John Adams
Library.

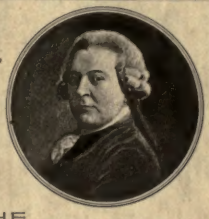

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
20.1
V. 29

2-4

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TROISIEME ÉDITION.

TOME VINGT-NEUVIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TROISIEME ÉDITION.

TOME VINGT-NEUVIEME.

A GENEVE,
Chez J. L. PELLET, IMPRIMEUR DE LA RÉPUBLIQUE.

M. DCC. LXXIX.

ADAMS
20.1
V.29

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

RETFORD, *(Géog. mod.)* petite ville à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, à 140 milles de Londres; elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 16. 36; *latit.* 53. 15. *(D. J.)*

RETHEL, *(Géog. mod.)* ville de France, en Champagne, capitale du Réthelois, ſur une montagne près de l'Aiſne, à 10 lieues au nord-eſt de Rheims, à 14 au ſud-oueſt de Sedan, & à 45 au nord-eſt de Paris. *Long.* 22. 6; *latit.* 49. 37.

Rethel eſt fort ancienne; c'étoit un fort du temps de Jules-Céſar, qu'on nommoit *caſtrum retectum.* On appelloit anciennement le château de *Rethel*, *Reteſte*, qui eut pluſieurs ſeigneurs de ce nom dès le xiij^e^. ſiecle. Le comté de *Rethel* eſt auſſi de très-ancienne érection; car dès le temps de Clovis, ſaint Arnould eſt qualifié comte de *Rethel.*

La ville de *Rethel* a été ſouvent priſe & repriſe dans le dernier ſiecle; elle fut érigée en duché par Henri III. en 1581, en faveur de Charles de Gonzague. Enſuite le cardinal Mazarin acheta le duché de *Rethel*, & la confirmation lui en fut accordée en 1661 en faveur d'Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, qui avoit épouſé en 1661 Hortenſe Mancini, la plus jeune des niéces du Cardinal. Il y a des forges à *Rethel*, & le principal commerce des habitans eſt en fer. C'eſt un des plus beaux duchés du royaume, dont le revenu va au-delà de ſoixante

mille livres ; l'élection de *Rethel* eſt compoſée de 296 paroiſſes, preſque toutes du dioceſe de Rheims. *(D. J.)*

RETHELOIS LE, *(Géog. mod.)* pays de la Champagne, borné au ſeptentrion par les Pays-bas, à l'orient par le pays d'Argonne & le Clermontois, au midi par le Rhémois, & à l'occident par le Laonnois. Une partie de ce pays eſt couverte de bois, où il y a baucoup de forges de fer & de charbon : le reſte eſt trés-abondant en pâturages ; il y a pluſieurs rivieres, dont la plus conſidérable eſt l'Aiſne. La ville capitale eſt Rethel ; les autres villes ſont Rocroy, Mauber-Fontaine, Château-Porcien, Mezieres & Charle-ville. *(D. J.)*

RETHEM, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne au duché de Lunebourg ; elle eſt preſque entiérement ruinée, quoiqu'elle ſoit ſituée ſur les bords de la riviere d'Aller, qui étant navigable & poiſſonneuſe, pourroit ſervir à la rétablir. *(D. J.)*

RETIAIRE, ſ. m. gladiateur ainſi nommé, parce qu'en combattant contre le myrmillon, il portoit ſous ſon bouclier, un filet *(rete)* dans lequel il tâchoit d'envelopper la tête de ſon adverſaire, afin de le renverſer & de le tuer. Outre ce filet d'où le *retiaire* avoit tiré ſon nom, il étoit encore armé d'un javelot à trois pointes, ou d'une eſpece de trident. Juſte Lipſe, & d'autres auteurs, diſent qu'il combattoit vêtu, & portoit pluſieurs éponges ſoit pour eſſuyer la ſueur qu'il contractoit en pourſuivant le myrmillon, ſoit pour étancher le ſang qui couloit des bleſſures qu'il pouvoit en recevoir ; car ces ſortes de gladiateurs ſe faiſoient rarement quartier. On attribue l'invention de ce genre de combat à Pittacus, l'un des ſept ſages de la Grece, qui dans un combat ſingulier contre Phrynon, pour terminer une conteſtation mue entre les Argiens & les Mytléniens apporta un filet caché ſous ſa cuiraſſe dont il embraſſa la tête de ſon ennemi. Cette ſupercherie fut depuis réduite en art, & figura aux jeux publics. *Voyez* MYRMILLON & GLADIATEUR.

RÉTICENCE, ſ. f. *(Belles-Lettres.)* figure de réthorique, par laquelle l'orateur s'interrompt lui-même au milieu de ſon diſcours, & ne pourſuivant point le propos qu'il a commencé, paſſe à d'autres choſes, deſorte néanmoins que ce qu'il a dit faſſe ſuffiſamment entendre ce qu'il vouloit dire, & que l'auditeur le ſupplée aiſément. Dans l'Athalie de Racine, cette princeſſe parle ainſi à Joad, lorſqu'il l'a attirée dans le temple, ſous prétexte de lui livrer Eliacin & des tréſors.

En l'appui de ton Dieu tu t'étois repoſé ;
De ton eſpoir frivole es-tu déſabuſé ?
Il laiſſe en mon pouvoir & ſon temple & ta vie ;
Je devrois ſur l'autel où ta main ſacrifie ;
Je . . . mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter ;
Ce que tu m'as promis ſonge à l'exécuter.

Ces interruptions bruſques peignent aſſez bien le langage entrecoupé de la colere : la *réticence* eſt quelquefois plus expreſſive que ne le ſeroit le diſcours même ; mais on ne doit l'employer que dans des occaſions importantes : on nomme encore cette figure *apoſiopeſe*. *Voyez* APOSIOPESE.

D'autres apellent auſſi *réticence*, une figure par laquelle on fait mention d'une choſe indirectement, en même temps que l'on aſſure qu'on s'abſtiendra d'en parler. Par exemple : " ſans parler de la no-" bleſſe de ſes ancêtres ni de la gran-" deur de ſon courage, je me bornerai " à vous entretenir de la pureté de ſes " mœurs ", Mais cette notion n'eſt pas exacte, & ce tour oratoire s'appelle proprement *prétérition* ou *prétermiſſion*. *Voyez* PRÉTÉRITION & PRÉTERMISSION.

RETICULAIRE, *en Anatomie*, nom d'un corps qui s'obſerve entre la peau & l'épiderme ; il a été ainſi nommé par Malpighi, parce qu'il reſſemble à un réſeau.

Ce corps fut d'abord découvert dans la langue des animaux & dans les piés des oiſeaux où on l'obſerve très-diſtinctement. Ce fut-là la ſource des fauſſes deſcriptions qu'on nous en a données. Quoique Malpighi ait auſſi par la ſuite découvert dans le bras de l'homme ce corps dont les trous ſont très-viſibles ; dans la langue de bœuf, quoique pluſieurs prétendent

qu'il n'eſt point percé, mais ſimplement couvert de petites foſſettes qui reçoivent les papilles, c'eſt, ſuivant Albinus, la partie interne la plus molle de l'épiderme ou le corps muqueux ; ce corps a différentes couleurs dans les negres. *Voyez* PAPILLE, MUQUEUX & NEGRE.

RÉTICULE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt une machine qui ſert à meſurer exactement la quantité des éclipſes. Cette machine a été inventée, il y a près de 80 ans, dans l'académie royale des Sciences. *Voyez* ÉCLIPSE.

Ce qui n'eſt dans l'Aſtronomie que de pratique & de détail, & d'une extrême importance, ſouvent même il en coûte autant d'efforts d'eſprit, pour trouver les moyens de faire certaines obſervations, que pour remonter de ces obſervations aux plus ſublimes théories qui en dépendent. En un mot, la maniere d'obſerver, qui n'eſt que le fondement de la ſcience, eſt elle-même une grande ſcience. Qu'une éclipſe de ſoleil ou de lune ait été d'une certaine grandeur, on ſera étonné de la quantité & de la fineſſe des conſéquences qu'un Aſtronome ſaura en tirer ; mais on ne ſongera pas combien il aura eu de peine à s'aſſurer de la grandeur préciſe de cette éclipſe & que peut-être ce point-là a été le plus difficile.

Le *réticule* eſt ordinairement compoſé de treize fils de ſoie fort fins paralleles, également éloignés les uns des autres, & placés au foyer du verre objectif du téleſcope, c'eſt-à-dire, dans l'endroit où l'image de l'aſtre eſt repréſentée dans ſa pleine extenſion. C'eſt pourquoi on voit par ce moyen le diamettre du ſoleil ou de la lune diviſé en douze parties égales ou doigts ; deſorte que pour trouver la quantité d'une éclipſe, il ne faut que compter le nombre des parties lumineuſes & des parties obſcures. *Voyez* DOIGT.

Comme un *réticule* quarré ne peut ſervir que pour le diametre, & non pour la circonférence de l'aſtre, on le fait quelquefois circulaire, en traçant ſix cercles concentriques également diſtans, qui repréſentent les phaſes de l'éclipſe parfaitement.

Mais il eſt clair que le *réticule*, ſoit quarré ou circulaire, doit être parfaitement égal au diametre, ou à la circonférence de la planette, telle qu'elle paroît dans le foyer du verre, autrement la diviſion ne ſauroit être juſte. Or c'eſt une choſe qui n'eſt pas aiſée à faire, à cauſe que le diametre apparent du ſoleil ou de la lune differe dans chaque éclipſe, & que même celui de la lune differe de lui-même dans le cours de la même éclipſe.

Une autre imperfection du *réticule*, eſt que ſa grandeur eſt déterminée par celle de l'image qui paroît dans le foyer ; & par conſéquent il ne peut ſervir que pour une certaine grandeur.

Mais M. de la Hire a trouvé le ſecret de remédier à tous ces inconvéniens, & a trouvé le moyen de faire ſervir le même *réticule* pour tous les téleſcopes & toutes les grandeurs de la planette dans la même éclipſe.

Le principe ſur lequel il appuie ſon invention, eſt que deux verres objectifs appliqués l'un contre l'autre, ayant un foyer commun, & y formant une image d'une certaine grandeur, cette image croît à proportion que la diſtance des deux verres objectifs augmente, du moins juſqu'à un certain point.

Si donc on prend un *réticule* de telle grandeur qu'il puiſſe égaler préciſement le plus grand diametre que le ſoleil ou la lune peuvent jamais avoir dans le foyer commun des deux verres objectifs placés l'un contre l'autre, il ne faudra que les éloigner l'un de l'autre à meſure que l'aſtre viendra à avoir un plus petit diametre, pour en avoir toujours l'image exactement repréſentée, & compriſe ſans le même *réticule*.

M. de la Hire propoſa en même temps de ſubſtituer aux fils de ſoie un *réticule* fait de glace de miroir mince, en traçant des lignes ou des cercles deſſus avec la pointe d'un diamant ; prétendant par ce moyen éviter l'inconvénient des fils de ſoie qui ſont ſujets à s'éloigner du paralléliſme par les différentes températures de l'air ; mais cela ne peut abſolument s'exécuter.

En effet, il eſt impoſſible, même avec le diamant le plus dur & le mieux taillé, de faire ou de tracer un trait net ſur une

glace ; car ſi le trait eſt aſſez marqué, la glace ſera coupée & ſe caſſera facilement dans l'endroit marqué ; que ſi au contraire il n'eſt pas aſſez marqué pour que la glace ſoit coupée, il ne ſera pas viſible, même au microſcope ; on ne verra qu'une eſpece de rainure toute raboteuſe. Ainſi, on doit regarder toute machine ou inſtrument où l'on parle de tracer des lignes bien diſtinctes ſur une glace, comme abſolument impraticable.

Nous ajouterons à cette deſcription du réticule *celle de M. de la Lande, & le lecteur nous ſaura bon gré de la lui avoir miſe ſous les yeux.*

RÉTICULE, *(Aſtronom.)* inſtrument compoſé de pluſieurs fils, & qui ſe place au foyer d'une lunette pour meſurer les diametres des aſtres ou pour obſerver les différences de leurs paſſages. Il y en a de deux ſortes principales ; ſavoir, le *réticule* de 45^{d}. & le *réticule* rhomboïde. Le champ d'une lunette ſimple, tel que le cercle *A C B E fig. 47. des pl. d'Aſtron. Suppl. des Planches.* eſt ordinairement garni d'un chaſſis dans lequel il y a quatre cheveux ou quatre fils tendus. Un des fils, comme *A B*, eſt deſtiné à repréſenter le parallele à l'équateur ou la direction du mouvement diurne des aſtres. Le fil horaire *C E* qui lui eſt perpendiculaire, repréſente un méridien ou cercle de déclinaiſon ; & les fils obliques *N O*, *L M* font des angles de 45^{d}. avec les deux premiers.

Lorſqu'on veut meſurer la différence d'aſcenſion droite & de déclinaiſon entre deux aſtres pour connoître la poſition d'une planete par le moyen de celle d'une étoile, on incline le fil *A B*, de maniere que le premier des deux aſtres le ſuive & le parcoure exactement, & l'on obſerve l'heure, la minute & la ſeconde où cet aſtre paſſe au centre *P* ou à l'interſection des fils. Quand le ſecond aſtre vient à traverſer la lunette à ſon tour, il décrit une autre ligne *V F D G R* parallele à *A P B*. On compte l'inſtant où il arrive en *D*, c'eſt-à-dire, ſur le même cercle horaire de déclinaiſon *C D P E*, où l'on a obſervé le premier aſtre en *P*, & la différence des temps donne la différence d'aſcenſion droite des deux aſtres.

Pour trouver la différence de déclinaiſon ou la perpendiculaire *P D* compriſe entre les paralleles *A B* & *V R* des deux aſtres, on compte le moment où le ſecond aſtre paſſe en *F* & en *G*. L'intervalle de temps, converti en degrés & multiplié par le coſinus de la déclinaiſon de l'aſtre, donne l'arc *F D G*, dont la moitié *F D* eſt égale à *D P*, à cauſe de l'angle *E P D*. Suppoſé de 45^{d}, c'eſt la différence de déclinaiſon cherchée.

M. Bradley & M. de la Caille ont ſubſtitué le *réticule* rhomboïde au *réticule* de 45^{d}. C'eſt aujourd'hui le plus uſité parmi les aſtronomes. Le *réticule* de 45^{d}. a deux inconvéniens que M. Bradley a voulu éviter dans celui-ci ; c'eſt, 1°. de rendre inutile une partie du champ de la lunette ; ſavoir, les deux ſegmens *M C L*, *M E o*, qui ſe trouvent en haut & en bas ; 2°. d'embarraſſer conſidérablement le centre *P* de la lunette par l'interſection de pluſieurs fils, enſorte que l'aſtre peut y paſſer ſouvent ſans être apperçu.

Le *réticule* de M. Bradley eſt formé d'un rhomboïde *B E D F (fig. 48)* dans lequel une des diagonales *B D* eſt double de l'autre *E F*. Pour le tracer on ſuppoſe un quarré *A G H C*, dont les côtés *A C* & *G H* ſoient diviſés chacun en deux parties égales en *D* & en *B* du point *B* ; l'on tire aux angles *A* & *C* les lignes *B A*, *B C*, & du point *D* aux angles *G* & *H* les lignes *D G*, *D H* ; ces quatre lignes forment, par leurs interſections, le rhomboïde *B E*, *D F* : *E F* eſt la moitié de *A C*, & par conſéquent la moitié de *B D*, ſi en quelque endroit de ce *réticule* on tire une ligne *e d f* parallele à la baſe *E F*, la perpendiculaire *B d* ſera égale à la baſe *e f*, comme *B D* eſt égal à *A C*, c'eſt-à-dire, que la largeur d'une partie de ce rhomboïde eſt toujours égale à la hauteur ; au lieu que dans le *réticule* de 45^{d}. la baſe étoit double de la diſtance au centre.

Lorſqu'on veut comparer avec ce *réticule* une planette à une étoile, on fait enſorte que le premier des deux aſtres

parcoure

parcoure dans ſon mouvement diurne le fil qui eſt tendu de *E* en *F*; & comme l'on connoit la valeur du *réticule*, en degrés & en minutes, par le temps qu'un aſtre ſitué dans l'équateur met à la parcourir, on ſait combien le point *B* eſt éloigné du milieu du fil *E F*, ou du centre de la lunette.

Le ſecond aſtre venant à traverſer auſſi la lunette en *f*, on compte exactement le temps qu'il a employé à paſſer de *e* en *f*; on convertit le temps en degrés, minutes & ſecondes; on diminue ces degrés, en les multipliant par le conſinus de la déclinaiſon de cet aſtre, & l'on a la grandeur de *e f*, laquelle eſt égale à *B d*. Cette grandeur étant ôtée de *B M*, il reſte *M d* qui eſt la différence en déclinaiſon des deux aſtres, ou la diſtance du parallele de l'un des deux aſtres, au paralelle de l'autre.

Pour pouvoir diſtinguer dans l'obſcurité ſi l'étoile a paſſé au deſſus ou au deſſous de la ligne *E F* du milieu, on a l'attention de conſerver une largeur conſidérable à la partie *E B* du *réticule*, c'eſt-à-dire, une partie pleine *L E B*, tandis que les trois autres côtés ſont les plus minces & les plus évuidés qu'il ſoit poſſible. Ces micrometres different des *réticules*, en ce qu'ils ont un fil mobile ou curſeur qui peut s'approcher ou s'éloigner du fil fixe. *Voyez* MICROMETRE, *(M. DE LA LANDE.)*

RÉTICULE, conſtellation auſtrale introduite par M. de la Caille. Elle eſt ſituée entre l'hydre & la dorade, au deſſous des deux nuages. La principale étoile eſt de troiſieme grandeur. Elle avoit en 1750 62d. 49′ 13″ d'aſcenſion droite, & 63d. 6′ 13″ de déclinaiſon Auſtrale. *(M. DE LA LANDE.)*

RETICULUM; *(Littérat.)* ce mot ſignifie un petit *rets* ou *filet*, une *raquete* à jouer à la paume; parce qu'elle eſt faite en réſeau, & finalement un ſac à réſeaux, une coëffe claire à réſeaux. *Reticulum* étoit encore un *ſac à réſeau*, dans lequel on portoit le pain en voyage: Varron dit *panarium*; c'eſt pourquoi ſaint Auguſtin appelle la proviſion du pain *annonam reticam*, parce qu'on la portoit dans des filets; mais le panier des proviſions générales d'uſage chez les pauvres, étoit fait avec des feuilles de palmier, de jonc ou d'oſier, & ſe nommoit *cumera*. Revenons aux *reticula* ou ſacs à réſeaux.

Leur uſage étoit fort ordinaire auſſi-bien en Grece qu'à Rome. Dans les acharnenſes d'Ariſtophane, on voit des oignons dans des ſacs à réſeaux; κρομμυα ἐν δικτύοις; on ſe ſervoit auſſi de petits paniers en réſeaux, *reticula*, pour y mettre des fleurs. Cicéron peint à ravir de cette maniere Verrès dans un feſtin. *Ipſe coronam habebat unam in capite, alteram in collo*, reticulum, *quæ ad nares ſibi aponebat, tenuiſſimo lino, minutis maculis, plenum roſæ.* Il avoit une couronne ſur ſa tête, une autre autour du cou; & dans cette attitude, il reſpiroit de temps en temps l'odeur d'un aſſemblage de roſes, qu'il avoit fait mettre dans un ſac de fin lin, tiſſu à petites mailles.

Tel étoit le ſac à réſaux de Verrès; mais tous les *reticula* n'étoient pas de fin lin & à petits carreaux; on les faiſoit ſouvent de jonc, & ſans beaucoup de façon. Cependant il y en avoit de magnifiques, ſoit à fils d'ivoire ou d'argent. Dans la deſcription qu'Hippolochus fit du feſtin des noces de Carunus, & qu'Athénée nous a conſervée, on y voit ἀρτοφόρια δίκτυα ἐλεφαντίνοις πεπλεγμένα des ſacs à réſaux pour le pain, faits de lames d'ivoire; & enſuite ἀρτοφόρον ἀργυροῦν, des ſacs pour le pain, à lames d'argent. *(D. J.)*

RETIERCEMENT *ou* RETIERS, ſ. m. *(Juriſprud.)* eſt un terme qui ſe trouve dans l'ancienne coutume de Montreuil pour exprimer le tiers du tiers, c'eſt-à-dire, la troiſieme partie du troiſieme denier du prix de l'héritage: il eſt dit que ce *retiercement* eſt dû au ſeigneur, quand le prix de l'héritage cottier ou roturier, vendu ou chargé de quelque vente, eſt vendu francs deniers au vendeur; autrement il n'eſt dû au ſeigneur que le tiers, & non le retiercement. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *réſixieme. (A)*

RÉTIF, adj. *(Maréchal.)* épithete qu'on donne à un cheval mutin, qui s'ar-

rête ou recule au lieu d'avancer. Au manége, on appelle *rétif* un cheval rebelle, capricieux & indocile, qui ne va qu'où il lui plaît & quand il lui plaît. Ce mot vient du latin *reclivus*, qui ſignifie la même choſe.

RÉTIFORME, adj. (*Gram.*) qui a forme de rets. On dit en Anatomie, lacet *rétiforme*. *Voyez* RETS ADMIRABLE.

RETIMO, (*Géog. mod.*) Ρίθυμνα dans Ptolomée, & Ritymna dans Pline, *liv. IV. ch. xij.* ville de l'île de Candie ſur la côte ſeptentrionale, à 18 lieues au couchant de la capitale. Elle a une citadelle bâtie ſur un roc eſcarpé, & qui commande un fort ruiné; ſon port qui a été très-bon, eſt aujourd'hui tout-à-fait négligé *Retimo* eſt la troiſieme place du pays; les Turcs la prirent en 1647, & depuis ce temps-là elle eſt gouvernée par un pacha, ſoumis au viceroi de Candie. *Long.* 42. 18. *lat.* 35. 24. (*D. J.*)

RETINA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans la Campanie, ſur le bord de la mer, ſelon Pline, *I. VI. Epiſt.* 16. Hermolaüs croit que ce lieu étoit au pié du promontoire de Miſène, & que s'eſt encore aujourd'hui un petit village appellé *Retina* ou *Reſina*.

RETINE, *terme d'Anatomie & d'Optique*, qui ſignifie une des tuniques de l'œil; on l'appelle auſſi *amphibleſtroïde tunique*, *rétiforme* & *réticulaire*, comme étant tiſſue en forme de rets. *Voyez* TUNIQUE, ŒIL. La *rétine* eſt la derniere, ou la plus intérieure des tuniques de l'œil, ſituées immédiatement ſous la choroïde. *Voyez* CHOROÏDE. Elle eſt formée de la dilatation de la partie médulaire du nerf optique, c'eſt pourquoi elle eſt mince, douce, blanche, & reſſemblante à la ſubſtance du cerveau; elle eſt tranſparente comme la corne d'une lanterne. *Voyez* NERF OPTIQUE. Quand elle ſe ſépare de la choroïde, elle eſt en forme de mucus.

On croit communément que la *rétine* eſt le grand organe de la vue, qui ſe fait par le moyen des rayons de lumiere qui ſont refléchis de chaque point des objets qui paſſent à travers les humeurs aqueuſes, vitrées & cryſtallines, & vont peindre ſur la *rétine* l'image de l'objet, ſur laquelle ils laiſſent une impreſſion qui eſt portée delà, par les capillaires du nerf optique, juſqu'à l'organe du ſens. *Voyez* VISION. Mais pluſieurs membres de l'académie royale des Sciences, particuliérement MM. Mariorte, Pecquet, Perrault, Mery, de la Hire, ont été partagés ſur l'opinion que ce fût la *rétine* ou la choroïde qui fût le principal organe de la viſion, & ſur laquelle des deux les objets étoient repréſentés. M. Mariotte & M. Mery ont cru que c'étoit la choroïde, & les autres que c'étoit la *rétine*. On a toujours penſé que la *rétine* avoit tous les caracteres de l'organe principal. Elle eſt ſituée dans le foyer de réfraction des humeurs de l'œil, & conſéquemment elle reçoit les ſommets des cônes des rayons, qui viennent de différens points des objets.

Elle eſt très-mince, & conſéquemment très-ſenſible. Elle tire ſon origine du nerf optique, & elle eſt même entiérement nerveuſe; & c'eſt l'opinion commune que les nerfs ſont les véhicules de toutes les ſenſations. Enfin elle communique avec la ſubſtance du cerveau où toutes les ſenſations ſe terminent. *Voy.* CERVEAU SENSATION.

On ſuppoſe que l'uſage de la choroïde eſt d'arrêter les rayons que l'extrême ténuité de la *rétine* laiſſe paſſer; & agit à l'égard de la *rétine*; comme le vif-argent à l'égard d'une glace, ſur-tout dans les animaux, où elle eſt noire. *Voyez* CHOROÏDE. Mais, M. Mery eſt d'une opinion différente par l'expérience d'un chat plongé dans l'eau. Il obſerve que dans cette occaſion ſa *rétine* diſparoît abſolument, auſſi-bien que toutes les autres humeurs de l'œil, tandis que la choroïde paroît diſtinctement, & avec toutes les couleurs qu'elle a dans cet animal; il conclut delà que la *rétine* eſt tranſparente comme les humeurs, mais que la choroïde eſt opaque; & conſéquemment que la *rétine* ne peut pas terminer & arrêter les cônes des rayons, ni recevoir les images des objets, mais que la lumiere paſſe à travers, & ne s'arrête que ſur la choroïde, qui par-là devient le principal organe de la viſion.

La couleur noire de la choroïde dans l'homme eſt très-favorable à ce ſentiment : le principal organe ſemble demander que l'action de la lumiere ſe termine ſur lui auſſi-tôt qu'elle y arrive ; or, il eſt certain que la couleur noire abſorbe tous les rayons & n'en réfléchit aucun, & il ſemble auſſi qu'il eſt néceſſaire que l'action de la lumiere ſoit plus forte ſur l'organe de la vue que par-tout ailleurs : or il eſt certain que la lumiere étant reçue & abſorbée dans un corps noir, doit exciter une plus grande vibration que dans tout autre corps ; & delà il s'enſuit que les corps noirs ſont plutot allumés par les verres ardens que les corps blancs. *Voyez* NOIRCEUR.

La ſituation de la choroïde derriere la *rétine* eſt une autre circonſtance à conſidérer. M. Méry ayant obſervé la même poſition d'un organe principal derriere un organe médiat dans les autres ſens, en trouva une heureuſe analogie. Ainſi, l'épiderme ſur la peau eſt l'organe moyen du toucher ; mais la peau qui eſt deſſous eſt le principal organe. La même choſe eſt obſervée pour le nez, les oreilles, *&c.*

La *rétine* ſemble néanmoins être une ſorte de ſecond organe médiat, qui ſert à briſer l'impreſſion trop vive de la lumiere ſur la choroïde, ou à la conſerver. Il faut ajouter à cela que la *rétine* eſt inſenſible, comme tirant ſon origine de la ſubſtance médulaire du cerveau qui l'eſt auſſi ; & la choroïde au contraire eſt très-ſenſible, comme tirant ſon origine de la pie-mere, qui eſt certainement ſenſible à un degré éminent. *Voyez* NERF & PIE-MERE. Ce dernier argument paroiſſant douteux, M. Méry s'engagea de le prouver, ce qu'il fit devant l'académie royale, où il montra que le nerf optique n'eſt pas compoſé de fibres comme le ſont les autres nerfs ; mais que c'eſt ſeulement une ſuite de moëlle renfermée dans un canal duquel il eſt aiſé de la ſéparer. Cette ſtructure du nerf optique, inconue juſqu'ici, fait voir que la *rétine* peut n'être pas une membrane, mais ſeulement une dilatation de moëlle enfermée entre deux membranes, & une moëlle, qui paroît n'être pas une ſubſtance propre au ſiege de la ſenſation. Peut-être la *rétine* ne ſert-elle qu'à filtrer les eſprits néceſſaires pour l'action de la vue ; car la vibration par laquelle la ſenſation eſt effectuée, doit ſe faire ſur une partie plus ſolide, plus ferme, & plus ſuſceptible d'une forte & vive impreſſion.

Ruiſch aſſure à la page 10 de ſon ſecond *tréſor*, qu'il a quelquefois remarqué ſur la *rétine* des ondes contre les loix de la nature ; il les repréſente dans la figure 19 de la 16e. table, qui eſt la ſuite de ſa 13e. lettre problématique. Mais ſi ce ſavant homme, dit M. Petit le médecin, eût coupé quantité d'yeux en deux hémiſpheres, il auroit preſque toujours trouvé la même diſpoſition à la *rétine* dans ceux qui ont été gardés deux ou trois jours ; car cette membrane ſuit les mouvemens que l'on fait faire à l'humeur vitrée. Et comme il n'eſt preſque pas poſſible de diviſer un œil en deux hémiſpheres ſans déranger l'humeur vitrée, la *rétine* ſe dérange auſſi, & il s'y forme des plis & des ondes que l'on peut effacer, en remettant la *rétine* dans ſon extenſion naturelle. Il faut prendre beaucoup de précautions en coupant l'œil ; ſi l'on veut éviter ce dérangement, l'œil doit être frais, ſans quoi on doit trouver ces ondes preſque toutes les fois qu'on coupe un œil tranſverſalement, à moins que l'œil n'ait trempé dans quelque liqueur. *Hiſt. de l'académie des ſciences, année 1726.* (*D. J.*)

Diſſertation ſur l'irritabilité de l'iris, dans laquelle on démontre par des expériences curieuſes, que la ſeule partie de lumiere qui frappe la rétine, *met l'iris en mouvement.*

On obſerve dans les yeux un ſingulier phénomene. La lumiere fait ſouffrir beaucoup de changement à l'iris, qui cependant reſte toujours immobile, par tel autre corps qu'il ſoit piqué. On ne croiroit pas un pareil phénomene, s'il n'étoit avéré par l'expérience. Toutes les parties muſculaires de la machine animale ſe retirent ou trémouſſent, quel que ſoit le corps qui les frappe. La ſingularité d'une telle obſervation m'a fait naître l'envie de l'examiner. Mais auparavant il faut éclaircir la nature du fait.

L'illuſtre baron de Haller a démontré le premier, par des expériences qui ne laiſſent pas de doute, que l'ouverture de la prunelle ne change jamais, qu'elle que ſoit l'irritation qu'on fait ſouffrir à l'iris, ſoit avec des aiguilles, ſoit avec tel autre corps pointu, ou liqueur âcre & piquante que ce ſoit, c'eſt-à-dire, l'iris ne s'allonge ni ſe contracte. Il a annoncé cette vérité dans une diſſertation ſur les parties ſenſibles & irritables, pleines de découvertes très-utiles. (*Diſſertat. ſur la ſenſibil.*) J'ai auſſi voulu eſſayer les mêmes expériences ſur pluſieurs différens animaux, & je ſuis parvenu, non-ſeulement à toucher l'iris avec l'aiguille, comme il avoit fait, après avoir percé la cornée, mais j'ai de plus ôté entiérement la cornée, de façon que l'iris eſt reſté à découvert. Je n'ai apperçu aucun mouvement dans la prunelle, après avoir piqué l'iris dans toute ſa largeur avec une pointe de fer, & même après y avoir amené des étincelles électriques avec une épingle qui le touchoit, ſoit immédiatement, ſoit à travers de la cornée. Il ne faut pas croire que l'iris perde tout mouvement quand la cornée eſt ôtée, & que l'humeur aqueuſe eſt écoulée, quoiqu'il ſoit vrai qu'elle ne ſe meut pas alors avec ſa vivacité ordinaire, & que même alors la prunelle ſe contracte; & l'iris élargi, plus flaſque & moins régulier de contour, s'appuie ſur la lentille cryſtalline; mais, malgré tout cela, elle ne perd pas pour long-temps ſa mobilité, & elle eſt ſujette à s'élargir & ſe retrécir par l'impreſſion de la lumiere.

Le ſavant Haller conclut, d'après ſes expériences, que l'iris n'eſt pas irritable par l'effet de la lumiere; & pour appuyer ſon opinion, il obſerve que quand le nerf optique a perdu toute ſenſation, le mouvement ceſſe dans la prunelle, même à l'action de la lumiere. Mais d'après des expériences même d'Haller, Zimmerman avoit tiré une toute autre conſéquence; il dit que de ce que l'iris eſt inſenſible à la piquure d'une éguille, on ne peut pas déduire à la rigueur qu'elle ne puiſſe être irritée par la lumiere, & que peut-être pour la contracter il faut ce corps-là, & pas d'autre. *Diſſertat. de irritabil.* 1715.

Les raiſons de M. Zimmerman ſont réellement ſi fortes, qu'elles laiſſent indéciſe la queſtion, ſi l'iris eſt irritable ou non par l'action même de la lumiere.

Mais d'ailleurs il ne paroît pas que l'argument de l'iris, immobile par la paralyſie du nerf optique, ou par quelque maladie de la *rétine*, ſoit bien convaincant, puiſque le ſavant anatomiſte Meckel ſuppoſoit que dans le glaucome & dans les maladies de la *rétine*, l'iris étoit incapable de mouvement, à cauſe du dérangement ou maladie des nerfs ciliaires. Qui oſeroit aſſurer que la maladie de la *rétine* ou de l'humeur vitrée, ne peut auſſi changer l'état de l'iris? Ces parties ſont très-délicates & très-voiſines entre elles, & de pareils accidens arrivent auſſi dans d'autres maladies. Peut-être que la ſenſibilité de la *rétine* eſt néceſſaire, pour que l'iris ſe meuve quand elle eſt frappée par la lumiere, comme le ſang des arteres eſt néceſſaire dans les muſcles, pour remuer leurs fibres dans le mouvement volontaire, ſans que cependant ce ſang en ſoit la cauſe, puiſqu'il ne fait que mettre le muſcle en état de ſe contracter ſelon la volonté de l'homme; de même la ſenſibilité pourroit être néceſſaire dans la *rétine* & dans le nerf optique, pour mettre l'iris en état d'être remué par la lumiere, de façon que la ſenſibilité ceſſant dans les deux premiers, l'iris auſſi n'en ſoit plus ſuſceptible.

Les mêmes raiſons qui font douter ſi l'iris ſaine & dans ſon état naturel, eſt irritable par l'attachement immédiat de la lumiere, peuvent auſſi ſervir contre M. Mariotte & contre les partiſans de ſon opinion (*Voyez les ouvragres de Mariotte, édit. d'Hol. le Cat.*) Il croit que l'iris eſt une production ou allongement de la choroïde; que celle-ci eſt un tiſſu de filamens nerveux; que ces filamens ſont à l'iris, & qu'elle en eſt compoſée. Il ſuppoſe même que la membrane choroïde eſt l'organe de la vue, que l'amauroſis ou goutte ſereine, & les maladies de la *rétine* & du nerf optique, ſont vraiment des maladies de la choroïde; que l'iris ſe meut, parce que la choroïde

eſt ſenſible, & que quand celle-ci ne l'eſt plus, l'iris auſſi demeure immobile, malgré qu'elle ſoit directement frappée par la lumiere. D'abord il n'eſt pas ſûr que l'iris naiſſe de la choroïde, & il n'eſt pas vrai que celle-ci ſoit tiſſue de nerfs, parce que les ciliaires qui vont s'entrelacer dans l'iris, n'entrent pas dans la compoſition de la choroïde; mais la touchent ſeulement en paſſant entr'elle & la ſclérotique, & enfin le vrai organe de la vue n'eſt pas dans la choroïde, mais dans la *rétine*. Mais quand même on ſeroit d'accord que la vue réſide dans la choroïde, il ne s'enſuivroit pourtant pas que l'iris ſain n'eſt pas affecté par la lumiere, parce que, quand la choroïde eſt dérangée, il faut que l'iris, que l'on ſuppoſe ſa production le ſoit auſſi, ou entiérement, ou dans ſes parties nerveuſes.

Après tout cela, & beaucoup d'autres réflexions, il me paroît encore indécis ſi l'iris, dans ſon état naturel, eſt irritable ou non par l'effet de la lumiere (*De ſenſib. & irritabil. epiſt. Bon.* 1757.) J'étois confirmé dans mon doute par l'autorité du ſavant M. Laghi, qui même, après les expériences contraires de M. de Haller, a ſoutenu, auſſi-bien que Zimmerman, Witt & Mekel, & tous les anatomiſtes, qu'elle eſt irritable. J'en voulus donc rechercher la vérité par les expériences ſuivantes, dont je ne ferai qu'un récit abrégé, en laiſſant aux autres le ſoin d'en tirer les conſéquences qui cependant me paroiſſent déciſives.

Je fis un cône ou cartouche de papier, dont l'ouverture du côté de la pointe n'excédoit pas une demi-ligne de Paris; je le teignis de noir au-dehors & au-dedans, pour qu'il abſorbât la lumiere, & qu'il ne fût pas tranſparent; ce qui auroit pu gâter l'expérience. Au plus large orifice, ou à la baſe de ce cône, je collai un papier en travers qui débordoit de tous côtés, teint auſſi en noir, avec une ouverture de même largeur que la barre du cône, par laquelle la lumiere pouvoit entrer librement. A l'orifice plus large j'approchai une bougie, de façon que les rayons pouvoient directement paſſer par le petit trou, & parvenir juſqu'à l'œil, ſans que la lumiere éparſe à l'entour, interceptée par le papier tranſverſal, pût y parvenir de même: ainſi, non-ſeulement l'œil, mais toute la tête de l'animal, reſtoit dans l'obſcurité, & ne pouvoit recevoir d'autres rayons que ceux qui ſortoient par le petit trou de la pointe. J'avois exprès apprivoiſé un chat, ſur l'iris duquel je fis tomber les vifs rayons qui s'échappoient à travers la petite ouverture. Tout en bon état qu'étoit l'iris, & parfaitement ſuſceptible de ſes mouvemens ordinaires, il ne ſe remua aucunement dans toutes les repriſes innombrables que je répétai cet eſſai: il parut toujours également immobile, dans telle de ſes parties que je fiſſe tomber les rayons, & même en leur faiſant parcourir, avec grande célérité, ſon contour. Mais lorſque la lumiere tomboit ſur la prunelle, l'iris ſe contractoit ſoudain, & toujours il en arrivoit de même. Quand je dirigeois la lumiere à la prunelle, je prenois garde qu'il n'en tombât aucun rayon ſur l'iris. La prunelle étoit ordinairement large de deux lignes, & le faiſceau de rayons pas plus d'une demi-ligne. Cette expérience, pluſieurs fois répétée & toujours conſtante, prouve évidemment, ſelon moi, que l'iris eſt mis en mouvement par cette ſeule partie de lumiere qui paſſe à travers la prunelle, & va au fond de l'œil; & non par la lumiere extérieure qui frappe l'iris, quelque ſain & en bon état qu'il ſoit.

Mais comme le premier cône étoit grand, & en conſéquence mal-aiſé à manier, j'en ſubſtituai un autre d'un uſage plus facile & plus ſûr: c'étoit un cône plus court, plus large de baſe, de carton léger, avec une bande à ſa baſe du même carton, ſur laquelle étoit poſée la bougie, dont la meche répondoit juſte au grand orifice. Le trou d'en haut n'étoit pas plus large que de trois quarts de lignes. Avec cette petite machine, très-aiſée à manier, j'ai répété pluſieurs fois les mêmes expériences, & j'ai fait tomber les rayons ſur toute la largeur de l'iris, ſans toucher à la prunelle. Elle ne ſe contractoit jamais, ſi ce n'eſt quand les rayons ſortoient par hazard des bornes de l'iris, & paſſoient

dans le fond de l'œil. Dans ce cas, la prunelle ſe contractoit immédiatement, & plus encore, quand on y dirigeoit tout le faiſceau de lumiere, en prenant toujours ſoin de n'éclairer pas même l'extrêmité mobile de l'iris. La lumiere étoit ſi vive; que quand je la faiſois paſſer ſoudain à la *rétine*, l'animal faiſoit des efforts pour l'éviter, & au contraire il ne donnoit aucune marque de ſouffrance, quand la lumiere ne frappoit que l'iris. Il eſt vrai que dans ces expériences il peut ſe mêler quelque équivoque; car les rayons, au ſortir de la petite ouverture du cône, ſe détournent de la ligne droite, tout teint en noir qu'eſt le cartouche; mais cela ne fait pas que les faits rapportés ſoient moins vrais. Il faut pourtant que l'obſervateur ſoit bien attentif, & regarde l'œil de bien près, parce que le cône étant noir & la chambre obſcure (pour exclure toute autre lumiere), on n'y voit pas clair. Ainſi, pour pouvoir obſerver mieux à mon aiſe, & m'aſſurer de plus en plus d'un fait ſi déciſif, je fis un troiſieme cartouche.

C'étoit un cône de papier ſubtil & noir, pas plus long que de trois pouces, avec un trou qui n'avoit qu'une ligne de largeur, mais très-large à ſa baſe à laquelle j'approchai la lumiere comme, à l'ordinaire; ainſi je voyois clairement dans la chambre, d'ailleurs obſcure, toute la tête du chat, & combien étoit large la prunelle. Je dirigeai alors ſur l'iris tous les rayons qui ſortoient du cône, tantôt ſur une partie, tantôt ſur une autre, & leur fis parcourir toute ſa ſurface. Je répétai mille fois cette expérience, & la prunelle ne changea jamais en aucune maniere, enſorte que je pus m'aſſurer que l'iris n'eſt pas irritable par le choc immédiat de la lumiere. Je m'attachai donc à l'autre recherche, & je fis paſſer dans la prunelle les rayons, de façon qu'ils ne tombaſſent point du tout ſur l'iris; & tout sûr que j'étois que l'iris n'eſt pas mobile par l'atteinte extérieure de la lumiere, cependant pour ſurcroît de diligence & de précaution, je couvris d'un coté tout l'iris avec un papier blanc appliqué ſur l'œil du chat, ſur lequel papier je faiſois gliſſer tout le faiſceau de lumiere, de façon qu'il entroit tout dans la prunelle ſans toucher à l'iris: j'ai pu faire cela encore plus aiſément quand le chat couvre l'iris juſqu'à la prunelle, avec cette troiſieme paupiere commune aux quadrupedes, que les anatomiſtes appellent *nictitans*, la prunelle étoit ſouvent du double plus large que le faiſceau des rayons; ainſi je peux être ſûr qu'ils ne touchoient aucunement le bord ovale de l'iris. Dans ces expériences, l'iris s'eſt toujours élargi, & la prunelle s'eſt rétrecie ſouvent juſqu'à la moitié, & même juſqu'au quart de ſa grandeur naturelle. J'ai auſſi fait uſage de pluſieurs autres cônes plus petits ou plus grands, plus ou moins larges à la pointe & à la baſe, & toujours il en eſt arrivé de même.

On pourroit cependant oppoſer, & non ſans raiſon, que peut-être les rayons du faiſceau étoient en trop petite quantité pour produire un changement ſenſible, puiſque par leur moyen on ne pouvoit éclairer à la fois qu'une petite partie de l'iris. Je fis à ce ſujet un autre cône de carton non tranſparent, dont la baſe avoit cinq pouces de diametre. Je coupai ce cône vers ſa pointe par une ſection parallele à ſa baſe. Cette ſection circulaire qui avoit un demi-pouce de diametre, fut couverte d'un diſque de carton que je découpai tout autour de ſa circonférence, en y faiſant une ouverture annulaire, de façon qu'il reſtoit au milieu un petit cercle de carton ſoutenu des deux côtés par deux petits brins que j'avois exprès laiſſés en découpant; ainſi la lumiere devoit ſortir du cône ſous la figure d'un anneau lumineux, avec lequel j'éclairai exactement tout le contour de l'iris du chat pendant que la prunelle reſtoit dans l'ombre du petit diſque central. De cette façon je réitérai ſouvent l'expérience, augmentant la lumiere, & me ſervant de cartouches plus ou moins grands, & jamais la prunelle ne ſe contracta, quelque parfaitement que l'iris fût éclairé.

Je voulus auſſi eſſayer ſi je ne produirois rien en augmentant de beaucoup la force de la lumiere. J'introduiſis dans un cône de papier une lentille plane d'un côté & convexe de l'autre, & après celle-ci

une autre convexe des deux côtés, de façon que le foyer ou la réunion des rayons ſortoit tout juſte hors de la pointe du cône. La lumiere y étoit ſi vive, qu'on ne pouvoit pas l'endurer ſans douleur, de façon que le chat entroit en fureur & eſſayoit de m'échapper toutes les fois que je faiſois tomber cette lumiere ſur ſa prunelle. Je fis avec cette machine les mêmes expériences que ci-deſſus, & je vis conſtamment que la lumiere qui atteint le fond de l'œil, eſt la ſeule qui fait rétrecir la prunelle, & que quand la lumiere frappoit l'iris, la prunelle étoit immobile, & l'animal ne donnoit aucune marque de ſenſation douloureuſe. La même choſe arriva, quand je fis uſage d'une petite lentille de microſcope adaptée à la pointe d'un cône, laquelle donnoit un petit foyer, mais d'une lumiere très-vive & perçante.

J'ai répété toute cette longue ſuite d'expériences en me ſervant de la lumiere du ſoleil, introduite dans une chambre par un ſeul petit trou. Les effets ſont les mêmes, ſi ce n'eſt que les mouvemens de la prunelle ſont plus grands qu'à la lumiere de la bougie.

Ce que j'ai eſſayé ſur le chat, l'a été auſſi ſur un chien & ſur les yeux de quelques-uns de mes amis, & les obſervations & les réſultats ont toujours été les mêmes.

Je crois être en droit de conclure ſans exception que l'iris n'eſt pas irritable par la plus vive lumiere extérieure, mais qu'il ſe meut uniquement, quand la lumiere par la prunelle va juſqu'au fond de l'œil : & puiſque le cryſtallin, l'humeur vitrée, & tout ce que la lumiere rencontre ſur ſa route juſqu'à la *rétine* eſt incapable de ſenſibilité & d'irritabilité, on doit auſſi convenir que tous les mouvemens de l'iris qui ſe remarquent en conſéquence de la lumiere, naiſſent de ſon action ſur l'intime organe de la vue.

Ces vérités que j'ai établies par des preuves directes & déciſives, concourent admirablement à expliquer pluſieurs maladies ſingulieres de l'œil, maladies qu'on n'a pas ſu connoître à fond juſqu'à préſent, & qui ſont même inexplicables dans l'ancienne hypotheſe ſur les mouvemens de l'iris ; auſſi ces mêmes maladies peuvent ſervir à confirmer de plus en plus les vérités que je viens d'établir. C'eſt un fait aſſez connu, que dans les amauroſes ou gouttes ſereines, quand le principe du mal réſide dans le nerf optique, l'iris perd toute ſorte de mouvement, de façon que les chirurgiens admettent ſon immobilité pour indice certain du dérangement de l'organe de la vue. Dans les cataractes auſſi quand le mal réſide dans le cryſtallin, la prunelle perd un peu de ſon mouvement, & elle ſe perd en proportion de la plus grande dilatation de l'opacité ſur le cryſtallin ; auſſi quand l'humeur vitrée ſe trouble par le glaucome (maladie très-grave de l'œil), l'iris reſte en partie & fort ſouvent entiérement immobile. Si donc la prunelle n'eſt pas miſe en mouvement par cette lumiere qui frappe l'iris, mais ſe rétrecit ou s'élargit par le moyen des rayons qui parviennent juſqu'à l'organe de la vue, qui eſt capable d'irritabilité, il en faut néceſſairement conclure que dans l'amauroſis, quand la *rétine* ou le nerf optique ſont affectés, elle doit reſter immobile. De même dans les cataractes, moindre eſt la lumiere qui peut parvenir au fond de l'œil, moindre doit être ſon mouvement ; mais plus le cryſtallin devient opaque, moins de lumiere peut trouver paſſage, ainſi l'iris doit en conſéquence être moins mobile. Dans le glaucome, ſi toute l'humeur vitrée devient opaque, l'iris devient immobile ; car tout paſſage eſt bouché aux rayons de la lumiere, ou s'il en paſſe encore quelques-uns, elle ſe meut auſſi en proportion : ainſi les mouvemens des prunelles doivent être proportionnés, & à la ſenſibilité qui reſte dans l'organe, & à la quantité de lumiere qui peut parvenir juſqu'au fond de l'œil.

De l'état naturel de l'iris, & de la production des mouvemens dans l'iris, par la lumiere qui frappe la rétine.

Lorſque la *rétine* eſt frappée par la lumiere, on voit l'iris ſe mouvoir, & la prunelle ſe rétrecir à la lumiere trop vive, & s'élargir ſi elle eſt moindre. Il y a donc une cauſe de ce mouvement & de cette

concorde entre la ſenſation de la *rétine* & les mouvemens de l'iris. Si l'ont eût remarqué quelque connexion des parties, elle auroit éclairci une queſtion ſi difficile ; mais ici l'anatomie nous abandonne. On ne diſcerne aucun filament du nerf optique ou de la *rétine*, qui aboutiſſe à l'iris ; c'eſt delà que naît l'incertitude & le ſilence des anatomiſtes ſur ce point. L'hypotheſe de M. Mariotte qui, ſuppoſant que la choroïde eſt l'organe de la vue, & que l'iris fait partie de la choroïde, feroit ſoudain diſparoître toute difficulté, ne doit être comptée pour rien, car la choroïde n'étant pas l'organe de la vue, ſon ſyſtême tombe tout à la fois.

Le ſeul Morgagni, très-ſavant anatomiſte, eſſaya le premier ce que perſonne n'auroit pu mieux faire que lui. Il imagina que la nature n'avoit pas en vain prolongé la *rétine* juſqu'au corps ciliaire ; & recherchant quel uſage pouvoit avoir le bord de la *rétine* près de l'iris, propoſa la conjecture très-ſubtile qui ſuit. "*Neque tamen retinæ ulteriorem progreſſum inutilem cenſeo : imo niſi me conjectura fallit, inde fortaſſe repetenda cauſa eſt, cur pro variâ retinæ ab immiſſo lumine agitatione, continuo ciliare corpus, & annexâ iris variâ agitatione ſe diſponant, videlicet ut conjunctæ retinæ tenſiones, aut ejus ſpirituum motus alio alius modo, graduve, cum ciliari corpore communicantur. Quod ſi conjecturam non improbes, etiamſi non ponas cum Mariotto ; choroïdem eſſe præcipuum viſûs inſtrumentum, habebis tamen unde intelligas, cur ultrò pupilla in obſcuriori loco dilatetur, in lumine contrahatur : quod ille explicatu difficillimum, ſi retina viſûs ſtatueretur organum, cenſebat*". *Epiſt. Anat.* 17. §. 18, *pag.* 304. Dans cette conjecture, on ſuppoſe, ſi je ne me trompe, que la *rétine* frappée par la lumiere, ſouffre des trémouſſemens & des oſcillations : en un mot qu'elle eſt irritable ; que ces oſcillations parvenues juſqu'à ſon bord, ſe communiquent au corps ciliaire, & de celui-ci à l'iris, & qu'ainſi ſe fait la contraction de la prunelle par la trop vive lumiere. Mais l'illuſtre Haller a déja démontré par des faits, que le nerf n'eſt pas irritable, & qu'il ne trémouſſe ni n'oſcille, quel que ſoit le corps dont il eſt frappé ; on ne peut donc ſuivre la conjecture de Morgagni, puiſque la *rétine* eſt une moëlle nerveuſe comme le nerf optique. Et en effet, comment peut-on imaginer des vibrations & des trémouſſemens dans un corps mou & muqueux comme la *rétine*, & d'ailleurs environné de parties molles ? moins encore peut-on concevoir que ces vibrations puiſſent ſe communiquer à ſes parties les plus éloignées, par le ſeul léger attouchement de quelques foibles rayons de lumiere, ſur le fond d'une membrane très-ſubtile & très-flaſque. Mais quand même quelque légere oſcillation pourroit parvenir juſqu'aux bords de la *rétine*, comment peut-elle être communiquée au corps ciliaire ? Ses plis ſont durs, forts, & étroitement attachés à la membrane du corps vitré, & moins en état de tranſmettre à l'iris les vibrations reçues par le moyen du corps ciliaire. Quand on accorderoit même qu'elles y paſſent, l'iris n'en ſeroit pourtant pas remué, puiſqu'il eſt immobile aux piquures d'une aiguille, à l'action d'une très-vive lumiere, & aux étincelles du feu électrique. Mais ſi cela eſt, les eſprits animaux même ne pourront la remuer ; car je n'entends pas comment peuvent être tranſmiſes au corps ciliaire les vibrations des eſprits animaux, quelque inſenſibles & légeres qu'elles ſoient. Cependant on ne trouve aucune connexion ou filament de la *rétine* au corps ciliaire & à l'iris ; jamais l'iris ne fait aucun mouvement, lorſqu'on pique ſes nerfs, ou le nerf optique même & la *rétine*, dans les animaux encore vivans ou morts depuis peu, & lorſqu'on va juſqu'à percer avec des épingles ces parties, comme je l'ai pluſieurs fois eſſayé.

Ainſi, ce point de phyſique animale eſt juſqu'à préſent entiérement inconnu, & il faut, d'après les expériences, examiner comment cette connexion & cette analogie dans les mouvemens peuvent, exiſter, & quelle eſt l'origine de leurs différences : mais on ne peut connoître le vrai changement de l'iris, ſi on ne connoît ſon état naturel ou de repos ; c'eſt donc à cette recherche qu'il faut, avant tout,

s'attacher. Les anatomiſtes ont cru aſſez communément que l'état naturel de l'iris eſt ſon rétréciſſement, c'eſt-à-dire, quand la prunelle eſt plus large ; mais n'ayant pas trouvé d'aſſez fortes raiſons pour me perſuader, je commençai à douter, & de ce doute naquit l'envie de faire une longue ſuite d'obſervations. J'avois toujours vu l'iris convexe dans mon chat, & tel il eſt auſſi dans les hommes. Je ne concevois pas comment il pouvoit garder ſa figure dans ſon expanſion, quand la prunelle ſe rétrecit, ſi cela n'étoit pas ſon état naturel ; car il paroît qu'il devroit plutôt s'applatir dans ce mouvement, par la contraction des fibres circulaires ſuppoſées, comme l'avoit cru Winſlow (*Mém. de l'acad.* 1721.), qui ne s'étonne aucunement de ce phénomene, tout contraire qu'il eſt aux théories déja reçues ; je cherchai donc l'état de l'iris dans le ſommeil : ſûr de le trouver dans ſon état naturel, j'eus recours à mon chat devenu, par l'habitude, docile & patient.

Après lui avoir fait eſſuyer une longue diete de pluſieurs jours, je lui apprêtai de quoi manger largement, de façon que demi-heure après je le trouvai étendu par terre, abbatu par le ſommeil. Je me couchai doucement ſur le lit, le tenant toujours dans mes bras, avec une paupiere que j'eus ſoin de tenir ouverte pendant deux heures avec mes doigs. Quand je commençois enfin à déſeſperer de le voir endormi, je vis ſa prunelle ſe rétrecir à meſure que l'animal approchoit de l'état de ſommeil. Deux minutes n'étoient pas écoulées, qu'il commença à trembler, comme s'il eût été en convulſion. J'ai obſervé pluſieurs fois la même choſe dans les animaux enſevelis dans un profond ſommeil, particuliérement dans les chiens. Dans mon chat endormi, la prunelle étoit réduite à une ellipſe très-applatie, & pas plus large au milieu qu'un quart de ligne ; elle alla toujours décroiſſant juſqu'à ce qu'elle fut réduite en très-peu de temps à moins d'un tiers de ligne de longueur & à moins de largeur en proportion. La prunelle n'eſt jamais ſi fort rétrécie, quand elle eſt frappée par la plus vive lumiere, réunie par des lentilles ſur la *rétine*. Je répétai cinq fois en différens temps l'obſervation énoncée. Toujours quand le chat s'endort, la prunelle ſe rétrécit par degrés. Dans le ſommeil le plus profond, elle eſt plus étroite encore, mais jamais entiérement fermée, comme je l'ai vue depuis. En m'y prenant de la ſorte, il falloit beaucoup de temps, & le chat s'endormoit difficilement les yeux ouverts ; j'imaginai donc de le tenir couché avec moi, gardant une petite bougie allumée à quelque diſtance, le chat tourné de telle façon, que ſes yeux étoient à l'abri de la lumiere. A peine fut-il endormi, que je lui ouvris doucement les paupieres, mais avec grande difficulté ; car du moment que je lui touchois l'œil, de la main, il ſe réveilloit. Je me mis donc à lui tenir toujours une main ſur la tête, & à attendre dans cette poſture qu'il fût endormi, de façon qu'avec un ſeul doigt je lui ouvrois aiſément les yeux, ſans diſcontinuer la preſſion de toute la main ſur la tête. La prunelle, toujours plus petite dans le plus fort ſommeil, n'étoit pourtant pas toujours égale, ni de la même configuration, mais paroiſſoit toujours ſous des figures différentes, le plus ſouvent elliptique, fermée en haut & en bas, & ſi rétrécie, qu'il n'y reſtoit qu'un petit trou ovale au milieu, prolongé en deux petites découpures capillaires. En général, la prunelle étoit trois ou quatre fois plus longue que large, & toujours beaucoup moindre que quand le chat étoit éveillé, même expoſé à la plus vive lumiere. J'ai eu enfin deux fois le plaiſir de la voir entiérement fermée, ſans qu'il y en eût d'autre veſtige de prunelle, qu'une eſpece d'inciſion longue d'une ligne, & pas plus large qu'un cheveu. Ayant réitéré l'obſervation avec une lumiere forte & vive, je vis que la prunelle n'étoit pas ſuſceptible d'ultérieur rétréciſſement, & toutes les fois que le chat couvroit l'iris avec ſa troiſieme paupiere, en regardant de côté à travers la cornée, on voyoit la prunelle très-étroite à l'ordinaire dans l'ombre de cette membrane.

N'étant pas encore content d'avoir vu la prunelle des chats entiérement fermée dans le ſommeil, je voulus voir celle de

l'homme. Il y avoit un petit enfant de dix-huit mois ou environ, qui à une certaine heure du ſoir dormoit très-profondement. Un jour au coucher du ſoleil, je le trouvai endormi dans une chambre, où à peine y avoit-il aſſez de jour pour démêler les objets les plus voiſins. Je lui ouvris doucement les paupieres de l'œil droit; il parut ſe réveiller, mais auſſi-tôt il retomba endormi: ſa prunelle très-rétrécie étoit réduite à un petit cercle pas plus large qu'un ſixieme de ligne, & les bords de l'iris paroiſſoient flotter dans l'humeur aqueuſe; il m'étoit arrivé d'obſerver la même choſe dans le chat. Pour m'aſſurer que la prunelle demeuroit ainſi rétrecie, j'éveillai l'enfant, & ſoudain elle ſe dilata beaucoup, mais pour peu de temps, car elle ſe rétrécit par degrés juſqu'au diametre d'une ligne, & ſe maintint dans cet état pendant une heure & demie. Ainſi dans le ſommeil, elle étoit, autant qu'on peut juger par la ſimple inſpection, trente-ſix fois plus petite. Ayant examiné pluſieurs autres fois cet enfant dans le ſommeil; j'ai conſtamment trouvé la prunelle ſans comparaiſon plus étroite, & jamais plus large, comme dans le chat, y reſtant toujours un petit cercle jamais moindre qu'un point viſible. J'ai enfin eſſayé pluſieurs fois d'approcher une lumiere de ſon œil, ſans l'éveiller, & alors la prunelle ne ſe rétréciſſoit pas pour cela. J'ai toujours obſervé la prunelle très-étroite dans les perſonnes adultes, quand elles étoient endormies. A un homme qui dormoit les yeux ouverts, elle étoit ſi petite, qu'à peine pouvoit-on la diſcerner à la foible lumiere d'une petite bougie, au fond de la chambre.

Il eſt donc clair, malgré ce que l'on a cru juſqu'à préſent, que l'état naturel de l'iris, eſt ſa dilatation, puiſque l'état naturel de la prunelle eſt d'être fermée; ainſi, au contraire, l'état violent de l'iris eſt le rétreciſſement, quand la prunelle ſe dilate. Et en effet, cette vérité n'eſt-elle pas ſuffiſamment démontrée, ſi la prunelle eſt plus étroite dans le ſommeil que dans la veille, quand la lumiere n'agit pas ſur les yeux, & que les animaux endormis ne ſouhaitent pas de voir? Oui: c'eſt un fait. Si les corps ſortent de leur état naturel uniquement quand ils ſont mis en mouvement par quelqu'autre corps, ou par leur volonté, on eſt forcé de conclure néceſſairement que la prunelle eſt dans un état violent, quand l'animal veut démêler les objets, & que la lumiere frappe la *rétine*; & dans un état naturel, quand l'œil eſt dans un repos parfait, & inſenſible à l'effort de la lumiere.

On pourroit nous objecter une ſeule difficulté; c'eſt que la lumiere requiſe pour obſerver les animaux & les hommes endormis, eſt par ſon action la cauſe du rétréciſſement de la prunelle; mais cela eſt ſi faux, qu'au contraire la prunelle s'élargit à meſure que l'animal s'éveille, nonobſtant que la lumiere doive plus fortement agir dans ce moment du réveil, car nous ſavons tous par expérience, combien nous ſommes ſenſibles à cette même lumiere, qui un moment après eſt ſi foible, qu'on a de la peine à diſtinguer les objets. Ainſi il faut dire que ce n'eſt pas la lumiere qui retient les prunelles pendant le ſommeil, ou il faudroit admettre qu'une petite lumiere eſt plus active & plus efficace qu'une grande. Si la *rétine* dans l'animal endormi étoit ſenſible à la lumiere, elle en devroit reſſentir les changemens & les dégradations, & la prunelle s'élargir plus ou moins comme quand il eſt eveillé; mais que la lumiere ſoit forte ou foible, on n'obſerve jamais de tels changemens. La prunelle d'ailleurs ne peut pas ſe mouvoir pendant le ſommeil, ſi tous les changemens & tous les mouvemens de l'iris dépendent de la volonté de l'animal; & il a été déja démontré qu'il n'y a d'autre lumiere capable de rétrécir la prunelle que celle qui parvient au fond de l'œil, & trouve la *rétine* ſuſceptible de ſenſation. On ne voit pas pendant le ſommeil, & l'animal ne ſe ſoucie pas des objets extérieurs. Que peut-on dire enfin après l'obſervation déciſive de la prunelle entiérement immobile dans le ſommeil, même à la plus forte lumiere d'un flambeau? Dans ce cas-la, pourquoi la cauſe ſi fort accrue n'a-t-elle pas agi? Ou les effets ne ſeront

plus proportionnés aux cauſes, ou ce n'étoit pas la foible lumiere que l'on nous oppoſoit, qui avoit rétréci la prunelle.

Après avoir éclairci & fixé l'état naturel de l'iris, on peut aiſément entendre comment il ſe maintient convexe, même dans ſon plus grand élargiſſement; phénomene que l'on ne peut expliquer dans aucune hypotheſe, de façon que Winſlow même parvint juſqu'à imaginer un nouveau corps, qui placé derriere l'iris, en empêchât l'applatiſſement qui lui paroiſſoit, par la contraction de ſes fibres circulaires, abſolument néceſſaire. (*win. mém. en droit.*) Si la dilatation eſt l'état naturel de l'iris, il eſt donc convexe par nature; & plus il ſe dilate en rétréciſſant la prunelle, plus il doit devenir convexe, parce qu'il approche d'autant plus de ſon état naturel. S'il y avoit quelqu'un aſſez ſimple pour s'en étonner ou en demander la raiſon, il n'auroit qu'à chercher auſſi pourquoi les yeux ſont ronds, la poitrine convexe, & enfin pourquoi toutes les parties ſont conformées comme elles le ſont par la nature.

Je voulus cependant m'aſſurer de ce phénomene, qui avoit donné matiere à beaucoup de recherches, & qui même avoit été mis en doute; & je trouvai par l'examen le plus exact, non-ſeulement l'iris toujours convexe dans les animaux, mais une particularité encore, qui n'avoit été remarquée par perſonne. Sa convexité s'accroît à proportion que la prunelle ſe rétrécit; & on voit cela très-évidemment dans les chats, les chiens & pluſieurs autres animaux. La même choſe arrive auſſi dans les hommes, malgré le ſentiment contraire de M. Petit, qui a fait pluſieurs expériences trompeuſes, en ouvrant des yeux glacés; car la mort & la glace peuvent changer trop de choſes dans un œil; & ſi l'on pouvoit en inférer quelque choſe, ce ſeroit plutôt le contraire de ce qu'il avance; je m'en ſuis aſſuré moi-même, en répétant les mêmes expériences ſur des yeux plus ou moins frais, & pleins de leurs propres humeurs, que j'ai fait glacer en différentes ſituations. Il faut donc obſerver les animaux vivans. Les yeux de mes amis & les miens examinés auſſi attentivement qu'il eſt poſſible, au miroir, & avec une loupe à prunelle large, auſſi bien qu'étroite, m'ont toujours paru avoir auſſi l'iris convexe, bien qu'à dire vrai il ſoit mal aiſé de découvrir cette convexité, quand on regarde de face. Il faut pour la voir clairement, regarder de très-près de côté dans la cornée, de façon qu'on voie s'avancer en dehors la convexité de cette membrane extérieure, & toute la diſtance de la cornée à l'iris, à travers la cornée; & enfin l'iris, & la prunelle de profil; on voit par ce moyen cet emplacement convexe, dont la prunelle occupe la partie la plus avancée.

Pendant que j'examinois la convexité de l'iris ſur mon chat, je vis ſa forme particuliere; elle eſt ſi différente de ce qu'elle eſt dans l'homme, qu'elle vaut la peine d'être décrite. L'iris des chats eſt de telle figure, que pour la mieux comprendre, il faut la ſuppoſer diſtinguée en deux parties ou anneaux concentriques, preſque également larges, quand elle eſt rétrécie & que la prunelle eſt plus large, parce qu'alors tout l'iris s'approche plus de la figure d'un anneau circulaire. Le plus grand de ces anneaux, c'eſt-à-dire, le bord extérieur de l'iris, le plus près du ligament ciliaire, paroît preſque immobile dans les médiocres mouvemens de la prunelle, & cela non-ſeulement dans les chats, mais dans les agneaux, chevrotins, & pluſieurs autres animaux que j'ai examinés. L'autre partie au contraire, ou l'anneau intérieur qui fait le contour de la prunelle eſt très-mobile, & plus convexe que l'autre, de façon que ces deux parties réunies enſemble, pourroient être comparées à la cornée réunie à la ſclérotique. Quand la prunelle eſt très-dilatée, l'iris paroît par-tout également large, & la prunelle circulaire, mais qui redevient ovale en ſe rétréciſſant. Mais ce qui me paroît plus à remarquer, ce ſont certains tours de petites rides ou plis qui naiſſent & ſe forment dans l'iris, dans ſa contraction. Ces rides dans les animaux dont la prunelle eſt ovale, ſe forment particuliérement au milieu de la largeur de l'iris & ſur les confins des deux anneaux, & entourant toujours le trou de

la prunelle : elles ſont rondes ſi elle eſt circulaire, & ovales ſi elle eſt ovale ; dans ce dernier cas cependant, elles ſont preſque abolies & inſenſibles près des deux pointes de l'ovale, & très-fortes aux côtés près du milieu, où l'ovale eſt plus large ; ainſi, j'ai remarqué que les bords de l'iris ſont toujours moins mobiles près des pointes. On pourroit déduire de cette obſervation que la cauſe, telle qu'elle ſoit, qui met l'iris en mouvement, n'agit pas également dans ces animaux ſur tous les points de l'iris. Cela n'arrive pas dans les yeux des hommes, où la prunelle étant toujours circulaire, il faut que la cauſe agiſſe par-tout également ; au contraire de l'iris des chats & de tous les autres animaux, dont le trou de la prunelle n'eſt pas rond.

Mais pour revenir à la convexité de l'iris, avant que jeuſſe fixé par mes expériences ſon état naturel, cette propriété de l'iris détruiſoit toutes les hypotheſes qu'on avoit imaginées ſur ſes mouvemens. L'iris eſt fortement attaché dans toute ſon origine au ligament ciliaire, & celui-ci à la ſclérotique ; ainſi, dans cette partie, il doit être immobile comme dans le point fixe de tous ſes mouvemens. Si l'on poſe le centre de la prunelle pour centre de forces, puiſque tout le bord mobile de l'iris y a ſa tendence, elle ne pourra pas ſe dilater ſans s'applatir ; car l'iris étant également flexible & mobile dans tous ſes points, il doit par-tout également céder à cette force qui l'entraîne vers le centre. Winſlow, dans cette difficulté, recourut à une hypotheſe qui, toute ſubtile qu'elle eſt, n'eſt pas plus vraie ; il imagina que l'iris étoit convexe, parce qu'il étoit appliqué contre le cryſtallin, dont il prenoit la figure en ſe mouvant deſſus lui. Lieutaut auſſi, ſuivant cette opinion, nia l'exiſtence de la ſeconde chambre de l'œil ; ſuppoſant que l'iris auroit dû s'applatir dans ſes mouvemens, s'il eût été librement flottant dans un fluide. Il n'y reſteroit dans aucun eſpace entre l'iris & le cryſtallin, pour placer la chambre poſtérieure de l'œil, malgré ce que les plus ſavans anatomiſtes ont démontré. On ſait ce qui a été dit par Piſter, Morgagni, & ſur-tout par M. Petit (*loco citato.*). Celui-ci après de longues obſervations, fit enfin voir ſans aucun doute, que la chambre poſtérieure eſt toujours large au moins d'un huitieme de ligne, & même un ſixieme, un quatrieme, & vis-à-vis la prunelle un tiers & trois quarts tout juſte, où elle devroit être plus étroite, ſelon le ſentiment de Winſlow. Mais le même M. Petit croit que l'erreur eſt venue de ce qu'on s'étoit ſervi d'yeux qui n'étoient pas bien pleins de leurs humeurs, & par la plus forte preſſion faite contre la chambre poſtérieure de l'œil, par le corps vitié & par l'humeur aqueuſe de la premiere chambre, quand on fait glacer ces humeurs. J'ai vu moi-même, en répétant ces expériences, que dans les yeux humains, quelque temps après la mort, l'eſpace de la chambre poſtérieure, ou eſt entiérement effacé, ou eſt très-étroit, & Winſlow même à la fin a été convaincu de la vérité de l'autre opinion ; cependant je vais démontrer juſqu'à l'évidence, que ce n'eſt pas du cryſtallin que l'iris tire ſa convexité : ayant ôté la cornée à deux chats, l'iris tomba ſur le cryſtallin, s'y étendit, & prit ſa forme convexe. J'obſervai attentivement l'animal à prunelle rétrécie, & toujours, malgré le cryſtallin, l'iris parut beaucoup moins convexe que dans les yeux intacts & pleins d'humeur, & je ne vis jamais la ſeconde zone ou anneau s'élever ſur le premier. On remarque la même choſe, même ſans ôter la cornée, en pratiquant un trou par lequel s'écoule l'humeur aqueuſe des deux chambres. On voit aiſément dans pluſieus animaux, que l'iris ne ſe prête pas, & ne prend pas ſa convexité ſelon la forme du cryſtallin placé derriere lui.

La volonté eſt la cauſe des mouvemens de la prunelle.

Après avoir fixé l'état naturel de la prunelle, il nous reſte à examiner pourquoi l'iris ſe met en mouvement quand la lumiere parvient au fond de l'œil. Les théories propoſées juſqu'à préſent ſont incertaines & imparfaites, parce qu'elles renferment des ſuppoſitions toutes nues, & n'expliquent pas tous les phénomenes, & même il en reſte qui les détruiſent. Il ne faut pas

ſuppoſer avoir tout entendu, quand on connoît l'état naturel de l'iris, & que quand la lumiere frappe la *rétine*, la prunelle ſe rétrécit; il eſt vrai que cette choſe s'enſuit mais elle n'en eſt pas l'effet. Les phyſiciens ſont ſujets à prendre pour effet néceſſaire d'une choſe, ce qui n'en eſt que la ſuite; il eſt ſûr cependant qu'entre la *rétine* & l'iris, il n'y a aucune communication organique, aucun viſible filament, aucun vaiſſeau. Rien ne paſſe de l'une à l'autre, & les microſcopes les plus forts, les injections les plus pénétrantes, non-ſeulement ne laiſſent point voir, mais ne font pas même ſoupçonner de connexion entre ces parties.

Ainſi les impreſſions de la lumiere ſur la *rétine*, ne peuvent, par le moyen d'aucun organe, rétrécir la prunelle; mais il y a quelqu'autre cauſe qui la contracte & la dilate dans cette occaſion; ces raiſons me déterminerent à croire que les mouvemens de l'iris ne ſont rien moins que méchaniques & involontaires, comme on a cru juſqu'à préſent, d'autant plus qu'à l'occaſion de tant d'obſervations faites ſur les yeux de mon chat, avec une patience inexprimable, j'eus tout le loiſir d'examiner tous les différens mouvemens de l'iris, parmi leſquels j'en démélai pluſieurs qui, ſans aucun doute, étoient indépendans de l'action de la lumiere ſur la *rétine*, & évidemment volontaires dans l'animal. Mais pourquoi donc ne l'étoient-ils pas tous? Pour ſortir de ce doute, je fis les expériences ſuivantes.

Quand le chat, frappé par trop de lumiere ſe remuoit avec violence, & faiſoit toute ſorte d'efforts pour l'éviter, ſa prunelle ſe rétréciſſoit beaucoup, mais jamais ne ſe fermoit entiérement. On ne peut pas nier qu'il ne reſſentît de la douleur, & qu'il ne reſſerât la prunelle pour s'en garantir; car peu de temps après, expoſé toujours à la même lumiere, il ſe tranquilliſoit, ne donnant plus aucune marque de douleur, & la prunelle s'élargiſſoit même à une plus forte lumiere, pourvu qu'on ne la renforçât pas ſubitement: c'étoit donc la douleur, non la ſeule illumination de la *rétine*, non la néceſſité méchanique d'un reſſort inconnu qui faiſoit rétrécir la prunelle; car la lumiere étant toujours au même dégré, la prunelle auroit dû ſe maintenir également reſſerrée & ſe rétrécir davantage en proportion de l'augmentation de la lumiere. Mais voilà quelque choſe encore de plus convainquant; lorſque j'effrayois mon chat, par le moyen d'un bruit ſoudain, il élargiſſoit la prunelle, malgré la lumiere qui lui frappoit les yeux, & même cette dilatation augmentoit en proportion de ſon épouvante, ſi l'on augmentoit en même temps, & la lumiere, & le bruit; ainſi la douleur occaſionnée par la lumiere cédoit à la crainte, & cela arrive conſtamment de nuit & de jour à toute ſorte de lumiere. Elle eſt donc volontaire cette dilatation de la prunelle, & dans le chat, & dans les autres animaux, & même dans l'homme, qui tous en font autant quand ils ſont ſaiſis par la peur.

Je fis pendant la nuit une autre obſervation qui prouve encore plus; je plaçai par terre pluſieurs lumieres très-près l'une de l'autre, je me mis directement au deſſus, tenant mon chat de façon qu'il ne pût les voir; je le retournai ſoudain ſuſpendu par ſa queue, comme ſi j'euſſe voulu le jeter ſur ces flammes. La prunelle, au lieu de ſe rétrécir par tant de lumiere, ſe dilata beaucoup, & ſe maintint dans cet état, tant que dura la peur de tomber ſur le feu. La même choſe arriva, quoique je tinſſe mon chat de différentes façons, & toujours ſa prunelle s'élargiſſoit tant que duroit la crainte; mais après avoir calmé ces mouvemens de frayeur, ſi on le contraignoit de regarder ces mêmes lumieres, ſa prunelle ſe rétréciſſoit.

Il falloit pourtant trouver quelqu'autre preuve des mouvemens volontaires, qui ne fût pas produite par l'épouvante, & heureuſement je la trouvai en regardant mes propres yeux au miroir. Toutes les fois que j'approchois de mes yeux une aiguille ou tel autre petit objet que ce fût, la prunelle ſe rétréciſſoit, & toujours de plus en plus, à proportion que je l'approchois. La même choſe arrive toujours, quel que ſoit l'objet, lumineux ou non, pourvu qu'on l'approche beaucoup; cet objet que l'on voit confuſément au com-

mencement, avant que la prunelle ſe rétréciſſe, devient clair & très-diſtinct quand elle eſt contractée. On voit donc que ces mouvemens ſont volontaires & indépendans du peu ou beaucoup de lumiere tranſmiſe à l'œil par ces petits objets; on fait toujours les même mouvemens, de façon qu'à peine la lumiere la plus vive en peut faire autant: dans ces cas-là, la prunelle ſe rétrécit par la néceſſité de mieux voir le petit objet; c'eſt une choſe très-connue qu'il faut alors la contracter pour exclure les rayons divergens & ſuperflus.

Les vérités juſqu'à préſent établies nous prêtent deux autres argumens, pour nous convaincre que tous ces mouvemens ſont volontaires. Premiérement la prunelle ſe meut en conſéquence de ce que l'animal eſt ſenſible à la lumiere & voit les objets extérieurs; il faut donc que la cauſe de ces mouvemens réſide dans ce qu'on appelle *le principe ſenſitif*, & que la lumiere ne ſoit qu'une condition, puiſque ces mouvemens dépendent entiérement de la ſenſation de la vue; ainſi l'iris ne ſera remué par aucun reſſort méchanique de cet organe. Le ſecond raiſonnement que l'on en peut inférer eſt que ſi les mouvemens de l'iris étoient méchaniques, & non pas animaux, ſi la lumiere en étoit la cauſe immédiate, l'iris ne ſe dilateroit pas, mais ſe rétréciroit plutôt à l'approche de la lumiere, en proportion de la vivacité de cette même lumiere; car l'état naturel ou le repos de l'iris conſiſtant dans ſa dilatation, plus il eſt large, plus il en approche; & au contraire, plus il ſe rétrécira en dilatant la prunelle, plus ſeront violens les changemens faits & occaſionnés par la lumiere, parce que je ne vois pas comment on pourroit appliquer à l'action de la lumiere le rétréciſſement de la prunelle qui arrive dans le ſommeil, quand ceſſe toute autre action violente qui puiſſe la faire mouvoir; ainſi on auroit tous les effets de la lumiere ſans la préſence de la lumiere; & il faudroit dire que le rétréciſſement de la prunelle n'eſt pas l'état naturel de l'iris, parce que dans cette hypotheſe il eſt produit par la lumiere, & il faudroit dire auſſi que c'eſt ſon état naturel, puiſqu'elle ſe rétrécit dans le ſommeil.

Pour ôter entiérement toute ombre de doute, je voulus examiner ſi les mouvemens des deux prunelles s'accordoient entr'eux dans les yeux ſains, pour en tirer la légitime conſéquence qu'ils ont un principe mouvant qui leur eſt commun: je plaçai entre les yeux de mon chat, un carton perpendiculaire à ſon front & à ſes narines, en forme de cloiſon, de façon qu'on pouvoit éclairer un des yeux, & laiſſer l'autre dans les ténébres: ainſi je remarquai en approchant la lumiere de l'un, que la prunelle de l'autre ſe rétréciſſoit également, & qu'en diminuant la lumiere, les deux prunelles ſe dilatoient auſſi en même temps. Ce qui arrive dans le chat, arrive de même, & dans l'homme, & dans les autres animaux: & j'en ai fait l'expérience ſur moi-même au miroir. En fermant un ſeul œil, la prunelle de l'autre ſe dilate, & en le rouvrant ſoudain, on voit ſa prunelle auſſi dilatée que l'autre, & un moment après elles ſe rétréciſſent également; donc les mouvemens des prunelles ſont analogues & égaux, même quand la lumiere frappe ſur un ſeul œil; il faut donc que la cauſe en ſoit unique & commune; mais cette cauſe n'eſt certainement pas la lumiere ni autre choſe externe, car elle ne pourroit pas agir ſur l'œil fermé ou couvert par l'ombre du carton; elle ne pourroit pas agir non plus par le moyen de quelque connexion d'organes entre l'œil ouvert & l'œil fermé, parce que les yeux ſont deux machines entiérement ſéparées l'une de l'autre, & parce qu'on voit par la précédente expérience, que les mouvemens de la prunelle dans l'œil fermé ne ſecondent pas ceux de l'œil ouvert; mais au contraire ceux de l'œil ouvert ſuivent les altérations de celui qui eſt fermé. Il y a donc une force intérieure qui influe ſur ces mouvemens & gouverne les deux yeux; & c'eſt la pure volonté.

Boerhaave, en ſoufflant dans les poumons d'un chien, auquel il avoit ouvert la poitrine, obſerva que les prunelles ſe mouvoient, mais redevenoient immobiles dès qu'il ceſſoit de ſouffler (*imperium faciens*), la *rétine* incapable de ſentiment dans l'animal à demi-mort, recouvroit

ſes facultés par le moyen de ce ſouffle, comme tout le reſte du corps qui paroiſſoit revivre ; & c'eſt pour cela que dans ce moment l'iris ſe remuoit. Il ne faut pas non plus omettre de remarquer que dans les évanouiſſemens, les apoplexies, & les maladies extatiques, ou après une forte doſe d'opium, la prunelle reſte immobile à tout effort de lumiere.

C'eſt la regle générale dans tous les mouvemens de l'iris, que quand on reſſerre la prunelle à une trop forte lumiere, on tâche d'en diminuer la douleur : & à peine ce ſentiment douloureux eſt-il ceſſé, la prunelle s'élargit derechef ; en ce cas ; la lumiere n'eſt que l'occaſion du mouvement de la prunelle, comme la frayeur & la pointe d'une aiguille proche de l'œil. La volonté rétrécit la prunelle, ou pour en exclure le trop de lumiere qui l'affecte, ou pour mieux diſtinguer les petits objets. La volonté la dilate pour recevoir plus de rayons, quand la lumiere eſt foible ; & dans la frayeur elle ſe dilate auſſi, pour mieux démêler la cauſe de notre épouvante, & la meilleure façon de l'éviter. La même choſe arrive quand on veut regarder quelque choſe attentivement ; & la prunelle ſe dilate alors, même avec une lumiere, qui en tout autre cas la feroit rétrécir ; ainſi elle s'élargit beaucoup au moment du réveil, parce qu'on veut tout voir ; mais elle ſe rétrécit auſſi-tôt par la douleur cauſée par le premier choc de la lumiere qui ſe calme en peu de temps, & la prunelle s'élargit derechef ; à la chûte du jour elle ſe dilate tant qu'elle peut pour recevoir le plus de rayons qu'elle peut de la lumiere déja foible. Le ſommeil ſurvient enfin, la volonté abandonne l'organe de la vue, l'iris ſe dilate & s'arrange lui-même dans ſon état naturel, c'eſt-à-dire, à prunelle rétrécie.

Tous les faits nombreux recueillis juſqu'à préſent, ont fixé trois principales vérités ; que l'iris eſt mis en mouvement par la ſeule lumiere qui frappe la *rétine* ; que la prunelle eſt rétrécie dans ſon état naturel, & que les mouvemens de l'iris ſont volontaires. Je pourrois aiſément expliquer ces mêmes faits, comme dépendans néceſſairement des principes établis, ſi je ne les avois auparavant examinés comme moyens pour découvrir ces mêmes principes, en ſuivant la méthode analytique, à laquelle je me ſuis attaché, de préférence à la méthode ſynthétique, dans cet article.

Il ne faut pourtant pas négliger de ſe ſervir de ces vérités pour l'intelligence de quelques queſtions qu'elles peuvent aiſément réſoudre. M. Mariotte ſoutint que la choroïde, non la *rétine*, étoit le vrai organe de la vue, & il fut entraîné à cette hypotheſe par un phénomene qu'il crut inexplicable, ſi la *rétine* en eût été l'organe. La prunelle expoſée à une petite lumiere ſe dilate, à une grande ſe rétrécit, & l'iris n'a aucune communication avec la *rétine*. Cette opinion, dont la France a été le berceau, eut beaucoup d'illuſtres ſectateurs (le Cat, Nollet, *&c.*), & fut ſoutenue par le moyen de l'argument ſuivant, qui fut embelli de façon à paroître une démonſtration. On fait remarquer que les mouvemens de l'iris diminuent à meſure que l'on perd la vue par maladie ; & dès qu'on l'a perdue, il n'y a plus de mouvement, quelle que ſoit la lumiere dont l'œil ſoit frappé ; il faut donc que l'organe de la vue réſide dans la choroïde, puiſque l'iris en eſt une partie, & eſt entiérement ſéparée de la *rétine*. Je ne peux pas nier que cette difficulté ne ſoit inſoluble dans le ſyſtême ancien ; nous ſommes aſſurés par l'inſpection anatomique, que la *rétine* & l'iris ſont deux parties qui n'ont entr'elles aucune connexion ; & réellement ſi ces mouvemens de l'iris étoient ſeulement méchaniques, nous ſerions réduits au ſilence ; car ou perſonne n'a oſé y répondre, ou la réponſe n'a été ni ſûre, ni catégorique, tant l'objection étoit forte. Cependant il eſt ſûr qu'on peut diminuer les mouvemens des prunelles ſans qu'il y ait aucune communication entre la *rétine* & l'iris, de la même façon que ſont remuées tant d'autres parties de notre machine, & cependant la lumiere eſt l'occaſion d'un tel mouvement ; car l'animal rétrécira la prunelle pour mieux voir, ou pour éviter le trop de lumiere qui frappe la *rétine* ; & quand celle-ci par maladie aura moins de ſenſibilité, la volonté remuera moins l'iris,

ou enfin la *rétine* ayant perdu toute ſenſibilité à la lumiere, ne donnera aucune raiſon à la volonté de rétrécir ou de dilater la prunelle. Le ſeul empire de la volonté ſuffit à toute ſorte de mouvemens dans la troiſieme & la cinquieme paire de nerfs.

La concorde des mouvemens des prunelles explique admirablement pluſieurs maladies des yeux. Les chirurgiens examinant les cataractes d'un œil, obſervent auparavant ſi la prunelle eſt mobile par l'effet de la lumiere, & le plus petit mouvement leur ſuffit pour en tirer de bonnes eſpérances, & s'attendre à une heureuſe iſſue. Quand au contraire la prunelle a perdu entiérement le mouvement, on déclare la cataracte incurable. Mais on peut ſouvent ſe tromper, de la façon dont on s'y prend pour examiner ces choſes-là, & on riſque ſouvent de promettre en vain une heureuſe iſſue, en expoſant le patient à de nouveaux maux. Si la cataracte a attaqué un ſeul œil, les mouvemens de l'iris ne ceſſeroient pas, quand même il s'y ſeroit réuni une maladie du nerf optique ou de la *rétine*; car la lumiere qui frapperoit l'œil ſain ſuffiroit pour réveiller le mouvement dans l'iris affecté, par l'ancienne habitude de mouvoir également les deux prunelles. On peut ajouter que la précaution ordinaire que l'on prend de faire fermer l'œil ſain, n'eſt pas ſûre, parce que lorſqu'on le ferme, on a déja vu que la prunelle de l'autre doit auſſi ſe mouvoir. Ce n'eſt donc pas un argument bien ſûr, celui qu'on tire des mouvemens que l'on voit faire à l'iris pendant que l'on ferme l'œil ſain. On devroit plutôt attendre quelque temps, pour s'aſſurer ſi ces mouvemens ſubſéquens naiſſent de la lumiere qui frappe l'œil infirme, ou ſi ce n'eſt que le premier mouvement qui s'enſuit habituellement après qu'on a fermé l'œil ſain. Tout ſoupçon de cauſe extérieure étant ainſi détruit, les mouvemens de l'iris ſeront une marque ſûre que ni l'organe de la vue, ni l'humeur vitrée ne ſont altérés, & qu'il reſte quelque eſpérance de guériſon. Cette obſervation eſt utile encore en d'autres maladies des yeux, comme le glaucome & la goutte ſereine, que la chirurgie ne peut pas guérir. On pourra ainſi raiſonnablement juger de l'avancement & des progrès de la maladie, & diſtinguer la vraie goutte ſereine. Ces précautions enfin feront connoître quand la prunelle eſt réellement immobile par maladie; & frayant une route plus ſûre, étendront le jugement qu'on doit porter dans ces occaſions.

L'exacte analogie des mouvemens des deux prunelles paroît réſoudre une queſtion fameuſe qui eſt encore indéciſe parmi les philoſophes modernes; ſavoir, ſi l'on voit les objets par un ſeul œil ou par les deux yeux à-la-fois. Les mouvemens concordans des prunelles ſont volontaires. Celui donc qui regarde s'eſt fait une habitude de ſe ſervir des deux yeux enſemble, parce qu'il a eu une raiſon de les mettre en œuvre tous les deux, autrement il ne ſe ſeroit pas donné la peine d'employer ſans beſoin un de ſes organes, & de faire en pure perte tous les mouvemens qu'il fait avec l'autre, comme on n'emploie pas les deux bras quand on voit qu'un ſeul ſuffit pour ce qu'on veut faire. Cependant, de ce que les prunelles ſe meuvent d'accord par ancienne habitude, il faut inférer qu'on s'en eſt ſervi dans les mêmes temps & dans les mêmes occaſions; & il faut qu'elles aient ſervi l'une & l'autre au même uſage, car elles ne peuvent plus ſe mouvoir différemment, comme les yeux, qui ne peuvent pas ſe tourner en deux différens endroits dans le même temps.

On lit dans les *Tranſactions philoſophiques* un fait ſingulier d'un certain Anglois qui voyoit très-bien pendant le jour, mais aux approches de la nuit tout pour lui ſe couvroit d'un brouillard épais; & dès que la nuit étoit cloſe, il devenoit entiérement aveugle, ſans qu'il fût frappé par la lumiere des flambeaux, de la lune ou des étoiles. Il rétréciſſoit pendant le jour ſes prunelles à l'ordinaire quand il étoit frappé par trop de lumiere, mais pendant la nuit elles reſtoient entiérement immobiles. Une maladie ſi étrange parut avec raiſon obſcure & difficile. Mais, pour ce qui regarde l'immobilité de l'iris pendant la nuit, on voit que ce n'étoit qu'une conſéquence néceſſaire des trois loix que nous venons de fixer. La prunelle n'eſt pas rétrécie par la lumiere qui frappe l'iris, mais par celle

qui

qui atteint à la *rétine*. Dans ce cas-là donc, ſi la *rétine* étoit inſenſible à tous autres rayons qu'à ceux du ſoleil, l'iris en conſéquence devoit être immobile à toute autre lumiere, & la prunelle devoit toujours ſe maintenir dans l'état où elle eſt lorſqu'elle ſe trouve entourée d'une parfaite obſcurité, comme il arrive dans les gouttes ſereines ou dans le glaucome, & dans tous les cas où la *rétine* eſt inſenſible; & de même que dans ces cas l'ancienne habitude de tenir la prunelle ouverte, l'empêche de ſe fermer, elle ne ſe fermoit pas non plus dans cet homme. M. Briggio a dit quelque choſe ſur cette cécité nocturne, mais cela ne mérite pas d'examen. Boerhaave eſſaya d'en rendre raiſon; il trouve je ne ſais qu'elle harmonie entre les parties internes de la *rétine* & du cerveau, & les ſeuls rayons du ſoleil; harmonie qui exclut toute autre lumiere. Mais eſt-il poſſible qu'un phyſicien ſe paye d'un mot? Cette harmonie n'eſt qu'un mot trop hypothétique & trop vague. D'ailleurs, on n'a qu'à ſe rappeller que la lumiere de la lune n'eſt autre choſe que la lumiere du ſoleil réfléchie; que ſes rayons ſont de la même nature que ceux du jour, & que les étoiles fixes ſont autant de ſoleils qui brillent de leur propre lumiere. N'y ayant donc aucune différence de lumiere à lumiere, ſi ce n'eſt du plus ou du moins qu'il en parvient à l'œil, on ne peut entendre ce phénomene qu'en conſiderant la grande différence des divers degrés de lumiere. Bouguer (*ſur les gradat. de la lune*), à la ſuite de pluſieurs expériences très-ſubtiles, a trouvé que la lumiere du ſoleil eſt trois cent mille fois plus forte que celle de la lune, quand elle eſt dans ſon plein; & le grand Euler fait monter encore plus haut la différence. C'eſt en Angleterre qu'on eſſaya, pour la premiere fois, de recueillir les rayons de la lumiere de la lune, & après, Philippe de la Hire le fit en France, avec le fameux miroir ardent de Tſchirnauſen, & il plaça, un ſoir de pleine lune, au foyer des rayons, un des plus délicats thermometres d'Amontons; mais l'eſprit-de-vin ne ſe mut aucunement dans cet inſtrument: la différence rapportée devoit réellement être calculée de cette maniere: car le foyer des rayons lunaires ſe réduiſoit dans un eſpace trois cent ſix fois plus petit, de façon qu'il équivaloit à peine à un millieme de la lumiere du ſoleil. Les autres lumieres ſont encore plus foibles. Une chandelle à la diſtance d'un pied & un tiers de Paris, renvoie une lumiere onze mille ſix cent ſoixante-quatre fois moindre; & celle-ci, toute mêlée des effluves, fumeuſe & impure, n'eſt pas capable d'altérer le thermometre: au contraire, la plus petite lumiere du ſoleil ſuffit pour éclairer un très-grand ſalon, & colore les corps beaucoup mieux que ne pourroient faire mille flambeaux allumés à-la-fois. En éclairant tant qu'on peut dans la nuit, on voit toujours peu & mal, les objets qui ne ſont pas très-près de l'œil, & même ceux-ci ſe voient toujours confuſément. Il eſt cependant vrai que les prunelles ſont plus élargies pendant la nuit, & on peut inférer delà combien la ſenſation, occaſionnée par les lumieres nocturnes, eſt plus foible. Ainſi il peut très-bien ſe trouver une *rétine* ſenſible aux effets du ſoleil & non à d'autres. Telle il faut ſuppoſer la *rétine* de l'Anglois qui n'étoit pas bien ſenſible, puiſqu'elle ne voyoit goutte pendant la nuit. D'ailleurs cette diverſité n'eſt pas hors de l'ordre naturel, puiſqu'il arrive naturellement qu'un homme y voit mieux qu'un autre, & que les oiſeaux nocturnes voient très-bien la nuit ce que les hommes ont de la peine à démêler confuſément.

On ne peut pas fixer combien plus efficacement on peut reſſentir la lumiere du ſoleil. On a de fortes raiſons pour ſoupçonner que la différence du jour à la nuit eſt beaucoup plus grande qu'il ne paroît par les calculs. Les mathématiciens ont approuvé, il eſt vrai, les expériences de Bouguer: elles démontrent uniquement que la lumiere du ſoleil eſt plus denſe que celle de la lune; mais il n'en réſulte pas que cette lumiere doive faire une impreſſion d'autant plus forte; & de ce qu'elle éclaire trois millions de fois plus, il ne s'enſuit pas que la vue en ſoit d'autant plus claire. Cet illuſtre philoſophe a trouvé le moyen, en faiſant uſage de pluſieurs verres, d'éparpiller ſi fort un rayon du ſoleil, que la lumiere, raréfiée & affoiblie, ne paroît plus que lu-

miere de lune. Il compare enſuite l'eſpace éclairé par le rayon primitif, & le large champ qu'il occupe quand il eſt éparpillé & raréfié, & il meſure ainſi l'une & l'autre lumiere. Mais qui eſt-ce qui peut dire que la lumiere agit ſur les corps avec une force proportionnée à ſa quantité; qu'en raiſon égale elle éclaire les objets? On peut encore moins meſurer la ſenſation réveillée dans l'œil par ſes rayons, n'y ayant aucune relation entre la lumiere & l'action d'un nerf qui ſent dans le cerveau. On doit obſerver qu'à peu de diſtance du foyer du miroir ardent, on reſſent à peine la chaleur de la lumiere en plaçant la main ſur les rayons, & le thermometre fait à peine le plus petit mouvement, pendant que dans le foyer tout ſe fond, ſe brûle & ſe vitrifie dans un moment. Si la proportion ſuppoſée exiſtoit, la force devroit s'accroître en raiſon de l'approche du foyer, & pourtant elle s'accroît ſans meſure. Si donc la lumiere du ſoleil accroît ſa force beaucoup plus qu'en proportion de ſes rayons, je ne ſaurois déterminer combien elle eſt plus forte que la lumiere de la lune; mais elle l'eſt toujours beaucoup plus que ce qui a été fixé par le calcul énoncé. Eh! que pourroit-on dire de la ſenſation ſur la *rétine*, & des objets plus ou moins clairs pendant le jour ou pendant la nuit? Il ne faut pas confondre ici quatre choſes abſolument ſéparées, les rayons en petite ou grande quantité, forts ou foibles, les objets clairs ou obſcurs, la vue bonne ou mauvaiſe.

Réponſe aux objections. On démontre auſſi que la reſpiration & l'éternument ſont tous des mouvemens volontaires.

Il ne ſuffit pas d'avoir démontré les vérités établies, il faut réſoudre les difficultés qui pourroient être faites avec quelque apparence de raiſon. On pourroit oppoſer que la prunelle rétrécie à une grande lumiere, & dilatée à une petite, donne à croire que le rétréciſſement eſt ſon état violent, puiſque, pour qu'il s'enſuive, il faut une force violente & extérieure, pendant que la dilatation, qui arrive par la privation de la lumiere, doit être ſon état naturel: mais on prend ici pour cauſe ce qui n'eſt que ſimple occaſion. Il arrive que la prunelle ſe dilate quand la lumiere eſt foible, parce que l'animal veut voir, & il a éprouvé par l'expérience, qu'il lui faut élargir la prunelle. Il le ſait & il l'a fait un nombre infini de fois depuis ſon enfance, de façon que cela lui eſt devenu en mouvement d'habitude auquel il s'eſt accoutumé, par un long exercice, dans le beſoin continuel de voir. Si la lumiere eſt trop foible pour bien voir, il faut dilater la prunelle & en recevoir une plus grande quantité. Il eſt vrai que l'animal en ignore la raiſon phyſique, mais il voit plus clair en faiſant ainſi, & cela lui ſuffit. Trop de lumiere occaſionne au contraire deux maux; un ſentiment de douleur dans la *rétine*, & la vue confuſe: ainſi la prunelle ſe rétrécit pour éviter la douleur ou pour mieux voir.

Une autre difficulté naît de ce que nous voyons la prunelle très-dilatée dans les morts & dans les animaux tués depuis peu: elle eſt alors ſi large, qu'à peine apperçoit-on l'iris. Cela pourroit faire croire que l'état naturel de la prunelle eſt ſa dilatation & non ſon étréciſſement; car la mort, entraînant le dernier repos de tous les mouvemens, paroît par-là diſſoudre toute contraction violente, enſorte que tout retombe dans ſon état naturel de repos. Premiérement ce fait n'eſt pas toujours auſſi vrai qu'on le raconte. J'ai déja vu le contraire ſur pluſieurs animaux; & Winſlow avoit déja remarqué, dans les cadavres humains, la prunelle médiocrement rétrécie, quelquefois beaucoup; mais jamais dilatée. Ces obſervations ont été déja citées par Morgagni pour les oppoſer à M. Mery. J'ai moi-même obſervé que les prunelles des morts de maladie étoient pour la plupart rétrécies, dilatées dans un petit nombre, & dans les autres ni dilatées ni rétrécies. Mais quand même les prunelles de tous les cadavres ſeroient dilatées, je répondrois avec Morgagni, que la prunelle élargie des morts, ne prouve pas la dilatation naturelle, comme les paupieres qui reſtent ouvertes après le décès, ne prouvent pas qu'une force animale les tienne ouvertes pendant la vie, & on n'en conclut jamais que ce ſoit leur état naturel, car on ſait d'ailleurs

qu'il y a des muſcles élévateurs qui ſont gouvernés par la volonté. Une choſe auſſi que j'ai obſervée réſout en grande partie la difficulté. Les chats, les chiens, & autres animaux, dans leſquels le ſang eſt chaud, quand ils ſe noient & périſſent de mort violente, ont la prunelle ſi dilatée, qu'à peine apperçoit-on l'iris, & elle ne devient étroite que quelque temps après. Donc la prunelle ſe dilate dans les grands efforts de l'animal qui meurt; & on peut croire qu'il le fait pour chercher à voir les objets qui diſparoiſſent pour lui, & à recevoir encore cette lumiere à laquelle il commence à ne plus être ſenſible. L'iris ne ſe détache pas tout de ſuite après la mort, comme il arrive ſouvent à pluſieurs muſcles & autres parties qui reſtent convulſes, dures & contractées comme elles étoient peu avant la mort, ſi l'animal a expiré dans les convulſions & les douleurs.

Avant de réſoudre tout-à-fait cette difficulté, il faut en rapporter une autre encore plus forte, parce qu'il y a des réponſes qui peuvent ſervir à toutes les deux. Dans toutes les maladies du nerf optique & dans le glaucome, la prunelle eſt dilatée: cependant il paroît qu'elle devroit être rétrécie, ſi c'étoit ſon état naturel. L'obſervation eſt généralement vraie; mais premiérement les preuves de l'état naturel de la prunelle dans ſon rétréciſſement ſont déciſives, de façon que ces objections indirectes & ambiguës ne valent rien. Qui peut aſſurer que dans les cadavres & par les maladies il n'arrive quelque changement dans l'iris? Qu'il ne lui manque par-là le moyen, quel qu'il ſoit, de ſe dilater? Un peu d'humeur qui manque dans ſes canaux très-ſubtils, les nerfs qui n'ont plus aucune influence, & tout petit dérangement enfin peut ſuffire pour mettre l'iris hors d'état de ſe mouvoir. Il y a d'ailleurs trop d'exemples de muſcles & de membres qui, au lieu de retomber dans leur état naturel, reſtent tels qu'ils furent laiſſés par une contraction violente ou tel autre mouvement accidentel. Les cadavres reſtent auſſi roides dans leurs membres, & pluſieurs fois dans les mêmes attitudes dans leſquelles ils furent ſurpris par la mort, ſans répéter l'exemple des paupieres ouvertes. On ne peut donc inférer aucune preuve, ni des maladies, ni des cadavres, pour décider de leur état naturel pendant la vie & la ſanté. Mais pour s'en tenir aux preuves directes, il eſt vrai que les aveugles tiennent la prunelle ouverte; mais ceux qui ont eu le malheur de perdre la vue, ne ceſſent pas pour cela de la ſouhaiter, & de mouvoir les yeux comme s'ils vouloient voir, & l'aveugle eſt dans le même état qu'un homme qui ſe trouve dans une parfaite obſcurité ſans avoir perdu la vue. Celui-ci tient la prunelle ouverte par le beſoin qu'il a de lumiere; l'aveugle auſſi la dilatera, non par l'effet de la lumiere, mais par une volonté qui n'eſt plus libre, puiſque l'ancienne coutume, & le déſir perpétuel de voir lui a rendu habituel ce mouvement; & réellement il tient les paupieres ouvertes comme quand il jouiſſoit de la vue.

On ne réfléchit pas en faiſant ces mouvemens, parce qu'ils ſont devenus habituels: mais en ſont-ils moins volontaires comme tous les autres, qui par un long uſage deviennent néceſſaires. La volonté enfanta ces mouvemens jadis, mais ils lui devinrent enſuite habituels? L'animal ne peut plus ſe contraindre, & les organes même ſe réduiſent à ne pouvoir plus faire d'autres mouvemens, que ceux qu'ils font ſans ceſſe, & delà vient l'habitude. On pourroit faire à cela une objection. La voici: on a pris l'habitude de rétrécir auſſi bien que de dilater la prunelle, & malgré cela on n'en fait pas uſage dans ces maladies; or, il n'y a aucune raiſon, pour préférer la premiere habitude; ainſi la dilatation dans les aveugles n'eſt pas une habitude, mais il faut dire plutôt que c'eſt l'état naturel de la prunelle. Je réponds qu'à la rigueur il ne faut aucune habitude pour rétrécir la prunelle, qui ne fait que revenir à cet état dans lequel elle ſeroit toujours; mais l'habitude eſt de la tenir dilatée, juſqu'à ce que la lumiere n'offenſe & ne trouble pas la vue. Dans ce cas-là, on tend toujours à la dilater, on en contracte bientot l'habitude, & cette volonté permanente ne ſe change ni ne ſe

ſuſpend, que quand, ou le choc de trop de lumiere, ou le beſoin de démêler les objets trop voiſins ou trop éclairés, nous y contraint. Et quand même il ſeroit vrai que la prunelle ſe rétrécit par habitude, comme par habitude elle ſe dilate, pour cela même les aveugles devront la tenir toujours dilatée, par le continuel beſoin de voir, & ſeront en conſéquence dans le cas de faire prévaloir l'habitude de la dilatation, & jamais celle du rétréciſſement, parce qu'ils ne ſont jamais affectés par le trop de lumiere, & jamais dans le cas d'en exclure le ſuperflu par le rétréciſſement de la prunelle.

Pourquoi donc ne peut-on pas dilater ou rétrécir la prunelle quand on veut? Comment ſont-ce des mouvemens volontaires, ſi notre volonté ne les dirige pas? Il n'y auroit pas de réponſe ſi cela étoit vrai, mais on ſait déja que les organes, accoutumés dès long-temps à ſe mouvoir dans un ſens, ne peuvent plus ſe mouvoir dans un autre. Il faut expliquer & démontrer ce que je dis par la raiſon & par le fait: mais auparavant faut-il relever la foibleſſe de l'objection. On n'a qu'à ordonner à qui que ce ſoit de ne pas mouvoir les paupieres, ou l'œil pendant l'eſpace d'une heure, on eſſaie l'expérience, mais on n'y réuſſit pas, & enfin tôt ou tard il arrive qu'on remue les paupieres: pourra-t-on inférer delà que le mouvement des yeux ſoit organique? Si l'envie nous prend de remuer les oreilles, c'eſt en vain; ainſi les muſcles des oreilles ne ſont pas des inſtrumens d'un mouvement animal, & on peut dire que le peu de perſonnes qui les remuoient, le faiſoient par une néceſſité organique. Le pas & la courſe ſont volontaires, mais ſi malgré cela on tenoit un homme toujours emmaillotté depuis ſon enfance, & que l'ayant mis enfin en liberté on lui ordonnât ſoudain de marcher, que feroit-il avec toute ſa volonté déterminée? Les yeux ſe meuvent ſelon la volonté, mais ſi l'on veut les tourner en directions oppoſées, on ne peut pas y réuſſir. Les mouvemens de leurs muſcles n'en ſont pas moins volontaires. Il y a des perſonnes qu'un chat, une araignée mettent en fuite, malgré qu'elles ſachent que ces animaux ne ſont pas nuiſibles; mais elles fuyent & ne peuvent pas faire autrement, par une horreur inconnue qui n'aquit en elles des premieres idées mal combinées de l'enfance; elles fuyent enfin parce qu'elles veulent fuir & fuyent ſans le vouloir, parce que la raiſon eſt vaincue par l'horreur. Il y a donc deux genres de mouvemens animaux qu'il ne faut pas confondre, les irréſiſtibles & les délibérés; & deux ſortes auſſi de vouloirs, par habitude & par raiſon.

Quand j'ai réſolu de me promener, & que je commence, je ne pourſuivrois pas ſi je ne voulois à chaque pas lever le pied; mais malgré cela je ne délibere point à chaque pas. Un muſicien ne tireroit pas d'harmonie de ſon inſtrument, ſi un conſeil devoit chaque fois précéder les mouvemens rapides de chacun de ſes doigts, qu'il remue en temps déterminés, & place ſans y prendre garde ſur certains endroits de ſon violon. On ſait, d'ailleurs, qu'il y a certains mouvemens que l'on ne ſait pas faire au premier coup, & que tout volontaires qu'ils ſont, il faut apprendre à les faire par habitude; autrement la volonté & l'intention ſuffiroient pour faire dans un moment un chanteur ou un danſeur excellent.

Un exemple de ces mouvemens que l'on ne ſait faire qu'exactement dans les mêmes circonſtances qu'on les a toujours faits, nous eſt préſenté par les petits muſcles intérieurs de l'oreille: on croit que la membrane du tympan eſt étendue par l'action du petit muſcle de la trompe d'Euſtache, quand on veut bien entendre de foibles ſons languiſſans, de même qu'on étend & on relâche la peau d'un tambour, pour le battre plus doucement ou plus fort. Il y a eu même quelq'un qui a imaginé que cette membrane s'accordoit aux différens ſons en ſe mettant à l'uniſſon, & oſeillant de même que les corps ſonores, pour tranſmettre par ce moyen les ſons, de l'air extérieur juſqu'aux nerfs de cet organe, dans les plus internes cavités de l'os. Et il parroît réelement que quelque choſe de ſemblable doit arriver, parce que l'on peut, ſi l'on veut, entendre des ſons, que l'on n'entendoit pas

auparavant, & quand la membrane eſt relâchée on ne ſent que peu ou rien. On examina à la ſuite de cela l'office des petits muſcles qui entourent cette membrane, & on crut enfin que ſes mouvemens étoient réellement animaux & ſpontanés. Mais le long & conſtant uſage ne les laiſſant pas mettre en œuvre en d'autres cas, ils ſe rendent inutiles à de nouveaux mouvemens. Il eſt vrai que l'on peut régler la reſpiration comme l'on veut, la rendre plus vîte, plus lente, & même la ſupprimer; mais il faut ſe ſouvenir que l'on apprit des premiers jours de la vie à reſpirer différemment en différentes circonſtances, & non pas toujours dans le ſeul cas de l'oppreſſion de la poitrine. On chante, on parle, on ſouffle, on ſuce, on ſonne, & milles autres choſes en modulant, & modifiant la reſpiration. Delà vient auſſi que l'on ne ſait pas faire ſéparément certains mouvemens des doigts en ſens contraire; mais on ſe ſert comme l'on veut des bras & des jambes. Les mouvemens uſités deviennent ſi néceſſaire, qu'on ne peut plus les changer quand on le voudroit. Peu de gens ſavent tourner en haut les prunelles ſans élever les paupieres, ou mouvoir les ſourcils différemment: on ne ſait pas mouvoir non plus les muſcles intercoſtaux d'un ſeul côté de la poitrine, & le diaphragme même ne peut être abaiſſé d'un ſeul côté, malgré qu'un ſeul nerf frénique, quand il eſt ſtimulé, n'irrite que de ſon côté ce muſcle, qui par-là peut être conſidéré comme double.

On peut à préſent accommoder toutes ces raiſons à notre matiere. Nous nous ſommes accoutumés à dilater nos prunelles, quand la lumiere étoit foible, ou pour bien démêler de petits objets, & à la rétrécir quand la lumiere étoit trop forte. A force de répéter ces mouvemens de l'enfance, on les fait dans un inſtant, mais toujours par volonté, & nous pouvons les faire mille fois de ſuite, quand il nous plaît, pourvu que ce ſoit dans les circonſtances même par leſquelles nous en avons pris l'habitude. On peut dilater, ſi l'on veut, la prunelle, pourvu que l'on s'éloigne de la lumiere; & on peut la rétrécir en s'approchant & regardant de près. Mais quiconque voudroit dilater ou reſſerrer ſes prunelles à ſa fantaiſie, hors de ces circonſtances, ne pourroit pas y réuſſir. On ne l'a jamais fait dans tout le cours de la vie, ainſi on n'en a pas pris l'habitude; on ne doit donc pas s'étonner ſi cela ne réuſſit pas, comme on ne réuſſiroit pas non plus à marcher la premiere fois, ou à mouvoir les oreilles. On tourne ainſi les yeux toujours également par l'uſage contracté pour mieux voir à ſon aiſe; que ſi l'uſage le permettoit, on pourroit librement tourner les yeux ſéparément, comme il arrive aux enfans; mais de ce que nous ſommes habitués à mouvoir les yeux enſemble, il ne s'enſuit pas que la liberté & le pouvoir nous ſoient ôtés de les tourner librement. De ce que donc la prunelle eſt déterminée à ſe mouvoir par des circonſtance uniformes & conſtantes, il ne s'enſuit pas que la dilatation & ſon reſſerrement ſoient moins libres & ſpontanés. On le fait très-aiſément par coutume quand on veut, mais c'eſt une volonté habituelle, ou pour ainſi dire, une volonté qui fut libre; mais pour l'avoir exercée tant de fois, nous en avons fait une comparaiſon neceſſaire & indiviſible dans nos beſoins.

De même nous ne pouvons pas nous paſſer d'être heureux; mais c'eſt toujours nous qui voulons le bonheur. Le ſage veut la béatitude, mais il eſt contraint à la vouloir. Il y a donc une volonté contrainte à ſervir aux beſoins qui naiſſent en nous des objets externes, & qui ne ſuit pas notre choix; on doit prendre garde à ne pas confondre cette volonté forcée, avec les mouvemens qui ne ſont aucunement volontaires. De cette ſorte ſont donc les actes habituels; mais il ne nous eſt pas défendu de faire toute ſorte d'efforts pour les réprimer. Il eſt cependant vrai que l'effort ſera inutile; & ſi l'on y parvient une fois, il y faut un travail obſtiné, & il faut s'eſſayer mille & mille fois, & voilà ce qui s'appelle vertu, & comment on devient héros. Dans notre cas des prunelles, il n'eſt venu en idée à perſonne de les dilater ou rétrécir, ſi ce n'eſt pour mieux voir, & peut-être ne ſeroient-elles

pas ſuſceptibles d'un nouveau mouvement, & il n'y auroit pas à s'étonner ſi l'on ne réuſſiſſoit pas. Mais on ne peut pas aſſurer par-là qu'il ſoit abſolument impoſſible de les mouvoir à notre fantaiſie, & de vaincre ainſi cette habitude invétérée.

Ainſi pour forcer les Stahliens au ſilence, il ne ſuffit pas de dire que nous ne ſavons ou nous ne pouvons faire certains mouvemens malgré tous nos efforts, & qu'ainſi les organes ne dépendent pas de la volonté. On répondra toujours qu'on n'a pas pris l'habitude d'exercer ces organes à d'autres mouvemens, qu'à ceux auxquels ils ont été dreſſés par un uſage continuel, & qu'il n'y a pas à s'étonner; en conſéquence ſi l'on ne réuſſit pas à réprimer les mouvemens ordinaires, ou a en faire de nouveaux, on pourroit, je crois, établir une regle nouvelle pour diſtinguer les mouvemens involontaires, & de pure néceſſité de la vie, de ceux qui ſont ſpontanés, & de l'ame. On ſait généralement que tous les muſcles qui font les mouvemens volontaires, ſe retirent lorſqu'on pique ou qu'on preſſe leurs nerfs. Le cœur, au contraire, les inteſtins & la veſſie ne ſe meuvent aucunement ſi on pique leurs nerfs, ou ſi l'on irrite & ſi l'on perce avec des aiguilles le cerveau & la moëlle de l'épine, comme je l'ai ſouvent eſſayé. L'ame pour mouvoir les organes met en œuvre les nerfs, & le fluide très-ſubril qui les remplit; elle s'en ſerviroit ainſi, & dans le cœur & dans les viſceres, ſi c'étoit elle qui les mît en mouvement, & leurs nerfs étant ſtimulés, ils devroient ſe remuer: ils ne le font pas, donc leur mouvement eſt purement méchanique, n'eſt pas arbitraire & moins encore habituel. Il eſt auſſi très-sûr que les viſceres ne ſont pas mus par le fluide nerveux, comme les autres muſcles, puiſqu'ils ne ſont remués ni par la volonté ni par la piquure du nerf; ainſi donc les parties en général qui ſont entiérement indépendantes de l'ame, ou n'ont pas de nerfs, ou ſont organiſées de façon que les nerfs qui s'y trouvent ſont incapables d'y produire aucun mouvement. Ces viſceres étant fournis de fibres irritables devront ſe mouvoir par leur forme & par les choſes externes qui les touchent & les piquent, quelque différentes qu'elles ſoient du fluide nerveux; ainſi l'urine fait rétrécir la veſſie; l'eſtomac & les inteſtins ſont mus par les alimens, & le ſang des ventricules fait battre le cœur.

Je crois donc que les animaux en bon état de ſanté n'ont aucun organe remué par mouvement méchanique, & qui puiſſe dans le même temps ſervir à la volonté. Il ne faut pas oublier les ſavans phyſiciens (*Stroemio*, *Boerhaave*, *Amberger*, *Martin Ludwig*, *Zinn.*) & leurs différentes opinions ſur la reſpiration; les uns ont imaginé qu'après l'expiration, les eſprits animaux forçoient les muſcles à faire l'inſpiration; les autres ont attribué cet effet à d'autres cauſes. Mais de toute façon, ſi la reſpiration étoit involontaire, après l'expiration on devroit reprendre halaine malgré ſoi-même; car l'ame ne peut pas empêcher le cours des mouvemens néceſſairement produits par un choc méchanique, comme ils le ſeroient ſelon l'hypotheſe de ces ſavans. On peut voir, quand on voudra, la vérité de ce que j'avance; on n'a qu'à piquer quelque muſcle volontaire ou le nerf qui y aboutit, nous avons alors beau vouloir le contenir, il faut que le muſcle s'y retire même malgré nous. Le muſcle enfin ne peut ne ſe pas mouvoir toutes les fois que le fluide nerveux ſe met dans un état tel que la contraction doive s'enſuivre; on voit cela dans les convulſions qu'on ne peut pas ſupprimer; & quand il arrive qu'on les retient, cela provient de ce qu'elles ſont ſi foibles & ſi languiſſantes, que les muſcles qui s'oppoſent par des mouvemens contraires, prévalent, forcés par la volonté, d'agir plus efficacement où il y a plus de beſoin de réſiſtance. La convulſion alors ne ceſſe pas, parce que le fluide qui la réveille eſt retenu, mais parce qu'ailleurs les forces qui ſuffiſent à ſupprimer la convulſion ſe ſont accrues. C'eſt un fait sûr qu'après l'expiration, tous les muſcles qui doivent dilater la poitrine reſtent relâchés, mous & cédans, & on ne découvre en eux aucun effort de ſe con-

tracter derechef, parce qu'ils ne ſont aucunement roides au toucher, comme doit l'être tout muſcle quand il commence à ſe contracter. J'en ai ſouvent fait l'eſſai ſur moi même, en tâtant les muſcles de ma poitrine mille fois pour en être ſûr; on peut auſſi l'eſſayer ſur des animaux, & ſur des chiens levriers en particuliers qui ſont les plus maigres. Si les muſcles devoient néceſſairement ſe retirer & ſe contracter, il s'enſuivroit le contraire; donc, quand ils le font, ce n'eſt pas par néceſſité machinale, ni par l'affluence du fluide nerveux.

On ne peut dire non plus que la poitrine ne ſe dilate pas, parce qu'elle en eſt empêchée par l'ame qui ſe ſert de la force des muſcles antagoniſtes. Chacun s'apperçoit qu'après l'expiration, on peut, ſi l'on veut, ſe retenir de prendre haleine; ce qui même arrive ſouvent dans les plus légeres diſtractions de l'ame occupée à d'autres objets; on peut de plus le faire ſans mouvoir les muſcles; on n'a qu'à laiſſer la caiſſe de la poitrine aller elle-même ſans faire effort, ni ſe retenir. On peut voir pendant quelque temps comme le tout eſt dans un repos parfait, & on n'eſſuye aucune angoiſſe, ni l'envie ſtimulante de reſpirer. Si l'inſpiration devoit néceſſairement ſuccéder à l'expiration, cette tranquillité qui dure quelque temps n'auroit pas lieu. Les muſcles qui abaiſſent la poitrine, ne pourroient pas s'oppoſer à cette dilatation organique, car réellement ils ne ſe contractent pas, comme on voit, par l'attouchement extérieur. On les trouve de même mous & relâchés dans le temps qu'on ne fait aucune inſpiration. On pourroit même dire de ces muſcles dépreſſeurs de la poitrine, qu'on ne les met jamais en œuvre dans la tranquille reſpiration ordinaire; & ſi on s'en ſervoit pour retenir l'inſpiration, on devroit reſſentir les efforts des muſcles inſpirateurs contraires roidis; ce qui ne s'obſerve abſolument point.

De ce que quelqu'un a pu éternuer à ſa volonté, on pourroit inférer que l'éternument eſt un mouvement volontaire & organique dans le même temps. La plupart des médecins le croyent un mouvement machinal. Willis crut appercevoir une ramification du nerf ophtalmique, qui en deſcendant devenoit intercoſtale, & delà il voulut rendre raiſon de l'éternument, ayant imaginé un accord par lequel l'irritation des narines, propagée par le moyen des nerfs communicans, faiſoit trémouſſer tous les muſcles qui ſe meuvent quand on éternue. Pluſieurs anatomiſtes ſuivirent ſon opinion. Mais lorſqu'on eut découvert dans la ſuite que les choſes n'étoient pas dans l'état où il les ſuppoſoit, l'hypotheſe tomba d'elle-même, juſqu'à ce que Mechel, illuſtre anatomiſte, trouva enfin la vraie origine du nerf intercoſtal (*de nervo quinti paris.*) Le nerf maxillaire ſupérieur, qui n'eſt autre choſe que la ſeconde ramification de la cinquinme paire des nerfs du cerveau, à peine ſorti du crâne, envoye un rameau replié en arriere, qui retourne vers le crâne, & va juſqu'aux organes de l'ouïe; & s'appelle le *nerf vidien*. De celui-ci partent pluſieurs autres petits nerfs qui vont aux narines. Un peu plus en arriere s'en détache la branche, qui va former le nerf intercoſtal (réunie avec une autre ramification de la ſixieme paire). Il dit, que ſi quelque choſe irrite les nerfs des narines, l'irritation doit ſe communiquer à tout le nerf intercoſtal, & par la connexion de l'intercoſtal avec le frénique, & par ſes autres ramifications, devront être ſécoués le diaphragme, & les muſcles du cou, du dos & des reins. Mais toutes ces imaginations-là, ſi je ne me trompe, ne prouvent rien. On voit ſeulement que l'éternument vient après la vellication des narines; mais on ne voit pas que cette vellication en ſoit la cauſe efficace, & on ne démontre pas qu'il ſoit un ſimple mouvement organique. Il y a beaucoup d'autres muſcles qui ſe remuent ſeulement à l'occaſion d'autres mouvemens, ſans que pourtant ils en dépendent. Et pourquoi l'éternument ne peut-il pas être un effet de la volonté qui veut ſe délivrer de ce picotement, comme elle fait dans la reſpiration? Si l'éternument étoit purement méchanique, il paroît qu'on pourroit le faire naître à notre bon plaiſir, en irritant les nerfs

des narines ; mais l'expérience fait voir le contraire, car dans les chats ou chiens mourans, ou morts depuis peu, j'ai irrité les nerfs de la tête, en particulier la premiere & la cinquieme paire, & après les avoir bien piqués & bleſſés, jamais l'éternument ne s'eſt enſuivi ; ce peu d'expériences ſuffiſent pour prouver que l'éternument n'eſt pas un mouvement machinal, parce que les muſcles ſe retirent généralement toutes les fois qu'on irrite les nerfs qui y aboutiſſent. On ne peut en douter, & il eſt ſûr que dans les animaux mourans, ou même morts, les muſcles conſervent long-temps leur mobilité, ſi l'on irrite long-temps leurs nerfs.

Toutes les ſuppoſitions fondées ſur le conſentement nerveux, ſont fauſſes & démenties par l'expérience. On a toujours ſuppoſé que, quand on irrite un nerf, le mouvement peut également ſe communiquer par toutes ſes ramifications au deſſous & au deſſus de l'endroit de l'irritation. Mais j'ai vu mille fois & avant moi Heller & Oder, qu'on ne peut jamais faire retirer d'autres muſcles que ceux qui ſont au deſſous de l'endroit où l'on irrite le nerf, & jamais ceux auxquels aboutiſſent les ramifications du même tronc au deſſus de l'endroit de l'irritation. Si l'on coupe la tête aux grenouilles, & qu'on les pique légérement à l'épine du dos, pénétrant avec une aiguille bien fine le long de cette partie, les jambes reſtent immobiles ; mais les muſcles des bras ſe remuent à droite ou à gauche, ſelon quelle partie on a piquée de la moëlle. Au contraire, ſi l'on coupe l'épine au deſſous des bras, & qu'on la perce en haut, les bras ne remuent pas juſqu'à ce que la pointe ſoit parvenue aux épaules, & à l'endroit de la ramification des nerfs brachiaux. Par ces expériences, & par beaucoup d'autres faites ſur des animaux à ſang chaud, il eſt prouvé que tous les filamens nerveux ſéparés entr'eux, n'ont d'autre commune origine que dans le cerveau, & qu'il n'y a en conſéquence aucune communication, par laquelle l'irritation puiſſe paſſer d'un filament à l'autre, ſans recourir au commun principe dans le cerveau. Et ſi l'on admettoit cette communication imaginaire de mouvemens, il s'en devroit faire beaucoup d'autres. On ne tourne, par exemple, pas les yeux vers les tempes quand on éternue, malgré que le nerf de la ſixieme paire, qui devient en partie intercoſtal aille auſſi aux muſcles droits externes des yeux, qui tournent l'œil en dehors ; & ayant même irrité le nerf intercoſtal, je n'ai jamais vu les yeux ſe tourner en dehors, comme pareillement ils ne s'y tournent pas quand on éternue. Enfin, ſi l'éternument étoit ſimplement machinal, il conſerveroit un accord exact avec l'aiguillon qui l'irrite, autrement il ſeroit un effet diſproportionné à ſa cauſe. Il y a des gens qui éternuent à la ſimple odeur de la roſe ; il y en a qui réſiſtent aux odeurs les plus fortes, malgré que l'irritation en ſoit d'autant plus grande ; l'eſprit de ſel ammoniac en liqueur ou en poudre, ne fait jamais éternuer, quand même on le tient long-temps près des narines, bien qu'il cauſe dans le nez une brûlure inſoutenable ; il n'en faut cependant pas inſpirer par les narines, car alors il fait tout de ſuite éternuer, quand même on ne le tient pas de ſi près, & qu'il n'occaſionne aucune brûlure. Qui eſt-ce qui peut douter qu'une irritation ſi vive ne ſoit pas plus forte qu'une odeur languiſſante ? J'ai piqué & frotté avec une aiguille de fer les narines des chats, des chiens, des agneaux, & fait après tomber ſur les plaies les plus fortes liqueurs ardentes & corroſives, comme l'eſprit-de-nître fumant, l'huile de vitriol, & jamais ces animaux n'ont éternué, de façon qu'il eſt clair que l'éternument n'eſt pas proportionné à l'irritation des narines. Le tabac fait éternuer la premiere fois qu'on en prend, mais après il ne le fait plus, quand même on en prend du plus fort & en plus grande quantité. Qu'on ne nous oppoſe pas que cette poudre rend obtus les nerfs des narines, parce que même après cette habitude on éternue par des odeurs beaucoup moins fortes.

Quelle ſera donc la cauſe de l'éternument, ſi ce n'eſt pas un mouvement machinal ? Il y a des expériences qui le font cependant dépendre du ſentiment. Ceux qui

qui ſont frappés d'une vive lumiere, en ſortant des ténébres, éternuent quelquefois, & au temps même d'Ariſtote, on avoit remarqué que quand on regardoit le ſoleil ou autte corps lumineux, on éternuoit aiſément. On ne voudra pas, j'eſpere, avoir recours avec Willis aux nerfs ciliaires de l'iris, dérivés du même tronc que ceux qui vont aux narines; car quand la lumiere ne parvient ou ne ſe ſent pas ſur la *rétine*, on n'éternue plus, comme il arrive aux aveugles par glaucome, goutte ſereine, ou opacité de l'humeur criyſtalline, malgré que la lumiere frappe l'iris. M. Slop de Trente, mon reſpectable ami, eſt un de ces hommes qui éternuent, frappés par la lumiere, même quelquefois il ſe tourne exprès vers le ſoleil pour le faire plus aiſément, quand il a les narines irritées par quelque choſe: à ma priere il s'appliqua ſur les yeux une machine qui couvroit ſeulement la prunelle, laiſſant l'iris expoſé à la lumiere du ſoleil, & alors il ne n'éternuoit plus (*a*); & ſi l'éternument provenoit de l'irritation de l'iris, il auroit dû s'être réveillé toutes les fois que je l'ai irrité ſur les animaux avec des piquures d'aiguille, & même avec les étincelles électriques; ainſi donc, de ce qu'on n'éternue jamais ſi la *rétine* ne ſent pas, & de ce qu'il n'y a aucune communication de la *rétine* à l'iris, il faut en conclure que l'éternument eſt volontaire. Si c'eſt donc le ſentiment qui fait éternuer, car on n'eternue plus, quand on ne ſent plus, il faut que ce ſoit la volonté qui nous détermine à éternuer; & quand on le fait par l'occaſion de la lumiere, il ſe fait peut-être ſur la *rétine* une impreſſion analogue en quelque ſorte à celle que font les odeurs ſur les narines; & Meckel même, tout perſuadé qu'il eſt de l'hypotheſe contraire, en doute dans ce cas.

Il eſt d'ailleurs prouvé que la *rétine* n'a aucune communication avec l'iris; ainſi la lumiere ne peut être cauſe, mais ſeulement occaſion de l'éternument; donc la vraie cauſe eſt la volonté. On éternue, ſi on reſſent de l'irritation dans les narines; à peine cette ſenſation importune eſt-elle ceſſée, qu'on perd auſſi l'envie d'éternuer. On ſait par expérience le moyen de chaſſer des narines ce qui nous inquiete par un ſouffle impétueux; ainſi on dilate la poitrine pour recevoir beaucoup d'air; on abaiſſe le diaphragme, on éternue enſuite tant que dure le chatouillement dans le nez: on peut même ſupprimer l'éternument quand il eſt commencé, en réveillant un nouveau ſentiment qui ſurmonte la premiere irritation, on n'a qu'à comprimer les deux angles des yeux vers les narines, ou les frotter rudement, l'inſpiration commencée s'arrête, les côtes s'abaiſſent peu-à-peu, & le diaphragme remonte à ſa place ſans aucune violente expulſion d'air & ſans la contraction des muſcles de la poitrine & du bas-ventre; que ſi l'éternument n'étoit qu'un *conſenſus* méchanique de ces nerfs, toute la preſſion des doigts ne feroit jamais que les muſcles de la poitrine ſe retiraſſent, parce que en comprimant le nez quand le choc des nerfs eſt déja arrivé, on n'arrête pas le fluide nerveux de façon qu'il n'accoure pas aux muſcles ordinaires.

L'éternument reſſemble aux autres mouvemens volontaires, & eſt différent des chocs méchaniques qui ſe font immédiatement ſur le nerf ou ſur la fibre, parce que les muſcles ſe contractent & ſe relâchent ſoudain; mais dans le cas de l'éternument on voit au contraire la poitrine élevée peu-à-peu par les muſcles ſe ſoutenir ainſi quelque temps; & l'homme reprenant nouvelle haleine, on voit la poitrine s'élever encore juſqu'à la plus forte inſpiration; & les muſcles ne ſe relâchent pas plutôt, que la poitrine ſoudain retombe, & la même choſe arrive au diaphragme; & voilà préciſément le moyen de

(*a*) Il paroît étrange que Martin Schook ait ſoutenu dans ſon ouvrage *De ſternutatione, Amſt.* 1664, *p.* 53, que ceux qui éternuent par la lumiere, le font parce qu'elle va directement frapper la membrane des narines. L'illuſtre auteur *des maladies des femmes* paroît ſuppoſer auſſi qu'on éternue ſouvent au ſoleil, parce que la lumiere frappe la membrane interne des narines. (*Traité des maladies des femmes, tom. II, p.* 229.)

mouvoir les muſcles volontaires : on peut les retirer peu-à-peu, plus ou moins, les ſoutenir, & les laiſſer après retomber.

Il eſt d'ailleurs très-ſûr qu'on n'éternue pas tout de ſuite après l'irritation, mais au bout de quelque temps, & même quelquefois quand l'odeur forte ou autre choſe piquante eſt déja affoiblie, & au contraire le choc d'un nerf ou d'une fibre fait tout de ſuite ſon effet, ou ne le fait jamais; & il faut que cela ſoit ainſi, car le *ſtimulus* mouvant languit d'autant plus qu'il s'éloigne du premier choc.

Si l'éternument ne ſe fait pas par une irritation ſur les nerfs intercoſtaux, il pourra moins encore être réveillé par l'irritation du frénique; le diaphragme auquel ce nerf aboutit dans les éternumens légers, trop preſſés ou imparfaits, ne s'abaiſſe aucunement ou très-tard quand la poitrine eſt dilatée, & que les muſcles ſont contractés entre les côtes; donc ce muſcle ne concourt que peu ou point, & certainement moins que tous les autres à cette convulſion, malgré qu'on ait cru juſqu'à préſent qu'il en étoit l'inſtrument principal, & que cette idée ait entraîné les anatomiſtes à rechercher la communication entre les narines & le diaphragme. On ne voudra pas enfin recourir à une communication trop éloignée & imaginaire entre les muſcles de la poitrine, & tous ceux de la tête & du cou qui ſe remuent également avec les premiers dans l'éternument; & cependant il paroît que les derniers ſe meuvent volontairement.

Je crois que les convulſions de l'éternument ſont entiérement ſemblables à celles qui ſont réveillées par le chatouillement; ſi l'on frotte légérement les narines, les plantes des piés ou ailleurs, toute la machine fait des contorſions, de la tête aux piés, & peut-être tous les muſcles ſont en mouvement. Dans ce cas là, on ne dira pas que les nerfs irrités par le chatouillement font le tout *per conſenſum*, & par une impulſion machinale, imaginaire, quand il n'y a aucune proportion entre le chatouillement & les débats de la machine : ces mouvemens ceſſent au lieu de devenir plus forts, quand on appuye la main en frottant rudement, & même on peut ſouffrir quelquefois le chatouillement ſans ſe mouvoir, en faiſant des efforts ſur ſoi-même, ou on n'y eſt pas du tout ſenſible quand l'ame eſt enſévelie dans des penſées profondes, dans le ſommeil, & dans les apoplexies; quoique dans tous ces cas-là les muſcles ſoient frappés par une cauſe méchanique. Nous nous remuons donc quand on nous chatouille pour en éviter la douleur, & parce que réellement on le veut; mais c'eſt l'ame qui veut ces mouvemens, quoiqu'elle ne puiſſe pas toujours les ſupprimer, quand elle auroit envie de le faire.

Il y a encore des cauſes rares & extraordinaires de l'éternument, par leſquelles on comprend aiſément que l'ame dans certaines circonſtances, qu'il eſt plus aiſé de ſentir que d'exprimer, veut éternuer pour ſe délivrer de quelque incommodité inconnue; par exemple il y a des perſonnes qui éternuent en plongeant les piés dans l'eau; & cela ne vient certainement pas de ce que l'eau parvient juſqu'aux narines, ou de ce qu'elle remue les muſcles éloignés de la poitrine.

Il eſt vrai qu'on dira que l'éternument n'eſt pas volontaire, parce que le plus ſouvent on ne peut pas le réprimer; mais peut-on auſſi s'empêcher quelquefois de rire, malgré que cela ſe faſſe par le moyen des muſcles volontaires & mis en mouvement par l'ame? On raconte d'un homme, qui ayant pris dès ſa jeuneſſe l'inſurmontable habitude de contrefaire tous les mouvemens & les grimaces qu'il voyoit faire aux autres enfans, fut enfin réduit à marcher dans les rues les yeux fermés, parce qu'il ne pouvoit plus ſe retenir (*Tranſ. philoſ.*); pourra-t-on dire que tous ces mouvemens étoient organiques, & que ce n'étoit qu'un pantomime qui, ſans ame & ſans volonté, faiſoit tant de libres mouvemens par le moyen de tant de muſcles volontaires?

On n'a fait toute cette longue diſgreſſion que pour faire voir combien il y a de circonſtances dans leſquelles notre argument n'a pas moins de force, puiſque tout ce que l'on a dit d'une liberté bornée par l'habitude, ſuffit pour nous

ſatisfaire ſur toutes les ambiguités de l'éternument. Ainſi, de même que les hommes ne ſont pas capables déternuer quand il leur plaît, ils ne peuvent non plus remuer la prunelle que quand les circonſtances l'exigent. Nous nous ſommes accoutumés à éternuer en certains cas ſeulement, hors deſquels cela ne réuſſit pas; ainſi nous avons pris l'habitude de dilater & de rétrécir la prunelle au peu & au trop de lumiere, & nous ne pouvons le faire hors de ces circonſtances.

Je me ſers de ces mots : *mouvemens libres*, *mouvemens volontaires*, *principe ſentant*, pour m'accommoder à l'uſage, & je n'entends par ces mots autre choſe qu'une ſenſation réveillée dans le cerveau avant le mouvement des muſcles; je laiſſe à d'autres le ſoin de déterminer par de ſublimes recherches la valeur exacte de ces mots, me ſouciant fort peu de l'explication qu'on voudra leur donner, pourvu qu'il ſoit toujours vrai que les prunelles ſe meuvent par les loix indiquées, & que ce phénomene naturel eſt inconteſtable.

Il nous reſte encore une autre objection qui paroit très-forte; le fait n'eſt pas bien ſûr, mais quand même il le ſeroit, cela ne prouveroit rien. On dit qu'il y a eu des aveugles par maladie du nerf, qui pourtant remuoient les prunelles à la lumiere; mais en ce cas-là il ſuffit que l'aveugle s'apperçoive qu'il eſt expoſé à la lumiere pour qu'il remue les prunelles, par l'ancienne habitude qu'il n'eſt pas encore éteinte en lui, & mille choſes peuvent le lui faire deviner. La chaleur ſur le viſage, le mouvement de l'air, & le plus petit ſentiment de toucher lui ſuffit, pendant que toutes ces choſes ne ſuffiroient pas pour les autres qui voient; & en voyant ont l'ame occupée ailleurs, mais je veux ſuppoſer que ce mouvement ſoit arrivé ſans aucun indice, peut-on aſſurer que le nerf optique, en perdant la faculté de voir, perd auſſi tout autre ſentiment? Pourquoi ne pourroit-il pas être dérangé au point ſeulement de ne plus renvoyer les images au cerveau, mais de pouvoir y tranſmettre les ſecouſſes d'un choc ordinaire? il eſt vrai que tous les ſentimens dépendent du toucher; mais peut-on aſſurer que leurs différences ne dépendent pas auſſi de la différente diſpoſition des nerfs, de façon que ſi la maladie a détruit cette organiſation qui produiſoit le tact viſuel, il n'y puiſſe pourtant reſter quelqu'ordre des parties moins exact & moins parfait, mais ſuffiſant néanmoins pour produire le ſimple tact ordinaire, même très-délicat, comme cela arriveroit ici par le léger choc de la lumiere? Dans les rhumes du cerveau, ceux qui en ſont affectés, ne démêlent pas les odeurs, mais ils s'apperçoivent qu'ils ſont touchés par quoi que ce ſoit que l'on introduiſe dans les narines; mais ſans avoir recours aux rhumes, il ſuffit du cas raconté plus haut, d'un effluve qui, placé ſous les narines, parvient juſqu'à les brûler ſans qu'on en démêlat l'odeur. L'eſprit de ſel ammoniac ou de corne de cerf, ou telle autre odeur la plus pénétrante & la plus volatile, ſi on ne l'inſpire avec les narines, ne produit d'autre ſenſation que celle d'une exhalation incommode, qui bouche & qui pénétrant dans les narines, juſqu'à y produire une brûlure inſupportable, ne ſe fait cependant jamais ſentir comme odeur, tant que l'on contient la reſpiration. Voilà donc une circonſtance dans laquelle la même matiere réveille ſur le même organe le ſentiment du tact, mais non le ſentiment propre de l'organe qui eſt excité, quand les particules & les effluves ſont portés par le courant de l'air qu'on inſpire, & qu'elles parviennent en gliſſant ſur les membranes internes des narines; ainſi la langue brûlée ou écorchée par hazard, ſe ſent touchée par les mets, mais n'en démêle pas le goût. Il eſt donc vrai que tout organe d'un ſens particulier, éprouve la ſenſation qui lui eſt propre, outre le ſimple tact commun; ainſi la même choſe peut arriver dans le nerf optique : il ne verra plus, mais il ſentira la lumiere, non pas de telle façon qu'elle réveille l'idée de l'objet, mais il la ſentira comme un ſimple corps qu'il touche, & cela ſuffit pour cauſer le mouvement des prunelles. Que le fait ſoit vrai ou faux, cet éclairciſſement ſuffit & me

paroît très-raiſonnable, une fois que nous ſommes convaincus que l'iris eſt remué par volonté.

Voilà le ſyſtême que je me ſuis fait, après pluſieurs expériences & obſervations que je viens de rapporter; & comme je les fis il y a neuf ans à Bologne, j'y eus pour témoins pluſieurs des ſavans de ce pays, & entr'autres l'illuſtre & rare femme D. Laure Baſſi, dont pour tout éloge il ſuffit de rapporter le nom. Si quelqu'un vouloit les répéter, il faut auparavant qu'il s'exerce long-temps ſur les prunelles des animaux vivans, & qu'il apprenne à diſtinguer les mouvemens que fait la prunelle, quand elle eſt frappée par la lumiere, de ceux auxquels l'iris eſt ſujet par bien d'autres cauſes, qui ſont en grand nombre & ſi fréquentes, quelles peuvent quelquefois confondre & embarraſſer l'obſervateur, au point de lui faire croire que la prunelle s'élargit quand elle eſt frappée par la lumiere.

Comment ſe font les mouvemens de l'iris.

Après avoir fixé & démontré ces vérités, il nous reſte toujours l'envie de ſavoir par quels reſſorts l'iris ſe dilate & ſe rétrécit, ſuivant les loix que nous venons d'établir. Voilà le point difficile que toute la ſcience des Phyſiciens n'a pu ſurmonter, de façon que toute eſpérance paroît perdue, de bien entendre ce phénomene. Ignorance fatale, car ſi l'on parvenoit à ſavoir cela, il n'y auroit plus rien à déſirer ſur l'iris.

L'incertitude & l'obſcurité qu'il y a ſur cet article, ſont ſuffiſamment démontrées par les étranges & différentes idées qui ont partagé tous ceux qui ont entrepris de déchiffrer cette énigme. Les premiers furent ceux qui eurent recours au moyen facile de ſuppoſer dans l'iris, un muſcle en forme d'anneau avec des fibres circulaires: par le rétréciſſement de ce muſcle, on expliquoit le tout fort aiſément, ainſi ils commencerent tout de ſuite à l'y appercevoir. Il en ſurvint d'autres plus ſubtils qui publierent alors des choſes plus vraiſemblables. Ils ſuppoſerent avant tout que la lumiere irritoit l'iris en la frappant immédiatement, que les nerfs mis en mouvement, reſſerroient comme autant de nœuds ſes canaux, qui en conſéquence remplis d'humeur retenue, ſe gonfloient & élargiſſoient l'iris qui n'eſt qu'un tiſſu de ces canaux, & qu'alors l'iris s'étendant tout naturellement, ſon ouverture venoit à être conſéquemment reſſerrée. Quelqu'un auſſi ſuppoſa que les fibres de l'uvée diſpoſées en forme de rayons par un mouvement muſculaire, mais contraire à tous ceux des muſcles connus, élargiſſoient l'iris en s'allongeant dans leur action. L'illuſtre Haller enfin, après avoir ſoutenu que l'iris ſe meut quand la *rétine* eſt frappée par la lumiere, ſuppoſe un ſoudain concours d'humeur, produit comme celui que l'on imagine en certain endroit du corps des mâles.

Le muſcle circulaire vu par Ruiſch, & ſuppoſé par Winſlow, ne ſe trouve pas malgré les exactes obſervations des anatomiſtes; ainſi il paroît qu'on a imaginé ſon exiſtence, ne ſachant expliquer autrement le mouvement de l'iris. Ruiſch même n'aſſure pas toujours de l'avoir vu, & quelquefois il ne le ſuppoſe que par néceſſité: *Fibras illas orbiculares, non luculenter conſpici poſſe, quin oculi mentis in auxilium ſint vocati*, & ailleurs, *ſe tantùm circulum eum minorem præditum eſſe exiſtimare fibris orbicularibus.* (*Epiſt. Theſ.*) Mais réellement ni Morgagni ni Zinn, avec toute leur exactitude & de bons microſcopes, n'ont pu rien trouver, & Haller, après avoir pluſieurs fois eſſayé, le nie formellement. Si l'on ne trouve donc pas ces fibres circulaires, elles ne ſeront qu'une hypotheſe deſtituée de raiſon. Le fait détruit l'autre opinion des nerfs qui reſſerrent les canaux, parce que l'iris n'eſt pas irritable par les choc de la lumiere, & les nerfs ne le ſont par aucune choſe. On ne parlera pas de l'opinion de Mery, car elle eſt abſurde. Mais quand même elles ſeroient toutes vraiſemblables, elles tombent toutes également après ce que nous venons de dire, même celle de la plus grande affluence d'humeur; car quand la prunelle eſt rétrécie, l'iris eſt dans ſon état naturel, dans lequel elle eſt forcée de reſter, car ſa ſtructure & ſon organiſation l'exigent.

L'iris s'efforce de retourner à ſon état naturel, & y revient tout de ſuite dès que la volonté ceſſe de le tenir reſſerré. Toutes les parties des animaux en font autant quand elles s'allongent & s'étendent par force. Ainſi donc ſe trouve réſolue la difficulté du reſſerrement de la prunelle, ſans avoir eu beſoin de tout ce que l'on a juſqu'ici imaginé pour l'expliquer.

Tout le nœud enfin ſe réduit à ſavoir comment l'iris ſe rétrécit; nœud peut-être indiſſoluble, car l'anatomie ne peut percer ſi avant, & les ſens ſont ſi bornés à cet égard, qu'à peine y a-t-il lieu d'enfanter des hypotheſes raiſonnables. On ne doit pas paſſer ſous ſilence les imaginations des grands anatomiſtes, qui crurent appercevoir dans l'iris un muſcle tiſſu de fibres en forme de rayons, car leurs théories paroiſſoient exiger une pareille explication; mais il eſt auſſi vrai que ce muſcle en forme d'étoile a été en vain cherché par Morgagni, par Haller, tous les deux fameux anatomiſtes du ſiecle, & que Zinn & Ferrein n'ont pas mieux réuſſi dans cette recherche; & s'il m'eſt permis de le dire moi-même après ces grands hommes, je l'ai cherché en vain dans les yeux des hommes, des quadrupedes, des oiſeaux & des poiſſons. Il ne m'a ſervi de rien de couper & rompre en mille ſens différens cette membrane, & de l'examiner avec des loupes très-fines, je n'y ai jamais rien trouvé qui parût un muſcle, ni aucune de ces marques qui diſtinguent de tout le reſte cette ſorte de fibre. L'iris m'a toujours paru un tiſſu de canaux de nerfs, & de très-ſubtils filamens cellulaires qui les lient & compoſent cet anneau mobile; il eſt vrai que tout cela ne ſuffit pas pour les nier abſolument; mais par-tout où il n'y a pas de preuves contraires, ne pas voir une choſe eſt une raiſon très-ſolide pour ne la pas croire, & on ne peut pas ſuppoſer & imaginer tout ce qui nous accommode, arrangeant la nature à notre fantaiſie. Mais il y a encore plus: ce que nous venons de dire eſt un très-fort indice pour croire qu'il n'y a dans cette partie aucune ſorte de muſcle. Il eſt dans la nature de chaque fibre de ſe raccourcir quand elle eſt irritée; propriété très-générale, étendue juſqu'aux polypes. L'iris ſe maintient immobile à toute ſorte de picotement, à la lumiere la plus vive, & juſqu'aux étincelles électriques; elle ne remue pas même lorſqu'on irrite les yeux des animaux vivans ou prêts à mourir. Mais quand même on accorderoit l'exiſtence de ce muſcle, il ſeroit compoſé de telles fibres, qui dans le rétréciſſement deviendroient trente fois plus courtes, parce que j'ai vu l'iris rétréci d'autant dans les chats tués depuis peu, & dans d'autres animaux; quant au premier coup-d'œil il ne paroît pas même qu'il y ait d'iris. Merveille improbable & inouie; car il n'y a pas de muſcle qui ſe raccourciſſe même de la moitié, dans les animaux qui ont le ſang chaud, & les polypes même, ſi tendres & ſi gélatineux, on les a vus ſe raccourcir quelquefois douze fois, mais jamais plus.

On ne peut croire non plus que l'iris s'étende par un plus grand concours d'humeurs, qui le faſſent gonfler après l'impreſſion faite ſur la *rétine*. On a déja prouvé que cet état de l'iris eſt ſon état naturel, & n'eſt pas un changement occaſionné par cette altétation du moment; il eſt enfin alors comme il ſeroit toujours, s'il n'étoit jamais beſoin de le remuer; même ſi la choſe étoit ainſi, il ne ſeroit pas immobile, étant piqué & percé, comme j'ai pluſieurs fois eſſayé. Toutes les fois qu'on irrite quelque partie, on rappelle une plus grande quantité d'humeurs à la partie irritée; la même choſe devroit arriver ſur l'iris. Les injections les plus fines & les plus pénétrantes, faites même tout de ſuite après la mort de l'animal, ne parviennent jamais à étendre l'iris autant qu'il l'eſt quand il ſe dilate à la lumiere, ou autant qu'il s'épanouit dans le ſommeil. L'exemple donc du gonflement qui arrive ſur certaines parties des mâles, eſt en quelque façon contraire à cette hypotheſe du plus grand concours d'humeurs à l'iris, & toutes ces choſes font voir que cette hypotheſe n'eſt ni prouvée, ni plauſible.

Après avoir exclu toutes les ſuppoſitions rapportées juſqu'à préſent, il me paroît qu'il ne reſte à ſoupçonner qu'une ſeule choſe avec quelque apparence de raiſon. Il paroît donc que le changement par lequel l'iris ſe rétrécit, doit plutôt être une diminution & un écoulement d'humeurs. Dans l'iris naturellement étendu, l'anatomie trouve des nerfs du tiſſu cellulaire, & des canaux qui sûrement ſont remplis de quelque humeur. Il y a donc une quantité déterminée de ces humeurs dans les canaux, quand l'iris eſt étendu & qu'il occupe un eſpace plus grand, & tant que l'iris ſe maintient étendu, toutes ſes parties doivent reſter dans le même état; une de ſes circonſtances eſt l'humeur dans ſes canaux: or donc, ſi cette humeur diminuoit, il viendroit à manquer une des circonſtances de l'état naturel de l'iris, & la raiſon de s'y maintenir plus long-temps; de la diminution de cette humeur, il pourroit donc s'enſuivre le rétréciſſement de l'iris, & en conſéquence la dilatation de la prunelle. Cependant on ne trouve dans l'iris que nerfs du tiſſu cellulaire & canaux remplis d'humeurs; & comme des choſes inviſibles on n'en peut rien dire, il n'y a aucune raiſon pour y imaginer autre choſe. Le changement méchanique doit ſe faire de quelque façon, mais il ne ſe fait ni par concours d'humeurs, car cette cauſe le rétréciroit plutôt que de l'élargir, ni par les fibres muſculaires, puiſqu'il n'y en a pas; & d'un autre côté, les nerfs, le tiſſu cellulaire & les canaux ſont des parties ſolides, immuables; il n'y reſte donc que le fluide qui puiſſe s'augmenter, ſe diminuer, ou ſubir quelque altération.

Quoi qu'il en ſoit, il y a toujours un fait conſtant qui confirme mon ſoupçon: quand les animaux meurent égorgés, l'iris ſe reſſerre beaucoup. C'eſt un fait duquel ſi l'on peut déduire quelque choſe, c'eſt de ſuppoſer que l'humeur ſe diminue dans l'iris, en proportion de la diminution qui s'en fait par-tout ailleurs. Qu'on ne nous oppoſe pas un argument équivoque, que la choſe ſeroit tout-à-fait à rebours, parce que y ayant plus grand concours quad l'iris eſt déployé, ce ſeroit ſon vrai changement, & l'autre état devroit être cenſé comme naturel & ordinaire. La difficulté ſe réduit à ce ſeul point, de ſavoir de quels noms on doit appeller ces deux états différens de l'iris. Mais quand même on voudroit aſſigner les vrais noms de ces deux états, je ne ſais pas par quelle raiſon on devroit appeller violent l'état d'une membrane, quand ſes canaux ſont pleins d'humeurs, comme qui diroit qu'un animal eſt dans ſon état naturel quand il eſt épuiſé du ſang, parce qu'alors ſes vaiſſeaux ſanguins ne ſont plus gonflés par le ſang. Enfin l'état naturel d'une partie me paroît être tel quand la partie eſt immobile, de quelque maniere que ce ſoit, n'importe; cela peut arriver en mille manieres différentes, mais toujours naturelles. Il eſt donc probable que quand l'iris ſe rétrécit, l'humeur qui rempliſſoit auparavant ſes canaux s'écoule & diminue. Il ne faut pas dire que cette hypotheſe ſoit la même que celle du concours, en changeant ſeulement la façon de l'exprimer; car l'hypotheſe du concours ſuppoſe une nouvelle humeur qui concoure & s'introduiſe: celle-ci au contraire ne ſuppoſe que cette quantité d'humeur qui doit néceſſairement y être par la nature de la partie.

Il ſuffit que ce que je viens de dire ſoit probable, & qu'il n'y ait aucune preuve, aucun fait, qui le détruiſe. Comment cela arrive exactement, je ne ſaurois le dire; & on ne peut exiger autre choſe de moi. On ſait beaucoup de faits, ſûrement, dans la nature, ſans que l'on ſache, ni le pourquoi ni le comment, & malgré cela ils n'en ſont pas moins vrais. On ne doute plus à préſent que l'air ne ſoit un corps grave, & que les corps n'aient une mutuelle attraction, par laquelle le ciel & la terre ſe ſoutiennent, malgré qu'on ne ſache donner aucune raiſon de la façon que les vents ſoufflent, & que la lune agit ſur l'Océan. Qui eſt-ce qui peut dire tant de choſes, ſi notre vue eſt ſi foible & ſi courte? Que l'on trouve quelqu'un qui puiſſe calculer quand & comment la penſée remue les filamens nerveux, quelle eſt l'élaſticité de l'iris; qui ſachent exactement dire comment l'iris

eſt conſtruit ; & que l'on demande à cet homme comment ſe vuident les canaux de l'iris, il pourra ſatisfaire tout de ſuite à la queſtion, ou pour mieux dire, il n'y aura plus aucune hypotheſe. (*Cet article eſt de M. l'abbé* FONTANA, *phyſicien de S. A. R. l'Archiduc Grand Duc de Toſcane, & directeur du cabinet royal d'hiſtoire naturelle à Florence.*)

RÉTINE, *maladies de la* (*Médec.*) La *rétine* eſt ſujette à deux maladies. La premiere eſt une ſéparation de quelques parties de cette membrane d'avec la choroïde. Il ſe fait dans l'endroit de cette ſéparation un pli qui arrête les rayons de lumiere, & qui les empêche de parvenir à la partie de la choroïde qui eſt couverte par ce pli : cela forme une eſpece d'ombre que le malade rapporte à l'air. La ſeconde maladie eſt une atrophie, ou conſomption de la *rétine*.

On peut regarder avec aſſez de vraiſemblance l'altération des vaiſſeaux ſanguins de la *rétine*, comme la cauſe de la premiere de ces maladies ; car on conçoit aiſément que la dilatation de ces vaiſſeaux ſéparera la *rétine* de la choroïde, dans l'endroit qui correſpond à ces vaiſſeaux dilatés. Les ſymptômes de ce mal ſont de certaines apparences dans l'air plus ou moins éloignées de l'œil du malade, comme des ombres de figure différente, de la grandeur & de la forme de la partie de la *rétine* qui eſt ſéparée. Comme ces ſignes ſont les mêmes que ceux de la cataracte, il eſt aiſé de prendre l'une pour l'autre. Il y a cependant cette différence, que dans la cataracte, la vue ſe raccourcit, & s'affoiblit tous les jours ; au lieu que dans l'accident dont il s'agit ici, la vue conſerve ſon étendue, avec l'apparition des ombres à laquelle il n'y a point de remede.

Dans l'atrophie de la *rétine*, comme les rayons de lumiere ne ſont plus alors modifiés par cette membrane, ils produiſent ſur la choroïde une impreſſion trop vive & qui lui nuit. Alors la viſion ſe fait confuſément, & ſe trouble, pour peu qu'on continue de fixer les yeux ſur quelqu'objet.

Les brodeurs, les tapiſſiers, les faiſeurs de bas & les cordonniers ſont ſujets à cette maladie : les uns, parce que l'éclat de l'or, de l'argent & des autres couleurs fait une impreſſion trop vive ſur la *rétine* ; & les autres, parce qu'ils ſe fatiguent beaucoup par l'attention continuelle où ils ſont pour paſſer la ſoie dans les trous de leur alêne. (*D. J.*)

RETIRADE, ſ. f. *ancien terme de Fortific.* ſignifie une eſpece de retranchement qu'on fait ſur un baſtion ou en un autre endroit, pour diſputer le terrain pié à pié à l'ennemi, quand les défenſes qui ſont plus en dehors ſont démantelées. *Voyez* RETRANCHEMENT, *&c.*

Il conſiſte ordinairement en deux faces qui ſont un angle rentrant. Quand les aſſiégeans ont fait breche à un baſtion, les ennemis peuvent faire une *retirade*, une nouvelle fortification par derriere. *Voyez* BASTION, *Chambers.*

RETIRATION, ſ. f. (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs diſent qu'ils ſont en *retiration*, quand ils impriment le ſecond côté d'une feuille, c'eſt-à-dire, le côté oppoſé à celui qui vient d'être imprimé. (*D. J.*)

RETIRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt tirer une ſeconde fois, comme dans cet exemple : il a *retiré* un ſecond coup de fuſil. C'eſt écarter, éloigner ; *retirez* cet objet de devant moi ; *retirez*-vous ; la riviere ſe *retire* ; les ennemis ſe ſont *retirés*. Vivre dans la retraite ; il s'eſt *retiré* de la ſociété. Donner l'hoſpitalité ; la veuve qui *retira* le prophete Elizée en fut bien récompenſée. Dégager une choſe ; ſi vous avez de l'argent, hâtez-vous de *retirer* vos nippes des mains de cette ſang-ſue. Déplacer avec peine ; *retirez* ce clou de cet endroit. Percevoir un revenu ; combien *retirez*-vous de votre maiſon ? Prendre moins de volume ou d'étendue ; cette toile s'eſt bien *retirée* ſur le pré ; ce drap s'eſt bien *retiré* à la foule. Priver ; craignez que cet homme impatienté de votre humeur, ne vous *retire* ſes bontés. Sortir ; il s'eſt *retiré* de cette entrepriſe, *&c.*

RETIRER, (*Juriſprud.*) *ou* RETRAIRE, ſignifie exercer l'action de *retrait*, pour avoir un bien que l'on a droit de revendiquer par cette voie. *Voy. ci-après* RETRAIT.

RETIRER, ſe dit auſſi en parlant de

deniers ou de pieces, c'eſt-à-dire, les reprendre des mains dans leſquelles ces deniers ou pieces étoient. (*A*)

RETIRER, (*Imprimerie.*) c'eſt achever d'imprimer une feuille, la tirer de l'autre côté. Pour bien *retirer* un ouvrage, il faut exactement obſerver le regiſtre; c'eſt-à-dire, remettre les pointes du grand tympan préciſément dans les trous qu'elles ont fait au papier, en imprimant la premiere forme des deux qui ſont néceſſaires pour chaque feuille. On appelle auſſi *retirer* une lettre, un caractere, les ôter de la forme avec un petit poinçon de fer, pour y en remettre d'autres, ſuivant les corrections des premieres épreuves. (*D. J.*)

RETOISER, v. act. (*Gram.*) toiſer de nouveau. *Voyez* TOISE & TOISER.

RETOMBÉE, ſ. f. (*Architect.*) On appelle ainſi chaque aſſiſe de pierre qu'on érige ſur le couſſinet d'une voûte ou d'une arcade, pour en former la naiſſance, & qui, par leur poſe, peuvent ſubſiſter ſans ceintre. *Daviler.* (*D. J.*)

RETOMBER, v. act. (*Gram.*) tomber derechef. *Voyez* TOMBER & CHUTE. Il étoit ſi enivré, qu'à-peine étoit-il à moitié relevé qu'il *retomboit*; il eſt *retombé* malade; il eſt *retombé* dans ſa mauvaiſe habitude; le châtiment en eſt *retombé* ſur moi.

RETONDRE, v. act. (*Architect.*) c'eſt couper du haut d'un mur ou d'une ſouche de cheminée, ce qui eſt ruiné pour le refaire. C'eſt auſſi retrancher les ſaillies ou ornemens inutiles ou de mauvais goût, lorſqu'on regratte la façade d'un bâtiment. Enfin, on entend encore par ce mot *réparer l'architecture* avec divers outils appellés *fers à retondre*, pour la mieux terminer, & en rendre les arrêtes plus vives. *Daviler.* (*D. J.*)

RETONDRE, v. act. (*Manufacture.*) c'eſt tondre de nouveau. On *retond* une piece de drap, quand le poil en eſt encore trop long, & qu'il n'a pas été tondu d'abord d'aſſez près. On *retond* auſſi toutes ſortes de draperies & étoffes de laine, tirées à poil avec le chardon. *Dictionn. de Commerce.* (*D. J.*)

RETONDRE, *fers à* (*Sculpture.*) Les Sculpteurs apppellent *fers à retondre*, certains outils qui leur ſervent pour finir, pour polir leurs ouvrages, & repaſſer dans leurs moulures. (*D. J.*)

RETORBIO, (*Géogr. mod.*) *ou* RITORBIO, en latin, *Ritovium*, ou *Ritobium*, bourgade d'Italie dans le duché de Milan, au territoire de Pavie, environ à ſix lieues au midi de cette ville, & preſqu'à égale diſtancé de celle de Tortone, du côté du Levant. Ce lieu eſt renommé par ſes bains chauds. C'eſt le *Litubium* de Tite-Live, *l. XXXII.* Pline, *l. XIX*, *c. j*, fait l'éloge du lin, *retovina lina*, qui croiſſoit dans ſon voiſinage. (*D. J.*)

RETORDEMENT, ſ. m. (*Soierie.*) Les ſoies fines doivent avoir ſix points de *retordement* qui eſt vingt ſur quatorze; & les communes de point ſur point, qui eſt de ſeize ſur ſeize, & de quatorze ſur quatorze.

RETORDRE, v. act. (*Gramm.*) C'eſt tordre de rechef. *Voyez* TORS & TORDRE.

RETORDRE, (*Sayetterie.*) Aſſembler pluſieurs filets de ſoie, de laine, de poil ou de fil, pour les doubler & les rendre plus forts, & en faire une eſpece de petite ficelle. Les guipures, qui ſont une ſorte de dentelle, ſe font de fil *retors* ou de ſoie *retorſe*. *Savary.* (*D. J.*)

RETORQUER, v. act. (*Logiq. dialectiq.*) c'eſt l'action de tourner contre notre adverſaire le raiſonnement qu'il nous oppoſoit

RETORSOIR, *terme de Corderie. Voy.* ROUET.

RETORTE, ſ. f. (*Chymie.*) ſorte de vaſe ſervant à des opérations chymiques, dont le fond ou le bas eſt ſphérique; mais il ſe termine par une pointe courbée plus ou moins, dont la direction qu'on nomme *le col de la retorte*, ſeroit la tangente du point de la ſphere où elle commence. La partie intérieure du col ſuit la direction du diametre parallele à cette tangente. Un vaſe de cette figure détermine naturellement les parties volatiles que le feu éleve, à entrer dans le col cylindrique de la machine, où elles ſont un peu arrêtées par la courbure du tuyau, qui change la direction de leur mouvement. Cette eſpece

eſpece de *retorte* eſt propre à ſéparer les parties fixes de la matiere ſur laquelle on travaille, de celles qui le ſont plus, comme on le voit dans la diſtillation de l'huile de vitriol, de l'eſprit de nître, de l'eſprit de ſel, *&c.* Les ouvriers en verre courbent ordinairement le col des *retortes* qu'ils font d'une figure conique, afin que les vapeurs qui s'élevent & s'amaſſent dans la partie la plus large, puiſſent tomber d'elles-mêmes, après s'être un peu condenſées dans le récipient.

Mais dans les diſtillations lentes qui demandent un feu très-violent, & long-tems entretenu pour élever des particules peſantes, Boerhaave recommande l'uſage des vaſes cylindriques, dont le ſommet horizontal s'ouvre par un col horizontal auſſi : il prétend qu'ils ſont plus commodes pour la diſtillation des phoſphores & autres matieres qui ne s'élevent que difficilement. Après avoir préparé une quantité conſidérable d'huile de vitriol ou d'autres acides foſſiles, au lieu de *retortes*, il employoit des vaſes de terre à longs cols avec des becs cylindriques à larges ouvertures, dans leſquels il inſeroit des tuyaux, cilyndriques auſſi, bien lutés aux jointures, qui ſe vuidoient dans des récipiens de verre ; & il trouvoit que cette maniere de diſtiller étoit plus aiſée & plus commode qu'aucune autre. (+)

RETOUCHER, v. act. (*Gram. embelliſſement en peinture, en ſculpture, en gravure*) ; on dit *retoucher* un tableau gâté, ſon ſtyle, ſon ouvrage, en général ; tel maître n'a fait que *retoucher* un tableau exécuté ſur ſes deſſins, par ſes éleves ; on dit encore une copie *retouchée* par celui qui a fait l'original, ou par tel autre maître.

RETOUCHER, ſ. f. c'eſt l'opération la plus difficile de la gravure en bois, parce qu'elle exige du graveur autant de goût que d'attention & de deſſin ; c'eſt préciſément affoiblir & diminuer des traits & des tailles, les rendre plus déliés en ôtant du bois, ſuivant ce qu'exigent les portées les plus éclairées & le côté du jour de chacune. *Voyez* GRAVURE EN BOIS. La différence de la retouche entre la gravure en bois & celle en cuivre, c'eſt que dans cette derniere, *retoucher* une planche, c'eſt lorſqu'elle eſt uſée, repaſſer le burin dans tous les traits, au lieu que dans l'autre, c'eſt après la premiere épreuve d'une planche, donner plus de clair par la retouche, & la perfectionner.

RETOUPER, v. act. (*Poterie.*) c'eſt en terme de potiers de terre, reprendre un ouvrage qui a été manqué.

RETOUR, ſ. m. (*Gram.*) mouvement d'un corps vers le lieu d'où il eſt parti : on dit j'attens le *retour* du courier ; il eſt de *retour* de ſes voyages ; le *retour* de la marée a été plus prompt qu'on ne l'eſpéroit ; ce labyrinte forme un grand nombre de tours & de *retours* ; il faut pratiquer là un *retour* d'équerre ; les *retours* d'une tranchée éloignent quelquefois beaucoup ſa tête de ſa queue ; cette femme eſt ſur le *retour* ; la jeuneſſe s'enfuit ſans *retour* ; le bon goût, l'eſprit national, les mœurs ſimples, ſe ſont éclipſés ſans *retour* ; vous avez perdu ſon amitié ſans *retour* ; faites ſur vous quelques *retours*, & vous vous en trouverez bien ; tous les êtres ſentent plus ou moins le *retour* du printems ; il y a de temps en temps, à la mauvaiſe conduite, à la fourberie, des *retours* fâcheux ; que me donnerez-vous de *retour* ? ce bien lui a été donné à charge de *retour* ; il n'y a guere de femme ſage qui ne croie qu'on lui en doit beaucoup de *retour* ; on fait au trictrac jan-de-*retour* ; à l'hombre & à d'autres jeux, un *retour* ; il a des *retours* de partage. *Voyez les articles ſuivans* pour quelques autres acceptions du même mot, & pour une plus grande intelligence des précédens.

RETOUR DES SUITES ; *terme en uſage dans l'Analyſe ſublime* ; voici en quoi le *retour des ſuites* conſiſte. On a l'expreſſion d'une quantité, comme x, par une ſuite compoſée de conſtantes & d'une autre quantité y ; il s'agit de tirer de cette premiere ſuite, une autre ſuite qui exprime la valeur de y en x & en conſtantes ; par exemple, on a $x = a + by + cy^2 + fy^3 +$, &c. Il s'agit de trouver une valeur de y, exprimée par une ſuite qui ne renferme que x ; la mé-

thode pour réſoudre ce problême eſt expliquée dans le ſeptieme livre de l'analyſe démontrée du P. Reyneau, *tom. I.* dans l'exemple propoſé, on ſuppoſera $y = A + Bx + Cx^2 + Fx^3$ &c. A, B, C, F, &c. étant des coëfficiens inconnus, & ſubſtituant cette valeur dans l'équation $x = a + by + cy^2 + fy^3$ &c. ou $x - a - by - cy^2 - fy^3$ &c. $= o$, on déterminera en faiſant évanouir chaque terme les coëfficiens A, B, C, F, &c. *Voyez* cette méthode expliquée plus au long dans l'ouvrage cité. *(O)*

RETOUR, *(Juriſprud.)* ou droit de *retour*, ou *reverſion*, eſt un droit en vertu duquel les immeubles donnés retournent au donateur, quand le donataire meurt ſans enfans.

Ce droit eſt conventionnel ou légal.

Le *retour* conventionnel eſt celui qui eſt ſtipulé par la donation; il peut avoir lieu au profit de toutes ſortes de donateurs, parens ou étrangers, ſelon ce qui a été ſtipulé, l'étendue de ce droit dépendant en tout des termes de la convention.

Le *retour* légal eſt celui qui eſt établi par la loi; il a lieu dans les pays de droit & dans les pays coutumiers; mais il s'y pratique diverſement.

Dans les pays de droit écrit, il eſt fondé ſur les loix romaines. Il fut d'abord accordé au pere, pour la dot profectice, ſuivant la loi *6. ff. de jure dotium*, & la loi 4. *cod. ſoluto matrim.* &c.

On l'accorda auſſi enſuite au pere pour la donation faite à ſon fils en faveur de mariage, *l. II. cod. de bonis quæ liberis.*

Enfin il fut accordé à la mere & à tous les aſcendans paternels & maternels, par la loi derniere, *cod. comm. utriuſq. jud.*

Il a été accordé aux aſcendans donateurs, par deux motifs également juſtes.

L'un eſt afin que l'aſcendant ne ſouffre pas en même tems la perte de ſes enfans & de ſes biens.

L'autre eſt la crainte de refroidir les libéralités des parens envers leurs enfans.

Le parlement de Toulouſe a étendu le droit de *retour* aux parens collatéraux juſqu'aux freres & ſœurs, oncles & tantes, ſur le fondement de ces termes de la loi, 2. *cod. de bonis quæ lib. ne hac injectâ formidine parentum circa à liberos munificentia retardetur.*

Le *retour* a lieu au profit du donateur, ſoit que l'enfant doté ſoit mort pendant le mariage, ou qu'il ſoit mort étant en viduité; mais il n'a lieu que quand le donataire meurt ſans enfans.

Dans le cas où les enfans du donataire décedent apres lui, pendant la vie de l'ayeul, la queſtion ſe juge diverſement dans les différens tribunaux: on peut voir, à ce ſujet, le *recueil des queſtions* de Bretonnier.

Dans les pays coutumiers on ſuit pour le *retour* légal, la diſpoſition de l'article 313 de la coutume de Paris, qui porte que les pere, mere, ayeul ou ayeule, ſuccedent des choſes par eux données à leurs enfans décédans ſans enfans & deſcendans d'eux.

Il y a néanmoins quelques coutumes qui ont ſur cette matiere des diſpoſitions différentes, mais celle de Paris forme le droit commun & le plus général.

Le droit de *retour* des dots, donations & inſtitutions contractuelles, donne lieu à une infinité de queſtions très-épineuſes, qu'il ſeroit trop long d'agiter ici; on peut voir le traité du droit de *retour* de M. de la Bouviere, *voyez* auſſi les *mots* DONATION & DOT. *(A)*

RETOUR, *(Com.)* ſe dit *en terme de commerce*, des marchandiſes qui ſont apportées d'un pays où l'on en avoit envoyé d'autres. Ce marchand d'Anvers avoit envoyé des toiles en Eſpagne, & pour ſon *retour* il a eu des laines.

Retour, ſe dit auſſi des vaiſſeaux marchands, envoyés pour commercer dans les pays éloignés, qui reviennent chargés des marchandiſes de ces climats. On attend toujours avec impatience, en Eſpagne, le *retour* des galions & de la flotte.

Retour, ſignifie encore un ſupplément de prix quand on troque ou qu'on échange les unes contre les autres des marchandiſes qui ne ſont pas d'égale valeur. Je vous donnerai ma pendule pour la vôtre, moyennant ſix louis de *retour*. *Diction. de Commerce.*

RETOUR *de la tranchée*, *(Fortific.)*

ce ſont les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la tranchée, qui ſont en quelque façon tirées paralleles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens *retours* mettent un grand intervale entre la tête & la queue de la tranchée, qui en droite ligne ne ſont ſéparées que par une petite diſtance; auſſi quand la tête eſt attaquée par quelque ſortie de la garniſon, les plus hardis des aſſiégeans, pour abréger le chemin des *retours*, ſortent de la ligne, & vont à découvert repouſſer la ſortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit. (D. J.)*

RETOUR D'ÉQUERRE, *(Coupe des pierres.)* c'eſt un angle droit; on dit *retourner d'équerre*, pour faire une ligne ou une ſurface perpendiculaire à une autre; pour y parvenir, les ouvriers ſe ſervent d'une équerre de fer, repréſentée *fig.* 23. qu'ils poſent enſorte que l'une des branches *B C fig.* 24. ſoit comme appliquée à plat ſur la face où il faut faire le *retour d'équerre*; & l'autre branche *B A* ſoit appliquée de champ ſur la face conique & parallelement autant qu'il eſt poſſible à l'arrête *B M*; l'ouvrier trace enſuite avec un ciſeau une ligne *B D* le long du côté *B C* de l'équerre; cette ligne *B D* en eſt le *retour*.

Préſentement pour faire le *retour* ſur l'autre face *M N O B*, *(fig. 24. n°. 2.)* il prend l'équerre & en applique le côté *B* de champ près de l'arrête *M B* de la face *M D*, & l'autre côté *B C* à plat ſur la face *M O N*, enſorte que l'arrête extérieure de l'équerre paſſe par le point *B*; il tire enſuite la ligne *B O*, alors le *retour d'équerre* ſolide ſe trouve fait.

RETOUR DE MARÉE, *(Marine.)* c'eſt le *retour* du reflux. On ſe ſert auſſi de cette expreſſion pour déſigner un endroit de terre qui forme des courans cauſés par une terre voiſine.

RETOURS LES, ſ. m. pl. *(Tiſſutier-Rubannier.)* c'eſt ici ce qu'il y a de plus difficile à faire comprendre par écrit, puiſque même en le voyant ſur le métier, à peine y comprend-t-on; on va cependant en donner la deſcription la plus claire qu'il ſera poſſible. Avant l'invention des *retours*, on ne pouvoit faire ſur les ouvrages que de très-petits deſſins, comme un pois, une petite lézarde, un petit carreau, *&c.* parce qu'ayant fini le cours de marches, le deſſin étoit achevé; ſi l'on eût pu multiplier ces marches en très-grande quantité, les deſſins auroient été plus conſidérables; mais l'ouvrier n'auroit pu écarter aſſez les jambes pour les marcher; on imagina donc, il y a environ cent ans, de pouvoir répéter ce cours de marches pour pouvoir faire un ouvrage dont le deſſin fût plus étendu; & c'eſt à quoi le *retour* eſt deſtiné: par la ſuite on en a ajouté pluſieurs autres, & ainſi en allant toujours en augmentant, on en met aujourd'hui juſqu'à 22: ce qui fait le même effet que ſi le métier étoit à 528 marches, en multipliant ſeulement 24 marches par 22 *retours*; c'eſt ainſi qu'on eſt venu à bout de faire les beaux ouvrages que nous voyons aujourd'hui. Le *retour* ainſi entendu, il faut en donner la deſcription; ce ſont des bâtons quarrés applatis, attachés au derriere du métier; ils ſont percés uniformément au tiers de leur longueur, pour pouvoir être enfilés dans une broche de fer qui traverſe le chaſſis des *retours*; ce bâton porte à l'extrêmité qui eſt à la main gauche de l'ouvrier, une quille pour le faire lever par ſon poids, lorſqu'il ne faut pas qu'il travaille; l'autre extrêmité doit être aſſez longue pour pouvoir venir s'arrêter ſous la planchette, lorſque l'ouvrier le tirera pour le faire travailler; cette extrêmité eſt terminée un peu anguleuſement: ce qui ſert à lui donner plus de facilité pour ſe loger ſous la planchette, lorſqu'il travaillera. Venons à l'uſage des *retours*; après que l'ouvrier a fini ſon cours de 24 marches, il a fait une partie de ſon deſſin, mais il n'eſt pas achevé; s'il le recommençoit encore, il feroit encore la même choſe qu'il vient de faire, puiſque les mêmes rames levant comme elles viennent de lever, on auroit la même partie du deſſin qui vient d'être faite; c'eſt pour pouvoir faire une partie de ce même deſſin, que l'ouvrier tire un autre *retour* par le moyen du tirant, qui va aboutir auprès de ſa main droite; ce *re-*

tour ainſi tiré & venant à ſon tour ſe loger ſous la planchette mobile, ainſi qu'il a été dit ailleurs, roidit à ſon tour les rames qu'il contient, pour les mettre en état de lever les liſſettes qu'elles portent, pendant que toutes les autres rames des autres *retours* étant lâches, ſont par conſéquent hors d'état de lever les mêmes liſſettes, ne pouvant y avoir que les rames de ce *retour* actuellement travaillant qui puiſſent les lever; après que ce *retour* a fait ſa fonction, qui ſe trouve achevée par le cours de marches, l'ouvrier tire à lui encore un autre *retour*, & ainſi des autres alternativement juſqu'au dernier; ce dernier *retour* employé, il recommence par le premier, & continue toujours de même; on comprend aiſément que lorſque l'ouvrier tire à lui un nouveau *retour*, le bout de ce *retour* coupé obliquement venant à toucher la face de la planchette ſous laquelle il doit ſe loger, & la faiſant mouvoir en reculant, ce mouvement de la planchette eſt cauſe que le *retour* qu'elle tenoit en état de travailler, s'échappe, & fait place à celui que l'ouvrier tire, pour occuper la place qu'il quitte. *Voyez* PLANCHETTE.

RETOURNEMENT, *(Aſtron.)* opération par laquelle on vérifie un quart de cercle ou un ſecteur, en obſervant une étoile près du zénith, le limbe tourné vers l'orient, & vers l'occident alternativement. *(M. DE LA LANDE.)*

RETOURNER, v. act. & neut. *(Gram.)* c'eſt revenir au lieu d'où l'on étoit parti; il s'en eſt *retourné* comme il étoit venu: faire pluſieurs fois le même voyage; Tavernier eſt *retourné* pluſieurs fois aux Indes: interroger avec fineſſe; je le *retournerai* de tant de façons que j'en arracherai la vérité: après avoir donné au brelan & à d'autres jeux, montrer la derniere carte, & la placer ſur le talon, de quelle couleur *retourne-t-il*? Se retirer d'une queſtion, d'un pas ambarraſſant; il fait ſe *retourner*: retomber dans ſes anciennes habitudes; il eſt *retourné* à ſon vomiſſement: mettre le deſſus d'une étoffe deſſous, & ſon envers deſſus; il a fait *retourner* ſon habit; ſi vous le chaſſez avec mal-adreſſe, il *retournera* ſur vous avec plus d'acharnement: on *retourne* ſur ſoi-même: on *retourne* une pierre: on *retourne* une roue: on *retourne* une piece d'argent, une tabatiere pour la voir en deſſous: on *retourne* la terre.

RETOURNER *une pierre*, c'eſt la jauger ou lui faire une ſurface parallele, ou à-peu-près, à un lit ou à un parement donné.

RETOURNER, *(Jardinage.)* on ſe *retourne* d'équerre en traçant, lorſque l'on change l'alidale d'un inſtrument, & qu'on le met ſur 90 degrés.

On dit *retourner* une planche, un gazon, une terre, quand on lui donne un nouveau labour un peu profond, ou que l'on la renverſe ſens-deſſus-deſſous. *V.* AMÉLIORER.

RETOURNER, *en terme de Blanchiſſerie*, c'eſt l'action de mettre la cire ſuffiſamment blanchie par-deſſus en deſſous, & ce qui étoit deſſous où le ſoleil n'a pu pénétrer, en deſſus pour l'expoſer à ſon tour. Cette opération ſe fait avec une main de bois. *Voyez* MAIN.

RETRACTATION, *(Gram.)* action par laquelle une perſonne ſe dédit, ou déſavoue ce qu'elle a écrit ou dit auparavant. *Voyez* PALINODIE.

Galilée fut obligé de rétracter ſon ſyſtême du monde, après qu'il eut été cenſuré & condamné par les inquiſiteurs. On oblige ſouvent les hérétiques de *rétracter* publiquement les erreurs qu'ils ont avancées, ſoit dans leurs diſcours, ſoit dans leurs écrits. C'eſt ainſi qu'on en uſa à l'égard de Molinos.

Il y a parmi les ouvrages de S. Auguſtin un livre des *rétractations*, *liber retractationum*; mais il paroît qu'il ne faut pas entendre par ce titre, que ce ſaint docteur déſavoue dans cet ouvrage, ce qu'il avoit enſeigné dans les autres, mais ſeulement qu'il y retouche, & qu'il y approfondit des matieres qu'il avoit déja traitées; & en effet c'eſt une des ſignifications du mot latin *retractare*.

RÉTRACTION, ſ. f. *en Médecine*, eſt la contraction ou le raccourciſſement d'une partie.

Ce mot vient du latin *retrahere*, tirer en arriere.

La *rétraction* des nerfs ôte l'uſage des membres. *Voyez* NERF.

RETRADIEN, *(Muſiq. des anc.)* nome inventé par Terpandre au rapport de Bartholin d'après Suidas : c'étoit probablement un nome de cithare. *(F. D. C.)*

§ RETRAIT, TE, adj. *(terme de Blaſon.)* ſe dit des pals, bandes, &c. qui mouvant du haut de l'écu ne s'étendent point juſqu'en bas, & ſe trouvent raccourcis.

Retrait ſe dit auſſi du chef qui n'a que la moitié de ſa largeur ordinaire, quoiqu'il ne ſoit point abaiſſé ſous un autre chef.

De la Porte de Liſſac, en Limoſin ; *d'argent à trois pals retraits de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, ſoutenu d'une deviſe du ſecond émail.*

Des Rollans de Rhellanette en Provence, *d'azur à trois pals retraits en chef d'or, au cor de chaſſe lié de même en pointe.*

D'Eſteing de Saillans, du Terrail, en Rouergue ; *d'azur à trois fleurs de lys d'or, au chef retrait de même. (G. D. L. T.)*

RETRAIT *de barre* ou *de cour*, dans la coutume de Bretagne ſignifie la révendication qu'un juge fait d'une cauſe ou procès. *Voyez les articles* 10 & 32.

RETRAIT *de bienſéance* ou *de convenance* eſt le droit qu'un de pluſieurs copropriétaires qui poſſédoient un héritage par indivis, a de retirer la portion qui eſt vendue par ſon co-détenteur.

Ce *retrait* n'a lieu que dans un petit nombre de coutumes qui l'admettent expreſſément, telles que celle d'Acqs, *tit.* 10, *art.* 17 & 18 ; Lille, *art.* 19 ; & la Marche, *art.* 271 : c'eſt une imitation du droit uſité en Allemagne, appellé *jus congrui*, ſuivant lequel il eſt permis de retirer l'héritage contigu au ſien, lorſqu'il eſt vendu. *Voyez* Math. *de afflicti decis neapolit.* 338 & 339, Mynting. *cent.* 3 *obſerv.* 5.

RETRAIT DE BOURGEOISIE ou *à titre de bourgeoiſie*, eſt le droit accordé aux bourgeois de certains lieux de ſe faire ſubroger en l'achat qu'un autre, qu'un bourgeois du lieu a fait d'un fonds, ſitué ſous la bourgeoiſie. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans les coutumes de Berg, Bruge, Bourbourg. *Voyez* Maillard *ſur Artois, tit.* 3, *n.* 53.

RETRAIT *en cenſive* eſt la même choſe que *retrait* cenſuel. *Voyez ci-après* RETRAIT CENSUEL.

RETRAIT *de co-heritier* ou *de comperſonnier* eſt le droit qu'un des co-héritiers a de demander que l'acquiſition de quelque choſe concernant la ſucceſſion non encore partagée, faite par un des co-héritiers, ſoit miſe en la maſſe de la ſucceſſion, à la charge que l'acquéreur touchera comptant ou prélevera ce qu'il a déboursé à l'occaſion de cet achat. Ce *retrait* a lieu en Artois. *Voyez* Maillard *ſur le titre* 3 de cette coutume, *n.* 41.

Il a pareillement lieu en Bretagne. *Voyez* Sauvageau *ſur Duſail, liv. III. ch. clix.*

Le *retrait de co-héritier*, eſt auſſi la faculté qu'a un héritier de ſe faire ſubroger au lieu & place d'un étranger qui a acquis la part d'un co-héritier du retrayant.

RETRAIT *de communion* ou *à titre de communion de frareſche* ou *frareuſeté*, eſt la faculté que ceux qui poſſedent quelque choſe en commun, ont de ſe faire ſubroger en la portion de cette choſe commune vendue par un de leurs conſorts. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans pluſieurs autres coutumes. *Voy.* Acqs, Berg, Bourbourg, Bruge.

RETRAIT *par conſolidation*, eſt le droit accordé à un co-partageant de ſe faire ſubroger en l'achat fait par un non copartageant de la portion de l'immeuble partagé, laquelle eſt échue au vendeur. Coutume de la ville de Lille, *article* 79. Ce *retrait* a auſſi lieu en Artois. *Voyez* Maillard *ſur le titre* 3 de cette coutume, *n.* 51.

RETRAIT *de convenance* ou *à droit de bienſéance*, ces termes ſont ſynonymes. *Voyez ci-devant* RETRAIT *de bienſéance.*

RETRAIT CONVENTIONNEL, eſt la même choſe que la faculté de rachat ou réméré, qui a été ſtipulée par le contrat en faveur du vendeur, pour pouvoir rentrer dans le bien par lui vendu dans le temps & aux conditions portées par le contrat. *Voyez* RACHAT & RÉMÉRÉ.

RETRAIT COUTUMIER, dans la cou-

tume de Lodunois, & le *retrait* lignager.

RETRAIT COUTUMIER *ou* LOCAL, eſt auſſi une eſpece de *retrait* de bourgeoiſie qui étoit uſité en Alſace. *Voyez ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE, & *ci-après* RETRAIT LOCAL.

RETRAIT DÉBITAL *ou* DE DÉBITEUR, on appelle ainſi en Flandres la faculté que le débiteur a de ſe libérer, en rembourſant au ceſſionnaire, le véritable prix de la ceſſion, ſuivant les loix *per diverſas & ab Anaſtaſio*. *Voyez* Maillart *ſur Artois, titre* 3, *n.* 45 *& ſuivans* & les *inſtit. au droit belgique* de Ghewiet, *pag.* 419.

RETRAIT DUCAL eſt la faculté que l'édit du mois de mai 1711, portant réglement pour les duchés-pairies, donne à l'aîné des mâles deſcendans en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchés-pairies aura été faite, ou à ſon défaut ou refus, à celui qui le ſuivra immédiatement, & enſuite à toute autre mâle de degré en degré, de retirer les duchés-pairies des filles qui ſe trouveront en être propriétaires, en leur en rembourſant le prix dans ſix mois, ſur le pié du denier 25 du revenu actuel, & ſans qu'ils puiſſent être reçus en ladite dignité, qu'après en avoir fait le paiement réel & effectif, & en avoir rapporté la quittance. *Voyez l'article* 7 dudit édit, *& les mots* DUCHÉ & PAIR.

RETRAIT ECCLÉSIASTIQUE, on appelle quelquefois ainſi le rachat que les eccléſiaſtiques font de leurs biens aliénés, en vertu des édits & déclarations qui leur donnent cette faculté. La derniere déclaration qui leur a permis d'uſer de cette faculté, eſt celle du mois de juillet 1702. *Voyez les mots* EGLISE, RACHAT, & le *dictionn. des arrêts* de M. Brillon *aux mots* ALIÉNATION, GARANTIE & RETRAIT.

RETRAIT D'ÉCLECHE ou *d'éclipſement*, eſt la même choſe que le *retrait* à titre de conſolidation. *Voyez ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT EMPHITÉOTIQUE ſe prend quelquefois pour le *retrait* conventionnel ou faculté de réméré, qui s'exerce en matiere d'emphitéoſe; quelquefois il ſe prend pour le *retrait* cenſuel en général, ſur-tout dans les pays de droit écrit, où l'on confond volontiers le bail à cens avec l'emphitéoſe. *Voyez* RETRAIT CENSUEL, EMPHITÉOSE, RÉMÉRÉ.

RETRAIT FÉODAL, eſt le droit que la coutume donne au ſeigneur de retirer & retenir par puiſſance de fief, le fief mouvant de lui, lorſqu'il a été vendu par ſon vaſſal, en rembourſant à l'acquéreur le prix de ſon acquiſition, & les loyaux-coûts.

On l'appelle auſſi *retenue féodale* dans quelques-uns des pays de droit écrit; il eſt compris ſous le terme de *prélation*.

Ce droit a été introduit lorſque les fiefs commencerent à devenir héréditaires, & qu'il fût permis au vaſſal d'en diſpoſer par aliénation ſans le conſentement du ſeigneur, & ſans peine de commiſe. Il en eſt parlé dans les aſſiſes de Jéruſalem, qui ſont les loix que les François donnerent au peuple de Syrie & de Jéruſalem l'an 1099; ainſi cet uſage étoit déja plus ancien en France; il en eſt fait mention dans la charte de Thibaut, comte de champagne, de l'an 1198, & dans les établiſſemens de S. Louis en 1270, & autres loix poſtérieures.

Il a lieu dans tout le royaume, tant en pays de droit écrit, que dans les pays coutumiers; la coutume de la Sallé, bailliage & châtellenie de Lille en Flandres, eſt la ſeule qui le rejette.

L'objet du *retrait féodal* eſt de donner au ſeigneur la faculté de réunir le fief errant au fief dominant, de profiter du bon marché de la vente, & empêcher que le fief ne ſoit vendu à vil prix en fraude du ſeigneur, enfin que le ſeigneur ne ſoit point expoſé à avoir malgré lui un vaſſal qui ne lui ſeroit pas agréable.

Le ſeigneur peut céder à un autre ſon droit de *retrait féodal*.

Ce droit n'a lieu qu'en cas de vente ou autre contrat équipollent à vente; tels que le bail à rente rachetable, la dation en paiement, l'adjudication par décret.

Il n'a point lieu dans les mutations par échange ou par ſucceſſion, ſoit directe ou collatérale, par donation ou legs.

Le ſeigneur ne peut pas non plus uſer

du *retrait* en cas de partage ou licitation, pourvu que celui qui demeure propriétaire du tout ou de partie de l'héritage fût l'un des copropriétaires à titre commun; mais il en ſeroit autrement s'il n'étoit devenu copropriétaire que par un titre ſingulier.

Au reſte, le *retrait* lignager eſt préféré au *féodal*, & le conventionnel eſt préféré à tous deux.

Le Seigneur a quarante jours, à compter de l'exhibition du contrat, pour opter s'il exercera le *retrait*, ou s'il recevra les droits dus pour la vente. Quand une fois il a fait ſon option, il ne peut plus varier.

Tout ce qui eſt tenu en fief eſt ſujet au *retrait féodal* en cas de vente.

S'il y a pluſieurs héritages relevans de différens ſeigneurs, chaque ſeigneur peut retirer ce qui eſt dans ſa mouvance, & n'eſt pas obligé de retirer le ſurplus.

Si ce ſont pluſieurs fiefs, le ſeigneur en peut retirer un, & laiſſer l'autre; mais il ne peut pas retirer ſeulement une partie d'un fief.

Si la mouvance eſt vendue, elle peut être retirée.

Le ſeigneur ſuſerain peut auſſi retirer les arriere-fiefs pendant la ſaiſie qu'il a faite du fief de ſon vaſſal, pourvu que ce ſoit faute de foi & hommage, parce que cette ſaiſie emporte perte de fruits.

Le *retrait féodal* ne peut être exercé que par le propriétaire du fief dominant, ainſi les apanagiſtes peuvent uſer de ce droit, mais les uſufruitiers ne peuvent retirer, ſi ce n'eſt au nom du propriétaire: & à l'égard des engagiſtes, ils n'ont ce droit que quand il leur a été cédé nommément par le contrat d'engagement.

Lorſqu'il y a pluſieurs propriétaires du fief dominant, chacun peut retirer ſa part, ou recevoir les droits; mais il dépend de l'acquéreur d'obliger celui qui retire de garder le tout.

Le mari peut retirer le fief mouvant de ſa femme, & même ſans ſon conſentement; la femme peut auſſi retirer malgré ſon mari, en ſe faiſant autoriſer par juſtice.

Les gens d'égliſe & de main-morte peuvent retirer les fiefs mouvans d'eux à la charge d'en vuider leurs mains dans l'an & jour, ou de payer au roi le droit d'amortiſſement, & au ſeigneur le droit d'indemnité.

Le tuteur peut retirer pour ſon mineur; & s'il ne le fait pas dans le temps preſcrit, le mineur n'y eſt plus recevable.

Le fermier du fief dominant peut auſſi uſer du *retrait féodal*, ſi ce droit eſt compris nommément dans ſon bail.

Le temps pour exercer le *retrait féodal* eſt différent, ſuivant les coutumes; celle de Paris & beaucoup d'autres ne donnent que quarante jours, à compter du jour de l'exhibition du contrat, d'autres donnent trois mois, d'autres un an & jour.

S'il y a fraude dans le contrat, le délai ne court que du jour qu'elle eſt découverte.

Le ſeigneur peut exercer le *retrait* ſans attendre l'exhibition du contrat, ni les quarante jours.

Quand le contrat ne lui eſt pas notifié, il peut intenter le *retrait féodal* pendant trente ans.

Il n'eſt plus recevable à l'exercer, ſoit lorſqu'il a reçu les droits, ou qu'il en a compoſé ou donné terme pour les payer, ou lorſqu'il a reçu le vaſſal en foi, ou baillé ſouffrance volontaire.

Il en eſt de même lorſque le vaſſal a été reçu en foi par main-ſouveraine, & qu'il a conſigné les droits.

Le ſeigneur n'eſt pas exclu du *retrait* lorſque ſon receveur, ou fermier, ou uſufruitier ont reçu les droits; il doit ſeulement les rendre à l'acquéreur.

Si c'eſt ſon fondé de procuration ſpéciale qui a reçu les droits, il ne peut plus retirer. Il en ſeroit autrement ſi c'étoit ſeulement un fondé de procuration générale, qui eût fait quelques démarches contraires au *retrait*.

Le tuteur qui a reçu les droits en ladite qualité, ne peut plus uſer du *retrait* pour ſon mineur.

La femme ne peut pas non plus retirer quand ſon mari a reçu les droits.

Le fait d'un des co-ſeigneurs ne peut pas empêcher les autres de retirer pour leur part.

L'aſſignation au *retrait* peut être donnée après les quarante jours, pourvu que

le ſeigneur ait fait dans les 40 jours ſa déclaration qu'il entend uſer du *retrait*.

Les formalités de ce *retrait* étant différentes, ſuivant les coutumes, il faut ſuivre celle du lieu où eſt ſitué le fief que l'on veut retirer.

La demande en *retrait* doit être formée au bailliage ou ſénéchauſſée royale du domicile du défendeur.

Il faut faire offrir réellement par un huiſſier ou ſergent le prix du contrat, & une ſomme pour les loyaux-coûts, ſauf à parfaire. Ces offres doivent être faites à perſonne ou domicile de l'acquéreur; ſi elles ne ſont pas acceptées, il faut les réaliſer à l'audience.

Le *retrait* étant adjugé, il faut payer; ou ſi l'acquéreur refuſe de recevoir, conſigner.

Le *retrait féodal* eſt ceſſible.

En concurrence de deux *retraits*, l'un lignager & l'autre féodal, le lignager eſt préféré.

Le fief retiré féodalement n'eſt pas réuni de plein droit au fief dominant, à moins que le ſeigneur ne le déclare expreſſément.

Sur le *retrait féodal*, voyez *les diſpoſitions des coutumes* au titre *des Fiefs*, Salvaing, la Rocheflavin, Bouchel, Dunot, Louet & Brodeau, & ce dernier *ſur la coutume de Paris*. (*A*)

RETRAIT FÉUDAL, *voyez ci-devant* RETRAIT FÉODAL.

RETRAIT *de frareſche*, ou *de frareuſeté*, eſt la même choſe que *retrait* de communion, *voyez ci-devant* RETRAIT DE COMMUNION.

RETRAIT LÉGAL *ou coutumier*, eſt celui qui eſt fondé ſur la loi ou la coutume, à la différence de celui qui dérive de la convention. *Voyez ci-devant* RETRAIT COUTUMIER.

RETRAIT LIGNAGER, eſt un droit accordé aux parens de ceux qui ont vendu quelqu'héritage propre, de le retirer ſur l'acquéreur, en lui rembourſant le prix & les loyaux-coûts.

On l'appelle en Bretagne *preſme* ou *prémeſſe*, & dans le pays de droit écrit *droit de prélation*.

Les auteurs ſont partagés ſur ſon origine; les uns, amateurs de la plus haute antiquité, la font remonter juſqu'à la loi de Moyſe, ſuivant laquelle il y avoit deux ſortes de *retrait*, dont l'objet étoit de conſerver les biens dans la famille.

L'un étoit le droit général que chacun avoit au bout de cinquante ans de rentrer dans les biens de ſa famille qui avoient été aliénés; c'eſt ce qu'on apelle *le jubilé des Juifs*.

L'autre eſpèce de *retrait* étoit celui par lequel le parent le plus proche étoit préféré à l'acquéreur qui étoit parent plus éloigné, ou étranger à la famille. Avant de vendre ſa terre à un étranger, il falloit l'offrir à un parent. Le vendeur lui-même pouvoit la retirer en rendant le prix.

D'autres croient trouver la ſource du *retrait lignager* dans les loix des Locriens & des Lacédémoniens, leſquelles notoient d'une d'infamie perpétuelle celui qui ſouffroit que les héritages de ſes ancêtres fuſſent vendus & paſſaſſent en une main étrangere, & ne les retiroit point.

Quelques-uns prétendent que notre *retrait lignager* eſt imité des mœurs des Lombards.

D'autres encore prétendent qu'il dérive du droit de prélation des Romains, appellé dans les conſtitutions grecques *jus πρωτιμίσεως*.

Suivant ce droit qui étoit fort ancien, il étoit permis aux parens, & même aux co-propriétaires, de retirer les héritages qui étoient vendus à des étrangers, ſoit en offrant & payant le prix au vendeur, & en le rendant à l'acheteur dans l'an & jour.

Ce droit fut abrogé en 395 par les empereurs Gratien, Valentinien, Théodoſe & Arcade.

Il fut pourtant rétabli, du moins en partie par les empereurs Léon & Anſthémius; en effet, il eſt parlé du droit de prélation dans une de leurs conſtitutions inſérée au code qui défend aux habitans du principal village de chaque canton, de transférer leurs héritages à des étrangers; mais cette conſtitution eſt particuliere pour ceux qui étoient habitans du même lieu, appellés *convicani*.

Mais

Mais le droit qui s'obſervoit anciennement par rapport au *retrait lignager*, fut rétabli dans ſon entier par des novelles des empereurs romains Michel & Nicéphore, ſurnommé Lecapene, & par le droit des baſiliques. Ces loix portent qu'avant de vendre un immeuble, on devoit en avertir les parens dans l'ordre auquel ils auroient ſuccédé; enſuite ceux avec leſquels l'héritage étoit commun, quoique du reſte ils fuſſent étrangers au vendeur; enfin, les voiſins dont l'héritage tenoit de quelque côté à celui que l'on vouloit vendre, afin que dans l'eſpace de trente jours ils puſſent retenir l'héritage en donnant au vendeur le même prix que l'acheteur lui en offroit.

L'empereur Frédéric établit la même choſe en occident l'an 1153.

Ce droit fut auſſi adopté dans la loi des Saxons.

Ainſi l'on peut dire que c'eſt une loi du droit des gens, commune à preſque tous les peuples, & qu'elle a pour objet la conſervation des héritages dans les familles, & l'affection que l'on a ordinairement pour les biens patrimoniaux.

Pithou, *ſur l'article* 144. de la coutume de Troyes, tient que le *retrait lignager* uſité en France, étoit une ancienne coutume des Gaulois, qui s'y eſt toujours conſervée.

Cependant il n'eſt point fait mention du *retrait lignager* dans les anciennes loix des Francs, telles que la loi ſalique & la loi ripuaire; il n'en eſt pas non plus parlé dans les capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, ni dans les anciennes formules, ſoit de Marculphe ou autres, ni dans les aſſiſes de Jéruſalem, loix faites par les François en 1099, ni dans les plus anciennes coutumes de France, telles que la loi de Vervin ou de la Baſſée, faite ſous Henri I. les anciennes coutumes de Lorris en 1170, les loix données en 1212 par Simon, comte de Montfort, aux peuples d'Alby, Beziers, Carcaſſonne & autres, ni dans la Charte appellée *la paix de la Fere*, faite par Enguerand de Coucy.

Balde prétend néanmoins que le *retrait lignager* fut introduit en France du temps de Charlemagne; il ſe fonde ſur ce que la loi des Saxons ordonnoit qu'avant de vendre à un étranger ſon patrimoine ou propre heritage échu par ſucceſſion, on l'offrit à ſon proche parent; mais ce droit ſe rapporte au droit de prélation qui avoit lieu chez les Romains, plutôt qu'au *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons en pays coutumier.

Le *retrait lignager* tire plutôt ſon origine de ce qu'anciennement en France il étoit défendu de vendre à d'autres qu'à ſes proches parens ſon aleu, ou bien patrimonial; il n'étoit permis de diſpoſer librement que de ſes acquêts; pour diſpoſer de ſon aleu, il falloit le conſentement de ſes héritiers préſomptifs.

Cette prohibition de diſpoſer autrement de ſon aleu avoit lieu dès le commencement de la monarchie, ainſi qu'il paroît par la loi ſalique; & c'eſt delà probablement que s'eſt formé peu-à-peu le *retrait lignager*.

On en trouve des veſtiges dès le xj. ſiecle, du moins dans quelques provinces de France dès le commencement du x. ſiecle. C'eſt ainſi que Guichard de Beaujeu, qui poſſédoit héréditairement le quart des dîmes du territoire de l'égliſe de Mâcon, les donnant à cette égliſe, ordonna qu'aucun de ſes parens ne pût l'inquiéter ſur cette dîme, parce qu'avant de la donner, il avoit invité & fait inviter par ſes amis ſon frere Ponce, qui jouiſſoit d'un autre quart, d'acheter le ſien; ce qu'il n'avoit pas voulu faire. Ces ſommations, ou invitations d'acquérir, ces défenſes aux parens d'inquiéter le nouveau poſſeſſeur, les confirmations que l'on faiſoit quelquefois faire par les parens, annoncent bien que le *retrait lignager* avoit déja lieu du moins dans ce pays. On y trouve encore un exemple de pareilles défenſes en 1116.

De tout cela l'on peut conclure que le *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons, a été introduit, non par aucune ordonnance de nos rois, mais par les mœurs & uſages de quelques provinces, & qu'il a été enſuite adopté par les coutumes à meſure qu'elles ont été rédigées par

écrit ; ce qui commença à ſe faire dans le xj. ſiecle.

Les établiſſemens de S. Louis, rédigés en 1270, font mention du *retrait lignager* ; & depuis ce temps il eſt devenu un droit commun & preſque général pour tous les pays coutumiers.

Henri III. ordonna en 1681, que le *retrait lignager* auroit lieu dans tout le royaume, mais cette ordonnance ne fut vérifiée qu'au parlement de Paris, & elle n'a été reçue pour les provinces de droit écrit de ſon reſſort, que dans le Mâconnois & dans l'Auvergne.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu dans le Lyonnois, ni dans le Forez, ni dans le parlement de Toulouſe, ſi ce n'eſt dans le Quercy & le Rouergue ; dans le parlement de Dauphiné, il n'a lieu que dans les bailliages de Romans & de Briançon ; dans les parlemens de Bordeaux & de Dijon, il n'a lieu que dans les pays de coutume ſeulement ; il a auſſi lieu dans le comté de Bourgogne, excepté dans la ville de Beſançon & dans ſon ancien territoire.

Pour ce qui eſt du pays coutumier, le *retrait* a lieu dans toutes les coutumes ; mais il s'y pratique fort diverſement.

Pour exercer le *retrait lignager* dans les coutumes qu'on appelle *du côté & ligne*, comme Paris & autres qui forment le plus grand nombre, il faut être parent du vendeur du côté & ligne d'où l'héritage lui eſt échu.

Il faut même dans quelques-unes, qu'on appelle *ſoucher*, être deſcendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille.

Mais dans quelques autres coutumes qu'on appelle *de ſimple côté*, au défaut de parens de la ligne, on admet au *retrait* les autres parens du vendeur.

Le *retrait lignager* peut être exercé par les enfans même du vendeur, quoiqu'il ſoit encore vivant. Et la qualité d'héritier n'empêche pas non plus l'exercice du *retrait*, parce que c'eſt un droit que l'héritier tire de la loi, & non de ſa qualité d'héritier.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu quand l'acquéreur eſt lui-même lignager, ou qu'il a des enfans qui ſont en ligne ; mais ſi dans la ſuite il mettoit l'héritage hors la ligne, il y auroit lieu au *retrait*, & en ce cas, le premier vendeur peut venir lui-même au *retrait*.

Celui qui a vendu ſon propre fonds peut lui-même le retirer, comme tuteur de ſon fils ; & l'on peut intenter le *retrait* au nom d'un enfant quoiqu'il ne fût ni vu ni connu au temps de la vente.

Le mari peut exercer le *retrait* du côté de ſa femme ſans être fondé de ſa procuration.

En concurrence de pluſieurs retrayans, la coutume de Paris & pluſieurs autres préferent le plus diligent ; d'autres préferent le plus prochain.

Si deux lignagers ont formé la demande en même temps, ou bien dans les coutumes qui admettent le plus prochain, ſi deux retrayans ſont en égal degré, en ce cas ils viennent au *retrait* par concurrence & par moitié ; mais ſi l'un des deux manque à remplir quelque formalité qui le faſſe déchoir du *retrait*, ſi l'autre veut ſuivre le ſien, il eſt obligé de retirer le tout.

Le *retrait* n'a lieu que pour la propriété des héritages, maiſons, rentes foncieres & autres droits réels ; il n'a pas lieu en cas de vente de l'uſufruit de ces mêmes biens, ni pour les offices & les rentes conſtituées, ni pour les meubles tels qu'ils ſoient.

Les mutations qui donnent ouverture au *retrait lignager* ſont la vente à prix d'argent, ou autre contrat équipollent à vente, le bail à rente rachetable, le bail à longues années. La plupart des coutumes admettent auſſi le *retrait* en cas d'échange, quand il y a ſoute qui excede la moitié de la valeur de l'héritage.

Suivant le droit commun, les propres ſont ſeuls ſujets au *retrait*, excepté en Normandie & dans quelques autres coutumes qui étendent le *retrait* aux acquêts.

L'héritage donné en contre-échange d'un propre, tient lieu de propre, & eſt ſujet à *retrait*.

La plupart des coutumes admettent le *retrait* en cas de vente par décret ou licitation ; mais il n'a pas lieu quand la vente eſt faite par une tranſaction, & qu'elle en eſt une des conditions.

La vente faite ſur l'héritier bénéficiaire,

ou ſur un curateur aux biens vacans, eſt ſujette au *retrait* ; il en eſt autrement de celle qui eſt faite ſur un curateur aux biens vacans, parce qu'en ce cas il n'y a plus de propre.

Lorſque l'héritage vendu eſt partie propre & partie acquêt, il eſt au choix de l'acquéreur de laiſſer le tout au retrayant, ou ſeulement la portion qui eſt propre : il en eſt de même lorſqu'on a vendu par le même contrat pluſieurs héritages les uns propres, les autres acquêts, & qu'il n'y a qu'un ſeul prix.

Le *retrait lignager* n'eſt point ceſſible, & ſi le retrayant qui eſt préféré, prêtoit ſon nom à un tiers, les autres lignagers qui auroient intenté leur action dans l'an & jour, pourroient revenir au *retrait* dans l'an & jour depuis que la colluſion auroit été découverte.

Le *retrait lignager* eſt préféré au féodal, tellement que le lignager peut retirer ſur le ſeigneur auquel l'héritage auroit été tranſmis à titre de *retrait* féodal.

Mais le *retrait* conventionnel ou reméré eſt préféré au *retrait lignager*, auſſi-bien qu'au *retrait* féodal.

L'héritage retiré par un lignager eſt tellement affecté à la famille, que ſi ce retrayant meurt, laiſſant un héritier des propres de cette ligne, & un héritier des acquêts, l'héritage retiré appartient à l'héritier des propres, en rendant néanmoins dans l'an du décès de l'héritier des acquêts le prix de l'héritage.

Les formalités du *retrait* étant différentes preſque dans chaque coutume, on doit ſuivre celles de la coutume dans laquelle les héritages ſujets à *retrait* ſont ſitués, & non pas celles du lieu où la demande ſe pourſuit.

Pour en donner une idée, on ſe contentera de rappeller ici brièvement celles que préſentent la coutume de Paris.

Suivant cette coutume, l'action en *retrait* doit être intentée, & le terme de l'aſſignation doit échoir dans l'an & jour que le contrat de vente a été enſaiſiné, à l'égard des roures ; & pour les héritages tenus en fiefs, du jour de la réception en foi : ſi c'eſt un franc-aleu, ou un héritage acquis par le ſeigneur dans ſa propre mouvance ou cenſive, le temps du *retrait* ne court que du jour que l'acquiſition a été publiée en jugement au plus prochain ſiege royal.

L'an du *retrait* court contre toutes ſortes de perſonnes, mineurs, abſens & autres, ſans eſpérances de reſtitution.

L'aſſignation doit contenir *offre de bourſe, deniers, loyaux-coûts & à parfaire* ; il faut que l'huiſſier ou ſergent ait une bourſe à la main ; mais il n'eſt pas néceſſaire que le prix y ſoit en entier ; il ſuffit qu'il y ait quelque piece d'argent.

Ces offres doivent être réitérées à toutes les journées de la cauſe, c'eſt-à-dire dans toutes les procédures faites ou réputées faites en jugement ; ſavoir, en cauſe principale juſqu'à la conteſtation en cauſe incluſivement, & en cauſe d'appel juſqu'à la concluſion auſſi incluſivement.

Si la cauſe eſt portée à l'audience, ne fût-ce que par défaut, l'avocat doit avoir en main une bourſe avec de l'argent, en réitérer les offres dans les mêmes termes.

Quand l'acquéreur tend le giron, c'eſt-à-dire reçoit les offres, ou que le *retrait* eſt adjugé, le retrayant doit payer à l'acquéreur, ou à ſon refus, conſigner dans les 24 heures, après que l'acquéreur aura mis ſon contrat au greffe, partie préſente, ou duement appellée, & qu'il aura affirmé le prix, s'il en eſt requis par l'acquéreur.

Pour que la conſignation ſoit valable, il faut qu'elle ſoit précédée d'offres réelles, & qu'elle contienne tous les prix en bonnes eſpeces ayant cours. Il faut auſſi appeller l'acquéreur pour être préſent, ſi bon lui ſemble, à la conſignation, & que le tout ſoit fait dans les 24 heures.

Toutes ces formalités ſont tellement de rigueur, que celui qui manque à la moindre choſe eſt déchu du *retrait* : *qui cadit à ſyllabâ, cadit à toto* ; ce qui a fait croire à quelques auteurs que le *retrait lignager* étoit odieux, comme gênant la liberté du commerce ; mais s'il étoit odieux, ces coutumes ne l'auroient pas admis ; elles ont ſeulement voulu empêcher les parens d'en abuſer pour vexer l'acquéreur.

Le rembourſement des loyaux-coûts doit ſe faire après qu'ils ſont liquidés : ils

conſiſtent dans les frais du contrat, les droits ſeigneuriaux, les labours & ſemences, les réparations néceſſaires.

Le retrayant doit rembourſer les droits ſeigneuriaux en entier, quoique le ſeigneur ait fait remiſe d'une partie à l'acquéreur.

Un acquéreur qui eſt exempt de droits ſeigneuriaux dans la mouvance du roi, ne laiſſe pas de les répéter du retrayant, comme s'il les avoit payés à moins que l'acquéreur & le retrayant ne fuſſent tous deux privilégiés.

Sur le *retrait lignager*, voyez *les diſpoſitions* des coutumes *au tit. du Retrait*, & les commentateurs Tiraqueau, Louet, Coquille, Dunod, & *ci-devant le mot* PROPRE. *(A)*

RETRAIT LOCAL *ou* COUTUMIER : on appelloit ainſi en Alſace le droit que les bourgeois prétendoient avoir de ſe faire ſubroger en l'achat des effets mobiliers qui étoient vendus dans leur ville ; mais ce prétendu droit y a été proſcrit par divers arrêts. *Voyez* Maillard *ſur Artois tit. III. n°. 56. & ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE.

RETRAIT DE MI-DENIER eſt une eſpece particuliere de *retrait* lignager, établi par la coutume de Paris & par la plupart des autres coutumes. Quand des conjoints durant leur mariage acquierent leur héritage propre d'un vendeur, dont l'un d'eux eſt parent de la ligne, il n'y a pas lieu au *retrait* tant que le mariage ſubſiſte ; mais après ſa diſſolution, la moitié de cet héritage eſt ſujet à *retrait* au profit du conjoint lignager, ou de ſes héritiers à l'encontre de l'autre, ou de ſes héritiers qui ne le ſont pas.

On appelle ce *retrait de mi-denier*, parce qu'on n'y rembourſe que la moitié du prix principal & des loyaux-coûts.

Ce *retrait* n'a lieu qu'en cas d'acquiſition faite à prix d'argent ou à rente rachetable, & non en cas que les conjoints ayent eu le propre par *retrait* ; car en ce cas l'héritage eſt fait propre pour le tout au ſeul conjoint lignager, qui eſt ſeulement tenu de rembourſer le prix, ſuivant l'*article* 139.

Un des héritiers du conjoint lignager ne voulant pas uſer de ce *retrait*, l'autre peut l'exercer pour le tout.

L'an & jour pour l'exercer ne court que du jour de l'enſaiſinement ou inféodation, les formalités ſont les mêmes que pour le *retrait* ordinaire.

Il n'a point lieu quand les deux conjoints ſont lignagers, ou que le conjoint non lignager a des enfans en ligne.

Ce *retrait* n'eſt ouvert qu'au décès de l'un des conjoints.

Quand le conjoint lignager ou ſes héritiers négligent d'éxercer le *retrait*, en ce cas les autres lignagers non-copartageans ſont admis au *retrait*, de la moitié du propre, pourvu qu'ils intentent leur action dans l'an du décès du conjoint lignager. *Voyez* les *articles* 155, 156 & 157, de la coutume de Paris, & ce que les commentateurs ont dit ſur ces articles. *(A)*

RETRAIT PARTIAIRE, uſité en Flandres, a lieu quand un de pluſieurs co-propriétaires vend à un étranger ſa part de l'effet commun, un autre co-propriétaire peut retirer la portion vendue pour la réunir à ſon tout. *Voyez* RETRAIT *de communion, de conſolidation, d'écleche* ou *éclipſement, de frareſche* ou *frareuſeté.*

RETRAIT DE PRÉFÉRENCE, eſt la faculté qu'une perſonne appellée au *retrait* a de ſe faire ſubroger au lieu & place de quelqu'un qui a déja uſé du *retrait* ſur la choſe vendue, comme quand le *retrait* lignager eſt préferé au féodal, ou celui-ci au lignager, ſelon l'uſage des différens pays. *Voyez* Maillart *ſur Artois, tit. III.* n°. 43.

RETRAIT DE PREMESSE, eſt le nom que l'on donne au *retrait* lignager dans les coutumes où c'eſt le plus prochain lignager qui eſt préféré, car *premeſſe* ſignifie *plus prochain. Voyez* PREMESSE.

RETRAIT PUBLIC ou *pour l'utilité publique*, eſt la faculté que le roi, l'égliſe ou les villes ont de ſe faire ſubroger dans l'achat même, d'acquérir la propriété d'un héritage limitrophe, ou qui ſe trouve néceſſaire pour les fortifications d'une ville, la conſtruction ou l'agrandiſſement d'une égliſe, la décoration d'une place, d'une ville, d'une maiſon royale ou d'un college. *Voyez la coutume de Bordeaux, article* 10.

RETRAIT *par puiſſance de fief*, dans les coutumes d'Anjou & Maine, c'eſt le *retrait* féodal.

RETRAIT DE RECONSOLIDATION, *voyez ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT DE RECOUSSE ou *à titre de recouſſe*, eſt la faculté accordée au ſaiſi de rembourſer dans un certain temps celui qui a acheté les meubles du ſaiſi, vendus en juſtice; ce *retrait* a lieu en quelques endroits de la province d'Artois. *Voyez* Monſtreuil 1507, *ſtyle du bailliage*, *article* 51. Verdun *titre XIV. article* 5.

RETRAIT SEIGNEURIAL ou *féodal*, voyez *ci-devant* RETRAIT FÉODAL.

RETRAIT DE SOCIÉTÉ ET DE CONVENANCE, dans la coutume de Hainault, *chap. xcv. article* 25 eſt le droit qu'un de pluſieurs aſſociés ou propriétaires a de retirer la portion que ſon co-propriétaire ou co-aſſocié, a vendue.

RETRAIT VOLONTAIRE, c'eſt lorſque l'acquéreur tend le giron au retrayant qui n'a commencé ſon action qu'après l'année de la ſaiſine, & par conſéquent hors le temps accordé par la coutume, pour lors le *retrait* eſt volontaire, c'eſt-à-dire que l'acquéreur s'y eſt ſoumis ſans y être obligé, & c'eſt une véritable vente déguiſée ſous le nom de *retrait*, laquelle ne réſoud pas les hypotheques des créanciers de l'acheteur, & eſt ſujette aux droits ſeigneuriaux. *Voy.* Maillart *ſur Artois*, *article* 123. *n°.* 35 (*A*).

RETRAITS, *blés* (*Agricult.*) on appelle *blés retraits*, des blés qui étant bien conditionnés au ſortir de la fleur, mûriſſent ſans ſe remplir de farine. Les grains ſont alors menus, ou, pour revêtir le langage de fermiers, ſont *retraits*. Comme ces ſortes de blés germent très-bien, ils ſervent à enſemencer les terres; ils font de belle farine & de bon pain, mais ils ne rendent preſque que du ſon, deſorte que deux ſacs de *blés retraits* ne fourniſſent pas plus de pain qu'un ſac de bon blé.

Ce défaut, ſelon M. Duhamel, peut être produit par différentes cauſes; par exemple, 1°. quand le blé eſt verſé, comme la nourriture ne peut être portée à l'épi par le tuyau qui eſt rompu ou ſimplement ployé, le grain qui ne reçoit plus de ſubſiſtance mûrit ſans ſe remplir de farine, & il reſte vuide. 2°. Quand les blés ont pris leur accroiſſement par l'humidité, & qu'il ſurvient de grandes chaleurs qui deſſechent la paille & le grain, le blé mûrit ſans ſe remplir de farine. Il n'eſt pas poſſible de prévenir les effets des orages, ceux de la gelée, ni de détourner les cauſes qui empêchent que le *blé* ne ſoit fécondé. Il n'eſt pas non plus poſſible d'affoiblir l'action du ſoleil qui précipite la maturité du grain; mais, ſuivant les principes de M. Tull, on peut par ſa nouvelle culture, prévenir en partie les autres cauſes qui rendent les *blés retraits*. (*D. J.*)

RETRAITE, ſ. f. (*Moral.*) ce mot ſe dit en morale de la ſéparation du tumulte du monde pour mener chez ſoi une vie tranquille & privée; on demande quand cette *retraite* doit ſe faire. Ce n'eſt pas dans la force de l'âge où l'on peut ſervir la ſociété & remplir un poſte qu'on occupe avec fruit, mais quand la vieilleſſe vient graver ſes rides ſur notre front, c'eſt-là le vrai temps de la *retraite*, il n'y a plus qu'à perdre à ſe montrer dans le monde, à rechercher des emplois & à faire voir ſa décadence. Le public ne ſe tranſporte point à ce que vous avez été, c'eſt un travail & une juſtice qu'il ne rend guere; il ne s'arrête qu'au moment préſent & juge de votre incapacité. Ayons donc alors le courage de nous rendre heureux par des goûts paiſibles & convenables à notre état. Il faut ſavoir ſe retirer à propos; il conviendroit même, que notre *retraite* fût un choix du cœur plutôt qu'une néceſſité. (*D. J.*)

RETRAITE, ſ. f. c'eſt dans *l'art militaire* un mouvement retrograde ou en arriere que fait une armée pour s'éloigner de l'ennemi, après un combat déſavantageux, ou pour abandonner un pays où elle ne peut plus ſe ſoutenir.

A parler exactement, une *retraite* n'eſt qu'une eſpece de fuite; car *ſe retirer*, dit M. le chevalier de Folard, *c'eſt fuir*; *mais c'eſt fuir avec art & un très-grand art.*

Comme les *retraites* ne ſont que des marches, elles ſuppoſent les principes & les regles qu'on doit y obſerver; ce qui

concerne le paſſage des rivieres, des défilés, & une grande connoiſſance de la tactique. Il faut de plus avoir le jugement & le coup d'œil excellent pour changer ou varier les diſpoſitions des troupes, ſuivant les circonſtances des temps & des lieux.

Lorſqu'une armée, après avoir combattu long-temps ne peut plus ſoutenir les efforts de l'ennemi, & qu'elle eſt forcée de lui abandonner le champ de bataille, elle ſe retire. Si elle le fait en bon ordre, ſans rien perdre de ſon artillerie ni de ſes bagages, elle fait une *belle retraite*; telle fut celle de l'armée françoiſe après la bataille de Malplaquet. Il eſt difficile d'en faire de cette eſpece devant un ennemi vif & intelligent; car s'il pourſuit à toute outrance, la *retraite*, dit M. le maréchal de Saxe, ſe convertira bientôt en déroute. *Voyez ce mot.*

Une armée que les forces ſupérieures de l'ennemi obligent de quitter un pays, fait auſſi une belle *retraite*, lorſqu'elle la fait ſans confuſion & ſans perte d'artillerie & de bagage.

La *retraite* des dix mille de Xénophon eſt la plus célebre que l'on puiſſe citer, elle a fait l'admiration de toute l'antiquité, & juſqu'à préſent il n'en eſt aucune qui puiſſe lui être comparée, au moins avec juſtice.

Qu'on faſſe attention que les dix mille Grecs qui avoient ſuivi le jeune Cyrus en Perſe, ſe trouvoient après la perte de la bataille & la mort de ce prince, abandonnés à eux-mêmes & entourés d'ennemis de tout côté. Que néanmoins leur *retraite* fut conduite & dirigée avec tant d'ordre & d'intelligence, que malgré les efforts des Perſes pour les détruire, & les dangers infinis auxquels ils furent expoſés dans les différens pays qu'ils eurent à traverſer pour ſe retirer, ils ſurmonterent tous ces obſtacles & regagnerent enfin la Grece. Cette belle *retraite* ſe fit ſous les ordres de Xénophon, qui après la mort de Cléarque & des autres chefs, que les Perſes firent aſſaſſiner, fut choiſi pour général: elle ſe fit dans l'eſpace de huit mois, pendant leſquels les troupes firent environ 620 lieues en cent vingt-deux jours de marche.

M. le maréchal de Puyſegur prétend, dans ſon livre de l'*Art de la Guerre*, que tout ce qui concerne les *retraites*, peut s'enſeigner par regles & par principes. Il y donne en effet bien des obſervations qui peuvent être regardées comme la baſe de leurs principales diſpoſitions; mais il auroit été fort avantageux de trouver ces principes réunis en un ſeul article; on auroit pû s'en former des idées plus parfaites, & acquérir bien plus aiſément les connoiſſances que ſes lumieres & ſa grande expérience le mettoient en état de donner ſur cette importante matiere.

Comme le ſuccès des batailles n'eſt jamais certain, les *retraites* doivent être toujours prévues & arrangées dans l'eſprit du général avant le combat; il ne doit plus être queſtion que de prendre les meſures néceſſaires pour les exécuter ſans déſordre & ſans confuſion, lorſqu'il en eſt beſoin.

L'objet qui mérite le plus d'attention dans les *retraites*, eſt la marche des troupes enſemble & toujours en ordre de bataille. Il faut éviter avec ſoin tout ce qui pourroit leur donner occaſion de ſe rompre ou de fuir en déſordre. Dans ces momens critiques, le général a beſoin d'un grand ſang-froid & d'une grande préſence d'eſprit pour veiller au mouvement de toute l'armée, pour la raſſurer, lui donner de la confiance, & même la tromper, s'il eſt poſſible, ſur le danger auquel elle ſe trouve expoſée; enfin, faire enſorte qu'elle ne ſe perſuade point que tout eſt perdu, & que la fuite ſeule peut la mettre en ſûreté. C'eſt un art qui n'appartient qu'aux grands capitaines; les médiocres ont peu de reſſources dans ces occaſions; *ils ne ſavent que dire*, ſuivant l'expreſſion de M. le maréchal de Puyſegur, *& tout eſt à l'abandon.* Sous des chefs de cette eſpece, les *retraites* ſe font avec beaucoup de perte & de confuſion, à moins qu'il ne ſe trouve des officiers généraux aſſez habiles & aſſez citoyens, pour ſavoir ſuppléer à l'incapacité du général.

L'armée eſt partagée dans les *retraites* ſur autant de colonnes, que les chemins & les circonſtances le permettent. Les

bagages & la groſſe artillerie en forment quelquefois de particulieres auxquelles on donne des eſcortes aſſez nombreuſes pour repouſſer les détachemens ennemis qui voudroient s'en emparer. On inſere l'artillerie légere dans les colonnes d'infanterie, & à la queue, pour aſſurer la *retraite*, en cas que l'ennemi veuille les attaquer.

L'arriere-garde eſt compoſée d'infanterie ou de cavalerie, ſuivant les lieux qu'on doit traverſer. En pays de plaine, c'eſt la cavalerie qui veille à la ſûreté de l'armée ou qui couvre ſa marche; & dans les pays couverts, montueux, ou fourrés, c'eſt l'infanterie. Cette arriere-garde doit être commandée par des officiers braves & intelligens, dont la bonne contenance ſoit capable d'inſpirer de la fermeté aux troupes, pour les mettre en état de réſiſter courageuſement aux détachemens que l'ennemi envoie à la pourſuite de l'armée.

Si ces détachemens s'approchent de l'arriere-garde pour la combattre, on la fait arrêter, & on les charge avec vigueur lorſqu'ils ſont à portée. Après les avoir repouſſés, on continue de marcher, mais toujours en bon ordre & ſans précipitation. On obſerve auſſi de couvrir les flancs des colonnes, par des détachemens capables d'en impoſer aux différens partis que l'ennemi pourroit envoyer pour eſſayer de les couper.

Lorſque l'armée qui ſe retire eſt obligée de paſſer des défilés, on prend toutes les précautions convenables pour que les troupes n'y ſoient point attaquées, & que l'ennemi n'y puiſſe point pénétrer. On détruit les ponts après les avoir paſſés; on gâte les gués, & l'on rompt les chemins autant que le temps peut le permettre, pour arrêter l'ennemi dans ſa pourſuite.

Lorſque l'armée ſe retire en bon ordre, elle cherche à occuper des poſtes avantageux à quelques marches de l'ennemi, où elle ne puiſſe être forcée de combattre malgré elle; ou bien elle ſe retranche, ou elle ſe met derriere une riviere dont elle eſt en état de diſputer le paſſage à l'ennemi.

Si l'armée eſt fort en déſordre & qu'elle ne puiſſe pas tenir la campagne, on la diſperſe dans les places les plus à portée, en attendant qu'on ait fait venir les ſecours dont elle a beſoin pour reparoître devant l'ennemi. On lui fait auſſi quelquefois occuper des camps retranchés ſous de bonnes places, où l'ennemi ne peut l'attaquer.

Lorſqu'on veille avec attention ſur tout ce qui peut contribuer à la ſûreté de l'armée, & qu'en la faiſant, on marche toujours en bon ordre, une *retraite* peut ſe faire ſans grande perte; mais le ſuccès en dépend entiérement des bonnes diſpoſitions, & ſur-tout de la fermeté du général. Il doit agir & commander avec la même tranquillité, qu'il le feroit dans un camp de paix; c'eſt ce courage d'eſprit, ſupérieur aux événemens, qui caractériſe les grands capitaines, & qui fait les grands généraux.

Ce qui peut donner de la confiance à un général dans les *retraites*, c'eſt l'opinion avantageuſe qu'il fait que l'armée a de ſes talens & de ſon courage. En le voyant manœuvrer paiſiblement & ſans crainte, elle ſe croit ſans danger. Comme la peur alors ne trouble point le ſoldat, il exécute tout ce qui lui eſt ordonné, & la *retraite* ſe fait avec ordre & pour ainſi dire ſans perte; il ne s'agit pour cela que de la tête & du ſang-froid du général.

En effet, quelqu'avantage que l'ennemi ait eu dans le combat, il ne peut rompre ſon armée pour la mettre toute entiere à la pourſuite de celle qui ſe retire. Une démarche auſſi imprudente pourroit l'expoſer à voir changer l'événement de la bataille, pour peu que l'armée oppoſée ne ſoit pas entiérement en déſordre, & qu'on puiſſe en rallier une partie; car c'eſt une maxime, dit un grand capitaine, *que toute troupe, quelque groſſe qu'elle ſoit, ſi elle a combattu, eſt en tel déſordre, que la moindre qui ſurvient eſt capable de la défaire abſolument.* Le général ennemi ne peut donc faire pourſuivre l'armée qui ſe retire, que par différens détachemens plus ou moins nombreux, ſuivant les circonſtances, pour la harceler, tâcher d'y mettre le déſordre, & de faire des priſonniers; mais à ces corps détachés, une arriere-garde formée de bonnes troupes &

bien commandées, ſuffit pour leur en impoſer. L'armée victorieuſe ne peut s'avancer que lentement; elle eſt toujours elle-même un peu en déſordre après le combat: le général doit s'appliquer à la réformer & à la mettre en état de combattre de nouveau, ſi l'armée adverſaire ſe rallioit, ſi elle revenoit ſur lui, ou ſi ſa fuite n'étoit que ſimulée, comme il y en a pluſieurs exemples. Pendant ces momens précieux, *(a)* on a le temps de s'éloigner ſans être fort incommodé des corps détachés, pourvu qu'on ait fait les diſpoſitions néceſſaires pour les repouſſer. C'eſt ce qui fait penſer, qu'une armée bien conduite, qui a combattu & qui ſe retire, ne devroit perdre autre choſe que le champ de bataille *(b)*; c'eſt beaucoup à la vérité, mais l'eſpérance d'avoir bientôt ſa revanche ne s'évanouit pas pour cela. Cette perte doit au contraire piquer & aiguillonner le ſoldat, particuliérement lorſqu'il n'a aucune faute à imputer au général.

En effet, quoiqu'une belle *retraite* ſoit capable d'illuſtrer un général, M. le chevalier de Folard prétend, que ce n'eſt pas la ſeule reſſource qui reſte à un grand capitaine après la perte d'une bataille. » Se retirer bravement & fiérement, c'eſt » quelque choſe, dit ce célebre auteur; » c'eſt même beaucoup, mais ce n'eſt » pas le plus qu'on puiſſe faire; la ba- » taille n'eſt pas moins perdue, ſi l'on ne » va pas plus loin; c'eſt ce que fera un » général du premier ordre. Il ne ſe con- » tentera pas de rallier les débris de ſon » armée, & de ſe retirer en bon ordre en » préſence du victorieux; il méditera ſa » revanche, retournera ſur ſes pas & » conclura de ſon reſte, avec d'autant plus » d'eſpérance de réuſſir, que le coup ſera » moins attendu, & d'un tour nouveau; » car qui peut s'imaginer qu'une armée » battue terraſſée ſoit capable de pren- » dre une telle réſolution.

» S'il n'y avoit pas d'exemple, con- » tinue le ſavant commentateur de Poly- » be, de ce que je viens de dire, je ne » trouverois pas étrange de rencontrer ici des » oppoſitions; mais ces exemples ſont en » foule, non-ſeulement dans les anciens, » mais encore chez nos modernes. Quand » même je ne ſerois pas muni de ces auto- » rités, ma propoſition ne ſeroit pas moins » fondée ſur la raiſon, & ſur ce que peut » la honte d'une défaite ſur le cœur des » hommes véritablement courageux?

On peut voir dans le commentaire ſur Polybe 2. 1. *page* 106. *& ſuivantes*, des exemples ſur ce ſujet. M. de Folard obſerve très-bien que ces ſortes de deſſeins ne ſont pas du reſſort de la routine ordinaire qui ne les conduit, ni ne les apprend, ni des généraux qui la prennent pour guide dans leurs actions. Il eſt aiſé de s'appercevoir que les grandes parties de la guerre y entrent. Le détail, les précautions & les meſures qu'il faut prendre pour reuſſir ſont infinies; & ces ſoins, dit l'auteur que nous venons de citer, ne ſont pas toujours à la portée des eſprits & des courages communs. " Il faut toute l'expérience d'un » grand capitaine, une préſence d'eſprit » & une activité ſurprenante à penſer & à » agir, un profond ſecret & gardé avec » art. Cela ne ſuffit pas encore, ſi la » marche n'eſt tellement concertée que » l'ennemi n'en puiſſe avoir la moindre » connoiſſance, quand il auroit pris tou- » tes les meſures imaginables. Avec ces

(*a*) C'eſt une choſe longue & difficile, dit M. le duc de Rohan, dans ſon *parfait capitaine*, de vouloir remettre en bon ordre une armée qui a combattu, pour combattre de nouveau, les uns s'amuſant au pillage, les autres ſe fâchant de retourner au péril, & tous enſemble étant tellement émus, qu'ils n'entendent ou ne veulent entendre nul commandement.

(*b*) Auſſi voit-t-on dans l'hiſtoire que les généraux habiles en perdant une bataille n'abandonnent guere à l'ennemi, que le terrain ſur lequel ils ont combattu. On en trouve un grand nombre d'exemples chez les Romains; on pourroit en citer de plus modernes; mais on ſe contentera de remarquer que le prince d'Orange, Guillaume III. Roi d'Angleterre, ſe retira toujours en bon ordre après ſes défaites, quoiqu'il eût en tête des généraux du premier ordre, tels que les Condé & les Luxembourg.

» précautions ces deſſeins manquent rare-
» ment de réuſſir, mais il faut qu'un
» habile homme s'en mêle.

Les *retraites* qui ſe font pour abandonner un pays où l'on ſe trouve trop inférieur pour réſiſter à l'ennemi, ou que la diſette, les maladies, ou quelqu'autre accident obligent de quitter, demandent auſſi bien des réflexions & des obſervations pour les exécuter ſévérement. On ne ſauroit avoir une connoiſſance trop particuliere du pays, de la nature des chemins, des défilés, des rivieres & de tous les différens endroits par où l'on doit paſſer. On doit diriger la marche de maniere que l'ennemi n'ait pas le temps de tomber ſur l'armée dans le paſſage des rivieres & des défilés. Quand on a tout combiné & tout examiné, on peut juger du ſuccès de la *retraite*, parce qu'on eſt en état d'apprécier le temps dont on a beſoin pour ſe mettre hors de danger.

La marche doit être vive & légere.

Les équipages doivent partir avant l'armée; mais il faut faire enſorte que l'ennemi ignore pour quel ſujet. Il y a pluſieurs manieres de cacher le deſſein qu'on a de ſe retirer. *Voyez* MARCHE & PASSAGE DE RIVIERE.

La groſſe artillerie doit partir immédiatement après les équipages. On garde ſeulement avec les troupes pluſieurs brigades légeres, du canon pour s'en ſervir, comme dans les *retraites* qu'on fait après la perte d'une bataille.

Avant que de mettre l'armée en marche, il faut avoir bien prévu les accidens & les inconvéniens qui peuvent arriver, pour n'être ſurpris par aucun événement inattendu.

Quand les *retraites* ſe font avec art, qu'on a l'habileté d'en cacher le deſſein à l'ennemi, elles ſe font avec ſûreté, même en ſa préſence. « C'eſt une opi-
» nion vulgaire, dit M. le maréchal de
» Puyſegur, de croire que toute armée
» qui ſe retire étant campée trop proche
» d'une autre, ſoit toujours en riſque
» d'être attaquée dans ſa *retraite* avec
» déſavantage pour elle. Il y a fort peu
» d'occaſions, où l'on ſe trouve en pareil
» danger, quand on a étudié cette ma-
» tiere, & qu'on s'y eſt formé en exer-
» çant ſur le terrain.

En effet, la *retraite* de M. de Turenne de Marlen à Deltveiller, en 1674, ſe fit par pluſieurs marches toujours à portée de l'ennemi, ſans néanmoins en recevoir aucun dommage. « Ce général, dit M.
» le marquis de Feuquiere, étoit infini-
» ment inférieur à M. l'électeur de Bran-
» debourg, qui vouloit le forcer d'aban-
» donner l'Alſace, ou à combattre avec
» déſavantage. M. le maréchal de Turenne
» ne vouloit ni l'un ni l'autre de ces
» deux partis.

« Sa grande capacité lui ſuggera le
» moyen de chicaner l'Alſace par des dé-
» monſtrations hardies, qui ne le com-
» mettoient pourtant pas, parce qu'il ſe
» plaça toujours de maniere qu'ayant ſa
» *retraite* aſſurée pour reprendre un nou-
» veau poſte, ſans craindre d'être atta-
» qué dans ſa marche, il ſe tenoit avec
» tant de hardieſſe à portée apparente de
» combattre ce jour-là, que M. de
» Brandebourg remettoit au lendemain à
» entrer en action, lorſqu'il ſe trouvoit à
» portée de notre armée.

« C'étoit ce temps-là que M. de Tu-
» renne vouloit lui faire perdre, & dont
» il ſe ſervoit pour ſe retirer dès qu'il
» étoit nuit pour aller prendre un poſte
» plus avantageux ». *Mém. de Feuquiere, II. xj. page 332. Voyez* ſur ce même ſujet les *mémoires des deux dernieres campagnes de M. de Turenne.*

Outre les *retraites* dont on vient de parler, il y en a d'une autre eſpece qui ne demandent ni moins de courage, ni moins d'habileté. Ce ſont celles que peuvent faire des troupes en garniſon dans une ville, ou renfermées dans un camp retranché, aſſiegées ou inveſties de tous côtés.

Une garniſon peut s'évader ou ſe retirer ſecrettement, dit M. de Beauſobre dans ſon *commentaire ſur Enée le tacticien*, par quelque galerie ſouterraine, par des marais, par une inondation qui a un gué ſecret, par la riviere même en la remontant ou deſcendant avec des bateaux, des radeaux, ou en la paſſant à gué. Elle le peut encore par une inondation enflée par

des écluſes qu'on ouvre pendant quelques heures pour la rendre guéable.

Pour réuſſir dans cette entrepriſe ; il ne faut pas que la ville ſoit exactement inveſtie, & que les troupes aient beaucoup de chemin à faire pour ſe mettre en ſûreté. Comme il eſt important de rendre la marche légere ; pour la faire plus leſtement ou plus promptement, on doit, s'il y a trop de difficultés à ſe charger du bagage, l'abandonner, & tout ſacrifier à la conſervation & au ſalut des troupes.

Une *retraite* de cette nature bien concertée, ne peut guere manquer de réuſſir heureuſement. En tout cas, le pis qui en puiſſe arriver, c'eſt, comme le dit M. Belidor, de tomber dans un gros d'ennemis, & de ſupporter le ſort qu'on vouloit éviter, c'eſt-à-dire, d'être priſonniers de guerre. Car ce n'eſt guere que dans ce cas qu'il faut tout riſquer pour ne point ſubir cette fâcheuſe condition.

Quel que ſoit l'événement d'une action de cette eſpece, elle ne peut que faire honneur au courage de celui qui oſe le tenter. C'eſt ainſi que M. Peri ſauva la garniſon d'Haguenau, que les ennemis vouloient faire priſonniere de guerre. M. de Folard raconte ce fait fort au long dans ſon premier volume de ſon commentaire ſur Polybe. Nous allons le rapporter d'après M. le marquis de Feuquiere, qui le donne plus en abrégé dans le quatrieme volume de ſes mémoires.

" En l'année 1705, les ennemis avoient » aſſiégé Haguenau, fort mauvaiſe place, » dans laquelle M. le maréchal de Villars » avoit laiſſé M. Peri avec quelques bataillons. Comme les ennemis faiſoient » ce ſiege derriere leur armée, ils ne » crurent pas qu'il leur fût néceſſaire d'inveſtir la place régulierement. M. Peri » la défendit autant qu'il lui fut poſſible ; » mais ſe ſentant hors d'état d'y faire une » plus longue réſiſtance, il fit battre la » chamade un peu avant la nuit, & propoſer des articles ſi avantageux pour la » garniſon, qu'ils ne furent point accordés. On recommença donc à tirer.

» Il avoit beſoin de tout ce temps-là » pour évacuer les équipages de ſa garniſon avec eſcorte, par le côté qui n'étoit point inveſti. Après quoi la garniſon ſe retira, ne laiſſant que quelques » hommes dans les angles du chemin » couvert, pour en entretenir le feu, » leſquels même ignoroient ce qui ſe » paſſoit dans la place, afin qu'un déſerteur ne pût avertir l'ennemi de la ſortie » de la garniſon. Quand M. Peri ſe crut » aſſez éloigné de la place, il envoya » retirer les hommes qu'il avoit laiſſés » dans les dehors, & ils le joignirent » tranquillement. Ainſi, il retira toute » la garniſon de Haguenau, & il rejoignit l'armée ſans avoir perdu un ſeul » homme dans ſa *retraite*, qui ne fut » connue de l'ennemi qu'au jour, lorſqu'il étoit déja hors de portée d'être » joint par la cavalerie que l'ennemi avoit » pu envoyer à ſa ſuite ».

On peut à cet exemple en ajouter un autre plus moderne, mais d'une bien plus grande importance ; c'eſt la *retraite* de Prague par M. le maréchal de Belliſle. Quoique cette place fût bloquée de tous côtés, les troupes de France, au nombre d'environ quatorze mille hommes, tant de cavalerie que d'Infanterie, en ſortirent la nuit du 16 au 17 décembre 1742. " M. le maréchal de Belliſle déroba » 24 heures de marche pleines au prince » Lobkowitz, qui n'étoit qu'à cinq » lieues de lui. Il perça ſes quartiers, » & traverſa dix lieues de plaines, ayant » à traîner un haras de 5 ou 6000 chevaux d'équipages, des caiſſons, du » pain ; trente pieces de canon, tout » l'attirail, toute la poudre, les balles, » les outils, *&c.*

Il arriva à Egra ſans échec, en dix jours de marche, pendant leſquels l'armée fit trente-huit lieues au milieu des glaces & des neiges, ayant été continuellement harcelée de huſſards en tête, en queue & ſur les flancs. " On ne per» dit que ce qui n'avoit pu ſupporter » la fatigue & la rigueur inexprimable du » froid, qui avoient été l'un & l'autre » au-delà de toute expreſſion ». Cette belle *retraite* coûta 7 à 800 hommes mort de froid dans les neiges, ou reſtés ſans force de pouvoir ſuivre. M. le maréchal de Belliſle avoit la fievre depuis

ſix jours lorſqu'il ſortit de Prague ; cependant malgré cette maladie & ſes autres incommodités, il ſoutint avec courage les fatigues extraordinaires de cette pénible, mais célébre *retraite*, que les faſtes militaires ne laiſſeront pas de faire paſſer à la poſtérité, avec les éloges dus à la conduite & à la fermeté du général par lequel elle fut entrepriſe & exécutée.

L'antiquité fournit pluſieurs exemples de troupes qui, par une *retraite* habilement conçue & exécutée, échaperent aux ennemis qui les bloquoient. Nous terminerons cet article par celui d'Annibal fils de Giſcon, à Agrigente.

Les Romains avoient formé le blocus de cette ville de Sicile, qui ſervoit d'entrepôt aux Carthaginois. Il y avoit cinq mois qu'Annibal le ſoutenoit, lorſque le ſénat de Carthage envoya Hannon à ſon ſecours. Ce général ayant été battu par les Romains, Annibal qui n'avoit plus d'eſpérance d'être ſecouru, & qui manquoit de tout, fit des diſpoſitions pour ſauver ſa garniſon. Il ſortit de la place avec ſes troupes, la nuit même qui ſuivit le jour du combat. Il arriva ſans bruit & ſans obſtacles aux lignes de circonvallation & de contrevallation des ennemis ; il en combla le foſſé, & il fit ſa *retraite* ſans que les Romains s'en apperçuſſent que le lendemain. Ils détacherent des troupes après lui ; mais elles ne purent atteindre que ſon arriere-garde, à laquelle elles firent peu de mal. *Voyez* ſur ce ſujet l'hiſtoire de Polybe, *liv. I. ch. iij.* (*Q*)

RETRAITE, *battre la retraite* ; c'eſt battre le tambour à une certaine heure du ſoir, pour avertir les ſoldats de ſe retirer à leurs quartiers dans les garniſons, ou à leurs tentes dans un camp. *Voyez* TAMBOUR. *Chambers.*

RETRAITE, (*Marine.*) lieu où les pyrates ſe mettent en ſûreté.

RETRAITE *des hunes*, ou *cargues de hunes*, (*Marine.*) ce ſont des cordes qui ſervent à trouſſer le hunier.

RETRAITE, *terme de commerce de lettres-de-change* ; c'eſt une ſomme tirée ſur quelqu'un, & par lui retirée ſur un autre. Les traites & les *retraites* ruinent les négocians. *Voyez* TRAITE. *Dictionn. de comm. & de Trévoux.*

RETRAITE, (*Maréchal.*) les maréchaux ferrans appellent ainſi une portion de clou qui a reſté dans le pié d'un cheval.

C'eſt auſſi une eſpece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant d'une charrette, & liée à un cordeau, dont on ſe ſert pour manier le cheval.

RETRAITE, *en fait d'eſcrime* ; on dit faire *retraite* lorſqu'on ſe met tout-à fait hors d'atteinte & des eſtocades de l'ennemi.

Ordinairement on fait *retraite* après une attaque vive, & après avoir détaché quelques bottes de repriſes. La meilleure méthode de faire *retraite*, eſt de reculer ſimplement deux pas en arriere, en commençant par le pié droit, le faiſant paſſer derriere le gauche, & enſuite le gauche devant le droit.

Il y en a qui font deux ſauts en arriere ; ils ſont bien les maîtres, mais je ne conſeille à perſonne de les imiter.

RETRAITE, (*Architect.*) eſt un petit eſpace qu'on laiſſe ſur l'épaiſſeur d'un mur ou d'un rempart à meſure qu'on l'éleve. *Voyez* MURAILLE, REMPART.

C'eſt proprement la diminution d'un mur en dehors, au deſſus de ſon empatement & de ſes aſſiſes de pierre dure. On fait deux ou trois *retraites* en élevant de gros fondemens, les parapets ſont toujours bâtis en *retraite*.

RETRAITE, ſ. f. *terme de Bourrelier* ; eſpece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant, liée à un cordeau dont on ſe ſert pour manier un cheval. *Trévoux.* (*D. J.*)

RETRAITE, *mettre les cuirs en* ; *terme de Hongroieur* qui ſignifie les arranger dans une cuve, où on les laiſſe tremper dans de l'eau d'alun pour leur faire prendre nourriture.

RETRAITE, (*Chaſſe.*) on dit ſonner la *retraite* pour faire retirer les chiens.

RETRAITER, v. act. (*Gram.*) traiter derechef. *Voyez l'article* TRAITER.

RETRANCHEMENT, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt la diminution d'un tout par la ſéparation de quelqu'une de ſes parties : en

ce ſens il eſt ſynonyme à *ſouſtraction* & *diminution*.

En retranchant toujours peu-à-peu quelque choſe ſur la nourriture, on peut parvenir à ſupporter une abſtinence très-rigoureuſe. *Voyez* ABSTINENCE, JEUNE, ALIMENT, *&c.*

La réformation du calendrier qui s'eſt faite en 1582, a conſiſté dans le *retranchement* de dix jours qu'on avoit compté de trop juſqu'alors. *Voyez* CALENDRIER.

La frugalité tant vantée des anciens Romains, dit M. de Saint-Evremont, étoit moins un *retranchement* & une abſtinence volontaire des choſes ſuperflues, qu'un uſage groſſier de ce qu'ils avoient.

RETRANCHEMENT, *(Grammaire françoiſe.)* Il y a des *retranchemens* vicieux, & des *retranchemens* élégans. La matiere qu'on traite demande quelquefois un ſtyle vif & concis; mais il ne faut pas pour cela ſupprimer ce qui eſt abſolument néceſſaire. Exemple: ce deſir ardent avec lequel les hommes cherchent un objet qu'*ils puiſſent aimer & en être aimé*, vient de la corruption du cœur; il falloit dire *qu'ils puiſſent aimer, & dont ils puiſſent être aimés.* Je ne puis aſſurer quand je partirai d'ici, ſi dans un mois, dans deux, ou dans trois; il falloit dire, *ſi ce ſera dans un mois*, &c.

Mais s'il y a des *retranchemens* vicieux, il y en a d'autres qui ſont fort élégans, & qui contribuent beaucoup à la force & à la beauté du diſcours. En voici quelques exemples: *Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs, le plaignent & le réverent*; cet endroit deviendroit foible ſi l'on diſoit, *les citoyens, les étrangers, les ennemis, les peuples, les rois, les empereurs le plaignent & le réverent.* Voici un exemple du diſcours de Racine à ſa reception à l'académie françoiſe. « Vous ſavez, Meſſieurs, en quel » état ſe trouvoit la ſcene françoiſe lorſ» que M. Corneille commença à travail» ler; quel déſordre, quelle irrégularité! » nul goût, nulle connoiſſance des véri» tables beautés du théatre; les auteurs » auſſi ignorans que les ſpectateurs: la » plupart des ſujets extravagans, & dé» nués de vraiſemblance: point de mœurs, » point de caractere: la diction encore » plus vicieuſe que l'action; en un mot » toutes les regles de l'art, celles de » l'honnêteté & de la bienſéance par-tout » violées ». L'auteur a *retranché* de cette période pluſieurs mots qu'un autre auteur moins éloquent n'auroit pas manqué d'y mettre. « Sa latinité, dit M. de » Saint-Evremont en parlant de Séne» que, n'a rien de celle du temps d'Au» guſte; rien de facile, rien de natu» rel; toutes pointes, toutes imagina» tions qui ſentent plus la chaleur d'A» frique ou d'Eſpagne, que la lumiere » de Grece ou d'Italie ». Ce ſeroit gâter cet exemple que de dire, *n'a rien de facile, n'a rien de naturel; ce ne ſont que des pointes, ce ne ſont que des imaginations*, &c.

Il eſt ſouvent à propos de retrancher les *&*; en voici un exemple de Maraſcon, dans ſon *oraiſon funebre* de M. de Turenne. « Comme on voit la foudre » conçue preſqu'en un moment dans le » ſein de la nue, briller, éclater, frap» per, abattre; ces premiers feux d'une » ardeur militaire ſont a peine allumés » dans le cœur du roi, qu'ils brillent, » éclatent, frappent par-tout ». Lorſque le ſujet qu'on traite demande du feu & du mouvement, les périodes coupées ont bonne grace, & il eſt élégant de *retrancher* des mots & des liaiſons inutiles, pour donner de la force & du brillant au diſcours. *(D. J.)*

RETRANCHEMENT, *en terme de Guerre*, eſt un obſtacle qu'on oppoſe à l'ennemi, pour lui diſputer plus aiſément & plus avantageuſement le terrain qu'on veut défendre. Il y a des *retranchemens* de pluſieurs eſpeces; les plus ordinaires ne conſiſtent que dans un foſſé dont la terre étant jetée du côté des troupes qu'on veut couvrir, leur ſert de parapet. On en fait auſſi avec des arbres abattus & jetés confuſément les uns ſur les autres. *Voyez* ABATTIS. On donne auſſi le nom de *retranchement* aux coupures qu'on fait dans les dehors de la fortification, & dans les baſtions, pour les défendre pié-à-pié. Ces

ſortes de *retranchemens* ſont compoſés d'un petit rempart & d'un parapet ; ils forment le plus ſouvent un angle rentrant, pour en défendre l'approche plus avantageuſement ; on les fait de ſacs à terre, de gabions, faſcines, *&c.* On donne encore quelquefois le nom de *retranchement* aux lignes de circonvallation. *Voyez* CIRCONVALLATION. *(Q)*

RETRANCHEMENT, *(Marine.)* c'eſt, outre les chambres ordinaires, une eſpece de chambre priſe ſur un emplacement du vaiſſeau.

RETRANCHEMENT *de l'édit des ſecondes noces*, *(Juriſpr.)* eſt la réduction que l'on fait *ad legitimum modum*, des avantages faits par une perſonne remariée à ſon ſecond conjoint, lorſque ces avantages excedent ce que la loi lui permettoit de donner. On les réduit à la part de l'enfant le moins prenant, & l'excédent que l'on en retranche eſt ce que l'on appelle le *retranchement de l'édit.*

Dans les pays de droit écrit, ce *retranchement* appartient aux ſeuls enfans du premier lit, *nov.* 22, *ch. xxvij.*

Dans les pays de coutume, il ſe partage également entre les enfans du premier & du ſecond lit. *Voyez* Lebrun, Ricard. *Voyez auſſi les mots* EDITS *de ſecondes noces*, PART D'ENFANT, SECONDES NOCES. *(A)*

RETRANCHEMENT, *(Architecture.)* partie d'une grande piece qu'on a retranchée pour la proportionner, ou pour quelque commodité.

On appelle encore *retranchement* ce qu'on ôte des rues & voies publiques, pour les rendre plus praticables & d'alignement, comme des avances, des ſallies, *&c. Daviler.* *(D. J.)*

RETRANCHER, v. act. *(Gramm.)* diminuer, ôter. Il faut *retrancher* aux arbres leurs branches ſuperflues ; on a *retranché* les gages ; il a *retranché* de ſon train ; *retranchez* le vin & les femmes à cet homme, & il ſe portera bien. De toute la ſociété qu'il avoit, il s'eſt *retranché* à deux ou trois amis. Toutes les religions ont droit de *retrancher* de leur communion ceux qui ne penſent pas orthodoxement, & qui ont de mauvaiſes mœurs ; mais les excommuniés n'en ſont pas de moins bons citoyens, auxquels le ſouverain doit toute ſa protection. On dit une armée bien *retranchée. Voyez* RETRANCHEMENT, *Art. Milit.*

RETRANCHER, *(Jardinage.)* eſt ôter aux arbres les branches inutiles, ſoit en les taillant, en les élaguant, ſoit en arrondiſſant leurs têtes.

C'eſt encore ôter une partie des racines en l'habillant pour le planter. On *retranche* des yeux à une branche à fruit trop longue.

RETRAYANT, participe, *(Juriſpr.)* eſt celui qui exerce quelque retrait pour revendiquer un bien auquel il a droit par cette voie. *Voyez* RETRAIT. *(A)*

RÉTRÉCIR, v. act. *(Gramm.)* c'eſt rendre plus étroit. *Voyez l'article* ÉTROIT. On *rétrécit* un habit, une chemiſe, un bas ; on *rétrécit* la riviere par des quais, par des digues, *&c.*

RÉTRÉCISSEMENT DES GABARITS, *(Marine.)* ce ſont des endroits où les allonges qui ſont dans les gabarits rentrent & tombent en-dedans, & *rétréciſſent* ainſi la largeur du vaiſſeau.

RÉTRÉCISSEUSE, ſ. f. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, derniere édition, à ce mot..... " Bruſcanbille dit » qu'à Paris un bon métier eſt celui de » *rétréciſſeuſe* ; mais il faut ſe donner de » garde d'imiter la dame Caracoſa, *quæ* » *ut placeret marito ſuo, tantùm ſe reſ-* » *trinxit, quod nec ipſe nec alius potuit eam* » *ampliùs cognoſcere.*

» Rochefort conte dans ſes mémoires » que ſe promenant un jour dans les ap- » partemens des filles de la reine, il ap- » perçut ſur une toilette une petite boîte » de pommade d'une autre couleur que » celle de l'ordinaire ; & qu'en ayant » mis imprudemment ſur ſes levres, où » il avoit un peu de mal, elles lui firent » un mal enragé ; que ſa bouche ſe ré- » trécit, que ſes gencives ſe riderent ; » & que voulant parler, il ne put preſ- » que articuler aucune parole : ce qui ap- » prêta bien à rire à toute la cour ». *Voyez* RESTRINTIFS.

RÉTREINDRE, v. act. *en terme d'Orfévre en groſſerie*, ſe dit proprement de

l'action d'élever une piece emboutie à telle hauteur qu'on veut, ou de la reſſerrer en frappant à l'extérieur au défaut du point d'appui, du côté des bords de la piece, avec un marteau ou un maillet, tandis que la piece eſt appuyée ſur une bigorne propre à cet uſage. Cette opération n'eſt pas une des moins difficiles de l'Orfévrerie, & les meilleurs orfevres ſont quelquefois contraints d'avoir recours aux Chauderonniers, qui paſſent pour fort habiles dans cette partie, quand ils ont quelques grandes pieces à retreindre.

RETREMPER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez* TREMPE & TREMPER.

RETRESSER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez* TRESSE & TRESSER.

RÉTRIBUTION, (*Gramm. & Juriſprud.*) ſignifie ce que l'on donne à quelqu'un pour le profit que l'on tire d'une choſe que l'on a reçue de lui, comme une rente fonciere, ou une part de certains profits.

Ce terme ſignifie auſſi le droit que l'on paie à quelqu'un pour ſon ſalaire.

RÉTRIBUTION, *en terme de mer*, eſt la contribution qui ſe fait des frais & des avaries entre les aſſureurs & les aſſurés. (*A*)

RETRICES, (*Littérat. Géog.*) nom que les Latins donnoient à certains ruiſſeaux dont on détournoit l'eau pour arroſer les jardins & les prairies aux environs de la ville de Rome. C'eſt Feſtus qui le dit. On donne différentes origines à ce mot *retrices*; la plus vraiſemblable eſt celle qui dérive du grec ῥεῖθρον, qui veut dire un *ruiſſeau*. (*D. J.*)

RÉTROACTIF, *effet*, (*Juriſprud.*) *Voyez au mot* EFFET, *l'article* EFFET RÉTROACTIF.

RÉTROCESSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'acte par lequel le ceſſionnaire tranſporte à ſon cédant ce que celui-ci lui avoit cédé & tranſporté. *Voyez* CÉDANT, CESSION, CESSIONNAIRE, TRANSPORT, DROITS LITIGIEUX. (*A*)

RÉTROGRADATION, ſ. f. (*Méchanique.*) action par laquelle un corps ſe meut en arriere. *Voyez* RÉTROGRADER.

RÉTROGRADATION, *en terme d'Aſtronomie*, eſt un mouvement apparent des planetes par lequel elles ſemblent reculer dans l'écliptique, & ſe mouvoir dans un ſens oppoſé à l'ordre ou ſucceſſion des ſignes.

On appelle les planetes *directes*, quand elles vont ſelon, l'ordre, la ſuite & la ſucceſſion des ſignes, comme d'*Aries* en *Taurus*, de *Taurus* en *Gemini*, &c. c'eſt-à-dire d'occident en orient. *Voyez* DIRECT.

Quand une planete paroît pendant quelques jours dans le même point du ciel, on dit qu'elle eſt ſtationnaire. *Voyez* STATIONNAIRE.

Quand elle ſe meut contre l'ordre des ſignes, ſavoir d'orient en occident, on dit qu'elle eſt rétrograde.

Le Soleil & la Lune paroiſſent toujours directs. Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure, ſont quelquefois directs, quelquefois ſtationnaires, & quelquefois rétrogrades. *Voyez* SATURNE, JUPITER, VÉNUS, *&c.*

L'intervalle de temps entre les deux *retrogradations* des différentes planetes, eſt différent; il eſt d'un an & 13 jours dans Saturne; d'un an & de 43 jours dans Jupiter; de deux ans & 50 jours dans Mars; d'un an & 220 jours dans Vénus, de 115 jours dans Mercure: Saturne demeure rétrograde pendant environ 140 jours; Jupiter pendant 120; Mars pendant 73; Vénus pendant 42; Mercure pendant 22.

Ces changemens de cours & de mouvemens des planetes, ne ſont qu'apparens; ſi les planetes étoient vues du centre du ſyſtême, c'eſt-à-dire du ſoleil, leurs mouvemens paroîtroient toujours uniformes & réguliers, c'eſt-à-dire dirigés d'occident en orient. Les inégalités qu'on y obſerve en les voyant de la terre, naiſſent du mouvement & de la poſition de la terre d'où on les voit; & voici la maniere dont on peut les expliquer.

Suppoſons que *P N O*, *Pl. Aſtronom. fig.* 58, ſoit une portion du zodiaque; *A B C D*, l'orbite de la terre, & *E M G H Z* celui d'une planete ſupérieure, par exemple, de Saturne: ſuppoſons la terre en *A*, & Saturne en *F*, dans ce cas cette planete paroîtra au point *O* du zodiaque,

Maintenant ſi Saturne demeure immobile lorſque la terre ſera parvenue au point *B*, il paroîtra au point *L* du zodiaque, & avoir décrit l'arc *O L*, & s'être mû ſuivant l'ordre des ſignes d'occident en orient. Mais comme pendant que la terre paſſe de *A* en *B*, Saturne ſe meut pareillement d'*E* en *M*, où il eſt en conjonction avec le ſoleil, il paroîtra avoir décrit l'arc *O Q*, qui eſt plus grand que *O L*. Dans cet état la planete eſt directe, & ſe meut d'occident en orient, ou ſuivant l'ordre des ſignes.

La terre étant arrivée en *C* dans le temps que Saturne a mis à décrire l'arc *M G*, cette planete paroîtra au point *R* du zodiaque; mais la terre étant parvenue en *K* & Saturne en *H*, enſorte que la ligne *K H* qui joint la terre & Saturne, ſoit pendant quelque temps parallele à elle-même ou approchant de l'être, Saturne paroîtra pendant tout ce temps-là au même point *P* du zodiaque, & proche des mêmes étoiles fixes, & ſera pour lors ſtationnaire *Voyez* STATION.

Mais la terre étant arrivée au point *D*, & Saturne au point Z où il eſt en oppoſition avec le ſoleil, il paroîtra au point *V* du zodiaque, & avoir *rétrogradé* ſuivant l'arc *P V*. C'eſt ainſi que les planetes ſupérieures ſont toujours *rétrogrades* quand elles ſont oppoſées au ſoleil.

L'arc que la planete décrit, lorſqu'elle eſt *rétrograde*, s'appelle *l'arc des rétrogradations*.

Les arcs de rétrogradation des différentes planetes, ne ſont point égaux; celui de Saturne eſt plus grand que celui de Jupiter; celui de Jupiter plus grand que celui de Mars.

RÉTROGRADATION *des nœuds de la lune*, eſt un mouvement de la ligne des nœuds de l'orbite lunaire, par lequel cette ligne change ſans ceſſe de ſituation en ſe mouvant d'orient en occident contre l'ordre des ſignes; elle acheve ſon cours rétrograde dans l'eſpace d'environ 19 ans; après quoi chacun des nœuds revient au même point qu'il avoit quitté. M. Newton a démontré dans ſes principes que la *rétrogradation des nœuds de la lune* venoit de l'action du ſoleil, qui détournant continuellement cette planete de ſon orbite, fait que cette orbite n'eſt pas plane, & que ſon interſection avec l'écliptique varie continuellement, & ce philoſophe a déterminé par la théorie la *rétrogradation des nœuds*, telle que les obſervations la donnent. *Voyez* NŒUD & LUNE.

RÉTROGRADATION *du ſoleil*, lorſque le ſoleil eſt dans la zone torride, & que ſa déclinaiſon *A M* (*Pl. Aſtronom. fig. 59.*) eſt plus grande que la latitude du lieu *A Z*, ſoit que l'une ou l'autre ſoit ſeptentrionale ou méridionale, le ſoleil paroît ſe mouvoir en arriere, ou rétrograder avant ou après midi. *Voyez* SOLEIL, ZONE.

Car menez le cercle vertical *Z G N*, tangent au cercle direct du ſoleil en *G*, & un autre *Z O N* par le point *O* où le ſoleil ſe leve; il eſt évident que tous les cercles verticaux intermédiaires, coupent le cercle direct du ſoleil en deux endroits, ſavoir dans l'arc *G O*, & dans l'arc *G I*; c'eſt pourquoi à meſure que le ſoleil s'éleve ſuivant l'arc *G O*, il s'approche ſans ceſſe du vertical *Z G N* le plus éloigné; mais comme il continue de s'élever ſur l'arc *G I*, il revient à ſes premiers verticaux, & paroît rétrograder pendant quelque temps avant midi; on peut démontrer pareillement qu'il fait la même choſe après midi; donc comme l'ombre tombe toujours du côté oppoſé au ſoleil, elle doit être rétrograde deux fois par jour dans tous les lieux de la zone torride, où la déclinaiſon du ſoleil excede la latitude du lieu. *Voyez* OMBRE. *Chambers.* (*O*)

RÉTROGRADE, adj. (*Phyſiq.*) ſe dit de ce qui va en arriere, ou en un ſens contraire à ſa direction naturelle; telle eſt la marche des écreviſſes. Ce mot eſt formé du latin *retro* en arriere; & *gradior*, marcher.

Si l'œil & l'objet ſe meuvent tous deux du même ſens, mais que l'œil parcoure plus d'eſpace que l'objet, il ſemblera que l'objet ſoit *rétrograde*, c'eſt-à-dire, qu'il aille en arriere, ou dans un ſens contraire à la direction qu'il ſuit en effet; la raiſon de cela eſt que quand l'œil ſe meut ſans s'appercevoir de ſon mouvement, comme on le ſuppoſe ici, il tranſ-

porte ſon mouvement aux objets; mais en ſens contraire; car comme il s'éloigne des objets ſans s'en appercevoir, il juge que ce ſont les objets qui s'éloignent de lui; ainſi quand un objet ſe meut dans le même ſens que l'œil, le mouvement apparent de cet objet eſt compoſé de ſon mouvement réel dans le même ſens que l'œil, & d'un mouvement en ſens contraire égal à celui de l'œil; ſi donc, comme on le ſuppoſe ici, ce dernier mouvement eſt plus grand que l'autre, il doit l'emporter & l'objet doit paroître rétrograder. *Voyez* VISIBLE.

C'eſt pour cela que les planetes en quelques endroits de leurs orbites, paroiſſent *rétrogrades*. *Voyez* PLANETE & RÉTROGRADATION.

Ordre rétrograde dans les chiffres, c'eſt lorſqu'au lieu de compter 1, 2, 3, 4, on compte 4, 3, 2, 1. *Voyez* PROGRESSION, SUITE, NOMBRE, *&c.* (*O*)

Les vers rétrogrades, ſont ceux où l'on trouve les mêmes mots & arrangés de même, ſoit qu'on les liſe par un bout, ſoit qu'on les liſe par l'autre. On les appelle auſſi *réciproques*. En voici un exemple :

Signa te ſigna temere me tangis et angis

RETROUSSER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt trouſſer une ſeconde fois; mais il n'eſt pas toujours réduplicatif; on dit dans le même ſens, trouſſez & *retrouſſez* cette manche.

RETROUVER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt trouver de nouveau, recouvrer ce qu'on a perdu; le nombre des ſecrets perdus n'eſt pas auſſi grand que l'on penſe.

RETS, ſ. m. (*Pêche*) filet ou lacis de pluſieurs ficelles qui forment des mailles quarrées, dont on ſe ſert pour la chaſſe & pour la pêche.

Les *rets* que les pêcheurs nomment *rets ſecrets tramaillés*, ſont quelquefois les vieux verqueux de toutes ſortes, que les pêcheurs amarrent par un bout ſur une perche qui ſaiſit la terre. On tend le filet le long des îles, ſur-tout dans les lieux où il y a des herbages que le poiſſon recherche pour frayer. Quand le filet eſt tendu, les pêcheurs battent l'eau avec un bâton garni de cuir, c'eſt-à-dire qu'ils la brouillent entre le filet & la terre, par ce moyen ils pêchent tout le poiſſon qui ſe trouve dans l'enceinte du filet. Les mailles de ces filets, quand on les fait exprés, ſont 9 lignes pour la banne ou nappe; & pour les tramaux ou hamaux 5 pouces. Au reſte il ne faut qu'un ſeul homme pour faire cette pêche.

On ſe ſert encore d'une autre maniere de ces *rets* tramaillés qui ſont plombés par le bas & garnis de flotes de liége par le haut. Les pêcheurs tendent le filet en travers de la riviere pendant les molles eaux, ou lorſque l'eau eſt étallée par la marée, c'eſt-à-dire pendant qu'elle n'eſt pas fort agitée; ce qui arrive ordinairement pendant la morte eau. On tend quand la marée commence à ſe faire ſentir, & on releve au premier inſtant du reflux. Un bateau équipé d'un homme ou d'un petit garçon ſuffit pour cette pêche.

Le pêcheur jette le bout forain de ſon filet, où eſt amarée une groſſe pierre. Il tend ſon tramail en traverſant ou coupant la marée, & frappe à l'autre bout une ſemblable pierre. Le filet ne reſte tendu qu'environ une heure ou une heure & demie, parce qu'il faut relever auſſitôt que l'ébe ſe fait ſentir. Le pêcheur hale dans ſon bateau le filet par le bout où il a fini de le tendre. On y prend tout ce qui a monté avec la marée.

Cette pêche dans les rivieres ne differe pas des ſolles en pleine mer; c'eſt une eſpece de filet ſédentaire.

Rets à colins; eſpece de cibaudiere que l'on établit ſur des fonds pierreux. Ils ont pris leur nom des *petits merlus*, que les pêcheurs bas Normands appellent *colins*. On y prend auſſi des barbeaux de mer, des ſurmulets ou rougets, des barbets, des bars & des bremes.

Les *rets de baſſe eau*, qu'on appelle auſſi *rets à crocs*, *traverſins*, *muletiers*; ils ſe tendent de trois différentes manieres. Pour faire la pêche du poiſſon rond, des maquereaux, des ſurmulets & autres poiſſons qui viennent en troupe ranger la côte en certaines ſaiſons de l'année, on les tend de baſſe mer, flottés & pierrés

pierrés entre des roches, d'où on les nomme *traverſins*. La ſeconde maniere eſt de les tendre en hauſſiere ou à crocs. Pour cet effet il faut un fond de ſable; & quand on s'en ſert pour faire la pêche des mulets, qui pendant les chaleurs viennent ranger la côte, on les appelle alors *muletiers*; ces filets forment entre les roches une eſpece de tournée ou bas-parc dans lequel le poiſſon peut être retenu.

Les *rets* de cette eſpece ont 17 lignes en quarré.

Il y a une autre ſorte de *rets*, qu'on appelle *rets traviſſans*, dont certains pêcheurs ſe ſervent furtivement pour la pêche du ſaumon, & qu'ils tendent d'une maniere particuliere. Ils choiſiſſent les nuits noires & obſcures. Les uns ſe mettent ſur une rive, & ceux qui ſont ſur la rive oppoſée jettent à l'eau une perche ſur laquelle eſt amarrée une petite corde; & lorſque ceux qui ſont de l'autre côté l'ont accrochée ou arrêtée, les premiers filent leurs tramaux, qui ont environ une braſſe & demie de hauteur; les autres en arrêtent le bout; & ainſi traverſant la riviere, ils y prennent tous les ſaumons qui remontent; quelquefois auſſi ils les tendent en pouſſant le filet avec des perches qu'ils allongent le plus qu'ils peuvent pour le faire paſſer à l'autre bord.

Il y a encore des *rets traviſſans* qui ſont ſoutenus d'une ou pluſieurs perches, ſuivant la longueur du trajet que les pêcheurs veulent faire.

Ces *rets* ſe tendent à-peu-près de la même maniere que les filets que l'on connoît le long des côtes du canal ſous le nom d'*étentes*, *étales* & *palis*; les pêcheurs viennent de baſſe-mer planter leurs perches, qui ont environ huit à dix piés de haut, ſuivant les fonds ſur leſquels ils pêchent; quelquefois ils ſe ſervent de leurs bateaux pour tendre les filets qui ſont ſoutenus d'eſpace en eſpace ſur ces perches: ſi la piece eſt trop longue, ils les tendent à fond, ſuivant la diſpoſition du terrain, & alors les perches ſont bien moins hautes; le filet reſte au pié des perches, tandis que la marée monte; & lorſque les pêcheurs jugent que les poiſſons qui ont monté à la côte s'en retournent à la mer avec le reflux, ils relevent leurs filets de la même maniere que le font les pêcheurs gaſcons qui font la pêche des ſalins. Ces *rets* traverſans ne different des autres qu'en ce qu'ils ſe tendent au milieu des baies, comme aux gorges, & à l'ouverture des eſtiers & achenaux des marais ſalans.

On y prend le poiſſon de deux manieres: ſi les mailles ſont larges & fort ouvertes, les poiſſons s'y trouvent maillés & arrêtés par les oreilles ou les ouïes; les petits échappent au travers des mailles, & les plus gros qui ſont reſtés, & qui ne peuvent paſſer ni ſe mailler, ſe pêchent de baſſe eau à la main.

Les mailles de ces *rets* ſont de deux eſpeces; les premiers ont dix-huit lignes en quarré, & les autres ſeulement quinze.

On fait encore la pêche des maqueraux & des éguillettes avec des *rets* ſédentaires, dont les mailles ont 16, 14 ou 13 lignes en quarré. Les pêcheurs qui ſe livrent à cette pêche, plantent des perches entre les roches en forme de parcs, l'ouverture du côté de terre; ſur ces perches le *rets* eſt amarré; on n'y prend que des poiſſons qui ſe maillent, & aucuns autres, parce que le filet a la tête à fleur d'eau; & ne pouvant ainſi caler que de ſa hauteur, il n'arrête rien par le pié qui ne tombe pas juſqu'au fond.

Les trameaux ont les mailles de l'amail ou de tramaux, qui ſont des deux côtés, de trois ſortes de grandeurs; les plus larges ont ſept pouces ſept lignes en quarré; les ſecondes ſept pouces ſix lignes, & les plus ſerrées ſept pouces quatre lignes auſſi en quarré. La menue toile, ou *rets* du milieu; eſt auſſi de trois ſortes; les plus grandes ont dix-neuf lignes en quarré, les ſuivantes dix-huit lignes, & les plus ſerrées dix-ſept lignes.

Les *rets* de gros fonds ou ſolles, ſont de deux ſortes de calibre; les plus grandes mailles ont ſept pouces en quarré, & les autres ſix pouces ſix lignes auſſi en quarré.

Une autre ſorte de *rets* dont les pêcheurs de la baie de Vanne en Bretagne ſe ſervent à l'ouverture des gorges ou ca-

naux dont toute la baie eſt entrecoupée, ſe tend de même que les filets que les pêcheurs gaſcons nomment *ſalins* ; ils ſont amarrés à une perche de bord & d'autre ſur les fonds où l'on ſe propoſe de pêcher. Quand la marée eſt pleine, & que le poiſſon a monté avec elle, on releve les filets, ſoit à pié ou avec bateau, ſuivant les lieux où ſe fait la pêche ; l'on attend que la marée ſoit retirée pour prendre le poiſſon qui s'eſt avancé de flot, & qui ſe trouve arrêté par le filet qui barre le paſſage, & empêche de retourner avec le juſſant ou reflux à la pleine mer. Les pêcheurs prennent de baſſe-eau dans ces filets des mulets, des barres, des loubines, des congres, & rarement des poiſſons plats, qui ne ſont pas eſtimés à cauſe des fonds bourbeux & vaſeux où ils ſéjournent le long de toute la côte de Morbian.

Les *rets* traverſans du paſſage de Saint-Armel ſont du grand échantillon, ayant vingt lignes en quarré ; ainſi ils ne peuvent arrêter aucuns moyens poiſſons, encore moins le frai.

Voici une deſcription de la pêche avec filet en mer, nommé par les pêcheurs improprement ſeines. Outre la pêche du maquereau dans la ſaiſon & des cordes ou lignes de toutes ſortes, les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Morlaix ont encore des *rets* qu'ils nomment improprement *ſeines pierrées*, qu'ils tendent en pleine mer un peu au large de la côte, & qu'ils y relevent auſſi ; dans ce cas ces *rets* ſédentaires ſont de véritables picots ; on les garnit de flottes de liége pour les faire tenir de leur hauteur ſur les fonds, où les pierres du pié les fonds caler ; on les releve, comme les pêcheurs normands font leurs picots lorſqu'ils s'en ſervent, conformément à ce qui leur eſt preſcrit par l'ordonnance.

Ceux qui font la pêche à pié, tendent entre les rochers des paniers, caziers ou berres, des ſechées, tréſures ou *rets* de pié flottés, pierrés, de bonnes mailles, & font la pêche de la ligne à la perche ſur les roches, comme la plupart des riverains de cette côte, pour peu qu'ils ſoient déſœuvrés.

Ces côtes étant toutes bordées & hériſſées de roches, la pêche à pié s'y fait avec ſuccès, ſur-tout lors des baſſes mers, des grandes vives eaux, principalement de celles des équinoxes ; on y trouve alors grand nombre de coquillages, de rocailles & diverſes eſpeces de poiſſons de roches, qu'ils y prennent à la main avec crochets, digons & mauvaiſes faucilles.

Rets *à meuilles* ; ſorte de filet tramaillé, dont les pêcheurs ſe ſervent toute l'année ; & pour la pêche des mulets dans la ſaiſon ; en ce cas ils ne different point des manets à maquereau.

Les mailles des hamaux ou de l'armail de ces *rets* ſont de deux différentes grandeurs ; les plus larges ont 4 pouces 6 lignes en quarré ; les autres n'ont que 4 pouces 4 lignes, & les mailles de la carte, toile, nappe ou *rets* du milieu, ſont auſſi de deux grandeurs différentes ; les plus larges ont 14 lignes en quarré, & les autres n'ont ſeulement que 12 lignes auſſi en quarré. Ces pêcheurs font leur pêche autrement que ceux qui ſe ſervent de la même eſpece de filets ; ces tramaux doivent être regardés comme des filets flottans, parce qu'ils ne les tendent pas à l'aventure & ſur des fonds fixés, comme les folles & les tramaux ſédentaires ; ceux-ci ſe mettent à l'eau, quand le pêcheur eſpere trouver du poiſſon ; il fait une enceinte compoſée de trois à quatre piles de tramaux, qui ont 50 braſſes de long chacune, & environ 5 piés de chûte, ſur des bas-fonds qui n'ont ſouvent que 5 à 6 piés d'eau au plus autour de l'île Madame, de l'île d'Aix & autres lieux de la côte, & à l'entrée des pertuis ; & comme ces filets ne traînent point, on les tend également ſur les fonds ferrés & de roche, & ſur les vaſes & le ſable. *Voyez l'article* Peche.

Rets *de grands macles*, (*terme de Pêche.*) ſorte de filets en uſage dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville ; les pêcheurs de Cuek, lieu de ladite amirauté, ſe ſervent de grands rieux qu'ils nomment *grands macles*, *demi-folles*, ou *rets à mâcreuſe* ; ils ont leurs pieces de vingt braſſes de longueur ; ce ſont des

filets flottés qui ſe tendent différemment, comme nous l'avons ci-devant expliqué, pour prendre les raies & autres grands poiſſons, & pour la pêche des macreuſes; à cette derniere pêche le *rets* eſt tendu de plat ſans être flotté; il eſt arrêté ſeulement de toute ſa longueur par les côtés ſur les fonds couverts de coquillages, avec de petits piquets, hauts au plus de 15 à 18 pouces; lorſqu'on ſe ſert de ces mêmes filets pour la pêche des raies dans le temps de leur paſſage le long de la côte, on leur flotte la tête, & on les tend, comme les autres filets flottés, bout à terre, & l'autre à la mer, de même que les hauts-parcs.

Rets *noircis ſimples*. Les *rets* des courtines des pêcheurs de S. Michel ſont auſſi connus ſous le nom de *filets noircis*; mais ils ſont ſimples; ainſi ce ſont les véritables bas-parcs de l'ordonnance. Les pêcheurs qui ſe ſervent de ces ſortes de filets, les tendent en angle arrondi par la pointe. Pour faire cette pêche, chaque tente de courtine a quatre acons ou petits bateaux plats pour couler & gliſſer ſur les vaſes; deux des acons avec chacun un homme dedans promenent les piquets, petits pieux ou paulets, c'eſt-à-dire, les arrangent & les plantent, & deux autres acons promenent les *rets*, que l'on arrête ſur les piquets par un tour mort haut & bas, comme on l'a obſervé des mêmes *rets* ſédentaires de baſſe-eau; les pannes, bras ou côtés de la pêcherie ſont de différentes longueurs; la plus longue peut avoir ordinairement juſqu'à ſoixante braſſes, & eſt expoſée au flot; l'autre a ſeulement environ cinquante braſſes; les pêcheurs pêchent toutes les marées le poiſſon qui s'eſt pris dans la courtine, & on ne laiſſe guere les filets tendus & les paulets dans la même place que durant deux marées au plus.

Les paulets ſont éloignés les uns des autres d'environ une braſſe, & ſortent quatre piés au plus au deſſus du terrain; le fond de la pêcherie eſt expoſé à la mer; il y a ordinairement cinq pêcheurs avec quatre acons pour former la tente, & chaque pêcheur fournit pour ſa part cinq pieces de filets de huit à neuf braſſes de long & d'une braſſe de chûte dans le fond pour le milieu de la pêcherie; les premieres pieces des pannes n'ayant que vingt-cinq mailles de hauteur, qui donnent environ une grande demi-braſſe, les ſuivantes ont vingt-huit à trente mailles, & les pieces du milieu qui ont une braſſe de haut, ont trente-cinq mailles de chûte.

Les pêcheurs de S. Michel commencent la pêche des courtines dès le milieu de février, & la continuent juſques vers la fin d'octobre; de ces pêcheurs les uns changent & remuent leurs paulets, comme nous venons de l'obſerver; d'autres ne les changent point, & les laiſſent ſédentaires, ſuivant l'établiſſemenr des côtes où l'on place ces ſortes de tentes de baſſe-eau.

Rets *de gros fonds* ou *filet noirci*, *terme de pêche*, monté en courtines ou bas-parcs. Ce filet eſt tramaillé, non flotté, mais monté ſur piquets; les pêcheurs les nomment *rets de gros fonds*; ils ſont connus auſſi ſous le nom de *filets noircis*, à cauſe de leur couleur; on pourroit les regarder comme des ravoirs tramaillés, avec cette différence que les pêcheurs ne pêchent le poiſſon qui s'y trouve pris, que de baſſe-mer, & lorſqu'il eſt à ſec, parce qu'ils ne retrouſſent point le bas du filet, comme c'eſt l'uſage des pêcheurs flamands & picards qui font la pêche des ravoirs; ces *rets* n'ont que trois à quatre piés au plus de hauteur; quand le pêcheur a tendu ſon filet, il entre dans l'enceinte avec ſon acon, & bat l'eau, comme font les picoteurs, pour y faire donner le poiſſon.

Il y a d'autres *rets de gros fonds*, que les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Poitou ou des Sables-d'Olonne connoiſſent ſous le nom de *filets noircis*, qui ſont de véritables tramaux ſédentaires qu'on peut comparer à des ravoirs tramaillés, étant de la même force, & opérant de la même maniere; ils ſont tendus le long de terre ſur les bourbes ou vaſes de la côte, & élevés avec des petits piquets ou paulets de cinq à ſix piés de haut, enfoncés de la moitié ſur les vaſes; le *rets* peut avoir environ une braſſe de hauteur; mais il n'y a ſur les paulets que la

hauteur au plus de deux piés & demi ; on les tend en droite ligne, comme les ravoirs, en faiſant un demi-tour au haut & au bas du filet ; ces ſortes de *rets* ne peuvent cauſer aucun préjudice à la pêche.

Elle ſe fait depuis la S. Michel juſqu'à la fin de l'année ; toutes les ſemaines les pêcheurs rapportent à terre leurs filets, d'où ils vont avec leurs acons ôter toutes les marées, le poiſſon qui s'y trouve pris, & qui ne peut être petit à cauſe de la grandeur des mailles ; & après les avoir lavés & remis au ſec, ils les repaſſent au tan chaque fois avant de les retendre ; ce qui leur donne peu-à-peu la noirceur qu'on leur remarque, & d'où les pêcheurs les ont ainſi appellés ; on prend communément dans ces ſortes de tentes de toutes ſortes d'eſpeces de poiſſons plats.

Les mailles des hameaux des tramaux que les pêcheurs nomment la *grande maille*, ont ſept pouces huit lignes en quarré, & la nappe, toile ou flue, qu'ils nomment *menue*, a les mailles de vingt-ſept pouces auſſi en quarré.

Deſcription de la pêche des bas-parcs ou venets & rets de grandes mailles à pieux ou doubles piquets, amirauté de Carentan & Iſigny. RETS *de grandes mailles, terme de pêche*, ſorte de *rets* dont les pêcheurs riverains de Varreville dans le reſſort de l'amirauté de Carentan & Iſigny ſe ſervent, pour faire la pêche.

Ces pêcheurs de pié ont des *rets* de tentes ou venets & bas-parcs qu'ils nomment communément *rets de grandes mailles* par rapport à leur grandeur, des *harenguieres*, *rets à ſanſonnets* ou *hauts-parcs* de même calibre que les mêmes filets des pêcheurs des dunes de S. Germain ; ils les nomment auſſi *rets de petites mailles*, eu égard à leur petiteſſe ; ils font encore à pié la pêche du poiſſon plat en foulant le ſable.

RETS A CROCS, *en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Barfleur par les pêcheurs de Mont-Forville.* Les pêcheurs de ce lieu ont des *rêts* entre roches qu'ils nomment indiſtinctement *rets à crocs*, *hauſſieres flottées* & *rets traverſis*, ou *traverſiers* ; la différence de ces noms vient de la diverſe maniere dont les pêcheurs les tendent.

Les *rets à crocs* ſe tendent également avec bateau, lors de la pleine mer, ou à pié de baſſe-mer. C'eſt un filet ſimple, flotté & pierré que les pêcheurs amarrent par un bout à quelques roches, ou même qu'ils arrêtent à une groſſe pierre ; enſuite ils les filent en demi-cercle, environ juſqu'aux deux tiers ; après quoi ils forment avec le reſte du *rets* une eſpece de croc ou de ſpirale ; quelques pêcheurs, pour mieux réuſſir, tramaillent cettte partie de fil, autour duquel tourne en dedans le poiſſon qui range la côte, & qui ſuit le *rets* juſques dans le fond du crochet d'où il retourne vers la roche, faiſant toujours le même circuit juſqu'à ce que la marée venant à perdre, il reſte à ſec dans le filet, ou maillé, quand il a voulu le traverſer.

Comme les côtes de cette contrée ſont garnies de roches, les pêcheurs tendent les mêmes *rets* qui ſont ſimples, d'une roche à l'autre, ou ils les amarrent, ou même les placent auſſi en demi-cercle, au moyen des pierres dont le bas du *rets* eſt garni ; de cette maniere ils les nomment des *traverſiers* ou *rets traverſis* ; cette ſorte de pêche eſt quelquefois avantageuſe pour prendre les poiſſons qui viennent en troupe à la côte, tels que les harengs, maquereaux, colins, ſurmulets, barres & mulets.

On nomme les mêmes filets des *hauſſieres flottées*, *flies*, *leſques* & *cibaudieres*, quand on les tend ſur les ſables, en les y arrêtant par le pié avec des pierres ou de petites torques de paille, lorſque la côte eſt ſablonneuſe ; ces dernieres manieres ſont uſitées le long des côtes de Flandres, de Picardie & de Normandie.

Les mêmes pêcheurs ont des *rets* de baſſe-eau qui ſont les mêmes filets qui ſervent aux tentes ou pêcheries, nommés *bas-parcs*, mais que les pêcheurs tendent un peu différemment à cauſe des roches dont toute leur côte eſt bordée, n'y ayant que peu de ſable.

Les pêcheurs qui ſe ſervent de ces *rets*, les placent en fauſſes équerres ; le côté

le plus long & le plus ouvert ſe prolonge ſur les ſables, & le plus court ſe place ſur une eſpece de banc, afin qu'au reflux de la marée elle s'en puiſſe retirer avec plus de promptitude, & entraîne avec elle dans la pointe de la pêcherie tout le poiſſon qui y ſera entré avec le flot, & qui s'en pourroit évader aiſément, ſi la marée s'en retiroit doucement; les pêcheurs des autres côtes qui ſe ſervent de ces ſortes de filets, que l'on nomme auſſi *rets à banc*, les tendent avec la même précaution.

Deſcription de la pêche des rets entre roche ou traverſis, amirauté de Breſt. RETS *entre roches* ou TRAVERSIS, *terme de pêche*, ſortes de filets en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Breſt.

Les pêcheurs de pié tendent le long de l'île ſur les plains de ſable qui s'y trouvent, des cordes en trajets, ou cordés, des ſechées, ſeinées ou ſeines ſeches, des *rets* entre roches ou traverſis, de la même maniere que font les pêcheurs de baſſe-Normandie; ces filets ſe tendent à la baſſe-eau; on amarre un bout de cordage à une roche dans les petites anſes étroites que le *rets* peut fermer; le filet eſt pierré flotté, & s'éleve au moyen des flottes, à meſure que la marée monte; l'autre bout eſt pareillement amarré à un autre rocher; comme l'intervalle des pierres eſt grand, le poiſſon plat ſe coule aiſément par deſſous; cette pêche n'eſt avantageuſe que pour les poiſſons ronds, qui viennent en troupe avec la marée chercher à la côte une pâture plus aiſée; ceux qui ſe tiennent entre la côte & le filet de marée baiſſante, y reſtent pris & arrêtés.

Quelques-uns de ces pêcheurs les tendent encore d'une autre maniere, les plaçant bout à terre, & l'autre à la mer.

RETS TRAVERSIER, CHALUT *ou* DREIGE, *terme de pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de S. Malo, eſt le nom que les pêcheurs donnent au filet connu dans d'autres lieux ſous le nom de *chalut*, & qui eſt monté d'une barre de bois au lieu d'une lame de fer.

Les pêcheurs du reſſort, outre la pêche des huîtres qu'ils ſont dans toute l'étendue de la baie, à commencer du travers de la pointe du Mingard du Nez ou Gronné de Cancale juſqu'aux îles de Chauſey, & même juſques par le travers de Regneuille, dans lequel eſpace ſont répandues toutes les huîtrieres dont la baie eſt remplie, font encore après la ſaiſon de la pêche de ces coquillages frais, celle du *chalut* ou *rets traverſier* qu'ils nomment improprement *dreige* pour le poiſſon plat, & ſur-tout des ſolles qui ſe plaiſent dans ces eſpeces de fonds, & qui y ſeroient infiniment plus abondantes, ſi la quantité des parcs de bois ou bouchets de clayonnage, malgré la défenſe de pêcher durant le mois de Mai, Juin, Juillet & Août, ne détruiſoient généralement tout le frai & les poiſſons du premier âge qui montent dans la baie toutes les marées durant le tems des chaleurs; n'ayant jamais été poſſible de faire ouvrir ces pêcheries, ſoit par défaut des gardes-jurés qui n'y étoient pas ci-devant établis, ſoit par le peu de ſoin des officiers du reſſort, cette police ſi néceſſaire n'y eſt point obſervée; & c'eſt à cette négligence ſeule qu'il faut imputer la ſtérilité du poiſſon dans une baie que de mémoire d'homme on a reconnue comme la plus poiſſonneuſe du royaume.

Il n'a pas été moins difficile de mettre en regle les pêcheurs qui s'y ſervent du *chalut*; leur armure de fer fut défendue par la déclaration du roi du 26 Avril 1726; cependant ils continuoient la même pêche; on leur propoſa enfin de ſubſtituer une barre de bois à la place de la lame de fer; & ils y conſentirent, reconnoiſſant par propre expérience qu'ils n'en faiſoient pas moins la pêche.

Leur *chalut* eſt armé à l'ordinaire. La barre de bois eſt attachée ſur les échallons de la même maniere qu'y étoit ci-devant placée la lame de fer; ainſi la manœuvre de cette pêche n'ayant point changé, les pêcheurs voiſins de Grandville & de la côte oppoſée à Cancale s'étoient mal-à-propos imaginé les années précédentes que ces pêcheurs continuoient toujours la pêche avec le même inſtrument; il eſt vrai que la barre de bois s'uſe bien plus promptement; mais auſſi la dépenſe de cet entretien eſt peu de

choſe, eu égard à ce que coûte une lame de fer, lorſqu'elle ſe trouve fauſſée ou caſſée, comme il leur arrive quelquefois lorſqu'ils pêchent entre deux rochers où les courans & la marée les peuvent rejeter facilement. Les pêcheurs ayant mis au fond de leur ſac de plus petites mailles, & les filets ayant été ſaiſis, ſur la viſite que l'inſpecteur en fit en 1731, il a depuis été autoriſé à les faire rendre en coupant les mailles trop ſerrées, & en achevant de terminer le ſac avec un *rets* de ſeize à dix-huit lignes dans toute ſa longueur.

Les *rets* qui compoſent les ſacs des *chaluts* de ces pêcheurs, ſont préſentement en regle, ayant, ſuivant la déclaration du roi, dix-huit lignes en quarré.

Les mêmes pêcheurs, lorſqu'ils étoient en mer, ſubſtituoient, au lieu de leurs ſacs à *rets* permis, un autre compoſé de petites mailles : ce qui s'eſt vérifié par la quantité des petites ſolles longues au plus de deux à trois pouces, qu'ils vendoient; ils mettoient endedans du ſac des mailles permis, celui qui eſt abuſif. *Voyez* CHALUT.

RETS A MULETS, *ou* FILETS D'ENCEINTE, *terme de Pêche*, uſités dans le reſſort de l'amirauté de Coutance, & ſortes de filets dont les pêcheurs ſe ſervent uniquement pour faire la pêche des mulets & autres eſpeces de poiſſons qui vont en troupe, & qui s'aſſemblent ſouvent en grand nombre aux embouchures des rivieres.

Le filet dont les pêcheurs ſe ſervent, eſt formé de la même maniere que celui que l'on nomme *dramet* ou *petit coleret*; mais il en differe en ce que le bas du filet n'eſt chargé ni de pierres, ni de plomb. La tête eſt garnie de flottes de liége; ainſi on n'y peut prendre que des poiſſons ronds, tels que ſont les mulets, les colins & les bars, qui ſe raſſemblent volontiers dans les eaux dormantes & tranquilles, qui ſe forment toujours dans les coudes ou retours qui ſont aux embouchures des rivieres qui ont une grande ouverture, & où il ſe trouve ordinairement des braſſes ou bas-fonds. On ne peut avec ce filet prendre aucun poiſſon plat, parce qu'établi comme il l'eſt, il traîneroit inutilement; & d'ailleurs il ſe trouve toujours élevé au-deſſus du fond d'un pié ou dix-huit pouces au moins. Le *rets* a quatre à cinq piés de hauteur, & la maille ſemblable à celle des manets à maqueraux, eſt de 17 lignes en quarré.

Lorſque les pêcheurs ont remarqué dans les eaux des naux, troupes, tourbillons, bouillons ou flottes de poiſſons, ce qu'ils connoiſſent aiſément à la couleur de l'eau, ils enceignent la place de leurs filets ou muletieres, tous ces poiſſons nageant vers la ſurface de l'eau, ſe trouvent pris en reſſerrant leurs filets. De cette maniere on voit que ces pêcheurs ne traînent point à l'ouverture, comme font ceux qui ſe ſervent du coleret, & ils ne mettent leurs muletieres à l'eau, que quand ils ont obſervé des poiſſons attroupés de la maniere qu'on vient de le dire.

RETS ADMIRABLE, *terme d'Anatomie*, *rete mirabile*, eſt un petit plexus ou lacis de vaiſſeaux qui entoure la glande pituitaire. *Voyez* PLEXUS & CERVEAU.

Le *rets admirable* eſt très-apparent dans les brutes; mais il n'exiſte point dans l'homme, ou il eſt ſi petit, qu'on doute de ſon exiſtence.

Willis dit que ce lacis eſt compoſé d'arteres, de veines & de fibres nerveuſes.

Vieuſſens aſſure qu'il n'eſt fait que d'arteres; & d'autres, d'arteres & de petites veines. Il avance avec pluſieurs autres anatomiſtes, qu'il n'y a point de *rets admirable* dans l'homme, dans le cheval, dans le chien; mais qu'on le trouve dans le veau, dans la brebis, dans la chevre.

Il a été décrit par Galien, qui l'ayant trouvé dans pluſieurs animaux qu'il a diſſéqués, a cru qu'il exiſtoit auſſi dans l'homme; mais celui-ci n'en a point. Il eſt vrai ſeulement qu'aux côtés de la glande pituitaire, où ils diſent qu'il eſt, on obſerve que les arteres carotides y font une double flexion en forme de ∽, avant que de percer la dure-mere.

Galien a cru que le *rets admirable* ſert à cuire & à perfectionner les eſprits ani-

maux, comme les épidymes ſervent à perfectionner la ſemence. *Voyez* ESPRIT & SEMENCE.

Willis croit, avec plus de raiſon, qu'il ſert à arrêter l'impétuoſité du ſang qui eſt porté du cœur au cerveau dans les animaux qui ont la tête pendante; à ſéparer quelques-unes des parties ſéreuſes & ſuperflues du ſang; à les verſer dans les glandes ſalivaires à meſure que le ſang entre dans le cerveau, & à prévenir les obſtructions qui pourroient ſe former dans les arteres.

RETS, ſ. m. pl. (*Charronage.*) ce ſont deux longs morceaux de bois d'orme, qui compoſent en partie la charrue des laboureurs, & qui ſervent à la remuer & à la diriger. *Trévoux.* (*D. J.*)

RETZ, ſ. f. (*Com.*) meſure de continence dont on ſe ſert pour meſurer les grains à Philippeville & à Givet. Le *retz* de froment peſe à Philippeville 55 livres poids de marc, celui de méteil 54, celui de ſeigle 52 ½, & celui d'avoine 30 livres. A Givet, le *retz* de froment peſe 47 livres, de méteil 46, & de ſeigle 45 livres. *Diction. de Comm. & de Trévoux.*

RETZ *ou* RAIS, (*Géogr. mod.*) en latin *Ratiacenſis pagus*; pays de France, dans la Bretagne. Il occupe la partie du dioceſe de Nantes, qui eſt au midi de la Loire; ce pays tiroit ſont nom d'une ville nommée *Ratiacum*, & faiſoit autrefois partie du Poitou, & du dioceſe de Poitiers. Charles le Chauve donna en 851 à Hériſpée prince des Bretons, tout le pays de *Retz* (*Ratiacenſis*), qu'il réunit à la Bretagne & au Nantois. Ce pays eut enſuite ſes ſeigneurs, ou barons particuliers; enfin il fut poſſédé en qualité de comte par la maiſon de Gondi, & érigé en duché-pairie en 1581 (*a*) en faveur d'Albert de Gondi; ce duché eſt à préſent dans la maiſon de Villeroi. La ville de *Retz* qui en étoit la capitale, ne ſubſiſte plus; c'eſt aujourd'hui Machecou dont on peut voir l'article.

REVALIDER, v. act. (*Gram.*) rendre valide derechef. *Voyez les articles* VALIDE & VALIDER.

REVALOIR, v. n. (*Gram.*) rendre la pareille, ſoit en bien ſoit en mal.

REVANCHE, ſ. f. (*Gram.*) réparation qu'on ſe fait à ſoi-même du tort qu'on a reçu; j'aurai *revanche*, ou je ne pourrai. Il ſe prend auſſi en bonne part; il m'a donné une belle tabatiere, en *revanche* je lui ai fait préſent d'un aſſez beau tableau. Donner la *revanche* au jeu, c'eſt jouer une ſeconde partie après avoir gagné la premiere; c'eſt offrir à celui qui a perdu le moyen de réparer ſa perte; on gagne à un jeu, & l'on accorde la *revanche* à un autre; on ſe *revanche*; on en *revanche* un autre; on néglige un mets, on ſe *revanche* ſur un autre.

REUDIGNI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Germanie. Tacite les nomme entre ceux qui habitoient le nord de la Germanie, & qui adoroient la terre (*D. J.*)

RÊVE, ſ. m. (*Com.*) ancien droit ou impoſition qui ſe leve ſur les marchandiſes qui entrent en France, ou qui en ſortent. On dit ordinairement *rêve* & *haut paſſage*; ces deux droits autrefois ſéparés, ont été depuis réunis; on appelloit anciennement ce droit *jus regni*, droit de *regne* ou de *ſouveraineté*, d'où par corruption on a fait droit de *reſve*. *Voyez* TRAITE FORAINE. *Diction. de Comm.*

RÊVE, ſ. m. (*Métaphyſique*) ſonge qu'on fait en dormant. *Voyez* SONGE.

L'hiſtoire des *rêves* eſt encore aſſez peu connue; elle eſt cependant importante, non-ſeulement en médecine, mais en métaphyſique, à cauſe des objections des idéaliſtes; nous avons en rêvant un ſentiment interne de nous-mêmes, & en même temps un aſſez grand délire pour

(*a*) Cette Pairie s'éteignit par la mort de Pierre de Gondi en 1670. Du temps du Roi Théodoric ou Thierri II, on battoit monnoie à *Ratiacum*: Pornic & Berniere ſont deux ports du pays de *Retz*. C'eſt dans le pays de *Retz*, à la terre de la Noue, Paroiſſe de Freſnay, qu'eſt né le célebre François de la Noue, ſurnommé *Bras-de-fer*, tué au ſiege de Lamballe en 1591, & honoré des larmes de Henri IV, & des regrets de tous les Officiers François.

voir pluſieurs choſes hors de nous ; nous agiſſons nous-mêmes voulant ou ne voulant pas ; & enfin tous les objets des *rêves* ſont viſiblement des jeux de l'imagination. Les choſes qui nous ont le plus frappé durant le jour, apparoiſſent à notre ame lorſqu'elle eſt en repos ; cela eſt aſſez communément vrai, même dans les brutes, car les chiens rêvent comme l'homme ; la cauſe des *rêves* eſt donc toute impreſſion quelconque, forte, fréquente & dominante.

RÊVE, *(Médecine.)* Voici le ſentiment de Lommius à ce ſujet.

Les *rêves* ſont des affections de l'ame qui ſurviennent dans le ſommeil, & qui dénotent l'état du corps & de l'ame, ſur-tout s'ils n'ont rien de commun avec les occupations du jour ; alors ils peuvent ſervir de diagnoſtic & de pronoſtic dans les maladies. Ceux qui *rêvent* du feu ont trop de bile jaune ; ceux qui *rêvent* de fumée ou de brouillards épais, abondent en bile noire ; ceux qui *rêvent* de pluie, de neige, de grêle, de glace, de vent, ont les parties intérieures ſurchargées de phlegme ; ceux qui ſe ſentent en *rêve* dans de mauvaiſes odeurs, peuvent compter qu'ils logent dans leur corps quelque humeur putride ; ſi l'on voit en *rêve* du rouge, ou qu'on s'imagine avoir une crête comme un coq, c'eſt une marque qu'il y a ſurabondance de ſang ; ſi l'on *rêve* de la lune, on aura les cavités du corps affectées ; du ſoleil, ce ſeront les parties moyennes ; & des étoiles, ce ſera le contour, ou la ſurface extérieure du corps. Si la lumiere de ces objets s'affoiblit, s'obſcurcit ou s'éteint, on en conjecturera que l'affection eſt légere, ſi c'eſt de l'air ou du brouillard qui cauſe de l'altération dans l'objet vu en *rêve* ; plus conſidérable ſi c'eſt de l'eau ; & ſi l'éclipſe provient de l'interpoſition & de l'obſcurciſſement des élémens, enſorte qu'elle ſoit entiere, on ſera menacé de maladie ; mais ſi les obſtacles qui déroboient la lumiere viennent à ſe diſſiper, & que le corps lumineux reparoiſſe dans tout ſon éclat, l'état ne ſera pas dangereux ; ſi les objets lumineux paſſent avec une vîteſſe ſurprenante, c'eſt ſigne de délire ; s'ils vont à l'occident, qu'ils ſe précipitent dans la mer, ou qu'ils ſe cachent ſous terre, ils indiquent quelque indiſpoſition. La mer agitée pronoſtique l'affection du ventre ; la terre couverte d'eau n'eſt pas un meilleur *rêve*, c'eſt une marque qu'il y a intempérie humide ; & ſi l'on s'imagine être ſubmergé dans un étang, ou dans une riviere, la même intempérie ſera plus conſidérable. Voir la terre ſéchée & brûlée par le ſoleil, c'eſt pis encore ; car il faut que l'habitude du corps ſoit alors extrêmement ſeche. Si l'on a beſoin de manger ou de boire, on *rêvera* mets & liqueurs ; ſi l'on croit boire de l'eau pure, c'eſt bon ſigne ; ſi l'on croit en boire d'autre, c'eſt mauvais ſigne. Les monſtres, les perſonnes armées, & tous les objets qui cauſent de l'effroi, ſont de mauvais augure ; car ils annoncent le délire. Si l'on ſe ſent précipité de quelque lieu élevé, on ſera menacé de vertige, d'épilepſie ou d'apoplexie, ſur-tout ſi la tête eſt en même temps chargée d'humeurs. Lommius, *Méd. obſ.*

Nous avons tiré de Lommius ces obſervations ; elles ſont toutes d'Hippocrate, & méritent une attention ſinguliere de la part des Médecins ; car on ne peut nier que les affections de l'ame n'influent ſur le corps, & n'y produiſent de grands changemens. En effet, bien que ces obſervations paroiſſent de peu d'importance, & devoir être négligées d'abord, on ſera détourné de penſer de cette façon, pour peu que l'on réfléchiſſe ſur les loix qui concernent l'étroite union de l'ame avec le corps. *(m)*

REVÊCHE, ſ. f. (*Lainage.*) étoffe de laine groſſiere, non croiſée & peu ſerrée, dont le poil eſt fort long, quelquefois friſé d'un côté, & d'autre fois ſans friſure, ſuivant l'uſage à quoi elle peut être deſtinée. Cette étoffe ſe fabrique ſur un métier à deux marches, de même que la bayette ou la flanelle, à quoi elle a quelque rapport, ſur-tout quand elle eſt de bonne laine, & qu'elle n'eſt point friſée. Les *revêches* ſe fabriquent ordinairement en blanc, & ſont enſuite teintes en rouge, bleu, jaune, verd,

vert, noir, &c. On s'en ſert à doubler des habits, les femmes en doublent des juppons pour l'hiver ; les miroitiers en mettent derriere leurs glaces pour en conſerver l'étain ; les coffretiers-maletiers en garniſſent le dedans des coffres propres pour la vaiſſelle d'argent, & les gaîniers s'en ſervent à doubler certains étuis. *Savary.* (*D. J.*)

REVEIL, ſ. m. (*Phyſiol.*) action par laquelle on ceſſe de dormir. L'action du *reveil* arrive ou naturellement & de ſoi-même, lorſque quelque objet fait une fois impreſſion ſur les ſens externes ; ou quand l'irritation des excrémens fait une forte impreſſion ſur les ſens externes ; ou quand l'irritation des excrémens produit un ſentiment incommode ; ou quand on eſt gêné par la trop grande preſſion de la partie ſur laquelle on eſt couché. En s'éveillant après avoir pris le repos néceſſaire, on ouvre les paupieres, on bâille quelquefois, on devient bientôt en état de ſe mouvoir, parce que les forces ſont rétablies, & que les eſprits réparés portent le mouvement & le ſentiment dans toutes les parties du corps. Voilà les phénomenes ordinaires du *reveil* ; mais il n'eſt pas aiſé de les entendre & de les expliquer. (*D. J.*)

REVEIL, battement de tambour qui ſe fait dès le matin, pour faire ſavoir que le jour commence à paroître ; pour avertir les ſoldats de ſe lever, & les ſentinelles de ne plus faire l'appel. *Chambers.*

C'eſt le tambour de la garde du camp qui fait cette batterie, à laquelle on donne le nom de *diane*. Ainſi *battre la diane*, c'eſt battre le tambour au point du jour, pour faire lever les ſoldats. (*Q*)

REVEILLE-MATIN, ſ. m. horloge avec une ſonnerie qui ne bat qu'à l'heure qu'on veut. *Voyez* SONNERIE (*Horlogerie.*)

REVEILLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt interrompre le ſommeil. A quelqu'heure qu'il vienne, *reveillez*-moi. Il ſe prend au figuré ; il s'eſt *reveillé* de ſon aſſoupiſſement, il s'occupe de ſes devoirs : le bruit de cette aventure s'eſt *reveillé* : qui eſt-ce qui a *reveillé* cette affaire ? vous avez *reveillé* ſa tendreſſe, ſon amour-propre, ſon amitié, ſa haine : les prétentions qu'il *reveille* ſont bien réelles : à quoi bon reveiller une querelle aſſoupie ?

REVEILLON, ſ. m. (*Peint.*) c'eſt dans un tableau une partie piquée d'une lumiere vive, pour faire ſortir les tons ſourds, les maſſes d'ombres, les paſſages & les demi-teintes ; enfin pour reveiller la vue du ſpectateur. (*D. J.*)

REVEL, (*Géogr. mod.*) grande ville de l'empire ruſſien, dans la haute-Livonie, & capitale de l'Eſtonie, ſur la côte de la mer Baltique, partie dans une plaine, & partie ſur une montagne, avec une fortereſſe, à 56 lieues au nord de Riga, à 38 au couchant de Narva, & à 60 au couchant de S. Pétersbourg. *Long.* 42. 40 ; *lat.* 52. 24.

Waldemar II. roi de Dannemarck, jeta les fondemens de cette ville au commencement du xij ſiecle. Elle a été anſéatique juſqu'en 1550. Les Suédois la poſſéderent enſuite, & aujourd'hui les Moſcovites à qui elle appartient, y entretiennent un beau commerce de grains. On l'échange ſur-tout contre le ſel que les Hollandois amenent dans ce port, & dont il ſe conſomme une grande quantité en Ruſſie, où tout le pain eſt avec du ſel.

La partie de *Revel* qui eſt ſur la montagne, eſt occupée par des maiſons neuves ; la partie d'en-bas eſt habitée par les petites gens. Le château domine la ville, & la Ruſſie y entretient toujours une nombreuſe garniſon.

Revel étoit déja très-forte dans le xvij. ſiecle, car elle ſoutint alors deux ſieges mémorables ; un en 1470, & l'autre en 1577, contre les Moſcovites qui ſe retirerent avec perte. L'évêque qui eſt du rit grec, eſt ſuffragant de Riga.

Cette ville jouit encore des mêmes privileges dont elle jouiſſoit ſous Charles XII. Elle ne paie preſque aucun impôt ; elle conſerve ſes anciennes loix ; elle entretient une compagnie de ſoldats à elle, qui fait le ſervice conjointement avec la garniſon ruſſe ; mais les payſans ſont comme en Pologne & en Ruſſie, les eſclaves

de leurs ſeigneurs, qui les vendent comme les beſtiaux.

Revel eſt gouvernée par trois conſeils; celui du czar, qui a la puiſſance exécutrice; celui des nobles, dont l'emploi eſt de veiller aux intérêts de la province; & celui des magiſtrats de la ville, qui regle la police & les affaires civiles. *(D. J.)*

REVEL, *(Géogr. mod.)* petite ville de France, dans le haut-Languedoc, au dioceſe de Lavaur près de la riviere de Sor, à 2 lieues de S. Papoul : on l'appelloit anciennement *la baſtide de Lavaur*. Philippe-le-Bel l'érigea en ville, & la fit clorre de murailles. Les Calviniſtes la fortifierent pendant les guerres de religion; mais ſes fortifications furent démolies en 1629. Cependant elle a continué de fleurir juſqu'à la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 19. 40; *lat.* 43. 28.

Martin (David), ſavant théologien, naquit à *Revel* en 1639; ſe refugia à Utrecht en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, & y mourut en qualité de miniſtre de l'égliſe françoiſe en 1721, âgé de 82 ans. Il a donné pluſieurs ouvrages. On eſtime ſur-tout ſon *Hiſtoire du vieux & du nouveau Teſtament*, imprimée à Amſterdam en 1700, en 2 volumes *in-fol.* & enrichie de 424 figures fort proprement gravées. On a réimprimé à Amſterdam le même ouvra- *in-4°.* mais avec de plus petites figures. On a du même théologien la Ste. Bible, avec une préface générale, des notes, des préfaces particulieres, & des lieux paralleles. Elle parut d'abord à Amſterdam en 1707, en 2 volumes *in-fol.* & la même année avec de plus petites notes *in-4°.* On réimprima la même bible ſans notes, à Amſterdam en 1710 *in-8°.* à Hambourg en 1726 *in-8°.* & à la Haye en 1748 *in-4°.* Tous les journaux du temps ont parlé de ces différentes éditions, ainſi que le P. le Long dans ſa *Bibliotheca ſacra*, *pag.* 360 & 838. Enfin M. Martin étoit en commerce de lettres avec divers ſavans de grande réputation, tels que meſſieurs de Sacy, Dacier, Grœvius, Ketnerus, Cuper & mylord Wack, archevêque de Cantorbery, *&c. (D. J.)*

REVELATION, *ſ. f. (Théolog.)* En général, c'eſt l'acte de révéler, ou de rendre publique une choſe qui auparavant étoit ſecrette & inconnue.

Ce mot vient du latin *revelo*, formé de *re* & de *velum*, voile, comme qui diroit tirer le voile ou le rideau qui cachoit une choſe, pour la manifeſter & l'expoſer aux yeux.

On ſe ſert particuliérement de ce mot *révélation*, pour exprimer les choſes que Dieu a découvert à ſes envoyés & à ſes prophêtes, & que ceux-ci ont révélé au monde. *Voyez* PROPHÉTIE.

On l'emploie encore dans un ſens plus particulier, pour ſignifier les choſes que Dieu a manifeſté au monde par la bouche de ſes prophêtes, ſur certains points de ſpéculation & de morale, que la raiſon naturelle n'enſeigne pas, ou qu'elle n'auroit pu découvrir par ſes propres forces; & c'eſt en ce ſens que la *révélation* eſt l'objet & le fondement de la foi. *Voyez* FOI.

La religion ſe diviſe en religion naturelle, & religion révélée. *Voyez* RELIGION.

La *révélation*, conſidérée par rapport à la véritable religion, ſe diviſe en *révélation* juive, & *révélation* chrétienne. La *révélation juive* a été faite à Moïſe, aux prophêtes, & aux autres écrivains ſacrés dans l'ancien Teſtament. La *révélation chrétienne* a été faite par J. C. & à ſes apôtres dans le nouveau. *Voyez* TESTAMENT.

Un auteur moderne a cru propoſer une difficulté ſolide, en remarquant que les *révélations* ſont toujours fondées ſur des *révélations* antérieures. Ainſi, dit-il, la miſſion de Moyſe ſuppoſe une premiere *révélation* faite à Abraham; la miſſion de J. C. ſuppoſe celle de Moyſe; la prétendue miſſion de Mahomet ſuppoſe celle de J. C. la miſſion de Zoroaſtre aux Perſes, ſuppoſe la religion des mages, *&c.* Mais outre que cette derniere allégation eſt une pure ignorance, puiſque Zoroaſtre paſſe conſtamment pour l'inſtituteur de la religion des mages, & qu'on ne peut ſans impiété, faire un parallele de deux

impoſteurs tels que Zoroaſtre & Mahomet, avec deux légiſlateurs auſſi divins que Moyſe & J. C. on ne voit pas pourquoi la miſſion de J. C. ne ſuppoſeroit pas celle de Moyſe, ou pourquoi celle-ci ne ſuppoſeroit pas une *révélation* faite à Abraham. Y a-t-il de l'abſurdité à ce que Dieu manifeſte par degrés aux hommes les vérités qu'il leur juge néceſſaires? Eſt-il indigne de ſa ſageſſe & de ſa bonté qu'il leur faſſe des promeſſes dans un temps, & qu'il ſe réſerve d'autres momens pour les accomplir?

Toute *révélation* généralement eſt fondée ſur ce que Dieu veut que l'homme connoiſſe ce qui le concerne plus particuliérement, comme la nature de Dieu & ſes myſteres, la diſpenſation de ſes graces, *&c.* objets auxquels les facultés naturelles qu'il a plu à Dieu de donner à l'homme, ne peuvent atteindre par leurs propres forces; elle a auſſi pour but d'exiger de la part de l'homme, un culte plus particulier que celui qu'il rend à Dieu à titre de créateur & de conſervateur, & de lui preſcrire les loix & les cérémonies de ce culte, afin qu'il ſoit agréable aux yeux de la divinité.

Les *révélations* particulieres ont leur deſſein & leur but caractériſtique. Ainſi celles de Moyſe & des prophêtes de l'ancienne loi, regardoient particuliérement les Iſraélites, conſidérés comme deſcendans d'Abraham. Le deſſein de ces *révélations* ſemble avoir été de retirer ce peuple de ſon eſclavage; de lui donner un nouveau pays, de nouvelles loix, de nouvelles coutumes; de fixer ſon culte; de lui faire affronter hardiment toutes ſortes de dangers, & braver tous ces ennemis, en lui imprimant fortement dans l'eſprit qu'il étoit protégé & gouverné directement par la divinité même; de l'empêcher de ſe mêler par des alliances avec les peuples voiſins, ſur l'opinion qu'il étoit un peuple ſaint, privilégié, chéri de Dieu, & que le Meſſie devoit naître au milieu de lui; enfin, de lui laiſſer une idée de rétabliſſement, au cas qu'il vînt à être opprimé, par l'attente d'un libérateur. C'eſt à quelques-unes de ces fins que toutes les prophéties de l'ancien Teſtament ſemblent tendre. Mais ajoutons qu'elles euſſent été inſuffiſantes pour captiver un peuple auſſi opiniâtre que les Hébreux, ſi ces *révélations* n'euſſent été ſoutenues par des caracteres véritablement divins, le miracle & la prophétie.

La *révélation chrétienne* eſt fondée ſur une partie de celle des Juifs. Le Meſſie eſt prédit & promis chez ces derniers; il eſt manifeſté & accordé chez les Chrétiens. Tout le reſte des *révélations* qui regardent directement le peuple juif n'a plus lieu dans la loi nouvelle, à l'exception de ce qui concerne la morale. Nous ne nous ſervons d'ailleurs que de la partie de cette ancienne *révélation* qui regarde le monde en général, & dans laquelle il eſt parlé de la venue du Meſſie.

Les Juifs s'attribuoient directement l'accompliſſement de cette partie de la *révélation*, penſant en être plus particuliérement les objets que le reſte du monde, que c'étoit à eux excluſivement que le Meſſie étoit promis; qu'il devoit être leur libérateur & le reſtaurateur de leur nation. Mais une nouvelle *révélation* eſt ſubſtituée à l'ancienne, tout change de face; cette partie de l'ancienne étoit, comme il eſt démontré, toute allégorique & toute ſymbolique; les prophéties qui y avoient rapport, ne devoient point être priſes à la lettre. Elles préſentoient un ſens charnel & groſſier; elles en cachoient un autre ſpirituel & ſublime. Le Meſſie ne devoit pas être le reſtaurateur de la liberté & de la puiſſance temporelle des Juifs, qui étoient alors ſous la domination des Romains; mais il devoit rétablir & délivrer le monde qui avoit perdu toute juſtice, & s'étoit rendu l'eſclave du péché. Il devoit prêcher la pénitence & la remiſſion des crimes; & à la fin ſouffrir la mort, afin que tous ceux qui croiroient en lui fuſſent délivrés de l'eſclavage de la mort & du péché, & qu'ils obtinſſent la vie éternelle qu'il étoit venu leur acquérir par ſon ſang.

Telle a été la teneur & le deſſein de la *révélation* chrétienne, dont l'événement a été ſi différent & ſi éloigné de celui que ſe figuroit le peuple auquel le Meſſie avoit été promis en premier lieu; enſorte qu'au

lieu de rétablir & de confirmer les autres branches de leur *révélation*, elle les a au contraire détruites & renverſées. L'avantage d'être enfant d'Abraham a ceſſé d'en être un particulier & propre aux Juifs ; tous les peuples de l'univers, ſans diſtinction de juif ni de gentil, de grec ni de barbare, ayant été invités à jouir du même privilege. Et les Juifs refuſant de reconnoître le Meſſie qui leur avoit été promis, comme incapables de voir que toutes les prophéties ſe trouvoient accomplies en lui, & que ces prophéties n'avoient qu'un ſens allégorique & repréſentatif, ont été exclus des avantages de cette miſſion qui les regardoit particuliérement ; & leur deſtruction totale eſt venue de la même cauſe d'où ils attendoient leur rédemption. Mais ce qu'ils ne ſauroient ſe diſſimuler, c'eſt que cette opiniâtreté même à rejeter le Meſſie, & cet aveuglement de leur part à n'interpréter les prophéties qui le concernent, que dans un ſens littéral & charnel, & enfin leur ruine & leur diſperſion, ont été prédites. L'accompliſſement de ces trois points devroit leur ouvrir les yeux ſur le reſte. C'eſt une preuve ſubſiſtante de la religion, & de la vérité de la *révélation*, atteſtée d'ailleurs ſuffiſamment dans la loi nouvelle, comme dans l'ancienne, par les miracles & les prophéties de J. C. & de ſes apôtres.

Ce double tableau ſuffit pour ſentir l'utilité & la néceſſité de la *révélation*, & pour voir d'un même coup-d'œil l'enchaînement qui regne entre la *révélation* qui fait le fondement de la loi de Moyſe, & celle qui ſert de baſe à la religion de J. C.

Un auteur moderne qui a écrit ſur la religion, définit la *révélation*, la connoiſſance de quelque doctrine que Dieu donne immédiatement, & par lui-même, à quelques unes de ſes créatures, pour la communiquer aux autres de ſa part, & pour les en inſtruire.

Il ajoute que le terme de *révélation* pris à la rigueur, ſuppoſe dans celui qui la reçoit une ignorance abſolue de ce qui en eſt l'objet. Mais que dans un ſens moins reſtreint & plus étendu, il ſignifie la manifeſtation d'un point de doctrine, ſoit qu'on l'ignore, ſoit qu'on le connoiſſe parfaitement, ſoit qu'il ſoit ſimplement obſcurci par les paſſions des hommes. Si la *révélation* a pour objet un point entiérement inconnu, elle retient le nom de *révélation*, ſi au contraire elle a pour objet un point connu ou obſcurci, elle prend celui *d'inſpiration*. *Voyez* INSPIRATION.

Après avoir démontré la néceſſité de la *révélation*, par des raiſons que nous avons rapportées en ſubſtance, & que le lecteur peut voir ſous le *mot* RELIGION, il trace ainſi les caracteres que doit avoir la *révélation*, pour qu'on puiſſe en reconnoître la divinité. Nous ne donnerons ici que le précis de ce qu'il traite & prouve d'une maniere fort étendue.

Toute *révélation*, dit-il, peut être conſidérée ſous trois différens rapports ; ou en elle-même & dans ſon objet, ou dans ſa promulgation, ou dans ceux qui la publient & qui en inſtruiſent les autres.

1°. Pour qu'une *révélation*, conſidérée en elle-même & dans ſon objet, ſoit marquée au ſceau de la divinité, il faut, 1°. que ce qu'elle enſeigne ne ſoit point oppoſé aux notions claires & évidentes de la lumiere naturelle. Dieu eſt la ſource de la raiſon auſſi-bien que de la *révélation*. Il eſt par conſéquent impoſſible que la *révélation* propoſe comme vrai, ce que la raiſon démontre être faux. 2°. Une *révélation* vraiment divine, ne peut être contraire à elle-même. Il eſt abſolument impoſſible qu'elle enſeigne comme vérité dans un endroit, ce qu'elle produit comme un menſonge dans un autre. Dieu qu'on en ſuppoſe être l'auteur & le principe, ne peut jamais ſe démentir. 3°. Une vraie *révélation* doit perfectionner les connoiſſances de la lumiere naturelle, ſur tout ce qui regarde les vérités de la religion, & leur donner une conſiſtance inébranlable ; parce que la *révélation* ſuppoſe un obſcurciſſement, ou des erreurs dans l'eſprit humain, qu'elle doit diſſiper. 4°. Elle ne doit être reçue comme émanée de Dieu, qu'autant qu'elle preſcrit des pratiques capables de rendre l'homme meilleur, & de le rendre maître de ſes

paſſions. Le créateur étant par ſa nature incapable d'autoriſer une doctrine licencieuſe. 5°. Toute *révélation*, pour prouver la doctrine qu'elle propoſe à croire, doit être claire & préciſe. C'eſt par bonté & par miſéricorde que Dieu ſe détermine à inſtruire, par lui-même, ſes créatures des vérités qu'elles doivent croire, ou des obligations qu'elles ont à remplir. Il eſt donc néceſſaire qu'il leur parle clairement.

2°. La *révélation*, enviſagée dans ſa promulgation, pour être reçue comme divine, doit être accompagnée de trois caracteres. 1°. Il eſt néceſſaire que la promulgation en ſoit publique & ſolemnelle, parce que perſonne n'eſt tenu de ſe ſoumettre à des inſtructions qu'il ne connoît pas. 2°. Cette promulgation doit être revêtue de marques extérieures qui faſſent connoître que c'eſt Dieu qui parle par la bouche de celui qui ſe dit inſpiré; ſans cela on prendroit pour des oracles divins, les diſcours du premier fanatique. 3°. La prophétie & les miracles faits en confirmation d'une doctrine, annoncée de la part de Dieu, ſont ces marques extérieures qui doivent accompagner la promulgation de la *révélation*, & conſéquemment en démontrer la divinité; parce que Dieu ne confiera jamais ces marques éclatantes de ſa ſcience de l'avenir, & de ſon pouvoir ſur toute la nature, à un impoſteur pour entraîner les hommes dans le faux.

3°. Les caracteres de la *révélation*, conſidérée dans ceux qui la publient & qui en inſtruiſent les autres, peuvent être enviſagés ſous deux faces, comme les ſignes auxquels un homme peut connoître s'il eſt inſpiré de Dieu, ou les marques auxquelles les autres peuvent reconnoître ſi un homme qui ſe dit envoyé de Dieu, eſt réellement revêtu de cette qualité.

Quant au premier moyen, 1°. Les merveilles opérées en confirmation de la divinité de la miſſion qu'on croit recevoir: 2°. des prédictions faites pour en conſtater la vérité, & qu'il voit s'accomplir: 3°. le pouvoir qu'il reçoit lui-même de faire des miracles, ou de prédire l'avenir; pouvoir confirmé par des effets dans l'un ou l'autre genre: 4°. l'humilité, le déſintéreſſement, la profeſſion de la ſaine doctrine; toutes ces choſes réunies ſont des motifs ſuffiſans à un homme qui les éprouve, pour ſe croire inſpiré de Dieu.

Quant au ſecond moyen, ſi le prophête a des mœurs ſaintes & réglées; s'il annonce une doctrine pure; ſi, pour la confirmer, il prédit l'avenir, & que ſes prédictions ſoient vérifiées par l'événement; s'il joint à cela le don des miracles, les autres hommes à ces traits doivent le reconnoître pour l'envoyé de Dieu, & ſes paroles pour autant de *révélations*. *Traité de la véritable religion*, par M. de la Chambre, docteur de Sorbonne, *tom. II. part. III. diſſert. j. ch. j. ij. & iij. p. 202. & ſuiv.*

Le mot de *révélation* ſe prend en divers ſens dans l'Ecriture. 1°. Pour la manifeſtation des choſes que Dieu découvre aux hommes d'une maniere ſurnaturelle, ſoit en ſonge, en viſion ou en extaſe. C'eſt ainſi que S. Paul appelle les choſes qui lui furent manifeſtées dans ſon raviſſement au troiſieme ciel. *II. Cor. xij. 1, 7.* 2°. Pour la manifeſtation de J. C. aux Gentils & aux Juifs. *Luc, ij. 32.* 3°. Pour la manifeſtation de la gloire dont Dieu comblera ſes élus au jugement dernier. *Rom. viij. 9.* 4°. Pour la déclaration de ſes juſtes jugemens, dans la conduite qu'il tient tant envers les élus, qu'envers les réprouvés. *Rom. xj. 5.*

RÉVÉLATION, en grec, ἀποκάλυψις, eſt le nom qu'on donne quelquefois à l'Apocalypſe de S. Jean l'évangeliſte. *Voyez* APOCALYPSE.

RÉVÉLATION, (*Juriſprud.*) eſt une déclaration qui ſe fait par-devant un curé ou vicaire, en conſéquence d'un monitoire qui a été publié, ſur des faits dont on cherchoit à acquérir la preuve par la voie de ce monitoire.

Ces *révélations* n'étant point précédées de la preſtation du ſerment, elles ne forment point une preuve juridique, juſqu'à ce que les témoins aient été répétés devant le juge dans la forme ordinaire de l'information; juſqu'à ce moment elles ne ſont regardées que comme de ſimples mémoires, auxquels les témoins peuvent augmenter ou retrancher.

Tous ceux qui ont connoiſſance du fait pour lequel le monitoire eſt obtenu, ne peuvent ſe diſpenſer de venir à *révélation* ſans encourir la peine de l'excommunication ; les impuberes même, les eccléſiaſtiques, les religieux, & toutes perſonnes en général y ſont obligées.

Il faut cependant excepter celui contre lequel le monitoire eſt publié, ſes conſeils ; tels que les avocats, confeſſeurs, médiateurs, ſes parens ou alliés juſqu'au quatrieme degré incluſivement. *Voyez l'ordonnance de 1670, tit. 7. & le mot* MONITOIRE. *(A)*

REVENANT, adj. *(Gram.)* qui revient ; c'eſt ainſi qu'on appelle les perſonnes qu'on dit reparoître après leur mort : on ſent toute la petiteſſe de ce préjugé. Marcher, voir, entendre, parler, ſe mouvoir, quand on n'a plus ni piés, ni mains, ni yeux, ni oreilles, ni organes actifs ! Ceux qui ſont morts le ſont bien, & pour long-temps.

REVENDEUR, REVENDEUSE, *(Commerce.)* celui ou celle qui fait métier de revendre. *Voyez* REVENDRE.

REVENDEUSE A LA TOILETTE, *(Comm. ſecret.)* on appelle à Paris *revendeuſes à la toilette*, certaines femmes dont le métier eſt d'aller dans les maiſons revendre les hardes, nipes, & bijoux dont on ſe veut défaire ; elles ſe mêlent auſſi de vendre & débiter en cachette, ſoit pour leur compte, ſoit pour celui d'autrui, certaines marchandiſes de contrebande ou entrée en fraude, comme étoffes des Indes, toiles peintes, dentelles de Flandre. Ce dernier négoce que font les *revendeuſes à la toilette*, a été trouvé ſi pernicieux pour les droits du roi, & pour le bien des manufactures du royaume, qu'il y a pluſieurs arrêts & réglemens qui prononcent des peines conſidérables contre celles qui le font. On nomme ces ſortes de femmes *revendeuſes à la toilette*, parce qu'elles ſe trouvent pour l'ordinaire le matin à la toilette des dames pour leur faire voir les marchandiſes & choſes qu'elles ont à vendre, & encore parce qu'elles portent ordinairement les marchandiſes enveloppées dans des toilettes. *Savary.* *(D. J.)*

REVENDICATION, ſ. f. *(Juriſp.)* eſt l'action par laquelle on réclame une choſe à laquelle on prétend avoir droit.

Chez les Romains la *revendication* ; appellée *revindicatio*, ou ſimplement *vindicatio*, étoit une action réelle que l'on pouvoit exercer pour trois cauſes différentes, ſavoir pour réclamer la propriété de ſa choſe, ou pour réclamer une ſervitude ſur la choſe d'autrui, ou pour réclamer la choſe d'autrui à titre de gage.

La *revendication* de propriété étoit univerſelle ou particuliere, la premiere étoit celle par laquelle on réclamoit une univerſalité de biens comme une hérédité ; la ſeconde étoit celle par laquelle on réclamoit ſpécialement une choſe.

On pouvoit revendiquer toutes les choſes qui ſont dans le commerce, ſoit meubles ou immeubles, les animaux, les eſclaves, les enfans.

Toute la procédure que l'on obſervoit dans l'exercice de cette action eſt expliquée au digeſte, *liv. VI. titre j.*

Parmi nous la *revendication* eſt auſſi une action par laquelle on réclame une perſonne ou une choſe.

La *revendication* des perſonnes a lieu lorſque le ſouverain réclame ſon ſujet qui a paſſé ſans permiſſion en pays étranger. Le juge ou ſon procureur d'office peuvent revendiquer leur juſticiable, qui s'eſt ſouſtrait à la juriſdiction. Le juge revendique la cauſe, c'eſt-à-dire demande à un juge ſupérieur que celui-ci la renvoie. L'official peut auſſi revendiquer un clerc qui plaide en cour laie, dans une matiere qui eſt de la compétence de l'official. Un ſupérieur régulier peut auſſi revendiquer un de ſes religieux qui s'eſt évadé. *Voyez* ASYLE, SOUVERAIN, SUJET, JURISDICTION, RESSORT, DISTRACTION, OFFICIAL, OFFICIALITÉ, CLERC, COUR LAIE, MOINE, RELIGIEUX, CLOITRE, APOSTAT.

La *revendication* d'une choſe eſt lorſqu'on réclame une choſe à laquelle on a droit de propriété, ou qui fait le gage & la ſûreté de celui qui la réclame.

Ainſi le propriétaire d'un effet mobilier qui a été enlevé, volé, ou autrement ſouſtrait, le revendique entre les mains

du poſſeſſeur actuel, encore qu'il eût paſſé par pluſieurs mains.

Lorſque ſous les ſcellés ou dans un inventaire il ſe trouve quelque choſe qui n'appartenoit point au défunt, celui auquel la choſe appartient peut la réclamer; c'eſt encore une eſpece de *revendication*.

Enfin le propriétaire d'une maiſon qui apprend que ſon locataire a enlevé les meubles ſans payer les loyers, peut ſaiſir & revendiquer les meubles, afin qu'ils ſoient réintégrés chez lui pour la ſûreté des loyers échus, & même de ceux à échoir.

Toutes ces *revendications* ne ſont que des actions qui ne donnent pas droit à celui qui les exerce de reprendre la choſe de ſon autorité privée; il faut toujours que la juſtice l'ordonne, ou que la partie intéreſſée y conſente. *Voyez* LOCATAIRE, LOYERS, MEUBLES, PROPRIÉTAIRE, SAISIE, SCELLÉ, INVENTAIRE. (*A*)

REVENDRE, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre ce qu'on a auparavant acheté. Les marchands détailleurs *revendent* en détail les marchandiſes qu'ils ont achetées en gros des marchands magaſiniers. La profeſſion des Fripiers n'eſt autre choſe que de *revendre*, ſouvent fort cher, ce qu'ils ont acheté à bon marché. *Diction. de Commerce.*

REVENIR, v. n. (*Gram.*) c'eſt venir une ſeconde ou pluſieurs fois. Allez; non, *revenez*. Il faut *revenir* au gîte. Le printems eſt *revenu* pour les plantes, mais l'hiver dure pour moi. Ces mets me *reviennent*, je n'en veux point manger. Il ſe porte à merveille, le voilà *revenu*. Je crois que cette plante voudroit *revenir*. *Revenez* à vous, vous n'êtes pas dans votre bon ſens. Elle *revient* de ſa défaillance. On dit qu'il eſt *revenu* de l'autre monde pour l'avertir de ſonger à lui, mais il a mal pris ſon temps, car ſon homme n'y étoit pas. Il me *revient* un bruit que vous parlez mal de moi. *Revenons* au fait, qu'en eſt-il? avez-vous dit cela ou non? J'en *reviens* à votre avis. C'eſt une mule, qui ne *reviendra* pas de ſon entêtement. Il eſt bien *revenu* de ces folies-là. Croyez-vous qu'il *revienne* à Dieu? Il faudroit qu'une offenſe fût bien grave, ſi je repouſſois un ami qui me l'auroit faite & qui *reviendroit* à moi. C'eſt la bizarrerie de votre eſprit, & non l'eſtime de ſon cœur qui vous fait *revenir* à elle. Eh bien, que vous en *reviendra*-t-il, pauvre poëte, après un triomphe paſſager? encore quel triomphe! une ignominie éternelle. Il me *revient* de cette terre quatre mille francs, bon an mal an. Il *revient* toujours ſur la même corde. Je ne ſais comment il a échappé; je le croyois noyé, & le voilà *revenu* ſur l'eau.

REVENIR, ſe dit, *en terme de Commerce*, du profit que l'on fait, ou que l'on eſpere tirer d'une ſociété, d'une entrepriſe, de la cargaiſon d'un vaiſſeau, ou autre affaire de négoce. Il me *reviendra* mille écus, tous frais faits, de la vente de mes laines.

REVENIR, *en terme de Teneurs de livres*, ſe dit du total que pluſieurs ſommes additionnées enſemble produiſent. Le premier chapitre de dépenſe *revient* à quinze mille livres.

REVENIR, ſe dit encore de ce qu'il en coûte pour l'achat ou la façon d'une choſe. Ce velours me *revient* à dix écus, *&c.*

REVENIR, ſe dit auſſi proverbialement dans le commerce. A tout bon compte *revenir*, c'eſt-à-dire qu'on peut recompter de peur d'erreur, ou que quand il y en auroit quelqu'une, il n'y a rien à perdre. *Diction. de Commerce.*

REVENIR, v. act. (*Fromagerie.*) lorſque les fromages qui ont été affinés, ſe ſont dans la ſuite ſechés & durcis, les fromagers les font porter dans des caves profondes & des lieux humides, pour les faire ramolir; c'eſt ce qu'ils appellent faire *revenir* les fromages. (*D. J.*)

REVENIR, v. act. *terme de Rôtiſſeurs*, c'eſt faire renfler la viande en la mettant ſur des charbons allumés, ou ſur un gril, ſous lequel il y a de la braiſe, avant que de piquer ou de larder la viande; on dit faire *revenir* une volaille, *&c.*

REVENOIR, ſ. m. outil ſur lequel les Horlogers mettent les pieces d'acier pour leur donner différens recuits, ou leur faire prendre la couleur bleue. Cet outil

eſt ordinairement fait d'une lame d'acier ou de cuivre très-mince, dont les bords ſont pliés, pour empêcher les pieces qu'on met deſſus de tomber dans le feu, ou ſur la chandelle; il a une queue par laquelle on le tient.

REVENTE, ſ. f. *(Comm.)* vente réitérée; on nomme ordinairement marchandiſe de *revente* celles qui ne ſont pas neuves & qui ne s'achetent pas de la premiere main, comme celles qui ſe trouvent chez les marchands fripiers, ou qui ſont entre les mains des revendeuſes.

REVENU, *(Gram.)* participe du verbe *revenir*. *Voyez* REVENIR.

REVENU, *(Juriſprudence.)* eſt le profit annuel que l'on tire d'une choſe, comme des fruits que l'on recueille en nature, une rente en argent, ou en grains, ou autre choſe. *Voyez* RENTE. *(A)*

REVENUS DE L'ÉTAT, *(Gouvernement politique.)* Les *revenus de l'état*, dit M. de Monteſquieu, ſont une portion que chaque citoyen donne de ſon bien pour avoir la ſûreté de l'autre, ou pour en jouir agréablement.

Pour bien fixer ces *revenus*, il faut avoir égard & aux néceſſités de l'état, & aux néceſſités des citoyens; il ne faut point prendre au peuple ſur ſes beſoins réels, pour des beſoins de l'état imaginaires.

Les beſoins imaginaires, ſont ce que demandent les paſſions & les foibleſſes de ceux qui gouvernent, le charme d'un projet extraordinaire, l'envie malade d'une vaine gloire, & une certaine impuiſſance d'eſprit contre les fantaiſies. Souvent ceux qui, avec un eſprit inquiet, étoient ſous le prince à la tête des affaires, ont penſé que les beſoins de l'état étoient les beſoins de leurs petites ames.

Il n'y a rien que la ſageſſe & la prudence doivent plus regler que cette portion qu'on ôte, & cette portion qu'on laiſſe aux ſujets. Ce n'eſt point à ce que le peuple peut donner, qu'il faut meſurer les *revenus* publics, mais à ce qu'il doit donner; & ſi on les meſure à ce qu'il peut donner, il faut que ce ſoit du moins à ce qu'il peut toujours donner.

La connoiſſance exacte des *revenus d'un état*, conduit naturellement à diſtinguer ceux dont la reſſource eſt la plus étendue & la plus aſſurée; ceux qui ſont le moins utiles à l'état; ceux qui ſoulagent davantage le peuple; ceux qui payent le plus également, & dès-lors le plus facilement; ceux en conſéquence qui lui ſont à charge; ceux enfin dont la perception nuit aux autres: obſervations importantes, & ſur leſquelles on ne ſauroit trop ſouvent jeter les yeux.

Ce n'eſt pas ici le lieu de diſcuter quelle eſt la meilleure méthode de la ferme ou de la régie, pour la perception des *revenus d'un état*; nous nous contenterons ſeulement d'obſerver que la derniere de ces deux opérations a pour elle le ſuffrage des plus beaux génies & des meilleurs citoyens. On leur objecte que des régiſſeurs ſeroient avares de ſoins & prodigues de frais; mais ils répondent, 1°. qu'il ſeroit aiſé d'exciter leur zele & de diminuer leurs dépenſes; ils ajoutent en ſecond lieu, que dès qu'une fois la levée des *revenus de l'état* a été faite par les fermiers, il eſt aiſé d'en établir la régie avec un ſuccès aſſuré; ils citent pour preuve l'Angleterre, où l'adminiſtration de l'acciſe, & du revenu des poſtes, telle qu'elle eſt aujourd'hui, a été empruntée des fermiers. Cependant ſi quelqu'un croyoit encore néceſſaire de préférer les fermes à la régie, on devroit alors néceſſairement reſſerrer dans les bornes de la juſtice le gain immenſe des fermiers, en convenant avec eux d'une ſomme fixée pour le prix du bail, & en même tems d'une ſomme pour la régie dont ils rendroient compte. Comme par ce moyen une partie des fermiers réſideroit dans les provinces, le tréſor public groſſiroit de tout le montant de ce que gagnent les ſous-fermiers, qui ne ſont utiles que dans le cas où l'on n'admet point la concurrence à l'enchere des fermes, de peur qu'un ſeul corps de finance exiſtant, ne donne la loi au gouvernement; enfin le nombre de mains onéreuſes & inutiles qui perçoivent les *revenus de l'état*, diminueroit conſidérablement; la régie ſeroit douce, exacte, éclairée, & les profits des fermes

ſeroient

ſeroient toujours aſſez grands pour en ſoutenir le crédit. *Eſprit des loix. (D. J.)*

REVENU, *donner, terme d'Aiguiller*, donner le *revenu* aux aiguilles, ou les faire revenir, c'eſt les mettre dans une poële ſur un feu plus ou moins vif, ſuivant la groſſeur des aiguilles, après qu'elles ont reçu la trempe, afin de leur donner du corps. *Savary. (D. J.)*

REVENU *de cerf, de daim, & de chevreuil*, c'eſt la nouvelle tête que ces animaux pouſſent après avoir mis bas la derniere.

RÊVER, v. n. *(Gram.)* c'eſt avoir l'eſprit occupé pendant le ſommeil. Il eſt certain qu'on *rêve*, mais il n'eſt rien moins que certain qu'on *rêve* toujours, & que l'ame n'ait pas ſon repos comme le corps. On appelle *rêverie* toute idée vague, toute conjecture bizarre qui n'a pas un fondement ſuffiſant, toute idée qui nous vient de jour & en veillant, comme nous imaginons que les *rêves* nous viennent pendant le ſommeil, en laiſſant aller notre entendement comme il lui plaît, ſans prendre la peine de le conduire; qu'écrivez-vous là? je ne ſais; une *rêverie* qui m'a paſſé par la tête, & qui deviendra quelque choſe ou rien. *Rêver* eſt auſſi ſynonyme à *diſtrait*. Vous *rêvez* en ſi bonne compagnie, cela eſt impoli. Il marque en d'autres occaſions un examen profond; croyez que j'y ai bien *rêvé*. *Voyez les articles* RÊVE & SONGE.

RÉVERBÉRATION, *terme de phyſique*, qui ſignifie en général l'action d'un corps qui en repouſſe ou en réfléchit un autre après en avoir été frappé. *Voyez* RÉFLEXION.

Ce mot eſt formé des mots latins *re* & *verbero*, c'eſt-à-dire, *frapper une ſeconde fois*.

Dans les fournaiſes des faiſeurs de verre, la flamme eſt réverbérée, ou ſe réfléchit ſur elle-même, de façon qu'elle mine toute la matiere d'alentour. Les échos viennent de la *réverbération* du ſon produite par les obſtacles qui le renvoient. *Voyez* ÉCHO.

Dans l'uſage ordinaire, le mot *réverbération* s'applique principalement à la réflexion de la lumiere & de la chaleur. Ainſi on dit d'une cheminée qui renvoie beaucoup de chaleur, que la *réverbération* s'applique principalement à la réflexion de la lumiere & de la chaleur. Ainſi on dit d'une cheminée qui renvoie beaucoup de chaleur, que la *réverbération* y eſt très-grande; d'un corps qui ne reçoit pas directement les rayons du ſoleil, qu'il les reçoit par *réverbération*, &c. *Voyez* RÉFLEXION. *(O)*

RÉVERBERE, FOURNEAU DE, *(Chymie.) voyez l'article* FOURNEAU & nos *Planches de Chymie*.

RÉVERBÉRER, v. act. c'eſt expoſer au feu de réverbere, ou calciner par la flamme réfléchie.

REVERCHER *l'étain*, c'eſt boucher les trous qui viennent aux pieces dans les moules ou d'autres manques ſur les extrêmités des pieces, ou des ſoufflures dont on s'apperçoit, ou même quelques gromelures à des pieces qu'on ne paillonne point. Pour cela on a du ſable de mouleur qu'on mouille avec de l'eau; on le paîtrit, enſorte qu'il ait la conſiſtance propre à retenir une forme; qu'il ne ſoit ni trop ni aſſez peu mouillé; on met de ce ſable dans un linge fin, qu'on nomme *drapeau à ſable*, à-peu-près de la grandeur des trous qu'on veut *revercher*; on empreint ce ſable dans ce linge à un endroit uni de la piece de la forme de l'endroit, où le trou ou *goutte*, comme on le nomme, & on poſe le drapeau à ſable à l'endroit du trou; on enleve une goutte d'étain d'un lingot qui eſt devant ſoi avec le fer chaud qu'on a frotté auparavant ſur la réſine, & enſuite eſſuyé ſur le torche-fer; on apporte ſa goutte ſur le trou ſous lequel on tient ſon drapeau à ſable, le tenant avec la piece de ſa main gauche, & appuyant le fer en tournoyant; on fait fondre la goutte & les extrêmités d'autour du tronc, & retirant le fer en l'air, il y reſte attaché un filet ou reſte de goutte d'étain, & auſſitôt on voit que la goutte *revercheé* ſe prend; & avant qu'elle ſoit totalement priſe, on y rapporte au milieu ce reſte de goutte qui tient au fer; cela s'appelle *abreuver la goutte*, & empêche qu'elle ne faſſe un creux en-dedans, qu'on nomme

retirure : ſi les gouttes ou trous ſont grands, on apporte avec le fer autant de gouttes qu'il en faut pour les boucher, en reverchant d'abord les extrêmités des trous, & enfin le milieu qu'il faut toujours avoir ſoin d'abreuver ; & lorſque les trous ſont à différens endroits, on change la forme du ſable, ſuivant la place où ils ſe trouvent.

Obſervez que les gouttes ſe *réverchent* toujours par le deſſus des pieces en poterie, & par le deſſous en vaiſſelle ; & le drapeau à ſable ſe met en dedans.

REVERDIE, ſ. f. *(Marine.)* on appelle ainſi ſur certaines côtes de Bretagne les grandes marées. *Voyez* MARÉE.

REVERDIR, v. neutre *(Jardinage.)* c'eſt redevenir verd ; on fait *reverdir* des paliſſades vifs, en jettant à leur pié du jus du fumier de pourceau. Un jeune plant par les arroſemens & les labours *reverdit* auſſi-tôt.

RÉVÉRENCE, ſ. f. *(Gram.)* terme qui exprime le reſpect qu'on porte aux choſes ſacrées, aux prêtres, aux temples, aux images, aux ſacremens. N'oubliez jamais la *révérence* des lieux ſaints. Portez aux magiſtrats la *révérence* qu'on doit à ceux qui ſont chargés du dépôt des loix & du ſoin de rendre la juſtice. Il eſt rare de parler des devoirs que la *révérence* du mariage exige d'une femme ſans y manquer.

RÉVÉREND, adj. *(Gram.)* titre que l'on donne par reſpect aux eccléſiaſtiques. *Voyez* TITRE & QUALITÉ.

On appelle les religieux *révérends peres*, les abbeſſes, prieures, &c. *révérendes meres*. *Voyez* ABBÉ, RELIGIEUX, *&c.*

Les évêques, archevêques, abbés, *&c.* ont tous en France le titre de *révérendiſſime*. *Voyez* EVÊQUE.

REVÉRENTIEL, CRAINTE, *(Juriſprudence.)* *Voyez le mot* CRAINTE.

RÉVÉRER, v. act. *(Gram.)* honorer, reſpecter vénérer. *Voyez l'article* RÉVÉRENCE.

RÊVERIE, ſ. f. *(Gram.)* *Voyez les articles* RÊVE & RÊVER.

REVERNIR, v. act. *(Gram.)* c'eſt vernir derechef. *Voyez les articles* VERNIS & VERNIR.

REVERS, ſ. m. *(Gram.)* c'eſt le côté qu'on ne voit qu'en retournant la choſe ; on dit *revers* d'un feuillet ; le *revers* d'une image ; le *revers* de la main ; frapper de *revers*, c'eſt frapper de gauche à droite avec un bâton, un ſabre qu'on tient de la droite.

Revers ſe prend auſſi pour viciſſitude fâcheuſe ; la fortune d'un commerçant eſt ſujette à d'étranges *revers* ; la vie eſt pleine de *revers*. La vertu la plus eſſentielle à un être condamné à vivre, eſt donc la fermeté qui nous apprend à les ſoutenir. Le *revers* d'une manche en eſt le deſſous. *Voyez les articles ſuivans.*

REVERS, *(Art numiſmatique.)* c'eſt la face de la médaille qui eſt oppoſée à la tête ; mais comme c'eſt le côté de la médaille qu'il importe le plus de conſidérer, je me propoſe de le faire avec quelque étendue d'après les inſtructions du P. Jobert, embellies des notes de M. le baron de la Baſtie.

Il eſt bon, avant toutes choſes, de ſe rappeller que les médailles, ou plutôt les monnoies romaines, ont été aſſez longtemps non-ſeulement ſans *revers*, mais encore ſans aucune eſpece de marque. Le roi Servius Tullius fut le premier qui frappa de la monnoie de bronze, ſur laquelle il fit graver la figure d'un bœuf, d'un bélier ou d'un porc ; & pour lors on nomma cette monnoie *pecunia*, *pecude*. Quand les Romains furent devenus maîtres de l'Italie, ils battirent de la monnoie d'argent ſous le conſulat de C. Fabius Pictor & de Q. Ogulinus Gallus, cinq ans devant la premiere punique ; la monnoie d'or ne ſe battit que 62 ans après.

La république étant floriſſante dans ces heureux temps, on ſe mit à décorer les médailles & à les perfectionner.

La tête de Rome & des divinités ſuccéda à celle de Janus, & les premiers *revers* furent tantôt Caſtor & Pollux à cheval, tantôt une victoire pouſſant un char à deux ou à quatre chevaux ; ce qui fit appeller les deniers romains, *victoriati*, *bigati*, *quadrigati*, ſelon leurs différens *revers*.

Bientôt après les maîtres de la monnoie

commencerent à la marquer de leurs noms, à y mettre leurs qualités, & à y faire graver les monumens de leurs familles; desorte qu'on vit les médailles porter les marques des magistratures, des sacerdoces, des triomphes des grands; & même de quelques unes de leurs actions les plus glorieuses. Telle est dans la famille Æmillia, *M. Lapidus Pont. Max. Tutor Regis.* Lépidus en habit de consul met la couronne sur la tête au jeune Ptolomée, que le roi son pere avoit laissé sous la tutelle du peuple romain; & de l'autre côté, on voit la tête couronnée de tours de la ville d'Alexandrie, capitale du royaume, où se fit la cérémonie, *Alexandrea.* Telle, dans la même famille, est la médaille où le jeune Lepidus est représenté à cheval, portant un trophée avec cette inscription: *M. Lepidus annorum XV. prætextatus, hostem occidit, civem servavit.* Telle dans la famille Julia, celle de Jules-César, qui n'étant encore que particulier & n'osant faire graver sa tête, se contenta de mettre d'un côté un éléphant avec le mot *Cæsar*: mot équivoque, qui marquoit également & le nom de cet animal en langue punique, & le surnom que Jules portoit sur le *revers*; en qualité d'*augure* & de *pontife*, il fit graver les symboles de ces dignités; savoir le sympule, le goupillon, la hache des victimes & le bonnet pontifical: ainsi sur celle où l'on voit la tête de Cérès, il y a de bâton augural & le vase. Telle enfin dans la famille Aquilia, la médaille, où par les soins d'un III. Vir monnétaire de ses descendans, M. Aquilius qui défit en Sicile les esclaves révoltés, est représenté revêtu de ses armes, le bouclier au bras foulant aux piés un esclave, avec ce mot *Sicilia.*

Voilà comme les médailles devinrent non-seulement considérables pour leur valeur en qualité de monnoies, mais curieuses pour les monumens dont elles étoient les dépositaires, jusqu'à ce que Jules-César s'étant rendu maître absolu de la république sous le nom de *dictateur perpétuel*, on lui donna toutes les marques de grandeur & de pouvoir, & entre autres le privilege de marquer la monnoie de sa tête & de son nom, & de tel *revers* que bon lui sembleroit. Ainsi les médailles furent dans la suite chargées de tout ce que l'ambition d'une part & la flatterie de l'autre furent capables d'inventer, pour immortaliser les princes bons & méchans. C'est ce qui les rend aujourd'hui précieuses, parce que l'on y trouve mille évenemens dont l'histoire souvent n'a point conservé la mémoire, & qu'elle est obligée d'emprunter de ces témoins, auxquels elle rend témoignage à son tour sur les faits que l'on ne peut démêler que par les lumieres qu'elle fournit. Ainsi nous n'aurions jamais su que le fils qu'Antonin avoit eu de Faustine eût été nommé *Marcus Annius Galerius Antonius*, si nous n'avions une médaille greque de cette princesse ΘΕΑ ΦΑΥϹΤΙΝΑ, & au *revers* la tête d'un enfant de dix à douze ans. M. ANNIOC ΓΑΛΕΡΙΟC ANTONINOC ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡΟC ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ ΥΙΟC. Qui sauroit qu'il a y eu un tyran nommé *Pacatianus*, sans la belle médaille d'argent du cabinet du P. Chamillard, qui est peut-être le seul *Pacatianus*? Qui sauroit que Barbia a été femme d'Alexandre Sévere, & Etruscille femme de Décius, & non pas de Volusien, & cent autres choses semblables, dont on est redevable à la curiosité des antiquaires?

Pour faire connoître aux curieux qui commencent à goûter les médailles, la beauté & le prix de ces *revers*, il faut savoir qu'il y en a de plusieurs sortes. Les uns sont chargés de figures ou de personnages; les autres de monumens publics ou de simples inscriptions; je parle du champ de la médaille, pour ne pas confondre ces inscriptions avec celles qui sont autour, que nous distinguerons par le nom de *légende*. *Voyez* LÉGENDE & INSCRIPTION.

Les noms des monnétaires, dont nous avons un fort grand nombre, se trouvent sur plusieurs médailles; on peut y joindre tous les duumvirs des colonies. Les autres magistratures se rencontrent plus souvent dans les consulaires que dans les impériales.

Quelquefois il n'y a que le nom des

villes ou des peuples, *Segobriga*, *Cæſar-Auguſta*, *Obuleo*, Κοινον Κυπριων, &c.

Quelquefois le ſeul nom de l'empereur, comme *Conſtantinus Aug. Conſtantinus Cæſar*, *Conſtantinus Nob. Cæſar.* &c. ou même le ſeul mot *Auguſtus*.

Quand aux *revers* chargés de figures ou de perſonnages, le nombre, l'action, le ſujet les rendent plus ou moins précieux; car pour les médailles dont le *revers* ne porte qu'une ſeule figure qui repréſente ou quelque vertu, par laquelle la perſonne s'eſt rendue recommandable, ou quelque déité qu'elle a plus particuliérement honorée: ſi d'ailleurs la tête n'eſt pas rare, elles doivent être miſes au nombre des médailles communes, parce qu'elles n'ont rien d'hiſtorique qui mérite d'être recherché.

Il faut bien diſtinguer ici la ſimple figure dont nous parlons, d'avec les têtes ou des enfans, ou des femmes, où des collegues de l'empire, ou des rois alliés: c'eſt une regle générale chez tous les connoiſſeurs que les médailles à deux têtes ſont preſque toujours rares, comme Auguſte au *revers* de Jules, Veſpaſien au *revers* de Tite, Antonin au *revers* de Fauſtine, M. Aurele au *revers* de Verus, &c. d'où il eſt aiſé d'inférer que quand il y a plus de deux têtes, la médaille en eſt encore plus rare. Telle eſt Sévere au *revers* de ſes deux fils Jéta & Caracalla, Philippe au *revers* de ſon fils & de ſa femme, Adrien au *revers* de Trajan, de Plautine. Le P. Jobert ajoute la médaille de Néron au *revers* d'Octavie; mais cette médaille ne doit pas être miſe au nombre des plus rares; c'eſt uniquement la tête de cette princeſſe qui rend la médaille curieuſe.

Les médailles qui ont la même tête & la même légende des deux côtés, ne ſont pas auſſi de la premiere rareté. M. Vaillant en rapporte une d'argent d'Otacille. Elles ſont plus communes en moyen-bronze, ſur-tout dans Trajan & dans Adrien.

Il eſt donc vrai généralement que plus les *revers* ont des figures, & plus ils ſont à eſtimer, particuliérement quand ils marquent quelque action mémorable. Par exemple, la médaille de trajan, *Regna Adſignata*, où il paroît trois rois au pié d'un théatre, ſur lequel on voit l'empereur qui leur donne le diadême. Le congiaire de Nerva à cinq figures, *Congiar.* P. R. S. C. une allocution de Trajan, où il y a ſept figures; une d'Adrien au peuple, où il y en a huit ſans légende; une autre aux ſoldats, où il y en a dix; une médaille de Fauſtine, *Puellæ Fauſtinianæ*, qui ſe trouve en or & en argent, mais qui eſt également rare en ces deux métaux. Dans la médaille d'argent, il y a ſeulement ſix figures; & dans celle d'or, il y en a douze ou treize.

Les monumens publics donnent aſſurément au *revers* des médailles une beauté particuliere, ſur-tout quand ils marquent quelques événemens hiſtoriques. Telle eſt la médaille de Néron, qui préſente le temple de Janus fermé, & pour légende, *Pace* P. R. *Terrâ Marique Partâ*, *Janum cluſit.* Telle eſt encore une médaille très-rare, citée par M. Vaillant dans laquelle, avec la légende *Pace* P. R. &c. on trouve au lieu du temple de Janus, Rome aſſiſe ſur un tas de dépouilles des ennemis, tenant une couronne de la main droite, & le parazonium de la gauche. Mettons au nombre de ces beaux monumens l'amphithéatre de Tite, la colonne navale, le temple qui fut bâti, *Romæ & Auguſto*, les trophées de M. Aurele & de Commode, qui ſont les premiers connus par les curieux.

Les animaux différens qui ſe rencontrent ſur les *revers*, en augmentent auſſi le mérite, ſur-tout quand ce ſont des animaux extraordinaires. Tels ſont ceux que l'on faiſoit venir à Rome des pays étrangers pour le divertiſſement du peuple dans les jeux publics, & particuliérement aux jeux ſéculaires, où ceux qui repréſentent les enſeignes des légions qu'on diſtinguoit par des animaux différens. Ainſi voyons-nous les légions de Gallien, les unes avec un porc-épic, les autres avec un Ibis, avec le pégaſe, &c. & dans les médailles de Philippe, d'Otacille, de leurs fils, *Sæculares Augg.* les *revers* portent la figure des animaux qu'ils firent paroître aux jeux ſéculaires, dont la célébration tomba ſous le regne de Phi-

lippe, & dans leſquels ce prince voulut étaler toute ſa magnificence, afin de regagner l'eſprit du peuple que la mort de Gordien avoit extrêmement aigri. Jamais l'on n'en vit de tant de ſortes : un rhinoceros, trente-deux éléphans, dix tigres, dix élans, ſoixante lions apprivoiſés, trente léopards, vingt hyenes, un hipopotame, quarante chevaux ſauvages, vingt archoléons, & dix camélopardales. On voit la figure de quelques-uns ſur les médailles du pere, de la mere & du fils, & entr'autres de l'hipopotame & du ſtrepſikéros envoyé d'Afrique.

Il eſt bon de ſavoir que quand les ſpectacles devoient durer pluſieurs jours, on n'expoſoit chaque jour aux yeux du public, qu'un certain nombre de ces animaux, pour rendre toujours la fête nouvelle ; & qu'on avoit ſoin de marquer ſur les médailles la date du jour où ces animaux paroiſſoient. Cela ſert à expliquer les chiffres I. II. III. IV. V. VI. qui ſe trouvent ſur les médailles de Philippe, de ſa femme & de ſon fils. Ils nous apprennent que tels animaux parurent le premier, le ſecond, le troiſieme ou le quatrieme jour.

On voit des éléphans bardés dans Tite, dans Antonin Pie, dans Sévere, & dans quelques-autres empereurs, qui en avoient fait venir pour embellir les ſpectacles qu'ils donnoient au peuple. Au reſte, tout ce qu'on peut dire ſur les éléphans repréſentés au *revers* des médailles, ſe trouve réuni dans l'ouvrage poſthume du célebre M. Cuper, intitulé *Gisberti Cuperi . . . de elephantis in nummis obviis exercitationes duæ*, & publié dans le troiſieme volume des antiquités romaines de Sallengre. *Hag. Com.* 1719.

On rencontre auſſi quelques autres animaux plus rares, témoin le phénix dans les médailles de Conſtantin & de ſes enfans, à l'exemple des princes & des princeſſes du haut empire, pour marquer par cet oiſeau immortel, ou l'éternité de l'empire, ou l'éternité du bonheur des princes mis au nombre des dieux immortels. Mademoiſelle Patin a donné ſur ce ſujet une belle diſſertation latine, qui fait honneur au pere & à la fille. Il y a dans le cabinet du roi de France une médaille grecque apportée d'Egypte, où l'on voit d'un côté la tête d'Antonin Pie & au *revers* un phénix avec la légende AIΩN, *Æternitas*, pour apprendre que la mémoire d'un ſi bon prince ne mourroit jamais.

Mais parmi les médailles qui ont des oiſeaux à leurs *revers*, il n'y en a guere de plus curieuſes que celles en petit bronze du même Antonin & d'Adrien. La médaille d'Adrien repréſente un aigle, un paon, & un hibou ſur la même ligne, avec la ſimple légende *Coſ.* III. pour Adrien, & *Coſ.* IV. pour Antonin Pie. Ces médailles s'expliquent aiſément par le moyen d'un médaillon aſſez commun d'Antonin Pie, dont le *revers* repréſente Jupiter, Junon & Minerve. C'eſt à ces trois divinités que ſe rapporte le type des trois oiſeaux, dont l'aigle étoit conſacré à Jupiter, le paon à Junon, & le hibou à Minerve.

On trouve encore ſur les médailles d'autres oiſeaux & d'autres animaux, ſoit poiſſons, ſoit monſtres fabuleux, & même certaines plantes extraordinaires, qui ne ſe rencontrent que dans des pays particuliers, comme on peut l'apprendre en détail de l'illuſtre Spanheim, dans ſa troiſieme diſſertation *de præſtantiâ & uſu numiſmatum.*

Nous devons obſerver auſſi que ſouvent l'empereur ou l'impératrice, dont la médaille porte la tête en grand volume, ſe voit encore placé ſur le *revers*, ou debout ou aſſis, ſous la figure d'une déité ou d'un génie, & ſa figure eſt quelquefois gravée avec tant d'art & de délicateſſe, que quoique le volume en ſoit très-petit & très-fin, on y reconnoît néanmoins parfaitement le même viſage, qui eſt en relief de l'autre côté. Ainſi paroît Néron dans ſa médaille *Decurſia*. Ainſi l'on voit Adrien, M. Aurele, Sévere, Dece, &c. avec les attributs de certaines déités, ſous la forme deſquelles on aimoit à les repréſenter pour honorer leurs vertus civiles ou militaires.

Conſidérons à préſent la maniere dont on peut ranger les différens *revers* des médailles, pour rendre les cabinets plus utiles ; cet arrangement ſe peut faire de deux façons ; l'une ſans donner au *revers*

d'autre liaiſon que d'appartenir à un même empereur ; l'autre en les liant par une ſuite hiſtorique, ſelon l'ordre des temps & des années, que nous marquent les conſulats & les différentes puiſſances de tribun. Rien ne ſeroit plus inſtructif que cette liaiſon, cet ordre chronologique par les conſulats & par les années différentes des puiſſances tribuniciennes ; rien de plus naturel & de plus commode en même temps que de ranger les médailles ſuivant ce plan. C'eſt-là ſans doute ce qui a déterminé Occo & Mezzabarba à le ſuivre. Mais malheureuſement le plus grand nombre des médailles n'a aucune de ces marques chronologiques ; & il y en a aſſez peu dont les rapports à des événemens connus, puiſſent nous ſervir à fixer l'époque de l'année où elles ont été frappées. Auſſi l'arrangement que les deux antiquaires dont je viens de parler ont donné aux médailles impériales, eſt-il ſouvent purement arbitraire. Outre cela, comme dans le bas empire on trouve très-rarement les conſulats & les puiſſances tribunitiennes des empereurs, marqués ſur leurs médailles, qu'on n'y lit même jamais ces ſortes d'époques après Conſtantin le jeune, il eſt abſolument impraticable d'arranger chronologiquement une ſuite impériale complette.

Il y a un autre ordre plus ſavant qu'a ſuivi Oiſelius : ſans s'arrêter à ranger à part ce qui regarde chaque empereur, il n'a ſongé qu'à réunir chaque *revers* à certaines eſpeces de curioſité, & par ce moyen on apprend avec méthode, tout ce qui ſe peut tirer de la ſcience des médailles. Voici la maniere dont il a exécuté ſon plan, qu'il a peut-être emprunté de Golztius, & qui peut venir originairement des dialogues du ſavant archevêque de Tarracone, Antonio Auguſtino.

D'abord il s'eſt contenté de placer une ſuite des têtes impériales, la plus complette qu'il a pu ; enſuite il a raſſemblé tous les *revers* qui portoient quelque choſe de géographique, c'eſt-à-dire qui marquoient des peuples, ou des provinces, ou des villes, ou des fleuves, ou des montagnes. De ces *revers* il en a fait huit planches ; ſoit qu'il ait voulu ſimplement fournir un modele aux curieux, ſoit qu'en effet il ne connût que les médailles dont il nous donne la deſcription, & ſur leſquelles il dit tout ce qu'il ſait.

Il a mis enſuite ce qui regarde les déités des deux ſexes, y joignant les vertus, qui ſont comme des divinités du ſecond ordre. Telles ſont la Conſtance, la Clémence, la Modération, ce qui compoſe une ſuite aſſez nombreuſe.

On trouve après cela en quatre planches tous les monumens de la paix, les jeux, les théatres, les cirques, les libéralités, les congiaires, les magiſtrats, les adoptions, les mariages, les arrivées dans les provinces ou dans les villes, *&c.*

Dans les planches ſuivantes on voit tout ce qui concerne la guerre, les légions, les armées, les victoires, les trophées, les allocutions, les camps, les armes, enſeignes, *&c.*

Dans une ſeule planche eſt réuni tout ce qui appartient à la religion ; les temples, les autels, les ſacerdoces, les ſacrifices, les inſtrumens, les ornemens des augures & des pontifes. Il auroit pu fort bien y apporter des apothéoſes ou les conſécrations qu'il a miſes à part, & qui ſont marquées par des aigles, par des paons, par des autels, par des temples, par des bûchers, par des chars tirés à deux ou à quatre éléphans, ou à deux mules ou à quatre chevaux.

Enfin, il raſſemble tous les monumens publics & les édifices qui ſervent à immortaliſer la mémoire des princes ; comme les arcs-de-triomphe, les colonnes, les ſtatues équeſtres, les ports, les grands chemins, les ponts, les palais.

Mais le R. P. dom Anſelme Banduri s'eſt déterminé à ne donner aux médailles de ſon grand recueil d'autre arrangement que l'ordre alphabétique des légendes des *revers*. Cependant comme dans le haut empire, les conſulats, les puiſſances tribunitiennes, & le renouvellement du titre d'*imperator* ſe rencontrent plus fréquemment, les perſonnes qui ont des cabinets nombreux pourroient d'abord commencer par ranger ſuivant l'ordre des années, les médailles de chaque empereur, qui portent ces caracteres chrono-

logiques, & y joindre même les autres médailles dont on peut déterminer la date par celle des événemens auxquels elles font alluſion ; & quant aux médailles qui n'ont aucune marque par où l'on puiſſe ſûrement juger du temps où elles ont été frappées, on les mettroit à la ſuite des autres, en ſuivant comme a fait le P. Banduri, l'ordre alphabétique des *revers*.

Les curieux peuvent opter entre la méthode d'Oiſelius & celle du P. Banduri ; elles n'ont l'une & l'autre qu'un ſeul déſagrément, c'eſt qu'il faut mêler enſemble les têtes, les métaux & les grandeurs ; mais on ne peut pas réunir tous les avantages.

Les *revers* ſe trouvent donc ſouvent chargés de époques des temps ; ils le ſont auſſi des marques de l'autorité du ſénat, du peuple & du prince, du nom des villes où les monnoies ont été frappées, des marques différentes des monnétaires ; enfin de celles de la valeur de la monnoie.

Comme les époques marquées ſur les médailles ſervent beaucoup à éclaircir l'hiſtoire par la chronologie, nous en avons fait un article à part. *Voyez* MÉDAILLES, *(époques marquées ſur les)*.

Les marques de l'autorité publique ſur les *revers* des médailles, quand elles ne ſont point en légende ou en inſcription, ſont ordinairement ou S. C. ou A. E. par abréviation ; d'autres fois on lit tout au long *Populi juſſu : Permiſſu D. Auguſti : Indulgentiâ Auguſti ;* ou ſemblables mots.

Quant au nom des villes où les médailles ont été frappées, rien n'eſt plus ordinaire que de le trouver dans le haut & dans le bas empire, avec cette différence que dans le haut empire, il eſt ſouvent en légende ou en inſcription ; & dans le bas empire, principalement depuis Conſtantin, il ſe trouve toujours dans l'exergue. Ainſi le P. T. *Percuſſa Treveris ;* S. M. A. *Signata Moneta Antiochiæ.* Con. *Conſtantinopoli*, &c. au lieu que dans le haut empire, les noms s'y trouvant tout au long ; *Lugduni* dans celle de M. Antoine, Ἀντιοχίαι dans les grecques & dans toutes les colonies.

Les *revers* ſont chargés des marques différentes & particulieres des monétaires, qu'ils mettoient de leur chef pour diſtinguer leur fabrique, & le lieu même où ils travailloient. C'eſt par-là qu'on explique une infinité de caracteres, ou de petites figures qui ſe rencontrent, non-ſeulement dans le bas empire, depuis Gallus & Voluſien, mais auſſi dans les conſulaires.

Il nous reſte à dire un mot de certaines marques, qui évidemment n'ont rapport qu'à la valeur des monnoies, & qu'on ne trouve que dans les conſulaires, encore ne les y voit-on pas toujours. Ces marques ſont X. V. Q. S. L. L. S. l'X ſignifie *Denarius*, qui valoit *Denos Aeris*, dix as de cuivre ; l'V marquoit le *Quinaire*, cinq as ; le L. L. S. un *ſeſterce*, ou deux as & demi ; le Q eſt encore la marque du *Quinaire*.

Aucune de ces marques ne ſe trouve ſur le bronze, ſi ce n'eſt l'S qui ſe trouve dans quelques conſulaires. Il eſt plus ordinaire d'y voir un certain nombre de points, qui ſe mettoit des deux côtés. *Voyez* POINTS, *(Art numiſmatique)*.

Finiſſons par obſerver qu'on a certaines médailles dont il eſt évident que le *revers* ne convient point à la tête. La plupart de ces ſortes de médailles ont été frappées vers le temps de Gallus & de Voluſien, & ſur-tout pendant le regne de Gallien, lorſque l'empire étoit partagé entre une infinité de tyrans. Quel que ſoit ce défaut, on ne doit pas rebuter ces ſortes de médailles ; car tout alors étoit dans une ſi grande confuſion, que ſans ſe donner la peine de fabriquer de nouveaux coins, auſſi-tôt qu'on apprenoit qu'on avoit changé de maître, on battoit une nouvelle tête ſur d'anciens *revers* : c'eſt ſans doute par cette raiſon que l'on trouve au *revers* d'un Æmilien, *Concordia Augg.* *revers* qui avoit ſervi à Hoſtilien, à Gallus, ou à Voluſien : ſi cependant ce n'eſt point un des Philippes transformés en Emilien.

Mais d'un autre côté nous ne devons faire aucun cas des médailles dont les *revers* ont été contrefaits, inſérés ou appliqués. C'eſt une fourberie moderne imaginée pour tromper les curieux. Nous en avons parlé au *mot* MÉDAILLE, &

nous avons indiqué en même temps les moyens de découvrir cette fripponnerie.

Pour ce qui regarde les divers ſymboles qu'on voit ſur les *revers* des médailles antiques, on en trouvera l'énumération & l'explication au *mot* SYMBOLE, *Art numiſmatique.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

REVERS, voir un ouvrage de *revers*; c'eſt *dans la Fortification*, découvrir le dos de ceux qui le défendent, & qui font face au parapet. *Voyez* COMMANDEMENT.

REVERS DE L'ORILLON, c'eſt la partie de l'orillon vers la courtine, qui lui eſt à-peu-près parallele. *Voyez* ORILLON. (*Q*)

REVERS DE LA TRANCHÉE, c'eſt *dans l'attaque des places*, le côté oppoſé à ſon parapet. *Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

REVERS, (*Marine.*) on caractériſe par ce terme, tous les membres qui ſe jettent en dehors du vaiſſeau, comme certaines alonges & certains genoux. *Voyez* ALONGES DE REVERS & GENOUX DE REVERS.

On appelle auſſi *manœuvres de revers* les écoutes, les boulines & les bras qui ſont ſous le vent, qu'on a larguées, & qui ne ſont plus d'uſage juſqu'à ce que le vaiſſeau revire de bord. On s'en ſert alors à la place des autres, qui en ceſſant d'être du côté du vent, deviennent manœuvres de *revers*.

Revers d'arcaſſe eſt une portion de voûte de bois faite à la poupe d'un vaiſſeau, ſoit pour ſoutenir un balcon, ſoit pour un ſimple ornement, ou pour gagner de l'eſpace. *Voyez Pl. I. fig.* 1. *le* revers *d'arcaſſe ou voûte marquée D.*

Revers de l'éperon; c'eſt la partie de l'éperon compriſe depuis le dos du cabeſtan, juſqu'au bout de la cagonille.

REVERS DE PAVÉ, (*Pavement.*) c'eſt l'un des côtés en pente du pavé d'une rue, depuis le ruiſſeau juſqu'au pié du mur.

REVERSALES, (*Hiſt. mod. politique.*) *reverſalia.* C'eſt ainſi que l'on nomme en Allemagne une déclaration par laquelle l'empereur, ou quelqu'autre ſouverain de l'empire, fait ſavoir que par quelque acte qu'il a fait, il n'a point entendu porter préjudice aux droits d'un tiers. Ainſi, comme par la bulle d'or le couronnement de l'empereur doit ſe faire à Aix-la-Chapelle, lorſque cette cérémonie ſe fait ailleurs, l'empereur donne des *réverſales* à la ville d'Aix-la-Chapelle, par leſquelles il déclare que cela s'eſt fait ſans préjudice de ſes droits, & ſans tirer à conſéquence.

REVERSEAU, ſ. maſc. (*Archit.*) Piece de bois attachée au bas du chaſſis d'une porte croiſée, qui en recouvrement ſur ſon ſeuil ou tablette, empêche que l'eau n'entre dans la feuilleure. Quand elle eſt ſur l'appui d'une fenêtre, on la nomme *piece d'appui. Daviller.* (*D. J.*)

REVERSER, v. act. (*Gram.*) verſer de nouveau; *reverſez* cette liqueur dans la bouteille. *Voyez* VERSER.

REVERSIBLE, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie *qui doit retourner à quelqu'un.* Un bien, une ſomme peut être *reverſible* à quelqu'un, après le décès d'un autre, ou après l'événement de quelque condition; ce qui dépend des termes de la diſpoſition. *Voyez* PROPRE, RETOUR & RÉVERSION, SUCCESSION, SUBSTITUTION, FIDEI-COMMIS. (*A*)

REVERSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que retour ou droit de retour, que le donateur a aux biens par lui donnés, quand le donateur meurt ſans enfans. *Voyez ci-devant* RETOUR. (*A*)

REVERSIS LE JEU DU, le jeu du *reverſis* eſt un jeu que nous tenons des Eſpagnols, & qui demande une grande attention de la part des joueurs.

On l'appelle *reverſis* de la maniere de le jouer qui eſt toute oppoſée à celle des autres jeux de cartes, dans leſquels celui qui fait le plus de levées, gagne; au lieu que dans celui-ci, c'eſt celui qui en fait le moins.

Pour jouer le *reverſis*, on peut être quatre ou cinq perſonnes. Il y a quarante-huit cartes dans le jeu, les dix n'y étant pas ordinairement. Il y a cependant des endroits où l'on les laiſſe, pour rendre le *reverſis* plus difficile à jouer.

Après avoir tiré à qui mêlera, comme dans les autres, celui que la carte a décidé,

décidé, préſente les cartes battues à ſa gauche pour être coupées, & les partage toutes aux joueurs, trois à trois, excepté trois, lorſque l'on joue quatre, & deux ou ſept, ſi l'on eſt cinq, qui reſtent au talon. On peut écarter une carte de ſon jeu que l'on met deſſous le talon, pour remplacer celle qu'on en ôte, ou ſi l'on ne veut point écarter, il eſt libre de voir au talon celle qu'on auroit priſe en cas d'écart; mais ceci doit ſe faire chacun ſelon ſon rang; le premier en cartes ayant droit de commencer, le ſecond enſuite, & ainſi des autres. Celui qui mêle les cartes, doit toujours s'en donner une de plus qu'aux autres joueurs, & n'en prend jamais au talon. Mais il eſt obligé d'y mettre, après l'examen de ſon jeu, celle de ſes cartes qu'il juge à propos: ce qui fait que le talon qui n'étoit, avant que les joueurs euſſent écarté & pris, que de trois cartes, en a quatre, quand on commence à jouer. Les cartes ne changent point de valeur; ce jeu n'a point de triomphe, & on eſt obligé de donner une carte de la couleur qu'on joue. Lorſque le valet de cœur ou le quinola eſt jeté en renonce, celui qui s'en défait, gagne le jeu. Celui qui eſt forcé de donner le quinola ſur du cœur, ou qui le joue lui-même, n'ayant pu le jeter en renonce, fait la bête de ce qu'il y a ſur le jeu. Celui qui fait partir le quinola, gagne à celui qui le lâche, quatre jettons ou plus, & un à chaque joueur, ſelon la convention faite avant de jouer. Celui qui prend la levée ou le quinola, ſe trouve en renonce, paye deux marques ou plus, à celui qui l'a jeté ſur trefle, pique ou quarreau.

Si celui qui a fait, leve moins de cartes que les autres, & ſi dans ces cartes il n'y a ni as, ni roi, ni dame, ni valet, ou même s'il y en a moins qu'ailleurs, il gagne le talon qui vaut ſelon que l'on eſt convenu.

Lorſque deux joueurs ſont égaux, le plus près de celui qui a fait à gauche, gagne le talon; mais celui qui n'a point de levée, l'emporte ſur lui, quoiqu'il n'ait point de cartes qui marquent.

Le talon ſe paye ſur la valeur des cartes qu'il contient, & cette valeur en ce cas, eſt de cinq pour les as, quatre pour les rois, trois pour les dames & deux pour les valets.

Le talon ſe paye à celui qui a moins de points dans ſon jeu; & s'il y a égalité de point, c'eſt au premier à le payer.

Celui qui renonce, fait la bête, ou paye une autre amende, ſi l'on en eſt convenu. On ne doit point jouer avant ſon tour, ſous peine de payer un jetton à tous les joueurs. Le premier en cartes doit toujours commencer par jouer du cœur s'il en a; mais perſonne n'en peut écarter. Quand on jette un as en renonce ſur une autre couleur, on gagne de celui qui leve, ce que l'on eſt convenu. Mais le joueur qui doit commencer à jeter, ne gagne ni ne perd rien, s'il joue un as. On gagne le double pour l'as de cœur jeté en renonce. un joueur qui eſt forcé de lâcher l'as de la couleur jouée, paye à celui qui l'y force, ce qu'il en auroit reçu, s'il ſe fût défait de ſon as en renonce. L'as de cœur gagne encore le double dans ce cas. Si le jeu n'eſt pas complet, ou que les cartes ſoient mal mêlées, l'on doit refaire. Voilà les regles d'un uſage général & ordinaire dans le jeu de *reverſis*. Cependant elles ne laiſſent pas d'avoir quelques exceptions, comme dans ce cas: quoique nous ayons dit qu'il ne falloit point écarter de cœur ſelon les bonnes regles, on ne laiſſe pas de le faire, quand un joueur n'emporte que le roi ou la dame, n'ayant plus dans ſon jeu de cœur, & ne pouvant faire une redouble pour forcer le quinola. Si l'on joue au quinola forcé, celui qui l'a, manquant de cœur pour le défendre, a droit de le jeter, à moins que ſon jeu ne ſoit de le garder. Quoiqu'on ne joue point au quinola forcé, il l'eſt toujours dans les deux premiers tours, après leſquels il eſt libre de le garder ou de le jeter, fût-il ſeul, ſelon qu'on le juge le plus avantageux pour ſon jeu. Dans les cas où le quinola eſt écarté ou forcé, & que perſonne ne gagne la poule, chacun remet deux jettons pour la rafraîchir, & on ne paye les bêtes qui ſont ſur le jeu, qu'après les avoir levées, & encore l'une après l'autre, faiſant mettre la plus groſſe la premiere. Il n'y a que les bêtes de re-

nonce qui ſe payent avec une autre ou avec la poule. Quand celui qui a dans ſon jeu une haute & une baſſe carte, fait la main, il doit prendre de ſa haute, pour ne lever que peu de cartes, & jouer enſuite la baſſe pour mettre ſon compagnon en jeu, & lui faire prendre les autres cartes qui reſtent à jouer, s'il ſe peut; par cette adreſſe on ne perd point le talon. Le *reverſis* eſt exempt de payer le talon. Celui qui a pluſieurs cartes de la couleur de celle qu'on a jouée, peut la prendre ou la gagner à ſon gré. *Voyez* GAGNER *une carte.* Tout bon joueur doit s'appliquer à gagner le talon, ou du moins à ne le pas perdre. Il faut toujours fournir, ſi l'on peut, des cartes au deſſous de celle qu'on a jouée; puiſque pour gagner le talon, il faut ne point faire de main, ou en faire moins que les autres.

Reverſis ſignifie encore non-ſeulement la *poule*, & le payement de deux jettons fait par chaque joueur, mais encore une *remiſe* de tous les jettons que celui qui fait le *reverſis*, a pu payer dans le coup. Voyez ci-après *faire le reverſis.*

Faire le reverſis, en terme du jeu de ce nom, c'eſt gagner, en faiſant toutes les levées, la poule, deux jettons de chaque joueur & ceux qu'on a pu payer dans le coup, & priver le quinola jeté en renonce, de ſes droits ordinaires.

REVERTIER LE JEU DU, le jeu du *revertier* ſe joue dans un trictrac où chacun empile ſes dames; enſorte que celles avec leſquelles on doit jouer, ſoient dans le coin, à la gauche de celui contre lequel on joue, de même les ſiennes dans le coin de votre côté, & à votre gauche.

Il eſt néceſſaire que le trictrac ſoit garni de 15 dames de chaque couleur, de deux cornets & de dés. On ne joue qu'avec deux, chacun ſe ſervant; on ne peut jouer que deux enſemble; l'on préſente le dé à celui contre lequel on joue pour voir à qui amenera le plus gros point pour commencer.

Il faut toujours nommer le plus gros nombre, comme ſix quatre, quatre & as, trois & deux. Les différentes combinaiſons des dés retiennent dans le jeu du *revertier* le même nom qu'elles ont dans le trictrac. Les deux as, par exemple, ſe nomment *ambezas*; les deux quatre, *carmes*, &c.

Les dés doivent être joués de maniere qu'ils touchent la bande de l'adverſaire. Le dé eſt bon par-tout dans le trictrac, excepté lorſque les deux dés ſont l'un ſur l'autre ou ſur le bord du trictrac, ou quand ils ſont dreſſés l'un contre l'autre, enſorte que tous deux ne ſoient point ſur leurs cubes. Le dé eſt bon ſur le tas ou la pile des dames, ſur une ou deux dames, pourvu qu'il ſoit ſur ſon cube, enſorte qu'il puiſſe porter l'autre dé. Le dé qui eſt en l'air, ou qui poſe un peu ſur une dame, étant ſoutenu par la bande du trictrac contre laquelle il appuie, ou contre la pille de bois, ne vaut rien. On peut voir s'il eſt en l'air ou non, en tirant doucement la table ou la dame ſous laquelle il eſt. S'il tombe, c'eſt une preuve qu'il étoit en l'air, par conſéquent le coup n'eſt pas bon.

On peut rompre le dé de ſon homme, quand on appréhende quelque coup, à moins qu'on ne ſoit convenu autrement; alors on encourt la peine marquée, & outre cette amende, celui à qui on a rompu les dés, peut jouer tel nombre qu'il veut.

Quand on commence la partie, on ne peut faire aucune caſe, c'eſt-à-dire, mettre deux ou pluſieurs dames accouplées l'une ſur l'autre dans les deux tables du trictrac qui ſont du côté du tas des dames de celui qui joue.

Il y a deux choſes à remarquer: la premiere qu'il faut faire aller ſes dames qui ſont empilées & à la gauche de celui contre qui l'on joue, juſqu'au coin qui eſt à ſa droite. Enſuite vous les paſſez ſur les lames qui ſont de votre côté à votre gauche, & les faites aller juſqu'à votre droite.

La ſeconde choſe qui eſt beſoin de ſavoir, c'eſt que les doublets ſe jouent doublement, c'eſt-à-dire, que l'on joue deux fois le nombre que l'on a fait, ſoit avec une ſeule dame, ſoit avec pluſieurs.

Il arrive ſouvent que l'on ne peut pas jouer tous les nombres que l'on a amenés. Par exemple, lorſque du premier coup

l'on fait ſonnez, on n'en peut jouer qu'un, par la raiſon que l'on ne peut mettre ſur les lames du côté de ſon tas de bois qu'une ſeule dame, & que l'on ne peut jouer tout d'une dame, à cauſe que le paſſage ſe trouve fermé par le tas de bois de celui contre qui l'on joue; l'on eſt quelquefois auſſi obligé de paſſer ſes dames de ſon côté, lorſqu'après avoir joué un ou deux coups, on fait un gros doublet que l'on ne ſauroit jouer du côté où eſt ſon bois & pile de dames: c'eſt ce qu'il faut éviter avec ſoin, & donner, autant qu'on pourra, tous les grands doublets, comme terne, carme, quine ou ſonnez, afin de pouvoir, ſans gâter ſon jeu, les jouer, s'ils viennent. Quoiqu'on ait dit qu'on ne peut mettre qu'une ſeule dame ſur les lames ou fleches du côté de ſon tas, il y a cependant une fleche ſur laquelle on en peut mettre tant que l'on veut. *Voyez* TÊTE.

Quand on a mené de la gauche de ſon homme à ſa droite une partie de ſes dames, & que votre tête eſt bien garnie, il faut alors caſer du côté de la pile de bois de celui contre qui l'on joue, ou ſurcaſer, quand on ne peut point caſer, ou bien paſſer toujours des dames de votre tas à votre tête. *Voyez* SURCASER.

Quand un joueur a plus de dames à rentrer qu'il n'en a de rentrées par les paſſages, il perd la partie double; & quand on joue le double, celui qui eſt double, perd le double de ce qu'on a joué.

REVESTIAIRE, ſ. m. *(terme d'égliſe.)* c'eſt le lieu où les eccléſiaſtiques vont prendre leurs habits ſacerdotaux, leurs chappes, & les autres ornemens avec leſquels ils célebrent l'office divin. Le mot *reveſtiaire* ſe dit auſſi d'une certaine ſomme que chaque religieux prend dans certaines communautés pour ſon entretien d'habits, de linges, *&c.* On eſtime généralement le *reveſtiaire* à cent, ou cent vingt livres par an. *(D. J.)*

REVÊTEMENT LE, *(Fortific.)* eſt une eſpece de mur de mâçonnerie ou de gazon, qui ſoutient les terres du rempart du côté de la campagne. *Voyez* REMPART. On dit que le rempart d'une place eſt revêtu de mâçonnerie, lorſque le *revêtement* eſt de mâçonnerie; & l'on dit qu'il eſt *gazonné*, lorſque le *revêtement* eſt de gazon. *Voyez* GAZON. Pour que le *revêtement* ſoutienne plus aiſément la *pouſſée* des terres du rempart vers le foſſé, on le fait en talud. *Voyez* TALUD. Le talud forme une eſpece d'eſcarpement, qui fait donner au côté extérieur du *revêtement*, le nom d'*eſcarpe*. *Voyez* ESCARPE. L'épaiſſeur du *revêtement* de maçonnerie au cordon eſt ordinairement de cinq piés. On lui donne pour talud la cinquieme ou la ſixieme partie de ſa hauteur, à compter depuis le cordon juſqu'au fond du foſſé. Lorſque le *revêtement* eſt de gazon, le talud eſt les deux tiers de ſa hauteur. M. le maréchal de Vauban a donné une table qu'on trouve dans la *ſcience des Ingénieurs* de M. Bélidor, dans laquelle il détermine l'épaiſſeur du *revêtement* & ſes différens taluds, depuis la hauteur de 10 piés juſqu'à celle de 80. Mais quoiqu'elle ait été éprouvée ſur plus de 500000 *toiſes cubes de mâçonnerie, bâties à 150 places fortifiées par les ordres de Louis le Grand*; comme les meſures qu'elle contient ne ſont établies ſur aucun principe de théorie, elles ont depuis été examinées par meſſieurs *Couplet* & *Bélidor*. Le premier a traité cette matiere dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences, années* 1726, 1727, & 1728, & il y a joint des tables dans leſquelles ces meſures ſe trouvent exactement déterminées, ſuivant les différens taluds que les terres peuvent prendre; & le ſecond *(M. Belidor)* a donné dans le livre de la *ſcience des Ingénieurs*, des tables que ceux qui ſont chargés de la conſtruction effective des fortifications, doivent conſulter: toutes ces tables fixent auſſi les différentes dimenſions des contreforts. *Voyez* CONTREFORT. Le rempart n'eſt quelquefois revêtu de mâçonnerie que depuis le fond du foſſé juſqu'au niveau de la campagne; alors on dit qu'*il eſt à demi-revêtement*. *Voyez* DEMI-REVÊTEMENT.

On fait quelquefois des eſpeces de *revêtemens* de ſauciſſes & de faſcines; lorſqu'ils ſont bien faits, ils peuvent durer

trois ou quatre ans. On s'en ſert ordinairement pour réparer les breches d'une place après un ſiége, en attendant qu'on ait le temps ou la commodité de rétablir les parties détruites dans leur premier état. (Q)

REVÊTEMENT DES TERRES, (*Archit.*) appui de maçonnerie qu'on donne à des terres pour les empêcher de s'ébouler.

Si l'on éleve des terres, comme pour faire une chauſſée, une digue, un rempart, ces terres que je ſuppoſe qui auront la figure d'un parallélepipede, ne ſe ſoutiendront point en cet état, mais s'ébouleront; deſorte que leur quatre côtés verticaux poſés ſur le plan horizontal, & qui étoient des parallélogrammes, deviendront de figure triangulaire, ou à-peu-près, parce que la peſanteur des terres, jointe à la facilité qu'avoient leurs parties à rouler les unes ſur les autres, les a obligées à ſe faire une baſe plus large que celle du parallélepipede primitif; pour empêcher cet effet, on les ſoutient par des *revêtemens* qui ſont ordinairement de mâçonnerie.

Comme c'eſt par une certaine force que les terres élevées en parallélepipede élargiſſent leur baſe, il faut que cette force qu'on appelle *leur pouſſée*, ſoit combattue & réprimée par celle du *revêtement*, qui par conſéquent, doit être du-moins égale. Pour procéder par regle à la conſtruction d'un *revêtement*; il faudroit avoir terminé cette égalité, ou cet équilibre; mais juſqu'ici, on n'a point eu cette connoiſſance dans la pratique de l'Architecture, & l'on s'eſt conduit aſſez au hazard.

Nous avons trois auteurs françois qui ont écrit ſur cette matiere; M. Bullet, membre de l'académie d'Architecture; M. Gautier architecte, & finalement M. Couplet. Ce dernier a démontré par la Géométrie les regles qu'il faut obſerver dans les épaiſſeurs & les taluds qu'on doit donner aux *revêtemens*, pour qu'ils puiſſent réſiſter à la pouſſée des terres qu'ils ont à ſoutenir. *Voyez* les ſavans mémoires qu'il a donnés à ce ſujet dans le recueil de l'académie des Sciences, *années* 1726, 1727 & 1728; ils ne ſont pas ſuſceptibles d'être extraits dans cet ouvrage.

Aux démonſtrations géométriques de ce ſavant académicien, M. de Réaumur a joint dans le même recueil de l'académie des Sciences, *année* 1730, une conſidération phyſique ſur la nature des terres qui tendent à s'ébouler malgré les *revêtemens* les plus ingénieux.

Des terres coupées à plomb s'éboulent ſi peu, qu'à peine s'en détache-t-il quelques hottées en tout un an; & même cette petite quantité ſeroit encore plus petite, ſi les premieres parcelles avoient été ſoutenues, & ne fuſſent pas tombées; car ce n'eſt ordinairement que leur chûte qui a entraîné celle des ſecondes. Un mur n'a donc pas beaucoup de peine à ſoutenir ces terres, ſi on n'y conſidere que l'effort qu'elles font pour s'ébouler; mais elles en ont un beaucoup plus grand, & très-violent; c'eſt celui qu'elles font pour s'étendre, lorſqu'elles ſont bien imbibées d'eau, & c'eſt à quoi le mur de *revêtement* doit s'oppoſer.

Il eſt vrai que cette tendance des terres à s'étendre, doit agir en tous ſens, verticalement auſſi-bien qu'horizontalement, & que le mur ne s'oppoſe qu'à l'action horizontale; mais il faut obſerver que la tendance verticale n'ayant pas la liberté d'agir, du moins dans toutes les couches inférieures de terres preſſées par le poids des ſupérieures, toute la tendance verticale ſe tourne en horizontale, tant que la difficulté de ſoulever les couches ſupérieures eſt plus grande que celle de forcer le mur, & cela peut aller, & va effectivement fort loin.

On a obſervé qu'une terre qui a très-peu de hauteur, ne laiſſe pas de s'étendre beaucoup davantage dans le ſens horizontal, & que la force qu'elle a pour s'étendre en ce ſens là, eſt beaucoup plus grande que tout ſon poids, & par conſéquent que la force dont elle auroit beſoin pour s'étendre autant dans le ſens vertical.

Plus les terres auront de facilité de s'imbiber d'eau, plus elles auront de pouſſée contre un mur de *revêtement*; des ſables n'en auroient aucune à cet égard; & par

cette raiſon, M. de Réaumur propoſe pour remede à l'inconvénient dont il s'agit, de mêler exprès des gravois dans les terres qui ne ſeroient pas naturellement aſſez ſablonneuſes. Non-ſeulement les gravois ou les ſables ne s'imbiberont pas d'eau, mais ils laiſſeront des interſtices qui ſeront des eſpeces de retraites ménagées à la terre qui ſe renflera ; moyennant quoi elle n'agira pas contre le mur. (*D. J.*)

REVÊTIR, v. act. (*Gram.*) donner un vêtement ; c'eſt un gueux que j'ai *revêtu*. Il ſe prend au figuré ; il s'eſt montré *revêtu* de toute ſa gloire ; on *revêtit* tous les jours les actions les plus attroces, des beaux noms de *zele* pour la religion & d'amour de la vérité ; je l'ai *revêtu* de toute mon autorité ; il l'a *revêtu* de la plus grande partie de ſes biens par une donation unique qui dépouille ſes vrais héritiers ; cet acte eſt-il *revêtu* de toutes ſes formes ? Il faut *revêtir* cet endroit d'un mur ; il faut *revêtir* ce mur de plâtre ; il faut *revêtir* ce modele de cire, *&c.* *Voyez* VÊTIR & VÊTEMENT.

REVÊTIR, (*Architect.*) c'eſt en mâçonnerie fortifier l'eſcarpe & la contreſcarpe d'un foſſé, avec un mur de pierre ou de moilon. C'eſt auſſi faire un mur à une terraſſe, pour en ſoutenir les terres ; ce qui s'appelle auſſi *faire un revêtement*.

En charpenterie, *revêtir* ſignifie peupler de poteaux une cloizon ou un pan de bois ; en menuiſerie, couvrir un mur d'un lambris qu'on appelle *lambris de revêtement*. *Dictionnaire d'Architecture.* (*D. J.*)

REVÊTIR, (*Jardin.*) c'eſt garnir de gazon un glacis droit ou circulaire, ou paliſſer de charmille, de filarin, d'ifs, *&c.* un mur de clôture ou de terraſſe pour le couvrir. (*D. J.*)

REVÊTISSEMENT, ſ. m. (*Juriſprud.*) en matiere féodale, eſt lorſque le ſeigneur reçoit le vaſſal en foi & hommage ; & par ce moyen lui donne l'inveſtiture du fief.

Revêtiſſement, dans quelques coutumes, eſt le don mutuel & égal qui ſe fait entre deux conjoints par mariage, par le moyen duquel ils ſe revêtiſſent mutuellement de leurs biens.

Revêtiſſement de lignes, dans la coutume de Lorraine, eſt la tranſmiſſion qui ſe fait par ſucceſſion des propres aux plus proches parens du côté & ligne d'où ils ſont venus. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *revêtiſſement*. (*A*)

REUILLY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berri, ſur l'Arnon, à 6 lieues de Bourges, à 3 d'Iſſoudun, & à 4 de Vatan. Il y a un hôtel-Dieu nouvellement établi ; la taille y eſt perſonnelle, mais les habitans ſont fort pauvres. (*D. J.*)

REVIN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, aux frontieres du Hainaut & de la Champagne, ſur la Meuſe au deſſous de Charleville ; elle appartient à la France depuis 1679. *Long.* 22. 19. 30. *Lat.* 46. 57. (*D. J.*)

REVIQUER, v. act. (*Foulerie.*) c'eſt faire paſſer les étoffes de laine par la foulerie, ou ſimplement les laver à la riviere pour les nettoyer & dégorger de ce qu'elles ont trop pris de teinture, afin qu'elles ne puiſſent barbouiller : les ouvriers employés à *reviquer* s'appellent *réviqueurs*. Savary. (*D. J.*)

REVIREMENT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le changement de route ou de bordée, lorſque le gouvernail eſt pouſſé à basbord ou à ſtribord, afin de courir ſur un autre air de vent que celui ſur lequel le vaiſſeau a déja couru quelque temps.

Revirement par la tête, *revirement par la queue*, eſt le mouvement d'une armée ou d'une eſcadre qui eſt ſous voiles, lorſqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de l'armée. *Voyez* ÉVOLUTIONS.

REVIREMENT, s'emploie auſſi en finance & commerce ; on dit *revirement de parties* ; c'eſt une maniere d'acquitter une choſe par une autre, de s'acquitter vers une perſonne par une ſeconde.

REVIRER, v. n. (*Marine.*) c'eſt tourner le vaiſſeau pour lui faire changer de route. *Voyez* MANEGE DU NAVIRE.

Revirer dans les eaux d'un vaiſſeau, c'eſt changer de bord derriere un vaiſſeau, enſorte qu'on court le même rumb le vent en le ſuivant.

Revirer de bord dans les eaux d'un vaiſſeau, c'eſt changer de bord dans l'endroit où un autre vaiſſeau doit paſſer.

RÉVISER, v. act. (*Gram.*) voir, examiner de nouveau.

RÉVISEUR, ſ. m. (*Chanc. rom.*) officier de la chancellerie romaine pour les matieres bénéficiales ou matrimoniales. Il y a dans la chancellerie de la cour de Rome pluſieurs officiers appellés *réviſeurs*. Ils mettent au bas des ſupliques *expediantur litteræ*, lorſqu'il faut prendre des bulles; & un grand C, quand la matiere eſt ſujette à componende. Après avoir revu & corrigé la ſupplique ils y mettent la premiere lettre de leur nom, tout au bas de la marge du côté gauche.

Entre ces *réviſeurs*, l'un eſt appellé *reviſeur per obitum*; il dépend du dataire, il a la charge de toutes les vacances *per obitum in patriâ obedientiæ*; il eſt auſſi chargé du ſoin des ſuppliques par démiſſion, par privation & autres, en pays d'obédience, & des penſions impoſées ſur les bénéfices vacans en faveur des miniſtres & autres prélats courtiſans du palais apoſtolique. L'autre s'appelle *réviſeur des matrimoniales*; il dépend auſſi de la daterie, & ne ſe mêle que des matieres matrimoniales. (*D. J.*)

RÉVISION, (*Juriſprud.*) eſt un nouvel examen que l'on fait de quelque affaire pour connoître s'il n'y a point eu erreur, & pour la réformer.

Réviſion d'un compte, eſt une nouvelle vérification que l'on en fait; la *réviſion* finale eſt lorſqu'après des débats fournis lors du premier examen que l'on a fait du compte, on en réforme les articles ſuivant les jugemens qui ſont intervenus, ſur les débats, pour procéder enſuite à un calcul juſte, & à la clôture du compte. (*A*)

RÉVISION, *en matiere civile*, eſt une voie de droit uſitée en certain pays, au lieu de la requête civile; les *réviſions* ont été en uſage au parlement de Beſançon, juſqu'à l'édit du mois d'Août 1692, qui les a abolies. Elles ſont encore en uſage en Hollande & autre pays qui eſt ſous la domination des ducs de Bourgogne. (*A*)

RÉVISION *en matiere criminelle*, eſt un nouvel examen d'un procès qui avoit été jugé en dernier reſſort; c'eſt à-peu-près la même choſe que la requête civile, ou plutôt que la voie de caſſation en matiere civile; il y a néanmoins cette différence entre la *réviſion* & la requête civile, que dans celle-ci les juges ne peuvent d'abord juger que le reſcindant, c'eſt-à-dire la forme & non le reſciſoire qui eſt le fond, & par la voie de caſſation les arrêts ne ſont point retractés, à moins qu'il n'y ait des moyens de forme, au lieu que dans la *réviſion* les juges peuvent revoir le procès au fond, & abſoudre l'accuſé en entérinant les lettres de reſciſion par le ſeul mérite du fond, quand il n'y auroit pas de moyen en la forme.

On ne peut procéder à la *réviſion* d'un procès ſans lettres du prince expédiées en la grande chancellerie; celui qui veut obtenir de telles lettres, doit préſenter ſa requête au conſeil où elle eſt rapportée; & enſuite, ſi le conſeil le juge à propos, elle eſt renvoyée aux requêtes de l'hôtel pour avoir l'avis des maîtres des requêtes, dont le rapport ſe fait auſſi au conſeil, & ſur le tout on décide ſi les lettres doivent être expédiées; en général on en accorde rarement. L'amiral Chabot, qui avoit été condamné par des commiſſaires, obtint des lettres de *réviſion*, & par un arrêt de *réviſion* rendu au parlement, en 1541, en préſence de François I, il fut abſous. *Voyez ordonnance de* 1670. *tit.* 16. & les mots CASSATION, REQUETE CIVILE. (*A*)

RÉVISION, eſt auſſi un droit que les procureurs ont pour revoir & lire les écritures des avocats; ce droit qui leur a été accordé moyennant finance, a été établi ſous prétexte que le procureur devant conduire toute l'affaire, doit lire les écritures, des avocats pour ſe mettre au fait de ce qu'elles contiennent, & voir ce qu'il peut y avoir à faire en conſéquence. (*A*)

RÉVISION, (*Fabrique des armes.*) dans les manufactures d'armes établies pour le ſervice du roi, eſt le lieu où des ouvriers de choix & de confiance examinent les canons des armes des troupes, vérifient leurs proportions, & s'aſſurent

qu'ils n'ont point de défaut intérieur ni extérieur. Après l'examen le plus ſcrupuleux, on polit & adoucit les canons à la lime douce & à l'huile, & on les dépoſe dans une ſalle baſſe & humide après les avoir bien eſſuyés. Ils y reſtent un mois: s'il y a quelque partie mal ſoudée, quelque fente même ſuperficielle, la rouille manifeſte ces défauts. On les viſite de nouveau après un mois de ſéjour, dans cette ſalle, en préſence des officiers prépoſés par le roi, pour veiller à cette importante partie du ſervice: c'eſt un contrôleur des armes qui fait cette viſite. Les canons défectueux y ſont rebutés, & ceux qui paroiſſent d'un ſervice ſûr, ſont reçus définitivement pour le compte du roi. La *réviſion* ſuit l'épreuve des canons, & eſt elle-même une nouvelle épreuve. *Voyez* ÉPREUVE (*Fabrique des armes.*)

REVISITER, v. act. (*Gram.*) c'eſt viſiter de nouveau. On *reviſite* des marchandiſes; on *reviſite* des magaſins; on *reviſite* un malade. *Voyez* VISITE & VISITER.

REVIVIFICATION, (*Chymie.*) le changement déſigné par ce mot, eſt propre au mercure. On dit que cette ſubſtance métallique eſt *revivifiée*, lorſqu'on la dégage d'une combinaiſon dans laquelle elle avoit perdu ſa fluidité naturelle ou ordinaire. Du mercure *revivifié* du cinnabre, eſt du mercure ſéparé du ſoufre commun avec lequel il étoit combiné pour conſtituer le cinnabre qui eſt un corps conſiſtant, à l'aide d'un précipitant & d'un degré de feu convenable; le mercure *revivifié* du ſublimé corroſif, eſt le mercure ſéparé de l'acide marin par les mêmes moyens. *Voyez* MERCURE. Comme les choſes très-utiles ne ſont jamais déplacées, j'obſerverai ici, quoique cette réflexion appartienne proprement à l'*article* MERCURE, que celui qu'on *revivifie* du ſublimé corroſif, ne peut qu'être, & eſt en effet très-pur; cette aſſertion poſitive (ſi cependant un paradoxe auſſi étrange peut entrer dans la tête d'un médecin peu inſtruit) pourra prémunir contre l'idée du poiſon, que j'ai vu plus d'une fois avec pitié, mais ſans étonnement, attacher à ce mercure. (*b*)

REVIVRE, v. n. (*Gram.*) retourner à la vie; ſi les hommes pouvoient *revivre* avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a peu qui ne ſe conduiſiſſent autrement; cette odeur me ranime & me fait *revivre*; les peres ſe voyent *revivre* dans leurs enfans; on ne fait que renouveller & faire *revivre* d'anciennes folies; je ſens *revivre* mon amitié pour lui.

REVIVRE, (*Juriſprud.*) eſt le nom que l'on donne dans quelques coutumes à ce que l'on appelle communément *regain*, c'eſt-à-dire la ſeconde herbe qu'un pré pouſſe dans la même année. (*A*)

REVIVRE *au jeu de la tontine*, c'eſt revenir au jeu par le moyen des jettons que les voiſins du joueur lui donnent pour les as qu'on leur tourne; ceux qui *revivent* de cette ſorte, rentrent au jeu, mêlent, & jouent de nouveau.

RÉUNION, (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action de rejoindre deux choſes enſemble, comme quand on réunit au domaine du roi quelque héritage ou droit qui en avoit été démembré. *Voyez* DOMAINE, DÉMEMBREMENT & UNION. (*A*)

RÉUNION, ſ. f. *terme de Chirurgie*; action par laquelle on unit & maintient les levres d'une plaie rapprochées l'une de l'autre, afin que la nature puiſſe les conſolider. *Voyez* CONSOLIDATION.

La *réunion* s'obtient par la ſituation de la partie, par le bandage & appareil méthodiques, & par la ſuture au moyen du fil & des aiguilles; les premiers moyens ſont préférables aux ſutures, lorſqu'ils ſuffiſent, & l'expérience a prouvé qu'ils ſuffiſoient preſque toujours, comme M. Pibrac, directeur de l'académie royale de Chirurgie, l'a prouvé, dans une excellente diſſertation ſur l'abus de ſutures, publiée dans le *III. tome* des mémoires de cette compagnie.

Les plaies en long ſe réuniſſent fort aiſément par le bandage uniſſant. *Voyez* INCARNATIF. La ſituation de la partie, avec l'aide d'un bandage, ſuffit aux plaies tranſverſales de la partie antérieure du cou; on a des exemples de plaies qui intéreſſoient la trachée artere preſque entiérement coupée, & qui ont été guéries

par la ſeule attention de tenir la tête panchée en devant, le menton appuyé ſur la partie ſupérieure de la poitrine. On réunira de même les plaies tranſverſales de la partie poſtérieure du cou, en tenant la tête ſuffiſamment renverſée en arriere par un bandage convenable qui ſera le diviſif de la partie antérieure. *Voyez* DIVISIF.

Les plaies tranſverſales du tendon d'Achille ſeront réunies par le bandage & la ſituation de la partie. *Voyez* RUPTURE & PANTOUFLE.

Les plaies tranſverſales de la partie extérieure du poignet, avec ou ſans léſion des tendons extenſeurs, peuvent être réunies en ayant ſoin de tenir la main renverſée; il y a une machine fort utile pour ce cas. *Voyez* MACHINE *pour tenir la main étendue.*

Mais ce qui fait voir les grandes reſſources de l'art, entre les mains de ceux qui ſont nés avec le génie propre à l'exercer, c'eſt le bandage imaginé depuis peu par M. Pibrac, pour la *réunion* des plaies tranſverſales de langue; cette partie eſt ſujette à être coupée entre les dents, dans des chûtes, ou dans des attaques de convulſions épileptiques ou autres. Les anciens recommandoient la ſuture; on ſent de quelle difficulté il eſt de coudre la langue; l'eſpece de bride que M. Pibrac a inventée, porte un petit ſac dans lequel on contient facilement la langue de façon à obtenir ſans inconvénient, la *réunion* de la plaie qui y a été faite. *Voyez la Planche 36. fig. 1, 2 & 3.* Le détail des cures opérées par l'aide de ce bandage ingénieux, eſt dans le *III tome* des mémoires de l'académie royale de chirurgie.

Les plaies obliques & tranſverſes dont on ne peut eſpérer la *réunion* par la ſeule ſituation de la partie, admettent l'application des emplâtres agglutinatifs grillés, connus ſous le nom de *ſuture ſeche.* Voyez *Pl. 30. fig. 8.* ou avec des languettes des mêmes emplâtres, *fig. 5, 6, 7*; on les avoit d'abord adoptées pour les plaies du viſage, mais le bon effet dont elles y ſont, a déterminé à les appliquer à la *réunion* de toutes ſortes de plaies.

Pour ſe ſervir de la ſuture ſeche, on fait raſer les environs de la plaie, s'ils ſont couverts de poils; on lave la plaie pour la nettoyer des ordures, ou des ſimples caillots de ſang qui s'oppoſeroient à la conſolidation, comme des corps étrangers; de l'eau tiede, ou du vin chaud ſuffiſent pour cette lotion; on rapproche enſuite les levres de la plaie, on les fait contenir par un aide, tandis qu'on applique les languettes enduites d'emplâtres de bétoine, ou d'André de la Croix.

Dans les cas où l'on croiroit les points de ſuture indiſpenſables, on en diminueroit le nombre, en interpoſant alternativement avec un point, une languette agglutinative; cette ſuture mixte épargnera de la douleur au malade dans l'opération, & une partie des accidens qu'attirent preſque toujours les points de ſuture.

Si un gonflement, une éréſipelle, ou quelques éruptions cutanées obligeoient de lever l'emplâtre agglutinatif avant la conſolidation parfaite de la plaie, ou lorſque la cicatrice eſt encore récente, il faudroit avoir la précaution de le lever par l'une de ſes extrêmités, juſqu'auprès de la diviſion, en appuyant un doigt ſur la peau qui couvroit l'emplâtre, à meſure qu'il ſe détache, pour favoriſer ſa ſéparation, & empêcher les dilacérations, qu'il pourroit occaſionner par ſon adhérence; on reprend enſuite l'autre extrêmité pour la conduire à pareille diſtance de l'autre levre de la diviſion; on détache le reſte par de petits mouvemens oppoſés & alternatifs; faute de prendre les meſures preſcrites, on riſqueroit de déchirer une cicatrice tendre, en tirant l'emplâtre d'un bout à l'autre ſuivant la même direction.

Le reſte du panſement d'une plaie, réunie par la ſituation de la partie, le bandage & la ſuture ſeche, ne differe point du traitement ordinaire des plaies. *Voyez* PLAIE & SUTURE. (*Y*)

RÉUNIR, v. act. (*Gramm.*) rejoindre, rapprocher, remettre enſemble ce qui étoit auparavant ſéparé. *Réuniſſez-vous par un même repas*; les égliſes qui s'étoient ſéparées de la communion romaine, s'y ſont *réunies*; que de vertus

réunies

réunies dans la même femme ! *Voy.* RÉUNION.

REVOCABLE, adj. *(Juriſprud.)* ſignifie qui peut être *révoqué*; une donation eſt *révocable* par ſurvenance d'enfans. *Voy.* DONATION & RÉVOCATION. *(A)*

RÉVOCATION, ſ. f. *(Juriſprud.)* eſt l'acte par lequel on en *révoque* un précédent; le prince *révoque* une loi, lorſqu'il y reconnoît quelqu'inconvénient; on *révoque* une donation, un teſtament, un legs, un procureur, des offres, une déclaration, un conſentement. *Voyez* ÉDIT, LOI, ORDONNANCE, DONATION, TESTAMENT, LEGS, PROCUREUR, OFFRES, DÉCLARATION, CONSENTEMENT. *(A)*

RÉVOCATOIRE, adj. *(Juriſprud.)* ſignifie *qui a l'effet de révoquer*. Ainſi une clauſe *révocatoire*, eſt celle qui a pour objet de révoquer quelqu'acte. *Voy.* RÉVOCABLE RÉVOCATION. *(A)*

REVOIR, v. act. *(Gram.)* voir de nouveau. Que j'aurois de plaiſir à *revoir* cette femme, cet homme qui m'étoient ſi chers! ne vous laſſez point de *revoir* votre ouvrage; c'eſt un procès à *revoir*; il faut que l'étalon *revoye* cette jument. *Voyez les articles* VUE & VOIR.

REVOIR *d'un cerf*, *(Vénerie.)* On en *revoit* par le pié, par les fumées, par les abattures, par les portées, par les foulées, par le frayoir & par les rougeurs.

REVOLER, v. n. *(Gramm.)* c'eſt voler de nouveau. *Voyez les articles* VOL & VOLER.

REVOLIN, ſ. m. *(Marine.)* c'eſt un vent qui choque un vaiſſeau par réflexion; ce qui cauſe de fâcheux tourbillons dont les vaiſſeaux ſont tourmentés, ſoit qu'ils faſſent voile ou qu'ils ſoient à l'ancre.

RÉVOLTE, ſ. f. *(Gouvern. polit.)* Soulevement du peuple contre le ſouverain. L'auteur du Télémaque, *liv. XIII*, vous en dira les cauſes mieux que moi.

» Ce qui produit les *révoltes*, dit-» il, c'eſt l'ambition & l'inquiétude des » grands d'un état, quand on leur a » donné trop de licence, & qu'on a » laiſſé leurs paſſions s'étendre ſans bor-» nes. C'eſt la multitude des grands & » des petits qui vivent dans le luxe & » dans l'oiſiveté. C'eſt la trop grande » abondance d'hommes adonnés à la » guerre, qui ont négligé toutes les oc-» cupations utiles dans le temps de la paix. » Enfin, c'eſt le déſeſpoir des peuples » maltraités; c'eſt la dureté, la hau-» teur des rois, & leur molleſſe qui les » rend incapables de veiller ſur tous les » membres de l'état, pour prévenir les » troubles. Voilà ce qui cauſe les *révol-» tes*, & non pas le pain qu'on laiſſe » manger en paix au laboureur, après » qu'il l'a gagné à la ſueur de ſon vi-» ſage.

» Le monarque contient ſes ſujets dans » leur devoir, en ſe faiſant aimer d'eux, » en ne relâchant rien de ſon autorité, » en puniſſant les coupables, mais en » ſoulageant les malheureux; enfin, en » procurant aux enfans une bonne édu-» cation, & à tous une exacte diſcipline » au milieu d'une vie ſimple, ſobre, & » laborieuſe; les peuples ainſi traités, » ſeront toujours très fideles à leurs prin-» ces. *(D. J.)*

RÉVOLUTION, ſ. f. ſignifie *en terme de politique*, un changement conſidérable arrivé dans le gouvernement d'un état.

Ce *mot* vient du latin *revolvere*, rouler. Il n'y a point d'états qui n'aient été ſujets à plus ou moins de *révolutions*. L'abbé de Vertot nous a donné deux ou trois hiſtoires excellentes des *révolutions* de différens pays; ſavoir, les *révolutions* de Suede, celles de la république romaine, *&c.*

RÉVOLUTION, *(Hiſt. mod. d'Angl.)* Quoique la Grande-Bretagne ait éprouvé de tous temps beaucoup de *révolutions*, les Anglois ont particuliérement conſacré ce nom à celle de 1688, où le prince d'Orange Guillaume de Naſſau, monta ſur le trône à la place de ſon beau-pere Jacques Stward. La mauvaiſe adminiſtration du roi Jacques, dit milord Bolinbroke, fit paroître la *révolution* néceſſaire, & la rendit praticable; mais cette mauvaiſe adminiſtration, auſſi-bien que toute ſa conduite précédente, provenoit de ſon attachement aveugle au pape & aux

principes du deſpotiſme, dont aucun avertiſſement n'avoit pu le ramener. Cet attachement tiroit ſon origine de l'exil de la famille royale; cet exil avoit ſon principe dans l'uſurpation de Cromwel; & l'uſurpation de Cromwel avoit été occaſionnée par une rebellion précédente, commencée non ſans fondement par rapport à la liberté, mais ſans aucun prétexte valable par rapport à la religion. *(D. J.)*

RÉVOLUTION, ſ. f. *(Belles-Lettres. Poéſie.)* Dans le poëme épique & dramatique, lorſque la fable eſt implexe, il arrive ſur la fin de l'action un événement qui change la face des choſes, & qui fait paſſer le perſonnage intéreſſant du malheur à la proſpérité ou de la proſpérité au malheur; c'eſt ce qu'on appelle *révolution*.

L'événement s'annonce quelquefois comme le terme du malheur, & il en devient le comble; quelquefois il ſemble en être le comble & il en devient le terme. Dans *Inès*, au moment qu'Alphonſe ſe laiſſe fléchir, & que Pedre ſe croit le plus heureux des hommes, Inès ſe trouve empoiſonnée. Dans *Alzire*, la mort de Guſman, qui ſemble mener Alzire & Zamore au ſupplice, les unit & les rend heureux; c'eſt comme un coup de vent qui annonçoit le naufrage & qui conduit au port.

Le dénouement le plus parfait eſt celui où l'action ſe décide par une *révolution* ſoudaine, qui porte le perſonnage intéreſſant d'une extrêmité de fortune à l'autre: tel eſt celui de Rodogune.

Que la *révolution* déciſive ſoit heureuſe ou malheureuſe, elle ne doit jamais être prévue par l'acteur intéreſſé; & lors même qu'il touche à ſa perte, ſa ſituation n'eſt jamais ſi touchante que lorſqu'il a le bandeau ſur les yeux.

Mais faut-il que la *révolution* ſoit inattendue pour le ſpectateur? Non pas ſi elle eſt funeſte; car en la prévoyant on frémit d'avance, & la terreur mene à la pitié. On voit dès l'expoſition d'Œdipe, que ce malheureux prince va ſe convaincre d'inceſte & de parricide, éclairer l'abîme où il eſt tombé, & finir par être en horreur à la nature & à lui-même; & à chaque nouvelle clarté qui lui vient, la terreur & la pitié redoublent. Il n'eſt donc pas toujours vrai, comme le croyoit Ariſtote, que la terreur & la pitié naiſſent de la ſurpriſe que nous cauſe l'événement.

C'eſt lorſque le dénouement eſt heureux, qu'il ne doit être pour le ſpectateur que dans l'ordre des poſſibles, & des poſſibles éloignés, dont les moyens ſont inconnus, car le perſonnage en péril ceſſe d'être à plaindre dès qu'on prévoit ſa délivrance. Mais ne la prévoit-on pas, direz-vous, quand on a lu la tragédie, où qu'on l'a vu jouer une fois? Le ſoin qu'a pris le poëte de cacher un dénouement heureux eſt donc alors inutile. Non, ſi ſon intrigue eſt bien tiſſue. Quelque prévenu qu'on ſoit de la maniere dont tout va ſe réſoudre, la marche de l'action en écarte la réminiſcence: l'impreſſion de ce que l'on voit empêche de réfléchir à ce que l'on ſait; & c'eſt par ce preſtige que les ſpectateurs qui ſe laiſſent toucher, pleurent vingt fois au même ſpectacle; plaiſir que ne goûtent jamais les vains raiſonneurs & les froids critiques.

Ceux-ci portent à nos ſpectacles deux principes oppoſés; le ſentiment qui veut être ému, & l'eſprit qui ne veut pas qu'on le trompe. La prétention à juger de tout fait qu'on ne jouit de rien: on veut en même temps prévoir les ſituations & en être ſurpris, combiner avec l'auteur, & s'attendrir avec le peuple, être dans l'illuſion & n'y être pas. Les nouveautés ſur-tout ont ce déſavantage, qu'on y va moins en ſpectateur qu'en critique: là chacun des connoiſſeurs eſt comme double, & ſon cœur a dans ſon eſprit un incommode & fâcheux voiſin. Ainſi le poëte qui ne devroit avoir que l'imagination à ſéduire, a de plus la réflexion à combattre & à repouſſer. C'eſt un malheur pour le public lui même; mais de ſon côté il eſt ſans remede: ce n'eſt que du côté du poëte qu'il eſt poſſible d'y remédier, & en voici les moyens.

Le premier & le plus facile eſt de rendre, par un dénouement funeſte, le pathétique de l'événement indépendant

de la ſurpriſe : le ſecond de faire naître le dénouement, s'il eſt heureux, du fond des caracteres paſſionnés, & par-là ſuſceptibles des mouvemens contraires.

Dans le premier cas, ce qui doit arriver étant en évidence, & l'intérêt n'ayant plus l'inquiétude pour aliment, le poëte n'a plus à craindre la prévoyance du ſpectateur. Mais comme le pathétique dépend abſolument de l'impreſſion réfléchie qui, de l'ame de l'acteur intéreſſant, ſe communique à la nôtre, ſi l'impreſſion n'étoit pas violente, le contre-coup ſeroit foible & léger. Pourquoi la mort de Zopire, celle de Sémiramis, celle de Zaïre, celle d'Inès, eſt-elle pour nous ſi douloureuſe ? Parce qu'elle eſt douloureuſe à l'excès pour les acteurs dont nous prenons la place. Pourquoi le dénouement de Britannicus eſt-il ſi froid, tout funeſte qu'il eſt ? Parce qu'il n'excite ni dans l'ame de Néron, ni dans celle de Burrhus, ni dans celle d'Agrippine, une aſſez forte émotion. Junie demande vengeance au peuple, & ſe retire parmi les veſtales : ſa douleur n'a rien de touchant. Mais Sémiramis égorgée tend les bras à ſon meurtrier, & ſon meurtrier eſt ſon fils ; Mais Zopire ſe traîne vers ſes enfans qui viennent de l'aſſaſſiner, & leur apprend qu'ils ont plongé le poignard dans le ſein de leur pere ; mais Oroſmane, en retirant ſa main ſanglante du ſein de Zaïre, apprend qu'elle étoit innocente & qu'elle n'a jamais aimé que lui ; mais Inès, entourée de ſes enfans, ſent les atteintes du poiſon mortel, & Pedre, au moment qu'il ſe croit le plus heureux des époux & des peres, trouve ſa femme qu'il adore empoiſonnée & rendant les derniers ſoupirs. Voilà de ces événemens qui, pour déchirer l'ame des ſpectateurs, n'ont pas beſoin de la ſurpriſe, & qui ſont même d'autant plus pathétiques, qu'ils ſont annoncés & prévus : auſſi les anciens, lorſqu'ils préparoient une cataſtrophe funeſte ne prenoient-ils aucun ſoin de la cacher au ſpectateur ; & c'eſt pour ce genre de tragédie un avantage que je n'ai pas voulu diſſimuler.

Si au contraire le poëte médite un dénouement heureux, il faut abſolument qu'il le cache, & le plus sûr moyen eſt de le faire naître du tumulte & du choc des paſſions : leurs mouvemens orageux & divers trompent à chaque inſtant la prévoyance du ſpectateur, & le laiſſent juſqu'à la fin dans le doute & dans l'inquiétude. Le ſort des perſonnages intéreſſans eſt alors comme un vaiſſeau battu par la tempête : ſera-t-il naufrage ou gagnera-t-il le port ? C'eſt cette incertitude qui nous attache & nous agite juſqu'au dénouement.

" Par les mœurs, dit Ariſtote, on » prévoit les réſolutions » ; oui, par les mœurs habituelles d'une ame qui ſe poſſede & ſe maîtriſe ; & voilà celles qu'on doit éviter, ſi l'on veut cacher un dénouement qui naiſſent du fond des caracteres. Ne faut-il donc employer alors que des perſonnages ſans mœurs, ou dont les mœurs ſoient indéciſes ? Non ; mais il faut que l'événement dépende de la réſolution d'une ame agitée par des forces qui ſe combattent, comme le devoir & le penchant, ou deux paſſions oppoſées. Quoi de plus décidé que le caractere de Cléopatre, & quoi de moins décidé que le parti qu'elle prendra, quand Rodogune propoſe l'eſſai de la coupe ? Quoi de plus ſurprenant, & quoi de plus vraiſemblable que de la voir ſe réſoudre à boire la premiere, pour y engager, par ſon exemple, Rodogune & Antiochus ? Voilà ce qui s'appelle un coup de génie. Il ſeroit injuſte, je le ſais, d'en exiger de pareils ; mais toutes les fois qu'on aura pour moyen le contraſte des paſſions, il ſera facile de tromper l'attente des ſpectateurs ſans s'éloigner de la vraiſemblance, & de rendre l'événement à-la-fois douteux & poſſible.

Pour cacher un dénouement heureux, les anciens, au défaut des paſſions, n'avoient guere que la reconnoiſſance, & tout l'intérêt portoit alors ſur l'incertitude où l'on étoit ſi les acteurs intéreſſans ſe reconnoîtroient à propos : tel eſt l'intérêt de l'*Iphigénie en Tauride*. C'eſt un excellent moyen pour produire la *révolution* ; mais, comme l'obſerve Corneille, il n'a point la chaleur féconde des mouvemens paſſionnés.

Quelquefois on emploie à produire la *révolution*, un caractere équivoque & diſſimulé qui ſe préſente tour-à-tour ſous deux faces, & laiſſe le ſpectateur incertain de la réſolution qu'il prendra. Le chef-d'œuvre de l'art en ce genre eſt le complot d'Exupere, moyen viſiblement caché du dénouement d'*Héraclius*.

La reſſource la plus commune & la plus facile eſt celle d'un incident nouveau; mais cet incident ne produit ſon effet qu'autant que ce qui le précede le prépare ſans l'annoncer.

J'en ai aſſez dit pour faire voir que le choix que nous laiſſe Ariſtote d'amener la *révolution* ou néceſſairement, ou vraiſemblablement, n'eſt rien moins qu'indifférent & libre. Un dénouement qui n'eſt que vraiſemblable, n'en exclut aucun de poſſible; il laiſſe tout craindre & tout eſpérer. Un dénouement néceſſaire n'en peut laiſſer attendre aucun autre; & l'on ne doit pas ſuppoſer que, lorſque l'effet tient de ſi près à la cauſe, le lien qui les unit échappe aux yeux des ſpectateurs. Si donc le dénouement eſt malheureux, comme il eſt bon qu'il ſoit prévu, rien n'empêche qu'il ſoit néceſſaire; mais s'il doit être heureux il doit être caché, & par conſéquent n'être que vraiſemblable.

La même raiſon permet de prolonger un dénouement funeſte, & oblige à preſſer un dénouement heureux. L'un peut très-bien occuper un acte ſans que l'action languiſſe. Il y a même dans le théatre Grec telle tragédie dont tout le nœud eſt dans l'avant-ſcene, & dont toute l'action n'eſt qu'un dénouement prolongé: telle eſt cet *Œdipe* qu'on nous donne pour un chef-d'œuvre de l'art. Mais ſi l'autre, j'entends le dénouement heureux, eſt pris de plus loin que d'une ou deux ſcenes rapides, l'action dénouée lentement & fil à fil, s'affoiblit & tombe en langueur. *Voyez* CATASTROPHE, DÉNOUEMENT, INTRIGUE, RECONNOISSANCE, (*M.* MARMONTEL.)

On a écrit les *révolutions* des empires; comment n'a-t-on jamais penſé à écrire les *révolutions* des arts, à rechercher dans la nature les cauſes phyſiques & morales de leur naiſſance, de leur accroiſſement, de leur ſplendeur & de leur décadence? Nous en allons faire l'eſſai ſur la partie la plus brillante de la littérature; conſidérer la poéſie comme une plante; examiner pourquoi, indigene dans certains climats, on l'y a vu naître & fleurir d'elle-même; pourquoi, étrangere partout ailleurs, elle n'a proſpéré qu'à force de culture; ou pourquoi, ſauvage & rébelle, elle s'eſt refuſée aux ſoins qu'on a pris de la cultiver; enfin pourquoi, dans le même climat, tantôt elle a été floriſſante & féconde, tantôt elle a dégénéré.

En recherchant les cauſes de ces *révolutions*, on a trop accordé, ce ſemble, aux caprices de la nature & à ſes inégalités. On croit avoir tout expliqué, lorſqu'on a dit que la nature, tour-à-tour avare & prodigue, tantôt s'épuiſe à former des génies, tantôt ſe repoſe & languit dans une longue ſtérilité. Mais la nature n'eſt point avare, la nature n'eſt point prodigue, la nature ne s'épuiſe point; ce ſont des mots vuides de ſens. Imaginer qu'elle s'eſt accordée avec Périclès, Alexandre, Auguſte, Léon X, Louis le Grand, pour faire de leur ſiecle celui des muſes & des arts, c'eſt donner, comme on fait ſouvent une métaphore pour une raiſon. Il eſt plus que probable, que ſous le même ciel, dans le même eſpace de temps, la nature produit la même quantité de talens de la même eſpece. Rien n'eſt fortuit; tout a ſa cauſe; & d'une cauſe réguliere, tous les effets doivent être conſtans.

La différence des climats a quelque choſe de plus réel. On ſait qu'en général les hommes dans certains pays, naiſſent avec des organes plus délicats & plus ſenſibles, une imagination plus vive & plus féconde, un génie plus inventif. Mais pourquoi tout l'Orient n'auroit-il pas reçu la même influence du ciel & les mêmes dons que la Grece? Pourquoi dans la Grece, des climats différens, comme la Thrace, la Béotie & Lesbos, auroient-ils produit, l'un des Amphions & des Orphées, l'autre des Pindares & des Corines, l'autre des Alcées & des Saphos? Et s'il eſt vrai qu'Achille avoit

pris à Thebes la lyre ſur laquelle il chantoit les héros, ſi la lyre Thébaine dans les mains de Pindare fut couronnée de lauriers, eſt-ce au naturel du pays qu'en eſt la gloire? Ne ſavons-nous pas quelle idée on avoit du génie des Béotiens? Tout donner & tout refuſer à l'influence du climat, ſont deux excès de l'eſprit de ſyſtême.

Cependant ſi les Grecs n'ont pas été le ſeul peuple de l'univers ingénieux & ſenſible, pourquoi dans l'art d'imiter & de feindre, n'a-t-on jamais pu l'égaler qu'en ſuivant ſes traces, & qu'en adoptant ſes idées, ſes images, ſes fictions?

Voyez dans l'Europe moderne, quand la paix, l'abondance, le luxe, la faveur des rois & le goût des peuples, ont attiré les muſes; voyez-les, dis-je, arriver en étrangeres fugitives, chargées de leurs propres richeſſes, & portant avec elles les dieux de leur pays. Quoi de plus marqué que ce penchant pour les lieux qui les ont vu naître? Que les Romains aient imité les Grecs, dont ils étoient les diſciples, cela eſt ſimple & naturel; mais que, dans aucun de nos climats, la poéſie n'ait été floriſſante, qu'autant qu'on lui a laiſſé le caractere & les mœurs antiques; qu'elle ſoit depuis trois mille ans fidelle au culte de ſa patrie; que des mœurs nouvelles & des ſujets récens, elle n'aime que ce qui reſſemble à ce qu'elle a vu dans la Grece; voilà ce qui prouve qu'elle tient par eſſence aux qualités de ſon pays natal. Pourquoi cela? C'eſt ce que nous cherchons.

Horace donne au ſuccès des arts & de la poéſie dans la Grece, la même cauſe qu'il eut à Rome:

Ut primum poſitis *nugari Græcia* bellis
Cœpit, & *in vitium* fortuna *labier* æqua.

Mais ſi ce goût fut pour les Romains le préſage ou l'effet de la corruption qui ſuivit la proſpérité, il n'en eſt pas de même des Grecs. Les muſes, pour fleurir chez eux, n'attendirent ni le loiſir de la paix, ni les délices de l'abondance. Le temps le plus orageux de la Grece & le plus fécond en héros, fut auſſi le plus fécond en hommes de génie. Depuis la naiſſance d'Eſchyle juſqu'à la mort de Platon, l'eſpace d'un ſiecle préſente ce que la Grece a produit de plus célébre dans les armes & dans les lettres. On couronnoit ſur le théatre d'Athenes l'un des héros de Marathon; Cratinus & Cratès amuſoient les vainqueurs de Platée & de Salamine; Cherillus le chantoit; les Miltiades, les Thémiſtocles, les Ariſtides, les Périclès, applaudiſſoient les chef-d'œuvres des Sophocles, des Euripides; & au milieu même des diſcordes nationales, des guerres de Corinthe & du Péloponeſe, de Thebes contre Lacédémone, & de celle-ci contre Athenes, ou plutôt d'Athenes contre la Grece entiere, la poéſie proſpéroit encore, & s'élevoit comme à travers les ruines de ſa patrie.

Il y avoit donc, pour rendre la poéſie floriſſante dans ces climats, des cauſes indépendantes de la bonne & de la mauvaiſe fortune; & la premiere de ces cauſes fut le naturel d'un peuple vif, ſenſible, paſſionné pour les plaiſirs de l'eſprit & de l'ame, autant que pour les voluptés des ſens. Je dis le naturel; & en cela les Grecs différoient des Romains. Ceux-ci ne ſe polirent qu'après s'être amollis; au lieu que ceux-là, furent tels dans toute la vigueur de leur génie & de leur vertu. La gloire des talens & la gloire des armes, l'amour des plaiſirs de la paix, & le courage & la conſtance dans les travaux de la guerre; ne ſont incompatibles, que lorſque ceux-ci tiennent plus à la rudeſſe & à l'auſtérité des mœurs qu'à la vigueur & à l'activité de l'ame. Rien n'eſt plus dans la nature; témoins Céſar, Alcibiade & mille autres guerriers, qu'un homme vaillant & ſenſible, voluptueux & infatigable, également paſſionné pour la gloire & pour les plaiſirs. C'eſt à quoi ſe trompoient les Lacédémoniens, en mépriſant les mœurs d'Athenes; c'eſt à quoi ſont auſſi ſemblant de ſe méprendre des peuples jaloux des François.

Caton avoit raiſon de reprocher à Rome d'être devenue une ville grecque. Mais ſi Athenes eût voulu prendre les mœurs de l'antique Rome, elle y eût perdu de vrais plaiſirs & acquis de fauſſes vertus; ainſi que Rome, en deve-

nant grecque, avoit perdu ſes vertus naturelles, pour acquérir des plaiſirs factices qu'elle ne goûta jamais bien.

De cela ſeul que les Grecs étoient doués d'une imagination vive & d'une oreille ſenſible & juſte, il s'enſuivit d'abord qu'ils eurent une langue naturellement poétique. La poéſie demande une langue figurée, mélodieuſe, riche, abondante, variée, & habile à tout exprimer, dont les articulations douces, les ſons harmonieux, les élémens dociles à ſe combiner en tout ſens, donnent au poëte la facilité de mélanger ſes couleurs primitives, & de tirer de ce mélange une infinité de nuances nouvelles. Telle fut la langue des Grecs. Mais, ſans parler des mots compoſés, dont cette langue poétique abonde, & dont un ſeul fait ſouvent une image, de l'inverſion qui lui eſt commune avec la langue des Latins; ni de la liberté du choix de ſes dialectes, privilege qui la diſtingue, & dont elle ſeule a joui, ne parlons que de ſa proſodie, & du bonheur qu'elle eut d'abord d'être ſoumiſe par la muſique aux loix de la meſure & du mouvement.

Le goût du chant eſt un de ces plaiſirs que la nature a ménagés à l'homme pour le conſoler de ſes peines, le ſoulager dans ſes travaux, & le ſauver de l'ennui de lui-même. Dans tout les temps & dans tous les climats, l'homme, ſenſible au nombre & à la mélodie, a donc pris plaiſir à chanter.

Or, par un inſtinct naturel, tous les peuples, & les ſauvages même, chantent & danſent en meſure & ſur des mouvemens réglés. Il a donc fallu que la parole appliquée au chant ait obſervé la cadence, ſoit par un nombre de ſyllabes égal au nombre des ſons de l'air, & dont l'air décidoit lui-même ou la vîteſſe, ou la lenteur; (ce fut la poéſie rhytmique) ſoit par un nombre de temps égaux, réſultans de la durée relative & correſpondante des ſons de l'air & des ſons de la langue; (c'eſt ce qu'on appelle la poéſie métrique.) Dans la premiere, nul égard à la longueur naturelle & abſolue des ſyllabes; on les ſuppoſe toutes égales en durée, ou plutôt ſuſceptibles d'une égale vîteſſe ou d'une égale lenteur. Telle eſt la poéſie des ſauvages, celle des Orientaux, celle de tous les peuples de l'Europe moderne. Dans l'autre, nul égard au nombre des ſyllabes: on les meſure au lieu de les compter; & les temps donnés par leur durée, décident de l'eſpace qu'elles peuvent remplir. Telle fut la poéſie des Grecs & celle des Latins, dont les Grecs furent les modeles.

Les Grecs, doués d'une oreille juſte, ſenſible & délicate, s'étoient apperçus que parmi les ſons & les articulations de leur langue, il y en avoit qui, naturellement plus lents ou plus rapides, ſuivoient auſſi plus facilement l'impreſſion de lenteur ou de rapidité que la muſique leur donnoit. Ils en firent le choix; ils trouverent des mots qui formoient eux-mêmes des nombres analogues à ceux du chant; ils les diviſerent par claſſes; & en les combinant les uns avec les autres, ce fut à qui donneroit au vers la forme la plus agréable. La poéſie épique, la poéſie élégiaque, la poéſie dramatique eut le ſien; & chaque poëte lyrique ſe diſtingua par une meſure analogue au chant qu'il s'étoit fait lui-même, & ſur lequel il compoſoit. Le vers d'Anacréon, celui de Sapho, celui d'Alcée, portent le nom de ces poëtes. Ainſi leur langue ayant acquis les mêmes nombres, que la muſique, il leur fut aiſé dans la ſuite de modeler le metre ſur la phraſe du chant, & dès-lors l'art des vers & l'art du chant, réglés, meſurés l'un ſur l'autre, furent parfaitement d'accord.

Que ce ſoit ainſi que s'eſt formé le ſyſtême proſodique de la langue d'Orphée & de Linus, c'eſt de quoi l'on ne peut douter: & qui jamais ſe fût aviſé de meſurer les ſons de la parole, ſans le plaiſir qu'on éprouva en eſſayant de la chanter? Ce plaiſir une fois ſenti, on fit un art de le produire; l'oreille s'habitua inſenſiblement à donner une valeur fixe & relative aux ſons articulés; la langue retint les mouvemens que la muſique lui imprimoit; & l'uſage ayant confirmé les déciſions de l'oreille, leurs loix formerent un ſyſtême de proſodie régulier & conſtant.

Il eſt donc bien certain que chez les Grecs la poéſie, conſidérée comme un langage harmonieux, dut la naiſſance à la muſique, & reçut d'elle ſes premieres loix, la meſure & le mouvement.

Qu'on prenne la marche oppoſée, comme on a fait chez les modernes, c'eſt-à-dire, que l'on commence par la poéſie, & que la muſique ne vienne que long-temps après la plier aux regles du chant, elle n'y trouvera que des nombres épars, ſans préciſion, ſans ſymmétrie, & tels que le hazard aura pu les former.

La proſodie donnée par la muſique, fut donc, je le répete, le premier avantage de la poéſie chez les Grecs; & qui ſait le temps qu'il fallut à l'uſage pour la fixer ? Les Latins, par imitation, ſe firent une proſodie; & quoiqu'elle leur fût tranſmiſe, encore ne fut-ce pas ſans peine que leur oreille s'y forma :

Græcia capta ferum victorem cepit, artes
Intulit agreſti Latio. Sic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius.

Ce vers brut & groſſier du ſiecle de Saturne n'eſt autre choſe que le vers rhytmique, & tel qu'on l'a renouvellé dans la baſſe latinité.

Mais que l'on s'imagine avec quelle lenteur les Grecs, ſans modele & ſans guide, eſſayant les ſons de leur langue, & en appréciant la valeur, durent combiner ce ſyſtême qui preſcrivoit à la parole des temps fixes & réguliers. Quelle longue habitude, quelle ancienne alliance entre la poéſie & la muſique, un tel accord ne ſuppoſe-t-il pas ! & combien ces deux arts avoient dû s'exercer pour former la langue d'Homere !

Homere eſt ſur les bornes les plus reculées de l'antiquité, comme eſt ſur l'horizon une tour élevée au-delà de laquelle on ne voit plus rien, & qui ſemble toucher au ciel. On eſt tenté de croire qu'il a tout inventé; mais quand il n'avoueroit pas lui-même que la poéſie lyrique fleuriſſoit avant lui, la ſeule proſodie de ſa langue en ſeroit la preuve évidente.

Le chant fut le modelle des vers. La poéſie lyrique fut donc la premiere inventée; & l'on ſait combien dans les fêtes, dans les jeux ſolemnels, & la table des rois, de beaux vers chantés ſur la lyre étoient applaudis & vantés.

Le caractere diſtinctif des Grecs, entre tous les peuples du monde, fut l'importance & le ſérieux qu'ils attachoient à leurs plaiſirs. Idolâtres de la beauté, de la volupté en tout genre, tout ce qui avoit le don de charmer leur ſens étoit divin pour eux : un ſculpteur, un peintre, un poëte les raviſſoit d'admiration; Homere avoit des temples. Une courtiſanne célébre par la beauté de ſa taille, eſt enceinte; voilà un beau modele perdu; le peuple eſt dans la déſolation; on appelle Hippocrate pour la faire avorter; il la fait tomber, elle avorte : Athenes eſt dans la joie. Le modelle de Vénus eſt ſauvé. Phriné accuſée d'impiété devant l'aréopage, l'orateur la voit convaincue; il arrache ſon voile, & dit aux vieillards : *hé bien, faites donc périr tant de beautés.* Phriné eſt renvoyée.

Voilà le peuple chez qui les arts & la poéſie ont dû naître.

Mais de ſes organes, le plus ſenſible, le plus délicat, c'étoit l'oreille. Périclès demandoit aux dieux tous les matins, non pas les lumieres de la ſageſſe, mais l'élégance du langage, & qu'il ne lui échappât aucune parole qui bleſſât les oreilles du peuple Athénien.

Or, ſi telle fut la ſenſibilité des Grecs pour la ſimple mélodie de la parole, qu'elle faiſoit preſque tout le charme, toute la force de l'éloquence, & que la philoſophie elle-même employoit plus de ſoins à bien dire qu'à bien penſer, ſûre de gagner les eſprits, ſi elle captivoit les oreilles, quel devoit être l'aſcendant d'une poéſie éloquente ſecondée par la muſique, & d'une belle voix chantant des vers ſublimes ſur des accords harmonieux ? Nous croyons entendre des fables, lorſqu'on nous dit que, chez les Grecs, une corde ajoutée à la lyre étoit une innovation politique, que les ſages même en auguroient un changement dans les mœurs, une révolution dans l'état, que dans un plan de gouvernement ou dans un ſyſtême de loix, on examinoit ſérieuſement ſi tel ou tel mode de muſique y ſeroit admis, ou en

ſeroit exclu; & cependant rien n'eſt plus vrai ni plus naturel, chez un peuple qui étoit dominé par les ſens.

Un poëte lyrique fut donc chez les Grecs un perſonnage recommandable: ces peuples révéroient en lui le pouvoir qu'il avoit ſur eux; & de la haute idée qu'ils en avoient conçue, réſultent naturellement les progrès que fit ce bel art. *Voyez* LYRIQUE.

C'eſt donc bien chez les Grecs que la poéſie lyrique a dû naître, fleurir & ſervir de prélude à la poéſie épique & dramatique, dont elle avoit formé la langue, &, ſi j'oſe le dire, accordé l'inſtrument.

La poéſie enfin put ſe paſſer du chant, & ſon langage harmonieux lui ſuffit pour charmer l'oreille. Mais en quittant la lyre elle prit le pinceau: ce fut alors qu'elle dut ſentir tous les avantages du climat qui l'avoit vu naître. Quel amas de beautés pour elle!

Dans le phyſique, une variété, une richeſſe inépuiſables; les plus beaux ſites, les plus grands phénomenes, les plus magnifiques tableaux; des fleuves, des mers, des montagnes, d'antiques forêts des vallons fertiles & délicieux; des villes, des ports floriſſans; des états dont les arts les plus dignes de l'homme, l'agriculture & le commerce, faiſoient la force & l'opulence; tout cela, dis-je, raſſemblé comme ſous les yeux du poëte.

Non loin delà, & comme en perſpective, le contraſte des fertiles champs de l'Egypte & de la Lybie, avec de vaſtes & brûlans déſerts, peuplés de tigres & de lions; plus près, le magnifique ſpectacle de vingt royaumes répandus ſur les côtes de l'Aſie mineure; d'un côté, ce riant & ſuperbe tableau des îles de la mer Egée; de l'autre, les monts enflammés & l'affreux détroit de Sicile; enfin tous les aſpects de la nature, & l'abrégé de l'univers, dans l'eſpace qu'un voyageur peut parcourir en moins d'un an: quel théatre pour la poéſie épique!

Dans le moral, tout ce qu'un nombreux aſſemblage de colonies de diverſe origine, tranſplantées ſous un même ciel, ayant chacune ſes dieux tutélaires, ſes coutumes, ſes loix, ſes fondateurs & ſes héros, pouvoit offrir de curieux à peindre; à chaque pas, des mœurs nouvelles & ſouvent oppoſées; mais par-tout un caractere décidé, voiſin de la nature par ſon ingénuité, par la franchiſe & le relief des paſſions, des vertus & des vices; ici plus doux & plus ſenſible; là, plus rigoureux, plus auſtere; ailleurs ſauvage & même un peu féroce, mais naturel, ſimple, énergique, & facile à peindre à grands traits; l'influence des peuples dans l'adminiſtration, ſource de troubles pour un état & d'incidens pour un poëme; le mélange des eſclaves & des hommes libres, uſage barbare, mais fécond en aventures pathétiques; l'exil volontaire après le crime, ſorte d'expiation qui, de tant de héros, faiſoit d'illuſtres vagabonds; l'hoſpitalité, ce devoir ſi précieux à l'humanité & ſi favorable à la poéſie; la piété envers les étrangers, le reſpect pour les ſupplians, le caractere inviolable qu'imprimoit la mort aux volontés dernieres; la foi que l'on donnoit aux ſonges, aux préſages, aux prédictions des mourans; la force des ſermens, l'horreur attachée au parjure; la religieuſe terreur qu'inſpiroit aux enfans la malédiction des peres, & l'imprécation des malheureux à ceux qui les faiſoient ſouffrir, dernieres armes de la foibleſſe, dernier frein de la violence, derniere reſſource de l'innocence, qui dans ſon abattement même étoit par-là redoutable aux méchans; d'un autre côté, les récompenſes attachées à la gloire & à la vertu; les éloges de la patrie, des ſtatues ou des tombeaux; enfin la vie modeſte & retirée des femmes, cette décence auſtere, cette ſimplicité, cette piété domeſtique, ces devoirs d'épouſe & de mere ſi religieuſement remplis, & parmi ces mœurs dominantes des ſingularités locales: dans la Thrace, une ardeur, une audace guerriere qui relevoit encore l'éclat de la beauté; à Lacédémone, une fierté qui ne rougiſſoit que de la foibleſſe, une vertu ſévere & mâle, une honnêteté ſans pudeur; la chaſteté Miléſienne, & la volupté de Lesbos; tous extrêmes que la poéſie eſt ſi heureuſe d'avoir à peindre, parce quelle y emploie ſes plus vives couleurs.

Dans

Dans le génie, la liberté, qui éleve l'ame des poëtes comme celle des citoyens; l'eſprit patriotique, ſans ceſſe aiguillonné par la jalouſie & la rivalité de vingt républiques voiſines; l'ivreſſe de la proſpérité qui, en même temps qu'elle ôte la ſageſſe du conſeil, donne l'audace de la penſée; la vanité des Grecs, qui avoit prodigué l'héroïque & le merveilleux pour illuſtrer leur origine; leur imagination qui animoit tout dans la nature, qui ennobliſſoit juſqu'aux détails les plus familiers de la vie; leur ſenſibilité qui leur faiſoit préférer à tout le plaiſir d'être émus, & qui ſembloit aller ſans ceſſe au-devant de l'illuſion, en admettant ſans répugnance tout ce qui la favoriſoit, en écartant toute réflexion qui en auroit détruit le charme; un peuple enfin dominé par ſes ſens, livré a leur ſéduction & paſſionnément amoureux de ſes ſonges.

Dans les connoiſſances humaines, ce mélange d'ombre & de lumiere ſi favorable à la poéſie, lorſqu'il ſe combine avec un génie inquiet & audacieux, parce qu'ils met en activité les forces de l'ame & la curioſité de l'eſprit; la phyſique & l'aſtronomie couvertes d'un voile myſtérieux, & laiſſant imaginer aux hommes tout ce qu'ils vouloient, pour ſuppléer aux loix de la nature, & à ſes reſſorts qu'ils ne connoiſſoient pas; une curioſité impuiſſante d'en pénétrer les phénomenes, ſource intariſſable d'erreurs ingénieuſes & poétiques; car l'ignorance fut toujours mere & nourrice de la fiction.

Dans les arts, la maniere de s'armer & de combattre de ces temps-là, où l'homme livré à lui-même ſe développoit aux yeux du poëte avec tant de nobleſſe, de grace & de fierté; la navigation plus périlleuſe, & par-là plus intéreſſante, où le courage, au défaut de l'art, étoit ſans ceſſe mis à l'épreuve des dangers les plus effrayans; où ce qui nous eſt devenu ſi familier par l'habitude, étoit merveilleux par la nouveauté; où la mer que l'induſtrie humaine ſemble avoir applanie & domptée, ne préſentoit aux yeux des matelots que des abîmes & des écueils; le peu de progrès des méchaniques; car l'homme n'eſt jamais plus intéreſſant & plus beau que lorſqu'il agit par lui-même; & ce que diſoit un Spartiate en voyant paroître à Samos la premiere machine de guerre, *c'eſt fait de la valeur*, on put le dire auſſi de la poéſie épique, quand l'homme apprit à ſe paſſer d'être robuſte & vigoureux.

Dans l'hiſtoire, une tradition mêlée de toutes les fables qu'elle avoit pu recueillir en paſſant par l'imagination des peuples, & ſuſceptible de tout le merveilleux que les poëtes y vouloient répandre; (le peu de connoiſſance qu'on avoit alors du paſſé, leur laiſſant la liberté de feindre, ſans jamais être démentis.) enfin une religion qui parloit aux yeux, & qui animoit tout dans la nature, dont les myſteres étoient eux-mêmes des peintures délicieuſes, dont les cérémonies étoient des fêtes riantes ou des ſpectacles majeſtueux; un dogme, où ce qu'il y a de plus terrible, la mort & l'avenir, étoient embellis par les plus brillantes peintures; en un mot, une religion, poétique, puiſque les poëtes en étoient les oracles, & peut-être les inventeurs; voilà ce qui environnoit la poéſie épique dans ſon berceau.

Mais ce qui intéreſſe plus particuliérement la tragédie que le poëme épique, une foule de dieux, comme je l'ai dit ailleurs, paſſionnés, injuſtes, violens, diviſés entr'eux, & ſoumis à la deſtinée; des héros iſſus de ces dieux, ſervant leur haine & leur fureur, ou les intéreſſant eux-mêmes dans leurs querelles & leurs vengeances; les hommes eſclaves de la fatalité, miſérables jouets des paſſions des dieux & de leur volonté bizarre; des oracles obſcurs, captieux & terribles; des expiations ſanguinaires, des ſacrifices de ſang humain; des crimes avoués, commandés par le ciel; un contraſte éternel entre les loix de la nature & celles de la deſtinée, entre la morale & la religion; des malheureux placés, comme dans un détroit, ſur le bord de deux précipices, & n'ayant bien ſouvent que le choix des remords: voilà ſans doute le ſyſtême religieux le plus épouvantable, mais, par-là même, le plus poétique, le plus tragique qui fût jamais. L'hiſtoire ne l'étoit pas moins.

La Grece avoit été peuplée par une foule de colonies; dont chacune avoit eu pour chef un aventurier courageux. La rivalité de ces fondateurs, dans des temps de férocité, avoit produit des diſcordes ſanglantes. La jalouſie des peuples & leur vanité avoient groſſi tous les traits de l'hiſtoire de leur pays, ſoit en exagérant les crimes des ancêtres de leurs voiſins, ſoit en rehauſſant les vertus & les faits héroïques de leurs propres ancêtres. De-là ce mélange d'horreurs & de vertus dans les mêmes héros. Chaque famille avoit ſes forfaits & ſes malheurs héréditaires. Le rapt, le viol, l'adultere, l'inceſte, le parricide, formoient l'hiſtoire de ces premiers brigands : hiſtoire abominable, & d'autant plus tragique. Les Danaïdes, les Pélopides, les Atrides, les fables de Méléagre, de Minos & de Jaſon, les guerres de Thebes & de Troye, ſont l'effroi de l'humanité & les tréſors du théatre : tréſors d'autant plus précieux que ces horreurs étoient ennoblies par le mélange du merveilleux. Pas un de ces illuſtres ſcélérats qui n'eût un dieu pour pere ou pour complice : c'étoit la réponſe & l'excuſe que ces peuples donnoient ſans doute au reproche qu'on leur faiſoit ſur les crimes de leurs ayeux : la volonté des dieux, les décrets de la deſtinée, un aſcendant irréſiſtible, une erreur fatale avoit tout fait ; & ce fut-là comme la baſe de tout le ſyſtême tragique : car la fatalité qui laiſſe la bonté morale au coupable, qui attache le crime à la vertu, & le remords à l'innocence, eſt le moyen le plus puiſſant qu'on ait imaginé pour effrayer & attendrir l'homme ſur le deſtin de ſon ſemblable. Auſſi l'hiſtoire fabuleuſe des Grecs eſt-elle la ſeule vraiment tragique dans les annales du monde entier ; & ce mélange en eſt la cauſe.

Mais ce qui tenoit de plus près encore aux événemens politiques, c'eſt cette ivreſſe de la gloire & des proſpérités, que les Athéniens avoient rapportée de Marathon, de Salamine & de Platée : ſentiment qui exaltoit les ames, & ſurtout celle des poëtes ; c'eſt ce même orgueil, ennemi de toute domination, & charmé de voir dans les rois les jouets de la deſtinée ; cet orgueil ſans ceſſe irrité par la menace des monarques de l'Orient, & par le danger de tomber ſous les griffes de ces vautours ; c'eſt-là, dis-je, ce qui donna une impulſion ſi rapide & ſi forte au génie tragique, & lui fit faire en un demi-ſiecle de ſi incroyables progrès.

Du côté de la comédie, les mœurs grecques avoient auſſi des avantages qui leur ſont propres, & qu'on ne trouve point ailleurs. Chez un peuple vif, enjoué, naturellement ſatyrique, & dont le goût exquis pour la plaiſanterie a fait paſſer en proverbe le ſel piquant & fin dont il l'aſſaiſonnoit ; chez ce peuple républicain, & libre cenſeur de lui-même, que l'on s'imagine un théatre où il étoit permis de livrer à la riſée de la Grece entiere, non-ſeulement un citoyen ridicule ou vicieux, mais un juge inique & vénal, un dépoſitaire du bien public, négligent, avare, infidele, un magiſtrat ſans talens ou ſans mœurs, un général d'armée ſans capacité, un riche ambitieux qui briguoit la faveur du peuple, ou un frippon qui le trompoit ; en un mot le peuple lui-même, qui ſe laiſſoit traduire en plein théatre comme un vieillard chagrin, bizarre, crédule, imbécille, eſclave & dupe de ces brigands publics qui le flattoient & l'opprimoient. Qu'on s'imagine ces perſonnages d'abord expoſés ſur la ſcene & nommés par leur nom ; enſuite (lorſqu'il fut défendu de nommer) ſi bien déſignés par leurs traits & par toute eſpece de reſſemblance, qu'on les reconnoiſſoit en les voyant paroître ; & qu'on juge delà combien le génie comique, animé par la jalouſie & la malignité républicaine, devoit avoir à s'exercer.

Ainſi la poéſie trouva tout diſpoſé comme pour elle dans la Grece ; & la nature, la fortune, l'opinion, les loix, les mœurs, tout s'étoit accordé pour la favoriſer.

Il ſera bien aiſé de voir à préſent dans quel autre pays du monde elle a trouvé plus ou moins de ces avantages.

J'ai déja dit que chez les Romains elle s'étoit fait une proſodie modélée ſur celle des Grecs ; mais n'ayant ni la lyre dans

la main des Poëtes pour ſoutenir & animer les vers, ni les mêmes objets d'éloquence & d'enthouſiaſme, ni ce miniſtere public qui la conſacroit chez les Grecs ; la poéſie lirique ne fut à Rome qu'une ſtérile imitation, ſouvent froide & frivole, preſque jamais ſublime. *Voyez* LYRIQUE.

La gravité des mœurs romaines s'étoit communiquée au culte : une majeſté ſérieuſe y régnoit ; la ſévere décence en avoit banni les graces, les plaiſirs, la volupté, la joie. Les jeux à Rome n'étoient que des exercices militaires, ou que des ſpectacles ſanglans ; ce n'étoient plus ces ſolemnités où vingt peuples venoient en foule voir diſputer la couronne olympique. Un poëte qui dans le cirque ſeroit venu ſérieuſement célébrer le vainqueur au jeu du diſque ou de la lutte, auroit excité la riſée des vainqueurs du monde. Rome étoit trop occupée de grandes choſes, pour attacher de l'importance à de frivoles jeux ; elle les aimoit comme on aime quelquefois une maîtreſſe, paſſionnément & ſans l'eſtimer.

Si quelquefois la poéſie lyrique célébroit dans Rome des triomphes ou des vertus, ce n'étoit point le miniſtere d'un homme inſpiré par les dieux, ou avoué par la patrie ; c'étoit le tribut perſonnel d'un poëte qui faiſoit ſa cour, & quelquefois l'hommage d'un complaiſant ou d'un flatteur.

On voit donc bien qu'en ſuppoſant Rome peuplée de génies faits pour exceller dans cet art, les cauſes morales, qui auroient dû les faire éclorre & ſe développer n'étant pas les mêmes que dans la Grece, ils n'auroient jamais pris le même accroiſſement.

La poéſie épique trouva dans l'Italie une partie des avantages qu'elle avoit eu dans la Grece ; moins de variété pourtant, moins d'abondance & de richeſſes, ſoit dans les deſcriptions phyſiques, ſoit dans la peinture des mœurs ; mais ce qu'elle eut à regretter ſur-tout, ce fut l'obſcurité des temps, appellés *héroïques*. Les événemens paſſés demandent pour être aggrandis aux yeux de l'imagination, non-ſeulement une grande diſtance, mais une certaine vapeur répandue dans l'intervalle. Quand tout eſt bien connu, il n'y a plus rien à feindre. Depuis Numa juſqu'à Auguſte l'enchaînement des faits & leur détail étoit écrit & conſigné ; le petit nombre de fables répandues dans les annales étoient ſans ſuite comme ſans importance ; ſi le poëte eût voulu exagérer les faits & leur donner des cauſes étonnantes & merveilleuſes, non-ſeulement la ſincérité de l'hiſtoire, mais la vue familiere des lieux où ces faits étoient arrivés, les eût réduits à leur juſte valeur. Comment exagérer aux yeux de Rome la défaite des Volſques ou celle des Sabins ? Le ſeul ſujet vraiement épique qu'il fût poſſible de tirer des premiers temps de Rome, eſt celui que Virgile a pris, parce qu'il eſt un des derniers ramaux de l'hiſtoire fabuleuſe des Grecs.

Les événemens, dans la ſuite eurent plus de grandeur, mais de cette grandeur réelle que la vérité hiſtorique préſente toute entiere, & met au-deſſus de la fiction. Les guerres puniques, celles d'Aſie, celles d'Epire, d'Eſpagne & des Gaules, la guerre civile elle-même, ne laiſſoient à la poéſie ſur l'hiſtoire que l'avantage de décrire les mêmes faits & de peindre les mêmes hommes d'un ſtyle plus élevé, plus harmonieux, plus animé peut-être & plus haut en couleur ; mais ni les cauſes, ni les moyens, ni les détails intéreſſans, rien ne pouvoit ſe déguiſer.

Les auſpices & les préſages pouvoient entrer pour quelque choſe dans les réſolutions & les événemens ; mais ſi l'on eût vu Neptune ſe déclarer en faveur des Carthaginois, & Mars en faveur des Romains, Vénus en faveur de Céſar, Minerve en faveur de Pompée, la gravité romaine auroit trouvé puériles ces vains ornemens de la fable, dans des récits dont la vérité ſimple avoit par elle-même tant d'importance & de grandeur.

Ainſi, Varius & Pollion n'étoient guere plus libres dans leurs compoſitions que Tite-Live & que Tacite. On voit même que le jeune Lucain avec tout le feu de ſon génie, & quoiqu'il eût pris pour ſu-

jet de ſon poëme, un événement dont l'importance ſembloit juſtifier l'entremiſe des dieux, ne les y a montrés que de loin, en philoſophe plus qu'en poëte, comme ſpectateurs, comme juges, mais ſans les engager & ſans les faire agir dans la querelle de ſes héros.

Les événemens & les mœurs que nous préſente l'hiſtoire Romaine, ſemblent avoir été plus favorables à la tragédie; mais ſi l'on conſidere que les mœurs romaines n'étoient rien moins que paſſionnées, que le courage & la grandeur d'ame, l'amour de la gloire & de la liberté en étoient les vertus; que l'orgueil, la cupidité l'ambition en étoient les vices; que les exemples de conſtance, de généroſité, de dévouement qui nous frappent dans l'héroïſme des Romains, étant des actes volontaires, ne pouvoient en faire un objet ni pitoyable ni terrible; que les deux cauſes de malheur qui dominent l'homme & qui le rendent véritablement miſérable, l'aſcendant de la deſtinée, ou celui de la paſſion, n'entroient pour rien dans les ſcenes tragiques dont l'hiſtoire Romaine abonde; qu'il étoit même de l'eſſence du courage romain, d'oppoſer au malheur une froideur ſtoïque qui dédaignoit la plainte & qui ſéchoit les larmes; on reconnoîtra que les Régulus, les Catons, les Porcies étoient propres à élever l'ame, mais nullement à l'émouvoir ni de terreur ni de pitié.

Qu'on examine les ſujets romains les plus forts, les plus pathétiques: on peut tirer de ceux de Coriolan, de Scévole; de Manlius, de Lucrece, de Céſar une ou deux ſituations dignes d'un grand théatre; mais cette continuité d'action vehémente & pathétique des ſujets Grecs, où la trouver? Les ſujets Romains ne ſont grands ou plutôt leur grandeur ne ſe ſoutient que par les mœurs, & les ſentimens qu'en a tiré Corneille; & ce n'étoient pas des mœurs, des ſentimens, mais des tableaux peints à grands traits qu'il falloit ſur de grands théatres comme ceux de Rome & d'Athenes *Voyez* TRAGÉDIE.

Une ſeule époque dans Rome fut favorable à la tragédie: ce fut celle de la tyrannie & de la ſervitude, des délateurs & des proſcrits. Alors, ſans doute le tableau de ſes calamités auroit attendri Rome; & la foibleſſe & l'innocence fugitive dans les déſerts, refugiée dans les tombeaux, pourſuivie, arrachée de ces derniers aſyles, traînée aux piés d'un monſtre couronné, & livrée au fer des licteurs, ou réduite au choix du ſupplice, ce contraſte d'une férocité & d'une obéiſſance également ſtupides; cet abattement inconcevable d'un peuple qui avoit tant de fois bravé la mort, qui la bravoit encore, & qui trembloit devant des maîtres auſſi lâches qu'impérieux; ce mélange d'un reſte d'héroïſme avec une baſſeſſe d'eſclaves abrutis: cette chûte épouvantable de Rome, libre & maîtreſſe du monde, ſous le joug des plus vils des hommes, des plus indignes de régner & de vivre, d'un Claude, d'un Caligula, qui auroient été le rebut des eſclaves, s'ils étoient nés parmi les eſclaves; ces deux extrêmités des choſes humaines, rapprochées ſur un théatre, auroient été ſans doute le tableau le plus pitoyable & le plus effrayant de nos miſérables deſtinées. Mais en faiſant verſer des larmes, elles auroient peut-être fait ſonger à verſer du ſang; Rome, en ſe voyant elle-même dans ce tableau épouvantable, auroit frémi de l'excès de ſes maux; la honte & l'indignation pouvoient ranimer ſon courage, & ſes oppreſſeurs n'avoient garde de lui préſenter le miroir. On voit que ſous Tibere, Emilius Scaurus, pour avoir fait dire, peut-être innocemment, dans la tragédie d'Atrée, ces paroles d'Euripide: *Il faut ſupporter la folie de celui qui commande,) Stultitiam imperantis)* fut condamné à ſe donner la mort.

Ainſi, dans les temps de la liberté, les mœurs romaines n'avoient rien de tragique, & dans les temps de calamité, la tragédie n'étoit plus libre. Delà vient que ſous Auguſte même, le ſeul temps où la tragédie fleurit à Rome, la plupart des poëtes ne faiſoient qu'imiter les Grecs & tranſporter ſur le théatre Romain les ſujets de celui d'Athenes, en obſervant ſans doute avec un ſoin timide d'éviter les alluſions.

Les mœurs Romaines étoient encore moins propres à la comédie : dans les premiers temps elles étoient ſimples & auſteres ; & quand la corruption s'y mit, elles furent encore trop ſérieuſement vicieuſes, pour être ridicules. Des paraſites, des flatteurs, des fâcheux déſœuvrés, curieux, babillards, étoient quelque choſe pour une ſatyre, peu pour une intrigue comique. Il n'y eut de comique ſur le théatre de Rome, que ce qu'on avoit pris des Grecs, des valets fourbes des jeunes gens crédules, inconſtans, prodigues, libertins. des vieillards ſoupçonneux, avares, chagrins, difficiles, grondeurs, des courtiſannes artificieuſes qui ruinoient les peres & trompoient les enfans ; voilà Plaute & Térence, d'après Ménandre & Cratinus.

L'impudence d'Ariſtophane & ſes ſatyres diffamantes contre les femmes n'eurent point d'imitateurs à Rome ; on obſerve même qu'Horace, dans ſon épitre ſur l'art poétique, en indiquant les mœurs & les caracteres à peindre, ne dit des femmes que ces deux mots à propos de la tragédie, *aut matrona potens aut ſedula nutrix*, & pas un mot à propos du comique.

Ce n'eſt pas que du temps d'Horace les mœurs des dames Romaines ne fuſſent déja bien dignes de cenſure : on peut voir comme il les a peintes ; & ſous les empereurs la licence n'eut plus de frein. Mais cette licence donnoit priſe à la ſatyre plus qu'à la comédie ; car celle-ci veut ſe jouer des caracteres qu'elle imite : la frivolité, la folie, la vanité, les travers de l'eſprit, les ſéductions & les mépriſes de l'amour propre, les vices les plus mépriſables & les moins dangereux, ceux dont l'homme eſt plutôt la dupe que la victime, voilà ſes objets favoris ; or, les dames Romaines ne s'amuſoient pas à être ridicules ; & des mœurs frivoles ne ſont pas celles que nous a peintes Juvenal. Le vice étoit trop impudent, trop hardi, pour être riſible.

Ainſi, la tragédie & la commédie furent également étrangeres dans Rome ; & par la même raiſon que le génie en étoit emprunté, le goût n'en fut jamais ſincere. Horace qui accorde aux Romains aſſez d'amour & de talens pour la tragédie,

Et placuit ſibi natura ſublimis & acer ;
Nam ſpirat tragicum ſatis, & feliciter audet. Hor.

Horace ne laiſſe pas de ſe plaindre que la jeuneſſe Romaine n'étoit ſenſible qu'au vain plaiſir de la décoration théatrale. L'ame des chevaliers, dit-il, avoit paſſé de leurs oreilles dans les yeux :

Verum equitis quoque jam migravit ab auribus voluptas
Omnis ad incertos oculos, & gaudia vana. Id.

Encore avoit-on beau donner à la pompe du ſpectacle toute la magnificence poſſible, l'attention des Romains ne pouvoit être captivée par des fables qui leur étoient étrangeres. Le bruit des cabales du peuple & des chevaliers pour & contre la piece, l'interrompoient à chaque inſtant. Les acteurs élevoient la voix, & ſupplioient les ſpectateurs de vouloir bien entendre encore quelque choſe, mais ils n'étoient point écoutés. Souvent au milieu de la ſcene la plus pathétique, on demandoit un combat d'animaux ou d'athletes.

. . . . . *Nam quæ pervincere voces*
Evaluere ſonum, referunt quem noſtra theatra ?
Garganum mugire putes nemus, aut mare
Tuſcum :
Tanto cum ſtrepitu ludi ſpectantur, & artes,
Divitiæque peregrinæ, quibus oblitus actor
Cum ſtetit in ſcenâ, concurrit dextera lævæ,
Dixit adhuc aliquid. Nil ſane, Quid placet ergo ?
. . . . . *Media inter carmina poſcunt*
Aut urſum, aut pugiles . . . . . Id.

La comédie ne les attachoit guere d'avantage pour peu qu'elle fût ſérieuſe. On ſait que l'*Hécyre* de Térence fut abandonnée pour des danſeurs de corde & pour des gladiateurs. Enfin l'on vit les pantomimes chaſſer les comédiens de Rome : tant il eſt vrai que chez les Romains le goût de la poéſie dramatique ne fut qu'un goût de fantaiſie, de vanité, d'oſtentation, un goût légér, capricieux, comme ſont tous les goûts factices, un plaiſir auſſi peu ſenſible qu'il leur étoit peu natutel.

Les ſeuls genres de poéſie qui pouvoient naître & fleurir dans Rome, comme analogues à ſon génie, étoient la poéſie morale ou philoſophique, la poéſie paſtorale, l'élégie amoureuſe & la ſatyre ; tout le reſte y fut tranſplanté.

Vers la fin du onzieme ſiecle, on vit la poéſie commencer en Provence en langage *roman*, ou romain corrompu, comme elle avoit fait dans la Grece par des chants héroïques & ſatyriques; enſuite eſſayer le dialogue, & vouloir même imiter l'action. Pluſieurs de ces Poëtes, appellés *troubadours*, étoient bons gentilhommes, quelques-uns princes couronnés; le plus grand nombre ambulans comme Homere, vivoient à-peu-près comme lui; ils étoient accueillis dans les petites cours des ducs & des comtes de ce temps-là, quelquefois même favoriſés des dames. Mais ç'en étoit aſſez pour donner lieu à des gentilleſſes naïves, non pour exciter le génie à s'élever ſans modele & ſans guide, & à créer un art qui lui étoit inconnu. Ainſi la poéſie, après avoir été vagabonde & accueillie ça & là durant l'eſpace de deux cent cinquante ans, ſans aucun établiſſement fixe, ſans aucun point de ralliement, aucun objet public d'émulation & d'entouſiaſme, aucun théatre élevé à ſa gloire, aucune fête, aucun ſpectacle où elle pût ſe ſignaler, abandonna ſa nouvelle patrie à la fin du treizieme ſiecle; & en paſſant en Italie, où commençoient à renaître les arts, elle y porta l'uſage de la rime & les écrits des troubadours, premiers modeles des Italiens.

Des univerſités ſans nombre fondées dans toute l'Europe; l'étude des langues Grecque & Latine miſes en vigueur, les récompenſes des ſouverains & les dignités de l'égliſe accordées aux hommes célebres par leur ſavoir & par leurs talens, plus que tout cela l'invention de l'imprimerie, annonçoient la renaiſſance des lettres en Europe; & quoique les premiers rayons de cette aurore euſſent éclairé la France, ce fut vraiment en Italie que la lumiere ſe répandit; ſoit à la faveur du commerce de l'Orient & du voiſinage de la Grece, d'où les arts & les lettres paſſerent à Veniſe, & de Veniſe à Rome & à Florence; ſoit à cauſe de la conſidération plus ſinguliere que l'Italie accordoit aux muſes, & du triomphe poétique rétabli dans Rome, où, depuis Théodoſe, il étoit aboli, ſoit par l'eſtimable facilité qu'eurent bientôt les talens de puiſer dans les ſources de l'antiquité, dont les précieux reſtes avoient été recueillis & dépoſés dans les bibliotheques de Florence & de Rome; ſoit enfin, grace à l'amour éclairé, ſincere & généreux dont Léon X & les ducs de Florence, les Médicis honoroient les lettres.

Mais, quoique l'Italie moderne fût, à quelques égards, plus favorable à la poéſie que l'ancienne Rome, par la jalouſie & la rivalité des petits états qui la compoſoient, par la diverſité & la ſingularité des mœurs de ſes peuples, par l'importance qu'ils attachoient aux arts, & la gloire qu'ils avoient miſe à s'effacer l'un l'autre en les faiſant fleurir; les deux grandes ſources de la poéſie ancienne, l'hiſtoire & la religion n'étant plus les mêmes, le génie ſe reſſentit de la ſéchereſſe de l'un & de l'autre; & le laurier de la poéſie, après avoir pouſſé quelques rameaux, périt ſur ce territoire ingrat.

Dans l'Italie moderne, la poéſie, dès ſa naiſſance, s'étoit conſacrée à la religion; mais, par un zele mal entendu, on lui fit donner des ſpectacles pieuſement ridicules, au lieu de l'initier aux cérémonies religieuſes & de l'appeller dans les temples, où elle auroit produit des hymnes & des chœurs ſublimes.

L'erreur de toute l'Europe, fut que les myſteres de la religion pouvoient prendre la place des ſpectacles profanes. Nous avons fait voir que le merveilleux de ces myſteres ineffables n'étoit rien moins que dramatique. C'étoit à la poéſie lyrique à les célébrer; ils étoient réſervés pour elle: car l'éloquence & l'harmonie peuvent donner aux idées un caractere impoſant, auguſte & ſublime, auquel l'imitation ne ſauroit s'élever. Comment peindre aux yeux ſur la ſcene, l'*in ſole poſuit tabernaculum ſuum*, ou le *volavit ſuper pennas ventorum*?

Il eſt donc bien étonnant que l'Italie ayant mis tant de magnificenſe à décorer ſes temples, ayant porté ſi loin la pompe de ſes fêtes, ayant employé les peintres, les ſculpteurs, les muſiciens les plus célebres à donner plus d'éclat à ſes ſolemnités, ayant toléré même le ſacrifice le

plus cruel de la nature pour conſerver de belles voix, n'ait pas daigné propoſer des prix & le triomphe poétique à qui célébreroit dans le plus beau cantique, ou les myſteres de la foi, ou les vertus de ſes héros.

La langue vulgaire étoit bannie des ſolemnités de l'égliſe ; & la naïve ſimplicité des hymnes déja conſacrées, ne laiſſa rien déſirer de plus beau ; peut-être auſſi que dans les rites on craignit les innovations. Quoi qu'il en ſoit, les arts qui ne parloient qu'aux ſens, furent tous appellés à décorer le culte ; & le ſeul qui parloit à l'ame fut dédaigné comme inutile, ou négligé comme ſuperflu.

Dans le profane, la poéſie lyrique n'eut pas plus d'émulation. Les guerres civiles dont l'Italie avoit été déchirée, les ſchiſmes, les ſéditions, les révolutions ſanglantes dont elle venoit d'être le théatre, l'aſcendant & la domination du ſaint ſiege ſur tous les trônes de l'Europe, & les ſecouſſes que les deux puiſſances ſe donnoient réciproquement & ſi fréquemment l'un à l'autre, auroient offert à de nouveaux Tyrtées des circonſtances favorables pour naître & pour ſe ſignaler ; mais ce que j'ai dit de l'ancienne Rome, je le dis de l'Italie moderne & de tout le reſte de l'Europe : pour donner de la dignité & de l'importance au talent du poëte, & faire de lui, comme dans la Grece, un homme public révéré, il eût fallu des peuples auſſi ſérieuſement paſſionnés que les Grecs pour les charmes de la poéſie. Or, ſoit que la nature n'eût pas donné aux Italiens une oreille auſſi délicate & une imagination auſſi vive, ſoit que la muſique ne fût pas encore en état d'ajouter au charme des vers, ſoit que les circonſtances qui décident le goût, la mode, l'opinion publique, ne fuſſent pas aſſez favorables, il eſt certain qu'un poëte lyrique qui, dans l'Italie, à la renaiſſance des lettres, & dans les temps même où elles y ont fleuri, ſe ſeroit érigé en orateur public, auroit été reçu comme un hiſtrion, d'autant plus ridicule, que l'objet de ſes chants auroit été plus ſérieux.

La poéſie épique fut plus heureuſe dans l'Italie moderne. Elle avoit fait ſes premiers eſſais en Provence, vers le onzieme ſiecle ; elle trouva dans l'Italie une langue plus riche & plus mélodieuſe, eſpece de latin altéré, affoibli, mais qui, dans ſa corruption, avoit retenu du latin pur un grand nombre de mots, quelques inverſions & des traces de proſodie. Aux avantages de cette langue, déja cultivée par Dante, Boccace & Pétrarque, ſe joignoient, en faveur de la poéſie épique, l'eſprit de ſuperſtition dont l'Italie étoit le centre, les mœurs de la chevalerie qui avoient été l'héroïſme Gaulois, & qui reſtoient encore à peindre, & l'intérêt vif & récent de l'expédition des croiſades, ſujet héroïque & ſacré, & d'un intérêt à la fois religieux & profane, ſujet par-là peut-être unique dans toute l'hiſtoire moderne.

L'Arioſte, dans un poëme héroï-comique ; le Taſſe, dans un poëme ſérieux & vraiment épique, profiterent de ces avantages, tous deux en hommes de génie. L'un ſe jouant de l'héroïſme & de la galanterie chevaleresque, & ſur-tout du merveilleux de la magie, employa l'imagination la plus brillante & la plus feconde à renchérir ſur la folie des romans ; & par le brillant coloris de ſa poéſie, la gaieté qu'il mêle au récit des aventures de ſes héros, la grace, la facilité, la variété de ſon ſtyle, il a fait d'une compoſition inſenſée, un modele de poéſie, d'agrément & de goût : l'autre, plus ſage & plus ſévere, au lieu de ſe jouer de l'art, en a ſubi les loix & vaincu les difficultés par la force de ſon génie. Plus animé que l'*Enéide*, plus varié que l'*Iliade*, & d'un intérêt plus touchant, ſi ſon poëme n'a pas des beautés auſſi ſublimes que ſes modeles, il en a de plus attrayantes, & ſe ſoutient à côté d'eux. L'Arioſte & le Taſſe firent donc oublier le Boyardo & le Pulci qui leur avoient ouvert la route ; mais en puiſant dans les nouvelles ſources, il les tarirent pour jamais.

L'héroïſme chevaleresque n'a qu'un ſeul caractere ; c'eſt de conſacrer la valeur au ſervice de la foibleſſe, de l'innocence & de la beauté, & de mettre la gloire

des hommes à défendre celle des femmes. Il ſuit delà que lorſque dans un poëme ſérieux ou comique on a fait rompre vingt fois des lances pour les intérêts de l'amour, les aventures romaneſques ſont épuiſées, & qu'on ne peut plus revenir ſur cette eſpece d'héroïſme, ſans repaſſer ſur les mêmes traces; & c'eſt ce qui eſt arrivé.

Le merveilleux de la magie, celui de la religion même, conſidérés poétiquement, ne ſont pas des ſources plus abondantes; & la mythologie a ſur l'une & l'autre des avantages infinis. (*Voyez* MERVEILLEUX.)

Si l'Italie n'eut que deux poëmes épiques, ce n'eſt donc point parce qu'elle n'eut que deux génies propres à réuſſir dans ce genre élevé, mais parce qu'un troiſieme après eux auroit trouvé la carriere épuiſée; & qu'il en eſt de l'hiſtoire & de la théurgie moderne, comme de ces terrains ſuperficiellement fertiles que ruinent une ou deux moiſſons.

Comme l'action du poëme dramatique ne demande ni la même importance du côté de l'événement hiſtorique, ni les mêmes reſſources du côté du merveilleux, & que les deux grands intérêts de la tragédie, la compaſſion & la terreur, naiſſent des grandes calamités, il ſemble que l'Italie, dans les temps déſaſtreux qui avoient précédé la renaiſſance des lettres, ayant été preſque ſans relâche un théatre ſanglant de diſcorde, de guerres politiques & religieuſes, étrangeres & domeſtiques, de haines & de factions, de ſéditions, de complots & de crimes; la tragédie, dans aucun pays, ni dans aucun ſiecle, n'a dû trouver un champ plus vaſte & plus fécond. De tous les pays de l'Europe, l'Italie eſt pourtant celui où elle a eu le moins de ſuccès, juſqu'au temps où elle y a paru ſecondée par la muſique; & alors même, ce n'a pas été dans l'hiſtoire moderne qu'elle a pris ſes ſujets. Une ſingularité ſi frappante doit avoir ſes cauſes dans la nature, & les voici:

Point d'effort de génie ſans émulation; point de progrès dans un art ſans un concours d'artiſtes animés à s'effacer les uns les autres. Or, le concours des poëtes dramatiques & leur émulation ſuppoſent des théatres élevés à leur gloire, & un peuple nombreux, paſſionné pour leur art, aſſemblé pour les applaudir. Ce n'eſt pas aſſez qu'un ſénat comme celui de Veniſe, ou qu'un ſouverain comme un duc de Florence, de Mantoue, de Ferrare, favoriſe un art tel que la tragédie, pour en obtenir des ſuccès: combien de pays en Europe où les rois font les frais d'un ſuperbe ſpectacle, où cependant il ne peut naître un poëte pour l'occuper? C'eſt l'enthouſiaſme d'une nation entiere qui ſert d'aliment au génie, & qui fait faire aux talens mille efforts dont quelques-uns, par intervalle & de loin à loin, ſont heureux. Si l'Italie avoit marqué pour la tragédie, la même paſſion qu'elle a pour la muſique, ſi, ſans avoir, comme la Grece, une ville, un théatre, & des jours ſolemnels où elle ſe fût aſſemblée, elle eût fait au moins pour la tragédie, ce qu'elle a fait depuis pour l'opéra; ſi Rome, Naples, Milan, Veniſe & Florence à l'envi, l'avoient tour-à-tour appellée & s'étoient diſputé la gloire de faire naître, d'honorer, de récompenſer les talens qui auroient excellé dans ce grand art, l'Italie auroit eu des poëtes tragiques comme elle a eu des muſiciens; mais encore n'auroient-ils pas pris leurs ſujets dans l'hiſtoire de leur patrie.

La tragédie ne veut pas ſeulement des crimes & des malheurs, elle veut des crimes ennoblis & des malheurs illuſtres. Or, les perſonnages bons ou méchans, ne ſont ennoblis que par leurs mœurs; & le malheur ne nous étonne que dans des hommes deſtinés à des grandes proſpérités, ſoit par une haute naiſſance, ſoit par d'héroïques vertus.

Et dans l'hiſtoire de l'Italie moderne, combien peu de ces hommes dont l'ame, le génie ou la fortune annoncent de hautes deſtinées? De tant de guerres inteſtines, de tant de brigandages, de fureurs, de forfaits, que reſte-t-il qu'une impreſſion d'horreur? Deux ſiecles de calamités & de révolutions ont-ils laiſſé le ſouvenir d'un illuſtre coupable, ou d'un fait héroïque? Des trahiſons, des atrocités lâches, des haines ſourdes & cruelles, aſſouvies

aſſouvies par des noirceurs, des empoiſonnemens ou des aſſaſſinats, tout cela fait une impreſſion de douleur pénible & révoltante, ſans aucun mélange de plaiſir. L'ame eſt flétrie & n'eſt point élevée; on compatit comme à une boucherie de victimes humaines que l'on voit maſſacrer; mais ce pathétique n'eſt pas celui qui doit régner dans la tragédie. *Voyez* INTÉRÊT.

Ajoutons que, dans la peinture des mœurs tragique, il ſe mêle ſouvent des traits d'une philoſophie politique ou morale, qui contribue grandement à élever les ſentimens par la nobleſſe des maximes; & que cette partie de l'art ſuppoſe une liberté de penſer que les poëtes n'ont jamais eue dans les temps & dans les pays où la ſuperſtition & l'intolérance ont dominé. Car, tel eſt l'effet de la crainte ſur les eſprits, que non-ſeulement elle leur ôte la hardieſſe de paſſer les bornes preſcrites, mais qu'au dedans même de ces bornes, elle leur interdit la faculté d'agir avec force & franchiſe, pareils au voyageur timide, qui, en voyant à ſes côtés deux précipices effrayans, ne va qu'à pas tremblans dans le même ſentier où il marcheroit d'un pas ferme s'il ne voyoit pas le péril.

Ainſi, quoique les mœurs de l'Italie moderne, comme du reſte de l'Europe, permiſſent à la tragédie une imitation plus vraie que ne l'étoit celle des Grecs: quoique ſur les nouveaux théatres, les acteurs de l'un & de l'autre ſexe, ſans maſque ni cothurne, ni porte-voix, ni aucune des monſtrueuſes exagérations de la ſcene antique, puſſent repréſenter l'action théatrale au naturel, la tragédie ayant fait d'inutiles efforts pour s'élever ſur les théatres d'Italie, a été obligée de les abandonner, & la comédie elle-même n'y a pas eu un plus heureux ſort.

La vanité eſt la mere des ridicules, comme l'oiſiveté eſt la mere des vices; & c'eſt le commerce habituel d'une ſociété nombreuſe qui met en action & en évidence les vices de l'oiſiveté & les ridicules de la vanité. Voilà l'école de la comédie: il eſt donc bien aiſé de voir dans quel pays elle a dû fleurir.

En Italie, ce ne fut ni manque d'oiſiveté, ni manque de vanité, mais ce fut manque de ſociété que la comédie ne trouva point des mœurs favorables à peindre. Tous les débats de l'amour-propre s'y réduiſirent preſque aux rivalités amoureuſes; & les ſeuls objets du comique furent les artifices & les folies des amans, l'adreſſe des femmes à ſe jouer des hommes, la fourberie des valets, l'inquiétude, la jalouſie & la vigilance trompée des peres, des meres, des tuteurs & des maris. Le comique Italien n'a donc été qu'un comique d'intrigue; mais par la conſtitution politique de l'Italie, diviſée en petits états malignement envieux l'un de l'autre, il s'eſt joint au comique d'intrigue un comique de caractere national, enſorte que ce n'eſt pas le ridicule de telle eſpece d'hommes, mais le ridicule ou plutôt le caractere exagéré de tel peuple, du Vénitien, du Napolitain, du Florentin qu'on a joué. Il s'enſuit delà que du côté des mœurs, toutes les comédies italiennes ſe reſſemblent, & ne different que par l'intrigue ou plutôt par les incidens.

Les Italiens n'ayant donc ni tragédie, ni comédie réguliere & décente, inventerent un genre de ſpectacle qui leur tînt lieu de l'un & de l'autre, & qui par un nouveau plaiſir pût ſuppléer à ce qui manqueroit à leur poéſie dramatique. Nous aurons lieu de voir par quelles cauſes ce nouveau genre, favoriſé en Italie, y dut proſpérer & fleurir; par quelles cauſes les progrès en ont été bornés ou ralentis, & pourquoi, s'il n'eſt tranſplanté, il y touche à ſa décadence. *Voyez* OPÉRA.

Ce que nous avons dit de l'ode ou du poëme lyrique des Grecs, à l'égard de l'ancienne Rome & de l'Italie moderne, doit à plus forte raiſon s'entendre de tout le reſte de l'Europe; & ſi dans un pays où la muſique a pris naiſſance, où les peuples ſembloient organiſés pour elle, où la langue naturellement flexible & ſonore a été ſi docile au nombre & aux modulations du chant, il ne s'eſt pas élevé un ſeul poëte qui, à l'exemple des anciens, ait réuni les deux talens, chanté ſes vers, & ſoutenu ſa voix par des ac-

cords harmonieux, bien moins encore chez des peuples où la muſique eſt étrangere, & la langue moins douce & moins mélodieuſe, un pareil phénomene devoit-il arriver?

La galanterie eſpagnole en a cependant fait l'eſſai: l'ingénieuſe néceſſité, l'amour non moins ingénieux qu'elle, a fait imaginer aux Eſpagnols ces cérénades où un amnat, autour de la priſon d'une beauté captive, vient, aux accords d'une guitarre, ſoupirer des vers amoureux; mais on ſent bien que par cette voie l'art ne peut guere s'élever; & quand par miracle il trouveroit un Anacréon ou une Sapho, il ſeroit encore loin de trouver un Alcée.

Le climat de l'Eſpagne ſembloit plus favorable à la poéſie épique & dramatique: cette contrée a été le théatre des plus grandes révolutions, & ſon hiſtoire préſente plus de faits héroïques que tout le reſte de l'Europe enſemble. Les invaſions des Vandales, des Goths, des Arabes, des Maures, dans ce pays tant de fois déſolé; ſes diviſions intérieures en divers états ennemis; les incurſions, les conquêtes des Eſpagnols, ſoit en-deçà des monts, ſoit au-delà des mers; leur domination en Afrique, en Italie, en Flandres & dans le nouveau monde; la ſuperſtition même & l'intolérance, qui en Eſpagne ont allumé tant de bûchers & fait couler tant de ſang, ſont autant de ſources fécondes d'événemens tragiques; & ſi dans quelques pays de l'Europe moderne la poéſie héroïque a pu ſe paſſer des ſecours de l'antiquité, c'eſt en Eſpagne. La langue même lui étoit favorable, car elle eſt nombreuſe, ſonore, abondante, majeſtueuſe, figurée & riche en couleurs.

Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que l'on s'étonne qu'un pays qui a produit un Pélage, un comte Julien, un Gonzalve, un Cortès, un Pizarre, n'ait pas eu un beau poëme épique; car je compte pour peu de choſe celui de la Araucana, & dans la Luſiade même, le poëte portugais n'a que très-peu de beautés locales.

Mais les arts, je l'ai déja dit, ne fleuriſſent & ne proſperent que chez un peuple qui les chérit; ce n'eſt qu'au milieu d'une foule de tentatives malheureuſes que s'élevent les grands ſuccès. Il faut donc pour cela des encouragemens; il en faut ſurtout au génie. C'eſt l'émulation qui l'anime; c'eſt, ſi j'oſe le dire, le vent de la faveur publique qui enfle ſes voiles & qui les fait voguer. Or l'Eſpagne plongée dans l'ignorance & dans la ſuperſtition, ne s'eſt jamais aſſez paſſionnée en faveur de la poéſie pour faire prendre à l'imagination des poëtes le grand eſſor de l'épopee.

Ajoutons que dans leur hiſtoire, le merveilleux des faits étoit preſque le ſeul que la poéſie pût employer. Le Camoens à imaginé une belle & grande allégorie pour le cap de Bonne-Eſpérance; mais l'allégorie n'a qu'un moment, & l'on ſait dans quelles fictions ridicules ce même poëte s'eſt perdu, lorſqu'il a voulu employer la fable.

Le goût des Eſpagnols pour le ſpectacle donna plus d'émulation à la poéſie dramatique; & la tragédie pouvoit encore trouver des ſujets dignes d'elle dans l'hiſtoire de leur pays.

Cet eſprit de chevalerie, qui a fait parmi nous de l'amour une paſſion morale, ſérieuſe, héroïque, en attachant à la beauté une eſpece de culte, en mêlant au penchant phyſique un ſentiment plus épuré, qui de l'ame s'adreſſe à l'ame, & l'éleve au deſſus des ſens; ce roman de l'amour enfin, que l'opinion, l'habitude, l'illuſion de la jeuneſſe, l'imagination exaltée & ſéduite par les déſirs, ont rendu comme naturel, ſembloit offrir à la tragédie eſpagnole des peintures plus fortes, des ſcenes plus terribles: l'amour étant lui-même en Eſpagne plus fier, plus fougueux, plus jaloux, plus ſombre dans ſa jalouſie, & plus cruel dans ſes vengeances que dans aucun autre pays du monde.

Mais l'héroïſme eſpagnol eſt froid; la fierté, la hauteur, l'arrogance tranquille en eſt le caractere; dans les peintures qu'on en a faites, il ne ſort de ſa gravité que pour donner dans l'extravagance: l'orgueil alors devient de l'enflure; le ſublime, de l'empoulé; l'héroïſme, de la folie. Du côté des mœurs ce fut donc la vérité, le naturel qui manquerent à la tragédie eſpagnole; du côté de l'action, la ſimplicité & la vraiſemblance. Le défaut du génie

eſpagnol eſt de n'avoir ſu donner des bornes, ni à l'imagination, ni au ſentiment. Avec le goût barbare des Vandales & des Goths, pour des ſpectacles tumultueux & bruyans où il entra du merveilleux, s'eſt combiné l'eſprit romaneſque & hyperbolique des Arabes & des Maures : de là le goût des Eſpagnols. C'eſt dans la complication de l'intrigue, dans l'embarras des incidens, dans la ſingularité imprévue de l'événement, qui rompt plutôt qu'il ne dénoue les fils embrouillés de l'action ; c'eſt dans un mélange bizarre de bouffonnerie & d'héroïſme, de galanterie & de dévotion, dans des caracteres outrés, dans des ſentimens romaneſques, dans des expreſſions emphatiques, dans un merveilleux abſurde & puerile, qu'ils font conſiſter l'intérêt & la pompe de la tragédie. Et lorſqu'un peuple eſt accoutumé à ce déſordre, à ce fracas d'aventures & d'incidens, le mal eſt preſque ſans remede : tout ce qui eſt naturel lui paroît foible, tout ce qui eſt ſimple lui paroît vuide, tout ce qui eſt ſage lui paroît froid.

Quand à ce mélange ſuperſtitieux & abſurde du ſacré avec le profane, que le peuple eſpagnol aime à voir ſur la ſcene, nous le trouvons majeſtueux & terrible chez les Grecs ; & chez les Eſpagnols abſurde & ridicule ; ſoit parce que le merveilleux de la fable eſt plus poétique, ſoit parce qu'il eſt mieux employé, ſoit parce qu'il eſt vu de plus loin, & que nous ſommes plus familiariſés avec les démons qu'avec les furies.

Major è longinquo reverentia.

La même façon de compliquer l'intrigue & de la charger d'incidens romaneſques & merveilleux, fait le ſuccès de la comédie eſpagnole : les diables en ſont les bouffons.

Lopez de Vega & Calderon étoient nés pour tenir leur place auprès de Moliere & de Corneille, mais dominés par la ſuperſtition, par l'ignorance & le faux goût des Orientaux & des Barbares, que l'Eſpagne avoit contracté, ils ont été forcés de s'y ſoumettre ; c'eſt ce que Lopez de Vega lui-même avouoit dans ces vers, qu'a daigné traduire une plume qui embellit tout :

Les Vandales, les Goths, dans leurs écrits bizares,
Dédaignerent le goût des Grecs & des Romains :
Nos aïeux ont marché dans ces nouveaux chemins.
Nos aïeux étoient des barbares.
L'abus regne, l'art tombe & la raiſon s'enfuit ;
Qui veut écrire avec décenſe,
Avec art, avec goût, n'en recueille aucun fruit ;
Il vit dans le mépris & meurt dans l'indigence.
Je me vois obligé de ſervir l'ignorance,
D'enfermer ſous quatre verroux
Sophocle, Euripide & Térence.
J'écris en inſenſé, mais j'écris pour des fous.
. . . . . .
Le public eſt mon maître, il faut bien le ſervir,
Il faut, pour ſon argent, lui donner ce qu'il aime ;
J'écris pour lui, non pour moi-même,
Et cherche des ſuccès dont je n'ai qu'à rougir.

Un peuple ſérieux, réfléchi, peu ſenſible aux plaiſirs de l'imagination, peu délicat ſur les plaiſirs des ſens, & chez qui une raiſon mélancolique domine toutes les facultés de l'ame ; un peuple dès long-temps occupé de ſes intérêts politiques, tantôt à ſecouer les chaînes de la tyrannie, tantôt à s'affermir dans les droits de la liberté ; ce peuple chez qui la légiſlation, l'adminiſtration de l'état, ſa défenſe, ſa ſûreté, ſon élévation, ſa puiſſance, les grands objets de l'agriculture, de la navigation, de l'induſtrie & du commerce, ont occupé tous les eſprits, ſemble avoir dû laiſſer aux arts d'agrément peu de moyens de proſpérer chez lui.

Cependant ce même pays, qui n'a jamais produit un grand peintre, un grand ſtatuaire, un bon muſicien, l'Angleterre a produit d'excellens poëtes, ſoit parce que l'Anglois aime la gloire, & qu'il a vu que la poéſie donnoit réellement un nouveau luſtre au génie des nations, ſoit parce que, naturellement porté à la méditation & à la triſteſſe, il a ſenti le beſoin d'être ému & diſſipé par les illuſions que ce bel art produit, ſoit enfin parce que ſon génie, à certains égards, étoit propre à la poéſie, dont le ſuccès ne tient pas abſolument aux mêmes facultés que celui des autres talens.

En effet, ſuppoſez un peuple à qui la

nature ait refuſé une certaine délicateſſe dans les organes, ce ſens exquis, dont la fineſſe apperçoit & ſaiſit, dans les arts d'agrément, toutes les nuances du beau; un peuple dont la langue ait encore trop de rudeſſe & d'aprêté pour imiter les inflexions d'un chant mélodieux, ou pour donner aux vers une douce harmonie; un peuple dont l'oreille ne ſoit pas encore aſſez exercée, dont le goût même ne ſoit pas aſſez épuré pour ſentir le beſoin d'une élocution facile, nombreuſe, élégante; un peuple enfin pour qui la vérité brute, le naturel ſans choix, la plus groſſiere ébauche de l'imitation poétique, ſeroient le ſublime de l'art; chez lui la poéſie auroit encore pour elle la force au défaut de la grace, la hardieſſe & la vigueur en échange de l'élégance & de la régularité, l'élévation & la profondeur des ſentimens & des idées, l'énergie de l'expreſſion, la chaleur de l'eloquence, la véhémence des paſſions, la franchiſe des caracteres, la reſſemblance des peintures, l'intérêt des ſituations, l'ame & la vie répandues dans les images & les tableaux, enfin cette vérité naïve dans les mœurs & dans l'action, qui, toute inculte & ſauvage qu'elle eſt, peut avoir encore ſa beauté. Telle fut la poéſie chez les Anglois, tant qu'elle ne fut que conforme au génie national; & ce caractere fut encore plus librement & plus fortement prononcé dans leur ancienne tragédie.

Mais, lorſque le goût des peuples voiſins eut commencé, à ſe former, & qu'un petit nombre d'excellens écrivains eurent appris à l'Europe à ſentir les véritables beautés de l'art, il ſe trouva parmi les Anglois comme ailleurs, des hommes doués d'un eſprit aſſez juſte, & d'une ſenſibilité aſſez délicate, pour diſcerner dans la nature les traits qu'il falloit peindre & ceux qu'il falloit rejeter, & pour juger que de ce choix dépendoit la décence, la grace, la nobleſſe, la beauté de l'imitation. Ce goût de la belle nature, les Anglois le prirent en France à la cour de Louis le Grand, & le porterent dans leur patrie. Ce fut à Moliere, à Racine, à Deſpréaux, qu'ils durent Dryden, Pope, Adiſſon.

Mais, au lieu que par-tout ailleurs c'eſt le goût d'un petit nombre d'hommes éclairés qui l'emporte à la longue ſur le goût de la multitude, en Angleterre c'eſt le goût du peuple qui domine & qui fait la loi. Dans un état où le peuple regne, c'eſt au peuple que l'on cherche à plaire, & c'eſt ſur-tout dans ſes ſpectacles qu'il veut qu'on l'amuſe à ſon gré. Ainſi tandis qu'à la lecture les poëtes du ſecond âge charmoient la cour de Charles II, & que la partie la plus cultivée de la nation, d'accord avec toute l'Europe, admiroit la majeſtueuſe ſimplicité du Caton d'Adiſſon, l'élégance & la grace des contes de Prior, & tous les tréſors de la poéſie de ſtyle répandus dans les épîtres de Pope, l'ancien goût, le goût populaire, n'applaudiſſoient ſur les théatres, où il regne impérieuſement, que ce qui pouvoit égayer ou émouvoir la multitude, un comique groſſier, obſcene, outré dans toutes ſes peintures, un tragique auſſi peu décent, où toute vraiſemblance étoit ſacrifiée à l'effet de quelques ſcenes terribles, & qui, ne tendant qu'à remuer fortement des eſprits flegmatiques, y employoit indifféremment tous les moyens les plus violens : car le peuple dans un ſpectacle veut qu'on l'émeuve, n'importe par qu'elles peintures, comme dans une fête il veut qu'on l'énivre, n'importe avec quelle liqueur.

Il eſt donc de l'eſſence, & peut-être de l'intérêt de la conſtitution politique de l'Angleterre, que le mauvais goût ſubſiſte ſur ſes théatres, qu'à côté d'une ſcene d'un pathétique noble & d'une beauté pure, il y ait pour la multitude au moins quelques traits plus groſſiers; & que les hommes éclairés qui ſont par-tout le petit nombre, n'aient jamais droit de preſcrire au peuple le choix de ſes amuſemens.

Mais hors du théatre, & quand chacun eſt libre de juger d'après ſoi, ce petit nombre de vrais juges rentre dans ſes droits naturels, & la multitude qui ne lit point, laiſſe les gens de lettres, comme devant leurs pairs, recevoir d'eux le tribut de louange que leurs écrits ont mérité. C'eſt alors que l'opinion du petit nombre

commande à l'opinion publique : voilà pourquoi l'on voit deux eſpeces de goût, incompatibles en apparence, ſe concilier en Angleterre, & les beautés & les défauts contraires preſque également applaudis.

Le génie de Shakeſpear ne fut pas éclairé ; mais ſon inſtinct lui fit ſaiſir la vérité & l'exprimer par des traits énergiques : il fut inculte & déréglé dans ſes compoſitions, mais il ne fut point romaneſque. Il n'évita ni la baſſeſſe, ni la groſſiéreté qu'autoriſoient les mœurs & le goût de ſon temps ; mais il connut le cœur humain & les reſſorts du pathétique. Il ſut répandre une terreur profonde ; il ſut enfoncer dans les ames les traits déchirans de la pitié ; il ne fut ni noble, ni décent ; il fut véhément & ſublime : chez lui, nulle eſpece de régularité ni de vraiſemblance dans le tiſſu de l'action, quoique dans les détails il ſoit regardé comme le plus vrai de tous les poëtes : vérité ſans doute admirable, lorſqu'elle eſt le trait ſimple, énergique & profond qu'il a pris dans le cœur humain ; mais vérité ſouvent commune & triviale qu'une populace groſſiere aime ſeule à voir imiter.

Shakeſpear a un mérite réel & tranſcendant qui frappe tout le monde. Il eſt tragique, il touche, il émeut fortement : ce n'eſt pas cette pitié douce qui pénetre inſenſiblement, qui ſe ſaiſit des cœurs, & qui les preſſant par degrés, leur fait goûter ce plaiſir ſi doux de ſe ſoulager par des larmes ; c'eſt une terreur ſombre, une douleur profonde, & des ſecouſſes violentes qu'il donne à l'ame des ſpectateurs, en cela peut-être plus cher à une nation qui a beſoin de ces émotions violentes. C'eſt ce qui l'a fait préférer à tous les tragiques qui l'ont ſuivi. Mais tout l'enthouſiaſme de ſes admirateurs n'impoſera jamais aux gens de bon ſens & de goût ſur ſes groſſiéretés barbares.

A voir la liberté avec laquelle les Anglois ſe permettent de parler, de penſer & d'écrire ſur les intérêts publics, & les avantages que la nation retire de cette liberté, on ne peut s'étonner aſſez que la comédie ne ſoit pas devenue à Londres une ſatyre politique, comme elle l'étoit dans Athenes, & que chacun des deux partis n'ait pas eu ſon théatre où le parti contraire auroit été joué. Seroit-ce qu'ayant l'un & l'autre des myſteres trop dangereux à révéler en plein théatre, ils auroient voulu ſe ménager ? ou que l'impreſſion du ſpectacle ſur les eſprits étant trop vive & trop contagieuſe, ils en auroient craint les effets ? Quoi qu'il en ſoit, la comédie ſur le théatre de Londres s'eſt bornée à être morale ; & comme dans un pays où il y a peu de ſociété, il y a auſſi peu de ridicules, & qu'au contraire, dans un pays où tous les hommes ſe piquent de liberté & d'indépendance, chacun ſe fait gloire d'être original dans ſes mœurs & dans ſes manieres, c'eſt à cette ſingularité ſouvent groteſque en elle-même & plus ſouvent exagérée ſur le théatre, que le comique anglois s'eſt attaché, ſans pourtant négliger la cenſure des vices qu'il a peints des traits les plus forts.

Mais ſi le parterre de Londres s'eſt rendu l'arbitre du goût dans le ſpectacle le plus noble ; ſi, pour plaire au peuple, il a fallu que le tragique ſe ſoit lui-même dégradé, à plus forte raiſon a-t-il fallu que le comique ſe ſoit abaiſſé juſqu'au ton de la plaiſanterie la plus groſſiere & la plus obſcene. Du reſte, comme elle s'eſt conformée au génie de la nation, & qu'au lieu des ridicules de ſociété, c'eſt l'originalité bizarre qu'elle s'eſt propoſée de peindre, il s'enſuit que le comique anglois eſt abſolument local, & ne ſauroit ſe tranſplanter ni ſe traduire dans aucune langue. *Voyez* COMÉDIE.

L'orgueil patriotique de la nation angloiſe ne voulant laiſſer à ſes voiſins aucune gloire qu'elle ne partage, lui a fait, comme on dit, forcer nature pour exceller dans les beaux-arts : par exemple, quoique ſa langue ne ſoit rien moins que favorable aux vers lyriques, elle eſt la ſeule dans l'Europe qui ait propoſé à l'ode chantée une fête ſolemnelle, dans laquelle, comme chez les Grecs, le génie des vers & celui du chant ſont réunis & couronnés. On connoît l'ode de Dryden pour la fête de ſainte Cécile ; mais cette ode, la plus approchante du poëme lyrique des Grecs, n'en eſt elle-même qu'une ombre.

Dryden, pour exprimer le charme & le pouvoir de l'harmonie, raconte comment le poëte Timothée touchant la lyre & chantant devant le jeune Alexandre (quoique Timothée fût mort avant qu'Alexandre fût né), comment dis-je, en parcourant les tons & les modes de la muſique, il maîtriſoit l'ame du héros, l'agitoit, l'enflammoit, l'appaiſoit à ſon gré, lui inſpiroit l'ardeur des combats & la paſſion de la gloire, le ramenoit à la clémence, l'attendriſſoit & le plongeoit dans une douce langueur. Or, à la place du récit, qu'on ſuppoſe l'action même, Timothée au lieu de Dryden, Alexandre préſent, le poëte animé par la préſence du héros, obſervant dans les yeux, dans les traits du viſage, dans les mouvemens d'Alexandre, les révolutions rapides qu'il cauſoit dans ſon ame, fier de la dominer cette ame impérieuſe, & de la changer à ſon gré, on ſentira combien l'ode du poëte anglois doit être loin encore, toute belle qu'elle eſt, du poëme lyrique des anciens.

Le poëme épique de Milton eſt étranger à l'Angleterre. Il ne tient à l'eſprit de la nation que par la croyance commune à tous les peuples de l'Europe. Nulle autre circonſtance, ni du lieu ni du temps, n'a influé ſur cette production ſublime & bizarre. Le fanatiſme dominoit alors, mais il avoit un autre objet : on ne conteſtoit point la chûte de nos premiers peres.

Plein des idées répandues dans les livres de Moyſe & dans les écrits des prophetes, plein de la lecture d'Homere & des poëmes Italiens, aidé de ces farces pieuſes, qui ſur les théatres de l'Europe, avoient ſi ſérieuſement & ſi ridiculement traveſti les myſteres de la religion, enfin, pouſſé par ſon génie, il vit dans la révolte des enfers conjurés pour la perte du genre humain, un ſujet digne de l'épopée; & emporté par ſon imagination, il s'y abandonna. L'enfer de Milton eſt imité de celui du Taſſe, avec des traits plus hardis & plus forts; mais il eſt gâté par l'idée ridicule du Pandemonium, & plus encore par le ſalé épiſode de l'accouplement inceſtueux du péché & de la mort. La deſcription des délices d'Eden & de l'innocente volupté des amours de nos premiers peres, n'eſt imitée de perſonne : elle fait la gloire de Milton. La guerre des anges contre les démons fait ſa honte.

Le péché de nos premiers peres eſt un événement ſi éloigné de nous, qu'il ne nous touche que foiblement, le merveilleux en eſt ſi familier qu'il n'a plus rien qui nous étonne; & à force d'intéreſſer toutes les nations du monde, il n'en intéreſſe plus aucune : auſſi le poëme du *Paradis perdu* fut-il mépriſé en naiſſant, & ſes beautés étant au deſſus de la multitude, il ſeroit reſté dans l'oubli, ſi des hommes dignes de le juger & faits pour entraîner l'opinion publique, Pope & Adiſſon, n'avoient appris à l'Angleterre à l'admirer.

La poéſie galante & légere a ſaiſi pour naître & fleurir en Angleterre le ſeul moment qui lui ait été favorable, le regne de Charles II. La poéſie philoſophique, morale & ſatyrique y fleurira toujours, parce qu'elle eſt conforme au génie de la nation : c'eſt en Angleterre qu'on l'a vu renaître, & Pope & Rocheſter l'y ont portée au plus haut dégré où elle ſe ſoit élevée en Europe depuis Lucrece, Horace & Juvénal.

Si l'Allemand eût été une langue mélodieuſe, c'eſt en Allemagne qu'on auroit eu quelque eſpérance de voir renaître la poéſie lyrique des anciens. Les Italiens peuvent avoir un goût plus fin, plus délicat, plus exquis de la bonne muſique, mais ils n'ont pas l'oreille plus ſûre & plus ſévere que les Allemands, pour la préciſion du nombre & la juſteſſe des accords. Ceux-ci ont même cet avantage que la muſique fait partie de leur éducation commune, & qu'en Allemagne le peuple même eſt muſicien dès le berceau. C'eſt donc là qu'il étoit facile & naturel de voir les deux talens ſe réunir dans le même homme, & un poëte, ſur le luth ou la harpe, compoſer & chanter ſes vers.

Mais à la rudeſſe de la langue, premier obſtacle & peut-être invincible, s'eſt joint, comme par-tout ailleurs, le manque d'émulation & de circonſtances heureuſes, comme celles qui dans la Grece avoient favoriſé & fait honorer ce bel art,

La poéſie allemande a cependant eu ſes ſuccès dans le genre de l'ode. Celle du célebre Haller ſur la mort de ſa femme, a le mérite rare d'exprimer un ſentiment réel & profond, émané du cœur du poëte.

On a vu pendant les campagnes du roi de Pruſſe en Allemagne, des eſſais de poéſie lyrique plus approchants de celle des Grecs : ce ſont des chants militaires, non pas dans le goût ſoldateſque, mais du plus haut ſtyle de l'ode, ſur les exploits de ce héros. La poéſie moderne n'a point d'exemple d'un enthouſiaſme plus vrai ; & de pareils chants répétés de bouche en bouche dans une armée, avant une bataille, après une victoire, même à la ſuite d'un revers, ſeroient plus éloquens & plus utiles que des harangues. *Voyez* LYRIQUE.

Mais ce n'eſt point un moment d'enthouſiaſme ; ce ſont les mœurs & le génie d'une nation qui aſſurent à la poéſie un regne conſtant & durable.

L'Allemagne, à qui les ſciences & les arts ſont redevables de tant de découvertes, & qui du côté des ſavantes études & des recherches laborieuſes, l'a emporté ſur tout le reſte de l'Europe, ſemble y avoir mis toute ſa gloire. Une vie laborieuſe, une condition pénible, un gouvernement qui n'a eu, ni l'avantage de flatter l'orgueil par des proſpérités brillantes, ni celui d'élever les ames par le ſentiment de la liberté qui eſt la véritable dignité de l'homme, ni celui de polir les eſprits & les mœurs par le raffinement du luxe, & par le commerce d'une ſociété voluptueuſement oiſive ; enfin la deſtinée de l'Allemagne, qui depuis ſi long-temps eſt le théatre des ſanglans débats de l'Europe, & la triſteſſe que répand chez les peuples l'incertitude continuelle de leur fortune & de leur repos ; peut-être auſſi un caractere naturellement plus porté à des méditations profondes, à de ſublimes ſpéculations, qu'à des fictions ingénieuſes, ſont les cauſes multipliées qui ont rendu l'Allemagne plus ſtérile en poëtes que tous les autres pays que nous venons de parcourir. Le climat, l'hiſtoire, les mœurs, rien n'étoit poétique en Allemagne ; aucune cour n'y a été diſpoſée à élever aux muſes des théatres aſſez brillans ; à préſenter aſſez d'attraits & d'encouragemeut au génie, pour exciter dans les eſprits cette émulation d'où naiſſent les grands efforts & les grands ſuccès.

Les Allemands n'ont pas laiſſé, à l'exemple de leurs voiſins, de s'eſſayer en divers genres de poéſie. Klopſtockk a oſé chanter l'avénement du Meſſie, & ſon poëme a eu le ſuccès qu'il méritoit. On a plaint l'homme de talent d'avoir pris un ſujet dont la majeſté froide, la ſublimité ineffable, & l'inviolable vérité, ne permettoient à la poéſie que des peintures inanimées & des ſcenes ſans paſſions. Geſner a été plus habile & plus heureux dans le choix du ſujet de ſon poëme d'Abel. Le moment, l'action, le caractere principal, & les contraſtes qui le relevent étoient ſans contredit ce que l'hiſtoire ſainte avoit de plus poétique ; ce ſujet même étoit ſuſceptible d'un intérêt vif & touchant. N'importe ſur qui la pitié tombe ; & Caïn même, tout criminel qu'il eſt, mérite aſſez les pleurs qu'il fait répandre. Auſſi ce poëme, dénué des graces naïves du ſtyle original, ne laiſſe pas de nous attendrir dans la traduction françoiſe ; mais je répéterai, à l'égard de ce poëme, ce que j'ai dit de celui de Milton ; il ne tient pas plus au climat, au mœurs, au génie de l'Allemagne que de tel autre pays de l'Europe : c'eſt un poëme oriental ; ce n'eſt pas un poëme allemand.

Les églogues du même poëte ſont des plantes plus analogues au climat qui les a vu naître : leur grace, leur naïveté, leur coloris, leur morale philoſophique, font déſirer d'habiter les lieux ou le poëte a vu, ou ſemble avoir vu la nature. Il en eſt de même du poëme des Alpes dans un genre ſupérieur. La poéſie deſcriptive eſt de tous les pays ; mais la Suiſſe lui eſt favorable plus qu'aucun autre climat du Nord, ſi ce n'eſt peut-être la Suede.

Je ne parle point des eſſais que la poéſie dramatique a fait en Allemagne : le parti qu'ont pris les ſouverains d'avoir dans leur cour des ſpectacles italiens ou françois, eſt à la fois l'effet & la cauſe du peu de progrès que le génie national a fait dans ce genre de poéſie.

Rien n'étoit poétique en France : la langue de Marot & de Rabelais étoit naïve ; celle d'Amiot & de Montagne étoit hardie, figurée, énergique ; celle de Malherbe & de Balzac avoit du nombre & de la nobleſſe ; elle acquit de la majeſté ſous la plume du grand Corneille, de la pureté, de la grace, de l'élégance, & toutes les couleurs les plus délicates & les plus vives de la poéſie & de l'éloquence dans les écrits de Racine & de Fénélon. Mais deux avantages prodigieux des langues anciennes lui furent refuſés, la liberté de l'inverſion & la préciſion de la proſodie ; or ſans l'une point de période ; & ſans l'autre, il faut l'avouer, point de meſure dans les vers. Balzac le premier avoit eſſayé d'introduire le rythme & la période dans la proſe françoiſe ; mais quoiqu'alors on ſe permît plus d'inverſions qu'à préſent, la langue étant aſſujettie à obſerver preſque fidélement l'ordre naturel des idées, la faculté de combiner les mots au gré de l'oreille ſe réduiſoit à peu de choſe. Il fallut donc, pour donner du nombre & de la rondeur au diſcours, s'occuper des mots plus que des choſes ; encore ne parvint-on jamais à imiter le rythme & la période des anciens. La période ſur-tout, ſans l'inverſion libre, étoit impoſſible à conſtruire : car ſon artifice conſiſte à ſuſpendre le ſens, & à laiſſer l'eſprit dans l'attente du mot qui doit le décider, enſorte que dans l'entendement les deux extrêmités de l'expreſſion ſe joignent quand la période eſt finie ; c'eſt ce qui l'a fait comparer à un ſerpent qui mord ſa queue. Or, dans une langue où les mots ſuivent à la file la progreſſion des idées, comment les arranger de façon qu'une partie de la penſée attende l'autre, & que l'eſprit, égaré dans ce labyrinthe, ne ſe trouve qu'à la fin ?

Mais ſi la période françoiſe ne fut pas circulaire comme celle des anciens, au moins fut-elle plongée & ſoutenue juſqu'à ſon repos abſolu ; & le tour, le balancement, la ſymmétrie de ſes membres lui donnerent de l'élégance, du poids & de la majeſté. Ainſi, à force de travail & de ſoins, notre langue acquit dans la proſe une élégance, une ſoupleſſe, un tour harmonieux qui ne lui étoit pas naturel.

Le plus difficile étoit de donner à nos vers du nombre & de la mélodie. Comment obſerver la meſure dans une langue qui n'a point de proſodie décidée ? Auſſi nos vers n'eurent-ils d'abord, comme les vers Provençaux & Italiens, d'autre regle que la rime & que la quantité numérique des ſyllabes : on ne les chantoit point, ils ne pouvoient donc pas être meſurés par le chant. L'ode même fut parmi nous ce qu'elle a été dans tout le reſte de l'Europe moderne, un poëme diviſé en ſtances, & d'un ſtyle plus élevé, plus véhément, plus figuré que les autres poëmes, mais naturellement propre à être chanté. *Voyez* LYRIQUE.

Cependant, comme de leur naturel les élémens des langues ont une proſodie indiquée par les ſons, plus lents ou plus rapides, & par les articulations plus faciles ou plus pénibles qu'elles préſentent, la proſodie de la langue françoiſe ſe fit ſentir d'elle-même à l'oreille délicate des bons poëtes. Malherbe y fut trouver du nombre ; & le fit ſentir dans ſes vers, comme Balzac dans ſa proſe. Il donna ſur-tout aux vers de huit ſyllabes, & aux vers héroïques, une cadence majeſtueuſe, que nos plus grands poëtes n'ont pas dédaigné de prendre pour modelle, heureux d'avoir pu l'égaler !

Plus le vers françois étoit libre & affranchi de toutes les regles de la proſodie ancienne, plus il étoit difficile à bien faire ; & depuis Malherbe juſqu'à Corneille, rien de plus déplorable que ce déluge de vers lâches, traînans ou durs, ſans mélodie & ſans couleur, dont la France fut inondée : le malheureux Hardi en faiſoit deux mille en vingt-quatre heures.

Si la poéſie françoiſe a eu tant de peine, du côté du ſtyle & des vers, à vaincre les difficultés que lui oppoſoit une langue inculte & barbare, elle n'a pas eu moins de peine à vaincre les obſtacles que lui oppoſoit la nature du côté des mœurs & du climat, dans un pays qui ſembloit devoir être à jamais étranger pour elle.

Ce que nous avons dit de l'Italie moderne, au ſujet de l'hiſtoire, peut s'appliquer à tout le reſte de l'Europe, & particuliérement

particuliérement à la France. Si la poéſie héroïque ne demandoit que des faits atroces, des complots, des aſſaſſinats, des brigandages, des maſſacres, notre hiſtoire lui en offriroit abondamment & des plus horribles. Qu'on ſe rappelle, par exemple, les premiers temps de notre monarchie, le regne de Clovis, le maſſacre de ſa famille, le regne des fils de Clotaire, leurs guerres ſanglantes, les crimes de Frédegonde & de Landri : c'eſt le comble de l'atrocité ; mais ce n'eſt-là, ni le poëme épique, ni la tragédie.

Il faut à l'épopée, comme je l'ai dit, des caracteres & des mœurs ſuſceptibles d'élévations, des événemens importans & dignes de nous étonner, ſoit par leur grandeur naturelle, ſoit par le mélange du merveilleux ; & rien de plus rare dans notre hiſtoire.

Lorſqu'on ne ſavoit pas faire encore une églogue, une élégie, un madrigal ; lorſqu'on n'avoit pas même l'idée de la beauté de l'imitation dans la poéſie deſcriptive, dans la poéſie dramatique, on eut en France la fureur de faire des poëmes épiques. Le Clovis, le Saint-Louis, le Moïſe, l'Alaric, la Pucelle, parurent preſqu'en même temps ; & qu'on juge de la célébrité qu'ils eurent par la vénération avec laquelle Chapelain parle de ſes rivaux. « Qu'eſt-ce, dit-il, que la Pucelle peut oppoſer, dans la peinture » parlante, au Moïſe de M. de Saint-» Amand ? dans la hardieſſe & dans la » vivacité, au Saint-Louis du révérend » pere le Moine ? dans la pureté, dans » la facilité, & dans la majeſté au Saint-» Paul de M. l'évêque de Vence ? dans » l'abondance & la pompe, à l'Alaric » de M. de Scudery ? enfin dans la di-» verſité & dans les agrémens, au Clovis » de M. Deſmarets » ? (*Préface de la Pucelle.*)

La vérité eſt que tous ces poëmes ſont la honte du ſiecle qui les a produits. Le ridicule juſtement répandu depuis ſur le *Clovis*, le *Moïſe*, l'*Alaric*, la *Pucelle*, eſt la ſeule trace qu'ils ont laiſſée. Le *Saint-Louis* eſt moins mépriſable ; mais de foibles imitations de la poéſie ancienne & des fictions extravagantes, n'ont pu le ſauver de l'oubli. Le *Saint-Paul* n'eſt pas même connu de nom.

Les cauſes générales de ces chûtes rapides, après un ſuccès éphémere, furent d'abord ſans doute le manque de génie, & la fauſſe idée qu'on avoit de l'art, mais auſſi le malheureux choix des ſujets, ſoit du côté des caracteres & des mœurs, ſoit du côté des peintures phyſiques & des accidens naturels, ſoit du côté du merveilleux. Quand il faut tout créer, les hommes & les choſes, tout ennoblir, tout embellir ; quand la vérité vient ſans ceſſe flétrir l'imagination, la démentir, la rebuter, le génie ſe laſſe bientôt de lutter contre la nature. Or, que l'on ſe rappelle ce que nous avons dit des circonſtances phyſiques & morales qui, dans la Grece, favoriſoient la poéſie épique, & qu'on jette les yeux ſur ces poëmes modernes ; le contraire dans preſque tous les points ſera le tableau de la ſtérilité du champ couvert d'épines & de ronces où elle ſe vit tranſplantée.

Ne parlons point du *Saint-Louis*, ſujet dont toutes les beautés enlevées par le génie du Taſſe, ne laiſſoient plus aux poëtes François que le foible & dangereux honneur d'imiter l'Homere Italien ; ne parlons point du *Moïſe*, ſujet qui demandoit peut-être l'auteur d'*Eſther*, d'*Athalie*, & qui d'ailleurs n'a rien que de très-éloigné de nous. Quelles mœurs à peindre en poéſie dans le *Clovis* & l'*Alaric* que celles des Romains dégénérés ; des Gaulois aſſervis, des Goths & des Francs belliqueux, mais barbares, & dont tout le code ſe réduiſoit à la loi, *malheur aux vaincus* ? Que pouvoit être dans ces poëmes la partie morale de la poéſie, celle qui lui donne de la nobleſſe, de l'élévation, du pathétique, celle qui en fait l'intérêt & le charme ? Voyez dans les poéſies qu'on attribue aux Iſlendois, aux Scandinaves & aux anciens Ecoſſois, combien ce naturel ſauvage, qui d'abord intéreſſe par ſa franchiſe & ſa candeur, eſt peu varié dans ſes formes ; combien cet héroïſme naturel, & cette vigueur d'ame, de courage & de mœurs a peu de nuances diſtinctes ; combien ces deſcriptions, ces images hardies ſe reſſemblent & ſe répe-

tent ; à plus forte raiſon dans un climat plus tempéré, où les ſites, les accidens, les phénomenes de la nature, ſont moins bizarrement divers, les tableaux poétiques doivent-ils être plus monotones. On a bientôt décrit des forêts vaſtes & profondes, des précipices, & des torrens.

Si la Gaule eſt devenue plus poétique, c'eſt par les arts, & par les accidens moraux qui en ont varié la ſurface ; encore n'a-t-elle jamais eu, ſoit au phyſique, ſoit au moral, de ces aſpects dont la grandeur étonne & tient du merveilleux.

Qu'ont fait les hommes de génie qui, dans l'épopée, ont voulu donner à la poéſie Françoiſe un plus heureux eſſor ? L'un a ſaiſi dans notre hiſtoire le moment où les mœurs françoiſes, animées par le fanatiſme & par l'enthouſiaſme des partis, donnoient aux vices & aux vertus le plus de force & le plus d'énergie. Il a choiſi pour ſon héros un roi brillant par ſon courage, intéreſſant par ſes malheurs, adorable par ſa bonté, & à l'action de ce héros,

Qui fut de ſes ſujets le vainqueur & le pere.

il a entremêlé avec ménagement des fictions épiſodiques, les unes priſes dans la croyance, & les autres dans le ſyſtême univerſel de l'allégorie, mais toutes élevées par ſon génie à la hauteur de l'épopée & décorées par l'harmonie & le coloris des beaux vers.

L'autre a ramené la poéſie dans ſon berceau & aux piés du tombeau d'Homere. Il a pris ſon ſujet dans Homere lui-même ; a fait d'une épiſode de l'Odiſſée, l'action générale de ſon poëme ; & au milieu de tous les tréſors que nous avons vus étalés dans la Grece ſous les mains de la poéſie, il en a pris en liberté, mais avec le diſcernement du goût le plus exquis, tout ce qui pouvoit rendre aimable, intéreſſant & perſuaſive la plus courageuſe leçon qu'on ait jamais donnée aux enfans de nos rois.

Si l'aventure de la *Pucelle* avoit été célébrée ſérieuſement par un homme de génie, perſonne, après lui, n'auroit oſé en faire un poëme comique ; peut-être auſſi y auroit-il eu quelqu'avantage, du côté des mœurs, à chanter l'incurſion des Sarazins en-deçà des Pyrénées ; & Martel, vainqueur d'Abderame, eſt un héros digne de l'épopée. A cela près, on ne voit guere dans notre hiſtoire des ſujets vraiment héroïques, & l'on peut dire que le génie y ſera toujours à l'étroit.

Il n'y avoit guere plus d'apparence que la tragédie pût réuſſir ſur nos théatres ; cependant elle s'y eſt élevée à un dégré de gloire dont le théatre d'Athenes auroit été jaloux, 1°. parce qu'elle y obtint, dès ſa naiſſance, beaucoup de faveur, d'encouragement & d'émulation ; 2°. parce qu'elle ne s'aſtreignit point à être Françoiſe, & qu'elle tira ſes ſujets de l'hiſtoire de tous les ſiecles, & des mœurs de tous les pays ; 3°. parce qu'elle ſe fit un nouveau ſyſtême, & qu'elle ſut prendre ſes avantages ſur le nouveau théatre qu'on lui avoit élevé.

Ce fut ſous le regne de Henri II qu'elle fit ſes premiers eſſais ; rien de plus pitoyable à nos yeux que cette *Cléopatre* & cette *Didon* qui firent la gloire de Jodelle ; mais Jodelle étoit un génie en comparaiſon de tout ce qui l'avoit précédé. « Le roi lui » donna (dit Paſquier), cinq cents écus « de ſon épargne, & lui fit tout plein » d'autres graces, d'autant que c'étoit » choſe nouvelle, & très-belle, & très-» rare ».

Il n'en fallut pas davantage pour exciter cette émulation, dont les efforts, malheureux à la vérité durant l'eſpace de près d'un ſiecle, furent à la fin couronnés.

La premiere cauſe de la faveur & des ſuccès qu'eut la poéſie dans un climat qui n'étoit pas le ſien, fut le caractere d'un peuple curieux, léger & ſenſible, paſſionné pour l'amuſement, &, après les Grecs, le plus ſuſceptible qui fût jamais d'agréables illuſions. Mais ce n'eût été rien, ſans l'avantage prodigieux pour les muſes de trouver une ville opulente & peuplée, qui fût le centre des richeſſes, du luxe & de l'oiſiveté, le rendez-vous de la partie la plus brillante de la nation, attirée par l'eſpérance de la faveur & de la fortune, & par l'attrait des jouiſſances. Il eſt plus que vraiſemblable, que s'il n'y avoit pas eu un Paris, la nature auroit inutilement produit un Corneille, un Racine, &c.

Parmi les cauſes des ſuccès de la poéſie dramatique, ſe préſentent naturellement la protection éclatante dont l'honora le cardinal de Richelieu, &, après lui, Louis XIV; mais celle de Louis XIV fut éclairée, celle du cardinal ne le fut pas aſſez: auſſi vit-on ſous ſon miniſtere le triomphe du mauvais goût, ſur lequel enfin prévalut le génie.

Les poëtes François avoient ſenti, comme par inſtinct, que l'hiſtoire de leur pays ſeroit un champ ſtérile pour la tragédie. Ils avoient commencé, comme les Romains, par copier les Grecs. Ils couroient comme des aveugles, tantôt dans les routes anciennes, tantôt dans des ſentiers nouveaux qu'ils vouloient ſe frayer eux-mêmes. De l'hiſtoire fabuleuſe des Grecs, ils ſe jetoient dans l'hiſtoire Romaine, quelquefois dans l'hiſtoire ſainte; ils copioient ſervilement & froidement les poëtes italiens, ils entaſſoient ſur leur théatre les avantures des romans; ils empruntoient des poëtes Eſpagnols leurs rodomontades & leurs extravagances; & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que de toutes ces tentatives malheureuſes devoit réſulter le triomphe de la tragédie, par la liberté ſans bornes qu'elle ſe donnoit de puiſer dans toutes les ſources, & de réunir ſur un ſeul théatre les événemens & les mœurs de tous les pays & de tous les temps: c'eſt-là ce qui a rendu le génie tragique ſi fécond ſur la ſcene françoiſe, & multiplié en même temps ſes richeſſes & nos plaiſirs.

La tragédie chez les Grecs ne fut que le tableau vivant de leur hiſtoire. C'étoit ſans doute un avantage du côté de l'intérêt: car d'un événement national l'action eſt comme perſonnelle aux ſpectateurs, & nous en avons des exemples. Mais à l'intérêt patriotique, il eſt poſſible de ſuppléer par l'intérêt de la nature qui lie enſemble tous les peuples du monde, & qui fait que l'homme vertueux & ſouffrant, l'homme foible & perſécuté, l'homme innocent & malheureux n'eſt étranger nulle part. Voilà la baſe du ſyſtême tragique que nos poëtes ont élevé, & ce ſyſtême vaſte leur ouvroit deux carrieres, celle de la fatalité & celle des paſſions humaines. Dans la premiere, ils ont ſuivi les Grecs, & en les imitant ils les ont ſurpaſſés; dans la ſeconde, ils ont marché à la lumiere de leur propre génie, & il y a peu d'apparence qu'on aille jamais plus loin qu'eux. Leur génie a tiré avantage de tout, & même du peu d'étendue de nos théatres modernes, en donnant plus de correction à des tableaux vus de plus près. *Voy.* TRAGÉDIE.

Ainſi, à la faveur des lieux, des hommes & des temps, la tragédie s'éleva ſur la ſcene françoiſe juſqu'à ſon apogée, & durant plus d'un ſiecle, le génie & l'émulation l'y ont ſoutenue dans toute ſa ſplendeur; mais par le ſeul tariſſement des ſources où elle s'eſt enrichie, par les limites naturelles du vaſte champ qu'elle a parcouru, par l'épuiſement des combinaiſons, ſoit d'intérêts, ſoit de caracteres, ſoit de paſſions théatrales, il ſeroit poſſible d'annoncer ſon déclin & ſa décadence.

Paris devoit être naturellement le grand théatre de la comédie moderne, par la raiſon, comme nous l'avons dit, que la vanité eſt la mere des ridicules, comme l'oiſiveté eſt la mere des vices. La comédie y commença, comme dans la Grece, par être une ſatyre, moins la ſatyre des perſonnes que la ſatyre des états. Cette eſpece de drame s'appelloit *ſotties*; le clergé même n'y étoit pas épargné, & Louis XII, pour réprimer la licence des mœurs de ſon temps, avoit permis que la liberté de cette cenſure publique allât juſqu'à ſa perſonne. François I la réprima: il défendit à la comédie d'attaquer les hommes en place; c'étoit donner le droit à tous les citoyens d'être également épargnés.

La comédie, juſqu'à Moliere, ignora ſes vrais avantages; & ſous le cardinal de Richelieu on étoit ſi loin de ſoupçonner encore ce qu'elle devoit être, que les *Viſionnaires* de Deſmarets, dont tout le mérite conſiſte dans un amas d'extravagances qui ne ſont dans les mœurs d'aucun pays ni d'aucun ſiecle, étoient appellés l'*incomparable comédie*; & dans cette comédie; nulles vérité, nulles mœurs, nulle intrigue: ce ſont les petites maiſons où l'on ſe promene de loge en loge.

La premiere piece vraiment comique qui parut ſur le théatre françois, depuis l'*Avocat Patelin*, ce fut le *Menteur* de Corneille, piece imitée de l'Eſpagnol, de Lopes de Vega ou de Roxas : M. de Voltaire le met en doute ; & il obſerve, à propos du *Menteur*, que le premier modele du vrai comique, ainſi que du vrai tragique (*le Cid*), nous eſt venu des Eſpagnols, & que l'un & l'autre nous a été donné par Corneille.

Indépendamment du caractere & des mœurs nationales, ſi propres à la comédie, deux circonſtances favoriſoient Moliere : il venoit dans un temps où les mœurs de Paris n'étoient, ni trop, ni trop peu façonnées. Des mœurs groſſieres peuvent être comiques ; mais c'eſt un comique local, dont la peinture ne peut amuſer que le peuple à qui elle reſſemble, & qui rebutera un ſiecle plus poli, une nation plus cultivée. On voit que dans Ariſtophane, malgré cette politeſſe vantée ſous le nom d'*atticiſme*, bien des détails des mœurs du peuple Athénien, bleſſeroient aujourd'hui notre délicateſſe : le corroyeur & le chaircuitier ſeroient mal reçus des François. Les femmes à qui l'on reproche tout cruement, dans *les Harangueuſes*, de ſe ſouler, de ferrer la mule, & bien d'autres fripponneries ; les femmes qui, pour tenir conſeil, prennent les culottes de leurs maris ; & les maris qui ſortent la nuit en chemiſe, cherchant leurs femmes dans les rues, nous paroîtroient des plaiſanteries plus dignes des halles que du théatre. Que ſeroit-ce ſi, comme Ariſtophane, on nous faiſoit voir l'un de ces maris ſortant la nuit de ſa maiſon pour un beſoin qu'il ſatisfait en préſence des ſpectateurs ? étoit-ce là du ſel attique ?

Un des avantages de Moliere fut donc de trouver Paris aſſez civiliſé pour pouvoir peindre même les mœurs bourgeoiſes, & faire parler ſes perſonnages les plus comiques, d'un ton que la décence & la délicateſſe pût avouer dans tous les temps : j'en excepte comme on le ſent bien quelques licences qu'il s'eſt donné, ſans doute pour complaire au bas peuple, mais dont il pouvoit ſe paſſer.

Un autre avantage pour lui, ce fut que les mœurs de ſon temps ne fuſſent pas encore aſſez polies pour ſe dérober au ridicule, & qu'il y eût dans les caracteres aſſez de naturel encore & de relief pour donner priſe à la comédie.

L'effet inévitable d'une ſociété mêlée & continue, où ſucceſſivement & de proche en proche, tous les états ſe confondent, eſt d'arriver enfin à cette égalité de ſurface qu'on nomme *politeſſe* ; & dès-lors plus de vices ni de ridicules ſaillans ; l'avare eſt avare, mais dans ſon cabinet ; le jaloux eſt jaloux, mais au fond de ſon âme. Le mépris attaché au ridicule fait que tout le monde l'évite ; &, ſous les dehors de la décence, l'unique loi des mœurs publiques, tous les vices ſont déguiſés : au lieu que dans un temps ou la malignité n'étant pas encore raffinée, l'amour-propre n'a pas encore pris toutes ſes précautions, chacun ſe tient moins ſur ſes gardes, & le poëte comique trouve par-tout le ridicule à découvert.

Or, du temps de Moliere les mœurs avoient encore cette naïveté imprudente : les états n'étoient pas confondus, mais ils tendoient à l'être ; c'étoit le moment des prétentions mal-adroites, des imitations gauches, des mépriſes de la vanité, des duperies de la ſottiſe, des affectations ridicules, de toutes les bévues enfin où l'amour-propre peut donner.

Une éducation plus cultivée, le ſavoir vivre qui eſt devenu notre plus ſérieuſe étude, l'attention ſi recommandée à ne bleſſer, ni l'opinion, ni les uſages, la bienſéance des dehors, qui du grand monde a paſſé juſqu'au peuple, les leçons même que Moliere a données, ſoit pour ſaiſir & reveler les ridicules d'autrui, ſoit pour mieux déguiſer les ſiens, ont mis la comédie comme en défaut ; & preſque tout ce qui lui reſteroit à peindre lui eſt ſévérement interdit.

On permet de donner au théatre à chaque état les vices, les travers, les ridicules qui ne ſont pas les ſiens ; mais ceux qui lui ſont propres, on lui en épargne la peinture, parce qu'ils forment l'eſprit du corps, & qu'un corps eſt trop reſpectable pour être peint au naturel. Il n'y a que les courtiſans & les procureurs qui ſe ſoient livrés de

bonne grace & qu'on n'ait point ménagés. Les médecins eux-mêmes ſeroient peut-être moins patiens aujourd'hui que du temps de Moliere ; mais ſur leur compte il a tout dit.

Si l'on demande pourquoi nous n'avons plus de comédie, on peut donc répondre à tous les états, c'eſt que vous ne voulez plus être peints. Si on nous repréſente les mœurs du bas peuple, qui eſt le ſeul qui ſe laiſſe peindre, le tableau eſt de mauvais goût ; & ſi l'on prend ſes modeles dans une claſſe plus élevée, cela reſſemble trop, l'alluſion s'en mêle ; & il n'eſt point d'état un peu conſidérable qui n'ait le crédit d'empêcher qu'on ſe moque de lui : chacun veut pouvoir être tranquillement ridicule & impunément vicieux. Cela eſt commode pour la ſociété, mais très-incommode pour le théatre.

La décence eſt une autre gêne pour les poëtes comiques. Une mere veut pouvoir mener ſa fille au ſpectacle ſans avoir à rougir pour elle ſi elle eſt innocente, & ſans la voir rougir ſi elle ne l'eſt pas. Or, comment expoſer à leur yeux ſur la ſcene les vices les plus à la mode, & qui donneroient le plus de jeu à l'intrigue & au ridicule ?

Des vices condamnés par les loix ſont cenſés réprimés par elles ; les citer au théatre comme impunis & les peindre comme plaiſans, c'eſt en même temps accuſer les loix & inſulter aux mœurs publiques. L'adultere ne ſeroit pas aſſez chatié par le mépris, ni le libertinage & ſes honteux effets aſſez punis par le ridicule. Voilà pourquoi on défend à la comédie d'inſtruire inutilement l'innocence & d'effaroucher la pudeur.

En général, le caractere du François, actif, ſouple, adroit, ſuſceptible de vanité & d'émulation, que la concurrence aiguillonne dans une ville comme Paris, ce génie peu inventif, mais qui s'applique ſans relâche à tout perfectionner, a été la cauſe conſtante des progrès de la poéſie dans un climat qui ne ſembloit pas fait pour elle ; & plus elle a eu de difficultés à vaincre, plus elle mérite de gloire à ceux qui à travers tant d'obſtacles, l'ont élevée à un ſi haut point de ſplendeur.

D'après l'eſquiſſe que je viens de donner de l'hiſtoire naturelle de la poéſie, on doit ſentir combien on a été injuſte en comparant les ſiecles & leurs productions, & en jugeant ainſi les hommes. Voulez-vous apprécier l'induſtrie de deux cultivateurs ? ne comparez pas ſeulement les moiſſons, mais penſez au terrain qui les a produites & au climat dont l'influence l'a rendu plus ou moins fécond. *(M. Marmontel.)*

Révolution, eſt auſſi un *terme de Géométrie*. Le mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'un axe immobile, eſt appellé *révolution* de cette figure. *Voyez* Axe.

Un triangle rectangle tournant autour d'un de ſes côtés, engendre un cône par ſa *révolution* ; un demi-cercle engendre une ſphere, *&c.* *Voyez* Cône, Sphere, *&c.*

Révolution ſe dit auſſi *en Aſtronomie*, de la période d'une planete, comete, *&c.* c'eſt-à-dire, du chemin qu'elle fait depuis qu'elle part d'un point, juſqu'à ce qu'elle revienne au même point. *Voyez* Planete, Période, *&c.*

Les planetes ont deux eſpeces de *révolution* ; l'une autour de leur axe qu'on appelle *rotation diurne*, ou ſimplement *rotation*, & qui dans la terre, par exemple, conſtitue ce que nous appellons les *jours* & les *nuits*. *Voyez* Jour & Nuit. L'autre *révolution* des planetes ſe fait autour du ſoleil : on l'appelle *révolution annuelle* ou *période* ; c'eſt la *révolution* annuelle de la terre qui conſtitue nos années. *Voyez* An.

Saturne, ſelon Kepler, fait ſa *révolution* annuelle en 29 ans 174 j. 4 h. 58′ 25″ 30‴ ; Jupiter en 11 ans 317 j. 14 h. 49′ 31″ 56‴ ; Mars en un an 321 j. 23 h. 31′ 56″ 49‴ ; Vénus en 224 j. 17 h. 44′ 55″ 14‴ ; Mercure en 87 j. 23 h. 14′ 24″. *Voyez* Saturne, Jupiter, Mars, *&c.* *Chambers.* *(O)*

Révolutions de la terre, *(Hiſt. nat. Phyſ. & Minéralogie.)* c'eſt ainſi que les naturaliſtes nomment les événemens naturels, par leſquelles la face de notre globe a été & eſt encore continuellement altérée dans ſes différentes parties par le feu, l'air & l'eau. *Voyez* Terre,

Fossiles, Déluge, Tremblemens de terre, *&c.*

Révolution, *(Horlogerie.)* c'eſt l'action des roues les unes ſur les autres, par le moyen des engrenages. On ſait que leur objet eſt de tranſmettre le mouvement d'une roue ſur une autre par le moyen de ſes dents qui atteignent les ailes du pignon ſur leſquelles elles agiſſent, comme le pourroient faire des leviers les uns ſur les autres. Sous ce point de vue il y auroit de l'avantage à faire de petites roues & de grands pignons : la force ſeroit plus grande du côté de la roue, & la réſiſtance ſeroit moindre du côté du pignon pour recevoir le mouvement. Mais les engrenages ne ſervent pas ſeulement à communiquer le mouvement ; ils ſervent encore à multiplier les *révolutions*, ou à les fixer ſur telle roue qu'on voudra, ou à les diminuer ; enfin ils ſervent à changer le plan des *révolutions*.

1°. L'on obtient des *révolutions*, en faiſant que la roue continue pluſieurs fois le nombre des ailes du pignon, ou bien en multipliant les roues.

Queſtion. La premiere roue étant donnée, qu'elle que ſoit la force qui la meut, trouver la derniere roue qui faſſe tel nombre de *révolutions* qu'on voudra pour une de la premiere. Cette queſtion ſeroit bientôt réſolue, ſi le rayon de la premiere roue à l'égard de la ſeconde pouvoit être dans le rapport demandé ; mais ſi ce rapport eſt tel qu'il ne ſoit pas poſſible de faire l'une aſſez grande, ni l'autre aſſez petite, pour y ſuppléer, l'on aura recours à pluſieurs roues intermédiaires dont les différens rapports multipliés les uns par les autres, donneront le rapport demandé. Or, c'eſt ce nombre de roues intermédiaires qu'il s'agit de trouver. Mais, comme différens nombres peuvent y ſatisfaire, il faut faire voir qu'ils ne ſont pas arbitraires ; il faut au contraire prouver que le plus petit nombre de roues qui pourra ſatisfaire à la queſtion, eſt celui qu'il faudra employer.

Ma méthode eſt de conſidérer le nombre de *révolutions* demandées, comme une puiſſance dont je tire les différentes racines. La conſidérant d'abord comme un quarré, j'en tire la racine, & cela me montre que deux roues ſatisferont à la queſtion ; comme un cube j'en tire la racine, & cela me donne trois roues ; comme un quarré quarré, j'en tire la raracine, & c'eſt pour quatre roues ; ainſi de ſuite juſqu'à ce que j'en ſois venu à une racine telle qu'étant multipliée par le plus petit nombre d'ailes qu'il ſoit poſſible d'appliquer au pignon, le nombre qui en proviendra, & qui repréſente le nombre des deux, ne ſoit pas trop grand pour pouvoir être employé à la roue dont la grandeur ſe trouve bornée par la grandeur de la machine. J'en conclus alors que c'eſt-là le plus petit nombre des roues qui puiſſe ſatisfaire à la queſtion ; car dans ce cas, j'ai le plus grand rapport, c'eſt-à-dire, les roues les plus nombrées de dents, relativement aux ailes du pignon, qu'il ſoit poſſible d'avoir : ce qui fournit trois avantages eſſentiels.

1°. Celui de ne point multiplier inutilement les *révolutions intermédiaires* entre le premier & dernier mobile.

2°. D'avoir des engrenages qui ſont d'autant plus parfaits & plus faciles à faire, que les dents étant nombreuſes rapprochent plus d'être paralleles entr'elles : ce qui diminue la courbe des dents, & procure au pignon un mouvement plus uniforme. De plus, les pignons peuvent être d'autant plus gros relativement à leur roue, qu'il y a plus de différence entre le nombre des ailes & celui des dents de la roue ; toutes choſes dont l'expérience démontreroit mieux les avantages que les raiſonnemens que je pourrois faire, du moins quant à ce qui regarde plus immédiatement les inégalités plus ou moins grandes des dentures & des pignons qui ſe trouvent dans tous les engrenages.

3°. Celui enfin d'avoir moins de pivots, puiſqu'on a moins de roues ; d'où je conclus que la vîteſſe étant diminuée par la diminution des *révolutions* intermédiaires, elle l'eſt auſſi dans les engrenages, dans les pivots : elle exige donc moins de force ; il y a donc de l'avantage à réduire les *révolutions*, autant qu'il eſt poſſible.

Exemple par lequel on obtient des révolutions, en employant le moins de

roues, pour ſervir de preuve à ce qui précede. Soient 19440 *révolutions*, compris la roue de rencontre, qui a 30 dents propres à faire battre les ſecondes au balancier. Il faut donc commencer par retirer cette roue, en diviſant 19440 par 60; il viendra au quotient 324; & comme ce nombre eſt trop grand pour être employé ſur une roue, & qu'il le faudroit encore multiplier par celui des ailes de pignon dans lequel elle doit engrener, il ſuit qu'il faut tirer la racine quarrée de 324, qui eſt 18, & ce ſera pour deux roues; mais comme elles doivent engrener dans des pignons de ſix ailes, l'on aura des roues de 108, & l'on poſera ſa regle en cette ſorte :

6. 6. $\frac{1}{2}$ pignons ou diviſeurs.

108. 108. 30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 18 \times 18 \times 60 = 19440$. produit du quotient, expoſant ou facteur.

$1 + 18 + 324 = 342$. total des *révolutions* intermédiaires.

Exemple par lequel je multiplie les roues & les révolutions *intermédiaires, ſans augmenter celles du dernier mobile.* Soit de même 19440 *révolutions.* Retirons de même la roue de rencontre, comme dans l'exemple ci-deſſus, reſte 324 *révolutions*, qui doivent ſervir à multiplier les *révolutions* intermédiaires. Pour cela il faut conſidérer ce nombre 324 comme une puiſſance qui a deux pour racine; car je ne ſuppoſerois pas l'unité & encore moins une fraction, parce qu'il me viendroit des nombres embarraſſans qui ne doivent pas entrer dans cet article. Il ſuffira donc de donner un exemple ſenſible de ce que je veux prouver. La puiſſance qui approche le plus de 324 eſt 256, qui ſe trouve être la huitieme puiſſance de 2, leſquels 256 étant multipliés par $1 + \frac{17}{24}$, quotient de 324 diviſé par 256, l'on aura le plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires demandé, leſquelles multipliées par la roue de rencontre de 30×2 égalera 19440 : je dis *par* 2, parce que chaque dent fait deux opérations.

L'on poſera auſſi les roues & les pignons en cette ſorte :

6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 64. $\frac{1}{2}$ pignons ou diviſeurs.

12. 12. 12. 12. 12. 12. 12. 12. 81. 30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 1\frac{17}{24} = 19940$. produit des quotiens, facteurs ou expoſans.

$1 + 2 + 4 + 8 + 16 + 32 + 64 + 128 + 256 + 324 = 835$.

ſomme des *révolutions* intermédiaires.

L'on voit par cet exemple que l'on a 835 *révolutions* intermédiaires, & que dans l'exemple précédent l'on n'en avoit que 343; ce qui fait 492 *révolutions* intermédiaires de plus, pour avoir augmenté le nombre des roues, en gardant cependant le même nombre de *révolutions* 19440 pour le dernier mobile.

Si l'on vouloit des pignons plus nombrés, cela ſeroit très-facile; car ſi l'on doubloit le nombre des ailes de pignon, il faudroit auſſi doubler celui des dents des roues.

Queſtion. Le nombre de *révolutions* de la derniere roue étant donné, trouver une roue intermédiaire qui faſſe un nombre fixe de *révolutions* pour une de la premiere.

La queſtion ſeroit bientôt réſolue, ſi le nombre demandé ſe trouvoit être un des facteurs du produit des *révolutions* totales; mais ſi cela n'eſt pas, on ne pourra réſoudre la queſtion qu'en multipliant les *révolutions* intermédiaires, & en donnant de l'inégalité au facteur.

Soient de même 19400 *révolutions* du dernier mobile avec les facteurs 18, comme dans le premier exemple. L'on propoſe de faire l'un des facteurs 9, & de mettre ſur l'un ce qu'on aura ôté de l'autre, l'on aura $27 + 9 = 243$ moindre de 81 pour 324 qu'il faut avoir, quoique leur ſomme n'ait pas changé, le nombre de 243 étant plus petit, les *révolutions* du dernier mobile ſeroient diminuées; ce qu'on ne veut pas faire. Il faut donc augmenter l'un des produiſans en plus grande raiſon que l'on a diminué l'autre.

Ayant donc un des produiſans de 324, ſavoir 9 ; ſi l'on diviſe les 324 par 9, le quotient 36 ſera néceſſairement l'autre produiſant cherché. Alors l'on aura $9 + 36 = 324$. D'où il ſuit un plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires, ſans avoir plus de roues; de plus un nombre fixe de *révolutions* ſur une des roues, ſans avoir rien changé aux *révolutions* du dernier mobile.

Ainſi les roues ſeront en gardant les pignons.

6. 6. $\frac{1}{6}$. pignons ou diviſeurs.

// // //

216. 54. 30. roues ou dividendes.

$1 \times 36 \times 9 \times 60 = 19440$. produit de tous les quotiens, expoſans, ou facteurs les uns par les autres.

$1 + 36 + 324 = 361$. ſomme des *révolutions* intermédiaires plus grande de 37, à cauſe de l'inégalité donnée au facteur, pour fixer un nombre de *révolutions*.

Voyez le théoreme que j'ai donné ſur la théorie de l'inégalité des facteurs, à l'article FROTTEMENT (*Horlogerie.*) *pag.* 491.

Pour diminuer les révolutions. *Queſtion. Trouver une roue qui faſſe une telle partie de* révolutions *qu'on voudra pour une de la premiere.* Cette queſtion ſeroit bientôt réſolue, s'il étoit poſſible de faire le rayon de la premiere à l'égard de la ſeconde dans la proportion demandée. Mais ſi ce rapport eſt trop grand, qu'il faille employer pluſieurs roues pour ſatisfaire à la queſtion, il faut faire voir que la même méthode qui a ſervi pour multiplier les *révolutions*, peut être employée pour les diminuer. Par exemple, je ſuppoſe qu'on demande de trouver une roue qui faſſe la $\frac{1}{19440}$ de *révolutions* pour une de la premiere, l'on fera la même opération que dans le premier exemple, avec cette différence que dans l'application l'on aura des fractions pour facteurs ou produiſans, & que l'ordre des pignons & des roues ſera renverſé, c'eſt-à-dire que les pignons ſeront les dividendes, & les roues les diviſeurs.

On appelle *pignon* une roue qui eſt peu nombrée, & réciproquement; enſorte que les roues qui conduiſent les pignons augmentent les *révolutions*; au contraire elles les diminuent quand ce ſont des pignons qui conduiſent des roues.

Il faut donc poſer ſa regle en cette ſorte :

108. 108. 30. roues ou dividendes.

// // //

6. 6. $\frac{1}{6}$ pignons ou dividendes.

$1 \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{30} = 19440$. produit des quotiens, facteurs ou expoſans les uns par les autres.

$1 + \frac{1}{3} + \frac{1}{324} + \frac{1}{19440}$. ſomme de toutes les parties des *révolutions*.

L'on peut faire les mêmes applications ſur ces fractions de *révolutions* intermédiaires, comme on l'a fait ſur les entiers dans les exemples précédens.

Par exemple, diminuer, augmenter, fixer des parties de *révolutions* ſur telle roue qu'on voudra.

Queſtion. Le plan des révolutions *d'une roue étant donné, trouver telle inclinaiſon qu'on voudra, relativement à la premiere roue.* L'on ſait que les roues qui font leurs *révolutions* dans le même plan, ont leur axe parallele. Ainſi pour incliner les plans des *révolutions*, il ſuffit d'incliner les axes & former les roues & les pignons propres à engrener ſur des axes inclinés, lorſque les axes ſont perpendiculaires; c'eſt ce qui forme les engrenages des roues de champ & de rencontre.

La méthode que je viens de donner eſt, je crois, la plus générale qu'il y ait ſur le calcul des *révolutions*: néanmoins je n'exclus pas le génie & l'occaſion de manifeſter des coups de force, en ſaiſiſſant de certaines méthodes, qui n'étant ni générales ni directes, ne laiſſent pas quelquefois d'avoir des propriétés plus ou moins aiſées, pour arriver plutot à

ce que l'on cherche. *Article de M. ROMILLY.*

REVOMIR, v. act. (*Gram.*) vomir à pluſieurs repriſes. *Voyez* VOMIR & VOMISSEMENT. Il n'eſt pas réduplicatif.

RÉVOQUER, v. act. (*Gram.*) annuller ce qu'on a fait. *Voyez* RÉVOCATION, RÉVOCATOIRE.

RÉVOQUER, v. act. caſſer, rendre nul, rappeller, déplacer; on *révoque* un teſtament, une procuration, un employé, un édit, &c. On dit auſſi *révoquer en doute*, pour *mettre en doute*.

REUS, LA, *ou* REUSS, (*Géog. mod.*) en latin *Urſa*; riviere de la Suiſſe qui prend ſon origine dans le mont S. Gothard, d'un petit lac très-profond, nommé *lago di Luzendro*. La *Reuſs* a dès ſa ſource un cours fort impétueux. Elle ſe jette dans le lac de Lucerne, en ſort enſuite, & finit par ſe perdre dans l'Aare, au deſſous de Windiſch. (*D. J.*)

RÉUSSIR, v. act. (*Gram.*) avoir du ſuccès. *Voyez l'article ſuivant.*

RÉUSSITE, SUCCÈS, (*Synonym.*) ces deux ſubſtantifs mis ſeuls ſans épithetes, ſignifient un *événement heureux*; on les emploie indifféremment en fait d'ouvrages d'eſprit; mais on ne dit pas d'ordinaire la *réuſſite* des armes du roi, la *réuſſite* d'une négociation; en ces rencontres, on ſe ſert plus volontiers du mot *ſuccès*, ainſi que pour les grandes affaires.

En fait de pieces de théatre, on n'applique guere le mot *ſuccès* qu'aux pieces graves & ſérieuſes; Tancrede a eu un grand ſuccès. Ce ne ſeroit pas ſi bien parler, de dire, *les plaideurs ont eu grand ſuccès*; il faut dire, *les plaideurs ont bien réuſſi*, ou *ont eu une bonne réuſſite*. (*D. J.*)

REUTLINGEN, (*Geog. mod.*) ville d'Allemagne, libre & impériale, au cercle de Suabe, dans le duché de Wurtemberg, à un mille au levant de Tubingen, ſur l'Eſchez, à 8 lieues au midi de Autgard. Elle fut entourée de murailles en 1215 par l'empereur Fréderic. Les homicides involontaires y ont eu un ſûr aſyle, *Long.* 26. 43; *lat.* 48. 30.

Gryphius (Sébaſtien) naquit à *Reutlingen*. Il ſe rendit célebre dans le xvj. ſiecle par la beauté de l'exactitude de ſes impreſſions. Son fils Antoine Gryphius marcha ſur ſes traces; & ſe diſtingua par la belle bible *in-folio* qu'il mit au jour en 1550. (*D. J.*)

REVUE, ſ. f. (*Gramm.*) examen de pluſieurs choſes, les unes après les autres. J'ai fait la *revue* de mes livres, on a fait la revue de toute la maiſon. N'oubliez pas de faire la *revue* de vos actions.

REVUE, (*Art milit.*) c'eſt l'examen que l'on fait d'un corps de troupes, que l'on range en ordre de bataille, & qu'on fait enſuite défiler, pour voir ſi les compagnies ſont complettes, ſi elles ſont en bon état, ou pour donner la paie, ou pour quelqu'autre ſujet ſemblable.

Un général d'armée fait toujours la *revue* de ſes troupes avant de les mettre en quartier d'hiver. *Voyez* QUARTIER. *Chambers.*

Le colonel d'un régiment doit faire toutes les années la *revue* de ſon régiment, & les inſpecteurs de cavalerie & d'infanterie doivent faire leur *revue* de tous les différens régimens de ces deux corps.

Les commiſſaires des guerres doivent faire, une fois le mois, la *revue* des troupes dont ils ont la police, & ils ne doivent y paſſer que les officiers, gendarmes, cavaliers, dragons ou ſoldats qui ſont effectivement ſous les armes, ou dans l'hôpital du lieu où ſe fait la *revue*. Ils doivent dans l'extrait qu'ils font de chaque *revue*, marquer le nombre, la qualité des hommes & des chevaux, de même que ce qui concerne les armes & les habillemens des troupes. Ces extraits doivent être ſignés par les gouverneurs ou commandans des places; ou dans le lieu où il n'y a point de gouverneur, commandant ou major, par les maires échevins, ou autres magiſtrats deſdits lieux. Ces extraits doivent être envoyés au ſecrétaire d'état de la guerre, & aux intendans dans les départemens deſquels ſe font les *revues*, &c. (*Q.*)

REVUIDER, *en terme de Metteur-en-œuvre*; c'eſt proprement aggrandir de

telle forme qu'il eſt beſoin, les trous qu'on a commencés en drille. *Voyez* DRILLE.

RÉVULSION, ſ. f. *en Médecine*, c'eſt le cours ou le flux des humeurs d'une partie du corps à une partie proche ou oppoſée. *Voyez* HUMEUR, DÉRIVATION. Dans les bleſſures dangereuſes, où le ſang ſe perd abondamment, & où il eſt preſque impoſſible de l'arrêter, on ouvre ordinairement une veine dans quelque partie éloignée pour cauſer une *révulſion*, c'eſt-à-dire, pour obliger le ſang de retourner de la plaie à l'endroit où la veine eſt ouverte. *Voyez* SAIGNÉE.

Les *révulſions* ſont auſſi occaſionnées par l'amputation, la friction, &c. *Voyez ces articles.*

La *révulſion* eſt auſſi quelquefois un retour volontaire, ou un reflux d'humeurs dans les corps. Les maladies ſubites ſont occaſionnées par de grandes *révulſions* d'humeurs qui ſe portent tout à la fois ſur certaines parties.

REX, *PRINCEPS*, (*Littérat.*) il eſt très-important de bien diſtinguer le ſeul des mots latins *rex*, *princeps*, ou *regnum* & *principatus*; car il ne faut pas s'en laiſſer impoſer par la ſynonymie de ces mots dans notre langue.

Chez les Latins, les termes de *principatus*, *regnum*, principauté, royaume, ſont ordinairement oppoſés; c'eſt ainſi que Jules-Céſar dit que le pere de Vercingetorix avoit la *principauté* de la Gaule, mais qu'il fut tué, parce qu'il aſpiroit à la *royauté*: c'eſt ainſi que Tacite fait dire à Piſon, que Germanicus étoit fils du *prince* des Romains, & non pas du *roi* des Parthes: ou quand Suétone raconte, que peut s'en fallut que Caligula ne changeât les ornemens d'un *prince* en ceux d'un *roi*; ou quand Velleius Paterculus dit, que Maroboduus, chef d'une nation des Germains, ſe mit dans l'eſprit de s'élever juſqu'à l'autorité *royale*, ne ſe contentant pas de la *principauté* dont il étoit en poſſeſſion, avec le conſentement de ceux qui dépendoient de lui.

Cependant ces deux mots ſe confondent ſouvent: car les chefs des Lacédémoniens, de la poſtérité d'Hercule, depuis même qu'ils furent mis ſous la dépendance des Ephores, ne laiſſoient pas d'être toujours appellés *rois*.

Dans l'ancienne Germanie, il y avoit des *rois* qui, au rapport de Tacite, gouvernoient par la déférence qu'on avoit pour leurs conſeils, plutôt que par un pouvoir qu'ils euſſent de commander. Tite-Live dit, qu'Evandre Arcadien régnoit dans quelques endroits du pays latin, par la conſidération qu'on avoit pour lui, plutôt que par ſon autorité.

Ariſtote, Polybe & Diodore de Sycile, donnent le titre de *rois* aux ſuffetes ou juges des Carthaginois, & Hannon eſt ainſi qualifié par Solin. Il y avoit dans la Troade une ville nommée Scepſe, au ſujet de laquelle Strabon raconte, qu'ayant reçu dans l'état les Miléſiens, elle s'érigea en démocratie, de telle ſorte pourtant, que les deſcendans des anciens *rois* conſerverent & le titre de *roi* & quelques marques d'honneur. Les empereurs romains au contraire, depuis qu'ils exerçoient tout ouvertement & ſans aucun déguiſement une puiſſance monarchique très-abſolue, ne laiſſoit pas d'être appellés *princes* ou *chefs de l'état*. Il y a auſſi des républiques où les principaux magiſtrats ſont honorés des marques extérieures de la dignité *royale*. (*D. J.*)

REY, (*Géogr. mod.*) on écrit auſſi *Reï*, *Rhei*, *Rai*, ville de Perſe, & la plus ſeptentrionale de l'Irak-Agemi, autrement Irak Perſienne; ce qui eſt proprement le pays des anciens Parthes, environ à cinq journées de Niſchabourg. Les tables arabiques lui donnent 86. degrés 20. min. de *longitude*, & 35. 35. de *latitude*. Tavernier la marque à 76. 20. de *longitude* ſous les 35. 35. de *latitude*.

La ville de *Rey*, qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui, & dont on ne voit que les ruines, a été autrefois la capitale de Selgincides, à qui Tekeſch, ſultan des Khovarezmiens, l'enleva. La géographie perſanne dit qu'elle étoit la plus grande ville de l'Aſie dans le ix. ſiecle. Les auteurs arabes aſſurent auſſi qu'elle étoit alors la ville d'Aſie la plus peuplée, & qu'aucune après Babylone, n'avoit ja-

mais été ſi conſidérable, ſoit en richeſſes, ſoit en nombre d'habitans. Elle ſubſiſta en ſa ſplendeur juſqu'aux conquêtes des Mahométans, qui la détruiſirent trois ſiecles après. Entre les grands perſonnages que cette ville a produits, on compte *Rhazes*, médecin célebre, qui vivoit dans le x. ſiecle, & dont j'ai parlé au *mot* MÉDECINE. *(D. J.)*

REYNA, *(Géog. mod.)* en latin *Regina*; ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure de Léon, ſur les frontieres de l'Andalouſie. Elle eſt ſituée dans une plaine, avec un château ſur une hauteur. Elle fut fondée par les Romains ſous le nom de *Regina*, qu'on a changé en celui de *Reyna*. On y trouve encore quelques reſtes d'antiquité. Elle fut priſe ſur les Maures en 1185 par le roi dom Alphonſe IX, & elle appartient aujourd'hui à l'ordre de S. Jacques. *Long.* 11. 45; *latit.* 38. 15. *(D. J.)*

REZ, *(Géog. mod.)* nom commun à deux petites villes d'Allemagne, l'une en Autriche, ſur les frontieres de la Moravie, & dont le terroir produit d'excellent vin. L'autre petite ville nommée *Rez* ou *Recz*, eſt dans la Marche de Brandebourg ſur les confins de la Poméranie, entre Arnsheim & Falckenburg. *(D. J.)*

REZ, ſ. m. *(Architect.)* niveau du terrain de la campagne, qui n'eſt ni creuſe, ni élevée. On fait les fondemens ſoit de moilon, ſoit de libage juſqu'au *rez-de-chauſſée*. *(D. J.)*

REZ-DE-CHAUSSÉE, ſ. m. *(Archit.)* c'eſt la ſuperficie de tout lieu conſidérée au niveau d'une chauſſée, d'une rue, d'un jardin, *&c.* On dit *rez-de-chauſſée* des caves, ou du premier étage d'une maiſon, mais c'eſt improprement. *(D. J.)*

REZ-MUR, ſ. m. *(Archit.)* nud d'un mur dans œuvre. Ainſi, on dit qu'une poutre, qu'une ſolive de brin, *&c.* a tant de portée de *rez-mur*, pour dire depuis un mur juſqu'à l'autre. *Daviler. (D. J.)*

REZ-TERRE, ſ. m. *(Archit.)* c'eſt une ſuperficie de terre, ſans reſſauts ni degrés.

REZAL, ſ. m. *(Meſure ſeche.)* c'eſt une meſure de continence pour les grains, dont on ſe ſert en Alſace & en quelques lieux des provinces voiſines. A Straſbourg, le *rezal* de froment peſe 160 livres poids de marc; & dans d'autres endroits d'Alſace, plus ou moins. *Savary. (D. J.)*

R H

RHA *(Géog. anc.)* fleuve de la Sarmatie aſiatique. Ptolomée, *liv. V. ch. ix.* qui dit que c'étoit un grand fleuve, ajoute qu'il ſe jetoit dans la mer Caſpienne. On l'appelle aujourd'hui le *Volga*. *(D. J.)*

RHAA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* c'eſt le nom que les habitans de l'île de Madagaſcar donnent à l'arbre qui produit le ſang-dragon.

RHABDOIDE, adj. *en Anatomie*; c'eſt le nom que l'on donne à la ſeconde ſuture vraie du crâne, qui eſt auſſi appellée *ſuture ſagittale*. *Voyez* SUTURE & SAGITTALE. Ce mot vient du grec ῥάβδος, & de εἶδος, *forme*.

RHABDOLOGIE, ſ. f. *(Géom.)* eſt le nom qu'on donne quelquefois dans l'*arithmétique* à la méthode de faire les deux regles les plus difficiles; ſavoir, la multiplication & la diviſion, par le moyen des deux plus faciles; ſavoir, l'addition & la ſouſtration, en employant pour cela de petits bâtons ou lames, ſur leſquelles certains nombres ſont écrits, & dont l'on change la diſpoſition, ſuivant certaines regles.

Ces petites lames ſont ce qu'on appelle ordinairement *oſſa Neperi*, bâtons de Neper, du nom de leur inventeur Neper, baron écoſſois, qui eſt auſſi l'auteur des logarithmes. *Voyez* BATONS DE NEPER, *au mot* NEPER. *Voyez auſſi* LOGARITHME. *(E)*

RHABDOMANTIE, ſ. f. *(Divination.)* Ce mot eſt compoſé de ῥάβδος, *verge*, & de μαντεία, *divination*. C'eſt l'art futille de prétendre déviner les événemens paſſés ou avenir par des baguettes. Cet art ridicule prit autrefois beaucoup de faveur chez les Hébreux, les Alains & les Scythes. Il paroît bien qu'il s'agit de *rhabdomantie* dans Oſée, *ch. iv. verſ.* 12, mais il eſt queſtion de bélo-

mantie, c'eſt-à-dire de divination par les fleches, *ch. xxj. xxij.* d'Ezéchiel, car les termes ſont différens; cependant ſaint Jerôme y a été trompé le premier. *Voyez* BÉLOMANTIE. *(D. J.)*

RHABDONALEPSIS, *(Antiq. grecq.)* ῥαβδων ἀναλήψις, fête qu'on célébroit toutes les années dans l'île de Cos, & où les prêtres portoient en proceſſion un cyprès. Potter, *archæol. græc. ch. xx. tom. I. pag.* 429. *(D. J.)*

RHABDOPHORES, *(Antiq. grecq.)* ῥαβδοφόροι, officiers établis dans les jeux publics de la Grece, pour y maintenir le bon ordre, avec le pouvoir de punir ſuivant l'exigence des cas, tous ceux qui y contrevenoient. Potter, *archæol. græc. tom. I. page* 448. *(D. J.)*

RHABILLAGE, ſ. m. *(Gramm. & Art méch.)* c'eſt le raccommodage d'un ouvrage gâté ou dérangé; il eſt d'uſage chez les couteliers, les horlogers, les taillandiers, *&c.* On dit le *rhabillage* des couteaux, ciſeaux, raſoirs, *&c.* le *rhabillage* des faulx, faucilles, ſerpes, haches, *&c.* le *rhabillage* d'une montre, *&c.*

RHABILLER, v. act. *(Gram.)* habiller une ſeconde fois. *Voyez* HABILLER & HABIT. Se *rhabiller*, c'eſt reprendre ſes vêtemens: c'eſt auſſi ſe remettre en habits neufs; il faut *rhabiller* mes gens.

Il ſe prend au figuré. Vous aurez bien de la peine à *rhabiller* cette affaire.

RHACHIA, *(Géog. anc.)* Polybe, *liv. III.* nomme ainſi une branche des monts Pyrénées, qui formoit un promontoire ſur la mer Méditerranée. *(D. J.)*

RHACHISACRE, ſ. f. *(Chirurgie.)* nom par lequel on peut déſigner la douleur arthritique qui attaque l'épine du dos. C'eſt la maladie qu'on connoit auſſi ſous le nom de *lombago* ou *rhumatiſme goutteux de l'épine.* Le terme de *rhachiſagre* a été employé par le célebre chirurgien Ambroiſe Paré, & d'après lui, dans le lexicon *Caſtello-Brunonianum. Voy.* ARTHRISTIE, GOUTTE. *(Y)*

RHACHITIS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie une maladie qui attaque les os des enfans, & les rend enflés, courbés & tortus. *Voyez* ENFANS, Os.

Cette maladie leur vient ſouvent d'être mal emmaillotés, d'être trop ſerrés dans des endroits, & pas aſſez dans d'autres; d'être placés de travers, ou d'être trop long-temps dans la même poſture, ou de les laiſſer trop long-temps humides. Elle vient auſſi du défaut de mouvement qui ſe trouve chez eux, & de l'uſage de les porter ſur les bras; ce qui fait que leurs genoux & leurs jambes ſont trop long-temps dans une ſituation courbée, ou par le manque de digeſtion; ce qui occaſionne les alimens à être inégalement diſtribués dans le corps; ce qui fait qu'une partie des os prend de l'accroiſſement au défaut de l'autre.

Les enfans ſe nouent ordinairement entre les premiers 8 mois & l'âge de 6 ans. La partie qui ſe noue eſt lâche, flaccide & foible, & ſi ce ſont les jambes, elles ne peuvent plus porter le reſte de leur corps. Toutes les parties qui ſervent au mouvement volontaire du corps ſont pareillement affoiblies & débilitées, & l'enfant devient pâle, malingre, incapable de tout, & ne peut ſe tenir droit; ſa tête devient trop forte pour le tronc, & les muſcles du cou ne peuvent plus la faire mouvoir, parce qu'ils perdent inſenſiblement leur force; leurs poignets, la cheville du pié & les extrêmités de leurs côtes ſe gonflent, & ſe chargent d'excreſcences noueuſes, & les os de leurs jambes & de leurs cuiſſes viennent de travers & crochus; le pareil déſordre ſaiſit auſſi leurs bras.

Si cette maladie continue long temps, le thorax ſe rétrécit, d'où s'enſuit la difficulté de reſpirer, la toux & la fievre étique; l'abdomen s'enfle, le pouls devient foible & languiſſant, & ſi les ſymptômes s'augmentent, la mort s'enſuit. Quand un enfant eſt capable de parler avant que de pouvoir faire uſage de ſes jambes, c'eſt une marque qu'il eſt noué; quand cette maladie leur commence de bonne heure, on peut y remédier par des appuis & des bandages que l'on applique aux parties attaquées; mais quand les os ſont parvenus à un état de rigidité & d'inflexibilité, il faut ſe ſervir d'autres inventions méchaniques, de dif-

férentes ſortes de machines faites de carton, de baleine, d'étain, &c. Pour remettre les os tortués dans leur direction naturelle, on ſe ſert de bornes de fer-blanc pour redreſſer les jambes; on met auſſi en uſage une croix de fer pour comprimer les épaules, lorſque les enfans deviennent boſſus. *Voyez fig. 2. Pl. VI.*

Les bains froids ſervent auſſi dans cette maladie; ce qu'il faut faire éprouver aux enfans avant que les nœuds ſoient abſolument formés, & pendant les mois de mai & de juin, en les tenant deux ou trois ſecondes dans l'eau à chaque immerſion.

Quelques-uns ſe ſervent de liniment de rum, eau-de-vie tirée du ſucre, & d'huile de palme; & d'autres d'emplâtres de minium & d'oxicroceum que l'on applique ſur le dos, deſorte que l'on en couvre l'épine entiere. On ſe ſert auſſi de frictions ſur tout le corps, que l'on fait avec un linge chaud devant le feu, ſur-tout à la partie affligée; l'huile de limaçon eſt encore fort bonne pour cette maladie. On tire l'huile de ces animaux en les pilant & les ſuſpendant dans un ſac de flanelle, & on enduit les membres & l'épine du dos du malade avec cette huile. Tout ce qui vient d'être dit eſt traduit de *Chambers*. On a cru devoir conſerver ce qu'on penſe en Angleterre d'une maladie qui y eſt très-commune, & qui paroît y avoir pris ſon origine il y a une centaine d'années.

Le *rhachitis* eſt une maladie particuliere aux enfans; qui conſiſte dans un amaigriſſement de toutes les parties du corps au deſſous de la tête, dans une courbure de l'épine & de la plupart des os longs, dans un gonflement des épiphyſes & des os ſpongieux, dans les nœuds qui ſe forment à leurs articulations, dans une dépreſſion des côtes dont les extrêmités paroiſſent nouées, dans un rétréciſſement de la poitrine, & dans un épuiſement & une eſpece de rétréciſſement des os des îles & des omoplates, pendant que la tête eſt fort groſſe, & que le viſage eſt plein & vermeil. Le ventre eſt gonflé & tendu, parce que le foie & la rate ſont d'un volume conſidérable. On remarque que les enfans qui en ſont attaqués, mangent beaucoup, & qu'ils ont l'eſprit plus vif & plus pénétrant que les autres; & enfin, quand on ouvre ceux qui en meurent, on trouve que les poumons adhérens à la plevre ſont livides, skirrheux, remplis d'abſcès, & preſque toutes les glandes conglobées, gonflées d'une lymphe épaiſſe.

Gliſſon, fameux médecin anglois, prétend que la courbure des os arrive par la même raiſon qu'un épi de blé ſe courbe du côté du ſoleil, ou qu'une planche, du papier, un livre & autre choſe ſemblables ſe courbent du côté du feu, parce que le ſoleil ou le feu enleve quelques-unes des parties humides qui ſe rencontrent dans les pores de la ſurface oppoſée; ce qui fait à l'égard de ces ſurfaces ce que feroient pluſieurs coins de bois que l'on mettroit dans les ſéparations des pierres qui compoſent une colonne; car ſi tous les coins étoient du même côté, le pilier ou la colonne ſe courberoit du côté oppoſé.

Voulant faire l'application de cet exemple à la courbure des os, il dit qu'ils ſe courbent lorſque la nourriture ſe porte en plus grande abondance d'un côté que d'autre; parce qu'un côté venant à s'enfler, & à croître conſidérablement, oblige la ſurface oppoſée à ſe courber: c'eſt pour cette raiſon que le même auteur ordonne de frotter le côté courbé d'huile pénétrante & de linges chauds, pour rappeller la nourriture dans cette partie, & faire entrer dans ces pores des particules nourricieres pour allonger ces fibres; & pour favoriſer cet effet, il veut qu'on applique des bandages & des attelles aux côtés oppoſés à la courbure.

Ce ſyſtême de Gliſſon a été réfuté par pluſieurs auteurs. On ne connoît aucune cauſe qui puiſſe produire une diſtribution inégale de la nourriture dans quelque os; & l'on voit que, contre cette opinion, les os ſe courbent du côté où ils devroient recevoir le plus de nourriture.

Mayow propoſe un ſyſtême tout différent, où il dit que dans le *rhachitis*, les cordes tendineuſes & les muſcles ſont deſſechés & raccourcis faute de nourriture,

à cauſe de la compreſſion des nerfs de la moëlle de l'épine qui ſe diſtribuent à ces organes ; que par conſéquent dans leurs différentes contractions, ils font courber les os ; de même qu'une corde attachée à l'extrêmité du tronc d'un jeune arbre l'obligeroit de ſe courber à meſure qu'il croîtroit.

On a fait quelques objections à ce ſyſtême que M. Petit adopte dans ſon traité des maladies des os ; mais à la réfutation de ces objections, par laquelle il prouve que la courbure des os dépend de la contraction des muſcles, il ajoute que ſans leur molleſſe ils ne pourroient ſe courber. M. Petit explique la courbure de chaque os en particulier par la contraction des muſcles qui s'y attachent, la peſanteur du corps & leur courbure naturelle, trois cauſes qui ne peuvent agir qu'autant que les os ſeront mous.

La molleſſe des os étant la cauſe occaſionnelle de leur courbure, il faut rechercher la cauſe de cette molleſſe dans l'altération des humeurs nourricieres, qui ne peut être produite que par le mauvais uſage des choſes non-naturelles. *Voyez* CHOSES NON-NATURELLES.

Les cauſes primitives qui paroiſſent pouvoir agir ſur les enfans en altérant leurs humeurs, peuvent ſe réduire à cinq ; ſavoir, les régions & les climats différens, les dents qui doivent ſortir ou qui ſortent, les vers auxquels ils ſont ſujets, le vice du lait & des autres alimens, & le changement de nourriture quand on les ſevre. M. Petit explique fort au long comment ces différentes cauſes contribuent au vice des humeurs, qui détruiſant la conſiſtance naturelle des ſucs nourriciers, produit la molleſſe des os. L'action des muſcles & la peſanteur naturelle du corps agiſſent principalement ſur l'épine à cauſe de ſa courbure naturelle ; les nerfs de la moëlle de l'épine ſont comprimés, & c'eſt à cette compreſſion qu'on peut attribuer tous les phénomenes qu'on remarque dans cette maladie. M. Petit répond à toutes les objections qu'on peut faire contre ſa théorie ; & cet auteur fini l'article de *rhachitis*, en diſant que s'il s'eſt étendu beaucoup plus ſur les cauſes & ſur l'explication des ſymptomes que ſur les formules, c'eſt qu'il eſt perſuadé que les maladies qui ſont bien connues indiquent elles-mêmes le remede qui leur convient. On voit par ce qui a été dit, qu'on peut prévenir cette maladie en prenant autant qu'il eſt poſſible des précautions contre les cauſes qui la produiſent, & qu'on peut la pallier & la guérir même entiérement, en s'attachant à bien diſcerner la cauſe pour la combattre par les moyens que le régime & les remedes fourniſſent contre elle. (*Y*)

RHACOLE, ſ. f. (*Médec.*) relâchement de la peau du ſcrotum, ſans qu'il y ait des corps contenus ; indiſpoſition qui défigure la partie.

RHADAMANTHE, (*Mythol.*) *Rhadamanthus* ; un des trois juges des enfers, frere de Minos, fils de Jupiter & d'Europe. Il s'acquit la réputation d'un prince d'une grande vertu. Après s'être établi dans quelqu'une des îles de l'Archipel ſur les côtes d'Aſie, il y gagna tous les cœur par la ſageſſe de ſon gouvernement. Son équité & ſon amour pour la juſtice lui valurent l'honneur d'être un des juges des enfers, où on lui donna pour ſon partage les Aſiatiques & les Afriquains. C'eſt lui, dit Virgile, qui préſide au tartare, où il exerce un pouvoir formidable ; c'eſt lui qui informe des fautes, & qui les punit ; il force les coupables de révéler eux-mêmes les horreurs de leur vie, d'avouer les crimes dont ils ont vainement joui, & dont ils ont différé l'expiation juſqu'à l'heure du trépas.

Gnoſſius hæc Rhadamanthus *habet duriſſima regna*
Caſtigatque auditque dolos, ſubigitque fateri,
Quæ quis apud ſuperos, furto lætatus inani
Diſtulit in ſerum commiſſa piacula mortem.
Æneid. *lib. VI.*

Cependant le poëte n'offre *Rhadamanthe* que comme un juge éclairé qui inflige des peines ; & au hazard de déplaire à Auguſte, il ne s'eſt pas contenté de jeter des fleurs ſur la tombe de Caton, il le peint à la place de *Rhadamanthe*, donnant ſeul des loix aux heureux habitans des champs élyſées.

Secretoſque pios his dantem jura Catonem

C'eſt-là un trait de républicain qui fait honneur à Virgile. (*D. J.*)

RHADAMISTE, (*Hiſt. anc.*) fils de Pharaſmane, roi d'Ibérie, fut comblé par la nature de tous les dons extérieurs & ſéduiſans qui ont plus de force ſur les eſprits que les qualités du cœur. L'éducation ni l'âge ne purent jamais adoucir la férocité de ſon caractere. Son ambition criminelle murmuroit de la trop longue vieilleſſe de ſon pere qui le retenoit au pié d'un trône où il étoit impatient de monter, & où même il étoit appellé par les vœux ſecrets de la nation. Pharaſmane, qui n'ignoroit ni ſes intrigues, ni les diſpoſitions du peuple, lui conſeilla de s'emparer de l'Arménie dont il avoit chaſſé les Parthes, pour placer ſur le trône ſon frere Mitridate. *Rhadamiſte* ſe retira fugitif à la cour de ſon oncle, ſous prétexte d'être tombé dans la diſgrace de ſon pere. Il en fut reçu avec autant d'affection que s'il eût été ſon fils; il lui donna même ſa fille en mariage. Ces témoignages de bonté donnerent à *Rhadamiſte* une conſidération dont il ſe ſervit contre ſon bienfaiteur. Les grands furent corrompus par ſes largeſſes; le peuple, ſéduit par ſes graces extérieures, ſouhaita de l'avoir pour maître. Dès qu'il eut préparé les moyens d'une révolution, ſon pere lui fournit une armée qui entra dans l'Arménie où elle ne trouva que des traîtres préparés à vendre leur roi. Mitridate, abandonné de ſes ſujets & ſoutenu de quelques Romains, ſe retira dans une citadelle où il fut bientôt aſſiégé & contraint de ſe rendre à la diſcrétion du vainqueur qui le reçut avec les témoignages les plus affectueux, l'appellant ſon pere, & l'aſſurant qu'il n'avoit à craindre ni le fer ni le poiſon. Il le mena dans un bocage ſagré pour offrir un ſacrifice, & pour rendre les dieux garans de leurs promeſſes réciproques. Ils ſe toucherent dans la main, ſelon l'uſage des barbares; ils lierent leurs pouces enſemble & en tirerent du ſang qu'ils ſucerent. Ces cérémonies furent à peine achevées, que celui qui préſidoit à cette ſolemnité renverſa par terre Mitridate. On le chargea de fers à la vue de ſa femme qu'on traînoit ſur un char après lui. *Rhadamiſte*, parjure & dénaturé, ordonna de les étouffer dans des couvertures. Il choiſit ce genre de ſupplice, pour ne pas violer la foi du ſerment qu'il avoit fait de ne jamais employer le fer & le poiſon: leurs enfans furent égorgés, quelques jours après, pour les punir d'avoir pleuré leur mort. Il ne reſta pas long-temps poſſeſſeur d'un empire uſurpé. Vologeſes, roi des Parthes, profitant des troubles de l'Arménie, mit ſon frere Tiridate ſur un trône autrefois occupé par ſes ancêtres. *Rhadamiſte*, trop foible pour leur réſiſter, ſe réfugia dans l'Ibérie. La contagion le ſervit mieux que ſes armes. La peſte détruiſit plus de la moitié de l'armée des Parthes, & ceux qui ſurvécurent à ce fléau, abandonnerent l'Arménie où *Rhadamiſte* ne rentra que pour exercer de nouvelles cruautés. Ces peuples, quoique familiariſés avec l'eſclavage, ſecouerent le joug dont ils étoient accablés. Ils l'aſſiégerent dans ſon palais d'où il ſe ſauva avec ſa femme Zénobie. Cette princeſſe étant enceinte, ne put ſupporter les fatigues de la route: alors, prévoyant qu'elle alloit ſe voir abandonnée aux vengeances des barbares, elle pria ſon mari de lui donner la mort. *Rhadamiſte*, dont l'amour étoit une fureur, refuſa, pendant quelque temps, de lui rendre ce ſervice inhumain. Mais enfin, tranſporté de jalouſie, il craignit qu'un autre ne devînt poſſeſſeur de tant d'appas. Ce fut pour prévenir cet outrage qu'il la frappa de ſon épée, & la croyant morte, il traîna ſon corps dans l'Araxe, d'où elle fut retirée par des bergers qui la rappellerent à la vie. *Rhadamiſte*, couvert d'un ſang ſi précieux, s'enfuit dans l'Ibérie où il paſſa le reſte d'une vie troublée par ſes remords. Il vivoit ſous les regnes de Claudius & de Néron (*T-N.*)

RHÆAS, ſ. m. *terme de Médecine*, qui ſignifie la diminution ou la conſomption de la caroncule lacrymale qui eſt ſituée dans le grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE. Ce mot vient du grec ῥεω, *couler*. Le *rhæas* eſt oppoſé à l'*encanthis*, qui eſt l'augmentation exceſſive

de la même caroncule. *Voyez* ENCANTHIS. Il eſt cauſé par une humeur corroſive qui tombe ſur cette partie, & qui la ronge & la conſomme par degrés, & ſouvent par le trop grand uſage des cauteres dont on ſe ſert dans la fiſtule lacrymale. On le guérit par les incarnatifs.

RHÆBA, (*Géog. anc.*) ville de l'Hibernie. Ptolomée. *liv. II. ch. ij.* la place dans la partie orientale de l'île, mais dans les terres, entre Regia & Laberus. Chambden croit que c'eſt préſentement Rhéban, bourgade du comté de Dueen's. (*D. J.*)

RHÆCI ou *RŒCI*, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Italie. Strabon, *liv. V. p.* 231. les met au nombre de ceux dont le pays fut appellé *Latium*, après qu'ils eurent été ſubjugués. (*D. J.*)

RHAGADES, ſ. m. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, dont on ſe ſert pour ſignifier les fentes, crevaſſes, ou gerçures qui ſurviennent aux levres, aux mains, à l'anus & ailleurs. L'humeur ſaline & âcre qui coule du nez dans la coryza cauſe des gerçures aux orifices des narines & à la peau de la levre ſupérieure. Le froid qui cauſe un reſſerrement violent à la peau délicate des levres, la ride comme un parchemin mouillé qu'on expoſe à l'action du feu pour le ſécher. Les gerçures des levres occaſionnées par le froid, ſe guériſſent facilement, de même que toutes les autres ſciſſures ou crevaſſes de la peau, avec la premiere pommade, pourvu qu'il n'y ait point de cauſe intérieure acrimonieuſe ou virulente. Les *rhagades* qui ſont des ſymptômes de lepre ou de gale, ne cedent qu'aux remedes convenables à la deſtruction de ces maladies. *Voyez* LEPRE & GALE.

Les *rhagades* du fondement ſont ſouvent des ſymptômes de la maladie vénérienne; ils ſont ordinairement accompagnés de calloſités & ſouvent d'ulcération. Lorſqu'on a détruit le principe de la maladie par les remedes qui y ſont propres, on voit les *rhagades* diſparoître d'eux-mêmes. Ceux qui viennent à la ſuite d'une diarrhée ou de la dyſſenterie, ſont l'effet de l'irritation cauſée par des matieres âcres, & ſe guériſſent comme toutes les crevaſſes bénignes, avec l'onguent roſat, le cerat de Galien, ou l'onguent populeum, & autres remedes ſemblables. (*Y*)

RHAGADIOLUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi nommé par Tournefort, & qu'on appelle en françois *herbe aux rhagades*; c'eſt le *hieracium ſtellatum* de J. B. & de Ray. Son calice eſt compoſé de feuilles étroitement crénelées; & lorſque ſa fleur eſt tombée, il dégénere en gaînes membraneuſes diſpoſées en étoiles, velues, & qui contiennent chacune une ſemenſe. Tournefort ne connoît qu'une ſeule eſpece d'herbe aux *rhagades*. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, grêles, rameuſes, couvertes d'un peu de duvet. Ses feuilles ſont ſineuſes & velues. Sa fleur eſt un bouquet à demi-fleurons jaunes, ſoutenue par un calice compoſé de quelques feuilles étroites & pliées en gouttiere. Sa ſemence eſt longuette, & le plus ſouvent pointue. Cette plante croît dans les pays chauds; elle paſſe pour être apéritive & déterſive. (*D. J.*)

RHAGOIDE, adj. *terme d'Anatomie*, qui ſignifie la ſeconde tunique de l'œil; on l'appelle plus ordinairement *l'uvée* & *choroïde*. *Voyez* UVÉE & CHOROÏDE. On l'appelle *rhagoïde* parce qu'elle reſſemble à un grain de raiſin ſans queue. Dans la tunique *rhagoïde* eſt l'ouverture appellée *pupille*. *Voyez* PRUNELLE.

§ RHAMNOIDE, (*Bot. Jard.*) en latin *rhamnoïdes*, *hippophae*; en anglois, *ſea-buckthorn*; en allemand, *ſeekreutz-dorn*.

caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles ſont portées par des individus différens; les fleurs mâles ont un calice d'une ſeule feuille découpée en deux parties, & quatre étamines courtes; les fleurs femelles ont un calice d'une ſeule feuille ovale & partagée en deux ſegmens par le bord; au centre eſt ſitué un petit embryon arrondi, qui devient une baie globuleuſe à une ſeule cellule, contenant une ſeule ſemence oblongue-arrondie. (*a*)

(*a*) RHAMNOIDES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; *Eſpeces.*

Eſpeces.

1. *Rhamnoïde* à feuilles figurées en fer de lance.

Hippophe foliis lanceolatis. Linn. *Sp. pl. Sea bukthorn with à willow leaf.*

2. *Rhamnoïde* à feuilles ovales.

Hippophae foliis ovatis. Linn. *Sp. pl. Canada ſea buckthorn.*

La premiere eſpece croît d'elle-même ſur les bords de la mer dans les ſables des dunes; je l'ai auſſi rencontrée le long de quelques torrens en Suiſſe; elle s'éleve dans les bonnes terres à dix ou douze piés, les individus mâles parviennent même à quinze, & peuvent s'élever en arbre ſur une tige unique & nue; les feuilles ſont étroites, épaiſſes, rabattues par les bords, d'un verd de mer par-deſſus, & de couleur de rouille par-deſſous; les fruits ſont d'un jaune orangé; il s'en trouve une variété dans les ſables de Hollande qui porte des baies rouges. La ſeconde eſpece eſt naturelle de l'Amérique ſeptentrionale; ſes feuilles ſont plus larges & plus courtes: ces arbriſſeaux ſe multiplient aiſément par les ſurgeons qu'ils pouſſent abondamment de leurs piés. Juſqu'à ce que le n°. 2. ſoit plus commun, on peut le multiplier de marcottes & même de boutures, ou le greffer ſur le commun. Les *rhamnoïdes* méritent une place dans les boſquets d'été & d'automne, par le ton ſingulier de leur verd & l'éclat de leurs baies; ils ne perdent leurs feuilles que bien avant dans le mois de décembre. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

RHAMNUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, ſur le bord de l'Euripe, dans la tribu æantide, ſelon Strabon, *liv. IX.* Pauſanias, *attic. c. xxxiij.* dit que ce bourg étoit à 60 ſtades de Marathon, du côté du ſeptentrion. M. Spon, *voy. tom. II. pag.* 184. dit que le nom moderne eſt *Tauro-Caſtro*, ou *Ebræo Caſtro*. Cent pas au-deſſus, ajoute-t-il, ſont les débris du temple de la déeſſe Néméſis. Ce temple étoit quarré, & avoit quantité de colonnes de marbre, dont il ne reſte que les pieces. Il étoit fameux dans toute la Grece, & Phidias l'avoit rendu encore plus recommandable par la ſtatue de Néméſis qu'il y fit. Strabon dit que c'étoit Agoracritus parien, mais que cet ouvrage ne cédoit point à ceux de Phidias. Pour ce qui eſt de la montagne & de la grotte de Pan, dont les anciens diſoient tant de merveilles, on ne les diſtingue point aujourd'hui.

Antiphon, orateur athénien, étoit du bourg de *Rhamnus*, d'où on le ſurnomma *le rhamnuſien*. Perſonne avant lui ne s'étoit aviſé de compoſer des plaidoyers. Après avoir cultivé la poéſie, il ſe donna tout entier à l'éloquence, la réduiſit en art, en publia des préceptes, & l'enſeigna à Thucydide, qui par reconnoiſſance fit l'éloge de ce maître dans le huitieme livre de ſon hiſtoire. Plutarque dit qu'il étoit exact dans ſa maniere, énergique & perſuaſif, fécond en moyens, heureux à prendre le bon parti dans les conjectures douteuſes, adroit à s'inſinuer dans l'eſprit de ſes auditeurs, & rigoureux obſervateur des bienſéances. Il y a eu pluſieurs autres Antiphons, avec leſquels celui-ci ne doit pas être confondu. (*D. J.*)

RHAMNUSIA, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom de Néméſis, à cauſe d'une ſtatue qu'elle avoit à Rhamnus, bourg d'Attique. Cette ſtatue de dix coudées de haut, étoit d'une ſeule pierre, & d'une ſi grande beauté, qu'elle ne cédoit point aux ouvrages de Phidias: elle avoit été faite pour une Vénus; mais le nom de l'artiſte n'a point paſſé à la poſtérité. (*D. J.*)

RHAPHANÉDON, ſ. f. on ſous-entend *fracture*; eſpece de fracture qui a la forme de rave. Dans cette fracture, un os long s'eſt caſſé en travers, ſelon ſon épaiſſeur. *Rhaphanédon* vient de ῥάφανος *rave* ou *raifort*.

RHAPHIUS *ou* RHAPRUS, ſ. m. nom ancien d'un quadrupede, ayant figure du loup & la peau mouchetée du léopard; c'eſt le loup-cervier de France. *Rha-*

---

elle eſt ſtérile, & compoſée de quelques étamines ſoutenues par un calice formé de deux feuilles. Il y a des eſpeces de ce genre qui ne rapportent point de fleurs, & ſur leſquelles naiſſent des embryons qui deviennent dans la ſuite un fruit ou une baie dans laquelle il ne ſe trouve qu'une ſemence arrondie. Tournefort, *I. R. H. corol.* *Voyez* PLANTE. Linnæus l'appelle *hyppophae*.

phius vient de l'hébreu *rhaam*, affamé.

RHAPONTIC, ſ. maſc. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) en latin *rhaponticum*, off. ῥᾶ & ῥῆον Dioſc. eſt une racine oblongue, ample, branchue, brune en dehors, jaune en dedans, coupée tranſverſalement, montrant des cannelures diſpoſées en rayons, tirées de la circonférance au centre; mollaſſe, ſpongieuſe, d'une odeur qui n'eſt pas déſagréable; d'un goût amer, un peu aſtringent & âcre; viſqueuſe & gluante lorſqu'on la tient un peu dans la bouche.

Cette racine eſt différente de la rhubarbe des boutiques; & c'eſt ce qui eſt évident par la deſcriptiou du *rhapontic* tirée de Dioſcoride. » Le *rha*, que quelques-uns » appellent *rheum*, dit-il, vient dans les » pays qui ſont ſitués le long du Boſ» phore, d'où on l'apporte. C'eſt une » racine noire ſemblable à la grande cen» taurée, mais plus petite & plus rouſſe, » fongueuſe, un peu unie, ſans odeur. » Le meilleur eſt celui qui n'eſt point » carié, qui devient gluant dans la bou» che, & un peu aſtringent, qui a une » couleur pâle & tirant un peu ſur le jaune » lorſqu'on l'a mâché ». Cette deſcription convient fort bien au *rhapontic* de Proſper Alpin ou des boutiques. On le place mal-à-propos, comme a fait Moriſſon, parmi les eſpeces de *lapathum*. M. Tournefort en fait un genre particulier, & il l'appelle *rhabarbatum forte Dioſcoridis & antiquorum*.

Sa racine qui eſt ample, branchue, pouſe des feuilles auſſi larges que celles de la bardane, mais plus rondes, & munies de nerf épais comme le plantain. Du milieu des feuilles, s'éleve une tige qui a plus d'une coudée de haut, & plus d'un pouce de groſſeur: elle eſt creuſe, cannelée; & aux endroits de ſes nœuds, il vient des feuilles alternatives rondelettes, de neuf pouces de long, & qui vont ſe terminer en pointe. Les fleurs y ſont à tas, diſpoſées en de groſſes grappes rameuſes; elles ſont d'une ſeule piece formée en cloche, blanches, & ordinairement diviſées en cinq ou ſix parties obtuſes: du centre de chaque fleur ſortent pluſieurs étamines courtes qui environnent un piſtil triangulaire, lequel ſe change en une ſemence de pareille forme, longue de deux lignes; chacun de ces trois angles ſe prolonge en s'atténuant dans une aile feuillée d'une façon élégante.

Le *rhapontic* naît non-ſeulement ſur le mont Rhodope dans la Thrace, mais encore dans pluſieurs endroits de la Scythie. On le cultive communément dans les jardins d'Europe. Sa racine purge modérément en poudre, & eſt plus aſtringente que la vraie rhubarbe: c'eſt pourquoi on ne doit pas mépriſer ce remede dans la diarrhée & la dyſſenterie, quand il convient d'en arrêter le cours. (*D. J.*)

RHAPSODES, ſ. maſc. pl. (*Belles-Lettres.*) nom que donnoient les anciens à ceux dont l'occupation ordinaire étoit de chanter en public des morceaux des poëmes d'Homere, ou ſimplement de les réciter.

M. Cuper nous apprend que les *rhapſodes* étoient habillés de rouge quand ils chantoient l'Iliade & de bleu quand ils chantoient l'Odyſſée. Ils chantoient ſur des théatres, & diſputoient quelquefois pour des prix.

Lorſque deux antagoniſtes avoient fini leurs parties, les deux pieces ou papiers ſur leſquels elles étoient écrites, étoient joints & réunis enſemble, d'où eſt venu le nom de *rhapſodes*, formé du grec ῥαπτω *je cous*, & ᾠδη, *ode* ou *chant*.

Mais il y a eu d'autres *rhapſodes* plus anciens que ceux-ci; c'étoient des gens qui compoſoient des chants héroïques ou des poëmes en l'honneur des hommes illuſtres, & qui alloient chanter leurs ouvrages de ville en ville pour gagner leur vie. C'étoit-là, dit-on, le métier qu'Homere faiſoit lui-même.

C'eſt apparamment pour cette raiſon que quelques critiques ont fait venir le mot *rhapſodes*, non de ῥαπτω & ᾠδη mais de ῥαβδω & ᾠδη *chanter avec une branche de laurier à la main*, parce qu'il paroît en effet que les premiers *rhapſodes* portoient cette marque diſtinctive.

Philocorus fait auſſi venir le nom de *rhapſodes* de ῥαπτειν τας ᾠδας *compoſer des chants* ou *poëmes*, ſuppoſant que les poëmes étoient chantés par leurs auteurs mêmes. Suivant cette opinion dont Scca-

liger ne s'éloigne pas, les *rhapſodes* auroient été réduits à ceux de la ſeconde eſpece dont nous venons de parler.

Cependant il eſt plus vraiſemblable que tous les *rhapſodes* étoient de la même claſſe, quelque différence que les auteurs aient imaginée entr'eux, & que leur occupation étoit de chanter ou de réciter des poëmes, ſoit de leur compoſition, ſoit de celle des autres, ſelon qu'ils y trouvoient mieux leur compte & plus de gain à faire. Auſſi ne pouvons-nous mieux les comparer qu'à nos anciens *trouveurs* & *jongleurs*, ou encore à nos chanteurs de chanſons, parmi leſquels quelques-uns ſont auteurs des pieces avec leſquelles ils amuſent la populace dans les carrefours.

Depuis Homere il n'eſt pas ſurprenant que les *rhapſodes* de l'antiquité ſe ſoient bornés à chanter les vers de ce poëte, pour qui le peuple avoit la plus grande vénération, ni qu'ils aient élevé des théatres dans les foires, & les places publiques, pour diſputer à qui réciteroit mieux ces vers, beaucoup plus parfaits & plus intéreſſans pour les Grecs, que tout ce qui avoit paru juſqu'alors.

On prétend, dit madame Dacier, dans la vie d'Homere, que ces *rhapſodes* étoient ainſi appellés pour les raiſons qu'on a vues ci-deſſus, & encore parce qu'après avoir chanté, par exemple, la partie appellée *la colere d'Achille*, dont on a fait le premier livre de l'Iliade, ils chantoient celle qu'on appelloit *le combat de Páris & de Ménélas*, dont on a fait le troiſieme livre, ou tel autre qu'on leur demandoit, ραψωδοι, ραπτοντες τας ωδας. Cette derniere opinion eſt la plus vraiſemblable, ou plutôt la ſeule vraie. C'eſt ainſi que Sophocle, dans ſon Œdipe, appelle le ſphinx, ραψωδον, parce qu'il rendoit différens oracles, ſelon qu'on l'interrogeoit. Au reſte, il y avoit deux ſortes de *rhapſodes*; les uns récitoient ſans chanter, & les autres récitoient en chantant. *Vie d'Homere*, *pag.* 24. & 25. *dans une note.*

RHAPSODIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité aux ouvrages en vers qui étoient chantés ou récités par les rhapſodes. *Voyez* RHAPSODES.

Quelques auteurs penſent que *rhapſodie* ſignifioit proprement un recueil de vers, principalement de ceux d'Homere, qui ayant été long-temps diſperſés en différens morceaux, furent enfin mis en ordre, & réunis en un ſeul corps par Piſiſtrate, ou par ſon fils Hipparque, & diviſés en livres, qu'on appella *rhapſodies*, terme dérivé des mots grecs ραπτω, *coudre*, & ωδη, *chant*, *poëme*, &c.

Le mot *rhapſodie* eſt devenu odieux, comme le remarque M. Deſpréaux dans ſa troiſieme réflexion critique ſur Longin, & l'on ne s'en ſert plus que pour ſignifier une collection de paſſages, de penſées, d'autorités raſſemblées de divers auteurs, & unies en un ſeul corps. Ainſi le *traité de Politique* de Juſte-Lipſe eſt une *rhapſodie*, dans laquelle il n'y a rien qui appartienne à l'auteur, que les particules & les conjonctions. C'eſt pour avoir pris ce mot dans ce dernier ſens, & à deſſein de faire paſſer les poëmes d'Homere pour une collection ainſi faite des ouvrages de différens auteurs, que M. Perrault a fait une bevue en diſant, dans ſes paralleles: « Le » nom de *rhapſodies*, qui ſignifie un amas » de pluſieurs chanſons couſues enſemble, » n'a pu être raiſonnablement donné à » l'Iliade & à l'Odyſſée, que ſur ce fon- » dement que c'étoit une collection de » pluſieurs petits poëmes de divers au- » teurs, ſur différens événemens de la » guerre de Troie. Jamais poëte, ajoute- » t-il, ne s'eſt aviſé, malgré l'exemple » & l'autorité d'Homere, de donner le » nom de *rhapſodie* à un ſeul de ſes ou- » vrages ».

A cela M. Deſpréaux répond, après avoir rapporté les diverſes étymologies dont nous avons parlé au *mot* RHAPSODES, « que la plus commune opinion » eſt que ce mot vient de ραπτειν ωδας, » & que *rhapſodie* veut dire *un amas de* » *vers* d'Homere qu'on chantoit y ayant » des gens qui gagnoient leur vie à les » chanter, & non pas à les compoſer, » comme M. Perrault ſe le veut bizarre- » ment perſuader. Il n'eſt donc pas ſur- » prenant qu'aucun autre poëte qu'Ho- » mere n'ait intitulé ſes vers *rhapſodies*, » parce qu'il n'y a jamais eu proprement

» que les vers d'Homere qu'on ait chantés » de la ſorte. Il paroît néanmoins que » ceux qui dans la ſuite ont fait de ces » parodies, qu'on appelloit *centons d'Homere*, ont auſſi nommé ces centons » *rhapſodies*; & c'eſt peut-être ce qui a » rendu le mot de *rhapſodie* odieux en » françois, où il veut dire un amas de » méchantes pieces recouſues ».

RHAPSODOMANTIE, ſ. f. divination qui ſe faiſoit en tirant au ſort dans un poëte, & prenant l'endroit ſur lequel on tomboit pour une prédiction de ce qu'on vouloit ſavoir. C'eſt ordinairement Homere ou Virgile qu'on prenoit pour cet effet, d'où l'on a donné à ces ſortes de divinations le nom de *ſortes Virgilianæ*. Tantôt on écrivoit des ſentences ou quelques vers détachés du poëte qu'on mettoit ſur de petits morceaux de bois; & après les avoir balottés dans une urne, le premier qu'on en tiroit donnoit pour prédiction la ſentence qu'il portoit. Tantôt on jetoit des dés ſur une planche où l'on avoit écrit pluſieurs vers, & ceux ſur leſquels s'arrêtoient les dés, paſſoient pour contenir la prédiction que l'on cherchoit.

RHARIUM, (*Géog. anc.*) champ de l'Attique dans l'Eléuſine, ſelon Etienne le géographe; ce champ eſt nommé *Raria terra* & *Rarius campus*, par Pauſanias, *l. I. c. xxxviij.* & par Plutarque. Il étoit conſacré à la déeſſe Cérès, & les Athéniens en regardoient la culture comme un point de religion. (*D. J.*)

RHASUT, ſ. m. (*Botan. exotiq.*) c'eſt une eſpece d'ariſtoloche étrangere, qui croît principalement chez les Maures & aux environs d'Alep. Sa racine peut être employée dans la Médecine à la place des autres ariſtoloches: elle contient beaucoup d'huile & de ſel, elle eſt déterſive, deſſicative & réſolutive étant appliquée extérieurement. (*D. J.*)

RHATOSTATYBUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne. Son embouchure eſt placée par Ptolomée, *l. II. c. iij.* entre celle du fleuve *Tobius* & le golfe *Sabriana*. Cambden croit que c'eſt préſentement le *Tave* ou *Taf*. (*D. J.*)

RHAVIUM (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Son embouchure eſt placée par Ptolomée, *l. II. c. ij.* entre le promontoire Boreum & la ville Nagnata. Cambden croit qu'il faut lire *Banium*, au lieu de *Rhavium*, & que le nom moderne eſt *Banny*. (*D. J.*)

RHAZUNDA, (*Géog. anc.*) ville de Médie. Ptolomée, *l. VI. c. ij.* la place dans les terres entre Sanaïs & Vénéca. Lazius dit qu'elle ſe nomme préſentement *Rhemen*. (*D. J.*)

RHEA ſ. f. (*Mythol.*) femme & ſœur de Saturne, divinité célebre du paganiſme, ſur l'origine de laquelle les poëtes ne ſont point d'accord; il y a même des contradictions à ſon ſujet dans les hymnes d'Orphée, car dans l'une il la fait mere du ciel, & dans l'autre le ciel eſt ſon pere. On croit que *Rhéa* étoit dans ſon principe la reine d'Egypte Iſis, qu'on a revêtue dans la ſuite de pluſieurs noms en divers temps & en divers pays, enſorte qu'elle a été transformée en autant de divinités. Strabon fait mention de cette multiplication de noms donnés à la déeſſe: *Et Berecynthes, & omnes Phryges, & qui Idam accolunt Troes*, Rheam *colunt, eique orgia celebrant. Vocatur ab eis mater deorum, & magna dea; à locis autem Idæa, Dyndimene, Peſſinuntia, Cybele.* Mais quelque ancienne que fût *Rhéa* dans la Phrygie, elle l'étoit encore davantage en Egypte, où Diodore de Sicile fait deſcendre d'elle & de Saturne Jupiter & Junon. La théologie phénicienne de Sanchoniathon qui étoit plus ancienne, établit que Saturne ayant épouſé ſes deux ſœurs, Aſtarté & *Réa*, il eut ſept filles de la premiere, & ſept fils de la derniere. Voilà donc la ſource dont les Grecs ont tiré toute la fable de *Rhéa* ou de Cybele. D'un autre côté Tite-Live vous racontera fort au long la tradition du tranſport de la déeſſe *Rhéa* de Peſſinunte à Rome. Depuis lors les Romains lui rendirent les mêmes honneurs qu'elle avoit en Phrygie, & célebrerent tous les ans une fête à ſa gloire. (*D. J.*)

RHÉBAS, (*Géog. anc.*) riviere de la Bythinie. Elle a ſa ſource au mont Olympe, & ſon embouchure dans le Pont-Euxin, près de celle du fleuve Pſillis. Le ſcholiaſte d'Apollonius écrit qu'on donne à ce

petit fleuve le nom de *Salmy deſſus*, parce qu'il joint ſes eaux avec celles d'un fleuve de ce nom. Gilles prétend qu'on appelle encore aujourd'hui cette riviere *Ribas*, mais M. de Tournefort dit *Riva*; & voici comme il en parle.

Riva n'eſt qu'un ruiſſeau, large à-peu-près comme celui des Gobelins, tout bourbeux, & dont l'embouchure peut à peine ſervir de retraite à des bateaux; cependant les anciens en ont fait ſonner le nom bien haut ſous celui de *Rhébas*. Denys le géographe qui a fait trois vers en ſa faveur, l'appelle une *aimable riviere*. Apollonius le Rhodien au contraire en parle comme d'un torrent rapide: il n'eſt pourtant ni aimable, ni rapide aujourd'hui, & ſuivant toutes les apparences, il n'a jamais été ni l'un ni l'autre.

Ses ſources ſont vers le Boſphore du côté de Sultan Soliman Kioſc, dans un pays aſſez plat, d'où il coule dans des prairies marécageuſes parmi des roſeaux. Il n'eſt pas ſurprenant que Phinée eût donné une idée ſi affreuſe de ce ruiſſeau aux Argonautes, lui qui regardoit les îles Cyanées comme les écueils les plus dangereux de la mer. Arrien compte 11 mille & 350 pas depuis le temple de Jupiter juſqu'à la riviere *Rhébas*, c'eſt-à-dire depuis le nouveau château d'Aſie juſqu'à Riva: cet auteur eſt d'une exactitude admirable, & perſonne n'a connu ſi bien que lui la mer Noire, dont il a décrit toutes les côtes après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la deſcription ſous le nom du *Périple* du Pont-Euxin. (*D. J.*)

RHEDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule dans l'Armorique. Céſar, *l. VII. c. lxxv.* & Ptolomée, *le II. c. viij.* en font mention. Sanſon, dans ſes *remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule*, obſerve que les *Rhedones* habitoient les terres que renferment aujourd'hui les dioceſes de Rennes, de S. Malo & de Dol; ces deux derniers ayant été tirés du premier. Leur capitale étoit *Condate*. (*D. J.*)

RHÉÉDIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante ainſi nommée en l'honneur de M. Van-Rheed, curieux botaniſte hollandois. En voici les caracteres. La fleur n'a point de calice, mais elle eſt compoſée de quatre pétales qui ſont de forme ovoïde, creux & étendus au long & au large; les étamines ſont cinq filets courts; le germe du piſtil eſt rond; le fruit eſt petit, ovale, ſucculent, formant une ſeule loge, contenant trois groſſes ſemences de forme ovoïde; allongées & ſillonnées de raies irrégulieres qui imitent des caracteres. Linn. *gen. plant. p. 523.* Plum. *18.* (*D. J.*)

RHEGIUM ou RHEGIUM JULIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, ſelon Strabon, *l. VI. p.* 258. & Ptolomée. Le premier dit que le roi Denys la raſa, que Denys le jeune la rétablit en partie, & l'appella *Phœbia*, & qu'Auguſte en fit une colonie romaine; Gabriel Barri dit d'après Joſephe, *l. I. c. vij.* qu'on la nomma anciennement *Aſchenaz*, & ajoute, d'après Denys d'Halycarnaſſe, qu'Antiochus donna à cette même ville les noms de *Neptunia* & de *Poſidonia*. S. Paul aborda dans cette ville en allant à Rome l'an 61 de Jéſus-Chriſt, *Act. xxviij.* 12, 14. S. Luc qui étoit dans ſa compagnie n'ayant point parlé des miracles qu'on prétend que S. Paul fit en ce lieu, ſon ſilence ſuffit pour rendre de tels miracles ſuſpects. Au reſte le nom moderne de *Rhegium Julium* eſt *Reggio* en Calabre.

Cette ville a produit dans l'antiquité des hommes célebres; Agatoclès tyran de Sicile, fils d'un potier de terre; le poëte Ibycus, Hippias & Lycus, tous deux hiſtoriens.

Agatoclès devint par ſa valeur général de l'armée de Syracuſe, & par ſon ambition tyran de cette ville, & enſuite de toute la Sicile. Il mourut de poiſon en la troiſieme année de la cxxij. olympiade, l'an 464 de Rome, étant alors âgé de 72 ans, dont il en avoit régné 28. Plutarque rapporte qu'il ſe faiſoit ſervir à table partie en vaiſſelle de terre, partie en vaiſſelle d'or, pour conſerver la mémoire de ſa naiſſance, & pour apprendre aux ſiens que les talens ſeuls peuvent élever à une haute fortune.

Le poëte Ibycus floriſſoit du temps de

Créſus, environ 600 ans avant l'ére chrétienne. Il fut aſſaſſiné par des voleurs, & il leur prédit que des grues qui paſſoient par hazard vengeroient ſa mort. Ce préſage fut vérifié, car l'un d'eux, peu de temps après, appercevant une bande de grues, dit en plein marché à ſon camarade? " Vois-tu ces vengereſſes d'Ibycus "? Ce mot fut incontinent rapporté au magiſtrat; on arrêta les deux brigands, on les mit en priſon où ils confeſſerent leur crime, & en payerent la peine. Les poéſies d'Ibycus étoient auſſi licencieuſes que ſes mœurs, comme nous l'apprennent ces paroles de Cicéron: *Maxime verò omnium flagraſſe amore puerorum, Rhegium Ibycum apparet ex ſcriptis.*

Hippias vivoit ſous le regne de Darius & de Xerxès, 425 ans avant Jéſus-Chriſt. C'eſt lui qui le premier a écrit l'hiſtoire de Sicile: il avoit auſſi fait des chroniques & les origines d'Italie.

Lycus, pere du poëte Lycophron, floriſſoit du temps de Ptolomée Lagus ſous la cxv. olympiade, vers l'an 320 avant Jéſus-Chriſt. Il eſt auteur d'une hiſtoire de Lybie & de Sicile. *(D. J.)*

RHEGMA, *(Géog. anc.)* 1°. ville de l'Arabie heureuſe. Ptolomée, *l. VI. c. vij.* la marque ſur la côte du golfe perſique & dans le pays des Anarites. 2°. Lieu de la Gilicie, que Strabon, *l. XIV. p. 672.* place à l'embouchure du fleuve Cydnus. *(D. J.)*

RHEGMA, ſ. m. *(Lexic. médic.)* ce mot grec veut dire, ſelon Galien, une eſpece de *ſolution de continuité* dans les parties molles, & cette rupture eſt l'effet d'une violente diſtenſion; mais Hippocrate donne le nom de *rhegma*, tantot aux ſpaſmes qui affligent les parties muſculeuſes, & tantôt aux abſcès qui s'ouvrent intérieurement. *(D. J.)*

RHEIDE, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans l'évêché de Munſter ſur la riviere d'Ems, près de Ritberg. *(D. J.)*

RHEIMS *ou* REIMS, *(Géog. mod.)* ville de France en Champagne, capitale du Rémois, ſur la riviere de Vêle (en latin *Vidula*), dans une plaine entourée de collines qui produiſent d'excellens vins, à 12 lieues au nord-oueſt de Châlons, à 38 au nord-oueſt de Nancy, à 26 au nord de Troyes, & à 36 nord-eſt de Paris. *Long. 21. 43; lat. 49. 15.*

Cette ville eſt très-ancienne, & conſerve encore pluſieurs reſtes d'antiquités. Elle a pris ſon nom des peuples *Rhemi* ou *Rémois*, mais elle s'appelloit *Durocourt* en langue gauloiſe; c'eſt ce mot que les Grecs & les Latins ont tourné ſelon l'inflexion de leur langue; Jules-Céſar l'a nommé *Durocortum*, Strabon, Δυρικορτορα; Ptolomée, Δυροκόρτορον; & Etienne, Δυροκορτορες. L'itinéraire d'Antonin & la carte de Peutinger l'appellent *Durocortorum.*

Cette ville étoit la capitale des peuples rémois du temps de Jules-Céſar, leſquels peuples avoient beaucoup de pouvoir dans la Gaule belgique, étoient alliés des Chartrains ou Carnutes, & jouiſſoient de leur propre & naturelle liberté. De plus cette ville tenoit à Rome par un des grands chemins de l'empire, & par ſept chemins qui en ſortoient. Elle étoit des plus fideles alliés du peuple romain. Sous les empereurs, il y avoit à *Rheims* un magaſin d'armes & une manufacture où l'on doroit les armes impériales. Il reſte encore des veſtiges près de *Rheims* (*a*) des chemins publics qui conduiſoient de

(*a*) L'arc-de-triomphe trouvé ſous les remparts de la Ville de *Rheims*, eſt compoſé de trois arcades d'ordre corinthien, avec des colonnes canelées, dont il y en a encore quelques-unes d'aſſez entieres, mais qui le ſont pourtant moins que les bas-reliefs qui ſe voient dans les voûtes de chaque arcade dont il n'y a rien d'effacé.

Il y a long-temps que l'on ſavoit à *Rheims* cet illuſtre monument de l'antiquité; mais on ne ſauroit dire par quelle fatalité il fut enterré ſous les remparts de cette Ville en 1544, après avoir ſervi long-temps de porte ſous le nom de *porte de Mars*. Il y en reſte encore tout auprès une autre que l'on bâtit à côté en même temps que celle-ci fut comblée qui retient encore aujourd'hui le même nom. Les autres portes de cette Ville gardent de même celui de quelques dieux du paganiſme, comme la *porte Cérès*, &c.

L'arcade que l'on nomme de *Romulus & de Remus*, fut déterrée en 1595; on en voit la figure

cette ville dans pluſieurs autres de l'empire, & qui prouvent la grandeur des maîtres du monde qui les ont fait faire. Enfin lorſque Conſtantin créa une nouvelle belgique, il lui donna la ville de *Rheims* pour métropole.

Elle fut célebre ſous les premiers rois de France, puiſque Clovis y fut baptiſé avec les principaux de ſa cour par l'évêque S. Remi, qui l'avoit inſtruit dans la religon chrétienne. Les rois mérovingiens donnerent dans la ſuite de grands biens à

---

avec celle des deux autres, dans le livre des *Antiquites de Rheims* de M. Bergier; mais comme elles avoient été murées, & le tout de rechef caché, elles furent de nouveau découvertes l'an 1611, par les ſoins de l'illuſtre M. d'Allier, lieutenant des habitans, & de MM. les gens du conſeil & échevins de la Ville; & M. Raiſſant, fameux médecin, qui eſt de ce nombre, a fait graver ce monument entier, a la priere que la Ville lui en a faite: il a ajouté au bas des eſtampes des remarques fort belles qui font voir qu'il n'eſt pas moins habile en fait de monumens antiques, qu'il l'eſt dans ſa profeſſion & dans la connoiſſance des médailles.

On croit que J. Céſar a fait bâtir l'arc-de-triomphe. L'arcade des *ſaiſons*, où les douze mois ſon déſignés, ſemble marquer la réformation du calendrier par Céſar. Il appelle les Rémois *Remi Romanorum amiciſſimi*, & il leur avoit laiſſé cette marque de la valeur & de ſa magnificence.

C'eſt ſur cette opinion que Santeuil a fait l'inſcription ſuivante:

Cæſareos arcus ingentis, fornice portus
Tot decora alta, tot & victoris veſtigia Romæ
Hîc agnoſce: ſuis ubi magnis Cæſaris umbra
Gaudet adhuc circùm volutans errare trophæis
Hoc quondam ad Remos poſitis jam pacifer armis
Fœderis æterni poſuit memorabile pignus.

Quelques-uns veulent que cet édifice ait été teulement érigé en l'honneur de J. Céſar, lorſque ſous l'empire d'Auguſte on fit les grands chemins des Gaules. Il y en avoit un qui aboutiſſoit à cette porte, dont il reſte quelques veſtiges, un autre ſemblable aboutiſſoit à une autre arc-de-triomphe de même architecture, mais d'un deſſin différent, dont on voit encore une arcade au midi de la Ville; ce qui s'appelle la *porte Raſée*.

D'autres attribuent ce monument à Julien, qui l'auroit pu faire conſtruire lorſqu'il paſſa par *Rheims* pour venir à Paris au retour de ſes conquêtes de Germanie.

M. Raiſſant médecin de *Rheims*, qui nous a donné là-deſſus un bon mémoire, eſt de ce ſentiment: il croit que cette maniere d'architecture eſt plutôt du bas empire que du haut.

On ne diſtingue plus dans les voûtes que ſept figures des mois; les autres étant ruinées avec toute la face qui regardoit le dedans de la Ville. Une femme aſſiſe, portant dans ſes mains deux cornes d'abondance, ſemble marquer celle de la cité Rémoiſe, & les quatre enfants marquent les quatre ſaiſons.

La deuxieme arcade repréſente Remus & Romulus tettant la louve, aux deux côtés de laquelle on voit le berger Fauſtulus & Acca Laurentia.

Dans la clef de la voûte de la derniere arcade on voit Leda qui embraſſe le cygne, avec un amour qui les éclaire de ſon flambeau. *Journ. des ſavans mai* 1678. *Choix de mercure, tom. XXI, p.* 129. 1759.

S'il nous étoit permis d'ajouter quelques auteurs vivans aux ſavans Rémois célebres dans l'article ci-deſſus, nous parlerions de M. l'abbé Batteux, de l'académie françoiſe; de M. de Burigny, des académies françoiſe & des inſcriptions & belles-lettres; de M. l'abbé de Saulx, chanoine & chancelier de l'univerſité; & de M. d'Origni, auteur d'un ouvrage curieux & ſavant intitulé: l'*Egypte encienne & moderne*.

M. l'abbé Godinot, chanoine de la métropole, a dépenſé plus de 400000 liv. pour l'embelliſſement de *Rheims*. Les fontaines publiques, l'égliſe métropolitaine, l'hôpital, &c. éterniſeront la mémoire de ce citoyen généreux.

Philippe-Auguſte demanda un jour de l'argent au clergé de *Rheims*, pour ſubvenir aux frais d'une guerre qu'il avoit à ſoutenir: le clergé répondit qu'il étoit obligé d'aſſiſter le roi de ſes prieres, mais non pas de ſon argent. A quelque tems de-là les biens de l'égliſe de *Rheims* furent pillés. Le clergé implora l'aſſiſtance du roi qui le ſecourut auſſi de ſes prieres auprès de ceux qui avoient cauſé le dommage, de ſorte que ce clergé n'ayant pu être délivré de la vexation dont il ſe plaignoit, apprit, dit un hiſtorien, l'intérêt que l'égliſe a de rechercher l'amour & les bonnes graces de ſon prince. Il demanda pardon au roi & le ſatisfit.

Le cardinal de Lorraine & M. le Tellier ſont les archevêques que l'égliſe de *Rheims* reconnoît pour ſes bienfaiteurs après S. Remi. M. le Tellier a fondé le ſéminaire, des bourſes au college, & des lits à l'hôpital. Il a bâti le palais où l'on voit ſon portrait & celui de vingt de ſes prédéceſſeurs, parmi leſquels on remarque le fameux Hincmar, mort en 885; Guillaume aux blanches mains, & le cardinal de Lenoncour.

l'égliſe de *Rheims*, en ſortent que les archevêques devinrent ſeigneurs temporels de la plus grande partie de leur dioceſe. Sous les enfans de Louis le Débonnaire, cette ville échut à Charles le Chauve, & fit partie du royaume de Neuſtrie, ſans que depuis elle en ait été ſéparée juſqu'à préſent.

Les rois Louis le Jeune & Philippe-Auguſte ſon fils donnerent le titre de *duc* à l'archevêque Guillaume de Champagne, cardinal & frere de la reine Adelle, & ils lui confirmerent les droits de ſacrer & couronner les rois de France, qui leur avoient été fortement conteſtés dans ce ſiecle-là. Auſſi tous les ſucceſſeurs de Philippe-Auguſte ont été ſacrés à *Rheims*, excepté Henri IV. qui fit faire cette cérémonie à Chartres, parce que *Rheims* étoit attachée au parti de la ligue, & que l'archevêché étoit poſſédé par le cardinal Pellevé, l'un des plus envenimés ennemis de la maiſon royale. Le ſacre de Philippe-Auguſte paſſe pour avoir été le plus célebre de tous ceux qui l'ont précédé & qui l'ont ſuivi. Tous les pairs de France y aſſiſterent en perſonne; ce qui eſt ſans exemple.

Rheims eſt le ſiege d'un préſidial, d'une élection, d'un hôtel des monnoies, & ce qui la diſtingue encore, le ſiege d'un archevêché qui porte le titre de *premier duc & pair de France*, légat né du Saint Siege, & primat de la Gaule belgique.

Son égliſe métropolitaine, dédiée à la Vierge, tient un des premiers rangs dans les égliſes de France. Elle a été bâtie avant l'an 406, & ſon portail, quoique gothique, eſt très-eſtimé, la plus célebre des cinq abbayes qui ſont à *Rheims* eſt celle de S. Remi, de l'ordre de S. Benoît. On y voit le tombeau du Saint, & l'on y conſerve la ſainte ampoule qui contient l'huile de laquelle on ſacre nos rois.

On vient d'y conſtruire une place royale; l'architecture eſt de M. le Gendre, ingénieur de la province; & la ſtatue pédeſtre eſt de M. Pigalle. C'eſt un Louis XV, protecteur du commerce & des loix.

Les Rhémois commercent en étoffes de laine & en vin. Citons-en les ſavans.

Lange (François), avocat, s'eſt acquis de la réputation par ſon livre intitulé: le *praticien françois*, qui a été imprimé nombre de fois. L'auteur eſt mort en 1684 à 74 ans.

Lalement (Pierre), chanoine régulier de Ste. Genevieve, y naquit en 1592, & devint chancelier de l'univerſité de Paris, où il mourut en 1673, âgé de 81 ans. Quoiqu'il ne manquât pas d'érudition ſacrée & profane, il n'a publié que des livres de dévotion en françois; on eſtime les trois petits traités qu'il a fait ſur la mort, intitulés: la *mort des juſtes*, le *teſtament ſpirituel*, & *les ſaints déſirs de la mort*.

Bergier (Nicolas), né à *Rheims* en 1557, s'attacha à M. de Bellievre, & mourut dans ſon château en 1623. Il avoit fait l'hiſtoire de ſa patrie en ſeize livres, dont on n'a publié que les deux premiers; mais il eſt fort connu par l'hiſtoire des grands chemins de l'empire romain, ouvrage utile & plein d'érudition que ſon fils mit au jour à Paris en deux volumes *in*-4°. Il a été réimprimé dans la même ville en 1681, & depuis à Bruxelles en 1748.

Coquillart poëte françois, né à *Rheims*, & official de cette ville. Il a vécu ſous

---

On conſerve au tréſor le livre des évangiles, écrit en langue Eſclavone ou Ruſſe, garni de diamans, ſur lequel le roi fait le ſerment à ſon ſacre; une croix avec tous les inſtrumens de la paſſion, en or, de cinq piés de haut, large de deux, don du cardinal de Lorraine.

Le Portail eſt digne de ſa renommée; c'eſt un ouvrage du XIIIe. ſiecle, mais trop chargé de figures & d'ornemens, & auquel il manque une place. Il n'y en avoit point à *Rheims* avant l'érection de la ſtatue pédeſtre de Louis XV, ouvrage de M. Pigalle.

M. Anquetil, chanoine régulier de ſainte Genevieve, qui nous a donné l'excellent *Eſprit de la ligue*, a publié en 3 vol. *in*-12, en 1756, l'*Hiſtoire de la ville de Rheims*, & nous promettoit un quatrieme volume ſur les antiquités, le commerce & les ſavans de cette ville, qui n'a pas paru.

Nous finirons cet article en déplorant la perte de plus de neuf cents manuſcrits précieux conſumés par les flammes, dans l'incendie qui embraſa la ſuperbe abbaye de S. Remi & la bibliotheque, le 19 février 1774.

le regne de Louis XI. ſes poéſies ont été miſes au jour en 1532, & réimprimées à Paris chez Coutelier en 1714, *in*-12.

Monibot (dom Simon), bénédictin, né à *Rheims* en 1685, travailla avec dom Pierre Conſtant à la collection des lettres des papes, dont le premier volume parut à Paris en 1721, *in-fol.* Il mourut en en 1724 dans la trente-neuvieme année de ſon âge.

Monantheuil (Henri de), né à *Rheims* vers l'an 1536, cultivà las Mathématiques & la Médecine. On trouvera ſon article & la liſte de ſes écrits dans le P. Nicéron, *tome XV.*

Reſſant (Pierre), garde du cabinet des médailles de Louis XIV. étoit de *Rheims*, ainſi que Pierre-Antoine Oudinet ſon parent, qu'il appella à Paris, & qui devint de l'académie des Inſcriptions en 1701. M. Oudinet a donné quelques diſſertations curieuſes ſur les médailles Il mourut en 1712, âgé de 69 ans. Le P. Nicéron a fait ſon article dans ſes *Mémoires des hommes illuſtres*, *tomes IX. & X.*

Ruinart (dom Thierry) bénédictin & ſavant critique, naquit à *Rheims* en 1657, & mourut en 1709. On lui doit la vie du P. Mabillon ſon maître, & avec lequel il avoit compoſé le vj. ſiecle des actes des Sts. de l'ordre de S. Benoît. On doit beaucoup d'autres recherches aux ſeuls bénédictins de ce royaume; ce ſon ceux qui ont dévoilé les anciens rits de l'égliſe, & qui ont achevé de tirer de deſſous terre les décombres du moyen âge. Dom Ruinart publia à Paris en 1689, *in*-4°. ſon recueil latin des actes des premiers martyrs; ouvrage qu'on a depuis traduit en françois & publié à Paris en 1708 en deux volumes *in*-8°. Cet ouvrage eſt accompagné d'une préface, dans laquelle dom Ruinart ſoutient contre Donwelle, que l'égliſe eut dans les premiers ſiecles une foule prodigieuſe de martyrs. Je n'entrerai point dans cette diſpute littéraire, mais peut-être que le ſavant bénédictin n'a pas aſſez diſtingué les martyrs chrétiens de ceux qui ſont morts naturellement, & les perſécutions politiques de celles qui eurent lieu pour ſimple cauſe de religion. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RHEIMS, *concile de l'an* 1148. *tenu à*, (*Hiſt. eccl.*) ce fameux concile fut tenu par le pape Eugene III, en l'abſence de Louis le Jeune; voici ce qu'en dit l'auteur de l'*abrégé chronol. de l'hiſt. de France.*

Si le grand concours de prélats rendoit un concile œcuménique, celui-là l'auroit été, car on y en comptoit onze cents, parmi leſquels étoient les primats d'Eſpagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête; mais Eugene III lui-même, dans ſa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que d'aſſemblée de toutes les Gaules ciſalpines; ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats italiens, & ce qui fut apparemment une des raiſons qui empêcherent que le concile ne fût œcuménique. Ce fut dans ce concile, qu'un certain fou nommé *Eon*, abuſé lui-même par ces mots, *per eum qui venturus eſt*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des ſectateurs, mais la perſécution en fit éclore; ce concile contient dix-ſept canons, appellé communément les *canons d'Eugene III*, & dont la plupart ſont inſérés dans le droit.

On peut remarquer entr'autres canons le ſixieme, qui défend aux avoués des égliſes de rien prendre ſur elle, ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, ſous peine d'être privés, après leur mort, de la ſépulture eccléſiaſtique; le ſeptieme défend aux évêques, diacres, ſous-diacres, moines & religieuſes, de ſe marier; le douzieme défend les joutes, tournois, *&c.* (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe) ſous peine pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la ſépulture eccléſiaſtique, *&c.* Ce fut auſſi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, ſur certaine queſtion métaphyſique au ſujet de la Trinité.

Ce qui eſt principalement à remarquer, c'eſt que ce concile étant ſéparé, le pape forma une congrégation ſur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit réſervé au pape ſeul, aſſiſté des cardinaux. En effet, la profeſſion de foi

des évêques de France ne fut pas inſérée dans les actes du concile qui ſe conſervent dans la bibliotheque du Vatican ; mais les évêques de France ne manquerent pas de l'inſérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. S. Bernard y joue un grand rôle. *Pontificat d'Eugene III. par* Dom Delannes, *pag.* 161. *(D. J.)*

RHEIN, LE, *(Géog. mod.)* en latin *Rhenus*, grand fleuve d'Europe, qui ſembleroit devoir être la borne naturelle entre l'Allemagne & la France.

Ce fleuve tire ſa ſource, ou plutôt ſes ſources, du pays des Griſons, dans la partie qu'on nomme la *Ligue-haute*. Le mont Adula qui occupa tout le pays nommé *Reinwald*, & qui s'étend fort avant dans tous les pays d'alentour, ſous divers noms, forme trois petites rivieres, dont l'une qui eſt à l'occident & qui ſort du mont Criſpalt, eſt appellé par les Allemands *Vorder-Rhin*, c'eſt-à-dire le *Rhein de devant* ; & par les François, le *bas-Rhein*. La ſeconde qui ſort du mont Saint-Barnabé, *Luckmanierberg*, s'appelle le *Rhein du milieu*, & la troiſieme qui ſort du ſaint Bernadin, *Volgelberg*, eſt nommée par les Allemands *Hinder-Rhein*, c'eſt-à-dire le *Rhein de derriere* ; & par les François le *haut-Rhein*.

Tout près delà, un peu à côté à l'oueſt on trouve les ſources de quatre rivieres conſidérables ; ſavoir, celle du Rhône, dans le mont de la Fourche, qui court droit à l'oueſt ; celle du Téſin, qui court au ſud, celle du Rheuſs, qui prend ſon cours vers le nord, & celle de l'Aare, qui coule au nord-oueſt.

Deſpréaux a peint poétiquement le fleuve du *Rhein* & ſon origine, dans les vers ſuivans :

Au pié du mont Adule entre mille roſeaux,
Le Rhein, *tranquille & fier du progrès de ſes eaux,*
Appuyé d'une main ſur ſon urne penchante,
Dormoit au bruit flatteur de ſon onde naiſſante. . . .
Epit. 4. verſ. 39.

Ce fleuve eſt profond, rapide, & a ſon fond d'un gros gravier, mêlé de cailloux. Il eſt fort bizarre dans ſes débordemens, & ſa navigation eſt difficile, tant à cauſe de ſa rapidité, que des coupures qu'il fait dans ſon cours, où on voit un grand nombre d'îles, couvertes de brouſſailles, très-pénibles à pénétrer.

Il roule quelque paillettes d'or dans ſon ſable, que les habitans des îles du *Rhein* vont chercher après ſes débordemens. Les ſeigneurs limitrophes afferment ce droit, ainſi que celui de la pêche du poiſſon, qui eſt abondant dans ce fleuve.

Il donne ſon nom à deux cercles de l'empire, qui ſont le cercle du *haut-Rhein* & le cercle du *bas-Rhein*. On appelle auſſi ſimplement le *haut-Rhein*, & le *bas-Rhein*, les endroits de ce fleuve qui répondent à ces deux cercles.

Le cours du *Rhein* eſt aujourd'hui beaucoup mieux connu qu'il ne l'étoit du temps de Céſar ; mais comme il ſeroit trop long d'en faire ici la deſcription, attendu les différens territoires qu'il baigne, je me contenterai de dire qu'il ſépare la Suabe de l'Alſace, arroſe le cercle du *haut-Rhein*, & celui de Weſtphalie. Il ſe partage enſuite en deux branches, dont la gauche s'appelle le *Vahal*, & la droite conſerve le nom de *Rhein*. A huit lieues au deſſous d'Arnheim, il ſe ſépare encore en deux branches : la principale prend le nom de *Leck*, & ſe joint à la Meuſe ; l'autre qui conſerve ſon nom, mais qui n'eſt plus qu'un ruiſſeau, ſe perd dans l'Océan, au deſſous de Leyde ; ainſi finit l'empire romain, réduit aux fauxbourgs de Conſtantinople.

Furius avoit décrit les ſources du *Rhein* dans quelques-uns de ſes poëmes, mais il en avoit donné une ſi laide peinture, qu'Horace dit que ce poëte avoit fait au dieu de ce fleuve, une tête de boue, *diffingit Rheni luteum caput*, comme un potier qui s'aviſeroit de former groſſiérement une tête d'homme avec de l'argile. *Diffingere* eſt la même choſe que *fingere*, & convient fort bien avec *luteum caput*.

Le nom de ce fleuve dans la langue celtique, ſignifioit *pur*, & lui fut donné, à cauſe que les Celtes ſuperſtitieux employoient ſes eaux pour faire des épreuves de la chaſteté, comme il paroît par une ancienne épigramme grecque, & par un diſtique de S. Grégoire de Nazianze.

La figure de ce fleuve ſe trouve ſouvent ſur les médailles, comme dans celles

de Julien, des deux Poſtumes, tyrans des Gaules, avec l'inſcription *palus provinciarum*. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

RHEINAW *ou* RHINAW, (*Géog. mod.*) en latin *Augia Rheni*, petite ville de Suiſſe, dans le Turgaw, ſur la gauche du Rhein, à 2 lieues au deſſous de Schaffouze. C'étoit du temps des Romains une place importance, dont ils ſe ſervoient pour arrêter les courſes des Germains. Il y a aujourd'hui une abbaye de bénédictins, fondée environ l'an 800, dont l'abbé eſt ſeigneur de la ville, ſous la ſouveraineté des cantons; une partie des habitans ſont réformés, & les autres ſont catholiques. *Long.* 26. 16. *latit.* 47. 47. (*D. J.*

RHEINBERG, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, à 8 milles au nord-oueſt de cette ville, ſur le Rhein, & près du comté de Mœurs. Le roi de Pruſſe s'en rendit maître en 1703, mais elle eſt revenue à l'électeur de Cologne, par le traité de paix de Raſtard en 1714. *Long.* 24. 16. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

RHEINECK, (*Géog. mod.*) 1°. *ou* RHEINEGG; ville de Suiſſe, capitale du Rheinthal, ſur le Rhein, à l'endroit où ce fleuve entre dans le lac de Conſtance. Elle eſt munie d'un bon château, où réſide le bailli que les Cantons y envoyent. *Longit.* 27. 30. *lat.* 47. 35.

2°. *Rheineck* ou *Rhineck*, eſt une petite ville d'Allemagne, dans l'archevêché de Cologne, entre Biſach & Andernach, ſur le bord du Rhein. *Long.* 25. 15. *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

RHEINFELDEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & la plus importante des quatre villes foreſtieres, ſur la gauche du Rhein, qu'on y paſſe ſur un pont, à 9 lieues au ſud-oueſt de Fribourg, & à 3 au levant de Baſle. En 1638, il y eut près de cette ville deux actions, dans une deſquelles le duc de Rohan fut bleſſé à mort. En 1744 les François prirent *Rochefelden*, & ruinerent le fort qui la défendoit. *Long.* 25. 26. *lat.* 47. 43.

Eygs (Richard) jéſuite, né à *Rheinfelden* en 1621, a donné quelques poéſies latines, ſacrées & profanes, dont les principales ſont ſes *comica varii generis*. Il mourut en 1659, à trente-huit ans. (*D. J.*)

RHEINFELS. (*Géod. mod.*) château d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhein, au comré de même nom, ſur la droite du Rhein, entre Bingen au midi, & Coblentz au nord; c'eſt la réſidence ordinaire du landgrave de ce nom. Ce château fut bâti en 1245, & ſert de citadelle à S. Gower, qui eſt à ſon voiſinage. *Long.* 25. 20. *lat.* 50. 5. (*D. J.*)

RHEINGRAVE, ſ. maſc. (*Hiſt. German.*) ce mot ſignifie *comte du Rhein*; c'eſt le nom qu'ont pris autrefois les gouverneurs que l'empereur envoyoit avec ce titre dans les villes ou les provinces, & qui par ſucceſſion de temps, s'en ſont rendus ſeigneurs & propriétaires. *Voyez* BURGRAVE, LANDGRAVE, *&c.* (*D. J.*)

RHEINGRAVE, ſ. f. (*Hiſt. des modes.*) on nommoit *rheingrave* dans le dernier ſiecle, une culotte ou haut-de-chauſſe fort ample, attachée au bas avec des rubans, & ayant à la ceinture des aiguillettes qui ſurpaſſoient dans des œillets. (*D. J.*)

RHEINLAND, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenolandia*. On nomme ainſi cette partie de la ſud-Hollande qui ſe porte aſſez loin des deux côtés du Rhein, ſurtout du côté du nord, & dont Leyde eſt la ville capitale. On y trouve encore une autre ville conſidérable qui eſt Harlem. Ce pays s'étend en longueur du nord au ſud, depuis le Kennemerland & l'Ye juſqu'au Delfeland & au Schieland; & ſa largeur ſe prend depuis l'Océan germanique, ou la mer du nord qui le baigne à l'occident, juſqu'à l'Amſteland, & juſqu'aux terres de la ſeigneurie d'Utrecht, qui le bornent à l'orient. Wisher a donné la meilleure carte que l'on ait du *Rheinland*. (*D. J.*)

RHEINTHAL LE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, *le val du Rhein*, valée de la Suiſſe, longue d'environ ſix lieues, le long du Rhein, mais étroite, & qui s'étend depuis la baronnie d'Alt-Sax juſqu'au lac de Conſtance, étant bornée à l'oueſt par le canton d'Appenzel. On diviſe cette

valée en haute & baſſe; elle contient pluſieurs villages & les deux petites villes d'Altſtetten & de Rheineck. On y recueille de bons vins, & on y commerce encore en toiles & en lins. Le *rheintal* dépend des huit anciens cantons, & de celui d'Appenzel. Les droits ſeigneuriaux ſe partagent entre ces cantons & l'abbé de S. Gal. Les neufs cantons y envoyent tour-à-tour un bailli qui réſide à Rheineck, & qui n'eſt en office que pendant deux ans. Quoique le *Rheintal* ſoit, pour la plus grande partie, de la religion réformée, l'abbé en a cependant le patronat, c'eſt-à-dire, que les égliſes éliſent deux paſteurs qu'elles préſentent à l'abbé, & il choiſit celui des deux qu'il lui plait. (*D. J.*)

RHEINWALD, (*Géog. mod.*) en latin *rhenana vallis*, grande vallée au pays des Griſons, dans la ligne haute. Cette valée s'étend depuis celle de Scham. au nord, juſqu'à la ſource du haut-Rhein Ceſt-là que le mont de l'Oiſeau, Vogelberg, en italien *Colme d'el l'Ucello*, autrement dit *S. Bernardin*, eſt couverte de glaces éternelles, ou glaciers de 2 lieues de longueur; d'où ſortent divers ruiſſeaux qui ſe jettent dans un lit profond.

Les montagnes qui s'élevent au-deſſus du *Rheinwald*, ſont ſi rudes qu'elles ne ſervent qu'au pâturage de quantité de troupeaux dans les Griſons, & des brebis qu'on y mene d'Italie, à la fin des grandes chaleurs de l'été; ce qui vaut aux peuples de la ligne haute environ deux cent mille écus par an.

Les bergers bergamaſques qui paiſſent ces brebis, menent une vie dure & fort groſſiere. Leur nourriture eſt de la farine de mil, cuite à l'eau ſans ſel & ſans beurre. Leurs cabanes ſont quelques rochers unis, couverts d'un toit tranſparent. Leur matelas eſt du vieux foin, leur oreiller un morceau de bois, & leur couverture une mauvaiſe houſſe de cheval. Mais vous qui êtes rongés de ſoucis dans vos palais dorés, vous qui faites conſiſter le bonheur dans la molleſſe, vous,

Qui confondez avec la brute
Ce berger couché dans ſa hute,
Au ſeul inſtinct preſque réduit;
Parlez: quel eſt le moins barbare
D'une raiſon qui vous égare,
Ou de l'inſtinct qui le conduit?

(*D. J.*)

RHEMI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule belgique, ſous Auguſte. Ce peuple renfermoit les dioceſes de Rheims, de Châlons & de Laon. Leurs villes principales étoient 1°. *Durocortorum* ou *Durocortum* ou *Duricortora*, aujourd'hui *Rheims*; 2°. la Bibrax de Céſar, ſur lequel il y a tant de différens ſentimens; car les uns prétendent que c'eſt *Breſne* ou *Braiſne* en Réthelois; & d'autres, comme Samſon, *Fiſmes*; 3°. *Duronum*, Doren en Thiérache, village; 4°. *Laudunum*, ſurnommé *Clavatum*, aujourd'hui *Laon*. L'évêché de Châlons avoit pour villes, *Catalaunum*, Châlons-ſur-Marne & *Victoriacum*, Vitri-le-brûlé. (*D. J.*)

RHEMIENS, (*Hiſt. ancienne.*) *Rhemi*, peuple de la gaule qui du temps de Céſar habitoit la partie de la Champagne où eſt la ville de Rheims.

RHEMOBOTE, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) eſpece de faux religieux qui parurent au quatrieme ſiecle. Ils habitoient deux ou trois enſemble, vivoient à leur fantaiſie, couroient les villes & les campagnes, affectoient de porter de grandes manches, de larges ſouliers & un habit groſſier, diſputoient ſur l'obſervance de leurs jeûnes, médiſoient des eccléſiaſtiques, & s'énivroient les jours de fêtes. S. Jérôme les appelle *rhémobotes*, & Caſſien *ſarabaſtes*. *Voyez* SARABASTES.

RHENÉ, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, au voiſinage de celle de Délos; elle ſe trouve auſſi nommée *Rhenia Rhenea*, *Rhenis*, *Rhenius* & *Rhenaca*. C'étoit le cimetiere des habitans de l'île de Délos; car il n'étoit pas permis d'enterrer les morts dans une île ſacrée. Elle étoit déſerte, & ſi proche de Délos, que ſelon Thucydide, *l. III. p.* 242, Polycrate, tyran de Samos, s'étant emparé de cette île, la joignit a celle de Délos par le moyen d'une chaîne, & la conſacra à Apollon Délien.

Plutarque, *in Nicia*, en racontant la magnificence & la devotion de Nicias,

dit: « avant lui, les chœurs de muſique » que les villes envoyoient à Délos pour » chanter des hymnes & des cantiques à » Apollon, arrivoient d'ordinaire avec » beaucoup de déſordre, parce que les » habitans de l'île accourant ſur le rivage » au devant du vaiſſeau, n'attendoient » pas qu'ils fuſſent deſcendus à terre, mais » pouſſés par leur impatience; ils les preſ- » ſoient de chanter en débarquant. Ainſi » ces pauvres muſiciens étoient forcés de » chanter dans le temps même qu'ils ſe » couronnoient de leurs chapeaux de fleurs, » & qu'ils prenoient leurs habits de céré- » monie; ce qui ne pouvoit ſe faire » qu'avec beaucoup d'indécence & de » confuſion.

» Quand Nicias eut l'honneur de con- » duire cette pompe ſacrée appellée *Théo-* » *rie*, il ſe garda bien d'aller aborder à » Délos; mais pour éviter cet inconvénient, » il alla deſcendre dans l'île de *Rhéné*, » ayant avec ſon chœur de muſiciens, les » victimes pour le ſacrifice, & tous les » autres préparatifs pour la fête; il avoit » amené un pont qu'il avoit eu la précau- » tion de faire conſtruire à Athenes, à la » meſure de la largeur du canal qui ſépare » l'île de *Rhéné* de celle de Délos. Ce » pont étoit d'une magnificence extraordi- » naire, orné de dorures, de beaux ta- » bleaux & de riches tapiſſeries. Nicias » le fit jeter la nuit ſur le canal, & le len- » demain au point du jour, il fit paſſer » toute ſa proceſſion & ſes muſiciens » ſuperbement parés, qui en marchant en » bel ordre & avec décence, rempliſſoient » l'air de leurs cantiques. Dans cette belle » ordonnance, il arriva au temple d'Apol- » lon. *(D. J.)*

RHENEN, *(Géog. mod.)* ville an- cienne des Pays-bas, dans la province d'Utrecht, à 4 milles de cette ville, ſur le Rhein. *Long.* 22. 58; *lat.* 52. *(D. J.)*

RHENONES, ſ. m. *(Antiq. german.)* eſpece de manteau des Germains qui leur couvroit les épaules & la poitrine juſqu'au milieu du corps. Ce manteau ou cette fourrure étoit de peaux d'animaux dont on mettoit le long poil en dehors pour ſe ga- rantir davantage contre la pluie. *(D. J.)*

RHENUS, *(Géog. anc.)* fleuve de la Flaminie, chez les Boïens, ſelon Pline, *l. III. c. xvj.* qui dans un autre endroit le nomme *Rhenus bononienſis*. Silius Italicus, *l. XVI. c. xxxv.* pour le diſtinguer du Rhein, qui a ſa ſource chez les Griſons, lui donne l'épithete de *petit*.

. . . . *parvique Bononia Rheni.*

Le nom moderne de ce fleuve eſt *Reno*. *(D. J.)*

RHERIGONIUS SINUS, *(Géog. anc.)* golphe de la Grande-Bretagne, ſur la côte ſeptentrionale de l'île. Ptolo- mée, *l. VIII.* le marque entre les pro- montoires *Novantum* & *Epidium*; mais la partie ſeptentrionale de ſa carte de l'île d'Albion, eſt ſi mal dirigée, qu'on ne ſait quel golfe ce doit être aujourd'hui.

RHESAN, *(Géog. mod.)* ville de l'em- pire ruſſien, au duché du même nom, ſur la riviere d'Occa, à 60 lieues au ſud-eſt de Moſcow, & à 8 au levant de Pereſ- law-Reſanskoy. Les Tartares de la Cri- mée ruinerent preſque entiérement cette ville en 1568, & elle ne s'eſt pas rétablie depuis ce temps-là. *Long.* 60. 10; *latit.* 54. 58. *(D. J.)*

RHÉSAN, *(Géog. mod.)* ou *Rhézati*, province & duché de l'empire ruſſien, qui a 300 werſtes du midi au nord, & autant du levant au couchant. La riviere d'Occa la ſepare au nord, du duché de Moſcow, Ni-ſi-Novogrod eſt à ſon midi. On la diviſe en partie méridionale & ſeptentrionale. Celle-ci dépend de Moſcow, & l'autre du gouvernement de Woronetz. C'eſt un pays peuplé & très-fertile en grains, miel & cire. Peterlavv-Reſanskoy eſt aujourd'hui la capitale. *(D. J.)*

RESCYNTHIUS MONS, *(Géog. anc.)* montagne de la Thrace, qui avoit fait donner à Junon le ſurnom de *rheſcyn- thienne*. *(D. J.)*

RHÉTEUR, ſ. m. *(Belles-lettres.)* nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui faiſoient profeſſion d'enſeigner l'éloquence, & qui en ont laiſſé des préceptes. Quin- tilien, dans le iij. livre de ſes inſtitu- tions oratoires, a fait un aſſez long dé- nombrement des anciens *rhéteurs* tant grecs que latins. Les plus connus ſont, parmi les Grecs, Empedocle, Corax, Tiſias, Platon, qui dans ſes dialogues,

& ſur-tout dans le Phedre & dans le Gorgias, a ſemé tant de réflexions ſolides ſur l'éloquence; Ariſtote, à qui l'on eſt redevable de cette belle rhétorique diviſée en trois livres où l'on ne ſait ce qu'on doit admirer le plus, de l'ordre & de la juſteſſe des préceptes, ou de la profonde connoiſſance du cœur humain qui paroît dans ce que l'auteur dit des mœurs & des paſſions. Denys d'Halycarnaſſe, Hermogene, Aphtonius, Longin, & parmi les latins, Photius, Gallus, Cicéron, Seneque le pere, & Quintilien ſe font le plus diſtinguer. Parmi les peres de l'égliſe, nous en avons pluſieurs qui ont enſeigné la rhétorique, tels que S. Cyprien, S. Grégoire de Nazianze, S. Auguſtin. Les PP. Jouvenci & de Colonia, & MM. Rollin & Gibert ont brillé parmi les *rhéteurs* modernes.

RHETICO, *(Géog. anc.)* Pomponius Mela, *l. III. c. iij.* dit que le *Rhetico* & le *Tarus* ou *Taurus* ſont les plus hautes montagnes que l'on connoiſſe. Ortelius prétend que le *Rhetico* eſt une montagne de la Suiſſe, & qu'on la nomme *Prettigouwerberg. (D. J.)*

RHETIE, *(Géog. anc.) Rhætia*, contrée d'Europe, dans les Alpes; elle s'étendoit en deçà & au-delà de ces montagnes, ſelon Strabon & Pline. Les habitans de cette contrée ſont connus ſous le nom de *Rhæti.* Ils étoient originaires de la Toſcane: ils allerent s'établir dans les Alpes ſous la conduite de *Rhætus*, & ils s'appellerent *Rhæti* du nom de leur chef.

La *Rhétie* peut être conſidérée comme diſtincte & ſéparée de la Vindélicie, ou comme une province compoſée de la *Rhétie* propre & de la Vindélicie. Lorſqu'on établit une nouvelle diviſion des provinces, la *Rhétie* propre fut appellée *premiere Rhétie*, & on nomma la Vindélicie *ſeconde Rhéthie.* Coire, ſelon Velſer, fut capitale de la premiere, & Ausbourg, la capitale de la derniere. Les courſes que les Rhetes firent en Italie, les cruautés qu'ils y exercerent, obligerent Auguſte d'envoyer contre les barbares, Druſus, fils de Livie; ce jeune prince, aidé de ſon frere Tibere, vainquit ces montagnards, força leurs châteaux; & ſoumit la Rhétie. Horace, en célébrant ces exploits en rapporte la principale gloire à Auguſte.

La vigne rhétique, tranſplantée dans le territoire de Vérone, donnoit un vin très-eſtimé, que l'empereur Auguſte mettoit au deſſus de tous les autres. Virgile ne lui préfere que les vins de Falerne. *(C)*

Les bornes de la *Rhétie* propre prenoient depuis le Rhein juſqu'aux Alpes noriques. C'étoit la longueur de cette contrée; ſa largeur étoit depuis l'Italie juſqu'à la Vindélicie. Pline met pluſieurs peuples dans la *Rhétie*, mais dont les noms nous ſont inconnus.

RHÉTIENNES ALPES *les*, *(Géog. anc.)* les *alpes rhétiennes* ſont proprement les alpes du Tirol. La Rhétie & la Vindélicie occupoient ſous le nom de *Rhætia prima & ſecunda*, une partie de l'ancienne Illyrie occidentale. La premiere s'étendoit entre le lac de Conſtance & le Leck, & la ſeconde, entre le Leck & l'Inn. Les Rhétiens étoient originairement des Toſcans, qui ayant été chaſſés de leur pays par les Gaulois, furent conduits par leur général Rhétus au-delà des Alpes où ils s'établirent. *(D. J.)*

RHÉTIENS *ou* RHŒTIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. anc.)* ancien peuple de Germanie qui habitoit le pays qu'occupent aujourd'hui les Griſons. Il s'étendoit du temps des Romains, juſqu'à la Souabe, la Baviere & l'Autriche, c'eſt-à-dire, juſqu'au pays des Noriciens.

RHÉTORICIEN, ſ. m. *(Gram.) terme de l'école;* il ſe dit du profeſſeur qui montre la rhétorique, & de l'écolier qui l'apprend; mais plus communément de ce dernier. *Voyez* RHÉTORIQUE.

RHÉTORIENS, ſ. m. *(Hiſt. eccléſ.)* ſecte d'hérétiques qui s'éleverent en Egypte dans le iv. ſiecle, & prirent ce nom de Rhétorius leur chef; leur doctrine, ſelon Philaſtre, étoit compoſée de toutes les héréſies qui les avoient précédés, & ils enſeignoient qu'elles étoient toutes également ſoutenables; mais on penſe communément que Philaſtre leur a attribué cette tolérance univerſelle, & qu'ils avoient quelques dogmes particuliers & diſtinctifs, quoiqu'on ne les connoiſſe pas. *(H)*

RHÉTORIQUE, ſ. f. *(Belles-lettres.)* art de parler ſur quelque ſujet que ce ſoit avec éloquence & avec force. D'autres la définiſſent l'art de bien parler, *ars bene dicendi*; mais comme le remarque le P. Lami dans la préface de ſa *rhétorique*, il ſuffit de la définir *l'art de parler*; car le mot *rhétorique* n'a point d'autre idée dans la langue grecque d'où il eſt emprunté, ſinon que c'eſt *l'art de dire* ou *de parler*. Il n'eſt pas néceſſaire d'ajouter que c'eſt *l'art de bien parler pour perſuader*; il eſt vrai que nous ne parlons que pour faire entrer dans nos ſentimens ceux qui nous écoutent; mais puiſqu'il ne faut point d'art pour mal faire, & que c'eſt toujours pour aller à ſes fins qu'on l'emploie, le mot d'*art* dit ſuffiſamment tout ce qu'on vouloit dire de plus.

Ce mot vient du grec ῥητορικὴ, qui eſt formé de ῥέω, *dico*, je parle, d'où l'on a fait ῥήτωρ, orateur.

Si l'on en croit le même auteur, la *rhétorique* eſt d'un uſage fort étendu; elle renferme tout ce qu'on appelle en françois *belles-lettres*, en latin & en grec *philologie*; ſavoir les belles-lettres, ajoute-t-il, c'eſt ſavoir parler, écrire, ou juger de ceux qui écrivent; or cela eſt fort étendu; car l'hiſtoire n'eſt belle & agréable que lorſqu'elle eſt bien écrite; il n'y a point de livre qu'on ne liſe avec plaiſir quand le ſtyle en eſt beau. Dans la philoſophie même, quelque auſtere qu'elle ſoit, on veut de la politeſſe, & ce n'eſt pas ſans raiſon; car l'éloquence eſt dans les ſciences ce que le ſoleil eſt au monde; les ſciences ne ſont que ténebres, ſi ceux qui les traitent ne ſavent pas écrire. L'art de parler eſt également utile aux philoſophes & aux mathématiciens: la théologie en a beſoin, puiſqu'elle ne peut expliquer les vérités ſpirituelles, qui ſont ſon objet, qu'en les revêtant de paroles ſenſibles. En un mot, ce même art peut donner de grandes ouvertures pour l'étude de toutes les langues, pour les parler purement & poliment, pour en découvrir le génie & la beauté; car quand on a bien connu ce qu'il faut faire pour exprimer ſes penſées, & les différens moyens que la nature donne pour le faire, on a une connoiſſance générale de toutes les langues qu'il eſt facile d'appliquer en particulier à celle qu'on voudra apprendre. *Préface de la rhétorique du P. Lami, pag. 12, 13 & 14.*

Le chancelier Bacon définit très-philoſophiquement la *rhétorique*, l'art d'appliquer & d'adreſſer les préceptes de la raiſon à l'imagination, & de les rendre ſi frappans pour elle, que la volonté & les déſirs en ſoient affectés. La fin ou le but de la *rhétorique*, ſelon la remarque du même auteur, eſt de remplir l'imagination d'idées & d'images vives qui puiſſent aider la nature ſans l'accabler. *Voy.* IMAGE & IMAGINATION.

Ariſtote définit la *rhétorique*, un art ou une faculté qui conſidere en chaque ſujet ce qui eſt capable de perſuader. Ariſt. *rhétoriq. liv. I. ch.* 2. & Voſſius la définit de même après ce philoſophe, l'art de découvrir dans chaque ſujet ce qu'il peut fournir pour la perſuaſion. Or chaque auteur doit chercher & trouver des argumens qui faſſent valoir le plus qu'il eſt poſſible la matiere qu'il traite; il doit enſuite diſpoſer ces argumens entr'eux dans la place qui leur convient à chacun, les embellir de tous les ornemens du langage dont ils ſont ſuſceptibles, & enfin ſi le diſcours doit être débité en public, le prononcer avec toute la décence & la force la plus capable de frapper l'auditeur. Delà on a diviſé la *rhétorique* en quatre parties, ſavoir l'invention, la diſpoſition, l'élocution, & la prononciation. *Voyez* INVENTION, DISPOSITION, *&c.*

La *rhétorique* eſt à l'éloquence ce que la théorie eſt à la pratique, ou comme la poétique eſt à la poéſie. Le rhéteur preſcrit des regles d'éloquence, l'orateur ou l'homme éloquent fait uſage de ces regles pour bien parler, auſſi la *rhétorique* eſt-elle appellée *l'art de parler*, & ſes regles, *regles d'éloquence.*

Il eſt vrai, dit Quintilien, que ſans les ſecours de la nature, ces préceptes ou regles ne ſont d'aucun uſage; mais il eſt vrai auſſi qu'ils l'aident & la fortifient beaucoup, en lui ſervant de guides; ces préceptes ne ſont autre choſe que des obſervations qu'on a faites ſur ce qu'il y avoit de beau ou de défectueux dans les

diſcours qu'on entendoit ; car, comme le dit fort bien Cicéron, l'éloquence n'eſt point née de l'art, mais l'art eſt né de l'éloquence, ces réflexions miſes par ordre, ont formé ce qu'on appelle *rhétorique*. Quintil. *in Proem. l. I. Cicer. t. de orat. n°.* 146.

RHÉTORIQUE, ſ. f. *terme d'école*, c'eſt la claſſe où l'on enſeigne aux jeunes gens les préceptes de l'art oratoire. On fait la *rhétorique* avant la philoſophie, c'eſt-à-dire qu'on apprend à être éloquent, avant que d'avoir appris aucune choſe ; & à bien dire, avant que de ſavoir raiſonner. Si jamais l'éloquence devient de quelque importance dans la ſociété, par le changement de la forme du gouvernement, on renverſera l'ordre des deux claſſes appellées *rhétorique* & *philoſophie*.

RHETRA, ſ. f. *(Littérat.)* le mot *rhetra* ſignifie *dits*, & c'eſt ainſi qu'on nommoit par excellence les oracles d'Apollon. Les Latins les appelloient auſſi *dicta*. Lycurgue donna la même dénomination à ſes propres ordonnances, pour rendre ſes loix plus vénérables & parce que d'ailleurs elles n'étoient point écrites. *(D. J.)*

RHETRA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Allemagne, dans le Mecklenbourg, ſur le Tollenderſée, occupoit le terrain où eſt aujourd'hui le village de Prilwitz : on y trouva, à la fin du ſiecle dernier, un grand nombre d'idoles & d'uſtenſiles deſtiné aux ſacrifices, dont l'antiquité eſt inconteſtable, & qui répandent un nouveau jour ſur la religion des Vendes ; ces différentes pieces ſont toutes de métal & paroiſſent avoir été fabriquées entre le dixieme & le douzieme ſiecle, dans l'intervalle des deux pillages auxquels la ville de *Rhetra* fut livrée. M. Pan-Wogen, peintre de la cour de Berlin, a publié en 1762, *les antiquités religieuſes des Obotrites*, trouvées dans le temple de *Rhetra*, deſſinées & gravées en taille-douce. *Voy. Journal Encycl.* 2 juillet 1773, *p.* 95.

Radegaſt étoit le premier dieu de *Rhetra*, il fut adoré dans preſque toute l'Allemagne : on l'appelloit auſſi *Lucciaſici* : ces noms ſignifient le conſeil ſuprême de dieu unique ; il eſt nud, avec une tête de chien, au deſſus de laquelle eſt un oiſeau. Par la lettre d'un Brandebourgeois à un Mecklenbourgeois, imprimée à Butzow 1773, on conteſte la ſituation de *Rhetra* aux environs de Prilwitz, & on eſt porté à croire que cette ville antique fut fondée ſur la Muritz, dans la principauté de Guſtrow ; on y ſoutient auſſi, contre l'ouvrage de M. Maſch, ſur les anciens monumens, que les idoles dont il s'agit ne ſont pas les mêmes qui ont été conſervées dans le temple de *Rhetra*.

Non noſtrum inter vos tantas componere lites. (*C*)

RHEXIA, ſ. f. *(Botan.)* genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice de la fleur eſt monopétale, de forme oblongue, tubulaire, large dans le fond, & diviſée en quatre ſegmens par le haut ; il ſubſiſte après la chûte de la fleur ; elle eſt formée de quatre pétales arrondis qui demeurent épanouis & attachés au calice ; les étamines ſont huit filets capillaires plus longs que le calice, auquel ils ſont fixés, & ſe terminent par des boſſettes longues & pendantes ; le germe du piſtil eſt arrondi, le ſtile eſt ſimple & a la longueur des étamines ; le ſtile du piſtil eſt obtus, la capſule contenue dans le centre du calice, eſt compoſée de quatre valvules, & contient quatre loges pleines de ſemences arrondies ; dans quelques eſpeces de ce genre de plante, le calice eſt liſſe & uni ; dans d'autres il a quelques filets chevelus rangés en maniere d'étoile. Linnœus, *gen. plant. p.* 161. Plukenet. Gronovius. *(D. J.)*

RHEXIS *ou* RHEGMA, ſ. f. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, qui ſignifie *rupture*, & que les oculiſtes ont employé pour déſigner l'œil crevé ou rompu ; cet accident eſt l'effet d'une plaie ou d'un coup violent qui en déchirant le globe de l'œil, cauſe l'écoulement des humeurs qui y ſont contenues. La chirurgie, dans un cas ſi triſte, ne peut que remédier aux déſordres qui accompagnent ou qui ſuivent cette bleſſure ; calmer l'inflammation, appaiſer la douleur, réſoudre le ſang extravaſé, procurer la ſuppuration des membranes coupées, déchirées, ou contuſes, modifier enſuite & cicatriſer l'ulcere ;

l'ulcere ; voilà à quoi le chirurgien doit s'occuper, & tels ſont les objets de ſes ſoins.

Les ſaignées, le régime, & les lotions émollientes réſolutives, préviendront l'inflammation, calmeront celle qui ſeroit ſurvenue, & appaiſeront la douleur. Les auteurs recommandent le ſang de pigeon coulé dans l'œil, comme un excellent remede ; je n'en ai jamais vu que de mauvais effets, le lait dans lequel on a fait infuſer du ſafran, donne un remede très-adouciſſant & calmant ; pour faire ſuppurer la cornée ; on en touche la plaie avec la frange d'une plume trempée dans du lait de femme, dans lequel on a délayé un jaune d'œuf frais avec un peu de ſafran ; lorſque l'inflammation eſt diminuée, on met en uſage pour réſoudre le ſang extravaſé, des compreſſes appliquées chaudement ſur tout l'œil & les parties voiſines, & trempées dans une décoction d'abſynte, d'hyſſope, de camomille & de melilot, faite dans le vin ; ſi la quantité du ſang extravaſé faiſoit craindre ſa corruption, on employeroit l'eſprit-de-vin camphré ; lorſque la ſuppuration diminue & qu'il eſt queſtion de paſſer des remedes dont nous avons parlé plus haut pour la favoriſer, aux cicatriſans, on ſe ſert des collyres ſecs dont nous avons parlé pour les ulceres de l'œil. *Voyez* ARGEMON. (*Y*)

RHIGIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Hibernie ; elle eſt placée par Ptolémée *liv. II. c. ij.* dans la partie orientale de l'île, mais dans les terres près de Rhœba. Le même auteur place dans le même quartier, une autre ville qu'il nomme *Rhygia altera*, & il la marque entre *Macolicum* & *Dunum*. Mercator donne préſentement à cette derniere le nom de *Limburg* ; & Cambdem veut que ce lieu ſoit appellé *Reglis* dans la vie de S. Patrice, & que ce ſoit ce qu'on appelle communément *le purgatoire de S. Patrice* (*D. J.*)

RHIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre Iſurium & Oliçana. On croit que c'eſt préſentement *Rippon*. (*D. J.*)

RHIN, ſ. m. (*Mythol.*) Les anciens Gaulois honoroient ce fleuve comme une divinité. On dit que lorſqu'ils ſoupçonnoient la fidélité de leurs femmes, ils les obligeoient d'expoſer ſur le *Rhin* les enfans dont ils ne ſe croyoient pas les peres, & ſi l'enfant alloit au fond de l'eau, la mere étoit cenſée adultere ; ſi au contraire il ſurnageoit, le mari perſuadé de la chaſteté de ſon épouſe, lui rendoit ſa confiance & ſon amour. L'empereur Julien de qui nous apprenons ce fait, ajoute que ce fleuve vengeoit ſouvent par ſon diſcernement l'injure qu'on faiſoit à la pureté du lit conjugal. (*D. J.*)

RHIN, *le* (*Géog. mod.*) le grand fleuve qui prend ſes ſources dans la Suiſſe, aux monts S. Gothard, S. Barnabé & S. Bernardin, doit s'écrire *Rhein*. *Voyez* RHEIN.

Mais on connoît une petite riviere d'Allemagne, qui s'appelle & s'écrit le *Rhein* ; cette riviere a ſa ſource aux confins du Meclembourg ; elle traverſe le comté de Ruppin, & finit par ſe perdre dans Havel.

RHINANTUS, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante ainſi nommé par Linnœus, & dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt arrondi, un peu comprimé, & compoſé d'une ſeule feuille diviſée en quatre quartiers à l'extrêmité. Ce calice ſubſiſte & ne tombe qu'avec la fleur. La fleur eſt du genre des labiées, & monopétale ; ſon tube eſt de la longueur du calice, ouvert dans les bords, & comprimé à la baſe ; la levre ſupérieure eſt découpée & étroite ; la levre inférieure eſt large, applatie, obtuſe, légérement découpée en trois ſegmens, dont celui du milieu eſt un peu plus large que les autres. Les étamines ſont quatre filets de la longueur de la levre ſupérieure de la fleur ſous laquelle ils ſont cachés. Les boſſettes des étamines ſont chevelues, & fendues en deux. Le germe du piſtil eſt ovale & comprimé ; le ſtile eſt fort délié, & a au moins la longueur des étamines ; le ſtygmat eſt obtus & pendant. Le fruit eſt une capſule droite, orbiculaire, un peu applatie, compoſée de deux battans, & partagée en deux loges. Les ſemences ſont nombreuſes, plates, & ſortent à l'ouverture de la capſule dans les côtés. Linnæi, *gen. plant. p.* 282. (*D. J.*)

RHINOCEROS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) *corvus indicus cornutus*; oiſeau des Indes auquel on a donné le nom de *rhinoceros*, parce qu'il a le bec conformé de façon qu'il ſemble être compoſé de deux becs, dont l'un eſt relevé en haut en maniere de corne. Il y a pluſieurs eſpeces de *rhinoceros* à en juger par les becs Willughbi a donné la figure de trois becs, de *rhinoceros*, qui ſont très-différens les uns des autres par leur forme. On ne connoît de cet oiſeau que le bec; c'eſt la ſeule partie que les voyageurs ayent apportée.

RHINOCEROS, (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui a environ ſix piés de hauteur depuis terre juſqu'au-deſſus du dos, douze piés de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, & douze piés de circonférence à l'endroit le plus gros du corps. Sa peau eſt d'un gris tirant ſur le noir, comme celle des éléphans, mais plus rude & plus épaiſſe; elle eſt très-raboteuſe, & couverte de petites éminences par-tout, excepté au cou & à la tête; elle forme de grands plis au cou, ſur le dos, aux côtés & aux jambes; il n'y a de poils qu'aux oreilles & à la queue. Les yeux ſont très-petits; les oreilles reſſemblent à celles d'un cochon; la levre ſupérieure eſt plus longue que l'inférieure, & pointue; l'animal l'allonge & la raccourcit à ſon gré, il s'en ſert comme d'un doigt pour tirer le foin du ratelier, & pour brouter l'herbe, le nez forme avec cette levre une ſorte de groin. Auſſi a-t-on dit que le *rhinoceros* reſſembloit à l'extérieur en partie au ſanglier, & en partie au taureau; il a une corne ſur le nez, & quelquefois deux, ſelon pluſieurs auteurs; la corne eſt placée entre les narines & les yeux; l'animal s'en ſert comme le ſanglier de ſes défenſes. La queue n'a que deux piés de longueur; les piés du *rhinoceros* ont chacun trois doigts ongulés; c'eſt-à-dire terminés par des ſabots & non par des ongles. Le *rhinoceros* devient furieux lorſqu'il eſt irrité; il a aſſez de force pour ſe battre contre l'éléphant. Il court très-vîte, mais toujours en droite ligne comme le ſanglier; on l'évite aiſément en s'écartant à droite ou à gauche. On trouve des *rhinoceros* dans les déſerts de l'Afrique & dans les royaumes de Bengale & de Patane en Aſie. On dit qu'il a deux langues, ou plutôt une langue double, dont une partie lui ſert à manger, & l'autre, à la déglutition. *Voyez* QUADRUPEDE.

RHINOCEROS, (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) inſecte du genre des ſcarabés, auquel on a donné ce nom, parce qu'il a une corne ſur la tête. Linnœus en diſtingue trois eſpeces. *Voyez* INSECTE.

RHINOCOLURA, (*géog. anc.*) ce terme ſignifie les *narines coupées*, parce que les anciens habitans de cette ville furent ainſi mutilés. Diodore de Sicile, *l. I. c. lx.* raconte la choſe de cette ſorte. Actiſarus, roi d'Ethiopie, voulant purger ſon royaume des voleurs qui le déſoloient, & ne voulant pas toutefois les faire mourir, en amaſſa tant qu'il put, leur fit couper le nez, & les relégua dans un lieu déſert & ſtérile, où ils bâtirent une ville, qui à cauſe de leurs nez coupés, fut nommée *Rhinocolure*. Il y a près de *Rhinocolure* une riviere que pluſieurs ont priſe pour le fleuve d'Egypte. Mais nous croyons que le fleuve d'Egypte n'eſt autre que le Nil, & que le torrent qui coule près de *Rhinocolure* eſt attribué quelquefois à la Syrie & à la Paleſtine, dont en effet elle faiſoit partie anciennement; & quelquefois à l'Egypte, dont elle dépendit dans la ſuite. Son évêque étoit ſuffragant de Péruſe. (*D. J.*)

RHINOCOLUSTÉS, adj. (*Littérat.*) c'eſt-à-dire *coupeur de nez*, de ῥὶς, ῥινὸς, *nez*, & de κολόω, *je coupe*. Ce ſurnom fut donné à Hercule, lorſqu'il fit couper le nez aux hérault des Orchoméniens, qui oſerent en ſa préſence demander le tribut aux Thébains. Il avoit une ſtatue ſous ce nom en pleine campagne près de Thebes. (*D. J.*)

RHINOW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la moyenne Marche de Brandebourg, ſur la rive méridionale de la riviere du Rhein, un peu au-deſſus de l'embouchure de cette riviere dans le Havel.

RHIPHÉES, LES MONTS (*Géog. anc.*) *Rhipæi*, ou *Rhiphæi montes*, mon-

tagnes de la Sarmatie. La premiere orthographe eſt ſuivie par les Grecs, & la ſeconde par les Latins. Il y en a qui confondent les *monts Rhiphées* avec les monts Hyperboréens. Virgile les diſtingue, *Géorg. l. III. v.* 381.

Talis Hyperboreo ſepteun ſubjecta Trioni
Gens effrena virûm Riphæo *tunditur Euro.*

Cellarius juge que l'on doit doit placer les *monts Riphées* dans la Ruſſie, & les monts Hyperboréens au-delà du cercle Arctique.

Il faut convenir que les anciens n'ont jamais connu les *monts Rhiphées* dont ils parloient tant, & derriere leſquels ils ſe figuroient le pays des Hyperboréens; car les uns confondoient ces monts avec les Alpes, les autres les faiſoient partie du mont Caucaſe, d'autres les croyoient près du Boriſthene, d'autres à la ſource du Tanaïs, & quelques-uns, comme Strabon, les traitoient de chimere.

Je ne ſais pas ſi nous les connoiſſons beaucoup mieux; d'un côté le P. Hardouin ſur cet endroit de Pline, où il place les Hyperboréens, *ponè* Rhiphæos montes *ultraque aquilonem*; dit que les *monts Rhiphées* ſont preſque au centre de la Ruſſie vers les ſources du Tanaïs, entre le Volga & le Tanaïs même, ou le Don, comme on l'appelle aujourd'hui. D'un autre côté, ſi j'en crois quelques géographes, il n'y a point de montagnes à la ſource du Tanaïs. D'autres placent les *monts Rhiphées* vers l'Obi & dans la Sibérie, conſidérant qu'on n'en trouve point de remarquables dans le reſte de la Ruſſie. Enfin d'autres croyent que les *monts Rhiphées* & les monts Hyperboréens étoient une chaîne du mont Taurus, qui commence dans les extrêmités méridionales de l'Aſie mineure qu'il traverſe, s'étend juſqu'aux extrêmités de notre continent, en tirant vers le nord & le nord-eſt, en changeant ſouvent de nom, & prenant ſucceſſivement ceux d'*Imaüs*, d'*Emodus*, de *Paropamiſe*, de *Caucaſe*, &c. La ſauvage Ruſſie nomme ces montagnes *Wolitzi Camenypois*, c'eſt-à-dire *ceintures de pierres*, parce qu'elle les regarde comme la zone pierreuſe qui ceint l'univers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHISOPHAGE, ſ. m. (*Gramm.*) mangeur de racines. C'eſt le nom d'un peuple ancien de l'Ethiopie qui habitoit dans l'île de Méroé, entre les rivieres d'Abanwi & de Tacaſe.

RHISOPHAGES, (*Géogr. anc.*) *Rhiſophagi*, peuple de l'Ethiopie, ſelon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxvij.* & Strabon, *l. XVI. p.* 171, qui dit qu'on les nomme auſſi *Elii*. Ils habitoient aux environs de l'île de Méroé, ſur le bord des fleuves Aſtaboras & Aſtapas. Ces peuples, comme les autres Ethiopiens, ont été nommés *Indiens* par quelques anciens auteurs. (*D. J.*)

RHISOTOMES, ſ. m. pl. (*Gramm.*) marchands de ſimples, ou d'herbes, de graines & de racines médicinales; c'étoient ce que nous appellons aujourd'hui un *herboriſte*.

RHISPIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la place loin du Danube, entre Savaria & Vinundria. Lazius croit que c'eſt préſentement le lieu nommé *Féring* (*D. J.*)

RHISUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Magnéſie, ſelon Pline, *l. VI. c. ix.* (*D. J.*)

RHITI, ou *RHETI*, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *l. I. c. xxxviij.* donne ce nom à des eaux qui ſortirent de la terre dans le Péloponneſe, qu'on croyoit venir de l'Euripe, qui paſſoient à Eleuſine, & qui ſe rendoient dans la mer. Il ajoute que ces eaux ne reſſembloient aux rivieres que par leurs courſes; car elles avoient preſque la ſalure de la mer. Elles étoient conſacrées à Cérès & à Proſerpine, & par cette raiſon il n'étoit permis qu'aux prêtres de manger des poiſſons qui ſe trouvoient dans ces eaux. Ce privilege excluſif & religieux fait rire. (*D. J.*)

RHITTIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xvj.* qui la marque ſur le bord du Danube, entre *Acumincum legio*, & *Taurinum*. Marius Niger & Simler, veulent que ce ſoit préſentement *Salankemem* dans l'Eſclavonie; ſelon Lazius, c'eſt *Ratza*, petit bourg de la même province. *Rhittium* pourroit bien être la ville de *Ritti* de l'itinéraire d'Antonin, & la ville *Ricti* de la notice des dignités de l'empire. (*D. J.*)

RHIUM, (*Géogr. anc.*) ville du Pé-

loponneſe dans la Meſſénie, ſur le golfe Thuriates, à l'oppoſite du promontoire Tænarus, ſelon Strabon *l. VIII. pag.* 360. Etienne le géographe met auſſi dans la Meſſénie une ville nommée *Rhium*; mais il balance à la placer dans la Meſſénie ou dans l'Achaïe.

Rhium étoit encore le nom d'un des deux promontoires qui ferment le golfe de Corinthe du côté de l'occident, & qui étoit ſur la côte de l'Achaïe propre. *Antirrhium* étoit l'autre promontoire ſitué dans le pays des Locres.

Il y avoit auſſi dans l'île de Corſe, un promontoire qui portoit le nom de *Rhium*. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque ſur la côte orientale, entre le mont *Rhæſus* & & la ville *Urcinium*. *(D. J.)*

RHIUSIAVA, *(Géogr. anc.)* ville de la Germanie. Elle étoit ſur le Danube, entre *Aræ-Flaviæ* & *Alcimœnis*, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'eſt aujourd'hui *Gengen*. *(D. J.)*

RHIZAGRE, ſ. m. *(Chirurgie)* inſtrument ancien dont le nom indique la propriété; on s'en ſervoit pour arracher les racines des dents.

RHIZALA, *(Géog. anc.)* port de l'île de Taprobane. Ptolomée, *L. VII. c. iv.* le marque ſur le grand rivage, entre la ville *Procuri* & le promontoire *Oxia*.

RHIZANA, *(Géogr. anc.)* nom d'une ville de la Dalmatie, d'une ville de la Gédrozie, & d'une ville de l'Arachoſie, ſelon Ptolomée. *(D. J.)*

RHIZINIUM, *(Géogr. anc.)* ville de la Dalmatie, ſur la côte du golfe auquel elle donnoit ſon nom, & que l'on appelloit *Rhizonicus ſinus*. Strabon, *l. VII. p.* 314. Etienne le géographe, & d'autres auteurs, nomment cette ville *Rhiron*; c'eſt à ce que croit Simler, la même ville qui eſt appellée *Birziminium* dans l'itinéraire d'Antonin. Le nom moderne eſt *Rizano*, *Rizane*, ou *Rizina*. *(D. J.)*

RHIZON, *(Géog. anc.)* fleuve de l'Illyrie, dont Polybe & Etienne le géographe font mention. *(D. J.)*

RHIZOPHORA, ſ. f. *(Hiſt. nat. Botan.)* nom donné par Linnœus au genre de plante qui eſt décrit par le pere Plumier ſous le nom de *mangles*: en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt droit, compoſé d'une ſeule feuille diviſée en quatre ſegmens oblongs. La fleur eſt pareillement droite, compoſée d'un pétale diviſé en quatre ſegmens, & eſt plus courte que le calice. Les étamines ſont douze filamens droits, & graduellement plus courts les uns que les autres; les boſſettes des étamines ſont fort petites. Le germe du piſtil eſt en pointe aiguë; le ſtile paroit à peine. Le ſtigmat eſt pointu; le receptacle eſt ovale, devient charnu, & contient la baſe de la graine; la ſemence eſt unique, longue, faite en maſſue, mais pointue au bout. Il y a des variétés dans le nombre des étamines; cependant elles ſont toujours entre huit & douze. Linnæi, *gen. plant. pag.* 207. Plum. *gen.* 15. *hort. malab. vol. VI. pag.* 31. & 32. *(D. J.)*

RHIZUS, *(Géogr. anc.)* ville de Theſſalie, ſur la côte, ſelon Strabon, *liv. IX. pag.* 443. & Etienne le géographe. *Rhizus* eſt encore le nom d'un port de la Cappadoce, au deſſus de Thébizonde, ſelon Ptolomée, *liv. V. ch. vj.* qui le place entre la ville Pitiuſa & le promontoire d'Athenes. Procope, au *troiſieme livre des édifices*, *ch. vij.* dit que l'empereur Juſtinien fit bâtir, dans le pays de *Riſée*, qui eſt au-delà des limites de Trébizonde, un fort ſi conſidérable, qu'il n'y avoit point de fortifications ſemblables dans les villes voiſines des Perſes. Le port de *Rhizus* s'appelle aujourd'hui *Eriſſe*, ſelon Lunclavius. *(D. J.)*

RHOBOGDIUM, *(Géogr. anc.)* promontoire de l'Hibernie, dans ſa partie ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Cambden croit que c'eſt préſentement le cap *Fait-Forland*. Ptolomée place dans le même quartier des peuples qu'il nomme *Robogdii*. *(D. J.)*

RHODA, *(Géogr. anc.)* ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, chez les Idigetes, ſelon Etienne le géographe. Cette ville bâtie par les Rhodiens, eſt ſur le bord d'un fleuve qui tombe des Pyrénées, & qui eſt appellé *Ticer* par Pomponius, Mela, & *Tichis* par Pline. Caton campa dans cet endroit avec ſon armée, ſelon

Tite-Livre, *liv. XXXIV. ch. viij.* c'eſt aujourd'hui la ville de *Rhodes*, & le nom latin de ſes habitans eſt *Rhodenſes*. Grutter en cite l'inſcription ſuivante :

Q. Egnatulo. Q. Fr. Equo. Pub. Don. Ab. Ælio, Hadriano. Cæſ. Nervæ Trajani Fr. Rhodenſes Ob. Plurim. Liberal. & Multa in Remp. S. Benefac. Equeſt. & Marmore Statuam, pro Æde Minervæ Conſtituer.

Il y avoit encore une ville du nom de *Rhoda* dans la Gaule narbonnoiſe; Pline, *liv. III. ch. iv.* qui en parle, fait entendre qu'elle ne ſubſiſtoit plus de ſon temps : elle avoit été bâtie par les Rhodiens, ſur le bord du Rhône, fleuve auquel elle a donné ſon nom, ſelon S. Jerôme, *in prolog. epiſt. ad Galat.* Marcien d'Héraclée appelle cette ville *Rhodanuſia.* (*D. J.*)

RHODE, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, que Pline, *L. IV. ch. xiij.* met au voiſinage de l'Axiaces. Le pere Hardouin croit que c'eſt le fleuve Agarot de Ptolomée; mais il eſt plus vraiſemblable que c'eſt le Sagaris d'Ovide, aujourd'hui le Sagre. (*D. J.*)

RHODES, *bois de*, (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) on trouve ſous ce nom, chez les droguiſtes curieux, un bois jaunâtre, pâle, qui devient roux avec le temps, qui eſt gros, dur, ſolide, tortueux, parſemé de nœuds, gras, réſineux, & ayant une odeur de roſe; c'eſt par cette raiſon qu'on le nomme encore *bois de roſe*, on l'appelle auſſi *bois de Cypre*, parce qu'on penſoit qu'il venoit de l'île de Cypre; mais on ne le reçoit aujourd'hui d'aucune de ces deux îles.

Anguillara, ſuivi par Mathiole, prétend que c'eſt le bois du cytiſe de Marantha, c'eſt-à-dire du cytiſe appellé *cytiſa imanus, ſiliquâ falcatâ, C. B.* mais ce qui s'oppoſe a cette conjecture, c'eſt qu'il n'a pas la moindre odeur de cytiſe.

Enfin comme le *bois de Rhodes* nous vient de la Jamaïque & des îles Antilles, nous ſommes à préſent au fait de ſon origine & de ſa connoiſſance; ou plutôt nous recevons d'Amérique deux bois différens ſous la même dénomination de *bois de Rhodes.*

Le fameux chevalier Hans-Sloane a décrit exactement le *bois de Rhodes* de la Jamaïque. Il le nomme *lauro affinis, terebenthi folio alato, ligno odorato candido flore albo, catal. plant. jamaïc.*

Le tronc de cet arbre eſt de la groſſeur de la cuiſſe, couvert d'une écorce brune, tantôt plus claire, tantôt plus obſcure, garni quelquefois de pluſieurs épines courtes; il s'éleve à la hauteur de vingt piés, & eſt chargé de rameaux vers la terre. Le bois de ce tronc eſt blanc en dedans, ſolide, d'une odeur très-agréable & pénétranre, & il a beaucoup de moëlle.

Les feuilles qui naiſſent ſur les ramaux ſont ailées, compoſées de trois, de quatre ou de cinq paires de petites feuilles, écartées les unes des autres d'un demi-pouce, & rangées ſur une côte terminée par une paire de mêmes petites feuilles; chaque petite feuille eſt liſſe, d'un verd obſcur, arrondie, longue d'environ un pouce, & de trois quarts de pouce dans la partie la plus large.

Les fleurs naiſſent à l'extrêmité des rameaux; elles ſont blanches, par bouquets, ſemblables à celles du ſureau, compoſées de trois pétales épais, & de quelques étamines placées dans le centre; chacune de ces fleurs donne un fruit de la groſſeur d'un grain de poivre, dont la peau eſt mince, ſeche & brune; ce fruit s'ouvre en deux parties, & renferme une graine ronde, noire, dont l'odeur approche de celle des baies de laurier : on trouve cet arbre dans les forêts remplies de cailloux, & dans celles qui ſont ſur les montagnes de la Jamaïque.

Le pere Dutertre & M. de Rochefort, ont décrit l'un & l'autre ſur les lieux le *bois de Rhodes* des îles Antilles. Cet arbre s'éleve fort haut & fort droit; ſes feuilles longues comme celles du châtaigner ou du noyer, ſont blancheâtres, ſouples, molles & velues d'un côté. Ses fleurs qui ſont auſſi blanches & d'une odeur agréable, croiſſent par bouquets, & ſont ſuivies d'une petite graine noirâtre & liſſe; le bois au-dedans eſt de couleur de feuille morte, & différemment marbré, ſelon la différence des territoires où l'arbre a

pris naiſſance. Ce bois reçoit un poli admirable, & l'odeur qu'il exhale quand on le met en œuvre ou qu'on le manie, eſt douce & agréable.

On emploie ce *bois de Rhodes* des Antilles dans les ouvrages de marqueterie, de tour, & à faire des chapellets. Réduit en poudre, on le mêle parmi les paſtilles; les barbiers en parfumoient autrefois l'eau dont ils faiſoient la barbe, & la Médecine même le faiſoit entrer dans des remedes.

Les Hollandois en tirent par la diſtillation une huile blanche, pénétrante & fort odorante, que l'on vend ſous le nom d'*oleum rhodium*, & que l'on emploie ſouvent dans ces baumes que l'on nomme apoplectiques, céphaliques, & qui ne ſont autre choſe que des baumes échauffans. Les parfumeurs ſe ſervent auſſi de cette huile de *Rhodes*. Cette huile nouvelle eſt aſſez ſemblable à l'huile d'olive; mais avec le temps elle s'épaiſſit & devient d'un rouge obſcur comme de l'huile de cade : on tire auſſi du *bois de Rhodes* par la cornue un eſprit rouge, & une huile noire & puante, qui n'eſt d'aucun uſage. *(D. J.)*

Rhodes, *marbre de*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'étoit un marbre blanc, d'une grande beauté, dont les Romains ſe ſervoient dans leurs édifices, mais il étoit inférieur à celui de Paros; ſon nom lui venoit de l'île de Rhodes.

Rhodes, (*Géog. anc. & mod.*) île d'Aſie, ſur la côte méridionale de l'Anatolie, & de la province d'Aïden-Elli, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal de huit à dix lieues de l'arge. Cette partie de la mer Méditerranée s'appelloit autrefois la *mer Carpathienne*, & ſe nomme aujourd'hui la *mer de Scarpanto*.

L'île de *Rhodes* peut avoir environ 130 milles de tour. Elle a changé pluſieurs fois de nom, ſuivant les différentes colonies qui s'y ſont établies. Pline dit qu'elle a été appellée *Ophieuſe*, *Aſtérie*, *Oethrée*, *Trinacrie*, *Corymbie*, *Atabaris* & *Oleoeſſa*. Ses trois principales villes étoient d'abord Lynde au ſud-eſt de l'île, Camire à l'occident, & Jaliſe au ſeptentrion; mais la ville de *Rhodes*, bâtie à l'orient du temps de la guerre du Péloponneſe, devint bientôt la capitale de toute l'île.

On met au nombre de ſes premiers rois Thleptoleme, Doricus Damagete. Mauſole roi de Carie, s'en empara par la ruſe, & les Rhodiens, d'alliés qu'ils étoient de ce prince, devinrent ſes ſujets. Après ſa mort ils voulurent rétablir la démocratie, & choiſirent le temps qu'Artémiſe jettoit les fondemens du mauſolée; mais cette reine, habile & courageuſe, ſurprit la flotte des Rhodiens, & porta chez eux le fer & le feu.

Rhodes tomba dans la ſuite ſous la domination des Grecs & des Romains. Elle a été très-célebre par les beaux arts qui ont fleuri, par ſa marine, par ſon commerce, par l'équité de ſes loix, & par ſa puiſſance. Il faut voir comme Pindare en parle, & comme il étale ce que la Poéſie a de plus riche & de plus ſublime pour relever la gloire de cette île. » C'eſt » ſur elle, dit-il, que Jupiter verſa une » pluie d'or. Minerve l'enrichit du don » des arts, quoique ſes peuples euſſent » offenſé la déeſſe en lui offrant des » ſacrifices ſans feu. *Rhodes* ne ſe montroit point encore au milieu des flots, » lorſque les dieux ſe partagerent le monde. Apollon la demande pour ſa part » & l'obtient; trois de ſes fils y régnerent; c'étoit là qu'étoit marqué comme » à un dieu, le terme des malheurs de » Thleptoleme dans la pompe des jeux » & des ſacrifices ».

La ville de *Rhodes* ayant effacé, par la commodité de ſon port, la ſplendeur des autres villes de l'île, devint de plus en plus floriſſante par les arts & par les ſciences. Ses académies & ſur-tout celles de Sculpture, y attiroient toutes ſortes d'étrangers & il en ſortoit tant de beaux morceaux, qu'on diſoit que Minerve y faiſoit ſon ſéjour. On comptoit dans cette ville juſqu'à trois mille ſtatues de différentes grandeurs, toutes d'excellens artiſtes. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont ſes temples étoient remplis, chef-d'œuvres de l'art, de la main des Parhaſius, des Protogène, des Zeuxis & des Apelles : Meurſius en a publié un traité. Pour ce qui regarde ce coloſſe

ſurprenant, qu'on avoit conſacré au ſoleil, la divinité tutelaire de l'île, on en trouvera l'article à part dans ce Dictionnaire.

Vers le déclin de l'empire des Grecs, l'île de *Rhodes* eut le ſort des autres îles de l'Archipel. Elle tomba ſous la domination des Génois, des Saraſins, des chevaliers de S. Jean de Jéruſalem qui s'en emparerent en 1310, & qui furent alors appellés *chevaliers de Rhodes*. Enfin Soliman la leur enleva en 1522, & depuis lors elle eſt reſtée ſous la domination des Turcs, qui ont bâti deux tours pour défendre l'entrée du port; mais ils laiſſent l'île inculte. Sa *long.* ſuivant Street, 45d 56′. 15″. *lat.* 36. 46. & ſelon Greaves, 37. 50.

Cette île dans ſon état floriſſant, n'a pas ſeulement produit d'excellens artiſtes, mais elle a été la patrie de grands capitaines, de poëtes, de philoſophes, d'aſtronomes, & d'hiſtoriens illuſtres.

Timocréon de *Rhodes*, poëte de l'ancienne comédie, vivoit 474 ans avant Jeſus-Chriſt; ſes écrits n'ont pas paſſé juſqu'à nous. Il nous reſte de Simmias de *Rhodes*, poëte lyrique, qui floriſſoit 320 ans avant l'ére chrétienne, quelques fragmens imprimés avec les œuvres de Théocrite. Pitholeon, Rhodien, n'étoit pas un poëte ſans talens, quoiqu'il ait été tourné en ridicule par Horace, *Sat.* 10. *liv. I.* parce que dans ſes épigrammes il mêloit enſemble du grec & du latin. Pitholéon eſt ſelon toute apparence, le même que M. Otacilius Pitholaüs, dont il eſt parlé dans Suétone & dans Macrobe. Il compoſa de vers ſatyriques contre Jules-Céſar qui le ſouffrit, comme Suétone, *ch. lxxv.* nous l'apprend: *Pitholai carminibus maledicentiſſimis laceratam exiſtimationem ſuam, civili animo tulit.* Macrobe rapporte un jeu de mots fort plaiſant de ce Pitholaüs, & dont la grace ne peut ſe rendre en françois: le voici en latin. *Cùm Caninius Reblius uno tantùm die conſul fuiſſet dixit Pitholaus; antè flamines, nunc conſules diales fiunt.*

Je pourrois nommer Poſſidonius au nombre des Philoſophes de *Rhodes*, parce qu'il y paſſa ſa vie; mais Strabon ſon contemporain nous aſſure qu'il étoit originaire d'Apamée en Syrie. Appollonius, diſciple de Panœtius, étoit auſſi natif de Naucratis; il fut ſurnommé *le rhodien*, parce qu'il ſéjourna long-temps à *Rhodes*.

Pour Panœtius, on ſait que *Rhodes* étoit la patrie de ce célebre philoſophe ſtoïcien, & qu'il ſortoit d'une famille très-diſtinguée par les armes & par les lettres, comme le marque Strabon, Scipion l'Afriquain, ſecond du nom, ainſi que Lelius, furent de ſes diſciples & de ſes amis. Ce philoſophe avoit écrit un traité de la patience dans les douleurs, & trois livres des devoirs de la vie civile, que Cicéron a ſuivi dans l'excellent ouvrage qu'il nous a laiſſé ſur le même ſujet. Horace, *Od. 29. liv. I.* fait un bel éloge de Panœtius. Il dit à Iccius:

Quùm tu coemptos undique nobiles
Libros Panœti, ſocraticam & domum,
Mutare loricis Iberis
Pollicitus meliora tendis?

« Quand je vous vois, Iccius, changer » pour les armes les charmans écrits de » Panœtius, que vous aviez amaſſés de » tout côté avec tant de ſoins & de » frais, & quitter l'école de Socrate pour » celle de Mars; étoit-ce donc là que » devoient aboutir vos promeſſes & nos » eſpérances »?

Caſtor le rhodien, qui floriſſoit vers l'an 150 avant l'ére chrétienne, eſt au rang des chronologues célebres; il avoit publié pluſieurs ouvrages très-eſtimés, ſur l'ancienne hiſtoire & ſur l'ancienne chronologie grecque; mais il avoit fait mention dans ſes écrits d'un phénomene céleſte, dont l'explication exercera long-temps nos aſtronomes. Il s'agit d'un changement ſingulier qui fut obſervé ſous le regne d'Ogygès, dans la couleur, dans la groſſeur, dans la figure, & dans le cours de la planete de Vénus. Le fragment de cette obſervation, tiré de Varron, le plus ſavant des Romains de ſon temps, nous a été conſervé par ſaint Auguſtin, *de civitate Dei, liv. XXI. ch. viij. N. 2.* en voici les termes. *Eſt in Marci Varronis libris, quorum inſcriptio de gente populi romani, caſtor ſcribit in ſtella Veneris ..... tantum portentum extitiſſe, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram,*

curſum : *quod factum ità* , *neque anteà* , *neque poſteà ſit. Hoc factum Ogyge rege dicebant* , *Adraſtus*, *Cyzicenus* , *& Dion neapolites mathematici nobiles.* L'époque d'Ogygès eſt connue ; le déluge de ſon nom arriva l'an 1796 avant l'ére chrétienne.

Hévélius, aſtronome du ſiecle paſſé, propoſe , *Cométographe* , *liv. VII. pag.* 373 , deux explications différentes qu'il paroît goûter davantage du phénomene rapporté par Caſtor. La premiere de regarder ces changemens obſervés dans la groſſeur, la couleur, & la figure de Vénus, comme une ſimple apparence, produite par quelque réfraction extraordinaire de notre atmoſphere, & ſemblable à ces halons ou couronnes que l'on apperçoit au tour des aſtres. La ſeconde explication qu'Hévélius adopte, rapporte ce phénomene à un changement arrivé dans l'atmoſphere même de Vénus. On peut objecter qu'aucune de ces explications ne rend raiſon de la plus ſinguliere circonſtance du phénomene, c'eſt-à-dire, du changement obſervé dans le cours de la planete de Vénus. De plus, on demandera quelle raiſon a obligé cette planete de changer ſon cours, & de quitter ſon ancienne route pour en prendre une nouvelle.

M. Freret, dans les mém. de Littérat. *tom. X. in*-4°. a imaginé un moyen ingénieux d'expliquer toutes les circonſtances du phénomene obſervé par Caſtor ; c'eſt par l'apparition d'une comete, que l'on auroit confondu avec la planete de Vénus. Il ne s'agira plus que de prouver qu'il parut une comete du temps d'Ogygès ; car alors tout ſera facile à comprendre. Une comete dont la tête ſe montra le ſoir & le matin auprès du ſoleil, quelques jours après que Vénus s'étoit plongée dans les rayons de cet aſtre, fut priſe d'abord pour Vénus elle-même : & cette comete ayant pris une chevelure ou une queue les jours ſuivans, on attribua ce changement de groſſeur, de couleur, & de figure à la planete de Vénus. Le mouvement propre de la comete l'éloignant tous les jours de plus en plus du ſoleil, & lui faiſant traverſer le ciel par une route très-différente de celle de Vénus, on ne douta point que cette planete qui demeure quelquefois cachée dans les rayons du ſoleil pendant pluſieurs jours, n'eût abandonné ſon ancien cours, pour en ſuivre un nouveau.

Un illuſtre philoſophe péripatéticien, natif de l'île de *Rhodes*, eſt Andronicus. Il vint à Rome au temps de Pompée & de Cicéron, & y travailla puiſſamment à la gloire d'Ariſtote, dont il fit connoître les écrits dans cette capitale du monde. Il les tira de la confuſion où ils étoient, & leur donna un ordre plus méthodique : c'eſt Plutarque qui nous l'apprend dans la vie de Sylla. On ne ſauroit bien repréſenter le grand ſervice que rendit alors Andronicus à la ſecte des Péripatéticiens ; peut-être ne ſeroit-elle jamais devenue fort célebre, s'il n'eût pris un ſoin ſi particulier des œuvres du fondateur ?

Le plus fameux athlete du monde, Diagoras, nâquit dans l'île de *Rhodes* ; il deſcendoit d'une fille d'Ariſtomene, le plus grand héros qui eût été parmi les Meſſéniens. On connoît l'ode que Pindare fit en l'honneur de Diagoras ; c'eſt la VIIe. des olympiques, & elle fut miſe en lettres d'or dans le temple de Minerve. On voit par cette ode, que Diagoras avoit remporté deux fois la victoire aux jeux de *Rhodes*, quatre fois aux jeux Iſthmiques, deux fois aux jeux Néméens ; & qu'il avoit été victorieux aux jeux d'Athenes, à ceux d'Argos, à ceux d'Arcadie, à ceux de Thèbes, à ceux de la Béotie, à ceux de l'île d'Ægine, à ceux de Pellene & à ceux de Mégare. L'ode de Pindare fut faite ſur la couronne du pugilat que remporta Diagoras aux jeux olympiques de la ſoixante-dix-neuvieme olympiade ; les éloges de Damagete, pere de Diagoras, de Tleptoleme, le fondateur des *Rhodiens* & la ſouche de la famille, ne ſont pas oubliés ; enſorte qu'il en réſulte que Diagoras deſcendoit de Jupiter.

Pauſanias obſerve que la gloire que remporta Diagoras par ſes victoires à tous les jeux publics de la Grece devint encore plus remarquable par celle que ſes fils, & les fils de ſes filles y obtinrent. Il y mena lui-même une fois deux de ſes fils qui

qui y furent couronnés ; ils chargerent leur pere ſur leurs épaules, & le porterent au travers d'une multitude incroyable de ſpectateurs, qui leur jetoient des fleurs à pleines mains, & qui applaudiſſoient à ſa gloire, & à ſa bonne fortune.

Aulugelle ajoute, que ce pere fut tranſporté de tant de joie, qu'il en mourut ſur la place : *eoſque*, dit-il, en parlant de ſes filles, *vidit vincere, coronarique eodem olympiæ die : & cùm ibi eum adoleſcentes amplexi, coronis ſuis in caput patris poſitis, ſuaviarentur ; cùmque populus gratulabundus, flores undique in eum jaceret ; ibi in ſtadio inſpectante populo, in oſculis atque in manibus filiorum, animam efflavit.* Noct. Atticar. *l. III. c. xv.* Je voudrois bien que cette mort de Diagoras fût vraie ; mais j'ai le regret de voir que Pauſanias ne confirme point ce fait ſingulier. Cicéron même me dit qu'un Lacédémonien aborda Diagoras dans ce moment, pour l'exhorter à ne point perdre une ſi belle occaſion de finir ſa carriere : « Mourez, Diagoras, lui dit-il » en le ſaluant, car vous ne pouvez » monter plus haut ». Voilà bien le diſcours d'un Lacédémonien ; un Athénien n'eût dit qu'une gentilleſſe plaiſante ou ingénieuſe.

Memnon, général d'armée de Darius, dernier roi de Perſe, étoit auſſi de l'île de *Rhodes ;* homme conſommé dans le métier de la guerre, il donna à ſon maître les meilleurs conſeils qui lui pouvoient être donnés dans la conjoncture de l'expédition d'Alexandre. S'il avoit encore vécu quelques années, la fortune de ce grand conquérant auroit été moins rapide ; & peut-être même que les choſes euſſent changé de face. Son deſſein étoit de porter la guerre dans la Macédoine, pendant que les Macédoniens la faiſoient au roi de Perſe dans l'Aſie. C'eſt ainſi que les Romains en uſerent, pour contraindre le redoutable Annibal d'abandonner l'Italie. Lors donc qu'on délibéra ſur le parti qu'il falloit prendre contre le roi de Macédoine, qui ayant paſſé l'Helleſpont, s'avançoit vers les provinces de Perſe ; ſon avis fut qu'on ruinât les frontieres, & qu'on tranſportât une grande partie des troupes dans la Macédoine. Par ce moyen, dit-il, on établira dans l'Europe le théatre de la guerre : l'Aſie jouira de la paix, & l'ennemi faute de ſubſiſtance ſera contraint de reculer, & de repaſſer en Europe pour ſecourir ſon royaume. C'étoit ſans doute le plus ſûr parti que les Perſes puſſent choiſir, dit Diodore de Sicile, *l. XVII. c. vij.* Mais les autres généraux ne trouvant pas ce conſeil digne de la grandeur de leur monarque, ils conclurent qu'il falloit livrer bataille, & la perdirent.

Cependant Memnon ayant été nommé généraliſſime, fit des préparatifs extraordinaires par mer & par terre ; il ſubjugua l'île de Chio & celle de Leſbos ; il menaça celle d'Eubée ; il noua des intelligences avec les Grecs ; il en corrompit pluſieurs par ſes préſens ; en un mot, il ſe préparoit à tailler beaucoup de beſogne aux ennemis de ſon roi dans leur propre pays, lorſqu'une maladie le vint ſaiſir & le tira de ce monde en peu de jours.

Il eut l'avantage de connoître par la conduite d'Alexandre à ſon égard, qu'il en étoit eſtimé ou redouté. Ce jeune prince voulant ou le rendre ſuſpect aux Perſes, ou l'attirer dans ſon parti, défendit ſévérement à ſes troupes de commettre le moindre déſordre dans les terres de Memnon ; mais le général de Darius fit l'action d'un honnête homme, & d'une belle ame, en châtiant un de ſes ſoldats qui médiſoit d'Alexandre. « Je ne t'ai pas » pris à ma ſolde, lui dit il en le frappant » de ſa javeline, pour parler mal de ce » prince, mais pour combattre contre » lui ». Voilà une belle maxime : elle n'étoit guere pratiquée du temps de François I. & de Louis XIV. & je ne ſais ſi on la pratique mieux au temps préſent.

Frenshemius obſerve qu'au ſiege d'Halicarnaſſe, Memnon s'oppoſa vigoureuſement à quelques Grecs fugitifs remplis de haine pour le nom *macédonien*, qui ne vouloient pas qu'on permît à Alexandre d'enterrer ſes morts ; quoi qu'en le lui permettant, on ſe pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la paſſion de ces fugitifs ; il accorda la ſuſpen-

d'armes, & les cadavres que demandoit le roi de Macédoine.

La veuve de Memnon fut la premiere femme qu'aima ce jeune prince après ſes victoires. Elle s'appelloit *Barſene*, & étoit petite fille d'un roi de Perſe : elle fut priſe en même temps que la mere, la femme & les filles de Darius. Elle ſavoit & parloit à ravir le grec ; ſa douceur, ſon caractere, ſes graces & ſa beauté, triompherent d'Alexandre. Il en eut un fils, combla la mere de biens, & maria très-avantageuſement ſes deux ſœurs, l'une à Eumenes, & l'autre à Ptolomée : Alexandre étoit fait pour conquérir tout le monde.

On peut joindre à Memnon, *Timoſthène le rhodien ;* il floriſſoit vers la cent vingt-ſixieme olympiade, ſous le regne de Ptolomée Philadelphe, qui le fit général de ſes armées de mer. C'étoit de plus un homme curieux, & qui joignoit aux lumieres de ſa profeſſion, toutes celles de la géographie. Il avoit écrit un livre intitulé *les ports de mer*, & un autre ſous le titre de *ſtadiaſme*, qui marquoit les diſtances des lieux dans une très-grande étendue de pays. Ces ouvrages n'éxiſtent plus ; mais on ſait qu'Eratoſthène & Pline en ont beaucoup profité.

Clitophon né à *Rhodes*, décrivit auſſi la géographie de pluſieurs pays ; entre autres celle d'Italie & des Gaules ; ouvrages qui ſe ſont perdus, & qui ſeroient pour nous fort intéreſſans. Il avoit auſſi mis au jour la *deſcription des Indes*, dont Plutarque & Stobée ont fait mention.

Diognete de *Rhodes*, rendit par ſon génie de ſi grands ſervices à ſa patrie, qu'il obligea Démétrius Poliorcetes d'en lever le ſiege, la premiere année de la cent dix-neuvieme olympiade, & 304 ans avant Jeſus-Chriſt. Les Rhodiens comblerent d'honneurs Diognete, & lui aſſignerent comme à leur libérateur une penſion très-conſidérable.

Hipparque mathématicien, & grand aſtronome, étoit encore de *Rhodes*, ſelon Ptolomée, & floriſſoit ſous les regnes de Philométor & d'Evergete rois d'Egypte, depuis la cent quarante-troiſieme olympiade, juſqu'à la cent cinquante-troiſieme, c'eſt-à-dire, depuis l'an 168 avant Jeſus-Chriſt, juſques à l'an 129. Pline parle d'Hipparque avec de grands éloges. Il laiſſa pluſieurs obſervations ſur les aſtres, & un commentaire ſur Aratus, que nous avons encore.

Antagoras, poëte de *Rhodes*, vivoit ſous la cent vingt-ſixieme olympiade ; Antigonus Gonatas, roi de Macédoine, le combla de faveurs, & ſe l'attacha par ſes bienfaits. Il ne nous reſte de ſes ouvrages qu'une épigramme contre Crantor ; le temps nous a ravi ſon grand poëme, intitulé *la Thébaïde*.

Enfin *Soſigrate*, dont les écrits cités par les anciens, ont péri par l'outrage des temps, étoit auſſi natif de *Rhodes ;* tout prouve en un mot, que cette ville a fourmillé d'hommes illuſtres en tout genre. *(Le Chevalier* DE JAUCOURT.*)*

RHODES *coloſſe de*, *(Art. ſtatuaire anc.)* ouvrage admirable de l'art, que l'on a placé au rang des merveilles du monde. Je ne puis rien faire de mieux pour en parler ſciemment, que de tranſcrire ici la deſcription de Pline, *c. vij. p.* 105. & d'y joindre le commentaire de M. le comte de Caylus, inſéré dans les *mémoires de Littérature*, *tome XXV. in*-4°. Voici le texte de Pline.

« Le plus admirable de tous les coloſſes, eſt celui du ſoleil, que l'on » voit à *Rhodes*, & qui fut l'ouvrage de » Charès de Linde, éleve de Lyſippe. » Ce coloſſe avoit ſoixante-dix coudées » (environ 105 piés) de hauteur. Un » tremblement de terre le renverſa après » qu'il eut été cinquante-ſix ans en place ; » & quoique renverſé, c'eſt une choſe » prodigieuſe à voir. Il y a très-peu » d'hommes qui puiſſent embraſſer ſon » pouce ; ſes doigts ſont plus grands que » la plupart des ſtatues ; ſes membres » épars paroiſſent de vaſtes cavernes, » dans leſquelles on voit les pierres pro- » digieuſes que l'on avoit placées dans » l'intérieur du coloſſe, pour le rendre » plus ferme dans ſa poſition. Charès » avoit été douze ans à le faire, & il » coûta trois cents talens (un million qua- » tre cents dix mille livres) que les Rho- » diens avoient retirés de tous les équi-

» pages de guerre, que le roi Démétrius » avoit laiſſé devant leur ville, ennuyé » d'en continuer le ſiege ».

Solis coloſſus Rhodi. Rhodes étoit avec raiſon adonnée au culte du ſoleil : après avoir été innondée par un déluge, elle croyoit devoir le deſſéchement de ſa terre aux rayons du ſoleil.

Quem fecerat Chares, Lindius. Linde étoit une des principales villes de l'île de *Rhodes* ; elle fut la patrie de Charès, que quelques auteurs ont nommé *Lachès.* Meurſius concilie cette différence, en diſant que Charès étant mort avant que d'avoir achevé le coloſſe, Lachès l'acheva. Suivant Sextus Empiricus, Charès s'étoit trompé, & n'avoit demandé que la moitié de la ſomme néceſſaire ; & quand l'argent qu'il avoit reçu ſe trouva employé au milieu de l'ouvrage, il s'étoit donné la mort.

Septuaginta cubitorum altitudinis fuit. La plupart des auteurs donnent avec Pline, ſoixante-dix coudées de hauteur à ce coloſſe ; quelques-autres lui ont donné juſqu'à quatre-vingt coudées ; Hygin veut qu'il n'ait eu que quatre-vingt-dix piés. Nous avons, dit M. de Caylus, un moyen bien ſimple de vérifier ce calcul, par la meſure d'une partie qui nous eſt indiquée par le texe ; ce moyen eſt toujours plus certain que les chiffres ; dont l'incorrection n'eſt que trop connue dans les manuſcrits : de plus, l'exemple de Pythagore, pour retrouver les proportions d'Hercule, eſt ſi bon qu'on ne ſauroit trop le ſuivre.

Les proportions des figures ſont variées ſelon les âges & les occupations de l'homme : la ſeule comparaiſon d'un Hercule à un Apollon, ſuffira pour convaincre de cette variété. Ainſi l'on conviendra ſans peine, que les membres d'un homme de trente-cinq à quarante ans qui a fatigué, different en groſſeur de ceux d'un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, délicat & repoſé. On pourroit donc s'égarer dans les différentes proportions, ou du moins laiſſer du ſoupçon ſur la préciſion du calcul qu'on va préſenter, mais on marche ici avec ſûreté.

Nous ſavons que ce coloſſe repréſentoit le ſoleil, & nous connoiſſons les Grecs pour avoir été fort exacts à conſerver les proportions convenables aux âges & aux états ; nous voyons qu'ils les ont toujours tirées du plus beau choix de la nature. Ce ſera donc ſur l'Apollon du Vatican, une des plus belles figures de l'antiquité, qu'on va comparer toutes les meſures données par la groſſeur du pouce. Pline nous en parle comme pouvant à peine être embraſſé par un homme ; ce qu'il ajoute immédiatement après, que ſes doigts ſont plus grands que la plupart des ſtatues, prouve qu'il entend le pouce de la main, dont les doits plus allongés ont plus de rapport à l'idée générale des ſtatues. C'eſt donc ſur le pouce de la main qu'il faut établir toutes les meſures.

Le pouce a deux diametres principaux & différens entre eux : l'Apollon ayant ſept têtes, trois parties, neuf minutes, & de notre pié de roi ſix piés cinq pouces ; il réſulte que le plus petit de ces deux diametres nous donne quatre-vingt dix-ſept piés cinq pouces $\frac{17}{}$, & le plus grand, cent douze piés dix pouces.

Nous voyons par-là que Pline nous a conſervé la meſure du plus grand diametre, & que ſon calcul de cent cinq piés ou environ eſt juſte, d'autant que s'il y avoit peu d'hommes qui puſſent embraſſer ce pouce, il y en a peu auſſi de la grandeur de l'Apollon, qui ſert ici de regle, pour donner des meſures dont on ne préſente ici que le réſultat, ſans même vouloir entrer dans le détail du pié romain, que l'on ſait être d'un peu plus d'un pouce plus court que le nôtre.

Poſt 56. annum terræ motu proſtratum ; c'eſt le ſentiment commun. Scaliger prétend prouver, contre Pline, par un calcul chronologique, qu'il faut compter 66 ans. Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que le tremblement de terre qui le renverſa eſt arrivé dans la 139e. olympiade, ſelon la chronique d'Euſebe ; celle d'Alexandrie le place cependant dans la 138.

Sed jacens quoque miraculo eſt. Selon Strabon, il s'étoit rompu vers les genoux. Euſtathe a fait mention de cette circonſtance, & quelques auteurs modernes l'ont copié. Lucien dans ſon hiſtoire fabuleuſe,

qu'il appelle *véritable*, ſuppoſe des hommes grands comme la moitié ſupérieure du coloſſe. Cette moitié étoit donc à terre; il étoit donc aiſé de la meſurer auſſi-bien que le pouce qu'on ne pouvoit embraſſer. Délà il eſt naturel de conclure, que ſi ce coloſſe avoit été placé à l'entrée du port & les jambes écartées, cette moitié rompue ſeroit tombée dans la mer.

Spectantur in ù› magnæ molis ſaxa. Philon & Plutarque diſent la même choſe; ce dernier en fait une belle application aux princes qui reſſemblent au coloſſe, ſpécieux par le dehors, plein de terre, de pierre & de plomb au-dedans.

Duodecim annis effectum 300 talentis, quæ contulerant ex apparatu regis Demetrii. Tout le monde eſt d'accord ſur ces trois articles; on differe ſur le temps où l'on commença à y travailler: la plus commune opinion eſt, qu'il fut fini l'an 278 avant J. C. aprés 12 ans de travail, & qu'il fut renverſé 56 ans après, l'an 222.

M. de Caylus examine ici ce qu'il a pu raſſembler ſur la vérité & l'erreur de cette poſition. Par ce qui a été dit à l'occaſion de la chûte du coloſſe, on voit qu'il n'étoit point placé ſur la mer, & que les jambes écartées qu'on lui donne, ſont une ſuite de l'opinion qu'il étoit placé à l'entrée du port. Plutarque dans l'endroit cité plus haut, dit que les plus mauvais ſculpteurs, pour en impoſer davantage, repréſentoient les coloſſes avec les jambes les plus écartées qu'ils pouvoient; argument indirect contre l'écartement des jambes de celui de *Rhodes*, dont aſſurément il faiſoit autant d'eſtime que les anciens Grecs. La traduction du prétendu manuſcrit grec ſur le *coloſſe de Rhodes*, cité par M. de Choul, fait poſer le coloſſe ſur une baſe triangulaire, ſans doute par rapport à la figure de l'île, que Pline, à cauſe de cette prétendue figure, appelle *Trinacria*, dans la liſte de ſes autres noms.

Quoique ce prétendu manuſcrit grec ne mérite guere de croyance, parce qu'il ajoute aux narrations connues, mettant une épée & une lance dans les mains du coloſſe, avec un miroir pendu à ſon cou, (outre d'autres circonſtances fabuleuſes): cependant cette baſe triangulaire pour les deux piés du coloſſe, eſt digne de remarque.

Colomiés, qui cite cette traduction comme un fragment de Philon, ne prend pas garde qu'elle finit par l'enlevement des débris; ce qui démontre que ſi l'auteur a exiſté, ce ne peut être qu'à la fin du vij. ſiecle. Philon de Byzance écrivoit à-peu-près du temps que le coloſſe étoit encore ſur pié, puiſqu'il ne parle point de ſa chûte; on le croit un peu poſtérieur à Archimede. On ne ſait ſi c'eſt lui dont parle Vitruve, ou celui dont l'ouvrage grec a été imprimé au Louvre; car il y a un très-grand nombre de Philons, poëtes, hiſtoriens & mathématiciens, *&c.* Celui qui nous a laiſſé un petit traité ſur les ſept merveilles, ne parle que d'une baſe, & la dit de marbre blanc; la grande idée qu'il en donne, convient au monument qu'elle portoit; mais ce qui nous importe, c'eſt qu'il ne fait mention que d'une; & dans la ſuppoſition moderne, il en auroit fallu deux pour laiſſer le paſſage aux vaiſſeaux.

Il eſt aſſez étonnant que dans ces derniers temps ont ait imaginé le coloſſe placé à l'entrée du port, avec les jambes écartées; on ne le trouve décrit dans cette poſition dans aucun auteur, ni repréſenté dans aucun monument ancien: ce ne peut être que quelque vieille peinture ſur verre, ou quelque deſſin d'imagination, qui ait été la premiere ſource de cette erreur. Vigenere eſt peut-être le premier qui ſe ſoit aviſé de l'écrire: il a été ſuivi de Bergier de Chevreau, qui tout homme de lettres qu'il eſt, ajoute pourtant que ce coloſſe tenoit un fanal à la main; de M. Rollin, & de la plupart de nos dictionnaires, *&c.* Daper ne dit pas un mot de cette poſition. De quelque façon que ce coloſſe ait été placé, voici les réflexions de M. le comte de Caylus ſur les moyens dont il a pu être exécuté.

J'avois toujours imaginé, dit-il, que des corps d'une étendue pareille à ces coloſſes, ne pouvoient être jetés d'un ſeul jet. Tout a des bornes dans la nature, & la chaleur ne peut ſe conſerver à une auſſi grande diſtance du fourneau dont elle part, pour porter la matiere

à un degré convenable de chaleur, à des parties auſſi éloignées : il ne faut pas douter que les anciens qui ont apporté une ſi grande ſagacité dans la pratique, n'aient connu le moyen de réunir la fonte chaude à la froide, ainſi qu'on l'a vu pratiquer par Varin; ce fut ainſi qu'il répara la ſtatue équeſtre du roi, exécutée par Lemoine pour la ville de Bordeaux. Toute la moitié ſupérieure du cheval avoit manqué horizontalement à la premiere fonte, & elle fut reparée à la ſeconde.

Sans entrer dans le détail d'une opération, qui ne convient point ici, il eſt poſſible que ce moyen, qui ôtoit l'apparence de toutes les ſoudures & de toutes les liaiſons, ait été pratiqué anciennement. A la vérité cette pratique ne peut avoir été ſuivie que pour les figures plus petites, & plus ſous l'œil que celle dont il s'agit; il eſt d'autant plus probable que les anciens ont connu les pratiques les plus délicates & les mieux étendues de cet art, qu'on a vu plus d'un bronze antique ſi bien jeté, qu'il n'avoit jamais eu beſoin d'être réparé; Bouchardon confirme cette opinion.

Quoiqu'il en ſoit, on n'avoit certainement pas employé pour le *coloſſe de Rhodes* des recherches & des ſoins, que ſa prodigieuſe étendue rendoit inutiles. Il eſt donc à préſumer qu'il a été jeté en tonnes, c'eſt-à-dire, par parties qui ſe raccordoient, & ſe plaçoient les unes ſur les autres. Pline ne le dit pas, mais il en fournit une preuve convaincante en parlant du coloſſe renverſé; il compare le creux des membres épars à de vaſtes cavernes, dans leſquelles on voyoit des pierres prodigieuſes, *&c.* Il eſt conſtant que ces pierres n'ont pu être placées qu'après coup; donc les morceaux de la fonte ont été rapportés, & rejoints en place; car ces pierres néceſſaires à la ſolidité du coloſſe, placées & élevées dans l'intérieur, à meſure qu'il ſe formoit, ont ſuivi les parties quand elles ont été renver ées; d'ailleurs ce plomb dont parle Plutarque dans l'endroit cité plus haut, ne peut être que la ſoudure néceſſaire à la réunion des parties.

Pour ſuivre la deſtinée du coloſſe, depuis ce que Pline nous en a conſerve, on convient à-peu-près du temps où les Arabes en enleverent les débris après avoir pris *Rhodes*. Ce fut Mabias (Moavias) leur général qui fit cette expédition, l'année du califat d'Othman, quatrieme calife, & la ſeconde de l'empereur Conſtans, l'an de J. C. 672; ce qui fait près de neuf cents ans, depuis que le tremblement de terre l'avoit renverſé; ceux qui comptent mille trois cent & tant, ſe trompent groſſiérement. Tous les auteurs conviennent qu'il fallut neuf cents chameaux pour tranſporter ces débris. Scaliger eſtime la charge d'un chameau à huit cents livres; le poids du tout ſe montoit à ſept cent vingt mille livres.

On vient de prouver que le coloſſe n'étoit point placé ſur le port, les jambes écartées, & que cette erreur ne peut être imputée qu'aux modernes; mais d'autres anciens en aſſez grand nombre, ſont tombés dans une autre. Ils ont cru que les Rhodiens, depuis l'érection du coloſſe, avoient été appellés *coloſſiens*; c'eſt ce que diſent Cédrenus, Glycas, Maléla, Euſtate, Suidas, ſuivis de quelques modernes, Marius, Niger, Porcacci, Pinedo, Daper même, qui nous a donné une aſſez bonne deſcription de *Rhodes*, où, entr'autres choſes, il remarque que le coloſſe avoit été placé dans l'ancienne ville de *Rhodes*, de même que les autres coloſſes dont Pline fait mention, & non pas dans le port de la nouvelle ville, qui a été bâtie long-temps après. Au reſte, Eraſme eſt le premier qui ait refuté les Coloſſiens de *Rhodes*; il fait voir qu'on les a ridiculement confondus (ce qu'avoit fait Pline) avec les Coloſſiens à qui ſaint Paul écrit.

Après avoir rapporté des erreurs ſur le fait, il y en auroit bien d'autres à remarquer. Feſtus dit, *Coloſſus à Caleto à quo formatus eſt, dictus.* Caletus eſt manifeſtement la corruption de Charès. Sur quoi l'on pourroit obſerver que le P. Hardouin, pour confirmer la leçon de Charès, rapporte ailleurs le nom du même Charès, quoique ce ſoit celui d'un général Athénien. Un autre auteur appelle l'artiſte Coloſſus, donnant à l'ouvrage le nom de l'artiſte.

Caſſiodore dit, que ſous le ſeptieme conſulat de Veſpaſien, fut élevé le coloſſe de cent ſept piés. Brodeau a copié cette erreur; & l'a même approuvée, en ajoutant le mot de *Rhodus. Veſpaſiani principatu*, dit-il, *factus eſt Rhodi coloſſus habens altudine pedes* 107.

Caſſiodore & Brodeau ont confondu groſſiérement avec le *coloſſe de Rhodes*, le coloſſe de Néron, fait par Zénodore, ſur lequel Veſpaſien ſubſtitua la tête du Soleil à celle de Néron; ainſi que Commode ſubſtitua enſuite la ſienne à celle du Soleil. (*D. J.*)

RHODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, ſur la côte du golfe de Veniſe, à l'orient ſeptentrional du lac de Varano. On croit que c'eſt la ville Hyrium ou Hyria des anciens. (*D. J.*)

RHODIEN, LE DROIT, (*Juriſp. rom.*) *jus rhodium*, c'eſt ainſi qu'on appelle le code des loix de l'île de Rhodes par rapport aux naufrages, & aux autres événemens fortuits de la navigation. Les loix des Rhodiens en ce genre, étant fondées ſur l'équité naturelle, furent généralement obſervées dans la Méditerrannée. Rome en reconnut l'autorité; car on voit que du temps de Jules-Céſar & d'Auguſte, les juriſconſultes Servius, Ofilius, Labeo & Sabinus, les adopterent dans les mêmes cas, ſur-tout par rapport à l'article du jet des marchandiſes ſur les côtes, *de jactu mercium*. On ſait auſſi que les empereurs Claude, Veſpaſien, Trajan Hadrien & Antonin, confirmerent les mêmes loix des Rhodiens, & qu'ils ordonnerent qu'on décidât tous les cas du commerce maritime ſelon ces loix. Il nous reſte un fragment grec, *narrationes de legum Rhodiarum confirmatione*, qui ſe trouve à la tête des *leges nauticæ*. Simon Schardius le fit imprimer *in*-8°. à Bâle, en 1561, & Marquard Freher le publia dans le ſecond tome de ſon *jus græco romanum*, imprimé à Heidelberg, en 1599, *in-fol. Voyez* Jaques Godefroy, *Diſſert. de imperio maris*; & Grotius, *in Floribus ad jus Juſtinianum*. (*D. J.*)

RHODIOLA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que les autres botaniſtes appellent communément *rhodia*, en voici les caracteres. Les fleurs ſont, les unes hermaphrodites, ſervant de fleurs mâles, & les autres ſimplement femelles. Dans la fleur mâle le calice eſt concave, droit, partagé en quatre ſegmens obtus, & ſubſiſte après que les pétales ſont tombées. Cette fleur eſt compoſée de quatre pétales oblongs, obtus, droits, ouverts, & deux fois auſſi longs que les ſegmens du calice: ils tombent en s'épanouiſſant. Ils ont quatre *nectaria* pour couronne, leſquelles ſont un peu plus courts que le calice. Les étamines ſont à huit filets pointus plus longs que les pétales de la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples. Le piſtil a quatre germes oblongs & pointus, les ſtiles & ſtigmates ſont très-imparfaits; le fruit qui leur ſuccede eſt ſtérile.

Dans la fleur femelle, le calice eſt le même que dans la fleur mâle. Cette fleur eſt compoſée de quatre pétales rudes, droits, obtus, grands comme les ſegmens du calice, & ils ſubſiſtent. Les *nectaria* ou les parties de la couronne de la fleur femelle, ne different point de ceux de la fleur mâle. Le piſtil a quatre germes oblongs & pointus qui forment autant de ſtiles couronnés par des ſtigmates obtus. Le fruit conſiſte en quatre capſules tournées, corniculaires, univales, applaties intérieurement, & s'ouvrant dans cette partie. Ces capſules contiennent pluſieurs ſemences de forme ronde. Linnæi, *gen. plant.* 498. (*D. J.*)

RHODIORUM COLONIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie, ſelon Niger, qui dit qu'on la nomme préſentement *Machri*. Ortelius croit que par *Rhodiorum colonia*, Niger entend la ville appellée *Rhodia* par Strabon, & par Ptolomée; *Rhodopolis* par Pline, & *Rhodiorum caſtellum* par Appien, *l. IV. Civil.* (*D. J.*)

RHODITES *ou* ROSOITES, ſ. f. (*Hiſt. naturelle Litholog.*) nom donné à une pierre à cauſe de ſa forme, qui reſſemble à celle de la roſe. Il y a lieu de croire qu'on a voulu déſigner par-là une aſtroïte, ou une empreinte d'aſtroïte.

RHODIUM NUMISMA, (*Art. nu-*

miſ.) nom donné par quelques antiquaires à deux médailles d'argent, dont l'une ſe conſerve dans le tréſor de l'égliſe Sainte Croix, à Rome, & l'autre dans celui de Saint Jean de Latran, à Paris. Cette monnoie porte pour inſcription *Rhodion*, avec une roſe d'un côté, & de l'autre la tête du ſoleil; mais ces deux médailles ne ſont pas uniques, car Goltzius en a fait graver de ſemblables qu'il a eues entre les mains. *(D. J.)*

RHODIUS, *(Géogr. anc.)* fleuve de la Troade. Il avoit ſa ſource au mont Ida, ſelon Homere, *Iliad. v. 20.* Pline, *l. V. ch. xxx.* dit qu'on ne voyoit aucune trace de ce fleuve de ſon temps; cependant Heſychius le connoît, & lui donne le nom de *Dardanus.*

RHODIX, RHADIX, plante. *Voyez* ORPIN-ROSE.

RHODOMELON, ſ. m. *(Mat. méd. anc.)* ῥοδόμελον, confection de roſes, de coins & de miel, dont les anciens faiſoient uſage en pluſieurs cas, comme d'un aſtringent, & détergent agréable. *(D. J.)*

RHODON, ſ. m. *en Pharmacie*; médicamens compoſés, dont les roſes ou quelque choſe appartenant au roſier font partie; ainſi l'on appelle *diarrhodon* une conſerve & une confection où les roſes entrent. Le diarrhodon abbatis eſt une poudre cordiale. *Voyez* DIARRHODON. Le rhodoſaccharum eſt le ſucre de roſes. *Voyez* ROSES.

RHODOPE, *(Géog. anc.)* 1°. Montagne de la Thrace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Elle commence près du fleuve Neſtus, & s'étend bien loin au-delà de l'Hébrus. Elle eſt preſque parallele au mont Hæmus. Le mont *Rhodope* ſe nomme aujourd'hui le mont *Dervent.* Il commence entre la Servie & la Macédoine, d'où il s'avance dans la Romanie juſqu'à Andrinople.

2°. *Rhodope* eſt une province de Thrace, ſous le bas-empire. Elle étoit bornée au nord par la province particuliere de Thrace; à l'orient par la province de Mimodt; au midi, partie par la mer Egée, partie par la Macédoine, & à l'occident encore par la Macédoine. Le mont *Rhodope*, dont on vient de parler, & qui la traverſoit, lui donnoit ſon nom.

3°. *Rhodope* eſt encore le nom d'une ville de l'Aſie mineure dans l'Ionie. *(D. J.)*

RHODOS, *(Géog. anc.)* petite contrée du Péloponneſe, dans la Laconie. Pauſanias, *l. III. c. xvj.* dit qu'elle étoit conſacrée à Machaon, fils d'Eſculape. *(D. J.)*

RHODOSTAGMA, ſ. m. *(Pharmac. anc.)* ce mot vient de ῥόδον, *roſe*, & στάζω, *je diſtille.* Le docteur Freind remarque qu'Actuarius eſt le premier médecin grec qui faſſe mention de liqueurs diſtillées, telles que le *rhodoſtagma* & l'*intyboſtagma*, que le traducteur appelle *ſtillatitius liquor roſarum & intibi*, & que l'auteur emploie comme un ingrédient des juleps. Geſner penſe que ces liqueurs ne ſont autre choſe que les ſyrops de ces plantes, ſemblables au *rhodoſtacton* que décrit P. Eginete; mais M. le Clerc prouve évidemment que l'eau diſtillée d'Actuarius, eſt fort différente du *rhodoſtacton* du P. Eginete, qui n'eſt fait que de ſuc de roſes & de miel bouillis enſemble. *(D. J.)*

RHODUNTIA, *(Géogr. anc.)* contrée de la Macédoine, proche du mont Oeta, ſelon Etienne le géographe. Tite-Live. *l. XXXVI. c. xvj.* donne ce nom au ſommet du mont Ooeta, & Strabon, *l. IX.* le donne à un lieu fortifié des Thermopyles. *(D. J.)*

RHOÉ, *(Géogr. anc.)* fleuve de la Bithynie. Il a ſon embouchure dans le Pont-Euxin. Arrien dans ſon périple, *pag. 13.* compte vingt ſtades du port Calpe à l'embouchure du fleuve *Rhoé*, & également de l'embouchure de ce fleuve à l'île Apollonie. *(D. J.)*

RHŒDIAS, *(Géog. anc.)* fleuve de la Macédoine, ſelon Pline, *l. IV. c. x.* Il dit que le fleuve *Rhœdias* paſſe par la ville Europus. *(D. J.)*

RHŒTEUM, *(Géogr. anc.)* 1°. ville de l'Aſie mineure, dans la Troade, ſur la côte de l'Héleſpont. Strabon, *l. XIII. p. 595.* dit que cette ville étoit ſituée ſur une hauteur près du tombeau d'Ajax.

L'adjectif de ce nom eſt *Rhœteus*. Virgile s'en eſt ſervi dans plus d'un endroit ; il dit au troiſieme livre de l'Enéide, *v.* 108.

Teucrus Rhœteas *primum eſt advectus in auras.*

Et au ſixieme livre, *v.* 505.

Tunc egomet tumulum Rhœteo *in litore inanem Conſtitui.* . . . . . .

2°. *Rhœteum* eſt auſſi un promontoire de l'Aſie mineure, ſur la côte de l'Héleſpont, ſelon la remarque de Leunclavius ſur Xénophon, *l. I. Hiſt. græc. p.* 422. Il place ce promontoire près de celui de Sigée, qui n'en eſt qu'à quatre milles ; il ajoute que préſentement ce promontoire *Rhœteum* eſt appellé *Retkia* par les Turcs, & *capo Jenitzari* par les Italiens. *(D. J.)*

RHŒXUS, *(Géogr. anc.)* port de la Cilicie. Etienne le géographe le met à l'embouchure du fleuve Sarus. *(D. J.)*

RHOGME, ſ. m. *(Chirurgie.)* fracture du crâne, ſuperficielle ou profonde, mais dans laquelle les pieces d'os n'étoient point ſéparées ; le *rhogme* étoit ſuperficiel, droit, étroit & long ; ce mot vient de ῥαγμα, *fêlure.*

RHOGOMANIS, *(Géog. anc.)* fleuve de la Perſide. Ptolomée, *l. VI. c. iv.* marque l'embouchure de ce fleuve au midi de la Perſide, ſur le golfe Perſique entre l'embouchure de l'Oroate, & *Tarce extrema.* Arrien, *rer. indicar.* appelle ce fleuve *Rhogonis*, mais il differe un peu de Ptolomée ſur ſa poſition. *(D. J.)*

RHOITES, ſ. m. *(Mat. méd. anc.)* ῥοῖτης ; ſorte de rob, fort en uſage chez les anciens ; il étoit fait, ſelon Dioſcoride, *l. V. c. xxxiv.* de ſuc de grenade évaporé ſur le feu à la conſiſtance d'un extrait ; mais ſelon Paul Eginete, c'étoit un rob fait de trois ſeptiers de ſuc de grenade, ſur un ſeptier de miel, cuits enſemble juſqu'à la conſomption d'un tiers. *(D. J.)*

RHOMB, nom que l'on donne à Marſeille au turbot. *Voyez* TURBOT.

RHOMBE, ſ. m *(Hiſt. nat.) rhombi*, nom générique que l'on a donné à pluſieurs différentes eſpeces de coquilles. *Voyez* COQUILLES.

RHOMBE, *(Hiſt. nat. Botan.)* plante de l'île de Madagaſcar, qui eſt une eſpece de menthe ſauvage ; elle s'éleve de deux coudées, & a l'odeur de la cannelle & du girofle.

RHOMBE *ou* LOZANGE, ſ. m. *terme de Géométrie* ; c'eſt un parallélogramme dont les côtés ſont égaux, mais dont les angles ſont inégaux, deux des angles oppoſés étant obtus, & les deux autres aigus ; telle eſt la *fig. A B C D*, *Pl. Géom. fig. 83.*

Pour trouver l'aire d'un *rhombe* ou d'un *rhomboïde*, *(Voyez* RHOMBOÏDE*)* ſur la ligne *C D*, priſe pour baſe, laiſſez tomber la perpendiculaire *A e*, qui ſera la hauteur du parallélogramme ; multipliez la baſe par la hauteur, le produit ſera l'aire cherchée ; ainſi, ſuppoſons que *C D* ſoit de 456 piés, & *A e* de 234, l'aire ſera de 102704 piés quarrés.

En effet, il eſt démontré qu'un parallélogramme obliquangle eſt égal en ſurface à un parallélogramme rectangle de même baſe *C D* & de même hauteur *A E. fig.* 25. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME. Or l'aire d'un parallélogramme rectangle eſt le produit de ſa baſe par ſa hauteur ; donc le produit d'un parallélogramme obliquangle eſt auſſi égal au produit de ſa baſe par ſa hauteur. *(E)*

RHOMBE *ſolide* ; on appelle ainſi deux cones égaux & droits, joints enſemble par leurs baſes. *Voyez* CONE. *(E)*

RHOMBITES, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom donné par quelques auteurs au cryſtal d'Iſlande, à cauſe de la propriété qu'il a de ſe partager en rhomboïdes. *Voyez* CRYSTAL D'ISLANDE.

RHOMBITES, *(Géogr. anc.)* fleuve de la Sarmatie aſiatique, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ix.* & Ammien Marcellin, cité par Ortelius. Ptolomée diſtingue le grand & le petit *rhombites*, qu'il marque aſſez loin l'un de l'autre. *(D. J.)*

RHOMBOIDES, RHOMBOIDES, ſ. m. *(Hiſt. nat. Litholog.)* poiſſon de mer qui reſſemble beaucoup au turbot. *Voyez* TURBOT. Il eſt petit & court, il n'a qu'un empan de longueur ; il eſt couvert de petites écailles ; les yeux ſont fort éloignés l'un de l'autre ; il y a ſur les côtés

côtés du corps une ligne qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue ; cette ligne eſt courbe près de la tête, & enſuite droite juſqu'à la queue. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, prem. part. liv. XI. chap. iij.* Voy. POISSON.

RHOMBOÏDE, ſ. m. *terme de Géométrie* ; c'eſt un parallélogramme dont les côtés & les angles ſont inégaux, mais dont les côtés oppoſés ſont égaux, ainſi que les angles oppoſés.

Autrement, le *rhomboïde* eſt une figure de quatre côtés, dont les côtés oppoſés & les angles oppoſés ſont égaux, mais qui n'eſt ni équilatéral, ni équiangle ; telle eſt la *fig. NOPQ, Pl. géom. fig. 24.*

Pour la maniere de trouver l'aire du *rhomboïde*, *voyez* RHOMBE. *(E.)*

RHOMBOÏDE, ſ. m. *terme d'Anatomie*, c'eſt le nom d'un muſcle ainſi appellé à cauſe de ſa figure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi* MUSCLE. Ce muſcle eſt ſous la partie moyenne du trapeze & vient des deux épines inférieures du cou, & des quatre ſupérieures du dos, & s'inſere à toute la baſe de l'omoplate.

RHOMBUS, ſ. m. *(Littérat.)* inſtrument magique des Grecs, dont parlent Properce, Ovide & Martial. Le premier, *lib. II. éleg. 21* ; le ſecond *amor. lib. I. éleg. 8.* & le troiſieme, *lib. IX. epig. 30.* Théocrite & Lucien diſent qu'il étoit d'airain, & Ovide donne à entendre qu'on le faiſoit pirouetter avec des lanieres treſſées dont on l'entouroit ; c'étoit le même inſtrument qu'Horace, *ode 12. liv. V.* déſigne par le mot *turbo.* Il prie qu'on le faſſe tourner à contre-ſens, comme pour corriger le mauvais effet qu'il avoit produit en tournant dans ſon ſens naturel ; *citumque retrò ſolve turbinem.*

Il faut ſavoir que c'étoit une eſpece de toupie de métal ou de bois, dont les prétendus ſorciers ſe ſervoient dans leurs ſortileges ; ils l'entouroient des bandelettes, & la faiſoient tourner, diſant que le mouvement de cette toupie magique avoit la vertu de donner aux hommes les paſſions & les mouvemens qu'ils vouloient leur inſpirer.

Théocrite dit dans ſa 2. *idylle*, « Comme je fais tourner cette toupie, ῥόμβος, » au nom de Vénus, qu'ainſi mon amant » puiſſe venir à ma porte ». Quand on avoit fait tourner cette toupie d'un certain ſens, ſi on vouloit corriger l'effet qu'elle avoit produit, & lui en faire produire un contraire, le magicien en avoit la puiſſance, il la reprenoit, l'entouroit en un autre ſens de ſa bandelette, & lui faiſoit décrire un cercle oppoſé à celui qu'elle avoit déja parcouru. Les poëtes ont embelli leurs écrits, tantôt par des comparaiſons, tantôt par des métaphores, de toutes les choſes auxquelles le peuple crédule ajoutoit foi. *(D. J.)*

RHOMBUS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie une ſorte de bandage de figure rhomboïdale.

Pour faire ce bandage on prend une bande roulée à un chef : on applique ſon extrêmité à l'endroit où l'on juge à propos ; cela fait, on deſcend par des rampans juſqu'à l'extrêmité, & on remonte de même, en évitant les premiers tours de bande, tant en devant qu'en derriere ; les eſpaces qui ſe rencontrent entre ces tours de bandes ſont de figure *rhomboïde* ; ce qui a fait donner ce nom à ce bandage.

Il n'eſt d'uſage que pour les extrêmités, & eſt purement contentif ; c'eſt un double rampant. *Voyez* RAMPANT ; BANDAGE, BANDE. *(Y)*

RHONE, LE *ou* RHOSNE, *(Géogr. mod.)* en latin *Rhodanus.* Un des quatre principaux fleuves de la France, & dont le nom eſt purement gaulois.

Il a ſa ſource dans la montagne de la Fourche, qui eſt à l'extrêmité orientale du pays de Vallais, & le ſépare du canton d'Uri. Il coule d'abord dans un pays étroit parmi des rochers, partage le pays de Vallais en long. Il paſſe par Sion, capitale du pays, & par S. Maurice ; après quoi courant au nord-oueſt, entre la Suiſſe & le reſte du Vallais, il entre dans le lac de Geneve, qu'il traverſe de toute ſa longueur d'orient en occident, l'eſpace de douze lieues, en ſe mêlant avec les eaux de ce lac.

A quatre lieues au deſſous de Gene-

ve, ce fleuve ſe perd, en tombant dans la fente d'une roche qui a un quart de lieue de long ſur deux ou trois toiſes de large, dans les endroits les plus étroits, & ſur vingt ou vingt-cinq toiſes de profondeur. Au lieu des eaux du *Rhône*, on voit ſur cette frondiere un brouillard épais, formé par leur briſement contre le fond & les côtés de cette fente, dans laquelle ce fleuve coule avec beaucoup de rapidité & de bruit.

Le lit du *Rhône* s'élargit enſuite, après qu'il eſt ſorti de ce goufre, au pont d'Arlou, enſorte qu'à Seiſſel il eſt preſque auſſi large que la Seine l'eſt à Paris; c'eſt ici où il commence à porter des bateaux.

Il reçoit diverſes rivieres conſidérables, entr'autres, la Saône à Lyon; l'Iſere, la Sorgue, la Durance, & ſe jette dans la mer de Provence ou golfe de Lyon, à 10 lieues au midi d'Arles, par deux principales embouchures, l'une à l'oueſt, & l'autre à l'eſt, & qui ne ſont ſéparées que par une petite île appellée Bauduf.

Ainſi le *Rhône* mouille pluſieurs pays dans ſon cours, ſavoir, Geneve, le fort de la Cluſe dit de Seiſſel dans le Bugey, Lyon dans le Lyonnois, Venne dans le Viennois, Tournon en Vivarais, Montelimar dans le Valentinois, Mondragon en Provence, Avignon dans le Comtat Venaiſſin, Beaucaire dans le Languedoc, Taraſcon dans la viguerie de ce nom, & Arles dans le dioceſe d'Arles; (*a*) le poiſſon qu'il produit eſt très-eſtimé, & on recueille de l'excellent vin ſur ſes bords.

Les ſavans bénédictins du Languedoc ſemblent avoir voulu enlever entiérement le *Rhône* à la Provence; mais M. de Nicolaï a tâché de prouver par de grandes recherches, que la province du Languedoc, loin de poſſéder en propre la portion du fleuve qui coule entre elle & la Provence, n'en peut prétendre la propriété qui, ſelon lui, doit appartenir excluſivement à la Provence. Ceux qui voudroient accorder le différend, le partageroient par moitié entre les deux provinces; mais ce n'eſt pas ainſi qu'on décide des faits. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

RHOPALIQUES, ſ. m. (*Belles Lettres.*) c'étoit chez les anciens une ſorte de vers qui commençoient par un monoſyllabe, & qui continuoient par des mots tous plus longs les uns que les autres; enſorte que le ſecond étoit plus long que le premier, & le troiſieme plus long que le ſecond, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier.

Ils étoient ainſi nommés du grec ῥοπαλὸν *maſſue*, parce que ces vers étoient en quelque façon ſemblables à une maſſue,

---

(*a*) Les anciens ont varié ſur le nombre de ces bouches, comme ſur celles de pluſieurs autres fleuves, qui ſe partagent en divers bras pour ſe rendre dans la mer. Polybe, ſelon Strabon, reprenoit Timée d'en compter cinq, n'en reconnoiſſant que deux; Artemidor en connoiſſoit trois; & Pline diſtingue en effet trois bouches par des noms particuliers. *Lybica appellantur duo Rhodani oræ modica: ex his alterum Hiſpanienſe, alterum Metapinum: tertium idemque ampliſſimum Maſſalioticum* Marianus Capella en parle de même; Ptolomée ne diſtingue que deux embouchures, l'occidentale & l'orientale; mais on peut regarder comme une troiſieme bouche du *Rhône*, le canal qu'il prend pour celui de Marius, & qu'il indique avant que d'arriver à la bouche occidentale. Les changemens arrivés dans les embouchures peuvent mettre de la difficulté à reconnoître les anciens: un bras, ſous le nom de *Paſſon*, conſidérable il y a un ſiecle, avoit été abandonné huit ans avant qu'Honoré Bouche compoſât ſa *Chorographie*, qui précede ſon *Hiſtoire de Provence*, le fleuve s'étoit porté tout entier dans un autre canal, nommé *Bras de fer*; mais le *Rhône* a repris depuis ſur la gauche, & forme aujourd'hui le *canal des Loſnes*.

On peut retrouver le *metapinum* de Pline, dans la plage & la tour de Tanpan: l'*Oſtium Hiſpanienſe*, reculée vers l'Eſpagne, doit être la décharge du bras du *Rhône*, qui ſe détache du grand canal, un peu au-deſſus d'Arles, près de Fourques, qu'on nomme le *petit Rhône*. Le *Maſſalioticum Oſtium* eſt la grande embouchure du côté de Marſeille; une branche par divers rameaux s'eſt étendue juſqu'à Aigues-Mortes; l'iſſue de ce canal, qui d'Aigues-Mortes conduit à la mer, ſe nomme *Gras du Roi*, ſans doute, à cauſe de l'embarquement de Saint Louis. L'ouverture qu'on a donnée dans la mer au-deſſous de Peccais; ſe nomme *le Gras-neuf*, *gradus novus*. (*C.*)

qui commence par un bout fort mince, & finit par une groſſe tête.

Tel eſt ce vers d'Homere :

Ω μάκαρ Ατρεΐδη μοιρηγενὲς ὀλβιοδαίμων.

ou celui-ci d'Auſonne :

Spes Deus æternæ ſtationis conciliator.

RHOPALOSIS, ſ. m. (*Méd. anc.*) Ῥοπαλωσις ; état des cheveux, conſiſtant en ce qu'ils ſe mêlent & ſe collent les uns aux autres. Il ne faut pas confondre ce ſimple entrelacement des cheveux, exprimé par le mot grec *rhopaloſis*, avec la plique, maladie épidémique & ſinguliere en Pologne, où les cheveux collés forment un ſpectacle monſtrueux, répandent du ſang quand ils ſe rompent, ou qu'on les coupe, & où le malade eſt attaqué de grands maux de tête, & court quelquefois riſque de la vie. (*D. J.*)

RHOPOGRAPHE, ſ. m. (*Peint.*) peintre qui ne fait que de petits ſujets, des animaux, des plantes, *&c.* Ce mot vient du grec ῥυπος, *ramentaria*, raclures, petites branches, & γραφω, *je peins.*

RHOS, (*Géogr. anc.*) peuples de Scythie. Ils habitoient au ſeptentrion du mont Taurus, ſelon Cédrene & Curopalate, cités par Ortélius, qui croit que ce ſont les mêmes que les *Ruſſi*. (*D. J.*)

RHOSCHAC, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Rhoſagum*, bourg de Suiſſe, dans le domaine de l'abbaye S. Gall, ſur le bord du Lac de Conſtance, vis-à-vis de Lindaw, dans une agréable ſituation & un terroir fertile en vins. Ce bourg eſt ſi grand qu'il peut aller de pair avec pluſieurs bonnes villes. Dans le dixieme ſiecle l'empereur Othon lui donna les privileges de foire, de péage & de monnoie. Il s'y fait beaucoup de commerce en grains, bétail, toiles & vin. (*D. J.*)

RHOSOLOGIA, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie. Ptolomée, *liv. V. c. iv.* la donne aux Tectoſages, & la marque entre *Vinzela* & *Sarmalia*. Simler croit que c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin appelle *Orſologiacum* dans un endroit, & dans un autre *Roſologiacum*. Cet itinéraire la marque ſur la route de Conſtantinople à Antioche, entre Corbeucunca & Aſpona, à 12 milles de la premiere, & à 31 milles de la ſeconde. (*D. J.*)

RHOSPHODUSA, (*Géog. anc.*) île du golfe Carcinite, ſelon Pline, *lib. IV. c. xiij.* Pinet prétend que le nom moderne eſt Salina. (*D. J.*)

RHOSUS, (*Géog. anc.*) Selon Ptolomée, *lib. V. c. xv.* ville de la Syrie ou de la Cilicie, ſur le golfe Iſſique, entre le fleuve Iſſus & Séleucie. Derriere cette ville étoient les monts Roſii ; entre ces montagnes & le mont Taurus, étoit le col nommé *portæ Syræ*, parce que c'étoit l'entrée de la Syrie. Le mont *Rhoſus* eſt aujourd'hui *Cabo-Gangir*. (*D. J.*)

RHOTANUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corſe. Ptolomée, lib *III. c. ij.* place l'embouchure de ce fleuve ſur la côte orientale, entre *Valeria colonia* & le port de Diane. Léander prétend que c'eſt aujourd'hui le *Tavignani*. (*D. J.*)

RHUBARBE, ſ. f. (*Botan. exot.*) La vraie *rhubarbe*, ou celle de la Chine, eſt une racine que l'on nous apporte en morceaux aſſez gros, légers, inégaux, de la longueur de quatre, cinq ou ſix pouces, & de la groſſeur de trois à quatre. Elle eſt jaune ou un peu brune en dehors, de couleur de ſafran en dedans, jaſpée comme la noix muſcade, un peu fongueuſe, d'un goût tirant ſur l'âcre amer, & un peu aſtringent ; d'une odeur aromatique, & foiblement déſagréable. Elle croît à la Chine. Il faut choiſir ſoigneuſement celle qui eſt nouvelle, qui n'eſt point cariée, pourrie, ni noire, qui donne la couleur de ſafran à l'eau, & qui laiſſe quelque choſe de viſqueux & de gluant ſur la langue.

Muntingius, dans ſon *Hiſtoire des plantes d'Angleterre*, a donné une deſcription de la *rhubarbe*, ſous le nom de *rhabarbarum lanuginoſum, ſive lapatum chinneſe longifolium* ; mais il n'avoit pas vu cette plante, non plus que Matthiol, dont il a emprunté la deſcription & la figure qui l'accompagne, ſur les relations des marchands qui apportoient cette racine de la Chine.

Il eſt fort étrange parmi le grand nombre d'Européens qui, depuis un ſiecle, vont tous les ans dans ce pays-là, que per-

ſonne n'ait tâché de connoître exactement une plante dont on uſe tous les jours, & qui eſt d'un grand revenu. La deſcription du P. Parennin, quoique fort vantée dans *l'hiſtoire de l'académie des Sciences*, *ann.* 1726, laiſſe beaucoup de choſes à déſirer, n'eſt même qu'une copie de ce que le P. Michel Boym en avoit publié dans ſa *flora ſinenſis*, imprimée à Vienne en Autriche en 1656 *in-fol.*

Selon la relation de ces deux peres jéſuites, le *thai-hoam*, ou la *rhubarbe*, croît en pluſieurs endroits de la Chine; la meilleure eſt celle de Tie-chouen; celle qui vient dans la province de Xanſi & dans le royaume de Thibet, lui eſt fort inférieure. Il en croît auſſi ailleurs, mais dont on ne fait ici nul uſage.

La tige de la plante eſt ſemblable aux petits bambous, elle eſt vuide & très-caſſante; ſa hauteur eſt de trois ou quatre piés, & ſa couleur d'un violet obſcur. Dans la ſeconde lune, c'eſt-à-dire au mois de Mars, elle pouſſe des feuilles longues, épaiſſes, quatre à quatre ſur une même queue, & poſées en ſe regardant; ſes fleurs ſont de couleur jaune, & quelquefois violette. A la cinquieme lune, elles produiſent une petite ſemence noire, de la groſſeur d'un grain de millet. A la huitieme lune, on arrache la plante, dont la racine eſt groſſe & longue. Celle qui eſt la plus peſante, & la plus marbrée en dedans, eſt la meilleure.

Cette racine eſt d'une nature qui la rend très-difficile à ſécher. Les Chinois, après l'avoir arrachée & nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, & la font ſécher ſur de grandes tables de pierre, ſous leſquelles ils allument du feu, ils tournent & retournent ces tronçons juſqu'à ce qu'ils ſoient bien ſecs. Comme cette opération ne ſuffit pas pour en chaſſer toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau de racine, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les ſuſpendre à la plus forte ardeur du ſoleil, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être conſervés ſans danger de ſe corrompre.

L'hiver eſt le meilleur temps pour tirer la *rhubarbe* de la terre, avant que les feuilles vertes commencent à pouſſer, parce qu'alors le ſuc & la vertu ſont concentrés dans la racine. Si on la tire de la terre pendant l'été, ou dans le tems qu'elle pouſſe des feuilles vertes, non-ſeulement elle n'eſt pas encore mûre, & n'a point de ſuc jaune, ni des veines rouges, mais elle eſt très-légere, & par conſéquent n'approche point de la perfection de celle que l'on retire en hiver.

On apportoit autrefois la *rhubarbe* de la Chine par la Tartarie à Olmuz & à Alep, delà à Alexandrie, & enfin à Veniſe. Les Portugais l'apportoient ſur leurs vaiſſeaux de la ville de Canton, qui eſt un port célebre où ſe tient un marché de la Chine. Les Egyptiens l'apportoient auſſi à Alexandrie par la Tartarie; préſentement on nous l'apporte de Moſcovie, car elle croît abondamment dans cette partie de la Chine qui eſt voiſine de la Tartarie. Les petites variétés de couleur qu'on trouve dans la *rhubarbe* qui vient directement de Moſcovie, d'avec la *rhubarbe* qui nous arrive par le commerce des Indes orientales, ne procedent que de ce que celle de Moſcovie eſt plus nouvelle; car elle prend, en la gardant, la même couleur, la même conſiſtance & le même goût que celle qu'on reçoit par mer.

On a envoyé de Moſcovie en France une plante nommée par M. de Juſſieu, *rhabarbarum folio oblongo, criſpo, undulato, flabellis ſparſis.* Cette même plante avoit déja été envoyée du même pays en Angleterre, pour être la vraie *rhubarbe* de la Chine, & M. Raud la nomma, *lapatum bardanæ folio undulato, glabro.* La maniere dont cette plante fructifie, fait juger que c'eſt une véritable eſpece de *rhubarbe* de la Chine; car non-ſeulement elle a été envoyée pour telle, mais encore les graines de cette plante, ſemblables à celle de la vraie *rhubarbe* que M. Vandermonde, docteur en Médecine, avoit envoyée de la Chine, ne permettent pas d'en douter: ajoutez que la figure des racines de ces deux plantes, la couleur, l'odeur & le goût, fortifient cette opinion. On a élevé la plante dans

le Jardin du Roi à Paris, où elle réuſſit, fleurit, & ſupporte les hivers les plus froids.

C'eſt une groſſe racine vivace, arrondie, d'environ une coudée & plus, de longueur, partagée en pluſieurs groſſes branches, qui donnent naiſſance à d'autres plus petites, de couleur d'un roux noirâtre en dehors. Lorſqu'on enleve quelques morceaux de l'écorce, on trouve la ſubſtance pulpeuſe de la racine, panachée de points de couleur jaune ſafranée, à-peu-près comme dans la noix muſcade, dont le centre eſt d'une couleur de ſafran plus vive, & d'une odeur fort approchante de celle de la *rhubarbe* de la Chine, que l'on apperçoit ſur-tout vers ſon collet. Lorſqu'on mâche celle qui eſt nouvellement tirée de la terre, elle a un goût viſqueux, mêlé de quelque amertume qui affecte la langue & le palais; & ſur la fin il eſt gommeux, & un peu aſtringent.

Du ſommet de la racine naiſſent pluſieurs feuilles couchées ſur la terre, diſpoſées en rond les unes ſur les autres; elles ſont très-grandes, entieres, vertes, taillées en forme de cœur, & preſque en fer de fleche, garnies de deux oreillettes à leur baſe, & portées ſur de longues queues charnues, convexes en deſſous; elles ſe partagent vers la baſe des feuilles, en cinq côtes charnues, ſaillantes en deſſous, & anguleuſes; la côte du milieu s'étend dans toute la longueur de la feuille; les côtes latérales ſe répandent obliquement, ſe partagent en pluſieurs nervures, & s'étendent de tous côtés, juſqu'au bord de la feuille qui eſt ondée & fort pliſſée. L'extrêmité de la feuille eſt obtuſe, & légérement échancrée. Du milieu des feuilles s'éleve une tige anguleuſe, comprimée, cannelée, haute d'environ une coudée, garnie un peu au deſſus de ſon milieu de quelques enveloppes particulieres, qui l'entourent par leur baſe, & qui ſont placées à des diſtances inégales, juſqu'à ſon extrêmité.

Les fleurs, en ſortant de ces enveloppes, forment des petites grapes; chaque fleur eſt portée ſur un petit pédicule particulier, blanc & menu; elles ſont ſemblables à celles de notre rhapontic, mais une fois plus petites; elles n'ont point de calice, & ſont d'une ſeule piece en forme de cloche, étroites par la baſe, découpées en ſix quartiers obtus, & alternativement inégaux. Des parois de cette fleur s'élevent neuf filets déliés auſſi longs que la fleur, & chargés de ſommets oblongs, obtus & à deux bouts. Le piſtil qui en coupe le centre eſt un petit embryon triangulaire, couronné de trois ſtigmates recourbés & aigrettés: cet embryon devient une graine pointue, triangulaire, dont les angles ſont bordés d'un feuillet membraneux. Elle pouſſe dans le printemps, fleurit au mois de Juin, & les graines mûriſſent au mois de Juillet & d'Août.

Il ne faut pas confondre la *rhubarbe* chinoiſe avec le rhapontic des anciens Grecs; ce ſont des racines bien différentes: le rha ou rheum de Dioſcoride eſt une racine odorante, aſſez agréable, & qui ne laiſſe rien de mucilagineux dans la bouche, comme la *rhubarbe* de la Chine; mais la deſcription de Dioſcoride convient au rhapontic de Proſper Alpin, que l'on cultive dans les jardins d'Europe, & qui eſt originaire de la Thrace & d'autres endroits de la Scythie.

Les Chinois emploient communément la *rhubarbe* en décoction: mais quand c'eſt en ſubſtance, ils la préparent auparavant de la maniere ſuivante.

Ils prennent une certaine quantité de tronçons de *rhubarbe*, & les font tremper un jour & une nuit dans du vin de riz juſqu'à ce qu'ils ſoient bien amollis, & qu'on les puiſſe couper en rouelles aſſez minces; enſuite ils poſent ſur un fourneau de briques une eſpece de chaudiere, dont l'ouverture va en ſe rétreciſſant juſqu'au fond en forme de calotte; ils la rempliſſent d'eau, couvrent la chaudiere d'un tamis renverſé, qui eſt fait de petits filets d'écorce de bambou, & qui s'ajuſte avec l'ouverture de la chaudiere. Sur le fond du tamis, ils poſent les rouelles de *rhubarbe* & couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, ſur lequel ils jettent encore un feutre,

afin que la fumée de l'eau chaude ne puiſſe ſortir.

Ils allument enſuite leur fourneau, & font bouillir l'eau. La fumée qui s'éleve par le tamis, pénetre les rouelles de *rhubarbe* & les décharge de leur âcreté. Enfin cette fumée ſe réſolvant, comme dans l'alembic, retombe dans la chaudiere bouillante, & jaunit l'eau. Ces rouelles doivent demeurer ſept ou huit heures dans cette circulation de fumée, après quoi on les tire pour les faire ſécher au ſoleil, & s'en ſervir au beſoin.

Ils pilent cette *rhubarbe* & en font de pilules purgatives, dont la doſe eſt de quatre ou cinq drachmes. Ceux qui ont de la répugnance à avaler un grand nombre de pilules, prennent la même quantité de rouelles ſeches & les font bouillir dans un petit vaſe de terre avec neuf onces d'eau, juſqu'à la réduction de trois onces qu'ils avalent tiedes.

L'eau eſt le meilleur menſtrue de la *rhubarbe*; auſſi la teinture de cette racine faite avec l'eſprit-de-vin ne devient pas laiteuſe comme les autres teintures réſineuſes, lorſqu'on la jette dans l'eau.

La *rhubarbe* a deux vertus, celle de purger & de fortifier par une douce adſtriction l'eſtomac & les inteſtins; c'eſt ce qui en fait un excellent remede que l'on peut preſcrire en ſûreté aux enfans, aux adultes, aux vieillards, aux femmes groſſes & aux femmes en couche; cependant on en doit faire uſage avec précaution; on la preſcrit en ſubſtance juſqu'à une drachme & demie, & en infuſion juſqu'à trois; on en compoſe un excellent ſyrop pour purger les petits enfans. *(D. J.)*

RHUBARBE *bâtarde*, *(Botanique.)* on appelle vulgairement *rhubarbe bâtarde* ou *fauſſe rhubarbe* le *lapathum folio rotundo, alpinum*, *I. R. H.* 504. Rai, *hiſt.* 171.

Sa racine eſt longue, branchue, ridée, fibreuſe, fort jaune, d'une ſaveur amere. Sa tige eſt haute de deux ou trois coudées, creuſe, profondément ſillonnée, rougeâtre, garnie de pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la bardane, arrondies, liſſes, d'un verd pâle & comme jaunâtre, portées ſur une queue rougeâtre & cannelée. Ses fleurs ſont nombreuſes & compoſées de pluſieurs étamines à ſommet jaunâtre & d'un calice verd; il leur ſuccede des graines triangulaires un peu rougeâtres. Cette plante vient dans les montagnes; on la cultive auſſi dans les jardins; ſa racine eſt d'uſage; elle eſt panachée de jaune-rouge, d'une ſaveur amere, ſtyptique & gluante. *(D. J.)*

RHUBARBE *des moines*, *(Botanique.)* c'eſt le nom vulgaire de l'eſpece de *lapathum*, nommé *lapathum hortenſe, latifolium*, par C. B. *p.* 115 & par Tournefort, *I. R. H.* 504.

Sa racine eſt fibreuſe, longue, épaiſſe, brune en dehors, jaune en dedans. Sa tige qui s'éleve quelquefois à la hauteur d'un homme, eſt cannelée, rougeâtre, partagée vers le haut en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont longues d'un pié ou d'un pié & demi, larges, pointues, fermes ſans être roides, liſſes, d'un verd foncé & portées ſur de longues queues rougeâtres. Ses fleurs ſont ſans pétales, à étamines, ſemblables à celles de l'oſeille, placées ſur les rameaux dans toute leur longueur; quand elles ſont paſſées, il leur ſuccede des graines anguleuſes telles que celles de l'oſeille, enveloppées de follicules membraneuſes.

On cultive cette plante dans les jardins; elle a preſque les mêmes vertus que la *rhubarbe* bâtarde; l'une & l'autre purgent légérement & reſſerrent; on les emploie quelquefois utilement dans le flux de ventre. *(D. G.)*

RHUDEN *ou* RUTHEN, *(Géogr.)* ville du duché de Weſtphalie, dans l'électorat de Cologne, en Allemagne. La riviere de Mon en baigne les murs, & quelques couvens s'y trouvent. C'eſt le chef-lieu d'un comté particulier qui renferme encore les petites villes de Warſten & de Kaldenhart, avec nombre de villages & de châteaux. *(D. J.)*

RHUM, ſ. m. *terme de riviere*, ſe dit de pluſieurs courbes des chevaux billiés ſur une corde qui tirent les bateaux ou les traits.

Double *rhum*, c'eſt le double de ce

qui tire ordinairement, & ce que l'on met ſur les diligences.

RHUMATISME, ſ. m. (*Médecine.*) ce terme ſe prend dans une ſignification fort étendue, de même que celui de *rhume* & de *fluxion*. Mais dans un ſens ſtricte & propre, le terme de *rhumatiſme* ſignifie une *affection* compoſée de la goutte & du catarre; & dans ce ſens, en voici la vraie définition.

Le *rhumatiſme* eſt une douleur vague, erratique ou fixe des muſcles, de leur membrane, des ligamens, des articulations & du périoſte, avec une fievre plus ou moins marquée, une peſanteur & un tiraillement dans la partie affligée, & une impuiſſance ou difficulté de la mouvoir; ſa premiere origine eſt une humeur âcre, ſaline & épaiſſe qui picote ou diſtend les membranes; ſes ſuites ſont ſouvent la perte du mouvement, la maigreur, l'atrophie de la partie, & la conſomption générale de tout le corps.

On diviſe le *rhumatiſme* en trois claſſes. La premiere eſt celle qui ſe ſoudiviſe en erratique, qui roule dans différentes parties, & fixe, qui n'attaque qu'une ſeule partie & y reſte fixé. Le premier eſt ordinaire, le ſecond ſe rencontre rarement dans la pratique, quoiqu'il ſe trouve quelquefois.

La ſeconde claſſe ſe ſoudiviſe en *rhumatiſme* général ou univerſel qui attaque toutes les parties du corps, du moins, à l'exception ſeule d'un petit nombre, cette eſpece n'eſt pas rare; & en *rhumatiſme* particulier qui n'affecte qu'un membre, comme une cuiſſe, un bras, une jambe, une épaule, une anche.

La troiſieme claſſe ſe ſoudiviſe en chaud & en froid, en inflammatoire & en œdémateux, en celui qui eſt avec fievre, & en celui qui eſt ſans fievre. Le *rhumatiſme* chaud eſt accompagné de chaleur, de prurit, de rougeur, de douleur lancinante & aiguë; le froid eſt accompagné de froid, de peſanteur; d'une douleur gravative, & la chaleur y eſt d'un grand ſoulagement; ce qui n'arrive pas dans le *rhumatiſme* chaud.

L'inflammatoire eſt proprement le chaud, & il a ſouvent tous les caracteres de l'inflammation. *Voyez* INFLAMMATION.

L'œdemateux eſt plus approchant de l'œdeme; la partie eſt pâle, peſante; on y ſent une certaine molleſſe, quoiqu'il y ait douleur. *Voyez* ŒDEME.

Le *rhumatiſme* chaud & inflammatoire, de même que l'univerſel, n'eſt pas ſans fievre, & cette fievre eſt des plus aiguës, que l'on ne guérit que comme toutes les maladies aiguës.

Le *rhumatiſme* froid eſt pour l'ordinaire ſans fievre bien marquée ou aiguë: cependant le pouls eſt changé notablement, & on trouve le ſoir une fievre aſſez diſtincte & facile à reconnoître.

Le ſiege du *rhumatiſme* en général eſt dans la membrane propre & commune des muſcles; la peau n'y a point de part; il attaque auſſi les ligamens, les aponévroſes des articulations. Enfin ſon ſiege approche fort de la goutte; l'humeur qui produit l'un & l'autre eſt aſſez analogue; car les membranes des muſcles & des ligamens des articles ſont nourries & lubréfiées par la même lymphe. Auſſi les auteurs modernes mettent-ils peu de différence entre la goutte & le *rhumatiſme*, quoiqu'on les traite aſſez différemment, & que l'on reſpecte plus la goutte que le *rhumatiſme*.

Cauſes. Les cauſes du *rhumatiſme* chaud & inflammatoire, & qui ſe trouve joint avec une fievre aiguë, ne ſont pas différentes de celles qui occaſionnent les différentes eſpeces d'inflammation. Il faut ſeulement remarquer que les exercices violens, les fatigues trop continues, la courſe, l'action de porter des fardeaux trop peſans, d'autres mouvemens qui déterminent trop de ſang ſur le ſiege ci-deſſus décrit, propre au *rhumatiſme*, le produiſent efficacement, ſur-tout s'il ſe trouve dans les ſolides une diſpoſition prochaine, ſoit par le relâchement, l'habitude, la délicateſſe, ou même le trop de rigidité & de reſſerrement dans les vaiſſeaux, ou une diſpoſition vicieuſe de la part des fluides, telle que la pléthore vraie ou fauſſe, la cachexie, l'acrimonie ou l'alkaleſcence du ſang, un levain véroſique, ſcorbutique ou écrouelleux. *Voyez tous ces articles.*

Toutes ces cauſes ſeront déterminées

par une indigeſtion, par un froid pris ſubitement lorſqu'on aura trop chaud, par un excès dans la boiſſon, dans l'uſage des plaiſirs de l'amour, & autres abus des choſes non-naturelles.

Les cauſes du *rhumatiſme* froid ſeront un épaiſſiſſement du ſang, de la lymphe, quelque virus particulier, le froid habituel appliqué ſur certaines parties, l'habitude ou l'accident de coucher dans un lieu froid & humide, ſur un matelas mouillé, ſur la terre, comme il arrive dans les camps, ſur le bord des rivieres, comme il arrive aux pêcheurs.

Diagnoſtic. Les ſignes ou ſymptômes des différentes eſpeces de *rhumatiſme* ſe reconnoiſſent par tout ce qui a été dit.

La chaleur, la douleur aiguë & lancinante, la fievre aiguë & continue qui redouble le ſoir, ſont les ſignes du *rhumatiſme* chaud & inflammatoire.

Le froid, la peſanteur, la douleur gravative & la difficulté de mouvoir la partie avec un tiraillement ſourd, comme ſi l'on portoit un poids énorme, ſont les ſignes du *rhumatiſme* froid; ſi, en pinçant la peau légérement, le membre reſtant dans ſa place & ſa figure, on y ſent douleur & difficulté de le mouvoir, c'eſt un *rhumatiſme*; l'affection des nerfs eſt différente, & a ſes ſymptômes propres qui ſervent à la diſtinguer.

Pronoſtic. Le *rhumatiſme* en général n'eſt pas dangereux, il peut ſe guérir, s'il n'eſt pas mortel; il eſt ennuyeux par ſa longueur; le chaud eſt plus cruel, mais moins long, & plus aiſé à guérir en bruſquant les remedes; quand au froid & œdémateux, il eſt long, il attire ſouvent l'impotence & la paralyſie, l'hydropiſie dans les membres. Le *rhumatiſme* eſt une eſpece de barometre ou hygrometre, & ſur-tout celui qui attaque avec froid & peſanteur; il attaque les vieillards, les gens bouffis, les filles qui ont les pâles couleurs. Les jeunes gens ſont plus ſujets au *rhumatiſme* chaud, parce qu'ils ont le ſang bouillant; mais il arrive aſſez ſouvent que le *rhumatiſme* froid ſe complique avec la goutte, la paralyſie, le ſcorbut, le rachitis; & alors la guériſon eſt très-difficile.

Curation. Le *rhumatiſme* inflammatoire demande pour les remedes internes les mêmes que la pleuréſie & l'inflammation; ainſi les ſaignées répétées, les tiſanes délayantes, adouciſſantes & antiphlogiſtiques, comme celle de chiendent, de guimauve & de nitre; le petit-lait adouci, enſuite les purgatifs & l'émétique, ſeront les remedes généraux; les narcotiques ſeront auſſi donnés, ſelon l'occaſion & l'exigence des cas, mais après avoir beaucoup ſaigné & évacué; les lavemens adouciſſans & évacuans conviennent auſſi, d'autant qu'ils entraînent par le bas les matieres âcres.

Quant aux topiques dans cette eſpece, ils doivent être émolliens, relâchans & anodins; ainſi les cataplaſmes de mie de pain, les cataplaſmes des herbes émollientes, les fomentations émollientes, avec l'eau de fleur de ſureau, le lait tiede, l'eau de tripe ſeront les premiers mis en uſage, après quoi on paſſera aux réſolutifs, comme la mie de pain cuite dans le vin, la graiſſe humaine, le baume tranquille mêlé avec quelques gouttes d'huile d'œuf, l'huile d'œuf, la bouſe de vache, la fiente humaine.

Après les réſolutifs, les frictions chaudes avec des linges chargés de fumigation, de ſuccin & d'oliban, ou d'autres pareilles, feront des effets merveilleux.

Le *rhumatiſme* froid, l'œdémateux, & celui qui eſt avec infiltration, ſe guériſſent par des remedes plus actifs. Dans le froid ſimple, on ſaigne, mais peu; dans l'œdémateux, on ne ſaigne point, ou rarement; on paſſe tout de ſuite, après avoir purgé vivement avec les réſines, le jalap, le méchoacan, le diagrede, le turbith gommeux; on paſſe, dis-je aux forts réſolutifs, tels que l'eau-de-vie chargée de ſavon, l'eau de boule, l'eau ou la décoction de ſarmens, les leſſives alkalines, l'huile volatile de corne de cerf, l'eſprit-de-vin camphré mêlé avec le baume tranquille, le baume de fioraventi.

Si ces remedes ſont indiqués, on en fait des embrocations ſur la partie devant un grand feu; on la frotte long-tems auparavant avec des ſerviettes chaudes, enſuite on continue, même après l'application; on recouvre le tout avec le papier gris & des ſerviettes

ſerviettes chaudes ; après quoi on met le malade dans ſon lit bien baſſiné.

Si cela ne ſuffit pas, on emploie les ventouſes ſcarifiées ſur la partie ; on applique auſſi les véſicatoires, le cautere actuel & potentiel, *voyez les articles*. Enfin on emploie tous les remedes externes capables de réſoudre, diſcuter & fortifier. Et comme ce mal eſt long, ennuyeux & ſouvent incurable, il faut avoir les égards ſuivans. 1°. On doit éviter d'employer des remedes violens dans le premier inſtant ; il faut aller par degré, & commencer par les adouciſſans & anodins les plus énergiques, & paſſer enſuite aux plus doux réſolutifs, & delà à de plus forts. 2°. Comme le mal eſt long, il faut éviter d'ennuyer par le même remede, & ſavoir changer pour augmenter l'eſpoir du malade & ne pas le rebuter. 3° Il faut employer les remedes internes avec les externes, les purgatifs doivent être ſouvent réitérés ; & enfin on doit humecter, délayer & adoucir les humeurs avec le lait coupé, le petit-lait, les tiſannes ſudorifiques, antiſcorbutiques & céphaliques.

Nota, 1°. que ſouvent le *rhumatiſme* ſe complique avec la goutte, & que quelquefois il diſparoît & ſe jette ſur des parties internes ; ce qui eſt un coup de mort : il faut alors traiter la maladie ſecondaire. *Voyez* GOUTTE.

Nota, 2°. que le *rhumatiſme* demande un régime égal, exact & ſuivi, & que ſi on ne le guérit pas, c'eſt que les malades trop gourmands & le médecin trop complaiſant, laiſſent empirer le mal, & le rendent incurable.

RHUMB, ſ. m. (*terme de Navigation.*) c'eſt un cercle vertical quelconque d'un lieu donné, ou l'interſection de ce cercle avec l'horizon. *Voyez* VERTICAL.

Par conſéquent les différens *rhumbs* répondent aux différens points de l'horizon. *Voyez* HORIZON.

C'eſt pour cela que les marins donnent aux différens *rhumbs* les mêmes noms qu'aux différens vents & aux différens points de l'horizon. *Voyez* VENT.

On compte ordinairement 32 *rhumbs*, que l'on repréſente par 32 lignes tirées ſur la carte & qui partant d'un même centre, occupent à diſtances égales, toute l'étendue du compas. *Voyez* COMPAS.

Aubin définit le *rhumb*, une ligne tirée ſur le globe terreſtre, ou ſur une carte marine, pour repréſenter un des 32 vents qui peuvent conduire un vaiſſeau. Deſorte que le *rhumb* que ſuit un vaiſſeau, eſt regardé comme ſa route.

Les *rhumbs* ſe diviſent d'une maniere analogue aux points auxquels ils répondent. Ainſi le *rhumb* répond à un point cardinal, le demi *rhumb* au point collatéral, c'eſt-à-dire, qu'il eſt éloigné du premier de 45 degré ; le quart de *rhumb* fait avec celui-ci un angle de 22°. 30′, & le demi-quart de *rhumb* fait un angle de 11°. 15′ avec le quart de *rhumb*. *Voyez* CARDINAL, COLLATÉRAL, *&c.*

Ligne du rhumb ou *loxodromie*, terme de navigation, qui ſignifie la courbe que décrit un vaiſſeau, en conſervant toujours le même *rhumb*, c'eſt-à-dire, en faiſant toujours le même angle avec le méridien.

Cet angle eſt appellé *angle de rhumb* ou *angle loxodromique*. *Voyez* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

Langle que fait la ligne du *rhumb* avec une parallele quelconque à l'équateur, eſt appellé *complément du rhumb*. *Voyez* COMPLÉMENT.

Si le vaiſſeau fait voile nord & ſud, il fait alors un angle infiniment petit avec le méridien, c'eſt-à-dire, il lui eſt parallele, ou plutôt il vogue ſur le méridien même. S'il fait voile eſt & oueſt, il coupe tous les méridiens à angles droits.

Dans le premier cas, il décrit un grand cercle ; dans le ſecond, il décrit, ou l'équateur, ou un parallele ; ſi le chemin du vaiſſeau eſt entre les points cardinaux, ce n'eſt point un cercle qu'il parcourt, puiſqu'un cercle décrit ſur la ſurface du globe ne peut couper à angles égaux tous les méridiens. Par conſéquent il décrit une autre courbe dont la propriété eſt de couper tous les méridiens ſous le même angle. Cette courbe eſt celle qu'on nomme *loxodromie*, ou *ligne du rhumb*.

C'eſt une eſpece de ſpirale analogue à la ſpirale logarithmique, & qui, comme elle, fait une infinité de tours, avant

d'arriver à un certain point vers lequel elle tend, & dont elle s'approche continuellement. *Voyez* SPIRALE & LOGARITHMIQUE.

Le point aſymptotique de la loxodromique eſt le pole, auquel elle ne peut jamais arriver, quiqu'elle s'en approche auſſi près qu'on veut. *Voyez* POLE.

La ligne que décrit un vaiſſeau pouſſé par un vent qui fait toujours le même angle avec le méridien, eſt une loxodromie, excepté dans les deux cas dont nous avons parlé ci-deſſus. Cette ligne eſt l'hypothenuſe d'un triangle rectangle dont les deux autres côtés ſont le chemin du vaiſſeau en latitude & en longitude. La latitude eſt connue par obſervation. *Voyez* LATITUDE; & l'angle du *rhumb* avec l'un ou l'autre des deux côtés du triangle, eſt connu par le compas qui ſert à cet uſage. *Voyez* COMPAS.

Par conſéquent tout ce qui eſt néceſſaire de calculer, eſt la longueur de la ligne du *rhumb*, ou, ce qui eſt la même choſe, le chemin que le vaiſſeau parcourt. *Voy.* NAVIGATION & LOCK.

Si *PA*, *PF*, *PG*, *Planch. navig. fig. 7*, ſont ſuppoſés des méridiens, *AI*, l'équateur, *BE*, *KL*, *MN* des paralleles, *AO* repréſentera la loxodromique dont les angles avec les méridiens ſont égaux, & différens par conſéquent de ceux d'un grand cercle puiſqu'un grand cercle coupe les méridiens à angles inégaux; d'où il s'enſuit que cette courbe n'eſt point un grand cercle de la ſphere. Par conſéquent, ſi la premiere direction du vaiſſeau eſt vers *E* (enſorte que l'on faſſe paſſer par cette premiere direction un grand cercle qui coupe en *E* le méridien *PE*), & que le vaiſſeau continue à courir ſous le même *rhumb*, il n'arrivera jamais en *E*, mais à un point *O*, qui ſera plus éloigné de l'équateur.

Or, comme le plus court chemin d'un point à un autre de la ſurface d'une ſphere eſt un arc de grand cercle qui paſſe par les deux points, il eſt évident que la loxodromie n'eſt pas le plus court chemin entre deux points donnés, ou la plus courte diſtance d'un lieu à un autre.

Uſage de la loxodromie dans la navigation. 1°. Les parties de courbe *AI* & *AG*, *fig.* 8, ſont entr'elles comme les latitudes *AL* & *AN* des lieux *I* & *G*. 2°. Si les arcs *AB*, *IK*, *HF*, ſont égaux en grandeur & par conſéquent d'un nombre inégal de degrés, la ſomme de ces arcs appellée *côté mécodynamique*, ou *milles de longitude*, n'eſt point égale à la différence en longitude des lieux *A* & *G*. *Voyez* MÉCODYNAMIQUE.

3°. La longueur de la courbe *AG* eſt à la différence de latitude *GD*, comme le ſinus total eſt au coſinus de l'angle du *rhumb*.

Donc 1°. le *rhumb* que l'on ſuit étant donné, avec la différence en latitude réduite en milles, on aura par une ſimple regle de trois, la longueur correſpondante de la loxodromique, c'eſt-à-dire, la diſtance du lieu, *A* au lieu *G*, ſous le même *rhumb*.

2°. Le *rhumb* de vent étant donné avec le chemin parcouru par le vaiſſeau, c'eſt-à-dire, la longueur de la loxodromique, on aura par une regle de trois, la différence en latitude, exprimée en milles, qu'on réduira en degrés d'un grand cercle. 3°. La différence en latitude & la longueur de la courbe ou le chemin du vaiſſeau étant donné en milles, on aura par une ſimple regle de trois, l'angle que la courbe fait avec le méridien, & par conſéquent le *rhumb* de vent ſous lequel on court. 4°. Puiſque le coſinus d'un angle eſt au ſinus total, comme le ſinus total à la ſécante du même angle, il s'enſuit que la différence en latitude *GD* eſt à la longueur correſpondante de la loxodromique, comme le ſinus total eſt à la ſécante de l'angle du *rhumb*.

3°. La longueur de la loxodromique, ou le chemin parcouru par le vaiſſeau, en ſuivant le même *rhumb AG*, eſt au côté mécodynamique *AB* + *IK* + *HF*, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle loxodromique *GAP*.

Donc 1°. le *rhumb* ou angle du *rhumb* étant donné, avec le chemin du vaiſſeau ſur la même loxodromie *AG*, on aura par une regle de trois, le côté mécodynamique qu'on réduira en milles, c'eſt-à-dire, à la même meſure que le chemin du vaiſſeau. 2°. De même le côté mécodynamique

AB+IK+HF étant donné, avec le chemin parcouru par le vaiſſeau, on trouvera par une regle de trois, l'angle du *rhumb*.

4°. Le changement en latitude eſt au côté mécodynamique, *AB+IK+HF*, comme le ſinus total eſt à la tangente de l'angle loxodromique *PAG* ou *AIB*.

Donc la loxodromique *PAG* & le changement en latitude étant donné, on trouvera par une regle de trois, le côté mécodynamique.

5°. Le côté mécodynamique *AB+IK+HF* eſt moyen proportionnel entre la ſomme de la ligne courbe *AG*, & du changement en latitude *GD*, & la différence de ces deux lignes.

Donc ſi le changement en latitude *GD*, & la loxodromie *AG* ſont donnés en milles, le côté mécodynamique pourra auſſi être déterminé en milles.

6°. Le côté mécodynamique & la différence en latitude étant donnés, on propoſe de trouver la longitude *AD*.

Multipliez la différence en latitude *GD* par 6; ce qui réduira le produit en parties de 10 minutes chacune: diviſez par ce produit le côté mécodynamique, le quotient donnera les milles de longitude répondans à la différence de latitude de dix en dix minutes: réduiſez les milles de longitude répondans à chaque parallele, en différences, en longitudes, par le moyen de la table loxodromique, la ſomme de ces milles de longitude ainſi réduits ſera la longitude cherchée. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers.* (*O*)

RHUME, *ou* CATTARRE *ſur la poitrine*, ſubſt. m. (*Médecine.*) c'eſt une altération contre nature cauſée par une légere phlogoſe ou inflammation ſur la trachée artere, le larinx ou les poumons; ou une irritation produite par une ſéroſité qui tombe ſur ces parties, qui bleſſe les fonctions qui en dépendent.

Généralement parlant, les catarres de poitrine ou *rhumes*, ſont précédés de peſanteur de tête, engourdiſſement des ſens, d'une grande laſſitude; il ſurvient enſuite un ſentiment de froid ſur toute la ſurface du corps, & un léger friſſon au dos. Souvent une grande difficulté de reſpirer, des douleurs vagues autour des épaules, & enfin un petit mouvement de fievre. Mais ſi le catarre eſt cauſé par une inflammation, les ſymptômes ſont plus violens; on reſſent de l'ardeur, de la douleur, & tout le corps eſt comme en phlogoſe. Dans le catarre froid les humeurs ſont plus viſqueuſes & plus groſſieres, & le malade eſt ſaiſi de froid.

Enfin on peut regarder le *rhume* en général comme une légere péripneumonie qui eſt prête à commencer.

Les cauſes éloignées du *rhume* ſont les mêmes que celles du catarre. *Voyez* CATARRE.

Le traitement doit être différent ſelon les cauſes & les ſymptômes.

1°. Les diurétiques & les ſudorifiques avec les atténuans de tout genre, conviennent pour diviſer les humeurs viſqueuſes, & faire couler celles qui ſont trop lentes & en congeſtion.

2°. Les mucilagineux, les incraſſans conviennent dans les *rhumes* produits par l'acrimonie & la chaleur de la ſéroſité.

3°. Les relâchans ſont indiqués dans la tenſion, les humectans dans la ſéchereſſe, les adouciſſans dans la rigidité & l'aſpérité de la gorge & la douleur. Les narcotiques & les anodins ſont excellens dans tous les cas de douleurs & de ſpaſmes qui accompagnent le *rhume*; mais ces derniers demandent la ſaignée.

Si les premieres voies ou les ſecondes ſont remplies de ſaburre, ſi le ventre n'eſt pas libre, les lavemens émolliens, les purgatifs, les émétiques doux ſont indiqués.

Mais comme rien n'entretient davantage le *rhume* & les catarres, que l'abord de nouvelles humeurs ſur la partie, la ſaignée qui les diminue, & la diete, ſont auſſi deux grands remedes dans ce cas. D'ailleurs, le *rhume* demande particuliérement la ſaignée, parce que l'état naturel du poumon, qui reçoit autant de ſang que le reſte du corps, étant d'être dans une tenſion continuelle, il ſe trouve ſurchargé dans le *rhume*. Nous ſommes d'avis que la ſaignée doit être ſouvent réitérée, mais à petite doſe dans le *rhume* qui eſt

accompagné de chaleur & de douleur; dans les *rhumes* ſéreux, nous penſons que la ſaignée peut auſſi y être utile.

On doit donc éviter de ſe mettre entre les mains de ces mauvais praticiens, de ces timides médecins, qui pour épargner le ſang de leur malade, ou dans la crainte d'affoiblir la poitrine, comme ils diſent, ſe gardent bien de ſaigner dans les *rhumes*, & laiſſent durer des années entieres des *rhumes* qu'une légere ſaignée ſuivie d'un purgatif & de quelques atténuans, eût guéri tout-à-coup.

Il ne faut pas moins redouter la pratique douce & la médecine emmiellée de ces médecins huileux, qui ne connoiſſent que les huiles d'amandes douces & de lin, les ſirops de guimauve & de diacode dans tous les *rhumes*, qui n'ordonnent que des calmans, & qui n'ont jamais ſu employer les remedes atténuants dans les *rhumes* qui naiſſent cependant pour la plûpart de la viſcoſité de l'humeur bronchique. Ces aſſaſſins ne ſont pas moins coupables que ceux qui emploient des remedes violens à tout propos; les huileux & les remedes adouciſſans & incraſſans étant de vrais poiſons dans le *rhume*, qui a pour cauſe le relâchement des bronches, l'épaiſſiſſement du ſang, l'obſtruction des tuyaux bronchiques.

Ainſi la pratique doit varier autant dans le *rhume*, que les cauſes qui l'ont produit. Il eſt bon quelquefois d'employer les béchiques expectorans; d'autres fois les ſudorifiques, les alkalis volatils, les ſels volatils huileux, & ſouvent les véſicatoires: les ventouſes appliquées entre les épaules ont guéri des *rhumes* ſéreux, invétérés & incurables par toute autre voie.

Remarquez ici ſur-tout qu'il arrive des *rhumes* par l'épaiſſiſſement des humeurs, par le déſſechement des fibres. C'eſt ce qui ſe voit dans ceux qui combattent à tout inſtant ſous les étendards de Vénus, ou qui ſacrifient très-ſouvent à Bacchus. Dans ces cas les remedes doivent être bien ménagés; la diete reſtaurante eſt le plus grand ſecours.

Comme on rencontre par-tout des perſonnes qui cherchent des remedes formulés pour les *rhumes*, nous allons en marquer ici quelques-uns.

Looch commun adouciſſant. Prenez du ſirop de guimauve, de l'huile d'amandes douces, de chaque une once, du blanc de baleine diſſous dans l'huile ci-deſſus, un gros: mêlez le tout enſemble pour un looch à prendre dans le *rhume* avec toux, par cuillerée; & le laiſſant fondre dans la bouche, il atténue, il fait cracher, il convient dans la toux avec chaleur modérée, dans la difficulté de cracher.

Looch anti-aſthmatique, bon dans le rhume *avec ſéroſité.* Prenez du ſirop d'eryſimum, de lierre terreſtre, de l'oximel ſcillitique, de chacun une once; du blanc de baleine diſſous dans l'huile, un gros; de poudre d'iris de Florence, de feuilles d'yſſope ſéchées, de chaque un ſcrupule: mêlez le tout pour un looch à prendre par cuillerée dans le *rhume* avec trop de ſéroſité, dans l'épaiſſement de l'humeur bronchique. *Voyez* POTION HUILEUSE, BECHIQUES, ALTERANS, EXPECTORANS, PERIPNEUMONIE.

Opiat reſtaurant dans le rhume. Prenez des poudres de feuilles de ſcordium, d'yſſope, de ſauge, de méliſſe & de cataire ſéchées, de chaque trois gros; de confection alkermes, demi-once; d'extrait de genievre & d'abſinthe, de chacun ſix gros; de ſirop de karabé & de roſes ſimples, de chaque une once & demie: faites du tout un opiat dont on donnera au malade trois gros par jour dans les *rhumes* avec expectoration lente, ſans ardeur ni fievre aiguë.

On ordonnera par-deſſus chaque, un verre de lait coupé avec l'eau d'orge. *Voyez* CATARRE & TOUX.

RHUME DE CERVEAU, (*Médecine.*) la génération trop abondante de la mucoſité natale, & ſon changement morbifique ordinairement en une humeur tenue & âcre, quelquefois plus épaiſſe, accompagnée d'une légere inflammation des narines, de mal de tête, & de tout le corps, & ſouvent d'une légere fievre, s'appelle *rhume de cerveau* dans le langage ordinaire.

La ſuppreſſion de la matiere de l'inſenſible tranſpiration dépoſée à la membrane du nez, paroît fournir la plus grande abondance de cette humeur.

De-là 1°. toutes les cauſes qui dérangent l'inſenſible tranſpiration, produiſent tout-d'un-coup ce mal, ſur-tout ſi la chaleur ou le mouvement du corps l'ont rendue plus âcre; & qu'enſuite un froid ſubit empêche cette matiere de s'exhaler; d'où il arrive que dans certains temps de l'année, dans les changemens de vents, & quand on ſe découvre le corps, autant de fois on eſt attaqué de *rhumes de cerveau*.

2°. La foibleſſe naturelle dans cette membrane produite par l'âge ou par l'inſpiration d'un air trop froid, eſt cauſe que cette humeur s'y amaſſe. 3°. L'abus des ſternutatoires y attire cette ſéroſité.

L'humeur qui s'écoule y eſt d'autant plus mauvaiſe, qu'elle eſt plus tenue, plus abondante, plus chaude & d'une plus longue durée. L'épidémique qui arrive ſans un changement manifeſte de la qualité de l'air, eſt plus dangereuſe. Celle qui eſt une ſuite de la foibleſſe naturelle annonce la longueur de la maladie.

La ſécrétion plus abondante qui s'y fait de l'humeur en queſtion, préſente d'abord une mucoſité & des crachats plus abondans; elle détruit le ſentiment de l'odorat, cauſe une reſpiration difficile dans le nez, une ſenſation de gravité à ſa racine & aux parties antérieures de la tête, la dureté de l'ouïe, ſa ſomnolence & la céphalalgie. 2°. Par ſon acrimonie, elle produit l'éternuement, la toux, la rougeur des narines, leur excoriation, la phlogoſe des yeux accompagnée de larmes plus abondantes; quelquefois l'ozene & le polype. 3°. Quand le mal deſcend juſqu'à l'eſtomac, il détruit l'appétit & la digeſtion. Enfin lorſque la matiere ſe communique à toute l'habitude du corps, elle eſt ſuivie de fievre, de cachéxie & de pâleur.

Dans le traitement de cette maladie on doit avoir recours aux diaphorétiques & aux ſudorifiques pour attirer à la peau cette humeur & la faire ſortir. Dans l'uſage des topiques, il faut choiſir ceux qui ſont humectans, capables de couvrir la partie, de l'échauffer, & de la préſerver de la pourriture, ſuivant la différence & l'âcreté de l'humeur morbifique. Souvent les hypnotiques conviennent pour accélérer la coction de cette matiere. *(D. J.)*

RHUS, ſ. m. *(Botan.)* genre de plante dont les feuilles ſont crénelées ou à trois dents; ſon calice eſt petit, dentelé, & fendu en cinq quartiers. Les fleurs ſont approchantes à celles de la roſe, pentapétales & diſpoſées en bouquets. L'ovaire qui eſt au fond du calice devient une capſule ronde, remplie d'une graine unique, & à peu près ſphérique.

Les Botaniſtes comptent une douzaine d'eſpece de *rhus*, dont la plupart ſont d'Afrique & d'Amérique; mais les deux eſpeces principales les plus connues ſont le *rhus* à feuilles d'ormeau, & le *rhus* de Virginie. La premiere s'appelle en françois *ſumac*, & la ſeconde *ſumac de Virginie*. Nous les décrirons l'un & l'autre au *mot* SUMAC. *(D. J.)*

RHUS, *(Géog. anc.)* bourg de l'Attique. Pauſanias, *l. I. ch. xij.* rapporte qu'on lui donna ce nom, à cauſe qu'anciennement l'eau des montagnes voiſines tomboit ſur ce bourg. M. Spon, *voyages de Grece, c. ij. p. 170.* nous apprend que ce bourg eſt entiérement abandonné, & tombe en ruine. On voit quelques inſcriptions anciennes, & une entre autres d'un certain Nicias, fils d'Hermias, qui fut le premier, à ce que dit Pline, *l. VII. c. lvj.* qui inventa le métier de foulon. *(D. J.)*

RHUSUNCORÆ, *(Géogr. anc.)* ville de la Mauritanie céſarienne. Elle étoit, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* entre *Addyme* & *Jomnyum*. C'eſt la même que l'itinéraire d'Antonin appelle *Ruſucurrum*, & ſans doute auſſi la même qui eſt nommée *Ruſucurium* par Pline, *l. V. c. ij.* Cette ville a été colonie romaine, & enſuite honorée d'un ſiege épiſcopal. *(D. J.)*

RHYAS, RHÆAS, *terme de Chirurgie*; conſomption de la caroncule lacrymale qui eſt au grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE LACRYMALE.

Cette maladie eſt l'effet de l'ulcération de cette partie. L'âcreté des larmes & l'application inconſidérée des remedes mordicans, peuvent être la cauſe de l'inflammation & de l'ulcération qui produit la deſtruction de la caroncule lacrymale.

L'uſage de cette partie fait voir que le *rhyas* occaſionne un écoulement involontaire des larmes, auquel on peut remédier. *Voyez* RHÆAS. *(Y)*

RHYMNUS, *(Géogr. anc.)* fleuve de la Scythie, en-deçà de l'Imaüs. Ptolomée, *l. VI. c. xiv.* qui dit que ce fleuve prenoit ſa ſource dans les monts *Rhymnici*, place ſon embouchure entre celle du fleuve Rha & celle du fleuve Daïs. Mercator l'appelle *Saïck*. C'eſt le *Rhæmnus* d'Ammien Marcellin. *(D. J.)*

RHYNCOLITES, ſ. f. *(Hiſt. nat. Ichyolog.)* nom donné par quelques naturaliſtes aux pointes cylindriques des ourſins pétrifiés ou échinites. *Voyez* OURSINS & ÉCHINITES.

RHYNDACUS, *(Géogr. anc.)* fleuve de la Myſie aſiatique, qu'il ſépare de la Bithynie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. j.* Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* dit qu'il prend ſa ſource au mont Olympe. Pour parler plus exactement, c'eſt du lac Abouillona que ſort le *Rhyndacus*, & ce lac, qui a 25 milles de tour, eſt le grand égoût du mont Olympe. Pline, *l. V. c. xxxij.* nous apprend que le *Rhyndacus* ſe nommoit auparavant *Lycus*. Il eſt appellé *Mégiſtus* par le ſcholiaſte d'Apollonius, *Laſtacho* par Niger, & *Lopadius* par d'autres. Il ſe jette dans la Propontide auprès de Cizyque.

La médaille de Marc-Aurele, au revers de laquelle ſe voit le *Rhyndacus* à longue barbe, couché & appuyé ſur une urne, tenant un roſeau de la main gauche, & pouſſant de la droite un bateau, fait entendre que cette riviere étoit navigable dans ce temps-là. Le *Rhyndacus* ſort du lac d'Abouillona, environ deux milles au-deſſus de Lopadi; il eſt profond & porte bateau, quoique depuis long-temps perſonne ne prenne ſoin de nettoyer cette riviere; on la paſſe à Lopadi, ſur un pont de bois.

Le *Rhyndacus* eſt fameux dans l'hiſtoire romaine, par la défaite de Mithridate. Ce prince, qui venoit d'être battu à Cizyque, ayant appris que Lucullus aſſiégeoit un château en Bithynie, y paſſa avec ſa cavalerie & le reſte de ſon infanterie, dans le deſſein de le ſurprendre; mais Lucullus, averti de ſa marche, le ſurprit lui-même, malgré la neige & la rigueur de la ſaiſon. Il le battit à la riviere de *Rhyndacus*, & fit un ſi grand carnage de ſes troupes, que les femmes d'Apollonia ſortirent de leur ville pour dépouiller les morts, & pour piller le bagage. Appien qui convient de cette victoire, a oublié la plupart des circonſtances dont Plutarque nous a inſtruit. L'on reconnoît l'embouchure du *Rhyndacus*, par une île que les anciens ont nommée *Berbicos*. *(D. J.)*

RHYPÆ, *(Géogr. anc.)* ville de l'Achaïe. Strabon, *l. VIII. p. 487.* & Etienne le géographe en parlent. Le premier, qui dit qu'elle étoit ruinée de ſon temps, lui donne un territoire appellé *Rhypidis*, & il y met un bourg nommé *Leuctrum*, qui dépendoit de la ville *Rhypæ*. *(D. J.)*

RHYPAROGRAPHE, *(Peint.)* *rhyparographus* ſignifie dans Pline un *peintre* qui ne peint que des groteſques, des noces de village, des bambochades. *(D. J.)*

RHYPHIQUES, adj. *terme de Médecine*, qui ſignifie des *remedes détergens* & *puriſians*. *Voyez* DÉTERGENS.

RHYTHME, ſ. m. *(Poéſie latine.)* ῥυθμος chez les Grecs, c'eſt-à-dire *cadence*, & alors il ſe prend dans le même ſens que le mot nombre. *Voyez* NOMBRE.

Il déſigne encore en général la meſure des vers; mais pour dire quelque choſe de plus particulier, le *rhythme* n'eſt qu'un eſpace terminé ſelon certaines loix. Le metre eſt auſſi un eſpace terminé, mais dont chaque partie eſt remplie ſelon certaines loix.

Pour expliquer nettement cette différence, ſuppoſons un *rhythme* de deux temps. De quelque façon qu'on le tourne il en réſulte toujours deux temps. Le *rhythme* ne conſidere que le ſeul eſpace: mais ſi on remplit cet eſpace de ſons, comme ils ſont tous plus ou moins longs ou brefs, il en faudra plus ou moins pour le remplir; ce qui produira différens metres ſur le même *rhythme*, ou, ſi l'on veut, différens partages du même eſpace. Par exemple, ſi les deux temps

du *rhythme* ſont remplis par deux longues, le *rhythme* devient le metre qu'on appelle *ſpondée* ; s'ils ſont remplis par une longue & deux breves, le *rhythme*, ſans ceſſer d'être le même, devient d'actyle ; s'il y a deux breves & une longue, c'eſt une anapeſte ; s'il y a une longue entre deux breves, c'eſt un amphibraque ; enfin, quatre breves feront un double pyrrique. Voilà cinq eſpeces de metres ou de piés ſur le même *rhythme*. *Cours de Belles-lettres.* (*D. J.*)

RHYTHME, (*Proſe*) c'eſt comme dans la poéſie la meſure & le mouvement ; l'un & l'autre ſe trouvent dans la proſe, ainſi que dans la poéſie. En proſe la meſure n'eſt que la longueur ou la briéveté des phraſes, & leur partage en plus ou moins de membres, & le mouvement réſulte de la quantité de ſyllabes dont ſont compoſés les mots. Les effets du *rhythme* ſont connus dans la poéſie. Sa vertu n'eſt pas moindre en proſe. Il eſt impoſſible de prononcer une longue ſuite de paroles ſans prendre haleine : quand celui qui parle pourroit y ſuffire, ceux qui l'écoutent ne pourroient le ſupporter : il a donc été néceſſaire de diviſer le diſcours en pluſieurs parties : on a encore ſous-diviſé ces parties, & on y a inſéré d'autres pauſes de plus ou de moins de durée, ſelon qu'il étoit convenable, & delà s'eſt formé ce qu'on peut appeller la *meſure* de la proſe : c'eſt le beſoin de reſpirer ; c'eſt la néceſſité de donner de temps-en-temps quelque relâche à ceux qui nous écoutent ; qui a fait partager la proſe en pluſieurs membres, & ce partage perfectionné par l'art, eſt devenu une des grandes beautés du diſcours, mais cet embelliſſement ne peut ſe ſéparer du nombre, c'eſt-à-dire, de la quantité des ſyllabes. Les phraſes ne peuvent plaire que lorſqu'elles ſont compoſées de piés convenables ; c'eſt alors que la proſe s'accommodant à toutes les variétés du diſcours, s'inſinue dans les eſprits, les remue & les échauffe : c'eſt alors qu'elle devient une eſpece de muſique qui offre par-tout une meſure reglée, un mouvement déterminé & des cadences variées & gracieuſes. D'abord l'oreille ſeule & le goût des écrivains avoient reglé le *rhythme* de la propoſe : enſuite l'art le perfectionna ; & on aſſigna à chaque ſtyle l'eſpece de pié qui lui convenoit davantage, ſoit pour le ſtyle oratoire, ſoit pour le ſtyle hiſtorique, ſoit pour le dialogue ; en un mot pour quelque eſpece de ſtyle que ce fût, la meſure & le mouvement étoient déterminés par des regles, en proſe ainſi qu'en poéſie ; & ces regles étoient regardées comme ſi eſſentielles, que Cicéron n'en diſpenſe pas même les orateurs qui avoient à parler ſur le champ. (*D. J.*)

RHYTHME, ſ. m. (*Muſique.*) ῥυθμὸς peut ſe définir généralement, la proportion que les parties d'un temps, d'un mouvement, & même d'un tout ont les unes avec les autres : c'eſt, en muſique, la différence du mouvement qui réſulte de la vîteſſe ou de la lenteur, de la longueur ou de la briéveté reſpective des notes.

Ariſtide Quintilien diviſe le *rhythme* en trois eſpeces ; ſavoir, celui des corps immobiles, lequel réſulte de la juſte proportion de leurs parties, comme dans une ſtatue bien faite. Le *rhythme* du mouvement local, comme dans la danſe, la démarche bien compoſée, les attitudes des pantomimes ; ou enfin celui des mouvemens de la voix & de la durée relative des ſons dans une telle proportion que, ſoit qu'on frappe toujours la même corde, comme dans le ſon du tambour, ſoit qu'on varie les ſons de l'aigu au grave, comme dans la déclamation & le chant, il puiſſe, de leur ſucceſſion, réſulter des effets agréables par la durée ou la quantité. C'eſt de cette derniere eſpece de *rhythme* ſeulement que j'ai à parler dans cet article ; ſur les autres *voyez* PANTOMIMES, DANSE, SCULPTURE.

Le *rhythme* appliqué au ſon ou à la voix, peut encore s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier ſens, c'eſt du *rhythme* que naiſſent le nombre & l'harmonie dans l'éloquence, la meſure & la cadence dans la poéſie. *Voyez* ÉLOQUENCE, POÉSIE, MÉTRIQUE, VERS, *&c.* Dans le ſecond, le *rhythme* s'applique à la valeur des notes, & s'appelle aujourd'hui *meſure*. *Voyez* VALEUR DES NOTES, MESURES, TEMPS. Quant

au *rhythme* de la muſique des anciens, Voici à-peu-près l'idée qu'on en doit avoir.

Comme les ſyllabes de la langue grecque avoient une quantité & des valeurs beaucoup plus ſenſibles & mieux diſtinguées que celles de notre langue, & que les vers qu'on chantoit étoient compoſés d'un certain nombre de piés que formoient ces ſyllabes longues ou breves différemment combinées, le *rhythme* du chant ſuivoit réguliérement la marche de ces piés; & n'en étoit proprement que l'expreſſion. Il ſe diviſoit ainſi qu'eux en deux temps, l'un frappé & l'autre levé, & l'on en comptoit trois genres, & même quatre & plus, ſelon les divers rapports de ces temps. Ces genres étoient l'égal, qu'ils appelloient auſſi *dactylique*, où le *rhythme* étoit diviſé en deux temps égaux; le *rhythme* double, trochaïque ou ïambique, dans lequel la durée de l'un des deux temps étoit double de celle de l'autre; le ſeſquialtere, qu'ils appelloient auſſi *péonique*, dont la durée de l'un des temps étoit à celle de l'autre en rapport de deux à trois; & enfin l'épitrite moins uſité, où le rapport des deux temps étoit de trois à quatre. Les temps de ces *rhythmes* étoient ſuſceptibles de plus ou moins de lenteur par un plus grand ou moindre nombre de ſyllabes ou de notes longues ou breves, ſelon le mouvement; & dans ce ſens, un temps pouvoit recevoir juſqu'à huit degrés différens de mouvement par le nombre des ſyllabes qui le compoſoient: mais les deux temps conſervoient toujours entr'eux la proportion déterminée par le genre du *rhythme*.

Outre cela, le mouvement & la marche des ſyllabes, & par conſéquent des temps & du *rhythme* qui en réſultoit, étoit ſuſceptible d'accélération ou de ralentiſſement, ſelon l'intention du poëte, l'expreſſion des paroles, & le caractere des paſſions qu'il falloit exciter. Ainſi, de ces deux moyens combinés naiſſoient une foule de modifications poſſibles dans le mouvement d'un même *rhythme*, qui n'avoit d'autres bornes que celles au-deçà ou au-delà deſquelles l'oreille n'eſt plus à portée d'appercevoir les proportions.

Le *rhythme*, par rapport aux piés qui entroient dans la poéſie qu'on mettoit en muſique, ſe partageoit en trois autres genres; le ſimple, qui n'admettoit qu'une ſorte de piés; le compoſé, qui réſultoit de deux ou pluſieurs eſpeces de piés; & le mixte qui pouvoit ſe réſoudre en deux ou pluſieurs *rhythmes* égaux ou inégaux, ou ſe battre arbitrairement à deux temps égaux ou inégaux, ſelon les diverſes conditions dont il étoit ſuſceptible.

Une autre ſource de variété dans le *rhythme* des anciens étoit les différentes marches ou ſucceſſions de ce même *rhythme*, ſelon l'eſpece des vers. Le *rhythme* pouvoit être uniforme, c'eſt-à-dire, ſe battre toujours en deux temps égaux, comme dans les vers hexametres, pentametres, adoniens, anapeſtiques, *&c.* ou toujours inégaux, comme dans les vers purs ïambiques, ou diverſifiés, c'eſt-à-dire mêlés de piés égaux & d'inégaux, comme dans les ſcazons, les coriambiques, *&c.* Mais dans tout ces cas, les *rhythmes*, même ſemblables aux égaux, pouvoient être fort différens en viteſſe, ſelon la nature des piés. Ainſi, de deux *rhythmes* égaux en genre, réſultans l'un de deux ſpondées, & l'autre de deux pyrriques, le premier auroit pourtant été double de l'autre en durée.

Les ſilences ſe trouvoient encore dans le *rhythme* ancien, non à la vérité comme les nôtres, pour faire taire ſeulement quelqu'une des parties, ou pour donner quelque caractere au chant; mais uniquement pour remplir la meſure de ces vers appellés *catalectiques*, qui demeuroient courts faute d'une ſyllabe; ainſi les ſilences ne pouvoient jamais ſe trouver qu'à la fin du vers pour ſuppléer à cette ſyllabe.

A l'égard des tenues, ils les connoiſſoient ſans doute, puiſqu'ils avoient un mot pour les exprimer; la pratique en devoit cependant être fort rare parmi eux, du moins cela peut-il s'inférer de la nature de leurs notes & de celle de leur *rhythme*, qui n'étoit que l'expreſſion de la meſure & de la cadence des vers. Il paroît auſſi qu'ils ne connoiſſoient pas les roulemens, les ſyncopes, ni les points, à moins que les inſtrumens ne pratiquaſſent quelque choſe de ſemblable en accompagnant

accompagnant la voix : de quoi nous n'avons nul indice.

Voſſius dans ſon livre *de poematum cantu & viribus rhythmi*, releve beaucoup le *rhythme* ancien, & il lui attribue toute la force de l'ancienne muſique. Il dit qu'un *rhythme* détaché, comme le nôtre qui ne repréſente point les formes & les figures des choſes, ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poétiques n'avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons ; il ajoute que le langage & la poéſie moderne ſont peu propres pour la muſique, & que nous n'aurons jamais de bonne muſique vocale juſqu'à ce que nous faſſions des vers favorables pour le chant, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que nous réformions notre langage, en y introduiſant, à l'exemple des anciens, la quantité & les piés meſurés, & en proſcrivant pour jamais l'invention barbare de la rime.

Nos vers, dit-il, ſont préciſément comme s'ils n'avoient qu'un ſeul pié : deſorte que nous n'avons dans notre poéſie aucun *rhythme* véritable ; & qu'en fabriquant nos vers, nous ne penſons qu'à y faire entrer un certain nombre de ſyllabes, ſans preſque nous embarraſſer de quelle nature elles ſont. J'ai peur que ceux qui ſe ſont tant moqués de tous ces raiſonnemens de Voſſius, ne fuſſent encore moins bons connoiſſeurs en muſique que Voſſius ne l'étoit lui-même. *Voyez* MUSIQUE. *(S)*

Recherches ſur l'origine, la nature & l'effet du rythme. Nous entendons dans cet article, par le mot *rhythme*, un certain ordre dans la ſucceſſion des tons ; & pour donner tout-d'un-coup à notre lecteur une idée juſte & générale du *rhythme* en muſique, nous remarquerons qu'il y fait le même rôle que la meſure des vers en poéſie.

Comme les anciens ont attribué une grande force eſthétique au *rhythme*, & que même aujourd'hui tout le monde avoue que ce qu'on appelle proprement beau dans le chant en dépend, c'eſt ici qu'il appartient d'en rechercher la nature & l'effet. Ces recherches ſeront d'autant plus utiles, qu'aucun artiſte ne les a entrepriſes, au moins que je ſache ; ce qui eſt cauſe que les compoſiteurs ont ſouvent eux-mêmes des idées très-confuſes du *rhythme* ; ils en ſentent bien la néceſſité, mais ils ne peuvent en rendre raiſon.

Je viens de dire qu'on attribue la beauté proprement dite de la muſique au *rhythme*. Pour déterminer plus exactement le ſujet de mes recherches, il faut néceſſairement que je remarque ici que le chant tire ſa force eſthétique de deux ſources très-différentes.

Les tons de la muſique peuvent avoir une ſignification naturelle, & où le *rhythme* n'entre pour rien. On entend des ſons qui d'eux-mêmes ſont gais, joyeux, tendres, triſtes ou douloureux. Ces ſons ont le pouvoir de nous remuer, ſans que l'air y entre pour rien ; & ſouvent on donne auſſi le nom de *beau* à ce pouvoir. La beauté qui réſulte du *rhythme* eſt toute autre ; elle gît dans des choſes parfaitement indifférentes en elles-mêmes ; dans des choſes qui n'ont aucune ſignification naturelle, qui n'expriment ni la joie ni la douleur.

Pour écarter toute diſcuſſion étrangere à la recherche que nous allons faire de l'origine, de la nature & de l'effet du *rhythme*, nous ne choiſirons d'abord que des élémens indifférens en eux-mêmes, tels que le ſon d'un tambour ou celui d'une ſeule corde ; ſons qui n'ont par eux-mêmes d'autre pouvoir que celui que le *rhythme* leur donne : enſuite il nous ſera facile d'appliquer notre théorie à d'autres élémens.

Qu'on ſe repréſente donc les ſimples coups frappés ſur un tambour, ou les ſimples ſons d'une même corde, & qu'on ſe demande : *Comment une ſuite de pareils ſons peut-elle devenir agréable, & obtenir un caractere moral ou paſſionné ?* & l'on ſera juſte au point où commencent les recherches ſur le *rhythme*. Venons au fait.

D'abord il eſt clair que des coups qui ſe ſuivent ſans aucun ordre, ou ſans obſerver entr'eux de temps égaux, n'ont rien qui puiſſe reveiller l'attention : on entend ces coups ſans y penſer. Cicéron compare quelque part le nombre oratoire à la chûte variée, mais réguliere, des gouttes de pluie : cette comparaiſon peut auſſi nous être utile. Tant qu'on n'entend que le

bruit confus des gouttes, on ne penſe rien autre ſinon qu'il pleut. Mais ſi au milieu de ce bruit on entend la chûte de quelques gouttes particulieres, & qu'on s'apperçoive que ces gouttes reviennent toujours dans le même temps, ou qu'après le même eſpace de temps il tombe toujours deux, trois ou plus de gouttes qui ſe ſuivent dans un certain ordre, & ont par-là même quelque choſe de périodique, comme les coups de marteau de trois ou quatre forgerons, alors l'attention eſt excitée à examiner cet ordre. Voilà donc déja un commencement au *rhythme*; ſavoir, le retour régulier des mêmes coups.

Si donc pour en revenir aux coups de tambours, nous imaginons une ſuite de coups égaux, & qui ſe ſuccedent à égales diſtances, & que nous les repréſentions par des points égaux & mis à des diſtances égales, ... , nous aurons une idée de l'ordre le plus ſimple dans la ſuite des choſes; ce qui fournit le premier degré, le degré le plus foible du *rhythme*. Ses coups ſont égaux entr'eux & ſe ſuivent à égales diſtances; & ce *rhythme*, le plus ſimple de tous, ne produit rien qu'un degré très-foible d'attention. Car, comme les ſons qui frappent continuellement notre oreille, n'ont ordinairement aucune régularité remarquable, on devient attentif auſſi-tôt qu'il s'en trouve.

Veut-on augmenter encore l'ordre d'un degré; on le peut en rendant les coups inégaux en force, & en variant ces coups forts & foibles, ſuivant une regle fixe. La regle fixe la plus ſimple eſt de faire conſtamment ſuccéder un coup fort à un foible: alors, outre la régularité de la ſucceſſion des coups à diſtances égales, on remarqueroit celles qui réſultent de ce que les coups ſe ſuccedent toujours par couples, dont le premier coup eſt fort & l'autre foible, comme ces points . . | . . | . . | Ici commence déja ce que nous appellons *meſure* en muſique. Cette ſucceſſion meſurée de coups a quelque choſe de plus pour attirer l'attention. On y trouve une double uniformité, & le premier degré de changement.

Nous pouvons poſer ici comme un fait connu, que l'uniformité alliée au changement & à la variété, réveille un ſentiment agréable. Voilà donc d'où réſulte le plaiſir que nous trouvons à des choſes qui, iſolées & en elles-mêmes, ſont parfaitement indifférentes; & ici nous commençons à comprendre comment le *rhythme* ou le bon ordre, obſervé dans une ſuite de choſes indifférentes, peut faire naître le beau.

A préſent il eſt facile de s'imaginer combien de changemens on peut faire dans la meſure; ce qui rend non-ſeulement l'ordre des coups plus varié, mais lui donne auſſi un caractere. Comme il ſeroit faſtidieux & inutile de s'étendre là-deſſus, je me contenterai de faire quelques remarques à ce ſujet.

Tout le monde ſent la différence de caractere qu'il y a entre la meſure à quatre temps & celle à trois. La meſure 𝅗𝅥 𝅗𝅥 𝅗𝅥 | 𝅗𝅥 𝅗𝅥 𝅗𝅥 |, ou | 𝅗𝅥 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥, ou encore 𝅗𝅥 𝅗𝅥 | 𝅗𝅥 𝅗𝅥 |, nous fait une toute autre impreſſion que la meſure 𝅗𝅥 𝅗𝅥 𝅗𝅥 𝅗𝅥 | 𝅗𝅥 𝅗𝅥 𝅗𝅥 𝅗𝅥 |, ou que celle-ci 𝅗𝅥 𝅗𝅥 𝅗𝅥 | 𝅗𝅥 𝅗𝅥 𝅗𝅥 |; & ces deux ſortes de meſure ont un caractere diſtingué & différent de | 𝅘𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 | 𝅘𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 | 𝅘𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 | qui eſt compoſé de la meſure à deux temps & de celle à trois. Pour ſentir cela, on n'a qu'à prononcer, pendant quelque temps, les mots ſuivans, en obſervant la ponctuation: *un, deux: un, deux: un deux:* ou ceux-ci, *un deux trois: un deux trois: un deux trois:* ou enfin: *un deux trois, quatre cinq ſix: un deux trois, quatre cinq ſix.* On ſent très-diſtinctement la différence d'ordre qu'il y a dans ces trois ſortes de ſucceſſions, où l'on ſent les trois ſortes de *rhythme*. Ajoute-t-on encore à cela que la meſure peut avoir différens degrés de mouvemens que le compoſiteur indique par les mots *allegro, andante, adagio*, &c. & que dans la même meſure les coups peuvent ſe ſuccéder dans un ordre très-varié, comme lorſque pour 𝅗𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 | on met 𝅗𝅥. 𝅘𝅥 | ou 𝅗𝅥 𝅘𝅥. 𝅘𝅥 |; que quelquefois même on omet quelques coups en les remplaçant par des ſilences; qu'enfin les coups peuvent auſſi différer par un ſon plus aigu ou plus grave, & qu'on peut les détacher ou les lier enſemble,

& les rendre différens par quantités d'autres modifications que la voix humaine peut ſur-tout donner aux ſons; alors on comprendra facilement qu'une ſeule eſpece de meſure eſt ſuſceptible d'une variété inépuiſable. En général ce que nous venons de dire fait comprendre comment une ſuite de ſons, indifférens en eux-mêmes, peut devenir agréable, & acquérir un certain caractere, uniquement par l'ordre de leur ſucceſſion.

A préſent nous pouvons déja déterminer ce que c'eſt proprement que le *rhythme* dans une ſuite de ſons. Ce n'eſt en général que la diviſion de cette ſuite de ſons en membres d'égale grandeur, en ſorte que deux, trois, quatre ou plus de coups faſſent un des membres de cette ſuite; membre qui ne doit pas être uniquement arbitraire, mais ſe diſtinguer des autres par quelque choſe qu'on ſente réellement. C'eſt proprement ce qu'on appelle *meſure* en muſique, & *pié* en poéſie, & c'eſt la premiere eſpece de *rhythme* & la plus ſimple. Mais ce *rhythme* ſimple eſt de pluſieurs ſortes: il eſt égal ou inégal; & le *rhythme* égal, auſſi-bien que l'inégal, peut encore acquérir différens caracteres par la ſous-diviſion qu'on peut y introduire, en y mettant par exemple, tantôt plus de noires, & tantôt plus de croches.

Mais ſi l'on raſſemble auſſi pluſieurs meſures pour en faire d'autres membres, enſorte que chacun de ces nouveaux membres ſoit compoſé de deux, trois ou plus de meſures, on a une nouvelle eſpece de *rhythme* que nous nommerons *rhythme compoſé*. Enfin de ces nouveaux membres compoſés, on peut encore compoſer d'autres membres ou périodes. Si ces périodes ſe ſuivent auſſi en temps égaux, il en réſulte encore un *rhythme* plus compoſé que le précédent.

Expliquons ceci par le moyen d'une ſuite de coups telle que celle dont nous avons déja parlé.

Suppoſons que l'on compte effectivement tout haut une ſuite de ſons, comme *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, &c. & que l'on prononce chaque mot auſſi haut & avec le même accent que les autres; dans ce cas on n'a que de l'ordre ou de la régularité ſans meſure ni *rhythme*: mais cette régularité eſt ſuſceptible de plus ou moins de vîteſſe. Si tous les ſons étoient parfaitement égaux, & qu'on ne voulût pas les compter tout de ſuite, mais les aſſembler deux à deux, trois à trois, *&c.* ainſi *un deux*, *un deux*, ou *un deux trois*, *un deux trois*, &c. on auroit une apparence de meſure, mais ce ne ſeroit qu'une apparence, tant qu'on ne ſentiroit pas dans les coups même quelque choſe qui occaſionnât cette diviſion en membres de deux trois ou plus de parties.

Mais ſi cette diviſion en membres a réellement ſon principe dans le ſentiment, & ſi par exemple, on donne un accent plus marqué au premier, troiſieme, cinquieme, *&c.* ſon qu'aux autres, alors on fait naître la meſure à deux temps | 𝅗𝅥 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥 | *&c.* où les notes marquées d'un tiret indiquent celles qui ont un accent plus fort. Si, au lieu de mettre l'accent ſur la premiere, troiſieme, *&c.* on le met ſur la premiere, quatrieme, ſeptieme, *&c.* on a la meſure à trois temps 𝅗𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 |, & ainſi des autres. Ici nous avons de la régulatité & du *rhythme*.

Dans la même meſure on a encore différentes eſpeces de *rhythme*; eſpeces qui réſultent de ce que les ſons peuvent former un même membre ou un même tout de différentes manieres. Par exemple, cette ſuite de ſons 𝅗𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥 𝅘𝅥 | & celle-ci 𝅗𝅥 𝅘𝅥𝅮 𝅘𝅥 | 𝅗𝅥 𝅘𝅥𝅮 𝅘𝅥 | ont la même meſure qu'on appelle *meſure à trois temps*; mais chacune de ces ſuites a un *rhythme* différent, quoiqu'elles portent le même nom comme meſure. Quand on compare ainſi les différentes parties d'une meſure, on ne fait abſolument attention qu'à la durée des ſons & à l'accent qu'on leur donne; leur plus ou moins d'aigu ou de grave n'y entre pour rien; car dans les deux meſures, *fig. 1*, *pl. XIV de Muſiq.* il n'y a point de différent *rhythme*.

Et voilà pour ce qui regarde le *rhythme* ſimple.

Lorſqu'on aſſemble pluſieurs meſures pour en faire un membre, comme lorſque deux, trois ou quatre meſures font toujours une période marquée dans la ſuite

des ſons ou des mouvemens, alors on produit le *rhythme* compoſé.

Tout le monde ſait quel nombre infini de changemens on peut faire par le moyen du *rhythme compoſé* : il faut remarquer qu'en muſique on n'eſt pas obligé de compoſer ce *rhythme* de meſures entieres, comme ici | | | | | |, mais qu'on peut le former de parties de meſures, comme | | | | | | | , ou | | | | | ; c'eſt-à-dire, que le *rhythme compoſé* peut commencer au commencement, au milieu, ou à la fin de la meſure ; mais il faut qu'il finiſſe à la partie de la meſure qui précéde celle par où il a commencé, comme on le voit dans les deux exemples précédens.

Enfin, on peut former un *rhythme compoſé* deux fois, trois fois, &c. lorſqu'on aſſemble deux ou trois périodes ; ainſi, par exemple, deux ou plus de meſures forment un membre, deux ou plus de membres forment une période ou une partie ; & deux de ces périodes ou parties toute la mélodie, qu'on répete tant que l'on veut. Tous les airs de danſe ſont dans ce goût.

Ce que l'on vient de rapporter peut ſuffire pour donner à un lecteur attentif une idée juſte de ce qu'eſt le *rhythme* dans la muſique ; l'on voit qu'il n'eſt autre choſe que la diviſion périodique d'une ſuite de choſes ſemblables : diviſion par le moyen de laquelle on réunit l'uniformité de cette ſuite à la variété ; enſorte qu'un ſentiment continu qui auroit été par-tout homogene, devient varié & changeant par le moyen de la diviſion rhythmique ; mais examinons encore de plus près l'origine & les effets du *rhythme*.

Les peuples à demi-ſauvages obſervent le *rhythme* dans leurs danſes, & tout le monde mêle du *rhythme* dans pluſieurs occupations ; ce qui prouve qu'il n'eſt pas l'ouvrage de l'art, qu'il ne réſulte pas du raiſonnement, mais qu'il eſt fondé ſur un ſentiment naturel. Toute perſonne obligée de compter avec une certaine vîteſſe, ne comptera pas long-temps d'une maniere uniforme & interrompue, comme *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, &c. mais elle formera bientôt des membres de deux ou trois nombres, & comptera *un deux*, *trois quatre* ; &c. *un deux trois*, *quatre cinq ſix*, &c. Si l'on compte aſſez lentement pour former chaque membre de deux nombres, on cherche à rompre la trop grande uniformité en traînant & alongeant chaque mot, enſorte qu'il ſe diviſe en deux parties, l'on compte *un . . . n*, *deu . . . eux*, *troi . . . ois*, &c.

Auſſi tôt que l'oreille eſt frappée de ſons qui ſe ſuccedent en temps égaux, on ne peut s'empêcher de les compter intérieurement, & par conſéquent de les arranger comme on vient de le dire. Si nous formons nous-mêmes ces ſons, en frappant, par exemple, nous les arrangerons de maniere que la variété des coups ſoulage la fatigue de compter rhythmiquement. Le tonnelier qui cercle un tonneau, le chauderonnier qui frappe un chauderon, ceſſent bientôt de donner des coups égaux & iſolés, ainſi ♪♪♪♪♪ &c. bientôt ils les aſſemblent ainſi, | | | | &c. ou ainſi | | | &c. & varient la force de trois ou quatre coups dont ils forment leur meſure, afin que cette diviſion devienne ſenſible à l'oreille.

Il eſt tout auſſi ſur qu'on rendra les membres ſemblables entr'eux, & quand bien même quelqu'un s'aviſeroit de compter ainſi | | | ; il ne manquera pas après deux ou trois membres inégaux de recommencer une nouvelle période ſemblable à la premiere, comme | | | | &c. car ſans cette régularité le calcul deviendroit trop fatiguant.

Maintenant qu'une expérience inconteſtable nous a montré que toute diviſion rhythmique eſt naturelle & a ſon principe dans le ſentiment, examinons ſur quoi ſe fonde ce ſentiment naturel.

Remarquons que nous ne demandons aucun *rhythme* dans une ſuite d'objets, qui par eux-mêmes ou par leur conſtitution naturelle, ont de la variété, du changement, & entretiennent par-là notre activité. Nous n'exigeons aucun *rhythme* dans un diſcours qui nous occupe, ſoit uniquement par la narration, ſoit par le développement des idées, nous n'en de-

mandons pas davantage lorſqu'on veut nous émouvoir, & qu'on nous raconte une aventure touchante, de maniere que nous y appercevions continuellement quelque choſe de nouveau, capable d'exciter le ſentiment. Un homme qui veut nous émouvoir de pitié envers lui, n'a qu'à nous détailler la miſere qui l'opprime; & tant que durera ſon diſcours nous l'écouterons avec un attendriſſement continuel, ſans que ſa narration ait beſoin du *rhythme* pour entretenir ce ſentiment; il l'eſt aſſez par chaque nouvelle circonſtance douloureuſe que nous apprenons.

La même choſe nous arrive dans nos occupations; tant que notre ouvrage nous fournit quelque objet nouveau, nos forces n'ont pas beſoin d'être excitées par des cauſes étrangeres. Un peintre ne donnera pas un mouvement cadencé à ſon pinceau, il n'en a pas beſoin; le nouvel objet qui ſe préſente à ſes yeux à chaque trait qu'il forme, a une force ſuffiſante pour l'animer à continuer ſon ouvrage; mais celui qui lime quelque choſe ou fait quelque ouvrage, dont l'uniformité n'eſt interrompue par rien de nouveau, celui-là forme bien-tôt des mouvemens rhythmiques ou cadencés; mouvemens que Voſſius a obſervés même dans la façon de peigner & de frotter des baigneurs. *Voyez* ſon Traité *De poematum cantu & viribus rhythmi*. Donc nous ne dénirons naturellement le *rhythme* que lorſque nous éprouvons des ſentimens continuellement uniformes.

Mais ſi le *rhythme* n'eſt naturel que lorſqu'il faut interrompre l'uniformité, pourquoi tous les peuples de la terre ſe ſont-ils aviſés de donner un *rhythme* aux poëmes déja aſſez variés par les choſes même qu'ils contiennent? parce qu'outre l'effet qui réſulte de la ſuite des événemens ou de la matiere qu'il contient, & qu'il a de commun avec la proſe, le poëme a encore pour but de produire un ſentiment gai, triſte ou tendre, continu ou homogene, & dont on ne pourroit pas entretenir la durée ſans le *rhythme*; ce qui le prouve, c'eſt que ſouvent la plus belle ode ou la chanſon la plus touchante, traduite très-fidélement, perd le pouvoir de nous entretenir dans un ſentiment uniforme. La traduction nous fournit bien la même ſuite d'objets que l'original; mais faute de *rhythme*, elle n'a pas le pouvoir d'entretenir en nous le ſentiment ſoutenu de gaieté ou de tendreſſe que réveille l'original. On lit toujours avec plaiſir l'Iliade & l'Odiſſée bien traduite en proſe; mais le ſentiment continu de grandeur & d'élévation dans l'action diſparoît.

Nous voilà donc convaincus par une expérience ſûre, que le *rhythme* eſt néceſſaire, lorſqu'il faut produire un effort ou un ſentiment continuel ou homogene.

Cela nous mene à découvrir le vrai fondement ſur lequel repoſe l'effet du *rhythme*. Toute expreſſion agréable ou déſagréable diſparoît bientôt, ſi la cauſe qui l'a produite n'eſt pas répétée. Le ſentiment ſuit les loix du mouvement: la toupie qu'un enfant a miſe en mouvement, tourne quelques inſtans & puis tombe; pour que ſon mouvement continue, il faut que l'enfant lui donne de nouvelles forces par des coups de fouet répétés de temps en temps. Si l'on entretient un ſentiment paſſionné en le nourriſſant continuellement de nouvelles impreſſions, il ne reſte pas le même; l'ame reſte conſtamment en mouvement, il eſt vrai, mais ce mouvement eſt tantôt plus fort, tantôt plus foible; l'ame eſt dirigée vers d'autres objets, & ſon mouvement change même de nature. Nous éprouvons toutes ces impreſſions en liſant quelque trait touchant dans un hiſtorien; quoique ce qu'il nous raconte ſoit uniformément triſte, les choſes qu'il nous dit ſont de nature ſi différente, & ont un pouvoir ſi varié, que nous ſommes remués, tantôt doucement, tantôt très-douloureuſement, & que même nous l'écoutons quelquefois avec aſſez de tranquillité.

Par-là nous voyons que la répétition continuelle d'une même impreſſion, a ſeule la force d'entretenir un même ſentiment pendant un certain temps; c'eſt-là d'où vient le pouvoir étonnant du *rhythme* que nous allons à préſent conſidérer plus particuliérement.

Nous avons déja vu que le *rhythme* diviſe une ſuite d'impreſſions ſimples & ſucceſſives, comme le ſont des coups ou des ſons en membres égaux, & qui reviennent périodiquement dans des temps égaux; ce qui nous entretient dans une attention continuelle à obſerver le retour périodique des coups & des membres égaux, & nous oblige par conſéquent à compter toujours; or c'eſt là-dedans qu'eſt tout le myſtere de la force du *rhythme*; mais pour ne pas devenir obſcurs par des obſervations trop générales, appliquons d'abord l'explication de ceci à des cas particuliers.

Le *rhythme* le plus ſimple eſt celui qui n'eſt compoſé que de membres égaux répétés continuellement; tel eſt celui du batteur en grange, du maréchal, d'un homme qui marche. Il eſt connu que ce *rhythme* facilite les différens travaux où il a lieu, & anime les ouvriers à l'application conſtante de leurs forces; il ne nous reſte donc qu'à voir comment il produit cet effet. Chaque batteur en grange a une partie du *rhythme* aſſignée pour donner ſon coup, & il répete ce coup exactement dans le même eſpace de tems, ou toujours après le même nombre d'autres coups: ceci l'entretient dans une attention continuelle à ne pas manquer le moment de donner ſon coup, c'eſt-à-dire, qu'il compte toujours, mais ſon calcul eſt ſoulagé, non-ſeulement parce qu'il entend diſtinctement les coups des autres ſe ſuccéder dans des temps égaux, mais encore parce qu'il diſtingue chaque coup par ſon accent particulier, ſi je puis m'exprimer ainſi, & qu'en général les membres ſon courts, & ne ſont compoſés que d'un petit nombre de coups; il n'a donc pas beſoin de compter réellement, ſon tact ſent les nombres ſans qu'il parle. Le moment de donner ſon coup eſt-il arrivé, il le fait avec plaiſir, parce qu'il trouve du plaiſir dans l'ordre qui regne dans ſon travail. L'attention continuelle qu'il fait au nombre des coups, quelque petite qu'elle paroiſſe, l'empêche de ſentir la fatigue. Il en eſt de cet ouvrage comme de tous les autres ouvrages pénibles qu'on peut faire avec une attention médiocre à l'ouvrage même. Le voyageur eſt ſoulagé d'une partie de ſa fatigue, parce que la vue continuelle de nouveaux objets, ou l'entretient d'un compagnon, détourne ſon attention de l'application qu'il eſt obligé de faire de ſes forces.

Or, ſi le *rhythme*, outre ſon égale meſure de temps, a encore quelque choſe de caractériſtique, s'il eſt gai, tendre, ſérieux, l'impreſſion de ce caractere ſe répétera à chaque retour périodique du même membre: c'eſt, pour me ſervir de la comparaiſon que j'ai déja faite, c'eſt un nouveau coup de fouet que l'enfant donne à ſa toupie. La même impreſſion de gaieté, de tendreſſe, de gravité, eſt continuellement entretenue; & l'uniformité du calcul que l'on fait en même tems par le ſeul ſentiment, berce, pour ainſi-dire, l'ame dans cette impreſſion. Voilà d'où réſulte le ſentiment uniforme & continu avec lequel on écoute un air.

Ce n'eſt pas tout encore: le chanteur, le muſicien & le danſeur qui, par le mouvement de ſes membres, concourt à produire le *rhythme*, l'auditeur même, qui ne chante que tout bas, ou qui aſſis danſe en idée, éprouvent à chaque meſure, à chaque période, un nouvel encouragement. Car, comme dans l'exemple rapporté ci-deſſus, le batteur en grange eſt continuellement attentif à frapper ſon coup à temps, de même le chanteur, le muſicien, le danſeur & le ſpectateur ſont entretenus dans une attention continuelle, en obſervant exactement les accens afin de rendre le *rhythme* plus ſenſible. c'eſt pourquoi à chaque frappé de la meſure, & au commencement de chaque nouvelle période, il n'ait auſſi un nouveau deſir de donner l'accent à propos. Avant donc qu'une impreſſion ſoit entiérement finie, une autre commence déja, & cela cauſe en quelque façon une augmentation, un entaſſement de ſentimens & d'activité, qui enflamme toujours plus l'ame, & augmente le ſentiment qu'elle éprouve. Cela peut aller au point de mettre enfin tout le ſyſtême des nerfs en mouvement; mouvement qui devient toujours plus vif, comme le mouvement ordinaire le devient, quand un coup ſuccede à l'autre

avant que la force du premier ſoit épuiſée : enſorte qu'une ame ſenſible peut à la fin être miſe entiérement hors d'elle-même.

Effectivement l'on voit des perſonnes qui commencent à chanter & à danſer ſans en avoir une grande envie, & qui peu-à-peu s'échauffent & ne finiſſent que lorſqu'elles tombent comme en défaillance, parce que leur corps n'eſt plus capable de ſupporter la fatigue ; cela arrive ſurtout lorſque les inſtrumens qui accompagnent le chant ou la danſe, rendent le *rhythme* toujours plus ſenſible. Il n'eſt pas poſſible de décrire ſi bien exactement, tout ce qui ſe paſſe alors dans l'ame de ces perſonnes ; mais quelqu'un qui eſt accoutumé à obſerver des phénomenes pyſchologiques avec quelque attention, comprendra, par le moyen de ce que nous venons de remarquer, comment le *rhythme* diminue un ouvrage continuel & uniforme, & comment il entretient & augmente graduellement les ſentimens.

Enfin, on comprend, à l'aide de toutes ces conſidérations ſur le *rhythme*, comment on peut, par ſon moyen, donner à une ſuite de ſons indifférens en eux-mêmes, la nature d'un diſcours moral ou paſſionné. Cet objet ſeul meriteroit d'être examiné dans toute ſon étendue, parce que par ſon moyen on mettroit dans tout ſon jour la véritable eſſence, la nature la plus cachée de la muſique. Cet examen demanderoit un traité étendu, & nous ſouhaiterions de pouvoir engager un homme verſé dans la muſique à le faire, parce que tous ceux qui ont écrit juſqu'à préſent ſur cet art, ont paſſé preſque abſolument ſous ſilence ce point ſi eſſentiel, & qui découvriroit toute l'eſſence de l'art. Nous ſommes forcés à nous en tenir à quelques remarques fondamentales.

1°. Une ſuite de ſons diviſée ſimplement en meſures homogenes également grandes, comme le ſont celles qu'obſervent les batteurs en granges & les maréchaux, a le pouvoir de ſoulager le travail des ouvriers : mais cette même ſuite de ſons eſt plus ſignificative pour le ſpectateur qui la conſidere uniquement comme compoſée de ſons, & l'examine comme ayant quelque choſe de commun avec le diſcours : car ſi l'on ſe repréſente qu'on entend un homme parler une langue étrangere en obſervant cette meſure, auſſitôt cette ſuite de ſons diviſée en membres égaux, réveille en nous l'idée d'un homme qu'un ſeul & même objet entretient dans une ſenſation ou dans une activité déterminée, & l'on peut obſerver ſi cette ſenſation eſt vive ou ſi elle eſt douce ou tranquille. On trouvera même qu'à l'aide de ce *rhythme* ſimple, il eſt poſſible d'exprimer pluſieurs mouvemens de l'ame par des mots intelligibles en eux-mêmes : on ſent ce que nous venons de dire, quoiqu'il ſoit impoſſible de le décrire en peu de paroles. Celui qui voudroit traiter cette matiere à fond, n'auroit qu'à écrire une ſuite de ſons ſemblables à ceux d'un maréchal, les diviſer ſucceſſivement en différentes meſures, leur donner différens mouvemens, différens degrés de grave & d'aigu, de *piano* & de *forte*, comme *fig. 1, planch. XIV. de Muſiq.* & il ne lui ſeroit pas difficile de former pluſieurs ſuites de cette eſpece, dont chacune auroit un caractere paſſablement déterminé. Par ce moyen, on commenceroit à comprendre comment des ſons indifférens par eux-mêmes, peuvent, par le moyen du *rhythme* le plus ſimple, acquérir une ſignification déterminée, quoique générale.

2°. Fait-on un pas de plus, & forme-t-on de ces membres ſimples ou meſures des membres plus grands, enſorte que chacun de ſes nouveaux membres ſoit compoſé de deux, trois ou quatre meſures, alors on obtient par cette nouvelle diviſion rhythmique un nouveau moyen de donner à ce langage inintelligible une ſignification intelligible. Par ce nouveau moyen, on diviſe ce langage en phraſes plus ou moins courtes, & de ces phraſes on forme des périodes déterminées & détachées.

3°. Pour rendre ce langage encore plus intelligible, on peut faire une quantité innombrable de changemens par le moyen des phraſes compoſées de deux, trois ou quatre meſures : chacun de ces changemens exprimera quelque choſe de différent,

Ainſi, par exemple, on pourra par ces changemens indiquer facilement ſi le ſentiment eſt tranquille ou inquiet, s'il eſt homogene ou continu, ou s'il change; s'il eſt ſoumis à de petites ou à de grandes variations; s'il augmente ou diminue en continuant.

Pour ſentir tout cela, faites pluſieurs de ces changemens rhythmiques dans une même ſuite de ſons. Entre la multitude de ces changemens, choiſiſſons, ceux-ci,

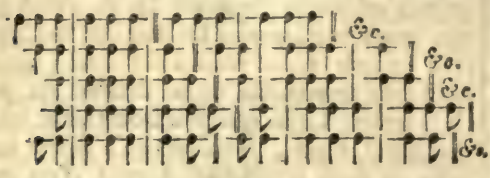

& faiſons bien attention à l'effet de chacun de ces changemens; on comprendra d'abord comment on peut par ce moyen réveiller dans notre ame des ſentimens tranquilles & inquiets, augmentant ou diminuant uniformément, continuant quelque temps, & puis ſe changeant bruſquement, *&c.*

Nous n'irons pas plus loin; car le peu que nous venons de dire ſuffit pour faire ſentir comment le mouvement & le *rhythme* ſeuls peuvent faire du chant le langage des paſſions, & rendre ce langage paſſablement intelligible. Il ſeroit fort à ſouhaiter qu'un maître de l'art voulût ſe donner la peine de diſtinguer les différentes eſpeces de *rhythme*, de déterminer le caractere de chaque eſpece, & de montrer enſuite ce que l'on peut exprimer, tant par chaque eſpece de *rhythme* en particulier, que par le mélange des différentes eſpeces de *rhythme*.

Par ce moyen, on poſeroit les principes néceſſaires pour bien traiter une piece de muſique eu égard au *rhythme*; principes qui ſont de la plus grande conſéquence & qui manquent encore abſolument à l'art muſical. Juſqu'à préſent chaque compoſiteur s'eſt fié uniquement à ſon oreille.

Il faudroit terminer cet article par les regles pratiques les plus néceſſaires pour bien obſerver le *rhythme*; mais comme la théorie nous manque encore, nous nous contenterons de quelques principes fondamentaux, dont l'obſervation eſt utile en pratique.

1°. Des ſentimens doux, tranquilles & continus demandent un *rhythme* léger, facile à ſaiſir, & qui reſte toujours le même; c'eſt le cas de toutes les chanſons & de tous les airs de danſe. Dans ces pieces, l'ame doit être entretenue dans une ſituation égale & non agitée; ainſi le changement du *rhythme* n'a point lieu dans ce cas. Voilà encore pourquoi ces mélodies ſont courtes, & ne conſiſtent qu'en ſtrophes, qu'on répete tant que la ſenſation doit durer.

Mais obſervons cependant que lorſque dans les chanſons même les ſentimens ſont légers, & pour ainſi dire ſeulement capables d'effleurer la ſurface de l'ame, ou que lorſqu'ils ſont d'une gaieté badine, il faut choiſir le *rhythme* le plus court & le plus facile; au lieu que lorſque les ſentimens ſont plus ſérieux & pénétrent plus dans l'ame, il faut choiſir un *rhythme* plus long. Si les ſentimens étoient entiérement ſérieux & même un peu ſombres, alors on pourroit employer des membres très-longs & dans leſquels deux *rhythmes*, chacun de deux, trois & même quatre meſures, fuſſent tellement entrelacés, que l'on ne s'apperçût du repos qu'après ſix ou huit meſures.

2°. Dans les pieces qui doivent exprimer des ſentimens qui changent, augmentent, diminuent, en un mot ne demeurent pas les mêmes, il faut auſſi choiſir un *rhythme* plus varié. Ici le *rhythme* doit être compoſé, tantôt de grands membres, tantôt de petits, & les changemens doivent être prompts ou lents, ſuivant que l'exigent les changemens du ſentiment. Ici encore l'on peut inſérer un membre d'une ſeule meſure parmi d'autres membres plus grands; on peut, après une période compoſée de membres de deux meſures, en faire ſuccéder une compoſée de membres de trois meſures, *&c.* Les variations du *rhythme* doivent en un mot ſe régler ſur celles du ſentiment.

3°. On peut s'écarter davantage de la régularité, lorſque le ſentiment a quelque

quelque chose de contradictoire & de particulier. Il n'est pas difficile de comprendre comment on peut exprimer l'irrésolution, l'incertitude, l'embarras, &c. par le moyen des variations du *rhythme*. Nous n'en citerons qu'un seul exemple tiré de l'opéra de *Rodelinde*, dont la musique est de M. Graun (*Voyez fig. 2, planche XIV de musiq.*) Dans cet exemple, il y a quatre phrases, dont chacune devroit être de quatre mesures, si le *rhythme* étoit régulier. Mais la premiere phrase finit à la troisieme noire de la seconde mesure, & la seconde commence à la quatrieme noire de la même mesure, c'est-à-dire, un temps trop tôt; cependant cette seconde phrase contient juste huit noires ou deux mesures, en comptant le soupir de la quatrieme mesure. La troisieme phrase finit à la septieme noire, c'est-à-dire, à la seconde de la sixieme mesure; ce qui fait que la quatrieme phrase commence tout différemment des autres, savoir au milieu de la mesure, tandis que la premiere phrase commence avec la mesure, & les deux autres avec le levé qui précede la mesure.

Cette maniere tout-à-fait irréguliere d'employer le *rhythme*, est très-bonne ici où regnent l'épouvante & le trouble, & c'est pourquoi nous l'avons citée comme un exemple de l'effet singulier du *rhythme*.

4°. Dans des cas extraordinaires, & lorsqu'on cherche à mettre une énergie particuliere dans un endroit, on peut, en changeant le mouvement, changer aussi le *rhythme* d'une maniere très-expressive. (*Voyez fig. 3. n°. 1. planch. XIV de Musiq.*) Suivant l'arrangement rhythmique de l'air d'où ce trait de chant est tiré, cette phrase devroit être de quatre mesures, & si l'on n'avoit pas cherché à donner au mot *ombra* un air de tristesse solemnelle, on n'auroit fait qu'une seule mesure des deux premieres, comme *fig. 3. n°. 2. pl. XIV. de Musiq.* & le *rhythme* auroit été très-régulier. Le compositeur a voulu être expressif; il a fait d'une mesure deux, afin qu'on pût chanter les deux premieres syllabes une fois plus lentement & avec un accent égal, & il a parfaitement atteint son but. Celui qui accuseroit Graun d'avoir manqué ici au *rhythme*, en faisant une phrase de cinq mesures, au lieu de la faire de quatre, montreroit son peu de jugement.

5°. A cette occasion nous parlerons d'une autre irrégularité apparente du *rhythme*, laquelle fait souvent un effet très-agréable. Cette irrégularité consiste à glisser une mesure qui n'appartient pas au *rhythme*, mesure pendant laquelle, par exemple, la voix se tait, tandis qu'un instrument répete ou imite le dernier trait du chant de la voix, comme *fig. 4, planch. XIV. de Musiq.* Ici il se trouve une phrase de quatre mesures, mais qui est coupée par le milieu, tandis que le violon répete la derniere mesure précédente. Cette expression est des plus pittoresques, & indique très-bien l'action d'une personne qui écoute, séduite par une trompeuse espérance. La phrase est néanmoins composée de quatre mesures.

Ceux qui voudront chercher de pareilles irrégularités dans les compositions des grands maîtres, dans celles, par exemple, de Hendel, de Graun, de Hasse, y trouveront quantité d'exemples de la maniere de traiter le *rhythme* extraordinairement, & d'augmenter par ce moyen l'expression de la façon la plus heureuse. On trouveroit, sur-tout dans les œuvres de ces grands musiciens, plusieurs finesses de l'art, par le moyen desquelles un compositeur plein de sentiment fait couvrir les fautes que le poëte a pu commettre eu égard au *rhythme*. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts, en forme de Dictionnaire, par M. J. J. Suizer.*) *Voyez* la fin de l'*article* Récitatif, (*Musiq.*) (*F. D. C.*)

Rhythme, (*Médecine.*) Ce mot est entiérement grec ῥυθμὸς, il signifie littéralement *cadence*; Hérophile est le premier qui l'ait employé dans le langage de la médecine, où il l'a transporté de la musique; il a prétendu exprimer par ce mot une espece de modulation & de *cadence*, semblable à celle que produisent les instrumens de musique, qui résulte des différens rapports de force, de grandeur, de vîtesse, d'égalité & d'inégalité qu'on peut

obſerver dans pluſieurs pulſations ; ces rapports pouvant ſe trouver dans toutes les variations du pouls, on multiplie les *rhythmes* ou *cadences* à l'infini : c'eſt ſur ce fondement que porte l'analogie que cet auteur a établie entre la muſique & la doctrine du pouls ; analogie qu'il a pouſſée trop loin, & qui l'a fait tomber dans des détails auſſi frivoles & minutieux que difficiles à concevoir.

Il y a un *rhythme* propre à chaque pouls, qu'il appelle *naturel* ou *enrhythme* ; lorſque le pouls s'écarte de ce point, il devient *arhythme*, non pas que le *rhythme* diſparoiſſe tout-à-fait, mais ſeulement qu'il s'altere. Il n'y a & ne peut y avoir qu'un ſeul pouls *enrhythme*, mais le pouls peut perdre ſa *cadence* naturelle, c'eſt-à-dire être *arhythme* de trois façons principales ; 1°. quand le pouls privé du *rhythme* propre aux âges prend le *rhythme* de l'âge voiſin, on l'appelle alors *pararhythme* ; 2°. lorſque le pouls *arhythme* prend le *rhythme* d'un autre âge quelconque, on lui donne alors l'épithete de *hétérorhythme* ; 3°. enfin, il eſt *enrhythme* lorſque ſa *cadence* eſt différente de celle de tous les âges ; ce pouls peut ſe ſubdiviſer en un grand nombre d'autres. Ce que nous avons dit de l'âge peut s'appliquer aux ſaiſons, aux tempéramens, aux conſtitutions particulieres ; & enfin à toutes les circonſtances eſſentielles ; le pouls perſiſtant dans l'état qui leur eſt analogue eſt *enrhythme* ; il devient *arhythme* lorſqu'il ſort de cet état, & prend les autres titres ſuivant la maniere dont il s'en éloigne.

Le *rhythme* peut avoir lieu avec égale ou inégale proportion ; c'eſt-à-dire lorſque le temps de la dilatation de l'artere eſt égal à celui de la contraction, ou lorſque ces deux temps ſont inégaux ; dans ce dernier cas les excès d'inégalité peuvent être fixes, réglés ou indéterminés ; ainſi le temps de la diſtention peut être double, triple, quadruple, *&c.* ou être à ce temps comme 5, 8, 12, 15, ou d'autres nombres quelconques ſont à 1, 2, 3, 4, *&c.* ce qui, comme l'on voit, peut donner lieu à une infinité de caracteres ; mais ils ſont encore plus multipliés, ſi l'on a égard aux différens excès d'inégalité qui ne ſuivent aucune proportion conſtante, aucun ordre déterminé. Dépourvus des ouvrages dans leſquels Hérophile avoit expoſé ſa doctrine, nous n'avons que des connoiſſances très-imparfaites que nous devons aux extraits obſcurs que Galien en a donné ; on peut conſulter ſon grand *traité du pouls*, *de differ. pulſ. lib. I. cap. ix.* & l'abrégé que nous en avons donné à l'*article* POULS (*doctrine de Galien ſur le*).

RHYTHMIQUE, adj. ῥυθμικὴ, étoit, *dans l'ancienne muſique*, la partie qui ſervoit à régler le rhythme. *Voyez* RHYTHME.

La *rhythmique* avoit pour objet les mouvemens dont elle régloit la meſure, l'ordre & le mélange de la maniere la plus propre pour émouvoir les paſſions, les entretenir, les augmenter, les diminuer ou les adoucir ; elle renfermoit auſſi la ſcience des mouvemens muets, & en général de tous les mouvemens réguliers ; mais elle ſe rapportoit principalement à la Poéſie. *Voyez* POÉSIE. *(S)*

RHYTHMOPŒIA, ſ. f. ῥυθμοποιία, *dans l'ancienne muſique*, ſelon l'expreſſion d'Ariſtide Quintilien, une faculté muſicale qui enſeignoit les regles des mouvemens ou du rhythme. *Voyez* RHYTHME.

Les anciens ne nous ont laiſſé que des préceptes fort généraux ſur cette partie de leur muſique, & ce qu'ils en ont dit ſe rapporte toujours aux paroles & aux vers deſtinés pour le chant. *(S)*

R I

RI, RIC, RIX, *(Lang. celtique.)* ces trois vieux mots celtiques ont à-peu-près la même ſignification ; *ri* veut dire *fort*, ſelon Cambden ; *ric* ſignifie *puiſſant*, en ſaxon, & *rix* de même. Delà les mots *athelric*, *chilperic*, *cingenorix* ; *vividorix*, *&c. chilperic* veut dire *adjutor fortis*, ſelon le poëte Fortunatus. *(D. J.)*

RIADHIAT, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt une pratique ſuperſtitieuſe en uſage chez les Mahométans, & ſur-tout chez ceux de l'Indoſtan. Elle conſiſte à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumiere ; durant

ce temps le dévot muſulman qui s'eſt reclus, répete ſans ceſſe le mot *hou*, qui eſt un des attributs de Dieu; il ne prend d'autre nourriture que du pain & de l'eau après le coucher du ſoleil. Les cris redoublés de *hou*, les contorſions dont le pénitent les accompagne, le jeûne rigoureux qu'il obſerve, ne tardent pas à le mettre dans un état violent; alors les Mahométans croient que la force de leurs prieres oblige le diable à leur révéler l'avenir, & ils s'imaginent avoir des viſions.

RIALEXA *ou* RÉALEJO, (*Géogr. mod.*) ville fort dépeuplée de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur une petite riviere à 2 lieues de la mer du Sud, où elle a un grand havre qui porte le même nom, & qui peut contenir deux cents voiles. On y mouille par ſept à huit braſſes d'eau, fond de ſable clair & dur; la ville a trois égliſes & un hôpital, mais l'air y eſt très mal ſain, à cauſe du voiſinage des marais. *Latit.* 12. 28. (*D. J.*)

RIBADAVIA, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Galice, au confluent du Migno & de l'Avia, à 8 lieues au ſud-oueſt d'Orenſo. Son terroir produit le meilleur vin de toute l'Eſpagne. Il y a quatre paroiſſes, deux communautés religieuſes, & un hôpital. Cette ville a été formée par D. Garcie, fils de Dom Fernidand le grand. Les Dominicains occupent ſon ancien palais; il ſemble qu'en Eſpagne les moines aient ſuccédé aux rois. *Long.* 9. 48. *latit.* 42. 15.

RIBADEO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Galice, ſur le bord occidental de la riviere de même nom, à 10 lieues de Luarca; elle eſt ſur la pente d'un rocher, & c'eſt le dernier port de la province du côté de l'orient; elle a été aſſez long-temps la réſidence de l'évêque de Mondonnedo. *Long.* 10. 45. *latit.* 43. 42. (*D. J.*)

RIBADOQUIN, ſ. m. (*Art. milit.*) ancienne piece d'artillerie, à 36 calibres de long, tirant une livre & trois quarts de plomb, avec autant de poudre.

RIBAGORZA, (*Géog. mod.*) comté d'Eſpagne, dans l'Aragon, le long des frontieres de la Catalogne. Cette ſeigneurie qui a eu autrefois titre de royaume, a 15 lieues de long, ſur 6 de large; mais c'eſt un pays tout dépeuplé. Vénaſque en eſt le chef-lieu; c'eſt une place frontiere avec un château, ſur les murs duquel on tient de groſſes pierres, au lieu de canon. (*D. J.*)

RIBAR, (*Géogr.*) bourg de la baſſe-Hongrie dans le diſtrict inférieur du comté de Soli, au voiſinage d'eaux minérales très-fameuſes, & de bains chauds très-eſtimés. A 600 pas au midi de ce bourg, dans un petit vallon fort agréable & au milieu d'une prairie très-fertile, s'ouvre une caverne remarquable par la mauvaiſe qualité de ſes exhalaiſons; les oiſeaux & autres bêtes en meurent. Du fond de cette caverne jaillit avec force une eau très-abondante qui ne ſort point de l'enceinte de la caverne, mais s'y perd en s'engouffrant dans une fiſſure qu'elle rencontre. Le ſoufre domine ſans doute dans cette eau, puiſque ſes vapeurs ſont mortelles ſans être empoiſonnées, on peut la boire ſans danger, & manger de même la chair des oiſeaux & autres animaux tués par ſes vapeurs. (*D. G.*)

RIBAS, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, au bord de la riviere de Xarama, à 3 lieues de Madrid. Elle a été fondée en 1100, par un capitaine nommé *Guillaume de Ribas*, d'où lui vient ſon nom. (*D. J.*)

RIBAUDEQUER, ſ. m. (*Art milit.*) arc de quinze piés de long, ou de douze au moins, arrêté ſur un arbre large d'un pié, où l'on avoit creuſé un canal pour y placer un javelot de cinq à ſix piés, ferré, empenné, & fait quelquefois de corne. On le dreſſoit ſur une muraille. On le bandoit avec un tour; la chaſſe en étoit telle que le javelot pouvoit percer quatre hommes de ſuite. Cette machine étoit ſemblable au ſcorpion: on l'appelloit auſſi *arbalête de paſſe*.

RIBAUDON, (*Géogr. mod.*) île de France, ſur la côte de Provence, entre cette côté & l'île de Poquerolles; c'eſt une des îles d'Hyeres. Les anciens l'ont connue ſous le nom de *Sturium*. (*D. J.*)

RIBAUDS, ſ. m. (*Art milit.*) corps de ſoldats qui étoit dans les armées de Philippe-Auguſte. Ces *ribauds* étoient des gens déterminés, qui affrontoient hardiment les plus grands périls, quoiqu'ils ne fuſſent armés qu'à la légere. Ils avoient beaucoup de rapport à nos grenadiers d'aujourd'hui; mais ils ſe décrierent tellement dans la ſuite par leurs déſordemens, que pour ſignifier un *débauché* qui faiſoit gloire de ſes débauches, on diſoit que c'étoit un *ribaud*; c'étoit une groſſe injure dès le temps de S. Louis. *Hiſt. de la Milice françoiſe.* (*Q*)

RIBAUDS, *roi des*, (*Hiſt. de France.*) emploi que nos auteurs Dutillet, Fauchet, Carondas, Paſquier & autres, ont expliqué fort diverſement : car les uns eſtiment que c'étoit une charge honorable; & les autres au contraire, une charge baſſe & ignoble. Tout cela a pu être ſuivant les temps; du moins le mot *ribaud* a été pris ſucceſſivement en bonne & en mauvaiſe part. Il a ſignifié d'abord un brave, un homme fort & robuſte; enſuite *ribauds* dans les auteurs de la baſſe latinité, *ribaldi*, ſont des valets d'armée, *ſervientes exercitus qui publicâ lingua dicuntur* ribaldi. Enfin, ce mot a fini par ſignifier des *filoux*, des *coquins*, & ſurtout des *débauchés*. C'eſt dans ce ſens qu'il ſe prend en anglois & en italien. Matthieu Paris appliquoit ce nom dès l'année 1251, à des hommes perdus & excommuniés. Melun dans ſon *Roman de la Roſe*, dit que de ſon temps on appelloit *ribauds* les crocheteurs. *Ribaudies* eſt pris dans le même ouvrage pour les choſes obſcenes :

Après garde que tu ne dies
Aucuns mots laids & ribaudies.

Pour ce qui regarde le *roi des ribauds*, Fauchet dit que c'étoit un officier qui avoit charge de mettre hors de la maiſon du roi ceux qui n'y devoient ni manger ni coucher; & que par cette raiſon il devoit faire ſa viſite tous les ſoirs dans tous les recoins de l'hôtel. Carondas penſe auſſi que c'étoit un ſergent commis par le prévôt de l'hôtel pour les viſites des choſes qui regardoient ſa juriſdiction, & lui en faire ſon rapport.

Dutillet éleve bien d'avantage le *roi des ribauds*; il prétend que c'étoit le grand prévôt de l'hôtel du roi, qui jugeoit des crimes qui ſe commettoient à la ſuite de la cour, & particuliérement par les *ribauds* & *ribaudes*, c'eſt-à-dire, les garçons débauchés & les filles abandonnées. L'épithete de *roi* lui étoit appliquée, comme ſupérieur ou juge. Tout ainſi que le grand chambellan étoit nommé le *roi des merciers*; que la bazoche & les arbalétriers avoient leur roi; ledit *roi des ribauds*, continue Dutillet, avoit pour la force & exécution de ſon office, varlets ou archers qui ne portoient verges, & étoient de la juriſdiction des maîtres des requêtes de l'hôtel, leſquels anciennement avoient leur ſiege à la porte dudit hôtel pour ouïr les requêtes & plaintes de ceux du dehors. Enfin, il aſſiſtoit à l'exécution des criminels condamnés par le prévôt des maréchaux de France, ſuivant le même Dutillet.

Le *roi des ribauds* eſt nommé dans pluſieurs arrêts *prévôt* des *ribauds*. Il eſt dit dans de vieux titres, qu'il avoit juriſdiction ſur les jeux de dés, de brelands & les bordeaux qui étoient en l'oſt & chevauchée du roi; & il prétendoit qu'il lui étoit dû cinq ſous de chaque femme débauchée.

Mais perſonne n'eſt entré dans de plus grands détails que Paſquier ſur le *roi des ribauds*. On peut lire ce qu'il en dit dans ſes *recherches*, *liv. VIII. ch. xliv.* Je n'en donnerai que le précis.

Selon lui, *ribaud* eſt un nom qui n'étoit point odieux ſous le regne de Philippe-Auguſte, & ce nom étoit baillé à des ſoldats d'élite auxquels ce prince avoit grande créance en ſes exploits militaires. Ces ſoldats avoient un chef ou capitaine qu'on appelloit *roi des ribauds*. Guillaume Lebreton, dans ſa *Philippide*, dit que ce roi étant venu pour donner confort & aide à la ville de Mantes, que le roi Henri d'Angleterre tenoit aſſiégée, ſoudain après ſon arrivée, le ſeigneur de Bar, brave cavalier, avec ceux de ſa bannieré & les *ribauds* attaqua chaudement l'eſcarmouche, & logea l'épouvante au camp des Anglois. Philippe-Auguſte, après avoir ſubjugué le Poitou, voulant

aſſiéger la ville de Tours, & trouvant la riviere de Loire lui faire obſtacle, il choiſit le capitaine *ribaud* pour la goyer. Or, tout ainſi que le hérault qui étoit près du roi, fut appellé *roi d'armes*, auſſi fut ce capitaine appellé *roi des ribauds*. Ainſi, continue Paſquier, le recueillai du *roman de Roſe*, quand le dieu d'amour aſſemblant ſon oſt pour délivrer Belacueil de la priſon où il étoit détenu, le deſſus du chapitre porte :

Comment ! le dieu d'amour retient
Faux-ſemblant qui de ſiens devient,
Dont les Gens ſont joyeux & beaux,
Car il le fait roi des ribauds.

Et d'autant que cette compagnie étoit vouée à la garde du corps du roi, il falloit que ſon capitaine tînt pié-à-boule à la porte du château.

L'auteur des *Recherches* rapporte enſuite un extrait de la chambre des comptes, où l'on voit les fonctions du *roi des ribauds*, & ſes gages qui conſiſtoient en ſix deniers, une provende, un valet à gages, & ſoixante ſous pour robe par an. Et dans un autre endroit : Jean-Craſſe Ire *roi des ribauds* (qui tenoit ledit office en 1317) ne mangera point à cour ; mais il aura ſix deniers de pain, & deux quarts de vin, une piece de chair & une poule, & une provende d'avoine, & treize deniers de gages & ſera monté par l'écuyer.

Peu-à-peu, continue Paſquier, cette compagnie de *ribauds* qui avoit tenu dedans la France lieu de primauté entre les guerriers, s'abâtardit, tomba en l'opprobre de tout le monde, & en je ne ſais quelle engeance de putaſſiers ; & c'eſt une choſe émerveillable, qu'avec le temps, l'état de ce *roi des ribauds* alla tellement en raval, que je le vois avoir été pris pour exécuteur de la haute-juſtice.

On peut lire encore ſur le *roi des ribauds* les éclairciſſemens donnés par M. Gouye de Longuemure à la ſuite de ſa *diſſertation* ſur la chronologie des rois Merovingiens, imprimée en 1748. (*D. J.*)

RIBBLE, la, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le duché d'York, au nord de Gisborn, & elle court du nord oriental au midi occidental. Après avoir traverſé le comté de Lancaſtre, elle va ſe jeter dans un petit golfe, & ſe perd dans la mer d'Irlande. (*D. J.*)

RIBBLECESTER, (*Géogr. mod.*) Cet endroit n'eſt aujourd'hui qu'un village dans le comté de Lancaſtre ſur la riviere de Ribble, à peu de diſtance de Preſton ; mais on a lieu de croire que c'étoit autrefois une ville riche & conſidérable, car on y a trouvé des médailles, divers débris de bâtimens, des ſtatues, des colonnes, des autels, des figures de divinités payennes, & pluſieurs inſcriptions. Quelques ſavans ont pris Bremetonaca pour *Ribblecester* ; mais Cambden & M. Gale placent Bremetonaca à Owerburrow, & penſent que *Ribblecester* a ſuccédé à *Coccium*, qui eſt à vingt-deux milles de Bremetonaca. (*D. J.*)

RIBEMONT *ou* RIBLEMONT, (*Géog. mod.*) petite ville de France en Picardie, au dioceſe & élection de Laon, près de la riviere d'Oiſe, ſur une hauteur entre Guiſe & la Fere, à quatre lieues de Saint-Quentin, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, fondée l'an 1083. Il y a dans la ville une prévôté royale ; c'eſt un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Picardie, & elle a auſſi ſa coutume particuliere, qui dépend de celle de Vermandois. *Long.* 21. 8 ; *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

RIBERA-GRANDE, (*Géogr. mod.*) ville de l'île de San-Jago, la plus conſidérable de celles du cap Verd, dans la partie occidentale de l'île, à trois lieues au nord-oueſt de Praya, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, qui prend ſa ſource à deux milles de la ville, entre deux montagnes. Son évêché, qui eſt ſuffragant de Lisbonne, compte toutes les îles du cap Verd dans ſon dioceſe. La maiſon du gouverneur domine ſur toute la ville, qui eſt preſque entiérement peuplée de Portugais. Ce gouverneur étend ſa juriſdiction non-ſeulement ſur les îles du cap Verd, mais encore ſur tous les domaines du Portugal qui ſont dans la haute Guinée. Le port qu'on nomme *Sainte-Marie*, eſt au nord de la ville, & les

vaiſſeaux y ſont en ſûreté. *Longit. 354; lat. 15. (D. J.)*

RIBIS, ſ. f. *(Gramm. & Pharmac.)* nom que les apothicaires donnent quelquefois aux groſeilles rouges. Ils diſent *rob de ribis. Voyez* ROB.

RIBLETTE, ſ. f. *(cuiſine.)* mets fait d'une tranche de bœuf, de veau ou de porc, déliée, ſalée, épicée, & cuite ſur le gril. Il ſe dit auſſi d'une omelette au lard.

RIBNICK, *ou* RIBENICK; *(Géogr. mod.)* petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans la principauté de Ratibor en Siléſie près de Sora. *(D. J.)*

RIBNIZ, *ou* RIBBENIS, *(Géog. mod.)* petite ville d'Allemagne, au duché de Mecklenbourg, à 3 milles de Roſtock, vis-à-vis de Damgarden. *(D. J.)*

RIBORD, ſ. m. *(Marine.)* c'eſt le ſecond rang des planches qu'on met au deſſus de la quille pour faire le bordage du vaiſſeau. Ce rang forme avec le gabord, la coulée du bâtiment. *Voyez* GABORD.

RIBORDAGE, ſ. m. *(Marine & Comm.)* c'eſt le prix établi par les marchands pour le dommage qu'un vaiſſeau fait à un autre en changeant de place, ſoit dans un quai, ſoit dans une rade. Ce dommage ſe paie ordinairement par moitié, lorſque l'action eſt intentée.

RIBOT, ſ. m. *(terme de Fromager.)* pilon d'une baratte pour battre la crême, & faire du beurre. *Dictionnaire des Arts. (D. J.)*

RICA, *(Antiq. rom.)* voile dont les dames romaines ſe couvroient la tête. On trouve ce mot dans Varron; mais il ne nous dit ni la couleur, ni l'étoffe, ni l'origine de ce voile; peut-être qu'il n'y avoit rien de particulier à nous en dire. *(D. J.)*

RICA, ſ. f. *(Hiſt. anc.)* ſelon les uns un mouchoir, ſelon d'autres une coëffe bordée de pourpre, ou un bandeau. Quelque partie du vêtement que ce fût, il eſt ſûr qu'il étoit à l'uſage des femmes dans les ſacrifices.

RICA, *(Géog. mod.)* contrée des états du Turc en Aſie, dans le Diarbekir; c'eſt un beglie-bergglie qui renferme ſept ſanguiacats, ou petits gouvernemens. *(D. J.)*

RICATI, *(équation de)* *Algebre. Calcul intégral.* On appelle ainſi une équation différentielle du premier ordre à deux variables que le comte *Ricati* propoſa aux géometres vers 1720, & dont perſonne n'a encore donné de ſolution générale. Peut-être n'eſt-elle pas ſuſceptible d'en avoir une en terme finis.

Cette équation eſt de la forme

$$dy + y^2\,dx + a\,x^m\,dx = o.$$

On a trouvé que toutes les fois $m = \frac{-4h}{2h+1}$, h étant un nombre entier poſitif, la propoſée ſe réduiſoit à $dy' + y'^2\,dx' + a'\,dx' = o$, d'où l'on tire $a'\,dx' = -\frac{\int dy'}{1+y'^2}$; pour le prouver, il ſuffit de faire y égal à $y'x'^p + cx'^q + ex'^r \ldots$ & $x = a'x'^n$, & on trouvera des valeurs de q, r, &c. telles que la réduction ait lieu, la valeur de y en y' & x' n'étant qu'un d'un nombre fini de termes.

M. de la Grange a trouvé cette même ſolution par une méthode particuliere, & a donné de plus une ſérie très-commode pour repréſenter la valeur de y dans tous les cas où l'on n'a point l'intégrale. Voyez l'*art.* LINÉAIRES.

Si l'on vouloit réſoudre cette équation, quelle que fût m, on la rappelleroit d'abord à une équation linéaire du ſecond ordre, en faiſant, comme M. de la Grange, $x = x'^p$ & $y = \frac{dy'x'^q}{ya'x'}$, & déterminant q & p, enſorte qu'on ait $y'x' + b\frac{dy'}{dx'} + cx'\frac{d^2y' = o}{dx'^2}$, on aura enſuite l'intégrale de cette transformée, en ſuppoſant que multipliée par A, fonction de x' elle devienne une différentielle exacte, en faiſant dans l'équation en A, $dA = ZA$, & $BZ^2 + CZ + D = o$. BC, D étant des fonctions algébriques rationnelles & entieres de x & la forme de BC étant donnée, on en déterminera les coëfficiens. Enfin tout cela étant connu, ſi on a une valeur de Z, on aura par les quadratures *(V.* cet art.*)* une intégrale qui contiendra $x'y'$ & $\frac{dy'}{a'x'}$, on mettra dans cette intégrale pour x' & $\frac{dy'}{a'x'}$ leurs valeurs en y

& x, & on aura une intégrale en $x\ y'$ & y; on la différenciera en substituant encore pour $\frac{dy'}{dx'}$ & y' leurs valeurs, & pour $\frac{dy}{dx}$ sa valeur tirée de la proposée, on aura une fonction algébrique de $x\ y'$ & y égale à zéro, substituant dans l'intégrale ci-dessus en x, y & y' la valeur de y' tirée de l'équation algébrique, on aura l'intégrale cherchée.

Ainsi l'équation de *Ricati* ne sera intégrale en termes finis que toutes les fois que B, C, D, pourront être des fonctions finies & rationnelles; & toutes les fois qu'elles pourront l'être, on intégrera par notre méthode. *Voyez* INTÉGRAL & SÉRIES. *(o)*

RICCIA, s. f. *(Botanique.)* genre de plante de la classe des algues, selon Linnæus. En voici les caracteres. La fleur mâle n'a ni pédicules, ni calice, ni pétales, ni même d'étamines, mais une simple bossette ou sommet de forme pyramidale tronquée, & qui s'ouvre à l'extrêmité quand elle est mûre. La fleur femelle croît quelquefois sur la fleur mâle, quelquefois sur différentes plantes. Elle montre à peine un calice, aucun pétale; mais elle est chargée d'un fruit sphérique, n'ayant qu'une seule loge qui contient un grand nombre de graines Linnæi *gen. plant. pag.* 507. Micheli *nov. gen. p.* 57. *(D. J.)*

RICERCATA, s. f. *(Musique italienne.)* espece de prélude ou de fantaisie qu'on joue sur l'orgue, le clavecin, le théorbe, *&c.* où il semble que le compositeur recherche les traits d'harmonie qu'il veut employer dans les pieces réglées qu'il doit jouer dans la suite. La *ricercata* demande beaucoup d'habileté, parce qu'elle se fait ordinairement sur le champ & sans préparation. *Brossard. (D. J.)*

RICH, s. m. *(Fourrure.)* peau d'une espece de loup cervier qui se trouve en Pologne & en Lithuanie, dont la fourrure est très-riche, très fine & très-belle. Il se trouve aussi de ces animaux en Perse & en Suede, mais les uns & les autres different par la couleur. Ceux de Perse ont un fond blanc avec des mouchetures ou taches noires; leur poil est long, fin & fourni. Ceux de Suede sont rougeâtres, & ceux de Pologne & de Lithuanie d'un beau gris de fer. Ils se ressemblent tous par la figure & par la férocité, ayant la tête d'un chat & la cruauté d'un tigre. C'est une des plus belles fourrures dont il se fasse commerce dans les pays du nord; aussi se vendent-elles un prix excessif, la seule fourrure d'une robe allant quelquefois à plus de six cents écus. *(D. J.)*

RICHARD *de Cornouailles*, *(Hist. d'Allemagne.)* fils du roi d'Angleterre (Jean sans terre) & d'Isabelle d'Angoulême, fut appellé au trône d'Allemagne pendant les troubles qui suivirent la mort de Frédéric II, & fut couronné en 1257, dans un fauxbourg de Francfort, par les archevêques de Mayence & de Cologne, & par le comte Palatin du Rhin & le duc de Baviere. Les historiens d'Allemagne prétendent qu'il ne parut point dans l'empire après son sacre, dont les cérémonies furent répétées à Aix-la-Chapelle. Mais ils sont réfutés par la chronique d'Angleterre de Thomas Wik. Suivant cette chronique, *Richard* fit trois voyages en Allemagne pendant lesquels il y exerça tous les droits de souveraineté: il donna à Oton roi de Bohême, l'investiture de l'Autriche & de la Stirie, & se maria, en 1269, à la fille d'un baron, nommé *Falkemorit*, qu'il amena à Londres. Les années de ce regne qui n'étoit, à proprement parler, qu'une anarchie, sont compriſes dans l'interregne qui suivit la mort de Frédéric II. *Richard* mourut en 1271, dans son château de Merkstat, oublié des Allemands qui ne l'avoient appellé que pour le dépouiller. Il étoit dans la soixante-deuxieme année de son âge, & la quatorzieme de son regne, si cependant on peut appeller regne l'anarchie la plus tumultueuse. *(M—Y.)*

RICHARDIA, s. f. *(Botan.)* genre de plante dont voici les caracteres. Le calice est formé d'une seule feuille découpée en six parties; il est droit, pointu, & à peu près de la moitié de la longueur de la fleur. La fleur est monopetale,

faite en entonnoir cylindrique, ayant les bords diviſés en ſix ſegmens. Les étamines ſont ſix filets, ſi courts qu'ils ſont à peine viſibles. Les boſſettes des étamines ſont petites, arrondies & placées ſur les nœuds de la fleur. Le germe du piſtil eſt caché ſous le calice. Le ſtile eſt chevelu, de la longueur des étamines, & diviſé en trois parties vers la pointe. Les ſtigma ſont obtus. Les graines ſont nues, au nombre de trois, arrondies, angulaires, élargies à la partie ſupérieure & boſſelée. Linnæi *gen. plant. p.* 150. *(D. J.)*

RICBOROUGH, *(Géogr. mod.)* bourg d'Angleterre, dans la province de Kent. Cambden paroît croire que c'étoit autrefois la ville d'Angleterre appellée *Rutupiæ* par Ptolomée & par Ammien Marcellin. Anciennement les Anglo-Saxons lui donnoient le nom de *Reptimuth*, & Alfred de Beverley l'appelle *Richberg*. *(D. J.)*

RICHE, adj. *(Gram.)* qui a de la richeſſe, *voyez* RICHESSE. On dit il eſt *riche*. Il eſt *riche* en beſtiaux, en argent, en terre, en effets mobiliers, en billets. On eſt *riche* avec peu de choſe, quand on ne ſouffre pas du beſoin de ce qu'on n'a pas. Un *riche* mariage. Un *riche* parti. Un pays *riche* en bled, en vins. Une rime *riche*. Voyez l'*article* RIME. *Riche* en vertus, en talens, en beautés, *&c.*

RICHE COMPOSITION, RICHE, *en Peinture*, ne ſignifie pas toujours de l'or, des bijoux, des étoffes précieuſes, *&c.* Les compoſitions *riches* ſont celles où la fécondité du génie enrichit la matière par la beauté des formes. Une terraſſe ſingulièrement éboulée, des cailloux, des plantes de formes & de couleurs bizarres, un voile, une draperie d'étoffe commune, des armures de fer, une caſſolette d'argille, le parfum qui s'exhale en fumée, un tourbillon de pouſſiere enlevé par un air agité, toutes ces choſes judicieuſement diſpenſées, & traitées par une main ſavante, conſtituent une richeſſe de compoſition qui ſe communique à toutes les autres parties d'un tableau.

RICHEDALER, ſ. m. *(Monnoie.)* monnoie d'argent qui ſe fabrique dans pluſieurs états & villes libres d'Allemagne. Il s'en fait auſſi en Flandres, en Pologne, en Danemarck, en Suede, en Suiſſe & à Genève. Il y a peu de différence entre le *richedaler* & le *daler*, autre eſpece auſſi d'argent, qui ſe frappe pareillement en Allemagne, ſoit pour le poids, ſoit pour le titre, valant également ſoixante ſous de France, ou la piece de huit d'Eſpagne. Il n'y a guere de monnoie qui ait un plus grand cours & plus univerſel que le *richedaler*. Il ſert également dans le commerce du levant, du nord, de Moſcovie & des Indes orientales; & l'on ne peut dire combien il s'en embarque ſur les vaiſſeaux de diverſes compagnies qui entreprennent le voyage de long cours. Le *richedaler* eſt auſſi une monnoie de compte, dont pluſieurs négocians & banquiers ſe ſervent pour tenir leurs livres. Cette maniere de compter eſt particuliérement en uſage en Allemagne, en Pologne, en Dannemarck, *&c. Dict. de Comm. (D. J.)*

RICHELIEU, *(Géog. mod.)* ville de France dans le bas-Poitou, au dioceſe de Poitiers, ſur les rivieres d'Amable & de Veude, à 10 lieues au nord de Poitiers, & à 60 au ſud-oueſt de Paris. Elle fut bâtie par le cardinal de Richelieu en 1637, qui l'embellit d'un magnifique château. Ses rues ſont alignées; c'eſt le lieu d'une élection & d'un grenier à ſel. Le duché-pairie de *Richelieu*, dont cette ville eſt le chef-lieu, fut érigé en 1631. *Long.* 17. 51; *lat.* 47. *(D. J.)*

RICHELIEU, ÎLES DE, *(Géog. mod.)* îles de l'Amérique ſeptentrionale, dans le lac S. Pierre, à l'entrée du fleuve de S. Laurent. C'eſt un petit archipel plein d'arbres, de rats muſqués & de gibier. *(D. J.)*

RICHEMOND, ou plutôt *Richmond*, *(Géog. mod.)* ville à marché d'Angleterre, dans l'York-Shire, ſur la Swale, capitale du territoire qu'on appelle *Richmond-Shire*, où il y a des mines de plomb, de cuivre & de charbon de terre. Alain le Noir, comte de Bretagne, fit bâtir le bourg de *Richmond*, du temps de Guillaume le conquérant, qui l'érigea en comté en ſa faveur. Henri VIII. l'ayant érigé en duché en 1535, le donna à un de ſes fils naturels

naturels, qu'il avoit eu d'Eliſabeth Blunt. Il eſt aujourd'hui poſſédé par les deſcendans de Charles de Lénox, fils naturel du roi Charles II. à qui ce prince l'avoit donné. Ce duché eſt très-conſidérable; le bourg a droit d'envoyer deux députés au parlement. *Longit.* 15. 40; *lat.* 54. 25. *(D. J.)*

RICHEMOND, *Géog. mod.)* grand bourg d'Angleterre dans le Surrey, à 7 milles de Londres. Le roi y jouit d'une petite & charmante maiſon de plaiſance, décorée d'un parc qui eſt enclos de murs, & de jardins en boulingrins de la plus grande beauté. Quil eſt agréable, quand le cancer commence à rougir des rayons du ſoleil, de quitter la ville de Londres enſevelie dans la fumée, & de venir reſpirer l'aimable fraîcheur à *Richemond*, monter ſur une de ſes hauteurs, parcourir d'un coup d'œil ſes plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & paſſant de plaiſirs en plaiſirs, ſe peindre les tréſors de l'automne à travers les riches voiles qui ſemblent vouloir borner nos regards curieux! *(D. J.)*

RICHESSE, ſ. f. *(Philoſoph. Morale.)* ce mot s'emploie plus généralement au pluriel; mais les idées qu'il préſente à l'eſprit varient, relativement à l'application qu'on en fait. Lorſqu'on s'en ſert pour déſigner les biens des citoyens, ſoit acquis, ſoit patrimoniaux, il ſignifie *opulence*, terme qui exprime non la jouiſſance, mais la poſſeſſion d'une infinité de choſes ſuperflues, ſur un petit nombre de néceſſaires. On dit auſſi tous les jours les *richeſſes* d'un royaume, d'une république, *&c.* & alors, l'idée de luxe & de ſuperfluités que nous offroit le mot de *richeſſes*, appliqué aux biens des citoyens, diſparoît: & ce terme ne repréſente plus que le produit de l'induſtrie, du commerce, tant intérieur qu'extérieur, des différens corps politiques, de l'adminiſtration interne & externe des principaux membres qui le conſtituent; & enfin de l'action ſimultanée de pluſieurs cauſes phyſiques & morales qu'il ſeroit trop long d'indiquer ici, mais dont on peut dire que l'effet, quoique lent & inſenſible, n'eſt pas moins réel.

Il paroît par ce que je viens de dire, qu'on peut enviſager les *richeſſes* ſous une infinité de points de vue différens, de l'obſervation deſquels il réſultera néceſſairement des vérités différentes, mais toujours analogues aux rapports dans leſquels on conſidérera les *richeſſes*.

Cette derniere réflexion conduit à une autre; c'eſt que l'examen, la diſcuſſion & la ſolution des différentes queſtions de politique & de morale, tant incidentes que fondamentales, que l'on peut propoſer ſur cette matiere auſſi importante que compliquée & mal éclaircie, doivent faire un des principaux objets des méditations de l'homme d'état & du philoſophe. Mais cela ſeul feroit la matiere d'un livre très-étendu; & dans un ouvrage de la nature de l'Encyclopédie, on ne doit trouver ſur ce ſujet que les principes qui ſerviroient de baſe à l'édifice.

Laiſſant donc au politique le ſoin d'expoſer ici des vues neuves, utiles & profondes, & d'en déduire quelques conſéquences applicables à des cas donnés, je me bornerai à enviſager ici les *richeſſes* en moraliſte. Pour cet effet, j'examinerai dans cet article une queſtion à laquelle il ne paroît pas que les philoſophes aient fait juſqu'ici beaucoup d'attention, quoiqu'elle les intéreſſe plus directement que les autres hommes. En effet, il s'agit de ſavoir 1°. ſi un des effets néceſſaires des *richeſſes* n'eſt pas de détourner ceux qui les poſſédent de la recherche de la vérité.

2°. Si elles n'entraînent pas infailliblement après elles la corruption des mœurs, en inſpirant du dégoût ou de l'indifférence pour tout ce qui n'a point pour objet la jouiſſance des plaiſirs des ſens, & la ſatisfaction de mille petites paſſions qui aviliſſent l'ame, & la privent de toute ſon énergie.

3°. Enfin, Si un homme riche qui veut vivre bon & vertueux, & s'élever en même temps à la contemplation des choſes intellectuelles, & à l'inveſtigation des cauſes des phénomenes & de leurs effets, peut prendre un parti plus ſage & plus ſûr, que d'imiter l'exemple de Cratès, de Diogene, de Démocrite & d'Anaxagore.

Ceux qui auront bien médité l'objet de

ces différens problêmes moraux, s'appercevront ſans peine qu'ils ne ſont pas auſſi faciles à réſoudre qu'ils le paroiſſent au premier aſpect. plus on les approfondit, plus on les trouve complexes, & plus on ſent que l'on erre dans un labyrinthe inextricable où l'on n'eſt pas toujours sûr de trouver le fil d'Ariane, & dans lequel il eſt par conſéquent permis de s'égarer.

Nec preme, nec ſummum molire per æthera currum.
Altiùs egreſſus, cæleſtia tecta cremabis;
Inferiùs: terras: medio tutiſſimus ibis.
Neu te dexterior preſſam rota ducet ad aram:
Inter utrumque tene.
Ovide, *Metamorph. lib. II.* 85. *v.* 134. & *ſeq.*

Ainſi pour traiter ces queſtions avec cette ſage impartialité, qui doit être la caractériſtique de ceux qui cherchent ſincérement la vérité, je ne ferai dans cet article que préſenter ſimplement à mes lecteurs tout ce que la ſageſſe humaine la plus ſublime & la plus réfléchie a penſé dans tous les temps ſur cette matiere: me réſervant la liberté d'y joindre quelquefois mes propres réflexions dans l'ordre où elles ſe préſenteront à mon eſprit.

Je commence par une remarque qui me paroît eſſentielle: c'eſt que les anciens philoſophes ne croyoient point que les *richeſſes* conſidérées en elles-mêmes, & abſtraction faite de l'abus & du mauvais uſage qu'on en pouvoit faire, fuſſent néceſſairement incompatibles avec la vertu & la ſageſſe: ils étoient trop éclairés pour ne pas voir qu'enviſagées ainſi métaphiſiquement, elles ſont une choſe abſolument indifférente; mais ils ſavoient auſſi que, comme on s'écarte infailliblement de la vérité dans les recherches morales, lorſqu'on ne veut voir que l'homme abſtrait, on court également riſque de s'égarer, lorſqu'on fait les mêmes ſuppoſitions à l'égard des êtres phyſiques & moraux qui l'environnent, & qui ont avec lui des rapports conſtans, déterminés & établis par la nature des choſes. Auſſi enſeignent-ils conſtamment que les richeſſes pouvant être & étant en effet dans une infinité de circonſtances, & pour la pluparr des hommes, un obſtacle puiſſant à la pratique des vertus morales, à leurs progrès dans la recherche de la vérité, & un poids qui les empêche de s'élever au plus haut degré de connoiſſance & de perfection où l'homme puiſſe arriver, le plus ſûr eſt de renoncer à ces poſſeſſions dangereuſes, qui, multipliant ſans ceſſe les occaſions de chûte, par la facilité qu'elles donnent de ſatisfaire une multitude de paſſions déréglées, détournent enfin ceux qui y ſont attachés de la route du bien & du déſir de connoître la vérité.

C'eſt ce que Séneque fait entendre aſſez clairement, lorſqu'il dit que les *richeſſes* ont été pour une infinité de perſonnes un grand obſtacle à la philoſophie, & que pour jouir de la liberté d'eſprit néceſſaire à l'étude, il faut être pauvre, ou vivre comme les pauvres. " Tout homme, » ajoute-t-il, qui voudra mener une vie » douce, tranquille & aſſurée, doit fuir le » plus qui lui ſera poſſible ces biens faux & » trompeurs, à l'appas deſquels nous nous » laiſſons prendre comme à un trébuchet, » ſans pouvoir enſuite nous en détacher, » en cela d'autant plus malheureux, que » nous croyons les poſſéder, & qu'au con» traire ce ſont eux qui nous poſſedent & » qui nous tyranniſent ". *Multi ad philoſophandum obſiſtere divitiæ: paupertas expedita eſt, ſecura eſt . . . . ſi vis vacare animo, aut pauper ſis oportet, aut pauperi ſimilis. Non poteſt ſtudium ſalutare fieri ſine frugalitatis cura: frugalitas autem, paupertas voluntaria eſt. . . . . Munera iſta fortunæ putatis? Inſidiæ ſunt. Quiſquis noſtrum tutam agere vitam volet, quantum plurimum poteſt iſta viſcata beneficia devitet: in quibus hoc quoque miſerrimi fallimur, habere nos putamus, habemur.* Séneq. *epiſt. 17. & epiſt. 8.*

On ne peut guere douter de la certitude de ces maximes lorſqu'on voit des philoſophes tels que Démocrite & Anaxagore abandonner leurs biens, & réſigner tout leur patrimoine à leurs parens, pour s'appliquer tout entiers à la recherche de la vérité & à la pratique de la vertu.

Sprevit Anaxagoras, ſprevit Democritus atque
Complures alii (quorum ſapientia toti eſt

Nota orbi) *argentum atque aurum, CAUSASQUE MAIORUM DIVITIAS. Quare? Nisi quod non vera putârunt Esse bona hæc, animum quæ curis impediunt, & In mala præcipitant quam plurima.* (a)

Il est assez difficile, ce me semble, de ne pas se laisser entraîner par de si grands exemples, & de nier que les *richesses* ne soient infiniment plus nuisibles qu'utiles, quand d'un autre côté on voit Séneque peindre avec des traits de feu les maux affreux qu'elles causent nécessairement à la société, & les crimes que la soif de l'or fait commettre. *Circa pecuniam*, dit-il, *plurimum vociferationis est: hæc, fora defatigat, patres liberosque committit, venena miscet, gladios tam percussoribus quam legionibus tradit. Hæc est sanguine nostro delibuta. Propter hanc uxorum maritorumque noctes strepunt litibus, & tribunalia magistratuum premit turba: reges sæviunt, rapiuntque, & civitates longo sæculorum labore constructas evertunt, ut aurum argentumque in cinere urbium scrutentur.* Seneq. *de irâ, lib. III. cap. xxxij circa fin.*

« Depuis que les *richesses*, dit-il ailleurs, ont commencé à être en honneur parmi les hommes, & à devenir en quelque sorte la mesure de la considération publique, le goût des choses vraiment belles & honnêtes s'est entiérement perdu. Nous sommes tous devenus marchands, & tellement corrompus par l'argent, que nous demandons, non point ce qu'est une chose en elle-même, mais de quel rapport elle est. Se présente-t-il une occasion d'amasser des *richesses*, nous sommes tour-à-tour gens de bien ou fripons, selon que notre intérêt & les circonstances l'exigent. Nous faisons le bien, & nous pratiquons la justice tant que nous espérons trouver quelque profit dans cette conduite, tout prêts à prendre le parti contraire si nous croyons gagner davantage à commettre un crime. Enfin les mœurs se sont détériorées au point que l'on maudit la pauvreté, qu'on la regarde comme un déshonneur & une infamie, en un mot qu'elle est l'objet du mépris des riches & de la haine des pauvres ». (b)

Ce ne sont point ici des idées vagues & jetées au hazard, ni de vaines déclamations, où l'imagination agit sans cesse aux dépens de la réalité, mais des faits confirmés par une expérience continuelle, & que chacun peut, pour ainsi dire, toucher par tous ses sens. Aussi le même philosophe ne craint-il pas d'avancer que les *richesses* sont la principale source des malheurs du genre humain, & que tous les maux auxquels les hommes sont sujets, comme la mort, les maladies, la douleur, &c. ne sont rien en comparaison de ceux que leur causent les *richesses*. *Transeamus ad patrimonia, maximam humanarum ærumnarum materiam. Nam si omnia alia quibus angimur, compares, mortes, ægrotationes, metus, desideria, dolorum, laborumque patientiam, cum iis quæ nobis mala pecunia nostra exhibet; hæc pars multum prægravabit.* Seneq. *de tranquill. animi, cap. viij. init.* Il s'exprime encore avec plus de force dans sa 115 lettre.

» De continuelles inquiétudes, dit-il, » rongent & dévorent les riches à pro» portion des biens qu'ils possedent. La » peine qu'il y a à gagner du bien est » beaucoup moindre que celle qui vient » de la possession même. Tout le monde » regarde les riches comme des gens heu» reux; tout le monde voudroit être à » leur place, je l'avoue; mais quelle » erreur! Est-il de condition pire que

(a) Palingen. *Zodiac vitæ*, lib. II. vs. 442, & *seq.* édit *Rotterd. ann.* 1722. Voyez aussi Platon, *in hipp. major.* pag. 283. A. B. *tom. III.* édit. *Henr. Steph. ann.* 1578; & Plutarque vie de Pericles, *pag.* 162 B. C. *tom. I.* édit. *Paris, ann.* 1624.

(b) *Quæ* (pecunia) *ex quo in honore esse cæpit, verus rerum honor cecidit: mercatoresque & venales invicem facti, quærimus, non quale sit quidque, sed quanti. Ad mercedem pii sumus, ad mercedem impii. Honesta, quamdiu aliqua illis spes inest, sequimur: in contrarium transituri, si plus scelera promittant . . . . . denique eò mores redacti sunt, ut paupertas maledicto probroque sit, contempta divitibus, invisa pauperibus.* Senec. *epist.* 115.

» d'être ſans ceſſe en butte à la miſere & » à l'envie ? Plût aux dieux que ceux qui » recherchent les *richeſſes* avec tant d'em- » preſſement interrogeaſſent les riches » ſur leur ſort, certainement ils ceſſe- » roient bientôt de déſirer les *richeſſes* » ! *Adjice quotidianas ſollicitudines, quæ pro modo habendi quemque diſcruciant. Majore tormento pecunia poſſidetur, quam quæritur.... At felicem illum homines, & divitem vocant, & conſequi optant, quantum ille poſſidet. Fateor. Quid ergo ? Tu ullos eſſe conditionis pejoris exiſtimas, quam qui habent & miſeriam & invidiam ? Utinam qui divitias appetituri eſſent cum divitibus deliberarent !.... Profectò vota mutaſſent.* (c)

Que l'on faſſe réflexion que celui qui parle dans ces paſſages eſt un philoſophe qui poſſédoit des biens immenſes, *innumeram pecuniam*, comme il le dit lui-même dans Tacite, *annal. lib. XIV. cap. liij.* & l'on ſentira alors de quel poids un pareil aveu doit être dans ſa bouche.

Mais conſultons, ſi l'on veut, d'autres autorités : voyons ce que les auteurs les plus graves & les plus judicieux ont penſé de l'influence des *richeſſes* ſur les mœurs, & des avantages de la pauvreté. « Ce n'eſt » pas, diſoit Diogene, pour avoir de » quoi vivre ſimplement, avec des her- » bages & des fruits, qu'on cherche à » s'emparer du gouvernement d'un état, » qu'on ſaccage des villes, qu'on fait la » guerre aux étrangers, ou même à ſes » concitoyens ; mais pour manger des » viandes exquiſes, & pour couvrir ſa » table de mets délicieux ». *Diogenes tyrannos, & ſubverſores urbium bellaque vel oſtilia, vel civilia, non pro ſimplici victu olerum pomorumque, ſed pro carnium & epularum deliciis, adſerit excitari.* Diogen. *apud Hieronym. adv. Joviniam. lib. II. pag.* 77. A *tom. II.* edit. *Baſil.*

Juſtin faiſant la deſcription des mœurs des anciens Scythes, dit qu'ils mépriſent l'or & l'argent, autant que les autres hommes en ſont paſſionnés, & que c'eſt au mépris qu'ils font de ces vils métaux, ainſi qu'à leur maniere de vivre ſimple & frugale, qu'il faut attribuer l'innocence & la pureté de leurs mœurs, parce que ne connoiſſant point les *richeſſes*, ils n'ont que faire de convoiter le bien d'autrui. *Aurum & argentum perinde adſpernantur, ac reliqui mortales adpetunt. Lacte & melle veſcuntur.... Hæc continentia illis morum quoque juſtitiam indidit. Nihil alienum concupiſcentibus. Quippe ibidem divitiarum cupido eſt, ubi & uſus.* Juſtin. *hiſt lib. II. cap. ij. num.* 8 & *ſequent.*

Zenon le ſtoïcien ne penſoit pas plus favorablement des *richeſſes* ; car ayant appris que le vaiſſeau ſur lequel étoient tous ſes biens, avoit fait naufrage, il ne témoigna aucun regret de cette perte, au contraire. « La fortune veut, dit-il » auſſi tôt, que je puiſſe philoſopher plus » tranquillement ». *Nunciato naufragio, Zeno noſter, cùm omnia ſua audiret ſubmerſa, lubet, inquit, me fortuna expeditiùs philoſophari.* Apud. Seneq. *de tranquill. animi. cap. xvj.*

» Je m'étonne, diſoit Lucrece de » Gonſague à Hortenſio Laudo, qu'étant » auſſi ſavant que vous l'êtes, & con- » noiſſant auſſi bien les viciſſitudes & le » train des choſes humaines, vous vous » attriſtiez auſſi exceſſivement de votre » pauvreté. Ne ſavez-vous pas que la vie » des pauvres reſſemble à ceux qui co- » toyent le rivage avec un doux vent, » ſans perdre de vue la terre, & celle des » riches à ceux qui navigent en pleine mer. » Ceux-ci ne peuvent prendre terre, » quelque envie qu'ils en aient : ceux-là » viennent à bord quand ils veulent ». *Eſſendo voi perſona dotta ; e tanto bene eſperta ne i mondani caſi ; mi maraviglio che di ſi ſtrana maniera vi attriſtiate per la povertà ; quaſi non ſappiate la vita dei poveri eſſer ſimile ad una navigatione preſſo il lito ; e quella de ricchi, non eſſer differente da coloro che ſi ritrovano in alto*

(c) *Voyez* encore ſa xiv. lettre vers la fin, où il rapporte une fort bonne penſée d'Epicure ; & joignez-y deux beaux fragmens de Philemon, qui ſe trouvent dans le recueil de le Clerc, *num.* 39 & 38, *pag.* 352 édit *Amſtel.* 1709.

mare : à gli uni è facile gittar la fune in terra, e condur la nave à ſicuro luogo ; e à gli altri è ſommamente difficile. (*d*)

Anaxagore avoit donc raiſon de dire que les conditions qui paroiſſent les moins heureuſes, ſont celles qui le ſont le plus, & qu'il ne falloit pas chercher parmi les gens riches & environnés d'honneurs, les perſonnes qui goûtent la félicité, mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'appliquent aux ſciences ſans ambition. *Nec parum prudenter, Anaxagoras interroganti cuidam quiſnam eſſet beatus : nemo, inquit, ex his quos tu felices exiſtimas : ſed eum in illo reperies, qui à te ex miſeris conſtare creditur. Non erit ille divitiis & honoribus abundans : ſed aut exigui ruris, aut non ambitioſæ doctrinæ fidelis ac pertinax cultor, in ſeceſſu quàm in fronte beatior.* Valer. Maxim. *lib. VII. cap. ij. num. 9. in extern. cit. Bœl. ubi infra.*

Finiſſons par un beau paſſage de Platon : » il eſt impoſſible, dit expreſſément ce » philoſophe, d'être tout enſemble fort » riche & fort honnête homme. Or comme » il n'y a point de véritable & ſolide » bonheur ſans la vertu, les riches ne » peuvent pas être réellement heureux ». *Plato, de legib. lib. V. pag.* 742. E. & 743. A B. *tom. II. edit. Henr. Steph. an.* 1578. *Voyez* auſſi ſa huitieme lettre écrite aux parens & aux amis de Dion *tom. III. opp. pag.* 355. C. *edit. cit.*

Telle eſt à cette égard la doctrine conſtante des poëtes, des philoſophes, des hiſtoriens & des orateurs, dont le ſens a été le plus droit. Tous ont traité de fous & inſenſés ceux qui faiſoient conſiſter le ſouverain bien dans la profeſſion des *richeſſes*, mettent le plaiſir du gain au deſſus des autres, & mépriſent celui qui revient de l'étude des ſciences, à moins que ce ne ſoit un moyen d'amaſſer de l'argent : tous ont préféré une honnête pauvreté à ces faux biens par leſquels l'aveugle & folle cupidité des hommes ſe laiſſe éblouir : tous enfin ont regardé les *richeſſes* comme une pierre d'achoppement. Pour moi, je l'avoue, plus j'y réfléchis, & plus je ſuis convaincu que ce ne fut point, comme le prétend fauſſement Barbeyrac (*e*), par oſtentation, ni par un déſintéreſſement mal entendu, qu'Anaxagore & Démocrite ſe dépouillerent de leurs biens, mais qu'au contraire, ils agirent en cela fort ſagement, & en philoſophes qui ſavoient qu'à l'égard des choſes par leſquelles il eſt auſſi facile que dangereux de ſe laiſſer corrompre, le parti le plus ſûr eſt toujours de ſe mettre dans l'impoſſibilité abſolue d'en abuſer.

En effet, tant de ſoins, d'inquiétudes & de chagrins, tant de petits intérêts (*f*) dans la diſcuſſion deſquels il n'arrive que trop (*g*) ſouvent que l'on ſoit injuſte, & que l'on faſſe beaucoup de mal, même ſans le ſavoir, & ſans être méchant ; tant de circonſtances où l'éclat de la fortune & le faſte de l'opulence met-

(*d*) Lettere della ſignora Lucretia Gonſagua, *pag.* 215, édition de Veniſe, *ann.* 1552.

(*e*) Dans ſa préface ſur le grand ouvrage de Puffendorf, §. 19, *pag.* 66, édit *d'Amſt.* 1734. *tom. I. Voyez* ce que je dis contre cet auteur dans la note de la *page* 213.

(*f*) *Qui terre a, guerre a*, dit le proverbe : cet adage trivial eſt une vérité ſi évidente, qu'il ſeroit auſſi abſurde d'en nier la certitude, qu'inutile d'entreprendre de la prouver. Au reſte, ce ne ſont pas ſeulement ceux dont les *richeſſes* conſiſtent en fonds de terre, qui ſont ſans ceſſe expoſés à des querelles & à des procès. C'eſt le ſort ordinaire & inévitable de tous les riches, de quelque nature que ſoient leurs biens. Auſſi Criton ſe plaignoit-il à Socrate qu'il étoit bien mal-aiſé à un homme qui veut conſerver ſon bien de vivre dans Athenes ; » car il y a des gens, diſoit-il, qui viennent » me faire des procès ſans que je leur aye jamais fait aucun tort ; mais ſeulement parce qu'ils ſavent » que j'aimerois mieux leur donner quelque argent, que de m'embarraſſer dans les affaires ». Voyez *les choſes mémorables de Socrate*, liv. II. vers la fin, & conferez ce que dit M. Rouſſeau de Geneve dans ſon *Emile*, liv. IV. *pag.* 164, 165, *édit.* de Hollande.

(*g*) *Quæ tam feſta dies, ut ceſſet prodere funem*
Perfidiam, fraudes, atque omni ex crimine lucrum
Quæſitum, & partos gladio, vel pixide nummos ?
Rari quippe boni. Numero vix ſunt totidem, quot
Thebarum portæ, vel divitis oſtia Nili, ſat. 13. *vſ.* 23. *& ſeq.* Ce Poëte fait ici, ſans le ſavoir, l'hiſtoire des mœurs de la plupart des riches.

tant entre les riches & les pauvres une distance immense, rendent nécessairement ceux-là durs, & font que leur cœur se resserre à la vue des malheureux, par l'habitude où ils sont de les voir dans un point de vue éloigné ; habitude qui étouffe (*h*) en eux toutes les affections qui pourroient les rapprocher de l'humanité, & réveiller dans leur ame ce sentiment de pitié & de commisération si naturel à l'homme, & qui le convainc si intimement de sa bonté (*i*) originelle ; tant d'occasions de se laisser corrompre, & de s'abandonner aux plus grands & aux plus honteux excès ; en un mot, tant d'inconvéniens de toute espece, suivent si nécessairement la possession des *richesses*, & d'un autre côté, la recherche de la vérité & l'étude de la vertu demandent un silence de passions si profond & si continuel, une méditation si forte, un esprit si pur, si fortement en garde contre les illusions des sens, si habile à démêler les erreurs, & à en rectifier les jugemens par la réflexion, si dégagé des terrestréités, & de tout ce qui est l'objet de la cupidité humaine, enfin une ame si honnête, si sensible, si compatissante, si naturellement portée au bien & si continuellement occupée à le faire, qu'il est impossible (*k*) à l'homme d'allier jamais des choses aussi incompatibles par leur nature.

Il y a tout lieu de croire qu'Anaxagore fit à-peu-près les mêmes réflexions, & qu'il sentit combien il est difficile d'être riche, heureux, juste & bon tout ensemble, puisque Valere Maxime nous dit, *lib. VIII. cap. vij. num. 6. in extern.* que c'est à l'abandon de ses *richesses* que ce philosophe se crut redevable de son salut : *quali porro studio Anaxagoram flagrasse credimus ? Qui cum é diutinâ peregrinatione repetiisset, possessionesque desertas vidisset, non essem, inquit, ego salvus, nisi ista periissent.*

Il me semble que si Barbeyrac eût réfléchi sur ce passage, il auroit été moins prompt à envenimer les motifs qui déterminerent Anaxagore à résigner tout son patrimoine à ses parens. Il auroit vu qu'il n'y a point d'ostentation, mais au contraire beaucoup d'humilité, de sagesse & de vertu dans la conduite d'un philosophe qui, sachant par un examen réfléchi des actions humaines, combien la pente du vice est douce & facile, ou plutôt, connoissant (*l*) sa propre foiblesse, & craignant qu'en conservant ses *richesses*, il n'ait pas assez d'empire sur ses passions, pour en jouir dans l'innocence, & pour résister aux tentations toujours renaissantes d'en abuser, aime mieux s'en dépouiller entiérement, que de se voir exposé sans cesse à un combat dont il ne seroit pas toujours sorti vainqueur. Car selon la remarque judicieuse d'un célebre auteur moderne, *par-tout la sensation de mal faire, augmente avec la facilité.* Lettre de M. Rousseau de Geneve à M. d'Alembert, *p.* 145, *édit d'Amst.* 1758.

Une autre observation non moins importante, c'est qu'un homme riche, quel-

(*h*) Conferez ici Menandre, *in fragment.* num. 154 *pag.* 242, édit. *Cleric.* Amstel. 1709.

(*i*) Plusieurs anciens philosophes, entr'autres Séneque, ont apperçu cette vérité si lumineuse, si utile, si consolante pour l'humanité, & à laquelle la justice & la sagesse de Dieu servent de base ; mais la certitude de ce principe, si important par lui-même & par les conséquences qui en découlent immédiatement, n'a été bien démontrée que par un philosophe moderne, dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde. A l'égard de Séneque, *voyez* le passage qui sert d'épigraphe à l'*Emile*, & joignez-y sur tout ces belles paroles du même philosophe : *erras . . . . si existimas nobiscum vitia nasci : supervenerunt, ingesta sunt, itaque monitionibus crebris, opiniones quæ nos circumsonant compescamus. Nulli nos vitio natura conciliat : nos illa integros ac liberos genuit.* Senec. *epist.* 94.

(*k*) Appliquez ici ce passage de Salluste : *neque aliter quisquam extollere sese, & divina mortalia attingere potest, nisi omissis pecuniæ & corporis gaudiis, animo indulgens, non assentando, neque concupita præbendo, perversam gratiam gratificans ; sed in labore, patient â, bonisque præceptis, & factis fortibus exercitando.* Sallust. *ad Cæsar. de repub. ordinandâ*, orat. pr.

(*l*) Il est évident par ce qu'il dit lui-même dans le passage de Valere Maxime, rapporté ci-devant, que ceci n'est ni une assertion hardie & téméraire, ni une conjecture vague & incertaine ; mais une proposition qui a tous les degrés de probalité & de certitude morale, que l'on peut désirer dans des choses qui ne sont pas susceptibles d'une démonstration métaphysique.

que penchant naturel qu'il ait à la vertu, ne peut faire un bon uſage de ſes biens qu'à quelques égards : il y aura toujours, par l'effet d'un vice inhérent aux *richeſſes*, une infinité de circonſtances où, comme je l'inſinue plus haut, il s'éloignera de l'ordre & de la rectitude morale ſans s'en appercevoir, & où cette déviation devenant de jour en jour plus ſenſible, il s'écartera enfin de la ſphere étroite de la vertu, emporté ſucceſſivement malgré lui par mille petites paſſions, comme par une eſpece de force centrifuge, déterminée par ce que les anciens appelloient *immutabilis cauſarum inter ſe cohærentium ſeries.*

Il ſeroit inutile de dire avec Epicure, *que ce n'eſt point la liqueur qui eſt corrompue, mais le vaſe* : car on ne peut approuver la penſée de ce philoſophe, qu'en conſidérant les *richeſſes* en elles-mêmes, & en les ſéparant intellectuellement des maux qu'elles entraînent après elles, & j'ai déja dit, *pag.* 2. que rien n'étoit plus illuſoire que cette méthode de philoſopher. En effet, il s'agit de ſavoir, ſi l'abus des *richeſſes*, de quelque nature que ſoient les effets qu'il produit, eſt inſéparable de leur poſſeſſion, & ſi l'on ne peut pas dire en ce ſens, que les maux qu'elles cauſent dans le monde, ſont les effets d'un vice qui leur eſt *inhérent*, puiſqu'il eſt inconteſtable que ces maux, quels qu'ils ſoient, n'exiſteroient pas ſans elles, quoiqu'elles n'en ſoient d'ailleurs que cauſes occaſionnelles, je veux dire, quoiqu'elles aient beſoin pour les produire & pour les déterminer, de l'intervention d'une cauſe phyſique qui eſt l'ame, ou pour parler plus philoſophiquement, le corps modifié de telle & telle maniere : or c'eſt ce que je ſoutiens, & ce qu'on ne peut nier, ce me ſemble, pour peu qu'on y réfléchiſſe.

Ajoutez à cela que le ſage peut bien, quant à lui, ne regarder l'or & l'argent que comme de ſimples métaux, dont il ſe ſert comme autant d'inſtrumens qu'il dirige ſelon ſes vues ; mais dans le ſyſtême ſocial, ces métaux, ſource intariſſable de malheurs & de déſordres, changent en quelque ſorte de maniere d'être. Ce ne ſont plus alors aux yeux du philoſophe, des ſubſtances abſolument inactives & inanimées ; il ſait que ces ſignes repréſentatifs & conventionnels, ont une eſpece de vie qui leur eſt propre, & dont le principe précaire ſe trouve dans les relations qu'ils ont avec nos penchans, notre éducation ; nos uſages, nos loix, nos vices, nos vertus, & avec la nature des choſes en général. Or ces rapports ſont le point de vue ſous lequel j'enviſage ici les *richeſſes* : d'où je conclus que ſi l'on peut dire dans telle hypotheſe que le vaſe corrompt la liqueur, on peut aſſurer plus généralement encore, & avec autant de vérité pour le moins, que la liqueur corrompt le vaſe. A l'égard des maux infinis qui réſultent néceſſairement de tout cela pour la ſociété, ils ſont ſi étroitement liés aux cauſes d'où ils émanent, par l'action de l'une & la réaction de l'autre, quelquefois même par leur tendance réciproque & co-exiſtence à la production des mêmes effets, qu'il ſeroit aſſez difficile de meſurer la ſphere d'activité de ces deux forces ; & de connoître leur influence proportionnelle.

Il eſt, ce me ſemble évident, par ce que je viens de dire, que l'objection d'Epicure rapportée ci-deſſus, eſt un coup perdu, *brutum fulmen.* J'en dis autant d'une autre difficulté qu'on pourroit encore me faire, en m'objectant qu'on a vu plus d'une fois des riches faire un bon uſage de leurs biens, & que cela eſt même très-poſſible en ſoi ; car ce n'eſt point du tout ce dont il s'agit ici. A l'égard des Philoſophes, quand on pourroit en citer pluſieurs, tels que (*m*) Séneque, par exem-

(*m*) Si l'on jugeoit des mœurs de ce philoſophe ſur la foi de Dion Caſſius, & du moine Xiphilin ſon abréviateur, on en auroit une idée affreuſe, & qui ne juſtifieroit que trop ce que j'ai dit ci-devant de la corruption des riches ; mais les calomnies dont ces deux hiſtoriens ſemblent s'être plu à verſer le poiſon ſur la vie de ce ſage ſtoïcien, ſont trop noires, trop odieuſes, trop viſiblement deſtituées de toute eſpece de vraiſemblance, en un mot, détruites par des preuves trop fortes, pour qu'elles puiſſent faire encore impreſſion ſur leſprit des lecteurs judicieux & inſtruits : ce ſeroit donc trahir la vérité que de renouveller ici ces accuſations fauſſes & injuſtes, quelque favorables qu'elles

ple, &c. que les *richeſſes* n'ont point détourné de la pratique de la vertu, & de l'étude de la verité, cela ne prouveroit encore rien contre mon ſentiment; car je ſoutiens que ces Philoſophes, quels qu'ils ſoient, auroient pu faire, je ne dirai pas ſeulement plus de progrès dans la découverte de la vérité, mais ce qui eſt d'une toute autre importance, & infiniment préférable aux connoiſſances les plus vaſtes & les plus ſublimes, que leur vertu auroit été plus pure, plus intacte, & leurs mœurs plus régulieres, s'ils n'euſſent pas été riches.

Un paſſage admirable de Séneque va répandre un beau jour ſur ce que je dis: *multum eſt*, remarque très-judicieuſement ce philoſophe, *non corrumpi divitiarum contubernio. Magnus eſt ille qui in divitiis pauper eſt: SED SECURIOR, QUI CARET DIVITIIS.* (*n*) Ils n'auroient eu du moins à combattre que contre les défauts & les foibleſſes inſéparables de l'humanité dans l'état civil, au lieu qu'ils avoient dans les *richeſſes* un ennemi de plus, d'autant plus difficile à vaincre, que ſes charmes ſont plus ſéduiſans, ſes attaques plus ſourdes, plus ſubtiles, plus continuelles, & les occaſions d'y ſuccomber plus fréquentes. Ainſi l'exemple même de ces Philoſophes riches, en ſuppoſant qu'il y en ait eu pluſieurs, ce que je n'ai pas le temps d'examiner, ne diminue en rien la force de mon raiſonnement.

Pour l'affoiblir, il faudroit pouvoir prouver, 1°. que les inconvéniens que j'ai dit accompagner la poſſeſſion des *richeſſes*, n'en ſont point des ſuites néceſſaires, 2°. qu'en m'accordant que ces inconvéniens en ſont inſéparables, il ne s'enſuit point, comme je le prétends, que les *richeſſes*, avec tous les déſordres qu'elles entraînent après elles, ſoient incompatibles avec l'état où je ſuppoſe que doit être l'ame d'un philoſophe qui veut étudier la vérité & la vertu. Or, je défie qui que ce ſoit, de prouver jamais ces deux choſes: on peut par des ſubtilités de dialectique obſcurcir certaines vérités, & jeter des doutes dans l'eſprit de ceux qui les admettent, lorſque les forces de leurs facultés intellectuelles les mettent hors d'état de diſſiper les ténebres; qu'un raiſonnement fin & adroit s'eſt plu à répandre ſur ces vérités; mais il n'en eſt pas de même des faits dont nous ſommes tous les jours les témoins. Il eſt impoſſible à cet égard d'en impoſer à perſonne, & c'eſt d'après ces ſortes de faits que j'ai raiſonné.

Cependant pour qu'on ne me ſoupçonne point de diſſimuler dans une matiere de cette importance, rapportons ici l'éloge que Séneque fait des *richeſſes*, c'eſt peut-être le plaidoyer le plus éloquent que l'on puiſſe faire en leur faveur; mais auſſi je doute fort qu'il y ait parmi nous un ſeul riche qui puiſſe lire ſans trouble, ſans émotion, & s'il faut tout dire, ſans remords, à quelles conditions ce philoſophe permet au ſage de poſſéder de grands biens. Voici tout le paſſage tel que j'ai cru devoir l'exprimer dans notre langue.

» Le ſage n'aime point les *richeſſes* » avec paſſion, mais il aime mieux en » avoir que de n'en avoir pas; il ne les » reçoit point dans ſon ame, mais dans » ſa maiſon; en un mot, il ne ſe dé- » pouille pas de celles qu'il poſſede; au » contraire, il les conſerve & il s'en ſert » pour ouvrir une plus vaſte carriere à ſa » vertu, & la faire voir dans toute ſa » force. En effet, peut-on douter qu'un » homme ſage n'ait plus d'occaſions & de » moyens de faire connoître l'élévation » & la grandeur de ſon courage avec les » *richeſſes*, qu'avec la pauvreté, puiſque » dans ce dernier état on ne peut ſe mon- » trer vertueux que d'une ſeule façon, je » veux dire, en ne ſe laiſſant point abat- » tre & abſorber par l'indigence, au lieu » que les *richeſſes* ſont un champ vaſte &

ſoient à l'opinion que je défens: il faut laiſſer ces indignes manœuvres & ces foibles reſſources à ces auteurs ignorans & ſuperſtitieux dont Bayle parle à la *pag.* 597 *du tom. IV. de ſon Dictionnaire, édition de* 1740, & auxquels il reproche très-juſtement de faire fleches de tout bois, *ex omni ligno mercuriove.*

(*n*) Senec. *epiſt. xx. Voyez* le paſſage de Platon cité, *p.* 374.

étendu

» étendu, où l'on peut, pour ainſi dire, » déployer toutes ſes vertus, & faire » paroître dans tout ſon éclat ſa tempé- » rance, ſa liberalité, ſon eſprit d'ordre » & d'économie, & ſi l'on veut ſa ma- » gnificence. Ceſſez donc de vouloir in- » terdire aux philoſophes l'uſage des *ri-* » *cheſſes* ; perſonne ne condamna jamais » le ſage à une éternelle pauvreté ; le » philoſophe peut avoir de grandes *ri-* » *cheſſes*, pourvu qu'il ne les ait enlevées » par force à qui que ce ſoit, & qu'elles » ne ſoient point ſouillées & teintes du » ſang d'autrui, pourvu qu'il ne les ait » acquiſes au préjudice de perſonne, qu'il » ne les ait pas gagnées par un commerce » déshonnête & illégitime ; en un mot, » pourvu que l'uſage qu'il en fait, ſoit » auſſi pur que la ſource d'où il les a ti- » rées ; & qu'il n'y ait que l'envieux ſeul » qui puiſſe pleurer de les lui voir poſſé- » der ; il ne refuſera pas les faveurs de la » fortune, & n'aura pas plus de honte » que d'orgueil de poſſéder de grands » biens acquis par des moyens honnêtes ; » que dis-je ? il aura plutôt ſujet de ſe » glorifier, ſi, après avoir fait entrer » chez lui tous les habitans de la ville, & » leur avoir fait voir toutes ſes *richeſſes*, » il peut leur dire : *s'il ſe trouve quelqu'un* » *parmi vous qui reconnoiſſe dans tout cela* » *quelque choſe qui ſoit à lui, qu'il le* » *prenne.* Oh le grand homme ! oh com- » bien il mérite d'être riche, ſi les effets » répondent aux paroles, & ſi après » avoir parlé de la ſorte, la ſomme de » ſes biens reſte toujours la même ; je » veux dire, ſi après avoir permis au » peuple de fouiller dans ſes coffres & de » viſiter toute ſa maiſon, il ne ſe trouve » perſonne qui réclame quelque choſe » comme lui appartenant ; c'eſt alors » qu'on pourra hardiment l'appeller riche » devant tout le monde. Diſons donc que » de même que le ſage ne laiſſera pas en- » trer dans ſa maiſon un ſeul denier qu'il » n'ait pas gagné légitimement, il ne » refuſera pas non plus les grandes *ri-* » *cheſſes* qui ſont des bienfaits de la for- » tune & le fruit de ſa vertu ; s'il peut » être riche, il le voudra, & il aura des » *richeſſes*, mais il les regardera comme » des biens dont la poſſeſſion eſt incer- » taine, & dont il peut ſe voir privé d'un » inſtant à l'autre ; il ne ſouffrira point » qu'elles puiſſent être à charge ni à lui » ni aux autres ; il les donnera aux bons, » ou à ceux qu'il pourra rendre tels, & » il en fera une juſte répartition, ayant » toujours ſoin de les diſtribuer à ceux » qui en ſeront les plus dignes, & ſe ſou- » venant qu'on doit rendre compte, tant » des biens qu'on a reçus du ciel, que de » l'emploi qu'on en a fait. (*o*)

Il faut avouer que ce paſſage renferme une théorie conforme à la plus ſaine philoſophie, & dans laquelle Séneque donne indirectement à tous les riches, & à ceux qui travaillent ardemment à le devenir, des préceptes de morale excellens & eſſentiels, dont il ſeroit à ſouhaiter qu'ils ne s'écartaſſent jamais ; tel eſt par exemple

(*o*) *Non amat* divitias (ſapiens) *ſed mavult, non in animum illas, ſed in domum recipit : nec reſpuit poſſeſſas, ſed continet, & majorem virtuti ſuæ materiam ſubminiſtrari vult. Quid autem dubii eſt, quin major materia ſapienti viro ſit, animum explicandi ſuum in divitiis, quam in paupertate ? cum in hac unum genus virtutis ſit, non inclinari, nec deprimi : in* divitiis, *& temperantia, & liberalitas, & diligentia, & diſpoſitio, & magnificentia, campum habeat patentem . . . . . Deſine ergo philoſophis pecuniâ interdicere ; nemo ſapientiam paupertate damnavit. Habebit philoſophus amplas* opes : *ſed nulli detractas, nec alieno ſanguine cruentas, ſine cujuſquam injuriâ partas, ſine ſordidis quæſtibus, quarum tam honeſtus ſit exitus quam introitus, quibus nemo ingemiſcat, niſi malignus . . . Ille vero fortunæ benignitatem à ſe non ſubmovebit, & patrimonio per honeſta quæſito, nec gloriabitur, nec erubeſcet. Habebit tamen etiam quo glorietur, ſi apertâ domo, & admiſſâ in res ſuas civitate, poterit dicere* : quod quiſque ſuum agnoverit, tollat. *O magnum virum, optime divitem, ſi opus ad hanc vocem conſonet ! ſi poſt hanc vocem tantumdem habuerit ! ita dico, ſi tutus & ſecurus ſcrutationem populo præbuerit : ſi nihil quiſquam apud illum invenerit, quo manus injiciat : audacter & propalam erit dives. Sicut ſapiens nullum denarium intra limen ſuum admittet, male intrantem : ita & magnas opes, munus fortunæ fructumque virtutis non repudiabit, nec excludet. . . . Si poterit eſſe dives volet ; & habebit utique opes, ſed tanquam leves & avolaturas : nec ulli alii, nec ſibi graves eſſe patietur . . . Donabit aut bonis, aut eis quos facere poterit bonos. Donabit cum ſummo conſi-*

ce principe : *le ſage ne laiſſera pas entrer dans ſa maiſon un ſeul denier qu'il n'ait pas gagné légitimement.* Quelle leçon pour cette multitude de riches de patrimoine, dont les grandes villes ſont ſurchargées ; gens oiſifs, inutiles, & bons uniquement pour eux-mêmes, qui, parce qu'ils ne cherchent point à augmenter leur revenu, mais à en jouir dans la retraite ſans nuire à perſonne, ſe croyent pour cela de fort honnêtes gens ! mais ils ignorent apparemment qu'il ne ſuffit pas qu'un homme ait hérité de ſes peres de grands biens, pour qu'il ſoit cenſé les poſſéder légitimement, & en droit d'en faire tel uſage qu'il lui plaira ; en effet, on ne peut nier ce me ſemble, que le premier devoir que la conſcience lui impoſe à cet égard, & celui qu'il eſt indiſpenſablement obligé de remplir, avant de diſpoſer de la plus petite partie de ce bien, ne ſoit de faire tous ſes efforts pour remonter à la ſource d'où ſes ancêtres ont tiré leurs *richeſſes*, & ſi, en ſuivant les différens canaux par leſquels elles ont paſſé pour arriver juſqu'à lui, il en découvre la ſource impure & corrompue, il eſt inconteſtable qu'il ne peut s'approprier ces biens ſans ſe charger d'une partie de l'iniquité de ceux qui les lui ont laiſſés, cependant on peut dire, ſans craindre de paſſer pour un détracteur des vertus humaines, que ſur vingt mille perſonnes riches de patrimoine, il n'y en a peut-être pas dix qui ſe ſoient jamais aviſées de faire un pareil examen, & encore moins d'agir en conſéquence, après l'avoir fait, quoiqu'ils y ſoient engagés par tout ce qu'il y a de plus ſacré parmi les hommes ; il leur paroît d'autant plus inutile d'entrer dans tous ces détails, que n'ayant pas été les inſtrumens de leur fortune, ils ne ſe croyent pas alors reſponſables des voies obliques & des moyens injuſtes & criminels dont leurs peres peuvent s'être ſervis pour acquérir ces biens, & en conſéquence, nullement obligés de les reſtituer à ceux à qui ils appartiennent de droit, ou d'en faire quelqu'autre diſpenſation également juſte & ſage. Or ſans vouloir prévenir les réflexions du lecteur ſur une pareille conduite, il me ſuffit de dire qu'elle prouve bien la vérité de cette penſée de S. Jérôme ; « Tout homme riche, » dit ce pere, eſt ou injuſte lui-même, » ou héritier de l'injuſtice d'autrui ». *Omnis dives, aut indignus eſt, aut hæres iniqui.*

Revenons à Séneque. Ceux qui auront lu avec quelque attention ſes ouvrages, dans leſquels on trouve preſqu'à chaque page les plus grands éloges de la pauvreté & les paſſages les plus formels en ſa faveur ; avec les peintures les plus vives de la corruption des riches, des tourmens cruels auxquels ils ſont ſans ceſſe en proie, & enfin des malheurs & des déſordres affreux dont les *richeſſes* ſont tous les jours la cauſe. Ceux, dis-je, qui ſe rappellent tout ce que cet auteur dit à ce ſujet, ſeront frappés de la contradiction évidente & de l'oppoſition diamétrale qu'il y a entre ce paſſage & ceux que j'ai rapportés précédemment ; ils ſeront ſurpris avec raiſon, qu'un philoſophe puiſſe avoir aſſez peu de fermeté dans l'eſprit, & de liaiſon dans les idées, pour ſe laiſſer ainſi emporter à la fougue de ſon imagination au préjudice de la vérité, & pour ſouffler le froid & le chaud, ſans s'appercevoir de l'incohérence de ſes principes.

Mais abandonnons cet auteur à ſes écarts & aux ſaillies de ſon imagination ardente. Examinons ce paſſage en lui-même, & voyons ce qu'on en peut raiſonnablement conclure en faveur des *richeſſes*.

Si on l'analyſe avec ſoin, on avouera, je m'aſſure, qu'il ne prouve au fond que trois choſes que je n'ai jamais prétendu nier.

La premiere, qu'il eſt permis au ſage de poſſéder de grandes *richeſſes* à telles & telles conditions : & en effet cela n'eſt peut-être permis qu'à lui.

La ſeconde, qu'il faut en faire bon uſage.

Et la troiſieme, que les riches ſeroient beaucoup plus à portée que les pauvres, de faire du bien, & de pratiquer les vertus les plus utiles, s'ils uſoient de leurs *richeſſes* comme ils le doivent : trois propoſitions également vraies, mais deſquelles, comme il eſt aiſé de le voir, on ne peut

lio, digniſſimos eligens : ut qui meminerit, tam expenſorum quàm acceptorum rationem eſſe reddendam. Senec. *de vitâ beatâ, cap. xxj. xxij. & xxiij.*

rien conclure contre moi, puiſqu'elles n'ont rien de commun avec la queſtion que j'examine ici.

Je fais cette remarque, parce que Barbeyrac ne paroît pas avoir ſaiſi le ſens de ce paſſage, dont il donne même une toute autre idée, pour l'avoir lu peut-être avec trop de précipitation. C'eſt dans ſon *traité du jeu*, *liv. I. ch. iij. §. 7. tom. I.* que ſe trouve cette faute aſſez importante pour devoir être relevée. Après avoir parlé en peu de mots des *richeſſes* dans des principes peu réfléchis, & qui font voir à mon avis que ce ſavant homme enviſageoit quelquefois les choſes ſuperficiellement, il ajoute dans une note (*p. 63.*) " voyez ce que dit très-bien le » philoſophe Séneque pour faire voir que » les grandes *richeſſes* ne ſont nullement » incompatibles avec la vertu, & que le » caractere même de philoſophe n'engage » pas à s'en dépouiller, *de vitâ beatâ*, *c. xxiij. xxiv. xxv.*

Je demande ſi, ſur cet expoſé, on ne s'attend pas à trouver dans ces trois chapitres des preuves directes & poſitives des deux propoſitions énoncées dans cette note. Cependant je laiſſe au lecteur à juger ſi Séneque prouve rien de tout cela dans le paſſage qu'on vient de lire, & ſi ce paſſage bien examiné ne ſe réduit pas à l'analyſe que je viens d'en donner.

On pourroit peut-être croire que c'eſt dans les chapitres xxiv & xxv. dont je n'ai rien traduit, que Séneque prouve ce que Barbeyrac lui fait dire. Mais j'avertis ici que des trois chapitres indiqués ici par cet auteur, il n'y a à proprement parler que le premier qui faſſe au ſujet; les deux autres n'y ont que peu de rapport; c'eſt de quoi on pourra ſe convaincre en les liſant. Je ne vois donc pas ce qui a pu faire illuſion à Barbeyrac, à moins que ce ne ſoient les deux dernieres lignes du chap. xxiv. Encore ce qui les précede, auroit-il dû le remettre dans la bonne voie. Voici le paſſage entier: *Divitias nego bonum eſſe; nam ſi eſſent, bonos facerent. Nunc quoniam quod apud malos deprehenditur, dici bonum non poteſt; hoc illis nomen nego. Ceterùm & habendas eſſe, & utiles, & magna commoda vitæ adferentes fatcor.* Senec. *de vitâ beatâ*, *cap. xxiv. in fine.* C'eſt-à-dire, " Je nie que les *ri-* » *cheſſes* puiſſent être miſes au rang des » véritables biens: car ſi elles étoient tel- » les, elles rendroient bons ceux qui les » poſſedent; d'ailleurs on ne peut pas ho- » norer du nom de bien ce qu'on trouve » entre les mains des méchans. Du reſte, » j'avoue qu'il en faut avoir, qu'elles ſont » utiles, & qu'elles apportent de grandes » commodités à la vie.

Je voudrois pour l'honneur de Séneque, qu'il n'eût pas fait cet aveu, ſi peu digne d'un philoſophe, ſi peu d'accord avec les beaux préceptes de morale qu'il donne dans mille endroits de ſes ouvrages; & qui ſuppoſe d'ailleurs comme démontrées trois choſes, dont la premiere eſt en queſtion, la ſeconde, ſinon abſolument fauſſe, du moins fort incertaine, & qui ne peut être vraie qu'avec une infinité de limitations, de reſtrictions & de modifications: enfin, dont la troiſieme ne pourroit prouver en faveur des *richeſſes*, qu'après qu'on auroit fait voir démonſtrativement.

1°. Que les commodités qu'elles procurent ſont ſi abſolument néceſſaires au bonheur de l'homme; que ſans elles il eſt continuellement & inévitablement expoſé à des extrêmités dures & fâcheuſes qui lui font regarder la vie comme un fardeau peſant qu'on lui a impoſé malgré lui, & dont il ſeroit heureux d'être délivré.

2°. Que cette joie intérieure, cette tranquillité & cette paix qui ſont le caractere diſtinctif de l'ame du ſage, accompagnent toujours ceux qui jouiſſent de ces commodités; tandis que le chagrin, les ſoucis cuiſans & mille peines ſecrettes dévorent & minent ſourdement ceux qui en ſont privés; ſuppoſition abſurde, inſoutenable, & qui mettroit encore Séneque en contradiction avec lui-même, puiſqu'il dit quelque part avec autant de vérité que d'éloquence & d'énergie: *Lætiores videbis, quos numquam fortuna reſpexit, quam quos deſeruit. Vidit hoc Diogenes, vir ingentis animi, & effecit ne quid ſibi eripi poſſet... ſi quis de* FELICITATE DIOGENIS DUBITAT, POTEST IDEM DUBITARE ET DE DEORUM

IMMORTALIUM STATU, an parum beatè degant : quod illis non prædia, nec horti ſint, nec alieno colono rura precioſa, nec grande in foro fœnus.... Si vis ſcire quam nihil in illâ (paupertate) *mali ſit, compara inter ſe pauperum & divitum vultus. SÆPIUS PAUPER ET FIDELIUS RIDET : nulla ſollicitudo in alto eſt : etiam ſi qua incidit cura, velut nubes levis tranſit. Horum qui felices vocantur, hilaritas ficta eſt, aut gravis & ſuppurata triſtitia ; & quidem gravior, quia interdum non licet palam eſſe miſeros : ſed inter ærumnas cor ipſum exedentes, neceſſe eſt agere felicem.* Senec. *de tranquillitate animi, cap. viij. & epiſt. 80.*

3°. Que ces commodités ſont la voie la plus ſûre & la plus prompte pour arriver à ce degré de ſageſſe & de perfection, qui eſt le centre où tendent toutes les actions de l'homme vertueux.

4°. Enfin qu'une choſe peut être dite réellement & abſolument utile, quoique les avantages qu'on en retire ne puiſſent pas à beaucoup près compenſer ni par leur importance, ni par leur nombre, les déſordres qu'elle cauſe ; toutes propoſitions également fauſſes, & qui ne méritent pas d'être réfutées ſérieuſement.

L'aveu de Séneque n'eſt donc ici d'aucun poids, & ſon autorité ne ſert de rien à Barbeyrac, qui auroit dû plutôt citer, comme je l'ai fait, les chapitres xxj. & xxij. dans leſquels Séneque fait l'apologie des *richeſſes* d'une maniere, non pas à la vérité plus ſolide (car *ogni medaglia ha il ſuo riverſo*), mais du moins plus propre à ſéduire des lecteurs vulgaires, & qui ne ſavent pas qu'avant d'admettre une penſée, une propoſition, un principe, ou un ſyſtême, il faut ſi l'on ne veut pas ſe faire illuſion, l'enviſager par toutes ſes faces, & le mettre à l'épreuve des objections, faute de quoi on s'expoſe à prendre à tout moment l'erreur pour la vérité.

De tout cela je conclus, qu'à tout prendre, les *richeſſes* ſont pour les bonnes mœurs un écueil très-dangereux, & celui où vont ſe briſer le plus ſouvent toutes les vertus qui caractériſent l'honnête homme. J'ai indiqué (*voyez les pages précéd.*) en peu de mots les cauſes de leurs funeſtes effets, ſans prétendre néanmoins en épuiſer la ſérie ; je n'ai même enviſagé les *richeſſes* que relativement à leur influence ſur les mœurs de quelques particuliers ; mais ſi meſurant avec préciſion la plus grande quantité d'action des *richeſſes* ſur ces mêmes individus, conſidérés comme conſtituant un corps politique, je voulois entrer dans de plus grands détails, & fouiller dans l'hiſtoire des peuples qui ont fait le plus de bruit dans le monde, & qui s'y ſont le plus diſtingués à toutes ſortes d'égards, je ferois voir que la corruption des mœurs, & tous les déſordres qui la ſuivent, ont toujours été les effets inévitables & immédiats de l'amour des *richeſſes*, & du déſir inſatiable d'en acquérir ; je n'en donnerai pour exemple que les Lacédémoniens, un des peuples de la terre qui eut ſans doute la meilleure police, les plus belles & les plus ſages inſtitutions, & celui chez lequel la vertu fut le plus en honneur, & produiſit de plus grandes choſes, tant qu'il conſerva les loix de ſon ſublime légiſlateur ; mais laiſſons parler Plutarque. « Après que l'amour de » l'or & de l'argent ſe fut gliſſé dans la » ville de Sparte, qu'avec la poſſeſſion » des *richeſſes* ſe trouverent l'avarice & la » chicheté, & qu'avec la jouiſſance s'in- » troduiſirent le luxe, la molleſſe, la » dépenſe & la volupté, Sparte ſe vit » d'abord déchue de la plupart des gran- » des & belles prééminences qui la diſtin- » guoient, & ſe trouva indignement ra- » valée & réduite dans un état d'humilia- » tion & de baſſeſſe, qui dura juſqu'au » temps du regne d'Agis & de Léonidas ». Plutarque, *vie d'Agis & de Cléomene.* Voyez le grec, *p. 796. C. & 797. C. tom. I.* édit. Paris 1624.

Il dit un peu plus bas que la diſcipline & les affaires des Lacédémoniens avoient commencé à être malades & à ſe corrompre, depuis le moment qu'après avoir ruiné le gouvernement d'Athènes, ils eurent commencé à ſe remplir d'or & d'argent.

J'ai ſuivi au reſte la verſion de Dacier, dont la note mérite d'être citée ; elle porte ſur ces paroles du premier paſſage : *Sparte ſe vit d'abord déchue*, &c. « Cela eſt iné-

» vitable, dit Dacier, dès qu'un état » devient riche, il déchoit de ſa gran- » deur; c'eſt une vérité prouvée par mille » exemples; & une des plus grandes » preuves, c'eſt ce qui eſt arrivé à l'em- » pire romain : la vertu & la *richeſſe* ſont » la balance; quand l'une baiſſe, l'autre » hauſſe ». Mais elle eſt moins d'un littérateur que d'un philoſophe, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on en pût dire autant de toutes celles que cet auteur a jointes à ſes traductions.

Finiſſons par un beau paſſage de Saluſte, qui confirme pleinement le ſentiment de Plutarque & de ſon interprête. *Igitur provideas oportet*, dit-il à Céſar, *uti plebes, largitionibus & publico frumento, corrupta habeat negocia ſua, quibus ab malo publico detineatur : juventus probitati & induſtriæ, non ſumptibus, neque* divitiis *ſtudeat. Id eveniet, ſi* PECUNIÆ QUÆ MAXIMA OMNIUM PERNICIES EST, *uſum atque decus dempſeris. Nam ſæpe ego cum animo meo reputans quibus quiſque rebus clariſſimi viri magnitudinem inveniſſent; quæ res populos, nationeſve magnis auctoribus auxiſſent; ac deinde quibus cauſis ampliſſima regna, & imperia corruiſſent : eadem ſemper bona atque mala reperiebam omneſque victores, N. B. DIVITIAS CONTEMNISSE, ET VICTOS CUPIVISSE.* Saluſt. *ad Cæſar. de repub. ordinandâ, orat. j.*

Doit-on s'étonner après cela qu'Anaxagore & Démocrite, qui avoient devant les yeux les terribles révolutions, & la corruption extrême que la ſoif des *richeſſes* avoit produite dans les mœurs de leurs concitoyens, & des autres peuples de la Grece, qui d'ailleurs ne pouvoient pas ignorer que le gouvernement des uns & des autres avoit reçu par l'action de cette cauſe, des ſecouſſes ſi violentes, que la conſtitution en avoit été plus d'une fois non-ſeulement altérée, mais changée; doit-on, dis-je, s'étonner que ces philoſophes, qui co-exiſtoient, pour ainſi-dire, avec ces triſtes événemens, aient pris le ſage parti d'abandonner leurs pays & leurs biens, pour ſe livrer tout entier à l'agrément divin, qui eſt attaché à la recherche & à la découverte de la vérité? n'a-t-on pas plutôt lieu d'être ſurpris & indigné que, dans un ſiecle comme le nôtre, où l'eſprit philoſophique a fait tant de progrés, il ſe ſoit trouvé un auteur, d'ailleurs eſtimable, aſſez aveuglé par des préjugés ſuperſtitieux, & en même temps aſſez injuſte, pour attribuer ſans aucunes preuves, à des motifs vicieux & répréhenſibles, un déſintéreſſement auſſi louable, auſſi rare, & qui a mérité les éloges & l'admiration des Platon, des Plutarque, des Cicéron, en un mot de tous les philoſophes qui ont le plus honoré leur ſiecle & l'humanité? L'illuſtre Bayle a eu plus d'équité & de bonne foi que le ſavant moderne dont je parle.

» Avant, dit-il, que l'Evangile eût » appris aux hommes qu'il faut renoncer » au monde & à ſes *richeſſes*, ſi l'on veut » marcher bien vîte dans le chemin de » la perfection, il y avoit des philoſophes » qui avoient compris cela, & qui s'é- » toient défaits de leurs biens, afin de » vaquer plus librement à l'étude de la » ſageſſe & à la recherche de la vérité : » ils avoient cru que les ſoins d'une fa- » mille & d'un héritage étoient des en- » traves qui empêchoient de s'avancer vers » le but qui eſt le plus digne de notre » amour; Anaxagore & Démocrite fu- » rent de ce nombre ». Bayle, *Diction. » hiſtor. & crit.* voc. *Anaxagore*, *tit.* A.

Voilà le langage de la raiſon, de la philoſophie & de la vérité; mais dans la remarque (*p*) de Barbeyrac ſur ce paſſage, on ne trouve que des ſophiſmes,

(*p*) La voici : » Comme M. Bayle, dit-il, ſemble ici, ſelon ſa coutume, attribuer à l'Evangile » des idées outrées de morale, il loue auſſi un peu trop la conduite de ces anciens philoſophes, » où il y avoit plus d'oſtentation & de déſintéreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe; puiſ- » qu'on peut faire un bon uſage des *richeſſes*, & qu'il n'eſt nullement néceſſaire de s'en dépouiller » entiérement pour s'attacher à l'étude de la vérité & de la vertu ».

Faiſons quelques réflexions ſur ce paſſage. 1. Je n'examine point ici ſi Bayle attribue quelquefois à l'Evangile des idées outrées de morale, ce n'eſt pas ce dont il eſt queſtion maintenant; je dis que

de la ſuperſtition, & une envie déme-ſurée & peu réfléchie de chercher une cauſe chimérique à la perfection de la Morale, & le mérite des œuvres : eſpece de fanatiſme mal entendu, & qui a ſouvent fait illuſion à cet auteur, ainſi qu'à pluſieurs autres. Ils n'ont pas vu que la loi & les prophêtes ſe réduiſant, comme notre légiſlateur divin en convient lui-même ; à la pratique de cette maxime ſublime & fondamentale de la religion naturelle, & de la morale payenne ; *tout ce que vous voulez que l'on vous faſſe, faites-le auſſi aux autres.* Il s'enſuit qu'on peut, en ſuivant cette regle invariable des actions humaines, s'acquitter de ſes principaux devoirs (*q*), tant à l'égard de ſon être conſidéré individuellement, qu'en-

du-moins ici l'imputation ne pouvoit être plus mal fondée ; car il eſt évident que le raiſonnement de Bayle bien examiné, ſe réduit à ceci : *avant que l'Evangile eût donné aux hommes certains préceptes hypothétiques & conditionnels ſur l'uſage qu'il faut faire des* richeſſes, *il y avoit eu des philoſophes qui étoient entrés dans les vues des Apôtres, & qui avoient pratiqués leurs maximes.* Or il n'y a pas un ſeul mot dans cette propoſition qui puiſſe donner lieu de ſoupçonner ce que Barbeyrac inſinue malignement, & je ne vois pas ce que cet habile homme a pu y trouver de repréhenſible.

A l'égard du ſecond point ſur lequel s'arrête ſa critique, quoiqu'elle ſoit en apparence plus ſolide, & plus capable d'éblouir ceux qui n'approfondiſſent rien, elle n'eſt pas au fond moins fauſſe, ni moins ſophiſtique.

Si l'on en croit cet auteur, » il y avoit dans la conduite de ces anciens philoſophes plus d'oſtentation & de déſintéreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe ». *Plus d'oſtentation* ; qu'en ſait-il? & ſur quoi fonde-t-il une aſſertion auſſi téméraire, auſſi contraire à la charité évangélique, & auſſi injurieuſe à la mémoire de ces grands hommes ? A-t-il lu dans leur ame les motifs qui les ont déterminés à agir ? Ne pouvoient-ils pas être bons & honnêtes ? & quelle preuve a-t-il, & peut-il donner qu'ils ne l'étoient pas ? » L'équité, dit très-judicieuſement Bayle, veut que l'on juge de » ſon prochain ſur ce qu'il fait & ſur ce qu'il dit, & non pas ſur les intentions cachées que l'on s'i-» magine qu'il a. Il faut laiſſer à Dieu le jugement de ce qui ſe paſſe dans les abîmes du cœur. Dieu » ſeul eſt le ſcrutateur des reins & des cœurs » *Dict. crit.* art. *Epicure*, rem. *g.*

Il me ſuffit ici de donner à Barbeyrac cette grande & utile leçon dont il reconnoît ailleurs l'excellence. Si on veut le voir s'enferrer de ſa propre épée, & prononcer lui-même ſa condamnation en termes clairs & formels, on peut lire un paſſage de ſon *traité du jeu, tom. I. p. 76. & ſuiv.* trop long pour pouvoir être inſéré ici. Outre qu'il renferme une morale ſaine & pure, & qu'on ne ſauroit rappeller trop ſouvent aux hommes à cauſe de l'importance & de l'utilité dont elle eſt dans le cours de la vie, il eſt d'autant plus remarquable que, ſans le ſavoir, ou du-moins ſans paroître le faire à deſſein, Barbeyrac s'y refute lui-même avec autant de force, d'exactitude & de préciſion, qu'auroit pû le faire le cenſeur le plus ſevere, le plus éclairé, le plus éloquent, & en même temps le plus doué de cette ſagacité ſi rare qui fait découvrir d'un coup-d'œil le fort & le foible d'un ſyſtême ou d'une propoſition. C'eſt à ceux qui voudront lire ce paſſage avec attention à juger ſi, d'après les principes que cet auteur y établit touchant les jugemens qu'il faut porter des actions du prochain, il étoit en droit d'en conclure auſſi affirmativement, qu'en ſe dépouillant de leurs biens. Anaxagore & Démocrite n'avoit agi que par *oſtentation.*

Mais en voilà aſſez ſur cette matiete : examinons la ſuite du raiſonnement de ce fier cenſeur, & faiſons voir au lecteur impartial, qu'il n'eſt pas meilleur logicien que juge équitable.

Il aſſure qu'il y avoit dans la conduite de ces anciens philoſophes *plus d'oſtentation & de déſintéreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe.* Certes l'accuſation eſt aſſez grave pour devoir être prouvée avec cette évidence qui ne laiſſe aucune eſpece de doute dans l'eſprit du lecteur. Voyons donc ſi la preuve qu'il en donne eſt de nature à produire ce degré de conviction. C'eſt, dit-il, *qu'on peut faire un bon uſage des richeſſes* : pour faire ſentir tout le ridicule & la fauſſeté de cette logique, il ne faut que retourner l'argument en cette forme : *puiſqu'on peut faire un bon uſage des* richeſſes, *& qu'il n'eſt nullement néceſſaire de s'en dépouiller pour . . . .* &c. *donc il y avoit plus d'oſtentation & de déſintéreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe dans la conduite d'Anaxogore & Démocrite.* Or je demande s'il eſt poſſible de faire un raiſonnement plus abſurde & plus diamétralement oppoſé au bon ſens le plus ſimple. N'eſt-il pas évident que quoiqu'il ſoit poſſible d'uſer ſagement & modérément des biens de la fortune, on peut cependant s'en dépouiller entiérement, ſans que pour cela il y ait dans cette conduite plus d'oſtentation & de déſintéreſſement mal entendu, que de véritable ſageſſe, car on peut avoir de fortes raiſons d'en agir ainſi, & ces motifs par leſquels on ſe détermine à ſe rendre à ces raiſons peuvent être très-louables. C'eſt ce que j'ai prouvé, ce me ſemble, invinciblement dans le cours de cet article. *Voyez pages premieres, &c.*

(*q*) Si je ne parle pas ici du premier commandement de la premiere table, ni de celui que notre

viſagé dans ſes relations externes, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela, d'un ſecours étranger à la nature qui, loin d'être éternel & univerſel (comme beaucoup de gens prétendent qu'il devroit être, s'il étoit réel), eſt au contraire très-récent, & à peine avoué de la plus petite partie du monde, encore diviſée en une infinité de ſectes différentes qui s'anathématiſent réciproquement.

Je paſſe vîte à un autre obſervation non moins importante; c'eſt que les peres de l'égliſe, les plus célebres commentateurs de l'écriture, & les plus grands critiques ont reconnu comme une vérité conſtante, que l'évangile n'avoit rien ajouté à la morale des Payens. Le ſavant le Clerc, qui avoit fait toute ſa vie ſa principale occupation de l'étude des écritures, & du génie des langues dans leſquelles elles nous ont été tranſmiſes, & qui joignoit à une érudition auſſi immenſe que variée, une profonde connoiſſance des regles de la critique, ce guide ſi utile & ſi néceſſaire dans la recherche de la vérité, le Clerc, dis-je, confirme pleinement ce ſentiment; & ſon autorité ſur un point de cette importance, eſt d'un très-grand poids.

« Dans le fond, dit-il, la morale » chrétienne ne differe principalement de la » morale payenne, que par l'eſpérance aſſurée d'une (r) autre vie, ſur laquelle elle eſt » fondée. Du reſte, les devoirs n'en ſont pas » fort différens, ET L'ON NE SAUROIT PRODUIRE AUCUN DEVOIR DES CHRÉTIENS, » QUI N'AIT ÉTÉ APPROUVÉ PAR QUELQUE PHILOSOPHE ». *Bibliot. choiſie, tom. XXII. p. 457.*

Ce qu'il dit dans la page 444 eſt encore plus formel : le voici. » IL N'Y A AUCUNE » VERTU, QUI NE SE TROUVE ÉTABLIE » DANS LES ÉCRITS DES DISCIPLES DE SOCRATE, QUI NOUS ONT CONSERVÉ SA » DOCTRINE, NI AUCUN VICE QUI N'Y » SOIT CONDAMNÉ ».

Un autre auteur non moins illuſtre, & qui étoit auſſi un grand juge dans ces ſortes de matieres, parce qu'il avoit étudié la théologie payenne, non en homme ſimplement curieux & érudit, mais en philoſophe, donne une idée auſſi favorable de la morale payenne.

ſage légiſlateur appelle avec raiſon, *le premier & le plus grand de tous les commandemens*, ce n'eſt pas que je ne les regarde tous deux comme très-eſſentiels. Mais ſi l'on veut y réfléchir mûrement, & les examiner en philoſophe, on avouera, ſi je ne me trompe, que l'admiſſion de l'un, & l'obſervation de l'autre, ne paroiſſent pas être d'une utilité & d'une néceſſité abſolue, ni avoir ſur les mœurs des hommes & ſur leur conduite en général une influence auſſi grande, auſſi immédiate & auſſi continuelle que la pratique habituelle de celui-ci : *vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes* c'eſt-à-dire, vous ne ferez point aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait ſi vous étiez en leur place. En effet, il n'y a pas un ſeul inſtant dans la vie où ce précepte ne puiſſe être un guide sûr. C'eſt la regle univerſelle ſelon laquelle chacun de nous doit ordonner ſa vie & ſes mœurs; en un mot cette maxime eſt une vérité palpable, & dont tous les hommes peuvent s'aſſurer ſans peine. Mais il n'en eſt pas de même des deux autres commandemens; pour ſe convaincre de la certitude des principes ſur leſquels ils ſont fondés, & en déduire comme conſéquences néceſſaires les préceptes qui en dépendent, & l'obligation de les mettre en pratique, il faut raſſembler plus de faits, comparer plus d'idées, employer une ſuite de raiſonnemens plus ſubtils, plus abſtraits, plus métaphyſiques, moins à la portée de tous les eſprits, & dont les rapports, la connexion & l'évidence ne peuvent s'appercevoir que difficilement, & après un long examen : en un mot il faut des connoiſſances philoſophiques beaucoup plus étendues qu'il n'eſt beſoin d'en avoir pour comprendre combien eſt vraie & utile cette maxime que le Chriſt appelle *la loi & les prophétes.*

Enfin comme le dit très-judicieuſement l'illuſtre Monteſquieu ; » Cette loi qui en imprimant dans » nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, eſt la premiere des loix naturelles par ſon » importance, & non pas dans l'ordre de ces loix. L'homme dans l'état de nature, auroit plutôt la » faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoiſſances. Il eſt clair que ſes premieres idées ne ſeroient » point des idées ſpéculatives : il ſongeroit à la conſervation de ſon être avant de chercher l'origine » de ſon être ». *De l'eſprit des loix, liv. I. ch. ij.*

(r) Les anciens philoſophes grecs & latins donnerent également à leur morale cette ſanction. C'eſt un fait qui n'a pas beſoin de preuves; mais ce qui les différencie à cet égard des Chrétiens, c'eſt qu'ils ne croyoient point intérieurement l'immortalité de l'ame, ni un état futur de récompenſes & de peines. Ils enſeignoient cependant continuellement au peuple dans leurs écrits & dans leurs diſcours, ces dogmes, mais en particulier ils philoſophoient ſur d'autres principes.

« Si les payens, dit-il, n'ont point » (*s*) pratiqué la véritable vertu, ils l'ont » du-moins bien connue, car ils ont loué » ceux qui en faiſant une belle action, ne » ſe propoſent pour récompenſe ni un inté- » rêt pécuniaire, ni l'approbation publique, » & ils ont mépriſé ceux qui ont pour » but dans l'exercice de la réputation, » la gloire & l'applaudiſſement de leur » prochain (*t*) ».

A l'égard des PP. de l'égliſe, j'en pourrois citer pluſieurs, tels que Juſtin martyr, S. Clément d'Alexandrie, Lactance & S. Auguſtin, qui n'ont fait nulle difficulté de mettre en parallele la morale des payens avec celle du Chriſtianiſme. Ils ſoutiennent que celui qui voudroit raſſembler en forme de ſyſtême, tout ce que les Philoſophes ont dit conformément aux lumieres de la nature, pourroit s'aſſurer de connoître la vérité.

« Il eſt aiſé de faire voir, dit expreſſé- » ment Lactance, que la vérité toute » entiere à été partagée entre les diffé- » rentes ſectes des philoſophes, & que s'il » ſe trouvoit quelqu'un qui ramaſsât les » vérités répandues parmi toutes ces » ſectes, & n'en fît qu'un ſeul corps de » doctrine, certainement il ne différeroit » en rien des ſentimens des Chrétiens ». *Docemus nullam ſectam fuiſſe tam deviam, nec philoſophorum quenquam tam inanem, qui non viderit aliquid ex vero..... Quod ſi extitiſſet aliquis qui veritatem ſparſam per ſingulos, per ſectaſque diffuſam colligeret in unum, ac redigeret in corpus, Is PRÆFECTO NON DISSENTIRET A NOBIS.* Lactant. *Inſt. divin. lib. VII. cap. vij. num. 4. édit. Cellar.* Conféren. Juſtin martyr, *Apolog. j. pag. 34. édit. Oxon.* Clément d'Alexandrie, *Stromat. lib. I. pag. 288, 299. édit. Sylburg. Colon. 1688.* Et S. Auguſtin, *de verâ relig. cap. iv. §. 7. p. 559. t. I. édit. Antuerp. epiſt. ad Dioſcor. §. 21. pag. 255. t. II.* V. auſſi *ep ſt. lvj. 202. & confeſſ. lib. VII. c. ix. & lib. VIII. c. ij.*

Il ne faut pas croire, au reſte, que le nouveau Teſtament ait lui-même recueilli tous ces divers rameaux de l'arbre moral. Il ſuffit de le lire avec attention pour ſe convaincre du contraire. « En effet, » comme le remarque très-bien Barbey- » rac, les écrivains ſacrés, ne nous ont » pas laiſſé un ſyſtême méthodique de la » ſcience des mœurs : ils ne définiſſent » pas exactement toutes les vertus : ils » n'entrent preſque jamais dans aucun » détail : ils ne font que donner dans les » occaſions, des maximes générales, » dont il faut tirer bien des conſéquences » pour les appliquer à l'état de chacun, » & aux cas particuliers. En un mot, on » voit clairement qu'ils ont eu plus en vue » de ſuppléer ce qui (*u*) manquoit aux » idées de morale reçues parmi les hommes, » ou d'en retrancher ce que de mau- » vaiſes coutumes avoient introduit & au- » toriſé contre les lumieres mêmes de la » nature, que de propoſer une morale » complette ». (*x*)

(*s*) On ſent que cela ne peut s'entendre que des payens en général, qui certainement n'étoient pas tous des Ariſtide, des Socrate, des Regulus, des Caton, des Marc-Aurele & des Julien, non plus que les Chrétiens ne ſont pas tous des ſaints.

(*t*) Bayle, *dictionn. hiſt. & crit.* rem. *Amphiaraus.* Il faudroit remplir des pages entieres de citations, ſi l'on vouloit rapporter tous les paſſages des anciens, où ils ont enſeigné cette morale.

(*u*) Ceci ne peut s'entendre que d'un petit nombre de préceptes moraux peu importans, qui ſuppoſent la qualité de chrétien conſidéré préciſément comme tel; car d'ailleurs, l'identité abſolue qui ſe trouve entre la morale de l'Evangile & celle des philoſophes payens en général, peut ſe prouver avec autant d'exactitude & d'évidence, qu'il y en a dans les démonſtrations les plus rigoureuſes des Géometres. Je dis *l'identité* pour me conformer aux idées le plus généralement reçues; mais je n'ignore pas qu'il y a eu de tous temps de très-grands philoſophes qui ont fait infiniment plus de cas des œuvres de Platon, d'Ariſtote, de Xénophon, de Séneque, de Plutarque, des offices de Cicéron, du manuel d'Epictete, & des réflexions morales de l'empereur Marc-Antonin, que de tous les livres rabbiniques qui compoſent aujourd'hui le canon des Ecritures. Comme c'eſt ici une affaire de goût & de ſentiment, chacun eſt libre d'en juger comme il lui plaira, ſans que qui que ce ſoit puiſſe être en droit de le trouver mauvais.

(*x*) Traité du jeu, *liv. I. chap. iij. §. 2. pag. 42, 43, tom. I.* édit. *Amſt.* 1737. On peut conférer

Je

Je finis ici cette digreſſion dans laquelle je ne me ſuis jeté que malgré moi, & dans la crainte que la critique & l'autorité de Barbeyrac n'en impoſaſſent à quelques lecteurs ; inconvénient que j'ai voulu parer. Je n'oſe, au reſte, me flatter d'avoir toujours ſaiſi le vrai dans l'examen que j'ai fait des différentes queſtions qui ſont le ſujet de cet article ; ce que je puis aſſurer, c'eſt que j'ai du-moins cherché la vérité de bonne foi & ſans préjugés : c'eſt au lecteur à décider ſi j'ai réuſſi. Je ne voulois que le mettre en état de choiſir entre les *richeſſes* & la pauvreté, c'eſt-à-dire entre le vice & la vertu ; & il me ſemble qu'il a préſentement devant les yeux les pieces inſtructives du procès, & qu'il peut juger. Pour moi qui y ai vraiſemblablement réfléchi plus que lui, je crois, tout bien examiné, devoir m'en tenir à la ſage & judicieuſe déciſion de Séneque. *Auguſtanda certè ſunt patrimonia* ; dit ce philoſophe, *ut minus ad injurias fortunæ ſimus expoſiti. Habiliora ſunt corpora in bello, quæ in arma ſua contrahi poſſunt, quam quæ ſuperfunduntur, & undique magnitudo ſua vulneribus objecit. OPTIMUS PECUNIÆ MODUS EST, QUI NEC IN PAUPERTATEM CADIT, NEC PROCUL A PAUPERTATE DISCEDIT. De tranquil. animi, cap. viij. circa fin.*

En un mot, c'eſt le bagage de la vertu. Il peut être néceſſaire juſqu'à un certain point ; mais il retarde plus ou moins la marche. Il y a ſans doute des moyens légitimes d'acquérir, mais il y en a peu de bons. L'honnête épargne eſt entre les meilleurs, mais elle a ſes défauts. Quelle ſollicitude n'exige-t-elle pas ? Eſt-ce bien là l'emploi du temps d'un homme deſtiné aux grandes choſes ? L'agriculture eſt une voie de s'enrichir très-légitime ; c'eſt, pour ainſi dire, la bénédiction de notre bonne mere nature : mais qui eſt-ce qui a le courage de marcher ſur la trace du bœuf, & de chercher laborieuſement l'or dans un ſillon ? Les profits des métiers ſont honnêtes. Ils découlent principalement de l'induſtrie, de la diligence, & d'une bonne foi reconnue. Mais où ſont les commerçans qui ne doivent la fortune qu'à ces ſeules qualités. Les gains exorbitans de la finance ne ſont que le plus pur ſang des peuples exprimé par la vexation. On ne nie pas que l'opulence qui naît de la magnificence des rois n'apporte avec elle une ſorte de dignité. Mais combien n'eſt-elle pas vile, ſi elle n'a été que la récompenſe de l'artifice & de la flatterie ? Qu'on convienne donc qu'il eſt un très-petit nombre d'hommes qui ſachent acquérir la *richeſſe* ſans baſſeſſe & ſans injuſtice, un beaucoup plus petit nombre à qui il ſoit permis d'en jouir ſans remords & ſans crainte, & preſqu'aucun aſſez fort pour la perdre ſans douleur. Elle ne fait donc communément que des méchans & des eſclaves. *Cet article eſt de M. NAIGEON.*

RICHESSE, (*Inconol.*) elle eſt repréſentée magnifiquement vêtue, couverte de pierreries, & tenant en ſa main la corne d'abondance. (*D. J.*)

RICIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ricinus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle conſiſte en pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice, & elle eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſur la même plante que les fleurs, mais ſéparément ; ils deviennent dans la ſuite un fruit à trois angles, compoſé de trois capſules, qui tiennent à un axe, & qui renferment une ſemence couverte d'une enveloppe fort dure. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RICIN, (*Botan. exot.*) petite amande cathartique, ſoit des Indes orientales, ſoit du Nouveau-monde. On trouve dans les boutiques de droguiſtes & d'apothicaires pluſieurs ſortes d'amandes purgatives ſous le nom de *ricin* ; mais il y en a quatre

ce paſſage & ce qui le précede avec ce que dit le Clerc dans la vie de Clément d'Alexandrie [*Biblioth. univ. tom. X. pag.* 212, 213.], & l'on verra que Barbeyrac ne fait ici que copier les penſées du ſavant journaliſte ; & qu'il les exprime même le plus ſouvent dans les mêmes termes. Il me ſemble qu'il y auroit eu plus de bonne foi à en avertir.

principales en uſage; ſavoir, 1°. celle que l'on nomme la graine de *ricin*; 2°. la noix des Barbades, autrement dite la fêve purgative des Indes occidentales; 3°. l'aveline purgative du Nouveau-monde; 4°. les grains de tilly, ou pignon d'Inde.

Je vais parler avec exactitude de tous ces fruits, & des arbres qui les produiſent; 1°. parce qu'il importe de connoître les remedes violens, afin de s'en abſtenir, ou de ne les employer qu'avec beaucoup de lumieres; 2°. parce qu'il regne une grande confuſion dans les auteurs ſur ce qui concerne ceux-ci; 3°. parce que les livres de voyages ont encore augmenté la confuſion, les erreurs & les bévues.

De la noix purgative nommée graine de ricin. La premiere noix purgative s'appelle graine de ricin, *ricini vulgaris nunelcus*, *catapultea major*, κίκι & κροτῶν par Dioſc. c'eſt une graine oblongue, de la figure d'un œuf, convexe d'un côté, applatie de l'autre, avec un chapiteau ſur le ſommet. Elle cache ſous une coque mince, liſſe, rayée de noir & de blanc, une chair médullaire, ferme, ſemblable à une amande blanche, graſſe, douçâtre, âcre, & qui excite des nauſées; le fruit eſt triangulaire, à trois loges, & contient trois graines.

La plante qui porte ce fruit s'appelle *ricinus vulgaris*, C. B. P. 433. J. B. 3. 642. Rai, *Hiſt. I.* 166. Tourn. *I. R. H.* 532. Boerh. *Ind. A.* 2. 253. *ricinus major*, Hort. Eyſtet. *cataputia major* Park. Th. 182. *Nhambu guacu* Piſ. 180. *Avanacu*, Hort. mal. 2. 57. *miraſole* par les Italiens, en françois le *grand ricin*, ou le *ricin ordinaire*, en anglois *the common palma chriſti.*

Sa tige eſt ferme, genouillée, creuſe, haute de quatre coudées, & même davantage, branchue à ſa partie ſupérieure; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du figuier, mais plus grandes, digitées, dentelées, liſſes, molles, d'un verd foncé, garnies de nervures, & ſoutenues par de longues queues.

Les fleurs ſont en grapes, portées ſur une tige particuliere à l'extrêmité des branches, arrangées, ſur un long épi: elles ſont compoſées de pluſieurs étamines courtes, blancheâtres, qui ſortent d'un calice partagé en cinq quartiers, de couleur verte-blanche. Elles ſont ſtériles, car les embryons des fruits naiſſent avec elles, ils ſont arrondis, verds, ornés de crête d'un rouge de vermillon, & ſe changent en des fruits dont les pédicules ont un pouce de longueur.

Ces fruits ſont triangulaires, noirâtres, garni d'épines molles; ils ont la groſſeur d'une aveline, & ſont compoſés de trois capſules qui contiennent de petites noix ovalaires, un peu applaties, & ombiliquées à leur ſommet. Elles ſont couvertes d'une coque mince, noire ou brune, & remplies en dedans d'une ſubſtance médullaire, blanche, ſolide, ſemblable à celle de l'amande, d'une ſaveur douçâtre, âcre, & qui cauſe des nauſées; cette plante eſt commune en Egypte, & en différens pays des Indes orientales & occidentales.

Ses fruits abondent en partie d'une huile douce, tempérée, & d'une certaine portion d'huile plus tenue, très-âcre, & ſi cauſtique, qu'elle brûle la gorge; c'eſt de cette derniere huile que dépend leur vertu purgative.

Si l'on pile, & ſi l'on avale trente grains de *ricin*, dépouillés de leur écorce, ils purgent, ſelon Dioſcoride, la bile, la pituite, les ſéroſités, & ils excitent le vomiſſement; mais cette ſorte de purgation eſt fort laborieuſe, par le bouleverſement qu'elle cauſe dans l'eſtomac. Meſué déclare qu'il n'en faut donner que dix ou tout au plus quinze grains, dans du petit-lait pour la ſciatique ou l'hydropiſie. Les habitans du Bréſil, ſelon le témoignage de Piſon, croient qu'il y a du danger d'en prendre plus de ſept grains en ſubſtance, mais ils en preſcrivent juſqu'à vingt grains en émulſion dans ſix onces d'eau commune; cependant ils l'emploient très-rarement à cauſe de ſes effets dangereux. Pierre Caſtelli raconte, dans ſes lettres de médecine, qu'un jeune homme attaqué d'une grande douleur de tête, en avala la moitié d'une graine, qui lui cauſa l'inflammation de l'eſtomac, la fievre; la ſyncope, les convulſions & la mort.

On émouſſe la qualité de ce fruit en le

faiſant rôtir & griller. Piſon propoſe la teinture de graine de *ricin* tirée avec l'eſprit-de-vin ; mais on ne peut ſe fier à tous ces correctifs, & le plus prudent eſt de regarder cette amande comme un poiſon.

Les anciens tiroient une huile des graines du *ricin*, ſoit par expreſſion, ſoit par décoction, qu'ils appelloient κίκινον ἔλαιον, huile de *ricin* ; c'eſt un bon digeſtif, dit Galien, parce que ſes parties ſont plus ſubtiles que celles de l'huile commune. Les habitans du Bréſil en font uſage extérieurement pour les ulceres, les apoſtumes, la gale, & autres maladies de la peau. Dioſcoride prétend que cette huile priſe intérieurement, purge les eaux par les ſelles, & chaſſe les vers hors du corps ; cependant le docteur Stubbs, dans les *Tranſact. philoſoph. n°.* 36. aſſure que cette huile n'a point de vertu purgative.

De la ſeconde noix purgative, dite noix des Barbades. La ſeconde noix cathartique, eſt l'amande du grand *ricin* d'Amérique, ou plutôt du ricinoïde ; cette amande ſe nomme *faba purgatrix Indiæ occiduæ, nux Barbados Anglorum.* Raii. *hiſt. Pinhones indici*, cod. med. 97. *Quauhay-ohnatli, ſeu avellana cathartica ;* Hern. 85. en françois, *noix du ricinoïde* ou noix *des Barbades ;* en anglois, *the american phyſick-nut.*

C'eſt une graine oblongue, ovoïde, de la groſſeur d'une petite fêve, convexe d'un côté, applatie de l'autre, cachant ſous une écorce mince, noire, un peu dure, un noyau blanc, oléagineux, d'un goût douçâtre, âcre, & qui cauſe des nauſées.

La plante eſt un ricinoïde dont voici les caracteres. Les fleurs mâles conſiſtent en pluſieurs feuilles, placées circulairement, & arrangées en forme de roſes ; celles-là ſont ſtériles. A quelque diſtance des fleurs, ſur la même plante, naiſſent des embryons, envéloppés dans un godet, qui dans la ſuite devient un fruit tricapſulaire, contenant une graine oblongue dans chaque cellule.

Miller compte quatre eſpeces de ricinoïde ; la principale eſt nommée *ricinoïdes americana, folio goſſypii.* Tournefort, *I. R. H. 656.* Boerh. Ind. alt. 653. *ricinus americanus major, ſemine nigro*, C. B. p. 432. *Mauduy-guacu* Braſilienſ. marg. 96. Piſon 179 ; en françois le *ricinoïde*, le grand *ricin* d'Amérique, ou le médicinier de l'Amérique.

Cette plante touffue croît à la hauteur d'un arbre médiocre ; ſon bois eſt plein de moëlle, caſſant, rempli d'un ſuc laiteux & âcre ; ſes branhces ſont nombreuſes, chargées de feuilles, placées ſans ordre, ſemblables à celles du cotonnier, liſſes, luiſantes & d'un verd brun. Près de l'extrêmité des branches il s'éleve des tiges inégales, longues quelquefois d'un demi-pié, qui portent un grand nombre de petites fleurs d'un verd-blancheâtre, diſpoſées en paraſol, compoſées de cinq pétales en roſe, roulées en dehors, placées dans un calice de pluſieurs petites feuilles, & remplies de courtes étamines blancheâtres.

Ces fleurs ſont ſtériles, car les embryons des fruits naiſſent entre elles. Ils ſont enveloppés dans un calice, & ils ſe changent en des fruits de la groſſeur & de la figure d'une noix encore verte, longs d'un peu plus d'un pouce, en maniere de poire, pointus aux deux bouts, attachés trois ou quatre enſemble, d'un verd foncé lorſqu'ils ſont tendres, & enſuite noirs, ſans épines, à trois loges qui s'ouvrent d'elles-mêmes ; chacune contient une graine ovalaire, convexe d'un côté, applatie de l'autre, couverte d'une coque noire, mince, contenant une ſubſtance médullaire, blanche, tendre & douçâtre.

La petite amande de ce ricinoïde a une vertu ſurprenante de purger par haut & par bas ; elle agit plus violemment que le *ricin* ordinaire ; deſorte que trois ou quatre grains bouleverſent l'eſtomac avec tant de violence, quelles réduiſent quelquefois le malade à deux doigts de la mort, cependant Piſon propoſe, dans les vieilles obſtructions des viſceres, d'en hazarder quelques-unes dépouillées de leurs pellicules, torréfiées légérement, & macérées dans du vin, en y ajoutant des correctifs aromatiques, mais en même temps il conſeille de ne donner ce remede qu'avec de grandes précautions : il eſt plus court de ne le point donner du-tout.

Les Bréſiliens & les Américains tirent

des graines une huile fort utile pour les lampes; on la recommande auſſi pour réſoudre les tumeurs, diſſiper l'hydropiſie anaſarque, faciliter le mouvement des nerfs, amollir le ventre des enfans, en chaſſer les vers, guérir les ulceres de la tête, la gratelle, & autres vices de la peau, en en faiſant des onctions; mais nous avons des remedes externes beaucoup plus ſûrs à employer dans tous ces divers cas.

Le médicinier d'Amérique vient de bouture plus vîte & mieux que de graine; on le plante en haie à la Jamaïque & aux Barbades où il eſt très-commun; ſa grandeur ordinaire eſt de quinze à vingt piés. Le bois eſt blanc, ſpongieux, & aſſez tendre, quand il eſt jeune. Il ſe durcit à meſure qu'il groſſit. En vieilliſſant ſa moëlle diminue, & laiſſe un vuide dans le centre; ſon écorce qui au commencement étoit tendre, liſſe, adhérente, & d'un verd pâle, devient blancheâtre, raboteuſe, & crevacée. Il ſort de l'écorce & du bois, lorſqu'on le coupe, auſſi-bien que des feuilles, quand on les arrache, un ſuc de mauvaiſe odeur, âcre, laiteux, qui fait une tache fort vilaine ſur le linge & ſur les étoffes, & qu'il eſt difficile d'effacer.

Cet arbre, dans ſa médiocre groſſeur, ne laiſſe pas de pouſſer quantité de branches qui s'entrelacent facilement, & auxquelles il eſt aiſé de donner tel pli que l'on déſire; ce qui convient pour faire des liſieres capables d'arrêter les beſtiaux dans les lieux qu'on veut conſerver, & propre à diminuer l'impétuoſité des vents.

De la troiſieme noix purgative, dite aveline purgative du Nouveau-monde. La troiſieme noix purgative, eſt une graine que l'on nous apporte d'Amérique, différente de celle des deux eſpeces de *ricins* dont nous venons de parler; elle s'appelle *avellana purgatrix novi orbis*, en françois *fruit du médicinier de la nouvelle Eſpagne*, en anglois *the ſpanish-phyſick-nut*. Cette graine eſt de la groſſeur d'une aveline arrondie, couverte d'une coque mince, pâle & brune: ſa ſubſtance médullaire eſt ferme, blanche, douçâtre, d'un goût qui n'eſt pas différent de celui de la noiſette.

La plante s'appelle *médicinier de la nouvelle Eſpagne*, en anglois *the American tree phyſick-nut, with a multifid leaf*, en botanique *ricinoide arbor americana folio multifido*, *I. R. H. 656.* Boerh. Ind. A. 253. *ricinus americanus, tenuiter diviſo folio*, Breyn. *cent. 1. 116.* Raii. *hiſt. 1. 167.*

Cette plante, dit le pere Plumier, a, comme les autres arbres, un tronc & des branches, quoiqu'elles ne ſoient pas fort conſidérables; ſon tronc eſt environ de la groſſeur du bras, & haut tout au plus de trois ou quatre piés. Il eſt tendre, couvert d'une écorce cendrée à réſeau, marqué de taches aux endroits d'où les feuilles ſont tombées. Vers l'extrêmité des branches ſont des feuilles au nombre de ſix, ou de douze, qui ſe répandent de tous côtés, ſoutenues ſur de longues queues, partagées en pluſieurs lanieres, découpées, grandes quelquefois d'un pié, d'un verd blancheâtre en deſſous, & d'un verd plus foncé en deſſus. Près de l'origine des queues ſont attachées deux petites feuilles dentelées fort menues, qui ſemblent hériſſer l'extrêmité des rameaux; delà s'éleve une longue tige rouge, qui ſe partage en d'autres rameaux branchus, leſquels portent chacun une fleur; il y en a de ſtériles & de fertiles.

Les fertiles ſont plus grandes que les ſtériles, mais en plus petit nombre. Les unes & les autres ſont en roſe, compoſées de cinq pétales, ovalaires, ſoutenues ſur un petit calice, partagé en cinq quartiers. Celles qui ſont ſtériles contiennent des étamines garnies de leurs ſommets de couleur d'or; l'embryon des fleurs fertiles eſt ovalaire, à trois angles, couronnés de ſtiles, dont les ſtigmats en forme de croiſſant ſont de couleur d'or; cet embryon ſe change enſuite en un fruit pyriforme preſque de la groſſeur d'une noix, revêtu d'une écorce tendre, jaune, à trois capſules, qui s'ouvrent d'elles-même, & qui contiennent chacune une graine ronde, de la groſſeur d'une aveline; elle en a le goût, mais il faut s'en donner de garde, car elle purge très-violemment.

Lorſqu'on taille le tronc de cet arbre, ou même lorſqu'on en arrache les feuilles il en ſort une aſſez grande quantité de ſue limpide, jaunâtre, & un peu viſqueux.

On cultive cette plante dans les îles de l'Amérique ſoumiſes au roi d'Eſpagne.

L'amande de ce fruit ne purge pas moins que les autres eſpeces ; car une ſeule graine ſuffit pour produire cet effet. On la prend écraſée dans du bouillon, ou coupée par petites tranches très-minces, ou pilée avec deux amandes douces, & délayée dans de l'eau ſous la forme d'émulſion. Nos voyageurs ajoutent, que ſi l'on fait cuire légérement dix ou douze feuilles de la plante, & qu'on les mange dans du potage, elles purgent ſans tranchées & ſans dégoût, mais le plus ſûr eſt de ne ſe point fier à de tels diſcours, & de n'employer en médecine, ni les feuilles, ni le fruit de cet arbre.

Il faut pourtant convenir que les eſpeces de *ricinoïdes* dont nous avons parlé, ſont dignes d'avoir place, par la beauté de leurs fleurs, dans les jardins des botaniſtes. Les curieux pourront les élever en ſemant de leurs graines ſur une couche préparée. Quant les plantes auront pouſſé, on les mettra dans un pot ſéparé, rempli d'une terre fraîche & légere ; l'on plongera ces pots dans un lit chaud de tan, qu'on obſervera de mettre à l'abri des injures de l'air juſqu'à ce que les *ricinoides* aient pris racine ; après quoi on leur donnera de l'air & de l'arroſement dans la chaleur de la ſaiſon.

Dès que les racines auront acquis de la force, on les tranſportera dans de plus grands pots remplis de même terre fraîche, que l'on plongera derechef dans un lit chaud de tan, gradué à la chaleur des ananas ; en les arroſant journellement, elles s'éleveront à trois ou quatre piés de haut, jeteront pluſieurs branches, & donneront finalement de très-belles fleurs qui ſeront ſuivies de fruit. Ceux qui arrivent aux îles de l'Amerique, ſoit dans les colonies françoiſes, ſoit à la Jamaïque & aux Barbades, ſont extrêmement ſatisfaits de la beauté des fleurs que portent les *ricinoides*, & ſe laiſſeroient tromper aux fruits qu'ils donnent, & ſi on ne les avertiſſoit du danger d'en goûter.

De la quatrieme noix purgative, nommée grains de tilli. Voilà les *pinei nuclei molucani*, & *grana tiglia* de J. B. I. p. 322, *Quanhayohaulti* III. *ſeu ſemina arboris cucurbitinæ, nuclei pini formâ purgante*, de Hernandez 87.

Les grains de tilli ſont des grains oblongs, ovoïdes, de la groſſeur & de la figure de l'amande du *ricin* ordinaire, convexes d'un côté, un peu applaties de l'autre, marquées légérement de quatre angles, compoſées d'une coque mince, griſe, parſemée de taches brunes, renfermant une amande graſſe, ſolide, blancheâtre, d'un goût âcre, brûlant & qui cauſe des nauſées.

La plante s'appelle *ricinus arbor fructu glabro, grana tiglia* dicto, parad. bat. prodr. *Cadel. avenacu*, Hort. malab. ij. 61. *Lignum molucenſe, pavana dictum, fructu avellanæ*, J. B. I. 342, *Guayapala, ſeuricinus arbor indica, cauſtica, purgans*, Herm. muſ. Zeyl. 15.

L'arbriſſeau qui produit les graines de tilli, a des tiges ſimples qui naiſſent ſans rameaux latéraux. Les fleurs ſont ramaſſées en long épi au ſommet de ces tiges. Il pouſſe de la tige quelques feuilles longues, ovalaires, pointues, liſſes, finement dentelées, tendres, molles, avec une côte, & de nervures ſaillantes. Vers l'origine de chaque épi, il ſort chaque année deux rameaux de même hauteur que la tige.

Les fleurs qui ſont à la partie inférieure de l'épi, ſont femelles & en grand nombre ; les fleurs mâles ſont à la partie ſupérieure : elles ont huit pétales, ſeize étamines, ſans calice, ſans piſtil & ſans fruit ; les fleurs femelles ont un calice partagé en pluſieurs parties, un embryon arrondi, triangulaire, à trois ſtiles. Cet embryon ſe change en un fruit qui eſt une capſule ronde à trois ſillons & à trois loges, dont chacune contient une ſeule graine oblongue, liſſe, luiſante, cannelée, recourbée d'un côté, applatie de l'autre ; ſa coque eſt mince, & renferme une amande blanche, graſſe, huileuſe, âcre & brûlante. On cultive cette plante dans le Malabar & dans quelques pays des Indes orientales.

Le bois & les graines ſont d'uſage en Médecine. Le bois qui s'appelle *panava* ou *pavana*, eſt ſpongieux, léger, pâle, couvert d'une écorce mince, cendrée,

d'un goût âcre & cauſtique, d'une odeur qui cauſe des nauſées; lorſqu'il eſt encore verd, il purge par haut & par bas, cauſant à l'anus une excoriation par ſon âcreté; mais lorſqu'il eſt ſec, il perd de ſa violence, & ſi on le donne en petite doſe, il excite la ſueur. Paul Hermand le recommande dans pluſieurs maladies chroniques. Les graines agiſſent auſſi puiſſamment que la coloquinte. Leur grande vertu paroît conſiſter en deux petites feuilles qui germent les premieres, & qui ſont cachées dans le milieu des graines; on donne la ſubſtance de ces amandes dépouillées de l'écorce extérieure à la doſe de trois grains en pilules, à cauſe de leur acrimonie brûlante. Auſſi tâche-t-on d'en corriger la force avec de la réglisſe, des amandes douces, du ſuc de limon, du bouillon gras, & choſes ſemblables, ou bien en les torréfiant ſous les cendres; mais nos droguiſtes ont rarement des pignons d'Inde, & autres graines de *ricins*. Les Indiens préparent avec l'huile tirée des graines de tilli, une pommade dont la friction ſur le bas-ventre purge les enfans délicats.

On trouve aux Indes orientales & occidentales, d'autres eſpeces de petites noix purgatives, outre les quatre dont nous avons parlé; mais elles ſont peu connues. Il eſt inutile d'avertir qu'il ne faut pas confondre à cauſe du nom, le pignon d'Inde avec le pignon doux. Ce dernier eſt une eſpece de petite amande, qui ſe trouve dans les pommes de pin; elle eſt agréable à manger, & entroit autrefois dans preſque tous les ragoûts. On la nomme en latin *pini nucleus*. *Voyez* PIGNON *doux*. *(Botan.)*

Le rikaion de l'Ecriture paroît être le grand ricin. Les plus habiles critiques penſent que le rikaion du prophete Jonas, eſt le premier *ricin* que nous avons décrit, le *ricinus vulgaris* nommé par les Arabes *alkerva*, par les Africains *kerva*, & par les Egyptiens *kiki*; c'eſt le ſentiment de pluſieurs rabbins modernes, celui de Bochart, de Junius, de Piſcator, de Mercerus, de Grotius, de Buxtorf, d'Urſinus, de Bremannus, & pour dire plus encore, de Melchior Guillandin, dont l'autorité eſt d'un grand poids en ces matieres. S. Jérôme, moins éclairé en botanique que Guillandin, a traduit le terme hébreu *rikaion* par un *lierre*, & les ſeptante par une *courge*. Voici le paſſage de Jonas, *ch. iv. v. 6*: « l'éternel » Dieu fit monter un *rikaion* au-deſſus » de Jonas, afin qu'il fit ombre ſur ſa » tête, & qu'il le délivrât de ſon mal; » mais Dieu prépara un ver qui rongea » le *rikaion*; il ſe ſécha, & périt.

S. Auguſtin, *epiſt.* 71, raconte à ce ſujet qu'un évêque d'Afrique ayant voulu introduire dans ſon dioceſe la traduction de S. Jérôme, les aſſiſtans la rejeterent avec ſcandale, lorſqu'à la lecture du paſſage de Jonas, ils ouirent lire un lierre au lieu d'une courge qu'ils avoient toujours entendu lire. Ils conſentirent avec peine de s'en rapporter pour l'interprétation du mot, aux juifs qui étoient dans la ville. Ceux-ci, par malice, par ignorance, ou par d'autres motifs, déciderent que le terme hébreu ſignifioit une *courge*. Alors l'évêque, pour retenir le peuple dans ſa communion, ne ſe fit point de peine de reconnoître que cet endroit de la traduction de S. Jérôme étoit fautif. Il l'étoit ſans doute, auſſi bien que celui de la verſion des ſeptante; mais le ſage prélat montra beaucoup de bon ſens dans ſa conduite; car qu'importe à la religion qu'on traduiſe *rikaion* par un lierre ou par une courge? Et quant aux théologiens, qui loin de ſavoir ſacrifier le petit au grand, anathématiſent pieuſement les autres hommes qui penſent différemment d'eux, ils me permettront de leur répéter le diſcours d'un pere de l'Egliſe; *credite mihi, levia ſunt propter quæ non leviter excandeſcitis, qualia quæ pueros in rixam & injuriam concitant. Nihil ex his quæ tam triſtes agitis, ſerium, nihil magnum: inde, in quam, vobis ira eſt, quod exigua magnò eſtimetis.* *(Le chevalier* DE JAUCOURT.*)*

RICINA, *(Géogr. anc.)* 1°. ville d'Italie, dans le Picenum, & qui ne devint colonie romaine que ſous l'empereur Severe. Une ancienne carte citée par Cellarius en fait mention. Pline, *p.* 137, connoît cette ville ſous le nom du peuple *Ricinenſes*. Holſten a trouvé les

ruines de *Ricina*, à deux ou trois milles de Macerata, ſur le bord de la riviere Potenza, à la droite.

Une ancienne inſcription trouvée près de Macerata, & rapportée par Gruter, donne à cette ville le ſurnom d'*Helvia : colonia helvia conditori ſuo.* Spon, *p.* 205. *n°.* 5, nous a conſervé une autre inſcription où il eſt auſſi parlé de *Ricina : patrono coloniæ ricinniæ helviæ in cujus cur. & of. F. bene merito Ricinnati helviani ſua impenſa in foro cæſar. D. D.*

2°. *Ricina*, ville d'Italie dans la Ligurie, qui, ſelon Cellarius, eſt préſentement le village *Rocco.*

3°. *Ricina* eſt encore une île que Ptolomée, *l. II. c. ij.* place ſur la côte de l'Hibernie, & qu'il range au nombre des îles Ebudes. Cambden dit que c'eſt aujourd'hui *Racline.* (*D. J.*)

RICINIUM, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) habillement de femme, eſpece de mantelet qu'elles portoient dans le deuil.

RICINOCARPODODENDRON, ſ. m. (*Botan.*) nom d'un genre de plante exotique établie par le docteur Aman, & dont voici les caracteres. La fleur eſt en roſe, formée de trois pétales diſpoſés circulairement, au centre deſquels s'éleve un tube large, ouvert, dont le piſtil ſort du fond du calice. Ce piſtil devient finalement un fruit triangulaire partagé intérieurement en trois loges qui contiennent chacune une ſemence dans une pellicule rude. Les feuilles de cet arbre reſſemblent un peu à celles du frêne, étant compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles réunies le long d'une côte mitoyenne ſans dentelure, & finiſſant en pointe aiguë. Les fleurs naiſſent aux ailes des feuilles; elles ſont blanches, & diſpoſées en épi lâche. Le fruit qui eſt d'abord verd, devient enſuite d'un rouge jaune, & finalement de couleur écarlate. Il eſt de la groſſeur d'une noiſette, & reſſemble par la forme au fruit du ricin. La couverture des ſemences eſt noire en dehors, rouge en-dedans, & chaque ſemence eſt diviſée en deux lobes. Quand le fruit eſt mûr, il ſe rompt, & les graines tombent. Cet arbre eſt originaire des Indes orientales. *Act. Petropol.* vol. VIII. p. 214. Le nom de cet arbre eſt compoſé de *ricinus*, ricin, καρπος fruit, & δενδρὸν arbre. (*D. J.*)

RICINOIDES, *voyez* PIGNON D'INDE.

RICINOÏDE, (*Mat. Med.*) *voyez* MÉDICINIER.

RICINOÏDES D'AMÉRIQUE, (*Botan. exot.*) on l'appelle vulgairement *médicinier de la nouvelle Eſpagne*, voyez-en *l'article au mot* RICIN. (*Botan.* (*D. J.*)

RICINOKARPOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) genre de plante étrangere dont voici les caracteres. Les fleurs mâles ſont diſpoſées en épi, & produites de la maniere ſuivante. De l'extrêmité d'un petit pédicule tendre & velu, ſort un fleuron nud, à trois feuilles, dont les pétales ſont pointus & diſpoſés en étoile. Du centre de ce fleuron conique s'élevent neuf étamines, qui ſoutiennent chacune un ſommet. Preſque dans le même endroit de la plante, partent des ovaires munis de pédicules plus courts, ronds, velus, triangulaires, tricapſulaires & à trois côtes, de même que le ricin. L'endroit d'où la fleur & l'ovaire tirent leur origine, eſt entouré d'une eſpece de calice commun d'où ſortent les pédicules des fleurs. Boerhaave compte deux eſpeces de *Ricinokarpos*, l'une africaine, & l'autre américaine. (*D. J.*)

RICLA, (*Géog. mod.*) bourg, ou pour mieux dire, pauvre village d'Eſpagne, au royaume d'Aragon, entre Calatayud & Saragoſſe, ſur le Xalon. Ce village eſt cependant remarquable, parce qu'il eſt le chef-lieu d'un grand comté érigé par Philippe II. & dont le territoire abonde en blé, vin, huile & fruits. (*D. J.*)

RICOCHET, ſ. m. (*Méch.*) on dit qu'un corps fait des *ricochets*, lorſqu'ayant été jeté obliquement ſur la ſurface de l'eau, il ſe réfléchit au lieu de la pénétrer, & y retombe enſuite pour ſe réfléchir de nouveau.

Pour avoir une idée bien claire de la cauſe du *ricochet*, repréſentons-nous un cercle *H M C*, *fig. 52. n°. 2. méch.* qui paſſe obliquement d'un fluide moins ré-

ſiſtant, comme l'air, dans un fluide plus réſiſtant, comme l'eau ; & ſuppoſons d'abord que ce cercle ſoit ſans peſanteur, ſoit *C A* la direction du centre dans un temps où le cercle eſt enfoncé de la quantité *O a*, enſorte que *E M* ſoit la ſurface commune qui ſépare les deux milieux ; & ſuppoſons que cet enfoncement *E a M* eſt encore aſſez petit pour que le point *E* ſe trouve ſur le quart de cercle *A B* ; il eſt clair, 1°. que les arcs, *A M*, *A H*, auſſi-bien que les arcs *B E*, *b e*, étant égaux & dans le même fluide, & ſemblablement poſés de part & d'autre de *C A*, l'impreſſion du fluide ſur ces arcs ne peut donner d'impulſion au centre *C*, que ſuivant *G N* directement oppoſée à *C A*. 2°. Les arcs *E M*, *e H*, étant de même égaux, & ſemblablement poſés de part & d'autre de *C A*, mais dans des fluides différens, il s'enſuit que puiſqu'on ſuppoſe le fluide où eſt l'arc *E M* plus réſiſtant que celui où eſt l'arc *e H*, l'effort ſuivant *C b* qui réſulte de l'impreſſion du fluide ſur l'arc *E M*, l'emportera ſur l'effort ſuivant *C B* qui réſulte de l'impreſſion du fluide ſur l'arc *e H*. Le centre *C* ſera donc pouſſé ſuivant *C b*, & comme ſa tendance eſt en même temps ſuivant *C A*, l'action conjointe de ces deux forces lui fera décrire l'arc ou la petite ligne *C i* ; d'où l'on voit que la direction *C A* du centre *C* doit s'écarter continuellemnt de la ligne *C a*, perpendiculaire à la ſurface des deux fluides, au moins tant que le point *E* eſt ſur le quart du cercle *A B*.

On voit donc que tant que le point *E* eſt ſur le quart du cercle *A B*, la direction *C A* du centre *C* s'éloigne toujours de la perpendiculaire *C a* ; d'où il s'enſuit qu'à meſure que le cercle s'enfonce, le point *A* monte, auſſi-bien que les points *E*, *M*, & le point *B* deſcend ; donc le point *E* & le point *B* doivent ſe rencontrer. Lorſque le point *E* & le point *B* ſe ſont rencontrés, le centre *C* doit continuer à ſe mouvoir ſur une ligne courbe : car il eſt aiſé de voir que la force ſuivant *C b*, continuera de l'emporter ſur la force ſuivant *C B*. (*fig. 52. n°. 3. méch.*) & il eſt bon de remrrquer en paſſant, qu'on ne doit plus avoir alors égard à la réſiſtance faite aux arcs *B E*, *b e*, qui par leur poſition ſont à couvert de l'impulſion du fluide ; donc le point *B* deſcendant toujours vers *a*, les points *E*, *M*, montent vers *D*, en même temps que le point *b*. Or cela poſé, il peut arriver trois cas différens.

1°. Si le point *M* (*fig. 52. n°. 4.*) rencontre le point *b* avant que d'arriver en *D*, c'eſt-à-dire avant que le cercle ſoit enfoncé tout-à-fait, il eſt viſible qu'à l'inſtant de cette rencontre, l'effort ſuivant *C b* deviendra nul, puiſque le cercle préſentera au nouveau fluide une moitié entiere *B a b* partagé en deux également par la direction *C A* ; le centre *C* ira donc en ligne droite, au moins pour cet inſtant ; mais dans les inſtans ſuivans, le cercle continuera de préſenter une moitié entiere au fluide, comme il eſt aiſé de le voir ; donc le centre continuera d'aller en ligne droite ; donc dans ce cas-ci, le cercle ceſſera de décrire une courbe avant que d'être enfoncé tout-à-fait ; d'où il s'enſuit que la direction *C A*, dans le nouveau fluide, étant donnée, on pourra déterminer aiſément quelle étoit la quantité de l'enfoncement du cercle lorſqu'il a ceſſé de décrire une courbe ; il ne faudra pour cela que mener *B C b* perpendiculaire à *C A*, & du point *b* la ligne *b O* perpendiculaire à la verticale *D C a* ; l'abſciſſe *O a* exprimera la quantité de l'enfoncement qu'on cherche.

2°. Si les points *E*, *M*, arrivent en *D* préciſément au même inſtant que le point *b*, alors il eſt vrai que le centre *C* décrit un courbe pendant tout le temps que le cercle s'enfonce ; mais on voit auſſi que le cercle ne s'enfonce dans le nouveau fluide, que de la quantité préciſe de ſon diametre, & qu'il décrit après ſon immerſion, une ligne droite parallele à la ſurface qui ſépare les deux fluides.

3°. Enfin ſi le point *b*. (*fig. 52. n°. 5.*) arrive en *D* avant les points *E*, *M*, l'arc enfoncé pour lors peut être, ou plus grand que le demi-cercle, *E a M*, ou égal au demi-cercle, comme *e a m*, ou plus petit comme *E a m*, or dans chacun de

de ces trois cas, on voit aiſément que le centre *C* eſt pouſſé ſuivant *C b*, & comme *C A* eſt pour lors ſa direction; l'action conjointe de ces deux forces lui fera parcourir *C c*; ce qui eſt évident, le cercle commencera donc à rentrer dans le fluide d'où il étoit venu, & il ne faut qu'une légere attention pour voir que dans les inſtans ſuivans il continuera de remonter; le point *A* montera donc vers *D*, le point *B* de *a* vers *D* ſuivant *a A D*, & les points *E*, *M*, ou *e*, *m*, ou ι, μ, deſcendront vers *a*. Or ſi l'arc enfoncé *e a m* ou ι *a* μ eſt égal ou moindre que le demi-cercle, lorſque la direction eſt *C A*, les points *e*, *m*, ou ι, μ, rencontreront néceſſairement le point *B* en quelqu'endroit de l'arc *m a* ou μ *a*; le cercle préſentant alors une moitié entiere au fluide, on voit qu'il ceſſera de décrire une courbe avant ſon émerſion totale, & ſortira par une ligne *Q G* qui fera avec la ſurface du fluide un angle aigu du côté de *G*. Voila le *ricochet* expliqué d'une maniere aſſez ſimple. Je ſuis le premier qui en ait donné cette explication préciſe dans mon traité des fluides, *Paris*, 2744, auquel je renvoie le lecteur. *(O)*

RICOCHET, *Voyez* BATTERIE A RICOCHET. Nous obſerverons ſeulement ici que la meilleure maniere de diriger le *ricochet*, eſt de pointer les pieces ſous l'angle de 6, 7, 8, 9 & 10 degrés. C'eſt le moyen de multiplier les bonds du boulet, dont le nombre s'étend alors depuis 15 juſqu'à 20 ou 25. Sous ces différens angles, les boulets s'élevent peu, & ils s'étendent en pleine campagne juſqu'à la diſtance de 4 ou 5 cents toiſes, en terrain uni. *(O(*

RICOCHON, ſ. m. *(terme de Monnoie.)* nom que les monnoyeurs donnent à leurs apprentifs, qui ſont obligés de les ſervir un an & un jour ſans aucuns ſalaires. Boiſſart nous apprend que les ouvriers ſont appellés *recuiteur*, pendant la premiere année de leur apprentiſſage, & les monnoyeurs *ricochons*; mais il dit qu'il ignore l'origine de ces deux mots, & qu'il n'a jamais pu l'apprendre des plus anciens monnoyeurs qu'il a conſultés. *(D. J.)*

RICORDANE, ſ. f. *(Lang. franç.)* vieux mot employé dans le ſonge de Vergier, & qui paroît déſigner quelque nom mémorial de lieu en France; il y a, ſelon M. le Bœuf: pluſieurs élévations de pierres & de terres, qui ne doivent leur exiſtence qu'au travail des hommes. On trouve par exemple un de ces tertres dans un canton de Normandie, près ſainte Barbe, en Auge, & qui eſt appellé *la montagne de la Ricordande*. Ce mot pourroit être dérivé de *ricordando*, ſe reſſouvenir; parce que ces ſortes de tertres n'étoient élevés que comme des monumens deſtinés à rappeller la mémoire de ceux à qui ils ſervoient de ſépulture. On en rencontre un autre au-delà de la Loire, un peu plus loin qu'Amboiſe. M. Spon a parlé d'une montagne artificielle qui fut détruite dans le dernier ſiecle, & qui étoit ſituée ſur la marche limoſine. On trouva, dit-il ſous cette montagne, des pierres creuſes à divers étages, couvertes d'autres pierres, & dans les creux de ces pierres en forme de ſépulcre, des urnes de terre ſigillée, & quelques petits chaînons d'or qu'on croit être des anciens Gaulois. *(D. J.)*

RICOVRATI, ſ. m. pl. *(Hiſt. lit.)* recouvrés; nom d'une académie de Padoue, en Italie.

RIDDER, ſ. f. *(Monnoie.)* c'étoit une eſpece de monnoie d'or, peſant deux deniers dix-huit grains, & qui avoit cours ſous François I. Elle avoit d'un côté un homme armé qui tenoit une épée à la main, & qui étoit monté ſur un cheval qui avoit l'air de galopper; & de l'autre côté elle avoit un écuſſon, au milieu duquel il y avoit des fleurs-de-lys, & de petits lions avec cette légende, *Philippus Dei gratiâ dux Burgundiæ*; & de l'autre côté elle avoit ces paroles, *ſit nomen Domini benedictum*. *(D. J.)*

RIDE, ſ. f. *(Phyſiolog.)* eſpece de pli ou de ſillon qui ſe forme ſur le viſage, ſur la peau, & généralement ſur preſque tout le corps des hommes, dès qu'ils commencent à vieillir.

La peau s'étend, & croît à meſure que la graiſſe augmente; ce gonflement produit le blanc par la tenſion de la peau, & le rouge par la plénitude des vaiſſeaux

ſanguins. Voilà les lits & les roſes du bel âge ; tous les fards n'en ſont qu'une vaine repréſentation. Dès que le gonflement diminue, la peau qui n'eſt plus remplie, ſe plie, & les ſillons commencent à ſe former ; enſuite, à meſure qu'on avance en âge, les cartilages, les membranes, la chair, la peau, & toutes les fibres du corps, deviennent plus ſolides, plus dures, & plus ſeches ; alors toutes les parties ſe retirent, ſe reſſerent ; la circulation des fluides ſe fait avec moins de liberté, la tranſpiration diminue, les ſucs nourriciers ſont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plupart des fibres devenues trop ſolides, ils ne ſervent plus à leur nutrition ; delà vient que ces fibres ſe retirent, & ſe pliſſent. Voilà l'accroiſſement journalier des *rides*.

La peau peut toujours s'étendre, tant que le volume du corps augmente, mais lorſqu'il vient à diminuer, elle n'a point le reſſort qu'il faudroit pour ſe rétablir en entier dans ſon premier état. Ajoutez à cette raiſon, les autres cauſes dont nous venons de parler, & vous verrez ſans peine qu'il doit reſter alors néceſſairement des *rides* & des plis qui ne s'effaceront jamais.

Les *rides* du viſage dépendent en partie de toutes ces cauſes ; mais il ſe trouve encore dans leur production, un eſpece d'ordre relatif à la forme, aux traits & aux mouvemens habituels du viſage ; c'eſt une remarque fort ingénieuſe de M. de Buffon : ſi, dit-il, on examine bien le viſage d'un homme de vingt-cinq à trente ans, on pourrra déja y découvrir l'origine de toutes les *rides* qu'il aura dans ſa vieilleſſe ; il ne faut pour cela que voir le viſage dans un état de violente action ; comme eſt celle du ris immoderé, des pleurs, ou ſeulement d'une forte grimace ; tous les plis qui ſe formeront dans ces différentes actions, ſeront un jour des *rides* ineffaçables ; elles ſuivent la diſpoſition des muſcles, & ſe gravent plus ou moins par l'habitude plus ou moins répétée des mouvemens qui en dépendent.

Non-ſeulement le temps produit des *rides* au dehors, mais il en produit de ſemblables au dedans ; il *ride* toutes les glandes conglobées, & parmi les conglomerées, le thymus, la glande ſurrénale, la glande thyroïde, les glandes mammaires, & tant d'autres qui deviennent très-petites, changent leur couleur rougeâtre en couleur brune & noirâtre, perdent leur ſuc gras, ſemblable à une eſpece de crême, ſe déſſechent, & diſparoiſſent enfin tellement avec l'âge, qu'on n'en voit plus que de légeres traces par l'ouverture des cadavres.

L'art le plus ſavant n'a point de remedes contre ce dépériſſement du corps. Les ruines d'une maiſon peuvent ſe réparer, mais il n'en eſt pas de même de celles de notre machine. Les femmes, qui trop épriſes de leurs charmes, ſe ſentent finir d'avance par la perte de leurs agrémens, déſireroient avec paſſion de reculer vers la jeuneſſe, & d'en emprunter les couleurs. Comment ne chercheroient-elles pas à tromper les autres, puiſqu'elles font tous leurs efforts pour ſe tromper elles-mêmes, & pour ſe dérober la plus affligeante de toutes les idées, celle qu'elles vieilliſſent ? Combien y en a-t-il qui voudroient placer les *rides* de leur viſage dans cette partie du corps où les dieux avoient caché l'endroit mortel du fils de Tétis & de Pélée ? Mademoiſelle Lenclos, plus éclairée que la plupart des perſonnes de ſon ſexe, n'avoit garde de prendre à la lettre les cajoleries de l'abbé de Chaulieu, qui prétendoit que l'amour s'étoit retiré dans les *rides* du front de cette belle perſonne. Elle nommoit elle-même ſes *rides* le départ de l'amour, & les marques de la ſageſſe. Elles devroient l'être ſans doute pour nous fortifier dans la philoſophie, & pour nous aguerrir par de bonnes réflexions contre les frayeurs de la mort. *(D. J.)*

RIDES, *(Conchyl.)* en latin *rugæ* ; les *rides* forment des ondes un peu élevées ſur la ſurperficie de la robe d'une coquille ; elles ſont différentes des *ſtries* par leur irrégularité. Elles empêchent les coquillages de ſortir de leurs coquilles au premier effort qu'ils font, ou au moindre obſtacle qu'ils rencontrent en leur chemin. *(D. J.)*

RIDE, *(Marine.)* corde qui ſert à roidir une plus groſſe.

RIDES D'ÉTAI, (*Marine.*) *rides* qui ſervent à joindre l'étai avec ſon collier.

RIDES DE HAUBANS, (*Marine.*) ce ſont des cordes qui ſervent à bander les haubans, par le moyen des cadenes & des caps de mouton, qui ſe répondent par ces cordes. Celles qui ſont entre les haubans de ſtribord & des bas-bord, s'appellent *pantocheres*. Elles bandent ces haubans & les ſoulagent, lorſque le vaiſſeau tombe de côté, en allant à la bouline; car à meſure que les haubans de ſtribord ſe lâchent, ceux de bas-bord ſe roidiſſent & les tiennent en état.

On appelle auſſi *rides*, les cordes qui amarrent le mât de beaupré à l'éperon.

RIDEAU, ſ. m. voile ou piece d'étoffe, de toile, de taffetas, *&c.* qu'on étend pour couvrir ou fermer quelque choſe.

RIDEAU *de fenêtre, terme de Tapiſſier*; on fait des *rideaux de fenêtre* avec du taffetas, du damas, de la ſerge, de la toile de coton, de fil, *&c.* dont on coud enſemble une certaine quantité de lez qu'on borde d'un ruban, au haut deſquels on coud des anneaux qu'on enfile, dans une verge de fer, & qu'on tire avec des cordons pour empêcher la grande ardeur du ſoleil, ou pour d'autres beſoins. (*D. J.*)

RIDEAU, (*Art. milit. des anciens.*) les anciens couvroient leurs tours & les ouvrages qu'ils élevoient, avec des *rideaux* ou ouvertures, pour les garantir des feux des aſſiégés, & des coups lancés par leurs machines. Ces *rideaux* étoient compoſés d'un tiſſu de crin & de peaux crues. On n'avoit garde de les appliquer contre les tours; mais on ſuſpendoit des couvertures en maniere de *rideaux* à certaine diſtance; car quoiqu'il paroiſſe dans la plupart des hiſtoriens, que ces couvertures étoient attachées & comme jointes à la charpente, on doit bien ſe garder de le croire. Ces *rideaux* ainſi diſpoſés, n'auroient jamais pu réſiſter aux traits & aux pieces lancées par les machines; au lieu qu'étant ſuſpendues à deux piés de la charpente, ils rompoient & amortiſſoient la force & la violence des coups. *Folard.* (*D. J.*)

RIDEAU, *en terme de Fortification*, ſignifie une petite élévation de terre, qui s'étend en longueur ſur une ſurface de terre unie, laquelle ſert à couvrir un camp, ou à donner de l'avantage à un poſte. Ce mot ſignifie proprement une *courtine* ou *couverture*, formé du latin *ridellum*, que Borel dérive de *ridere*. Le *rideau* ſert auſſi aux aſſiégeans qui s'en couvrent pour ouvrir la tranchée plus près de la place, ou pour couvrir le parc d'artillerie, *&c. Chambers.* Ainſi dire qu'on a ouvert une tranchée à 400 toiſes de la place à la faveur d'un *rideau*, c'eſt dire qu'il s'eſt trouvé à cette diſtance une petite élévation de terre qui ne permettoit pas aux aſſiégés de découvrir plus loin dans la campagne.

On appelle encore quelquefois *rideau*, un foſſé ou plutôt une eſpece de tranchée deſtinée à mettre le ſoldat à couvert des coups de l'ennemi. *Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

RIDEAU, (*Thopographie.*) on nomme ainſi la berge élevée au deſſus du ſol d'un chemin eſcarpé, ſur le penchant d'une montagne, & qui fait en contre-haut ce que l'épaulement fait en contre-bas. (*D. J.*)

RIDEAUX, (*Jardinage.*) ce ſont des paliſſades de charmille, qu'on pratique dans les jardins pour arrêter la vue, afin qu'elle n'en ſaiſiſſe pas tout d'un coup l'étendue: ce qui eſt une beauté. (*D. J.*)

RIDÉE, ſ. f. *terme de Vénérie*, les *ridées*, dit Salmore, ſont les fientes & fumées des bêtes fauves, ſur-tout des vieux cerfs & vieilles biches. (*D. J.*)

RIDELLES, *ou* BRANCART, *terme de Charron*; ce ſont deux morceaux de bois ronds par un bout & quarrés à l'endroit où ils ſont attachés aux côtés de devant du tombereau, de façon que cela forme le *brancart* pour y atteler le limonnier: les deux bouts ronds ſont percés de chacun un trou dans leſquels ſe poſent des chevilles, pour arrêter les traits du cheval de cheville.

RIDER, v. act. (*Gram.*) faire des rides. *Voyez l'article* RIDE.

RIDER LA VOILE, (*Marine.*) *voyez* RIS.

RIDER, (*Marine.*) c'eſt roidir.

RIDER, (*Vénérie.*) ſe dit d'un chien qui ſuit la voie d'une bête ſans crier.

RIDICULE LE, ſ. m. (*Morale.*) je demande moi-même ce que c'eſt que le *ridicule*, on ne l'a point encore défini, c'eſt un terme abſtrait dont le ſens n'eſt point fixe; il varie perpétuellement, & releve comme les modes du caprice & de l'arbitraire; chacun applique l'idée du *ridicule*, la change, l'étend & la reſtraint à ſa fantaiſie. Un homme eſt taxé de *ridicule* dans une ſociété pour avoir quitté de faux airs; & ces mêmes faux airs dans une autre ſociété, le comblent de *ridicules*.

On confond communément le *ridicule* avec ce qui eſt contre la raiſon; cependant ce qui eſt contre la raiſon eſt folie: ſi c'eſt contre l'équité, c'eſt un crime.

Le *ridicule* devroit ſe borner aux choſes indifférentes en elles-mêmes, & conſacrées par les uſages reçus, la mode, les habits, le langage, les manieres, le maintien; voilà ſon reſſort. Voici ſon uſurpation.

Il étend ſon empire ſur le mérite, l'honneur, les talens, la conſidération & les vertus; ſa cauſtique empreinte eſt ineffaçable; c'eſt par elle qu'on attaque dans le fond des cœurs le reſpect qu'on doit à la vertu; il éteint enfin l'amour qu'on lui porte: tel rougit d'être modeſte, qui devient effronté par la crainte du *ridicule*; & cette mauvaiſe crainte corrompt plus de cœurs honnêtes, que les mauvaiſes inclinations.

Le *ridicule* eſt ſuperieur à la calomnie, qui peut ſe détruire en retombant ſur ſon auteur; & c'eſt auſſi le moyen que l'envie emploie le plus ſûrement pour ternir l'éclat des hommes ſupérieurs aux autres.

Le déshonorant offenſe moins que le *ridicule*; la raiſon en eſt qu'il n'eſt au pouvoir de perſonne d'en déshonorer un autre. C'eſt notre propre conduite, & non les diſcours d'autrui qui nous déshonorent; les cauſes du déshonneur ſont connues & certaines; mais le *ridicule* dépend de la maniere de penſer & de ſentir qu'ont les gens vicieux, pour tâcher de nous dégrader en mettant la honte & la goire par-tout où ils jugent à propos, & ſur tous les objets qu'ils enviſagent par les lunettes du *ridicule*.

Le pouvoir de ſon empire eſt ſi fort, que quand l'imagination en eſt une fois frappée, elle ne connoît plus que ſa voix. On ſacrifie ſouvent ſon honneur à ſa fortune, & quelquefois ſa fortune à la crainte du *ridicule*.

Il n'étoit pas beſoin, ce me ſemble; de propoſer pour ſujet du prix de l'académie françoiſe en 1753, ſi la crainte du *ridicule* étouffe plus de talens & de vertus, qu'elle ne corrige des vices & de défauts; car il eſt certain que cette crainte corrige peu de vices & de défauts en comparaiſon des talens & des vertus qu'elle étouffe. La honte n'eſt plus pour les vices; elle ſe garde toute entiere pour cet être fantaſtique qu'on appelle le *ridicule*.

Il a pris le ſavoir & la philoſophie en averſion; à peine pardonne-t-il l'un & l'autre à un petit nombre d'hommes de lettres ſupérieurs; mais pour les perſonnes de diſtinction, il faut bien qu'elles ſe gardent d'aſpirer à l'amour des ſciences; le *ridicule* ne les épargneroit pas.

Il s'attache encore fort ſouvent à la conſidération, parce qu'il en veut aux qualités perſonnelles: il pardonne aux vices, parce qu'ils ſont en commun; les hommes s'accordent à les laiſſer paſſer ſans opprobre; ils ont beſoin de leur faire grace. Dans chaque ſiecle il y a dans une nation un vice dominant, & il ſe trouve toujours quelqu'homme de qualité qu'on appelle *aimable*, ou quelque femme titrée qui donne le ton à ſon pays, qui fixe le *ridicule*, & qui met en crédit les vices de la ſociété.

C'eſt en marchant ſur leurs traces, dit très-bien M. Duclos, qu'on voit des eſſaims de petits donneurs de *ridicules*, qui décident de ceux qui ſont en vogue, comme les marchands de modes fixent celles qui doivent avoir cours. S'ils ne s'étoient pas emparé de l'emploi de diſtribuer en ſecond les *ridicules*, ils en ſeroient accablés; ils reſſemblent à ces criminels qui ſe font exécuteurs pour ſauver leur

vie. Une grande ſottiſe de ces êtres frivoles, & celle dont ils ſe doutent le moins, eſt de s'imaginer que leur empire eſt univerſel. Le peuple ne connoît pas même le nom des choſes ſur leſquelles ils impriment le *ridicule* ; & c'eſt tout ce que la bourgeoiſie en ſait. Les gens du monde, ceux qui ſont occupés, ne ſont frappés que par diſtraction de ces inſectes incommodes. Les hommes illuſtres ſont trop élevés pour les appercevoir ; s'ils ne daignoient pas quelquefois s'en amuſer eux-mêmes. *(D. J.)*

RIDICULE, LE, *(Poëme dramatique comiq.)* le *ridicule* dans le poëme comique eſt, ſelon Ariſtote, tout défaut qui cauſe difformité ſans douleur, & qui ne menace perſonne de deſtruction, pas même celui en qui ſe trouve le défaut ; car s'il menaçoit de deſtruction, il ne pourroit faire rire ceux qui ont le cœur bien fait. Un retour ſecret ſur eux-mêmes leur feroit trouver plus de charmes dans la compaſſion.

Le *ridicule* eſt eſſentiellement l'objet de la comédie. Un philoſophe diſſerte contre le vice ; un ſatyrique le reprend aigrement ; un orateur le combat avec feu ; le comédien l'attaque par des railleries, & il réuſſit quelquefois mieux qu'on ne feroit avec les plus forts argumens.

La difformité qui conſtitue le *ridicule*, ſera donc une contradiction des penſées de quelque homme, de ſes ſentimens, de ſes mœurs, de ſon air, de ſa façon de faire, avec la nature, avec les loix reçues, avec les uſages, avec ce que ſemble exiger la ſituation préſente de celui en qui eſt la difformité. Un homme eſt dans la plus baſſe fortune, il ne parle que de rois & de tétrarques : il eſt de Paris ; à Paris, il s'habille à la chinoiſe : il a cinquante ans, & il s'amuſe ſérieuſement a atteler des rats de papier à un petit chariot de carte ; il eſt accablé de dettes, ruiné, & veut apprendre aux autres à ſe conduire & à s'enrichir : voilà des difformités *ridicules*, qui ſont, comme on le voit, autant de contradictions avec une certaine idée d'ordre, ou de décence établie.

Il faut obſerver que tout *ridicule* n'eſt pas *riſible*. Il y a un *ridicule* qui nous ennuie, qui eſt mauſſade ; c'eſt le *ridicule groſſier* : il y en a un qui nous cauſe du dépit, parce qu'il tient à un défaut qui prend ſur notre amour-propre : tel eſt le ſot orgueil. Celui qui ſe montre ſur la ſcene comique eſt toujours agréable, délicat, & ne nous cauſe aucune inquiétude ſecrette.

Le comique, ce que les Latins appellent *vis comica*, eſt donc le *ridicule vrai*, mais chargé plus ou moins, ſelon que le comique eſt plus ou moins délicat. Il y a un point exquis en-deçà duquel on ne rit point, & au-delà duquel on ne rit plus, au moins les honnêtes gens. Plus on a le goût fin & exercé ſur les bons modeles, plus on le ſent : mais c'eſt de ces choſes qu'on ne peut que ſentir.

Or la vérité paroît pouſſée au-delà des limites, 1°. quand les traits ſont multipliés & préſentés les uns à côté des autres. Il y a des *ridicules* dans la ſociété ; mais ils ſont moins frappans, parce qu'ils ſont moins fréquens. Un avare, par exemple, ne fait ſes preuves d'avarice que de loin en loin : les traits qui prouvent ſont noyés, perdus dans une infinité d'autres traits qui portent un autre caractere : ce qui leur ôte preſque toute leur force. Sur le théatre un avare ne dit pas un mot, ne fait pas un geſte, qui ne repréſente l'avarice ; ce qui fait un ſpectacle ſingulier, quoique vrai, & d'un *ridicule* qui néceſſairement fait rire.

2°. Elle eſt au-delà des limites quand elle paſſe la vraiſemblance ordinaire. Un avare voit deux chandelles allumées, il en ſouffle une ; cela eſt juſte : on la rallume encore, il la met dans ſa poche : c'eſt aller loin ; mais cela n'eſt peut-être pas au-delà des bornes du comique. Dom Quichotte eſt *ridicule* par ſes idées de chevalerie, Sancho ne l'eſt pas moins par ſes idées de fortune. Mais il ſemble que l'auteur ſe moque de tous deux, & qu'il leur ſouffle des choſes outrées & bizarres, pour les rendre *ridicules* aux autres, & pour ſe divertir lui-même.

La troiſieme maniere de faire ſortir le comique, eſt de faire contraſter le décent avec le *ridicule*. On voit ſur la même ſcene un homme ſenſé, & un joueur de trictrac qui vient lui tenir des propos impertinens : l'un tranche l'autre & le releve. La femme

ménagere figure à côté de la ſavante, l'homme poli & humain à côté du miſanthrope, & un jeune homme prodigue à côté d'un pere avare. La comédie eſt le choc des travers des *ridicules* entr'eux, ou avec la droite raiſon & la décence.

Le *ridicule* ſe trouve par-tout : il n'y a pas une de nos actions, de nos penſées, pas un de nos geſtes, de nos mouvemens qui n'en ſoient ſuſceptibles. On peut les conſerver tout entiers, & les faire grimacer par la plus légere addition. D'où il eſt aiſé de conclure, que quiconque eſt vraiment né pour être poëte comique, a un fond inépuiſable de *ridicules* à mettre ſur la ſcène, dans tous les caracteres de gens qui compoſent la ſociété. *Cours de Belles-lettres.* (*D. J.*)

RIDICULUS, ſ. m. (*Antiq. rom.*) ou plutôt *ædicula ridiculi* ; nous dirions en françois *la chapelle du ris* ; elle étoit bâtie à Rome à deux mille pas hors la porte Capene, en mémoire de la fuite d'Annibal de devant cette ville à cauſe des pluies & des orages qui ſurvinrent lorſqu'il l'aſſiégeoit. Les Romains tournant ſa fuite en ridicule éleverent cette chapelle & la conſacrerent. Il eſt vrai que Pauſanias fait mention d'un dieu du rire, θεὸς γελώτος, mais ce n'eſt pas de lui dont il s'agit ici. (*D. J.*)

RIEBLE, (*Botaniq.*) *Voyez* GRATERON, *Botan.* (*D. J.*)

RIECHEN, (*Géogr.*) ſeigneurie dans le canton de Bâle : elle fut hypothéquée par les évêques de Bâle aux ducs d'Autriche : Ceux-ci la vendirent aux nobles de Ramſtein. L'évêché de Bâle l'acquit une ſeconde fois ; & la céda en 1528, au canton de Bâle. C'eſt une des plus belles contrées du canton, tant par ſa ſituation & ſa fertilité que par l'art ; car c'eſt ici que les Bâlois aiment à déployer leurs richeſſes, & on y voit des campagnes charmantes & de beaux jardins, égayés par de beaux jets d'eau. On y trouve auſſi quelques antiquités romaines. (*H*)

RIEDENBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute-Baviere, ſous la régence de Munich, avec titre de comté & un château. (*D. J.*)

RIEDESEL (*Terres de*), *Géogr.* Elles ſont ſituées en Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans celui de Franconie, ſous la ſeigneurie des barons de *Riedeſel*, maréchaux héréditaires du landgraviat de Heſſe, & membres de la nobleſſe immédiats du Saint-Empire, au college de Franconie. Elles comprennent deux châteaux, trois bourgs & vingt-quatre villages luthériens : Eiſenbach en eſt le chef-lieu ; & elles forment neuf juriſdictions. (*D. G.*)

RIEDLINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur le Danube, dépendante de la maiſon d'Autriche. (*D. J.*)

RIENECK, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, ſitué dans le cercle de Franconie, aux confins des états de Mayence, de Wirtzbourg & de Hanau, renfermant les villes de *Rieneck* & de Lohr, avec pluſieurs villages. C'eſt un état immédiat du S. Empire, modiquement taxé pour les mois romains & pour la chambre impériale, & poſſédé en partie par les électeurs de Mayence, en partie par les comtes de Hanau, & en partie par des comtes de Noſtitz. Il avoit autrefois ſes comtes particuliers, leſquels étoient fort riches : la race s'en éteignit en 1559, & une partie de leur ſucceſſion fut ſaiſie & démembrée par la cour palatine & par celle de Wirtzbourg, qui n'en ont rien relâché. (*D. G.*)

RIERE-FIEF, ſ. m. (*Gram. Juriſprud.*) eſt la même choſe qu'*arriere-fief*, *Voyez* ARRIERE-FIEF & FIEF. (*A*)

RIESENBERG *ou* RISENBERG, (*Géog. mod.*) montagne d'Allemagne, dans la Siléſie, entre le duché de Javer & la Bohême ; c'eſt la plus haute montagne de cette contrée. Elle a des mines de fer, d'étain, de cuivre & de vitriol. Les rivieres de Bober, de Lupawa & de l'Elbe, y ont leurs ſources, dont la largeur n'excede pas trois piés. (*D. J.*)

RIESENBOURG, (*Géogr.*) ancienne ville de Pruſſe, au bord de la Liebe, qui va tomber dans la Viſtule à Mariemverder, & au voiſinage de trois petits lacs fort poiſſonneux. Elle eſt munie d'un vieux château où les évêques de Pomeſanie ont réſidé juſqu'à l'année 1587, & où l'on tint en 1628 un congrès infructueux pour moyenner la paix entre la Pologne & la Suede. Cette ville eſt ſombre par le peu de largeur de ſes

rues ; elle a ſouffert un très-grand nombre d'incendies & de pillages ; mais quoique toujours relevée de ſes ruines avec courage & ſuccès, on remarque qu'elle n'a jamais été rebâtie avec goût & commodité. Elle renferme deux égliſes, dans l'une deſquelles on prêche en allemand, & dans l'autre en polonois. Ses habitans ſont tous fort laborieux ; ils trafiquent beaucoup en grains qu'ils cultivent, en biere qu'ils préparent, & en beſtiaux qu'ils élevent : ils ont à leurs portes de beaux haras, mais qui appartiennent à la couronne, & ſont en ce genre un modele d'adminiſtration ; tant pour l'économie que pour le revenu : pour la ſelle comme pour le trait, on en tire d'excellens chevaux. (*D. G.*)

RIESHARDE, (*Géog.*) canton de Danemarck, dans le duché de Schleſwick, au bailliage d'Appenrade : il eſt de quatre paroiſſes, l'une deſquelles appellée *Jordkier* eſt remarquable, en ce qu'autrefois dans ſon enceinte, au lieu dit *Urnehævet*, la nobleſſe du pays, jadis très-libre, étoit dans l'uſage d'aller tenir en plein air ſes aſſemblées ſolemnelles. (*D. G.*)

RIETBERG, RITTBERG, RETBERG, (*Géogr.*) état d'Allemagne à titre de comté, poſſédé par la maiſon de Kaunitz : il eſt ſitué dans le cercle de Weſtphalie, aux confins des évêchés de Paderborn & d'Oſnabruck, & des comtés de la Lippe & de Ravensberg. Il a quatre milles & demi de longueur à-peu-près, & un mille & demi de largeur. Il eſt arroſé des rivieres d'Embs & de Haſtenberg. Son ſol pareil à celui du pays de Paderborn, rapporte des grains & des fourrages. Sa capitale eſt *Rittberg*, petite ville ſur l'Embs, & la ſeule du comté ; tout le reſte n'eſt que villages. Le prince de Kaunitz, qui tient cet état du chef de ſa mere, & en fief des landgraves de Heſſe-Caſſel, prend place aux dietes, entre Spiegelberg & Pyrmont, & paie 72 florins pour les mois romains, 70 rixdallers, 49 creutzers pour la chambre impériale. (*D. G.*)

RIETI, (*Géog. mod.*) en latin *Reatæ* ; ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, au duché de Spolete, près du lac de même nom, ſur le Vélino, aux confins de l'Abruzze, à 8 lieues de Spolete, & à 14 de Rome. Son évêché fondé dans le v. ſiecle, releve immédiatement du pape. *Long.* 30. 40. *latit.* 42. 23. (*D. J.*)

RIEUME, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le bas-Armagnac, au dioceſe de Lombes, ſur les confins de ceux de Toulouſe & de Rieux. Il y a une juſtice royale de la judicature de Riviere-Verdun, quoiqu'il n'y ait pas cent maiſons dans cette place. (*D. J.*)

RIEUR, *en Anatomie*, eſt le nom d'un muſcle décrit par Santorius.

Il vient ordinairement par des tendons très-courts de la partie moyenne du maſſeter, & ſe termine en s'uniſſant avec le peaucier, dont il eſt quelquefois une portion, à la commiſſure des deux levres.

RIEUX, ſ. m. *terme de Pêche ; Voyez* FOLLES A LA COSTE, CIBAUDIERE FLOTTÉE, dont ce filet eſt une eſpece.

Ces filets ſe tendent par le travers de la marée & ſur le plus bas du terrain dont la marée puiſſe ſe retirer.

On enſable le bas du rez avec des torches de paille, & au moyen de 5 petites lignes bandingues ou ſeines que l'on met ſur une eſpece de rieux de 10 à 12 braſſes de long, on empêche que la tête du filet ne s'éleve trop ; l'ouverture eſt placée du côté de terre ; il faut la vive eau pour faire cette pêche avantageuſement. Les mailles de ces filets ont 18 lignes en quarré.

RIEUX ; (*Géog. mod.*) en latin moderne *Rivi* ; ville de France, dans le haut-Languedoc, ſur la petite riviere de Riſe, qui ſe jette un peu au-deſſous dans la Garonne. La rencontre de pluſieurs ruiſſeaux qui ſe joignent en cet endroit, lui a vraiſemblablement donné le nom de *Rieux*. Elle n'a de remarquable que ſon évêché (*a*) érigé par le pape Jean XXII. en 1317 ; il fit un évêché d'un monaſtere,

[*a*] Dans ce dioceſe eſt l'abbaye des Feuillans, qui a donné le nom à une congrégation de moines blancs, réformés de l'ordre de Cîteaux. C'eſt le chef-lieu de la réforme.

Le clocher de la cathédrale eſt un des plus beaux du royaume par ſa hauteur & ſa ſtructure au-

& le donna au cardinal de Rabaſtin, qui étoit auparavant évêque de Pamiez.

Cet évêché vaut aujourd'hui 25000 livres de rente, & ſon dioceſe comprend 90 paroiſſes, 3 abbayes d'hommes, & une de filles. Ce dioceſe de *Rieux* contient la partie de l'ancien pays de Volveſtre, qui appartenoit au comté de Toulouſe. Le chapitre de l'égliſe cathédrale de *Rieux* eſt compoſé de quatre dignités & de douze canonicats. Cette ville eſt à 10 lieues au ſud-oueſt de Toulouſe, & à 35 au couchant de Narbonne. *Long.* 18. 50. *lat.* 43. 15.

Il ne faut pas confondre *Rieux* ſur la Riſe, avec *Rieux*, petite ville, ou plutôt bourg de France dans le bas-Languedoc, au diocèſe de Narbonne.

C'eſt *Rieux* dans le haut-Languedoc qui eſt la patrie de Baron (Vincent) dominicain; ce bon moine affligé du relâchement de la morale, compoſa pluſieurs livres pour la rétablir, & entr'autres ſon *ethica chriſtiana*, imprimée à Paris en 1666, 2. *vol. in*-8°. mais cette morale ne réuſſit pas à la cour de Rome; malgré l'approbation du maître du ſacré palais, qui fut dépoſé, la congrégation de l'index condamna l'ouvrage. Je le condamnerois auſſi, parce qu'il eſt purement ſcholaſtique. Le F. Baron mourut à Paris en 1674, âgé de 70 ans. (*D. J.*)

RIEZ, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, ſur la petite riviere d'Auveſte, dans une plaine, à 9 lieues au ſud-eſt de Siſteron, à 18 au nord-oueſt de Toulon, & à 11 au nord-oueſt d'Aix. C'eſt une ville fort ancienne. Pline la nomme *Albecia*, & il prend *Reii* pour le nom d'un peuple, comme *Vocontii*, *Saluvii*, &c. Le nom *Reii* prévalut ſur celui d'*Albeci*. Dans le vj. ſiecle, *Reii* fut corrompu en *Reggii*, comme on le voit dans Grégoire de Tours. Il ſe tint un concile à *Riez*, en 439, & le député de cette ville entre aux aſſemblées générales. Son territoire produit les meilleurs vins de Provence. Les évêques de *Riez* ſont ſeigneurs temporels de la ville; leur évêché eſt ſuffragant d'Aix, & vaut dix-huit à vingt mille liv. de revenu. *Long.* 23. 36. *latit.* 43. 51.

Abeille (Gaſpard), né à *Riez*, vint jeune à Paris, & trouva le moyen de s'y

---

tique : il eſt orné de beaucoup de ſculpture; le carillon qu'il renferme fait l'admiration des étrangers par ſon harmonie & par la diverſité des airs qu'on y joue. C'eſt l'ouvrage du ſieur Baſthe, organiſte de la cathédrale, & aveugle de naiſſance.

Ce n'eſt pas le ſeul exemple d'un muſicien organiſte aveugle. M. Pothoſt, quoiqu'aveugle depuis l'âge de ſept ans, exerce dans la capitale de la Hollande, avec la plus grande diſtinction, la profeſſion d'organiſte & de carrillonneur. Il exécute ſur les cloches de l'hôtel de ville les pieces de muſique les moins aiſées; mais ſon jeu, auſſi pénible que brillant, eſt toujours accompagné d'abondantes ſueurs qui l'obligent de ſe mettre au lit dès qu'il a ceſſé. Voyez *Etat préſent de la muſique en Allemagne & dans les Pays-Bas, par Charles Burney, en anglois*, 2 *vol. in*-8o. *A Londres*, 1773.

Sur la porte de l'orangerie du palais épiſcopal, ſont huit têtes de divinités païennes trouvées dans le ſiecle dernier en un champ près la ville de Martres, dioceſe de *Rieux*.

Entre Monjoy & Audinat ſont trois ſources minérales, dont la découverte eſt ancienne; on y prend les bains, ou on boit de ces eaux pour les coliques, les maladies de la peau, les rhumatiſmes.

Dans le territoire de Gailhac-Toubra eſt une abbaye de bernadins appellés *Cælers*.

A Alren eſt un pont naturel formé dans le roc, creuſé par le ruiſſeau de l'Airole, dont les eaux forment une caſcade perpendiculairement dans un précipice affreux, auprès d'une grotte qui étonne la vue par ſon étendue & par ſa hauteur.

Berat a une fontaine qui a flux & reflux. La communauté de Seix a pluſieurs mines de cuivre & de plomb, auxquelles on ne travaille pas depuis long-temps. A Sainte-croix eſt une mine de jayet.

Le ſeigneur de Saint-Elix a un château magnifique bâti par ordre de François premier; le parc qui eſt ſuperbe, a une orangerie de 300 piés d'orangers M. de Beauveau, archevêque de Narbonne, mort en 1739, a habité long-temps ce lieu de plaiſance qu'il avoit affermé.

Monteſquiou a donné naiſſance à Simon de la Loubere en 1642, dont M. de Boze a fait l'éloge à l'académie des inſcriptions & belles-lettres; mais il le fait naître mal-à-propos à Toulouſe. Sa relation du voyage de Siam eſt eſtimée; il étoit de l'académie françoiſe & de celle des belles-lettres, & il établit à Toulouſe les jeux floraux : il eſt mort à Monteſquiou, le 26 mars 1729.

La Garonne arroſe une grande partie des villes & villages du dioceſe de *Rieux*. Blaiſe Binet, médecin, a fait une deſcription hiſtorique de ce dioceſe, reſtée manuſcrite. (*C.*)

faire

faire connoître. Il embrassa l'état ecclésiastique, & le maréchal de Luxembourg le prit auprès de lui, pour secrétaire du gouvernement de Normandie. M. de Vendôme, & la duchesse de Bouillon (Marie-Anne Mancini) l'honorerent aussi de leur protection. Il fut reçu en 1704 à l'académie françoise. Il avoit donné 30 ans auparavant deux tragédies très-foibles, Argelie & Coriolan, qui furent imprimées.

L'abbé Abeille fit depuis d'autres tragédies, qui parurent sous le nom de la Thuillerie, comédien. On dit qu'une avanture désagréable, fut cause qu'il n'osa plus mettre son nom à ses ouvrages de théâtre. Une tragédie de lui, qu'on ne trouve point, commençoit par une scene entre deux princesses sœurs, dont l'une disoit à l'autre en entrant sur le théâtre :

Ma sœur, vous souvient-il du feu roi notre pere ?

La seconde actrice hésitant, & cherchant le premier mot de son rôle, un plaisant qui s'ennuyoit dans le parterre, répondit pour elle :

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere;

Les éclats de rire suspendirent le commencement du spectacle ; & quand à diverses reprises, on tenta de commencer, la plaisanterie fut chaque fois répétée en chœur par tout le parterre, & les comédiens furent obligés de donner une autre piece. C'est à cette avanture, vraie ou fausse, qu'un bel esprit de Provence fait allusion, dans une épitaphe qu'il fit à l'abbé Abeille, mort le 22 Mai 1718, dans un âge très-avancé.

Ci gît cet auteur peu fêté,
Qui crut aller tout droit à l'immortalité :
Mais sa gloire & son corps n'ont qu'une même biere ;
*Et lorsqu'*Abeille *on nommera,*
Dame Postérité dira :
Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere.

Dans différens recueils de l'académie, on trouve diverses pieces fugitives de la main de l'abbé Abeille, & qui sont pour la plûpart des épitres morales. Celle qui roule sur l'amitié, est pleine de sentimens, qui sont l'éloge du cœur du poëte. Il a fait une autre épitre sur la *constance*, où la justesse n'est pas ce qui y regne le plus, si l'on peut s'en rapporter à une épigramme satyrique de l'abbé de Chaulieu, laquelle ne se trouve point dans les éditions de ses œuvres.

Est-ce Saint-Aulaire, *ou* Toureille,
Ou tous deux, qui vous ont appris
A confondre, mon cher Abeille,
Dans vos très-ennuyeux écrits,
Patience, vertu, constance ?
Apprenez cependant comme on parle à Paris :
Votre longue persévérance
A nous donner de méchans vers,
C'est ce qu'on appelle constance ;
Et dans ceux qui les ont soufferts,
Cela s'appelle patience.

Œuvres de Despréaux 1747, *t. V.* (*D. J.*)

RIF, (*Géog. mod.*) c'est le nom de la partie d'Egypte, qui s'étend depuis le Caire jusqu'a la mer. La basse-Egypte, de même que la haute, s'appelle *Saïde* ou *Thébaïde* ; & celle qui est entre les deux, porte le nom de *Sous*. (*D. J.*)

RIFLARD, s. m. (*Lainage.*) espece de laine la plus longue de toutes celles qui se trouvent sur les peaux de moutons non apprêtées ; elle sert aux Imprimeurs à remplir ces sortes d'instrumens qu'ils appellent *balles*, avec lesquelles ils prennent l'encre qu'ils employent à l'impression des Livres. *Savary*. (*D. J.*)

RIFLARD, s. m. *terme de Menuisier* ; c'est une espece de rabot à deux poignées dont se servent les Menuisiers & les autres ouvriers en bois. Il sert à dégrossir la besogne, sur-tout quand le bois est gauche ou noueux ; le fer du *riflard*, pour qu'il enleve de plus gros copeaux, & qu'il morde davantage, est un peu arrondi. Ce que les Charpentiers appellent une *galere*, dont les Menuisiers se servent aussi pour le bois difficile, est un vrai *riflard*, à la reserve qu'il est plus court ; qu'au lieu de poignée, il a deux fortes chevilles qui en traversent le fût par les deux bouts, & qu'il faut deux hommes opposés l'un à l'autre pour le pousser ; enfin il y a des *riflards* de différentes largeur & longueur, pour servir aux différens ouvrages des Menuisiers & des Charpentiers. (*D. J.*)

RIFLARD, s. m. *terme de Tailleur de pierres* ; c'est un morceau de fer en forme de ciseau, très-large par en-bas, & un peu rabattu en chanfrein ; il a des dents ; ce qui fait qu'on l'appelle communément

rifard brete ; ſon manche eſt de bois, & il ſe pouſſe à la main ; il y en a de pluſieurs grandeurs. (*D. J.*)

RIFLER, *en terme de Doreur* ; c'eſt l'action d'adoucir au riſloir plus ou moins rude, une piece qu'on veut blanchir. *Voyez* RIFLOIR.

RIFLOIR, ſ. m. *Outil d'ouvriers*, eſpece de lime un peu recourbée par le bout; les Sculpteurs, les Graveurs ſur acier, les Serruriers, les Arquebuſiers, Eperonniers, Couteliers, *&c.* ont des *riſloirs*, mais un peu différens les uns des autres, ſoit pour leur forme, ſoit pour la longueur. *Savary.* (*D. J.*)

RIFLOIR, *en terme d'Argenteur* ; c'eſt une eſpece de lime ronde, taillée & courbée par les deux bouts, dont les Argenteurs ſe ſervent pour apprêter leur ouvrage.

RIFLOIR, *outil d'Arquebuſier* ; c'eſt un morceau d'acier trempé, long d'environ 6 ou 7 pouces, emmanché comme une lime, qui eſt ployé en trois parties, & dont la derniere partie eſt en-deſſous, faite comme une lime un peu arrondie ; les Arquebuſiers s'en ſervent pour dreſſer & limer un trou.

RIFLOIR, les *Fondeurs* appellent ainſi un outil d'acier, garni d'une poignée dans le milieu de ſa longueur, & dont les extrémités ſont un peu courbées, taillées en lime pour les petits ouvrages, & piquées au poinçon, comme les rapes pour les grands. On s'en ſert pour enlever une eſpece de croûte fort dure qui ſe forme ſur la ſurface des ouvrages que l'on jette en fonte. *Voyez* FONDERIE.

RIFLOIR, *chez les Ciſeleurs & Graveurs* en relief & en creux, eſt un outil d'acier courbé par les deux bouts ; la partie du milieu qui ſert de poignée eſt liſſe ou à pans, une des extrémités eſt ronde & taillée en lime, l'autre eſt arrondie par les arêtes, mais un peu applatie, & eſt de même taillée en lime ; elle ſert pour les endroits où l'autre ne peut atteindre. Il y en a de différente grandeur & forme pour ſervir au beſoin, les uns & les autres plus ou moins chargés de tailles, c'eſt-à-dire taillés les uns gros, & les autres fins, ſelon que l'ouvrage où on les employe l'exige. L'uſage des *riſloirs* eſt d'effacer les coups d'échopes ou de burin, en limant la partie ſur laquelle on a operé avec les autres outils.

RIFLOIR, *à la monnoie*, eſt une lime taillée douce par le bout, dont ceux qui gravent des médailles, coins ou quarrés, ſe ſervent pour dreſſer, atteindre & nettoyer les figures de relief ou en creux.

RIFLOIR, *en terme d'Orfevre en tabatiere* ; c'eſt une petite branche de fer, dont l'extrémité eſt taillée en forme de lime ; il y en a de courbés un peu par le bout qu'on appelle *riſloir à pié de biche*, & d'autres pliés en zigzag comme la poignée d'une broche à main, à-peu-près vers les deux tiers de ſa longueur. On l'appelle *riſloir à charniere* de l'uſage qu'on en fait ; il y a auſſi des *riſloirs* à bâte qui ſont tranchans, creux, ronds, *&c.* ſelon la forme de la bâte. *Voyez* BATE.

RIFLOIR, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, ce ſont des eſpeces de limes qui ne ſont taillées que par les deux bouts ; ces deux extrémités ſont fines ou groſſes à proportion du calibre du *riſloir* ; elles ſont auſſi recourbées pour pouvoir s'inſinuer dans tous les coudes où leur uſage eſt néceſſaire.

Il y en a de ronds, demi-ronds, de plats, de triangulaires, & de toutes groſſeurs ; ils ſervent à réparer. *Voyez* RÉPARER.

RIGA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale de la Livonie, ſur la rive ſeptentrionale de la Dwina, à 2 lieues de ſon embouchure dans la mer Baltique, à 10 lieues de Mittau, & à 84 au ſud-oueſt de S. Petersbourg. Cette ville eſt grande, peuplée & fort commerçante. Le château ſert de demeure au gouverneur ; outre cela pluſieurs forts contribuent à ſa défenſe.

Quelques marchands de Brême étant entrés dans la Dwina vers le milieu du xij. ſiecle, y firent commerce avec les habitans du pays ; ce qui donna lieu à l'établiſſement de la religion chrétienne dans ce quartier. Les papes en étant inſtruits, y envoyerent des évêques qui environnerent la ville de murailles, & fonderent quelques évêchés en différentes parties de

cette province. L'évêque Albert en fut nommé archevêque en 1215 par Innocent III. vers l'an 1280; les chevaliers teutoniques qui s'étoient établis dans le pays, firent la guerre aux archevêques. D'un autre côté, les bourgeois de *Riga* s'étant enrichis par le trafic, entrerent dans l'alliance des villes anséatiques, & se virent en état de tenir tête aux archevêques & aux chevaliers.

Par la révolution qui arriva dans la religion, le Luthérianisme s'introduisit dans cette ville avec de si grands progrès, que Sigismond, roi de Pologne, auquel les habitans se soumirent en 1561, se vit obligé d'accorder le libre exercice de la religion luthérienne dans le pays. Tous les ecclésiastiques ayant quitté la religion catholique, l'archevêché de *Riga* fut éteint en 1566, & les biens ecclésiastiques sécularisés. Etienne Batori ne rétablit la religion catholique que jusqu'au tems que Gustave-Adolphe s'empara de *Riga* en 1621. Enfin Pierre I. après les défaites de Charles XII. prit cette ville en 1710, & elle est restée depuis ce tems-là sous la domination des Russes. *Long.* 42. *latit.* 56. 50'. (*D. J.*)

RIGAUDON, s. m. sorte de danse dont l'air se bat à deux tems d'un mouvement gai, & est ordinairement divisé en deux reprises. (*S*)

RIGAUDON, *pas de*, c'est un pas de danse qui se fait à la même place, sans avancer, ni reculer, ou aller de côté, encore que les jambes fassent plusieurs mouvemens différens.

On le commence à la premiere position. Ayant les deux piés assemblés, on plie les deux genoux également, & on se releve en sautant, & en levant du même tems la jambe droite qui s'ouvre à côté, le genou est étendu, & du même moment on remet la jambe à la premiere position. Alors la jambe gauche se leve & s'ouvre à côté, sans faire aucuns mouvemens du genou. Ce n'est que la hanche qui agite la jambe & la baisse aussi-tôt. Les deux piés étant à terre, on se plie, & l'on se releve en sautant & en tombant sur les deux piés, & c'est ce qui termine le pas. On fait après un pas en-avant ou à côté, selon celui que vous voulez faire ensuite; ce qui ne sert qu'à lier ce pas avec un autre, & faire le mouvement du pas avec plus de facilité.

Tous ces différens mouvemens se doivent faire de suite, ne formant qu'un seul pas qui se fait dans une mesure à deux tems. Ainsi l'attention que l'on doit avoir, c'est que les jambes soient bien étendues lorsqu'on les leve, & lorsque l'on saute de retomber sur les deux pointes & les jambes tendues.

RIGEL, s. m. (*Astron.*) c'est le nom d'une étoile fixe de la premiere grandeur, qui est dans le pié gauche d'orion. *Voyez* ORION. (*O*)

RIGIDE, adj. (*Gram.*) austere, sévere, inflexible, exact. C'est un *rigide* observateur de la regle. Ce mot *rigide* vient du latin *rigidus*, roide: il ne s'emploie qu'au figuré. C'est l'opposé de *mitigé*: un janseniste *rigide*, un janséniste mitigé; un newtonien, un cartésien *rigide*; la *rigidité* des mœurs est toujours louable; la *rigidité* des jugemens est quelquefois déplacée: j'aime les gens d'un goût *rigide*; je ne hais pas la *rigidité* des raisonneurs.

RIGODULUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule belgique. Tout concourt à nous faire croire que *Rigodulum* étoit dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le village de *Rigol*, sur la rive gauche de la Moselle, environ à un mille germanique au-dessous de Treves. Outre le rapport du mot *Rigol* à celui de *Rigodulum*, le village de *Rigol* est effectivement nommé *Rigodulum* dans une charte du roi Dagobert, qui en fait une donation à l'église de S. Maximin de Treves, de laquelle il dépend encore actuellement. (*D. J.*)

RIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre *Isurium* & *Olicana*: on croit que c'est présentement *Rippon*. (*D. J.*)

RIGOLE, s. f. (*Archit. hydraul.*) ouverture longue & étroite, fouillée en terre pour conduire l'eau; cela se pratique lorsqu'on veut faire l'essai d'un canal pour juger de son niveau de pente; ce qu'on nomme *canal de dérivation*.

On appelle *rigoles* les petites fondations

peu profondes, & certains petits foſſés qui bordent un cours ou une avenue, pour en conſerver les rangs d'arbres. La *rigole* eſt différente de la tranchée, en ce qu'elle n'eſt pas ordinairement creuſée quarrément.

Le mot *rigole* vient du latin *rigare*, arroſer. *Daviler.* (*D. J.*)

RIGOLE *de jardin*, (*Jardin.*) eſpece de tranchée fouillée le plus ſouvent quarrément de ſix piés de large ſur deux piés & demi de profondeur, pour planter une platebande de fleurs & des arbriſſeaux dans un jardin. (*D. J.*)

RIGOMAGUM, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie : l'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de Milan à Arles, en paſſant par les Alpes cottiennes. Elle étoit entre Carbautia & Quadratæ, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du ſecond.

2°. *Rigomagum* eſt auſſi, ſelon Ortelius, l'ancien nom latin de la ville de Rieux en Languedoc, & *Rigomagus* eſt le nom latin de la ville de Riom en Auvergne. (*D. J.*)

RIGORISME, ſ. m. (*Gram.*) profeſſion de la morale chrétienne, ou de la morale en général dans toute ſa rigueur. La plûpart des fondateurs de religion, de ſociétés, de ſectes, de monaſteres, ont deſtiné leurs inſtitutions à un grand nombre d'hommes, quelquefois à toute la terre, tandis qu'elles ne pouvoient convenir qu'au petit nombre de ceux qui leur reſſembloient. D'où il eſt arrivé à la longue qu'elles ſont devenues impraticables pour ceux-ci ; & il s'en eſt ſuivi la diviſion en deux bandes, l'une de rigoriſtes & l'autre de relâchés. Il n'y a guere qu'une morale ordinaire & commune qui puiſſe être pratiquée & ſuivie conſtamment par la multitude. Il y a & il y aura dans tout établiſſement, dans toute profeſſion théologique, monaſtique, politique, philoſophique & morale, du janſéniſme & du moliniſme ; cela eſt néceſſaire.

RIGORISTE, ſ. m. (*Gram.*) homme qui profeſſe la morale chrétienne dans toute ſa rigueur.

RIGOUREUX, adj. (*Gram.*) ſévere, dur, exact ; un juge *rigoureux*, un pere *rigoureux* ; un directeur *rigoureux*, un examen *rigoureux*, une courbe *rigoureuſe*, où l'on ne conſidere plus de petits côtés infiniment petits, mais une ſuite de points ſucceſſifs, ſans aucune diſtinction d'angles & de côtés ; un hiver *rigoureux* ; une ſolution *rigoureuſe* ; une aſſiſtance *rigoureuſe* ; ſi durant le ſtage on manque par ſa faute à quelque point, l'aſſiſtance *rigoureuſe* eſt rompue, & l'on eſt obligé de la recommencer.

RIGUEUR, ſ. m. (*Gram.*) conformité ſévere & inflexible à quelque loi donnée. Il ne faut pas toujours juger ſelon toute la *rigueur* de la juſtice ; le bon goût a ſa *rigueur* & ſon indulgence ; le génie ne ſouffre point de *rigueur*. Il y a des *rigueurs* ſalutaires, & il en a de mortelles. Il faut prendre ce texte à la *rigueur*. Les démonſtrations du géometre ſont *rigoureuſes*. On dit la *rigueur* du froid, un hiver *rigoureux*, la *rigueur* du deſtin, les *rigueurs* d'une maîtreſſe.

RIGUEUR, *mois de*, (*Juriſprud.*) eſt un des mois affectés aux gradués, & dans leſquels le collateur ordinaire eſt obligé de conférer le bénéfice au gradué plus ancien qui l'a requis. *Voyez* EXPECTATIVE, FAVEUR, GRACE, GRADUÉ, MOIS DE FAVEUR & DE RIGUEUR. (*A*)

RHIN, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere du Holſtein, dans la province du Stormarie. Elle paſſe par la ville de Gluckſtat, & entre dans l'Elbe. (*D. J.*)

RILLE, LA, *ou* RISLE, (*Géog. mod.*) en latin *Riſela*, riviere de France, dans la Normandie. Elle a ſa ſource ſur les confins du diocèſe de Seez ; & après un cours d'environ 20 lieues, elle ſe rend dans la Seine 2 lieues au-deſſous de Quillebœuf. (*D. J.*)

RILLOURS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de ſinges de l'île de Ceylan, qui ſont très-nuiſibles aux habitans par le dégât qu'ils font dans leurs moiſſons. Ils ont la tête blanche & couverte de longs cheveux qui leur flottent ſur les épaules ; il y en a d'une groſſeur prodigieuſe.

RIMA, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom que donnent les Indiens à un excellent fruit de l'île de Tinian. Il vient ſur un arbre aſſez

haut, (*a*) lequel se divise en plusieurs branches à l'extrémité. Ses feuilles sont larges de 12 à 18 pouces, d'un verd foncé, & dentelées dans les bords; le fruit croît indifféremment sur toutes les branches. Il est d'une figure elliptique de la longueur de 6 à 8 pouces, & couvert d'une écorce rude; il naît séparément, & non en grappe. Son goût approche de celui d'un cul d'artichaud, & sa texture en est peu différente; il s'attendrit & jaunit en mûrissant, acquiert de l'eau, de la saveur, une odeur agréable, qui tient de celle de la pêche; on regarde ce fruit comme très-propre à la guérison du scorbut muriatique. Les Anglois l'appellent *bread-fruit*. Le lord Anson en a donné la description & la figure dans ses voyages. (*D. J.*)

RIMAILLEUR, s. m. (*Littérature.*) auteur médiocre ou mauvais qui rime sans génie & sans goût. Ce terme se prend toujours en mauvaise part. Ainsi Rousseau dit dans une de ses épigrammes :

Griphon rimailleur *subalterne*
Vante Siphon le barbouilleur;
Et Siphon peintre de taverne
Vante Griphon le rimailleur.

RIME, s. f. (*Poésie franç.*) la *rime*, ainsi que les fiefs & les duels, doit son origine à la barbarie de nos ancêtres. Les peuples dont descendent les nations modernes & qui envahirent l'empire romain, avoient déja leurs poëtes, quoique barbares, lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules & dans d'autres provinces de l'empire. Comme les langues dans lesquelles ces poëtes sans étude composoient n'étoient point assez cultivées pour être maniées suivant les regles du metre, comme elles ne donnoient pas lieu à tenter de le faire, ils trouverent qu'il y auroit de la grace à terminer par le même son deux parties du discours qui fussent consécutives ou relatives & d'une égale étendue. Ce même son final, répété au bout d'un certain nombre de syllabes, faisoit une espece d'agrément, & il marquoit quelque cadence dans les vers. C'est apparemment de cette maniere que la *rime* s'est établie.

Dans les contrées envahies par les barbares, il s'est formé un nouveau peuple composé du mélange de ces nouveaux venus & des anciens habitans. Les usages de la nation dominante ont prévalu en plusieurs choses, & principalement dans la langue commune qui s'est formée de celle que parloient les nouveaux venus. Par exemple, la langue qui se forma dans les Gaules, où les anciens habitans parloient communément latin quand les Francs s'y vinrent établir, ne conserva que les mots dérivés du latin. La syntaxe de cette langue se forma très-différente de la syntaxe de la langue latine. En un mot, la langue naissante se vit asservie à *rimer* ses vers, & la *rime* passa même dans la langue latine, dont l'usage s'étoit conservé parmi un certain monde. De-là vient qu'au viij. siecle les vers léonins, qui sont des vers rimés comme nos vers fran-

(*a*) Cet arbre est de la grandeur d'un pommier ou d'un noyer. La figure de sa feuille tient de celle du chêne & plus encore de celle du figuier. Le fruit de cet arbre a la figure d'une citrouille; il est un peu ovale & ordinairement de la grosseur de la tête d'un enfant. On mange ce fruit coupé en tranches; on le fait rôtir sur le gril, ce qui fait des especes de gâteaux. A Sumatra on est dans l'usage de faire sécher ces fruits coupés en morceaux pour les garder; & on les mange avec la viande, comme l'on mange du pain ordinaire.

Communément on fait cuire le *rima* dans un bouillon à la viande, comme on y fait cuire des navets. Souvent aussi l'on mange le *rima* frit avec de l'huile dans la poêle.

Le pain de *rima* est la nourriture commune des habitans des isles Mariannes, des Moluques & des Philippines. C'est en général une forte & bonne nourriture qui sustente & rassasie promptement. Elle est particuliérement convenable aux gens de travail. Elle fortifie ceux qui ont le ventre libre, sans les échauffer.

Il est parlé du *rima* dans le voyage autour du monde du lord Anson. Nous le mangions, y est-il dit, au lieu de pain, & généralement tout le monde le préféroit à cette nourriture; de façon que pendant notre séjour dans l'isle de Tinian, on ne distribua point de pain à l'équipage.

Ce fruit doit être mangé lorsqu'il a acquis toute sa grosseur; mais encore un peu verd. On prétend que lorsqu'il est trop mûr, ou qu'il commence à jaunir, il est mal sain, & qu'il cause la dyssenterie (*Art du Boulanger*, par *M. Malouin.*)

çois, prirent faveur, & ne s'éclipſerent qu'avec la barbarie au lever de cette lumiere, dont le crépuſcule parut dans le xv. ſiecle.

On a trouvé la *rime* établie dans l'Aſie & dans l'Amérique. Il y a dans Montagne une chanſon en *rimes* américaines traduite en françois. On lit dans le *ſpectateur* la traduction angloiſe d'une ode laponne qui étoit rimée, mais la plûpart de ces peuples rimeurs ſont barbares; & les peuples rimeurs qui ne le ſont plus, italiens, françois, anglois, eſpagnols, & qui ſont des nations polies, étoient des barbares & preſque ſans lettres lorſque leur poéſie s'eſt formée. Les langues qu'ils parloient n'étoient pas ſuſceptibles d'une poéſie plus parfaite, lorſque ces peuples ont poſé, pour ainſi dire, les premiers fondemens de leur poétique. Il eſt vrai que les nations européennes, dont je parle, ſont devenues dans la ſuite ſavantes & lettrées; mais comme leurs langues avoient déja ſes uſages établis & fortifiés par le tems, quand ces nations ont cultivé l'étude judicieuſe de la langue greque & de la latine, elles ont bien poli & rectifié ces uſages, mais elles n'ont pu les changer entiérement.

Les Grecs & les Latins, *quibus dedit ore rotundo muſa loqui*, formerent une langue, dont toutes les ſyllabes pouvoient, par leur longueur ou leur briéveté, exprimer les ſentimens lents ou impétueux de l'ame. De cette variété de ſyllabes & d'intonations réſultoit dans leurs vers, & même auſſi dans leur proſe, une harmonie qu'aucune nation n'a pu ſaiſir après eux. Du mêlange de leurs ſyllabes longues & breves, ſuivant la proportion preſcrite par l'art, réſulte toujours une cadence, telle que l'eſpece dont ſont leurs vers la demande.

L'agrément de la *rime* n'eſt pas à comparer avec l'agrément du nombre & de l'harmonie. Une ſyllabe terminée par un certain ſon n'eſt point une beauté par elle-même; la beauté de la *rime* n'eſt qu'une beauté de rapport, qui conſiſte dans une conformité de *déſinences* entre le dernier mot d'un vers & le dernier mot du vers réciproque. On n'entrevoit donc cette beauté qui paſſe ſi vîte qu'au bout de deux vers, & après avoir entendu le dernier mot du ſecond vers qui *rime* au premier. On ne ſent même l'agrément de la *rime* qu'au bout de trois & de quatre vers, lorſque les *rimes* maſculines & féminines ſont entrelacées, de maniere que la premiere & la quatrieme ſoient maſculines, & la ſeconde & la troiſieme féminines; mêlange fort en uſage dans pluſieurs eſpeces de poéſie.

Le rhythme & l'harmonie ſont une lumiere qui luit toujours, & la *rime* n'eſt qu'un éclair qui diſparoît après avoir jetté quelque lueur; auſſi la *rime* la plus riche ne fait-elle qu'un effet bien paſſager: c'eſt la regle de la poéſie dont l'obſervation coûte le plus, & qui jette le moins de beauté dans les vers; pour une penſée heureuſe que l'ardeur de *rimer* richement peut faire rencontrer par haſard, elle en fait certainement employer tous les jours cent autres dont on auroit dédaigné de ſe ſervir, ſans la richeſſe ou la nouveauté de la *rime* que ces penſées amenent. A n'eſtimer le mérite des vers que par les difficultés qu'il faut ſurmonter pour les faire, il eſt moins difficile ſans comparaiſon de *rimer* richement, que de compoſer des vers nombreux & remplis d'harmonie. Rien n'aide un poëte françois à vaincre cette derniere difficulté que ſon génie, ſon oreille & ſa perſévérance. Aucune méthode réduite en art ne vient à ſon ſecours. Les difficultés ne ſe préſentent pas ſi ſouvent quand on ne veut que *rimer* richement; & l'on s'aide encore pour les ſurmonter d'un dictionnaire de *rimes*, le livre favori des rimeurs ſéveres, & qu'ils ont tous, quoi qu'ils en diſent, dans leur arriere-cabinet.

Mais enfin tel eſt l'état des choſes, que la *rime* eſt abſolument néceſſaire à la poéſie françoiſe; il n'a pas été poſſible de changer ſa premiere conformation, qui avoit ſon fondement dans la nature & le génie de notre langue. Toutes les tentatives que quelques poëtes ſavans ont faites pour la bannir, & pour introduire l'uſage des vers meſurés à la maniere des Grecs & des Romains, n'ont pas eu le moindre ſuccès. Corneille & Racine ont

employé la *rime* ; & je crains que ſi nous voulions ouvrir une autre carriere, ce ſeroit plutôt dans l'impuiſſance de marcher dans la route de ces beaux génies, que par le deſir raiſonnable de la nouveauté. Les Italiens & les Anglois pourroient mieux que nous ſe paſſer de *rimer*, parce que leurs langues ont des inverſions, & leur poéſie mille libertés qui nous manquent. Chaque langue a ſon génie particulier ; celui de la nôtre eſt la clarté, la préciſion & la délicateſſe. Nous ne permettons nulle licence à notre poéſie, qui doit marcher comme notre proſe dans l'ordre timide de nos idées. Nous avons donc un beſoin eſſentiel du retour des mêmes ſons, pour que notre poéſie ne ſoit pas confondue avec la proſe. Tout le monde connoît ces beaux vers de Racine :

Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale !
Mais, que dis-je ? Mon pere y tient l'urne fatale :
Le ſort, dit-on, l'a miſe en ſes ſéveres mains ;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.

Mettez à leur place,

Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale !
Mais, que dis-je ? Mon pere y tient l'urne funeſte :
Le ſort, dit-on, l'a miſe en ſes ſéveres mains ;
Minos juge aux enfers tous les pâles mortels.

Quelque poétique que ſoit ce morceau, dit M. de Voltaire, fera-t-il le même plaiſir dépouillé de l'agrément de la *rime ?* Les Anglois & les Italiens diroient également comme les Grecs & les Romains, *les pâles humains*, Minos *aux enfers juge*, & enjamberoient avec grace ſur l'autre vers ; la maniere même de réciter en italien & en anglois fait ſentir des ſyllabes longues & breves, qui ſoutiennent encore l'harmonie ſans beſoin de *rimes*. Nous qui n'avons aucun de ces avantages, pourquoi voudrions-nous abandonner les ſeuls que la nature de notre langue nous laiſſe ?

Je ſais bien que la *rime* ſeule ne fait ni le mérite du poëte, ni le plaiſir du lecteur. Ce ne ſont point ſeulement les dactyles & les ſpondées qui plaiſent dans Virgile & dans Homere. Ce qui enchante toute la terre, c'eſt l'harmonie qui nait de cette meſure difficile. Quiconque ſe borne à vaincre une difficulté pour le mérite ſeul de la vaincre, eſt un fou ; mais celui qui tire du fond de ces obſtacles mêmes des beautés qui plaiſent à tout le monde, eſt un homme fort ſage & preſque unique. Il eſt très-difficile de faire de beaux tableaux, de belles ſtatues, de bonne muſique, de bons vers, *&c.* Auſſi les noms des hommes ſupérieurs qui ont vaincu ces obſtacles dureront-ils peut-être beaucoup plus que les royaumes où ils ſont nés. M. de la Mothe nioit la néceſſité de la *rime* dans notre langue & l'harmonie des vers ; M. de la Faye lui envoyant pour réponſe des vers harmonieux, prit un bon parti ; il ſe conduiſit comme le philoſophe, qui, pour répondre à un ſophiſte qui nioit le mouvement, ſe contenta de marcher en ſa préſence.

Il ne me reſte plus que deux choſes ; 1°. à donner des principes généraux ſur la *rime* ; 2°. à indiquer les noms des *rimes* barbares imaginées par nos ayeux.

On n'admet point pour la *rime* une ſeule lettre, quoiqu'elle faſſe une ſyllabe ; ainſi les mots joués & liés ne riment point enſemble. Il y a des mots qui finiſſant par différentes lettres, peuvent faire une bonne *rime*, lorſque ces lettres rendent le même ſon, comme dans les mots *ſang* & *flanc*, *nous* & *doux*.

On a proſcrit la *rime* du ſimple avec ſon compoſé, lorſque l'un & l'autre ſont employés dans leur ſignification naturelle ; ainſi *ordre* & *déſordre* ne riment pas enſemble, mais *front* & *affront* riment bien. Un mot peut rimer avec lui-même lorſqu'il y a deux ſens différens ; ainſi pas *paſſus* rime avec *pas*, qui eſt une particule négative. Dans les pieces régulieres, on ne doit pas mettre de ſuite plus de deux *rimes* féminines. Les livres les plus communs vous apprendront le reſte. Ainſi je paſſe à l'explication des noms de *rimes* inventées par nos anciens poetes, la *rime* annexée, bâtelée, briſée, couronnée, empériere, enchaînée, équivoque, fraterniſée, kirielle, retrograde, ſénée, *&c.* & tout ſera dit.

Caracteres & avantages de la Rime.

La *rime* eſt la conſonnance des finales des vers. Cette conſonnance doit être ſenſible à l'oreille : il faut pour cela qu'elle

tombe ſur des ſyllabes ſonores ; & ſi les vers finiſſent par une muette, la *rime* doit être double ; c'eſt-à-dire que la pénultieme & la finale doivent être conſonnantes. Quoique dans les finales des mots, les conſonnes qui ſuivent la voyelle ne ſe faſſent preſque jamais ſentir, cependant, pour rimer à l'œil en même tems qu'à l'oreille, on veut que les deux finales préſentent les mêmes caracteres, ou des caracteres équivalens : par exemple, *ſultan* ne riment point avec *inſtant* ; *inſtant* & *attend* riment enſemble.

On appelle *rime maſculine*, celle des mots dont la finale eſt une ſyllabe pleine & ſonore ; & *féminine*, celle dont la finale eſt une ſyllabe muette. Dans la premiere, il ſuffit que les finales ſoient conſonnantes ; dans la ſeconde, la conſonnance doit commencer à la pénultieme : *revers* & *pervers* riment enſemble ; *ſource* & *force* ne rimeroient pas, quoique la finale muette ſoit la même ; mais bien *ſource* & *courſe*, *exerce* & *diverſe*.

On appelle *rime* pleine, celle où non-ſeulement le ſon, mais l'articulation eſt la même : comme *vertu* & *abattu*, *étude* & *ſolitude*. On appelle *rime* ſuffiſante, celle qui n'eſt que dans le ſon, & non dans l'articulation, comme *vertu* & *vaincu*, *timide* & *rapide*. Quand la *rime* qu'on emploie eſt très-abondante, comme celle des mots en *ant*, on regarde comme une négligence la *rime* qui n'eſt que dans le ſon & qui n'eſt pas dans la conſonne : auſſi voit-on peu d'exemples dans les bons poëtes du tems de Boileau & de Racine, de *rimes* auſſi négligées que celle d'*amant* & d'*inconſtant*. Si toutefois il y a deux conſonnes qui précédent la voyelle comme dans la finale de *ſurprend*, c'eſt aſſez pour l'oreille que la ſeconde de ces conſonnes ſoit la même : ainſi ce mot *ſurprend* rimera très-bien avec *grand*. La *rime* eſt double, lorſque non-ſeulement la finale ſonore, mais la pénultieme a le même ſon, comme *attirer*, *reſpirer*. La *rime* eſt ſimple, lorſqu'elle n'eſt que dans la finale, comme *différer*, *reſpirer*. Elle eſt en même tems pleine & double, lorſque l'articulation & le ſon des deux ſyllabes ſont les mêmes, comme *préférer*, *différer*. Du maſculin au féminin, la différence ne conſiſte que dans l'addition de la finale muette ; & l'articulation de celle-ci doit être la même dans les deux mots : *eſcorte* & *diſcorde* ne riment point, parce que l'articulation de la muette eſt différente.

Deux ſyllabes ont le même ſon & la même articulation, quoiqu'elles ne s'écrivent pas de même : c'eſt ainſi que *rivaux* & *nouveaux*, *eſſais* & *ſuccès* riment très-bien enſemble. Mais on exige que les dernieres ſyllabes ſe terminent par les mêmes lettres ou par leur équivalent, comme je l'ai dit, quoique dans la prononciation on ne les faſſe pas entendre. Si l'un des deux mots, par exemple, eſt terminé par un *t* ou par une *s*, le ſecond mot finira de même ou par l'équivalent : ainſi *prétend* rimera très-bien avec *inſtant*, *accord* avec *reſſort*, *loix* avec *bois*, *glacés* avec *aſſez*.

A plus forte raiſon, lorſque la conſonne finale ſe fait entendre, doit-elle être à la fin des deux mots, ſinon la même pour les yeux, du moins la même pour les oreilles : *ſang* ne rimera point avec *innocent*, mais avec *flanc*, dont le *c* final a le même ſon que le *g*.

On s'eſt permis quelquefois des *rimes* que l'œil ou l'oreille déſavoue : par exemple, celle d'*encor* avec *ſort*, celle de *mer* avec *aimer*, de *remords* avec *mort* ; celle de *toucher* avec *cher*, celle de *fiers* avec *foyers*, &c. Parmi ces licences les plus uſitées ſont les *rimes* de *guerre* avec *pere*, de *couronne* & de *trône*, de *travaux* & de *repos*. La diſſonance des deux premieres eſt cependant très-ſenſible ; & quant à la derniere, une oreille un peu délicate s'apperçoit aiſément de la différence du ſon de l'*o* clair & bref de *repos*, & du ſon de l'*o* plus grave, plus ſourd & plus long de *travaux*. Il n'y a point de voyelle qui ne ſoit de même, tantôt plus claire & plus breve, tantôt plus grave & plus longue ; mais dans les ſons de l'*a*, de l'*i*, de l'*u*, de l'*ou*, &c. cette différence n'eſt pas auſſi frappante que dans les ſons de l'*e* & dans les ſons de l'*o* : auſſi ne fait-on pas de difficulté ſur la *rime* d'*âge* & de *ſage*, d'*iſle* &

& de *fertile*, de *gîte* & d'*agite*, de *châte* & d'*exécute*, de *coûte* & de *redoute*, &c. Il n'en eſt pas de même de *trompette* & de *tempête*, de *terre* & de *myſtere*, d'*homme* & d'*atôme*, de *pôle* & de *bouſſole*, dont la *rime* ne ſera jamais qu'une licence.

Peut-on ne pas regarder le travail bizarre de rimer, nous dit l'abbé Dubos, *comme la plus baſſe des fonctions de la méchanique de la poéſie*? Que n'a-t-il dit la même choſe de la meſure & du rhythme des vers d'Homere & de Virgile, & de ces conſtructions ſi ſoigneuſement travaillées qui occupoient Démoſthene, Platon, Thucydide & Xénophon, chez les Grecs; Cicéron, Tite-Live & Saluſte chez les Latins, & qui les occupoient auſſi ſérieuſement que la recherche & l'enchaînement des penſées? Ce méchaniſme de la parole doit paroître bas & puérile à un obſervateur auſtere qui ne compte pour rien le charme de l'expreſſion. Mais pour l'homme doué d'un organe ſenſible & d'un goût délicat, cette méchanique a ſon prix.

Entre le travail qu'exige la *rime*, & celui qu'exige la conſtruction du vers meſuré ou de la période harmonieuſe, la différence ne peut être que dans le plus ou le moins de plaiſir qui en réſulte. Il falloit donc examiner d'abord ſi la *rime* faiſoit plaiſir, & un plaiſir aſſez ſenſible pour mériter la peine qu'elle donne.

La *rime* peut cauſer trois ſortes de plaiſirs, l'un eſt relatif à l'organe, c'eſt le ſentiment de la conſonnance; & ce plaiſir, je l'avoue, eſt factice: il reſſemble à l'uſage de certaines odeurs qui ne plaiſent pas, qui déplaiſent même à ceux qui n'y ſont pas accoutumés, & qui deviennent une jouiſſance & un beſoin par l'habitude. Il y auroit peu de bon ſens à raiſonner cette eſpece de plaiſir, & à le diſputer à ceux qui en jouiſſent. Il s'agit ſeulement de ſavoir s'il eſt réel & s'il eſt ſenſible; dès-lors naturel ou factice c'eſt un plaiſir de plus, & il ne ſauroit trop y en avoir dans la nature & dans les arts.

La *rime* n'intéreſſe pas ſeulement l'oreille, elle ſoulage, elle aide la mémoire; & ſi c'eſt un plaiſir pour l'eſprit de ſe retracer fidélement & ſans peine les idées qui lui ſont cheres, tout ce qui rend léger & facile ce travail de la réminiſcence, doit être un agrément de plus. Or il eſt certain que la *rime* donne à la mémoire des ſignaux plus marqués pour retrouver la trace des idées. Par ce rapport de conſonnances, un mot en rappelle un autre; & tel vers nous auroit échappé, qui, par cette extrémité que l'on tient encore, ſera retiré de l'oubli.

La *rime* eſt enfin un plaiſir pour l'eſprit, par la ſurpriſe qu'elle cauſe; & lorſque la difficulté heureuſement vaincue n'a fait que donner plus de ſaillie & de vivacité, plus de grace ou plus d'énergie à l'expreſſion & à la penſée, ſoit par la ſingularité ingénieuſe du mot que la *rime* a fait naître, ſoit par le tour adroit, & pourtant naturel, qu'elle a fait prendre à l'expreſſion, ſoit par l'image nouvelle & juſte qu'elle a préſentée à l'eſprit, la ſurpriſe qui naît de ces haſards réſervés au talent, où la recherche eſt déguiſée ſous l'apparence de la rencontre, cette ſurpriſe mêlée de joie, eſt un plaiſir à chaque inſtant nouveau, pour qui connoît l'indocilité de la langue & les difficultés de l'art.

Ce plaiſir eſt d'autant plus vif, que la *rime* paroît à la fois plus rare & plus heureuſement trouvée. Dans la langue italienne où les conſonnances ne ſont que trop fréquentes, la *rime* doit cauſer peu de ſurpriſe: elle eſt ſi commune, qu'en improviſant on la rencontre à chaque pas; & dans la contexture du vers, comme dans celle de la proſe, les Italiens ont plus de peine à fuir la *rime* qu'à la chercher.

Elle eſt plus clair-ſemée dans la langue Françoiſe, grace à la variété de nos déſinences; auſſi y a-t-il, s'il m'eſt permis de comparer le poëte au chaſſeur, plus de bonheur à la découvrir, & plus d'adreſſe à l'attraper. Ce plaiſir eſt réellement pour le ſpectateur ſemblable à celui de la chaſſe; & en ſuivant la comparaiſon, on verra que dans l'une & l'autre la ſagacité dans la recherche, l'inquiétude dans l'attente, la ſurpriſe dans la rencontre, l'adreſſe & la célérité à

tirer juſte & comme à la courſe, ſont une ſuite continuelle & rapide d'agréables émotions.

Un autre avantage que la même comparaiſon fera ſentir en faveur de la *rime*, c'eſt de donner à l'eſprit, à l'imagination & au ſentiment plus d'ardeur & d'activité par l'aiguillon de la difficulté, qui à chaque inſtant les preſſe & les anime. L'eſprit humain eſt naturellement porté à l'indolence, & en écrivant en proſe, rien de plus difficile que de ne pas ſe laiſſer aller à une indulgence pareſſeuſe, & aux négligences qu'elle autoriſe; au lieu du moins qu'en écrivant en vers, & en vers rimés, la difficulté renaiſſante réveille à tout moment l'attention prête à ſe ralentir, & la tient, ſi j'oſe le dire, en haleine. Tout le monde connoît les vers de la Faye où la gêne du vers eſt comparée à ces canaux qui rendent les eaux jailliſſantes; ſeroit-il permis d'ajouter que la *rime*, à la fin du vers, eſt comme l'extrémité plus étroite encore du tuyau d'où les eaux jailliſſent? C'eſt une attention curieuſe à donner à la lecture des bons poëtes, que de voir combien d'images nouvelles, de tours originaux, d'expreſſions de génie, de penſées qu'ils n'auroient pas eues ſans la contrainte de la *rime*, leur ont été données par elle; & combien d'heureuſes rencontres ils ont faites en la cherchant.

Mais comme c'eſt en même tems à la difficulté de la *rime*, & à l'aiſance avec laquelle on a vaincu cette difficulté, que le plaiſir de la ſurpriſe eſt attaché, il ſuit de-là que ſi la *rime* eſt trop commune, ſi les mots conſonnans ont trop d'analogie & ſont trop voiſins l'un de l'autre dans la penſée, comme le ſimple & le compoſé, ou comme deux épithetes à-peu-près ſynonymes, la *rime* n'a plus ſon effet. De même ſi elle eſt trop ſinguliere, tirée de trop loin, trop péniblement recherchée, l'effort s'y fait ſentir, & l'idée de bonheur & d'adreſſe s'évanouit. Boileau appelloit *rime de bouts rimés* celle de *Sphinx* & de *Sirinx*, & le reprochoit à la Motte. L'eſclave qui traîne ſa chaîne ne nous cauſe aucune ſurpriſe; mais s'il joue avec ſes liens il nous étonne, & encore plus ſi, par la grace & la dextérité avec laquelle il en déguiſe & la gêne & le poids, il s'en fait comme un ornement.

On regarde comme un tour de force d'employer des *rimes* bizarres, & cela eſt permis dans un poëme badin, comme le conte & l'épigramme; mais dans le vrai, rien n'eſt plus facile, & rien ne ſeroit de plus mauvais goût dans un poëme ſérieux. De cent perſonnes qui rempliſſent paſſablement des bouts *rimés* hétéroclites, il n'y en a quelquefois pas une en état de faire quatre vers élégans. L'extrême difficulté dans l'emploi de la *rime*, eſt de la rendre à la fois heureuſe & naturelle, imprévue & facile au point qu'elle paroiſſe avoir obéi au poëte, comme le cheval d'Alexandre, que lui ſeul avoit pu dompter. On ſent que ce mérite exclut également la *rime* triviale & la *rime* forcée: Racine eſt en cela le premier modele de l'art.

Obſervons cependant qu'à meſure qu'un poëme a, par ſon caractere, plus de beautés ſupérieures, plus de grandeur & d'intérêt, le foible mérite de la *rime* y devient plus frivole & moins digne d'attention. Il eſt encore de quelque conſéquence dans la partie deſcriptive de l'épopée, où la tranquille majeſté du récit laiſſe appercevoir à loiſir tous les agrémens acceſſoires du ſtyle; mais dès que la paſſion s'empare de la ſcene, ſoit dramatique, ſoit épique, l'harmonie elle-même eſt à peine ſenſible; le vers ſe briſe, les nombres ſe confondent, la *rime* frappe en vain l'oreille, l'eſprit n'en eſt plus occupé. De-là vient que dans pluſieurs de nos plus belles tragédies, c'eſt la partie la plus négligée, & perſonne encore ne s'eſt aviſé en ſanglotant & en verſant des larmes, de critiquer deux vers ſublimes, pour être rimés foiblement. (*M. MARMONTEL.*)

RIME *annexée*, cette *rime* dont on voit des exemples dans les premiers poëtes françois, conſiſtoit à commencer un vers par la derniere ſyllabe du vers précédent; exemple:

Dieu gard' ma maîtreſſe & régente,
Gente de cœur & de façon;

Son cœur tient le mien en ſa tente,
Tant & plus d'un ardent friſſon.

RIME *bâtelée*, c'eſt le nom qu'on donnoit autrefois au vers dont la fin rimoit avec le repos du vers ſuivant; exemple :

Quand Neptune, puiſſant Dieu de la mer,
Ceſſa d'armer Caraques & Galées.

RIME *briſée*, cette *rime* pratiquée autrefois, conſiſtoit à conſtruire des vers de façon que les repos des vers rimaſſent entr'eux, & qu'en les briſant ils fiſſent d'autres vers; exemple :

De cœur parfait, chaſſez toute douleur;
Soyez ſoigneux; n'uſez de nulle feinte;
Sans vilain fait entretenez douceur;
Vaillant & preux, abandonnez la feinte.

en briſant ces vers on lit :

De cœur parfait
Soyez ſoigneux;
Sans vilain fait
Vaillant & preux;
Chaſſez toute douleur,
N'uſez de nulle feinte;
Entretenez douceur,
Abandonnez la feinte.

RIME *couronnée*, la *rime* étoit couronnée, lorſqu'elle ſe préſentoit deux fois à la fin de chaque vers; exemple :

Ma blanche Colombelle, belle,
Souvent je vais priant, criant;
Mais deſſous la cordelle, d'elle,
Me jette un œil friand, riant.

RIME *emperiere*, c'étoit le nom de celle qui au bout du vers frappoit l'oreille juſqu'à trois fois.

Benins lecteurs, très-diligens, gens, gens,
Prenez en gré mes imparfaits, faits, faits.

RIME *enchaînée*, c'eſt celle qui conſiſte à reprendre le dernier mot du vers précédent, pour en former le premier du vers ſuivant. Ce goût barbare en Poéſie paſſoit pour un art très-ingénieux. On peut juger du mérite de ce genre d'eſprit, autrefois ſi fêté, par l'exemple ſuivant, tiré des bigarrures du ſieur des Accords :

Pour dire au tems qui court,
Cour eſt un périlleux paſſage;
Pas ſage n'eſt qui va en cour;
Cour eſt ſon bien & avantage;
Rage eſt ſa paix; pleurs ſes ſoulas;
Las! c'eſt un très-piteux ménage;
Nage autre part pour tes ébats.

Cette *rime* eſt la même que la *rime* annexée ou fraterniſée.

RIME *équivoque*. Nos anciens poëtes françois ſe ſervoient quelquefois d'une maniere de *rime* qu'on appelle *rime équivoque*, dans laquelle la derniere ſyllabe de chaque vers eſt repriſe en une autre ſignification, au commencement ou à la fin du vers qui ſuit. Richelet en rapporte l'exemple ſuivant :

En m'ébattant je fais rondeaux en rime,
Et en rimant bien ſouvent je m'enrime;
Bref, c'eſt pitié entre nous rimailleurs,
Car vous trouvez aſſez de rime ailleurs;
Et quand vous plait, mieux que moi rimaſſez;
Des biens avez, & de la rime aſſez, &c.

Marot eſt l'auteur de ces vers bizarres; c'étoit-là une gentilleſſe du goût de ſon ſiecle. Nous avons de la peine à concevoir aujourd'hui quel ſel on pouvoit trouver dans des productions ſi plates.

RIME *fraterniſée*, cette *rime* qui a bien du rapport avec la *rime* annexée, ſi elle n'eſt la même choſe, conſiſtoit, ſuivant nos anciens poëtes, à répéter en entier, ou en partie, le dernier mot d'un vers au commencement du vers ſuivant; exemple :

Mets voiles au vent, cingle vers nous, Caron,
Car on t'attend, &c.

RIME *kirielle*, elle conſiſte à terminer chaque couplet d'un petit poëme par un même vers :

Qui voudra ſavoir la pratique
De cette rime *juridique,*
Saura que bien miſe en effet,
La kirielle *ainſi ſe fait*
De plates, de ſyllabes huit;
Uſez-en donc ſi bien vous duit,
Pour faire le couplet parfait,
La kirielle *ainſi ſe fait.*

On voit bien que cet exemple ſe reſſent de l'origine barbare de la *kirielle*; mais nous ne manquons pas de couplets de chanſons où elle eſt miſe avec eſprit.

RIME *rétrograde*, ſous Charles VIII. & Louis XII. les poëtes avoient mis les *rimes rétrogrades* en vogue; c'étoit le nom qu'on avoit donné aux vers, lorſqu'en les liſant à rebours, on y trouvoit encore la meſure & la *rime*, comme dans ceux-ci; exemple :

Triomphamment cherchez honneurs & prix,
Déſolez, cœurs méchans, infortunés
Terriblement êtes mocquez & pris.

Liſez ces vers en remontant, vous trouverez les mêmes *rimes*.

Prix & honneurs cherchez triomphamment, &c.

RIME *ſénée*, on nommoit ainſi les vers où tous les mots commençoient par la même lettre; exemple:

Ardent amour, adorable Angélique.

Un poëme dont tous les vers commençoient par une même lettre, s'appelloit poëme en *rimes ſénées*.

RIME *féminine*, les vers qui finiſſent par un mot dont la derniere ſyllabe a pour voyelle un *e* muet, excepté dans les imparfaits *charmoient*, *aimoient*; ces vers, dis-je, ont une rime féminine, & on les appelle auſſi *vers féminins*; exemple:

Victoire } *Armes*
Gloire } *Charmes*

Dans la *rime féminine*, la reſſemblance du ſon ſe tire de la pénultieme ſyllabe, parce que l'*e* muet ne ſe faiſant point ſentir, n'eſt compté pour rien. Dans le dernier hémiſtiche des vers de *rime féminine*, il y a toujours une ſyllabe de plus que dans les vers maſculins, qui eſt la ſyllabe formée par cet *e* muet.

RIME *maſculine*, c'eſt lorſque la derniere ſyllabe du dernier mot du vers ne comprend point un *e* muet, qu'on nomme autrement *e* féminin; exemple:

Fierté } *Soupirs*
Beauté } *Deſirs*

Dans cette ſorte de *rime*, on ne conſidére que la derniere ſyllabe pour la reſſemblance du ſon, & c'eſt cette ſyllabe qui fait la *rime*. Les mots qui ont un *e* ouvert rimeroient très-mal avec ceux qui ont un *e* fermé à la derniere ſyllabe; ainſi *enfer* & *étouffer* feroient des *rimes* vicieuſes: il faut, autant qu'il eſt poſſible, que les dernieres ſyllabes des deux vers qui riment, ſe reſſemblent parfaitement; cependant on uſe d'indulgence à cet égard quand le ſon de la derniere ſyllabe eſt plein, ou que les *rimes* ſont rares.

RIME *normande*, on appelle ainſi des *rimes* qui ne ſe reſſemblent que dans le ſon, ou de la maniere de les écrire. Ces *rimes* quoiqu'autoriſées par l'emploi qu'en ont fait des poëtes célebres, paroiſſent toutefois très-vicieuſes; exemple:

Et quand avec tranſport je penſe m'approcher,
De tout ce que les dieux m'ont laiſſé de plus cher.

RIME *redoublée*, *Chapelle*, (Claude l'Huillier) éleve du célebre Gaſſendi, inſpira le goût des *rimes redoublées* à l'abbé de Chaulieu, à ce qu'il nous dit lui-même:

Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
Au ſon harmonieux de rimes redoublées,
L'art de charmer l'oreille & d'amuſer l'eſprit,
Par la diverſité de cent nobles idées.

Ces vers ont fait croire à bien de gens que Chapelle eſt le premier qui s'eſt ſervi des *rimes redoublées*: mais c'eſt une erreur; d'Aſſoucy les employa long-tems avant lui, & même avec quelque ſuccès, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Pourquoi donc, ſexe au teint de roſe,
Quand la charité vous impoſe
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr ſans cauſe,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon bonheur je vois bien,
Qu'il faut vous faire quelque choſe.

(*D. J.*

RIME *riche*, *terme de Poéſie* pour marquer le degré de perfection dans cette partie de vers.

La *rime* féminine eſt riche, lorſqu'immédiatement devant la pénultieme voyelle ou diphtongue, il y a une même lettre dans les deux qui font la *rime*; exemple:

Victoire } *Rebelle*
Hiſtoire } *Iſabelle*

La *rime* maſculine eſt riche, lorſqu'immédiatement devant la derniere voyelle ou diphtongue, il ſe trouve quelque lettre ſemblable dans les deux mots, comme dans *heureux*, *généreux*.

RIME *ſuffiſante*, la *rime* féminine eſt ſuffiſante, lorſque la pénultieme voyelle ou diphtongue avec tout ce qui la ſuit, rendent un même ſon dans les mots qui font la rime; exemple:

Belle, } *Victoire,*
Infidelle. } *Gloire.*

La *rime* maſculine eſt pareillement ſuffiſante, lorſque la derniere voyelle ou

diphtongue des mots avec tout ce qui ſuit, rendent un même ſon ; exemple :

Eſpoir, } *Heureux*,
Devoir. } *Honteux*.

RIMES *croiſées*, c'eſt lorſqu'on entrelace les vers des deux eſpeces, un maſculin après un féminin, ou deux maſculins de même *rime* entre deux féminins qui riment enſemble. L'ode, le rondeau, le ſonnet, la balade, ſe compoſent à *rimes croiſées*.

RIMES *mêlées*, c'eſt lorſque dans le mêlange des vers, on ne garde d'autres regles que celle de ne pas mettre de ſuite plus de deux vers maſculins, ou plus de deux féminins. Les fables, les madrigaux, les chanſons, quelques idilles, certaines pieces de théâtre, les opéra, les cantates, *&c.* ſont compoſés de *rimes mêlées*. La répétition de la même conſonnance, loin d'être vicieuſe dans les *rimes mêlées*, y jette pour l'ordinaire de l'agrément.

RIMES *plates*, c'eſt lorſque les vers de mêmes *rimes* ſe ſuivent par couples, deux maſculins & deux féminins. La comédie, l'églogue & l'élégie, ſe compoſent à *rimes plates*. Pour le poëme épique & la tragédie, ils ſont néceſſairement aſſujettis à cette ordonnance de vers. Il faut avoir ſoin d'éviter la fréquente répétition des mêmes *rimes*, qui feroient une monotonie deſagréable.

RIMES *uniſſonnes*, *rimes* qui ont le même ſon. L'orthographe différente ne rend point la *rime* défectueuſe, quand le ſon eſt le même à la fin des mots. Ainſi les *rimes* ſuivantes & autres ſemblables, ſont régulieres. *Amant*, *moment* ; *départ*, *haſard* ; *champêtre*, *connoître* ; *ſang*, *flanc* ; *aime*, *extréme*.

Tout conſpire à la fois à troubler mon repos,
Et je me plains ici du moindre de mes maux.

Au reſte M. l'abbé Maſſieu prétend que le plus ancien morceau de poéſie rimé qu'il y ait dans toute l'Europe, eſt la traduction ou le poëme de la grace, compoſé par Afrid, religieux de Viſſembourg, qui vivoit vers le milieu du neuvieme ſiecle ; c'eſt du franc tout pur, auquel nous n'entendons plus rien. (*D. J.*)

RIME, on ſous-entend *longue*, (*Marine.*) commandement à l'équipage d'une chaloupe, de prendre beaucoup d'eau avec les pelles de rames, & de tirer longuement deſſus ces rames.

RIME BONNE, *ou* BONNE RIME, (*Marine.*) commandement aux matelots du dernier banc d'une chaloupe, de voguer ou de ramer comme il faut.

RIMEUR, ſ. m. (*Littérat.*) écrivain qui rime ou qui compoſe des vers rimés. Ce terme n'eſt guere uſité qu'en Poéſie, où il eſt ſynonyme à *poëte*, & ſe prend ordinairement en bonne part, à moins qu'il ne ſoit reſtraint & déterminé par quelque épithete de blâme. Ainſi M. Deſpréaux a dit qu'Apollon

Voulant pouſſer à bout tous les rimeurs *françois*
Inventa du ſonnet les rigoureuſes loix.

Et ailleurs,

Gardez-vous d'imiter ce rimeur *furieux ;*

où il s'agit de Charles du Perier, un des meilleurs poëtes latins & françois que nous ayons eu.

RIMINI, (*Géogr. mod.*) en latin *Ariminum*, ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe & dans la Romagne, ſituée à l'embouchure de la Marecchia dans la mer Adriatique, à 25 milles au ſud-eſt de Ravenne, & 20 milles au nord-oueſt de Peſaro. *Long.* 30. 15. *lat.* ſuivant des Places, 43. 59. 28.

Cette ville étoit anciennement dans le pays des Sénonois d'Italie, & devint enſuite colonie romaine. Tite-Live, *liv. XXVII.* la met au nombre des dix-huit colonies qui aſſiſterent la république de Rome dans le tems des proſpérités d'Annibal. Il paroît qu'elle étoit chérie des Romains par les beaux reſtes d'antiquité qui s'y voyent encore. Auguſte y fit bâtir le magnifique pont ſur lequel on paſſe la Marecchia. Il joignit à *Rimini* la voie Flaminienne avec la voie Emilienne. Tibere contribua de ſon côté à la conſtruction de ce pont, c'eſt-à-dire qu'il le finit. Les autres antiquités de *Rimini* ſont les ruines d'un amphithéatre, celle d'un arc triomphal érigé pour Auguſte, & la tour de briques, qui étoit le phare de l'ancien port ; mais la mer

s'étant retirée à un demi-mille de cet endroit, le phare eſt préſentement environné de jardins.

Rimini fut ſujette aux empereurs romains juſqu'à la fin de leur empire. Elle obéit aux exarques de Ravenne tant qu'ils ſe maintinrent, enſuite elle ſubit le joug des Lombards : après que ceux-ci eurent été défaits par les François, elle reconnut les rois d'Italie, & puis les Malateſtes, vicaires de ceux-ci. Pandolfe l'un d'eux, vendit la ville aux Vénitiens ; mais l'armée de ces derniers ayant été défaite à Rivolta-Secca par les troupes de Louis XII. roi de France, ce prince mit le pape en poſſeſſion de *Rimini*, poſſeſſion qu'il a gardée juſqu'à ce jour.

Cette ville eſt aujourd'hui petite, dépeuplée, pauvre & ſans fortification ; elle n'a jamais été féconde en ſavans, mais en quelques théologiens ſcholaſtiques, tel a été Grégoire dit de *Rimini*, ſurnommé le docteur authentique, & qui étoit général des Auguſtins en 1357.

Battaglini (Marc) né à *Rimini* en 1645, s'eſt un peu diſtingué de ſes confreres par quelques ouvrages italiens, & entre autres par ſon *iſtoria univerſa di tutti i concilii generali, particolari di ſanta Chieſa.* Le pape Clément XI. le nomma à l'évêché de Cesène en 1716 ; mais il mourut peu de tems après âgé de 71 ans. Le P. Niceron a mis cet évêque au rang des hommes illuſtres. (*D. J.*)

RIMMAGEN, *ou* RIMAGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers, ſur le bord du Rhein. On a trouvé auprès de cette ville quelques antiquités romaines, ainſi que d'anciennes monnoies d'or & d'argent ; ce qui joint à la reſſemblance du nom, a fait regarder *Rimmagen* pour être le *Rigomagum* de Tacite. (*D. J.*)

RIMOCASTRI, (*Géogr. anc.*) village de la Bœtie : Wheler, dans ſon voyage de Grece, dit *tom. II. l. III. Rimocaſtri* eſt ſitué ſur la croupe d'une montagne, qui découvre une grande plaine au ſud, & a une vue ſans borne vers la Morée, entre Hélicon & Cythæron. Il eſt partagé en trois petits groupes de maiſons, deux ſur la montagne & une au-deſſous, qui peuvent faire en tout environ cent cabanes de Grecs & d'Albanois, tous chrétiens, excepté un ſous-bacha qui les gouverne & qui eſt turc. La partie du village qui eſt ſur la pointe de la croupe, paroît avoir été autrefois fortifiée d'un foſſé du côté du nord ; le précipice de la montagne la défend de l'autre côté, quoique ſans néceſſité à préſent, leur pauvreté les mettant à couvert de toute entrepriſe. Le vin eſt ici le meilleur & le plus fort de toute la Grece. Il y a au pié de cette même montagne pluſieurs grandes ruines que quelques-uns croyent être celles de l'ancienne *Theſpia*, & que d'autres prennent pour celles de la ville de *Thiſpa*. (*D. J.*)

RINCEAU, ſ. m. (*Archit.*) eſpece de branche qui prenant ordinairement naiſſance d'un culot, eſt formée de grandes feuilles naturelles ou imaginaires, & refendues comme l'acante & le perſil, avec fleurons, roſes, boutons & graines, & qui ſert à décorer les friſes, gorges & panneaux d'ornement. Il y a dans la vigne de Médicis à Rome, des *rinceaux* antiques de marbre d'une ſinguliere beauté. (*D. J.*)

RINCEAU, (*Jardinage.*) ornement de parterre formant une eſpece de ramage ou de grand feuillage, qui prend naiſſance d'un culot, & ſe porte vers le milieu du talleau, en rejettant deſpace en eſpace des palmettes, des fleurs, des graines, & autres ornemens. Les rinceaux ne ſont plus ſi à la mode. On leur préfere les maſſifs de gazon qui forment des compartimens & des cartouches, rendent la broderie plus légere, & en interrompent le trop de longueur.

RINCEAU, *terme de Blaſon* ; lorſqu'on voit des branches croiſées & enlacées ſur un écu, on le blaſonne aux *rinceaux* paſſés en ſautoir. (*D. J.*)

RINCER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt nettoyer un vaiſſeau avec de l'eau ; on *rince* un verre, un pot, une terrine, ſa bouche, *&c.*

RINCER, *terme uſité dans les ports de Paris*, pour ſignifier l'action de changer une marchandiſe d'un bateau en un autre.

RINGARD, (*Forgerie.*) barre de fer

dont on ſe ſert pour manier de groſſes pieces à forger, comme une enclume. On le dit auſſi d'un gros bâton ferré. *Dict. des Arts.* (*D. J.*)

RINGCOPING, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemarck dans le Nortjutland, au dioceſe de Rypen, ſur la côte occidentale. (*D. J.*)

RINGEAU, *ou* RINJOT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt l'endroit où la quille & l'étrave d'un vaiſſeau ſe joignent.

RINGSTEDT, *ou* RINGSTAD, (*Géogr. mod.*) ville de Danemarck dans l'île de Sélande, chef-lieu d'un bailliage de même nom; il y avoit autrefois un monaſtere où Waldemar I. & Erric le Pieux, ont eu leur ſépulture. *Long.* 29. 44. *lat.* 55. 26. (*D. J.*)

RINTLEN, (*Géorg. mod.*) ville d'Allemagne dans la Weſtphalie, au comté de Schawenbourg ſur le Weſer, entre Menden & Hambourg. Erneſt, prince de Holſtein, établit en 1612, une académie en cette ville, à laquelle l'empereur Ferdinand II. accorda des privileges. *Long.* 26. 45. *lat.* 52. 16.

Henichius (Jean) théologien, nâquit à *Rintlen* en 1616, & mourut en 1671, à 55 ans. Ses principaux ouvrages ſont des inſtitutions théologiques, & une hiſtoire eccléſiaſtique & civile, en latin. (*D. J.*)

RIO-AQUADO, (*Géogr. mod.*) riviere d'Afrique dans la Nigritie, au royaume de Coja. Elle prend ſa ſource au pays des Houdos, & ſe jette dans la mer à neuf lieues de Cabo-Monte. Elle eſt large & profonde, mais elle n'eſt pas navigable à cauſe des écueils qui interrompent ſon cours. (*D. J.*)

RIO-BIANCO, (*Géogr. mod.*) riviere d'Afrique, dans le Bilédulgérid. Elle ſort des montagnes près de la Lybie, & ſe jette dans l'océan par pluſieurs embouchures. (*D. J.*)

RIO-BLANCO, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale. Elle a deux ſources, une appellée *Parima*, & l'autre *Tacuta*, dans la Guyane. Elle paſſe ſous la ligne, & ſe rend dans le Rio-Negro, au-deſſus du fort des Portugais (*D. J.*)

RIO-BUS, (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) c'eſt chez les Japonois le nom d'une ſecte de la religion du Sintos, qui a adopté les pratiques ſuperſtitieuſes des religions étrangeres, & ſur-tout celles du Budsdoïſme ou de la religion de Siaka. *Voyez* SIAKA.

RIO-CHIARO, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre, qu'elle ſépare de l'Orviétan. Elle ſe jette dans le Tibre, un peu au-deſſus de Grafignano. (*D. J.*)

RIO-DA-VOLTA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique en Guinée, dans le pays appellé la *Côte d'or*. Son embouchure dans la mer eſt à vingt lieues du village nommé *Sinco*. (*D. J.*)

RIO-DE-JUNEKO, (*Géogr. mod.*) petite riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure eſt à 9^{d} 10′ de *long.* & à 5^{d} 50′ de *lat.* nord. (*D. J.*)

RIO-DE-LA-GARTOS, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'Yucatan. Son embouchure ſe trouve preſqu'à moitié chemin, entre le cap Catoche & le cap de Condécéno. Cette riviere eſt petite, mais aſſez profonde pour les canots; d'ailleurs l'eau en eſt bonne, & l'on ne connoît point d'autre riviere ni ruiſſeau d'eau douce ſur cette côte, depuis le cap Catoche juſqu'à trois ou quatre lieues de la ville de Campêche. (*D. J.*)

RIO-DE-LA-HACHA, (*Géogr. mod.*) nom, 1°. d'un gouvernement de l'Amérique méridionale, dans le nouveau royaume de Grenade: 2°. de la capitale (ſi l'on peut parler ainſi) de ce gouvernement: 3°. de la riviere qui l'arroſe.

Le gouvernement eſt borné au ſeptentrion par la mer du nord; à l'orient, par un grand golfe qui le ſépare du gouvernement de Venezuelot; au midi par l'audience de Santa-Fé, & à l'occident par le gouvernement de Sainte-Marthe.

La capitale de ce gouvernement eſt bâtie dans un terroir fertile ſur le bord de la riviere de ſon nom. Cette capitale ne contient pas cent maiſons; cependant on trouve dans ſon voiſinage des veines d'or, & des ſalines. *Lat.* 11.

La *riviere de la Hacha* mouille ce hameau, & ſe jette dans la mer du nord au fond d'une grande baie. (*D. J.*)

RIO-DOLCE, (*Géog. mod.*) riviere

de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Vera-Pax. Elle ſe perd dans un petit golfe qui communique au golfe de Honduras. (*D. J.*)

RIO-FORMOSO, (*Géog. mod.*) riviere des Indes dans la preſqu'île de Malacca. C'eſt une riviere profonde, dont la ſource eſt avant dans les terres & dont l'embouchure eſt dans le détroit de Malacca, à l'orient de la ville de ce nom. (*D. J.*)

RIO-GRANDE, (*Géog. mod.*) nom commun à trois rivieres.

C'eſt, 1°. une riviere conſidérable ſur la côté occidentale d'Afrique. Son cours eſt de l'eſt à l'oueſt juſqu'à l'île de Biſſague qu'elle forme, & va ſe rendre dans la mer, entre l'île de Bulam & le cap de Tucublay. Elle eſt navigable juſqu'à cent lieues de ſon embouchure. Ses bords ſont couverts de gros arbres dont on conſtruit des canots.

2°. *Rio-Grande* eſt une riviere de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. On lui a donné ce nom, à cauſe de la grandeur de ſon canal. Ses ſources ſont dans le Popayan; & après avoir traverſé pluſieurs provinces, elle va ſe jetter dans la mer du nord par deux ou trois embouchures. Elle porte de petites barques juſqu'à cinquante lieues dans les terres.

3°. *Rio-Grande* eſt une riviere de l'Amérique méridionale au Bréſil. Elle arroſe la capitainerie de ce nom, laquelle a le dixieme rang parmi celles du Bréſil. *Voyez l'article* ſuivant. (*D. J.*)

RIO-GRANDE, (*Géogr. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale au Bréſil, bornée au nord par le pays des Pétaguay, au midi par la capitainerie de Tamaraca; au levant par la mer du nord, & au couchant par la nation des Tapuyes. Elle n'eſt peuplée que d'un petit nombre de Portugais, & il y a fort peu d'Indiens. Cette capitainerie tire ſon nom d'une riviere qui la traverſe, & dont nous avons parlé précédemment. (*D. J.*)

RIOJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, preſqu'à l'entrée d'une plaine qui s'étend juſqu'au voiſinage de la Cordillere de Chili, & aſſez près de l'endroit où étoit auparavant une autre ville qui n'a pas long-tems ſubſiſté, & qui portoit le nom de tous les Saints. *Rioja* fut fondée vers l'an 1596 par Dom Juan Ramirez, gouverneur de Tucuman. *Latit.* mérid. 30. (*D. J.*)

RIO-LONGO *ou* RIO-MORENO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique au pays de Benguela. Son embouchure eſt à cinq lieues de la baie de Buenguela-Viella, ſous le 11. 4. de *latit.* méridionale. (*D. J.*)

RIOM, (*Géog. mod.*) en latin *Ricomagum*, ou *Ricomagus*; enſuite par corruption, *Ricomum* & *Riomum*, d'où eſt venu le nom de *Riom*; ville de France dans la baſſe Auvergne, au dioceſe & à 2 lieues de Clermont, à 20 ſud-eſt de Moulins, & à 90 au midi de Paris.

Philippe-Auguſte s'en rendit maître par capitulation, & elle devint fort peuplée ſous les ducs d'Auvergne, qui y établirent leur cour & leur domicile (*a*). Aujourd'hui *Riom* eſt conſidérable par ſa ſénéchauſſée, par ſon préſidial, dont le reſſort eſt étendu, par ſon bureau de finances, par une chambre des monnoies & par trois chapitres, dont l'un porte le nom de *S. Amable*, patron de la ville. Les PP. de l'oratoire y ont le college. *Long.* 20. 4. *lat.* 45. 50.

(*a*) Le roi Jean ayant érigé en 1361, en faveur de Jean ſon fils, l'Auvergne en duché, les nouveaux ducs établirent leur ſiege & leur domicile à *Riom*; ce qui y attira les ſeigneurs du pays, & fit que d'une petite ville, elle devint bientôt conſidérable. On y vit bientôt l'hôtel de Montboiſſier, celui de Châteauguai, celui de Montmorin; les Marillac, les Arnauld, les Duprat, Robert, Forger, l'Hôpital, Dubourg, Cambrai, d'Arbouze y prirent femmes, maiſons & charges. On voit un Henri Arnauld, écuyer de Pierre, comte de Beaujeu, qui prenoit le titre de commandeur d'Herment; c'eſt le triſayeul de M. de Pompone, le miniſtre.

Ajoutez aux hommes illuſtres Antoine Dubourg, chancelier de France, ſous François I, après la mort de Duprat. Son fils conſeiller-clerc au parlement de Paris eut le ſort le plus funeſte. Jean Soanen, prêtre de l'Oratoire, célebre prédicateur ſous Louis XIV, & depuis évêque de Senez, en Provence.

La

La ville de *Riom* a été le berceau de quelques perſonnes illuſtres par leur ſavoir ou par leur eſprit.

Grégoire de Tours (*Géorgius-Florentius Gregorius*), eſt le premier dont il faut parler, à cauſe de ſon ancienneté. On l'a nommé *Grégoire de Tours*, parce qu'il fut évêque de cette ville en 573. On en a fait un ſaint, parce qu'il a lui-même écrit pluſieurs livres des miracles des ſaints, parce qu'il s'oppoſa courageuſement aux projets de Chilpéric & de Frédégonde: enfin parce qu'il fut lié d'amitié avec S. Grégoire le grand, & qu'il vint à Rome viſiter le tombeau des apôtres. Il eſt mort en 595. Dom Ruinard a donné la meilleure édition de ſes ouvrages en 1699; mais le ſeul qui ſoit utile, eſt ſon hiſtoire de France en dix livres, depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules, juſqu'à l'an 595. Cette hiſtoire contient des faits importans, quoique le ſtyle en ſoit dur & groſſier, & que l'auteur ſoit extrêmement ſimple & crédule. On a remarqué qu'il s'eſt trompé en pluſieurs points, & que pluſieurs de ſes paſſages veulent être corrigés. Son ſilence ſur le miracle de la ſainte ampoule eſt une forte objection contre la certitude de ce miracle, parce qu'il n'étoit pas homme à l'oublier. Il eſt encore bon d'obſerver qu'on l'obligea de ſe diſculper par ſerment, d'avoir mal parlé de la reine Frédégonde.

Genebrard (*Gilbert*), religieux de Clugny, & qui devint archevêque d'Aix en 1591, étoit un des ſavans hommes du xvi ſiecle. Il mourut à Sémur en 1597, à 60 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages, & entr'autres une traduction françoiſe de Joſephe. Il a publié en latin une chronologie ſacrée, un commentaire ſur les pſeaumes, pluſieurs opuſcules des rabbins, trois livres ſur la Trinité, & un traité pour ſoutenir les élections des évêques par le clergé & par le peuple, contre la nomination du roi. Ce dernier traité fit un grand bruit par le mauvais eſprit qui engagea l'auteur à le mettre au jour. C'étoit un livre injurieux aux droits de l'égliſe gallicane, & le parlement de Provence le condamna à être brûlé. On ſait que Genebrard avoit embraſſé quelque tems auparavant le parti de la ligue, & qu'il ne ceſſoit dans ſes ſermons de déclamer avec fureur contre Henri IV. Il vomiſſoit, dit le journal de l'Etoile, autant d'injures contre ce prince, qu'une harangere en colere. Enfin, pour le peindre en deux mots, avec M. de Thou, c'étoit un homme plus réglé dans ſa vie que dans ſes écrits, & plus laborieux que ſage. Son ſtyle ſe reſſent de ſon caractere; il eſt dur & rempli d'épithetes.

Courtin (*Antoine de*), ſécretaire des commandemens de la reine Chriſtine de Suede, naquit à *Riom* en 1622. Charles Guſtave le fit ſon envoyé extraordinaire en France; & après le décès de ce monarque, Colbert nomma M. Courtin réſident de France vers les princes du nord. Il mourut à Paris en 1685. On lui doit la premiere traduction françoiſe du *traité de la guerre & de la paix* de Grotius; mais celle de M. Barbeyrac l'a fait tomber dans l'oubli.

Danchet (*Antoine*), poëte françois, naquit à *Riom* en 1671, devint membre de l'académie des inſcriptions en 1706, de l'académie Françoiſe en 1712, & mourut à Paris en 1748, généralement aimé & eſtimé. Ce qui fait l'éloge de ſon cœur, c'eſt qu'étant poëte par goût & comme par état, il ne s'eſt jamais permis des vers ſatyriques contre perſonne, quoiqu'il ait été ſouvent bleſſé des traits de la malignité. Cet auteur aimable a fait pluſieurs tragédies foibles, & a beaucoup travaillé pour le théâtre de l'opéra; les pieces qu'il a données en ce genre ſe ſont ſoutenues à l'aide du muſicien. Toutes ſes œuvres ont été recueillies & imprimées à Paris en 1751, en *quatre vol. in-12.* Il eſt l'auteur des vers intitulés *les cinq ſens*:

J'entends la voix d'Eglé, quel plaiſir ſouverain!
Je reſpire ſon air & ſon parfum divin:
Je la vois, à mes yeux Venus même s'expoſe;
Je cueille le lis de ſon ſein;
Je goûte le baiſer ſur ſes levres de roſe.
Si j'ai bien compté par mes doigts,
(Car pour mon cœur le nombre en eſt extrême)
Voilà tous les cinq ſens ravis tous à la fois;
Je ne parle pas du ſixieme.

Faydit (*Pierre*), connu par la ſin-

gularité de ſes opinions, naquit à *Riom*, entra dans la congrégation de l'oratoire en 1662, fut obligé d'en ſortir en 1671, & mourut en 1709. Il publia en 1696, un *traité ſur la Trinité*, dans lequel il déclame contre le ſyſtême des théologiens ſcolaſtiques, & en établit un qui l'a fait ſoupçonner de favoriſer le trithéiſme. Ses autres ouvrages ſont 1°. la vie de S. Amable. 2°. des remarques ſur Virgile, ſur Homere & ſur le ſtyle poétique de l'Ecriture: 3°. des mémoires contre l'hiſtoire eccléſiaſtique de Tillemont: 4°. une critique du Télémaque de M. l'Archevêque de Cambrai. Tous ces ouvrages péchent moins par l'érudition, que par la ſatyre, le manque de goût & de jugement.

Sirmond (*Jacques*), jéſuite, né à *Riom* en 1559, mourut à Paris au college de Clermont en 1651, âgé de 92 ans. C'étoit l'un des plus érudits & des plus aimables hommes de ſon ſiecle. Il devint confeſſeur de Louis XIII. & ſe conduiſit à la cour avec tant de prudence dans ce poſte délicat, qu'il n'y donna jamais à perſonne le moindre ſujet de plainte. Renfermé dans les bornes de ſon miniſtere, il continua ſes études, ne ſe mêla d'aucune affaire temporelle, & ne demanda qu'un petit bénéfice pour M. de Lalande ſon neveu, ſur lequel il fut conteſté. Le pape le préféra à tous les ſavans d'Italie pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages furent très-eſtimés, & ſont très-peu lus. Il eſt vrai qu'on a recueilli à Paris en 1696 en 5 *vol. in-fol.* les ſeuls opuſcules du pere Sirmond ſur différentes matieres, mais à peine le conſulte-t-on aujourd'hui dans les bibliothéques publiques qui en ont fait l'acquiſition; cependant ſon ſtyle eſt concis, & il traite ſes ſujets avec beaucoup de choix, d'exactitude & d'érudition.

Touſſée (*Dom Antoine Auguſtin*), de la congrégation de S. Maur, né à *Riom* en 1677, mourut en 1718 à S. Germain des Prés après avoir achevé une nouvelle édition des œuvres de S. Cyrille de Jéruſalem, que dom Prudent Maran a publiée à Paris 1720, *in-fol.* (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

RIO-NEGRO, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, qui communique avec l'Orinoque. M. de Liſle la fait courir du nord au ſud; mais il ſe trompe; elle vient de l'oueſt, & court à l'eſt en inclinant un peu vers le ſud. *Rio-Negro* entre ſi parallelement dans l'Amazone, qu'on la prendroit pour un bras de l'Amazone ſéparé par une île. *Long.* 319 30. *lat.* 3.

Les Portugais fréquentent cette riviere depuis plus d'un ſiecle, & ont bâti un fort ſur ſon bord ſeptentrionnal, à l'endroit le plus étroit qui eſt de 1203 toiſes, à 3. 9. de *latit.* Ils y font un grand commerce d'eſclaves, & ils doivent le faire dans les limites preſcrites par les loix de Portugal, qui ne permettent de priver de la liberté que celui dont on rend la condition meilleure, en le faiſant eſclave: tels ſont ces malheureux captifs deſtinés à la mort, & à ſervir de pâture à leurs ennemis parmi les nations qui ſont dans ce barbare uſage. C'eſt par cette raiſon que le camp volant de la riviere Noire porte le nom de *troupe de rachat*; ce camp volant pénetre chaque année plus avant dans les terres, ou remonte plus haut la riviere.

Toute la partie découverte des bords de *Rio-Negro*, eſt peuplée de miſſions portugaiſes ſous la direction des mêmes religieux du mont Carmel. Quand on a remonté pendant quinze jours, trois ſemaines & plus la riviere Noire, on la trouve encore plus large qu'à ſon embouchure, à cauſe du grand nombre d'îles & de lacs qu'elle forme. L'ancienne carte de M. de Liſle eſt plus exacte à cet égard que la nouvelle. Dans tout cet intervalle le terrain des bords eſt élevé, & n'eſt jamais inondé; le bois y eſt moins fourré, & c'eſt un pays tout différent de celui des bords de l'Amazone. (*D. J.*)

RIO-RÉAL, (*Géog. mod.*) riviere d'Amérique méridionale, au Bréſil. Elle ſépare la capitainerie de la baie de celle de Seregippe, & ſe jette dans la mer, aux confins de ces deux capitaineries. (*D. J.*)

RIO-S.-ANDRÉ, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Guinée, entre le cap de Palmes & celui de trois pointes. Elle donne ſon nom à la côte voiſine, juſqu'à

une certaine distance. Cette riviere est considérable, même avant que d'avoir reçu les eaux d'une autre riviere qui s'y perd, une lieue avant son embouchure dans la mer. Elle est bornée de prairies naturelles & de vastes campagnes unies, d'un terrein gras, coupé par des ruisseaux qui les rafraichissent. Le riz, le mil, le mahis, les pois, les patates, en un mot toutes sortes de légumes y viennent en perfection. On voit d'espace en espace des bouquets de palmier, d'orangers, de citronniers, de cotonniers de diverses especes, qui sans culture portent des fruits excellens. On y voit quantité de cannes à sucre qui y sont naturelles, & dont les éléphans profitent; mais les negres de ces quartiers sont féroces, & même antropophages; ils n'ont pour vêtement qu'un très-petit morceau de toile devant eux. Cependant le pere Labat prétend qu'il ne seroit pas difficile de les apprivoiser, & que *Rio-S.-André* est le lieu de toute cette côte le plus propre à placer une forteresse utile pour le commerce de l'or, des dents & des esclaves. (*D. J.*)

RIO-SANGUIN, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée, & dont l'embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sextos. Les François ont eu un établissement sur les côtes de cette riviere, dont les Portugais s'emparerent, jusqu'à ce qu'ils en aient été chassés eux-mêmes par les Anglois & les Hollandois en 1604. L'embouchure de *Rio-Sanguin* est à 12 degrés de *longitude* & à 5. 12. de *latitude* septentrionale. (*D. J.*)

RIO-SEXTOS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sanguin, & à-peu-près à la même distance du petit Dieppe. Ce fut sur les bords de cette riviere que les Portugais virent pour la premiere fois du petit poivre, qu'on appelle en France *graine de paradis*, ou *maniguette*; ce qui a fait donner à la côte le nom de *côte de Maniguette*, & par les Portugais *côte de Sextos*. La riviere de ce nom a un très-long cours, & environ demi-lieue de largeur à son embouchure. Les negres de cette côte font souvent des courses sur leurs voisins, pour enlever des captifs qu'ils vendent aux Européens. Les autres marchandises qu'on peut tirer de cette côte à grand marché, sont la maniguette, le riz, le mahis, les volailles, les bestiaux. On y trouve aussi des cailloux plus beaux que ceux de Medoc, & qu'on taille plus aisément que le diamant. (*D. J.*)

RIO-TINTO, (*Géog. mod.*) riviere d'Espagne, dans l'Andalousie, appellée aussi *Azeche*, & par les anciens *Urius*. Son eau est très-mauvaise, amere, nuisible aux plantes, & à tout ce qui a vie. Elle se jette dans l'Océan tout près de l'embouchure de celle de l'Odiero. (*D. J.*)

RIOUZIC, (*Géog. mod.*) petite île de France, en Bretagne, sur la côte de l'évêché de Tréguier, & une des sept îles que les anciens ont appellés *Siadæ*. (*D. J.*)

RIOXA, (*Géog mod.*) en latin *Raconia*; petite province d'Espagne, dans la Castille vieille, au voisinage de Miranda, de Ebro. Elle est séparée de l'Alava par l'Ebre, & elle prend son nom de *Rio-Oxa* qui l'arrose. On y jouit d'un air fort pur; son terroir est fertile en blé, en vin & en miel. Elle renferme trois ou quatre villes ou bourgs, comme Navarette, Guardia, Bastida & Belovado.

C'est dans ce dernier lieu qu'est né Spinosa (*Jean*). Il servit utilement Charles-Quint dans quelques expéditions militaires; mais il est connu des gens de lettres par un ouvrage à la louange des femmes, intitulé *Gynæcepænos*, imprimé à Milan en 1580, & par un autre livre, sous le titre de *Micracanthos*, contenant les actions & les paroles remarquables des grands hommes. (*D. J.*)

RIPA, (*Géog. mod.*) autrement *Ripa trassonia*, ou *Ripa transone*; petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, Marche d'Ancône, & dans les terres. Elle est à 5 milles de la côte du golfe de Venise, à égale distance de Monte-Alto, & environ à 6 milles de Fermo. Elle est passablement peuplée, & a quelques fortifications. Son évêché fondé en 1570 est suffragant de Fermo. *Longit.* 31. 36. *latit.* 45. 55. (*D. J.*)

RIPÆI MONTES, (*Géog. anc.*) mon-

tagnes de l'Arcadie, ſelon Servius, *in lib. IX. Æneid. p.* 1340, qui dit que leur nom differe de celui des monts Rhiphées, en ce que l'un s'écrit avec aſpiration, & l'autre ſans aſpiration. *Voyez* RIPHÆI *montes. Géog. anc.* (*D. J.*)

RIPAILLE, (*Géog. mod.*) bourg de Savoie, dans le Chablais, ſur le bord du lac de Geneve, environ à une lieue de Thonon. *Long.* 24. 10. *latit.* 46. 23'.

Ripaille que fonda Amédée VIII. pour ſix hermites & lui, a acquis de la célébrité par la retraite agréable & momentanée qu'y fit ce prince, dans le tems qu'il ſe crut guéri de toute ambition, & que laiſſant flotter les rênes de la ſouveraineté entre les mains de ſon fils, il ne ſongeoit pas à briguer la thiare pontificale contre aucun cardinal, & ne s'occupoit que des plaiſirs de la vie tranquille. M. de Voltaire a joliment dépeint ſon caractere dans les vers qui ſuivent :

O biſarre Amédée !
De quel caprice ambitieux
Ton ame eſt-elle poſſédée ?
Ah ! pourquoi t'échapper à ta douce carriere ?
Comment as-tu quitté ces bords délicieux,
Ta cellule, ton vin, ta maîtreſſe & tes jeux,
Pour aller diſputer la barque de S. Pierre ?

(*D. J.*)

RIPE, ſ. f. (*outil d'ouvriers.*) outil de maçon, de tailleur de pierre & de ſculpteur, qui ſert à gratter un enduit ou de la pierre, ou une figure. La *ripe* des maçons eſt une eſpece de fer en forme de queue d'ironde dentelée, ou une ſorte de petite truelle triangulaire, qui a des dents d'un côté, qu'on appelle plus communément *truelle bretée* ou *bretelée* ; celle des tailleurs de pierre eſt plus large, mais peu différente de celle des maçons. Pour celle des ſculpteurs, c'eſt un ciſeau plat, un peu courbé par le bout, & dentelé du côté convexe. Ces trois *ripes* ſont à manches de bois. Il y a auſſi des *ripes* ſans dents qui ne ſont que des fers un peu larges, pliés en équerre, tranchans & emmanchés de bois. *Savary.* (*D. J.*)

RIPEN *ou* RYPEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans le Jutland ſeptentrional, près de la côte occidentale, & capitale du dioceſe auquel elle donne ſon nom. Elle eſt ſituée à 20 lieues au nord-oueſt de Sleſwick, & eſt mouillée par la riviere de Nipſaa, qui y cauſe ſouvent de grands dommages. Elle a pour ſa défenſe un ancien château, mais elle eſt ſur-tout fortifiée par la nature. Son égliſe cathédrale eſt bâtie de pierres de taille. L'évêché de cette ville a pris ſon commencement vers l'an 860, & l'évêque jouiſſoit autrefois de la juriſdiction temporelle & ſpirituelle ; mais en 1536, le roi Chriſtian III. ayant introduit la religion luthérienne en Danemarck, réunit le domaine de l'évêché à la couronne. Le dioceſe de *Ripen* qui eſt borné au midi par le duché de Sleſwick, & au nord par le Wibourg, eſt compoſé de 13 bailliages.

La ville de *Ripen* eſt gouvernée par deux bourguemeſtres & par un ſénat. Les prairies des environs de cette ville donnent un profit conſidérable aux habitans par la nouriture des beſtiaux ; car c'eſt l'endroit où l'on aſſemble les bœufs de preſque tout le Jutland. On les embarque enſuite ſur des vaiſſeaux pour les tranſporter en divers pays, & principalement en Hollande. *Long.* 42. 8'. *lat.* 55. 19'.

Borrichius (Olaüs) l'un des plus ſavans perſonnages du nord, naquit à *Ripen* en 1626, & devint conſeiller de la chancellerie royale en 1689. Il protégea les ſciences de ſon crédit & de ſa bourſe. Il fonda à Copenhague une eſpece de college pour l'entretien des pauvres étudians, & donna pour cette fondation vingt-ſix mille rixdallers. Il mourut de la pierre en 1690. Ses ouvrages ſur des matieres de médecine & de chymie ſont toujours eſtimés ; & comme ce ſont pour la plûpart des diſſertations, on a recueilli les principales en 2 vol. *in*-4°.

Cragius (Nicolas) naquit à *Ripen* vers l'an 1549, & s'attacha à la littérature & aux négociations dans leſquelles il fut employé avec ſuccès. Les adminiſtrateurs du royaume pendant la minorité de Chriſtiern IV. le nommerent hiſtoriographe du roi avec ſix cens rixdallers d'appointement Il compoſa les annales de Danemarck depuis la mort de Frédéric I. juſqu'à l'an 1550. Cet ouvrage a demeuré

enſeveli juſqu'à l'année 1737, que M. Gramm l'a mis au jour à Copenhague, *in-folio*; mais le traité de la république de Lacédémone, *de republicâ Lacedæmon. libri quatuor*, eſt généralement eſtimé. Il parut d'abord à Geneve en 1593, *in-4°.* & enſuite à Leyde en 1670 *in-12.* Gronovius l'a inſéré dans ſon tréſor d'antiquités greques. Cragius mourut en 1602.

Je ſupprime les noms de quelques autres hommes de lettres moins illuſtres nés à *Ripen*; mais je me rappelle que Mons étoit de cette ville, dont il devint bourguemeſtre. *Mons* eſt ce magiſtrat intrépide, qui eut le courage d'oſer porter dans Copenhague en 1523, à Chriſtiern. II. roi de Danemarck, ſa ſentence de dépoſition prononcée par les états de Jutland. « Mon » nom, dit-il au tyran, devroit être » écrit ſur la porte de tous les méchans » princes. » Chriſtiern déteſté de tous ſes ſujets, abhorré de ſes propres officiers, n'oſant ſe fier à perſonne, reçut dans ſon palais, comme un criminel, cet arrêt ſingulier, qu'un ſeul homme déſarmé lui ſignifioit. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

RIPIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au nord de Dobrzin, dont elle eſt une des trois châtellenies. (*D. J.*)

RIPOL, (*Géog. mod.*) en latin *Ripipullum*, petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne, au midi de Campredon, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, qui ſervoit de ſépulture aux comtes de Barcelone. Elle eſt au confluent du Fréſaro & du Ter. (*D. J.*)

RIPOSTE, ſ. f. (*eſtocade de*) eſt une botte qu'on porte à l'ennemi auſſi-tôt qu'on a paré ſon eſtocade.

Pour bien exécuter la *ripoſte*, il faut 1°. que la parade ſoit extrêmement vive; 2°. détacher l'eſtocade dans l'inſtant qu'on a paré, & que l'ennemi termine ſa botte; 3°. porter à l'ennemi la même botte que l'on a parée, c'eſt-à-dire, que ſi l'on a paré l'eſtocade de quarte baſſe, on ripoſte quarte baſſe; & ſi l'on a paré l'eſtocade de tierce, on ripoſte tierce, *&c.*

RIPPER, v. act. terme uſité dans les douanes & ſur les ports des rivieres, particuliérement à Paris. Il ſignifie *faire couler* à force de bras, ſur les brancarts d'un haquet, les balles, caiſſes ou tonnes de marchandiſes pour les charger plus facilement. *Dictionnaire de Commerce.*

RIPPIENO, ſ. m. (*Muſique.*) mot italien qui ſe trouve aſſez fréquemment dans les muſiques d'égliſe: & qui équivaut au mot *chœur* ou *tous.* (*S*)

RIPPON, (*Géog. mod.*) le *Rhigodunum* de Ptolomée, *l. I. c. iij.* ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck, ſur la Youre, à 210 milles au nord-oueſt de Londres; Widfrid, Archevêque d'Yorck, y fonda autrefois une abbaye de bénédictins. Aujourd'hui cette ville ſe diſtingue par ſes manufactures de draps & d'éperons les meilleurs d'Angleterre. *Long.* 15. 56'. *latit.* 54. 5'. (*D. J.*)

RIPUAIRES, (*Géog. mod.*) *Ripuarii*, *Ribuarii*, *Riboarii*, *Ribuerii* & *Riparioli*; tous ces noms ſont corrompus du latin *Riparii*, & ont été employés par les écrivains du moyen âge, pour déſigner un peuple diſtingué des Francs, des Burgondions, des Gaulois, des Allemands, des Friſons ou Friſicebons, des Bajouriens & des Saxons, mais dont il eſt plus aiſé de dire qu'ils n'ont pas été, que qui ils étoient.

Quelques-uns croient que les *Riparii* étoient un compoſé de différentes nations au-delà du Rhein, qui vinrent s'établir en-deçà de ce fleuve, & ſur ſes bords. M. de Valois, *not. gall. p.* 478, ſoupçonne qu'ils avoient été appellés *Riparii*, parce qu'ils habitoient d'abord ſur la rive droite du Rhein; & il ajoute que ces peuples ayant paſſé le fleuve, fixerent leur demeure ſur la rive gauche, de façon qu'ils s'étendoient juſqu'aux rivieres de Roer & de Meuſe, où ſe trouvent Nuyts, Cologne, Bonn, Zulick ou Zulch, Duren, Juliers & Andernach. Ils donnerent leur nom à ce pays qui fut honoré du titre de duché, & partagé en cinq comtés. Le grand nombre des noms germaniques que l'on trouve dans la loi *ripuaire*, preſque ſemblable à la loi ſalique, ſuffit pour faire croire que ces peuples étoient venus de la Germanie.

Jodoce Coccius d'Alſace fait mention d'un peuple nommé *Riparii* ou *Ripuarii*,

voiſin de l'Alſace, & qui demeuroit entre la Bliefs, la Sare & la Moſelle. Cela étant, il y a eu des peuples *ripuaires* ſur le haut-Rhein & ſur le bas-Rhein; mais comme il n'eſt parlé que d'un ſeul duché des peuples *ripuaires*, il ne ſeroit pas impoſſible que ce duché ſe fût étendu le long du Rhein, depuis Nuyts juſqu'à la riviere de Senz, dans un eſpace de quarante-ſix milles, & qu'il eût compris Nuyts, Cologne, Bonn, Andernach, Coblents, Weſel ou Ober-Weſel, Bingen, Mayence, Worms, Spire, Rhein-Zabern & Zeltz.

Du tems de l'empereur Louis *le débonnaire*, il y avoit encore au-delà du Rhein dans la Germanie, un pays appellé *Ripuria* ou *Ripuriæ*, & qui étoit la premiere demeure des *Ripurii* qui avoient paſſé le Rhein, & s'étoient établis dans la France. Louis-Auguſte en fait auſſi mention dans le partage de ſon royaume entre ſes trois fils; il le nomme par corruption *Ribuariæ*, & le place entre la Thuringe & la Saxe. (*D. J.*)

RIPUAIRE *loi*, (*Juriſprud.*) *Voyez* LOI RIPUAIRE. (*A*)

RIQUERAQUE, ſ. f. (*Poéſie gaul.*) ſorte de grande chanſon ancienne, compoſée de vers couplés de ſix ou ſept ſyllabes chacun, avec divers croiſées. *Borel.* (*D. J.*)

RIQUIER SAINT, (*Géogr. mod.*) on écrit auſſi *S. Ricquier*, ville de France en Picardie, au dioceſe d'Amiens, dans le comté de Ponthieu, ſur la petite riviere de Cardon, ou plutôt à la ſource de ce ruiſſeau, à 2 lieues au nord-eſt d'Abbeville, & à 7 au nord-eſt d'Amiens.

Cette ville étoit déja un bourg conſidérable nommé *Centule*, avant le regne de Charlemagne; & du tems de Louis *le débonnaire*, c'étoit une ville plus conſidérable qu'elle n'eſt aujourd'hui; car elle avoit deux mille ſix cens maiſons. S. Riquier y naquit ſous le regne de Clotaire II. vers le commencement du vij ſiecle, & en 640 il y jetta les fondemens du monaſtere qui ſubſiſte encore, & qui porte aujourd'hui ſon nom. Il y établit pour abbé S. Oualde. Les moines eurent la ſeigneurie temporelle de la ville; les comtes de Ponthieu & ceux d'Amiens ſe l'approprierent enſuite; & elle revint en 1225 à Louis VIII. roi de France. Le roi & l'abbé de *S. Riquier* en ſont aujourd'hui co-ſeigneurs. La taille y eſt perſonnelle, & c'eſt le ſiege d'une prévôté royale. Son terroir produit du blé, du lin & du chanvre. *Long.* 19. 25'. *latit.* 50. 12'. (*D. J.*)

RIS *ou* RIRE, ſ. m. (*Phyſiolog.*) émotion ſubite de l'ame qui paroît auſſi-tôt ſur le viſage, quand on eſt ſurpris agréablement par quelque choſe qui cauſe un ſentiment de joie. C'eſt le propre de l'homme, en tant qu'un être penſant, & par un effet de la conformation des muſcles de ſon viſage. *Voyez* RISIBILITÉ.

On ne ſauroit expliquer comment à l'occaſion d'une idée, ce mouvement ſe produit aux levres & au reſte du viſage; on ne doit pas même eſpérer d'y parvenir; il y a beaucoup de phénomenes en ce genre inexplicables, & quelques-uns dont on peut fournir l'explication; mais il faut ſe reſſouvenir que l'imagination influe beaucoup ici, comme dans toutes les ſenſations.

Le viſage ſeul eſt le ſiege du *ris* modéré. Les angles des levres s'écartent par l'action du zigomatique, du buccinateur & du *riſorius* de Santorini. Les joues forment par une eſpece de duplicature une petite foſſe entre la bouche & les côtés du viſage; à cet état ſe joignent des expirations alternatives qui ſe ſuivent vîte, & ſont peu ou point ſonores; elles le ſont beaucoup, quand le *ris* eſt immodéré; alors les muſcles du bas-ventre ſont agités, l'action des muſcles abdominaux oblige le diaphragme de remonter. Lorſque le *ris* commence à ſe former, on inſpire, on n'expire point; enſuite les expirations viennent; elles ſont ſonores, fréquentes, petites; elles ne vuident point tout l'air du thorax; par-là l'air eſt preſſé contre la glotte; la glotte reſſerrée laiſſe ſortir de vrais ſons, & en montant & deſcendant elle comprime les vaiſſeaux ſanguins.

Ainſi 1°. lorſqu'on eſt frappé de quelque idée plaiſante ou ridicule, on rit avec

bruit, parce que la poitrine ſe reſſerrant, le larynx en même tems eſt comprimé, le diaphragme agit par de petites ſecouſſes, l'action des muſcles abdominaux le force de remonter, & fait ſortir l'air à diverſes repriſes.

2°. Comme il y a une liaiſon entre le diaphragme, les muſcles du viſage & du larynx, par le moyen des nerfs, on ne doit pas être ſurpris, ſi les mouvemens du *ris* ſe font ſentir au viſage & au larynx.

3°. Puiſque les poumons ſont comprimés dans l'expiration, on voit que dans le tems qu'on rit, le ſang ne doit pas paſſer librement dans les vaiſſeaux du poumon; ainſi la circulation ne ſe fait pas alors avec la même facilité qu'auparavant.

4°. Quand on rit, les veines jugulaires ſe gonflent, de même que la tête; cela vient de ce que le ſang ne peut pas entrer librement dans le cœur, en deſcendant de la tête, le cœur ſe reſſerrant, & le poumon n'étant pas libre; pour la tête, c'eſt une néceſſité qu'elle devienne enflée, puiſque le ſang ne peut alors ſe décharger dans les veines non plus que la ſérosité.

5°. Il arrive ſouvent qu'en riant on vient à ne pouvoir pas reſpirer; cela doit arriver ainſi quand les ſecouſſes continuent long-tems & avec violence, puiſqu'alors le ſang ne paſſe pas librement dans les poumons comprimés par l'expiration.

6°. On pleure un peu à force de rire. Rien de plus voiſin du *ris* que ſon extrémité oppoſée, les pleurs, quoiqu'elles viennent d'une cauſe contraire; mais par ces pleurs je n'entends pas de ſimples larmes, car outre ces larmes, il y a dans l'action de pleurer pluſieurs affections de la poitrine avec inſpiration; le thorax dilaté eſt comprimé alternativement & promptement, a-peu-près comme dans le *ris*, avec une grande expiration, auſſitôt ſuivie du retour de l'air dans les poumons. On a donc en pleurant les mêmes anxiétés qu'en riant; on conſerve à-peu-près la même figure, ſi ce n'eſt que les yeux ſont plus pouſſés en avant, & s'enflent en quelque ſorte par les larmes. En effet, qu'on pleure ou qu'on rie, ce ſont à-peu-près les mêmes muſcles du viſage qui jouent, c'eſt pourquoi on peut à peine diſtinguer la différence qui ſe trouve entre les mouvemens de ces deux états dans le viſage; le *ris* des mélancoliques reſſemble fort aux pleurs.

7°. Le *ris* dégénere quelquefois en convulſion; cela n'eſt pas ſurprenant, puiſqu'il n'eſt lui-même qu'une eſpece de convulſion; le diaphragme étant violemment agité, peut, par le moyen de l'intercoſtal de la huitieme paire, & des nerfs diaphragmatiques, cauſer des convulſions dans les muſcles, avec leſquels ces nerfs communiquent médiatement ou immédiatement.

8°. Quand on rit long-tems & avec beaucoup de force, il peut ſe faire que les vaiſſeaux pulmonaires ſe rompent: auſſi a-t-on vu quelquefois ſuccéder aux violentes ſécouſſes que le poumon ſouffre quand on rit, des crachemens de ſang.

9°. L'apoplexie vient ſouvent d'un arrêt de ſang; or nous avons dit que dans le *ris* immodéré le ſang ne paſſe pas librement dans les vaiſſeaux pulmonaires, ni par le cerveau: il peut donc ſe faire que l'apoplexie ſuccede aux mouvemens violens qui agitent la machine quand on a long-tems ri immodérément.

10°. Il y a dans les auteurs quelques obſervations ſur les effets du *ris* pouſſé à l'excès. Chryſippe, au rapport de Laerce, Zeuxis & Philémon, au rapport de Valere-Maxime, rioient juſqu'à l'entiere extinction de leurs forces. Dans le *ris* immodéré, le ventricule droit plein de ſang qui ne paſſe pas au gauche, & qui empêche la décharge de celui des veines jugulaires, nous offre une ſtagnation à-peu-près auſſi conſidérable que dans les efforts; de-là des ruptures d'ulceres quelquefois ſalutaires, au rapport de Scheuchzer, mais de-là auſſi quelquefois des hémoptyſies, & des convulſions nerveuſes, funeſtes dans les plaies des nerfs.

Cependant, ſans trop craindre ces triſtes effets du *ris* exceſſif dont parlent les auteurs, & d'un autre côté ſans les re-

garder comme des chimeres, il convient de ne ſe livrer qu'à des *ris* modérés, qui ſont les fruits d'une joie douce & toujours bienfaiſante. Par tous les mouvemens qui arrivent alors, le ſang ſe diviſe, les vaiſſeaux qui n'avoient pas aſſez de force pour chaſſer les humeurs, ſont preſſés; pluſieurs parties qui étoient ſans vigueur ſont agitées, & reçoivent plus de ſang; les humeurs ſont pouſſées dans les pores ſécrétoires, la tranſpiration s'augmente, le ſang circule plus vîte au ventricule gauche, & de-là au cerveau, où il ſe filtre conſéquemment plus d'eſprits; en un mot toute la machine en retire des avantages.

On ne rit ordinairement que parce que l'ame eſt agréablement affectée; c'eſt ce que nous éprouvons fréquemment dans nos ſpectacles. La cauſe du *rire* à la comédie, dit Voltaire, eſt une de ces choſes plus ſenties que connues; l'admirable Moliere, ajoute-t-il, & Regnard quelquefois, excitent en nous ce plaiſir, ſans nous en rendre raiſon, & ſans nous dire leur ſecret. Des mépriſes, des traveſtiſſemens qui occaſionnent ces mépriſes, les contraſtes qui en ſont les ſuites, produiſent un *ris* général, tandis qu'il y a des caracteres ridicules dont la repréſentation plaît, ſans cauſer ce *ris* immodéré de joie; Triſſotin & Vadius, par exemple, ſemblent être de ce genre. Le Joueur, le Grondeur, qui font un plaiſir inexprimable, ne cauſent guere un *ris* éclatant.

On diſtingue pluſieurs eſpeces de *ris*; il eſt des *ris* moqueurs & mépriſans, où ce ne ſont que quelques muſcles du viſage qui agiſſent, ſans expiration ni inſpiration. Il en eſt de plus corporels, produits par la titillation, par une pure convulſion des nerfs ſubcutanés, à laquelle ſe joint la convulſion ſympathique du diaphragme; l'inflammation de cette cloiſon, fait naître un *ris* ſardonique.

Il y a des gens qui ont tâché d'expliquer les tempéramens des hommes par leurs diverſes manieres de rire. Nous ne donnons plus dans ces fadaiſes, non plus que dans la ſuperſtition des anciens, qui tiroient d'heureux préſages du *rire* des enfans au moment de leur naiſſance; car c'eſt ainſi qu'il faut entendre la penſée de Séneque dans ſa quatrieme éclogue:

Puer qui non riſit parenti,
Nec deus unc menſa, dea nec dignata cubile eſt.

« Tout enfant qui ne rit pas à ſes parens, ne mérite pas d'être admis à » la table des dieux, ni au lit d'une » déeſſe ».

Saint Baſile condamne le *rire* dans tous les Chrétiens ſans exception, ſur ce paſſage de l'Ecriture, malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez, Luc, *VI. ch. xxv.* mais Jeſus-Chriſt, comme l'a remarqué Grotius, parle ſeulement de ceux qui ne cherchent que les occaſions de ſe réjouir, & s'abandonnent uniquement aux plaiſirs; rien n'eſt plus commun dans toutes les langues, que d'exprimer la joie par le *rire*, qui en eſt un effet naturel.

Lycurgue, en légiſlateur éclairé, conſacra des ſtatues du *Ris* dans toutes les ſalles des Spartiates; pour leur donner à entendre qu'ils devoient faire régner dans leurs repas & dans leurs aſſemblées, la ſatisfaction & les ſentimens de la joie honnête, qui, dit Plutarque, eſt le plus agréable aſſaiſonnement de la table & des travaux.

Je connois quelques ouvrages ſur le *ris* & les pleurs, mais ils ne méritent pas aujourd'hui d'être lus, quoiqu'on les doive tous, lors de la renaiſſance des lettres, aux ſavans d'Italie, à l'exception de celui de Joubert (Laurent), intitulé *Traité du ris, de ſes cauſes & de ſes effets*, Paris 1579, *in*-8°. Il eſt bon d'y joindre l'ouvrage de Simon (Léonard), *de naturali & præter naturali riſu*; Meſſanæ 1656, *in*-4°. (*D. J.*)

RIS SARDONIQUE, (*Médecine.*) *ris* involontaire & convulſif, dont le ſurnom eſt tiré du *ſardea* ou *ſardonia herba*, la *ſardoine*, qui priſe intérieurement, eſt un poiſon aſſez actif, dont le principal effet ſe porte ſur les levres & les joues, & y excite des mouvemens convulſifs, de façon que les malades empoiſonnés meurent avec la figure d'un homme qui rit; cette plante n'eſt autre choſe que la renoncule

renoncule ſauvage à feuilles d'api, très-commune dans l'île de Sardaigne, qui eſt, ſuivant Dioſcoride, plus veloutée, plus haute, & a les feuilles plus découpées que les autres eſpeces; on l'appelle auſſi communément, *l'api ſauvage*. Appulée, à cauſe de ſa qualité vénimeuſe, lui a donné le nom d'*herbe ſcélérate*. *Voyez* RENONCULE.

Le *ris ſardonique* eſt auſſi connu ſous le nom de *ſpaſme cynique*, & cette dénomination lui vient de ce que les lévres, dans cet état de convulſion, imitent la figure de celles d'un chien lorſqu'il grince des dens; *cynique* eſt dérivé de κυνος qui veut dire *chien*.

La réfraction convulſive des angles des lévres, qui conſtitue proprement le *ris ſardonique*, peut n'avoir lieu que d'un côté, & alors la bouche ſera de travers, comme il arrive dans quelques attaques de paralyſie & d'épilepſie; plus ſouvent les deux angles rétirés laiſſent les dents à découvert & caractériſent mieux la maladie; quelquefois auſſi les muſcles du nez, des paupieres, de la face, le muſcle peaucier, ſont affectés de façon que toute la face eſt en convulſion; il y a des cas où le mal ſe répand dans les yeux, dans la langue, & s'étend même, comme Cœlius Aurelianus l'a obſervé, juſqu'au cou & aux épaules, de façon que le malade eſt dans l'attitude d'un porte-faix qui fait des efforts violens pour ſoulever & tranſporter un fardeau. Cette maladie eſt ſouvent précédée, ſuivant Avicenne, d'une légere douleur dans les os de la face, avec engourdiſſement & palpitation de la peau qui les recouvre. Lorſqu'elle eſt décidée & bien établie, la ſalive, auparavant retenue par les levres appliquées aux dents, ne trouvant plus cet obſtacle, ſe répand au-dehors; la voix eſt altérée, la maſtication eſt preſque impraticable; il n'eſt pas rare alors, ſelon la remarque de Celſe, de voir ſurvenir la fievre & un changement réitéré dans la couleur du viſage.

L'uſage de la renoncule ſauvage n'eſt pas la ſeule cauſe du *ris ſardonique*; des attaques d'épilepſie & de paralyſie peuvent, comme nous avons déja dit, produire dans les muſcles des lévres une altération à-peu-près ſemblable; mais la rétraction de ces muſcles dans la paralyſie n'eſt qu'une fauſſe convulſion occaſionnée par le relâchement des antagoniſtes. Les vices du diaphragme ſont des cauſes aſſez ordinaires du *ris ſardonique*, ſans doute à cauſe de la communication des nerfs qui prennent leur origine de la quatrieme & cinquieme vertebre du cou qui ſe portent à cet organe, & qui fourniſſent quelques ramifications aux lévres; c'eſt un ſymptome très-fréquent dans la paraphrénéſie (*voyez ce mot*), dans les bleſſures du diaphragme, comme l'ont obſervé Pline, Ariſtote, & Hippocrate; ce divin vieillard raconte que Tichon ayant reçu une bleſſure pénétrante dans la poitrine, en retirant l'inſtrument, on laiſſa une petite ſquille de bois qui piqua le diaphragme, à l'inſtant le malade fut ſaiſi d'un *ris* tumultueux, & mourut peu après dans les convulſions; *Epidem. lib. V. aegr.* 94. Le *ris ſardonique* ſurvient quelquefois le neuvieme jour après l'extirpation des teſticules, & il eſt alors un très-mauvais ſigne. Le dérangement de la mâchoire inférieure après des luxations ou des fractures mal ou trop tard réduites, occaſionne auſſi quelquefois, ſuivant le même auteur, une altération dans la ſituation des lévres qui peut imiter le *ris ſardonique*, *lib. de articul.* Le même effet peut encore dépendre d'un vice des muſcles maſſeters; enfin on pourroit ajouter ici toutes les cauſes des convulſions en général qui peuvent auſſi-bien affecter les lévres que toute autre partie.

On ne ſauroit méconnoître cette maladie; ſes ſymptomes frappent au premier coup-d'œil, & ne ſont nullement équivoques. Il eſt moins aiſé de diſtinguer les cauſes auxquelles elle doit être attribuée, & il y auroit du danger à s'y méprendre; on peut cependant s'en aſſurer par le récit du malade & des aſſiſtans, & par l'examen le plus attentif des phénomenes; ce n'eſt que par les autres qu'on peut être inſtruit ſi le *ris ſardonique* eſt la ſuite de l'uſage de cette renoncule vénimeuſe ou d'une bleſſure au diaphragme, ou d'une maladie ou opération pré-

cédente ; on juge ſoi-même ſi la retraction des lévres eſt vraiment convulſive, ou l'effet d'un relâchement paralitique ; dans ce dernier cas, les lévres ne ſont pour l'ordinaire retirées que d'un côté ; elles obéiſſent au moindre effort, & les paupieres du côté oppoſé atteintes de la même paralyſie, ſont abaiſſées ; le tempérament, le genre de vie du malade, les cauſes précédentes peuvent fournir encore des éclairciſſemens ultérieurs ; dans le *ris ſardonique* exactement ſpaſmodique, les deux angles ſont le plus ſouvent retirés, & l'on ne peut, ſans beaucoup de peine, les rapprocher ; ils oppoſent aux efforts qu'on fait une roideur qui en dénote la cauſe.

C'eſt ſans fondement qu'on aſſure que le *ris ſardonique* eſt un *ſymptome toujours très-dangereux* ; cette aſſertion vague, vraie dans quelques cas particuliers, n'eſt pas conforme à toutes les obſervations ; le *ris ſardonique*, effet de la paralyſie ou de l'épilepſie, n'ajoute rien à la gravité & au danger de ces maladies. Dans la paralyſie il n'eſt pas toujours *ſuivi d'une mort ſubite & inattendue* ; on guérit quelques malades qui ont uſé de la *ſardoine*, & quoique Hippocrate ait prononcé que dans une fievre non intermittente, la diſtorſion du nez, des yeux, des ſourcils & des levres, ſont un ſigne de mort prochaine, *Aphor.* 49. *lib. V.* il rapporte lui-même un exemple, *Epidem. lib. III*, qui prouve que ce pronoſtic général ſouffre quelques exceptions. Pithyon dans qui il obſerva ce ſymptome au ſeptieme jour d'une fievre continue, fut très-bien guéri. Lorſqu'il ſe rencontre avec une extrême foibleſſe, on peut aſſurer avec cet habile médecin, qu'il n'y a plus aucun eſpoir, *Coacar. prænot. cap. j. n°.* 74. ce qui lui eſt commun avec toutes les autres convulſions ; *voyez* SPASME, SPASMODIQUE, MOUVEMENT. Dans d'autres cas, comme Menjot l'a remarqué, il peut préparer & annoncer un mouvement critique, un tranſport ſubit des humeurs vers les parties inférieures, ou une hémorragie par le nez.

La ſeule eſpece de *ris ſardonique* produite par la renoncule, mérite ici une attention particuliere pour le traitement ; les autres eſpeces ou n'en ſont pas ſuſceptibles, ou n'exigent d'autres remedes que ceux qui ſont appropriés aux maladies dont elles ſont ſymptomes. Le ſecours le plus efficace & le plus prompt pour ces malades empoiſonnés, eſt ſans contredit l'émétique. Aétius, Paul d'Egine, Dioſcoride, *&c.* s'accordent tous à le preſcrire, nullement retenus par la cauſticité qu'ils attribuent à cette plante ; dès que l'émétique a fini ſon effet, ils conſeillent l'hydromel pris abondamment ; le lait, les huiles, les frictions, les douches, les embrocations avec des remedes chauds & pénétrans, celles qu'on fait avec l'huile, excellentes en général dans les convulſions, ne ſeroient pas employées ſans ſuccès : les bains d'*hydrelæum*, ou d'un mélange d'huile & d'eau, ſont auſſi très-convenables ; mais il faut avoir ſoin de frotter & d'oindre le malade au ſortir du bain. Du reſte, on peut ici employer les toniques, les nervins, les anti-ſpaſmodiques, les amers, le quinquina, le ſel ſédatif, & tous les médicamens fétides compris dans la claſſe des anti-hyſtériques.

Ris ſardonique, ſe prend auſſi ſouvent dans le figuré pour exprimer un *ris* qu'on eſt obligé d'affecter ſans en avoir le moindre ſujet, ou lorſqu'on auroit plutôt lieu d'être triſte ou en colere : tel eſt l'état d'un homme qui entend raconter une hiſtoire plaiſante dont il eſt lui-même l'objet anonyme & inconnu tourné en ridicule, comme dans les fourberies de Scapin le bon homme Géronte eſt forcé à rire par le récit de la tromperie qu'on vient de lui faire ; tel eſt auſſi le cas d'un homme qui veut faire paroître du courage en riant lui-même le premier, ou feignant de rire du ridicule dont on le couvre, comme il eſt arrivé à certain hiſtrion, ariſtarque de profeſſion, qui baſoué juſtement en plein théâtre, affecta de mêler ſes *ris* aux éclats qui partoient de toute part ; mais il avoit mangé de la ſardoine, & il ne rioit que du bout des levres. (*m*)

RIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *Voyez* RIZ.

RIS, (*Marine.*) rang d'œillets, avec des garcettes qui ſont en-travers d'une

voile, à une certaine hauteur. Les garcettes servent à diminuer les voiles par le haut, quand le tems eſt mauvais; ce qui s'appelle *prendre un ris*. *Voyez* PRENDRE UN RIS.

RIS *de veau*, *terme de boucherie*; glande qui eſt ſous l'éſophage des veaux; elle a deux parties, l'une qu'on appelle autrement *la fageue*, qui eſt blanche & ridée, & l'autre *la gorge*. C'eſt une glande que les médecins appellent dans le corps humain *thymus*. (*D. J.*)

RISANA, (*Géog. mod.*) ville de la Dalmatie, ſur la côte du golphe de Veniſe, au fond du golphe Cataro. Les Turcs l'ont ruinée. (*D. J.*)

RISANO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'Iſtrie. Elle ſe jette dans le golphe de Trieſte, environ à 3 milles de la ville de Capo-d'Iſtria. Cette riviere eſt le *Formio* des anciens. (*D. J.*)

RISBAN, ſ. m. (*Hydraul.*) eſt un fort de maçonnerie conſtruit dans la mer ſur lequel on place de l'artillerie pour la défenſe d'un port. Tel étoit le fameux risban bâti par Louis XIV. au milieu des jettées qui conduiſoient à Dunkerque, & qui a été démoli à la paix de 1712. Ce risban étoit de forme triangulaire, avec de belles cazernes pour 100 hommes de garniſon, deux grandes citernes, des magaſins pour les munitions de guerre & de bouche, une communication avec la ville, & trois rangs de batterie ſur ſon rempart, où l'on pouvoit mettre 54 pieces de canon. (*K*)

RISBERME, ſ. f. (*Hydraul.*) eſt une retraite en talus que l'on donne au-delà & au pié de la jettée d'un port pour en aſſurer les fondations contre les courans d'eau ou affouillemens de la mer. On remplit cet eſpace de faſcines & de grillages, dont les compartimens ſont arrêtés par des plançons, & remplis de pierres dures pour les entretenir plus ſolidement. (*K*)

RISCUS, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot ſignifie quelquefois chez les Romains un *coffre*, un *bahut* couvert de peau; d'autres fois il ſe prend pour un *panier* d'oſier ou de jonc pour mettre du linge, & d'autres fois pour une eſpece d'*armoire* taillée dans le mur d'une maiſon, & qui ſervoit pareillement pour y ſerrer du linge, autres effets de ménage. (*D. J.*)

RISENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de Pruſſe, ſur la Liebe, avec un château, près de Freyſtad; elle étoit autrefois la réſidence des évêques de Warméranie. (*D. J.*)

RISIBILITÉ, (*Logiq.*) faculté de rire; tout le monde répete après Ariſtote, que c'eſt le propre de l'homme; cependant en ſoutenant cette propoſition on avance une choſe aſſez obſcure, & peut-être très-conteſtable; car ſi l'on entend par *riſibilité*, le pouvoir de faire l'écartement des angles des lévres, qui a lieu quand on rit, il ne ſeroit pas, je penſe, impoſſible de dreſſer des bêtes à y parvenir. Si on comprend dans le mot *riſibilité* non-ſeulement le changement que le rire fait dans le viſage, mais auſſi la penſée qui l'accompagne & qui le produit, & qu'on entende par *riſibilité* le pouvoir de rire en penſant, toutes les actions des hommes deviendront des propriétés de cette maniere, parce qu'il n'y en a point qui ne ſoient propres à l'homme ſeul, ſi on les joint avec la penſée; telle ſera l'action de marcher, de manger, parce que l'homme penſe en marchant & en mangeant; cependant encore ces exemples ne ſeront pas certains dans l'eſprit de ceux qui attribuent des penſées aux bêtes. (*D. J.*)

RISIGALLUM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'arſénic d'un jaune vif ou rouge. *Voyez* RÉALGAR.

RISQUE, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le hazard qu'on court d'une perte, d'une dommage, *&c.* *Voyez* HAZARD.

Il y a un grand riſque à prêter ſon bien à crédit aux grands ſeigneurs, aux femmes non-autoriſées par leurs maris, & aux enfans mineurs.

Skinner fait venir ce mot du terme eſpagnol *riſco*, roide; Covarruvias le dérive de *rigeo*; dans le grec barbare on dit ριζικαρω pour *periclitor*, je hazarde, & ριζικον pour lot ou hazard. Skinner croit que ces mots, auſſi-bien que le mot *riſque*, peuvent être déduits de ριπτω, ριπτω του κυβου, *je jette le dé*.

Pour prévenir le riſque que courent ſur mer les marchandiſes & envois, on a coutume de les faire aſſurer. *Voyez* POLICE D'ASSURANCE.

Le riſque de ces marchandiſes commence au tems où on les porte à bord. C'eſt une maxime conſtante que l'on ne doit jamais riſquer tout ſur un ſeul fond, ou ſur le même vaiſſeau; cette maxime apprend à ceux qui aſſurent, qu'ils doivent agir en cela avec beaucoup de prudence, & ne pas trop hazarder ſur un vaiſſeau unique, attendu qu'il y a moins de *riſque* à courir ſur pluſieurs enſemble que ſur un ſeul.

RISQUER, v. act. (*Gram. Com. & Jeu.*) expoſer ſon bien, ſa marchandiſe, *&c.* ſans craindre de le perdre, dans l'eſpérance d'un grand profit. Il y a de l'imprudence à *riſquer* lorſque le péril eſt évident.

RISSOLE, ſ. f. (*Gram. & Cuiſine.*) ſorte de pâtiſſerie ou de friture faite de viande ſeche, épicée, enveloppée dans de la pâte, & cuite au beurre ou au ſain-doux.

RISSOLER. v. act. (*Cuiſine.*) cuire ou rôtir au feu une viande, juſqu'à ce qu'elle ait pris une couleur rouſſe.

RISSONS, *terme de galere*, (*Marine.*) ce ſont des ancres qui ont quatre branches de fer.

RIT, ſ. m. (*Théolog.*) eſt une maniere d'obſerver les cérémonies religieuſes qui eſt propre à telle ou telle égliſe, à tel ou tel dioceſe. *Voyez* CÉRÉMONIE.

Les peuples de l'Orient, comme les Arméniens, les Maronites, *&c.* célébrent le ſervice divin ſuivant le *rit* grec. L'Occident ſuit le *rit* latin, ou celui de l'Egliſe romaine. Les différens dioceſes, ſur-tout en France, ne s'y attachent pourtant que pour le fond. Car en fait de *rit*, il n'y point d'uniformité générale, chaque égliſe ayant ſes uſages propres établis de tems immémorial, dont elle eſt en poſſeſſion, & qu'elle eſt en droit de ſuivre. Ainſi l'on dit à cet égard le *rit* pariſien, le *rit* ſénonois, *&c.*

On diſtingue cependant dans l'occident trois ſortes de *rits* principaux. Le *rit* grégorien, ainſi nommé de S. Grégoire le grand, pape, & c'eſt le même que le *rit* romain proprement dit. Le *rit* embroiſien, qui a pour auteur S. Ambroiſe, & qui eſt encore aujourd'hui en uſage dans l'égliſe de Milan; & le *rit* moſarabique, autrefois reçu dans toute l'Eſpagne, & dont il ſubſiſte encore des veſtiges dans les égliſes de Tolede & de Séville. *Voyez* MOSARABE, AMBROISIEN & GRÉGORIEN.

Les Anglois, qui ſuivoient autrefois le *rit* romain, l'ont changé du tems de la prétendue réformation, en un *rit* que leurs évêques & quelques théologiens compoſerent ſous le regne d'Edouard VI. & qui eſt contenu dans le livre qu'ils nomment les *communes prieres*. *Voyez* RITUEL.

RITES, TRIBUNAL DES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un tribunal compoſé de mandarins & de lettrés chinois, dont la deſtination eſt de veiller ſur les affaires qui regardent la religion, & d'empêcher qu'il ne s'introduiſe dans le royaume de la Chine, les ſuperſtitions & innovations que l'on voudroit y prêcher. Ce tribunal eſt, dit-on, preſqu'auſſi ancien que la monarchie; les mandarins qui le compoſent ſont de la ſecte des lettrés, c'eſt-à-dire, ne ſuivent aucune des ſuperſtitions adoptées par les bonzes & par le vulgaire. Cependant on accuſe quelques-uns de ces lettrés de ſe livrer en particulier à des pratiques ſuperſtitieuſes, qu'ils déſavouent & condamnent en public. On croit que c'eſt à ce tribunal que la Chine eſt redevable de la durée des principes de la religion des lettrés chinois, qui eſt exempte d'idolâtrie, vû qu'elle n'admet qu'un ſeul dieu, créateur & conſervateur de l'univers. *Voyez* TYEN-TCHU.

Le *tribunal des rites* a donc le département des affaires religieuſes; il eſt chargé de faire obſerver les anciennes cérémonies; les arts & les ſciences ſont ſous ſa direction, & c'eſt lui qui examine les candidats qui veulent prendre des degrés parmi les lettrés. Il fait les dépenſes néceſſaires pour les ſacrifices & pour l'entretien des temples; enfin c'eſt lui qui reçoit les embaſſadeurs étrangers, & qui regle le cérémonial que l'on doit obſerver. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* parmi les Chinois.

RITES (*Congrégation des*), *Hiſt. mod.* eſt celle qui fixe les cérémonies eccléſiaſtiques, dans toute l'étendue de la catholicité, qui forme les rituels, miſſels, bréviaires, offices particuliers & autres livres employés dans l'égliſe; qui regle les canoniſations, les fêtes, les proceſſions, les bénédictions, les enterremens, les prédications, les rubriques; qui maintient l'obſervation des cérémonies, des uſages & de la tradition des anciennes égliſes; qui décide des préſéances & des prétentions du clergé ſéculier ou régulier, du culte des images; qui donne certaines diſpenſes ou permiſſions, par exemple, aux prêtres, celle de garder leur calotte en diſant la meſſe, quand il y a lieu de le permettre, & autres choſes ſemblables.

Lorſqu'il s'agit dans cette congrégation de traiter de la canoniſation de quelques ſaints, on tient des aſſemblées extraordinaires où aſſiſtent pluſieurs cardinaux, prélats & théologiens, trois auditeurs de rote, & le promoteur de la foi, qui eſt un avocat conſiſtorial, chargé de propoſer des objections, & de conteſter les preuves de ſainteté que l'on produit, pour donner occaſion de mettre la choſe dans un plus grand jour; (c'eſt ce qu'on appelle vulgairement l'*avocat du diable*) pluſieurs médecins & chirurgiens, chargés de vérifier ce qu'il peut y avoir de naturel & de phyſique dans les faits que l'on produit comme miracles, pour établir la ſainteté du bienheureux: pluſieurs théologiens appellés *conſulteurs*. Il ſe tient diverſes congrégations préparatoires avant celle où préſide le pape, pour ordonner la cérémonie de la béatification ou de la canoniſation. *Voyez* le traité du pape Benoît XIV. *de ſervorum beatificatione*. (+)

RITOURNELLE, ſ. f. *en Muſique*, eſt un morceau de ſymphonie, aſſez court, qui ſe met en maniere de prélude, à la tête d'un air, dont ordinairement elle annonce le chant; ou à la fin, & alors elle imite la fin du même chant; ou dans le milieu du chant, pour repoſer la voix, pour ajouter à l'expreſſion, ou ſimplement pour embellir la piece.

Dans les partitions ou recueils de muſique italienne, les *ritournelles* ſont ſouvent déſignées par les mots *ſi ſuona*, qui ſignifient que l'inſtrument qui accompagne, doit répéter ce que la voix a chanté. *Voyez* RÉPÉTITION.

Ritournelle vient de l'italien & ſignifie proprement petit retour, *ritornello*. (*S*)

RITUEL, ſ. m. (*Théolog.*) livre d'égliſe qui enſeigne l'ordre & la forme des cérémonies qui doivent être obſervées en célébrant le ſervice divin, dans une égliſe particuliere, dans un diocèſe, dans un ordre religieux, *&c.* *Voyez* RIT & CÉRÉMONIE.

Les anciens payens avoient auſſi leurs rituels, *rituales libri*. Ceux des Etruriens ou Toſcans étoient les plus fameux. Ces livres contenoient les rits & les cérémonies qu'on devoit obſerver en bâtiſſant une ville, en conſacrant un temple ou un autel, en faiſant des ſacrifices ou des apothéoſes, en diviſant les tribus, curies ou centuries, en un mot dans tous les actes publics de religion. On trouve dans le livre de Caton *de re ruſticâ*, différens paſſages par leſquels on peut ſe former quelque idée des *rituels* des anciens.

On peut regarder le lévitique, comme le *rituel* des anciens Hébreux; car les Juifs modernes & les rabbins ont imaginé une foule de cérémonies dont il n'y a pas la moindre trace dans les livres de Moïſe.

Les chrétiens ont eu auſſi leurs *rituels* dès la premiere antiquité, comme il paroît par les anciennes liturgies des Grecs & des Latins, par les ſacramentaires des papes Gélaſe & S. Grégoire le grand. Ces *rituels* ſont en grand nombre, tant ſur la célébration de l'office divin, que ſur la maniere d'adminiſtrer les ſacremens, & ſur les autres cérémonies de l'égliſe. Pluſieurs ſavans du dernier ſiecle, & entr'autres dom Menard & dom Martenne ſe ſont beaucoup appliqués à la recherche des anciens *rituels*, & ont procuré l'édition de quelques-uns.

M. de Vert, qui a beaucoup écrit ſur ces matieres, remarque que dans quelques *rituels* on ne s'eſt pas contenté de rapporter ſimplement, ou de preſcrire les rits & les cérémonies, comme les paroles qu'on doit réciter, les actions & les geſtes qu'on doit obſerver pour rendre les

cérémonies plus auguſtes, mais encore qu'on en a cherché des raiſons myſtiques, inventées après coup, & qui ne ſont point les vraies raiſons de l'inſtitution. De Vert, *explicat. des cérémon. & liturg. de l'Egliſe.*

RITUELS, (*Antiq. étruſq.*) *rituales*, eſpece d'écrits ſacrés chez les anciens Etruſques, dans leſquels écrits les loix & la diſcipline des aruſpices étoient contenues; d'où vient qu'on les nommoit auſſi *aruſpici libri. Voyez* Struvius, *Synt. antiq. rom. cap. vj.* (*D. J.*)

RITUMAGUS, (*Géogr. anc.*) manſion intermédiaire de *Rotomagus*, Rouen, & de *Petromantalum*, *Magni*. Dans l'itinéraire d'Antonin & la table Théodoſienne, c'eſt *Radepont*, à quatre lieues de Rouen, où étoit un fortereſſe qui ſoutint un ſiege devant Philippe-Auguſte en 1202. *Notic. des Gaul.* d'Anville, *p.* 556. (*C.*)

RIVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Trentin, à l'embouchure de la riviere du même nom, dans le lac de Guarda, à ſix lieues au ſud-oueſt de Trente. Elle fut priſe en 1603 par les François qui l'abandonnerent peu de tems après. *Long.* 28. 20. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

RIVAGE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt le bord de la mer. On dit les *bords* de la riviere.

RIVAGE, (*Comm.*) On appelle à Paris *droit de rivage* un octroi qui eſt levé ſur tous les bateaux chargés de marchandiſes, qui y arrivent par la riviere, & qui ſéjournent dans les ports. *Dictionnaire de Comm. & de Trévoux.*

RIVAGE, (*Comm.*) ſe dit auſſi du chemin que les ordonnances touchant le commerce réſervent ſur les bords des rivieres pour le tirage & halage des bateaux. Par l'ordonnance de la ville de Paris de 1672, le chemin ou *rivage* doit être de vingt-quatre piés de large ou de *lé*, comme dit cette ordonnance; en d'autres endroits il ne doit être que de dix-huit piés. *Diction. de Comm. & de Trévoux.*

RIVERAGE, ſ. m. (*Comm.*) droit domanial & quelquefois ſeulement ſeigneurial, qui ſe paie pour chaque courbe de chevaux qui tirent les bateaux, ſoit en montant ſoit en deſcendant la riviere. Ce droit eſt établi pour entretenir les chemins qui ſont réſervés le long des rivages pour le tirage de ces bateaux. En 1708, par déclaration du roi du 29 Décembre il fut ordonné une levée par doublement au profit de Sa Majeſté, de tous les droits de péages, pontenages, *riverages*, &c. dans toute l'étendue du royaume. *Dictionn. de Comm.*

RIVAL, ſ. m. (*Gramm.*) terme de relation qui s'applique à deux perſonnes qui ont la même prétention.

Le mot *rival* ſe dit proprement d'un compétiteur en amour. Les intrigues des comédies & des romans ſont aſſez ſouvent fondées ſur la jalouſie de deux *rivaux* qui ſe diſputent une maîtreſſe. On applique auſſi ce terme à un antagoniſte dans d'autres pourſuites.

Les Juriſconſultes font venir ce mot de *rivus*, ruiſſeau commmun a pluſieurs perſonnes qui viennent y puiſer de l'eau, *quod ab eodem rivo aquam hauriant*: & Donas prétend que *rival* a été formé de *rivus*, parce que les animaux prennent ſouvent querelle, lorſqu'ils viennent boire en même tems au même ruiſſeau. Mais Cœlius Rhodiginus dit (& cette étymologie eſt beaucoup plus ſenſée) qu'anciennement on appelloit rivaux, *rivales*, ceux dont les terres étoient ſéparées par une fontaine ou un ruiſſeau, dont le cours étant ſujet à être détourné ſuivant différentes routes, occaſionnoit entre les voiſins des diſputes & des procès fréquens. C'eſt ce qu'on voit tous les jours à Paris entre les porteurs d'eau qui viennent pour remplir leurs ſeaux à la même fontaine. Cette coutume de ſéparer les terres par de petits canaux ou ruiſſeaux, a lieu dans les prairies voiſines d'un gros ruiſſeau ou d'une riviere dont on fait entrer l'eau dans les prés, en ſorte qu'il n'eſt permis aux particuliers ni d'en retenir ni d'en détourner le cours au détriment de leurs voiſins.

Horace dit qu'un auteur trop amoureux de ſes ouvrages, court riſque d'en être amoureux tout ſeul & ſans avoir de *rival*:

Quin ſine rivali *teque & tua ſolus amares.*
Art. poét.

& la Fontaine a dit d'un homme laid, & cependant épris de lui-même,

Un homme qui s'aimoit ſans avoir de rivaux.

RIVALITE, ſ. f. (*Bell. lettr.*) concurrence de deux perſonnes à une même choſe ſur laquelle elles ont des prétentions. *Voyez* RIVAL.

RIVALLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans les terres de Labour, à huit lieues de la capitale. (*D. J.*)

RIVE, ſ. f. (*Gram.*) bord en général. On dit la *rive* ou les *rives* d'un fleuve. La *rive* d'un bois.

RIVES, (*Com.*) Les meſureurs de grains appellent ainſi les deux bords du côté de la radoire ou racloire dont ils ſe ſervent pour rader les grains de deſſus les meſures. *Voyez* RADOIRE.

RIVE, (*Soierie.*) bord de la chaîne tendue ſoit à droite, ſoit à gauche. On dit auſſi *rive de l'étoffe*.

RIVER, v. act. (*terme de Serrur. Coutel. Tailland. & autres Arts méchan.*) c'eſt rabattre la pointe d'un clou, & y faire une nouvelle tête pour l'affermir.

RIVER, *en terme d'Eventailliſte*, c'eſt raſſembler toutes les fleches d'un éventail vers le centre; par le moyen d'un clou qui traverſe tous les brins, une des têtes du clou à vis, & taraudée, & ſe viſſe ſur la tige du clou qui eſt faite en vis de ce côté; l'autre tête eſt *rivée*.

RIVER, *en terme de Fourbiſſeur*, c'eſt rabattre l'extrémité de la ſoie ſur le bouton du pommeau, en ſorte que cette extrémité ſoit faite en forme de tête de clou qui retient ſur la ſoie le pommeau & toutes les pieces qui y ſont enfilées.

RIVER, *en Horlogerie*, c'eſt rabattre à coups de marteau, & quelquefois par le moyen d'un poinçon, les parties d'une piece de métal ſur une autre piece, pour les faire tenir enſemble. *Voyez* RIVURE, POINÇON A RIVER, POINÇON A COUPER.

RIVER, *en terme d'Orfévre en groſſerie*, c'eſt arrêter une piece ſur une autre à laquelle on a pratiqué une eſpece de clou qu'on écraſe, & qu'on lime imperceptiblement ſur le trou chamfré ou fraiſé. *Voyez* CHAMFRER.

RIVERAINS, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) ſont ceux qui ont des héritages ou quelque droit de ſeigneurie & de juſtice au bord d'un fleuve, d'une riviere ou ruiſſeau, ou même ſur la rive d'une forêt. *Voyez l'Ordonnance des eaux & forêts.* (*A*)

RIVET, ſ. m. *terme de Manege*, c'eſt l'extrémité du clou qui eſt rivé ou retrouſſé ſur la corne, & qui paroît quand on a ferré les chevaux. *Richelet.* (*D. J.*)

RIVET, (*Serrur. Tailland Coutel.*) clous rivés pour arrêter quelques pieces avec d'autres. *Voyez* RIVET.

RIVET, (*Cordonn.*) couture intérieure du ſoulier. *Voy.* TRANCHE-FIL.

RIVETIER, ſ. m. *terme & outil de Ceinturier*, qui leur ſert pour faire des petits yeux d'étain pour river & attacher pluſieurs pieces de cuir enſemble.

Cet outil eſt une eſpece de petit poinçon rond de la longueur d'un pouce ou deux, dont un des bouts eſt tranchant tout-au-tour & creux en-dedans, au milieu duquel creux eſt encore une petite pointe pour faire le trou du milieu de l'œil qu'il vient de former.

RJUGAN, *ou* DJUGAN, *vulgairement* DJUGANNUKI, (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon d'origine chinoiſe, dont les branches ſont minces, les feuilles partagées en cinq lobes, la fleur en forme de roſe & d'une parfaite blancheur. Son fruit qui eſt ramaſſé en grappes, eſt de la groſſeur d'une noix & contient une pulpe noire, molle douce, avec un noyau de couleur cendrée, dur & d'un goût fade. La pulpe que les Japonois trouvent délicieuſe, a le goût d'une ceriſe ſeche, qu'on auroit fait cuire au vin & au ſucre.

On diſtingue deux autres eſpeces du même arbre, qui ſe nomment *roganna* & *ritsji*.

RIVIERE, ſ. f. (*Gramm.*) maſſe d'eau courante dans un lit, la plus grande après le fleuve. Les pluies forment les fontaines, les fontaines forment les ruiſſeaux, les ruiſſeaux forment les *rivieres*. Les *rivieres* groſſies, & ſe rendant à la mer ſans perdre leur nom, s'appellent *fleuves*.

On dit que la *riviere* eſt marchande, quand elle n'a ni trop ni trop peu d'eau, en

ſorte que les bateaux qu'elle porte, peuvent atriver à leur deſtination.

RIVIERE, (*Géogr. mod.*) ce mot ſynonyme à celui de *fleuve*, ſe dit d'un aſſemblage d'eaux qui partant de quelque ſource, coulent dans un lit ou canal d'une largeur & d'une étendue conſidérable, pour aller ordinairement ſe jetter dans la mer. *Voyez* FLEUVE.

Quant au rapport que les *rivieres* peuvent avoir avec les montagnes, en tant qu'elles en tirent leur origine. *Voyez* MONTAGNES.

L'eau ſi néceſſaire & ſi commode pour la vie, a invité la plûpart des hommes à établir leurs demeures près du courant des eaux; & celles des *rivieres* étant ordinairement douces & fort bonnes à boire, il eſt arrivé de-là, que preſque toutes les villes ont été bâties au bord des *rivieres*.

Les gens de mer donnent quelquefois aux *rivieres* les noms des villes les plus conſidérables qui ſoient près de leurs embouchures; par exemple, ils appellent la Seine, la *riviere de Rouen*, la Loire la *riviere de Nantes*, la Tamiſe la *riviere de Londres*, le Tage la *riviere de Lisbonne*, & ainſi de pluſieurs autres.

Il eſt bon de remarquer que comme les *rivieres* coulent tantôt vers une certaine région du monde, tantôt vers une autre, on s'eſt en quelque maniere accordé à regarder comme la droite d'une *riviere*, le rivage qui eſt à la droite d'un homme qui ſeroit ſuppoſé marcher dans le lit de cette *riviere*, en allant vers ſon embouchure; & le rivage qu'il auroit à gauche eſt conſidéré comme la gauche de la *riviere*.

Nous ne traiterons pas ici de l'origine des *rivieres*; c'eſt une queſtion purement phyſique, mais nous mettrons ſous les yeux du lecteur, les noms, le cours & les branches des principales *rivieres* de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique; & c'eſt à quoi la table ſuivante eſt deſtinée

Les rivieres *d'Europe ſont*,

		Appellées anciennement		*Coulent à*	
En Suede,	Le Dalcarle, Le Kimi, Le Torno, L'Elſe.				A l'Eſt. Au ſud-oueſt.
En Dannemarck & en Norwege,	Il n'y en a point de conſidérable.				
En Moſcovie,	Le Volga, Le Don, La Dwna.		Rha, Thanaïs,		De l'eſt au ſud. De l'eſt à l'oueſt. Au nord-oueſt.
En France,	La Seine, La Loire, Le Rhône, La Garonne.		Sequana, Ligeris, Rhodanus, Garumna.		Nord-oueſt. Oueſt. Sud. Nord-oueſt.
En Allemagne,	Le Danube, Le Scheld, La Meuſe, Le Rhein, L'Elme, Le Weſer, L'Elbe, L'Oder,		Danubius *ou* Iſter, Scaldis, Moſa, Rhenus, Amaſius, Viſurgis, Albis, Odera *ou* Viadrius.		Eſt. Du Nord à l'oueſt. Nord-oueſt. Nord.

En Pologne

En Pologne,	Le Nieper,	Appellées anciennement	Boriſtenes,	Coulent à Sud-eſt.
	Le Nieſter,		Tyrus,	
	Le Bogg,		Hypanis.	
	La Wiſtule,			De l'oueſt au nord.
	Le Niemen,			
	Le Duna.			
En Eſpagne,	L'Ebre,		Lerus,	Sud-eſt.
	Le Xucas,		Sucro,	
	Le Guadalquivir,		Bœtis,	Sud-oueſt.
	La Guadiane,		Anas,	
	Le Tage,		Tagus,	
	Le Douzo.		Durius.	Oueſt.
En Italie,	Le Pô,		Eridanus ou Padus,	Eſt.
	L'Adige,		Atheſis,	
	L'Arne,		Arnus,	Sud-oueſt.
	Le Tibre,		Tiberis,	
	Le Volterne.		Vulturnus.	Oueſt.
Dans la Turquie en Europe eſt	Le Danube.		Danubius ou Iſter.	Eſt.
En Ecoſſe,	Le Tay,		Tanus,	Eſt.
	Le Clyde,		Glotta,	Nord-oueſt.
	Le Spey,		Speïa,	Nord.
	Le Dée,		Dea, Diva, Occaſa,	Eſt.
	Le Done.		Dona.	
En Angleterre,	La Tamiſe,		Tameſis,	Eſt.
	Le Severn,		Saba,	Sud-oueſt.
	Le Humber,		Albus,	Eſt.
	L'Ouſe,		Urus,	Sud-Eſt.
	Le Trente,		Triginta,	Nord.
	Le Tine,		Tina,	Eſt.
	Le Twede,		Tiveda,	Eſt.
	Le Medway,		Meduacus,	Du nord à l'eſt.
	Le Kay.		Kayus,	Nord.
En Irlande,	Le Shannon,		Senus,	Sud-oueſt.
	Le Lée,		Sauvenum,	Eſt.
	Le Biackwater,			De l'eſt au Sud.
	Le Barrow,		Birgus,	Sud.
	Le Liff,		Libniu,	
	La Boyne.		Buvinda, Boina.	Nord-eſt.

Les rivieres *d'Asie sont* ;

		Appellées anciennement.		Coulent à	
En Tartarie,	L'Oby,		Margus,		De l'oueſt au nord.
	L'Oëchard,				Nord.
	Le Tartare,				Eſt.
	Le Patiſanga,				
	Le Chezel.		Jaxartes.		Oueſt.
Dans la Chine,	[illegible],				Eſt, & fait différens
	Le Kiang,				méandres,
	Le Ta.		Aſpithra.		Eſt.
Dans l'Inde,	Le Gange,		Ganges.		Sud.
	Le Guenga,				Eſt.
	L'Indus.				Sud-oueſt.
En Perſe,	Le Jihun,		Oxus,		Oueſt.
	Le Palimalon,		*peu conſidérable.*		Eſt.
	L'Ilment,		Arabius,		Sud.
	Le Tiſendan,		Bagradas, Agtadatus.		Sud-oueſt.
	Le Tiritiri,		Moſæus, Rogomanis.		Sud-oueſt.
	Le Sirt.				
Dans la Turquie Aſiatique,	Le Tigil,		Tygris,		Sud-oueſt.
	L'Euphrate.		Euphrates.		

Les principales rivieres *d'Afrique ſont*,

		Appellées anciennement		Coulent à	
En Egypte,	Le Nil.		Nilus.		Nord.
En Barbarie,	Le Guadilbarbar,		Bagradan,		Nord.
	Le Rio-Major.		Macra.		
Dans le Bilédulgerid,	La ſource du Guadilbarbar,		*peu remarquables.*		Nord-oueſt.
	La ſource du Major,				
	Les branches du Gir.		Giras.		Sud-eſt.
Dans le Zaara,	Le corps du Gir,		Giras.		Sud-eſt.
Dans la terre des Negres,	Le Niger.		Niger.		Oueſt.
Dans la Guinée,	Sweria de coſta,				Sud.
	La riviere de Volta.				
Dans la Nubie,	La Riviere Nubia.		*peu conſidérable.*		Nord-eſt.
Dans l'Éthiopie extérieure.	Zaire,				Oueſt.
	Cuama,				Oueſt.
	Riviere de Infanto,				Sud-eſt.
	Zambre.				

Dans l'Ethiopie, intérieure.	Le Nil.	ap. ancien.	coulent à	Nord.

Les principales rivieres *d'Amérique, anciennement inconnues, sont ;*

Dans la nouvelle Eſpagne,	Aucune conſidérable.			
Dans la Nouvelle Grenade,	Rio del norte.			Sud-oueſt.
Dans la Floride.	Rio del Spiritu ſancto.			Sud.
Dans la terre de Canada,	La grande *riviere* de Canada,			Eſt.
	Le Connectient,			Sud.
	La *riviere* de Hudſon,			
	La *riviere* de la Were,			
	La Sequahana,			
	Le Patomeck.			
Dans la terre Arctique,	Aucune connue.			
En terre ferme,	Paria *ou* Orenoque,	coulent à		Nord.
	Maddalena.			
Au Brézil,	Myary,			Nord-eſt.
	Saint-François.			Eſt.
	Paranaiba, qui en reçoit trente autres.			Sud-oueſt.
Dans le pays des Amazones,	La *riviere* des Amazones avec ſes branches.			Nord-eſt.
Dans le Pérou,	Aucune *riviere* conſidérable.			
Dans le Paraguay,	Rio de la Plata.			Sud-eſt.
Dans le Chili,	Aucune *riviere* conſidérable.			
Dans la terre Magellanique, Dans la terre Antarctique,	Aucune connue.			

Les branches remarquables de ces rivieres *ſont ;*

De la Dwina,	La Vaga,	coulent à		Sud-oueſt.
	Le Juga.			Oueſt.
Du Wolga,	Le Soſowaia,			Sud.
	L'occarreca.			Nord-eſt.

De la Seine,	L'Oyse,	Coulent à	Sud-oueſt.
	La Marne,		Sud-oueſt.
	L'Yonne.		Nord-oueſt.
De la Loire,	La Mayenne,		Sud.
	Le Sarte,		Sud-oueſt.
	Le Loir,		Sud-oueſt.
	La Vienne,		Nord-oueſt.
	L'Indre,		Nord-oueſt.
	Le Chere,		Nord-oueſt.
	L'Allier.		Nord-oueſt.
Du Rhône,	La Durance,		Sud-oueſt.
	L'Iſere,		Sud-oueſt.
	La Saône.		Sud.
De la Garonne,	La Dordonne,		Oueſt.
	Le Lot,		Oueſt.
	Le Tarne.		Oueſt.
Du Danube,	Le Pruth,		Sud.
	Le Miſono,		Sud-eſt.
	L'Alanta,		Sud.
	Le Morawa,		Nord.
	Le Teyſſa,		Sud.
	La Drave,		Eſt.
	La Save,		Eſt.
	L'Inn,		Nord-eſt.
	L'Iſer,		Nord-eſt.
	Le Lech,		Nord.
	L'Iler.		Nord.
De la Scheld, ou Eſcaut,	Le Ruppel, qui retourne à l'oueſt, augmenté par		
	Le Sonne,		Nord.
	La Dyle,		Nord.
	Le Demer,		Nord.
			Oueſt.
	Le Dendre,		Nord.
	Le Lys,		Nord-eſt.
	La Scarpe,		Nord-eſt.
	Le Haiſne.		Oueſt.
De l'Elne,	Le Soſt,		Oueſt.
	Le Haiſne.		Oueſt.
Du Rhin,	La Lippe,		Oueſt.
	Le Roer,		Nord-eſt.
	La Moſelle,		Sud-Oueſt.
	La Nahe,		Oueſt.
	Le Meine,		Oueſt.
	Le Necker.		Oueſt.

De la Meuſe,	L Dommel,	Coulent à	Nord.
	Le Niers,		Nord-oueſt.
	Le Roer,		
	L'Ourt,		
	La Sambre,		Nord-eſt.
	Le Semoy,		Oueſt.
	Le Chiers.		
Du Wexer,	L'Aller à l'oueſt, augmenté par Le Leine, L'Ocker,		Nord.
	La Fuld.		
De l'Elbe,	L'Ibenow,		Nord-oueſt.
	Le Hawel,		
	La Saal,		Nord.
	Le Muldaw.		
De l'Oder,	La Warte,		Oueſt.
	Le Bober,		Nord.
	La Neiſs.		Nord-eſt.
Du Nieper,	La Dezna,		Sud-oueſt.
	Le Pripecz.		Nord-eſt.
De la Viſtule,	Le Bugg.		Nord, & tourne à l'oueſt.
Du Niemen,	La Vilna.		Oueſt.
De l'Ebre,	La Segra,		Sud-oueſt.
	La Cinca,		Sud-eſt.
	La Gallega		Sud-oueſt.
	Le Xalo.		Nord-eſt.
Du Guadalquivir,	Le Xenil,		Oueſt.
	La Guadamena.		Sud-oueſt.
La Guadania n'a point de Branche conſidérable.			
Du Tage,	Le Zaras,		Oueſt.
	Le Zezer,		
	Le Gundarrau,		Sud.
	Le Xaruma,		
Du Douro,	Le Touroes,		Nord-oueſt.
	Le Tormes,		
	La Riaza.		Sud-oueſt.

Du Pô,	L'Oglio ;	Coulent à	Sud-eſt,
	L'Adda,		
	Le Teſin,		
	Le Tanero, qui coule à l'eſt, en tournant au nord, eſt augmenté par		
	La Bomirda,		Nord.
	La Stura,		Nord-eſt.
	La Seſſia,		Sud-eſt.
	La Doria Baltia.		
De l'Adige ;	Le Bachiglione.		Sud.
De l'Arne,	L'Elſa,		Nord-oueſt.
	La Sieve.		Eſt, tourne au ſud.
Du Tibre ;	Le Quartitio,		Oueſt.
	La Nera,		Sud-oueſt.
	La Chiane.		Sud-eſt.
Du Voltorno ;	Le Sabato.		Oueſt.

Au reſte, les avantages ſans nombre que procure la jonction des *rivieres* & des mers, ont engagé les grands princes à ſignaler leur regne par des entrepriſes de cette nature. S'il eſt glorieux de les exécuter, c'eſt aſſez d'en concevoir le projet, d'en tenter l'exécution, pour avoir quelque droit à la reconnoiſſance des hommes. La jonction de la mer Baltique & de la mer Caſpienne, celle de l'océan & de la Méditerranée, ont immortaliſé le Czar & Louis XIV. La jonction de l'océan avec la mer Noire, réſultoit infailliblement de la communication que Charlemagne entreprit vers l'an 793 entre le Danube & le Rhin ; & ſi cet ouvrage ne fut pas porté à ſa perfection, de pareils deſſeins n'ont pas beſoin du ſuccès, pour mériter des éloges à leurs auteurs. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.)

RIVIERE *du nord*, (*Géog. mod.*) autrement *Rio-del-Norte*, riviere de l'Amérique ſeptentrionale, & qui tire ſon nom de ſon cours qui eſt du nord au ſud. Elle a ſa ſource fort avant dans les terres, au pays des Padoucas ; elle traverſe tout le nouveau Mexique, & baigne le royaume de Léon où elle a ſon embouchure, ſur la côte occidentale du golfe du Mexique. (*D. J.*)

RIVIERE-ROUGE, (*Géog. mod.*) *riviere* d'Afrique dans la Guinée, c'eſt la *riviere* la plus conſidérable que reçoive le Sénégal ; on l'a appellée *riviere-rouge*, parce que le ſablon de ſon lit eſt de cette couleur, & que ſon eau en prend la teinture, au lieu que celle du Sénégal eſt fort claire. (*D. J.*)

RIVIERE-VERDUN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans l'Armagnac, le long de la Garonne ; il forme une élection qui eſt fertile en froment, ſeigle & avoine. Grenade en eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

RIVIERE, (*Juriſprud.*) les *rivieres* navigables appartiennent au roi, avec leur bord, leur lit, & les îles & attériſſemens qui s'y forment ; les petites *rivieres* appartiennent aux Seigneurs haut-juſticiers, chacun en droit ſoi. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts.* Coquille, Loiſel. (*A*)

RIVIERES, LES (*Géog. mod.*) petit canton de France, ſur la côte occidentale de la preſqu'île du Corantin, vis-à-vis l'île de Guerneſey. Ce canton comprend environ dix paroiſſes ; on y fait beaucoup de ſel blanc. (*D. J.*)

RIVIERE, *dans le commerce des bois flottés*, eſt un courant d'eau ſuffiſant pour amener les bois en trains. Les principales

ſont Beuvron, qui tombe dans l'Yonne à Clamecy; Cure, anciennement Chore, qui tombe dans l'Yonne à Cravant; Armenſon, qui tombe dans l'Yonne à Joigny, Vanne, qui tombe dans l'Yonne à Sens; l'Aube, qui tombe dans la Seine, à Marſilly; la Seine, dans laquelle l'Yonne elle-même tombe à Montereau; & la Marne. L'Yonne, elle ſeule, fournit au moins la moitié de la proviſion.

RIVIERE, ſ. f. (*terme de Blaſon*) piece en forme de champagne au bas de l'écu, ou de faſce au milieu. On la diſtingue par des traits curvilignes qui marquent les flots ou courans d'eau; les berges ſont ondées.

Tremolet de Montpeſat, en Languedoc; *d'azur au cygne d'argent ſur une riviere de même, accompagné en chef de trois molettes d'éperons d'or.*

Raitty de Vitté, en Poitou; *de gueules au cygne d'argent nageant ſur une riviere au naturel, mouvante du bas de l'écu en chef à dextre une comete d'or.*

Paluſte de Chambonneau en la même province, *d'azur à une riviere d'argent en faſce, un cygne de même nageant ſur les ondes, au chef d'or chargé d'une étoile d'azur.* (*G. D. L. T.*)

RIVIN, (*tympan & conduit de*) *Rivin* entreprit de défendre dans une diſſertation publique qu'il fit dans l'univerſité de Leipſick, le ſentiment de ſon pere ſur le trou du tympan dont il a donné la figure, & qui porte ſon nom; on le donne auſſi à des conduits des glandes ſublinguales. *Voy.* TYMPAN, GLANDE & SUBLINGUALE.

RIVINE, RIVINA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice qui a quatre feuilles; le piſtil devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baye ronde pleine de ſuc, qui contient une ſemence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

RIUKU-TSUTFUSI, (*Hiſt. nat. bot.*) c'eſt une plante du Japon qui vient des îles de Liquejos & des Philippines, porte une fleur d'un jaune pâle, en fleur-de-lis, à pétales droits & marqués de points d'un jaune foncé. Une autre plante du même nom a la fleur d'un rouge purpurin, tacheté de pourpre foncé.

RIVO-DEL-SOLE, (*Géog. mod.*) ruiſſeau ou torrent d'Italie dans l'état de l'égliſe; il coule dans la Sabine, & ſe jette dans le Teverone. C'eſt la *Digentia* d'Horace, *liv. I epit. xviij. v.* 104. ſelon Léandre & quelques autres ſavans. (*D. J.*)

RIVO-DI-MOSSO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au duché de Spolette; elle paſſe au pied du bourg de Caminate, à 16 milles de Rome, & ſe jette dans le Tiere, proche du port de Monte Rotondo. Anciennement cette riviere ſéparoit le territoire des Sabins de celui des Cruſtuminiens. (*D. J.*)

RIVOLI, (*Géog. mod.*) en latin *Ripulæ*; ville d'Italie dans le Piémont, ſur le penchant d'une agréable colline, à 6 milles au couchant de Turin; on y compte environ ſept mille ames, entre leſquelles ſe trouvent pluſieurs moines de l'ordre des carmes, des capucins & des dominicains. *Longitude* 25. 8. *lat.* 44. 52.

Le roi de Sardaigne y a un beau palais, embelli par Charles Emmanuel I. de ce nom, duc de Savoie, qui y naquit le 12 janvier 1526. Ce prince étoit un homme de génie, profond politique, magnifique en palais & en égliſes, voluptueux, ſi caché dans ſes deſſeins, qu'on diſoit que ſon cœur étoit plus inacceſſible que ſon pays; plein de valeur, & l'un des grands capitaines de ſon ſiecle. Son ambition démeſurée lui ſuggera le projet de devenir comte de Provence en 1590, & le fit aſpirer au royaume de France pendant la ligue, & à la couronne impériale après la mort de l'empereur Matthias. Cette humeur entreprenante excita contre lui la jalouſie des rois de France, d'Eſpagne, des Allemands & des Vénitiens. Sa ville de Saluce fut priſe par les Maréchaux de la Force & de Montmorenci; enfin voyant par ſa fauſſe politique ſon pays également ouvert aux François & à ſes alliés, il tomba malade à Savillan, & mourut de douleur trois jours après, en 1530, âgé de 78 ans.

RIVOLTATO CANTO, (*Muſiq. ital.*) c'eſt un chant renverſé, qui après avoir

ſervi de deſſus, ſert de baſſe & *rivoltato baſſo*, eſt un chant qui après avoir ſervi de baſſe, ſert de deſſus. (*D. J.*)

RIVURE, ſ. f. les horlogers appellent ainſi la partie d'une piece de métal deſtinée à être rabattue à coup de marteau ſur une autre; pour bien river il eſt néceſſaire de ne réſerver ni trop, ni trop peu de *rivure*; ſi on en laiſſe trop, les coups de marteau ne font que refouler les parties de la *rivure*, ſans les faire entrer dans celles de la piece avec laquelle on la rive; ſi au contraire on n'en laiſſe point aſſez, les parties refoulées ne ſont point aſſez abondantes pour que les pieces rivées puiſſent bien tenir les unes avec les autres; lorſque la *rivure* & la partie dans laquelle elle doit entrer ſont rondes, & que les horlogers craignent que les pieces rivées ne tournent l'une ſur l'autre, ils ont ſoin de faire de petits crans dans la partie ſur laquelle on rabat la *rivure*. Les horlogers donnent encore le nom de *rivure* à la partie d'un pignon ou d'une aſſiette ſur laquelle la roue eſt rivée. *Voyez* ASSIETTE, PIGNON *&c.*

RIVURE, (*terme de Serrurier, de Taillandier, de Coutelier.*) c'eſt la broche de fer qui entre dans les charnieres des fiches pour en joindre les deux aîles.

RIXE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme de palais qui ſignifie une querelle, un débat arrivé entre pluſieurs perſonnes lorſqu'il y a eu des coups donnés, ou des menaces, ou des injures dites. *Voyez* ACCUSATION, CRIME, DÉLIT, INJURE, PLAINTE. (*A*)

RIZ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *oriza*; genre de plante dont la fleur n'a point de pétales. Les ſemences ſont un peu épaiſſes & ovoïdes; elles naiſſent en épi, & elles ſont renfermées dans une capſule qui eſt terminée par un filet. Tournefort. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Comme c'eſt dans les lieux où le *riz* croît, que le ſoin des terres devient pour les hommes une immenſe manufacture, on doit me permettre d'entrer dans quelques détails ſur ce ſujet; d'ailleurs le *riz* demande une culture particuliere, & qui doit être d'autant mieux circonſtanciée, qu'on veut en tranſmettre la pratique en des pays où il ne vient pas naturellement.

Cette plante pouſſe des tiges ou tuyaux de trois à quatre piés de hauteur; plus gros & plus fermes que ceux du blé, noués d'eſpace en eſpace; ſes feuilles ſont longues, charnues, aſſez ſemblables à celles de la canne ou du poireau. Ses fleurs naiſſent à ſes ſommités, & reſſemblent à celles de l'orge; mais les graines qui les ſuivent, au lieu de former un épi, ſont diſpoſées en pannicules ou bouquets, enfermées dans une capſule jaunâtre, ou coque formée de deux balles rudes au toucher, & dont l'une ſe termine en un long filet: on ſait que ſes graines ſont blanches & oblongues.

En général le *riz* ſe cultive dans les lieux humides & marécageux, & dans des pays chauds, du moins à en juger par les contrées où il eſt le plus en uſage, & où il fait la principale nourriture des habitans. Tout le Levant, l'Egypte, l'Inde, la Chine, ſont dans ce cas. Les états de l'Europe où l'on en recueille davantage, ſont l'Eſpagne & l'Italie, & c'eſt de-là que nous vient preſque tout le *riz* que l'on conſomme en France. M. Barrere ayant fait beaucoup d'attention à la culture de cette plante, tant à Valence en Eſpagne, qu'en Catalogne & dans le Rouſſillon, a envoyé à l'académie royale des Sciences, en 1741, un mémoire dont voici la partie la plus eſſentielle.

Pour élever utilement le *riz*, & en multiplier le produit, on choiſit un terrein bas, humide, un peu ſablonneux, facile à deſſécher, & où l'on puiſſe faire couler aiſément l'eau. La terre où l'on le ſeme, doit être labourée une fois ſeulement dans le mois de Mars. Enſuite on la partage en pluſieurs planches égales, ou carreaux, chacun de 15 à 20 pas de côté. Ces planches de terre ſont ſéparées les unes des autres par des bordures en forme de banquettes, d'environ deux piés d'hauteur, ſur environ un pié de largeur, pour y pouvoir marcher à ſec en tout tems, pour faciliter l'écoulement de l'eau d'une planche de *riz* à l'autre, & pour l'y retenir à volonté ſans qu'elle ſe répande. On applanit auſſi le terrein qui

a

a été foui, de maniere qu'il ſoit de niveau, & que l'eau puiſſe s'y ſoutenir partout à la même hauteur.

La terre étant ainſi préparée, on y fait couler un pié, ou un demi-pié d'eau par-deſſus, dès le commencement du mois d'Avril; après quoi on y jette le *riz* de la maniere ſuivante. Il faut que les grains en aient été conſervés dans leur balle ou enveloppe, & qu'ils aient trempé auparavant trois ou quatre jours dans l'eau, où on les tient dans un ſac juſqu'à ce qu'ils ſoient gonflés, & qu'ils commencent à germer. Un homme, piés nus, jette ces grains ſur les planches inondées d'eau, en ſuivant des alignemens à-peu-près ſemblables à ceux qu'on obſerve dans les ſillons en ſemant le blé. Le *riz* ainſi gonflé, & toujours plus peſant que l'eau, s'y précipite, s'attache à la terre, & s'y enfonce même plus ou moins, ſelon qu'elle eſt plus ou moins délayée. Dans le royaume de Valence, c'eſt un homme à cheval qui enſemence le *riz*.

On doit toujours entretenir l'eau dans les champs enſemencés juſques vers la mi-Mai, où l'on a ſoin de la faire écouler. Cette condition eſt regardée comme indiſpenſable pour donner au *riz* l'accroiſſement néceſſaire, & pour le faire pouſſer avantageuſement.

Au commencement du mois de Juin, on amene une ſeconde fois l'eau dans les rivieres, & l'on a coutume de l'en retirer vers la fin du même mois, pour ſarcler les mauvaiſes herbes, ſur-tout la prêle & une eſpece de ſouchet, qui naiſſent ordinairement parmi le *riz*, & qui l'empêchent de profiter.

Enfin on lui donne l'eau une troiſieme fois, ſavoir vers la mi-Juillet, & il n'en doit plus manquer juſqu'à ce qu'il ſoit en bouquet, c'eſt-à-dire juſqu'au mois de Septembre. On fait alors écouler l'eau pour la derniere fois, & ce deſſéchement ſert à faire agir le ſoleil d'une façon plus immédiate ſur tous les ſucs que l'eau a portés avec elle dans les rivieres; à faire grainer le *riz*, & à le couper enfin commodément, ce qui arrive vers la mi-Octobre, tems auquel le grain a acquis tout ſon complément.

On coupe ordinairement le *riz* avec la faucille à ſcier le blé, ou, comme on le pratique en Catalogne, avec une faux dont le tranchant eſt découpé en dents de ſcie fort déliés. On met le *riz* en gerbes, on le fait ſécher, & après qu'il eſt ſec, on le porte au moulin pour le dépouiller de ſa balle. (*a*)

Ces ſortes de moulins reſſemblent aſſez à ceux de poudre à canon, excepté que la

(*a*) Le *riz* doit être choiſi nouveau, bien mondé, gras, blanc, bien net, ne ſentant ni la poudre, ni le rance. Il n'y a guere que le *riz* de Piémont qui ait toutes ces qualités, le *riz* d'Eſpagne étant ordinairement rougeâtre & d'un goût ſalé.

Les Chinois font un vin de *riz* tirant ſur la couleur d'ambre, & d'un goût de vin d'Eſpagne, dont ils ſe ſervent pour boiſſon ordinaire. En quelques lieux d'Europe on en tire auſſi une eau-de-vie très-forte; mais elle eſt défendue en France, auſſi-bien que les eaux-de-vie de grains & de mélaſſe.

Le *riz* dans les Indes orientales eſt d'un très-grand commerce; on y en cultive beaucoup, tant parce que la qualité de la terre y eſt propre, & celle de ſon climat, que parce que les rivieres y ſont nombreuſes & abondantes, & par conſéquent commodes pour en tirer de l'eau, avec laquelle on inonde les champs de *riz* appellés *rizieres*, qui en ſont à portée; car le plus ſouvent la plante de *riz* ne peut bien croître que dans l'eau. Le Malabar, l'île de Ceylan & celle de Java, ſont les lieux qui en donnent du meilleur. La preſqu'île de Malacca & le royaume de Siam en donnent auſſi beaucoup de bon. Ce grain fait la principale nourriture de tous les Indiens; on l'y mange au lieu de pain, & il n'y a point de grain au monde qui engraiſſe autant que celui-là. Les femmes Européennes qui habitent depuis long-tems à Batavia, après qu'elles y ont été accoutumées, le préférent au pain, quoique celui-ci y ſoit à auſſi bon marché qu'en aucun endroit de l'Europe.

Enfin le *riz* ſert beaucoup à y nourrir les équipages des vaiſſeaux marchands, tant des compagnies de l'Europe que des autres particuliers, & cette nourriture eſt beaucoup plus ſaine ſur mer, que le pain ou le biſcuit. On ne voit jamais de ſcorbut ſur les flottes qui retournent des Indes, & qui n'ont alors que du *riz*; au lieu que les vaiſſeaux qui y vont ne manquent jamais, plus ou moins, d'en avoir avec le biſcuit dont ils ſont pourvus.

Le *riz* des Indes eſt beaucoup meilleur que celui d'Europe.

boëte ou chauſſure du pilon y eſt différente. Ce ſont pour l'ordinaire ſix grands mortiers, rangés en ligne droite, & dans chacun deſquels tombe un pilon dont la tête, qui eſt garnie de fer, a la figure d'une pomme de pin, de demi-pié de long, & de 5 pouces de diametre; elle eſt tailladée tout-au-tour, comme un bâton à faire mouſſer le chocolat.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire la force motrice qu'on y emploie, & qui peut différer ſelon la commodité des lieux. En Eſpagne & en Catalogne on ſe ſert d'un cheval attaché à une grande roue, *&c.*

Le *riz* qu'on ſeme dans une terre ſalée, y pullule ordinairement beaucoup plus qu'en toute autre. On en retire juſqu'à 30 ou 40 pour un, par conſéquent, & toutes choſes d'ailleurs égales, les côtes & les plages maritimes y ſeront les plus propres.

Après avoir décrit la maniere dont le *riz* ſe cultive en Europe, il faut indiquer celle des Chinois, qui eſt le peuple le plus induſtrieux à tirer parti du terrein, & celui chez lequel la plus grande ſagacité des laboureurs ſe porte à la culture du *riz*: pour y réuſſir, ils commencent par fumer extraordinairement les terres, & n'en pas laiſſer un ſeul endroit ſans rapport avantageux. Les Chinois ſont bien éloignés d'occuper la terre ſuperflue en objets agréables, comme à former des parterres, à cultiver des fleurs paſſageres, à dreſſer des allées, & à planter des avenues d'arbres ſans rapport, ils croient qu'il eſt du bien public, &, ce qui les touche encore plus, de leur intérêt particulier, que la terre produiſe des choſes utiles. Auſſi toutes leurs plaines ſont cultivées, & en pluſieurs endroits elles donnent deux fois l'an. Les provinces

---

On y en a de deux ſortes, dont l'un eſt meilleur que l'autre. Cette différence ne vient peut-être que des lieux où on le cultive. L'une de ces deux eſpeces ſe ſeme ſur les montagnes, au commencement de la mouſſon ſud-oueſt, qui eſt une ſaiſon fort pluvieuſe & qui dure ſix mois. Cette ſaiſon eſt favorable à celui des montagnes, parce qu'il ſe trouve aſſez humecté par la pluie qui eſt alors très-fréquente; au lieu qu'elle ſeroit nuiſible à celui des plaines, à cauſe des grandes inondations, ſi on le ſemoit pour cette même ſaiſon. C'eſt dans la ſaiſon ſeche, appellée *mouſſon nord-eſt*, qui eſt oppoſée à l'autre, & qui dure auſſi ſix mois, qu'on cultive celui-ci dans les lieux bas & unis, fort horizontalement. C'eſt le *riz* des plaines qui eſt d'une qualité meilleure que celui des montagnes.

Dans le Malabar, quand le *riz* eſt devenu cher par la diſette des récoltes, ou par quelqu'autre cauſe, les familles naturelles du pays qui ſont pauvres & chargées d'enfans, vendent une partie de leur jeuneſſe en état de ſervir, c'eſt-à-dire, depuis l'âge de 12 juſqu'à 20 ans, tant pour avoir de l'argent, afin de faire mieux ſubſiſter le reſte, que pour rendre plus heureux les enfans qui les quittent dans cette occaſion; car ils conſiderent qu'ils ſont mieux entretenus, étant eſclaves chez les Européens, que dans leur propre maiſon.

Enfin le *riz* eſt une bonne marchandiſe dans les pays des Indes où l'on y en cultive point à cauſe de l'ingratitude du terrein, comme, par exemple, les Molucques, l'Arabie & le golfe Perſique.

Il y a dans le Japon une eſpece de *riz* dont le grain eſt fort petit, très-blanc, & le plus excellent qu'il y ait au monde, & il eſt auſſi nourriſſant qu'il eſt délicat. Les Japonois n'en laiſſent ſortir que très-peu de leurs îles. Les Hollandois en apportent tous les ans un peu à Batavia. Les naturels de ces îles en font une liqueur vineuſe qu'ils appellent *facki*.

Les Indiens ſont une eau par décoction, ou une eſpece de tiſanne avec du *riz* ordinaire, laquelle ils nomment *candgi*: elle ſert de boiſſon à pluſieurs malades, mais ſur-tout elle eſt excellente dans toutes les eſpeces de cours de ventre, & en particulier pour la dyſſenterie: elle eſt univerſellement en uſage dans les Indes pour cela. On s'en ſert de même, & ſur-tout dans cette derniere maladie, ſur les vaiſſeaux des Européens qui y voyagent de tous cotés.

Il y en a de pluſieurs eſpeces aux Indes, & peut-être leur nombre eſt d'environ cinq ou ſix.

Les Européens recueillent beaucoup de *riz* en Eſpagne, en Italie & dans leurs colonies d'Amérique. C'eſt principalement dans la Caroline, colonie Angloiſe, que cette ſemence ſe cultive avec ſuccès. Les calculateurs les plus modérés eſtimoient généralement, en 1740, que le *riz* de la Caroline qui ſe débitoit en Europe, faiſoit entrer annuellement dans la grande-Bretagne 80000 liv. ſterlings, ou 1 million 800000 liv. tournois environ. Le prix du frêt & les droits de commiſſion, article d'un grand poids dans la balance du commerce d'Angleterre, étoient compris dans cette ſomme. Ce calcul portoit ſur la ſuppoſition que quand l'année étoit bonne, on recueilloit juſqu'à 80000 bariques de *riz* dans cette province, chaque barique peſant 400 livres; & qu'en prenant une meſure moyenne depuis ſept ans, on pouvoit établir les récoltes ſur le pied de 50000 bariques. Le commerce de cette denrée a encore dû beaucoup augmenter par les encouragemens que les Anglois ont donnés à leurs colonies. C'eſt dans le Portugal, la Hollande, l'Allemagne & les pays du Nord que ſe débite preſque tout ce *riz*. (†)

du midi ſont celles qui produiſent le plus de *riz*, parce que les terres ſont baſſes & le pays aquatique.

Les Laboureurs jettent d'abord les grains ſans ordre ; enſuite quand l'herbe a pouſſé à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, ils l'arrachent avec ſa racine, & ils en font de petits bouquets ou gerbes qu'ils plantent au cordeau on en échiquier, afin que les épis appuyés les uns ſur les autres, ſe ſoutiennent aiſément en l'air, & ſoient plus en état de réſiſter à la violence des vents.

Quoiqu'il y ait dans quelques provinces des montagnes déſertes, les vallons qui les ſéparent en mille endroits, ſont couverts du plus beau *riz*. L'induſtrie chinoiſe a ſçu applanir entre ces montagnes tout le terrein inégal qui eſt capable de culture. Pour cet effet, ils diviſent comme en parterres, le terrein qui eſt de même niveau, & diſpoſent par étages en forme d'amphithéâtre, celui qui ſuivant le penchant des vallons, a des hauts & des bas. Comme le *riz* ne peut ſe paſſer d'eau, ils pratiquent par-tout de diſtance en diſtance, & à différentes élévations, de grands réſervoirs pour ramaſſer l'eau de pluie, & celle qui coule des montagnes, afin de la diſtribuer également dans tous leurs parterres de *riz*. C'eſt à quoi ils ne plaignent ni ſoins, ni fatigues, ſoit en laiſſant couler l'eau par ſa pente naturelle des réſervoirs ſupérieurs dans les parterres les plus bas, ſoit en la faiſant monter des réſervoirs inférieurs & d'étage en étage, juſqu'aux parterres les plus élevés.

Ils inondent les campagnes de *riz*, de l'eau des canaux qui les environnent, en employant certaines machines ſemblables aux chapelets dont on ſe ſert en Europe pour deſſécher les marais & pour vuider les bâtardeaux. Enſuite ils donnent à cette terre trois ou quatre labours conſécutifs. Quand le *riz* commence à paroître, ils arrachent les mauvaiſes herbes qui ſeroient capables de l'étouffer. C'eſt ainſi qu'ils font d'abondantes récoltes. Après avoir cueilli leur *riz*, ils le font cuire légérement dans l'eau avec ſa peau ; enſuite ils le ſechent au ſoleil, & le pilent à pluſieurs repriſes. Quand on a pilé le *riz* pour la premiere fois, il ſe dégage de la groſſe peau ; & la ſeconde fois, il quitte la pellicule rouge qui eſt au-deſſous, & le *riz* ſort plus ou moins blanc ſelon l'eſpece. C'eſt dans cet état qu'ils l'apprêtent de différentes manieres. Les uns lui donnent un court bouillon avec une ſauce ; d'autres le mangent avec des herbes, ou de feves ; & d'autres plus pauvres, l'apprêtent ſimplement avec un peu de ſel. Comme le *riz* vient dans les Indes à-peu-près de la même maniere qu'à la Chine, nous n'avons rien de particulier à en dire ; mais il ſe préſente une obſervation à faire ſur le lieux où le *riz* ſe cultive pour la nourriture de tant de monde.

Il faut dans cette culture de grands travaux pour ménager les eaux ; beaucoup de gens y peuvent être occupés. Il y faut moins de terre pour fournir la ſubſiſtance d'une famille, que dans les pays qui produiſent d'autres grains ; enfin la terre qui eſt employée ailleurs à la nourriture des animaux, y ſert immédiatement à la ſubſiſtance des hommes. Le travail que font ailleurs les animaux, eſt fait là par les hommes ; & la culture des terres devient pour eux une immenſe manufacture. Voilà les avantages de la culture du *riz*, dans le rapport que cette culture peut avoir avec le nombre des habitans, & ce ſont des vues dignes des légiſlateurs. Je ne diſcuterai point ici s'il convient de favoriſer, de permettre, ou de défendre la culture du *riz* dans ce royaume ; je ſais bien qu'il y a 25 à 30 ans qu'elle a été défendue en Rouſſillon, par arrêt du conſeil ſouverain de cette province, ſur ce qu'on a cru que les exhalaiſons des lieux marécageux où l'on ſeme le *riz*, y cauſoient des maladies & des mortalités. Il ne ſeroit pas difficile de raſſurer les eſprits là-deſſus, & d'indiquer en même tems des moyens pour prévenir tous les inconvéniens que l'on en pourroit craindre : mais ce ſont les avantages de cette culture qu'il faudroit peſer ; & comme cette queſtion a tant de branches par elle-même, & relativement au commerce, ce n'eſt pas ici le lieu de la diſcuter. Il ſuffit de bien connoître la maniere dont on peut s'y prendre pour cultiver utilement dans ce pays une plante

d'un ſi grand uſage, lorqu'on le jugera néceſſaire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Maniere d'accommoder le riz, *de façon qu'avec dix livres de* riz, *dix livres de pain, dix pintes de lait, & ſoixante pintes d'eau, ſoixante-dix perſonnes ſe ſont trouvées nourries parfaitement pendant vingt-quatre heures.* On lavera la quantité de dix livres de *riz* dans deux eaux différentes: il faut que cette eau ſoit tiede.

On les jettera enſuite dans ſoixante pintes d'eau bouillante, où le *riz* crevera; on le fera bouillir à petit feu pendant trois heures ou environ, & on le remuera pour l'empêcher de s'attacher.

Lorſque ledit *riz* ſera bien crevé & renflé, l'on jettera dans la marmite ou chauderon, dix livres de pain coupé par petits morceaux fort minces, lequel, par ſa cuiſſon, ſe mêle & s'incorpore parfaitement avec ledit *riz*, & forme une liaiſon à l'eau dans laquelle le *riz* a cuit.

On ajoute enſuite par-deſſus le tout dix pintes de lait, & l'on remue la totalité ſur le feu juſqu'à ce que le *riz* ait pu être pénétré par le lait.

Sur cette quantité de liquide on met huit onces de ſel, & huit gros de poivre.

Si le lait eſt rare, on peut y ſubſtituer dix onces d'huile de noix ou d'olive.

Pour donner un goût agréable à cette nourriture, on peut y ajouter une douzaine de feuilles de laurier-ceriſe.

La diſtribution ne s'en fait que lorſque le tout eſt refroidi, & que cette nourriture a acquis la conſiſtance d'une eſpece de bouillie, dans laquelle le *riz* ſeul ſe conſerve en grain.

Une demi-livre de cette nourriture ſoutient plus qu'une livre & demie de pain.

Méthode de faire la ſoupe au riz *pour cinquante perſonnes.* Il faut ſe pourvoir d'un chauderon aſſez grand pour contenir quarante pintes d'eau, meſure de Paris: s'il eſt plus grand, il en ſera plus commode.

L'on mettra dans ce chauderon neuf pintes d'eau, à ladite meſure de Paris; quand elle ſera chaude, on y mettra ſix livres de *riz*, qu'on aura ſoin auparavant de bien laver avec de l'eau chaude.

Le chauderon étant mis ſur le feu avec le *riz*, on aura attention de le faire cuire lentement, & de le remuer ſans ceſſe de peur qu'il ne s'attache au fond.

A meſure que le *riz* crevera, & qu'il s'épaiſſira, on y verſera ſucceſſivement trois autres pintes d'eau chaude.

Pour faire crever & revenir le *riz*, il faut environ une heure: c'eſt pendant ce tems qu'il faut l'humecter & lui faire boire encore ſucceſſivement vingt-huit pintes d'eau; ce qui fera en tout environ quarante pintes d'eau, qu'il faut verſer peu à peu & par intervalle, de peur de noyer le *riz*. Cela fait, il faut laiſſer le *riz* ſur le feu pendant deux autres heures, & l'y faire cuire lentement & à petit feu, en le remuant ſans ceſſe, ſans quoi il s'attacheroit au poëlon ou chauderon.

Le *riz* étant bien cuit, on y mettra une demi-livre de beurre, ou de bonne graiſſe ſi l'on ne peut avoir de beurre, avec trois quarterons de ſel, & pour deux liards de poivre noir en poudre; en obſervant de remuer le tout enſemble pendant une demi-heure.

Au lieu de beurre on peut mettre du lait; la quantité de ſix pintes de lait ſuffit pour la chauderonnée; mais il faut prendre garde que le lait ne ſoit point trop vieux, car il s'aigriroit à la cuiſſon.

On ôtera enſuite le chauderon de deſſus le feu, pour y mettre auſſi-tôt, mais peu à peu, ſix livres de pain bis ou blanc qu'on coupe en ſoupes très-minces, en obſervant de mêler le pain avec le *riz*, de maniere qu'il aille juſqu'au fond pour l'imbiber & faire corps enſemble.

Si l'on ſe ſert de lait au lieu de beurre, il faut quelques pintes d'eau de moins dans la préparation du *riz*, autrement le *riz* ſeroit trop clair. Et auſſi ſi l'on emploie le lait, il faut mettre du pain blanc, parce que le pain bis feroit aigrir le lait.

La diſtribution doit être faite ſur le champ pour trouver les cinquante portions: chaque portion ſera de deux cuillerées, qui contiendront chacune la valeur d'un demi-ſeptier ou quart de pinte, meſure de Paris.

Pour les enfans de neuf ans & au-deſſous,

la portion d'une de ces cuillerées ſera ſuffiſante.

En diſtribuant les ſoupes chaudes, on aura ſoin de remuer le *riz* avec la cuiller à pot, & de prendre au fond du chaudron, pour que la diſtribution ſe faſſe également, tant en *riz* qu'en pain.

On avertit ceux qui ne mangeront pas ſur le champ leur portion, de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau ou de lait, pour la faire revenir & la rendre plus profitable.

Méthode pour faire la bouillie au riz, *au lieu de farine, pour les petits enfans.* On prend un demi-ſeptier de lait, un demi-ſeptier d'eau, un gros & demi de ſel, une once & demie de *riz* mis en farine; il faut délayer cette farine avec le lait, l'eau & le ſel, faire bouillir le tout juſqu'à ce qu'il commence à y avoir une croûte légere au fond du poëlon; l'ôter enſuite de deſſus la flamme, & le mettre un quart d'heure environ ſur la cendre rouge; on remettra enſuite cette bouillie ſur la flamme juſqu'à cuiſſon parfaite, laquelle cuiſſon ſe connoît à l'odeur, & lorſque la croûte qui eſt au fond du poëlon eſt fort épaiſſe, ſans cependant qu'elle ſente le brûlé.

RIZAGRAN, (*Chirurg.*) inſtrument de dentiſte dont le nom ſignifie *tire-racine*: c'eſt une eſpece de tenaille dont les bouts ſont preſque pointus pour entrer dans l'alvéole, & pincer les reſtes d'une racine qui y eſt demeurée. Il eſt fort néceſſaire aux arracheurs de dents. Le pouſſoir eſt toutefois ſouvent plus néceſſaire, & ſert mieux dans plus d'occaſions. (*P.*)

RIZIERE, ſ. f. (*Agricult.*) terre enſemencée de *riz*. *Voyez* RIZ.

Les *rizieres* ſont ordinairement dans les lieux bas & marécageux, où cette plante ſe plaît & produit beaucoup par la culture. Il y a quantité de ces *rizieres* en Italie le long du Pô, dont on détourne une partie des eaux pour arroſer le riz. Ce qui rend les Indes orientales ſi fécondes en cette eſpece de grain, c'eſt que pluſieurs des rivieres qui les arroſent, s'y débordant périodiquement, comme le Nil en Egypte, les riz qui s'y ſement en pleine campagne reſtent des mois entiers ſous l'eau, leurs franges ou bouquets ſurnageant & croiſſant pour ainſi dire à meſure que l'eau s'éleve. (*D. J.*)

RIZIUM, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une eſpece particuliere de racine rouge qu'on tiroit de Syrie, & dont les femmes greques ſe ſervoient pour ſe farder le viſage; c'étoit leur rouge. Pline qui en parle plus d'une fois, l'appelle en latin *radix lanaria*; ce qui eſt de ſa part une grande erreur, ayant confondu le *rizium* de Syrie, avec le *ſtruthium* des Grecs. Il eſt aſſez vraiſemblable que le *rizium* étoit une eſpece d'orcanette, *anchuſa radice rubrâ*, qui croiſſoit en abondance dans toute la Syrie, & qui étoit très-propre à faire la couleur rouge que les dames greques mettoient ſur leurs joues. (*D. J.*)

RIZOLITES, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom générique par lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner les racines des arbres & des plantes pétrifiées.

R O

ROA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur le Duero, à 28 lieues au nord de Madrid, dans un terroir fertile en vin & en blé. Elle eſt toute dépeuplée, quoiqu'entourée de doubles murailles, & défendue par une citadelle. *Long.* 14. 18. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

ROB, ſ. m. (*Pharmac.*) nom qu'on donne aux ſucs des fruits dépurés & cuits, juſqu'à la conſomption des deux tiers de leur humidité. On fait des *robs* de coings, de mûres, de baies de ſureau, d'aloës, d'acacia, de réglifſe, de berberis, *&c.* pour diverſes maladies. Le ſuc de groſeilles rouges confit, ſe nomme *rob* de Ribé. A l'égard du ſuc des raiſins dépurés, il s'appelle particuliérement *ſapa*, quand il eſt cuit juſqu'à la conſomption des deux tiers; & ce *ſapa* eſt preſque en conſiſtance de ſyrop; mais quand il n'eſt cuit que juſqu'à la conſomption du tiers, on le nomme *defructum*, & c'eſt ce que le peuple appelle *vin cuit*; quand on le cuit juſqu'à une conſiſtance approchante des électuaires mols,

il prend le nom de *reſiné*, & alors on l'emploie à diverſes confitures.

Le mot *rob* eſt aujourd'hui reçu dans les boutiques des Apothicaires, quoiqu'originairement il ſoit arabe; il ſignifie dans cette langue un ſimple ſuc, deſſéché au ſoleil ou ſur le feu.

On trouvera dans la chimie de Boerhaave, d'excellentes regles ſur la préparation & l'uſage des *robs*, des *ſapa*, des végétaux. (*D. J.*)

ROBA, *ou* ROBÉ, *terme de commerce de mer*, en uſage en Provence & dans le Levant; il ſignifie *marchandiſes*, *biens*, *richeſſes*. Il eſt auſſi d'uſage parmi les Catalans dans le même ſens. Il paroît être paſſé d'Italie en Provence, d'où les Provençaux l'ont porté dans les échelles du Levant. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

ROBE, ſ. f. (*Géog. mod.*) vêtement long & fort ample, que portent par-deſſus tous les autres habits les gens de loi ou juriſconſultes, les théologiens & les gradués d'Angleterre. La forme de ces *robes* n'eſt pas la même pour les eccléſiaſtiques & pour les laïques, cependant les unes & les autres s'appellent en général *gens de robe*.

Dans quelques univerſités, les Médecins portent la *robe* d'écarlate; dans celle de Paris, le recteur a une *robe* violette avec le chaperon d'hermine; les doyens des facultés, procureurs, queſteurs des nations portent la *robe* rouge fourrée de vert. Les docteurs de la maiſon de Sorbonne portent toujours la *robe* d'étamine ou de voile noir par-deſſus la ſoutane dans leur maiſon, & les docteurs en Théologie la portent également aux aſſemblées, examens, theſes, & autres actes de faculté, de même que les profeſſeurs & autres ſuppôts de la faculté des Arts, dans leurs claſſes & aſſemblées, ſoit de leur nation, ſoit de l'univerſité. Ces *robes* ſont faites comme celles des avocats, à l'exception des manches qui ſont plus courtes; quelques-unes ſont garnies de petits boutons, & d'autres ſimplement ouvertes par-devant avec un ruban noir ſur les bords. Les *robes* des appariteurs ou bedeaux ſont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes ſemblables à celles des avocats. Ceux des paroiſſes en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs.

En France, on diſtingue les officiers de *robe* longue de ceux de *robe* courte; ces derniers ſont ceux qui pour être reçus dans leur charge n'ont point été examinés ſur la loi: autrefois il y avoit des Barbiers de *robe* courte, c'eſt-à-dire ceux qui n'avoient point été ſur les bancs & qui avoient été reçus ſans examen.

La *robe* ſe prend pour la magiſtrature & pour la profeſſion oppoſée à celle des armes; c'eſt dans ce ſens que Ciceron a dit *cedant arma togæ*; on dit d'un homme qu'il eſt d'une famille de *robe*, quand ſes ancêtres ont poſſedé des charges diſtinguées dans la magiſtrature. La nobleſſe de *robe* eſt moins conſidérée dans certains pays que celle d'épée.

La *robe* eſt en général le vêtement de deſſus de toutes nos femmes, quand elles ſont habillées.

ROBE DES ROMAINS, (*Hiſt. Rom.*) *Voyez* TOGE & HABIT *des Romains.*

ROBE CONSULAIRE, (*Hiſt. Rom.*) c'étoit une *robe* prétexte, bordée en bas d'une large bande de pourpre. D'abord les conſuls la prirent le premier jour de leur magiſtrature devant leurs dieux pénates; dans la ſuite, ils la prirent dans le temple de Jupiter Capitolin, comme le rapporte Denis d'Halicarnaſſe, *liv. V. c. xix.* & Tite-Live, *liv. VI. c. xix.* Enfin, ſous les empereurs, la puiſſance des conſuls ayant été réduite à rien, leur extérieur en devint plus faſtueux; ils porterent alors une *robe* richement peinte, le laurier dans leurs faiſceaux, & même on y joignit les haches. Ce n'eſt pas tout; dès qu'il plaiſoit à l'empereur d'illuſtrer quelqu'un, il lui accordoit le droit de porter la *robe conſulaire*, quoiqu'il n'eût point été conſul. Il accordoit auſſi la *robe* triomphale, les honneurs du triomphe & les privileges attachés au triomphe, à ceux qu'il vouloit favoriſer de ſa bienveillance, quoiqu'ils n'euſſent ni triomphé, ni fait aucun exploit remarquable. En un mot, c'étoit des honneurs de cour d'autant plus mépriſables, que les gens de mérite n'en étoient pas gratifiés. (*D. J.*)

ROBE DE REPAS, (*Antiq. Rom.*) les convives se rendoient à la sortie du bain avec une *robe* qui ne servoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *vestis cœnatoria*, *tricliniaria*, *convivalis*. Elle étoit pour le plus souvent blanche, sur-tout dans les jours de quelque solemnité; & c'étoit aussi-bien chez les Romains que chez les Orientaux, une indiscrétion punissable, de se présenter dans la salle du festin, sans cette *robe*. Ciceron fait un crime à Vaticinius d'y être venu en habit noir, quoique le repas se donnât à l'occasion d'une cérémonie funebre. Il compare cet ennemi odieux à une furie qui vient inopinément répandre une idée funeste dans l'esprit de toute l'assistance : *Atque illud etiam scire ex te cupio, quo concilio aut quâ mente feceris, ut in epulo Q. Arrii familiaris mei cum togâ pullâ accumberes? . . . cum tot hominum millia, ... cum ipse epuli dominus Q. Arrius albatus esset; tu in templum castoris tecum C. Fidulo atrato, ceterisque tuis furiis funestum intulisti.*

Capitolin raconte aussi que Maximin le fils, encore jeune, ayant été invité à la table de l'empereur Alexandre Sévere, & n'ayant point d'habit de table, on lui en donna un de la garde-*robe* de l'empereur. Pareille chose étoit arrivée autrefois à Septime Sévere encore particulier, suivant le rapport de Spartien.

Cet habillement étoit une espece de draperie qui ne tenoit presque rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs. Martial reproche à Lucus d'en avoir plus d'une fois remporté chez lui deux au lieu d'une, de la maison où il avoit soupé.

Et tectus lanis sæpe duabus abit. (*D. J.*)

ROBE TRIOMPHALE, (*Antiq. Rom.*) *toga triumphalis*; robe particuliere des Romains, reservée pour le triomphe. Tacite dans ses annales nous en fournit une preuve certaine, quand il dit, que dans les jours du cirque, Néron portoit la *robe triomphale*, & Britannicus la simple *robe* des jeunes, pour faire connoître par cette différence d'habits, les emplois & les dignités qu'on leur préparoit. Plutarque raconte de Marius, que ce romain, si fameux par les événemens de sa vie, oubliant sa naissance, parut un jour en public avec la *robe triomphale*; mais s'appercevant que le sénat désapprouvoit sa vanité, il sortit pour quitter sa robe, & revint avec la prétexte.

Dans la suite, Pompée eut le privilege de pouvoir porter la *robe triomphale* aux spectacles, distinction qui n'avoit été accordée qu'au seul Paul Emile avant lui. Dion & Velleïus prétendent même, que Pompée ne se servit qu'une seule fois de cette prérogative.

La *robe triomphale* est appellée dans quelques auteurs, *togula palmata*, parce qu'on y représentoit apparemment des palmes, symbole de la victoire. Ciceron nomme cette robe *togula picta*, robe peinte, *picta vestis considerat aurum*; on représenta depuis sur cette robe, des personnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans différens endroits de Claudien, dans Chorippus, *lib. I. mim.* 15. & dans ce passage de Juvenal, *sat.* 6.

Illic barbaricas flexâ cervice phalanges,
Occisos reges subjectasque ordine gentes,
Pictor acu tenui multâ formaverat arte.

Enfin, les empereurs romains avilirent la distinction éclatante de cette robe, en accordant à leurs favoris, soit qu'il eussent triomphé ou non, la permission de la porter. (*D. J.*)

ROBES-NEUVES, (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi dans le douzieme & treizieme siecle, les habits que nos rois donnoient suivant l'usage à leurs officiers, au tems des grandes fêtes, comme à la fête de Noël. (*D. J.*)

ROBE D'UNE COQUILLE, (*Conchyl.*) c'est la couverture ou la superficie de la coquille, après qu'on a levé l'épiderme. (*D. J.*)

ROBE, *en terme de Blondier*, c'est une enveloppe de carte ou de parchemin dont on entoure le fuseau pour ne point salir la piece qu'on travaille.

ROBE, (*Jardinage.*) on dit la robe d'un oignon, laquelle est à proprement parler, son enveloppe, sa pellicule.

ROBE, (*Maréchalerie.*) se dit dans certaines occasions pour le poil en général. Par exemple, on dit du poil du cheval

lorſqu'il frappe agréablement les yeux, qu'il a *une belle robe*.

ROBE, (*Meſure de liquides*) en Eſpagne la *robe* fait huit ſommes, la ſomme quatre quarteaux. Les vingt-huit *robes* font une pipe; la botte eſt de trente *robes*, & la *robe* peſe vingt-huit livres. *Savary*. (*D. J.*)

ROBE, (*Manuf. de tabac.*) ce ſont les plus grandes feuilles de tabac que l'on deſtine à mettre les dernieres ſur le tabac qu'on file, pour le parer & donner plus de conſiſtance à la corde. *Savary*. (*D. J.*)

ROBER, v. act. *terme de Chapelier*; c'eſt enlever le poil d'un chapeau de caſtor avec la peau de chien marin. Autrefois on ne ſe ſervoit que de la pierre-ponce pour cet uſage, ce qu'on appelloit *poncer*; mais depuis que la maniere de *rober* eſt paſſée d'Angleterre en France, on ne ponce preſque plus les chapeaux. Les habiles fabriquans eſtiment que les peaux de chiens marins affinent davantage que la ponce. *Dictionn. de Commerce*. (*D. J.*)

ROBER, *le* (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne qui coule dans l'archevêché de Treves, & qui ſe jette dans la Moſelle à Treves même; c'eſt l'*Erubrus*, ou l'*Erubris* d'Auſone. (*D. J.*)

ROBERT, *dit le Bref*, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) électeur Palatin, XXVe. empereur depuis Conrad I, né en 1352 de Robert Tenace & de Béatrice de Sicile, élu empereur en 1401. On peut voir à l'*article* VENCESLAS, par quelles viciſſitudes, par quels motifs les papes parvinrent à faire dépoſer ce prince. *Robert* eut beaucoup de part à cette révolution. On prétend même qu'il n'avoit donné ſa voix pour la dégradation du monarque, que parce qu'il s'étoit flatté qu'on l'éliroit à ſa place. Les électeurs de ſa faction lui préférerent cependant Fréderic de Brunſwick; mais celui-ci ayant été aſſaſſiné, *Robert* n'eut plus de concurrent. Il fit, lors de ſon ſacre, les plus hautes promeſſes, & n'en put tenir aucune. Son regne, qui devoit rendre à la couronne impériale ſon premier luſtre, acheva de la ternir. Ses prédéceſſeurs avoient conſervé le droit de haute-juſtice dans les terres de pluſieurs ſeigneurs; *Robert* le leur céda par des privileges particuliers. On compte au nombre des événemens mémorables de ſon ſiecle, une bataille qu'il perdit près du lac de Garde, dans une expédition qu'il avoit entrepriſe en Italie, ſur la priere du pape Boniface IX. *Robert* avoit les talens d'un grand général; mais, outre qu'il fut trahi par les Florentins, ſes alliés, il fut très-mal ſecondé par les princes d'Allemagne qui déſapprouvoient cette expédition. Le pape, les rois d'Aragon, de Sicile & d'Angleterre qui lui avoient fourni des ſecours, reçurent avec peine la nouvelle de ces revers. Ils avoient eu pour objet l'affoibliſſement de la maiſon d'Orléans & de celle des ducs de Milan. *Robert* mourut en 1410, après un regne de vingt-ſept ans. Il en avoit ſoixante-dix. Ses états héréditaires furent partagés entre Matthieu, Jean, Nicolas & Robert, ſes fils, qui ſont les tiges des différentes branches de la maiſon Palatine. Il prenoit dans ſes titres celui d'*avoué de la cour de Rome*. Les empereurs, autrefois rois d'Italie & juges ſouverains des papes, étoient obligés pour lors de ſe contenter de ce titre modeſte. (*M—y.*)

ROBERT, (*Hiſt. de France.*) fils de Hugues Capet, couronné roi de France du vivant de ſon pere, ne fut qu'un fantôme de roi tant que Hugues vécut; mais après la mort de ce prince, en 996, il prit les rênes du gouvernement; il avoit épouſé Berthe, ſa parente; le pape l'excommunia: les foudres du vatican étoient alors l'effroi de l'univers, l'amour même n'oſoit les braver; le prince rompit avec ſon épouſe, pour ſe reconcilier avec le pape; Berthe fut répudiée, & Conſtance fille de Guillaume, comte de Provence, partagea le trône & la couche de *Robert*. Ce prince, après la mort de Henri, ſon oncle, réunit le duché de Bourgogne à la couronne de France, malgré les efforts de Landri, comte de Nevers. Pour complaire à la cour de Rome il fit brûler quelques Manichéens, en 1022, oubliant que ſa cruauté ſembloit donner quelque vraiſemblance à l'erreur de ces malheureux qui croyoient à l'exiſtence d'un mauvais principe. Il fit des pélérinages; c'étoit la manie de ce tems, où l'on ſembloit

ignorer

ignorer que Dieu rempliſſant le monde de ſa ſubſtance eſt le même, à Paris & à Rome; *Robert* eut les préjugés de ſon tems, mais il n'en eut pas les vices. Douze ſcélérats ayant conſpiré contre ſes jours, il leur pardonna & les admit à ſa table; il po uſſoit la clémence juſqu'à ſouffrir que les pauvres vinſſent le dépouiller de ſes plus riches ornemens: il avoit le cœur droit, l'ame élevée, l'accueil prévenant; cependant lorſqu'il fut excommunié, amis, courtiſans, officiers, tout s'enfuit loin de lui: il ne lui reſta que quelques domeſtiques, dont le courage étonna leur ſiecle; mais ils faiſoient paſſer par le feu tout ce qu'il avoit touché, afin que leurs mains n'en fuſſent pas ſouillées. Satisfait de porter la couronne de France, il refuſa & celle de l'empire, & celle de l'Italie: ce prince digne de naître dans un ſiecle moins barbare, mourut à Melun le 20 Juillet 1031, dans la ſoixantieme année de ſon âge. (*M. DE SACY.*)

ROBERVALLIENNES, LIGNES, (*Géométrie.*) c'eſt le nom qu'on a donné à de certaines lignes courbes qui ſervent à transformer les figures; elles ſont ainſi appellées du nom de leur inventeur M. de Roberval. Ces lignes contiennent des eſpaces infinis en longueur, & néanmoins égaux à d'autres eſpaces fermés de tous côtés. Les propriétés de ces lignes ſont expliquées par M. de Roberval à la fin de ſon *traité des indiviſibles*, imprimé en 1693 dans le recueil intitulé *divers ouvrages de Mathématique & de Phyſique*, par MM. de l'Académie royale des Sciences.

L'abbé Gallois, dans les mém. de l'académie des Sciences de Paris, pour l'*année* 1693, prétend que la méthode de transformer les figures, expliquée à la fin du *traité des indiviſibles* de M. de Roberval, eſt la même qui a eté publiée depuis par M. Jacques Gregory, dans ſa *géométrie univerſelle*, & après lui par Barrow, dans ſon livre intitulé *lectiones Géometrica*, & qu'il paroît par une lettre de Toricelly, que M. de Roberval étoit l'inventeur de cette méthode de transformer les figures, par le moyen de certaines lignes que Toricelly appelle *lignes robervalliennes*.

L'abbé Gallois ajoute qu'il eſt fort vraiſemblable que M. Jacques Gregory, dans le voyage qu'il fit à Padoue en 1668, y apprit cette méthode, qui étoit connue en Italie dès 1646, quoique l'ouvrage de Roberval n'ait été publié qu'en 1692.

M. David Gregory zélé pour l'honneur de ſon frere, a tâché de réfuter cette imputation; ſa réponſe à l'écrit de l'abbé Gallois eſt inſérée dans les Tranſactions philoſophiques de l'année 1696; & celui-ci répliqué dans les *mémoires de l'académie des Sciences de Paris* 1703. *Chambers.* (*O*)

ROBERTINE, ſ. f. *terme de l'Ecole*; c'eſt le nom d'une theſe que ſoutiennent ceux qui veulent être de la maiſon de Sorbonne. Elle a pris ſon nom de Robert Sorbon, inſtituteur de la Sorbonne.

ROBERVAL, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) village du dioceſe de Beauvais, en Picardie, a donné ſon nom à Gilles Perſonne, qui y naquit en 1602, & qui fut un célebre académicien des ſciences.

Il y a une claſſe de lignes courbes qu'on connoît encore ſous le nom de *lignes Robervalliennes*, dont on trouve un article dans ce *Dict.* & c'eſt Toricelly qui leur donna ce nom, quoiqu'il eût à ſe plaindre de notre ſavant. Il mourut en 1679; ſes ouvrages recueillis par l'abbé Gallois, ſon ami, ſont imprimés dans les anciens mémoires de l'académie. Paſcal, le pere, fut conſtamment l'ami de *Roberval*, & cela ſeul prouve qu'il avoit des vertus.

M. le marquis de Condorcet, un de nos ſavans collaborateurs, a publié ſon éloge en 1773. (*C*)

ROBIA HERBA, (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) nom donné par Paul Æginete & autres anciens, à une plante qu'on employoit en teinture. La grande reſſemblance de ce nom avec le *rubia* que nous appellons *garance*, a fait croire à pluſieurs modernes que le *robia* des anciens étoit notre *rubia*; mais on n'a pas pris garde qu'ils l'employoient pour teindre en jaune, & que notre garance ne teint qu'en rouge. Le *robia herba* eſt vraiſemblablement le *lutia herba* des Latins, notre herbe jaune, autrement dite *gaude*, dont les Teinturiers font grand uſage pour teindre en jaune. (*D. J.*)

ROBIAS, (*Hiſt. nat.*) pierre dont parle Pline, & que l'on croit être une pierre compoſée de particules globuleuſes ſemblables à des œufs de poiſſon ou à des graines. *Voyez* OOLITE & PISOLITE.

ROBIGALES *ou* RUBIGALES, ſ. f. pl. (*Antiq. romaines.*) en latin *robigalia* ou *rubigalia*; fête inſtituée par Numa, la onzieme année de ſon regne, & que les Romains célébroient en l'honneur du dieu *Robigus*, pour le prier d'empêcher la nielle de gâter leurs blés; cette fête ſe faiſoit le ſeptieme jour devant les calendes de Mai, c'eſt-à-dire le 25 d'Avril, parce que dans ce tems-là la conſtellation du chien, qui eſt une conſtellation malfaiſante, ſe couche, & que de plus c'eſt vers ce tems-là que la rouille ou la nielle a coutume d'endommager les blés qui ſont ſur terre (*D. J.*)

ROBIGUS ou RUBIGUS, ſ. m. (*Mithologie.*) dieu de la campagne & de l'Agriculture chez les anciens Romains. C'étoit ce dieu qu'on invoquoit pour le prier de garantir les blés de la nielle, en latin *robigo* ou *rubigo*, & c'eſt de-là qu'il avoit pris ſon nom. On lui ſacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis, ſelon Ovide; & ſelon Columelle, un petit chien nouvellement né. Numa Pompilius avoit lui-même inſtitué une fête & des ſacrifices à ce dieu. Onuphrius Panvinius dit qu'il avoit à Rome un temple & un bois dans la cinquieme région de la ville. Il avoit encore un autre temple ſur la voie Nomentane, hors la porte Capene.

Les Rhodiens invoquoient Apollon contre la nielle ou rouille des blés, & ils donnoient à ce dieu le nom de Erythibius, de ἐρυθίσης qu'ils diſoient au lieu de ἐρυσίβη qui ſignifie la *nielle des blés*. (*D. J.*)

ROBINET, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une clé ou canelle de cuivre qui s'emboîte dans un boiſſeau du même métal, que l'on tourne pour ouvrir ou fermer l'iſſue de l'eau qui va faire jouer une fontaine.

Il y a de pluſieurs ſortes de *robinets*; ceux à tête quarrée, à branche ou à potence, & à deux ou trois eaux; en ſorte que fermant un jet, ils en ouvrent un autre. Il eſt eſſentiel que les ouvertures des *robinets* ſoient proportionnées au diametre de la conduite; en ſorte qu'il paſſe par le trou ovale de la canelle, preſque autant d'eau que par l'ouverture circulaire du tuyau. Lorſque les *robinets* ſont placés près du baſſin, ils doivent avoir pour ouverture les trois quarts du diametre de la conduite, & ils ſeroient encore mieux s'ils lui étoient egaux. Lorſque les *robinets* ſont éloignés du baſſin, ils peuvent avoir un tiers de moins d'ouverture que la conduite. (*K*)

ROBINIA, (*Bot. Jard.*) en françois *faux acacia*, en anglois *falſe acacia*, en allemand *virginisher shotendorn.*

Caractere générique.

Le calice eſt petit, il eſt diviſé en quatre ſegmens, dont les trois inférieurs ſont étroits & le ſupérieur eſt large; la fleur eſt papilionacée; l'étendard eſt large, arrondi, obtus, & s'ouvre en s'étendant; les ailes ſont ovales & ont de courts appendices obtus; la nacelle ou carene eſt arrondie, comprimée, obtuſe, & eſt auſſi longue qui les ailes; au centre ſe trouvent dix étamines terminées par des ſommets arrondis, dont neuf ſont jointes & une eſt ſéparée; elles environnent un embryon oblong & cylindrique qui ſupporte un ſtyle délié, couronné par un ſtigmate velu; l'embryon devient une ſilique oblongue & comprimée qui renferme des ſemences réniformes (*a*).

ROBINIA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus & Rivinus au genre de plante appellé *faux acacia* par Tournefort, & le général des Botaniſtes. En voici les caracteres ſelon le ſyſtême de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt petit, monopétale, diviſé en quatre ſegmens, dont il y en a trois fort étroits, & un autre ſupérieur quatre fois plus large, mais ils ſont tous de la même longueur & légérement dentelés. La fleur eſt légumineuſe. L'étendard eſt large, rond & obtus; les ailes ſont de forme ovoïde, oblongue; le pétale inférieur de la fleur eſt à demi-orbiculaire, applati, obtus, & de

Eſpeces.

1. Faux acacia à fleurs en grappes, à feuilles conjuguées impaires; acacia commun à fleurs blanches.

Robinia pedunculis racemoſis, foliis impari-pinnatis. Hort. Upſ.

Common baſtard acacia in America. Locuſt-tree.

2. Faux acacia à ſiliques hériſſées.

Robinia leguminibus echinatis. Mill.

Baſtard acacia with prickly pods.

3. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles ovales, à branches & pédicules hériſſées. Acacia roſe.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis ſubrotundis latioribus, racemis pedunculiſque hiſpidis. Hort. Colomb.

Falſe acacia with a roſe coloured flower.

4. Faux acacia à fleurs ſolitaires, à feuilles à quatre folioles, portées ſur des pédicules. Acacia de Sibérie à quatre feuilles.

Robinia pedunculis ſimplicibus, foliis quaternatis petiolatis. Hort. Upſ.

Syberian four leaved baſtard acacia.

5. Faux acacia de Sibérie à ſix ou huit folioles, ordinairement ſans impaire.

Pſeudo-acacia foliis pari-pinnatis plurimis. Hort. Colomb. Caragana Siberica aſpelathus pinnis foliorum crebrioribus oblongis.

Syberian baſtard acacia with a greater number if lobes.

Eſpeces tendres.

6. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles ovales pointues, à branches noueuſes, unies, à fleurs en grappes.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis ovatis acuminatis, ramis nodoſis glabris, pedunculis racemoſis. Mill.

Robinia with knobbed ſmooth branches, &c.

7. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles oblong-ovales, à fleurs en grappes raſſemblées.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis oblongo-ovatis, pedunculis racemoſis, confertis. Mill.

Robinia with long bunches of flowers growing in cluſters.

8. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à feuilles ovale-renverſées, à grappes raſſemblées aux côtés des branches, & dont les ſiliques ont une membrane à quatre ailes.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis obverſè ovatis, racemis aggregatis axillaribus, leguminibus membranaceo-tetragonis. Mill.

Robinia with flowers growing in cluſters from the ſide of the branches and pods having four winged membranes.

9. Faux acacia à feuilles doublement ailées, à folioles ovales, aſſiſes, à fleurs en épis terminaux.

Robinia foliis duplicato-pinnatis, foliolis ovatis ſeſſilibus, floribus ſpicatis terminalibus. Mill.

Robinia with double winged leaves, &c.

10. Faux acacia à feuilles conjuguées, à folioles lancéolées oppoſées; à grappes axillaires, à longs pédicules.

Robinia foliis pinnatis, foliolis lanceolatis, oppoſitis racemis axillaribus, pedunculis longioribus. Mill.

Robinia with ſpear ſhaped lobes and long bunches of flowers on the ſide of the branches upon longer foot ſtalks.

11. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles oblongues pointues, à grappes axillaires, à ſiliques oblong-ovales.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis oblongis, acuminatis, racemis axillaribus, leguminibus oblongo-ovatis. Mill.

Robinia with acute pointed lobes and bunches of flowers proceeding from the ſide of the branches.

L'acacia, n°. 1, eſt indigene de l'Amérique ſeptentrionale; c'eſt M. Robin qui le premier tranſporta ſes ſemences du Canada à Paris; bientôt après elles furent

même longueur que les ailes. Les étamines ſont des filamens qui ſe portent en haut; leurs boſſettes ſont arrondies, le germe du piſtil eſt oblong, & de forme cylindrique. Le ſtile eſt chevelu, élevé en haut, le ſtygma eſt très-délié, & placé au ſommet du ſtile. Le fruit eſt une groſſe & large gouſſe, applatie; & néanmoins un peu boſſue; il ne renferme que quelques graines taillées en forme de rein. Tournefort *inſt. rei herb. pag.* 417. Rivin *ix.* 74. Linnæi, *gen. plant. page* 349. (*D. J.*)

apportées de Virginie en Angleterre : cet arbre, dit Miller, devient très-grand dans son pays natal, & y est fort estimé par sa durée. On l'employe dans la construction de la plûpart des maisons qu'on bâtit à Boston, dans la nouvelle Angleterre ; il s'est conservé parfaitement sain. J'ai vu dans une cour à Mets deux acacias qui avoient plus de quarante-cinq piés de haut & dont le diametre étoit d'environ quinze pouces ; ils poussoient encore très-vigoureusement lorsqu'on les abattit, & paroissoient être fort loin de ce terme où les arbres ne font presque plus que s'entretenir. Le bois de l'acacia est très-dur, d'un grain fin, & prend le beau poli ; sa couleur est un jaune-marbré, & ondé de deux ou trois teintes d'olive ; on en fait de fort beaux meubles, il est recherché par les tourneurs ; il pourroit servir à des usages plus utiles, si par une culture convenable on lui procuroit toute la grosseur dont il est susceptible : j'ai trouvé que cet arbre aimoit à être placé sur le bas des côteaux, dans des terres légeres, substantielles, profondes & un peu humides : il y a beaucoup de terres & de positions où il végete mal ; comme il est très-fragile, il faut le mettre dans des lieux abrités des grands vents : il convient aussi de mettre une grande distance entre ces arbres, dont les racines s'étendent au loin ; comme ils aiment d'avoir le pié à l'ombre, on fera bien de les environner d'un taillis d'arbrisseaux de moyenne stature. Lorsqu'on plante les acacias, il faut avoir grande attention de ne pas trop enfoncer les racines ; plus ils sont jeunes, mieux ils réussissent, & plus vîte ils forment de grands arbres. La bonne saison pour leur transplantation, c'est la fin de mars & les premiers jours d'avril ; j'en ai perdu beaucoup pour l'avoir faite avant l'hiver : une preuve que cette saison leur est contraire, c'est que ceux d'entre ces arbres plantés en automne qui ont rechappé, ne commencent toutefois à végéter, que long-tems après ceux plantés dans les premiers mois du printems. J'ai constamment éprouvé que l'exposition du midi & du couchant étoit mortelle au faux acacia ; c'est le nord, & sur-tout le levant qui lui conviennent.

Cet arbre se multiplie par ses semences, par les surgeons qu'il pousse de ses racines latérales supérieures, & par des bouts de ses racines qu'on enfonce jusqu'à fleur de terre. Lorsqu'on a arraché un acacia, qu'on laisse le trou ouvert, il naîtra quantité de drageons tout-au-tour de sa paroi. Les semences se recueillent en novembre par un beau tems ; on les tire des siliques au commencement de mars, & on les seme dans une bonne planche de terre où l'on aura mêlé du sable fin & du terreau : il faut arroser de tems à autre, & sur-tout couvrir le semis de filets, les oiseaux pinceroient les feuilles séminales dès qu'elles sortiroient de terre, & détruiroient toutes les espérances du cultivateur. Dès la seconde année, on pourra tirer les jeunes arbres de semis, & les mettre en pépiniere dans des rangées distantes de deux piés & demi & à un pié & demi les uns des autres, dans le sens des rangées. On les y cultivera pendant deux ans ; au bout de ce tems ils seront propres à être fixés là où l'on veut les avoir. Ceux dont on voudra faire des taillis & des remises, resteront deux ans dans le semis ; on ne les en tirera que pour les planter à demeure à quatre ou cinq piés en tout sens les uns des autres.

Le faux acacia pousse très-vîte les premieres années, jusques-là qu'il lance quelquefois des baguettes de six ou sept piés de long d'un seul jet de seve ; mais au bout de quelques années, sa végétation se ralentit prodigieusement ; quelquefois même elle languit, & il faut lui rendre du ressort en recoupant les plus hautes branches : comme cet arbre pousse d'abord en hauteur, il ne prend guere de corps dans ces premiers tems, durant lesquels il convient de l'appuyer contre un fort tuteur.

Lorsque c'est par la stérilité du sol que les acacias languissent, il faut les labourer plusieurs fois & enterrer à leur pied du fumier consommé. On sait que la feuille de cet arbre donne un excellent fourrage, ainsi que celles de presque tous les légumineux ; il semble que la providence ait spécialement destiné cette classe de plantes à la nourriture des bestiaux.

Lorſque l'acacia ſe plaît dans une ſituation, il prend une touffe aſſez ſinguliere & aſſez étendue : ſes feuilles élégantes ſont étroites & aſſez éloignées entr'elles ; mais quand l'arbre eſt fort, le différens étages de branches feuillées qui ſe trouvent les uns au-deſſus des autres, ne laiſſent pas que de rompre les rayons ſolaires ; la lumiere ſe joue mollement à travers ce feuillage léger & diaphane dont le verd-clair eſt plein d'aménité, à la fin de mai, il eſt par-tout entrelacé & doucement nuancé d'une quantité prodigieuſe de grappes de fleurs d'un blanc citrin qui pendent avec grace ; le bas du pavillon de ces fleurs eſt teint d'un jaune-verdâtre pâle ; elles exhalent une odeur analogue à celle de la fleur d'orange : alors cet arbre donne aux yeux & à l'odorat les ſenſations les plus voluptueuſes, mais ſa fleur ne dure que huit jours : ainſi paſſent les momens les plus doux de la vie, & encore ne refleuriſſent-ils pas chaque année. L'acacia doit être prodigué vers les confins des boſquets de mai qui doivent être contigus aux boſquets de juin ; car ſouvent cet arbre ne fleurit que dans les premiers jours de ce dernier mois.

Si l'acacia *n°.* 2 ne differe du premier que par ſes ſiliques hériſſées, il ne peut guere paſſer que pour une variété : je ne l'ai point vu ; il ſe peut qu'il ait des particularités qui le rendent intéreſſant.

L'acacia *n°.* 3 habite la Caroline, quelquefois il s'y éleve à vingt piés ; en France & en Angleterre, il ne paroît pas devoir atteindre à cette hauteur ; il y fleurit trop jeune pour qu'on puiſſe eſpérer qu'il s'élance beaucoup. Il n'eſt pas prudent de lui former une tige nue, à moins qu'on ne le plante dans une ſituation parfaitement abritée contre les vents : rien n'eſt ſi fragile que cet arbre, ſur-tout lorſque ſes branches ſont chargées des épis de ſes fleurs, dont le nombre prodigieux le ſaccable.

Le bois ancien de l'acacia roſe eſt revêtu d'une écorce gris-terne ; le bois de deux ans conſerve encore des poils rigides qui ſont devenus blancs ; les rameaux de l'année précédente ont leur écorce d'un brun-rougeâtre & chargé de poils d'un ton un peu plus rouge ; les bourgeons ſont d'un verd-brunâtre, & hériſſés de ces épines molles qui y ſont purpurines ; il s'en trouve auſſi ſur les pédicules des grappes, & même ſur le calice des fleurs : elles reſſemblent à celles de certains roſiers.

Dans leur état hivernal, les boutons ſont plats ; vers la fin d'avril, il ſe gonflent & paroiſſent comme compoſés de pluſieurs mamelons. Chacun de ces boutons donne naiſſance à un bourgeon qui porte ordinairement deux grappes de fleurs à ſa baſe, & deux ou trois plus haut, diſpoſés alternativement ainſi que les feuilles ; elles conſiſtent en un maître pédicule arrondi dans ſa partie ſupérieure & plat en-deſſous : ſur ce pédicule ſont attachés par de courts pétioles les lobes tantôt oppoſés, tantôt alternes, au nombre de neuf à onze ; quelquefois les lobes ſont en nombre pair, mais c'eſt une anomalie : ils ſont ovale-ronds, très-entiers & terminés par un filet qui paroît être la prolongation de la côte du milieu ; leur verd-brun eſt teint de rouge, ils deviennent plus verds à meſure qu'ils s'étendent. Les grappes de fleurs ſont pendantes & ſerrées ; les fleurs qui ſont du roſe le plus tendre, ont un pavillon large & bien étendu, marqué d'un jaune mourant : ainſi cet arbre chargé & comme ſuccombant ſous le poids & le nombre de ſes bouquets, offre le coup-d'œil le plus frais & le plus raviſſant. L'acacia roſe doit former la plus belle décoration des boſquets de la fin de mai ; il fleurit ordinairement vers le 15 ou le 20 : on peut l'y employer ſur le devant des allées ou au milieu des maſſifs, ſoit en buiſſon, ſoit en treillage ou en demi-tige. J'ai entrelacé des acacias roſe parmi des trifolium qui donnent en même tems leurs fleurs d'un jaune éclatant : j'ai mêlé quelques pyracanthes qui ſont blancs de fleurs dans le même tems ; la roſe ſimple de couleur d'aurore, les roſes de Champagne & de Bourgogne de différens tons d'incarnat ajoutent à la variété de cette décoration ; elle eſt déployée en-devant d'une allée de méleſes dont le verd tendre eſt ſi délicieux ; en devant j'ai une rangée d'ancholies de tous les tons du bleu & du violet ; derriere s'éleve une paliſſade

de méleſes taillée au ciſeau ; elle ſert de fond à toutes ces fleurs, & les fait merveilleuſement reſſortir.

L'acacia roſe ſe multiplie par ſes ſemences, elles procurent les meilleurs ſujets ; mais cet arbre ne fructifiant ni en France, ni en Angleterre, il faudroit les tirer de la Caroline. On ſupplée à leur défaut par d'autres moyens de multiplication, par les marcottes, les boutures, des éclats de racines & la greffe.

Les marcottes ſe font en juillet avec les bourgeons de l'année ; on les couche dans un petit trou où l'on apporte du terreau conſommé, mêlé de terre fraîche & onctueuſe ; on les plie doucement en faiſant une petite coche à leur courbure inférieure ; lorſqu'elles ſont placées & recouvertes, on plaque de la mouſſe ſur la terre ; on en releve le bout contre un petit bâton, en les nouant avec du ſcirpe, & en les arroſant très-ſouvent, elles ſeront enracinées la ſeconde automne.

Les boutures ſe plantent en avril dans des pots emplis de bonne terre ; on tient ces pots dans un ſeau où l'on met aſſez d'eau pour qu'elle baigne le milieu du pot ; on tient ces ſeaux dans un lieu un peu ombragé. Les bouts de racines ſe plantent comme ceux du bonduc. *Voyez l'article* BONDUC.

La greffe ſe fait ſur le faux acacia commun ou en fente à la fin d'avril, ou en écuſſon vers la fin d'août. L'ente doit être bien garnie de poix : on l'emmaillote enſuite avec du papier & on lie avec de l'oſier. La ſeule attention particuliere que demande l'écuſſon, c'eſt de choiſir les boutons les plus ſaillans, placés ordinairement vers le bout des bourgeons. L'acacia roſe ſe tranſplante en novembre ou en avril. Il faut mettre au printems de la mouſſe autour de ſon pié, & arroſer de tems à autre : cet arbre aime les terres humides, légeres, ſubſtantielles & profondes ; il y a apparence qu'il croît en Caroline au bord des eaux ; il peut ſubſiſter en France dans pluſieurs eſpeces de ſols, mais il en eſt peu où il faſſe de grands progrès, & il conſerve long-tems toute ſa vigueur dans les terres médiocres ; il faut le fumer quelquefois, & recouper chaque deux ans les bourgeons de l'année précédente de la moitié de leur longueur : qu'on le ſoutienne avec de bons tuteurs ; qu'on cultive la terre avec ſoin à ſon pié, c'eſt tout le régime que demande cet arbre délicieux ; on ne ſauroit trop s'attacher à l'avoir franc du pié, & ſurtout à le reproduire par la graine.

Les *n°.* 4 & 5 ſont indigenes de la Sibérie, où ils ne s'élevent guere qu'à douze ou quinze piés de haut ; le *n°.* 4 a quatre folioles ; le *n°.* 5 en a de huit à dix ; ainſi leurs feuilles qui ſont conjuguées ne ſont pas terminées comme celles des autres acacias par un ſeul lobe. Les lobes ou folioles du *n°.* 5 ſont oblongs, étroits & terminés par une très-petite pointe ; leur verd eſt tendre. Les fleurs d'un jaune pâle naiſſent ſolitaires aux côtés des branches, à la fin d'avril ; le pavillon eſt étroit & peu étendu ; leur nuance ſe confond avec le verd-jaune des jeunes pouſſes ; mais cet arbre eſt alors d'un aſpect doux & gracieux, qui varie la ſcene du printems. L'écorce des branches & du tronc eſt verte ; lorſqu'elle eſt d'un verd-jaune, l'arbre languit. Il lui faut une terre fraîche, un peu forte & un lieu un peu ombragé. On multiplie les acacias de Sibérie par la graine qu'il faut ſemer en novembre ou en février. Ils reprenent fort bien de marcottes ; les boutures m'ont réuſſi quelquefois ; ſi on les fait en pots ſur une couche tempérée & ombragée, il en réuſſira beaucoup. Les graines de ces arbres ſont une bonne nourriture ; on les mange comme de petits pois.

La ſixieme eſpece croît naturellement à Campêche, d'où, ſelon Miller, le docteur Houſtoun l'a apportée en Angleterre ; elle s'éleve a trente ou quarante piés. Les lobes ſont agréablement marqués par-deſſous de taches purpurines qui teignent foiblement le deſſus ; les fleurs ſont petites & d'un beau roſe.

L'acacia *n°.* 7 a été auſſi trouvé à Campêche ; les lobes ſont d'une conſiſtance aſſez épaiſſe ; les jeunes branches ſont couvertes d'un duvet de couleur de fer ; les fleurs ſont d'un rouge jaunâtre.

Le *n°.* 8 eſt naturel de la Jamaïque, où les colons Anglois l'appellent *dogwood*, il s'éleve à quarante piés ; les fleurs naiſſent

en touffes de grappes aux côtés des branches ; tandis qu'elles ſont dépourvues de feuilles, de ſorte que cet acacia paroît alors tout couvert de fleurs. Les bouquets terminaux ſont les plus grands, & ſont formés en pyramide ; les fleurs ſont d'un roſe pâle.

Le *n°.* 9 a été découvert par le pere Plumier, dans quelque contrée des colonies Françoiſes, aux Indes occidentales ; les fleurs ſont écarlate, & par conſéquent du plus bel effet ; l'arbre s'éleve à trente piés ; l'écorce eſt griſe tachée de blanc.

L'acacia *n°.* 10 a été trouvé à Campêche : il s'éleve à vingt piés ; les fleurs ſont bleues ; les folioles du bout des branches ſont couvertes d'un duvet d'une teinte légere de couleur de fer.

Enfin la onzieme eſpece indigene de Campêche s'éleve à trente piés ; ſes feuilles ſont d'un verd brillant par-deſſus, & d'un verd pâle par-deſſous ; ſon écorce d'un gris brunâtre eſt marquée de taches blanches ; ſes fleurs naiſſent en longues grappes aux côtés des rameaux ; elles ſont d'un roſe pâle.

Ces ſix dernieres eſpeces ſe multiplient de graines ſuivant la méthode propre aux plantes des climats chauds, & demandent la ſerre chaude en hiver. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

ROBION, (LE) *ou* REBRE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans le Dauphiné. Elle a ſa ſource près de Montmorin, forme deux branches qui baignent la ville de Montelimart, & qui toutes deux vont ſe jetter ſur la rive gauche du Rhône. (*D. J.*)

ROBLE, ſ. m. (*Hiſt. nat Botan.*) arbre qui croît au Chili ; le meilleur pour la conſtruction des vaiſſeaux, c'eſt une eſpece de chêne à écorce de liege, comme l'yeuſe ; il eſt dur & ſe conſerve dans l'eau.

ROBOAM, *place du peuple*, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Salomon & de Naama, femme Ammonite, avoit quarante & un ans, lorſqu'il ſuccéda à ſon pere, l'an du monde 3029. Après la mort du prince, il alla à Sichem, où tout Iſraël s'étoit aſſemblé pour l'établir roi ; & en même tems Jéroboam qui s'étoit ſauvé en Egypte pour échapper à la juſtice de Salomon, en étant revenu, alla avec tout le peuple trouver *Roboam*, pour le prier de les décharger des tributs immenſes dont ſon pere les avoit accablés. Le roi leur demanda trois jours pour faire ſa réponſe, & employa ce tems à conſulter. Il s'adreſſa d'abord aux vieillards qui avoient été du conſeil de Salomon, & qui connoiſſant la ſituation des affaires publiques & l'humeur du peuple, lui conſeillerent de l'appaiſer avec quelques paroles de douceur, ſuivies de quelques effets bienfaiſans. Mais cet avis n'étant pas conforme à ſes vues, il s'adreſſa aux jeunes gens qui avoient été élevés avec lui ; & ces téméraires ſous prétexte qu'il falloit ſoutenir ſon autorité, & qu'il étoit dangereux de plier ſous une populace mutinée, lui conſeillerent un refus accompagné de paroles dures, & de menaces inſupportables, *II. Par. x.* 14. *Roboam* & ceux dont il ſuivoit le conſeil, firent bien voir par une réponſe ſi impérieuſe, qu'ils ne connoiſſoient ni la nature, ni les juſtes bornes de la puiſſance ſouveraine. Ceux qui en ſont les dépoſitaires, ne l'ont reçue de Dieu que pour faire le bonheur de ceux qui leur ſont ſoumis, & pour être leur appui, & non pour les traiter en eſclaves. L'exemple de *Roboam* doit leur apprendre que le plus ferme appui des trônes, eſt l'amour des peuples ; qu'un prince doit toujours être prêt à écouter les plaintes de ſes ſujets, à ſoulager leur miſere ; que les conſeils violens ſont d'une dangereuſe conſéquence, & qu'on riſque tout en pouſſant à bout la patience des peuples. Le fils de Salomon en fit une triſte épreuve. Jéroboam & tout le peuple étant revenus le troiſieme jour, il leur donna la réponſe que les jeunes gens lui avoient ſuggérée. Il n'eut aucun égard à leur priere, parce que Dieu qui vouloit accomplir ce qu'il avoit dit par Ahias de Silo, qu'il ôteroit dix tribus aux fils de Salomon pour les donner à Jéroboam, s'étoit détourné de lui. Pour exécuter ſon deſſein, il permet que ce prince, ſe livrant à un conſeil pernicieux, pouſſe à bout la patience de ſes ſujets par ſa dureté, & donne lieu à une révolte preſque générale, qui facilite à Jéroboam ſon élévation au trône. Car dix tribus renonçant à la maiſon de David, & ſe donnant à

Jéroboam, accomplirent par leur ſéparation la volonté que Dieu avoit d'humilier les deſcendans d'un roi qui l'avoit abandonné, & il ne reſta à *Roboam* que Juda & Benjamin. Ce prince envoya auſſi-tôt Aduram, ſon intendant des tributs, pour appeller les rébelles, mais ils l'aſſommerent à coups de pierre; & *Roboam* effrayé, monta ſur ſon char, & s'enfuit à Jéruſalem. Quand il fut arrivé dans cette ville, il aſſembla les deux tribus qui lui étoient demeurées fidelles, & marcha à la tête de 180000 hommes pour combattre Iſraël, & le remettre ſous ſon obéiſſance. Mais le prophete Semeias ſe préſenta de la part de Dieu, & défendit aux deux tribus d'aller combatre contre leurs freres, parce que leur ſéparation & leur réunion en un corps d'état ſous Jéroboam, étoient arrivés par ſes ordres, & que les hommes euſſent entrepris en vain de s'y oppoſer. Dès que les ſoldats eurent entendu la parole du Seigneur, ils n'avancerent pas plus loin contre Jéroboam, & ils s'en retournerent chacun dans ſa maiſon. Ainſi, le royaume d'Iſraël demeura partagé en deux. Jéroboam regna à Sichem ſur les dix tribus, & *Roboam* à Jéruſalem ſur Juda & Benjamin. Ce prince s'appliqua à fortifier ſon royaume contre ſon ennemi. Il fit entourer de murs pluſieurs villes de ſon état, y établit des gouverneurs, & y amaſſa des armes & des proviſions. Il vit auſſi augmenter le nombre de ſes ſujets par un grand nombre de prêtres & de lévites, qui ne pouvant exercer leurs fonctions dans le royaume d'Iſraël à cauſe de l'idolâtrie de Jéroboam, quitterent tout ce qu'ils poſſédoient dans ce pays ſchiſmatique & idolâtre, ſe retirerent dans les terres de Juda, afin de ſervir Dieu dans le temple de Jéruſalem, & ſe réunir à la vraie égliſe où étoit le myſtere légitime. Tous ceux auſſi qui étoient attachés à la vraie religion, & qui ne prenoient point de part au ſchiſme des dix tribus, prirent la généreuſe réſolution de ſacrifier leurs biens & leurs établiſſemens au devoir de ſervir Dieu ſelon les ordonnances de ſa loi. *Roboam* marcha pendant trois ans dans les voies du Seigneur; mais quand il ſe vit affermi ſur le trône, & qu'il crut n'avoir plus rien à craindre, il abandonna ſa loi, & ſes ſujets trop dociles le ſuivirent dans ſes égaremens, ils devinrent idolâtres comme lui, & leurs mœurs ſe corrompirent à un tel point, qu'en peu de tems le royaume de Juda devint le théâtre des plus affreux déſordres qu'on eût vu depuis l'entrée des Iſraélites dans la terre de Chanaan. Dieu, irrité de leurs excès & voulant les punir comme il avoit puni ceux dont ils faiſoient revivre les abominations, appella en Judée Séſac, roi d'Egypte, & le chargea d'exercer ſes vengeances ſur *Roboam* & ſur ſon peuple. Ce prince, ſuivi d'une armée innombrable, entra dans le pays, qu'il ravagea, & dont il prit en peu de tems toutes les places de défenſe. Jéruſalem, où le roi s'étoit retiré avec les principaux de ſa cour, alloit être aſſiégée, & pour leur ôter toute eſpérance, Dieu envoya le prophete Semeias qui leur déclara de ſa part que puiſqu'ils l'avoient abandonné, il les abandonnoit auſſi au pouvoir de Séſac. Cette menace les toucha, ils s'humilierent ſous la main de Dieu, & reconnurent la juſtice de ſes jugemens. Le ſeigneur fléchi par cette humiliation, adoucit la rigueur de l'arrêt porté par ſa juſtice. Il les arracha à la fureur de l'ennemi; mais pour leur apprendre la différence qu'il y a entre le ſervir & ſervir les rois de la terre, il voulut qu'ils fuſſent aſſujettis à la domination de Séſac, *II. Par. xij.* 8. Séſac ſe retira donc de Jéruſalem, après avoir enlevé les tréſors du temple du Seigneur & ceux du palais du roi. *Roboam*, ingrat aux bienfaits de Dieu, continua à faire le mal, & après avoir regné dix-ſept ans, il laiſſa en mourant le royaume à Ahia, un de ſes fils qu'il avoit eu de Maacha, fille d'Abſalon. (+)

ROBORATIF, adj. (*Gramm.*) qui fortifie. *Voyez* CORROBORATIF, *ou* CORROBORANS.

ROBORETUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de *Bracara* à *Aſturica*, entre *Pinetum* & *Compleutica*, à 36 milles de la premiere de ces places, & à 29 milles de la ſeconde. On ne connoît point aujourd'hui cette ville. (*D. J.*)

ROBRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece

eſpece de chêne qui croît dans les lieux montagneux. Il eſt plus bas que le chêne commun, mais gros & tortu; ſon bois eſt dur, ſa feuille découpée en ondes aſſez profondes, & couverte d'un duvet mol; ſa fleur en chatons & ſon fruit plus petit qu'aucun chêne ordinaire. Il a des galles & tous les autres caracteres du chêne.

ROBRICA, (*Géogr. anc.*) ce lieu eſt placé dans la Table Théod. entre *Juliomagus* ou Angers & *Caſarodunum* ou Tours que Sanſon place à Saumur, & M. d'Anville au Pont de Longué ſur Loire, *Briga*, *Briva*, déſignant un pont. *Not. Gaul.* d'Anville, *pag.* 557. (*C*)

ROBUSTE, adj. (*Gramm.*) qui eſt fort, vigoureux. On dit une plante *robuſte*, un homme *robuſte*, une ſanté *robuſte*. Hobbes ayant remarqué que l'homme étoit d'autant plus méchant qu'il avoit plus de force & de paſſion, & qu'il avoit moins de raiſon, a défini le méchant, *puer robuſtus*, un enfant *robuſte*; définition courte, laconique & ſublime.

ROC., ſ. m. grande maſſe ou bloc de pierre dure, enracinée profondement en terre. *Voyez* PIERRE. Ce mot eſt formé du mot grec ῥώξ *rima*, fente, crevaſſe, & ῥώξ eſt formé de ῥηγνυμι *je romps*; d'où vient *ſaxa*, rivage pierreux.

Il y a différentes manieres de rompre & de briſer le *roc*, avec le bois, la poudre à canon, *&c.* *Voyez* CARRIERE, BOIS, *&c.*

Nous avons des chemins, des grottes, des labyrinthes taillés dans le *roc*. *Voyez* ROUTE, GROTTE, LABYRINTHE *&c.*

Alun de roc ou *de roche*, *voyez* ALUN.

Cryſtal de roche, eſt une ſorte de cryſtal qu'on ſuppoſe formé par la congélation du ſuc pierreux qui dégoutte des *rocs* & des cavernes. *Voyez* CRYSTAL & STALACTITE.

Sel de roche, *voyez* SEL.

ROC D'ISSAS, *ou* BLOC D'ISSAS, (*Marine.*) *voyez* SEP DE DRISSE.

ROC-D'ÉCHIQUIER, ſ. m. *latrunculoris rupes*, (*terme de Blaſon*) meuble d'armoiries fait en petit pal aleſé, dont la partie ſupérieure eſt ancrée & l'inférieure chargée d'une traverſe. *Voyez* ROC. (*Blaſon.*)

ROC, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit d'un meuble dont on charge les écus, & qui repréſente un *roc* ou la tour du jeu d'échecs (*a*), à la reſerve que la partie d'en haut eſt figurée avec deux crocs en forme de crampons, qui ont leurs pointes tendantes vers le bas. Le pere Meneſtrier dit que le *roc* eſt de fer morné d'une lance de tournois, ou recourbé à la maniere des extrémités des croix ancrées. La maiſon de Roquelaure porte d'*azur* à *trois rocs* d'*argent*. (*D. J.*)

La Reche de Fontenilles, de Rambure à Toulouſe; *d'azur à trois rocs d'échiquier d'or.* (*G. D. L. T.*)

ROCAILLE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) compoſition d'architecture ruſtique qui imite les rochers naturels, & qui ſe font de pierres trouées, de coquillages, & de pétrifications de diverſes couleurs, comme on en voit aux grottes, baſſins & fontaines.

On appelle *rocailleur* celui qui travaille aux *rocailles*.

Colonne de *rocaille* eſt une colonne dont le noyau de tuf, de pierre ou de moilon, eſt revêtue de pétrification & de coquillages. *Daviler.* (*D. J.*)

ROCAILLE, ſ. f. (*Peinture ſur verre.*) eſpece de petits grains de diverſes matieres, ronds, verds ou jaunes, qui ſervent à mettre le verre en couleur.

ROCAILLE, ſ. f. (*Verroterie.*) petits grains de verroterie qui s'enfilent en forme de chapelets, qui ſervent au commerce de l'Amérique & des côtes d'Afrique. On les appelle ordinairement *raſſade*.

ROCAMBOLE, ſ. f. (*Botan.*) eſpece d'ail fort cultivé, nommé par Tournefort *alium ſativum alterum, ſive alioprаſum caulis ſummo circumvoluto*, *I. R. H.* 383.

C'eſt une bulbe compoſée de pluſieurs tubercules, garnie à ſa partie inférieure d'un grand nombre de filets blanchâtres, & enveloppée de deux ou trois peaux ſem-

(*a*) Les Eſpagnols appellent *rocs* les tours des échecs, & on prétend que c'eſt de-là qu'eſt venu le nom de *roc* d'échiquier. (*G. D. L. T.*)

blables à celles de l'oignon, d'un blanc purpurin. Sa tige eſt unique, de groſſeur du petit doigt, haute d'une à deux coudées. Ses feuilles, qui ſont le plus ſouvent au nombre de cinq, de la figure de celles du porreau, enveloppent la tige juſqu'à une certaine hauteur; elles s'en ſéparent enſuite, penchent vers la terre, & ont une odeur qui tient le milieu entre le porreau & l'ail. La partie ſupérieure de la tige eſt nue, verte, liſſe; elle ſe replie, fait une ou deux ſpirales comme le ſerpent, & eſt terminée par une tête enveloppée dans une gaîne blanchâtre & allongée en maniere de corne finiſſant en bec; cette gaîne venant à s'ouvrir, laiſſe voir de petites bulbes ramaſſées enſemble, d'abord purpurines, enſuite blanchâtres, parmi leſquelles ſe trouvent des fleurs ſemblables à celles de l'ail. Toute la plante reſpire une odeur forte d'ail. On la cultive dans les jardins pour l'uſage de la cuiſine. (*D. J.*)

ROCCA-D'ANFO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, ſur le bord ſeptentrional du lac Idro, au Breſſan. Elle eſt munie de quelques fortifications. *Long.* 28. 4. *lat.* 45. 48. (*D. J.*)

ROCE, *voyez* VENGERON.

ROCHAN, *voyez* MERLE.

ROCHE, ſ. f. ROC *ou* ROCHER, (*Gramm.*) c'eſt une maſſe de pierre qui s'éleve au-deſſus de la ſurface de la terre ou de la mer, vers les côtes & les îles, & qui cauſe ſouvent les naufrages des vaiſſeaux, ou qui les détourne de leur droite route.

ROCHES MOLLES, *voyez* CAYES.

ROCHE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt la pierre la plus ruſtique & la moins propre à être taillée. Il y a de ces *roches* qui tiennent de la nature du caillou, & d'autres qui ſe délitent par écaille. On appelle *roche vive* la *roche* qui a ſes racines fort profondes, qui n'eſt point mêlée de terre, & qui n'eſt point par couche comme dans les carrieres. (*D. J.*)

ROCHE, ſ. m. (*Hydr.*) eſt un monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, élevé & formant un rocher, au haut duquel eſt un jet qui tombe ſur ce cailloutage. Ce peut être encore une fontaine rocaillée, adoſſée contre un mur, imitant la caverne d'où ſortent des bouillons & nappes d'eau. (*K*)

ROCHE A FEU, (*Artificier.*) les artificiers appellent ainſi un mêlange de ſoufre, de ſalpêtre & de poudre qui eſt propre à beaucoup d'artifices. Voici la maniere de le faire.

Prenez du ſoufre fondu lentement une livre, de ſalpêtre quatre onces, de poudre quatre onces; jettez le ſalpêtre dans le ſoufre en le fondant peu-à-peu & le remuant très-bien, & enſuite la poudre de même; remuez le tout; & lorſque le mêlange commencera à ſe refroidir, vous y ajouterez trois onces de poudre grenée, & remettrez le tout enſemble.

ROCHE, *la*, (*Geogr. mod.*) en latin du moyen âge, *rupes Ardennæ*; ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, dans la forêt d'Ardenne, bâtie ſur une roche, d'où lui vient ſon nom, à 12 lieues au nord-oueſt de Luxembourg, avec un château fortifié. *Long.* 23. 25. *lat.* 50. 7.

2°. La *Roche* eſt le nom d'une autre petite ville de Savoie, dans le Faucigni, aſſez près de la riviere d'Arve, & ſur la gauche. (*D. J.*)

* ROCHE, ſ. f. (*terme de Chaufournier.*) maſſif plus ou moins gros de pluſieurs pierres, qui dans le feu ſe ſont unies les unes avec les autres. Ces roches ne ſont point *de la chaux brûlée*, ainſi que les appellent les *Chaufourniers* en Flandre. *Voyez* CHAUX BRULÉE.

ROCHE-BERNARD, LA, (*Géog. mod.*) bourg & baronnie de France, en Bretagne, dioceſe de Nantes, ſur la Vilaine, à 4 lieues de ſon embouchure, avec un petit port. Ce bourg fut érigé en duché-pairie, ſous le nom de *Coaſlin* en 1663, & éteint en 1738. Celui qui poſſede la baronnie de la *Roche-Bernard* préſide au corps de la nobleſſe, quand il ſe trouve aux états de la province. *Long.* 15. 15. *lat.* 47. 25. (*D. J.*)

ROCHE-CHOUART, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *rupes Cavardi*, petite ville de France aux confins du Limouſin & du Poitou, ſur la pente d'une montagne, à 24 lieues de Poitiers. Il

n'y a qu'une paroiſſe dans cette ville, qui cependant a titre de duché, & donne ſon nom à une des illuſtres maiſons du royaume. *Long.* 18. 29. *lat.* 45. 29. (*D. J.*)

ROCHE-D'ERRIEN, LA, (*Géogr. mod.*) bourg de France, en Bretagne, à 2 lieues au midi de Tréguier. Il eſt fameux par les ſiéges qu'il a ſoutenus au xiv ſiecle, & par la bataille qui ſe donna ſous ſes murs en 1347, dans laquelle bataille Charles de Blois, qui réclamoit le duché de Bretagne, fut vaincu & fait priſonnier. (*D. J.*)

ROCHEFORT, (*Geog mod.*) en latin du moyen âge *Rupifortium*; mais ce n'étoit qu'un bourg. C'eſt aujourd'hui une nouvelle ville de France, au pays d'Aunis, ſur la Charente, à une lieue & demie de ſon embouchure, à 3 de Brouage, à 6 au ſud-eſt de la Rochelle, & à 100 au ſud-oueſt de Paris, avec un port très-commode.

Louis XIV. a fait bâtir dans cette ville en 1664 un magnifique arſenal, un hôpital & des caſernes; il a fait établir une fonderie de canons, une corderie & un magaſin pour l'équipement des vaiſſeaux; c'eſt un ſiege royal, & le magaſin général des autres ports voiſins. L'entrée de la riviere eſt défendue par pluſieurs forts; ainſi dans l'eſpace d'un demi-ſiecle *Rochefort* eſt devenu un endroit conſidérable, ſur lequel on a fait un ouvrage imprimé à Paris en 1757, *in*-4°. (*a*)

L'arſenal de cette ville eſt le premier qui fut élevé par les ſoins de M. Colbert; mais ſa poſition avantageuſe à bien des égards, ne ſauroit cependant dédommager l'air mal-ſain qui regne à *Rochefort*, de la mauvaiſe qualité des eaux, & des ſommes immenſes qu'a coûté cette entrepriſe. *Long.* 16. 42. *lat.* 46. 3.

Rochefort dans la Beauce, dioceſe de Chartres; *Rochefort* dans le Forez, élection de Rouanne, & *Rochefort* dans l'Auvergne, dioceſe de Clermont, ſont trois bourgs, que Piganiol de la Force qualifie du nom de petites villes. (*D. J.*)

ROCHEFORT *en Ardenne*, (*Géog mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Condros, aux confins du duché de Bouillon, & de l'évêché de Liege, dont elle dépend pour le ſpirituel. Elle eſt ſituée à 2 lieues de S. Hubert, à 6 lieues au ſud-eſt de Dinant, & à 18 au nord-oueſt de Luxembourg. Elle eſt environnée de rochers, & a un vieux château rétabli par le comte de Louvenſtein. Ce lieu eſt une ancienne ſeigneurie érigée en comté par l'empereur Ferdinand II. *Long.* 22. 48. *lat.* 50. 10. (*D. J.*)

ROCHE-FOUCAULT, LA, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Angoumois, ſur la Tardouere, à 6 lieues au nord-oueſt d'Angoulême, avec titre de duché-pairie, érigée en 1622, & dont quatre baronnies dépendent. Il y a dans cette petite ville une égliſe collégiale, & un couvent de carmes. *Long.* 18. 3. *lat.* 45. 43.

MM. de Daillon (*Benjamin & Jacques*), iſſus de l'ancienne famille des comtes de Lude, naquirent tous les deux dans la petite ville de la *Roche-foucault*, & le premier fut miniſtre d'une égliſe calviniſte qui y étoit alors; mais après la révocation de l'édit de Nantes, il paſſa, de même que ſon frere, en Angleterre, où ils moururent l'un & l'autre dans un âge fort avancé. M. Benjamin de Daillon étoit un homme de ſavoir & de mérite. Il avoit un ſentiment particulier touchant les diables, ſoutenant qu'il n'y en avoit qu'un ſeul, & que l'Ecriture ne parle jamais du diable, que comme d'un être unique. Il prétendoit en conſéquence que les eſprits impurs que Jeſus-Chriſt chaſſoit, étoient des maladies, & que l'Ecriture leur donne le nom d'*eſprits* ou de *démons*, pour s'accommoder au langage de ce tems-là, ces maladies étant déifiées, ou regar-

(*a*) Cet ouvrage contient l'établiſſement de cette ville, de ſon port & arſenal de marine, & les antiquités de ſon château, *in*-4°.

Cette hiſtoire où l'homme de lettres conduit la plume de l'hiſtorien, eſt écrite agréablement, & ſemée de traits d'érudition. (*C.*)

dées comme des démons ou des divinités parmi les payens.

M. Jacques de Daillon adopta le même sentiment de son frere ; & voulant le défendre par écrit, il publia en 1723, un ouvrage *in*-8°. en anglois, intitulé Δαιμονολογια *or a treatise*, *&c.* c'est-à-dire, *Démonologie*, ou *traité des esprits*, dans lequel on explique plusieurs passages de l'Ecriture contre les erreurs vulgaires touchant les sorciers, les apparitions, *&c.* avec un appendice contre la possibilité de la magie, de la sorcellerie & du sortilege. (*D. J.*)

§ ROCHE-GUYON (LA), *Géog. Rupes Guidonis*, bourg du Vexin sur la Seine, à 3 lieues au-dessous de Mantes & au-dessus de Vernon ; il y a château, paroisse, foire & marché. Il tire son nom du rocher au pied duquel le château est situé, & d'un seigneur nommé *Guy* ou *Guyon*, frere de Richard de Vernon, à qui le château appartenoit, & qui vivoit sous Louis de Gros.

Il y a un prieuré dépendant de l'abbaye de Fécamp.

C'étoit une ancienne baronnie érigée en duché en faveur de la maison de Silli & de Liancourt, & depuis 1679 pour celle de la Rochefoucault. Le comte d'Anguien, s'y divertissant avec ses favoris, y fut assommé par un coffre qu'on lui jetta sur la tête en 1546. Ce prince, vainqueur de Cérisoles, l'honneur de la maison royale, étoit frere du roi de Navarre & oncle de Henri IV. Il brilla, & passa comme Gaston de Foix, duc de Nemours. Ainsi le tison de Romorentin jetté sur la tête de François I. dont il fut dangereusement blessé en 1520, l'œil percé du comte de Spol par Brion au tournois de l'entrée du roi à Milan en 1515, la lance de Montgomeri qui creva l'œil à Henri II, & lui fit perdre la vie ; tous ces jeux qui approchoient trop du naturel de la guerre, firent dire à un Turc avec raison » si c'est tout de » bon, ce n'est pas assez ; si ce n'est » qu'un jeu, c'est trop ». (*C*)

ROCHELLE, LA, (*Géogr. mod.*) ville maritime de France, capitale du pays d'Aunis, sur l'Océan, à 34 lieues au nord de Bordeaux, & à 100 au sud-oueſt de Paris. *Longitude*, suivant Cassini, 16. 28. 30. *latit.* 46. 10. 15.

Cette ville a été nommée par les anciens *Portus Santonum*, parce qu'elle étoit autrefois dépendante de la province de Saintonge, & le meilleur port qu'il y eût dans ces quartiers-là sur l'Océan. Depuis on l'a nommée *Ruppella* & *Rochella* pour *Rocella*, noms qui signifioient *un petit roc*, & qu'on lui a donné, soit à cause du fonds pierreux sur lequel elle est bâtie, soit à cause qu'originairement elle n'étoit qu'un château avec quelques maisons habitées par des gens de mer.

Ce château appartenoit en premier lieu aux seigneurs de Mauléon en Poitou. Guillaume, dernier comte de Poitiers, l'usurpa sur les seigneurs de Mauléon : il en fit une petite ville, & lui donna des privileges. Cette ville s'accrut avec le tems, & se forma en une espece de république, ayant appartenu au roi d'Angleterre depuis le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri II. Ses privileges furent confirmés par Louis VIII. fils de Philippe-Auguste, lorsqu'il s'en rendit maître en 1224.

La *Rochelle* étoit déja dans ce tems-là un port de mer très-floriſſant par son commerce (*a*), comme il paroit par ces

(*a*) M. de Maurepas ministre, fit travailler au port par ordre du roi, ce qui fit dire au secrétaire de l'académie, qu'un ministre força la nature pour éloigner la mer de ses bords ; un autre les ouvrit pour y faire entrer les richesses & l'abondance.

En reconnoissance de la fidélité & de la bravoure des Rochelois qui se sont défendus si vaillamment dans la derniere guerre contre les Anglois qui tenterent une descente, le roi a fait ôter l'inscription deshonorante que le cardinal de Richelieu avoit fait graver sur une plaque d'airain en 1627.

Des lettres-patentes ont accordé à une société de gens de lettres, le titre d'*académie royale* dont M. le prince de Conti étoit le protecteur, en 1732.

M. Jaillot, prêtre de l'oratoire, a commencé l'histoire de la *Rochelle* que M. d'Arcere son confrere a achevée & publiée en deux vol. *in*-4°.

La relation du fameux siege de 1573, parut dans le recueil des pieces de l'académie *in*-8°. en 1767, par ces deux oratoriens. (*C.*)

vers d'un auteur ancien, *Nicol. de Braia, de geſt. Ludov. VIII.*

Declivi littore Ponti
Nobilis, & famâ toto celeberrima mundo
Divitiiſque potens priſcis, & gente ſuperbâ
Eſt Rupella.

La *Rochelle* fut cédée aux Anglois par le traité de Brétigni, l'an 1360, & douze ans après elle ſe donna au roi de France Charles V, à condition qu'elle conſerveroit tous ſes privileges, & qu'en outre elle auroit droit de battre en ſon propre nom de la monnoie d'argent; que les échevins ſeroient réputés nobles; que le maire reſteroit gouverneur de la ville; & qu'enfin ſa charge ſeule ennobliroit ſa famille.

Le Calviniſme s'y introduiſit en 1557, & le prince de Condé eut, pour ainſi dire, la gloire d'y regner. Le brave la Noue la défendit en 1574 contre Henri, duc d'Anjou, frere de Charles IX, & obligea ce prince d'en lever le ſiege. Les Proteſtans y tinrent depuis la plûpart de leurs ſynodes, & ſon commerce floriſſant tous les jours davantage, la rendit puiſſante juſqu'au tems du cardinal de Richelieu, qui réſolut de ſoumettre cette ville à l'autorité royale, de caſſer ſes privileges, & d'y détruire le Calviniſme.

Il engagea Louis XIII. à cette expédition. Ce prince, pour commencer à brider les Rochelois, fit conſtruire le fort Louis. Enſuite il aſſiégea la ville en 1627, & s'en rendit le maître l'année ſuivante, après treize mois d'un ſiege des plus mémorables, pendant lequel les habitans ſouffrirent avec courage une des plus horribles famines dont l'hiſtoire faſſe mention. De quinze mille perſonnes qui ſe trouvoient dans cette ville, quatre mille ſeulement ſurvécurent à cet affreux déſaſtre. Etrange pouvoir de l'eſprit de religion ſur les hommes!

Enfin, la réduction de cette ville fut due à l'invention d'une digue de 747 toiſes dont Clément Metezeau de Dreux fut l'inventeur, & que le cardinal de Richelieu fit exécuter, pour empêcher les Anglois de ſecourir la place. Il eſt étonnant combien de millions le clergé fournit pour la priſe de cette ville, & avec quelle joie il en faiſoit les avances.

Louis XIII. étant entré dans la *Rochelle* le jour de la Touſſaint 1628, priva les Rochelois de tous leurs privileges, fit abattre leurs belles fortifications, nomma de nouveaux magiſtrats, & un plus grand nombre de prêtres catholiques.

Louis XIV. fortifia cette ville de nouveaux ouvrages, qu'imagina & qu'exécuta le maréchal de Vauban. Il fit la *Rochelle* chef d'une généralité, & y établit un intendant diſtingué de celui de Rochefort, qui a la marine. Il y a auſſi créé un bureau de finances, une chambre du domaine, un préſidial, une élection, & y a laiſſé ſubſiſter l'hôtel des monnoies.

Les Jéſuites y obtinrent un college, & enſuite la direction d'un ſéminaire l'an 1694: le ſiege épiſcopal de Maillezais fut transféré dans cette ville en 1649; & pour former le dioceſe on y a joint le pays d'Aunis & l'île de Ré, que l'on a démembrés de l'évêché de Saintes.

Les rues de la *Rochelle* ſont en général aſſez droites, & la plûpart des maiſons ſoutenues par des arcades. La ville eſt percée de cinq portes. Son port qui peut avoir quinze cens pas de circuit, & qui eſt de forme preſque ronde, eſt un des plus commodes de l'Océan. Deux groſſes tours le défendent. La mer y a reflux de plus de quatre toiſes. Tous les vaiſſeaux excepté ceux de haut-bord y entrent.

Mais ceux qui deſireront de plus grands détails de l'hiſtoire de cette ville, peuvent lire un petit livre de M. Galland (*Auguſte*), ſur la naiſſance, l'ancien état, & l'accroiſſement de la *Rochelle*.

J'ajouterai ſeulement que ſon principal commerce actuel eſt celui des îles de l'Amérique. Ses manufactures conſiſtent en raffinerie du ſucre des îles. Les Suédois, les Danois, les Hambourgeois, les Anglois & les Hollandois y envoient chaque année pluſieurs vaiſſeaux pour y charger des vins, des eaux-de-vie, du ſel, & quelques autres marchandiſes. On a auſſi érigé dans cette ville en 1734 une académie de belles-lettres.

Imbert (*Jean*), juriſconſulte du xvj. ſiecle, né à la *Rochelle*, s'eſt fait con-

noître avec estime par deux ouvrages de droit : 1°. *Enchiridion juris scripti Galliæ*, que Theveneau a traduit en françois : 2°. *Institutiones forenses*, ou *Pratique du barreau*, en latin & françois.

François Tallemant l'aîné, abbé du Val-Chrétien, étoit né dans cette ville. Il fut aumônier du roi pendant vingt-quatre ans, & ensuite premier aumônier de madame. Sachant très-bien la langue italienne, il traduisit avec succès l'histoire de Venise du procurateur Nani ; mais il ne consulta pas assez ses forces en mettant au jour la traduction des vies de Plutarque ; cette traduction fut promptement méprisée de tous les connoisseurs. Il mourut en 1693, âgé de 73 ans.

On l'appelloit Tallemant l'aîné pour le distinguer de Paul Tallemant son cousin, son compatriote & ecclésiastique comme lui. Ils furent tous deux de l'académie Françoise, mais Paul étoit encore de l'académie des Inscriptions. Il mourut en 1712 à 70 ans.

Colomiés (*Paul*), en latin *Paulus Colomesius*, savant écrivain protestant, naquit à la *Rochelle* dans le dernier siecle ; mais il se retira en Angleterre avant d'essuyer les rudes coups de la tempête, qui a englouti l'édit de Nantes. Il témoigna bientôt, étant à Londres, la préférence qu'il donnoit à la communion épiscopale sur le presbytérianisme, comme il paroît par son livre intitulé *Theologorum presbyterianorum Icon*. Il n'a pas cessé depuis de travailler sur différens sujets. Il est mort à Londres en 1692, j'ignore à quel âge.

Tous ses ouvrages sont utiles & agréables aux curieux de l'histoire, parce qu'ils y trouvent beaucoup de choses à apprendre ; aussi sont-ils plus recherchés dans les pays étrangers que dans ce royaume. Les principaux sont 1°. *Gallia orientalis*, qui a été réimprimé à Hambourg en 1709, avec d'autres opuscules de l'auteur, qui avoient paru en 1668 : 2°. *Italia & Hispania orientalis* : 3°. *Observationes sacræ* : 4°. *Mélanges historiques* : 5°. *Bibliotheque choisie*, dont la meilleure édition a été faite à Paris en 1731, avec des notes de M. de la Monnoie. Le pere Niceron vous indiquera les autres ouvrages de M. Colomiés, dans ses mémoires des hommes illustres, *tome VII. p.* 196. Bayle a fait aussi l'article de ce savant. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

ROCHE-POSAY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Touraine, sur la Creuse, un peu au-dessous de l'endroit où elle reçoit la Gartempe. *Long.* 18. 30. *lat.* 46. 44. (*D. J.*)

ROCHER, s. m. (*Gramm.*) c'est la même chose que *roc* & *roche*. *Voyez* ROC.

ROCHER, ROCHE, ROC, (*Synon. Géog.*) ces trois noms désignent également en Géographie une, ou de grosses masses de pierres dures qui se trouvent dans les montagnes ou dans la mer, & qui sont coupées en précipice. Ce que nous appellons un *rocher*, une *roche* ou un *roc*, est nommé par les Latins *rupes* ; par les Italiens, *rocca*, *rupes* ou *pietra* ; par les Espagnols, *roca* ou *pesia* ; en allemand, *fels*, & en anglois *a rock*. On a bâti quelquefois des tours & des forts sur ces sortes de rochers, & plusieurs villes même en ont pris leurs noms, comme Rochefort, la Rochelle & autres. Elles sont appellées *roques* dans le Languedoc, aussi-bien que dans les autres pays voisins.

La Palestine étant un pays de montagne, avoit beaucoup de *rochers*, & ces *rochers* faisoient une partie de la force du pays, parce qu'on s'y retiroit dans les allarmes, & qu'on y trouvoit un asyle contre les irruptions subites des ennemis. Aussi l'Ecriture parle-t-elle si souvent des *rochers* ; par exemple, des *rochers* d'Arnon, des *rochers* d'Oreb, du *rocher* d'Odolam, du *rocher* d'Etham, *&c.* De-là viennent aussi ces expressions si communes dans l'Ecriture ; soyez mon *rocher*, *Pseaume* 31. Le Seigneur est mon *rocher* ; où est le *rocher* autre que le Seigneur, *Pseaume* 18. *vers.* 3. 32. *&c.*

Les *rochers* qui se trouvent dans la mer, & contre lesquels les vaisseaux sont sujets à se briser quand ils en approchent, se nomment *brisans*. Il y en a qui sont toujours couverts de la mer, & ca-

chés sous l'eau ; d'autres qui ne sont jamais couverts de la mer, & d'autres que la basse-mer découvre. On dit qu'une *roche* est saine, lorsqu'il n'y a point de danger autour d'elle, & que tout ce qu'il y a de dangereux est ce qui paroît.

La chaîne des *rochers* qui sont sous l'eau, s'appelle *ressif* par les Américains, & on appelle *banche* un fonds de *roches* tendres & unies qui se trouvent en certains lieux au fond de la mer. Il y a de certains *rochers* qui se trouvent vers les îles des Açores, & ailleurs ; ils sont cachés sous l'eau, & on les nomme *vigies*.

Les *rochers* sont représentés dans les cartes générales par de petites croix ; mais dans les cartes particulieres, les *rochers* découverts y sont figurés par des pointes de *rochers*, & ceux qui sont cachés sous l'eau, sont représentés par de petites croix. (*D. J.*)

ROCHER, s. m. *rupes, is*, (*terme de Blason.*) meuble de l'écu qui représente une roche, elle est figurée avec des inégalités pointues.

La Roque d'Olès, d'Ornac, dioceſe de Saint-Pons ; *d'azur au rocher d'argent.*

Roquettes d'Amedes, à Paris ; *de gueules au rocher d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* (*G. D. L. T.*)

ROCHERS *de Sciron*, (*Géog. anc.*) *Scironides petræ* ; rochers célebres, qui étoient dans l'enceinte de la Mégaride en Acaïe. Strabon leur donne six milles d'étendue. Ils étoient devenus infames par les cruautés de Sciron, dont ils prirent le nom. Cet homme barbare réduisoit ceux qui arrivoient ou qui étoient jettés sur ces côtes, au honteux miniſtere de lui laver les piés, de le chauſſer, & ensuite abusant de leur situation, il les précipitoit d'un coup de pié dans la mer. Un monstre que Pausanias croit être une tortue de mer, accoutumée à sa proie, cantonnée dans quelque creux voisin, rendoit inutiles les efforts que ces malheureux faisoient pour se sauver à la nage, & les entraînoit dans son repaire, où il les égorgeoit, s'ils n'étoient pas brisés par les pointes des rochers, sur lesquels ils rouloient en tombant dans la mer. Thésée punit Sciron du même genre de mort, & purgea le monde de ce scélérat, que Jupiter Hospitalier avoit laissé trop longtems impuni. C'est de ces *rochers* que Stace nous parle, *Theb. l. I.*

Infames Scirone Petras, *scillataque rara*
Purpureo regnata seni.

Voyez SCIRONIDES *petræ*, *Géogr. anc.* (*D. J.*)

ROCHER, *le*, (*Conchyliol.*) coquille autrement nommée *murex*, *voyez ce mot* ; c'est assez de se rappeller ici, que c'est une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules avec un sommet chargé de piquans ; il est quelquefois élevé, quelquefois applati. Sa bouche est toujours allongée, dentée, édentée ; la levre est ailée, garnie de doigts, repliée, déchirée ; le fût est ridé, & quelquefois uni. (*D. J.*)

ROCHER, *en Anatomie* ; nom d'une apophyse des os des tempes, appellée aussi *apophyse pierreuse*, à cause qu'elle est d'une substance extrêmement compacte. *Voyez* TEMPORAUX.

ROCHER *d'eau*, s. m. (*Archit. hydraul.*) espece de fontaine adossée ou isolée, & cavée en maniere d'antres, d'où sortent par plusieurs endroits des bouillons & nappes d'eau. Telle est la fontaine de la place Navonne à Rome. C'est un *rocher* fait de tevertin, percé à jour en ses quatre faces, portant à ses encoignures quatre figures de marbre avec leurs attributs, qui représentent les quatre plus grands fleuves de la terre, & sur lequel est élevé un obélisque antique de granit tiré du cirque de Caracalla. Cet ouvrage merveilleux a été fait par le cavalier Bernin, sous le pape Innocent X.

On appelle aussi *rocher d'eau*, une espece d'écueil massif, d'où sort de l'eau par différens endroits. Il y a un de ces *rochers* à la vigne d'Este, à Tivoli, près de Rome. *Dauler.* (*D. J.*)

ROCHERS *dans les bois*, sont de grosses touffes un peu basses & rampantes, qui se trouvent entre les arbres de haute futaie.

ROCHER *de grenailles*, (*à la Monnoie.*) est la masse de métal, qui dans l'état de bain ou fusion, est versée dans

un baquet d'eau froide, qui ſe précipitant, s'amaſſe au fond en forme de grenaille. L'objet de cette manutention eſt de purifier le métal.

ROCHER, *terme de Braſſerie*; il ſe dit du levain, lorſqu'il commence à former des boutons de mouſſe qui s'accumulent, s'amaſſent, & forment des houppes de mouſſe.

ROCHER, *en terme d'Orfevre en groſſerie*; c'eſt environner les parties qu'on veut ſouder de poudre de borax, qui ſert de fondant à la ſoudure.

ROCHERAYE *ou* PIGEON DE ROCHE, (*Hiſtoire nat. Ornithol.*) *columba rupicola*, Willugbi. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du biſet; il a un pié de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement dix pouces juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt de onze lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent preſque juſqu'au bout de la queue. La tête & la face inférieure du cou ſont d'un cendré foncé; la face ſupérieure du cou, la partie antérieure du dos & les petites plumes des ailes qui ſe trouvent près du corps ont une couleur cendrée brune: les autres petites plumes de l'aile, la partie poſtérieure du dos & le croupion, ſont d'un cendré clair. Il y a ſur la partie ſupérieure du cou une teinte de ces couleurs brillantes qu'ont la plûpart des pigeons. La poitrine eſt d'une légere couleur vineuſe; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un cendré clair. Les grandes plumes de l'aile, & celles du ſecond rang, qui ſont les plus près du corps, ont une couleur brune, les autres ſont cendrées à leur origine & noirâtres vers la pointe: il y a de plus ſur chaque aile deux taches d'un brun noirâtre. Toutes les plumes de la queue ſont cendrées à leur origine, & noirâtres vers leur extrémité. Le bec eſt gris, les piés ſont rouges & les ongles noires. Le *rocheraye* eſt un oiſeau de paſſage. Briſſon, *Ornit. tome I. Voyez* OISEAU.

ROCHERAYE BLANC, *columba alba ſaxatilis*. On regarde cet oiſeau comme une variété du *rocheraye*. *Voyez* ROCHERAYE; il n'en differe qu'en ce qu'il eſt entiérement blanc, à l'exception de la tête, du croupion & de la queue, qui ſont d'un beau roux. *Ornit.* de M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

ROCHERAYE *de la Jamaïque*, PIGEON *à la couronne blanche*, *columba capite albo*. Klein. Cet oiſeau eſt à-peu-près de la groſſeur du pigeon domeſtique; il a un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement dix pouces ſix lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt d'un pouce, & celle de la queue de cinq pouces, les ailes étant pliées s'étendent juſqu'aux deux tiers de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt blanc, & plus bas il y a une belle couleur pourprée changeante. Le cou eſt d'un verd changeant, qui paroît à certains aſpects bleu ou de couleur de cuivre bronzé. Tout le reſte du corps, ſavoir, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes, celles du deſſus & du deſſous de la queue, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ſont d'un brun tirant ſur un gris bleuâtre, les grandes & les moyennes plumes des ailes ont une couleur brune. Les yeux ſont entourés d'une peau blanche. Le bec eſt rouge à ſa baſe, & blanc vers l'extrémité. Les piés ſont rouges & les ongles gris. On trouve cet oiſeau dans toutes les îles de Bahama, à la Jamaïque & à S. Domingue. Briſſon, *Ornit. tome I. Voyez* OISEAU.

ROCHER TREMBLANT *de la Roquette*, (*Hiſt. naturelle.*) Un phénomene bien curieux eſt le *rocher tremblant de la Roquette*, montagne à environ une lieue de Caſtres en Languedoc. C'eſt le rocher le plus élevé de la montagne, ſur le penchant de laquelle il eſt ſitué du côté du levant, & ſur le bord d'un autre gros rocher qui ſort de deſſous les terres. Il a une pente de ſix pouces du côté de ce penchant, vers lequel il eſt coupé à plomb au-deſſous d'un petit arrondiſſement. Sa forme irréguliere approche beaucoup de celle d'un œuf applati qui porte ſur le petit bout. Sa plus grande circonférence qui eſt les deux tiers de ſa hauteur, eſt de 26 piés,

piés ; la plus petite qui eſt la baſe eſt de 12, & ſa hauteur eſt de 11 piés. La maſſe fait donc un ſolide de 360 piés cubes, & peut peſer près de 600 quintaux. Il ſe trouve placé à un des angles du rocher qui lui ſert de baſe. Il eſt ſi près du bord, que la circonférence inférieure n'en eſt éloignée que d'environ un pié & demi, & qu'un à plomb qui paſſeroit par les endroits du roc les plus avancés, tomberoit au-delà de celui qui lui ſert de baſe. Comme nous avons dit que la figure de ce *roc tremblant* eſt celle d'un œuf applati, il faut néceſſairement que les diametres de la baſe ſoient inégaux, & celle-ci eſt convexe ; de ſorte qu'aux extrémités du plus grand diametre, il s'en faut près de 8 pouces qu'elle ne touche le rocher ſur lequel elle eſt placée. Mais le rocher appuie ſur toute la longueur du petit diametre : cette poſition d'une maſſe de roc d'un ſi grand poids & d'une ſi grande hauteur dans un penchant où elle n'a preſque point d'autre appui qu'une ligne, n'eſt pas la partie du phénomene qui mérite le moins l'attention d'un naturaliſte. La pierre dont le *roc tremblant* eſt formé, eſt d'une nature fort dure & fort compacte. Feu M. le régent trouva ce rocher ſi curieux, qu'il en fit lever le plan en 1718. M. Marcorelle, de l'académie des ſciences de Toulouſe, a obſervé que le *rocher* en queſtion ſe meut viſiblement & d'une maniere ſenſible, lorſqu'une certaine force lui eſt appliquée du midi au nord. On a pluſieurs fois réitéré cette expérience ; on a appuyé un bâton ou quelqu'autre corps près de ce *rocher* du côté du midi ; on lui donne quelques ſecouſſes, il ſe meut, & il exerce des vibrations qui font que le bâton ne ſe trouvant pas continuellement appuyé, tombe par degré ſur la baſe du *rocher*. Toute force ne ſuffit pas cependant pour le mouvoir ; celle qui ſeroit moindre que la force ordinaire d'un homme, ne lui cauſeroit point un ébranlement réel ; mais lorſqu'il eſt en mouvement, il ne lui faut que la moindre action pour l'y conſerver. Il exerce preſque toujours ſes balancemens du ſeptentrion au midi, dans une direction perpendiculaire à la coupe de la pente du rocher ſur lequel il eſt aſſis. Ces balancemens ſont tels que le bord de la baſe ſe ſouleve de 3 lignes, qu'il ſe fait ſept à huit vibrations ſenſibles, & que la cime parcourt environ un pouce à chaque balancement ; après quoi ce roc perd preſque tout le mouvement qui lui a été communiqué, & revient dans ſa premiere ſituation. M. Marcorelle explique pourquoi quatre hommes agiſſant de concert & en même tems, ne peuvent pas mouvoir le rocher à la premiere impulſion qu'ils lui donnent, quoique la force avec laquelle chacun d'eux peut agir, ſoit d'environ 100 livres, tandis que la force d'un ſeul homme ſuffit pour le faire après pluſieurs ſecouſſes ſucceſſivement multipliées, & tandis que quand le roc eſt en mouvement, il fait quelques vibrations, après quoi il revient dans ſon premier état.

Dans la paroiſſe d'Uchon, bailliage de Montcénis en Autunois, on voit auſſi un *rocher* mouvant de 7 piés de haut & de 27 de tour ; le ſommet eſt plat, & dans la circonférence il préſente ſix faces inégales. La baſe de forme ovale eſt poſée ſur une pierre unie, par un pivot d'une forme ſi particuliere, que la moindre impulſion ſuffit pour le mettre en mouvement : un enfant même peut l'agiter de ſes mains. (*C.*)

ROCHESTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Kent, ſur le Medway, qu'on y paſſe ſur un des beaux ponts d'Angleterre, à 27 milles au ſud-eſt de Londres. Elle eſt fort ancienne, a titre de comté, & un évêché d'un revenu fort modique. *Longit.* ſuivant Caſſini, 16. 19. *lat.* 51. 20. & ſuivant Street, *long.* 17. 56. *lat.* 51. 26. (*D. J.*)

ROCHE-SUR-YON, (*Géogr. mod.*) bourg de France, dans le Poitou, ſur la petite riviere d'Yon, à 6 lieues au nord-oueſt de Luçon, avec titre de principauté, qui appartient à la maiſon de Conti. *Long.* 16. 10. *lat.* 46. 35. (*D. J.*)

ROCHLIZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Saxe, au cercle de Leipſick, ſur la Muldaw, qu'on y paſſe ſur un pont ; elle eſt munie d'un château, & a des mines de cuivre dans ſon voiſinage. C'eſt une ville ancienne, car elle a

déja été brûlée autrefois du tems de l'empereur Henri II. & elle avoit alors pour ſeigneurs des comtes qui en portoient le nom. Jean Frédéric, électeur de Saxe, l'enleva, en 1547, au duc Albert, margrave de Brandebourg; mais le duc Maurice la reprit ſur l'électeur, & elle eſt reſtée à ſa poſtérité. (*D. J.*)

ROCKENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat. Elle eſt ſituée entre les châteaux de Reipolzkcirch & de Fralckenſtein. (*D. J.*)

ROCKIZAU, (*Géogr. mod.*) ville royale de Bohême, à trois milles au levant de Pilſen, ſur les confins du cercle de Podebroc. Le fameux Ziſcka la prit, & la brûla en 1421. (*D. J.*)

ROCHART, *voyez* LAMANTIN.

ROCHET, ſ. m. (*Gram. Hiſt. mod.*) ornement de lin que portent les évêques & les abbés; il reſſemble à un ſurplis, excepté qu'il a des manches & des poignets, au lieu que le ſurplis eſt entiérement ouvert & ſans manches.

Ménage fait venir ce mot du mot latin *rochettus*, diminutif de *rocchus*, dont les écrivains de la baſſe latinité ſe ſont ſervis au lieu de *tunica*, & qui vient originairement du mot allemand *rok*.

Les chanoines réguliers de S. Auguſtin portent auſſi des *rochets* par-deſſous leurs chappes.

Rochets ſont auſſi des eſpeces de manteaux que portent en Angleterre les pairs du royaume ſéans au parlement dans les jours de cérémonies. *Voyez* PAIR & PARLEMENT.

Ceux des vicomtes ont deux bandes ou bords & demi; ceux des comtes, trois; ceux des marquis, trois & demi, & ceux des ducs, quatre. *Larrey.*

ROCHET, ſ. m. (*Manufact.*) on appelle ainſi chez les marchands de ſoie, chez les manufacturiers & ouvriers en étoffes d'or, d'argent & de ſoie, & chez les teinturiers en ſoie, laine & fil, des bobines plus groſſes & plus courtes que les bobines ordinaires. C'eſt ſur ces *rochets* que tous ces marchands & ouvriers dévident leurs ſoies ou pour les vendre, ou pour les employer, ou pour leur donner quelque préparation de teinture. *Dict. de Commerce.* (*D. J.*)

ROCHET, (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une roue dont les dents ont une figure à-peu-près ſemblable à celle d'une cremaillere de cheminée. Ces ſortes de roues ſont ordinairement d'uſage dans les encliquetages & les échappemens des pendules. *Voyez* ÉCHAPPEMENT, ENCLIQUETAGE, *&c.*

ROCHET *d'Encliquetage.* Le rochet, le cliquet & le reſſort forment *l'encliquetage.* Leur maniere d'agir eſt fort ſimple. Le cliquet mobile autour de la vis eſt continuellement pouſſé dans les dents du *rochet* par le reſſort, & par conſéquent le *rochet* ne peut tourner de droite à gauche, mais il le peut aiſément de gauche à droite, le cliquet ne s'oppoſant pas à ſon mouvement dans ce ſens. Par ce dernier mouvement le cliquet eſt élevé par le talus des dents &, à chacune de celles qui échappent, il retombe par la force du reſſort au fond de la dent qui lui a ſuccédé; ce qui cauſe ce bruit que l'on entend, lorſque l'on monte une pendule ou une montre: certaines gens, lorſque ce bruit eſt fort ſenſible, diſent qu'ils ont un bon reſſort à leur montre, tandis que le reſſort n'y a aucune part. Pour peu que le cliquet faſſe bien ſon effet, il faut qu'il s'oppoſe de la maniere la plus avantageuſe au mouvement du *rochet*, & par conſéquent qu'il ſoit pouſſé ſur le centre du mouvement dans une ligne de direction de la tangente au *rochet*.

ROCHOIR, ſ. m. (*Orfev.*) inſtrument à l'uſage de preſque tous les ouvriers qui emploient les métaux. C'eſt une petite boîte de cuivre ronde, & élevée à-peu-près comme la moitié d'un étui rond; il y a un couvercle, & au bas un trou auquel eſt adapté un tuyau ſur lequel eſt une petite bande de métal crenée. Dans le corps de la boîte eſt renfermé le borax pulvériſé, & on fait tomber cette poudre ſur les parties que l'on veut rocher ou ſaupoudrer de borax, en faiſant paſſer ſon ongle le long des crans de la petite bande crenée, & en dirigeant le tuyau ſur les places où l'on a beſoin de borax.

ROCKET, ſ. m. (*Hiſt. d'Angleterre.*) on appelle *rockets* en anglois les mantelets que portent aux jours de cérémonie les pairs ſéans au parlement. Ceux des vicomtes ont deux bordures & demi, ceux des comtes trois, ceux des marquis trois & & demi, & ceux des ducs quatre. Ce mot vient peut-être de *rocchus*, qui eſt employé pour *tunica* chez les écrivains latins du moyen âge, ou, ſi l'on veut, de *rock*, mot teutonique qui ſignifioit une *robe*, une *tunique*. (*D. J.*)

ROCOU *ou* ROCOURT, ſ. m. (*Botaniq.*) arbre exotique cultivé dans toutes les îles de l'Amérique. Il eſt nommé *orleana ſeu orellana ſoliculis lapaceis*, par Herman; *Cat. Hort. Lugd. Bat.* 464. Pluk. Almag. 292. *Phytog.* 209. *f.* 4. *Orleana ſeu orellana ſive urucu*, *Parad.* Prod. 357. *urucu*; Piſon, *éd.* 1648, 65, *éd.* 1658, 133. Cat. Jam. 150. *hiſt.* 2. 52. *urucu Braſilienſibus*; Marcgr. 61. *Kaiabaka*, *daburi*. Ger. Ema. 1554. *Archiotl*, *ſeu medicina tingendo apta*, Hern. 74. *Arbor mexicana*, *fructu caſtaneæ*, *coccifera*, C. B. Pin. 419. Raii, *hiſt.* 2. 1771 Jonſ. Deudr. 119. *Bixa oviedi*, J. B. 1. 440. *metella Americana maxima tinctoria*; Tourn. *Inſt.* 242. Boerh. *Ind. A.* 208. *arbor finium regundorum*, *Scalig. Arnotto. Dale.*

Cet arbre eſt de moyenne grandeur; il pouſſe de ſon pié pluſieurs tiges droites, rameuſes, couvertes d'une écorce mince, unie, pliante, flexible, brune en-dehors, blanche en-dedans; ſon bois eſt blanc, facile à rompre; ſes feuilles ſont placées alternativement, grandes, larges, pointues, liſſes, d'un beau verd, ayant en-deſſous pluſieurs nervures rouſſâtres; ſes feuilles ſont attachées à des queues longues de deux ou trois doigts.

Ses rameaux portent deux fois l'année en leurs ſommités des bouquets compoſés de pluſieurs petites têtes ou boutons de couleur brune-rouſsâtre; ces boutons s'épanouiſſent en des fleurs à cinq pétales, diſpoſées en roſe, grandes, belles, d'un rouge pâle, tirant ſur l'incarnat, ſans odeur & ſans goût; cette fleur eſt ſoutenue par un calice à cinq feuilles, qui tombent à meſure que la fleur s'épanouit: au milieu de cette fleur il y a une eſpece de houppe compoſée d'un grand nombre d'étamines ou filets jaunes dans leur baſe, & d'un rouge purpurin dans leur partie ſupérieure; chacune de ces étamines eſt terminée par un petit corps oblong, blanchâtre, ſillonné & rempli d'une pouſſiere blanche: le centre de la houppe eſt occupé par un petit embryon qui eſt attaché fortement à un pédicule fait en ſoucoupe, & échancré légérement en cinq parties; ce pédicule ſert de ſecond calice à la fleur, à la place du premier qui eſt tombé: cet embryon eſt couvert de poils fins, jaunâtres, & ſurmonté d'une maniere de petite trompe fendue en deux levres en ſa partie ſupérieure.

L'embryon en croiſſant devient une gouſſe ou un fruit oblong ou ovale, pointu à ſon extrémité, applati ſur les côtés, ayant a-peu-près la figure d'un miroboLan, long d'un doigt & demi ou de deux doigts, de couleur tannée, compoſé de deux gouſſes, hériſſées de pointes d'un rouge foncé, moins piquantes que celles de la châtaigne, de la groſſeur d'une groſſe amande verte.

Ce fruit en mûriſſant devient rougeâtre, & il s'ouvre à la pointe en deux parties qui renferment environ ſoixante grains ou ſemences partagées en deux rangs; ces grains ſont de la groſſeur d'un petit grain de raiſin, de figure pyramidale, attachés & rangés les uns contre les autres par de petites queues à une pellicule mince, liſſe & luiſante, qui eſt étendue dans toute la cavité de chacune de ces gouſſes; ces mêmes grains ſont couverts d'une matiere humide, très-adhérante aux doigts lorſqu'on y touche avec le plus de précaution; d'un beau rouge, d'une odeur aſſez forte; la ſemence ſéparée de cette matiere rouge eſt dure, de couleur blan-

châtre, tirant ſur celle de la corne. Cet arbre croît en abondance dans la nouvelle Eſpagne & dans le Bréſil.

Les ſauvages de l'Amérique le cultivent même avec grand ſoin, à cauſe des utilités qu'ils en retirent. Il ſert à orner leur jardin, & le devant de leurs caſes ou habitations. Ils emploient ſon écorce pour faire des cordages; ils mettent de ſes feuilles tendres dans leurs ſauſſes, pour leur donner du goût & leur communiquer une couleur de ſafran. Ils tirent une couleur rouge des graines qu'ils délayent dans l'huile de carapa, & s'en peignent le corps ou le viſage, ſur-tout dans les jours de réjouiſſance.

Les Européens qui habitent le Bréſil & les îles Antilles font par art de la même graine une pâte qui eſt d'uſage en teinture, & qu'on nomme pareillement *rocou*. *Voyez* ROCOU, *Teinture*. (*D. J.*)

ROCOU, *ou* ROUCOU, *ou* ROCOURT, (*Teint.*) pâte ſeche ou extrait qu'on a tiré, ſoit par infuſion, ſoit par macération des graines contenues dans la gouſſe de l'arbre, nommé pareillement *rocou*, & qu'on a décrit dans l'article qui précede. La pâte ſeche dont nous parlons vient d'Amérique, & eſt une des couleurs que fournit le petit teint.

On connoît que la gouſſe qui donne la graine eſt mûre, lorſqu'elle s'ouvre d'elle-même ſur l'arbre; alors on la cueille, & l'on en prépare la pâte ou l'extrait en pilant les grains des gouſſes avec tout ce qui les environne; on les fait diſſoudre dans l'eau, & on coule cette liqueur par un crible; enſuite on la verſe dans des chaudieres, on la fait bouillir; elle jette une écume qu'on recueille ſoigneuſement, & qu'on met dans une autre chaudiere pour y être réduite ſur le feu en conſiſtance & en pâte, dont on fait des pains tels que nous les recevons en Europe. Mais il eſt à propos d'indiquer en détail toute cette opération; je l'emprunterai du P. Labat qui nous l'a donnée fort exactement dans ſon voyage d'Amérique.

Mais il eſt à propos d'indiquer la maniere dont on cultive & dont on fait le *rocou* aux îles Antilles françoiſes. Je tirerai cette maniere des voyages du P. Labat; imprimée en 1722.

Le *rocou*, dit-il, peut ſe planter depuis le mois de Janvier juſqu'à la fin de Mai; mais ſoit que le plantage s'en faſſe tard ou de bonne heure, l'arbre n'en produit pas plutôt. Il ſe plante à la maniere des pois ou du mil, c'eſt-à-dire qu'après avoir bien nettoyé la terre, on y fait de petits trous avec la houe, dans leſquelles on jette deux ou trois graines au plus. La diſtance ordinaire qui ſuffit pour chaque plan eſt de quatre piés en quarré: à l'égard de la culture, elle ſe fait comme aux autres arbres, à l'exception que quand il s'éleve trop haut, on le châtre pour l'épaiſſir, & pour l'entretenir en buiſſon.

La récolte du *rocou* ſe fait deux fois l'année, ſavoir à la S. Jean & à Noël. On le diſtingue comme en deux eſpeces; l'un qu'on nomme *rocou* verd, & l'autre *rocou* ſec. Le premier eſt le *rocou* qu'on cueille auſſi-tôt que quelque coſſe d'une grappe commence à ſécher & à s'ouvrir; le ſecond eſt celui où dans chaque grappe il ſe trouve plus de coſſes ſeches que de vertes. Ce dernier peut ſe garder ſix mois; l'autre ne peut guere durer que quinze jours; mais il rend un tiers plus que le *rocou* ſec, & le *rocou* qu'il produit eſt plus beau.

Le *rocou* ſec s'écale en le battant, après l'avoir expoſé au ſoleil & l'avoir remué quelque tems; à l'égard du *rocou* verd, il ne faut pour l'écaler que rompre la coſſe du côté de la queue, & le tirer en-bas avec la peau qui environne les graines, ſans s'embarraſſer de cette peau.

Après que les graines ſont écalées, on les met ſucceſſivement dans divers canots de bois faits tout d'une piece, qui ont différens noms, ſuivant leurs différens uſages.

Le premier canot s'appelle *canot de trempe*; le ſecond, *canot de pile*; le troiſieme, *canot à reſſuer*; le quatrieme, *canot à l'eau*; & enfin le cinquieme, *canot à laver*. Il y en a auſſi un ſixieme qu'on appelle *canot de garde*, mais qui n'eſt pas toujours néceſſaire; un autre qui ſe nomme *canot de paſſe*, & un hui-

tieme qu'on nomme *canot aux écumes.*

La graine ſe met d'abord à ſec dans le canot de trempe, où on la concaſſe légérement avec un pilon; après quoi on remplit le canot d'eau bien claire & bien vive, à huit ou dix pouces près du bord. Il faut cinq barils d'eau ſur trois barils de graine. Le tems qu'elle doit reſter dans le canot de trempe eſt ordinairement de huit à dix jours, pendant leſquels on a ſoin de remuer deux fois par jour avec un rabot, un demi-quart d'heure environ à chaque fois: on appelle *premiere eau* celle qui reſte dans le canot de trempe, après qu'on en a tiré la graine avec des paniers.

Du canot de trempe, la graine paſſe dans le canot de pile, où elle eſt pilée à force de bras avec de forts pilons pendant un quart-d'heure ou davantage, en ſorte que toute la graine s'en ſente. Il faut que le canot de pile ait au moins quatre pouces d'épaiſſeur par le fonds pour mieux ſoutenir les coups de pilons. On met de nouvelle eau ſur la graine lorſqu'elle eſt pilée, qui doit y demeurer une ou deux heures, après quoi on la paſſe au panier en la frottant avec les mains; enſuite on la repile encore pour y remettre l'eau. L'eau qui reſte de ces deux façons ſe nomme la *ſeconde eau*, & ſe garde comme la premiere.

Après cette façon, on met la graine dans le canot, qu'on appelle *canot à reſſuer*, où elle doit reſter juſqu'à ce qu'elle commence à moiſir, c'eſt-à-dire près de huit jours. Pour qu'elle ſe reſſue mieux, on l'enveloppe de feuilles de baliſier.

Après qu'elle a reſſué, on la pile de nouveau, & on la laiſſe tremper ſucceſſivement dans deux eaux, qui s'appellent *les troiſiemes eaux.* Quelques-uns tâchent d'en tirer une quatrieme eau; mais cette derniere eau n'a plus de force, & peut tout-au-plus ſervir à tremper d'autres graines.

Quand toutes les eaux ſont tirées, on les paſſe ſéparément avec un hébichet, en mêlant un tiers de la premiere avec la ſeconde, & deux tiers avec la troiſieme. Le canot où ſe paſſent les eaux s'appelle *canot de paſſe*; & on appelle *canot à laver* un canot plein d'eau, où ceux qui touchent les graines ſe lavent les mains, & lavent auſſi les paniers, les hébichets, les pilons, & autres inſtrumens qui ſervent à faire le *rocou.* L'eau de ce canot, qui prend toujours quelque impreſſion de couleur, eſt bonne à tremper les graines.

L'eau paſſée deux fois à l'hébichet ſe met dans une ou pluſieurs chaudieres de fer, ſuivant la quantité qu'on en a; & en l'y mettant, elle ſe paſſe encore à-travers d'une toile claire & ſouvent lavée.

Quand l'eau commence à écumer, ce qui arrive preſque auſſi-tôt qu'elle ſent la chaleur du feu, on enleve l'écume qu'on met dans le canot aux écumes; ce qu'on réitere juſqu'à ce qu'elle n'écume plus: ſi elle écume trop vîte, on diminue le feu. L'eau qui reſte dans les chaudieres, quand l'écume en eſt levée, n'eſt plus propre qu'à tremper les graines.

On appelle *batterie* une ſeconde chaudiere, dans laquelle on fait cuire les écumes pour les réduire en conſiſtance, & en faire la drogue qu'on nomme *rocou.* Il faut obſerver de diminuer le feu à meſure que les écumes montent, & qu'il y ait continuellement un negre à la batterie qui ne ceſſe preſque point de les remuer, crainte que le *rocou* ne s'attache au fond ou bords de la chaudiere.

Quand le *rocou* ſaute & petille, il faut encore diminuer le feu; & quand il ne ſaute plus, il ne faut laiſſer que du charbon ſous la batterie, & ne lui plus donner qu'un léger mouvement; ce qu'on appelle *veſſer.*

A meſure que le *rocou* s'apaiſſit & ſe forme en maſſe, il le faut tourner & retourner ſouvent dans la chaudiere, diminuant peu-à-peu le feu, afin qu'il ne brûle pas; ce qui eſt une des principales circonſtances de ſa bonne fabrique, ſa cuiſſon ne s'achevant guere qu'en dix ou douze heures.

Pour connoître quand le *rocou* eſt cuit, il faut le toucher avec un doigt qu'on a auparavant mouillé; & quand il n'y prend pas, ſa cuiſſon eſt finie. En cet état, on le laiſſe un peu durcir dans la chaudiere avec une chaleur très-modérée en le tour-

nant de tems en tems, pour qu'il cuiſe & ſeche de tous côtés; enſuite de quoi on le tire, obſervant de ne point mêler avec le bon *rocou* une eſpece de gratin trop ſec qui reſte à fond, & qui n'eſt bon qu'à repaſſer avec de l'eau & des graines.

Le *rocou*, au ſortir de la batterie, ne doit pas d'abord être formé en pain, mais il faut le mettre ſur une planche en maniere de maſſe plate, & l'y laiſſer refroidir huit ou dix heures; après quoi on en fait des pains, prenant ſoin que le negre qui le manie ſe frotte auparavant légérement les mains avec du beurre frais, ou du ſain-doux ou de l'huile de palma-chriſti.

Les pains de *rocou* ſont ordinairement du poids de deux ou trois livres, qu'on enveloppe dans des feuilles de baliſier. Le *rocou* diminue beaucoup, mais il a acquis toute ſa diminution en deux mois.

Quand on veut avoir de beau *rocou*, il faut employer du *rocou* verd, qu'on met tremper dans un canot auſſi-tôt qu'on l'a cueilli de l'arbre; alors ſans le battre ni le piler, mais ſeulement en le remuant un peu & en frottant les graines entre les mains, on le paſſe ſur un autre canot. Après cette ſeule façon, on leve de deſſus l'eau une eſpece d'écume qui ſurnage; on la fait épaiſſir à force de la battre avec une eſpece d'eſpatule, & finalement on le ſeche à l'ombre. Ce *rocou* eſt fort bon, mais on n'en fabrique que par curioſité, à cauſe du peu de profit.

La maniere de faire le *rocou* chez les Caraïbes eſt encore plus ſimple; car on ſe contente d'en prendre les graines au ſortir de la gouſſe, & de les frotter entre les mains qu'on a auparavant trempées dans de l'huile de carapat. Quand on voit que la pellicule incarnate s'eſt détachée de la graine, & qu'elle eſt réduite en une pâte très-fine, on la racle de deſſus les mains avec un couteau pour la faire ſécher un peu à l'ombre; après quoi lorſqu'il y en a ſuffiſamment, on en forme des pelotes groſſes comme le poing, qu'on enveloppe dans des feuilles de cachibou. C'eſt avec cette ſorte de *rocou*, mêlé d'huile de carapat, que les Caraïbes ſe peignent le corps, ſoit pour l'embellir, ſoit pour ſe garantir de l'ardeur du ſoleil & de la piquûre des mouſtiques. Ils s'en ſervent encore pour colorer leur vaiſſelle de terre.

La pâte de *rocou* donne une couleur orangée preſque ſemblable à celle du fuſtet, & auſſi peu ſolide: c'eſt une des couleurs qu'on emploie dans le petit teint. On fait diſſoudre le *rocou* pulvériſé, où on a mis auparavant un poids égal de cendres gravelées, & on y paſſe enſuite l'étoffe. Mais quoique ces cendres contiennent un tartre vitriolé tout formé, les parties colorantes du *rocou* ne ſont pas apparemment propres à s'y unir, & la couleur n'en eſt pas plus aſſurée. On tenteroit même inutilement de lui donner de la ſolidité, en préparant l'étoffe par le bouillon de tartre & d'alun.

On doit choiſir le *rocou* le plus ſec & le plus haut en couleur qu'il eſt poſſible, d'un rouge ponceau, doux au toucher, facile à s'étendre; & quand on le rompt, d'une couleur en-dedans plus vive qu'au-dehors, on l'emploie quelquefois pour donner de la couleur à la cire jaune. (*D. J.*)

ROCOUB ALCACOUSAG, (*Fête orientale.*) ces deux mots *rocoub alcacouſag*, ſignifient la cavalcade du vieillard: c'eſt le nom d'une fête que les anciens Perſans célébroient à la fin de l'hiver. Dans cette fête un vieillard chauve monté ſur un âne, & tenant un corbeau d'une main, couroit par la ville & par les places en frappant d'une baguette ceux qu'il rencontroit dans ſa route. *D'Herbelot.* (*D. J.*)

ROCOULER, v. n. (*Gramm.*) ce mot exprime le cri du pigeon.

ROCQ, ſ. m. (*Tiſſerands.*) autrement *rot*, & *peigne*. C'eſt une des principales pieces du métier des ouvriers qui travaillent de la navette.

ROCROY, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, au Rhételois, à deux lieues & demi de la Meuſe, ſur les confins du Hainaut, à 12 lieues au nord de Rhetel, dans une plaine environnée de forêts. Elle eſt fortifiée de cinq baſtions, & a un état major: ce fut dans cette plaine que le prince de Condé, alors duc d'Enguien, & âgé de 22 ans, gagna le 19 Mars 1643 ſur les Eſpagnols,

une fameuſe bataille fort chantée par tous nos poëtes. *Long.* 22. 12. *lat.* 49. 56. (*D. J.*)

RODA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le Tech, à 2 lieues de Vich, du côté du nord. On croit que c'eſt l'ancienne *Bœcula* de Polybe, *XI. xix. p.* 890. & de Tite-Live, *livre XXVIII. c. xiij.* (*D. J.*)

RODAGE, ſ. m. *terme de coutume*, *rodaticum*, dans les capitules, *liv. VI. article* 219; c'eſt le droit que le ſeigneur péager prenoit pour une charrette vuide ou chargée de marchandiſes paſſant par le chemin royal, outre le péage dû pour raiſon de la marchandiſe. *De Lauriere.* (*D. J.*)

RODAS, (*Géog mod.*) fotereſſe des Indes, au royaume de Bengale, ſur une montagne: c'eſt une des fortes places de l'Aſie, qui appartient aujourd'hui au grand Mogol. *Lat.* 15. 20. (*D. J.*)

RODE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples. *Voyez* RODIA. (*D. J.*)

RODE *de pouppe*, & RODE *de proue*, (*Marine.*) c'eſt dans une galere, ce qu'on appelle l'*étambord* & l'*étrave* dans un vaiſſeau. *Voyez* GALERE.

RODE-MACHEREN, *ou* RODE-MARCK, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, entre Luxembourg & Thionville, avec un fort château que les François, ſous les ordres du duc de Guiſe, pillerent en 1639: elle dépend de la maiſon d'Autriche. *Long.* 24. *latit.* 46. 35. (*D. J.*)

RODER. v. act. *terme d'Armurier*; c'eſt tourner dans un calibre double cette piece de la platine des armes à feu, que l'on appelle la *noix*. *Richelet.* (*D. J.*)

RODEZ, (*Géog mod.*) ville de France, dans le gouvernement de Guyenne, capitale du Rouergue, ſur une colline, au pié de laquelle paſſe l'Aveiron, à 10 lieues d'Albi, à 20 de Toulouſe, & à 130 de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 19. 37'. 30". *latit.* 44. 20'. 40".

Il y a dans cette ville ſénéchauſſée, préſidial & élection; l'évêché étoit établi dès l'an 450, & a été ſuffragant de l'archevêché de Bourges, juſqu'à l'érection de celui d'Albi, ſous lequel il eſt à préſent. Il vaut au moins quarante mille livres de revenus à l'évêque, qui eſt en partie ſeigneur de la ville, & prend la qualité de comte de *Rodez*; ſon diocèſe renferme environ 450 paroiſſes.

La cathédrale eſt un édifice gothique, mais aſſez beau; ſon clocher bâti en pierres de taille, eſt renommé pour ſa hauteur. Le chapitre eſt conſidérable, étant compoſé de quatre archidiaconés, quatre perſonnats, & vingt-quatre chanoines; les canonicats valent 12 à 1500 livres années communes, & les archidiaconats ſont encore meilleurs.

Mais la ville de *Rodez* eſt vilaine; les rues ſont étroites, ſales, & la plûpart en pente; les maiſons ſont auſſi fort mal bâties; on compte environ ſix mille ames. Il s'y tient quatre foires par an, où l'on vend beaucoup de mules & de mulets pour l'Eſpagne; ce qui fait un commerce aſſez conſidérable, outre les toiles griſes & les ſerges qu'on débite en Languedoc.

Rodez ſe nomme en latin *Segodunum*, *Segodunum Rectenorum*, *Ruteni*, & *urbs Rutena*. Ptolomée connoît le nom de *Segodunum*, qui eſt auſſi marqué dans la carte de Peutinger; & par-là on voit que ce nom étoit encore en uſage au commencement du v. ſiecle; mais Grégoire de Tours, & ceux qui l'ont ſuivi, ne ſe ſervent que du mot *Ruteni*, qui eſt le nom du peuple.

Deux jéſuites, le P. Annat, & le P. Ferrier, tous deux conſécutivement confeſſeurs de Louis XIV. tous deux auteurs de pluſieurs livres contre les Janſéniſtes, ſont nés à *Rodez*, ou du moins pour ce qui regarde le P. Annat, dans le diocèſe de cette ville: leurs nombreux écrits polémiques ſont morts avec eux.

Mais M. Amelot de la Houſſaye rapporte un trait honorable à la mémoire du P. Ferrier: un chanoine de Bourges appellé *Perrot*, parent du P. Bourdaloue, lui écrivit une lettre par laquelle il tâchoit de l'engager de demander au roi, que les évêques qui ſeroient nommés à l'avenir par ſa majeſté, euſſent à recevoir lors de leur ſacre, de la main de ſon confeſſeur, la croix pectorale & l'anneau

nuptial, & à payer au confeſſeur une certaine ſomme, à proportion du revenu des évêchés.

Le P. Ferrier en donnant cette lettre à lire à M. Amelot, lui dit: « Voilà un » homme qui me propoſe de lever une » nouvelle annate ſur les évêchés fu- » turs; je ſongeois à lui procurer quelque » petite abbaye, mais puiſqu'il a perdu » l'eſprit, il n'aura rien ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, ſur la côte de la Capitanate, c'eſt la ville *Hyrium* ou *Vreum* des anciens; ſon terroir produit des fruits excellens. Le golfe de *Rodia* qui fait une partie du golfe de Veniſe, eſt ſur la côte de la Pouille. C'eſt de ce golfe que partit le pape Alexandre III. avec treize galeres, pour aller à Veniſe ſe réconcilier avec l'empereur Frédéric Barberouſſe. (*D. J.*)

RODIGAST, ſ. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains qui portoit une tête de bœuf ſur la poitrine, un aigle ſur la tête, & tenoit une pique de la main gauche. (*D. J.*)

RODIUM, (*Géogr. ancien.*) lieu marqué dans la table Théodoſienne, ſur la route de *Samarobriva* ou d'Amiens à *Auguſta Suſſionum* ou Soiſſons. C'eſt Roie-égliſe ou Roigliſe, plutôt que Roie, ſuivant les diſtances. L'ancienne voie eſt exiſtante & très-directe ſous le nom de *Chauſſée de Brunehaut*, & elle conduit d'Amiens à Roie. *Not. des Gaul.* d'Anv. *pag.* 558. (*C*)

RODOLPHE *de Habsbourg*, premier du nom, dit *le Clément*, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) XIXe roi ou empereur d'Allemagne, naît en 1212, d'Albers le Sage, comte de Habsbourg, & d'Hedwige de Kibourg, eſt élu en 1218, meurt en 1291.

L'Allemagne fatiguée de l'anarchie, dans laquelle elle languiſſoit depuis la mort de Fréderic II, conſentit enfin à ſe donner un véritable empereur; elle avoit couronné pluſieurs fantômes qui étoient diſparus ſans avoir pu rien faire pour ſon bonheur. Les électeurs, forcés par le ſouverain pontife (Grégoire X.) qui les menaçoit de nommer de ſon chef à l'empire, s'aſſemblerent à Francfort. Il ſemble que ces électeurs ſe croyoient au-deſſus d'un empereur; en effet, aucun ne concourut pour l'être. Les ſuffrages furent partagés entre trois ſujets, qui ne ſembloient pas faits pour les mériter: c'étoit un comte de Goritz, ſeigneur d'un canton du Frioul, & qui étoit peu connu: un Bernard plus obſcur encore, & qui n'étoit conſidéré que par quelques prétentions ſur le duché de Carinthie. *Rodolphe* le troiſieme n'avoit aucuns fiefs conſidérables, c'étoit à la vérité un grand capitaine; ſa valeur & ſa capacité avoient été utiles à Ottocare, roi de Bohême, dont il étoit le grand-maître d'hôtel & le grand maréchal. Comme il y eut partage dans les voix, on choiſit pour arbitre Louis le Sévere, duc de Baviere & comte Palatin. *Rodolphe* étoit occupé à de petites guerres que ſe faiſoient continuellement les ſeigneurs de fiefs, lorſqu'on lui apporta la nouvelle de ſon élection. Il ſe rendit auſſi-tôt à Aix-la-Chapelle, où ſe faiſoient les cérémonies du couronnement des empereurs. Le ſceptre de Charlemagne, ſur lequel on avoit coutume de prêter ſerment, s'étoit perdu pendant les guerres civiles. Pluſieurs ſeigneurs commençoient à ſe prévaloir de cet accident pour ne point le reconnoître. *Rodolphe* porte auſſi-tôt la main ſur un crucifix, & ſe tournant vers les ſéditieux; voilà, dit-il auſſi-tôt, quel ſera déſormais mon ſceptre. Ce trait de fermeté écarta tous les obſtacles, & fut regardé comme un préſage infaillible d'un regne glorieux. *Rodolphe* ne ſe hâta pas d'aller en Italie. Il comparoit Rome à l'*antre du lion*; *j'ai bien vu des empereurs aller au-delà des Alpes; mais j'apperçois à peine les traces de leur retour.* Il ſe contenta d'envoyer ſon chancelier recevoir le ſerment de fidélité des villes ſujettes; mais conſidérant que la domination des empereurs dans cette contrée n'avoit ſervi qu'à faire le malheur de l'Allemagne, & qu'il faudroit verſer beaucoup de ſang pour l'y maintenir, il conſentit à vendre ſes droits. Florence fut déclarée ville libre, moyennant quarant mille ducats d'or; Luques en

donna

donna douze mille, Genes & Boulogne ſix mille. Il céda à Nicolas III. les terres que la comteſſe Matilde avoit cédées au ſaint ſiege, & renonça à exercer aucun droit de ſuzeraineté ſur la ville de Rome. Mais il ne faiſoit ces conceſſions que pour affermir ſon autorité en Allemagne, & pour y faire ſuccéder l'ordre à la confuſion. Il avoit un grand empire à réformer, & il ſentoit combien cet ouvrage étoit difficile. L'Alſace étoit partagée entre pluſieurs ſeigneurs qui s'obſtinoient à ne point reconnoître de maître. On ne pouvoit ſe diſpenſer de faire la guerre ; *Rodolphe* obtint des troupes par ſa prudence & ſoumit tout par ſa valeur. Ceux qui poſſédoient des terres dans la Suabe relevoient de la maiſon impériale de Suabe, après l'extinction de cette illuſtre famille, par le ſupplice de l'infortuné Conradin : ils prétendirent ne relever que de l'Empire. *Rodolphe* les força de reconnoître l'autorité d'un gouverneur ; il en mit un également en Alſace. Cependant, Ottocare III, roi de Bohême, différoit à rendre hommage ou plutôt le refuſoit avec arrogance : ſes ambaſſadeurs proteſterent même en pleine aſſemblée contre l'élection de l'empereur. « Le roi Ottocare, diſoient-ils inſolemment, ne doit rien à *Rodolphe*, autrefois ſon domeſtique ; il ne lui a rien retenu de ſes gages ». *Rodolphe*, pour réponſe, le fait déclarer ennemi de l'empire ainſi que le duc de Baviere, qu'il avoit attiré dans ſon parti. Le roi de Bohême voulut en vain ſoutenir ſa révolte ; attaqué dans le centre de ſes états, il eſt forcé de tomber à genou devant celui qu'il a dédaigné comme ſon domeſtique. Le fier Ottocare conſentit donc à faire hommage pour ſon royaume de Bohême & pour le duché de Moravie ; il demanda pour grace de rendre cet hommage ſous des tentes pour lui épargner une mortification publique. L'empereur paſſa dans l'iſle de Camberg, au milieu du Danube. Ottocare vient l'y trouver couvert d'or & de pierres précieuſes. *Rodolphe*, qui n'eſtime que les qualités de l'ame, le reçoit avec un habit gris, qu'il portoit ordinairement ; mais au milieu de la cérémonie, la tente ſe leve & laiſſe voir aux deux armées qui bordent le fleuve, le ſuperbe Ottocare à genou, les mains dans celles de ſon vainqueur. Le roi de Bohême cédoit par le traité tous ſes droits ſur l'Autriche, la Stirie & la Carniole. Cette paix fut auſſi-tôt rompue que ſignée. La reine de Bohême, princeſſe ambitieuſe, fit rougir ſon mari de vivre ſujet de l'empereur, qu'elle appelloit toujours ſon maître-d'hôtel. Elle avoit cependant éprouvé pluſieurs fois que ce maître-d'hôtel étoit un grand général : Ottocare paya de ſa tête la vanité de ſon épouſe ; il fut vaincu & tué dans une bataille. *Rodolphe*, modéré dans la victoire, plaignit les vaincus, & donna la couronne de Bohême à Wenceſlas, fils du feu roi, auquel il fit épouſer quelque tems après une de ſes filles. L'empereur fit auſſi-tôt ſon entrée dans Vienne, & y fixa ſa cour. Louis de Baviere, qui avoit des droits ſur l'Autriche, fit pluſieurs tentatives pour l'en éloigner. *Rodolphe* fond ſur lui avec ſes troupes victorieuſes & le met en fuite ; alors, dit un moderne, on vit ce prince que les électeurs avoient appellé à l'empire, pour y régner ſans pouvoir, devenir en effet le conquérant de l'Allemagne, & leur impoſer la loi ; mais tandis qu'il affermiſſoit le trône & lui rendoit quelques rayons de ſon ancien éclat, il ne négligeoit rien pour tirer ſa famille de l'obſcurité ; il donna l'inveſtiture de l'Autriche, de la Stirie & de la Carniole à ſes fils, Albert & Rodolphe. Une vieille chronique que des auteurs accuſent d'infidélité, dit que le jeune *Rodolphe* eut le duché de Suabe ; mais de ce que ſes deſcendans ne le poſſédent plus, ce n'eſt pas une raiſon de rejetter ce fait : il eſt probable que l'empereur n'aura rien négligé pour faire paſſer dans ſa famille un fief de cette importance. Il eût bien voulu placer ſon fils Albert ſur le trône d'Hongrie, vacant par la mort de Ladiſlas III, tué par les Tartares Cumins, mais Nicolas, qui, conformément aux prétentions de ſon ſiege, ſoutenoit que tous les royaumes étoient fiefs de Rome, lui oppoſoit pluſieurs obſtacles, & nomma Charles Martel, arriere-fils de Charles d'Anjou. Les

Hongrois ne vouloient pas d'un fils d'empereur pour roi. *Rodolphe* ne crut pas devoir entreprendre une guerre ; d'ailleurs Charles Martel étoit ſon gendre. Il ne paroît cependant pas qu'il eût été ſi facile s'il n'avoit pas eu l'eſpoir d'engager les états à nommer ſon fils Albert pour lui ſuccéder ; il les convoqua même à ce deſſein. Il fut refuſé, ſous prétexte que l'empire ne pouvoit entretenir deux chefs ; mais en effet, parce qu'on craignoit toujours de le rendre héréditaire. Cet Albert regna après Adolphe de Naſſau. *Rodolphe* mourut peu de tems après qu'il eut reçu ce refus déguiſé, laiſſant l'empire auſſi paiſible qu'il étoit agité lorſqu'il en prit les rênes. Sa famille obſcure auparavant figura depuis avec les plus puiſſantes de l'Europe. Ses funérailles furent celébrées à Spire. Il eut de l'impératrice Anne ſa premiere femme, outre Albert & Rodolphe, dont nous avons parlé, Hartman qui devoit épouſer une princeſſe d'Angleterre, & ſe noya dans le Rhin en 1282 ; & Charles qui mourut enfant. Il en eut encore quatre filles, Catherine, Agnès & Hedvige. La premiere épouſa Louis le Sévere, duc de Baviere & comte Palatin ; la ſeconde, Oton, duc de la baſſe Baviere ; la troiſieme, Albert II. d'Achalt, duc de Saxe ; la quatrieme, Oton Margrave de Brandebourg. Eliſabeth, ſa ſeconde femme, donna le jour à Judith, qu'il maria à Winceſlas, roi de Bohême, & à Clémence, femme de Charles Martel, roi de Hongrie. On lui attribue la loi, qui ordonne l'uſage de la langue allemande dans les actes publics, dans les jugemens & dans les dietes. Quelques écrivains la lui conteſtent. Mais on convient généralement qu'il ne ſe ſervit jamais d'aucune langue étrangere. (*M—Y.*)

RODOLPHE D'AUTRICHE, IIe empereur du nom, ſucceſſeur de Maximilien II, (*Hiſt. d'Allemagne.*) XXXIe empereur d'Allemagne depuis Conrad I, XXXVIe roi de Hongrie, XXXIIe roi de Bohême, naquit l'an 1552 de l'empereur Maximilien II & de Marie d'Eſpagne. Il monta ſur le trône à l'âge de vingt-quatre ans. Son pere, pour lui aſſurer la couronne impériale, l'avoit fait élire roi des Romains dans une diete à Ratisbonne (1575), & cette élection étoit ſon meilleur titre. Six empereurs en ligne directe ; ſavoir, Albert II, Frédéric III, Maximilien I, Charles V, Ferdinand I & Maximilien II, pris dans la maiſon d'Autriche, & tous de pere en fils, n'avoient pu rendre le trône héréditaire. Les électeurs ne prenoient des chefs dans cette maiſon, que parce qu'elle étoit la plus intéreſſée à s'oppoſer aux invaſions des Turcs, auxquels elle confinoit par ſes états de Hongrie. Lorſque, faiſant alluſion au couronnement de l'arriere-fils d'Albert II, M. de Voltaire a dit qu'une couronne élective devient aiſément héréditaire, quand le pere & l'aïeul l'ont poſſédée, il eſt clair qu'il a fait une mauvaiſe application d'une penſée d'ailleurs aſſez vraie. *Rodolphe* prit pour maxime celle des empereurs de ſa maiſon : il imita leur modération & leur amour pour la paix. Il ne ſe laiſſa point éblouir par les noms pompeux de *grand* & d'*invincible*. La lenteur politique qu'il mit dans la plûpart des affaires, donne lieu de dire qu'il tint d'une main foible les rênes de l'état. C'eſt encore un mot de M. de Voltaire, que d'autres écrivains ont reçu ſans examen. Tel eſt l'aſcendant d'un grand nom ; il fait paſſer les penſées les plus fauſſes pour des vérités : mais ſi, au lieu de cette modération qui convient au chef d'une nation indépendante, *Rodolphe* eût uſé de cette fermeté qui ſied à un monarque abſolu, tout l'empire eût été bouleverſé, dans un tems où le veſtige du fanatiſme & de l'intolérance inondoit de ſang tous les états voiſins. Pour apprécier le mérite de ce prince, il faut porter les yeux ſur les incendies qui embraſerent la chrétienté après ſa mort : d'ailleurs, les exemples des princes qui avoient voulu gouverner l'Allemagne avec autorité, même dans des tems plus favorables, n'étoient pas ſéduiſans. Avec les mêmes talens des Charlemagne & des Oton I, il n'eut pas été ſûr de ſuivre leurs traces. Ce qui prouve que la modération de *Rodolphe* étoit autant dans ſa politique que dans ſon caractere, c'eſt que dans le tems qu'il

ménageoit les Allemands, il augmentoit la sévérité des ordonnances dans ses états héréditaires. Il restreignit les privileges des Autrichiens, & éloigna des charges les Protestans : il défendit même de professer la nouvelle religion dans les villes, & n'en permit l'exercice qu'aux seigneurs, & seulement dans leurs châteaux. Les Allemands ne jouirent cependant point d'une entiere indépendance : *Rodolphe* fit scrupuleusement observer le traité de pacification de Passau qui défendoit à tout ecclésiastique d'embrasser la nouvelle religion, sous peine de la privation de son bénéfice. Cette loi fut rigoureusement observée. Gebhart de Truchser, archevêque & électeur de Cologne, fut dépouillé de son électorat pour avoir osé l'enfreindre. Un semblable trait ne pouvoit partir d'une main foible, ou il falloit qu'elle sut se plier à propos. Le premier événement militaire de son regne fut une guerre contre Amurat III, empereur des Turcs, & qui se continua sous Mahomet III. Amurat, au préjudice d'une treve, avoit fait une irruption dans la Hongrie & dans la Croatie, d'où il avoit emmené une infinité de captifs. Les Turcs, descendus des Scythes, n'avoient point entiérement dépouillé les mœurs de leurs farouches ancêtres. Ils sembloient moins faire la guerre qu'aller à la chasse des hommes. Cette guerre fut meurtriere, & dura environ dix-neuf ans, pendant lesquels la fortune passa plus d'une fois de l'un à l'autre parti. Les armées Turques se signalerent par la prise de Repitsch, de Wihilsk, de Wesprin, de Fillek, de Thata, de Saint-Martin, de Javarin & de plusieurs autres places considérables, sous le regne d'Amurat III. Les lieutenans de cet heureux sultan avoient encore forcé les Autrichiens de lever le siege qu'ils avoient mis devant Belgrade : sous Mahomet III elles forcerent Agria, & remporterent une grande victoire près de Kereste ; mais les succès des Turcs furent balancés par la perte de plusieurs batailles, dont celles de Sisseq, de Belgrade & d'Hatuan, sont les plus fameuses. Les impériaux reprirent plusieurs places, & en enleverent d'autres dans la Turquie Ottomane. Ces deux puissances, fatiguées de verser du sang sans pouvoir gagner la supériorité l'une sur l'autre, consentirent à un traité (1605) qui faisoit une loi à l'empereur de donner le titre de *fils* au sultan qui devoit l'appeller son *pere* dans toutes les occasions où ils s'écriroient & se parleroient par ambassadeurs. Les deux monarques s'obligerent encore de s'envoyer réciproquement des présens qui devoient être renouvellés tous les trois ans. *Rodolphe* commença, & envoya deux cens mille florins. Une autre condition qui ne leur fait pas moins d'honneur, fut de n'établir aucun impôt ni aucune charge nouvelle dans les villes & les villages qu'ils avoient pris l'un sur l'autre pendant la derniere guerre, & dont chacun devoit rester en possession. On voit quel pouvoit être leur amour pour leurs sujets, puisqu'ils s'intéressoient à ceux qui avoient cessé de l'être. Ce fut le sultan Achmet, successeur de Mahomet III, qui signa ce traité, qui semble plutôt un accord entre deux freres pour prévenir des troubles domestiques. Les guerres de religion qui déchiroient l'Espagne, la France, & menaçoient l'Allemagne, s'étoient fait sentir en Hongrie. Les nouveaux sectaires étoient très-puissans ; ils avoient même facilité les progrès des Ottomans. *Rodolphe* fit avec eux un traité particulier (1604), & s'engagea à laisser aux Calvinistes & aux Luthériens le libre exercice de leur religion. Il avoit refusé cette faveur aux Autrichiens sur lesquels son empire étoit plus affermi. Les états de Hongrie profiterent de ce moment pour faire confirmer leur liberté. Ils avoient perdu une grande prérogative depuis que les princes d'Autriche avoient déclaré la couronne héréditaire dans leur maison. Ils obtinrent le pouvoir d'élire un gouverneur, pendant l'absence du roi, pour rendre la justice dans le royaume sans qu'il fût nécessaire de recourir au conseil aulique pour terminer les procès en dernier ressort. Le gouverneur nommé par sa majesté impériale devoit continuer l'entier exercice de sa charge ; mais pour la suite il étoit dit que le gouverneur seroit choisi dans une assemblée libre. On devoit dresser

des articles pour limiter le pouvoir de l'intendant-général des finances commis par l'empereur. La nomination aux grandes prélatures devoit appartenir aux états & au ſouverain ; mais à cette condition que ceux qui ſeroient nommés par ce dernier ne pourroient entrer dans le conſeil de la nation. Cette capitulation fait connoître l'état de la Hongrie par rapport à ſes rois. Cependant l'archiduc Matthias méditoit une révolution. L'empereur ſon frere l'avoit ſouvent employé, ſoit en Flandre où il falloit retenir les états qui, en ſecouant le joug de l'Eſpagne, auroient pu ſe détacher de l'Empire, ſoit en Hongrie dans les guerres contre les Turcs. Matthias, peu ſatisfait d'être le ſecond dans l'Empire, aſpiroit à ſupplanter ſon frere : comme lieutenant-général, il lui avoit été facile de gagner les gens de guerre ; il les avoit flattés par tout ce qui pouvoit les ſéduire. Battori, vaivode de Tranſilvanie, qui tantôt prenoit le parti des Turcs, tantôt celui des Allemands, mais dont l'inconſtance étoit compenſée par des talens ſupérieurs, embraſſa ſon parti. Fier de ce nouvel allié, aſſuré de l'inclination des proteſtans d'Autriche qu'il flattoit d'une entiere liberté de conſcience, il fit ſoulever la Hongrie, mécontente de ce que l'empereur élevoit des Allemands aux principales charges, & s'approcha de la Bohême qu'il prétendoit engager dans ſa révolte. Les états de Bohême ne manquerent pas de choiſir cet inſtant de criſe pour arracher de nouveaux privileges. Ils parvinrent à exclure le clergé catholique des affaires civiles, & à déclarer nulles toutes les acquiſitions que les prêtres de la communion romaine pourroient faire. Les proteſtans devoient être admis dans toutes les charges. Ces conceſſions étoient conſidérables, mais l'empereur ne pouvoit s'y refuſer, ſans s'expoſer à perdre toute ſon autorité dans ce royaume qui ſe reſſouvenoit encore qu'il avoit été libre ſur le choix de ſes maîtres. Cependant ſon frere Matthias s'apprêtoit à ſoutenir ſa révolte. L'empereur, qui craignoit les ſuites d'une guerre civile, & dont Matthias étoit le plus proche héritier, conſentit à partager avec lui un trône ſur lequel la nature l'appelleroit bientôt. *Rodolphe* étoit d'une ſanté délicate, & il approchoit de ſa fin. Il céda à Matthias la couronne de Hongrie, l'archiduché d'Autriche & le marquiſat de Moravie, & ne ſe réſerva de ſes états héréditaires que la Bohême & la Siléſie. C'étoit moins ſe dépouiller d'un bien, que ſe débarraſſer d'un fardeau. L'Autriche étoit en armes, & demandoit une liberté de conſcience qu'il ne pouvoit permetre ſans s'expoſer à l'indignation de la cour de Rome, & il falloit conſentir à rappeller les Allemands qui occupoient en Hongrie des places importantes. Il ne lui reſtoit donc que l'alternative ou de mécontenter les impériaux & le pape, ou de révolter les Hongrois : d'ailleurs les embarras ſe multiplioient en Allemagne. La ſucceſſion de Clevet, de Berg & de Juliers, ouverte par la mort de Jean-Guillaume, comte de la Marck & de Ravensbourg, mettoit aux priſes deux puiſſans partis qu'il avoit long-tems pacifiés, & qui, ayant repris les armes, paroiſſoient prêts à ruiner l'Empire. *Rodolphe* fit un acte d'autorité qu'il crut propre à rétablir le calme, en ſéqueſtrant les états qui formoient l'objet de la conteſtation. Il en ſaiſit Léopold ſon couſin, auquel il donna le titre de commiſſaire impérial dans ces provinces : mais cette fermeté attira ſur lui tout le péril. Les prétendans, dont les principaux étoient les princes de Neubourg & de Brandebourg, ſoutenus par l'électeur Palatin Frédéric IV, ſe réunirent ; & oubliant pour l'inſtant leurs droits à l'égard les uns des autres, ils implorerent le ſecours d'Henri IV, roi de France, & le héros de ſon ſiecle, pour chaſſer Léopold qui avoit fixé dans Juliers le ſiege de ſon gouvernement. Alors l'Allemagne fut partagée en deux grandes factions ; l'une, compoſée des princes catholiques, ſuivoit le parti de l'empereur. Les chefs de cette ligue étoient Maximilien, duc de Baviere, les électeurs eccléſiaſtiques & tous les princes de la communion romaine. Cette faction prit le nom de *ligue catholique* : elle fut fortifiée par deux princes proteſtans qui étoient l'électeur de Saxe, un des prétendans, & le landgrave de Heſſe-Darmſtad.

L'autre faction, compoſée des Calviniſtes & des Luthériens, ſoutenoit les maiſons de Brandebourg & de Neubourg, & avoit à ſa tête Frédéric IV qui avoit pour adjoints le duc de Wirtemberg, le landgrave de Heſſe-Caſſel, le margrave d'Anſpach, celui de Dourlach, le prince d'Anhalt. Pluſieurs villes impériales entrerent dans cette ligue qui, pour mot de ralliement, prit le nom d'*union évangélique*. Cette guerre, purement profane, s'annonçoit comme une guerre ſacrée. Les Catholiques mirent dans leur parti le pape Paul V & Philippe III, roi d'Eſpagne. L'union évangélique mit dans le ſien Henri IV, qui probablement l'eût rendu victorieux, s'il n'eût été prévenu par un aſſaſſinat. Le pape & le roi d'Eſpagne, dit un moderne, ne donnoient que leur nom, & Henri IV alloit marcher en Allemagne avec une armée diſciplinée & victorieuſe avec laquelle il avoit déja détruit une ligue catholique. L'empereur, qui voyoit que les eſprits s'aigriſſoient contre lui de ce qu'il s'efforçoit de faire paſſer dans ſa maiſon des biens ſur leſquels elle n'avoit aucun droit, crut pouvoir les ramener, en adjugeant Cleves & Juliers à l'électeur de Saxe, à cette condition raiſonnable qu'il juſtifieroit de ſes droits. Les eſprits étoient trop aigris; il y avoit trop d'intérêts à concilier, pour que cet acte d'équité pût rétablir la paix. La ligue catholique, qui redoutoit les armes françoiſes, fit des démarches infructueuſes pour priver l'union évangélique d'un auſſi puiſſant ſecours. La Châtre partit avec une armée, & força le duc Léopold de ſortir de Juliers. Ce duc ſe retira en Bohême où ſes troupes, mal diſciplinées & plus mal payées, commirent de très-grands déſordres. L'empereur ayant témoigné beaucoup d'amitié pour Léopold, Matthias en conçut de vives inquiétudes, & ſa jalouſie fut un ſurcroît de chagrin pour *Rodolphe*, dont les états étoient en proie aux feux des guerres civiles. Matthias éclata d'abord en murmures. Ayant mis enſuite dans ſon parti les états de Bohême, il força l'empereur de lui en aſſurer la couronne: il n'en eut cependant que les droits honorifiques. Les revenus du domaine reſterent à *Rodolphe* qui ſe conſola, dans le ſein de la philoſophie, des peines inſéparables du trône, & des procédés violens d'un frere ambitieux. Il mourut l'an 1612, dans la ſoixantieme année de ſon âge, la trente-ſixieme de ſon regne comme empereur, la trente-huitieme depuis ſon couronnement en Hongrie, & la trente-ſeptieme depuis qu'il étoit ſur le trône de Bohême. *Rodolphe* eut pour le mariage une eſpece d'averſion que rien ne ſut vaincre. Ses courtiſans lui propoſerent pluſieurs partis conſidérables, entr'autres, Iſabelle, infante d'Eſpagne, & Marie de Médicis, fille de l'archiduc Charles. Le nom de ce prince ne peut figurer avec celui des héros; mais il ſera toujours compté au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. Heureux le ſiecle où ceux-ci obtiendront la préférence, & recevront, ſans contradiction, le juſte tribut d'éloges que trop ſouvent on leur refuſe! Né avec des paſſions calmes, *Rodolphe II* étoit généreux & affable; qualités qui ſe trouvent rarement ſéparées, parce que l'une eſt preſque toujours le réſultat de l'autre. Ami zélé de toutes les vertus, il les accueillit dans tous les rangs. Rémunérateur éclairé des talens & des productions du génie, il veilla ſans ceſſe pour étendre la ſphere de nos connoiſſances, & perfectionner les arts, ſur-tout les arts utiles. Il deſcendoit ſouvent de ſon trône pour entrer dans le cabinet des ſavans, & s'entretenir familiérement avec eux. On ne peut lire ſans plaiſir ſa réponſe à ſon frere Matthias qui lui reprochoit cette grande liberté qu'il accordoit aux ſavans. « Notre naiſſance & notre rang, » lui dit-il, nous élevent au-deſſus d'eux; » mais ſouvent ils nous prouvent qu'ils » valent mieux que nous: c'eſt un bon» heur que nos foibleſſes nous en rap» prochent, & nous faſſent ſentir que » nous ſommes hommes comme eux ». (*M—y.*)

RODOSTO, *ou* RODOSTA, *ou* RODESTO, (*Géog. anc.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, ſur la côte de la mer de Marmora, au fond d'un petite golfe de même nom, à 6 lieues au ſud-oueſt d'Héraclée, & à 24 de Conſ-

tantinople ; les Grecs y ont quelques égliſes, & les Juifs deux ſynagogues ; ſon port lui procure l'avantage d'un commerce aſſez conſidérable. *Long.* 45. 10. *lat.* 40 54. (*D. J.*)

ROLOUL, ſ. m. arbriſſeau dont la feuille ſert aux Teinturiers pour le noir.

RODRIGUE, roi des Viſigoths, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Le même crime qui jadis anéantit la royauté chez les Romains, fit tomber *Rodrigue* du trône, où ſa valeur & les ſuffrages de la nation l'avoient placé. Ce crime cauſa même en Eſpagne des malheurs plus irréparables que n'en avoient cauſés à Rome l'incontinence de Tarquin ; car la chûte de *Rodrigue* fut ſuivie de la ruine entiere & de la deſtruction de la monarchie des Viſigoths, du maſſacre ou de la ſervitude de tous les habitans des contrées eſpagnoles, conquiſes, ravagées & ſoumiſes aux Maures. Il regne bien de l'incertitude dans les récits que les hiſtoriens contemporains & poſtérieurs ont faits de cette mémorable révolution. Voici, en peu de mots, ce qu'à travers l'obſcurité, les fables & la confuſion de leurs diverſes narrations, j'ai cru appercevoir de moins invraiſemblable. Witiza, déteſté par ſes crimes, abhorré par ſes cruautés, avoit ſoulevé contre lui la nation preſqu'entiere. *Rodrigue*, fils de Théodefrede, jugeant cette diſpoſition générale des Viſigoths favorable à ſes deſirs ambitieux, aigrit, autant qu'il fut en lui, le mécontentement de ſes concitoyens contre leur oppreſſeur, mit dans ſes intérêts la plûpart des grands du royaume, ſe fit un parti redoutable, arma ſes adhérans, alluma les feux de la guerre civile, & combattit avec ſuccès contre la faction de Witiza. Trop acharnés l'un contre l'autre, pour ſonger au danger qui menaçoit la patrie & l'Eſpagne entiere, les deux partis ne s'apperçurent même pas des tentatives heureuſes des Maures d'Afrique, qui profitant de ces diviſions, avoient paſſé en foule ſur les côtes d'Eſpagne, & s'étoient emparés déja de quelques cantons de ce pays riche & fertile, où depuis fort long-tems ils deſiroient de s'établir. Vraiſemblablement la conquête qu'ils firent lors de cette premiere deſcente, ne parut pas aſſez importante aux Viſigoths, pour réunir contr'eux toutes leurs forces, & ils continuerent à s'entre-détruire. Après bien des combats qui affoiblirent conſidérablement la nation, *Rodrigue*, complettement vainqueur de ſon rival, reſta maître du trône ; & Witiza fut tué, ſelon quelques-uns, ou alla, ſuivant quelques autres, achever de vivre à Tolede. Le nouveau ſouverain profita fort mal de l'exemple que lui donnoit la chûte de ſon prédéceſſeur, chaſſé de ſes états pour avoir mécontenté le peuple par ſes vexations & irrité les grands par l'excès outrageant de ſon incontinence. Le comte Julien, l'un des plus habiles généraux de *Rodrigue*, étoit en Afrique, & avoit laiſſé en Eſpagne Cava, ſa fille, jeune perſonne d'une rare beauté, & attachée à la reine Egilone. Les graces de Cava firent la plus vive impreſſion ſur le cœur du monarque ; il tenta de la ſéduire, & ne put réuſſir. Entraîné par la violence de ſa paſſion, il arracha par la force & le viol des faveurs que ſes offres n'avoient pu lui procurer. Cava, au déſeſpoir, fit avertir ſon pere de l'outrage qu'elle avoit reçu. Le comte Julien, tout entier à la vengeance, paſſa en Eſpagne, & diſſimulant ſon indignation, engagea *Rodrigue* à l'envoyer, en qualité d'ambaſſadeur, auprès de Muza, gouverneur de la Mauritanie pour le calife, & de permettre à ſa fille de l'accompagner. Le roi qui ne ſe doutoit point des projets de ce ſeigneur, conſentit à tout, & le comte Julien ne fut pas plutôt arrivé en Mauritanie, qu'il engagea Muza à entreprendre la conquête d'Eſpagne, qu'il promit de lui faciliter. Dans le même tems Evan & Siſebut, fils de Witiza, ne pouvant ſupporter de ſe voir dégradés de la qualité de princes, & privés, par la ruine de leur pere, de l'eſpoir de régner, conſulterent leur oncle Oppaz, métropolitain de Séville, le plus fourbe des hommes, le plus corrompu des prêtres de ſon tems, & le plus mauvais des citoyens ; par ſes avis, ces jeunes princes lierent des intelligences avec les Sarrazins, & leur propoſerent de faire paſſer une armée en Eſpagne. Les

Maures déja disposés à cette expédition par le comte Julien, se déterminerent à l'exécution de cette entreprise, & Muza fit embarquer douze mille hommes, sous les ordres de Tarick Abincier, qu'il nomma général en chef de cette petite armée, avec ordre de pousser ses conquêtes en Espagne aussi loin qu'il lui seroit possible. *Rodrigue* rassembla toutes ses forces, & ne put se procurer qu'une petite armée, à la tête de laquelle il couvrit autant qu'il put son pays contre les courses des Sarrazins, qui malgré la résistance du roi des Visigoths, firent d'horribles ravages, & exercerent, guidés par le comte Julien, les plus grandes cruautés sur les habitans, la plupart désarmés & sans défense. Cependant les hostilités de ces étrangers n'aboutissant encore à rien de décisif, Muza envoya de nouveaux secours à Tarick qui, comptant sur la supériorité de ses forces, marcha contre les Visigoths, rassemblés sous les drapeaux de leur souverain, leur livra bataille, & remporta sur eux une victoire si complette, qu'ils furent entiérement défaits. Animé par ce grand succès, Muza, suivi d'une armée nombreuse & formidable, vint achever ce que son général avoit si heureusement commencé; la fortune le seconda d'une maniere encore plus marquée, en sorte qu'en très-peu de tems, le renversement de la monarchie des Visigoths & la conquête de l'Espagne, furent le prix de sa valeur. A l'égard de *Rodrigue*, quelques historiens assurent que, trahi dès le commencement de la bataille que Tarick lui avoit livrée, par Oppaz & les fils de Witiza, qui passerent, suivis d'une foule de Visigoths, du côté des Maures, battu & hors d'état de rappeller la fortune qui l'avoit abandonné, il alla se cacher dans un monastere près de Mérida, d'où il se sauva en Portugal, & alla finir ses jours dans un hermitage près de Viscè. Quelques autres écrivains, & Ferreras, sur-tout, assurent, avec plus de vraisemblance, que, couvert de blessures, il se retira du côté de Viscé, où peu de tems après il mourut, soit des blessures qu'il avoit reçues, soit du chagrin que lui causa la funeste révolution qui mit fit à son regne & à la monarchie des Visigoths. On pense qu'il mourut vers la fin de l'année 710: c'est à-peu-près tout ce qu'il y a de moins invraisemblable dans les relations, la plupart fabuleuses, & toutes très-défectueuses, qui nous ont été transmises, au sujet du regne de ce souverain. (*L. C.*)

RŒMER, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à Francfort sur le Mein, l'hôtel-de-ville; il est fameux dans toute l'Allemagne, parce qu'on y conserve la bulle d'or de l'empereur Charles IV. qui est la loi fondamentale de l'empire germanique.

ROE-NEUG, (*Mesure de longueur*) c'est la plus grande des mesures pour les distances & les longueurs, qui soit d'usage dans le royaume de Siam; c'est proprement la lieue siamoise, qui est d'environ deux mille toises de France. *Voyage de Siam.* (*D. J.*)

ROER, *prononcez* ROURE, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres d'Allemagne; l'une au-deçà du Rhin, prend sa source, aux confins du Luxembourg, mouille les villes de Gemund, Duren & Juliers, & va se jetter dans la Meuse, à Ruremonde; l'autre, *Roer*, coule dans le cercle de Westphalie; elle a sa source aux confins du comté de Waldeck, parcourt le comté de la Marck, & se perd dans le Rhin, à Duisbourg. (*D. J.*)

ROETACES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Asie; il couloit au voisinage de l'Arménie, & c'étoit, selon Strabon, *liv. XI. p.* 500. un des fleuves navigables qui se jettoient dans le Cyrus. (*D. J.*)

RŒUX, *ou* LE RŒULX; (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas dans le Hainaut, entre Soignoies au nord, & Binche au midi. Cette petite ville fut érigée en comté par Charles-quint, en faveur de la maison de Croy. *Long.* 21. 44. *lat.* 50. 28. (*D. J.*)

ROGA, s. f. (*Hist.*) étoit autrefois un présent que les Augustes ou empereurs faisoient aux sénateurs, aux magistrats, & même au peuple; & que les papes ou patriarches faisoient à leur clergé. *Voyez* DON.

Ce mot vient du latin *errogare*, donner, distribuer; selon d'autres, il vient

de *rogo*, je demande ; c'eſt pour cela, dit-on, que S. Grégoire le grand appelloit ces diſtributions *precaria*, parce qu'on les demandoit pour les avoir. D'autres le font venir du mot grec ρυρος, qui ſignifie quelquefois du *blé*, parce que ce préſent conſiſtoit anciennement dans une diſtribution de blé qu'on faiſoit au peuple, aux ſoldats, *&c.*

Les empereurs avoient coutume de diſtribuer ces préſens le premier jour de l'année, ou le jour de leur naiſſance, ou le jour de la fête de la ville où ils étoient ; les papes & les patriarches les diſtribuoient dans la ſemaine de la paſſion. L'uſage de ces préſens ou largeſſes, fut introduit à Rome, par les tribuns du peuple, qui vouloient par ce moyen gagner la populace & la mettre dans leurs intérêts. Les empereurs ſe conformerent à cette coutume, & firent auſſi de pareilles diſtributions au peuple & même aux ſoldats, qui par cette raiſon ſont appellés ρογατορες par les auteurs grecs du moyen âge. *Voyez* CONGIAIRE & DONATIF. *Roga* ſignifie auſſi la paye qu'on donne aux ſoldats.

ROGALES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit ſous l'empire romain aux jours deſtinés aux diſtributions du prince. On appelloit auſſi *rogale* le régiſtre dans lequel on écrivoit les noms de ceux auxquels la *rogue* ou donatif du prince, ſe diſtribuoit, & où l'on marquoit auſſi l'objet & la quantité de ce qu'on devoit leur donner. (*D. J.*)

ROGAT, ſ. m. *terme de Juriſprud. eccléſ.* qui répond à-peu-près à ce qu'on appelle en cour laïe, *commiſſion rogatoire*. *Voyez* ROGATOIRE.

C'eſt une priere qu'un official ou autre juge d'égliſe, fait à un autre, pour qu'il lui ſoit permis de faire ajourner un ſujet d'un autre diocèſe, par-devant l'ordinaire du réquérant, pour raiſon d'un mariage commencé avec une perſonne domiciliée dans le diocèſe où il entend le faire ajourner. Celui à qui la lettre ou priere s'adreſſe, n'eſt pas obligé d'y déferer.

ROGATIO legis, (*Hiſt. Rom.*) terme qui ſignifioit dans la juriſprudence romaine, la demande que faiſoient les conſuls ou les tribuns au peuple romain, lorſqu'ils vouloient faire paſſer une loi. *Voyez* LOI.

Voici les termes dans leſquels on faiſoit cette demande ; par exemple : *voulez-vous ordonner qu'on faſſe la guerre à Philippe* ? Le peuple répondoit : *le peuple romain ordonne qu'on faſſe la guerre à Philippe*, & cette réponſe s'appelloit *decretum*, decret ou réſolution.

Le mot *rogatio* eſt ſouvent en uſage pour exprimer le decret même, & pour le diſtinguer du *ſenatus conſulte*, ou decret du ſénat. *Voyez SENATUS CONSULTE.*

Souvent auſſi *rogatio* eſt pris dans le même ſens que *loi*, parce qu'il n'y avoit point de loix établies chez les Romains, qui n'euſſent été précédées de ces ſortes de demandes, autrement elles étoient nulles.

ROGATIONS, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) prieres publiques qui ſe font dans l'égliſe romaine pendant les trois jours qui précédent immédiatement la fête de l'Aſcenſion. On les appelle ainſi à cauſe des prieres & proceſſions qu'on fait ces jours-là, pour demander à Dieu la conſervation des biens de la terre, & on les conſacre auſſi par la pénitence & l'abſtinence des viandes. *Voyez* PROCESSION.

On rapporte l'inſtitution des *rogations* à S. Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, qui, en 474, ſelon quelques-uns, & en 468, ſelon d'autres, aſſembla pluſieurs évêques de la province pour implorer la miſéricorde divine, pendant trois jours, & lui demander la ceſſation des tremblemens de terre, & des ravages cauſés par des bêtes féroces. Les jeûnes & les prieres de trois jours qui avoient fait ceſſer ces fléaux, furent continués depuis comme un préſervatif contre de pareilles calamités. Le concile d'Orléans, en 511, ordonna que les *rogations* s'obſerveroient par toute la France ; cet uſage paſſa en Eſpagne vers le commencement du VII ſiecle ; mais les trois jours des *rogations* dans ce payſ, étoient le jeudi, le vendredi & le ſamedi après la Pentecôte. Elles ont été reçues plus tard en Italie ; Charlemagne & Charles-le-Chauve firent des loix pour défendre au peuple de travailler ces jours là, & elles ont été obſervées

obſervées long-tems dans l'égliſe gallicane. On a appellé les proceſſions des rogations *petites litanies* ou *litanie gallicane*, parce qu'elles avoient été inſtituées par un évêque des Gaules, pour les diſtinguer de *la grande litanie* ou *litanie romaine*, qui eſt la proceſſion qu'on fait le 25 d'Avril, jour de S. Marc, qui a pour auteur le pape S. Grégoire le grand. Les Grecs & les Orientaux ne ſavent ce que c'eſt que *rogations*.

Elles avoient lieu en Angleterre avant le ſchiſme, & il y en reſte encore quelques veſtiges; car c'eſt encore la coutume dans la plûpart des paroiſſes, d'en aller faire le tour en ſe promenant les trois jours qui précédent l'aſcenſion, mais on ne le fait pas proceſſionnellement ni par dévotion.

ROGATOIRE, *Commiſſion, en terme de palais*, eſt la commiſſion qu'un juge adreſſe à un autre juge qui lui eſt ſubordonné. *Voyez* COMMISSION.

ROGATORES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainſi chez les Romains, ceux qui dans les comices par centuries, redemandoient les tablettes aux citoyens, *tabellas rogabant*; ou ceux qui tenoient le panier dans lequel les citoyens mettoient les billets de leurs ſuffrages; ceux qu'on appelloit *cuſtodes*, tiroient les tablettes ou billets du panier, & par des points qu'ils marquoient ſur une autre tablette, ils comptoient les ſuffrages; c'eſt pour cela que les avis de chacun en particulier, étoient appellés *puncta*; alors ce qui étoit décidé à la pluralité des voix, étoit déclaré hautement par un crieur public. (*D. J.*)

ROGIANO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans la Calabre citérieure, ſur la rive droite de l'Iſauro, à quelques milles de Coſenza. On prétend que c'eſt la ville *Verga* des Brutiens.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt un bourg illuſtré par la naiſſance de Jean-Vincent Gravina, célebre juriſconſulte d'Italie mort en 1718, âgé de 54 ans. Il a enrichi le public de ſes productions en italien & en latin; mais on eſtime ſur-tout ſes *Originum juris civilis libri tres, quibus acceſſit de romano imperio liber ſingularis. Lipſiæ* 1717. 2. *tom. in*-4°. On fait auſſi beaucoup de cas de ſon *ſpecimen priſci juris*, c'eſt-à-dire *image de l'ancien droit*.

L'auteur, après avoir marqué dans ce dernier ouvrage, l'origine de l'autorité ſouveraine, qui eſt le conſentement des particuliers, & qui doit par conſéquent avoir pour but leur bonheur, il décide que lorſque le pouvoir ſouverain ſe détourne de ce but, & cherche à établir les avantages d'un ſeul, ou de pluſieurs, aux dépens du bonheur public, comme cela ne ſe peut faire qu'au préjudice des particuliers, le pouvoir ſouverain revient à ſa ſource, & chacun rentre dans ſes droits, parce que le conſentement des particuliers ſur lequel ce pouvoir eſt fondé, eſt abſolument éloigné de la tyrannie; il réſulte de-là, ſelon lui, qu'il eſt permis d'arracher la république des mains d'un tyran, pour empêcher que les biens des peuples ne ſoient ſacrifiés aux débordemens d'un pouvoir injuſte; car, continue-t-il, la liberté eſt une choſe ſainte, ſacrée, & de droit divin; Dieu l'ayant ſi intimement unie à l'eſſence de la nature humaine, qu'on ne peut l'attaquer ſans injuſtice, la forcer ſans impiété, s'en rendre maître ſans crime; *ut eam tentare ſcelus ſit, impium circumvenire, occupare nefarium.* Il faut que M. Gravina ait été bien hardi pour tenir à Rome un langage auſſi fort ſur la liberté, que celui qu'on tient dans les pays où elle regne le plus. On trouvera d'autres détails ſur cet écrivain dans le *Giornale de litterati*, *tom. XXXIV.* (*D. J.*)

ROGME, ſ. f. *terme de Chirurgie*; eſpece de fracture du crâne, qui conſiſte en une fente ſuperficielle. C'eſt un mot grec qui ſignifie *fente*, *fêlure*. *Voyez* PLAIE DE TÊTE, TRÉPANER. (*Y*)

ROGNE, ſ. f. (*Charpent.*) c'eſt dans le langage des ouvriers charpentiers, la mouſſe qui vient ſur le bois, & qui le gâte.

ROGNE, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, près d'Aix, uniquement remarquable par la naiſſance d'Antoine Pagi, religieux franciſcain, & l'un des habiles critiques du xvij. ſiecle. Il mourut à Aix en 1699, à 75 ans. Son principal ou-

vrage latin eſt une critique des annales de Baronius, où en ſuivant ce cardinal année par année, il a rectifié une infinité d'erreurs qu'il a commiſes, ſoit dans la chronologie, ſoit dans les faits. L'ouvrage du P. Pagi eſt en 4 vol. *in-fol.* & lui a valu une penſion du clergé de France. (*D. J.*)

ROGNE-PIE, ſ. m. (*Maréchalerie.*) outil de maréchal; c'eſt un morceau d'acier tranchant d'un côté, avec un dos de l'autre, pour couper la corne qui déborde le fer, lorſqu'il eſt broché, ou pour couper, avant que de river les cloux, le peu de corne qu'ils ont fait éclater en la perçant. *Soleyſel.* (*D. J.*)

ROGNER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter à une choſe, ou de ſa longueur, ou de ſa largeur, ou de ſon poids. On *rogne* les monnoies; on *rogne* des manches trop longues; on *rogne* un bâton, une canne; on *rogne* une branche d'arbre, la vigne. Il ſe prend au figuré, comme dans cette façon de parler proverbiale: taillez, *rognez* comme il vous plaira, je ne m'en mêle pas.

ROGNER *la chandelle*, c'eſt, lorſque la chandelle eſt finie, poſer le bout d'en-bas ſur une plaque de cuivre qui eſt faite en forme d'auge, & eſt un peu en pente, ſous laquelle il y a du feu, pour faire fondre le ſuif qui eſt de trop.

ROGNER, (*Jardinage.*) il faut modérément *rogner* les racines des arbres, ſeulement les rafraîchir.

ROGNER *les livres*, les Relieurs appellent *rogner les livres*, ôter la ſuperficie des marges qui eſt toujours brute & inégale. On *rogne* les livres à trois fois & de trois côtés, à commencer par le haut du volume qu'on appelle la *tête*; avant de *rogner* cette partie, il faut coucher la preſſe à *rogner* ſur le porte-preſſe. *Voyez* PRESSE *à rogner* & PORTE-PRESSE. Puis on a ſoin de rabaiſſer les deux côtés du carton pour en *rogner* les extrémités avec la marge; puis mettant deux bandes d'un carton fort à côté du volume dont celle à gauche excede le bord, & celle à droite eſt juſte à l'endroit où l'on veut *rogner*, on coule ce livre & les cartons entre les deux pieces de la preſſe à *rogner* que l'on ſerre avec les deux vis également; enſuite on paſſe le fuſt dans la rainure de la tringle qui eſt ſur la piece de derriere de la preſſe à *rogner*, & en le conduiſant du long de la preſſe, on coupe avec le couteau, en ſerrant toujours la vis du fuſt, à fur & meſure qu'il avance, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu au carton élevé qui eſt contre la piece de derriere. Cela fait, on frotte avec les rognures la tranche qu'on vient de *rogner*, pour en ôter ce qui auroit pu y reſter; puis on ſort le livre de la preſſe avec les deux bandes de carton, & prenant un compas, on meſure ſur une page du livre l'endroit où l'on doit *rogner* le bas que l'on marque ſur le carton avec la pointe du compas, en laiſſant une hauteur pour les chaſſes du carton; cela fait, on prend le volume du côté où il doit être *rogné*, & abaiſſant les deux côtés du carton, ſuffiſamment pour les chaſſes, on met les deux bandes de carton comme pour la premiere opération, en obſervant que la bande à droite ſoit bien juſte aux trous du carton; puis on ſerre la preſſe, & l'on *rogne* la tranche d'en-bas, avec le même ſoin qu'on a eu pour la tranche du haut. Il faut bien obſerver que l'on donne aux deux côtés du carton la même hauteur, ſans quoi une des chaſſes ſe trouvant plus haute que l'autre, cela feroit un effet très-déſagréable. En troiſieme lieu, on *rogne* le livre ſur le devant; ce qui s'appelle *faire la gouttiere*. On meſure l'endroit où l'on doit *rogner*, avec la même exactitude que le bas, & on la marque avec la pointe du compas; puis au lieu des bandes de carton, on prend deux petites planches de bois d'hêtre, l'une plus large qu'on met derriere le livre, en laiſſant tomber le carton qui ne ſe *rogne* pas à ce moment, l'autre plus étroite qu'on met ſur le devant du livre, juſte aux trous qu'on a faits avec le compas. Enſuite de cela, l'ouvrier tenant ce deux planches fermes dans ſa main, fait baiſſer adroitement les deux côtés du livre, & élever le milieu, en ſorte que mettant le livre dans la preſſe comme auparavant, & ayant rogné, il trouve ſa gouttiere toute faite, en retirant ſon livre où il ne reſte plus que les carton du devant à couper.

Outre le compas, l'ouvrier doit avoir toujours près de ſa preſſe qui eſt ſur le porte-preſſe, une pierre à éguiſer ſon couteau & une cheville de fer pour ſerrer & deſſerrer les vis de ſa preſſe. *Voyez* FUST, PRESSE A ROGNER, COMPAS, TRANCHES.

ROGNEUR, ſ. m. (*Monnoie.*) celui qui rogne les eſpeces. Les *rogneurs* de piſtoles ſont punis de mort.

ROGNON, *voyez* REIN.

ROGNONS, (*Hiſt nat. Minéralogie.*) on appelle mines en *rognons* celles qui ſe trouvent ſans ſuite & ſans continuité, mais qui ſont par fragmens détachés & répandus dans la roche ou dans les couches de la terre. On les appelle plus communément *mines en marrons*. *Voyez* MARRONS.

ROGNURE, ſ. f. (*Gram.*) les portions qui ont été retranchées de la choſe qu'on a rognée : les *rognures* du parchemin ſervent à faire de la colle ; celle du papier, à faire du carton.

ROGOSNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, au palatinat de Poſnanie, entre Poſnanie & Nackel, environ à égale diſtance de l'une & de l'autre. (*D. J.*)

ROGUE, ſ. f. (*Hiſt. du bas-empire.*) *donationum munus* ; ce mot s'eſt dit autrefois des donatifs, préſens ou diſtributions que les empereurs faiſoient quelquefois le premier jour de l'année, ou le jour de leur naiſſance, à des favoris, à des magiſtrats, à des officiers, & quelquefois au peuple. Quelques auteurs dérivent le mot *rogue* de ροφος ; qui ſignifie du *blé*, parce que les donatifs aux ſoldats ſe faiſoient anciennement de blé.

ROGUE, RAVE *ou* RESURE, *terme de pêche*, eſt une ſorte d'appât dont les pêcheurs ſe ſervent pour attirer le poiſſon, & le prendre enſuite lorſqu'il a mordu l'appât ; cet appât conſiſte dans les œufs de maquereaux & de morues, que les pêcheurs qui font la pêche de ces deux ſortes de poiſſons pour être ſalés, mettent dans des barils, & qu'ils vendent pour cet uſage.

ROHACZOW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le duché de Lithuanie, capitale d'un territoire du même nom, au confluent du Nieper & de l'Odrwa. *Long.* 49. 16. *latit.* 53 10. (*D. J.*)

ROHAN, (*Géog. mod.*) bourg de France en Bretagne, au diocèſe de Vannes, ſur la petite riviere d'Ouſte, à 12 lieues au nord de Vannes, avec titre de duché-pairie. *Long.* 14. 55. *latit.* 47. 56. (*D. J.*)

ROHANDRIANS, (*terme de relation.*) Flacourt dit qu'on appelle *rohandrians* à Madagaſcar, ceux d'entre les blancs qui dans la province d'Anoſſi ſont élevés en dignité. Ils ont la peau rouſſe & les cheveux peu friſés. On choiſit les chefs du pays dans cette race d'hommes, & ils jouiſſent ſeuls du privilege de pouvoir égorger les bêtes. On ne manque pas en Europe de bouchers dignes d'être *rohandrians*. (*D. J.*)

ROI, *Voyez* ROITELET.

ROI *ou* MERE DES CAILLES, *Voyez* RASLE DE GENET.

ROI DES VAUTOURS, VAUTOUR DES INDES, (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *vultur monachus*. Klein. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur d'un dindon femelle ; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue ; les ailes étant pliées s'étendent juſqu'au bout de la queue. La tête & le haut du cou ſont couverts d'une peau unie, variée de différentes couleurs, telles que l'orangé, le brun, le rouge, le pourpre, *&c.* On voit dans pluſieurs endroits de cette peau des poils courts & noirs. Au-deſſous de la partie nue du cou, il y a une eſpece de collier formé par des plumes aſſez longues d'un cendré-foncé : ce collier entoure le cou, & deſcend un peu vers la poitrine ; le reſte du cou, le dos & les petites plumes des ailes ſont d'un blanc mêlé d'une légere teinte de rouſsâtre. Le croupion & les plumes du deſſus de la queue ont une couleur noire. (Le *roi des vautours* qu'Ewards a décrit, avoit le croupion & les plumes du deſſus de la queue blancs.) La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue & celles de la face inférieure des ailes ſont blancs. La couleur des grandes plumes de l'aile eſt d'un noir changeant en un verd très-

obſcur : les moyennes ſont de la même couleur, & elles ont les bords extérieurs gris ; la queue eſt noire, le bec, les piés & les ongles ſont rouges. On trouve cet oiſeau à Cayenne. Derham l'a décrit ſous le nom de *vautour des Indes. Ornit.* de M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

ROI, (*Gouvern. polit.*) Voici les vers qu'il faut graver ſur la porte des palais des *rois*.

Hoc reges *habent*
Magnificum & ingens ; nulla quòd rapit dies
Prodeſſe miſeris, ſupplices fido lare protegere.

Le plus beau préſent que les Dieux puiſſent faire aux hommes, c'eſt d'un *roi* qui aime ſon peuple & qui en eſt aimé, qui ſe confie en ſes voiſins & qui a leur confiance, enfin qui par ſa juſtice & ſon humanité fait envier aux nations étrangeres le bonheur qu'ont ſes ſujets de vivre ſous ſa puiſſance.

Les oreilles d'un tel *roi* s'ouvrent à la plainte. Il arrête le bras de l'oppreſſeur : il renverſe la tyrannie. Jamais le murmure ne s'éleve contre lui ; & quand les ennemis s'approchent, le danger ne s'approche point. Ses ſujets forment un rempart d'airain autour de ſa perſonne ; & l'armée d'un tyran fuit devant eux comme une plume légere au gré du vent qui l'agite.

» Favori du ciel, dit le bramine inſpiré, toi à qui les fils des hommes tes » égaux, ont confié le ſouverain pouvoir; » toi qu'ils ont chargé du ſoin de les conduire, regarde moins l'éclat du rang » que l'importance du dépôt. La pourpre » eſt ton habillement, un trône ton ſiege: » la couronne de majeſté pare ton front : » le ſceptre de la puiſſance orne ta main ; » mais tu ne brilles ſous cet appareil qu'autant qu'il ſert au bien de l'état.

Quant à l'autorité des *rois*, c'eſt à moi de m'y ſoumettre ; & c'eſt à l'auteur de *Télémaque* qu'il appartient d'en établir l'étendue & les bornes.

Un *roi*, dit-il, *liv. V. p.* 168 ; un *roi* peut tout ſur les peuples ; mais les loix peuvent tout ſur lui. Il a une puiſſance abſolue pour faire le bien, & les mains liées s'il vouloit faire le mal. Les loix lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il ſera le pere de ſes ſujets : elles veulent qu'un ſeul homme ſerve par ſa ſageſſe & par ſa modération, à la félicité de tant d'hommes ; & non pas que tant d'hommes ſervent par leur miſere & par leur ſervitude, à flatter l'orgueil & la molleſſe d'un ſeul homme.

Un *roi* ne doit rien avoir au-deſſus des autres, excepté ce qui eſt néceſſaire, ou pour le ſoulager dans ſes pénibles fonctions, ou pour imprimer au peuple le reſpect de celui qui eſt né pour ſoutenir les loix. Il doit être au-dehors le défenſeur de la patrie ; & au-dedans le juge des peuples, pour les rendre bons, ſages & heureux.

Il doit les gouverner ſelon les loix de l'état, comme Dieu gouverne le monde ſelon les loix de la nature. Rarement employe-t-il ſa toute-puiſſance pour en interrompre & en changer le cours, c'eſt-à-dire, que les dérogations & les nouveautés ſeront comme des miracles dans l'ordre de la bonne politique.

Quelques lauriers que la guerre lui promette, ils ſont tôt ou tard funeſtes à la main qui les cueille :

En vain aux conquérans
L'erreur parmi les rois *donne les premiers rangs.*
Entre tous les héros ce ſont les plus vulgaires ;
Chaque ſiecle eſt fécond en heureux téméraires.....
Mais un roi, *vraiment* roi, *qui, ſage en ſes projets,*
Sache en un calme heureux maintenir ſes ſujets,
Qui du bonheur public ait cimenté ſa gloire ;
Il faut, pour le trouver, courir toute l'hiſtoire.
La terre compte peu de ces rois *bienfaiſans ;*
Le ciel à les former ſe prépare long-tems !
Tel fut cet empereur, ſous qui Rome adorée,
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée ;
Qui rendit de ſon joug l'univers amoureux,
Qu'on n'alla jamais voir ſans revenir heureux,
Qui ſoupiroit le ſoir, ſi ſa main fortunée
N'avoit par ſes bienfaits ſignalé la journée :
Le cours ne fut pas long d'un empire ſi doux.

Seneque (*vers* 463.) peint encore plus ſimplement, plus laconiquement & plus énergiquement, mais non pas avec ce brillant coloris, la gloire & les devoirs des *rois*. Je finis toutefois par ces maximes :

Pulchrum eminere eſt inter illuſtres viros ;
Conſulere patriæ ; parcere afflictis ; ferâ
Cæde abſtinere, tempus atque iræ dare ;
Orbi quietem ; ſæculo pacem ſuo.
Hæc ſumma virtus : petitur hâc cœlum viâ.

ROI, (*Critique ſacrée.*) *rex*. Ce titre eſt donné indifféremment dans l'Ecriture aux ſouverains, ſoit que leurs états aient le titre de royaume ou d'empire. Les pontifes répondirent : nous n'avons d'autre *roi* que Céſar. Jean. 19. 15. Ce mot déſigne auſſi les chefs, les magiſtrats qui gouvernent un état ; *non erat* rex *in Iſraël*, Juges, *j.* 31. c'eſt-à-dire, il n'y avoit point de chefs en Iſraël, aux ordres duquel le peuple obéit. 3°. Il ſe prend pour *guide*, *conducteur*, ſoit parmi les hommes, ſoit parmi les bêtes. La ſauterelle n'a point de *roi* (*regem*), Prov. *xxx.* 27. Il ſe prend, 4°. pour les *grands*, pour toutes les perſonnes puiſſantes en crédit ou en autorité : Je parlois de tes témoignages en préſence des grands de ce monde, *in conſpectu* regum. *Pſ. cxviij.* 16. 5°. Pour les fideles ; tu nous as faits *rois* à notre Dieu, *feciſti nos Deo noſtro* reges. 6°. Enfin, pour ceux qui par leur prééminence l'emportent au-deſſus des autres. Il eſt *roi* ſur tous les fils de l'orgueil, *ipſe eſt* rex *ſuper univerſos filios ſuperbiæ*. Job. *xlj.* 25. *Le* roi *des* rois, *& le ſeigneur des dominations* eſt le titre que Saint Paul donne à l'Être ſuprême. *I. Tim. vj.* 15. (*D. J.*)

ROI, nom que les anciens donnerent ou à Jupiter ou au principal miniſtre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent ſecoué le joug de leurs *rois*, ils éleverent une ſtatue à Jupiter ſous le nom de *Jupiter-roi*, pour faire connoître qu'à l'avenir ils ne vouloient point d'autre maître. A Lébadie on offroit de même des ſacrifices à Jupiter-*roi*, & on trouve que ce titre lui eſt ſouvent donné chez les anciens.

Mais ils ne le croyoient pas tellement attaché à la ſuprême puiſſance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuaſſent quelquefois à certains hommes diſtingués par leur dignité. Ainſi le ſecond magiſtrat d'Athenes ou le ſecond archonte s'appelloit *roi*, βασιλευς ; mais il n'avoit d'autres fonctions que celles de préſider aux myſteres & aux ſacrifices : hors de-là nulle ſupériorité. Dans le gouvernement politique, ſa femme avec le titre de reine partageoit auſſi ſes fonctions ſacrées. L'origine de ce ſacerdoce, dit Demoſthenes dans l'oraiſon contre Néera, venoit de ce qu'anciennement dans Athenes le *roi* exerçoit les fonctions de grand-prêtre ; & la reine, à cauſe de ſa dignité, entroit dans le plus ſecret des myſteres. Lorſque Théſée eut rendu la liberté à Athenes en ſubſtituant la démocratie à l'état monarchique, le peuple continua d'élire entre les principaux & les meilleurs citoyens un *roi* pour les choſes ſacrées, & ordonna par une loi, que ſa femme ſeroit toujours athénienne de naiſſance, & vierge quand il l'épouſeroit, afin que les choſes ſacrées fuſſent adminiſtrées avec la pureté convenable ; & de peur qu'on n'abolît cette loi, elle fut gravée ſur une colonne de pierre. Ce *roi* préſidoit donc aux myſteres : il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choſes ſacrées. En cas de meurtre, il rapportoit l'affaire au ſénat de l'aréopage ; & dépoſant ſa couronne, il s'aſſeyoit parmi les autres magiſtrats pour juger avec eux. Le roi & la reine avoient ſous eux pluſieurs miniſtres qui ſervoient aux cérémonies de la religion ; tels que les épimeletes, les hiérophantes, les gereres, les ceryces, *&c.*

La même choſe ſe pratiqua chez les Romains. Quelques mécontens qu'ils fuſſent de leur dernier *roi*, ils avoient cependant reçu tant de bienfaits des ſix premiers, qu'ils ne purent abſolument en abolir le nom : mais auſſi ne lui attribuerent-ils que des fonctions qui ne pouvoient jamais menacer la liberté, je veux dire le ſoin des cérémonies religieuſes. Il lui étoit d'ailleurs défendu de remplir aucune magiſtrature ni d'haranguer le peuple. On le choiſiſſoit parmi les plus anciens pontifes & augures, mais il étoit toujours ſubordonné au ſouverain pontife : cette dignité ſubſiſta juſqu'au regne du grand Théodoſe.

ROI, *archonte*, (*Antiq. greq.*) C'eſt ainſi qu'on appelloit le ſecond des neuf archontes d'Athenes. Il avoit pour ſon département ce qui concernoit la célébration des fêtes, les ſacrifices & la religion. Il décidoit ſous le grand portique ſur les crimes d'impiété & de ſacrilege. Il ſtatuoit ſur les cérémonies & les myſteres, ſur les malheurs cauſés par la chûte des bâtimens & des autres choſes inani-

mées. C'étoit à lui d'introduire les meurtriers dans l'aréopage ; il jugeoit avec cette célebre compagnie, en quittant sa couronne, qui étoit la marque de sa dignité. Pendant qu'il examinoit un procès, les parties ne pouvoient assister aux mysteres ni aux autres cérémonies de la religion. Pollux remarque que l'épouse du *roi-archonte* prenoit le titre de *reine* : elle devoit être Athénienne de naissance : son mari comme inspecteur sur les affaires religieuses & sacrées, étoit honoré du nom d'*archonte-roi*, parce que les premiers *rois d'Athenes* étoient comme les grands sacrificateurs de la nation. Ils immoloient les victimes publiques, & leurs femmes offroient les sacrifices secrets avant le regne de Thésée. Les Romains, en détruisant la royauté, conserverent un *roi* des sacrifices sur le modele d'Athenes (*D. J.*)

ROI-D'ARMES, (*Hist. de France.*) C'étoit un officier de France qui annonçoit la guerre, les treves, les traités de paix & les tournois. C'est le premier & le chef des hérault-d'armes : nos ancêtres lui ont donne le titre de *roi*, qui signifie seulement *premier chef*. La plûpart des savans assurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Rousſy le titre de *roi-d'armes*, inconnu jusques-là. Cet établissement fut imité par-tout, honoré de plusieurs privileges, de pensions considérables ; & les souverains à qui les *rois-d'armes* étoient envoyés, affectoient pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux présens.

Philippe de Comines a remarqué que Louis XI quoique fort avare, donna à un *roi-d'armes* que le roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cens écus d'or de sa propre main, & trente aunes de velours cramoisi, & lui promit encore mille écus. Le rang de leur maître les rendoit respectables, & ils jouissoient des mêmes privileges que le droit des gens accorde aux ambassadeurs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les bornes de leur commission ; mais s'ils violoient les loix de ce droit, ils perdoient leurs privileges. Froissart observe, que le *roi-d'armes* du duc Gueldres ayant défié le roi Charles VI. clandestinement dans la ville de Tournai, & sans lui en donner connoissance, « il » fut arrêté, mis en prison, & cuida » être mort, dit cet historien, pour ce » que tel défi étoit contre les formes & » contre l'usage accoutumé, & de plus » dans un lieu mal convenable, Tournai » n'étant qu'une petite ville de Flan» dre ».

Le respect qu'on avoit pour les *rois-d'armes* suivis de leurs héraults, étoit si grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte-d'armes, arrêté par leur présence, en criant *hola*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froissart a observé, que dans un furieux assaut donné à la ville de Villepode en Galice, à la parole des héraults, cesserent les assaillans & se reposerent.

Le *roi-d'armes* avoit un titre particulier qui étoit *mont-joie S. Denys* ; & les autres héraults portoient le titre des seize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne*, *Normandie*, *Guienne*, *Champagne*.

Il y a en Angleterre trois *roi-d'armes*, sous le titre de la *jarretiere*, de *Clarence*, & de *Norroy*. En Écosse, les *roi-d armes* & les héraults ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaisance ou à outrance, à fer émoulu ou à lance mornée, que les seigneurs particuliers faisoient avec la permission du roi. Mais ils sont à présent sans emploi par tout pays ; & on ne les voit plus parcourir les provinces, pour reconnoître les vrais nobles, les armoiries des familles & leurs blasons, en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettoit concernant la noblesse & les généalogies. *Voyez Roi d'armes*, *hist. d'Angl.*

Quant aux cottes qui sont l'habit qui marquoit leur titre & leur pouvoir, celle du *roi-d'armes* est différente de celle des héraults, 1°. en ce que les trois grandes fleurs-de-lis qui sont au-devant & au-derriere de la cotte, sont surmontées d'une couronne royale de fleurs-de-lis fermée. 2°. En ce qu'elle est bordée tout-au-tour d'une broderie d'or, entre les galons & la frange ; & 3°. parce que sur les manches, les mots *mont-joye S. Denys* sont en

broderie avec ces mots *roi-d'armes de France* sur la manche gauche.

Roi-d'armes, dit Favin, portoit la cotte de velours violet, avec l'écu de France couronné & entouré de deux ordres de France sur les quatre endroits de sa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il falloit autrefois être noble de trois races, tant de l'estoc paternel que du côté maternel, pour être reçu mont-joye. Le même Favin a décrit particuliérement le baptême du *roi-d'armes*; c'étoit ainsi qu'on appelloit l'imposition du nom qu'on lui donnoit à sa réception: cette cérémonie se faisoit par le renversement d'une coupe de vin sur sa tête.

M. Ducange a inséré dans son glossaire, sous le mot *Heraldus*, la réception du *roi-d'armes* du titre de *mont-joie*. Les valets de chambre du roi devoient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connétable & les maréchaux de France devoient l'aller prendre pour le mener à la messe du roi, accompagné de plusieurs chevaliers & écuyers; les héraults ordinaires & les poursuivans marchoient devant lui deux à deux; un chevalier devoit porter l'épée avec laquelle on le faisoit alors chevalier, tandis qu'un autre portoit sur une lance sa cotte-d'armes. (*D. J.*)

ROI D'ARMES *d'Angleterre*, le *roi d'armes* étoit autrefois un officier fort considérable dans les armées & dans les grandes cérémonies; il commandoit aux héros & aux poursuivans d'armes, présidoit à leur chapitre, & avoit juriſdiction sur les armoiries. *Voyez* HÉRAUT & ARMES.

Nous avons en Angleterre trois *rois d'armes*, sçavoir, Gaſter, Clarence, & Norroy.

Gaſter premier *roi d'armes*. *Voy.* GASTER.

Cet officier fut établi par Henri V. il accompagne les chevaliers de la jarretiere aux assemblées, le maréchal aux solemnités & aux funérailles des personnes de la premiere nobleſſe, & il porte l'ordre de la jarretiere aux princes & aux rois étrangers; mais dans ces sortes d'occasions, il eſt toujours accompagné de quelqu'un des premiers pairs du royaume.

Clarence *roi d'armes*, il eſt ainsi appellé du duc de Clarence, qui posséda le premier cette dignité. Sa fonction eſt d'ordonner des obsèques de la nobleſſe inférieure, des baronets, des chevaliers, des écuyers, & des gentilhommes, au sud de la riviere du Trent. *Voyez* CLARENCE.

Norroy *roi d'armes*, exerce les mêmes fonctions au nord du Trent. On appelle ces deux derniers, *hérauts provinciaux*, parce qu'ils partagent pour leurs fonctions le royaume en deux provinces. *Voyez* HÉRAUT.

Ils ont pouvoir par une charte, de visiter les familles nobles, de rechercher leur généalogie, de distinguer leurs armoiries, de fixer à chacun les armes qui lui conviennent, & régler avec le Gaſter la conduite des autres hérauts.

Autrefois les *rois d'armes* étoient créés & couronnés solemnellement par les rois mêmes; mais aujourd'hui c'eſt le grand maréchal qui eſt chargé de les installer, & qui dans cette fonction repréſente la perſonne du roi.

On peut ajouter aux deux *rois d'armes* précédens, *le Lyon roi d'armes* pour l'Ecoſſe, qui eſt le second en Angleterre, & dont le couronnement se fait avec beaucoup de solemnité. Il eſt chargé de publier les édits du roi, de régler les funérailles, & de caſſer les armoiries.

ROI *de la bazoche*, (*Juriſp.*) *Voyez* BAZOCHE.

ROI *de la feve*, (*Antiq. rom.*) les enfans tiroient au sort avec des feves, à qui seroit *roi*; ils faisoient à la fin de Décembre, pendant les saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de Janvier, à l'occasion de la fête des *rois*. Cet usage de se servir de feve, pouvoit tirer son origine de ce que chez les Grecs on en usoit pour l'élection des magiſtrats; d'où eſt venu ce précepte énigmatique de Pythagore, κυαμου απεχεσθαι, *a fabis abſtine*, ne vous mêlez point du gouvernement. Ciceron dit quelque part, *fabam mimum*, la farce de la feve, parce que cette *royauté de la feve* étoit une espece de royauté de théâtre. (*D. J.*)

ROI *du festin*, (*Critiq. sacrée.*) la coutume d'occident de *faire les rois*, pour dire *se régaler*, créer un *roi* de la fête, est bien ancienne dans les festins; ce qui concerne cette coutume chez les Grecs & les Romains, appartient à la littérature prophane. *Voyez en l'article qui suit.*

Pour ce qui regarde l'usage des Juifs, nous en sommes instruits par l'Ecclésiast. *ch. xxxij. v. 1. & suiv.* Voici ce qu'en dit ce livre. Si l'on vous nomme le *roi d'un festin* (ἡγούμενον) la vulgate dit *rectorem aut regem*, ne vous élevez pas par cette raison au-dessus des autres; mais après avoir eu soin de tous les convives, & avoir tout bien réglé, vous vous mettrez à table avec les conviés, vous vous rejouirez avec eux, & même pour l'ornement, vous pouvez recevoir ou prendre la couronne. Ces paroles justifient que dans ces repas mêmes où il n'y avoit point d'excès, on mettoit une couronne de fleurs, ou de quelque feuillage, sur la tête du *roi du festin*; ainsi l'usage des couronnes dans les festins, régnoit chez les Juifs, comme chez les Grecs & chez les Romains, & n'étoit blâmé de personne, quoiqu'il l'ait été furieusement par Tertullien, dans son livre *de coronâ.*

Le chapitre de l'Ecclésiastique, que nous venons de citer, nous apprend encore que les Juifs aimoient à réunir dans leurs festins, les chants & la musique; une agréable mélodie, avec un vin délicieux, est comme un sceau d'émeraudes enchâssé dans de l'or. C'est au *verset 7.* qu'on lit ces paroles. *Voyez* les *Commentaires* de Drusius, où vous trouverez beaucoup d'érudition sur cet usage. (*D. J.*)

ROI *du festin*, ou *roi de la table*; (*Antiq. greq. & rom.*) anciennement, dit Plutarque, on créoit un chef, un législateur, un *roi de la table*, dans les repas les plus sages. Je trouve qu'il se faisoit de deux manieres, ou par le sort du dé, ou par le choix des convives. Horace veut que le dé en décide.

. . . . . *Quem Venus arbitrum*
Dicet bibendi? Od. 7. l. II.

Et ailleurs,

Nec regna vini sortiere talis. Od. 4. l. I.

Plaute ne s'en rapporte pas au hasard; les personnages qu'il introduit se donnent eux-mêmes des maîtres & des maîtresses; *do hanc tibi florentem florenti, tu sic eris dictatrix nobis*, dit un de ses acteurs, en mettant une couronne de fleurs sur la tête d'une jeune personne. Et dans un autre endroit; *strategum te facio huic convivio.* Plutarque parle comme Plaute, dans la quatrieme question du *liv. I.* Ἐμαυτὸν ἀιρῶμαι σύμποσιάρχον ὑμῶν.

Ce *roi* donnoit en effet des loix, & prescrivoit sous certaines peines, ce que chacun devoit faire, soit de boire, de chanter, de haranguer, ou de réjouir la compagnie par quelqu'autre talent. Ciceron dit que Verrès, qui avoit foulé aux piés toutes les loix du peuple romain, obéissoit ponctuellement aux loix de la table. *Iste enim prætor severus ac diligens, qui populi romani legibus numquam pariisset, iis diligenter legibus parebat, quæ in poculis ponebantur.*

Cependant on ne faisoit pas un *roi* dans tous les repas, & on ne s'en avisoit guere dans les derniers tems, qu'au milieu du festin; c'étoit une ressource de gaieté quand on commençoit à craindre la langueur, & pour lors chacun renouvelloit son attention à paroître bon convive. Ce dernier acte s'appelloit chez les Romains *comessatio*, du mot grec κῶμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, se regaloient à tour de rôle, & soupoient ainsi tantôt dans un village & tantôt dans un autre. Horace, Martial, Lucien, Arien, nous parlent aussi beaucoup des *rois de table* dans les saturnales. (*D. J.*)

ROI, *dans le Commerce*, est un titre qui a été donné à plusieurs chefs de différens corps ou communautés. Il y avoit autrefois à Paris un *roi* des barbiers, un *roi* des arpenteurs; il y a encore un *roi* de la bazoche, qui est à la tête de la petite juridiction que tiennent dans la cour du palais, les clercs des procureurs au parlement, & un *roi* des violons.

ROI *des Merciers*, c'étoit autrefois à Paris, & même par toute la France, le premier, ou pour mieux dire le seul officier

officier qui veillât sur tout ce qui concernoit le commerce.

Quelques-uns attribuent à Charlemagne l'institution de cette espece de magistrature mercantille ; il est du moins certain qu'elle étoit très-ancienne, & l'on donnoit à celui qui l'exerçoit le nom de *roi des merciers*, parce qu'alors il n'y avoit que les merciers qui fissent tout le commerce ; les autres corps des marchands qui en ont été tirés, n'ayant été établis qu'assez tard sous les *rois* de la troisieme race.

Ce *roi des merciers* donnoit les lettres de maîtrise & les brevets d'apprentissage, pour lesquels on lui payoit des droits assez forts ; il en tiroit aussi de considérables des visites qui se faisoient de son ordonnance, & par ses officiers, pour les poids & mesures, & pour l'examen de la bonne ou mauvaise qualité des ouvrages & marchandises. Il avoit dans les principales villes de province, des lieutenans, pour y exercer la même juridiction dont il jouissoit dans la capitale.

Les grands abus qui se commettoient dans l'exercice de cette charge, engagerent François I. à la supprimer en 1544 ; elle fut rétablie l'année suivante. Henri III. la supprima de nouveau en 1581, par un édit qui n'eut point d'exécution à cause des troubles de la ligue. Enfin Henri IV, en 1597. supprima le *roi des merciers*, ses lieutenans & officiers, cassant, annullant & revoquant toutes les lettres d'apprentissage ou de maîtrise données par cet officier ou en son nom ; défense à lui d'en expédier à l'avenir, ni d'entreprendre aucune visite à peine d'être puni, lui & ses officiers, comme faussaires, & de dix mille écus d'amende. Depuis ce tems-là, il n'est plus fait mention du *roi des merciers* ; les lettres sont expédiées, & les visites faites par les maîtres & gardes des corps des marchands, & par les jurés des communautés des arts & métiers chacun dans son district, & sur ceux de son métier & de sa profession.

ROI *des violons* ; c'est à Paris le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danser & joueurs d'instrumens. Il est pourvu par des lettres de provisions du *roi*, & est un des officiers de sa maison. *Diction. de Com. & de Trév.*

ROI DU NORD, est le titre du troisieme des hérauts d'armes provinciaux d'Angleterre. *Voyez* ROI D'ARMES & HÉRAUT.

Sa juridiction s'étend du côté septentrional de la riviere de Trent, comme celle du second héraut d'armes, nommé *Clarencieux*, s'étend du côté méridional, *Voyez* CLARENCIEUX.

ROI DES RIBAUDS, (*Hist. mod.*) *Eclaircissemens sur un officier de la maison des rois de France, appellé le roi des ribauds.* Il est des points d'histoire & de critique, dont l'objet est si peu intéressant, qu'il seroit avantageux, autant pour le public que pour les auteurs, de les laisser dans l'oubli auquel leur néant semble les avoir condamnés. Telle seroit, je l'avoue, la charge dont j'entreprends de renouveller la connoissance, si elle n'avoit pas un rapport essentiel avec une des plus grandes charges de la maison de nos rois, à laquelle elle étoit subordonnée, & avec laquelle l'opinion populaire, adoptée par un auteur très-versé dans nos antiquités, a donné lieu de la confondre. Je ne crains donc pas, en traitant de la charge d'un officier aussi peu relevé que l'étoit le *roi des ribauds*, qu'on me taxe de m'amuser à des recherches inutiles ; lorsqu'on appercevra que la lumiere que je vais répandre sur cette matiere, jette un reflet sur l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, sur laquelle les savans ont été partagés jusqu'à présent.

Du Tillet rapporte que le *roi des ribauds* exerçoit autrefois la charge de grand-prévôt, & qu'il fut intitulé prévôt de l'hôtel, sous le regne de Charles VI ; plusieurs ont adopté son sentiment sans en faire d'examen, ignorant apparemment qu'il étoit contrebalancé par celui du président Fauchet. Deux auteurs aussi respectables que ceux-ci, se trouvant d'avis contradictoirement opposés, mériteroient qu'on fit usage de la critique la plus exacte pour discerner lequel a rencontré juste. Cependant des écrivains postérieurs ne voulant pas prendre la peine d'entrer dans une telle discussion, ont adopté le sen-

timent du premier, ſans donner aucune raiſon qui les y ait pu déterminer.

L'opinion de du Tillet ſeroit bien recevable, ſi elle étoit appuyée de quelqu'autorité; mais cet auteur, dont les recherches ſont très-utiles aux perſonnes curieuſes de nos antiquités, a quelquefois erré comme pluſieurs autres : quoiqu'on faſſe beaucoup de cas de tous ſes ouvrages en général, les ſavans diſtinguent cependant l'authenticité des regiſtres du parlement, qu'il cite de tems en tems, d'avec l'opinion particuliere de l'auteur. Le flambeau de la critique eſt toujours néceſſaire, lorſqu'on veut faire uſage d'un paſſage d'auteur, quelque diſtingué qu'il ſoit : c'eſt ſur ce fondement que Miraumont a rejetté le ſentiment de du Tillet, voyant d'ailleurs qu'il ſe trouvoit contredit par celui de Fauchet, qui n'etoit pas moins verſé dans la connoiſſance de nos antiquités que le greffier du parlement.

En effet, il eſt probable qu'un auteur auſſi grave que le préſident Fauchet, ne ſe ſeroit pas aviſé de contredire un écrivain auſſi exact & auſſi inſtruit que du Tilllet, s'il n'avoit eu de bonnes preuves de ſon côté. Il s'explique en termes trop formels pour que je puiſſe me diſpenſer de raporter ſes paroles : « Celui, dit-il, » qui s'appelloit *roi des ribauds*, ne faiſoit » pas l'état de prévôt de l'hôtel, comme aucuns ont cuidé : ains étoit celui » qui avoit la charge de bouter hors de » la maiſon du roi, ceux qui n'y doivent » manger ou coucher. Il ajoute que c'eſt » trop s'aſſurer de l'antiquité que de dire » que le *roi des ribauds* faiſoit l'état de » prévôt de l'hôtel; car pourſuit-il, dès » le tems même de Charlemagne, il y » avoit un *comes palatii* qui jugeoit les » différens des gens de la ſuite de la cour ».

Je ne penſe pas qu'on doive s'imaginer que Fauchet ait prétendu inférer de-là que le prévôt de l'hôtel ait ſuccédé aux comtes du palais dans l'adminiſtration de la juſtice, ainſi que Miraumont s'eſt efforcé de le prouver; il ſe ſeroit à ſon tour trop aſſuré de l'antiquité : ce qu'on peut dire à ce ſujet de plus certain, c'eſt que l'autorité du prévôt de l'hôtel dérive de celle du ſénéchal qui exiſtoit en même tems que le comte du palais; que du ſénéchal elle a paſſé au bailli du palais, de celui-ci au grand-maître, du grand-maître aux maîtres-d'hôtel, & de ceux-ci au prévôt de l'hôtel. Du Tillet eſt encore relevé, quoiqu'indirectement, par Fauchet & par le ſavant Jérôme Bignon, ſur ce qu'il avance que le grand-maître fut nommé comte du palais, ſous les deux premieres races de nos rois, & ſénéchal au commencement de la troiſieme; je renvoie à leurs ouvrages ceux qui ſont curieux d'en voir le détail; je me contenterai de remarquer la différence de la juriſdiction des comtes du palais d'avec celle des ſénéchaux & du grand-maître : celle-ci n'étoit qu'une juriſdiction de diſcipline & de police ſur les officiers du roi, & ſur les gens de la ſuite de la cour, au lieu que celle des comtes du palais embraſſoit tous les ſujets & le royaume entier. Les ſénéchaux & grands-maîtres ne jugeoient qu'en premiere inſtance, les comtes du palais au contraire ne connoiſſoient pour ainſi dire que des cauſes d'appel; les ſeules bornes que nous ſachions avoir été données à l'autorité de ces derniers, c'eſt qu'ils ne pouvoient vaquer au jugement des cauſes concernant les grands du royaume ſans en avoir pris auparavant l'ordre du prince; à l'égard des autres cauſes ils les expédioient & les jugeoient quand ils le trouvoient à propos. Tous les jugemens qu'ils rendoient, ſoit à l'égard des uns, ſoit à l'égard des autres, étoient ſouverains & ſans appel. Enfin les ſénéchaux étoient aſtreints à ſuivre étroitement les loix & les capitulaires, les comtes du palais au contraire faiſoient leur capital de la réformation des loix lorſqu'ils y remarquoient quelques abus; ils en faiſoient leur rapport aux rois, afin de les leur faire interpréter, ou de leur en faire rendre de nouvelles, plus conformes à la religion, aux bonnes mœurs ou à la ſûreté de l'état. Enfin, ſi j'avois une comparaiſon à faire de la charge du comte du palais avec quelques-unes de celles que nous voyons à préſent, je ſuivrois l'avis du docte Spelmann, qui prétend que ſon pouvoir a paſſé au chancelier : on voit par-là que Miraumont

voulant faire descendre le prévôt de l'hôtel des comtes du palais, péche par un principe tout opposé à celui des auteurs qui le font succéder au *roi des ribauds*; ainsi l'attachement que les hommes ont pour les corps & pour les sociétés dans lesquels ils se trouvent engagés, ne fait pas moins commettre de bévues aux auteurs, que l'amour de la patrie n'a fait faire de fautes aux plus grands hommes.

Cet écrivain a fait des recherches assez abondantes sur le *roi des ribauds*, dans son livre intitulé *le prévôt de l'hôtel*; son état l'engageoit plus que tout autre à faire tous ses efforts pour effacer la tache que du Tillet avoit imprimée sur l'origine de l'officier supérieur auquel il étoit subordonné; son livre, quoique mal digéré & peu exact en plusieurs endroits, renferme cependant des extraits curieux qu'il a tirés de la chambre des comptes & de la chambre aux deniers, mais sans beaucoup de choix; il remarque entr'autres choses qu'on a vu successivement douze *rois des ribauds* à la cour de nos rois, depuis 1271 jusqu'en 1422; peut-être que s'il eût poussé un peu plus loin ses recherches, il en auroit trouvé quelques-uns de plus: il ne faut cependant pas s'en rapporter tellement à lui que l'on croie qu'il n'y ait pas eu de *roi des ribauds* avant l'an 1271, ni depuis 1422. Ducheſne nous a conservé un monument historique qui nous indique qu'il y en avoit dès l'an 1214; c'est la liste des prisonniers qui furent faits à la bataille de Bovines, dans laquelle il est fait mention d'un *roi des ribauds*, auquel on remit un de ces prisonniers; d'ailleurs Bouteiller qui florissoit en 1459, parle de cet officier au tems présent, & comme si sa charge existoit encore lorsqu'il écrivoit. J'aurai occasion de rapporter ses paroles dans la suite.

Les personnes tant soit peu versées dans la connoissance de nos antiquités, n'ont pas besoin qu'on leur rappelle l'étymologie du mot *ribaud*. Elles n'ignorent pas qu'il dérive de celui de *baud*, dont on se servoit pour dire un homme fort, & qu'il s'est pris dans la suite en mauvaise part, à cause des débauches auxquelles s'adonnoient ceux qui le portoient. Les étymologistes, & même Fauchet & Miraumont en fournissent plus d'une preuve. Ces *bauds* ou *ribauds*, car ces deux mots ont été synonymes pendant fort longtems, étoient employés à des ministeres de force. On leur a vu faire des actions de valeur, & le passage de Rigord, cité par Miraumont, fait voir, que du tems de Philippe-Auguste, ils servoient à la guerre dans les actions les plus périlleuses, de même que font à présent les dragons & les grenadiers.

Nos rois & les princes souverains, tels que les ducs de Bourgogne & de Normandie, & peut-être d'autres, avoient de ces sortes de gens attachés à leur suite, qui sembloient avoir été tirés de ces compagnies de *ribauds*. Ils étoient employés à veiller à ce que personne n'entrât dans le logis du roi, & faisoient en-dehors les mêmes fonctions que pourroient faire, à proprement parler, des huissiers. Roder autour du logis du roi, pour en écarter les fainéans, vagabonds, & tous ceux qui n'avoient aucun droit d'y entrer, garder l'extérieur des portes, mettre hors de la maison du roi, ainsi que Fauchet le rapporte, ceux qui ne devoient pas manger ou coucher, & regarder si quelques étrangers ne s'y étoient point cachés, ou n'y auroient point emmené de filles de mauvaise vie; aller, pour cet effet, une torche en main, par tous les coins & lieux secrets de l'hôtel chercher ces étrangers, larrons, & autres gens de la qualité susdite; c'étoit à quoi se réduisoient les fonctions de ces *ribauds* ou *bauds* & de leur roi ou chef.

Dans l'origine, ce chef n'avoit à sa suite qu'un valet pour l'aider, cela se prouve par une ordonnance du roi & de la reine, de janvier 1285. On y voit ces mots. *Item.* Le *roi des ribauds* a six deniers de gaiges & une provande & un varlet à gaiges, & soixante sols pour robbe par an. Mais dans la suite la maison de nos rois s'étant considérablement accrue, on lui associa plusieurs autres *bauds* ou *ribauds*, dont il fut le chef, & qui portoient le nom de *Sergens* ou *Varlets* du *roi des ribauds*, & non celui d'*Archers*, comme le rapporte du Tillet. La preuve

en résulte d'un compte de l'hôtel du roi de l'an 1380, où l'on met en dépense quatre livres de cire pour l'obsèque de Coquelet, seigneur du *roi des ribauds*, qui étoit mort au voyage du sacre du roi Charles V, & d'un autre compte d'Hemon Raguier des années 1410 & 1411, où l'on trouve ces mots : Jean Yvernage, *roi des ribauds* de l'hôtel du roi, notre sire, pour lui & ses compagnons sergens de l'hôtel dudit seigneur soixante sols tournois, à lui quatre sols par jour de gaiges. Les sergens de l'hôtel du roi étoient, suivant ce compte, compagnons du *roi des ribauds*, c'est-à-dire, d'autres *bauds* ou *ribauds* comme lui, de sorte qu'il étoit, à proprement parler, le premier entre ses égaux, comme l'on pourroit dire le premier huissier dans une juridiction. Car ces sergens exploiterent dans la suite pour la juridiction des maîtres-d'hôtel du roi, qui dans son origine étoit la juridiction du bailli du palais, & qui après avoir passé du grand maître aux maîtres-d'hôtel, fut transmise au prévôt de l'hôtel. C'est ce qui a induit en erreur le docte Guillaume Marcel, si versé dans nos antiquités. Il a prétendu que la juridiction du sénéchal, dont la charge répondoit à celle du grand maître de France, fut supprimée sous la troisieme race, & changée premiérement en celle de bailli du palais, en quoi il a rencontré fort juste ; mais il s'est trompé, en disant, que depuis l'office de bailli du palais fut changé en celui de grand prévôt de l'hôtel ou grand prévôt de France, premier juge de ceux qui sont suivant la cour : car depuis l'an 1302, auquel Philippe le Bel rendit le parlement de Paris sédentaire, & lui donna son palais pour y rendre la justice, le bailli du palais y resta fixe, ainsi que le parlement ; & les maîtres-d'hôtel exercerent à la suite du roi la même juridiction qu'avoit eue le bailli du palais, jusqu'à ce que les rois eussent transmis le droit de rendre la justice aux prévôts de leur hôtel, ce qui n'arriva pas plutôt que sous le regne de Charles VII.

On voit, en effet, la juridiction des maîtres-d'hôtel fleurir dès l'an 1317. L'ordonnance de Philippe le Long, du 17 novembre de la même année, leur attribue le droit de punir & désigne les fonctions que le *roi des ribauds* faisoit sous leurs ordres. En voici le texte. *Item*, à sçavoir est « que les huissiers de salle, » aussi-tôt qu'on aura crié au queux, » feront vuider la salle de toutes gens, » fors ceux qui doivent manger, & les » doivent livrer à l'huis de la salle, aux » varlets de porte, & les varlets de porte » aux portiers, & les portiers doivent » tenir la cour nette, c'est-à-dire, que » les portiers ne doivent permettre qu'aucun soit & demeure en la cour de » l'hôtel du roi pendant le diner & souper & que l'on est à table, & les livrer » au *roi des ribauds*, & si le *roi des ribauds* doit garder qu'il n'entre plus à » la porte ».

La juridiction des maîtres-d'hôtel, & les fonctions qu'y faisoient le *roi des ribauds* & ses sergens, sont encore mieux exposées dans un compte de l'hôtel du roi de 1396, au chapitre des exploits & amendes de cette juridiction. « Pour faire » exécuter Jean Boulart (est-il dit dans » ce compte) qui poursuivoit la cour à » Compiegne, & avoit emblé plusieurs » plats & vaisselle d'argent de l'hôtel du » roi, & baillé par le commandement » de mesdit les maîtres-d'hôtel, à maître » Jean Yvernage, *roi des ribauds*, pour » Payer le boureau & les aller querir de » Compiegne à Noyon par deux fois & » faire venir à deux intervalles, ce qu'il » est convenu faire pour un appel que » ledit Boulart interjetta, dont il fut » destitué, 66 sols parisis.

» *Item*, pour fouir toute viue, Pernelle la Bomette, pour suivante la cour » qui fut prinse à Compiegne, le roi étant » illec, pour vaisselle de court emblée » par elle, payé au boureau par la main » du *roi des ribauds*, 68 sols parisis ».

Ceci n'étant rapporté que pour faire voir quelles étoient les fonctions du *roi des ribauds* dans la juridiction des maîtres d'hôtel, on en peut inférer avec beaucoup de vraisemblance, que cette charge de cour fut instituée dans la maison de nos rois long-tems avant cette juridiction, c'est-à-dire, dès le tems du bailli du palais. En effet, cet officier étoit aussi

néceſſaire pour lors, que les huiſſiers le ſont à préſent dans tous les ſieges, & cette derniere eſpece d'officiers portoit alors, dans une grande partie des tribunaux, cette dénomination. Enfin, l'on peut dire que le *roi des ribauds* de l'hôtel du roi, celui de l'hôtel du duc de Bourgogne, & celui de l'hôtel du duc de Normandie, n'étoient autre choſe que le premier des huiſſiers de la juriſdiction de l'hôtel de ces princes, de même que le *roi des ribauds* de la ville de Bordeaux, étoit le premier des huiſſiers de la juriſdiction de cette ville; car on voit dans un ancien livre de la maiſon-de-ville de Bordeaux, qu'il y avoit autrefois un *roi des ribauds*, dont les fonctions paroiſſoient avoir été les mêmes que celles que faiſoit cet officier dans la juriſdiction des maîtres-d'hôtel du roi. Il eſt dit dans ce livre: « Que le moindre ne doit être » condamné à mort, mais livré au *roi* » *des ribauds*, pour le faire courir par la » ville avec bonnes verges & bonnes » glebes, depuis la porte Médoque juſ- » qu'à la porte ſaint Julien, ſinon que » ledit coupable ſe trouvaſt avoir été mis » auparavant en priſon ou avoir eu l'o- » reille coupée ».

Pour les dépens de lui & des trois autres, en allant de Corbeil à Sédane, mener Guillet, nagueres, *roi des ribauds* & le Picardian, ſon prévôt, pour faire mettre iceux au pilori.

On trouve auſſi que le duc de Bourgogne donna au *roi des ribauds*, de ſon hôtel, deux cens francs, le premier décembre 1393. Enfin, dans le compte de Jean Traignot, receveur-général des finances de Bourgogne, eu 1423, on remarque un Colin Boule, *roi des ribauds* de l'hôtel de ce duc.

Miraumont rapporte de plus un article de compte de Raguier, de l'an 1409, dans » lequel il fait recette de 60 ſols pariſis » qu'il avoit reçus de Loys Oger, ſergent » du *roi des ribauds*, qui les avoit reçus » de Laurent Jonen, pour un défaut en » quoi il avoit été condamné en la juriſ- » diction des maîtres-d'hôtel ».

Cet auteur, & Ducange après lui, font auſſi mention d'un jugement des maîtres des requêtes de l'hôtel, du 2 juillet 1336, confirmatif de l'arrêt de la chambre des comptes, rendu au mois de décembre de 1335, par lequel il avoit été dit, que Jean Convers, Béatrix ſa femme & leurs enfans, n'avoient aucun droit ſur douze deniers pariſis qu'ils prétendoient ſur la recette de Poiſſi; ce jugement impoſe ſilence perpétuel à Jean, Béatrix & leurs enfans, aux peines de l'arrêt, & à peine d'être livrés au *roi des ribauds*, pour les punir comme infames. Cela prouve que la juriſdiction de l'hôtel-de-ville de Bordeaux, ne fut pas la ſeule dans laquelle il y eût un *roi des ribauds*, & qu'il y en eût non-ſeulement dans les parlemens, mais encore, ſelon toute apparence, dans chaque juriſdiction de ce royaume.

Après tant d'autorités, doit-on s'en rapporter au témoignage de quelques auteurs qui ſe ſont copiés les uns les autres, & qui ont prétendu que le *roi des ribauds* avoit une juriſdiction: il eſt vrai qu'il étoit chef & le premier de ſes camarades, que dans la ſuite même on lui donna un lieutenant, qui porta le nom de prévôt, ainſi qu'on le voit dans l'arrêt du parlement de l'an 1270, rapporté par Miraumont d'après du Tillet, & dans le Teſtament de Charles le Bel, de l'an 1324, qui contient un legs de vingt ſols en faveur du *roi des ribauds*; & un de dix ſols en faveur de ſon prévôt; mais ſes fonctions ſe bornoient à préſider à l'exécution des jugemens, à y donner main-forte, & à payer l'exécuteur; il a pu arriver qu'il ait quelquefois paſſé les bornes de ſon pouvoir, ainſi que cela n'arrive que trop ſouvent à toutes ſortes d'officiers, ſoit par la négligence de ſes ſupérieurs, les maîtres-d'hôtel, ſoit qu'ils s'en ſoient rapportés à lui ſur la punition de certaines fautes légeres, commiſes par des gens ſans aveu, ce qui aura pu faire croire dès ces tems-là qu'il avoit quelqu'autorité par lui-même.

Miraumont n'a pas bien pris non plus le ſens des paroles de Bouteiller, dont il a fait uſage; il eſt vrai que cet auteur dit que les hardes du malfaiteur mis à exécution criminelle, par jugement du prévôt des maréchaux, ſont au *roi des ribauds* qui en fait l'exécution: il ajoute de plus, » que le *roi des ribauds*, ſi ſe faict,

» toutefois que le roi va en oſt, appeller » l'exécuteur des ſentences & comman- » demens des maréchaux & de leur pré- » vôt, a de ſon droit à cauſe de ſon » office cognoiſſance ſur tous jeux de dés, » de berlans & d'autres qui ſe font en l'oſt » & cheuauchée du roi : *item*, ſur tous » les logis de bordeaux & de femmes bor- » delieres, doit auoir deux ſols la ſep- » maine : *item*, à l'exécution des crimes » de ſon droit les veſtemens des exécutez » par juſtice criminellement ».

Si Miraumont avoit vu les deux articles du compte de 1396 qui ont été déja cités, il auroit remarqué que Jean Yvernage avoit payé le bourreau de ſes deniers; & par conſéquent il n'auroit pas pris à la lettre les paroles de Bouteiller, qui, conférées avec les termes de ces deux articles de compte, nous font voir ſeulement que le *roi des ribauds* préſidoit à l'exécution des jugemens criminels, & qu'il y prêtoit main-forte avec ſes ſergens.

A l'égard de ce que Bouteiller dit de la juriſdiction qu'il avoit ſur les bordeaux & femmes bordelieres; on doit auſſi entendre que ſa fonction ſe réduiſoit à des viſites dans ces endroits-là, pour y faire obſerver une certaine police; que lorſqu'il remarquoit des contraventions, il étoit obligé d'en rendre compte aux maréchaux ou à leur prévôt qui lui donnoient les ordres convenables pour punir les coupables; que ces maiſons de débauche & les perſonnes qui les habitoient lui devoient payer une rétribution de deux ſols par ſemaines; enfin que les filles de joie étoient même obligées de faire ſa chambre pendant tout le mois de mai; ce qui, je penſe, n'a été dit du prévôt de l'hôtel que par une ſuite de l'erreur où l'on eſt tombé en le faiſant deſcendre du *roi des ribauds*.

S'il en faut croire le docte Ducange, ce *roi des ribauds* avoit un droit beaucoup plus étendu que ceux-là, mais qu'il devoit occaſionner bien ſouvent du ſcandale, s'il le percevoit à la rigueur, quelquefois même des calomnies & des vexations; il conſiſtoit en cinq ſols exigibles de chaque femme adultere; cependant je ne puis me perſuader que les lettres de rémiſſion dont ce ſavant antiquaire nous a laiſſé un extrait, parlent d'un droit réel plutôt que de ces droits imaginaires; tels que ceux que quelques ſoldats ou d'autres gens de cette eſpece ſemblent s'arroger dans les lieux de débauche qui ſont à la ſuite des armées ou dans leurs quartiers; en effet, celui qui avoit exigé ce droit, le prétendoit autant en qualité de *ribaud*, que comme baladin & bouffon.

Ces dernieres réflexions ſemblent annoncer que la débauche étoit alors permiſe à la ſuite de nos rois; il eſt cependant à remarquer qu'elle n'étoit que tolerée, de même que l'étoient à Paris les mauvais lieux & les berlans du Heuleu, du champ d'Albia, & du champ Gaillard; il paroît même que cette tolérance n'avoit pour but que d'éviter de plus grands déſordres, mais elle ne garantiſſoit pas du ſcandale. Miraumont rapporte à ce ſujet les termes d'une ordonnance du 13 juillet 1558, qui font voir combien ce déréglement étoit policé : il y eſt « très-expreſſément en- » joint & commandé à toutes filles de joie » & autres, non eſtans ſur le roolle de » la dame deſdites filles, vuider la cour » incontinent après la publication de cette » ordonnance, avec défenſes à celles » eſtans ſur le roolle de ladite dame » d'aller par les villages, & aux chartiers, » multiers & autres, les mener, retirer » ni loger; jurer & blaſphêmer le nom » de Dieu, ſur peine du fouet & de la » marque, & injonction par même » moyen auxdites de joye d'obéir & ſui- » vre ladite dame, ainſi qu'il eſt accouſ- » tumé, avec défenſes de ne l'injurier, » ſur peine du fouet ».

Il faut, ainſi que je l'ai déja rémarqué, néceſſairement conclure des paroles de Bouteiller que j'ai citées, qu'il y avoit encore un *roi des ribauds* en 1459, & que par conſéquent le prévôt de l'hôtel ne lui a point ſuccédé en 1422; d'ailleurs les hiſtoriens nous apprennent que le prévôt de l'hôtel aſſiſta en 1458 au jugement du procès du duc d'Alençon; ainſi cet officier & le *roi des ribauds*, exiſtant en même tems en 1459, l'un ne peut avoir ſuccédé à l'autre; par conſéquent tout le ſyſtême injurieux de du Tillet & des auteurs qui l'ont copié, ſur

l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, tombe de lui-même.

Le *roi des ribauds* n'étoit donc autre chose, dans son origine, que le premier des sergens de la juriſdiction des maîtres-d'hôtel du roi, qui fut établi après que le parlement & le bailli du palais eurent été fixés à Paris; ce nom de *roi* se donnoit indiſtinctement à ceux qui étoient les plus versés dans leur art, ou qui avoient le plus d'autorité parmi ceux de leur profession; ainſi l'on voit dans un compte des obsèques du roi Charles VI, qui mourut en 1422, rendu par Regnault Doriac, un Facien l'aîné, nommé *roi des menestrels*; ainſi l'on a vu dans le palais un roi de la bazoche, aujourd'hui nommé *chancelier de la bazoche*, qui étoit le plus habile parmi les clercs du palais, & qui tenoit le siege de leur juriſdiction; ainſi, diſoit-on, le roi d'armes, le roi des arquebuſiers, le roi des merciers, *&c.* Ce *roi des ribauds* fit les mêmes fonctions ſous les maréchaux & ſous leur prévôt à la ſuite du roi, juſqu'au tems auquel il se trouva un prévôt de l'hôtel en titre; alors cet officier & ſes valets ou ſergens, reſterent encore quelque tems ſous ſa charge, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que le roi Louis XI créa des gardes ſous la charge de prévôt de ſon hôtel; il me ſemble plus facile de le prouver en peu de mots; ce que je vais dire à ce ſujet éclaircira de plus en plus l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, & démontrera qu'elle ne dérive point de la charge de prévôt des maréchaux, ainſi que l'a voulu ridiculement démontrer certain envieux, dont l'argument eſt ſi peu ſuivi & ſi futile, qu'il ſuffit pour le renverſer d'en faire appercevoir le but ſans entrer dans le détail ennuyeux qu'il renferme.

Il eſt certain qu'il n'y avoit autrefois que deux maréchaux de France, ſuivant ordinairement la cour, & toujours aſſiſtés de leur prévôt, qui faiſoit toutes exécutions à la cour & ſuite, & le plus ſouvent par ordonnance & commandement du roi. Il eſt auſſi vrai que Triſtan l'Hermite, que Matthieu, auteur d'une *Hiſtoire de Louis XI*, cité par Miraumont, nommé grand prévôt du roi Louis, a exercé ſous ce prince l'office de prévôt des maréchaux; mais auſſi l'on ne pourra diſconvenir que ce Triſtan l'Hermite n'ait été le dernier qui l'ait exercé à la cour de nos rois; on ne peut pas dire non plus que le prévôt de l'hôtel ait ſuccédé, puiſque dans le tems même que Triſtan exerçoit ſon office, il y avoit un prévôt de l'hôtel. Que ſait-on même s'il n'y en avoit pas eu avant que Triſtan fut pourvu de la charge de prévôt des maréchaux? Au reſte, pour prouver que le prévôt de l'hôtel n'a point tiré ſon origine de celui des maréchaux, mais qu'il a tout au plus été créé à ſon inſtar, il ſuffit de remarquer que Triſtan l'Hermite vivoit encore en 1472, qu'alors il fit fonction de prévôt des maréchaux, en arrêtant le duc d'Alençon & le conduiſant priſonnier vers le roi, & que Jean de la Gardette, chevalier, ſieur de Fontenelle, exerçoit la charge de prévôt de l'hôtel dès l'an 1455, & peut-être bien auparavant. Les grandes chroniques de l'abbaye de Saint Denis rapportent qu'en cette même année ce Jean de la Gardette, auquel elles donnent le titre de prévôt de l'hôtel, arrêta ſur le pont de Lyon, le roi y étant, Otho Caſtellan Florentin, argentier de ſa majeſté.

Voici donc le prévôt de l'hôtel établi dans le tems qu'il y avoit encore un prévôt des maréchaux. Ces deux charges étoient donc diſtinctes l'une de l'autre dans ce tems-là, & puiſque l'hiſtoire ne fait dans la ſuite aucune mention nommément d'autre prévôt des maréchaux qui ait fait des exécutions à la ſuite du roi, il eſt plus que vraiſemblable que Triſtan l'Hermite étant mort le *roi des ribauds* qui juſqu'alors avoit, ſelon Bouteiller, exercé ſon office ſous celui de prévôt des maréchaux, paſſa ſous le prévôt de l'hôtel avec ſes ſergens. C'eſt de-là que Carondas rapporte avoir vu parmi les livres & papiers de ſon pere, qui avoit été pendant plus de 40 ans héraut d'armes au titre de Champagne, un petit manuſcrit qui traitoit des officiers de la maiſon du roi, dans lequel il avoit lu que le *roi des ribauds* « étoit ſous la charge » du prévôt de l'hôtel & ordinairement » l'un de ſes archers; qu'il avoit charge » de chaſſer les mauvais garçons de la

» cour ; d'empêcher les noises & que-
» relles pour les filles de joie, & d'en
» faire un registre pour en rendre comp-
» te à son prévôt ». Le *roi des ribauds*, suivant ce manuscrit, « se trouva par » la suite confondu parmi les archers du » prévôt de l'hôtel ». De-là vint l'extinction de son nom, & en même tems de sa charge.

Il n'en fut pas de même de ses sergens, ils subsistoient encore sous la charge de prévôt de l'hôtel en 1494, car il est parlé d'eux dans les provisions que Charles VIII. accorda le 14 décembre de la même année à Antoine de la Tour, dit Turquet, chevalier, sieur de Clervaux. On y voit trente livres assignées par mois au prévôt de l'hôtel pour ses lieutenans, sergens & frais de justice. Il est aussi parlé d'eux dans les lettres-patentes du 25 avril 1497 ; portant suppression de douze hommes d'armes qui avoient été créés, avec 24 archers au prévôt de l'hôtel Turquet, trois ans auparavant, par ses provisions, pour l'accompagner dans les monts. Ces lettres-patentes réduisent à 30 archers les 12 hommes d'armes & les 30 archers, & pour indemniser le prévôt de l'hôtel de la suppression des hommes d'armes parmi lesquels il prenoit une place pour suppléer à une partie des dépenses qu'il lui convenoit de faire, le roi assigna 700 livres tournois par an pour les frais de justice, c'est-à-dire, aux termes de ces lettres dont Miraumont n'a donné qu'un extrait, & qui sont copiées dans un vieux registre manuscrit, mais informe, qui fait partie des titres de la charge de prévôt de l'hôtel, pour l'entretenement des douze sergens, de l'exécuteur de justice & autres frais qu'il lui convenoit faire à cause de sa charge. Quoi qu'il en soit de ceux-ci, l'on voit par la commission donnée par le roi le 5 février 1475, à Pierre Symart, pour faire le paiement des 30 archers que sa majesté venoit de retenir & de mettre sous la charge du prévôt de l'hôtel, on voit, dis-je, que ces archers ne leur ont pas succédé, puisqu'ils furent créés dès le tems de Guyot de Louzieres, qui est le second prévôt de l'hôtel que nous connoissions : que lors de cette création le *roi des ribauds*, & par conséquent ses sergens, avoient été jusqu'alors sous la charge du prévôt de l'hôtel depuis la mort de Tristan l'Hermite : enfin qu'il y resta encore quelque tems jusqu'à ce que le commandement de ces sergents ayant été donné à l'un des archers, le nom de *roi des ribauds* se trouva éteint & oublié. D'ailleurs la différence considérable qu'il y avoit des gages d'un archer à ceux du *roi des ribauds* fait voir que ceux-ci étoient regardés bien au-dessus de ces sergens & de leur chef.

S'il étoit convenable de faire une comparaison d'un officier aussi vil que l'étoit ce *roi des ribauds*, avec un officier aussi distingué que le prévôt de l'hôtel, on reconnoîtroit encore plus facilement l'illusion de ceux qui font succéder ces charges l'une à l'autre ; en effet, outre la disproportion des gages dans le tems de la juridiction des maitres-d'hôtel que (*a*) étoit en vogue, le *roi des ribauds* faisoit presque toutes ses fonctions au-dehors de la maison du roi, & ses plus grandes prérogatives ne s'étendoient qu'au dehors, au lieu que les maîtres-d'hôtel auxquels le prévôt de l'hôtel a succédé avoient toute juridiction dans l'intérieur. Le *roi des ribauds* ne pouvoit porter verges, ni faire aucun acte de justice dans le logis du roi, sans permission du grand-maître ou des maîtres-d'hôtel, au lieu que le prévôt de l'hôtel a de tout tems eu le droit de porter le bâton de commandement jusques dans la chambre du roi. Enfin le *roi des ribauds*, ainsi que Miraumont l'a remarqué, est dénommé le dernier dans les comptes de la dépense de la maison du roi ; & s'y trouve employé dans le chapitre des gens du commun (*b*), au

(*a*) Par les provisions de Guillaume Gua, que Miraumont a insérées dans son *Traité du prévôt de l'hôtel*, *pag. 118 & seq.* on voit que les prévôts de l'hôtel avoient 1200 liv. de gages. La date de ces provisions est du 11 novembre 1481.

(*b*) Le procureur de l'hôtel, soing, & avene pour un cheval ; & pour toutes choses 3 sols par jour ; le *roi des ribauds* 4 sols parisis par jour, quand il sera à la cour pour toutes choses.

lieu

lieu que le prévôt de l'hôtel a toujours eu son rang parmi les premiers & les grands officiers de la maison de nos rois.

Il est facile de conclure de tout ce qui vient d'être rapporté, que le roi Louis XI. après la mort de Tristan l'Hermite, qui arriva vraisemblablement vers l'an 1475, puisque depuis ce tems-là il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire, voyant de quelle utilité il étoit pour son service, que le prévôt de l'hôtel eût une force convenable en main, se détermina à faire la création de 30 archers, dont je viens de parler. Long-tems auparavant, le prévôt de l'hôtel avoit réuni en sa personne un pouvoir égal à celui du prévôt des maréchaux, que sa majesté lui avoit donné dès son origine la juridiction qui avoit été jusqu'alors exercée par les maîtres-d'hôtel. On ne peut donc le regarder comme prévôt subsidiaire, puisque dès son origine, son office existoit indépendamment de celui du prévôt des maréchaux; & que d'ailleurs au lieu de prêter le serment devant les maréchaux, comme cela auroit dû se pratiquer, s'il leur eût été subordonné, il le prêtoit au contraire ès mains du chancelier de France, ainsi que le fit sous Louis XI. Guillaume Gua, cinquieme prévôt de l'hôtel, en celles de Pierre Doriolle, chancelier de ce roi. Miraumont en rapporte l'acte tout au long, daté de Chimay du 25 novembre 1481. Guillaume de Bullion & ses autres successeurs, jusqu'au sieur de Richelieu, en userent de même. Celui-ci fut le premier qui prêta serment entre les mains du roi; prérogative qui a jusqu'à présent été conservée à tous ses successeurs.

Ce seroit ici le lieu de satisfaire à la curiosité de ceux qui desireroient de connoître la charge de grand prévôt de France, qui est jointe depuis si long-tems à celle de prévôt de l'hôtel, qu'elle en est est devenue pour ainsi dire inséparable. Mais l'origine de l'une n'est pas moins incertaine que celle de l'autre; les provisions de messire François Duplessis, seigneur de Richelieu, vingt-unieme prévôt de l'hôtel, nous apprennent que la charge de grand prévôt fut possédée avant lui par le sieur de Chandiou, qui peut-être fut le premier des grands prévôts, à moins que Louis XI n'eût créé cette charge pour Tristan & pour Monterud.

Ce qui prouve que cette charge n'est pas un vain titre d'honneur, mais que les droits en sont aussi réels que ceux de la charge de prévôt de l'hôtel, c'est que ce Chandiou, premier titulaire que nous connoissions, n'étoit plus prévôt de l'hôtel. Il est même à croire que Monterud posséda la charge de grand prévôt, depuis qu'il se fut démis de celle de prévôt de l'hôtel, jusqu'à sa mort, puisque le baron de Baufremont qui lui succéda dans celle-ci ne fut jamais pourvu de la premiere, ainsi que l'attestent les provisions du sieur de Richelieu. Chandiou exerçoit la charge de grand prévôt dès 1524; il y a même apparence qu'il la posséda pendant que Guido de Gueffrey, Marc le Groing, Etienne des Ruaulx, Claude Genton des Brosses, François Parault de la Voulte, & Nicolas Hardi, sieur de la Trousse, furent pourvus de celle de prévôt de l'hôtel. Il est même vraisemblable qu'il en étoit revêtu dans les premieres années du sieur de Monterud; car Miraumont nous apprend que le sieur de la Trousse se démit en sa faveur de celle de prévôt de l'hôtel, ne pouvant plus l'exercer à cause de son âge. Cet auteur qui avoit sans doute vu les provisions de ce prévôt de l'hôtel, n'auroit pas manqué de nous marquer qu'il étoit grand prévôt de France en décembre 1570, date de ces provisions, si cette qualité y avoit été énoncée, de même que celles de chevalier de l'ordre, & de conseiller au conseil privé, qu'il possédoit auparavant. Si l'office de grand prévôt lui avoit

Item, il plaît au roi que sa dépense soit payée premiérement & avant les gages des maîtres de requêtes, que l'aumosne, les dixmes & les gaiges & hostellages des phyficiens, chirurgiens, du tailleur, de merlin le barbier, du tapissier, du maréchal, du cordonnier, du *roi des ribauds* & des autres. (Denis Godefroi, *loc. citat.* 715.)

été donné avec celui de prévôt de l'hôtel, comme il le fut depuis au sieur de Richelieu, il en auroit aussi fait mention.

Comme la charge de grand prévôt paroissoit éteinte à cause qu'il n'y avoit pas été pourvu depuis la mort de Monterud; & qu'aux termes des provisions du sieur de Richelieu, elle auroit pu être censée supprimée en vertu de quelques édits, ordonnances, ou déclarations dont il ne nous est resté aucune notice, le roi, par ces mêmes lettres de provision, la rétablit en faveur du sieur de Richelieu, pour la tenir conjointement avec celle de prévôt de l'hôtel. Ce fut en sa considération qu'elle fut attribuée spécialement au prévôt de l'hôtel, de maniere que par la suite les deux charges ont paru n'en faire qu'une seule. Une entreprise que Rapin, prévôt de la connétablie, fit sur les prérogatives & l'autorité de cette charge, donna lieu à l'arrêt du conseil d'état du 3 juin 1589, par lequel entr'autres choses sa majesté déclara n'avoir jamais entendu, & qu'elle n'entendoit pas qu'à l'avenir la qualité de grand prévôt fut attribuée à d'autre qu'au prévôt de son hôtel & grand prévôt de France. Il fut aussi rendu un pareil arrêt le 7 mars 1609, contre Morel, successeur de Rapin, & dans la suite un troisieme contre le prévôt de la maréchaussée de Bretagne. Ces deux premiers arrêts joints aux provisions du sieur de Richelieu suffisent pour donner une juste idée des droits attachés à cette charge, dont depuis long-tems les prévôts de l'hôtel semblent négliger de faire usage. *Voyez* PRÉVOTÉ DE L'HOTEL.

ROI *des Sacrifices*, (*Antiq. Rom.*) *rex sacrorum*, *rex sacrificalis*, *rex sacrificulus*, Tite-Live, *l. XXVI. c. vj.* Sous le consulat de Lucius Junius Brutus, & de Marcus Valerius Publicola, le peuple murmurant de ce que l'abolition du gouvernement monarchique sembloit déroger à la religion, parce qu'il y avoit certains sacrifices qui étant réservés aux *rois* personnellement, ne pouvoient plus se faire, on établit un sacrificateur qui en remplit les fonctions, & on l'appella *roi des sacrifices*; mais afin que le nom de *roi* même ne fît point d'ombrage, ce *roi des sacrifices* fut soumis au grand Pontife, exclu de toutes les magistratures, & privé de la liberté de haranguer le peuple.

Lorsqu'il étoit obligé de se trouver aux assemblées des comices, par rapport aux sacrifices dont il avoit l'intendance, aussitôt que les cérémonies étoient finies, il se rétiroit, pour montrer qu'il n'avoit aucune part aux affaires civiles. C'étoit au grand pontife & aux augures qu'appartenoit le droit de choisir le *roi des sacrifices*, qu'ils tiroient ordinairement d'entre les patrices les plus vénérables par leur âge & par leur probité; son élection se faisoit dans le champ de Mars, où le peuple se trouvoit assemblé par centuries; la maison qu'habitoit le *roi des sacrifices*, s'appelloit *regia*, & sa femme reine, *regina*.

C. M. Papyrius, fut le premier à qui on confia ce ministere; & la coutume de créer un *roi des sacrifices* subsista chez les Romains jusqu'au tems de Théodose, qui l'abolit, de même que les autres cérémonies religieuses du paganisme. (*D. J.*)

ROIS *livre des*, (*Critiq. sacrée.*) Il y a quatre livres de l'ancien testament qui portent ce nom, parce qu'ils comprennent plusieurs actions des *rois* des Juifs, & quelques détails de leur gouvernement. Ces quatre livres n'en faisoient anciennement que deux dans le code hébraïque, dont le premier portoit le nom de *Samuel*, & l'autre celui des *rois* ou des *regnes*.

Le premier livre comprend, dans 31 chapitres, l'espace d'environ cent ans, depuis la naissance de Samuel, en 2849, jusqu'à la mort de Saül, en 2949. Le second livre des *rois* contient, en 24 chapitres, l'histoire du regne de David, pendant l'espace d'environ 40 ans, depuis sa seconde onction à Hébron, l'an du monde 2949, jusqu'à l'an 2988.

On ignore l'auteur de ces deux premiers livres des *rois*; quelques-uns les attribuent à Samuel, dont le nom se lit à la tête dans l'original hébreu; mais en tout cas, il n'est pas l'auteur du total, car sa mort se trouve dans le vingt-cinquieme chapitre du premier livre; quand au second livre, ceux qui le donnent à Gad & à Nathan, ne se sont pas apper-

çus qu'il s'y trouve des faits qui ne peuvent être du tems de Samuel ni de Nathan ; auſſi les meilleurs critiques conjecturent qu'ils ſont l'ouvrage d'Eſdras, ſur des originaux de Samuel, & autres écrivains du tems de David.

Le troiſieme livre des *rois* comprend, en 22 chapitres, l'hiſtoire de cent vingt-ſix ans, depuis l'aſſociation de Salomon au royaume, l'an du monde 2989, juſqu'à la mort de Joſaphat, *roi* de Juda, en 3115. Le quatrieme livre des *rois* renferme, en 25 chapitres, l'hiſtoire de deux cent vingt-ſept ans, depuis la mort de Joſaphat, en 3115, juſqu'au commencement du regne d'Evilmérodach, *roi* de Babylone, qui tira Jéchonias de priſon, en 3442.

On ne connoît pas mieux l'auteur des deux derniers livres des *rois*, que celui des deux premiers. Il eſt aſſez vraiſemblable que tous ces quatre livres ſont de la main d'Eſdras qui les a diſpoſés ſur les matériaux qu'il poſſédoit ; il y a du moins bien des traits auxquels on croit reconnoître Eſdras ; mais on y trouve en même tems des contrarietés qui ne conviennent point à ſon tems, & qu'il n'a pas pris la peine de concilier. (*D. J.*)

ROIS PASTEURS, (*Hiſt. ſacrée.*) quelques ſavans ont ainſi nommé les ſix chefs des Iſraëlites, *Ephraïm*, *Beria*, *Rapho*, *Saraph*, *Thalé* & *Thaan*, dont il eſt parlé dans le *I. liv.* de Paralipomènes, *ch. vij.* ou plutôt, *Salathis*, *Beon*, *Apachnas*, *Apophis*, *Janias* & *Aſſis*, *rois* égyptiens. Comme il paroît qu'il y a une interruption dans l'écriture, depuis la mort de Joſeph, par où finit la geneſe, juſqu'à la nativité de Moïſe, par où commence l'exode, c'eſt-là que M. Boivin place l'hiſtoire de ces ſix *rois paſteurs* ; mais nous nous contenterons de remarquer que le fondement de cette prétendue royauté des Hébreux, ne ſe trouve que dans un fragment de Manéthon, rapporté par Joſephe, dans lequel le même Manéthon fait venir les *rois paſteurs* de M. Boivin, de l'orient, & que Joſephe lui-même n'aſſure point la domination de ſes ancêtres en Egypte, avec le titre de *rois*. D'ailleurs les Juifs n'ont jamais été en état de faire une irruption dans l'Egypte, avec une armée de deux cent quarante mille hommes ; comme M. Boivin l'imagine. *Voyez* ſur tout cela, les *réflexions* de M. l'abbé Banier, dans l'*hiſt. de l'acad. des Inſcrip. tom. III.* (*D. J.*)

ROIS *de Rome*, (*Hiſt. Rom.*) Rome commença d'abord à être gouvernée par des *rois* ; elle préféra, ſelon l'uſage de ce tems-là, dit Juſtin, *l. I. c. j.* le gouvernement monarchique aux autres ſortes de gouvernemens ; cependant ce n'étoit point une monarchie abſolue, mais mitigée & bornée dans ſa puiſſance. L'élection des *rois de Rome*, ſe faiſoit par le peuple, après avoir pris les augures, & le ſénat ſervoit en quelque ſorte de barriere à l'autorité monarchique, qui ne pouvoit rien faire de conſidérable ſans prendre ſon avis. Denys d'Halicarnaſſe, *l. II. c. xiv.* & *l. VII. c. xxxviij.* vous détaillera les privileges des *rois de Rome* ; je ne ferai que les indiquer.

Ils avoient droit, 1°. de préſider à tout ce qui concernoit la religion, & d'en être l'arbitre ſouverain. 2°. D'être le conſervateur des loix, des uſages & du droit de la patrie. 3°. De juger toutes les affaires où il s'agiſſoit d'injures atroces faites à un citoyen. 4°. D'aſſembler le ſénat & d'y préſider ; de faire au peuple le rapport de ſes décrets, & par-là, de les rendre authentiques. 5°. D'aſſembler le peuple pour le haranguer. 6°. De faire exécuter les décrets du ſénat. Voilà tout ce qui regardoit les affaires civiles, & les tems de paix.

A l'égard de la guerre, le *roi* avoit un très-grand pouvoir, parce que tout ce qui la concerne demande une prompte exécution, & un grand ſecret, étant fort dangereux de mettre en délibération dans un conſeil public, les projets d'un général d'armée. Malgré cela, le peuple romain étoit le ſouverain arbitre de la guerre & de la paix.

Les marques de la royauté étoient la couronne d'or, la robe de pourpre mêlée de blanc, la chaire curule d'ivoire, & le ſceptre au haut duquel étoit la repréſentation d'une aigle. Il étoit accompagné

de douze licteurs, portant sur leurs épaules un faisceau de baguettes, liées avec des courroies de cuir, & du milieu de chaque faisceau sortoit une hache. Ces licteurs lui servoient en même tems de gardes, & d'exécuteurs de ses commandemens, & de la justice; soit qu'il fallût trancher la tête, ou fouetter quelque coupable, car c'étoit les deux genres de supplices ordinaires chez les Romains: alors ils délioient leurs faisceaux, & se servoient des courroies pour lier les criminels, des baguettes pour les fouetter, & de la hache pour trancher la tête. Quelques-uns prétendent que ces licteurs étoient de l'institution de Romulus; d'autres, de Tullus Hostilius; & d'autres, en plus grand nombre, à la tête desquels il faut mettre Florus, *l. I. c. v.* l'attribuent à Tarquin l'ancien.

Quoiqu'il en soit, les gardes que prit Romulus, & si l'on veut les licteurs armés d'une hache d'arme, couronnés de faisceaux de verges, désignoient le droit de glaive, symbole de la souveraineté; mais sous cet appareil de la royauté, le pouvoir royal ne laissoit pas, en ce genre, d'être resserré dans des bornes assez étroites, & il n'avoit guere d'autre autorité que celle de convoquer le sénat & les assemblées du peuple, d'y proposer les affaires, de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été résolue par un décret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient sous la garde de deux tréſoriers, qu'on appella depuis *questeurs*.

Les premiers soins de Romulus furent d'établir différentes loix, par rapport à la religion & au gouvernement civil, mais qui ne furent publiées qu'avec le consentement de tout le peuple romain, qui de tous les peuples du monde, se montra le plus fier dès son origine, & le plus jaloux de sa liberté. C'étoit lui qui, dans ses assemblées, autorisoit les loix qui avoient été dirigées par le *roi* & le sénat. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des magistrats, l'élection même du souverain, dépendoit de ses suffrages. Le sénat s'étoit seulement reservé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ses projets, qui, sans ce tempérament & le concours de ses lumieres, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni aussi entiérement républicain. Le *roi*, le sénat & le peuple, étoient pour ainsi-dire, dans une dépendance réciproque; & il résultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du prince, & qui assuroit en même-tems le pouvoir du sénat, & la liberté du peuple.

Déjà Rome commençoit à se rendre redoutable à ses voisins; il ne lui manquoit que des femmes pour en assurer la durée. Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, qui refuserent sa proposition: il résolut de s'en venger; & pour y réussir, il ne trouva point de meilleur expédient que de célébrer à Rome des jeux solemnels en l'honneur de Neptune. Les Sabins ne manquerent pas d'accourir à cette solemnité; mais pendant qu'ils étoient attachés à voir le spectacle, les Romains, par ordre de Romulus, enleverent toutes les filles, & mirent hors de Rome les peres & les meres qui réclamoient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes; elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le tems à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis leurs époux légitimes. Il est vrai que l'enlevement des Sabines causa une guerre qui dura quelques années; mais les deux peuples firent la paix, & n'en firent qu'un seul pour s'unir encore plus étroitement. Rome commença dès-lors à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptoit jusqu'à quarante-sept mille habitans, tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Cependant Romulus osa regner trop impérieusement sur ses sujets, & sur un peuple nouveau, qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des loix dont il étoit convenu

dans l'établiſſement de l'état. Ce prince au contraire rappelloit à lui ſeul toute l'autorité qu'il eut dû partager avec le ſénat & l'aſſemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidene, & ceux de Veïe, petite ville compriſe entre les cinquante-trois peuples que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient ſi peu conſidérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils ſubſiſtoient, ſi on en excepte Veïe, ville célebre dans la Toſcane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, en ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il diſpoſa depuis de ſa ſeule autorité. Le ſénat en fut offenſé, & il ſouffroit impatiemment que le gouvernement ſe tournât en pure monarchie. Il ſe défit d'un prince qui devenoit trop abſolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-ſept années de regne, diſparut, ſans qu'on ait pû découvrir de quelle maniere on l'avoit fait périr. Le ſénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dreſſa des autels après ſa mort, & il fit un dieu de celui qu'il n'avoit pû ſouffrir pour ſouverain.

Après la mort de Romulus, il s'éleva deux partis dans Rome. Les anciens ſénateurs demandoient pour monarque un Romain d'origine; les Sabins qui n'avoient point eu de *rois* depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin après beaucoup de conteſtations, ils demeurerent d'accord que les anciens ſénateurs nommeroient le *roi* de Rome, mais qu'ils ſeroient obligés de le choiſir parmi les Sabins. Leur choix tomba ſur un Sabin de la ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit Numa Pompilius, homme de bien, ſage modéré, équitable, & qui ne cherchant point à ſe donner de la conſidération par des conquêtes, ſe diſtingua par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout ſon regne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les eſprits du côté de la religion, & à inſpirer aux Romains une grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples; il inſtitua des fêtes; & comme les réponſes des oracles & les prédictions des augures & des aruſpices faiſoient toute la religion de ce peuple groſſier, il n'eut pas de peine à lui perſuader que des divinités qui préſidoient à ce qui devoit arriver d'heureux & de malheureux, pouvoient bien être la cauſe du bonheur ou du malheur qu'elles annonçoient; la vénération pour ces êtres ſupérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une ſuite de ces préjugés.

Rome ſe remplit inſenſiblement de ſuperſtition; la politique les adopta, & s'en ſervit utilement pour tenir dans la ſoumiſſion un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état, ſans conſulter ces fauſſes divinités; & Numa pour autoriſer ces pieuſes inſtitutions, & s'attirer le reſpect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appellée *Egérie*, qui avoit révélé, diſoit-il, la maniere dont les dieux vouloient être ſervis.

Sa mort, après un regne de quarante-trois ans, laiſſa la couronne à Tullus Hoſtilius, que les Romains élurent pour troiſieme *roi* de Rome; c'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui ſur le plan de Romulus, ne ſongea à aggrandir ſon état que par de nouvelles conquêtes. Tout le monde ſait que le courage & l'adreſſe victorieuſe du dernier des Horaces, fit reconnoître l'autorité de Rome dans la capitale des Albains, ſuivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux.

Tullus Hoſtilius ruina cette ville, dont il transféra les habitans à Rome; ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le ſénat; tels furent les Juliens, les Servitiens, les Quintiens, les Curiaces & les Cléliens, dont les deſcendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands ſervices à la république. Tullus Hoſtilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ſes armes contre les Sabins, l'an de Rome 113.

Le détail de cette guerre n'eſt point

de mon ſujet, je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxieme année de ſon regne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hoſtilius, par l'aſſemblée du peuple, & que le ſénat confirma enſuite cette nouvelle élection, l'an de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute ſa gloire de ſon ayeul, il s'appliqua à imiter ſes vertus paiſibles & ſon attachement à la religion. Il inſtitua des cérémonies ſacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ſes pieuſes inſtitutions, plus propres à faire connoître ſa juſtice que ſon courage, le rendirent mépriſable aux peuples voiſins. Rome vit bientôt ſes frontieres ravagées par les incurſions des Latins, & Ancus reconnut par ſa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Il ſe détermina donc à prendre les armes, & cette guerre fut auſſi heureuſe qu'elle étoit juſte. il battit les ennemis, ruina leurs villes, en tranſporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin, premier ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint l'an de Rome 138, à la couronne, après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des ſecours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conſerver leur affection, & récompenſer ſes créatures, qu'il en fit entrer cent dans le ſénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denis d'Halicarnaſſe, avant que de les élever à la dignité de ſénateurs, qui ſe trouverent juſqu'au nombre de trois cens, où il demeura fixé pendant pluſieurs ſiecles. On ſera peut-être étonné que dans un état gouverné par un *roi*, & aſſiſté du ſénat, les loix, les ordonnances, & le réſultat de toutes les délibérations, ſe fiſſent toujours au nom du peuple, ſans faire mention du prince qui regnoit; mais on doit ſe ſouvenir que ce peuple généreux s'étoit réſervé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne ſe prenoit aucune réſolution, ſoit pour la guerre ou pour la paix, que dans ſes aſſemblées; on les appelloit dans ce tems-là *aſſemblées par curies*, parce qu'elles ne devoient être compoſées que des ſeuls habitans de Rome diviſés en trente curies; c'eſt-là qu'on créoit les *rois*, qu'on éliſoit les magiſtrats & les prêtres, qu'on faiſoit des loix, & qu'on adminiſtroit la juſtice.

Servius Tullius fut nommé le ſixieme *roi* de Rome, l'an 175 de la fondation de cette ville. Ce prince tout républicain, malgré ſa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant ſouffrir que le gouvernement dépendit ſouvent de la vile populace, réſolut de faire paſſer toute l'autorité dans le corps de la nobleſſe & des patriciens, où il eſpéroit trouver des vues plus juſtes & moins d'entêtement.

Ce prince pour parvenir à ſes fins, diviſa d'abord tous les habitans de la ville, ſans diſtinction de naiſſance ou de rang, en quatre tribus, appellées les *tribus de la ville*. Il rangea ſous vingt-ſix autres tribus, les citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il inſtitua enſuite le cens, qui n'étoit autre choſe qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profeſſion, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs eſclaves. Il ſe trouva alors dans Rome, & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre d'hommes en ſix claſſes, & compoſa chaque claſſe de différentes centuries de gens de pié. Toutes les centuries montoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, commandées chacune par un centurion de mérite reconnu. Le prince ayant établi cette diſtinction entre les citoyens d'une même république, ordonna qu'on aſſembleroit le peuple par centuries, lorſqu'il ſeroit queſtion d'élire des magiſtrats, de faire des loix, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privileges de chaque ordre. L'aſſemblée ſe devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au ſouverain, ou au premier magiſtrat, à convoquer ces aſſemblées, comme celles des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées

par les auſpices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince, & aux patriciens, qui étoient revêtus des principales charges du ſacerdoce.

On convint, outre cela, qu'on recueilleroit les ſuffrages par centuries, au lieu qu'ils ſe comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la premiere claſſe donneroient leurs voix les premiers. Servius, par ce réglement, tranſporta adroitement dans ce corps compoſé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement; & ſans priver ouvertement les plébéïens du droit de ſuffrage, il ſut par cette diſpoſition le rendre inutile. Car toute la nation n'étant compoſée que de cent quatre-vingt-treize centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la premiere claſſe, s'il y en avoit ſeulement quatre-vingt-dix-ſept du même avis, c'eſt-à-dire une de plus que la moitié de cent quatre-vingt-treize, l'affaire étoit conclue, & alors la premiere claſſe, compoſée de grands de Rome, formoit ſeule les décrets publics. S'il manquoit quelque voix, & que quelques centuries de la premiere claſſe ne fuſſent pas du même ſentiment que les autres, on appelloit la ſeconde claſſe. Mais quand ces deux claſſes ſe trouvoient d'avis conforme, il étoit inutile de paſſer à la troiſieme. Ainſi le petit peuple ſe trouvoit ſans pouvoir, quand on recueilloit les voix par centuries, au lieu que quand on les prenoit par curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre plébéïen avoit autant de crédit que le plus conſidérable des ſénateurs. Depuis ce tems-là les aſſemblées par curies ne ſe firent plus que pour élire les flamines, c'eſt-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand curion, & de quelques magiſtrats ſubalternes.

La royauté après cet établiſſement, parut à Servius comme une piece hors d'œuvre & inutile, dans un état preſque républicain. On prétend que pour achever ſon ouvrage, & pour rendre la liberté entiere aux Romains, il avoit réſolu d'abdiquer généreuſement la couronne, & de réduire le gouvernement en république, ſous la régence de deux magiſtrats annuels qui ſeroient élus dans une aſſemblée générale du peuple romain. Mais un deſſein ſi héroïque n'eut point d'effet, par l'ambition de Tarquin le ſuperbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de regner, fit aſſaſſiner ſon *roi* & ſon beau-pere. Il prit en même-tems poſſeſſion du trône, l'an de Rome 218, ſans nulle forme d'élection, & ſans conſulter ni le ſénat ni le peuple, comme ſi cette ſuprême dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eut dûe qu'à ſon courage.

Une action ſi atroce, que l'aſſaſſinat de ſon *roi*, le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde déteſtoit également ſon ambition & ſa cruauté. Parricide & tyran en même-tems, il venoit d'ôter la vie à ſon beau-pere, & la liberté à ſa patrie; comme il n'étoit monté ſur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Pluſieurs ſénateurs, des premiers de Rome, périrent par des ordres ſecrets, ſans autre faute que celle d'avoir oſé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius, qui avoit épouſé une Tarquinie, fille de Tarquin l'ancien, mais qui lui étoit ſuſpect à cauſe de ſes richeſſes. Il ſe défit en même-tems du fils ainé de cet illuſtre romain, dont il redoutoit le courage & le reſſentiment.

Les autres ſénateurs incertains de leur deſtinée, ſe tenoient cachés dans leurs maiſons. Le tyran n'en conſultoit aucun; le ſénat n'étoit plus convoqué; il ne ſe tenoit plus aucune aſſemblée du peuple. Un pouvoir deſpotique & cruel s'étoit élevé ſur la ruine des loix & de la liberté. Les différens ordres de l'état également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement ſans l'oſer eſpérer, lorſque l'impudicité de Sextus, fils de Tarquin, & la mort violente de la chaſte Lucrece, firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le *roi*. La pitié pour le ſort de cette infortunée Romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes ſentimens ſe révolta; & par un décret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le ſénat,

pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, ſouffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ce prince avoit fait de la puiſſance ſouveraine, fit proſcrire la royauté même; on dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus grands ſupplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie.

L'état républicain ſuccéda au monarchique; *voyez* RÉPUBLIQUE ROMAINE, *Gouv. de Rome.*

Le ſénat & la nobleſſe profiterent des débris de la royauté; ils s'en approprierent tous les droits; Rome devint en partie un état ariſtocratique, c'eſt-à-dire que la nobleſſe s'empara de la plus grande partie de l'autorité ſouveraine. Au lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magiſtrats annuels tirés du corps du ſénat, auxquels on donna le titre modeſte de *conſuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les ſouverains de la république, que ſes conſeillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que ſa conſervation & ſa gloire. *Voyez* CONSUL. (*D. J.*)

ROI DES ROMAINS, (*Hiſt. mod.*) dans l'empire d'Allemagne, c'eſt le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur, pour avoir la conduite & le maniement des affaires en ſon abſence, comme vicaire général de l'empire, & pour ſuccéder après ſa mort au nom & à la dignité d'*empereur*, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le ſens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconnue du tems des premiers empereurs de la maiſon de Charlemagne, qui étoient empereurs & *rois des Romains*, c'eſt-à-dire, ſouverains de la ville de Rome tout enſemble. Ils donnoient à leurs héritiers préſomptifs la qualité de *roi d'Italie*, comme les anciens empereurs romains faiſoient prendre celle de *Céſar* à leurs ſucceſſeurs déſignés à l'empire.

Le nom de *roi des Romains* ne commença à être en uſage que ſous le regne d'Othon I. & les empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine poſſeſſion de l'empire, & de la dignité impériale, juſqu'à ce qu'ils euſſent été couronnés par les papes. C'eſt en ce dernier ſens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *roi des Romains*, dont elle n'a jamais parlé dans le ſens où l'on emploie aujourd'hui ce terme, que nous avons d'abord défini ſuivant l'uſage préſent: car le deſſein de Charles IV. en faiſant la bulle d'or, étoit de rendre l'empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des électeurs. Or, ce qui s'eſt paſſé dans la maiſon d'Autriche depuis 200 ans, montre aſſez clairement que rien n'eſt plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant même de l'empereur. Les électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorſque Charles V. voulut faire élire Ferdinand ſon frere *roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un réglement conclu entre eux & cet empereur à Schwinfurt, en 1532, mais que la maiſon d'Autriche a bien ſu rendre inutile.

Le *roi des Romains* eſt choiſi par les électeurs, & confirmé par l'empereur; il eſt couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle *romaine*, mais on ne lui prête aucun ſerment de fidélité qu'après la mort de l'empereur; on lui donne le titre d'*auguſte*, & non celui de *toujours auguſte*, qui eſt réſervé à l'empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ſes armes, n'eſt qu'à une tête. En vertu de ſon titre, il eſt ſans conteſtation ſucceſſeur de l'empereur après ſa mort, & pendant la vie de l'empereur, vicaire unique & univerſel, ſecond chef & régent de l'empire. Il eſt vrai que tant que l'empereur réſide dans l'empire, tous ces titres magnifiques ſont pour le *roi des Romains* des honneurs ſans pouvoir.

Le *roi des Romains* a d'ailleurs des avantages qui lui ſont communs avec l'empereur, comme de préſider aux dietes, de les convoquer de l'aveu des électeurs, & de les congédier; de faire des comtes & des barons, de donner des lettres de nobleſſe, d'accorder des priviléges aux univerſités; de mettre les rébelles au ban de l'empire, en obſervant toutefois les formalités ordinaires; de rappeller les proſcrits

proscrits, de commuer les peines, *&c.* mais il reconnoît l'empereur pour son supérieur. Il doit n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur ; c'est au moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait signer après son élection. Supposé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant que de l'avoir atteint, il parvienne à l'empire, on lui impose la condition de n'agir en qualité d'empereur, que sous l'autorité des vicaires de l'empire, comme ses tuteurs, jusqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or ; les actes néanmoins & les ordonnances doivent être rendus en son nom.

Le *roi des Romains* est traité de *majesté royale* par tous les princes, & dans les cérémonies ; il marche au côté gauche de l'empereur, un pas ou deux derriere. Quand il s'y trouve seul, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Le même *roi* traite l'empereur de *majesté*, & l'appelle son *seigneur*, mais l'empereur ne le traite que de *dilection*.

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un empereur, parle seulement d'élire un *roi des Romains futur empereur*, c'est toujours une condition préliminaire, que le sujet à qui on destine l'empire, soit choisi & déclaré *roi des Romains* par les électeurs, ainsi que nous l'avons vu pratiquer dans les deux dernieres élections. Heiss, *hist. de l'empire*, *t. III.*

ROI, *pié de*, on dit en France *pié de roi*, qui est une certaine mesure, dont la longueur est déterminée par tout le royaume par l'autorité du prince. On lui donne ce nom pour le distinguer du *pié de ville*, qui n'est pas le même dans toutes les villes du royaume : c'est pourquoi les Mathématiciens se servent toujours du *pié de roi*.

Un pendule long de 5 *piés de roi* fait en une heure 1846 vibrations simples : l'on pourroit donc retrouver par le moyen du pendule, la longueur du *pié de roi*, si cette mesure venoit à être perdue ou altérée. *Voyez* PIÉ, MESURE, PENDULE, *&c.* (*E*)

ROI RENDU, *jeu du*, c'est un jeu qui suit presque en tout les regles & la maniere de jouer le quadrille, à la réserve qu'il est libre à celui qui a le *roi* appellé, de le rendre à celui qui l'appelle, qui doit en échange lui donner une carte de son jeu.

Ce jeu ne se joue de la sorte, que pour empêcher qu'on ne joue de petits jeux, ce qui ôte beaucoup de l'agrément du quadrille ordinaire, & fait que cette maniere de jouer plus gênante, a trouvé plus de partisans parmi les personnes d'un amusement plus sérieux.

Ce quadrille ne differe absolument de l'autre qu'en ce qu'il est permis à celui qui a le *roi* appellé, de se rendre à l'hombre, ce qui fait qu'il y a quelques regles particulieres. Celui qui a le *roi* appellé à mauvais jeu, peut rendre le *roi* appellé à l'hombre, qui doit lui donner en échange telle carte que bon lui semblera de son jeu, & chaque joueur est en droit de voir la carte échangée.

Celui qui, ayant la carte appellée, auroit beau jeu, & rendroit le *roi* pour faire perdre l'hombre, feroit la bête, sans que l'hombre fût exempt pour cela de la faire aussi, s'il ne gagnoit pas le jeu. Il faut que le *roi* appellé ait trois mains pour être dans ce cas.

Celui à qui l'on a rendu le *roi* est obligé de faire six mains avec ce secours, tous les joueurs étant réunis contre lui.

Il ne partage avec personne s'il gagne, & paye seul s'il perd.

L'on ne peut point rendre le *roi* à celui qui joue avec spadille forcé ; il y a des maisons où l'on rend toujours le *roi* appellé, & où celui qui joue, joue toujours seul, & le dernier est obligé de jouer si tous les autres ont passé, en appellant un *roi* qu'on lui rend, en spadille si l'on en est convenu.

ROI *au jeu des échecs*, est la premiere & la principale piece du jeu. C'est de la perte de la partie ; c'est encore elle qui la fait finir. Le *roi* se place au milieu du damier sur la quatrieme case blanche ou noire, selon sa couleur. Quant à sa marche, elle est fort grave, il ne va jamais que de case en case, en droite

ligne & obliquement, devant, derriere, à côté, lorſqu'il ne trouve point d'obſtacles qui l'arrêtent. Il ne fait qu'un pas à la fois, à moins qu'il ne ſaute; *voyez* SAUT: pour lors il peut ſauter deux caſes ſeulement de ſon côté, ou de celui de la dame; car le ſaut de trois caſes n'eſt plus uſité.

Quand le *roi* ſaute de ſon côté, il prend la place de ſon chevalier, & ſa tour ſe place auprès de lui à la caſe de ſon fou.

Si c'eſt du côté de la dame qu'il ſaute, il prend la place de ſon fou, & la tour de ce côte prend la caſe de la dame.

Il y a cinq choſes au jeu des échecs qui empêchent le *roi* de ſauter: 1°. s'il ſe trouve quelque piece entre lui & la tour; 2°. quand cette tour a changé de place; 3°. Si le roi eſt obligé de ſortir de ſa place; 4°. s'il eſt en échec, & 5°. lorſque la caſe au-deſſus de laquelle il veut ſauter, eſt une de quelque piece de ſon ennemi, qui pourroit le faire échec en paſſant. Quoiqu'il ſoit permis aux *rois* de ſe remuer de tous côtés, ils ne peuvent néanmoins jamais ſe joindre; il faut qu'il ait au moins une caſe de diſtance entre eux: & quand chaque *roi* eſt en marche, il prend, ſi bon lui ſemble, toutes les pieces qui ſe rencontrent dans ſon chemin.

ROIDE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut fléchir. On dit un bâton, un bois *roide*; un reſſort *roide*; un cadavre *roide*; un membre *roide* de froid; un eſcalier *roide*, alors *roide* ſe prend pour *droit* & difficile à monter; une montagne *roide*; un caractere dur & *roide*; un ſtyle *roide*; une voix *roide*.

ROIDE, (*Maréchal*) ſe dit du col & des jambes du cheval; du col quand le cavalier ne peut le faire plier, & des jambes, lorſqu'elles ſont ſi fatiguées, qu'à peine peut-il les plier un peu en marchant.

ROIDEUR, ſ. f. (*Gram.*) inflexibilité d'une choſe dont il eſt difficile de déranger la direction des parties ſur ſa longueur. On dit la roideur d'une lame, d'un fléau, d'une branche; & au figuré, la *roideur* de ſon eſprit, de ſon caractere, de ſa voix, *&c.*

ROIDIR, v. act. (*Gram.*) être ou rendre roide. Les muſcles ſe *roidiſſent* dans les paſſions violentes. L'air humide *roidit* les cordes tendues; il ſe *roidit* contre l'évidence. Il faut ſouvent ſe *roidir* contre le torrent général, contre les paſſions. Il eſt naturel à l'homme, que la nature a créé libre, de ſe *roidir* contre l'autorité; c'eſt la raiſon qui lui en fait connoître les avantages, qui le ſoumet au poids de la chaîne, & qui l'empêche de la ſecouer.

ROINE-BLANCHE, (*Hiſt. de France.*) on appelloit autrefois *roines-blanches* les reines veuves, ou à cauſe de leur coëffure blanche, ou en mémoire de Blanche de Caſtille, veuve de Louis VIII. & de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois. (*D. J.*)

ROIOC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondement découpée, & placée ſur de petits embryons réunis de façon qu'ils ont la forme d'une petite tête: l'ombilic de chaque embryon eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur. L'embryon devient dans la ſuite un fruit mol & anguleux, qui renferme une ſemence dure & anguleuſe. Les fruits du *roioc* ſont réunis en un corps rond qui reſſemble à un péleton. Plumier, *nova plant. amer. genera.* *Voyez* PLANTE.

ROISÉ, ſ. f. (*Gram.*) dans la baſſe latinité, *rothorium rouiſſoir* en quelques provinces, & *rotheur* en d'autres, eſt une foſſe où l'on met pourrir à demi le chanvre, afin que la filaſſe puiſſe s'en détacher. L'action de telle eau que ce ſoit ſuffit pour opérer cette pourriture; il eſt même des pays où l'on ſe contente d'expoſer le chanvre à la roſée; ce qui ſans doute étoit autrefois l'uſage le plus général, puiſque, ſuivant les étimologiſtes, *rouis* dérive à *rore*.

Dans le pays où l'impreſſion de la roſée ne ſuffit pas, on y ſupplée en y laiſſant ſéjourner le chanvre dans des eaux mortes, mais les plus claires qu'il ſoit poſſible de les choiſir. Ce ſéjour eſt de huit jours, plus ou moins, ſelon que la chaleur plus ou moins grande accélere plus ou moins la pourriture du chanvre.

Le choix des eaux mortes pour cette opération, n'eſt pas une preuve que les eaux vives ne lui conviniſſent autant, &

peut-être mieux. Ce choix n'eſt point libre : les plus anciens réglemens ſur le fait des eaux ont pris les plus grandes précautions pour éloigner les chanvres des rivieres & des eaux courantes. *Salubritatem aeris*, portent les anciennes conſtitutions du royaume de Sicile, *divino judicio reſeratam, in quantum poſſumus ſtudio proviſionis noſtræ ſtudemus conſervare : mandantes ut nulli amodo liceat, in aquis currentibus linum aut cannabum ad maturandum ponere, nè ex eo, prout certò didicimus, aeris diſpoſitio corrumpatur : quod ſi fecerit, linum ipſum aut cannabum amittat.*

La vieille charte normande avoit la même diſpoſition, *ch. vij.* en ces termes. *Rothoria in aquis defluentibus fieri non poſſunt, cum illis aquæ frequentius corrumpantur* : ce que l'ancienne coutume de Normandie avoit conſervé en défendant, *premiere part. §. 1. ch. xvij. que l'on ne fit roteurs, ne chanvrer roir en eaus courantes, parquoi ne ſoyent ſouventes fois corrompues, ſi que les poiſſons en meurent.* Ce qui a paſſé dans la nouvelle coutume, par laquelle, pour prévenir les entrepriſes des particuliers qui, en détournant l'eau des rivieres, & en l'y faiſant rentrer après qu'elle avoit abreuvé leurs *roiſes*, avoient trouvé le moyen d'éluder la loi, ſtatue, *art.* 209. *rotheurs ne peuvent être faits en eaux courantes, c'eſt aulcun veut détourner eau pour en faire, il doit vuider l'eau dudit rotheur, en ſorte que l'eau d'icelui rotheur ne puiſſe retourner en la riviere.* Sur quoi M. Joſias Berault, conſeiller à la table de marbre du parlement de Rouen, obſerve en ſon commentaire ſur la coutume de Normandie, que les rotheurs font mourir le poiſſon, parce que les ſucs groſſiers que le chanvre a tirés d'une terre très-forte par elle-même & extrêmement chargée de fumier, enivrent le poiſſon, & portent la mortalité dans les rivieres : *pourquoi*, ajoute-t-il, *les officiers des eaux & forêts doivent y veiller comme ſur une des choſes de leur miniſtere les plus intéreſſantes pour le bien public.*

Ces attentions ne ſont point particulieres à la coutume de Normandie : celles de Bourbonnois, *art.* 162. *ch. xiv.* d'Amiens, *tit.* 11. *art.* 243. de Hainault, *ch. x. art.* 16. de Mons, *ch. liij. art.* 6. de Lille, *tit.* 1. *art.* 11. *&c.* portent les mêmes diſpoſitions auxquelles eſt conforme l'*art.* 7. du réglement général de la table de marbre de Paris, du 15 Mai 1585, relatif à un arrêt du même ſiege, du 26 Juillet 1557, portant *défenſes & inhibitions de faire rouir aucuns chanvres & lins, & de mettre aucune chauly, tannerie, ou autres choſes portant poiſon, dans les étangs ou marais publics, ou même dans les eaux particulieres, parce que cela corrompt l'eau, enſuite l'air, & fait mourir le poiſſon.*

En conformité de tous ces réglemens, auſſi poſitifs dans leurs diſpoſitions, que clairement motivés, ont été rendus pluſieurs arrêts du conſeil, rapportés en la conférence de l'ordonnance de 1669, *édit. in* - 4°. contenant les loix foreſtieres de France.

Ainſi, la défenſe de rouir des chanvres dans les rivieres & dans les eaux courantes, même particulieres, fait partie du droit public de la France. Ce droit n'abandonne pour le rouiſſement des chanvres que les eaux mortes, ou celles qui étant tirées d'une riviere ou eau courante ſe perdent dans des terreins plus bas, & ne retournent plus à la riviere, ou s'y rendent par un circuit, dont la longueur leur donne le tems de dépoſer les ſucs dangereux dont elles ſe ſont chargées par leur ſéjour dans la *roiſe*.

La connoiſſance des obſervations qui ont ſervi de baſe à toutes les loix que je viens de rapporter, auroient pu éclairer ſur un phénomene qui a mérité l'attention de l'académie des Sciences de Paris.

Il eſt arrivé récemment que les eaux de la Seine étant très-baſſes, ſe ſont chargées inſenſiblement de principes de corruption qui répandirent à Paris une eſpece d'épidémie. Les médecins ne prirent point le change ſur la cauſe du mal ; ils l'attribuerent unanimement à une eſpece d'infection qu'avoit contracté le peu d'eau qui reſtoit dans la riviere. Mais d'où venoit cette infection ? Etoit-ce du défaut

ou de la lenteur de la circulation de l'eau ? Etoit-ce des immondices que la Seine ne pouvoit plus abſorber & dépoſer, *&c* ? les avis étoient incertains & partagés ; enfin un des membres de l'académie des Sciences remonta la Seine, l'analyſa, l'obſerva, crut découvrir la ſource du mal dans certaines plantes aquatiques qui s'étoient emparées du lit que la riviere leur avoit abandonné, & conſtata cette découverte par un ſavant mémoire inſéré dans *les recueils de l'académie*.

Mais toutes les eaux mortes étoient deſſéchées par l'ardeur de l'été de cette année. Les eaux courantes roulant à peine dans leur lit, ne pouvoient fournir à l'abreuvement des *roiſes*, & la néceſſité força de mettre rouir les chanvre dans les rivieres mêmes & dans les ruiſſeaux. Que l'on ſe repréſente maintenant les ruiſſeaux, les fontaines, les rivieres qui portent leurs eaux dans la Seine, le lit même de ce fleuve depuis ſa ſource, rempli de chanvre pendant les mois du travail, & l'on imaginera aiſément pourquoi, & pendant ces deux mois, l'eau de la Seine a été corrompue au point d'imprégner des ſucs groſſiers & putrides dont elle étoit chargée, les plantes, même les plus inſipides de leur nature. Ainſi, l'on peut comparer les recherches de l'académicien ſur ce phénomene, aux efforts que faiſoit un ancien philoſophe pour découvrir la cauſe du goût mielleux & des parties melliſiques qu'il avoit découvertes dans une ſoupe qui avoit été préparée dans un pot où il y avoit eu du miel. De tout ce qui vient d'être dit ſur cet article, il réſulte que les raiſons & le choix de l'eau pour les abreuver méritent toutes les attentions qu'ont rapportées nos anciennes loix pour les écarter des rivieres & des eaux courantes. *Cet article eſt de M. GROSLEY, avocat à Troyes.*

ROITELET, ROI, ROITELAT, ROTTOLET, REBETRE, FARFONTE, FOVETTE ROUSSE, BERICHOT, BEURICHON, BŒUF DE DIEU, ſ. m. *paſſer troglodites*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau qui peſe trois gros ; il a un peu plus de quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces d'envergure. Le cou, le dos & les ailes ſont d'une couleur brune-rouſsâtre ou châtain, celle du croupion & de la queue eſt encore plus rouſsâtre, & il y a ſur les ailes & ſur la queue des taches tranſverſales noirâtres. La gorge eſt d'un blanc-rouſsâtre ; le milieu de la poitrine a une couleur blanchâtre ; les côtés du corps & le ventre ont des lignes tranſverſales noires ſur un fond de couleur blanche-rouſsâtre ; le bas-ventre eſt d'un brun-rouſsâtre ; les plumes du ſecond rang de l'aile ont à leur extrémité trois ou quatre petites taches blanches ; on en voit auſſi de pareilles ſur les plumes qui couvrent la queue. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, & douze dans la queue ; cet oiſeau la tient ordinairement relevée. Le bec a un demi-pouce de longueur ; il eſt mince, jaunâtre par-deſſous, & brun par-deſſus. L'iris des yeux a une couleur de noiſette ; le dedans de la bouche eſt jaune. Le doigt de derriere & ſon ongle ſont plus gros & plus longs que les autres doigts & les autres ongles. Cet oiſeau ſe gliſſe dans les haies & dans les bordures, ce qui lui a fait donner le nom de *troglodytes*. Il eſt de courte volée. Le *roitelet* fait ordinairement ſon nid dans les buiſſons & dans les haies, ou dans le chaume dont on couvre les maiſons. Le dehors eſt compoſé de mouſſe, & le dedans eſt garni de plumes & de poils. Ce nid a la forme d'un œuf poſé ſur l'un de ſes bouts ; l'ouverture qui ſert de paſſage à l'oiſeau ſe trouve dans le milieu de l'un des côtés. Cet oiſeau chante très-agréablement lorſqu'il eſt apprivoiſé, & ſa voix eſt plus forte qu'on ne devroit l'attendre d'un ſi petit oiſeau, ſur-tout dans le mois de Mai ; c'eſt auſſi dans ce même tems qu'il niche. La femelle pond à chaque couvée neuf ou dix œufs, & quelquefois plus. Willughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

ROITELET HUPÉ, ROITELAT, PETIT ROI, POUL, SOURCICLE, SOUCIE, *regulus criſtatus*. Aldrovandi. C'eſt l'oiſeau le plus petit de tous ceux que l'on trouve en France ; il ne peſe qu'un gros ; il a environ quatre pouces de longueur

depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts, & trois pouces neuf lignes si l'on prend la longueur jusqu'au bout de la queue. L'envergure est de six pouces. Les plumes du sommet de la tête qui forment la hupe ou la couronne de cet oiseau, sont de couleur de safran ou d'un rouge très-clair, & il peut en plissant sa peau, cacher & découvrir cette hupe. Les bords de cette hupe sont jaunes de toute part; elle est oblongue & entourée par une ligne noire assez large. Cette hupe est placée au milieu de la tête sur une ligne droite qui s'étend depuis le bec vers le cou, dont les côtés sont d'un beau jaune-verd; le tour des yeux est blanc; tout le dos & les faces supérieure & inférieure du cou sont d'un verd obscur mêlé de jaune. La couleur de la poitrine est d'un blanc sale; les aîles sont courbes & assez ressemblantes à celles du pinçon; elles ont chacune dix-huit grandes plumes comme dans presque tous les petits oiseaux; elles sont noirâtres, & elles ont les bords des barbes extérieures jaunes, & ceux des barbes intérieures blancs; la pointe des trois plumes qui sont les plus prochaines du corps est blanche. Ce qu'il y a de plus remarquable sur les ailes de ce petit oiseau, c'est que toutes les grandes plumes, excepté les cinq premieres & les trois dernieres, ne sont noirâtres que sur les barbes extérieures qui se trouvent au-delà du bout des plumes du second rang qui les recouvrent, ce qui fait que quand les ailes sont pliées, on voit une assez grande tache noire à-peu-près sur leur milieu. La premiere des grandes plumes des ailes est courte & mince. Les petites plumes du premier rang, qui couvrent les grandes, ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne blanche transversale sur l'aile. Il y a aussi des taches blanches dans les autres rangs des mêmes plumes. La queue n'est pas fourchue; elle est composée de douze plumes longues d'un pouce & demi & pointues à l'extrémité, dont la couleur est brune, à l'exception des bords extérieurs qui sont d'un verd-jaunâtre. Le bec est mince, droit, noir & long d'un demi-pouce. Les piés sont jaunâtres; la langue est longue, pointue & fourchue. L'iris des yeux a une couleur de noisette. La femelle est moins colorée que le mâle. Ce petit oiseau se nourrit d'insectes; il se tient ordinairement perché au-dessus des arbres, & principalement sur les chênes. Aldrovande dit que la femelle fait d'une seule ponte six ou sept œufs qui ne sont pas plus gros que des pois. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

ROITELET, *ou* PETIT ROI, *regulus*, (*Hist. mod.*) titre qu'on voit souvent employé dans les conciles des Saxons d'Angleterre, pour synonyme à *comte*. *Voyez* COMTE.

De-là *sub-regulus*, qu'on employoit pareillement pour signifier *vicomte*, quoique ces deux mots semblent en bien des endroits être pris indifféremment l'un pour l'autre. Ainsi voit-on dans les archives de la cathédrale de Worcester, qu'Utredus y prend quelquefois la qualité de *regulus*, & d'autres fois celle de *sub-regulus* de la cité de Worcester.

Mais dans d'autres endroits, nous trouvons ces deux qualités distinguées l'une de l'autre. Offa, roi de Mercie, Uthredus, *regulus*; Altredus, *sub-regulus*, *&c.*

ROKOSZ, s. m. (*Hist. mod. politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne une espece de confédération, qui a lieu quelquefois dans les diètes ou assemblées de cette nation tumultueuse. Lorsque les nobles craignent quelque chose de la part du roi ou du sénat, ils se lient par serment *in caput & animam*, de soutenir les intérêts de la patrie, & ils sont obligés en vertu de *rokosz*, de s'armer pour venir à son secours, ou plutôt pour la déchirer.

ROLAND, STATUES DE (*Hist. mod.*) dans plusieurs villes de Saxe & d'autres parties d'Allemagne, on voit dans les marchés publics, des colonnes sur lesquelles on a sculpté une épée, ou bien ces colonnes sont surmontées de la statue d'un homme armé d'une épée, ce qui est un symbole de la haute-justice. On a cru que ces monumens représentoient *Roland*, neveu de Charlemagne, si vanté sur-tout dans les romans; mais c'est une erreur, & l'on pense que le nom qu'on leur don-

ne, vient de l'ancien mot ſaxon *rugen*, dénoncer en juſtice, ou bien du mot *ruhe*, tranquillité, & *land*, pays; comme ſi ces monumens étoient des ſymboles de la tranquillité que procure la juſtice.

ROLDUC, (*Geogr. mod.*) en latin *Rhodia ducis*; petite ville des Pays-bas dans le duché de Limbourg, à quatre lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, & chef-lieu d'une contrée de même nom, qui appartient en partie à la maiſon d'Autriche, & en partie aux Etats généraux, par le traité réglé à la Haie en 1661. Le territoire de *Rolduc* a d'orient en occident environ ſix lieues de longueur, & deux de largeur du nord au ſud. *Longit.* 23. 52. *lat.* 50. 48. (*D. J.*)

ROLE, ſ. m. (*Gramm.*) état ou liſte de pluſieurs choſes ou perſonnes, portées les unes au-deſſous des autres, ſans ordre ou ſelon quelque ordre. On porte tel homme, tel effet au *rôle*.

RÔLE, (*Littérature.*) au théatre c'eſt la partie que l'acteur doit ſavoir & débiter. Il faut qu'outre ſon *rôle*, il ſache les mots de chacun des *rôles* des autres acteurs après leſquels il doit répondre. *Voyez* THÉATRE.

On appelle *grands rôles* ou *principaux rôles*, ceux où les acteurs repréſentent le héros ou les perſonnages les plus intéreſſans d'une piece.

RÔLE, dès le tems d'Anaſtaſe, on trouve les empereurs repréſentés ſur des médailles, tenant dans leurs mains un *rôle* long & étroit. Les antiquaires en ont fort long-tems cherché la cauſe; les uns ont cru que c'étoit un *rôle* de papiers, de mémoires, de requêtes, *&c.* que l'on préſentoit aux princes, ou quelque choſe de ſemblable; d'autres ont cru que c'étoit un mouchoir pliſſé que les perſonnes qui préſidoient aux jeux, élevoient en haut pour avertir de commencer; d'autres que c'étoit un petit ſac de poudre ou de cendre que l'on préſentoit à l'empereur dans la cérémonie de ſon couronnement, & que l'on appelloit *akakia*, qui vouloit ſignifier que le moyen de conſerver leur innocence, étoit de penſer qu'ils n'étoient que pouſſiere. *Voyez* AKAKIA. Il eſt bien plus ſimple de penſer que cet inſtrument n'eſt que le rouleau nommé *mappa*, que le principal magiſtrat élevoit en l'air, comme nous l'avons remarqué au mot DIPTIQUE. *Voyez auſſi* MAPPAIRE.

RÔLE, (*Juriſprud.*) du latin *rotulum*, eſt un état de quelque choſe; ces états ou mémoires ont été appellés *rôles*, parce qu'on les écrivoit anciennement ſur de grandes peaux ou parchemins que l'on rouloit enſuite.

En parlement, l'on appelle *grand rôle*, celui où l'on inſcrit les cauſes qui ſe plaident aux grandes audiences; petit *rôle*, celui où l'on met les cauſes des petites audiences. *Rôles* des provinces ſont ceux où l'on met les appels des bailliages de chaque province qui ſe plaident le lundi & mardi; *rôle* des jeudi, celui où l'on met les cauſes des jeudis. *Rôle* d'après la S. Martin; *rôles* de la chandeleur, de pâques, *&c.* ſont les *rôles* des cauſes qui ſe plaident dans ces tems; *rôle* de relevée, eſt celui des cauſes qui ſe plaident le mardi après midi; *rôle* de la tournelle, eſt celui des cauſes de la grande audience de la tournelle. *Voyez l'article* PARLEMENT.

RÔLE DES TAILLES, eſt l'état de répartition de la taille ſur les contribuables de chaque paroiſſe. *Voyez* TAILLES. (*A*)

ROLE, *le grand* (*Sucrerie.*) autrement nommé le *grand tambour*; c'eſt celui des trois tambours qui eſt au milieu du moulin à ſucre, & qui eſt traverſé de l'arbre du moulin. *Savary.* (*D. J.*)

RÔLE *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) *Voyez* ROULEAU *de tabac.*

ROLLE, ſ. m. (*Muſique.*) Le papier ſéparé qui contient la muſique que doit exécuter un concertant, & qui s'appelle *partie* dans un concert, s'appelle *rolle* à l'opéra. Ainſi l'on doit diſtribuer une partie à chaque muſicien, & un rolle à chaque acteur. (*S*)

ROLLE, (*Géogr. mod.*) bourg de Suiſſe dans le pays Romand, à trois lieues de Morges, au bord du lac de Geneve, dans l'endroit où ce lac s'avance dans les terres, & fait un enfoncement

conſidérable, en ſorte que c'eſt le lieu de ſa plus grande largeur. Je parle de ce bourg, parce qu'il eſt au-deſſus de la plûpart des petites villes de France, qu'il eſt très-beau par ſa poſition, & décoré de pluſieurs jolies maiſons. Sa ſituation eſt au pié d'un côteau riant, qui fait un très-bon vignoble. La baronie du lieu eſt une des plus belles terres ſeigneuriales du canton. (*D. J.*)

ROLLIER, ROLLER, GEAI DE STRASBOURG, *garrulus argentoratenſib.* Aldrovandi, Wil. oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geai; il a un pié & ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement neuf pouces & demi juſqu'au bout des doigts. La longueur du bec eſt d'un pouce cinq lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, & la queue a quatre pouces ſept lignes; l'envergure eſt de deux piés; les ailes étant pliées s'étendent juſqu'aux deux tiers de la longueur de la queue: la tête & la face inférieure du cou ſont d'un bleu couleur d'aigue-marine qui change à différens aſpects en un verd obſcur; les plumes du dos & celles des épaules ont une couleur fauve-clair; celles du croupion & du deſſous de la queue, ſont d'un verd mêlé de bleu-violet. Toute la face inférieure du cou eſt d'un bleu pareil à celui de la face ſupérieure, & elle a de petites lignes plus claires & plus brillantes qui s'étendent le long du tuyau de chaque plume. La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes de la face inférieure des ailes, & celles du deſſous de la queue, ſont d'un bleu couleur d'aigue-marine claire. Il y a vingt-trois grandes plumes dans chaque aile; la ſeconde eſt la plus longue de toutes; les trois premieres ont le côté extérieur de la face inférieure noir, & le côté intérieur eſt d'un bleu-violet; en-deſſus elles ſont noires & ont une teinte de verd très-obſcur; la quatrieme & celles qui ſuivent juſqu'à la dix-neuvieme incluſivement, ſont à leur origine d'un bleu couleur d'aigue-marine clair; le reſte de chaque plume eſt noir en-deſſus, & d'un bleu-violet en-deſſous, du côté intérieur ſeulement, car le côté extérieur eſt noir; la vingtieme des grandes plumes des ailes a une couleur griſe-brune mêlée de fauve clair & d'un peu de verd; enfin les trois dernieres ſont d'un fauve clair du côté extérieur, & d'un gris-brun mêlé d'un peu de verd du côté intérieur. La queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ont en-deſſus une couleur griſe-brune mêlée d'une légere teinte de verd, & elles ſont en-deſſous d'un verd d'aigue-marine; les quatre qui ſuivent de chaque côté ont en-deſſous la même couleur que les précédentes; la face ſupérieure & l'extrémité tant en-deſſus qu'en-deſſous, ſont d'un bleu couleur d'aigue-marine clair; la plus grande partie des barbes intérieures eſt d'un gris-brun en-deſſus, & d'un bleu-violet en-deſſous; la plume extérieure a l'extrémité noire en-deſſus, & d'un bleu-violet en-deſſous. Le bec eſt noirâtre, excepté à la baſe, où il y a une couleur jaunâtre; les narines ſont longues & étroites, & dirigées obliquement. Les piés ont une couleur jaunâtre. Le *rollier* eſt un oiſeau de paſſage; il vient de tems en tems aux environs de Strasbourg; il paſſe à Malte & quelquefois en France; il ſe nourrit d'inſectes, & principalement de ſcarabés. *Ornithol.* de M. Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER D'ANGOLA, *galgulus angolenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geai; il a un pié trois pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement neuf pouces trois lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt d'un pouce ſept lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; la plume extérieure de chaque côté de la queue a huit pouces trois lignes de longueur, & les autres n'ont que quatre pouces; l'envergure eſt de dix pouces; les ailes étant pliées s'étendent à un peu plus de trois pouces au-delà de l'origine de la queue; le deſſus de la tête & la face ſupérieure du cou ſont verts; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules, ont une couleur fauve mêlée de verd, qui paroît d'un verd d'olive à différens aſpects. La partie poſtérieure du dos, le

croupion & les petites plumes des ailes, ſont d'un très-beau bleu ; la gorge, la face intérieure du cou, & la poitrine, ont une couleur violette ; chaque plume de la gorge & de la face inférieure du cou, a une ligne blanche qu's'étend ſelon la longueur du tuyau ; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes, ſont d'un bleu couleur d'aigue-marine ; les grandes plumes des ailes ont la même couleur depuis leur origine juſques vers la moitié de leur longueur ; le reſte eſt en-deſſus d'un bleu très-foncé du côté extérieur du tuyau, & noir du côté intérieur ; en-deſſous, au contraire, les barbes extérieures ſont noires, & les intérieures bleues. Le tuyau de toutes ces plumes eſt noir dans toute ſa longueur. Il y a dans la queue douze plumes, qui ont toutes le tuyau noir ; les deux du milieu ſont d'un verd obſcur ; les autres ont une couleur bleue d'aigue-marine, excepté à la pointe, qui eſt d'un bleu foncé. La plume extérieure de chaque côté, a la partie qui excede la longueur des autres, de couleur noire. Le bec & les ongles ſont noirâtres, & les piés ont une couleur griſe. On trouve cet oiſeau dans le royaume d'Angola. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DES ANTILLES, *pica caudata.* Wil. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de notre pie : il a la tête bleue ; le cou eſt de la même couleur, & entouré par une ſorte de collier formé de plumes blanches. Il y a ſur le ſommet de la tête une tache blanche longue de trois pouces, large d'un pouce, & traverſée par de petites lignes noires ; cette tache s'étend depuis la racine du bec juſques ſur le dos, en paſſant entre les yeux. Le dos & les grandes plumes des épaules ſont jaunes ; la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ont une couleur blanche. Celle des plumes de la face inférieure des ailes eſt d'un gris tirant ſur le bleu ; les petites plumes des ailes ſont de couleur de marron, & ont des petites lignes noires longitudinales & aſſez larges ; les moyennes ont une couleur verte qui eſt plus foncée ſur les bords qu'au milieu ; les grandes ſont bleues, à l'exception des bords & du tuyau dont la couleur eſt blanchâtre. Les plumes de la queue ſont bleues & traverſées de lignes blanches ; les deux plumes du milieu ont huit ou dix pouces de longueur de plus que les autres, dont la longueur diminue ſucceſſivement juſqu'à la derniere qui eſt la plus courte. Le bec & les piés ſont rouges. La femelle ne differe du mâle qu'en ce que la tache blanche qu'elle a ſur le ſommet de la tête, n'eſt pas traverſée de lignes noires, & que les moyennes plumes de ſes ailes ſont vertes, au lieu d'être bleues comme dans le mâle. On trouve cet oiſeau aux îles Antilles ; il eſt très-fréquent ſur les bords des rivieres de la Guadaloupe. *Ornithol.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DE LA CHINE, *galgulus ſinenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geai ; il a onze pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces ſix lignes juſqu'au bout des ongles ; le bec a un pouce & demi de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche ; l'envergure eſt d'un pié trois pouces : les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. La tête, la face ſupérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes du deſſus de la queue ſont vertes ; il y a de chaque côté de la tête une large bande noire qui s'étend depuis le bec juſqu'à l'occiput en paſſant ſur les yeux. La gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un blanc-jaunâtre mêlé d'une teinte de verd ; les jambes ont une couleur griſe ; les plumes de la face inférieure des ailes ſont d'un gris-brun. Il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes ; la premiere eſt très-courte, & la cinquieme eſt la plus longue de toutes ; les cinq extérieures ſont d'un brun tirant ſur l'olivâtre ; les trois plumes qui ſuivent, ont la même couleur ; mais elle eſt mêlée d'un peu de couleur de marron ſur les barbes extérieures le long du tuyau de chaque plume ; la neuvieme

&

& la dixieme ſont de couleur de marron du côté extérieur du tuyau, & d'un brun mêlé de couleur de marron du côté intérieur ; la onzieme & la douzieme ont une couleur brune tirant ſur l'olivâtre, & mêlée d'un peu de couleur de marron ; la couleur des autres plumes eſt d'un brun tirant ſur l'olivâtre, ſans mêlange d'autres couleurs ; les trois dernieres plumes ont l'extrémité d'un blanc mêlé d'une légere teinte de verd. La queue eſt compoſée de douze plumes ; les deux du milieu ont la même couleur que le dos ; les autres ſont vertes depuis leur origine juſqu'aux deux tiers de leur longueur du côté extérieur du tuyau, & d'un gris-blanc tirant ſur le verd, du côté intérieur ; le reſte de la plume a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité qui eſt d'un gris-blanc tirant ſur le verd ; il y a d'autant plus de noirâtre, & d'autant moins de gris-blanc, que la plume eſt plus extérieure ; les deux plumes du milieu ſont les plus longues ; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la premiere qui eſt la plus courte. L'iris des yeux & le bec ſont rouges, les piés & les ongles ont une couleur rouge plus pâle. On trouve cet oiſeau à la Chine. *Ornith.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DE LA NOUVELLE ESPAGNE, *cornix corvina.* Klein. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la grandeur & de la groſſeur de la corneille ordinaire. Le corps eſt en entier d'un roux cendré, à l'exception de quelques plumes qui ſont d'une couleur plus claire. Le plus grand nombre des petites plumes des ailes eſt d'un verd foncé ; il y en a quelques-unes qui ont une teinte de roux clair ; les grandes plumes des ailes & celles de la queue ſont d'un très-beau verd foncé. Le bec eſt de couleur cendrée-jaunâtre. On trouve cet oiſeau à la nouvelle Eſpagne. Selon Seba, il donne la chaſſe aux lievres, aux lapins, *&c. Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DES INDES, *galgulus indicus*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geai ; il a dix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & huit pouces neuf lignes juſqu'au bout des ongles ; le bec a un pouce cinq lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche ; l'envergure eſt d'un pié dix pouces : les ailes étant pliées s'étendent preſque juſqu'au bout de la queue. La tête & la face ſupérieure du cou ſont brunes ; le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites des ailes & celles du deſſus de la queue ont une couleur verte mêlée de brun. La gorge eſt d'un beau bleu, & il y a ſur le milieu de chaque plume une petite ligne d'un bleu plus clair, qui s'étend le long du tuyau. La face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes ſont d'un verd tirant ſur la couleur de l'aigue-marine. Les grandes plumes de l'aile, excepté les trois intérieures, c'eſt-à-dire, celles qui ſe trouvent près du corps, ont en-deſſus les barbes intérieures & l'extrémité noires, & les barbes extérieures d'un bleu très-foncé ; la face inférieure de ces mêmes plumes eſt au contraire noire du côté extérieur du tuyau & à l'extrémité, & d'un bleu foncé du côté intérieur ; les ſix premieres ont vers le milieu de leur longueur une large bande tranſverſale d'un bleu couleur d'aigue-marine, qui s'étend ſur toute la largeur de la plume, excepté la premiere, dont la bande tranſverſale ne ſe trouve que ſur les barbes intérieures. La queue eſt compoſée de douze plumes d'égale longueur ; les deux du milieu ſont vertes à leur origine, & ont l'extrémité noire. Les autres ſont auſſi vertes à leur origine, & ont de même l'extrémité noire ; mais il ſe trouve du bleu foncé intermédiaire entre ces deux couleurs. Le bec & les piés ſont jaunâtres, & les ongles ont une couleur noirâtre. On trouve cet oiſeau aux grandes Indes. *Ornith.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DU MEXIQUE, *pica, merula mexicana*, Klein. Oiſeau beaucoup plus grand & plus gros que la groſſe eſpece de grive appellée *drenne.* Toute la face ſupérieure de ſon corps eſt d'un gris

obſcur tirant ſur le roux ; la face inférieure & les ailes ſont d'un gris clair varié de couleur de feu. On trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER HUPÉ DU MEXIQUE, *corvus criſtatus*, Klein. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de notre corneille : il a le corps varié de verd, de bleu & d'une belle couleur d'or brillante, à l'exception des côtés qui ſont noirâtres. Les ailes ont une belle couleur de pourpre claire ; l'extrémité des grandes plumes & de celles de la queue ſont noirâtres. Cet oiſeau a ſur la tête une grande & belle hupe ; les plumes des jambes ſont longues ; le bec eſt court, épais & rougeâtre ; les paupieres ſont d'un rouge couleur de ſang & entourées de petites excroiſſances charnues ; les piés ſont très-courts & épais. On trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER JAUNE DU MEXIQUE, *cornix flava, alis caudâque cinereis.* Klein. Oiſeau dont la groſſeur ſurpaſſe un peu celle du pigeon commun. Il eſt d'un jaune clair, à l'exception des ailes & des deux plumes du milieu de la queue qui ſont d'un gris foncé. Le bec eſt court, épais, & d'une couleur cendrée-jaunâtre ; les yeux ſont grands & l'iris eſt rouge ; les piés ont une couleur griſe claire. Les oiſeaux de cette eſpece ſe plaiſent beaucoup ſur les ſaules ; ils s'y aſſemblent par troupes, & ils y font leur nid. On les trouve au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DE MINDANAO, *gulgulus mindanoenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geai ; il a un pié ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extremité de la queue, & ſeulement dix pouces 3 lignes juſqu'au bout des ongles ; la longueur du bec eſt d'un pouce 7 lignes, & la queue 4 pouce & demi ; l'envergure eſt d'un pié huit pouces ; les ailes étant pliées s'étendent au-delà des trois quarts de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt verd ; la face ſupérieure du cou a une couleur fauve tirant ſur le violet, la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules ont une couleur fauve mêlée de verd ; les plumes de la partie poſtérieure du dos & celles du croupion ſont variées de bleu & de verd. La gorge eſt d'un blanc rouſsâtre ; les plumes des joues & de la face inférieure du cou ſont violettes, & ont chacune dans leur milieu une bande longitudinale d'un blanc mêlé d'une teinte de violet qui s'étend le long du tuyau. La poitrine eſt d'un roux tirant ſur le violet ; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure de l'aile ſont d'un bleu d'aigue-marine ; les plumes du deſſus de la queue, & les petites des ailes ont une très-belle couleur bleue foncée ; les plumes extérieures du premier rang ſont d'un bleu couleur d'aigue-marine ; les plus proches du corps ont une couleur verte, & celles du milieu ſont variées de bleu & de verd ; les grandes plumes des ailes ont du bleu foncé à leur origine, & le reſte de leur longueur eſt d'un bleu couleur d'aigue-marine plus ou moins foncé ; les plus voiſines du corps ſont de la même couleur que les grandes plumes des épaules. La queue eſt compoſée de douze plumes ; les deux du milieu ſont d'un verd obſcur, & elles ont un peu de bleu tout du long du tuyau ; les autres ſont d'un bleu foncé depuis leur origine juſques vers le milieu de leur longueur, & le reſte de chaque plume eſt d'un bleu couleur d'aigue-marine, à l'exception de l'extremité qui a une couleur bleue foncée. Le bec & les ongles ſont noirâtres, & les piés ont une couleur griſe. On trouve cet oiſeau à Bengale & dans l'île de Mindanao. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLIN, ſ. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans du Pegu donnent au chef de leur religion, à leur ſouverain pontife. (*D. J.*)

ROLLO, (*Géog. Hiſt. Litt.*) bourg de Picardie à 2 lieues de Montdidier & 6 de Noyon, qui ſe glorifie d'avoir donné naiſſance, en 1646, à Antoine Galland, ſavant dans les langues orientales, antiquaire du roi, académicien des inſcriptions & belles-lettres en 1701, & qui

a enrichi les recueils de cette académie de plusieurs dissertations savantes. Il a fait trois fois le voyage de Turquie & d'Asie, a contribué à l'impression de la *Bibliotheque orientale* d'Herbelot, n'a pas eu moins de part à l'édition du *Menagiana* en 4 vol. a laissé de précieux manuscrits, & est mort professeur royal en langue Arabe, âgé de 69 ans. Ses manuscrits orientaux, suivant ses dernieres dispositions, ont passé à la bibliotheque du roi; son *Dictionnaire Numismatique* à l'académie, & la traduction de *l'Alcoran* à M. l'Abbé Bignon: c'est avec une fortune si médiocre que M. Galland a eu la gloire de faire les plus illustres héritiers. *Voyez son éloge dans le second vol. de l'Hist. de l'acad. des inscriptions, pag.* 505, *ed. in*-12 (*C.*)

ROM, *ou* ROEM, île de Danemarck, au duché de Sleswick, sur la côte occidentale du Sud-Jutland. Elle est entre les îles de Manoë & de Sylt; elle a deux lieues de long, sur une de large, & contient environ 1500 habitans. Il y a dans cette île deux ports où peuvent aborder les petits vaisseaux: en 1248, toute une paroisse qui étoit sur la côte occidentale de l'île, fut submergée par la mer, avec ses villages, & maisons séparées. (*D. J.*)

ROMAGNE, *ou* ROMANDIOLE, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans l'état de l'Eglise, bornée au nord par le Ferrarois, au midi par la Toscane, & le duché d'Urbin, au levant par le golfe de Venise, & au couchant par le Boulonois. C'est un pays fertile en blé, vin, huile, & fruits; il y a beaucoup de gibier, des eaux minérales, des salines abondantes; l'air y est salubre; la mer & les rivieres qui sont navigables, donnent aux habitans de cette contrée du poisson, & l'avantage de pouvoir commercer.

Les principales villes de cette province sont, Ravenne, qui en est la capitale, Rimini, Sarsina, Cecene, Forli, Faenza, Castel-Bolognèse, Imola.

Les bornes de la *Romagne* ont beaucoup varié, aussi-bien que le nom: cette province fut anciennement appellée *Felsina*, du nom de la ville *Felsine*, aujourd'hui Bologne. Tout le pays que comprend présentement la *Romagne*, ne porta pas néanmoins le nom de *Frelsina*; on le donna seulement à cette partie qui se trouve entre Bologne & le Rubicon. Ensuite on l'appella *Flaminie*, du nom de la voie flaminienne, que le consul C. Flaminius y fit faire; & par ce nom de *Flaminie*, on comprend tout le pays qui se trouve entre les fleuves Rimini & Foglia. Enfin, le nom de *Romandiole* ou de *Romagne*, lui fut donné par le pape, à cause de la fidélité qu'elle garda toujours aux souverains pontifes.

Ses bornes, selon Léander, sont à l'orient la Marche d'Ancone, le long du Foglia; au midi l'Apennin qui la sépare de la Toscane; à l'occident la Lombardie, le long du Panaro; & au nord les marais de Vérone & du Pô, jusqu'au Fornaci, & même une partie du golfe de Venise.

Une partie de la *Romagne* fut encore anciennement appellée *Gaule*, & surnommée *Togata*; car Pline, les origines de Caton, & Sempronius, étendent cette Gaule depuis Ancone & Rimini, jusqu'au fleuve Rubicon. Enfin, les Gaulois Boïens habiterent encore ce pays, savoir entre le Pisatello & la Leuza, l'Apennin & le Pô. La puissance de ces peuples parvint à un tel point, qu'ils posséderent non-seulement le pays qui leur avoit été cédé, mais tout celui que nous comprenons aujourd'hui sous le nom de *Romagne* ou de *Romandiole*.

La *Romagne* florentine est comprise entre l'Apennin & la *Romagne* propre dont elle fait partie; on y remarque la ville appellée *Citta del Fole*, & celle de Fiorenzuola. (*D. J.*)

ROMAIN EMPIRE, (*Gouvernement des Romains.*) la *république romaine* avoit englouti toutes les autres républiques, & avoit anéanti tous les rois qui restoient encore, quand elle s'affaissa sous le poids de sa grandeur & de sa puissance. Les Romains en détruisant tous les peuples, se détruisoient eux-mêmes; sans cesse dans l'action, l'effort & la violence, ils s'userent comme s'use une arme dont on se sert toujours. Enfin, les discordes civiles, les triumvirats, les proscriptions, contribuerent à affoiblir Rome, plus

encore que toutes ſes guerres précédentes.

Les réglemens qu'ils firent pour remédier à de tels maux, eurent leur effet pendant que la république dans la force de ſon inſtitution n'eut à réparer que les pertes qu'elle faiſoit par ſon courage, par ſon audace, par ſa fermeté, & par ſon amour pour la gloire. Mais dans la ſuite, toutes les loix ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un deſpotiſme ſuperbe, ce qu'une monarchie foible, ce qu'une cour ſtupide, idiote & ſuperſtitieuſe, abattirent ſucceſſivement. On eût dit qu'ils n'avoient conquis le monde que pour l'affoiblir, & le livrer ſans défenſe aux Barbares : les nations Gothes, Gothiques, Sarrazines & Tartares, les accablerent tour-à-tour. Bientôt les peuples barbares n'eurent à détruire que des peuples barbares ; ainſi dans le tems des ſables, après les inondations & les déluges, il ſortit de la terre des hommes armés qui s'exterminerent les uns les autres. Parcourons, d'après M. de Monteſquieu, tous ces événemens d'un œil rapide ; l'ame s'éleve, l'eſprit s'étend, en s'accoutumant à conſidérer les grands objets.

Il étoit tellement impoſſible que la république pût ſe relever après la tyrannie de Céſar, qu'il arriva à ſa mort ce qu'on n'avoit point encore vu, qu'il n'y eut plus de tyrans, & qu'il n'y eût pas de liberté ; car les cauſes qui l'avoient détruite, ſubſiſtoient toujours.

Sextus Pompée tenoit la Sicile & la Sardaigne ; il étoit maître de la mer, & il avoit avec lui une infinité de fugitifs & de proſcrits, qui combattoient pour leurs dernieres eſpérances. Octave lui fit deux guerres très-laborieuſes ; & après bien des mauvais ſuccès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. Il gagna les ſoldats de Lépidus, & le dépouillant de la puiſſance du triumvirat, il lui envia même la conſolation de mener une vie obſcure, & le força de ſe trouver comme homme privé dans les aſſemblées du peuple. Enſuite la bataille d'Actium ſe donna, & Cléopatre en fuyant, entraîna Antoine avec elle. Tant de capitaines & tant de rois qu'Antoine avoit faits ou aggrandis, lui manquerent ; & comme ſi la généroſité avoit été liée à l'eſclavage, une ſimple troupe de gladiateurs lui conſerva une fidélité héroïque.

Auguſte, c'eſt le nom que la flatterie donna à Octave, établit l'ordre, c'eſt-à-dire une ſervitude durable : car dans un état libre où l'on vient d'uſurper la ſouveraineté, on appelle *regle*, tout ce qui peut fonder l'autorité ſans bornes d'un ſeul ; & on nomme *trouble*, *diſſenſion*, *mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des ſujets.

Tous les gens qui avoient eu des projets ambitieux, avoient travaillé à mettre une eſpece d'anarchie dans la république. Pompée, Craſſus & Céſar, y réuſſirent à merveille ; ils établirent une impunité de tous les crimes publics ; tout ce qui pouvoit arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvoit faire une bonne police, ils l'abolirent ; & comme les bons légiſlateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travailloient à les rendre pires : ils introduiſirent la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent ; & quand on étoit accuſé de brigues, on corrompoit auſſi les juges ; ils firent troubler les élections par toutes ſortes de violences, & quand on étoit mis en juſtice, on intimidoit encore les juges : l'autorité même du peuple étoit anéantie ; témoin Gabinius, qui après avoir rétabli, malgré le peuple, Ptolomée à main armée, vint froidement demander le triomphe.

Ces derniers hommes de la république cherchoient à dégoûter le peuple de ſon devoir, & à devenir néceſſaires, en rendant extrêmes les inconvéniens du gouvernement républicain : mais lorſqu'Auguſte fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire ſentir le bonheur du gouvernement d'un ſeul.

Au lieu que Céſar diſoit inſolemment que la république n'étoit rien, & les paroles de lui Céſar, étoient des loix ; Auguſte ne parla que la dignité du ſénat, & de ſon reſpect pour la république. Il ſon-

gea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût poſſible, ſans choquer ſes intérêts, & il en fit un ariſtocratique par rapport au civil, & monarchique par rapport au militaire : gouvernement ambigu, qui n'étant pas ſoutenu par ſes propres forces, ne pouvoit ſubſiſter que tandis qu'il plairoit au monarque, & étoit entiérement monarchique par conſéquent. En un mot, toutes les actions d'Auguſte, tous ſes réglemens tendoient à l'établiſſement de la monarchie. Sylla ſe défit de la dictature : mais dans toute la vie de Sylla au milieu de ſes violences, on vit un eſprit républicain ; tous ſes réglemens, quoique tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de république. Sylla homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté : Auguſte ruſé tyran, les conduiſit doucement à la ſervitude. Pendant que ſous Sylla, la république reprenoit de forces, tout le monde crioit à la tyrannie ; & pendant que ſous Auguſte la tyrannie ſe fortifioit, on ne parloit que de liberté.

La coutume des triomphes qui avoit tant contribué à la grandeur de Rome, ſe perdit ſous ce prince ; ou plutôt cet honneur devint un privilege de la ſouveraineté. Dans le tems de la république, celui-là ſeul avoit droit de demander le triomphe ſous les auſpices duquel la guerre s'étoit faite ; or elle ſe faiſoit toujours ſous les auſpices du chef, & par conſéquent de l'empereur, qui étoit le chef de toutes les armées.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les élections, Auguſte mit dans la ville un gouverneur & une garniſon ; il rendit les corps des légions éternels, les plaça ſur les frontieres, & établit des fonds particuliers pour les payer. Enfin, il ordonna que les vétérans recevroient leur récompenſe en argent, & non pas en terres.

Dion remarque très-bien, que depuis lors, il fut plus difficile d'écrire l'hiſtoire : tout devint ſecret : toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs ; on ne ſut plus que ce que la folie & la hardieſſe des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les hiſtoriens conjecturerent.

Comme on voit un fleuve miner lentement & ſans bruit les digues qu'on lui oppoſe, & enfin les renverſer dans un moment, & couvrir les campagnes qu'elles conſervoient, ainſi la puiſſance ſouveraine, ſous Auguſte, agit inſenſiblement, & renverſa ſous Tibere avec violence.

A peine ce prince fut monté ſur le trône, qu'il appliqua la loi de majeſté, non pas aux cas pour leſquels elle avoit été faite, mais à tout ce qui put ſervir ſa haine, ou ſes défiances. Ce n'étoit pas ſeulement les actions qui tomboient dans le cas de cette loi ; mais des paroles, des ſignes, & des penſées mêmes : car ce qui ſe dit dans ces épanchemens de cœur que la converſation produit entre deux amis, ne peut être regardé que comme des penſées. Il n'y eut donc plus de liberté dans les feſtins, de confiance dans les parentés, de fidélité dans les eſclaves ; la diſſimulation & la triſteſſe du prince ſe communiquant partout, l'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, & la vertu comme une affectation qui pouvoit rappeller dans l'eſprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des loix, & avec les couleurs de la juſtice, lorſqu'on va, pour ainſi dire, noyer des malheureux ſur la planche même ſur laquelle ils s'étoient ſauvés. Et comme il n'eſt jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'inſtrumens de ſa tyrannie, Tibere trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put ſoupçonner.

Du tems de la république, le ſénat qui ne jugeoit point en corps les affaires des particuliers, connoiſſoit par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputoit aux alliés. Tibere lui renvoya de même le jugement de tout ce qui s'appelloit *crime de leſe-majeſté* contre lui. Ce corps tomba dans un état de baſſeſſe qui ne peut s'exprimer ; les ſénateurs alloient au-devant de la ſervitude, ſous la faveur de Séjan ; les plus illuſtres d'entr'eux faiſoient le métier de délateurs.

Avant que Rome fût gouvernée par un

ſeul, les richeſſes des principaux Romains étoient immenſes, quelles que fuſſent les voies qu'ils employoient pour les acquérir : elles furent preſque toutes ôtées ſous les empereurs ; les ſénateurs n'avoient plus ces grands cliens qui les combloient de biens ; on ne pouvoit guere rien prendre dans les provinces que pour Céſar, ſurtout lorſque ſes procurateurs, qui étoient à-peu-près comme ſont aujourd'hui nos intendans, y furent établis. Cependant, quoique la ſource des richeſſes fût coupée, les dépenſes ſubſiſtoient toujours ; le train de vie étoit pris, & on ne pouvoit plus le ſoutenir que par la faveur de l'empereur.

Auguſte avoit ôté au peuple la puiſſance de faire des loix, & celle de juger les crimes publics ; mais il lui avoit laiſſé, ou du moins avoit paru lui laiſſer, celle d'élire les magiſtrats. Tibere, qui craignoit les aſſemblées d'un peuple ſi nombreux, lui ôta encore ce privilége, & le donna au ſénat, c'eſt-à-dire à lui-même : or on ne ſauroit croire combien cette décadence du pouvoir du peuple avilit l'ame des grands. Lorſque le peuple diſpoſoit des dignités, les magiſtrats qui les briguoient, faiſoient bien des baſſeſſes ; mais elles étoient jointes à une certaine magnificence qui les cachoit, ſoit qu'ils donnaſſent des jeux, ou de certains repas au peuple, ſoit qu'ils lui diſtribuaſſent de l'argent ou des grains. Quoique le motif fut bas, le moyen avoit quelque choſe de noble, parce qu'il convient toujours à un grand homme d'obtenir par des libéralités, la faveur du peuple. Mais, lorſque le peuple n'eût plus rien à donner, & que le prince, au nom du ſénat, diſpoſa de tous les emplois, on les demanda, & on les obtint par des voies indignes ; la flatterie, l'infamie, les crimes, furent des arts néceſſaires pour y parvenir.

Caligula ſuccéda à Tibere. On diſoit de lui qu'il n'y avoit jamais eu un meilleur eſclave, ni un plus méchant maître ; ces deux choſes ſont aſſez liées, car la même diſpoſition d'eſprit, qui fait qu'on a été vivement frappé de la puiſſance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne l'eſt pas moins lorſqu'on vient à commander ſoi-même.

Ce monſtre faiſoit mourir militairement tous ceux qui lui déplaiſoient, ou dont les biens tentoient ſon avarice ; pluſieurs de ſes ſucceſſeurs l'imiterent : nous ne trouvons rien de ſemblable dans nos hiſtoires modernes. Attribuons-en la cauſe à des mœurs plus douces, & à une religion plus réprimante ; de plus, on n'a point à dépouiller les familles de ces ſénateurs qui avoient ravagé le monde. Nous tirons cet avantage de la médiocrité de nos fortunes, qu'elles ſont plus ſûres ; nous ne valons pas la peine qu'on nous raviſſe nos biens.

Le petit peuple de Rome, ce que l'on appelloit *plebs*, ne haïſſoit pas cependant les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avoit perdu l'empire & qu'il n'étoit plus occupé à la guerre, il étoit devenu le plus vil de tous les peuples ; il regardoit le commerce & les arts comme des choſes propres aux ſeuls eſclaves, & les diſtributions de blé qu'il recevoit lui faiſoient négliger les terres ; on l'avoit accoutumé aux jeux & aux ſpectacles. Quand il n'eut plus de tribuns à écouter, ni de magiſtrats à élire, ces choſes vaines lui devinrent néceſſaires, & ſon oiſiveté lui en augmenta le goût. Or, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étoient regrettés du peuple, à cauſe de leur folie même ; car ils aimoient avec fureur ce que le peuple aimoit ; & contribuoient de tout leur pouvoir & même de leur perſonne à ſes plaiſirs ; il prodiguoient pour lui toutes les richeſſes de l'empire ; & quand elles étoient épuiſées, le peuple voyant ſans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouiſſoit des fruits de la tyrannie, & il en jouiſſoit purement ; car il trouvoit ſa ſureté dans ſa baſſeſſe. De tels gens haïſſoient naturellement les gens de bien ; ils ſavoient qu'ils n'en étoient pas approuvés : indignés de la contradiction ou du ſilence d'un citoyen auſtere, enivrés des applaudiſſemens de la populace, ils parvenoient à s'imaginer que leur gouvernement faiſoit la félicité publique, & qu'il n'y avoit que des gens mal intentionnés qui puſſent le cenſurer.

Caligula étoit un vrai ſophiſte dans ſa

cruauté : comme il descendoit également d'Antoine & d'Auguste, il disoit qu'il puniroit les consuls s'ils célébroient le jour de réjouissance établi en mémoire de la victoire d'Actium, & qu'il les puniroit s'ils ne le célébroient pas; & Drusille, à qui il accorda les honneurs divins, étant morte, c'étoit un crime de la pleurer, parce qu'elle étoit déesse, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit sa sœur.

C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang repandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage; ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il, qu'à assouvir le bonheur de cinq ou six monstres? Quoi! ce sénat n'avoit fait évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes citoyens, & s'exterminer par ses propres arrêts? On n'éleve donc sa puissance que pour la voir mieux renversée? Les hommes ne travaillent à augmenter leur pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuses mains.

Caligula ayant été tué, le sénat s'assembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le tems qu'il délibéroit, quelques soldats entrerent dans le palais pour piller, ils trouverent dans un lieu obscur un homme tremblant de peur; c'étoit Claude: ils le saluerent empereur. Cet empereur acheva de perdre les anciens ordres, en donnant à ses officiers le droit de rendre la justice. Les guerres de Marius & de Sylla ne se faisoient que pour savoir qui auroit ce droit, des sénateurs ou des chevaliers. Une fantaisie d'un imbécille l'ôta aux uns & aux autres; étrange succès d'une dispute qui avoit mis en combustion tout l'univers!

Les soldats avoient été attachés à la famille de César, qui étoit garante de tous les avantages que leur avoit procuré la révolution. Le tems vint que les grandes familles de Rome furent toutes exterminées par celle de César, & que celle de César, dans la personne de Néron, périt elle-même. La puissance civile qu'on avoit sans cesse abattue, se trouva hors d'état de contre-balancer la militaire; chaque armée voulut nommer un empereur.

Galba, Othon, Vitellius ne firent que passer, Vespasien fut élu, comme eux, par les soldats: il ne songea, dans tout le cours de son regne, qu'à rétablir l'empire, qui avoit été successivement occupé par six tyrans également cruels, presque tous furieux, souvent imbécilles, & pour comble de malheur, prodigues jusqu'à la folie.

Tite, qui vint à succéder à Vespasien, fut les délices du peuple. Domitien fit voir un nouveau monstre, plus cruel, ou du moins plus implacable que ceux qui l'avoient précédé, parce qu'il étoit plus timide. Ses affranchis les plus chers, &, à ce quelques-uns ont dit, sa femme même, voyant qu'il étoit aussi dangereux dans ses amitiés que dans ses haines, & qu'il ne mettoit aucunes bornes à ses méfiances, ni à ses accusations, s'en défirent. Avant de faire le coup, ils jetterent les yeux sur un successeur, & choisirent Nerva, vénérable vieillard.

Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. Adrien, son successeur, abandonna ses conquêtes & borna l'empire à l'Euphrate.

Dans ces tems-là, la secte des stoïciens s'étendoit & s'accréditoit de plus en plus. Il sembloit que la nature humaine eut fait un effort pour produire d'elle-même cette secte admirable, qui étoit comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus.

Les *Romains* lui durent leurs meilleurs empereurs. Rien n'est capable de faire oublier le premier Antonin, que Marc-Aurele qu'il adopta. On sent en soi-même un plaisir secret, lorsqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire sa vie sans une espece d'attendrissement: tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes. La sagesse de Nerva, la gloire de Trajan, la valeur d'Adrien, la vertu des deux Antonins se firent respecter des soldats. Mais lorsque de nouveaux monstres prirent leur place, l'abu-

du gouvernement militaire parut dans tout ſon excès ; & les ſoldats qui avoient vendu l'empire, aſſaſſinerent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Commode ſuccéda à Marc-Aurele ſon pere. C'étoit un monſtre qui ſuivoit toutes ſes paſſions, & toutes celles de ſes miniſtres & de ſes courtiſans. Ceux qui en délivrerent le monde, nommerent en ſa place Pertinax, vénérable vieillard, que les ſoldats prétoriens maſſacrerent d'abord.

Ils mirent l'empire à l'enchere, & Didius Julien l'emportant par ſes promeſſes, ſouleva tous les *Romains* ; car quoique l'empire eut été ſouvent acheté, il n'avoit pas encore été marchandé. Peſcennius Niger, Sévere & Albin furent ſalués empereurs, & Julien n'ayant pu payer les ſommes immenſes qu'ils avoit promiſes fut abandonné par ſes troupes.

Sévere avoit de grandes qualités, mais il avoit encore de plus grands défauts ; quoique jaloux de ſon autorité autant que l'avoit été Tibere, il ſe laiſſa gouverner par Plautien d'une maniere miſérable. Enfin il étoit cruel & barbare ; il employa les exactions d'un long regne, & les proſcriptions de ceux qui avoient ſuivi le parti de ſes concurrens, à amaſſer des tréſors immenſes. Mais les tréſors amaſſés par des princes n'ont preſque jamais que des effets funeſtes : ils corrompent le ſucceſſeur qui en eſt ébloui ; & s'ils ne gâtent pas ſon cœur, ils gâtent ſon eſprit. Ils forment d'abord de grandes entrepriſes avec une puiſſance qui eſt d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'eſt pas naturelle & qui eſt plutôt enflée qu'aggrandie. Les proſcriptions de cet empereur furent cauſe que pluſieurs ſoldats de Niger ſe retirerent chez les Parthes ; ils leur apprirent ce qui manquoit à leur art militaire, à ſe ſervir des armes romaines, & même à en fabriquer, ce qui fit que ces peuples qui s'étoient ordinairement contentés de ſe défendre, furent dans la ſuite preſque toujours agreſſeurs.

Il eſt remarquable que dans cette ſuite de guerres civiles qui s'éleverent continuellement, ceux qui avoient les légions d'Europe vainquirent preſque toujours ceux qui avoient les légions d'Aſie ; & l'on trouve dans l'hiſtoire de Sévere qu'il ne put prendre la ville d'Atra en Arabie, parce que les légions d'Europe s'étant mutinées, il fut obligé d'employer celles de Syrie. On ſentit cette différence depuis qu'on commença à faire des levées dans les provinces ; & elle fut telle entre les légions qu'elles étoient entre les peuples mêmes qui, par la nature & par l'éducation, ſont plus ou moins propres pour la guerre.

Ces levées faites dans les provinces produiſirent un autre effet : les empereurs pris ordinairement dans la milice furent preſque tous étrangers & quelquefois barbares. Rome ne fut plus la maîtreſſe du monde, & reçut des loix de tout l'univers. Chaque empereur y porta quelque choſe de ſon pays ou pour les manieres ou pour les mœurs, ou pour la police, ou pour le culte ; & Héliogabale alla juſqu'à vouloir détruire tous les objets de la vénération de Rome, & ôter tous les dieux de leurs temples pour y placer le ſien.

On pourroit appeller Caracalla qui vint à ſuccéder à Sévere non pas un *tyran*, mais le *deſtructeur* des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornoient leurs cruautés dans la capitale ; celui-ci alloit promener ſa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé ſon regne par tuer de ſa propre main Géta ſon frere, il employa ſes richeſſes à augmenter la paye des ſoldats, pour leur faire ſouffrir ſon crime ; & pour en diminuer encore l'horreur, il mit ſon frere au rang des dieux. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le même honneur lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, voulant appaiſer les ſoldats prétoriens affligés de la mort de ce prince qui les avoit comblés de largeſſes, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines pour le deſſervir.

Les profuſions de Caracalla envers ſes troupes avoient été immenſes, & il avoit très-bien ſuivi le conſeil que ſon pere lui avoit donné en mourant, d'enrichir les gens de guerre, & de ne s'embarraſſer pas des autres. Mais cette politique n'étoit guere bonne que pour un regne ; car le ſucceſſeur ne pouvant plus faire les mêmes

mêmes dépenſes, étoit d'abord maſſacré par l'armée ; de façon qu'on voyoit toujours les empereurs ſages mis à mort par les ſoldats, & les méchans par des conſpirations ou des arrêts du ſénat.

Quand un tyran qui ſe livroit aux gens de guerre, avoit laiſſé les citoyens expoſés à leurs violences & à leurs rapines, cela ne pouvoit durer qu'un regne ; car les ſoldats, à force de détruire, alloient juſqu'à s'ôter à eux-mêmes leur ſolde. Il falloit donc ſonger à rétablir la diſcipline militaire ; entrepriſe qui coûtoit toujours la vie à celui qui oſoit la tenter.

Quand Caracalla eut été tué par les embûches de Macrin, les ſoldats élurent Héliogabale ; & quand ce dernier, qui n'étant occupé que de ſes ſales voluptés, les laiſſoit vivre à leur fantaiſie, ne put plus être ſouffert, ils le maſſacrerent. Ils tuerent de même Alexandre qui vouloit rétablir la diſcipline, & parloit de les punir. Ainſi un tyran qui ne s'aſſuroit point la vie, mais le pouvoir de faire des crimes, périſſoit avec ce funeſte avantage, que celui qui voudroit faire mieux périroit après lui.

Après Alexandre, on élut Maximin qui fut le premier empereur d'une origine barbare. Sa taille giganteſque & la force de ſon corps l'avoient fait connoître : il fut tué avec ſon fils par ſes ſoldats. Les deux premiers Gordiens périrent en Afrique ; Maxime, Balbin & le troiſieme Gordien furent maſſacrés. Philippe qui avoit fait tuer le jeune Gordien, fut tué lui-même avec ſon fils ; & Dece qui fut élu en ſa place, périt à ſon tour par la trahiſon de Gallus.

Ce qu'on appelloit *l'empire romain* dans ce ſiecle-là, étoit une eſpece de république irréguliere, telle à-peu-près que l'ariſtocratie d'Alger, où la milice qui a la puiſſance ſouveraine, fait & défait un magiſtrat, qu'on appelle le *Dey*.

Dans ces mêmes tems les Barbares, au commencement inconnus aux *Romains*, enſuite ſeulement incommodes, leur étoient devenus redoutables. Par l'événement du monde le plus extraordinaire, Rome avoit ſi bien anéanti tous les peuples, que lorſqu'elle fut vaincue elle-même, il ſembla que la terre en eût enfanté de nouveaux pour la détruire.

Sous le regne de Gallus, un grand nombre de nations qui ſe rendirent enſuite plus célebres, ravagerent l'Europe ; & les Perſes ayant envahi la Syrie, ne quitterent leurs conquêtes que pour conſerver leur butin. Les violences des *Romains* avoient fait retirer les peuples du midi au nord ; tandis que la force qui les contenoit ſubſiſta, ils y reſterent ; quand elle fut affoiblie, ils ſe répandirent de toutes parts. La même choſe arriva quelques ſiecles après. Les conquêtes de Charlemagne & ſes tyrannies avoient une ſeconde fois fait reculer les peuples du midi au nord : ſi-tôt que cet empire fut affoibli, ils ſe porterent une ſeconde fois du nord au midi. Et ſi aujourd'hui un prince faiſoit en Europe les mêmes ravages, les nations repouſſées dans le nord, adoſſées aux limites de l'univers, y tiendroient ferme juſqu'au moment qu'elles inonderoient & conquereroient l'Europe une troiſieme fois.

L'affreux déſordre qui étoit dans la ſucceſſion à l'empire étant venu à ſon comble, on vit paroître, ſur la fin du regne de Valerien & pendant celui de Gallien, trente prétendans divers qui s'étant la plûpart entre-détruits, ayant eu un regne très-court, furent nommés *tyrans*. Valerien ayant été pris par les Perſes, & Gallien ſon fils négligeant les affaires, les Barbares pénétrerent par-tout, l'empire ſe trouvant dans cet état où il fut environ un ſiecle après en Occident ; & il auroit été dès-lors détruit ſans un concours heureux de circonſtances ; quatre grands hommes, Claude, Aurélien, Tacite & Probus qui, par un grand bonheur, ſe ſuccéderent, rétablirent l'empire prêt à périr.

Cependant pour prévenir les trahiſons continuelles des ſoldats, les empereurs s'aſſocierent des perſonnes en qui ils avoient confiance ; & Dioclétien, ſous la grandeur des affaires, régla qu'il y auroit toujours deux empereurs & deux céſars ; mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'eſt que les richeſſes des particuliers & la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent

plus leur faire des dons si considérables, de maniere que la récompense fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. D'ailleurs les préfets du prétoire qui faisoient à leur gré massacrer les empereurs pour se mettre en leur place, furent entiérement abaissés par Constantin, qui ne leur laissa que les fonctions civiles, & en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus assurée; ils purent mourir dans leur lit, & cela sembla avoir un peu adouci leurs mœurs; ils ne verserent plus le sang avec tant de férocité. Mais comme il falloit que ce pouvoir immense débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie plus sourde. Ce ne furent plus des massacres, mais des jugemens iniques, des formes de justice qui sembloient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie: la cour fut gouvernée, & gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis, avec un plus grand silence: enfin au lieu de cette hardiesse à concevoir une mauvaise action, & de cette impétuosité à la commettre, on ne vit plus régner que les vices des ames foibles & des crimes réfléchis.

Il s'établit encore un nouveau genre de corruption; les premiers empereurs aimoient les plaisirs; ceux-ci la molleſſe: ils se montrerent moins aux gens de guerre; ils furent plus oisifs, plus livrés à leurs domestiques, plus attachés à leur palais, & plus séparés de l'empire. Le poison de la cour augmenta sa force, à mesure qu'il fut plus séparé; on ne dit rien, on insinua tout; les grandes réputations furent toutes attaquées; & les ministres & les officiers de guerre furent mis sans cesse à la discrétion de cette sorte de gens qui ne peuvent servir l'état, ni souffrir qu'on le serve avec gloire. Le prince ne sut plus rien que sur le rapport de quelques confidens, qui toujours de concert, souvent même lorsqu'ils sembloient être d'opinion contraire, ne faisoient auprès de lui que l'office d'un seul.

Le séjour de plusieurs empereurs en Asie & leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perse firent qu'ils voulurent être adorés comme eux; & Dioclétien, d'autres disent Galere, l'ordonna par un édit. Ce faste & cette pompe asiatique s'établissant, les yeux s'y accoutumerent d'abord: & lorsque Julien voulut mettre de la simplicité & de la modestie dans ses manieres, on appella *oubli de la dignité* ce qui n'étoit que la mémoire des anciennes mœurs.

Quoique depuis Marc-Aurele il y eût eu plusieurs empereurs, il n'y avoit eu qu'un empire; & l'autorité de tous étant reconnue dans la province, c'étoit une puissance unique exercée par plusieurs. Mais Galere & Constance Chlore n'ayant pu s'accorder, ils partagerent réellement l'empire; & cet exemple que Constantin suivit sur le plan de Galere, produisit une étrange révolution. Ce prince qui n'a fait que des fautes en matiere de politique, porta le siege de l'empire en Orient; cette division qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps, liées depuis long-tems ensemble, s'étoient, pour ainsi dire, ajustées pour y rester & dépendre les unes des autres.

Dès que Constantin eut établi son siege à Constantinople, Rome presque entiere y passa, & l'Italie fut privée de ses habitans & de ses richesses. L'or & l'argent devinrent extrêmement rares en Europe; & comme les empereurs en voulurent toujours tirer les mêmes tributs, ils soulevereni tout le monde.

Constantin, après avoir affoibli la capitale, frappa un autre coup sur les frontieres; il ôta les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces: ce qui produisit deux maux; l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres.

Plusieurs autres causes concoururent à la ruine de l'empire. On prenoit un corps de Barbares pour s'opposer aux inondations d'autres Barbares; & ces nouveaux corps de milice étoient toujours prêts à recevoir de l'argent, à piller & à se battre; on étoit servi pour le moment; mais dans la suite, on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Les nations qui entouroient l'empire

en Europe & en Asie, absorberent peu à peu les richesses des Romains ; & comme ils s'étoient aggrandis, parce que l'or & l'argent de tous les rois étoient portés chez eux, ils s'affoiblirent, parce que leur or & leur argent fut porté chez les autres. « Vous voulez des richesses, disoit Julien à son armée qui murmuroit, voilà » le pays des Perses, allons en chercher. » Croyez-moi, de tant de trésors que » possédoit la république romaine, il ne » reste plus rien ; & le mal vient de ceux » qui ont appris aux princes à acheter la » paix des Barbares. Nos finances sont » épuisées, nos villes sont détruites, nos » provinces ruinées. Un empereur qui ne » connoît d'autres biens que ceux de l'ame, » n'a pas honte d'avouer une pauvreté » honnête ».

De plus, les *Romains* perdirent toute leur discipline militaire ; ils abandonnerent jusqu'à leurs propres armes. Végece dit que les soldats les trouvant trop pesantes, il obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse, & ensuite leur casque ; de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songerent plus qu'à fuir. Il ajoute qu'ils avoient perdu la coutume de fortifier leur camp, & que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

C'étoit une regle inviolable des premiers *Romains*, que quiconque avoit abandonné son poste ou laissé ses armes dans le combat, étoit puni de mort ; Julien & Valentinien avoient à cet égard rétabli les anciennes peines. Mais les Barbares pris à la solde des *Romains*, accoutumés à faire la guerre, comme la font aujourd'hui les Tartares, à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur, étoient incapables d'une pareille discipline.

Telle étoit celle des premiers *Romains*, qu'on y avoit vu des généraux condamner leurs enfans à mourir pour avoir, sans leur ordre, gagné la victoire : mais quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contracterent un esprit d'indépendance qui faisoit le caractere de ces nations ; & si l'on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours désobéi par ses officiers.

Dans cette position, Attila parut dans le monde pour soumettre tous les peuples du nord. Ce prince dans sa maison de bois, où nous le représente Priscus, se fit connoître pour un des grands monarques dont l'histoire ait jamais parlé. Il étoit maître de toutes les nations barbares, & en quelque façon de presque toutes celles qui étoient policées. Il s'étendit depuis le Danube jusqu'au Rhein, détruisit tous les forts & tous les ouvrages qu'on avoit faits sur ces fleuves, & rendit les deux empires tributaires. On voyoit à sa cour les ambassadeurs des empereurs qui venoient recevoir ses loix, ou implorer sa clémence. Il avoit mis sur l'empire d'orient un tribut de deux mille cent livres d'or. Il envoyoit à Constantinople ceux qu'il vouloit récompenser, afin qu'on les comblât de biens, faisant un trafic continuel de la frayeur des Romains. Il étoit craint de ses sujets ; & il ne paroît pas qu'il en fût haï. Fidellement servi des *rois* mêmes qui étoient sous sa dépendance, il garda pour lui seul l'ancienne simplicité des mœurs des Huns.

Après sa mort, toutes les nations barbares se rediviserent ; mais les Romains étoient si foibles, qu'il n'y avoit pas de si petit peuple qui ne pût leur nuire. Ce ne fut pas une certaine invasion qui perdit l'empire ; ce furent toutes les invasions. Depuis celle qui fut si générale sous Gallus, il sembla rétabli, parce qu'il n'avoit point perdu de terrein ; mais il alla de dégrés en dégrés, de la décadence à sa chûte, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius & Honorius.

En vain on auroit rechassé les Barbares dans leur pays, ils y seroient tout de même rentrés, pour mettre en sûreté leur butin. En vain on les extermina, les villes n'étoient pas moins saccagées, les villages brûlés, le familles tuées ou dispersées. Lorsqu'une province avoit été ravagée, les Barbares qui succédoient, n'y trouvant plus rien, devoient passer à une autre. On ne ravagea au commencement que la Thrace, la Mysie, la Pannonie. Quand ces pays furent dévastés, on ruina la Macédoine, la Thessalie, la Grece ;

de-là il fallut aller aux Noriques. L'empire, c'eſt-à-dire le pays habité, ſe rétréciſſoit toujours, & l'Italie devenoit frontiere.

L'empire d'occident fut le premier abattu, & Honorius fut obligé de s'enfuir à Ravennes. Théodoric s'empara de l'Italie, qu'Alaric avoit déjà ravagée. Rome s'étoit aggrandie, parce qu'elle n'avoit eu que des guerres ſucceſſives, chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avoit été ruinée. Rome fut détruite, parce que toutes les nations l'attaquerent à la fois, & pénétrerent par-tout.

L'empire d'orient (dont on peut voir l'article au mot ORIENT), après avoir eſſuyé toutes ſortes de tempêtes, fut réduit ſous ſes derniers empereurs, aux fauxbourgs de Conſtantinople, & finit comme le Rhin, qui n'eſt plus qu'un ruiſſeau lorſqu'il ſe perd dans l'Océan.

Je n'ajoute qu'une ſeule, mais admirable réflexion, qu'on doit encore à M. de Monteſquieu. Ce n'eſt pas, dit-il, la fortune qui domine le monde; on peut le demander aux Romains qui eurent une ſuite continuelle de proſpérités, quand ils ſe gouvernerent ſur un certain plan, & une ſuite non interrompue de revers, lorſqu'ils ſe conduiſirent ſur un autre. Il y a des cauſes générales, ſoit morales, ſoit phyſiques, qui agiſſent dans chaque monarchie, l'élevent, la maintiennent ou la précipitent; tous les accidens ſont ſoumis à ces cauſes; & ſi le haſard d'une bataille, c'eſt-à-dire une cauſe particuliere, a ruiné un état, il y avoit une cauſe générale qui faiſoit que cet état devoit périr par une ſeule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

ROMAINS, *Diſcipline des*, (*Art. milit.*) La *diſcipline militaire* conſiſtoit principalement dans les ſervices, les exercices & les loix. Les ſervices étoient différens devoirs dont il falloit s'acquitter, comme des gardes & des ſentinelles pendant la nuit. Dès qu'on étoit campé, les tribuns nommoient deux ſoldats *principes*, ou *haſtati*, pour avoir ſoin de faire tenir propre la rue appellée *principia*, & ils en tiroient trois autres de chacune des compagnies, pour faire dreſſer les tentes, fournir de l'eau, du bois, des vivres, & autres choſes de cette nature.

Il paroit que les tribuns avoient deux corps-de-garde de quatre hommes chacun, ſoit pour honorer leur dignité, ſoit pour leur commodité particuliere. Le queſteur & les lieutenans-généraux avoient auſſi les leurs. Pendant que les chevaliers étoient de garde, les triariens les ſervoient, & avoient ſoin de leurs chevaux. Saluſte nous apprend que tous les jours une compagnie d'infanterie, & une de cavalerie, faiſoient la garde près de la tente du général; c'étoit la même choſe pour les alliés. Il y avoit à chaque porte une cohorte & une compagnie de cavalerie qui faiſoit la garde; on la relevoit vers midi ſelon la regle établie par Paul Emile.

Le ſecond ſervice *militaire* étoit donc de faire la garde durant la nuit. Il y avoit, comme parmi nous, la ſentinelle, la ronde & le mot du guet, *teſſera*. Sur dix compagnies, on choiſiſſoit tour-à-tour un ſoldat, appellé pour cet effet *teſſerarius*, qui vers le coucher du ſoleil, ſe rendoit chez le tribun, qui étoit de jour, & recevoit de lui une petite tablette de bois, où par l'ordre du général étoient écrits un ou pluſieurs mots; par exemple, à la bataille de Philippe, Céſar & Antoine donnerent le nom d'Apollon pour mot du guet. On écrivoit encore ſur ces mêmes tablettes quelques ordres pour l'armée. Celui qui avoit reçu le mot du guet, après avoir rejoint ſa compagnie, le donnoit, en préſence de témoins, au capitaine de la compagnie ſuivante. Celui-ci le donnoit à l'autre, & toujours de même, en ſorte qu'avant le coucher du ſoleil toutes ces tablettes étoient apportées au tribun, lequel par une inſcription particuliere qui marquoit tous les corps de l'armée, comme les piquiers, les Princes, *&c.* pouvoit connoître celui qui n'avoit point rapporté ſa tablette: ſa faute ne pouvoit être niée, parce qu'on entendoit ſur cela des témoins.

Toutes les ſentinelles étoient de quatre ſoldats, comme les corps-de-garde;

usage qui paroît avoir été toujours observé. Ceux qui la nuit faisoient la sentinelle auprès du général & des tribuns, étoient en aussi grand nombre que ceux de la garde du jour. On posoit même une sentinelle à chaque compagnie. Il y en avoit trois chez le questeur, & deux chez les lieutenans-généraux. Les *vélites* gardoient les dehors du camp. A chaque porte du camp on plaçoit une décurie, & l'on y joignoit quelques autres soldats. Ils faisoient la garde pendant la nuit, quand l'ennemi étoit campé près de l'armée. On divisoit la nuit en quatre parties qu'on appelloit *veilles*, & cette division se faisoit par le moyen des clepsydres : c'étoient des horloges d'eau qui leur servoient à regler le tems. Il y avoit toujours un soldat qui veilloit pendant que les autres se reposoient à côté de lui ; & ils veilloient tour-à-tour. On leur donnoit à tous une tablette différente, par laquelle on connoissoit à quelle veille tel soldat avoit fait la sentinelle, & de quelle compagnie il étoit.

Enfin il y avoit la ronde, qui se faisoit ordinairement par quatre cavaliers, que toutes les compagnies fournissoient chacune à leur tour. Ces cavaliers tiroient leurs veilles au sort. Un centurion faisoit donner le signal avec la trompette, & partageoit le tems également par le moyen d'une clepsydre. Au commencement de chaque veille, lorsqu'on renvoyoit ceux qui veilloient à la tente du général, tous les instrumens donnoient le signal. Celui à qui étoit échu la premiere veille, & qui recevoit la tablette des autres qui étoient en sentinelle, s'il trouvoit quelqu'un dormant, ou qui eut quitté son poste, il prenoit à témoins ceux qui étoient avec lui & s'en alloit. Au point du jour chacun de ceux qui faisoient la ronde reportoit les tablettes au tribun qui commandoit ce jour-là, & quand il en manquoit quelqu'une, on cherchoit le coupable que l'on punissoit de mort si on le découvroit. Tous les centurions, les décurions & les tribuns, alloient environ à la même heure saluer leur général, qui donnoit ses ordres aux tribuns, qui les faisoient savoir aux centurions, & ceux-ci aux soldats. Le même ordre s'observoit parmi les alliés.

Les exercices militaires faisoient une autre partie de la discipline ; aussi c'est du mot *exercitium* exercice, que vient celui d'*exercitus* armée, parce que plus des troupes sont exercées, plus elles sont aguerries. Les exercices regardoient les fardeaux qu'il falloit porter, les ouvrages qu'il falloit faire, & les armes qu'il falloit entretenir. Les fardeaux que les soldats étoient obligés de porter, étoient plus pesans qu'on ne se l'imagine, car ils devoient porter des vivres, des ustensiles, des pieux, & outre cela leurs armes. Ils portoient des vivres pour quinze jours & plus ; ces vivres consistoient seulement en blé, qu'ils écrasoient avec des pierres quand ils en avoient besoin ; mais dans la suite ils porterent du biscuit qui étoit fort léger ; leurs ustensiles étoient une scie, une corbeille, une beche, une hache, une faux, pour aller au fourrage ; une chaîne, une marmite pour faire cuire ce qu'ils mangeoient. Pour des pieux, ils en portoient trois ou quatre, & quelquefois davantage. Du reste, leurs armes n'étoient pas un fardeau pour eux, ils les regardoient en quelque sorte comme leurs propres membres.

Les fardeaux dont ils étoient chargés ne les empêchoient pas de faire un chemin très-long. On lit que dans cinq heures ils faisoient vingt mille pas. On conduisoit aussi quelques bêtes de charge, mais elles étoient en petit nombre. Il y en avoit de publiques, qui portoient les tentes, les meules, & autres ustensiles. Il y en avoit aussi qui appartenoient aux personnes considérables. On ne se servoit presque point de chariots, parce qu'ils étoient trop embarrassans. Il n'y avoit que les personnes d'un rang distingué qui eussent des valets.

Lorsque les troupes décampoient, elles marchoient en ordre au son de la trompette. Quand le premier coup du signal étoit donné, tous abbatoient leurs tentes & faisoit leurs paquets ; au second coup, ils les chargeoient sur des bêtes de somme ; & au troisieme, on faisoit défiler les premiers rangs. Ceux-là étoient suivis des alliés de l'aile droite avec leurs bagages ; après eux défiloient la premiere & la deuxieme légion, & ensuite les alliés de l'aile

gauche, tous avec leurs bagages; en ſorte que la forme de la marche & celle du camp, étoient à-peu-près ſemblables. La marche de l'armée étoit une eſpece de camp ambulant: les cavaliers marchoient tantôt ſur les ailes, & tantôt à l'arriere-garde. Lorſqu'il y avoit du danger, toute l'armée ſe ſerroit, & cela s'appelloit *pilatum agmen*; alors on faiſoit marcher ſéparément les bêtes de charge, afin de n'avoir aucun embarras, au cas qu'il fallût combattre: les vélites marchoient à la tête. Le général qui étoit toujours accompagné de ſoldats d'élite, ſe tenoit au milieu, ou dans l'endroit où ſa préſence étoit néceſſaire; la marche ne ſe faiſoit ainſi que quand on craignoit d'être attaqué.

Quand on étoit prêt d'arriver à l'endroit où l'on devoit camper, on envoyoit devant les tribuns & les centurions avec des arpenteurs, ou ingénieurs, pour choiſir un lieu avantageux, & en tracer les limites; les ſoldats y entroient comme dans une ville connue & policée, parce que les camps étoient preſque toujours uniformes.

Les travaux des ſoldats dans les ſiéges, & dans d'autres occaſions, étoient fort pénibles. Ils étoient obligés, par exemple, de faire des circonvallations, de creuſer des foſſés, *&c.* Durant la paix, on leur faiſoit faire des chemins, conſtruire des édifices, & bâtir même des villes entieres, ſi l'on en croit Dion Caſſius, qui l'aſſure de la ville de Lyon. Il en eſt ainſi de la ville de Doesbourg dans les Pays-Bas, dans la Grande-Bretagne, de cette muraille dont il y a encore des reſtes, & d'un grand nombre de chemins magnifiques.

Le troiſieme exercice, étoit celui des armes qui ſe faiſoit tous les jours dans le tems de paix, comme dans le tems de guerre, par tous les ſoldats, excepté les vétérans; les capitaines même & les généraux, comme Scipion, Pompée, & d'autres, ſe plaiſoient à faire l'exercice; c'étoit ſur-tout dans les quartiers d'hiver qu'on établiſſoit des exercices auxquels préſidoit un centurion, ou un vétéran d'une capacité reconnue. La pluie ni le vent ne les interrompoient point, parce qu'ils avoient des endroits couverts deſtinés à cet uſage. Les exercices des armes étoient de pluſieurs eſpeces; dans la marche on avoit ſur-tout égard à la viteſſe; c'eſt pourquoi trois fois par mois on faiſoit faire dix mille pas aux ſoldats armés, & quelquefois chargés de fardeaux fort peſans; ils en faiſoient même vingt mille; ſi l'on en croit Végece, ils étoient obligés d'aller & de venir avec beaucoup de célérité.

Le ſecond exercice, étoit la courſe ſur la même ligne; on obligeoit les ſoldats de courir quatre mille pas armés & ſous leurs enſeignes. Le troiſieme conſiſtoit dans le ſaut, afin de ſavoir ſauter les foſſés quand il en étoit beſoin. Un quatrieme exercice, regardé comme important, étoit de nager; il ſe pratiquoit dans la mer, ou dans quelque fleuve, lorſque l'armée ſe trouvoit campée ſur le rivage, ou dans le Tibre proche le champ de Mars. Le cinquieme exercice étoit appellé *palaria*; il conſiſtoit à apprendre à frapper l'ennemi, & pour cela le ſoldat s'exerçoit à donner pluſieurs coups à un pieu qui étoit planté à quelque diſtance, ce qu'ils faiſoient en préſence d'un vétéran, qui inſtruiſoit les jeunes. Le ſixieme exercice montroit la maniere de lancer des fleches & des javelots; c'étoit proprement l'exercice de ceux qui étoient armés à la légere. Enfin le ſeptieme étoit pour les cavaliers, qui fondoient l'épée à la main ſur un cheval de bois. Ils s'exerçoient auſſi à courir à cheval, & à faire pluſieurs évolutions différentes: voilà les exercices qui étoient les plus ordinaires chez les Romains; nous ſupprimons les autres.

La troiſieme partie de la diſcipline militaire conſiſtoit dans les loix de la guerre. Il y en avoit une chez les Romains qui étoit très-ſévere, c'étoit contre les vols. Frontin, *Stratag. liv. I. ch. iv.* nous apprend quelle en étoit la punition. Celui qui étoit convaincu d'avoir volé la plus petite piece d'argent étoit puni de mort. Il n'étoit pas permis à chacun de piller indifféremment le pays ennemi. On y envoyoit des détachemens; alors le butin étoit commun; & après que le queſteur l'avoit fait vendre, les tribuns diſtribuoient à chacun ſa part; ainſi perſonne

ne quittoit ſon poſte ou ſon rang. C'étoit encore une loi de ne point obliger les ſoldats à vuider leurs différends hors du camp, ils étoient jugés par leurs camarades.

Juſqu'à l'an 347, les ſoldats Romains ne reçurent aucune paie, & chacun ſervoit à ſes dépens. Mais depuis ce tems-là juſqu'à Jules-Céſar, on leur donnoit par jour environ deux oboles, qui valoient cinq ſols. Jules-Céſar doubla cette paie, & Auguſte continua de leur donner dix ſols par jour. Dans la ſuite la paie augmenta à un point, que du tems de Domitien, ils avoient chacun quatre écus d'or par mois, au rapport de Juſte-Lipſe; mais je crois que Gronovius *de Pecun. vet. liv. II. chap.* 21. penſe plus juſte, en diſant que les ſoldats avoient douze écus d'or par an. Les centurions recevoient le double de cette ſomme, & les chevaliers le triple. Quelquefois on donnoit une double ration, ou bien une paie plus forte qu'à l'ordinaire à ceux qui s'étoient diſtingués par leur courage. Outre cela on accordoit aux ſoldats quatre boiſſeaux de blé, meſure romaine, par mois, afin que la diſette ne les obligeât pas à piller; mais il leur étoit défendu d'en vendre. Les centurions en avoient le double, & les chevaliers le triple; ce c'eſt pas qu'ils mangeaſſent plus que les autres, mais ils avoient des eſclaves à nourrir: on leur fourniſſoit auſſi de l'orge pour leurs chevaux.

Les fantaſſins des alliés avoient autant de blé que ceux des Romains; mais leurs chevaliers n'avoient que huit boiſſeaux par mois, parce qu'ils n'avoient pas tant de monde à nourrir que les chevaliers romains. Tout cela ſe donnoit *gratis* aux alliés, parce qu'ils ſervoient de même. On retranchoit aux Romains une fort petite partie de leur paie, pour le blé & les armes qu'on leur fourniſſoit. On leur donnoit auſſi quelquefois du ſel, des légumes, du lard; ce qui arriva ſur-tout dans les derniers tems de la république. Il n'étoit permis à perſonne de manger avant que le ſignal fût donné, & il ſe donnoit deux fois par jour; ils dînoient debout, frugalement, & ne mangeoient rien de cuit dans ce repas: leur ſouper qu'ils apprêtoient eux-mêmes, valoit un peu mieux que leur dîner. La boiſſon ordinaire des ſoldats étoit de l'eau pure, ou de l'eau mêlée avec du vinaigre; c'étoit auſſi celle des eſclaves.

La récompenſe & les punitions ſont les liens de la ſociété & le ſoutien de l'état militaire: c'eſt pour cela que les Romains y ont toujours eu beaucoup d'égard. Le premier avantage de l'état militaire étoit que les ſoldats n'étoient point obligés de plaider hors du camp; ils pouvoient auſſi diſpoſer à leur volonté de l'argent qu'ils amaſſoient à la guerre. Outre cela, le général victorieux récompenſoit les ſoldats qui s'étoient diſtingués par leur bravoure; & pour diſtribuer les récompenſes, il aſſembloit l'armée. Après avoir rendu graces aux dieux, il la haranguoit, faiſoit approcher ceux qu'il vouloit récompenſer, leur donnoit des louanges publiques, & les remercioit.

Les plus petites récompenſes qu'il diſtribuoit, étoient par exemple, une pique ſans fer, qu'il donnoit à celui qui avoit bleſſé ſon ennemi dans un combat ſingulier; celui qui l'avoit renverſé & dépouillé, recevoit un braſſelet, s'il étoit fantaſſin; & s'il étoit cavalier, une eſpece de hauſſe-col d'or ou d'argent. On leur faiſoit auſſi quelquefois préſent de petites chaînes, ou de drapeaux, tantôt unis, tantôt de différentes couleurs, & brodés en or.

Les grandes récompenſes étoient des couronnes de différentes eſpeces: la premiere & la plus conſidérable, étoit la couronne obſidionale que l'on donnoit à celui qui avoit fait lever un ſiege. Cette couronne étoit regardée comme la plus honorable: on la compoſoit d'herbes que l'on arrachoit dans le lieu même où étoient campés les aſſiégeans. Après cette couronne, venoit la couronne civique qui étoit de chêne; on en peut voir la raiſon dans Plutarque, *vie de Coriolan.* Cette couronne étoit réſervée pour un citoyen qui avoit ſauvé la vie à un autre citoyen, en tuant ſon ennemi. Le général ordonnoit que cette couronne fût donnée d'abord à celui à qui on avoit ſauvé la vie, afin qu'il la préſentât lui-même à ſon libé-

rateur, qu'il devoit toujours regarder comme son pere. La couronne murale d'or, qui étoit faite en forme de mur, & où il avoit des tours & des mantelets représentés, se donnoit à celui qui avoit monté le premier à la muraille d'une ville assiégée. Il y en avoit deux autres qui lui ressembloient assez; l'une s'appelloit *corona castrensis*, couronne de camp, & l'autre *corona vallaris*, couronne de retranchement. La premiere s'accordoit à celui qui dans un combat, avoit pénétré le premier dans le camp de l'ennemi; & la seconde, à celui qui étoit entré le premier dans le retranchement. La couronne d'or navale, étoit pour celui qui avoit sauté le premier les armes à la main dans le vaisseau ennemi. Il y en avoit une autre qu'on appelloit *classica* ou *rostrata*, dont on faisoit présent au général qui avoit remporté quelque grande victoire sur mer. On en donna une de cette espece à Varron, & dans la suite à M. Agrippa: cette couronne ne le cédoit qu'à la couronne civique.

Il y avoit encore d'autres couronnes d'or, qui n'avoient aucun nom particulier; on les accordoit aux soldats à cause de leur valeur en général. Au reste, on leur donnoit plutôt des louanges, ou des choses dont on ne considéroit point le prix, que de l'argent, pour faire voir que la récompense de la valeur devoit être l'honneur, & non les richesses. Quand ils alloient aux spectacles, ils avoient soin de porter ces glorieuses marques de leur vaillance: les chevaliers s'en paroient aussi quand ils passoient en revue.

Ceux qui avoient remporté quelques dépouilles, les faisoient attacher dans le lieu le plus fréquenté de leur maison, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maison, ni de les suspendre une seconde fois, si elles tomboient. Les dépouilles opimes étoient celles qu'un officier, quoique subalterne, comme nous le voyons par l'exemple de Cossus, remportoit sur un officier des ennemis. On les suspendoit dans le temple de Jupiter férétrien: ces dépouilles ne furent remportées que trois fois pendant tout le tems de la république romaine. On les appelloit *opimes*, selon quelques-uns, d'Ops, femme de Saturne, qui étoit censée la distributrice des richesses; selon d'autres, ce mot vient d'*opes*, richesses; parce que ces dépouilles étoient précieuses: c'est pour cela qu'Horace dit, *un triomphe opime*, Od. xliv.

Un des honneurs qu'on accordoit au commandant de l'armée, étoit le nom d'*imperator*; il recevoit ce titre des soldats, après qu'il avoit fait quelque belle action, & le sénat le confirmoit. Le commandant gardoit ce nom jusqu'à son triomphe: le dernier des particuliers qui ait eu le nom d'*imperator*, est Junius Blæsus, oncle de Séjan: un autre honneur étoit la supplication ordonnée pour rendre graces aux dieux de la victoire que le général avoit remportée; ces prieres étoient publiques & ordonnées par le sénat. Cicéron est le seul, à qui ces prieres aient été accordées dans une autre occasion que celle de la guerre. Ce fut après la découverte de la conjuration de Catilina; mais le comble des honneurs auxquels un général pouvoit aspirer, étoit le triomphe. *Voyez* TRIOMPHE.

S'il y avoit des récompenses à la guerre pour animer les soldats à s'acquitter de leurs devoirs, il y avoit aussi des punitions pour ceux qui y manquoient. Ces punitions étoient de la compétence des tribuns, des préfets avec leur conseil, & du général même, duquel on ne pouvoit appeller avant la loi Porcia, portée l'an 556. On punissoit les soldats, ou par des peines afflictives, ou par l'ignominie. Les peines afflictives consistoient dans une amende, dans la saisie de leur paie, dans la bastonnade, sous laquelle il arrivoit quelquefois d'expirer; ce châtiment s'appelloit *fustuarium*. Les soldats mettoient à mort à coups de bâton ou de pierre, un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime, comme le vol, le parjure, pour quelque récompense obtenue sur un faux exposé, pour la désertion, pour la perte des armes, pour la négligence dans les sentinelles pendant la nuit. Si la bastonnade ne devoit pas aller jusqu'à la mort, on se servoit d'un sarment de vigne pour les citoyens, & d'une autre baguette, ou même de verges pour les alliés. S'il y avoit un grand

nombre

nombre de coupables, on les décimoit, ou bien l'on prenoit le vingtieme, ou le centieme, selon la griéveté de la faute.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur, sont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit aussi une des plus grandes. Elle consistoit, par exemple, à donner de l'orge aux soldats au lieu de blé, à les priver de toute la paie, ou d'une partie seulement. Cette derniere punition étoit sur-tout pour ceux qui quittoient leurs enseignes; on leur retranchoit la paie pour tout le tems qu'ils avoient servi avant leur faute. La troisieme espece d'ignominie, étoit d'ordonner à un soldat de sauter au-delà d'un retranchement; cette punition étoit faite pour les poltrons. On les punissoit encore en les exposant en public avec leur ceinture détachée, & dans une posture molle & efféminée. Cette exposition se faisoit dans la rue du camp appellée *principia*: c'est-là que s'exécutoient aussi les autres châtimens. Enfin, pour comble d'ignominie, on les faisoit passer d'un ordre supérieur dans un autre fort au-dessous, comme des triariens dans les piquiers, ou dans les vélites. Il y avoit encore quelques autres punitions peu usitées.

La derniere chose dont il nous reste à parler touchant la discipline militaire, est le congé; il étoit honnête, ou diffamant: le congé honnête, étoit celui que l'on obtenoit après avoir servi pendant tout le tems prescrit, ou bien à cause de maladie, ou de quelqu'autre chose. Ceux qui quittoient le service après avoir servi leur tems, étoient mis au nombre de ceux qu'on appelloit *benéficiarii*, qui étoient exempts de servir, & souvent on prenoit parmi eux les gens d'élite, *evocati*. Ce congé honnête pouvoit encore s'obtenir du général par faveur. Le congé diffamant, étoit lorsqu'on étoit chassé & déclaré incapable de servir, & cela pour quelque crime.

Sous Auguste, on mit en usage un congé appellé *exauctoratio*, qui ne dégageoit le soldat que lorsqu'il étoit devenu vétéran. On nommoit ce soldat *vexillaire*, parce qu'il étoit attaché à un drapeau, & que dans cet état il attendoit les récompenses militaires. De plus, quand le tems de son service étoit fini, on lui donnoit douze mille sesterces. Les prétoriens qui furent institués par cet empereur, au bout de seize ans de service, en recevoient vingt mille: quelquefois on donnoit aux soldats des terres en Italie, ou en Sicile.

On peut maintenant se former une idée complette de la discipline militaire des Romains, & du haut point de perfection où ils porterent l'art de la guerre, dont ils firent sans cesse leur étude jusqu'à la chûte de la république: c'est sans doute un dieu, dit Végece, qui leur inspira la légion. Ils jugerent qu'il falloit donner aux soldats qui la composoient, des armes offensives & défensives plus fortes & plus pesantes que celles de quelqu'autre peuple que ce fût J'en ait dit quelque chose, mais je prie le lecteur d'en voir les détails dans Polybe & dans Josephe. Il y a peu de différence, conclut ce dernier, entre les chevaux chargés & les soldats romains. Ils portent, dit Cicéron, leur nourriture pour plus de quinze jours, tout ce qui est à leur usage, tout ce qu'il faut pour se fortifier; & à l'égard de leurs armes, ils n'en sont pas plus embarrassés que de leurs mains. *Tuscul. livre III.*

Pour qu'ils pussent avoir des armes plus pesantes que celles des autres hommes, il falloit qu'il se rendissent plus qu'hommes: c'est ce qu'ils firent par un travail continuel qui augmentoit leur force, & par des exercices qui leur donnoit de l'adresse, laquelle n'est autre chose qu'une juste distribution des forces que l'on a.

Il faut bien que j'ajoute un mot à ce que j'ai déja dit de la discipline des soldats romains. On les accoutumoit à aller le pas militaire, c'est-à-dire, à faire en cinq heures vingt milles, & quelquefois vingt-quatre. Pendant ces marches, on leur faisoit porter des poids de soixante livres: on les entretenoit dans l'habitude de courir & de sauter tout armés. Ils prenoient dans leurs exercices des épées, des javelots, des fleches d'une pesanteur double des armes ordinaires; & ces exercices étoient continuels. *Voyez* dans Tite-Live, les

exercices que Scipion l'Afriquain faiſoit faire aux ſoldats après la priſe de Carthage la neuve. Marius, malgré ſa vieilleſſe, alloit tous les jours au champ de Mars. Pompée, à l'âge de cinquante-huit ans, alloit combattre tout armé, avec les jeunes gens; il montoit à cheval, couroit à bride abattue, & lançoit ſes javelots.

Toutes les fois que les Romains ſe crurent en danger, ou qu'ils voulurent réparer quelque perte, ce fut une pratique conſtante chez eux d'affermir la diſcipline militaire. Ont-ils à faire la guerre aux Latins, peuples auſſi aguerris qu'eux-mêmes, Manlius ſonge à augmenter la force du commandement, & fait mourir ſon fils qui avoit vaincu ſans ordre. Sont-ils battus à Numance, Scipion Emilien les prive d'abord de tout ce qui les avoit amollis. Il vendit toutes les bêtes de ſomme de l'armée, & fit porter à chaque ſoldat du blé pour trente jours, & ſept pieux.

Comme leurs armées n'étoient pas nombreuſes, il étoit aiſé de pourvoir à leur ſubſiſtance; le chef pouvoit mieux les connoître, & voyoit plus aiſément les fautes & les violations de la diſcipline. La force de leurs exercices, les chemins admirables qu'ils avoient conſtruits, les mettoient en état de faire des marches longues & rapides. Leur préſence inopinée glaçoit les eſprits; ils ſe montroient ſur-tout après un mauvais ſuccès, dans le tems que leurs ennemis étoient dans cette négligence que donne la victoire.

Leurs troupes étant toujours les mieux diſciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne ſe ralliaſſent quelque part, ou que le déſordre ne ſe mît quelque part chez les ennemis. Auſſi les voit-on continuellement dans les hiſtoires, quoique ſurmontés dans le commencement par le nombre & par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains.

Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la ſupériorité ſur eux; & d'abord ils y mettoient ordre. Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus, ne les ſurprennent qu'une fois. Ils ſuppléerent à la foibleſſe de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuoſité n'en pût être arrêtée, enſuite en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée eſpagnole, ils quitterent la leur. Ils éluderent la ſcience des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. En un mot, comme dit Joſephe, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice.

Si quelque nation tint de la nature ou de ſon inſtitution, quelque avantage particulier, ils en firent d'abord uſage: ils n'oublierent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaiſſeaux rhodiens; enfin jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Elle parvint à commander à tous les peuples, tant par l'art de la guerre que par ſa prudence, ſa ſageſſe, ſa conſtance, ſon amour pour la gloire & pour la patrie. Lorſque ſous les empereurs toutes ces vertus s'évanouirent, l'art militaire commença à décheoir; mais lorſque la corruption ſe mit dans la milice même, les Romains devinrent la proie de tous les peuples. La milice étoit déja devenue très à charge à l'état. Les ſoldats avoient alors trois ſortes d'avantages, la paie ordinaire, la récompenſe après le ſervice, & les libéralités d'accident, qui devinrent des droits pour des gens qui avoient le prince & le peuple entre leurs mains. L'impuiſſance où l'on ſe trouva de payer ces charges, fit que l'on prit une milice moins chere. On fit des traités avec des nations barbares qui n'avoient ni le luxe des ſoldats romains, ni le même eſprit, ni les mêmes prétentions.

Il y avoit une autre commodité à cela: comme les Barbares tomboient tout-à-coup ſur un pays, n'y ayant point chez eux de préparatifs après la réſolution de partir, il étoit difficile de faire des levées à tems dans les provinces. On prenoit donc un autre corps de Barbares toujours prêt à recevoir de l'argent, à piller & à ſe battre. On étoit ſervi pour le moment;

mais dans la ſuite on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Enfin les Romains perdirent entiérement leur diſcipline militaire, & abandonnerent juſqu'à leurs propres armes. Végéce dit que les ſoldats les trouvant trop peſantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuiraſſe, & enſuite leur caſque; de façon qu'expoſés aux coups ſans défenſe, ils ne ſongerent qu'à fuir. De plus, comme ils avoient perdu la coutume de fortifier leurs camps, leurs armées furent aiſément enlevées par la cavalerie des Barbares. Ce ne fut pas néanmoins une ſeule invaſion qui perdit l'empire, ce furent toutes les invaſions. C'eſt ainſi qu'il alla de degré en degré de l'affoibliſſement à la dégénération, de la dégénération à la décadence, & de la décadence à ſa chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa ſubitement ſous Arcadius & Honorius. L'empire d'occident fut le premier abattu, & Rome fut détruite parce que toutes les nations l'attaquant à la fois, la ſubjuguerent, & pénétrerent par-tout. *Voyez* tout ce tableau dans les conſidérations ſur les cauſes de la grandeur des Romains & de leur décadence. (*D. J.*)

ROMAINS. *Philoſophie des Etruſques & des Romains*, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) nous ſavons peu de choſe des opinions des Etruſques ſur le monde, les dieux, l'ame & la nature. Ils ont été les inventeurs de la divination par les augures, ou de cette ſcience frivole qui conſiſte à connoître la volonté des dieux, ou par le vol des oiſeaux, ou par leur chant, ou par l'inſpection des entrailles d'une victime. O combien nos lumieres ſont foibles & trompeuſes! tantôt c'eſt notre imagination, ce ſont les événemens, nos paſſions, notre terreur & notre curioſité qui nous entraînent aux ſuppoſitions les plus ridicules; tantôt c'eſt une autre ſorte d'erreur qui nous joue. Avons-nous découvert à force de raiſon & d'étude quelque principe vraiſemblable ou vrai? Nous nous égarons dès les premieres conſéquences que nous en tirons, & nous flottons incertains. Nous ne ſavons s'il y a vice ou dans le principe, ou dans la conſéquence, & nous ne pouvons nous réſoudre, ni à admettre l'un, ni à rejetter l'autre, ni à les recevoir tous deux. Le ſophiſme conſiſte dans quelque choſe de très-ſubtil qui nous échappe. Que répondrions-nous à un augure qui nous diroit: écoute philoſophe incrédule, & humilie-toi. Ne conviens-tu pas que tout eſt lié dans la nature? .... *J'en conviens*..... Pourquoi donc oſes-tu nier qu'il y ait entre la conformation de ce foie & cet événement, un rapport qui m'éclaire?.. *Le rapport y eſt ſans doute, mais comment peut-il t'éclairer?*.. comme le mouvement de l'aſtre de la nuit t'inſtruit ſur l'élévation ou l'abaiſſement des eaux de la mer; & combien d'autres circonſtances où tu vois qu'un phénomene étant, un autre phénomene eſt ou ſera, ſans appercevoir entre ces phénomenes aucune liaiſon de cauſe & d'effet? Quel eſt le fondement de ta ſcience en pareil cas? D'où ſais-tu que ſi l'on approche le feu de ce corps, il en ſera conſumé?... *De l'expérience*.... Eh bien l'expérience eſt auſſi le fondement de mon art. Le haſard te conduiſit à une premiere obſervation, & moi auſſi. J'en fis une ſeconde, une troiſieme; & je conclus de ces obſervations réiterées, une concomitance conſtante & peut-être néceſſaire entre des effets très-éloignés & très-diſparates. Mon eſprit n'eut point une autre marche que le tien. Viens donc. Approche-toi de l'autel. Interrogeons enſemble les entrailles des victimes, & ſi la vérité accompagne toujours leurs réponſes, adore mon art & garde le ſilence... Et voilà, mon philoſophe, s'il eſt un peu ſincere, réduit à laiſſer de côté ſa raiſon, & à prendre le couteau du ſacrificateur, ou à abandonner un principe inconteſtable; c'eſt que tout tient dans la nature par un enchaînement néceſſaire; ou à réfuter par l'expérience même, la plus abſurde de toutes les idées; c'eſt qu'il y a une liaiſon ineffable & ſecrette, entre le ſort de l'empire & l'appétit ou le dégoût des poulets ſacrés. S'ils mangent, tout va bien; tout eſt perdu, s'ils ne mangent pas. Qu'on rende le philoſophe ſi ſubtil que l'on voudra, ſi l'augure n'eſt

pas un imbécille, il répondra à tout, & ramenera le philoſophe, malgré qu'il en ait, à l'expérience.

Les Etruſques diſoient, Jupiter a trois foudres : un foudre qu'il lance au haſard, & qui avertit les hommes qu'il eſt ; un foudre qu'il n'envoye qu'après en avoir déliberé avec quelques dieux & qui intimide les méchans ; un foudre qu'il ne prend que dans le conſeil général des immortels, & qui écraſe & qui perd.

Ils penſoient que Dieu avoit employé douze mille ans à créer le monde, & partagé ſa durée en douze périodes de mille ans chacune. Il créa dans les premiers mille ans, le ciel & la terre ; dans les ſeconds mille ans, le firmament ; dans les troiſiemes, la mer & toutes les eaux ; dans les quatriemes, le ſoleil, la lune & les autres aſtres qui éclairent le ciel ; dans les cinquiemes, les oiſeaux, les inſectes, les reptiles, les quadrupedes, & tout ce qui vit dans l'air, dans les eaux & ſur la terre. Le monde avoit ſix mille ans, que l'homme n'étoit pas encore. L'eſpece humaine ſubſiſtera juſqu'à la fin de la derniere période ; c'eſt alors que les tems ſeront conſommés.

Les périodes de la création des Étruſques correſpondent exactement aux jours de la création de Moïſe.

Il arriva ſous Marius un phénomene étonnant. On entendit dans le ciel le ſon d'une trompette aiguë & lugubre ; & les augures Etruſques conſultés en inférerent le paſſage d'une période du monde à un autre, & quelque changement marqué dans la race des hommes

Les divinités d'Iris & d'Oſiris ont-elles été ignorées ou connues des Etruſques ? c'eſt une queſtion que nous laiſſons à diſcuter aux érudits.

Les premiers Romains ont emprunté ſans doute, des Sabins, des Etruſques, & des peuples circonvoiſins, le peu d'idées raiſonnables qu'ils ont eues ; mais qu'étoit-ce que la philoſophie d'une poignée de brigands, réfugiés entre des collines, d'où ils ne s'échappoient par intervalles, que pour porter le fer, le feu, la terreur & le ravage chez les peuples malheureux qui les entouroient ? Romulus les renferma dans des murs qui furent arroſés du ſang de ſon frere ; Numa tourna leurs regards vers le ciel, & il en fit deſcendre les loix. Il éleva des autels ; il inſtitua des danſes, des jours de ſolemnité & des ſacrifices. Il connut l'effet des prodiges ſur l'eſprit des peuples, & il en opéra ; il ſe retira dans les lieux écartés & déſerts ; conféra avec les nymphes ; il eut des révélations ; il alluma le feu ſacré ; il en confia le ſoin à des veſtales ; il étudia le cours des aſtres, & il en tira la meſure des tems. Il tempéra les ames féroces de ſes ſujets par des exhortations, des inſtitutions politiques & des cérémonies religieuſes. Il éleva ſa tête entre les dieux pour tenir les hommes proſternés à ſes piés ; il ſe donna un caractere auguſte, en alliant le rôle de pontife à celui de roi. Il immola les coupables avec le fer ſacré dont il égorgeoit les victimes. Il écrivit, mais il voulut que ſes livres fuſſent dépoſés avec ſon corps dans le tombeau, ce qui fut exécuté. Il y avoit cinq cens ans qu'ils y étoient, lorſque dans une longue inondation, la violence des eaux ſépara les pierres du tombeau de Numa, & offrit au préteur Petilius les volumes de ce légiſlateur. On les lut ; on ne crut pas devoir en permettre la connoiſſance à la multitude, & on les brûla.

Numa diſparoît d'entre les Romains ; Tullus Hoſtilius lui ſuccede. Les brigandages recommencent. Toute idée de police & de religion s'éteint au milieu des armes, & la barbarie renaît. Ceux qui commandent n'échappent à l'indocile férocité des peuples, qu'en la tournant contre les nations voiſines ; & les premiers rois cherchent leur ſécurité dans la même politique que les derniers conſuls. Quelle différence d'une contrée à une autre contrée ! A peine les Athéniens & les Grecs en général ont-ils été arrachés des cavernes & raſſemblés en ſociété, qu'on voit fleurir au milieu d'eux les Sciences & les Arts, & les progrès de l'eſprit humain s'étendre de tous côtés, comme un grand incendie pendant la nuit, qui embraſe & éclaire la nation, & qui attire l'attention des peuples circonvoiſins. Les Romains au contraire reſtent abrutis juſqu'au tems

où l'académicien Carnéade, le ſtoïcien Diogène, & le peripatéticien Critolaüs viennent ſolliciter au ſénat la remiſe de la ſomme d'argent à laquelle leurs compatriotes avoient été condamnés pour le dégât de la ville d'Orope. Publius Scipion, Naſica & Marius Marcellus étoient alors conſuls, & Aulus-Albinus exerçoit la préture.

Ce fut un événement que l'apparition dans Rome des trois philoſophes d'Athenes. On accourut pour les entendre. On diſtingua dans la foule, Lelius, Furius & Scipion, celui qui fut dans la ſuite ſurnommé l'*Africain*. La lumiere alloit prendre, lorſque Caton l'ancien, homme ſuperſtitieuſement attaché à la groſſiéreté des premiers tems, & en qui les infirmités de la vieilleſſe augmentoient encore une mauvaiſe humeur naturelle, preſſa la concluſion de l'affaire d'Orope, & fit congédier les ambaſſadeurs.

On enjoignit peu de tems après au préteur Pomponius, de veiller à ce qu'il n'y eût, ni école, ni philoſophe dans Rome, & l'on publia contre les rhéteurs ce fameux décret qu'Aulugelle nous a conſervé; il eſt conçu en ces termes: Sur la dénonciation qui nous a été faite, qu'il y avoit parmi nous des hommes qui accréditoient un nouveau genre de diſcipline, qu'ils tenoient des écoles où la jeuneſſe Romaine s'aſſembloit, qu'ils ſe donnoient le titre de rhéteurs latins, & que nos enfans perdoient le tems à les entendre, nous avons penſé que nos ancêtres inſtruiſoient eux-mêmes leurs enfans & qu'ils avoient pourvû aux écoles, où ils avoient jugé convenable qu'on les enſeignât; que ces nouveaux établiſſemens étoient contre les mœurs & les uſages des premiers tems; qu'ils étoient mauvais & qu'ils devoient nous déplaire; en conſéquence nous avons conclu à ce qu'il fût déclaré, & à ceux qui tenoient ces écoles nouvelles, & à ceux qui s'y rendent, qu'ils faiſoient une choſe qui nous déplaiſoit.

Ceux qui ſouſcrivirent à ce décret étoient bien éloignés de ſoupçonner qu'un jour les ouvrages de Ciceron, le poëme de Lucrece, les comédies de Plaute & de Térence, les vers d'Horace & de Virgile, les élégies de Tibulle, les madrigaux de Catulle, l'hiſtoire de Saluſte, de Tite-Live & de Tacite, les fables de Phedre, feroient plus d'honneur au nom romain que toutes ſes conquêtes, & que la poſtérité ne pourroit arracher ſes yeux remplis d'admiration de deſſus les pages ſacrées de ſes auteurs, tandis qu'elle les détourneroit avec horreur de l'inſcription de Pompée, *aprés avoir égorgé trois millions d'hommes*. Que reſte-t-il de toute cette énorme grandeur de Rome? La mémoire de quelques actions vertueuſes, & quelques lignes d'une écriture immortelle, pour diſtraire d'une longue ſuite d'atrocités.

L'éloquence pouvoit tout dans Athenes. Les hommes ruſtiques & groſſiers qui commandoient dans Rome, craignirent que bientôt elle n'y exerçât le même deſpotiſme. Il leur étoit bien plus facile de chaſſer les Philoſophes, que de le devenir. Mais la premiere impreſſion étoit faite, & ce fut inutilement que l'on renouvella quelquefois le décret de proſcription. La jeuneſſe ſe porta avec d'autant plus de fureur à l'étude, qu'elle étoit défendue. Les tems montrerent que Caton & les peres conſcripts qui avoient opiné après lui, avoient manqué doublement de jugement. Ils paſſerent; & les jeunes gens qui s'étoient inſtruits ſecrétement, leur ſuccéderent aux premieres fonctions de la république, & furent des protecteurs déclarés de la ſcience. La conquête de la Grece acheva l'ouvrage. Les Romains devinrent les diſciples de ceux dont ils s'étoient rendus les maîtres par la force des armes, & ils rapporterent ſur leurs fronts le laurier de Bellone entrelacé de celui d'Apollon. Alexandre mettoit Homere ſous ſon oreiller; Scipion y mit Xénophon. Ils goûterent particuliérement l'auſtérité ſtoïcienne. Ils connurent ſucceſſivement l'Epicuréiſme, le Platoniſme, le Pythagoriſme, le Cyniſme, l'Ariſtotéliſme, & la Philoſophie eut des ſectateurs parmi les grands, parmi les citoyens, dans la claſſe des affranchis & des eſclaves.

Lucullus s'attacha à l'académie ancienne. Il recueillit un grand nombre de livres; il en forma une bibliotheque très-riche,

& ſon palais fut l'aſyle de tous les hommes inſtruits qui paſſerent d'Athenes à Rome.

Sylla fit couper les arbres du lycée & des jardins d'académies, pour en conſtruire des machines de guerre; mais au milieu du tumulte des armes, il veilla à la conſervation de la bibliotheque d'Apellicon de Teïos.

Ennius embraſſa la doctrine de Pythagore; elle plut auſſi à Nigidius Figulus. Celui-ci s'appliqua à l'étude des Mathématiques & de l'Aſtronomie. Il écrivit des animaux, des augures, des vents.

Marius Brutus préféra le Platoniſme & la doctrine de la premiere académie, à toutes les autres manieres de philoſopher qui lui étoient également connues; mais il vécut en ſtoïcien.

Cicéron, qui avoit été proſcrit par les triumvirs avec M. Térentius Varron, le plus ſavant des *Romains*, inſcrit celui-ci dans la claſſe des ſectateurs de l'ancienne académie. Il dit de lui: *tu ætatem patriæ, tu deſcriptiones temporum, tu ſacrorum jura, tu ſacerdotum, tu domeſticam, tu bellicam diſciplinam, tu ſedem regionum & locorum, tu omnium divinarum humanarumque nomina, genera, officia, cauſas aperuiſti; plurimumque poetis noſtris omninoque latinis & litteris luminis attuliſti & verbis, atque ipſe varium & elegans omni fere numero poema feciſti; Philoſophiamque multisque locis inchoaſti, ad impellendum ſatis, ad docendum parum.*

M. Piſon ſe montra plutôt péripatéticien qu'académicien dans ſon ouvrage, *de finibus bonorum & malorum.*

Cicéron fut alternativement péripatéticien, ſtoïcien, platonicien & ſceptique. Il étudia la Philoſophie comme un moyen ſans lequel il étoit impoſſible de ſe diſtinguer dans l'art oratoire; & l'art oratoire, comme un moyen ſans lequel il n'y avoit point de dignité à obtenir dans la république. Sa vie fut puſillanime, & ſa mort héroïque.

Le peuple que ſon éloquence avoit ſi ſouvent raſſemblé aux roſtres, vit au même endroit ſes mains expoſées à côté de ſa tête. L'exiſtence de ces dieux immortels, qu'il atteſte avec tant d'emphaſe & de véhémence dans ſes harangues publiques, lui fut très-ſuſpecte dans ſon cabinet.

Quintus Lucilius Balbus fit honneur à la ſecte ſtoïcienne.

Lucain a dit de Caton d'Utique:

Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit; ſervare modum, finemque tenere,
Naturamque ſequi, patriamque impendere vitam;
Nec ſibi, ſed toti genitum ſe credere mundo;
Huic epulæ, viciſſe famen, magnique penates
Summoviſſe hyemen tecto; pretioſaque veſtis,
Hirtam membra ſuper Romani *more quiritis*
Induxiſſe togam, Venirisque huic maximus uſus;
Progenies. Urbi pater eſt, urbique maritus.
Juſtitiæ cultor, rigidi ſervator honeſti,
In commune bonus, nulloſque Catonis in actus
Subrepſit, partemque tulit ſibi nata voluptas.

Ce caractere où il y a plus d'idées que de poéſie, plus de force que de nombre & d'harmonie, eſt celui du ſtoïcien parfait. Il mourut entre Apollonide & Démétrius, en diſant à ces philoſophes: « Ou détruiſez les principes que vous » m'avez inſpirés, ou permettez que je » meure ».

Andronicus de Rhodes ſuivit la philoſophie d'Ariſtote.

Cicéron envoya ſon fils à Athenes, ſous le péripatéticien Cratippus.

Torquatus, Velleius, Atticus, Papirius, Pætus, Verrius, Albutius, Piſon, Panſa, Fabius Gallus, & beaucoup d'autres hommes célebres embraſſerent l'Epicuréiſme.

Lucrece chanta la doctrine d'Epicure. Virgile, Varius, Horace écrivirent & vécurent en épicuriens.

Ovide ne fut attaché à aucun ſyſtême. Il les connut preſque tous, & ne retint d'aucun que ce qui prêtoit des charmes à la fiction.

Manilius, Lucain & Perſe pencherent vers le Stoïciſme.

Séneque inſcrit le nom de Tite-Live parmi les Philoſophes en général.

Tacite fut ſtoïcien; Strabon ariſtotélicien; Mécene épicurien; Cneius Julius & Thraſeas ſtoïciens; Helvidius Priſcus prit le même manteau.

Auguſte appella auprès de lui les Philoſophes.

Tibere n'eut point d'averſion pour eux,

Claude, Néron & Domitien les chaſſerent.

Trajan, Hadrien & les Antonins les rapellerent.

Ils ne furent pas ſans conſidération ſous Septime Sévere.

Héliogabale les maltraita ; ils jouirent d'un ſort plus ſupportable ſous Alexandre Sévere & ſous les Gordiens.

La Philoſophie, depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin, eut quelques protecteurs ; & l'on peut dire à ſon honneur que ſes ennemis, parmi les princes, furent en même tems ceux de la juſtice, de la liberté, de la vertu, de la raiſon & de l'humanité. Et s'il eſt permis de prononcer d'après l'expérience d'un grand nombre de ſiecles écoulés, on peut avancer que le ſouverain qui haïra les ſciences, les arts & la Philoſophie, ſera un imbécille ou un méchant, ou tous les deux.

Terminons cet abrégé hiſtorique de la *philoſophie des Romains*, c'eſt qu'ils n'ont rien inventé dans ce genre ; qu'ils ont paſſé leur tems à s'inſtruire de ce que les Grecs avoient découvert, & qu'en Philoſophie, les maîtres du monde n'ont été que des écoliers.

ROMAINS, ROI DES, (*Hiſt. mod. Droit public.*) c'eſt le nom qu'on donne en Allemagne à un prince, qui, du vivant de l'empereur, eſt élu par les électeurs, pour être ſon vicaire & ſon lieutenant-général, & pour lui ſuccéder dans la dignité impériale, auſſi-tôt après ſa mort, ſans avoir beſoin pour cela d'une nouvelle élection.

L'uſage d'élire un *roi des Romains* a été établi en Allemagne, pour éviter les inconvéniens des interregnes, & pour aſſurer le bien être & la tranquillité de l'empire que la concurrence des contendans pouvoit altérer. Pour élire un *roi des Romains*, il faut que tous les électeurs s'aſſemblent & déliberent ſi la choſe eſt avantageuſe au bien de l'empire. En vertu de la capitulation impériale, le *roi des Romains* peut être choiſi par les électeurs, indépendamment du conſentement de l'empereur, lorſqu'il n'a point de bonnes raiſons pour s'y oppoſer. Les Juriſconſultes ne ſont point d'accord pour ſavoir ſi un *roi des Romains* a, en cette qualité, une autorité qui lui eſt propre, ou ſi ſon autorité n'eſt qu'empruntée (*delegata.*) Il paroît conſtant que le *roi des Romains* n'eſt que le ſucceſſeur déſigné de l'empereur, & qu'il ne doit être regardé que comme le premier des ſujets de l'empire.

Les empereurs qui en ont eu le crédit, ont eu ſoin de faire élire leur fils ou leur frere *roi des Romains*, pour aſſurer dans leur famille la dignité impériale qui n'eſt point héréditaire, mais qui eſt élective. *Voyez* EMPEREUR & CAPITULATION IMPÉRIALE.

ROMAINS, JEUX, (*Antiq. rom.*) ou les grands jeux, parce que c'étoient les plus ſolemnels de tous. Ils avoient été inſtitués par le premier Tarquin. On les célébroit à l'honneur de Jupiter, de Junon & de Minerve. Ils commençoient toujours le 4 Septembre, & ils duroient 4 jours du tems de Cicéron. Leur durée fut augmentée dans la ſuite, auſſi-bien que celle de la plûpart des autres jeux publics, quand les empereurs ſe furent emparés du droit de les faire repréſenter. Quoique les *jeux romains* fuſſent ordinairement des jeux circenſes, *magni circenſes*, ſelon Plutarque ; cependant on les faiſoit auſſi ſcéniques ; je n'en veux pour preuve que ce paſſage de Tite-Live, *lib. XXXI. Ludi romani ſcenici eo anno magnificè, apparatèque facti, ab ædilibus curulibus L. Valerio Flacco & L. Quintio Flaminio biduum inſtaurati ſunt.* « Les *jeux romains* » ſcéniques furent célébrés cette année-» là magnifiquement, & avec apparat, » par les édiles curules L. Valérius Flac-» cus, & L. Quintius Flaminius, durant » deux jours continuels. (*D. J.*)

ROMAIN ARGYRE, (*Hiſt. du Bas Empire.*) que Conſtantin VIII avoit créé Céſar en lui faiſant épouſer ſa fille, monta ſur le trône de Conſtantinople après la mort de ſon beau-pere, en 1028, quoiqu'il eût des talens & des vertus, ſon regne fut agité de tempêtes domeſtiques qui lui firent regretter la vie privée. Théodora, ſœur de Zoé, conſpira avec le fils du roi des Bulgares pour lui ôter l'empire & la vie ; leur complot fut découvert ; & Théodora fut condamnée à prendre l'habit mo-

naſtique : cette conſpiration éteinte fut ſuivie d'une autre plus dangereuſe. Conſtantin Diogene, neveu de *Romain*, ſe fit proclamer empereur, mais il fut trahi & livré par ceux même qui l'avoient voulu élever à l'empire : il fut enfermé dans une priſon où il continua d'entretenir des intelligences criminelles avec tous les mécontens, & ſur-tout avec Théodora qui lui promit & ſa main & l'Empire. Un évêque qui étoit leur complice, en eut des remords, & il fut leur dénonciateur. Diogene ſe ſentant indigne de la clémence de ſon oncle, ſe précipita du haut d'une tour, pour prévenir la honte de trahir ſes complices dont on exigeoit qu'il déclarât les noms pour obtenir ſa grace. Les troubles intérieurs étant appaiſés, *Romain* eut des ennemis étrangers à combattre ; les Sarrazins exercerent de nouvelles hoſtilités ſur les terres de l'Empire ; ils égorgerent les garniſons de toutes les villes dont ils ſe rendirent les maîtres. *Romain* ſe mit à la tête d'une armée puiſſante pour réprimer leurs brigandages : il les joignit près d'Antioche. Mais à peine eut-il donné le ſignal du combat, que ſes ſoldats, ſaiſis d'une terreur panique, ſe précipiterent dans leur ſuite. Il ne fut redevable de ſa vie & de ſa liberté qu'à la valeur de ſes gardes qui ſoutenant avec intrépidité les efforts des barbares, le conduiſirent à Antioche. *Romain* ſe dégoûta de Zoé. Cette princeſſe qui fut la plus laſcive de ſon ſiecle, ſe conſola des dédains de ſon mari avec un banquier nommé *Michel*, dont le frere étoit le premier eunuque du palais, où il avoit une grande autorité. Zoé ſatisfaite de ſon amant, le jugea digne du trône comme il l'étoit de ſon cœur. L'eunuque ſe chargea de la débarraſſer de ſon mari par un breuvage empoiſonné, dont le vomiſſement prévint les ravages. *Romain* tomba dans la langueur & le dépériſſement. Zoé impatiente de régner avec ſon amant, le fit étouffer dans le bain, & Michel fut auſſi-tôt proclamé empereur, pour regner conjointement avec elle. *Romain* fut un prince éclairé & bienfaiſant ; il réforma pluſieurs abus, mais il ne put réformer ſa femme qui fut impudique juſqu'à 70 ans. Il mourut en 1034.

ROMAIN DIOGENÉ, d'une famille patricienne, dut ſon élévation à l'empire, à l'amour qu'il inſpira à l'impératrice Eudocie. Cette princeſſe nommée par le teſtament de ſon mari Conſtantin Ducas, pour régner conjointement avec ſes trois fils, s'étoit engagée par ſerment & par écrit de renoncer au gouvernement ſi elle contractoit un nouveau mariage. *Romain Diogene*, qui étoit le plus grand capitaine de ſon ſiecle, fut humilié d'obéir à une femme & à des enfans ; il forma le projet de les faire deſcendre du trône pour s'y placer ; ſon complot fut découvert, & on le condamna à la mort. Eudocie eut la curioſité de le voir avant qu'il ſubît ſon arrêt ; il étoit le plus bel homme de l'Empire : l'impératrice frappée de ſa beauté, commua ſa peine en un exil dont il fut bientôt rappellé, ſous prétexte de le mettre à la tête de l'armée qui devoit s'oppoſer aux progrès des Muſulmans. Eudocie, pour mieux s'aſſurer de la fidélité d'un général à qui elle confioit toutes les forces de l'état, lui donna ſon cœur & ſa main. Ce mariage ſouleva tous les eſprits ; le peuple & les grands refuſerent de le reconnoître pour empereur ; la ſédition ne fut appaiſée que par les fils d'Eudocie, qui proteſterent que leur mere ne s'étoit remariée que par condeſcendance pour eux. *Romain* ſignala les premiers jours de ſon regne par des victoires ſur les Turcs ; il fut heureuſement ſecondé dans toutes ſes entrepriſes par un gentilhomme Normand nommé *Crepin* qui, comme tous ceux de ſa nation, alloit chercher la gloire & la fortune chez l'étranger. Cet aventurier qui avoit toutes les qualités qui font les conquérans, fut par-tout triomphant : après avoir été comblé d'honneur par *Romain*, il en eſſuya quelque mépris : ſa fierté humiliée en fit un rébelle. Crepin trop foible, reconnut bientôt l'imprudence de ſon entrepriſe ; il eut tant de confiance dans la générosité de ſon maître, qu'il ſe préſenta devant lui déſarmé ; ſa faute fut oubliée, & *Romain* ne ſe ſouvint que de ſa valeur & de ſes ſervices ; mais ſon eſprit inquiet & toujours mécontent le rendirent bientôt coupable ou du moins ſuſpect. Il fut dépouillé

dépouillé de tous ſes emplois : ſa dégradation excita de nouveaux troubles. Les François & les Normands, accoutumés à vaincre ſous ſes ordres, vengerent ces outrages en pillant la Méſopotamie. C'eſt de ce héros aventurier que deſcendent les barons du Bec-Crepin & les marquis de Vardes, dont les noms ſont inſcrits dans les plus anciens faſtes de la Normandie. *Romain*, après avoir pacifié l'intérieur de l'Empire, marcha contre les Turcs qu'il obligea de ſe retirer dans leur pays ; il les pourſuivit juſques dans la Perſe, où ils lui demanderent la paix, qui leur fut refuſée avec une hauteur inſultante. *Romain*, enivré d'une ſuite de ſuccès ſans mélange de diſgraces, crut que pour vaincre il lui ſuffiſoit de combattre. Cette confiance préſomptueuſe ne lui permit pas d'attendre un corps de troupes qui s'avançoit pour le joindre ; il livra une bataille où il fut vaincu & fait priſonnier. Le ſultan, modéré dans ſa victoire, le traita avec humanité. Sa détention finit par un traité de paix ; il ſe ſoumit à payer un ſubſide annuel aux Turcs, & de rendre tous les muſulmans qu'il retenoit captifs dans ſes états. Le ſultan, de ſon côté, s'obligea de rendre tous les priſonniers chrétiens, & de ne plus faire des courſes ſur les terres de l'Empire. La détention de *Romain* donna naiſſance aux factions qui agiterent Conſtantinople. Les uns vouloient que Zoé, conſommée dans les affaires, régnât ſans collegue ; d'autres étoient d'avis de lui aſſocier ſes fils. La faction la plus nombreuſe ſe déclara pour Michel ; elle prévalut ; les freres & la mere furent exclus du gouvernement. *Romain* dégradé revendiqua ſes droits les armes à la main, mais il fut vaincu par Andronic Ducas, qui l'obligea de chercher une retraite dans la Cilicie. Le timide Michel craignant qu'il ne ſe relevât de ſa chûte, lui offrit de partager l'Empire. *Romain* vaincu rejetta cette offre avec autant de mépris que s'il eût été vainqueur ; il leva une nouvelle armée, mais il fut trahi par ſes ſoldats, qui le forcerent d'abdiquer & de s'enſevelir dans l'obſcurité d'un cloître : Michel le fit aſſurer qu'il ne lui feroit aucun mal, & il étoit bien réſolu de tenir ſa promeſſe ; mais ſon oncle Jean Ducas qui voyoit dans *Romain* déſarmé un ennemi toujours redoutable, lui fit crever les yeux ; il ne ſurvécut pas long-tems à ſon malheur : l'impératrice Eudocie, qui l'avoit accompagné dans ſon exil, lui rendit les honneurs de la ſépulture ; il avoit régné environ quatre ans. Les Turcs, ſous prétexte de venger ſa mort, ravagerent toute l'Aſie. (*T—N.*)

Voyez l'article TACTIQUE DES ROMAINS, *Tome XXXII.*

ROMAIN, adj. (*Arith.*) le chiffre *romain* n'eſt autre choſe que les lettres majuſcules de l'alphabet *I*, *V*, *X*, *L*, *C*, *D*, &c. auxquelles on a donné des valeurs déterminées ; ſoit qu'on les prenne ſéparément, ſoit qu'on les conſidere rélativement à la place qu'elles occupent avec d'autres lettres. *Voyez* CARACTERE.

Le chiffre *romain* eſt fort en uſage dans les inſcriptions, ſur les cadrans des horloges, *&c. Voyez* CHIFFRE. (*E*)

ROMAIN, *gros*, *fondeurs en caracteres d'Imprimerie*, eſt le onzieme des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'imprimerie ; ſa proportion eſt de trois lignes meſure de l'échelle ; il eſt le corps double de la gaillarde, & le ſien eſt le trimégiſte. *Voyez* PROPORTIONS DES CARACTERES, & l'exemple à *l'article* CARACTERE.

ROMAIN *petit*, ſixieme corps des Caracteres d'imprimerie ; ſa proportion eſt d'une ligne quatre points meſure de l'échelle ; ſon corps double eſt le petit parangon. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & l'exemple à *l'article* CARACTERE.

ROMAINE, ſ. f. (*Balancier.*) ſorte de balance propre à peſer de grands fardeaux. Elle eſt compoſée d'un fléau. A la 5 ou 6e partie de la longueur du fléau, eſt un arbre, dont les deux extrémités ſont en couteaux par la partie inférieure ; les tranchans de ces couteaux portent ſur les couſſinets de la châſſe, qui eſt faite comme celle du fléau à double crochet, façon d'Allemagne ; à l'extrémité qui eſt la plus proche du point de ſuſpenſion,

eſt une jumelle, dont les couſſinets portent ſur les tranchans des couteaux d'un arbre qui traverſe le fléau en cet endroit; à l'entretoiſe inférieure de cette jumelle, eſt un crochet, auquel on attache l'anneau où les quatre cordes du plateau ſe réuniſſent; vers l'extrémité du fléau, eſt un bouton dont l'uſage eſt de retenir l'anneau du poids qui peut couler, dans l'intervalle où ſont les diviſions qui marquent les multiples & les aliquotes du poids.

Uſage de cette balance. On ſuſpend cette machine par le crochet; on met enſuite dans le plateau les choſes que l'on veut peſer; on fait enſuite couler le poids juſqu'à ce qu'il ſoit en équilibre avec le plateau chargé; on regarde quelle diviſion répond à l'anneau qui ſera, par exemple, la 6e, ce qui fait connoître que la marchandiſe dont le plateau eſt chargé, peſe ſix fois autant que le poids; ainſi ſi le poids eſt de 20, la marchandiſe peſée eſt de 120.

En général, les poids ſont en raiſon réciproque des leviers. *Voyez* LEVIER.

ROMAIN-MOTIER, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe au pays Romand, dans un vallon, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle doit ſon origine à une abbaye qui portoit le nom de ſaint Romain, *Romani monaſterium*. Cette abbaye a été changée en un château ou réſide le bailli. (*D. J.*)

ROMAINVILLE, *près Paris*; terre à M. de Segur, commandant en Franche-Comté, où des particuliers viennent d'établir une fête pareille à celle de Salancy. Madame de Segur a voulu participer à cette action généreuſe; une fête inſtituée en faveur des mœurs auprès de Paris, ne peut être que très-intéreſſante pour toutes les ames honnêtes.

ROMAN, ſ. m. (*Fictions d'eſprit.*) récit fictif de diverſes avantures merveilleuſes ou vraiſemblables de la vie humaine; le plus beau *roman* du monde, Télémaque, eſt un vrai poëme à la meſure & à la rime près.

Je ne rechercherai point l'origine des *romans*, M. Huet a épuiſé ce ſujet, il faut le conſulter. On connoît les amours de Diniace & de Diocillis par Antoine Diogène; c'eſt le premier des *romans* grecs. Jamblique a peint les amours de Rhodanis & de Simonide. Achillès Tatius a compoſé le *roman* de Leücippe & de Clitophon. Enfin Héliodore, évêque de Trica dans le quatrieme ſiecle, a raconté les amours de Théagene & de Chariclée.

Mais ſi les fictions romaneſques furent chez les Grecs les fruits du goût, de la politeſſe & de l'érudition, ce fut la groſſiéreté qui enfanta dans le onzieme ſiecle nos premiers *romans* de chevalerie. *Voyez* ROMAN *de chevalerie.*

Ils tiroient leur ſource de l'abus des légendes, & de la barbarie qui regnoit alors; cependant ces ſortes de fictions ſe perfectionnerent inſenſiblement, & ne tomberent de mode, que quand la galanterie prit une nouvelle face au commencement du ſiecle dernier.

Honoré d'Urfé, dit M. Deſpréaux, homme de grande naiſſance dans le Lyonnois, & très-enclin à l'amour, voulant faire valoir un grand nombre de vers qu'il avoit compoſés pour ſes maîtreſſes, & raſſembler en un corps pluſieurs avantures amoureuſes qui lui étoient arrivées, s'aviſa d'une invention très-agréable. Il feignit que dans le Forès, petit pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avoit du tems de nos premiers rois, une troupe de bergers & de bergeres qui habitoient ſur les bords de la riviere du Lignon, & qui aſſez accommodés des biens de la fortune, ne laiſſoient pas néanmoins, par un ſimple amuſement & pour le ſeul plaiſir, de mener paître par eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces bergers & toutes ces bergeres, étant d'un fort grand loiſir, l'amour, comme on le peut penſer, & comme il le raconte lui-même, ne tarda guere à les y venir troubler, & produiſit quantité d'événemens conſidérables.

M. d'Urfé y fit arriver toutes ſes avantures, parmi leſquelles il y en mêla beaucoup d'autres, & enchâſſa les vers dont j'ai parlé, qui tous méchans qu'ils étoient, ne laiſſerent pas d'être goûtés, & de paſſer à la faveur de l'art avec lequel il les mit en œuvre; car il ſoutint tout cela d'une narration également vive & fleurie, de fictions très-ſpirituelles, & de carac-

teres auſſi finement imaginés qu'agréablement variés & bien ſuivis.

Il compoſa auſſi un *roman* qui lui acquit beaucoup de réputation, & qui fut fort eſtimé, même des gens du goût le plus exquis, bien que la morale en fût vicieuſe, puiſqu'elle ne prêchoit que l'amour & la moleſſe. Il en fit quatre volumes qu'il intitula Aſtrée, du nom de la plus belle de ſes bergeres; c'étoit Diane de Chateau-Morand. Le premier volume parut en 1610, le ſecond dix ans après, le troiſieme cinq après le ſecond, & le quatrieme en 1625. Après ſa mort, Baro ſon ami, & ſelon quelques-uns ſon ſecrétaire, en compoſa ſur ſon mémoire un cinquieme tome, qui en formoit la concluſion, & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes.

Le grand ſuccès de ce *roman* échauffa ſi bien les beaux eſprits d'alors, qu'ils en firent, à ſon imitation, quantité de ſemblables, dont il y en avoit même de dix & de douze volumes; & ce fut pendant quelque tems, comme une eſpece de débordement ſur le parnaſſe.

On vantoit ſur-tout ceux de Gomberville, de la Calprenede, de Deſmarais, & de Scuderi. Mais ces imitateurs s'éfforçant mal-à-propos d'enchérir ſur leur original, & prétendant annoblir ſes caracteres, tomberent dans la puérilité. Au lieu de prendre comme M. d'Urfé pour leurs héros, des bergers occupés du ſeul ſoin de gagner le cœur de leurs maîtreſſes, ils prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non-ſeulement des princes & des rois, mais les plus fameux capitaines de l'antiquité qu'ils peignirent pleins du même eſprit que ces bergers; ayant à leur exemple fait comme une eſpece de vœu de ne parler jamais & de n'entendre jamais parler que d'amour. De cette maniere, au lieu que M. d'Urfé dans ſon Aſtrée, avoit fait des bergers très-frivoles, des héros de *roman* conſidérables, ces auteurs au contraire, des héros les plus conſidérables de l'hiſtoire, firent des bergers frivoles & quelquefois mêmes des bourgeois encore plus frivoles que ces bergers. Leurs ouvrages néanmoins, ne laiſſerent pas de trouver un nombre infini d'admirateurs, & eurent long-tems une fort grande vogue.

Mais ceux qui s'attirerent le plus d'applaudiſſemens, ce furent le Cyrus & la Clélie de mademoiſelle de Scuderi, ſœur de l'auteur du même nom. Cependant non-ſeulement elle tomba dans la même puerilité, mais elle la pouſſa encore à un plus grand excès. Au lieu de repréſenter, comme elle devoit, dans la perſonne de Cyrus, un roi tel que le peint Hérodote, ou tel qu'il eſt figuré dans Xénophon, qui a fait auſſi bien qu'elle un *roman* de la vie de ce prince; au lieu, dis-je, d'en faire un modele de perfection, elle compoſa un Artamène plus fou que tous les Céladons & tous les Sylvandres, qui n'eſt occupé que du ſeul ſoin de ſa Mandane, qui ne fait du matin au ſoir que lamenter, gémir & filer le parfait amour.

Elle a encore fait pis dans ſon autre *roman*, intitulé Clélie, où elle repréſente toutes les héroïnes & tous les héros de la république romaine naiſſante, les Clélies, les Lucreces, les Horatius Coclès, les Mutius Scevola, les Brutus encore plus amoureux qu'Artamene, ne s'occupant qu'à travers des cartes géographiques d'amour; qu'à ſe propoſer les uns aux autres des queſtions & des énigmes galantes, en un mot qu'à faire tout ce qui paroît le plus oppoſé au caractere & à la gravité héroïque de ces premiers Romains. Voilà d'excellentes remarques de M. Deſpréaux.

Madame la comteſſe de la Fayette dégouta le public des fadaiſes ridicules dont nous venons de parler. L'on vit dans ſa Zaïde & dans ſa Princeſſe de Cleves des peintures véritables, & des avantures naturelles décrites avec grace. Le comte d'Hamilton eut l'art de les tourner dans le goût agréable & plaiſant qui n'eſt pas le burleſque de Scarron. Mais la plûpart des autres *romans* qui leur ont ſuccédé dans ce ſiecle, ſont ou des productions dénuées d'imagination, ou des ouvrages propres à gâter le goût, ou ce qui eſt pis encore, des peintures obſcenes dont les honnêtes gens ſont révoltés. Enfin, les Anglois ont heureuſement imaginé

depuis peu de tourner ce genre de fictions à des choſes utiles ; & de les employer pour inſpirer en amuſant l'amour de bonnes mœurs & de la vertu, par des tableaux ſimples, naturels & ingénieux, des événemens de la vie. C'eſt ce qu'ont exécuté avec beaucoup de gloire & d'eſprit, MM. Richardſon & Fielding.

Les *romans* écrits dans ce bon goût, ſont peut-être la derniere inſtruction qu'il reſte à donner à une nation aſſez corrompue pour que toute autre lui ſoit inutile. Je voudrois qu'alors la compoſition de ces livres ne tombât qu'à d'honnêtes gens ſenſibles, & dont le cœur ſe peignît dans leurs écrits, à des auteurs qui ne fuſſent pas au-deſſous des foibleſſes de l'humanité, qui ne démontraſſent pas tout d'un coup la vertu dans le ciel hors de la portée des hommes ; mais qui la leur fiſſent aimer en le peignant d'abord moins auſtere, & qui enſuite du ſein des paſſions, où l'on peut ſuccomber & s'en repentir, ſuſſent les conduire inſenſiblement à l'amour du bon & du bien. C'eſt ce qu'a fait M. J. J. Rouſſeau dans ſa nouvelle Héloïſe.

Il ſemble donc, comme d'autres l'on dit avant moi, que le *roman* & la comédie pourroient être auſſi utiles qu'ils ſont généralement nuiſibles. L'on y voit de ſi grands exemples de conſtance, de vertu, de tendreſſe, & de déſintéreſſement, de ſi beaux, & de ſi parfaits caracteres, que quand une jeune perſonne jette de-là ſa vue ſur tout ce qui l'entoure, ne trouvant que des ſujets indignes ou fort au-deſſous de ce qu'elle vient d'admirer, je m'étonne avec la Bruyere qu'elle ſoit capable pour eux de la moindre foibleſſe.

D'ailleurs on aime les *romans* ſans s'en douter, à cauſe des paſſions qu'ils peignent, & de l'émotion qu'ils excitent. On peut par conſéquent tourner avec fruit cette émotion & ces paſſions. On réuſſiroit d'autant mieux que les *romans* ſont des ouvrages plus recherchés, plus débités, & plus avidemment goûtés, que tout ouvrage de morale, & autres qui demandent une ſérieuſe application d'eſprit. En un mot, tout le monde eſt capable de lire les *romans*, preſque tout le monde les lit, & l'on ne trouve qu'une poignée d'hommes qui s'occupent entiérement des ſciences abſtraites de Platon, d'Ariſtote, ou d'Euclide. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMAN *de chevalerie*, (*Belles-Lettres.*) il paroit que le regne brillant de Charlemagne a été la ſource de tous les *romans de chevalerie*, & de la chevalerie elle-même, ſans qu'on voie encore dans ce regne, & ainſi que dans les ſiecles ſuivans, la valeur des chevaliers décider preſque ſeule du ſort des combats ; mais on y remarque déja des faits d'armes particuliers.

Quoi qu'il en ſoit, le *roman* de Turpin, archevêque de Reims, ce *roman* qu'on peut regarder comme le pere de tous les *romans de chevalerie*, n'a guere été compoſé, ſelon l'opinion commune, que ſur la fin du xj. ſiecle, environ 250 ans après la mort de Charlemagne.

Gryphiander prétend qu'un moine nommé *Robert* eſt auteur de cette chronique, & qu'elle fut écrite pendant le concile de Clermont aſſemblé par Urbain II. en l'année 1095. Pierre l'Hermite préchoit alors la premiere croiſade, & l'objet du *roman* a conſtamment été d'échauffer les eſprits, & de les animer à la guerre contre les infideles. Le nom de Turpin eſt ſuppoſé, & le moine eſt certainement un fort mauvais hiſtorien.

La valeur de Charlemagne, ſes hauts faits d'armes égaux à ceux des chevaliers les plus renommés, la force & l'intrépidité de ſon neveu Rolland, ſont bien marqués au coin de la chevalerie qui s'introduiſit depuis ſon regne. Durandal eſt une épée que tous les romanciers ont eu en vue dans la ſuite ; elle coupe un rocher en deux parts, & fait cette grande opération entre les mains de Rolland affoibli par la perte de ſon ſang. Ce héros mourant ſonne de ſon cors d'ivoire, & ſon dernier ſoupir eſt ſi terrible, que le cors en eſt briſé. Ces prodiges de force rapportés ſans néceſſité, donnent à entendre qu'ils étoient reçus dans le tems que la chronique a été compoſée, & que l'auteur

a ſeulement voulu parler la langue de ſon tems.

Il paroît par la lecture de Turpin, que les chevaliers n'étoient connus ni de nom ni d'effet, avant le regne de Charlemagne, ni même durant ſon regne : ce que prouve encore le ſilence des hiſtoriens contemporains de ce prince, ou qui ont écrit peu après ſa mort. Ainſi, c'eſt dans l'intervalle de la vie de ce grand roi & de celle du prétendu Turpin, qu'il faut placer les premieres idées de la chevalerie, & de tous les *romans* qu'elle a fait compoſer.

La chevalerie paroît encore avoir tiré ſon luſtre de l'abus des légendes ; le caractere de l'eſprit humain avide du merveilleux, en a augmenté la conſidération ; & les rois l'ont autoriſée, en ſoumettant à quelques eſpeces de formes, d'uſages & de loix, des nobles qui enivrés de leur propre valeur, étoient portés à s'ériger en tyrans de leurs propres vaſſaux.

On ne négligea rien dans ces premiers tems, de ce qui pouvoit inſpirer à ces hommes féroces, l'honneur, la juſtice, la défenſe de la veuve & de l'orphelin, enfin l'amour des dames. La réunion de tous ces points a produit ſucceſſivement des uſages & des loix qui ſervirent de frein à ces hommes qui n'en avoient aucun, & que leur indépendance, jointe à ſa plus grande ignorance, rendoit fort à craindre.

Les idées & les ouvrages romaneſques paſſerent de France en Angleterre. Geoffroi de Monmouth paroît être l'original du *Brut*.

Le *roman* de *Sangreal* compoſé par Robert de Broon eſt plus chargé d'amour & de galanterie que les précédens ; les idées romaneſques gagnerent de plus en plus. C'eſt ce *roman* qui donna lieu aux principales aventures de la cour du roi Artus. Ces mêmes ouvrages ſe multiplierent, & devinrent en grande vogue ſous le regne de Philippe *le bel*, né en 1268, & mort en 1314. Depuis ce tems-là ont paru tous nos autres *romans de chevalerie*, comme Amadis de Gaule, Palmerin d'Olive, Palmerin d'Angleterre, & tant d'autres, juſqu'au tems de Miguel Cervantes Sauvedra, eſpagnol.

Il avoit été ſecrétaire du duc d'Albe, & s'étant retiré à Madrid, il y fut traité ſans conſidération par le duc de Lerme, premier miniſtre de Philippe III. roi d'Eſpagne. Alors Cervantes, pour ſe venger de ce miniſtre qui mépriſoit les gens de lettres, & qui tranchoit du héros chevalier, compoſa le *roman* de *dom Quichotte*, ouvrage admirable, & ſatyre très-fine de toute la nobleſſe eſpagnole qui étoit alors entêtée de chevalerie. Il publia la premiere partie de ce *roman* ingénieux en 1605, la ſeconde en 1615, & mourut fort pauvre vers l'an 1620 ; mais ſa réputation ne mourra jamais.

L'aboliſſement des tournois, les guerres civiles & étrangeres, la défenſe des combats ſinguliers, l'extinction de la magie, du ſort & des enchantemens, le juſte mépris des légendes, en un mot, une nouvelle face que prit la France & l'Europe ſous le regne de Louis XIV. changea la bravoure & la galanterie romaneſque dans une galanterie plus ſpirituelle & plus tranquille. On vint à ne plus goûter les faits inimitables d'Amadis.

Tant de châteaux forcés, de géans pourfendus,
De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus...

On ſe livra aux charmes des deſcriptions propres à inſpirer la volupté de l'amour, à ces mouvemens heureux & paiſibles, autrefois dépeints dans les *romans* grecs du moyen âge ; aux douceurs d'aimer ou d'être aimé, en un mot, à tous ces tendres ſentimens qui ſont décrits dans l'aſtrée de M. d'Urfé.

où dans un doux repos
L'amour occupe ſeul de plus charmans héros...,

Enfin l'on a vu paroître derniérement dans ce royaume un nouveau genre de galanterie hermaphrodite, qui n'eſt certainement pas flatteuſe, ou, pour mieux dire, qui n'eſt qu'un menſonge peu délicat du plaiſir des ſens. (*D. J.*)

ROMANCE, ſ. f. (*Littérat.*) vieille hiſtoriette écrite en vers ſimples, faciles & naturels. La naïveté eſt le caractere principal de la *romance*. Ce poëme ſe

chante ; & la muſique françoiſe, lourde & niaiſe eſt, à ce qui me ſemble, très-propre à la *romance* ; la *romance* eſt diviſée par ſtances. M. de Montgrif en a compoſé un grand nombre. Elles ſont toutes d'un goût exquis, & cette ſeule portion de ſes ouvrages ſuffiroit pour lui faire une réputation bien méritée. Tout le monde ſait par cœur la *romance* d'Alis & d'Alexis. On trouvera dans cette piece des modeles de preſque toutes ſortes de beautés, par exemple, de récit ;

Conſeiller & notaire
Arrivent tous ;
Le curé fait ſon miniſtere,
Ils ſont époux.

de deſcription :

En lui toutes fleurs de jeuneſſe
Apparoiſſoient ;
Mais longue barbe, air de triſteſſe
Les terniſſoient.
Si de jeuneſſe on doit attendre
Beau coloris ;
Pâleur qui marque une ame tendre,
A bien ſon prix.

de délicateſſe & de vérité :

Pour chaſſer de la ſouvenance
L'ami ſecret,
On reſſent bien de la ſouffrance
Pour peu d'effet :
Une ſi douce fantaiſie
Toujours revient
En ſongeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en ſouvient.

de poéſie, de peinture, de force, de pathétique & de rythme :

Depuis cet acte de ſa rage,
Tout effrayé,
Dès qu'il fait nuit, il voit l'image
De ſa moitié ;
Qui du doigt montrant la bleſſure
De ſon beau ſein,
Appelle avec un long murmure,
Son aſſaſſin.

Il n'y a qu'une oreille faite au rythme de la poéſie, & capable de ſentir ſon effet, qui puiſſe apprécier l'énergie de ce petit vers *tout effrayé*, qui vient ſubitement s'interpoſer entre deux autres de meſure plus longue.

ROMANCE, ſ. f. (*Muſique.*) air ſur lequel on chante un petit poëme du même nom, diviſé par couplets, duquel le ſujet eſt pour l'ordinaire quelque hiſtoire amoureuſe & ſouvent tragique. Comme la *romance* doit être écrite d'un ſtyle ſimple, touchant, & d'un goût un peu antique, l'air doit répondre au caractere des paroles ; point d'ornemens, rien de maniéré, une mélodie douce, naturelle, champêtre, & qui produiſe ſon effet par elle-même, indépendamment de la maniere de la chanter. Il n'eſt pas néceſſaire que le chant ſoit piquant, il ſuffit qu'il ſoit naïf, qu'il n'offuſque point la parole, qu'il la faſſe bien entendre, & qu'il n'éxige pas une grande étendue de voix. Une *romance* bien faite, n'ayant rien de ſaillant, n'affecte pas d'abord ; mais chaque couplet ajoute quelque choſe à l'effet des précédens ; l'intérêt augmente inſenſiblement, & quelquefois on ſe trouve attendri juſqu'aux larmes, ſans pouvoir dire où eſt le charme qui a produit cet effet. C'eſt une expérience certaine que tout accompagnement d'inſtrument affoiblit cette impreſſion. Il ne faut, pour le chant de la *romance*, qu'une voix juſte, nette, qui prononce bien, & qui chante ſimplement. (*S*)

ROMANCHE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Dauphiné. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent le Briançonnois du Gréſivaudan, & elle ſe jette dans le Drac, un peu au-deſſus de Grenoble. (*D. J.*)

ROMANCIER, ſ. m. (*Gram. & Littérat.*) auteur qui a compoſé des romans. On donnoit le même nom aux poëtes du dixieme ſiecle.

ROMAND LE, (*Géog. mod.*) pays de la Suiſſe, borné par la Savoie, le Vallais, le pays de Gex & la Franche-Comté. Il eſt poſſédé par les Bernois & les Fribourgeois, ou plutôt preſque entiérement par les Bernois. Sa longueur eſt d'environ 24 lieues, à compter depuis Geneve juſqu'à Morat ; ce qui appartient aux Bernois comprend plus de cent cinquante paroiſſes, & forme treize bailliages, ſans compter ceux d'Orbe & de Grançon, que les Bernois poſſedent par indivis avec les Fribourgeois. (*D. J.*)

ROMANE LANGUE, (*Hiſt. des langues.*) ou *romance*, & par quelques-uns

romans ou *romant* ; c'étoit une langue compoſée de celtique & du latin, mais dans laquelle celle-ci l'emportoit aſſez pour qu'on lui donnât les noms qu'on vient de dire. Ce fut elle qui fut en uſage durant les deux premieres races. Elle étoit nommée *ruſtique* ou *provinciale* par les Romains & par ceux qui leur ſuccederent : ce qui ſemble prouver qu'elle n'étoit parlée que par le peuple & les habitans de la campagne. Les auteurs du roman d'Alexandre diſent cependant qu'ils l'ont traduit du latin en *roman*.

Il y avoit dans la Gaule, lorſque les Francs y entrerent, trois langues vivantes, la latine, la celtique & la *romane* ; & c'eſt de celle-ci ſans doute que Sulpice Severe qui écrivoit au commencement du cinquieme ſiecle, entend parler, lorſqu'il fait dire à Poſthumien : *tu verò, vel celticè, vel ſi mavis, gallicè loquere.* La langue qu'il appelloit *gallicane*, devoit être la même qui dans la ſuite fut nommée plus communément la *romane* ; autrement il faudroit dire qu'il régnoit dans les Gaules une quatrieme langue, ſans qu'il fût poſſible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, & tel qu'il pouvoit ſe parler dans quelque canton de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais quelque tems après l'établiſſement des Francs, il n'eſt plus parlé d'autre langue d'uſage que de la *romane* & de la *tudeſque*.

Le plus ancien monument que nous ayons de la langue *romane*, eſt celui de Louis *le germanique*, auquel répondent les ſeigneurs françois du parti de Charles *le chauve*.

Les deux rois Louis de Germanie & Charles *le chauve* ayant à ſe défendre contre les entrepriſes de Lothaire leur frere aîné, font entr'eux à Strasbourg en 842, un traité de paix, dans lequel ils conviennent de ſe ſecourir mutuellement, & de défendre leurs états reſpectifs avec le ſecours des ſeigneurs & des vaſſaux qui avoient embraſſé leur parti. Du côté de Charles *le chauve*, étoient les ſeigneurs françois habitans de la Gaule, & du côté de Louis, étoient les François orientaux ou germains. Les premiers parloient la langue *romane*, & les germains parloient la langue tudeſque.

Les François occidentaux, ou les ſujets de Charles *le chauve*, ayant donc une langue différente de celle que parloient les François orientaux, ou ſujets de Louis de Germanie, il étoit néceſſaire que ce dernier prince parlât, en faiſant ſon ſerment, dans la langue des ſujets de Charles, afin d'en être entendu dans les promeſſes qu'il faiſoit, comme Charles ſe ſervit de la langue tudeſque pour faire connoître ſes ſentimens aux Germains ; & l'un & l'autre de ces peuples fit auſſi ſon ſerment dans la langue qui lui étoit particuliere.

Nous ne parlerons point des ſermens en langue tudeſque ; il ne s'agit ici que des ſermens en langue *romane*. On mettra d'abord le texte des ſermens, au-deſſous l'interprétation latine, & enfin, dans une troiſieme ligne, les mots françois uſités dans les xij. & xiij. ſiecles, qui répondent à chacun des mots des deux ſermens ; par-là on verra d'un coup-d'œil la reſſemblance des deux langues françoiſes, & leur rapport commun avec le latin.

Serment de Louis, roi de Germanie. La premiere ligne contient les paroles du ſerment ; la ſeconde l'interprétation latine, & la troiſieme le françois du xij. ſiecle.

Pro Deu amur & pro chriſtian poblo
Pro Dei amore & pro Chriſtiano populo
Por Deu amor & por criſtian pople
& noſtro commun ſalvament diſt di
& noſtro communi ſalvamento de iſta die
& noſtre commun ſalvement de ſte di
en avant in quant Deus ſavir &
in abante in quantum Deus ſapere &
en avant en quant Deu ſaveir &
podir me dunat, ſi ſalvarai jo
potire mi donat, ſic ſalvaro ego
poïr me donne, ſi ſalvarai je
ciſt meon fradre Karlo, & in adiudha
eciſtum fratrem Karlum, & in adjutum
ciſt mon frere Karle, & en adiude

er (*a*) in cadhuna cosa si cum om per
ero in quâqueuna causa sic quomodo homo per
serai en cas-cune cose si cum om per
dreit son fradre salvar dist in o
directum suum fratrem salvare debet in hoc
dreict son frere salver dist en o
quid il me altresi fazet & ab Ludher
quid ille mi alterumsic faceret & ab Lotharie
qui il me altresi fascet & a Lothaire
nul plaid nunquam prindrai qui, meon
nullum placitum nunquam prenderoquod, meo
nul plait nonques prendrai qui, par mon
vol, cist meon fradre Karle in damno sit.
volle, escisti meo fratri Karlo in damno sit
voil, acist mon frere Karle en dam seit.

C'est-à-dire : « Pour l'amour de Dieu, » & pour le peuple chrétien en notre » commun salut de ce jour en avant au- » tant que Dieu m'en donne le savoir & » le pouvoir, je déclare que je sauverai » mon frere Charles, ci-présent, & lui » serai en aide dans chaque chose (ainsi » qu'un homme selon la justice doit sau- » ver son frere) en tout ce qu'il seroit » de la même maniere pour moi, & que » je ne ferai avec Lothaire aucun accord » qui par ma volonté porteroit préjudice » à mon frere Charles ci-présent.

Serment des seigneurs françois sujets de Charles le Chauve. La premiere ligne contient les paroles du serment ; la seconde l'interprétation latine, & la troisieme le françois du xij. siecle.

Si Lodhuigs sagrament que son fradre
Si Ludovicus sacramentum quod suus frater
Si Louis le Sagrement que son frere
Karlo jurat, conservat, & Karlus meos
Karlus jurat, conservat, & Karlus meus
Karle jure, conserve, & Karles mon
sendra de suo part non los tanit, si jo
senior de sua parte non illud teneret, si ego
sennor de sue part ne lo tanist, si je
returnar non lint pois, ne jo, ne
retornare non illum inde possum nec ego nec
retourner ne lent pois, ne je, ne
neuls cui jo returnar int pois, in nulla
nullus quem ego retornare inde possum in nullo
nuls cui je retourner ent pois, en nul
aindha contra Loduwig non li (*b*) juer.
adjuto contra Ludovicum non illi fuero.
aïnde contre Louis nun li serai.

C'est-à-dire : « Si Louis observe le ser- » ment que son frere Charles lui jure, » & que Charles, monseigneur de sa part » ne le tint point, si je ne puis détour- » ner Charles de ce violement, ni moi, » ni aucuns de ceux que je ne puis dé- » tourner, ne serons en aide à Charles » contre Louis.

On voit par cet exemple que la *langue romane* avoit déja autant de rapport avec le françois auquel il a donné naissance, qu'avec le latin dont il sortoit. Quoique les expressions en soient latines, la syntaxe ne l'est pas ; & l'on sait qu'une langue est aussi distinguée d'une autre par sa syntaxe que par son vocabulaire, *Mém. de l'acad. des Insc. tom. XVII. & XXVI. in*-4°. (*D. J.*)

ROMANESQUE, adj. (*Gram.*) qui tient du roman. Il se dit des choses & des personnes. Une passion *romanesque* ; des idées *romanesques* ; une tête *romanesque* ; un tour *romanesque* ; un ouvrage *romanesque*.

ROMANESQUE, s. f. sorte de danse. *Voyez* GAILLARDE.

ROMANIE, (*Géog. mod.*) ou *Romélie*, ou *Rumélie*, province de la Turquie européenne, bornée au nord par la Bulgarie, au midi par l'Archipel & la mer de Marmora, au levant par la mer Noire, & au couchant par la Macédoine.

Autrefois par la *Romanie* on entendoit généralement, comme l'a remarqué Selden, tout le pays que possédoient les empereurs grecs, soit dans l'Europe, soit dans l'Asie ou dans l'Afrique. Présentement le mot de *Romanie* désigne en général tout ce que les Turcs possèdent en Europe, & particuliérement la Thrace, la Bulgarie, la Macédoine, la Thessalie, la Grece & quelques autres contrées.

(*a*). Je lis *er* pour *ero*, au lieu de *&*.
(*b*) M. Ducange lit *fuer* pour *fuero*, au lieu de *juer* ou *iuer*.

Le

Le mot *Rumélie* eſt compoſé de *rum*, & du mot grec ἀλλη, comme qui diroit la *Romanie greque*; mais la *Romanie* eſt ordinairement reſtrainte au gouvernement du Beglerbeg de ce pays; gouvernement qui ne s'étend ni ſur la Hongrie, ni ſur les îles de l'Archipel, ni même ſur la Morée, qui fait une partie du revenu de la valideh, c'eſt-à-dire de la ſultane mere de l'empereur. Ce pays ſeroit fertile en blé & en pâturages, ſi les Turcs ſe donnoient la peine de le cultiver; les Grecs y ſont en grand nombre.

Le bacha de *Rumélie* ou *Romanie*, eſt le dix-huitieme entre les gouvernemens beglerbegs, & le plus conſidérable gouvernement des Turcs en Europe. Il fournit au bacha un million cent mille aſpres de revenu. Ce bacha fait ſa réſidence à Sofie, & a ſous lui vingt-quatre ſangiacs. (*D. J.*)

ROMANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la partie orientale du Bergamaſque, ſur une petite riviere qui coule entre le Serio & l'Oglio. Cette ville fait un bon commerce en blé. (*D. J.*)

ROMANOW, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Jéroſlaw, ſur la gauche du Volga, au-deſſus de Jéroſlaw. (*D. J.*)

ROMANS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans une belle plaine du Dauphiné, ſur l'Iſere, à 3 lieues du Rhône, à 10 au ſud-oueſt de Grenoble, & à 112 de Paris. Elle doit ſon origine à un monaſtere fondé dans le ix ſiecle, qui a été ſécularisé, & dont la menſe abbatiale a été unie à l'archevêché de Vienne. Il y a dans cette ville une abbaye de filles, ordre de Cîteaux, fondée en 1532, & pluſieurs couvens de religieux. *Romans* eſt un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Dauphiné. *Long.* 22. 43. *lat.* 45. 7. (*D. J.*)

Les guerres civiles de religion ont preſque ruiné cette ville. Elle eſt aſſez marchande; il y a pluſieurs moulins & manufactures pour la ſoie, qui occupent beaucoup de bras. On remarque un calvaire modélé ſur celui de Jéruſalem, par *Roman* & *Boiſſin*, qui avoient fait le voyage de la Terre-Sainte. François I. y mit la premiere pierre en 1520.

L'égliſe collégiale de S. Barnard fut fondée en abbaye au commencement du neuvieme ſiecle, par Barnard, archevêque de Vienne, ſous la dépendance immédiate du ſiege de Rome, d'où la ville prit le nom de *Roman*; elle fut ſécularisée au dixieme ſiecle. Le ſacriſtain eſt la ſeule dignité: il y a 14 chanoines. D'autres diſent que Barnard acheta, ſur les bords de l'Iſere, un terrein inculte d'une dame appellée *Romana*, d'où ce lieu prit le nom de *Roman*.

Quoi qu'il en ſoit, le fondateur y mourut en 842, & y fut inhumé. Il eſt connu dans notre hiſtoire pour avoir pris part à la révolte des enfans de Louis le Débonnaire, & avoir été dépoſé au concile de Thionville pour ſa prévarication contre ſon roi. Mais après une abſence de quatre ans, il obtint ſa grace de la clémence de l'empereur, rentra dans ſon ſiege, & répara ſa faute par une pénitence éclatante qui l'a fait mettre au nombre des Saints. C'eſt à ſa ſollicitation que le fameux Agobard, de Lyon, ſon ami, compoſa le traité de la *dignité du ſacerdoce*.

On garde dans les archives de cette ville un billet de Louis XI, de 300 livres, qui lui furent prêtées par les habitans, lorſqu'il n'étoit que dauphin, & dans la diſgrace de ſon pere.

Humbert V, général des Dominicains en 1254, mort à Lyon ſimple religieux en 1277, étoit né à *Romans*. C'étoit un ſavant théologien, qui a compoſé pluſieurs ouvrages qu'on ne lit plus.

Le fameux général de Lalli, qui a commandé dans l'Inde, & laiſſé prendre Pondichéri par les Anglois, & qui a été décapité à Paris, étoit né à *Romans*. (*C.*)

ROMARIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *roſmarinus*; genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt fendue en deux parties, & recourbée en arriere; elle a des étamines crochues: la levre inférieure eſt diviſée en trois parties dont celle du milieu eſt concave comme une cuiller. Le calice de cette fleur a deux ou trois pointes. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à

la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

ROMARIN, (*Jardinage.*) *roſmarinus*, arbriſſeau toujours verd & odoriférant, qui vient en Eſpagne, en Italie, dans les provinces méridionales de ce royaume, & dans quelqu'autres pays chauds de l'Europe. Il fait de lui-même un buiſſon fort branchu qui s'étend en largeur & s'éleve peu; cependant quand on le dirige par des ſoins de culture, on peut lui faire prendre huit à dix piés de hauteur. Ses feuilles ſont fermes, longues, étroites, d'un verd foncé en-deſſus, & blanchâtre en-deſſous. Ses fleurs qui ſont petites & d'un bleu pâle, paroiſſent au mois d'Avril. Elles durent long-tems, & ſe renouvellent encore en automne. Cet arbriſſeau porte très-rarement des graines; elles ſont à-peu-près de la forme & de la groſſeur de celle du meurier: le mois d'Août eſt le tems de leur maturité dans les pays chauds.

Le *romarin* ſe multiplie très-aiſément de branches couchées & de boutures. Les premieres ſe font au printems; mais le commencement de Juillet eſt le tems le plus favorable pour faire les boutures d'arbres toujours verds. Quoiqu'on puiſſe faire prendre différentes formes à cet arbriſſeau, il convient ſur-tout à faire des haies qu'on peut tenir à ſix piés de hauteur, & en les taillant réguliérement dans le commencement des mois de Juillet & de Septembre. Elles ſe garniſſent bien & ſont un bon abri pour des parties de jardin que l'on veut tenir chaudement. Cet arbriſſeau eſt un peu délicat pour pluſieurs provinces de l'intérieur de ce royaume, où les hivers rigoureux le font ſouvent périr. Mais on attribue quelquefois au froid un dépériſſement qui n'eſt venu que de caducité. Le *romarin* veut être renouvellé au bout de 10 ou 12 ans qui ſont à-peu-près le terme de ſa durée. On la prolongera conſidérablement en mettant l'arbriſſeau dans un terrein ſec & léger, ablonneux & très-pauvre; il s'y plaira, il y ſera moins ſujet à être mutilé par le froid, & il y ſera des progrès plus rapides que s'il étoit dans une meilleure terre. D'ailleurs, plus il eſt jeune, moins il réſiſte aux gelées. Il eſt un moyen de l'en garantir ſûrement, c'eſt de lui faire prendre racine dans un vieux mur où il réſiſtera à toutes les intempéries du plein air. Il n'exige aucuns ſoins de culture, que d'être arroſé largement ſi l'on veut accélérer ſon accroiſſement.

Cet arbriſſeau peut ſervir à un objet utile. On aſſure que les abeilles recherchent ſes fleurs de préférence, parce qu'elles ſont printanieres, abondantes, de longue durée, & très-odorantes.

On fait entrer auſſi ces fleurs dans les ſachets de ſenteur, dans les pots-pourris, & elles ſont la baſe de l'eau de la reine d'Hongrie. La Médecine en fait uſage à quantité d'égards. On prétend que l'eau où l'on a fait infuſer pendant douze heures des feuilles & des fleurs de cet arbriſſeau, priſe intérieurement, fortifie la mémoire & la vue. La fumée de cette plante deſſéchée eſt des plus propres à purifier l'air, & à chaſſer les mauvaiſes odeurs.

On ne regarde à préſent le *romarin* ordinaire que comme un arbriſſeau trivial & ignoble. Son odeur, quoique aromatique, n'eſt ſupportable qu'aux gens du commun. Cependant il y a des variétés de cet arbriſſeau aſſez belles pour être admiſes dans les collections les plus riches. Voici les différentes eſpeces de *romarin* que l'on connoît à préſent.

1. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites*; c'eſt à cette eſpece qu'on peut appliquer plus particuliérement ce qui a été dit ci-deſſus.

2. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites panachées de jaune*; cette variété a une apparence agréable; ſes feuilles ſont parſemées accidentellement de taches d'un jaune vif, qui font le même aſpect que ſi l'on avoit répandu au haſard quelques paillettes d'or ſur l'arbriſſeau. Sa feuille eſt plus étroite que celle du précédent; il fleurit plutôt, & il eſt un peu plus délicat.

3. *Le romarin à feuilles étroites pana-*

chées de blanc; c'eſt l'eſpece qui a le plus d'agrément; toutes ſes feuilles ſont ſi bien tachées, qu'il ſemble de loin qu'elles ont été argentées. C'eſt le plus beau, le plus rare & le plus délicat des *romarins*.

4. *Le romarin d'Almérie*; il s'éleve moins que le *romarin* commun. Ses feuilles ſont plus petites, plus blanches, & d'une odeur encore moins ſupportable. Ses fleurs qui viennent en épi au haut des branches, ſont d'un violet foncé.

5. *Le romarin à larges feuilles*; cet arbriſſeau ne s'éleve qu'à deux ou trois piés. Ses branches ſont moins ligneuſes que celles du *romarin* commun. Sa feuille eſt plus épaiſſe, plus rude & d'un verd plus foncé. Il eſt extrêmement commun aux environs de Narbonne.

6. *Le romarin panaché à larges feuilles*; il eſt rare & peu connu. *Article de M. D'AUBENTON.*

Article nouveau ſur le Romarin.

§ ROMARIN, (*Bot. Jard.*) en latin, *roſmarinus*; en anglois, *roſmary*; en allemand, *der roſmarin.*

Caractere générique.

La fleur eſt labiée; le calice eſt cylindrique & comprimé au bout; ſon ouverture eſt droite & diviſée en deux; le ſegment ſupérieur eſt entier, l'inférieur eſt fourchu; le tube du pétale dépaſſe le calice; la levre ſupérieure eſt courte & droite, & diviſée en deux parties dont les bords ſont rabattus; la levre inférieure eſt pendante & découpée en trois: on trouve dans la fleur deux étamines formées en alêne, qui ſe penchent vers la levre ſupérieure; elles ſont terminées par des ſommets ſimples; au fond ſe trouve un embryon à quatre cornes, ſurmonté d'un ſtyle de la même forme & longueur que celle des étamines, & ſitué de la même maniere: il eſt couronné d'un ſtygmate aigu: l'embryon ſe partage en quatre ſemences ovales qui mûriſſent au fond du calice.

Eſpeces.

1. *Romarin* à feuilles étroites, rabattues par les bords, & blanches par-deſſous.

Roſmarinus foliis linearibus, marginibus reflexis ſubtùs incanis. Mill.

Garden roſmary with a narrow leaf.

2. *Romarin* à feuilles étroites, obtuſes, vertes des deux côtés.

Roſmarinus foliis linearibus obtuſis, utrimque virentibus. Mill.

Broad leaved wild roſmary.

En Eſpagne, dans la France méridionale, en Italie & en Hongrie, les *romarins* croiſſent en foule dans les ſables, aux lieux pierreux & ſur les rochers qu'ils décorent & d'où ils parfument l'air au loin. C'eſt cette plante dont les fleurs ſe ſuccedent ſi long-tems, qui fournit en Eſpagne une récolte ſi abondante aux abeilles; auſſi n'eſt-il pas rare de trouver juſqu'à deux cens ruches dans un petit presbytere de campagne. Les *romarins* s'élevent à cinq ou ſix piés de haut ſur des tiges boiſeuſes, rigides & aſſez robuſtes; quoiqu'ils ſoient naturels de pays aſſez chauds, ils ſupportent nos hivers en plein air, lorſqu'on les plante dans des terres très-ſeches. Ce n'eſt que dans des terreins ſemblables qu'ils ont toute l'intenſité de leur parfum. On en a vu en Angleterre qui étoient venus d'eux-mêmes ſur de vieilles murailles, & qui y bravoient les plus grands froids, par la raiſon que dans une ſituation ſemblable leurs racines demeuroient très-ſeches; & nous obſerverons en paſſant que la plûpart des plantes aromatiques ne demandent que très-peu d'humidité.

On a une variété au *n°.* 1 dont les feuilles ſont bordées de bleu, & une du *n°.* 2 qui eſt panachée de jaune; la premiere eſt délicate & demande la ſerre; la ſeconde peut être plantée en plein air à un excellent aſpect.

Les *romarins* ſe multiplient par les boutures, qu'il faut planter en avril un peu avant la pouſſée; il faut tranſplanter ces arbriſſeaux vers la fin de ſeptembre ou au printems, lorſque le tems eſt chaud & humide. La plantation du mois de ſeptembre eſt préférable; je crois qu'on peut auſſi la faire avec ſuccès au mois de juillet, lorſque le tems eſt pluvieux. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

ROMARIN, (*Mat. méd.*) les feuilles

& les fleurs de cet arbriſſeau ſont d'uſage en médecine. Les pharmacologiſtes ont donné à cette plante & à ſa fleur le nom d'*anthos*, c'eſt-à-dire *fleur par excellence*, & certes fort arbitrairement. Les feuilles de *romarin* ſont recommandées dans l'uſage intérieur, comme fortifiantes, céphaliques, bonnes contre l'épilepſie & la paralyſie, hyſtériques, apéritives, utiles ſur-tout contre la jauniſſe, contre la leucophlegmatie & la cachexie, *&c.* Ces feuilles ſont preſque abſolument inuſitées dans tous ces cas, & on ne les emploie guere que dans une ſeule préparation magiſtrale deſtinée à l'uſage extérieur, ſavoir le vin aromatique vulgaire, & dans une compoſition officinale, ſavoir le miel de *romarin*, *melanthoſatum*.

Les fleurs de *romarin*, ou pour mieux dire, les calices de ces fleurs ſont de toutes les parties de cette plante aromatique, celles qui contiennent le plus abondamment le principe odorant & une huile eſſentielle lorſqu'on les cueille dans le tems balſamique, qui eſt ici celui où la plus grande partie des fleurs eſt à demi épanouie. On retire de ces fleurs une eau diſtillée qui eſt peu uſitée, une huile eſſentielle dans laquelle on ne reconnoît évidemment que les qualités communes des huiles eſſentielles, un eſprit ardent aromatique très-connu, ſous le nom d'*eau de la reine d'Hongrie*, auquel on ne peut raiſonnablement attribuer auſſi que les qualités génériques des eſprits ardens aromatiques. *Voyez* ESPRIT, *Chymie*, ODORANT, *principe*, & ESPRIT-DE-VIN, *ſous le mot* VIN.

Une conſerve qui eſt regardée comme cordiale, ſtomachique, anti-ſpaſmodique & emmenagogue; & enfin le miel anthoſat, dont nous avons déja parlé, & qui ne s'emploie guere que dans les lavemens carminatifs.

Les fleurs & les ſomnités du *romarin* entrent dans un grand nombre de remedes officinaux compoſés, tant internes qu'externes. (*b*)

ROMATIANA civitas, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Cargna. Baronius, qui croit que c'eſt la ville d'Aquilée, dit qu'elle fut appellée *Romaticia* & *Romana*, ou parce que c'étoit une colonie conſidérable des Romains, ou parce qu'elle avoit été fidele à ſes maitres. Mais Ortelius veut, avec plus de vraiſemblance, que *Romatiana civitas* ſoit le port *Romatinus* de Pline. Dans ce cas, elle pourroit tirer ſon nom du fleuve *Romatinum*, qui mouille la ville de Concordia, & qu'on appelle aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMATINUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Carnia, ſelon Pline, *liv. III. c. xviij.* qui connoît une ville de même nom vers l'embouchure de ce fleuve. La ville pourroit bien être Concordia. A l'égard du fleuve, on le nomme aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMBAILLERE, ſ. f. (*Marine.*) convention de planches qui couvrent le dehors du corps de la galere, & qui ſont attachées avec de grands clous de fer à travers des madriers & des eſtemeraires.

ROMBAVE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, qui donne une gomme très-blanche & dont le bois eſt flexible.

ROMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) nom que l'on donne à Marſeille au turbot. *Voyez* TURBOT.

ROME, (*Géog. anc.*) la ville éternelle. Les anciens auteurs latins l'ont nommée *Urbs*, c'eſt-à-dire *la ville par excellence*, à cauſe du rang qu'elle tenoit ſur toutes les autres villes du monde; le nom de *Rome*, en latin *Roma*, lui a toujours été conſervé. En vain l'empereur Commode voulut lui faire porter le nom de *Colonie commodienne*; en vain le roi des Gothis l'appella *Gothie*; en vain même l'appella-t-on *la ville d'Auguſte*, par flatterie pour ce prince, l'intention de tous les ſouverains qui prétendirent lui donner leurs noms, n'a point été ſuivie par leurs ſucceſſeurs.

Un prince d'une naiſſance incertaine, dit l'abbé de Vertot, nourri par une femme proſtituée, élevé par des bergers, & devenu depuis chef de brigands, jetta les premiers fondemens de cette capitale du monde, dans la quatrieme année de la

ſixieme olympiade, & la ſept cent cinquante-troiſieme avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Il la conſacra au dieu de la guerre, dont il vouloit qu'on le crût ſorti; il admit pour habitans des gens de toutes conditions & venus de différens endroits, Grecs, Latins, Albains & Toſcans, la plûpart pâtres & bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un aſyle qu'il ouvrit en faveur des eſclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des priſonniers de guerre; & il fut de ſes ennemis en faire ſes premiers citoyens.

Il choiſit le mont Palatin pour y placer ſa ville, & il employa toutes les cérémonies ſuperſtitieuſes que les Etruſques avoient introduites pour de ſemblables fondations; il fit attacher à une charrue dont le ſoc étoit d'airain, une vache & un taureau, & leur fit tracer l'enceinte de *Rome* par un profond ſillon. Ces deux animaux, ſymboles des mariages qui devoient peupler les villes, furent enſuite égorgés ſur les autels: tout le peuple ſuivoit la charrue, & pouſſoit en dedans les mottes de terre que le ſoc rejettoit quelquefois en dehors; on ſoulevoit cette charrue, & on la portoit dans les endroits où l'on deſtinoit de faire des portes.

Comme le mont Palatin étoit iſolé, on l'enferma tout entier dans le circuit que l'on traça, & l'on forma une figure à-peu-près quarrée au pié de la montagne; là on creuſa en rond une foſſe aſſez profonde, où tous les nouveaux habitans jetterent un peu de terre des différens pays où ils avoient pris naiſſance, & ce trou reſta en forme d'une eſpece de puits dans la place publique, où ſe tinrent depuis les comices.

Rome fut ainſi formée par des hommes pauvres & groſſiers; on y comptoit environ mille chaumieres; c'étoit, à proprement parler, un village, dont les principaux habitans labouroient la terre ingrate d'un pays ſtérile qu'ils s'étoient partagés; le palais même de Romulus n'étoit conſtruit que de joncs & n'étoit couvert que de chaume.

Chacun avoit choiſi ſon terrein pour bâtir ſa cabane, ſans égard à aucun alignement; c'étoit une eſpece de camp de ſoldats, qui ſervoit d'aſyle à des avanturiers, la plûpart ſans femmes & ſans enfans, que le deſir de faire du butin avoit réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que ſortirent les conquérans de l'univers, dit à ce ſujet l'écrivain des *révolutions de la république romaine.*

Il nous faut prendre de la ville de *Rome*, dans ſes commencemens, l'idée que nous donnent les villes de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les beſtiaux & les fruits de la campagne. Les noms anciens des principaux lieux de *Rome*, ont tous du rapport à cet uſage; cette ville n'avoit pas même de rues, ſi l'on n'appelle de ce nom la continuation des chemins qui y aboutiſſoient. En un mot, juſqu'à la priſe de *Rome* par les Gaulois, cette ville n'étoit en partie qu'un amas informe de hutes ſéparées.

Telle eſt la peinture que nous font les hiſtoriens des commencemens de cette capitale du monde, qui ne fut jamais plus digne de commander à l'univers, que quand la pauvreté y conſerva l'amour des vertus civiles & militaires. Ce furent ces illuſtres laboureurs, qui en moins de cinq cens ans, aſſujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, défirent des armées prodigieuſes de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinerent la puiſſance formidable de Carthage.

A peine cette ville naiſſante fut-elle élevée au-deſſus de ſes fondemens, que ſes habitans ſe preſſerent de donner quelque forme au gouvernement; leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'empire, & pour y parvenir ils établirent une eſpece de monarchie mixte, & partagerent la ſouveraine puiſſance entre le chef ou le prince de la nation, un ſénat qui lui devoit ſervir de conſeil, & l'aſſemblée du peuple; Romulus le fondateur de *Rome*, en fut élu le premier roi; il fut reconnu en même-tems pour le chef de la religion, le ſouverain magiſtrat de la ville, & le général né de l'état.

Ses ſucceſſeurs aggrandirent beaucoup la ville de *Rome*; le mont-Celius y fut ajouté par Tullus; le Janicule & l'Aventin, par Ancus; le Viminal, le Quirinal, &

l'Eſquilin, par Servius Tullius; ce qui occaſionna le nom célebre de *Septicollis*, qu'on donna à cette ville, à cauſe des ſept collines ſur leſquelles elle étoit bâtie.

Une des cauſes de ſa proſpérité, c'eſt que ſes rois furent tous de grands perſonnages; on ne trouve point ailleurs, dans les hiſtoires, une ſuite non-interrompue de tels hommes d'état, & de tels capitaines, comme M. de Monteſquieu l'a remarqué le premier. Les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de ſa puiſſance, ont été faits ſous les rois. On peut voir l'étonnement de Denis d'Halicarnaſſe, *Ant. rom. l. III.* ſur les égoûts faits par Tarquin; & ces égoûts ſubſiſtent encore.

On ſait que quelques années avant le déſaſtre de *Rome* par les Gaulois, les tribuns du peuple avoient voulu partager le ſénat & le gouvernement de la république entre les deux villes de Véies & de *Rome*; après le ſaccagement de cette derniere, les mêmes tribuns penſerent à faire abandonner tout-à-fait *Rome* détruite, à tranſporter à Véies le ſiege de l'état, & à en faire la ſeule capitale. Le peuple ſembloit aſſez diſpoſé à prendre ce parti, mais Camille l'emporta ſur la faction des tribuns, & d'un conſentement unanime, il fut arrêté qu'on rétabliroit la ville de *Rome*.

On rebâtit les temples ſur les mêmes fondemens; enſuite on répara les ruines des maiſons particuliéres; le tréſor public y contribua du ſien, & les édiles furent chargés de régler & de hâter les ouvrages; on fit marché avec des entrepreneurs, qui s'obligerent d'édifier les maiſons dans l'année; le tréſor public fournit la charpente & le baudeau pour couvrir les toits; il y eut ordre à tous les propriétaires des campagnes, d'y laiſſer fouir des carrieres, & de ſouffrir qu'on en enlevât gratuitement les pierres. Enfin tous les Romains mirent la main à l'œuvre, & nul ne fut exempt des travaux; précédemment les égoûts publics ne paſſoient que ſous les rues; on bâtit alors indifféremment ſur leurs voûtes qui ſervirent de fondemens, & par-là les égoûts eurent leurs cours ſous les maiſons particulieres.

Cependant la précipitation fit tort à la ſeconde conſtruction de *Rome*; les rues demeurerent étroites & mal alignées; il eſt vrai que ſur la fin de la république, & ſur-tout ſous Auguſte, *Rome* étant devenue la capitale du monde, la magnificence augmenta dans les temples, dans les palais, & dans les maiſons des citoyens; mais cette nouvelle décoration ne réforma pas les défauts du plan ſur lequel on avoit rétabli la ville après ſa premiere conſtruction: les choſes changerent bientôt après.

L'incendie de *Rome*, qui dura ſous le regne de Néron ſix jours & ſix nuits, la réduiſit preſque en cendres, & de quatorze quartiers de la ville, quatre ſeulement furent épargnés; tous les ſoins, dit Tacite, que ſe donna l'empereur, pour le ſoulagement du peuple affligé, furent inutiles à ſa réputation; on l'accuſa longtems d'avoir été lui-même l'auteur de l'embraſement. Quoi qu'il en ſoit, Néron ſe ſervit des ruines de ſa patrie pour faire éclater ſa magnificence; il ordonna que ſans garder l'ordre ancien, ni laiſſer la liberté aux particuliers de bâtir à leur fantaiſie, comme ils avoient fait juſqu'alors, on tirât au cordeau de grandes rues, on élargît les places, on environnât les quartiers de portiques que l'empereur ſe chargea de conſtruire à ſes dépens, comme auſſi de faire enlever les démolitions & les décombres.

Le même Néron voulut que les maiſons fuſſent voûtées juſqu'à une certaine hauteur, & bâties d'une pierre qui réſiſte au feu; il preſcrivit encore que les particuliers ne tireroient point l'eau publique à leurs uſages, afin que l'on eût des réſervoirs auxquels on pourroit avoir recours en cas d'incendie, & que chaque maiſon ſeroit ſéparée l'une de l'autre ſans un mur mitoyen; il bâtit pour lui-même un palais moins ſuperbe par la dorure, que le luxe avoit déja rendue commune, que par les champs, les lacs, les forêts, & les campagnes dont il étoit accompagné. On peut voir une courte deſcription de ce palais, au *mot* MAISON DORÉE.

Les ordonnances de l'empereur, outre l'utilité publique, apporterent un embelliſſement particulier à la nouvelle ville;

quelques-uns croyoient pourtant que les anciens bâtimens étoient plus sains, ou du moins plus commodes pour le peuple, parce que les rues étant plus étroites, la hauteur des maisons garantissoit des rayons du soleil, qui ne trouvoient plus d'obstacle par la maniere dont on venoit de bâtir.

Il nous reste quelques descriptions de la ville de *Rome*(*a*), telle qu'elle se trouvoit vers le siecle des empereurs Valentiniens & Valens; & dans ce tems-là elle étoit partagée en quatorze régions, dont nous avons une description attribuée à P. Victor. *Voyez* RÉGION DE ROME. C'est un article qui sert de supplément à celui-ci, & qui nous met en état de passer à la description de *Rome* moderne.

Quant aux autres détails qui concernent l'ancienne *Rome*, on les trouvera dans ce Dictionnaire sous leurs divers articles particuliers; il seroit superflu d'en faire ici l'énumération. Je passe à *Rome* moderne, la ville du monde qui intéresse le plus la curiosité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROME *moderne*, (*Géogr. mod.*) c'est toujours la plus fameuse ville de l'univers, quoique l'empire romain soit détruit. On sait qu'elle est située sur le Tibre, environ à 155 lieues de Turin, à 300 de

(*a*) Montaigne disoit « qu'on ne voyoit rien de *Rome* que le ciel sous lequel elle avoit esté assise, » & le plant de son gîte; que cette science qu'il en avoit, estoit une science abstraite & contemplative, » de laquelle il n'y avoit rien qui tumbat sous les sens; que ceux qui disoient qu'on y voioit au moins » les ruines de *Rome*, en disoient trop: car les ruines d'une si épouvantable machine, rapporteroient » plus d'honneur & de révérence à sa mémoire; ce n'étoit rien que son sépulcre. Le monde, ennemi » de sa longue domination, avoit premièrement brisé & fracassé toutes les pieces de ce corps admi- » rable; & parce qu'encore tout mort, renversé, desfiguré, il lui faisoit horreur, il en avoit ense- » veli la ruine mesmes; que ces petites montres de sa ruine qui paressent encore au-dessus la bierre » c'estoit la fortune qui les avoit conservées pour le tesmoignage de cette grandeur infinie que tant » de siecles, tant de feux, la conjuration du monde réitérée à tant de fois à sa ruine n'avoit peu uni- » versalement esteindre; mais qu'il estoit vraisamblable que ces membres desvisagés qui en restoient, » c'estoient les moins dignes, & que la furie des ennemis de cette gloire immortelle, les avoit portés » premièrement à ruiner ce qu'il y avoit de plus beau & de plus digne. Que les bastiments de cette » *Rome* bastarde qu'on aloit asture atachant à ces masures antiques, quoiqu'ils eussent de quoy ravir » en admiration nos siecles présents, lui faisoient resouvenir proprement des nids que les moineaux » & les corneilles vont saspendant en France aus voutes & parois des églises que les Huguenots » viennent d'y démolir. Encore creignoit-il à voir l'espace qu'occupe ce tumbeau qu'on ne le recon- » nut pas tout & que la sépulture ne fut elle-mesmes pour la plusipart ensevelie; que cela, de voir une » si chetifve descharge comme de morceaus de tuiles & pots cassés estre anciennement arrivée à un » monceau de grandeur si excessive (C'est le *monte Testaceo.*) qu'il égale en hauteur & largeur plu- » sieurs naturelles montaignes (car il le comparoit en hauteur à la Motte de Gurson & l'estimoit dou- « ble en largeur) c'estoit une expresse ordonnance des destinées, pour faire santir au monde leur » conspiration à la gloire & prééminance de cette ville, par un si nouveau & extraordinaire tesmoi- » gnage de sa grandeur. Il disoit ne pouvoir aisément faire convenir, vu le peu d'espace & de lieu, » que tiennent aucun de ces sept monts, & notamment le plus fameux, come le *Capitolin* & le *Palatin*, » qu'il y ranjat un si grand nombre d'édifices. A voir seulement ce qui reste du temple de la » Paix, le long du *Forum Romanum*, duquel on voit encores la chute toute vifve, comme d'une » grande montaigne, dissipée en plusieurs horribles rochiers, il ne semble que deux tels bastiments » peussent *tenir* en toute l'espace du mont du capitole, où il y avoit bien 25 ou 30 temples, outre » plusieurs maisons privées.

» Mais à la vérité plusieurs conjectures qu'on prent de la peinture de cette ville ancienne, n'ont » guiere de verisimilitude; son plant mesmes estant infiniment changé de forme, aucuns de ces vallons » estant comblés, voire dans les lieux les plus bas qui y fussent, comme, pour exemple, au lieu » de *Velabrum*, qui, pour sa bassesse, recevoit l'esgout de la ville & avoit un lac, s'estant eslevé » des mons de la hauteur des autres mons naturels qui sont autour de-là; ce qui se faisoit par le tas » & monceaux des ruines de ces grands bastimens. Et le *Monte Savello* n'est autre chose que la ruine » d'un partie du téatre de Marcellus. Il croioit qu'un ancien Romain ne sçauroit reconnoistre l'assiette » de sa ville quand il la verroit. Il est souvent avenu qu'après avoir fouillé bien avant en terre, on ne » venoit qu'à rencontrer la teste d'une fort haute colonne, qui estoit encore en pied au-dessous.

» On n'y cherche point d'autres fondemens aus maisons que des vielles masures ou voutes, comme » il s'en voit au-dessous de toutes les caves ni encore l'appui du fondement ancien: ni d'un mur qui » soit en son assiette, mais sur les brisures mesmes des vieux bastimens, comme la fortune les a logé, » en se dissipant, ils ont planté le pied de leurs palais nouveaux, comme sus de gros lopins de » rochiers fermes & assurés. Il est aisé à voir que plusieurs rues sont à-plus de trente pieds profond » au-dessous de celle d'a cette heure. »

Madrid, à 330 au ſud-eſt de Paris, à 340 d'Amſterdam, à 310 nord-oueſt de Conſtantinople, & à 190 ſud-oueſt de Vienne. *Long.* ſuivant Caſſini & Bianchini, 30. 10'. 30". *Latit.* 41. 54. ſelon Gréave, 41. 46. La différence des méridiens entre Paris & *Rome*, eſt de 10. 19. 30. dont *Rome* eſt plus orientale que Paris.

Rome eſt non-ſeulement aujourd'hui la capitale de l'Italie dans l'état de l'Egliſe, mais elle eſt encore à plus d'un égard, la capitale de tous les royaumes catholiques, puiſque chacun d'eux a le droit d'y nommer un miniſtre, & que leurs cauſes eccléſiaſtiques, & même leurs cauſes temporelles, y ſont jugées par le tribunal de la Rote, compoſé de juges de chaque nation. Dans cette ville,

Près de ce capitole, où regnoient tant d'allarmes,
Sur les pompeux débris de Bellone & de Mars,
Un Pontife eſt aſſis au trône des Céſars,
Des prêtres fortunés foulent d'un pié tranquille
Les tombeaux des Catons, & la cendre d'Emile;
Le trône eſt ſur l'autel, & l'abſolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le ſceptre & l'encenſoir.

Voltaire.

La différence eſt néanmoins bien grande entre *Rome* ancienne, & *Rome* moderne; je ne dirai pas avec Vopiſcus, qui vivoit ſous l'empire de Dioclétien, que les murailles de l'ancienne *Rome* avoient un circuit de cinquante milles, parce que je crois que c'eſt une faute des copiſtes; je ne ſuis pas moins éloigné d'adopter les extravagantes éxagérations de Voſſius, qui donne à l'ancienne *Rome* pluſieurs millions d'habitans; mais en ſuppoſant qu'elle fût à-peu-près auſſi peuplée que peut l'être Paris, il eſt certain que *Rome* moderne n'a pas cent quarante mille ames.

On ne comptoit à la fin du dix-ſeptieme ſiecle, par un dénombrement qui fut imprimé, que cent trente-cinq mille habitans dans cette ville, en y comprenant les Juifs, & ce calcul ſe trouvoit encore vérifié par les regiſtres des naiſſances. Il y naiſſoit, année commune, trois mille ſix cens enfans; ce nombre de naiſſances multiplié par 34, donne toujours à-peu-près le total des habitans, ſavoir environ cent vingt-cinq mille, outre les dix mille Juifs.

Il réſulte de cette obſervation que *Rome* eſt ſix fois moins peuplée que Paris, & ſept fois moins que Londres; elle n'a pas la moitié d'habitans que contient Amſterdam, & en eſt encore plus éloignée proportionnellement du côté de l'opulence, & la connoiſſance des arts qui la produiſent; elle n'a ni vaiſſeaux, ni manufactures, ni trafic. Il eſt vrai que depuis le pontificat de Jules II. & de Léon X. *Rome* a été le centre des beaux arts, juſqu'au milieu du dernier ſiecle; mais bientôt, dans quelques-uns, elle fut égalée, & dans d'autres ſurpaſſée par notre capitale. Londres a auſſi ſur elle autant de ſupériorité par les ſciences que par les richeſſes & la liberté; les palais ſi vantés de *Rome* ſont inégalement beaux, & généralement mal entretenus; la plûpart des maiſons des particuliers ſont miſérables; ſon pavé eſt très-mauvais, les pierres petites & ſans aſſiete; ſes rues vilaines, ſales & étroites, ne ſont balayées que par la pluie qui tombe rarement.

Cette ville, qui fourmille d'égliſes & de couvens, eſt preſque déſerte à l'orient & au midi. Qu'on lui donne tant qu'on voudra douze milles de tour, c'eſt un circuit rempli de terres incultes, de champs & de jardins, qu'on appelle *vignes*. Ceux du Vatican & du derriere de S. Pierre, occuppent plus d'un tiers de la partie nommée le *bourg*, & tout ce qui eſt à l'occident de la Longara juſqu'au Tibre, ne préſente encore que des jardins, & des lieux vuides d'habitans. Ainſi, l'on a eu raiſon de dire, que les ſept collines qui faiſoient autrefois ſa décoration, ne lui ſervent plus que de tombeaux.

Hæc, dum viva, ſibi ſeptem circumdedit arces
Mortua nunc ſeptem contegitur tumulis.

Cependant cette *Rome* dépeuplée, foible par elle-même, ſans fortifications, ſans troupes & ſans généraux, eſt toujours la ville du monde la plus digne de curioſité, par une infinité de précieux reſtes d'antiquités, & des chef-d'œuvres des modernes, en architecture, en peinture & en ſculpture.

Entre les reſtes de l'ancienne *Rome*, la grandeur de la république éclate principalement dans les ouvrages néceſſaires, comme les grands chemins, les aqueducs

&

& les ponts de la ville. Au contraire la magnificence de *Rome* ſous les empereurs, ſe manifeſte dans les ouvrages qui concernoient plutôt l'oſtentation ou le luxe, que l'utilité publique ; tels ſont les bains, les amphithéâtres, les cirques, les obéliſques, les colonnes, les mauſolées, les arcs de triomphe, *&c.* car ce qu'ils joignoient aux aqueducs, étoit plutôt pour fournir leurs bains & leur naumachie, & pour embellir la ville par des fontaines, que pour quelque beſoin effectif. Ces divers reſtes ont été ſi amplement décrits par quantité de voyageurs & d'autres écrivains, dont les meilleurs ouvrages ont été recueillis dans la vaſte collection de Gronovius, qu'il eſt difficile de rien dire de neuf ſur un ſujet ſi rebattu. Cependant, il y a tant de choſes remarquables dans un champ ſi ſpacieux, qu'il eſt difficile de les conſidérer ſans faire différentes réfléxions, ou ſelon ſon génie, ou ſelon les études que l'on a cultivées.

En général parmi les antiquités de *Rome*, les anciennes ſtatues ſont l'objet qui a le plus de partiſans, à cauſe de l'excellence de l'ouvrage. On eſt enchanté de voir les viſages de gens illuſtresqu'on connoît tantdans l'hiſtoire. On aime à conſidérer la reſſemblance qui ſe trouve entre les figures des divinités du paganiſme, & les deſcriptions que les poëtes nous en ont données, ſoit que les poëtes aient été les copiſtes de la ſculpture greque, ſoit que la ſculpture ait pris ſes ſujets dans les poëtes. *Rome*, maîtreſſe de l'univers, raſſembla dans ſon ſein les plus beaux morceaux de la Grece.

Quoique les ſtatues qui ont été trouvées parmi les débris de l'ancienne *Rome*, ſurprennent par leur nombre prodigieux, il ne faut point douter qu'il n'y ait encore ſous terre de grands tréſors en ce genre. Il y a pluſieurs endroits qui n'ont jamais été viſités. On n'a point touché à une grande partie du mont Palatin ; & comme c'étoit autrefois le ſiége du palais de l'empereur, on peut préſumer qu'il n'eſt pas ſtérile en richeſſes de ce genre.

Il y a des entrepreneurs à *Rome* qui achetent volontiers le droit de fouiller des champs, des jardins ou des vignobles. Ils payent l'étendue de la ſurface qu'ils ont à creuſer ; & après l'eſſai, comme on fait en Angleterre pour les mines de charbon, ils remuent les endroits qui promettent davantage, & ſouvent avec ſuccès. S'ils ſont trompés dans leur attente, ils gagnent ordinairement aſſez de briques & de décombres pour ſe rembourſer des frais de leurs recherches, parce que les Architectes eſtiment plus ces matériaux anciens, que les nouveaux. Mais on croit, ſur-tout à *Rome*, que le lit du Tibre eſt le grand magaſin de toutes ces ſortes de tréſors ; cette opinion eſt ſi générale, que les Juifs ont autrefois offert au pape de nettoyer cette riviere, pourvu qu'ils euſſent ſeulement ce qu'ils y trouveroient. Ils propoſerent de faire un nouveau canal dans la vallée près de Ponte-Molle, pour recevoir les eaux du Tibre, juſqu'à ce qu'ils euſſent vuidé & nettoyé l'ancien. Il falloit accepter une propoſition ſi favorable ; le pape la refuſa par une vaine terreur ; il eſt certain que la ville de *Rome* recevroit un grand avantage d'une telle entrepriſe, qui releveroit les bords du Tibre, & remédieroit à ſes fréquens débordemens.

Rome offre un autre ſpectacle curieux, c'eſt la grande variété des colonnes de marbre dont elle eſt remplie, & qui ont été tirées d'Egypte ou de la Grece. On conçoit la difficulté qu'on a dû éprouver pour les tailler & leur donner la forme, la proportion & le poli. Je ſais que quelques modernes condamnent la proportion & la forme de ces colonnes ; mais les anciens ſachant que le but de l'architecture eſt principalement de plaire à l'œil, s'attachoient à remplir ce but ; c'étoit un effet de l'art, & de ce que les Italiens appellent *il guſto grande* ; ils conſidéroient toujours l'aſſiette d'un bâtiment, s'il étoit haut ou bas, dans une place ouverte ou dans une rue étroite, & ils s'écartoient plus ou moins des regles de l'art, pour s'accommoder aux diverſes diſtances & élevations, d'où leurs ouvrages devoient être regardés.

Je mets au rang des colonnes de *Rome*, tous les obéliſques qui ſont dans cette capitale, & qui y ont été apportés d'E-

gypte. Tel eſt l'obéliſque qui eſt au milieu de la place qui fait face à S. Pierre de *Rome*, & celui qui eſt vis-à-vis de S. Jean de Latran. Sixte-quint a la gloire de les avoir tous deux fait relever. *Voyez* OBÉLISQUE.

Le ponte *Sant' Angelo*, par où quelques voyageurs ont commencé à décrire la ville de *Rome*, eſt celui qu'on appelloit anciennement *Pons-Ælius*, du nom de l'empereur Ælius Adrianus, qui le fit bâtir; & il a pris celui de *ponte Sant' Angelo*, qu'il porte aujourd'hui, à cauſe que S. Grégoire le Grand, étant ſur ce pont, vit, à ce qu'on dit, un ange ſur le *moles Adriani*, qui remettoit ſon épée dans le fourreau, après une grande peſte qui avoit déſolé toute la ville. En jettant les yeux ſur la riviere, on découvre à gauche les ruines du pont triomphal, par-deſſus lequel tous les triomphes paſſoient pour aller au capitole; ce qui fit que ce paſſage en demeura plus libre, & que par un décret du ſénat, il fut défendu aux payſans & aux laboureurs.

Le château S. Ange eſt au bout du ponte Sant-Angelo; c'eſt ce qu'on appelloit *moles Adriani*, parce que l'empereur Adrien y avoit été enterré; c'eſt dans ce château qu'on met les priſonniers d'état; & que Sixte V. dépoſa cinq millions, avec une bulle qui défend de s'en ſervir ſans une preſſante néceſſité; apparemment que quelques-uns de ſes ſucceſſeurs ſe ſont trouvés dans ce cas; car les cinq millions de Sixte V. n'exiſtent plus. On arrive bientôt après à la place de S. Pierre, & à l'égliſe de même nom, qui paſſe pour le plus vaſte & le plus ſuperbe temple du monde. *Voyez* S. PIERRE *de Rome*.

Le palais du Vatican eſt tout joignant l'égliſe de S. Pierre, & c'eſt grand dommage; car ſi l'égliſe étoit iſolée, & qu'on la pût voir de tous côtés en champ libre, l'effet en ſeroit bien plus beau. Le Vatican eſt un édifice auſſi vaſte qu'irrégulier. *Voyez* VATICAN.

Ce palais a une bibliotheque magnifique, groſſie par celle de Heidelberg, & par la bibliotheque du duc d'Urbin. Il y a dans cette bibliotheque un volume de lettres de Henri VIII. à Anne de Boulen; il ſeroit à ſouhaiter que celles de Anne de Boulen à Henri VIII. y fuſſent auſſi; car on en connoît quelques-unes qui ſont admirables. Parmi les manuſcrits des derniers ſiecles, on y trouve quelques lettres que des cardinaux s'écrivoient, & dans leſquelles ils ſe traitoient de Meſſer-Pietro, Meſſer-Julio, ſans autre cérémonie. Leur ſtyle a bien changé depuis; mais comme l'article de la bibliotheque du Vatican ſe trouve déjà fait dans ce Dictionnaire, je ſuis diſpenſé de plus grands détails à cet égard. *Voyez le mot* BIBLIOTHEQUE.

Près de l'égliſe de S. Pierre eſt l'hôpital du S. Eſprit, l'un des plus beaux de l'Europe par ſa grandeur & par ſon revenu. Il y a, dit-on, juſqu'à mille lits pour les malades, & un prélat qui gouverne toute la maiſon. C'eſt une eſpece de mont de piété, où l'on porte ſon argent en dépôt; & comme il y a toujours quelques millions de ſuperflu, l'hôpital en fait profiter le relai à ſes riſques, & ce profit eſt beaucoup plus que ſuffiſant pour les dépenſes dont l'hôpital eſt chargé.

De l'hôpital du S. Eſprit, on paſſe à l'égliſe de S. Onuphre, où l'on voit le tombeau du Taſſe. Un peu plus loin eſt la villa Pamphilla, maiſon de plaiſance ornée de ſtatues & de tableaux, entre leſquels on diſtingue S. Pierre attaché en croix, & la converſion de S. Paul, par Michel-Ange.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Pancrace, on voit ſur la route l'égliſe des cordeliers appellée *San-Pietro-Montorio*, dont le grand autel eſt embelli d'un tableau de la transfiguration de Notre Seigneur, par Raphaël. Du haut de la montagne où eſt San-Pietro-Montorio, & qui fut anciennement le janicule, on a la vue de toute la ville; c'eſt ici qu'étoit le tombeau de Numa Pompilius.

L'égliſe de Santa-Maria-Tranſtevere n'eſt pas loin, & c'eſt la premiere qui ait été bâtie à *Rome*, au rapport de Baronius. Elle occupe la place des *Tabernæ Meritoriæ*, où les anciens Romains donnoient tous les jours la pitance aux ſoldats eſtropiés.

On va enſuite vers l'île de S. Barthélemy, nommée anciennement *inſula Tiberina*. Elle ſe forma dans ce lieu-là, lorſque Tarquin le ſuperbe eut été chaſſé de *Rome*. Comme on arracha les blés qu'il avoit fait ſemer au-tour de *Rome*, on les jetta dans le Tibre avec les racines, en ſorte que la terre qui y étoit attachée, ayant arrêté l'eau dans l'endroit où elle étoit bâtie, la bourbe s'y amaſſa inſenſiblement, & il s'en fit peu-à-peu une île.

On ſort de cette île par le pont de quatre tentes, nommé anciennement *pons Fabricius*, qui la joint avec la ville, & à main droite eſt le pont appellé *pons Sublicius*, à l'entrée duquel Horacius Coclès ſoutint lui ſeul les efforts de l'ennemi, tandis qu'on rompoit ce pont derrierre lui; après quoi il ſe jetta dans la riviere, & ſe ſauva à la nage. Ce pont étoit alors de bois, & Æmilius le fit faire de pierre. C'eſt de ce pont que l'empereur Héliogabale fut précipité dans la riviere avec une pierre au col.

Au ſortir du pont, on voit la porte de derriere du quartier des Juifs, qui demeurent dans un coin de la ville, où toutes les nuits on les renferme à la clé. Ils n'éprouvent point cette ignominie en Allemagne, en Angleterre, ni en Hollande. A quelque diſtance de leurs ſynagogues, on voit à main gauche le palais du prince Savelli, bâti ſur les ruines du théâtre de Marcellus, qu'Auguſte fit élever en l'honneur de ſon neveu. Plus loin eſt le grand égoût de *Rome*, qui ſe décharge dans le Tibre, & qu'on appelloit *Cloaca magna*. Tarquinius Priſcus le fit bâtir de pierre de taille. Une charrette y peut aiſément entrer, & il y a pluſieurs canaux voûtés par où s'écoulent les immondices. Cet ouvrage eſt un de ceux qui marquent le plus quelle a été la grandeur de la vieille *Rome*.

Du mont Aventin on va à la porte de S. Paul, & on voit en chemin la petite montagne ou colline qu'on appelle communément *il Doliolo*, ou le *monte Teſtaccio*, la montagne des pots caſſés, nom qui vient peut-être de la quantité prodigieuſe de vaſes de terre qu'on faiſoit à *Rome* pour les gens de médiocre condition pendant tout le tems que dura l'uſage de brûler les morts, & l'on jettoit dans cet endroit-là tous les débris de ces vaſes.

En approchant de la porte de S. Paul, on apperçoit le mauſolée de Caïus Ceſtius; monument fort ſingulier, ſoit pour ſon ancienneté, ſoit pour les peintures en ſtuc blanc dont il étoit décoré. *Voyez* PYRAMIDE *de Ceſtius*.

Après que l'on a paſſé la porte de S. Paul, anciennement *porta Tergemina*, ou *Oſtienſis*, on va à l'égliſe du même nom, & qui a été bâtie par Conſtantin. Cette égliſe eſt en forme de croix, & a 477 piés de long ſur 258 de large; quatre rangs de piliers ronds qui forment le nombre de cent, la ſoutiennent; ils ſont d'un marbre blanc, & on prétend qu'ils ont été tirés des bains d'Antonius.

A environ deux milles de-là ſont les ruines du *prætorium*. C'étoit le lieu où la garde prétorienne de l'empereur logeoit: il étoit hors de la ville, afin que les ſoldats n'y commiſſent aucun déſordre, & qu'ils puſſent ſouvent faire l'exercice dans le cirque de Caracalla, qui étoit au voiſinage. Ce cirque bâti par cet empereur, eſt le plus entier de ceux qui reſtent aujourd'hui à *Rome*. On y voit le lieu que les Romains nommoient *carceres*, d'où partoient les chariots qui couroient dans le cirque, & celui où étoit l'aiguille appellée *meta*; au bout de ce cirque délabré eſt un vieux temple rond, & un autre petit qui lui ſert comme d'entrée. Ce dernier étoit le temple de la Vertu, & l'autre celui de l'Honneur. Ils étoient joints enſemble, parce qu'on ne peut acquérir de l'honneur que par la vertu.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Sébaſtien, autrefois *porta Capena*, on voit le couvent de S. Dominique, bâti dans le lieu qui s'appelloit autrefois *Piſcina publica*, parce que tout le peuple de *Rome* venoit s'y baigner.

De-là on va à la porte Latine, d'où l'on ſe rend à l'égliſe S. Jean de Latran, regardée comme la premiere égliſe patriarchale de *Rome*. C'eſt dans cette égliſe que le pape nouvellement élu, prend poſſeſſion de ſon patriarchat. Les pontifes de *Rome* demeuroient autrefois dans le palais voiſin; ce n'eſt que depuis leur

retour d'Avignon qu'ils ont choiſi leur demeure au Vatican, & dans les chaleurs de l'été, à Monte-Cavallo. Sixte V. après avoir réparé le palais de Latran, fit une bulle pour obliger ſes ſucceſſeurs à y demeurer d'après ſon exemple, trois mois de l'année; mais ſes ſucceſſeurs en ont appellé à eux-mêmes, & ont fixé leur demeure au Vatican ou à Monte-Cavallo.

L'égliſe de Latran eſt ſous la protection de l'empereur & du roi de France, qui lui a donné l'abbaye de Clérac, dont elle jouit encore aujourd'hui. Cette égliſe eſt vaſte, & a des niches que l'on dit avoir été conſtruites ſur les deſſins de Michel-Ange; ces niches renferment des ſtatues, dont les quatre plus belles ont été faites par des ſculpteurs françois.

En paſſant le long de la muraille de l'ancien aqueduc de Clodius, on arrive à la villa du duc Marhéi, maiſon de plaiſance toute remplie d'antiquités curieuſes, parmi leſquelles on remarque les ſtatues de Brutus & de ſa femme Porcia, d'une ſeule piece; celle de Cléopâtre, celle d'Hercule, celle de trois petits garçons qui s'embraſſent l'un l'autre en dormant; & la tête de Cicéron. Dans un autre corps de logis, ſont la belle ſtatue d'Andromede expoſée aux monſtres marins, une autre ſtatue d'Apollon fuyant Marſias, & la ſtatue d'un ſatyre qui tire une épine de ſon pié.

De ce lieu-là on deſcend vers l'ancien amphithéâtre nommé *Coliſée*, à cauſe d'un coloſſe qui étoit auprès. C'eſt une des plus rares pieces de l'antiquité, mais dont il ne reſte que des ruines; Veſpaſien le commença, & Domitien l'acheva. Il eſt ſurprenant que l'on ait pu élever des pierres d'une auſſi prodigieuſe groſſeur, que celles dont ce bâtiment étoit compoſé. Martial en parle en ces termes:

Hic ubi conſpicui venerabilis amphiteatri
Erigitur moles, ſtagna Neronis erant.

Ce prodigieux amphithéâtre étoit de figure ronde en dehors, quoique l'arene fût ovale. Il contenoit quatre-vingt-cinq mille ſpectateurs, & étoit quatre fois plus grand que l'amphithéâtre de Vérone; les colonnes du troiſieme ordre & les pilaſtres du quatrieme, avoient le chapiteau corinthien.

On voit encore près de cet amphithéâtre, les maſures de briques qui compoſoient autrefois la belle fontaine qu'on appelloit *meta ſudans*; elle fourniſſoit de l'eau à ceux qui ſe trouvoient à ces ſpectacles. La façade étoit revêtue de marbre; & ſur le haut il y avoit une ſtatue de cuivre qui repréſentoit Jupiter. L'arc triomphal de Conſtantin eſt aux environs du coliſée. Il eſt aſſez bien conſervé, mais il y a quelques ſtatues dont on a enlevé les têtes; & on en accuſe Laurent de Médicis, qui à ce qu'on dit, les fit porter à Florence. Les connoiſſeurs remarquent que les bas-reliefs de ce monument ne ſont pas d'égale beauté; ce qui fait ſoupçonner que les meilleurs morceaux furent empruntés quand on l'érigea.

De-là on ſe rend aux thermes d'Antonin, qui par leur magnificence, reſſemblent plutôt à une ville qu'à des bains. Olympiodore dit qu'ils avoient ſeize cens ſieges de marbre, pour avoir autant de perſonnes qui auroient voulu s'y baigner. Dans quelques-uns de ces bains, les bancs étoient couverts de lames d'argent, & d'autres avoient des canaux de même métal, par où l'eau couloit. Ils étoient d'ailleurs ornés de ſtatues, de tableaux & de pierres précieuſes; aujourd'hui ce n'eſt plus qu'un endroit de récréation pour un triſte ſéminaire.

Entre le mont Aventin & le mont Palatin, on peut obſerver le lieu où étoit le grand cirque. Tarquinius Priſcus le commença, & Jules-Céſar, auſſi-bien qu'Auguſte, l'augmenterent beaucoup. Il avoit trois ſtades de longueur, & quatre arpens de largeur. Trajan & Héliogabale l'embellirent de ſtatues & de colonnes; cent cinquante mille hommes pouvoient tenir aiſément dans les trois galeries qui étoient couvertes; l'une étoit pour les ſénateurs, l'autre pour les chevaliers, & la troiſieme pour le peuple. Les obéliſques qui ſont aujourd'hui à la porte del Popolo & à S. Jean de Latran, étoient dans le cirque. Il y a pluſieurs voûtes ſous ce bâtiment; c'étoit là que les cour-

tisannes établissoient leur honteux commerce.

Du grand cirque en allant à l'église de S. George, on voit les ruines du palais des empereurs, appellé *palazzo maggiore*. Il occupoit presque tout le mont Palatin. L'église de S. Anastase qui est sur ce mont, étoit autrefois le temple de Neptune. Près de-là étoit le temple de *Janus-quadrifrons*, parce qu'il y avoit quatre portes, & trois niches dans chaque face de quarré; ce qu'on peut prendre pour les quatre saisons, & pour les douze mois de l'année. L'eau du Tibre couloit jadis près de l'église de saint George, & on appelloit ce bras de riviere *velatum*, à cause que l'on y passoit en bateau avec une petite voile dans un vent favorable; on va de-là à l'église ronde de saint Théodore, qui à ce qu'on croit, étoit anciennement le temple de Rémus & de Romulus. Il faut peu monter pour aller à l'hôpital de Notre-Dame de Consolation, qu'on prétend avoir été dans l'antiquité le temple de Vesta.

L'église de *Sancta-Maria-Liberatrice* est au pié du mont palatin, près de l'endroit nommé *locus curtii*. Ce fut là que s'ouvrit un gouffre d'où sortoit une puanteur insupportable, & qui ne se referma qu'après que Curtius, chevalier romain, s'y fut précipité à cheval pour le bien de sa patrie.

En tournant à droite, on trouve le jardin Farnèse. Il est rempli de jets d'eau & de grottes, & au-dessus sont des lieux de promenade, d'où l'on découvre le grand cirque. En continuant de marcher à droite, on arrive à l'arc triomphal de Titus; il fut érigé pour le triomphe de ce prince, après la prise de Jérusalem. Cet arc est sur-tout remarquable par ses bas-reliefs, qui représentent le candélabre, la table, les trompettes du grand jubilé, & quelques vaisseaux qui furent apportés du temple; cet arc est dans la rue sacrée, au pié du mont Palatin.

Le temple de la *Pace*, c'est-à-dire de la *Paix*, n'est pas loin du *campo Vaccino*, mais on n'en voit plus que des ruines, quoique ce fut un des plus superbes édifices de *Rome*. Vespasien l'avoit élevé, & y avoit mis les dépouilles du temple de Jérusalem. *Voyez* TEMPLE DE LA PAIX.

Plus avant est l'église de saint Laurent *in Miranda*, c'étoit anciennement un temple que l'empereur Antonin dédia à l'impératrice Faustine son épouse, dont il ne put jamais faire une honnête femme pendant sa vie; le vestibule de cette église est magnifique.

Le capitole moderne est bâti sur les ruines de l'ancien capitole; tout y est plein de pieces antiques, dont la description feroit un volume. Il suffira de dire ici qu'on y remarque la louve de bronze qui alaite Rémus & Romulus; les quatre grands reliefs représentant plusieurs traits de l'histoire de Marc-Aurele; la couronne rostrale du consul Duillius, qui eut le premier dans *Rome* l'honneur du triomphe naval; le courier qui s'arracha une épine du pié, après avoir apporté de bonnes nouvelles au sénat, ayant mieux aimé souffrir de grandes douleurs dans son voyage, que de retarder la joie publique; les busles de Cicéron & de Virgile; les quatre anciennes mesures romaines, une pour l'huile, une autre pour le grain, & deux autres pour le vin; la nourrice de Néron qui le tient par la main; la déesse du silence; le dieu Pan; les trois Furies; une statue de César avec sa cuirasse; une statue d'Auguste; celle de Castor & de Pollux; les débris des colonnes d'Apollon, de Domitien, & de Commode; le lion qui dévore un cheval; les trophées que quelques-uns disent être de Trajan, & les autres de Marius. Les deux chevaux de marbre qui se voient dans la place du capitole, ont été enlevés du théâtre de Pompée; & la statue équestre de bronze que l'on voit dans le même lieu, y fut mise par Paul III. On croit que c'est la statue de Marc-Aurele.

Pour ce qui est du *milliarium*, ou colonne milliaire du capitole. *Voyez* MILLIAIRE.

On monte ensuite au palais de saint Marc, qui appartient à la république de Venise, & où logent les ambassadeurs qu'elle tient à la cour de *Rome*. Du palais de saint Marc on va au mont Quirinal, appellé présentement *Monte-cavallo*,

& en paſſant par le quartier de la ville ; nommé autrefois *forum Trajani*, on s'arrête à conſidérer la célebre colonne de Trajan, érigée par le ſénat en l'honneur de cet empereur. *Voyez* TRAJANE, *colonne*.

La place de *Monte-cavallo* eſt remarquable par les ſtatues de deux chevaux en marbre que deux hommes tiennent en main par les rênes, & dont Tiridate, roi d'Arménie, fit préſent à Néron. Sur le piédeſtal de l'une on lit, *opus Phidiæ* ; & ſur celui de l'autre, *opus Praxitelis*. Ce ſont ces chevaux qui donnent préſentement le nom à la montagne ſur laquelle étoient les bains de Conſtantin. Le palais que le pape occupe en été eſt vis-à-vis. L'égliſe de ſaint Pierre-aux-liens n'eſt pas éloignée de *Monte-cavallo* ; c'eſt dans cette égliſe qu'eſt la ſtatue de marbre de Moïſe par Michel-Ange.

L'égliſe de ſainte Marie majeure eſt la plus grande égliſe de celles de *Rome* qui ſont dédiées à Notre Dame, & c'eſt de-là qu'eſt venu ſon nom ; elle eſt ſur le mont Eſquilin, au bout de la rue des quatre fontaines ; on vante beaucoup ſes deux chapelles, qui ont été bâties par Sixte V. & par Paul V.

La porte *del popolo*, du peuple ou des peupliers, s'appelloit anciennement la *porte Flaminienne*, parce qu'elle étoit ſur la voie Flaminienne. Les uns prétendent qu'on la doit nommer la *porte des peupliers*, à cauſe de la quantité d'arbres de cette eſpece qu'il y avoit dans cet endroit ; les autres tirent ſon nom d'une égliſe de Notre-Dame, qui eſt à gauche en entrant dans la ville, & qui fut bâtie par le peuple romain, à la fin du onzieme ſiecle, dans l'endroit où étoit le tombeau de Néron, & qu'on appella à cauſe de cela *Notre-Dame du peuple*. La porte que l'on voit aujourd'hui a été bâtie ſous le pontificat de Pie IV. par Vignole, ſur les deſſins de Michel-Ange Buonarota. Elle eſt de pierre traveſtine, ornée de quatre colonnes d'ordre dorique, dont les piédeſtaux ſont d'une hauteur qu'on ne peut s'empêcher de critiquer, malgré le reſpect que l'on a pour ceux qui ont conduit l'ouvrage.

L'entrée de *Rome* par cet endroit, eſt la ſeule qui plaiſe à la vue ; on y trouve une place triangulaire, ouverte par trois rues, longues, droites, & larges ; celle du milieu eſt la rue du cours, *il corſo*, ainſi nommée parce qu'on s'y promene en carroſſe pour prendre le frais, & qu'elle ſert aux courſes des chevaux, & aux divertiſſemens du carnaval ; une de ces rues paſſe par la place d'Eſpagne, qui eſt le lieu le plus fréquenté des étrangers qui viennent à *Rome*.

Après avoir paſſé devant l'égliſe des Grecs, on vient au palais du grand-duc, où l'on remarque entre autres antiquités, les ſtatues de deux lutteurs, & celle d'un payſan, qui en aiguiſant ſa faux, entendit les complices de Catilina s'entretenir de leur conſpiration, qu'il découvrit au ſénat ; c'eſt une très-belle piece, mais les ſtatues de Vénus & de Cupidon ſont incomparables.

C'eſt encore ici le palais des Barberins, l'un des plus beaux de *Rome*, tant pour ſa ſituation du côté de la montagne, que pour ſes riches appartemens. Il y a deux eſcaliers qui ſont des chefs-d'œuvre ; & Pierre de Cortonne s'eſt épuiſé pour embellir le plafond de la grande ſalle ; la galerie eſt ornée de tableaux & de rares ſtatues.

La colonne Antonine qui fut anciennement élevée par Marc-Aurele Antonin & par le ſénat, en l'honneur d'Antonin Pie, eſt dans la même rue del Corſo. *Voyez* COLONNE ANTONINE.

On arrive enſuite à l'égliſe & au couvent des dominicains, appellés *la Minerva*, parce qu'ils ſont élevés ſur les ruines du temple de Minerve, lequel renfermoit un bien plus grand eſpace que celui qu'occupent aujourd'hui l'égliſe & le couvent. On admire dans cette égliſe le Chriſt de Michel-Ange. La figure eſt de marbre blanc, de grandeur naturelle, entiérement nue, ſans la moindre draperie. C'eſt un ouvrage fini, d'un goût exquis, & ſelon les Romains, inimitable. Les dominicains couvrent avec une riche écharpe la nudité de la figure.

Ant. de Saint-Galle fut le premier entrepreneur du palais Farneſe. Il le commença ſeulement, & Michel-Ange en eſt regardé comme le principal archi-

tecte. La façade de ce bâtiment eſt large de cent quatre-vingt piés, & haute de quatre-vingt-dix. Les portes, les croiſées, les encoignures, la corniche & toutes les pierres principales ſont des dépouilles du coliſée. On a ainſi détruit une grande partie de ce merveilleux monument. On en a bâti preſque tout le grand palais de la chancellerie, auſſi-bien que l'égliſe de ſaint-Laurent *in Damaſo*. Au lieu de conſerver ces précieux reſtes de l'antiquité, comme a fait Sixte V, à qui *Rome* moderne eſt redevable de la plus grande partie de ſa beauté, il s'eſt trouvé pluſieurs papes qui ont contribué eux-mêmes à faire le dégât. Innocent VIII ruina l'arc gordien pour bâtir une égliſe: Alexandre VI démolit la belle pyramide de Scipion, pour paver les rues des pierres qu'il en ôta. Les degrés de marbre par où l'on monte à l'égliſe d'*Ara cœli*, ont été pris d'un temple de Romulus; ſaint Blaiſe eſt bâti des débris d'un temple de Neptune; ſaint Nicolas-de-l'Ame a été élevé des débris du Cirque-Agonal, & ainſi de quantité d'autres.

Le palais Farneſe eſt un des plus beaux de *Rome*. On voit dans ſa cour la ſtatue de Flore, celle de deux gladiateurs, & celle d'Hercule qui fut trouvée dans les bains d'Antonius Caracalla. Il y a dans une des galeries, l'admirable figure d'un dauphin portant ſur ſon dos un petit garçon, & à l'entrée de la grande ſalle les ſtatues de deux rois Parthes qui ſont enchaînés. On fait auſſi grand cas des ſtatues de la Charité & de l'Abondance, en poſture de deux perſonnes qui s'embraſſent. Tout-au-tour de l'appartement ſont les figures de pluſieurs gladiateurs, l'épée à la main, dans les différentes attitudes de combat. On aime encore mieux les belles ſtatues des anciens philoſophes & poëtes; celles d'Euripide, de Platon, de Poſſidonius, de Zénon, de Diogene, de Seneque, *&c.* On entre auſſi dans un appartement rempli de tableaux des grands maîtres.

De-là on paſſe dans la galerie dont les plafonds ſont de la main d'Annibal Carrache: ils contiennent les hiſtoires des amours des dieux & des déeſſes. La ſtatue d'Apollon taillée dans un caillou ſe voit dans cette galerie. Dans une cour de derriere eſt le taureau de marbre qui fait l'admiration des connoiſſeurs, & qu'on nomme le *taureau Farneſe*. *Voyez* TAUREAU FARNESE.

A quelque diſtance du palais Farneſe, on trouve la piazza de Paſquino, où eſt la fameuſe ſtatue de Paſquin proche de la place Navone. *Voyez* PASQUIN.

La place Navone s'appelloit autrefois *platea agonalis*, c'eſt-à-dire, la *place des combats*, parce que c'étoit un cirque bâti par Alexandre Severe. Elle eſt cinq ou ſix fois plus longue que large, & une de ſes extrémités eſt un arc de cercle. On y voit le palais du prince Pamphile, ainſi que la belle égliſe qu'il a fait bâtir en l'honneur de ſainte Agnès.

Le milieu de la place Navone eſt moins élevé que les bords; de maniere qu'on en peut faire une eſpece de lac, en fermant les conduits par leſquels s'écoule l'eau des trois grandes fontaines qui ſont ſur cette place. On a mis au pié du rocher, quatre figures coloſſales qui repréſentent les quatre grands fleuves des quatre parties du monde; le Gange pour l'Aſie, le Nil pour l'Égypte, le Danube pour l'Europe, & le Rio de la Plata pour l'Amérique. On peut donner trois piés d'eau au milieu de la place Navone, & c'eſt ce qu'on fait fréquemment dans les grandes chaleurs, une heure avant le coucher du Soleil.

Le college de la Sapienza n'eſt pas éloigné de la place Navone. Eugene IV. fit commencer le bâtiment de ce college. Enſuite Urbain VIII. & Alexandre VII. l'embellirent d'une égliſe & d'une bibliotheque publique. C'eſt le plus ancien college de *Rome* & le ſeul qui ait droit de faire des docteurs; le pape en nomme les profeſſeurs, qui ſont preſque tous des religieux d'une érudition peu brillante, quoiqu'ils ayent beaucoup de privileges & d'honneurs.

Le jardin de botanique eſt placé au janicule dans une expoſition favorable & dans un heureux climat pour la culture des plantes, mais on n'en profite pas davantage.

L'égliſe de ſaint Louis n'eſt pas éloignée de la place Navone, & le palais Juſtiniani

eſt aux environs. On voit dans ce palais de belles ſtatues des dieux du paganiſme, outre quantité de piés & de jambes de marbre. On y voit auſſi divers tableaux de grands maîtres, entr'autres, le tableau de ſaint Jean-l'évangeliſte qui eſt de la main de Raphaël.

La Rotonde, autrefois le Panthéon, eſt la plus hardie piece d'architecture qui ſoit à *Rome*; & c'eſt là que Raphaël eſt enterré. Nous avons déjà parlé du Panthéon, & nous ferons un *article* ſéparé de la ROTONDE.

On traverſe le campo Martio, pour aller à l'égliſe de ſan-Lorenzo-in-lucina qui eſt la plus grande paroiſſe de *Rome*. Elle avoiſine le palais Borgheſe, palais qui renferme bien des choſes rares, ſur-tout en tableaux, dont le plus eſtimé eſt du Titien: c'eſt une Vénus qui bande les yeux de l'Amour, pendant que les Graces lui apportent ſes armes. Le portrait de Paul V de la maiſon Borgheſe eſt un ouvrage très-délicat en moſaïque.

Auguſte avoit ſon mauſolée dans le même quartier, à peu de diſtance de l'égliſe de ſaint Roch. Cet édifice étoit rond, & l'une des plus belles choſes qu'on pût voir dans l'ancienne *Rome*. Il avoit trois rangs de colonnes les unes ſur les autres, dont les étages alloient toujours en retréciſſant; & ſur chaque étage étoit une eſpece de terraſſe où l'on avoit planté des arbres pour répandre de la verdure. La ſtatue d'Auguſte étoit ſur le haut de tout l'ouvrage, élevée de terre de deux cens cinquante coudées: le tems a détruit ce ſuperbe tombeau.

L'égliſe des Auguſtins ſituée dans le voiſinage, a une bibliotheque ouverte le matin; & tout près de cette égliſe eſt le palais du duc d'Altemps. La grande ſalle de ce palais eſt remarquable par le triomphe de Bacchus en bas-relief ſur du marbre, par la repréſentation d'une ville taillée ſur du bois, & par un portrait de la Vierge tenant l'Enfant Jeſus entre ſes bras; c'eſt un tableau de la main de Raphaël, & qui eſt fort eſtimé.

En parcourant *Rome moderne*, je n'ai point parlé de ſes antiquités chrétiennes, parce qu'elles ſont trop embarraſſées de légendes & de fables. J'ai auſſi paſſé ſous ſilence la deſcription des égliſes qui n'ont rien de remarquable, outre que le nombre eſt ſi grand, qu'on en compte près de trois cens, dont plus de quatre-vingt ſervent de paroiſſes, quoique la dixieme partie fut plus que ſuffiſante.

On ſait que *Rome* fut d'abord gouvernée par des rois, enſuite par des conſuls, puis par des empereurs juſqu'à Auguſtule, l'an 475 de J. C. & enfin par des papes.

Cette ville a été ſaccagée ſix fois; premierement, par les Gaulois, l'an 364 de ſa fondation; ſecondement par Alaric, l'an de J. C. 410; troiſiémement par Genſeric roi des Vandales, l'an 455; quatriémement par Odoard roi des Hérules; cinquiemement par Totila, l'an 546; ſixiémement par Charles-Quint, l'an 1527.

» Dans le ſeptime & le huitieme ſiecles, » la ſituation de *Rome*, dit un hiſtorien » philoſophe, étoit celle d'une ville mal- » heureuſe, mal défendue par les exar- » ques, continuellement menacée par les » Lombards, & reconnoiſſant toujours » les empereurs pour ſes maîtres. Les papes » ne pouvoient être conſacrés qu'avec la » permiſſion expreſſe de l'exarque. Le » clergé romain écrivoit au métropolitain » de Ravenne, & demandoit la protec- » tion de *ſa béatitude* auprès du gouver- » neur; enſuite le pape envoyoit à ce » métropolitain ſa profeſſion de foi. Enfin » Charlemagne, maître de l'Italie com- » me de l'Allemagne & de la France, » juge du pape, arbitre de l'Europe, ſe » rendit à *Rome* à la fin de l'année 799.

» Si pour lors il eut fait de cette ville ſa » capitale, ſi ſes ſucceſſeurs y euſſent fixé » leur principal ſéjour, & ſur-tout ſi l'u- » ſage de partager ſes états à ſes enfans » n'eut point prévalu chez les Barbares, » il eſt vraiſemblable qu'on eut vu renaître » l'empire romain. Tout contribua depuis » à dévaſter ce vaſte corps, que la valeur » & la fortune de Charlemagne avoient » formé; & tout concourut à relever la » puiſſance abbatue du ſaint ſiege juſqu'au » tems de la révolution qui lui a fait per- » dre les plus beaux fleurons de ſa cou- » ronne. (*Le chevalier* DE JAU- » COURT.)

ROME,

ROME, *déeſſe*, (*Mythol. Littér. Inſcript. Médaill.*) les anciens, non contens de perſonnifier pluſieurs de leurs villes, & de les peindre ſous une figure humaine, leur attribuerent encore des honneurs divins; mais entre les villes qu'on a ainſi vénérées, il n'y en a point dont le culte ait été ſi grand & ſi étendu que celui de la *déeſſe Rome*.

On la peignoit ordinairement reſſemblante à Pallas, aſſiſe ſur un roc, ayant des trophées d'armes à ſes piés, la tête couverte d'un caſque & une pique à la main. On lui donnoit un air jeune, pour marquer que *Rome* étoit toujours dans la vigueur de la jeuneſſe; on la repréſentoit avec un habit long, pour montrer qu'elle étoit également prête à la paix & à la guerre; quelquefois au lieu d'une pique, elle tient une victoire, ſymbole convenable à celle qui avoit vaincu tous les peuples de la terre connus.

Les figures de la *déeſſe Rome* ſont aſſez ſouvent accompagnées d'autres types qui la repréſentoient; telle étoit l'hiſtoire de Rhéa-Sylvia, la naiſſance de Remus & de Romulus, leur expoſition ſur le bord du Tibre, le berger Fauſtulus qui les nourrit, la louve qui les allaite, le lupercal ou la grotte dans laquelle la louve en prit ſoin.

On bâtit des temples à la *déeſſe Rome*, on lui éleva des autels non-ſeulement dans la capitale, mais dans la plupart des villes de l'empire. Abenda, ville de Carie, montra la premiere l'exemple, ſelon Tite-Live, *liv. XLIII, ch. vj*, & cet exemple fut imité à Smyrne, à Nicée, à Epheſe, à Melaſſe, à Pola, ville de l'Iſtrie, & ailleurs, où le culte de cette déeſſe étoit auſſi célebre que celui d'aucune autre divinité. On n'entreprenoit point de long voyage ſans brûler de l'encens à ſa gloire, & ſans lui adreſſer des veaux; enfin, les moindres titres de la flatterie, dont on cajola cette prétendue déeſſe, étoient *Roma victrix*, Rome victorieuſe; *Roma invicta*, Rome invincible; *Roma ſacra*, Rome ſacrée; *Roma æterna*, Rome éternelle.

Auguſte vit avec plaiſir qu'on conſacra des temples à lui Auguſte; il étoit trop vain pour n'être pas touché de cet honneur; mais en politique adroit, il voulut qu'on le joignît dans la conſécration des temples à la *déeſſe Rome*. On dit qu'on voit encore en France, à l'entrée de la ville de Saintes, au milieu du pont ſur la Charente, un monument qui entr'autres inſcriptions en a conſervé une dans laquelle il eſt dit que celui qui le dédioit étoit un prêtre attaché au ſervice de la *déeſſe Rome* & d'Auguſte.

On trouve ſouvent la tête de la *déeſſe Rome* repréſentée comme Pallas dans les médailles conſulaires, & dans quelques médailles Grecques. On la trouve auſſi jointe avec celle du ſénat, repreſenté en vieillard; parce qu'il étoit compoſé de gens d'un âge mûr. Les titres qui accompagnent les têtes de *Rome* & du ſénat, dans les médailles Grecques, ſont Θεα Ρωμη, *la déeſſe de Rome*, & Θεος συγκλητου, *le dieu du ſénat*, ou ιερα συγκλητος, *le ſacré ſénat*.

Les médailles de Maxence repréſentent *Rome* éternelle aſſiſe ſur des enſeignes militaires, armée d'un caſque, tenant d'une main ſon ſceptre, & de l'autre un globe qu'elle préſente à l'empereur couronné de laurier, pour lui dire qu'il étoit le maître & le conſervateur de tout le monde, avec cette inſcription: *conſervatori urbis æternæ*.

Les médailles de Veſpaſien nous font voir *Rome* ayant le caſque en tête, & couchée ſur ſept montagnes, tenant ſon ſceptre, & ayant à ſes piés le Tibre, ſous la figure d'un vieillard.

Enfin, par les médailles d'Adrien, *Rome* tient un rameau de laurier de la main gauche, & de la droite la victoire ſur un globe, comme étant victorieuſe de tout l'univers. (*D. J.*)

ROME, *au jeu du Romeſtecq*, ce ſont deux valets, deux dix, ou deux neuf, ou deux autres cartes d'une même eſpece; elle ne vaut qu'un point à celui qui l'a.

ROME, *double Rome*, *au jeu du Romeſtecq*, ſe dit lorſqu'on a deux as, ou deux rois en main, elle vaut deux points; & lorſque les deux as ou les deux rois ne ſont pas grugés, elle en vaut quatre.

ROMELLE, LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere des Pays-Bas, qui court depuis Rumpſt juſqu'à Rupelmonde, où elle tombe dans l'Eſcaut. (*D. J.*)

ROMES, ſ. m. pl. (*baſſe Liſſerie.*) ce ſont les deux principales pieces qui compoſent le métier où ſe fabrique la baſſe-liſſe. Ces pieces ſont des deux côtés du métier, & portent à leur extrêmité les deux enſuples, ſur l'une deſquelles ſe roule la chaîne & ſur l'autre l'ouvrage. C'eſt auſſi aux *romes* que tient le camperche, ou barre de bois qui portent les ſauteraux, où ſont attachées à des mentonnieres les cordes qui ſervent à ſerrer le deſſin contre la chaîne. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

ROMESTECQ, (*jeu du*) ce jeu qui ne laiſſe pas d'avoir ſes difficultés, eſt ainſi nommé de *Rome* & de *Stecq*, deux termes uſités dans le jeu. *Voyez* ROME & STECQ.

Les cartes avec leſquelles on joue ce jeu ſont au nombre de trente-ſix, c'eſt-à-dire, depuis le trois juſqu'au ſix. On y peut jouer deux, quatre ou ſix perſonnes. On voit qui ſera enſemble; & ſi l'on eſt ſix, le joueur du milieu prend les cartes & les donne à couper à celui du milieu de l'autre côté pour voir à qui ſera. Celui qui tire peut faire, ou ordonner à l'autre, ſelon qu'on eſt convenu. Il y en a qui prétendent que c'eſt un avantage de faire à ſix. Si l'on ne joue que quatre, celui qui coupe la plus belle carte donne. Il y a pour lors beaucoup d'avantage pour celui qui joue le premier: ce qui arrive en ce cas, puiſque celui qui eſt à la droite de celui qui mêle, eſt ſon compagnon avec lequel il communique le jeu.

Et celui qui ne fait point, marque ordinairement le jeu avec des jetons, une plume ou du crayon.

La partie eſt ordinairement de trente-ſix points lorſqu'on joue ſix; & à deux ou quatre, elle eſt de vingt-un quoique cela dépende proprement de la volonté de celui qui joue, comme de fixer la partie.

Celui qui doit mêler, après avoir fait couper à ſa gauche, donne à chaque joueur cinq cartes, par deux fois deux, ou par tel autre nombre, pourvu qu'il obſerve de toujours donner de même dans tout le reſte de la partie. Il n'y a point de triomphe à ce jeu, & le talon reſte ſur la table ſans qu'on y touche.

Il faut obſerver que l'as eſt la meilleure carte du jeu, levant même le roi; le reſte des cartes vaut à l'ordinaire. Mais pour qu'une carte ſupérieure en leve une inférieure, il faut qu'elle ſoit de la même couleur; car autrement l'inférieure jetée la premiere, leve la ſupérieure en une autre couleur. Quant aux jeux différens, les voici ſelon leur plus grande valeur: Le vilique, le double ningre, le triche, le village, la double rome, la rome, & le ſtecq.

Il faut remarquer que quelque carte qu'on joue, ſi elle fait parité d'un jeu quelconque, qui peut arriver au *romeſtecq*, elle doit être nommée par ſon nom propre, c'eſt-à-dire, qu'en la jouant il faut toujours dire *double ningre*, ou *piece de ningre*; en jouant une de la double rome, *piece de la double rome*, *de triche*, & *de village*; car autrement celui qui auroit effacé ſans l'avoir nommée, perdroit la partie. Ainſi, en jetant les deux dames & les deux valets, qui font le village, il faut dire *piece de village*: voici les principales regles de ce jeu.

Celui qui en donnant les cartes en retourne une de celles de ſa partie adverſe, eſt marqué de trois jetons de ſa partie; mais de rien ſi la carte eſt pour lui ou pour ſon compagnon.

S'il ſe trouve des cartes retournées dans le jeu, & que le joueur s'en apperçoive, on marquera trois jetons pour celui qui fait.

Qui manque à donner de la même maniere qu'il a commencé, eſt marqué de trois jetons, & le coup ſe joue.

Celui qui donne ſix cartes au lieu de cinq, marquera trois jetons, & en ôtera une au hazard, qu'il remettra au talon; puis continuera de donner comme auparavant.

Qui joue devant ſon tour releve ſa carte, & eſt marqué de trois jetons; celui qui renonce à la couleur qu'on lui jette, en ayant, perd la partie.

Celui qui compteroit des jeux qu'il n'auroit pas, perdroit la partie, ſi l'on s'en appercevoit.

Qui joue avec ſix cartes ou plus, perd la partie.

Qui ſe démarqueroit d'un jeton de plus qu'il ne feroit, perd la partie.

Celui qui accuſeroit trois marques qu'il

n'auroit pas, n'importe par quel motif, perdroit la partie.

ROMETTA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Démona, à 6 milles de Meſſine, ſur une montagne.

ROMNEY, (*Géogr. mod.*) ou *Rumney*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Kent, ſur une élévation aſſez conſidérable de gravier & de ſable. C'eſt un des cinq ports du royaume, & qui étoit fort bon & fort fréquenté avant que la mer eût détourné l'embouchure de la Rother. Depuis ce temps-là, *Romney* a beaucoup perdu de ſon premier luſtre; il a cependant encore cinq égliſes paroiſſiales, un prieuré & un hôpital; il a auſſi conſervé l'honneur d'envoyer ſes députés au parlement. *Long.* 18, 42; *lat.* 50, 56. (*D. J.*)

ROMONT, (*Géogr. mod.*) ville de Suiſſe, dans le canton de Fribourg, avec titre de comté, à ſix lieues de Berne, & à cinq de Fribourg. C'eſt la plus jolie ville du canton, après la capitale. Elle fut bâtie ou fortifiée par Pierre de Savoie dans le xiij^e. ſiecle, lorſqu'il ſe fut rendu maître du pays de Vaud. On la nomma *Rondemont* à cauſe de ſa ſituation ſur un petite montagne ronde, & qui domine de tous côtés. Le duc Charles jouit du pays de Vaud, & de celui de *Romont* juſqu'à l'an 1536, que les Bernois alliés des Genevois, attaqués par le duc, conquirent le pays de Vaud; les Fribourgois qui n'étoient pas en guerre avec ce prince, prirent le comté de *Romont*, de crainte que les Bernois ne s'en ſaiſiſſent. Ils en ont toujours joui depuis ce temps-là; & comme la maiſon de Savoie n'a pas pu en obtenir la reſtitution, les ducs ſe ſont contentés de prendre le vain titre de *comtes de Romont*, & de ſeigneurs de Vaud. La ville a aujourd'hui des foires fort fréquentées. *Long.* 25; *lat.* 46, 48. (*D. J.*)

ROMORANTIN; (*Géogr. mod.*) ville de France, au Bléſois, & la principale de la Sologne, au confluent d'un petit ruiſſeau appellé *Morantin*, & de la riviere de Sandre, à 16 lieues au levant de Tours, & à 42 de Paris; avec un vieux château & une collégiale. On fabrique dans cette ville beaucoup de ſerges & de draps pour l'habillement des troupes. Deux choſes contribuent à cette fabrique, une terre qui ſe trouve aux environs, & les eaux de la petite riviere de Rere, qui ſont enſemble très-propres au dégraiſſage des laines. Comme le roi François I avoit fait dans ſa jeuneſſe quelque ſéjour à *Romorantin*, & que la reine Claude ſa femme y étoit née, il accorda quelques privileges à cette ville, qui furent annullés par Henri IV. *Long.* 19, 20; *lat.* 47, 18.

La prétendue poſſédée, nommée (*Marthe.*) Broſſier, qui fit tant de bruit en France ſur la fin du xvj^e. ſiecle, étoit fille d'un tiſſerand de *Romoratin*, & naquit dans cette ville. Elle choiſit l'égliſe de Sainte-Genevieve à Paris pour la ſcene de ſa comédie. Les capucins l'exorciſerent, & déclarerent qu'elle étoit démoniaque. Les plus célebres médecins de Paris furent commis par l'évêque à l'examen de cette affaire. Mareſcot, l'un d'eux, ſaiſit la poſſédée à la gorge dans la chapelle même, & lui commanda de s'arrêter. Elle obéit, en alléguant pour excuſe que l'eſprit l'avoit alors quittée. Les exorciſmes furent répétés une ſeconde fois, & la Broſſier voyant Mareſcot venir à elle pour la colleter, s'écria que lui, Riolan & Hautin ſe mêlaſſent de leur médecine, & ſe retiraſſent comme des profanes; ils furent obligés d'obéir, & pour lors elle ſe jeta à terre, & fit, ſelon ſa coutume, le diable à quatre. Enfin, les médecins ſe trouverent partagés d'avis, & le plus grand nombre atteſta qu'il y avoit une véritable poſſeſſion dans Marthe. Comme cette affaire partageoit tous les eſprits, le parlement s'en mêla, & ordonna, en 1599, au prévôt de mener Marthe Broſſier à *Romorantin*, avec défenſe au pere de la laiſſer ſortir de ſa maiſon. Ainſi le diable fut condamné par arrêt, à ce que dit du Chêne.

Mais *Romorantin* a produit un homme illuſtre parmi les proteſtans; c'eſt Claude Pajon, qui naquit dans cette ville en 1626. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages, & en particulier celui qui eſt intitulé, *examen des préjugés légitimes contre les Calviniſtes*. Cet ouvrage parut en 1673, en 3 *vol. in*-12, & eſt fort eſtimé des proteſtans. L'auteur mourut près d'Orléans en 1685, âgé d'environ 60 ans. Il poſſédoit très-bien l'art de

raiſonner, ainſi que les langues Grecque & Hébraïque. (*D. J.*)

ROMORANTIN, ÉDIT DE, (*Droit François.*) édit donné en 1560, ſous François II. Cet édit, qui attribue aux évêques la connoiſſance de l'héréſie, & l'interdit aux cours du parlement, ne fut enrégiſtré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïques, à qui la cour réſerve le droit de ſe pourvoir devant le juge royal. On a prétendu que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un bien plus grand mal, qui étoit l'établiſſement de l'inquiſition. *Hénault.* (*D. J.*)

ROMPEIZ, ſ. m. (*Juriſprud.*) *quaſi terræ rumpendæ*, terme de la coutume de Nevers, pour exprimer des terres nouvellement cultivées, dont il n'y avoit ni veſtige, ni mémoire de culture. *Nevers, tit. 12. art. 6.* *Voyez* Coquille *ſur cet article.* (*A*)

ROMPRE, BRISER, CASSER, (*Synonymes.*) ces mots ſont quelquefois également bons dans le propre. On dit fort bien, par exemple, *briſer*, *caſſer*, *rompre* un pot, un verre, une porte, *&c.*

Briſer, ſignifie proprement, *rompre* en pluſieurs pieces; ainſi quand une choſe n'eſt *rompue* qu'en deux, on ne dit point qu'*elle* eſt *briſée*, mais qu'*elle* eſt *rompue* ou *caſſée*.

Briſer ſe dit auſſi pour *froiſſer*, comme j'ai le corps tout *briſé*. *Rompre* eſt auſſi fort bon dans le même ſens. On dit au propre, *caſſer* la tête à quelqu'un, pour dire, lui *caſſer* la tête à coups de mouſquet, ou de piſtolet.

On dit, *rompre* un criminel ſur la roue.

On dit, en matiere de tournois, *rompre* une lance, *rompre* la lance, *ils rompirent* deux lances, trois lances.

Ces verbes ne s'emploient preſque jamais indifféremment au figuré. On dit J. C. a *briſé* les portes de l'enfer.

Caſſer ſe dit pour *annuller*, *invalider*; *caſſer* un teſtament, un contrat, une ſentence, *&c.* Il ſe dit auſſi pour *licencier*: *caſſer* des troupes, *&c.* *Se caſſer* ſe dit pour s'affoiblir, il commence bien à *ſe caſſer*.

Rompre eſt beaucoup plus uſité au figuré, que *briſer* & *caſſer*; on dit *rompre* un bataillon, un eſcadron, pour ſignifier l'enfoncer.

On dit également *rompre* ou *briſer* ſes fers, ſes chaînes, ſes liens pour *ſe mettre en liberté*. On dit *rompre* avec quelqu'un, pour dire *rompre* l'amitié qu'on avoit enſemble. On dit, dans le même ſens, *rompre* le deſſein, les meſures de quelqu'un.

Rompre ſignifie encore manquer à l'obſervation de ce à quoi on eſt obligé, *rompre* ſon jeûne, ſes vœux, ſon ſerment. *Rompre* ſe dit pour *dreſſer*, *exercer*; comme *rompre* un homme aux affaires, *rompre* la main à l'écriture; je ſuis *rompu* à cela.

On dit, *rompre* la glace, pour ſignifier faire les premiers pas dans une affaire, ou fermenter les premieres difficultés.

Rompre les chiens, en terme de chaſſe, c'eſt les rappeller, pour les empêcher de continuer la chaſſe. *Rompre* le fil d'un diſcours, c'eſt quitter tout d'un coup la ſuite d'un diſcours, & entrer dans une autre matiere.

Rompre les chemins, ſignifie les *gâter*; le dégel & les pluies *ont rompu* les chemins. (*D. J.*)

ROMPRE *la couche*; les braſſeurs entendent par ces mots, remuer les grains dans le germoir, pour empêcher qu'ils ne ſe pelotent.

ROMPRE *la trempe*, en terme de braſſerie, c'eſt avec le fouquet mêler le grain bruiſiné & l'eau qui ſont dans la cuve matiere.

ROMPRE, v. a. (*Commerce de vin.*) c'eſt l'épreuve que font les marchands & cabaretiers pour connoître la bonne ou mauvaiſe qualité du vin. Cette épreuve eſt ſimple, & conſiſte à mettre du vin dans un verre, & le laiſſer pendant quelque temps à l'air & découvert; s'il ne *ſe rompt* pas, c'eſt-à-dire, s'il ne change point de couleur, il eſt bon; & au contraire, ſi ſa couleur s'altere, ce qu'ils nomment *ſe rompre*, il n'eſt pas de garde, & eſt ſujet à ſe gâter. *Savary* (*D. J.*)

ROMPRE *le jet* (*terme de Fondeur de caracteres.*) c'eſt ſéparer du corps d'une lettre nouvellement fondue, la portion de matiere qui a rempli cette eſpece de petit entonnoir qui eſt en dedans du moule, & qui porte la fonte juſque ſur la matiere du caractere. On appelle *rompure*, & l'endroit par où ſe *rompt* la lettre, & l'action de l'ouvrier qui la *rompt*. (*D. J.*)

ROMPRE, (*Jardinage.*) on dit un arbre

qui *rompt* de fruits, quand il en eſt trop chargé, une branche que le vent *a rompue*. Cet accident peut ſe prévenir, en réduiſant les fruits à moité dès qu'ils commencent à nouer, pour qu'ils deviennent plus beaux, & en même temps ſoulagent l'arbre.

ROMORE *la laine* (*Lainage.*) c'eſt faire le mélange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mélangés. Ces laines ſont teintes & non filées, & le filage ne s'en fait qu'après qu'elles ont été bien *rompues*, c'eſt-à dire, bien mêlées, enſorte que le fil de laine dont on doit compoſer la chaîne & la trame de cette eſpece de draps, tient également de toutes les couleurs qui ſont entrées dans le mélange; ce qui s'entend néanmoins à proportion du plus ou du moins qu'on y a mis de chacune. *Savary.* (*D. J.*)

ROMPRE *une planche*, (*Gravure.*) ce mot ſe dit chez les graveurs & imprimeurs en taille douce, pour ſignifier qu'on ne veut ou qu'on n'oſe plus s'en ſervir, ou même qu'elle a été effectivement rompue par autorité des magiſtrats de police. Les eſtampes dont les planches ſont rompues, augmentent ordinairement de prix par la difficulté d'en trouver. (*D. J.*)

ROMPRE, *terme de manége. Rompre un cheval à quelque allure*, c'eſt l'y accoutumer. *Rompre le cou à un cheval*, c'eſt l'obliger quand on eſt deſſus, à plier le cou à droite & à gauche, pour le rendre flexible, & qu'il obéiſſe aiſément aux deux mains; c'eſt une aſſez mauvaiſe leçon qu'on donne à un cheval, lorſqu'on ne gagne pas les épaules en même temps. *Rompre l'eau à un cheval*, c'eſt l'empêcher de boire tout d'une haleine lorſqu'il a chaud.

ROMPRE *les chiens*, c'eſt les empêcher de ſuivre.

ROMPRE LES DÉS, *au jeu de trictrac*, ſignifie porter promptement la main ſur les dés après que ſon adverſaire a joué, pour rendre ſon coup nul.

ROMPRE SON PLEIN, *au même jeu*, c'eſt, après l'avoir fait, lever une des deux dames qui faiſoient une des caſes du plein, & être forcés par le dé, à la laiſſer découverte. Une des grandes attentions au trictrac, c'eſt d'empêcher ſon adverſaire de tenir longtemps, & par conſéquent de lui faciliter par la diſpoſition de ſon propre jeu, le plus de moyens poſſibles de *rompre*. *Voyez l'art.* TRICTRAC.

ROMPTURE, ſ. f. (*Juriſp.*) dans quelques coutumes des Pays-bas, telles qu'Artois, Bolenois, *&c.* ſignifie la même choſe que *déconfiture*. Le cas de *rompture* eſt lorſqu'il s'agit de diſcuter un héritage du débiteur, qui eſt le ſeul bien qui lui reſte. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere au *mot Rompture* (*A*)

ROMPU, (*Gram.*) principe du verbe rompre. *Voyez l'article* ROMPRE.

ROMPUS, PIERRE DES, (*Hiſt. nat. Ichyolog.*) *lapis oſſifragus*; c'eſt un des noms que les naturaliſtes ont donnés à la ſubſtance appellée plus communément *oſteocolle*. Voyez *cet article.*

ROMPU, adj. (*Arithm.*) nombre *rompu* eſt la même choſe que *fraction*. *Voyez* NOMBRE & FRACTION. (*E*)

ROMPU, (*Rayon.*) *en optique*, eſt la même choſe que *rayon réfracté*. *Voyez* REFRACTÉ.

ROMPU, *en terme de Blaſon*, ſe dit des pieces, ou armes briſées, & des chevrons dont la pointe d'en haut eſt coupée. Ainſi l'on dit: il porte d'argent, au chevron *rompu*, entre trois molettes, *&c.*

Blanlus en Touraine, d'azur au chevron *rompu* d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

ROMPUE, *couleur*, (*Peint.*) couleur nuancée d'une autre couleur. On appelle *couleur rompue*, dit M. de Piles, celle qui eſt diminuée & corrompue par le mélange d'une autre, (excepté du blanc, qui ne peut pas corrompre, mais qui peut être corrompu.) On peut dire, par exemple, qu'un tel azur d'outre-mer eſt *rompu* de laque & d'ocre jaune, quand il y entre un peu de ces deux dernieres couleurs, & ainſi des autres. Les *couleurs rompues*, ajoute-t-il, ſervent à l'union & à l'accord des couleurs, ſoit dans les tourmens des corps & dans leurs ombres, ſoit dans toute leur maſſe. Titien, Paul Véroneſe, le Rimbrant ont employé avec beaucoup d'art les couleurs *rompues*.

Couleur rompue & *couleur compoſée* ſont mots ſynonymes; en parlant d'une draperie d'un jaune clair, qui eſt ombrée d'une

laque obſcure, quelques-uns diſent que cette draperie eſt *rompue* de rouge; ce n'eſt pas parler correctement: il faut dire, cette draperie eſt tombée de laque, parce que ces deux couleurs ſont ſéparées. Or, le mot de *rompu* ne ſe dit au ſens propre, que de deux couleurs mêlées l'une dans l'autre. Les Italiens diſent *rottura di colori*. (*D. J.*)

ROMPURES, ſ. f. *terme de Fondeur de caracteres d'imprimerie*: lorſque la lettre eſt fondue, le jet ou ouverture du moule par laquelle on introduit le métal, la remplit & fait une adhérence au corps de la lettre. Cette partie eſt de trop, on la ſupprime en la rompant à un endroit foible; ce jet ainſi caſſé s'appelle *rompures*. *Voyez* JET.

ROMSEY, (*Géogr. mod.*) port de mer dans le comté de Hamp.

Petty, (Guillaume) fils d'un marchand drapier, naquit dans cette petite ville, en 1623. Il montra dès ſa jeuneſſe des talens éminens pour percer dans la connoiſſance des métiers, des arts, des ſciences & de l'économie politique; & dans la ſuite il trouva le ſecret de faire une brillante fortune. A 20 ans, il ſervit ſur la flotte du roi, où il amaſſa ſix cents livres ſterling. Avec cette ſomme il étudia la médecine en France & dans les Pays Bas, & revint en Angleterre au bout de 3 ans, ayant dix livres ſterling de plus qu'il n'avoit emporté avec lui.

Il prit ſon dégré de docteur en médecine à Oxford; donna des leçons de ſon art; reſſuſcita Anne Green qui venoit d'etre pendue; & l'univerſité le créa profeſſeur. Quelque temps après il ſe rendit à Londres, où il fut nommé profeſſeur au college de Gresham, & enſuite médecin de l'armée. A ſon retour il eut la commiſſion de la diſtribution des terres confiſquées en Irlande. En 1658 il fut élu, un des députés au parlement qui ſe tint ſous Richard Cromwell. Il ſe diſtingua dans la ſociété royale, dès la fondation de ce corps illuſtre, & mourut en 1687, à 64 ans, riche de quinze mille livres ſterling de revenus, c'eſt-à-dire, d'environs 330 mille livres de rente de notre monnoie.

Il obtint à l'âge de 24 ans une patente du parlement, pour enſeigner à écrire d'une façon particuliere; car il avoit imaginé un inſtrument pour faire à la fois deux copies parfaitement ſemblables d'un même original, auſſi exactes & bien écrites qu'en ſuivant la maniere ordinaire. Il publia à Londres en 1648 un morceau de génie, ſur les moyens de perfectionner certaines parties des ſciences Il inventa en 1663 un vaiſſeau à double fonds, qui lui mérita de grands éloges. Il a fait pluſieurs diſſertations ſur les arts & les métiers, qu'on a inſérées dans les tranſactions philoſophiques. Il a donné divers autres ouvrages, & entr'autres un *traité de la conſtruction des vaiſſeaux*, que le lord Brouncker, préſident de la ſociété royale, a toujours gardé comme un ſecret d'état; mais l'*arithemétique politique* de Guillaume Petty, fut imprimée en 1690 *in-8°*. & c'eſt un livre fort curieux ainſi que les autres pieces qu'il a publiées en ce genre, & qui intéreſſent principalement le royaume de la Grande-Bretagne. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

ROMULA, (*Géogr. anc.*) ville de la Liburnie. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route de Bénevent à Hydrunte, entre *Eclanum* & *Pons Auſidi*, à 31 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du ſecond. (*D. J.*)

ROMULEA, (*Géogr. ancienne*) ville d'Italie dans le Samnium. Tite-Live, *lib. X, c. xvij*, dit que Décius la prit par eſcalade, la pilla, y fit paſſer 2300 hommes au fil de l'épée, & emmena 6000 captifs. Etienne le géographe au lieu de *Romulea* écrit *Romylia*. (*D. J.*)

ROMULIANUM, (*Géogr. anc.*) lieu de la Dace Ripenſe, & où fut enterré l'empereur Galere Maximin qui lui avoit donné ce nom en l'honneur de ſa mere Romula. Lazius dit que ce lieu ſe nomme aujourd'hui *Ramzaret*. (*D. J.*)

ROMULUS, (*Hiſt. Romaine.*) dont l'origine eſt fort incertaine, paſſa pour être le fils de Rhéa-Sylvia ou Ilia, fille de Numitor. Amulius, roi d'Albe & oncle de cette princeſſe, l'avoit forcée de ſe conſacrer au culte de Veſta, afin qu'elle n'eût point d'enfans qui puſſent lui diſputer un ſceptre enlevé à ſon frere Numitor. La prêtreſſe, infidelle à ſes vœux & à la ſainteté de ſon état, mit au monde deux jumeaux qui, par l'ordre d'Amulius, furent jetés dans le Tibre, où, après avoir long-temps flotté, ils en furent retirés par des

bergers. Le nom de *Lupa*, qui eſt celui de la femme qui prit ſoin de les élever, donna naiſſance à la fable qu'ils avoient été allaités par une louve. La belle éducation qu'ils reçurent à Gabie où l'on élevoit la jeune nobleſſe, fait ſoupçonner que leur origine étoit connue de leur grand-pere qui fournit à cette dépenſe. Dès que le ſecret de leur naiſſance leur eut été révélé, ils en juſtifierent la nobleſſe par la fierté de leurs ſentimens. Leurs inclinations belliqueuſes éclaterent contre Amulius qu'ils firent deſcendre du trône pour y placer Numitor. Ils auroient pu y monter eux-mêmes; mais, pleins de reſpect pour leur aïeul, ils aimerent mieux être les fondateurs d'un nouvel empire. Ils bâtirent, ſur les bords du Tibre, une ville qui fut appellée *Rome*, du nom de *Romulus*. On n'eſt pas d'accord s'ils furent les fondateurs ou les conquérans de cette ville dont les uns attribuent l'origine à des Troyens fugitifs que la tempête jeta ſur les côtes d'Etrurie : d'autres en font honneur à Romanus, fils d'Ulyſſe & de Circé. Cette ville fut peuplée d'aventuriers & de bannis qui la rendirent bientôt redoutable à ſes voiſins. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le mot *Roma* en langue Toſcane ſignifie *force* ou *puiſſance*. Les deux freres, revêtus d'un pouvoir égal, ne furent pas long-temps amis. Leur haine ne fut éteinte que dans le ſang de Rémus qui expira par un fratricide. Une multitude de Toſcans, attirés par l'eſpoir du brigandage, s'établirent dans la ville nouvelle où ils introduiſirent leurs ſuperſtitions & les cérémonies religieuſes dont ils étoient les inventeurs. Ces nouveaux habitans furent partagés en différentes claſſes, & la ſupériorité fut aſſignée aux richeſſes & aux talens militaires. *Romulus*, pour affermir ſon établiſſement, choiſit les jeunes gens les plus vigoureux & les mieux faits dont il forma des régimens de trois mille hommes de pié & de trois cents chevaliers. Il les appella *légions*, parce qu'ils étoient compoſés d'hommes d'élite dont le courage n'étoit pas équivoque. Il forma enſuite un ſénat de cent des plus vertueux citoyens, à qui il donna le nom de *patriciens*, pour marquer que leurs enfans étoient légitimes; ce qui étoit fort rare dans ce ſiecle barbare & licentieux. D'autres prétendent, avec plus de vraiſemblance, que ce nom marquoit le reſpect dont on devoit être pénétré pour eux. Cette ville, devenue la retraite de tous les hommes ſans patrie, manquoit de femmes pour en perpétuer les habitans. Il enleva ſix cents quatre-vingt-trois filles Sabines qu'il avoit attirées à Rome, ſous prétexte d'y aſſiſter à des jeux & des ſpectacles. Il ne réſerva pour lui que Hercilie, & il en eut deux enfans. Les Sabins, ſenſibles à cet affront, envoyerent des ambaſſadeurs pour le ſommer de rendre les filles enlevées, promettant qu'on les renverroit s'ils les demandoient en mariage, comme les regles de la pudeur l'exigeoient. *Romulus* répondit qu'il ne pouvoit conſentir à cette reſtitution, leur proteſtant que bien-loin d'avoir eu l'intention de leur faire un outrage, il ne s'étoit propoſé que de mériter leur amitié, en formant une alliance avec eux. Le pays des Sabins étoit alors diviſé en pluſieurs petits états qui avoient chacun leur chef ou leur roi, & qui tous étoient indépendans les uns des autres. Acron, un de ces petits rois fut le premier à délcarer la guerre aux Romains. *Romulus*, qu'il défia à un combat particulier, le coucha ſur la pouſſiere. Les Fidenates, les Cruſtuméviens & les Antemnates armerent pour venger ſa mort, & furent entiérement défaits. Les autres Sabins, ſous la conduite de Tatius, ſe préſenterent devant Rome, & ſe rendirent maîtres du capitole, par la trahiſon de Tarpéia, fille du gouverneur de cette forteresſe. Les deux armées étoient en préſence, lorſque les Sabines enlevées ſe jeterent au milieu des rangs, & conjurerent d'un côté leurs parens & de l'autre leurs époux, de ne point verſer un ſang qui leur étoit également précieux. Elles ménagerent un accommodement qui ne fit plus qu'un ſeul corps des deux nations. Il y eut alors deux chefs de l'état, ſans que la jalouſie du commandement en troublât la tranquillité. Quoiqu'ils euſſent chacun leur palais, ils n'avoient qu'une ame & les mêmes affections. *Romulus* conquérant eut l'ambition d'être légiſlateur, & fit pluſieurs réglemens utiles : il décerna des peines contre les homicides qu'il nomma *parricides*. Il n'en établit aucunes contre ceux qui tuoient

leur pere ou leur mere; & lorſqu'on lui demanda le motif de cette omiſſion, il répondit qu'il n'avoit pas préſumé que le cœur humain fût capable d'une pareille atrocité. Rome, affligée de la peſte, fut menacée d'être le tombeau de ces habitans. Les campagnes & les animaux furent frappés de ſtérilité. *Romulus*, pour raſſurer les eſprits effrayés, employa le ſecours de la religion. Toutes les villes furent purifiées, & l'on fit par-tout des ſacrifices. Les Camerens, enhardis par ces calamités, porterent la déſolation dans le territoire des Romains. Leur confiance préſompteuſe fut punie par une ſanglante défaite. Ceux qui ſurvécurent à ce déſaſtre furent tranſplantés à Rome. Cette continuité de ſuccès alarma les peuples de l'Italie qui tous étoient embraſés du fanatiſme républicain. Les Véiens lui redemanderent Fidene qu'il avoit uſurpé ſur eux; mais il leur répondit qu'il étoit injuſte & honteux de revendiquer l'héritage de ceux qu'on n'avoit point aſſiſtés dans l'infortune. Cette querelle fut décidée par les armes, dont les ſuites devinrent funeſtes aux Véiens qui, après pluſieurs défaites, furent contraints de ſe ranger ſous l'obéiſſance des Romains. Ce fut la derniere guerre que *Romulus* eut à ſoutenir. Ses proſpérités avoient corrompu ſon cœur. Il s'étoit concilié l'amour public au commencement de ſon regne par ſon affabilité; mais il devint altier & ſuperbe: le ſénat fut ſans autorité, & les Romains eurent un tiran. Il renvoya, de ſon propre mouvement, les otages des Véiens, & il ne conſulta que ſa volonté dans la diſtribution qu'il fit aux ſoldats des terres conquiſes ſur les ennemis. Les ſénateurs, offenſés de ſes mépris, s'affranchirent de ſa tyrannie. Ils s'élancerent ſur lui dans le temple de Vulcain, & mirent ſon corps en pieces. Chacun en emporta un morceau dans le pli de ſa robe, afin qu'étant tous également coupables, ils fiſſent cauſe commune contre ceux qui voudroient venger ſa mort. Le peuple inquiet fit d'exactes recherches, ſans pouvoir découvrir la moindre partie de ſon corps. Julius Proculus, qui tenoit un rang diſtingué parmi les patriciens, jura que *Romulus* lui étoit apparu ſur la route d'Albe, vêtu de blanc, & avec des armes éblouiſſantes, pour lui annoncer que les dieux l'avoient appellé dans le ſéjour de l'immortalité. « Dites aux Romains que je » vais être leur protecteur dans le ciel, & » qu'ils doivent m'invoquer ſous le nom » de *Quirinus*. » Ce fut ſous ce nom que les Romains lui rendirent les honneurs divins. (*T——N.*)

RONALSA, (*Géog. mod.*) nom commun à deux îles compriſes parmi les Orcades. La premiere nommée *North-Ronalſa*, eſt de toutes les Orcades celle qui avance le plus du côté du nord; elle a environ trois milles de long, ſur un demi-mille de large. La South-Ronalſa, c'eſt-à-dire, la *Ronalſa* du ſud, eſt au midi de l'île de Pomana; elle a ſix milles de long ſur cinq de large, & eſt fertile en bled & en pâturages: au midi de cette île on trouve les Pentland-skeries, qui ſont des rochers dangereux. (*D. J.*)

RONAS, (*Hiſt. nat. Bot.*) racine d'un arbriſſeau que l'on compare à la racine de la réglisſe, & qui ne croît, dit-on, qu'en Arménie ſur les frontieres de la Perſe. Cette racine trempée dans l'eau lui donne en peu de temps, une couleur d'un rouge très-vif. On s'en ſert pour teindre en rouge la toile de coton dans l'Indoſtan, qui en tire une très-grande quantité de la Perſe. Tavernier, dans ſes voyages, dit que cette racine colore l'eau avec tant de facilité, qu'une barque Indienne ayant fait naufrage dans la rade d'Ormus, la mer fut teinte en rouge pendant pluſieurs jours ſur ſes bords.

RONCALIÆ, (*Géog. mod.*) ou *Rhoncaliæ*; pleine de Lombardie, entre Plaiſance & Crémone, ſur le Pô. Cette plaine eſt fameuſe dans l'hiſtoire du xj^e. & du xij^e. ſiecle, parce que toutes les fois que les rois d'Allemagne alloient en Italie pour y être couronnés, ils campoient quelque temps dans cette plaine avec leur ſuite.

On trouve dans le *droit féodal des Lombards*, quelques loix données dans ce lieu par des empereurs d'Allemagne. C'eſt ici, par exemple, que Fréderic Barberouſſe publia en 1157, à la ſollicitation de Bulgare & de Martin, deux profeſſeurs en droit à Boulogne, la fameuſe authentique, *Habita C. ne fil. pro patre.* Dans les anciens diplomes, & principalement dans la conſtitution de Charles le Gros, *de expeditione Romana*, la plaine

plaine de *Roncaliæ* eſt appellée *Rungalle curia*, *ſedes Gallorum* ou *Francorum*, parce que les rois d'Allemagne ou de Franconie y répoſoient avant de ſe rendre à Rome. *(D. J.)*

RONCE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* *rubus*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice. Le piſtil ſort du milieu de ce calice; il eſt entourré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, & compoſé de pluſieurs baies pleines de ſuc & attachées au placenta; elles renferment une ſemence le plus ſouvent oblongue. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RONCE, *(Jardinage.)* *rubus*, arbriſſeau rampant & épineux, qui ſe trouve très-communément en Europe, dans tous les lieux incultes. Ses feuilles au nombre de trois ou de cinq, ſont attachées à l'extrêmité d'une queue commune; elles ſont d'un verd brun en deſſus & bleuâtre en deſſous. Ses fleurs viennent en longues grapes au bout des nouvelles branches, ſont rougeâtres, diſpoſées en roſe, & elles fleuriſſent dans les mois de juin & de juillet. Ses fruits que l'on nomme *mûres de renard*, deviennent noires en mûriſſant ſur la fin de l'été.

Les ronces pouſſent de longues tiges qui ſont garnies de quantité d'épines crochues, ainſi que la queue & la principale nervure des feuilles. Cet arbriſſeau ſe multiplie très-aiſément de bouture, & même ſes tiges font racine dès qu'elles touchent contre terre.

Les mûres que produiſent les *ronces* ſont remplies d'un ſuc douçâtre & fade, mais extrêmement noir; on s'en ſert pour colorer le vin, & il y a des pays où on ramaſſe ce fruit pour le donner aux pourceaux. L'eau diſtillée des fleurs a une odeur de violette; la poudre à canon, faite avec du charbon de ronces, a plus de force & d'activité que quand elle eſt compoſée avec tout autre charbon. On fait quelque uſage en médecine, des fruits, des graines & des racines de cet arbriſſeau.

quoique la *ronce* ne ſoit qu'un arbriſſeau vil & abject, le vain produit des terres abandonnées, le réſultat infortuné de la pareſſe & du découragement; cependant il y a des eſpeces de *ronces* ſingulieres, & des variétés qui ont de l'agrément: voici les plus remarquables.

1. *La* ronce *commune à fruit noir.*

2. *La* ronce *commune à fruit blanc.* Il eſt plus agréable au goût que le noir; ſa feuille eſt d'un verd plus tendre.

La ronce *commune à feuilles panachées.* Elles ſont tachées & très-apparentes.

4. *La* ronce *commune ſans épines, ou la* ronce *de S François.* Elle n'a d'autre différence que cette particularité; on en peut faire uſage pour des endroits où d'autres arbriſſeaux ne peuvent réuſſir, d'autant mieux qu'elle conſerve ſes feuilles pendant preſque tout l'hiver.

5. *La* ronce *à fleur blanche double.* Cet arbriſſeau eſt très-épineux; ſes feuilles ſont d'un verd tendre deſſus & blancheâtre en deſſous; il donne pendant tout l'été des fleurs très-doubles, qui ſont raſſemblées en bouquet & d'une très-belle apparence.

6. *La* ronce *à feuilles de perſil.* Sa feuille & ſa fleur ſont ſi joliment découpées, qu'elles peuvent faire une variété d'agrément.

7. *La* ronce *à fruit bleu.* Elle eſt très-commune & plus petite que les précédentes; ſon fruit eſt de meilleur goût.

8. *La* ronce *de Pologne.* Elle n'a point d'épines, & ſon fruit eſt plus gros que celui de la *ronce* commune; cet arbriſſeau n'eſt pas encore bien connu en France.

9. *La petite* ronce *des Alpes.* Elle ne s'éleve qu'à deux ou trois piés, & elle n'a point d'épines; ſon fruit eſt rouge & de bon goût.

10. *La* ronce *fraiſe.* C'eſt un joli arbriſſeau qui eſt très-petit; ſon fruit eſt rouge, & il a le goût de la fraiſe.

11. *La* ronce *de Canada.* Ses feuilles ſont au nombre de cinq raſſemblées à l'extrêmité d'une queue commune, elles ſont liſſes & brillantes; ſon fruit eſt noir & fort gros.

Il y a encore quelques eſpeces de *ronces* dont les tiges ſont annuelles.

Les framboiſiers ſont auſſi du genre de la *ronce.* *Voyez le mot* FRAMBOISIER.

RONCE, *(Mat. médec.)* La *ronce* eſt comptée parmi les plantes vulnéraires,

aſtringentes, réſolutives & déterſives. Les anciens faiſoient beaucoup d'uſage de ſon bois, de ſes racines, de ſes feuilles & de ſes fruits; ils les donnoient intérieurement contre le cours de ventre, les fleurs blanches, le crachement de ſang, & même le calcul; & ils les appliquoient extérieurement ſur les dartres, les hémorroïdes, &c.

On ne ſe ſert preſque plus aujourd'hui des racines, des branches & des feuilles de cette plante; & ſi l'on emploie quelquefois ſes fruits qu'on appelle vulgairement *mûres* de *ronces* ou *mûres ſauvages*, c'eſt comme ſuccédanées de la mûre proprement dite ou mûre de mûrier. *Voyez* MURIER, avec lequel les mûres ſauvages ont réellement le plus parfait rapport.

Il eſt rapporté dans les *mém. de l'acad. royale des ſciences de Suéde pour l'année 1750*, que la décoction de la *ronce* (c'eſt-à-dire, apparemment de ſon bois & de ſes racines) augmente beaucoup l'efficacité d'un remede ſpécifique contre les maladies vénériennes, que fournit la décoction des racines de la plante que Linnæus appelle *ceanothus* ou *cenolaſtus*, *inermis*, &c. H. Clifford, 73, & c'eſt-là l'un des ſecrets que M. P. Kalm a appris des ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, dans un mémoire dont on a donné un extrait. *Journal de Médecine*, *février 1760*.

Les ſommets des tiges des *ronces* entrent dans l'onguent populéum. *(b)*

RONCE *du mont Ida*, *(Botan.) rubus idæus*. *Voyez* FRAMBOISIER. *(D. J.)*

RONCE SANS ÉPINES, *(Botan.)* eſpece de *ronce* nommé par Tournefort, *rubus idæus lævis*; c'eſt un petit arbriſſeau qui pouſſe à la hauteur de 2 ou 3 piés pluſieurs tiges, garnies de feuilles ſemblables à celles du framboiſier, blancheâtres & lanugineuſes par deſſous: ſes fleurs ſont à cinq feuilles diſpoſées en roſe; quand elles ſont tombées, il paroît un fruit gros comme une framboiſe, ovale, rouge, compoſé de pluſieurs baies pleines d'un ſuc acide, entaſſées enſemble comme une pyramide ſur un placenta, & renfermant chacune une ſemence oblongue; cette plante croît aux lieux montagneux. *(D. J.)*

RONCE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Ichyolog.)* la raie que l'on nomme *ronce* en Languedoc reſſemble beaucoup à la raie bouclée, par la forme de ſes aiguillons; cependant elle en differe, en ce qu'elle n'a point d'aiguillons à la partie antérieure de la tête, qui eſt auſſi beaucoup moins pointue que celle de la raie bouclée. La *ronce* differe de toutes les autres raies, en ce qu'elle a des arêtes ſur la peau. Sa couleur eſt cendrée ſa chair a une mauvaiſe odeur, & elle eſt dure. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons de mer*, *liv. XII*, *ch. xiij*. *Voyez* POISSON.

RONCEVAUX, *(Géogr. mod.)* bourg d'Eſpagne, au royaume de Navarre, dans la vallée du même nom, entre Pampelune & Saint-Jean-Pié-de-port.

On ſait que la Navarre s'étend fort avant dans les Pyrénées, & qu'elle comprend l'eſpace de 26 lieues le long de ces montagnes. Elle eſt diviſée en quatre vallées, dont celle de *Roncevaux* eſt la plus commode & la plus courte, n'ayant que 8 lieues de traverſée dans les montagnes. Elle eſt fameuſe dans l'hiſtoire de France, à cauſe d'une bataille donnée entre les François & les Eſpagnols en 778. Charlemagne y fut vaincu par la trahiſon de Ganelon; pluſieurs braves paladins demeurerent ſur la place, entr'autres Roland, neveu de Charlemagne, Renaud, & quelques autres que les romans ont tant chantés. Lorſqu'on traverſe cette vallée, on voit, chemin faiſant, le champ de bataille, où l'on a bâti une égliſe nommée Notre-Dame de *Roncevaux*. Dom Sanche le Fort fonda dans le bourg l'égliſe royale de Sainte-Marie pour ſa ſépulture, avec un college de chanoines, & un prieuré. *(D. J.)*

RONCIGLIONE, *(Géogr. mod.)* ville ou bourgade d'Italie, chef-lieu d'un petit état enclavé dans le patrimoine de S. Pierre, ſur la Terreia, à 6 lieues au midi de Viterbe. Cette petite ville eſt aſſez marchande, & a un college occupé par les peres de la doctrine. L'état de *Ronciglione* appartenoit autrefois aux ducs de Parme; mais il dépend aujourd'hui du pape. *Long. 29. 48; lat. 42. 14.* *(D. J.)*

ROND, adj. *(Gram.)* il ſe dit de toutes lignes, de tout eſpace, & de tout corps terminé par un cercle ou une portion circulaire. *Voyez* CERCLE, SPHERE, *&c.*

ROND, *voyez* POISSON ROND.

ROND, *en anatomie*, eſt un nom qu'on donne à pluſieurs muſcles à cauſe de leur figure *Voyez* MUSCLE.

Ainſi il y a le grand *rond* & le petit *rond*. Voyez *Pl. anat.*

Le premier des pronateurs du coude ſe nomme auſſi *pronateur rond*. *Voyez* PRONATEUR.

Le grand *rond* eſt attaché à toute l'empreinte muſculaire qui ſe remarque à l'angle poſtérieur, inférieur de l'omoplate, & un peu à la côte inférieure de cet os, & va ſe terminer par un tendon plat au rebord de la gouttiere qui répond à la groſſe tubéroſité de l'humerus, de même que le grand dorſal avec le tendon duquel il ſe confond.

Le petit *rond* s'attache depuis l'angle inférieur juſqu'à la partie moyenne de la côte de l'omoplate, & va ſe terminer par un fort tendon qui ſe confond avec celui du ſouſépineux, dont ce muſcle eſt quelquefois une portion, à la facette inférieure de la groſſe tubéroſité de l'humerus.

ROND *d'eau*, ſ. m. (*Achit. hydraul.*) grand baſſin d'eau de figure ronde, pavé de grès, ou revêtu de plomb ou de ciment, & bordé d'un cordon de gazon, ou d'une tablette de pierre. Tel eſt le *rond d'eau* du palais royal à Paris. Quelquefois cette ſorte de baſſin ſert de décharge ou de réſervoir dans les jardins. *Daviller.* (*D. J.*)

ROND, *en terme de boutonnier*, c'eſt un enjolivement en bouillon compoſé de deux rangs attachés ſur le roſté en demi-cercle. *Voyez* ROSTÉ & BOUILLON. On l'appelle encore *roſette*.

ROND SIMPLE, *en terme de boutonnier*, c'eſt une petite piece de vélin découpée en cercle, miſe en ſoie, & bordée de cannetille. Son uſage eſt d'entrer dans la compoſition d'un enjolivement plus conſidérable en meubles, en équipages, en harnois de chevaux, &c. *Voyez* METTRE EN SOIE.

ROND *de plomb*, (*terme de chapelier.*) c'eſt une grande plaque de plomb qui a la figure d'un chapeau ſans forme, de laquelle on ſe ſert pour tenir un chapeau en état. *Savary.* (*D. J.*)

ROND, *en terme de manége*, c'eſt la piſte circulaire qu'on appelle autrement la *volte*. Couper le *rond* ou la volte, c'eſt faire un changement de main, lorſqu'un cheval travaille ſur les voltes d'une piſte, enſorte que diviſant la volte en deux, on change de main, & le cheval part ſur une ligne droite, pour recommencer une autre volte. Dans cette eſpece de manége, les écuyers ont accoutumé de dire, *coupez* ou *coupez le rond*. *Voyez* VOLTE.

RONDA, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, ſur les frontieres de l'Andalouſie, au haut d'un rocher eſcarpé, environné de la riviere de Guadajara, à 8 lieues au nord de Gibraltar. On deſcend de la ville à la riviere par un eſcalier de deux ou trois cents marches, taillé dans le roc; c'eſt un ouvrage des Maures: cette place fut conquiſe ſur eux en 1485 par d. Ferdinand & donna Iſabelle, qui y entrerent par une fauſſe porte. Les environs ſont fertiles en fruits exquis, & on y recueille beaucoup de belle ſoie. *Long.* 12. 10; *lat.* 36, 28. (*D. J.*)

RONDA, SIERRAS DE, (*Géogr. mod.*) on donne ce nom en Eſpagne à toutes ces montagnes qui ſont aux frontieres du royaume de Grenade & de l'Andalouſie. Ces montagnes ſont extrêmement rudes, hautes, & ne ſont preſque par-tout que des rochers qui s'étendent juſqu'à la mer. (*D. J.*)

RONDACHE, ſ. f. eſpece de bouclier rond qu'on appelloit auſſi quelquefois *rondelle*. On s'en ſervoit encore du temps de Henri IV. (*Q*)

RONDE, FIGURE, (*Littérat.*) Euſtathe prouve dans ſes remarques ſur Homere, que la *figure ronde* étoit celle que les anciens eſtimoient le plus. Ils la regardoient comme ſacrée, & par cette raiſon ils faiſoient leurs autels *ronds*, leurs tables *rondes*, & plantoient en *rond* les bois ſacrés. (*D. J.*)

RONDE, ſ. f. *en Muſique*, eſt une note blanche & ronde ſans queue, ainſi figurée O, qui vaut une meſure entiere à quatre temps, c'eſt-à-dire, deux blanches ou quatre noires. La *ronde* eſt de toutes les notes en uſage, celle qui a le plus de valeur; autrefois au contraire elle étoit celle qui en avoit le moins, & elle s'appelloit *ſemi-breve*.

Voy. SEMI-BREVE & VALEUR DES NÔTES. (*S*)

RONDE, terme militaire qui ſignifie le tour ou la marche que fait un officier accompagné de ſoldats autour des remparts d'une ville de guerre pendant la nuit, pour voir ſi chacun fait ſon devoir, ſi les ſentinelles ſont éveillées, & ſi tout eſt en bon ordre. Dans les garniſons exactes, la *ronde* marche tous les quarts-d'heure, deſorte qu'il y a toujours quelqu'un ſur le rempart. L'officier qui fait ſa *ronde* porte du feu, ou il en fait porter, pour examiner plus exactement les différens poſtes qu'il doit viſiter.

Ronde-major eſt celle que fait le major. Lorſque la *ronde-major* arrive à un corps-de-garde, la ſentinelle qui eſt devant les armes, dès qu'elle l'apperçoit, lui demande *qui va là* ? On répond *ronde-major*. La ſentinelle lui crie *demeure là ; caporal hors de la garde*. L'officier qui commande la garde ſe préſente, accompagné de deux fuſiliers qu'il place derriere lui, l'un à ſa droite, l'autre à ſa gauche, préſentant leurs armes. Il a auſſi avec lui le ſergent portant hallebarde, & le caporal de conſigne qui porte le fallot. L'officier demande *qui va là* ? On lui répond *ronde-major* ; il dit, *avance qui va à l'ordre*. Le major avance ; & l'officier, après avoir reconnu ſi c'eſt lui-même ou l'aide-major de la place, lui donne le mot à l'oreille. Le major peut compter les ſoldats de garde, & viſiter leurs armes. Cette *ronde* ſe fait pour viſiter l'état des corps-de-garde & des ſentinelles, ſavoir ſi tous les officiers & ſoldats ſont à leurs poſtes, & ſi le mot eſt bon par-tout. C'eſt pourquoi il faut que le major viſite les armes & compte les ſoldats, & que l'officier lui donne le mot lui-même ; car autrement comment le major peut-il ſavoir ſi l'officier a le mot, comme il a été donné au cercle, ſi l'officier ne lui donne ainſi ? Non-ſeulement l'officier doit donner le mot au major, mais encore dans la regle le major ne doit le recevoir que de lui. L'officier doit bien reconnoître, avant de donner le mot, ſi c'eſt le major ou l'aide-major de la place qui fait la *ronde*, & ſi, ſous ce prétexte, quelqu'un ne vient pas ſurprendre l'ordre, & ſavoir l'état de la garde & des ſentinelles. C'eſt pour cette raiſon qu'il fait porter le fallot, & les fuſiliers qu'il prend ſont pour ſa ſureté & celle de ſon poſte : auſſi n'eſt-il obligé de donner l'ordre au major qu'à la premiere *ronde* qu'il fait, & qu'on appelle *ronde-major* ; & s'il en vouloit faire une ſeconde, il faudroit qu'il donnât lui-même l'ordre au caporal, qui viendroit le recevoir comme une ſimple *ronde*. Lorſque le major a fait ſa *ronde*, il va chez le gouverneur lui rendre compte de l'état où il a trouvé les poſtes. Il doit enſuite aller porter l'ordre au lieutenant de roi, s'il eſt dans la place, quoique le gouverneur ſoit préſent.

Lorſqu'on dit que le major fait ſa *ronde* dès que l'ordre eſt donné, on entend ſeulement qu'il ne la fait qu'après ; car il n'y a point pour lui d'heures préciſes : il eſt bon même qu'il la faſſe à des heures incertaines, afin de tenir toujours le corps-de-garde alerte ; mais il faut toujours qu'il faſſe la premiere pour vérifier l'ordre dans tous les corps-de-garde.

L'officier doit auſſi recevoir de la même maniere la *ronde* du gouverneur & celle du lieutenant de roi, augmentant le nombre des fuſiliers avec leſquels il la reçoit, en proportion de la dignité de celui qui la fait ; & s'ils la faiſoient pluſieurs fois dans une même nuit, il doit toujours la recevoir de la même maniere.

L'inſpecteur-général qui ſe trouve dans une place, peut auſſi faire ſa *ronde*, l'officier doit lui donner le mot, ſans que l'inſpecteur ſoit obligé de mettre pié à terre s'il eſt à cheval. L'inſpecteur particulier peut auſſi faire la ſienne ; mais il eſt reçu par un caporal, comme une ſimple *ronde*.

A l'égard des ſimples *rondes*, dès que la ſentinelle qui eſt devant le corps-de-garde, les voit paroître, elle leur demande *qui va là* ? On lui répond *ronde*. La ſentinelle leur crie *demeure là ; caporal hors de la garde, ronde*. Le caporal de poſte vient recevoir la *ronde*, & demande *qui va là* ? On lui répond *ronde*. Il dit *avance qui a l'ordre*. La *ronde* avance, & donne le mot à l'oreille au caporal qui la reçoit l'épée à la main, la pointe à l'eſtomac de la *ronde*. Si le mot eſt bon le caporal reçoit le numéro, & le fait mettre dans la boîte : il fait ſigner celui qui fait la *ronde*, ſuivant l'uſage particulier de la garniſon, & la laiſſe paſſer. Si le mot n'eſt pas

bon, il doit l'arrêter, & en rendre compte à l'officier qui examine ce que c'eſt

Lorſque deux *rondes* ſe rencontrent ſur le rempart, celle qui la premiere à découvert l'autre, a droit d'exiger l'ordre, à moins que ce ne fût le gouverneur, le commandant, le lieutenant de roi ou le major qui la fiſſent, car en ce cas on le leur doit donner. On fait faire des *rondes* dans une place, tant pour viſiter les ſentinelles & les empêcher de s'endormir, que pour découvrir ce qui ſe paſſe au dehors : c'eſt pourquoi dans les places où il n'y a pas un chemin au delà du parapet, il faut que celui qui fait la *ronde* marche ſur la banquette, & qu'il entre dans toutes les guérites pour découvrir plus aiſément dans le foſſé, & qu'il interroge les ſentinelles s'il y a quelque choſe de nouveau dans leurs poſtes, & leur faſſe redire la conſigne.

Pluſieurs gouverneurs obſervent une très-bonne maxime, qui eſt de faire une *ronde* un peu avant qu'on ouvre les portes. Comme il eſt déja grand jour, cette *ronde* eſt très-utile, par ce qu'on peut découvrir du rempart, qui eſt très-élevé, ce qui ſe paſſe dans la campagne.

Le tiers des officiers qui ne ſont pas de garde, doivent faire la *ronde* toutes les nuits à des heures marquées par le gouverneur, & doivent tirer tous au ſort, ſans diſtinction du capitaine ou du lieutenant, l'heure à laquelle ils doivent la faire ; & le major de la place a ſoin de faire écrire, ſur un regiſtre, le nom de tous les officiers de *ronde*, & l'heure à laquelle ils doivent la faire, afin de pouvoir vérifier ſi quelqu'un y a manqué. Les officiers doivent la faire, à peine, pour ceux qui y manquent, de quinze jours de priſon, & de la perte de leurs appointemens pendant ce temps-là, qui ſont donnés à l'hôpital de la place. (*Hiſt. de la milice Françoiſe.*)

Ronde *des officiers de piquet*, (*Art. milit.*) En campagne le brigadier, le colonel, le lieutenant-colonel de piquet font la *ronde* dans le camp pendant la nuit. Le brigadier regle l'heure à laquelle chacun doit la faire. Celui qui la fait parcourt la tête & la queue du camp, il paſſe entre les deux lignes, afin d'examiner s'il ne s'y commet aucun déſordre. Il viſite de temps en temps quelques piquets à ſon choix, pour ſavoir s'ils ſont alertes. Pour cet effet il demande à voir le piquet d'un bataillon : la ſentinelle du piquet de ce bataillon l'arrête à quinze pas, en lui criant *halte là* : le caporal approche & dit *avance qui a l'ordre*, afin de recevoir le mot de celui qui fait la *ronde*. Le mot reçu & l'officier reconnu, le caporal va rendre compte au capitaine, qui a dû, pendant ce temps, faire aſſembler ſon piquet ſans armes ; le capitaine avance, l'eſponton à la main, eſcorté par deux fuſiliers préſentant leurs armes ſix pas en avant de la ſentinelle ; il dit *avance à l'ordre* : pour lors le brigadier, ou le colonel, ou le lieutenant-colonel de piquet, avance & reçoit le mot : le capitaine quitte enſuite l'eſponton, & il fait voir ſon piquet en bataille dans l'intervalle, prêt à prendre les armes. (+)

Ronde *chez les Turcs*, (*Art. milit.*) On fait chez les Turcs, comme parmi nous, la *ronde* pour obſerver ſi les ſentinelles font leur devoir : les Turcs l'appellent *kol*. Cette *ronde* part du corps-de garde, & le chef n'a qu'un ſimple bâton à la main, avec un caporal qui porte le fallot. Il eſt attentif que la ſentinelle, obligée de veiller à tel poſte, crie *jegder Allah*, c'eſt-à-dire, *bon Dieu*. Si les ſentinelles, ſoit par négligence, ſoit qu'elles ſoient endormies, ne crient pas à temps, on les met en priſon, on leur fait donner la baſtonnade. Le conducteur de ces *rondes* retire une aſpre d'augmentation ſa vie durant. Les Turcs n'ont pas l'uſage de donner l'ordre comme nous, ni dans les places, ni dans les gardes autour de leurs camps. (+)

Ronde, (*Ecrit.*) ſe dit communément de nos eſpeces de lettres, dont les pleins ſont au premier degré droit d'obliquité ſur la ligne perpendiculaire. Il y a quatre ſortes de *rondes* ; la titulaire, la moyenne du premier degré, qui s'emploie dans les lettres-patentes de grace, de rémiſſion, dans les états du roi, & généralement dans tous les comptes qui ſe rendent à la chambre ; la moyenne du ſecond degré, en uſage dans le notariat ; la troiſieme eſt la minute uſitée dans les finances ; la quatrieme eſt la groſſe de procureur, employée quelquefois auſſi dans les finances.

RONDEAU, ſ. m. (*Poéſie Françoiſe.*)

le *rondeau* eſt un petit poëme d'un caractere ingénu, badin & naïf; ce qui fait dire à Deſpréaux :

Le rondeau né Gaulois a la naïveté.

Il eſt compoſé de treize vers partagés en trois ſtrophes inégales ſur deux rimes, huit maſculines & cinq féminines, ou ſept maſculines & ſix féminines.

Les deux ou trois premiers mots du premier vers de la premiere ſtrophe ſervent de refrain, & doivent ſe trouver au bout des deux ſtrophes ſuivantes, c'eſt-à-dire, que le refrain doit ſe trouver après le huitieme vers & le treizieme. Outre cela, il y a un repos néceſſaire après le cinquieme vers.

L'art conſiſte de donner aux vers de chaque ſtrophe un air original & naturel, qui empêche qu'ils ne paroiſſent faits exprès pour le refrain, auquel ils doivent ſe rapporter comme par hazard.

La troiſieme ſtrophe doit être égale à la premiere, & pour le nombre des vers, & pour la diſpoſition des rimes.

La ſeconde ſtrophe inégale aux deux autres ne contient jamais que trois vers, & le refrain qui n'eſt point compté pour un vers.

Ce petit poëme a peut-être bien autant de difficultés que le ſonnet; on y eſt plus borné pour les rimes, & on eſt de plus aſſujetti au joug du refrain; d'ailleurs, cette naïveté qu'exige le *rondeau* n'eſt pas plus aiſée à attraper que le ſtyle noble & délicat du ſonnet.

Les vers de huit & dix ſyllabes ſont preſque les ſeuls qui conviennent au *rondeau*. Les uns préferent ceux de huit, & d'autres ceux de dix ſyllabes; mais c'eſt le mérite du *rondeau* qui ſeul en fait le prix. Son vrai tour a été trouvé par Villon, Marot & S. Gélais. Ronſard vint enſuite qui le méconnut; Sarrazin, la Fontaine & madame Deshoulisres ſurent bien l'attraper, mais ils furent les derniers. Les poëtes plus modernes mépriſent ce petit poëme, parce que le naïf en fait le caractere, & que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'eſprit qui brille & qui pétille.

Après avoir donné les regles du *rondeau*, je vais en citer un exemple qui contient ces regles mêmes.

Ma foi c'eſt fait *de moi*, *car Iſabeau*
M'a conjuré de lui faire un rondeau :
Cela me met en une peine extrême.
Quoi, treize vers, huit en eau, cinq en eme!
Je lui ferois auſſi-tôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faiſons-en huit en invoquant Brodeau;
Et puis mettons par quelque ſtratagême,
Ma foi c'eſt fait.

Si je pouvois encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage ſeroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzieme,
Et ſi je crois que je fais le douzieme.
En voilà treize ajuſtés au niveau.
Ma foi c'eſt fait.

Pluſieurs lecteurs aimeront ſans doute autant ce *rondeau*-ci de madame Deshoulieres, dont le refrain eſt *entre deux draps.*

Entre deux draps *de toile belle & bonne*,
Que très-ſouvent on rechange, on ſavonne,
La jeune Iris au cœur ſincere & haut,
Aux yeux brillans, à l'eſprit ſans défaut,
Juſqu'à midi volontiers ſe mitonne.
Je ne combats de goût contre perſonne;
Mais franchement ſa pareſſe m'étonne!
C'eſt demeurer ſeule plus qu'il ne faut
Entre deux draps.

Quand à rêver ainſi l'on s'abandonne,
Le traître amour rarement le pardonne;
A ſoupirer on s'exerce bientôt,
Et la vertu ſoutient un grand aſſaut,
Quand une fille avec ſon cœur raiſonne
Entre deux draps.

Le refrain doit être toujours lié avec la penſée qui précede, & en terminer le ſens d'une maniere naturelle; & il plaît ſur-tout, quand, repréſentant les mêmes mots, il préſente des idées un peu différentes, comme dans celui-ci, que Malleville, ſecrétaire du

maréchal de Baſſompiere, fit contre Boiſrobert, dans le temps qu'il étoit en faveur auprès du cardinal Richelieu. Le P. Rapin loue extrêmement *ce rondeau* dans ſes remarques ſur la poéſie; & il mérite en effet d'être ici placé.

Coëffé d'un froc bien raffiné,
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frere René devient meſſire,
Et vit comme un déterminé.
Un prélat riche & fortuné,
Sous un bonnet enluminé,
En eſt, s'il le faut ainſi dire;
Coëffé.

Ce n'eſt pas que frere René
D'aucun mérite ſoit orné;
Qu'il ſoit docte, qu'il ſache écrire,
Ni qu'il diſe le mot pour rire;
Mais c'eſt ſeulement qu'il eſt né
Coëffé.

RONDEAU REDOUBLÉ, (*Poéſ. Franç.*) cette eſpece de *rondeau* eſt compoſée d'une certaine quantité de ſtrophes égales entr'elles, & qui dépendent du nombre de vers que contient la premiere ſtrophe; ordinairement elle en contient quatre, & alors elle eſt ſuivie de cinq autres ſtrophes, dont les quatre premieres finiſſent chacune par un vers de la premiere ſtrophe; & lorſque par ce moyen cette ſtrophe eſt entiérement répétée, on en ajoute une derniere, au bout de laquelle ſe trouvent par forme de refrain, les deux ou trois premiers mots du premier vers de tout le poëme. Tel eſt le *rondeau* de madame Deshoulieres à M. le duc de Saint-Aignan, ſur la guériſon de ſa fievre quarte. Dans ce *rondeau*, les quatre vers de la premiere ſtrophe vont terminer ſucceſſivement les quatre ſtrophes ſuivantes.

La premiere ſtrophe étant entiérement répétée, ſuit la cinquieme & derniere ſtrophe finiſſant par le refrain: *ſans dédaigner*, qui commence le premier vers de tout le *rondeau*.

Dans le *rondeau redoublé*, ſi la premiere ſtrophe avoit cinq vers, le *rondeau* auroit ſept ſtrophes, parce qu'il en faudroit cinq pour répéter la premiere. On conçoit aiſément que cette eſpece de *rondeau* a beaucoup plus de difficulté que le *rondeau* ordinaire; mais il n'en a pas l'agrément. (*D. J.*)

RONDEAU, *en Muſique*, eſt une ſorte d'air à deux ou pluſieurs repriſes, dont la conſtruction eſt telle qu'après avoir fini chaque repriſe, on recommence toujours la premiere avant que de paſſer à celle qui ſuit, & qu'on finit le tout par cette même premiere repriſe par laquelle on a commencé.

Les ariettes Italiennes, & toutes nos ariettes modernes ſont aſſez communément en *rondeau*, de même que la plus grande partie des pieces de clavecin.

Dans cette ſorte d'air, on doit tellement conduire la modulation, que la fin de la premiere repriſe convienne au commencement de toutes les autres; & que la fin de toutes les autres convienne au commencement de la premiere.

Les routines ſont des magaſins de contre-ſens pour ceux qui les ſuivent ſans réflexion. Telle eſt pour les muſiciens celle des *rondeaux*. Il faut bien du diſcernement pour faire un choix de paroles qui leur ſoient propres. Il eſt ridicule de mettre en *rondeau* une penſée complette, diviſée en deux membres, en reprennant la premiere inciſe & finiſſant par là. Il eſt ridicule de mettre en *rondeau* une comparaiſon, dont l'application ne ſe fait que dans le ſecond membre, en reprenant le premier & finiſſant par là. Enfin, il eſt ridicule de mettre en *rondeau* une penſée générale, limitée par une exception relative à l'état de celui qui parle; enſorte qu'oubliant derechef l'exception qui ſe rapporte à lui, il finiſſe en reprenant la penſée générale.

Mais toutes les fois qu'un ſentiment exprimé dans le premier membre, amene une réflexion qui le renforce & l'appuie dans le ſecond; toutes les fois qu'une deſcription de l'état de celui qui parle, empliſſant le premier membre, éclaircit une comparaiſon dans le ſecond; toutes les fois qu'une affirmation dans le premier membre contient ſa preuve & ſa confirmation

dans le ſecond ; toutes les fois, enfin, que le premier membre contient la propoſition de faire une choſe, & le ſecond la raiſon de la propoſition, dans ces divers cas, & dans les ſemblables, le *rondeau* eſt toujours bien placé. *(S)*

Rondeau, plaque de fer forgé, ou de fonte, dont les miroitiers-lunetiers ſe ſervent pour y travailler les verres dont la ſuperficie doit être plane, c'eſt-à-dire, ni convexe ni concave. Les *rondeaux* ſervent auſſi pour faire des biſeaux ſur les glaces ; le grais, l'émeril, le tripoli, la potée d'étain ſervent à dégroſſir, adoucir, polir & luſtrer le verre ou le criſtal qu'on travaille ſur le *rondeau*. *Voyez* Bassin *des lunetiers*, au *mot* Lunetier.

Rondeau, c'eſt, *parmi les pâtiſſiers*, une planche en rond, ſur laquelle on dreſſe les pains-bénits.

RONDE-BOSSE, ſ. m. *(Archit. décorat.)* c'eſt en ſculpture un ouvrage dont les parties ont leur véritable rondeur, & ſont iſolées comme ſes figures. On appelle *demi-boſſe* un bas-relief, qui a des parties ſaillantes & détachées. *(D. J.)*

RONDELETE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.) rondeletia* ; genre de plante dont la fleur eſt monopétale, en forme de ſoucoupe tubulée, & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite un fruit arrondi, couronné & diviſé en deux capſules qui renferment de petites ſemences. Plumier. *nov. pl. Amer. gen. Voyez* Plante.

C'eſt le P. Plumier qui a le premier découvert cette plante en Amérique ; & qui lui a donné ce nom en l'honneur de Rondelet, naturaliſte & médecin de Montpellier. Sa fleur a la figure d'une ſoucoupe, & conſiſte en un tuyau d'une ſeule piece, ſoutenu par un godet qui devient enſuite un fruit preſque rond, couronné & partagé en deux loges remplies d'un grand nombre de ſemences menues. Cet arbriſſeau eſt fort commun dans les parties ſeptentrionales de la Jamaïque. *(D. J.)*

Rondelettes, ſ. f. pl. *(Ourdiſſage.)* toiles à voiles, qui ſe fabriquent en quelques endroits de l'évêché de Rennes en Bretagne, mais ſur-tout à Iſtré.

RONDELLE, *voyez* Rouget.

Rondelle, ſ. f. *(Art. milit.)* eſpece de bouclier de figure ronde ou ovale. *Voyez* Bouclier & Rondache. *(Q)*

Rondelle, ſ. f. *(Hydr.)* ſe dit d'un morceau de plomb coupé en rond, pour mettre entre les brides d'un tuyau de fer. C'eſt encore un morceau carré de plomb, en table, que l'on ſoude verticalement ſur une conduite, dans l'endroit où elle paſſe dans le corroi d'un baſſin, afin d'arrêter l'eau qui, ſans cette plaque, pourroit ſuivre le tuyau & ſe perdre. *(K)*

Rondelle, ſ. f. *(Maçonnerie.)* outil de fer dont ſe ſervent les maçons pour gratter & finir les membres & moulures d'architecture. La *rondelle* n'eſt différente du crochet, que parce qu'elle eſt arrondie par le bout. *Richelet. (D. J.)*

Rondelles, ſ. f. pl. *(Lainage.)* ce ſont des boſſes ou têtes de charbons très-petites, que l'on eſtime peu, & dont on ſe ſert dans les moyennes manufactures de lainage, pour laver ou tirer à poil certaines étoffes de petit prix. *Dictionnaire de Commerce. (D. J.)*

Rondelles, ſ. f. pl. *terme de plombier*, les plombiers nomment de la ſorte deux pieces de cuivre rondes, qui ferment par les deux bouts les moules où ils fondent des tuyaux ſans ſoudure ; c'eſt au milieu de ces *rondelles* que ſont placées les deux portées qui tiennent le boulon ou noyau du tuyau, ſuſpendu au milieu du moule, & qui reglent l'épaiſſeur du plomb. *Dict. de Comm. (D. J.)*

Rondelle, (*Sculpture.*) les *rondelles* ſont d'acier ; les unes avec un manche de bois, & les autres ſans manche ; ce ſont des eſpeces de ciſeaux ronds.

RONDEUR, ſ. f. (*Gramm.*) qualité, forme, ou figure du corps appellé *rond*. *Voyez* Rond.

Rondeur ſe dit auſſi, *dans l'écriture*, des parties ſupérieures & inférieures des jambages, qu'on appelle ordinairement *déliés*, & qui forment des quarts de cercle très-propres à rendre le caractere plus coulant & plus brillant.

RONDIN *ou* TONDIN, ſubſt. maſ. *(terme de plombier.)* cylindre de bois, ſur lequel les plombiers arrondiſſent les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux. Ils ont des *rondins* de pluſieurs longueur

longueurs, & de différens diametres, ſuivant les tuyaux qu'ils ont à arrondir. *Savary.* (*D. J.*)

RONDOLE. *Voyez* HIRONDELLE DE MER.

ROND-POINT D'UNE ÉGLISE, LE, (*Architect.*) c'eſt l'endroit du vaiſſeau oppoſé au grand portail. On l'appelle ainſi, parce qu'il eſt ordinairement terminé en demi-cercle. (*D. J.*)

RONEBY, *ou* RUNEBY, (*Géogr. mod.*) ville de Suede, dans la Bleckingie, à quelques lieues au couchant de Carlſcroon, à une lieue de la mer, & ſur le bord d'une petite riviere, au milieu des rochers; elle eſt marchande, & fort peuplée. (*D. J.*)

RONFLER, v. neut. c'eſt reſpirer en dormant, en faiſant du bruit. Il paroît que ce bruit naît dans pluſieurs perſonnes de la diſpoſition de la tête & du cou; car changez la tête de place, & elles ne *ronflent* plus.

RONGER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt détruire ou ronger avec les dents. On dit que le chien *ronge* un os; que les rats *rongent* le pain; que la mer *ronge* ſes bords; que le verd-de-gris *ronge* les métaux; que la rouille *ronge* le fer que la pierre à cautere *ronge* les chairs; que l'ennui le *ronge*; qu'il *ronge* ſon frein. D'où l'on voit qu'il ſe prend au ſimple & au figuré.

RONGOS *ou* PONGOS, (*Luth.*) trompettes ou plutôt cors-de-chaſſe du royaume de Loango. Ces inſtrumens ſont d'ivoire & reſſemblent aux anciens cors-de-chaſſe: leur plus grande ouverture eſt d'un pouce & demi ou deux pouces; on en fait de pluſieurs ſortes, & probablement les uns ſervent de deſſus & les autres de baſſe. On prétend que pluſieurs *rongos* réunis produiſent un effet aſſez harmonieux. (*F. D. C.*)

RONSBERG, (*Géogr. mod.*) autrefois petite ville de Bohême, dans le cercle de Pilſen, proche de Herſtein; ce n'eſt aujourd'hui qu'un bourg dépeuplé, & ceint de vieilles murailles. (*D. J.*)

RONSON. *Voyez* OMBRE DE RIVIERE.

RONTEIZ, ſ. m. (*Juriſprud.*) *quaſi terræ ruptæ*, dans la coutume de Nevers ſont des terres nouvellement défrichées. On les appelle auſſi *rompeiz*. *Voyez ci deſſus* ROMPEIZ. (*A*)

ROOMBURG, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-Bas, dans la province de Hollande, ſur le bord du Rhin, un peu au deſſus de Leyde. C'eſt un lieu fort ancien; M. Van-Loon a prouvé que c'étoit l'*Albimanæ* d'Antonin, & l'*Albinianæ* de la carte de Peutinger. On a trouvé dans ce bourg des médailles de cuivre qui portent l'éfigie de divers empereurs, de Tibere, de Néron, de Claude, de Domitien, d'Antonin, de Nerva, de Trajan & d'anaſtaſe. (*D. J.*)

ROOT-GANS, ſ. m. (*Hiſtoire nat. Ornitolog.*) Ce mot ſignifie une *oie rouge*. Les Hollandois l'ont donné à un oiſeau aquatique des côtes de Spitzberg. Il a le bec court, recourbé & épais. Ses pattes ſont noires & garnies de trois ongles & d'une peau de la même couleur. Il n'eſt point rouge comme ſon nom l'indique, il eſt noir par tout le corps, excepté ſous le ventre qui eſt tout blanc. Il n'a pas non plus la forme d'une oie; mais il en a le vol. Sa queue eſt courte, & ſa chair bouillie eſt d'un bon goût.

ROPICUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'île de Corſe; Ptolomée, *l. III. c. ij*, la marque dans les terres, auprès de Corſicum. Pinet penſe que le nom moderne eſt Rogela. (*D. J.*)

ROPO, (*Géogr. mod.*) grand village de l'Attique. Il eſt habité par des Grecs, & compoſé de plus de deux cents feux. Ce lieu eſt l'ancienne ville *Oropos*, ou *Oropus*, pour laquelle les Athéniens & les Béotiens ont eu de grandes conteſtations, parce qu'elle étoit ſur leurs frontieres. *Ropo* eſt à deux milles de la mer, & à ſix du village de Marcopulo, & n'a aujourd'hui aucune marque d'antiquité. On trouve ſeulement à Sycamino, à quatre milles de *Ropo*, dans l'égliſe *d'Agioi-Saranda*, l'inſcription ſuivante, Αφροδισιος ταυρου Ωρωπιος; c'eſt-à-dire, *Aphrodiſius, fils de Zopyrus*. (*D. J.*)

ROPOGRAPHES, ſ. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à certains peintres, qui ſe bornoient à ne repréſenter que de petits ſujets, comme animaux, plantes, payſages. Ce nom eſt dérivé des

mots ῥοπτὸν, *jouet*, *babioles*, ou marchandiſes de vil prix, de, γράφω *j'écris*, *je peins*.

On appelloit auſſi, *ropographes*, ceux qui dans les jardins tailloient les buis, les ifs & les autres arbriſſeaux touffus en figures d'hommes & d'animaux.

ROPOGRAPHE, (*Peint. antiq.*) peintre de payſages, d'arbres, d'animaux, de ports de mer, & d'autres choſes ſemblables, ῥυπογραφία *ripulæ*, ſignifie dans Cicéron la variété des objets qui ſont ſur une côte. Il mande à Atticus, en parlant de Tuſculum; *& tamen hæc ῥυπογραφία ripulæ, videtur, habitura celerem ſatietatem.* Je crois cependant que je me laſſerai bientôt du payſage de cette côte. (*D. J.*)

ROQUE, LA (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans le Languedoc, au dioceſe de Nîmes.

Il y a une autre petite ville dans le Languedoc, dioceſe de Caſtres, qu'on appelle *Roque d'Olmez*.

Il ne faut pas confondre ce dernier lieu, avec *Roque Courbe*, qui eſt du dioceſe de Caſtres, mais ſur l'Agoût. (*D. J.*)

ROQUEBRUNE, (*Géogr. Hiſt.*) terre de France, en Provence, dioceſe de Fréjus. C'eſt un lieu conſidérable & ancien, dont il eſt fait mention dès l'an 1034, dans les bulles de Grégoire VII. Il eſt ſitué près de Muid.

Bernard de Nogaret de la Valette, amiral de France, gouverneur de Provence, travaillant à éteindre les feux de la ligue, fut tué d'un coup d'arquebuſe, le 11 février 1592, devant *Roquebrune*. C'étoit un homme comparable à Leſdiguieres, dit M. de Saint-Foix, dans ſon *Hiſtoire de l'ordre du S. Eſprit*. *t. II*, *p. 173*, *imp. en 1771*. (*C.*)

ROQUEFORT DE MARSAN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Gaſcogne, au dioceſe d'Aire, ſur la Douze, à 4 lieues au nord-eſt du mont de Marſan. (*D. J.*)

ROQUELAURE, ſ. f. (*Gram.*) ſorte de manteau à manches larges, qu'on ſe jetoit ſur les épaules, & qui ſe boutonnoit du haut en bas. Les redingotes ont ſuccédé aux *roquelaures*.

ROQUELAURE, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans l'Armagnac, au dioceſe d'Auſch. Elle a été érigée en duché pairie, en 1652; mais les lettres n'ont point été vérifiées. (*D. J.*)

ROQUEMADOUR, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Querci, au dioceſe de Cahors, élection de Figeac. Elle doit ſon origine à une abbaye de l'ordre de ſaint Benoît, qui eſt aujourd'hui un chapitre, ſous le titre de Notre-Dame. La menſe abbatiale a été unie à l'évêché de Tulles. (*D. J.*)

ROQUEMAURE, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans le bas Languedoc, ſituée près les bords du Rhône, au dioceſe d'Avignon, à 2 lieues au deſſus de cette ville, ſur un roc eſcarpé. *Long.* 22, 27′; *latit.* 43, 58′.

C'eſt dans cette ville que mourut le pape Clément V, en 1314, après neuf ans de pontificat, pendant leſquels les factions Guelphe & Gibeline, nées des querelles du ſacerdoce & de l'empire, ſubſiſtoient toujours comme un feu qui ſe nourriſſoit par de nouveaux embraſemens. Clément V, né en Gaſcogne, étoit du parti de Boniface VIII, qui l'avoit nommé évêque de Comminge, & puis archevêque de Bordeaux. Le cardinal d'Oſtie l'éleva ſur la chaire de ſaint Pierre, & ſon élection ſe fit à Pérouſe en 1305. On l'appella le pape Gaſcon. Dès qu'il fut élu, il aima mieux transférer le ſaint ſiege hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fideles, que diſputer inutilement des châteaux auprès de Rome.

Clément alloit de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comteſſe de Périgord, & tirant ce qu'il pouvoit d'argent de la piété des bonnes ames. Ce fut à Vienne qu'il convoqua en 1311 un concile général, dans lequel l'ordre des Templiers fut aboli & la guerre ſainte réſolue. Il mourut en allant à Bordeaux pour changer d'air.

On ſait qu'il fut couronné à Lyon en préſence de Philippe le Bel, de Charles de Valois, & de pluſieurs autres princes. Cette cérémonie fut troublée par la chûte d'une muraille, laquelle étant trop chargée de peuple, s'écroula, tua Jean II, duc de Bretagne, & Gaillard, frere du pape. Le roi

& Charles de Valois furent bleſſés légérement. La tiare tomba de deſſus la tête du pontife, & une des belles eſcarboucles de la couronne ſe perdit. On conçoit bien que cet accident fut remarqué comme un préſage des malheurs qui affligerent la chrétienté & l'Italie, durant ce pontificat. (*D. J.*)

ROQUER, v. act. (*terme de jeu d'échecs*) c'eſt approcher le roc, ou, comme nous diſons aujourd'hui, la tour auprès du roi, & paſſer le roi par derriere, pour le placer à l'autre caſe joignante. On ne roque qu'une fois; mais pour roquer, il faut n'avoir point remué le roi, ni la tour, & ne point paſſer ou ſe mettre en échec. (*D. J.*)

ROQUET, ſ. m. (*Zoologie.*) nom d'une eſpece de petit lézard d'Amérique, d'un brun rougeâtre, marqueté de taches jaunes & noires; ſes yeux ſont vifs, étincelans, & ſes jambes ſont d'une longueur remarquable pour un ſi petit animal; il porte la tête toujours droite, & la queue communément recourbée en demi-cercle ſur le dos. Il n'eſt point ſauvage, ſautille légérement comme un oiſeau, & eſt dans un mouvement perpétuel; quand il eſt fatigué de ſes courſes, il ouvre la bouche, en tire ſa langue, & halete comme les chiens; c'eſt du moins ce qu'en rapporte Rochefort dans ſon hiſtoire des îles Antilles. (*D. J.*)

ROQUETAILLADE, (*Géogr. Hiſt.*) *Litt.*) bourg & château du dioceſe d'Alet en Languedoc, où naquit en 1654, de parens nobles, D. Bernard de Montfaucon, qui entra dans la congrégation de S. Maur, en 1675. L'étendue de ſa mémoire, la ſupériorité de ſes talens, la juſteſſe de ſa critique, le nombre de ſes ouvrages lui ont fait un nom célebre dans ſon ordre & dans l'Europe. Il embraſſa avec une égale ardeur la philoſophie, la théologie, l'hiſtoire ſacrée & profane, la littérature ancienne & moderne, les langues mortes & vivantes. Ce ſavant eſtimable, à tant d'égards, fut enlevé à la république des lettres en 1741, à 87 ans. Le nombre de ſes ouvrages *in-folio* monte à quarante-quatre. L'*antiquité*, expliquée en Latin & en François, avec figures, en 10 volumes *in-folio*, avec ſupplément de 5 autres volumes, eſt celui de ſes ouvrages qu'on conſulte avec plus de plaiſir, quoique ſouvent les figures ſoient peu exactes. Le pape Benoît XIII l'honora d'un bref très-flatteur; Clément XI & l'empereur Charles VI le gratifierent de deux médailles. *Voyez* ſon éloge dans les *mém. de l'accad. des inſcriptions*, & la bibliotheque de D. le Cerf, *pag.* 363. (*C*)

ROQUETIN, ſ. m. (*Soierie.*) eſpece de petite bobine de bois, au milieu de laquelle on a pratiqué une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on y veut dévider. Il y en a une autre, où ſe poſe la corde du contre-poids qui ſert à mouvoir le *roquetin*, à le retirer à meſure qu'il ſe dévide, & à tenir tendu le fil qui porte deſſus; le *roquetin* ainſi que le rochet, eſt percé dans ſa longueur, pour être traverſé d'une broche ſur laquelle il tourne & qui le tienne ſuſpendu.

ROQUETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *eruca*, genre de plante à fleur en croix, compoſée de quatorze pétales; le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une ſilique compoſée de deux panneaux appliqués ſur les bords d'une cloiſon mitoyenne qui la diviſe en deux loges; cette ſilique renferme des ſemences qui ſont le plus ſouvent arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre la ſaveur qui lui eſt particuliere. Tournefort, *I. R. H.* *Voyez* PLANTE.

Entre les huit eſpeces de ce genre de plante établies par Tournefort, nous parlerons de la commune cultivée, & de la ſauvage; la cultivée, *eruca latifolia, alba, ſativa, I. R. H.* 227, ſe nomme en Anglois, *the broad-aucd, flower'd-garden ockett.*

Sa racine eſt blanche, ligneuſe, menue, vivace, d'une ſaveur âcre. Ses tiges ſont hautes d'une coudée, ou d'une coudée & demie, un peu velues. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la moutarde, blanches, longues, étroites, découpées profondément des deux côtés, tendres, liſſes, de même ſaveur que la racine. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges; elles ſont en croix, compoſées de quatre pétales, d'un jaune tirant ſur le blanc, marquées de raies noirâtres, renfermées dans un calice velu, d'où ſort un piſtil qui ſe change en une

ſilique ſemblable à celle de la moutarde ; mais plus longue, portée ſur un pédicule court, & partagée en deux loges par une cloiſon mitoyenne, à laquelle ſont attachés des panneaux des deux côtés, remplies de pluſieurs graines jaunes, plus groſſes que celles de la moutarde, & moins rondes. L'odeur de cette plante eſt fort déſagréable, auſſi-bien que ſa ſaveur.

La *roquette* ſauvage, *eruca ſylveſtris, tenuifolia, perrennis, flore luteo, I. R. H.* 227, a la racine blanche, épaiſſe, aſſez longue. Ses tiges ſont nombreuſes, creuſées, cannelées, un peu velues, diviſées en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont découpées plus encore que celles de la dent de lion, d'un verd foncé, liſſes, d'une ſaveur brûlante ; ſes fleurs ſont ſemblables à celles de la *roquette* cultivée de couleur jaune & odorante. Il leur ſuccede des ſiliques longues, anguleuſes, remplies de graines ſemblables à celles de la *roquette* cultivée, âcres & un peu ameres. Toute cette plante a une odeur fétide. Elle abonde en Syrie & à Tripoli, où l'on brûle ſes cendres qui ſervent à faire du ſavon & du verre, comme celles du kali. (*D. J.*)

ROQUETTE, (*Diet. & Mat. méd.*) *roquette* des jardins, & *roquette* ſauvage, l'odeur & la ſaveur de la *roquette* des jardins eſt plus douce, & ſa vertu eſt plus foible ; c'eſt pourquoi on la mêle ſouvent dans les alimens, & principalement dans ce qu'on appelle à Paris *la fourniture* des ſalades de laitue.

Les anciens regardoient la nature de ces deux plantes comme directement oppoſée ; c'eſt pourquoi ils avoient coutume de les manger mêlées enſemble pour tempérer la froideur de l'une par la chaleur de l'autre. La *roquete* ſauvage vaut mieux pour faire des remedes. Ce ne ſont que les feuilles qui ſont en uſage.

La *roquette* porte à l'amour. Cette propriété lui a été dès long-temps attribuée par les médecins, & reconnue par tout le monde. Les anciens poëtes qui ne rapportent guere en ce genre que les notions les plus vulgaires, ont chanté cette propriété de la *roquette*. Ovide appelle les roquettes *ſalaces*. Martial a dit : *venerem revocans* eruca *morantem* ; & Columele : *excita ad venerem tardos* eruca *maritos*.

La *roquette* eſt de la claſſe des plantes cruciferes de Tournefort, qui contiennent toutes plus ou moins d'alkali volatil ſpontané ou libre, & qui ſont appellées *anti-ſcorbutiques* par excellence. La *roquette* remplit un des genres de cette claſſe, qu'on peut regarder comme moyens ou tempérés relativement à la quantité de ce principe volatil. Elle vient après le cochlearia, la moutarde, le raifort ſauvage, la paſſe-rage & les creſſons. Elle eſt beaucoup plus vive que l'herbe de rave, de navet, *&c.* Voyez *tous ces articles*. Ce que nous avons obſervé des propriétés & des uſages du cochlearia & du creſſon, qui ſont les plus uſuels des plantes cruciferes, & le rapport de ces plantes avec la *roquette*, quant à leur degré reſpectif d'activité, que nous venons de noter ; ces choſes, dis-je, doivent ſuffire pour déterminer les uſages & les propriétés de la *roquette*.

La ſemence de *roquette* entre dans l'eau anti-ſcorbutique de la pharmacopée de Paris, dans l'électuaire de ſatyrion de Charas, & dans les tablettes de magnanimité du même auteur. (*b*)

ROQUETTE A AVANCEUR, (*Tireur d'or.*) eſt une ſorte de bobine ſur laquelle l'avanceur dévide le fil qu'il a tiré.

ROQUEVAIRE, (*Géogr. mod.*) en Latin *rupes varia*, rocher de Varus ; petite ville de France, en Provence, ſur la Veaune, à 3 lieues au nord-eſt de Marſeille, & à 4 d'Aix.

ROQUILLE, ſ. f. (*meſures des liquides*) petite meſure des liqueurs, à laquelle on donne auſſi le nom de *poiſſon* ou *poſſon*. C'eſt la moitié d'un demi-ſetier, ou le quart d'une chopine de Paris. *Diction. de Commerce.*

ROQUILLES, *en terme de Confiſeur*, c'eſt une ſorte de confiture faite d'écorces d'oranges tournées, fort déliées, obſervant de leur donner le plus de longueur qu'il ſe peut. On appelle encore cette eſpece de confitures *tournures*. *Voyez* TOURNER.

RORIC *ou* RODERIC, (*Hiſt. de Suede.*) roi de Suede, qui fit la guerre aux Vendes, aux Finlandois, aux Ruſſiens, aux Eſthoniens, répandit leur ſang pour le ſeul plaiſi

de le répandre, & abandonna ſes conquêtes, dont il fut raſſaſié, dès qu'il en fut maître. Il ſoumit auſſi le Danemarck, & c'eſt probablement pour cette raiſon que les hiſtoriens Danois diſputent ce prince aux Suédois, comme ſi un homme qui fut le fleau de ſes ſemblables, méritoit qu'on recherchât avec tant de chaleur quelle fut ſa patrie. Celui-ci régnoit vers le commencement du troiſieme ſiecle. *(M. DE SACY.)*

RORIFERE, CANAL, (*Anat.*) comme qui diroit *canal d'où d'écoule goutte à goutte de la roſée*, eſt un nom par lequel quelques auteurs déſignent le *canal thorachique*, parce que ce n'eſt en effet que goutte à goutte & par une eſpece de diſtillation qu'il porte le chyle dans la maſſe du ſang. *Voyez* THORACHIQUE.

ROS, *(Géog. mod.)* riviere de Pologne, dans l'Ukraine. Elle a ſa ſource au palatinat de Braclaw, arroſe celui de Kiovie, & ſe jette dans le Boryſtene, près de Kaniow. *(D. J.)*

ROSACE, ſ. f. *ou* ROSON, *(Architt.)* grande roſe ſuſceptible de différentes figures, & dont on orne & remplit les caiſſes des compartimens de voûtes, plafonds, *&c.*

ROSAIRE, ſ. m. *(Théol.)* chapelet en uſage dans l'égliſe Romaine, lequel contient quinze dizaines d'*Ave*, *Maria*, dont chacune commence par un *Pater*, & qu'on récite en l'honneur des différens myſteres de Jeſus-Chriſt où la Sainte Vierge a eu part.

Quelques auteurs attribuent l'origine du *roſaire* à Saint Dominique. Mais dom Luc d'Achery prouve qu'il étoit en uſage dès l'an 1100, & que ſaint Dominique ne fit que le mettre en honneur. D'autres l'attribuent à Paul, abbé du mont Phermé en Lybie, contemporain de Saint Antoine; d'autres à Saint Benoît, quelques-uns au vénérable Bede; & Polydore Virgile raconte que Pierre l'hermite voulant diſpoſer les peuples à la croiſade, ſous Urbin II, en 1096, leur enſeignoit le pſautier laïque compoſé de pluſieurs *Pater* & de 150 *Ave*, de même que le pſautier eccléſiaſtique eſt compoſé de cent cinquante pſeaumes, & qu'il avoit appris cette pratique des ſolitaires de la Paleſtine. On a trouvé dans le tombeau de Sainte Gertrude de Nivelle, décédée en 667, & dans celui de Saint Norbert, décédé en 1134, des grains enfilés qui paroiſſent être des reſtes de chapelets.

Mais tous ces faits, pour la plupart incertains, n'empêchent point de croire qu'on doit à Saint Dominique cette maniere de prier, qui, ſelon les regles qu'il en a preſcrites, applique l'eſprit aux principaux myſteres de notre religion, & eſt extrêmement utile à ceux qui ne ſavent pas lire pour les diriger dans leur dévotion. On n'eſt pas d'accord ſur l'année où Saint Dominique inſtitua le *roſaire*; quelques-uns veulent que ç'ait été en 1208, pendant qu'il prêchoit contre les Albigeois; d'autres prétendent qu'il l'inſtitua dans le cours des miſſions qu'il fit en Eſpagne, avant que de paſſer en France.

ROSAIRE, *ordre du*, ou *de Notre-Dame du roſaire*, eſt un ordre de chevalerie inſtitué par Saint Dominique, ſelon Schoonebek & le pere Bonani, Jéſuite, qui tous deux ſe ſont trompés en ce point; car jamais Saint Dominique n'inſtitua d'ordre de ce nom. Ces auteurs ont apparemment pris pour un ordre militaire l'armée des croiſés, qui ſous les ordres de Simon, comte de Montfort, combattirent contre les Albigeois. *Voyez* CROISADE & ALBIGEOIS.

L'abbé Juſtiniani & M. Hermant prétendent que cet ordre fut inſtitué après la mort de Saint Dominique, par Fréderic, archevêque de Tolede, & que les chevaliers portoient pour marque une croix blanche & noire ſur laquelle étoit repréſentée la Sainte Vierge tenant ſon Fils d'une main, & un *roſaire* ou chapelet de l'autre. Le pere Mendo ajoute que ces chevaliers étoient obligés de réciter le *roſaire* certains jours. Cependant le pere Helyot doute fort que cet ordre ait jamais exiſté. *Voyez* ORDRE.

ROSALIE, *(Muſiq.)* C'eſt la répétition d'un paſſage dans un ton plus haut ou plus bas d'un degré, bien entendu que ce paſſage ait d'abord été fait dans un ton différent du ton régnant de la piece.

Un compoſiteur doit éviter ſoigneuſement les *roſalies*, ou du moins s'en ſervir bien rarement; elles ſont devenues plates à force d'être répétées.

La *roſalie* la plus ordinaire, & qu'il faut

abſolument éviter, & celle où le trait de chant ſe fait d'abord dans le mode de la ſous-dominante, & puis dans celui de la dominante ; c'eſt un vrai pont aux ânes, dont tous les écoliers ſe ſervent pour ſortir du mode régnant, & y rentrer incontinent.

La *roſalie* qui ſe fait en tranſpoſant le chant à un degré plus bas eſt la plus excuſable ; elle fait même quelquefois un très-bon effet.

Souvent on voit une *roſalie* dans le deſſus, tandis que cependant ce n'en eſt pas une, parce que la baſſe eſt changée & n'eſt pas ſimplement tranſpoſée ; dans ce cas on peut s'en ſervir ſans ſcrupule. *(F. D. C.)*

ROSANA, *(Géog. mod.)* ou *Roſanna*, ville de Pologne, au grand duché de Lithuanie, dans la partie méridionale du Palatinat de Novogrodeck, près de la riviere de Zolva.

ROSARBA, ſ. f. *(Hiſt. nat. Botan. des Arabes.)* nom d'une plante inconnue, & dont il fait mention dans Avicenne Sérapion, & autres auteurs Arabes ; ce qu'on peut imaginer de plus vraiſemblable, c'eſt que la *roſarba* eſt une eſpece de caroubier des pays chauds ou d'acacia ſauvage. *(D. J.)*

ROSARIA, ſ. m. *(Littérat.)* nom que donnoient les Romains à un genre de parfums précieux, ainſi nommés ou par leur excellente odeur, ou parce que les roſes en faiſoient le principal ingrédient.

ROSARIO, *(Géogr. mod.)* riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, à 22 degrés, 51 de *latitude* ſeptentrionale. Elle mouille à 9 milles de la mer un petit bourg auquel elle donne ſon nom. *(D. J.)*

ROSAY, *(Géogr. mod.)* ou *Roſoy*, petite ville de France, dans la Brie, à 6 lieues de Meaux, & 12 de Paris. *Long.* 20, 30 ; *latit.* 48, 42.

ROSAT, *huile*,
ROSAT, *miel*,
ROSAT, *onguent*,
ROSAT, *ſirop*,
} *V.* ROSE, *(Mat. méd.)*

ROSBEC, *(Géogr. mod.)* village des Pays-Bas, dans la Flandre, à 2 lieues de Courtray, entre la Lys & la Mandere. Ce village eſt célebre par la bataille que Charles VI, roi de France, y gagna ſur les Flamands en 1382, (*), comme Rosback, dans le cercle de Leipſick, ſera fameux par la victoire que le roi de Pruſſe y a remportée, le 5 novembre 1757, ſur les armées combinées de la France & de l'Empire. *(D. J.)*

ROSCHILD, *(Géogr. mod.)* ville de Danemarck, toute ouverte dans l'île de Sélande, au fond d'un petit golfe rempli de ſable, à 8 lieues au ſud-oueſt de Copenhague. Son évêché, fondé en 1012, eſt ſuffragant de Copenhague. La cathédrale renferme les tombeaux de quelques rois de Danemarck. Cette ville n'a point de commerce, & l'univerſité qu'on y a fondée n'eſt pas floriſſante. *Long.* 29, 62 ; *lat.* 55, 38.

ROSCIANUM, *(Géogr. anc.)* lieu d'Italie. L'itinéraire d'Antonin le place ſur la route d'Equotuticum à Rhegium, entre *Thurii & Paternum*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 27 milles du ſecond. C'eſt aujourd'hui, à ce qu'on croit, le bourg Roſſano. *(D. J.)*

ROSCOMMON, *(Géogr. mod.)* ville d'Irlande, dans la province de Connaught, & chef-lieu d'un comté auquel elle donne ſon nom, à 13 milles au nord de Tulsk. Elle eſt ſi miſérable que la plupart des maiſons ſont couvertes de chaume ; cependant

(*) Le ſuccès de cette grande journée où périrent 40000 Flamands, fut dû ſur-tout à la ſage conduite du connétable de Cliſſon, du maréchal de Sancerre, & de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, gendre du comte de Flandre.

Le roi Charles VI dit à ce comte, qui le remercioit de l'avoir vengé de ſes ſujets rebelles : » Beau » couſin, je vous ai ſecouru tellement, que vos ennemis ſont déconfits. Combien que du temps de » feu monſeigneur mon pere, vous fûtes trop chargé d'avoir favoriſé nos ennemis les Anglois, ſi vous » vous en gardez dorénavant, je vous aurai en ma grace. »

Ce fut le ſeigneur Pierre de Villiers qui développa l'oriflamme au premier rang dans cette action, paſſée en 1382. Depuis ce temps, il n'eſt plus queſtion de l'oriflamme dans notre hiſtoire.

On remarque qu'au combat du pont de Comines, qui précéda la bataille de *Roſebec*, une fille de joie, nommée Marie Jutrud, portoit la banniere des Flamands ; elle fut tuée au premier choc. *(C.)*

elle envoie ſes députés au parlement d'Irlande, & elle a droit de marché.

Le comté de *Roſcommon* a environ 55 milles de longueur, ſur 28 de largeur; c'eſt un pays uni & fertile. On le diviſe en ſix baronnies. Ses principaux lieux ſont Atthlone, Boyle, Tulsh & *Roſcommon*. (*D. J.*)

ROSE, ſ. f. (*Botan.*) on peut rapporter toute les *roſes* à deux claſſes; celle des *roſes* cultivées, & celle des *roſes* ſauvages: ces deux claſſes réunies forment cinquante-trois eſpeces de *roſes*, dans le ſyſtême de Tournefort; mais il nous ſuffira de décrire la *roſe* cultivée commune, qu'on appelle la *roſe pâle* ou incarnate, *roſa rubra, ſativa, pallidior*, *I. R. H.* 637.

Sa racine eſt longue, dure, ligneuſe. Elle pouſſe pluſieurs tiges en arbriſſeaux qui ſe diviſent en branches fermes, longues, revêtues d'une écorce verte obſcure, garnies de quelques épines fortes & piquantes. Ses feuilles naiſſent par paires ordinairement au nombre de ſept, ſur une côte terminée par une ſeule feuille, d'un verd foncé, arrondies, dentélées en leurs bords, rudes au toucher.

Sa fleur eſt tantôt ſimple, compoſée ſeulement de cinq larges pétales, avec pluſieurs ſommets jaunes dans le milieu; tantôt double, & alors les feuilles extérieures ſont un peu plus grandes que les intérieures, d'une couleur rouge ou incarnate réjouiſſante, d'une odeur très-ſuave, quoique foible. Lorſque la fleur eſt paſſée, le calice dont elle étoit ſoutenue, devient un fruit ovale, ou de la figure d'une petite olive, à écorce un peu charnue, qui n'a qu'une ſeule loge remplie de pluſieurs ſemences anguleuſes, velues, blancheâtres. L'arbriſſeau fleurit en mai & juin.

On ſait que la *roſe* ſauvage, *roſa ſylveſtris, vulgaris, flore odorato, incarnato, inſt. rei herb.* 638. eſt la fleur de l'églantier, *voyez* EGLANTIER.

Les *roſes*, comme d'autres plantes, préſentent quelquefois des jeux monſtrueux de la nature. On en lit un exemple dans le journal des ſavans, *année* 1679. M. Marchand en rapporte un autre dans les *mém. de l'académie des ſciences, année* 1700. La monſtruoſité de cette derniere *roſe* conſiſtoit, 1°. en ce qu'au lieu de bouton, il y avoit cinq feuilles en côtes qui ſoutenoient la fleur; 2°. du milieu de cette *roſe* s'élevoit un bourgeon qui commençoit à former une branche ligneuſe. (*D. J.*)

ROSES, ESSENCE DE, (*Art. diſtillatoire.*) après avoir conſidéré que les parfumeurs ne tiroient guere qu'une once d'huile eſſentielle de *roſe* ſur cent livres de cette fleur, M. Homberg a trouvé l'art d'augmenter de près d'un tiers cette eſſence précieuſe dans la diſtillation, ſi l'on a ſoin, avant que de diſtiller les *roſes*, de les faire macérer pendant quinze jours dans l'eau aigrie par l'eſprit de vitriol. Outre ce moyen, que les parfumeurs ont adopté, ils ont encore une adreſſe particuliere dans cette opération: ils ſe ſervent d'une veſſie diſtillatoire, qui contient environ un muid; elle eſt ouverte par un tuyau en haut, à cauſe de la grande quantité d'eau qu'il faut ſouvent remettre dans la veſſie ſur les *roſes* qui diſtillent; car l'huile ne monte qu'à force d'eau, qui en éleve très-peu à la fois.

Cette veſſie eſt auſſi ouverte par un robinet en bas, pour changer aiſément les *roſes* épuiſées; mais la plus grande adreſſe conſiſte dans la figure d'un vaiſſeau qui reçoit cette huile; il eſt fait comme un matras à l'ordinaire, de la panſe duquel ſort un tuyau, comme étoient faits dans le derniers ſiecles les vinaigriers & les huiliers qu'on ſervoit à table; ce tuyau monte depuis la partie baſſe de la panſe, juſqu'au bas du cou du récipient, où il eſt recourbé en dehors; l'effet de ce récipient, qui ne contient ordinairement que deux ou trois pintes, eſt de recevoir commodément pluſieurs centaines de pintes d'eau roſe ſans le changer; ce qui perdroit la petite quantité d'huile qui s'y amaſſe; cette eau ſe décharge par ce tuyau dans un ſecond récipient; & comme l'huile eſt plus légere, elle ſurnage cette eau, & s'amaſſe dans le cou du récipient à la hauteur de l'ouverture, pendant que l'eau du fond du premier récipient s'écoule dans le ſecond, à meſure qu'elle diſtille. Ce récipient, dont les parfumeurs ont autrefois fait myſtere, peut ſervir commodément aux diſtillations de

toutes les huiles eſſentielles un peu précieuſes. *Mem. de l'acad. des ſciences, ann.* 1700. (*D. J.*)

Rose, (*Mat. médic.*) la *roſe* étoit déja regardée par les anciens comme la panacée d'une infinité de maladies; c'eſt l'éloge que Pline en fait. Les modernes en tirent auſſi un grand nombre de préparations; les principales ſont l'eau ſimple de *roſes*, la conſerve de *roſes*, les tablettes de ſuc roſat, le ſirop de ſuc de *roſes*, le ſuc de *roſes* ſolutif, l'électuaire du ſuc de *roſes*, le miel roſat, l'huile de *roſes*, l'onguent roſat, le vinaigre roſat, & la teinture de *roſes* rouges. On trouve dans toutes les pharmacopées la maniere & les uſages de ces diverſes préparations; il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'elles fuſſent plus ſimples & mieux dirigées qu'on ne le voit dans pluſieurs diſpenſaires. L'eau qu'on retire des *roſes* par la diſtillation, eſt utile pour baſſiner les yeux dans leurs inflammations. Le ſirop de *roſes*, ſolutif, eſt fort propre pour purger les enfans. La conſerve de *roſes* poſſede une légere vertu cordiale & aſtringente, ſalutaire aux phthiſiques. Le vinaigre roſat, mêlé avec de l'eau de *roſes*, un peu de nitre & de camphre, compoſe un épithême propre dans les fievres aiguës & les hémorragies du nez. (*D. J.*)

Rose, (*Jardin. Fleuriſte.*) fleur qui croît ſur l'arbriſſeau qu'on appelle *roſier*. *Voyez* Rosier.

Pline appelle la *roſe* la *reine des fleurs* & l'*ornement des jardins*; elle l'eſt par ſa beauté, par ſes variétés, & par ſon odeur délicieuſe. Ses diverſes parties ont été décorées de noms particuliers. On appelle l'*ongle* de la *roſe* la partie blanche de ſa feuille qui eſt la plus proche de la queue. On appelle *hymen* la petite peau qui enveloppe ſon bouton, & qui s'ouvre quand elle s'épanouit. Enfin le bouton même qui reſte après que les feuilles ſont tombées, ſe nomme *gratecul.* (*D. J.*)

Rose de Jéricho, (*Botan.*) c'eſt le *myagrum ex Sumatria & Syria, ſemine ſpinoſo, ſimili capiti aviculæ* de Zanoni 142, & c'eſt dans le ſyſtême de Tournefort, une eſpece de thlapſi, ou une petite plante haute d'environ quatre doigts, ligneuſe, rameuſe, ayant la figure d'une tête d'oiſeau, de couleur cendrée; ſes feuilles ſont petites, longuettes, découpées, velues; ſes fleurs ſont quatre petites feuilles diſpoſées en croix dans des épis, blanches, ou de couleur de chair. Sa ſemence eſt arrondie, rougeâtre, âcre au goût. Sa racine eſt ſimple, aſſez groſſe, ligneuſe; pendant que cette plante eſt en vigueur ſur la terre, elle paroît un bouquet; mais à meſure qu'elle ſe ſeche, les extrêmités de ſes branches ſe courbant en dedans, ſe réuniſſent à un centre commun, & compoſent une eſpece de petit globe.

Cette plante croît dans l'Arabie déſerte; & quoiqu'on l'ait nommée *roſe de Jéricho*, elle n'eſt point *roſe*, & l'on n'en trouve point autour de Jéricho. On a dit autrefois, par l'amour du merveilleux, qu'elle ne s'ouvroit qu'au jour de Noël; mais on ſait à préſent qu'elle s'ouvre en tout temps de ſa vie, pourvu qu'on la plonge & qu'on la laiſſe tremper quelques momens dans l'eau; on voit alors ſes rameaux s'écarter peu à peu, s'épanouir, & ſes fleurs paroître. (*D. J.*)

Rose d'Inde, (*Jardinage.*) *roſa Indica.* La tige de cette fleur eſt rameuſe, haute de trois piés, & garnie tout au long de petites feuilles étroites & dentelées. Ses fleurs ſont aurore, très-doubles, en forme de roſe, avec un calice écailleux qui contient des graines de couleur noire.

On met la *roſe d'Inde* dans des pots, & dans les parterres, parmi les plantes de la grande eſpece. Elle fleurit toujours en automne, & demande une culture générale. On la ſeme ſur couche, & on a ſoin de la mouiller.

Rose d'outremer, (*Botan.*) par les botaniſtes, *malva roſea*, eſpece de mauve, connue ſous le nom de *trémier*; *voyez* Mauve & Trémier. (*D. J.*)

Rose treniere, (*Botan.*) autrement dite la *roſe d'outremer*, qui eſt une eſpece de mauve, *voyez-en l'article au mot* Treniere rose, (*Botan.*) (*D. J.*)

Rose, (*Poéſie, Mythol. Littér.*) cette fleur étoit conſacrée à Vénus. Tous nos poëtes

poëtes la célebrent à l'imitation des Grecs & les Latins, si nous les en croyons.

C'est la reine des fleurs dans le printemps éclose;
Elle est le plus doux soin de Flore & des zéphyrs:
C'est l'ouvrage de leurs soupirs.

Anacréon s'étoit contenté de dire avec plus de simplicité, qu'elle est tout le soin du printemps, ῥόδον ἔαρος μελίσμα. Nos vieux poëtes emploient toujours la *rose* dans leurs vers. Aujourd'hui les comparaisons tirées de cette fleur ont été si souvent répétées, qu'on n'en sauroit user trop sobrement.

Aphtonius & Tzetzes nous assurent que c'est du sang de Vénus que les *roses* ont pris leur couleur vermeille. Bion prétend au contraire que la *rose* doit sa naissance au sang d'Adonis, & ce poëte a pour lui non-seulement Ovide, mais l'auteur du *pervigilium Veneris*, dans l'hymne charmante qu'il a faite sur ce sujet.

« Avec quelle grace, dit-il, le zéphir » amoureux vient-il voltiger autour de la » robe verte de cette reine des fleurs, » & chercher à lui plaire par ses plus » douces caresses? Déja la divine rosée fait » sortir ce bouton vermeil du fourreau qui » l'enveloppe. »

Humor ille quem serenis astra orant noctibus,
Jam nunc virginis papillas solvit humenti peplo.

« Je le vois, continue-t-il, ce bouton qui » commence à s'épanouir; je le vois glo- » rieux d'étaler ce rouge incarnat dont la » teinture est due au sang d'Adonis, dont » l'éclat est augmenté par les baisers de » l'Amour, & qui semble composé de tout » ce que la jeune Aurore offre de plus bril- » lant, quand elle monte dans son char » pour annoncer de beaux jours à la terre. »

En un mot, les poëtes ne se sont plaints que du peu de durée de cette aimable fleur, *& nimium brevis* rosæ *flores amœnos*, « & » ces *roses*, ces charmantes fleurs, qui » passent, hélas! trop tôt pour nos plaisirs. » Tout le monde connoît cette épigramme Latine:

Quàm longa una dies, ætas tam longa rosarum,
Quas pubescentes juncta senecta premit.
Quàm modo nascentem rutilus conspexit Eous,
Hanc veniens sero vespere vidit anum.

« La durée d'un jour & la mesure de » l'âge de la *rose*; la même étoile qui la » voit naître le matin, la voit mourir le » soir de vieillesse. » Malherbe a bien su tirer parti de cette idée; il dit, en parlant de la mort de la fille de M. Duperrier:

Mais elle étoit du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et rose *elle a vécu ce que vivent les* roses,
L'espace d'un matin.

Ainsi a vécu madame la princesse de Condé.

Les Romains aimoient passionnément les *roses*, & faisoient beaucoup de dépense pour en avoir en hiver. Les plus délicats les recherchoient encore, lorsque la saison en étoit passée. Dans le temps même de la république, ils n'étoient point contens, dit Pacatus, si au milieu de l'hiver, les *roses* ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur présentoit. *Delicati illi ac fluentes parum se lautos putabant, nisi luxuria vertisset annum, nisi hibernæ poculis* rosæ *innatassent.* Ils appelloient leurs maîtresses du nom de *rose*, *mea rosa*, ma belle amie.

Enfin, les couronnes de *roses* étoient chez les anciens la marque du plaisir & de la galanterie. Horace ne les oublie jamais dans ses descriptions des repas agréables. Aussi *roseus*, *rosea*, signifioit *beau*, *belle*, *éclatant*, *éclatante*, comme le ῥόδεος des Grecs. C'est pourquoi Virgile dit, en parlant de Vénus:

Et avertens roseâ *cervice refulsit.*

« En se détournant, elle fit voir la beauté » de son cou. » Dans notre langue un teint de lis & de *roses* désigne aussi le plus beau teint du monde, tel qu'il se trouve seulement dans la florissante jeunesse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

ROSE POSTEROL, noms que l'on a donnés à une ortie de mer de couleur rouge, de l'espece de celles que l'on nomme *cul de cheval*. *Voyez* ORTIE DE MER.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE, (*Hist.*

d'Anglet.) On a donné le nom de *roſe blanche* & de *roſe rouge*, aux deux maiſons d'Yorck & de Lancaſtre. Ces noms ſont fameux par les guerres entre ces deux maiſons, la quantité de ſang Anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entiere de la maiſon de Lancaſtre.

Il faut donc ſe rappeller que ſous le regne d'Henri VI, en 1453, il y avoit en Angleterre un deſcendant d'Edouard III, de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la ſouche connue que la branche régnante. Ce prince étoit un duc d'Yorck. Il portoit ſur ſon écu une *roſe blanche*, & le roi Henri VI, de la maiſon des Lancaſtre, portoit une *roſe rouge*. C'eſt delà que vinrent ces noms célebres conſacrés à la guerre civile. La bataille de Bolsworth donnée en 1485, & dans laquelle périt Richard III, mit fin aux déſolations dont la *roſe rouge* & la *roſe blanche* avoient rempli l'Angleterre. Le trône, toujours enſanglanté & renverſé, fut enfin ferme & tranquille; les malheurs qui avoient perſécuté la famille d'Edouard III, ceſſerent; Henri VII, en épouſant une fille d'Edouard VI, réunit les droits de Lancaſtre & des Yorck en ſa perſonne. Ayant ſu vaincre, il ſut gouverner. Son regne, qui fut de 24 ans, & preſque toujours paiſible, humaniſa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il aſſembla & qu'il ménagea, firent de ſages loix. La juſtice diſtributive rentra dans tous ſes droits; le commerce qui avoit commencé à fleurir ſous le grand Edouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, ſe rétablit, & ſe ranima pour proſpérer encore davantage ſous Henri VIII, & ſous la reine Eliſabeth. *(D. J.)*

Rose de vent, (*Marine.*) c'eſt un morceau de carton ou de corne, coupé circulairement, qui repréſente l'horizon, & qui eſt diviſé en trente-deux parties, pour repréſenter les trente-deux airs de vent. On ſuſpend ſur ce cercle une aiguille aimantée, ou l'on attache une aiguille aimantée à ce cercle, qu'on ſuſpend dans une boîte, & l'on écrit à chaque diviſion, en commençant par le nord, les noms des vents dans l'ordre ſuivant.

Noms des rumbs de vent. 1. N. c'eſt-à-dire, nord. 2. N. ¼ N. E. nord quart nord eſt. 3. N. N. E. nord-nord-eſt. 4. N. E. ¼ N. nord-eſt quart-nord. 5. N. E. nord-eſt. 6. N. E. ¼ E. nord-eſt quart d'eſt. 7. E. N. E. eſt-nord-eſt. 8. E. ¼ N. E. eſt quart nord-eſt. 9. E. eſt. 10. E. ¼ S. E. eſt quart ſud-eſt. 11. E. S. E. eſt ſud-eſt. 12. S. E. ¼ E. ſud-eſt quart-d'eſt. 13. S. E. ſud-eſt. 14. S. E. ¼ S. ſud-eſt quart de ſud. 15. S. S. E. ſud-ſud-eſt. 16. S. ¼ S. E. ſud quart ſud-eſt. 17. S. ſud. 18. S. ¼ S. O. ſud quart ſud-oueſt. 19. S. S. O. ſud-ſud oueſt. 20. S. O. ¼ S. ſud-oueſt quart-ſud. 21. S. O. ſud-oueſt. 22. S. O. ¼ O. ſud-oueſt quart d'oueſt. 23. O. S. O. oueſt-ſud-oueſt. 24. O. ¼ S. O. oueſt quart-ſud-oueſt. 25. O. oueſt. 26. O. ¼ N. O. oueſt-quart-nord-oueſt. 27. O. N. O. oueſt-nord-oueſt. 28. N. O. ¼ O. nord-oueſt quart-oueſt. 29. N. O. nord-oueſt. 30. N. O. ¼ N. nord-oueſt quart-nord. 31. N. N. O. nord-nord-oueſt. 32. N. ¼ N. O. nord quart nord-oueſt.

On donne ſur la Méditerranée d'autres noms à ces rumbs de vent. *Voyez dans les planches de marine*, où l'on a deſſiné deux roſes des vents où ſont marqués leurs noms ſur l'Océan, & leurs noms ſur la mer Méditerranée.

Rose, (*Architect.*) ornement taillé dans les caiſſes qui ſont entre les modillons, ſous les plafonds des corniches, & dans les milieu de chaque face de l'abaque des chapiteaux corinthien & compoſite.

Roſe de compartiment. On appelle ainſi tout compartiment formé en rayons par des plate-bandes, guillochis, entrelacs, étoiles, *&c.* & renfermé dans une figure circulaire. Il ſert à décorer un cul de four, un plafond, un pavé de marbre, rond ou ovale, *&c.*

On nomme auſſi *roſe de compartiment*, certains fleurons ou bouquets ronds, triangulaires ou loſanges qui rempliſſent les renfoncemens de ſofite, de voûte, *&c.*

Roſe de moderne. C'eſt dans une égliſe à la Gothique, un grand vitral rond, avec croiſillons & nervures de pierre, qui forment un compartiment en maniere de *roſe.* Les plus beaux vitraux de cette eſpece ſont à S. Denis en France.

Roſe de pavé. Compartiment rond de pluſieurs rangées de pavés de grès, de pierre noire de Caën, & de pierre à fuſil, mêlées

alternativement, dont on orne les cours, grottes, fontaines, &c. On en fait auſſi de pierre & de marbre de diverſes ſortes. *Daviler.* (*D. J.*)

Rose, *en terme de Boutonnier*; c'eſt un ornement dont le fond eſt de cartiſane, diviſé en pluſieurs branches formant autant de rayons, compoſés d'un ſeul brin plié en deux, qui s'éloignent les uns des autres, à meſure qu'ils s'éloignent de leur centre commun : les angles en ſont arrondis à-peu-près comme ceux des feuilles d'une *roſe*. La *roſe* entre comme les pompons dans les différens ornemens que le boutonnier imagine.

Rose, *en terme de Diamantaire*; eſt un diamant plat, qui n'eſt taillé que ſur la table. *Voyez* Table.

Roses, (*Haute-Liſſerie.*) petites étoffes de ſoie, de laine & de fil, dont les façons repréſentent des eſpeces de *roſes*. Elles ont 20 aunes un quart à 20 aunes & demie de longueur, ſur un pié & demi & un pouce de roi de largeur. *Savary.* (*D. J.*)

Rose, *terme de Luthier*; ce ſont pluſieurs trous qui repréſentent en quelque ſorte la figure d'une *roſe*, & qui ſont au milieu de la table d'un inſtrument de muſique, comme d'un luth, d'un clavecin, d'une épinette, &c. (*D. J.*)

Rose-noble, (*Monnoie.*) monnoie d'or qui ſe fabrique en Hollande, & qui y a cours pour onze florins.

Rose, (*Serrur.*) ornement rond, ovale ou à pans, qui ſe fait ou de tôle relevée par feuilles, ou de fer contourné par compartiment à jour. Il ſert dans les dormans des portes cintrées, & dans les panneaux de ferrurerie. (*D. J.*)

Rose *ou* Rosette, (*Teinturier.*) c'eſt ainſi que les teinturiers nomment une certaine marque ronde de la grandeur d'un écu blanc, bleue, jaune ou d'autre couleur, que les teinturiers ſont obligés de laiſſer au bout de chaque piece d'étoffe qu'ils teignent, pour faire connoître les couleurs qui leur ont ſervi de pié ou de fond, & faire voir que l'on y a employé les drogues & ingrédiens néceſſaires pour les rendre de bon teint. *Diction. de Com.* (*D. J.*)

Rose *ou* Rosette, *terme de Tourneur*; c'eſt une ſorte de cheville tournée, qui eſt groſſe par un bout, & que l'on met à un râtelier avec pluſieurs autres pour ſervir à pendre des habits. (*D. J.*)

Rose, ſ. f. *roſa gentilitia*, *terme de Blaſon.*) meuble de l'écu en forme de *roſe* de jardin; elle paroît épanouie, avec un bouton au centre, quatre feuilles & cinq plus éloignées, avec cinq pointes qui imitent les épines entre les feuilles extérieures, & ſont ordinairement ſans tige. La *roſe* s'appelle *ſoutenue* quand elle eſt figurée avec ſa queue.

Les *roſes* ont pour émail particulier de gueules; il y en a cependant de divers émaux.

Roſes tigées & feuillées, ſont celles qui ont des tiges & des feuilles, quelquefois les pointes de la châſſe ſont d'un autre émail que les feuilles.

Les *roſes* déſignent le printemps.

De Nollant de Limbeuf en Normandie : *d'argent à une fleur-de-lis de gueules accompagnée de trois roſes de même.*

De Roſcoet du Mené en Bretagne : *d'argent à trois roſes de gueules, feuillées & tigées de ſinople.* (*G. D. L. T.*)

Rose-croix, *ſociété des freres de la*, (*Hiſtoire des impoſtures humaines.*) ſociété imaginaire, & néanmoins célebre par les fauſſes conjectures qu'elle a fait naître.

Ce fut en 1610, qu'on commença à entendre parler de cette ſociété chimérique, dont on n'a découvert ni trace, ni veſtige. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que dès-lors les paracelſiſtes, les alchymiſtes, & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parce qu'il s'agiſſoit des ſciences occultes & cabaliſtiques, & chacun d'eux attribuoit aux freres de la *roſe-croix* ſes opinions particulieres. Les éloges qu'ils firent des freres de la *roſe-croix* aigrirent quelques hommes pieux, & les porterent à intenter toutes ſortes d'accuſations contre cette ſociété, de l'exiſtence de laquelle ils auroient dû préalablement s'aſſurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroiſſoit une illuſtre ſociété, juſque-là cachée, & qui devoit ſon origine à Chriſtian Roſencreuz. On ajoutoit que cet homme né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte, pour viſiter le tombeau de J. C. avoit eu à Damas des conférences avec les ſages

Chaldéens, desquels il avoit appris les sciences occultes, entr'autres la magie & la cabale; qu'il avoit perfectionné ses connoissances, en continuant ses voyages en Egypte & en Lybie; que de retour dans sa patrie, il avoit conçu le généreux dessein de réformer les sciences; que pour réussir dans ce projet, il avoit institué une société secrete, composée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert sur les profonds mysteres qui lui étoient connus, après les avoir engagés sous serment à lui garder le secret, leur avoir adjoint de transmettre ses mysteres de la même maniere à la postérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages, contenant les mysteres de la société. L'un à pour titre, *fama fraternitatis*, id est, *detectio fraternitatis laudabilis ordinis roſæ-crucis*; l'autre, intitulé *confeſſio fraternitatis*, parut en Allemand & en Latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette société, 1°. une révélation particuliere que Dieu avoit accordée à chacun des freres, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoissance d'un grand nombre de sciences, & qu'en qualité de vrais théosophes, ils étoient en état d'éclairer la raison humaine par le secours de la grace: 2°. on recommandoit, outre la lecture de l'Ecriture-sainte, celle des écrits de Taulerus, & de la théologie Germanique; 3°. on assuroit que les illustres freres se proposoient de faire une réforme générale des sciences, & en particulier de la médecine & de la philosophie; 4°. on apprenoit au public que lesdits freres possédoient la pierre philosophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la médecine universelle, l'art de transmuer les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il alloit venir un siecle d'or, qui procureroit toute sorte de bonheur sur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la société des freres de la *roſe-croix*, selon les préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clef de l'énigme. Plusieurs théologiens, prévenus déja contre l'école de Paracelse, penserent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une secte fanatique se cachoit sous ce masque. Cristophorus Nigrinus prétendit démontrer que les freres étoient des disciples de Calvin. Mais ce qui détruisit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoient quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les freres étoient fortement attachés au luthéranisme. En conséquence, quelques luthériens défendirent avec zele l'orthodoxie de la société.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des chymistes, comme l'indiquoient assez les connoissances chymiques dont cette société se vantoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *roſe-cruz* étoit chymique, & qu'il signifioit un *philoſophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de M. Mosheim.

Il y eut aussi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace spéciale, s'étoit révélé à quelques hommes pieux, pour réformer les sciences, & découvrir au genre humain des mysteres inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette société, ni personne qui en fût membre, les gens d'esprit se convainquirent de plus en plus, qu'elle n'existoit point en réalité, qu'elle n'avoit jamais existé, & que tout ce qu'on débitoit de son auteur étoit un conte fait à plaisir, inventé pour se divertir des gens crédules, ou pour mieux connoître ce que le public pensoit de la doctrine de Paracelse & des chymistes.

Le dénouement de la piece fut qu'on n'entendit plus parler de la société, depuis que ceux qui l'avoient mise sur le tapis garderent le silence, & n'écrivirent plus. On a soupçonné fortement Jean-Valentin Andréa, théologien de Wirtemberg, homme savant & de génie, d'avoir été, sinon le premier auteur, du moins un des premiers acteurs de cette comédie.

Quoi qu'il en soit, le nom de freres de la *roſe-croix* est resté aux disciples de Paracelse, aux alchymistes, & autres gens de cet ordre, qui ont formé un corps assez nombreux, & dont on appelle le *ſyſtême théoſophie*. *Voyez article* THÉOSOPHIE, les principaux points de cette doctrine. (*D. J.*)

ROSE D'OR, (*Hiſtoire de la cour de Rome.*)

c'eſt ainſi qu'on nomme par excellence, une *roſe*, de ce métal, faite par un orfevre Italien, enrichi de carats, & bénie par le pape, le quatrieme dimanche du carême, pour en faire préſent en certaines conjonctures, à quelque égliſe, prince ou princeſſe.

La coutume qu'a le pape de conſacrer une *roſe d'or*, le dimanche *lætare*, *Jeruſalem*, n'a pris ſon origine que dans le onzieme ou douzieme ſiecle; du moins n'en eſt-il pas parlé plutôt dans l'hiſtoire.

Jacques Picart, chanoine de S. Victor de Paris, dans ſes notes ſur l'hiſtoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, ſur la fin du douzieme ſiecle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III, à Louis le Jeune, roi de France, en lui envoyant la *roſe d'or*; « imitant (dit ce » pape au monarque) la coutume de nos » ancêtres, de porter dans leurs mains une » *roſe d'or*, le dimanche *lætare*, nous » avons cru ne pouvoir la préſenter à per» ſonne qui la méritât mieux que votre » excellence, à cauſe de ſa dévotion ex» traordinaire pour l'égliſe, & pour nous» mêmes. »

C'eſt ainſi qu'Alexandre III paya les grands honneurs que Louis le Jeune lui avoit rendus dans ſon voyage en France. Bientôt après, les papes changerent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *roſe d'or* aux ſouverains, ils témoignoient les reconnoître pour tels; & d'un autre côté, les ſouverains accepterent avec plaiſir, de la part du ſaint-ſiege, cette eſpece d'hommage. Urbain V donna, en 1368, la *roſe d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre. En 1418, Martin V conſacra ſolemnellement la *roſe dor*, & la fit porter ſous un dais ſuperbe à l'empereur; qui étoit alors au lit. Les cardinaux, les archevêques & les évêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui préſenterent en pompe, & l'empereur s'étant fait mettre ſur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII reçut auſſi la *roſe d'or* de Jules II & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de ſes parens & ſucceſſeur (Jules de Médicis) qui prit le nom de Clément VII, s'aviſeroit bientôt après d'excommunier ce même monarque, & qu'il arriveroit delà, que toutes les *roſes* de la tiare pontificale ſeroient flétries en Angleterre. *(D. J.)*

ROSEAU, ſ. m. *(Botan.)* genre de plante qui paroît ne différer du gramen & du chiendent que par la grandeur de ſes tiges & de ſes feuilles; les Botaniſtes en comptent pluſieurs eſpeces, dont les deux principales ou communes ſont le *roſeau* de marais, *arundo vulgaris*, *ſive phragmites Dioſcoridis*, *I. R. H. 526*, & la ſeconde le *roſeau* cultivé, *arundo ſativa*, *ſeu donax Dioſcoridis*, *I. R. H. 526*.

Le *roſeau* de marais a des racines groſſes, nerveuſes, & entrelacées, qui s'étendent fort loin, & ſerpentent obliquement dans la terre. Sa tige s'éleve à ſept ou huit piés; elle eſt creuſe, & a des nœuds d'eſpace en eſpace, à chacun deſquels ſortent des feuilles longues, étroites, de la forme de celle des pailles, dures, & rudes au toucher. La tige eſt terminée en haut par une eſpece d'épi ou de pannicule coſſu, d'un brun rougeâtre, plein d'une ſubſtance molle & cotonneuſe, ayant le ſommet penchant en en-bas, & ne répandant aucune ſemence viſible. Cette tige meurt toutes les années.

Le *roſeau* cultivé ne differe point de l'eſpece précédente par ſes tiges, ſes feuilles & ſes fleurs; ſa racine eſt d'un goût doux, & ſes rejetons tendres peuvent même ſe manger.

Quant au *roſeau*, ou canne à ſucre, *arundo ſaccharifera*, le lecteur en trouvera la deſcription au *mot* SUCRE. *(D. J.)*

ROSEAU *ou* CANNE, *(Mat. méd.)* de toutes les vertus que les pharmacologiſtes ont attribuées au *roſeau*, celle de pouſſer efficacement les urines, & de diſſiper le lait, eſt la ſeule qui ſoit bien établie. La tiſane ou décoction pour boiſſon ordinaire de la racine du *roſeau*, eſt un remede populaire, & preſque généralement employé dans pluſieurs pays pour faire perdre le lait des nourrices. *(b)*

ROSEAU A ÉCRIRE, *(Botan.)* c'eſt une eſpece de canne qui ne croît que de la hauteur d'un homme, & dont les tiges n'ont que trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, ſolides d'un nœud à l'autre, c'eſt-à-dire,

remplies d'un bois moëlleux & blancheâtre. Les feuilles qui ont un pié & demi de long, ſur huit ou neuf lignes de large, enveloppent les nœuds de ces tiges par une gaîne velue; car le reſte eſt liſſe, verd-gai, plié en gouttiere, à fond blanc. Le panicule ou le bouquet des fleurs eſt blancheâtre, ſoyeux, ſemblable à celui des autres *roſeaux*. Les gens du pays taillent les tiges de ces *roſeaux pour écrire*; mais les traits qu'ils en forment ſont très-groſſiers, & n'approchent pas de la beauté des caracteres que nous faiſons avec nos plumes. *(D. J.)*

ROSEAU, *ou* BAGUETTE D'EZÉCHIEL, *(Théologie.)* Meſure dont il eſt parlé dans l'écriture, & que les auteurs modernes croient répondre à un pié onze pouces, & un tiers de pouce d'Angleterre. *Voyez* MESURE.

C'eſt dans le chapitre xl. d'Ezéchiel, où il s'agit de cette meſure: Dieu y montre en viſion à ce prophete la réédification future de la ville de Jéruſalem, & lui fait d'abord voir un homme qui tenoit en main un *roſeau* ou *baguette*, pour meſurer les dimenſions que devoit avoir cette nouvelle ville, *& calamus menſuræ in manu ejus.* La longueur de cette meſure ſemble être déterminée au verſet 5, *& in manu viri calamus menſuræ ſex cubitorum & palmo.* Or, en donnant à la coudée 18 pouces, & à la palme un peu plus de trois pouces, ſelon le calcul le plus ordinaire, ce *roſeau* auroit été une meſure de neuf piés trois pouces quelques lignes; ce qui eſt fort différent de ce qu'avance ici M. Chambers. D'ailleurs, le prophete ajoute que cet homme dont il eut la viſion, prit avec ſon *roſeau* les meſures des maiſons, des murs, des portes de la ville, *&c.* & dit qu'il meſura la largeur de chaque maiſon, *calamo uno*, & la hauteur *calamo uno.* Or, il ſeroit ridicule de ne donner à une maiſon qu'un pié onze pouces & un tiers de pouce en tout ſens. Il eſt vrai qu'elles ne ſeroient pas beaucoup plus exhauſſées ni plus ſpacieuſes, en ne donnant à ce *roſeau* que neuf à dix piés; mais encore cela ſeroit-il plus ſupportable. Que ſi on met la coudée à 21 pouces, comme celle de Memphis, & la palme à proportion, on aura près d'onze piés tant en hauteur qu'en largeur; ce qui ſuffit au moins pour faire une chambre un peu commode. Nous ne donnons ceci que comme une conjecture, mais beaucoup plus vraiſemblable que celle de M. Chambers, ſur ce *roſeau* ou *baguette d'Ezéchie.*

ROSEAUX, *(Architecture.)* ornemens en forme de cannes ou bâtons, dont on remplit juſqu'au tiers les cannelures des colonnes rudentées. *(D. J.)*

ROSEAU, *en terme de Bateur d'or*, eſt une moitié de *roſeau* de mer extrêmement aiguiſée par le moyen d'un verre, dont on ſe ſert pour couper les feuilles d'or qui ſont minces juſqu'à un certain point.

ROSEAU, *en terme de vergetier*; ce ſont les franges ou les barbes d'une ſorte d'herbe groſſe & haute qu'on trouve dans les étangs & autres endroits marécageux, & qu'on appelle *roſeau*: elle n'eſt point propre à être employée quand elle eſt en fleur.

ROSÉE, ſ. f. *(Phyſiq.)* météore aqueux que l'on peut diſtinguer en trois eſpeces; ſavoir, la *roſée* qui s'éleve de la terre dans l'air, la *roſée* qui retombe de l'air, & enfin la *roſée* que l'on apperçoit ſous la forme de gouttes ſur les feuilles des arbres & des plantes. Parcourons ces trois eſpeces. 1°. La *roſée* s'éleve de la terre par l'action du ſoleil, pendant les mois de l'été; le ſoleil ne produit pas ces effets du premier coup, mais inſenſiblement; car auſſitôt qu'il paroît au-deſſus de l'horizon, il commence à échauffer la terre & y darde ſes rayons, & ſa chaleur continue de s'introduire plus profondément, juſqu'à une ou deux heures après ſon coucher; c'eſt alors que la chaleur commence à s'arrêter, & qu'elle commence à remonter inſenſiblement.

On peut raſſembler la *roſée*, en mettant le ſoir ſur la terre, ou un peu au-deſſus, des plaques de métal non polies, ou de grands diſques de verre. Si, après qu'il a fait un jour fort chaud, on place ces plaques dans un endroit qui ait été bien éclairé du ſoleil, la vapeur qui s'éleve de la terre ſe portera contre la ſurface inférieure & s'y attachera, & ſi on les poſe un peu obliquement ſur la terre, la *roſée* s'écoulera vers le bout inférieur, laiſſant après elle les traces qui marquent la route qu'elle a priſe; ſi au contraire on place les plaques dans un

endroit qui n'ait pas été éclairé du ſole, ou qui ne l'ait été que fort peu, il ne s'y amaſſera qu'une petite quantité de *roſée*.

Lorſqu'on eſt à la campagne, & qu'après un jour chaud, on vient à avoir une ſoirée froide, on voit ſortir des canaux & des foſſés la vapeur de l'eau, qui s'éleve en maniere de fumée; cette vapeur ne ſe trouve pas plutôt à la hauteur d'un pié ou de deux, au deſſus de l'endroit d'où elle part, qu'elle ſe répand également de tous cotés; alors la campagne paroît bientôt couverte d'une *roſée* qui s'éleve inſenſiblement; elle humecte tous les corps ſur leſquels elle tombe, & mouille les habits de ceux qui s'y promenent.

La *roſée* qui s'éleve ne ſauroit être la même dans les différentes contrées de la terre. En effet, la *roſée* ſe trouvera preſque toute compoſée d'eau dans les pays aqueux, proche des lacs & des rivieres, ou dans le voſignage de la mer; mais ſi la terre eſt graſſe, ſulfureuſe, pleine de bois, d'animaux, de poiſſons, de champs enſemencés, la *roſée* ſera alors compoſée de diverſes ſortes d'huiles, de ſels volatifs, & d'eſprits ſubtils des plantes; ſi le terrain contient beaucoup de minéraux, la *roſée* ſera auſſi compoſée de ſemblables parties, comme l'obſerve M. Boerhaave dans ſa *chymie*. Il s'éleve auſſi beaucoup de *roſée* dans les pays humides & aqueux, & moins dans les lieux ſecs & arides, qui ſont éloignés de la mer, des rivieres ou des lacs; ajoutons que la *roſée* ne monte pas toujours à la même hauteur; la plus grande partie s'arrête fort bas, une autre partie s'éleve dans l'atmoſphere, juſqu'à une hauteur moyenne, & la moindre partie à une grande hauteur.

La *roſée* s'étant élevée juſqu'à une certaine hauteur, flotte lentement dans lair; tantôt elle monte, tantôt elle deſcend, entourant tous les corps qu'elle trouve à ſa rencontre, & quelquefois elle retombe de l'air pour humecter la terre. Les philoſophes ne s'accordent pas là deſſus; mais M. Muſchembroeck a fait diverſes expériences à cet égard, qui ne permettent pas de douter de la chûte de la *roſée*; on peut les lire dans ſon *eſſay de phyſique*, §. 1535. Il a fait preſque toutes ces expériences ſur l'obſervatoire de Leyde, au haut duquel on trouve une large plateforme, où il a diſpoſé en tout ſens des morceaux d'étoffe: des tonnes, vaſes, cloches, *&c.* qui ont tous reçu de la *roſée* de l'air.

La *roſée* ne tombe pas indifféremment ſur toutes ſortes de corps; cette aſſertion paroît ſinguliere, & l'habile phyſicien que nous venons de citer, a remarqué que les différentes couleurs attirent la *roſée* avec une force inégale; l'inégalité de leur force attractive dépend de la ſtructure & de la grandeur des corps colorés.

Il ne tombe point de *roſée* lorſqu'il fait un gros vent, parce que tout ce qui monte de la terre, eſt d'abord emporté par le vent, & que tout ce qui s'eſt élevé dans l'air pendant le jour, eſt auſſi arrêté & emporté par le vent. Voici quelques obſervations de M. Muſchembroeck ſur ce ſujet. » Quels ſont les vents avec leſquels » la *roſée* tombe, ou quels ſont les vents » qui précedent, pendant le jour, la chûte » de la *roſée* du ſoir? J'ai ſouvent été ſurpris de voir tomber de la *roſée* avec un » vent de nord, parce que ce vent étant » froid dans ce pays, condenſe la terre, » & en ferme les ouvertures; elle ne tombe » cependant pas ſi ſouvent, lorſque ce vent » ſouffle, que lorſqu'il regne d'autres vents » chauds, deſorte qu'on ne ramaſſe jamais » tant de *roſée*, que lorſque le vent eſt » ſud, ſud-oueſt, & ſud-eſt; c'eſt ce » qu'on remarquoit auſſi autrefois en » Grece; car nous apprenons d'Ariſtote, » qu'il y tomboit de la *roſée* avec un vent » de ſud eſt; il n'eſt pas difficile de rendre » raiſon de ce phénomene; le vent eſt » chaud, il ouvre la terre, il échauffe les » vapeurs qui s'élevent alors en grande » quantité, & peuvent par conſéquent » retomber avec abondance, *&c.* » *Loc. cit.* §. 1538.

Il tombe beaucoup de *roſée* dans le mois de mai, parce que le ſoleil met alors en mouvement une grande quantité de ſuc de la terre, & fait monter beaucoup de vapeurs. La *roſée* de mai eſt plus aqueuſe que celle de l'été, parce que la grande chaleur volatiliſe non-ſeulement l'eau, mais auſſi les huiles & les ſels.

Ariſtote, pline & d'autres, ont cru que la *roſée* tomboit la nuit, parce que les

étoiles & la lune la preſſoient en bas ; & c'eſt pour cela que les philoſophes qui ſont venus enſuite, ont ajouté que la *roſée* tomboit en très-grande abondance, lorſque la lune étoit pleine, & qu'elle luiſoit toute la nuit. Ils ont appellé la lune, *la mer de la roſée*, (*Virg. géorg. l. III*) & la *roſée*, la *fille de l'air & de la lune* (*Plut. ſymp. 3*). Cependant on ramaſſe tout autant de *roſée*, & avec la même facilité, dans les nuits où la lune ne luit pas, qu'à la clarté de cet aſtre ; & quelle vertu pourroient avoir les rayons de lumiere qui en partent, puiſque ſi on les reçoit ſur le plus grand miroir ardent, & qu'en les raſſemblant dans le foyer, on les y condenſe cinq cens fois davantage, ils ne produiſent pas le moindre effet ſur le thermometre le plus mobile. *Voyez* CHALEUR, LUNE, *&c.*

On peut diſtinguer la *roſée* d'avec la lune, 1°. parce que la pluie eſt une eau blanche & claire, au lieu que la *roſée* eſt jaune & trouble ; 2°. en ce que l'eau de pluie pure diſtillée, n'a ni odeur ni goût, au lieu que la *roſée* diſtillée a l'une & l'autre.

La troiſieme eſpece de *roſée* dont nous avons à parler, porte ce nom abuſivement il s'agit de ces gouttes aqueuſes que l'on voit à la pointe du jour ſur les feuilles des plantes & des arbres, après une nuit ſeche. On a cru que cette liqueur tomboit de l'air, ſur les plantes & ſur l'herbe, où elle ſe trouve en ſi grande quantité, qu'on ne ſauroit traverſer le matin une prairie, ſans avoir les piés tout mouillés. On ſe trompe fort à cet égard, car la *roſée* des plantes eſt proprement leur ſueur, & par conſéquent une humeur qui leur appartient, & qui ſort de leurs vaiſſeaux excrétoires.

Tantôt on voit ces gouttes raſſemblées proche de la tige où commence la feuille, comme dans les choux & les pavots : d'autre fois elles ſe tiennent ſur le contour des feuilles & ſur toutes les éminences, comme cela ſe remarque, ſur-tout dans le creſſon d'Inde ; quelquefois on les voit au milieu de la feuille proche de la côte : elles ſe trouvent auſſi aſſez ſouvent ſur le ſommet de la feuille, comme dans l'herbe des prés, *&c.* L'origine de cette *roſée* peut s'expliquer ainſi, ſelon M. Muſchembroeck. Lorſque le ſoleil échauffe la terre pendant le jour, & qu'il met en mouvement l'humidité qui s'y trouve, elle s'éleve & s'inſinue dans les racines des plantes contre leſquelles elle eſt portée ; après que cette humidité s'eſt une fois introduite dans la racine, elle continue de monter plus haut, paſſant par la tige dans les feuilles, d'où elle eſt conduite par les vaiſſeaux excrétoires, ſur la ſurface où elle ſe raſſemble en grande quantité, tandis que le reſte demeure dans la plante ; mais cette humidité ſe deſſeche d'abord pendant le jour par la chaleur de l'air, deſorte qu'on n'en voit point du tout pendant le jour ſur les feuilles, & comme il ne retourne alors que peu de liqueur dans la tige & vers la racine, toutes les plantes paroiſſent ſe faner en quelque ſorte vers le milieu du jour : les liqueurs qui ont été échauffées continuent de ſe mouvoir dans la terre pendant la nuit ; elles viennent ſe rendre de même que pendant le jour contre les racines des plantes, elles y entrent tout comme auparavant, & s'élevent enſuite en haut ; mais les plantes ſe trouvent alors toutes entourées d'un air plus froid : lequel deſſeche moins les humeurs : ainſi les ſucs qui s'écoulent des vaiſſeaux excrétoires, & qui ne ſe deſſechent pas après en être ſortis, ſe raſſemblent inſenſiblement, & prennent la forme de gouttes, qui ſont le matin dans toute leur groſſeur, à moins qu'elles ne ſoient diſſipées par le vent, ou deſſéchées par la chaleur du ſoleil levant.

Comme ce ſentiment eſt nouveau, le même phyſicien ; que nous avons cité dans tout cet article, s'eſt attaché à le prouver par diverſes expériences très-exactes, qu'il rapporte, §. 1533 *de ſon eſſai de phyſique.*

La *roſée* eſt ſaine ou nuiſible aux animaux & aux plantes, ſelon qu'elle eſt compoſée de parties rondes ou tranchantes, douces ou âcres, ſalines ou acides, ſpiritueuſes ou oléagineuſes, corroſives ou terreſtres ; c'eſt pour cela que les médecins attribuent à la *roſée* diverſes maladies. Voſſius, d'après Thomas Cantipratenſis, dans ſon livre ſur les abeilles, avertit les bergers de ne pas mener paître leurs troupeaux de grand matin dans les champs qui ſe trouvent couverts de *roſée*, parce que la *roſée*, qui eſt extrêmement ſubtile, s'inſinue dans les viſceres

viſceres, qu'elle met le ventre en mouvement par ſa chaleur, & qu'elle le purge avec tant de violence, que mort s'enſuit quelquefois. L'avis de Pline, *liv. XVIII, c. xxix*, ne paroît pas bien fondé, il veut que pour empêcher la *roſée* d'être nuiſible aux terres enſemencées, on mette le feu au bois, à la paille & aux herbes de la campagne ou des vignes, parce que cette fumée préviendra tout le mal qui pourroit arriver; mais cette fumée ne ſauroit produire aucun bon effet, ſi ce n'eſt dans les endroits où il y a des vapeurs & des exhalaiſons acides, qui ſe trouvent alors tempérées parce qu'il y a d'alkali dans la fumée. On dit que la *roſée* oléagineuſe eſt fort mal-ſaine, ſur-tout pour les beſtiaux, & l'on a obſervé que l'année eſt fort ſtérile, lorſqu'il tombe beaucoup de cette *roſée*. On prétend que dans une certaine année, les noyers en moururent en Dauphiné, & que les feuilles des autres plantes en étoient comme brûlées, de même que le bled & la vigne; mais on doit moins attribuer cette malignité à la *roſée*, qu'à la trop grande chaleur du ſoleil. Cet article eſt de M. Formey, qui l'a tiré des *Eſſais de Phiſique* de M. Muſchenbrock, déja cité pluſieurs fois dans cet article.

Rosée, (*Chymie & Médecine.*) Les chymiſtes ont long-temps ſuppoſé & cherché dans la *roſée* des principes merveilleux, des émanations précieuſes de tous les regnes de la nature, & de la panſpermie de l'atmoſphere, (*voyez* Panspermie) qu'ils ont crus éminemment propres à ouvrir certains corps, à les altérer diverſement, à les imprégner, à les enrichir de qualités nouvelles, *&c.* C'eſt dans ces vues que les Chymiſtes l'ont recueillie avec ſoin, & quelquefois même avec des circonſtances myſtérieuſes; qu'ils l'ont digérée, diſtillée, fermentée, *&c.* & qu'ils l'ont enſuite employée à diverſes extractions, teintures, *&c.* qu'ils ont expoſé divers corps à ſon influence, *&c.* C'eſt delà qu'eſt venue à la chymie pharmaceutique la méthode de préparer le ſafran de Mars à la *roſée*, & même à la *roſée* de mai: ſottiſe exigée encore avec cette derniere circonſtance chez beaucoup de pharmacologiſtes modernes.

L'action de la *roſée* bien évaluée dans ces diverſes opérations & dans ſes uſages pour quelques arts, comme pour le blanchiſſage de la toile & celui de la cire, a prouvé évidemment aux chymiſtes modernes que la *roſée* n'opéroit dans tous ces cas que comme eau; & que toutes les différences qu'on pouvoit obſerver entre les effets de l'eau commune & ceux de la *roſée*, s'expliquoient très-bien par diverſe forme d'application, ſavoir en ce que l'eau commune s'employoit ordinairement ſous la forme de maſſe ou de volume conſidérable, long-temps ſubſiſtant ſur les corps auxquels on l'appliquoit, & que la *roſée* ne s'appliquoit à ces corps que ſous la forme de gouttes, de molécules diſgrégées, ou tout au plus de couches très-légeres, & qui ſe diſſipoit facilement, & donnoit lieu par là à de fréquentes altérations de madéfaction & de deſſication.

La *roſée* & le ſerein qui en eſt une eſpece qu'on a caractériſé par des différences imaginaires, (*voyez* Serein) conſidérés comme choſe non-naturelle, c'eſt-à-dire, comme objet externe, exerçant une influence ſur le corps animal, n'agiſſent encore que comme eau ou comme humidité, tout au plus comme humidité froide.

La *roſée* doit être comptée parmi les objets extérieurs dont les effets ſont le plus nuiſibles aux corps foibles & non accoutumés à ſon action. Ceux qui ſont ſujets aux rhumes, à la toux, aux maladies de poitrine, aux ophtalmies, aux douleurs des membres, & aux coliques, doivent ſur-tout éviter très-ſoigneuſement de s'y expoſer. *(b)*

Rosée, (*Critique ſacrée.*) *ros*; ce mot, outre le ſens propre, ſe prend dans l'écriture pour la *manne*; le matin il tomba une roſée, *ros*, tout autour du camp, Exod. *xvj*, *13*, c'étoit la manne même qu'on recueillit aux environs du camp. *Voy.* Manne.

Comme la Paleſtine étoit un pays fort chaud, & que la *roſée* y étoit abondante, ce mot déſigne auſſi quelquefois *l'abondance*, la quantité de quelque choſe; delà cette comparaiſon; telle que la nue de la *roſée*, tel eſt le jour d'une abondante moiſſon, Iſaïe *xviij*, 4. Et ailleurs, nous l'accablerons par notre nombre, comme quand

la *roſée* tombe ſur la terre. *II Rois*; *xvij*, 12. (*D. J.*)

Rosée, les *maréchaux ferrans* appellent ainſi le ſang qui commence à paroître à la ſolle, lorſqu'on la pare pour deſſoler le cheval. *Voyez* Parer & Dessoler.

Rosée du soleil, (*Botan.*) Tournefort a établi dans ce genre de plante dix-ſept eſpeces, dont il nomme la principale, *ros ſolis folio oblongo*, en Anglois, *the common round-leav'd ſundew*.

Sa racine eſt fibrée & déliée comme des cheveux. Elle pouſſe pluſieurs queues longues, menues, & velues en deſſus, auxquelles ſont attachées de petites feuilles preſque rondes, concaves en maniere de cure-oreille, d'un verd pâle, garnies d'une frange de poils rougeâtres fiſtuleux, d'où tranſudent quelques gouttelettes de liqueur dans les cavités des feuilles; deſorte que ces feuilles & leurs poils ſont toujours mouillés d'une eſpece de *roſée*.

Il s'éleve d'entre ces feuilles deux ou trois tiges preſqu'à la hauteur d'un demi-pié, grêles, rondes, rougeâtres, tendres, dénuées des feuilles; elles portent à leur ſommet de petites fleurs à pluſieurs pétales, diſpoſées en roſe, blancheâtres, penchées de même côté, ſoutenues par des calices formés en cornet, dentelés & attachés à des pédicules forts courts. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petits fruits qui ont à-peu-près la groſſeur & la figure d'un grain de bled, & qui contiennent pluſieurs ſemences oblongues ou rondelettes.

Cette plante fleurit en juin & juillet, & vient en des lieux déſerts & ſablonneux, rudes, humides, & le plus ſouvent entre les mouſſes; elle eſt viſqueuſe au tact, deſorte qu'en la touchant ſa liqueur gluante ſe tire comme en petits filamens ſoyeux & blancheâtres, qui prennent dans le moment une certaine conſiſtance.

Cette plante eſt eſtimée pectorale, adouciſſante, & bonne dans la toux ſeche invétérée. (*D. J.*)

ROSELAIN *ou* ROSCLYN, (*Géogr. mod.*) lieu de la Phénicie, aux environs de Tyr, à 24 milles de Sidon; il eſt remarquable par des citernes, que l'on nomme *les citernes de Salomon*, mais qui n'ont été bâties que depuis le temps d'Alexandre, puiſque l'aquéduc qui tranſporte les eaux de ces citernes à Tyr (qui en eſt environ à 2 milles), traverſe la langue de terre par laquelle Alexandre joignit cette ville au continent, lorſqu'il en fit le ſiege. Il n'y a aujourd'hui preſqu'aucune de ces citernes qui ſoit entiere. (*D. J.*)

ROSENBERG, (*Géogr. mod.*) il y a trois petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une eſt dans l'évêché de Magdebourg, ſur la Sala, près de ſon confluent avec l'Elbe. La ſeconde eſt dans la Bohême, ſur les confins de l'Autriche. La troiſieme eſt en Siléſie, dans la principauté d'Oppelen, ſur les frontieres de Pologne. (*D. J.*)

ROSENFELD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wurtemberg, ſur la riviere de Tayah, entre Sulz & Balingen. Elle fut entourée de murailles en 1274; ſes habitans ſont luthériens. *Long.* 26, 22; *lat.* 48, 12. (*D. J.*)

ROSENTHAL, (*Géogr. mod.*) il y a deux petites ville d'Allemagne de ce nom; l'une dans l'évêché de Hildesheim; & l'autre en Bohême, dans le cercle de Frachin. (*D. J.*)

ROSER, v. act. (*Teinture.*) c'eſt donner un œil cramoiſi au rouge, & le rendre plus brun; c'eſt le contraire d'*aviver*.

ROSEREAUX, m. pl. (*Fourrure.*) fourrures qu'on tire de Moſcovie par la voie d'Arcangel, ces peaux ſont bonnes pour fourrer des bonnets.

ROSÈS, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne dans la Catalogne, au Lampurdam, ſur la Méditerranée, au fond d'un golfe de même nom, à 8 lieues au nord-eſt de Gironne. Elle eſt munie d'une bonne citadelle, qui eſt ſur le bord de la mer près du port. Les vaiſſeaux mouillent au milieu de la baie par quinze ou dix-huit braſſes d'eau, fond d'herbe vaſeux.

Selon Silva, *Poblæ de Eſpana*, *p.* 250, la ville de *Rosès* doit ſa fondation aux Rhodiens, qui, ſortis de leur île, paſſerent en Eſpagne, 910 ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, & y bâtirent cette ville, à laquelle ils donnerent le nom de *Rhodé*, en mémoire de leur patrie. Selon la vérité de l'hiſtoire, *Rosès* n'étoit qu'une abbaye, lorſque Charles-Quint y fit bâtir une ville

& une fortereſſe, à trente-cinq toiſes de la mer, en raſe campagne. Cette ville a la mer Méditerranée à ſon midi, la plaine de Lampurdam à ſon couchant, les Pyrénées à ſon levant & à ſon ſeptentrion. La fortereſſe qui la défend, eſt à cinq baſtions, revêtus de pierre de taille.

Cette ville ſe glorifie d'avoir été la ſeule de Catalogne qui ait toujours été fidelle au roi Philippe V. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans le dernier ſiecle; enfin, elle eſt reſtée à l'Eſpagne par le traité de Riſwick, l'an 1697. *Long.* 20. 47; *lat.* 42. 11. (*D. J.*)

ROSETTE, ſ. f. (*Gram.*) nom qu'on a donné à pluſieurs choſes différentes, parce qu'étant rondes & relevées en boſſe, elles avoient quelque conformité avec la roſe. *Voyez les articles ſuivans.*

ROSETTE, *terme de Bahutier*, ſorte de petits clous blancs, dont les bahutiers ſe ſervent pour les embelliſſemens des coffres & bahuts. (*D. J.*)

ROSETTE, (*Ciſelure.*) petits poinçons ou ciſelets d'acier, à un bout deſquels ſont gravés en creux des roſes ou autres fleurs, pour les frapper & en imprimer le relief ſur les métaux où l'on fait des ciſelures. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROSETTE, (*Cordon. Bottier.*) eſt une plaque de cuivre carrée ou ovale, qui ſert à attacher l'éperon, & qui eſt placée ſur le cou-de-pié du ſoulier de la botte.

ROSETTE *ou* CUIVRE DE ROSETTE, (*Métallurg.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le cuivre, lorſqu'après avoir paſſé par les différentes opérations de la fondérie dont la derniere eſt le raffinage, il ſe trouve parfaitement dégagé du fer, du ſoufre, de l'arſenic & des autres ſubſtances qui le rendoient impur. Avant d'être ſéparé de ces ſubſtances, on l'appelle *cuivre noir*; mais lorſqu'il eſt parfaitement pur; il a la couleur rouge qui lui eſt propre, & pour lors on le nomme *cuivre de roſette*. Ce cuivre a pour lors la ductilité convenable. Pour s'aſſurer ſi ce métal eſt dans cet état, un ouvrier plonge une verge de fer dans le cuivre parfaitement fondu au fourneau de raffinage; par ce moyen il s'attache une portion de cuivre à la verge, & après l'avoir retiré & laiſſé refroidir, il juge par la couleur & la flexibilité, ſi ce cuivre a été ſuffiſamment purifié. *Voyez l'article* RAFFINAGE.

ROSETTE, (*Cuivre de*) Le cuivre a la propriété de s'unir très-facilement par la fuſion avec pluſieurs ſubſtances métalliques, il s'unit très-aiſément avec le fer; il y a même des chymiſtes qui prétendent qu'il n'y a point de fer qui n'en contienne une portion. Si on le fond avec l'antimoine, il fait le régule d'antimoine cuivreux; avec le zinc il fait le tombac & le métal de prince; avec la calamine, ou la cadmie des fourneaux, il fait ce qu'on appelle le *cuivre jaune* ou *laiton*. *V. les articles* CALAMINE, CADMIE & LAITON. Si on le mêle avec de l'orpiment & de l'étain, on aura une compoſition propre à faire des miroirs métalliques; uni avec de l'arſenic détoné, avec le nitre, il devient blanc, fragile & caſſant: c'eſt ce qu'on appelle *cuivre blanc*. Allié avec de l'étain, il fait une compoſition très-ſonnante, propre à faire des cloches, des ſtatues, &c. Cette compoſition s'appelle *bronze*. *Voyez* BRONZE. On mêle une petite portion de *cuivre* avec l'or & l'argent pour donner à ces métaux une dureté & une conſiſtance qu'ils n'auroient point ſans cela, & pour les rendre plus faciles à être travaillés; outre cela il conſerve leur ductilité à ces métaux qui ſont ſujets à la perdre très-aiſément. Lorſque le *cuivre* a été rougi dans le feu, ſi on lui joint du ſoufre, il entre en fuſion avec beaucoup plus de facilité que ſi le *cuivre* étoit tout ſeul.

Le *cuivre*, expoſé pendant long-temps au feu de réverbere, ſe change en une chaux métallique, qu'on nomme *aes uſtum*, ou *ſaffran de Vénus*, ou *écaille* de *cuivre*, qui eſt propre à colorer en vert les verres, les émaux, & à peindre la faïence & la porcelaine. On peut réduire cette chaux en *cuivre* en y joignant du charbon & du verre de plomb. Kunckel nous dit que cette chaux de *cuivre*, calcinée avec partie égale de ſoufre dans un plat découvert, s'allume & fulmine; ce qui n'arrive plus, ſi on y remet de nouveau ſoufre: mais ſi l'on en dégage tout le ſoufre, & qu'on faſſe réverbérer de nouveau la chaux de *cuivre*; elle s'allumera de nouveau avec le ſoufre. *Voyez* KUNCKEL, *laboratorium chymicum.*

Nous avons déja remarqué que tous les diſſolvans agiſſent ſur le *cuivre*. Voici les phénomenes qui accompagnent ces différentes diſſolutions.

L'acide vitriolique diſſout le *cuivre* difficilement ; lorſqu'il eſt entier ; il faut pour que la diſſolution ſe faſſe promptement, que le *cuivre* ſoit ou en limaille ou en chaux, c'eſt-à-dire, dans un état de diviſion. L'union de l'acide vitriolique & du *cuivre* fait le *vitriol de Vénus*. *Voyez l'article* VITRIOL : il eſt rhomboïde ou loſange.

L'acide nitreux diſſout le *cuivre* avec une rapidité étonnante, quand il eſt concentré ; il s'éleve beaucoup de vapeurs rougeâtres. La diſſolution eſt d'un bleu qui tire ſur le vert : les cryſtaux qui en réſultent ſont d'un beau bleu. En diſtillant la diſſolution du *cuivre* dans l'eſprit de nitre, paſſera une liqueur d'un beau vert, & le réſidu de la diſtillation ſera un ſel inflammable. Si on joint de l'huile de vitriol à la même diſſolution, & qu'on diſtille, il paſſera des gouttes fort peſantes d'une liqueur verte. Si on fait évaporer juſqu'à moitié la diſſolution de *cuivre* dans l'eſprit de nitre, & que tandis qu'elle eſt encore chaude, on y verſe une *certaine* quantité d'huile de vitriol, & qu'on y ajoute trois fois autant de mercure que d'huile de vitriol, après qu'on aura diſtillé à grand feu pour faire paſſer toute la liqueur, on aura un ſublimé d'un très-beau rouge : ſi on réitere ce travail à pluſieurs repriſes, en faiſant diſſoudre de nouveau le réſidu dans de l'eſprit de nitre, & remettant du mercure pour la ſublimation, le *cuivre* ſera, dit-on, à la fin, entiérement *détruit*, & du réſidu on pourra en tirer un vrai ſel métallique. *Voyez l'alchymia denudata*. En joignant du ſel marin à la diſſolution de *cuivre* dans de l'eſprit de nitre, elle jaunit.

L'eſprit de ſel marin diſſout le *cuivre* ; dans cette diſſolution l'efferveſcence eſt conſidérable ; mais la diſſolution eſt lente : elle produit des cryſtaux ſoyeux ou par bouquets qui ſont d'un beau vert, & qui attirent l'humidité de l'air. Ce ſel neutre eſt propre à colorer en vert les feux d'artifice ; pour peu qu'on en mette dans un braſier, la flamme conſerve long-temps une couleur d'arc-en-ciel très-vive.

Le *cuivre* ſe diſſout dans l'acide du vinaigre ; mais il faut pour cela que ce métal ſoit dans un état de diviſion, comme dans l'*aes uſtum*. Cette diſſolution donne des cryſtaux verts, qu'on nomme *cryſtaux de Verdet*. Pour les faire il ne s'agit que de mettre du vert-de-gris & du vinaigre dans une baſſine de cuivre. On fait bouillir ce mélange. Quand le mouvement d'efferveſcence eſt paſſé, on filtre la liqueur, & on la fait évaporer : par ce moyen on a des cryſtaux, ſans courir les mêmes riſques que ſi on faiſoit digérer le vinaigre & le vert-de-gris dans des matras fermés. *Voyez l'art.* vert-de-gris. En mettant en diſtillation les cryſtaux de verdet, on obtient le *vinaigre radical*, ou le prétendu *Alkaheſt de Zvvelfer*.

Le *cuivre* qui a été mis en diſſolution dans un acide quelconque, peut-être précipité ſous ſa forme naturelle par le moyen du fer. Il n'eſt donc queſtion que de tremper du fer dans la diſſolution, & pour lors le *cuivre* ſe met à la place du fer qui ſe diſſout, & le fer paroît induit de particules cuivreuſes : c'eſt ce que quelques gens ont voulu faire paſſer pour une tranſmutation, tandis que ce n'eſt qu'une précipitation ; ou plutôt une révification de *cuivre*.

Les alkalis fixes agiſſent ſur le *cuivre* de même que les acides, & la diſſolution en eſt bleuâtre : les alkalis volatils rendent la diſſolution d'un bleu plus foncé. Rien n'eſt plus propre à indiquer la préſence du *cuivre* que l'alkali volatil. En effet, quelque petite que ſoit la portion de ce métal contenue dans une liqueur, l'alkali volatil en développe ſur le champ la couleur. Un phénomene très-digne d'attention, c'eſt que ſi on met de la limaille de *cuivre* dans une fiole, qu'on l'empliſſe enſuite d'eſprit de ſel ammoniac ; ſi on bouche ce vaiſſeau, on ne remarquera aucune couleur dans la liqueur ; mais dès qu'on débouchera la fiole, & qu'on ôtera une partie de la liqueur pour donner paſſage à l'air, on lui verra prendre une couleur bleue très-vive & très-belle. Cela prouve que pour que la diſſolution du *cuivre* ſe faſſe dans l'alkali volatil, il faut le contact de l'air. Un autre phénomene, c'eſt que le *cuivre* qui a été diſſous par un acide, peut être précipité ou non

précipité à volonté par les alkalis fixes & volatils. Si on veut que la précipitation ſe faſſe, il faut n'en mettre qu'un peu ; ſi on veut qu'il ne ſe faſſe point de précipité, il n'y a qu'à y mettre une trop grande quantité d'alkali, pour lors l'alkali rediſſout le *cuivre* ſur le champ, & le précipité diſparoît. Cette expérience eſt de M. Rouelle.

La diſſolution du *cuivre* dans l'alkali volatil, fournit une preuve des plus convaincantes de la grande diviſibilité de la matiere. Boyle ayant diſſous un grain de *cuivre* dans de l'eſprit de ſel ammoniac, & ayant enſuite mêlé cette diſſolution avec 28534 grains d'eau pure, ce grain de *cuivre* teignit en bleu 10557 pouces cubes ; & comme un pouce a, ſelon lui, 216000000 particules viſibles, il s'enſuit qu'un grain de *cuivre* peut être diviſé en 227880000 parties viſibles.

Le *cuivre* peut s'amalgamer avec le mercure ; mais il faut pour cela qu'il ſoit en limaille, & qu'on le faſſe rougir au feu, alors on triture le mélange. Cet amalgame ſe fait auſſi par la voie humide. Le *cuivre* diſſous dans un acide, eſt précipité par le mercure, qui ſe trouvant dans un état de diviſion, fait union avec lui. Par exemple, on prend parties égales de vitriol bleu & de mercure ; on met ce mélange à bouillir dans du vinaigre, dans un vaiſſeau de fer : par là il ſe fait un amalgame du mercure avec le *cuivre*, qu'on a voulu faire paſſer pour une *tranſmutation* du *cuivre* en argent ; mais dans cette opération l'acide attaque le vaiſſeau de fer & lâche le *cuivre*, qui pour lors s'unit au mercure. Borrichius pretend que par l'amalgame le *cuivre* eſt décompoſé, & n'eſt plus réductible.

ROSETTE, (*Coutellerie.*) petites roſes ou fleurons d'argent ou de cuivre, dont les couteliers ſe ſervent pour monter leurs raſoirs, lancettes, & autres inſtrumens de chirurgie & de barberie. Ils font les *roſettes* de cuivre, & prennent chez les orfevres celles d'argent. (*D. J.*)

ROSETTE, (*terme de Couturiere.*) les couturieres appellent *roſette* de petites coutures qu'elles font dans du linge qui eſt un peu troué, & qu'elles forment en maniere de petites roſes. (*D. J.*)

ROSETTE *dans les montres* (*Horlogerie.*) eſt un petit cadran numéroté, au moyen de quoi on fait avancer ou retarder par degré la montre.

Pour bien comprendre comment cela ſe fait, il eſt bon de ſavoir ſur quel principe cette opération eſt fondée, & comment elle s'exécute. Les vibrations du balancier étant réglées par celles du reſſort ſpiral (*voyez* RESSORT SPIRAL), il eſt clair que ſi ce reſſort devient plus fort, ou plus foible, ces vibrations ſeront accélérées ou retardées, effet qui ſera encore le même, ſi le reſſort devient plus court ou plus long. Ainſi, par exemple, pour faire avancer une montre, il ne faut que raccourcir ſon reſſort ſpiral, & pour la faire retarder, que l'allonger. Mais, comme en l'allongant ou le racourciſſant, on changeroit la poſition du balancier, ce qui mettroit la montre mal d'échappement, ce moyen ne peut pas être mis en uſage ; c'eſt pourquoi on a recours à un autre expédient qui produit préciſément le même effet ; voici ce que c'eſt. Suppoſez que le reſſort ſpiral du balancier ſoit fixément attaché au piton & à l'arbre du balancier, on ne pourra allonger ni raccourcir ce reſſort ; mais ſuppoſez qu'il paſſe dans une eſpece de fourche dont les fourchons ſoient ſi près l'un de l'autre qu'il ne s'en faille que d'une quantité imperceptible que le reſſort les touche, il eſt évident que ſes vibrations ne ſe feront plus du piton, mais de la fourche. Le reſſort, en ouvrant, ou en ſe fermant par le mouvement du balancier, ſe meut autour de la fourche. Regardant donc la fourche comme un nouveau point fixe, les vibrations du balancier ſeront accélérées puiſque le reſſort ſpiral ſera accourci. Si l'on ſuppoſoit donc la fourche mobile tantôt s'éloignant, tantôt s'approchant du piton, on auroit par ce mouvement un moyen ſimple de faire avancer ou retarder la montre, puiſqu'il ne ſeroit queſtion que de faire éloigner ou approcher du piton la fourche. Or, c'eſt préciſément ce que l'on fait lorſque l'on tourne l'aiguille de la *roſette* à droite ou à gauche.

Il eſt clair, que, ſi l'on trouve l'aiguille d'un point que nous nommerons *A* vers un point que nous nommerons *B*, on fera avancer la queue du rateau, & que par un mouvement contraire on la fera

retarder, c'eſt pourquoi les horlogers vous diſent, que pour faire avancer votre montre, il faut tourner l'aiguille du côté où les chiffres vont en augmentant, & dans le ſens contraire, quand on veut la faire retarder, parce que ces chiffres ſont ordinairement diſpoſés de façon qu'il en réſulte cet effet. Dans les montres angloiſes, au lieu d'une aiguille, on fait tourner un petit cadran dont on apprécie le chemin par un petit index; mais c'eſt encore le même effet, ce cadran étant adapté comme l'aiguille ſur la roue de *roſette*.

On pourroit faire ici une queſtion, ſavoir, de combien de degrés ou diviſions il faut tourner l'aiguille de la *roſette*, pour faire avancer ou retarder la montre d'un certain nombre de minutes en 24 heures. Mais cela dépendant 1°. du reſſort ſpiral qui eſt tantôt plus court, tantôt plus long, 2°. des rapports qui ſont entre l'aiguille de *roſette* & ſa roue, cette roue, & le rateau, rapports qui ne ſont preſque jamais les mêmes: on voit qu'il eſt impoſſible de preſcrire aucune regle à cet égard. En général une diviſion eſt ſuffiſante pour accélérer le mouvement de la montre d'une minute en 24 heures. Au reſte pour peu qu'on ſoit attentif, on s'apperçoit bientôt du degré de ſenſibilité de ſa montre. Il eſt bon de remarquer cependant que, lorſque l'aiguille eſt du côté des chiffres de haut nombre, il faut un peu moins la tourner que lorſqu'elle eſt de l'autre côté; le reſſort ſpiral étant dans ce cas plus court, & par conſéquent un même eſpace parcouru par la queue du rateau produiſant plus d'effet. *Voyez* RESSORT SPIRAL, RATEAU, COULISSE, *&c.*

ROSETTE, (*Jardinage.*) ornement d'où ſortent des nilles, des palmettes & des becs de corbin, quelquefois employé dans les parterres de broderie à la place d'un grand fleuron.

ROSETTE, *en terme de marchand de modes*, eſt un ruban plus ou moins large, formant une boucle à deux ou trois feuilles de chaque côté. Cet ornement ſe met au haut des bourſes à cheveux. *Voyez* BOURSE. On fait de ces *roſettes* avec une double roſe plus petite & placée au milieu, & ſur le nœud de la premiere, on laiſſe pendre un petit bout de ruban, & ces *roſettes* prennent alors le nom de la *comette*.

ROSETTE, (*Peinture*) ſorte de craie rougeâtre approchant de la couleur amarante, qui n'eſt autre choſe que du blanc de Rouen, à qui l'on a donné cette couleur par le moyen d'une teinture de bois de Bréſil pluſieurs fois réitérée La *roſette* eſt une eſpece de ſtil de grain dont on ſe ſert dans la peinture. Il y a une autre eſpece de *roſette* ſemblable pour la compoſition à celle ci-deſſus, mais dont la couleur eſt d'un plus beau rouge, qui ſert à faire cette ancre dont les Imprimeurs ſe ſervent pour marquer en rouge les titres des livres qu'ils impriment. On s'en ſert auſſi quelquefois pour peindre. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

ROSETTE, (*Serrur.*) ornement d'étoffe ciſelé en maniere de roſe, qui ſe met ſous le bouton d'une roſe. (*D. J.*)

ROSETTES, (*Tourneur.*) ſont des diſques de fer ou de cuivre figurés, que l'on monte ſur l'arbre du tour à figurer, par le moyen deſquels on fait des figures qui leur ſont ſemblables. *Voyez* TOUR.

ROSETTE *ou* ROSSETE, (*Géogr. mod.*) ville d'Egypte, près des ruines de l'ancienne Canope, ſur le bord du bras occidental du Nil, à une lieue de la mer, à 8 au levant d'Alexandrie, à 16 au deſſous de Frouah, & à 38 au nord-oueſt du Caire, avec laquelle elle communique par un canal que deux châteaux défendent.

Cette ville doit avoir plus de ſix cents ans d'antiquité, puiſque au temps du géographe Edriſſi elle exiſtoit déja: elle eſt en partie bâtie ſur une montagne de roche, qui commence au bord du Nil, & s'étend aſſez avant dans les terres vers l'occident.

Roſette eſt grande & commerçante, car on y tranſporte pluſieurs marchandiſes qui viennent de la mer Rouge & de la haute Egypte; il eſt vrai cependant qu'il n'y a que les ſaïques & les caromouſals des Grecs qui puiſſent monter juſqu'à *Roſette*; les navires ne le peuvent pas faute d'eau.

Il réſide ordinairement dans cette ville un vice-conſul de France, qui eſt logé dans

une okelle : c'eſt un bâtiment fait en façon de cloître, avec une grande porte, & une baſſe-cour environnée de magaſins ; au deſſus il y a des galeries qui conduiſent dans les chambres qu'on loue aux marchands. *Long.* 47, 28 ; *lat.* 31, 15. (*D. J.*)

ROSETIER, ſ. m. (*Coutellerie.*) outil dont ſe ſervent les couteliers pour faire ces petites *roſettes* de cuivre, avec leſquelles ils montent pluſieurs de leurs ouvrages. C'eſt une eſpece de poinçon en forme d'emporte piece, qu'ils frappent ſur un bloc de plomb, une feuille de laiton entre deux. Les orfevres ſe ſervent auſſi du *roſetier* pour faire les roſettes d'argent. (*D. J.*)

ROSHASÇANA, ſ. m. (*Hiſt. des Juifs.*) mot qui ſe trouve ſouvent dans les livres des Juifs, & qui ſignifie le *commencement de l'année*. C'eſt pour eux un jour de fête. Leurs docteurs diſputent dans le talmud ſur le temps auquel le monde a commencé. Selon les uns ç'a été au printemps dans le mois de *Mian*, qui répond à notre mois de mars ; d'autres veulent que ce ſoit en automne dans le mois de *Tiſri*, qui eſt notre mois de ſeptembre ; & c'eſt maintenant parmi eux l'opinion la plus reçue. Quoique l'année eccléſiaſtique commence chez eux au mois de *Mian*, conformément à ce qui eſt dit dans la loi, que ce mois ſera pour eux le premier des mois ; cependant l'année ordinaire ou civile commence par le mois de *Tiſri* ou ſeptembre ; & c'eſt pendant les deux premiers jours de ce mois qu'on célebre le *roshaſçana*, d'abord par une ceſſation générale de tout travail, enſuite par des prieres, des aumônes, des confeſſions, & d'autres œuvres de pénitence.

Selon Leon de Modene, les Juifs tiennent par tradition, que pendant ces deux jours, Dieu juge de tout ce qui s'eſt paſſé l'année précédente, & regle les événemens de celle où l'on va entrer. C'eſt pourquoi ils employent le premier de ces deux jours à expier le paſſé par des jeûnes, des auſtérités, les diſciplines & d'autres mortifications ; quelques-uns, ſur-tout en Allemagne, portent l'habit avec lequel ils veulent être enterrés. On s'aſſemble à la ſynagogue, où l'on fait de longues prieres, & ſur-tout on lit à cinq perſonnes dans le Pentateuque, ce qui y eſt dit du ſacrifice qu'on faiſoit ce jour-là dans le temple ; enfin on fait la bénédiction pour le prince, & on ſonne trente fois du cor ; ſelon qu'il eſt marqué dans les nombres & dans le Lévitique pour intimider, dit-on, les pécheurs, & les porter au repentir en leur rappellant la mémoire du jugement de Dieu. Le reſte du jour & le ſuivant ſe paſſent à entendre des ſermons & à d'autres exercices de dévotion. Leon de Modene, *part. III. c. v.*

ROSHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans la baſſe Alſace ſur le torrent de Mogol, à quatre lieues de Strasbourg, près de Molsheim, bâtie dans le douzieme ſiecle ; elle fut preſque réduite en cendre en 1385. Elle a été libre & impériale. (*D. J.*)

ROSICLE, ſ. m. (*Minéralogie.*) eſpece de minéral noir que l'on tire des mines du Chily & du Pérou. Son nom lui vient de ce qu'en le mouillant & le frottant contre du fer, il rougit. Ce minéral eſt très-riche, & l'argent qu'on en tire eſt le meilleur de toutes les mines de Lipes, du Potoſi & des autres provinces de l'Amérique. *Voyez* ARGENT. Il paroît par la propriété de rougir le fer, qu'on attribue à cette mine, qu'elle contient du vitriol cuivreux dont le métal eſt précipité par le fer. Il ne faut point confondre cette mine avec la mine d'argent rouge, qui eſt une mine d'argent en cryſtaux rouges, ſemblables à des grenats ou a des rubis.

ROSIENNE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne au grand duché de Lithuanie, dans la Samogitie, à 22 lieues au ſud de Mittau, ſur une petite riviere qui ſe rend dans le Némen. *Long.* 41, 56 ; *lat.* 55, 28. (*D. J.*)

ROSIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *roſa* ; genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Le calice eſt formé de pluſieurs feuilles, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi ou oblong & charnu ; il n'a qu'une capſule, & il renferme des ſemences le plus ſouvent anguleuſes & velues. Tournefort, *inſt. rei. herb.* *Voyez* PLANTE.

ROSIER, (*Jardinage.*) *roſa* ; arbriſſeau épineux qui ſe trouve en Europe plus qu'en

nulle autre partie du monde. Il pouſſe pluſieurs tiges du pié, qui ſont de peu de durée, mais qui ſe renouvellent aiſément. La hauteur commune des *roſiers* eſt de quatre à cinq piés : quelques eſpeces en prennent beaucoup moins, & d'autres un peu plus. Les racines de cet arbriſſeau tracent beaucoup, & produiſent des rejetons. Sa feuille eſt compoſée de cinq ou ſept folioles qui ſont ovales, dentelées, & attachées par paires à un filet commun qui eſt terminé par une ſeule foliole. Ses fleurs ſont ſimples ou doubles, plus ou moins, & de différentes grandeurs & couleurs, ſelon les eſpeces. Elles viennent au bout des branches, & donnent un fruit oblong qui contient pluſieurs ſemences.

Le *roſier* doit tenir une des premieres places parmi les arbriſſeaux fleuriſſans. C'eſt ſans contredit l'un des plus beaux, des plus variés, & des plus agréables, tant par la quantité & la durée de ſes fleurs, que par leur éclat & la douce odeur qu'elles exhalent. La *roſe* embellit tous les lieux qu'elle habite ; elle eſt la parure la plus brillante de la nature ; c'eſt le plus riant objet de ſes productions, & l'image le plus pur de la douceur, de la beauté & de la candeur.

Rien de plus ſimple & de plus facile que d'élever, de cultiver de multiplier le *roſier*. Il ſe plaît dans tous les climats tempérés, il vient à toutes expoſitions, & il réuſſit dans tous les terrains. Cependant il vit peu dans les terres ſeches & légeres, & ſes fleurs ont moins d'odeur dans celles qui ſont graſſes & humides. On évitera ces deux inconvéniens en mettant le *roſier* dans un terrain de moyenne qualité.

On peut multiplier cet arbriſſeau de toutes les façons poſſibles, de rejetons, de branches couchées, de boutures ; par les graines, par la greffe & par ſes racines. La ſemence eſt le moyen le plus long & le plus incertain : pour l'ordinaire, on n'acquiert de cette façon que des eſpeces bâtardes ou dégénérées. Toutes les autres méthodes ont un ſuccès à peu près égal. Cet arbriſſeau peut ſe tranſplanter en tout temps avec ſuccès, & même pendant tout l'été, en ſupprimant tout le ſanage, & en réduiſant la tige à quatre pouces au deſſus de terre. Nulle autre culture que de le tailler ſouvent & ſans ménagement. Plus on le taillera, plus il durera, plus il donnera de fleurs, & plus le temps de leur venue pourra varier. Les différens temps de la tranſplantation rempliront auſſi ce dernier objet.

Tous les *roſiers* peuvent ſe greffer les uns ſur les autres ; mais il faut éviter de prendre pour ſujet, ou plutôt on doit exclure des jardins la *roſe à odeur de cannelle*, celle *à fleur jaune ſimple*, celle *à feuille de pimprenelle*, & ſur-tout la *roſe ſauvage de Virginie*. Elles envahiſſent le terrain par la quantité de rejetons quelles pouſſent ſur leurs racines, qui s'étendent conſidérablement. Le mois de juin eſt le temps le plus convenable pour greffer ces arbriſſeaux en écuſſon.

On connoît près de quatre-vingt variétés du *roſier*, dont le tiers environ ne donne que des fleurs ſimples ; cependant il y en a pluſieurs qui ont aſſez d'agrément ou de ſingularité pour mériter qu'on les cultive. Tous les *roſiers* à fleurs doubles ont de la beauté. On peut conſidérer les roſes ſous quatre couleurs principales ; les jaunes, les blanches, les incarnates & les rouges. Il y en a peu de jaunes, un peu plus de blanches, beaucoup davantage d'incarnates, & les rouges ſont le plus grand nombre. Dans ces deux dernieres couleurs, il y a une infinité de nuances depuis la couleur de chair la plus tendre, juſqu'à l'incarnat le plus vif, & du rouge pâle au pourpre foncé. Il regne encore une grande variété dans la ſtature des *roſiers*, dans l'odeur des fleurs, dans les ſaiſons de leurs venues, dans leur grandeur. Il y a auſſi des *roſiers* ſans épines ; d'autres ſont toujours verts ; dans quelques-uns les feuilles ont une odeur agréable ; dans d'autres elles ſont joliment tachées. Ils s'en trouve pluſieurs dont les roſes ſont panachées, tiquetées ou mi-partie. On en voit de proliferes, d'autres à fruit épineux ; d'autres qui fleuriſſent deux fois l'an ; d'autres pendant toute l'année ; d'autres enfin ne s'ouvrent qu'à demi. Nul arbriſſeau ne raſſemble des différences auſſi ſingulieres, auſſi variées & auſſi intéreſſantes. Le *roſier* ſeul peut former une collection nombreuſe, où chaque jour de la belle

belle ſaiſon donnera du nouveau & de l'agréable.

Le *roſier* étant donc de la plus grande reſſource pour l'embélliſſement des jardins, on peut en faire pluſieurs uſages. On le met en buiſſon dans les plates-bandes; on le mêle avec d'autres arbriſſeaux fleuriſſans dans les boſquets; on en garnit des carrés entiers, où on les retient à trois piés de hauteur; mais ſi l'on veut tirer grand parti de cet arbriſſeau, c'eſt de l'entre-mêler de jaſmain & de chevre-feuilles pour en former des bordures longues & épaiſſes, que l'on taille en ados, & que l'on retient à deux ou trois piés de hauteur. Les bordures peuvent ſe mettre, & réuſſiſſent fort bien ſous de grands arbres taillés en hautes paliſſades ſur tiges, où elles donneront des fleurs pendant toute la belle ſaiſon.

La médecine tire des ſervices du *roſier*. Il y a des roſes aſtringentes, & d'autres purgatives. On en tire un miel, une huile, & un ſuc électuaire: on en fait des ſirops, des conſerves, & juſqu'à du vinaigre; les roſes pâles & odorantes ſont les plus propres à donner l'eau-roſe. On fait auſſi quelque uſage des fruits du *roſier*, & d'une ſorte d'éponge qui vient ſur cet arbriſſeau, & qui a des propriétés.

Les variétés du *roſier* ſont ſi nombreuſes, que la nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer ici dans une deſcription détaillée de toutes les eſpeces. Je n'en rapporterai qu'une ſeule, qui eſt en quelque façon nouvelle & fort à la mode.

Le roſier *de Bourgogne, ou le* roſier *à pompons*. Ce petit arbriſſeau ne s'éleve qu'à un pié, ou un pié & demi. Il pouſſe du pié quantité de tiges, qui ſont fortes & ont du ſoutien. Ses feuilles ſont petites, étroites, d'une verdure terne & pâle. Ses fleurs, d'environ trois quarts de pouce de diametre, ſont dans leur milieu de l'incarnat le plus vif, qui ſe dégrade inſenſiblement vers les bords qui ſont d'une couleur de chair pâle. L'arbriſſeau en produit une grande quantité dès le commencement de mai; elles ſont d'une odeur excellente, & de la plus brillante apparence. Ce *roſier* eſt extrêmement propre à former de petites bordures, parce qu'il ne s'étend pas beaucoup. Il ſe couvre de tant de fleurs, qu'il s'épuiſe & périt en peu d'années, ſur-tout lorſqu'on le tient en pot. On peut y remédier par ſa taille en rabattant toutes ſes branches à moitié, & en l'arroſant fréquemment durant l'été. L'art & la culture n'ont eu aucune part à la découverte de ce *roſier*. C'eſt un jardinier de Dijon qui l'a trouvé en 1735, en cherchant des buis ſur les montagnes voiſines dans le temps qu'il étoit en fleurs.

ROSIERES, *ou* ROSIERES-AUX-SALINES, *(Géogr. mod.)* ville de Lorraine dans le bailliage de Nancy, ſur la Meurte, à deux lieues de Nancy, & à quatre lieues au ſud-oueſt de Lunéville. Ses ſalines ſont d'un bon produit. *Long.* 24, 3; *lat.* 48, 30. *(D. J.)*

ROSITO, *(Géog. mod.)* petite ville, ou plutôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, ſur l'Acalandro, aux confins de la Baſilicate, environ à trois milles du golfe de Veniſe. *(D. J.)*

ROSKOLNIKI, SECTE DES, *(Relig. chrétien.)* ſecte qui s'eſt établie de bonne heure en Ruſſie, mais qui y regne paiſiblement, & qui n'a point produit de tumulte; voici ce qu'en dit l'auteur moderne de l'hiſtoire de Ruſſie:

La ſecte des *Roskolniki*, compoſée aujourd'hui d'environ 2000 mâles, eſt la plus ancienne des ſectes qu'on connoiſſe en Ruſſie. Elle s'établit dès le douzieme ſiecle, par des zélés qui avoient quelque connoiſſance du nouveau teſtament; ils eurent, & ont encore, la prétention de tous les ſectaires, celle de les ſuivre à la lettre, accuſant tous les autres chrétiens de relâchement, ne voulant point qu'un prêtre qui a bu de l'eau-de-vie, confere le baptême, aſſurant avec J. C. qu'il n'y a ni premier, ni dernier parmi les fideles, & ſur-tout qu'un fidele peut ſe tuer pour l'amour de ſon Sauveur. C'eſt, ſelon eux, un très-grand péché de dire *alleluia* trois fois; il ne faut le dire que deux; & ne donner jamais la bénédiction qu'avec trois doigts.

Nulle ſociété d'ailleurs, n'eſt ni plus réglée, ni plus ſévere dans ſes mœurs. Ils vivent comme les quakers; mais ils n'admettent point comme eux les autres chrétiens dans leurs aſſemblées, c'eſt ce qui fait que les autres leur ont imputé toutes le-

abominations dont les païens accuſerent les premiers Galiléens, dont ceux-ci chargerent les gnoſtiques, dont les catholiques ont chargé les proteſtans.

On leur a ſouvent imputé d'égorger un enfant, de boire ſon ſang, & de ſe mêler enſemble dans leurs cérémonies ſecrettes, ſans diſtinction de parenté, d'âge, ni même de ſexe. Quelquefois on les a perſécutés; ils ſe ſont alors enfermés dans leurs bourgades, ont mis le feu à leurs maiſons, & ſe ſont jetés dans les flammes. Le czar Pierre I a pris avec eux le ſeul parti qui puiſſe les ramener, celui de les laiſſer vivre en paix. *(D. J.)*

ROSMARE, *voyez* LAMANTIN.

ROSMARINI, *(Géogr. mod.)* riviere de Sicile dans le val Démona. Elle a ſa ſource dans les montagnes Stori, & ſe jette dans la mer près de l'embouchure du petit fleuve San-Fradello. Cette riviere eſt le Chydas des anciens. *(D. J.)*

ROSNY, *(Géog. mod.)* bourgade de France dans la Normandie, ſur la Seine, entre les villes de Mantes & de Vernon, avec titre de marquiſat & un château.

C'eſt dans ce château que naquit en 1559, Maximilien de Béthune, duc de Sully, l'un des plus grands hommes que la France ait produit, & qui mourut en ſon château de Villebon en 1641, à 82 ans, après avoir été toujours inſéparablement attaché à ſa religion & à Henri IV.

Il avoit vu, dit M. de Voltaire, Henri II & Louis XIV. Il fut grand-voyer & grand-maître de l'artillerie, grand-maître des ports de France, ſur-intendant des finances, duc & pair, & maréchal de France. C'eſt le ſeul homme à qui on ait jamais donné le bâton de maréchal, comme une marque de diſgrace. Il ne l'eut qu'en échange de la charge de grand-maître de l'artillerie, que la reine régente lui ôta en 1634. Il étoit très-brave homme de guerre, & encore meilleur miniſtre; incapable de tromper le roi, & d'être trompé par les financiers. Il fut inflexible pour les courtiſans, dont l'avidité eſt inſatiable, & qui trouvoient en lui une rigueur conforme au temps & aux beſoins d'Henri IV. Ils l'appelloient le *négatif*, & diſoient que le mot de *oui* n'étoit jamais dans ſa bouche. Avec cette vertu ſévere il ne pouvoit plaire qu'à ſon maître, & le moment de la mort de Henri IV fut celui de ſa diſgrace. Il compoſa dans la ſolitude de Sully, des *mémoires* dans leſquels regne un air d'honnête homme, avec un ſtyle naïf, mais trop diffus. On y trouve quelques vers de ſa façon. Voici ceux qu'il fit en ſe retirant de la cour, ſous la régence de Marie de Médicis.

Adieu maiſons, châteaux, armes, canons du roi,
Adieu conſeils, tréſors dépoſés à ma foi;
Adieu munitions; adieu grands équipages;
Adieu tant de rachats; adieu tant de ménages;
Adieu faveurs, grandeurs; adieu ce temps qui court;
Adieu les amitiés & les amis de cour, &c.

Il ne voulut jamais changer de religion, & comme le cardinal du Perron l'exhortoit à quitter le calviniſme, il lui répondit: " Je me ferai catholique quand vous aurez » ſupprimé l'évangile; car il eſt ſi contraire » à l'égliſe Romaine, que je ne peux pas » croire que l'un & l'autre aient été inſpirés » par le même eſprit. »

Le pape lui écrivant un jour une lettre remplie de louanges ſur la ſageſſe de ſon miniſtere, finiſſoit ſa lettre comme un bon paſteur, par prier Dieu qu'il ramenât ſa brebis égarée, & conjuroit le duc de Sully de ſe ſervir de ſes lumieres pour entrer dans la bonne voie. Le duc lui répondit ſur le même ton. Il l'aſſura qu'il prioit Dieu tous les jours pour la converſion de ſa ſainteté: cette lettre eſt dans ſes *mémoire. Préface de la Henriade, édit. de* 1723.

Il ſe ſignala dans les armes juſqu'à l'âge de 40 ans; il ſe trouva à la bataille de Coutras, au combat d'Arques, à la bataille d'Ivri, aux ſieges de Paris, de Noyon, de Rouen, de Laon, & à toutes les occaſions périlleuſes, dans ſa place de ſur-intendant des finances, il rétablit ſi bien celles de l'état, qu'il paya deux cents millions de dettes en dix ans, & qu'il remit de grandes ſommes dans les tréſors de ſon maître.

Il l'aimoit avec un zele & un attachement inexprimable. Un ſoir Henri IV lui fit quelques reproches vifs, & mal-à-propos. Ce bon prince y ſongea pendant la nuit,

& le lendemain de grand matin, il courut à l'arſenal chez Sully, pour réparer ſa faute. « Mon ami, lui dit-il, en l'abordant, » j'ai eu tort hier avec vous, je viens vous » prier de me le pardonner. Sire, répondit » Sully, vous voulez que je meure à votre » ſervice, de joie & de reconnoiſſance. » Voilà le portrait de Henri IV & de Sully.

A la mort funeſte de ce grand monarque, arrivée en 1610, le duc de Sully ſe vit contraint de ſe rendre dans une de ſes terres, & d'y mener une vie privée. Quelques années après, le roi Louis XIII le fit revenir à la cour, pour lui demander ſon avis ſur des affaires importantes. Il y vint quoiqu'avec répugnance. Les jeunes courtiſans, qui gouvernoient Louis XIII, voulurent, ſelon l'uſage, donner des ridicules à ce vieux miniſtre, qui reparoiſſoit dans une jeune cour, avec des habits & des airs de modes paſſés depuis long-temps. Le duc de Sully qui s'en apperçut, dit au roi : « Sire, quand le roi votre pere, de glo- » rieuſe mémoire, me faiſoit l'honneur de » me conſulter, nous ne commencions à » parler d'affaires, qu'au préalable on n'eût » fait paſſer dans l'anti-chambre les bala- » dins & les boufons de la cour. »

M. l'abbé de l'Ecluſe a rédigé dans un nouvel ordre les *Œconomies royales* de Sully. C'eſt un très-bon ouvrage, mais qui n'a point fait tomber le mérite de l'original au jugement des curieux. Il n'a pu inſérer dans ſon abrégé, quantité de choſes inſtructives ſur les affaires d'état ; & en même temps il a paſſé ſous ſilence quelques anecdoctes ſingulieres. Telle eſt, par exemple, celle qu'on lit dans les *Œconomies*, *p.* 219. « Je me ſouviendrai toujours, dit M. de » Sully, de l'attitude & de l'attirail bizarre » où je trouvai ce prince (Henri III), dans » ſon cabinet, en 1586. Il avoit l'épée au » côté, une cape ſur les épaules, une petite » toque ſur la tête, un panier plein de » petits chiens, pendu à ſon cou par un » large ruban ; & il ſe tenoit ſi immobile, » qu'en nous adreſſant la parole, il ne » remua ni tête, ni piés, ni mains. » *(Le chevalier de* JAUCOURT.)

ROSOIR, ſ. m. *(Luth.)* outil dont les facteurs de clavecins ſe ſervent pour percer dans les tables des clavecins & des épinettes, les trous où on met la roſe. Cet inſtrument ſe rapporte au compas à verge. Il eſt compoſé de deux pieces de bois égales, qu'on peut appeller *boîtes*. Au milieu d'une de ces boîtes eſt fixée une tige carrée de bois, qui y eſt chevillée & collée. Cette tige traverſe l'autre boîte dans laquelle elle peut couler. On fixe cette boîte à l'endroit de la tige, que l'on deſſerre par le moyen d'une clef, ou d'une vis qui traverſe cette même boîte, & qui ſerre contre la tige. A un des côtés de la boîte eſt une pointe conique, & vis-à-vis de la boîte eſt une autre pointe tranchante.

Pour percer une roſe avec cet outil, il faut mettre la pointe au centre de la roſe, & avec la pointe tranchante (qui doit être éloignée de la pointe du demi-diametre de la roſe), tracer un cercle, dans le trait duquel on repaſſera la pointe autant de fois qu'il ſera néceſſaire pour détacher entiérement la piece enfermée dans la circonférence du cercle que la pointe tranchante a tracé. On remplit enſuite le trou avec une découpure, ou grille de carton peint, artiſtement travaillée, qui eſt ce qu'on appelle proprement *roſe*. *Voyez* CLAVECIN.

ROSPERDEN, *(Géogr. mod.)* petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la Bretagne, au dioceſe & à l'orient de Kimper. *(D. J.)*

ROSPO, *voyez* GLORIEUSE.

ROSS, *(Géogr. mod.)* province d'Ecoſſe ſeptentrionale, & la plus grande de toutes, car elle s'étend d'une mer à l'autre. Elle eſt remplie de lacs, de montagnes & de bois ; auſſi le bétail & les bêtes fauves y abondent. Elle fut annexée à la couronne ſous le regne de Jacques III.

Leſley, (Jean) célebre écrivain Ecoſſois, d'une ancienne famille, naquit à *Roſs* en 1527, & devint évêque de ſa patrie. Dans les diſputes de religion, il prit le parti des catholiques Romains ; mais cela ne l'empêcha pas de cultiver les ſciences.

Il a publié une hiſtoire latine, *de origine, moribus & rebus geſtis ſcotorum, à primordio gentis ad annum 1562 ; ſimul & regionum ac inſularum ſcotiæ deſcriptio, Romæ 1578, in-fol.* Il y a du bon dans cet ouvrage ; mais l'auteur auroit dû y développer plus de jugement dans la deſcription des provinces,

& s'être abſtenu d'y mêler des contes de vieilles, & des hiſtoires romaneſques de miracles; cependant il y détaille pluſieurs choſes peu connues ſur les mœurs, les loix & le gouvernement d'Ecoſſe. En parlant des oiſeaux rares du pays, il fait d'aſſez bonnes obſervations ſur le faucon, le coq de bruyeres & autres, & ſur les baleines, les harengs & le ſaumon parmi les poiſſons. Tout l'ouvrage eſt écrit en homme de qualité; il le finit par la réflexion ſuivante, qui eſt d'un galant homme. « Certaines » choſes, dit-il, ſont ſi remplies de perfidie, que quoiqu'elles méritaſſent d'être » connues de tout le monde, elles ſont » néanmoins indignes que je prête ma plume à les écrire, eſtimant devoir dérober à la connoiſſance des étrangers, des » actions que j'ai ſouvent tâché au péril » de ma vie, d'empêcher mes compatriotes de commettre. »

Il fit pluſieurs écrits à la gloire & à la défenſe de ſa bonne maîtreſſe, Marie Stuart. Il eſt l'auteur d'un traité qui parut à Liege, en 1571 *in-8°.* dans lequel on prouve que le gouvernement des femmes eſt conforme aux loix divines & humaines. *(D. J.)*

ROSSA *ou* LA ROSA, *(Géogr. mod.)* ville d'Aſie dans l'Anatolie, ſur le golfe de Macri. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancienne *Caunus*, ville de Carie, dans la Doride, & célebre pour avoir été la patrie de Protogene. *(D. J.)*

ROSSAL, *(Géogr. mod.)* bourg à marché de la province de Lancaſtre.

Allen ou *Allyn* (Guillaume), qui devint cardinal, naquit ici dans le xve. ſiecle. Il fut fait, en 1558, chanoine d'Yorck, & quand la reine Eliſabeth monta ſur le trône, il quitta ſa patrie & ſe retira dans les Pays-Bas. Quelque temps après il revint en Angleterre, où il demeura trois ans, pendant leſquels il s'érigea en convertiſſeur, & écrivit des ouvrages en faveur de la religion romaine. Son zele extraordinaire pour l'avancement des intérêts de ſa religion, l'engagea de ſe rendre à Rome où le pape Sixte V le nomma cardinal prêtre, en 1587, & deux ans après archevêque de Malines ſans réſidence. Il mourut à Rome en 1594, âgé de 63 ans.

On l'a dépeint différemment dans les différens partis: mais on convient en général, qu'il étoit ſavant, d'un eſprit actif & courageux, affable & inſinuant dans ſes manieres. Il eſt auteur de pluſieurs ouvrages, tant en latin qu'en anglois; & quelques-uns d'eux mériterent dans le temps qu'on y répondit. *(D. J.)*

ROSSANE, ſ. f. *(Botan.)* nom vulgaire qu'on donne à toutes les pêches & pavies qui ſont de couleur jaune; il y en a de différentes groſſeurs, de tardives & de hâtives, dont les unes gardent le noyau, & dont les autres le quittent. *Voyez* PECHER. *(D. J.)*

ROSSANO, *(Géogr. mod.)* en latin *Ruſcianum* ou *Roſcianum*, ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à 2 ou 3 milles du golfe de Veniſe, au bord d'une petite riviere qui ſe jette dans le Célano, à 10 lieues au nord-eſt de Cozenſa. Cette ville dans le viij^e^. ſiecle, étoit un évêché ſous Reggio: on y transféra enſuite l'évêché de Thurium; & enfin on l'érigea en archevêché vers l'an 1193. *Long. 34. 26; lat. 39. 44.*

Cette ville a été la patrie de l'anti-pape Jean XVII, nommé auparavant *Philagathe*, auquel l'empereur Othon III fit couper les mains & les oreilles, & arracher les yeux en 998. C'étoit une barbarie bien odieuſe, vis-à-vis d'un évêque qui étoit homme de mérite, ſavant, & que Creſcentius qui tenoit Rome ſous ſa dépendance avoit fait élire pape, pour l'oppoſer à Grégoire V. *(D. J.)*

ROSSE *ou* Ross, *(Géogr. mod.)* nom de deux petites villes de la grande Bretagne; l'une eſt dans le comté d'Herefort, ſur la Wye. Elle a droit de marché, & eſt connue par ſes forges. L'autre eſt en Irlande, dans la province de Momonie, au comté de Cork, ſur le bord de la mer; mais depuis que ſon évêché a été réuni à celui de Cork, cette place a dégénéré en ſimple village. *(D. J.)*

ROSSE, ſ. f. *(Maréchal.)* méchant cheval, uſé de vieilleſſe ou de maladie, & qui n'eſt ſenſible ni à l'éperon, ni à la gaule.

ROSSELAER, prononcez ROSSELAR, *(Géogr. mod.)* petite ville du Pays-Bas, dans la Flandre Autrichienne, ſur le chemin

d'Ypres à Bruges, à quatre lieues de la premiere. Elle eſt gouvernée par un bailli, un bourgmeſtre, un penſionnaire, un tréſorier, & des échevins. Il s'y faiſoit autrefois un grand commerce de toiles, mais ce n'eſt plus de même depuis les guerres du dernier ſiecle, & le nombre de ſes habitans diminue tous les jours. *Long.* 20, 31; *latit.* 50. 53. (*D. J.*)

ROSSENA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans le comté de même nom, dont elle eſt le chef lieu; ce comté eſt enclavé dans le Modenois, qui le borne au nord, à l'orient & au midi; & la Leuza l'arroſe au couchant. (*D. J.*)

ROSSEROLLE, *Voyez* ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOL *ou* ROUSSIGNOL, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *roſſignol* franc, *lucinia*, *ſeu philomela*, oiſeau très-connu par ſon chant; il eſt de la groſſeur du chardonneret ou de la gorge-rouge, mais il a le corps un peu plus allongé; toute la face ſupérieure de cet oiſeau eſt d'un roux clair, mêlé d'une teinte de verd; la queue a une couleur rouſſe plus foncée; le ventre eſt blancheâtre. La gorge, la poitrine & la face inférieure des ailes ſont d'un brun obſcur, mêlé d'une teinte de verd, le bec a une couleur noirâtre, & le dedans de la bouche eſt jaune; les piés ſont d'une couleur de chair obſcure. *Rai ſynop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

Le *roſſignol* avoit toujours été regardé comme un oiſeau de paſſage, cependant l'auteur du *traité du Roſſignol franc* prétend que cet oiſeau ne quitte pas ces climats pour en aller chercher de plus tempérés, il croît qu'il ſe tient caché pendant l'hiver à l'abri du froid. Quoi qu'il en ſoit, cet oiſeau ne paroît en France qu'au commencement d'avril, & on ne le voit plus ſur la fin de ſeptembre; il eſt très-ſolitaire; il ſe plaît dans les lieux où il a un écho; il chante très-agréablement une partie du jour & de la nuit, ſur-tout dans le temps que ſa femelle pond & pendant l'incubation de ſes œufs. Elle fait ordinairement deux pontes chaque année & quelquefois trois; la troiſieme ponte réuſſit rarement, ſur-tout ſi le froid commence trop tôt. Chaque ponte eſt de quatre ou cinq œufs qui ſont d'une couleur bronzée; le nid eſt long, profond, & compoſé de feuilles ſeches de chêne. *Voyez* le *traité du Roſſignol franc.*

Cet oiſeau admirable qui n'eſt que voix, & dont la voix n'eſt qu'harmonie, ſe plaît dans les bois frais, épais & ombrageux, c'eſt-là qu'il conſtruit ſon nid, deux fois l'année, tantôt ſous des buiſſons contre terre, & proche des troncs d'arbres, tantôt dans les arbriſſeaux verts & touffus; il le compoſe de feuilles, de paille & de mouſſe, & le conſtruit un peu en long. Si vous pouvez trouver de ces nids, avec des petits tous jeunes, ne les enlevez point; mais ſi par hazard quelqu'un moins ſage que vous vous en apportoit prenez en le ſoin le plus précieux; mettez ce nid dans un vaiſſeau convenable un peu couvert, juſqu'à ce que les petits puiſſent ſe ſoulever; nourriſſez-les attentivement avec de petits vers de farine, & avec une pâte, dont j'indiquerai dans la ſuite la compoſition; quand les petits *roſſignols* un peu forts, ſeront prêts à manger ſeuls, vous les mettrez dans une cage que vous placerez auprès d'un bocage, afin qu'ils apprennent leur chant naturel.

Le *roſſignol* mâle a le fondement élevé, l'œil gros, la tête groſſe & rondelette, le bec un peu gros & long, le croupion large avec une rayure au milieu, laquelle ſemble le partager en deux. La femelle a le fondement & la tête plus applatie, le bec court & menu, l'œil petit, le croupion plus étroit, & le pennage plus cendré; donnez-lui la liberté.

Les *roſſignols* aiment extraordinairement les vers qui viennent dans la farine; l'on en trouve quantité chez les pâtiſſiers & chez les boulangers. Les œufs de fourmis ſont auſſi les délices de ces oiſeaux, & leur ſervent quelquefois de remede quand ils ſont malades.

La cage où l'on met un *roſſignol* qui a été pris au trébuchet ou au petit rêts, doit être d'abord ſans bâtons, & toute environnée de papier appliqué ſur de la mouſſe. Il faut appâteler ce *roſſignol* tous les jours cinq ou ſix fois adroitement, tantôt avec de petits vers en vie, tantôt avec ces mêmes vers mêlés avec de cœur de mouton bien pur, bien battu & haché. Quelque

temps après, on ôtera peu à peu le papier dont la cage eſt environnée, en y laiſſant toujours de la mouſſe ou autre verdure, enſorte que la cage en ſoit toute couverte; ainſi l'oiſeau s'habituera à voir la campagne, & à reſpirer un air frais; alors les bâtons que vous remettrez dans la cage doivent être garnis de mouſſe, parce qu'il a coutume de fréquenter les lieux qui en ſont tapiſſés.

La pâte dont on nourrit le *roſſignol* ſe fait ainſi. On prend ſur deux livres de farine de pois, demi-livre d'amande douce mondée, quatre onces de beurre, quatre jaunes d'œufs durcis ſous la cendre chaude; & bien pilés, ainſi que les amandes; on incorpore le tout après l'avoir mélangé, avec la farine de pois dans une poële à confiture ſur un feu de charbon, & l'on remue cette pâte juſqu'à ce qu'elle ſoit cuite; enſuite on prend une livre de miel & deux onces de beurre qu'on fait fondre dans un pot de terre neuf, & on en ôte l'écume. Alors il faut que celui qui a la pâte ait une ſpatule de bois, & qu'une autre perſonne ait une cueillere, & mettre ſur la pâte le miel cueillerée à cueillerée; en même temps celui qui prend ſoin de la pâte la remuera continuellement juſqu'à ce qu'elle ſoit bien grenue; on mettra dans cette pâte un peu de ſafran pour la rendre apéritive. La pâte étant bien grenue & jaune, on la paſſe dans une paſſoire, dont les trous ſont ronds, & on la fait tomber ſur une ſerviette blanche pour la ſécher; quand elle ſera ſeche, on la ſerrera dans un pot qu'on tient couvert, & où elle ſe conſervera pluſieurs mois; c'eſt là la meilleure nourriture des *roſſignols*.

Ils ſont fort délicats, ſujets à la goutte, à des ſpaſmes, ou trop de graiſſe ou de maigreur, & à de petits boutons. Si le *roſſignol* eſt trop gras, on le purgera avec une couple de vers de colombier & de l'eau ſucrée. Dans la trop grande maigreur, on lui donnera des figues fraîches ou ſeches émiettées. La goutte lui arrive au bout de deux ou trois ans, & l'on ne peut que la pallier en lui oignant les pates d'un peu de graiſſe.

Ce n'eſt pas ici le lieu de parler des différentes eſpeces de *roſſignols* connues; je dirai ſeulement que Pline rapporte qu'un *roſſignol* qui étoit un peu blanc fut payé de ſon temps ſix grands ſeſteres, c'eſt-à-dire, environ ſept cents de nos livres. Ce *roſſignol* fut donné à cauſe de ſa rareté, à l'impératrice, femme de l'empereur Claudius. (*D. J.*)

ROSSIGNOL DE MURAILLE, *voyez* ROUGE-QUEUE.

ROSSIGNOL DE RIVIERE, *voyez* ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOLS, ſ. m. plu. *terme de Carrier*, les Carriers nomment ainſi les arcs-boutans des fourches qui ſoutiennent l'arbre de la grande roue des carrieres. (*D. J.*)

ROSSIGNOL, ſ. m. (*Charpent.*) coin de bois qu'on met dans les mortaiſes qui ſont trop longues, lorſqu'on veut ſerrer quelque piece de bois, comme jambe de force ou autres. (*D. J.*)

ROSSIGNOL, (*Maréchallerie.*) faire un *roſſignol* ſous la queue eſt une opération qu'on fait au cheval pouſſif outré, pour lui faciliter, à ce qu'on croit, la reſpiration: voici la maniere de la pratiquer.

On fourre la corne de vache dans le fondement du cheval, puis avec la gouge rouge on perce au-deſſus à pluſieurs fois, juſqu'à ce qu'ayant percé le boyau, elle rencontre la corne, on paſſe alors une lame de plomb par ce trou; ont la fait reſſortir par le fondement, & on entortille les deux bouts par dehors, ce qui empêche le boyau de ſe reprendre à l'endroit du trou.

ROSSIGNOL, *terme de Serrurier*: inſtrument de Serrurier en forme de crochet, qui leur ſert à ouvrir les portes au défaut des clefs, qui ſont caſſées ou perdues. (*D. J.*)

ROSSIGNOLETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) nom que l'on a donné à la femelle du roſſignol. *Voyez* ROSSIGNOL.

ROSSOLIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, qui eſt fait en tuyau & devient dans la ſuite un fruit ovoïde & pointu qui s'ouvre par la pointe & qui renferme des ſemences arrondies & oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les

feuilles ſont hériſſées de poils & percées de trous, d'où on voit ſortir de petites gouttes de liqueurs. Tournefort, *inſt. rei. herb.* *Voyez* PLANTE.

ROSSOLIS, (*Mat. méd.*) herbe de la roſée ou de la goutte. Toute la plante paſſe pour pectorale, béchique, inciſive, bonne contre l'aſthme, la toux invétérée, *&c.* Elle eſt encore vantée étant priſe en infuſion, comme un bon céphalique propre contre la migraine, toutes les affections convulſives & les maladies des yeux.

Elle eſt abſolument inuſitée dans les preſcriptions magiſtrales; & elle n'eſt preſqu'employée dans les boutiques, qu'à la préparation d'un ſirop ſimple qu'on fait avec l'infuſion de ſes feuilles, & à celle d'un ſirop compoſé, auquel cette plante donne ſon nom, & dont voici la deſcription d'après la pharmacopée de Paris: Prenez *roſſolis* frais exactement mondé, quatre onces: feuilles fraîches de velar, une once & demie: de pulmonaire, une once: de racine de ſafran des Indes, en poudre, un ſcrupule: de réglisſe ſeche, deux gros: raiſins ſecs de damas, mondés, une once: fleurs de tuſſilage, ſeches, trois gros: ſafran oriental, en poudre, vingt grains. Faites infuſer toutes ces drogues pendant ſix heures à la chaleur du bain-marie dans huit livres d'eau commune. Paſſez & exprimez l'infuſion; ajoutez-y quatre livres de ſucre; clariſiez & cuiſez en conſiſtance de ſirop.

La préparation de ce ſirop doit être regardée comme peu exacte. C'eſt encore ici, comme nous l'avons remarqué pluſieurs fois ailleurs, *voyez*, par exemple, *Sirop de pomme à l'article* POMME, une infuſion dont l'action modérée ſur des principes volatils devient abſolument infructueuſe, puiſque ſes bons effets ſont abſolument détruits par la longue décoction à laquelle ces mêmes principes ſont enſuite ſoumis dans la cuite du ſirop. Au reſte, les divers ingrédiens de cette compoſition ſont d'une nature ſi diverſe; relativement à l'action qu'exercent ſur chacun d'eux le menſtrue aqueux, & les divers dégrés de chaleur dont ce menſtrue eſt ſuſceptible, qu'il faudroit ou traiter à part quelques-uns de ces ingrédiens, par exemple, la réglisſe & le raiſin ſec qu'il faudroit ſoumettre à une bonne décoction, tandis qu'on n'expoſeroit les autres qu'à une infuſion au bain-marie; ou bien il faudroit traiter tous les ingrédiens enſemble par la décoction dans un appareil diſtillatoire, c'eſt-à-dire, par la diſtillation. *Voyez* SIROP. Mais un expédient plus ſimple & plus commode, c'eſt d'abandonner ce ſirop qui n'a pas de propriétés aſſez merveilleuſes, pour mériter d'être préparé avec tant de ſoin.

Celui dont nous avons donné la deſcription, n'eſt preſque qu'un ſirop blanc, c'eſt-à-dire, une diſſolution de ſucre à ſaturation dans de l'eau: car une infuſion de quelques heures ne doit charger que très-légérement cette eau de l'extrait & de la ſubſtance muqueuſe des ingrédiens demandés pour ce ſirop. Cette imprégnation, telle quelle, le fait paſſer cependant pour pectoral ou béchique adouciſſant. *Voyez* PECTORAL. (*b*)

ROSSOLIS, ſ. m. (*Liqueurs*) liqueur agréable, d'eau-de-vie brûlée, de ſucre & de cannelle où l'on ajoute quelquefois du parfum. *Richelet.* (*D. J.*)

ROSSOLIS *de ſix graines*, (*Pharmacie.*) *ou* clairet de ſix ſemences, appeliées *carminatives*, ſavoir, de celles d'anis, de fenouil, d'anet, de coriandre, de carvi & de daucus de Crete. *Voyez* CLAIRET, *Pharmacie.* (*b*)

ROSSUS, (*Géogr. anc.*) ville ſur la frontiere de Syrie & de Cilicie, ſur le golfe d'Iſſus. Cette ſituation eſt cauſe que quelques géographes, comme Pline & Ptolomée, la mettent dans la Syrie; & d'autres, comme Strabon, dans la Cilicie. Athénée, *liv. xij, p.* 586, dit, qu'Alexandre donna le gouvernement de Tarſe en Syrie à Harpalus. On lit en effet dans le texte ὁ Ταρσῶ τῆς Συρίας; mais c'eſt véritablement une faute, car Tarſe eſt la capitale de Cilicie, & on ne trouve point de ville du nom de *Tarſe* dans la Syrie. Comme Tarſe (*Tarſus*) eſt une ville beaucoup plus fameuſe que *Roſſus*, il y a toute apparence que les copiſtes ont changé ce dernier nom qui leur étoit peu ou point connu, en celui de Tarſe, qu'ils connoiſſoient extrêmement. Ajoutons qu'Harpalus n'a jamais eu le gouvernement de Cilicie, puiſqu'aucun auteur n'en fait mention, & que ce tréſorier d'Alexandre

ſe ſauva à Athènes, ſelon le rapport d'Arrien, un peu avant la bataille d'Iſſus, c'eſt-à-dire, avant qu'Alexandre eût achevé la conquête de la Cilicie. Enfin quelques manuſcrits d'Athénée portent avec raiſon Ῥοσσῶ, au lieu de Τυρσῶ. (*D. J.*)

ROSTEIN, inſtrument du métier des étoffes de ſoie. Le *roſtein* eſt une groſſe bobine percée de bout en bout, ſur laquelle on devide la groſſe ſoie ſervant à former la liſiere de l'étoffe, que l'on appelle communément *cordelines* & le *cordon* auſſi. *Voyez* PORTE-ROSTEIN.

ROSTEN, *ou* REIBEN, (*Hiſt. nat.*) noms bizarres dont Avicenne s'eſt ſervi pour déſigner les yeux d'écrevices.

ROSTER, v. act. *en terme de Boutonnier*, c'eſt l'action de garnir le bas d'un bouton en points de ſoie, d'or ou d'argent; les uns près des autres, en partageant le bouton en pluſieurs parties égales, dont les unes ſont couvertes de ſoie ou d'or cordonnés, & les autres reſtent en luiſant. Pour cet effet, on attache un bout de fil un peu fort au pié du bouton en deſſous; on a une aiguille enfilée de ſoie ou d'or en pluſieurs brins; & vis-à-vis de ſoi une bobine montée ſur un rochet, *voyez* ROCHET. L'aiguille fichée au commencement & ſous la partie qui reſte en reluiſant, ſe retire entre cette partie & celle qui ſera couverte de cordonnet. Alors en tournant dans les deux doigts majeurs le fil que l'on a mis au pié du bouton, la matiere de la bobine ſe coule autour de celle de l'aiguille, de la longueur de la partie qu'on en veut couvrir; on repaſſe l'aiguille ſous l'autre, & ainſi du reſte. On répete cette opération en faiſant cinq ou ſix tours au bas du bouton: quelquefois auſſi on fait pluſieurs tours de *roſtage* ſur le corps du bouton pour le décorer.

ROSTER, *terme de riviere*, c'eſt lier quelque choſe bien uniment avec une petite corde. Rejoindre un cable de bac, c'eſt le *roſter*.

ROSTIVIE, ſ. f. (*Marine.*) endroit qui eſt ſurlié de pluſieurs bouts de corde.

ROSTOCK, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Baſſe-Saxe, au duché de Mecklenbourg ſur la Warna, à une lieue de la mer Baltique, à douze au nord-eſt de Wiſmar & à trente de Lubeck.

L'origine de cette ville eſt fort obſcure. Quelques ſavans prétendent qu'elle ſe nommoit *Lacinium* ou *Laciburgum*, du temps que les *Varni* occupoient le pays avant l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en ſoit, *Roſtock* n'étoit qu'un village habité par des pêcheurs en 329. Ce village s'aggrandit inſenſiblement; & Primiſlas II, d'autres diſent Burevin II, ceignit *Roſtock* de murailles en 1262. Cette ville a éprouvé dans la ſuite différentes révolutions. Le duc de Mecklenbourg en eſt préſentement reconnu le ſeigneur; mais la ville jouit des mêmes droits & franchiſes que Lubeck, & elle eſt gouvernée par divers corps de magiſtrature. Son univerſité a été fondée en 1490; les évêques de Swerin en ſont chanceliers perpétuels. *Long.* ſuivant Harris, 30, 16, 15; *latit.* 54, 10.

Pauli (Simon,) qui devint premier médecin du roi de Danemarck naquit à *Roſtock* en 1603, & mourut en 1680, âgé de ſoixante-dix-ſept ans. Il a fait pluſieurs ouvrages qui ne ſont pas d'un grand mérite; & je mets dans cette claſſe, ſa *Flora Diana* & ſon *quadripartitum botanicum*. (*D. J.*)

ROSTOF *ou* ROSTOW, (*Géogr. mod.*) ville archiépiſcopale de l'empire Ruſſien, capitale du duché de même nom, ſur le lac de Kotri, à ſix lieues de Jaroſlaw & à quarante de Moſcow. *Long.* 58; *lat.* 57, 6. (*D. J.*)

ROSTOF, *le duché de*; (*Géogr. mod.*) duché de l'empire Ruſſien, borné au nord par celui de Jaroſlaw, au midi par celui de Moſcow, au levant par celui de Suſdal, & au couchant par celui de Tuer. *Roſtof* ou *Roſtow* étoit autrefois le premier duché de la grande Ruſſie après celui de Novogorod, & on le donnoit par appanage aux ſeconds fils des grands ducs. Mais Jean Baſilovitz ne pouvant ſouffrir de ſouverains au milieu de ſes états, fit maſſacrer le dernier duc de *Roſtow* en 1566, & réunit le duché à ſon domaine. On ne connoît dans ce duché que la culture de l'ail & des oignons qui ſont la nourriture des habitans. *Roſtof* en eſt la capitale. (*D. J.*)

ROSTRALE, COLONNE, (*Archit.*

colonne ornée de poupes & de proues de vaiſſeaux & de galeres, avec ancres & grapins, ou en mémoire d'une victoire navale, comme la colonne Toſcane qui eſt au capitole ; ou pour marquer la dignité d'amiral, comme les colonnes d'ordre dorique qui ſont à l'entrée du château de Richelieu, du deſſin de Jacques Lemercier. *Daviler.* *(D. J.)*

ROSTRALE, *Couronne (Antiquité Romaine.)* *corona roſtralis*, couronne relevée de proues de poupes de navire, dont on honoroit un capitaine, un ſoldat qui le premier avoit accroché un vaiſſeau ennemi, ou ſauté dedans. Marcus Vipſanius Agrippa ayant obtenu cette couronne après la défaite de Sextus Pompeius, il fut depuis lors regardé par les Romains avec tant de diſtinction, qu'on le jugea capable de détrôner Auguſte, & de rétablir la république. *(D. J.)*

ROSTRES, ſ. m. pl. *(Antiq. Rom.)* *roſtra.* Les *roſtres* étoient un jubé environné de becs de navires. Ce jubé étoit placé devant la cour appellée *hoſtilia*, où le ſénat s'aſſembloit fort ſouvent.

On doit ſe repréſenter les *roſtres* comme une eſpece de plate-forme dont la baſe étoit ornée de becs de vaiſſeaux tout autour. Au deſſus de la plate-forme il y avoit un ſiege ou une eſpece de tribunal, dit la *tribune aux harangues*, ſur lequel montoient les magiſtrats & ceux qui vouloient parler au peuple. Ce bâtiment régnoit preſqu'au milieu de la place romaine : on en voit encore la figure dans les médailles.

Il y avoit deux *roſtres ; roſtra vetera & roſtra nova.* Auguſte fit élever ces derniers, & les décora des proues de vaiſſeaux qu'il avoit pris à la bataille d'Actium. Les premiers étoient entourés de becs de navires enlevés ſur les Antiates dans le premier combat naval que gagnerent les Romains. *(D. J.)*

ROSTRUM NEMAVIÆ, *(Géog. anc.)* ville de la Vindélicie. Elle eſt marquée dans l'itinéraire d'antonin, ſur la route de *Lauriacum* à *Brigantia*, entre Ausbourg & *Campodunum*, à vingt-cinq milles de la premiere de ces places, & à trente-deux milles de la ſeconde. Simler dit que c'eſt aujourd'hui Memmingen. *(D. J.)*

ROSWANGEN, *(Géogr. mod.)* ou ROSWEIN ou RUSPEN, petite ville d'Allemagne dans la Saxe, ſur la Mulda, près de l'abbaye de Zelle, entre Dobeln, & Noſſen. *(D. J.)*

ROTS & VENTS, ſ. m. pl. *(Méd.)* vapeurs qui s'élevent de l'eſtomac, & qui ſe rendent avec bruit par la bouche.

La cauſe des *rots* eſt une matiere élaſtique que la chaleur, l'efferveſcence, ou la fermentation dilate, qui eſt retenue un moment, & qui le moment ſuivant, les obſtacles qui s'oppoſoient à ſa ſortie venant à ceſſer eſt ſortie avec bruit.

L'air, les ſels de différente nature, les fruits, les humeurs putreſcentes, les végétaux fermentans, fourniſſent aux *rots* & aux *vents* une matiere dont l'impétuoſité & la puanteur varient ſuivant leur qualité.

Cependant toutes ces choſes ſortent ſans aucun effort, quand elles trouvent les paſſages libres & ouverts ; ainſi l'œſophage & les orifices du ventricule ſont, par leur contraction ſpaſmodique & leur relâchement alternatif, les cauſes de ces ſymptômes.

C'eſt cette matiere expulſée qui donne origine aux pets aux vents, aux borborigmes.

Si ces deux cauſes, ſavoir, la production des vents & leur reſſerrement occaſionné par les ſpaſmes concourent enſemble, agiſſent avec force, & durent long-temps, alors la matiere élaſtique, qui ſe raréfie par la chaleur, par le mouvement, & par ſa propre vertu, venant à être reſſerrée dans une cavité, que la convulſion de ſes fibres rétrécit, dilate, diſtend avec douleur les membranes qui la gênent, & comprime les lieux voiſins, d'où naiſſent des anxiétés & des douleurs inſupportables, qui diſparoiſſent dès que les vents ſont ſortis ; ſi la fievre ſe joint à ces maux, elle cauſe des douleurs inexprimables.

Le traitement conſiſte 1°. à diſſiper la matiere par des délayans, les boiſſons aqueuſes, chaudes, un peu aromatiques, par des remedes, qui, en diſſipant l'équilibre des ſels, font dominer celui qui convient, qui corrige la putréfaction & appaiſe la fermentation. 2°. A modérer le cours tu-

multueux des eſprits, & appaiſer les convulſions par des remedes convenables; tels ſont l'opium & les anti-hyſtériques. 3°. A uſer de fomentations, d'épithemes chauds, émolliens, anodins & un peu aromatiques, des ventouſes appliquées à l'abdomen ſans ſcarification, les lavemens émolliens, purgatifs, légérement irritans.

Le moyen de prévenir ces maladies, c'eſt de s'abſtenir des alimens venteux ou flatueux, tels que les fruits crud, les légumes, comme les poids, les haricots, les choux & autres alimens qui contiennent une grande quantité d'air.

ROT, *(Cuiſine.)* viande rôtie à la broche; l'on diſtingue deux ſortes de *rôts*, le gros *rôt*, & le petit ou menu *rôt*. Le gros *rôt* eſt la groſſe viande rôtie, comme aloyau, quartiers de veau & de mouton, *&c.* Le menu *rôt*, eſt la volaille, le gibier; enfin, ce qu'on appelle les *petits piés*.

ROT, ſ. m. *(Tiſſeranderie.)* c'eſt le nom du chaſſis des tiſſerans, par les ouvertures duquel paſſent les fils de la chaîne d'une étoffe; les *rots* s'appellent autrement *peignes*, *lames*, &c. *Savary.* *(D. J.)*

ROT, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, au margraviat d'Anſpach, ſur une petite riviere de même nom, & à 5 milles de Nuremberg. *(D. J.)*

ROTATEUR, ſ. m. *en Anatomie*, eſt le nom que l'on donne aux muſcles obliques de l'œil, nommés ainſi de la direction de leurs fibres circulaires, & de leur action *amateurs*. *Voyez* AMATEUR, OBLIQUE & ŒIL.

ROTATEUR, *le*, *(Sculp. antiq.)* c'eſt ainſi qu'on appelle une belle figure déterrée dans les fouilles de Rome, & tranſportée il y a près d'un ſiecle dans le palais ducal de Florence.

Cette figure repréſente l'eſclave qui, ſuivant le récit de Tite-Live, *liv. II. c. iv*, entendit par hazard le projet que faiſoient les fils de Brutus, pour rétablir dans Rome les Tarquins, & qui ſauva la république naiſſante, en révélant leur conjuration au conſul.

Prodita laxabant portarum claustra tyrannis
Exulibus, juvenes ipsius consulis & quos; &c.
Occulta ad patres produxit crimina servus.
Matronis lugendus. Juvénal, *ſat. viij.*

Les perſonnes les moins attentives remarquent, en voyant cette ſtatue, dit M. l'abbé du Bos, que cet eſclave qui ſe courbe & qui ſe montre dans la poſture convenable pour aiguiſer le fer qu'il tient, afin de paroître uniquement occupé de ce travail, eſt néanmoins diſtrait, & donne ſon attention, non pas à ce qu'il ſemble faire, mais à ce qu'il entend. Cette diſtraction eſt ſenſible dans tout ſon corps, & principalement dans ſes mains & dans ſa tête. Ses doigts ſont bien placés comme ils doivent l'être, pour peſer ſur le fer, & pour le preſſer contre la pierre à aiguiſer, mais leur action eſt ſuſpendue. Par un geſte naturel à ceux qui écoutent en craignant qu'on ne s'apperçoive qu'ils prêtent l'oreille à ce qu'on dit, notre eſclave tâche de lever aſſez la prunelle de ſes yeux, pour appercevoir ſon objet ſans lever la tête, comme il la leveroit naturellement s'il n'étoit pas contraint. *(D. J.)*

ROTATION, ſ. f. terme en uſage *dans la méchanique*, pour exprimer le mouvement d'un corps qui roule ou qui tourne. *Voyez* ROUE *&c.*

ROTATION, *en terme de Géométrie*, ſignifie la révolution d'une ſurface autour d'une ligne immobile, qu'on appelle *l'axe de rotation*. *Voyez* AXE.

Les ſurfaces planes engendrent ou forment des ſolides par leur *rotation*. *Voy.* SOLIDE & ENGENDRER.

M. de Moivre, dans ſon *eſſai ſur les uſages de la méthode des fluxions*, a donné, ainſi que pluſieurs autres auteurs, la méthode pour trouver pluſieurs ſolides engendrés par cette *rotation*. Il remarque que la fluxion de ces ſolides eſt le produit de la fluxion de l'abſciſſe par la baſe circulaire, dont l'ordonnée eſt le rayon; & lorſque cette fluxion eſt intégrable, on trouve la valeur du ſolide, que l'on peut repréſenter par un cylindre de même baſe. Suppoſant donc que le rapport du carré du rayon ou cercle ſoit $\frac{n}{4}$ & que l'équation qui renferme la nature ou les propriétés d'un cercle dont le diametre eſt f, ſoit $y\,3 = fx - xx$

il s'enſuit que $\frac{4fx\,dx - 4x^2\,dx}{n}$ eſt la fluxion ou la différentielle d'une portion de ſphere ; par conſéquent, cette portion ſera $\frac{4fx^2}{2n} - \frac{4x^3}{3n}$. Or, le cylindre circonſcrit ſera $\left(\frac{4fx - 4xx}{n}\right) x\,x$. Donc la portion de la ſphere eſt au cylindre circonſcrit, comme $\frac{f}{2} - \frac{x}{3}$ eſt à $f - x$; donc ſi on fait $x = \frac{f}{2}$, on aura la demi-ſphere au cylindre circonſcrit en raiſon de $\frac{2f}{6}$ à $\frac{f}{2}$, c'eſt-à-dire, en raiſon de 2 à 3. *Tranſ. philoſoph.* n. 216.

On peut déterminer par une méthode à-peu-près ſemblable, les ſurfaces courbes des ſolides engendrés par cette *rotation* ; car la fluxion de la ſurface eſt le produit de l'arc infiniment petit de la courbe par la circonférence de cercle dont l'ordonnée eſt le rayon. Ainſi dans la ſphere, l'élément ou fluxion du cercle qui l'engendre, eſt $\frac{f\,dx}{2\sqrt{fx - x\,x}}$, & le rapport du carré du rayon au cercle étant $\frac{n}{2}$, le rapport du rayon à la circonférence ſera $\frac{n}{4}$; donc la circonférence dont l'ordonnée $\sqrt{fx - x\,x}$ eſt le rayon, ſera $\frac{8\sqrt{fx - xx}}{n}$; donc l'élément de la ſurface eſt $\frac{8\,f\,dx}{2\,n}$, dont l'intégrale eſt $\frac{8\,f\,x}{2\,n}$, c'eſt-à-dire, que la ſurface d'une portion de ſphere déterminée par l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ & par l'abſciſſe x, eſt égale à celle d'un cylindre qui auroit pour hauteur l'abſciſſe x, & pour baſe un cercle décrit du rayon $\frac{f}{2}$ égal au rayon de la ſphere.

Rotation eſt auſſi un terme en uſage dans l'aſtrononie. *Voyez* RÉVOLUTION.

ROTATION DIURNE. *V.* TERRE & DIURNE.

ROTATION, ſ. f. (*Anatom.*) les anatomiſtes entendent ordinairement par le mot de *rotation*, des mouvemens réciproques d'une partie du corps humain, autour de la longueur ou de l'axe de la même partie, & ils appliquent ſpécialement ce terme aux demi-tours réciproques de la cuiſſe, par leſquels l'homme étant debout, tourne le bout du pié en dehors & en dedans ; mais M. Winſlow étend ce terme à tous les autres demi-tours ſemblables, qui s'obſervent dans les mouvemens du corps humain ; tels ſont ceux de la tête, du cou, du thorax, du baſſin, & même de tout le tronc, par leſquels on tourne ces parties à droite & à gauche.

Columbus, anatomiſte Romain, & contemporain de Véſale, avoit déja remarqué, dans ſa deſcription des muſcles du bras & des muſcles droits de l'œil, que cette eſpece de mouvement en rond n'eſt que la combinaiſon ſucceſſive de l'action des muſcles releveurs, abaiſſeurs, adducteurs & abducteurs. Ce n'eſt pas ſeulement avec le bras & la cuiſſe que l'on peut faire ce tournoiement, on le peut encore avec l'avant-bras fléchi, la jambe fléchie, la main & le pié ; on le peut auſſi avec la tête & le tronc. La méchanique eſt en effet différente dans les différentes parties. Le mouvement conique du bras & de la cuiſſe ſe fait par une ſeule articulation. Celui de l'avant-bras fléchi & de la jambe fléchie ne ſe peut faire que par le moyen de pluſieurs articulations. Il eſt évident qu'il en faut encore davantage pour la tête & le tronc en pareilles occaſions.

On deſtine communément certains muſcles pour faire la *rotation*, ou les demi-tours réciproques de la cuiſſe, & on les appelle *muſcles rotateurs* de cette partie. Il eſt certain qu'ils y contribuent quand la cuiſſe eſt dans une même ligne droite avec le corps, comme quand on eſt droit debout, ou couché de tout ſon long. Mais la cuiſſe étant fléchie, comme quand on eſt aſſis, ces muſcles ne peuvent point du tout faire cette *rotation*, ni y contribuer en la moindre choſe, car alors ils deviennent abducteurs ou adducteurs, & ceux que l'on borne ordinairement à l'abduction ou l'adduction deviennent rotateurs. Ainſi il faut néceſſairement diſtinguer la *rotation* de la cuiſſe étendue d'avec celle de la cuiſſe fléchie, & non pas attribuer l'une & l'autre aux mêmes muſcles.

On peut encore rapporter à la *rotation* les demi-tours réciproques de la main, que

les anatomiſtes appellent *pronation* & *ſupination*, & qui ſe font principalement par le moyen du rayon; je dis principalement, parce que M. Winſlow a fait voir dans ſon anatomie, que ce n'eſt pas toujours le rayon ſeul qui eſt mu pour faire la pronation & la ſupination, comme on le croit & comme on le montre ordinairement. Ces mouvemens de pronation & de ſupination ſe font par le moyen de trois os en même temps; les quatre muſcles auxquels ſeuls on a attribué la pronation & la ſupination n'y ſuffiſent pas, il en faut encore d'autres, pour les petits mouvemens d'élévation, d'abaiſſement, d'approche, & d'éloignement de l'extrêmité de l'os du coude. *Voyez les Mémoires de l'accad. des Sciences, année* 1729. (*D. J.*)

ROTATION, (*Aſtronomie.*) mouvement d'une planete autour de ſon axe.

La *rotation* des planetes eſt abſolument indépendante de leurs révolutions; une planete peut ſuivre ſon orbite par un mouvement de tranſlation d'occident en orient, ſans tourner ſur ſon axe; & elle peut tourner ſur un axe quelconque, en ſens contraire, & avec une vîteſſe quelconque; une toupie tourne ſur une table ou ſur ſon pivot, quoiqu'on l'ait jetée en l'air à une aſſez grande diſtance, & quoiqu'on tranſporte la table d'un côté ou d'un autre; ainſi le mouvement de *rotation* eſt abſolument indépendant du mouvement de révolution que nous avons conſidéré, en parlant des loix de Kepler & du ſyſtême du monde: ce n'eſt que par les obſervations qu'on peut le déterminer, & c'eſt ce que nous allons entreprendre.

Jean Bernouilli dans un mémoire de dynamique, où il conſidere les centres ſpontanés de *rotation*, fait voir qu'une force de projection appliquée, non pas au centre de la terre, mais un peu plus loin du ſoleil, & cela de $\frac{1}{100}$ du rayon, donneroit à la terre, ſuppoſée ronde & homogene, deux mouvemens aſſez conformes à ceux que l'on obſerve; pour mars il trouve $\frac{1}{171}$; pour jupiter $\frac{1}{179}$ (*Bern. opera, tom. IV, pag.* 283); pour la lune on trouve $\frac{1}{100}$ Si l'impulſion primitive eût été appliquée à de plus grandes diſtances de chaque centre, le mouvement de *rotation* ſeroit plus rapide

Nous ne voyons aucune liaiſon néceſſaire entre les durées des *rotations* & celles des révolutions; cependant M. le Chevalier de Goimpy, dans le (*Journal des Savans, janvier*, 1769), a donné des rapports qui pourroient tenir à une loi générale, & M. de Mairan s'en étoit déja occupé. *Mém. Acad.* 1729.

Pour déterminer l'axe de *rotation* d'une planete & ſon équateur, on ſe ſert des taches, prenons pour exemple celles du ſoleil. On commence par obſerver la différence de déclinaiſon, ou bien ſi l'on ſe ſert d'un quart de cercle, la différence de hauteur & d'azimut entre la tache & le centre: ſi l'on a obſervé la différence des paſſages entre les bords du ſoleil & la tache *D* (*fig.* 62 *des planches d'Aſtronom. Supplément des planches*) par le moyen du fil vertical *P B* & du fil horizontal *M G*, on aura la différence de hauteur *C E* & la différence d'azimut *E D* dans la région du ſoleil, entre la tache & le centre *C* du ſoleil; on en conclura facilement la diſtance *C D* entre la tache & le centre du ſoleil & langle d'azimut *E C D*. Ayant tiré le cercle de latitude *L C I* formant avec le vertical l'angle parallactique *M C I*, l'on abaiſſera la perpendiculaire *D K* qui ſera la différence de longitude, comme *C K* ſera la latitude de la tache. Dans le triangle *C D K*, on connoît l'hipotenuſe *C D* & l'angle de conjonction *D C K* qui eſt la ſomme ou la différence de l'angle parallactique & de l'angle d'azimut, & l'on trouvera la différence de longitude *D K* & la latitude *C K* de la tache obſervée. La diſtance *C D* en ligne droite depuis la tache juſqu'au centre, priſe ſur ce diſque apparent du ſoleil, eſt la projection ou le ſinus d'un arc du globe ſolaire, dont le centre eſt au centre même de ce globe; tout ainſi que nous avons vu dans le calcul des éclipſes du ſoleil que les arcs de la circonférence de la terre projetés ſur un plan devenoient égaux à leur ſinus. Pour connoître l'arc du globe du ſoleil qui répond à la ligne droite *C D* ou à la ligne *S M* (*fig.* 63.) c'eſt-à-dire, l'arc de diſtance, on fera cette proportion: le rayon du ſoleil réduit en ſecondes eſt au coſinus du demi-diametre du ſoleil, comme la longueur *C D* eſt au ſinus de l'arc qui lui répond, & l'on aura l'arc ou l'angle ſous lequel un obſervateur ſitué au

centre du ſoleil verroit la tache éloignée de la terre ; car la terre paroît répondre au point *S* ou au pôle même du cercle *A R O B D* qui eſt le limbe du ſoleil vu de la terre.

La regle que je viens de donner pour cette réduction, eſt plus exacte que celle qu'avoit donnée Mayer, dans le volume allemand des mémoires de la ſociété coſmographique de Nuremberg en 1748. Pour ſentir la vérité de la mienne, il ſuffit de conſidérer le rayon *T G* (*fig. 64.*) qui touche le diſque ſolaire en *G*, & forme avec *C A T* l'angle du demi-diametre apparent du ſoleil *C T G*, d'environ 15′ ; ſi cet angle eſt de 15′, l'angle *T C G* eſt de 89° 45′, & c'eſt exactement la perpendiculaire *G H*, ou le ſinus de 89° 45′ qui répond à 15′ ou à 900″ que je ſuppoſe être le diametre apparent du ſoleil, ainſi il faudra dire 900″ eſt au ſinus de 89° 45′, comme le nombre de ſecondes obſervé pour une autre diſtance *B E* ou un autre arc *B A*, eſt au ſinus des degrés & minutes de l'arc *A B* qui répond à *B E*.

Nous pouvons actuellement déterminer la longitude héliocentrique de la tache, & ſa latitude vue du ſoleil. Soit *P & E* (*fig. 65.*) les poles de l'écliptique ſur les globes du ſoleil, *P R E K* le grand cercle qui ſépare l'hémiſphere tourné vers la terre, de l'hémiſphere oppoſé ; *T* le point du globe ſolaire où répond la terre, c'eſt-à-dire, le point qui a la terre à ſon zénit, ou qui nous paroît répondre au centre même du diſque ſolaire ; *M* le point du globe ſolaire où eſt la tache ; *T M* l'arc de diſtance déterminé par le calcul précédent, l'angle *M T P* formé par le cercle de latitude *P T* & par le cercle *T M* qui joint le lieu de la terre avec celui de la tache, eſt compoſé d'un angle droit *P T L*, & de l'angle ſphérique *L T M* qui eſt le même que l'angle plan *L S M* de la *fig. 63* ou *C D K* de la *fig. 62*, déterminé par obſervation. Dans le triangle ſphérique *M T P* formé ſur la convexité du globe ſolaire, l'on connoît *P T* qui eſt toujours de 90°, *T M* qui eſt l'arc de diſtance, & l'angle *P T M* ; on cherchera l'angle *T P M* qui eſt la différence de longitude entre le lieu de la terre & le lieu de la tache qui répond au point *L* de l'écliptique ; l'on trouvera auſſi *P M*, qui eſt la diſtance de la tache au pôle boréal de l'écliptique, d'où l'on déduira facilement la latitude héliocentrique *L M* de cette tache. S'il s'agiſſoit d'une tache de la lune, il y auroit quelques conſidérations de plus, parce que l'arc *P T* ne ſeroit plus de 90°.

On ajoutera la différence de longitude trouvée, avec la longitude, de la terre (c'eſt-à-dire, celle du ſoleil augmenté de 6 ſignes) ſi le point *L* eſt réellement à la droite, ou à l'occident du centre du ſoleil (*fig. 63 & 65.*) ; on la retouchera ſi la tache eſt dans la partie orientale du ſoleil, c'eſt-à-dire, ſi elle n'a pas encore paſſé ſa conjonction apparente, & l'on aura la longitude de la tache, vue du centre du ſoleil, c'eſt-à-dire, le point de l'écliptique, où un obſervateur ſitué au centre du ſoleil, verroit répondre cette tache.

Lorſque par cette méthode on a déterminé trois poſitions de la tache, vues du ſoleil, on connoît trois points *X*, *V*, *M*, (*fig. 65.*) d'un petit cercle *R X V M*, par longitudes & latitudes, on peut déterminer le pôle de ce petit cercle, & c'eſt auſſi le pôle de l'équateur ſolaire *G H K*, auquel le cercle *M R* eſt parallele.

Si la longitude héliocentrique d'une tache étoit la même dans les trois obſervations ce ſeroit une preuve que le ſoleil ne tourne point ſur ſon axe : car le centre du ſoleil ne peut voir une tache répondre toujours au même point du ciel, ſi cette tache eſt entraînée par la circonférence du ſoleil ; la longitude héliocentrique d'une tache que nous venons de déterminer, ne change donc que par le mouvement du ſoleil ; mais elle ne change pas uniformément, parce que l'écliptique ſur laquelle nous comptons les longitudes, n'eſt pas l'équateur même du ſoleil, autour duquel ſe fait le mouvement du ſoleil, & ſur lequel on a des progrès égaux par la *rotation* uniforme.

Si la latitude d'une tache dans les trois obſervations étoit conſtante, tandis que la longitude change, on ſeroit aſſuré que la tache tourne parallelement à l'écliptique, c'eſt-à-dire, autour des pôles même de l'écliptique, qui dans ce cas ſeroit confondue avec l'équateur du ſoleil, & cet équateur n'auroit aucune inclinaiſon.

Si la longitude & la latitude de la tache changent tout-à-la-fois, comme on l'obſerve réellement, c'eſt une preuve que la tache décrit un parallele à quelqu'autre cercle que

l'écliptique, d'où il ſuit que l'équateur du ſoleil eſt incliné ſur l'écliptique.

Si nous avions une ſuite d'obſervations d'une tache pendant une demi-révolution autour du ſoleil ; dans le temps où le ſoleil eſt dans les nœuds de ſon équateur, nous verrions cette tache à ſa plus grande & à ſa plus petite latitude, la différence de ces deux latitudes donneroit le double de l'inclinaiſon de l'équateur ſolaire ; car ſoit *A B* (*fig. 63.*) le diametre de l'équateur ſolaire, *K E* l'écliptique, *R O* la moitié du parallele de la tache ; les latitudes *O E* & *K R* de cette tache (quand elle eſt ſur le cercle *A R O E* de ſes plus grandes latitudes), different entr'elles du double de *E B*, c'eſt-à-dire, du double de l'inclinaiſon de l'équateur ſolaire, puiſque dans l'une des obſervations, la latitude *E O* de la tache eſt plus grande que *B O* de la quantité *B E*, & que dans l'autre obſervation, la latitude *K R* eſt au contraire plus petite que *A R* ou *B O* de la même quantité *A K* = *E B*. Si l'une des latitudes obſervées étoit boréale & l'autre auſtrale, ce ſeroit la demi-ſomme des deux latitudes extrêmes, ou de la plus grande & de la plus petite, qui donneroit l'inclinaiſon de l'équateur ſolaire. Mais au défaut des deux latitudes extrêmes, on peut conclure l'inclinaiſon de l'équateur de l'inégalité des trois latitudes obſervées.

Il y a pluſieurs manieres de réſoudre ce problême, je les ai toutes expliquées dans mon *Aſtronomie*, celles de M. Caſſini & de M. de l'Iſle étoient inſuffiſantes, mais on trouvera la formule ci-après au *mot* TACHE. Quant à préſent, je ferai remarquer qu'il ſeroit aiſé par de fauſſes poſitions ſur l'inclinaiſon & le nœud de l'équateur de la planete, & ſur la diſtance de la tache à cet équateur, de ſatisfaire aux trois longitudes & aux trois latitudes obſervées ; je ſuis étonné qu'on ne s'en ſoit pas ſervi pluſieurs fois pour conſtater, mieux qu'on ne l'a fait, la poſition de l'équateur ſolaire.

Au moyen de l'inclinaiſon & du nœud de l'équateur du ſoleil, il faut réduire à cet équateur toutes les longitudes des taches qui ont été obſervées par rapport à l'écliptique ; car ces longitudes rapportées à l'écliptique ne ſont pas ſuffiſantes pour donner la durée de la révolution d'une tache, ou celle de la *rotation* du ſoleil qui ſe fait dans le plan de ſon équation, à moins qu'on n'eût obſervé le retour d'une même tache à une même latitude ; ce mouvement eſt inégal ſur l'écliptique, mais il eſt uniforme & proportionnel au temps ſur l'équateur du ſoleil ; il faut donc y rapporter les mouvemens des taches. Pour cela, on les doit calculer par le moyen de quatre analogies ordinaires, comme l'aſcenſion droite & la déclinaiſon ; ſuppoſons que *N L* (*fig. 66*) ſoit l'équateur d'une planete, *P* le pole de l'équateur, *N* le nœud, *Y* le point équinoxial, *M L* l'arc perpendiculaire abaiſſé du lieu *M* de la tache de l'équateur, *M B* la latitude de la tache ou l'axe perpendiculaire ſur l'écliptique, *Y B* la longitude obſervée, *N B* la diſtance de la tache au nœud comptée ſur l'écliptique : dans le triangle *M N B*, on trouvera *M N* & l'angle *M N B*, auquel on ajoutera ou dont on ôtera l'angle *B N L* de 7d. s'il s'agit du ſoleil, pour avoir l'angle *M N L* ; dans le triangle *M N L*, on cherchera *M L* diſtance de la tache à l'équateur, & la diſtance *N L* de la tache au nœud *N*, meſurée le long de l'équateur de la planete.

En faiſant la même choſe pour une autre obſervation, l'on aura le mouvement d'une tache ſur l'équateur de la planete, pour l'intervalle de temps qu'il y a entre deux obſervations ; il ſuffira d'une ſimple analogie pour trouver la durée de la *rotation* entiere, car le moment obſervé eſt à 360°, comme l'intervalle de temps obſervé eſt au temps de la *rotation* toute entiere par rapport au nœud *N* ; or, ce nœud eſt ſenſiblement fixe : ainſi l'on aura la durée de la *rotation* abſolue par rapport à l'équinoxe, d'où il ſera aiſé de le trouver par rapport aux étoiles fixes, mais la différence eſt inſenſible.

C'eſt ainſi qu'on a trouvé en obſervant les taches du ſoleil, qu'il a un mouvement de *rotation* qui eſt de 27 jours 12 heures 20 minutes par rapport à nous, mais qui s'acheve réellement par rapport à un point fixe dans l'eſpace de 25 jours 14 heures 8 minutes, autour d'un axe, qui eſt incliné de 7 degrés ſur l'axe de l'écliptique ; c'eſt ce que l'on a reconnu par le mouvement des taches du ſoleil. *Voyez* ci-après TACHES.

L'équateur ſolaire coupe l'écliptique à deux ſignes & deux degrés de longitude.

La lune a une *rotation* dont la durée eſt égale à ſa révolution; ſon équateur eſt incliné d'un degré & demi ſur l'écliptique, & coupe toujours l'écliptique au même point que l'orbite de la lune. *Voyez* LIBRATION.

Mercure eſt toujours trop loin de nous, trop engagé dans les crépuſcules ou dans les vapeurs de l'horizon, & trop petit pour qu'on puiſſe diſtinguer des taches ſur ſon diſque, & examiner la durée de ſa *rotation*: elle eſt donc inconnue.

La *rotation* de Vénus eſt très-difficile à obſerver; M. Caſſini qui avoit déterminé avec le plus grand ſuccès la *rotation* de Jupiter & celle de Mars, par des obſervations très-délicates, eſſaya en 1666 d'obſerver celle de Vénus; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il y apperçut une partie claire, ſituée proche de la ſection de lumiere; elle lui parut achever ſon mouvement en moins d'un jour (*journal des ſavans*, décembre 1667.) Quoique M. Caſſini eût obſervé ces taches de Vénus en Italie, il n'a jamais pu les diſtinguer à Paris, avec les meilleures lunettes.

M. Bianchini, dans les années 1726, 1727 & 1728, obſerva auſſi les taches de Vénus, & il jugea que la révolution de Vénus autour de ſon axe n'étoit point de 23 heures, comme M. Caſſini l'avoit dit, mais de 24 jours & 8 heures du ſeptentrion vers le midi, dans la partie que nous voyons; il jugea que le pôle boréal de cette révolution répondoit à 10 ſecondes 20 degrés de longitude, & étoit élevé de 15 degrés ſeulement ſur l'écliptique. Il publia ſur cette matiere un grand ouvrage intitulé: *Heſperi & phoſphori nova phenomena.* Mais M. Caſſini ſoutient que ces obſervations peuvent ſe concilier avec une *rotation* de 23 heures 21 minutes (*Mém. acad.* 1732. *Elem. d'Aſtronomie*, *page* 519.) On croit aſſez généralement que M. Caſſini a raiſon.

M. Caſſini obſerva les taches de Mars, en 1766; & elles lui firent connoître que Mars tourne ſur ſon axe en 24 heures 40 minutes; il publia pour lors un mémoire à ce ſujet, qui a pour titre: *Martis circa proprium axem revolubilis obſervationes bononienſes. Bononiæ*, 1666, *in-fol.* dans lequel on voit que l'axe de Mars eſt à peu près perpendiculaire à ſon orbite autant qu'on en peut juger par des taches qui ſont peu propres à cette détermination. Il obſerva encore ces taches à Paris en 1670. M. Maraldi les obſerva en 1704 & 1706, & trouva auſſi la durée de ſa *rotation* de 24 heures 39 minutes; ces taches de Mars ſont fort grandes, mais elles ne ſont pas toujours bien terminées, & changent ſouvent de figure d'un mois à l'autre; cependant elles ſont aſſez apparentes pour qu'on ſoit aſſuré de la *rotation* de Mars. *Mém. academ.* 1706, 1719, 1720, *Elémens d'Aſtronomie*, *page* 457.

La durée de la *rotation* de Jupiter, indiquée par les taches dont M. Caſſini obſerva le mouvement en 1665, eſt de 9 heures 55 minutes 50 ſecondes; & lorſque M. Maraldi revit en 1713 la même tache, qui depuis 50 ans avoit diſparu & réparu pluſieurs fois, il trouva la durée de cette *rotation* de 9 heures 56 minutes, comme M. Caſſini l'avoit trouvée en 1665. On peut voir au ſujet des taches de Jupiter & des variations de ſes bandes, différens mémoires de M. Caſſini & de M. Maraldi, *Mém. acad.* 1699, 1708, 1714; *anciens mémoires*, *tome II*, *page* 104, *tome X*, *pages* 1, 513 & 707.

M. Caſſini écrivoit le 12 octobre 1665 à M. l'abbé Falconiers, que les ombres des ſatellites avoient cette année-là un mouvement parallele aux bandes de Jupiter; or, Jupiter étoit alors dans les nœuds de ſes ſatellites: donc les orbites des ſatellites ſont paralleles aux cercles des bandes, & l'équateur de Jupiter dans le même plan que les orbites des ſatellites, c'eſt-à-dire, incliné d'environ 3 degrés ſur l'orbite de Jupiter; cela produit dans Jupiter une eſpece d'équinoxe perpétuel; mais cette quantité d'inclinaiſon ne peut s'obſerver avec préciſion, à cauſe de la petiteſſe de ſon diſque.

L'applatiſſement de Jupiter eſt une des conſéquences de ſon mouvement de *rotation*. Il fut obſervé par M. Caſſini, avant l'année 1666, comme on le voit dans un ouvrage latin ſur les taches des planetes, dont il n'y a jamais eu que les premieres feuilles d'imprimées. M. Maraldi m'a fait voir ce fragment, *in-folio*, relié avec pluſieurs autres

ouvrages de M. Caſſini, faits avant ſon arrivée en France, & lorſqu'il habitoit encore l'Italie. M. Picard obſerva auſſi l'applatiſſement de Jupiter; depuis ce temps là M. Pound meſura les diametres de Jupiter, & trouva l'applatiſſement entre $\frac{1}{10}$ & $\frac{1}{14}$; des obſervations encore plus récentes & plus exactes, que M. Shores m'a communiquées, & qu'il a faites avec une héliometre achromatique, donnent auſſi le rapport de 13 à 14 entre le diametre de Jupiter d'un pôle à l'autre, & le diametre de ſon équateur; ce rapport eſt conforme à la théorie. (*Voyez* Nwton *princip. pag. 415, tome III, pag. 91, édit. 1742*; M. Clairaut, *figure de la terre, pag. 195 & 305.*) Je me ſuis ſervi de ce rapport pour trouver la figure de l'ombre de Jupiter dans les éclipſes des ſatellites dont le calcul exige la conſidération de la figure de Jupiter. *Voyez* mon *Aſtronomie.*

Cet applatiſſement de Jupiter a paru quelquefois moindre; M. Caſſini jugea même que ſon diſque étoit abſolument rond en 1690, (*anciens mémoires, tome II, p. 108*); mais les obſervations que je viens de rapporter ont été faites pluſieurs fois, & rendent le fait inconteſtable.

Les bandes obſcures que l'on voit ſur le diſque de Jupiter furent remarquées d'abord à Naples par deux jéſuites, Zuppi & Bartoli, & en 1633 par Fontana qui en figura trois (*Novæ cæleſt. & terreſt. obſerv.* Neupol. 1646); Hévélius (*Selenog. pag. 15.*) Le P. de Rheita, le P. Riccioli, le P. Grimaldi, les obſerverent auſſi (*Aſtron. reform. pag. 370.*) Joſ. Campani qui fit à Rome d'excellentes lunettes, obſerva dans Jupiter le premier juillet 1664, quatre bandes obſcures & deux blanches au rapport de M. Caſſini. Il y a de temps où ces bandes paroiſſent très-peu; elles ne ſont pas également bien marquées dans toute la circonférence de ſon globe; il y a des bandes interrompues. (*Elem. d'Aſtron. p. 407.*) En 1691 on vit juſqu'à 7 ou 8 bandes obſcures fort près les unes des autres; ſouvent on n'en diſtingue qu'une ou deux, en 1773 on en voyoit beaucoup, auſſi Jupiter étoit périhélie & périgée, le plus près de nous qu'il fût poſſible.

M. Caſſini ne put appercevoir ſur le globe de Saturne aucun point remarquable, dont le mouvement pût faire diſtinguer ſa *rotation*; nous ſommes donc à cet égard dans la même incertitude que par rapport à Mercure, & nous ignorons même ſi Saturne a un mouvement ſur ſon axe; mais il eſt probable que ſa *rotation* ſe fait dans le plan de ſon anneau. (*M. DE LA LANDE.*)

ROTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'une cour ou juriſdiction particuliere établie à Rome pour connoître des matieres bénéficiales de toutes les provinces qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres juges. *Voyez* BÉNÉFICE.

Cette cour eſt compoſée de 12 conſeillers qu'on nomme *auditeurs de rote*. Ils ſont tirés des 4 nations: d'Italie, France, Eſpagne & Allemagne: il y en a 3 Romains, un Florentin, un Milanois, un de Boulogne, un de Ferrare, un Vénitien, un François, deux Eſpagnols & un Allemand. Chacun d'eux a ſous lui 4 clercs ou notaires, & le plus ancien des auditeurs fait l'office de préſident. On porte à leur tribunal toutes les cauſes bénéficiales, tant de l'intérieur de Rome que de l'état eccléſiaſtique, lorſqu'il y a appel; ils jugent de plus toutes les cauſes civiles au-deſſus de 500 écus.

On les appelle auſſi *chapelains du pape*, parce qu'ils ont ſuccedé aux anciens juges du ſacré palais, qui donnoient leurs audiences dans la chapelle du pape. *Voyez* CHAPELAIN.

A l'égard de la dénomination de *rote*, qui vient de *rota*, roue, quelques auteurs la font venir de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, & pour ainſi dire, tournent ſur eux. Ducange fait venir ce mot de *rota porphyretica*, parce que le carreau de la ſalle où ils s'aſſembloient d'abord, étoit de porphyre, & fait en forme de *roue*; & d'autres enfin de ce que les auditeurs de *rote*, quand ils jugent, ſont rangés en cercle.

Le revenu de ces places peut monter à environ mille écus par an, & c'eſt le pape qui les paie. Il leur eſt défendu, ſous peine de cenſure, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs ſentences, même par forme de préſent. Pour qu'une affaire ſoit décidée à la *rote*, il faut trois ſentences conſécutives dont la derniere contient les raiſons, autorités

rités ou motifs sur lesquels est fondé le jugement, & lorsqu'il est rendu, les parties ont encore la ressource de la requête civile, au moyen de laquelle la cause peut être portée & revue devant le pape à la signature de grace.

Les audiences de la *rote* se tiennent tous les lundis, hors le temps des vacances qui commencent la premiere semaine de juillet, & durent jusqu'au premier octobre. La rentrée est annoncée par une nombreuse cavalcade, où les deux derniers auditeurs de *rote* se rendent au palais, suivis de tous les officiers inférieurs de leur tribunal & de plusieurs gentilshommes que les cardinaux, ambassadeurs, princes & seignenrs Romains envoyent pour leur faire cortege; & l'un des deux prononce une harangue latine sur quelque matiere relative aux fonctions du tribunal de la *rote*, & en présence des autres auditeurs qui se sont rendus au palais apostolique. C'est encore un des privileges des auditeurs de *rote*, que de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux sujets qu'ils en jugent capables.

ROTE, *(Luth.)* Ducange parle d'un instrument de musique nommé *rote*, & cite quelques auteurs qui le nomment dans leurs écrits; il paroît par quelques passages que ce devoit être une espece de guitare. *(F. D. C.)*

ROTELEN, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne, dans le margraviat de Bade-Dourlach, à une lieue de Bâle, avec un château. *(D. J.)*

ROTENBERG, *ou* RODENBORG, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans l'évêché & près de Ferden.

Il y a une petite ville du même nom en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. *(D. J.)*

ROTENBURG, *(Géogr. mod.)* prononcez *Rotenbourg*. Il y a quatre villes de ce nom en Allemagne.

1°. *Rotenburg*, ville libre & impériale, dans la Franconie, sur la riviere de Tauberg. Elle fut fondée au commencement du vj^e. siecle, & ses habitans étoient encore payens. L'empereur Frédéric I, l'érigea en ville libre de l'empire. Les troupes Suédoises, Françoises, Impériales & Bavaroises la prirent, & la ruinerent tour-à-tour dans le dernier siecle. Tous les habitans de cette ville & du comté de son nom sont luthériens. *Long.* 27, 45; *latit.* 49, 20.

2°. *Rotenburg*, ville de Suabe, au comté d'Hohenberg, sur le Necker, à 5 lieues au couchant de Tubingen, avec un château de même nom & titre de comté. *Long.* 26, 28, *lat.* 48, 24.

3°. *Rotenburg*, petite ville de l'évêché de Spire appartenante à l'évêque de Spire.

4°. *Rotenburg*, ville du pays de Hesse, située entre des montagnes sur la riviere de Fluda, avec un château bâti en 1574 par Guillaume IV, landgrave de Hesse.

Cette ville est petite; mais elle a été illustrée par la naissance de *Dithmar (Juste-Christophe)*, auteur de plusieurs ouvrages curieux. Voici les principaux: 1°. *dissertationes academicæ ex jure publico naturali & historiâ*, &c. *Lipsiæ* 1737, *in*-4°. La plupart de ces pieces roulent sur des matieres intéressantes à l'Allemagne, comme de l'origine des électeurs, du faux Valdemar, prétendu margrave de Brandebourg, &c. 2°. *Caii Cornelii Taciti, de situ, moribus & populis Germaniæ, libellus. Francof.* 1725. L'auteur y a joint un commentaire perpétuel & historique sur les noms, la situation, les actions des peuples de l'Allemagne, les sociétés qu'ils ont formées, leurs mœurs, leurs droits, l'origine de leurs coutumes, &c. c'est le meilleur ouvrage qu'on ait sur la Germanie de Tacite. L'édition est fort jolie, mais elle a un grand défaut, c'est d'être peu correcte.

3°. Histoire & description de l'ordre de S. Jean, à Francfort sur l'Oder 1728, *in*-4°. en Allemand, avec des planches. 4°. *Commentatio de ordine militari debalneo.* Francfort, 1729, *in-folio.* Le roi George premier, ayant voulu rétablir l'ordre de chevalerie du bain, M. Dithmar fit alors cet ouvrage auquel il a joint les statuts de cet ordre en Anglois, avec une traduction Latine. 5°. Introduction à la connoissance des sciences qui concernent l'administration des domaines, des finances & de la police. Francfort, 1730. *in*-8°. en Allemand. L'auteur est mort en 1737, à 60. ans. *Voyez* sa vie dans la *biblioth. german. tom. XLII. art.* 9. *(Le chevalier DE JAUCOURT.)*

ROTENFELS, *(Géogr. mod.)* nom de

deux petites villes d'Allemagne, dont l'une eſt ſur la Moër, dans l'évêché de Wurtzbourg, & appartient à l'évêque; l'autre dans l'évêché de Spire, appartient pareillement à l'évêque de Spire. Il y a auſſi une ſeigneurie de *Rotenfels*, qui forme dans l'Algow un bailliage aſſez étendu, dont le bourg de même nom eſt le chef-lieu. *(D. J.)*

ROTENMANN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, dans la vallée de Palten, & à huit milles de Leuben. Lazius prétend que cette ville eſt le *Caſtra-montana Antonini*; mais il n'apporte pour preuves que de foibles conjectures. *(D. J.)*

ROTER v. n. (*Gram.*) *voyez* l'article ROTS & VENTS.

ROTER *ſur la voine*, ſe dit d'un cheval dégoûté qui ne veut pas manger ſon avoine, ou de celui à qui on en a trop donné & qui ne ſauroit l'achever. *Roter ſur la beſogne*, ſe dit d'un cheval pareſſeux ou ſans force qui ne ſauroit fournir ſon travail.

ROTERDAM, (*Géogr. mod.*) ou plutôt *Rotterdam*, ville des Pays-Bas, dans la Hollande, ſur la droite de la Meuſe, à 3 lieues de la Haye, à 2 de Delft, & à 5 de la Brille.

Il ne faut point douter que ſon nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte; on ne ſait point en quel temps, mais on ſait qu'environ l'an 1270, elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts & on lui donna des privileges. Sa ſituation ſur la Meuſe lui eſt extrêmement favorable pour le commerce; cette riviere qui en cet endroit a près d'une demi-lieue de largeur, lui forme un port aſſez profond, pour que les plus gros vaiſſeaux viennent charger juſqu'au milieu de la ville, à la faveur d'un canal, où les eaux de la Meuſe entrent par la vieille tête. Cette commodité pour charger & pour décharger, eſt cauſe qu'il ſe fait plus d'embarquemens à *Rotterdam* qu'à Amſterdam. En levant l'ancre à *Rotterdam*, on peut d'abord cingler en pleine mer, qui n'en eſt éloignée que de ſix lieues; deſorte que les vaiſſeaux qui partent peuvent s'y rendre dans une marée; au lieu qu'à Amſterdam on eſt obligé d'aller faire le tour des iſles du Texel.

Quoique *Rotterdam* ait le dernier rang parmi les villes de la province, elle ne le cede cependant en richeſſes & en beauté qu'à Amſterdam; elle eſt le ſiege de l'amirauté de la Meuſe. Elle eſt arroſée de ſept canaux ornés de quais & d'allées d'arbres. Les maiſons y ſont à la moderne & très-propres. La bourſe eſt un beau bâtiment, ainſi que l'hôtel-de-ville, les arſenaux & les maiſons des compagnies des Indes. Le gouvernement eſt entre les mains de vingt-quatre conſeillers, dont quatre ſon bourgmeſtres. *Long.* ſuivant Caſſini, 22, 21, 30; *lat.* 51, 55, 45.

Rotterdam eſt la patrie d'*Eraſme*, & elle a érigé une ſtatue à la mémoire de cet illuſtre perſonnage. Voilà en deux mots l'éloge de cette ville. Si Homere avoit été auſſi eſtimé durant ſa vie qu'il l'a été après ſa mort, pluſieurs villes euſſent vainement aſpiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné promptement des preuves inconteſtables; mais aucune diſpute ſur la patrie d'Eraſme, la grande réputation où il a été pendant ſa vie, a prévenu ces ſortes de litiges. *Rotterdam* a compris de bonne heure ſes intérêts, & a tellement affermi les titres de ſa poſſeſſion, qu'on ne ſauroit plus la lui diſputer. Il a fallu être alerte; car le temps auroit pu jeter mille doutes ſur ce point puiſque la mere d'Eraſme, dont la condition étoit médiocre, n'avoit cherché à *Rotterdam* que les moyens de cacher cette naiſſance.

Elle arriva le 28 octobre 1467, & l'enfant dont elle accoucha, devint le plus bel eſprit & le plus ſavant homme de ſon ſiecle. Ayant perdu ſon pere & ſa mere, ſes tuteurs l'obligerent de prendre l'habit de chanoine régulier dans le monaſtere de Stein, proche Tergou, où il fit profeſſion malgré lui en 1486, & où il s'amuſa quelque temps à la peinture. Enſuite il alla étudier à Paris au college de Montaigu. De Paris il paſſa en Angleterre, où il s'accommoda merveilleuſement de l'érudition & des autres avantages de ce royaume.

Il marque en divers endroits qu'il étoit charmé de ce pays-là, où il avoit rencontré pluſieurs illuſtres Mecènes, & le triomphe des ſciences. Il avoue ingénument que le grand éclat des lettres dont il avoit félicité

l'Angleterre, commençoit à l'en rendre un peu jaloux. Il prétend même que les gens doctes dont elle abondoit en toutes sortes de sciences, pouvoient être un objet d'envie pour l'Italie. Il remarque que cette gloire étoit un ancien partage de la nation, & il nous apprend que les grands seigneurs s'y distinguoient en particulier par la culture des sciences : ce qui est encore aujourd'hui un avantage en quoi la noblesse Angloise surpasse celle de toutes les autres nations du monde.

S'il disoit tant de bien de l'Angleterre, lorsqu'il en parloit sérieusement, il n'en faisoit pas une description moins pleine d'attraits, lorsqu'il prenoit son style enjoué. Voyez ce qu'il écrivit à Andrelin, pour l'attirer en ce pays-là. *Si Britanniæ dotes satis pernosces, Fauste, & tu alatis pedibus hùc accurreres, etsi podagra tua non sineret, Dædalum te fieri optares. Nam ut e plurimis unum quiddam attingam ; sunt hìc nymphæ divinis vultibus, blandæ, faciles, & quas tu tuis camœnis facilè anteponas. Est prætered mos nunquam satis laudatus. Sive quò venias, omnium osculis exciperis ; sive discedas aliquò, osculis dimitteris, redis redduntur suavia ; venitur ad te ; propinantur suavia ; discedítur abs te, dividuntur basia ; occurritur alibi, basiatur affatim ; denique quocunque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. Quæ si tu, Fauste, gustasses semel quàm sint mollicula, quàm fragrantia, profectò cuperes non decennium solum, ut* Solon *fecit, sed ad mortem usque in Angliâ peregrinari. Epist. X, lib. V. p. 315.* Vous voyez que les Angloises ne lui plaisoient pas moins que les Anglois.

Erasme vola d'Angleterre en Italie qu'il n'avoit pas encore vu. Il séjourna à Boulogne, à Venise où il publia ses adages, ensuite à Padoue, & enfin à Rome, où sa réputation étoit grande, & où il fut très-bien reçu du pontife & des cardinaux, particuliérement du cardinal de Médicis, qui fut depuis le pape Léon X.

En 1509, il fit un second voyage à Londres, & demeura chez Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. C'est-là qu'il composa en latin l'éloge de la folie ; mais finalement ne trouvant point dans cette île l'établissement que ses amis lui avoient fait espérer, il se vit obligé de se rendre en Flandres, où Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, qui fut depuis empereur sous le nom de *Charle quint*, le fit son conseiller d'état & lui assigna une pension de 200 florins, dont il fut payé jusqu'en 1525.

Il ne tint qu'à lui d'être cardinal. Il le seroit devenu sans doute sous le pape Adrien VI, s'il eût voulu lui aller faire sa cour, comme il en fut instamment sollicité par ce pape même, son compatriote, son ami & son compagnon d'études. Sous Paul III, l'affaire fut encore poussée plus loin : le cardinalat devint un fruit mûr pour Erasme ; il ne lui restoit pour le cueillir, qu'à vouloir tendre la main. Il aima mieux se rendre à Bâle, où il publia plusieurs ouvrages, se plut dans cette ville, & y mourut le 12 de juillet 1536. Il y fut enterré honorablement, & l'on y fait encore beaucoup d'honneur à sa mémoire.

Il seroit superflu de remarquer ici qu'Erasme étoit un des plus grands hommes de la république des lettres ; on lui doit principalement dans nos pays la renaissance des sciences, la critique, & le goût de l'antiquité. C'est un des premiers qui ait traité les matieres de religion avec la noblesse & la dignité qui conviennent à nos mysteres. Il étoit tolérant, aimoit la paix, & en connoissoit tout le prix. Sa dissertation sur le proverbe *dulce bellum inexpertis*, prouve bien qu'il avoit profondément médité sur ce sujet, les grands principes de la raison, de l'évangile & de la politique. Mais il eut beau vivre & mourir dans la communion romaine, & essuyer pour cette raison, bien des injures de quelques zélés protestans, il n'en a pas été moins maltraité durant sa vie & après sa mort, par plusieurs écrivains catholiques. C'est en vain qu'il vit avec joie les premieres démarches de Luther, & qu'il s'affligea, lorsqu'il crut le luthéranisme prêt à se perdre, il n'en fut pas moins accablé d'invectives par Luther, & par quelques autres plumes du même parti ; enfin ses sentimens modérés lui firent des ennemis dans toutes les sectes.

Il étoit d'une complexion délicate, & de la plus grande sobriété ; quant à l'amour, il reconnoît qu'il n'en fut jamais l'esclave : *veneri*, pour me servir de ses termes, *nun-*

quam ſervitum eſt, ne vacavit quidem in tantis ſtudiorum laboribus ; c'eſt très-bien dit, car l'oiſiveté & la bonne chere ſont les nourrices de la luxure.

Holbein, ſon ami particulier, fit ſon portrait à demi-corps, que Beze orna d'une épigramme qu'on a fort louée, & qui n'a que du faux brillant ; la voici cette épigramme.

Ingens ingentem quem perſonat orbis Eraſmum:
Hic tibi dimidium picta tabella refert.
At cur non totum ? Mirari deſine, lector,
Integra nam totum terra nec ipſa capit.

La penſée de Beze eſt une fauſſe penſée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature, lorſque c'eſt le portrait d'un ſavant ou d'un héros dont la gloire vole par-tout, que quand c'eſt le portrait d'un payſan qui n'eſt connu que dans ſon village.

La bonne édition des œuvres d'Eraſme, eſt celle d'Hollande, en 1703, *onze vol. fol.* Ils contiennent des traités en preſque tous les genres ; grammaire, rhétorique, philoſophie, théologie, épîtres, commentaires ſur le nouveau teſtament, paraphraſes, traductions, apologies, *&c.* Tous ces traités ſont écrits avec une pureté & une élégance admirable.

Au plus bel eſprit de ſon temps, joignons un des premiers hommes de mer du dernier ſiecle, que *Rotterdam* a vu naître dans ſon ſein ; c'eſt de Corneille Tromp que je veux parler, fils du grand Tromp ; il marcha ſur ſes traces, & fut le digne rival de Ruiter. Brandt a écri ſa vie ; elle eſt intéreſſante, mais ce n'eſt pas ici le lieu d'en donner l'extrait ; il ſuffit de dire que Tromp ſe trouva à plus de vingt batailes navales, & qu'il portoit par-tout la terreur & la victoire ; c'étoient alors les jours brillans des beaux faits de la Hollande. Le comte d'Eſtrade écrivoit au roi de France, en 1666 » Tromp a combattu en lion ſur ſix vaiſ» ſeaux, les uns après les autres ; mais » il s'étoit engagé trop avant, & a obligé » Ruiter de tout hazarder pour le retirer, ce » qui a bien réuſſi, & ce qui pourroit le faire » périr avec toute la flote une autre fois. »

La réputation qu'il s'étoit acquiſe dans le monde, étoit ſi grande, qu'au retour de la paix le roi de la Grande-Bretagne ſouhaita de le voir, & les comtes d'Arlington & d'Oſſory furent chargés de cette négociation. Tromp ſe diſpoſa à répondre à l'honneur que le roi lui faiſoit, & le prince d'Orange lui-même l'accompagna juſqu'à la Brille, le 12 janvier 1675.

Il ſe mit en mer avec trois yachts qui l'attendoient ; les ducs d'York, de Monmouth, de Buckingham, & grand nombre d'autres ſeigneurs, allerent au devant de lui, & le concours du peuple fut extraordinaire ; le roi l'honora de la qualité de baron, la rendit héréditaire dans ſa famille, & lui fit préſent de ſon portrait enrichi de diamans. Au mois de juin de cette même année, il commanda la flotte de quarante vaiſſeaux Danois & Hollandois, contre les Suédois, & remporta la victoire ; le roi de Danemarck lui donna l'ordre de l'éléphant, & la qualité de comte.

La guerre s'étant allumée avec la France, le roi Guillaume III le nomma en 1691, pour commander la flote des états ; mais peu de mois après il mourut âgé d'environ 62 ans. Si quelques bruits chargerent la France d'avoir avancé ſes jours, il ne faut admettre des accuſations auſſi graves & auſſi odieuſes, que ſur des preuves d'une force irréſiſtible.

Enfin, Jacques duc de Monmouth, né à *Rotterdam* en 1649, a fait trop de bruit dans l'hiſtoire pour ne pas parler de lui. Il étoit fils naturel de Charles II, & ſa mere ſe nommoit Lucie Walters ; le roi ſon pere ayant été rétabli dans ſes états en 1660, le fit venir à ſa cour, & eut pour lui une tendreſſe extraordinaire ; il le créa comte d'Orkney, duc de Monmouth, pair du royaume, chevalier de l'ordre de la jarretiere, capitaine de ſes gardes, & lieutenant-général de ſes armées, après ſa victoire contre les rebelles d'Ecoſſe.

Il poſſédoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à la nation ; une bravoure diſtinguée, une figure gracieuſe, des manieres douces, une généroſité peu réfléchie, ces qualités lui valurent la faveur populaire, qui s'accrut beaucoup par la haine qu'on portoit à la religion du duc d'Yorck ; cependant avec tant de part à

l'affection du peuple, il n'auroit jamais été dangereux s'il ne s'étoit aveuglément réſigné à la conduite de Shaftshury, politique audacieux, qui le flatta de l'eſpoir de ſuccéder à la couronne.

Le duc d'Yorck connoiſſant tout le crédit du duc de Monmouth, le fit exiler du royaume. Il choiſit la Hollande pour ſa retraite; & comme perſonne n'ignoroit la part qu'il avoit toujours eue à l'affection d'un pere indulgent, il avoit trouvé toutes ſortes de diſtinctions & d'honneurs, ſous la protection du prince d'Orange. Lorſque Jacques étoit monté ſur le trône, ce prince avoit pris la réſolution de congédier Monmouth & ſes partiſans; ils s'étoient retirés à Bruxelles, où le jeune fugitif ſe voyant encore pourſuivi par la rigueur du nouveau monarque, fut pouſſé contre ſon inclination à former une entrepriſe téméraire & prématurée ſur l'Angleterre. Il ne pouvoit ſe diſſimuler que Jacques avoit ſuccédé au trône ſans oppoſition; le parlement qui ſe trouvoit aſſemblé, témoignoit de la bonne volonté à ſatisfaire la cour, & l'on ne pouvoit douter que ſon attachement pour la couronne, ne donnât beaucoup de poids à toutes les meſures publiques. Les abus étoient encore éloignés de l'excés, & le peuple n'avoit pas encore marqué de diſpoſition à s'en plaindre amérement. Toutes ces conſidérations ſe préſenterent ſans doute au duc de Monmouth; mais telle fut l'impatience de ſes partiſans, telle auſſi la précipitation du comte d'Argyle, qui étoit parti pour faire ſoulever l'Ecoſſe, que la prudence ne fut point écoutée, & le malheureux Monmouth ſe vit comme entraîné vers ſon ſort.

La bataille de Sedgemoor près de Bridgevater, ſe donna en 1685; le duc de Monmouth la perdit & s'éloigna par une prompte fuite, mais après avoir fait plus de vingt milles, ſon cheval tomba ſous lui; il changea d'habits avec un payſan, dans l'eſpérance de ſe mieux cacher; le payſan fut rencontré avec ceux du fugitif, par quelques royaliſtes qui le pourſuivoient; les recherches en devinrent plus ardentes, & l'infortuné Monmouth fut enfin découvert au fond d'un foſſé, couvert de fange, le corps épuiſé de fatigue & de faim, l'eſprit abattu par l'image préſente de ſes malheurs, & par celle du ſort qui le menaçoit: la nature humaine n'a point de reſſource contre une ſi terrible ſituation; bien moins dans un homme amolli par une continuelle proſpérité, qui s'eſt cru ſur-tout diſtingué par la valeur militaire. Monmouth ne put retenir ſes larmes lorſqu'il ſe vit entre les mains de ſes ennemis; il parut enfin s'abandonner à l'amour, & même à l'eſpérance de la vie.

Quoique la grandeur de ſes offenſes, & le caractere de Jacques, duſſent lui faire comprendre qu'il ne falloit compter ſur aucune grace, il lui écrivit dans les termes les plus humbles, & le conjura d'épargner le ſang d'un frere qui n'auroit à l'avenir que du zele pour ſes intérêts. Le roi lui voyant tant de foibleſſe & d'abattement, ſe le fit amener, & ſe flatta de lui arracher l'aveu de tous ſes complices; mais quelque paſſion que Monmouth eût pour la vie, il ne voulut point l'acheter par un infâme oubli de l'honneur. En reconnoiſſant l'inutilité de ſes efforts, il reprit courage de ſon déſeſpoir, & ne penſa qu'à ſe diſpoſer à la mort, avec des ſentimens plus dignes de ſon caractere & de ſon rang.

Ce favori du peuple Anglois fut accompagné ſur l'échaffaut d'une abondante & ſincere effuſion de larmes; il pria l'exécuteur de ne pas le traiter comme Ruiſſel, pour lequel il avoit eu beſoin d'un coup redoublé; mais cette précaution ne ſervit qu'à l'effrayer; il frappa Monmouth d'un coup foible, qui lui laiſſa la force de ſe relever, & de le regarder au viſage, comme pour lui reprocher ſon erreur; il replaça doucement ſa tête ſur le bloc, & l'exécuteur lui donna deux autres coups qui n'eurent pas plus d'effet; à la fin il jeta ſa hache, en criant qu'il étoit incapable d'achever le ſanglant office; les ſchérifs l'obligerent de la reprendre, & deux autres coups ſéparerent la tête du corps.

Telle fut, en 1685, à l'âge de trente-ſix ans, la fin d'un ſeigneur que ſes belles qualités, dans un temps moins tumulteux, auroient pu rendre l'ornement de la cour, & capable même de ſervir ſa patrie; je dis ſa patrie, car *Rotterdam* n'étoit que ſon

lieu natal, & même par un pur effet du hazard. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROTEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) *Rothogium*, c'eſt le lieu où l'on fait rouir le chanvre; comme le chanvre corrompt l'eau, pluſieurs coutumes & ordonnances ont défendu de faire des *roteurs* en eau courante. *Voyez* la *coutume de Normandie*, *article* 29, recueil ſur les *ſtatuts de Breſſe*, l'*ordonnance de* 1669, & ci-devant le *mot* ROISE. (*A*)

ROTHER, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le comté de Suſſex, & ſe partage en deux bras qui ſe perdent dans le Rye-Haven. (*D. J.*)

ROTHESS, (*Géogr. mod.*) ville d'Ecoſſe, dans la province de Murray, ſur une petite riviere qui ſe rend dans la Spey, à 92 milles au couchant d'Edimbourg. *Long.* 11, 26; *lat.* 56, 10. (*D. J.*)

ROTI, ſ. m. *Voyez* RÔT.

RÔTI, participe du verbe *rôtir*. *Voyez* RÔTIR.

ROTIE, ſ. f. (*Architect.*) exhauſſement ſur un mur de clôture mitoyen, de la demi-épaiſſeur de ce mur, c'eſt-à-dire, d'environ neuf pouces, avec de petits contreforts d'eſpace en eſpace, qui portent ſur le reſte du mur. Cet exhauſſement ſert pour ſe couvrir de la vue d'un voiſin, ou pour paliſſer les branches d'un eſpalier de belle venue & en belle expoſition, il ne doit pas excéder dix piés ſous le chaperon, y compris la hauteur du mur, ſuivant la coutume de Paris, à moins de payer les charges. *Dict. d'architect.* (*D. J.*)

RÔTIE, ſ. f. (*Cuiſine.*) tranche de pain coupée menue, ſur laquelle on étend du beurre, des confitures, *&c.* Si la *rôtie* doit être trempée dans le vin, il faut que le pain ſoit gratté. On donne encore le nom de *rotie* à des tranches de pain grillées ſur leſquelles on a étendu & fait cuire des viandes ſeches & aſſaiſonnées d'épices.

ROTIER. ſ. m. (*Artiſan peigner.*) les *rotiers* ſont des artiſans qui fabriquent les rots ou peignes, pour ſervir aux métiers des ouvriers qui travaillent avec la navette. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROTIN. ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de roſeau qu'on apporte des Indes orientales, dont on fait, en les fendant par morceaux, ces meubles de cannes qui ſont d'un ſi grand uſage & d'un ſi grand commerce en Angleterre & en Hollande; on en fait auſſi des cannes à marcher ou à la main, en les garniſſant de poignées. *Savary.* (*D. J.*)

ROTIN, ſ. m. (*terme de relation.*) on appelle *rotin*, aux îles Antilles, ceux des roſeaux ou cannes à ſucre qui ne s'élevent pas bien haut, ſoit à cauſe de la mauvaiſe terre où ils ſont plantés, ſoit par trop de ſéchereſſe, ſoit pour avoir été mal cultivés, ou enfin pour être trop vieux. *Labat.* (*D. J.*)

ROTING, *ou* ROTINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville & ſeigneurie d'Allemagne, dans la Franconie, ſur le Tauber. Elle appartient à l'évêque de Wurtzbourg.

RÔTIR, v. act. (*Gram.*) cuire en expoſant au feu. On *rôtit* la viande à la broche; on *rôtit* des marrons dans une poële, ou ſous la cendre; on *rôtit* la mine.

RÔTIR, *en terme de Tabletier-Cornetier*; c'eſt l'action d'échauffer les morceaux de corne ſur une eſpece de gril pour les rendre ſuſceptibles des façons qu'il faut leur donner.

ROTISSEUR, ſ. m. (*Corporation.*) c'eſt celui qui fait rôtir la viande. Il ne ſe dit guere préſentement que du marchand qui habille, larde & pique les viandes de lais, le gibier & la volaille, pour les vendre en blanc, c'eſt-à-dire, crues, ou pour les débiter cuites, après les avoir fait rôtir à leurs âtres ou cheminées.

La communauté des maîtres *Rôtiſſeurs* de Paris, n'eſt pas une des moins anciennes de cette ville; & l'on en peut juger au ſtyle de leurs premiers ſtatuts. Ces ſtatuts portent pour titres: *ordonnances du métier des oyers & maîtres rôtiſſeurs*; & cette qualité d'*oyers*, qui ſignifie *vendeurs d'oies*, ſert à appuyer l'opinion que quelques auteurs ont du goût que les anciens habitans de Paris avoient pour cette ſorte de viande, qui a donné le nom à la rue aux Houës ou aux Oyes, dans laquelle anciennement demeuroient la plus grande partie des *rôtiſſeurs* ou oyers, & où il y en a encore quantité de boutiques. *Savary.* (*D. J.*)

ROTISSOIRE, ſ. f. (*Gramm. & Cuiſ.*) machine qu'on peut comparer par ſa forme à une garde-robe faite de tôle ou de plaques de fer battues devant, derriere, en

haut & en bas, où l'on peut faire rôtir une grande quantité de viandes à la fois. La *rôtiſſoire* eſt propre aux communautés, hôpitaux, grandes maiſons, & autres endroits où elle devient un meuble d'économie.

ROTOLO, *ou* ROTOLI, ſ. m. *(Poids.)* poids dont on ſe ſert en Sicile, en quelques lieux d'Italie, à Goa, en Portugal & dans pluſieurs échelles du Levant, & particuliérement au Caire, & dans les villes maritimes de l'Egypte. Quoique *rotolo* ait le même nom dans tous ces endroits, il y eſt néanmoins bien différent par ſa peſanteur; par exemple, le *rotolo* de Sicile peſe une livre & demie de Paris; *le rotolo* Portugais eſt égal à treize onces un gros de Paris; au Caire cent dix *rotoli* font cent huit livres de Marſeille. *Savary. (D. J.)*

ROTONDE, ſ. f. *(Architect.)* bâtiment rond par dedans & par le dehors, ſoit une égliſe, un ſallon, un veſtibule, *&c.* La plus fameuſe *rotonde* de l'antiquité eſt le panthéon de Rome, dont Deſgodets, dans ſes édifices antiques, Palladio, Serlio & Blondel, dans leur architecture, ont donné la deſcription. *Voyez* ROTONDE, *Architect. Rom.*

La chapelle de l'Eſcurial, qui eſt la ſépulture des rois d'Eſpagne, eſt appellée à l'imitation de ce bâtiment le *panthéon*, parce qu'elle eſt bâtie en *rotonde*; la chapelle des Valois à Saint-Denis, étoit encore une *rotonde*, de même que l'égliſe de l'Aſſomption à Paris. *(D. J.)*

ROTONDE, LA, *(Architect. Rom.)* nom moderne de l'ancien panthéon bâti ſous Auguſte, par Agrippa ſon genre, à l'honneur de tous les dieux; Boniface IV en fit une égliſe, qu'il conſacra à la ſainte Vierge, & à tous les martyrs.

C'eſt un bâtiment qui a autant de largeur que de profondeur: il porte 158 piés en tout ſens; il eſt ſans fenêtres & ſans piliers, & il ne reçoit de jour que par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte; cependant il eſt fort éclairé. On monte au toit par un eſcalier de 150 marches; & delà juſqu'au faîte, il y a encore 40 marches. Voici la deſcription qu'en fait Palladio, & qu'il a accompagnée de pluſieurs plans qu'on trouve dans ſon quatrieme livre.

De tous les temples qu'on voit à Rome, dit-il, il n'y en a point de plus célebre que le *panthéon*, communément nommé *la rothonde*, ni qui ſoit reſté plus entier, puiſqu'il eſt encore aujourd'hui, au moins quant à la carcaſſe, preſque au même état où il a toujours été; mais on l'a dépouillé de la plupart de ſes ornemens, & par conſéquent des excellentes ſtatues dont il étoit rempli.

Sa rondeur eſt tellement compaſſée, que la hauteur, depuis le pavé juſqu'à l'ouverture qui lui donne le jour, eſt égale à ſa hauteur priſe diamétralement d'un côté du mur à l'autre. Quoiqu'à préſent on deſcende par quelques marches dans ce temple, cependant il eſt vraiſemblable qu'on y montoit par quelques degrés.

Tout ce temple eſt d'ordre corinthien, tant par dehors que par dedans; la baſe des colonnes eſt compoſée de l'attique & de l'ionique; les chapiteaux ſont de feuilles d'olive, les architraves, friſe & corniches, ont de très-belles moulures, & peu chargées d'ornemens. Dans l'épaiſſeur du gros mur qui fait l'enceinte du temple, il y a de certains eſpaces vuides pratiqués exprès tant pour épargner la dépenſe, que pour diminuer le choc des tremblemens de terre.

Ce temple a en face un très-beau portique, dans la friſe duquel on lit les mots ſuivans:

M. Agrippa L. F. Cos. Tertium fecit.

Au-deſſus de l'architrave, on lit une autre inſcription en plus petits caracteres, qui fait connoître que les empereurs Septime, Severe & Marc-Aurele, réparerent les ruines de ce temple.

Le dedans du temple eſt diviſé en ſept chapelles avec des niches pratiquées dans l'épaiſſeur du mur, & qui, ſelon les apparences, contenoient autant de ſtatues. Pluſieurs croient que la chapelle du milieu, qui eſt vis-à-vis l'entrée du temple, n'eſt pas antique, parce que ſon fronton entrecoupe quelques colonnes du ſecond ordre; ils ajoutent pour appuyer leurs ſentimens, que ſous le pontificat de Boniface, qui dédia ce tem-

ple au culte du vrai Dieu, il fut orné conformément à l'uſage des Chrétiens qui ont toujours un autel principal dans l'endroit le plus apparent de leurs égliſes. Néanmoins conſidérant la grande maniere de cet autel, l'harmonie que ſes parties ſont avec le reſte de l'édifice, l'excellent travail de tous les membres qui le compoſent. Palladio ne doute point qu'il ne ſoit auſſi ancien que tout le reſte. Cette chappelle a deux colonnes, une de chaque côté, qui ſont hors d'œuvre, & ont une cannelure toute particuliere; car l'eſpace qui ſépare chaque cannelure, eſt enrichi de petits tondins fort proprement travaillés.

Les eſcaliers qui ſont aux deux côtés de l'entrée, conduiſent ſur les chapelles par de petits corridors ſecrets, qui regnent tout au tour du toît, & montent juſqu'au ſommet de l'édifice. *Palladio.* (*D. J.*)

ROTONDE, (*Hiſt. des Modes.*) c'étoit un collet empeſé que les hommes portoient en France dans le dernier ſiecle, & qui étoit monté ſur du carton pour le tenir en état (*D. J.*)

ROTONDITÉ, ſ. f. *en Phyſique*; il ſe dit quelquefois au lieu de *ſphéricité* ou *rondeur*. *Voyez* SPHÉRICITÉ.

ROTTA, (*Géogr. mod.*) *Roja*, ſelon M. de Liſle, riviere d'Italie, dans le Piémont, au comté de Nice; elle a ſa ſource dans les montagnes du comté de Tende, mouille la ville de ce nom, traverſe la partie orientale du comté de Nice, & ſe jette dans la mer de Gênes, à Vintimiglia: cette riviere eſt la *Rituba* des anciens. (*D. J.*)

ROTTE, ſ. f. (*Poids du Levant.*) ce poids d'uſage au Levant, eſt plus ou moins fort, ſuivant les lieux où l'on s'en ſert. Les cent *rottes* de Conſtantinople & de Smyrne, font cent quatorze livres de Paris, d'Amſterdam, de Strasbourg, & de Beſançon, les poids de ces quatre villes étant égaux. *Savary.* (*D. J.*)

ROTULE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt un os qui couvre la partie antérieure de la jointure du genou.

La *rotule* eſt arrondie en dehors à peu près de la figure d'un écu, couverte d'un cartilage uni, & d'environ deux pouces de diametre; les tendons des muſcles qui ſervent à étendre la jambe, gliſſent deſſus comme ſur une poulie.

Mais ſon uſage le plus immédiat eſt d'empêcher la jambe de ployer en avant en s'étendant: & c'eſt un cas qui arriveroit néceſſairement dans cette articulation, ſi cet os comme un appui ne tenoit la jambe en reſpect quand elle roule en avant; de même que l'olécrane empêche le coude de ployer en arriere. *Voyez* OLÉCRANE.

Dans la poſture droite quand un pié eſt étendu en avant, tout le poids du corps porte ſur la *rotule*, qui dans cette ſituation, empêche le genou de ſe renverſer en arriere, & de trop tendre les muſcles qui l'arrêtent derriere. C'eſt delà que le lutteur de Galien, qui avoit la *rotule* diſloquée, avoit tant de peine à deſcendre la montagne.

Un célebre anatomiſte conſidere la *rotule* par rapport au tibia, comme l'olécrane par rapport au cubitus; il penſe que ces deux éminences ont les mêmes uſages à l'égard des muſcles extenſeurs de l'avant-bras, & de ceux de la jambe, c'eſt-à-dire, qu'elles en augmentent la force, & les garantiſſent de la compreſſion à laquelle ils euſſent été expoſés, ſans leurs ſecours: on doit ajouter que l'olécrane ſert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humerus; car perſonne n'ignore que ce ne ſoit cette éminence du cubitus qui empêche l'avant-bras de ſe plier en arriere; au lieu que la jambe n'eſt empêchée de ſe plier en devant, que par la ſituation particuliere de ſes ligamens latéraux; c'eſt auſſi pour ces uſages différens que l'olécrane ne fait qu'une ſeule & même piece avec l'os du coude, & que la *rotule* au contraire ſe trouve détachée du tibia, ou du moins qu'elle ne lui eſt jointe que par un ligament flexible, qui n'apporte aucun obſtacle aux mouvemens demi-circulaires que la jambe fait étant demi-fléchie, deſquels mouvemens elle auroit été incapable ſi la *rotule* & le tibia n'avoient fait enſemble qu'une ſeule & même piece. (*D. J.*)

ROTULE, *fracture de la rotule*, maladie de chirurgie aſſez fréquente, & ſur laquelle on n'a que depuis peu de temps des notions préciſes. Quoique la *rotule* ſoit expoſée, comme tous les autres os du corps, à être fracturée par des cauſes violentes extérieures, comme coups, chûtes, il eſt beaucoup plus ordinaire

ordinaire de voir la fracture transversale de la *rotule* causée par le simple effort des muscles extenseurs de la jambe, comme on le remarque dans la rupture du tendon d'Achille. *Voyez* RUPTURE.

Le diagnostic de la fracture de la *rotule* n'est pas difficile : la partie inférieure retenue par le ligament qui s'attache à la tubérosité du tibia reste en place, & l'action des muscles extenseurs tire vers le haut la partie supérieure de la *rotule* qu'on trouve écartée de l'autre portion de trois à quatre travers de doigt. Souvent une grosse tumeur du volume du poingt, par espece de bouffissure sous les tégumens, rend la partie fort difforme au premier coup-d'œil.

Le pronostic que les anciens portoient de cette fracture étoit fâcheux. Selon Ambroise Paré, personne n'en guérissoit sans claudication. Cela n'est pas étonnant : on prenoit des mesures fort peu justes pour obtenir la consolidation des pieces divisées : delà il résultoit que la *rotule* demeuroit en deux pieces, ensorte que le genou restoit foible. Les blessés marchent bien en plat chemin ; mais pour monter ils sont contraints de porter la jambe qui fléchit & se tend librement la premiere, & de tirer l'autre ensuite : c'est le contraire en descendant. On en trouve la raison dans le défaut de fermeté du genou rompu dans la *rotule*.

Cet os est comme enchâssé dans la capsule tendineuse aponévrotique des extenseurs de la jambe. Il ne se fait point de cal ; les pieces se réunissent par une espece de coine cartilagineuse ; si l'on manque de bien rapprocher les pieces d'os dans le commencement, & de les maintenir bien exactement réunies, la consolidation est lâche, & l'on sent les pieces vaciller toute la vie. J'en ai vu plusieurs exemples. Mais avec des soins bien suivis, on obtient une consolidation parfaitement solide. On a imaginé plusieurs bandages méchaniques pour contenir cette fracture, & ils m'ont tous paru mériter moins de préférence qu'un bandage méthodiquement fait. J'en parle avec connoissance de cause, ayant eu un assez grand nombre de ces fractures tant à l'hôpital de la Charité qu'en ville. Le point essentiel est d'empêcher l'action des muscles qui tendent à retirer la piece supérieure. Un bandage roulé qui assujettit les muscles par des circulaires bien faits depuis la partie moyenne supérieure de la cuisse jusqu'à la *rotule*, ne peut être suppléé par aucune autre invention. Les derniers tours de cette bande couvrent une compresse échancrée en arc, & posée au dessus de la *rotule* qu'on loge dans cette échancrure ; un aide tire les chefs en bas le long des parties latérales de la jambe. On recouvre la *rotule* elle-même de tours de bande. Tous les bandages à jour sont défectueux & donnent lieu au gonflement du tissu cellulaire à l'endroit qui n'est pas comprimé mollement comme le reste. Une grande gouttiere de cuir de vache, ou de carton fort, garnie de compresses, & qui sert comme de cuirasse à la partie postérieure du genou, s'étendant à six ou huit travers de doigt sur la cuisse, & à pareille longueur sur la jambe, permet l'application d'une bande plus serrée, dont toute l'action est à la partie antérieure & inférieure de la cuisse & sur la *rotule*. Cette gouttiere empêche la flexion de la jambe, & encaisse, pour ainsi dire, le genou. Cet appareil très-simple m'a toujours bien réussi, & les malades qui l'ont porté deux mois ou deux mois & demi, ont été mis en liberté avec la *rotule* bien solidement remise. Je donnerai sur cet accident un mémoire détaillé dans la suite des mémoires de l'académie royale de chirurgie. (*Y*)

ROTULE, s. f. (*Pharmacie.*) Les *rotules* sont des tablettes plates & rondes, composées d'une matiere plus fine ou plus soluble que celle des tablettes ordinaires, & qui a aussi le sucre pour excipient ; desorte qu'il y a une très-petite différence entre la *rotule* & la tablette. *Voyez* TABLETTE, *Pharmacie*.

Les *rotules* ont toujours pour excipient du sucre très-blanc, ou quelque matiere glutineuse. On demande en conséquence que les *rotules* soient solides & demi-transparentes. Par conséquent tout ce qui ne peut pas se délayer assez subtilement & assez également, comme les conserves, les confits, les poudres grossieres, les noyaux de fruits & autres semblables, ainsi que tout ce qui se grumelle, ne trouve guere ici sa place.

Quelquefois on ne se sert ici ni de sec ni

d'épais, on incorpore seulement avec le sucre des sucs liquides gracieux, & sur-tout acides, comme celui de groseilles, de baies d'épine-vinette, de citron : on a par là des *rotules* très-agréables. Ceux qui veulent en faire avec des eaux distillées perdent leur peine.

D'autres incorporent des huiles aromatiques seules, ou des essences épaisses avec le sucre dissous dans l'eau & cuit ; cela ne se fait pas cependant sans que le remede perde de sa vertu.

Pour abréger, on peut, si le but le permet, ordonner d'enduire les *rotules* officinales d'une huile convenable & d'une essence. On emploie ce même moyen pour les *rotules* magistrales, quand on craint que les volatils, mêlés avec la masse encore chaude, ne se dissipent.

La masse de la *rotule* est plus petite que celle de la tablette. Ordinairement elle équivaut à *scrup. j*, ou demi-dragme ; elle ne se détermine guere non plus ni par les poids, ni par les mesures.

La dose se détermine par le nombre j, ij, iij, &c. ou par le poids qui varie suivant l'efficacité de la proportion des ingrédiens.

La proportion des ingrédiens est la même que dans les tablettes, à peu d'exceptions près ; par exemple, on y met une plus grande quantité de sucre à l'égard des excipiendes : ainsi, pour faire des *rotules* avec des sucs acides, qui sont très-agréables dans les maladies aiguës, on emploie six ou huit fois autant de sucre : sur dragme j, ou dragme jß d'essences, on met ij onces de sucre ; on en met aussi tout autant sur xx gouttes d'huiles aromatiques.

La souscription est la même que dans les tablettes, excepté le nom. On suppose que l'apothicaire est parfaitement au fait de la préparation. Il doit faire ensorte que par la chaleur il se fasse la moindre dissipation possible des parties volatiles. Il ne doit pas mêler les sucs acides, les essences, les huiles avec le sucre, qu'il ne soit bien cuit & prêt à se geler, ou même quand il est fondu, mais seulement quand il est bien chaud, parce que c'est un obstacle à la concrétion du sucre.

L'usage des *rotules* est à peu près le même que celui des tablettes. Il est donc inutile de nous y arrêter davantage. (*D. J.*)

ROTUNDUS, (*Littérat.*) ce mot au figuré chez les Latins, est synonyme à celui de *tornatus*, ou de *perfectus*, parfait. *Rotundus orator*, un excellent orateur. Les Grecs ont dit, parler *rondement*, στρογγύλως λαλεῖν, pour dire parler *agréablement*, *harmonieusement*. Démétrius Phaléréus dit que la période oratoire demande une bouche *ronde*, καὶ διυμένον στρογγύλου στόματος ; & Plutarque a dit des mots *ronds*, pour signifier des termes *choisis*. Aristophane, en parlant d'Euripide, dit, *ego rotunditate ejus oris fruor*, je jouis de la beauté de son langage. Enfin, Horace a dit :

Graiis dedit ore rotundo.
Musa loqui.

Les Grecs ont reçu en partage les graces du discours ; ces graces & cette perfection de langage appartenoient sur-tout aux Athéniens. (*D. J.*)

ROTURE, *s. f. terme de Droit*, est l'état ou condition de quiconque n'est pas compris dans la classe des nobles. *Voyez* NOBLE & NOBLESSE.

Ce mot vient de *ruptura*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour la culture de la terre. On a appellé de ce nom les personnes non nobles, parce que c'étoient les personnes seulement qu'on employoit à la culture des campagnes. Delà les biens possédés par ces sortes de gens sont aussi appellés *rotures*, ou *biens de roture*.

Généralement parlant, tout bien de *roture* est dans censive d'un seigneur, du moins y a-t-il bien peu d'exemples de francs-alleus roturiers.

Toute terre tenue en *roture* paie un cens ; c'est la marque caractéristique de cette sorte de tenure : aussi le cens ne se peut-il pas prescrire, mais seulement sa quotité ; & comme pour les ventes de fiefs il est dû des quints & requints, il est dû des lods & ventes pour les ventes de *roture*. *Voyez* CENS & LODS.

Dans la plupart des coutumes, l'aîné n'a point de préciput sur les biens de *roture*. *Voyez* AINÉ & PRÉCIPUT.

ROTURIER, *autre terme de Droit*,

dérivé du précédent, ſe dit tant de s perſonnes qui vivent dans l'état de roture, que des biens qui ſont tenus à titre de roture. *Voyez ci-deſſus*, ROTURE.

ROTURIÈRE, *rente*, (*Juriſprudence.*) *Voyez ci-deſſus*, RENTE *roturiere.*

ROTWEIL, (*Géog. Hiſt. mod.*) ville libre & impériale d'Allemagne, ſur le Necker, dans le comté de Baar en Souabe. Elle eſt fameuſe en Allemagne par le tribunal qui y eſt établi, & qui décide au nom de l'empereur en dernier reſſort les procès qui s'élevent dans les cercles de Souabe, d'Autriche, de Franconie & du Rhin. Ce tribunal eſt compoſé d'un préſident ou grand-juge héréditaire, qui eſt actuellement le prince de Schwartzenberg, & de treize aſſeſſeurs.

ROTWYL, (*Géog. mod.*) c'eſt la même ville d'Allemagne dont il eſt queſtion dans l'article précédent. Elle eſt ſituée dans la fôret noire, à 8 lieues au ſud-oueſt de Tubingen, & à 10 au nord de Schaffouſe. Elle eſt libre, impériale, & alliée des cantons Suiſſes depuis 1463. Ses habitans ſont catholiques. Le maréchal de Gueſbrian prit cette place en 1643. *Long.* 26, 11; *latit.* 48, 12.

Deux hommes célebres, l'un par une ſuite de traverſes & d'infortunes, c'eſt Sébaſtien Siclet; l'autre par ſon ſavoir, c'eſt Melchior Wolmar, ſont nés à *Rotwil.*

Sicler, après avoir éprouvé toutes les horreurs d'un cachot, au ſujet d'un vol dont il n'étoit point coupable, ſe fit hermite, & mourut dans ſa retraite en 1695, âgé de 66 ans. Sa vie imprimée à Lyon, en 1698, *in-12*, eſt attendriſſante; mais comme elle n'a point de rapport aux ſciences, c'eſt aſſez de l'indiquer ici.

Wolmar, né en 1497, prit à Bourges le degré de docteur en droit ſous Alciat. Il enſeigna la langue grecque à Calvin, qui lui en témoigna ſa reconnoiſſance en lui dédiant ſon commentaire ſur la ſeconde épître de S. Paul aux Corinthiens. Wolmar fut auſſi précepteur de Beze. Il devint, en 1535, profeſſeur en droit à Tubingue, & mourut à Eiſenar en 1561, âgé de 64 ans. Il a donné à Paris, en 1523, de ſavans commentaires *in-4°.* ſur les deux premiers livres de l'Iliade d'Homere. La préface qu'il a miſe à la tête de ſa grammaire grecque de Démetrius Calcondile, eſt un chef-d'œuvre en ce genre. (*D. J.*)

ROTZIG, (*Géogr. mod.*) ou *Oroſchick*, ville dépendante du Turc, dans la Bulgarie, ſur la rive droite du Danube, au levant de Widin. *Long.* 43, 27; *lat.* 44, 11.

ROUAGE, ſ. m. (*Méchan.*) ce ſont dans une machine toutes les parties qui regardent les roues, les lanternes, les fuſeaux, les pignons. *Voyez* ROUE, *&c.* (*K*)

ROUAGE, *terme d'Horlogerie*, aſſemblage de pignons & de roues diſpoſées en telle ſorte qu'elles peuvent agir les unes ſur les autres.

Dans les montres & pendules qui ſonnent ou répetent, les horlogers diſtinguent l'aſſemblage des roues deſtinées pour la ſonnerie d'avec celui qui ſert à faire mouvoir les aiguilles; ils appellent le premier *rouage de ſonnerie*, & l'autre *rouage du mouvement.*

Ce qu'on exige principalement d'un *rouage*, c'eſt 1°. que les engrenages ſe faſſent autant qu'il eſt poſſible au milieu des tiges des pignons ou roues qui s'engrenent l'une dans l'autre. *Voyez* CALIBRE. 2°. Que ces engrenages ſe faſſent d'une maniere uniforme. *Voyez* DENTS, ENGRENAGE, *&c.* 3°. Que les pignons ne ſoient trop petits, de peur que les frottemens ſur leurs pivots ne deviennent trop conſidérables. 4°. Que les roues ne ſoient point trop nombrées pour leur grandeur, afin que leurs dents ne deviennent point trop maigres, & puiſſent être facilement & bien travaillées. 5°. Que les dents des roues & les ailes des pignons ſoient bien polies, pour qu'elles puiſſent facilement gliſſer les unes ſur les autres, enfin, que toutes les roues ſoient fort mobiles, afin que le *rouage* puiſſe être mis en mouvement par la plus petite force. A l'égard des nombres convenables pour les roues des différens *rouages*, voyez l'*art.* CALCUL *des nombres des roues & des pignons. Article de M.* ROMILLY.

ROUAGE, (*Juriſprud.*) droit qui ſe paie en quelques lieux au ſeigneur pour la permiſſion de tranſporter par charrois le vin ou bled que l'on a vendu. *Voy. les coutumes*

de Mantes & de Senlis; Chopin, *ſur le chap. viij. de la coutume d'Anjou à la fin, & le gloſſaire de* M. de Lauriere.

ROUAGE, *bois de*, (*Eaux & Forêts.*) on appelle *bois de rouage* tous les bois, & particuliérement les bois d'orme, que les charrons emploient à faire des roues de caroſſe, charriots, charrettes, & autres telles voitures roulantes. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROUAN, ſ. m. *terme de Haras*; ce terme de haras & de commerce de chevaux, ſe dit de la couleur du poil des chevaux qui eſt mêlé de gris, de bai, d'alezan & de noir. Il y a pluſieurs ſortes de *rouans*; entr'autres, *rouan* vineux, *rouan* caveſſe, *rouan* de more, &c. *Richelet.* (*D. J.*)

ROUANE, ſ. f. *inſtrument de Charpentier*; inſtrument qu'on pourroit en quelque ſorte appeller *compas*, qui ſert à marquer les bois; il eſt de fer avec un petit manche de buis: la partie, qui eſt de fer, ſe partage en deux pointes, dont l'une, qui eſt un peu plus longue que l'autre, eſt pointue, & la plus courte eſt tranchante; enſorte que la plus longue appuyant ſur la piece qu'on veut marquer, on peut faire un ou pluſieurs cercles; de l'autre on tire des lignes autant qu'il eſt beſoin pour la marque de l'ouvrier. Les charpentiers ſe ſervent de la *rouane*; les commis des aides & les tonneliers ſe ſervent de la *rouanette*, qui eſt une *rouane* plus petite. *Savary.*

La *rouane* des tonneliers eſt tellement conſtruite qu'on peut tracer avec cet inſtrument des lettres, des chiffres & d'autres figures particulieres, ſoit pour ſervir de marque au maître qui a fait le tonneau, ſoit pour en marquer la jauge.

On appelle *rouaner*, marquer avec la *rouane*.

ROUANE, (*Géogr. mod.*) on écrit auſſi *Roane* & *Rhoane*; ville de France, dans le bas-Forez, ſur la Loire, qui commence ici à porter bateau, à 12 lieues au nord-oueſt de Feurs, & à 84 de Paris. *Rouane* eſt ancienne; car elle eſt marquée dans Ptolomée comme une des principales places des Séguſiens. Il l'appelle *Rodumna*, & on trouve encore ce mot dans la carte de Peutinger. Il y a dans cette ville une élection & un college. Elle eſt capitale d'un pays appellé *Roannois*. *Longit.* 21, 45, *lat.* 36, 3.

Munier & Vigenere placent les Aulerques dans le Beaujolois ſur les bords de la Loire près de *Rouane*; ce peuple eſt cité une fois dans les commentaires de Céſar ſous les noms d'Aulercs.

ROUANETTE, ſ. f. (*Tonnellerie.*) petit outil de fer, avec lequel les charpentiers marquent leur bois. Cet outil eſt rond, d'un pouce de diamettre, long de ſept à huit pouces, applati par un bout; qui ſe partage en deux dents fort pointues. On s'en ſert comme d'une rouane pour tirer des lignes, ou pour tracer des ronds, ſuivant la marque dont on veut ſigner les bois. *Diction. de comm.* (*D. J.*)

ROUANETTE, *inſtrument des commis des aides*; petite rouane dont ſe ſervent les commis des aides pour marquer les pieces de vin pendant les viſites qu'ils font dans les caves & celliers des marchands de vin cabaretiers. Les tonneliers ont auſſi une *rouanette*, pour marquer leurs ouvrages. *Savary.* (*D. J.*)

ROUANNOIS, LE, *ou* ROUANEZ, (*Géogr. mod.*) duché de France dans le Lyonnois, au bas-Forez. Il eſt le ſeul qu'il y ait dans ce gouvernement. Il fut érigé en faveur de Claude Gouffier, en 1566, par lettres-patentes regiſtrées au parlement l'année ſuivante. Il y a eu depuis de nouvelles lettres du duché en faveur de François d'Aubuſſon, & de Louis d'Aubuſſon, appellé *duc de la Feuillade.* (*D. J.*)

ROUANT, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit d'un paon qui paroît dans l'écu de front, & ſemble ſe mirer dans ſa queue, qu'il étend en cercle.

Ce terme vient du mot *roue*, parce que la queue de cet oiſeau étalée l'imite par ſa circonférence. De Saint-Paul de Ricault à Paris; *d'azur au paon rouant d'or.* (*G. D. L. T.*)

ROUBLE, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on ſe ſert en Moſcovie pour tenir les livres, & y faire l'évaluation des paiemens dans le commerce. Le *rouble* vaut cent copecs ou deux richedalers. Le czar Pierre a fait frapper de véritables *roubles*, qui valoient autrefois neuf ſchellings d'Angleterre. *Savary.* (*D. J.*)

ROUCHE *ou* RUCHE, ſ. f. *terme de Marine*, c'eſt la carcaſſe d'un vaiſſeau tel qu'il eſt ſur le chantier ſans mâture.

ROUCHEROLLE. *Voyez* ROUSSEROLLE.

ROUCIN, *(Juriſprud.)* en matiere de fief & de redevance, ſignifie ordinairement un *cheval de ſomme*.

ROUCIN DE SERVICE; eſt un cheval d'armes, c'eſt-à-dire, propre pour la guerre. *Voyez* les *établiſſemens de Saint Louis*, les *coutumes de Tours & de Lodunois*. *(A)*

ROUCOU, *voyez* ROCOU.

§ ROUCY, *(Géogr. Hiſt.)* *Rauciacum*, *Rauceium*, *Roceium*, ville de Champagne ſur l'Aiſne, généralité de Soiſſons, élection de Laon; c'étoit un ancien domaine de l'égliſe de Rheims, qui lui fut donné au commencement du huitieme ſiecle, par l'évêque S. Rigobert; un fragment de la chronique de Fontenelle marque que Charles le Chauve, revenant des environs de la Meuſe, en 851, tint l'aſſemblée de la nation à *Roucy*, *Rauziaco*, & qu'il reçut les dons annuels, *dona annua*.

Reinold *ou* Renaud, fils de Herbert, comte de Vermandois, y fit bâtir, en 940, une forteresſe: elle fut aſſiégée par Hugues le Grand, duc de France, qui vouloit ſe venger ſur cette place de l'affront qu'il venoit de recevoir devant Soiſſons, dont il avoit été obligé de lever le ſiege; mais ſes troupes furent repouſſées à *Roucy* par les Soiſſonnois en 948, & la paix ſe fit avec Louis d'Outremer, au parlement de Soiſſons, en 950.

Les deſcendans de Renaud jouirent du comté de *Roucy* pendant 450 ans: Jeanne, héritiere de cette maiſon, épouſa, ſous Charles VII, Robert de Sarrebnech, ſire de Commercy; Catherine, leur arriere-petite-fille, porta le comté de *Roucy* à ſon mari, Antoine de Roye, d'où il a paſſé dans la maiſon de la Rochefoucault.

Les anciens comtes de *Roucy* furent vaſſaux des comtes de Troies, & au nombre de leurs ſept pairs. Leur origine eſt rapportée différemment par M. l'abbé de Longuerue, dans ſa deſcription de la France, & par M. Raugier, dans ſes mémoires de la Champagne. Cette maiſon ſeroit embarraſſée de décider auquel des deux généalogiſtes elle doit la préférence.

ROUDBAR, *(Géog. mod.)* vulgairement *Roumar*, ville de Perſe, dans la province de Guilan. *Long.* ſelon Tavernier, 75, 37; *lat.* 37, 21. *(D. J.)*

ROUDRA, *(Idolât. des Indiens.)* nom que les Indiens donnent à un des génies qu'ils croient chargés de régir le monde: il préſide ſur la région du feu, cet élément lui eſt ſoumis. Sa femme eſt appellée *Parvadi* ou *paratchatti*, nom qui ſignifie *toute-puiſſance*, & qui ſemble indiquer que ce n'eſt qu'un attribut perſonnifié & attaché à *Roudra*. *(D. J.)*

ROUE, ſ. f. *(Méch.)* eſt une machine ſimple, conſiſtante en une piece ronde de bois, de métal, ou d'autre matiere qui tourne autour d'un aiſſieu ou axe. *Voyez* AISSIEU & AXE.

La *roue* eſt une des principales puiſſances employées dans la mécanique, & eſt d'uſage dans la plupart des machines; en effet, les principales machines dont nous nous ſervons, comme horloges, moulins, *&c.* ne ſont que des aſſemblages de *roues*. *Voyez* HORLOGE, MOULIN, *&c.*

La forme des *roues* eſt différente, ſuivant le mouvement qu'on veut leur donner, & l'uſage qu'on en veut faire. On les diſtingue en *roues* ſimples & *roues* dentées.

La *roue* ſimple, ou la *roue* proprement dite, eſt celle dont la circonférence eſt uniforme, ainſi que celle de ſon aiſſieu ou arbre, & qui n'eſt point combinée avec d'autres *roues*. Telles ſont les *roues* des voitures faites pour avoir un mouvement double; l'un circulaire autour de l'axe, l'autre rectiligne pour aller en avant, quoiqu'à la vérité, ces deux mouvemens ne ſoient qu'apparens, puiſqu'il eſt impoſſible qu'un corps puiſſe avoir à la fois deux directions. *Voyez* CHARIOT.

Le ſeul & unique mouvement qu'ait la *roue*, eſt un mouvement curviligne, compoſé du mouvement progreſſif & du mouvement circulaire; ce qu'on peut voir aiſément en fixant un crayon ſur la *roue*, de maniere qu'il marque ſa trace ſur la muraille pendant que la *roue* tourne; car la ligne qui ſe trouve tracée alors eſt une vraie courbe; cette courbe s'appelle par les géo-

metres *cicloïde*, & elle eſt d'autant moins courte, que le crayon a été placé plus proche de l'axe. *Voyez* CICLOÏDE.

Dans les *roues* ſimples, la hauteur doit toujours être proportionnée à la hauteur de l'animal qui la fait mouvoir. La regle qu'il faut ſuivre, c'eſt que la charge & l'axe de la *roue* ſoient de même hauteur que la puiſſance; car ſi l'axe étoit plus haut que la puiſſance qui tire, une partie de la charge porteroit ſur elle, & ſi l'axe étoit plus bas, la puiſſance tireroit d'une maniere déſavantageuſe, & auroit beſoin d'une plus grande force. Cependant Stevin, Wallis, *&c.* prétendent que pour tirer un fardeau ſur un terrain inégal, il eſt plus avantageux de placer les traits des *roues* au-deſſous de la poitrine du cheval.

La force des *roues* ſimples réſulte de la différence entre le rayon de l'aiſſieu & celui de la *roue*. Cette force ſe meſure par cette regle. Le rayon de l'axe ou de l'aiſſieu eſt à celui de la *roue*, comme la puiſſance au poids à ſoutenir.

Une *roue* qui tourne, doit être regardée le plus ſouvent comme un lévier du ſecond genre, qui ſe répete autant de fois qu'on peut imaginer de points à la circonférence. Car chacun de ces points eſt l'extrêmité d'un rayon appuyé d'une part ſur le terrain, & dont l'autre bout, chargé de l'aiſſieu qui porte la voiture, eſt en même temps tiré par la puiſſance qui le mene; deſorte que ſi le plan étoit parfaitement uni, & de niveau, ſi la circonférence des *roues* étoit bien ronde, & ſans inégalités, s'il n'y avoit aucun frottement de l'axe au moyeu, & ſi la direction de la puiſſance étoit toujours appliquée parallélement au plan, une petite force meneroit une charge très-peſante. Car la réſiſtance qui vient de ſon poids, repoſe, pour ainſi dire, entiérement ſur le terrain par le rayon vertical de la *roue*, dont l'extrêmité eſt appuyée ſur ce même terrain.

Mais de toutes les conditions que nous venons de ſuppoſer, & dont le concours ſeroit néceſſaire pour produire un tel effet, à peine s'en rencontre-t-il quelqu'un dans l'uſage ordinaire. Les *roues* de charrettes ſont groſſiérement arrondies & garnies de gros clous; les chemins ſont inégaux par eux-mêmes, ou ils le deviennent par le poids de la voiture qui les enfonce; ces inégalités, ſoit des *roues*, ſoit du terrain, font que la *roue* s'appuie ſur le terrain par un rayon oblique à la direction de la puiſſance ou de la réſiſtance; deſorte que la puiſſance eſt obligée de ſoutenir une partie du poids, comme ſi le poids étoit placé ſur un plan incliné. D'ailleurs, il ſe fait toujours à l'endroit du moyeu un frottement très-conſidérable. Enfin, les creux & les hauteurs qui ſe trouvent ſouvent ſur les chemins, changent auſſi la direction de la puiſſance, & l'obligent à ſoutenir une partie du poids; c'eſt de quoi on peut s'aſſurer journellement. Car une charrette qui ſe meut aſſez facilement ſur un terrain horizontal, a ſouvent beſoin d'un plus grand nombre de chevaux pour être tirée ſur un plan qui va tant ſoit peu en montant.

Mais s'il n'eſt pas poſſible de ſe mettre abſolument au-deſſus de toutes ces difficultés, on peut cependant les prévenir en partie en employant de grandes *roues*; car il eſt certain que les petites *roues* s'engagent plus que les grandes dans les inégalités du terrain; de plus, comme la circonférence d'une grande *roue* meſure en roulant plus de chemin que celle d'une petite, elle tourne moins vîte, ou elle fait un moindre nombre de tours pour parcourir un eſpace donné; ce qui épargne une partie des frottemens. On entend par grandes *roues* celles qui ont cinq ou ſix piés de diametre; dans cette grandeur, elles ont encore l'avantage d'avoir leur centre à peu près à la hauteur d'un trait de cheval; ce qui met ſon effort dans une direction perpendiculaire au rayon qui poſe verticalement ſur le terrain; c'eſt-à-dire, dans la direction la plus favorable, au moins dans les cas les plus ordinaires. *Leçons de Phyſique de Monſieur l'abbé Nollet.*

C'eſt la même regle, pour ces ſortes de *roues*, que pour la machine appellée *axis in peritrochio*, c'eſt-à-dire, tour ou treuil; en effet, la *roue* ſimple n'eſt autre choſe qu'une eſpece de treuil, dont l'aiſſieu ou axe eſt repréſenté par l'aiſſieu même de la *roue*, & dont le tambour ou *peritrochium* eſt repréſenté par la circonférence de la *roue*.

Les *roues* dentées ſont celles dont les cir-

conférences ou les aiſſieux ſont partagés en dents, afin qu'ils puiſſent agir les uns ſur les autres & ſe combiner.

L'uſage de ces *roues* eſt viſible dans les horloges, les tournebroches, &c. *Voyez* HORLOGE, MONTRE.

On donne le nom de *pignon* aux petites *roues* qui angrenent dans les grandes. On les appelle auſſi quelquefois *lanternes*, & ces petites *roues* ſervent beaucoup à accélérer le mouvement, comme il n'eſt perſonne qui ne l'ait remarqué. Les *roues* dentées ne ſont autre choſe que des léviers du premier genre multipliés, & qui agiſſent les uns par les autres; c'eſt pourquoi la théorie des léviers peut s'appliquer facilement aux *roues*, & l'on trouvera par ce moyen le rapport qui doit être entre la puiſſance & le poids pour être en équilibre. *Voyez* PIGNON, ENGRENAGE, DENT, CALCUL, *&c.*

La force de la *roue* dentée dépend du même principe que celle de la *roue* ſimple. Cette *roue* eſt, par rapport à l'autre, ce qu'un lévier compoſé eſt à un lévier ſimple. *Voyez* LÉVIER, *&c.*

La théorie des *roues* dentées peut être renfermée dans la regle ſuivante. La raiſon de la puiſſance au poids, pour qu'il y ait équilibre, doit être compoſée de la raiſon du diametre du pignon de la derniere *roue* au diametre de la premiere *roue*; & de la raiſon du nombre des révolutions de la derniere *roue*, au nombre des révolutions de la premiere, faites dans le même temps. Mais cette théorie demande cette explication plus particuliere.

Le poids *A* eſt à la force appliquée en *D*, par le principe du lévier, comme *O C D* à *B C*; cette force eſt à la force en *G*, comme *E G* eſt à *E F*; la force en *G* eſt à la force en *K*, comme *H K* eſt à *H I*. Donc le poids eſt à la force en *K*, comme *C D* × *E G* × *H K* eſt à *B C* × *E F* × *H I*, c'eſt-à-dire, de la raiſon du produit des rayons des *roues* au produit des rayons des pignons; ce qui revient à la portion précédente; mais cette derniere proportion eſt plus ſimple & plus aiſée à ſaiſir.

1°. En multipliant le poids par le produit des rayons des pignons, & en diviſant le tout par le produit des rayons des *roues*, on aura la puiſſance qui doit ſoutenir ce poids. Suppoſons, par exemple, que le poids à ſoutenir *A* (*Pl. de la Méchanique*, *fig.* 63) ſoit de 6000 livres, *BC* de 6 pouces, *CD* de 34 pouces, *EF* de 5 pouces, *EG* de 35 pouces, *HI* de 4 pouces, *HK* de 27 pouces, le produit de *BC* par *EF*, par *HI* ſera 120, & celui de *CD* par *EG*, par *IK*, de 32130. Multipliant donc 6000 par 120, & diviſant le produit par 32130, on aura 22 $\frac{1}{2}$ pour la puiſſance capable de ſoutenir les 6000 livres, & une petite augmentation à cette puiſſance ſuffira pour enlever le poids.

2°. En multipliant la puiſſance par le produit des rayons des *roues*, & en diviſant le produit total par le produit des rayons des pignons, le quotient ſera le poids que la puiſſance peut ſoutenir. Ainſi, ſi dans l'exemple, c'eût été la puiſſance de 22 $\frac{1}{2}$ qui eût été donnée, on auroit trouvé pour le poids qu'elle peut ſoutenir 6000 livres.

3° Une puiſſance & un poids étant donnés, trouver le nombre des *roues*, & quel rapport il doit y avoir dans chaque *roue* entre le rayon du pignon & celui de la *roue*, pour que la puiſſance étant appliquée perpendiculairement à la circonférence de la derniere *roue*, le poids ſoit ſoutenu.

Diviſez le poids par la puiſſance, réſolvez le quotient dans les facteurs qui le produiſent, & le nombre des facteurs ſera celui des *roues*; & les rayons des pignons devront être en même proportion à l'égard des rayons des *roues*, que l'unité à l'égard de ces différens facteurs. Suppoſons, par exemple, qu'on ait un poids de 3000 liv. & une puiſſance de 60, il vient 500 au quotient, qui ſe réſout dans les facteurs 4, 5, 5, 5. Il faut donc employer quatre *roues*, dans l'une deſquelles le rayon du pignon ſoit à celui de la *roue* comme 1 à 4, & dans les autres comme 1 à 5.

4°. Lorſqu'une puiſſance meut un poids par le moyen de pluſieurs *roues*, l'eſpace parcouru par le poids eſt à l'eſpace parcouru par la puiſſance, comme la puiſſance au poids. Et par conſéquent plus la puiſſance ſera grande, plus le poids aura de vîteſſe, & réciproquement.

5°. Les eſpaces parcourus par le poids

& par la puiſſance, ſont entr'eux dans la raiſon compoſée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte. Et comme l'eſpace parcouru par le poids eſt toujours à l'eſpace parcouru par la puiſſance, dans la raiſon de la puiſſance au poids, il s'enſuit que la puiſſance eſt toujours au poids qu'elle peut ſoutenir, dans la même raiſon compoſée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à la circonférence de la *roue* la plus prompte.

6°. La circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, & la circonférence de la *roue* la plus prompte, étant données, auſſi-bien que la raiſon qui eſt entre les nombres des révolutions de la premiere de ces *roues* à l'autre, trouver l'eſpace que doit parcourir la puiſſance, afin que le poids parcoure un eſpace donné.

Multipliez la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente par l'antécédent de la raiſon donnée, & la circonférence de la *roue* la plus prompte par le conſéquent de la même raiſon. Trouvez enſuite une quatrieme proportionnelle à ces deux produits & à l'eſpace qu'on veut faire décrire au poids, & vous aurez l'eſpace que doit parcourir la puiſſance. Suppoſons par exemple, que la raiſon des révolutions de la *roue* la plus lente à celle de la plus prompte, ſoit celle de 2 à 7, que l'eſpace à faire parcourir au poids ſoit de 30 piés, le rapport de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte état ſuppoſé celui de 3 à 8, on aura avec ces conditions 280 piés pour l'eſpace que doit parcourir la puiſſance.

7°. La raiſon de la circonférence de la *roue* la plus prompte à celle du pignon de la plus lente, la raiſon des révolutions de ces *roues* & le poids étant donnés, trouver la puiſſance.

Multipliez les antécédens de ces deux raiſons l'un par l'autre, & faites de même des conſéquens; trouvez enſuite au produit des antécédens, à celui des conſéquens, & au poids donné une quatrieme proportionnelle, & vous aurez la puiſſance cherchée. Que la raiſon des circonférences ſoit celle de 8 à 3, par exemple, la raiſon des révolutions celle de 7 à 2, & que le poids ſoit de 2000, on aura 214 $\frac{3}{7}$ pour la puiſſance. On trouveroit de la même maniere le poids, ſi c'étoit la puiſſance qui fût donnée.

8°. Les révolutions que doit faire la *roue* la plus prompte, pendant que la plus lente en fait une, étant données, ainſi que l'eſpace dont il faut élever le poids, & la circonférence de la *roue* la plus lente, trouver le temps qui ſera employé à l'élévation de ce poids.

Trouvez premiérement une quatrieme proportionnelle à la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à l'eſpace que le poids doit parcourir, & au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & vous aurez le nombre des révolutions que doit faire cette *roue*, pendant que le poids s'éleve de la quantité demandée. Trouvez enſuite par expérience le nombre des révolutions que fait la *roue* la plus prompte dans une heure, & faites ſervir ce nombre de diviſeur au quatrieme terme de la proportion dont on vient de parler, le quotient ſera le temps employé à l'élévation du poids.

Au reſte, il eſt bon de remarquer en finiſſant cet article, que quoique la multiplication des *roues* ſoit ſouvent fort utile dans la méchanique, ſoit pour aider le mouvement, ſoit pour l'accélérer, cependant cette même multiplication entraîne auſſi d'un autre côté, une plus grande quantité de frottemens, & qui peut devenir ſi conſidérable, qu'elle égaleroit, ou même ſurpaſſeroit l'avantage que la multiplication des *roues* pourroit produire. C'eſt à quoi on ne fait pas ſouvent aſſez d'attention lorſqu'on veut conſtruire une machine, & ſur-tout ſi cette machine eſt un peu compoſée. *V.* MACHINE & FROTTEMENT. *Voyez auſſi* ENGRENAGE, DENT, *&c. Wolf & Chambers.* (*O*).

ROUE D'ARISTOTE, eſt le nom d'un fameux problême de méchanique, ſur le mouvement d'une *roue* autour de ſon aiſſieu. On appelle ainſi ce problême, parce qu'on

qu'on croit qu'Ariſtote eſt le premier qui en ait parlé.

Voici en quoi la difficulté conſiſte. Un cercle qui tourne ſur ſon centre, & qui ſe meut en même temps en ligne droite ſur un plan, décrit ſur ce plan une ligne droite, égale à ſa circonférence, pendant le temps d'une révolution.

Maintenant, que ce cercle que l'on peut appeller *déférent*, ait au dedans de lui un autre cercle plus petit, qui lui ſoit concentrique, qui n'ait de mouvement que celui qu'il reçoit du déférent, & qu'il ſoit, ſi l'on veut, le moyeu d'une *roue* de caroſſe, ce petit cercle ou moyeu décrira, pendant le temps d'une révolution, une ligne droite égale, non à ſa circonférence, mais à celle de la *roue*; car le centre du moyeu fait autant de chemin en ligne droite, que le centre de la *roue*, puiſque ces deux centres ne ſont qu'un même point.

Le fait eſt certain, mais il paroit difficile à expliquer. Il eſt évident que tandis que la *roue* fait un tour entier, elle doit décrire ſur le plan une ligne égale à ſa circonférence. Mais comment peut-il ſe faire que le moyeu, qui tourne en même temps que la *roue*, décrive une ligne droite plus grande que ſa circonférence?

La ſolution d'Ariſtote ne contient qu'une bonne explication de la difficulté. Galilée qui a cherché à la réſoudre, a eu recours à une infinité de vuides infiniment petits, qu'il ſuppoſe répandus dans la ligne droite que décrivent les deux cercles; & il prétend que le petit cercle n'applique point ſa circonférence à ces vuides, & qu'ainſi il ne décrit réellement qu'une ligne droite égale à ſa circonférence, quoiqu'il paroiſſe en décrire une droite plus grande.

Mais il ſaute aux yeux que ces petits vuides ſont tout-à-fait imaginaires. Et pourquoi le grand cercle y appliqueroit-il ſa circonférence? D'ailleurs, la grandeur de ces vuides devroit être plus ou moins conſidérable ſelon le rapport des deux circonférences.

Le P. Taquet prétend que le petit cercle fait ſa révolution plus lentement que le grand, & décrit par ce moyen une ligne plus longue que ſa circonférence, ſans néanmoins appliquer aucun des points de ſa conférence à plus d'un point de la baſe. Mais cette hypotheſe n'eſt pas plus recevable que la précédente.

M. Dortous de Mairan, aujourd'hui membre de l'académie royale des ſciences de Paris, & de pluſieurs autres, a auſſi cherché une ſolution du problême dont il s'agit, & l'a envoyé à l'académie des ſciences, en 1715. MM. de Louville & Saumon, ayant été nommés pour l'examiner, aſſurerent dans leur rapport qu'elle ſatisfaiſoit pleinement à la difficulté: voici en quoi cette ſolution conſiſte.

La *roue* d'un caroſſe eſt ſimplement tirée ou pouſſée en ligne droite. Son mouvement circulaire ne vient que de la réſiſtance du plan ſur lequel elle ſe meut. Or, cette réſiſtance eſt égale à la force avec laquelle la *roue* eſt tirée en ligne droite, puiſqu'elle détruit le mouvement que doit avoir dans cette direction le point de la *roue* qui touche le plan. Les cauſes de ces deux mouvemens, l'un droit, l'autre circulaire, ſont donc égales, & par conſéquent auſſi leurs effets, ou les mouvemens qu'elles produiſent doivent être égaux. C'eſt pour cette raiſon que la *roue* décrit ſur le plan une ligne droite égale à ſa circonférence.

A l'égard du moyen il n'en eſt pas de même. Il eſt tiré en ligne droite par la même force que la *roue*; mais il ne tourne que parce que la *roue* tourne, il ne peut tourner qu'avec elle, & dans le même temps qu'elle. D'où il s'en ſuit que le mouvement circulaire du moyeu eſt moindre que celui de la *roue*, dans le rapport des deux circonférences, & que par conſéquent le mouvement circulaire du moyeu eſt moindre que ſon mouvement rectiligne.

Puis donc que le moyeu décrit néceſſairement une ligne droite, égale à la circonférence de la *roue*, il s'enſuit ſelon M. de Mairan, qu'il ne peut la décrire qu'en gliſſant, ou par ce qu'on appelle *mouvement de raiſon*. En effet, les points du moyeu ne peuvent s'appliquer aux points d'une ligne droite, plus grande que la circonférence du moyeu, ſans gliſſer en partie ſur cette ligne droite; & il eſt clair qu'ils doivent gliſſer plus ou moins, ſelon que le moyeu eſt plus petit ou plus grand.

Voyez ROULEMENT & GLISSER. *Hiſt. de l'accad.* 1715.

On concevra aiſément comment il ſe peut faire que les mouvemens circulaires & rectilignes ſoient inégaux, ſi au lieu de ſuppoſer que le cercle roule tandis qu'il avance, on ſuppoſe qu'il ne faſſe que ſe mouvoir ſimplement en ligne droite ſur un plan, & que durant ce temps un point mobile parcoure ſa circonférence. Il eſt certain que ce point mobile eſt alors dans le même cas que ſeroit un point de la circonférence, en ſuppoſant qu'elle roulât. Or, la vîteſſe de ce point mobile peut être ou égale, ou plus grande, ou plus petite que celle du cercle pour aller en avant. Si elle eſt égale, c'eſt le cas du roulement ordinaire, qui n'a aucune difficulté. Si elle eſt plus grande, c'eſt le cas dont nous parlons ici, où la ligne que décrit le centre du cercle par ſon mouvement progreſſif, eſt plus grande que la circonférence décrite durant le même temps par le point mobile. Or, comme on n'a aucune peine à concevoir que la vîteſſe du point mobile ſoit moindre que celle du centre du cercle, on peut ſubſtituer cette idée à celle du mouvement de raſion, pour n'avoir plus aucune difficulté.

Si la vîteſſe du point mobile étoit plus grande que celle du cercle, alors la ligne décrite par le cercle ſeroit moindre que la circonférence; & c'eſt ce qui arriveroit, par exemple, à la circonférence d'une *roue*, ſi on faiſoit tourner le moyeu ſur un plan.

On peut encore, pour réſoudre la difficulté dont il s'agit, ſe ſervir d'un autre moyen. Imaginons un cercle qui tourne autour de ſon centre, tandis que ce centre eſt emporté en ligne droite, il eſt évident que le mouvement rectiligne du centre n'a rien de commun avec le mouvement de rotation du cercle, & que par conſéquent, deux mouvemens peuvent être dans tel rapport qu'on voudra. Or, une *roue* qui avance ſur un plan, peut être imaginée comme un cercle qui tourne ſur ſon centre, tandis que ce centre eſt emporté paralléle-ment au plan ſur lequel la *roue* ſe meut. Donc le premier de ces deux mouvemens n'eſt pas plus difficile à concevoir que l'autre. *Voyez* CYCLOÏDE. (*O*)

ROUE PERSANE *ou* PERSIQUE, *dans l'Agriculture*, c'eſt une machine propre à élever une quantité d'eau ſuffiſante à l'inondation des terres limitrophes des rivieres, & dans les endroits où le courant de l'eau eſt trop bas, ou n'a pas aſſez de force pour le faire ſans ſecours étranger. *Voyez* ROUE.

ROUE A FEU, (*Artif.*) c'eſt une *roue* préparée d'une façon particuliere, qui tourne fort vîte & vomit du feu.

ROUE, ſ. f. *terme de Carrier.* La *roue* des carriers eſt un bâti de menu bois de charpente, qui a au moins vingt-deux piés de circonférence. Le long du cercle qui forme cette *roue* eſt l'échellier, c'eſt-à-dire, des chevilles ou échelons de bois de huit pouces de longueur, & d'un pouce & demi de groſſeur, qui de pié en pié traverſent le bord de la *roue*. C'eſt en montant d'échelon en échelon le long de l'échellier que les manœuvres carriers donnent le mouvement à la *roue*, ou plutôt à l'arbre à l'un des bouts duquel la *roue* eſt attachée & élevée perpendiculairement ſur l'horizon. Les proportions les plus ordinaires de l'arbre ſont de quatorze piés de longueur ſur deux piés de diametre. (*D. J.*)

ROUE, *grande* ou *petite*, *terme de Charron*; c'eſt un cercle entier compoſé de pluſieurs gentes, au milieu de ce cercle eſt un moyeu d'où partent pluſieurs rayes qui vont ſe joindre & s'enchâſſer dans les gentes; tout cela ſe proportionne à la grandeur des *roues*.

ROUES *de carroſſe*, *de chariot*, &c. On trouve dans les tranſactions philoſophiques quelques expériences ſur l'avantage des grandes *roues* dans toutes ſortes de voitures: voici leurs réſultats.

1°. Quatre *roues* de 5 $\frac{1}{3}$ pouces de haut, c'eſt-à-dire, de moitié plus petites que celles qu'on emploie ordinairement dans les chariots, ont tiré un poids de 50 $\frac{1}{2}$ livres aver du poids ſur un plan incliné, avec une puiſſance moindre de ſix onces que deux des mêmes *roues* employées avec deux plus petites, dont la hauteur n'étoit que de 4 $\frac{1}{3}$ de pouces de haut.

2°. Que toute voiture eſt tirée avec plus de facilité dans les chemins raboteux, lorſque les *roues* de devant ſont auſſi hautes que celles de derriere, & que le timon eſt placé ſous l'aiſſieu.

3°. Qu'il en eſt de même dans les chemins d'une terre graſſe ou dans ceux de ſable.

4°. Que les grandes *roues* ne font pas des ornieres ſi profondes que les petites.

5°. Que les petites *roues* ſont meilleures lorſqu'il s'agit de tourner dans un petit eſpace.

ROUE, ſ. f. (*Machine de Charpenterie.*) grand aſſemblage de bois de charpente de figure cylindrique, qui eſt attachée au bout du treuil des grues & de quelques autres machines propres à élever de peſans fardeaux. Il y a de ces *roues* qui ſont doubles, & au dedans deſquelles les ouvriers peuvent marcher pour leur donner le mouvement, telles ſont celles des grues. D'autres ſont ſimples & n'ont que de fortes chevilles qui traverſent leur bord extérieur de pié en pié, en forme d'échellier, ſur leſquelles un ou deux ouvriers, mis à côté l'un de l'autre, (l'échellier entre deux) montent pour les faire tourner. On ſe ſert ordinairement de celles-ci pour les engins des carrieres de pierre. *Savary.* (*D. J.*)

ROUE, ſ. f. *terme de Coutelier*, la *roue* des couteliers qu'un garçon tourne avec une manivelle de fer ſert à donner le mouvement aux meules & aux poliſſoirs, ſur leſquels ſe remoulent, s'adouciſſent & ſe poliſſent les ouvrages tranchans & coupans de coutellerie; comme les couteaux, raſoirs, lancettes, ciſeaux, biſtouris, *&c.* on en a fait ailleurs la deſcription. (*D. J.*)

ROUE DU MILIEU, *chez les Fileurs d'or*, eſt une *roue* de bois, pleine & plus grande que les autres de cette eſpece; elle eſt placée à peu près au centre du rouet vis-à-vis la *roue* du moulinet, par qui elle eſt mue.

ROUE DU MOULINET eſt une *roue* de bois en plein, la petite des *roues* du rouet des fileurs d'or; elle eſt placée au deſſous de la grande *roue* ſur le derriere vis-à-vis la *roue* du milieu, qui n'ayant pas d'autre arbre que le ſien, reçoit le mouvement d'elle. On l'appelle *roue du moulinet*, parce que c'eſt par elle que les moulinets ſont mis en jeu. *Voyez* ROUE DU MILIEU & MOULINETS.

ROUE, ſ. f. (*Manuf. de glaces.*) ce qu'on appelle de la ſorte dans les manufactures des glaces, & dont on ſe ſert pour adoucir celles du plus grand volume, ne tourne pas autour d'un aiſſieu, mais eſt poſé horizontalement & attaché ſur ce qu'on nomme la *table*. Elle eſt de bois, à rayons, forte & légere, environ de ſix piés de diametre. *Savary.* (*D. J.*)

ROUE dont ſe ſervent les *graveurs en pierres fines*, eſt une *roue* de bois placée ſous l'établi, dont l'uſage eſt de faire mouvoir l'arbre du touret. Cette *roue* doit être plombée, pour qu'elle conſerve plus long-temps la viteſſe imprimée par la marche ou pédale, ſur laquelle l'ouvrier appuie le pié alternativement. *Voyez l'article* GRAVURE.

ROUE *dans l'horlogerie* ſignifie en général un *cercle* de métal qui a des dents à ſa circonférence. Les horlogers emploient différentes ſortes de *roues*; mais celles dont l'uſage eſt le plus répété dans les montres & pendules ſont compoſées d'un anneau, (*voyez* BARETTES), d'un centre ou petit cercle, & enfin d'un arbre ou pignon ſur lequel la *roue* fixée au moyen d'une aſſiette tourne parfaitement droit & rond, de façon que le tout enſemble ſe nomme toujours *roue* comme *roue* de rencontre, de champ, *&c.* qui ſignifie cette *roue* & le pignon ſur lequel elle eſt enarbrée.

Nom des *roues* dont les différentes horloges ſont compoſées.

Roues du mouvement d'une montre. La premiere eſt la *grande roue* portée ſur l'arbre de fuſée. *Voyez* MONTRE, FUSÉE. Il eſt une éminence, que les horlogers appellent *goutte*; elle ſert à augmenter la longueur du trou de la *roue* ou ſon canon, & à fortifier cette partie, pour que de l'autre côté on puiſſe y faire une petite creuſure pour noyer une goutte d'acier: dans une creuſure ſont ajuſtées les pieces de l'encliquetage, & c'eſt ſur ſon fond que porte le rochet de la fuſée.

La ſeconde *roue* d'une montre ſimple eſt la grande *roue* moyenne, qu'on nomme dans les pendules *roue de longue tige*; elle a une tige du côté de la platine des piliers qui ſert à porter la chauſſée: comme, par la diſpoſition du calibre, cette *roue* ſe trouve ordinairement au centre du cadran, on diſpoſe toujours le nombre des *roues*, de façon qu'elle faſſe un tour en 60 minutes;

c'eſt ce qui fait qu'on met l'aiguille des minutes ſur la chauſſée. *Voyez* CHAUSSÉE, ROUAGE, CALIBRE, MONTRE, *&c.*

La petite roue moyenne, eſt la troiſieme *roue*, elle eſt plate, & à peu près ſemblable à la précédente, ſi ce n'eſt qu'elle eſt un peu plus petite, & qu'elle eſt enarbrée ſur un pignon de ſix ou de ſept au moyen d'une petite aſſiette. *Voyez* ASSIETTE. Cette *roue* engrene dans le pignon de *roue* de champ.

La roue de champ ſe préſente la premiere quand on ouvre une montre. Ses dents, au lieu d'être perpendiculaires à ſon axe, lui ſont paralleles, s'élevent perpendiculairement ſur le plan de ſon cercle & de ſes barettes. Cette forme eſt requiſe dans cette *roue*, afin qu'elle puiſſe engrener dans le pignon de *roue* de rencontre, dont la tige perpendiculaire à celle du balancier eſt poſée parallélement aux platines.

Roue de rencontre. Les dents de cette *roue*, la derniere d'un mouvement ſimple, ſont toujours en nombre impair. Ce ſont des eſpeces de pointes renverſées, poſées parallélement à l'axe comme celles de la *roue* de champ; elles engrenent dans les palettes, ainſi qu'il eſt expliqué à l'*article* RÉGULATEUR. Le pivot de *roue* de rencontre qui eſt voiſin de cette *roue*, roule dans un trou percé dans le nez de la potence, l'autre dans le bouchon de contre-potence. On étampe quelquefois ces deux dernieres *roues*, afin de rendre leur champ plus dur.

Roues de la cadrature. Ce ſont deux *roues* plates; ſavoir, la *roue de cadran* de 40 dents, & *celle des minutes* de 36. La premiere eſt rivée ſur un canon qui entre librement ſans cependant avoir trop de jeu ſur celui de la chauſſée. Cette *roue* qui eſt retenue avec un jeu convenable entre le cadran & la platine des piliers, porte l'aiguille des heures par l'extrêmité de ſon canon qui paſſe au travers du cadran.

La roue des minutes, autrement appellée *roue de renvoi*, eſt menée par le pignon de chauſſée qui eſt de douze; elle porte un pignon de dix, qu'on nomme *pignon de renvoi*; ce pignon mene la *roue* de cadran: il eſt percé à ſon centre, & tourne avec la *roue* qu'il porte ſur une tige fixée perpendiculairement ſur la platine des piliers ſous le cadran.

Roue de vis ſans fin, eſt une *roue* qui engrene dans les pas de la vis ſans fin, & qui entre à carré ſur l'arbre de barillet; elle ſert à bander le reſſort au moyen de la vis ſans fin.

Roue de roſette eſt la *roue* qui engrene dans le rateau; & qui ſert à faire avancer ou retarder la montre.

Roues d'une répétition. On diſtingue dans une répétition le rouage du mouvement d'avec celui de la ſonnerie; les *roues* du premier & celles de la cadrature ſont ſemblables à celles des montres ſimples, quant aux *roues* de ſonnerie qui ſont au nombre de cinq, ſi l'on en excepte la premiere, qu'on nomme *grande roue de ſonnerie*, qui a un encliquetage, & eſt aſſez ſemblable à la grande *roue* du mouvement, ce ſont des *roues* plates montées ſur des pignons de ſix; elles vont en diminuant juſqu'à la derniere qui engraine dans le délai. *Voyez l'article* SONNERIE, où l'on explique l'uſage de ces *roues*.

Roues du mouvement des pendules. Celles qui ſont à reſſort en ont ordinairement cinq, que l'on diſtingue de la maniere ſuivante; 1°. le barillet; 2°. la ſeconde *roue*; 3°. la *roue* à longue tige; 4°. la *roue* de champ, & enfin la *roue* de rencontre, qu'on appelle auſſi quelquefois *roue à couronne*. Ces deux dernieres ne different qu'en grandeur de celles du même nom d'une montre. On vient de voir ce que c'eſt que *la roue à longue tige*, qui répond à la grande *roue* moyenne; & quant au barillet, c'eſt un barillet ordinaire qui a des dents à ſa circonférence. Dans les pendules à ſecondes où l'on n'emploie preſque plus l'échappement à *roue* de rencontre, la derniere *roue* ou *roue* d'échappement s'appelle le *rochet*; & la *roue* de champ qui par là devient une *roue* ordinaire, s'appelle alors la *troiſieme roue*, parce que ces pendules n'en ont que quatre, & la premiere s'appelle la *grande roue*. *Voyez* ROCHET. En général, dans toutes ſortes de pendules d'horloges, *&c.* la premiere *roue* du mouvement s'appelle la *grande roue*, & la derniere *rochet* ou *roue de rencontre*, ſelon qu'elle eſt plate ou formée en *roue* de rencontre. Il en eſt approchant de

même dans les montres, quoiqu'ordinairement la derniere *roue* conſerve le nom de *roue de rencontre*, quoiqu'elle ne ſoit pas faite de la même façon que celle à qui on donne communément ce nom.

Roues de ſonneries. Le nombre de ces *roues* n'eſt pas abſolument fixe; il differe ſelon les ſonneries; dans les pendules, il eſt ordinairement de cinq, le barillet, la ſeconde *roue*, la *roue* de chevilles, la *roue* d'étoquiau, la *roue* du volant, il y a de plus le volant: comme nous venons de dire qu'il y a en général dans toutes les horloges une grande *roue*, une *roue* de renconrre ou un équivalent, il y a de même auſſi dans toutes les ſonneries une grande *roue*, une *roue* de chevilles & une *roue* d'étoquiau. Dans les horloges, la grande *roue* eſt en même temps la *roue* de cheville. On donne ce nom a cette *roue*, parce qu'elle porte des chevilles qui ſervent à lever les queues des marteaux ou des baſcules. La *roue* d'étoquiau prend ſon nom d'un étoquiau qui eſt à ſa circonférence, & qui ſert à arrêter la ſonnerie; cette cheville, quand la ſonnerie eſt en repos, s'appuyant ſur la détente: cette *roue* fait ordinairement un tour par coup de marteau. *Voyez* SONNERIE. Dans pluſieurs ſonneries elle ne fait qu'un demi-tour; elle eſt alors garnie proche de ſa circonférence d'une eſpece d'anneau coupé en deux par ſon milieu, & la détente après que l'heure a ſonné, s'engage dans les entailles de ces deux portions d'anneau. Cette maniere d'arrêter la ſonnerie eſt plus ſûre pour des horloges mal exécutées que par un étoquiau, comme nous l'avons dit plus haut. On appelle cette derniere roue, *roue de cercle*. *Voyez* SONNERIE, HORLOGE, PENDULE, *&c.* Il y a encore la *roue* de compte, qui eſt la même choſe que le chaperon. *Voyez* CHAPERON.

Outil à placer les roues *de rencontre*, inſtrument dont ſe ſervent les horlogers. *Voyez* RAPPORTEUR.

Grande ROUE, nom que les horlogers donnent en général à la premiere *roue* du mouvement de la ſonnerie, *&c.* de toutes ſortes d'horloges. *Voyez* ROUE.

Grande ROUE MOYENNE, nom que les horlogers donnent à la ſeconde *roue* d'une montre. *Voyez* ROUE.

ROUE A TRAVAILLER *ou* MEULE, *en terme de lapidaire*, eſt un diſque de fer, de cuivre ou de plomb. Il y a quatre trous dans la meule, & l'uſage de ces trous eſt de recevoir les pointes de l'aſſiette de l'arbre, dont la partie ſupérieure entre dans le trou rond, qui eſt au centre de la meule ou roue qui eſt retenue ſur cet arbre au moyen d'une clavette qui le traverſe. *Voyez* MOULIN *du lapidaire*.

ROUE DE CHASSE *I*, *parmi les lapidaires*, eſt la principale *roue* de leur moulin qui donne le branle à celle ſur laquelle ils travaillent les pierres, au moyen d'une corde ſans fin.

ROUE A CHEVER eſt, *parmi les lapidaires*, une *roue* plus petite que la *roue* ordinaire à travailler les pierres; elle eſt le plus ſouvent de fer, de figure tant ſoit peu convexe, & ſe place au-deſſus de la *roue* à travailler au même arbre qu'elle, & elle ſert pour chever les pierres concaves. *Voyez* CHEVER.

ROUE, *en terme de potier*, c'eſt un inſtrument ſur lequel on façonne les groſſes pieces qu'on ne peut travailler au tour.

C'eſt une grande *roue* dont les rayons s'élevent de la circonférence juſqu'à une eſpece de moyeu ou billot tournant aiſément ſur ſon pivot, & dont la ſurface eſt fort unie. Cette *roue* eſt miſe en mouvement par le potier avec un bâton.

ROUE, ſ. f. *terme de tourneur*. Les tourneurs & les potiers d'étain ſe ſervent d'une *roue* pour tourner ſur le tour les ouvrages qui ſont ou d'un trop grand volume ou d'un trop grand poids. Cette *roue* qui n'a guere moins de quatre piés de diametre, a tout autour de ſa circonférence extérieure une cannelure dans laquelle ſe met la corde: ſon axe ou aiſſieu qui eſt de fer, porte de chaque bout dans les trous des deux jambages de bois élevés d'aplomb ſur des ſemelles auſſi de bois; pour fortifier ces jambages, il y a quatre liens à contre-fiches, deux à chacun; chaque extrêmité de l'aiſſieu eſt carrée pour y emboîter des manivelles. Lorſqu'on veut travailler, on paſſe la corde dont les deux bouts ſont joints enſemble avec de la ficelle ſur la cannelure de la *roue*, & on lui fait auſſi faire un tour ſur la piece de bois, de pierre,

d'étain, ou de telle autre matiere que ce ſoit, qu'on veut tourner, ou bien ſur le mandrin auquel la piece eſt attachée; alors un ou deux hommes, ſuivant l'ouvrage, tournant la *roue* avec les manivelles, font tourner la piece que le tourneur dégroſſit, & à laquelle il donne telle figure ſphérique qu'il juge à propos, avec divers outils de fer: qui ſont propres aux ouvrages de tour. *Savary.* (*D. J.*)

ROUE, *terme de vitrier.* Les vitriers appellent les *roues* du tire-plomb, deux petits cylindres d'acier poſés l'un deſſus l'autre, qui ſervent à retendre les plombs des panneaux & vitrages. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROUE-MANŒUVRES, (*Marine.*) commandement de replier les manœuvres.

ROUE, (*Crit. ſacr.*) Cette piece de bois tournée en rond, & qui ſe meut ſur un aiſſieu, ſe prend au propre & au figuré dans l'écriture. Comme les Hébreux fouloient quelquefois le grain avec la *roue* d'un chariot, Iſaïe dit, *xxiij 27.* « On ne fait » point paſſer la *roue* du chariot ſur le » cumin. » C'eſt une allégorie pour ſignifier que Dieu ne traite pas ſi ſévérement les foibles que les forts. Quand le même prophete dit ailleurs, *ch. v. 28.* « Les *roues* » de leurs chars ſont rapides comme la » tempête: » il déſigne par cette ſimilitude les Chaldéens qui devoient venir fondre ſur la Judée. *Roue* eſt encore pris au figuré pour *cours*, *révolution*: « la langue en- » flamme tout le cours de notre vie, *ro-* » *tam vitæ noſtræ*, Τὸν τροχὸν τῆς γενε- » σέως, Jacq. *iij*; c'eſt-à-dire, la langue » médiſante n'eſt propre qu'à rendre notre » vie malheureuſe. Si vous parlez mal des » autres, peut-être entendrez-vous parler » plus mal de vous. « C'eſt un vers d'Héſiode, auquel revient celui-ci: » Le mal » qu'on dit d'autrui, ne produit que du » mal. » (*D. J.*)

ROUE (*Juriſprud.*) eſt un ſupplice pour les criminels, dont l'uſage eſt venu d'Allemagne. La peine de la *roue* s'exécute ſur un échafaud dreſſé en place publique, où, après avoir attaché le condamné à deux morceaux de bois diſpoſés en ſautoirs en forme de croix de ſaint André, l'exécuteur de la haute juſtice lui décharge pluſieurs coups de barre de fer ſur les bras, les cuiſſes, les jambes & la poitrine; après quoi il le met ſur une petite *roue* de carroſſe, ſoutenue en l'air ſur un poteau. Le criminel a les mains & les jambes derriere le dos, & la face tournée vers le ciel pour y expirer dans cet état.

Anciennement, & encore dans quelques pays, le criminel étoit attaché tout d'un coup ſur une grande *roue* de charrette, où on lui caſſoit les membres.

Quelquefois pour adoucir la peine, les cours, par un *retentum* qu'ils mettent au bas de l'arrêt, ordonnent que le condamné ſera étranglé dans le temps de l'exécution.

Cette peine n'a lieu que pour des crimes atroces, tels que l'aſſaſſinat, le meurtre d'un maître par ſon domeſtique, le vol de grand chemin, le parricide, le viol.

Les femmes ne ſont point condamnées à cette peine par des raiſons de décence & d'honnêteté publique; *voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, & les *inſtitutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

ROUE, *terme de Blaſon.* Quand elle eſt repréſentée avec des raſoirs & fers tranchans, elle s'appelle *roue de Sainte-Catherine.* *Meneſtrier.* (*D. J.*)

ROUÉE, adj. (*Vénerie.*) ſe dit des têtes de cerf, de daim & de chevreuil, dont les poches ſont peu ouvertes & ſerrées. On dit tête *rouée.*

ROUELLE, ſ. f. (*terme de Tonnelier.*) certaine quantité de rangées de cercles. On vend ordinairement les cercles en *rouelles* dans les forêts.

ROUEN, (*Géogr. mod.*) ville de France, capitale de la Normandie, ſur la rive droite de la Seine, à vingt lieues au S. O. d'Amiens, & à 28 au N. O. de Paris. *Long.* ſuivant Caſſini, 18d, 36′, 30″; *latit.* 49d, 27′, 30″.

Cette ville fut nommée premiérement *Rothomagus*, & enſuite *Rothomum*, & par corruption *Rodomum.* C'étoit la principale place des peuples Velocaſſes, deſquels elle n'a pas pris le nom, comme pluſieurs autres villes ont pris celui de leurs peuples. Quoiqu'on ne puiſſe nier que cette ville ne ſoit ancienne, Jules Céſar, dans ſes commentaires, & les autres écrivains Romains n'en ont fait aucune mention avant Ptolo-

mée. Il falloit cependant que cette ville fût conſidérable, puiſque quand on diviſa en deux la province Lyonnoiſe ſous Conſtantin, on donna *Rouen* pour capitale à la nouvelle province Lyonnoiſe.

On ne doute point que l'ancien nom de Rouen, *Rothomagus*, ne ſoit Gaulois; mais ſon origine eſt inconnue: les uns la tirent de l'idole *Rotho* qu'on adoroit dans ce lieu, & de *magus* ou *magum*, qui en langue Celtique ſignifie *ville*: d'autres aiment mieux adopter l'étymologie du même mot *magus*, & des deux premieres ſyllabes de *Rotobecum*, qui eſt le nom Latin de la petite riviere de Robec qui coule à *Rouen*.

Cette ville n'a d'autre enceinte qu'une muraille, avec des tours rondes à l'antique, & des baſtions irréguliers. Ses rues y ſont petites, étroites, & les maiſons en général aſſez vilaines; mais il y a des fontaines en nombre qui ſont d'une grande commodité; les dehors de la ville ſont très-beaux, & les promenades, ſur-tout celles du quai & du cours, ſont agréables.

D'ailleurs, *Rouen* eſt une des plus grandes villes, des plus riches & des plus peuplées du royaume. Elle renferme dans ſes murailles plus de ſoixante mille ames. C'eſt le ſiege d'un illuſtre parlement, d'une chambre des comptes, d'une cour des aides, d'une intendance, d'un préſidial, d'une généralité, d'un bailliage, eſt d'un hôtel des monnoies.

Le parlement de *Rouen* a été établi en la place de l'échiquier, qui ſous les anciens ducs de Normandie, étoit comme un parlement ambulatoire, tant pour l'adminiſtration de la juſtice, que pour toutes les autres affaires qui regardoient le bien du pays. On l'aſſembloit tantôt à Rouen, tantôt à Caën, quelquefois à Falaiſe, ou en d'autres villes, ſelon les ordres du prince, ſans qu'il y eût aucun lieu fixe. Louis XII rendit cette cour perpétuelle en 1499, & François I lui donna le nom de *parlement* en 1515.

La réinſtitution de la chambre des comptes eſt due à Henri III, qui l'unit en 1580, à la cour des aides de Normandie. Elle a toute cette province dans ſon département. Cette chambre des comptes avoit déja été créée en 1380; mais Henri II l'avoit ſupprimée en 1553. La cour des aides de Normandie fut établie à *Rouen* par l'édit de 1483. Celle de Caën lui fut unie par l'édit de janvier 1641; & la même cour des aides de *Rouen* fut unie à ſon tour à la chambre des comptes de la même ville en 1705.

Le bureau des finances de *Rouen* fut établi au mois de janvier 1551. Cette généralité comprend quatorze élections; il y a auſſi dans la même ville un ſiege d'amirauté & un conſulat.

Le commerce de *Rouen* eſt très-conſidérable, par le grand nombre de manufactures de draperie, & autres étoffes, de tapiſſeries, de merceries, de toiles, de fils, de tanneries, *&c.* Le commerce eſt encore facilité par la poſition de cette ville, où la marée eſt ſi haute, que les vaiſſeaux de 200 tonneaux y peuvent aborder.

Le pont de *Rouen* eſt d'une ſtructure, ſinguliere, étant de bateaux joints enſemble, pavé par deſſus, ſe hauſſant & ſe baiſſant avec les flots de la mer. Il eſt cependant incommode par ſon grand entretien, & de plus, on eſt preſque tous les ans obligé de le démonter, pour empêcher que les glaces n'en emportent une partie. Ce pont fut conſtruit en l'an 1626. Il a deux cens ſoixante-dix pas de long, & donne paſſage dans le fauxbourg de Saint-Sévere. Le pont de pierre qu'il y avoit précédemment à *Rouen* n'exiſte plus; ſes arches tomberent en ruine en 1502, en 1533, & en 1564; on pourroit cependant le rebâtir dans les mêmes endroits, en lui donnant moins de hauteur & plus de largeur.

Le 25 de juin de l'an 1633, *Rouen* éprouva la fureur d'un ouragan, accompagné de tonnerre, de grêle & de pluie, qui firent des dégâts terribles en divers endroits. La pyramide revêtue de plomb qui étoit ſur la tour de l'égliſe de S. Michel, fut arrachée au deſſus des cloches, & tranſportée par le vent au milieu de la rue où elle ſe briſa. Pluſieurs tours & clochers furent ébranlés & endommagés par cette horrible tempête, qui ne dura pas un quart d'heure ſur la ville, mais qui y cauſa un dommage qui montoit à plus de deux millions. Elle déracina dans la campagne les

plus gros arbres, saccagea les grains, les légumes, les herbages & les fruits.

L'archevêché de *Rouen* est un des plus beaux, des plus anciens & des plus riches qui soient en France. Il vaut au moins soixante & dix mille livres de rente; son diocese comprend 1388 paroisses distribuées sous six archidiaconés, vingt-sept doyennés ruraux, & le sous-doyenné de la ville. Nicaise est regardé pour le premier évêque de *Rouen*. On compte déja douze archevêques de cette ville qui ont été cardinaux. Il se dit *primat* de Normandie, quoiqu'il n'ait aucun archevêque pour suffragant; mais ce titre lui donne la prérogative de dépendre immédiatement du saint-siege.

Le chapitre de l'église cathédrale est composé de dix dignités, & de cinquante-un chanoines, en comptant l'archevêque, qui en cette qualité préside & a voix en chapitre, outre que les dignités & canonicats, à l'exception du haut doyenné, sont à sa nomination.

Tous les évêques de la province sont obligés de prêter serment à l'église cathédrale de *Rouen*; mais son droit le plus singulier, c'est de pouvoir délivrer un prisonnier le jour de l'Ascension, après que ce prisonnier a levé la fierte, c'est-à-dire, la châsse de saint Romain. *Voyez* FIERTE.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y en a encore deux dans la ville, & plusieurs abbayes, dont celle qui porte le nom de Saint-Ouen, & qui est de bénédictins réformés, jouit aujourd'hui de soixante mille livres de revenus; on compte dans cette ville trente-cinq paroisses, & cinquante-six couvents: les jésuites y avoient aussi un college, fondé par le cardinal de Joyeuse.

On a établi depuis peu à *Rouen* une académie de belles-lettres, & c'est avec raison; car je crois qu'après Paris, c'est la ville du royaume qui a produit le plus d'hommes célebres dans les sciences & les beaux arts. La liste en est nombreuse, mais je ne me propose que d'indiquer ici les principaux. Je commencerai, pour suivre l'ordre alphabétique, par Messieurs Basnage.

Basnage (Jacques), calviniste, se retira en Hollande, lors de l'édit de Nantes, devint pasteur à la Haye, & comme dit M. de Voltaire, étoit plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse. Les ouvrages qu'il a composés lui ont acquis une grande réputation dans toute l'Europe, surtout son histoire des Juifs, celle de l'église depuis Jesus-Christ jusqu'à présent, & celle des Provinces-Unies, parce que ce sont des ouvrages d'une utilité générale.

Son traité de la conscience parut à Amsterdam en 1696, & fait deux volumes *in-8°*. L'histoire de l'église vit le jour à Rotterdam en 1699, en deux volumes *in-folio*. Un des morceaux le plus curieux de cet ouvrage, est celui où il prouve qu'on a placé sur les autels un grand nombre de saints qui n'ont jamais existé, & qu'on a multiplié les persécutions pour multiplier le nombre des martyrs.

Son histoire des Juifs a été faite pour servir de supplément à celle de Joseph. La premiere édition est à Rotterdam 1706, en cinq volumes *in-12*. Elle a été tellement augmentée depuis, qu'elle contient aujourd'hui quinze volumes *in-12*. Le pere Simon, bon juge en ces matieres, convient que c'est un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Il y faut joindre ses antiquités Judaïques, ou remarques critiques sur la république des Hébreux, Amsterdam 1713, *in-8°*. deux volumes. Il réfute dans cet ouvrage l'opinion du pere Baltus sur les oracles opérés par les démons.

Ses annales des Provinces-Unies forment deux volumes *in-fol.* le premier parut à la Haye en 1719, & le second en 1726. Le pensionnaire Heinsius trouvoit que cet ouvrage, quoique fautif en quelques endroits, étoit le meilleur qu'on eût publié en ce genre.

M. Basnage avoit aussi beaucoup travaillé au *thesaurus monumentorum ecclesiasticorum & historicorum* de Canisius, grand & bel ouvrage que les Wetsteins ont publié *Antuerpiæ* 1725, *in-fol.* On trouvera dans le dictionnaire de Chaufepié la liste complette des écrits de M. Basnage, avec un abrégé de sa vie. On peut aussi consulter le pere Niceron *tome IV & tom. X.* Il mourut en 1723, dans sa 71e. année.

Basnage de Beauval (Henri), son frere, avocat en Hollande, mais encore plus philosophe, a écrit de la tolérance des religions. Il a aussi donné l'histoire des ouvrages des savans

ſavans, & le dictionnaire de Furetiere augmenté. Il mourut en 1710, à 53 ans.

Un de ſes couſins, *Baſnage de Flottemanville* (Samuel), qui avoit été miniſtre à Baïeux, ſe retira à Zutphen, où il publia en 1706, en trois volumes *in-fol.* une ſavante critique des annales de Baronius, ſous le titre des *annales politico-eccleſiaſtici*. Enfin, tous les Baſnage qui ont vécu depuis le commencement du xvij^e. ſiecle juſqu'à ce jour, ſoit en France, ſoit dans les pays étrangers, ſe ſont illuſtrés dans les lettres.

Jean du Boſc, ſeigneur d'Eſmendreville, préſident en la cour des aides de *Rouen* ſa patrie, eſt auteur de quelques livres ſavans, entr'autres de celui qui eſt intitulé, *de legitimis nuptiis*; ſon ouvrage *de Numæ Pompilii ſacris*, déplut beaucoup aux catholiques Romains. Il avoit été employé dans des ambaſſades importantes, & cependant il fut condamné à perdre la tête par la main du bourreau en 1562, comme un des principaux auteurs de la réſiſtance que *Rouen* avoit faite aux armes du roi, dans la premiere guerre civile ſous Charles IX. « Digne d'une meilleure deſtinée, dit le laboureur, il avoit été élevé comme les » illuſtres de ſon temps, qui aſpiroient à » la poſſeſſion des belles ſciences, & principalement de la juriſprudence, qu'il » alla puiſer dans ſa ſource, au voyage » qu'il fit exprès en Italie. »

Bochart (Samuel), miniſtre de l'évangile à Caën, & l'un des plus ſavans hommes du monde, naquit l'an 1599, d'une famille noble & féconde en perſonnes de mérite. Il ſavoit le grec, l'hébreu, l'arabe, l'éthiopien, & autres langues orientales. La reine de Suede l'attira en 1652 à Stockolm, où elle lui donna des marques publiques de ſon eſtime, tandis qu'il n'éprouva que de la jalouſie de M. Bordelot. Il fit le voyage de Suede avec M. Huet, évêque d'Avranches, qui a donné en vers latins une relation fort gentille de ce voyage. De retour à Caën, il y reprit ſes fonctions de miniſtre, & mourut ſubitement en parlant, dans l'académie de cette ville, en 1667, à 78 ans.

Il ſe fit une grande réputation en 1646, par la publication du *Phaleg* & du *Chanaam*, qui ſont les titres des deux parties de ſa géographie ſacrée. Il y traite, 1°. de la diſperſion des peuples, cauſée par la confuſion des langues; 2°. des colonies & de la langue des Phéniciens. Il ſe propoſoit de travailler ſur les animaux, ſur les plantes, & ſur les pierres précieuſes de la bible; mais il n'a pu achever que ce qui regarde les animaux, ouvrage qu'on imprima à Londres en 1663, *in-fol.* ſous le titre d'*Hierozoïcon*. Les deux ouvrages que nous venons de citer, ſont remplis d'une érudition immenſe, & rendront la mémoire de M. Bochart immortelle dans la littérature.

Brumoy (Pierre), ſavant jéſuite, qui ſe fit aimer par ſa probité & les qualités de ſon cœur, mourut à Paris en 1742, âgé de 54 ans. Il a fait des poéſies; mais ſon théatre des Grecs eſt le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il n'étoit peut-être pas ſi mal fondé qu'on le croit, à admirer le mérite & la ſupériorité du théatre Grec.

Brun Deſmarets (Jean-Baptiſte de), ſavant dans les recherches eccléſiaſtiques, ſe vit enveloppé dans la diſgrace de MM. de Port-Royal, & fut mis à la baſtille où il reſta cinq ans. Il mourut à Orléans en 1731, dans un âge très-avancé. Il a donné, 1°. les bréviaires d'Orléans & de Nevers; 2°. une édition de ſaint Paulin; 3°. voyages liturgiques de France, *in-8°.* livre rempli de recherches curieuſes: 4°. il avoit achevé une édition des œuvres de Lactance, que M. Langlet du Freſnoy a publiée avec des augmentations, en deux volumes *in-4°.*

Bulteau (Louis) fut ſecretaire du roi; mais il ſe démit de cette charge au bout de quatorze ans, & paſſa le reſte de ſes jours chez les bénédictins. Il mourut d'apoplexie en 1693, à 68 ans. Il a publié quelques ouvrages anonymes & aſſez bien écrits. Les principaux ſont, 1°. *eſſai de l'hiſtoire monaſtique*; 2°. *abrégé de l'hiſtoire de l'ordre de ſaint Benoît*, deux volumes *in-4°.*; 3°. *traduction des dialogues de ſaint Grégoire le Grand, avec de ſavantes notes*, &c.

Charleval (Jean-Louis Faucon de Ris, ſeigneur de), neveu, frere & oncle de MM. Faucon de Ris, tous trois premiers préſidens du parlement de Normandie, étoit d'une complexion ſi foible, qu'on ne croyoit pas qu'il dût vivre long-temps. Il ne mourut pourtant qu'en 1688, dans

ſa 80e. année ; & malgré la délicateſſe de ſon tempérament, il dut au régime une aſſez bonne ſanté. Il étoit ami de Sarraſin & de Scarron, & l'étude des belles-lettres fit ſon plaiſir ; mais il étoit peu communicatif. L'agrément de ſa converſation le faiſoit pourtant rechercher de tout le monde, & la plupart des écrivains de ſon temps ont loué la juſteſſe de ſon ſtyle, & la délicateſſe de ſon goût : il portoit quelquefois cette derniere juſqu'au raffinement.

Nous n'avons qu'un petit nombre de ſes écrits diſperſés en différens recueils. Après ſa mort, les originaux de ſes lettres & de ſes poéſies tomberent entre les mains de ſon neveu, le premier préſident, qui moins communicatif encore que Charleval lui-même, refuſa de les laiſſer imprimer. Le peu qui nous reſte de cet écrivain délicat, le fait juger digne d'occuper une place parmi nos auteurs agréables. La converſation du maréchal d'Hocquincourt & du pere Canaye, imprimée dans les œuvres de St. Evremont, eſt de Charleval, juſqu'à la petite diſſertation ſur le janſéniſme & ſur le moliniſme, que St. Evremont y a ajoutée.

Choiſi (François Timoléon de), l'un des quarante de l'académie Françoiſe, naquit en 1644. Il fut envoyé vers le roi de Siam en 1685, avec le chevalier de Chaumont, & fut ordonné prêtre dans les Indes par le vicaire apoſtolique. Il mourut à Paris en 1724. Il a mis au jour divers ouvrages, dont les principaux ſont, 1°. *relation du voyage de Siam* ; 2°. pluſieurs vies, comme celles de ſaint Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V, de Charles VI, & de madame de Miramion ; 3°. quatre *dialogues ſur l'immortalité de l'ame*, qu'il compoſa avec M. Dangeau ; 4°. une traduction de l'imitation de Jeſus-Chriſt dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe, qui ne parut que dans une ſeule édition, *concupiſcet rex decorem tuum* ; 5°. des *mémoires de la comteſſe des Barres* : cette comteſſe des Barres étoit lui-même.

« Il s'habilla, dit M. de Voltaire, & » vécut en femme pluſieurs années ; il » acheta, ſous le nom de la comteſſe des » Barres, une terre auprès de Tours. Ces » mémoires racontent, avec naïveté, com- » ment il eut impunément des maîtreſſes » ſous ce déguiſement. Pendant qu'il me- » noit cette vie, il écrivoit l'hiſtoire eccléſiaſtique, qu'il publia en *11 vol. in-12.* » Dans ſes mémoires ſur la cour, on trou- » ve des choſes vraies, quelques-unes de » fauſſes ; & beaucoup de hazardées ; ils » ſont écrits dans un ſtyle trop familier. »

Corneille (Pierre) naquit en 1606, & ſera toujours le pere du théatre François, car il faut le juger par ſes chef-d'œuvres : nous aurons occaſion de parler de lui au *mot* TRAGÉDIE, & la même occaſion s'eſt déja préſentée ſous d'autres articles ; j'ajouterai ſeulement qu'il exerça dans ſa patrie la charge d'avocat-général à la table de marbre, ſans connoître lui-même les talens extraordinaires qu'il avoit pour la poéſie dramatique. Une aventure de galanterie lui fit compoſer ſa premiere piece intitulée *Mélite*, qui eut un ſuccès prodigieux. Il mourut doyen de l'académie Françoiſe, en 1684, à 78 ans.

Corneille (Thomas) auroit eu la plus grande réputation dans le théatre ſans ce frere aîné ; mais malgré le peu de cas que M. Deſpréaux en faiſoit, il doit tenir un rang conſidérable parmi nos poëtes tragiques ; & peut-être eſt-il ſupérieur à tous nos auteurs dramatiques dans la conſtitution de la fable. Il étoit de l'académie Françoiſe, & de celle des inſcriptions ; mais il mourut pauvre en 1709, à 84 ans. C'étoit un homme fort laborieux ; car outre ſes pieces de théatre, au nombre de trente-quatre, on a de lui, 1°. un *dictionnaire géographique* en *3 volumes in-fol.* meilleur pour la Normandie que pour le reſte ; 2°. un *dictionnaire des arts & des ſciences*, qui ne mérite plus d'être aujourd'hui conſulté ; 3°. la *traduction des métamorphoſes*, & de quelques *épîtres d'Ovide*, heureuſement rendues, *&c.*

Daniel (Gabriel), célebre jéſuite, qui dans ſon *hiſtoire de France* a rectifié les fautes de Mezerai ſur la premiere & la ſeconde race ; on lui a reproché, dit M. de Voltaire, que ſa diction n'eſt pas toujours aſſez pure, que ſon ſtyle eſt trop foible, qu'il n'intéreſſe pas, qu'il n'eſt pas peintre, qu'il n'a pas aſſez fait connoître les uſages, les mœurs, les loix ; que ſon hiſtoire eſt un long détail d'opérations de guerre, dans leſquelles un hiſtorien de ſon état ſe trompe preſque

toujours ; enfin, qu'il parle trop peu des grandes qualités de Henri IV, & trop du P. Cotton.

Cependant, ajoute M. de Voltaire, l'hiſtoire du P. Daniel, avec tous ſes défauts, eſt encore la moins mauvaiſe qu'on ait, du moins juſqu'au regne de Louis XI. Il dit dans ſa préface, que les premiers temps de l'hiſtoire de France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avoient plus de territoire que Romulus & Tarquin ; il ignoroit en parlant ainſi, que les foibles commencemens de tout ce qui eſt grand, intéreſſent toujours les hommes : on admire la foible origine d'un peuple qui étendit ſon empire juſqu'à l'Elbe, l'Euphrate & le Niger. D'ailleurs, rien n'intéreſſe moins que les commencemens de notre hiſtoire, & même depuis le cinquieme ſiecle juſqu'au quinzieme, ce n'eſt qu'un cahos d'aventures barbares, ſous des noms barbares.

Outre l'hiſtoire de France du P. Daniel, dont il donna auſſi un abrégé en *9. vol. in-12*, il a encore publié, 1°. une *hiſtoire de la milice Françoiſe*, *in-4°*. en 2 *vol.* ; 2°. *voyage du monde de Deſcartes*, *in-12*. c'eſt une jolie critique du ſyſtême de ce philoſophe : ce livre a été traduit en Anglois & en Italien ; 3°. pluſieurs opuſcules qui ont été recueillis en 3 *vol. in-4°*. Il mourut en 1728, âgé de 79 ans.

Fontaines (Pierre-François Guyot des) mourut à Paris en 1745, à 60 ans. Il eſt connu par ſes obſervations ſur les ouvrages nouveaux, journal périodique, dans lequel il n'a déchiré que trop ſouvent des hommes célebres, qu'il devoit aimer & eſtimer ; mais il s'eſt fait honneur par ſa traduction des œuvres de Virgile, avec des remarques ; elle a été imprimée à Paris en 1754, en 4 *vol. in-12*, & c'eſt la meilleure que nous ayons dans notre langue.

Fontenelle (Bernard Bouvier des) a vu renaître cent fois le feuillage du printemps, ſans avoir éprouvé de paſſions pendant une ſi longue vie, & ſans infirmités dans ſa vieilleſſe ; il a fini ſa carriere en 1757, & il vivoit encore quand l'auteur de l'*eſſai ſur l'hiſtoire générale* a fait ſon éloge, que perſonne depuis n'a contredit, ni effacé.

On peut, dit-il, regarder M. de Fontenelle comme l'eſprit le plus univerſel que le ſiecle de Louis XIV ait produit ; il a reſſemblé à ces terres heureuſement ſituées, qui portent toutes les eſpeces de fruits ; il n'avoit pas vingt ans lorſqu'il fit une grande partie de la tragédie-opéra de *Bellérophon* ; & depuis il donna l'opéra de *Thétis & Pélée* qui eut un grand ſuccès ; il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans leſquels on remarquoit déja cette fineſſe & cette profondeur qui décele un homme ſupérieur à ſes ouvrages mêmes ; c'eſt ce qu'il a prouvé dans ſes *dialogues des morts*, & dans ſa *pluralité des mondes*. Il ſut faire des *oracles de Vandale*, un livre agréable.

Il ſe tourna vers la géométrie & vers la phyſique, avec autant de facilité qu'il avoit cultivé les arts d'agrément ; nommé ſecrétaire perpétuel de l'académie des ſciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un applaudiſſement univerſel. Son *hiſtoire de l'académie* jette très-ſouvent une clarté lumineuſe ſur les mémoires les plus obſcurs ; il fut le premier qui porta cette élégance dans les ſciences ; ſi quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'étoit de ces moiſſons abondantes dans leſquelles les fleurs croiſſent naturellement avec les épis.

Cette hiſtoire de l'académie des ſciences ſeroit auſſi utile qu'elle eſt bien faite, s'il avoit eu à rendre compte des vérités découvertes ; mais il falloit qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, & dont la plupart ſont détruites. Les éloges qu'il prononça des académiciens morts, ont le ſingulier mérite de rendre les ſciences reſpectables, & ont rendu tel leur auteur.

S'il a fait imprimer ſur la fin de ſes jours des comédies peu théatrales, & une apologie des *tourbillons* de Deſcartes, on a pardonné ces comédies en faveur de ſa vieilleſſe, & ſon *carthéſianiſme*, en faveur des anciennes opinions qui, dans ſa jeuneſſe, avoient été celles de l'Europe.

Enfin, on l'a regardé comme le premier des hommes, dans l'art nouveau de répandre de la lumiere & des graces ſur les ſciences abſtraites ; & il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été ſoutenus par la connoiſſance de l'hiſtoire, & il a été ſans con-

tiedit, au deſſus de tous les ſavans François qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Gendre (Louis le) obtint quelques bénéfices de M. du Harlay, archevêque de Paris, & mourut dans cette ville en 1733, à 78 ans. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages, entr'autres, 1°. la *vie de M. du Harley* ſon bienfaiteur; 2°. celle *du cardinal d'Amboiſe;* 3°. une *hiſtoire de France en 3 vol. in-fol.* & en 7 *vol. in-12*; cette hiſtoire n'eſt pas ſupérieure à celle de Mezerai & du P. Daniel; mais on y trouve des particularités curieuſes ſur les coutumes des François, en différens temps de la monarchie. Les écoliers de l'univerſité de Paris ſont redevables à l'abbé le Gendre de la fondation des prix qui s'y diſtribuent ſolemnellement depuis 1747.

Noël (Alexandre), dominicain & docteur de Sorbonne, mourut à Paris en 1724, âgé de 86 ans; il a publié divers ouvrages théologiques & polémiques, que peu de gens liſent; mais on a réimprimé ſon *hiſtoire eccléſiaſtique*, Latine, qui avoit déplu aux inquiſiteurs; il y a dans cette hiſtoire des diſſertations aſſez eſtimées.

Lemery (Nicolas) naquit en 1645, & ſe devoua tout entier à la chymie, qu'il étudia à Rouen, à Paris & à Montpellier; enſuite il en donna des leçons lui-même. Cette ſcience connue depuis long-temps en Allemagne, étoit toute nouvelle en France, où on la regardoit comme une eſpece de magie: le laboratoire de M. Lemery étoit une cave, & preſque un antre magique, éclairé de la ſeule lueur des fourneaux; cette ſingularité ne lui valut qu'un plus grand nombre d'auditeurs, & les femmes mêmes oſerent être du nombre. Sa réputation augmenta; les préparations qui ſortoient de ſes mains eurent un débit prodigieux, & le ſeul magiſtere de Biſmuth payoit toute la dépenſe de ſa maiſon; ce magiſtere n'étoit pourtant autre choſe que ce qu'on appelle du *blanc d'Eſpagne;* mais M. Lemery étoit le ſeul alors dans Paris, qui poſſédât ce tréſor.

Il fit imprimer en 1675 ſon *cours de chymie*, qui ſe vendit auſſi rapidement que ſi c'eût éte un ouvrage de galanterie ou de ſatire; on le traduiſit en Latin, en Anglois, en Eſpagnol, & le préſident de la ſociété royale de Séville nommoit Lemery, *le grand Lemery*; cependant comme le grand Lemery étoit huguenot, on lui interdit à Paris ſes cours de chymie, & la vente de ſes préparations. Il ſe réunit à l'égliſe catholique en 1686, pour éviter de plus grands malheurs.

Il publia en 1697 ſa *pharmacopée univerſelle*, & quelque temps après, ſon *traité des drogues ſimples*. On les a réimprimés pluſieurs fois; mais on a donné depuis dans les pays étrangers de beaucoup meilleurs ouvrages en ce genre.

En 1699, M. Lemery fut nommé de l'académie des ſciences, & en 1707, il donna ſon *traité de l'antimoine;* il y conſidere ce minéral par rapport à la médecine, & par rapport à la phyſique; mais malheureuſement la curioſité phyſique a beaucoup plus d'étendue que l'uſage médicinal.

Après l'impreſſion de ce livre, M. Lemery commença à ſe reſſentir des infirmités de la vieilleſſe; enfin il fut frappé d'une attaque ſérieuſe d'apoplexie qui l'enleva en 1715, à l'âge de 70 ans.

Amand (Marc-Antoine Gerard, ſieur de Saint), poëte François, né en 1594, mourut en 1661, âgé de 67 ans. Sa vie n'a preſque été qu'une ſuite continuelle de voyages; ce qui, ſi nous en croyons Deſpreaux, *ſatir. I. vers 97-108*, n'aida guere à ſa fortune.

Saint-Amand n'eut du ciel que ſa veine en partage :
L'habit qu'il eut ſur lui fut ſon ſeul héritage :
Un lit & deux placets compoſoient tout ſon bien;
Ou, pour en mieux parler, Saint-Amand n'avoit rien.
Mais quoi! las de traîner une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune,
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain eſpoir, il parut à la cour.
Qu'arriva-t-il enfin de ſa muſe abuſée?
Il en revint couvert de honte & de riſée;
Et la fievre au retour terminant ſon deſtin
Fit par avance en lui ce qu'auroit fait la faim.

M. l'abbé d'Olivet remarque que cette peinture en beaux vers pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de

M. Deſpréaux, qui ſans doute a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit ſa narration plus vive & plus gaie. Les poéſies de Saint-Amand font foi qu'il n'avoit pas attendu ſi tard, ni à mendier les graces de la cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue. Pour ce qui eſt de ſa pauvreté, tout le monde en convient aſſez; il faut que ſa mauvaiſe conduite & ſes débauches y aient beaucoup contribué, puiſqu'il avoit aſſez de reſſources pour vivre commodément s'il avoit ſu le faire d'une maniere rangée.

Il avoit été reçu à l'académie Françoiſe dès l'origine de cette aſſemblée, & s'engagea de recueillir les termes groteſques & burleſques pour la partie comique du dictionnaire que l'académie avoit entrepris; cette occupation lui convenoit tout-à-fait, car on voit par ſes écrits qu'il étoit fort verſé dans ces ſortes de termes.

Ses œuvres ont été imprimées a Paris en trois volumes *in*-4°. Le premier en 1627, le ſecond en 1643; & le troſieme en 1645. Son ode, intitulée *la Solitude*, eſt ſa meilleure piece, au jugement de Deſpréaux; mais un défaut qui s'y trouve, c'eſt qu'au milieu d'agréables & de belles images, l'auteur y vient offrir à la vue, fort mal-à-propos, les objets les plus dégoûtans, des crapauds, des limaçons qui bavent, le ſquelette d'un pendu, & autres choſes de cette nature.

Son *Moïſe ſauvé* éblouit d'abord quelques perſonnes; mais il tomba dans un mépris dont il n'a pu ſe relever, depuis l'art poétique de Deſpréaux, qui parlant de cette idylle héroïque, *chant III, vers* 264.

N'imitez pas ce fou, qui décrivant les mers,
Et peignant au milieu de leurs flots entr'ouverts,
L'Hébreu ſauvé du joug de ſes injuſtes maîtres,
Met pour les voir paſſer les poiſſons aux fenêtres;
Peint le petit enfant, qui va, ſaute, revient,
Et joyeux à ſa mere, offre un caillou qu'il tient.
Sur de trop vains objets, c'eſt arrêter la vue.

Un défaut inexcuſable de Saint-Amand, ſuivant la remarque du même écrivain, c'eſt qu'au lieu de s'étendre ſur les grands objets, qu'un ſujet ſi majeſtueux lui préſentoit, il s'eſt amuſé à des circonſtances petites & baſſes, & met en quelque ſorte les poiſſons aux fenêtres par ces deux vers:

Et là près des remparts que l'œil peut tranſpercer,
Les poiſſons ébahis le regardent paſſer.

Enfin, ce poëte n'a montré quelque génie que dans des morceaux de débauche, & de ſatires outrées, & quelquefois dans ſes bons mots. On lui attribue celui-ci qui eſt aſſez plaiſant: ſe trouvant dans une compagnie, où il ſe rencontra un homme qui avoit les cheveux noirs & la barbe blanche, on demanda la raiſon de cette différence bizarre; alors Saint-Amand, ſans la chercher, ſe tourna vers cet homme, & lui dit: « apparemment, Monſieur, que vous avez plus » travaillé de la mâchoire que du cerveau. »

Pradon, (Nicolas) autre poëte François, mort en 1698, a eu ſon nom extrêmement ridiculiſé par les ſatires de Deſpréaux. Il eut grand tort, après d'heureux ſuccès, de ſe prêter à une puiſſante cabale, & d'oſer donner ſur le théatre ſa tragédie de Phedre & d'Hippolyte, en concurrence contre celle de racine. Le beau triompha, & plongea la piece de Pradon dans un éternel oubli. On alla plus loin; on fit ainſi l'épitaphe de l'auteur:

Ci-gît le poëte Pradon,
Qui, durant quarante ans, d'une ardeur ſans pareille,
Fit, à la barbe d'Apollon,
Le même métier que Corneille.

Cependant on a recuilli en un volume ſes pieces dramatiques, qui ſont Pirame & Tiſbé; Tamerlan; la Troade; Phedre & Hippolyte; Satira & Régulus, qui malgré ſes défauts, peut être comptée parmi les bonnes tragédies. Cette piece que Pradon avoit donnée en 1688, étoit entiérement oubliée, lorſque Baron la remit au théatre en 1722, avec un ſuccès éclatant.

Au reſte, Pradon n'eſt point auteur de la tragédie du grand Scipion, quoiqu'elle lui ſoit attribuée dans cette épigramme que feu M. Rouſſeau fit à l'occaſion d'une

ſatire remplie d'invectives, contre M. Deſpréaux :

Au nom de Dieu, Pradon, pourquoi ce grand courroux,
Qui contre Deſpréaux exhale tant d'injures ?
Il m'a berné, me direz-vous ;
Je veux le diffamer chez les races futures.
Hé, croyez-moi, reſtez en paix.
En vain tenteriez-vous de ternir ſa mémoire ;
Vous n'avanceriez rien pour votre propre gloire ;
Et le grand Scipion ſera toujours mauvais.

Le grand Scipion eſt d'un M. de Prade, auteur de deux autres tragédies encore moins connues, qui ſont Annibal & Silanus.

Raguenet (François) embraſſa l'état eccléſiaſtique, & cultiva l'étude des beaux arts & de l'hiſtoire. Il a publié celle de l'ancien teſtament, 2°. celle d'Olivier Cromwel ; 3°. celle du vicomte de Turenne ; 4°. le parallele des François & des Italiens, dans la muſique & dans les opéra, parallele dans lequel il donne la préférence aux Italiens ; 5°. les monumens de Rome ou deſcription des plus beaux ouvrages de peinture, de ſculpture & d'architecture de Rome, avec des obſervations. Paris 1700 & 1702, *in*-12. Ce petit ouvrage valut à l'auteur, des lettres de citoyen Romain ; il eſt cependant fort au-deſſous des deſcriptions latines en ce genre. On attribue à l'abbé Raguenet, les voyages de Jacques Sadeur, livre très-libre, qui a obligé l'auteur à ne pas l'avouer. Il eſt mort à Paris vers l'an 1720, j'ignore à quel âge.

Sanadon (Noël-Etienne), jéſuite, plein de goût & de connoiſſances dans les belles-lettres. Il lia à Caen une étroite amitié avec M. Huet, & devint bibliothécaire du college des jéſuites à Paris, où il mourut en 1733 à cinquante-huit ans. On a de lui, 1°. un excellent traité de la verſification Latine ; 2°. une traduction françoiſe d'Horace, avec des notes d'une érudition choiſie : cette traduction reſpire l'élégance, & même inſpire du dégoût pour celle de M. Dacier, quand on vient à les comparer enſemble.

Tourneux (Nicolas le) mérita par ſa vertu l'eſtime des honnêtes gens, & fut toujours très-attaché à MM. de Port-Royal. L'archevêque de Rouen lui donna le prieuré de Villers ſur-Fere ; il mourut ſubitement à Paris en 1686, à quarante-ſept ans. Il a mis au jour pluſieurs ouvrages de piété, entre leſquels on eſtime particuliérement l'*année chrétienne*, qui eſt dans les mains de tout le monde, & que l'index de Rome a mis au nombre des livres prohibés.

Aux ſavans qui viennent d'être nommés, je ne dois pas oublier de joindre une dame illuſtre par ſon eſprit & ſes ouvrages, mademoiſelle *Bernard* (Catherine) de l'académie des Ricovrati, morte à Paris en 1712 ; elle a donné en proſe des brochures ſous le nom de *nouvelles*, que le public a goûtées ; mais elle s'eſt encore diſtinguée par ſes vers, qui lui ont fait remporter en 1691 & 1693, le prix de poéſie de l'académie Françoiſe, & qui lui ont valu une triple couronne dans l'académie des jeux floraux de Toulouſe.

Elle compoſa avec M. de Fontenelle deux tragédies, Brutus & Léodamie, dont à la vérité la derniere n'eut point de ſuccès. Ses pieces fugitives ont été répandues dans différens recueils ; on s'eſt trompé cependant en donnant ſous ſon nom, la jolie fable allégorique de l'imagination & du bonheur ; cette fable eſt de M. la Pariſiere, évêque de Nîmes, ſucceſſeur du célebre Fléchier.

Mais le P. Bouhours a inſéré dans ſon recueil de vers choiſis, le placet au roi, par lequel mademoiſelle Bernard prie Louis XIV de lui faire payer les deux cents écus de penſion dont il l'avoit gratifiée. Ce placet eſt conçu en ces termes :

SIRE, deux cents écus ſont-ils ſi néceſſaires
Au bonheur de l'état, au bien de vos affaires,
Que ſans ma penſion vous ne puiſſiez dompter
Les foibles Alliés & du Rhein & du Tage ?
A vos armes, grand Roi, s'ils peuvent réſiſter,
Si pour vaincre l'effort de leur injuſte rage
Il falloit ces deux cents écus,
Je ne les demanderois plus.
Ne pouvant aux combats pour vous perdre la vie,
Je voudrois me creuſer un illuſtre tombeau ;
Et ſouffrant une mort d'un genre tout nouveau,
Mourir de faim pour la patrie.

SIRE, ſans ce ſecours tout ſuivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon ſur ſa foi.
Le ſort n'a point pour vous démenti ſes oracles.
Ah! puiſqu'il vous promet miracles ſur miracles,
Faites-moi vivre, & voir tout ce que je prévois.

Enfin, la capitale de Normandie a produit des citoyens qui ſe ſont uniquement dévoués à la recherche de ſon hiſtoire. *Taillepié* (Nicolas) en a publié le premier les antiquités en 1588; mais en 1738 *Farin* (François), prieur du Val, a mis au jour l'hiſtoire complette de cette ville en 2 *vol. in*-4°. on peut la conſulter.

Ainſi tout nous autoriſe à chanter la gloire de *Rouen*, & à nous perſuader que ce ne ſera point par cette ville, ni par la province dont elle eſt la capitale, que la barbarie commencera dans ce royaume. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Voici encore quelques ſavans & quelques artiſtes célebres.

Pierre Bardin, un de ceux qui furent choiſis par Richelieu pour compoſer l'académie Françoiſe: les premieres *parties du Lycée* ſont de lui; c'eſt le premier dont l'académie ait fait l'éloge: il eſt dans ſon hiſtoire, *page* 371.

Jean-Baptiſte le Brun des Marettes, fils d'un libraire de *Rouen*.

Adrien Auzout, philoſophe, mathématicien, habile dans les langues, & très-inſtruit dans toutes les parties de l'antiquité, dans leſquelles il ſe perfectionna par un ſéjour de huit ans à Rome, ce qui a engagé Raphaël Fabreti d'Urbin, à dire de lui dans la premiere diſſertation, *de aquis & aquæ ductibus*, impr. en 1680: *Adrianus Auzout Rhotomagenſis, vir emunctæ naris & non minùs rerum naturæ quàm antiquitatis ſagaciſſimus perſcrutator*. Il rétablit 120 paſſages de Vitruve qui étoient déſeſpérés par tous ceux qui avoient travaillé ſur cet auteur; il rétablit auſſi l'inſcription de l'arc de triomphe de Septime Sévere, poſé ſur la pointe du capitole, par l'inſpection des trous, percés pour chaque lettre, dont il en rétablit trente-deux, comme a fait M. Séguier à Nîmes. On lui doit encore l'inſcription entiere de la pierre milliaire de Saquenai, ſur le grand chemin de Langres, en 1680, M. Mariotte l'a auſſi copiée.

Le pere Bence, docteur de Sorbonne, un des premiers peres de l'oratoire, du temps de M. de Berulle, mort à Lyon, plein de mérite, & auteur de pluſieurs ouvrages ſur l'Ecriture-Sainte.

Jean-Baptiſte de Mercaſtel, prêtre de l'oratoire, académicien de *Rouen*, où il eſt mort en 1754; il profeſſa dix ans les mathématiques à Angers avec célébrité, publia la *table des nombres compoſés & de leurs compoſans, l'arithmétique démontrée*, imprimée en 1732; une vivacité franche & droite que modéroit une bonté naturelle, & les plus grands ſentiments de religion caractériſoient cet oratorien. M. le Cat a fait ſon éloge. *Voyez le journal de Verdun, novembre* 1754.

Jean Jouvenet, né en 1644, mort en 1717, fameux peintre d'hiſtoire, dont le deſſin eſt hardi, & les compoſitions riches & animées. *Voyez* ce qu'on en a dit à *l'article* NORMANDS ILLUSTRES.

Louiſe Cavelier, fille d'un procureur au parlement de *Rouen*, étoit d'une très-belle figure, avoit un eſprit vif & enjoué: elle a compoſé de jolis ouvrages en proſe & en vers, dont deux poëmes, l'un intitulé *Auguſtin*, l'autre *Minet*, piece comique & cauſtique, imprimés en 1737, & oubliés maintenant: elle eſt morte à Paris en 1745, âgée de 43 ans.

Emma, abbeſſe de Saint-Amand de *Rouen*, au XIIe ſiecle accueillit dans ſa retraite tous les arts d'agrément, & la poéſie en particulier: la pratique des études religieuſes ne put éteindre ſon génie poétique, on la ſurnomma la *pieuſe muſe*. Si l'on en croit ſes contemporains, aucune ne mérita mieux qu'Emma ce titre glorieux. Marſille qui lui ſuccéda, s'acquit de la célébrité dans une autre carriere: ce fut à ſon érudition qu'elle dut toute ſa gloire.

Les hommes alors ne s'étoient point arrogés le privilege excluſif de penſer & de connoître: les femmes ambitionnoient l'eſtime des hommes. Quel abus des lumieres que celui qui condamne la moitié du genre humain à s'en paſſer? *Voyez le tableau des gens de lettres, tome V, page 86, 1770.*

Pendant que nous parlons des femmes ſavantes de *Rouen*, citons-en deux encore

vivantes qui ſe ſont fait un nom dans la république des lettres.

Marie le Page, épouſe de Joſeph du Bocage, mort en 1767, eſt au rang des dames les plus célebres par la beauté de ſon eſprit & les productions de ſa plume, & particuliérement par ſon talent pour la poéſie épique : en liſant ſes poëmes, on ſent que ſon aſtre en naiſſant l'a formée poëte : on y reconnoît l'enthouſiaſme qui caractériſe les vrais enfans d'Apollon ; ſes idées ſont ſublimes ; la pompe & l'élévation regnent dans ſes deſcriptions, la chaleur dans ſes images, la richeſſe dans l'expreſſion ; ſa proſe n'a pas moins de mérite.

Ce que cette dame raconte de ſes voyages eſt peint avec une grace charmante : ce n'eſt par-tout que légéreté, fin badinage, traits d'eſprit qu'elle ſeme comme en voltigeant : tous les objets d'admiration, tous les monumens publics font ſur elle des ſenſations, dont l'image, comme imprimée dans ſes lettres, rend en quelque ſorte nouveau tout ce qu'on a lu en ce genre dans les voyageurs : c'eſt dans ſes lettres ſur l'Angleterre qu'elle ſe montre toute entiere & ſans apprêt ; elle y découvre tout ſon goût, ſa façon de voir, de penſer, ſon diſcernement, ſa juſteſſe. C'eſt aux femmes d'eſprit à voyager & à écrire leurs voyages ; elles voient avec plus de ſentimens que nous ; elles font des remarques plus fines, & ſont moins diſtraites ſur certains objets que les voyageurs les plus attentifs. *Voyez Eſprit des femmes, tome II*, 1767.

Voici un joli madrigal fait en 1763 à madame Bocage à Rome, par M. de la Condamine, que la France & les lettres viennent de perdre (février 1774.) :

D'Apollon, de Vénus, réuniſſant les armes,
Vous ſubjuguez l'eſprit, vous captivez le cœur ;
Et Scuderi jalouſe en verſeroit des larmes ;
Mais ſous un autre aſpect ſon talent eſt vainqueur ;
Elle eut celui de faire oublier ſa laideur :
Tout votre eſprit n'a pu faire oublier vos charmes.

Madame le prince de Beaumont, née à *Rouen* en 1711, a réſidé long-temps à Londres, où elle a exercé ſon talent admirable pour l'éducation des demoiſelles : on compte parmi les productions de ſa plume, le *Magaſin des enfans*, le *Magaſin des adoleſcens*, l'*Education complette*, *Lettres de madame de Montier*, &c. on y reconnoît le ſens exquis d'une bonne maîtreſſe ; une adreſſe ſinguliere pour déguiſer le ſérieux de l'inſtruction & l'auſtérité de la morale, ſous l'enveloppe de la fable & les agrémens de l'hiſtoire ; un talent particulier pour s'attirer l'attention d'une aimable jeuneſſe, par l'air ſimple, naturel, inſinuant, dont tous ſes petits romans ſont tournés ; le tout à la portée des jeunes lecteurs qu'elle veut inſtruire. Cette dame reſpectable s'eſt retirée à Avallon en Bourgogne.

Jean Pommeraye, laborieux bénédictin, qui a publié, 1°. l'*Hiſtoire de l'abbaye de Saint-Ouen*, celles de *Saint-Amand* & de *Sainte-Catherine* ; 2°. l'*Hiſtoire des archevêques de Rouen*, *in-fol.* ; 3°. un *Recueil des conciles de Rouen*, & l'*Hiſtoire de la cathédrale* : ouvrages écrits ſans agrément, mais pleins de recherches curieuſes & importantes.

Pierre-Thomas Dufoſſé, d'une famille diſtinguée, fut élévé à Port-Royal, & ſut profiter des leçons de MM. le Maître & de Sacy : nous avons de lui les *vies de ſaint Thomas de Cantorbéri*, *d'Origene*, *de Tertullien*, aſſez eſtimées ; il mourut dans le ſein de la piété en 1698, à l'âge de 64 ans.

Jacques-François Blondel, né à *Rouen*, mort à Paris le 9 janvier 1774, à l'âge de 70 ans ; également ſenſible à ſa propre gloire & à celle de ſa patrie, il ſe livra dès ſa jeuneſſe au deſſin, à la gravure & à tous les arts agréables. Son éloquence naturelle, ſa facilité à écrire & à parler le firent connoître avantageuſement ; ſes premieres productions furent des changemens conſidérables & beaucoup d'additions à l'architecture de Davillier ; il perfectionna auſſi les élémens de Scamozzi & de Vignole. S'élevant enſuite à meſure que ſon génie, aiguillonné par de nouveaux ſuccés, prenoit plus d'eſſor, il fit l'*Hiſtoire de l'architecture Françoiſe*, à laquelle il appliqua les principes généraux de l'architecture ancienne & moderne ; il laiſſa imparfait ce grand ouvrage. Si quelque choſe peut l'excuſer, c'eſt le zele & l'aſſiduité qu'il mit toujours à former des éleves dans ſon *Ecole des arts*, titre honorable qui fut

fut unanimement donné à la maiſon qu'il occupoit alors rue de la Harpe, & d'où ſont en effet ſortis des artiſtes habiles en plus d'un genre. Il fut admis tard, mais ſans ſollicitations, à l'académie d'architecture, en 1755, & il en fut élu profeſſeur deux ans après. Le roi, qui le nomma ſon architecte, lui donna un logement au Louvre, où il tint ſon école dans la ſalle de l'académie; il y continua ſes leçons publiques, qu'il ne ceſſa de donner deux fois la ſemaine juſqu'à ſa mort. Voulant rendre utiles les derniers momens d'une vie languiſſante, il entreprit un *cours complet d'architecture*: cet excellent ouvrage, orné de beaucoup de gravures néceſſaires, faites avec ſoin, n'eſt imprimé qu'aux deux tiers; mais l'auteur a laiſſé de quoi l'achever.

Jean-Baptiſte Deshays, mort jeune en 1765, dont les talens pour la peinture ont été ſouvent applaudis aux ſalons de 1761 & 1763.

Linant, qui a remporté trois prix à l'académie Françoiſe, ſans en être plus grand poëte, auteur malheureux de pluſieurs tragédies, étant ſur le point de mourir, un ami lui demanda s'il regrettoit la vie: « Hé» las! répondit-il, je ne puis être plus mal» heureux dans l'autre monde que je l'ai » été dans celui-ci. »

Nicolas Fourneau, maître charpentier à *Rouen*, ci-devant démonſtrateur de trait à Paris, a publié en 1767, chez Tilliard, un volume *in-fol.* de 60 pages, avec 20 figures, ſur l'*art du trait, de la charpenterie*; & la deuxieme partie en 1769, avec cette épigraphe *Fabrilia fabris*. Cet utile ouvrage, où l'auteur a employé avec beaucoup de ſagacité les ſections coniques, tant ſimples que compoſées, ſuppoſe des connoiſſances géométriques peu communes, & des talens diſtingués dans l'art de la charpenterie; tel eſt l'éloge qu'en a fait l'académie de *Rouen*. M. Fourneau à travaillé à la fleche de la chartreuſe de Gaillon.

M. l'abbé Yart, de l'académie de *Rouen*, nous a donné en 8 volumes la traduction des meilleurs morceaux de la *poéſie Angloiſe*.

Les pays éclairés ont toujours eu beaucoup d'hiſtoriens; depuis près de deux cents ans *Rouen* en a eu plus de quinze; & nous n'avons pas encore une bonne hiſtoire de cette grande ville, où l'abbé Expilli compte cent mille ames, tandis que par le dénombrement, publié par M. Mézanges, il n'y en a que ſoixante-quinze mille.

La derniere hiſtoire, par M. Farel, prieur du Val, en 6 vol. *in-12*, 1738, troiſieme édition, eſt mal écrite, & n'a contenté perſonne. On en a donné un abrégé en 1759, en un gros volume *in-12*.

Le martyrologe de l'égliſe de *Rouen* parut *in-4°.* en 1670; & le pouillé du dioceſe en 1704.

Sur le portail de la cathédrale de *Rouen* on voit un arc de triomphe, ſur lequel le roi Henri IV paroît chaſſer les lions & les loups de ſa bergerie; la ligue enchaînée ronge ſa chaîne: le roi d'Eſpagne regarde ces trophées d'un air penſif & mélancolique. *Voyages hiſt. en Europe*, par Jordan, *en 8 vol. 1695.* (*C*)

ROUER, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUE.

ROUER, (*Marine.*) c'eſt plier une manœuvre en rond.

ROUER A CONTRE, (*Marine.*) c'eſt plier une manœuvre de droite à gauche.

ROUER A TOUR, (*Marine.*) c'eſt plier une manœuvre de gauche à droite.

ROVEREDO, (*Géogr. hiſt. litt.*) en Latin du moyen âge *Roboretum* ou *Rovoretum*; jolie ville du Tirol, d'environ 7000 ames, aux confins de l'état de Veniſe près de Ladige ſur un torrent, pour le paſſage duquel on a taillé un pont de pierre défendu par deux tours & un fort château, à 12 milles de Trente & à 47 de Breſce. *Long. 28. 35*; *lat. 46. 10.* (*D. J.*)

M. Andrea Soverio-Bredi, ſecrétaire de l'académie des *Agiati*, travaille ſur l'hiſtoire de cette ville, qui paſſa, en 1416, à la république de Veniſe; elle devint alors une fortereſſe conſidérable où l'on plaça un *podeſtat*; ſes habitans induſtrieux y formerent un commerce conſidérable, ſur-tout en laine. La culture des mûriers & la fabrique de ſoie s'y établirent avant 1600. En 1609 cette ville fut cédée à l'Autriche, qui la poſſede encore aujourd'hui; l'empereur Maximilien lui accorda le titre de ville, avec divers autres privileges. Le goût des lettres s'y eſt répandu en même temps que

les autres genres de culture, & on en a banni la vieille maniere de philoſopher.

L'académie des *Agiati* tint ſa premiere aſſemblée en 1751, & l'impératrice reine s'en déclara la protectrice. Les deux freres Tartarotti, ſavans philoſophes, le docteur Antoine Chioſole ont fait honneur à cette ville. *(C)*

ROUERGUE, LE *(Géogr. mod.)* province de France, dans le gouvernement de Guienne; elle eſt bornée au nord par le Querci; au midi par l'Albigeois; au levant, par les Cévennes & le Gevaudan; & au couchant, par l'Auvergne. Cette province peut avoir environ 30 lieues de longueur, ſur 20 de large. On la diviſe en comté, & en haute & baſſe Marche: le comté renferme Rodez, capitale de toute la province. Mithau eſt la capitale de la haute Marche, & Villefranche de la baſſe.

Le *Rouergue* & ſa capitale Rodez ont pris leur nom des peuples *Ruteni*, dont Céſar fait pluſieurs fois mention dans ſes commentaires. Auguſte mit les Ruténiens dans l'Aquitaine, & Pline remarque qu'ils confinoient avec la Gaule Narbonnoiſe. *Voyez* RUTÉNIENS. *(Géogr. anc.)*

Lorſque ſous Valentinien I, l'Aquitaine fut diviſée en deux, les Ruténiens furent attribués à la premiere Aquitaine; ils furent ſoumis aux Viſigoths dans le cinquieme ſiecle, à Clovis dans le ſixieme, & après ſa mort, les Goths s'emparerent du *Rouergue*. Dans le ſeptieme ſiecle, les rois de Neuſtrie, ou plutôt les maires du palais qui dominoient ſous leur nom, furent ſeuls reconnus en Aquitaine. Ce pays paſſa dans le huitieme ſiecle au pouvoir du duc Eudes, & le roi Pepin en dépouilla Gaïfre, petit-fils d'Eudes. Les rois Carlovingiens, ſucceſſeurs de Pepin, jouirent du *Rouergue* juſqu'à la diſſipation de leurs états, où chacun ſe rendit le maître où il put. Sous le regne de Lothaire, & ſous celui de Hugues Capet, quoique le *Rouergue* eût ſes ſeigneurs, comme les autres pays voiſins, on ne ſait pas néanmoins le nom du premier comte de Rodez, qui ſe rendit héréditaire.

Dans la ſuite des temps, Hugues ſortit de la maiſon de Carlat, tranſigea de ſes terres & du comté de Rodez, avec Alphonſe, roi d'Aragon, l'an 1167. Par ce traité, le roi d'Aragon ſe réſerva en propre la ſeigneurie utile des dioceſes de Rodez & de Mende; mais ſon ſucceſſeur, par un autre traité fait avec ſaint Louis l'an 1258, renonça à tout ce qui lui appartenoit dans le *Rouergue* & le comté de Rodez; c'eſt ainſi que cette province a été annexée à la couronne.

C'eſt un pays montagneux, mais fertile en pâturages, où on nourrit beaucoup de beſtiaux, & ſur-tout des mulets. La ſénéchauſſée de *Rouergue* a deux ſieges préſidiaux, Villefranche qui eſt le plus étendu, & Rodez dont le reſſort ne va pas au-delà de l'élection de cette ville.

Montjoſieu (Louis de), en latin *Montejoſius*, gentilhomme de *Rouergue* au ſeizieme ſiecle, a mis au jour cinq livres d'antiquité, où l'on trouve quelques morceaux aſſez curieux ſur la peinture & la ſculpture des anciens. *(D. J.)*

ROUET, ſ. m. *(Architect.)* eſt une eſpece de roſe de charpenterie ſur laquelle on poſe la premiere aſſiſe de pierre pour fonder un puits; ſur-tout dans le cas où l'on rencontre un grand banc de glaiſe, qu'il eſt impoſſible de percer ſans occaſioner l'éboulement des terres.

ROUET *(Hydr.)* eſt un aſſemblage de charpente diſperſé circulairement, pratiqué au bout de l'arbre d'une machine, & dont la partie circulaire eſt garnie de dents qui s'engrenent dans les fuſeaux d'une lanterne.

On appelle encore *rouet*, l'aſſemblage circulaire de charpente ſur lequel on cloue à cheville une plateforme de planches pour aſſeoir la maçonnerie d'un puits, d'une citerne, ou d'un baſſin, que l'on nomme encore *racinaux*. *Voyez* RACINAUX. *(K)*

ROUET, *armes à*, *(anciennes armes.)* les arquebuſes & les piſtolets à *rouet* ſont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve guere que dans les arſenaux & les cabinets des armes, où l'on en a conſervé quelques-uns par curioſité. Ce *rouet* etoit une eſpece de petite roue ſolide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuſe ou du piſtolet. Elle avoit un aiſſieu qui la perçoit dans ſon centre. Au bou

intérieur de l'aiſſieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet aiſſieu, quand on le faiſoit tourner, & bandoit le reſſort quand elle tenoit. Pour bander le reſſort, on ſe ſervoit d'une clef, où l'on inſéroit le bout extérieur de l'aiſſieu. En tournant cette clef de gauche à droite, on faiſoit tourner le *rouet*, & par ce mouvement une petite couliſſe de cuivre, qui couvroit le baſſinet de l'amorce, ſe retiroit de deſſus le baſſinet. Par le même mouvement, le chien armé d'une pierre à fuſil étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les piſtolets ordinaires; alors le chien tombant ſur le *rouet* d'acier faiſoit feu, & le donnoit à l'amorce. *(D. J.)*

ROUET DE POULIE *de chaloupe*, *(Marine.)* c'eſt une poulie de fonte ou de fer, qu'on met à l'avant ou à l'arriere de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre qu'on ne veut pas lever avec le vaiſſeau.

ROUET, *en terme de boutonnier*, eſt une machine à roue, montée à peu près comme les *rouets* à filer, à l'exception qu'elle eſt plus groſſe. La tête de ce *rouet* eſt garnie de deux poupées poſtiches, où ſont arrêtés en dedans deux crochets ou têtes de fer, l'une percée au milieu d'un trou rond & profond, & l'autre d'un trou profond, mais vuide pour pouvoir y faire entrer les ouvrages montés ſur des broches. Souvent le *rouet* n'a qu'une poupée, comme quand il faut percer une piece. *Voyez* PERCER. Le *rouet* fait préciſément entre les mains du boutonnier ce que le tour fait entre les mains du tourneur. Les uns & les autres font des culs, des crans, des pauſes, des gorges & des têtes; mais le tourneur eſt vis-à-vis de ſon morceau, & le boutonnier eſt toujours à côté. Quant à leurs ouvrages, ils ne peuvent empiéter les uns ſur les autres. Ils ont grand nombre d'outils qui leur ſont communs; mais le boutonnier ne peut travailler ſur le tour ſans contrevenir aux ordonnances & aux privileges des tourneurs; & au contraire rien n'empêche ceux-ci de faire les ouvrages des boutonniers, ſi ce n'eſt qu'il faut entendre, & le langage, & les travaux des boutonniers, pour bien faire les ouvrages en bois qu'il leur faut; ſcience que les tourneurs n'ont point, & qu'ils ne peuvent acquérir que par un apprentiſſage chez les boutonniers.

ROUET, *en terme de boutonnier*, eſt une machine compoſée de trois roues montées au deſſus les unes des autres, dans un châſſis de deux montans ſoutenus ſur leurs piés. L'une de ces roues qui ſe tourne à la main ſans manivelle eſt moyenne, & a une corde qui répond à la noix d'une plus grande, dont la corde à ſon tour paſſe, après s'être croiſée ſur douze petites molettes montées à diſtances égales, ſur une petite roue pleine, creuſée tout autour, comme une poulie; cette roue eſt ſur chacun de ces bords percée de douze fentes, toutes vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir les petites broches de fer des molettes. Chacune de ces fentes eſt le plus ſouvent doublée d'une plaque de cuivre jaune pour conſerver la roue, qui ne tarderoit guere à s'uſer ſans cela. Les broches des molettes ſont toutes courbées en crochet du même côté; c'eſt dans ces crochets que l'on arrête le fil de ſoie ou de poil, alors on le retord de la maniere qu'on veut, en tournant la premiere roue, comme nous avons dit. C'eſt avec ce *rouet* qu'on fait la milanoiſe, le cordonnet, le guipé, *&c. Voyez ces articles.*

ROUET, inſtrument dont les boyaudiers ſe ſervent pour filer les cordes à boyau.

Le *rouet* des boyaudiers eſt compoſé d'une ſellette à quatre piés, qui a environ quatre piés en carré, & eſt haute d'un pié. Du milieu de la ſellette s'élevent deux montans de bois, au milieu deſquels eſt l'axe de la roue qui traverſe les deux montans à la hauteur d'environ trois piés. Les deux montans ſont un peu éloignés l'un de l'autre, & l'eſpace intermédiaire eſt occupé par une roue d'environ trois piés de diametre, qui eſt traverſée par l'axe de fer, terminée par un bout en manivelle. Au haut des deux montans eſt une broche de fer placée horizontalement, & garnie au milieu d'une eſpece de bobine, & qui ſe termine par un bout en un crochet. C'eſt à ce crochet qu'on attache les boyaux pour les filer. Toute la circonférence de la roue eſt garnie d'une rainure pour retenir une groſſe corde de boyau qui y eſt placée, &

qui paſſe auſſi par deſſus la bobine de la broche qui eſt au haut des montans. En tournant la manivelle, la roue eſt miſe en mouvement; & par le moyen de la corde qui eſt autour, elle communique ſon mouvement à la bobine, qui, en tournant, fait faire au crochet autant de tours que la circonférence de la bobine eſt contenue de fois dans celle de la roue.

ROUET, *en terme de cardeur*, eſt un inſtrument dont ils ſe ſervent pour filer la laine. Il eſt compoſé d'une roue qui joue dans un arbre où elle eſt ſuſpendue au deſſus d'un banc, éloigné de la terre d'environ un pié ſous cette roue, & y poſant à la tête du *rouet*, d'où s'élevent deux marionnettes qui ſont garnies par en haut de deux fraſeaux de jonc qui les traverſent, & tiennent la broche ſur laquelle ſe dévide le fil. *Voyez* TETE, ARBRE, BANC, FRASEAUX, BROCHES & MARIONETTES.

ROUET, *terme de cordier*, c'eſt une machine propre à tordre le chanvre pour le filer, ou les fils pour les commettre. Comme les fileries des marchands ne ſont pas ordinairement fermées, les ouvriers ſont obligés d'emporter chez eux preſque tous leurs uſtenſiles; c'eſt pourquoi ils ont pour but de les rendre portatifs; ce qui fait que pour l'ordinaire ils emploient les *rouets* légers, qui ſont compoſés d'une roue, de deux montans qui la ſoutiennent, d'une groſſe piece de bois qui forme l'empatement du *rouet*, de deux montans qui ſoutiennent des traverſes à couliſſes, dans leſquelles la planchette eſt reçue, deſorte qu'elle peut s'approcher ou s'éloigner de la roue pour tendre ou mollir les cordes de boyau: 1°. cette planchette porte les molettes; 2°. un morceau de bois dur ſert à attacher la molette à la planchette par le moyen de quelques petits coins; 3°. la broche de fer de la molette eſt terminée à un de ſes bouts par un crochet. L'autre bout traverſe un morceau de bois qui étant rivé ſur une plaque de fer, a la liberté de tourner. 4°. Une petite poulie fortement attachée à la broche dans laquelle paſſe la corde à boyau, paſſant auſſi ſur la roue, fait tourner le crochet de la molette. Les molettes ſont tellement arrangées ſur la planchette qui les porte, tantôt en triangle, tantôt en portion de cercle, qu'une ſeule corde à boyau peut les faire tourner toutes à la fois.

Ces *rouets* ſuffiſent pour les marchands; mais dans les corderies du roi, où il faut quelquefois employer un grand nombre d'ouvriers, on a des *rouets* plus ſolides, & qui peuvent chacun donner à travailler à onze ouvriers. En voici une deſcription abrégée. Le poteau eſt fortement aſſujetti au plancher de la filerie: ce poteau ſoutient la roue, qui eſt large & peſante. A la partie ſupérieure du même poteau & au deſſus de l'aiſſieu de la roue eſt une grande rainure dans laquelle entre une piece de bois, qui y eſt retenue par des liens.

A cette piece de bois eſt ſolidement attachée la piece qu'on appelle la *tête du rouet* ou la *crochille*, & qui porte les molettes ou curles au nombre de ſept ou de onze ſuivant la grandeur des *rouets*. Au moyen de l'arrangement circulaire de ces molettes, une courroie qui paſſe ſur la circonférence de la roue les touche toutes; ce qui fait que chacune d'elles ſe reſſent du mouvement qu'on donne à la roue, & qu'un ſeul homme appliqué à la manivelle peut, ſans beaucoup de peine, fournir à onze fileurs.

On connoit bien par la ſeule inſpection de la machine, que la piece eſt aſſemblée à couliſſe dans le poteau, pour qu'on puiſſe avec des coins élever ou baiſſer la tête du *rouet*; ce qui ſert à roidir ou à mollir la courroie. *Voyez l'article* CORDERIE.

ROUET DE FER, *terme de corderie*, eſt un petit *rouet* dont on ſe ſert dans les corderies pour commettre le bitor & le merlin.

Ce *rouet* eſt compoſé de quatre crochets mobiles, diſpoſés en maniere de croix; ces crochets tournent en même temps que la roue, & d'un mouvement bien plus rapide, à l'aide d'un pignon ou lanterne, dont chacun d'eux eſt garni, & qui engrene dans les dents de la roue, qu'un homme fait tourner par le moyen d'une manivelle.

ROUET, *(Epicier.)* eſt une roue montée ſur deux piés, dont les rebords ſont aſſez hauts. On la tourne avec une manivelle pour dévider la bougie filée.

ROUET, *en terme d'épinglier*, eſt comme un *rouet* à filer, excepté que la tête placée dans le milieu de la planche, peut s'avancer & s'éloigner de la roue, ſi la corde, plus ou moins longue, le demandoit. Le moule des têtes eſt attaché autour de la broche, c'eſt ſur ces moules que l'on tourne les têtes à l'aide du *rouet*. *Voyez* TOURNER, *& l'article* GOUDRONNER.

ROUET, (*Filerie.*) inſtrument propre à filer les ſoies, laines, chanvres, cotons & autres matieres ſemblables. Le *rouet* commun conſiſte en quatre pieces principales; ſavoir, le pié, la roue, la fuſée & l'épinglier.

Le pié eſt une tablette de bois, avec des ſoutiens auſſi de bois. La roue eſt d'environ 18 à 20 pouces de diametre, & eſt portée par un axe de fer ſur deux ſoutiens attachés ſur la table du pié. La fuſée, qui eſt une eſpece de bobine, & pareillement traverſée par un axe ou verge de fer, qui a auſſi ſes deux ſoutiens très-bas, qui tiennent à l'extrêmité de la même table. Enfin, l'épinglier eſt fait de deux parties de cercle percées d'épingles ou de laiton recourbé, qui environnent la fuſée, & qui tournent avec elle. L'épinglier ſert à plier le fil ſur la bobine ou fuſée, à meſure qu'on le file. L'on appelle *fillons*, les rangs différens qui ſe forment en parcourant toutes les pointes de l'épinglier; une manivelle ſert à donner le mouvement au *rouet*.

Les dames & les perſonnes curieuſes ſe ſervent de *rouets* faits au tour, dont les principales pieces ſont ſemblables à celles du *rouet* commun qu'on vient de décrire. La principale, ou plutôt l'unique différence eſſentielle, conſiſte en ce qu'il y a deux manieres de leur donner le mouvement, l'une en tournant la manivelle à la main comme au premier *rouet*, & l'autre par le moyen d'une marche qui eſt au deſſous du *rouet*, qui, étant attachée à la manivelle par un bâton d'une longueur proportionnée, ſuffit pour faire tourner la *roue*, en appuyant ou levant le pié qu'on met deſſus.

Il y a une troiſieme ſorte de *rouet* portatif très-commode & trés-ingénieuſement imaginé, dont toutes les perſonnes de qualité ſe ſervent. Le *rouet* entier n'a guere plus de 6 ou 7 pouces de haut. Deux roues de cuivre, dont la plus grande n'a pas 18 lignes de diametre, & la plus petite à peine 4, ſont engrenées l'une dans l'autre, & enfermées entre deux platines de métal, avec leſquelles elles ne font que 4 ou 5 lignes d'épaiſſeur. La grande roue où eſt la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fuſée & l'épinglier. Un petit pié d'ébene attaché à une queue de même bois, qui ſert à paſſer dans la ceinture de celles qui s'en veulent ſervir en marchant, ou attacher ſur une petite tablette appeſantie par un plomb, & ordinairement couverte de marroquin ou de velours, quand on veut travailler ſur une table, acheve toute l'ingénieuſe machine, à laquelle même tient la quenouille d'une longueur proportionnée à la petiteſſe du *rouet*. L'on ne peut dire combien ce *rouet* eſt commode, ni combien l'uſage en eſt devenu commun. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

ROUET, *inſtrument du fileur d'or*, eſt une machine d'un mechaniſme aſſez curieux, dreſſée ſur un chaſſis ou corps de quatre montans avec leurs traverſes, qui ſoutient tout l'ouvrage. Cette machine qui ſert à couvrir le fil & la ſoie, d'or, d'argent, *&c.* pour en faire un fil propre à faire du galon, ou autre marchandiſe de cette nature, a environ trois piés & demi de haut, ſur cinq & demi de long, & deux & demi d'épaiſſeur. Il y en a à ſeize caſelles qui eſt plus haute, plus longue, plus profonde à proportion que celle dont nous parlons, qui n'en a que douze. On peut encore avoir huit caſelles, mais on n'en fait point au deſſous. Elle s'ébranle par une manivelle & quatre roues qui ſe communiquent le mouvement l'une à l'autre. *Voyez* CASELLES.

La fuſée s'emboîte par chacune de ſes extrêmités dans deux ſupports attachés en dehors aux deux montans de devant. *Voyez* FUSÉE.

Au deſſus de la fuſée tournent les caſelles au nombre de huit, douze ou ſeize, ſéparées l'une de l'autre par de petits piliers où elles ſont retenues.

Au milieu de la piece de bois qui couvre les caſelles, paſſe un boulon de fer qui traverſe le ſabot, & la grande roue proprement dite. *Voyez* SABOT & GRANDE ROUE.

Les piliers du montant de derriere, dont l'aſſemblage, ainſi que celui des montans de devant s'appelle *chaſſis*, ſont garnis de deux planches ſaillantes dont l'une ſoutient l'extrêmité de la roue du moulinet, & l'autre la grande roue qui tourne au deſſus. *Voyez* CHASSIS & ROUE DU MOULINET.

Plus haut que cette roue du moulin eſt une barre de fer qui tient toute la longueur du *rouet*, & qui ſoutient tous les contrepoids, à chacun deſquels ſont attachées des cordes qui, par leur autre bout, ſont liées à des mouffles, garnies chacune de deux polies. *Voyez* MOUFFLES, POULIES & CONTREPOIDS.

Sur la premiere de ces poulies paſſe une autre corde qui va s'entortiller dans la fuſée d'où elle revient par la ſeconde poulie ſur les caſelles, & les fait tourner pour dévider le fil d'or, *&c.*; deſſus plus haut & un peu en devant eſt le ſommier appuyé de l'un & de l'autre bouts ſur chacune des traverſes du corps du métier. Il eſt percé d'autant de trous qu'il y a de caſelles, contenant autant de broches de fer garnies en devant d'un moulinet, ſur lequel on monte les petits roquetins pour le battu. *Voyez* SOMMIER, MOULINET, ROQUETINS & BATTU.

Au bas du ſommier ſur le devant ſont cinq petites poulies & deux montans, qui ſervent à ſerrer ou deſſerrer la corde des moulinets qui paſſe ſur ces poulies. *Voyez* POULIES & MONTANS.

C'eſt la roue du milieu qui donne le mouvement aux moulinets, par le moyen d'une ſeule corde qui ſe croiſe ſur chacune des cinq poulies; ce qui rend cette corde fort difficile à monter.

Nous finirons cette deſcription par le doſſier, qui n'eſt autre choſe qu'une planche qui s'éleve ſur le derriere du métier de toute ſa largeur. Elle eſt percée comme le ſommier de douze ou ſeize trous, ſelon la grandeur du *rouet*, dans leſquels on paſſe autant de petites broches qu'on garnit de roquetins, ſur leſquels on a tracané la matiere qu'on veut couvrir. Ces roquetins ſont retenus ſur leur broche par un petit poids qui embraſſe un de leurs bouts fait en maniere de poulie. *Voyez* DOSSIER, TRACANNER, *&c.*

ROUET A TRACANNER, eſt fait à peu près de la même maniere qu'un *rouet* ordinaire, excepté que la broche n'eſt pas percée comme dans celui-ci pour conduire le fil de la quenouille ſur la bobine: ce qui n'eſt pas néceſſaire au tracanneur, puiſqu'on dévide du fil d'une caſelle ſur un bois. *Voyez* BOIS.

Grand ROUET, *en terme de Friſeur de drap*, eſt une roue garnie de dents placées horizontalement, qui engrennent dans la grande lanterne. *Voyez* LANTERNE. Cette roue eſt montée dans le manége ſur un arbre vertical, & tournée par un ou pluſieurs chevaux.

ROUET *de moulin*, *(Charpent.)* on appelle *rouet de moulin* une petite roue attachée ſur l'arbre d'un moulin, qui eſt de 8 à 9 piés de diametre, & a environ 48 chevilles ou dents de 15 pouces de long, qui entrent dans les fuſeaux de la lanterne du moulin, pour faire tourner les meules. *Rouet* ſe dit généralement de toutes les roues dentées, dont les dents ou alluchons ſont poſés à plomb. *(D. J.)*

ROUET, (*Serrurerie.*) garniture qui ſe met aux ſerrures, pour empêcher qu'on ne les crochete. Elle entre dans le paneton de la clef; elle eſt poſée ſur le palatre. La tige de la clef paſſe au centre; elle en eſt embraſſée; elle eſt ouverte vis-à-vis de l'entrée, pour laiſſer paſſer la clef.

On monte ſur le *rouet* d'autres pieces, comme pleinecroix, faucillon, *&c.*; ce qui lui donne différens noms.

Pour faire un *rouet*, on prend un morceau de fer doux; on l'étire très-mince & très-égal d'épaiſſeur. On a la longueur du *rouet* ſur une circonférence tracée au dedans du palatre, & priſe en mettant le bout de la tige de la clef dans le trou de l'entrée, & tournant la clef; on la trace avec la pointe à tracer, miſe au milieu de la fente du *rouet*. On partage cette circonférence au compas, en trois, quatre ou cinq parties égales; on y ajoute une portion, & l'on porte le tout ſur une ligne droite; la portion ajoutée eſt l'excédant de la courbure de l'arc du cercle ſur une ligne droite égale à la corde de l'arc. Un des piés du *rouet* doit être poſé au trou percé

ſur le plalatre, & l'on a la diſtance du trou à l'autre trou où doit être poſé l'autre pié. Cela fait, on coupe le *rouet* de longueur & de largeur; on lui fait les deux piés, un à chaque extrêmité, un peu plus large que les trous percés, afin que ſi le *rouet* étoit ou trop long ou trop court, on pût les avancer ou reculer. On a laiſſé la bande de fer aſſez large pour pouvoir prendre, ſur la largeur, la hauteur des piés. On a pourvu auſſi au cas où l'on ſeroit obligé de fendre le *rouet*, & de laiſſer paſſer les barbes du pêne ou de quelque ſecret. Alors on ne coupe point le rivet, ou le pié du *rouet* qui n'eſt autre choſe que la rivure qui le fixe ſur la piece où il eſt poſé.

Si le *rouet* eſt chargé de pleinecroix, de faucillons, *&c.* on fend le *rouet*, & l'on y pratique les trous néceſſaires pour recevoir les pieces. Le *rouet* bien forgé, bien limé, bien dreſſé & tourné, comme il convient, on le met en place, & on le fait paſſer dans la clef. Si la clef tourne bien, on le démonte, & on l'acheve en le chargeant des pieces ſur-ajoutées.

Rouet en pleinecroix fendue dans les piés. Pour le faire, lorſqu'il eſt coupé de longueur, limé, on y pratique un petit trou par derriere au forêt ou au burin. Ce trou doit avoir une ligne & demie, & être à la hauteur à laquelle ſera fendue la pleinecroix dans la clef. A pareille hauteur, on fend le *rouet* par les deux bouts juſqu'au droit des piés. On les tournera enſuite & placera; on l'eſſaiera ſur la fente de la clef; & l'ayant retiré de place, on le piquera ſur une platine de fer doux, & ſi mince qu'elle puiſſe paſſer aiſément par les fentes de la clef, droit comme ſur le palatre; on le tracera avec une pointe à tracer. On épargnera une rivure; on percera la platine au milieu; on la limera de la largeur que la clef ſera fendue du côté de la tige; on coupera la platine par le milieu du trait juſqu'aux trous des piés du *rouet*; puis on arrondira la platine à la lime. Limée, on l'ouvrira de l'épaiſſeur du *rouet* dont on courbera les piés en dedans pour les faire entrer dans la platine; on rivera ces piés dans leurs trous doucement ſur l'étau ou le taſſeau à petits coups de marteau. Puis on redreſſera les piés du *rouet*; on coupera la pleinecroix, & on y fera tourner la clef.

Rouet à faucillon en dedans. Le *rouet* fait, on perce trois ou quatre trous à la hauteur des fentes de la clef; on pique le faucillon ſur une platine, comme pour la pleinecroix, épargnant des rivures. Puis on le coupe, on l'arrondit, & on le fait tourner doucement dans les fentes de la clef.

Rouet renverſé en dehors, ou dont le bord eſt rabattu du côté du muſeau de la clef. Pour le faire, après avoir pris ſa longueur, comme on a dit, & l'avoir laiſſé plus haut pour le rabattre, on le rabat à la hauteur qui convient aux fentes de la clef.

Rouet à crochet renverſé en dedans. Il ſe fait comme le précédent, de rabattre le bout en crochet ſur une petite bigorne, & de le faire paſſer dans la clef.

Rouet avec faucillon en dehors. Après que le *rouet* eſt coupé de longueur & de hauteur, on y fait trois ou quatre trous, un à chaque bout & un ou deux aux côtés; puis on rive le *rouet*; l'on trace le faucillon ſur une petite piece de fer doux; on réſerve du côté de dedans, de petites rivures qui répondent aux trous percés; on rive, & l'on recuit pluſieurs fois les pieces, afin de ne pas les corrompre.

Rouet renverſé en dedans. Il a le bord rabattu du côté de la tige de la clef; & pour le faire, on le ploie ſur un mandrin rond, après avoir été coupé de longueur; on a une virole d'une ligne & demie d'épaiſſeur, qui fait preſque le tour du mandrin. On met cette virole ſur le *rouet* & le mandrin, obſervant de laiſſer excéder le bord du *rouet* au deſſus du mandrin, de la hauteur dont on veut le renverſer. On prend le tour dans l'étau; on rabat & ploie doucement le fer à *rouet* ſur le mandrin, commençant par le milieu, & recuiſant, comme il a été dit. Le renverſement fait, on dreſſe & l'on fait aller la clef.

Rouet en pleinecroix renverſer en dedans. La pleinecroix faite, & de la longueur laiſſée par derriere pour la renverſure, on a deux viroles de l'épaiſſeur de la renverſure. On renverſe ſur ces viroles la pleinecroix qu'on met entre les deux viroles. On commence à renverſer par le milieu, à

petits coups de marteau, on la tourne, on la lime, on l'ajuſte dans les fentes de la clef, & elle eſt finie. On obſerve toujours de recuire.

Rouet renverſé en dehors en bâton rompu. Il ſe fait comme le *rouet* renverſé en dehors à crochet, ſi ce n'eſt qu'il faut rabattre ſimplement ſur le carré d'un taſſeau.

Rouet en pleinecroix haſté en dedans. Il ſe fait, comme les précédens, ſur deux viroles, ſinon qu'à la virole de deſſus on épargne & pratique un petit rebord, haſtiere ou feuillure carrée & limée, juſte à la hauteur de la fente de la clef. On place la pleinecroix ſur cette virole, & haſte à petits coups de marteau; puis avec des poinçons ou ciſelets carrés par le bout, on la ſertit tout autour.

Rouet en pleinecroix haſté en dehors. C'eſt la même exécution, ſinon qu'on place les viroles par le dedans du *rouet*.

Rouet avec pleinecroix, haſté en dehors & renverſé en dedans. Il faut avoir quatre viroles: deux pour la hauteur, & deux pour la renveſure; l'une des viroles de dehors ſera haſtée, & celle de dedans ſera toute carrée par deſſus. Après les avoir poſées, comme il convient, on achevera comme à la pleinecroix haſtée, & à la pleinecroix renverſée.

Rouet à pleinecroix, haſté en dedans & renverſé en dehors. C'eſt, comme au précédent, ſinon qu'une des viroles de dedans doit être haſtée.

Rouet foncet. C'eſt celui qui a la forme d'un T. On le fait avec une piece de fer doux qu'on étire mince par le bas, & qu'on met dans l'étau à chaud, & qu'on rabat des deux côtés, pour avoir l'enfonçure de la largeur de la fente de la clef. On lime enſuite, laiſſant un des côtés plus fort que l'autre; puis on frappe avec la panne du marteau, comme au faucillon, ou au *rouet* renverſé en deſſus, ſur le taſſeau, juſqu'à ce qu'il ſoit tourné comme il faut. On peut le compoſer de deux pieces. Pour cet effet on forme un *rouet* ſimple, on réſerve à ſon bord trois ou quatre petites rivures; on a une platine de fer, comme pour une pleinecroix; on y pique le *rouet*, comme ſur le palatre, avec une pointe à tracer, tant en dedans qu'au dehors; on fixe le trait des places des rivures, on perce les trous où ſeront reçus les rivets. On coupe la fonçure de la largeur dont elle eſt fendue dans la clef; on la rive, on ſonde. La fonçure n'eſt qu'une pleinecroix, ſinon qu'elle eſt toujours poſée à l'extrêmité du *rouet* ou d'une planche.

Rouet avec pleinecroix renverſé en dedans. Il ſe fait avec des viroles, comme le renverſé en dehors, ſi ce n'eſt qu'il faut renverſer le côté du dedans par celui de la tige.

Rouet haſté en dedans, & dont le bord eſt coudé en double équerre. Ce *rouet* ſe fait avec un mandrin rond de la groſſeur du *rouet*, par dedans, ayant au bout du mandrin une entaille de la hauteur & profondeur de la fente de la clef. On plie le fer à *rouet* ſur le mandrin; on a une virole d'une ligne d'épaiſſeur qu'on met ſur le *rouet*; on ſerre le tout dans l'étau; on rabat ſur le mandrin, & retrécit à petits coups de ciſelets carrés par le bout, le fer excédant & laiſſé pour faire la haſtiere.

Rouet haſté en dehors. Il ſe fait de la même maniere, ſi ce n'eſt que l'entaille ou haſtiere faite ſur le mandrin doit être pratiquée ſur la virole, & que le mandrin doit être tout carré; on ajoute à ce *rouet* des pleinecroix ou des faucillons.

Rouet en fût de vilebrequin. On coupe ce *rouet* plus long; on le ploie droit, & de la forme qui convient à la fente de la clef. On a une platine de fer doux de l'épaiſſeur de la renverſure, mais plus large que toute la hauteur du *rouet*; on la fend droite par deux endroits, à la lime à fendre, & à la hauteur du coude du *rouet*; on la place dans les fentes de la clef ou platine; on a une petite piece de fer mince, de la largeur de deux lignes. On perce cette piece, le *rouet* & la platine en trois endroits; on rive le tout. On tourne le tout rivé à chaud, ſur un mandrin rond; la petite piece tournée convenablement, comme on s'en aſſurera par un faux *rouet*, on coupera les piés, on diviſera la petite piece ſuſdite, & l'on achevera.

Il y a des *rouets* en fût de vilebrequin tourné de tous côtés, renverſé en dedans avec pleinecroix, & il y a des *rouets* en queue d'aronde renverſés en deſſus avec pleinecroix; à queue d'aronde renverſé en dehors

avec

avec pleine croix; à queue d'aronde renverſés en dedans avec pleine croix, en bâton rompu; des *rouets* fourchus avec pleinecroix; des *rouets* en *N* avec pleinecroix, haſtés en dedans; des *rouets* en *M* avec pleinecroix; des *rouets* en fond de cuve, ou à cone tronque, ou plus ouverts d'un bout que de l'autre.

Pour ces derniers *rouets*, on a une piece de fer battu de l'épaiſſeur du *rouet*; on y trace une circonférence depuis le centre de la tige de la clef, juſqu'à l'entrée de la fente du *rouet*, en plaçant la clef dans un trou fait à la plaque de fer qui ſervira pour le *rouet*, & la tournant comme pour tracer un *rouet* ſimple. Puis on marque la place des piés; la meſure s'en prend comme aux *rouets* droits. On a la hauteur du *rouet* qu'on trace ſur la platine ou fer à *rouet*. On coupe la platine de meſure convenable. On y laiſſe la hauteur des piés par dehors & par dedans, ſelon les fentes de la clef; de quelque côté que les piés ſoient, on coupe toujours, & on enleve ces ſortes de *rouets* ſur une circonférence tracée, & la meſure ſe prend du côté où il faut faire les piés.

Il y a des *rouets* foncets, haſtés, renverſés en dehors & en dedans, des deux côtés, avec pleinecroix haſtée en dehors.

Des *rouets* en *S* avec pleinecroix.

Des *rouets* foncets ſimples.

Des *rouets* en bâton rompu, avec double pleinecroix.

Des *rouets* en trois de chiffre avec pleinecroix.

Des *rouets* à crochet, renverſés en dehors avec pleine-croix haſtée du même côté.

Des *rouets* en bâton rompu, avec pleinecroix haſtée en dedans.

Des *rouets* renverſés en dedans & haſtés, en crochet par dehors avec pleinecroix.

Des *rouets* renverſés en dehors, & haſtés en crochet en dedans avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus & haſtés par dedans, en bâton rompu, avec pleinecroix renverſée par dehors.

Des *rouets* en brin de fougere avec pleinecroix.

Des *rouets* en fût de vilebrequin, renverſés par dehors, en crochet, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus, renverſés en dedans, à crochet, haſtés en bâton rompu en dehors, avec un faucillon haſté en dehors, & un autre faucillon haſté en dedans.

Des *rouets* en fond de cuve renverſés en dehors en bâton rompu, & renverſés en dedans avec pleinecroix.

Des *rouets* haſtés en bâton rompu.

Des *rouets* haſtés en dehors, avec faucillon, renverſés du même côté.

Des *rouets* haſtés en dedans, avec faucillon haſté auſſi en dedans.

Des *rouets* en quatre de chiffre, avec une pleinecroix & un faucillon en dedans.

Des *rouets* en fleche, avec une pleinecroix au milieu, une pleinecroix en bas, & tournés en fût.

ROUET, (*Soierie.*) il y a le *rouet* à cannettes. Cette machine n'a rien de particulier; on y remarque deux petites *roues* deſtinées à faire les cannettes.

Il y a auſſi le *rouet* à dévider. Il y en a à quatre guindres avec une tournette.

ROUET A RABATTRE, *en terme de tireur d'or*, eſt un *rouet* fait comme les *rouets* les plus ordinaires, excepté que la tête eſt garnie de deux montans placés ſur la même ligne, le premier ſervant à ſoutenir la bobine, & le ſecond la roquette qui y eſt montée ſur une broche, & ſur laquelle le fil d'or ſe dévide.

ROUET, ſ. m. *terme de vitrier*, machine dont les vitriers ſe ſervent pour applatir & refendre des deux côtés les plombs dont ils ſe ſervent aux vitreaux des égliſes, & aux panneaux des vitres ordinaires; on l'appelle communément *tire-plomb*. *Trévoux*. (*D. J.*)

ROUETTE, ſ. f. (*Comm. de bois.*) c'eſt une longue & menue branche de bois ployant qu'on fait tremper dans l'eau pour la rendre plus flexible & plus ſouple; on s'en ſert comme de lien ou de hare, pour joindre enſemble avec des perches les morceaux ou pieces de bois dont on veut former des trains, pour les voiturer plus facilement par les rivieres. Il y a les *rouettes* à couplet, les *rouettes* à flotter, celles à

traverſiner, & les *rouettes* de gaffe ou de partance. *Savary.* (*D. J.*)

ROUETTES DE PARTANCE, *parmi les marchands de bois* ſont des *rouettes* qu'on donne aux compagnons de rivieres qui doivent conduire les trains, pour ſuppléer en route à celles qui pourroient ſe caſſer.

ROUGE, adj. (*Phyſiq.*) eſt une des couleurs ſimples dont la lumiere eſt compoſée, & la moins refrangible de toutes. *Voyez* RÉFRANGIBILITÉ & COULEUR.

Les acides changent le noir, le bleu & le violet en *rouge*, le *rouge* en jaune, & le jaune en jaune-pâle. Les alkalis changent le *rouge* en violet ou pourpre, & le jaune en couleur de feuille-morte. *Voyez* ACIDE & ALKALI.

Les matieres terreſtres & ſulfureuſes deviennent *rouges* par l'action du feu, & même à la longue noires, comme la brique, la pierre ponce, la chaux, l'ardoiſe, qui deviennent noires quand elles ſont fondues par le verre ardent.

Les écreviſſes deviennent *rouges*, étant expoſées à un feu modéré; mais ſi le feu eſt violent, elles deviennent noires. Le mercure & le ſoufre mêlés & mis ſur un feu modéré, deviennent d'un beau *rouge*, que l'on appelle *cinabre artificiel*. *Voyez* CINABRE. Un eſprit acide étant verſé ſur une ſolution bleue de tourneſol, le change en beau *rouge*; un alkali lui reſtitue ſa couleur bleue.

M. de la Hire a obſervé qu'un corps lumineux vu à travers un corps noir paroît toujours *rouge*, comme quand on regarde le ſoleil à travers un nuage ſombre. Il ajoute que bien des gens qui voient parfaitement les autres couleurs, n'ont, pour ainſi dire, qu'une fauſſe ſenſation du *rouge*, & ne l'apperçoivent que comme noir. *Voy.* BLEU. *Chambers.* (*O*)

ROUGE, ſ. m. (*Coſmétiq.*) eſpece de fard fort en uſage, que les femmes du monde mettent ſur leurs joues, par mode ou par néceſſité. En d'autres termes, c'eſt

Cette artificieuſe rougeur
Qui ſupplée au défaut de celle
Que jadis cauſoit la pudeur.

Le *rouge* dont on faiſoit uſage anciennement ſe nommoit *purpuriſſus*, ſorte de vermillon préparé; c'étoit un fard d'un très-beau *rouge* purpurin, dont les dames Grecques & Romaines ſe coloroient le viſage. Il paroît par ſa compoſition qu'il avoit quelque choſe d'approchant de ce que nos peintres appellent *roſe d'œillet carnation d'œillet*, en Anglois *roſe-pinck*. Il étoit fait de la plus fine eſpece de craie blanche, *creta argentaria*, diſſoute dans une forte teinture pourpre, tirée de l'écume chaude du poiſſon *purpura*, du *murex*, ou à leur défaut des racines & des bois qui teignent en rouge; quand la partie la plus craſſe étoit tombée au fond du vaiſſeau, la liqueur, quoiqu'encore épaiſſe, ſe verſoit dans un autre vaiſſeau, & ce qui alloit au fond de cette derniere liqueur étoit d'un beau pourpre pâle qu'on mettoit dans des vaſes précieux & qu'on gardoit pour l'uſage.

L'uſage du *rouge* a paſſé en France avec les Italiens ſous le regne de Catherine de Médicis. On employoit le *rouge* d'Eſpagne, dont voici la préparation. On lave pluſieurs fois dans l'eau claire les étamines jaunes du carthame ou ſafran bâtard, juſqu'à ce qu'elles ne donnent plus la couleur jaune; alors on y mêle des cendres gravelées, & on y verſe de l'eau chaude. On remue bien le tout, enſuite on laiſſe repoſer pendant très-peu de temps la liqueur *rouge*; les parties les plus groſſieres étant dépoſées au fond du vaiſſeau, on la verſe peu à peu dans un autre vaiſſeau ſans verſer la lie, & on la met pendant quelques jours à l'écart. La lie plus fine, d'un *rouge* foncé, & fort brillante, ſe ſépare peu à peu de la liqueur & va au fond du vaiſſeau: on verſe la liqueur dans d'autres vaiſſeaux; & lorſque la lie qui reſte dans ces vaiſſeaux, après en avoir verſé l'eau, eſt parfaitement ſeche, on la frotte avec une dent d'or. De cette maniere on la rend plus compacte, afin que le vent ne la diſſipe point lorſqu'elle eſt en fine pouſſiere. Le gros *rouge* ſe fait de cinabre minéral bien broyé avec l'eau-de-vie & l'urine, & enſuite ſéché.

Il n'y a pas long-temps que le beau ſexe de ce pays a mis en vogue l'art barbare de ſe peindre les joues de *rouge* éclatant. Une nation voiſine chez qui les regles de cet art ne ſont pas de ſon inſtitution, ne ſe

ſert encore de *rouge* que pour tromper agréablement, & pour pouvoir ſe flatter de n'en être pas ſoupçonnée ; mais qui peut répondre que le beau ſexe de ce peuple ne mette du *rouge* dans la ſuite par mode & par uſage juſqu'à réjouir ou à effrayer, quoiqu'actuellement le peu de *rouge* dont quelques-unes des dames du pays ſe parent en ſecret, ne ſoit parvenu au degré de pouvoir ſupprimer l'apparence de ce *rouge* charmant qui décele les premieres foibleſſes du cœur ?

Eſt-ce pour réparer les injures du temps, rétablir ſur le viſage une beauté chancelante, & ſe flatter de redeſcendre juſqu'à la jeuneſſe, que nos dames mettent du *rouge* flamboyant ? Eſt-ce dans l'eſpoir de mieux ſéduire qu'elles emploient cet artifice que la nature déſavoue ? Il me ſemble que ce n'eſt pas un moyen propre à flatter les yeux que d'arborer un vermillon terrible, parce qu'on ne flatte point un organe en le déchirant. Mais qu'il eſt difficile de s'affranchir de la tyrannie de la mode ! La préſence du gros *rouge* jaunit tout ce qui l'environne. On ſe réſout donc à être jaune, & aſſurément ce n'eſt pas la couleur d'une belle peau. Mais d'une autre côté, ſi l'on renonce à ce *rouge* éclatant, il faudra donc paroître pâle. C'eſt une cruelle alternative, car on veut mettre abſolument du *rouge* de quelque eſpece qu'il ſoit, pâle ou flamboyant. On ne ſe contente pas d'en uſer lorſque les roſes du viſage ſont flétries, on le prend même au ſortir de l'enfance. Cependant, malgré l'empire de la coutume, je penſe comme Plaute, & je répondrois comme lui à une jeune & jolie femme qui voudroit mettre du *rouge* : « Je ne vous en » donnerai point, vous êtes à merveille, » & vous iriez barbouiller d'une peinture » groſſiere l'ouvrage le plus beau & le plus » délicat du monde : ne faites point cette » folie, vous ne pouvez employer aucun » fard qui ne gâte & n'altere promptement la beauté de votre teint. « *Non dabo purpuriſſum, ſcita tu quidem es ; vis novâ picturâ interpolare opus lepidiſſimum. Nullum pigmentum debet attingere faciem, ne deturpetur.*

Après tout, je ne ſerois pas fâché que quelqu'un plus éclairé que je ne le ſuis, nous fît une hiſtoire du *rouge*, nous apprît comment il s'introduiſit chez les Grecs & les Romains, par quelle raiſon il fut l'indice d'une mauvaiſe conduite, par quelle tranſition il vint à paſſer au théatre, & à dominer tellement que chacun juſqu'à Polyphême en mit pour s'embellir ; enfin comment il eſt depuis aſſez long-temps parmi nous une des marques du rang ou de la fortune. *(D. J.)*

ROUGE *de carmin* ou CARMIN, *(Chymie & Peint.)* c'eſt ainſi que l'on nomme une couleur ou fécule d'un beau *rouge* très-vif tirant ſur le cramoiſi. On a déja parlé de cette couleur à l'*article* CARMIN ; mais comme elle n'y a été décrite que très-imparfaitement, on a cru devoir y ſuppléer ici.

Voici le procédé ſuivant lequel on peut faire le *carmin* avec ſuccès. On prend 5 gros de cochenille, un demi-gros de graine de chouan, 18 grains d'écorce d'autour, 18 grains d'alun, & 5 livres d'eau de pluie ; on commencera par faire bouillir l'eau, alors on y jettera la graine de chouan, on lui laiſſera faire cinq ou ſix bouillons, après quoi on filtrera la liqueur. On la remettra ſur le feu ; lorſqu'elle aura bouilli de nouveau, on y mettra la cochenille ; après qu'elle aura fait environ quatre ou cinq bouillons, on y joindra l'écorce d'autour & l'alun. On filtrera de nouveau la liqueur ; au bout de quelque temps, le *carmin*, ſous la forme d'une fécule *rouge*, ſe précipitera au fond du vaiſſeau où l'on aura mis la liqueur filtrée ; les doſes indiquées en donneront environ deux ſcrupules. On décantera la liqueur qui ſurnagera, & on fera ſécher la couleur *rouge* au ſoleil.

Lorſqu'on voudra faire le *rouge* que les femmes emploient pour ſe farder, on pulvériſera l'eſpece de talc, connu en France ſous le nom de *craie de Briançon*. Lorſqu'elle aura été réduite en une poudre très-fine, on y joindra du *rouge de carmin* à proportion de la vivacité que l'on voudra donner à la couleur du *rouge*, & l'on triturera ſoigneuſement ce mélange qui peut être appliqué ſur la peau ſans aucun danger.

La cherté du *carmin* fait que ſouvent on lui ſubſtitue du cinabre que l'on mêle avec le talc.

ROUGE *de corroyeur*, *(Teint.)* il ſe fait avec du bois de Bréſil, dont il faut deux livres ſur deux ſeaux d'eau, à quoi l'on ajoute de la chaux, quand il eſt raiſonnablement ébouilli. *(D. J.)*

ROUGE *ou* ROSETTE, encre d'imprimerie, pour imprimer en *rouge*. *Voyez* ENCRE.

ROUGE, *(Maréchal.)* un cheval *rouge*, eſt un cheval bai très-vif. Ce terme n'eſt plus en uſage. *Gris-rouge*. *Voyez* GRIS.

ROUGE, *(Peinture.)* très-beau pour le lavis. Réduiſez en poudre ſubtile ce que vous voudrez de cochenille, verſez-la dans un vaiſſeau où vous ayez mis de l'eau-roſe aſſez pour ſurpaſſer de deux doigts cette poudre; jetez enſuite de l'alun brûlé, & pulvériſé encore tout chaud dans de l'eau de plantin, dans laquelle vous mêlerez la liqueur qui aura ſervi à diſſoudre la cochenille, & vous aurez un très-beau *rouge*, qui vaut mieux que le vermillon pour le lavis; parce que le vermillon a trop de corps, & qu'il ſe ternit à cauſe du mercure dont il eſt compoſé.

ROUGE D'INDE, *(Teint.)* ou terre de Perſe, qu'on appelle auſſi, quoique très-improprement, *rouge d'Angleterre*. C'eſt une ocre *rouge*, aſſez friable & très-haute en couleur, qui, bien broyée & réduite en poudre impalpable, fait un aſſez beau *rouge*. On tire cette ocre de l'île d'Ormus, dans le golfe Perſique. Le *rouge d'Inde* ne s'emploie guere que par les cordonniers, qui s'en ſervent pour rougir les talons des ſouliers qu'ils font, en le détrempant avec du blanc-d'œuf. *(D. J.)*

ROUGE, *(Teint.)* c'eſt une des cinq couleurs ſimples & matrices des teinturiers.

Il y a deux eſpeces de *rouge*; l'une dont le jaune eſt le premier degré, & qui par le rapprochement de ſes parties augmentant peu à peu de teinte, & paſſant par l'orangé, devient couleur de feu, qui eſt l'extrême de la concentration du jaune. Le minium, le précipité *rouge*, le cinabre en ſont des exemples que la chymie nous fournit. L'autre *rouge* part de l'incarnat ou couleur de chair, & paſſe au cramoiſi qui eſt le premier terme de ſa concentration; car en rapprochant davantage ſes particules colorantes, on le conduit par degrés juſqu'au pourpre. L'encre ſympathique bien dépurée prend ſur le feu toutes ces nuances. Le *rouge* qui a une origine jaune ne prendra jamais le cramoiſi, ſi l'on n'a pas ôté ce jaune qui le fait de la claſſe des couleurs de feu; de même le *rouge* dont la premiere teinte eſt incarnate, ne deviendra jamais couleur de feu, ſi on n'y ajoute pas le jaune.

Cependant les teinturiers diſtinguent ſept ſortes de *rouge* dans le grand teint; ſavoir, 1°. l'écarlate des Gobelins; 2°. le *rouge* cramoiſi; 3°. le *rouge* de garance; 4°. le *rouge* de demi-graine; 5°. le *rouge* demi-cramoiſi; 6°. le nacarat de bourre; 7°. l'écarlate façon de Hollande. Le vermillon, la cochenille & la garance ſont des drogues principales qui produiſent ces diverſes eſpeces de *rouge*.

L'écarlate des Gobelins ſe fait avec de l'agaric, des eaux ſûres, du paſtel & de la graine d'écarlate ou de vermillon. Quelques teinturiers y ajoutent de la cochenille. Le *rouge* cramoiſi ſe fait avec les eaux ſûres, le tartre & la fine cochenille. Le *rouge* de garance ſe fait avec la garance de Flandre. Le *rouge* de mi-graine ſe fait avec les eaux ſûres, l'agaric, moitié graine d'écarlate & moitié garance. Le demi-cramoiſi ſe fait avec moitié garance & moitié cochenille. Le nacarat de bourre exige que l'étoffe ſoit auparavant miſe en jaune; enſuite le nacarat ſe fait avec le bain de la bourre qui a été ébrouée ſur un bouillon avec des cendres gravelées. L'écarlate façon de Hollande ſe fait avec la cochenille, le tartre & l'amidon, après avoir bouilli avec de l'alun, du tartre, du ſel gemme & de l'eau-forte où l'étain a été diſſous; mais cette couleur, quoique des plus éclatantes, ſe roſe & ſe tache aiſément.

Entre ces ſortes de *rouges*, il n'y en a que trois qui aient de la nuance; ſavoir, le *rouge* cramoiſi, le nacarat de bourre, & l'écarlate de Hollande.

Les nuances du *rouge* de garance ſont couleur de chair, peau d'oignon, fiamette, ginjolin. Celles du cramoiſi ſont fleur de pommier, couleur de chair, fleur de pêcher, couleur de roſe incarnadin, incarnat roſe, incarnat & *rouge* cramoiſi. Les nuances de la bourre ſont les mêmes que celles du *rouge* cramoiſi. L'écarlate outre celles du cramoiſi & de la bourre, a encore pour

nuances particulieres la couleur de ceriſe, le carnat, le ponceau, & la couleur de feu.

Quant au *rouge* du Bréſil, c'eſt une fauſſe teinture que n'emploient point les teinturiers du bon teint. *Savary. Hellot.* (*D. J.*)

ROUGE D'ANGLETERRE, *chez les vergettiers*, eſt une eſpece de peau de couleur *rouge* qu'on tire d'Angleterre, & dont ils ſe ſervent pour couvrir le dos ou la poignée des broſſes. On n'en emploie preſque plus, parce qu'on en fait à Paris de meilleur.

ROUGE, (*Art de la Verrerie.*) Néri a décrit la maniere de donner au verre un *rouge* tranſparent; & comme ſon procédé réuſſit, je vais le tranſcrire. Prenez, dit-il, de la magnéſie de Piémont réduite en une poudre impalpable; mêlez-la à quantité égale de nitre purifié; mettez ce mélange à calciner au feu de réverbere pendant vingt-quatre heures; ôtez-le enſuite; édulcorez-le dans de l'eau chaude, & faites-le ſécher, après en avoir ſéparé le ſel par les lotions: cette matiere ſera d'une couleur *rouge*: ajoutez-y une quantité égale de ſel ammoniac; humectez le tout avec du vinaigre diſtillé; broyez-le ſur le porphyre, & le faites ſécher. Mettez enſuite ce mélange dans une cornue qui ait un gros ventre & un long cou, & donnez pendant douze heures un feu de ſable & de ſublimation: rompez alors la cornue; mêlez ce qui ſera ſublimé, & ce qui ſera reſté au fond de la cornue; peſez la matiere, & ajoutez-y de ſel ammoniac, le poids qui en eſt parti par la ſublimation; broyez le tout comme auparavant: après l'avoir imbibé de vinaigre diſtillé, remettez-le à ſublimer dans une cornue de la même eſpece: réitérez la même choſe, juſqu'à ce que la magnéſie demeure fondue au fond de la cornue. Cette compoſition donne au cryſtal & aux pâtes un *rouge* tranſparent ſemblable à celui du rubis; on en met vingt onces ſur une de cryſtal ou de verre; on peut cependant augmenter ou diminuer la doſe ſelon que la couleur ſemblera l'exiger.

Le même Néri indique les procédés pour donner au verre la couleur d'un *rouge* ſanguin, & celle de rubis balais; mais il ſeroit trop long d'entrer dans ces détails. (*D. J.*)

ROUGE, (*Gloſſ. Franç.*) L'uſage de l'écarlate affecté aux plus éminens perſonnages, tant dans la guerre que dans les lettres; le privilege de porter la couleur *rouge*, réſervé aux chevaliers & aux docteurs, introduiſit probablement dans notre langue, le mot *rouge*, pour *fier*, *hautain*, *arrogant*; ſur-tout lorſqu'on vit Artérella, chef des Gaulois révoltés & victorieux, ſe revêtir de ſanguines robes & d'*écarlate*. Dans l'ouvrage en vers, intitulé l'*Amant rendu cordelier*, on lit, *les plus rouges y ſont pris*, pour dire les plus *glorieux*; Brantome s'eſt encore ſervi de ce *mot* dans le même ſens, en parlant de l'affaire des Suiſſes à Novarre contre M. de la Frainville, qui fut un grand exploit & un grand heur de guerre, dont ils vinrent ſi *rouges* & ſi inſolens, qu'ils mépriſoient toutes nations, & penſoient battre tout le monde. Cette acception du mot *rouge* en a formé une autre par une légere tranſpoſition de lettres; *rogue* au lieu de *rouge*, eſt mis pour *arrogance*, *vanité*, *inſolence*. *Sainte-Palaye.* (*D. J.*)

ROUGE MER, grand golfe de l'Océan qui ſépare l'Egypte & une partie de l'Afrique de l'Arabie.

« A l'extrêmité de la *mer Rouge*, eſt » cette fameuſe langue de terre qu'on ap» pelle l'*iſthme de Suez*, qui fait une bar» riere aux eaux de la *mer Rouge*, & em» pêche la communication de la Méditer» ranée avec l'Océan. On peut croire que » la *mer Rouge* eſt plus élevée que la Mé» diterranée; & que ſi on coupoit l'iſthme » de Suez, il pourroit s'en ſuivre une inon» dation & une augmentation de la Mé» diterranée. Quand même on ne vou» droit pas convenir que la *mer Rouge* fût » plus élevée que la Méditerranée, on ne » pourra pas nier qu'il n'y ait aucun flux » & reflux dans cette partie de la Médi» terranée voiſine des bouches du Nil; & » qu'au contraire il y a dans la *mer Rouge* » un flux & reflux très-conſidérable, & » qui éleve les eaux de pluſieurs piés; ce » qui ſeul ſuffiroit pour faire paſſer une » grande quantité d'eau dans la Méditer» ranée, ſi l'iſthme étoit rompu. D'ailleurs,

» nous avons un exemple cité à ce ſujet par » Varenius, qui prouve que les mers ne ſont » pas également élevées dans toutes leurs parties. Voici ce qu'il en dit, *p. 100* de ſa *géographie* : *Oceanus Germanicus, qui eſt Atlantici pars, inter Friſiam & Hollandiam ſe effundens, efficit ſinum qui, etſi reſpectu celebrium ſinuum maris, tamen & ipſe dicitur mare, alluitque Hollandiæ emporium celeberrimum, Amſtelodamum. Non procul inde abeſt lacus Harlemenſis, qui etiam* mare Harlemenſe *dicitur, Hujus altitudo non eſt minor altitudine ſinûs illius Belgici, quem diximus, & mittit ramum ad urbem Leidam, ubi in varias foſſas divaricatur. Quoniam itaque nec lacus hic, neque ſinus ille Hollandici maris inundant adjacentes agros (de naturali conſtitutione loquor, non ubi tempeſtatibus urgentur, propter quas aggeres facti ſunt) patet inde quod non ſint altiores quàm agri Hollandiæ, At verò Oceanum Germanicum eſſe altiorem quàm terras haſce experti ſunt Leidenſes, cùm ſuſcepiſſent foſſam ſeu alveum ex urbe ſua ad Oceani Germanici littora prope Cattorum vicum perducere (diſtantia eſt duorum milliarium) ut, recepto per alveum hunc mari, poſſent navigationem inſtituere in Oceanum Germanicum, & hinc in varias terræ regiones. Verùm enim verò cùm magnam jam alvei partem perfeciſſent, deſiſtere coacti ſunt, quoniam tum demum per obſervationem cognitum eſt Oceani Germanici aquam eſſe altiorem quàm agrum inter Leidam & littus Oceani illius; unde locus ille, ubi fodere deſierunt, dicitur Het malle Gat. Oceanus itaque Germanicus eſt aliquantùm altior quàm ſinus ille Hollandicus*, &c. Ainſi » on peut croire que la *mer Rouge* eſt plus » haute que la Méditerranée, comme la » mer d'Allemagne eſt plus haute que la » mer de Hollande.

» Quelques anciens auteurs comme Hérodote & Diodore de Sicile, parlent d'un » canal de communication du Nil & de » la Méditerranée avec la *mer Rouge* : & » en dernier lieu M. de Liſle a donné une » carte en 1704, dans laquelle il a marqué » un bout de canal qui ſort du bras le plus » oriental du Nil, & qu'il juge devoir être » une partie de celui qui faiſoit autrefois » cette communication du Nil avec la *mer* » *Rouge*. *Voyez les mém. de l'acad. des ſc.* » *ann.* 1704. Dans la *troiſième partie* du » livre qui a pour titre, *Connoiſſance de* » *l'ancien monde*, imprimé en 1707, on » trouve le même ſentiment ; & l'y eſt » dit d'après Diodore de Sicile, que ce fut » Nécas, roi d'Egypte, qui commença ce » canal ; que Darius, roi de Perſe, le continua, & que Ptolomée II l'acheva & le » conduiſit juſqu'à la ville d'Arſioné ; qu'il » le faiſoit ouvrir & fermer ſelon qu'il en » avoit beſoin. Sans que je prétende vouloir nier ces faits, je ſuis obligé, dit » M. de Buffon, d'avouer qu'ils me paroiſſent douteux ; & je ne ſais pas ſi la violence & la hauteur des marées dans la » *mer Rouge* ne ſe ſeroient pas néceſſairement communiquées aux eaux de ce canal ; il me ſemble qu'au moins il auroit » fallu de grandes précautions pour contenir » les eaux, éviter les inondations, & beaucoup de ſoins pour entretenir ce canal en » bon état ; auſſi les hiſtoriens qui nous diſent que ce canal a été entrepris & achevé, » ne nous diſent pas s'il a duré ; & les veſtiges qu'on prétend en reconnoître aujourd'hui, ſont peut-être tout ce qui en » a jamais été fait.

» On a donné à ce bras de l'Océan le » nom de *mer Rouge*, parce qu'elle a en » effet cette couleur dans tous les endroits » où il ſe trouve des madrépores ſur ſon » fond. » Voici ce qui eſt rapporté dans » l'*hiſtoire générale des voyages, tome I, pag.* » *198 & 199*. « Avant que de quitter la *mer* » *Rouge*, D. Jean examina quelles peuvent » avoir été les raiſons qui ont fait donner » ce nom au fleuve Arabique par les anciens, » & ſi cette mer eſt en effet différente des » autres par la couleur ; il obſerva que Pline » rapporte pluſieurs ſentimens ſur l'origine » de ce nom. Les uns le font venir d'un roi » nommé *Erythros* qui régna dans ces cantons, & dont le nom en Grec ſignifie » *Rouge* ; d'autres ſe ſont imaginé que la » réflexion du ſoleil produit une couleur » rougeâtre ſur la ſurface de l'eau ; & d'autres, que l'eau du golfe a naturellement » cette couleur. Les Portugais qui avoient » déja fait pluſieurs voyages à l'entrée des » détroits, aſſuroient que toute la côte

» d'Arabie étant fort *rouge*, le ſable & la » pouſſiere qui s'en détachoient & que le » vent pouſſoit dans la mer, teignoient les » eaux de la même couleur.

» Don Jean, qui pour vérifier cette opi- » nion, ne ceſſa point jour & nuit depuis » ſon départ de Socotora, d'obſerver la » nature de l'eau & les qualités des côtes » juſqu'à Suez, aſſure que loin d'être na- » turellement *rouge*, l'eau eſt de la couleur » des autres mers, & que le ſable ou la » pouſſiere n'ayant rien de *rouge* non plus, » ne donnent point cette teinte à l'eau du » golfe; la terre ſur les deux côtes eſt géné- » ralement brune, & noire même à quel- » ques endroits; dans d'autres lieux elle » eſt blanche: ce n'eſt qu'au-delà de Sua- » quen, c'eſt-à-dire, ſur des côtes où les » Portugais n'avoient point encore pénétré, » qu'il vit en effet trois montagnes rayées » de *rouge*, encore étoient-elles d'un roc » fort dur, & le pays voiſin étoit de la cou- » leur ordinaire.

» La vérité donc eſt que cette mer, de- » puis l'entrée juſqu'au fond du golfe, eſt » par-tout de la même couleur; ce qu'il » eſt facile de ſe démontrer à ſoi-même, » en puiſant de l'eau à chaque lieu: mais » il faut avouer auſſi que dans quelques » endroits elle paroît *rouge* par accident, » & dans d'autres, verte & blanche: voici » l'explication de ce phénomene. Depuis » Suaquen juſqu'à Koſſir, c'eſt-à-dire, » pendant l'eſpace de cent trente-ſix » lieues, la mer eſt remplie de bancs & » de rochers de corail; on leur donne ce » nom, parce que leur forme & leur cou- » leur les rendent ſi ſemblables au corail, » qu'il faut une certaine habileté pour ne » pas s'y tromper; ils croiſſent comme des » arbres, & leurs branches prennent la » forme de celles du corail: on en diſtingue » deux ſortes, l'une blanche & l'autre fort » *rouge*; ils ſont couverts en pluſieurs en- » droits d'une eſpece de gomme ou de » glue verte, & dans d'autres lieux orange » foncé. Or, l'eau de cette mer étant plus » claire & plus tranſparente qu'aucune au- » tre eau du monde, deſorte qu'à vingt » braſſes de profondeur l'œil pénetre juſ- » qu'au fond, ſur-tout depuis Suaquen juſ- » qu'à l'extrêmité du golfe, il arrive qu'elle » paroît prendre la couleur des choſes qu'elle » couvre; par exemple, lorſque les rocs ſont » comme enduits de glue verte, l'eau qui » paſſe par deſſus paroît d'un verd plus foncé » que les rocs mêmes, & lorſque le fond eſt » uniquement de ſable, l'eau paroît blan- » che; de même lorſque les rocs ſont de » corail, dans le ſens qu'on a donné à ce » terme, & que la glue qui les environne » eſt *rouge* ou rougeâtre, l'eau ſe teint, » ou plutôt ſemble ſe teindre en *rouge*; » ainſi comme les rocs de cette couleur ſont » plus fréquens que les blancs & les verds, » Dom Jean conclut qu'on a dû donner au » golfe Arabique le nom de *mer Rouge*, » plutôt que celui de mer verte ou blan- » che; il s'applaudit de cette découverte, » avec d'autant plus de raiſon, que la mé- » thode par laquelle il s'en étoit aſſuré, ne » pouvoit lui laiſſer aucun doute; il faiſoit » amarrer une flûte contre les rocs dans les » lieux qui n'avoient pas aſſez de profon- » deur pour permettre aux vaiſſeaux d'ap- » procher, & ſouvent les matelots pou- » voient exécuter ſes ordres à leur aiſe, » ſans avoir la mer plus haut que l'eſtomac, » à plus d'une demi-lieue des rocs; la plus » grande partie des pierres ou des cailloux » qu'ils en tiroient dans les lieux où l'eau » paroiſſoit *rouge*, avoient cette couleur; » dans l'eau qui paroiſſoit verte, les pier- » res étoient vertes, & ſi l'eau paroiſſoit » blanche, le fond étoit d'un ſable blanc, » où l'on n'appercevoit point d'autre mé- » lange. » *Hiſtoire naturelle gén. & partic. tom. I.*

ROUGE-BOURSE, *Voyez* GORGE ROUGE.

ROUGE-GORGE. *Voyez* GORGE ROUGE.

ROUGEMONT, *(Géogr. mod.)* petite ville de France dans la Champagne, au dioceſe de Langres, ſur la riviere d'Armançon, à deux lieues au deſſus de Ravieres, & à ſix au ſud-oueſt de Châtillon-ſur-Seine. Il y avoit une abbaye de filles, de l'ordre de S. Benoît, fondée l'an 1147, mais elle a été transférée à Dijon, l'an 1677. *Long* 22. 11; *lat.* 47. 48. *(D. J.)*

ROUGEOLE, ſ. f. *en médecine*, eſt une maladie cutanée, qui conſiſte dans une éruption univerſelle de boutons nom-

ſuppurans, & qui eſt accompagnée de fievre.

Cette maladie paroît avoir beaucoup de reſſemblance avec la petite vérole, les ſymptomes étant les mêmes à pluſieurs égards, la cauſe à peu près la même, le régime & le traitement ne different pas beaucoup *Voyez* PETITE VÉROLE.

Les boutons ou grains de la *rougeole* paroiſſent ordinairement le quatrieme jour par tout le corps, & reſſemblent à des piquures de mouches; mais il ſont plus épais, plus rouges & plus enflammés que ceux de la petite vérole; ils diſparoiſſent quatre à cinq jours après; dans leurs plus haut point ils ne ſont pas plus gros que de têtes d'épingles.

La *rougeole* eſt plus fâcheuſe que dangereuſe; néanmoins elle tend ſouvent à la conſomption, par le moyen de la toux qu'elle laiſſe après elle.

ROUGEOLE, (*Médec.*) Il arrive quelquefois que la *rougeole* devient épidémique dans un pays, & même y cauſe de très-grands ravages. Cette maladie fit périr à Paris, en 1712, dans moins d'un mois, plus de cinq cents perſonnes. Elle emporta entr'autres M. le duc de Bourgogne, ſa femme & ſon fils. Cette *rougeole* maligne parcourut toute la France, vint en Lorraine, & coucha dans le tombeau les aînés du duc de Lorraine, François, deſtiné à être un jour empereur, & à relever la maiſon d'Autriche. (*D. J.*)

ROUGE-QUEUE DE BENGALE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *lanius Bengalis fuſcus*; oiſeau qui a le deſſus & le derriere de la tête noire; la face ſupérieure du cou, le dos, le croupion, les plumes du deſſus de la queue, celles de la face ſupérieure des ailes & les plumes des épaules ſont brunes; il y a de chaque côté de la tête, au deſſous des yeux, une tache d'un beau rouge vif, terminée par du blanc en deſſous; il y a auſſi de chaque côté du cou quatre taches noires en arcs de cercle, qui ſont plus petites à meſure qu'elles ſe trouvent plus près du corps; la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, la partie intérieure du ventre, les côtés du corps, & les jambes ont une couleur blanche, les plumes du bas-ventre & celles du deſſous de la queue ſon rouges; c'eſt ce qui a fait donner le nom de *rouge-queue* à cet oiſeau; les plumes des ailes ſont brunes; la queue eſt compoſée de douze plumes d'un brun plus clair que les plumes des ailes; le bec eſt d'une couleur cendrée-foncée; il y a vers les coins de la bouche, & au deſſus des narines, de longs poils noirs, dirigés en avant, & roides comme des ſoies. On trouve cet oiſeau dans le royaume de Bengale; on lui a auſſi donné le nom de *pie-griefche de Bengale. Ornit.* de M. Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

ROUGE-QUEUE *de la Chine*, oiſeau de la groſſeur de la linote rouge; il a le bec épais, court & brun, & l'iris des yeux blanc; la tête & le derriere du cou ſont d'un beau pourpre bleuâtre; le dos eſt verd; les plumes des épaules & les petites des ailes ont une couleur jaune verdâtre; les grandes plumes extérieures des ailes ſont d'un rouge ſombre & pourpré, les autres ont une couleur rouge mêlée de verd; la gorge, la poitrine, le ventre & les cuiſſes ſont d'un très-beau rouge, couleur d'écarlate; la queue eſt compoſée de douze plumes, toutes d'un rouge ſombre; les piés ſont jaunes. On trouve cet oiſeau à la Chine. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, par Derham, *tome III. Voyez* OISEAU.

Grande ROUGE-QUEUE, oiſeau de la grandeur de l'étourneau; il a neuf pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles, & un pié deux pouces d'envergure; le bec eſt noir, il reſſemble à celui de l'étourneau, & il a plus d'un pouce de longueur; la piece du deſſus eſt un peu crochue, plus longue & plus pointue que la piece du deſſous: le dedans de la bouche a une couleur jaune, & la langue eſt un peu fendue à ſon extrêmité; les piés ont une couleur cendrée, & les ongles ſont noirs; la plante des piés eſt jaune; les couleurs de cet oiſeau ſont griſes, du noir & du jaune diſpoſés par taches; la queue eſt courte & n'a guere plus de trois pouces de longueur; elle eſt compoſée de douze plumes, toutes également longues, & d'un beau jaune éclatant, excepté les deux du milieu & le bord extérieur des autres dont le jaune eſt obſcur. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, par Derham, *tome III. Voyez* OISEAU.

ROUGET, MORRUDE, MOURRE, GALLINE, RONDELLE, ORGANO, COCCHOU

COCCHOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiol.*) *cuculus*, poiſſon de mer qui reſſemble beaucoup au poiſſon volant, mais qui en differe par les nageoires, par la bouche & par les écailles; le *rouget* a le ventre blanc & tout le reſte du corps rouge; la tête eſt groſſe, & la partie antérieure ſe termine par deux aiguillons courts; il y a auſſi au deſſus des yeux deux petites pointes, & les couvertures des ouies ont pluſieurs petits aiguillons. Ce poiſſon a de chaque côté du corps une bande longitudinale formée par des écailles, & ſur le dos deux rangs d'écailles pointues qui laiſſent entr'eux une ſorte de gouttiere où ſont deux nageoires qui ſe dreſſent lorſque le poiſſon ſe diſpoſe à nager. Le *rouget* a deux nageoires ſur le dos, qui occupent toute ſa longueur; la premiere eſt la moins longue & la plus haute; les premiers aiguillons de cette nageoire ſont longs & pointus; la ſeconde nageoire s'étend juſqu'à la queue, elle a des aiguillons plus petits que ceux de la premiere; ce poiſſon a encore deux nageoires aux ouies, deux autres au ventre près de celles des ouies, & une derriere l'anus qui s'étend juſqu'à la queue; il y a au devant des nageoires de la partie antérieure du ventre, des barbillons charnus qui ſont pendans; la chair de ce poiſſon eſt dure, ſeche & un peu gluante. Les Latins l'ont nommé *cuculus*, parce qu'il imite le chant du coucou. Rondelet, *hiſtoire naturelle des poiſſons, prem. part. liv. X, chap. ij* Voyez POISSON.

ROUGEUR, ſ. f. (*Morale.*) La *rougeur*, ſelon les phyſiologiſtes, eſt le paſſage prompt & libre du ſang par les arteres, dans les vaiſſeaux cutanés du viſage, où il s'arrête quelques momens avant que ſon retour ſe faſſe par les veines. Les cauſes en ſont différentes; mais nous ne conſidérons ici la *rougeur* que comme affection & ſentiment.

Pompée ne pouvoit s'empêcher de rougir toutes les fois qu'il paroiſſoit dans l'aſſemblée du peuple. Fabianus, célebre orateur, éprouvoit auſſi la même choſe quand le ſénat l'appelloit dans une affaire en qualité de témoin; ce n'étoit pas chez eux une foibleſſe d'eſprit, c'étoit un effet de ſurpriſe qu'ils ne pouvoient vaincre, car ce à quoi l'on n'eſt pas accoutumé, dit Séneque, frappe vivement les perſonnes qui ont de la diſpoſition à rougir.

Quoique la *rougeur* ſoit en général un appanage de la décence & de la modeſtie, elle n'en eſt pas toujours une démonſtration. Sempronia, cette femme d'une naiſſance illuſtre, qui entra dans la conjuration de Catilina, avoit une beauté incomparable, rehauſſée par cette apparence du pudeur qui n'auroit jamais fait ſoupçonner le déſordre de ſa conduite, & les crimes dont elle étoit coupable.

Nous avons vu une célebre actrice à Londres, dont on ne ſoupçonnoit pas l'innocence, qui rougiſſoit quand elle vouloit, & qui avoit le même empire ſur ſa *rougeur* que ſur ſes larmes: mais la *rougeur* eſtimable eſt ce beau coloris produit par la pudeur, par l'innocence, & qu'un ancien nommoit ſpirituellement le vermillon de la vertu; il la rend auſſi toujours plus belle & plus piquante. Voyez comme Dryden en a fait la peinture, d'après une jeune dame dont il étoit amoureux.

A crimſon blush her beauteous face o'erſpread.
Varging her cheeks by turns with white and red;
The driving colours, never at a ſtay,
Run here and there, and flush and fare away;
Delightful change! thus indian iv'ry ſhows,
Wich with the bord'ring paint of purple glows;
Or lilly demask'd by the neighbouring roſe.

ROUGEUR DU VISAGE, *gutta roſacea*, maladie cutanée. Cette *rougeur* accompagnée de boutons eſt due à une intempérie du foie, car ces boutons ne ſauroient diſparoître que le foie ne s'endurciſſe & ne jette le malade dans l'hydropiſie, & ces maladies du foie diminuent conſidérablement, lorſque ces maladies paroiſſent ſur le viſage: ainſi on ne doit point appliquer à contretemps des topiques ſur ces ſortes d'éruptions, dans le deſſein de les faire diſparoître.

On appelle cette rougeur *gutta roſacea*, à cauſe des petites goutes ou tubercules rougeâtres qui ſont diſpoſées ſur tout le viſage. Quelques-uns l'appellent *rubedo maculoſa*, ou plutot *ruber cum maculis*; à cauſe que le viſage eſt tellement couvert

de ces ſortes de taches, qu'il en devient hideux.

La cauſe eſt un ſang épais & viſqueux, engendré par le vice du foie, qui paſſant par les vaiſſeaux capillaires juſqu'à la ſurface de la peau du viſage, la couvre d'une *rougeur* pareille à celle que cauſe la honte; comme il eſt lent & viſqueux, & qu'il ne peut retourner par les veines, il s'arrête ſur cette partie, y cauſe une *rougeur* qui ne peut être diſſipée à cauſe de la denſité de l'épiderme, & dégénere en des puſtules qui s'ulcerent après avoir rongé le tiſſu des glandes cutanées.

On peut guérir cette maladie lorſqu'elle eſt bénigne, récente, & que le malade eſt d'un bon tempérament; mais la cure n'en peut être que palliative, lorſqu'elle eſt invétérée ou d'une nature maligne; elle n'eſt pas toujours cauſée par la débauche du vin & des liqueurs, puiſque les perſonnes ſobres n'en ſont pas exemptes; cependant ceux qui font un uſage immodéré du vin, de biere forte, de liqueurs ſpiritueuſes, en ſont plus fréquemment attaqués que ceux qui s'en abſtiennent. On ne peut la guérir qu'en remédiant à l'intempérie du foie & des autres viſceres, & aux obſtructions, & en détournant les humeurs des parties affectées, par la ſaignée, les véſicatoires, les ventouſes, les cauteres, & l'uſage réitéré des purgatifs; le régime doit être humectant & rafraichiſſant, les alimens faciles à digérer; on doit s'abſtenir du vin & des liqueurs fortes, auſſi-bien que des viandes en ragoût & épiceries; les eaux de chicorée émulſionnée, le lait coupé, le petit lait clarifié, les plantes tempérantes, telles que la laitue, le pourpier, l'oſeille & les épinars, ſont fort bonnes; on peut y ajouter la patience, la fumeterre, l'aunée, dans le cas d'épaiſſiſſement du ſang.

On doit prendre garde d'employer imprudemment des topiques répercuſſifs; car la *rougeur* répercutée deviendroit auſſi dangereuſe que la gale, les dartres, & autres maladies de cette nature.

Le ſucre ou ſel de Saturne, avec le blanc-raſis, & autres linimens, ſera fort bon.

On peut employer le mélange ſuivant, l'alun, le ſel de Saturne, le camphre, l'alun brûlé, le cryſtal minéral humecté avec de l'eau de frai de grenouille, de jombarbe ou du ſuc de nénuphar; cela ſera bon ſi les boutons ſont invétérés & durcis.

En général on doit abandonner cette cure, ſi le malade a d'ailleurs toutes les autres parties ſaines, & ſi toutes ſes fonctions ſont dans leur état naturel.

Cette *rougeur* conſidérée comme ſymptome de la fievre & des maladies inflammatoires, dénote que le ſang ſe porte avec violence à la tête, & que le cerveau eſt entrepris. Delà vient que le ſang ne pouvant revenir du cerveau & des parties voiſines, embaraſſé d'ailleurs par celui qui engorge les vaiſſeaux de la face dans l'état ordinaire & naturel, s'arrête dans ces parties, les engorge, les gonfle, ſe jette ſur les petits capillaires; la raiſon de ce phénomene eſt ſur-tout la ſtructure particuliere du réſeau artériel cutané de cette partie, qui fait que le ſang y eſt arrêté par l'engorgement des grands vaiſſeaux, & l'érétiſme des nerfs. Cette *rougeur* eſt ordinaire dans les fievres tierces & ardentes, dans la péripneumonie, dans l'eſquinancie, & dans toutes les maladies aiguës & chroniques qui attaquent la poitrine & les organes qu'elle contient.

Souvent ce phénomene eſt l'effet de la paſſion hypocondriaque & hyſtérique dans les perſonnes en qui l'eſtomac, la rate, le foie & la matrice ſe trouvent irrités, ſoit par le ſang trop épais, ſoit par le ſpaſme & la tenſion trop grande des nerfs.

La *rougeur* cauſée par la fievre & les affections, ſoit chroniques, ſoit aiguës, de la tête ou de la poitrine, demande que l'on emploie les remedes indiqués par ces cauſes.

La *rougeur* produite par l'affection hyſtérique, demande à être traitée différemment elle ſuit les indications de cette affection. *Voyez* HYSTÉRIQUE.

ROUGIR, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUGE & ROUGEUR.

ROUGIR *les cuirs*, (*Corroyerie.*) façon que les corroyeurs donnent aux cuirs qu'ils corroient, en leur appliquant un rouge compoſé de bois de Bréſil & de chaux mis dans de l'eau à certaine proportion, & bouillis long-temps enſemble. Les cuirs des

corroyeurs ne ſe rougiſſent que du côté de la fleur ; ceux des peauſſiers ſe rougiſſent de chair & de fleur. *Dictionnaire de commerce.* (*D. J.*)

ROUGISSURE, ſ. f. *terme de chaudronniers* ; les chaudronniers appellent *rougiſſure*, la couleur de cuivre rouge : ce mot ſe dit en parlant d'un vaſe de cuivre qui n'eſt pas d'un beau rouge. *Richelet.* (*D. J.*)

ROUHAN, ſ. m. (*Méréchall.*) c'eſt la couleur ou le poil d'un cheval qui a du poil gris ou blanc ſemé fort épais, & preſque dominant ſur un poil bai, alezan, ou noir. Lorſque ce poil domine ſur un alezan chargé, on l'appelle *rouhan vineux* ; *rouhan cap* ou *caveſſe* de maure, eſt un poil mêlé de blanc & de noir communément mal teint : il n'y a pas beaucoup de différence entre *rouhan* & *rubican*. *Voyez* RUBICAN.

ROVIGNO, (*Géographie mod.*) ville d'Italie, en Iſtrie, ſur ſa côte occidentale, dans une preſqu'île, d'où l'on tire de belles pierres pour les édifices de Veniſe, dont elle dépend depuis l'an 1330, qu'elle ſe ſoumit à cette république : les vins qu'on y recueille ſont eſtimés. *Long.* 31, 27 ; *latit.* 45, 15. (*D. J.*)

ROVIGO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, capitale du Poléſin de Rovigo, ſur l'Adigeſto, à 10 lieues au ſud-ouſt de Padoue, & à 16 de Veniſe : elle eſt la réſidence de l'évêque d'Adria. *Long.* 29, 20 ; *lat.* 45, 6.

Avant que *Rovigo* fût dans ſon état de dépériſſement, elle a été dans le xvje. ſiecle la patrie de quelques gens de lettres, de Frachetta, par exemple, de Ricoboni, & de Rhodiginus.

Frachetta (Jérome) a traduit Lucrece en Italien avec des notes, & a donné ſur la politique un ouvrage intitulé, *Seminario di Governi, di ſtato, e di guerra.*

Ricoboni (Antoine) a mis au jour entre autres ouvrages des commentaires Latins ſur l'hiſtoire, avec des fragmens d'anciens hiſtoriens. Si Scaliger parle de lui avec beaucoup de mépris, c'eſt un peu l'effet de la haine qu'il lui portoit ; parce que Ricoboni étoit du nombre de ceux qui lui avoient diſputé la nobleſſe de ſa naiſſance.

Rhodiginus (*Ludovicus Cælius*) s'eſt fait honneur par ſon ouvrage Latin des *anciennes leçons*. Il n'en publia que les ſeize premiers livres ; mais ſon neveu Camille Ricchieri, y joignit les quatorze autres ; enſorte que l'ouvrage complet forme trente livres, qui ſont utiles aux littérateurs. (*D. J.*)

ROUILLE, (*Chymie métall.*) c'eſt ainſi que l'on nomme un changement que ſubit le fer lorſqu'il eſt expoſé aux impreſſions de l'air ou de l'eau ; alors il ſe couvre peu à peu d'un enduit brun ou rougeâtre, ſemblable à de la terre ou à de l'ocre ; c'eſt cet enduit que l'on nomme *rouille*.

Pour comprendre la formation de la *rouille*, on n'a qu'à faire attention aux propriétés de l'air ; de l'aveu de tous les chymiſtes, il eſt chargé d'acide vitriolique, qui eſt de tous les acides celui qui a le plus de diſpoſition à s'unir avec le fer ; de l'union de cet acide avec ce métal, il réſulte un ſel neutre, connu ſous le nom de *vitriol*. *Voyez* VITRIOL. Ce ſel ſe décompoſe à l'air, & alors il s'en dégage une terre ferrugineuſe brune ou rougeâtre, qui n'eſt autre choſe que de l'ocre ou de la *rouille* ; d'où l'on voit que la *rouille* eſt la terre qui ſervoit de baſe au fer, privée du phlogiſtique ; ce principe eſt ſi foiblement combiné dans le fer, que l'eau ſuffit pour l'en dégager.

On a tenté différens moyens pour prévenir la *rouille*, mais il ne paroît pas qu'ils aient eu le ſuccès que l'on déſiroit ; ces remedes n'ont été que momentanés, & lorſque les ſubſtances dont on avoit couvert le fer ſont évaporées, l'air reprend ſon activité ſur ce métal. Les huiles, les peintures, les vernis ſont les ſeuls moyens de garantir le fer de la *rouille*, ſur-tout ſi l'on a ſoin de les renouveller de temps à autre : du moins ces ſubſtances empêchent la *rouille* de ſe montrer ; car dans le vrai elles contiennent de l'eau & de l'acide qui doivent néceſſairement agir ſur le fer par deſſous, & y former de la *rouille*.

L'enduit verd qui ſe forme ſur le cuivre, & qui eſt connu ſous le nom de *vert-de-gris*, peut auſſi être regardé comme une eſpece de *rouille*.

ROUILLE *la*, (*Arts.*) un grand incon-

vénient du fer pour les uſages de la vie, c'eſt la *rouille*, qui n'eſt pas moins que la diſſolution de ſes parties par l'humidité des ſels acides de l'air; l'acier y eſt auſſi ſujet, mais plus lentement. Il ſeroit très-utile pour les arts d'avoir des moyens qui empêchaſſent ce métal d'être ſi ſuſceptible de cet accident. On ne ſait juſqu'à ce jour d'autre ſecret pour l'en préſerver, autant qu'il eſt poſſible, que celui de le frotter d'huile ou de graiſſe : voici la recette d'un onguent propre à cet uſage, imaginé par M. Homberg, & qu'on peut conſeiller aux chirurgiens pour la conſervation de leurs inſtrumens.

Il faut prendre huit livres de graiſſe de porc, quatre onces de camphre, les faire fondre enſemble, y mêler du crayon en poudre une aſſez grande quantité pour donner à ce mélange une couleur noirâtre, faire chauffer les inſtrumens de fer ou d'acier qu'on déſire préſerver de la *rouillure*, enſuite les frotter, & les oindre de cet onguent.

Le fer eſt de tous les métaux celui qui s'altere le plus facilement; il ſe change tout en *rouille*, à moins qu'on ne le préſerve des ſels de l'air par la peinture, le vernis, l'étamage. Il donne priſe aux diſſolvans les plus foibles; puiſque l'eau même l'attaque avec ſuccès. Quelquefois une humidité légere & de peu de durée, ſuffit pour défigurer, & pour transformer en *rouille* les premieres couches des ouvrages les mieux polis. Auſſi pour défendre ceux qui, par leur deſtination, ſont trop expoſés aux impreſſions de l'eau, a-t-on cherché à les revêtir de divers enduits; on peint à l'huile, on dore les plus précieux, on en bronze quelques-uns : on a imaginé de recouvrir les plus communs d'une couche d'étain. Autrefois nos ferruriers étoient dans l'uſage d'étamer les verrous, les targettes, les ſerrures, les marteaux de porte; & c'eſt ce qu'on pratique encore dans quelques pays étrangers. Journellement les éperonniers étament les branches & les mors des brides. Enfin, on étame des feuilles de fer, & ces feuilles étamées ſont ce que nous appellons *du fer-blanc*.

M. Ellys rapporte dans ſon voyage de la baie d'Hudſon, que les métaux ſont moins ſujets dans certains climats très-froids à ſe *rouiller* que dans d'autres. Cette obſervation qui paroît d'abord peu importante, mérite néanmoins l'attention des phyſiciens; car s'il eſt vrai qu'il y a une grande différence pour la *rouille* des métaux dans différens climats, on pourra alors ſe ſervir de cette différence, comme d'une indication pour les qualités ſimilaires ou diſſimilaires de l'air dans ces mêmes pays, & cette connoiſſance pourroit être utilement appliquée en pluſieurs occaſions.

Le ſieur Richard Ligon, qui a compilé une relation de l'île de Barbade, il y a plus d'un ſiecle, rapporte que l'humidité de l'air y étoit de ſon temps ſi conſidérable, qu'elle faiſoit *rouiller* dans un inſtant les couteaux, les clefs, les aiguilles, les épées, *&c.* Car, dit-il, paſſez votre couteau ſur une meule, & ôtez-en toute la *rouille*; remettez-le dans ſon fourreau, & ainſi dans votre poche; tirez-le un moment après, & vous verrez qu'il aura commencé à ſe couvrir de tous côtés de nouvelle *rouille*; que ſi vous l'y laiſſez pendant quelque temps, elle pénétrera dans l'acier, & rongera la lame. Il ajoute encore que les ſerrures qu'on laiſſe en repos ſe *rouillent* tout-à-fait au point de ne pouvoir plus ſervir, & que les horloges & les montres n'y vont jamais bien à cauſe de la *rouille* qui les attaque en dedans, & qui eſt un effet de l'humidité extraordinaire de l'air de ce pays. Il remarque auſſi qu'avant leur arrivée dans cette île, ils obſerverent déja ces mêmes effets ſur mer pendant quatre ou cinq jours, qu'ils eurent un temps extrêmement humide, dont il donne une deſcription très-exacte, en prouvant par cela même, que la cauſe de la *rouille* des métaux doit être attribuée entiérement à l'humidité de l'air.

On peut dire que c'eſt un ſentiment aſſez univerſellement reçu, que l'humidité fait *rouiller* les métaux; & il eſt certain que cette relation de Ligon doit avoir paru à tous ceux qui l'ont lue, une preuve inconteſtable de cette opinion reçue : par la raiſon contraire dans les pays qui environnent la baie d'Hudſon, les métaux y ſont moins ſuſceptibles de *rouille* que partout ailleurs; on obſerve la même choſe

en Ruſſie, & ſans doute que la ſéchereſſe de l'air de ce pays en eſt la cauſe. Cependant, quoique les métaux ſe *rouillent* dans l'île de Barbade par l'humidité de l'air, & qu'ils ſont préſervés de la *rouille* en Ruſſie par la ſéchereſſe de cet élement, on peut douter que l'idée générale de l'humidité ſoit ſeule ſuffiſante pour rendre raiſon de tous les phénomenes qui accompagnent ordinairement la *rouille*. Il eſt très-certain que l'air des pays qui environnent la baie d'Hudſon, eſt plutôt humide que ſec; car les brouillards continuels qui y regnent ſont plus que ſuffiſans, pour prouver que l'air y doit être humide dans un degré très-conſidérable; & toutesfois les métaux ne s'y *rouillent* pas comme dans d'autres endroits. Ne pourroit-on pas conclure delà que l'humidité ſeule n'eſt pas la cauſe de la *rouille*, quoiqu'il ſoit vrai d'un autre côté que celle-ci ne ſe trouve jamais, ou que rarement, ſans humidité?

En examinant avec attention la *rouille*, on trouve que c'eſt une ſolution des particules ſuperficielles du métal, ſur lequel elle ſe forme cauſée par quelque diſſolvant fluide; mais il ne s'en ſuit pas delà, que tous les fluides indifféremment puiſſent cauſer de la *rouille*, ou ce qui revient au même, ronger & diſſoudre les particules ſuperficielles du métal: nous ſavons, par exemple, que l'huile, loin d'avoir cette propriété, ſert plutôt à conſerver les métaux contre la *rouille*. Or, en refléchiſſant davantage ſur ce ſujet, & en examinant d'où vient que l'huile, & généralement toute ſorte d'onguent & de graiſſe, fait cet effet ſur les métaux; on eſt porté à penſer que l'huile conſerve les métaux en les garantiſſant contre certaines particules contenues dans les fluides aqueux qui cauſent préciſément la *rouille*, que ces particules ne ſont autre choſe que des ſels acides.

Ce ſentiment paroît d'autant plus vraiſemblable, qu'il eſt certain que les ſolutions de tous les métaux ſe font par les diſſolvans acides, comme nous le voyons confirmé tous les jours, par la maniere ordinaire de faire du blanc de plomb, qui n'eſt autre choſe qu'une *rouille* ou ſolution de ce métal, cauſée par le vinaigre. Nous apprenons par-là que l'huile conſerve les métaux, par la qualité connue qu'elle a d'envelopper les ſels acides. Il paroîtroit donc que ce n'eſt pas proprement l'humidité, mais plutôt un certain diſſolvant fluide, répandu dans l'air qui cauſe la *rouille*; car quoique l'air ſoit un fluide, & qu'il agiſſe ſouvent ſur la ſurface des métaux, en les faiſant *rouiller*, nous ne devons pas croire qu'il agit ainſi ſimplement comme fluide, puiſqu'en ce cas l'air devroit cauſer par-tout le même effet; & les métaux devroient ſe *rouiller* en Ruſſie, auſſi-bien que par-tout ailleurs proche la ligne équinoxiale. L'air ne peut pas non plus produire cet effet comme étant chargé de particules aqueuſes, quoiqu'on le croie communément. Si cela étoit, l'air humide devroit cauſer le même effet dans la baie d'Hudſon, que ſur les côtes de l'île de Barbade. Diſons donc plutôt que lorſque les particules aqueuſes, qui flottent dans l'air, ſont chargées de ſels acides, elles cauſent alors la *rouille* & non autrement.

Nous voyons par-là, que les métaux deviennent à cet égard une eſpece d'eſſai ou d'épreuve, pour la qualité de l'air, puiſque par l'action que l'air fait ſur eux, ils font connoître s'il eſt chargé de certains ſels ou non. Il eſt encore poſſible que la chaleur de l'air agiſſe en quelque façon ſur les métaux, principalement ſur leurs ſurfaces, en ouvrant leurs pores, & en les diſpoſant par-là à admettre une plus grande quantité de cet eſprit acide de ſel élevé dans l'atmoſphere par la force des rayons du ſoleil. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROUILLE *du froment*, (*Agricult.*) la *rouille* eſt une maladie qui attaque les feuilles & les tiges du froment. Elle ſe manifeſte par une ſubſtance de couleur de fer rouillé, ou de gomme-gutte; elle couvre les feuilles & les tiges des fromens dans la plus grande force de leur végétation.

Cette ſubſtance eſt peu adhérente aux feuilles, puiſqu'on a ſouvent vu des épagneuls blancs ſortir leurs poils tout chargés de pouſſiere rouge, quand ils avoient parcouru un champ de froment attaqué de cette maladie.

De plus, il eſt d'expérience que quand

il ſurvient une pluie abondante, qui lave les fromens qui en ſont attaqués, la *rouille* eſt preſqu'entiérement diſſipée, & les grains en ſouffrent peu. Il n'eſt pas douteux que c'eſt la couleur de cette pouſſiere dont les feuilles ſe trouvent chargées, qui a déterminé les agriculteurs à donner le nom de *rouille* à cette maladie; & c'eſt peut-être celle que les anciens ont connue ſous le nom de *rubigo*.

On l'attribue ordinairement, & mal-à-propos aux brouillards ſecs qui ſurviennent quand les fromens ſont dans la plus grande force de leur végétation. Cette erreur vient de ce qu'on a remarqué que quand un ſoleil chaud ſuccédoit à ces brouillards ſecs, il arrivoit quelques jours après, que les fromens étoient devenus *rouillés*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette maladie eſt extrêmement fâcheuſe, puiſque les fromens de la plus grande beauté ſont tout-à-coup réduits preſque à rien par cet accident imprévu.

Si la *rouille* attaque les fromens encore jeunes, & avant qu'ils aient pouſſé leurs tuyaux, le dommage eſt médiocre; pourvu néanmoins qu'il ſurvienne un temps propre à la végétation. Dans ces circonſtances, les piés ſont ſeulement affoiblis, comme ſi on en avoit coupé, ou fait paître les feuilles. Ces piés font de nouvelles productions, & ils donnent des épis; la paille en eſt ſeulement plus courte, & les épis moins gros. Mais ſi la *rouille* attaque & les feuilles & les tuyaux, alors la végétation du froment eſt arrêtée, & le grain ne profite preſque plus; enſorte qu'il en réſulte un très-grand dommage pour la moiſſon.

Cette triſte maladie a été décrite par M. du Tillet. Ce laborieux obſervateur en attribue la cauſe à l'âcreté des brouillards, qui briſent le tiſſu des feuilles & des tuyaux, & qui occaſionnent par-là l'extravaſation d'un ſuc gras & oléagineux, lequel en ſe deſſéchant peu à peu ſe convertit en une pouſſiere rouge orangée. Il a examiné, dit-il, avec une forte louppe pluſieurs piés de froment, dont les tiges & les feuilles étoient chargées de *rouille*, & il a vu diſtinctement que dans les endroits où étoit cette pouſſiere rouge, il y avoit de petites crevaſſes, & que l'épiderme de la plante étoit entrouverte d'eſpace en eſpace. Il a obſervé que ce ſuc, réduit en pouſſiere rougeâtre, ſortoit d'entre ces petites ouvertures, au deſſus deſquelles on voyoit de légers fragmens d'épiderme, qui recouvroient imparfaitement les petites crevaſſes.

Il appuie ſon ſentiment par l'extravaſation du ſuc nourricier de pluſieurs arbres, par exemple, des noyers, de la manne, de Calabre, qui eſt un ſuc extravaſé des feuilles d'une eſpece de frêne; enfin, par ce que M. de Muſchenbroeck rapporte dans ſes *eſſais de phyſique*, des ſucs épais, & oléagineux qui ſortent des vaiſſeaux excrétoires des feuilles, & qui s'arrêtent à leur ſurface avec la même conſiſtance que le miel.

M. du Tillet rapporte pluſieurs obſervations qui tendent à démontrer combien ſe trompent ceux qui croient que les brouillards ſont un agent extérieur qui altere les grains. Il ne doute pas que la *rouille* des bleds ne ſoit la ſuite d'une maladie dont le principe n'eſt pas encore aſſez bien connu.

Ceux-là ſe trompent encore, qui croient que la *rouille* & la pouſſiere farineuſe qu'on apperçoit ſur pluſieurs plantes, ſont des amas d'œufs que des inſectes y ont dépoſés, & dont il ſort une nombreuſe famille funeſte aux végétaux. En adoptant avec l'auteur, pour cauſe de ces maladies l'extravaſation des ſucs nourriciers, on appercevra que la *rouille*, la roſée mielleuſe, la roſée farineuſe, & ces matieres graſſes qu'on apperçoit ſur les plantes graminées, dépendent de la qualité d'un ſuc concentré dans les plantes par l'évaporation, & qui ſe convertit tantôt en une pouſſiere impalpable, & tantôt en cette ſubſtance épaiſſe que l'on voit être de couleur rouge ſur les feves de marais, rougeâtre ſur les plantes graminées, verdâtre ſur le prunier, jaunâtre ſur le frêne, blanche ſur le méleſe, *&c.*

Quoique ces remarques laiſſent bien des choſes à déſirer, elles peuvent néanmoins engager les phyſiciens à s'exercer ſur un objet auſſi utile au public. M. Lullen de Châteauvieux, qui a fait tant de belles expériences ſur la culture des terres, n'a pas dédaigné de communiquer au public d'excellentes obſervations ſur la *rouille*, qui m'ont paru dignes d'entrer dans cet ouvrage.

Il ſoupçonne que cette maladie des bleds provient d'une extravaſation de la ſeve, d'autant que la végétation de la plante ſe trouve arrêtée, & que l'aggrandiſſement des feuilles, l'allongement des tuyaux, & la croiſſance des épis ſont ſuſpendus : or, comme la ſeve exiſte dans la plante, il faut qu'elle devienne quelqu'autre ſubſtance ; & peut être ſe convertit elle en cette poudre rouge orangée, qui paroît le produit d'une véritable végétation, qui croît & qui augmente tous les jours en quantité, tant que la maladie dure.

Les bleds ne ſont frappés de la *rouille* que dans des temps de ſéchereſſe, & lorſque la roſée leur a manqué pendant pluſieurs jours : or, la privation de cette humidité, ſi favorable à la végétation, peut être capable de cauſer aux tuyaux & aux feuilles, un deſſéchement qui en déſunit les parties, & qui en entr'ouvre le tiſſu par où ſe fait l'extravaſation de la ſeve.

M. de Châteauvieux a propoſé un moyen qu'il a expérimenté, pour arrêter les progrès de la *rouille* des bleds. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre eſt ſans aucune altération, & que ſes racines ſont parfaitement ſaines, il a retranché ſur la fin de ſeptembre, toutes les feuilles des plantes *rouillées*. Quelques jours après cette opération de nouvelles feuilles parurent ; les plantes firent des progrès conſidérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles & en pleine vigueur. Après l'hiver elles taillerent très-bien, & produiſirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La *rouille* continua ſes ravages ſur les plantes dont il n'avoit pas retranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point, qu'elles ne produiſirent pas un ſeul épi.

Voilà un remede dont on peut faire uſage pour détourner cette maladie ; à la vérité il ne peut s'appliquer que lorſqu'elle ſe manifeſte en automne & au printemps ; car quand elle ſe manifeſte dans le temps que les bleds ſont en tuyaux & près d'épier, alors le mal paroît ſans remede.

M. de Châteauvieux a de plus obſervé que les bleds que l'on ſeme de très-bonne heure ſont plus ſujets à être *rouillés*, que ceux qu'on ſeme tard : en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit encore en automne une reſſource contre cette maladie.

Enfin, il a remarqué que lorſque les bleds ont été *rouillés*, les ſeconds foins de près l'ont été également ; leurs feuilles ont paſſé d'un beau verd à cette mauvaiſe couleur de la *rouille* des bleds ; ces feuilles ont eu de la pouſſiere ſemblable, & l'herbe diminuoit chaque jour très-ſenſiblement. Comme tous les champs de bleds n'en ſont pas ordinairement infectés de même, auſſi on ne l'a remarqué s'étendre qu'à cette partie des prairies. Cette maladie eſt ſans doute opérée par la même cauſe ſur les bleds que ſur les foins ; mais elle n'y produit pas exactement le même effet. Sur les plantes annuelles, telles que le bled, elle peut les faire périr entiérement, comme cela arrive ; mais ſur les plantes vivaces, telles que celles des près, elle ne détruit point les plantes, les feuilles ſont endommagées. Leur conſervation ne pourroit-elle pas être attribuée à la ſuppreſſion qu'on fait des feuilles quand on fauche les prés ?

Quoiqu'il en ſoit, ſi l'on avoit une connoiſſance aſſez certaine des cauſes de la *rouille*, on parviendroit vraiſemblablement à découvrir plus aiſément le remede ; mais en attendant cette découverte, il eſt à propos de recueillir toutes les obſervations que les amateurs d'agriculture feront ſur cette maladie ; on en tirera certainement quelque ſecours. *Traité de la culture des terres*, par M. Duhamel, de l'académ. des ſcien. *tom. IV.* (*D. J.*)

La *rouille*, broiſſure ou fouine, que les Italiens appellent *rugine* du latin *rubigo*, eſt une maladie externe qui attaque ordinairement les bleds ſemés dans les lieux bas & humides, dans les vallons & les endroits abrités ; c'eſt une eſpece d'humeur tenace & couleur de *rouille* qui découvre les feuilles & la tige : il y en a de deux eſpeces, l'une qui ne fait que tacher la plante & altérer ſa couleur intérieure en la deſſéchant, & en viciant les ſucs nutritifs ; elle a ſouvent été confondue avec la nielle, on l'appelloit auſſi *uredo*, *ſyderatio*, brûlure : mais cette brûlure eſt différente de la nielle, qui ne s'attache qu'aux parties de la fructification. L'autre eſpece eſt dans l'origine une liqueur âcre, viſqueuſe & gluante, qui s'attache

ſur l'épiderme, & qui en ſe deſſéchant ſe convertit en pouſſiere d'ocre. C'eſt, ſelon Ménage une eſpece de rogne qui ronge les plantes & détruit leur organiſation ; cette derniere eſpece de *rouille* eſt extérieure, elle corrode la plante & y occaſionne des fiſſures ou petites fentes, elle fait détacher l'épiderme ; & ſi la plante n'en meurt pas, le peu de fruit qu'elle donne eſt avorté, & plus ſujet au charbon que les plantes ſaines ; cette pouſſiere engendre des eſpeces de petites chenilles qu'on a de la peine à diſtinguer d'avec elle à l'œil nu, parce qu'elles ſont très-petites & de la même couleur, & qu'elles ſont immobiles pendant la chaleur du jour ; ce ſont peut-être ces inſectes qui occaſionnent les fiſſures & crevaſſes qu'on remarque ſur les plantes rouillées ; Ginani les a deſſinées dans ſon grand ouvrage ſur les grains. Les animaux rebutent la paille & le foin rouillé, qui leur occaſionnent des maladies qu'on ne peut guere attribuer qu'à ces inſectes, mêlés en ſi grand nombre avec la pouſſiere de la *rouille*.

L'analyſe chymique retire de la *rouille* une liqueur très-acide, un peu de ſel volatil concret & une petite quantité de terre, avec un peu d'eſprit urineux ; lorſqu'il y a des inſectes mêlés à cette matiere viſqueuſe, cette humeur craſſe, qui couvre les plantes comme une eſpece de vernis, eſt très-différente de la roſée ordinaire qu'on ramaſſe dans des plats découverts. La *rouille* raſſemblée & miſe à l'ombre, ſe putréfie en peu de temps, & donne une odeur infecte ; ſi on l'expoſe au ſoleil, dans un verre, elle ſe clarifie & devient comme de l'urine : on la voit, dans ce dernier cas, remplie de petits vers coniques, qui nagent dans la liqueur ; ces petits animaux aquatiques s'élevent enſuite à la ſuperficie de la liqueur, changent de forme, prennent des ailes & deviennent des inſectes volans, tels qu'on en voit s'élever des lieux marécageux deſſéchés par la chaleur du ſoleil. Ginani, d'où je tire ces obſervations, ayant mangé des feuilles attaquées de la *rouille* de la ſeconde eſpece, ſentit une foibleſſe de nerfs dont il craignoit les ſuites. Enfin, cette liqueur ramaſſée de la *rouille* humide & viſqueuſe, ſeroit un vrai poiſon ; ce qui prouve l'imprudence des agriculteurs qui envoient le bétail aux champs dès le matin dans les lieux bas & humides avant que le ſoleil n'ait pompé cette humidité pernicieuſe qui recouvre les plantes & occaſionne la *rouille* ; ceux même qui marchent à piés nuds dans des champs rouillés, s'apperçoivent de l'âcreté de cette liqueur qui corrode la chair & y occaſionne des ulceres : ces mauvaiſes qualités de la *rouille* prouvent qu'elle eſt plutôt due aux vapeurs qui s'élevent de la terre, & qui ſont condenſées ſur les plantes par la fraîcheur des nuits, qu'aux pluies & aux roſées qui tombent d'en haut ; au ſurplus, la pouſſiere de la *rouille* peut être employée par les peintres.

Nos anciens confondoient la *rouille* avec la nielle ; *rubico vel ærugo, niſi fallor, eſt quam nuillam noſtrates agricolæ vocant*, dit Buder, ſur les pandectes ; fol. 148. *Gallinellam quaſi nebulam vocant*, dit Godefroy ; la *nielle* ou *nouille*, ſelon M. de la Quintinie eſt une eſpece de *rouille* qui s'attache aux feuilles des bleds & du melon ; les Latins la connoiſſoient mieux ſous le titre de *rubigo frugum*, dont ils avoient fait une déeſſe en l'honneur de laquelle ils avoient inſtitué *rubigalia*.

Parce, precor, ſcabraſque manus à meſſibus auſer ;
Ne teneras ſegetes, ſed durum amplectere ferrum.
Ovid.

Dans le dernier ſens que donnent Buder & la Quintinie au mot de *nielle*, en la confondant avec la *rouille*, il faut remarquer que ce n'eſt point la même maladie dont je parlerai plus bas ſous le nom de *nielle*, & qu'ils ne donnoient à la *rouille* le nom de *nielle* ou *nouille*, *nebula*, *nuilla*, que parce qu'ils ne la croyoient occaſionnée que par des brouillards ou brouines.

C'eſt principalement ſur la fin d'avril & en mai que la *rouille* attaque les bleds & qu'elle eſt la plus dangereuſe, ſur-tout ſi les bleds ſont en fleur ; car alors tout eſt perdu ; ce qui a été remarqué par Pline & par Varron : *ſi in hoc tempore incideris fruges, & omnia quæ florebunt lædi neceſſe eſt.*

Selon l'opinion commune, la *rouille* n'attaque que les lieux bas & humides, & non pas ceux qui ſont élevés ou expoſés aux vents. *Frequentiſſima (rubigo) in roſcido tractu*

tractu convallibuſque ac per ſtatum non habentibus è diverſo carent ac ventoſo & excelſa. Plin. *XVIII. chap.* 17. Theophaſte dit la même choſe, mais il ſe contente d'obſerver que les lieux élevés & battus des vents y ſont moins ſujets; mais Ginani a obſervé qu'elle ſe trouvoit dans toutes les expoſitions, & qu'elle devoit ſa cauſe premiere à la grande diſpoſition qui ſe trouvoit en avril & en mai entre les froids ſouvent très-vifs de la nuit & la chaleur du jour, & que c'eſt par ces variations des extrêmes de la température de l'air, que la *rouille* ſe manifeſte d'un jour à l'autre dans les plus belles moiſſons, & principalement la premiere eſpece de *rouille*, en arrêtant trop vîte la tranſpiration inſenſible des plantes, ce qui occaſionne le trop long ſéjour de la lymphe dans les vaiſſeaux où elle ſe corrompt, & y cauſe des obſtructions plus ou moins grandes, ſuivant la diſpoſition, la force ou la foibleſſe de la plante & des parties attaquées. L'impreſſion de cette premiere eſpece de *rouille* eſt quelquefois ſi légere que ſouvent les taches s'effacent & la plante reprend ſa couleur naturelle; la panachure & la jauniſſe dont j'ai parlé plus haut, ſont des ſortes de *rouilles* de la premiere eſpece.

Dans l'article précédent où il y a des choſes excellentes ſur la *rouille* tranſcrites d'après les élémens de M. Duhamel, mais on n'y diſtingue pas les eſpeces dont je viens de parler; on n'y fait mention que de la *rouille* gramileuſe qui ſe manifeſte par une ſubſtance de couleur de fer rouillé ou de gomme-gutte, ſi peu adhérente que quand il ſurvient une pluie abondante qui lave les fromens qui en ſont attaqués, la *rouille* eſt preſqu'entiérement diſſipée, & les fromens en ſouffrent peu, on y attribue la cauſe de cette maladie à l'extravaſion de la ſeve ou d'un ſuc gras & oléagineux qui ſe convertit en une pouſſiere rouge, ſoit que la végétation ait été ſuſpendue & arrêtée par un défaut de tranſpiration, ſoit que l'âcreté des brouillards ait commencé à briſer le tiſſu des feuilles & des tuyaux.

La *rouille* gramileuſe de la ſeconde eſpece peut devoir ſon origine à pluſieurs cauſes ou à l'humeur viſqueuſe du ſuc propre extravaſé qui s'eſt deſſéchée, ou aux brouillards gras qui ſe ſont attachés ſur la plante, ou aux vapeurs & exhalaiſons de la terre que la chaleur fait élever après les brouillards, & qui ſe condenſent avec eux en forme de vernis ſur la tige & les feuilles du bled; mais c'eſt plutôt la réunion de ces cauſes qui occaſionne cette ſeconde ſorte de *rouille*: en effet, le vernis formé par les brouillards & les exhalaiſons bouchant les pores de la plante & empêchant ſa tranſpiration excitée par l'ardeur du ſoleil, alors les vaiſſeaux gonflés briſent l'épiderme qui le recouvre, le ſuc propre s'extravaſe en forme de miel noirâtre & devient par la deſſication cette pouſſiere pernicieuſe qu'on nomme *rouille* & qui donne vraiſemblablement naiſſance à ces petites chenilles de même couleur, obſervées & décrites par Ginani. On a très-bien comparé cette maladie à la lepre qui attaque les animaux, & aux maladies cutanées dont la vermine qui s'y engendre ſe nourrit; auſſi Pline qui l'attribue aux roſées, lui donne-t-il le nom de *ſcabies*, *rores ſculpunt ſcabie*; c'eſt par une ſemblable extravaſation du ſuc propre des frênes qu'on recueille la manne de Calabre.

Comme c'eſt dans les mois de mai & d'avril que les roſées & les vapeurs ſont les plus abondantes, c'eſt auſſi dans ces mois que la *rouille* eſt plus fréquente & en même temps plus dangereuſe, ſur-tout ſi les bleds ſont en fleur ou en tuyaux. M. de Chateauvieux croit que les bleds ne ſont frappés de la *rouille* que dans des temps de ſéchereſſe, & lorſque la roſée leur a manqué pluſieurs jours, parce que la privation de cette humidité ſi favorable à la végétation, peut être capable de cauſer aux tuyaux & aux feuilles un deſſéchement qui en déſunit les parties, & qui en ouvre le tiſſu par où ſe fait l'extravaſion de la ſeve; mais ce ſentiment n'eſt pas fondé, puiſque la *rouille* arrive principalement en automne & au printemps dans un temps où les vapeurs & les roſées ſont abondantes, & qu'on a d'ailleurs obſervé de tout temps que la *rouille* attaque principalement les champs bas, humides & abrités, & que les ſols élevés, âcres & expoſés aux rayons du ſoleil y ſont moins ſujets, quoiqu'ils n'en ſoient pas exempts.

C'eſt par le mélange des vapeurs, des

brouillards & de cette seve extravasée que la poussiere de la *rouille* acquiert une qualité si âcre & si corrosive, qu'elle attaque la chair de ceux qui marchent piés nuds dans les champs rouillés En effet, dans les vapeurs qui s'élevent du terrain, il y a souvent des matieres arsénicales volatiles qui sont fixées & condensées avec la rosée sur les feuilles; c'est ce qui rend les vapeurs marécageuses si nuisibles aux plantes & aux animaux. A mesure que l'eau pénetre dans la terre, elle y dissout les sels vitrioliques arsénicaux, les soufres & autres substances hétérogenes que l'eau rend volatiles comme elle. Ce sont ces vapeurs nuisibles condensées par la fraîcheur de la nuit qui s'attachent aux plantes, rendent la *rouille* si dangereuse pour les animaux qui en mangent, au point qu'on les voit souvent périr de mort subite ou couvert de pustules contagieuses, sur-tout dans les pâturages marécageux. Si les brouillards qui attaquent les bleds ne sont pas gras, & que la chaleur du jour puisse dessécher les plantes sans qu'ils y forment une sorte de vernis qui fixe les vapeurs du sol, alors la transpiration ne sera pas interrompue, & il n'y aura point de *rouille*, parce qu'il n'y a point d'extravasion de la seve.

Il ne faut pas aussi confondre avec cette seconde espece de *rouille* la brûlure, appellée *carbunculatio*, *sinderatio*, par les Latins, occasionnée par un soleil vif, après de fortes ondées de pluie, ce qui arrive fort souvent dans les mois de Juin & de juillet, & a été très-bien remarqué par le docteur Hales dans son excellente *Stat. des végétaux*, parce qu'après la pluie, la forte chaleur du soleil rend brûlantes les vapeurs qui s'élevent, & qui font souvent l'effet d'un miroir ardent pour échauder les plantes suivant leurs divers genres; mais ces sortes de nielle n'occasionnent point la *rouille* ci-devant décrite, à moins qu'on ne veuille la rapporter à la premiere espece comme je l'ai dit plus haut; mais ce seroit encore improprement, ce sont sur-tout les vents brûlans du midi qui dessèchent les plantes & l'épi, en soufflant sur les bleds des vapeurs enflammées qui les brûlent, ce qui n'a aucun trait à la *rouille*.

Plusieurs auteurs, & entr'autres le docteur Languin, semblent attribuer la plupart des autres maladies du grain en herbe à la *rouille*, qui est, dit-il, la premiere cause du charbon, de la nielle & de l'ergot: *Adurit hæc (rubigo) plantas & maculis rubicundis vel luteis, vel nigris signat oculos arborum fructiferarum corrodit vel acrimoniâ suâ, vel mediantibus vermiculis ex se exclusis, spicas frumentorum corrumpit & in pulverem nigricantem transmutat pistoribus in usum cedentur, quod malum ustilaginem vocant, fructus non maturos debilitat, ut vel ad maturationem pervenire nequeant vel vermibus scateum erucas aliaque inserta cumulat plantas fructusque veneno inficit*, &c. *Descript. morborum ex usu clavorum secalinorum cum pane à Langio. C.* 13. On ne peut faire une peinture plus affreuse des effets de la *rouille*; mais ces effets si pernicieux ne sont pas tous confirmés par l'expérience. Il est seulement certain que l'impression de la *rouille*, en viciant en quelque maniere les sucs nourriciers de la plante, elle ne produit que peu de grain & le donne petit, maigre, & retrait; c'est toujours une maladie extrêmement fâcheuse, puisque les fromens de la plus grande beauté sont tout-à coup réduits presqu'à rien par cet accident imprévu.

Plusieurs auteurs anciens & modernes ont parlé des moyens d'empêcher la *rouille* des bleds; mais ces moyens sont si ridicules & si peu analogues à l'effet qu'on en attend, qu'un physicien rougit de les rapporter. Pline *XVIII. c.* 17, conseille de planter sur les bords du champ, des branches de laurier qui attireront tout le mal; d'autres, comme Columelle, Palladius, Charles Etienne, *&c.* conseillent de porter de la paille humide près du champ, & d'y mettre le feu du côté du vent, que la fumée répandue sur le champ dissipera le brouillard & la *rouille*; d'autre, comme Chambers conseillent de semer du tabac ou d'asperger les grains avec du suc de cette plante. Le docteur Hales, *Stat. des végétaux. p.* 223, donne un autre remede qui ne vaut guere mieux & qui n'est pas plus praticable. D'autres prescrivent d'arroser fortement, tous les soirs les bleds lorsqu'ils sont en fleurs, ce qui empêchera l'effet des vapeurs graces & pernicieuses: ce remede ne seroit pas sans doute le plus mauvais s'il étoit pra-

tiquable. Dans les expériences de M. Bonnet le bled fortement arroſé paroît moins ſujet aux maladies. D'autres enfin conſeillent de tendre une corde ſur la largeur du champ, & de la faire couler ſur les grains pour en faire tomber l'humidité.

Le comte Ginani propoſe un ſecret plus ſûr & plus facile, c'eſt de ſemer moins épais & de ſarcler en automne & au printemps, de maniere qu'on arrache toutes les mauvaiſes herbes exactement, & qu'on amoncele la terre aux piés des tuyaux ; il eſt certain que lorſqu'il ne reſtera que le bled ſeul, les vapeurs malignes s'y attacheront moins facilement, elles auront un plus libre cours au dehors, & les vents qui agitent les guerets auront une plus libre circulation pour agiter & deſſécher les tuyaux. Cet excellent auteur aſſure que l'expérience l'en a convaincu. *In molti luogidelle mie oſſervazioni ho fatto uſare queſto remedio e v'ho quindi trovato benſi vermini, filigine, ed altre malattie mala ruggine quaſi giammi, edit. in-4°. delle malattie del grano, p. 372.* Cette pratique eſt conforme aux excellens préceptes des anciens qui s'en ſervoient pour prévenir la *rouille*. *Segetes quæ humidè moveri poſſunt, melius tamen ſiccè ſarriuntur, quoniam ſic tractatæ non infeſtantur rubigine.* Varo. *lib. II, c. 12.*

Palladius le dit auſſi, *lib. II, tit. 9. ſi ſiccas ſegetes ſarculaveris aliquid contra rubiginem præſtitiſti*, &c. Le ſarclage des bleds a d'ailleurs une infinité d'autres avantages, comme je l'ai fait voir ailleurs, ſoit pour faire taller les bleds, ſoit pour rendre le chaume & l'épi plus forts & vigoureux, *&c.* Ce n'eſt qu'en travaillant les bleds comme les vignes & les jardins, qu'on pourra tirer de l'agriculture un produit relatif à la prodigieuſe multiplication du grain. Mais cet uſage ſera impraticable tant que les poſſeſſions ne ſeront pas plus diviſées, & qu'un laboureur voudra façonner ſeul cent journaux de terre.

M. de Chateauvieux a propoſé un moyen qu'il a expérimenté pour arrêter les progrès de la *rouille* des bleds. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre eſt ſans aucune altération, & que ſes racines ſont parfaitement ſaines, il a retranché ſur la fin de ſeptembre toutes les feuilles des plantes rouillées. Quelques jours après cette opération, de nouvelles feuilles parurent, les plantes firent des progrès conſidérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles, & en pleine vigueur ; après l'hiver, elles tallerent très-bien & produiſirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La *rouille* continua ſes ravages ſur les plantes dont il n'avoit pas tranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point qu'elles ne produiſirent pas un ſeul épi. Voilà encore un remede certain dont on peut faire uſage pour détourner cette funeſte maladie. A la vérité, il ne peut s'appliquer que lorſqu'elle ſe manifeſte en automne, & au printemps, car lorſqu'elle attaque les bleds en tuyaux & près d'épier, ou lorſque leur végétation eſt arrêtée, & qu'ils ſont en fleur, alors le mal eſt ſans remede. M. de Chateauvieux a encore obſervé que les bleds qu'on ſeme de très-bonne heure ſont plus ſujets à la *rouille* que ceux qu'on ſeme tard : en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit encore une reſſource en automne contre cette maladie ; mais les ſemailles hâtives ayant une infinité d'avantages ſur les tardives, il ſeroit plus utile d'uſer du premier moyen en coupant la fanne des bleds, ce qui les fait multiplier prodigieuſement, & les garantit des gelées fortes de l'hiver. *(M. Beguillet.)*

ROUIR, v. act. *(Econom. ruſtiq.)* préparation que l'on fait au chanvre avant que de le broyer, voici comme on s'y prend. On arrange le chanvre dans le routoir au fond de l'eau ; on le couvre d'un peu de paille, & on l'aſſujettit ſous l'eau avec des morceaux de bois & des pierres.

On le laiſſe dans cet état juſqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filaſſe, ſe détache aiſément de la chenevotte, ou du bois qui eſt au milieu de la tige du chanvre ; ce qu'on reconnoît en eſſayant de temps en temps ſi l'écorce ceſſe d'être adhérente à la chenevotte. On juge que le chanvre eſt aſſez *roui*, quand il s'en détache ſans difficulté, & pour lors on le tire du routoir.

Cette opération diſpoſe non-ſeulement le chanvre à quitter la chenevotte, mais encore elle affine & attendrit la filaſſe.

On ne peut pas déterminer poſitivement

combien il faut de temps pour que le chanvre ſoit aſſez *roui ;* cela dépend de la qualité de l'eau, de la chaleur de l'air, & même de la qualité du chanvre. *Voyez l'article* CHANVRE & ROUTOIR.

ROULADE, ſ. f. *ou* ROULEMENT, *en muſique*, ſe dit de pluſieurs inflexions de voix ſur une même ſyllabe.

Il faut un choix de ſons ou de voyelles, convenable pour les *roulades ;* les *a* ſont les plus favorables pour faire ſortir la voix, enſuite les *o*, les *e* ouverts, l'*i* & l'*u* ſont peu ſonores, encore moins les diphtongues. Quant aux voyelles naſales, on n'y doit jamais faire de roulemens. La langue Italienne pleine d'*o* & d'*a*, eſt beaucoup plus propre pour les *roulades* que n'eſt la Françoiſe; auſſi les muſiciens Italiens ne les épargnent-ils pas. Au contraire, les François obligés de compoſer preſque toute leur muſique ſyllabique, à cauſe des voyelles peu favorables, ſont obligés de donner aux notes une marche lente & poſée, ou de faire heurter les conſonnes en faiſant courir les ſyllabes ; ce qui rend néceſſairement le chant languiſſant ou dur. Je ne vois pas comment la muſique Françoiſe pourra jamais ſurmonter cet obſtacle. (*S*) (*)

ROULADE *ſur un tambour*, (*Phyſique.*) on nomme *roulade*, ou *roulement*, le bruit continu qui réſulte de la rapidité avec laquelle on fait ſuccéder les baguettes ſur un tambour, en le battant avec adreſſe. Ces percuſſions, répétées leſtement ſur un corps élaſtique & tendu, font ſur l'organe de l'ouie une impreſſion continue, à cauſe de la rapidité avec laquelle elles ſe ſuccedent. C'eſt ainſi que les roulemens dans le chant, qui ne ſont autre choſe que les promptes inflexions de voix ſur une ſyllabe, dépendent de la flexibilité des organes dans la perſonne qui chante, & de la rapidité de la percuſſion des ſons dans la perſonne qui écoute. Les impreſſions excitées par l'organe font une trace continue, à cauſe de la célérité avec laquelle elles ſe ſuccedent. La corde de

(*) La *roulade* eſt une imitation de la mélodie inſtrumentale dans les occaſions où, ſoit pour les graces du chant, ſoit pour la vérité de l'image, ſoit pour la force de l'expreſſion, il eſt à propos de ſuſpendre le diſcours & de prolonger la mélodie : mais il faut, de plus, que la ſyllabe ſoit longue, que la voix en ſoit éclatante, & propre à laiſſer au goſier la facilité d'entonner nettement & légérement les notes de la *roulade*, ſans fatiguer l'organe du chanteur, ni par conſéquent l'oreille des écoutans.

C'eſt un préjugé populaire de penſer qu'une *roulade* ſoit toujours hors de place dans un chant triſte & pathétique. Au contraire, quand le cœur eſt le plus vivement ému, la voix trouve plus aiſément des accens, que l'eſprit ne peut trouver des paroles, & de-là vient l'uſage des interjections dans toutes les langues. *Voyez* NEUME. (*Muſique.*) Ce n'eſt pas une moindre erreur de croire qu'une *roulade* eſt toujours bien placée ſur une ſyllable ou dans un mot qui la comporte, ſans conſidérer ſi la ſituation du chanteur, ſi le ſentiment qu'il doit éprouver la comporte auſſi.

La *roulade* eſt une invention de la muſique moderne : il ne paroît pas que les anciens en aient fait aucun uſage, ni jamais battu plus de deux notes ſur la même ſyllable. Cette différence eſt un effet de celle des deux muſiques, dont l'une étoit aſſervie à la langue, & dont l'autre lui donne la loi. (*S.*)

Les avis ſont bien différens ſur les *roulades ;* les uns en veulent preſque par-tout, en ſe fondant ſur ce que c'eſt une des parties les plus brillantes de la muſique vocale, & qu'une *roulade* peut être tout auſſi expreſſive que le reſte de l'air. Les autres, frappés du ridicule d'un acteur qui s'arrête pendant 6 ou 8 meſures ſur une ſeule voyelle, n'en veulent point entendre parler. Quant à moi, je penſe que le tout dépend de l'idée que l'on ſe fait de l'opéra. Entend-on par opéra un ſpectacle où tout doit être ſacrifié à la muſique ? Il faut des *roulades*. Entend-on par opéra un ſpectacle où la muſique doit ſervir à relever la poéſie & à remuer plus puiſſamment les paſſions ? Il ne faut plus de *roulades*. Je ſuis du dernier avis, & ſi j'en étois le maître, je reléguerois les *roulades* dans les cantates, c'eſt là leur véritable place. Le chanteur y raconte ce qui s'eſt paſſé (car toute cantate en action me paroît un contre-ſens) ; & tout comme il eſt permis à un orateur d'étaler toute ſon éloquence, tandis que cela eſt défendu à l'acteur, de même il eſt permis au muſicien d'étaler tout ſon goſier, tandis que cela eſt défendu à l'acteur.

Encore une raiſon pour bannir les *roulades* des opéra, c'eſt que ſi l'on en permet une, bientôt on en trouvera par-tout, comme il arrive aujourd'hui ; parce qu'il eſt plus aiſé à un chanteur de faire une *roulade*, que d'être bon acteur ; parce que le compoſiteur fera dix airs agréables & pleins de *roulades*, plutôt qu'un air agréable, expreſſif, & qui n'eſtropie ni le ſens, ni la proſodie.

Remarquons encore qu'il ne faut pas regarder comme une *roulade* un paſſage de 4 à 8 notes ſur une même voyelle, ſur-tout quand ces notes ſont des croches, ou des doubles croches ; en un mot, qu'elles ne ſont qu'une ou deux meſures. Une *roulade* dans ce goût bien ménagée peut relever l'expreſſion en ranimant l'attention de l'auditeur ; d'ailleurs tout ce qui tranche fait effet. (*F. D. C.*)

viole élargie & multipliée par les vibrations, produit le même effet. Le cercle de feu qu'on fait voir avec un ſimple charbon ardent tourné en rond, s'explique par le même principe. En un mot, tous ces phénomenes de l'ouie & de la vue dépendent de la durée de la ſenſation que les objets excitent dans les nerfs, & de la promptitude avec laquelle leurs actions ſe répetent. *(D. J.)*

ROULAGE, ſ. m. *(Comm.)* profeſſion qu'exercent les rouliers. Il ſignifie auſſi le *prix*, le *ſalaire* qu'on paye aux rouliers pour leurs peines. *Voyez* ROULIER.

Roulage ſe dit encore de la fonction de certains petits officiers de villes que l'on entretient ſur les ports pour ſortir des bateaux les balles, ballots, tonneaux & futailles les mettre à terre en les roulant ſur des planches. Ces officiers ont à Paris, pour le *roulage* des marchandiſes, des droits particuliers qui leur ſont attribués par une ordonnance de la ville de l'année 1641. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

ROULEAU, ſ. m. *(Conchyliol.)* genre de coquille marine univalve, dont la bouche eſt toujours alongée; ſon ſommet eſt quelquefois détaché du corps par un cercle, & quelquefois il eſt couronné; le fût eſt toujours uni.

Les *rouleaux* ſont autrement nommés *cylindres*, & plus communément *olives*. *Voyez* OLIVE, *(Conchyliol.) (D. J.)*

ROULEAU, ſ. m. *(Antiq. eccléſ.)* feuille de parchemin, au haut de laquelle on inſcrivoit anciennement dans les monaſteres le nom & l'éloge d'un abbé ou d'une abbeſſe décédée, avec la date de leur mort. On portoit enſuite cette feuille de monaſtere en monaſteae, & chacun y marquoit à ſon tour qu'il avoit offert des prieres à Dieu pour le repos de l'ame du défunt ou de la défunte. *(D. J.)*

ROULEAU, *ou* VOLUME, *(Littérat.)* ce que nous appellons aujourd'hui *livre*, ſe nommoit autrefois *rouleau* & *volume*, du latin *volumen*, dont la racine eſt *volvere*, rouler. On ne plioit pas les feuilles pour les coudre & les relier enſemble, comme on fait aujourd'hui, mais on faiſoit un *rouleau* de chaque feuille qu'on mettoit les unes ſur les autres; enſorte que quelquefois une matiere traitée, n'occupant qu'une ſeule feuille, celle-ci faiſoit un *volume*; & c'eſt ce qu'il faut entendre par ce grand nombre de *volumes* qu'on nous dit que quelques-uns des anciens ont compoſés, & même par cette multitude prodigieuſe de *volumes* dont étoit compoſée la bibliotheque d'Alexandrie. Car enfin, depuis l'invention de l'imprimerie, ſi propre à multiplier les livres avec une promptitude infiniment plus expéditive que la diligence des anciens libraires ou copiſtes, & malgré la fécondité des modernes, on n'eſt pas encore parvenu à former une bibliotheque de 700000 *volumes*, telle qu'étoit celle d'Alexandrie. Il faut donc convenir que la plupart des *volumes* dont elle étoit compoſée, étoient de peu de feuilles. Quant à ceux qui en contenoient davantage, afin d'empêcher que ces feuilles roulées les unes ſur les autres ne ſe brouillaſſent, on prit la précaution de les coudre toutes enſemble & de n'en faire qu'un *rouleau*. Il eſt ſouvent parlé dans l'écriture de ces *rouleaux* ou *volumes*, & les Juifs en gardent encore l'uſage dans leurs ſynagogues. Ce ſont, dit Léon de Modene, des peaux de vélin couſues enſemble, non avec du fil, mais avec les boyaux d'un animal monde, ſur leſquelles la loi eſt écrite avec une grande exactitude, & qu'on roule ſur deux bâtons de bois qui ſont aux deux bouts. On roule auſſi à meſure une piece d'étoffe de lin ou de ſoie pour conſerver l'écriture, & l'on renferme le tout dans une eſpece de ſac ou d'étui de ſoie. Les extrêmités des bâtons qui excedent de beaucoup le vélin, ſont garnis d'ornemens d'argent, comme pommes de grenade, clochettes, couronnes, *&c.* Le même auteur ajoute qu'il y a dans l'aron ou armoire d'une ſynagogue quelquefois plus de vingt de ces *rouleaux* nommés *ſefer tora*, ou *livre de la loi*. Celle d'Amſterdam en poſſede plus de cinquante, & un certain jour de l'année on les porte en proceſſion dans la ſynagogue. Mais aucun de ces *rouleaux* n'eſt véritablement ancien. Léon de Modene *cérém. des Juifs, part. I. c. x.*

ROULEAU, ſ. m. *(Ouvrages & Manufactures.)* piece de bois de figure cylindrique, dont on ſe ſert dans la fabrique de pluſieurs ouvrages, & dans diverſes manufactures, mais ſouvent ſous d'autres noms.

C'eſt ſur des *rouleaux* que ſe dreſſent les laines, les ſoies, les fils, les poils, *&c.*, dont on fait la chaîne des étoffes & des toiles; chaque métier en a ordinairement deux; celui des gaziers en a trois; on les nomme *enſubles*, & quelquefois *enſubleaux*.

Les tiſſutiers-rubaniers qui travaillent aux galons & tiſſus d'or & d'argent, appellent *rouleaux* de la poitrine, un petit cylindre qui eſt attaché au devant de leur métier. C'eſt ſur ce *rouleau* que paſſe l'ouvrage à meſure qu'il s'avance, avant de le rouler ſur l'enſuble de devant.

Dans les manufactures des glaces de grand volume, on nomme *rouleau à couler*, un gros cylindre de fonte, qui ſert à conduire le verre liquide juſqu'au bout de la table ſur laquelle on coule les glaces.

Les fondeurs en ſable ſe ſervent d'un *rouleau* pour corroyer le ſable qu'ils emploient à faire leur moules; on l'appelle plus communément *bâton*.

Les pâtiſſiers ont un *rouleau* pour applatir & feuilleter leurs pâtes.

Les preſſes qu'on nomme *calendres*, qui ſervent à calendrer les étoffes, ſont entr'autres parties eſſentielles, compoſées de deux *rouleaux*. C'eſt auſſi entre deux *rouleaux* que ſe font les ondes des étoffes de ſoie, de poil ou de laine propres à être tabiſées; comme les moëres, les tabis, les camelots, *&c.*

Les images, eſtampes & tailles-douces s'impriment en paſſant entre deux *rouleaux*, la planche de cuivre gravée, & le papier humide qui en doit prendre l'impreſſion. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAU, ſ. m. (*Inſtrum. de méchan.*) eſpece de cylindre de bois qui ſert à mouvoir les plus peſans fardeaux pour les conduire d'un lieu à un autre. Il y a de ces *rouleaux* qu'on nomme *ſans fin*, ou *tours terriers*, parce qu'on les fait tourner par le moyen de leviers. Ils ſont aſſemblés ſous un poulin avec des entre-toiſes ou des moiſes. (*D. J.*)

ROULEAU, (*Agricult.*) On peut quelquefois l'employer utilement à briſer les mottes, ſuivant le ſyſtême de M. Tull; mais il ne faut s'en ſervir que quand la terre eſt ſeche, autrement le *rouleau* la corroyeroit, & détruiroit en partie les avantages qu'on retire des labours.

ROULEAUX, ſ. m. pl. (*Architect.*) les ouvriers appellent ainſi les enroulemens des modillons & des conſoles, & même ceux des panneaux & ornemens répétés de ſerrurerie.

ROULEAU *de cartouche*, (*Artifice.*) c'eſt un *rouleau* qui ſert à former un carrouche cylindrique, en roulant tout autour un carton, à meſure qu'on le colle; tels ſont ceux de preſque tous les artifices. (*D. J.*)

ROULEAUX (*uſtenſile de Charpentiers, Marbriers, Tailleurs de pierre.*) les *rouleaux* dont ils ſe ſervent pour mener d'un lieu à un autre les poutres, les marbres, les pierres de taille & autres fardeaux qui ſont lourds, mais non pas d'une peſanteur extraordinaire, ſont de ſimples cylindres de bois de ſept à huit pouces de diametre, & de trois à quatre piés de longueur, qu'ils mettent ſucceſſivement pardevant ſous les pieces qu'ils veulent conduire, tandis qu'on les pouſſe par derriere avec des pinces ou des léviers.

Quand les blocs de marbre ou les autres fadeaux ſont d'un poids exceſſif, on ſe ſert de *rouleaux* ſans fin, qu'on nomme autrement *tours terriers*. Ces *rouleaux*, pour leur donner plus de force, & empêcher qu'ils ne s'écraſent, ſont faits de bois aſſemblés à entre-toiſes; ils ont près d'un double de longueur & de diamettre des ſimples *rouleaux*, & ſont outre cela garnis de larges cercles de fer aux deux extrêmités. A un pié près de chaque bout, ſont quatre mortaiſes, ou plutôt deux ſeulement, mais qui ſont percées d'outre en outre. Elles ſervent à y mettre de longs leviers de bois, que des ouvriers tirent avec des cordes qui ſont attachées au bout, & l'on change de mortaiſes à meſure que le *rouleau* a fait un quart de tour; ce travail eſt long & pénible, mais ſûr. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAUX *ſans fin*, (*Charpent.*) ce ſont des *rouleaux* de bois aſſemblés avec des entre-toiſes. On s'en ſert très-utilement pour conduire de grands fardeaux & amener de groſſes pierres d'un lieu à un autre.

ROULEAU, *en terme de cirier*, c'eſt une planche de noyer d'environ un demi-pié de long ſur quatre pouces d'épaiſſeur. Ce *rouleau* eſt garni de deux fiches qui lui ſervent de poignée. C'eſt avec cet uſtenſile

qu'on arrondit une piece, & qu'on lui donne une groſſeur proportionnée à ſa longueur.

ROULEAU, (*Cuiſine.*) eſt un gros cylindre de bois ſur lequel on devide la corde des tournebroches, & eſt garni d'un haut bord pour ſoutenir la corde, & l'empêcher de tomber entre lui & la grande roue, & d'un reſſort qui s'arrête à une des croiſées de la grande roue lorſque la corde eſt aſſez remontée.

ROULEAU, *en terme d'éperonier*, ſignifie proprement l'extrêmité inférieure de la ſous-barbe d'un mors, qui ſe replie pluſieurs fois ſur elle-même, & forme une eſpece de bouton ou *rouleau* d'où elle tire ſon nom.

ROULEAU, *outil de fondeur en ſable*, eſt un bâton cylindrique de bois dont les fondeurs en ſable ſe ſervent pour corroyer le ſable dont ils forment les moules dans la caiſſe qui les contient. *Voyez l'article* FONDEUR EN SABLE.

ROULEAU, ſ. m. (*Comm. de fil.*) ruban de fil de différentes largeurs, qui a pris ce nom de la forme dont il eſt ordinairement roulé. Il s'en fait d'excellent en Auvergne, d'où les marchands de Paris tirent une partie de celui qu'ils débitent dans leurs boutiques. *Savary.*

ROULEAU, ſ. m. (*Horlogr.*) c'eſt un corps cylindrique dont on ſe ſert dans la méchanique des groſſes horloges. Les *rouleaux* ſont de bois, autour deſquels s'enveloppe la corde qui éleve les poids. *Rouleau* ſe dit auſſi de deux cercles placés excentriquement de l'un à l'autre pour que les deux circonférences forment un angle obtus ſur lequel poſe le bout d'un arbre pour diminuer le frottement. (*D. J.*)

ROULEAU, ſ. m. (*Jardin.*) on donne le nom de *rouleaux* aux enroulemens de parterre. (*D. J.*)

ROULEAU, (*Imprimerie.*) piece d'une preſſe d'Imprimerie, eſt un morceau de bois rond, de la largeur de 5 à 6 pouces, ſur 10 à 11 pouces de diamettre, avec un rebord de deux ou trois lignes, qui regne autour de ces deux extrémités: il eſt ſitué ſous la table entre les deux bandes, & percé dans ſa longueur pour recevoir la broche: il eſt auſſi percé de deux trous faits de biais, pour arrêter par une des extrêmités la corde appellée *corde de rouleau. Voyez* CORDE DE ROULEAU.

Rouleau s'entend encore dans l'imprimerie d'un morceau de bois très-rond d'un pié & demi environ de longueur, & de quatre à cinq pouces de diamettre que l'on a ſoin de revêtir d'un blanchet, & dont on ſe ſert dans quelques imprimeries pour faire des épreuves: on tient même que quelques ouvrages prohibés ont été entiérement imprimés au *rouleau.*

ROULEAUX, (*Mercerie.*) ce ſont de certaines enſeignes ou repréſentations de carton que les merciers & quelques autres marchands mettent en étalage ſur le devant de leurs boutiques, pour faire montre des marchandiſes qu'ils vendent en les couvrant de divers échantillons. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAUX, *en terme de metteur en œuvre*, ce ſont des eſpeces de conſoles en or ou en argent, qui ſe mettent ordinairement dans le corps des bagues proche la tête, & qui entrent dans la compoſition de pluſieurs ouvrages de cette profeſſion.

ROULEAUX, (*Monnoyage.*) ce ſont deux inſtrumens de fer, de figure cylindrique, qui ſervent à tirer les lames d'or, d'argent ou de cuivre, dont on fait les flaons des pieces que l'on fabrique. (*D. J.*)

ROULEAUX, *en terme d'orfevre en groſſerie*, ſont des eſpeces d'S, qui ornent le commencement de la croſſe proprement dite, immédiatement au deſſus du fleuron.

ROULEAU, (*Peinture.*) on appelle ainſi certains écriteaux que les anciens peintres mettoient dans leurs tableaux, & qu'ils faiſoient ſortir groſſiérement de la bouche de leurs perſonnages; c'eſt ce que fit Simon Memmi, qui, repréſentant le diable chaſſé par ſaint Reinier, lui mit cet écriteau dans la bouche, *ohi me! non poſſo più.*

Ces *rouleaux*, d'une invention barbare, ſe ſont anéantis avec le goût gothique; mais les peintres d'hiſtoire devoient imaginer quelqu'autre idée moins groſſiere, pour indiquer le ſujet de leurs compoſitions, qu'un grand nombre de ſpectateurs cherchent quelquefois inutilement, ſur-

tout quand c'eſt un trait d'hiſtoire peu connu : des inſcriptions miſes au bas du tableau, ſeroient alors d'un grand uſage. J'en ai parlé ailleurs ; j'ajoute ici que Raphaël & Annibal Carrache n'ont point héſité d'inſérer dans leurs ouvrages trois ou quatre mots, quand ils les ont jugés néceſſaires pour l'intelligence du tableau. Par la même raiſon, on ne grave guere aujourd'hui d'eſtampes, ſans mettre au bas des vers, des paſſages, des paroles, qui en expliquent le ſujet. (*D. J.*)

ROULEAU, *en terme de potiers fournaliſtes*, c'eſt de la terre maniée en rond, de longueur ; ce qui la rend différente des ballons qui ſont maniés en motte. *Voyez* BALLONS.

ROULEAUX, (*Sucrerie.*) on nomme quelquefois *rouleaux* dans les moulins à ſucre les tambours de fer qui ſervent à briſer les cannes, & à en exprimer le ſuc. Les tambours & les *rouleaux* ſont cependant bien différens, ces derniers n'étant que des cylindres de bois, dont les tambours ſont remplis, & les autres des cylindres de métal, dont ceux de bois ſont couverts. On affermit les *rouleaux* dans les tambours avec des ſerres ou coins de fer & de bois, & pour leur donner encore plus de fermeté, on remplit les vuides qui reſtent avec du brai bouillant : c'eſt dans les *rouleaux* que les dents des tambours ſont emmortoiſées. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAU *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) c'eſt du tabac en feuille cordé au moulin, & roulé en pluſieurs rangs autour d'un bâton. La plupart du tabac de l'Amérique s'y débite en *rouleaux* de divers poids ; & ce n'eſt guere que lorſqu'il eſt arrivé en France, en Angleterre, en Eſpagne, en Hollande, *&c.* qu'il ſe prépare en poudre. C'eſt du tabac en *rouleau* dont on ſe ſert, ſoit pour raper, ſoit pour mâcher. Les regratiers qui en font le commerce, & qui le prennent au bureau de la ferme, le coupent en morceaux de pluſieurs onces, le ficellent, & l'ornent ordinairement de quelque clinquant de papier marbré. *Dict. de Com.* (*D. J.*)

ROULEAU, (*Tapiſſier.*) *Voyez* ENSUPLE.

ROULEAU, (*Tiſſerand.*) piece de bois de figure cylindrique, dont pluſieurs artiſans ſe ſervent pour la fabrique des ouvrages de leur métier.

C'eſt ſur des *rouleaux* que ſe dreſſent les chaînes des toiles & des étoffes. Chaque métier a deux *rouleaux* ; celui des gaziers en a trois ; on les nomme *enſuble*, & quelquefois *enſubleaux*. *Voyez ces deux articles.*

Les maîtres tiſſutiers rubaniers ont à leur métier un cylindre, qu'ils nomment *rouleau de la poitriniere* ; il eſt poſté ſur le devant de leur métier, & c'eſt ſur ce *rouleau* que gliſſe l'ouvrage à meſure qu'il s'avance, avant qu'on le roule ſur l'enſuble de devant. *Voyez* RUBANIER.

Les plombiers ont auſſi des *rouleaux* dont ils ſervent pour former les tuyaux de plomb. Il les nomment ordinairement *rondins* ou *tondins*. *Voyez l'un & l'autre.*

ROULÉE, COQUILLE, (*Conchyl.*) c'eſt celle que le flot, le roulis de la mer a jetée toute uſée ſur le rivage. (*D. J.*)

ROULEMENT, ſ. m. *en terme de méchanique*, ſignifie une ſorte de *mouvement* circulaire, par lequel un mobile tourne autour de ſon propre axe ou centre, & en même temps applique continuellement de nouvelles parties de la ſurface au corps ſur lequel il ſe meut. *Voyez* MOUVEMENT, RÉVOLUTION, AXE, *&c.*

Tel eſt le mouvement d'une roue, d'une ſphere, *&c.* Tels ſont en particulier les mouvemens de la terre, des planettes, car toutes les planetes tournent ſur leurs axes en même temps qu'elles font leur révolution autour du ſoleil.

M. de Fontenelle dans ſa pluralité des mondes, veut expliquer ces deux mouvemens par la comparaiſon d'une boule qui roule ſur un plan en même temps qu'elle avance. Mais le mouvement progreſſif de la boule produit néceſſairement ſon mouvement de rotation, au lieu qu'il n'eſt pas ſûr que la rotation des planettes ſur leurs axes vienne du même principe que leur révolution annuelle ; & que ces deux mouvemens paroiſſent même entiérement indépendans l'un de l'autre ; c'eſt pourquoi il eſt à croire que Monſieur de Fontenelle n'a pas donné cette explication comme fort exacte. *Voyez* ROUES, PLANETTES, TERRE, *&c.*

Le

Le mouvement d'un corps qui roule, eſt oppoſé au mouvement en gliſſant dans lequel c'eſt toujours la même partie de la ſurface du mobile qui s'applique au plan, le long duquel le corps ſe meut. *Voyez* GLISSER.

Si les ſurfaces ſur leſquelles les corps ſe meuvent étoient parfaitement polies, auſſi bien que la ſurface des corps qui s'y meuvent, il n'y auroit preſque point de rotation. Par exemple, une roue qu'on tire ſur un plan avec une corde attachée à ſon centre, devroit naturellement gliſſer ſans tourner. Ce ſont les inégalités du plan qui l'obligent d'altérer ſon mouvement progreſſif par un mouvement de rotation; par exemple, ſi on place une roue à dents ſur une ſurface qui ait auſſi des dents, & qu'on tire cette roue par ſon centre, elle ne peut avancer ſans qu'il arrive de deux choſes l'une, ou qu'elle tourne, ou qu'elle briſe les inégalités & les éminences qui ſe rencontrent ſur la ſurface ſur laquelle elle roule. Mais il ſeroit ſouvent fort difficile qu'elle briſât les inégalités dont il s'agit, elle ne peut donc ſe mouvoir qu'en tournant: or toutes les ſurfaces ſur leſquelles un corps peut ſe mouvoir, ſont raboteuſes & inégales, & les ſurfaces de tous les corps ſont auſſi raboteuſes & comme dentées. Voilà pourquoi tous les corps ronds n'ont preſque jamais de mouvement progreſſif ſans rotation. A l'égard des corps dont la ſurface eſt plate, ils ne pourroient avoir de rotation ſans s'élever; & comme leur poids les en empêche, ils ne peuvent que ſe mouvoir progreſſivement; mais la reſiſtance & l'aſpérité de la ſurface ſur laquelle ils ſe meuvent arrête bientôt leur mouvement.

On trouve par l'expérience que le frottement qu'un corps éprouve en roulant, c'eſt-à-dire, la réſiſtance qui vient des inégalités du plan ſur lequel il roule, eſt moindre que le frottement que le même corps éprouveroit en gliſſant. La raiſon en eſt aiſée à appercevoir après ce que nous venons de dire ſur le *roulement* des corps ronds. Car il eſt viſible que ce *roulement*, aidant à déſengrainer les parties, diminue beaucoup le frottement *Voyez* FROTTEMENT.

C'eſt pour cela que les roues ſont ſi fort en uſage dans les machines, & qu'on les charge de la plus grande partie qu'il eſt poſſible de l'action, afin de rendre la réſiſtance moindre. *Voyez* ROUE, MACHINE, *&c. Chambers.* (O)

ROULEMENT, ſ. m. (*Muſique.*) *Voyez* ROULADE. (*Muſique.*)

ROULER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mouvoir un corps ſur lui-même. *Voyez les art.* ROULEMENS, ROTATIONS.

ROULER, v. n. (*Art. milit.*) officiers qui roulent entr'eux, c'eſt-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéiſſent les uns aux autres ſelon l'ancienneté de leur réception.

ROULER, (*Marine.*) on ſe ſert de ce verbe pour exprimer le mouvement de la mer, dont les vagues s'élevent & ſe déploient ſur un rivage uni, & le balancement d'un vaiſſeau, tantôt ſur l'un, tantôt ſur l'autre de ſes côtés.

ROULER, (*Com.*) ce terme ſignifie chez les marchands, plier une étoffe en rond, en faire une eſpece de rouleau. On roule les ſatins, papelines, gazes, crêpes rubans d'or, de ſoie, de fil de laine, les padous & les galons de toute eſpece. *Diction. de Comm.*

ROULER, ſe dit auſſi dans le commerce d'argent, lorſqu'il eſt commun, quand on en trouve aiſément chez les banquiers, & que le comptant va bien chez les marchands. On dit en ce ſens que l'argent *roule* bien.

ROULER, ſe dit encore des marchands & artiſans dont le négoce & le travail ſuffiſent à peine pour ſubſiſter. Ce mercier, ce ſerrurier ont peine à *rouler leur vie. id. ibid.*

ROULER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt l'action de faire pluſieurs lacets de cordonnets, ou de luiſant or ou ſoie ſur un moule de bouton à épi, après le premier jetage. Ce moule eſt traverſé d'un fer à *rouler*. *Voyez* FER A ROULER, enſuite on le couvre d'un moule découronné, ſous lequel on tourne le fil & qui empêche que ce fil ne deſcende trop bas, ou ne s'arrange mal. On arrête le fil avec de la ſoie, ou du fil de la même matiere.

ROULER *les cierges*, (*Cirerie.*) C'eſt les arrondir ſur une table arroſée d'eau, avec

l'instrument qu'on appelle *rouloir*. Les Bougies qui se font à la cuillere, se roulent deux fois; l'une, après avoir reçu la moitié de leur jet dans l'attelier de l'apprêt; & l'autre, quand on leur a donné leur dernier jet dans l'attelier de l'achevement. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

ROULER, *en terme de Filassier*, c'est faire de petits paquets de filasse qu'on veut battre & écraser sous les maillets.

ROULER, *en terme de Fondeur de petit plomb*, c'est arrondir le plomb dans le moulin, en l'y remuant avec précipitation.

ROULET, s. m. instrument dont les *chapeliers* se servent pour fouler les chapeaux. C'est une espece de grand fuseau de bois dur, & pour l'ordinaire de buis: il a environ un pouce & demi de diametre par le milieu, & va en diminuant jusqu'aux deux extrêmités, qui se terminent en pointe.

ROULETTE, s. f. (*Géométrie.*) est le nom d'une courbe, appellée autrement CYCLOÏDE. Ce nom lui fut donné par le P. Mersenne, & c'est celui qu'elle porta d'abord, le nom de *cycloïde* a prévalu. *V.* CYCLOÏDE. (*O*)

ROULETTES, chez les *cannoniers*, sont des pieces de bois arrondies en forme de roues, & attachées aux aissieux des affuts, pour mouvoir le canon sur mer & quelquefois sur terre. *Voyez* AFFUTS. *Chambers.*

ROULETTE, s. f. partie du métier à bas. *Voyez l'article* BAS-AU-MÉTIER.

ROULETTE, se dit dans l'*écriture* d'un instrument de bois ou de buis, dont le manche est plat, & la partie supérieure d'une *roulette*, dont les rayons extrêmement fins ne sont point couverts à leur partie supérieure comme dans les roues ordinaires. On trempe ces rayons dans l'encre, & on l'a fait décrire une ligne de points; mais il me semble qu'on auroit tout aussitôt fait avec la plume.

ROULETTE, (*Reliure, Dorure sur cuivre.*) la *roulette* pour pousser sur les bords, doit être de cuivre, avec une monture de fer, où il y a deux joues qui embrassent la *roulette*, avec un clou qui passe d'outre en outre, & qui est rivé des deux côtés sur les joues. Elle est tournante, & emmanchée dans un manche de bois de tilleul.

Roulette simple, autrement dit filet, sert à pousser une ligne d'or, qu'on appelle filet sur le bord du livre, & sur les plats.

Roulette à grains ou dent de rat, se pousse de même, & s'emploie sur le dos & sur les plats.

Roulettes à filets simples, à deux ou trois lignes sert aux mêmes usages; toutes ces *roulettes* se poussent aussi sans or, aux mêmes places sur les livres, après les avoir fait chauffer.

ROULETTE à *cran de fer*. Elle est faite comme la roue à rochet d'une pendule.

La *roulette* à cran de fer est celle qui est à un bout de l'ensuple de devant le métier; les crans servent à accrocher le fer qu'on appelle *chien*, au moyen de quoi l'on arrête librement de force l'ensuple, sur laquelle on roule l'étoffe à mesure qu'elle se fabrique.

ROULETTE, s. f. (*Jeux.*) c'est un grand cercle divisé en portiques de couleur noire ou blanches & numérotés. La petite boule d'ivoire qu'on jette dans ce cercle, & qui doit décider du sort des joueurs, est poussée par une rigole, d'où elle entre dans le jeu, & après avoir heurté contre divers rochers, elle va se rendre dans un des portiques noirs ou blancs. On gagne, quand la boule tombe dans les portiques de sa couleur; & l'on perd, quand c'est le contraire. *D. J.*)

ROULIER, s. m. (*Com.*) voiturier par terre, qui transporte les marchandises d'un lieu à un autre sur des charriots, charrettes, fourgons & autres pareilles voitures roulantes.

Les *rouliers*, à moins que ceux pour qui ils ont chargé, ou quelqu'un de leur part ne les accompagne, doivent avoir la lettre de voiture des marchandises qu'ils transportent; les congés, si ce sont des vins, eaux-de-vie & autres liqueurs; les acquits des bureaux où ils passent; des passeports s'il en est besoin, & s'ils passent par pays ennemis.

C'est à eux aussi à acquitter tous les menus droits de péages qui sont dus sur la route, soit pour les voitures & chevaux, soit pour

les marchandiſes, ſauf à ſe les faire rembourſer en cas de beſoin.

Enfin les *rouliers* répondent de tous les dommages qui arrivent aux marchandiſes par leur fait, & à l'égard des autres, dont ſuivant les ordonnances & réglemens, ils ne peuvent être tenus, ils doivent pour leur décharge en faire dreſſer des procès-verbaux par les Juges des lieux, ou les plus prochains des lieux où ces accidens ſont arrivés. *Dict. de Com. & de Trév.*

ROULIS, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le balancement du vaiſſeau dans le ſens de ſa largeur. *Voyez* TANGAGE.

ROULOIR, ſ. m. (*terme d'Epicier-Cirier.*) outil ordinairement de buis, plat & uni par deſſous, plus long que large, ayant une poignée par deſſus; ſa forme quoique plus grande, eſt à peu près ſemblable à ces morceaux de marbre taillés, que l'on met ſur les papiers dans les cabinets. Le *rouloir* ſert à rouler les bougies & les cierges ſur une table, après que la cire a été jetée ſur une meche avec la cuillere, ou qu'ils ont été tirés à la main. (*Savary.*) (*D. J.*)

ROULONS, *termes de charron*, ce ſont les barreaux de bois qui ſe mettent dans les trous pratiqués le long & en deſſus des limons, & dans les petits limons de traverſe, qui repréſentent une charrette.

ROULONS, ſ. m. (*Echellier.*) les *roulons* ſont les petits morceaux de bois qui joignent les deux branches d'une échelle, ſur leſquels on appuie le pié en montant. (*D. J.*)

ROULONS, ſ. m. pl. (*Ménuiſ.*) on appelle ainſi les petits barreaux ou échelons d'un ratelier d'écurie, quand ils ſont faits au tour, en maniere de baluſtres ralongés, comme il y en a dans les belles écuries. On nomme encore *roulons*, les petits baluſtres des bancs d'égliſe. *Daviler.* (*D. J.*)

ROUM, (*Géogr. mod.*) c'eſt le nom que les Arabes & autres Orientaux, ont donné aux pays & aux peuples, que les Romains, & enſuite les empereurs Grecs & les Turcs ont ſoumis à leur obéiſſance, mais outre cette ſignification générale, les géographes perſans ont nommé proprement pays de *Roum*, celui dans lequel régnoient les ſultans de la dynaſtie des Selgincides, dans leſquels les Turcs Ottomans ont pris leur origine, delà vient que les Perſans & les Mogols aux Indes, appellent les Turcs encore aujourd'hui *Roumi.* (*D. J.*)

ROUMOIS, LE (*Géogr. mod.*) *Rothomagenſis ager*; pays de France dans la haute-Normandie, entre la Rille & la Seine; il fait partie du dioceſe de Rouen, & Quilleboeuf en eſt le principal lieu. Ce pays abonde en bleds & en fruits. L'on eſtime les toiles du *Roumois*, dites *toiles de ménage*. La forêt de Bretonne lui fournit du bois à bâtir & à brûler. (*D. J.*)

ROVOREIT, (*Géogr. mod.*) petite ville du Tirol, ſur les frontieres de l'état de Veniſe, du côté de Vérone, & proche la riviere d'Etſh. (*D. J.*)

ROUP, (*Monn.*) monnoie d'argent, frappée au coin du roi de Pologne, au titre des piaſtres d'Eſpagne. C'eſt auſſi une monnoie d'argent qui ſe fabrique & qui a cours dans quelques provinces de l'empire du grand ſeigneur, particuliérement à Erzerum en Arménie: le *roup* vaut environ un quart de piaſtre d'Eſpagne. (+)

ROUPEAU. *Voyez* BIOREAU.

ROUPIE. *Voyez* GORGE-ROUGE.

ROUPIES, LACK DE, (*Hiſt. mod. Com.*) c'eſt le nom qu'on donne dans l'Indoſtan à une ſomme qui vaut environ douze mille cinq cents livres ſterlings, ou à peu près deux cents quatre-vingt mille livres monnoie de France.

ROUPIE, (*Monn.*) monnoie qui a cours dans les états du grand Mogol, & en pluſieurs autres lieux & royaumes des Indes orientales.

Il y a des *roupies* d'or & des *roupies* d'argent, les unes & les autres avec leurs diminutions & demi-*roupie*, & en quarts de *roupie*.

La *roupie* d'or peſe deux gros trois quarts & onze grains, ce qui revient à trente-huit livres un ſou un denier, monnoie de France, en comptant l'once à quatre-vingt-trois livres ſept ſous onze deniers, & le marc à ſix cent ſoixante-ſept livres trois ſous ſept deniers, comme les piſtoles du Pérou.

La *roupie* d'argent eſt d'une valeur ſi inégale, ſon prix dépendant & de ſa qualité & des lieux où elle ſe fabrique, qu'il eſt difficile d'en fixer un certain, & par con-

ſéquent d'en faire une certaine évaluation, ſoit par rapport à la *roupie* d'or, ſoit par rapport aux monnoies d'Europe.

Les nouvelles *roupies* d'argent ſont rondes; beaucoup des anciennes ſont carrées, les nouvelles & les anciennes ſont toutes de même poids, mais non pas toutes de même mérite.

En général les *roupies* ſont toujours à plus haut prix dans le lieu où elles ont été frappées qu'ailleurs; & les *roupies* nouvelles valent toujours plus que les anciennes.

La raiſon de cette différence vient de ce que les Indiens aimant beaucoup l'argent, prennent grand ſoin, pour le conſerver, de l'enfouir en terre, auſſi-tôt qu'ils ont amaſſé quelques *roupies*. Les princes & rajas, afin de prévenir ce déſordre qui épuiſe leurs états d'eſpeces & de matieres, font battre tous les ans de nouvelles *roupies*, dont ils augmentent le prix, ſans en augmenter le poids; enſorte que néceſſairement les nouvelles diminuent à meſure qu'elles vieilliſſent.

Outre cette différence de vieilles & de nouvelles *roupies*, les Indiens font encore trois claſſes des unes & des autres; les premieres ſont celles qu'ils appellent *roupies ficcas*; les ſecondes ſont les *roupies* de Surate; les troiſiemes les *roupies* de Madras. Ce qu'on appelle *roupies courantes*, ce ne ſont pas celles qui ont plus de cours, mais celles qui ſont de vieille marque, & qui diminuent de prix, pour ainſi dire, à force de frayer; celles-là ſont les moins eſtimées, par exemple. Les *roupies* ficcas valent au Bengale juſqu'à trente-neuf ſous, celles de Surate juſqu'à trente-quatre, & celles de Madras juſqu'à trente-trois ſous, ce qui s'entend toujours des *roupies* nouvelles.

A l'égard des *roupies* courantes ou vieilles *roupies*, celles de Madras ne paſſent pas vingt-cinq ſous, celles de Surate vingt-ſix, ni les ficcas vingt-huit ou trente ſous, toujours comme il eſt dit ci-deſſus, au Bengale. Ailleurs le rang & le prix eſt différent: à Surate celles qu'on appelle *roupies* de Surate, & qui y ont été fabriquées ſont les premieres, les ficcas les ſecondes & les Madras les troiſiemes.

C'eſt au contraire le long de la côte de Coromandel; les Madras y ont le premier rang, les ficcas après & les Surates les dernieres. Au Mogol le commerce ſe fait principalement en *roupies*, on y compte les richeſſes par lecks de *roupies*.

Généralement la *roupie* peſe deux cent dix-huit de nos grains, au titre de onze deniers quinze grains & demi, & vaut cinquante & un ſous environ de France. (+)

ROUPONI, (*Monn.*) monnoie d'or de Toſcane fixée à Livourne à quarante livres bonne monnoie, faiſant ſix piaſtres, dix-neuf ſous un denier de huit réaux, du poids de 213 grains poids de Livourne, & 196 grains $\frac{1}{2}$ poids de marc, au titre de 23 karats $\frac{21}{24}$, & qui vaut trente-trois livres quatorze ſous un denier argent de France. (+)

ROURE, ſ. f. (*Teinture.*) drogues dont les teinturiers ſe ſervent pour teindre en verd; on l'employe auſſi dans la préparation de certaines peaux, particuliérement pour les marroquins noirs. Son nom le plus commun eſt *Sumac*. *Voyez* SUMAC. (*D. J.*)

ROUSA, (*Géogr. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe au midi de l'île de Weſtra. Elle a huit milles de longueur, & ſix de largeur. Ses côtes ſont fertiles, & la mer des environs eſt poiſſonneuſe. (*D. J.*)

ROUSETTE. *Voyez* ROUSSETTE.

ROUSON. *Voyez* OMBRE DE RIVIERE.

ROUSSE. *Voyez* VANGERON.

ROUSSELET, ſ. m. (*Gram. & Jard.*) poire fort petite, qui a le goût très-ſucré, la peau rougeâtre, le deſſous fort rond, & le côté de la queue très-aigu. Elle eſt des plus hâtives. Il y en a de deux ſortes, le gros & le petit *rouſſelet*.

ROUSSEROLLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) ROSSEROLLE, ROUCHEROLLE, ROSSIGNOL DE RIVIERE, TIRE-ARRACHE, *paſſer aquaticus*, Wil. oiſeau qui eſt un peu plus gros qu'une alouette; il a ſept pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue, & ſix pouces & demi juſqu'au bout des ongles: la longueur du bec eſt de dix lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche: les ailes étant pliées s'étendent juſqu'à la moitié de la longueur de la queue; l'en-

vergure & de près de onze pouces. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau a une couleur brune, rouſſâtre, & l'inférieure eſt d'un blanc ſale. Les grandes plumes des ailes ſont brunes en deſſus, à l'exception du bord extérieur, qui eſt d'un brun rouſſâtre : la face inférieure de ces plumes a une couleur griſe. Les pieds & les ongles ſont gris. On trouve cet oiſeau dans les endroits marécageux & plantés de roſeaux, le long deſquels il grimpe comme les pies le long des arbres. Il chante preſque continuellement. *Ornit.* de monſieur Briſſon, *tom. II*, *Voyez* OISEAU.

ROUSSETTE, *(Hiſt. nat. Lithol.)* poiſſon de mer cartilagineux, dont Rai, a décrit trois eſpeces différentes. Il nomme la premiere *catulus major vulgaris*. Cette eſpece de *rouſſette* differe des chiens de mer par le dos qu'elle a plus large, & par la partie antérieure de la tête qui eſt plus courte, moins pointue, & peu avancée au-delà de l'ouverture de la bouche. La peau a une couleur rouſſe; elle eſt marquée d'un grand nombre de petits points noirs, & elle eſt beaucoup plus rude au toucher que celle des chiens de mer. *Voyez* CHIEN DE MER.

La deuxieme eſpece de *rouſſette*, nommée *catulus minor vulgaris*, differe de la précédente en ce qu'elle eſt beaucoup plus petite, qu'elle a le corps plus mince & plus alongé, & que ſa couleur eſt plus pâle & mêlée d'un peu de rouge. La peau a une très-grande quantité de petites taches, qui ſont en partie brunes & en partie blancheâtres; & éparſes ſans aucun ordre.

La troiſieme eſpece, appellée *catulus maximus*, differe de la premiere, en ce qu'elle a une couleur cendrée & griſe; les tâches de la peau ſont plus grandes, mais en plus petit nombre; la partie antérieure de la tête eſt plus alongée & plus épaiſſe; les narines ſe trouvent beaucoup plus éloignées de la bouche; les nageoires de l'anus, au lieu d'être réunies enſemble, ſont ſéparées l'une de l'autre; enfin la nageoire qui eſt ſituée au deſſous de l'anus, eſt beaucoup plus près de cette ouverture. Rai, *Sinop. meth. piſcium. Voyez* POISSON.

ROUSSEUR, ſ. f. ou *tache de* ROUSSEUR, *lentigo*, eſt une maladie ou difformité de la peau. Cette *rouſſeur* ſe diſſipe avec le lait virginal, avec l'huile d'amandes douces mêlée avec le cerat ordinaire.

Le docteur Quincy employe auſſi ce terme pour ſignifier une ſorte d'éruption qui vient à la peau, ſur-tout aux femmes groſſes.

ROUSSI, adj. *(Gram.)* odeur de quelque ſubſtance animale, comme la laine ou le cuir, lorſqu'elle eſt attachée par le feu.

ROUSSI, cuir de *Rouſſi*, vache de *Rouſſi* eſt une ſorte de cuir ou peau de vache préparée d'une certaine maniere, qu'on a imaginée d'abord en Ruſſie, & dont la fabrique a paſſé depuis en pluſieurs endroits d'Europe. On dit *Rouſſi* par corruption au lieu de *Ruſſie*. *Voyez* VACHE DE RUSSIE.

ROUSSILLON, LE, *(Géogr. mod.)* en Latin *Ruſcinonenſis comitatus*, province de France avec le titre de *comté*, dans les Pyrénées; elle eſt bornée au nord par le bas Languedoc, au midi par la Catalogne, à l'orient par la Méditerranée, & à l'occident par la Cerdagne. Elle a 18 lieues Eſpagnoles du levant au couchant. Le pays eſt fertile en orangers & en oliviers; les vins qu'il produit ſont excellens; mais le bois y eſt rare, & comme il n'y a point de rivieres navigables, on eſt obligé de l'y porter à charge de mulets. La Tet, le Tec & l'Agly, ne ſont que des torrens qui coulent dans cette province, où la chaleur eſt très-violente en été, à cauſe des montagnes qui l'entourent de toutes parts.

Les peuples de ce pays qui étoient de la dépendance de la Gaule Narbonnoiſe, ſe nommoient anciennement *Sardones*; mais il y a long-temps que cette contrée a été appellée *Rouſſillon*, de la ville de *Ruſcino*, colonie Romaine, capitale des *Sardones*. Le mot *Ruſcino* a été dans la ſuite corrompu en *Roſſilio*, ou *Rouſſilio*, Rouſſillon; cette ville, après avoir été pluſieurs fois ſaccagée par les barbares, & principalement par les Sarraſins, dans le huitieme ſiecle, a été ruinée de maniere qu'il n'en reſte plus aujourd'hui de veſtiges; on voit ſeulement à deux mille pas de Perpignan, une vielle tour appellée *tor Roſſeillo*, où la *tour de Rouſſillon*, qui eſt le lieu où

Ruſcino doit avoir été ſituée, ſelon la poſition que nous en donnent Pomponius Mela, Pline, Ptolomée, & l'itinéraire d'Antonin.

Ce fut dans le vij^e. ſiecle de la fondation de Rome, que les Romains ſe rendirent les maîtres de ce pays, ainſi que du reſte de la Gaule Narbonnoiſe, dont ils ont joui depuis plus de cinq cents ans; & ce fut ſous l'empire d'Honorius & de Valentinien ſon ſucceſſeur, que les Viſigots s'emparerent du pays qui eſt à l'occident du Rhône juſqu'aux Pyrénées, & en particulier des villes de *Rouſſillon* & d'Elne; ils n'en furent chaſſés que l'an 759, par les Sarraſins, après la mort & la défaite du roi Roderic.

En 796, Charlemagne & ſon fils Louis le Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, conquirent les comtés de *Rouſſillon*, de Cerdagne & de Girone, où ils établirent des comtes en qualité de gouverneurs. Ces comtes abuſerent de leur autorité & devinrent des ſouverains. Après la mort de l'un d'eux, le comté de *Rouſſillon* fut réuni à la couronne d'Arragon. Il eſt vrai que Louis XI s'empara de ce comté en 1473; mais il revint au roi Ferdinand & à ſes ſucceſſeurs, qui en ont joui durant cent quarante-neuf ans; enfin, Louis XIII s'empara de tout le comté de *Rouſſillon* en 1642, & cette conquête fut aſſurée à la France par le traité des Pyrénées, conclu l'an 1659.

L'évêché de Perpignan, capitale de la province, eſt le ſeul qu'il y ait dans le gouvernement de *Rouſſillon*. La juſtice y eſt rendue en dernier reſſort par un conſeil ſupérieur établi à Perpignan en 1660. Les finances du gouvernement ne conſiſtent que dans la capitation, qui peut monter à environ quarante mille livres: le principal commerce eſt celui des huiles d'olives & des laines. (*D. J.*)

ROUSSILLON, (*Géog. Hiſt.*) château des comtes de Tournon en Dauphiné, près de Valence, où ſéjourna Charles IX en 1564, & où il donna le fameux édit, appellé de *Rouſſillon*, pour fixer le commencement de l'année au premier janvier.

On ſait qu'elle commençoit auparavant à Pâques, plus anciennement à Noël, ou à la S. Martin. (*C*)

ROUSSILLON, *ordonnance de* (*Droit François*) cette fameuſe ordonnance donnée par Charles IX à Lyon en 1564, porte que l'année commencera dans la ſuite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le ſamedi ſaint après vêpres: le parlement ne conſentit à ce changement que vers l'an 1567. Les Romains commençoient auſſi l'année au premier janvier, & donnoient les étrennes ce jour là; & M. Ducange obſerve qu'en France, dans le temps même où l'année commençoit à Pâques, on ne laiſſoit pas de donner les étrennes au premier janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, ſans doute parce qu'alors le ſoleil remonte. Par l'article xxiv de l'*ordonnance de Rouſſillon*, les doubles juriſdictions de juſtice qui ne ſont pas royales, ſont réduites à une ſeule, grand avantage pour les particuliers: cet article eſt conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560, & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. *Hénault.* (*D. J.*)

ROUSSIN, ſ. m. (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval entier de race commune, & épais comme ceux qui viennent d'Allemagne & de Hollande.

ROUTAILLER, (*Véner.*) c'eſt chaſſer de gueule.

ROUTE, VOIE, CHEMIN, (*Synonymes.*) le mot de *route* enferme dans ſon idée quelque choſe d'ordinaire & de fréquenté; c'eſt pourquoi l'on dit la *route* de Lyon, la *route* de Flandre. Le mot de *voie* marque une conduite certaine vers le lieu dont il eſt queſtion; ainſi l'on dit que les ſouffrances ſont la *voie* du ciel. Le mot de *chemin* ſignifie préciſément le terrain qu'on ſuit, & dans lequel on marche; & en ce ſens on dit que les *chemins* coupés ſont quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* eſt toujours plus ſûr.

Les *routes* different proprement entre elles par la diverſité des places ou des pays par où l'on peut paſſer; on va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne ou par la *route* de Nivernois. La différence qu'il y a entre les *voies* ſemble venir de la diverſité des manieres dont on peut voyager; on va à Rouen ou par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les *chemins* paroiſſent dif-

férer entr'eux par la diverſité de leur ſituation, & de leurs contours ; on ſuit le *chemin* pavé ou le *chemin* de terre.

Dans le ſens figuré la bonne *route* conduit ſûrement au but ; la bonne *voie* y mene avec honneur, le bon *chemin* y mene facilement.

On ſe ſert auſſi des mots de *route* & de *chemin* pour déſigner la marche ; avec cette différence, que le premier ne regardant alors que la marche en elle-même, s'emploie dans un ſens abſolu & général, ſans admettre aucune idée de meſure ni de quantité ; ainſi l'on dit ſimplement être en *route* & faire *route* ; au lieu que le ſecond ayant non-ſeulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en eſt le but, s'emploie dans un ſens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès, ou indiquée par la valeur de celui qui lui eſt joint, de ſorte que l'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot de *voie*, s'il n'eſt en aucune façon d'uſage pour déſigner la marche, il l'eſt en revanche pour déſigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche ; ainſi l'on dit d'un voyageur ; qu'il va par la *voie* de la poſte, par la *voie* du coche, par la *voie* du meſſager ; mais cette idée eſt tout-à-fait étrangere aux deux autres, & tire par conſéquent celle-ci hors du rang de leurs ſynonymes à cet égard ; enfin, le mot de *voie* eſt conſacré aux grands *chemins* de l'empire Romain ; on dit la *voie* appienne, flaminienne, laurentie, ardéatine, triomphale, *&c.* *(D. J.)*

ROUTE, *via*, *(Hiſtoire.)* eſt un paſſage ouvert, & formé pour la commodité de la communication d'un lieu à un autre. *Voyez* CHEMIN.

Les Romains ſont de tous les peuples celui qui s'eſt donné le plus de ſoins pour faire de belles *routes*. C'eſt une choſe preſque incroyable que les peines qu'ils ont priſes & les dépenſes qu'ils ont faites pour avoir des chemins vaſtes, droits, & commodes, depuis une extrêmité de l'empire juſqu'à l'autre. *Voyez l'hiſtoire des grands chemins de l'Empire*, par Bergier.

Pour y parvenir ils commençoient par durcir le ſol en l'enfonçant, ils y mettoient enſuite une couche de cailloux & de ſable ; quelquefois ils le garniſſoient d'une couche de maçonnerie compoſée de blocailles, de briques, de moilons pilés & unis enſemble avec du mortier.

Le pere Meneſtrier remarque, que dans quelques endroits du Lyonnois, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec de la chaux, juſqu'à la profondeur de dix ou douze piés, & formant une maſſe auſſi dure & auſſi compacte que le marbre même ; que cette maſſe après avoir réſiſté 1600 ans aux injures du temps, cede à peine encore aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau ; & que cependant les cailloux dont elle eſt compoſée ne ſont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés réguliérement avec de grandes pierres de taille carrées ; telles étoient les voies Appienne & Flaminienne. *Voyez* PAVER.

Les chemins pavés de pierres très-dures étoient appellés ordinairement *viæ ferreæ*, ſoit parce que les pierres reſſembloient au fer, ſoit parce qu'elles réſiſtoient aux fers des chevaux, au fer des roues & des chariots, *&c.*

Les *routes* ſont naturelles ou artificielles, par terre ou par eau, publiques ou particulieres.

Route naturelle, eſt celle qui a été fréquentée durant un long eſpace de temps, & que ſa ſeule diſpoſition donne moyen de conſerver avec peu de dépenſe.

Route artificielle, eſt celle qui eſt faite par le travail des hommes, & compoſée ſoit de terre, ſoit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu ſurmonter des difficultés ; telles ſont la plupart des *routes* qui ſont ſur le bord des fleuves, ou qui paſſent à travers des lacs, des marais, *&c.*

Routes par terre ou *routes terreſtres*, ſont celles qui non-ſeulement ſont faites ſur la terre, mais qui ſont formées de terre amaſſée ou hauſſée en forme de levée, ſoutenue par des éperons, des arcs-boutans & des contre-forts.

Les *routes par eau* ſont auſſi ou naturelles ou artificielles. Les naturelles ſont les rivieres, les lacs, la mer, qu'on cotoie, qu'on parcourt ou qu'on traverſe pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre ; les artificielles ſont les canaux creuſés de main d'homme,

comme ceux de Hollande, & les navilles en Italie; en France ceux du Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les *routes publiques* ſont les grands chemins; & l'on entend par *routes particulieres*, ou celles qui ſont de traverſe, ou celles qui aboutiſſent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans les campagnes.

Sanſon & Ogilby ont fait des cartes des *routes* de France & d'Angleterre.

Quelques perſonnes ſe ſervent du mot de *route*, pour ſignifier un *ſentier* percé à travers un bois, & réſervent le mot de *chemin* pour les grandes *routes*. *Voyez* CHEMIN.

ROUTE PUBLIQUE *ou* GRANDE ROUTE, eſt une *route* commune à tout le monde, ſoit droite ou courbée, ſoit militaire ou royale: *route* particuliere eſt celle qui eſt deſtinée pour la commodité de quelque maiſon particuliere.

Les *routes militaires*, ainſi appellées parmi les Romains, étoient de grandes *routes* deſtinées aux marches des armées qu'on envoyoit dans les provinces de l'Empire pour ſecourir les alliés. *Voyez* CHEMIN.

Doubles routes, étoient chez les Romains des *routes* deſtinées au tranſport des différentes matieres: elles avoient deux parties ou chemins différens; l'une pour ceux qui alloient par un chemin, l'autre pour ceux qui revenoient par un autre: les doubles *routes* étoient deſtinées à empêcher l'embarras, le choc des voitures & la confuſion.

Les deux parties de ces *routes* étoient ſéparées l'une de l'autre par une eſpece de parapet élevé entre deux, ce parapet étoit pavé de briques, & ſervoit aux gens de pié: il avoit des eſpeces de bords, & il étoit garni de degrés d'eſpace en eſpace, & de colonnes pour marquer les diſtances. Telle étoit la *route* de Rome à Oſtie, appellée *via portiſenſis*.

Route ſouterraine, eſt une *route* creuſée dans le roc, à coup de ciſeau, & voûtée. Telle eſt la *route* de Pouzzoles près de Naples, qui a près d'une demi-lieue de long, environ 15 pieds de large & autant de haut.

Strabon dit que cette *route* fut faite par un certain Cocceius, ſous le regne de l'empereur Nerva; mais elle a depuis été élargie par Alphonſe, roi d'Arragon & de Naples, & les vicerois l'ont rendue droite. Il y a une autre *route* ſemblable dans le même royaume, entre Baies & Cumes, on l'appelle la *grotte* de Virgile, parce que ce poëte en parle dans le ſixieme livre de l'Enéide. *Voyez* GROTTE. *(G)*

ROUTE, *en terme de navigation*. *Voyez* NAVIGATION, RHUMB, LOXODROMIE, CABOTAGE, *&c.*

ROUTE, *(Marine.)* c'eſt le chemin que tient le vaiſſeau; on dit à la *route*, lorſqu'on commande au timonnier de gouverner à l'air de vent qu'on lui a marqué.

On dit encore, porter à *route*, quand on court en droiture à l'endroit où l'on doit aller ſans relâcher & ſans dérive.

ROUTE FAUSSE *ou* FAUSSE ROUTE, *(Marine.)* on dit faire *fauſſe route*, lorſqu'on ne porte pas vers l'endroit où l'on veut aller. Il eſt des cas où l'on eſt obligé de faire *fauſſe route*; par exemple, ſi un vaiſſeau plus foible eſt apperçu par un vaiſſeau ennemi plus fort qui le chaſſe pour le joindre; s'il peut gagner la nuit, alors au lieu de ſuivre la *route* qu'il faiſoit, il porte autant qu'il peut d'un autre côté, & change ainſi de *route*, & ſouvent par ce moyen évite l'ennemi & s'échappe.

ROUTE, *(Art. milit.)* on appelle *route* dans le militaire, une eſpece d'acte que le roi fait accorder aux régimens qui ſe tranſportent d'un lieu dans un autre, & aux officiers qui menent des recrues, pour que l'étape leur ſoit fournie dans les lieux de leur paſſage.

Lorſque le roi trouve à propos d'accorder des *routes* pour des recrues ou des remontes, elle veut & entend que les majors des régimens envoient au commencement du quartier d'hiver au ſecrétaire d'état de la guerre, les mémoires des *routes* dont chaque capitaine aura beſoin, ſoit pour les recrues d'hommes ou les chevaux de remonte de ſa compagnie, dans leſquels mémoires ils doivent marquer le nombre qui manque à chaque compagnie pour la rendre complette ſur le pied de la derniere revue. Ils doivent déſigner auſſi le premier lieu d'étape où la *route* devra commencer; il faut que ce

ſoit

ſoit autant qu'il eſt poſſible, une ville ou un chef-lieu d'élection.

Il y a beaucoup de réglemens pour prévenir les abus qui peuvent ſe gliſſer dans les *routes*. *Voyez le code militaire* de M. Briquet. (*Q*)

ROUTE, eſpece de brigands qui ont long-temps ravagé la France, & qui formoient un corps de troupes dont les rois ſe ſont ſervis dans pluſieurs occaſions, mais qui furent entiérement diſſipées ſous le regne de Charles V. *Voyez* COMPAGNIES. (*Q*)

ROUTE, ſ. f. (*Décorat. d'Agricult.*) c'eſt dans un parc, une allée d'arbres ſans aire de recoupes ni ſable, où les carroſſes peuvent rouler. (*D. J.*)

ROUTIER. ſ. m. (*Marine.*) c'eſt ainſi qu'on a intitulé quelques ouvrages du pilotage, qui contiennent des cartes marines, des vues de côtes, des obſervations ſur les diverſes qualités des parages, & des inſtructions pour la route des vaiſſeaux.

ROUTIER, (*Commerce.*) on appelle en Hollande *maîtres routiers*, ceux qui ſont chargés de la conduite des voitures publiques, ſoit par eau, ſoit par terre. Ils ſont ainſi nommés, à cauſe qu'ils font toujours la même route, partant à heure marquée & arrivant de même.

C'eſt ce que nous appellons en France, *maîtres de coches par eau ou par terre, maîtres de meſſageries & de caroſſes.* Les maîtres *routiers* de Hollande ſont établis par des lettres des colleges de l'amirauté chacun dans ſon diſtrict, leſquelles doivent être renouvéllées tous les deux ans; ils jouiſſent de grandes franchiſes & d'une protection marquée des états, à cauſe de l'utilité publique & de l'exactitude avec laquelle il eſt néceſſaire que ces voitures ſoient conduites.

On donne auſſi le nom de *routiers* aux vaiſſeaux & barques, établies ſur les canaux & autres eaux des Provinces-Unies, pour tranſporter d'un lieu à un autre les marchandiſes & les perſonnes. *Dictionnaire de Commerce.*

ROUTOIR, ſ. m. (*Economie ruſtiq.*) Le lieu qu'on appelle *routoir*; & où l'on donne au *chanvre*, cette préparation qu'on appelle *rouir* ou *naiſer*, eſt une foſſe de trois ou quatre toiſes de longuer, ſur deux ou trois toiſes de largeur, & de trois ou quatre piés de profondeur remplie d'eau: c'eſt ſouvent une ſource qui remplit ces *routoirs*; & quand ils ſont pleins, ils ſe déchargent de ſuperficie par un écoulement qu'on y a ménagé.

Il y a des *routoirs* qui ne ſont qu'un ſimple foſſé, fait ſur le bord d'une riviere; quelques-uns même, au mépris des ordonnances, n'ont point d'autres *routoirs*, que le lit même des rivieres: (ce qui eſt défendu par les ordonnances,) enfin quand on eſt éloigné des ſources & des rivieres, on met rouir le *chanvre*, dans les foſſés pleins d'eau & dans les marais. Examinons maintenant ce qu'on ſe propoſe en mettant rouir le chanvre.

Pour rouir le *chanvre*, on l'arrange au fond de l'eau, on le couvre d'un peu de paille, & on l'aſſujettit ſous l'eau en le chargeant avec des morceaux de bois & de pierres.

On le laiſſe en cet état, juſqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filaſſe ſe détache aiſément de la chenevotte qui eſt au milieu, ce qu'on reconnoît en eſſayant de temps en temps ſi l'écorce ceſſe d'être adhérente à la chenevotte; & quand elle s'en détache ſans aucune difficulté, on juge que le *chanvre* eſt aſſez roui, & on le tire du routoir.

L'opération dont nous parlons fait quelque choſe de plus que de diſpoſer la filaſſe à quitter la chenevotte; elle affine & attendrit la filaſſe.

Il eſt dangereux de tenir trop long-temps le *chanvre* dans l'eau; car alors il rouit trop, le *chanvre* eſt trop pourri; & en ce cas la filaſſe n'a plus de force: au contraire, quand le *chanvre* n'a pas été aſſez long-temps dans l'eau, l'écorce reſte adhérente à la chenevotte, la filaſſe eſt dure, élaſtique, & on ne la peut jamais bien affiner. Il y a donc un milieu à garder, & ce milieu ne dépend pas ſeulement du temps qu'on laiſſe le *chanvre* dans l'eau, mais encore.

1°. De la qualité de l'eau; il eſt plutôt roui dans l'eau dormante, que dans celle qui coule, dans l'eau qui croupit que dans celle qui eſt claire.

2°. De la chaleur de l'air; il ſe rouit

plutôt quand il fait chaud que quand il fait froid.

3°. De la qualité du *chanvre* ; celui qui a été élevé dans une terre douce, qui n'a point manqué d'eau, & qu'on a recueilli un peu verd, eſt plutôt roui que celui qui a crû dans une terre forte ou ſeche, & qu'on a laiſſé beaucoup mûrir.

En général on croit que quand le *chanvre* reſte peu dans l'eau pour ſe rouir, la filaſſe en eſt meilleure ; c'eſt pour cela qu'on prétend qu'il ne faut rouir que par les temps chauds : & quand les automnes ſont froides, il y en a qui remettent au printemps ſuivant à rouir leur *chanvre femelle* ; quelques-uns même préferent de rouir leur *chanvre* dans de l'eau dormante, même dans de l'eau croupiſſante, plutôt que dans de l'eau vive.

M. Duhamel, auteur du *traité de corderie*, d'où nous tirons cet article abrégé, mit rouir du *chanvre* dans différentes eaux, & il lui parut que la filaſſe du chanvre qui avoit été rouie dans l'eau croupiſſante, étoit plus douce que celle du *chanvre* qu'on avoit roui dans l'eau courante ; mais la filaſſe contracte dans les eaux qui ne coulent point une couleur déſagréable, qui ne lui cauſe à la vérité aucun préjudice ; car elle n'en blanchit que plus aiſément : cependant cette couleur déplaît, & la filaſſe en eſt moins marchande ; c'eſt pourquoi on fait paſſer, autant qu'on le peut, au travers des *routoirs* un petit courant d'eau qui renouvelle celle du *routoir*, & qui empêche qu'elle ne ſe corrompe.

Il eſt évident par ce que nous avons dit, qu'on ne peut pas fixer le temps qu'il faut laiſſer le *chanvre* dans le routoir, puiſque la qualité du *chanvre*, celle de l'eau & la température de l'air, ralentiſſent ou précipitent cette opération.

On a coutume de juger que le *chanvre* a été ſuffiſamment roui, en éprouvant ſi l'écorce ſe leve aiſément & de toute ſa longueur de deſſus la chenevotte ; outre cela il faut avouer que la grande habitude des payſans qui cultivent le *chanvre*, les aident beaucoup à ne lui donner que le degré de rouir qui lui convient : cependant ils s'y trompent quelquefois, & il m'a paru qu'il y avoit des provinces où l'on étoit dans l'uſage conſtant de rouir plus que dans d'autres.

Il eſt bon d'être averti qu'il faut éviter de mettre rouir le *chanvre* dans certaines eaux où il y a quantité de petites chevrettes ; car ces animaux le coupent, & la filaſſe eſt preſque perdue.

En parlant de la récolte du *chanvre mâle*, nous avons dit, qu'on laiſſoit encore quelque temps le *chanvre femelle* en terre pour lui donner le temps de mûrir ſa ſemence ; mais ce délai fait que le *chanvre femelle* mûrit trop, ſon écorce devient trop ligneuſe ; & il s'enſuit que la filaſſe qu'il fournit, eſt plus groſſiere & plus rude que celle du mâle. Néanmoins quand on voit que la ſemence eſt bien formée, on arrache le *chanvre femelle*, comme on a fait le *mâle*, & on l'arrange de même par poignée.

Dans certains pays, pour achever la maturité du chanvre, on fait à différens endroits de la cheneviere des foſſes rondes de la profondeur d'un pié, & de trois à quatre pié de diametre, & on arrange dans le fond de ces foſſes les poignées du *chanvre* bien ſerrées les unes auprès des autres, de telle ſorte que la graine ſoit en bas & la racine en haut ; on les retient enſuite en cette ſituation avec des liens de paille, & on releve tout autour de cette groſſe gerbe la terre qu'on avoit tirée de la foſſe, pour que les têtes du *chanvre* ſoient bien étouffées.

La tête de ce *chanvre* s'échauffe à l'aide de l'humidité qui y eſt continue, comme s'échauffe un tas de foin verd, ou une couche de fumier : cette chaleur acheve de mûrir le chenevis, & le diſpoſe à ſortir plus aiſément de ſes enveloppes.

Quand le chenevis a acquis cette qualité, on retire le *chanvre* de ces foſſes, où il ſe moiſiroit ſi on l'y laiſſoit plus longtemps.

Dans d'autres cantons où il y a beaucoup de *chanvre*, on ne l'enterre point, on ſe contente de l'arranger par tas tête contre tête ; & quelques jours après on travaille à en retirer le chenevis, comme nous allons l'expliquer.

Ceux qui ne font que de petites récoltes, étendent un drap par terre pour recevoir leur chenevis ; les autres nettoyent, prépa-

rent une place bien unie ſur laquelle ils étendent leur *chanvre*, en mettant toutes les têtes du même côté; ils le battent légérement, ou avec un morceau de bois, ou avec de petits fléaux : cette opération fait tomber la meilleure graine, qu'ils mettent à part pour la ſemer le printemps ſuivant; mais il reſte encore beaucoup de chenevis dans les têtes. Pour le retirer, ils peignent la tête de leur *chanvre* ſur les dents d'un inſtrument qu'on appelle un égrugeoir; & par cette opération l'on fait tomber en même temps, & pêle-mêle, les feuilles, les enveloppes des ſemences, & les ſemences elles-mêmes : on conſerve tout cela en tas pendant quelques jours; puis on l'étend pour le faire ſécher; enfin, on le bat & on nettoye le chenevis en le vannant & en le paſſant par le crible.

C'eſt cette ſeconde graine qui ſert à faire l'huile de chenevis, & à nourrir les volailles.

A l'égard du *chanvre*, on le porte au routoir, pour y ſouffrir la même préparation que le *chanvre mâle*.

Quand on a retiré le *chanvre* du routoir, on délie les bottes pour les faire ſécher; on les étend au ſoleil le long d'un mur, ou ſur la berge d'un foſſé, ou ſimplement à plat dans un endroit où il n'y a point d'humidité : on a ſoin de les retourner de temps en temps, & quand le *chanvre* eſt bien ſec, on le remet en bottes pour le porter à la maiſon, on le conſerve dans un lieu ſec juſqu'à ce qu'on veuille le *tiller*, ou le broyer. *Voyez* TILLER.

ROW, *(Géogr. mod.)* petite ville de Pologne, dans la Podolie, ſur la riviere du même nom, autrement appellée le *Morawe*. Les ſavans croyent que *Row* eſt l'*Eraclum* de Ptolomée, ancienne ville des Baſtarnes, dans la Sarmatie Européenne. *(D. J.)*

ROUVRE, ſ. m. *(Botan.)* en latin *robur*, d'où le mot François a été tiré. C'eſt une eſpece de chêne plus bas que le chêne ordinaire, mais gros & tortu; ſon bois eſt dur; ſes feuilles ſont découpées à ondes aſſez profondes, couvertes d'un duvet délicat; ſes fleurs ſont des chatons, & ſes fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun; cet arbre croît aux lieux montagneux; c'eſt le *quercus foliis molli lanugine pubeſcentibus*, de Tournefort. *(D. J.)*

ROUVRE, *ou* ROUVRAI, *(Géogr.)* Il y a en France pluſieurs bourgs & villages de ce nom. Nous ne parlerons que de deux.

Rouvre, paroiſſe du Dijonois, dioceſe de Châlons, dont l'égliſe étoit deſſervie autrefois par un curé, un vicaire & ſept mépartiſtes.

Eudes IV & Jeanne de France, ſa femme, y fonderent quatre chanoines en 1340.

Le château autrefois conſidérable, ſéjour ordinaire des ducs de la premiere race, où naquit Philippe de *Rouvre*, dernier duc de cette race, & où il mourut en 1361; où Louis XI fit enfermer la ducheſſe de Savoie, ſa ſœur, & fut preſque totalement détruit par Galas en 1636. Ce général ennemi mit le feu dans le bourg, dont plus de 600 maiſons furent dévorées par les flammes. *Rouvre* n'a pu ſe relever de cette perte, & n'a plus que 70 feux. Il fut affranchi par le duc Eudes III en 1215.

Après la mort de Charles, dernier duc, Louis X, devenu maître de la Bourgogne, engagea la terre de *Rouvre* à Jacques Coitier ou Cœtier de Poligni, ſon médecin; c'étoit le ſeul homme qui avoit ſu ſe faire craindre d'un roi ſi abſolu. « Je ſais bien, » lui diſoit-il, qu'un beau matin vous me » renverrez comme les autres; mais par là » mort-dieu, vous ne vivrez pas huit » jours après. »

Louis ſouffroit tout par l'amour de la vie, & doubloit ſes bienfaits, juſqu'à lui payer 1000 écus de gage par mois. Cet inſolent médecin fut dépouillé de toutes ſes terres ſous Charles VIII.

On dit que, content de ſe voir échappé du naufrage, & rendu à ſa premiere profeſſion, il fit ſculpter ſur la porte de ſa maiſon, rue Saint-André-des-Arcs, un abricotier avec cette deviſe, à l'*Abri-Cotier*. Il fut inhumé en cette paroiſſe dans la chapelle de ſaint Nicolas qu'il avoit fondée, & qui vaut 2000 livres de revenu. L'amiral Chabot, le maréchal de Biron, le duc de Bellegarde, les princes de Condé, mademoiſelle de Charolois ont ſucceſſivement joui de cette châtellenie. Le roi l'a retirée des mains du comte de la Marche en 1767,

& en eſt ſeigneur actuel. *Mémoires pris ſur les lieux.* (*C*)

ROUVRE, *ou plutôt* ROUVRAI, en latin, *Rouretum*, *Rovericienum*, *Roboretum*, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Auxois, dioceſe d'Autun, entre Avallon, Semur & Saulieu, ſur la grande route de Lyon à Paris, à 17 lieues de Dijon, 10 d'Autun.

Il y avoit un château fortifié qui a été démoli, & qui a long-temps appartenu à la maiſon de Jaucourt, & aujourd'hui au prince de Robec, grand d'Eſpagne.

Le terroir n'eſt pas fertile étant coupé de ravines, de monticules & couvert de bois. Un chirurgien du pays a dreſſé un catalogue des plantes des environs, où il en marque plus de 300.

La voie Romaine d'Autun à Auxerre paſſoit ſur le finage; on en voit des veſtiges à ſainte Magnenle, annexe de *Rouvrai*. Cette ſainte qui ſuivit le corps de ſaint Germain depuis Ravenne, fut inhumée en ce lieu, *in aggere publico*, eſt-il dit dans ces actes. François Bertheau, né à *Rouvrai* en 1690, avocat à Semur où il mourut en 1724, a donné au public, *in-8°. Clavis utriuſque juris*, *mémoire pris ſur les lieux.* (*C.*)

ROUVRIR, v. act. (*Gram.*) ouvrir dérechef. *Voyez* OUVRIR. On dit, la plaie veut ſe *rouvrir*.

ROUX, couleur d'un rouge pâle, ſemblable à celle d'une brique à moitié cuite, comme un daim, *&c.*

ROUX-VENT, (*Jardinage.*) vents froids qui ſoufflent dans le printemps, & font recoquiller les jeunes feuilles des pêchers & de la vigne, leſquelles deviennent rougeâtres.

ROUYON, (*Géogr. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Mazandéran. *Long. ſelon Tavernier; 71, 36; lat. 36, 15.* (*D. J.*)

ROXANE, (*Hiſt. ancienne.*) eut la gloire de ſubjuguer le cœur du conquérant de ſa nation. Alexandre parcourant la Perſe dont il venoit de faire la conquête, fut magnifiquement reçu par Oxarte qui lui donna un feſtin où l'on vit briller tout le luxe Aſiatique. Trente mille filles, diſtinguées par leur rare beauté & l'élégance de leur parure, furent deſtinées à ſervir le héros & les convives. La fille d'Oxarte, nommée *Roxane*, ſurpaſſoit ſes compagnes en graces & en beauté. Alexandre, ébloui de tant de charmes, ſe détermina à la faire paſſer dans ſon lit. Son union avec la fille d'un barbare pouvoit ſcandaliſer les Macédoniens. Il fit ceſſer les murmures, en diſant que le mariage des Grecs avec les Perſans étoit le ſeul moyen d'affermir leur empire naiſſant, & de diſſiper les antipathies qui, juſqu'alors, avoient ſéparé les deux nations. Au reſte, ajouta-t-il, Achille dont je deſcends épouſa une captive. Je ne crois point déroger à la nobleſſe de ma naiſſance, ni violer les loix de mon pays, en ſuivant l'exemple de ce demi-dieu. Auſſitôt il ordonna d'apporter du pain; &, après l'avoir coupé en deux, il en donna la moitié à ſa nouvelle épouſe. Cette cérémonie étoit, chez les Macédoniens, le ſigne de l'union conjugale. Ce fut parmi la licence du feſtin que le conquérant de l'Aſie épouſa une captive dont le fils, par un caprice du deſtin, devint le maître des conquérans de ſa patrie. A la mort du héros, *Roxane* étoit enceinte, & quelque temps après, elle mit au monde un prince qui fut nommé *Alexandre*. Le barbare Caſſandre le fit maſſacrer dans la ſuite avec ſa mere pour régner dans la Macédoine. (*T—N.*)

ROYAL, adj. ſe dit de quelque choſe qui a rapport au roi. *Voyez* ROI.

Ce mot vient du latin *regalis*, qui eſt dérivé de *rex*, roi.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit, la famille *royale*, le ſang *royal*, &c.

En Angleterre on donne le titre d'*alteſſe royale* au prince & à la princeſſe de Galles, au frere du roi, *&c.* *Voyez* PRINCE & ALTESSE.

On a donné le titre de *royale* à des princeſſes filles ou petites-filles des rois, quoiqu'elles ne fuſſent pas reines. Ainſi l'on a appellé la ducheſſe de Savoie, *madame royale*, & les ducheſſes d'Orléans & de Lorraine ont eu le titre d'*alteſſe royale*.

Abbaye royale, eſt un abbaye fondée par un roi ou par une reine. *Voyez* ABBAYE.

Académie royale des ſciences. *Voyez* ACADÉMIE.

Armée royale, eſt une armée qui mar-

che avec du gros canon, & qui eſt en état d'aſſiéger une place forte & bien défendue. On pendoit ordinairement autrefois le gouverneur d'une petite place, quand il oſoit tenir devant une *armée royale*.

Conſentement royal (royal aſſent.) ſe dit en Angleterre du conſentement ou de l'approbation que le roi donne à tout acte fait par un ou pluſieurs de ſes ſujets, par exemple, à l'élection d'un évêque par le doyen ou chapitre d'une égliſe, ou à un bill paſſé dans les deux chambres du parlement, *&c.* Quand le roi a donné ſon conſentement à un bill dans le parlement, le bill eſt avec ces mots, *le roi le veut*. Si le roi refuſe ſon conſentement, on met ſur le bill, *le roi s'aviſera*. *Voyez* BILL, PARLEMENT, *&c.*

Bourgs royaux. *Voyez* BOURG.

Couronne royale, eſt celle que portent les rois. *Voyez* COURONNE.

La couronne d'Angleterre eſt fermée par des demi-cercles d'or, qui ſe réuniſſent vers un globe ou boule, ſurmonté d'une croix; ces demi-cercles ſont ornés de croix & de fleurs de lis, & toute la couronne eſt enrichie de pierres précieuſes.

Chartre royale, *voyez* CHARTRE.

Compagnie royale d'Afrique, *voyez* COMPAGNIE.

Banque royale, c'eſt le nom qu'on donne à la bourſe de Londres, où les marchands s'aſſemblent. *Voyez* BANQUE.

La bourſe de Londres fut conſtruite pour la premiere fois en 1566, par les ſoins de Thomas Gresham; le nom de *banque royale* (*royal exchange.*) lui fut donné ſolemnellement à ſon de trompe par un héraut, en préſence de la reine Elizabeth. Juſqu'à cette année les marchands s'étoient aſſemblés dans le *Lombard ſtreat* (rue des Lombards.) La bourſe étoit bâtie de brique, & on la regardoit alors comme la plus belle de l'Europe. Cent ans après, elle fut entiérement brûlée dans le grand incendie de Londres; mais elle fut reconſtruite auſſi-tôt avec encore plus de magnificence qu'auparavant. La dépenſe pour la rebâtir monta à 50000 liv. ſterling. La moitié de cette ſomme fut donnée par la chambre de Londres, l'autre moitié par la compagnie des merciers, qui pour le rembourſement de leurs avances eurent la permiſſion de louer 190 boutiques ſur les degrés à 20 liv. chacune, ce qui joint aux autres boutiques qui ſont élevées ſur le terrain où la bourſe eſt conſtruite, produit un revenu annuel de 4000 livres, quoique ce terrain n'excede pas les ¾ d'un arpent; auſſi peut-on dire que c'eſt le morceau de terre le plus cher qu'il y ait dans le monde.

Ce bâtiment eſt quadrangulaire, & il eſt entouré d'une eſpece de galerie ou portique ſous lequel les marchands ſe promenent. Au milieu de la cour eſt une ſtatue du roi Charles II en habit d'empereur Romain. Cette ſtatue a été élevée par la ſociété des marchands. Autour de cette ſtatue ſont rangées celles des rois d'Angleterre depuis la conquête des Normands.

Poiſſons royaux, ſont en Angleterre les baleines & eſturgeons, (quelques-uns y ajoutent les marſouins), qui appartiennent de droit au roi, en quelque endroit du royaume qu'ils ſoient jetés ſur le rivage, ſoit par naufrage ou autrement; aucun des ſujets du roi ne peut s'en emparer ſans une permiſſion expreſſe de ſa majeſté. *Voyez* POISSONS.

Fort royal, *voyez* FORT.

Franchiſe royale, *voyez* FRANCHISE.

Hôpital royal, *voyez* HÔPITAL.

Chêne royal, eſt un beau & grand arbre, dont on voit encore les reſtes à Boſcobel, dans la prairie de Donnington, province de Staffort, & dont toutes les branches étoient autrefois couvertes de lierre. Le roi Charles II après la défaite entiere de ſes troupes à la bataille de Vorceſter par celles de Cromwel, ſe tenoit caché pendant le jour dans l'épaiſſeur de cet arbre avec le colonel Careliſl, & paſſoit la nuit dans le château de Boſcobel. Ceux qui diſent que c'étoit alors un vieux chêne creux, ſe trompent; c'étoit un très-bel arbre qui s'élevoit au milieu de pluſieurs autres. Pour conſerver ce qui reſte de ce chêne, on a conſtruit aujourd'hui un mur tout autour, & au deſſus de la porte du mur on a mis cette inſcription en lettres d'or: *felicisſimam arborem quam in aſylum potentisſimi regis Caroli II. Deus optimus maximus per quem reges regnant, hic creſcere voluit*, &c. Tranſact. philoſ. n°. 310.

Officiers royaux ou *officiers du roi*, *voyez* OFFICIERS.

Parapet royal ou *parapet du rempart*, en terme de fortification, eſt un banc d'environ trois braſſes de large, & de ſix piés de haut, placé ſur le bord du rempart du côté de la campagne, & deſtiné à couvrir ceux qui défendent les remparts. *Voyez* REMPART & PARAPET.

Port royal, *voyez* PORT.

Société royale de Londres, eſt une académie ou ſociété de gens recommandables par leur ſavoir. Elle a été inſtituée par Charles II, pour l'avancement des ſciences naturelles. *Voyez* ACADÉMIE.

Cet illuſtre corps n'étoit dans ſon origine, & avant ſon renouvellement, qu'une ſociété de gens d'eſprit qui s'aſſembloient une fois par ſemaine dans le college de Wad-sham à Oxford, au logis du docteur Wilkins.

Enſuite, vers l'année 1658, leurs aſſemblées ſe tinrent au college de Gres-ham à Londres, parce que la plupart de ces ſavans demeuroient en cette ville. Dès le commencement du rétabliſſement de Charles II, c'eſt-à-dire, en 1660; milord Clarendon les appuya de ſon crédit. Et le roi ayant eu connoiſſance des opérations de cette ſociété, lui accorda une ample chartre datée du 22 avril 1663, par laquelle cette ſociété fut érigée en un corps conſiſtant en préſident, conſeillers & membres, & deſtiné à l'avancement des ſciences naturelles, & à faire des expériences utiles. Les élections pour les officiers s'y font par ballotage. Les conſeillers ſont au nombre de vingt-un, dont il y en a toujours dix nouveaux qu'on élit chaque année le jour de S. André, & onze qu'on continue pour l'année ſuivante.

Le chef du conſeil porte la qualité de *préſident*. Son office eſt de convoquer & de renvoyer l'aſſemblée, de propoſer les matieres qu'on y doit agiter, de demander qu'on produiſe les expériences, & d'admettre les membres qui ſont élus.

Pour être admis, l'aſpirant doit être propoſé dans une aſſemblée par quelqu'un des membres; & après que l'aſſemblée a approuvé la propoſition, elle en renvoie l'examen au conſeil; ſi le conſeil l'approuve, il en fait ſon rapport à la ſociété qui ne manque preſque jamais d'y donner ſon ſuffrage.

Chaque membre, en entrant dans la *ſociété royale*, ſouſcrit un engagement par lequel il promet qu'il tâchera de contribuer de tout ſon poſſible au bien de la ſociété, engagement dont il peut ſe relever au bout d'un certain temps, en ſignifiant au préſident qu'il déſire ſe retirer.

On paye, en entrant, 40 ſous au tréſorier, & 13 ſous par quartier, tout le temps qu'on continue d'être membre de la ſociété.

Le nombre des membres de la ſociété n'eſt point fixe. On voit par la liſte de 1724, qu'elle étoit alors compoſée de deux cent dix-ſept perſonnes des royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & de ſoixante-quatre étrangers. Parmi les uns & les autres, il y en avoit de la premiere nobleſſe, & beaucoup qui étoient diſtingués dans l'état & dans l'égliſe.

Le but & l'objet de la *ſociété royale* eſt de faire des expoſés fideles de tous les ouvrages de la nature de l'art, qui peuvent être à la portée de l'eſprit humain, de ſorte que dès à préſent, & dans les ſiecles futurs, on puiſſe reconnoître les erreurs qu'une longue preſcription a rendu invétérées, rétablir les vérités qui pouvoient avoir été négligées, appliquer à de nouveaux uſages celles qui ſont déja connues, enfin applanir le chemin pour arriver à ce qui reſte à découvrir.

Dans cette vue, la ſociété a fait un grand nombre d'expériences & d'obſervations ſur les différens phénomenes de la nature: éclipſes, cometes, météores, mines, plantes, tremblemens de terre, inondations, ſources, humidité, feux ſouterrains, flux & reflux, courans, magnétiſme, *&c.* Elle a auſſi recueilli pluſieurs faits ſinguliers, ſoit d'hiſtoire naturelle, ſoit d'arts, pluſieurs machines utiles & autres inventions. Le public a retiré de tout cela une grande utilité; l'architecture navale, civile, militaire a été perfectionnée; la navigation eſt devenue plus ſûre & plus parfaite: enfin, l'agriculture s'en eſt ſentie, & les plantations ont été multipliées non-ſeulement dans l'Angleterre, mais auſſi dans l'Irlande.

La *ſociété royale* recueille avec ſoin dans des regiſtres, toutes les expériences, relations, obſervations, *&c.* de ſes membres; de temps en temps elle donne au public, ſous le titre de *tranſactions philoſophiques*, ce que ſon recueil contient de plus immédiatement utile. Le reſte demeure dans ſes regiſtres pour être tranſmis à la poſtérité, & pour ſervir de fondement aux ſyſtêmes futurs. *Voyez* TRANSACTIONS.

Elle a une bibliotheque de livres concernant les matieres qu'elle traite. Le dernier comte maréchal a contribué à l'augmentation de cette bibliotheque, en y joignant celle de Norfolk. Elle a de plus un muſée ou cabinet de curioſités naturelles & artificielles, donné par Daniel Colwal, chevalier; ſa deviſe eſt *nullius in verba.* Ses mémoires ſont rédigés par deux ſecretaires; & elle s'aſſemble tous les jeudis dans le Crane-court, près de Fleeſtrees.

Académie royale Eſpagnole, *voyez* ACADÉMIE.

Sucre royal, *voyez* SUCRE.

ROYAL-COLLEGE *des médecins de Londres*, (*Hiſt. d'Angl.*) le *college royal* des médecins de Londres, dont on a oublié de faire l'article en ſon lieu, a des regles & des ſtatuts peu connus des étrangers. Tout médecin qui s'eſt fait recevoir dans une des deux univerſités, a le droit de pratiquer par toute l'Angleterre, excepté dans l'étendue de ſept milles autour de Londres. Le *college royal* a ſeul le droit de conférer ce privilege; ceux qui après avoir ſubi l'examen, y ſont admis, & qui ont été reçus dans les pays étrangers, ſont appellés ſeulement *licenciés*; mais ceux qui ont pris leurs degrés à Cambridge ou à Oxford, ſont reçus membres du college, qui exige cependant encore un examen préalable, en préſence du préſident & des cenſeurs; un membre honoraire eſt admis ſans examen, & c'eſt un titre qu'on n'accorde qu'à des perſonnes d'un mérite peu commun. (*D. J.*)

ROYAL, ſ. m. (*Monnoie de France.*) monnoie d'or. On n'a point de preuves qui puiſſe juſtifier que cette monnoie ſoit plus ancienne en France que le regne de Philippe le Bel; il eſt certain que ce prince fit faire de petits *royaux* d'or fin, de 70 au marc, qui valoient onze ſous pariſis, & qui vaudroient aujourd'hui environ onze livres; c'eſt cependant la plus ancienne monnoie d'or mentionnée dans les regiſtres de la cour des monnoies. Philippe le Bel fit auſſi fabriquer de gros *royaux*, qui peſoient le double des petits.

La monnoie des *royaux* eut fort long-temps cours en France; Charles le Bel & Philippe de Valois en fabriquerent qui étoient d'or fin, & de 58 au marc; ceux du roi Jean, qui furent auſſi nommés *deniers d'or au royal*, étoient de 66 & de 69 au marc; ceux de Charles VII de 64 & de 70.

Cette eſpece fut toujours d'or fin, & elle fut appellée *royal*, à cauſe que le roi y eſt repréſenté vêtu de ſes habits royaux; mais leur marque n'a pas toujours été uniforme, comme on peut s'en convaincre par la ſeule inſpection de leurs figures dans les planches de M. le Blanc, *traité des monnoies.* (*D. J.*)

ROYAL-MILAN *ou* MILAN, ſubſt. maſc. *milvus vulgaris*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie qui peſe trois livres huit onces; il a environ deux piés deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue: l'envergure eſt à peu près de cinq piés; le bec a deux pouces de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; il eſt crochu ſur la longueur d'environ un demi pouce; la tête & le menton ſont d'une couleur blanche cendrée avec des bandes noires qui deſcendent le long du tuyau des plumes. Le cou eſt roux, & le milieu de chaque plume eſt noir. Le dos eſt brun comme dans les buſes; les plumes qui ſont contre la queue ſont de même couleur que la queue, & ont leur milieu, ou ſeulement leur tuyau noir. Les petites plumes des ailes ſont rouſſes & noires, avec un peu de blanc; le noir occupe le milieu de la plume en ſuivant la direction du tuyau. Les longues plumes des épaules ont des bandes noires comme les grandes plumes des ailes. Les plumes du deſſous de l'aile ſont rouſſes, & le milieu eſt noir. Les plumes de toute la face inférieure de l'oiſeau ont le milieu noir; celles qui ſont ſous le menton ont les bords cendrés, & les plumes qui ſont au deſſous de

celles-ci les ont roux. A meſure que l'on approche de la queue, l'eſpace de noir diminue de façon que les plumes du deſſous de la queue n'ont que le tuyau noir; la couleur rouſſe de ces dernieres plumes eſt auſſi moins foncée & plus claire que celle des plumes du ventre. Il y a dans chaque aile vingt-quatre grandes plumes; les cinq extérieures ſont noires, les ſix ſuivantes ont une couleur cendrée noirâtre, & les autres plumes ſont noires, excepté les dernieres qui ont trois couleurs, ſavoir, du roux, du blanc & du brun. Il y a ſur les barbes extérieures de toutes ces plumes, à l'exception des cinq ou ſix premieres, des lignes tranſverſales noires, & entre ces lignes noires, des bandes blancheâtres, principalement ſur les plumes qui ſe trouvent entre la cinquieme & la douzieme. Les plumes de l'aile quand elle eſt pliée, ſont plus grandes que celles du milieu de la queue, & plus courtes que les extérieures. La queue eſt fourchue, & compoſée de douze plumes qui ſont toutes de couleur rouſſe, à l'exception de l'intérieur de chaque côte qui eſt noirâtre; elles ont toutes des bandes tranſverſales noires ſur les barbes extérieures, excepté les deux du milieu qui n'ont que des taches noires auprès du tuyau. La pointe de toutes ces plumes eſt blancheâtre. Les deux plumes extérieures ont quatorze pouces de longueur, & les deux du milieu n'en ont qu'onze. Le bec eſt noir, & n'a preſque point d'appendices. La langue eſt large, épaiſſe, comme dans les autres oiſeaux de proie. La membrane des narines & des coins de la bouche eſt jaune. Les yeux ſont grands; l'iris eſt d'un beau jaune mêlé d'un peu de blanc. Les pattes ſont jaunes; le doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane, preſque juſqu'au milieu de ſa longueur: les ongles ſont noirs; celui du doigt de derriere eſt le plus petit; celui du doigt du milieu eſt tranchant ſeulement par le côté intérieur. On diſtingue le *milan* de tous les autres oiſeaux de proie, par ſa queue qui eſt fourchue; il eſt le ſeul qui ait ce caractere.

Les *milans* ſont des oiſeaux de paſſage, & changent de lieux dans différentes ſaiſons de l'année; cependant on en voit toute l'année en Angleterre. Pline dit que les *milans* ne ſe nourriſſent que de viande. Bellon aſſure au contraire, qu'il en a vu en Egypte voler ſur des palmiers, & manger des dattes. Le *milan* prend toutes ſortes d'oiſeaux domeſtiques, & ſur-tout des poules, des canards & des oies. Willughby. *Voyez* OISEAU.

ROYAL-MILAN, *(Matiere médic.)* comme cet oiſeau ſe nourrit d'animaux, ſes humeurs ſont empreintes de beaucoup de volatil & d'huile.

Sa chair eſt propre pour l'épilepſie, pour la goutte; ſon foie & ſon fiel ſont eſtimés bons pour les maladies des yeux, étant appliqués deſſus.

Sa graiſſe eſt propre pour les douleurs des jointures.

Sa fiente eſt réſolutive. Lemeri. *Dict. de drogues.*

ROYALE, ſ. f. *(terme de Mode.)* on appelloit ainſi une ſorte de culotte fort large, que l'on portoit en France vers le milieu du dernier ſiecle; cette culotte avoit au bas des canons lacés de rubans enjolivés de points de France, & enrichis de broderie de drap découpée à jour, & de pluſieurs touffes de rubans. *(D. J.)*

ROYALE GROSSE, *en terme de fondeur de petit plomb au moule*, eſt une eſpece de plomb d'un degré plus gros que la bâtarde, & de deux plus gros que la petite *royale.*

ROYALE PETITE, *en terme de fondeur de plomb en moule*, eſt l'eſpece de plomb la plus petite qu'on faſſe de cette maniere.

ROYALISTE, ſ. m. *(Gram.)* qui eſt dans le parti du roi. Les militaires & les magiſtrats ſont toujours *royaliſtes*; les *royaliſtes* étoient les adverſaires des ligueurs; en Angleterre, ſous Jacques premier, il y avoit les *royaliſtes* & les parlementaires.

ROYAN, *(Géogr. mod.)* ville ruinée dans la Saintonge, ſur la Garonne, ou, pour mieux dire, à l'embouchure de la Gironde, où on pêche d'excellentes ſardines, & où il y a un acul qui ſert de port. Elle eſt fameuſe par le ſiege qu'en fit, en 1622, Louis XIII qui ne s'en rendit maître qu'après y avoir perdu beaucoup de monde; il n'en reſte aujourd'hui qu'un miſérable

misérable fauxbourg. *Long.* suivant Cassini, *26, 22′, 45″; latit. 45, 38′, 50″. (D. J.)*

ROYANEZ, LE *(Géogr. mod.)* petit pays de France, dans le Dauphiné, au diocese de Die; il a six lieues de long sur quatre de large. Pont-de-Royan, dont il prit le nom, en est le chef-lieu; les habitans sont exempts de taille par une concession de Dauphins. *(D. J.)*

ROYAUME, s. m. *(Droit politique.)* » ce mot signifie, (je ne dirai pas ce que » disoient ces républicains outrés, qui firent » anciennement tant de bruit dans le monde » par leurs victoires & leurs vertus) un » tyran & des esclaves; disons mieux qu'eux, » un roi & des sujets. »

Un *royaume* est donc un état où un seul gouverne le corps politique par des loix fixes & fondamentales.

La plupart des auteurs prétendent que parmi les rois, les uns sont les maîtres de leur couronne, comme d'un patrimoine qu'il leur est permis de partager, de transférer, d'aliéner; en un mot, dont ils peuvent disposer comme ils le jugent à propos. D'autres n'ont la souveraineté qu'à titre d'usufruit, ou de *fidei-commis*, & cela, ou pour eux seulement, ou avec pouvoir de la transmettre à leurs descendans suivant les regles établies pour la succession.

C'est sur ce fondement que les mêmes auteurs ont divisé les *royaumes* en patrimoniaux & en usufructuaires, ou non-patrimoniaux; ils ajoutent que ces rois possedent la couronne en pleine propriété, qui ont acquis la souveraineté par droit de conquête, ou ceux à qui un peuple s'est donné sans réserve pour éviter un plus grand mal; mais qu'au contraire les rois qui ont été établis par un libre consentement du peuple, ne possedent la couronne qu'à titre d'usufruit. Telle est la maniere dont Grotius explique cette distinction, en quoi il a été suivi par Puffendorf, & par la foule des écrivains.

Le célebre Coccéius, Thomasius, Bohmer, M. Barbeyrac & autres savans, ont adopté une opinion différente dans leurs ouvrages sur cette matiere, dont voici à peu près le précis.

Ils conviennent d'abord que le pouvoir souverain peut entrer en commerce aussi bien que tout autre droit, & qu'il n'y a en cela rien de contraire à la nature de la chose; ensorte que si la convention entre le prince & le peuple porte expressément que le prince aura plein droit d'aliéner la couronne, & d'en disposer comme il le trouvera bon; on nommera si l'on veut un tel *royaume*, un *royaume patrimonial*; & les autres *royaumes*, *des royaumes usufructuaires*; mais les exemples de pareilles conventions sont si rares, qu'à peine en trouve-t-on d'autres que celui des Egyptiens avec leur roi, dont il est parlé dans la Genese, *ch. xlvij, v. 18 & suiv.* & les disputes des docteurs sur le pouvoir d'aliéner la couronne, regardent les cas où il n'y a point eu de convention là dessus entre le prince & le peuple.

La distinction qu'on fait ici se réduit à un cercle vicieux, car quand on demande quels sont les princes qui ont pouvoir d'aliéner le *royaume*, on répond que ce sont ceux qui possedent un *royaume patrimonial*; & quand on demande ce que c'est qu'un *royaume patrimonial*, on dit que c'est celui dont le prince a pouvoir d'aliéner la couronne. Il est vrai que les uns prétendent que les *royaumes* successifs sont patrimoniaux; les autres, que ce sont les *royaumes* despotiques; les autres, que ce sont ceux qui ont été conquis ou établis de quelqu'autre maniere, par un consentement forcé du peuple; mais aucune de ces opinions n'établit de fondement solide d'un droit de propriété proprement ainsi nommé, & accompagné du pouvoir d'aliéner.

De ce que l'on s'est soumis par force ou par nécessité à la domination de quelqu'un, il ne s'ensuit pas non plus qu'on lui ait donné par cela même le pouvoir de transférer son droit à tel autre qu'il voudra. En vain objecteroit-on que si le prince eût stipulé qu'on lui donnât le pouvoir d'aliéner, on y auroit consenti: le silence, tout au contraire, fait présumer qu'il n'y a point eu de telle concession tacite, puisque si le roi avoit prétendu acquérir le droit d'aliéner la couronne, c'étoit à lui à s'expliquer, & à faire expliquer là dessus le peuple; mais le peuple n'en ayant point parlé, comme on le suppose, il est, &

doit être ſenſé n'avoir nullement penſé à donner au roi un pouvoir qui le mît en état de lui faire changer de maître à ſa fantaiſie.

En un mot, le pouvoir ſouverain, de quelque maniere qu'il ſoit conféré, & quelque abſolu qu'il ſoit, n'emporte point par lui même un droit de propriété, ni par conſéquent le pouvoir d'aliéner; ce ſont deux idées tout-à-fait diſtinctes, & qui n'ont aucune liaiſon néceſſaire l'une avec l'autre. Le grand-ſeigneur, tout deſpotique qu'il eſt, n'a ni la puiſſance d'aliéner l'empire, ni de changer à ſa fantaiſie l'ordre de la ſucceſſion.

Il eſt vrai qu'on allegue un grand nombre d'exemple d'aliénations faites de tout temps par les ſouverains; mais il faut remarquer ſur ces exemples qu'on allegue, 1°. que la plupart de ces aliénations n'ont eu aucun effet; 2°. que nous ignorons les conditions ſous leſquelles les princes ou les états anciens dont on parle, avoient acquis la ſouveraineté de tel ou tel peuple. Ainſi il pourroit ſe faire qu'il y eût quelque clauſe formelle par laquelle ces peuples avoient donné à leurs ſouverains le pouvoir d'aliéner la ſouveraineté même. 3°. Souvent ces aliénations n'ont eu d'autre titre que la force, & elles ne ſont devenues légitimes qu'en vertu du conſentement donné après coup, lorſque les peuples aliénés ſe ſont ſoumis ſans oppoſition au nouveau ſouverain. 4°. Il a pu y avoir auſſi un conſentement tacite entiérement libre, dans le temps même de l'aliénation, & cela en deux manieres; ou quand le peuple qu'on vouloit aliéner n'y témoignoit aucune repugnance, quoiqu'il ne fût point contraint par une force majeure; ou parce que l'uſage s'étant introduit en orient & ailleurs, d'attacher au droit de ſouveraineté abſolue un plein pouvoir de propriété qui autoriſât le ſouverain à aliéner ſes états comme bon lui ſembloit; ceux qui ſe ſoumettoient à tel ſouverain; étoient cenſés le faire ſur le pié de la coutume établie, à moins qu'ils ne déclaraſſent expreſſément le contraire. Ainſi tous ces exemples ne prouvent point que le pouvoir d'aliéner ſuive néceſſairement de la ſouveraineté la plus abſolue & conſidérée en elle-même, & de quelque maniere qu'on l'acquiere.

Concluons donc, comme un principe inconteſtable, que dans le doute, tout *royaume* doit être cenſé non patrimonial, auſſi long-temps qu'on ne prouvera pas d'une maniere ou d'une autre, qu'un peuple s'eſt ſoumis ſur ce pié là à un ſouverain. *Voyez* Barbeyrac, dans ſes *notes ſur Grotius*; & Bohmer, dans ſon *introduct. ad jus publicum univerſale*. *(D. J.)*

ROYAUME DE DIEU, *(Critique ſacrée.)* ce mot ſe prend dans l'écriture, pour le ſouverain empire de Dieu ſur toutes les créatures; le *royaume des cieux* eſt une expreſſion commune dans le nouveau teſtament, pour ſignifier le *royaume de Jeſus-Chriſt*, c'eſt-à dire, la vocation des peuples à la foi, & la prédication de l'évangile; il marque encore l'état des bienheureux après cette vie; *heureux ſont les pauvres en eſprit, car le* royaume des cieux *leur appartient*. Matt. *v.* 3. Les pauvres en eſprit ſont ceux qui ne ſont pas poſſédés de l'amour des richeſſes, & qui ne commettent pas d'injuſtice pour en acquérir. *Voyez* PAUVRE, *critiq. ſacrée. (D. J.)*

ROYAUME D'ISRAEL ET DE JUDA, *(Hiſt. ſacrée.)* les Iſraélites après avoir été ſagement gouvernés par des juges éclairés, & choiſis dans chaque tribu, ſe laſſerent de cette forme de gouvernement, & déclarerent à Samuël qu'ils ne vouloient plus, à l'exemple d'autres nations voiſines, obéir qu'à un ſeul, qui fût leur maître & leur roi. Samuël, pour les détourner de prendre ce parti, leur repréſenta fortement, mais vainement, quel ſeroit le droit du roi qui les gouverneroit; il vous ôtera vos fils, leur dit-il, pour en faire ſes ſerviteurs; il prendra vos eſclaves & vos troupeaux; il vous fera payer la dixme de vos grains, pour enrichir ſes créatures, & vous ſerez ſes eſclaves. *I. Rois viij*, 11. Les Iſraélites n'écouterent point le prophête, & Saül fut nommé leur roi. Cependant ce que Samuël appelle le droit du roi, *jus regis*, n'eſt pas le droit légitime des rois, mais l'abus qu'ils font de l'autorité qui leur a été confiée par les peuples, lorſqu'au lieu d'en être les peres & les protecteurs, ils en deviennent les oppreſſeurs & les tyrans.

A Saül ſuccéda Iſboſeth pendant quelque temps, ſur une partie de ſon *royaume*,

& à la mort d'Isboſet, David réunit tout Iſraël. A David ſuccéda Salomon, après la mort duquel le *royaume* fut partagé; dix tribus ſuivirent Jéroboam, car le fils de Salomon ne régna que ſur Benjamin & Juda; alors ſe formerent deux *royaumes*, celui de Juda & celui d'Iſraël; le dernier dura 253 ans ſous dix-neuf rois, qui tous moururent dans l'impiété ou dans le crime.

Le *royaume de Juda* eut auſſi dix-neuf rois, depuis Roboam juſqu'à Sédécias, ſous le regne duquel Jéruſalem fut priſe par Nabuchodonoſor, le temple brûlé, & les habitans emmenés captifs au-delà de l'Euphrate. Dans cette longue ſuite de rois, il ne s'en trouve que trois, David, Ezéchias & Joſias, qui n'aient pas été idolâtres, ou du moins fauteurs de l'idolâtrie. *Eccléſ. xlix. 5.*

Après le retour de la captivité, qui dura 70 ans, les Juifs rentrerent dans l'ariſtocratie, & vécurent ſous la domination des Perſes, juſqu'au regne d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3672; après ſa mort la Judée paſſa ſous l'autorité des rois d'Egypte, enſuite ſous celle des rois de Syrie, juſqu'à ce qu'Antiochus Epiphane, ayant forcé les Juifs de prendre les armes pour leur défenſe, la famille des Aſmonéens s'éleva & remit les Juifs en liberté.

D'abord ceux de cette famille ne prirent que le nom de princes, que porterent cinq d'entr'eux, Mathatias, Juda Machabée, Jonathas, Simon & Hircan; mais Ariſtobule prit le titre de *roi*, qu'il tranſmit à cinq de ſes ſucceſſeurs, Alexandre, Jannée, Salomé ſa femme, Hircan, Ariſtobule & Antigone. Enſuite Hérode s'empara du *royaume*, & le conſerva ſous l'autorité de Rome; après ſa mort, la Judée fut gouvernée ſous le nom d'*Ethnarchie*, par ſes trois fils, Archélaüs, Hérode Antepas & Philippe. Enfin, elle fut réduite en province Romaine. *(D. J.)*

ROYAUME DU MONDE, *(Hiſt. anc.)* on compte ordinairement vingt-quatre *royaumes* célebres juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Les voici:

Le premier *royaume* eſt celui de Babylone, que Nemrod fonda 146 ans après le déluge, l'an 1802 du monde, & 2233 avant Jéſus-Chriſt. Nemrod y joignit l'Aſſyrie; mais on ne connoît pas ſes ſucceſſeurs, & l'écriture laiſſe aſſez voir que tous ces vaſtes pays qui ont formé l'empire d'Aſſyrie, appartenoient à différens maîtres au temps d'Abraham.

Le ſecond *royaume* eſt celui d'Egypte, que Meſraïm fonda l'an 1847 du monde, 2188 ans avant l'ére chrétienne. On apprend de Conſtantin Manaſſés, que ce *royaume* a été de 1633 ans; intervalle qu'on trouve depuis Meſraïm juſqu'à la conquête d'Egypte par Cambyſes, roi des Perſes, l'an du monde 3510, 525 ans avant Jéſus-Chriſt.

Le troiſieme *royaume* eſt celui de Sicyone, ville du Péloponneſe. C'eſt le premier *royaume* de l'Europe dont on connoiſſe un peu les rois. Juſqu'en Grece même, tout ce qui étoit plus ancien qu'Inachus, premier roi d'Argos, paſſoit communément pour inconnu. On fixe le commencement de ce *royaume* à l'an 1871 du monde, 2164 ans avant Jéſus-Chriſt. On dit qu'Egialée en fut le premier roi, & Zeuxippe le dernier; que ce *royaume* dura 959 ans; qu'enſuite les prêtres de Jupiter Carnien gouvernerent ſucceſſivement pendant 33 ans; & que Charideme ayant pris la fuite l'an 2863 du monde, Sicyone reſta ſous la dépendance des rois de Mycene. Suivant ce ſyſtême de Caſtor, le *royaume* de Sicyone finit l'an 2830 du monde, 1205 ans avant Jéſus-Chriſt.

Le quatrieme *royaume* eſt celui d'Argos, ville du Péloponneſe, qui fut fondée par Inachus l'an 2177 du monde, 1858 avant Jéſus-Chriſt. Il dura 382 ans ſous neuf rois, dont le dernier fut Stélénus. L'an du monde 2559, & avant Jéſus-Chriſt 1476, Danaüs venu d'Egypte, commença une nouvelle dynaſtie, qui ne ſubſiſta que ſous cinq rois pendant 163 ans. Acriſius, le dernier de ces rois, fut tué l'an 2690 du monde, 1345 ans avant Jéſus-Chriſt. Il y eut enſuite divers petits rois à Argos, & dans les villes des environs qui avoient compoſé le *royaume* d'Argos; mais ce fut le roi de Mycenes qui eut la principale autorité.

Le cinquieme *royaume* eſt celui d'Athenes, qui fut fondé l'an 2477 du monde, 1558 ans avant Jeſus-Chriſt par Cécrops, qui ne laiſſa point d'héritier. Les ſeize rois qui lui

ſuccéderent furent preſque tous de différentes familles. Codrus, le dernier de tous, fut tué l'an 2943 du monde, 1092 ans avant Jéſus-Chriſt. Quoiqu'il laiſſât des enfans, on abolit la monarchie qui avoit ſubſiſté pendant 487 ans, & l'état fut gouverné par des archontes perpétuels; ce qui eut lieu pendant 316 ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 3283 du monde, 752 ans avant Jéſus-Chriſt. Cette année on régla que les archontes ſeroient renouvellés tous les dix ans Il y en eut ſept qui gourvernerent pendant 68 ans. Enfin, l'an 3351 du monde, 684 ans avant Jéſus-Chriſt, 874 depuis la fondation du *royaume*, on commença à ne faire que des archontes annuels, ce qui a ſubſiſté juſqu'à ce que la ville d'Athenes perdit ſa liberté.

Le ſixieme *royaume* eſt celui de Troye, ville de Phrygie en Aſie. Il fut fondé l'an 2555 du monde, 1480 avant Jéſus-Chriſt, par Dardanus venu de l'île de Crete, & dura 296 ans ſous ſix rois, dont le dernier fut Priam, ſi célebre par le nombre de ſes enfans, & par le chagrin qu'il eut de les voir tous périr. Le *royaume* de Troye fut détruit par les Grecs l'an 2851 du monde, 1184 avant Jéſus-Chriſt. Aſtyanax fils d'Hector & petit-fils de Priam, y régna depuis, mais non avec la gloire & la puiſſance de ſes ancêtres; & on ne ſait rien de ſes ſucceſſeurs.

Le ſeptieme *royaume* eſt celui de Mycenes, ville du Peloponneſe, qui fut fondé par Perſée l'an 2722 du monde, 1313 avant Jéſus-Chriſt, & qui fut détruit par les deſcendans d'Hercule l'an 2906 du monde, 1129 avant Jéſus-Chriſt, après avoir ſubſiſté 186 ans. Atrée & Agamemnon, rois de Mycenes, ſont très-célebres; le dernier commandoit avec une autorité abſolue l'armée des Grecs qui fit le ſiege de Troye, parce qu'il étoit le plus puiſſant de tous les rois Grecs, & que preſque tout le Péloponneſe & une partie de la Grece propre lui étoient ſoumis.

Le huitieme *royaume* eſt celui des Latins en Italie, fondé l'an 2705 du monde, 1330 avant Jéſus-Chriſt par Picus, fils de Saturne, auquel ſuccéda ſon fils Faunus, puis Latinus, vaincu par Enée, dont le ſeizieme ſucceſſeur fut Numitor que Romulus mit ſur le trône peu avant que de bâtir Rome.

Le neuvieme *royaume* eſt celui de Tyr, qui, à le faire commencer au temps où Joſephe prétend que la ville de Tyr fut bâtie, fut fondé l'an 2783 du monde, 1252 avant Jéſus-Chriſt. Il eſt certain que cet hiſtorien ſe trompe pour le temps de la fondation de cette ville célebre, puiſqu'Io qui fut enlevée par des Tyriens, eſt bien plus ancienne, & que de ſon temps Tyr faiſoit déja un grand commerce. Il fait venir le *royaume* de Tyr l'an 3187 du monde, 848 avant Jéſus-Chriſt.

Le dixieme royaume fut celui d'Aſſyrie, fondé l'an 2806 du monde, 1229 avant Jéſus-Chriſt, par Sémiramis. On ne connoît aucun de ſes ſucceſſeurs juſqu'à Phul, après la mort de qui Babylone fut détachée de cet état l'an 3288 du monde, 747 avant Jéſus-Chriſt, pour former un nouveau *royaume*. Celui d'Aſſyrie ſubſiſta avec beaucoup d'éclat juſqu'à l'an 3409 du monde, 626 ans avant Jéſus-Chriſt.

L'onzieme *royaume* eſt celui de Lydie, au moins à prendre ſon commencement au temps où il eſt connu. Il y eut des rois de Lydie, comme le dit Hérodote, avant Argon; mais celui-ci eſt le premier de la famille d'Hercule. Il commença à régner l'an 2817 du monde, 1218 avant Jéſus-Chriſt. Après ſa famille, qui régna 505 ans, Gygès commença une nouvelle dynaſtie l'an 3322 du monde, 713 avant Jéſus-Chriſt; & Créſus le dernier de ſes deſcendans, fut défait & pris par Cyrus, roi des Perſes, l'an 3491 du monde, 544 ans avant Jéſus-Chriſt.

Le douzieme *royaume* eſt celui des deſcendans d'Hercule à Corinthe, lorſqu'Aletes ſe rendit maître de cette ville l'an 2905 du monde, & 1130 avant Jéſus-Chriſt. Ce royaume ſubſiſta 323 ans, & fut enſuite gouverné par des magiſtrats appellés *prytanes* mais l'an 3377 du monde, 658 avant Jéſus-Chriſt, Cypſele s'empara de l'autorité ſouveraine, & après lui ſon fils Périander, qui ne mourut que l'an 3453 du monde, 584 avant Jéſus-Chriſt.

Le treizieme *royaume* eſt celui des deſcendans d'Hercule à Lacédémone ou Sparte. Il fut fondé la même année que celui de

Corinthe par Ariſtomene, qui laiſſa deux enfans, nommés *Euryſthene* & *Proclès*, entre qui l'autorité royale fut partagée, ce qui eut lieu auſſi pour leurs deſcendans.

Le *royaume* des Hébreux commença l'an du monde 2940, 1095 avant Jéſus-Chriſt, par Saül, qui eut pour ſucceſſeur David, puis Salomon; après lequel ce *royaume* fut partagé en deux ſouverainetés; l'une appellée le *royaume de Juda*, qui eut pour premier roi Roboam, & pour dernier roi Sédécias, vaincu par Nabuchodonoſor, roi de Babylone, l'an 3447 du monde, & 588 avant Jéſus-Chriſt; & l'autre le *royaume d'Iſraël*, dont Jéroboam fut le premier roi, & Oſée le dernier qui fut détrôné par Salmanazar, roi d'Aſſyrie, l'an 3314 du monde, & 721 avant Jéſus-Chriſt.

Le quatorzieme *royaume* a été celui de Damas, qui fut fondé l'an 2991 du monde, 1044 avant Jéſus-Chriſt, par Raſin, Reſtin ou Réſon, général des troupes d'Adar-Eſer, ou Hadadézer, ou Hadarhézer, lorſqu'il vit ſon maître défait par David. Ses ſucceſſeurs furent preſque toujours en guerre avec les rois d'Iſraël: il n'y eut que le dernier, nommé auſſi *Raſin* ou *Retſin*, qui s'allia avec Phacée pour faire le ſiege de Jéruſalem, qu'il fut contraint de lever. Il fut défait & tué, & ſon *royaume* détruit par Téglatphalaſar, Tiglath-Pilnéſéer, Tiglath-Piléſer ou Tiglath-Péléſer, roi d'Aſſyrie, l'an 3295 du monde, 740 avant Jéſus-Chriſt.

Le quinzieme *royaume* a été celui de Macédoine, commencé par Caranus, l'un des deſcendans d'Hercule, l'an du monde 3221, & 814 avant Jéſus-Chriſt. Il a duré 490 ans juſqu'à la mort d'Alexandre le Grand, qui établit la monarchie des Grecs, & qui mourut l'an 3710 du monde, & 325 avant Jéſus-Chriſt.

Le ſeizieme *royaume* a été celui des Romains, qui commença l'année de la fondation de Rome, la 3282 du monde, & 753 avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt. Romulus en fut le premier roi, & Tarquin le Superbe le ſeptieme & le dernier, qui fut chaſſé l'an du monde 3526, de la fondation de Rome le 245, & 509 avant Jéſus-Chriſt.

Le dix-ſeptieme *royaume* eſt celui de Babylone, qui fut fondé l'an 3288 du monde, 747 avant Jéſus-Chriſt, par Nabonaſſar. Il ne dura que 67 ans ſous dix rois, & il fut réuni au *royaume* d'Aſſyrie, dont il avoit été détaché l'an 3355 du monde, 680 avant Jéſus-Chriſt.

Le dix-huitieme *royaume* eſt celui des Medes, qui fut fondé l'an 3326 du monde, 729 avant Jéſus-Chriſt, par Déjocès, & que Cyrus détruiſit l'an 3476 du monde, 559 avant Jéſus-Chriſt. Ce *royaume* eſt célebre dans l'hiſtoire; il y en a qui ſe conformant à Ctéſias, le font commencer bien plutôt.

Le dix-neuvieme *royaume* eſt celui des Chaldéens, qui fut fondé par Nabopolaſſur ou Nabuchodonoſor premier, l'an 3410 du monde, 625 avant Jéſus-Chriſt. On y compte cinq rois, qui régnerent 87 ans. Le dernier eſt Nabonnade ou Darius le Mede, qui fut défait par Cyrus l'an 3497 du monde, 538 avant Jéſus-Chriſt.

Le vingtieme *royaume* eſt celui des Perſes, qui paſſa d'Archaménidès & de Cambyſes à Cyrus l'an du monde 3476, & 559 avant Jéſus-Chriſt, & dura juſqu'à Darius, qui fut tué l'an du monde 3705, & 317 avant Jéſus-Chriſt.

Le vingt-unieme *royaume*, & le ſecond de Macédoine, fondé par Antipater, qui uſurpa la couronne après la mort d'Alexandre le Grand, & qui la laiſſa à ſon fils Caſſander, l'an du monde 3718, & 317 avant Jéſus-Chriſt. Ce *royaume* fut éteint dans Perſée, qui fut vaincu par les Romains l'an du monde 3867, & le 168 avant Jéſus-Chriſt.

Le vingt-deuxieme *royaume* eſt celui d'Egypte, commencé par Ptolomée, fils de Lagus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3712, & 323 avant Jéſus-Chriſt. Il dura juſqu'à la reine Cléopatre II, maîtreſſe de Marc-Antoine, qui ſe donna la mort après la bataille d'Actium, l'an du monde 4005, & le 30 avant Jéſus-Chriſt.

Le vingt-troiſieme *royaume* a été celui de Syrie, dont le premier roi fut Séleucus Nicator, l'un des chefs ſucceſſeurs d'Alexandre, l'an du monde 3723, & 312 avant Jéſus-Chriſt. Il dura juſqu'à Antiochus l'aſiatique, fils d'Antiochus le pieux & de

Sélene. Ce prince en fut privé par Pompée, l'an du monde 3970, & 65 avant Jéſus-Chriſt.

Le vingt-quatrieme *royaume* a été celui de Pergame dans la grande Phrygie, qui commença l'an du monde 3752, & 283 avant Jéſus-Chriſt, par l'eunuque Philétere, & dura juſqu'à Attale III, ſurnommé *Philométor*. Celui-ci mourant ſans enfans l'an du monde 3902, & 133 avant Jéſus-Chriſt, inſtitua le peuple Romain pour héritier & ſucceſſeur de ſa couronne.

Nous ne parlerons point ici des *royaumes* du Boſphore, du Pont en Aſie, de Cappadoce, de Bithynie, d'Arménie, des Bactriens, des Indiens, des Scythes ou Meſſagetes, & autres ſemblables, parce qu'on ne connoît point l'établiſſement de ces monarchies, ni la ſucceſſion de leurs rois. (*D. J.*)

ROYAUMES DU MONDES, (*Hiſt. mod.*) les *royaumes* célebres qui ſont établis dans le monde depuis la naiſſance de Jéſus-Chriſt ſont un point d'hiſtoire trop étendu pour entrer dans ce détail; c'eſt aſſez de dire que tous les états nommés *royaumes* en Aſie, en Europe, en Afrique & en Amérique ont éprouvé différentes révolutions dans ce long intervalle de temps.

Ainſi dans l'ancien *royaume* de la Chine, les Tartares ſe rendirent maîtres de ce vaſte empire l'an 1279; les Chinois les en chaſſerent l'an 1369; mais en 1644, les Tartares ſoumirent de nouveau l'empire de la Chine. Alors Xunchi en fut déclaré roi, & c'eſt un de ſes deſcendans qui le gouverne aujourd'hui.

Le Japon n'obéit qu'à un ſeul ſouverain depuis l'an 1550, & le dairo ou chef de la religion n'a plus en partage que de vaines marques de ſon ancienne autorité.

L'Inde contient pluſieurs *royaumes*, dont l'hiſtoire n'eſt point connue. On dit que les mogols ſortis de la Tartarie établirent l'empire de ce nom vers l'an 1401, & que ce fut un fils de Tamerlan qui en fut le premier empereur. Le plus puiſſant des *royaumes* de l'Inde au-delà du golfe eſt celui de Siam, de qui la plupart des autres ſont tributaires. Dans la preſqu'île de l'Inde au-deça du golfe ſont les *royaumes* d'Orixa, de Golconde, de Narſingue, de Décan, de Balaguate, de Biſnagar, &c. qui obéiſſent à divers ſouverains, & qui changent ſouvent de maîtres. L'hiſtoire de tous ces divers états eſt enſevelie dans l'oubli juſqu'au temps que les Portugais, ſuccédés par les Hollandois, ſe ſont établis dans l'Inde.

La Perſe obéit aux ſophis depuis l'an 1500 de Jéſus-Chriſt; mais ces ſophis ont été différens conquérans, qui tour-à-tour ont uſurpé & ravagé ce vaſte pays.

L'Arabie reçut la loi de Mahomet vers l'an 625; depuis ce temps-là, les Arabes mahométans ſe nommerent *Saraſins*, & eurent des rois puiſſans, qui néanmoins furent ſoumis par les Turcs, & par les ſophis dans le xij^e^. ſiecle.

La Turquie en Aſie comprend le Curdiſtan, l'Yerac, le Diarbek, la Sourie, l'Anatolie, l'Arménie & la Georgie, qui répondent à peu près à ce que les anciens appelloient la *Babylonie*, la *Méſopotamie*, la *Syrie*, l'*Aſie mineure*, la *Colchide*, &c. Othoman vers l'an 1300 commença cet empire, & l'augmenta par ſes conquêtes. L'empire de Trébiſonde, établi par Alexis Comnene en 1204, paſſa dans les mains de Mahomet II, l'an 1461.

La Turquie en Europe eſt diviſée par le Danube en méridionale & ſeptentrionale. Le grand-ſeigneur eſt le maître de la méridionale, & les trois principautés de la ſeptentrionale ſont ſes tributaires.

Je ne parcourrai point les *royaumes* de l'Europe, parce que chacun d'eux a ſon article ſéparé dans ce dictionnaire.

Les principales parties de l'Afrique ſont l'Egypte, l'Abyſſinie, le Monomotapa, le Congo, la Guinée, la Nigritie, le Biledulgérid & la Barbarie. L'hiſtoire de tous ces pays & de leurs états nous eſt inconnue.

Nous ne ſommes pas mieux inſtruits des anciens *royaumes* qui ont ſubſiſté en Amérique juſqu'à la découverte de cette partie du monde, où les puiſſances maritimes ont aujourd'hui établi leur domination. (*D. J.*)

ROYAUTÉ, ſ. f. (*Gram.*) dignité du roi. Les Grecs & les Romains autrefois, aujourd'hui tous les peuples républicains ſont ennemis de la *royauté*. La *royauté* n'eſt

pas un métier de fainéant ; elle consiste toute dans l'action.

ROYAULTÉS, *(Hist. mod.)* signifie en Angleterre les *droits du roi ;* on les appelle autrement les *prérogatives du roi* ou *regalia Voyez* PRÉROGATIVE & *REGALIA.*

Il y a quelques-uns de ces droits que le roi peut accorder à des particuliers ; d'autres qui sont inséparables de la couronne. *Voyez* ROI, ACCORDER, *&c.*

ROYAUX, DROITS, *regalia*, *(Hist. mod.) voyez* RÉGALIENS.

Droits royaux d'une église se dit des droits & privileges dont jouissent les églises cathédrales, ou autres par concession des rois. *Voyez* ÉGLISE, CATHÉDRALE, *&c.*

Regalia se prend aussi quelquefois pour le patrimoine de l'église, comme *regalia sancti Petri*, & singuliérement pour les terres ou héritages qui lui ont été donnés par des rois. Quelques-uns veulent même que ce soit delà qu'est venu l'usage de la régale ; car, dit Ducange, on appelloit des *héritages en régale* les biens qui étoient venus aux églises par la concession & libéralité des rois. D'où vient qu'à la mort des évêques, les rois s'en remettoient en possession jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût reçu l'investiture. C'est ce qui se pratiquoit en Angleterre, où Guillaume le conquérant & plusieurs de ses successeurs ne se hâterent pas de donner l'investiture aux nouveaux évêques, comme il paroît par les plaintes de plusieurs prélats de leur temps.

Regalia dans quelques auteurs se prend aussi pour l'hommage & le serment de fidélité que l'évêque fait au roi lors de son investiture. *Voyez* HOMMAGE & ÉVEQUE, *voyez aussi* INVESTITURE.

ROYE, *(Géogr. mod.)* on croit que c'est *Rodrina*, & en latin du moyen âge, *Rauga*, ville de France en Picardie, au pays appellé *Santerre*, capitale d'un bailliage de même nom, sur l'Arve, entre Nesle & Noyon, & Montdidier. Cette ville, que quelques-uns prennent avec assez peu de vraisemblance pour l'ancienne *Rhodium* de la Gaule belgique, fut érigée en prévôté, & unie au domaine en 1371, par le roi Charles V. Aujourd'hui c'est un gouvernement de place du gouvernement militaire de Picardie. Il y a trois paroisses, une collégiale, un college & un hôpital. *Long.* 20, 28 ; *lat.* 49, 42. (*)

Popaincourt, (Jean de) premier président au parlement de Paris, étoit de *Roye*, & préféra l'étude des belles-lettres à celle des armes. Il fut reçu premier président de la premiere cour supérieure du royaume en 1400, & mourut en 1403.

On voit près de Roye une piece de terre que l'on prétend avoir été un camp de César, & qui porte le nom de *vieux catil*, par corruption de vieux château.

ROYENA, *(Botan.)* genre de plante, ainsi nommé par Linnæus, en l'honneur de M. Van-Royen, professeur à Leyde. Le calice de la fleur est composé d'une seule feuille permanente, légérement découpée en cinq segmens obtus à l'extrêmité. La fleur est monopétale, formée d'un tuyau qui est de la longueur du calice, évasé dans ses bords, & divisée en cinq segmens ovoïdes & recourbés. Les étamines sont dix filets très-courts qui naissent sur la fleur. Les bossettes sont doubles, oblongues, pointues, droites, & de la longueur du tuyau de la fleur. Le germe du pistil est délié, de forme ovale, partagé en deux stiles, un peu plus long que les étamines. Les stygma sont simples. Le fruit est une capsule ovoïde, composée de quatre battans, & sillonnée de quatre raies profondes ; il contient une seule loge, dans laquelle sont

(*) Cette ville a essuyé onze sieges, dont le dernier est en 1653 : elle fut brûlée sous Charles V par les ducs de la Marche & de Bretagne en 1373, & sous Louis XI en 1475. Trois pestes considérables l'ont désolée en 1636, 1668, 1669.

Roye fut réunie à la couronne avec le Vermandois par Philippe-Auguste en 1185 : depuis ce temps, elle a toujours relevé du roi : les habitans ne payoient point de droits seigneuriaux pour les biens situés dans la ville, fauxbourg & banlieue, en vertu de l'article 91 de leur coutume.

En réparant le chemin de *Roye* à Montdidier en 1761, on a trouvé quatre grands squelettes dans deux cercueils de bois, cloués avec des clous de bandes de roues ; un de ces squelettes avoit un grand collier pendant jusqu'à la ceinture, fait d'anneaux de fer, couverts d'un fil de laiton, & un pot en forme d'urne avec une lampe de verre : les trois autres avoient un pot sur la tête. (*C*)

renfermées quatre noix oblongues, triangulaires, couvertes de leurs coëffes. Cette plante a été décrite dans le *Paradiſus batavus*, ſous le nom d'une eſpece de piſtachier ſauvage, eſpece de ſtaphilodendron. *Hort. Amſtel. vol. I. page 187.* Herman. *parad. bat. p. 232.* Linn. *gen. plant. p. 193.* *(D. J.)*

R U

RU, ſ. m. canal d'un petit ruiſſeau. La juſtice de ſaint Germain-des-Prez à Paris, dit le *Dict. de Trév.* s'étend le long de l'eau depuis l'abrevoir Mâcon vers le pont ſaint Michel, juſqu'au *ru* de Sevre vers ſaint Cloud. La rue de Bievre à Paris s'appelloit autrefois *port* de Bievre, de la riviere de Bievre ou des Gobelins qui y paſſoit avant qu'on eût détourné ſon cours hors de la ville.

RUADE, ſ. f. *(Manége)* action du cheval, lorſque baiſſant la tête & levant le derriere, il alonge ſubitement les deux jambes de derriere & les jette, pour ainſi dire, en l'air. Ce n'eſt pas un bon ſigne lorſqu'un cheval va à bonds, à *ruades* & à pétarades. On dit détacher, alonger, tirer, ſéparer une *ruade*.

RUAGE, ſ. m. *(Juriſprud.)* terme qui ſe trouve dans la coutume de Cambray, *tit. 11, art 2.* & que Desjaunaux explique comme ſignifiant *uſage*. Voyez *auſſi le gloſſaire de* M. de Lauriere. *(A)*

RUB, ſ. m. *(Commerce.)* poids d'Italie, particuliérement en uſage dans les lieux ſitués ſur la riviere de Gênes. A Oneille les huiles d'olives ſe vendent en barrils de ſept rubs & demi, qui peſent enſemble autant que la millerolle de Provence, qui revient à ſoixante-ſix pintes meſure de Paris, qui en font cent meſures d'Amſterdam. *Voyez* MILLEROLLE. *Dict. de Com.* & *de Trév.*

RUBAN D'EAU, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* *ſparganium*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines & ſtérile. Les embryons naiſſent par petits tas ſéparément des fleurs, & deviennent dans la ſuite des capſules ou des noyaux qui ont une ou deux loges, & qui renferment ordinairement une amande farineuſe: ces noyaux ſont adhérens à la couche, & réunis de façon qu'ils forment une eſpece de tête. Tournefort, *inſt. rei. herb.* *Voyez* PLANTE.

RUBAN, *(Inſect.)* nom d'un ver du corps humain, ainſi dit à cauſe de ſa longueur, & de ſa figure plate; on l'appelle auſſi *ver plat*. *Voyez* le traité que Spigelius en a fait, ſous le nom latin *tænia*, qu'on a franciſé; c'eſt pourquoi nous en parlerons plus au long au *mot* TÆNIA.

RUBAN, *(Conchyl.)* on appelle ainſi toute bandelette très-étroite qui ſe diſtingue ſur la ſuperficie d'une coquille. *(D. J.)*

RUBAN, ſ. m. *(Archit.)* ornement qui imite un *ruban* tortillé ſur les baguettes & les rudentures, & qu'on taille de bas relief, ou évuidé. *(D. J.)*

RUBAN, *(Cirier.)* eſt la cire réduite en petits filets plats & larges, environ d'une ligne & demie. *Voyez mettre en* RUBAN, *& l'article* BLANCHIR.

RUBAN, *mettre en étrier*, c'eſt l'action de partager la cire en petites bandelettes large d'une ligne & demie, en la faiſant paſſer par un greloir au ſortir de la cuve, *voyez* GRELOIR & CUVE, & congeler dans l'eau où le cylindre toujours en mouvement la conduit à meſure qu'elle tombe. *Voyez* CYLINDRE, *& l'article* BLANCHIR.

RUBAN *ou* NONPAREILLE, *(Ecriture.)* ce ſont des padous de ſoie rouge ou bleue propre à attacher les feuilles de papier les unes avec les autres, & donner à l'ouvrage un ornement extérieur. Dans le barreau, on les appelle *liaſſes*; ils ſont de parchemins. *Voyez* NONPAREILLE.

RUBAN *à perruque*, *(Perruquier.)* eſt un tiſſu de filoſelle que les perruquiers placent autour d'une perruque pour en fortifier les bords en dedans de la coëffe. Ils en appliquent encore un autre plus large, depuis le toupet ou front juſqu'à la nuque du cou en paſſant par le ſommet de la tête, celui-ci ſe poſe entre la coëffe & les treſſes de cheveux. Le premier ſe nomme *ruban de tour*, & l'autre *ruban de plaque*.

RUBAN *des canons des Miſſels*, *(Reliure.)* les relieurs mettent à chaque feuillet du canon des miſſels un *ruban* plié, collé contre le feuillet avec un morceau de papier pour le ſoutenir. Ce *ruban* ſert au prêtre à lever facilement

facilement le feuillet, & le tourner avec les doigts qu'il a en liberté.

RUBAN, ſ. m. (*Rubanier.*) tiſſu très-mince qui ſert à pluſieurs uſages, ſelon les matieres dont il eſt compoſé.

Il y a des *rubans* de toutes ſortes de matieres, d'or, d'argent, de ſoie, de fleuret, de l'aine, de fil, &c. on en fait de pluſieurs largeurs, de larges, d'étroits, de demi-larges. On en fabrique de façonnés, d'unis, à deux endroits, à un envers; de gauffrés, à réſeau; de doubles en liſſe & de ſimples, & dans toutes ſortes de goûts & de deſſeins, tels qu'on les commande aux ouvriers.

Les *rubans* d'or, d'argent, de ſoie, &c. ſervent aux ornemens de femmes; ceux de capiton, qu'on appelle *padous*, ſervent aux tailleurs, couturieres; &c. & les *rubans* de laine & de fil ſont employés par les tapiſſiers, &c.

Les *rubans* ſe tiſſent avec la navette ſur le métier; ſavoir, ceux qui ſont façonnés, à la façon des étoffes d'or, d'argent & de ſoie, & ceux qui ſont unis, de même que les tiſſerands fabriquent la toile, à moins qu'ils ne ſoient à doubles liſſes.

Les *rubans* de ſoie pure ne vont point à la teinture après qu'ils ont été fabriqués, mais on les tiſſe avec des ſoies toutes teintes.

Quoique la rubanerie ſoit beaucoup tombée en France, il ne laiſſe pas que de s'y faire une grande conſommation de *rubans*, & on en fait des envois conſidérables dans les pays étrangers. Les *rubans* de ſoie unis ſe fabriquent dans pluſieurs villes de France; mais ce n'eſt guere qu'à Paris qu'on fait des *rubans* façonnés.

RUBAN *gauffré* (*Arts & métiers.*) *ruban* ſur lequel on imprime par l'art certains ornemens de fleurs, d'oiſeaux, de ramages ou de groteſque. On donnoit autrefois ces ornemens avec des fers ou des plaques d'acier gravés; mais un maître tiſſutier rubanier inventa à Paris ſur la fin du dernier ſiecle une machine tout autrement ingénieuſe pour gauffrer les *rubans*. En voici l'hiſtoire.

La mode des *rubans gauffrés* ayant commencé à s'établir vers l'an 1680, & la nouveauté leur donnant un grand cours, un nommé *Chandelier*, laſſé d'être obligé de gauffrer ſes *rubans* en y appliquant ſucceſſivement comme ſes confreres, pluſieurs plaques d'acier gravées de divers ornemens de fleurs, d'oiſeaux & de groteſque, ainſi qu'il ſe pratique pour la gauffrure des étoffes, imagina une eſpece de laminoir aſſez ſemblable à celui dont on ſe ſert à la monnoie pour applatir les lames des métaux, mais beaucoup plus ſimple.

Deux cylindres d'acier en faiſoient les principales pieces; ces cylindres ſur leſquels étoient gravées les figures dont il vouloit imprimer ſon ouvrage, étoient poſés l'un ſur l'autre entre deux autres pieces de fer plat d'un pié & demi de hauteur, placées perpendiculairement, & attachées ſur une eſpece de banc de bois très-fort & très-peſant, qui ſoutenoit toute la machine.

Chaque cylindre qui tournoit ſur les tourillons avoit à l'une de ſes extrêmités tous deux du même côté une roue à dents, qui s'engrenant l'un dans l'autre, ſe communiquoient le mouvement par le moyen d'une forte manivelle attachée à l'une des deux.

Cette machine ainſi préparée, lorſque l'ouvrier vouloit s'en ſervir, il mettoit au feu ſes cylindres pour leur donner la chaleur convenable; & plaçant enſuite ſon *ruban* dans le peu d'eſpace qui reſtoit entr'eux, qu'il reſſerroit encore par le moyen d'une vis qui preſſoit celui de deſſus, il tiroit le *ruban* de l'autre côté; & faiſant tourner les cylindres avec la manivelle, une piece entiere du *ruban* recevoit la gauffrure en moins de temps que les autres ouvriers n'en employoient pour une ſeule aune. Le génie & l'invention de ce rubanier eurent leur récompenſe: *les rubans gauffrés* firent ſa fortune. (*D. J.*)

RUBAN *de ſatin*, (*rubanerie.*) on appelle *ruban de ſatin* celui qui eſt fabriqué à la maniere de ſatin. Il y en a de ſimples & d'autres à double endroit.

RUBAN, *terme de blaſon*, c'eſt la huitieme partie d'une bande. *Voyez l'article* BANDE. Il eſt porté un peu coupé des lignes extérieures de l'écuſſon.

RUBANIER, ſ. m. (*Rubanerie.*) celui qui fait des rubans. Il y a à Paris une communauté de maîtres *rubaniers*, qui pren-

nent la qualité des *tiſſutiers-rubaniers* de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce ſont ces fabricans qu'on appelle auſſi *ouvriers de la petite navette*, pour les diſtinguer des marchands ouvriers en draps d'or, d'argent & de ſoie qu'on nomme *ouvriers de la grande navette*; ce ſont, dis-je, les fabricans de la petite navette, qui font toutes ſortes de rubans & galons d'or, d'argent, de ſoie, de franges, frangeons, crépines, molets, padous, *&c.* & tous autres ouvrages dépendans de la *rubanerie*. *Dict. de Savary.* (*D. J.*)

RUBARBE; *rhabarbarum*, genre de plante à fleurs monopétales, en forme de cloche & profondément découpée. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & il renferme une ſemence triangulaire, qui, étant mûre, adhere à une capſule, de façon qu'il n'eſt pas poſſible de l'en ſéparer; cette capſule a la même forme que le fruit. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RUBBE *ou* RUBBY, ſ. m. (*Commerce.*) en Italien *rubbia*, eſt une meſure des liquides dont on ſe ſert à Rome: il faut treize *rubbes*, & demi pour faire la brante, qui eſt de 96 bocals, enſorte que chaque *rubbe* eſt d'environ ſept bocals & demi. *Voyez* BOCAL.

RUBBE, (*Commerce.*) eſt auſſi un poids de vingt-cinq livres, que les Italiens appellent indifféremment, *rubis* & *rubbia*.

RUBBE eſt encore la meſure dont on ſe ſert à Livourne pour les grains. Dix *rubbes* trois quarts ſont le laſt d'Amſterdam. *Voyez* LAST. *Dictionnaire de Commerce & de Trévoux.*

RUBEÆ-PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) Promontoire que Pline, *l. IV, c. xiij*, met à l'extrêmité ſeptentrionale de l'Europe. Mercator croit que c'eſt le cap de Livonie, appellé *Dageröt*; Bécan le prend pour le cap ſeptentrional de la Scandinavie, nommé aujourd'hui *Wardhuis*; mais il y a beaucoup plus d'apparence que *Rubeæ-Promontorium* eſt le cap le plus ſeptentrional de la Norwege, connu préſentement ſous le nom de *Nord-cap*: c'eſt le ſentiment d'Ortelius, & du P. Hardouin. (*D. J.*)

RUBÉFIANS, adj. médicamens qui ont la vertu de rougir la peau. Tels ſont les ſinapiſmes. On s'en ſert pour attirer l'humeur goutteuſe ſur une partie, & la rappeller de l'intérieur à l'extérieur. Le bain de pié dans de la leſſive très-chaude, eſt un remede *rubéfiant*. La poudre de graine de moutarde dans le vinaigre rougit la peau & la diſpoſe à inflammation. (*Y*)

RUBELINE, *voyez* GORGE-ROUGE.

RUBÉOLE, *rubeola*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs monopétales en forme d'entonnoir diviſées en quatre parties ou légérement découpées. Le calice de ces fleurs eſt ou ſimple ou double: celles qui ont un calice double ſont ſtériles, & le calice ſimple des autres fleurs devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RUBETE, *rubeta*, ſ. f. (*Hiſt. des poiſſons.*) ce mot veut dire un *poiſon* tiré en partie du ſuc de la grenouille vénéneuſe. Juvenal, *ſat. 1, verſ. 69 & 70*, parle d'une dame romaine qui mêloit de cette eſpece de poiſon au vin qu'elle préſentoit à ſon mari.

Occurrit matrona potens, quæ molle calenum
Porrectura viro miſcet ſitiente rubetam.

(*D. J.*)

RUBI, (*Géogr. anc.*) petite ville d'Italie dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route d'*Equotorium* à *Hydrume*, entre *Caniſium* & *Hydrume*, entre *Canuſium* & *Budrunte*, à 20 milles de la premiere de ces places & 11 milles de la ſeconde. C'eſt de cette ville dont parle Horace, *l. I, ſat. 5.*

Inde Rubos *feſſi pervenimus. Uti potè longum*
Carpentes iter, & factum corruptius imbri.

» Nous eumes aſſez de peine à gagner » *Rubi*, où nous arrivâmes fort fatigués; » car outre que nous avions fait une grande » traite, la pluie avoit extrêmement gâté » les chemins. » La journée d'Horace avoit été de 20 mille pour ſe rendre à *Rubi*. Il croiſſoit particuliérement dans le territoire de cette ville une eſpece de petit oſier très-ſouple & très-délié dont on faiſoit des corbeilles. Virgile, Géorg. *l. V, verſ. 256* en a parlé, lorſqu'il a dit; *nunc facilis Rubiâ texatur ſiſcina virgâ.* (*D. J.*)

RUBICAN, adj. *terme de Maquignon*; couleur de poil d'un cheval, qui a du poil bai aleſan ou noir, joint à du poil gris ou blanc, ſemé ſur les flancs de maniere que ce gris ou blanc ne domine pas; on dit également cheval *rubican*, & poil *rubican*. (*D. J.*)

RUBICELLE *ou* RUBACELLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre précieuſe, dont la couleur tient un milieu entre l'hyacinte & le rubis ſpinel. *Voyez* RUBIS. De Boot dit que cette pierre reſſemble ſouvent aux grenats de Bohême.

RUBICON, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans la Romagne, aux confins de la Gaule Ciſalpine, qu'il ſéparoit de l'Italie, comme nous l'apprennent Cicéron, *Philipp. VI, c. iij*, & Lucain, *l. I, v. 213*. Le premier dit: *Flumen Rubiconem, cui finis eſt Galliæ*, & le ſecond en parle en ces termes:

Fonte cadit modico, parviſque impellitur undis
Puniceus Rubico, *quum fervida canduit æſtas:*
Perque imas ſerpit valles, & Gallica certus
Limes ab Auſonis diſterminat arva colonis,

Cette riviere, que l'on nomme aujourd'hui *Piſatello*, ſelon Léander, eſt petite, mais très-fameuſe dans l'hiſtoire. Il n'étoit pas permis aux ſoldats, & moins encore à leurs chefs, au retour d'une expédition militaire, de paſſer cette riviere avec leurs armes, ſans le conſentement du ſénat & du peuple Romain; autrement ils étoient tenus pour ennemis de la république, comme le porte l'inſcription qui étoit à la tête du pont de cette riviere, & que l'on a trouvée enterrée ſur le bord de cette même riviere.

Le cardinal Bivarola, légat alors de la Romagne, fit dreſſer au même endroit le marbre ſur lequel eſt cette inſcription: voici ce qu'elle porte: *Juſſu mandatuve* P. R. *Coſ. Imp. Trib. Mil. Tiron. Commiliton. Arma quiſquis es manipulariæve centurio, turmæve legionariæ, hîc ſiſtito, vexillum ſinito, arma deponito, nec citra hunc amnem ſigna, ductum exercitum commeatumve, traducito. Si quis ergo hujuſce juſſionis adverſus præcepta ierit, fecerit ve, adjudicatus eſto hoſtis P. R. ac ſi contra patriam arma tulerit, penateſque ex ſacris penetralibus aſportaverit S. P. Q. R. ſanctio plebeſciti. S. ve conſulti ultra hos fines arma ac ſigna proferre liceat nemini.*

Malgré le deſſein que Céſar avoit conçu d'aſſervir ſa patrie; quand il ſe vit, à ſon retour des Gaules, au bord du *Rubicon*, avec ſon armée, dit Suétone, il héſita quelque temps, s'il le paſſeroit ou non. Il le paſſa dans la confiance du ſuccès de ſes armes, s'empara de l'Umbrie & de l'Etrurie, d'où ſuivit la guerre civile qui le plaça ſur le trône, & la conſpiration qui l'en fit tomber. *Voyez* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

RUBIE, ſ. f. (*Monnoie d'Alger.*) monnoie d'or qui a cours à Alger, & dans tout le royaume qui en porte le nom, auſſi-bien que dans ceux de Congo & de Labez. La *rubie* vaut trente-cinq aſpres: elle porte le nom du dey d'Alger & quelques lettres Arabiques pour légende. *Savary*. (*D. J.*)

RUBIERA, (*Géog. mod.*) en Latin *Herbaria*; ville d'Italie dans le Modénois, ſur la Secchia, à 7 milles de Modene; c'eſt une forte place, qui eſt regardée comme la clef du Modénois. *Long. 28, 32; lat. 44, 35.*

Urceus (Antoine), un des ſavans malheureux du xve. ſiecle, naquit à *Rubiera*, en 1446, & mourut à Bologne, en 1516, âgé de 70 ans. Il fut ſurnommé *Codrus*, à cauſe que le prince de Forli le rencontrant un jour, lui dit, *Jupiter Codro ſe commendat*. De là vint qu'il fit pour lui cette bonne & courte épitaphe, *Codrus eram*, j'étois Codrus.

Cet écrivain vécut pauvrement pendant toute ſa vie, ayant une chambre ſi ſombre, que ſans le ſecours d'une lampe, il ne pouvoit étudier que quelques heures de la journée. Etant une fois ſorti ſans éteindre cette lampe, le feu prit à ſes papiers, & les brûla avec tous ſes meubles. Déſeſpéré de la perte de ſes manuſcrits, il proféra des blaſphêmes exécrables, & ſe retira comme un ſauvage dans les forêts, où il paſſa quelque temps. Enſuite revenant à la ville, il ſe cacha dans la maiſon d'un menuiſier, où il demeura ſix mois ſeul & ſans livres; enfin, il reprit inſenſiblement ſes études. Mais Pierius Valérianus prétend qu'il fut tué par des aſſaſſins.

Ses ouvrages contiennent des harangues, des lettres & des poéſies. Ils ont été impri-

més quatre fois ; ſavoir, d'abord à Boulogne, en 1502, & finalemant à Bâle, en 1540, *in*-4°. ; c'eſt la meilleure édition, & elle eſt précédée de la vie de l'auteur. Le P. Niceron a fait auſſi ſon article dans ſes *mémoires des hommes illuſtres, tom. IV.* (*D. J.*)

RUBIGALIA ou *ROBIGALIA*, ſ. f. pl. (*Hiſtoire anc.*) nom d'une fête qu'on célébroit chez les Romains en l'honneur du dieu *Rubigus* ou de la déeſſe *Rubigo*, pour demander à ces divinités qu'elles préſervaſſent le bled de la rouille ou nielle. *Voyez* FETE.

Ces fêtes furent inſtituées par Numa la onzieme année de ſon regne. Elles ſe célébroient le ſeptieme jour avant les calendes de mai, qui tombe au 25 d'avril, & qui eſt le temps où la nielle, appellée en Latin *rubigo*, s'attache au bled. *Voyez* RUBIGO.

Varron fixe la célébration de ces fêtes au temps où le ſoleil entre dans le 16e. degré du taureau ; mais il paroît que le vrai temps de leur célébration étoit le 18e. jour avant l'équinoxe, parce que la canicule ou petit chien domine alors, & que cette conſtellation étoit regardée par les anciens comme mal-faiſante.

C'eſt pour cela qu'on ſacrifioit un chien à Rubigo : Ovide dit qu'on ſacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis : ſelon Columelle, on ſacrifioit ſeulement un chien, qui tetoit encore ſa mere. Feſtus ſemble faire entendre que la victime devoit être rouſſe.

RUBIGINIS-LUCUS, (*Géogr. anc.*) bois ſacré que les anciens avoient dédié à la déeſſe qui préſidoit à la rouille des bleds. Ovide parle de ce bois ſacré dans ſes faſtes, *l. IV*, *v.* 707.

Flamen in antiquæ lucum rubiginis *ibat*,
Exta canis flammis, exta daturus ovis.

(*D. J.*)

RUBINE D'ANTIMOINE, *voyez* MAGNÉSIE OPALINE.

RUBIS, (*Hiſt. nat.*) *rubinus*, pierre précieuſe, rouge, tranſparente, qui ne le cede qu'au diamant pour la dureté. On en compte pluſieurs eſpeces d'après les teintes plus ou moins foncées, que l'on trouve à cette pierre. Le *rubis* oriental ou vrai *rubis* eſt d'un rouge écarlate ou ponceau, ſemblable à un charbon allumé, c'eſt celui qu'on a quelquefois nommé *albandine* ou *almandine*, & peut-être celui que l'on nomme *eſcarboucle* ou *carbunculus*, quand il eſt d'une certaine groſſeur. Le *rubis* balais, en Latin *balaſſus* ou *palatius*, eſt d'un rouge un peu bleuâtre, ce qui le rend un peu cramoiſi ou pourpre. Le *rubis ſpinel* eſt d'un rouge clair. Le *rubicelle* ou *rubacelle* eſt d'un rouge tirant un peu ſur le jaune ; c'eſt le moins eſtimé.

Les *rubis* varient pour la figure, l'on en trouve qui ſont octahedres, d'autres ſont en rhomboïdes dans leur matrice ; on en trouve auſſi qui ſont arrondis & ſemblables à des cailloux roulés ; ces derniers ſe rencontrent dans le lit de quelques rivieres, ou bien dans le ſein de la terre, enveloppés dans un ſable rouge, ou dans une terre verte & compacte, qui reſſemble à de la ſerpentine, ou dans une roche rougeâtre. Les *rubis* de Bohême ſe trouvent dans du quartz & dans du grais.

Les plus beaux *rubis* viennent des Indes orientales ; on en trouve dans le royaume de Pégu, dans l'île de Ceylan, dans l'Inde au royaume de Biſnagar & de Calicut. On dit auſſi qu'il s'en rencontre en Bohême, en Siléſie, en Hongrie, en Saxe, ainſi que près de Kexholm, en Finlande, & près de Keddil, ſur le lac de Ladoga : la queſtion eſt de ſavoir ſi ces *rubis* ont la dureté & l'éclat de ceux d'Orient. Un *rubis* parfait eſt une pierre très-rare, ſur-tout quand il eſt d'une belle grandeur ; quand il s'en trouve, on en fait un très-grand cas, & on le paie plus cher que le diamant même.

Sous le regne de l'empereur François premier, l'on fit à Vienne des expériences ſur un grand nombre de pierres précieuſes, & entr'autres ſur le *rubis*. Par les ordres de ce prince, on mit dans des creuſets pluſieurs diamans & *rubis* ; on donna pendant vingt-quatre heures un feu très-violent, & lorſqu'on vint au bout de ce temps à viſiter les creuſets, on trouva que les diamans avoient été entiérement diſſipés & volatiliſés par l'action du feu, tandis que le *rubis* n'avoit rien perdu ni de ſa forme, ni de ſa couleur, ni de ſon poids.

Le dernier grand duc de Toſcane de la maiſon de Médicis avoit déja fait faire des

expériences ſur les pierres précieuſes, à l'aide du miroir ardent de Tſchirnhauſen. Un *rubis*, expoſé à l'action du feu ſolaire, au bout de quelques ſecondes ſe couvrit comme d'une eſpece de graiſſe fondue, à la partie de ſa ſurface qui étoit frappée par les rayons; il s'y forma enſuite quelques bulles. Après avoir été tenu pendant 45 minutes dans le foyer, il perdit ſa couleur en grande partie, ſes facettes & ſes angles s'arrondirent. Un autre *rubis* après avoir été expoſé 3 minutes au foyer, s'écraſa & ſe fendit lorſqu'on vint à preſſer deſſus avec la lame d'un couteau. On prit un nouveau *rubis* fort grand; il commença par montrer les mêmes bulles que le premier; & au bout de 7 minutes, il étoit amolli au point de recevoir l'empreinte d'un jaſpe & de la pointe d'un couteau. Cette pierre après avoir été expoſée à cette chaleur violente pendant 45 minutes, ne ſouffrit aucune altération dans ſa forme; mais ſa couleur avoit changé; elle étoit devenue trouble, blancheâtre & tachetée de noir. En continuant de tenir la pierre pendant 45 autres minutes dans la même chaleur, ſa couleur changea encore plus, mais ſa forme ne fut aucunement altérée enfin, après avoir continué à tenir la pierre à ce même degré de chaleur pendant 3 autres quarts d'heure, il ne s'y fit plus aucun changement même pour le poids.

On prit un nouveau *rubis* que l'on pulvériſa; on expoſa cette poudre au foyer du miroir ardent, & au bout de trois minutes on vit que les particules de cette poudre s'attachoient les unes aux autres aſſez fortement, mais elles ſe ſéparerent lorſqu'on vint à preſſer deſſus avec un couteau; on pulvériſa de nouveau ces particules, & au bout de 12 minutes elles ſe lierent les unes aux autres: la liaiſon n'étoit point ſenſible à la circonférence, mais au centre; elle étoit très-forte, & les molécules en ſe rejoignant avoient même repris la couleur rouge qui leur étoit naturelle.

Pour s'aſſurer encore davantage de la fuſibilité du *rubis*, on pulvériſa de nouveau ces particules, déja fondues; & pour augmenter l'action du miroir ardent, on plaça un verre pour réfléchir les rayons; en peu de ſecondes ce degré de chaleur fit fondre la poudre, qui prit une couleur de chair ſans tranſparence, & au microſcope on découvrit qu'il y avoit des particules qui ne s'étoient point fondues.

Les *rubis* qui avoient été expoſés au foyer du miroir ardent, & enſuite jetés dans l'eau, ne ſe briſoient point; mais on pouvoit remarquer qu'il s'étoit fait des gerſures à leur intérieur; & les *rubis* ſe briſoient lorſqu'on les preſſoit avec un outil de fer.

En joignant du verre à un *rubis*, cette pierre parut entrer en fuſion avec lui; mais on s'apperçut au bout de quelque temps que la combinaiſon n'étoit point intime, & la partie rouge s'étoit précipitée au deſſous du verre, dont il étoit facile de diſtinguer le *rubis* du verre. Ces expériences ſont tirées du *magaſin d'Hambourg*, *vol. in-18*, & du *tom. IX*, *du Giornale del litterati d'Italia*. (—)

Voilà de toutes les pierres précieuſes de couleur la plus difficile à trouver dans ſon degré de perfection. On exige que le *rubis* ſoit extrêmement net d'une couleur véritablement ponceau, ou couleur de feu; l'on veut que le rouge en ſoit très-velouté, & qu'il jette un feu vif & ardent. Lorſque le *rubis* eſt pourvu de toutes ces qualités, & qu'il eſt avec cela d'une bonne groſſeur, & d'une forme agréable, il n'y a certainement aucune pierre qui lui ſoit comparable; & ce n'eſt pas ſans raiſon que dans l'orient où le goût pour les pierres précieuſes eſt peut-être plus ſûr & plus marqué qu'en aucun autre endroit de l'univers, on fait beaucoup plus de cas des beaux *rubis*, que des beaux diamans; par-tout où il y aura de véritables connoiſſeurs, il ne faut pas craindre qu'on penſe autrement.

Benvenuto Cellini, ſculpteur Florentin, qui nous a laiſſé un *traité de l'orfévrerie*, remarquoit il y a environ deux cent cinquante ans, qu'un *rubis* parfait peſant un carat, ſe ſeroit vendu de ſon temps 800 écus d'or, tandis qu'un diamant du même poids & de la même perfection n'en auroit valu que cent; mais on trouve peu de *rubis* de la premi re beauté; preſque tous pechent dans la couleur, qui n'eſt pas aſſez pure, ou qui dans les uns eſt trop ſourde, & dans les autres trop claire. Les magnifiques eſcarboucles qui ont épuiſé les éloges des anciens, & auxquels ils ont cru devoir donner le nom

d'ἀνθρὰξ ou de *carbunculus*, à cauſe de leur reſſemblance avec un charbon ardent, ont certainement été des *rubis*.

L'antiquité en connoiſſoit un grand nombre ; car pourvu qu'une pierre fût ardente & de couleur rouge, elle occupoit une place parmi les eſcarboucles : aujourd'hui les *rubis* ſe réduiſent à quatre eſpeces. Celui qui marche le premier eſt le *rubis* d'orient qu'on vient de décrire, dont l'extrême beauté, ſupérieure encore à ſa rareté, laiſſe bien loin derriere lui toutes les autres pierres précieuſes du même genre ; le *rubis* du Bréſil vient enſuite ; juſqu'à préſent il ne s'eſt pas fait beaucoup rechercher, parce qu'on n'en a point encore vu d'un beau rouge ; ſa couleur eſt un rouge clair laqueux qui n'attire point. Le *rubis* balais eſt plus agréable ; mais pour être parfait ; il doit être d'une belle couleur de roſe, non point de couleur de roſe pâle, ni d'un rouge tirant un peu ſur la pelure d'oignon, ainſi qu'on le trouve aſſez fréquemment. La quatrieme eſpece eſt le *rubis* ſpinel, dont la couleur plus obſcure que celle du *rubis* d'orient, eſt une couleur de feu un peu orangée. Les plus beaux *rubis* de ces deux dernieres eſpeces croiſſent dans les Indes orientales ; il s'en trouve bien auſſi en Europe ; mais comme ils ſont infiniment moins durs que le véritable *rubis* d'orient, ils ne prennent pas, non plus que le *rubis* du Bréſil, un poliment fort vif, & ils perdent aiſément celui qu'ils ont reçu ; ce qui eſt un grand défaut.

Si Pline en eſt cru, *liv. XXXVII, ch. vij*, les anciens ont peu gravé ſur le *rubis*, & parce qu'ils le croyoient trop difficile à entamer, & parce que, ſelon eux, il emportoit avec lui une partie de la cire lorſqu'on vouloit s'en ſervir à cacheter. Ils avoient de plus cette fauſſe prévention, qu'étant poſée ſur la cire, cette pierre par la ſeule approche étoit capable de la faire fondre. La ſignification du nom de *rubis*, tant en Grec qu'en latin, a pu faire admettre en lui une qualité qui n'y fut jamais ; & combien voyons nous tous les jours de choſes, auxquelles on a la foibleſſe d'attribuer des propriétés, par une raiſon de conformité de nom, ou à cauſe d'une certaine reſſemblance de figure avec les choſes mêmes auxquelles on veut les appliquer ! Ce ſeroit perdre le temps, que de s'amuſer à relever de pareilles puérilités. Il faut plutôt croire que le *rubis* n'étoit négligé par les anciens graveurs, comme il l'eſt encore, qu'à cauſe de ſa trop grande dureté, & que la gravure, quelque belle qu'elle eût pu être, n'auroit ſervi qu'à lui faire perdre de ſon prix, & même à le défigurer.

Quant à la taille qu'on donne préſentement au *rubis*, elle eſt la même que pour toutes les autres pierres précieuſes de couleur. Le deſſus eſt en table environnée de biſeaux ; & le deſſous n'eſt qu'une ſuite d'autres biſeaux qui commencent à la tranche, & allant par degrés en diminuant de hauteur chacun par égale proportion, vont ſe terminer au fond de la culaſſe. C'eſt du moins ainſi qu'on eſt dans l'uſage de les tailler, au grand regret de quelques curieux, qui voudroient qu'à l'imitation des anciens, & de tous les orientaux, on ne formât toutes les pierres de couleur qu'en cabochon. Ils prétendent, & peut-être eſt-ce avec raiſon, qu'autrement la pierre ne ſe montre point dans ſa véritable couleur, & que ce faux jeu qu'on lui procure lui devient très-nuiſible. Au reſte, cette taille telle qu'on vient de la décrire, n'eſt que pour les pierres précieuſes qu'on a deſſein de faire jouer & de faire briller ; car pour toutes celles qui ſont ſimplement deſtinées à être gravées, il ſuffit que les deux faces en ſoient dreſſées uniment. On n'en monte aucune, quelle qu'elle ſoit, qu'on ne mette deſſous une feuille d'argent, peinte d'une couleur aſſortiſſante à celle de la pierre, afin d'en relever davantage l'éclat ; au défaut de pareilles feuilles, on pourroit y appliquer des fonds de velours, ou d'autres étoffes de ſoie ; & l'on a vu des pierres de couleur qui étoient montées de cette maniere ; mais depuis bien des années, cette ancienne pratique eſt tout-à-fait abandonnée. Mariette, *traité des pierres précieuſes.* (*D. J.*)

RUBO *ou* RUBON, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie Européenne, & dont Ptolomée place l'embouchure entre celles du *Chronus* & du *Turuntus*. On croit que c'eſt aujourd'hui la Dwine. (*D. J.*)

RUBORD *ou* REBORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le premier rang de bordage d'un bateau qui ſe joint à la ſemelle ; le

ſecond rang s'appelle le deuxieme *bord ;* le troiſieme rang, troiſieme *bord ;* & on nomme *ſous-barque*, le dernier rang qui joint le deſſous du plat-bord.

RUBRENSIS LACUS, *(Géogr. anc.)* lac de la Gaule, aux environs de Narbonne, ſelon Pline, *liv. II, ch. iv ;* c'eſt le même que Pomponius Mela, *l. III, ch. v*, appelle *Rubreſus lacus.* C'eſt aujourd'hui l'étang de la Rubine, ſelon le pere Hardouin. Quoique Pline diſe que l'*Atax*, préſentement l'Ande, traverſoit ce lac, cela ne doit faire aucune difficulté, parce qu'on a détourné le cours de cette riviere par le moyen d'un canal qui paſſe à Narbonne, & va ſe jeter dans la mer Méditerranée, à 7 milles de là. *(D. J.)*

RUBRICA, ſ. f. *(Hiſt. nat. minéralog.)* le crayon rouge, c'eſt une ochre ou une terre ferrugineuſe, d'un rouge plus ou moins clair ou foncé, qui a pris la conſiſtance d'une pierre ; elle eſt plus ou moins tendre, ſuivant la nature de la terre avec laquelle elle eſt combinée. *Voyez* OCHRE.

Quelques auteurs regardent cette ſubſtance comme une craie ou une marne, & l'appellent *creta rubra* ou *marga ochracea rubra ;* d'autres diſent qu'elle ſe durcit au feu, ce qui ſemble indiquer une terre argilleuſe. Au reſte, il eſt aiſé de ſentir que la partie ferrugineuſe qui conſtitue la *rubrica* ou l'*ochre* rouge, peut être jointe accidentellement à des terres de différente nature ; c'eſt delà que paroît venir auſſi le plus ou le moins de friabilité de cette ſubſtance.

RUBRICATUS, *(Géogr. anc.)* fleuve de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Ptolomée, *l. II, c. vj*, marque ſon embouchure dans le pays des Lactani, entre *Barcinon* & *Bœtulon.* Pomponius Mela fait auſſi mention de ce fleuve, & l'on convient que c'eſt préſentement le Lobregal. *Voyez* LOBREGAL.

Rubricatus eſt auſſi le nom d'un fleuve de l'Afrique propre ; ſon embouchure eſt placée par Ptolomée, *liv. IV, c. iij*, ſur la côte du golfe de Numidie, entre *Hippon regia* & *Tubraca colonia.* Le nom moderne eſt *Jadoc*, ſelon J. Léon ; & *Ladoc*, ſelon Caſtale. *(D. J.)*

RUBRIQUE, ſ. f. *(Hiſt. eccléſ.)* en terme de droit canon, ſignifie un titre ou article particulier dans quelques anciens livres de loix : ces titres ou articles ſont ainſi appellés, parce qu'ils ſont écrits en lettres rouges, comme les titres des chapitres dans les anciennes bibles. *Voy.* TITRE. On trouve telle loi ſous telle *rubrique.*

Rubrique ſignifie auſſi les regles données au commencement & dans le cours de la liturgie, regles par leſquelles on détermine l'ordre & la maniere dont toutes les parties de l'office doivent ſe faire. *Voyez* LITURGIE.

Il y a des *rubriques* générales, des *rubriques* particulieres, des *rubriques* pour la communion, *&c.* Dans le bréviaire & le miſſel Romain il y a des *rubriques* pour les matines, les laudes, les tranſlations, les béatifications, les commémorations, *&c.*

On appelle ces regles *rubriques*, du mot Latin *ruber*, rouge, parce qu'on les imprimoit autrefois en caracteres rouges, pour les diſtinguer du reſte de l'office qui étoit imprimé en noir ; on a conſervé cet uſage dans le miſſel Romain.

La grande *rubrique* pour la célébration de la Pâque, preſcrite par le concile de Nicée, conſiſte dans la regle ſuivante. Le jour de Pâque doit ſe célébrer le dimanche immédiatement après la pleine lune qui ſuit l'équinoxe du printemps. *Voyez* PAQUES. M. Wallis a fait une diſſertation particuliere ſur les anciennes *rubriques* concernant le jour qu'on devoit célébrer la fête de Pâque. *Voyez les tranſactions philoſophiques.*

RUBRIQUE, ſ. f. *(Imprimerie.)* on nomme ainſi en termes d'Imprimerie, les lettres rouges d'un livre.

RUCH, *(Géogr. Antiq.)* bourg à trois lieues de Sainte-Foi en Agénois, & à une lieue de la Dordogne, du côté de Caſtillon. On trouva, en 1746, grand nombre de tombeaux tournés d'orient en occident, avec la couverture en forme de toit : dedans étoient des agrafes de diverſes formes, des boucles d'oreilles, des anneaux, quelques glands d'or, des reſtes de fil d'or, quelques lames d'épée & poignards conſumés par la rouille, & divers ornemens pareils. On déterra dans le voiſinage un aſſez grand nombre de médailles, tant du haut que du bas empire : il y en avoit de Trajan, d'Adrien, de Conſtantin, de Décentius, de Julien, même une monnoie de

Louis le Débonnaire. A quelque diſtance de ces tombeaux on découvrit un pavé à la moſaïque qui s'étend dans l'eſpace de plus de vingt toiſes.

Ce pavé & la convenance de pluſieurs noms de lieux dans le voiſinage, ont fait croire à M. l'abbé le Beuf que c'étoit la maiſon de campagne d'Auſone, célebre poëte de Bordeaux, & une partie des biens de ſes ancêtres.

Le nom de *Julius* étoit commun dans la famille d'Auſone, & celui de *Lucanus* dans celle de ſa femme. Or, on trouve aux environs de *Ruch*, Juillac, *Juliacum*; Pujols, *Podium Julii*; Lugagnac, *Lucaniacum*, cités dans les lettres d'Auſone & de S. Paulin; Douloſon, *Tholus Auloſonii*; petit édifice terminé en dôme, conſtruit par Auſone. *Ruch* pourroit bien ſe rapporter à cette idée, & ſe dériver de *Ruſculum*, employé par Aulugelle pour ſignifier une petite terre. Auſone lui-même donne le diminutif d'*Heredіolum* à la terre où il ſe rendoit par eau, & qui n'étoit, dit-il, ni trop près ni trop loin de Bordeaux. En effet, il n'y a que ſix lieues de cette ville à *Ruch*, & huit lieues de Bazas & du dioceſe de cette derniere ville. *Voyez les mém. de l'acad. des inſcript. tom. XIII, édit. in-12, 1770.* (C)

RUCHE, ſ. f. (*Économie ruſtiq.*) panier à ſerrer & nourrir des mouches à miel; il n'y a rien de décidé, ni pour la matiere; ni pour la forme des *ruches*; on en fait de planches, de pierre, de terre cuite, de troncs ou d'écorces d'arbres, de paille, d'écliſſe, d'oſier, & de verre, pour voir travailler les abeilles. Il y en a de rondes, de carrées, de triangulaires, de cylindriques, de pyramidales, &c. Celles de paille ſont les meilleures, & coûtent le moins. Elles ſont chaudes, maniables, propres aux abeilles, réſiſtent aux injures du temps, & ne ſont point ſujettes à la vermine; les mouches s'y plaiſent, & y travaillent mieux que dans toute autre ſorte de *ruches*.

Pour faire des *ruches* de planches, on prend du chêne, du hêtre, du châtaigner, du noyer, du ſapin, ou du liege; il s'agit principalement de bien joindre les planches, pour qu'il n'y entre ni jour, ni vent, ni pluie. Bien des gens condamnent l'uſage des *ruches* de poterie, parce qu'elles conſervent trop long-temps le froid de la nuit, & s'échauffent trop au ſoleil. On prévient pourtant ces inconvéniens en les plaçant en dehors.

Du reſte on met dans chaque *ruche*, quelle qu'en ſoit la matiere, deux bâtons poſés en croix, pour que l'ouvrage des mouches ſoit plus ferme.

Il y a des *ruches* de grandeurs différentes; le principal eſt de les faire toujours un tiers plus hautes que larges, & d'en façonner le deſſus en voûte pour les rendre plus commodes, & l'aſſiette large, pour que rien ne les ébranle. Les grandes *ruches* ſont de quinze pouces de large ſur vingt-trois de haut. C'eſt dans celles-ci qu'on doit mettre les eſſaims qui viennent juſqu'au milieu de Juin. Les *ruches* moyennes doivent avoir treize pouces de largeur ſur vingt de hauteur; on y met des eſſaims produits depuis la mi-juin juſqu'au premier juillet. Les petites *ruches* ne doivent avoir que treize pouces de large ſur dix-ſept de haut; c'eſt dans cette troiſieme ſorte de *ruche* qu'on met les derniers eſſaims. Tout curieux de la culture des abeilles ſe pourvoit de ces trois ſortes de *ruches* pour les différens temps.

Si les *ruches* ſont faites d'oſier, de troeſne ou autre branchage, il faut les enduire en dehors de cendres de leſſive ou de terre rouge, dont on fait un mortier avec de la bouze de vache, pour les garantir des vers tout autour. Quand les *ruches* ſont bien enduites & ſeches, avant que de s'en ſervir, on les paſſe légérement ſur de la flamme de paille, & puis on les frotte en dedans avec des feuilles de coudrier & de méliſſe.

Il faut que les *ruches* ſoient poſées ſur des ſieges ou bancs élevés de terre d'un bon pié, pour que les crapauds, les ſouris & les fourmis n'y puiſſent pas monter. Le ſiege, ſoit qu'il ſoit de pierre, de bois, de terre, ou de tuilots, doit être bien uni, ſur-tout à l'endroit ſur lequel on poſe la *ruche*. Il eſt bon auſſi que la ſurface du pié ſur laquelle la *ruche* eſt aſſiſe, ſoit convexe, pour qu'il s'y amaſſe moins d'humidité; par la même raiſon, ſi on met les *ruches* ſur des planches, il faut y faire deux égoûts en forme de croix, pour l'écoulement des eaux.

Il

Il y a bien de gens, ſur-tout dans les pays qui ne ſont pas fort chauds, qui mettent les *ruches* ſous des appentis ou auvens faits exprès pour les défendre de la pluie & des orages. Ces auvens garantiſſent auſſi les abeilles des grandes chaleurs & des grands vents, & facilitent leur entrée dans les *ruches*.

Chaque *ruche* ne doit avoir réguliérement qu'une ouverture qui ſerve d'entrée aux abeilles; on met ordinairement cette ouverture au bas de la *ruche*, & on la fait petite, pour que l'humidité, l'air & les vents aient moins de priſe ſur la *ruche*. S'il ſe formoit quelqu'autre trou à la *ruche* ou au ſiege, il faut avoir ſoin de le bien boucher avec du maſtic. Quand on a une grande quantité d'abeilles, on range les *ruches* dans un bel emplacement en forme d'amphithéatre, enſorte qu'entre chaque banc il y ait un paſſage par où l'on puiſſe viſiter les *ruches*, & que ces *ruches* ſoient rangées en échiquier, ou en quiconque, ſans que les rangs ſe touchent, afin qu'elles reçoivent le ſoleil également & à plein. Enfin, il faut avoir ſoin de viſiter les *ruches* deux ou trois fois le mois, depuis le commencement du printemps juſqu'à l'automne. *Dict. Econ.* (*D. J.*)

RUCHE, ſ. f. (*Meſure ſeche.*) meſure dont on ſe ſert dans les ſauneries & ſalines de Normandie. c'eſt une eſpece de boiſſeau qui contient vingt-deux pots d'Argnes, peſant cinquante livres ou environ, meſure raſe. *Savary.* (*D. J.*)

RUCHE, *voyez* ROUCHE.

RUCHE, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu qui repréſente la *ruche* où s'aſſemblent les abeilles pour faire le miel.

Brion de Houppeville, en Normandie; *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois ruches d'argent.* (*G. D. L. T.*)

RUCTATION, ſ. f. (*Médecine.*) venteſité qui eſt cauſée par la mauvaiſe digeſtion, & qui ſe décharge par la bouche avec un bruit déſagréable. *Voyez* VENTEUX. La *ructation* vient de la réplétion, quelquefois de l'inaction. *Voyez* RÉPLÉTION.

Le docteur Quincy dit que les hypocondriaques & les hyſtériques y ſont fort ſujets; on la guérit plutôt avec les ſtomachiques qu'avec les carminatifs & les liqueurs chaudes Burnet recommande les pillules iliaques de Rhaſis.

RUDDIREN, RUTREN *ou* ISSUREN, (*Hiſt. mod. & Mythologie.*) c'eſt un des trois dieux du premier ordre qui ſont l'objet du culte des Banians ou idolâtres de l'Indoſtan; ſes deux aſſociés ſont Ram ou Brama & Viſtnou. *Voyez ces deux articles.* Ce dieu a 1008 noms différens; mais *Ruddiren* eſt celui que lui donnent le *Vedam* & le *Shaſter*, qui ſont les deux livres fondamentaux de la religion des Indes. Les Malabares l'appellent *Ichuren*, *Iſſuren*, *ipſuren*, *Ipſara*; ſur la côte de Coromandel & à Kornate, on le nomme *Eſvara*. Ceux des Baſanians & des Malabres qui le préferent aux deux autres dieux ſes confreres, l'appellent *Mahaden* ou le *grand dieu*. D'autres lui donnent le nom de *Chiven*, le vrai dieu, l'être ſuprême, quoique le Vedam diſe formellement qu'il n'eſt que le dernier dans l'ordre de la création, & que la fonction qui lui a été aſſignée par l'être ſuprême, eſt de détruire, tandis que celle de Ram ou Brama eſt de créer, & celle de Viſtnou de conſerver les êtres. Suivant les fictions des Indiens *Ruddiren* eſt d'une taille ſi prodigieuſe, qu'il remplit les ſept mondes d'en bas, & les ſept cieux; on le repréſente avec trois yeux, dont un eſt au milieu du front; ce dernier eſt ſi étincelant, qu'il conſume, dit-on, tous les objets ſur lequel il ſe porte. Ce dieu à ſeize bras. Il eſt couvert de la peau d'un tigre, & ſon manteau eſt la peau d'un élephant entourée de ſerpens. Il porte trois chaînes autour du cou, à l'une deſquelles eſt ſuſpendue une cloche. Dans cet équipage on le tranſporte monté ſur un bœuf appellé *Irishipatan*, qui eſt lui-même un objet de vénération pour les Indiens. Ce dieu eſt regardé comme le Priape de l'Indoſtan; c'eſt pour cela que dans quelques pagodes ou temples il eſt repréſenté ſous la figure du membre viril, ou comme les parties de la génération des deux ſexes en conjonction: c'eſt ce que les Indiens appellent *linga* ou *lingam*, pour lequel ils ont la plus haute vénération, au point que pluſieurs femmes portent cette figure obſcene pendue à leur cou. On aſſure même qu'aux environs de Goa & de Konanor, les nouvelles mariées ſe font défloreſter par ce Priape, avant que

de paſſer dans les bras de leurs époux. On croit que ſous cet emblême, les bramines ont voulu repréſenter la génération de toutes choſes, à laquelle, ſuivant quelques-uns, le dieu *Ichuretta* qui eſt le même que *Ruddiren*, eſt cenſé préſider. Ce dieu impudique a des religieux qui ſe conſacrent à ſon ſervice, & qui demeurent conſtamment dans ſes temples; ils vont quelquefois tout nus dans les rues de Kananor & de Mangalor, en ſonnant une clochette; alors toutes les femmes, de quelque rang qu'elles ſoient, ſortent de leurs maiſons pour venir toucher & pour baiſer avec reſpect les parties de la génération de ces ſerviteurs du dieu. *Voyez l'hiſtoire univerſelle* d'une ſociété de ſavans Anglois. *Hiſt. mod. tom. VI, in*-8°.

Il y a dans l'Indoſtan trois ſectes conſacrées au culte de *Ruddiren* ou *Iſchuren*; elles ſe diſtinguent par le *lingam* que portent les ſectaires: il eſt fait de cryſtal. On les enterre aſſis, & on ne brûle point leurs corps, comme ceux des autres bramines. Ces trois ſectes ſont compriſes ſous le nom de *Chiwakalan* ou *Chivamadam*.

RUDE, adj. (*Gram.*) qui affecte le toucher d'une maniere inégale & raboteuſe; voilà une ſurface bien *rude*. Il a d'autres acceptions dont je vais donner quelques exemples. On dit d'un chemin qu'il eſt *rude*; d'une ſaiſon qu'elle eſt *rude*; d'une voix, du vin, des yeux, de la peau, qu'ils ſont *rudes*. La journée ſera *rude*, diſoit froidement un monſtre qui avoit commis le plus grand des forfaits, & qui étoit condamné aux plus terribles ſupplices. Le métier de la guerre eſt *rude*; le choc fut *rude*; il a de la rudeſſe dans le caractere; il m'a tenu un propos très-*rude*; ſa verſification eſt *rude*; ce cheval a l'allure inégale & *rude*; c'eſt un *rude* jouteur.

RUDELSTATT *ou* RUDOLS-STATT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, près de la riviere Sala, entre Orlamund & Salfed, avec un château. (*D. J.*)

RUDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Weſtphalie, ſur la riviere de Moen, aux frontieres de l'évêché de Paderborn. Elle eſt à l'électeur de Cologne. (*D. J.*)

RUDENTE, adj (*Gram.*) & RUDENTURE, ſ. f. (*Architt.*) il ſe dit d'un bâton ſimple ou taillé en maniere de corde ou de roſeau, dont on remplit juſqu'au tiers les cannelures d'une colonne, qu'on appelle alors *cannelures rudentées*. Il y a auſſi des *rudentures* de relief, ſans cannelures, ſur quelques pilaſtres en gaine, comme on en voit par exemple, aux pilaſtres compoſés de l'égliſe de la Sapience à Rome.

Il y a des *rudentures* plates, des *rudentures* à bâton, des *rudentures* à baguettes, des *rudentures* à feuilles de refend des *rudentures* à cordelette, &c. (*D. J.*)

RUDENTER, v. a. (*terme d'Architecture.*) *Rudenter* les cannelures d'une colonne ou d'un pilaſtre, c'eſt tailler dans le creux de ces cannelures des ornemens en forme de cordes, de bâtons ou de baguettes; ornemens que l'on nomme *rudentures*. (*Voyez ce mot.*) Nous nous bornerons ici à ſuppléer ce qui paroît manquer à cet article. Quand on fait des colonnes ou des pilaſtres cannelés ſans piédeſtaux, & poſés à cru ſur le rez-de-chauſſée, ou du moins ſi peu élevés qu'on le peut toucher de la main, il faut *rudenter* les cannelures juſqu'au tiers de leur hauteur, c'eſt-à-dire, qu'il faut les remplir en partie juſqu'à cette hauteur, de baguettes ou bâtons pour en fortifier les côtes & les rendre moins ſujettes à être briſées; car c'eſt-là leur objet.

Ces rudentures qui furent d'abord imaginées pour l'utilité, ont donné enſuite occaſion d'en faire des ornemens pour enrichir les cannelures: ainſi, au lieu de ces rudentures fortes & ſimples, on en fait quelquefois de très-légeres, qu'on travaille en forme de rubans tortillés de feuillages, de fleurons & autres ornemens délicats & fort riches, mais ces ſortes de rudentures ne doivent être miſes en uſage que ſur les colonnes ou les pilaſtres de marbre & de bois qui ſont hors la portée des mains du public, par exemple, dans l'intérieur des édifices.

Lorſqu'on taille de ces ornemens dans les cannelures, on diminue le nombre de celles-ci pour donner plus de dégagement aux rudentures, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de vingt-quatre cannelures on n'en fouille que vingt dans le vif de la colonne, & l'on ne donne

au liſtel que le quart de la largeur de la cannelure. Du reſte, on diſpoſe ces ornemens de différentes manieres, ou on les fait ſortir du roſeau de la longueur du tiers du fût, comme aux colonnes ioniques des Tuileries à Paris, ce qui eſt peut-être la meilleure maniere; ou en les eſpaçant ſans roſeaux, comme lorſqu'il n'y a dans chaque cannelure qu'une branche au bas, une autre au tiers ou à la moitié, & une troiſieme au haut; ou enfin par petits bouquets mêlés alternativement dans les cannelures. *Voyez la figure premiere de la planche II d'Architecture.*

RUDÉRATION, ſ. f. *terme d'architecture*, eſt employé par Vitruve pour ſignifier un pavement fait avec du cailloutage ou de petites pierres. *Voyez* PAVEMENT.

Pour faire une bonne *rudération*, il faut commencer par bien battre la terre, afin que le pavement ſoit ferme & ne rompe pas.

Alors on étend deſſus, un lit de petites pierres, qu'on lie avec du mortier fait de chaux & de ſable, que Vitruve appelle *ſtatumen*.

Si le ſable eſt nouveau, il doit être en proportion avec la chaux, comme 3 eſt à un; s'il a été tiré des démolitions de vieux pavés ou de vieilles murailles, il doit être comme 5 eſt à 2. *Voyez* MORTIER, *&c.*

Davilier obſerve que Vitruve emploie auſſi le mot de *rudération* pour toutes ſortes de maçonnerie groſſiere, & ſinguliérement celle d'un mur. *Voyez* MAÇONNERIE.

RUDESHEIM *ou* RUDISHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Maïence, au Rheingaw, ſur la droite du Rhin, à une lieue au deſſus de Bingen. *Long.* 25, 31; *lat.* 49. 54. (*D. J.*)

RUDESSE, ſ. f. (*Gram.*) *Voyez l'adj.* RUDE.

RUDIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Calabre, entre Tarente & Brindes; cette ville étoit proprement dans la Pouille peucétienne; mais le nom de *Calabre* s'eſt étendu fort loin dans la Pouille. Les ruines de cette ville ſont aujourd'hui connues ſous le nom du *Ruia* ou de *Muſciagna*, dans la terre d'Otrante.

Rudies étoit la patrie d'Ennius, ancien poëte Latin:

Qui primus amœno
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam
Per gentes Italas.

Silius Italicus dit, en parlant d'Ennius,

Miſerunt Calabri, Rudiæ *genuere vetuſta*,
Nunc Rudiæ *ſolo memorabile alumno.*

Il avoit le génie grand, élevé, mais dénué des beautés de l'art. Révérons Ennius, dit Quintilien, comme ces bois conſacrés par leur propre vieilleſſe, dans leſquels nous voyons de grands chênes que le temps a reſpectés, & qui pourtant nous frappent moins par leur beauté que par je ne ſais quels ſentimens de religion qu'ils nous inſpirent.

Il eſt conſidéré comme le premier qui a employé les vers pithiens ou épiques parmi les Romains. Ses ouvrages conſiſtoient en diverſes tragédies & comédies, & en dix-huit livres d'annales de la république Romaine, dont il ne nous reſte plus que des fragmens. Ennius mourut l'an 584 de Rome, âgé de 70 ans.

Ce fut Caton qui l'amena avec lui à Rome pendant ſa queſture de Sardaigne; & c'eſt ce qui nous paroît auſſi glorieux, dit l'hiſtorien de Caton, que ſon triomphe du pays. Ennius avoit une maiſon ſur le mont Aventin; la beauté de ſon eſprit, les charmes de ſa converſation & la pureté de ſes mœurs lui acquirent l'amitié de tout ce qu'il y avoit de perſonnes diſtinguées dans la ville, entr'autres de Galba & de M. Fulvius Nobilior. Cicéron nous apprend que le peuple Romain lui donna le droit de bourgeoiſie en conſidération de ſon mérite.

Il ſuivit Fulvius Nobilior à la guerre contre les Etoliens & les Ambraciens, & célébra le triomphe de ſon ami ſur ces peuples. Il ſervit ſous Torquatus en Sardaigne, ainſi que ſous Scipion l'ancien, & il ſe diſtingua ſous les uns & les autres par ſa grande valeur.

Il étoit intime ami de Scipion Naſica, comme on le voit par un paſſage de Cicéron, dans ſon livre II, de l'orateur, où il raconte qu'un jour Scipion étant allé chez Ennius, la ſervante lui dit qu'il n'y étoit pas, quoiqu'il y fût. Scipion s'en apperçut; deſorte qu'Ennius l'étant allé voir à ſon tour quelques jours après, & l'ayant demandé à la porte, Scipion lui cria: Scipion n'eſt point au logis. Oh, oh! s'écria Ennius, vous croyez donc que je ne reconnois pas votre voix? Je vous trouve bien effronté, repartit Scipion: j'en ai bien cru votre ſervante, quand elle m'a dit que vous n'y étiez pas; & vous ne m'en croyez pas moi-même.

Il fut enterré ſur la voie Appienne, dans le tombeau de la famille de Scipion, conformément à la volonté de ce grand homme, qui voulut en outre qu'on lui dreſſât une ſtatue ſur le monument. Ennius avoit fait lui-même ſon épitaphe que voici:

Aſpicite, ô ceiveis, ſenis Ennii imagine formam:
Heic veſtrûm panxit maxima facta patrum.
Nemo me lacrimis decoret, nec funera fletu
Fac ſit: quur? volito vivu'per ora virûm.

Horace a exprimé la même penſée dans les vers ſuivans, *lib. II, ode xx:*

Abſint inani funere neniæ,
Luctuſque turpes, & querimoniæ;
Compeſce clamorem, ac ſepulcri
Mitte ſupervacuos honores.

« Ne ſongez donc point, mon cher Mécéne, à me faire des funérailles. Les » larmes & les chants lugubres déshonorent » un immortel. Gardez-vous d'éclater en » des regrets plaintifs, & de rendre à un » vain tombeau des devoirs funebres, » qui ne ſeroient ni devoir pour vous ni » utile pour moi. »

Je viens de donner l'épitaphe d'Ennius, je crois devoir ajouter ici ſon portrait; car il eſt vraiſemblable qu'il a eu le deſſein de ſe peindre ſoi même, en traçant le caractere d'un ami de Servilius, dans le *VII liv. de ſes annales.* Voici ce morceau qui nous fera connoître ſon ſtyle, le vieux langage de la langue Latine:

Hæcce loquutu'vocat, qui cum benè ſæpè libenter
Menſam, ſermoneſque ſuos, rerumque ſuarum
Comiter impartit; magna quum lapſa diei
Parte fuiſſe de parveis ſummeiſque gerendis
Conſilio, endo foro, lato ſanctoque ſenatu,
Quoi res audacter magnas, parvaſque, jocumque
Eloqueret, quæ tincta maleis, & quæ bona dictu
Emoveret, ſi quid vellet, tutoque locaret.
Qui cum multa volup, ac gaudia clamque, palamque,
Ingenium qua nulla malum ſententia ſuadet,
Ut faceret facinus: lenis tamen, haut malus; idem
Doctu' fidelis, ſuavis homo, facundu', ſuoque
Contentus, ſcitu', atque beatu', ſecundæ loquens in
Tempore, commodus, & verborum vir paucorum
Multa tenens antiqua ſepulta, & ſæpè vetuſtas
Quæ facit, & mores vetereſque, novoſque tenentem,
Multorum veterum leges, divumque hominumque
Prudentem, qui multa loquive tacereve poſſet.

On dit qu'il poſſédoit très-bien la langue Oſcane & la langue Grecque. Il eſt certain qu'il a prodigieuſement travaillé à perfectionner la poéſie Latine, quoiqu'il ait laiſſé aux ſiecles ſuivans bien des choſes à faire ſur cet article.

Mais ſes *Annales Romaines* furent ſi goûtées, que Q. Vargonteïus les récita publiquement à Rome avec un applaudiſſement extraordinaire, & le même les partagea en différens livres. Elles furent auſſi lues en plein théatre à Pouzzol, par un homme ſavant qui prit le nom d'*Enmianiſte.* De toutes les copies de ces annales, la plus eſtimée a été celle que C. Octavius Lampadius avoit corrigée. On dit que Fl. Caprus avoit compoſé une explication des endroits obſcurs, & des expreſſions antiques qui s'y trouvoient.

Ennius mit au jour une verſion Latine de l'hiſtoire ſacrée d'Evhémere, & une autre de la philoſophie d'Epicharme. Enfin, il compoſa pluſieurs autres ouvrages qui ſont perdus. Il paroît dans ſes écrits qu'il avoit

de grands ſentimens ſur l'exiſtence d'un ſeul être ſuprême, & qu'il n'ajoutoit pas la moindre foi à l'art prétendu de la divination, comme le prouvent ces vers que Cicéron nous a conſervés, *lib. I, de divinat. n°. 58 :*

Non habeo nauci Marſum augurem,
Non vicanos aruſpices, non de circo aſtrologos,
Non Iſiacos conjectores, non interpretes ſomnium:
Non enim ſunt ii aut ſcientia, aut arte divinei,
Sed ſuperſtitioſi vates, impudenteſque hariolei,
Aut inertes, aut inſani, aut quibus egeſtas imperat;
Qui ſibi ſemitam non ſapiunt, alteri monſtrant viam;
De his divitiis deducant drachmam, reddant cætera;
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipſei petunt,
Qui ſui quæſtûs cauſa fictas ſuſcitant ſententias.

Les Etienne ont raſſemblé tous les fragmens d'Ennius. Martin del Rio & Pierre Scriverius ont publié les fragmens de ſes tragédies; mais Jérôme Columna les a accompagnés d'un ſavant commentaire, imprimé à Naples en 1590, *in-4°.* & qui dans ce ſiecle a été enrichi de pluſieurs additions, dans l'édition que M. François Heſſelius a miſe au jour, à Amſterdam en 1707, *in-4°.* (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

RUDIAIRE, ſ. m. (*Art gymn.*) nom du gladiateur renvoyé avec honneur, après des preuves de ſa force & de ſon adreſſe dans les ſpectacles de l'amphithéatre. On lui donnoit pour marque de ſon congé un fleuret de bois, appellé *rudis*, d'où lui vient le nom de *rudiarius*.

Ces ſortes de gladiateurs ne pouvoient pas être forcés à combattre; cependant on en voyoit tous les jours qui, pour de l'argent, retournoient dans l'arene, s'expoſoient encore aux mêmes dangers. Suétone nous apprend que Tibere donna deux combats de gladiateurs au peuple, l'un en l'honneur de ſon pere, & l'autre en l'honneur de ſon aïeul Druſus; le premier dans la place Romaine, & le ſecond dans l'amphithéatre, où il trouva le moyen de faire paroître des gladiateurs qui avoient eu leur congé, *rudiarios*, à chacun deſquels il promit cent mille ſeſterces de récompenſe, c'eſt-à-dire, plus de vingt mille livres de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

RUDIMENT, ſ. m. *Rudimentum* dérive de *rudis*, (brut, que l'art n'a point encore dégroſſi): de là le nom *rudimentum*, pour ſignifier les premieres notions de quelque art que ce ſoit, deſtinées aux eſprits qui n'en ont encore aucune teinture. Le mot François *rudiment* a une ſignification moins étendue; l'uſage l'a reſtreint aux élémens des langues, & même en quelque maniere à ceux de la langue Latine. J'ai déja dit au *mot* MÉTHODE, ce que je penſe ſur cette ſorte d'ouvrages; je n'en répéterai ici qu'une ſeule choſe: c'eſt que les livres élémentaires ſont de tous, les plus difficiles à bien faire, & ceux néanmoins que l'on entreprend le plus aiſément. Combien d'auteurs *rudimentaires* ont cru, je parle même des plus ſavants, qu'il leur ſuffiſoit d'avoir lu beaucoup de Latin, & obſervé beaucoup de phraſes Latines, ſans les avoir comparées à la regle commune de tous les idiomes, qui eſt l'analyſe! C'eſt pourtant la ſeule voie qui nous ſoit ouverte pour pénétrer juſqu'au génie diſtinctif d'une langue; & que prétend nous apprendre celui qui n'a pas pénétré juſque-là, ou qui même n'eſt pas en état d'y pénétrer? *Voyez* INVERSION.

RUDIR L'ÉTOFFE, (*Teinture.*) c'eſt, en noir, augmenter la couperoſe.

RUDIS, (*Hiſt. anc.*) chez les Romains, étoit un bâton noueux & plein d'inégalités, que le préteur donnoit aux gladiateurs, comme une marque de leur liberté, & de la permiſſion qu'on leur accordoit de ſe retirer. *Voyez* GLADIATEUR.

Delà eſt venue cette phraſe Latine, *rude donare*, qui ſignifioit accorder la liberté à un gladiateur, & le diſpenſer de combattre à l'avenir. C'eſt pour cela auſſi que les gladiateurs qui avoient obtenu leur congé, s'appelloient *rudiarii*. *Voyez* RUDIAIRE.

RUDOLPHINES, TABLES, (*Aſtron.*) on appelle ainſi les tables du mouvement des aſtres, calculées par Kepler, qui les dédia à l'empereur Rodolphe, d'où elles ont tiré leur nom. *Voyez* TABLES ASTRONOMIQUES & ASTRONOMIE.

RUDOLPHSWORTH, (*Géog. mod.*) ou *Newadtl*, ville d'Allemagne, dans la

Carniole, ſur la riviere de Gurck, avec une abbaye. Les environs ſont fertiles en très-bons vins. *Long. 33, 24; lat. 46, 2,* (*D. J.*)

RUDOYER, v. act., (*Gramm.*) c'eſt traiter rudement.

RUDOYER *ſon cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt le maltraiter mal-à-propos, quand on eſt deſſus.

RUDUSCULANE, PORTE, (*Antiq. Rom.*) *ruduſculana porta*; ancienne porte de la ville de Rome, ainſi nommée parce qu'elle étoit d'un ouvrage ruſtique & groſſier, ou, comme dit Valere Maxime, parce qu'elle étoit garnie de bronze. (*D. J.*)

RUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ruta*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée le plus ſouvent de quatre pétales concaves & diſpoſées en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi, tétragone pour l'ordinaire, & compoſé ſouvent de quatre capſules attachées à un axe. Ce fruit renferme des ſemences qui ont ordinairement la figure d'un rein, ou qui ſont anguleuſes. Tournefort, *inſtitut. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RUE SAUVAGE, *harmala*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois capſules, qui renferment des ſemences le plus ſouvent oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ſont alternes. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RUE, (*Jardinage.*) *ruta*, petit arbriſſeau toujours verd, qui vient naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe. Il s'éleve à quatre ou cinq piés; ſes feuilles ſont épaiſſes, charnues, découpées, & d'un verd bleuâtre. Ses fleurs qui paroiſſent au mois de juin ſont jaunes & de peu d'agrément; elles viennent en bouquets au bout des branches. Ses graines qui ſont noires, petites & anguleuſes, ſont renfermées dans une capſule qui a quatre loges. Quoique le feuillage de cet arbriſſeau ſoit d'une jolie apparence, il rend une odeur forte, ſi déſagréable, qu'il n'y a guere moyen d'en faire uſage pour l'agrément. Son accroiſſement eſt prompt, il eſt robuſte, il réuſſit dans toutes ſortes de terrains, & il ſe multiplie aiſément de graines, de branches couchées & même de bouture: cette derniere méthode eſt la voie la plus courte.

La médecine fait uſage de la *rue* dans quantité de circonſtances. Elle a ſur-tout la vertu de préſerver des venins. Les maréchaux en tirent des ſecours pour la cure des maladies du cheval & autres beſtiaux. En Angleterre, en Hollande & en Allemagne, on fait entrer la *rue* dans pluſieurs ragoûts. En Italie on mange ſes plus jeunes rejetons en ſalade. Mais on ne fait en France nul uſage de cette plante dans les alimens. Les goûts varient chez les différentes nations, comme les mœurs & les opinions.

On connoit pluſieurs eſpeces de *rue*: voici les plus remarquables.

1. *La rue domeſtique*, c'eſt la plus commune, & celle dont on fait plus particuliérement uſage.

2. *La rue domeſtique à petites feuilles*, ſes fleurs ſont auſſi plus petites. Cet arbriſſeau n'a pas d'autres différences.

3. *La rue domeſtique à petites feuilles panachées*, ſes feuilles ſont joliment tachées de blanc, pendant l'hiver & dans le commencement du printemps. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet arbriſſeau, c'eſt que les taches ne ſont apparentes que dans le temps où la ſeve n'eſt plus en action. Elles diſparoiſſent peu à peu, à meſure que l'arbriſſeau végete au printemps, & on les voit reparoître en automne, dès que la ſeve n'agit plus. On peut regarder cette plante comme un barometre de végétation.

4. *La rue d'Alep à larges feuilles*, elle eſt plus délicate que les précédentes, & elle répand une odeur plus forte & plus déſagréable.

5. *La rue d'Alep à petites feuilles*, c'eſt tout ce qui en fait la différence.

6. *La grande rue ſauvage*, elle a beaucoup de reſſemblance avec la premiere eſpece, ſi ce n'eſt qu'elle s'éleve davantage, & que ſes feuilles, ſes fleurs & ſes graines ſont plus petites, & que ſa verdure eſt plus blancheâtre. Mais elle eſt moins robuſte & d'une odeur ſi forte & ſi inſupportable, qu'elle porte à la tête. Il y a même dans cette plante une vertu ſi active & ſi pénétrante, qu'elle occaſionne de l'inflammation à la peau, lorſqu'on touche ſes feuilles.

7. *La petite rue ſauvage*, ſa feuille & ſa fleur ſont plus petites que celles de la précédente. Elle s'éleve beaucoup moins, & elle n'a pas de meilleures qualités. Cependant c'eſt l'eſpece de *rue* qui a le plus d'agrément par rapport à ſon feuillage qui eſt très-joli.

8. *La rue d'Eſpagne*, ſa feuille reſſemble à celle du lin, & elle eſt fort délicate.

RUE, (*Mat. méd.*) *rue des jardins & grande rue ſauvage.* Ces deux plantes ont les mêmes propriétés, & peuvent ſe ſubſtituer l'une à l'autre. On doit obſerver ſeulement que la derniere a plus d'efficacité que la premiere, *&c.*

Les feuilles & les ſemences de la *rue* ſont d'uſage.

L'infuſion des feuilles fraîches de cette plante, ou ces mêmes feuilles ſeches réduites en poudre, ſont des remedes très-efficaces pour rétablir les regles, & pour calmer les accès de vapeurs hiſtériques. Ces mêmes remedes ſont de bons vermifuges. Les ſemences ont les mêmes vertus, & ſont employées aux mêmes uſages. Le ſuc dépuré des feuilles eſt encore plus puiſſant. On emploie avec ſuccès l'eau diſtillée de *rue* dans les juleps & les potions hyſtériques, anti-ſpaſmodiques & vermifuges. Cette eau eſt comptée auſſi parmi les remedes ophtalmiques.

On prépare une conſerve avec les ſommités fleuries; & on en retire une teinture qui a auſſi les mêmes vertus. L'huile eſſentielle de *rue* eſt regardée comme poſſédant les mêmes propriétés, & à un petit degré très-ſupérieur; mais il eſt vraiſemblable que cette huile participe plus des qualités communes des huiles eſſentielles, que des qualités particulieres de la *rue*.

Cette plante eſt d'ailleurs recommandée comme réſiſtant très-puiſſamment au venin, corrigeant le mauvais air, & même chaſſant le diable. C'eſt ſur-tout un vinaigre compoſé, dont la *rue* eſt un des principaux ingrédiens qu'on emploie dans ces dernieres vues.

On prépare avec la *rue* une huile par infuſion qu'on emploie extérieurement comme réſolutive & nervine, & qu'on croit ſur-tout propre à tuer les vers des enfans, ſi on leur en frotte le nombril. C'eſt principalement cette derniere propriété qu'on attribue auſſi à l'huile eſſentielle.

La *rue* doit être regardée comme un remede puiſſant, que ſon odeur forte & déſagréable fait trop négliger parmi nous.

La *rue* entre dans un grand nombre de compoſitions officinales. Elle eſt un très-bon ingrédient d'un remede magiſtral externe très uſité ſous le nom de *vin aromatique*. *Voyez* VIN AROMATIQUE. (*b*)

RUE, ſ. f. (*Architect.*) eſpace entre des maiſons pour ſervir de paſſage au public, ou ſi vous l'aimez mieux, c'eſt un chemin libre bordé de maiſons ou de murs, pavé & pratiqué dans les villes, pour communiquer d'une maiſon, d'une place, d'un quartier à un autre. Vitruve, Palladio, & ceux qui ſont entrés dans le détail de la conſtruction des villes, donnent les préceptes ſuivans, au ſujet du compartiment des *rues*.

Dans l'alignement des *rues* des villes, il faut ſur-tout avoir égard à la qualité & à la température de l'air où elles ſe trouvent. Dans les pays froids ou tempérés, on doit les tenir plus larges & plus ſpacieuſes, afin que la ville en ſoit plus commode, plus ſaine & plus belle; car l'air étant plus découvert, il eſt plus ſain: deſorte que ſi une ville eſt ſituée dans un air froid, & que les maiſons y ſoient beaucoup exhauſſées, il faudra donner beaucoup de largeur aux *rues*, afin que par ce moyen le ſoleil entre par tout librement.

Mais ſi cette ville eſt ſituée dans un climat fort chaud, il eſt néceſſaire d'en faire les *rues* étroites, & les batimens plus exhauſſés, afin que par le moyen de l'ombre qui ſe rencontre toujours dans les *rues* étroites, la chaleur ſe trouve plus modérée; ce qui contribue beaucoup à conſerver la ſanté; c'eſt ce qu'on remarqua à Rome, depuis que Néron l'eut rebâtie, & qu'il eut tenu les *rues* plus larges qu'auparavant; la ville en fut plus belle, mais elle ſe trouva plus expoſée aux chaleurs & aux maladies.

Les *rues* principales doivent être diſpoſées enſorte que des portes de la ville elles ſe rendent en droite ligne ſur la grande place; & quelquefois même, ſi la ſituation le permet, il eſt bon qu'elles paſſent juſqu'à l'autre porte; & ſelon la forme ou l'étendue

de la ville, on pourroit faire ſur le même alignement; entre quelques-unes des portes & la principale place, pluſieurs places moindres. Les autres *rues* doivent auſſi aboutir non-ſeulement à la grande place mais encore aux principales égliſes, aux grands palais, & à tous les lieux publics.

Mais dans ce compartiment des *rues*, il faut ſoigneuſement prendre garde, ſelon l'avertiſſement que Vitruve nous donne, qu'elles ne ſoient point directement oppoſées à aucun vent violent, ni par conſéquent ſujettes à leurs tourbillons, & à l'impétuoſité de leurs ſouffles; d'ailleurs, pour la conſervation de la ſanté des habitans, on doit tâcher de détourner & de rompre les vents nuiſibles.

Toutes les *rues* doivent avoir une pente vers le milieu, afin que les eaux qui tombent des toits des maiſons, s'y viennent rendre toutes enſemble, ſe faſſent un cours plus libre, & entraînent avec elles les ordures, de peur que, ſi elles croupiſſoient trop long-temps dans un même lieu, l'air ne s'infectât de leur corruption. On donne aux *rues* droites & larges une pente d'environ un pouce par toiſe pour l'écoulement des eaux. Les moindres ont un ruiſſeau, & les plus larges, une chauſſée entre deux revers.

Les *rues*, chez les Romains, étoient grandes ou publiques, & petites ou particulieres. Ils nommoient les premieres, *royales*, *prétoriennes*, *conſulaires* ou *militaires*; & les autres, *vicinales*, c'eſt-à-dire, *rue* de traverſe, par leſquelles les grandes ſe communiquoient les unes aux autres.

Chacun dérive le mot de *rue* à ſa fantaiſie. Suivant Daviler, ce mot vient de *rudus*, aire pavée de mortier, de chaux & de ciment; ſelon MM. de Port-Royal, le mot rue vient de ῥύω, *vicus*, dont la racine eſt ῥυ, *je cole*. Ducange prétend qu'on a dit *ruta*, *ruda*, dans la baſſe Latinité; pour ſignifier une *rue* & *place marchande*. (*D. J.*)

Rue *Sacrée*. C'étoit la plus fréquentée de Rome. Elle commençoit à l'amphithéatre, deſcendoit au marché Romain, & delà montoit au Capitole. Ainſi elle alloit en pente, ou en colline, d'où elle fut appellée *Clivus*

Rue *d'une ville de guerre*, (*Archit. milit.*) Dans les villes de guerre les principales *rues* prennent leur origine à la place d'armes, qui eſt au milieu de la ville, & ſe conduiſent ſur un même alignement aux portes de la ville, aux remparts, & principalement à la citadelle ou au réduit, s'il y en a, afin qu'elles puiſſent être enfilées. On les fait auſſi perpendiculaires les unes aux autres, le plus qu'il eſt poſſible, afin que les encoignures des maiſons ſoient à angles droits. On donne ordinairement ſix toiſes aux grandes *rues*, & trois ou quatre aux petites. A l'égard de leur diſtance, la *rue* qui eſt parallele à une autre, doit en être tellement éloignée, qu'il y reſte une eſpace pour deux maiſons de bourgeois dont l'une regarde une *rue*, & l'autre a la vue dans celle qui lui eſt oppoſée. On ſuppoſe ici que chaque maiſon a cinq ou ſix toiſes de large ſur ſept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur, afin que l'intervalle d'une *rue* à l'autre ſoit d'environ trente-deux à trente-trois toiſes. *Voyez* la *ſcience des ingénieurs* de M. Belidor. (*D. J.*)

Rue, ſ. f. (*terme de Carrier.*) ils appellent les *rues* d'une carriere, les eſpaces qui reſtent vuides, après qu'on en a tiré les différens bancs de pierre dont elle eſt compoſée. C'eſt par ces *rues* qu'on nomme auſſi *chemins*, que l'on pouſſe les pierres au trou, après qu'on les a miſes ſur les boules. *Savary*. (*D. J.*)

Rue, *clou de rue*, (*Maréchal.*) on dit qu'un cheval a pris un clou de *rue*, pour dire qu'en marchant il a rencontré un clou qui lui eſt entré dans le pié, & l'a rendu boiteux.

Rue, (*Géogr. mod.*) il y a deux petites villes de ce nom, l'une de France, l'autre en Suiſſe.

La premiere eſt en Picardie, dans le Ponthieu, à une lieue de Crotoy, ſur la riviere de Mage. Quoique ſes fortifications ayent été raſées, c'eſt cependant encore un gouvernement de place. Elle a deux paroiſſes, & un petit commerce en beſtiaux & en chevaux. *Longitude* 19, 15; *latit.* 50, 17.

La ſeconde petite ville nommée *Rue* eſt au canton de Fribourg dans le bailliage de Cerbiere. *Long.* 24, 37; *latit.* 46, 57. (*D. J.*)

RUÉE,

RUÉE, ſ. f. *(Jardin.)* amas de litieres ſeches, chaumes, bruyeres, *&c.* que l'on fait dans les baſſes-cours, pour les froiſſer ſous les piés, & les faire pourrir, afin de les mêler enſuite avec du fumier, & en engraiſſer les terres. *(D. J.)*

RUEL, *(Géog. Hiſt.)* bourg du Manrois dans l'Ile-de-France. Ce lieu eſt ancien & remarquable par la réſidence que nos rois de la premiere race y faiſoient quelquefois. Il fut donné à l'abbaye de Saint-Denis par Charles le Chauve. Ce fut auſſi le ſéjour du fameux cardinal qui gouverna pendant vingt ans le roi & la France; qui, d'une main terrible; en écraſant la tête des grands, rétabliſſoit le calme par la tempête; qui fit couler le ſang ſur les échafauds pour ne plus le voir couler dans les guerres civiles; enfin, qui fit tout pour le roi & rien pour la nation. Il embellit *Ruel*. C'eſt dans ſa maiſon de *Ruel* qu'il fit transférer l'infortuné maréchal de Marillac, arrêté au milieu de l'armée qu'il alloit commander en Piémont. Le garde des ſceaux, *Châteauneuf*, qui étoit ſous-diacre & gros bénéficier, inſtruiſit, à la tête d'une commiſſion, le procès criminel, ayant eu diſpenſe de Rome; & Marillac, chargé de bleſſures & de quarante années de ſervice, fut condamné à mort par des commiſſaires, dans la propre maiſon de ſon ennemi, ſous le même roi qui avoit donné des récompenſes à trente ſujets rebelles.

Louis XIII diſoit qu'il y avoit parmi les juges de Marillac un barbon qui vouloit condamner le roi aux dépens: c'étoit de Philippe Berbis, mort doyen du parlement de Dijon, qu'il entendoit parler, parce qu'il étoit fort auſtere, & qu'il portoit toujours une longue barbe. Il ne fut pas d'avis de la mort.

La mere de Louis XIV ſe retira à *Ruel*, en 1648, durant les guerres de la fronde. Après pluſieurs conférences, la paix y fut conclue. Le réſultat de la négociation du parlement & des grands fut, 1°. que le quart des tailles ſeroit ſupprimé; 2°. que la liberté ſeroit rendue aux priſonniers & aux exilés; 3°. que le roi retourneroit à Paris; 4°. qu'il ne ſeroit permis d'empriſonner aucun citoyen qu'il ne fût au pouvoir de ſes juges de l'interroger dans les vingt-quatre heures; 5°. qu'il ne ſeroit jamais établi d'impôts ſans être enrégiſtrés au parlement.

Mais cette déclaration fameuſe, l'ouvrage des princes & des magiſtrats, concertée avec tant de peine & de ſoins, qui, ſelon le témoignage de Talon, fameux juriſconſulte, ne renfermoit que les priviléges de la nation, reconnus & confirmés par une longue ſuite de rois, qui devoit faire évanouir juſqu'au moindre nuage de la tempête dont l'état étoit menacé depuis long-temps, fut enfreinte par Mazarin, & devint inutile, dit M. Deſormeaux, *tom. II de la vie de Condé*.

Le fameux capucin Pierre-Joſeph Leclerc du Tremblai, fils d'un préſident aux requêtes, inſtituteur des dames du Calvaire, mourut à *Ruel* en 1638. Comme il avoit été nommé au cardinalat, Richelieu voulut que ſon corps fût porté en carroſſe à ſix chevaux aux capucins de Saint-Honoré. Le P. Bon, carme, prononça l'oraiſon funebre en préſence des princes, des ducs & du parlement, qui aſſiſterent à ſes obſeques. Il fut inhumé devant l'autel, proche frere Ange de Joyeuſe.

Il a paru deux *vies* du pere Joſeph, l'une par l'abbé Richard, chanoine, depuis doyen de Sainte-Opportune. On juge que la deuxieme eſt du même auteur. La premiere repréſente ce capucin tel qu'il auroit dû être, & l'autre tel qu'il étoit.

Maw, prétendu fils du roi d'Ethiopie, ſurnommé *Zaga-Chriſt*, mourut à *Ruel* en 1638, âgé de 28 ans. On lui fit cette épitaphe:

Ci-gît le roi d'Ethiopie,
Soit original ou copie:
Fut-il roi, ne le fut-il pas,
La mort a vuidé les débas.

A *Ruel* eſt une maiſon des ſœurs de la Croix, établie par madame la ducheſſe d'Aiguillon, niece du cardinal de Richelieu, pour inſtruire les jeunes filles; c'eſt la deuxieme maiſon de cette congrégation, dont la premiere eſt à Paris, à l'hotel des Tournelles. Il y en a d'autres à Rouen, à Moulins, à Narbonne, juſqu'en Canada.

Elles reconnoiſſent pour inſtitutrice Marie l'Huillier, veuve de claude Marcel, ſeigneur de Villeneuve-le-Roi.

Ruel fut auſſi le berceau des dames de S. Cyr.

La deſcription du tumulte arrivé entre les vignerons de *Ruel* & les archers de Paris, faite par Frey, & intitulée *Recitus ecritabilis ſuper terribili eſmeuta Pariſiorum de Ruellio*, eſt une des meilleures pieces macaroniques que nous ayions. *Ducatiana, premiere part. pag. 48.*

Le duc de Richelieu, héritier du cardinal, fit élever une ſtatue équeſtre du roi en 1685, pour laquelle Leclerc & le pere Comire firent des inſcriptions.

Les châteaux de Malmaiſon, de Buſanval & de Fouilleuſe décorent ce bourg. Le premier eſt remarquable par ſes eaux, ſes jardins & ſon orangerie. On vient de conſtruire près de *Ruel*, de belles caſernes pour ſervir de logement aux Suiſſes. *(C)*

RUELLE, *(Gram.)* petite rue; c'eſt auſſi l'eſpace entre un lit & la muraille, un poſte de *ruelle*, de petits vers de *ruelle*. On le prend encore pour une alcove, ou un lieu paré où les femmes reçoivent des viſites familieres, ſoit au lit, ſoit debout.

RUELLE, ſ. f. *(Hiſt. nat. Bot.)* *ruellia*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit conique & membraneux qui s'ouvre en pluſieurs parties par le ſommet; il renferme des ſemences qui ſont pour l'ordinaire petites & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. genera.* *Voyez* PLANTE.

RUELLER LA VIGNE, *(Agriculture.)* *rueller la vigne*, c'eſt avec la paume de la pioche, enlever la terre du milieu d'une perchée de vigne, & la relever de côté & d'autre contre les ceps. On commence ordinairement ce travail par le haut bout de la perchée, en continuant juſqu'en bas, de telle maniere que le milieu de cette perchée devient une rigole, & la terre forme un dos-d'âne le long de chaque perchée; mais cette façon qu'on donne aux vignes, ne ſe pratique que dans celles qui ſont plantées au cordeau. *(D. J.)*

RUER, v. n. *(Maréchallerie.)* ſe dit du cheval qui détache une ruade. *Voyez* RUADE. Il faut couper un cheval ſujet à *ruer*: c'eſt un excellent remede contre ce vice. *Voyez* CHATRER.

RUESSIUM, *(Géogr. anc.)* ville de la Gaule Aquitanique, ſelon Ptolomée, *l. II, c. vij*, qui la donne aux peuples *Velanni*. C'eſt aujourd'hui *Rieux*, ſuivant Mercator, & *Saint-Flour*, ſuivant Villeneuve. *(D. J.)*

RUFÆ, *(Géogr. anc.)* château d'Italie, dans la Campanie, ſelon la remarque de Servius ſur ce vers de Virgile, *Æneid. l. VII, v. 739:*

Quique Rufas, *batulamque tenent, atque arva celennæ.*

Quelques exemplaires portent *Rufras* au lieu de *Rufas*; & il y a apparence que c'eſt ainſi qu'il faut lire, du moins c'eſt ainſi qu'écrit Silius Italicus, *livre VIII, v. 570:*

Et quos aut Rufæ, *quos aut Arſenia, quoſve*
Obſcura incultis Herdonia miſit ab agris.

(D. J.)

RUFFAC, *(Géogr. mod.)* ville de France dans la haute Alſace, capitale du territoire de Munda, ſur le Rotbach, à trois lieues au S. O. de Colmar; l'empereur Henri IV, contre ſes promeſſes, brûla & pilla cette ville en 1068; en 1298, l'empereur Adolphe la traita de même; elle n'a pas été plus heureuſe dans le dernier ſiecle.

Pellican (Conrad), d'abord cordelier, puis luthérien, & finalement calviniſte, naquit à *Ruffac* en 1478, & mourut en 1556, à 78 ans. Ses œuvres ont été imprimées en cinq volumes *in-fol.* Ce ſont des commentaires ſur l'écriture, & des verſions de pluſieurs ouvrages de rabbins, car il entendoit fort bien l'hébreu.

Lycoſthene, plus ordinairement nommé *Wolfhart* (Conrard), littérateur, qui embraſſa le calviniſme, naquit à *Ruffa*, en 1518, & mourut à Bâle, en 1561. Il a mis au jour pluſieurs livres, entr'autres une gnomologie latine, *prodigiorum &*

oſtentorum chronicon. Epitom. ſtobæi ſententiarum. De mulierum præclarè dictis, &c. Il commença le *theatrum vitæ humanæ*, que Zuinger acheva & publia: le P. Niceron a fait l'article de cet homme de lettres, *tome XXXI, p. 339. (D. J.)*

RUFFEC, *(Géogr. mod.)* petite ville de France, dans l'Angoumois, au dioceſe & à 7 lieues d'Angoulême, ſur le ruiſſeau nommé le *Lieu*. Il s'eſt tenu dans cette petite ville, en 1327, un concile nommé *Roſiacenſe concilium. Long. 17, 48; lat. 46, 41. (D. J.)*

RUFIANA, *(Géogr. anc.)* ville de la Gaule belgique. Ptolomée, *l. II, c. ix*, la donne aux Nemetes. On croit que c'eſt aujourd'hui Oppenheim, ſur le Rhin. Il y en a pourtant qui la placent à Ruffach. *(D. J.)*

RUFIEN, ſ. m. *(Science étymolog.)* vieux mot qui veut dire celui qui a des privautés avec une femme, telles qu'en a un mari. Ce terme vient de l'Allemand *ruef*, qui ſignifie une *voûte*, comme on appelle *forn catio* la paillardiſe à *fornicibus*, parce qu'anciennement à Rome les femmes débauchées ſe tenoient en quelques endroits ſous une voûte. *Caſeneuve.*

RUFISQUE, *(Géogr. mod.)* bourgade ſituée au royaume de Jaloſes, près du cap Verd, au bord d'une baie que l'on trouve quand on a doublé ce cap. Cette bourgade, qui eſt vis-à-vis, & à une lieue de l'île de Goérée, appartient à la France. *Latitude 14, 39.*

RUGEN, *(Géogr. mod.)* île de la mer Baltique, dans les états que la Suede poſſede en Allemagne, ſur la côte de Poméranie, qui lui eſt oppoſée au midi & au couchant. Elle a été autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui; car elle avançoit preſque juſqu'à l'île de Ruden, au lieu qu'à préſent elle en eſt éloignée d'un mille & demi. Elle a perdu ce terrain en 1309, par une inondation qui ſubmergea tout cet eſpace. Les habitans de cette île étoient anciennement connus ſous les noms de *Rugii*, *Rugiani*; ils étoient Slaves ou Vandales d'origine, & n'embraſſerent l'évangile que ſur la fin du douzieme ſiecle.

On donne ſept milles Germaniques de longueur, & à peu près autant de largeur à l'île de *Rugen*; mais elle eſt coupée par tant de baies & de golfes, qu'en quelque endroit qu'on ſe place, on ne ſe trouve jamais qu'à un demi-mille de la côte. Cette île fournit beaucoup de chevaux, de bœufs, de brebis, & ſur-tout de groſſes oies. La terre y eſt ſi fertile en bled, que *Rugen* eſt appellée le *grenier* de Stralſund. Autrefois il y avoit deux fortes places dans *Rugen*; mais il n'y a aujourd'hui que quelques bourgades.

On ſait que Charles XII, après avoir vu ſes lauriers flétris à Pultawa, fit des efforts inutiles pour défendre cette île contre les Danois & les Pruſſiens; ſes troupes furent toujours repouſſées; enfin, Grothuſen ſon favori, & le général Dardof étant tombés morts à ſes piés, il ſe vit contraint de monter lui-même à cheval, & de ſe ſauver, pour n'être pas fait priſonnier.

Du midi juſqu'à l'ourſe on vante ce monarque,
Qui remplit tout le nord de tumulte & de ſang;
Il fuit, ſa gloire tombe, & le deſtin lui marque
Son véritable rang.
Ce n'eſt plus ce héros guidé de la victoire,
Par qui tous les guerriers devoient être effacés;
C'eſt un nouveau Pyrrus, qui va groſſir l'hiſtoire
Des fameux inſenſés.

(D. J.)

RUGENWALDE, *(Géogr. anc.)* ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, chef-lieu du duché de Wenden, ſur la riviere de Wiper, à 30 milles au nord-eſt de Colberg. Elle eſt défendue par un château, & appartient au roi de Pruſſe. *Longitude 34, 18; lat. 54, 33. (D. J.)*

RUGGI, ſ. m. *(Commerce.)* meſure des grains dont on ſe ſert à Livourne. Onze *ruggi* un tiers ſont le laſt d'Amſterdam. *Voy.* LAST. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RUGIENS, LES, *Rugii*, *(Géogr. anc.)* peuples de la Germanie. Tacite, *Germ. c. xliij*, les met ſur le bord de l'océan ſeptentrional, aujourd'hui la mer Baltique. Le nom de ces peuples eſt corrompu dans Ptolomée, qui les nomme *Rutidii*, quoiqu'il ait appellé leur ville *Rugium*, outre qu'il les place dans le même endroit où

Tacite place les *Rugii*. Sidonius Apollinaris, Jornandès, Paul Diacre & pluſieurs autres écrivains du moyen âge appellent ces peuples *Rugi*, & Procope écrit *Rogi*.

Leur premiere demeure a été dans la Poméranie ultérieure, où l'on croit qu'étoit leur ville *Rugium*. Dans la ſuite on les trouve diſperſés en différens endroits. Les uns habitoient l'île de Rugen, à laquelle ils donnerent leur nom. On en voit d'autres ſur le bord du Danube, où le pays dont ils s'emparerent fut appellé *Rugiland*, ſelon Jornandès. Langobard, *l. I, c. xix.* Procope, *Goticar. ver. l. II*, fait auſſi mention de cette demeure des *Rugiens* ſur le bord du Danube. Enfin, on les voit en Italie, où Ennondius, *in vita D. Epiphanii*, dit qu'ils ſe rendirent maîtres de la ville de *Ticinum*. (*D. J.*)

RUGIEWITH, (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les anciens Vandales.

RUGINE, ſ. f. *terme de chirurgie*, eſt un inſtrument qui ſert à racler un os.

Il y en a qui ſont pour nettoyer les dents, en ôter le tartre; d'autres, pour ratiſſer & découvrir les os ulcérés.

Les *rugines* pour les dents ſont longues tout au plus de quatre pouces & demi, y compris le manche d'ébene ou d'ivoire taillé à pans. La tige eſt d'acier poli, de figure pyramidale, d'environ deux pouces & deux lignes de longueur, terminée par une petite lame horizontalement ſituée ſur ſon extrémité. Cette lame eſt plane en deſſous, compoſée en deſſus de pluſieurs biſeaux, qui forment un tranchant tout autour de cette lame, qu'on doit regarder comme la *rugine* proprement dite. Cette *rugine* eſt de différente figure, ou triangulaire, ou pointue d'un côté, arrondie & tranchante de l'autre, ou olivaire & ſans ſaillie du côté oppoſé à la pointe. Ces différentes *rugines* ſervent à nettoyer & à ratiſſer les dents; on ſe ſert de celle qui paroît convenir le mieux par ſa figure, ſuivant la poſition de la dent qu'on veut nettoyer. *Voyez figure 5, planche XXV.*

Les *rugines* dont on ſe ſert pour découvrir les os, examiner leur fêlure, ou en ôter la carie, ſont longues de cinq à ſix pouces. Leur lame tranchante tout autour, & taillée auſſi en biſeaux, eſt plus grande que celle des précédentes. Elle a un pouce de longueur ſur ſix lignes ou environ de largeur. Il y en a de carrées, de pointues par un bout, arrondies par l'autre, de triangulaires, *&c. Voyez les fig. 2 & 3, Pl. XVI.* (Y)

RUGIR, RUGISSEMENT, (*Gram.*) termes qui déſignent le cri des lions. Le lion *rugit* d'amour & de fureur. Qui eſt-ce qui a entendu le *rugiſſement* du lion ſans frémir?

RUGIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie, dans ſa partie ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj*; qui la place dans les terres, entre Viritium & Scurgum. On ne ſait pas la juſte poſition de cette ville: les uns la prennent aujourd'hui pour Holmburd; d'autres pour Camin, & d'autres pour Rugewolde. (*D. J.*)

RUGLEN *ou* RUGLAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Ecoſſe, dans la province de Cluydſdale, ſur la Cluyds à trois milles de Glaſcow, & vis-à-vis. *Long. 13, 34; lat. 56, 19.*

RUGUSCIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Riguſci*, ſelon Pline, *l. III, c. xx*, & *Ruguſcæ*, ſelon Ptolomée, *l. II, c. xij*, peuples de la Rhétie, dans la partie ſeptentrionale. Ils habitoient les pays connus aujourd'hui ſous les noms de *Rheithal*, & de *Reingow*. (*D. J.*)

RUIER *ou* ROYER, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt la même choſe; quelques coutumes, comme celles de St. Piat, de Seclin ſous Lille; celles de Béthune & de Lillers ſous Artois, appellent *ruier* le ſeigneur *voyer*. *Voyez* VOYER. (*A*)

RUILER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt faire des repaires pour dreſſer toutes ſortes de ſurfaces & de plans. (*D. J.*)

RUILLÉE, ſ. f. (*Maçonnerie.*) enduit de plâtre ou mortier, que les couvreurs mettent ſur les tuiles ou l'ardoiſe, pour les raccorder avec les murs, ou les jouées de lucarne.

RUINE, ſ. f. (*Gram.*) décadence, chûte, deſtruction; les *ruines* ſont belles à peindre. Sans le crime il n'y auroit point de poëtes épiques, point de tragédie; ſans le ridicule & le vice, point de comédie. La ruine de cet homme; la *ruine* de ma fortune.

RUINES, ſ. f. pl. *(Archit.)* ce ſont des matériaux confus de bâtimens conſidérables dépéris par ſucceſſion de temps. Telles ſont les *ruines* de la tour de Babel, ou tombeau de Belus, à deux journées de Bagdat en Syrie, ſur les bords de l'Euphrate, qui ne ſont plus qu'un monceau de briques cuites & crues, maçonnées avec du bitume, & dont on ne reconnoît que le plan, qui étoit arré. Il y a auſſi près de Schiras en Perſe, les *ruines* d'un fameux temple ou palais que les antiquaires diſent avoir été bâti par Aſſuérus, & que les Perſans nomment aujourd'hui *Tchelminar*, c'eſt-à-dire, les quarante colonnes, parce qu'il en reſte quelques-unes en pié, avec les veſtiges des autres, & quantité de bas-reliefs & caracteres inconnus, qui décelent la grandeur & la magnificence de l'architecture antique. *Voyez les voyages de* Pietro della Valle.

On compte encore au nombre des *ruines* conſidérables, celles de Palmire, ancienne république de la Syrie Palmiréenne, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus, ſucceſſeur d'Alexandre, reſtituée par l'empereur Adrien, ſaccagée ſous l'empereur Aurelien, l'an 270, & enfin ruinée depuis par les Arabes. M. le Brun, dans ſon voyage au Levant, & Fiſcher dans ſon eſſai d'architecture hiſtorique, nous ont donné quelques idées de ces *ruines*; mais il en a paru en Angleterre une très-ample deſcription, miſe au jour par les ſoins de M. Robert Vood, avec des planches magnifiquement gravées, & fort détaillées. *Voyez* PALMIRE, *Géogr.* (*D. J.*)

RUINE, ſe dit *en peinture* de la repréſentation d'édifices preſque entiérement ruinés. De belles *ruines*. On donne le nom de *ruine* au tableau même qui repréſente ces *ruines*. *Ruine* ne ſe dit que des palais, des tombeaux ſomptueux ou des monumens publics.

On ne diroit point *ruine* en parlant d'une maiſon particuliere de payſans ou bourgeois; on diroit alors *bâtimens ruinés*.

RUINES, *pierre de (Hiſt. nat. Litholog.)* *lapis ruderum*, nom donné par quelques naturaliſtes à des pierres ſur leſquelles le hazard a fait paroître des figures ſemblables à des *ruines*; tel eſt ſur-tout le marbre de Florence. *Voyez* PIERRE DE FLORENCE.

RUINÉ, participe, *(Gram.)* *voyez* RUINE.

RUINÉ, *(Maréchal.)* on appelle ainſi un cheval uſé de fatigue. *La bouche ruinée*, *voyez* BOUCHE. Les *jambes ruinées* ſont des jambes qui nont plus la force de porter le cheval, & qui ſont communément arquées & bouletées. *Voyez* ARQUÉ & BOULETÉ.

RUINER, v. act. *(Gram.)* *voyez* RUINE.

RUINER & TAMPONNER *en bâtiment*, *(Architect.)* c'eſt gâcher des poteaux de cloiſon par les côtés & y mettre des *tampons* ou groſſes chevilles, pour tenir les panneaux de maçonnerie.

RUINEUX, adj. *(Gram.)* qui menace ruine; ce mur eſt *ruineux*. Il ſe dit auſſi de ce qui peut entraîner la ruine. Cette entrepriſe eſt *ruineuſe*.

RUINURE, ſ. f. *(Gram. Architect.)* entaille faite avec la cognée aux côtés des poteaux ou des ſolives, pour relever les panneaux de maçonnerie dans un pan de bois ou une cloiſon, & les entrevoux dans un plancher.

RUINURE, ſ. f. eſt l'entaille faite dans les poteaux ou les ſolives, pour retenir les panneaux de maçonnerie. Lat. *ſulcus*.

RUISSEAU *ou* PETITE RIVIERE, ſ. f. *(Phyſ.)* diminutif de riviere ou fleuve. *Voyez* FLEUVE & FONTAINE.

RUISSEAU, ſ. m. *(Hydraul.)* ſi l'on avoit près de ſon parc quelques courans d'eau, *ruiſſeaux*, petites rivieres à ſa diſpoſition, l'on pourroit les faire entrer dans ſon jardin pour y former des canaux ou des pieces d'eau, & même des clôtures de parc en régulariſant ces ruiſſeaux en canaux revêtus de tables de gazon.

Ces ruiſſeaux peuvent encore, par le moyen d'une vanne ou d'un bâtardeau qui retient les eaux un peu haut, tomber en nappes à la tête d'un canal, ou faire tourner un moulin qui, avec le ſecours d'une pompe, élevera les eaux dans un réſervoir pour fournir des fontaines jailliſſantes. (*K*)

RUISSEAU, *(Archit. hydraul.)* c'eſt l'endroit où deux revers de pavé ſe joignent par leurs morces, & qui ſert pour l'écou-

lement des eaux. Les *ruiſſeaux* des pointes ſont fourchus.

On appelle *ruiſſeau en biſeau* celui qui n'a ni caniveaux, ni contre-jumelles, pour faire liaiſon avec le revers, comme dans les ruelles où il ne paſſe point de charrois. *Daviler.* (*D. J.*)

RUISSEAU, ſ. m. (*Jardinage.*) petit canal qu'on pratique dans les jardins pour les arroſer. (*D. J.*)

RUM, (*Géogr. mod.*) île d'Ecoſſe, une des Hébrides au midi de celle de Skie. On lui donne 5 milles de longueur. Ses montagnes ſont remplies de bêtes fauves, & on pêche beaucoup de ſaumon dans ſes petites rivieres. (*D. J.*)

RUM *ou* REUN, ſ. m. (*Marine.*) eſpace pratiqué dans le fond de cale d'un vaiſſeau, pour y arranger les marchandiſes de ſa cargaiſon. C'eſt de ce mot que vient, à ce qu'on prétend, celui d'*arrumer* ou *arrimer*. Mais on ne ſait point quelle eſt l'étymologie de celui de *rum*.

RUM, (*Art diſtillatoire.*) nom que donnent les Américains à une eſpece d'eau-de-vie ardente, inflammable, & tirée par la diſtillation des cannes de ſucre.

Le *rum* differe de ce qu'on appelle ſimplement *eſprit-de-ſucre* en ce qu'il contient beaucoup plus d'huile eſſentielle de la canne de ſucre, parce qu'on a fait ſouvent fermenter dans cette liqueur une grande partie du jus groſſier de la canne même, & que c'eſt de là que le *rum* ſe prépare.

L'huile eſſentielle & onctueuſe du *rum* paſſe ordinairement pour tirer ſon origine de la grande quantité de graiſſe qu'on emploie dans la cuiſſon du ſucre. Il eſt vrai que cette graiſſe, quand elle eſt groſſe, donne ordinairement une odeur fœtide à la liqueur du ſucre, ſoit dans nos diſtillations ou dans nos raffineries; mais cela ne procure point le piquant qui ſe trouve dans le *rum*, & qui eſt effectivement l'effet de l'huile naturelle de la canne de ſucre. Voici comme on fait le *rum*.

Quand on a raſſemblé une quantité ſuffiſante de la ſubſtance dont on le tire, on y verſe une certaine quantité d'eau pour y produire la fermentation, mais très-lentement dans le commencement; on l'excite enſuite par degrés avec de la lie de biere qui fait monter la liqueur dans l'opération avec une grande promptitude. Quand le tout a pleinement fermenté, & qu'il a été porté au degré d'acidité néceſſaire, on le diſtille à la maniere ordinaire juſqu'à ce qu'il puiſſe ſoutenir ce qu'on appelle la *preuve* dans les raffineries de ſucre; quelquefois même on lui donne une force approchante de celle de l'alcohol ou de l'eſprit-de-vin, & alors on l'appelle *rum* doublement diſtillé. Il ſeroit aiſé de rectifier & de purifier l'eſprit-de-*rum*, parce qu'il fournit dans la diſtillation une grande quantité d'huile, qui eſt ſouvent ſi déſagréable, qu'il a beſoin d'un long terme pour s'adoucir avant qu'on en puiſſe faire uſage; au lieu que ſi l'on ſe donnoit la peine de le bien rectifier, il s'adouciroit promptement, & perdroit une partie de ſa mauvaiſe odeur.

Le meilleur état du *rum*, pour être tranſporté & pour l'uſage, eſt ſans doute celui de l'alcohol ou des eſprits rectifiés, parce que de cette maniere il ſeroit réduit à moitié pour la facilité du tranſport, & pourroit ſouffrir toutes les épreuves. Il ſeroit encore meilleur pour faire le punch & d'un goût plus agréable. D'ailleurs, dans cet état il ſeroit moins aiſément ſophiſtiqué par les diſtillateurs; car quand ils ont beſoin de mêler une grande quantité de liqueur de bas prix avec le *rum*, ils prennent celui qui a le plus d'huile eſſentiellle & forte pour éteindre celle des autres liqueurs fermentées avec leſquelles ils veulent le mélanger. Il eſt certain que ſi l'on rectifioit le *rum* avec plus de délicateſſe, on en feroit un eſprit beaucoup plus pur, plus fin & plus délicat, de ſorte qu'alors il approcheroit très-près de l'arrac; car en mêlant très-peu de *rum* bien rectifié avec quelqu'autre eſprit privé d'odeur & de goût, le tout forme une liqueur fort ſemblable en goût & en odeur au véritable arrac.

On ſophiſtique beaucoup le *rum* en Angleterre, quelques uns même n'ont point de honte de faire cette ſophiſtiquerie avec de l'eſprit de grain; mais quand on la fait avec de l'eſprit de mélaſſe, il eſt bien difficile de découvrir la tromperie: la meilleure méthode d'éprouver le *rum* eſt d'en verſer une petite quantité dans quelque vaiſſeau convenable, & d'y mettre le feu; alors quand

toute la partie inflammable a été brûlée, on examine à l'odeur & au goût le flegme qui reſte, & l'on connoît de quelle liqueur il procede. *Voyez* de plus grands détails dans Shaw, *eſſai on diſtillery*. (*D. J.*)

RUM, ſ. m. *voyez* RHUMB.

RUMEN, ſ. m. (*Anat. comp.*) c'eſt le nom du premier eſtomac des animaux qui ruminent, que l'on appelle *animaux ruminans*. *Voyez* ESTOMAC, RUMINANT, RUMINATION. Les alimens ſont portés dans le *rumen*, ſans avoir ſouffert d'autre altération dans la bouche, que d'être un peu roulés & enveloppés enſemble. *Voyez* ALIMENT. Le *rumen* ou la panſe eſt la partie la plus large de l'eſtomac, comme ſervant à contenir la boiſſon & la maſſe des alimens crus qui y ſont & qui s'y mortifient enſemble, pour de là répaſſer dans la bouche, pour y être remâchés & diminués, afin de pouvoir être davantage digérés dans les autres ventricules. *Voyez* DIGESTION.

Dans le *rumen* ou premier ventricule des chameaux, ſont trouvés différens petits ſacs qui contiennent une conſidérable quantité d'eau : ce qui eſt une invention admirable pour les néceſſités de cet animal, qui vivant dans des pays chauds, ſe nourriſſant d'alimens durs & ſecs, ſeroit en danger de périr ſans ces réſervoirs. *Voyez* BOISSON, SOIF.

RUMEUR, ſ. f. (*Gramm.*) bruit général & ſourd excité par quelque mécontentement dans une ville, dans une maiſon. Cette conduite du clergé excita de la *rumeur*. On remarqua le déſaveu de ce procédé par la *rumeur*. Il ſe dit auſſi d'une ſédition : il y eut à cette occaſion quelque *rumeur* que la vigilance de la police eut bientôt diſſipée.

RUMI, ſ. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicenne & par Sérapion au meilleur maſtic ; ils diſtinguent cette drogue en deux eſpeces, l'une qu'ils appellent *rum* qui eſt blanche & pure, l'autre qu'ils nomment *captis* qui eſt ſale & noirâtre. La premiere venoit de l'île Scio, & la ſeconde de quelque endroit de l'Egypte. (*D. J.*)

RUMIA, ſ. f. (*Mythолog.*) autrement *rumilia* ou *rumina*, mots ſynonymes tirés de *rume*, qui en vieux Latin ſignifie *mamelle*. Le peuple ayant imaginé une déeſſe qui avoit ſoin de faire teter les petits enfans, nommoit cette déeſſe *Rumia*, comme qui diroit la *déeſſe aux mamelles*. Quand on lui offroit des ſacrifices, on répandoit du lait ſur les victimes. Sa ſtatue repréſentoit une femme tenant entre ſes bras un petit enfant, & ayant une mamelle découverte pour le faire teter. (*D. J.*)

RUMIGNY, (*Géog. Hiſt. Lit.*) bourg de Champagne, dans le dioceſe & l'élection de Reims, où naquit en 1713 Nicolas-Louis de la Caille, ſurnommé l'*Argus de l'aſtronomie*, fils d'un capitaine des chaſſes de la ducheſſe de Vendôme. Il ne permit jamais qu'on recherchât ſon origine : il diſoit que la vraie nobleſſe ſe déclare par les ſentimens, & qu'on ne doit jamais remonter à l'origine de ſes aïeux par l'amour d'un vain titre, mais ſeulement pour ſe ſoutenir dans le chemin de l'honneur par des exemples de probité & de vertu.

Le college Mazarin où il étoit profeſſeur de mathématiques, aura dans l'hiſtoire de l'aſtronomie la gloire de lui avoir ſervi d'aſyle pendant 20 ans, & d'avoir été comme autrefois le portique d'Alexandrie, conſacré par les ouvrages les plus fameux.

La mort de cet illuſtre abbé en 1762, a été ſuivie de circonſtances qui ont occaſionné la dégradation totale de ſon obſervatoire devenu le plus célebre de l'Europe. Ayant reçu, ſans les demander, 2000 liv. pour ſon voyage du cap de bonne-Eſpérance en 1750, il en acheta un magnifique quart de cercle, commandé pour le préſident de l'académie de Pétersbourg, dont le décès avoit réduit l'artiſte à la néceſſité de garder l'inſtrument ; notre ſavant le paya comptant, & déclara par écrit ſigné de ſa main qu'il appartenoit à l'académie où il avoit été admis en 1741. Il étoit autant diſtingué par un noble déſintéreſſement que par ſes lumieres ; ſavant dans preſque tous les genres, excellent dans pluſieurs, unique dans ſa partie, il ſe diſſimuloit l'étendue de ſes connoiſſances. L'érudition couloit de ſa bouche ſans qu'il s'en apperçût. Dans l'eſpace de deux ans qu'il voyagea, il détermina la poſition de 9800 étoiles juſqu'alors inconnues. Le modeſte aſtronome pouvoit immortaliſer ſes découvertes, en donnant ſon nom aux nouvelles conſtellations qu'il avoit obſervées, mais il aima mieux leur

donner celui des différens inſtrumens d'aſtronomie.

Nous ne parlons pas de ſes ouvrages ſur cette ſcience : ils ſont entre les mains de tous les ſavans. Le roi lui avoit accordé un appartement au château de Vincennes. Trois mois avant ſa mort, il avoit réſolu de s'y fixer, afin d'avoir une entiere liberté de ſe livrer au travail.

Trois choſes lui cauſoient de l'humeur, les louanges, les propos inutiles ; & la préſence des gens qu'il ſoupçonnoit d'avoir manqué à la probité & à l'honneur. Il ſut ſe contenter de peu. Sa probité faiſoit ſon bonheur, les ſciences ſes plaiſirs, & l'amitié ſes délaſſemens. On trouve ſon éloge à la tête de ſon journal hiſtorique au Cap, imprimé en 1763. (*C*)

RUMILLY, (*Géogr. mod.*) ou *Romilly* en Albanois, petite ville de Savoie au confluent du Nupha & du Séran, ſur chacun deſquels elle a un pont de pierre, à 3 lieues de ſud-oueſt d'Annecy. Elle avoit autrefois des fortifications que Louis XIII fit raſer en 1630. Les environs ſont fertiles, & les habitans aſſez à leur aiſe. (*D. J.*)

RUMINANT, ſ. m. *terme d'hiſtoire naturelle*, ſe dit d'un animal qui remâche ce qu'il avoit avalé *Voyez* RUMINATION.

Reyer a fait un traité *de ruminantibus & ruminatione*, où il fait voir qu'il y a des animaux qui ruminent effectivement ; tels que le bœuf, la brebis, le cerf, la chevre, le chameau, le lievre, l'écureuil ; & d'autres qui ne ruminent qu'en apparence, & qu'il appelle faux-ruminans, *ruminantia ſpuria* ; tels que les taupes, les grillons, les abeilles, les eſcarbots, les cancres, les ſurmulets & autres poiſſons.

Les animaux de cette ſeconde claſſe ont l'eſtomac compoſé de fibres muſculaires, par le moyen deſquelles l'aliment monte & deſcend comme dans ceux qui *ruminent* effectivement.

M. Ray obſerve que les animaux *ruminans* ſont tous quadrupedes, velus & vivipares. Quelques-uns ont les cornes creuſes, & n'en changent point ; d'autres en changent. *Voyez* QUADRUPEDE, CORNE, POIL, *&c.*

Les animaux *ruminans* à cornes ont tous quatre eſtomacs. Le premier qui eſt le κοιλία μεγάλη d'Ariſtote, le rumen *venter magnus*, ou ce que nous appellons vulgairement *panſe* ou *herbier* : c'eſt où la mangeaille entre immédiatement après avoir été groſſiérement mâchée, & d'où elle remonte dans la bouche pour être mâchée une ſeconde fois. Le ſecond eſt le κεκρύφαλος en Latin *reticulum*, & vulgairement le *bonnet* ; les auteurs Anglois l'appellent rayon, parce que ſa membrane interne eſt diviſée en cellules, à peu près ſemblables à celles d'un rayon de miel. Le troiſieme eſt l'ἔχινος que M. Ray croit être mal traduit par *omaſus* ; & qu'il aimeroit mieux qu'on appellât *echinus* ; on l'appelle vulgairement le *millet*. Le quatrieme eſt l'ὑῦστερον d'Ariſtote, que Gaza appelle *æbomaſus*, & que nous appellons en François *caillet*. *Voyez* PANSE, BONNET, MILLET, *&c.*

On remarque auſſi que les animaux *ruminans* à cornes n'ont point de dents de devant, ou dents inciſives à la mâchoire ſupérieure, & qu'ils ont tous une eſpece de graiſſe, appellée en Grec στέαρ, *ſebum*, ſuif ; qui eſt plus dure, plus ferme, & en même temps plus fondante que celle des autres animaux.

RUMINANS, ANIMAUX, (*Hiſt. nat.*) parmi les animaux, il y en a, dit *Peyerus*, qui ſont vrais ruminans, & d'autres qui n'ont que l'apparence de l'être, ou qui ne le ſont pas tout-à-fait. L'auteur, en parcourant toutes les différentes claſſes des animaux, trouve des inſectes, des animaux aquatiques, des oiſeaux & des quadrupedes ruminans. Les inſectes, qui ont pluſieurs ventricules ou eſtomacs, & qui ſe nourriſſent d'herbages, ont, dit-il, la faculté de ruminer : tels ſont les grillons-taupes, les guêpes, les bourdons, les abeilles ; les ſauterelles & d'autres. Parmi les aquatiques qui paſſent pour ruminer, ce ſont les écreviſſes de mer, les cancres & les homards, qui ont pluſieurs ventricules. Parmi les inſectes terreſtres, M. *Blondeau*, ſavant profeſſeur de mathématiques à Breſt, a obſervé des mouches communes qui lui ont offert des opérations extérieures, analogues à la rumination. Ces mouches d'appartement ſuçoient avec leurs trompes les gouttelettes d'une liqueur qu'elles trouvoient ſur une table ; elles retiroient enſuite peu à peu leur trompe

trompe remplie de cette liqueur, puis la ralongeoient, ſe broſſoient les pattes & la tête, faiſoient reſſortir peu à peu la gouttelette qui paroiſſoit opaque, diminuée de volume, & continuoient ainſi juſqu'à ce que la gouttelette fût devenue claire & imperceptible; la mouche paroît après cette rumination plus leſte & plus légere dans ſa courſe. La pluralité des eſtomacs eſt-elle néceſſaire pour la rumination? ou n'y a-t-il qu'une maniere de ruminer?

Les anciens ont dit que le ſcare eſt un poiſſon ruminant: c'eſt ce que dit auſſi Ovide dans ces deux vers.

At contra herboſâ piſces laxantur arenâ,

Ut ſcarus, epaſtas ſolus qui ruminat eſcas.

Il y a des poiſſons & des amphibies qui ſont quelque choſe d'analogue à la rumination, & qui n'avalent pas tout d'un coup la nourriture qu'ils prennent: mais ruminent-ils exactement? c'eſt ce qu'on ne ſauroit affirmer. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que la véritable faculté de ruminer ne provient que de la pluralité des ventricules: l'on peut moins ſe tromper dans un quadrupede, que dans un oiſeau qui a un jabot, un géſier & un ventre; toutes parties qui ſont, ſelon quelques-uns, l'office de la rumination. Ceux qui imitent les animaux ruminans, broient dans leur bec la nourriture qu'ils prennent, elle deſcend enſuite dans leur jabot, où elle devient une maſſe: ils la dégorgent pour en nourrir leurs petits; tels ſont le pélican qui a un grand ſac, la cicogne, le héron, le pigeon, la tourterelle & les autres oiſeaux qui dégorgent leur nourriture pour la donner à leurs petits.

Les quadrupedes vraiment ruminans, ſont biſulques ou animaux à piés fourchus. Les dents leur tombent pour repouſſer dans un certain âge. Les dents de la mâchoire inférieure ſont ſéparées en deux ſuites par un eſpace aſſez conſidérable: les inciſives ſont au bout antérieur de la mâchoire: l'eſpace entre les dents inciſives & molaires n'eſt point garni par des dents canines comme chez les autres quadrupedes qui ne ruminent pas: il n'y a pas même de dents inciſives à la mâchoire ſupérieure des quadrupedes ruminans. *Peyerus* établit quatre genres de biſulques ruminans; le genre des bœufs, celui des cerfs, celui des brebis & celui des chevres. Dans le premier genre, on compte la vache, le veau, le bœuf, le taureau, les bœufs ſauvages que l'on voit en Dardanie, en Médie, en Thrace & ailleurs, tels que l'urus, le biſon, & le bonaſus, dont parle Ariſtote. Du ſecond genre ſont le *tarandus* ou renne, le daim & le chevreuil. Du troiſieme ſont le bélier, la brebis. Du quatrieme ſont le bouc, le chamois & la gazelle. Pluſieurs auteurs mettent le rhinocéros & le chameau parmi les animaux ruminans. Il y a parmi les quadrupedes digités des animaux qui paroiſſent auſſi ruminans, comme le lievre, le lapin, la marmotte, *&c.* Tous ces ruminans vivent de végétaux, & ont les inteſtins plus longs que les animaux carnaſſiers.

Le cheval n'eſt point un animal ruminant, il n'a qu'un ſeul ventricule ou eſtomac. Au mois de décembre 1764 on ouvrit à l'école royale vétérinaire de Lyon, un ſujet dans lequel on en rencontra deux. Le viſcere ſurabondant ou particulier à cet animal, contenoit environ trois livres d'alimens auſſi imparfaitement élaborés que ceux que l'on trouve dans la panſe ou dans le premier eſtomac de tous les bœufs; il ne conſiſtoit point dans une ſimple dilatation de l'œſophage, telle qu'on l'a obſervée dans quelques chevaux, où, ſemblable à la dilatation de ce canal, qui, au cou & au deſſus du *ſternum* des oiſeaux, préſente une ſorte de bulbe ou de ſinus qui conſtitue ce que l'on nomme vulgairement le *jabot*. Le ventricule que l'on apperçut dans le thorax, dès l'entrée de l'œſophage, dans cette cavité, étoit exactement diſtinct de ce tube membraneux & charnu; il étoit en effet pourvu d'une membrane qui ne différoit en aucune maniere de celle qui forme la quatrieme tunique de l'eſtomac ordinaire de ces animaux. On ſait que la face interne de cette tunique de l'eſtomac eſt partagée en deux portions, que l'on diroit être entiérement diſſemblables. Celle qui garnit l'orifice antérieur & toute la groſſe extrêmité, c'eſt-à-dire, plus d'un tiers du ventricule, paroît être une continuation de celle qui tapiſſe intérieurement l'œſophage; elle

eſt de même nature. Cette même membrane devient enſuite mamelonnée, & telle en eſt la ſeconde portion. Une tunique abſolument ſemblable tapiſſoit intérieurement le ventricule extraordinaire dont il s'agit. Ni ſon orifice antérieur, ni ce même orifice de l'eſtomac commun & unique dans les chevaux, n'étoient pourvus de ce nombre infini de fibres extrêmement fortes, qui reſſerrent toujours ce dernier très-étroitement & qui ne ſont que la continuation de celles de l'œſophage intimément mêlées & confondues avec celles de ce viſcere. En ce qui concerne les orifices poſtérieurs de l'un & de l'autre, celui du premier n'offroit rien de particulier, & ſembloit n'être qu'un retréciſſement du canal membraneux dès ſon arrivée à la partie poſtérieure de la poitrine: tandis que celui du ſecond ne différoit en rien de ce qu'il eſt dans l'état naturel.

Ce cheval ruminoit-il? auroit-il eu la faculté de vomir, qui eſt déniée à tous ſes ſemblables? enfin la ſituation de ce ventricule ſingulier qui occupoit une place conſidérable dans le thorax, & qui devoit, ſur tout lorſqu'il étoit rempli, gêner les viſceres que cette cavité contient, produiſoit-elle quelques effets ſenſibles, & rendroit-elle la reſpiration plus laborieuſe? On comprend que cet animal ayant été acheté d'un homme inconnu, il étoit impoſſible d'éclaircir ces différentes queſtions. Ces obſervation ſur le cheval à deux eſtomacs, ſont de M. *Fragonard*.

L'homme n'eſt point du nombre des animaux ruminans; cependant *Peyerus*, (*p.* 163) d'après *Fabricius Aquapendente*, cite pluſieurs hommes & pluſieurs femmes qui ruminoient. Le premier étoit un noble habitant de Padoue; le ſecond, un moine bénédictin de la même ville. Celui-ci digéroit promptement, & avoit toujours faim. Il mourut de pourriture. Le troiſieme étoit un pauvre particulier de Gênes, qui à l'âge de deux ans ayant perdu ſa mere, fut nourri du lait d'une vache qu'il tetoit, & il vécut juſqu'à cinquante ans en ruminant toujours. Le quatrieme fut un homme de Marienbourg, qui étoit très-vorace: il avaloit tout d'un coup; & ſes alimens s'étant cuits dans ſon ventricule, il les faiſoit remonter aiſément, & les ruminoit à la maniere des quadrupedes. Le cinquieme étoit un Suédois, qui, une demi-heure après ſes repas, ſe retiroit dans un coin pour rebroyer & remâcher ce qu'il avoit pris. Le ſixieme étoit un Anglois, qui, une heure ou deux après qu'il avoit quitté la table, ruminoit, mais ſans avoir aucun mauvais rapport comme le précédent. Le ſeptieme exemple cité, eſt une jeune fille qui ne ruminoit pas avec plaiſir, comme ceux dont on vient de parler. Conſultez *Ephém. des Cur. de la nat. tome I, p.* 160. Le dernier exemple que *Peyerus* cite des gens qui ruminent, ſont un riche payſan de la Suiſſe, qui pendant toute ſa vie rumina avec plaiſir, ainſi qu'une femme du même pays. On nous a montré à Chour en Suiſſe, un homme qui étoit goîtreux, ventriloque & gaſtri-mithe ou ruminant.

On lit (*dans les affiches de 1754*) qu'il mourut en cette année à Briſtol en Angleterre, un homme qui ruminoit comme les animaux à qui la nature a donné cette propriété néceſſaire à leur conſervation. Lorſqu'il étoit un jour ſans ruminer, il tomboit malade: il avoit apporté en naiſſant cette étrange ſingularité, & il la tenoit de ſon pere ſujet auſſi à ruminer, mais beaucoup moins régulierement. *Voyez* RUMINATION. Cet article nouveau eſt de M. Valmont de Bomare, qui a beaucoup répandu le goût de la phyſique, & par les différents cours d'hiſtoire naturelle qu'il a donnés, & par les différents ouvrages qu'il a mis au jour ſur cette partie intéreſſante.

RUMINATION, ſ. f. (*Pyſiolog.*) c'eſt en deux mots l'action de remâcher, qui eſt propre à quelques animaux; mais on peut la définir plus exactement un mouvement naturel de l'eſtomac, de la bouche & des autres parties, qui ſuccede à une autre action des mêmes parties; enſorte que le moyen de ces deux actions, l'aliment avalé d'abord à la hâte, eſt de nouveau rapporté à la bouche, où il eſt remâché, puis avalé une ſeconde fois, le tout pour le bien & l'avantage de l'animal.

Les bêtes qui ruminent ſont les bœufs, les moutons, les cerfs, les chêvres, les chameaux, *&c.* Les animaux qui ſemblent imiter la *rumination*, & qui ne ruminent pas effectivement, *ruminantia ſpuria*, ſont les

taupes, les grillons-taupes, les abeilles, les eſcarbots, les crabes, les écreviſſes de mer, les ſurmulets, le perroquet, & pluſieurs oiſeaux. Tous ces animaux ont leur eſtomac compoſé de fibres muſculaires, par le moyen deſquelles les alimens ſont broyés différemment que dans les animaux ruminans. Moïſe a confondu les uns & les autres. Il étoit occupé de plus grandes choſes que de nos petites études. Nous ſavons aujourd'hui que l'action de ruminer eſt particuliere à certains animaux; que ſon appareil depend de pluſieurs ventricules appropriés à cet uſage; & que c'eſt un artifice curieux pour achever entiérement la maſtication, pendant que les animaux ruminans ſe repoſent.

Il faut d'abord remarquer la premiere préparation que la nourriture reçoit des dents des animaux qui ruminent; elle conſiſte ſimplement à prendre ſur la terre & aux arbriſſeaux les herbes & les bourgeons que les dents de devant jointes avec la langue coupent, ou plutôt arrachent; car la plupart des ruminans n'ont de dents coupantes qu'à la mâchoire d'en haut, enſorte qu'ils avalent leur nourriture toute entiere.

La méchanique de ce premier apprêt de nourriture ne paroît pas fort fine, cependant elle mérite notre attention; c'eſt par cette ſtructure d'organes que les animaux ruminans peuvent arracher plus aiſément les herbes tendres, de maniere qu'aucun brin ne leur échappe. Les dents dures, appliquées contre la langue molle, ſerrent & retiennent plus ſûrement toute l'herbe qu'ils arrachent; que ſi leurs dents étoient appliquées contre d'autres dents, parce qu'elles ne pourroient alors toucher par-tout, il y auroit beaucoup de brins d'herbes qui ſe trouveroient dans les entre-deux des dents; par cette même raiſon, ſi la main de l'homme n'étoit compoſée que dos, elle ne pourroit pas tenir ſi fortement beaucoup de choſes, comme elle le fait, ayant des parties molles, de la chair muſculeuſe revêtue de peau miſe entre les os, & que la main empoigne. L'art imite ſouvent cette méchanique, comme quand pour ſerrer une choſe bien fermement dans un étau d'acier trempé, on met du bois entre l'étau & la choſe qu'on veut ſerrer fortement.

La nourriture conſervée de cette façon ſans perte, & ſans avoir été mâchée dans la bouche des animaux ruminans, eſt portée dans leurs ventricules, où après l'avoir gardée quelque temps, elle revient dans leur bouche, & ils la mâchent alors pour l'avaler une ſeconde fois.

On diſtingue quatre ventricules dans les animaux qui ruminent; le premier ſe nomme la *panſe*: il eſt fort grand, d'une ſtructure particuliere, & très-propre à l'uſage auquel il eſt deſtiné. Sa tunique interne eſt couverte d'une infinité de petites éminences de différente figure, ſerrées les unes contre les autres, & douées d'une fermeté qui empêche que des herbes non mâchées ne bleſſent la ſubſtance du ventricule; car les herbes ſoutenues pour ainſi dire ſur ces éminences, reçoivent la chaleur de la tunique, & ſont humectées par une abondance d'humeur qui les attendrit & les diſpoſe à la coction. Les chevaux, qui ne ſauroient ſi bien mâcher le foin ou la paille, qu'il ne reſte, dans ce qu'ils avalent, beaucoup de parties dures & piquantes, ont la tunique interne du ventricule forte & calleuſe, à peu près de même que celle du géſier des oiſeaux, non-ſeulement afin qu'elles ne ſoient pas bleſſées par la dureté du foin, mais auſſi afin que par ſa compreſſion elle acheve de broyer cette nourriture.

Le ſecond ventricule des animaux qui ruminent, s'appelle le *réſeau* ou le *bonnet*, il eſt marqué en dedans de pluſieurs lignes éminentes & élevées, qui forment des figures, les unes carrées, les autres pentagones, les autres hexagones. Ces éminences ſont crénelées, étant comme chaperonnées de quantité de pointes, qui les peuvent encore faire comparer à des petits rateaux qui amaſſent & retiennent les parties des herbes que n'ont pu diſſoudre ni ce ventricule ni le premier, pour les garder autant de temps qu'il eſt néceſſaire, & laiſſer couler entre les dents de ces rateaux ce qui eſt broyé, fondu & diſſous.

Le troiſieme ventricule porte le nom de *millet*, & le quatrieme celui de *caillete*. Ces deux ventricules ſont remplis de pluſieurs feuillets, entre leſquels la nourriture eſt ſerrée, preſſée & touchée par beaucoup plus de ſurfaces que ſi ce n'étoit qu'une ſimple cavité.

La ſtructure des feuillets du troiſieme ventricule eſt ſur-tout d'une méchanique admirable dans une partie où il falloit que le ventricule entier fût rempli de membranes, diſpoſées de maniere que le paſſage ne laiſſât pas d'être libre. Pour cet effet, ces membranes ſortent en façon de feuillets qui viennent de la circonférence vers le centre, à peu près comme dans les têtes de pavots; mais pour éviter que ces feuillets ne fuſſent trop ſerrés vers le centre, & que d'un autre côté ils ne laiſſaſſent pas de trop grands eſpaces vuides vers la circonférence, ainſi qu'aux pavots, ces feuillets ſont ici de grandeur différente; d'abord les grands qui vont juſqu'au centre, ſont en petit nombre; enſuite il y en a d'autres entre deux qui ne vont pas ſi loin; & enfin, d'autres plus courts rempliſſent les intervalles qui ſont proche de la circonférence. Les feuillets dont le quatrieme ventricule eſt rempli; renferment entre les membranes dont ils ſont compoſés, un grand nombre de glandes qui ne ſe trouvent point dans les trois autres ventricules.

L'œſophage des animaux qui ruminent, a dans ſon entrée vers l'eſtomac, une ſtructure toute particuliere, car il produit comme un demi-canal creuſé dans les membranes du ſecond ventricule, & ce demi-canal eſt la ſuite du canal de l'œſophage; il a des rebords, leſquels étant joints plus ou moins avant, alongent le canal de l'œſophage juſque dans le ſecond ventricule, & même juſque dans le troiſieme.

Cette conformation peut avoir pluſieurs uſages; elle peut ſervir premiérement à faire retourner dans la bouche les herbes qui y doivent être remâchées, & à compoſer les pelotons que l'on voit remonter le long du cou, aux bœufs, quand ils ruminent; ce demi-canal avec ces rebords, étant comme une main ouverte qui prend les herbes, & qui en ſe refermant les ſerre & les pouſſe en haut. En ſecond lieu, cette conformation peut ſervir à faire deſcendre les herbes remâchées & les conduire dans le ſecond ou dans le troiſieme ventricule. En troiſieme lieu, cette conformation peut être propre à conduire la boiſſon dans le deuzieme & troiſieme ventricule.

La nourriture diſſoute & digérée dans les ventricules que nous avons décrits, paſſe dans les inteſtins, qui achevent de la convertir en chyle. Les inteſtins ont pour cet effet pluſieurs feuillets en dedans & en travers qui retiennent le chyle & le compriment à pluſieurs repriſes, en quoi concourt l'action du diaphragme & des muſcles du bas-ventre.

La ſituation tranſverſale des feuillets des inteſtins eſt fort propre à retenir le chyle, à le perfectionner, à le laiſſer paſſer inſenſiblement & à l'empêcher de couler trop vîte. Pour cela chaque feuillet n'occupe que les deux tiers de la rondeur que forme la cavité de l'inteſtin, laiſſant l'autre tiers vuide, & ce tiers ne laiſſe pas d'être comme formé par un autre feuillet, qui occupe auſſi deux tiers de rondeur, parce qu'ils ſont tous mis alternativement, ſuivant des eſpaces égaux; d'ailleurs, ces feuillets ſont larges par leur milieu, en s'étreciſſant vers la fin, de maniere que le large d'un feuillet ſe rencontre au droit du vuide de l'autre.

Dans quelques animaux il n'y a qu'un feuillet, conduit d'un bout de l'inteſtin à l'autre, en ligne ſpirale; cette ſtructure fait que le chyle eſt obligé de tenir un long chemin en tournant en rond, au lieu de couler tout droit. Entre les poiſſons, le renard marin, le lievre parmi les animaux terreſtres, & l'autruche, dans le genre des oiſeaux, ont les inteſtins de cette forme. En d'autres animaux, il n'y a qu'une large membrane roulée comme un cornet de petit métier; tel eſt l'inteſtin du poiſſon appellé *morgaſt*, qui eſt le *galeus glaucus* de Ray.

Le perroquet eſt un des oiſeaux qui ſemble imiter la *rumination*, en ce qu'il fait remonter dans le haut de ſon goſier ſur ſa langue, ce qu'il a mangé, pour l'avaler une ſeconde fois; mais le grillon taupe, inſecte des plus grands & des plus voraces, approche beaucoup des animaux ruminans par la ſtructure de ſes ventricules.

Trois phyſiciens ont traité expreſſément la matiere de la *rumination*; *Æmilianus* (*Joannes*), médecin de Ferrare, eſt le premier. Son ouvrage intitulé *naturalis de ruminantibus hiſtoria*; Venet. 1584, *in*-4°. étoit le ſeul qu'on eût ſur cette matiere avant ceux de Perrault & de Peyer.

Perrault (Claude), dans ſes œuvres imprimées à Paris en 1680, a approfondi ce ſujet & a donné de bonnes figures de la ſtructure des ventricules & des inteſtins des animaux ruminans.

Peyerus (*Joan. Conrad.*); *Merycologia, ſive de ruminantibus & ruminatione commentarius*, Baſileæ 1685, *in-4°. cum fig.* Cet ouvrage qui laiſſe peu de choſes à déſirer, eſt un ample & ſavant commentaire ſur les différentes eſpeces d'animaux ruminans, les cauſes, l'uſage de cette action, & la deſcription de toutes les parties qui y concourent; enfin, l'auteur y donne l'hiſtoire de la *rumination* de quelques hommes, eſpece de maladie qui procede du délabrement de l'eſtomac, & qui demande des remedes particuliers, appropriés aux différentes cauſes du mal. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUMNEY-MARSH, (*Géogr. mod.*) c'eſt-à-dire, *marais de Rumney*; ce ſont des marais ſalés de la province de Kent en Angleterre. Ils forment en pâturage une étendue d'environ 20 milles de long ſur 2 milles de large. On compte 47110 âcres, où l'on éleve des bêtes à laine. Cette contrée fournit 141330 toiſons, qui produiſent 2523 pachs (le pach peſe 240 liv.), c'eſt-à-dire, 605520 liv. de laine. (*D. J.*)

RUMPHAL, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt une eſpece d'arum des Indes, qu'on appelle auſſi *ignome*; ſon ſuc eſt un poiſon, mais on prétend, & cela ſe peut fort bien, que ſa racine eſt efficace contre la morſure des ſerpens, quand elle eſt appliquée toute fraîche ſur la partie, à laquelle on a fait auparavant des ſcarifications. (*D. J.*)

RUMPHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. botan.*) c'eſt dans le ſyſtême de Linnæus, le nom d'une plante qui compoſe un genre diſtinct dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt compoſé d'une ſeule feuille diviſée par trois entaillures à l'extrêmité. La fleur eſt formée de trois pétales oblongs, obtus, & de même grandeur. Les étamines ſont trois filets pointus de la longueur de la fleur. Les boſſettes des étamines ſont très petites. Le piſtil a le germe arrondi; le ſtile eſt pointu & de même longueur que les étamines. Le ſtigma eſt à trois cornes. Le fruit eſt de forme turbinée, ſillonné en trois endroits, & compoſé d'une pulpe charnue. La ſemence eſt ovale contenant trois loges, dans chacune deſquelles ſont les noyaux de forme triangulaire. Linnæi, *gen. plant. pag.* 2. (*D. J.*)

RUN, ſ. m. *terme de riviere*, que l'on trouve dans les anciennes ordonnances, pour dire le rang. Tout batelier prendra ſon *run* ou ſon rang.

RUNCAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſectateurs des Vaudois & des Patavins; *voyez* VAUDOIS & PATAVINS. Ils furent ainſi appellés, ou de *Runcalia*, lieu près le Pô, où l'on prétend qu'ils s'aſſembloient, ou de *runcaria*, broſſailles, parce qu'ils s'y retirerent contre la pourſuite de leurs perſécuteurs.

RUNCINE, ſ. f. (*Mythol.*) *Runcina*, mot tiré de *runcare*, arracher; déeſſe des Romains, qu'on invoquoit lorſqu'on enlevoit les bleds de terre; mais il n'eſt point parlé de cette déeſſe dans les anciens auteurs, & ſelon les apparences elle doit ſon origine à ſaint Auguſtin. (*D. J.*)

RUNERS, (*Poéſ. goth.*) on nommoit ainſi les poëtes des Goths qui s'étoient établis dans les Gaules. Ce ſont ces poëtes qui introduiſirent dans les vers la conſonnance; & leurs ouvrages en vers s'appellerent *runes*, enſuite *rimes*. Cette nouveauté fut ſi bien reçue dans la poéſie vulgaire, qu'on voulut ridiculement y aſſujettir la poéſie Latine. Leonius, qui vivoit ſous le regne de Louis VII, travailla dans ce genre bizarre de poéſie, & lui donna ſon nom. *Voyez* LÉONIUS, *vers.* (*D. J.*)

RUNGHEN, (*Géographie moderne.*) village de Livonie, près des bords du lac Worthſeri.

Ce village eſt célebre dans l'hiſtoire, pour avoir donné la naiſſance à Catherine, femme du czar Pierre I.

Selon le témoignage de la voix publique, le pere de cette princeſſe étoit un vaſſal du colonel Roſen, lequel étant venu à mourir lorſque Catherine n'avoit que quatre ou cinq ans, & ſa mere étant morte bientôt après, ils ne laiſſerent rien ni l'un ni l'autre à cette orpheline pour ſa ſubſiſtance; car il eſt rare que les vaſſaux de la nobleſſe Livonienne & Ruſſienne laiſſent quelque choſe à leurs enfans.

Le clerc de la paroiſſe qui tenoit école la prit chez lui, où elle reſta, juſqu'à ce que le docteur Gluck, miniſtre de Marienbourg, paſſant par ce village, & voulant ſoulager le clerc, dont les revenus étoient fort petits, emmena la jeune fille, la traita comme ſi elle eût été ſon enfant; & ſon épouſe lui trouvant de bonnes inclinations, l'aima de ſon côté & l'occupa à des choſes proportionnées à ſon âge. Elle avoit appris à lire chez le clerc de *Rungen*; mais elle ne parloit encore que la langue du pays, qui eſt un dialecte Eſclavon, quand elle le quitta. Elle apprit chez M. Gluck l'Allemand en perfection, & s'occupoit à la lecture à ſes heures de loiſir.

Un ſergent Livonien au ſervice de Suede lui fit la cour, & elle conſentit à l'épouſer pourvu qu'il obtînt l'aveu de M. Gluck, qui le donna volontiers. Le ſergent étoit d'aſſez bonne famille, avoit quelque bien, & étoit en paſſe d'être avancé. Le lendemain du mariage, les Ruſſes, ſous le commandement du lieutenant-général Baur, ſe rendirent maîtres de Marienbourg.

L'auteur de la vie de Pierre premier, rapporte que ce jour même le ſergent fut tué ſur la breche. Quoiqu'il en ſoit, le général ayant apperçu Catherine parmi les priſonnieres, remarqua quelque choſe dans ſa phyſionomie qui le frappa; il lui fit quelques queſtions ſur ſa condition, auxquelles elle répondit avec plus d'eſprit qu'il n'eſt ordinaire aux perſonnes de ſon ordre. M. Baur lui déclara qu'il auroit ſoin qu'elle fût bien traitée; & preſcrivit à ſes gens de la conduire auprès des femmes de ſa maiſon, & de la leur recommander. Dans la ſuite la voyant fort propre à gouverner un ménage, il lui donna une eſpece d'autorité ſur ſes domeſtiques, dont elle ſe fit extrêmement aimer par la douceur de ſon caractere.

Un jour le prince Menzikof, protecteur du général, la vit, demanda qui elle étoit, & en quelle qualité elle le ſervoit; le général Baur lui raconta ſon hiſtoire. Le prince le pria de la lui céder; le général n'ayant rien à refuſer à ſon alteſſe, fit appeller Catherine, & lui dit: voilà le prince Menzikof qui a beſoin d'une perſonne telle que vous; il eſt en état de vous faire plus de bien que moi, & je vous en veux aſſez pour vous placer chez lui. Elle répondit par une profonde révérence, qui marquoit ſinon ſon conſentement, du moins qu'elle ne croyoit pas avoir le pouvoir de dire non. Le prince Menzikof l'emmena avec lui, & la garda à ſon ſervice juſqu'en 1703, que le czar en devint tellement épris, qu'il l'épouſa. Son premier ſoin dans ſon élévation, fut de ne pas oublier ſes bienfaiteurs, & en particulier M. Gluck & toute ſa famille.

Elle ſe rendit bientôt maîtreſſe par ſes manieres, du cœur de Pierre le Grand; elle le ſuivit & l'accompagna par-tout, partageant avec lui les fatigues de la guerre, des courſes, & des voyages. Quand le czar ſe trouva enfermé en 1712 par l'armée des Turcs ſur les bords de la riviere de Pruth, la czarine envoya négocier avec le grand viſir, & lui fit entrevoir une groſſe ſomme d'argent pour récompenſe; le miniſtre Turc ſe laiſſa tenter, & la prudence du czar acheva le reſte. En mémoire de cet événement, il voulut que la czarine inſtituât l'ordre de ſainte Catherine, dont elle ſeroit le chef, & où il n'entreroit que des femmes.

Pierre premier mourut le 28 janvier 1725, âgé de 53 ans, & laiſſa l'empire à ſon épouſe qui fut reconnue, par tous les ordres de l'état, ſouveraine impératrice de Ruſſie. Cette princeſſe pendant la vie du czar, ſavoit l'adoucir, s'oppoſer à propos aux emportemens de ſa colere, ou fléchir ſa ſévérité. Le prince jouiſſoit de ce rare bonheur, que le dangereux pouvoir de l'amour ſur lui, ce pouvoir qui a déshonoré tant de grands hommes, n'étoit employé qu'à le rendre plus grand, excepté néanmoins lorſqu'il fit périr Alexis ſon fils; événement dans lequel la czarine Catherine pouvoit avoir quelque choſe à ſe reprocher.

Quoiqu'il en ſoit, elle fit oublier cet événement tragique, & régna ſeule après le czar Pierre premier, ſans recevoir aucun reproche de la baſſeſſe de ſon extraction. Elle mourut en 1727, & laiſſa pour ſucceſſeur, par le pouvoir que Pierre lui en avoit laiſſé, Pierre II, petit-fils d'elle & de Pierre premier: Pierre II étant mort en 1730, Anne, ducheſſe de Curlande, fille de czar Jean, & grand'tante de Pierre II, lui

ſuccéda ; & étant morte en 1740, elle déclara pour ſon ſucceſſeur Jean de Brunſwic, petit-fils de ſa ſœur, âgé de trois mois, ſous la régence d'Eliſabeth de Meckelbourg, femme du duc de Brunſwic ſa niece, mere de Jean de Brunſwic. Ainſi l'empire ſe perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis ; mais cette régence ne dura guere, & en 1741 Eliſabeth & ſon fils furent dépoſſédés par Eliſabeth Pétrowna, ſeconde fille de Pierre le Grand.

Cette princeſſe a déclaré pour ſon ſucceſſeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holſtein-Gottorp, fils de ſa ſœur, né en 1728, qu'elle a fait nommer grand duc de Ruſſie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appellé à la monarchie par la Suede à la mort du prince de Heſſe mort ſans enfans d'Ulric, ſœur cadette de Charles XII ; mais quand la couronne de Suede vint à vaquer, Charles avoit déja été déclaré héritier de l'empire aux droits de ſa mere, fille aînée du czar, & avoit fait profeſſion de la religion Grecque. Il a épouſé Catherine Alexiewna d'Anhalt-Zerbſt, & regne actuellement (1761) ; mais, comme dit Leibnitz, le temps préſent eſt gros de l'avenir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUNIQUES *ou* RUNES, CARACTERES, (*Hiſt. anc. & Belles-Lettres*) c'eſt ainſi qu'on nomme des caracteres très-différens de tous ceux qui nous ſont connus dans une langue que l'on croit être la Celtique, que l'on trouve gravés ſur des rochers, ſur des pierres, & ſur des bâtons de bois, qui ſe rencontrent dans les pays ſeptentrionaux de l'Europe, c'eſt-à-dire, en Danemarck, en Suede, en Norwege, & même dans la partie la plus ſeptentrionale de la Tartarie.

Le mot *rune* ou *runor*, vient, dit-on, d'un mot de l'ancienne langue gothique, qui ſignifie *couper*, *tailler*. Quelques ſavans croient que les caracteres *runiques* n'ont été connus dans le nord, que lorſque la lumiere de l'évangile fut portée aux peuples qui habitoient ces contrées ; il y en a même qui croient que les *runes* ne ſont que les caracteres Romains mal tracés. L'hiſtoire Romaine nous apprend que ſous le regne de l'empereur Valens, un évêque des Goths établis dans la Thrace & la Méſie, nommé *Ulphilas*, traduiſit la bible en langue gothique, & l'écrivit en caracteres *runiques* ; cela a fait que quelques-uns ont cru que c'étoit cet évêque qui avoit été l'inventeur de ces caracteres. Mais M. Mallet préſume qu'Ulphilas n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caracteres à l'alphabet *runique*, déja connu des Goths ; cet alphabet n'étoit compoſé que de ſeize lettres ; par conſéquent il ne pouvoit rendre pluſieurs ſons étrangers à la langue gothique qui devoient ſe trouver dans l'ouvrage d'Ulphilas. Il eſt certain, ſuivant la remarque du même auteur, que toutes les chroniques & les poéſies du nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité très-reculée ; ſuivant ces monumens, c'eſt Odin le conquérant, le légiſlateur, & le dieu de ces peuples ſeptentrionaux, qui leur donna ces caracteres qu'il avoit vraiſemblablement apportés de la Scythie ſa patrie ; auſſi trouve-t-on parmi les titres de ce dieu celui d'inventeur des *runes*. D'ailleurs, on a pluſieurs monumens qui prouvent que des rois païens du nord ont fait uſage des *runes* ; dans le Blekingie, province de Suede, on voit un chemin taillé dans le roc, où l'on trouve divers caracteres *runiques* qui ont été tracés par le roi Harald Hildetand, qui étoit païen, & qui régnoit au commencement du ſeptieme ſiecle, c'eſt-à-dire, long-temps avant que l'évangile fût porté dans ces contrées.

Les peuples groſſiers du nord n'eurent pas de peine à ſe perſuader qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel ou de magique dans l'écriture qui leur avoit été apportée ; peut-être même qu'Odin leur fit entendre qu'il opéroit des prodiges par ſon ſecours. On diſtinguoit donc pluſieurs eſpeces de *runes* ; il y en avoit de nuiſibles, que l'on nommoit *runes ameres* ; on les employoit lorſqu'on vouloit faire du mal. *Les runes ſecourables* détournoient les accidens ; les *runes victorieuſes* procuroient la victoire à ceux qui en faiſoient uſage ; les *runes médicinales* guériſſoient des maladies ; on les gravoit ſur des feuilles d'arbres. Enfin, il y avoit des *runes* pour éviter les naufrages, pour ſoulager les femmes en travail, pour préſerver des empoiſonnemens, pour ſe rendre une belle favorable ; mais une faute d'or-

thographe étoit de la derniere conſéquence ; elle expoſoit ſa maîtreſſe à quelque maladie dangereuſe, à laquelle on ne pouvoit remédier que par d'autres *runes* écrites avec la derniere exactitude. Ces *runes* ne différoient que par les cérémonies qu'on obſervoit en les écrivant, par la matiere ſur laquelle on les traçoit, par l'endroit où on les expoſoit, par la maniere dont on arrangeoit les lignes, ſoit en cercle, ſoit en ſerpentant, ſoit en triangle, *&c.* Sur quoi M. Mallet obſerve avec beaucoup de raiſon, que la magie opere des prodiges chez toutes les nations qui y croient.

Les *caracteres runiques* furent auſſi employés à des uſages plus raiſonnables & moins ſuperſtitieux ; on s'en ſervoit pour écrire des lettres, & pour graver des inſcriptions & des épitaphes ; on a remarqué que les plus anciennes ſont les mieux gravées ; il eſt rare d'en trouver qui ſoient écrites de la droite à la gauche ; mais on en rencontre aſſez communément qui ſont écrites de haut en bas ſur une même ligne, à la maniere des Chinois.

De tous les monumens écrits en caracteres *runiques*, il n'y en a point qui ſe ſoient mieux conſervés que ceux qui ont été gravés ſur des rochers ; cependant on traçoit auſſi ces caracteres ſur des écorces de bouleau, ſur des peaux préparées, ſur des bâtons de bois poli, ſur des planches. On a trouvé des bâtons chargés de caracteres *runiques*, qui n'étoient autre choſe que des eſpeces d'almanachs. L'uſage de ces caracteres s'eſt maintenu dans le nord long-temps après que le chriſtianiſme y eut été embraſſé ; l'on aſſure même que l'on s'en ſert encore parmi les montagnards d'une province de Suede. *Voyez l'introduction à l'hiſtoire du Danemarck*, de M. l'abbé Mallet.

On a trouvé dans la Helſingie, province du nord de la Suede, pluſieurs monumens chargés de caracteres qui different conſidérablement des *runes* ordinaires. Ces caracteres ont été déchiffrés par M. Magnus Celſius, profeſſeur en aſtronomie dans l'univerſité d'Upſal, qui a trouvé que l'alphabet de ſes *runes* de Helſingie étoit auſſi compoſé de ſeize lettres ; ce ſont des traits ou des lignes courbes qui, quoique d'ailleurs parfaitement ſemblables, ont des ſons différens, ſuivant la maniere dont elles ſont diſpoſées, ſoit perpendiculairement, ſoit en diagonale. On ne peut décider ſi les *runes* ordinaires ont donné naiſſance aux caracteres de Helſingie, ou ſi ce ſont ces derniers dont on a dérivé les *runes* ordinaires. M. Celſius croit que ces caracteres ont été dérivés des lettres Grecques ou Romaines, ce qui n'eſt guere probable ; vu que jamais les Grecs ni les Romains n'ont pénétré dans ces pays ſeptentrionaux. Le même auteur remarque qu'il n'y a point de caracteres qui reſſemblent plus à ces *runes*, que ceux que l'on trouve encore dans les inſcriptions qui accompagnent les ruines de Perſepolis ou de Tchelminar en Perſe. *V. les tranſactions philoſophiques*, n°. 445, où l'on trouvera l'alphabet des *runes* de Helſingie, donné par M. Celſius.

RUPELMONDE, (*Géogr. mod.*) ville des pays-bas dans la Flandre ſur la gauche de l'Eſcaut, à l'embouchure de la Rupel dont elle tire ſon nom, à trois lieues au deſſus d'Anvers, avec titre de comté depuis 1650. Ses fortifications ont été ruinées pendant les guerres. *Long.* 21, 50 ; *lat.* 51, 10. (*D. J.*)

RUPERT (*l'ordre de ſaint*) fut inſtitué par Jean-Erneſt de Thun, archevêque de Saltzbourg en Allemagne, en 1701.

La croix eſt à huit pointes, émaillée de blanc ; au centre eſt une *médaille de gueules*, où ſe trouve la repréſentation du ſaint prélat fondateur, vêtu de ſes ornemens pontificaux, la mitre ſur la tête, la main étendue, comme pour donner la bénédiction, & tenant ſa croſſe de la main ſeneſtre. Sur les revers de la croix eſt au centre *une croiſette de gueules* ; le tout attaché à une chaîne d'or. (*G. D. L. T.*)

RUPIN *ou* RUPPIN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg, chef-lieu d'un comté du même nom, à neuf milles au nord-oueſt de Berlin. Elle eſt diviſée en deux parties par un étang poiſſonneux. *Long.* 30, 56 ; *lat.* 53. (*D. J.*)

RUPPIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que Michelli avoit appellée *bucca ferrea* : en voici les caracteres. Le calice eſt compoſé d'un étui droit, pointu, qui ſe penche un peu

peu quand le fruit eſt mûr, & qui contient doublement la fructification. Il n'y a ni pétale ni étamine, mais un nombre de boſſettes faites en forme de reins, & placées de chaque côté. Les piſtils ſont pluſieurs ſtiles déliés, chevelus, portant chacun un germe ovale avec un ſimple ſtigma. Le fruit eſt une capſule ovale, pointue, placée ſur le ſtile, qui devient plus alongée. Il y a tout autant de fruits qu'il y avoit de piſtils ſur la plante, & chacun contient une graine arrondie. Micheli *xxxv.* Linnæi *gen. plantar.* 432. *(D. J.)*

RUPTOIRE, ſ. m. *terme de chirurgie concernant la mat. méd. externe*, médicament qui a la vertu de brûler & de faire une eſcarre aux parties ſur leſquelles on l'applique: c'eſt la même choſe que *cautere potentiel*. On prépare les médicamens *ruptoires* avec la chaux-vive, les cendres gravelées, *&c.* Hildanus en faiſoit grand uſage dans les parties gangrenées, pour ſéparer le mort du vif. Ambroiſe Paré les recommande fort dans les charbonds peſtilentiels & autres tumeurs critiques, pourvu que l'inflammation ne ſoit pas exceſſive. Quand l'eſcarre eſt faite, on en procure la chûte par les remedes maturatifs & ſuppurans.

Le ſujet du premier prix que l'académie royale de chirurgie a propoſé en 1732 à ſa naiſſance, étoit de déterminer pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations, quels ſont les cas où le *cautere* eſt préférable à l'inſtrument tranchant, & les raiſons de préférence. Les mémoires qui ſont imprimés ſur cette queſtion, contiennent d'excellens principes ſur l'uſage des cauteres potentiels. L'académie a depuis donné la queſtion de l'uſage des remedes cauſtiques en général; & tout ce qui regarde ces médicamens, a été traité d'une maniere ſatisfaiſante. On peut avoir recours aux *diſſertations* imprimées dans le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de chirurgie. *(Y)*

RUPTURE, *terme de chirurgie*, déchirement d'une partie à l'occaſion d'une extenſion violente à laquelle elle n'a pu prêter. Les tendons trop tendus peuvent ſe caſſer, on donne le nom de *rupture* à cet accident. M. Petit a donné à ce ſujet pluſieurs obſervations à l'académie royale des ſciences, année 1722 & ſuivantes, & a traité cette matiere dans ſon livre des *maladies des os*.

La *rupture* du tendon d'Achille eſt celle qui arrive le plus fréquemment; c'eſt auſſi cet accident qui fait le principal ſujet des mémoires de M. Petit. Cette *rupture* eſt complete ou incomplete. La poſſibilité de la *rupture* complete par un ſeul effort eſt prouvée par beaucoup de faits; il ſuffit pour qu'elle arrive, que la partie tendineuſe n'ait pu réſiſter à la force avec laquelle elle étoit tirée en haut par la portion charnue, & en bas par le poids du corps. M. Petit donne l'obſervation d'un ſauteur qui ſe rompit complétement les deux tendons d'Achille en ſautant ſur une table élevée de trois piés & demi; il n'y eut que les bouts des piés qui porterent ſur le bord de la table; ils n'y appuyerent qu'en gliſſant, & qu'autant qu'il falloit au ſauteur pour ſe redreſſer; c'eſt dans cet effort qu'il ſe caſſa les deux tendons. Cet accident peut arriver en montant à cheval ou en carroſſe. On a des exemples de fracture de l'os du talon par la ſeule rétraction du tendon d'Achille dans un faux pas; & les praticiens ſavent que la contraction forcée des muſcles extenſeurs de la jambe eſt capable de caſſer tranſverſalement l'os du genou. *Voyez* ROTULE. Si les os, comme il eſt prouvé, peuvent ſe caſſer par des cauſes ſi légeres en apparence, comment les tendons réſiſteroient-ils lorſque les muſcles ſeront obligés d'agir non-ſeulement pour réſiſter au poids du corps, mais même pour le relever avec force? La fracture complete du tendon d'Achille n'eſt ſuivie d'aucune douleur, pourvu qu'il n'y ait aucun déſordre aux environs. On ſent ſous la peau un eſpace à mettre trois doigts, formé par l'éloignement des bouts caſſés, & le malade ne laiſſa pas d'étendre ſon pié par l'action des muſcles jambier & péronier poſtérieurs.

La *rupture* incomplete du tendon d'Achille occaſionne beaucoup de douleur; on y ſent une cavité qui deſcend & s'éleve en dehors lorſqu'on plie le pié, & qui au contraire remonte & s'enfonce lorſqu'on étend le pié; & l'inflammation qui s'empare ſur le champ de la partie, ne

tarde guere à faire des progrès conſidérables.

La cure de la *fracture* complete du tendon d'Achille s'obtient facilement par le concert de l'art & de la nature. L'art y eſt abſolument néceſſaire pour rapprocher les bouts éloignés des tendons, & pour les maintenir rapprochés pendant que la nature travaille à la réunion *Voyez* CALUS.

Pour faire la prémiere opération, on fait coucher le malade ſur le ventre, on lui fait plier le jarret, on pouſſe le gros de la jambe vers le talon, & on approche le talon vers le gras de la jambe, en étendant le pié juſqu'à ce que les deux bouts du tendon caſſé ſe touchent. Pendant qu'on fait tenir les parties en cet état, on trempe une double compreſſe dans l'eau-de-vie, avec laquelle on entoure le lieu bleſſé: on applique une autre compreſſe plus épaiſſe, large de deux pouces, longue de deux piés & demi, poſtérieurement depuis le jarret juſques & par-delà les orteils, couvrant le gras de la jambe, le talon & la plante du pié; on aſſujettit cette compreſſe avec une bande longue de quatre aunes, & large de deux doigts; on commence à faire trois ou quatre tours à l'endroit de la *rupture*, on porte enſuite la bande obliquement ſur le pié, pour paſſer en travers ſous la plante, & venir faire une croix de ſaint André ſur le coude-pié, en croiſant le jet oblique qu'on y a porté. Quand on a fait ainſi trois ou quatre circonvolutions obliques de dehors en dedans, & de dedans en dehors, & paſſant ſous le pié & croiſant par deſſus, on remonte en faiſant des circulaires juſqu'en deſſus du gras de la jambe: on fait tenir alors le globe de la bande par un aide, & on renverſe les deux bouts de la compreſſe longuette, leſquels ne ſont point engagés. Le bout du côté du jarret doit être renverſé vers le talon, & celui de la plante du pié doit être renverſé du côté du jarret. On les aſſujettit l'un à l'autre avec des épingles; & avec le reſte de la bande on paſſe & on repaſſe pluſieurs fois par deſſus en différens endroits de la jambe & du pié, mais ſans ſerrer. Ces deux bouts ainſi renverſés à contre-ſens l'un de l'autre, & aſſujettis par la bande, retiennent le pié dans ſon dernier degré d'extenſion: de maniere que les bouts des tendons ſont non-ſeulement rapprochés, mais ſe touchent & ſe pouſſent mutuellement On preſcrit au malade le régime convenable: on le fait ſaigner deux ou trois fois ſelon qu'il eſt plus ou moins pléthorique (*voyez* PLÉTHORE), & on fait humecter l'appareil avec l'eau-de-vie de quatre en quatre heures. On peut lever l'appareil au bout de dix à douze jours, pour examiner ce qui ſe paſſe: on le rapplique, & ordinairement la réunion eſt parfaite au bout de trente à quarante jours.

Les *ruptures* incompletes des tendons étant accompagnées d'inflammation & de douleur en conſéquence de l'inégale traction des fibres tendineuſes, *voyez* DOULEUR, exigent des ſaignées en plus grand nombre, & les malades ne guériſſent pas toujours ſans accident comme dans la *rupture* complete; parce qu'il ſe fait communément adhérence des tendons à leurs gaînes; ce qui ôte cette facilité à gliſſer, qui rend ces organes ſi propres au mouvement.

M. Petit a imaginé un appareil très-commode pour la réunion du tendon d'Achille, & qui eſt moins embarraſſant que celui que nous venons de décrire d'après lui. *V.* PANTOUFLE. *(Y)*

RURAL, adject. (*Gramm.*) qui appartient aux champs & à la campagne. On lit des biens *ruraux*, un doyen *rural*, *voy.* l'*article* DOYEN, une juſtice *rurale*.

RUREMONDE, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-bas de la Gueldre, au confluent de la Roër & de la Meuſe, ſur les confins de l'évêché de Liege & du duché de Juliers. Othon l'entoura de murs; l'empereur Rodolphe lui donna, en 1290, le privilege de battre monnoie. Son évêché, fondé en 1559, eſt ſuffragant de Malines. La cathédrale eſt la ſeule paroiſſe de la ville; mais les communautés religieuſes ſont nombreuſes, & les jéſuites y ont un college. Cette ville fut en partie brûlée par une incendie qu'il eſſuya en 1665. Elle a été ſouvent priſe & repriſe pendant les guerres; mais elle appartient à la maiſon d'Autriche depuis 1719, & eſt gouvernée par des échevins. *Long.* 21, 34, *lat.* 51, 10.

Ruremonde compte entre les hommes de lettres qui lui font honneur, *Murmel* (Jean) & *Mercator* (Gérard).

Le premier fleuriſſoit dans le xve. ſiecle. Il ſe diſtingua par les ſoins qu'il prit, & les

ouvrages qu'il mit au jour, pour faire renaître les belles-lettres dans un siecle d'ignorance & de barbarie, du moins par rapport à son pays. Il mourut en 1517.

Mercator s'est montré un des plus célebres géographes de son temps. Il naquit en 1512, & mourut en 1594, à 83 ans. L'empereur Charles V eut pour lui une estime particuliere; & le duc de Juliers le fit son cosmographe. Il gravoit lui-même ses cartes, & les enluminoit. Il travailla à l'Atlas de Josse Hondius, & l'on a de lui une chronologie, des tables géographiques, & un grand nombre d'autres ouvrages. (*D. J.*)

RUREMONDE, *quartier de*, (*Géograph. mod.*) On appelle *quartier de Ruremonde*, ou *la haute Gueldre*, une des quatre parties du duché de Gueldre. Il s'étend le long de la Meuse entre le duché de Cleves au septentrion, celui de Juliers au midi, l'électorat de Cologne à l'orient, & le Brabant avec l'évêché de Liege à l'occident. Il comprend *Ruremonde* qui appartient à l'empereur; Venlo, aux états-généraux; Gelre, Wachtendonk & Stralen au roi de Prusse. (*D. J.*)

RUSCINO, (*Géogr. anc.*) ville dont la riviere de *Tet*, que Strabon nomme *Ruscino* comme la ville, baignoit les murs. La ville de *Ruscino* dont parle Pline, étoit capitale de *Consuarani*, & donna son nom à toute la contrée de Roussillon. Ce fut à *Ruscino* que les peuples du pays s'assemblerent pour délibérer sur le passage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie Romaine selon Méla, & selon Pline elle jouissoit du droit Latin.

La décadence de l'empire en entraîna peu à peu la ruine; elle conservoit encore quelque considération sous Louis le Débonnaire. Ce prince ayant donné, en 816, un diplome en faveur des peuples d'Espagne, qui s'étoient retirés en France pour se dérober à la tyrannie des Sarrasins, ordonna qu'il en seroit dépose une expédition dans les archives de cette ville; elle avoit dès-lors pris le nom de *Roscilio*.

Selon M. de Marca elle fut ruinée peu après, vers l'an 828, dans la guerre des Sarrasins; il ne reste plus qu'une tour sur le terrain qu'elle occupoit, on l'appelle *la tour de Roussillon*. Elle étoit bâtie sur le penchant d'une colline, & venoit se terminer au bord de la Tet. On y trouve souvent des médailles Romaines, & d'autres monumens qui font encore reconnoître son ancienne enceinte.

Le fleuve *Ruscino* a sa source dans les Pyrénées, selon Strabon, *lib. IV, pag. 182*; qui ajoute que ce fleuve, ainsi que l'Illibéris, arrosoient chacun une ville de leur nom. Ptolomée, *l. I*, l'appelle *Ruscio*; c'est le même qui est nommé *Thelis* par pomponius Méla, & qu'on appelle présentement le *Tet*. (*D. J.*)

RUSCUS, s. m. (*Bot.*) ce genre de plante mérite d'être bien caractérisé. Il faut donc savoir que le calice est d'une seule piece, & découpé en plusieurs segmens. Il s'éleve de son centre des fleurs monopétales, faites en forme de cloches & arrondies. L'ovaire devient un fruit sphérique, rempli d'une ou deux semences, ordinairement dures. Si les auteurs eussent été exacts à rapporter les plantes de ce genre, sous le nom propre auquel elles appartiennent, ils eussent évité bien des erreurs; car quelques-uns ont pris le calice pour la fleur.

Tournefort compte quatre especes de *ruscus*, entr'autres, 1°. le *ruscus* à larges feuiles, du dos de chacune desquelles il sort une petite fleur, *ruscus latifolius, fructu folio incidente I. R. H79*, c'est la plante que nous appellons *laurier alexandrin*; 2°. le *ruscus* à feuilles de myrte, pointues & piquantes, *ruscus myrthi folius, aculeatus*; c'est la plante que nous nommons *houx-frelon* ou *petit-houx*, en Anglois *the butcher's-broom*. *V.* HOUX-FRELON & LAURIER ALEXANDRIN. (*D. J.*)

RUSE, s. f. (*Gramm.*) adresse, art, finesse, moyen subtil, dont on use pour en imposer aux autres. Seul, il se prend toujours en mauvaise part; il ne faut point avoir de *ruses*; la *ruse* est d'un caractere faux & d'un petit esprit. On dit qu'il y a des *ruses* innocentes, j'y consens; mais je n'en veux avoir ni de celles-là, ni d'autres; on dit *ruse* & *ruser*.

L'adresse est l'art de conduire ses entreprises d'une maniere propre à y réussir; la souplesse est une disposition à s'accommoder aux conjectures & aux événemens imprévus; la finesse est une façon d'agir, se-

crete & cachée ; la *ruſe* eſt une voix déguiſée pour aller à ſes fins ; l'artifice eſt un moyen recherché & peu naturel pour l'exécution de ſes deſſeins. Les trois premiers de ces mots ſe prennent plus ſouvent en bonne part que les deux autres.

L'adreſſe emploie les moyens, & demande de l'intelligence ; la ſoupleſſe évite les obſtacles, elle veut de la ſolidité ; la fineſſe inſinue d'une maniere inſenſible, elle ſuppoſe de la pénétration ; la *ruſe* trompe, elle a beſoin d'une imagination ingénieuſe ; l'artifice ſurprend, il ſe ſert d'une diſſimulation préparée.

RUSES MILITAIRES, (*Art. Milit.*) ce ſont, à la guerre, des différens moyens qu'on emploie pour tromper & ſurprendre l'ennemi. Les *ruſes militaires* ſe nomment ordinairement *ſtratagêmes*. *Voyez ce mot.*

Suivant Thucydide, la plus belle de toutes les louanges qu'on peut donner à un général d'armée, eſt celle qui s'acquiert par la ruſe & le ſtratagême.

Les Grecs étoient grands maîtres en cet art : c'eſt plutôt une ſcience, car l'art de tromper finement à la guerre, peut être très-aiſément réduit en principes & en méthode. On y excelle infiniment plus par l'acquis que par le naturel, puiſqu'en effet la guerre eſt la ſcience des tromperies..... Plutarque dit qu'à Lacédémone on mettoit une grande différence entre ceux qui ſurmontoient leurs ennemis par la *ruſe* & ceux qui les vainquoient par la force ouverte, & que les premiers immoloient une plus grande victime.

Homere, qui eſt le conſeiller des gens de guerre, dit qu'il faut faire du pis que l'on peut à ſon ennemi, & que la tromperie de quelque eſpece qu'elle puiſſe être, eſt toujours permiſe. Il paroît aſſez que Grotius eſt de cet avis, dans ſon excellent ouvrage, *de jure pacis & belli*, que bien peu de gens de guerre liſent. Il rapporte un grand nombre d'autorités reſpectables & très-favorables aux *ruſes* & fourbes militaires. Tout leur eſt permis, juſqu'au menſonge. Il cite bon nombre de théologiens & quelques ſaints, entre autres ſaint Chryſoſtome, qui dit que les empereurs qui avoient uſé de ſurpriſe, de *ruſe* & d'artifice pour réuſſir dans leurs deſſeins, étoient très-louables. Il a raiſon, puiſque l'écriture eſt toute remplie de ſtratagêmes & de *ruſes militaires*.

La victoire qui s'acquiert par la force & par la ſupériorité du nombre, eſt ordinairement l'ouvrage du ſoldat, plutôt que celui du général ; mais celle qu'on remporte par la *ruſe* & par l'adreſſe eſt uniquement due à celui-ci. L'une & l'autre ſont la reſſource des petites armées contre les grandes ; & toutes les deux la pierre de touche de la valeur & de l'intelligence. Cette reſſource ne peut être que dans l'eſprit & dans le cœur, L'un ſe trouve toujours tranquille, & toujours préſent dans les plus grands périls ; il faut avoir l'autre bien haut & bien ferme pour ſoutenir & affronter un ennemi puiſſant & redoutable.

Un général qui ſe met à la tête d'une armée étonnée par les défaites précédentes, qui n'offre preſque que de nouveaux ſoldats à la place des vieux qui ont péri dans les batailles, qui les expoſe contre de vieilles troupes accoutumées à vaincre, & qui rend tous les deſſeins de l'ennemi inutiles, par la force de ſon eſprit & par l'artifice de ſes mouvemens ; un général, dis-je, tel que celui-ci, eſt un homme du premier ordre, de la plus haute volée, & il a un courage au deſſus de tous les autres, & digne d'être admiré.....

Celui qui compte ſur le grand nombre de ſes troupes & ſur leur courage, n'a pas beſoin de *ruſes* contre un ennemi qui n'a qu'une petite armée à lui oppoſer. Il laiſſe faire au nombre ; il lui ſuffit de lâcher la détente & le coup part, il eſt aſſuré de l'effet par ſes troupes. Les victoires de la plupart des conquérans, d'un Attila, d'un Gengis-kan, d'un Timurbec, ont été le prix de leur nombre ; mais celles d'Annibal furent celui de la *ruſe* & de la ſageſſe audacieuſe de ce grand homme. Je conclus de tout ceci, dit M. de Folard, que nous n'avons fait que copier depuis le commencement de cet article, que tout général qui n'eſt pas ruſé, eſt un pauvre général.

Comme l'art de *ruſer* ne peut s'apprendre par la pratique, par la routine ; qu'il faut lire & étudier, non-ſeulement ce que Polyen & Frontin ont écrit ſur ce ſujet, mais encore tout ce que les hiſtoriens nous ont tranſmis

des *ruſes* des grands capitaines, il n'eſt pas étonnant de trouver peu de généraux aſſez habiles dans cette matiere pour en faire un uſage fréquent. Il faut de plus un eſprit vif & intelligent, qui ſaiſiſſe le moment d'employer les *ruſes*, qui ſache les varier ſuivant les circonſtances; & c'eſt ce qui ne ſe rencontre pas fréquemment. M. de Folard, qui nous fournit preſque toute la matiere de cet article, obſerve que les anciens s'appliquoient beaucoup à la lecture des ouvrages qui traitent des *ruſes* ou des ſtratagêmes militaires; lecture qui lui paroît plus néceſſaire à un général qu'à tout autre: car outre, dit-il, qu'elle eſt très-amuſante, & encore plus inſtructive, l'ignorance où l'on eſt là deſſus, fait que l'on eſt toujours nouveau contre la *ruſe* & le ſtratagême; & lorſqu'on ne les ignore point, on apprend à les rendre inutiles, ou à les mettre en uſage dans l'occaſion. Ce qu'il y a de bien ſurprenant, ce qu'ils ont toujours leur effet, & que l'on donne toujours tout au travers, quoiqu'il y en ait un très-grand nombre qui aient été pratiqués mille fois. Enfin, la guerre, dit le célebre commentateur de Polybe, eſt l'art de ruſer & de tromper finement par principes & par méthode. Celui qui excelle le plus dans cet art, eſt ſans doute le plus habile; mais chacun ruſe ſelon la portée de ſon eſprit & de ſes connoiſſances. Deux généraux médiocres ſe tromperont réciproquement tous les deux comme deux enfans; deux habiles comme des hommes faits; ils mettront en œuvre tout ce que la guerre a de plus ſubtil, de plus grand, & de plus merveilleux. *Voyez* SURPRISES. (*Q*)

RUSE, *le bout de la ruſe*, (*Vénerie.*) il ſe dit lorſqu'on trouve au bout du retour qu'a fait une bête, que ſes voies ſont ſimples, qu'elle s'en va, & qu'elle perce.

RUSELLÆ, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie, C'étoit ſelon Denis d'Halicarnaſſe, *l. III*, *p. 139*, l'une des douze villes des anciens Toſcans; elle devint dans la ſuite colonie Romaine, comme nous l'apprennent Pline, *l. III*, *c. v*, & une ancienne inſcription rapportée par Holſtonius, *p. 39*. Les habitans de cette ville ſont appellés *Ruſcellani*, par Tite-Live, *l. XXVIII*, *clv*. C'eſt le *Roſellum* de l'itinéraire d'Antonin. Cette ville conſerve encore ſon ancien nom, car Léander dit qu'on l'appelle préſentement *Roſella*. (*D. J.*)

RUSER; (*Véner.*) lorſqu'une bête qui eſt chaſſée va & vient ſur les mêmes voies, dans un chemin ou autres lieux, à deſſein de ſe défaire des chiens, on dit *qu'elle ruſe*.

RUSHDEN, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Northampton, où naquit en 1638, Daniel Whitby, théologien Anglois, fameux par quantité d'ouvrages. Il ceſſa de vivre en 1716 âgé de 88 ans, il alla à l'égliſe en bonne ſanté la veille de ſa mort; à ſon retour chez lui, il dit qu'il ſe trouvoit foible, ſe mit au lit, & mourut pendant la nuit.

C'étoit un homme très-verſé dans la lecture des peres, dans la théologie polémique, & ſur-tout dans les controverſes contre l'égliſe Romaine qui en ſont la principale partie; il ſe dévoua aux études les plus graves, ne connut ni les plaiſirs ni les intérêts du ſiecle, & étoit novice dans les affaires du monde à un point inconcevable.

Outre un grand nombre de traités & de ſermons contre les dogmes & la foi de l'égliſe Romaine il a mis au jour d'autres ouvrages très-eſtimés; entre autres, 1°. des diſcours ſur la vérité & la certitude de la religion chrétienne; 2°. ſur la néceſſité & l'utilité de la révélation; 3°. ſur les loix eccléſiaſtiques & civiles, faites injuſtement contre les hérétiques; 4°. *examen variantium lectionum Joannis Millii, in novum teſtamentum*, avec de nouvelles notes ſur le nouveau teſtament, & ſept diſcours à ce ſujet. *Londres 1710*, *in-fol.* 5°. paraphraſe & commentaires ſur le nouveau teſtament. *Londres 1703*, *2 vol. in-fol.* & c'eſt là ſon principal ouvrage.

Il y faut ajouter ſes dernieres penſées, contenant les corrections de divers endroits de ſes commentaires ſur le nouveau teſtament, avec cinq diſcours publiés par ſon ordre. *Londres 1727*, *in-8°.* » Quand, » dit-il, je fis mes commentaires ſur le » teſtament, je ſuivis avec trop de préci- » pitation la route battue par d'autres théo- » logiens réputés orthodoxes, concevant » que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit » étoient un ſeul & même Dieu, en vertu

» de la même eſſence *indiviſible* communi-
» quée par le Pere. Je ſuis à préſent con-
» vaincu que cette notion confuſe eſt une
» choſe impoſſible, & remplie d'abſur-
» dités & de contradictions palpables; ainſi
» tous les ſens qu'on a voulu donner au
» terme de *Perſonne*, différens du ſens
» ſimple & naturel, en vertu duquel on
» entend par là un agent intelligent, réel,
» ſont des explications contraires à l'évi-
» dence lumineuſe de la vérité, comme
» le docteur Clarke, Jackſon, & autres,
» l'ont démontré. »

Le changement d'opinion du docteur Whitby, après avoir fait ſi long-temps tous ſes efforts pour établir la doctrine oppoſée, nous prouve que l'arianiſme a quelque choſe de bien ſéduiſant pour les meilleurs eſprits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RESHIN; (*Géogr. mod.*) chef-lieu, ou capitale de l'île de Man, dans ſa partie méridionale, avec un château. Elle avoit autrefois un monaſtere de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1134, mais il ne ſubſiſte plus puis la réformation. (*D. J.*)

RUSIBIS PORTUS, (*Géogr. anc.*) port d'Afrique dans la Mauritanie Tingitane, ſelon Ptolomée, *l. V, c. iij.* L'itinéraire d'Antonin le marque dans la Mauritanie Céſarienſe, ſur la route de *Lemnæ* à Carthage, entre *Chuli municipium*, & *Paratianæ*, à 60 milles du premier de ces lieux, & à 50 milles du ſecond. Ptolomée, *l. IV, c. iij*, qui écrit *Ruſicada*, la place ſur le golfe de Numidie, entre *Collops-magnus* ou *Cullu*, & le promontoire *Tretum*. Dans la conférence de Carthage, *n°. 298*, l'évêque de Ruſicade eſt nommé *junior epiſcopus Ruſiccadienſis*. Cette ville a été appellée autrefois *le port de conſtantine*; ſon nom moderne eſt *Succaicade*, ſelon M. Dupin, dans ſa remarque ſur ce mot de la notice des évêques d'Afrique; cependant cette ville eſt nommée *Stora* par Caſtald, *Aſtora* par Olivier, & *Eſtora* par Marmol. (*D. J.*)

RUSICADE, RUSICADA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, ſelon Pomponius, *l. I, c. viij*, & Pline, *l. V, c. iij.* C'eſt le même que *Ruſibus portus*.

RUSMA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par les peuples orientaux à cette ſubſtance que les Grecs ont nommée *ſory*. *Voyez* SORY.

Le *ruſma* eſt une ſorte de vitriol qu'on trouve dans les mines de ce métal, & dont on ſe ſert pour dépilatoire, en le mêlant avec de la chaux. M. Boile rapporte qu'après avoir pulvériſé du *ruſma* & de la pierre de chaux vive, en parties égales, il les laiſſa fondre pendant peu de temps dans l'eau, où ils formerent une pâte fort douce, qu'il appliqua ſur une partie du corps couverte de poil; au bout d'environ trois minutes, il frotta le poil enlevé juſque dans les racines & trouva le poil enlevé juſque dans les racines, ſans que cette partie en ait ſouffert le moindre inconvénient. Le dépilatoire des Européens ſe fait communément avec de la chaux & de l'orpiment.

L'uſage des dépilatoires eſt fort ancien. Il eſt certain que les courtiſanes Grecques & Romaines s'en ſervoient; & c'eſt une des principales raiſons pour leſquelles on n'apperçoit point aux ſtatues antiques ce voile que la pudeur de la nature a placé aux parties déshonnêtes. Ces femmes ſervoient de modeles à l'artiſte qui les repréſentoit telles qu'elles ſe montroient à lui. Ajoutez à ce motif celui de la beauté d'un contour ondulant & ſinueux qu'une touffe ou tache iſolée n'interrompoit point dans ſon cours d'une des aines à l'autre, la propreté ſi eſſentielle aux femmes, & ſi incompatible avec l'infirmité périodique; la chaleur du climat, & peut-être la commodité du plaiſir & la volupté des regards.

RUSNAMEGI EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. Ottom.*) c'eſt en Turquie le titre d'un officier des finances; il eſt le receveur-général du tréſor, & préſide à la recette générale des finances, qui ſe fait les dimanches, lundis, mardis, & ſamedis, jours du grand divan, depuis la fin de l'audience à neuf heures, juſqu'à trois heures après midi. Cet officier a ſous lui pluſieurs commis qui reçoivent, examinent, peſent les monnoies, ſéparent les eſpeces, & compoſent les bourſes ſur leſquelles le *ruſnamegi effendi* appoſe un cachet; d'autres commis, ſous ſon inſpection, ſont chargés de payer les ordonnances de ſa hauteſſe, du viſir azem, & du defterdar; ſa charge paroît être la même

que celle de garde du tréſor royal en France. Guer. *mœurs des Turcs, tom. II.*

RUSPÆ, ou *RUSPHÆ*, (*Géogr. anc.*) ville d'Afrique, ſur le golfe de Numidie, & que Ptolomée, *l. IV. ch. iij*, marque entre *Achola* & *Brachodes extrema*. Ortelius croit que le nom moderne eſt *Alfaque*, & Marmol dit *Esfac*. Dans la notice épiſcopale d'Afrique, l'évêque de ce ſiege qui eſt mis dans la Byzacene, eſt appellé *Stephanus Ruſpenſis*; il ne faut pas confondre cet évêque avec un autre de la Byzacene nommé *Ruſpitenſis*, car Ptolomée diſtingue *Ruſpina* de *Ruſpæ*; & ces deux villes ſont pareillement diſtinguées dans la carte de Peutinger, & dans l'anonyme de Ravenne. (*D. J.*)

RUSSIE, (*Géogr. mod.*) vaſte pays qui forme un grand empire, tant en Europe qu'en Aſie. La mer Glaciale borne la *Ruſſie* au ſeptentrion; la mer du Japon la termine à l'orient; la grande Tartarie eſt au midi, auſſi-bien que la mer Gaſpienne & la Perſe; la Pologne, la petite Tartarie, la Mingrelie, & la Géorgie ſont la borne du côté du couchant. Entrons dans les détails.

L'empire de *Ruſſie* s'étend d'occident en orient, près de deux mille lieues communes de France, & a ſept cents lieues du ſud au nord dans ſa plus grande largeur; il confine à la Pologne & à la mer Glaciale; il touche à la Suede & à la Chine; ſa longueur de l'île de Dago à l'occident de la Livonie, juſqu'à ſes bornes les plus orientales, comprend environ cent cinquante degrés; ſa largeur eſt de trois mille verſtes du ſud au nord; ce qui fait au moins ſix cents de nos lieues communes.

Enfin, ce qui eſt compris aujourd'hui ſous le nom de *Ruſſie*, ou des *Ruſſies*, eſt à-peu-près auſſi vaſte que le reſte de l'Europe; mais preſque tout cet empire n'eſt qu'un déſert, au point que ſi l'on compte en Eſpagne (qui eſt le royaume de l'Europe le moins peuplé, quarante perſonnes par chaque mille carré, on ne peut compter que cinq perſonnes en *Ruſſie* dans le même eſpace; tandis qu'en Angleterre, chaque mille carré contient plus de deux cents habitans; le nombre eſt encore plus grand en Hollande. Au reſte, nous appellions autrefois la *Ruſſie* du nom de *Moſcovie*, parce que la ville de Moskow, capitale de cet empire étoit la réſidence des grands ducs de *Ruſſie*; aujourd'hui l'ancien nom de *Ruſſie* a prévalu.

Ce vaſte empire eſt partagé en ſeize grands gouvernemens, dont pluſieurs renferment des provinces immenſes & preſque inhabitées.

La province la plus voiſine de nos climats, eſt celle de la Livonie, une des plus fertiles du nord, & qui étoit païenne au xij^e. ſiecle. Le roi de Suede, Guſtave Adolphe, la conquit: mais le czar Pierre l'a repriſe ſur les Suédois.

Plus au nord ſe trouve le gouvernement de Rével & de l'Eſtonie, & cette province eſt encore une des conquêtes de Pierre.

Plus haut en montant au nord eſt la province d'Archangel, pays entiérement nouveau pour les nations méridionales de l'Europe, mais dont les Anglois découvrirent le port en 1533, & y commencerent, ſans payer aucuns droits, juſqu'au temps où Pierre le Grand a ouvert la mer Baltique à ſes états.

A l'occident d'Archangel, & dans ſon gouvernement, eſt la Laponie Ruſſe, troiſieme partie de cette contrée; les deux autres appartiennent à la Suede & au Danemarck; c'eſt un très-grand pays, qui occupe environ huit degrés de longitude, & qui s'étend en latitude du cercle polaire au cap nord.

Les Lapons Moſcovites ſont aujourd'hui cenſés de l'égliſe Grecque; mais ceux qui errent vers les montagnes ſeptentrionales du cap nord, ſe contentent d'adorer un Dieu, ſous quelques formes groſſieres; ancien uſage de tous les peuples nomades.

Cette eſpece d'homme, peu nombreuſe, a très-peu d'idées, & ils ſont heureux de n'en avoir pas d'avantage; car alors ils auroient de nouveaux beſoins qu'ils ne pourroient ſatisfaire; ils vivent contens & ſans maladies, en ne buvant guerre que de l'eau dans le climat le plus froid, & arrivent à une longue vieilleſſe. La coutume qu'on leur imputoit de prier les étrangers de faire à leurs femmes & à leurs filles l'honneur de s'approcher d'elles, vient probablement du ſentiment de la ſupériorité qu'ils reconnoiſſoient dans ces étrangers, en voulant qu'ils

puſſent ſervir à corriger les défauts de leur race. C'étoit un uſage établi chez les peuples vertueux de Lacédémone; un époux prioit un jeune homme bien fait, de lui donner de beaux enfans qu'il pût adopter. La jalouſie & les loix empêchent les autres hommes de donner leurs femmes; mais les Lapons étoient preſque ſans loix, & probablement n'étoient point jaloux.

Quand on a remonté la Dwina du nord au ſud, on arrive au milieu des terres à Moskow, capitale de la province de l'empire de *Ruſſie*, appellée la *Moſcovie*, *voyez* Moskow.

A l'occident du duché de Moskow, eſt celui de Smolensko, partie de l'ancienne Sarmatie Européenne; les duchés de Moſcovie & de Smolensko compoſoient la *Ruſſie* blanche proprement dite.

Entre Pétersbourg & Smolensko, eſt la province & gouvernement de Novogorod. On dit que c'eſt dans ce pays que les anciens Slaves, ou Slavons, firent leur premier établiſſement; mais d'où venoient ces Slaves, dont la langue s'eſt étendue dans le nord-eſt de l'Europe? *Sla* ſignifie un *chef*, & *eſclave*, appartenant au chef. Tout ce qu'on ſait de ces anciens Slaves, c'eſt qu'ils étoient des conquérans. Ils bâtirent la ville de Novogorod la grande, ſituée ſur une riviere navigable dès ſa ſource, laquelle jouit long-temps d'un floriſſant commerce, & fut une puiſſante alliée des villes anſéatiques. Le czar Ivan Baſilovitz (en Ruſſe Iwan Waſſilicwitſch) la conquit en 1467, & en emporta toutes les richeſſes, qui contribuerent à la magnificence de la cour de Moskow, preſque inconnue juſqu'alors.

Au midi de la province de Smolensko, ſe trouve la province de Kiovie, qui eſt la *petite Ruſſie*, la *Ruſſie rouge*, ou l'*Ukraine*, traverſée par le Dnieper, que les Grecs ont appellé *Boriſthene*. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, ſert à faire voir, avec cent autres preuves, la rudeſſe de tous les anciens peuples du nord, & les graces de la langue Grecque. La capitale Kiou, autrefois Kiovie, fut bâtie par les empereurs de Conſtantinople, qui en firent une colonie: on y voit encore des inſcriptions Grecques de douze cents années; c'eſt la ſeule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vécu tant de ſiecles, ſans bâtir des murailles. Ce fut là que les grands ducs de *Ruſſie* firent leur réſidence dans l'onzieme ſiecle, avant que les Tartares aſſerviſſent la *Ruſſie*.

Si vous remontez au nord-eſt de la province de Kiovie, entre le Boriſthene & le Tanaïs, c'eſt le gouvernement de Belgorod qui ſe préſente; il étoit auſſi grand que celui de Kiovie. C'eſt une des plus fertiles provinces de la *Ruſſie*; c'eſt elle qui fournit à la Pologne une quantité prodigieuſe de ce gros bétail qu'on connoît ſous le nom de *bœufs de l'Ukraine*. Ces deux provinces ſont à l'abri des incurſions des petits Tartares par des lignes qui s'étendent du Boriſthene au Tanaïs, garnies de forts & de redoutes.

Remontez encore au nord, paſſez le Tanaïs, vous entrez dans le gouvernement de Vironiſe, qui s'étend juſqu'au bord des Palus Méotides.

Vous trouvez enſuite le gouvernement de Niſchgorod fertile en grains, & traverſé par le Volga.

De cette province, vous entrez au midi dans le royaume ou gouvernement d'Aſtracan. Ce royaume qui commence au quarante-troiſieme degré & demi de latitude, & finit vers le cinquantieme, eſt une partie de l'ancien Capshak, conquis par Gengis-kan, & enſuite par Tamerlan; ces tartares dominerent juſqu'à Moskow. Le czar Jean Baſilides, petit-fils d'Ivan Baſilovitz; & le plus grand conquérant d'entre les Ruſſes, délivra ſon pays du joug tartare, au ſeizieme ſiecle, & ajouta le royaume d'Aſtracan à ſes autres conquêtes en 1554.

Au-delà du Volga & du Jaïk, vers le ſeptentrion, eſt le royaume de Caſan, qui, comme Aſtracan, tomba dans le partage d'un fils de Gengis-kan, & enſuite d'un fils de Tamerlan, conquis de même par Jean Baſilide; il eſt encore peuplé de beaucoup de Tartares mahométans. Cette grande contrée s'étend juſqu'à la Sibérie; il eſt conſtant qu'elle a été floriſſante & riche autrefois; elle a conſervé encore quelque reſte d'opulence. Une province de ce royaume appellée *la grande Permie*, enſuite *le Solikam*, étoit l'entrepôt des marchandiſes

diſes de la Perſe, & des fourrures de Tartarie.

Des frontieres des provinces d'Archangel, de Reſan, d'Aſtracan, s'étend à l'orient la Sibérie, avec les terres ultérieures juſqu'à la mer du Japon. Là ſont les Samoïedes, la contrée des Oſtiaks le long du fleuve Oby, les Burates, peuples qu'on n'a pas encore rendus chrétiens.

Enfin, la derniere province eſt le Kamtzcatka, le pays le plus oriental du continent. Les habitans étoient abſolument ſans religion quand on l'a découvert. Le nord de cette contrée fournit auſſi de belles fourrures; les habitans s'en revêtoient l'hiver, & marchoient nus en été.

Voilà les ſeize gouvernemens de la *Ruſſie*, celui de Livonie, de Revel ou d'Eſtonie, d'Ingrie, de Vibourg, d'Archangel, de Laponie Ruſſe; de Moſcovie, de Smolensko, de Novogorod: de Kiovie, de Belgorod, de Véroniſe, de Nitſchgorod, d'Aſtracan, de Caſan & de Sibérie.

Ces gouvernemens compoſent en général la domination de la *Ruſſie*, depuis la Finlande à la mer du Japon. Toutes les grandes parties de cet empire ont été unies en divers temps, comme dans tous les autres royaumes du monde; des Scythes, des Huns, des Maſſagetes, des Slavons, des Cimbres, des Getes, des Sarmates, ſont aujourd'hui les ſujets des czars; les Ruſſes proprement dits, ſont les anciens Roxelans ou Slavons.

La population du vaſte empire de *Ruſſie* eſt, comme je l'ai dit, la moindre, qu'il y ait dans le monde, à proportion de ſon étendue. Par un dénombrement de la capitation qui a été faite en 1747, il s'eſt trouvé ſix millions ſix cent quarante mille mâles; & comme dans ce dénombrement les filles & les femmes n'y ſont pas compriſes, non plus que les eccléſiaſtiques, qui ſont au nombre de deux cent mille ames, & l'état militaire qui monte à trois cent mille hommes, M. de Voltaire juge que le total des habitans de la *Ruſſie* doit aller à vingt-quatre millions d'habitans, mais il faut ſe défier de tous les dénombremens d'un pays que demandent par beſoin les ſouverains, parce que pour leur plaire, on a grand ſoin de multiplier, d'exagérer, de doubler le nombre de leurs ſujets.

Il eſt très-vraiſemblable que la *Ruſſie* n'a pas douze millions d'habitans, & qu'elle a été plus peuplée qu'aujourd'hui, dans le temps que la petite vérole venue du fond de l'Arabie, & l'autre venue d'Amérique, n'avoient pas encore fait de ravages dans ces climats où elles ſe ſont enracinées. Ces deux fléaux, par qui le monde eſt plus dépeuplé que par la guerre, ſont dus, l'un à Mahomet, l'autre à Chriſtophe Colomb. La peſte, originaire d'Afrique, approchoit rarement des contrées du ſeptentrion. Enfin, les peuples du nord, depuis les Sarmates juſqu'aux Tartares, qui ſont au-delà de la grande muraille, ayant innondé le monde de leurs irruptions, cette ancienne pépiniere d'hommes doit avoir étrangement diminué.

Dans cette vaſte étendue de pays que renferme la *Ruſſie*, on compte environ 7400 moines, & 5600 religieuſes, malgré le ſoin que prit Pierre le Grand de le réduire à un plus petit nombre; ſoin digne d'un légiſlateur dans un empire où ce qui manque principalement, c'eſt l'eſpece humaine. Ces treize mille perſonnes cloîtrées & perdues pour l'état, ont ſoixante douze mille ſerfs pour cultiver leurs terres, c'eſt évidemment beaucoup trop; rien ne fait mieux voir combien ſes anciens abus ſont difficiles à déraciner.

Avant le czar Pierre, les uſages, les vêtemens, les mœurs en *Ruſſie* avoient toujours plus tenu de l'Aſie que de l'Europe chrétienne; telle étoit l'ancienne coutume de recevoir les tributs des peuples en denrées, de défrayer les ambaſſadeurs dans leurs routes & dans leur ſéjour, & celle de ne ſe préſenter ni dans l'égliſe, ni devant le trône avec une épée, coutume orientale oppoſée à notre uſage ridicule & barbare, d'aller parler à Dieu, au roi, à ſes amis & aux femmes avec une longue arme offenſive qui deſcend au bas des jambes. L'habit long dans les jours de cérémonie, étoit bien plus noble que le vêtement court des nations occidentales de l'Europe. Une tunique doublée de peliſſe, avec une longue ſimarre enrichie de pierreries dans les jours ſolemnels, & ces eſpeces de hauts turbans qui élevoient la taille, étoient plus impoſans

aux yeux, que les perruques & le juſtaucorps, & plus convenables aux climats froids. Cet ancien vêtement de tous les peuples paroît ſeulement moins fait pour la guerre, & moins commode pour les travaux; mais preſque tous les autres uſages étoient groſſiers.

Le gouvernement reſſembloit à celui des Turcs par la milice des ſtrelits, qui, comme celle des janiſſaires, diſpoſa quelquefois du trône, & troubla l'état preſque toujours autant qu'il le ſoutint. Ces ſtrelits étoient au nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient diſperſés dans les provinces, ſubſiſtoient de brigandages; ceux de Moſkou vivoient en bourgeois, trafiquoient, ne ſervoient point, & pouſſoient à l'excès l'inſolence. Pour établir l'ordre en *Ruſſie*, il falloit les caſſer, rien n'étoit ni plus néceſſaire, ni plus dangereux.

Quant au titre de *czar*, il ſe peut qu'il vienne des *tzars* ou *thcars*, du royaume de Caſan. Lorſque le ſouverain de *Ruſſie*, Jean ou Ivan Baſilides, eut, au ſeizieme ſiecle, conquis ce royaume ſubjugué par ſon aïeul, mais perdu enſuite, il en prit le titre qui eſt demeuré à ſes ſucceſſeurs. Avant Ivan Baſilides, les maîtres de la *Ruſſie* portoient le nom de *velikiknés*, grand prince; grand ſeigneur, grand chef, que les nations chrétiennes traduiſent par celui de *grand duc*. Le czar Michel Frédérovits prit avec l'ambaſſade Holſtenoiſe, les titres de *grand ſeigneur* & *grand knés*, *conſervateur de toutes les* Ruſſies, *prince de Volodimer*, *Moskow*, *Novogorod*, &c. *tzar de Caſan*, *tzar d'Aſtracan*, *tzar de Sibérie*. Ce nom des *tzars* étoit donc le titre de ces princes orientaux; il étoit donc vraiſemblable qu'il dérivât plutôt des *tshas* de Perſe, que des *Céſar* de Rome, dont probablement les tzars Sibériens n'avoient jamais entendu parler ſur les bords du fleuve Oby.

Un titre tel qu'il ſoit, n'eſt rien, ſi ceux qui le portent ne ſont grands par eux-mêmes. Le nom *d'empereur*, qui ne ſignifioit que *général d'armée*, devint le nom des maîtres de la république Romaine. On le donne aujourd'hui aux ſouverains des Ruſſes à plus juſte titre qu'à aucun autre potentat, ſi on conſidere l'étendue & la puiſſance de leur domination.

La Religion de l'état fut toujours, depuis le onzieme ſiecle, celle qu'on nomme *Grecque*, par oppoſition à la latine; il y avoit plus de pays mahométans & de païens que de chrétiens. La Sibérie juſqu'à la Chine étoit idolâtre; & dans plus d'une province toute eſpece de religion étoit inconnue.

L'ingénieur Perri & le baron de Stralemberg, qui ont été ſi long-temps en *Ruſſie*, diſent qu'ils ont trouvé plus de probité dans les païens que dans les autres; ce n'eſt pas le paganiſme qui les rendoit plus vertueux; mais menant une vie paſtorale, éloignés du commerce des hommes, & vivant comme dans ces temps qu'on appelle le premier âge du monde, exempts de grandes paſſions, ils étoient néceſſairement plus gens de bien.

Le chriſtianiſme ne fut reçu que très-tard dans la *Ruſſie*, ainſi que dans tous les autres pays du nord. On prétend qu'une princeſſe nommée *Olha* l'y introduiſit à la fin du dixieme ſiecle, comme Clotilde, niece d'un prince arien, le fit recevoir chez les Francs; la femme d'un Miciſlas, duc de Pologne, chez les Polonois, & la ſœur de l'empereur Henri II, chez les Hongrois. C'eſt le ſort des femmes d'être ſenſibles aux perſuaſions des miniſtres de la religion, & de perſuader les autres hommes.

Cette princeſſe Olha; ajoute-t-on, ſe fit baptiſer à Conſtantinople. On l'appella *Helene*; & dès quelle fut chrétienne, l'empereur Jean Zimiſcés ne manqua pas d'en être amoureux. Apparemment qu'elle étoit veuve. Elle ne voulut point de l'empereur. L'exemple de la princeſſe Olha ou Olga ne fit pas d'abord un grand nombre de proſélites; ſon fils qui régna long-temps, ne penſa point du tout comme ſa mere: mais ſon petit-fils Volodimer, né d'une concubine, ayant aſſaſſiné ſon frere pour régner, & ayant recherché l'alliance de l'empereur de Conſtantinople, Baſile, ne l'obtint qu'à condition qu'il ſe feroit baptiſer; c'eſt à cette époque de l'année 987, que la religion grecque commença en effet à s'établir en *Ruſſie*. Le patriarche Photius, ſi célebre par ſon érudition immenſe, par ſes querelles avec l'égliſe Romaine & par ſes malheurs, en-

voya baptiſer Volodimer, pour ajouter à ſon patriarchat cette partie du monde.

Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par ſon aïeul. Un Grec fut premier métropolitain de *Ruſſie*, ou patriarche. C'eſt de là que les Ruſſes ont adopté dans leur langue un alphabet tiré en partie du Grec. Ils y auroient gagné ſi le fond de leur langue qui eſt la Slavone, n'étoit toujours demeuré le même, à quelques mots près qui concernent leur liturgie & leur hiérarchie. Un des patriarches Grecs, nommé *Jérémie*, ayant un procès au divan, & étant venu à Moskow demander des ſecours, renonça enfin à ſa prétention ſur les égliſes Ruſſes, & ſacra patriarche l'archevêque de Novogorod nommé, *Job*, en 1588.

Depuis ce temps, l'égliſe Ruſſe fut auſſi indépendante que ſon empire. Le patriarche de *Ruſſie* fut dès-lors ſacré par les évêques Ruſſes, non par le patriarche de Conſtantinople; il eut rang dans l'egliſe Grecque après celui de Jéruſalem; mais il fut en effet le ſeul patriarche libre & puiſſant, & par conſéquent le ſeul réel. Ceux de Jéruſalem, de Conſtantinople, d'Anſtioche, d'Alexandrie, ne ſont que les chefs mercenaires & avilis d'une égliſe eſclave des Turcs. Ceux même d'Antioche, de Jéruſalem ne ſont plus regardés comme patriarches, & n'ont pas plus de crédit que les rabbins des ſynagogues établies en Turquie.

Il n'y a dans un ſi vaſte empire que vingt-huit ſieges épiſcopaux, & du temps de Pierre I, on n'en comptoit que vingt-deux; l'égliſe Ruſſe étoit alors ſi peu inſtruite, que le czar Frédor, frere de Pierre le Grand, fut le premier qui introduiſit le plain chant chez elle.

Frédor, & ſur-tout Pierre, admirent indifféremment dans leurs armées & dans leurs conſeils ceux du rite grec; latin, luthérien, calviniſte; ils laiſſerent à chacun la liberté de ſervir Dieu ſuivant ſa conſcience, pourvu que l'état fût bien ſervi. Il n'y avoit dans cet empire de deux mille lieues de longeur aucune égliſe latine. Seulement lorſque Pierre eût établi de nouvelles manufactures dans Aſtracan, il y eut environ ſoixante familles catholiques dirigées par des capucins; mais quand les jéſuites voulurent s'introduire dans ſes états, il les en chaſſa par un édit au mois d'avril 1718. Il ſouffroit les capucins comme des moines ſans conſéquence, & regardoit les jéſuites comme des politiques dangereux.

L'égliſe grecque eſt flattée de ſe voir étendue dans un empire de deux mille lieues, tandis que la Romaine n'a pas la moitié de ce terrain en Europe. Ceux du rite grec ont voulu ſur-tout conſerver dans tous les temps leur égalité avec ceux du rite latin; & ont toujours craint le zele de l'égliſe de Rome, qu'ils ont pris pour l'ambition, parce qu'en effet l'égliſe romaine, très-reſſerrée dans notre hémiſphere, & ſe diſant univerſelle, a voulu remplir ce grand titre.

Il n'y a jamais eu en *Ruſſie* d'établiſſement pour les Juifs, comme ils en ont dans tant d'états de l'Europe, depuis Conſtantinople juſqu'à Rome. Les Ruſſes ont toujours fait leur commerce par eux-mêmes, & par les nations établies chez eux. De toutes les égliſes grecques la leur eſt la ſeule qui ne voie pas des ſynagogues à côté de ſes temples.

La *Ruſſie* qui doit à Pierre le Grand ſa grande influence dans les affaires de l'Europe, n'en avoit aucune depuis qu'elle étoit chrétienne. On la voit auparavant faire ſur la mer Noire ce que les Normands faiſoient ſur nos côtes maritimes de l'océan, armer du temps d'Héraclius quarante mille petites barques, ſe préſenter pour aſſiéger Conſtantinople, impoſer un tribut aux Céſar grecs. Mais le grand knés Volodimer occupé du ſoin d'introduire chez lui le chriſtianiſme, fatigué des troubles inteſtins de ſa maiſon, affoiblit encore ſes états en les partageant entre ſes enfans. Ils furent preſque tous la proie des Tartares, qui aſſervirent la *Ruſſie* pendant deux cents années. Ivan Baſilides la délivra & l'agrandit, mais après lui les guerres civiles la ruinerent.

Il s'en falloit beaucoup avant Pierre le Grand que la *Ruſſie* fût auſſi puiſſante, qu'elle eût autant de terres cultivées, autant de ſujets, autant de revenus que de nos jours; elle n'avoit rien dans la Livonie, & le peu de commerce que l'on faiſoit à Aſtracan étoit déſavantageux. Les Ruſſes ſe nourriſſoient fort mal; leurs mets favoris

n'étoient que des concombres & des melons d'Aſtracan, qu'ils faiſoient confire pendant l'été avec de l'eau, de la farine & du ſel; cependant les coutumes Aſiatiques commençoient déja à s'introduire chez cette nation.

Pour marier un czar, on faiſoit venir à la cour les plus belles filles des provinces; la grande maîtreſſe de la cour les recevoit chez elle, les logeoit ſéparément, & les faiſoit manger toutes enſemble. Le czar les voyoit ou ſous un nom emprunté, ou ſans déguiſement. Le jour du mariage étoit fixé, ſans que le choix fût encore connu; & le jour marqué, on préſentoit un habit de noces à celle ſur qui le choix ſecret étoit tombé: on diſtribuoit d'autres habits aux prétendantes, qui s'en retournoient chez elles. Il y eut quatre exemples de pareils mariages.

Dès ce temps-là, les femmes Ruſſes ſurent ſe mettre du rouge, ſe peindre les ſourcils, ou s'en former d'artificiels; elles prirent du goût à porter des pierreries, à ſe parer, à ſe vêtir d'étoffes précieuſes: c'eſt ainſi que la barbarie commençoit à finir chez ces peuples; par conſéquent Pierre leur ſouverain n'eut pas tant de peine à policer cette nation, que quelques auteurs ont voulu nous le perſuader.

Alexis Mikaelovitz avoit déja commencé d'annoncer l'influence que la *Ruſſie* devoit avoir un jour dans l'Europe chrétienne. Il envoya des ambaſſadeurs au pape & à preſque tous les grands ſouverains de l'Europe, excepté à la France, alliée des Turcs, pour tâcher de former une ligue contre la Porte Ottomane. Ses ambaſſadeurs ne réuſſirent cependant dans Rome, qu'à ne point baiſer les piés du pape, & n'obtinrent ailleurs que des vœux impuiſſans.

Le même czar Alexis propoſa d'unir, en 1676, ſes vaſtes états à la Pologne, comme les Jagellons y avoient joint la Lithuanie; mais plus ſon offre étoit grande, moins elle fut acceptée. Il étoit très-digne de ce nouveau royaume, par la maniere dont il gouvernoit les ſiens. C'eſt lui qui le premier fit rédiger un code de loix, quoiqu'imparfait; il introduiſit des manufactures de toiles & de ſoie, qui, à la vérité, ne ſe ſoutinrent pas, mais qu'il eut le mérite d'établir. Il peupla des déſerts vers le Volga & la Kama de familles Lithuaniennes, Polonoiſes & Tartares, priſes dans ſes guerres; tous les priſonniers auparavant étoient eſclaves de ceux auxquels ils tomboient en partage; Alexis en fit des cultivateurs: il mit autant qu'il put la diſcipline dans ſes armées. Il appella les arts utiles dans ſes états: il y fit venir de Hollande, à grands frais, le conſtructeur Bothler, avec des charpentiers & des matelots, pour bâtir des frégates & des navires. Enfin, il ébaucha, il prépara l'ouvrage que Pierre a perfectionné. Il tranſmit à ce fils tout ſon génie, mais plus développé, plus vigoureux & plus éclairé par les voyages.

Sous le regne de Pierre, le peuple *Ruſſe* qui tient à l'Europe, & qui vit dans les grandes villes, eſt devenu civiliſé, commerçant, curieux des arts & des ſciences, aimant les ſpectacles, & les nouveautés ingénieuſes. Le grand homme qui a fait ces changemens, eſt heureuſement né dans le temps favorable pour les produire. Il a introduit dans ſes états les arts qui étoient tous perfectionnés chez ſes voiſins; & il eſt arrivé que ces arts ont fait plus de progrès en 50 ans chez ſes ſujets, déja diſpoſés à les goûter, que par-tout ailleurs, dans l'eſpace de trois ou quatre ſiecles; cependant ils n'y ont pas encore jeté de ſi profondes racines, que quelque intervalle de barbarie ne puiſſe ruiner ce bel édifice commencé dans un empire dépeuplé, deſpotique, & où la nature ne répendra jamais ſes bénignes influences.

Dans l'état qu'il eſt aujourd'hui, la nation Ruſſe eſt la ſeule qui trafique par terre avec la Chine; le profit de ce commerce eſt pour les épingles de l'impératrice. La caravane qui ſe rend de Pétersbourg à Pékin, employe trois ans en voyage & au retour. Auſſitôt qu'elle arrive à Pékin, les marchands ſont renfermés dans un caravancerai, & les Chinois prennent leur temps pour y apporter le rebut de leurs marchandiſes qu'ils ſont obligés de prendre, parce qu'ils n'ont point la liberté du choix. Ces marchandiſes ſe vendent à Pétersbourg à l'enchere, dans une grande ſalle du palais Italien; l'impératrice aſſiſte en perſonne à cette vente; cette ſouveraine fait elle-même des

offres, & il eſt permis au moindre particulier d'enchérir ſur elle ; auſſi le fait-on, & chacun s'empreſſe d'acheter à très-haut prix.

Outre le bénéfice de ces ventes publiques, la cour fait le commerce de la rhubarbe, du ſel, des cendres, de la biere, de l'eau-de-vie, *&c.* L'état tire encore un gros revenu des épiceries, des cabarets, & des bains publics, dont l'uſage eſt auſſi fréquent parmi les Ruſſes que chez les Turcs.

Les revenus du ſouverain de *Ruſſie* ſe tirent de la capitation, de certains monopoles, des doines, des ports, des péages ; & des domaines de la couronne. Ils ne montent pas cependant au-dela de treize millions de roubles, (ſoixante-cinq millions de notre monnoie). Avec ces revenus, la *Ruſſie* peut faire la guerre aux Turcs, mais elle ne ſauroit, ſans recevoir de ſubſides, la faire en Europe ; ſes fonds ne ſuffiroient pas : la paie du militaire eſt très-modique dans cet empire. Le ſoldat Ruſſe n'a point par jour le tiers de la paie de l'Allemand, ni même du François ; lorſqu'il ſort de ſon pays, il ne peut ſubſiſter ſans augmentation de paie ; & ce ſont les puiſſances alliées de la *Ruſſie*, qui fourniſſent chérement cette augmentation.

La couronne de *Ruſſie* eſt héréditaire, les filles peuvent ſuccéder, & le ſouverain a un pouvoir abſolu ſur tous ſes ſujets, ſans rendre compte de ſa conduite à perſonne. L'air de la plus grande partie de la *Ruſſie* eſt extrêmement froid ; les neiges & les glaces y regnent la meilleure partie de l'année ; le grain qu'on y ſeme n'y mûrit jamais bien, excepté du côté de la Pologne, où on fait la récolte trois mois après la ſemaille. Il n'y croît point du vin, mais beaucoup de lin. Ses principales rivieres ſont le Volga, le Don, le Dnieper & le Dwina. Ses lacs donnent du poiſſon en abondance. Les forêts ſont pleines de gibier, & de bêtes fauves. Le commerce des *Ruſſes* eſt avantageux à la France, utile à la Hollande ; & défavorable à l'Angleterre. Il conſiſte en martres zibelines, hermines, & autres fourrures, cuirs de bœufs appellés *cuirs de Ruſſie*, lin, chanvre, ſuif, goudron, cire, poix-réſine, ſavon, poiſſon ſalé, *&c.* Extrait de la *deſcription de la Ruſſie*, par M. de Voltaire, Geneve, *1759*, *in-8°. tome I.* Voyez auſſi *deſcription de l'empire de Ruſſie*, par Perri, Amſterd. *1720*, 2 *vol. in 12.* & la *deſcription hiſtoriq. de l'empire Ruſſien, traduite de l'Allemand*, du baron de Stralemberg, *Holl. 1757*, 2. *vol. in-12.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUSTAN, (*Géogr. mod.*) petit pays de France, aux confins du Bigorre, & de l'Aſtarac. Son chef-lieu eſt Saint-Sever de *Ruſtan.*

RUSTICANA, (*Géogr. anc.*) ville de la Luſitanie. Elle eſt placée dans les terres par Ptolomée, *liv. II, c. v*, & marquée entre *Talabriga*, & *Mendeculia.* Cellarius, *Géogr. ant. liv. II, c. j*, croit que c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Ruſticiana*, & qu'il place ſur la route d'Emérita à Saragoſſe, entre Turmuli & Cappara, à vingt-deux milles de la premiere de ces villes, & à égale diſtance de la ſeconde. (*D. J.*)

RUSTICITÉ, ſ. f. (*Gram.*) terme à l'uſage des habitans des villes, par lequel ils déſignent la groſſiéreté, ſimplicité, rudeſſe des mœurs, du caractere, du diſcours des gens de la campagne.

RUSTICITÉ, (*Morale.*) La *ruſticité* eſt une maniere d'agir contre la politeſſe. La différence qui ſe trouve entr'elle & l'impoliteſſe, vient de la cauſe qui les produit. La *ruſticité* vient de l'ignorance des uſages ; & l'impoliteſſe marque une détermination de la volonté.

Il me ſemble, dit Théophraſte, que la *ruſticité* n'eſt autre choſe qu'une ignorance groſſiere des bienſéances. L'on voit en effet des gens ruſtiques, & ſans réflexion, ſortir un jour de médecine, & ſe trouver en cet état dans un lieu public parmi le monde ; ne pas faire la différence de l'odeur forte du thym ou de la marjolaine, d'avec les parfums les plus délicieux ; être chauſſés large & groſſiérement ; parler haut & ne pouvoir ſe réduire à un ton de voix modéré ; ne ſe pas fier à leurs amis ſur les moindres affaires, pendant qu'ils s'en entretiennent avec leurs domeſtiques, juſques à rendre compte à leurs moindres valets de ce qui aura été dit dans une aſſemblée publique. On les voit aſſis leur robe relevée juſ-

qu'aux genoux & d'une maniere indécente. Il ne leur arrive pas en toute leur vie de rien admirer, ni de paroître ſurpris des choſes les plus extraordinaires que l'on rencontre ſur les chemins: mais ſi c'eſt un bœuf, un âne ou un vieux bouc, alors ils s'arrêtent & ne ſe laſſent point de les contempler. Si quelquefois ils entrent dans leur cuiſine, ils mangent avidement tout ce qu'ils y trouvent, boivent tout d'une haleine une grande taſſe de vin pur; ils ſe cachent pour cela de leur ſervante, avec qui d'ailleurs ils vont au moulin, & entrent dans les plus petits détails du domeſtique. Ils interrompent leur ſouper, & ſe levent pour donner une poignée d'herbes aux bêtes de charrue qu'ils ont dans leurs étables. Heurte-t-on à leur porte pendant qu'ils dînent, ils ſont attentifs & curieux. Vous remarquez toujours proche de leur table un gros chien de cour, qu'ils appellent à eux, qu'ils empoignent par la queue, en diſant: voilà celui qui garde la place, qui prend ſoin de la maiſon & de ceux qui ſont dedans. Ces gens, épineux dans les paiemens qu'on leur fait, rebutent un grand nombre de pieces qu'ils croient légeres, ou qui ne brillent pas aſſez à leurs yeux, & qu'on eſt obligé de leur changer. Ils ſont occupés, pendant la nuit, d'une charrue, d'un lac, d'une faux, d'une corbeille, & ils rêvent à qui ils ont prêté ces uſtenſiles. Et, lorſqu'ils marchent par la ville, combien vaut, demandent-ils aux premiers qu'ils rencontrent, le poiſſon ſalé? Les fourrures ſe vendent-elles bien? N'eſt-ce pas aujourd'hui que les jeux nous ramenent une nouvelle lune? D'autres fois, ne ſachant que dire, ils vous apprennent qu'ils vont ſe faire raſer, & qu'ils ne ſortent que pour cela. Ce ſont ces mêmes perſonnes que l'on entend chanter dans le bain, qui mettent des clous à leurs ſouliers; qui, ſe trouvant tout portés devant la boutique d'Archias, achetent eux-mêmes des viandes ſalées, & les rapportent à la main en pleine rue.

RUSTIQUE, adj. (*Gram.*) qui appartient à la campagne. La maiſon *ruſtique*; l'économie *ruſtique*; les choſes *ruſtiques*; il ſe prend auſſi dans le même ſens que ruſticité. Je ſuis *ruſtique* & fier.

RUSTIQUE, adj. (*Architect.*) épithete qu'on donne à la maniere de bâtir, dans l'imitation plutôt de la nature que de l'art.

RUSTIQUE, *ordre*, (*Architect.*) ce mot ſe dit du premier des cinq ordres d'architecture, c'eſt-à-dire de l'ordre Toſcan, qui eſt le moins orné, & celui qui approche le plus de la ſimplicité de la nature.

On dit auſſi un ouvrage *ruſtiqué*, en terme d'architecture, quand les pierres ne ſont pas piquées, au lieu d'être travaillées poliment & uniment. (*D. J.*)

RUSTIQUES, *dieux*, (*Mythol.*) les dieux *ruſtiques* chez les Romains, étoient les dieux de la campagne, & qui préſidoient à l'agriculture. On diſtinguoit les dieux *ruſtiques* en grand & en petits. Les grands dieux étoient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès, Bacchus, Vénus, Flore, Minerve, *&c.* Les petits dieux étoient, Fanna, Palès, Pomone, Silvain, Vertume, Priape, & ſur tous les autres le dieu Pan. Qulques modernes y mettent auſſi les Faunes, les Silenes & les Nymphes. (*D. J.*)

RUSTIQUER, v. act. (*Architect.*) c'eſt piquer une pierre avec la pointe du marteau entre les ciſelures relevées.

RUSTONIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie Céſarienſe. Ptolomée, *l. IV, c. ij*, la place ſur la côte, entre l'embouchure du fleuve Savus, & la ville Ruſicibar. Elle eſt nommée *Ruſconia colonia* par Pline, *liv. V, c. ij*; *Rungoniæ colonia* par l'itinéraire d'Antonin, & Tite-Live, *l. XXX, cap. x*, dit que les Africains l'appelloient *Ruſcinona*. Les modernes ne s'accordent pas ſur le nom que porte aujourd'hui cette ville. Elle eſt appellée *Bréca* par Caſtald, *Motafus* & *Vemen de Fuſt* par Marmol, ſuivant la remarque de Simler (*D. J.*)

RUSTRE, ſ. f. *rhumbus in orbem foratus*, (*terme de Blaſon.*) meuble de l'écu en forme de loſange, percé en rond au centre, deſorte que l'on voit le champ de l'écu à travers.

On fait venir ce terme de *raute*, mot Allemand qui ſignifie un petit morceau de fer en forme de loſange percé, tel que ceux qui ſervent à arrêter les gros

clous à vis des ſerrures & des happes des portes.

Souineret d'Eſſenan, à Lille en Flandre ; *de ſable à trois ruſtres d'or.*

Montfort de Taillant en Franche-Comté ; *d'argent à trois ruſtres de ſable remplis d'or.* (*G. D. L. T.*)

RUT, ſ. m. *terme de chaſſe*, ce mot ſe dit des bêtes fauves, pour déſigner le temps où elles ſont en amour : quelques-uns emploient le mot de *chaleur* en parlant des loups. Le *rut* des bêtes rouſſes, c'eſt depuis la mi-ſeptembre juſqu'à la fin de novembre, & celui des bêtes noires eſt au commencement de décembre. L'amour des lievres ſe fait ordinairement dans les mois de décembre & de janvier. La chaleur des loups ſe tient dès la fin de décembre juſqu'au commencement de février. *V.* SALNOVE. (*D. J.*)

RUTÉNIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Ruteni* & *Rhuteni* ; ancien peuple des Gaules, qui tenoit le pays que nous nommons aujourd'hui le *Rouergue* & *Rodès* : car ce nom convient aux peuples qui habitent maintenant ce pays, *Voyez* ROUERGUE.

Les *Ruténiens* aiderent les Eduens & les Arvéniens dans la guerre qu'ils eurent à ſoutenir contre Rome. Tous réunis, ils compoſoient une armée de deux cent mille combattans. Q. Fabius les attaqua l'an de Rome 631, vers le confluent de l'Iſere & du Rhône ; il les tailla en pieces, & Céſar les ſoumit entiérement aux Romains. (*D. J.*)

RUTH, LIVRE DE, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien teſtament, ainſi appellé parce qu'il contient l'hiſtoire de *Ruth*, femme Moabite, qui après la mort de Mahalon ſon premier mari, ayant ſuivi Noemi ſa belle-mere, à Bethléem, partie de celle-ci, y devint l'épouſe d'un riche Iſraélite nommé *Boos*, qui fut biſaïeul du roi David.

Ce livre eſt placé dans les bibles entre les livres des juges, & le premier livre des rois, comme étant une ſuite du premier, & une introduction au ſecond. S. Jérôme, *Prolog. galeat.* nous apprend que les Juifs le joignoient au livre des juges, parce que l'hiſtoire qu'il renferme arriva au temps d'un des juges d'Iſraël, & pluſieurs anciens peres, par la même raiſon, ne font qu'un livre des juges & de *Ruth*. Mais les Juifs modernes dans leurs bibles, placent ordinairement après le pentateuque le cinq mégilloth, qui ſont, 1°. le cantique des cantiques ; 2°. *Ruth* ; 3°. les lamentations de Jérémie ; 4°. l'Eccléſiaſte ; 5°. Eſther. Quelquefois le livre de *Ruth* eſt mis le premier des cinq, quelquefois le ſecond, & quelquefois le cinquieme. *Voyez* MÉGILLAT *ou* MÉGILLOTH.

Le but de l'auteur de ce livre, eſt de nous faire connoître la généalogie de David, & il y a toute apparence que c'eſt le même auteur qui a compoſé le premier livre des rois, lequel ne pouvant pas commodément placer cette généalogie de David ſans trop déranger ſon récit, a mieux aimé la donner à part. L'écrivain remarque à la tête de cet ouvrage, que l'hiſtoire qu'il va raconter arriva au temps que les juges gouvernoient ; ils ne gouvernoient donc plus du temps qu'il écrivoit ; de plus il parle de David à la fin de ſon livre, il l'a donc écrit au plutôt ſous le regne de David. Le P. Calmet, de qui nous empruntons cet article, remarque d'ailleurs deux manieres de parler, qui ne ſe trouvent que dans les livres des rois ; la premiere, *hæc faciat mihi Deus & hæc addat ſi*, &c. & la ſeconde, *je vous ai découvert l'oreille*, pour ſignifier, *je vous ai dit*. Il ajoute que la canonicité du livre de *Rhut* n'eſt point conteſtée. Calmet, *dict. de la Bible, tom. III. p. 400.*

RUTHWEN, (*Géogr. mod.*) ville de l'Ecoſſe ſeptentrionale, capitale de la province de Badenoth, ſur la rive droite de la Spey. *Longitud. 14 ; latit. 57, 20.* (*D. J.*)

RUTIGLIANO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples ; dans la terre de Bari, au couchant de Converſano, & environ à 6 milles au midi oriental de la ville de Bari. *Long. 34, 33, lat. 41, 2.*

RUTLAND, (*Géogr. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le dioceſe de Peterborough, avec titre de duché. C'eſt la plus petite province d'Angleterre, car elle n'a que 40 milles de tour ; mais

elle eſt très-fertile, abondante en bled & en bétail; elle a beaucoup de bois, de parcs, & eſt arroſée de pluſieurs petites rivieres; ce qui fait qu'elle nourrit quantité de brebis, dont la laine eſt rougeâtre, ainſi que le terroir Oakham eſt la principale ville de cette province.

Elle a été bien illuſtrée par la naiſſance de Jacques Harrington, fils du chevalier Sapcote Harrington. Il naquit en 1611, & donna dès ſa tendre jeuneſſe de grandes eſpérances de ce qu'il deviendroit un jour. Après avoir étudié à Oxford, il quitta l'univerſité pour aller voyager en Hollande, en France, en Italie, en Danemark & en Allemagne, & il apprit la langue de ces divers pays. Lorſqu'il fut de retour, le roi Charles I le fit gentilhomme privé extraordinaire, & il accompagna le monarque en cette qualité dans ſa premiere expédition contre les Ecoſſois. Il ſervit toujours ce prince fidellement, & il employa ſon crédit pour amener les choſes à un accommodement général qui ne réuſſit pas. En 1661, après le rétabliſſement de Charles II, il fut arrêté par ſon ordre, ayant été accuſé de trahiſon & de mauvaiſes pratiques; mais comme les commiſſaires des deux chambres ne purent jamais rien trouver à ſa charge, on le mit en liberté. Il mourut à Weſtminſter en 1677, âgé de ſoixante-ſix ans.

Entre ſes ouvrages politiques, ſon *oceana*, ou la république, qui parut à Londres en 1656, *in-fol.* eſt extrêmement célebre en Angleterre. Lorſque l'auteur fit voir à ſes amis le manuſcrit de cet ouvrage, avant qu'il fut imprimé, il leur dit que depuis qu'il avoit commencé à penſer ſérieuſement il s'étoit attaché principalement à l'étude du gouvernement, comme à un objet de la derniere importance pour le bonheur du genre humain; & qu'il avoit réuſſi, du moins à ſon gré, s'étant convaincu qu'il n'y a aucune ſorte de gouvernement qui ſoit auſſi accidentel qu'on ſe l'imagine d'ordinaire, parce qu'il y a dans les ſociétés des cauſes naturelles, qui produiſent auſſi néceſſairement leurs effets, que celles de la terre & de l'air.

Fondé ſur ce principe, il ſoutenoit que les troubles de l'Angleterre ne devoient pas être abſolument attribués à l'eſprit de faction, au mauvais gouvernement du prince, ni à l'opiniâtreté du peuple; mais au défaut d'équilibre entre les différentes autorités; le roi & les ſeigneurs ayant trop perdu depuis le temps de Henri VIII, & la balance penchant trop de jour en jour du côté des communes: non qu'il prétendît approuver les infractions que le roi avoit faites aux loix, ni excuſer la maniere dure dont quelques-uns des ſujets avoient traité ce prince, mais pour montrer que tant que les cauſes du déſordre ſubſiſteroient, elles produiroient néceſſairement les mêmes effets.

Il ajoutoit que d'un côté, pendant que le roi chercheroit toujours à gouverner de la même maniere que ſes prédéceſſeurs, le peuple feroit ſûrement tous ſes efforts pour ſe procurer de nouveaux privileges, & pour étendre ſa liberté, auſſi ſouvent qu'il réuſſiroit heureuſement comme le paſſé le démontroit. Son principal deſſein étoit donc de trouver un moyen de prévenir de pareils dérangemens, ou d'y appliquer les meilleurs remedes lorſqu'ils arriveroient.

Il ſoutenoit que tant que la balance demeureroit inégale, il n'y a pas de prince qui pût être hors d'atteinte, (quelqu'attentif qu'il fût à ſe rendre agréable au peuple), & que qu'oiqu'un bon roi pût ménager paſſablement les choſes pendant ſa vie, cela ne prouvoit point que le gouvernement fût bon, puiſque ſous un prince moins prudent, l'état ne pourroit manquer de tomber en déſordre; au lieu que dans un état bien réglé, les méchans deviennent gens de bien, & les foux ſe conduiſent ſagement. Il eſt le premier qui ait prouvé que l'autorité ſuit la propriété, ſoit qu'elle réſide entre les mains d'un ſeul, d'un petit nombre, ou de pluſieurs.

Il n'eut pas plutôt commencé à répandre ſon ſyſtême, ayant beaucoup de connoiſſances, que tout le monde s'attacha à examiner la matiere, chacun ſelon ſes préjugés; mais pluſieurs perſonnes chercherent à diſputer avec lui ſur cette matiere dans la vue de s'en mieux inſtruire.

Harrington trouva de grandes difficultés à faire paroître ſon ouvrage, parce que tous les partis, oppoſés les uns aux autres, s'étoient

s'étoient comme réunis contre lui. Les principaux obſtacles vinrent de la part du défenſeur de la tyrannie de Cromwel, d'autant plus que l'auteur en faiſant voir qu'une république eſt un gouvernement dirigé par les loix, & non par le pouvoir militaire, dévoiloit la violente adminiſtration du protecteur par ſes majors-généraux. D'un autre côté, les *cavaliers* le taxoient d'ingratitude à la mémoire du feu roi, & préféroient la monarchie, même ſous un uſurpateur, à la république la mieux réglée.

Il répondit à ces derniers, que c'étoit aſſez qu'il eût évité de publier ſes ſentimens pendant la vie du roi; mais que la monarchie étant abſolument détruite, & la nation dans un état d'anarchie, ou plutôt ſous l'uſurpation; il étoit non-ſeulement libre, mais obligé en qualité de bon citoyen, de communiquer à ſes compatriotes le modele de gouvernement, qui lui paroiſſoit le plus propre à aſſurer leur tranquillité, leur bonheur & leur gloire. Il ajoutoit qu'il n'y avoit perſonne à qui ſon plan dût plaire davantage qu'aux *cavaliers*, puiſque s'il étoit reçu, ils ſe verroient délivrés de toute oppreſſion; parce que dans une république bien réglée, il ne peut y avoir de diſtinction de partis, le chemin des emplois étant ouvert au mérite. D'ailleurs, ſi le prince étoit rétabli, ſa doctrine de la balance l'éclaireroit ſur ſes devoirs, ce qui le mettroit en état d'éviter las fautes de ſon pere, puiſque ſon ſyſtême ne convenoit pas moins à une monarchie gouvernée par les loix qu'à une véritable démocratie.

Cependant, quelques courtiſans ayant ſu que l'ouvrage d'Harrington étoit ſous preſſe, ils firent tant de recherches, qu'ils découvrirent le lieu où il s'imprimoit. On ſe ſaiſit du manuſcrit, & on le porta à Witehall. Tous les premiers mouvemens que l'auteur ſe donna pour le recouvrer furent inutiles. Il réfléchit enfin que miladi Claypole, fille du protecteur, & qui avoit beaucoup de crédit ſur ſon eſprit, étoit d'un caractere plein de bonté pour tout le monde, & qu'elle s'intéreſſoit très-ſouvent pour les malheureux. Quoique cette dame lui fût inconnue, il réſolut de s'adreſſer à elle, & ſe fit annoncer, s'étant rendu dans ſon antichambre.

Pendant qu'il y étoit, quelques-unes des femmes de miladi Claypole entrerent dans la chambre, ſuivies de ſa petite fille, âgée d'environ trois ans; cette enfant s'arrêta auprès de lui, & il ſe mit à badiner avec elle, de maniere qu'elle ſouffrit qu'il la prît dans ſes bras, où elle étoit, lorſque ſa mere parut. Harington s'avança vers miladi Claypole, & mit l'enfant à ſes piés, en lui diſant: Madame, vous êtes arrivée fort à propos, ſans quoi j'aurois certainement volé cette charmante petite demoiſelle. *Volée!* reprit la mere avec vivacité, *hé! pourquoi je vous prie; car elle eſt trop jeune pour être votre maîtreſſe.* Madame, répondit Harrington, quoique ſes charmes l'aſſurent d'une conquête plus importante que la mienne, je vous avouerai que je ne me ſerois porté à ce larcin, que par un motif de vengeance, & non d'amour. *Quelle injure vous ai je donc fait*, répliqua la dame, *pour vous obliger à me dérober mon enfant?* Aucune, reprit Harrington, mais ç'auroit été pour vous engager à porter milord votre pere à me rendre juſtice, & à me reſtituer mon enfant, qu'il m'a dérobé. Miladi Claypole répliqua que cela ne pouvoit point être, ſon pere ayant lui-même aſſez d'enfans, & ne ſongeant certainement pas à en voler à perſonne au monde.

Harrington lui apprit alors qu'il étoit queſtion de la production de ſon eſprit, dont on avoit donné de fauſſes idées à ſon alteſſe, & qui avoit été enlevé par ſon ordre de chez l'imprimeur. Elle lui promit ſur le champ qu'elle lui feroit rendre ſon ouvrage, pourvu qu'il n'y eût rien de contraire au gouvernement de ſon pere. Il l'aſſura que c'étoit une eſpece de roman politique, qui contenoit ſi peu de choſes préjudiciables aux intérêts du protecteur, qu'il eſpéroit qu'elle voudroit bien l'informer, qu'il avoit même deſſein de le lui dédier, & il lui promit qu'elle auroit un des premiers exemplaires. Miladi Claypole fut ſi contente du tour qu'il avoit pris, qu'elle lui fit bientôt rendre ſon livre.

Il le délia, ſuivant ſa parole, à Cromwell, qui, après l'avoir lu, dit que l'auteur avoit entrepris de le dépouiller de ſon autorité; mais qu'il ne quitteroit pas pour un coup de plume, ce qu'il avoit acquis à la pointe

de l'épée. Il ajouta, qu'il approuvoit moins que qui que ce fût, le gouvernement d'un ſeul; mais qu'il avoit été forcé de prendre la fonction d'un commiſſaire ſupérieur, pour maintenir la paix dans la nation, convaincu que ſi on l'eût laiſſée à elle-même, ceux qui la compoſoient ne ſe ſeroient jamais accordé ſur une forme de gouvernement, & auroient employé leur pouvoir à ſe perdre les uns les autres.

Pour parler à préſent de l'ouvrage, il eſt eſt écrit en forme de roman, à l'imitation de l'hiſtoire Atlantique de Platon. *L'Oceana*, eſt l'Angleterre; *Adoxus*, eſt le roi Jean; *Convallium*, c'eſt Hampton Court; *Corannus*, eſt Henri VIII; *Dicoitone*, Richard II; *Emporium*, Londres; *Halcionia*, la Tamiſe; *Halo*, Whitehall; *Hiera* Weſtminſter; *Leriathan*, Hobbes; *Marpéſia*, l'Ecoſſe; *Morphée*, le roi Jaques premier; le *mont Célia*, Windſor; les *Neuſtriens*, ſont les Normands; *Olphans Mégalétor*, c'eſt Olivier Cromwel; *Panopæa*, l'Irlande; *Panthéon*, la grande ſalle de Weſtminſter; *Panurge*, Henri VIII; *Parthenio*, la reine Eliſabeth; les *Scandiens*, ſont les Danois; les *Teutons*, les Saxons; *Turbon*, c'eſt Guillaume le Conquérant; *Vérulamius*, eſt milord Bacon.

Cet ouvrage eſt compoſé de trois parties; les préliminaires, accompagnés d'une ſection intitulée: *le conſeil des légiſlateurs*. Suit le plan de la république ou le corps de l'ouvrage, & enfin les corollaires ou la concluſion.

Les préliminaires contiennent les fondemens, l'origine & les effets de toutes ſortes de gouvernemens, monarchique, ariſtocratique ou démocratique. Il parle de la corruption de ces diverſes eſpeces de gouvernemens, d'où naiſſent la tyrannie, l'oligarchie & l'anarchie.

Dans la premiere partie, il traite en particulier de ce qu'il appelle la *prudence ancienne*, c'eſt-à-dire, de cette eſpece de gouvernement qui fut la plus commune dans le monde juſqu'au temps de Jules-Céſar. Il s'agit dans la ſeconde partie, des préliminaires, de la prudence moderne, c'eſt-à-dire de cette eſpece de gouvernement qui a prévalu dans le monde, après que Rome eut perdu ſa liberté. L'auteur s'attache particuliérement aux loix établies depuis que les peuples barbares eurent commencé à inonder l'empire Romain. Il donne une idée claire & juſte de la maniere dont l'Angleterre a eté gouvernée par les Romains, les Saxons, les Danois & les Normands, juſqu'à l'entiere ruine de ce gouvernement, ſous Charles premier.

On voit enſuite le conſeil des légiſlateurs, car l'auteur travaillant à donner le modele d'un gouvernemenr parfait, avoit étudié à fond les gouvernemens anciens & modernes, pour en prendre tout ce qui lui paroîtroit praticable, & pour éviter tout ce qu'il y trouveroit d'impraticable. Dans ce deſſein, il introduit ſous des noms feints, neuf légiſlateurs parfaitement inſtruits des diverſes eſpeces de gouvernemens, qu'ils doivent faire connoître. Le premier eſt chargé d'expoſer le gouvernement de la république d'Iſraël, le ſecond, celui d'Athènes; le troiſieme, Lacédémone; le quatrieme, Carthage; le cinquieme, les Achéens, les Æoliens & les Lyciens; le ſixieme, Rome; le ſeptieme, Veniſe; le huitieme, la Suiſſe; & le neuvieme, la Hollande. Il tire ce qu'il y a de bon de ces divers gouvernemens, & en y joignant ſes propres idées, il en forme le plan de ſon *océana*. La méthode dans ſon plan de gouvernement, eſt d'établir d'abord une loi, d'y joindre enſuite l'explication, & de l'accompagner d'un diſcours qu'il fait faire à quelqu'un des légiſlateurs.

Les divers corps de la république (qu'il en appelle les roues, *the orbs*) étant civils, militaires ou provinciaux, ſont fondés ſur la diviſion du peuple en quatre ordres. Le premier, des citoyens & des domeſtiques; le ſecond, des anciens & des jeunes gens; le troiſieme, de ceux qui ont un revenu annuel de 100 liv. ſterling en terres, en argent ou autres effets; ceux-là compoſent la cavalerie, & ceux qui ont un moindre revenu, l'infanterie. En quatrieme lieu, ils ſont partagés ſelon les lieux de leur demeure ordinaire, en paroiſſes, centuries & tribus.

Le peuple eſt le tribunal ſuprême de la nation, ayant droit d'entendre & de décider les cauſes d'appel de tous les magiſtrats, & des cours provinciales ou domeſtiques;

il peut auſſi appeller à compte tout magiſtrat, quand il eſt ſorti de charge, ſi les tribuns ou quelqu'un d'entr'eux propoſe la choſe.

L'auteur détaille enſuite ſes idées ſur le corps militaire, ſur l'armée & ſur les polémarques.

Enfin, dans les *corollaires*, il explique comment on peut achever l'ouvrage de ſa république; il ne ſe contente pas d'y développer ce qui concerne le ſénat & l'aſſemblée du peuple, la maniere de faire la guerre & de gouverner en temps de paix; il y parle encore de ce qui regarde la diſcipline à l'égard de la religion, des moyens d'aſſurer la liberté de conſcience, de la forme du gouvernement particulier pour l'Ecoſſe, l'Irlande, & les autres provinces de la république; du gouvernement de Londres & de Weſtminſter, qui doivent être le modele du gouvernement des autres villes & communautés.

Il y donne des directions pour faire fleurir & pour augmenter le commerce; des loix pour régler les univerſités; des avis pour l'éducation de la jeuneſſe; des conſeils pour faire utilement la guerre ſur mer, pour établir des manufactures, pour encourager l'agriculture. Il propoſe des réglemens ſur le droit, la médecine, la religion, & ſurtout ſur la maniere de former un gentilhomme accompli. Il y parle du nombre, du choix, du devoir, des revenus des magiſtrats, de tous ceux qui ont quelque charge dans l'état; enfin de toutes les dépenſes de la république.

Je me ſuis étendu contre ma coutume, ſur cet ouvrage profond, parce qu'il eſt peu ou point connu des étrangers. A peine eut-il paru, qu'il fut attaqué bien ou mal par divers écrivains. Pour moi, je penſe avec l'auteur de l'*eſprit des Loix*, que M. Harrington, en examinant le plus haut point de liberté ou la conſtitution de l'Angleterre pouvoit être portée, a bâti Chalcédoine, ayant le rivage de Byſance devant les yeux. Je ne ſais comment il pouvoit eſpérer qu'on regarderoit ſon ouvrage, autrement qu'on regarde un beau roman. Il eſt certain que tous les efforts ont été inutiles en Angleterre, pour y fonder la démocratie; car il arriva qu'après bien des mouvemens, des chocs & des ſecouſſes, il fallut ſe repoſer dans le gouvernement même qu'on avoit proſcrit, où d'ailleurs la liberté politique eſt établie par les loix, & l'on n'en doit pas chercher d'avantage.

Quoi qu'il en ſoit, l'auteur donna en 1659, un abrégé in-8°. de ſon *Océana*. Il eſt diviſé en trois livres, dont le premier roule ſur les fondemens & la nature de toutes ſortes de gouvernemens. Dans le ſecond, il s'agit de la république des Hébreux; & on trouve dans le troiſieme, un plan de république propre à l'état où ſe trouvoit la nation Angloiſe. Il a mis à la fin une petite diſſertation intitulée: *diſcours touchant une chambre de pairs.*

Le recueil de tous les ouvrages de ce beau génie, a paru à Londres en 1737, *in-folio*; ſur quoi, *voyez biblioth. Britan. tome IX, part. II, art. 10.*

Au reſte, l'*Océana* d'Harrington, comme le dit M. Hume, convenoit parfaitement au goût d'un ſiecle, où les plans imaginaires de républiques faiſoient le ſujet continuel des diſputes & des converſations, & de nos jours même; on accorde à cet ouvrage le mérite du génie & de l'invention. Cependant la perfection & l'immortalité dans une république, paroîtront toujours auſſi chimériques, que dans un homme. Il manque au ſtyle d'Harrington, d'être plus facile & plus coulant; mais ce défaut eſt avantageuſement compenſé par l'excellence de la matiere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUTUBA, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Ligurie, ſelon Pline, *liv. III, c. v.* Lucain, *liv. II, v.* 422, lui donne l'épithete de *Carus*; à moins qu'il ne veuille parler du fleuve *Rutuba*, qui, ſelon Vibius Sequeſter, *pag.* 336, prenoit ſa ſource dans l'Apennin, & ſe jetoit dans le Tibre. Le P. Hardouin ne connoît point deux fleuves du nom de *Rutuba*; du moins il applique au *Rutuba* de Ligurie le paſſage de Vibius Sequeſter, *Rutuba ex Apennio*, ſans s'embarraſſer de ce qui ſuit, *in Tyberium fluit.* Il eſt vrai que Smiler dans l'édition qu'il a donnée de Vibius Sequeſter, fait entendre qu'il vouloit lire *in Tyrrhenum fluit*, au lieu d'*in Tyberim*; dans ce cas le ſentiment du P. Hardouin pourroit ſe ſou-

tenir. Une autre choſe fait encore en ſa faveur ; c'eſt que les manuſcrits de Vibius ne ſont point d'accord ſur cet endroit ; les uns liſent *in Tybrim*, d'autres *in Tyberim*, & d'autres *in Tyberinis*. *(D. J.)*

RUTULES, LES, *Rutuli*, *(Géog. anc.)* anciens peuples d'Italie dans le Latium. Ils habitoient le long de la mer, & étoient voiſins des Latini, dont on ne peut guere les diſtinguer, parce qu'ils furent confondus avec ces derniers après la victoire d'Enée. Virgile parle beaucoup des *Rutules* dans les derniers livres de ſon énéide. Leur capitale etoit *Ardea*, ſelon Tite-Live, *liv. I, chap. lvj* ; & Virgile, *æneid. liv. VII, v. 409, 411 & 412*, dit la même choſe. *(D. J.)*

RUTUNIUM, *(Géogr. anc.)* ville de la grande-Bretagne : l'itinéraire d'Antonin la met ſur la route du retranchement à *Portus Rotupæ*, entre *Medialanum* & *Veroconium*, à 12 milles du premier de ces lieux, & 11 milles du ſecond. Cambden dit que le nom moderne eſt *Routon* dans le Shropshire. *(D. J.)*

RUTUPIÆ, *(Géogr. anc.)* ville de la grande-Bretagne, Ptolomée la donne aux peuples Canti, & la marque au voiſinage de *Darucruum*. Quoique voiſine de la mer, elle devoit en être à quelque diſtance, car il la met dans les terres, & on veut que ce ſoit aujourd'hui le bourg appellé *Richeborough*. Mais elle avoit un port plus avantageux qu'il n'eſt préſentement. Les poëtes l'ont célébré. On lit dans Lucain, *lib. VI, verſ. 67* :

Aut vaga quùm Thetis Rutupinaque *littora fervent*
Unda caledonios fallit turbata Britannos

Et dans Juvénal, *Satyr. IV, verſ. 140* :

Circeis nata forent an
Lucrinum ad Saxum, Rutupino *ne edita fundo.*

Ce port eſt appellé *portus Ritupæ* dans l'itinéraire d'Antonin, *Ritupæ* par Ammian Marcellin, *l. XX, c. j*, & *l. XXVII, c. viij*, & *Rutupi* dans la notice des dignités de l'empire. Il étoit ſi fameux, que ſon nom a été employé pour déſigner toute la grande Bretagne. C'eſt dans ce ſens qu'Auſonne, *parental. 18*, a dit, en parlant de S. Flavius :

Præſide latatur quo Rutupinus *ager*

Et parlant de la ville d'Aquilée.

Felix qua tanti ſpectatrix læta triumphi
Punifti Auſonio Rutupinum *marte latronem.*

Par *Rutupinum latronem*, il entend *Magnus-Maximus*, meurtier de Gratien, qui s'étoit emparé du pouvoir ſouverain dans la grande-Bretagne, & que Théodoſe fit mourir dans la ville d'Aquilée. *Voyez* Zoſime, *liv. IV, c. xxxv & xlvj*, où ce fait eſt rapporté. *(D. J.)*

RUTY-PUNDOC, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* nom que donnent les habitans des Indes orientales à une eſpece particuliere d'*orpiment* jaune, qui ſe trouve ſur leurs montagnes ; ils le calcinent pluſieurs fois, & le donnent enſuite intérieurement dans les toux invétérées ; les anciens Grecs en faiſoient le même uſage ; il ſeroit naturel de penſer que cet orpiment eſt un poiſon funeſte ; mais Boerhaave qui en a reçu des Indes orientales, nous aſſure dans ſa chymie ſur ſes propres expériences ; que c'eſt un remede véritablement innocent, & qui ne produit aucun fâcheux effet. *(D. J.)*

RUTRUM, ſ. m. *(Antiq. gymnaſt.)* ſorte de bêche, de hoyau, de truelle des anciens ; c'étoit un inſtrument avec lequel les atheletes s'exerçoient à remuer la terre ou le ſable du ſtade, pour fortifier les parties ſupérieures de leur corps : on doit rapporter à ce mot ce paſſage de Feſtus : *Rutrum tenentis juvenis eſt effigies in Capitolio, ephebi, more Græcorum, arenam ruentis, exercitationis gratiâ, quod ſignum Pompeius Bithynicus ex Bithyniâ ſupellectilis regiæ Romam deportavit* ; c'eſt-à-dire, " on voit au Capitole la ſtatue d'un jeune homme qui tient

» une petite truelle, avec laquelle il sem-
» ble s'exercer à jeter du sable à la maniere
» des Grecs : cette statue fut apportée de
» Bythinie à Rome par Pompée. » *(D. J.)*

RUTUMÉNIENNE, PORTE, *Rutumenia porta*, *(Antiquit. Rom.)* ancienne porte de Rome ainsi nommée d'un certain cocher, appellé *Rutumenius*, qui ayant remporté la victoire à la course des chevanx dans l'espace de Veyes jusqu'à Rome, entra vainqueur par cette porte. *(D. J.)*

RUVO, *(Géogr. mod.)* ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, à 5 milles au midi de Biseglia, avec un évêché fondé dans le xe. siecle & suffragant de Bari. *Ruvo* est l'ancienne *Rubi* d'Horace, *l. I, sat. vj. Longit. 34, 12; latit. 40, 56.* *(D. J.)*

RUYS, *(Géogr. mod.)* petite presqu'île de France, en Bretagne, au diocèse de Vannes, avec une abbaye de l'orde de S. Benoît. Il y a un gouverneur dans cette presqu'île *(D. J.)*

RUYSCH, MEMBRE DE, *(Anat.)* natif d'Amsterdam, fut professeur d'anatomie, de botanique & de chirurgie. Il nous a laissé différens ouvrages. Outre toutes ses différentes découvertes, nous lui avons obligation d'avoir perfectionné les injections; il y a différentes parties dans le corps qui portent son nom : telle est une membrane de l'œil, appellée *membrane de Ruysch*, le tissu cellulaire de Ruysch, *&c. Voyez* ŒIL & CELLULAIRE.

RUYSCHIANA, *s. f.* *(Hist. nat. Bot.)* genre de plante, dont voici les caracteres. Sa racine est vivace, & la feuille moins épaisse que celle du romarin; le casque est creux & découpé en deux levres; la barbe l'est en trois; le segment du milieu, qui avance en dehors, est divisé en deux parties, & roulé en forme de spirale. Les fleurs sont très-belles, d'abord disposées de six en six par anneaux, & ensuite rassemblées en forme d'épi. Boerhaave ne compte qu'une seule espece de ce genre de plante, qui a pris son nom du célebre Ruysch, à qui l'anatomie délicate doit beaucoup de choses curieuses. *(D. J.)*

RUYTER, MICHEL-ADRIEN, duc, chevalier & lieutenant-amiral-général des Provinces-Unies, né en 1607, à Flessingue, ville de Zélande, d'un Bourgeois de cette ville, nommé *Adrien-Michel*, & d'*Alide-Jean* Ruyter, dont il retint le nom. Il n'avoit qu'onze ans lorsqu'il commença à fréquenter la mer, où il se signala dans les divers emplois qu'il y exerça successivement. Après avoir été matelot, contremaître & pilote, il fut capitaine de vaisseau, puis commandeur, contre-amiral, vice-amiral, & enfin lieutenant-amiral qui est la plus haute dignité où il pouvoit parvenir; parce que celle d'amiral est attachée à la qualité de gouverneur de Hollande. N'étant encore que capitaine de vaisseau, il s'acquit beaucoup de réputation dans les pays étrangers; car il repoussa de Dublin les Irlandois, qui vouloient se rendre maîtres de cette ville & en chasser les Anglois, & fit plusieurs prises dans la Groënlande. Il fit huit fois le voyage des Indes occidentales, & deux fois celui du Brésil. En 1641, il fut envoyé au secours des Portugais contre les Espagnols, & fut fait contre-amiral. S'étant avancé jusqu'au milieu des ennemis dans le combat, il donna la chasse à plusieurs vaisseaux & fut loué hautement par le roi de Portugal. Il acquit encore plus de gloire devant Salé, ville de Barbarie, ou malgré cinq vaisseaux corsaires d'Alger, il passa seul à la rade de cette ville; car les maures de Salé, qui avoient vu cette belle action, voulurent que *Ruyter* entrât dans leur ville en triomphe, monté sur un cheval, & suivi à pié des capitaines corsaires. En 1653, il commanda sous l'amiral Tromp la flotte des états-généraux, composée de soixante & dix vaisseaux, avec lesquels il donna trois fois le combat aux Anglois. Il alla ensuite dans la mer Méditerrannée, vers la fin de l'an 1655, & y prit quantité de vaisseaux Turcs, avec le fameux renégat Amant de Dias, qu'il fit pendre. En 1659, il alla au secours du roi de Danemarck contre les Suédois, & donna des marques d'une valeur extraordinaire dans l'île de Funen. Aussi le roi de Danemarck l'en récompensa dignement, & lui donna pension, après l'avoir ennobli, lui & toute sa famille. En 1661, il fit

échouer un vaiſſeau de Tunis, délivra quarante eſclaves chrétiens qui étoient deſſus, fit un traité avec ceux de cette ville, & mit à la raiſon ceux d'Alger. Tant de belles actions ayant mis *Ruyter* dans une haute réputation, il fut élu lieutenant-amiral en 1665, & en cette qualité prit ſur la côte de Guinée quantité de vaiſſeaux. Enſuite, après avoir remporté une victoire conſidérable ſur les Anglois en 1666, il fut fait lieutenant-amiral-général. Il continua de ſe ſignaler par quantité d'actions illuſtres, juſqu'en 1676, qu'il fut bleſſé mortellement d'un coup de canon dans un combat qu'il donna aux François devant la ville d'Agouſte en Sicile. Il mourut peu de jours après ſa bleſſure, & ſon corps fut porté à Amſterdam, où les états lui firent dreſſer un ſuperbe monument. Ce grand homme avoit été marié trois fois, & laiſſa pluſieurs filles de ſes deux dernieres femmes, & un fils de ſa deuxieme, nommé *Engel*, qui naquit en 1649, & qui eſt mort contre-amiral, quelques années après ſon pere.

R Y

RY, *(Géog. mod.)* village de baſſe Normandie, entre Argentan & Falaiſe. Je ne parle de ce village que parce que c'eſt le lieu de la naiſſance de l'hiſtorien Mezerai. Après s'être enfermé pendant quelques années au college de Ste. Barbe, il publia, en 1645, le premier volume de ſon hiſtoire de France *in-fol.* le ſecond en 1646, & le troiſieme en 1651. Ce ouvrage fut récompenſé d'une penſion de 4000 livres. Dans la ſuite, aidé des conſeils de MM. de Launoi & Dupuy, il mit au jour un abrégé de ſon hiſtoire de France en 1668, en trois volumes *in-4°.* dans leſquels il inſéra l'origine des impôts, avec des réflexions fort libres; ſa penſion fut ſupprimée, mais ſon *abrégé* n'en fut que plus recherché. Mezerai eſt inégal dans ſon ſtyle & peche ſouvent contre l'exactitude qui eſt une choſe toujours néceſſaire à l'hiſtoire. Il mourut en 1683 à 73 ans, étant ſécretaire de l'académie françoiſe. *(D. J.)*

RYCKIUS, (Théodore) ſavant profeſſeur en hiſtoire à Leyde. Ayant fait ſes études académiques, il fit un voyage en Angleterre, en France & en Italie, où il fut toujours eſtimé par les perſonnages les plus ſavans. De retour en Hollande, il fut avocat à la Haye, où il fit pourtant aſſez comprendre que cette maniere de vivre ne convenoit pas trop à ſon inclination, & qu'il préféreroit la vie académique. C'eſt pourquoi il accepta avec plaiſir la chaire de profeſſeur, & s'y diſtingua enſuite tant par les grands fruits que firent ſes leçons que par les ouvrages qu'il publia. Il a donné une belle édition de Tacite avec de ſavantes notes, d'autant plus dignes d'eſtime que les commentateurs précédens de Tacite, & Lipſe en particulier, avoient laiſſé bien des choſes à éclaircir. On a de lui une diſſertation *de primis Italiæ colonis & de adventu Æneæ in Italiam*, pour réfuter le ſentiment de Bochart, qui ſoutenoit qu'Enée n'avoit jamais vu l'Italie. Il publia auſſi une harangue *de Gigantibus*, où il rapporte les faits les plus remarquables au ſujet des géans de tous les temps. C'eſt enfin auſſi à lui qu'on doit l'édition du commentaire important de *Lucas Hoſtenius* ſur Etienne de Byzance, & de quelques autres moindres ouvrages de ce ſavant, dont il rapporta les manuſcrits dans ſon voyage d'Italie. Ils furent imprimés à Leyde en 1692, & Ryckius mourut vers le commencement de l'année 1690.

RYE, *(Géogr. mod.)* ville d'Angleterre, dans la partie orientale du comté de Suſſex, à l'embouchure du Rother. Elle fut environnée de murailles par Edouard III. Elle députe au parlement, & a droit de marché public. Enfin, c'eſt un des cinq ports du royaume, & qui eſt très-fréquenté. On y aborde ordinairement en venant de Dieppe, & on y pêche de bons harengs. *Long.* 18, 26; *lat.* 50, 52. *(D. J.)*

RYEGATE, *(Géogr. mod.)* ville d'Angleterre, dans la province de Surrey, à 12 lieues au ſud-oueſt de Londres. Elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 17, 10; *latit.* 51, 24. *(D. J.)*

RYNDACUS *(Géogr. anc.)* fleuve dont parle Plutarque dans la vie de Lucullus.

Scylax, en ſa navigation, met ſon cours dans la Phrygie, & dit que l'île de Beſbicus eſt ſur ce fleuve. Il couloit dans la Myſie de l'Aſie mineure, du midi au ſeptentrion, & alloit ſe décharger dans la mer Propontide, à l'orient de Cyzique, où eſt l'île Besbicus. Pline, *liv. V, ch. 32*, dit qu'il étoit auparavant appellé *Lycus*. On le nomme préſentement *Lipadio*, ſelon Leunclave, & les Turcs l'appellent *Ulubad*.

RYP, *(Géogr. mod.)* village entre Alemar & Purmerende en nord-Hollande. Ce village n'a rien de conſidérable; mais il ſe glorifie d'avoir donné la naiſſance à Reland l'Adrien, ſavant d'une vaſte érudition, & d'une belle littérature. Il étoit profeſſeur en langues Orientales & en antiquités eccléſiatiques à Utrecht, & mourut dans cette ville de la petite vérole en 1719, à l'âge de 42 ans.

Il allia l'érudition avec le ſavoir vivre, & rendit la politeſſe compatible avec la probité. Il a toujours vécu paiſiblement avec ſes collegues, & n'a jamais écrit contre ceux dont il combattoit les ſentimens; de ſorte que ſans ſe rendre coupable de férocité, on ne pouvoit pas devenir l'ennemi d'un ſi honnête antagoniſte. Ses écrits ſont fort eſtimés; ils ſont en grand nombre, quoiqu'il ait fini ſa carriere dans le temps de ſa vie qui ne lui préſentoit que des fleurs à ceuillir. Il a publié pluſieurs diſſertations ſur différens ſujets qui mériteroient d'être receuillis en un corps.

Je mets au nombre de ſes principaux ouvrages, 1°. *Paleſtina ex monumentis veteribus illuſtrata*, &c. Utrecht 1714, en deux tomes *in*-4°. avec des cartes géographiques. C'eſt ici conſtamment l'ouvrage de Reland le plus digne de la réputation qu'il s'eſt acquiſe. Quoiqu'il y ait ſans doute quelques endroits à retoucher, cette deſcription ſeroit auſſi parfaite qu'elle le pourroit être; ſi les anciens qui ont parlé de ce pays-là euſſent pris autant de peine à le décrire que l'auteur a employé d'exactitude & de ſoin à profiter des lumieres qu'il a trouvées dans leurs écrits. Sa critique eſt judicieuſe; les conſéquences qu'il tire ſont juſtes & ſolides.

2°. *Diſſertationes quinque de nummis veterum Hebræorum*. Utrecht 1719, *in*-8°. Ces cinq diſſertations ſont très-curieuſes.

3°. *De religione Mahometicâ, libri duo*. Utrecht 1717, *in*-8°. Cet ouvrage renferme dans le premier livre un abrégé de la croyance des Mahométans, traduit d'un manuſcrit Arabe; & dans le ſecond les reproches & les accuſations qu'on leur a faites à tort. L'ouvrage déja excellent de lui-même, a été traduit en françois, & imprimé a la Haye en 1721, *in*-12, avec des additions qui augmentent le mérite de ce livre. Il a été auſſi traduit en Hollandois.

4°. *Antiquitates ſacræ veterum Hebræorum*. Utrecht 1717, quatrieme édition *in*-8°. C'eſt un très-bon abrégé des antiquités Hébraïques.

5°. *Epicteti manuale, cui accedit tabula cebetis & alia affinis argumenti, Græcè & Latinè*. Utrecht 1711, *in*-4°. Meibomius avoit commencé d'imprimer cet ouvrage, M. Reland l'a fini.

Ce judicieux critique entretenoit auſſi un commerce de lettres avec les plus illuſtres ſavans de ſon temps, en Angleterre, en France, en Allemagne & en Italie. Il avoit un frere très-ſavant, & qui mourut avant lui. Il publia quelques-uns de ſes ouvrages, entr'autres celui qui eſt intulé *Faſti conſulares*. Utrecht 1715, *in*-8°.

6°. *De ſpoliis templi Hieroſolymitani in arcu Titiano Romæ conſpicuis*. Utrecht 1716, *in*-8°. Ce livre eſt encore plein d'érudition.

Le P. Niceron a fait l'article du ſavant Reland; mais il ne l'a pas travaillé avec aſſez de ſoin & de recherches. *(Le chevalier DE JAUCOURT.)*

RYPEN, *(Géogr. anc.)* ville épicopale du Jutland en Danemarck, ſituée ſur la côte occidentale, à neuf lieues de Koldingue, vers le couchant.

RYPTIQUE, *(Mat. med.)* médicament propre à détacher les humeurs vicieuſes, adhérentes à quelques parties du corps. On les appelle autrement & plus communément *détergens*. Le mot *ryptique* vient

du Grec ῥύπτω, *nettoyer, déterger.* (*D. J.*)

RYSSADIRUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV, c. j*, la marque ſur la côte de l'Océan Ibérique. Pline la nomme *Ruſardir*, & l'itinéraire d'Antonin *Ruſarder Colonia.* Le nom moderne ſelon Marmot, eſt *Melilla* (*D. J.*)

RYSWICK, (*Géogr. mod.*) village agréable de la Hollande, entre la Haye & Delft, avec un château bâti à la moderne, où ſe finit, en 1697, le traité mémorable qui donna la paix à l'Europe. Il y eut alors quatre traités de paix conclus à *Riſwick*, dans ſix ſemaines de temps.

Le premier fut ſigné avec la Hollande le 20 ſeptembre à minuit. Les traités de Munſter & de Nimegue ſervirent de baſe à ce traité, Pondichéri fut rendu à la France.

Le, ſecond ſigné avec l'Eſpagne une heure après, contenoit la reſtitution des places priſes en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chimay, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Briſac. La ville de Dinan fut auſſi rendue à l'évêque de Liege, & l'île de la Pouza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi de France ſacrifioit par ce traité, il étoit aiſé de ſe douter que la mort prochaine du roi d'Eſpagne en étoit le motif.

Par le troiſieme traité conclu avec l'Angleterre le 21, le roi de France s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la poſſeſſion des royaumes & pays dont il jouiſſoit.

Enfin, par le quatrieme avec l'empereur ſigné, le 30 octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Weſtphalie & de Nimegue & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité le duc de Lorraine fut rétabli dans ſes états, à peu de choſes près, ainſi que le duc Charles ſon grand oncle, en avoit joui en 1670. (*D. J.*)

RYTHME & RYTMIQUE, *voyez* RITHME & RITHMIQUE.

R Z

RZECZYCA, (*Géogr. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale d'un territoire de même nom, dans la Ruſſie Polonoiſe ſur la droite du Nieper, ou Boryſthene. *Long.* 49, 28; *latit.* 50, 24. (*D. J.*)

RZEVA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans la province de même nom, ſur le bord du Wolga, près du lac de Wronow, où ce fleuve prend ſa ſource. Elle eſt ſurnommée *Volodimerskoy.* Il y a encore dans la même province une ville de même nom, & ſurnommée la *Déſerte*; la premiere eſt au couchant, & l'autre au levant. (*D. J.*)

S

S, ſ. f. *(Gram.)* c'eſt la dix-neuvieme lettre & la quinzieme conſonne de notre alphabet. On la nomme communément *eſſe*, qui eſt un nom féminin ; le ſyſtême du bureau typographique, beaucoup plus raiſonnable qu'un uſage aveugle, la nomme *ſe*, ſ. m. Le ſigne de la même articulation étoit ϲ ou *s* chez les Grecs, & ils l'appelloient *ſigma* ; c'étoit ס chez les Hébreux, qui lui donnoient le nom de *ſamech*.

Cette lettre repréſente une articulation linguale, ſifflante & forte, dont la foible eſt *z*. *Voyez* LINGUALE. Ce dont elle eſt le ſigne eſt un ſifflement, *hoc eſt*, dit Wachter *(Proleg. ſect. 2. §. 29.) habitus fortis, à tumore linguæ palato alliſus, & à dentibus in tranſitu oris laceratus.* Ce ſavant étymologiſte regarde cette articulation comme ſeule de ſon eſpece, *nam unica ſui organi littera eſt (Ib. ſect. 3. §. 4. in* s. *)* ; & il regarde comme incroyable la commutabilité, ſi je puis le dire, des deux lettres *r* & *s*, dont on ne peut, dit-il, aſſigner aucune autre cauſe que l'amour du changement, ſuite naturelle de l'inſtabilité de la multitude. Mais il eſt aiſé de voir que cet auteur s'eſt trompé, même en ſuppoſant qu'il n'a conſidéré les choſes que d'après le ſyſtême vocal de ſa langue. Il convient lui-même que la langue eſt néceſſaire à cette articulation, *habitus fortis* ; *à TUMORE LINGUÆ palato alliſus.* Or il regarde ailleurs (*Sect. 2. §. 22.*), comme articulations ou lettres *linguales*, toutes celles *quæ motu linguæ figurantur* ; & il ajoute que l'expérience démontre que la langue ſe meut pour cette opération en cinq manieres différentes, qu'il appelle *tactus*, *pulſus*, *flexus*, *tremor* & *TUMOR.* Voilà donc par les aveus mêmes de cet écrivain, la lettre *s* attachée à la claſſe des linguales, & caractériſée dans cette claſſe par l'un des cinq mouvemens qu'il attribue à la langue, *tumor* ; & il avoit poſé, ſans y prendre garde, les principes néceſſaires pour expliquer les changemens de *r* en *s* & de *s* en *r*, qui ne devoient pas lui paroître incroyables, mais très-naturels, ainſi que bien d'autres qui portent tous ſur l'affinité des lettres commuables.

S

La plus grande affinité de la lettre *s* eſt avec la lettre *z*, telle que nous la prononçons en françois : elles ſont produites l'une & l'autre par la même mouvement organique, avec la ſeule différence du plus ou du moins de force ; *s* eſt le ſigne de l'articulation ou exploſion forte ; *z* eſt celui de l'articulation ou exploſion foible. Delà vient que nous ſubſtituons ſi communément la prononciation du *z* à celle de *s* dans les mots qui nous ſont communs avec les Latins, chez qui *s* avoit toujours la prononciation forte : ils diſoient *manſio*, nous diſons *maizon* en écrivant *maiſon* ; ils écrivoient *miſeria*, & prononçoient comme nous ferions dans *miceria* ; nous écrivons d'après eux *miſere*, & nous prononçons *mizere.*

Le ſecond degré d'affinité de l'articulation *s* eſt avec les autres articulations linguales ſifflantes, mais ſur-tout avec l'articulation *che*, parce qu'elle eſt forte. C'eſt l'affinité naturelle de *s* avec *ch*, qui fait que nos graſſayeuſes diſent *de meſſans ſoux* pour *de méchans choux*, des *ſeveux* pour des *cheveux* ; *M. le ſevalier* pour M. *le chevalier* &c. C'eſt encore cette affinité qui a conduit naturellement les Anglois à faire de la lettre *s* une lettre auxiliaire, qui avec *h*, repréſente l'articulation qui commence chez nous les mots *chat*, *cher*, *chirurgien*, *chocolat*, *chûte*, *chou* : nous avons choiſi pour cela la lettre *c*, que nous prononçons ſouvent cumme *s* ; & c'eſt la raiſon de notre choix : les Allemands ont pris ces deux lettres avec *h* pour la même fin, & ils écrivent *ſchild* (bouclier), que nous devons prononcer *child*, comme nous diſons dans *Childeric.* C'eſt encore par la même raiſon d'affinité que l'uſage de la prononciation allemande exige que quand la lettre *s* eſt ſuivie immédiatement d'une conſonne au commencement d'une ſyllabe, elle ſe prononce comme leur *ſch* ou le *ch* françois, & que les Picards diſent, *chelui*, *chelle*, *cheux*, *chent*, &c. pour *celui*, *celle*, *ceux*, *cent*, que nous prononçons comme s'il y avoit *ſelui*, *ſelle*, *ſeux*, *ſent.*

Le troiſieme degré d'affinité de l'articulation *s* eſt avec l'articulation gutturale ou

l'aſpiration *h*, parce que l'aſpiration eſt de même une eſpece de ſifflement qui ne differe de ceux qui ſont repréſentés par *s*, ζ, & même *v* & *f*, que par la cauſe qui le produit. Ainſi c'eſt avec raiſon que Priſcien, *lib. I*, a remarqué que dans les mots latins venus du grec, on met ſouvent une *s* au lieu de l'aſpiration, comme dans *ſemis*, *ſex*, *ſeptem*; *ſe*, *ſi*, *ſal*, qui viennent de ἡμισυς, ἕξ, ἑπτὰ, ἑ, ἰ, ἅλς: il ajoute qu'au contraire, dans certains mots les Béotiens mettoient *h* pour *s*, & diſoient par exemple, *muha* pour *muſa*, *propter cognationem litteræ* s *cum* h.

Le quatrieme degré d'affinité eſt avec les autres articulations linguales; & c'eſt ce degré qui explique les changemens reſpectifs des lettres *r* & *ſ*, qui paroiſſent incroyables à Wachter. *Voyez* R. Delà vient le changement de *ſ* en *c* dans *cornu*, venu de *ſorbus*; & de *c* en *ſ* dans *raiſin* venu de *racemus*; de *ſ* en *g* dans le latin *tergo*, tiré du grec éolien τέρσω; & de *g* en *ſ* dans le ſupin même *terſum* venu de *tergo*, & dans *miſer* tiré de μυγερός; de *ſ* en *d* dans *medius*, qui vient de μέσος, & dans tous les génitifs latins en en *idis* venus des noms en *s*, comme *lapis*, gén. *lapidis* pour *lapiſis*; *glans*, gén. *glandis* pour *planſis*; & de *d* en *ſ* dans *raſer* du latin *radere*, & dans tous les mots latins ou tirés du latin, qui ſont compoſés de la particule *ad* & d'un radical commençant par *ſ*, comme *aſſervare*, *aſſimilare*, *aſſurgere*, & en françois *aſſujettir*, *aſſidu*, *aſſomption*; de *ſ* en *t* dans *ſaltus* qui vient de ἅλσος, & dans tous les génitifs latins en *tis* venus avec crément des noms terminés par *s*, comme *miles*, *militis*; *pars*, *partis*; *lis*, *litis*, &c. ce changement étoit ſi commun en grec, qu'il eſt l'objet d'un des dialogues de Lucien, où le *ſigma* ſe plaint que le *tau* le chaſſe de la plupart des mots; de *t* en *ſ* dans *nauſea* venu de ναυτία, & preſque par-tout où nous écrivons *ti* avant une voyelle, ce que nous prononçons par *ſ*, *action*, *patient*, comme s'il y avoit *a.ſion*, *paſſient*.

Enfin le dernier & le moindre degré d'affinité de l'articulation *ſ*, eſt avec celles qui tiennent à d'autres organes, par exemple, avec les labiales. Les exemples de permutation entre ces eſpeces ſont plus rares, & cependant on trouve encore *ſ* changée en *m* dans *rurſùm* pour *rurſùs* & *m* en *ſ* dans *ſors* venu de μέρος; *s* changée en *n* dans *ſanguis*, *ſanguinaire*, venus de *ſanguis*; & *n* changée en *s* dans *plus* tiré de πλέον, &c.

Il faut encore obſerver un principe étymologique qui ſemble propre à la lettre *ſ* relativement à notre langue, c'eſt que dans la plupart des mots que nous avons empruntés des langues étrangeres, & qui commencent par la lettre *ſ* ſuivie d'une autre conſonne, nous avons mis *e* avant *ſ*, comme dans *eſprit* de *ſpiritus*, *eſpace* de *ſpatium*, *eſpérance* ou *eſpoir* de *ſpes*, *eſpérer* de *ſperare*, *eſcarbot* de σκάραβος, *eſquif* de σκάφη, &c.

Il me ſemble que nous pouvons attribuer l'origine de cette proſthèſe à notre maniere commune de nommer la lettre *ſ* que nous appellons *eſſe*; la difficulté de prononcer de ſuite deux conſonnes, a conduit inſenſiblement à prendre pour point d'appui de la premiere le ſon *e* que nous trouvons dans ſon nom alphabétique.

Mais, dira-t-on, cette conſéquence auroit dû influer ſur tous les mots qui ont une origine ſemblable, & elle n'a pas même influé ſur tous ceux qui viennent d'une même racine: nous diſons *eſprit* & *ſpirituel*, *eſpace* & *ſpacieux*, &c. Henri Etienne dans ſes *hypomnèſes*, *page* 114, répond à cette objection: *ſed quin hæc adjectiva longè ſubſtantivis poſteriora ſint, non eſt quòd dubitemus.* Je ne ſais s'il eſt bien conſtaté que les mots qui ont conſervé plus d'analogie avec leurs racines, ſont plus récens que les autres; je ſerois au contraire porté à les croire plus anciens, par la raiſon même qu'ils tiennent plus de leur origine. Mais il eſt hors de doute que *ſpirituel*, *ſpacieux*, & autres ſemblables, ſe ſont introduits dans notre langue, ou dans un autre temps, ou par des moyens plus heureux, que les mots *eſprit*, *eſpace*, &c. & que c'eſt-là l'origine de leurs différentes formations.

Quoi qu'il en ſoit, cette proſthèſe a déplu inſenſiblement dans pluſieurs mots; & L'euphonie, au-lieu de ſupprimer l'*e* qu'une dénomination fauſſe y avoit introduit, en a ſupprimé la lettre *ſ* elle-même, comme on le voit dans les mots que l'on prononçoit & que l'on écrivoit anciennement *eſtu-*

de, *eſtat*, *eſtablir*, *eſcrire*, *eſcureuil*, que l'on écrit & prononce aujourd'hui *étude*, *état*, *établir*, *écrire*, *écureuil*, & qui viennent de *ſtudium*; *ſtatus*, *ſtabilire*, *ſcribere*, σκιεῦρος. Si l'on ne conſervoit cette obſervation, quelque étymologiſte diroit un jour que la lettre *ſ* a été changée en *e*: mais comment expliqueroit-il le mécaniſme de ce changement?

Les détails des uſages de la lettre *ſ* dans notre langue occupent aſſez de place dans la grammaire françoiſe de M. l'abbé Régnier, parce que de ſon temps on écrivoit encore cette lettre dans les mots de la prononciation deſquels l'euphonie l'avoit ſupprimée; aujourd'hui que l'orthographe eſt beaucoup plus rapprochée de la prononciation, elle n'a plus rien à obſerver ſur les *ſ* muets, ſi ce n'eſt dans le ſeul mot *eſt*, ou dans des noms propres de famille, qui ne ſont pas, rigoureuſement parlant, du corps de la langue.

Pour ce qui concerne notre maniere de prononcer la lettre *ſ* quand elle eſt écrite, on peut établir quelques obſervations aſſez certaines.

1°. On la prononce avec un ſifflement fort, quand elle eſt au commencement du mot, comme dans *ſavant*, *ſermon*, *ſinon*, *ſoleil*, *ſupérieur*, *&c.* quand elle eſt au milieu du mot, précédée ou ſuivie d'une autre conſonne, comme dans *abſolu*, *converſer*, *conſeil*, &c. *baſtonnade*, *eſpace*, *diſque*, *offuſqué*, &c. & quand elle eſt elle-même redoublée au milieu du mot, comme dans *paſſer*, *eſſai*, *miſſel*, *boſſu*, *pruſſien*, *mouſſe*, &c.

2°. On la prononce avec un ſifflement foible, comme *z*, quand elle eſt ſeule entre deux voyelles, comme dans *raſé*, *héſiter miſantrope*, *roſe excluſion*, *&c.* & quand à la fin d'un mot il faut la faire entendre à cauſe de la voyelle qui commence le mot ſuivant, comme dans *mes opérations*, *vous y penſerez*, *de bons avis*; &c.

On peut oppoſer à la généralité de la ſeconde regle, que dans les mots *paraſol*, *préſuppoſer*, *monoſyllabe*, &c. la lettre *ſ* a le ſifflement fort, quoique ſituée entre deux voyelles; & contre la généralité de la premiere, que dans les mots *tranſiger*, *tranſaction*, *tranſition*, *tranſitoire*, la lettre *ſ*, quoique précédée d'une conſonne, a le ſifflement doux de *z*.

Je réponds que ces mots ſont tout-au-plus exception à la regle, mais j'ajoute, quant à la premiere remarque, qu'on a peut-être tort d'écrire ces mots comme on le fait, & qu'il ſeroit apparemment plus raiſonnable de couper ces mots par un tiret, *para-ſol*, *pré-ſuppoſer*, *mono-ſyllabe*, tant pour marquer les racines dont ils ſont compoſés, que pour ne pas violer la regle d'orthographe ou de prononciation à laquelle ils ſont oppoſés ſous la forme ordinaire: c'eſt ainſi, & pour une raiſon pareille, que l'on écrit *arc-en-ciel*; parce que, comme l'obſerve Th. Corneille, (*not.* ſur la *rem.* 443 de Vaugelas) » ſi l'on écrivoit *arcenciel* ſans » ſéparer par des tirets les trois mots qui le » compoſent, cela obligeroit à le prononcer comme on prononce la ſeconde ſyllabe du mot *encenſer*, puiſque *cen* ſe prononce comme s'il y avoit une *ſ* au-lieu » d'un *c*, & de la même ſorte que la premiere ſyllabe de *ſentiment* ſe prononce ».

Pour ce qui eſt de la ſeconde remarque, ſi l'on n'introduit pas le tiret dans ces mots pour écrire *tranſ-iger*, *tranſ-action*, *tranſitaire*, ce qui ſeroit ſans doute plus difficile que la correction précédente; ces mots feront une exception fondée ſur ce qu'étant compoſés de la prépoſition latine *trans*, la lettre *s* y eſt conſidérée comme finale, & ſe prononce en conſéquence conformément à la ſeconde regle.

La lettre S ſe trouve dans pluſieurs abréviations des anciens, dont je me contenterai d'indiquer ici celles qui ſe trouvent le plus fréquemment dans les livres claſſiques. S, veut dire aſſez ſouvent *Servius*, nom propre, ou *ſanctus*; SS, *ſanctiſſimus*. S C, *ſenatus conſultum*; S D, *ſalutem dicit*, ſurtout aux inſcriptions des lettres; S. P. D. *ſalutem plurimam dicit*; S E M P. *Sempronius*; SEPT. *Septimius*; SER. *Servilius*; SEXT, *Sextus*; SEV. *Severus*; SP. *Spurius*; S. P. Q. R. *ſenatus populuſque romanus*.

C'étoit auſſi un caractere numeral, qui ſignifioit *ſept* Chez les Grecs ϛ vaut 200, & ϡ, vaut 200000; le *ſigma* joint au *tau* en cette maniere ϛ vaut *ſix*. Le *ſamech* des Hébreux ס valoit 50, & ſurmonté de deux points ם, il valoit 50000.

Nos monnoies frappées à Rheims ſont marquées d'une S.

S, *(Comm.)* la lettre S toute ſeule, ſoit en petit, ſoit en grand caractere, miſe dans les mémoires, parties, comptes, regiſtres des marchands, banquiers, & teneurs de livres, après quelque chifre que ce ſoit, ſignifie, *ſou tournois. Diction. de comm. & de Trévoux.*

S ſ s, *(Ecriture.)* conſidérée dans la forme, eſt la premiere partie d'une ligne mixte; & la queue de la premiere partie d'*x*; elle ſe fait du mouvement mixte des doigts & du poignet.

S, *(Art mécaniq.*) ſe dit d'un gros fil-de-fer, recourbé à chacune de ſes extrêmités en ſens contraire, ce qui produit à-peu-près la forme de la lettre S. L'S des Epéronniers ſert à attacher la gourmette à l'œil de la branche d'un mors, & pour cette raiſon ſe nomme *S* de la gourmette. *Voyez* GOURMETTE.

S, *(Muſiq.)* Cette lettre écrite ſeule dans la partie récitante d'un concerto, ſignifie *ſolo*, & alors elle eſt alternative avec le *T*, qui ſignifie *tutti*. (S)

S, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'eſt une meſure recourbée par les deux extrêmités, & formant deux anneaux fort ſemblables à ceux de la lettre S, dans leſquels on fait entrer le fil, & par ce moyen on fait le clou au numéro qu'on veut, puiſqu'on le cherche dans une S qui eſt à ce numéro.

S A

SAADCH, *(Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans l'Yémen, à environ 120 lieues de Sanaa. Elle eſt très-peuplée, ſelon Alazizi, fertile, & a des manufactures pour la préparation des cuirs, & leur teinture. *Long.* dans les tables d'Abulféda 66d. 30′ *lat.* 15d. 140′. *(D. J.*)

SAAL, LA *(Géog. mod.*) riviere d'Allemagne dans la Franconie. Elle a ſa ſource aux confins du comté de Heuneberg, & ſe perd dans le Mein à Gemund, entre l'evêché de Wurtzbourg, & le comté de Reineck qu'elle ſépare. *(D. J.*)

SAAMOUNA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales dont le tronc eſt également gros par le bas que par le haut, & par le milieu il eſt renflé conſidérablement Son bois eſt épineux, gris par dehors & blanc à l'intérieur, moëlleux, léger & ſpongieux comme du liége. Ses feuilles ſont oblongues, dentelées & remplies de veines, attachées cinq à cinq par des queues aſſez longues. Cet arbre produit des ſiliques oblongues qui contiennent des pois rouges. En coupant les épines encore vertes de cet arbre, on en tire un ſuc qui paſſe pour un remede ſouverain dans toutes les maladies des yeux.

SAAN, LA *ou* SAINA, *(Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne au cercle d'Autriche. Elle a ſa ſource dans les montagnes de la baſſe Carniole, & tombe dans la Save aux confins du Windismarck. *(D. J.*)

SAANANIM, *mouvement*, *(Géog. ſacr.*) ville ou petite contrée, frontiere de la tribu de Nephtali : *cœpit terminus de Heleph & Elon in Saananim, Joſ. xix. 33. (+)*

SAARAIM, *tempête*, *(Géog. ſacr.*) ville de la tribu de Juda qui fut depuis cédée à celle de Siméon. *I. Par. iv. 31.* (+)

SAARMUND, *(Géogr.)* ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la moyenne marche de Brandebourg, au cercle de Zauch. Elle eſt agréablement ſituée à l'embouchure de la petite riviere de Saar dans la Nude, & elle donne ſon nom à un bailliage. *(D. G.*)

SABA, *(Géog. anc. & ſacr.*) royaume dont étoit reine la princeſſe qui vint à Jéruſalem pour voir Salomon. Elle eſt nommée par J. C. la *reine du midi*, Matth *xij 42.* Marc. *xj.* 31.

Le nom de *reine du midi* dénote que le pays de cette princeſſe devoit être au midi de la Paleſtine, ce qui convient à l'Arabie heureuſe. Le même paſſage allégue ci-deſſus porte qu'elle vint des extrêmités de la terre. L'Arabie enfermée entre deux golfes, & terminée par l'Océan, répond a cette idée dans le ſtyle de l'Ecriture. Elle apporta en préſent des choſes qui ſe trouvoient autrefois aſſez communément en Arabie; ſavoir de l'or, des parfums & des pierres precieuſes. Enfin, les anciens parlent d'un peuple de l'Arabie heureuſe, nommé *Sabæi*, qui admettoit les femmes à la couronne. Claudien, *in Eutrop. liv. II, verſ.* 320, dit :

Medis, ievibuſque Sabæis
Imperat his ſexus : reginarumque ſub armis
Barbariæ pars magna jacet.

Le nombre des interpretes de l'Ecriture qui cherchent dans l'Arabie heureuſe, les états de la reine de Saba, eſt aſſez grand, & fournit des hommes illuſtres.

Il n'y a pas moins d'interpretes célebres qui mettent en Ethiopie la reine de *Saba*. Joſephe qui a ouvert le premier cette opinion, prétend, *Antiq. liv. II, c. v*, que la capitale de l'Éthiopie s'appelloit *Saba*, avant que Cambiſe lui eût donné le nom de ſa ſœur *Méroë*.

Les Géographes connoiſſent une autre *Saba*, ville d'Aſie, dans l'Arabie déſerte, à environ ſix journées de Jéruſalem : le nom moderne eſt *Simiſcazar*, ſelon Guillandin *de papyro commentar.* cependant Ptolomée *l. V, c. xix*, nomme cette ville Ζαύη.

Saba eſt encore un port de l'Ethiopie ſur le golfe Arabique, ſelon Strabon, *liv. XVI, p.* 770. *(D. J.)*

SABA, ÎLE DE *(Géogr. mod.)* Cette île eſt au nombre des petites Antilles. Sa ſituation eſt par les 17d 86′ de *lat.* au nord de l'équateur, à deux lieues & demie ſous le vent de Saint-Euſtache ; ce n'eſt proprement qu'un rocher d'environ quatre lieues de circonférence, fort eſcarpé, & qui n'eſt acceſſible que par un ſeul endroit, au-deſſus duquel les Hollandois habitans dudit lieu, ont élevé pluſieurs rangs de murailles conſtruites en pierres ſeches, & diſpoſées de telle ſorte qu'on peut fort aiſément les renverſer par partie ou en total ſur ceux qui voudroient eſcalader cette fortereſſe naturelle : le deſſus de ce rocher eſt occupé par quelques habitations de peu de valeur.

SABA *ou* SAVA, *(Géog. mod.)* & ſelon M. Deliſle, *Saua*; ville de Perſe, dans l'Irac-agemi, ou l'Irac-perſienne, ſur la route de Sultanie à Cont. Elle eſt ſituée dans une plaine ſablonneuſe & ſtérile, à la vue du mont Elvend. C'eſt une ville toute dépeuplée, & dont les murs ſont ruinés. Son commerce ne conſiſte qu'en peaux d'agneaux. *Long. 85. lat. 34. 56. (D. J.)*

SABA, *repos*, *(Hiſt. ſacr.)* Ce mot déſigne dans l'Ecriture quatre différentes perſonnes, dont deux ſont de la race de Cham, & deux de celle de Sem. 1°. *Saba*, fils de Chus qui peupla l'île de *Saba*, connue depuis ſous le nom de *Méroë Gen. x, 7.* C'eſt de lui que ſont deſcendus les Sabéens, dont il eſt parlé dans Iſaïe, *Iſ. xliij, 3*, » J'ai » livré au lieu de vous, l'Egypte, l'Ethio» pie & *Saba* pour être comme votre ran» çon. » 2°. Le fils de Jecſan, & petit-fils d'Abraham, dont les deſcendans habiterent à l'entrée de l'Arabie Heureuſe, près des Nabathéens, *Gen. xxv. 3.* 3°. *Saba*, fils de Rhegma & petit-fils de Chus, qui s'empara de cette partie de l'Arabie Heureuſe qui eſt voiſine du golfe Perſique, *I Par. j, 9.* 4°. Le fils de Jectan, petit-fils d'Héber, que l'on met encore dans l'Arabie Heureuſe, vers la mer Rouge. *Saba* ſe prend pour l'Arabie Heureuſe toute entiere. *Iſ. lx, 6.*

La reine de *Saba* ayant ouï parler de la grande ſageſſe de Salomon, vint elle-même pour en faire l'expérience, entendre la vérité de ſa bouche, lui propoſer ſes doutes, & s'inſtruire par ſes lumieres, *Rois, x*, 1. Cette princeſſe rendit viſite à Salomon, & lui propoſa tout ce qu'elle avoit dans le cœur. Le roi répondit à toutes ſes queſtions, & éclaircit ſes difficultés ; & la reine voyant l'étendue de ſa ſageſſe, la magnificence de ſa cour & le bel ordre qui y régnoit, ne pouvoit revenir de ſon étonnement. » Je ne » voulois pas croire, lui dit-elle, ce qu'on » me rapportoit de votre ſageſſe, mais ce » que je vois aujourd'hui de mes propres » yeux, paſſe tout ce que la renommée en pu» blie. » Cette princeſſe, après avoir fait à Salomon de magnifiques préſens, & en avoir reçu de ce prince, prit congé de lui & retourna dans ſes états. Le Sauveur, dans l'évangile, ſe ſert de l'exemple de cette reine contre les docteurs de la loi : & les phariſiens qui refuſoient d'écouter ſa parole, *Luc. xj, 31.* Cette reine, ſur le bruit de la ſageſſe de Salomon, entreprit un long voyage pour écouter les paroles qui ſortoient de ſa bouche, & les phariſiens qui avoient au milieu d'eux celui dont Salomon n'étoit que l'ombre & la figure, qui le voyoient de leurs yeux qui étoient témoins de ſes miracles, qu'il prévenoit lui-même par les invitations les plus engageantes, s'obſtinoient à ne vouloir point l'écouter. Les ſentimens ſont partagés ſur le pays d'où vint

cette reine : quelques-uns prétendent qu'elle régnoit en Arabie, & d'autres en Ethiopie. Ceux qui ſuivent ce dernier ſentiment diſent que *Saba* eſt l'ancien nom de la ville de Méroë, ainſi nommée de la ſœur de Cambyſe ; que l'île de Méroë eſt quelquefois compriſe dans l'Ethiopie ; qu'elle eſt au midi de la Paleſtine, & que l'eunuque baptiſé par Philippe, étoit officier d'une princeſſe du même pays. Ceux qui la font venir d'Arabie, outre pluſieurs raiſons qu'ils apportent de leur ſentiment, ſe fondent ſur ce que les préſens d'or, d'argent, d'aromate, de pierres précieuſes que fit cette princeſſe à Salomon, ſe trouvent plus facilement dans l'Arabie que dans l'île de Meroë, *II Par. ix, 9.* (+)

SABADIBÆ, (*Géog. anc.*) île de l'Océan dans l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII, c. ij*, en compte trois habitées par des antropophages. Il les met au couchant de Habadin, qui paroît être l'île de Java. (*D. J.*)

SABÆ, (*Géog. anc.*) nom commun à différens peuples. 1°. *Sabæ*, ancien peuple d'Aſie dans les Indes, ſelon Denys le-Periégete, *verſ. 1141.* 2°. *Sabæ*, ancien peuple de Perſe ſelon le même, *verſ. 1069.* 3°. *Sabæ* ancien peuple de Thrace, ſelon Euſtache, qui ajoute que Bacchus prenoit d'eux le ſurnom de *ſabaſius*, ſous lequel les Thraces lui rendoient un culte particulier. 4°. *Sabæ*, ville de la Lybie intérieure, ſelon Ptolomée, *l. IV, c. vj*, qui met cette ville vers la ſource du Cynyphe. 5°. *Sabæ*, ſont les Sabéens, peuple de l'Arabie. Enfin, *Sabæ aræ* étoit un lieu particulier d'Aſie dans la Médie, près la mer Caſpienne, & à peu de diſtance de l'embouchure du fleuve Cyrnus, ſelon Ptolomée, *l. VI, c. ij.* (*D. J.*)

SABAISME *ou* SABIISME, ſ. m. (*Théol.*) comme le nomme M. Fourmont l'aîné. C'eſt le nom de la premiere ſorte d'idolâtrie qui ſoit entrée dans le monde. *Voyez* IDOLATRIE.

Le *Sabaïſme* conſiſtoit à adorer les étoiles, ou, comme le porte le texte de l'Ecriture, *tuba ſchamaïm*, ou *ſeba ſchamaïm*, omnes militias cœli ; & l'on ſait que par ces termes, les Hébreux entendoient *les aſtres & les étoiles* ; d'où les modernes ont formé le mot *Sabaïſme*, pour exprimer l'*idolâtrie*, qui conſiſte à adorer les corps céleſtes, & celui de *Sabéens* pour ſignifier ceux qui les adorent. Mais comme le mot hébreu d'où celui-ci eſt formé, eſt écrit avec un *tzade*, que les langues modernes rendent par une S ou par un Z, d'autres par *TS* ou par *TZ* : delà vient qu'on trouve ce mot ecrit avec différentes lettres initiales.

Quelques-uns croient que le *Sabaïſme* étoit la plus ancienne religion du monde, & ils en mettent l'origine ſous Seth fils d'Adam, d'autres ſous Noé, d'autres ſous Nachor pere de Tharé & ayeul d'Abraham. Maimonide qui en parle fréquemment dans ſon *More Nevochim*, remarque qu'elle étoit généralement répandue au temps de Moïſe, & qu'Abraham la profeſſoit avant qu'il fût ſorti de la Chaldée. Il ajoute que les Sabéens enſeignoient que Dieu eſt l'eſprit de la ſphere & l'ame du monde ; qu'ils n'admettoient point d'autres dieux que les étoiles, & que dans leurs livres traduits en arabe, ils aſſurent que les étoiles fixes ſont des dieux inférieurs, mais que le Soleil & la Lune ſont les dieux ſupérieurs. Enfin, ajoutent-ils, Abraham par la ſuite abandonna cette religion & enſeigna le premier qu'il y avoit un Dieu different du Soleil. Le roi des Euthéens le fit mettre en priſon ; mais ce prince voyant qu'il perſiſtoit dans ſon opinion, & craignant que cette innovation ne troublât ſon état & ne détruisît l'idée qu'on avoit des divinités adorées juſques alors, confiſqua ſes biens, & le bannit à l'extrêmité de l'orient. Cette relation ſe trouve dans le livre intitulé la *réligion des Nabathéens.*

Maimonides dit encore que les Sabéens joignoient à l'adoration des étoiles un grand reſpect pour l'agriculture & pour les bêtes à cornes & les moutons, enſeignant qu'il étoit défendu de les tuer ; qu'ils adoroient le démon ſous la figure d'un bouc, & mangeoient le ſang des animaux, quoiqu'ils le jugeaſſent impur, parce qu'ils penſoient que les démons eux-mêmes s'en nourriſſoient : tout cela approche fort de l'idolâtrie.

M. Hyde, dans ſon *hiſtoire de la religion des Perſes*, s'eſt au contraire attaché à prouver que le *Sabaïſme* étoit fort différent du Paganiſme. Il prétend que Sem & Elam ſont les premiers auteurs de cette religion ;

que ſi dans la ſuite elle parut être altérée de ſa premiere pureté, Abraham la réforma & ſoutint ſa réformation contre Nemrod qui la perſécuta ; que Zoroaſtre vint enſuite & rétablit le culte du vrai Dieu qu'Abraham avoit enſeigné ; que le feu des anciens Perſans étoit la même choſe que celui que conſervoient les prêtres dans le temple de Jéruſalem ; & qu'enfin les premiers ne rendoient au Soleil qu'un culte ſubalterne & ſubordonné au culté du vrai Dieu.

Selon M. Prideaux, le *Sabaïſme* étoit encore moins criminel. L'unité d'un Dieu & la néceſſité d'un médiateur étoit originairement une perſuaſion générale & régnante parmi tous les hommes. L'unité d'un Dieu ſe découvre par la lumiere naturelle : le beſoin que nous avons d'un médiateur pour avoir accès auprès de l'Etre ſuprême, eſt une ſuite de cette premiere idée. Mais les hommes n'ayant pas eu la connoiſſance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du médiateur, ils en choiſirent eux-mêmes, & ne voyant rien de plus beau ni de plus parfait que les aſtres dans leſquels ils ſuppoſoient que réſidoient des intelligences qui animoient & qui gouvernoient ces grands corps, ils crurent qu'il n'y en avoit point de plus propre pour ſervir de médiateur entre Dieu & eux. Et enfin, parce que les planetes étoient de tous les corps céleſtes les plus proches de la terre & celles qui avoient le plus d'influence ſur elle, ils lui donnerent le premier rang parmi ces médiateurs ; & ſur ce pié-là ils firent le Soleil & la Lune les premiers objets de leur culte. Voilà, ſelon M. Prideaux, la premiere origine de l'ancien *Sabaïſme*. *hiſt. des Juifs. I. part. l. iij, p. 319.*

Nous diſons l'ancien *Sabaïſme* ; car il ſubſiſte encore une religion de ce nom dans l'orient, qui paroît être un compoſé du Judaïſme, du Chriſtianiſme & du Mahométiſme ; ce qui a fait conjecturer à Spencer qu'elle eſt récente, & ne ſurpaſſe point le temps de Mahomet, puiſqu'on n'en trouve le nom ni la religion marqués dans aucun auteur ancien, ni grec ni latin, dans aucun autre ouvrage écrit avant l'alcoran. *Voyez* SABÉENS.

SABAKZAR, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, au royaume de Caſan, au midi du Volga & de l'île de Mokritz, dont elle eſt à trois verſtes ; les habitations de cette ville ne ſont que de bois, comme dans le reſte de la Tartarie. *Long 68. 40. lat. 53. 38.* (*D. J.*)

SABALINGIENS, (*Géog. anc.*) *Sabalingii* ; ancien peuple de la grande Germanie, dans la Cherſonneſe cimbrique, ſelon Ptolomée, *l. II, c. xj.* Ils avoient pour voiſins les *Singulones* & les *Cobandi*. (*D. J.*)

SABANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de ſénevé ou de moutarde, qui croît dans les Indes orientales, & dont on ſe ſert pour aſſaiſonner les alimens.

SABARIE, *Géog. anc. Sabaria* ; ville & colonie romaine, dans la Pannonie. Une médaille rapportée par Golzius & par le P. Hardouin, la nomme *Col. Sabaria Claudia Auguſta* ; & dans le même lieu, on trouve une pierre avec cette inſcription, inſérée au recueil de Gruter.

L Val. L. Fil. Cl. Cenſorinus
D. C. C. S. §. item ve, leg. j.

Les quatres premieres lettres de la ſeconde ligne, ſignifient *decurio coloniæ Claudianæ Sabariæ*. Ptolomée nomme *Savariæ*, dans la haute Pannonie, Σαβαρία Sulpice Sévere dit que S. Martin étoit de *Sabarie* en Pannonie.

L'abrégé d'Aurelius Victor *in Didio Juliano*, remarque que dans le même temps on fit deux empereurs, Niger Peſcennius à Antioche, & Septime Sévere à *Sabarie* de Pannonie.

On croit que c'eſt préſentement *Sarwar*, place forte de Hongrie, au confluent de la riviere de Guntz & du Rab, au comté de Sarwar. Quelques auteurs prétendent qu'Ovide ayant obtenu la permiſſion de revenir de ſon exil, mourut en chemin à *Sabarie*.

Gaſpard Bruſchius dit qu'en 1508, on trouva à *Sabarie* une voûte avec une inſcription, qui marquoit que c'étoit le tombeau d'Ovide : voici l'inſcription.

Fatum neceſſitatis lex.
Hîc ſitus eſt vates, quem divi Cæſaris iræ
Auguſti, patriâ cedere juſſit humo.
Sæpè miſer voluit patriis occumbere terris ;
Sed fruſtrà : hunc illi fata dedêre locum.

Lazius croit que *Sabarie* eſt *Stainam-Auger*, bourgade ſituée ſur la riviere de Guntz, qu'il appelle *Sabaria* ou *Sabarius fluvius*.

On a vu ci-deſſus que S. Martin naquit à *Sabarie*. Il commença par la profeſſion des armes, & finit par celle de ſolitaire. Il reçut le baptême à l'âge de 18 ans, fut nommé évêque de Tours dans un âge fort avancé; bâtit le monaſtere de Marmoutier que l'on croit la plus ancienne abbaye de France, & y vécut long-temps en anachorete à la tête de pluſieurs moines. Il fit une belle action, ce fut de s'oppoſer tant qu'il put auprès de Maxime, pour empêcher qu'on ne condamnât à mort les Priſcillianiſtes. Il décéda à Tours l'an 397. C'eſt le premier des ſaints confeſſeurs auquel l'égliſe latine ait rendu un culte public. On prêta long-temps des ſermens ſur ſa châſſe & ſur ſes reliques. Venance Fortunat a écrit la vie de S. Martin dans un poëme en quatre livres; mais ce n'eſt pas un chef-d'œuvre pour la diction & pour les faits. Il avoue qu'il l'avoit compoſé pour le remercier de ce qu'il avoit été guéri d'un mal des yeux par ſon interceſſion. *(D. J.)*

SABASIES, ſ. f. pl. (*Mithol.*) fêtes & ſacrifices que l'on célébroit en l'honneur de pluſieurs dieux ſurnommés *ſabaſiens*. On trouve dans d'anciens monumens ce titre donné à Mitras dieu des Perſes; mais on l'avoit ſur-tout donné à Bacchus à cauſe des *Sabes*, peuples de Thrace dont il étoit particuliérement honoré.

Ce ſurnom auſſi affecté à Jupiter, paroît être le même que celui d'*Ægiochus*, parce que comme ce dernier vient du grec αἴξ, qui ſignifie une *chevre*, l'autre vient du phénicien *tſebaoth*, qui veut dire des *chevreuils*. Ainſi on a dit que Bacchus étoit fils de *Caprius*, pour ſignifier qu'il avoit pour pere Jupiter *ſabazius*. Quoi qu'il en ſoit de cette étymologie il eſt sûr qu'on célébroit en Grece, à l'honneur de ce dernier, des fêtes nocturnes nommées *ſabaſiennes*; dont Meurſius fait mention dans ſon livre intitulé, *Græcia feriata*. Quant à celle de Bacchus, on n'en ſait point de détail; mais on conjecture qu'elles n'étoient pas moins tumultueuſes que toutes les autres cérémonies du culte de ce dieu. *Voyez* BACCHANALES.

SABATA, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée, *lib. III, ch. iv*, ou *Sabatia*, ſelon Pomponius Mela, *lib. II, ch. v*; ancienne ville d'Italie dans la Ligurie. Antonin fait mention de *Vada Sabatia*, dans ſon itinéraire maritime, & met ce port entre Gènes & Albengue, à 30 mille pas de la premiere & à 18 mille pas de la ſeconde. Pline, *lib. III; ch. v*, le nomme *portus vadum Sabatium*. Strabon, *lib. IV, p. 201*, dit τὰ ναγουμενα Σαββάτων οὐάδα, *nominata, Sabbatûm vada*.

Brutus, dans une lettre inſérée dans celles de Ciceron, *lib. XI, épit. x*, dit: » Antoine » eſt venu à Vada, c'eſt un lieu que je veux » vous faire connoître, Il eſt entre l'Apen- » nin & les Alpes; & il n'eſt pas facile d'y » paſſer, à cauſe de la difficulté des che- » mins ». Par cette difficulté, il entend les montagnes & les marais; ce ſont même ces marais qui ont donné lieu au mot *vada*.

La difficulté à préſent, eſt de ſavoir ſi *Sabata* & *Sabatum vada*, ſont des noms d'un même lieu. Cluvius l'aſſure; mais Holſtenius, dans ſes *Remarques ſur l'ancienne Italie de Cluvier*, l'en reprend comme d'une erreur, & met entre deux une diſtance de 6 ou 7 mille pas. Il prétend que quand Antonin met ſur la voie Aurélienne, *Cannalicum Vada Sabatia* M. P. XII, *Pullopicem* M. P. XII, Albingannum M. P. VII; ſelon lui, *Vada Sabatia*, eſt *Vadi* ou *Vaï*; *Pollupice*, eſt *Final*; *Albengannum*, eſt *Albengue*, & *Sabata* ſimplement eſt *Savone*.

Mais voici une difficulté: ſi la ville de Savone, aujourd'hui ſiege épiſcopal, eſt l'ancienne *Sabata*, comment a-t-elle pris le nom moderne, car Savone eſt un nom ancien, déja connu du temps des guerres puniques. Tite-Live dit qu'elle étoit dans les Alpes, *Savone, oppido Alpino*. De *Savo*, *Savonis*, s'eſt fait *Savone*, comme de *Narbo*, Narbonne; de *Salo*, Salone, *&c.* Ce qui eſt certain, c'eſt que l'ancienne Savone étoit dans les Alpes, & qu'elle doit être différente de *Savone* d'aujourd'hui qui eſt maritime.

Il n'eſt pas moins certain que l'ancienne *Sabata* étoit au commencement des Alpes. Strabon le dit, l'Apennin commence à Gênes, & les Alpes commencent à *Sabata*.

Il paroît que *Vada Sabatia* étoit jadis un lieu plus fameux que *Sabata*, ce dernier n'eſt

n'eſt nommé que par Strabon & par Ptolomée ; l'autre a été connu de Strabon, de Pline, de Brutus, de Mela, d'Antonin, de l'auteur de la table de Peutinger, & de Capitolinus dans la vie de Pertinax, de qui il dit, *ch. ix*, qu'étant encore ſimple particulier, il fut taxé d'avarice, lorſqu'à *Vada Sabatia*, ayant accablé d'uſure les propriétaires, il en profita pour étendre ſon domaine.

Sabata ou *Sabatha*, eſt encore le nom d'une ville d'Aſie dans l'Aſſyrie. Elle eſt nommée *Sambana* par Diodore de Sicile. Elle étoit à 30 ſtades de la Séleucie de Médie. *(D. J.)*

SABATH *ou* SABAT, *(Géog. mod.)* ville d'Aſie au Mawaralnarh, voiſine d'Oſrushnah, à 20 paraſangues de Samarcande. *Longit.* ſelon Alfaras, *89. 55. lat. 40. 20. (D. J.)*

SABATHRA, *(Géog. anc.)* ville de l'Afrique proprement dite, entre les deux Syrtes, ſelon Ptolomée ; c'eſt la même ville maritime que la *Sabrata* de Pline, d'Antonin & des Notices. *(D. J.)*

SABATIA, STAGNA (Géogr. anc.) lac d'Italie dans l'Etrurie. Strabon met Σαβατα entre les lacs de l'Etrurie. Silius Italicus, *lib. VIII, verſ. 491*, fait mention du lac *Sabat*, qu'il appelle *Sabatia ſtagna* ; & Columelle le nomme *Sabaticius lacus*. Ce lac eſt aujourd'hui le lac de *Bracciano*. *(D. J.)*

SABATICE, LA *(Géog. anc.)* contrée d'Aſie dans la Médie. Elle prenoit ſon nom de la ville de Sabata, comme la Sitacène prenoit le ſien de la ville Sitace. La *Sabatice* étoit à l'orient de la Sitacene, & ſituée de telle façon que quelques-uns la donnoient à la Médie, d'autres à l'Elimaïde, ſelon Strabon, *lib. XI, 524. (D. J.)*

SABATINCA, *(Géog. anc.)* ancien lieu du Noriquen, ſelon Antonin, ſur la route d'Aquilée à *Lauriacum*. Lazius croit que c'eſt préſentement *Neumarck* au-deſſus de Slaming *(D. J.)*

SABATINIENS LES *(Géog. anc.)* ancien peuple d'Italie dans la Campagnie, ſelon la conjecture d'Ortelius qui cite Tite-Live. Sa conjecture eſt fort juſte. Cet hiſtorien, *liv. XXVI, chap. xxxiij*, dit : *omnes Campani, Atellani, Galatini, Sabatini, qui ſe dediderunt in arbitrium*, &c. On voit que *Campani* eſt un nom général qui comprend les noms ſuivans ; comme étant des peuples de *Galatia* ou d'*Atella*, ville de la Campanie, on ne peut pas douter que *Sabatine* n'en fût auſſi un peuple. *(D. J.)*

SABATO, *(Géog. mod.)* riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure ; elle reçoit dans ſon cours le Calore, arroſe Bénévent, & ſe perd dans le Volturno, vis-à-vis de Caiazzo ; ſon nom latin eſt *Sabbatus*, *voyez* ce mot. *(D. J.)*

SABAZIEN, *(Mythol.)* Σαβαζιος ; c'étoit non-ſeulement le ſurnom de Jupiter chez les Grecs, mais encore le ſurnom de *Bacchus* parmi les Sabes, peuples de Thrace, chez leſquels il étoit particuliérement honoré ſous le nom du dieu *Saboué*. Le Mithra des Perſes ſe trouve auſſi ſur d'anciens monumens avec la même épithete. *(D. J.)*

SABAUCE, ſ. m. *(hiſt. nat. Bot.)* arbre du Bréſil, qui porte un fruit gros comme les deux poings, qui renferme des petits noyaux ſemblables à nos amandes par le goût & par la forme.

SABBAT, ſ. m. *(Hiſt. Jud.)* c'eſt parmi les Juifs le ſeptieme jour de la ſemaine qu'ils ſolemniſent en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en ſix jours, ſe repoſa le ſeptieme. *Voyez* SEMAINE.

Ce mot eſt purement hébreu, שבת, & ſignifie *ceſſation* ou *repos*. Philon le nomme του κοσμου γενεσια, *le jour de la naiſſance du monde*. Quelques-uns prétendent que dès le premier temps de la création, Dieu commanda aux hommes d'obſerver le jour du *ſabbat*, parce qu'il eſt dit dans la *Geneſ. ch. xj*, ℣. 2 & 3, que Dieu ſanctifia le jour auquel il ſe repoſa, & qu'il le bénit. C'eſt le ſentiment de Philon, de S. Clément d'Alexandrie, & de quelques rabbins ; mais la plupart des peres penſent que cette ſanctification & cette bénédiction dont parle Moïſe, n'étoient que la deſtination que Dieu fit alors du ſeptieme jour, pour être dans la ſuite ſanctifié par ſon peuple. On ne voit pas en effet que les patriarches l'aient obſervé ; ni que Dieu ait eu deſſein de les y aſſujettir.

Mais il en fit un précepte exprès & for-

mel aux Hébreux, ſous peine de mort, comme on le voit dans l'*Exod. xx & xxj*, auſſi l'obſerverent-ils exactement comme un jour conſacré particuliérement au culte de Dieu, en s'abſtenant de toute œuvre ſervile. On dit même qu'ils portoient le ſcrupule à cet égard juſqu'à penſer qu'il ne leur étoit pas permis de ſe défendre ce jour-là s'ils étoient attaqués, & à ſe laiſſer égorger plutôt que de combattre. On voit dans l'évangile que les phariſiens en avoient encore de plus mal fondés. Le *ſabbat* commençoit le vendredi au ſoir, ſuivant l'uſage des Juifs qui célebrent leurs fêtes d'un ſoir à l'autre. Les rabbins ont marqué exactement à ceux-ci tout ce qui leur eſt défendu de faire le jour du *ſabbat*; ce qu'ils réduiſent à trente-neuf chefs, qui ont chacun leurs dépendances. Ces trente-neuf chefs ſont ainſi rapportés par Léon de Modene, *cerémonies des Juifs, part. III, chap j.* Il leur eſt défendu de labourer, de ſemer, de moiſſonner, de botteler & lier les gerbes, de battre le grain, de vanner, de cribler, de moudre, de bluter, de paîtrir, de cuire, de tordre, de blanchir, de peigner ou de carder, de filer, de retordre, d'ourdir, de taquer, de teindre, de lier, de délier, de coudre, de déchirer ou mettre en morceaux, de bâtir, de détruire, de frapper avec le marteau, de chaſſer ou de pêcher, d'égorger, d'écorcher, de préparer & racler la peau, de la couper pour en travailler; d'écrire, de raturer, de régler pour écrire, d'allumer, d'éteindre, de porter quelque choſe dans un lieu public ou particulier. Ces trente-neuf chefs renferment diverſes eſpeces, par exemple, limer eſt une dépendance de moudre; & les rabbins ont expoſé toutes ces eſpeces avec de grands raffinemens.

Le *ſabbat* commence chez eux environ une demi-heure avant le coucher du ſoleil, & alors toutes ces défenſes s'obſervent. Les femmes ſont obligées d'allumer dans la chambre une lampe qui a ordinairement ſix lumignons, au moins quatre, & qui dure une grande partie de la nuit: de plus, elles dreſſent une table couverte d'une nappe blanche, & mettent du pain deſſus qu'elles couvrent d'un autre linge long & étroit, en mémoire, diſent-elles, de la manne qui tomboit de la ſorte, ayant de la roſée deſſus & deſſous. On va enſuite à la ſynagogue, où on récite des prieres; de retour à la maiſon, chaque chef de famille bénit du pain & du vin, en faiſant mémoire de l'inſtitution du *ſabbat*, puis en donne aux aſſiſtans. Le matin du *ſabbat*, on s'aſſemble à la ſynagogue où l'on chante des pſeaumes; on lit une ſection du Pentateuque & une des prophetes; ſuit un ſermon ou exhortation qui ſe fait quelquefois l'après-dîné. Quand la nuit vient, & qu'après la priere du ſoir faite dans la ſynagogue, chacun eſt de retour dans ſa maiſon, on allume un flambeau ou une lampe à deux méches; le maître du logis prend du vin dans une taſſe & quelques épiceries de bonne odeur, les bénit, puis flaire les épiceries & jette le vin par terre en ſigne d'allégreſſe: ainſi finit la cérémonie du *ſabbat*.

Les auteurs profanes qui ont voulu parler de l'origine du *ſabbat*, n'ont fait que montrer combien peu ils étoient inſtruits de ce qui concernoit les Juifs. Tacite, par exemple, a cru qu'ils chommoient le *ſabbat* en l'honneur de Sarurne, à qui le ſamedi étoit conſacré chez les payens. *Tacit. hiſtor. lib. V.* Plutarque au contraire, *ſympoſ. liv. IV*, avance qu'ils le célébroient en l'honneur de Bacchus qui eſt nommé *ſabbos*, parce que dans les fêtes de ce dieu on crioit *ſaboï*. Appion le grammairien ſoutenoit que les Juifs célébroient le *ſabbat* en mémoire de ce qu'ils avoient été guéris d'une maladie honteuſe nommée en Egypte *ſabboni*. Enfin Perſe & Pétrone reprochent aux Juifs de jeûner le jour du *ſabbat*. Or il eſt certain que le jeûne leur étoit défendu ce jour-là. Calmet, *Dict. de la Bible; tom. III, lettre S, p. 407.*

Le *ſabbat* étoit inſtitué ſur un motif auſſi ſimple que légitime, en mémoire de la création du monde, & pour en glotifier l'auteur. Les Chrétiens ont ſubſtitué au *ſabbat* le dimanche, en mémoire de la réſurrection de J. C. *V.* DIMANCHE.

Sabbat ſe prend encore en différens ſens dans l'Ecriture ſainte, 1°. ſimplement pour le repos, & quelquefois pour la félicité éternelle, *comm. heb. ix. 9. & iv. 4.* 2°. pour toutes les fêtes des Juifs: *ſabbatha mea cuſtodite, Levit. xix.* 3°. gardez mes fêtes, c'eſt-à-dire la fête de pâques, de la pente-

côte, des tabernacles, *&c.* 4°. *ſabbatum* ſe prend auſſi pour toute la ſemaine : *jejuno bis in ſabbato*, le jeûne deux fois la ſemaine, dit le phariſien ſuperbe, en S. Luc, *xviij*, *12. Una ſabbati*, le premier jour de la ſemaine, *Joan. xx*, *1.* Calmet, *Dict. de la Bible, tome. III, lettre S page 403.*

SABBAT, *(Divinat.)* aſſemblée nocturne à laquelle on ſuppoſe que les ſorciers ſe rendent par le vague de l'air, & où ils font hommage au démon.

Voici en ſubſtance la deſcription que Delrio donne du *ſabbat*. Il dit que d'abord les ſorciers ou ſorcieres ſe frottent d'un onguent préparé par le diable, certaines parties du corps, & ſur-tout les aines, & qu'enſuite ils ſe mettent à cheval ſur un bâton, une quenouille, une fourche, ou ſur une chevre, un taureau ou un chien, c'eſt-à-dire, ſur un démon qui prend la forme de ces animaux. Dans cet état ils ſont tranſportés avec la plus grande rapidité, en un clin d'œil, à des diſtances très-éloignées, & dans quelque lieu écarté, tel qu'une forêt ou un déſert. Là, dans une place ſpacieuſe, eſt allumé un grand feu, & paroît élevé ſur un trône le démon qui préſide au *ſabbat* ſous la forme d'un bouc ou d'un chien; on fléchit le genou devant lui, ou l'on s'en approche à reculons tenant à la main un flambeau de poix; & enfin on lui rend hommage en le baiſant au derriere. On commet encore pour l'honorer diverſes infamies & impuretés abominables. Après ces préliminaires, on ſe met à table, & les ſorciers s'y repaiſſent des viandes & des vins que leur fournit le diable, ou qu'eux-mêmes ont ſoin d'apporter. Ce repas eſt tantôt précédé, & tantôt ſuivi de danſes en rond, où l'on chante, ou plutôt l'on hurle d'une maniere effroyable; on y fait des ſacrifices; chacun y raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés; le diable encourage ou reprimende, ſelon qu'on l'a bien ou mal ſervi; il diſtribue des poiſons, donne de nouvelles commiſſions de nuire aux hommes. Enfin un moment arrive, où toutes les lumieres s'éteignent. Les ſorciers & mêmes les démons ſe mêlent avec les ſorcieres, & les connoiſſent charnellement; mais il y en a toujours quelques-unes, & ſur-tout les nouvelles venues, que le bouc honore de ſes careſſes, & avec leſquelles il a commerce. Cela fait, tous les ſorciers & ſorcieres ſont tranſportés dans leurs maiſons de la même maniere qu'ils étoient venus, ou s'en retournent à pié, ſi le lieu du *ſabbat* n'eſt pas éloigné de leur demeure. Delrio, *diſquiſit. magic. liv. II, queſt. XVI, pag. 172 & ſuiv.*

Le même auteur prouve la poſſibilité de ce tranſport actuel des ſorciers par le vague de l'air. Il n'oublie pour cela ni la puiſſance des démons, ni celle des bons anges, ni le tranſport d'Habacuc à Babylone par un ange, ni celui du diacre Philippe, qui baptiſa l'eunuque de Candace, & qui du déſert ſe trouva tout d'un-coup dans la ville d'Azoth. La fleche d'Abaris, le vol de Simon le magicien, d'Eric roi de Suede, rapporté par Joannes Magnus, celui de l'hérétique Berenger, qui dans la nuit ſe trouva à Rome, & chanta une leçon dans l'égliſe de Tours, ſi l'on en croit la chronique de Nangis; & quelques hiſtoires des ſorciers lui ſuffiſent pour conclure de la poſſibilité à l'exiſtence. Peu s'en faut qu'il ne traite d'hérétiques ceux qui ſoutiendroient le contraire, au moins maltraite-t-il fort Wyer & Godelman, pour avoir prétendu que tout ce que les ſorciers racontent du *ſabbat*, n'eſt que l'effet d'une imagination vivement échauffée ou d'une humeur atrabilaire, une illuſion du démon, & que leur voyage en l'air à cheval ſur un manche à balai, auſſi-bien que tout le reſte, n'eſt qu'un rêve dont ils ſont fortement affectés. *Idem, Ibid.*

Les preuves de Delrio montrent qu'il avoit beaucoup d'érudition & de lecture; mais il n'y regne pas une certaine force de raiſonnement qui ſatisfaſſe le lecteur; auſſi penſons-nous que tout ce qu'on a dit juſqu'à préſent de plus raiſonnable ſur le *ſabbat*, ſe trouve dans ce qu'on va lire du pere Malebranche, qui explique fort nettement pourquoi tant de perſonnes ſe ſont imaginées ou s'imaginent avoir aſſiſté à ces aſſemblées nocturnes.

» Un paſtre dans ſa bergerie, dit cet auteur, raconte après ſouper à ſa femme » & à ſes enfans les aventures du *ſabbat*. » comme il eſt perſuadé lui-même qu'il y » a été, & que ſon imagination eſt modé- » rément échauffée par les vapeurs du vin,

» il ne manque pas d'en parler d'une ma-
» niere forte & vive. Son éloquence natu-
» relle étant donc accompagnée de la diſ-
» poſition où eſt toute ſa famille, pour en-
» tendre parler d'un ſujet auſſi nouveau &
» auſſi effrayant, il n'eſt pas naturellement
» poſſible que des imaginations auſſi foi-
» bles que le ſont celles des femmes & des
» enfans, ne demeurent perſuadés. C'eſt
» un mari, c'eſt un pere qui parle de ce
» qu'il a vu, de ce qu'il a fait : on l'aime, on
» le reſpecte, & pourquoi ne le croiroit-on
» pas ? Ce paſtre le répéte donc en différens
» jours. L'imagination de la mere & des
» enfans en reçoit peu-à-peu des traces plus
» profondes; ils s'y accoutument ; & enfin
» la curioſité les prend d'y aller. Ils ſe frot-
» tent, ils ſe couchent, leur imagination
» s'échauffe encore de cette diſpoſition de
» leur cœur, & les traces que le paſtre avoit
» formées dans leur cerveau, s'ouvrent aſſez
» pour leur faire juger dans le ſommeil,
» comme préſentes toutes les choſes dont il
» leur avoit fait la deſcription. Ils ſe levent,
» ils s'entre-demandent, & ils s'entre-diſent
» ce qu'ils ont vu. Ils ſe fortifient de cette
» ſorte les traces de leur viſion ; & celui qui
» a l'imagination la plus forte, perſuadant
» mieux les autres, ne manque pas de ré-
» gler en peu de nuits, l'hiſtoire imaginaire
» du *ſabbat*. Voilà donc des ſorciers achevés
» que le paſtre a faits, & ils en feront un
» jour beaucoup d'autres, ſi ayant l'imagi-
» nation forte & vive, la crainte ne les re-
» tient pas de faire de pareilles hiſtoires.

» Il s'eſt trouvé, ajoute-t-il, pluſieurs fois
» des ſorciers de bonne foi qui diſoient gé-
» néralement à tout le monde qu'ils alloient
» au *ſabbat*, & qui en étoient ſi perſuadés,
» que quoique pluſieurs perſonnes les veil-
» laſſent, & les aſſuraſſent qu'ils n'étoient
» point ſortis du lit, ils ne pouvoient ſe
» rendre à leur témoignage ». *Recherch. de la vérité, tom. I, liv. II, chap. vj.*

Cette derniere obſervation ſuffit ſeule pour renverſer toutes les raiſons que Delrio a accumulées pour prouver la réalité du tranſport corporel des ſorciers au *ſabbat*, à moins qu'on ne diſe avec Bodin, que ce ſont leurs ames ſeules qui y aſſiſtent, que le démon a le privilege de les tirer de leur corps pour cet effet pendant le ſommeil, & de les y renvoyer après le *ſabbat* : idée ridicule, & dont Delrio lui-même a ſenti toute l'abſurdité.

C'eſt ſans doute par cette conſidération que l'aſſiſtance au *ſabbat* ne gît que dans l'imagination ; que le parlement de Paris renvoie tous les ſorciers, qui n'étant point convaincus d'avoir donné du poiſon, ne ſe trouvent coupables que de l'imagination d'aller au *ſabbat*. Le juriſconſulte Duaren approuve cette coutume. *de aniculis*, dit-il, *quæ volitare per aera, & nocturno tempore ſaltitare & choreas agere dicuntur, quæritur? Et ſolent plerique quæſtores, in eas acerbius animadvertere quam jus & ratio poſtulet, cùm ſynodus ancyrana definiverit quædam eſſe quæ à cacodæmone multarum mulierum mentibus irrogantur : itaque curia pariſienſis (ſi nihil aliud admiſerint) eas abſolvere ac dimittere meritò conſuevit.* Ayrault & Alſiat ſont du même ſentiment. Ce dernier ſe fonde ſur ce qu'il eſt faux que les ſorciers aillent en perſonne au *ſabbat*. Mais cette raiſon eſt bien foible ; car c'eſt un aſſez grand crime que de vouloir y aller, & que de s'y préparer par des onguens qu'elles croient néceſſaires à cette horrible expédition. Ce qui fait penſer au pere Malebranche qu'elles ſont puniſſables. François Hotman conſulté ſur cette queſtion répondit, qu'elles méritoient la mort. Thomas Eraſtus a ſoutenu la même choſe, & c'eſt le ſentiment le plus ordinaire des juriſconſultes & des caſuiſtes, ſoit catholiques, ſoit proteſtans. Bayle, *Réponſ. aux qu. ſt. d'un provincial, chap. xxxix, pag. 577 de l'édit. de 1737 in-fol.*

SABBATAIRES, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* c'eſt ainſi que quelques anciens ont nommé les juifs, de leur ſcrupuleuſe obſervance du ſabbat.

SABBATAIRES, ſ. m. *(Gramm. Hiſt. eccl.)* hérétiques proteſtans qui font le ſabbat avec les juifs blâment les guerres, les loix politiques, les jugemens, & prétendent qu'il ne faut adreſſer ſa priere qu'à Dieu le Pere, & qu'il faut négliger le Fils & le S. Eſprit.

SABBATARIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccl.)* nom que quelques auteurs ont donné à une ſecte d'anabaptiſtes, qui s'éleverent dans le xvj ſiecle, & qui obſervoient le ſabbat des juifs, prétendent qu'il n'avoit jamais été aboli dans le nouveau Teſtament, par au-

cune loi positive. *Voyez* SABBAT & ANABAPTISTES.

SABBATIENS, s. m. pl. *(Hist. eccléſ.)* hérétiques du iv siecle, ainsi nommés de *Sabbathius* leur chef, qui ayant d'abord été juif, puis élevé à la prêtrise par Marcien, l'un des évêques des Novatiens, tâcha d'introduire parmi ceux-ci les cérémonies judaïques, en leur persuadant qu'on devoit célébrer la pâque le quatorzieme jour de la lune de mars. Il forma même un schisme; mais les Novatiens qui regardoient sa prétention comme une chose indifférente, conclurent que pour cela il ne falloit pas se diviser. Les sectateurs de *Sabbathius* furent peu nombreux; ils affectoient une singularité remarquable, sans qu'on sache sur quel fondement; c'étoit d'avoir tellement en horreur l'usage de la main droite, qu'ils se faisoient un point de religion de ne rien recevoir de cette main; ce qui leur fit donner le nom d'Ἀριστεροὶ, *siniſtri*, gauchers.

SABBATINE, s. f. *(Gramm.) terme d'école;* petite thèse que les écoliers soutiennent les samedis, pour s'exercer à la grande thèse de la fin de l'année.

SABBATIQUE, LE FLEUVE: *Sabbaticus fluvius*, *(Géogr. anc.)* riviere que quelques auteurs mettent dans la Palestine, & dont d'autres ecrivains nient l'existence, le P. Calmet a traité au long ce sujet.

Joseph, *liv. VII*, *chap. xiij*, parle ainsi de cette riviere. Ce prince; dit il, (Titus) rencontra en son chemin une riviere qui mérite bien que nous en parlions; elle passe entre les villes d'Arcé & de Raphanée, qui sont du royaume d'Aggripa, & elle a quelque chose de merveilleux; car après avoir coulé six jours en grande abondance, & d'un cours assez rapide, elle se séche tout d'un coup, & recommence le lendemain à couler durant six autres jours comme auparavant, & à se sécher le septieme jour, sans jamais changer cet ordre, ce qui lui a fait donner le nom de *Sabbattique*, parce qu'il semble qu'elle fête le septieme jour, comme les juifs fêtent celui du sabbat. Telle est la traduction de ce fameux passage de Josephe, par M. Arnaud d'Andilli, homme très-versé dans la langue grecque, & aidé dans ce travail par de très-habiles gens de sa famille.

D. Calmet, sur ce même passage, nous donne de cette riviere une idée bien différente. Selon lui, Josephe dit que Titus allant en Syrie, vit entre la ville d'Arces, qui étoit du royaume d'Agrippa, & la ville de Raphanée en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*, qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce fleuve, ajoute-t-il, ne coule que le jour du sabbat, ou plutôt au bout de sept jours; tout le reste du temps son lit demeure à sec; mais le septieme jour il coule avec abondance dans la mer. Delà vient que les habitans du pays lui ont donné le nom de *fleuve Sabbatique*.

Pline a voulu apparemment parler du même fleuve, lorsqu'il dit; *liv. XXXI*, *c. ij*, qu'il y a un ruisseau dans la Judée, qui demeure à sec pendant tous les septiemes jours; *in Judœa rivus omnibus ſabbatis ſiccatur*. Voilà certainement Pline d'abord avec la traduction de M. d'Andilli; cependant D. Calmet a raison, le texte grec de Josephe, porte que ce fleuve ne coule que le samedi; & comme les savans ont vu que Pline, & la notion que l'on doit avoir du repos du sabbat, conduisent naturellement à dire que ce fleuve couloit six jours, & cessoit le septieme jour; ils ont tâché de concilier cette idée avec les paroles de Josephe, en les transposant, & lui ayant fait dire le contraire de ce qu'on y lisoit; & c'est sur ce changement que M. d'Andilli a travaillé. Il semble en effet, que la *riviere Sabbatique* ne marqueroit pas bien le repos du sabbat, si elle ne couloit que ce jour-là; pour bien faire, observe D. Calmet, elle devoit cesser de couler pour imiter le repos des Juifs.

Mais une autre remarque plus importante, c'est que Josephe est le seul & premier auteur du *fleuve Sabbatique*, qui vraisemblablement n'a jamais existé; du moins on n'en connoît point aujourd'hui, & aucun voyageur ni géographe n'en a jamais fait mention: car pour Pline, il est évident qu'il a tiré de Josephe ce qu'il en dit, & même selon les apparences, il n'en croyoit rien. *(D. J.)*

SABBATIQUE JOUR ET ANNÉE; *(Critiq. ſacrée.)* le jour *ſabbatique* étoit le jour du sabbat, qui se célébroit une fois chaque semaine; l'*année ſabbatique* étoit celle qui se célébroit de sept ans en sept ans, & dans laquelle on laissoit la terre sans la labourer

& ſans la moiſſonner ; tout ce qui venoit à la campagne étoit commun cette année. Dans l'*année du ſabbat*, dit le Lévitique, XXV. 4. *vous ne ſemerez point votre champ, vous ne taillerez point votre vigne, vous ne moiſſonnerez point ce qui vient de ſoi-même, vous ne vendangerez point, car c'eſt l'année du repos de la terre* ; cette année commençoit & finiſſoit au mois de ſeptembre. *(D. J.)*

SABBATUS ou *SABATUS*, *(Géogr. anc.)* riviere d'Italie, au royaume de Naples ; elle coule à Bénévent, & ſe jette dans le Vulturne. Cette riviere à Bénévent en reçoit une autre nommée *Calor*, & qui s'appelle encore *Calore*. Le *ſabbatus* s'appelle *ſabato*.

Sabbatus ou *ſabatus*, eſt auſſi le nom d'une autre riviere d'Italie, ſelon Antonin, à 18 mille pas au-delà de *Conſentiæ*, en allant vers la colonne, le dernier terme de l'Italie pour paſſer en Sicile. *(D. J.)*

SABDARIFFA, ſ. f. *(Hiſt. nat. Botan. exot.)* eſpece de ketmia des Indes, nommée *ketmia indica vitis folio ampliore*, *I. R. H.* elle pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, droite, canelée, purpurine, rameuſe, garnie de feuilles amples comme celles de la vigne, partagée en pluſieurs parties dentelées. Ses fleurs ſont grandes, & ſemblables à celles de la mauve, d'un blanc pâle, & d'un purpurin noirâtre ; il leur ſuccede des fruits oblongs, pointus, remplis de ſemences rondes, que l'on mange comme une légume, ce qui fait qu'on la cultive aux Indes. *(D. J.)*

SABÉ, *(Géogr. anc.)* nom de deux villes d'Arabie, ſelon Ptolomée, *l. VI, c. vij* ; il appelle l'une, *Sabé regia*, dont la *longitude* eſt ſelon lui, *76*, *lat. 13. Long.* de l'autre *Sabé*, *73. 40* ; *lat. 16. 56. (D. J.)*

SABECH, ſ. m. *(Faucon.)* eſt la cinquieme eſpece d'autour, le *ſabech* reſſemble à l'épervier.

SABÉENS, SABANS, *ou* SABAENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. anc.)* ſectateurs du ſabaïſme, ou ſabiiſme. *Voyez l'article* SABIISME.

SABÉÉNS, (LES) *Sabæi*, *(Géogr. anc.)* ancien peuple de l'Arabie heureuſe. Pline, *liv. VI, c. xxviij*, en parle ainſi : Les *Sabéens*, dit-il, ſont les plus celebres d'entre les Arabes, à cauſe de l'encens ; ce peuple s'étend d'une mer à l'autre. Diodore de Sicile, après avoir parlé des *Sabéens*, *liv. III, c. iv*, ajoute que la métropole de ce peuple, appellée *Saba*, eſt ſituée ſur une montagne. Virgile dit dans ſes Géorgiques,

India mittit ebur, molles ſua thura Sabæi.

Pline met la métropole ſur une montagne remplie d'arbres, & lui donne un roi qui en avoit d'autres ſous lui. Les Atramites étoient une des dépendances du royaume des *Sabéens*. C'eſt de ces *Sabéens* que bien des critiques prétendent qu'étoit ſouveraine la reine de Saba, qui alla voir Salomon.

Il y avoit encore un ancien peuple au voiſinage de l'Idumée, qui portoit le nom de *ſabéen*. *(D. J.)*

SABELLI: *(Géog. anc.)* diminutif de *Sabini*, & qui ſignifie, des *petits Sabins*, ou plutôt des *deſcendans des Sabins*. Horace, *liv. II, ſat. j, v. 35*, dit :

Nam Venuſinus arat finem ſub utrumque colonus,
Miſſus ad hoc pulſis, vetus eſt ut fama, Sabellis,
Quo ne per vacuum Romano incurreret hoſtis :
Sive quod Appula gens, ſeu quod Lucaniæ bellum
Incuteret violenta.

« Si je voulois copier Lucile, je vous » dirois dans ſon ſtyle, que je ne ſais pas » trop ſi je ſuis de la Lucanie ; ou de la » Pouille, parce que Vénuſe, ma patrie, » eſt ſur la frontiere de ces deux provinces. » J'ajouterois qu'il y a une vieille tradition » que les Romains après en avoir chaſſé » les Samnites, y envoyerent une colonie, » de peur que ſi le pays étoit dépourvu de » garniſons, il ne prît envie aux Apuliens » & aux Lucaniens, deux nations belli- » queuſes, de nous faire la guerre & de » paſſer au travers pour entrer ſur les ter- » res de la république ».

Je ſuis ici la traduction du P. Sanadon, qui rend le *Sabelli* d'Horace par les Samnites & non par les Sabins. Pluſieurs ſavans s'y ſont trompés ; M. Dacier prétend auſſi que ce ſont les Samnites ; & Deſprez, dans ſon Horace à l'uſage du Dauphin, a ouvert le même ſentiment.

Par ces *Sabelli* ou *Samnites*, il faut entendre ceux que l'on appelloit *Hirpini*, qui touchoient la Pouille au nord, & la Lucanie à l'eſt. Tous ces peuples deſcendoient originairement des Auſones, qui depuis prirent le nom d'*Oſques*, & enſuite celui de *Sabins*; ceux qui formerent différentes peuplades, qui furent les Aurunces, les Fidicins, les Samnites, les Picintins, les Veſtins, les Marrucins, les Pélignes, les Marſes, les Eques & les Herniques; les Samnites produiſirent les Trentaniens, les Lucaniens, les Campaniens & les Hirpins; enfin les Lucaniens donnerent naiſſance aux Bruttiens.

Il eſt bien vrai que les Samnites étant deſcendus des Sabins, on a dit quelquefois *Sabelli* pour *Sabini*, par une variation de dialecte; mais ici il ne peut ſignifier que les *Samnites*, parce que ces derniers étant dans le voiſinage de Vénuſe, étoient auſſi beaucoup plus à portée de s'en rendre les maîtres, que les Sabins, qui en étoient fort éloignés. *(D. J.)*

SABELLIENS, ſ. m. pl. *(Hiſt. eccléſ.)* ſecte d'hérétiques qui parurent en Orient dans le iij ſiecle; ils réduiſoient les trois perſonnes de la ſainte Trinité, à trois rélations, ou plutôt ils les confondoient, réduiſant la Trinité à la ſeule perſonne du Pere; dont ils diſoient que le Fils & le S. Eſprit n'étoient que les vertus, les émanations, ou les fonctions. *Voyez* TRINITÉ & PERSONNE.

Sabellius, leur chef, natif de Ptolémaïde ville de Lybie, y ſema ſes erreurs vers l'an 260, confondant la trinité des perſonnes; il enſeignoit qu'il n'y avoit point de diſtinction entr'elles, mais qu'elles étoient une, comme le corps, l'ame & l'eſprit ne ſont qu'un homme; il ajoutoit que le pere de toutes choſes étoit dans les cieux, que c'étoit lui qui étoit deſcendu dans le ſein de la vierge, qu'il en étoit né, & qu'ayant accompli le myſtere de notre rédemption, il s'étoit lui-même répandu ſur les apôtres en forme de langues de feu, d'où on l'avoit appellé le *Saint-Eſprit*.

S. Epiphane dit que le dieu des *Sabelliens*, qu'ils appelloient le *Pere*, reſſembloit ſelon eux, au ſoleil, & étoit un pur *ſubſtratum*, dont le Fils étoit la vertu, ou la qualité illuminative, & le S. Eſprit, la vertu échauffante; que le Verbe en avoit été tiré ou dardé comme un rayon divin, pour accomplir l'ouvrage de la rédemption, & qu'étant remonté aux cieux, comme un rayon remonte à ſa ſource, la vertu échauffante du Pere, avoit enſuite été communiquée aux apôtres.

Cette héréſie trouva des partiſans parmi les évêques en Afrique, en Aſie, & juſqu'à Rome; mais elle fut condamnée en 319 dans le concile d'Alexandrie: elle étoit au fond la même que celle de Praxeas, auſſi donna-t-on aux *Sabelliens* en Occident le nom de *Patripaſſiens* ou *Patropaſſiens*. *Voyez* PATRIPASSIENS.

Les Sociniens ont renouvellé dans ces derniers ſiecles, le ſabellianiſme, en ne reconnoiſſant le S. Eſprit que comme une vertu, ou une efficace de la divinité. *Voyez* SOCINIENS.

SABIA, *(Géog. mod.)* nom d'un royaume & d'une riviere de la Cafrerie en Afrique. On ne connoît ni port, ni ville dans ce royaume. La riviere de *Sabia* le baigne au nord & au ſud. Elle a ſa ſource vers le 47 degré de *longitude*, & un peu au-delà du 21 degré de *latitude* méridionale. Son cours eſt d'occident en orient, & peut avoir 40 lieues de longueur. *(D. J.)*

SABIISME, *(Relig. orient. mod.)* religion des anciens Sabéens, appellés aujourd'hui *Sabis*, *ſabaïtes*, *Mandaïtes* ou les *chrétiens de S. Jean*. *Voyez* ſur leurs prédéceſſeurs *l'article* SABAÏSME.

Les mahométans de la ſecte d'Ali répandus dans la Perſe paroiſſent l'occuper toute entiere; cependant il ſe trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes.

1°. Celle des Guebres ou Parſis qui ſont les adorateurs du feu, les ſucceſſeurs des mages, les diſciples du fameux Zerdaſcht ou Zoroaſtre.

2°. Celle des *Sabiens* ou Mandaïtes, que l'on nomme ordinairement les *chrétiens de ſaint Jean*, mais qui de l'aveu de tous les voyageurs ne ſont ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans. On dit au reſte qu'ils regardent Saint Jean-Baptiſte comme un de leurs prophetes.

Ces deux ſortes de ſectaires ſe donnent une origine très-ancienne, ils ſe vantent auſſi d'avoir des livres de la premiere antiquité.

Les Parſis prétendent poſſéder ceux de Zoroaſtre, le Zend, le Pazend, l'Ouſta, & ils ont le Sadder pour leur canon eccléſiaſtique.

Les *Sabiens*, ſelon M. Simon, *hiſt. crit. liv. I.* ont le *Sidra laadam ou la révélation adreſſée à Adam lui-même*, les livres de Seth & ceux de quelques autres patriarches.

Eutychès, patriarche d'Alexandrie, donne pour auteur du *Sabiiſme* Zoroaſtre, qui l'eſt certainement du Magiſme; & ce qui prouveroit qu'il avoit là-deſſus quelques traditions, c'eſt qu'il indique par ſon nom juſqu'au premier grand-prêtre de la ſecte. Selon M. Prideaux, les Mages & les *Sabiens* étoient très-diſtingués ſous les rois de Perſe d'après Cyrus.

Nous apprenons de R. Moïſe, fils de Maimon ou de Rambam, de pluſieurs paſſages du thalmud, des commentateurs juifs, de la plupart des écrivains orientaux ſoit chrétiens, ſoit mahométans, qu'Abraham avoit été élevé dans le *Sabiiſme*. Le paſſage de Joſué ſur l'idolâtrie de Tharé eſt un texte irréfragable : la ville de Charan où ce patriarche, en quittant celle de Our, alla faire ſa demeure, étoit dès-lors & a toujours été même juſqu'aux derniers temps le ſiege principal du *Sabiiſme*. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnan, fils Arphaxad, (mettons Arphaxad lui-même, puiſque ce Caïnan eſt intrus,) & illuſtrée par les obſervations aſtronomiques qu'il y fit, ſes habitans ſe porterent d'eux-mêmes à lui dreſſer des ſimulacres, & delà le culte des aſtres & des ſtatues; des aſtres comme d'êtres à la vériré ſubordonnés, mais médiateurs entre Dieu & les hommes; des ſtatues comme repréſentant ces aſtres en leur abſence, par exemple, la lune lorſqu'elle ne paroît plus ſur l'horizon, les grands hommes lorſqu'ils ne ſont plus ou après leur mort.

Voici ce qui dans tous les temps a diſtingué plus particuliérement le *Sabiiſme* : 1°. la connoiſſance des aſtres : 2°. l'art de juger par le cours des aſtres de tous les événemens : 3°. la ſcience des taliſmans, l'apparition des génies, les enchantemens & les ſorts.

Simulacres, arbres dévoués, bois ſacrés, temples, fêtes, hiérarchie réglée, adoration, priere, croyance, idée de métempſycoſe, les *Sabiens* avoient toutes ces marques de religion intérieures & extérieures; Corra, aſtronome *ſabien* illuſtre, ſoutenoit encore par des écrits publics, il y a quelques ſiecles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens Chaldéens.

D'un autre côté, les mathématiciens qui les gouvernoient ſe livroient à toutes les idées que leur imagination leur préſentoit : chacun ſelon ſes calculs & ſes ſyſtêmes, ils ſe forgoient des dogmes ou rejetoient ceux des autres. Par exemple, ſelon quelques-uns, la réſurrection devoit ſe faire au bout de 9000 ans, parce qu'ils fixoient à 9000 ans le tour entier de tous les orbes céleſtes. D'autres plus ſubtils vouloient une réſurrection parfaite & totale, c'eſt-à-dire de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature; cela étant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426 ans.

Enfin pluſieurs d'entre eux ſoutenoient dans le monde ou dans les mondes une eſpece d'éternité, pendant laquelle tour-à-tour ces mondes étoient détruits & refaits.

Cette ſecte obligée par ſa propre conſtitution à obſerver le cours des aſtres, a produit pluſieurs philoſophes, & ſur-tout pluſieurs aſtronomes du premier ordre.

Mahomet, *Alcoran*, *ſura* ou *chap. ij*, a mis le *Sabiiſme* au rang des religions révélées; mais comme par-là il a embarraſſé les docteurs du Muſulmaniſme, parce qu'enfin en examinant le *Sabiiſme* de prés, ils y ont vu des opinions ſuperſtitieuſes & ridicules, il ne doit pas être ſurprenant que ce ſoit à eux que l'on renvoie pour une connoiſſance plus intime du *Sabiiſme*. Ainſi après Maimonides, Juva Hallevi & quelques autres eſpagnols, il faudroit encore conſulter Schareſtani, Beynawi, Ibn Cannan, Ibn Nedun, Keſſai, & parmi nos auteurs, Golius, d'Herbelot, Hottinger, & quelques autres.

Il faut obſerver que ſi l'on n'a pas une notion raiſonnable de cette ſecte & de ſes pratiques, quoiqu'abſurdes la plupart, il y a dans Moïſe, & en général dans l'Ecriture pluſieurs paſſages que l'on n'entendra jamais.

Nous parlerons maintenant de l'étendue du *Sabiiſme* : Maimonides & Ephodi, & R. Schem Tob ſes commentateurs, ont enviſagé preſque

preſque toute l'idolâtrie comme une ſuite des idées *ſabiennes*, & par-là ils y ont enveloppé néceſſairement les cultes de toute la terre. Eutychius avoit la même idée, puiſqu'après avoir pris le *Sabiiſme* en Chaldée, *de-là*, dit-il, *il eſt paſſé en Egypte*, de *l'Egypte* il fut *porté chez les Francs*, c'eſt-à-dire, *en Europe*, d'où *il s'étendit dans tous les ports de la Méditerranée*. Et comme le culte du ſoleil & des étoiles, la vénération des ancêtres; l'érection des ſtatues, la conſécration des arbres conſtituerent d'abord l'eſſence du *Sabiiſme*; cette eſpece de religion, toute bizarre qu'elle eſt, ſe trouva aſſez vîte répandue dans toutes les parties du monde alors connu, juſqu'à l'Inde & juſqu'à la Chine; de ſorte même que ces vaſtes empires ont toujours été pleins de ſtatues adorées, & ont toujours donné la créance la plus folle aux viſions de l'aſtrologie judiciaire, preuve inconteſtable de *Sabiiſme*, puiſque c'en eſt le fond & le premier dogme; la concluſion eſt ſimple que ſoit par tradition, ſoit par imitation & identité d'idées, le monde preſqu'entier s'eſt vu & ſe voit encore *ſabien*. Ce qu'on ne peut pas nier, c'eſt que pour les régions orientales, le Magiſme paroît avoir été reſſerré dans la Perſe & dans quelques contrées voiſines, & que le *Sabiiſme* paroît avoir été reçu également dans la Chaldée, dans l'Egypte, dans la Phénicie, dans la Bactriane & dans l'Inde; car s'il étoit clair que les opinions de la religion égyptienne étoient paſſées & y ſubſiſtent encore aujourd'hui, il eſt évident auſſi qu'il s'y étoit mêlé du *ſabiiſme*, ce que prouvent aſſez & *Batroncheri* & la plupart des romans indiens.

Ajoutons un mot de la durée du *Sabiiſme*. Qui croiroit que pendant que tant d'autres héréſies, même depuis le Chriſtianiſme, ſe ſont éteintes & preſque évanouies à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci, la premiere de toutes, connue avant Abraham, eſt demeurée juſqu'à nos jours entre le Judaïſme, le Chriſtianiſme & le Muſulmaniſme? Nous avons une Homélie de S. Grégoire de Nazianze contre les Sabiens, ainſi de ſon temps il y en avoit dans la Cappadoce. L'*alcoran*, tous les hiſtoriens, tous les auteurs perſans en parlent comme d'une religion ſubſiſtante chez eux, & cela n'eſt pas étonnant, puiſque Charan & Baſſora ſont ſi proches de l'Arabie & de la Perſe.

Une circonſtance curieuſe, ce ſeroit de ſavoir pourquoi & depuis quel ſiecle les Sabiens s'appellent *mendaï Jahia*, les *diſciples* ou les *chrétiens de S. Jean*. Il n'eſt pas facile de le déterminer; mais il ſemble que l'hiſtoire arabe nous en donne une époque aſſez vraiſemblable du temps d'Almamon. Ce prince paſſant par Charan, & ſans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de Sabiens, en fit aſſembler les principaux habitans; il voulut ſavoir quelle étoit véritablement la religion qu'ils profeſſoient. Les Charaniens chagrins d'une telle demande, & ne ſachant où elle tendoit, ne ſe dirent ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans, ni ſabiens, mais charaniens, comme ſi c'eût été un nom de religion. Cette réponſe aſſez fondée d'ailleurs, mais que le prince muſulman prit ou pour une impiété, ou pour une dériſion, leur penſa coûter la vie. Almamon en colere leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permiſes par le prophete, ſans quoi à ſon retour leur ville ſeroit paſſée au fil de l'épée. Là-deſſus un vieillard leur conſeilla, en reprenant leur ancien nom de religion, de ſe dire *ſabiens*. Cela étoit fort ſenſé; mais apparemment qu'alors, entre les Charaniens & leurs freres les véritables Sabiens, il y avoit des diviſions & des haines. Pluſieurs d'entr'eux aimerent mieux ſe faire chrétiens ou muſulmans: mais ce qui ſera arrivé, c'eſt qu'avec les Muſulmans ils ſe ſeront dit chrétiens, & qu'avec les chrétiens ils auront affecté de ſe faire nommer *chrétiens de S. Jean*, ou *chrétiens mendaï Jahia*, diſciples de S. Jean.

Il eſt vrai que du temps de l'Evangile, S. Jean a eu des diſciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du précurſeur, qu'ils aient tous embraſſé le Chriſtianiſme. Il eſt vrai encore que les *Sabiens* d'aujourd'hui font par-tout, & dans leurs liturgies, & dans leurs livres, une commémoration honorable de S. Jean, de ſorte que le nom de *chrétiens de S. Jean* ou de *diſciples de Jean* pourroit avoir une époque plus ancienne, & être des premiers temps du Chriſtianiſme: on a même quelques li-

vres de miſſionnaires qui les ont prêchés, où l'on voit les articles de leur créance, & il y eſt parlé du baptême. Mais une ſecte ne ſe connoît jamais à fond que par la lecture de ſes propres livres, & comme nous en avons à la bibliotheque du roi trois manuſcrits aſſez conſidérables, ces livres examinés en détail pourront mettre en état d'en parler avec plus de certitude. Extrait *des Mém. de l'acad. des Inſcr. t. XII.* (*D. J.*)

SABINA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans la Sabine. Martial. *l. IX*, *épigr.* 55, dit:

Si mihi Picenâ Turdus palleret olivâ
Tenderet aut noſtras ſylva Sabina *plagas.*

Nous ne voyons pas dans ce paſſage que *Sabina* ſoit une forêt particuliere ainſi nommée: il y avoit ſans doute des bois dans la Sabine, & on y chaſſoit; mais voici un paſſage plus particulier. Horace, *l. I*, *ode* 22, dit qu'étant occupé de ſes amours, il s'enfonça trop avant dans cette forêt, où il trouva un loup qui pourtant s'enfuit de lui, quoiqu'il n'eût point d'armes pour ſe défendre, s'il en eût été attaqué.

Namque me ſylvâ *lupus in* Sabinâ
Dum meam canto Lalagen & ultrà
Terminum curis vagor expeditus
Fugit inermem.

Cette forêt ne devoit pas être fort éloignée de la maiſon de campagne qu'il déſigne par ces mots *valis Sabina*, puiſqu'il alloit s'y promener ſeul & à pié. (*D. J.*)

SABINÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) petit lac, ou plutôt étang dans le pays des Sabins, ſelon Pline & Denys. Strabon l'appelle *aquæ Coſticoliæ*; c'eſt maintenant, ſelon Cluvier, le Pozzo Ratignano, proche du bourg de Cotila. (*D. J.*)

SABINE, *ou* SAVIGNER, (*Botan.*) *ſabina*; arbriſſeau toujours vert, qui vient naturellement dans l'Italie, le Portugal & l'Arménie, dans la Sybérie & dans le Canada. Il peut, avec l'aide de la culture, s'élever à dix piés; mais ſes branches étant fort chargées de rameaux qui ſe dirigent d'un ſeul côté, elles ont tant de diſpoſition à s'incliner & à ramper près de terre, que ſi l'arbriſſeau eſt livré à lui-même, il prend à peine quatre ou cinq piés de hauteur. Ses feuilles reſſemblent à celles du tamarin ou du cyprès, mais elles ſont ſi petites & ſi peu diſtinctes, qu'on doit plutôt les regarder comme un fanage mouſſeux qui enveloppe les jeunes rameaux. Ses fleurs mâles ſont de très-petits chatons côniques & écailleux de peu d'apparence. Ses fruits qui viennent ſéparément, ſont des eſpeces de baies bleuâtres, de la groſſeur d'un pois, qui contiennent trois ſemences oſſeuſes; elles ſont convexes d'un côté & applaties ſur les faces qui ſe touchent.

Cet arbriſſeau eſt abſolument des plus robuſtes; il vient dans les pays chauds comme dans les climats très-froids; il réſiſte aux plus cruels hivers & à toutes les autres intempéries des ſaiſons; il s'accommode de tous les terrains, ne craignant ni l'humidité, ni la ſéchereſſe; il vient ſur les lieux pierreux & très-expoſés au vent: mais il ſe plaît davantage dans les terres graſſes; & il aime mieux l'ombre que le grand ſoleil. Il ſe multiplie très-aiſément de branches couchées, & tout auſſi-bien de bouture. On ne s'aviſe guere d'en ſemer la graine, ce ſeroit la méthode la plus longue & la plus incertaine. Il reprend, à la tranſplantation, plus facilement qu'aucun autre arbre toujours vert, pourvu qu'on obſerve les temps propres à planter ces ſortes d'arbres; ſavoir le mois d'avril & le commencement des mois de juillet ou de ſeptembre.

La *ſabine* ſeroit extrêmement propre à former de moyennes paliſſades toujours vertes, de petites haies très-régulieres; à garnir les maſſifs des boſquets pour donner de la verdure dans la ſaiſon des frimats, & à l'embelliſſement de diverſes parties des jardins, parce que le vert en eſt agréable & uniforme, & que d'ailleurs cet arbriſſeaux a la facilité de venir dans les lieux ſerrés & à l'ombre des autres arbres; mais il répand une odeur ſi forte & ſi déſagréable, qu'on eſt forcé de le reléguer dans les endroits éloignés & peu fréquentés. Le bois de la *ſabine* eſt très-dur, & il n'eſt point ſujet à ſe gerſer. On ne cultive guere cet arbriſſeau que par rapport à ſes propriétés. C'eſt un inciſif très-pénétrant. Les médecins, les chirurgiens & les maréchaux en font quelque uſage.

On connoît peu de variétés de cet arbriſſeau.

1°. La *ſabine à feuilles de tamariſc*, c'eſt la plus commune.

2°. La *ſabine à feuilles de cyprès*, c'eſt celle qui a le plus d'agrément.

3°. La *ſabine panachée* eſt d'une fort médiocre apparence.

SABINE, ſ. f. *(Botan.)* quoique la *ſabine* ſoit une eſpece de génévrier, il importe de faire connoître, & celle qu'on nomme *ſabine* ou *ſavinier*, à feuilles de tamariſc, & la *ſabine* ou le *ſavinier* à feuilles de cyprès.

La premiere, *ſabina folio tamariſci Dioſcoridis*, C. B. jette de ſa racine un petit arbriſſeau, qui s'étend plus en large qu'en hauteur, & qui eſt toujours vert; ſes feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du tamariſc d'Allemagne, mais plus dures & un peu épineuſes, d'une odeur forte & déſagréable, d'un goût âcre ou piquant & brûlant. Cet individu, qu'on appelle *mâle* ou *ſtérile*, porte au ſommet des branches de petits chatons ou fleurs à trois étamines par le bas, ſans pétales; il ne leur ſuccede aucun fruit, du-moins pour l'ordinaire, car lorſque l'arbriſſeau eſt vieux ou planté depuis longtemps dans le même endroit, il s'éleve d'entre les feuilles de petites fleurs verdâtres, qui ſe changent en de petites baies applaties, moins groſſes que celles du génévrier, & qui acquierent comme elles en mûriſſant une couleur bleue, noirâtre. On le cultive dans les jardins; mais dans nos climats, il donne ſi rarement du fruit, qu'on le regarde comme ſtérile.

La *ſabine* à feuilles de cyprès, *ſabina folio cupreſſi*, C. B. P. produit un tronc plus élevé que celui de la premiere eſpece, approchant beaucoup de cyprès par ſon rapport, & faiſant comme un arbre à tige aſſez groſſe, dont le bois eſt rougeâtre, médiocrement épais. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du cyprès, mais plus compactes, d'une odeur forte & pénétrante, d'un goût amer & aromatique, réſineux. Ses fleurs ſont compoſées de trois pétales, fermes, pointus, permanens, ainſi que le calice, qui eſt diviſé en trois parties, d'une couleur jaune, herbeuſe. Ses baies ſont charnues, arrondies, chargées dans leur partie inférieure de trois tubercules oppoſés, avec un ombilic armé de trois petites dents; elles contiennent trois oſſelets ou noyaux oblongs, d'un côté convexe & de l'autre anguleux.

Cet arbriſſeau croît ſur les montagnes, dans les bois, & autres lieux incultes. On le cultive auſſi dans les jardins. *(D. J.)*

SABINE, *(Mat. méd.) ſabine* à feuilles de tamariſc, & *ſabine* à feuilles de cyprès.

La premiere eſpece eſt principalement employée en Médecine tant extérieurement qu'intérieurement, & elle a en effet plus de vertus.

Les feuilles de *ſabine* ont une odeur balſamique forte, & un goût amer, âcre, aromatique. Elles contiennent une quantité très-conſidérable d'huile eſſentielle. M. Cartheuſer a retiré plus de deux onces & demie d'huile eſſentielle d'une livre marchande de feuilles de *ſabine* à feuilles de tamariſc.

Cette plante tient le premier rang parmi les remedes emménagogues & *ecboliques*, c'eſt-à-dire propres à faire couler les regles & à chaſſer le fœtus de la matrice. Elle a le grand caractere des remedes véritablement efficaces, c'eſt-à-dire que l'abus en eſt dangereux. Cependant ſa doſe même exceſſive ne procure pas auſſi conſtamment & auſſi promptement l'avortement qu'on a coutume de le croire. Quoique ce remede produiſe le plus ſouvent des accidens qui obligent d'emprunter le ſecours d'autrui, & par conſéquent d'avoir à pure perte des témoins d'un crime & de la honte qu'on vouloit cacher, il ſeroit à ſouhaiter que cette vérité, qui eſt fondée ſur l'obſervation d'un très-grand nombre de faits, pût détruire la funeſte opinion qui eſt répandue dans le public ſur cette prétendue propriété de la *ſabine*. Une autre vérité, fondée auſſi ſur un grand nombre d'expériences, & qu'il eſt très-utile de publier dans la même vue, c'eſt que l'avortement procuré par le ſecours de ce genre, eſt encore plus ſouvent accompagné, que celui qui dépend de toute autre cauſe, d'une hémorrhagie violente qui tue la mere avec l'enfant.

Les feuilles fraîches de *ſabine* s'ordonnent dans les ſuppreſſions des regles, & pour chaſſer l'arriere-faix & le fœtus mort, en infuſion dans de l'eau ou dans du vin, à la doſe d'une pincée ou de deux; & en poudre, lorſqu'elles ſont ſeches, à celle d'un demi-

gros dans un verre de vin blanc, d'eau, de thé, *&c.* L'huile eſſentielle de cette plante, donnée à la doſe de quelques gouttes, ſous forme d'oleo-ſaccharum, eſt regardée auſſi comme un remede très-efficace dans les mêmes cas.

Ces mêmes remedes ſont auſſi de très-puiſſans vermifuges.

Pour ce qui regarde l'uſage extérieur de cette plante, elle eſt miſe au rang des plus puiſſans diſcuſſifs & déterſifs. Ses feuilles ſeches, réduites en poudre, s'emploient aſſez communément pour mondifier, deſſécher & conſolider les vieux ulceres.

Cette même poudre mêlée avec du miel, ou les feuilles fraîches pilées avec la même matiere, paſſent auſſi pour très-propres à tuer les vers des enfans, ſi on leur en frotte le nombril.

Les feuilles de *ſabine* entrent dans l'eau hyſtérique, les trochiſques hyſtériques, le ſirop d'armoiſe, l'onguent martiatum, la poudre d'acier de la pharmacopée de Paris, & l'huile eſſentielle dans le baume hyſtérique, & dans l'eſſence appellée dans la même pharmacopée, *anti-hyſtérique*, & qu'il faut appeller *hyſtérique*; car ce remede eſt fait pour la matrice & non pas contre la matrice. *(b)*

SABINE, *la*, *(Géog. mod.)* pays d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, borné au nord par l'Ombrie, au midi par la campagne de Rome dont le Téverone la ſépare, au levant par l'Abruze ultérieure, & au couchant par le patrimoine dont elle eſt ſéparée par le Tibre.

On la partage en nouvelle Sabine, *la Sabina nuova*, qui eſt entre Ponte-Mole & le ruiſſeau d'Aja, & la *Sabine* vieille qui eſt au-delà du ruiſſeau d'Aja; mais malgré cette diviſion, la province entiere n'en eſt pas moins la plus petite province de l'état eccléſiaſtique. Elle n'a qu'environ 9 lieues de long ſur autant de large, en ſorte qu'elle ne comprend qu'une partie du pays des anciens Sabins, dont elle conſerve le nom; & la ſeule ville qu'il y ait dans cette province eſt Magliano; mais pluſieurs petites rivieres arroſent le pays: il eſt fertile en huile, en vin & en paſſes, qui eſt une ſorte de raiſin ſec ſans pepin. *(D. J.)*

SABINIEN, adj. *(Gramm. & Juriſprud.)* ſenatus-conſulte *ſabinien*, *voyez* au mot SENATUS-CONSULTE.

SABINIEN, *(Juriſprud. Rom.)* on nommoit *Sabiniens*, ſous les empereurs romains, les juriſconſultes attachés au parti d'Atteius Capito, qui floriſſoit ſous Auguſte. Ce parti tiroit ſon nom de Mazurius Sabinus, qui vivoit ſous Tibere. Ils étoient oppoſés en pluſieurs choſes aux *Proculiens*. Ces deux partis régnerent à Rome juſqu'au temps que les empereurs, privant les juriſconſultes de leur ancienne autorité, déciderent les affaires ſelon leur bon plaiſir ſans égard aux loix & à leurs interprétations. *(D.J.)*

SABINITES, ſ. f. *(Hiſt. nat. Lithol.)* nom donné par Pline à une pierre ſur laquelle ſe trouvoit empreinte de la ſabine.

SABINS, *(Géog. anc.)* *Sabini*, ancien peuple d'Italie, dans les terres, à l'orient du Tibre; une partie de leur région conſerve l'ancien nom.

Leur pays étoit bien plus étendu que la Sabine d'aujourd'hui; il comprenoit encore tout ce qui eſt au midi oriental de Néra juſqu'à celle de ſes ſources, qui eſt préſentement dans la marche d'Ancone, excepté, vers l'embouchure de cette riviere dans le Tibre, une petite liſiere aux environs de Narni, qui étoit de l'Ombrie; mais Otricoli étoit dans la Sabine. Ainſi tous les lacs aux environs de Riéti, & toute la riviere de Velino qui les forme, étoient dans cette province, juſqu'à la ſource du Nomano, qui eſt aujourd'hui dans l'Abruzze ultérieure; il étoit alors dans le pays des *Sabins*, & s'étendoit même au-delà de la Peſcara, où étoit *Amiternum*, dont les ruines s'appellent encore *Amiterno-Rovinato*.

A la réſerve de la ville d'Otricoli, qui eſt aujourd'hui du duché de Spolete, la Sabine n'a rien perdu du côté du Tibre; & le Téverone la borne comme il faiſoit autrefois, à-peu-près juſqu'au même lieu, excepté qu'elle avoit au midi de cette riviere la ville de Collatia.

Ainſi l'ancienne Sabine étoit bornée au nord-oueſt par l'Ombrie; au nord-eſt par des montagnes qui la ſéparoient du Picenum; à l'orient par le peuple *Veſtini*; au ſud-eſt par les Marſes & les Eques; au midi par le Latium, & au couchant par le Tibre qui la ſéparoit des Faliſques & des Véiens.

Les uns dérivent le nom de *Sabin*, de *Sabus*, capitaine lacédémonien; les autres tirent ce nom de *Sabinus*, fils de *Sancus*, génie de cette contrée, nommé autrement *Medius-Fidius*, & que quelques-uns ont pris pour Hercule.

Il y a trois opinions différentes sur l'origine des *Sabins*, Plutarque, *in Numa*, & Denis d'Halicarnasse, *liv. II*, les font lacédémoniens, & disent qu'ils se rendirent d'abord dans le territoire de Pometia, ville des Volsques, & que partant de-là, ils vinrent dans ce pays, & se mêlerent avec les habitans qui y étoient déja. La seconde opinion est celle de Zénodote de Troezene. Il dit que ce sont des peuples de l'Ombrie, qui étant chassés de leur patrie par les Pélasges, se retirerent dans ce pays, & y furent appellés *Sabins*. La troisieme est de Strabon, *liv. III*, qui croit qu'ils étoient Autochtons, Αὐτοχθονες, & du peuple *Opici*, avec lequel ils avoient un langage commun. Il paroît que les Pélasges passerent pour la plupart chez les *Sabins*.

On sait que les *Sabins* eurent avec les Romains de grandes guerres, auxquelles donna lieu le fameux enlévement des *sabines*. Tatius avoit sur les *Sabins* une supériorité de prééminence; & après la paix, il passa à Rome où il s'établit; & du nom de la ville de Cures se forma, selon quelques-uns, le nom de *quirites*, affecté par les Romains. Les autres demeurerent en repos quelque temps; mais ils remuerent sous Tullus Hostilius, Ancus Martius & sous les Tarquins. Ils soutinrent encore la guerre sous les consuls, & disputerent assez longtemps la primauté aux Romains. On peut voir dans Florus, *liv. I, ch. xiv*, comment ils furent vaincus & subjugués. Les Samnites étoient un détachement des *Sabins*.

Le pere Briet divise le pays de l'ancienne Sabine en trois parties; savoir, au-delà de Velino : c'est aujourd'hui une partie du duché de Spolete qui est au pape, & de l'Abruzze ultérieure qui est du royaume de Naples : les *Sabins* en-deçà du Velino, aujourd'hui *la Sabine*, ou comme il l'appelle *Sabio*; & les villes dont la possession a été incertaine entre les *Sabins* & les Latins. Cela fait trois tables différentes, que voici :

Au-delà du *Velino*.

Villes.
- *Reate*, aujourd'hui *Rieti*.
- *Nursia*, aujourd'hui *Norsia*.
- *Vespasiæ*, maison de campagne. (les Vespasiens en portoient le nom.)
- *Amiternum*, aujourd'hui *Amiterno Rovinato*.
- *Fourli rupes*.
- *Palantium*, aujourd'hui *Polegia*, village.
- *Forum Decii*, mots corrompus dans la table de Peutinger.
- *Efii*, aujourd'hui *civita Real*.
- *Cutiliæ*, aujourd'hui *Cotyla*.

Rivieres.
- *Vélinus*, aujourd'hui *le Vélino*.
- *Truenti fontes*, c'est-à-dire *la source du Trono*.
- *Alterni fontes*, c'est-à-dire *la source de la Pescara*.

Lacs.
- *Vélinus*, aujourd. *Lago pié di Luca*.
- *Reatinus lacus*, auj. *Lago di Rieti*.
- *Cutiliensis lacus*, aujourd'hui *Pozzo Ratignano*.

En-deçà du *Velino*.

Villes.
- *Cures*, anc. capitale des Sabins.
- *Regillum*, on en montre les ruines à cinq milles du Tibre.
- *Eretum*, aujourd. *monte Ritondo*.
- *Casperia*, aujourd'hui *Aspra*.
- *Crustumentum*, aujourd'hui *Marcegliano-Vecchio*.

Montagnes.
- *Lucretilis mons*, aujourd'hui *le mont Libretti*.
- *Sacer mons*, colline où est le château de S. Sylvestre.
- *Corniculi montes*, (Les montagnes entre la tour de Vergara & santa Margaritella.)

Rivieres.
- *Anio* aujourd'hui *le Téveronne*.
- *Albula*, aujourd'hui *la Solforata*.
- *Alveus*, aujourd'hui *le Curèse*.
- *Telonius*, aujourd'hui *le Turano*.
- *Fabaris*, aujourd'hui *le Farfa*.
- *Allia* aujourd'hui *le Caminato*.
- *Himella*, aujourd'hui *l'Aia*.

Villes de possession incertaine.
- *Antemna*, on ne sait où elle étoit.
- *Cænina*, de même.
- *Collatia*, auj. *saint-Agnèse*, village.
- *Ficulnea*, où est le château de Saint-Clément.
- *Nomentum*, aujourd. *Lamentano*.
- *Fidenæ*, détruite depuis long-tems.
- *Corniculum*, vers la tour de Vergara.

Il réſulte de ce détail, que les *Sabins* occupoient cette contrée de l'Italie qui eſt ſituée entre le Tibre, le Téverone & les Apennins. Ils habitoient de petites villes & différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des princes, & d'autres par de ſimples magiſtrats, & en forme de république. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une eſpece de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un ſeul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples vivoient avec beaucoup de frugalité; ils étoient les plus laborieux; les plus belliqueux de l'Italie & les plus voiſins de Rome. Leurs femmes étoient regardées comme des modeles de pudeur, & paſſoient pour être fort attachées à leur ménage & à leurs maris.

Romulus fut à peine ſur le trône, qu'il envoya des députés aux *Sabins* pour leur demander leurs filles en mariage, & pour leur propoſer de faire une étroite alliance avec Rome, mais comme le nouvel établiſſement de Romulus leur étoit devenu ſuſpect, ils rejetterent ſa propoſition avec mépris. Romulus s'en vengea, & l'enlévement qu'il fit des *ſabines* cauſa une longue guerre entre les deux peuples. Les Géniniens, les Antemnates & les Cruſtuméniens furent vaincus. Enfin Tatius roi des Cures, dans le pays des *Sabins*, prit les armes, s'empara de Rome, & pénétra juſques dans la place. Il y eut un combat ſanglant & très-opiniâtre ſans qu'on en pût prévoir le ſuccès, lorſque les *ſabines* qui étoient devenues femmes des Romains, & dont la plupart en avoient déja eu des enfans, ſe jetterent au milieu des combattans, & par leurs prieres & leurs larmes, ſuſpendirent l'animoſité réciproque. On en vint à un accommodement; les deux peuples firent la paix; & pour s'unir encore plus étroitement, la plupart de ces *ſabins* qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainſi, ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour, les citoyens & les defenſeurs. Romulus aſſocia à la ſouveraineté Tatius roi des *Sabins*; cent des plus nobles de cette nation furent admis en même temps dans le ſénat. Cet événement qui ne fit qu'un ſeul peuple des *Sabins* & des Romains, arriva l'an 7 de Rome, 747 ans avant J. C. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SABIONCELLO, (*Géog. mod.*) preſqu'île de la Dalmatie, dans les états de la république de Raguſe, ſur la côte du golfe de Veniſe; elle eſt bornée au nord par le golfe de Narenta, & au midi par l'île de Curſola. On lui donne environ 20 milles de tour; mais dans toute cette étendue elle ne contient que quelques villages, & un couvent de dominicains. (*D. J.*)

SABIONETA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, ſur les confins du duché de Mantoue & du Crémoneſe, capitale d'un duché de même nom, à 15 milles de Parme, & à 25 de Crémone. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la maiſon d'Autriche l'a cédée en 1749, à dom Philippe duc de Parme. *Long.* 27, 58; *lat.* 45, 4.

Gérard de Sabioneta, écrivain célebre du xij ſiecle, mais moins connu ſous le nom de *Sabioneta*, que ſous celui de *Gérard de Crémone*, étoit un eccléſiaſtique verſé dans les langues grecque, latine & arabe. Il s'attacha néanmoins particuliérement à la médecine, & l'exerça avec ſuccès en Italie & en Eſpagne. Il traduiſit du grec & de l'arabe en latin, divers ouvrages conſidérables, & en compoſa lui-même quelques-uns.

Entre ſes traductions de l'arabe & du grec, il faut mettre d'abord les œuvres d'Avicenne, avec des commentaires imprimés à Veniſe, chez les Juntes, en 1544 & 1555, *deux vol. in-fol.* 2°. Les œuvres de Rhaſis, *Baſileæ*, en 1544, *in-fol.* 3°. *Serapionis practica*, Venet. 1497, *in-fol.* 4°. La chirurgie d'Albucaſis, imprimée à Veniſe en 1500, *in-fol.* 5°. *Gebri arabis aſtrologiæ, lib. IX*, Norimbergæ, 1533, *in-folio*. La ſeule verſion latine faite du grec par *Gérard de Crémone*, eſt l'*Ars parva* de Galien.

Cet homme rare dans ſon ſiecle par ſes études, ne ſe contenta pas de traduire, il compoſa même pluſieurs ouvrages en médecine, entr'autres, 1°. *Commentarius in promoſtica Hippocratis*; 2°. *Commentarius in Viaticum Conſtantini africani, monachi Caſſinenſis*; 3°. *Modus medendi*; 4°. *Geomantia aſtronomica*, car il s'appliqua auſſi à l'Aſtrologie. Son ſtyle eſt aſſurément fort dur & fort barbare, au point qu'il dégoûte les lecteurs les plus patiens; mais enfin c'étoit

beaucoup dans le xij ſiecle de pouvoir écrire en latin, & ce qui eſt plus étonnant, d'entendre le grec & l'arabe. (*D. J.*)

SABIS, ſ. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu des anciens Arabes. Ces peuples payoient la dîme au dieu *Sabis*. On croit que c'eſt le même que Sabazeus & Sabur.

SABLE, *arena*, *ſabulum*, *glarea*, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) le *ſable* n'eſt autre choſe qu'un amas de petites pierres détachées; il eſt rude au toucher, & inſoluble dans l'eau. De même qu'il y a des pierres de différentes eſpeces, il y a auſſi du *ſable* de différentes qualités; il varie pour la figure, la couleur & la grandeur des parties qui le compoſent. Le *ſable* le plus groſſier ſe nomme *gravier*. *Voyez cet article.* Le *ſable* le plus fin s'appelle *ſablon*: ce dernier paroît n'être autre choſe qu'un amas de petits cailloux arrondis, ou de criſtaux tranſparens, dont ſouvent les angles ont diſparu par le frottement. C'eſt à cette ſubſtance que l'on doit proprement donner le nom de *ſable*: tel eſt celui que l'on trouve ſur le bord de la mer; il eſt très-fin, très-mobile & très-blanc, lorſqu'il n'eſt point mêlé de ſubſtances étrangeres; tel eſt auſſi le *ſable* que l'on trouve dans une infinité de pays; l'on a tout lieu de conjecturer qu'il a été apporté par les inondations de la mer, ou par le ſéjour qu'elle a fait anciennement ſur quelques portions de notre globe, d'où elle s'eſt retirée par la ſuite des temps.

On a dit que c'étoit à cette derniere ſubſtance que convenoit proprement le nom de *ſable*: en effet, les autres ſubſtances à qui on donne ce nom, n'ont point les mêmes caracteres; elles paroiſſent n'être que de la terre, produite par les débris de certaines pierres, & dont les parties n'affectent point de figure déterminée, & qui ne differe en rien de la pouſſiere. Wallerius a mis le *ſable* dans une claſſe particuliere diſtincte des terres & des pierres; il en diſtingue pluſieurs eſpeces; mais ſes diſtinctions ne ſont fondées que ſur des circonſtances purement accidentelles; telles que la couleur, la fineſſe des parties, & les ſubſtances avec leſquelles le *ſable* eſt mêlé. Il appelle le vrai *ſable* ou *ſablon* dont nous avons parlé en dernier lieu, *arena quarzoſa*; peut-être eût-il été plus exact de l'appeller *arena cryſtalliſata*.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt-là le *ſable* dont on ſe ſert pour faire du verre; le *ſablon* d'Etampes & celui de Nevers ſont de cette eſpece; il varie pour la fineſſe, la blancheur & la pureté: celui dont les parties ſont les plus déliées, s'appelle *glarea mobilis*, *ſable* mouvant.

Preſque tous les *ſables* ſont mêlés de parties étrangeres qui leur donnent des couleurs & des qualités différentes; ces parties ſont des terres, des parties végétales, des parties animales, des parties métalliques, &c.

Le *ſable* noir des Indes, qui eſt attirable par l'aimant, dont parle M. Muſchenbroeck, eſt un *ſable* mêlé de parties ferrugineuſes; en joignant à ce *ſable* mis dans un creuſet, un grand nombre de matieres graſſes, ce ſavant phyſicien n'a fait que réduire ces parties ferrugineuſes en fer; c'eſt pour cela qu'il a trouvé que ce *ſable* étoit devenu plus attirable par l'aimant qu'auparavant. Les phyſiciens, faute de connoiſſances chymiques, ne ſavent pas toujours apprécier les expériences qu'ils font.

Le *ſable* vert qui, ſuivant la remarque de N. Rouelle, ſe trouve aſſez conſtamment au-deſſous des couches de la terre, dans leſquelles on trouve des coquilles & des corps marins, ſemble redevable de ſa couleur à la deſtruction des animaux marins qui l'ont ainſi coloré.

Outre le *ſable* que nous avons décrit, il s'en trouve qui eſt compoſé de fragmens ou de petites particules de pierres de différente nature, & qui ont les propriétés de ces ſortes de pierres; tel eſt le *ſable* luiſant qui eſt un amas de petites particules de mica ou de talc; il eſt infuſible & ne diſſout point dans les acides. On ſent auſſi que le *ſable* ſpatique ou calcaire doit avoir d'autres propriétés: en général, il paroît que les Naturaliſtes n'ont conſidéré les *ſables* que très-ſuperficiellement; ils ne ſont entrés dans aucun détail ſur leurs figures, qui ne peuvent être obſervées qu'au microſcope, ni ſur leurs qualités eſſentielles, par leſquelles ils different les uns des autres; il ſemble que l'on ne ſe ſoit occupé que des choſes qui lui ſont accidentelles. Cependant une connoiſſance exacte de cette ſubſtance pourroit jeter un grand jour ſur la formation des pierres, vu qu'un grand nombre d'entre elles ne ſont que des amas de grains de *ſable* liés par un

ſuc *lapidifique* : de cette eſpece, ſont ſur-tout les *grais*, *&c.*

Le *ſable* mêlé avec de la glaiſe contribue à la diviſer & à la fertiliſer ; en Angleterre on ſe ſert du *ſable* de la mer pour le mêler avec des terres trop fortes ; par-là elles deviennent perméables aux eaux du ciel, & propres par conſéquent à favoriſer la végétation. (—)

SABLE DE LA MER, *(Médecine.)* le *ſable de la mer* eſt d'uſage en médecine pour les bains que l'on en fait ſur les côtes maritimes, & que l'on ordonne aux gens attaqués de paralyſie & de rhumatiſme ; ce *ſable* eſt ſur-tout recommandé dans ces occaſions aux perſonnes qui habitent les côtes maritimes de Provence & de Languedoc. On fait échauffer le *ſable* pendant les jours les plus chauds de l'été aux rayons du ſoleil le plus ardent après l'avoir étendu ; enſuite on le ramaſſe & on enfonce les malades dans ces tas de *ſable*, de façon qu'ils y ſoient comme enſevelis ; lorſqu'ils y ont reſté environ un quart d'heure ou une demi-heure, on les en voit ſortir, à-peu-près comme des morts de leur tombeau, de façon que cette eſpece de bain imite une réſurrection ; d'autant que l'on voit tous les ſoirs les malades ſortir des tas de *ſable* ; à-peu-près comme des morts de leur tombeau.

L'efficacité de ce bain eſt due à la chaleur, à la ſalure, & à la volatilité des principes que l'eau de la mer a communiquées au *ſable* ; ces principes exaltés par les rayons du ſoleil, n'en deviennent que plus propres à donner du reſſort aux fibres, à réſoudre les concrétions lymphatiques, & tous les vices de la lymphe.

SABLE, *bain de (Chymie.) voyez* BAIN, FEU, INTERMEDE.

SABLE, *(Marine.)* terme ſynonyme à *horloge*, *voyez* HORLOGE. On dit *manger ſon ſable*, lorſqu'on tourne l'horloge avant que le *ſable* ne ſoit écoulé, afin que le quart ſoit plus court ; ce qui eſt une friponnerie puniſſable, & à laquelle le quartier-maître doit avoir l'œil.

SABLE, *(Agriculture.)* on emploie dans l'Agriculture pluſieurs eſpeces de *ſable* ; les uns ſont ſtériles, comme ceux de la mer, des rivieres, des ſablieres, *&c.* Les autres ſont gras & fertiles : de ceux-ci, les uns le ſont plus ; & c'eſt ce qui fait les bonnes terres ; les autres le ſont moins, ou ne le ſont point du tout ; & c'eſt ce qui fait les terres médiocrement bonnes, ou les terres mauvaiſes, & ſur-tout les terres légeres & arides, & ſablonneuſes. De plus, les uns ſont plus doux, & ceux-là ſont ce qu'on nomme *une terre douce & meuble* ; les autres ſont plus groſſiers, & ceux-ci ſont ce qu'on appelle *une terre rude & difficile à gouverner* ; enfin, il en eſt d'onctueux & d'adhérans les uns aux autres ; ceux qui le ſont médiocrement ſont les terres fortes ; ceux qui le ſont un peu plus ſont les terres franches ; & ceux qui le ſont extrêmement ſont les terres argilleuſes & les terres glaiſes, incapables de culture. *(D. J.)*

SABLE, FONDEUR EN *(Arts mécan.)* les *Fondeurs en ſable* ou de petits ouvrages, compoſent une partie très-nombreuſe de la communauté des Fondeurs qui ſe partage en pluſieurs parties par rapport aux différens ouvrages qu'ils fabriquent, comme fondeur de cloches, de canons, de figures équeſtres, ou grande fonderie, & de petits ouvrages moulés en *ſable*. C'eſt de cette derniere eſpece de fondeurs dont il eſt mention dans cet article, & celle qui eſt la plus commune, parce que les occaſions de faire de grandes fonderies ſont rares à proportion de celles que les fondeurs de petits ouvrages ont de faire uſage de leurs talens.

Pour fondre en *ſable*, on commence par préparer les moules ; ce qui ſe fait en cette maniere : on corroie le *ſable* dont on doit faire les moules avec le rouleau de bois, dans la caiſſe à *ſable*, qui eſt un coffre, non couvert, de 4 piés de long & 2 de large, de 10 pouces de profondeur, monté ſur 4 piés qui le ſoutiennent à hauteur d'appui. Corroyer le *ſable*, c'eſt en écraſer toutes les mottes avec le rouleau ; on raſſemble enſuite le *ſable* dans un coin de la caiſſe, avec une petite planche de ſix pouces de long, appellée *ratiſſe-caiſſe* ; on recommence pluſieurs fois la même opération juſqu'à ce que le *ſable* ſoit mis en poudre ; c'eſt ce qu'on appelle *corroyer*.

Tous les *ſables* ne ſont pas également propres aux fondeurs ; ceux qui ſont trop ſecs, c'eſt-à-dire, ſans aucun mélange de terre, ne peuvent point retenir la forme des modeles :

deles : celui dont les fondeurs de Paris ſe ſervent vient de Fontenay-aux-roſes, village près de Paris; ſa couleur eſt jaune, mais devient noire par la pouſſiere de charbon, dont les Fondeurs ſaupoudrent leurs modeles.

Pour faire le moule, le *ſable* médiocrement humecté, on poſe le chaſſis ſur un ais, & le tout ſur un autre ais, poſé en-travers ſur la caiſſe, le côté inférieur en-deſſus; on emplit l'intérieur du chaſſis de *ſable* que l'on bat avec un maillet de bois pour en aſſurer toutes les parties, & le faire tenir au chaſſis dont toutes les barres ont une rainure à la partie intérieure; en ſorte que le *ſable* ainſi battu avec le maillet, forme une table que l'on peut lever avec le chaſſis; avant de le retourner on affleure (avec le racloir qui eſt une lame d'épée emmanchée) le *ſable* du moule aux barres du chaſſis, en coupant tout ce qui eſt plus élevé qu'elle. On retourne enſuite le moule ſur lequel on place les modeles, ſoit de cuivre ou de bois, *&c.* que l'on veut imiter. On fait entrer les modeles dans ce premier chaſſis à moitié de leur épaiſſeur, obſervant avant de poſer les modeles, de poncer le *ſable* du chaſſis avec de la pouſſiere de charbon contenue dans un ſac de toile, au travers de laquelle on l'a fait paſſer. L'uſage de cette poudre eſt de faciliter la retiration des modeles que l'on doit faire enſuite : le ponſif, qui eſt une ſorte de *ſable* très-fin, ſert au même uſage.

Lorſque les modeles ſont placés dans le *ſable* du premier chaſſis, & que leur empreinte y eſt parfaitement imprimée, on place le ſecond chaſſis, qui a trois chevilles, que l'on fait entrer dans les trous correſpondans du premier chaſſis. Ces chevilles ſervent de repaires, pour que les creux des deux parties du moule ſe préſentent vis-à-vis les uns des autres; le chaſſis ainſi placé, on ponce, ſoit avec de la pouſſiere de charbon ou du ponſif contenu dans un ſac de toile, les modeles & le ſable du premier chaſſis; on ſouffle enſuite avec un ſoufflet à main, ſur le moule & les modeles pour faire voler toutes les parties du charbon ou du ponſif, qui ne ſont point attachés au moule ou au modele où on a placé des verges de laiton ou de fer cylindriques, qui doivent former les jets & évents après qu'elles ſont retirées : la verge du jet aboutit par un bout contre le premier modele, & de l'autre paſſe par la breche pratiquée à une des barres de chaque chaſſis; ces breches ſervent d'entonnoir pour verſer le métal fondu dans le moule.

Ce premier chaſſis ainſi préparé, & le ſecond placé deſſus, on l'emplit de *ſable*, que l'on bat de même avec le maillet pour lui faire prendre la forme des modeles & des jets placés entre deux : on commence par mettre un peu de *ſable* ſur les modeles que l'on bat légérement avec le cogneux, qui eſt un cylindre de bois d'un pouce de diametre, & de quatre ou cinq de long dont on ſe ſert comme du maillet, pour faire prendre au *ſable* la forme du modele; par-deſſus ce premier ſable, on en met d'autre, juſqu'à ce que le chaſſis ſoit rempli. On affleure ce *ſable* comme celui du premier chaſſis avec le racloir, & le moule eſt achevé.

Pour retirer les modeles qui occupent la place que le métal fondu doit remplir, on leve le premier chaſſis qui a les chevilles, ce qui ſépare le moule en deux, & laiſſe les modeles à découvert que l'on retire du chaſſis où ils ſont retirés, en cernant tout-autour avec la tranche, ſorte de couteau de fer. Le même outil ſert à tracer les jets de communication d'un modele à l'autre, lorſque le chaſſis en contient pluſieurs, & les évents particuliers de chaque modele. Le moule ainſi préparé, & réparé avec des ébouchoirs de fer, s'il eſt beſoin, eſt, après avoir été ſéché, en état d'y couler le métal fondu.

Pour faire ſécher le moule, on allume du charbon, que l'on met par terre en forme de pyramide, que l'on entoure de quatre chaſſis, ou demi-moules; ſavoir, deux appuyés l'un contre l'autre par le haut, comme un toît de maiſon, & deux autres à côté de ceux-ci, en ſorte que le feu en eſt entiérement entouré; ce qui fait évaporer des moules toute l'humidité qui ne manqueroit pas d'en occaſionner la rupture, lorſqu'on y verſe le métal fondu, ſi les moules n'étoient pas bien ſéchés auparavant.

Pendant qu'un ouvrier prépare ainſi les moules, un autre fait fondre le métal, qui eſt du cuivre, dans le fourneau. Le fourneau eſt un priſme quadrangulaire de 10 pouces

ou environ en tous ſens, & d'un pié & demi de profondeur, formé par un maſſif de maçonnerie ou de briques revêtues intérieurement avec des carreaux de terre cuite, capables de réſiſter au feu. Le priſme creux eſt ſéparé en deux parties par une grille de terre cuite, percée de pluſieurs trous : la partie ſupérieure, qui a environ un pié de hauteur, ſert à mettre le creuſet & le charbon allumé : la partie inférieure eſt le cendrier, dont on ferme l'ouverture avec une pâte de terre, bien lutée avec de la terre glaiſe ou de la cendre; c'eſt dans le cendrier que le porte-vent du ſoufflet aboutit, d'où le vent qu'il porte paſſe dans le fourneau proprement dit, par les trous de la grille, ce qui anime le feu de charbon dont il eſt rempli, & fait rougir le creuſet & fondre le métal qu'il contient. Pour augmenter encore la force du feu, on couvre le fourneau avec un carreau de terre, qui gliſſe entre deux couliſſes, on a auſſi un couvercle de terre pour couvrir le creuſet. *Voyez* CREUSET. Celui des fondeurs a 10 pouces de haut & 4 de diametre. On ſe ſert pour mettre le cuivre dans le creuſet d'une cuiller, appellée *cuiller aux pelotes*, qui eſt une gouttiere de fer emmanchée d'un manche de même métal; la cuiller eſt creuſe & ouverte dans toute ſa longueur, pour que les pelotes de cuivre puiſſent couler plus facilement dans le creuſet. Les pelotes ſont des amas de petits morceaux de cuivre que l'on ploie enſemble pour en diminuer le volume, & faire qu'elles puiſſent entrer en un paquet dans le creuſet; on ſe ſert auſſi au fourneau d'un outil appellé *tiſonnier*. C'eſt une verge de fer de 2 ½ piés de long, pointu par un bout, qui ſert à déboucher les trous de la grille ſur laquelle poſe le creuſet. On ſe ſert auſſi des pincettes pour arranger les charbons, ou retirer du creuſet les morceaux de fer qui peuvent s'y trouver.

Le ſoufflet de la forge eſt compoſé de deux ſoufflets d'orgue, qu'on appelle *ſoufflet à double vent*, *voyez* SOUFFLET A DOUBLE VENT, ſuſpendu à une poutre par deux ſoupentes de fer, qui ſoutiennent la table du milieu; le mouvement eſt communiqué à la table inférieure par la baſcule, qui fait charniere; l'extrémité de la baſcule eſt attachée par une chaîne, qui tient à la table inférieure où eſt attaché un poids, dont l'uſage eſt de faire ouvrir le ſoufflet, que l'on ferme en tirant la baſcule, par la chaîne, terminée par une poignée, que l'ouvrier tient dans ſa main. Le vent paſſe par le porte-vent de bois ou de fer dans le cendrier, d'où il paſſe dans le fourneau par les trous de la grille, comme il a été dit plus haut.

Pendant que le métal eſt en fuſion, deux ouvriers placent les moules dans la preſſe, on commence par mettre un ais, de ceux qui ont ſervi à fermer les moules ſur la couche de la preſſe, qui eſt poſée ſur le baquet plein d'eau, ſur cet ais on étale un peu de ſable, pour que le moule que l'on poſe deſſus porte dans tous ſes points ſur le premier moule, compoſé de deux chaſſis; on met une couche de ſable, ſur lequel on poſe un autre moule; ainſi de ſuite juſqu'à ce que la preſſe ſoit remplie; par-deſſus le ſable qui couvre le dernier moule on met un ais, par-deſſus lequel on met la traverſe de la preſſe, que l'on ſerre également avec les deux écroues, taraudés de pas ſemblables à ceux des vis; toute cette machine eſt de bois.

Lorſque l'on veut couler le métal, on incline la preſſe, en ſorte que les ouvertures des chaſſis qui ſervent d'entonnoirs pour les jets, regardent en-haut; ce qui ſe fait en appuyant les moules par la partie oppoſée ſur le bord du baquet, en ſorte que leur plan faſſe avec l'horizon un angle d'environ 30 degrés.

Avant de verſer le métal, le fondeur l'écume avec une écumoire; c'eſt une cuiller de fer percée de pluſieurs trous, au travers deſquels le métal fondu paſſe, & qui retient les ſcories que le fondeur jette dans un coin du fourneau; après que le métal eſt écumé, on prend le creuſet avec les happes, & on verſe le métal fondu dans les moules. Lorſque le métal a ceſſé d'être liquide, on verſe de l'eau ſur les chaſſis pour éteindre le feu que le métal fondu y a mis; on releve enſuite les moules, & on deſſerre la preſſe d'où on retire les moules, que l'on ouvre pour en tirer les ouvrages. Le ſable eſt enſuite remis dans la caiſſe, où on le corroie de nouveau pour en former d'autres moules.

Les happes avec leſquelles on prend les creuſets dans le fourneau, ſont des pinces de fer dont les deux branches ſont recourbées en demi-cercle, qui embraſſent le creu-

ſet; le plan du cercle, que les courbures des branches forment, eſt perpendiculaire à la longueur des branches de la tenaille. L'ouvrier qui prend le creuſet, a la précaution de mettre à ſa main gauche un gros gant mouillé, qui l'empêche de ſe brûler en tenant la tenaille près du creuſet, ce qui ne manqueroit pas d'arriver ſans cette précaution, tant par la chaleur des tenailles, que par la vapeur enflammée du métal fondu qui eſt dans le creuſet.

Les fondeurs coupent les jets des ouvrages qu'ils ont fondu, & les remettent à ceux qui les ont commandés ſans les réparer.

SABLE, ſ. m. (*Jardin.*) terre légere ſans aucune conſiſtance, mêlée de petits graviers, qu'on mêle avec de la chaux pour faire du mortier, & dont on ſe ſert pour couvrir les allées. Il y a du *ſable* blanc, du rouge & du noir; celui-ci ſe tire des caves. Il a de gros grains comme des petits cailloux, & fait du bruit quand on le manie: c'eſt le meilleur de tous les *ſables*. On connoît leur bonté en les mettant ſur de l'étoffe: ſi le *ſable* la ſalit, & qu'il y demeure attaché, il ne vaut rien.

On appelle *ſable mâle*, celui qui dans un même lit eſt d'une couleur plus forte qu'une autre, qu'on nomme *ſable femelle*. Le gros *ſable* s'appelle *gravier*, & on en tire le *ſable* fin & délié en le paſſant à la claie ſerrée, pour ſabler les aires battues des allées des jardins. (*D. J.*)

SABLE, (*Plomberie.*) les plombiers ſe ſervent de *ſable* très-blanc pour mouler pluſieurs de leurs ouvrages, & particuliérement pour jeter & couler les grandes tables de plomb. Pour préparer le *ſable* de ces tables, on le mouille légérement, & on le remue avec un bâton; ce qu'on appelle *labourer le ſable*, après quoi on le bat, & on le plane avec la plane de cuivre. (*D. J.*)

§ SABLE, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) couleur noire (ſuivant le ſentiment ordinaire, quoiqu'il ſemble qu'on doive plutôt le mettre parmi les fourrures que parmi les couleurs, comme on le dira plus bas); émail qui ſe repréſente en gravure par des lignes horizontales & perpendiculaires, croiſées les unes ſur les autres.

Le *ſable* ſignifie *ſcience*, *modeſtie*, *affliction*, *obſcurité*.

Les ſentimens des auteurs ſur l'étymologie de ce terme ſont partagés, les uns le font venir de *ſable*, qui eſt une terre noire & humide, ſur ce qu'il y a du *ſable* de forge qui ſert aux peintres pour le noir, après qu'il a été pluſieurs fois cuit, mouillé & ſéché; d'autres avec plus de vraiſemblance le dérivent des *martres zibelines*, dont les plus noires ſont les plus belles, qui ſont nommées en latin *zabula* ou *ſabula*, & en françois *ſable*.

Deſgabets d'Ombale, à Paris; *plein de ſable*.

De Caulincourt de Beauvoir, près de Noyon en Picardie; *de ſable au chef d'argent*.

Lopriac de Coetmadeuc, en Bretagne; *de ſable au chef d'argent, chargé de trois roſes de gueules*. (*G. D. L. T.*)

De Colas de Tenax de Couyeres, de Gaſſé en Normandie, *d'argent à la guivre de ſable, iſſante de gueules, au chef de même, chargé de trois roſes de champ*.

Borne d'Altier, du Champ aux Cévennes; *d'or à l'ours levé de ſable, allumé & armé de gueules*.

* Ceux qui ont écrit du Blaſon ne donnent le nom de *fourrures* qu'à l'hermine & au vair; & ils ont mis le *ſable* au nombre des couleurs, parce qu'ils ont ignoré la véritable ſignification de ce mot, & qu'ils ont pris pour du noir ordinaire, tel que le *ſable* de forge, ou une terre noire, humide & ſablonneuſe.

Les martres-zibelines (*a*), dont les plus

(*a*) *Zibeline*, mot tiré de l'Italien, & nom d'une ſorte de martre que les ſeptentrionaux nomment *zabelle* ou *ſable*, dont la peau eſt extrêmement eſtimée pour les fourrures; les plus noires ſont les plus précieuſes, *Manuel lexique*, édit. de 1755.

La peau vaudra quelquefois ſoixante écus, quoiqu'elle n'ait que quatre doits de largeur. La différence qu'il y a de cette fourrure à toutes les autres, c'eſt qu'en quelque ſens qu'on pouſſe le poil, il obéit également; au lieu que les autres poils pris à rebours, font ſentir quelque roideur par leur réſiſtance. *Hiſt. nat. de M. de Buffon, tome XI, p. 25, édit. in-12. de 1770.* Voy. l'*article* ZIBELINE, (*Fourrure.*)

noires ſont les plus belles, ſe nomment quelquefois en latin *zabula*, en allemand *zable*, en anglois & en françois *ſable*.

L'*hiſtoire générale des voyages*, par M. l'abbé Prévoſt, *tome V*, *page* 187; & l'*Hiſtoire naturelle*, par M. de Buffon, *tome II*, *page* 149, *édition de* 1770, s'accordent à dire que le *ſable* ou la martre ſont le même animal: c'eſt donc la robe du *ſable* qui fait le noir en armoirie, comme les mouchetures de *ſable*, ſemées ſur argent, ſont les pointes noires de queues d'hermines.

Cette aſſertion eſt conſéquente & n'a rien d'arbitraire, comme pour le vair, lequel eſt factice & de convention, quant à la figure & à la couleur de l'animal qu'on déſigne; car des pieces variées d'argent & d'azur, en forme de cloche de melon ou de beffroi ſans battant, n'offrent point d'elles-mêmes la dépouille d'un écureuil ou petit-gris.

Le *ſable* eſt donc une troiſieme fourrure en Blaſon.

SABLES D'OLONNE, *les* (*Géog. mod.*) ville maritime de France en Poitou, à 8 lieues de Luçon. *Voyez* OLONNE.

SABLÉ, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saboloium*, *Sabloium*, *&c.* petite ville de France, dans le bas-Maine, ſur la Sarte, à 10 lieues au ſud-oueſt du Mans, & à égale diſtance au nord-eſt d'Angers. Elle eſt fort ancienne, car elle fut donnée avant l'an 628 à l'égliſe du Mans par un ſeigneur nommé *Alvin*. Elle fut érigée en marquiſat par Henri IV, en 1602, en faveur d'Urbain de Laval, maréchal de France. Gilles Ménage a publié à Paris l'hiſtoire de cette petite ville, en 1683, *in-fol.* Son pere Guillaume Ménage y étoit né. *Longit.* 17, 14; *lat.* 47, 49. (*D. J.*)

SABLÉE, FONTAINE (*Chauderonn.*) on appelle *fontaine ſablée* un vaiſſeau de cuivre étamé, ou de quelqu'autre métal, dans lequel on fait filtrer l'eau à travers le ſable, pour la rendre plus claire, & pour l'épurer; on ne devroit jamais ſe ſervir de vaiſſeau de cuivre, à cauſe du vert-de-gris, ou du moins cela n'eſt permis qu'aux peuples de la propreté la plus recherchée, tels que ſont les Hollandois. (*D. J.*)

SABLER, L'ACTION DE (*Phiſiolog.*) c'eſt une façon de boire dans laquelle on verſe bruſquement la boiſſon tout-à-la-fois dans la bouche, & la langue conduit le tout dans le goſier avec la même vîteſſe. C'eſt cette façon de boire qu'Horace appelle *thracia amyſtis*.

Pour *ſabler*, il y a deux moyens; l'un de fermer la valvule du goſier en la baiſſant ſur la langue, ou en retirant la langue ſur elle, afin de prendre ſon temps pour avaler. L'autre eſt d'ouvrir cette valvule, en éloignant la langue de cette valvule, pour laiſſer paſſer tout d'un coup la liqueur dans le goſier, ſur lequel la langue ſe retire auſſi-tôt, pour pouſſer le liquide dans l'éſophage, & pour baiſſer l'épiglotte, afin de garantir la trachée-artere.

Cette maniere débauchée de boire, peut n'être utile qu'à ceux qui ont quelque médicament dégoûtant à prendre. Ce moyen eſt aſſez bon pour éviter le dégoût, parce que la boiſſon paſſe avec tant de vîteſſe, qu'elle n'a pas le temps de frapper déſagréablement la bouche ni le nez.

La façon de boire au galet ou à la régalade, comme on dit vulgairement, ne differe de *ſabler* qu'en ce que le *ſabler* ſe fait en un ſeul coup, & que le galet ſe fait en pluſieurs.

Pour boire ainſi on renverſe la tête, on ouvre la bouche fort grande, on retire la langue en arriere pour boucher le goſier, afin d'éviter la chûte trop prompte du liquide, qui incommoderoit la trachée-artere; on verſe de haut, mais doucement, pour donner le temps à la langue & à la valvule du goſier de s'éloigner pour le paſſage de la boiſſon, & lorſqu'il en eſt paſſé environ une gorgée, la langue & la valvule ſe rapprochent ſubitement, pour empêcher que ce qui eſt encore dans la bouche, ne ſuive ce qui eſt déjà dans le goſier, & on profite de cet inſtant, pour reſpirer par le nez.

A l'égard du *ſabler*, j'ai dit qu'il différoit peu du galet; & ce que je vais ajouter de la déglutition dans cette façon de boire, ſervira pour l'un & pour l'autre.

Quand on boit au galet, la racine de la langue & la valvule ſe rapprochent mutuellement pour retenir le liquide, juſqu'à ce qu'on ait pris ſon temps pour avaler; lequel temps eſt toujours après l'inſpiration ou l'expiration; & quand on veut avaler, on éleve

la valvule, on retire la langue en-devant, pour donner paſſage à une partie du liquide; enſuite la langue ſe retire dans le fond du goſier, pour pouſſer le liquide dans l'éſophage, de maniere qu'elle ne fait qu'avancer ſa racine en devant, pour laiſſer entrer l'eau, & enſuite ſe retirer juſqu'au fond du goſier, tant pour pouſſer le liquide dans le fond de l'éſophage, que pour boucher les narines & la glotte: ces mouvemens inſtantanés ſont répétés, juſqu'à ce que l'on ait achevé de boire. *Voyez* BOIRE & DÉGLUTITION, *Mémoire de l'académie de Sciences, ann.* 1715 & 1716.

J'ajoute ſeulement qu'il n'y a pas le moindre plaiſir à *ſabler* une liqueur agréable, parce qu'on ne la ſavoure point en l'avalant tout d'un coup, & d'une ſeule gorgée. Il y a plus, dans cette maniere bruſque de boire, on riſque de s'étouffer, ſi par haſard la langue n'a pas pu en baiſſant promptement l'épiglotte, garantir la trachée-artere du torrent d'un vin fumeux; c'eſt là-deſſus qu'eſt fondé ce couplet d'une de nos meilleures chanſons bachiques,

Chers enfans de Bacchus, le grand Grégoire eſt mort!
Une pinte de vin imprudemment ſablée,
A fini ſon illuſtre ſort:
Et ſa cave eſt ſon mauſolée. (*D. J.*)

SABLER *une allée*, (*terme de Jardinier.*) c'eſt couvrir avec art une allée de ſable, pour empêcher que l'herbe n'y vienne. Avant que de *ſabler* une allée, il faut la dreſſer, enſuite la battre à deux ou trois volées; car, ſans cette façon, le ſable ſe mêle en peu de temps avec la terre. Enfin on met deſſus l'allée battue, deux pouces d'épaiſſeur de ſable de riviere, ſur lequel on paſſe le rouleau. (*D. J.*)

SABLESTAN, LE (*Géog. mod.*) Olearius écrit *Sabluſtan*, & d'Herbelot *Zableſtan*; province de Perſe, ſur les confins de l'Indouſtan, bornée au nord par le Khoraſan, au midi par le Ségeſtan, au levant par le Candahar, & au couchant par le pays d'Héri. Ce pays a pour ville principale Gagnah, ſi fameuſe dans l'hiſtoire orientale. Il eſt arroſé de rivieres, de ſources & de fontaines. Les montagnes dont il eſt rempli, ont été connues des anciens ſous le nom de *Paropamiſus*, & le pays répond en effet, pour la plus grande partie, aux *Paropamiſades* de Quinte-Curce. Le Paropamiſe eſt une branche du mont *Taurus*, toute couverte de bois. Le peuple du pays, dit Olearius, eſt encore aujourd'hui auſſi groſſier qu'il étoit du temps d'Alexandre. (*D. J.*)

SABLIER, ſ. m. *ou* HORLOGE DE SABLE, c'eſt proprement une clepſydre, dans laquelle on emploie le ſable au lieu d'eau. *Voyez* CLEPSYDRE. (*O*)

SABLIER, (*Ecriture.*) c'eſt un petit vaiſſeau où l'on met du ſable ou de la pouſſiere, qu'on répand ſur l'écriture, afin de la ſécher plus vîte, ou d'uſer du papier écrit, comme ſi l'écriture étoit ſeche, la pouſſiere attachée aux lettres buvant le ſuperflu de l'encre, & empêchant que les lettres ne s'effacent.

SABLIERE, ſ. f. (*Gram. & Écon. ruſtiq.*) lieu creuſé dans la terre d'où l'on tire du ſable.

SABLIERE, (*Charpent.*) piece de bois qui ſe poſe ſur un poitrail, ou ſur une aſſiſe de pierres dures, pour porter un pan de bois ou une cloiſon. C'eſt auſſi la piece qui à chaque étage d'un pan de bois, en reçoit les poteaux, & porte les ſolives du plancher.

Sabliere de plancher, piece de bois de ſept à huit pouces de gros, qui étant ſoutenue par des corbeaux de fer, ſert à porter les ſolives d'un plancher. *Daviler.* (*D. J.*)

SABLIERES, ſ. f. pl. (*Charpent.*) eſpeces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre, pour n'en pas altérer la force, & qui reçoivent par enclave, les ſolives dans leurs entailles. (*D. J.*)

SABLON, ſ. m. (*Gramm.*) ſable blanchâtre & groſſier, dont on ſe ſert pour écurer la vaiſſelle qui en eſt proprement détruite. On dit paſſer au *ſablon*.

SABLON, (*Conchyliolog.*) en latin *natica*; on pourroit dire *natice*. C'eſt un limaçon à bouche demi-ronde ou cintrée, qui differe de la nérite, en ce qu'il n'a ni dents, ni palais chagriné, ni gencive, ni umbilic comme elle. Il ſe nourrit ſur le rocher, porte une opercule; & rampe comme le limaçon nommé *guignette à la Rochelle*. Le col, la bouche, le mantelet qui l'enveloppent dans l'intérieur de ſa coquille, reſſemblent auſſi beaucoup, excepté pour la grandeur, à ces

trois parties de la guignette. Ses cornes ſont aſſez longues, pointues & très-fines; l'animal dans ſa marche les balance ſans interruption du haut en bas, & de bas en haut. Il eſt rare que dans ce mouvement l'une précede l'autre. Elles ſe ſuivent toujours avec beaucoup de juſteſſe, comme ſi elles battoient en quelque ſorte une eſpece de meſure. *(D. J.)*

SABLONES, *(Géog. anc.)* lieu de la Belgique. Antonin le met ſur la route de *colonia Trajana* à Cologne, entre *Mediolanum* & *Mederiacum*, à huit mille pas de la premiere, & à dix mille pas de la ſeconde. On croit que c'eſt Santen ſur le Rhin; du moins Ortelius adopte ce ſentiment. *(D. J.)*

SABLONNER, v. act. *(Écon. domeſt.)* paſſer au ſablon. C'eſt une maniere de nettoyer la vaiſſelle dans les cuiſines. Si elle eſt de cuivre, le ſablon enleve l'étamage, & rend les vaiſſeaux d'un uſage dangereux. Si elle eſt d'argent, elle perd ſes formes, & ſouffre un déchet conſidérable.

SABLONNEUX, adj. *(Gram.)* abondant en ſable ou ſablon. Une plaine *ſablonneuſe*. Les lieux *ſablonneux* rendent peu de fruits. *Sablonneux* ſe dit auſſi pour *pierreux*, de certains fruits dont la pulpe eſt dure & grumeleuſe, telle eſt la poire appellée *doyenné*.

SABLONNIER, ſ. m. *(Gram.)* homme qui va puiſer du ſablon dans la riviere, ou qui en tire des ſablonnieres, & qui en fait commerce.

SABLONNIERE, ſ. f. lieu d'où l'on tire le ſable.

SABLONNIERE, *(terme de Fondeurs.)* c'eſt un grand coffre de bois à quatre piés, garni de ſon couvercle, où les Fondeurs conſervent, & ſur lequel ils corroient le ſable dont ils font leurs moules. *(D. J.)*

SABOR, LE *(Géog. mod.)* ou *Sor*, petite riviere de Portugal. Elle a ſa ſource en Eſpagne, au royaume de Galice, ſur les confins des royaumes de Léon & de Portugal. Elle paſſe à Bragance, s'accroît dans ſon cours de quelques ruiſſeaux, & ſe perd enfin dans le Duero. *(D. J.)*

SABORD, ſ. f. *(Marine.)* embraſure ou canonniere dans le bordage d'un vaiſſeau, par laquelle paſſe un canon. La grandeur de cette embraſure eſt proportionnée au calibre du canon. La plupart des conſtructeurs lui donnent trois piés deux pouces pour un calibre de 48, trois piés pour un calibre de 36, deux piés neuf pouces pour un calibre de 24, deux piés ſept pouces pour un calibre de 18, *&c.* ainſi des autres calibres à proportion. Il y a ſur un vaiſſeau autant de rangs de *ſabords* qu'il y a de ponts. Leur diſtance dans ces rangs eſt d'environ ſept piés, & ils ne ſont jamais percés les uns au-deſſus des autres. Au reſte on appelle *feuillets* leur partie inférieure & ſupérieure. *Voyez encore* BATTERIE.

On dit qu'il y a tant de *ſabords* par bande: cela ſignifie qu'il y a un tel nombre de *ſabords* par chaque batterie. *Voyez Planche I, fig. 1 & fig. 2, les ſabords & leur ſituation, & Planche IV, fig. 1, les ſabords de la premiere batterie, cotés* 197, *& les ſabords de la ſeconde, cotés* 198.

SABOT, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.) calceolus*, genre de plante à fleur polypétale, anomale, & compoſée de ſix pétales inégaux, dont quatre ſont diſpoſés en croix; les deux autres occupent le milieu de la fleur. L'un de ces deux pétales eſt fourchu & placé ſur l'autre, qui eſt gonflé & concave, & qui reſſemble à un ſabot. Le calice devient dans la ſuite un fruit ou une eſpece d'outre à trois angles auxquels adherent trois panneaux qui s'ouvrent, & qui ſont chargés de ſemences auſſi menues que de le ſcieure de bois. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SABOT, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.) trocus*, nom générique que l'on a donné à différentes eſpeces de coquilles. *V.* COQUILLE.

SABOT, *(Conchyliolog.)* en latin *trochus*, genre de limaçons de mer de forme cônique, & qui ont la bouche applatie en ovale.

Les caracteres de ce genre de limaçons, ſont les ſuivans, ſelon M. Dargenville; c'eſt une coquille univalve, dont la figure eſt faite en cône; le ſommet eſt élevé, quelquefois applati, ou tout-à-fait plat. Sa bouche ovale eſt à dents & ſans dents, umbiliquée, & ayant intérieurement la couleur d'un blanc de perle.

La figure cônique de ce genre de coquille & la bouche applatie en ovale, déterminent ſon caractere générique.

Cette famille de limaçons que nous nom-

mons *ſabots*, renferme des eſpeces fort ſingulieres, qu'on indiquera dans la ſuite. Il y en a dont la tête en pyramide, forme pluſieurs ſpirales, & ce ſont là les vrais *ſabots*; d'autres s'élevent la moitié moins & conſervent mieux la figure des vrais limaçons; d'autres ſont entiérement applatis, tels que la *lampe antique* & *l'eſcalier*; il réſulte de-là que l'élévation de la figure ne détermine pas le vrai caractere d'un coquillage. Il y a des eſpeces de *ſabots* qui ſont umbiliqués, & d'autres qui ne le ſont pas. Les Bretons appellent *ſorciere*, une eſpece de *ſabot* qui eſt petite & plate. *Voyez* SORCIERE.

Les claſſes générales de *ſabots*, ſont les trois ſuivantes; 1°. celle des *ſabots* dont le ſommet eſt élevé; 2°. celle des *ſabots* dont le ſommet eſt moins élevé, & qui ont la bouche grande, preſque ronde & umbiliquée; 3°. celle des *ſabots* dont le ſommet eſt applati.

Les principales coquilles de *ſabots* à ſommet élevé, ſont: 1°. le *ſabot* marbré; 2°. le *ſabot* tacheté de rouge & de blanc à pointes étagées; 3°. le *ſabot* pointillé; 4°. le *ſabot* de couleur verte & chagriné. On trouve auſſi dans cette claſſe le *ſabot* plein de nœuds dont la couleur eſt, tantôt verte, tantôt rougeâtre, tantôt cendrée, quelquefois jaune, & d'autres fois couleur de roſe.

Parmi les *ſabots* de la ſeconde claſſe, on diſtingue; 1°. la veuve, 2°. la pie, 3°. le tigre, 4°. le *ſabot* à côtes élevées, & à ſommet pointu; 5°. le *ſabot* armé de pointes & de boutons; 6°. le *cul-de-lampe*, autrement dit la *pagode* ou le *toît chinois*; 7°. le *ſabot* tout blanc, avec des côtes relevées; 8°. le *ſabot* garni de pointes en compartimens; 9°. le *ſabot* brut avec une épercule; 10. le bouton de camiſole chagriné & qui a des dents; 11°. l'éperon ou la molette d'éperon; 12°. le petit éperon; 13°. le *ſabot* doré à umbilic argenté.

Il faut remarquer ici, que la premiere & la ſeconde claſſe de *ſabots*, reçoivent dans pluſieurs de leurs eſpeces de tels changemens en paſſant par les mains de ceux qui les poliſſent, & quand ces coquilles ont été gardées dans les cabinets, qu'on a de la peine à les connoître.

Par exemple, le *ſabot* marbré paroît alors tacheté de rouge & de blanc; le *ſabot* vert étant dépouillé, brille comme la nacre de perle; le *ſabot* doré paroît tout entier couleur d'argent, *&c.*

Dans la claſſe des *ſabots* dont le ſommet eſt applati, on compte les eſpeces ſuivantes; 1°. la lampe antique, à bouche étendue & plate; 2°. le *ſabot* rayé de blanc & de rouge; 3°. le *ſabot*, dont la bouche a des dents; 4°. le *ſabot* nommé le *cornet* de S. Hubert, à levres repliées; 5°. le *ſabot*, dont le ſommet eſt creuſé & fauve; 6°. le *ſabot* à ſommet tout jaune; 7°. le *ſabot* applati, dont la bouche eſt preſque ronde; 8°. le *ſabot* nommé *l'eſcalier*, ou le *cadran*, à bouche applatie; 9°. le *ſabot* brun rayé de lignes jaunes & blanches; 10°. le *ſabot* blanchâtre, marqueté de taches & de raies jaunes; 11°. le petit *ſabot* applati, tirant ſur le blanc, & la couleur de roſe.

On trouvera la repréſentation de toutes ces différentes eſpeces de *ſabots*, dans les auteurs de conchyliologie. L'on verra en même temps, que le nom de *ſabot* conformément à l'origine de ce mot, eſt fort mal appliqué à différentes eſpeces de ces coquilles, puiſqu'il n'y en a que quelques-unes qui aient la figure du *ſabot* ou de la toupie des enfans. Il vaut donc mieux nommer avec M. Dargenville ces ſortes de coquilles, *limaçons à bouche applatie*; ajoutons un mot de l'animal même.

Le limaçon habitant du *ſabot*, a la chair d'un blanc ſale tirant ſur le jaune; ſa bouche eſt brune, ſes yeux ſont gros, noirs, & placés à l'ordinaire: les cornes ſont coupées dans toute leur largeur par une ligne fauve, ce qui les rend épaiſſes; & d'une pointe fort camuſe.

Ce même animal a un avantage ſur le limaçon à bouche ronde, & ſur le limaçon à bouche demi-ronde, c'eſt de n'être point ſujet comme eux par la configuration & la juſte proportion du poids de ſon corps avec la plaque charnue ſur laquelle il rampe, à ſe renverſer en paſſant dans les endroits eſcarpés; au lieu que les autres allant par les mêmes endroits, entraînés par le poids de leur coquille peu proportionnée pour la groſſeur à la force de l'animal, ſont renverſés, froiſſés & bleſſés, avant qu'ils aient pu s'en garantir en retirant leurs cornes,

leur bouche, & en rentrant promptement dans leur coquille. *(D. J.)*

SABOT, *(Archit.)* eſt un morceau de bois quarré d'environ huit pouces de groſſeur, dans lequel s'emboîte l'extrémité d'un calibre, & ſert à le diriger le long de la regle pour pouſſer les moulures.

SABOT, *(Boiſſelerie.)* ſorte de chauſſure de bois léger & creuſé, dont les payſans ſe ſervent en France, faute de ſouliers; les plus propres viennent du Limouſin. Ce ſont à Paris les boiſſeliers, les chandeliers, & les regratiers qui en font le commerce en détail. Il y a quelques années qu'un médecin de Londres conſeilla de porter des *ſabots* à un jeune enfant de qualité, qui commençoit à être attaqué du *rachitis*; mais on ne trouva pas une ſeule paire de *ſabots* dans toute la grande-Bretagne, il en fallut faire venir de France; je ſais pourtant que les anciens connoiſſoient les *ſabots*, & qu'ils en faiſoient; c'étoient la chauſſure des plus pauvres laboureurs; mais ce qu'il y a de particulier, c'eſt que c'étoit auſſi celle des parricides lorſqu'on les enfermoit dans un ſac pour les jeter dans la mer; Cicéron nous apprend cette derniere particularité preſcrite par la loi : *Si quis parentes occiderit, vel verberarit, ei de damnato obvolvatur os folliculo lupino, ſoleæ ligneæ pedibus inducantur. (D. J.)*

SABOT, *en terme de Boutonnier;* c'eſt une eſpece de pompon formant un demi-cercle en bas, & en haut s'ouvrant en deux oreillettes de cœur, mis en ſoie & bordé de cannetille pour entrer dans la compoſition d'un ornement quelconque *Voyez* METTRE EN SOIE & CANNETILLE.

SABOT, *inſtrument de Paſſementier-Boutonnier;* c'eſt un petit outil de bois à pluſieurs coches, de cinq ou ſix pouces de longueur dont on ſe ſert pour fabriquer les cordons de chapeaux, c'eſt-à-dire pour aſſembler pluſieurs cordons ou fils, & les tortiller enſemble pour en faire un plus gros.

SABOT, *terme de Cordier*; outil de bois à pluſieurs coches, dont le cordier ſe ſert pour cabler le cordage en trois, quatre ou en plus grand nombre. *(D. J.)*

SABOT, *en terme d'Epinglier*; ſa forme eſt trop connue pour en parler. Les Epingliers s'en ſervent ordinairement pour frapper ſur les bouts d'une dreſſée qu'ils cueillent. Ils enlevent encore quelquefois le deſſus pour s'en ſervir comme d'une boîte à mettre des têtes. *Voyez ce mot à ſon article.*

SABOT, *(Maréchallerie.)* c'eſt toute la corne du pié du cheval au-deſſous de la couronne, ce qui renferme le petit pié, la ſole & la fourchette. Le *ſabot* ſe détache quelquefois entiérement, à cauſe des maladies qui attaquent cette partie; telles ſont les enclouûres, le javart encorné, & les bleimes. Un cheval à qui le *ſabot* eſt tombé, n'eſt plus propre aux grands travaux.

Le *ſabot* blanc eſt ordinairement d'une corne trop tendre, le noir eſt le meilleur : on diviſe le *ſabot* en trois parties; la pince, qui eſt le devant; les quarries, qui ſont les deux côtés; & les talons qui ſont derriere. On appelle encore le *ſabot*, l'ongle ou les parois du pié.

SABOT, *en terme de marchand de mode*, eſt proprement la manche d'étoffe d'une robe de cour ou d'enfant, ſur laquelle on met la garniture par étages du haut en bas. *Voyez* GARNITURES.

SABOT, *(Rubanerie.)* eſt une eſpece de navette de même matiere & à-peu-près de même forme, excepté ce qui ſuit; le *ſabot* eſt d'abord plus épais & plus grand que la navette, il porte à ſa face de devant trois trous placés horizontalement les uns à côté des autres à peu de diſtance, chaque trou revêtu de ſon annelet d'émail. *V.* ANNELET. Le *ſabot* contient trois petits canons à bords plats, excepté les deux bords des deux canons des deux bouts qui ſont un peu convexes, pour mieux remplir la concavité des deux bouts du *ſabot* contigus à la brochette, & profiter par-là de toute la place; en outre les bords plats de ces canons qui ſe touchent dans le *ſabot* n'y laiſſent pas de vuide, & les bords des deux bouts ſe trouvant convexes, ſont plus conformes à la figure du *ſabot* où ils aboutiſſent, l'uſage du *ſabot* eſt de porter, comme la navette, au lieu de trame ſur ſes trois petits canons, autant de brins de cablé ou griſette, pour en enrichir les bords du galon; le *ſabot* ne ſe lance jamais en plein comme la navette, il paſſe ſeulement à mains repoſées à travers la levée de chaîne qui lui eſt deſtinée, après quoi il ſe poſe ſur le carton, juſqu'à ce qu'il ſoit néceſſaire

ceſſaire de le reprendre ; on entend parfaitement qu'il en faut deux, c'eſt-à-dire, un pour chaque bord, l'un exécutant comme l'autre, les deſſeins, coquilles, *&c.* que l'on voit à chaque bord ; cet outil a beaucoup de connexité avec la navette. *V.* NAVETTE.

SABOT, *(Tireur d'or.)* eſt une partie du rouet du fileur d'or, qu'on peut regarder comme la principale piece du rouet. C'eſt une roue à pluſieurs crans qui décroiſſent par proportion ſur le devant. Elle eſt traverſée par l'arbre qui va de-là paſſer dans le noyau de la grande roue. C'eſt ſur ce *ſabot* qu'eſt la corde qui deſcend par trois poulies différentes ſur la roue de la fuſée. La raiſon de l'inégalité de ces crans, de ceux de la fuſée, & de ceux des cazelles, eſt le plus ou le moins de mouvement qu'il faut à certaines marchandiſes qu'on travaille.

SABOT, *(Jeu) turbo*, ſorte de toupie qui eſt ſans fer au bout d'en-bas, & dont les enfans jouent en le faiſant tourner avec un fouet de cuir.

Le jeu de *ſabot* eſt fort ancien. Tibulle a dit dans la *cinquieme élégie du premier livre*: » J'avois autrefois du courage, & je ſup» portois les diſgraces ſans m'émouvoir ; » mais à préſent je ſens bien ma foibleſſe, » & je ſuis agité comme une toupie fouettée » par un enfant dans un lieu propre à cet » exercice.

Aſper eram, & benè diſſidium me ferre loquebar;
Ac verò nunc longè gloria fortis abeſt,
Namque agor, ut per plana citus ſola verbere turbo
Quem celer aſſuetâ verſat ab arte puer.
(D. J.)

SABOTA, *(Géogr. anc.)* ou *Sabotale*, comme Pline l'écrit, *l. VI, c. xxviij*, en diſant que c'eſt une ville de l'Arabie heureuſe, capitale des Atramites, & que dans l'enceinte de ſes murailles on y comptoit ſoixante temples. *(D. J.)*

SABOTIER, ſ. m. *(Gramm.)* ouvrier qui fait des ſabots. Ce travail ſe fait ou dans la forêt ou aux environs. La maîtriſe des eaux & forêts veut que le *ſabotier* ſe tienne à demi-lieue de la forêt.

SABOU, *(Géog. mod.)* les Hollandois écrivent *Saboë*, qu'ils prononcent *Sabou* ; petit royaume d'Afrique en Guinée, ſur la côte d'Or, entre le royaume d'Acanni au nord, & la mer au midi. Il eſt fertile en grains, patates & autres fruits. Les Hollandois y ont bâti le fort Naſſau, qui étoit leur chef-lieu en Guinée, avant qu'ils euſſent pris Saint-George de la Mine, qu'ils nomment Elmina. Les Anglois ont auſſi maintenant un fort à *Sabou*. *(D. J.)*

SABRAN, *(Géogr. mod.)* ville d'Aſie en Tartarie, au Capſchac, à 98 *degrés de long.* & à 47 *degrés de latit.* *(D. J.)*

SABRAQUES, LES *(Géogr. anc.) Sabracæ* ; ancien peuple de l'Inde, ſelon Quinte-Curce, *l. IX, c. viij.* Ils étoient dans l'eſpace qui eſt entre l'Indus & le Gange, mais aſſez près de l'Indus. Cet hiſtorien dit : » Le roi commanda à Craterus de me» ner l'armée par terre en côtoyant la rivie» re, où s'étant lui-même embarqué avec » ſa ſuite ordinaire, il deſcendit par la » frontiere des Malliens, & de-là paſſa » vers les *Sabraques*, nation puiſſante entre » les Indiens, & qui ſe gouverne ſelon ſes » loix en forme de république, ils avoient » levé juſqu'à ſoixante mille hommes de » pié, & ſix mille chevaux, avec cinq » cens chariots, & choiſi trois braves chefs » pour les commander. Ce pays étoit » rempli de villages.

Quinte-Curce qui marque leur ſoumiſſion à Alexandre, ne fait point mention de leurs vies. On lit dans Juſtin, *l. XII, c. ix*: *hinc in Ambros & Sugambros navigat.* Les critiques ſont perſuadés que c'eſt la même expédition.

Il y a bien de l'apparence que les *Sabracæ* de Quinte-Curce ſont le même peuple que le *Sydracæ* ou *Syndraci* de Pline, *l. XII, ch. vj.* Cet auteur, parlant d'une ſorte de figue, dit : *plurima eſt in Sydracis expeditionum Alexandri termino.* Ailleurs, il nomme les *Syndraci* entre les Bactriens & les Dangalæ. *(D. J.)*

SABRATA, *(Géogr. anc.) Sabrata colonia*, ville maritime & colonie romaine en Afrique, dans la Tripolitaine. Ptolomée, *l. IV, c. iij*, en fait mention. Antonin & la table de Peutinger, la mettent dans leurs deux itinéraires. C'eſt aujourd'hui la tour de Sabart. Elle étoit le ſiege d'un évêque. *(D. J.)*

SABRE, *ou* CIMETERRE, ſ. m. (*Art. milit.*) eſpece d'épée tranchante qui a beaucoup de largeur, & dont la lame eſt forte, peſante, épaiſſe par le dos, & terminée en arc vers la pointe. Ce mot vient de *ſabel*, qui a la même ſignification en allemand, ou du mot *ſclavon*, ſabla, eſpece de *ſabre*.

Les Turcs ſe ſervent fort adroitement de cette arme, qui eſt celle qu'ils portent ordinairement à leur col. On dit qu'ils peuvent couper d'un ſeul coup de *ſabre* un homme de part en part. *Chambers.*

SABUGAL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, ſur le bord de la riviere de Coa, à cinq lieues de la Guarda; quoiqu'elle ſoit érigée en comté, elle n'a qu'environ deux cens feux. *Long.* 10, 20; *lat.* 40, 22. (*D. J.*)

SABURE, ſ. m. (*Médecine*) c'eſt l'humeur groſſiere qui enduit quelquefois la langue & le palais d'un homme malade; & celle qui dans l'état même de ſanté, tapiſſe les inteſtins.

SABURE, (*Marine.*) groſſe arme dont on leſte un bâtiment.

SABUS, ſ. m. (*Mythol.*) nom propre du premier roi des Aborigines, qui fut mis au nombre des dieux. Il étoit fils de Sabatius, que Saturne vainquit & chaſſa de ſon pays. Il ne faut point le confondre avec Sabazius. *Voyez* Voſſius, *de idolatria Gentilium*, *l. I*, *c. xij.* (*D. J.*)

SAC, ſ. m. *terme général*; eſpece de poche faite d'un morceau de cuir, de toile, ou d'autre étoffe que l'on a couſue par les côtés & par le bas, de maniere qu'il ne reſte qu'une ouverture par le haut. Les *ſacs* ſont ordinairement plus longs que larges. On ſe ſert de *ſacs* pour mettre pluſieurs ſortes de marchandiſes, comme la laine, le paſtel, le ſafran, le blé, l'avoine, la farine, les pois, les feves, le plâtre, le charbon, & beaucoup d'autres choſes ſemblables. (*D. J.*)

SAC, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot d'origine hébraïque, a paſſé dans preſque toutes les langues, pour ſignifier un *ſac*; outre ſon acception ordinaire, il ſe prend pour un cilice, ou pour un habillement groſſier; mais ce n'étoit pas un habillement qui couvrit la tête, car on le mettoit autour des reins, comme il paroît par un paſſage de Judith, *iv*, 8. Ils ſe ceignirent les reins d'un *ſac*. Iſaïe ôta le *ſac*, qu'il portoit ſur ſes reins, Iſaïe, *xx*, 2. On prenoit le *ſac* dans le deuil, *II.* Rois, *iij*, 31; dans la douleur amere, *III.* Rois, *xx*, 32; dans la pénitence, *ibid. xxj*, 27. Enfin dans les calamités publiques, Mardochée prit le *ſac* & la cendre; Eſther, *iv*, 1. Ils ne jetoient point la cendre ſur la tête nue, car les orientaux avoient la tête couverte, mais ils en répandoient, ἐπὶ τὰς κιδάρεις αὐτῶν, ſur leurs mitres. Ce n'étoient pas des mitres épiſcopales, mais des eſpeces de bonnets. Dans les temps de bonnes nouvelles, qui ſuccédoient ſubitement aux événemens malheureux, on témoignoit ſa joie en déchirant le *ſac* qu'on avoit autour de ſes reins. (*D. J.*)

SAC A TERRE, (*Art. milit.*) eſt un ſac de moyenne grandeur qu'on emplit de terre, & dont les ſoldats bordent une tranchée ou les parapets des ouvrages, pour pouvoir tirer entre deux enſemble. On les fait de bonne toile d'étoupes, ou toile faite de bon fil, le plus fort qu'il ſe peut, & d'une bonne fabrique, bien ſerrée. Le *ſac à terre* doit avoir environ deux piés de hauteur ſur 8 ou 10 pouces de diametre. Quand le terrain eſt dur & de roche, on ſe ſert dans les tranchées de *ſacs à terre* & de gabions. On en fait auſſi des batteries dans pluſieurs occaſions. *Voyez Pl. XIII.*

SAC A LAINE, eſt un *ſac* qui ne differe du *ſac* à terre, que parce qu'il eſt plus grand, & qu'il eſt rempli de laine. On s'en ſert pour les batteries & les logemens dans les endroits où il y a peu de terre.

SACS A POUDRE, ſont des *ſacs* remplis de poudre qui en contiennent quatre ou cinq livres, & qu'on jette ſur l'ennemi avec la main, comme les grenades. Il y en a de plus gros qui contiennent 40 ou 50 livres de poudre, & qui s'exécutent avec le mortier. *Voyez* ſur ce ſujet, notre *traité d'Artillerie*, *ſeconde édition.* (*Q*)

SAC, (*Commerce.*) le *ſac* eſt auſſi une certaine meſure dont on ſe ſert en pluſieurs villes de France ou des pays étrangers, pour meſurer les grains, graines, légumes; ou pour mieux dire, une eſtimation à laquelle on rapporte les autres meſures. Agen, Clérac, Tonniens, Tournons, Valence en Dauphiné, auſſi-bien que Thiel,

Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, réduiſent leurs meſures de grains au *ſac*, dont voici les proportions avec le ſetier de Paris.

Cent *ſacs* d'Agen font 56 ſetiers de Paris, ceux de Clérac de même; cent *ſacs* de Tonneins font 49 ſetiers de Paris; cent *ſacs* de Tournon 48; cent *ſacs* de Valence 62 $\frac{2}{3}$; 25 *ſacs* de Bruxelles, 19; 28 de Thiel, pareillement 19; & cent *ſacs* de Grenade, 43 ſetiers de Paris. A Anvers les quatorze *ſacs* font le tonneau de Nantes, qui contient 9 ſetiers & demi de Paris. L'on ſe ſert auſſi à Amſterdam du *ſac* pour meſurer les grains; quatre ſchepels font le *ſac*, & 36 *ſacs* le laſt. *Voyez* LAST, SCHEPEL, MESURES. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

SAC, *(Agriculture.)* les vignerons appellent *ſac* une certaine quantité de marc qui reſte après le preſſurage du vin ou du cidre, qui eſt ordinairement la quantité de preſſurage que porte un preſſoir; on dit *couper*, *lever un ſac.* *(D. J.)*

SAC A POUDRE, *(Artificier.)* les artificiers appellent ainſi l'enveloppe de papier qui contient la chaſſe des pots à feu ou à aigrette.

SAC, ou *Baril de trompes*, *(Artificier.)* pour faire ſortir d'un baſſin d'eau une grande quantité de feux de toutes eſpeces, préparés pour cet élément, il n'y a rien de plus naturel que de raſſembler pluſieurs trompes en faiſceau; cependant on ſe borne ordinairement au nombre de ſept, parce que ſept cartouches égaux rangés autour d'un, ſe touchent mutuellement, laiſſent entre eux le moins d'intervalle vuide qu'il eſt poſſible, & forment une circonférence ſuſceptible d'une enveloppe cylindrique, qui laiſſe auſſi en-dedans les intervalles de vuides égaux encore plus petits que les autres nombres au-deſſus de ſept.

Tout l'artifice de cet aſſemblage conſiſte donc à lier un paquet de ſept trompes faites exprès pour jeter des genouillieres, des plongeons, des fuſées courantes, des ſerpentaux & des globes, pour brûler ſur l'eau. Cette ligature peut ſe faire par le moyen de ficelles croiſées alternativement en entrelas de l'une à l'autre trompe, y ajoutant, ſi l'on veut, un peu de colle forte pour empêcher qu'elles ne gliſſent.

Cet aſſemblage fait, on le fait entrer dans un *ſac* de toile goudronnée fait exprès, dont le fond eſt un plateau de planche ſciée en rond, d'un diametre égal à la ſomme de trois de ceux de la trompe, ſur les bords duquel la toile en *ſac* eſt clouée & goudronnée. On attache au-deſſous du plateau un anneau ou un crochet pour y ſuſpendre un petit *ſac* de ſable, dans lequel on y en met autant qu'il en faut pour faire entrer cet artifice dans l'eau juſqu'auprès de ſon bord ſupérieur, pour qu'il y ſoit preſque tout caché.

SAC, *en terme de Bourſier*, eſt une eſpece d'étui fait d'étoffe, ſans bois, dans lequel on peut mettre telle ou telle choſe; il y a des *ſacs* pour les livres, pour les flacons, & de plus grands encore pour recevoir les livres des dames; & pour l'utilité des voyageurs.

SAC DE CHARBON, *terme de Charbonnier*, on l'appelle auſſi *charge*, parce que c'eſt tout ce que peut porter un homme. Il contient une mine; chaque mine compoſée de deux minots ou ſeize boiſſeaux; le minot de charbon doit ſe meſurer charbon ſur bord. *Savary.* *(D. J.)*

SAC DE GRAINS, *(Commerce de grains.)* c'eſt une certaine meſure dont on ſe ſert dans pluſieurs villes de France & des pays étrangers, pour meſurer les grains, légumes; ou pour mieux dire, c'eſt une eſtimation à laquelle on rapporte les autres meſures. Agen, Clérac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, auſſi-bien que Bruxelles, Rotterdam, Anvers, & Grénade, réduiſent leurs meſures de grains au *ſac.* *Voy.* SAC, *Commerce.* *(D. J.)*

SAC A OUVRAGE, *en terme de Marchand de modes*, eſt une eſpece de grande bourſe diverſement enrichie, & ſe fermant avec des cordons comme une bourſe. Autrefois les dames s'en ſervoient pour renfermer les ouvrages dont elles s'occupoient. Aujourd'hui ils ſont devenus partie de la parure; on ne ſort pas plus ſans *ſac à ouvrage* dans le bras que ſans fichu ſur le cou: cependant fort ſouvent l'un eſt auſſi inutile que l'autre.

SAC DE PLATRE, *(Plâtrerie.)* ſuivant les ordonnances de police de Paris, le *ſac de plâtre* doit renfermer la valeur de deux boiſ-

ſeaux meſurés ras, & les douze *ſacs* ſont ordinairement une voie. *(D. J.)*

SACS DE CINQUANTE, *en terme de Fondeur de plomb à tirer*, ſont des *ſacs* de toile contenant cinquante livres de plomb. Il n'y en a ni de plus petits ni de plus grands.

SAC *ou* CHAUSSE, *terme de Pêche. Voyez* CHAUSSE.

SAC A RÉSEAU, *(Littérat.) Voy.* RETICULUM.

SACA, *(Géog. mod.)* nom commun à une petite contrée de Madagaſcar, & à une ville ruinée d'Afrique, ſur la côte de la Méditerranée, autrefois nommée *Tipaſa*, & qui étoit alors une colonie romaine; quelques auteurs diſent qu'Alger a été bâtie ſur ſes ruines. *(D. J.)*

SACAL, ſ. m. *(Hiſt. nat. Minéralog.)* nom ſous lequel on a quelquefois déſigné le ſuccin ou l'ambre jaune. *Voyez l'article* SUCCIN.

SACANIE, *(Géogr. mod.)* la *Sacuanié*, *Zacanie*, & *Zaconie*, ſont un ſeul & même nom. *Voyez* ZACONIE.

On appelle ainſi la partie de la Morée la plus voiſine de l'iſthme de Corinthe, entre cet iſthme, le duché de Clarence, les golfes de Lépante & d'Engia. Elle comprenoit autrefois les royaumes de Sicile, de Corinthe & d'Argos : aujourd'hui Corinthe & Napolide Romanie, en ſont les principaux lieux. *(D. J.)*

SACARE, ſ. m. *(Comm.)* petit poids dont les habitans de la grande île de Madagaſcar ſe ſervent pour peſer l'or & l'argent. Il peſe autant que le denier ou ſcrupule de l'Europe. Au-deſſus du *ſacare* ſont le ſompi & le vari; au-deſſous le nanqui & le nanque. *Voy.* SOMPI, *&c. Dict. de Comm.*

SACASINA, *(Géog. anc.)* contrée aux confins de l'Arménie & de l'Albanie. Elle va juſqu'au fleuve Cyrus, ſelon Strabon, *liv. XI*, *pag.* 528. Il nomme ce lieu, *liv. II*, *pag.* 73, *Sacaſſina*, σακασίνη; au *liv. XI*, *pag.* 50, *Sacaſena*, σακασηνη; & dans un autre endroit, *pag.* 528, qui eſt celui dont il eſt principalement ici queſtion, *Sacaſſene*, σακασσηνὴ. C'eſt apparemment le même pays qu'il dit ailleurs avoir été occupé par les peuples *Sacæ*, qui lui avoient donné leur nom. Pline a pris de la Sacaſſene de Strabon, *liv. VI*, *ch. ix*, le nom de *Sacaſſani*, qu'il donne aux habitans; il les place près du Cyrus. *(D. J.)*

SACAURAQUES, *(Géog. anc.) Sacauraci*, ancien peuple d'entre les Scythes. Lucien, *in Macrobiis*, dit que Sinatoclès, roi des Parthes, étant ramené de ſon exil par les *Sacauraques*, ſcythes, à l'âge de 90 ans, commença de régner, & régna encore 7 ans. Ce ſont les *Saragaucæ* de Ptolomée, *l. VI*, *c. xiv*, dans la Scythie, en deçà de l'Imaüs, entre le Iaxarte & l'Oxus. *(D. J.)*

SACCADE, ſ. f. *en terme de Manége*, eſt une violente ſecouſſe que le cavalier donne au cheval en levant avec promptitude les deux rênes à-la-fois. On s'en ſert lorſque le cheval peſe trop ſur la main ou qu'il s'arme. *Voyez* S'ARMER.

La *ſaccade* eſt une correction dont on fait rarement uſage dans la crainte de gâter la bouche du cheval. *Voyez* BOUCHE.

SACCADE, *(Ecriture.)* ſe dit, dans l'écriture, des inégalités de traits, des tourbillons d'encre, des paſſes trop longues; accidens cauſés par une plume dont le mouvement eſt trop rapide & nullement réglé, ou par des ſoulevées de bras & de poignet trop conſidérables.

SACCADER, v. act. *(Maréchal.)* c'eſt mener un cheval en lui donnant continuellement des ſaccades. *Voyez* SACCADE.

SACCAGE, *(Droit de Seigneurs.)* on appelle ainſi dans quelques coutumes ce qu'on appelle en d'autres *minage*, c'eſt-à-dire le droit que les ſeigneurs ſe ſont attribués de prendre en nature, une certaine quantité de grains ou de légumes ſur chaque ſachée de ces marchandiſes qui s'expoſent en vente dans leurs marchés. *(D. J.)*

SACCAGER, v. act. *(Gram.)* c'eſt abandonner une ville aux ſoldats quand elle eſt priſe. Rome a été ſaccagée pluſieurs fois. Nous nous en ſervons pour des déſordres moins grands. Lafontaine a dit du vieillard qui avoit deux maîtreſſes, l'une vieille, l'autre jeune, que celle-là *ſaccageoit* tous les poils noirs & l'autre tous les poils gris. Ce vieillard eſt l'image de ceux qui n'ont point d'opinion à eux, ils ſont dépouillés à meſure qu'ils tombent ſous différentes mains.

SACCAI, *(Géog. mod.)* Kempfer ne dit rien de cette ville, peut-être parce qu'elle ne

ſubſiſtoit plus de ſon temps; mais les auteurs de l'ambaſſade des Hollandois au Japon, en parlent fort au long, & nous la donnent pour une des cinq villes impériales du Japon, dans l'île de Nipon, ſur la côte orientale de la baie d'Oſacca, à 3 lieues au midi de cette ville. *Long.* 152, 27; *lat.* 35, 46. *(D. J.)*

SACCARII, ſ. m. pl. *(Littérature.)* on nommoit ainſi chez les Romains, une compagnie de portefaix, qui avoit ſeule le privilege de tranſporter toutes les marchandiſes du port dans les magaſins, perſonne n'ayant droit d'employer à cet effet ſes propres eſclaves, & moins encore les eſclaves d'autrui. *(D. J.)*

SACCHI, SACCHO *ou* SACS, ſ. m. pl. *(Com.)* meſure des grains, dont on ſe ſert à Livourne; quarante *ſacchi* font le laſt d'Amſterdam. Le *ſaccho* de blé peſe environ 150 livres poids de Livourne. *Voyez* LAST, *Diction. de Commerce.*

SACCILAIRE, ſ. m. *(Gram. & Divinat.)* ceux qui ſembloient ſe ſervir de magie & de maléfice pour s'approprier l'argent des autres.

SACCOMEUSE, ſ. f. *(Gram.)* *Voyez* CORNEMUSE.

SACCOPHORES, ſ. m. *(Hiſt. eccléſ.)* ſecte d'anciens hérétiques, ainſi nommés parce qu'ils ſe couvroient de ſacs, & faiſoient profeſſion de mener une vie pénitente.

Ce mot eſt grec σακκοφοροι, formé de σακκος, un *ſac*, & φερω, *je porte*.

Il y a apparence que ces *ſaccophores* étoient les mêmes que les Encratites & les Meſſaliens. Théodoſe fit une loi contre les *Saccophores* & les Manichéens. *Voy.* ENCRATITES & MESSALIENS.

SACCOTTAY, *(Géog. mod.)* ville d'Aſie au royaume de Siam, ſituée vers les montagnes qui ſéparent le Siam & le *Pégu*. *(D. J.)*

SACÉES, ſ. f. pl. *(Hiſt. anc.)* en grec σακαια; fêtes qu'on célébroit autrefois à Babylone en l'honneur de la déeſſe *Amitis*. Elles étoient dans l'Orient ce qu'étoient à Rome les ſaturnales, une fête inſtituée en faveur des eſclaves; elle duroit cinq jours, pendant leſquels, dit Athénée, les eſclaves commandoient à leurs maîtres; & l'un d'entre eux revêtu d'une robe royale, qu'on appelloit *zogane*, agiſſoit comme s'il eût été le maître de la maiſon. Une des cérémonies de cette fête étoit de choiſir un priſonnier condamné à mort, & de lui permettre de prendre tous les plaiſirs qu'il pouvoit ſouhaiter avant que d'être conduit au ſupplice. *Voyez* SATURNALES.

SACELLAIRE, ſ. m. *(Empire grec.)* c'étoit, dans l'empire grec, le nom de celui qui avoit ſoin de la bourſe de l'empereur, ou, comme nous parlerions aujourd'hui, de la caſſette du prince, & qui donnoit à la cour, aux ſoldats, aux ouvriers, aux officiers du prince, & dans l'égliſe aux pauvres, leurs gages, ou les aumônes que l'empereur leur faiſoit. Le pape a eu auſſi un *ſacellaire* juſqu'à Adrien. Ce mot vient de *ſaccus*, un *ſac*, une *bourſe*. *(D. J.)*

SACER, *SACRA*, *SACRUM*, *(Litt.)* le mot *ſacer* ſignifie deux choſes bien différentes; ou ce qui eſt conſacré à la religion, ou ce qui eſt exécrable.

Sacrum, regarde ce qui étoit conſacré aux dieux par les pontifes; *ſanctum*, ce qui étoit ſaint & inviolable; *religioſam*, ce qui concerne les tombeaux & les ſépulcres des mânes.

Sacer ſanguis, eſt le ſang des victimes; *ædes ſacra*, un temple conſacré à quelque dieu; *ſacrum ritu*, un rite conſacré.

J'ai dit que *ſacer* déſignoit auſſi ce qui eſt exécrable. De-là vient que Virgile a dit au figuré, *auri ſacra fames*, exécrable faim des richeſſes. Servius prétend que l'étymologie du mot *ſacer*, en tant qu'il veut dire *exécrable*, vient d'une ancienne coutume des habitans de Marſeille. » Lorſque la peſte, » dit-il, régnoit dans cette ville, on choiſiſſoit un mendiant, un miſérable, qui » après avoir été nourri & engraiſſé pendant » quelque temps aux dépens du public, étoit » promené par les rues, & enſuite ſacrifié. » Tout le peuple lui donnoit avant ſon ſacrifice mille malédictions, & prioit les dieux » d'épuiſer ſur lui leur colere. Ainſi cet » homme, comme *ſacer*, c'eſt-à-dire *dévoué* » *au ſacrifice*, étoit maudit & exécrable ». *(D. J.)*

SACER, *(Géog. anc.)* cet adjectif latin pour le genre maſculin, veut dire *ſacré*; on ſait qu'il fait au féminin *ſacra*, & au neutre *ſacrum*. Les grecs l'exprimoient en leur lan-

gue par *ἱερὸς*, *ἱερὰ*, *ἱερὸν*; mais ces mots, ſoit latins, ſoit grecs, deviennent noms propres & particuliers à un lieu, lorſqu'ils ſont attachés à quelqu'autre mot qui les détermine à ce lieu; en voici quelques exemples:

1°. *Sacer ager*, la campagne ſacrée, lieu de l'Aſie mineure, au voiſinage de Clamozène, ſelon Tite-Live, *lib. I*, *ch. xxxix.*

2°. *Sacer campus*, le champ ſacré, lieu dans une île du Nil, auprès des montagnes d'Ethiopie & d'Egypte, en un endroit nommé *Philès*, ſelon Diodore de Sicile, *lib. I*, *ch. xxij.* Le tombeau d'Oſiris, qui étoit dans cette île, a bien pu donner le nom de *ſacré* à cet endroit.

3°. *Sacer collis*, la colline ſacrée, colline d'Italie, qui, ſelon Tite-Live, *lib. II*, *chap. xxxij*, étoit à 3 milles de Rome, ſur l'autre bord du Téverone.

4°. *Sacer fons*, la fontaine ſacrée, fontaine de l'Epire, ſelon Solin, *ch. vij.* « Il » y a, dit-il, en Epire une fontaine ſacrée, » plus froide qu'aucune autre eau, qui pro» duit deux effets très-oppoſés; car ſi on y » plonge un flambeau allumé, elle l'éteint; » ſi de loin, & ſans aucun feu, on lui pré» ſente un flambeau éteint, elle l'allume ». Le même Solin donne le nom de *ſacer fons*, à une riviere apparemment plutôt qu'à une fontaine, où l'on plongeoit le bœuf conſacré au dieu Apis, pour le faire mourir lorſque ſon temps ſeroit fini.

5°. *Sacer lucus*, le bois ſacré, bois d'Italie à l'embouchure du Garagliano près de Minturnes, ſelon Strabon, *lib. V*, *pag.* 234. Scipion Mazella croit que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Hami*. Il y avoit auſſi pluſieurs bois ſacrés dans la Grece.

6°. *Sacer mons*, montagne ſacrée. Il y avoit une telle montagne dans la Thrace, entre la ville de Byzance & la Querſonnèſe de Thrace, ſelon Xénéphon, *lib. VII.* Il y en avoit une autre en Italie, comme il paroît par une inſcription trouvée en cet endroit. Juſtin, *lib. XLIV*, *ch. iij*, parle auſſi d'une montagne ſacrée à l'extrémité de la Galice. On appelle encore à préſent cette montagne *Pico-Sacro*. Elle eſt entre Orenſe & Compoſtelle.

7°. *Sacer portus*, le port ſacré, port de la Sarmatie Aſiatique, ſur le Pont-Euxin, à 180 ſtades du port de Pagræ, & à 300 de Sindique, ſelon Arrien dans ſon *périple du Pont-Euxin.*

8°. *Sacer ſinus*, le golfe ſacré, golfe de l'Arabie-Heureuſe, ſur le golfe Perſique, ſelon Ptolomée, qui le met au pays du peuple *Abucæi. (D. J.)*

SACERDOCE, ſ. m. *(Antiq. Grecq. & Rom.)* Toute religion ſuppoſe un *ſacerdoce*, c'eſt-à-dire des miniſtres qui aient ſoin des choſes de la religion. Le *ſacerdoce* appartenoit anciennement aux chefs de famille, d'où il a paſſé aux chefs des peuples, aux ſouverains, qui s'en ſont déchargés en tout ou en partie ſur des miniſtres ſubalternes. Les Grecs & les Romains avoient une véritable hiérarchie, c'eſt-à-dire des ſouverains pontifes, des prêtres, & d'autres miniſtres ſubalternes. A Delphes il y avoit cinq princes des prêtres, & avec eux, des prophetes qui annonçoient les oracles. Le *ſacerdoce*, à Syracuſe, étoit d'une très-grande conſidération, ſelon Cicéron, mais il ne duroit qu'un an. Il y avoit quelques villes grecques, comme Argos, où les femmes exerçoient le *ſacerdoce* avec autorité.

C'étoit principalement à Rome que cette hiérarchie avoit lieu. Le *ſacerdoce* fut d'abord exercé par 60 prêtres, élus deux de chaque curie; dans la ſuite ce nombre fut augmenté. Au commencement c'étoient les ſeuls patrices qui exerçoient le *ſacerdoce*, auquel étoient attachées de grandes prérogatives, mais les plébéïens s'y firent admettre dans la ſuite, comme ils avoient fait dans les premieres charges de l'état. L'élection ſe fit d'abord par le college des prêtres; bientôt après le peuple s'attribua les élections, & les conſerva juſqu'au temps des empereurs. Le *ſacerdoce* avoit à Rome différens noms & différentes fonctions: le ſouverain pontife, le roi des ſacrifices, les pontifes, les flamines, les augures, les aruſpices, les ſaliens, les arvales, les luperces, les ſibylles, les veſtales.

Ajoutons que le *ſacerdoce* étoit fort honoré à Rome, & jouiſſoit de grands privileges. Les prêtres pouvoient monter au capitole ſur des chars, ils pouvoient entrer au ſénat: on portoit devant eux une branche de laurier, & un flambeau pour leur faire honneur. On ne pouvoit les prendre pour la guerre, ni pour tout autre office onéreux; mais ils

fourniſſoient leur part des frais de la guerre. Ils pouvoient ſe marier, & leurs femmes, pour l'ordinaire, prenoient part au miniſtere. Quand il s'agiſſoit d'élire un prêtre, on examinoit ſa vie, ſes mœurs, & même ſes qualités corporelles; car il falloit qu'il fût exempt de ces défauts qui choquent, comme d'être borgne, boiteux, boſſu, *&c.* Romulus avoit ordonné que les prêtres auroient au moins cinquante ans accomplis.

SACERDOCE, (*Critique ſacrée.*) prêtriſe, dignité ſacerdotale. On peut diſtinguer dans l'Ecriture trois ſortes de *ſacerdoces:* 1°. celui des rois, des chefs de familles, des premiers-nés à qui il appartenoit le droit d'offrir des ſacrifices à Dieu, & qui pour cela étoient appellés *prêtres*, *ſacerdotes.* 2°. Le *ſacerdoce* d'Aaron & de ſa famille, *Eccléſ. xlv*, 8. 3°. Le *ſacerdoce* de Jéſus-Chriſt qui ſera ſans ſucceſſion, *Hébreux*, *vij*, 24. Quant au *ſacerdoce* chrétien, un Pere de l'Egliſe l'a fort bien défini, une oblation de prieres & d'inſtructions par leſquelles on gagne les ames que l'on offre à Dieu. (*D. J.*)

SACERDOTAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt attaché à la qualité de prêtre.

Un bénéfice eſt *ſacerdotal* quand il doit être deſſervi par un prêtre: il eſt *ſacerdotal à lege*, quand c'eſt la loi qui exige que le pourvu ait l'ordre de prêtriſe; *à fundatione*, quand c'eſt le titre qui le requiert. *Voyez* BÉNÉFICE. (*A*)

SACES, LES (*Géogr. anc.*) ou *Saques*, ou *Sacæ*; ancien peuple d'entre les Scythes. Diodore de Sicile, *liv. II*, *ch. lxiij*, dit, en parlant des Scythes, qu'on les diſtingue par des noms particuliers; que quelques-uns ſont appellés *Sacæ*, d'autres *Maſſagetes*, d'autres *Arimaſpes.* Strabon, *liv. II*, *pag.* 511, 512 & 513, dit, les Scythes qui commencent à la mer Caſpienne, s'appellent *Dacæ*, (*Dahæ*); plus à l'orient ſont les Maſſagetes, & les *Sacæ.* Le même auteur nous apprend qu'ils avoient envahi la Bactriane & le meilleur canton de l'Arménie, qu'ils avoient appellée *Sacaſena* de leur nom, & qu'ils s'étoient avancés juſqu'à la Cappadoce, près de la mer Noire. Tandis qu'ils célébroient une fête pour ſe réjouir du butin qu'ils avoient fait, les officiers Perſans prirent leur temps pendant la nuit, les attaquerent & les taillerent en pieces.

D'autres, dont Strabon rapporte auſſi le ſentiment, mettent cet événement ſous Cyrus. Ils diſent que ce roi faiſant la guerre au peuple *Sacæ*, fut mis en déroute, & s'enfuit avec ſon armée juſqu'en un lieu où il avoit laiſſé ſes bagages; que là ayant trouvé des vivres en abondance, il avoit fait reprendre des forces à ſes troupes. Comme l'ennemi le pourſuivoit, il laiſſa en ce même lieu quantité de vin, & de quoi faire bonne chere, & continua de s'enfuir. Les barbares trouvant des tentes remplies de tout ce qui flattoit leur goût, ſe livrerent aux plaiſirs de la table. Cyrus, qui n'étoit pas fort éloigné, tomba ſur eux pendant qu'ils étoient déſarmés, & ne ſongeoient qu'à boire & à danſer: il remporta une victoire complete, en mémoire de laquelle fut inſtituée la fête nommée *ſacæa.*

Ptolomée, qui a pris à tâche de faire connoître ce peuple, le place entre la Sogdiane & l'Imaüs. Il eſt, dit-il, borné au couchant par la Sogdiane, depuis le coude du Jaxarte juſqu'à ſa ſource, & de-là par une ligne qui va vers le midi, le long d'une branche de l'Imaüs, qui le borne au midi; il eſt borné au nord par la Scythie, & à l'orient par l'Aſcatancas, qui eſt une branche de l'Imaüs.

Selon lui, les *Sacæ* étoient nomades, vivoient dans les hutes qu'ils tranſportoient où ils vouloient; ils n'avoient point de villes, & ſe logeoient dans les bois; il les partage entre pluſieurs peuples; près du Jaxarte étoient les Carates; dans les pays des montagnes, les Comedes; près de l'Aſcatancas, les Maſſagetes; entre ceux-là les Grinéens ſcythes; & enfin plus au midi, près de l'Imaüs, les Byltes.

Mais voici ce que je penſe de plus vraiſemblable ſur les *Saques.* Ils étoient originairement une nation de Scythes établis au-delà du Jaxarte, dans la grande Scythie; tous les géographes anciens ſont d'accord là-deſſus; & les Perſes donnoient le nom général de *Saques* aux peuples que les Grecs nommoient *Scythes*, & que nous appellons aujourd'hui *Tartares.* Les *Scythes* ou les *Saques* occuperent enſuite la plus grande partie de la Sogdiane, ou du pays qui eſt entre l'Oxus & le Jaxarte. Ceux qui étoient à l'occident, portoient plus communément les noms de *Maſſagetes* & de *Coraſmiens*; mais

les uns & les autres avoient paſſés l'Oxus, & s'étoient établis en-deçà de ce fleuve.

Les Perſes donnoient le nom de *Dacæ* à ceux de ces Scythes qui habitoient des villages; car ils ne menoient pas tous une vie errante; & l'on retrouve encore aujourd'hui le nom de *Dehiſtan* donné au pays occupé par une nation de Tartares ſur le bord de la mer Caſpienne, dans le même lieu où les anciens placent les *Dacæ*.

Il ſemble même que le nom de *Saques* ou de *Maſſagetes* déſignoit les Scythes nomades, habitant ſous des tentes, & vivant de leur chaſſe ou du lait de leurs troupeaux. L'hiſtoire de Genghizkan & celle de Tamerlan donnent le nom de *Ghel* au pays des Tartares qui menent une vie errante; & ce mot ſemble un reſte du nom de *Maſſagetes*; le nom de *Capſchak*, que les Arabes donnent aux plaines déſertes qui ſont au nord de la mer Caſpienne, paroît de même formé ſur le nom de *Saques*; car on ſait que les Grecs n'ayant pas le ſon du *ſchin* des Orientaux, l'exprimoient par une *ſ*, comme font chez nous les perſonnes qui graſſeyent. *(D. J.)*

SACHALITES, LES, *(Géog. anc.)* *Sachalitæ*; ancien peuple de l'Arabie-Heureuſe, ſur la côte de l'Océan, dans un golfe qui, dans l'état préſent de l'Arabie, n'eſt nullement reconnoiſſable; mais cependant on peut dire, ſur une combinaiſon d'indices, que Ptolomée, *liv. VI*, *ch. viij*, concevoit ce golfe entre le cap Fartaque & le cap de Razalgate.

Les *Sachalites* occupoient, ſelon lui, toute la côte de ce golfe, *in quo*, diſent les traducteurs latins de cet auteur, *colymbeſi Pinisi ſuper utribus navigant*. Comme la pêche des perles *colymbeſi Pinici*, ſe fait par des plongeurs qui vont ramaſſer au fond de la mer cette ſorte d'huitre où elle ſe trouve: pour traduire Ptolomée d'une maniere intelligible, il falloit dire: *in quo eſt margaritarum piſcatio*, *incolæ ſuper utribus tranſnavigant*. En effet, Ptolomée parlant du peuple *Sachalitæ*, dit qu'ils demeuroient dans le golfe Sachalite; & avant que de nommer les lieux de la côte, il ajoute, à l'occaſion de ce golfe, que l'on y pêchoit des perles, & que les habitans le traverſoient ſur des poutres.

Ptolomée, *liv. I*, *ch. xvij*, ne borne pas les *Sachalites* au golfe de ce même nom, il les étend encore le long de la côte juſques dans le golfe Perſique. Ainſi leur pays répondoit au royaume de Careſen, au pays de Mahré, au royaume de Maſcate, & à une partie du pays d'Oman. Il appelle ce pays *Sachalites regio*.

La profondeur que Ptolomée donne au golfe *Sachalite*, & qui ſe tire des poſitions de chaque lieu dont il le borde, ne paroît plus aujourd'hui, à moins qu'on ne veuille dire que le golfe étoit celui que nous connoiſſons ſous le nom de *Taphar*, qui eſt fort étroit; & par conſéquent il répond mal à l'idée des anciens, qui le prenoient depuis le cap Siagros juſqu'au cap Corodamum, c'eſt-à-dire depuis le Fartaque juſqu'au Razalgate. *(D. J.)*

SACHÉE, ſ. f. *(Comm.)* ce qu'un ſac peut contenir de grains, de légumes, ou de marchandiſes. Une *ſachée* de laine, une *ſachée* de blé, une *ſachée* de pois.

SACHÉE, eſt auſſi la meſure à laquelle on vend les broquettes qui ſe font à Tranchebray près Falaiſe. Elle eſt du poids de ſoixante livres pour toutes les broquettes communes, & de trente ſeulement pour celles qui ſont du plus fin échantillon. En d'autres endroits on appelle cette meſure une *pochée*. *Id. ibid.*

SACHET, ſ. m. *(Gramm.)* petit ſac. *Voyez l'article* SAC, *& les articles ſuivans.* Un *ſachet* odorant.

SACHET, *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, c'eſt une compoſition de médicamens ſecs & pulvériſés mis en un petit ſac. Les *ſachets* doivent avoir la figure des parties ſur leſquelles on les applique. Ceux qu'on deſtine à couvrir la tête ſont faits en maniere de bonnet ou de coife. Ils ſont triangulaires pour couvrir l'œil. Les anciens donnoient la figure d'une cornemuſe aux *ſachets* qu'ils appliquoient ſur la région de l'eſtomac: ils faiſoient oblongs, en forme de langue de bœuf, ceux qu'ils deſtinoient pour la rate, *&c.* La matiere des *ſachets* eſt fournie par des feuilles, des fleurs, des fruits de différentes plantes. Les auteurs en donnent pluſieurs formules. On a décrit, dans ce Dictionnaire, au *mot* CUCUPHE, la compoſition des bonnets piqués aromatiques

ques pour fortifier la tête. Ambroiſe Paré en fournit un autre contre les affections froides du cervau. Prenez du ſon, une poignée; du millet, une once; du ſel, deux gros, roſes rouges, fleurs de romarin, de ſtœchas, de clous de girofles, de chacun deux gros; feuilles de bétoine & de ſauge, de chacune demi-poignée: on coud toutes ces drogues en poudre dans une coîfe, qu'on fait chauffer à la fumée de la poudre d'encens & de ſandarac, jetée ſur des charbons ardens. On applique ſur les yeux des *ſachets* diſcuſſifs & réſolutifs, compoſés avec les poudres de fleurs de mélilot, de camomille, de ſureau, les ſommités de romarin, les fleurs de ſtœchas, *&c.* auxquelles on ajoute de la poudre de café brûlé.

Pour diſcuter & diſſiper les ventoſités, on ajoute aux plantes ci-deſſus ſpécifiées, les poudres de ſemenſes d'anis, de fenouil, *&c.* Pour ſoutenir ces poudres & empêcher qu'elles ne ſe jettent de côté & d'autre, on les met ſur du coton, & l'on pique la toile qui fait le *ſachet*. On arroſe quelquefois les *ſachets* avec du vin chaud, ou des eaux diſtillées; quelquefois on les expoſe à la vapeur de quelques parfums, à l'humidité vaporeuſe de quelque eau diſtillée jetée ſur une pelle rougie au feu, *&c.* *Voyez* FUMIGATION. Les plantes émollientes bouillies dans de l'eau s'appliquent auſſi entre deux linges, ſous la dénomination de *ſachets*; mais ce ſont plutôt des cataplaſmes, que pour plus grande propreté on ne fait pas toucher immédiatement à la peau.

Il y a à Paris un empirique qui vend un *ſachet* dit *anti-apoplectique*, que l'on porte au cou avec un ruban, qui laiſſe pendre ledit *ſachet*, grand comme l'extrémité du pouce, ſur la région inférieure du ſternum. Quoi qu'on ait dit, à *l'article* AMULETE, de la vertu de ces ſortes de parfums, il eſt difficile que la raiſon ſe prête à croire que les cauſes de l'apoplexie ne peuvent prévaloir contre l'efficacité du *ſachet*. Quelques perſonnes n'en blâme pas l'uſage, parce qu'il eſt certain, dit-on, qu'il ne fait aucun mal; mais n'en eſt-ce pas un très-grand que de mettre toute ſa confiance à une pratique inutile qui empêche de ſe précautionner d'ailleurs par le régime, & des attentions ſéveres contre l'atteinte d'un accident auſſi formidable que l'apoplexie? *Populus vult decipi, decipiatur.* (*Y*)

SACHETS *de mitrailles*, (*Artillerie.*) ce ſont de petits ſacs de toile qu'on remplit de mitrailles, ſoit pour armer les canons, ſoit pour armer des pierriers.

SACHETTES, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) religieuſes de l'ordre de la pénitence, ou du ſac, ou des ſachets; elles avoient une maiſon proche Saint-André-des-arts, dans une rue qu'on appelle encore *la rue des ſachettes*.

SACIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt la même ſecte que les Anthropomorphites. *Voyez* ANTHROPOMORPHITES.

SACILÉ, (*Géog. mod.*) petite ville de l'état de Veniſe, dans la Marche Tréviſane, à 10 milles de Ceneda. Elle eſt peuplée & à ſon aiſe. Quelques auteurs croient que c'étoit autrefois un ſiege épiſcopal ſuffragant d'Aquilée; mais d'autres ſavans prétendent que ce ſiege étoit à Sacileto, bourg du Frioul. *Long.* 29, 55; *lat.* 46, 3. (*D. J.*)

SACILIS, (*Géog. anc.*) ou *Sacili martialium*, ville ancienne d'Eſpagne, en Bétique, au pays des Turdules dans les terres. On croit que c'eſt préſentement *Alcorrucen*.

SACLÉS, ſ. m. (*Gramm.*) nom que l'héréſiarque Manès donnoit au mauvais principe.

SACOCHE, ſ. f. (*Gramm.*) partie de l'équipage du cavalier; c'eſt un ſac de cuir qui eſt pendu à l'arçon de la ſelle.

SACODION, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par Pline & les anciens naturaliſtes à l'améthyſte lorſqu'elle a un œil jaunâtre.

SACOME, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le profil de tout marbre & moulure d'architecture. Quelques architectes donnent ce nom à la moulure même. Ce terme vient de l'Italien *ſacoma*. (*D. J.*)

SACOUAGE, *ou* SACCAGE, ſ. m. (*Comm.*) on nomme ainſi dans quelques coutumes, ce qu'on appelle dans d'autres *minage*; c'eſt-à-dire le droit que les ſeigneurs ont de prendre en nature une certaine quantité de grains ou de légumes ſur chaque ſachée de ces marchandiſes qu'on expoſe en vente dans les marchés. *Voyez* MINAGE. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

SACQUEBUTE, ſ. f. *(Muſique inſtrum.)* inſtrument de muſique qui eſt à vent, & une eſpece de trompette harmonique, qui differe de la militaire en figure & en grandeur. Elle a ſon embouchure ou ſon bocal & ſon pavillon ſemblables; mais elle a quatre branches qui ſe démontent, ſe briſent à l'endroit des nœuds, & ſouvent au tortil, qui eſt le même tuyau qui ſe tortille deux fois, ou qui fait deux cercles au milieu de l'inſtrument; ce qui le fait deſcendre d'une quarte plus bas que ſon ton naturel. Elle contient auſſi deux branches intérieures, qui ne paroiſſent que quand on les tire par le moyen d'une barre qu'on pouſſe juſque vers la potence, & qui l'alonge comme on veut, pour faire toutes ſortes de tons; les branches viſibles ſervent d'étui aux inviſibles. La *ſacquebute* ordinairement a huit piés lorſqu'elle n'eſt point alongée, & qu'on n'y comprend point ſon tortil. Quand elle eſt tirée de toute ſa longueur, elle va juſques à quinze piés. Son tortil eſt de deux piés neuf pouces; elle ſert de baſe dans toutes ſortes de concerts d'inſtrumens à vent, comme font le ſerpent & le fagot ou baſſon, & elle ſert de baſſe-taille aux haut-bois. *(D. J.)*

SACQUIERS, ſ. m. pl. (*Comm.*) meſureurs de ſel. On appelle ainſi à Livourne de petits officiers nommés par la ville au nombre de vingt-quatre, pour faire la meſure de tous les ſels qui y arrivent. On leur donne ce nom à cauſe des ſacs qu'ils fourniſſent pour le tranſport de ces ſels. Leur droit de meſurage conſiſte en une mine de ſel comble & deux pellées pour chaque barque qu'ils meſurent. Ils donnent à ces deux pellées ſurabondantes le nom de *ſainte-goutte*. Ce droit en total produit environ cinq cens écus par an. *Id. ib.*

SACRA, (*Hiſt. anc.*) nom que les Romains donnoient en général à toutes les cérémonies religieuſes tant publiques que particulieres. Pour celles de la premiere eſpece. *Voyez* FÊTE.

Quant aux autres, outre celles qui étoient propres à chaque curie, il n'y avoit point de famille un peu conſidérable qui n'eût ſes fêtes domeſtiques & annuelles qu'on nommoit *ſacra gentilitia*, qui ſe célébroient dans chaque maiſon, & devoient être réguliérement obſervées, même en temps de guerre & de calamités, ſous peine de la vengeance céleſte. On célébroit auſſi le jour de l'anniverſaire de ſa naiſſance, qu'on appelloit *ſacra natalitia*, celui où l'on prenoit la robe virile, *ſacra liberalia*, & pluſieurs autres où l'on invitoit ſes parens & ſes amis à un grand feſtin en ſigne de réjouiſſance.

SACRA GENTILITIA, (*Hiſt. rom.*) On nommoit ainſi chez les Romains les fêtes de famille, qu'ils célébroient réguliérement dans chaque maiſon, dans la crainte de s'attirer la colere des dieux s'ils y manquoient.

Il n'y avoit point de famille un peu conſidérable qui n'eût de ces ſortes de fêtes annuelles & domeſtiques, indépendamment de celles de la naiſſance, qu'ils appelloient *natalitia*; & des jours de la priſe de la toge qu'ils nommoient *liberalia*, & auxquels les amis étoient invités comme à une noce.

Tous les anciens écrivains font mention des *ſacra gentilitia*; mais nous ayons là-deſſus deux exemples éclatans de l'obſervation & de l'inobſervation de ces fêtes de famille: le premier eſt tiré du *livre ſept de la premiere décade* de Tite-Live. Le jeune Fabius, dit cet hiſtorien, étant dans le capitole, pendant qu'il étoit aſſiégé par les Gaulois, en deſcendit chargé de vaſes & des ornemens ſacrés, traverſa l'armée ennemie; & au grand étonnement des aſſiégeans & des aſſiégés, alla ſur le mont Quirinal faire le ſacrifice annuel, auquel ſa famille étoit obligée. Le ſecond eſt du même auteur, *livre neuf de la même décade*. La famille Potilia étoit très-nombreuſe, elle étoit diviſée en douze branches, & comptoit plus de trente perſonnes en âge de puberté, ſans les enfans: tout cela périt dans la même année, pour avoir fait faire par des eſclaves, les ſacrifices qu'ils devoient faire eux-mêmes à Hercule. Ce n'eſt pas tout, il en coûta la vue au cenſeur Appius, par les conſeils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette ſujétion. C'eſt Tite-Live qui parle ainſi: » De tout temps les » hommes ont attribué aux dieux les événe» mens qui dépendent des cauſes naturelles. *(D. J.)*

1. *SACRA VIA*, (*Géog. anc.*) ou le chemin ſacré, chemin de Grece dans

l'Attique, par où l'on alloit d'Athènes à Éleusine.

2. *Sacra via*, autre chemin dans le Péloponèse, par où l'on alloit d'Élide à Olympie.

3. *Sacra via*, la rue sacrée; c'étoit une des rues de Rome, qui est nommée dans ce vers d'Horace, *l. I, sat. 9.*

Ibam fortè viâ sacrâ, *sicut meus est mos.* (*D. J.*)

SACRAMACOU, *(Diete.)* nom que les habitans de la Martinique donnent au phitolacca, dont ils apprêtent & mangent fort communément les feuilles comme on mange les épinars en Europe. *Voyez* PHITOLACCA. *(b)*

SACRAMARON, s. m. *(Botan. exot.)* nom qu'on donne, aux îles françoises, à une herbe potagere haute de quatre à cinq piés; sa feuille qui est la seule partie de la plante, bonne à manger, en la mettant dans le potage avec d'autres herbes, est longue d'environ six pouces, assez épaisse, fort verte, & bien nourrie. Ses fleurs sont à plusieurs pétales, panachées, de vert, de rouge, de violet & de pourpre. *(P. J.)*

SACRAMENTAIRE, s. m. *(Hist. eccléſ.)* nom d'un ancien livre d'église dans lequel étoient renfermées les cérémonies de la liturgie & de l'administration des sacremens. *Voyez* LITURGIE & SACREMENT.

Le pape Gélase fut le premier auteur du *sacramentaire*, dont Saint Grégoire retrancha plusieurs choses, en changea quelques-unes & en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume qu'on nomme le *sacramentaire de S. Grégoire.*

C'est la même chose quant au fond, que nos rituels & que les eucologes des Grecs. *Voyez* RITUEL & EUCOLOGE.

SACRAMENTAIRES, s. m. pl. *(Hist. eccl.)* nom qu'on donne à tous les hérétiques qui ont enseigné quelques erreurs capitales contre le sacrement de l'eucharistie, mais principalement à ceux qui l'ont attaqué dans sa substance, en niant la présence réelle ou la transubstantiation, comme ont fait dans le seizieme siecle, les Luthériens, les Calvinistes, les Zuingliens, *&c. Voyez* PRÉSENCE RÉELLE & TRANSUBSTANTIATION.

SACRAMENTUM, JUSJURANDUM, (Litt.) *Sacramentum* étoit proprement le serment de fidélité que les soldats prêtoient en corps, lorsqu'ils étoient enrôlés. *Jusjurandum* étoit le serment formel que chacun faisoit en particulier. *(D. J.)*

SACRAMENTUM, (Littérat.) c'étoit chez les Romains un dépôt que les plaideurs étoient obligés de consigner, & qui restoit dans le trésor selon Valere Maxime. La portion consignée par celui qui succomboit en justice, étoit confisquée, pour le punir de la témérité de sa contestation, & on l'employoit à payer l'honoraire des juges.

Le même usage s'observoit à Athènes, où l'on nommoit τὰ πρυτανεῖα ou αἱ πρυτανεῖαι, une certaine somme que les plaideurs devoient consigner avant que d'avoir audience; & cette somme montoit, selon quelques-uns, à la dixieme partie de l'objet de la contestation que le demandeur & le défendeur étoient obligés de consigner; mais selon Démosthène & Isocrate qui devoient en être bien instruits, & selon le scholiaste d'Aristophane sur les nuées, la consignation n'étoit que de trois drachmes si le fonds étoit au-dessous de mille drachmes; & de trente drachmes s'il excédoit. *(D. J.)*

SACRANIENS, LES *(Géog. anc.)* *Sacrani*, ancien peuple d'Italie. Virgile, Æneid. *liv. VII, vers.* 196, dit:

Et sacranæ *acies, & picti scuta labici.*

Festus fait ici cette remarque: on dit qu'un certain Corybante consacré à Cybèle, étant venu en Italie, occupa le canton qui est au voisinage de Rome, & que de-là les peuples qui tirent de lui leur origine, ont été nommé *Sacrani.* D'autres croient que *sacranæ acies* étoient des soldats ardéates, qui autrefois étant affligés de la peste, vouerent un printems sacré, d'où ils furent appellés *Sacrani.* Ce second sentiment rentre assez dans celui de Festus, qui ajoute qu'on appelle *Sacrani* ceux qui, venus de Riéti, chasserent des sept montagnes les Liguriens & les Sicules; car ils étoient nés durant un printems sacré: le premier sentiment rapporté par Servius touchant les Corybantes, ne convient pas mal avec le culte de Cybele établi à Riéti, selon Silius Italicus, *lib. VIII.*

Magnæque Reate dicatum
Cœlicolum matri. (*D. J.*)

SACRARIUM, (*Antiq. rom.*) On nommoit ainſi chez les Romains une eſpece de chapelle de famille; elle différoit du *lararium*, en ce qu'elle étoit conſacrée à quelque divinité particuliere, au lieu que le *lararium* étoit dédié à tous les dieux de la maiſon en général. (*D. J.*)

SACRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) cérémonie religieuſe qui ſe pratique à l'égard de quelques ſouverains, ſur-tout des catholiques, & qui répond à celle que dans d'autres pays on appelle *couronnement* ou *inauguration*.

Cette cérémonie en elle-même eſt très-ancienne. On voit dans les livres ſaints, dès l'établiſſement de la monarchie des Hébreux, que les rois étoient ſacrés. Saül & David le furent par Samuël, & les rois de Juda conſerverent cette pratique d'être conſacrés ou par des prophetes ou par le grand-prêtre. Il paroît auſſi par l'écriture, que la cérémonie de cette conſécration s'étoit conſervée dans le royaume d'Iſraël malgré le ſchiſme, puiſque Jéhu fut ſacré par un des enfans, c'eſt-à-dire des diſciples des prophetes.

Sous la loi nouvelle, les princes chrétiens ont imité cet exemple, pour marquer ſans doute par cette cérémonie que leur puiſſance vient de Dieu même. Nous ne parlerons ici que du *ſacre* du roi de France & de celui de l'empereur.

Le lieu deſtiné pour le *ſacre* des rois de France eſt l'égliſe cathédrale de Rheims. On remarque néanmoins que les rois de la ſeconde race n'y ont point été ſacrés, ſi ce n'eſt Louis le Begue, roi & empereur; mais ceux de la troiſieme race ont préféré ce lieu à tout autre; & Louis VII, dit le Jeune, qui y fut ſacré par le pape Innocent II, fit une loi pour cette cérémonie lors du couronnement de Philippe-Auguſte ſon fils en 1179. Henri IV fut ſacré à Chartres, parce qu'il n'étoit pas maître de Rheims, qui tenoit pour la ligue. La ſainte-ampoule, dont l'huile ſert au *ſacre* des rois (*), eſt gardée dans l'égliſe de l'abbaye de S. Remi, & les ornemens dans le tréſor de S. Denis. Le jour de cette cérémonie le roi entre dans l'égliſe de Rheims, revêtu d'une camiſole de ſatin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & ſur les manches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il eſt précédé du connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des princes du ſang, des pairs de France, du chancelier, du grand-maître, du grand-chambellan, des chevaliers de l'ordre, & de pluſieurs princes & ſeigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans ſa chaire, le prieur de S. Remi monté ſur un cheval blanc, ſous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la ſainte-ampoule, apporte cette ſainte-ampoule au bruit des tambours & des trompettes; & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'égliſe, la poſe ſur le grand autel, où l'on met auſſi les ornemens préparés pour le *ſacre*, qui ſont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le ſceptre & la main de juſtice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le *ſacre* ſont une camiſole de ſatin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui repréſentent les ordres de ſous-diacre & de diacre, des bottines, & un grand manteau royal, doublé d'hermine & ſemé de fleurs de lys d'or. Pendant cette auguſte cérémonie, les douze pairs de France ont chacun leur fonction. L'archevêque de Rheims ſacre le roi en lui faiſant des onctions en forme de croix ſur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camiſole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la ſainte-ampoule; l'évêque de Langres, le ſceptre; l'évêque de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons, l'anneau; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'épée au roi; le duc de Guienne porte la premiere banniere quar-

(*) Ampoule, vient du latin *Ampulla*, qui ſignifie un vaſe au col long & étroit. C'étoit, du temps de la primitive Egliſe, un flacon où l'on gardoit le vin qui ſervoit à l'autel. C'étoit auſſi un ciboire où l'on conſervoit l'huile & le ſaint Chrême pour les malades & les cathécumenes.

rée ; le duc de Normandie, la ſeconde ; le comte de Toulouſe, les éperons ; le comte de Champagne, la banniere royale ou l'étendart de guerre ; & le comte de Flandres, l'épée royale. Ces pairs ont alors ſur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorſque ces dernieres pairies étoient occupées par les grands vaſſaux de la couronne, ils aſſiſtoient en perſonne au *ſacre* & y faiſoient leurs fonctions, mais depuis que de ces ſix pairies cinq ont été réunies à la couronne, & que celle de Flandres eſt en partie en main étrangere, le roi choiſit ſix princes ou ſeigneurs pour repréſenter ces pairs, & un autre pour tenir la place de connétable depuis que cette charge a été ſupprimée. C'eſt ainſi qu'on l'a pratiqué au *ſacre* de Louis XIV & de Louis XV. Au reſte, le *ſacre* du roi ne lui confere aucun nouveau droit, il eſt monarque par ſa naiſſance & par droit de ſucceſſion ; & le but de cette pieuſe cérémonie n'eſt ſans doute que d'apprendre aux peuples par un ſpectacle frappant, que la perſonne du roi eſt ſacrée, & qu'il n'eſt pas permis d'attenter à ſa vie, parce que, comme l'écriture dit de Saül, il eſt *l'oint du Seigneur*.

Au *ſacre* de l'empereur, lorſque ce prince marche en ordre avec les électeurs laïques & ſes officiers à l'égliſe où ſe doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui eſt toujours un électeur eccléſiaſtique, & les deux autres électeurs de ſon ordre vont le recevoir ; enſuite on célebre la meſſe juſqu'à l'évangile, alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux des électeurs eccléſiaſtiques le conduiſent à l'autel où, après quelques prieres, l'électeur officiant lui demande s'il veut profeſſer la foi catholique, défendre l'égliſe, gouverner l'empire avec juſtice & le défendre avec valeur, en conſerver les droits, protéger les foibles & les pauvres, & être ſoumis au ſaint ſiege. Lorſqu'il en a reçu des réponſes convenables, confirmées par un ſerment ſur les évangiles, & fait quelques autres oraiſons, les ſuffragans de l'archevêque officiant découvrent l'empereur pour le ſacrer, & l'archevêque prend l'huile bénite dont il l'oint en forme de croix ſur le ſommet de la tête, entre les épaules, au col, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu dans la main droite, diſant à chaque onction la priere que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques électeurs eſſuient l'huile avec du coton, enſuite on revêt l'empereur de ſes habits impériaux & des autres marques de ſa dignité, comme le ſceptre, le globe, *&c.* Quoique la bulle d'or preſcrive de faire le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, il ſe fait cependant ailleurs, comme à Francfort, Auſbourg, Nuremberg.

SACRE, *ou* SACRET, *(Art milit.)* ce nom ſe donnoit anciennement à des pieces de canon de fonte, qui peſoient depuis 2500 livres juſqu'à 2850. Elles chaſſoient des boulets de 4 & de 5 livres & elles avoient environ 13 piés de longueur. Ces pieces ne ſont plus d'uſage, mais il eſt néceſſaire qu'un officier d'artillerie en ait connoiſſance, afin de n'être point embaraſſé dans les inventaires qu'il peut être chargé de faire, & dans leſquelles il peut ſe trouver de ces anciennes pieces. *(Q)*

SACRE, ſ. m. *(Faucon.)* c'eſt une eſpece de faucon femelle, dont le mâle s'appelle *ſacret*, il a les plumes d'un roux foncé, le bec, les jambes & les doigts bleus ; il eſt excellent, & courageux pour la volerie, mais difficile à traiter ; il eſt propre au vol du milan, du héron, des buſes & des autres oiſeaux de montée : le *ſacre* eſt paſſager, & vient du côté de Grece ; celui qui eſt pris après la mue, eſt le meilleur & le plus vîte.

SACRÉ, *(Gram. & Théolog.)* ſe dit d'une choſe particuliérement offerte & deſtinée à Dieu, ou attachée à ſon culte par des cérémonies religieuſes & des bénédictions. *Voyez* CONSÉCRATION.

Les rois, les prélats, les prêtres ſont des perſonnes *ſacrées*. Les abbés ſont ſeulement bénis. Le ſous-diaconat, le diaconat & la prêtriſe ſont des ordres *ſacrés*, qui impriment un caractere ſaint, & qui ne ſe perd jamais. *Voyez* ORDRE.

La coutume de conſacrer les rois avec de l'huile ſainte vient, ſelon Gutlingius, des Hébreux. Grotius eſt du même ſentiment ; mais il ajoute que chez ce peuple on ne ſacroit que les rois qui n'avoient pas un droit évident à la couronne. On croit que les empereurs chrétiens ne ſe firent point ſacrer avant Juſtin, de qui les Goths em-

prunterent cette coutume, que les autres nations chrétiennes d'Occident imiterent depuis. *Voyez* ONCTION & ROI.

Ce terme s'applique auſſi à tout ce qui regarde Dieu & l'égliſe. Ainſi la terre des égliſes & des cimétieres eſt tenue pour *ſacrée*, c'eſt pourquoi ce mot *locus ſacer* ſignifie en droit la *place* où quelqu'un a été enterré, & c'eſt un crime capital que de violer les ſépultures. Les vaſes & les ornemens qui ſervent au ſacrifice ſont également nommés *vaſes* & *ornemens ſacrés*, avec cette différence que les vaſes ont ce nom d'une maniere plus particuliere, ſervant à recevoir & à renfermer le corps de Jéſus-Chriſt; auſſi punit-on du feu les voleurs & autres qui les profanent. On donne auſſi au college des cardinaux le titre de *ſacré college*.

On appelle l'empereur & le roi d'Angleterre *ſacrée* majeſté, *ſacra majeſtas*. Titre qui mal-à-propos a ſcandaliſé quelques écrivains qui l'ont traité de blaſphême. L'écriture ne nous apprend-elle pas que les rois ſont les images de Dieu, qu'ils lui ſont ſpécialement conſacrés, & ne les appelle-t-elle pas les *oints du Seigneur?*

Les anciens regardoient comme *ſacrée* une place où le tonnerre étoit tombé. *Voyez* BIDENTAL, FULGURITUM & TONNERRE.

SACRÉ, adj. ce qui appartient à l'os *ſacrum*. Les nerfs *ſacrés* paſſent en partie par le grand trou antérieur de l'os *ſacrum*, & par les échancrures latérales de l'extrémité de cet os & du coccyx: ils ſont au nombre de ſix paires. La premiere eſt fort groſſe, la ſeconde l'eſt moins, & les autres diminuent ſucceſſivement. Les quatre premieres paires s'uniſſent enſemble dès leur entrée dans le baſſin pour former le nerf ſciatique: elles fourniſſent outre cela pluſieurs filets aux véſicules ſéminales, aux proſtates, à l'uterus, aux trompes de Fallope, à la veſſie, au rectum, au corps caverneux, à leurs muſcles & aux autres parties voiſines.

Les deux dernieres paires des nerfs *ſacrés* ſont très-petites, & ſe diſtribuent à l'anus & au tégument voiſin.

Les arteres *ſacrées* ſont des rameaux de l'aorte inférieure & de l'hypogaſtrique; elles ſe diſtribuent à l'os *ſacrum*.

SACRÉ, *cap* (*Géogr. anc.*) *ſacrum promontorium*, nom commun à pluſieurs caps, dont l'un eſt, ſelon Ptolomée, un cap de Luſitanie, aujourd'hui le cap de S. Vincent en Portugal.

Un autre de ce nom eſt en Irlande, dans la partie méridionale de la côte orientale, ſelon le même Ptolomée, *liv. II, ch. ij.* Ce cap eſt aujourd'hui nommé *Concarne* ſur les cartes.

Un troiſieme eſt dans l'île de Corſe, au nord de la côte orientale. C'eſt aujourd'hui *cabo corſo*.

Un autre eſt dans la Sarmatie en Europe. C'eſt la pointe orientale de la langue de terre, que les anciens appelloient *Achilleos dromos*, la courſe d'Achille.

Un cinquieme eſt en Aſie dans la Lycie, entre l'embouchure du fleuve Limyros & la ville d'Olympe, ſelon Ptolomée, *liv. V, chap. iij.* Sophien l'appelle *cabo Chelidoni*, d'où les interpretes ont pris leur *caput Chelidoniæ*.

Un ſixieme eſt à l'entrée du Pont-Euxin, ſelon Zozime, *liv. II*, à 200 ſtades de Chalcédoine, c'eſt-à-dire à 25 milles anciens, qui ſont 5 lieues, de 4000 pas géométriques; d'autres le nomment *Hieron Oros*. (*D. J.*)

SACRÉS *jeux*, (*Antiq. grecq. & rom.*) c'étoit ainſi qu'on nommoit chez les Grecs & chez les Romains tous les jeux faits pour rendre un culte public à quelque divinité. Comme ces jeux ou ſpectacles entroient dans les cérémonies de la religion, c'eſt pour cela qu'on les appelloit *ſacrés* & *divins*. Tels étoient les quatre principaux jeux de la Grece, appellés *olympiques*, *pithiques*, *néméens* & *iſthmiques*: tels étoient chez les Romains les capitolins, les apollinaires, les céréaux, les martiaux, *&c.* Les honneurs divins ayant été déférés dans la Grece aux empereurs, les Grecs firent célébrer en l'honneur de ces princes des jeux *ſacrés* ſur le modele de ceux qui avoient été primitivement inſtitués en l'honneur des dieux. (*D. J.*)

SACRÉE, *année* (*Art numiſmatiq.*) ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΙ, & année nouvelle *ſacrée*, ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, inſcriptions qu'on lit ſur pluſieurs médailles frappées par des villes grecques de l'Orient.

Les villes d'Orient offroient des ſacrifices, des vœux publics, & donnoient des

ſpectacles magnifiques à l'avénement des empereurs au commencement de leur année civile, & aux jours anniverſaires de leur avénement à l'empire.

Ces villes donnoient le nom d'*année ſacrée* à leurs années, à cauſe de la ſolemnité des ſacrifices & des jeux qui faiſoient partie du culte religieux.

Elles appelloient, à l'exemple des Romains, *année nouvelle premiere* le jour de l'avénement des princes en quelques mois de l'année qu'il arrivât, comme Séneque l'aſſure ſur l'avénement de Néron, & comme une médaille de la ville d'Anazarbe le prouve pour l'avénement de Trajan Dece.

Elles diſtinguoient la ſolemnité du commencement de l'année civile, & la ſolemnité anniverſaire de l'avénement à l'empire par l'inſcription de l'*année nouvelle ſacrée*, & par l'inſcription de l'*année ſacrée* que l'on gravoit ſur les médailles que l'on faiſoit frapper pour lors. *(D. J.)*

SACRÉE, *choſe* (*Antiq. rom.*) les lois romaines ont diviſé les choſes en *ſacrées*, religieuſes & ſaintes. Celles qui avoient été conſacrées aux dieux ſolemnellement par les pontifes, ou qui avoient été dédiées au culte des dieux étoient appellées *ſacrées*. Les devoirs rendus aux morts, & tout ce qui concernoit la ſépulture, étoient du nombre des choſes religieuſes. L'on appelloit choſes *ſaintes* celles qui étoient en quelque maniere ſous la protection des dieux, comme les murs & les portes d'une ville. On a indiqué dans cet ouvrage la formule qu'on employoit pour la conſécration des choſes qu'on dévouoit au ſervice des dieux, & nous avons une infinité d'inſcriptions qui font connoître que les ſépulcres rendoient *ſacré* le lieu où ils étoient élevés. *(D. J.)*

SACRÉE, *guerre* (*Hiſt. grecq.*) il y a eu trois *guerres ſacrées*. La premiere éclata contre les Criſſéens qui exigerent de gros droits des pélerins de Delphes, & pillerent le temple d'Apollon; la guerre leur fut déclarée par ordre de l'oracle & des amphyctions; ils ſoutinrent un ſiege de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emportée d'aſſaut. La ſeconde *guerre ſacrée* s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens; elle dura neuf ans, & finit par la mort de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant ſon armée défaite, ſe précipita du haut d'un rocher. La troiſieme *guerre ſacrée*, autrement nommée la *guerre des confédérés*, ſe renouvella entre les mêmes peuples; les Phocéens ſoutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Theſſaliens; & ces derniers appellerent à leur ſecours Philippe de Macédoine, qui, par ſon génie & ſon habileté, devint maître de toute la Grece. Diodore de Sicile & Pauſanias ont eu l'art de nous intéreſſer à leurs deſcriptions de toutes ces guerres, comme ſi elles ſe faiſoient de nos jours. *(D. J.)*

SACRÉE, *colline* (*Géog. anc.*) *ſacer collis*; colline d'Italie, au bord du Téverone. Elle étoit, ſelon Tite-Live, *l. II, c. xxxij*, à 3 milles de Rome, & à l'autre bord du Téverone. Il l'appelle *ſacer mons*, & il penche plus pour ceux qui croient que le peuple romain s'y retira, lorſqu'il ſe brouilla avec ſes magiſtrats, que pour ceux qui diſent que ce fut ſur le mont Aventin. Valere Maxime, *liv. VIII, ch. ix*, nomme auſſi la *colline ſacrée* en parlant de cette ſédition du peuple. Il dit: *Regibus exactis, plebs diſſidens à patribus, juxtà ripam Anienis, in* colle *qui* ſacer *appellatur, armata conſedit. (D. J.)*

SACREMENT, ſ. m. (*Théologie.*) en général eſt un ſigne d'une choſe ſainte ou ſacrée. *Voyez* SIGNE.

Ce mot vient du latin *ſacramentum*, qui ſignifie un *ſerment*, & ſinguliérement celui que, chez les anciens, les ſoldats prêtoient entre les mains de leurs généraux, & dont Polybe nous a conſervé cette formule: *Obtemperaturus ſum & facturus quidquid mandabitur ab imperatoribus juxta vires.* J'obéirai à mes généraux, j'exécuterai leurs ordres en tout ce qui ſera en mon pouvoir.

Dans un ſens général, on peut dire avec S. Auguſtin que nulle religion, ſoit vraie, ſoit fauſſe, n'a pu s'attacher les hommes ſans employer des ſignes ſenſibles ou des *ſacremens*. Ainſi la loi de nature a eu les ſiens, telle que l'offrande du pain & du vin, pratiquée par Melchiſédech; & l'on trouve dans celle de Moïſe la circonciſion, l'agneau paſchal, les purifications, la conſécration des pontifes. Le paganiſme pourra mettre auſſi au nombre de ſes *ſacremens* les luſtrations, les expiations, les cérémonies des

myſteres d'Eleuſine & de Samothrace, car tout cela étoit ſymbolique & ſignificatif.

Mais dans la loi nouvelle, le mot *ſacrement* ſignifie un *ſigne* ſenſible d'une grace ſpirituelle, inſtitué par notre Seigneur Jéſus-Chriſt pour la ſanctification des hommes.

Socin & ſes diſciples enſeignent que les *ſacremens* ne ſont que de pures cérémonies, qui ne ſervent tout-au-plus qu'à unir extérieurement les fideles enſemble, & à les diſtinguer des juifs & des gentils.

Les Proteſtans n'en diſent guere davantage, en prétendant que les *ſacremens* ne ſont que de pures cérémonies inſtituées de Dieu, pour ſceller & confirmer ſes promeſſes de la grace, pour ſoutenir notre foi & pour nous exciter à la piété. Ils n'en admettent communément que deux, le baptême & l'euchariſtie, ou, comme ils l'appellent, *la ſainte cène*; les Anglicans y ajoutent la confirmation.

Les Catholiques au contraire, qui penſent que les *ſacremens* produiſent par eux-mêmes la grace ſanctifiante, en admettent ſept après toute la tradition, ſavoir le baptême, la confirmation, l'euchariſtie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre & le mariage; nous avons traité de chacun en particulier ſous leur article. *Voyez* BAPTÊME, *&c.*

Les *ſacremens* ſont des êtres moraux qui ſont eſſentiellement compoſés de deux parties, de quelque choſe de ſenſible, & de quelques paroles. C'eſt de l'union de ces deux parties que réſulte le *ſacrement*; *audit verbum ac elementum*, dit S. Auguſtin, *tract.* 8, *in Joan. & fit ſacramentum.* Les théologiens ſcholaſtiques ont donné le nom de *matiere* aux choſes ſenſibles, & le nom de *forme* aux paroles. *V.* MATIERE & FORME.

Les Proteſtans ſoutiennent que les paroles qui entre eſſentiellement dans la compoſition des *ſacremens*, doivent renfermer une inſtruction ou contenir une promeſſe. Mais l'une & l'autre prétention n'ont nul fondement dans l'écriture ou dans la tradition, & d'ailleurs la fin prochaine des *ſacremens* n'eſt pas d'inſtruire les hommes, ou de leur promettre la grace, mais de la leur conférer; ainſi ces paroles ſont proprement conſécratoires, ſoit en retirant de l'uſage profane la choſe ſenſible qui forme la matiere, ſoit en initiant aux myſteres divins, celui qui reçoit les *ſacremens*.

Mais outre l'application de la forme & de la matiere, on exige encore dans le miniſtre qui confere les *ſacremens*, l'*intention de faire ce que fait l'Egliſe.* On diſpute beaucoup dans les écoles ſur la nature de cette intention, ſavoir ſi elle doit être intérieure & actuelle, ou ſi une intention habituelle, ou virtuelle, ou extérieure, eſt ſuffiſante pour la validité du *ſacrement.* *Voyez* INTENTION.

Les *ſacremens* conſidérés en général ſe diviſent en *ſacremens* des morts & *ſacremens* des vivans. On entend par *ſacremens des morts* ceux qui ſont deſtinés à rendre la vie ſpirituelle ou aux perſonnes qui ne l'ont pas encore reçue, comme le baptême, ou à celles qui l'ont perdue après en avoir été favoriſées, comme la pénitence. Par *ſacremens des vivans*, on entend ceux qui ſont deſtinés à fortifier les juſtes & à augmenter en eux la vie ſpirituelle de la grace; tels que ſont la confirmation, l'euchariſtie, *&c.* On les diviſe encore en *ſacremens* qui ſe réiterent, c'eſt-à-dire qu'on reçoit pluſieurs fois, comme la pénitence, l'euchariſtie, l'extrême-onction & le mariage; & en *ſacremens* qui ne ſe réiterent point, comme le baptême, la confirmation & l'ordre. La raiſon de cette différence vient de ce que ces derniers impriment caractere. *Voyez* CARACTERE.

Les *ſacremens* de la nouvelle loi produiſent la grace par eux-mêmes, ou, comme parlent les ſcholaſtiques, *ex opere operato*, c'eſt-à-dire par la ſimple application du rit extérieur. Mais agiſſent-ils en cette occaſion comme cauſe phyſique ou comme cauſe morale? L'école eſt partagée ſur cette queſtion; les Thomiſtes ſoutenant que les *ſacremens* produiſent d'eux-mêmes la grace par une influence réelle en agiſſant immédiatement ſur l'ame; les Scotiſtes au contraire prétendant que l'application & l'adminiſtration extérieure des *ſacremens* déterminent Dieu à donner la grace, parce qu'il s'eſt engagé d'une maniere fixe & invariable à l'accorder à ceux qui les reçoivent dignement. Ce dernier ſentiment paroît le plus vraiſemblable, car il n'eſt pas aiſé de concevoir comment les *ſacremens* qui ſont des êtres corporels,

porels, peuvent immédiatement agir sur l'ame qui est une substance spirituelle.

Quoiqu'on convienne en général que Jésus-Christ a institué tous les *sacremens*, parce que lui seul a pu attacher à des choses corporelles & sensibles la vertu de communiquer la grace sanctifiante, il n'est pas également constant s'il les a tous institués *immédiatement*, c'est-à-dire par lui-même, ou *médiatement*, c'est-à-dire par ses apôtres & par son église. Il n'y a point de difficulté par rapport au baptême & à l'eucharistie. Quant aux autres, le sentiment le plus suivi est qu'il les a institués immédiatement, mais ce n'est pas un point de foi, puisque les Théologiens soutiennent librement le contraire.

Les *sacremens* sont nécessaires pour obtenir la justification, mais non pas tous au même degré. Les uns, comme le baptême & la pénitence, sont nécessaires d'une nécessité de moyen, c'est-à-dire que sans le baptême ou son desir, les enfans ni les adultes ne peuvent être sauvés, non plus que les pécheurs ne peuvent être justifiés sans la pénitence, ou une contrition parfaite qui en renferme le desir dans le cas de nécessité. Les autres sont nécessaires de nécessité de précepte; les négliger ou les mépriser, c'est se retrancher volontairement à soi-même des secours spirituels que Jésus-Christ n'a pas voulu préparer en vain.

Enfin l'administration des *sacremens* suppose des cérémonies ou essentielles ou accidentelles prescrites par l'église. Les premieres qui intéressent la validité du *sacrement* ne doivent être omises en aucun cas. Les autres peuvent être supprimées dans le cas de nécessité. *Voyez* CÉRÉMONIE.

SACREMENS, *(Hist. eccléf.)* les différentes sectes des chrétiens ont beaucoup varié sur le nombre des *sacremens*; & pour abréger ce sujet dont le détail seroit très-étendu, je me contenterai de dire que les chrétiens de S. Thomas ne reconnoissent que trois *sacremens*, le baptême, l'ordre & l'eucharistie. S. Bernard mettoit au nombre des *sacremens* la cérémonie de laver les piés qui se pratique le jeudi-saint. Damien établissoit douze *sacremens*. Isidore de Séville ne compte pour *sacremens* que le baptême, le chrême & l'eucharistie. Les Arméniens en général ne mettent point la confirmation & l'extrême-onction entre les *sacremens*; mais Vardanès, un de leurs docteurs, établit sept *sacremens*, savoir le baptême, la célébration de la liturgie, la bénédiction du myron, l'imposition des mains, le mariage, l'huile dont on oint les malades, & la cérémonie des funérailles. *(D. J.)*

SACRER, v. act. *(Gram.)* dédier à Dieu par le *sacre* ou par la consécration; par le sacre, si c'est une personne; par la consécration, si c'est une chose. *Voyez* SACRE & CONSÉCRATION. On *sacre* les rois. On *sacroit* autrefois les pierres.

SACRIFICATEUR, s. m. *(Gramm.)* celui qui sacrifie à l'autel. *Voy.* SACRIFICE.

SACRIFICATEUR, *(Hist. des Juifs.)* *voyez* PRETRE *des Juifs*. J'ajouterai seulement que par ces mots, *souverain sacrificateur pour toujours*, *I. Machab. xiv*, 21, les Juifs entendoient celui dont le sacerdoce seroit perpétué dans ses descendans. *(D. J.)*

SACRIFICE, s. m. *(Gram.)* culte qu'on rend à la divinité par l'oblation de quelque victime, ou par quelqu'autre présent.

SACRIFICE D'ABEL, *(Critique sacrée.)* plusieurs lecteurs vont me demander avec curiosité, que je leur dise dans cet article, en quoi consistoit le *sacrifice d'Abel*; pourquoi l'Etre suprême eut égard à son offrande, & non à celle de Caïn, qui cependant lui présentoit les prémices de son travail & le fruit de sa sueur; enfin comment Dieu fit connoître que l'oblation d'Abel lui étoit seule agréable. Je vais répondre de mon mieux à ces trois questions qui partagent les interpretes de l'écriture, anciens & modernes.

L'auteur de la Genèse, *ch. iv*, *verf.* 4, dit, suivant nos traductions, qu'*Abel offrit des premiers-nés de son bétail, & de leur graisse*; c'est sur son passage que la plupart des commentateurs, d'après les rabbins, croient qu'Abel offrit à Dieu les premiers-nés de son troupeau en holocauste, & ils prétendent que cet ordre de sacrifice étoit le seul qui fût en usage avant la loi; mais divers savans, au nombre desquels est l'illustre Grotius, sont d'une autre opinion. Ils pensent qu'Abel n'offrit que du lait, ou de la crême de son bétail; ils remarquent, pour appuyer leur sentiment, que l'on n'offroit à Dieu

que ce qui servoit de nourriture aux hommes; & comme avant le déluge ils n'usoient point de viande, ils ne sacrifioient aussi aucune créature vivante.

Nos versions disent qu'*Abel offrit des premiers-nés de sa bergerie, & de leur graisse*. Grotius & M. le Clerc observent que par les premiers-nés, il faut entendre les meilleurs, & que le terme בכור signifie souvent tout ce qui excelle dans son genre. Ils remarquent encore que le mot *khalab*, que l'on a traduit par celui de *graisse*, signifie aussi du lait, ou la *graisse du lait*, c'est-à-dire de la crême; que c'est ainsi que les Septante l'ont souvent rendu, & en particulier *Genèse xviij*, 8, où nos versions portent du *lait*. Les anciens égyptiens offroient aussi du lait à leurs dieux. Diodore de Sicile rapporte que les habitans de l'île de Méroé avoient coutume de remplir tous les jours trois cens soixante vaisseaux de lait, en invoquant les noms des divinités qu'ils adoroient.

Quant au défaut du sacrifice de Caïn, Philon le fait consister en deux choses: 1°. qu'il ne l'offrit pas assez promptement, mais μετ' ἡμέρας après quelques jours; 2°. qu'il n'offrit que des fruits de la terre, & non les premiers-nés de son bétail. L'auteur sacré de l'épître aux Hébreux, *ch. xj, vers.* 4, dit bien mieux, que ce fut la foi d'Abel qui fit préférer son *sacrifice* à celui de Caïn; cette foi, qui est une subsistance, ou une ferme attente, ὑπόστασις des choses qu'on espere, c'est-à-dire, la persuasion que Dieu récompensera les gens de bien dans cette vie ou dans une autre.

Selon la plupart des commentateurs, Dieu fit descendre le feu du ciel pour marquer que le *sacrifice d'Abel* lui étoit agréable; mais il est fort permis de penser différemment. On convient qu'il y a dans l'histoire sainte des exemples de *sacrifices* consumés par un feu miraculeux; mais lorsque cela est arrivé, l'écriture l'a dit en termes exprès; au lieu que dans l'occasion dont il s'agit ici, il n'est point fait mention d'un tel feu; & nous ne devons pas supposer des miracles sans nécessité. D'ailleurs il y a tout lieu de croire que l'impie Caïn se seroit mis peu en peine que son *sacrifice* fût consumé par le feu ou non. Il est donc naturel de chercher quelqu'autre marque de l'approbation de Dieu dont Caïn ait pu être touché, & qui ait été capable d'exciter son ressentiment contre son frere; or voici l'idée ingénieuse d'un professeur de Leyde sur cette troisieme question.

Il convient que Moïse rapporte (immédiatement après avoir dit que Caïn & Abel offrirent des *sacrifices*) que Dieu eut égard à l'oblation d'Abel, & qu'il n'eut point d'égard à celle de Caïn; mais l'on ne doit pas conclure de-là que les marques de l'approbation divine suivirent d'abord le *sacrifice*. La maniere dont cette histoire nous est rapportée, nous insinue qu'Abel & Caïn vécurent plusieurs années, l'un comme berger, & l'autre comme laboureur; & l'on peut supposer, sans faire violence au texte, que lorsqu'ils retirerent quelque profit de leur travail, ils en offrirent les fruits à Dieu, & qu'ils continuerent pendant plusieurs années. Abel, dit l'historien sacré, étoit berger; mains Caïn étoit laboureur, & il arriva *au bout de quelque temps*, &c. Ces paroles, *au bout de quelque temps*, en hébreu *mikketz jamin*, signifient quelquefois *au bout de quelques* ou *plusieurs années*, comme on peut le voir, *Deut. ch. xiv, xv*, 28, au bout de *trois ans*, où le mot de *trois* détermine le nombre des années; mais comme il n'y a point de nombre marqué dans le passage en question, on pourroit le traduire, *au bout de quelques années*.

En effet, il est très-probable que ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'Abel connut qu'il étoit agréable à Dieu, & Caïn qu'il ne l'étoit point. Le premier prospéra & vit son troupeau augmenter: Caïn au contraire s'apperçut qu'il ne fleurissoit point, & que la terre ne lui fournissoit pas d'abondantes récoltes: ce furent là les voies par lesquelles Dieu fit connoître qu'il avoit agréé le *sacrifice d'Abel*, & qu'il n'avoit point eu égard à celui de Caïn; & c'est ce qui aigrit le jaloux Caïn contre son frere. Voyant que Dieu le bénissoit beaucoup plus que lui, il résolut enfin de le tuer, & exécuta cet horrible dessein.

On sait de quelle maniere attendrissante & pathétique l'auteur spirituel du poëme de la *mort d'Abel* a traité tout récemment ce sujet de notre religion. Non-seulement c'est

un ouvrage neuf par sa structure, sa forme & son ton; mais M. Gessner a encore eu l'art d'augmenter l'intérêt que nous prenons à cet événement de l'histoire sainte, par la manière vive & touchante dont il peint les diverses passions de nos premiers aïeux, & par les graces & la vérité qu'il met dans ses tableaux, lorsqu'il décrit les mœurs des premiers hommes qui ont habité la terre. A l'égard du *sacrifice* qu'Abel offrit à Dieu, il a cru devoir préférer l'opinion d'une victime en holocauste, au sentiment de Grotius, & voici comme il s'exprime à ce sujet dans la traduction soignée qu'en a faite M. Huber. C'est un trop beau morceau pour n'en pas d'écorer mon article. Lisez-le.

Le soleil ne donnant plus qu'une lumiere adoucie, dardoit encore ses derniers rayons à-travers le feuillage, prêt à s'aller cacher derriere les montagnes; les fleurs distribuoient leurs parfums sur les zéphirs, comme pour les charger de les exhaler sur lui; & les oiseaux à l'envi lui donnoient l'agréable amusement de leurs concerts. Caïn & Abel arriverent sous le feuillage, & virent avec une joie délicieuse leur pere rendu à leurs yeux. Sa priere finissoit; il se leva, & embrassa les larmes aux yeux, sa femme & ses enfans; après quoi il s'en retourna dans sa cabane. Cependant Abel dit à Caïn: mon cher frere, quelles actions de graces rendrons-nous au seigneur de ce qu'il a exaucé nos gémissemens, & de ce qu'il nous rend notre précieux pere? Je vais, pour moi, à cette heure où la lune se leve, m'acheminer vers mon autel, pour y offrir au seigneur en *sacrifice* le plus jeune de mes agneaux. Et toi, mon cher frere, es-tu dans la même idée? Voudrois-tu aussi, sur ton autel, faire un *sacrifice* au seigneur?

Caïn le regardant d'un œil chagrin: oui, dit-il, je vais aller à mon autel offrir en *sacrifice* au seigneur, ce que la pauvreté des champs me donne. Abel lui répondit gracieusement: mon frere, le seigneur ne compte pour rien l'agneau qui brûle devant lui, ni les fruits de la campagne que la flamme consume, pourvu qu'une piété sans tache brûle dans le cœur de celui qui donne l'un ou l'autre.

Caïn répartit: il est vrai, le feu tombera tout d'abord du ciel pour consumer ton holocauste; car c'est par toi que le seigneur a envoyé du secours; pour moi il m'a dédaigné; mais je n'en irai pas moins lui offrir mon *sacrifice*.

Abel alors se jeta tendrement au cou de Caïn, en disant: ah, mon frere, mon cher frere, est-ce que tu te fais un nouveau sujet de chagrin de ce que le seigneur s'est servi de moi pour porter du secours à mon pere? S'il s'est servi de moi, c'est une commission dont il m'a chargé pour nous tous. O mon frere, écarte, je t'en supplie, ces fâcheuses idées; le seigneur qui lit dans nos ames, sait bien y découvrir les pensées injustes & les murmures sourds. Aime-moi, comme je t'aime. Vas offrir ton *sacrifice*; mais ne permets pas que des dispositions impures en souillent la sainteté; & compte qu'alors le seigneur recevra favorablement tes louanges & tes actions de graces, & qu'il te bénira du haut de son trône.

Caïn ne répondit point; il prit le chemin de ses champs, & Abel le regardant avec tristesse, prit celui de ses pâturages, chacun s'avançant vers son autel. Abel égorgea le plus jeune de ses agneaux, l'étendit sur l'autel, le parsema de branches aromatiques & de fleurs, & mit le feu à l'holocauste; puis échauffé d'une piété fervente, il s'agenouilla devant l'autel, & fit à Dieu les actions de graces & les louanges les plus affectueuses. Pendant ce temps, la flamme du *sacrifice* s'élevoit en ondoyant à-travers les ombres de la nuit; le seigneur avoit défendu aux vents de souffler, parce que le *sacrifice* lui étoit agréable.

De son côté, Caïn mit des fruits de ses champs sur son *sacrifice*, & se prosterna devant son autel; aussi-tôt les buissons s'agiterent avec un bruit épouvantable, un tourbillon dissipa, en mugissant, le *sacrifice*, & couvrit le malheureux de flammes & de fumée. Il recula de l'autel en tremblant, & une voix terrible, qui sortit de la nuée, lui dit: pourquoi trembles-tu, & pourquoi la terreur est-elle peinte sur ton visage? Il en est encore temps, corrige-toi, je te pardonnerai ton péché; sinon ton péché & son châtiment te poursuivront jusque dans ta cabane. Pourquoi haïs-tu ton frere? il t'aime & t'honore. La voix se tut, & Caïn saisi de

frayeur quitta ce lieu affreux pour lui, & s'en retourna; le vent furieux chaſſoit encore après lui la fumée infecte du *ſacrifice*; ſon cœur friſſonnoit, & une ſueur froide coula de ſes membres.

Cependant, en promenant ſes regards, il vit dans la campagne les flammes du *ſacrifice* de ſon frere qui s'élevoient en tournoyant dans les airs. Déſeſpéré par ce ſpectacle, il tourna ſes pas ailleurs, & traîna loin de-là ſa noire mélancolie, juſqu'à ce qu'enfin il s'arrêta ſous un buiſſon, & bientôt le ſommeil déploya ſur lui ſes ſombres ailes.

Depuis long-temps un génie que l'enfer appelloit *Anamalech*, obſervoit ſes démarches. Il ſuivit en ſecret les traces de Caïn, & ſaiſit ce moment pour troubler ſon ame par toutes les images qui pouvoient faire naître en lui, l'égarement, l'envie à la dent corroſive, la colere emportée, & toutes les paſſions furieuſes. Tandis que l'eſprit impur travailloit à troubler ainſi l'ame de Caïn, un bruit épouvantable ſe fit entendre ſur la cime des montagnes, un vent mugiſſant agitoit les buiſſons, & rabattoit les boucles des cheveux de Caïn le long de ſon front & de ſes joues. Mais en vain les buiſſons mugirent; en vain les boucles de ſes cheveux battirent ſont front & ſes joues, le ſommeil s'étoit appeſanti ſur ſes yeux; rien ne put les lui faire ouvrir.

Caïn frémiſſoit encore de ſon ſonge, lorſqu'Abel qui l'avoit apperçu dans le bocage au pied du rocher, s'approcha, & jetant ſur lui des regards pleins d'affection, il dit avec cette douceur qui lui étoit propre : ah mon frere, puiſſes-tu bientôt te réveiller, pour que mon cœur, gros de tendreſſe, te puiſſe exprimer ſes ſentimens, & que mes bras puiſſent t'embraſſer ! Mais plutôt modérez-vous, deſirs empreſſés. Peut-être que ſes membres fatigués ont encore beſoin des influences reſtaurantes du ſommeil. Mais... comme le voilà étendu, défait,.. inquiet;... la fureur paroît peinte ſur ſon front. Et pourquoi le troublez-vous, ſonges effrayans? laiſſez ſon ame tranquille; venez, images agréables, peintures des douces occupations domeſtiques & des tendres embraſſemens, venez dans ſon cœur. Que tout ce qu'il y a de beau & de flatteur dans la nature, rempliſſe ſon imagination de charmes & de délices! qu'elle ſoit riante comme un jour de printemps! que la joie ſoit peinte ſur ſon front, & qu'à ſon réveil les hymnes écloſent de ſes levres! A ces mots, il fixa ſon frere avec des yeux animés d'un tendre amour & d'une attente inquiete.

Tel qu'un lion redoutable dormant au pié d'un rocher, glace par ſa criniere hériſſée le voyageur tremblant, & l'oblige à prendre un détour pour paſſer: ſi d'un vol rapide une fleche meurtriere vient à lui percer le flanc, il ſe leve ſoudain avec des rugiſſemens affreux, & cherche ſon ennemi en écumant de rage; le premier objet qu'il rencontre, ſert de pâturage à ſa fureur; il déchire un enfant innocent qui ſe joue avec des fleurs ſur l'herbe. Ainſi ſe leva Caïn les yeux étincelans de fureur. Maudite ſoit l'heure, s'écria-t-il, à laquelle ma mere, en me mettant au monde, a donné la premiere preuve de ſa triſte fécondité. Maudite ſoit la région où elle a ſenti les premieres douleurs de l'enfantement. Périſſe tout ce qui y eſt né. Que celui qui veut y ſemer, perde ſes peines, & qu'une terreur ſubite faſſe treſſaillir tous les os de ceux qui y paſſeront.

Telles étoient les imprécations du malheureux Caïn, lorſqu'Abel pâle, comme on l'eſt au bord du tombeau, riſqua de s'avancer à pas chancelans. Mon frere, lui dit-il, d'une voix entrecoupée par l'effroi: mais non... Dieu !... je friſſonne!... un des ſéditieux reprouvés que la foudre de l'Eternel a précipités du ciel, a ſans doute emprunté ſa figure, ſous laquelle il blaſphême? Ah fuyons. Où es-tu, mon frere, que je te béniſſe!

Le voici, s'écria Caïn avec une voix de tonnerre, le voici ce favori du vengeur éternel & de la nature; ah toute la rage de l'enfer eſt dans mon cœur. Ne pourrai-je?... Caïn, mon frere, dit Abel, en l'interrompant avec une émotion dans la voix & une altération dans le viſage, qui exprimoit tout-à-la-fois ſa ſurpriſe, ſon inquiétude & ſon affection, quel ſonge affreux a troublé ton ame? Je viens dès l'aurore pour te chercher, pour t'embraſſer, avec le jour naiſſant; mais quelle tempête intérieure t'agite? Que tu

reçois mal mon tendre amour! Quand viendront hélas, les jours fortunés, les jours délicieux où la paix & l'amitié fraternelle rétablies feront revivre dans nos ames le doux repos & les plaisirs rians, ces jours après lesquels notre pere affligé & notre tendre mere soupirent avec tant d'ardeur? O Caïn, tu ne comptes donc pour rien ces plaisirs de la réconciliation, à quoi tu feignis toi-même d'être sensible, lorsque tout transporté de joie je volai dans tes bras? Est-ce que je t'aurois offensé depuis? Dis-moi si j'ai eu ce malheur; mais tu ne cesses pas de me lancer des regards furieux. Je t'en conjure par tout ce qu'il y a de sacré, laisse-toi calmer, souffre mes innocentes caresses! En disant ces derniers mots, il se mit en devoir d'embrasser les genoux de Caïn; mais celui-ci recula en arriere:... ah, serpent, dit-il, tu veux m'entortiller!.... & en même temps ayant saisi une lourde massue, qu'il éleva d'un bras furieux, il en frappa violemment la tête d'Abel. L'innocent tomba à ses piés, le crane fracassé; il tourna encore une fois ses regards sur son frere, le pardon peint dans les yeux, & mourut; son sang coula le long des boucles de sa blonde chevelure, aux piés même du meurtrier.

A la vue de son crime, Caïn épouvanté étoit d'une pâleur mortelle; une sueur froide couloit de ses membres tremblans; il fut témoin des dernieres convulsions de son frere expirant. La fumée de ce sang qu'il venoit de verser, monta jusqu'à lui. Maudit coup! s'écria-t-il, mon frere!.... réveille-toi... réveille-toi, mon frere... Que son visage est pâle! Que son œil est fixe! Comme son sang inonde sa tête... Malheureux que je suis.... Ah, qu'est-ce que je pressens!... Il jeta loin de lui la massue sanglante. Puis se baissant sur la malheureuse victime de sa rage, il voulut la relever de terre. Abel!... mon frere... crioit-il au cadavre sans vie; Abel, réveille-toi... Ah, l'horreur des enfers vient me saisir! O mort... c'en est donc fait pour toujours, mon crime est sans remede. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SACRIFICES *du paganisme*, (*Mythol. antiq. Lit.*) Théophraste rapporte que les Egyptiens furent les premiers qui offrirent à la divinité des prémices, non d'encens & de parfums, bien moins encore d'animaux, mais de simples herbes, qui sont les premieres productions de la terre. Ces premiers *sacrifices* furent consumés par le feu; & de-là viennent les termes grecs θύειν, θύειν, θύμκτήριον, qui signifient *sacrifier*, &c. On brûla ensuite des parfums, qu'on appella ἀρωμάτα, du grec ἀράομαι, qui veut dire *prier*. On ne vint à sacrifier les animaux que lorsqu'ils eurent fait quelque grand dégât des herbes ou des fruits qu'on devoit offrir sur l'autel. Le même Théophraste ajoute qu'avant l'immolation des bêtes, outre les offrandes des herbes & des fruits de la terre, les *sacrifices* des libations étoient fort ordinaires, en versant sur les autels de l'eau, du miel, de l'huile, & du vin, & ces *sacrifices* s'appelloient *Nephalia*, *Melitosponda*, *Elœosponda*, *Ænosponda*.

Ovide assure que le nom même de *victime* marque qu'on n'en égorgea qu'après qu'on eut remporté des victoires sur les ennemis, & que celui d'hostie fait connoître que les hostilités avoient précédé. En effet, lorsque les hommes ne vivoient encore que de légumes, ils n'avoient garde d'immoler des bêtes dont la loi du sacrifice vouloit qu'on mangeât quelque partie.

Ante Deos homini quod conciliare valeret,
Fas erat, & puri lucida mica salis.

Pythagore s'éleva contre ce massacre des bêtes, soit pour les manger, ou les sacrifier. Il prétendoit qu'il seroit tout au plus pardonnable d'avoir sacrifié le pourceau à Cérès, & la chevre à Bacchus, à cause du ravage que ces animaux font dans les blés & dans les vignes; mais que les brebis innocentes, & les bœufs utiles au labourage de la terre, ne peuvent s'immoler sans une extrême dureté, quoique les hommes tâchent inutilement de couvrir leur injustice du voile de l'honneur des dieux: Ovide embrasse la même morale.

Nec satis est quod tale nefas committitur ipsos
Inscripsere deos sceleri; numenque supernum,
Cæde laboriferi credunt gaudere juvenci.

Horace déclare aussi que la plus pure & la plus simple maniere d'appaiser les dieux, est de leur offrir de la farine, du sel, & quelques herbes odoriférantes.

Te nihil attinet
Tentare multâ cæde bibentium,
Mollibis averſos penates,
Farre pio, & ſaliente mica.

Les payens avoient trois ſortes de *ſacrifices*, de publics, de domeſtiques, & d'étrangers.

Les publics, dont nous décrirons les cérémonies avec un peu d'étendue, ſe faiſoient aux dépens du public pour le bien de l'état, pour remercier les dieux de quelque faveur ſignalée, ou les prier de détourner les calamités qui menaçoient, ou qui affligeoient un peuple, un pays, une ville.

Les *ſacrifices* domeſtiques ſe pratiquoient par ceux d'une même famille, & à leurs dépens, dont ils chargeoient ſouvent leurs héritiers. Auſſi Plaute fait dire à un valet nommé *Ergoſile*, dans ſes captifs, qui avoit trouvé une marmite pleine d'or, que Jupiter lui avoit envoyé tant de biens, ſans être chargé de faire aucun *ſacrifice*.

Sine ſacris hæreditatem ſuam adeptus effertiſſimam.

« J'ai obtenu une bonne ſucceſſion, ſans » être obligé aux frais des *ſacrifices* de la » maiſon. »

Les *ſacrifices* étrangers étoient ceux qu'on faiſoit lorſqu'on tranſportoit à Rome les dieux tutélaires des villes ou des provinces ſubjuguées, avec leurs myſteres & les cérémonies de leur culte religieux.

De plus, les *ſacrifices* s'offroient encore ou pour l'avantage des vivans, ou pour le bien des défunts, car la fête des morts eſt ancienne; les Romains l'avoient avant les catholiques; elle ſe célébroit chez eux au mois de Février, ainſi que Cicéron nous l'apprend: *Februario menſe, qui tunc extremas anni menſis erat, mortuis parentari voluerant.*

La matiere des *ſacrifices* étoit, comme nous l'avons dit, des fruits de la terre, ou des victimes d'animaux, dont on préſentoit quelquefois la chair & les entrailles aux dieux, & quelquefois on ſe contentoit de leur offrir ſeulement l'ame des victimes, comme Virgile fait faire à Entellus, qui immole un taureau à Eryx, pour la mort de Darès, donnant ame pour ame,

Hanc tibi, Eryx, meliorem animam pro morte Daretis,
Perſolvo.

Les *ſacrifices* étoient différens par rapport à la diverſité des dieux que les anciens adoroient; car il y en avoit aux dieux céleſtes, aux dieux des enfers, aux dieux marins, aux dieux de l'air, & aux dieux de la terre. On ſacrifioit aux premiers des victimes blanches en nombre impair, aux ſeconds des victimes noires, avec une libation de vin pur & de lait chaud qu'on répandoit dans des foſſes avec le ſang des victimes; aux troiſiemes on immoloit des hoſties noires & blanches ſur le bord de la mer, jetant les entrailles dans les eaux, le plus loin que l'on pouvoit, & y ajoutant une effuſion de vin.

cadentem in littore taurum,
Conſtituam ante aras voti reus, extaque ſalſos
Porriciam in fluctus, & vina liquentia fundam.

On immoloit aux dieux de la terre des victimes blanches, & on leur élevoit des autels comme aux dieux céleſtes; pour les dieux de l'air, on leur offroit ſeulement du vin, du miel, & de l'encens.

On faiſoit le choix de la victime, qui devoit être ſaine & entiere, ſans aucune tache ni défaut; par exemple, elle ne devoit point avoir la queue pointue, ni la langue noire, ni les oreilles fendues, comme le remarque Servius, ſur ce vers du 6 de l'Eneïde.

Totidem lectas de more bidentes.

Id eſt, ne habeant caudam aculeatam, nec linguam nigram, nec aurem fiſſam: & il falloit que les taureaux n'euſſent point été mis ſous le joug.

Le choix de la victime étant fait, on lui doroit le front & les cornes, principalement aux taureaux, aux géniſſes, & aux vaches:

Et ſtatuam ante aras auratâ fronte juvencum.

Macrobe rapporte *au I liv. des ſaturnales*,

un arrêt du sénat, par lequel il est ordonné aux décemvirs, dans la solemnité des jeux apollinaires, d'immoler à Apollon un bœuf doré, deux chevres blanches dorées, & à Latone une vache dorée.

On leur ornoit encore la tête d'une infulle de laine, d'où pendoient deux rangs de chapelets, avec des rubans tortillés, & sur le milieu du corps une sorte d'étole assez large qui tomboit des deux côtés; les moindres victimes étoient seulement ornées de chapeaux de fleurs & de festons, avec des bandelettes ou guirlandes blanches.

Les victimes ainsi parées, étoient amenées devant l'autel, & cette action s'exprimoit par ce mot grec ἄγειν, ἐγᾶν *agere*, *ducere*; la victime s'appelloit *agonia*, & ceux qui la conduisoient, *agones*. Les petites hosties ne se menoient point par le lien, on les conduisoit seulement, les chassant doucement devant soi; mais on menoit les grandes hosties avec un licou, au lieu du *sacrifice*; il ne falloit pas que la victime se débattît, ou qu'elle ne voulût pas marcher, car la résistance qu'elle faisoit, étoit tenue à mauvais augure, le *sacrifice* devant être libre.

La victime amenée devant l'autel, étoit encore examinée & considérée fort attentivement, pour voir si elle n'avoit pas quelque défaut, & cette action se nommoit *probatio hostiarum*, & *exploratio*. Après cet examen le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, & accompagné des victimaires, & autres ministres des *sacrifices*, s'étant lavé & purifié suivant les cérémonies prescrites, commençoit le *sacrifice* par une confession qu'il faisoit tout haut de son indignité, se reconnoissant coupable de plusieurs péchés, dont il demandoit pardon aux dieux, espérant que sans y avoir égard, ils voudroient bien lui accorder ses demandes.

Cette confession faite, le prêtre crioit au public, *hoc age*, soyez recueilli & attentif au *sacrifice*; aussi-tôt une espece d'huissier tenant en main une baguette qu'on nommoit *commentaculum*, s'en alloit par le temple, & en faisoit sortir tous ceux qui n'étoient pas encore instruits dans les mysteres de la religion, & ceux qui étoient excommuniés. La coutume des Grecs, de qui les Romains l'empruntèrent, étoit que le prêtre venant à l'autel demandoit tout haut, τὶς τῇδε, *qui est ici?* Le peuple répondoit πολλοὶ καὶ ἀγαθοὶ, *plusieurs personnes & gens de bien*. Alors l'huissier crioit dans tous les coins du temple, Ἐκτὸς, ἐκτὸς ἔγε βέβηλοι, c'est-à-dire *loin d'ici méchans*; ou bien Ἐκτὸς, ἐκτὸς ἴθι ἀλιτροὶ, *loin d'ici profanes*. Les Latins disoient ordinairement, *nocentes*, *profani*, *abscedite*; chez les Grecs, tous ceux qu'on chassoit des temples, étoient compris sous ces mots généraux, βέβηλοι, ἀμύητοι, ἀνίθχτοι, &c.

Ovide a nommé dans ses fastes, *l. II*, la plupart des pécheurs qui ne pouvoient assister aux mysteres des dieux. Voici sa liste qui devroit nous servir de regle.

Innocui veniant, procul hinc, procul impius esto
Frater, & in partus mater acerba suos:
Cui pater est vivax: qui matris digerit annos,
Quæ premit invisam socrus amica nurum.
Tantalidæ fratres absint, & Jasonis uxor,
Et quæ ruricolis femina tosta dedit!
Et soror, & Progne, Tereusque duabus iniquus;
Et quicumque suas per scelus auget opes.

Nous apprenons de ces beaux vers, qu'à parler en général, il y avoit deux sortes de personnes à qui on défendoit d'assister aux *sacrifices*; savoir les profanes, c'est-à-dire ceux qui n'étoient pas encore instruits dans le culte des dieux, & ceux qui avoient fait quelque action énorme, comme d'avoir frappé leur pere ou leur mere. Il y avoit certains *sacrifices* en Grece, dont les filles & les esclaves étoient bannis. Dans la Chéronée, le prêtre tenant en main un fouet, se tenoit à la porte du temple de Matuta, & défendoit à haute voix aux esclaves étoliens d'y entrer. Chez les Mages ceux qui avoient des taches de rousseur au visage, ne pouvoient point approcher des autels, selon le témoignage de Pline, *livre XXX*, *chap. ij.* Il en étoit de même chez les Germains, de ceux qui avoient perdu leur bouclier dans le combat; & parmi les Scythes, de celui qui n'avoit point tué d'ennemi dans la bataille. Les dames romaines ne devoient assister aux *sacrifices* que voilées.

Les profanes & les excommuniés s'étant retirés, on crioit, *favete linguis* ou *animis*, & *pascite linguam*, pour demander le silence & l'attention pendant le *sacrifice*. Les Egyptiens avoient coutume, dans le même dessein, de faire paroître la statue d'Harpocrate, dieu du silence, qu'ils appelloient σιγαθεὸν. Pour les Romains, ils mettoient sur l'autel de Volupia, la statue de la déesse Angeronia, qui avoit la bouche cachetée, pour apprendre que dans les mysteres de la religion, il faut être attentif de corps & d'esprit.

Cependant le prêtre béniſſoit l'eau pour en faire l'aſperſion avec les cérémonies ordinaires, ſoit en y jetant les cendres du bois qui avoit ſervi à brûler les victimes, ſoit en y éteignant la torche du *ſacrifice*; il aſpergeoit de cette eau luſtrale, & les autels & tout le peuple, pendant que le chœur des muſiciens chantoit des hymnes en l'honneur des dieux.

Enſuite on faiſoit les encenſemens aux autels, aux ſtatues des dieux, & aux victimes; le prêtre, ayant le viſage tourné vers l'orient, & tenant les coins de l'autel, liſoit les prieres dans le livre des cérémonies, & les commençoit par Janus & Veſta, en leur offrant avant toute autre divinité, du vin & de l'encens. Héliogobale ordonna cependant qu'on adreſſât la préface des prieres au dieu Héliogobale. Domitien voulut auſſi qu'on les commençât en s'adreſſant à Pallas, dont il ſe diſoit fils, ſelon le témoignage de Philoſtrate. Toutefois les Romains reſtituerent cet honneur à Janus & à Veſta.

Après cette courte préface, l'officiant faiſoit une longue oraiſon au dieu à qui il adreſſoit le *ſacrifice*, & enſuite à tous les autres dieux qu'on conjuroit d'être propices à ceux pour leſquels on offroit le *ſacrifice*, d'aſſiſter l'empire, les empereurs, les principaux miniſtres, les particuliers, & l'état en général. C'eſt ce que Virgile a religieuſement obſervé dans la priere qui fut faite à Hercule par les Saliens, ajoutant, après avoir rapporté ſes belles actions :

Salve vera Jovis proles, decus addite divis,
Et nos & tua dexter adi pede ſacra ſecundo.
Æneïd. l. VIII.

Apulée rend à la déeſſe Iſis une action de grace qui mérite d'être ici rapportée, à cauſe de ſa ſingularité.

Tu quidem ſancta & humani generis ſoſpitatrix perpetua, ſemper fovendis mortalibus munifica, dulcem matris affectionem miſerorum caſibus tribuis, nec dies, nec quies ulla, nec momentum quidem tenue tuis tranſcurris beneficiis otioſum, quâ mari terrâque protegas homines, & depulſis vitæ procellis ſalutarem porrigas dexteram, quâ fatorum etiam inextricabiliter contorta retractas licia, & fortunæ tempeſtates mitigas, & ſtellarum varios meatus cohibes.

Te ſuperi colunt, obſervant inferi, tu rotas orbem, luminas ſolem, regis mundum, calas tartarum; tibi reſpondent ſidera, redeunt tempora, gaudent numina, ſerviunt elementa, tuo nutu ſpirant flumina, nutriunt nubila, germinant ſemina, creſcunt gramina. Tuam majeſtatem perhorreſcunt aves cœlo meantes, feræ montibus errantes, ſerpentes ſolo latentes belluæ, ponto natantes.

At ego referendis laudibus tuis exilis ingenio, & adhibendis ſacrificiis tenuis patrimonio. Nec mihi vocis ubertas, ad dicenda quæ de tuâ majeſtate ſentio, ſufficit, nec ora mille, linguæque totidem, vel indefenſi ſermonis æterna ſeries. Ergo quod ſolùm poteſt religioſus quidem, ſed pauper, alioquin efficere curabo, divinos tuos vultus, numenque ſanctiſſimum, intra pectoris mei ſecreta conditum, perpetuò cuſtodiens, imaginabor.

Ces prieres ſe faiſoient debout, tantôt à voix baſſe, & tantôt à voix haute; ils ne les faiſoient aſſis que dans les *ſacrifices* pour les morts.

Multis dum precibus Jovem ſolutat,
Stans ſummos reſupinus uſque in ungues.
Mart. l. XII. épigr. 78.

Virgile dit :

Luco tùm fortè parentis,
Pilumni Turnus ſacratâ valle ſedebat.
Æneïd. l. IX.

Le prêtre récitoit enſuite une eſpece de prône, pour la proſpérité des empereurs & de l'état, comme nous l'apprenons d'Apulée, *livre II* de l'âne d'or. Après, dit-il, qu'on eut ramené la proceſſion dans le temple de la déeſſe Iſis, un des prêtres appellé *grammateus*, ſe tenant debout devant la porte du chœur,

chœur, assembla tous les pastophores, & montant sur un lieu élevé, il prit son livre, lut à haute voix plusieurs prieres pour l'empereur, pour le sénat, pour les chevaliers Romains & pour le peuple, ajoutant quelque instruction sur la religion : *Tunc exiit quem* (grammateum) *vocabant, pro foribus assistens, cœtu pastophorum (quod sacrosancti collegii nomen est) velut in concionem vocato, indidem de sublimi suggestu, de libro, de litteris fausta voce præfatus principi magno, senatuque, equiti, totique populo, noticis, navibus*, &c.

Ces cérémonies finies, le sacrificateur s'étant assis, & les victimaires étant debout, les magistrats ou les personnes privées qui offroient les prémices des fruits avec la victime, faisoient quelquefois un petit discours ou maniere de compliment; c'est pour cela que Lucien en fait faire un par les ambassadeurs de Phalaris aux prêtres de Delphes, en leur présentant de sa part un taureau d'airain, qui étoit un chef-d'œuvre de l'art.

A mesure que chacun présentoit son offrande, il alloit se laver les mains en un lieu exprès du temple, pour se préparer plus dignement au *sacrifice*, & pour remercier les dieux d'avoir bien voulu recevoir leurs victimes. L'offrande étant faite, le prêtre officiant encensoit les victimes, & les arrosoit d'eau lustrale; ensuite remontant à l'autel, il prioit à haute voix le dieu d'avoir agréables les victimes qu'il lui alloit immoler pour les nécessités publiques, & pour telles ou telles raisons particulieres; & après cela le prêtre descendoit au bas des marches de l'autel, & recevoit de la main d'un des ministres, la pâte sacrée appellée *mola salsa*, qui étoit de farine d'orge ou de froment, paîtrie avec le sel & l'eau, qu'il jetoit sur la tête de la victime, répandant par-dessus un peu de vin; cette action se nommoit *immolatio, quasi molæ illatio*, comme un épanchement de cette pâte, *mola salsa*, dit Festus, *vocatur far totum, & sale sparsum, quo deo molito hostiæ aspergantur.*

Virgile a exprimé cette cérémonie en plusieurs endroits de son poëme; par exemple,

Jamque dies infanda aderat mihi sacra parari,
Et salsæ fruges, & circùm tempora vellæ.
Enéïd. *l. II.*

Le prêtre ayant répandu des miettes de cette pâte salée sur la tête de la victime, ce qui en constituoit la premiere consécration, il prenoit du vin avec le simpule, qui étoit une maniere de burette, & en ayant goûté le premier, & fait goûter aux assistans, il le versoit entre les cornes de la victime, & prononçant ces paroles de consécration, *mactus hoc vino inferio esto*, c'est-à-dire, que cette victime soit honorée par ce vin, pour être plus agréable aux dieux. Cela fait il arrachoit des poils d'entre les cornes de la victime, & les jetoit dans le feu allumé.

Et summa scarpens media inter cornua setas,
Ignibus imponit sacris.

Il commandoit ensuite au victimaire de frapper la victime, & celui-ci l'assommoit d'un grand coup de maillet ou de hache sur la tête : aussi-tôt un autre ministre nommé *popa*, lui plongeoit un couteau dans la gorge, pendant qu'un troisieme recevoit le sang de l'animal, qui sortoit à gros bouillons, dont le prêtre arrosoit l'autel.

Supponunt alii cultros, tepidumque cruorem
Suscipiunt pateris. Virg.

La victime ayant été égorgée, on l'écorchoit, excepté dans les holocaustes, où on brûloit la peau avec l'animal; on en détachoit la tête, qu'on ornoit de guirlandes & de festons, & on l'attachoit aux piliers des temples, aussi-bien que les peaux, comme des enseignes de la religion, qu'on portoit en procession dans quelque calamité publique, c'est ce que nous apprend ce passage de Cicéron contre Pison : *Et quid recordaris cùm omni totius provinciæ pecore compulso, pellicum nomine omnem quæstum illum domesticum paternumque renovasti?* Et encore par cet autre de Festus, *pellem habere Hercules fingitur, ut homines cultus antiqui admoneantur; lugentes quoque diebus luctûs in pellibus sunt.*

Ce n'est pas que les prêtres ne se couvrissent souvent des peaux des victimes, ou que d'autres n'allassent dormir dessus dans le temple d'Esculape, & dans celui de Faunus, pour avoir des réponses favorables en songe, ou être soulagés dans leurs maladies, comme Virgile nous en assure par ces beaux vers :

Huc dona ſacerdos
Cum tulit & Cæſarum ovium ſub nocte ſilenti
Pellibus incubuit ſtratis, ſomnoſque petivit;
Multa modis ſimulachra videt volitantia miris,
Et varias audit voces, fruiturque deorum
Colloquio, atque imis acheronta affatur avernis.
Hic & tum pater ipſe petens reſponſa Latinus,
Centum lanigeras mactabat ritè bidentes,
Atque harum effultus tergo, ſtratique jacebat
Velleribus. Enéïd. *l. VIII, v.* 86.

Lorſque le prêtre a conduit les victimes à la fontaine, & qu'il les y a immolées, il en étend pendant la nuit les peaux ſur la terre, ſe couche deſſus & s'y endort. Alors il voit mille fantômes voltiger autour de lui; il entend différentes voix; il s'entretient avec les dieux de l'olympe, avec les divinités même des enfers. Le roi, pour s'éclaircir ſur le ſort de la princeſſe, ſacrifia donc dans cette forêt cent brebis au dieu Faune, & ſe coucha enſuite ſur leurs toiſons étendues.

Cappadox, marchand d'eſclaves, ſe plaint, dans la comédie de Plaute, intitulée *Curculio*, qu'ayant couché dans le temple d'Eſculape, il avoit vu en ſonge ce dieu s'éloigner de lui; ce qui le fait réſoudre d'en ſortir, ne pouvant eſpérer de guériſon.

Migrare certum eſt jam nunc è fano foras.
Quando Æſculapi ita ſentio ſententiam:
Ut qui me nihili faciat, nec ſalvum velit.

On ouvroit les entrailles de la victime; & après les avoir conſidérées attentivement pour en tirer des préſages, ſelon la ſcience des aruſpices, on les ſaupoudroit de farine, on les arroſoit de vin, & on les préſentoit aux dieux dans des baſſins, après quoi on les jetoit dans le feu par morceaux, *reddebant exta diis*: de-là vient que les entrailles étoient nommées *porriciæ*, *quod in aræ foco ponebantur, diiſque porrigebantur*: de ſorte que cette ancienne maniere de parler, *porricias inferre*, veut dire, *préſenter les entrailles en ſacrifice.*

Souvent on les arroſoit d'huile, comme nous liſons, *liv. VI* de l'Enéïde:

Et ſolida imponit taurorum viſcera flammis,
Pingue ſuper oleum fundens ardentibus extis,

Quelquefois on les arroſoit de lait & du ſang de la victime, particuliérement dans les *ſacrifices* des morts, ce que nous apprenons de Stace, *l. VI* de la Thébaïde:

Spumantiſque mero pateræ verguntur & atri
Sanguinis, & rapti gratiſſima cymbia lactis.

Les entrailles étant conſumées, toutes les autres cérémonies accomplies, ils croyoient que les dieux étoient ſatisfaits, & qu'ils ne pouvoient manquer de voir l'accompliſſement de leurs vœux; ce qu'ils exprimoient par ce verbe, *litare*, c'eſt-à-dire *tout eſt bien fait*; & *non litare* au contraire, vouloit dire qu'il manquoit quelque choſe à l'intégrité du *ſacrifice*; & que les dieux n'étoient point appaiſés. Suétone parlant de Jules-Céſar, dit qu'il ne put jamais ſacrifier une hoſtie favorable le jour qu'il fut tué dans le ſénat. *Cæſar victimis cæſis litare non potuit.*

Le prêtre renvoyoit le monde par ces paroles, *I licet*, dont on ſe ſervoit pareillement à la fin des pompes funebres & des comédies, pour congédier le peuple, comme on le peut voir dans Térence & dans Plaute. Les Grecs ſe ſervoient de cette expreſſion pour le même ſujet, λαὸς ἀφίστις, & le peuple répondoit *féliciter.* Enfin on dreſſoit aux dieux le banquet ou le feſtin ſacré, *epulum*; on mettoit leurs ſtatues ſur un lit, & on leur ſervoit les viandes des victimes offertes; c'étoit-là la fonction des miniſtres des *ſacrifices*, que les Latins nommoient *epulones.*

Il réſulte du détail qu'on vient de lire, que les *ſacrifices* avoient quatre parties principales; la premiere ſe nommoit *libatio*, la libation, ou ce léger eſſai de vin qu'on faiſoit avec les effuſions ſur la victime; la ſeconde, *immolatio*, l'immolation, quand après avoir répandu ſur la victime des miettes d'une pâte ſalée, on l'égorgeoit; la troiſieme étoit appellée *redditio*, quand on en offroit les entrailles aux dieux; & la quatrieme s'appelloit *litatio*, lorſque le *ſacrifice* ſe trouvoit accompli, ſans qu'il y eût rien à y redire.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'entre les *ſacrifices* publics, il y en avoit qu'on nommoit *ſtata*, c'eſt-à-dire fixes, immobiles, qui ſe faiſoient tous les ans à un même jour; & d'autres extraordinaires,

nommés *indicta*, indiqués, parce qu'on les ordonnoit extraordinairement pour quelque occaſion importante & inopinée; mais les curieux trouveront de plus grands détails dans Stuckius, *de ſacrificiis veterum*, & dans d'autres auteurs qui ont traité cette matiere à fond. *Voyez auſſi les articles* HOSTIE & VICTIME.

Je n'ajouterai qu'un mot ſur les *ſacrifices* des Grecs en particulier. Ils diſtinguoient quatre ſortes de *ſacrifices* généraux; ſavoir, 1°. les offrandes de pure volonté, & qu'on faiſoit en conſéquence d'un vœu, en grec χαριστήρια ou ἐκτασία, comme pour le gain d'une victoire; c'étoient encore les prémices des fruits offerts par les laboureurs, pour obtenir des dieux une abondante récolte; 2°. l'offrande propitiatoire, ἱλαστήρια, pour détourner la colere de quelque divinité offenſée, & tels étoient tous les *ſacrifices* d'uſage dans les expiations; 3°. les *ſacrifices* ſupplicatoires, αἰτητήρια, pour le ſuccès de toutes ſortes d'entrepriſes; 4°. les *ſacrifices* expreſſément ordonnés par tous les prophetes ou oracles qu'on venoit conſulter, τὰ ἀπὸ μαντείας. Quand aux rites de tous ces divers *ſacrifices*, il faut conſulter Potter, *Archæol. græc. tome I, pag.* 209 *& ſuiv.*

Pour ce qui regarde les *ſacrifices* humains, j'en déchargerai la lettre S, qui ſera fort remplie, & je porterai cet article au *mot* VICTIME HUMAINE. *(Le Chevalier* DE *JAUCOURT.)*

SACRIFICES DES HÉBREUX, (*Crit. ſacrée.*) avant la loi de Moïſe, la matiere des *ſacrifices*, la qualité, les circonſtances, le miniſtere, tout étoit arbitraire. On offroit les fruits de la terre, la graiſſe ou le lait des animaux, le ſang ou la chair des victimes. Chacun étoit prêtre ou miniſtre de ſes propres *ſacrifices*, ou c'étoit volontairement qu'on déféroit cet honneur aux plus anciens, aux chefs de famille & aux plus gens de bien. La loi fixa aux Juifs ce qu'ils devoient offrir, & la maniere de le faire, & elle déféra à la ſeule famille d'Aaron le droit de ſacrifier.

Les Hébreux avoient deux ſortes de *ſacrifices*, les ſanglans & les non-ſanglans. Il y en avoit trois de la premiere eſpece; 1°. l'holocauſte, l'hoſtie pacifique, & le *ſacrifice* pour le péché. Dans l'holocauſte, la victime étoit brûlée en entier, ſans que le prêtre ni celui qui l'offroit puſſent en rien réſerver, *Lévit. j*, 13, parce que ce *ſacrifice* étoit inſtitué pour être une reconnoiſſance publique de la ſuprême majeſté devant qui tout s'anéantit, & pour apprendre à l'homme qu'il doit ſe conſacrer entiérement & ſans réſerve à celui de qui il tient tout ce qu'il eſt. 2°. L'hoſtie pacifique étoit offerte pour rendre grace à Dieu, ou pour lui demander quelque bienfait, ou pour acquitter un vœu; on n'y brûloit que la graiſſe & les reins de la victime; la poitrine & l'épaule droite étoient pour le prêtre, & le reſte appartenoit à celui qui avoit fourni la victime. Il n'y avoit point de temps marqué pour ce *ſacrifice*; on l'offroit quand on vouloit, & la loi n'avoit rien ordonné ſur le choix de l'animal; il falloit ſeulement que la victime fût ſans défaut; *Lév. iij*, 1. 3°. Dans le *ſacrifice* pour le péché, le prêtre, avant que de répandre le ſang de la victime au pié de l'autel, trempoit ſon doigt, & en touchoit les quatre cornes de l'autel. Celui pour qui le *ſacrifice* étoit offert n'en remportoit rien; on en faiſoit brûler la graiſſe ſur l'autel. La chair étoit toute entiere pour les prêtres, & devoit être mangée dans le lieu ſaint, c'eſt-à-dire dans le parvis du tabernacle; *Deutéron. xxvij*, 7. Si le prêtre offroit pour ſes péchés ou pour ceux de tout le peuple, il faiſoit ſept fois l'aſperſion du ſang de la victime devant le voile du ſanctuaire, & répandoit le reſte au pié de l'autel des holocauſtes; *Lév. iv*, 6.

On employoit cinq ſortes de victimes dans ces *ſacrifices*, des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chevres ou des boucs, des pigeons, des tourterelles; & on ajoutoit à la victime immolée qu'on faiſoit brûler ſur l'autel une offrande de gâteaux cuits au four ou ſur le gril, ou frits ſur la poile; ou une certaine quantité de fleurs de farine, avec de l'huile, de l'encens, du vin & du ſel.

Cette oblation qui accompagnoit preſque toujours le *ſacrifice* ſanglant, pouvoit être faite ſeule, ſans être précédée de l'effuſion du ſang, & c'eſt ce qu'on appelloit *ſacrifice non-ſanglant*; on l'offroit à Dieu comme principe & auteur de tous les biens. On y employoit l'encens, dont la flamme, par l'odeur agréable qu'elle répand, étoit regardée comme le ſymbole de la priere, & des ſaints deſirs de

l'ame. Moïſe défendit qu'on y mêlât le vin & le miel, figure de tout ce qui peut corrompre l'ame par le péché, & l'amollir par les délices. Le prêtre prenant une poignée de cette farine arroſée d'huile, avec l'encens, les répandoit ſur le feu de l'autel, & tout le reſte étoit à lui. Il devoit manger la farine ſans levain dans le tabernacle, & nul autre que les prêtres n'avoit droit d'y toucher.

Il y avoit encore des *ſacrifices* où la victime demeuroit vivante & en ſon entier, tels que le *ſacrifice* du bouc émiſſaire au jour de l'expiation, & le *ſacrifice* du paſſereau pour la purification d'un lépreux. Le *ſacrifice* perpétuel, eſt celui où l'on immoloit chaque jour ſur l'autel des holocauſtes deux agneaux, l'un le matin, lorſque le ſoleil commençoit à éclairer, & celui du ſoir, lorſque les ombres commençoient à s'étendre ſur la terre; voilà quels étoient les *ſacrifices des Hébreux.*

Tertullien en a fort bien indiqué l'origine; ce n'eſt pas, dit-il, que Dieu ſe ſouciât de ces *ſacrifices*, mais Moïſe les inſtitua pour ramener les Juifs de la multitude des dieux qui étoient alors adorés, à la connoiſſance du ſeul véritable. Dieu a commandé à vos peres, dit Juſtin, martir à Tryphon, de lui offrir des oblations & des victimes, non qu'il en eût beſoin, mais à cauſe de la dureté de leurs cœurs, & de leur penchant à l'idolâtrie. *(D. J.)*

SACRIFICES *des chrétiens*, *(Critiq. ſacrée.)* S. Paul, *Hébr. ch. xiij*, nous les indique en deux mots, louanges du ſeigneur, confeſſion de ſon nom, bénéficence & communion. En voici le commentaire par Clément d'Alexandrie, Strom. *l. VIII*, *p.* 729. Les *ſacrifices* du chrétien éclairé ſont les prieres, les louanges de Dieu, les lectures de l'écriture-ſainte, les pſeaumes & les hymnes. Mais n'a-t-il point encore, ajoute-t-il, d'autres ſacrifices? Oui, il connoît la libéralité & la charité, qu'il exerce, l'une à l'égard de ceux qui ont beſoin de ſecours temporels, l'autre à l'égard de ceux qui manquent de lumieres & de connoiſſances. *(D. J.)*

SACRIFICIOS, ISLA DE LOS *(Géogr. mod.)* en françois l'*île des ſacrifices*, & plus communément *la baie du ſacrifice*; petite île de la Nouvelle-Eſpagne, dans le golfe du Mexique, auprès de la Vera-Cruz. *(D. J.)*

SACRIFIER, v. a. *(Gramm.)* offrir en ſacrifice. *Voyez l'art.* SACRIFICE. Il ſe prend auſſi au figuré. Je me ſuis *ſacrifié* pour elle. Il m'a *ſacrifié* à ſon ambition. Je lui ai *ſacrifié* toutes mes fantaiſies.

SACRILEGE, *(Juriſpr.)* ce terme pris dans ſa ſignification générale, s'entend de toute profanation de choſes ſaintes ou dévouées à Dieu. Mais dans l'uſage ce terme s'entend principalement des profanations qui ſe commettent à l'égard des hoſties & vaſes ſacrés, des ſacremens, des images & reliques des ſaints & des égliſes.

La profanation des hoſties & vaſes ſacrés eſt ordinairement punie de la peine du feu, avec l'amende-honorable & le poing coupé.

Celles des ſacremens eſt auſſi punie du feu; quelquefois les prêtres ſont condamnés à la potence & enſuite brûlés.

La peine de la profanation des images & reliques des ſaints & des égliſes eſt plus ou moins grave; quelquefois elle eſt punie de mort, & même de feu, ſuivant les circonſtances. *Voyez* DIMANCHE, ÉGLISES, FETES, IMAGES, PROFANATION, RELIQUES, SACREMENS, SÉPULCRE, SERVICE DIVIN, TOMBEAUX, VASES SACRÉS. *Voyez l'inſtitut au droit criminel de* M. de Vouglans, *tr. des crimes*, *tit.* I, *ch. ij. (A)*

SACRILEGE, *(Critique ſacrée.)* *ſacrilegium*; mot formé de *ſacra* & de *legere*, ramaſſer, dérober les choſes ſacrées. *Sacrilege* eſt donc le larcin des choſes ſaintes; & celui qui les vole, ſe nomme auſſi ſacrilege, *ſacrilegus.* Il eſt dit au *II des Macch. iv*, 39, que Lyſimachus commit pluſieurs *ſacrileges* dans le temple, dont il emporta beaucoup de vaſes d'or.

Le mot de *ſacrilege* ſe prend encore dans l'écriture, pour la profanation d'une choſe, d'un lieu ſacré par l'idolâtrie; c'eſt ainſi qu'eſt nommée l'action par laquelle les Iſraélites, pour plaire aux filles madianites, ſe laiſſerent entraîner à l'adoration de Béelphégor. *Nombre xxv*, 18.

Comme les *ſacrileges* choquent la religion, leur peine doit être uniquement tirée de la nature de la choſe; elle doit conſiſter dans la privation des avantages que donne la religion, l'expulſion hors des temples, la privation de la ſociété des fideles pour un temps ou pour toujours; la fuite de leur

préſence, les exécrations, les déteſtations, les conjurations. Mais ſi le magiſtrat va rechercher le *ſacrilege* caché, il porte une inquiſition ſur un genre d'action où elle n'eſt point néceſſaire; il détruit la liberté des citoyens en armant contr'eux le zele des conſciences timides, & celui des conſciences hardies. Le mal eſt venu de cette fauſſe idée, qu'il faut venger la divinité; mais il faut faire honorer la divinité, & ne la venger jamais; c'eſt une excellente réflexion de l'auteur de l'Eſprit des lois. *(D. J.)*

SACRIMA, *(Littérat.)* nom que donnoient les Romains au vin nouveau qu'ils offroient à Bacchus, en reconnoiſſance de la récolte abondante qu'ils avoient obtenue par ſa protection. *Pitiſcus.*

SACRISTAIN, ſ. m. *terme d'Egliſe*; officier eccléſiaſtique qui a le ſoin & la garde des vaſes & des ornemens ſacrés; mais le premier ſacriſtain dans l'égliſe romaine, eſt celui de la chapelle du pape, dont l'office eſt annexé à l'ordre des hermites de S. Auguſtin. C'eſt ainſi qu'Alexandre VI l'a ordonné par une bulle de l'an 1497, ſans qu'il ſoit même néceſſaire que ledit religieux ſoit dans la prélature. Cependant depuis longtemps le pape donne un évêché *in partibus* à celui auquel il confere cet office; & quand même il ne ſeroit point évêque, il peut porter le mantelet & la moſette à la maniere des prélats de Rome. Ce *ſacriſtain* prend le titre de préfet de la ſacriſtie du pape. Il a en ſa garde tous les ornemens, les vaſes d'or, d'argent, & les reliquaires de cette ſacriſtie. Il diſtribue aux cardinaux les meſſes qu'ils doivent célébrer ſolemnellement, mais ce n'eſt que d'après l'aveu du premier cardinal prêtre, qui en eſt proprement le diſtributeur. Il dit tous les jours la meſſe aux cardinaux, & leur adminiſtre les ſacremens ainſi qu'aux conclaviſtes. *(D. J.)*

SACRISTIE, ſ. f. *(Hiſt. eccléſ.)* c'eſt un endroit attenant les anciennes égliſes, où l'on ſerre les habits ſacrés, les vaſes & les autres ornemens de l'autel.

Ce mot eſt grec; il eſt formé de διακονεω, *je ſers*, à cauſe que l'on y prenoit tout ce qui étoit d'uſage pour le ſervice divin. On l'appelloit auſſi ασπαγμον, & en latin *ſalutatorium*, parce qu'en cet endroit l'évêque recevoit & ſaluoit les étrangers. Quelquefois auſſi il étoit appellé μυτατωριον ou μυτατωριοι, *menſa*, table, à cauſe qu'il y avoit des tables ſur leſquelles on mettoit les ornemens ſacrés, ou μυτατον, une ſorte d'hôtellerie ou de maiſon dans laquelle on logeoit des ſoldats.

Le premier concile de Laodicée, dans le 21 st. canon, défend aux prêtres de vivre dans la *ſacriſtie*, εν τω διακονικω, ou de toucher aux uſtenſiles ſacrés. Une ancienne verſion latine de ces canons ſe rend par les mots *in ſecretario*; mais la copie qui en eſt à Rome, auſſi bien que Denis le Petit, retiennent le mot *diaconicon* en latin. Il eſt vrai que Zonaras & Balſamon entendent cette expreſſion dans le 21 st. canon, de l'ordre d'un diacre, & non pas d'un bâtiment. Leo Allatius ſuit cette opinion dans ſon traité de *templis græcorum*; mais tous les autres interpretes s'accordent à prendre ce mot pour l'expreſſion d'une ſacriſtie. Outre les ornemens de ſacrificature & de l'autel, l'on y dépoſoit pareillement les reliques de l'égliſe.

SACRO-COCCYGIEN, *en Anatomie*; nom de deux muſcles qu'on appelle auſſi *coccygiens poſtérieurs*. *Voyez* COCCYGIEN.

SACRO-LOMBAIRE, *en Anatomie*; nom d'un muſcle ſitué ſur le dos entre les angles des côtes & leurs apophyſes tranſverſes.

Ce muſcle eſt intimément uni par ſa partie inférieure avec le long dorſal, & il en eſt diſtingué à ſa partie ſupérieure par une petite ligne graiſſeuſe. Il paroît tendineux extérieurement, & charnu intérieurement. Il s'attache, au moyen de ſon plan tendineux, à l'os ſacrum à levre externe, & à la portion poſtérieure de l'os des îles, aux apophyſes tranſverſes des lombes par des plans charnus, qui paroiſſent ſe détacher du plan tendineux, à la partie inférieure des angles de toutes les côtes, à la tubéroſité de la premiere, aux apophyſes tranſverſes des deux vertebres inférieures du col, par des bandelettes tendineuſes, & par des plans charnus qui croiſent les tendineuſes.

Ce muſcle eſt auſſi appellé *lumbo-dorſal*, & *dorſal moyen*. Winſlow.

SACROS, ſ. m. *(Poids.)* poids des anciens Arabes répondant à une de nos onces. *(D. J.)*

SACRO-SCIATIQUE, *en Anatomie*; nom de deux ligamens qui uniſſent l'os ſacrum avec l'os yſchium.

SACRUM, *en Anatomie*; nom d'un os qui eſt la baſe & le ſoutien de toute l'épine du dos, ce qui lui a fait donner auſſi le nom *d'os baſilaire*.

On le diviſe en partie ſupérieure, en baſe, en pointe, en deux bords & en deux faces.

Il paroît compoſé de pluſieurs fauſſes vertebres, qui vont toujours en décroiſſant vers la pointe : ces fauſſes vertebres, dans les jeunes ſujets, ſont unies enſemble par des cartilages mitoyens, mais le tout s'oſſifie dans l'adulte, & elles ne forment plus qu'une ſeule piece.

La face antérieure eſt concave, on y obſerve ſur les parties latérales quatre trous, quelquefois cinq.

La face poſtérieure eſt convexe & fort inégale. On y remarque ſur les parties latérales quatre trous placés vis-à-vis de ceux de la face interne; dans la partie moyenne une eſpece d'épine ouverte vers ſa partie inférieure.

A la baſe de l'os *ſacrum* il y a deux apophyſes obliques circulaires, qui répondent aux inférieures de la derniere vertebre des lombes; on y voit à la face ſupérieure du corps de la premiere fauſſe vertebre, entre la partie poſtérieure & les apophyſes obliques, une échancrure, & une ouverture du canal triangulaire fort applati entre les deux faces, lequel communique avec les trous de l'une & l'autre face; il eſt continu avec le grand canal de l'épine du dos.

Les parties latérales de cet os ſont un peu évaſées par en-haut, où l'on voit à chaque côté une grande facette cartilagineuſe, ſemblable à celle de la face interne de l'os iléon avec lequel il eſt articulé. *Voyez* ILÉON.

L'os ſacrum eſt terminé par le coccyx. *Voyez* COCCYX.

SADAR *ou* ALSADOR, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Arabes au *lotus*, décrit par Dioſcoride & autres anciens. Ce buiſſon eſt nommé par quelques-uns *acanthus*, acanthe, à cauſe qu'il étoit plein d'épines, plante que pluſieurs écrivains ont confondue ſoit avec l'acanthe ordinaire, ſoit avec l'acanthe de Théophraſte, qui n'étoit autre choſe que l'acacia. Le fruit de cet arbre, nommé par Virgile *baie d'acanthe*, eſt le *nabac* des Arabes. Sérapion déclare nettement que le *ſadar* ou l'*acanthus* de Virgile, eſt la même plante que le lotus cyrénien d'Hérodote, & que le lotus de Dioſcoride. Bellon l'a auſſi décrit ſous le nom de *napeca*, nom qui dérive probablement du mot arabe *nabac*. Il dit que c'eſt un arbuſte toujours vert, appellé par quelques écrivains grecs, *ænoplia*. Proſper Alpin dans ſes plantes d'Egypte parle du *nabeca*, comme d'un buiſſon épineux. Léon l'Africain fait mention du même arbre, qu'il appelle par erreur *rabech* au lieu de *nabech*; il dit que c'eſt un buiſſon épineux donnant des fruits ſemblables à la ceriſe, mais plus petits, & du goût du zizyphe. Ce ſont-là les baies de l'acanthe de Virgile. (*D. J.*)

SADAR-NAGARA, (*terme de la Milice turque.*) Les Turcs appellent ainſi les deux petites caiſſes ou timbales qui ſervent de ſignal pour la marche. Les bachas à trois queues ont deux timbaliers; les timbales ſont à chaque côté de la ſelle, & on les bat comme chez nous. *Voyez fig.* 12, *planche II*, *Art militaire. Milice des Turcs.* (*V*)

SADAVAA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Eſpagne, en Arragon, aux confins de la Navarre, dans une plaine très-fertile, ſur la riviere de Riguel, qui ſe jette dans l'Ebre. Quoique cette bourgade n'ait pas cent feux, elle a titre de ville, des murailles, & le droit d'envoyer des députés aux Cortez.

SAD-DER, (*Hiſt. anc.*) un des livres qui contiennent la religion des Parſis ou Guebres. Il eſt nommé *Sad-der* ou les *cent-portes*, parce qu'il eſt diviſé en cent chapitres ou articles. Cet ouvrage eſt d'un prêtre Guebre, & écrit en Perſan moderne. Il ne fait point partie du *Zeud-aveſta*, dont il eſt un mauvais abrégé. L'abbé Renaudot en déſignoit l'auteur par ces mots : *putidiſſimus autor libri qui vocatur Sad-der*. Il eſt en effet rempli de ſuperſtitions dégoûtantes : au reſte, on y trouve d'aſſez bonnes maximes de morale. La charité, la piété filiale, la fidélité aux ſermens, ſont les principales vertus que ce livre recommande. Il déclame contre les principaux vices auxquels les hommes ſont ſujets, tels que le menſonge, la calomnie, l'adultere, la fornication, le larcin, & recommande de ſe purifier fré-

quemment des fouillures qu'on eſt ſujet à contracter preſque à chaque inſtant. (+)

SADO *ou* SASJU, *(Géog. mod.)* grande île du Japon, ſituée au nord de cet empire, vis-à-vis des provinces de Jectoju & de Jetſingo. On lui donne trois journées & demie de circuit, & on la diviſe en trois diſtricts. Elle eſt très-fertile, ne manque ni de bois, ni de pâturage, & abonde en blé, en riz & en gokokf. La mer la fournit auſſi de poiſſons & d'écreviſſes. *(D. J.)*

SADOC, *juſte*, *(Hiſt. ſacr.)* fils d'Achitob, grand-prêtre de la race d'Eléazar, qui fut ſubſtitué à Achimelech ou Abiathar, de la race d'Ithamar, mis à mort par les ordres de Saül. Le fils de cet Achimelech s'étant réfugié vers David, fut revêtu du ſacerdoce par ce prince, tandis que *Sadoc* en faiſoit les fonctions auprès de Saül; & après la mort de ce malheureux roi, David ayant conſervé cette dignité à ce dernier, quoiqu'il eût ſuivi le parti de Saül, il y avoit dans Iſraël deux grands prêtres, *Sadoc*, de la famille d'Eléazar, & Abiathar de celle d'Ithamar. *Sadoc* demeura toujours depuis fidele à David. Il lui rendit ſervice dans la guerre d'Abſalon, en l'informant de ce qui ſe tramoit contre lui dans le conſeil de ce fils rebelle; & lorſqu'Adonias voulut ſe prévaloir du grand âge de ſon pere pour ſe faire déclarer roi, *Sadoc*, par les ordres de David, donna l'onction royale à Salomon. Celui-ci, pour reconnoître le zele de *Sadoc*, le déclara ſeul grand-prêtre après la mort du roi, & dépouilla de ſa dignité Abiathar, qui s'étoit mis du parti d'Adonias; & c'eſt ainſi que fut accompli ce que Dieu avoit prédit à Héli plus de cent ans auparavant, qu'il ôteroit à ſa maiſon la ſouveraine ſacrificature pour la tranſporter dans une autre; *I Rois*, *iij*, 12. Le Seigneur avoit dit auſſi qu'il ſe ſuſciteroit un prêtre fidele qui agiroit ſelon ſon cœur, qu'il lui établiroit une maiſon ſtable, & qu'il marcheroit toujours auprès de ſon Chriſt; *I Rois*, *j*, 35. Le premier ſens de cette promeſſe regarde *Sadoc*, dont les deſcendans conſerverent la ſouveraine ſacrificature juſqu'à la ruine du temple par les Romains. Il y a encore eu de ce nom *Sadoc*, fils d'Aza, qui fut un des aïeux de Jéſus-Chriſt; *Sadoc*, fils d'Achitob, & pere de Sellum, grand-prêtre des Juifs, un de ceux qui contribuerent à rebâtir le temple de Jéruſalem; un ſcribe qui fut chargé de recevoir les préſens qui furent faits au temple, & quelques-autres moins connus. (+)

SADOUR, ſ. m. *terme de Pêche*; eſt une ſorte de filet tramaillé à l'uſage des pêcheurs.

Les trameaux aux poiſſons que les pêcheurs de Bouin, dans le reſſort de l'amirauté du Poitou ou des ſables d'Olonne, nomment *ſadours*, ſont ordinairement tannés; ce ſont des vrais trameaux ſédentaires d'un calibre beaucoup plus grand, tant pour la nappe que pour les hameaux, que l'ordonnance ne la fixe pour ces ſortes de filets, les mailles des hameaux ou homails ayant dix pouces trois lignes en quarré, & celle de menue flue, toile ou ret du milieu, quinze à huit lignes en quarré; ces trameaux ſont flottés en pierres, comme les flottes dont on ſe ſert à pié & avec bateaux.

Les pêcheurs nomment auſſi *ſadours* les trameaux qui ſervent en hiver à faire la pêche des macreuſes, & autres eſpeces d'oiſeaux marins; ce ſont les alourets & aloureaux des pêcheurs des autres lieux, à la différence que ceux de Bouin ſont tramaillés, & les autres ſimplement toiles. Quand ils ſont tendus pour la pêche des oiſeaux marins, ils ſont ſur des perches éloignées les unes des autres de neuf braſſes; on plante les perches ſuivant le vent, qui doit ſouffler de maniere qu'il batte toujours la côte.

Le ret a 45 braſſes de long ou environ, & une braſſe de chûte; il eſt tendu de maniere qu'il ſe trouve élevé de 5 à 6 piés au-deſſus de l'eau, afin que de haute mer il ſoit toujours élevé au-deſſus de la marée.

La pêche du *ſadour* commence un peu après la S. Michel, & dure ordinairement juſqu'à Pâque; les vents de mer & les nuits les plus ſombres & les plus noires ſont les plus avantageuſes.

Les trameaux ou *ſadours* de la Limagne, ont la maille de la menue toile, nappe ou ret du milieu de deux pouces ſix lignes en quarré, & celle des hameaux ou homails de 11 pouces ſix lignes en quarré, & les plus ſerrées ont les leurs de 11 pouces trois lignes auſſi en quarré; les pêcheurs nomment ces ſortes de rets des *ſadours* à gibaſſe.

SADRAST *ou* SADRASPATAN, *(Géog.*

mod.) ville des Indes, en-deçà du Gange, ſur la côte de Coromandel, au midi de S. Thomé, à l'embouchure de la riviere de Palaru. Elle eſt à l'empereur du Mogol. *Long.* 100, 30; *lat.* 12, 40. *(D. J.)*

SADSIN, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* plante du Japon, qui eſt un lychnis ſauvage; elle a ſes feuilles comme celles de la giroflée; ſa tige eſt d'environ un pié de hauteur, & ſes fleurs blanches ont cinq pétales. Sa racine eſt longue de 3 ou 4 pouces, d'un goût fade, qui tire ſur celui du panais. Il ſe trouve des impoſteurs japonnois qui la vendent pour du ginſeng.

SADUCÉEN, *(Hiſt. des ſectes Juiv. & Crit. ſacr.)* La ſecte des *Saducéens*, σαδδουκαιων, étoit une des quatre principales ſectes des juifs. Il en eſt beaucoup parlé dans le nouveau Teſtament.

Ce fut l'an 263 avant J. C. du temps d'Antigone de Socho, préſident du grand ſanhédrin de Jéruſalem, que commença la ſecte des *Saducéens*, & lui-même y donna occaſion; car ayant ſouvent inculqué à ſes diſciples qu'il ne falloit pas ſervir Dieu par un eſprit mercénaire, pour la récompenſe qu'on en attendoit, mais purement & ſimplement par l'amour & la crainte filiale qu'on lui doit; Sadoc & Baithus, deux de ſes éleves, conclurent de-là qu'il n'y avoit point de récompenſe après cette vie; & faiſant ſecte à part, ils enſeignerent que toutes les récompenſes que Dieu accordoit à ceux qui le ſervent, ſe bornoient à la vie préſente. Quantité de gens ayant goûté cette doctrine, on commença à diſtinguer leur ſecte par le nom de *ſaducéens*, pris de celui de Sadoc leur fondateur. Ils différoient des Epicuriens en admettant la puiſſance qui a créé l'univers, & la providence qui le gouverne; au lieu que les Epicuriens nioient l'un & l'autre.

Les *Saducéens* n'étoient d'abord que ce que ſont aujourd'hui les Caraïtes, c'eſt-à-dire qu'ils rejetoient les traditions des anciens, & ne s'attachoient qu'à la parole écrite; & comme les Phariſiens étoient les zélés protecteurs de ces traditions, leur ſecte & celle des *Saducéens* ſe trouverent directement oppoſées. Si les *Saducéens* s'en étoient tenus là, ils auroient eu toute la raiſon de leur côté; mais ils goûterent d'autres opinions impies. Ils vinrent à nier la réſurrection & l'exiſtence des anges, & des eſprits des hommes après la mort, comme il paroît par *Matt. xxij*, 23; *Marc xij*, 18; *Act. xxiij*, 8. Ils reconnoiſſoient à la vérité, que Dieu avoit créé le monde par ſa puiſſance; qu'il le gouvernoit par ſa providence; & que pour le gouverner, il avoit établi des récompenſes & des peines: mais ils croyoient que ces récompenſes & ces peines ſe bornoient toutes à cette vie, & c'étoit pour cela ſeul qu'ils ſervoient Dieu, & qu'ils obéiſſoient à ſes lois. Du reſte ils n'admettoient, comme les Samaritains, que le ſeul Pentateuque pour livre ſacré.

Quelques ſavans, & entr'autre Scaliger, prétendent qu'ils ne rejetoient pas le reſte de l'écriture; mais ſeulement qu'ils donnoient la préférence aux livres de Moïſe. Cependant la diſpute que l'évangile rapporte que J. C. eut avec eux, *Matt. xxij*, *Marc xij*, *Luc xx*, milite contre l'opinion de Scaliger; car J. C. ayant en main pluſieurs paſſages formels des prophetes & des hagiographes, qui prouvent une vie à venir, & la réſurrection des morts, on ne ſauroit aſſigner de raiſon qui l'obligeât à les abandonner, pour tirer de la loi un argument qui n'eſt fondé que ſur une conſéquence, ſi ce n'eſt parce qu'il combattoit des gens qui rejetoient ces prophetes & ces hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la loi même.

Les *Saducéens* différoient auſſi des Eſſéniens & des Phariſiens, ſur le libre-arbitre & la prédeſtination; car les Eſſéniens croyoient que tout eſt prédéterminé dans un enchaînement de cauſes infaillibles; & les Phariſiens admettoient la liberté avec la prédeſtination. Mais les *Saducéens*, au rapport de Joſephe, nioient toute prédeſtination, & ſoutenoient que Dieu avoit fait l'homme maître abſolu de ſes actions, avec une entiere liberté de faire, comme il veut, le bien ou le mal, ſans aucune aſſiſtance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. En un mot, cette opinion ſaducéenne étoit préciſément la même que fut celle de Pélage parmi les chrétiens, qu'il n'y a point de ſecours de Dieu, ni par une grace prévenante, ni par une grace aſſiſtante; mais que ſans ce ſecours, chaque homme a eu

lui-même

lui-même le pouvoir d'éviter tout le mal que défend la loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle ordonne.

La ſecte des *Saducéens* étoit la moins nombreuſe de toutes ; mais elle avoit pour partiſans les gens de la premiere qualité, ceux qui avoient les premiers emplois de la nation, & les plus riches. Or, comme ils périrent tous à la deſtruction de Jéruſalem par les Romains, la ſecte ſaducéenne périt avec eux. Il n'en eſt plus parlé depuis ce temps-là pendant pluſieurs ſiecles; juſqu'à ce que leur nom ait commencé à revivre, avec quelques modifications dans les Caraïtes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÆPINUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, au pays des Samnites, près de l'Apennin, à la ſource du Tamarus, ſelon Ptolomée, *lib. III*, *ch. j.* Tite-Live parle du ſiege de cette place par Papirius. La table de Peutinger fait mention de ce lieu, & le nomme *Sepinum*, à 12 milles de *Sirpium*. Pline, *lib. III*, *ch. xij*, met le peuple Sœpinates entre les Samnites ; & une inſcription dans le recueil de Gruter, fait mention d'eux ; *muncipes fæpinates*. C'eſt aujourd'hui *Supino*, au comté de Moliſſe, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

SÆPRUS, (*Géog. anc.*) riviere de l'île de Sardaigne, ſelon Ptolomée, *lib. III*, *ch. iij*, qui en met l'embouchure ſur la côte orientale. Elle conſerve ſon nom ; c'eſt encore à préſent *le Sepro*, ſelon le P. Coroneli. (*D. J.*)

SÆTABIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe, au pays du peuple *Conteſtani*, dans les terres. Elle étoit ſur une hauteur, comme il paroît par ces vers de Silius Italicus, *lib. III*, *v. 873*.

Celſa mittebat Sætabis *arce.*
Sætabis *& telas Arabum ſpreviſſe ſuperba,*
Et Peluſiaco ſilum componere lino.

Ces vers font voir non-ſeulement que *Sætabis* étoit au haut d'une colline, mais encore qu'il s'y faiſoit des toiles qui ſurpaſſoient, en fineſſe & en beauté, celles d'Arabie, & que le fil qu'on y employoit, valoit bien celui de Péluſe en Egypte.

On y travailloit auſſi à des étoffes de laine; & Catulle, *épigr. xxv*, parle des mouchoirs de ce lieu-là, qu'il nomme *ſudaria Sætaba*. Pline donne le troiſieme rang au lin de *Sætabis*, entre les meilleurs & les plus eſtimés dans toute l'Europe. On prétend que c'eſt préſentement *Xativa*.

Sætabes eſt auſſi le nom d'une riviere de l'Eſpagne Tarragonoiſe, dans les terres, au pays du peuple *Conteſtani*, ſelon Ptolomée, *lib. II*, *ch. vj*, qui en met l'embouchure entre *Alone* & *Illicitanus portus*. Il paroît que c'eſt aujourd'hui *Rio d'Alcoy*. (*D. J.*)

SÆTTE, LE CAP DE (*Géog. anc.*) en italien *punta della Sætta* ; cap du royaume de Naples, ſur la côte méridionale de la Calabre ultérieure, à une des extrémités du mont Apennin, entre le cap *delli Armi* & celui de *Spartivento*. C'eſt le *Brutium promontorium* des anciens, ſelon Cluvier. (*D. J.*)

SAFANI-AL-BARH, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, *éponge de mer* ; petite île d'Egypte, ſur la côte occidentale de la mer rouge, à 13 lieues au nord de Koſſir. Elle n'a que deux lieues de longueur ſur un quart de lieue de large. *Latit. 27.* (*D. J.*)

SAFAR, SAFER *ou* SAPHAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecond mois des Arabes & des Turcs ; il répond à notre mois d'octobre.

SAFIE, (*Géog. mod.*) les Africains la nomment *Aſſi*, & les Portugais *Aſafie*, ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Maroc, ſur la côte de l'Océan, à l'extrémité de la province de Duquela. Elle eſt environnée de murs & de tours, avec un château dont les Portugais ont été maîtres depuis l'an 1507, juſqu'en 1641, qu'ils l'abandonnerent. Pluſieurs juifs s'y ſont retirés pour le trafic. Le pays d'alentour eſt fertile en blé & en troupeaux. *Long. 9. 38. latit. 32.* (*D. J.*)

SAFRA, (*Géog. mod.*) petit ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadoure. *Voyez* ZAFRA.

SAFRAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *crocus* ; genre de plante à fleur liliacée & monopétale ; la partie inférieure eſt en forme de tuyau qui a un pédicule : ce tuyau s'évaſe par le haut, & il eſt diviſé en ſix parties. Le piſtil s'éleve du fond de cette fleur, & il ſe diviſe en trois filamens, terminés par une ſorte de tête & par une aigrette. Le calice de la fleur devient dans la ſuite un fruit oblong, qui a trois angles & trois

loges, & qui renferme des ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine eſt compoſée de deux tubercules, dont l'un eſt plus petit que l'autre.

Le plus gros ſe trouve placé au-deſſous du plus petit, & il eſt charneux & fibreux. Ces deux tubercules ſont recouverts d'une enveloppe membraneuſe. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La plante dont on tire ces filamens, eſt nommée *crocus* ou *crocus ſativus*, par tous les Botaniſtes. Sa racine eſt tubéreuſe, charnue, de la groſſeur d'une noiſette, & quelquefois d'une noix blanche, douce, double, dont la ſupérieure eſt plus petite, l'inférieure plus groſſe & chevelue. Elles ſont revêtues l'une & l'autre de quelques tuniques arides, rouſsâtres & en forme de réſeau. De cette racine ſortent ſept ou huit feuilles, longues de ſix & même de neuf pouces, très-étroites & d'un verd foncé. Parmi ces feuilles s'éleve une tige courte, qui ſoutient une ſeule fleur en lys, d'une ſeule piece, blanche, fiſtuleuſe par ſa partie inférieure, & diviſée en ſix ſegmens arrondis, de couleur gris-de-lin.

Il ſort du fond de la fleur trois étamines, dont les ſommets ſont jaunâtres, & un piſtil blanchâtre qui ſe partage comme en trois branches, larges à leur extrémité ſupérieure, & découpées en maniere de crête, charnue, d'un rouge foncé, & comme de couleur vive d'oranger, leſquelles ſont appellées par excellence du nom de *ſafran*. L'embryon qui ſoutient la fleur, ſe change en un fruit oblong, à trois angles, partagé en trois loges qui contiennent des ſemences arrondies.

Le *ſafran* croît dans la plupart des pays, ſoit chauds, ſoit froids, en Sicile, en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Irlande, en Angleterre, dans pluſieurs provinces de la France, dans la Guienne, dans le Languedoc, aux environs d'Orange, dans la Normandie & le Gâtinois. Le *ſafran* du Gâtinois & d'Angleterre paſſe pour le meilleur du monde, & on le préfere, avec raiſon, à l'oriental.

Le *ſafran* ſe multiplie commodément & communément par le moyen de ſes bulbes, qui croiſſent tous les ans en grande quantité; car lorſqu'on en ſeme la graine, il eſt plus long-temps à venir. On plante ſes bulbes au printemps, dans les ſillons égaux & éloignés les uns des autres de ſix pouces. Ces bulbes ne produiſent que des feuilles dans l'année où elles ont été plantées, & des fleurs l'année ſuivante au mois d'octobre. Les fleurs ne durent qu'un ou deux jours après leur épanouiſſement. Quand elles ſont tombées, il ſort des feuilles qui ſont vertes pendant l'hiver: elles ſechent, ſe perdent au printemps, & ne paroiſſent jamais pendant l'été.

Il arrive de là qu'auſſi-tôt que les fleurs du *ſafran* s'épanouiſſent, on les cueille au lever, ou au coucher du ſoleil, & on ſépare les filamens du milieu de la fleur; enſuite on les nettoie bien, on les ſeche & on les garde. Quelques jours après la premiere cueillette il s'éleve de nouvelles fleurs, on les cueille de nouveau, cette opération dure près de 30 jours.

Au mois d'octobre, lorſque la plante fleurit, la racine n'eſt compoſée que d'une bulbe; le printemps & l'été ſuivant, elle en a deux l'une ſur l'autre. Car lorſque les feuilles croiſſent au commencement de la belle ſaiſon, la partie ſupérieure de la racine d'où ſortent les feuilles, croît auſſi dans le même temps, juſqu'à ce qu'elle ſoit auſſi groſſe l'été que l'eſt la bulbe mere; alors ayant acquis une conſtitution ſolide, pleine & ſucculente, la bulbe mere devient languiſſante, ſans ſuc, flaſque, & diſparoît entiérement dans le cours de l'automne: c'eſt l'image de la vie humaine.

Après que les fleurs ſont paſſées, on retire les bulbes de la terre ſur la fin d'octobre; on les garde dans un lieu ſec ſans les couvrir de terre; on les tient éloignées des rayons du ſoleil, de peur qu'elles ne ſe ſechent, & cependant afin qu'elles mûriſſent davantage, ce que l'on connoît quand les feuilles ſe fannent. Au retour du printemps, on les plante de nouveau dans la terre.

Il eſt peu de plante d'un auſſi grand uſage que le *ſafran*; ſes fleurs ſont agréables à la vue & à l'odorat. Son piſtil eſt conſidéré comme une choſe précieuſe; il entre dans les apprêts de cuiſine; il ſert aux peintres en miniature; il fournit aux teinturiers une très-belle couleur, & les médecins l'em-

ploient dans pluſieurs maladies. La fanne même & les pétales du *ſafran* ſervent dans les pays où on le cultive, à faire du fourrage pour les beſtiaux.

Mais le *ſafran*, ſemblable aux plantes les plus précieuſes, eſt tendre, délicat, & ne peut être conſervé que par des ſoins proportionnés à ſes uſages; auſſi eſt-il attaqué de pluſieurs maladies, qui toutes enſemble tendent à le détruire : cependant il n'en éprouve aucune plus dangereuſe, ni qui lui ſoit plus nuiſible, que celle que les habitans du Gâtinois appellent *la mort*. En effet, elle tue infailliblement le *ſafran*; & de plus elle paroît contagieuſe, & toujours en rond. D'une premiere plante attaquée, le mal ſe répand à celles d'alentour, ſelon des circonférences circulaires, & qui augmente toujours. On ne peut arrêter le mal que par des tranchées que l'on fait dans le champ pour empêcher la communication, à-peu-près comme dans une peſte. C'eſt dans le printemps, dans le temps de la ſeve, & lorſque le *ſafran* devroit avoir plus de force pour réſiſter au mal, qu'il ſouffre ſes plus grands ravages.

Comme il peut cauſer des dommages conſidérables, M. du Hamel, à qui d'ailleurs la ſimple curioſité de phyſicien auroit pu ſuffire, en étudia l'origine, & après un nombre de recherches, car il eſt très-rare que les premieres aillent droit au but, il la découvrit.

Une plante paraſite, qui ne ſort jamais de terre, & ne s'y tient guere à moins de demi-pié de profondeur, ſe nourrit aux dépens de l'oignon du *ſafran* qu'elle fait périr, en tirant toute ſa ſubſtance. Cette plante eſt un corps glanduleux ou tubercule dont il ſort des filamens violets, velus & menus comme des fils, qui ſont ſes racines; ces racines produiſent encore d'autres tubercules, & puiſque les plantes qui tracent, tracent en tous ſens, & que celle-ci ne peut que tracer, on voit évidemment pourquoi la maladie du *ſafran* s'étend toujours à la ronde. Auſſi quand M. du Hamel examina un canton de *ſafrans* attaqués, il trouva toujours les oignons de ceux qui étoient au centre plus endommagés, plus détruits, & les autres moins, à proportion de leurs diſtances.

On voit pareillement pourquoi des tranchées rompent le cours du mal; mais il faut qu'elles ſoient au moins profondes de demi-pié. Les laboureurs avoient trouvé ce remede ſans le connoître, & apparemment ſur la ſeule idée très-confuſe de couper la communication d'une plante de *ſafran* à une autre. Il faut prendre garde de ne pas renverſer la terre de la tranchée, ſur la partie ſaine du champ, on y renverſeroit la plante funeſte.

M. du Hamel a obſervé qu'elle n'attaque pas ſeulement la *ſafran*, mais encore les racines de l'hyeble, du *coronilla flore vario*, de l'arrête-bœuf, les oignons de muſcari, & elle les attaque, tandis qu'elle ne touche pas au blé, à l'orge, *&c.* Ce n'eſt pas tant, comme on le pourroit croire, parce qu'elle fait un certain choix de ſa nourriture, que parce qu'il lui eſt impoſſible à cauſe de la profondeur où elle ſe tient, de rencontrer des plantes dont les racines ou les oignons, ne ſont qu'à une profondeur moindre. *Hiſt. de l'acad. 1728.* (*D. J.*)

SAFRAN, (*Chimie, Diete & Mat. méd.*) ſes filamens blanchâtres ou d'un jaune-pâle par une de leur extrémité, & d'un rouge oranger ou purpurin par l'autre, d'une odeur aſſez agréable, quoique forte, d'une ſaveur amere, *&c.* que tout le monde connoît ſous le nom de *ſafran*, ſont les étamines des fleurs d'une plante à qui appartient proprement le nom de *ſafran*; mais d'après un uſage fort reçu, on a tranſporté le nom de la plante à la ſeule de ſes parties dont on faſſe uſage, comme on dit *blé* au lieu de *ſemence de blé*; *navets*, au lieu de *racines de navets*, &c.

On doit choiſir le *ſafran* récent, en filets larges, rouges, flexibles & gras au toucher, quoique ſec, d'une odeur très-aromatique, & on doit rejeter celui qui eſt pâle, & en brins menus, trop ſecs, peu odorans; ou noirâtres, & ayant l'odeur de moiſi. On doit, outre cela, monder pour l'uſage le *ſafran* choiſi de la partie de ſes filets qui eſt blanche ou jaunâtre.

Le *ſafran* contient un principe aromatique très-abondant, très-expanſible, & capable de parfumer une grande quantité d'eau d'eſprit-de-vin, d'huile par expreſſion, *&c.*

Le *ſafran* contient auſſi une partie colorante extrêmement diviſible, & dont une très-petite portion peut teindre une quantité très-conſidérable de liquide aqueux ou ſpiritueux; car cette ſubſtance eſt également ſoluble par ces deux menſtrues, & n'eſt point miſcible au menſtrue huileux.

Enfin le *ſafran* contient une matiere fixe, qui eſt également ſoluble par l'eſprit-de-vin & par l'eau; en ſorte que l'extrait de *ſafran* peut également s'obtenir par l'application convenable de l'un ou de l'autre de ces menſtrues.

M. Cartheuſer obſerve que le *ſafran* ne donne point d'huile eſſentielle, ou du moins qu'il n'a jamais retiré un pareil principe du *ſafran*; car quant à ce que cet auteur ajoute, que ſi on le diſtille en une quantité conſidérable, celle d'une livre par exemple, on pourra obtenir juſqu'à une dragme & demie d'huile eſſentielle très-aromatique & très-pénétrante; il ne rapporte ce fait que ſur un témoignage d'autrui, ſur *un oui-dire*.

Selon le même auteur, une once de bon *ſafran* donne environ 6 gros & demi de cette matiere également ſoluble par l'eſprit-de-vin & par l'eau dont nous avons déja parlé, & qui eſt d'une nature véritablement ſinguliere, ayant, lorſqu'elle n'eſt rapprochée qu'en conſiſtance médiocrement épaiſſe, l'aſpect d'une huile très-rouge, une odeur très-pénétrante, une ſaveur amere aromatique très-vive, & étant capable d'être entiérement rediſſoute, non-ſeulement dans l'eau & dans l'eſprit-de-vin, mais même dans l'huile, s'il en faut croire Boerhaave. C'eſt principalement cette miſcibilité à l'huile, qui, ſi elle eſt réelle, conſtitue la véritable ſingularité de cette ſubſtance; en ſorte que Boerhaave, qui eſt prodigieuſement enclin à voir dans tous les produits & les phénomenes chimiques, des merveilles, des nouveautés, des prodiges, eſt pardonnable d'avoir trouvé cet extrait de *ſafran*, *prorſus ſingulare quid*, quoiqu'il eût bien pu ſe paſſer de commenter cette aſſertion en obſervant que cet extrait n'étoit ni une huile, ni un eſprit, ni une gomme, ni une réſine, ni une gomme-réſine, ni une cire, ni un beaume.

Le *ſafran* eſt employé dans les cuiſines à titre d'aſſaiſonnement, chez quelques peuples de l'Europe, fort peu en France, du-moins dans les bonnes tables; mais il eſt généralement employé comme remede. Il eſt même placé à ce titre dans le rang le plus diſtingué. Il eſt célebre du conſentement unanime des Médecins, comme un remede des plus précieux, des plus efficaces, une panacée, ou remede univerſel. Il a été appellé *or végétal*, *aromate des Philoſophes*. Boerhaave croit qu'il eſt le véritable aroph de Paracelſe; ce dernier mot n'eſt que l'abréviation d'*aroma philoſophorum*.

Les qualités du *ſafran* plus reconnues, & pour leſquelles il eſt plus communément employé, ſont les qualités cordiales, ſtomachiques, utérines, anti-ſpaſmodiques, apéritives, pectorales, anodines, cicatriſantes.

On le mêle très-communément dans les opiates & les autres compoſitions cordiales, ſtomachiques, & ſur-tout dans les emménagogues & hiſtériques. On l'a ſouvent mêlé à l'*opium*, ſoit dans des compoſitions officinales, ſoit dans les preſcriptions magiſtrales. Geoffroi doute ſi cette addition modére l'effet de l'*opium*, ou ſi elle l'augmente.

Entre autres vertus attribuées au *ſafran*, mais beaucoup moins conſtatées que celles dont nous venons de parler, on doit compter ſa qualité pectorale, ſa vertu ſpécifique contre la jauniſſe, ſa qualité lytontriptique, & ſa vertu alexipharmaque.

La vertu emménagogue & hyſtérique du *ſafran* nous paroît auſſi beaucoup mieux prouvée par l'obſervation que par l'expérience d'Amatus Luſitanus, qui rapporte qu'une femme ayant pris pendant ſa groſſeſſe un médicament qui contenoit du *ſafran*, accoucha de deux filles teintes de couleur jaune; & par celle de J. F. Hertode, qui rapporte dans ſa crocologie, qu'ayant mêlé pendant quelque temps du *ſafran* dans les alimens dont il nourriſſoit une chienne pleine, il trouva la liqueur de l'amnios & la peau des petits chiens teinte de jaune, tandis que le chyle contenu dans les veines lactées avoit ſa couleur blanche ordinaire; circonſtance que M. Cartheuſer trouve digne de remarque, & qui prouveroit en effet que le *ſafran* a une certaine

tendance vers la matrice, ſi cette expérience étoit réitérée & ſuffiſamment *retournée* ; car unique & iſolée comme elle eſt, elle ne prouve certainement rien, & ne produit pas même une forte préſomption.

Le *ſafran* eſt employé extérieurement comme fortifiant, tonique, réſolutif, déterſif, on le mêle aſſez communément au cataplaſme de *mica panis* que l'on veut animer. Il eſt fort uſité dans les collyres, & ſur-tout dans ceux qu'on emploie comme préſervatifs dans la petite vérole & la rougeole.

Les qualités pernicieuſes du *ſafran* n'ont pas été moins obſervées, ni peut-être moins exagérées que ſes vertus. Ce qu'on a dit de plus ſage, c'eſt qu'il falloit n'uſer de ce remede que modérément & à propos ; car cette circonſpection eſt néceſſaire dans l'adminiſtration de tous les remedes actifs & véritablement efficaces. Sa doſe a été fixée, pour l'uſage intérieur, à un ſcrupule, ou tout au plus à un demi-gros en ſubſtance, & celle de ſa teinture & de ſon extrait à proportion. Une plus haute doſe a été regardée de tous les temps par les plus graves auteurs, comme mortelle.

L'odeur du *ſafran* eſt généralement reconnue pour narcotique & enivrante. Mille obſervations, ſoit écrites, ſoit répandues par tradition, prouvent que des perſonnes qui avoient reſpiré cette odeur très-concentrée, qui ont été enfermées par exemple, dans des magaſins où il y avoit une grande quantité de *ſafran*, qui ſe ſont couchées ſur une balle de *ſafran*, *&c.* que ces perſonnes, dis-je, ont contracté des maux de tête très-graves, quelquefois même incurables, ont eu l'eſprit troublé, ont été attaquées d'un ris exceſſif & involontaire, & même ſont mortes. Cette vertu ſinguliere de produire le ris a été auſſi attribuée à ſon uſage intérieur, & elle a été miſe au nombre de ſes propriétés ſalutaires, pourvu qu'on la contînt dans de juſtes bornes par une adminiſtration ménagée. Boerhaave s'en explique ainſi : *moderato uſu verum exhibet exhilarans.* C'eſt dommage que cette qualité ne ſoit pas mieux conſtatée. Les expériences qui conduiroient à une vraie conviction n'ont certainement rien de rebutant.

Le *ſafran* eſt employé dans un très-grand nombre de préparations officinales, tant deſtinées à l'uſage intérieur qu'à l'uſage extérieur ; il eſt ſur-tout un des principaux ingrédiens de l'élixir de propriété de Paracelſe, de l'élixir de Garrhus, & des pilules de Rufus. Nous citons ces remedes par préférence, parce qu'étant très-peu compoſés, l'efficacité du *ſafran* y eſt plus ſenſible & plus réelle. *Voyez* ces *articles.*

Le *ſafran* donne ſon nom à un emplâtre, ſavoir l'*emplâtre occicroceum*, que nous avons décrit à l'*article* EMPLATRE. *Voyez* cet *article.* (*b*)

SAFRAN BATARD, (*Botanique.*) κνικος par les anciens, *kartan* par les Arabes, & *carthamus* par les Latins ; c'eſt cette eſpece de *ſafran* nommé *carthamus officinalis, floré croceo*, *I. R. H. 457. Cnicus ſativus, ſive carthanum*, *C. B. P. 378.*

La tige de cette plante eſt haute d'une coudée & demie, cylindrique, ferme, blanchue, garnie de feuilles alternes, & en grand nombre, longues de deux pouces, larges de huit lignes, arrondies à leur baſe, & embraſſant la tige, terminée en pointe aiguë, garnies de côtes & de nervures, liſſes, & ayant à leur bord de petites épines un peu roides. Les fleurs naiſſent en maniere de tête à l'extrémité des rameaux. Leur calice eſt compoſé d'écailles & de petites feuilles, duquel s'élevent pluſieurs fleurons, longs de plus d'un pouce, d'un beau rouge de *ſafran*, foncés & découpés en cinq parties.

Les embryons des graines n'ont point d'aigrettes ; & lorſqu'elles ſont parvenues à leur maturité, elles ſont très-blanches, liſſes, luiſantes, longues de trois lignes, plus pointues à l'extrémité inférieure, marquées de quatre angles ; elles contiennent ſous une écorce un peu dure, & comme cartilagineuſe, une eſpece d'amande blanchâtre, d'une ſaveur d'abord douçâtre, enſuite âcre, & qui cauſe des naufées.

Les fleurs paroiſſent dans le mois d'août ; les graines ſont mûres en automne. On cultive cette plante dans quelques provinces de France, d'Italie & d'Eſpagne, non-ſeulement pour l'uſage de la médecine, mais encore pour la teinture.

On eſtime les graines récentes, luiſantes, blanches, quoique quelques-uns ne rejettent pas celles qui tirent ſur le roux, celles dont

la moëlle eſt blanche, graſſe, & qui étant jettées dans l'eau, vont au fond; mais il ne faut jamais employer celles qui ſont flaſques, moiſies, cariées, rouſſes. On ne ſe ſert que de la moëlle, & on rejette l'écorce.

La graine de carthame, que quelques-uns appellent auſſi *graine de perroquet*, parce que les perroquets la mangent avec avidité, & s'en engraiſſent ſans en être purgés, eſt un purgatif pour les hommes. Elle eſt remplie d'une huile âcre, à laquelle on doit rapporter ſa vertu purgative. Les médecins la donnent en émulſion; quelques-uns la mêlent avec des décoctions, & tous tâchent d'en corriger les défauts par des remedes aromatiques ou ſtomachiques; mais le plus sûr eſt de n'en point faire uſage. (*D. J.*)

SAFRAN BATARD, *voyez* CARTAME.

Maniere de cultiver le ſafran dans la province de Cambridge. M. Douglas, docteur en médecine, & membre de la ſociété royale, a vu & décrit la maniere dont on cultive & prépare le *ſafran* dans la province de Cambridge, qui eſt celle d'Angleterre où l'on le cultive davantage, & depuis un plus long-temps; après avoir fait choix d'un terrein uni, & qui s'eſt repoſé pendant un an, on le laboure vers le commencement d'avril, en traçant des ſillons plus ſerrés & plus profonds que pour aucune autre eſpece de grains; on y répand dans le mois de mai, depuis vingt juſqu'à trente charges de fumier, préparé exprès pour chaque acre de terre; enſuite on entoure ce terrein de haies fort ſerrées, afin d'en écarter les beſtiaux, & ſur-tout les lievres qui ne manqueroient pas de manger les feuilles du *ſafran* pendant l'hiver.

En juillet on plante les racines dans des trous, placés à environ trois pouces de diſtance les uns des autres, on en plante ordinairement 392040 ou environ dans un acre de terre, on les laiſſe ſans y toucher juſqu'au commencement de ſeptembre que l'on rompt la terre avec la pioche, pour faciliter la ſortie de la plante qui eſt prête à paroître, & alors on arrache toutes les mauvaiſes herbes avec ſoin.

Peu de temps après les fleurs paroiſſent; on les cueille le matin, il n'importe que ce ſoit un peu avant ou un peu après leur parfaite maturité; enſuite on ſépare de ces fleurs les filamens en étamines, & avec eux une bonne partie du piſtil auquel ils ſont attachés, & on jette le reſte comme inutile; il ne reſte plus qu'à ſécher le *ſafran*, ce qui demande bien du ſoin & de l'induſtrie; il faut ſur-tout prendre garde, en le ſéchant, qu'il ne ſe brûle; il déchet dans cette opération de quatre cinquiemes; & un acre en produit, l'un portant l'autre, en trois années vingt-ſix livres; la derniere récolte eſt de beaucoup la plus abondante; après cette troiſieme récolte on tire les racines de terre pour les replanter. Après avoir ſéparé les vieilles enveloppes, ces racines augmentent ordinairement d'un tiers. M. Douglas ſuppute qu'un acre de terre planté de *ſafran* rapporte 5 liv. ſterling de rente, toutes charges déduites.

SAFRAN DES INDES, (*Botan. exot.*) Le *ſafran* ou *ſouchet des Indes*, eſt appellé *crocus indicus*, *Arabicus curcuma*, par Bontius. C'eſt une petite racine oblongue, tubéreuſe, noueuſe, de couleur jaune, ou de *ſafran*, & donnant la couleur jaune aux liqueurs dans leſquelles on l'infuſe; ſon goût eſt un peu âcre & amer; ſon odeur eſt agréable, approchante de celle du gingembre, mais elle eſt plus foible.

La plante qui pouſſe cette racine, eſt nommée par Bontius, *curcuma foliis longioribus & acutioribus*; & dans le jardin de Malabar, *maniella kua*. Tournefort a fait une erreur en la rangeant parmi les eſpeces de cannacorus; M. Linnæus la caractériſe ainſi:

Son calice eſt formé par pluſieurs ſpates partiales ſimples, & qui tombent; la fleur eſt un pétale irrégulier, dont le tuyau eſt fort étroit. Le pavillon eſt découpé en trois parties, longues, aiguës, évaſées & écartées. Le nectarium eſt d'une ſeule piece, ovale, terminée en pointe, plus grande que les découpures du pétale, auquel il eſt uni dans l'endroit où ce pétale eſt le plus évaſé. Les étamines ſont au nombre de cinq, dont quatre ſont droites, gréles, & ne portent point de ſommets; la cinquieme, qui eſt plantée entre le nectarium, eſt longue, très-étroite, ayant la forme d'une découpure du pétale, & partagée en deux à ſon extrémité, près de laquelle ſe trouve le ſommet. Le piſtil eſt un embryon arrondi qui ſupporte la fleur, & pouſſe un ſtile de la longueur des étamines, ſurmonté d'un ſtigma ſimple

& crochu. Le péricarpe ou le fruit, eſt cet embryon qui devient une capſule arrondie à trois loges ſéparées par des cloiſons ; cette capſule contient pluſieurs graines.

La racine du *ſafran des Indes* mûrit, & ſe retire de la terre après que ſes fleurs ſe ſont ſéchées. Cette plante eſt fort cultivée dans l'orient, pour l'uſage de ſa racine, qui ſert à aſſaiſonner la plupart des mets ; ils uſent auſſi des fleurs pour en faire des pommades dont ils frottent le corps. On regarde encore le *ſafran des Indes* comme un grand remede pour provoquer les regles, faciliter l'accouchement, & ſur-tout pour la guériſon de la jauniſſe. Enfin les Indiens l'emploient ſouvent dans la teinture.

Il y a une autre eſpece de *ſafran des Indes* que l'on ſurnomme *rond*, & que les Portugais nomment *raiz de ſafrao* : on ne le trouve pas dans les boutiques. C'eſt une racine tubéreuſe, un peu ronde, plus groſſe que le pouce, compacte, charnue, chevelue au-dehors, jaune en-dedans. Cette racine étant coupée tranſverſalement a différens cercles, jaunes, rouges, de couleur de *ſafran* ; elle imite le *ſafran* & le gingembre par ſon goût & ſon odeur, qui ſont cependant plus foibles que dans le curcuma long ; elle a auſſi les mêmes vertus, mais plus foibles. Cette plante qu'on appelle *curcuma radice rotundâ* dans l'*Hort. malab.* a les feuilles, les fleurs & les fruits ſemblables à la précédente. (*D. J.*)

SAFRAN DES INDES, (*Mat. méd.*) *Voy.* CURCUMA.

SAFRAN DE MARS, (*Mat. méd.*) *Voy.* MARS.

SAFRAN DE L'ETRAVE, (*Marine.*) piece de bois qu'on attache depuis le deſſous de la gorgere juſque ſur le rinjot, & qui ſert à faire venir le vaiſſeau au vent, lorſque par défaut de conſtruction, il y vient difficilement. Cela s'appelle *donner la pince d'un vaiſſeau.*

SAFRAN, (*Charpent.*) c'eſt la planche qui eſt à l'extrémité du gouvernail d'un bateau-foncet, ſur laquelle ſont attachées les barres qui ſoutiennent les planches de remplage. (*D. J.*)

SAFRANIERE, ſ. f. (*Agriculture.*) plantation de ſafran dans un lieu préparé & choiſi exprès pour ſa culture ; on donne ordinairement trois labours par an à la *ſafraniere* : le premier quand on le plante, ou s'il eſt déjà planté au printems, quand les feuilles tombent ; le ſecond ſur la fin de juillet, & le troiſieme au commencement de ſeptembre. On choiſit de donner le dernier labour par un beau temps, & de ne pas offenſer les oignons en labourant.

Une *ſafraniere* ainſi ménagée, dure trois années dans ſa vigueur ; elle pourroit même continuer à rapporter pendant neuf ans, pourvu qu'on eût ſoin de la labourer, de la ſarcler & de l'amander ; mais il vaut mieux, après trois ans de production, lever hors de terre les oignons & les cayeux qu'ils ont produits pour les planter ailleurs, & vendre le ſurplus. Si-tôt que les oignons ſont hors de terre, on doit les mettre à l'ombre dans un endroit qui ne ſoit point humide. Il ne faut jamais les replanter dans l'endroit d'où on les a tirés, parce que la terre eſt uſée ; il s'agit au contraire de la réparer & de la bien fumer

Pluſieurs cultivateurs partagent en quatre ce qu'ils ont de terre à mettre en ſafran ; ils garniſſent les derniers quartiers des oignons & cayeux qu'ils retirent des premiers ; & comme ils ne fleuriſſent pas tous en même temps, ils ont plus de commodité à cueillir le *ſafran* qui refleurit d'un côté, pendant que la dépouille ſe fait de l'autre. (*D. J.*)

SAFRE, SAFFRE, ZAFFRE *ou* SMALTE, ſ. f. c'eſt un verre coloré en bleu par le moyen du cobalt, dont on ſe ſert pour faire du bleu d'empoi, & pour peindre en bleu ſur la porcelaine, ſur la faïence & ſur l'émail. Cette ſubſtance ſe débite ſous la forme d'une poudre qui eſt d'un bleu plus ou moins beau, elle eſt déſignée ſous les différens noms de *ſafflor*, de *ſmalte*, de *zaffre*, mais elle eſt plus généralement connue en France ſous celui de *ſaffre* ou de *bleu d'émail.*

On a dit à l'*article* COBALT, que c'étoit ce minéral qui donnoit la couleur bleue que l'on nomme *ſafri* ; on a dit auſſi que M. Brandt, ſavant chimiſte Suédois, regardoit cette ſubſtance comme un demi-métal particulier, dont le caractere diſtinctif eſt de colorer le verre en bleu ; mais depuis la publication du volume qui contient l'*article* COBALT, pluſieurs Chimiſtes ont fait de

nouvelles expériences pour approfondir la nature de ce minéral ſingulier, & ils en ont porté un jugement tout différent de celui de M. Brandt & des perſonnes qui ont adopté ſon ſentiment. Cela poſé, on a cru devoir rapporter ici les expériences & les idées nouvelles qui ont paru ſur ce ſujet; malheureuſement, loin d'éclaircir la matiere, elles ne font qu'augmenter nos incertitudes. M. Rouelle, ainſi que quelques autres Chimiſtes françois, ont cru trouver la confirmation du ſentiment de M. Brandt parce qu'ils ont tiré du *ſafre*, c'eſt-à-dire du verre coloré par le cobalt, une ſubſtance parfaitement ſemblable à un régule ſemi-métallique, & qui, mêlé de nouveau avec du verre, le coloroit en bleu. Malgré cela, la plupart des Minéralogiſtes & Métallurgiſtes allemands, refuſent de regarder le cobalt comme un demi-métal particulier, & prétendent que la ſubſtance réguline que l'on tire du cobalt eſt une combinaiſon. M. Lehmann dans la 590 de la nouvelle édition de ſa Minéralogie, publiée en allemand à Berlin en 1760, dit que » le cobalt dont on fait la » couleur bleue, abſtraction faite de l'arſenic qu'il contient, ne peut point donner » ni un métal, ni un demi-métal, de quelque façon qu'on s'y prenne, mais en ſe » vitrifiant avec un ſel alkali & une terre » vitrifiable, il s'en précipite une ſubſtance » appellée *ſpeiſs*, qui reſſemble à un demi-» métal, mais qui réellement n'eſt qu'une » combinaiſon de cuivre, de fer, d'arſe-» nic, & d'une terre propre à colorer en » bleu ». Le même auteur ajoute dans le §. 91 : » 1°. Que la matiere colorante qui ſe » trouve dans le cobalt qui donne du *ſpeiſs*, » eſt quelque choſe de purement accidentel, c'eſt pour cela qu'elle ſe ſépare de la » partie réguline, tant par la vitrification, » que par d'autres opérations chimiques; » & même ſi l'on fait fondre à pluſieurs repriſes le *ſpeiſs*, produit par le cobalt, avec » du ſel alkali & du ſable, il perd à la fin » toute ſa propriété de colorer en bleu. 2°. » On peut s'aſſurer de la maniere ſuivante » de ce qui entre dans la compoſition de la » matiere réguline du cobalt qui donne le » bleu; pour cet effet, l'on n'a qu'à prendre » du prétendu régule de cobalt pur, le faire » fondre à pluſieurs repriſes avec de la fritte » de verre, juſqu'à ce qu'il n'en parte plus » de fumée, ni d'odeur arſénicale; alors on » n'aura qu'à le remettre de nouveau en » régule, en extraire la partie cuivreuſe, » par le moyen de l'alkali volatil, juſqu'à » ce que ce diſſolvant ne devienne plus bleu; » enfin, ſi l'on diſſout le réſidu dans les » acides, & qu'on précipite la diſſolution, » on ne tardera point à appercevoir le fer ».

M. de Juſti, célebre chimiſte allemand, très-verſé dans la minéralogie, paroît être du même avis que M. Lehmann; il croit que la terre métallique du cobalt qui colore le verre en bleu, eſt produite par une combinaiſon du fer avec l'arſenic. Il appuie cette conjecture ſur un fait atteſté par M. Cramer qui, dans ſa Docimaſie, avoit oui dire que M. Henckel avoit eu le ſecret de colorer le verre en bleu, en faiſant calciner de la limaille d'acier de Styrie. Un des amis de M. de Juſti, qui avoit été le diſciple de M. Henckel, l'a aſſuré de la vérité de ce fait, ajoutant même que pour faire cette expérience, il prenoit trois parties de limaille d'acier qu'il mêloit exactement avec une partie d'arſenic, & qu'il faiſoit réverbérer ce mélange pendant trois jours, à un feu qui étoit doux au commencement, mais qu'il augmentoit par degrés.

Le même M. de Juſti nous apprend, que la manganèſe ou magnéſie qui eſt un minéral ferrugineux, ſi on la joint avec de l'arſenic, & ſi on la calcine enſuite, devient propre à donner une couleur bleue au verre. Le même auteur parle d'un cobalt noir, ſemblable à la mine d'arſenic noire, qui ſe trouve dans les terres de la dépendance du duc de Saxe-Cobourg, ainſi qu'au petit Zelle, dans la baſſe-Autriche; ce cobalt contenoit une grande quantité de fer & devoit ſa couleur noire à ce métal, mais il ne contenoit que très-peu, ou même point du tout d'arſenic; en mêlant enſemble & faiſant calciner ce cobalt noir & ferrugineux avec d'autre cobalt ordinaire, gris & chargé d'arſenic: M. de Juſti dit que de ce mélange, il réſultoit une matiere très-propre à colorer le verre en bleu, c'eſt-à-dire à faire du *ſafre*. Il ajoute qu'il n'y a point de cobalt qui ne contienne des parties ferrugineuſes plus ou moins abondamment, & il prétend que les cobalts ne ſont propres à donner du bleu, que

que lorſqu'ils contiennent une juſte proportion de fer & d'arſenic à la fois ; le cobalt noir du petit Zell donnoit à la vérité tout ſeul une aſſez bonne couleur, mais elle devenoit infiniment plus belle, lorſqu'on faiſoit calciner ce cobalt avec un autre cobalt très-chargé d'arſenic. De plus, M. de Juſti aſſure qu'il ne s'eſt point encore trouvé juſqu'ici de cobalt qui ne contînt une portion d'argent, d'où il conjecture que l'argent pourroit contribuer à la couleur bleue que produit le cobalt. Telles ſont les idées répandues dans différens mémoires ſur le cobalt que M. de Juſti vient d'inſérer dans ſes *œuvres Chimiques*, publiées en allemand en 1760.

J'ajouterai encore à ces faits, que l'on a donné à M. de Montamy, premier maître d'hôtel de M. le duc d'Orléans, un morceau de cobalt noir trouvé en Eſpagne, près de la ville d'Aranda, dans la vieille Caſtille. Cette mine de cobalt calcinée ne donnoit que peu d'indice d'arſenic ; cependant M. de Montamy n'a pas laiſſé d'en tirer un bleu de la plus grande beauté qu'il a employé dans les couleurs pour l'émail, dont il va bientôt enrichir le public. Ce cobalt a donné un bleu très-ſupérieur à celui des cobalts de Saxe & des autres pays d'Allemagne.

Dans la ville du célebre Becher, on rapporte que ce ſavant chimiſte ayant pris du mécontentement des Saxons, les menaça de faire tomber leurs manufactures de *ſafre*, en donnant aux Anglois le ſecret d'en faire avec du bronze ou de l'alliage métallique dont on fait les cloches, appellé en anglois *bell-métal*; peut-être auſſi que le *bell-métal* dont Becher vouloit parler, étoit un minéral qu'il ſavoit contenir du cobalt.

On peut conclure de tous les faits qui viennent d'être rapportés, que la vraie nature du cobalt n'eſt point encore parfaitement connue ; que l'on ne connoît point toutes ſes mines, & qu'il pourroit y avoir pluſieurs manieres de faire du *ſafre*. Quoi qu'il en ſoit, nous allons décrire celle qui ſe pratique à Schneeberg, en Miſnie, qui eſt l'endroit de toute l'Europe où l'on fait la plus grande quantité de *ſafre*, ce qui produit un revenu très-conſidérable pour l'électeur de Saxe & pour ceux qui ſont intéreſſés dans ces manufactures.

Comme les mines de cobalt qui ſe trouvent en Miſnie ſont accompagnées d'une très-grande quantité de biſmuth, on eſt obligé d'en ſéparer ce demi-métal, qui donnoit une mauvaiſe couleur au *ſafre*. Pour cet effet, on forme une aire, on y place deux longs morceaux de bois, le long deſquels on arrange de petits morceaux de bois minces fort proche les uns des autres. On jette la mine par-deſſus, on allume le bois lorſqu'il fait du vent, & le biſmuth qui eſt aiſé à fondre ſe ſépare de la mine.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit de la maniere de calciner le cobalt, pour en dégager l'arſenic dont il eſt abondamment chargé dans la mine ; cette calcination ſe fait dans un fourneau deſtiné à cet uſage, on étend le cobalt pulvériſé groſſiérement ſur l'aire de ce fourneau, qui a environ ſept piés de long & autant de large. On ne le chauffe qu'avec de bon bois bien ſec ; la flamme roule ſur le cobalt, que l'on remue de temps en temps avec un rable de fer ; par ce moyen l'arſenic s'en dégage, & il eſt reçu dans un long tuyau ou dans une cheminée horizontale. *Voy. l'article* COBALT, & MINES (*travaux des*) : on continue cette calcination pendant quatre, cinq, ſix & même pendant neuf-heures conſécutives, ſuivant que la mine eſt plus ou moins chargée d'arſenic. Le cobalt grillé ſe paſſe par un tamis de fil de laiton, & l'on écraſe de nouveau les parties qui n'ont point pu paſſer au travers du tamis.

Cependant il faut obſerver qu'il y a des mines de cobalt qui n'ont pas beſoin d'être calcinées, & qui ne laiſſent pas de donner de très-bon *ſafre* ; le cobalt noir, dont nous avons parlé, eſt dans ce cas, vu qu'il ne s'en dégage que très-peu, ou même point du tout d'arſenic ; alors le travail eſt plus facile & moins coûteux, puiſque l'on épargne les frais & le travail de la calcination.

Le cobalt ayant été calciné & pulvériſé, ſe mêle avec de la potaſſe bien purifiée & calcinée dans un fourneau, pour en dégager toutes les ordures & les matieres étrangeres qui peuvent y être jointes. *Voyez l'article* POTASSE. On y joint encore des cailloux ou du quartz calcinés & pulvériſés, & paſſés au tamis. Pour pouvoir plus facilement réduire ces cailloux en poudre, on les

fait rougir & on les éteint dans l'eau froide à pluſieurs repriſes ; ce ſont là les trois matieres qui entrent dans la compoſition du *ſafre*. On prend ordinairement parties égales de cobalt, de potaſſe & de cailloux pulvériſés, cependant il faut conſulter la nature du cobalt qui donne, tantôt plus, tantôt moins de couleurs; c'eſt pourquoi il faut s'aſſurer d'abord par des eſſais en petit, de la qualité du cobalt, par la couleur qu'il donne, avant que de travailler en grand. Si l'on n'avoit point de cailloux convenables, on pourroit faire la fritte du verre avec du ſable blanc, ſemblable à celui dont on ſe ſert dans les verreries.

Lorſqu'on a pris ces précautions, on mêle exactement enſemble la fritte, c'eſt-à-dire, la compoſition dont on doit faire le *ſafre* ; ce mélange ſe fait dans des caiſſes de bois, où il demeure pour en faire uſage au beſoin.

Le fourneau dont on ſe ſert pour faire fondre le mélange, reſſemble à ceux des verreries ordinaires, il a environ ſix piés de long, ſur trois de large & ſur ſix de haut. Les pots ou creuſets dans leſquels on met le mélange, qui doit faire du verre bleu ou du *ſafre*, ſe placent ſur des murs qui ſont environ à la moitié de la hauteur du fourneau. L'entrée du fourneau par où l'on y place les creuſets ſe ferme avec une plaque de terre cuite que l'on peut ôter à volonté; au milieu de cette porte eſt une petite ouverture qui ſert à recuire les eſſais ou échantillons de la matiere vitrifiée que l'on a puiſés dans les creuſets au bout d'une baguette de fer ; durant le travail cette ouverture ſe bouche avec de la terre glaiſe. Sur chacun des côtés du fourneau ſont trois ouvreaux qui ſervent à mettre la fritte dans les creuſets, & à la puiſer lorſqu'elle eſt fondue ; pendant qu'on fait fondre la matiere, on bouche ces ouvreaux à environ un pouce près, & alors ils ſervent de regiſtres au fourneau & donnent un paſſage libre à l'air. Au-deſſous des ouvreaux, il y a encore trois portes ou ouvertures que l'on ne débouche que lorſqu'il y a quelque réparation à faire aux creuſets, ou lorſqu'on veut en remettre de nouveaux. Au pié du fourneau eſt le cendrier & une autre ouverture, qui ſervent à retirer le verre qui a pu ſortir des creuſets, que l'on remet à fondre. Les creuſets ſont faits de bonne terre, on les fait bien ſécher dans un fourneau fait exprès, qui eſt à côté du fourneau de verrerie ; on place ſix creuſets à la fois dans le fourneau ; comme il faut que la chaleur ſoit très-forte, on ne le chauffe qu'avec du bois, que l'on fait ſécher preſque au point de le réduire en charbon, dans un fourneau qui communique avec le premier ; les bûches doivent être minces pour ce travail.

Lorſque le mélange a été expoſé pendant ſix heures à l'action du feu, on le remue dans les creuſets avec une baguette de fer ; on continue à faire la même choſe de quart-d'heure en quart-d'heure, & on laiſſe le mélange expoſé au feu encore pendant ſix heures ; ainſi il faut 12 heures pour que la fuſion ſoit parfaite, on n'en emploie que huit lorſqu'on fait du *ſafre* commun.

On reconnoît que le *ſafre* eſt aſſez cuit aux mêmes ſignes que tout le verre, c'eſt-à-dire, on trempe une baguette de fer dans la matiere fondue; lorſqu'elle s'attache à la baguette & forme des filamens, c'eſt un ſigne que la matiere eſt aſſez cuite.

Au bout de ce temps, on puiſe la matiere fondue qui eſt dans les creuſets avec une cuilliere de fer, & on la jette dans des cuves ou dans des baquets pleins d'eau très-pure, afin d'étonner le verre & de le rendre plus facile à s'écraſer; cette opération eſt très-importante.

Au fond des creuſets, dans leſquels on a fait la fonte, il s'amaſſe du biſmuth, vu que ce demi-métal accompagne preſque toujours les mines de cobalt que l'on trouve en Miſnie, & il n'a pu en être totalement ſéparé par le grillage. Au-deſſus de ce biſmuth ſe trouve une matiere réguline, que les allemands nomment *ſpeiſs* ; cette matiere a été peu connue juſqu'à préſent. M. Gellert, dans le temps qu'il a publié ſa *chimie métallurgique*, regardoit le *ſpeiſs* comme un vrai régule du cobalt pur ; il dit qu'en faiſant calciner cette matiere, un quintal de cette ſubſtance ſuffit pour colorer en bleu 30 ou 40 quintaux de verre, au-lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire ne peut colorer en bleu que de huit à quinze fois ſon poids de verre. *Voyez* la traduction françoiſe de la *chimie métallurgique* de M. Gellert, *t. I*, *p. 45*. Mais on a appris de-

puis que M. Gellert s'eſt rétracté ſur cet article; & aujourd'hui avec toutes les Métallurgiſtes ſaxons, il regarde le *ſpeiſs* comme une combinaiſon de fer, de cuivre & d'arſenic, & non comme une régule de cobalt.

Voici comment on ſépare ce *ſpeiſs* d'avec le biſmuth : lorſqu'on laiſſe éteindre le feu du fourneau, & que l'on veut ſacrifier les creuſets, on les remplit des réſidus qui ont été retirés de ces creuſets & qui étoient au fond du verre ; on les fait fondre, alors le biſmuth qui eſt le plus peſant tombe au fond, & le *ſpeiſs* qui eſt plus léger reſte au-deſſus; & lorſque le tout eſt refroidi, on ſépare aiſément ces deux ſubſtances. Mais la ſéparation s'en fait encore mieux lorſque l'on allume ſimplement du feu autour de ces maſſes régulines qui ſont en forme de gâteau, par-là le biſmuth qui ſe dégage, eſt plus pur & ſe fond plus promptement. Lorſque l'on fait l'extinction du *ſafre* dans l'eau, il tombe auſſi quelques particules de *ſpeiſs* au fond des cuves, dans leſquelles on éteint le *ſafre* dont on ſépare ces particules.

Après que le verre bleu a été éteint dans l'eau, on le retire & on le porte pour être écraſé ſous les pilons du boccard ; au ſortir du pilon, on le paſſe par un tamis de fils de laiton, & on le porte au moulin. C'eſt une pierre fort dure, placée horizontalement & entourée de douves, qui forment ainſi une eſpece de cuve. Au milieu de cette pierre, qui ſert de fond à la cuve, eſt un trou garni d'un morceau de fer bien trempé, dans lequel eſt porté le pivot d'un aiſſieu de fer, qui fait tourner verticalement deux meules de pierres; ces meules ſervent à écraſer & pulvériſer encore plus parfaitement le verre bleu ou le *ſafre* qui a été tamiſé, & qui a été étendu ſur le fond de la grande cuve & recouvert avec de l'eau. On broie ainſi ce verre pendant ſix heures, alors on lâche des robinets qui ſont aux côtés de la cuve du moulin, & l'eau, qui eſt devenue d'une couleur bleue en paſſant par ces robinets, découle dans des baquets ou ſeaux qui ſont placés au-deſſous; de-là on porte cette eau dans des cuves où elle ſéjourne pendant quelques heures, par ce moyen la couleur dont elle étoit chargée, ſe dépoſe peu-à-peu au fond des cuves ; on puiſe l'eau qui ſurnage, on la verſe dans des auges qui la conduiſent à un réſervoir où elle acheve de ſe dégager de la partie colorante dont elle eſt encore chargée ; l'eau qui ſurnage dans ce premier réſervoir retombe dans un ſecond, & de-là dans un troiſieme où elle a le temps de devenir parfaitement claire, & la couleur de ſe dépoſer entiérement.

On met la couleur qui s'eſt dépoſée dans des baquets, ou on la lave avec de nouvelle eau pour en ſéparer les ſaletés qu'elle peut avoir contractées; cela ſe fait en la remuant avec une ſpatule de bois ; on reïtere ce lavage à pluſieurs repriſes, après quoi on puiſe cette eau agitée, on la paſſe par un tamis de crin fort ſerré, & cette eau qui a ainſi paſſé ſéjourne pendant quelques heures dans un nouveau vaiſſeau. Au bout de ce temps, on décante l'eau claire, & l'on a du *ſafre* qui ſera d'une grande fineſſe & d'une belle couleur.

On étend également cette couleur ſur des tables garnies de rebords ; on la fait ſécher dans des étuves bien échauffées ; lorſque la couleur eſt bien ſeche, on la met dans une grande caiſſe garnie de toile, ou on la paſſe au-travers d'un tamis de crin fort ſerré. L'ouvrier qui fait ce travail eſt obligé de ſe bander la bouche avec un linge, pour ne point avaler la poudre fine qui voltige. On met ainſi pluſieurs quintaux de *ſafre* dans la caiſſe, on l'humecte avec de l'eau, on le pêtrit avec les mains pour le mouiller également, on le peſe ; alors un inſpecteur examine ſi la nuance de la couleur eſt telle qu'elle doit être; lorſqu'elle eſt ou plus claire ou plus foncée qu'il ne faut, il y remédie en mêlant enſemble différens *ſafres*, & par-là il donne la nuance requiſe. Après que cette couleur a été peſée, on l'entaſſe fortement dans des barils, ſur leſquels on imprime avec un fer chaud une marque, qui indique la qualité du *ſafre* qui y eſt contenu. Les Saxons nomment *eſchel* la couleur la plus fine & la plus belle : ſuivant ſes différens degrés de fineſſe & de beauté, on la déſigne par différentes marques ; *HEF* déſigne la plus parfaite ; *E F E* eſt d'une qualité au-deſſous; *F E* eſt encore inférieure ; *M E* ſignifie *eſchel* médiocre ; *OE eſchel* ou couleur ordinaire ; *O C* marque une couleur claire ordinaire ; *OH* annonce un bleu vif; *MC* claire moyen; *FC* couleur fine ; *FFC* une couleur

très-fine. Les barils ainſi préparés ſe vendent en raiſon de la beauté & de la fineſſe de la couleur, & ſe tranſportent dans toutes les parties de l'Europe ; on aſſure même que les Chinois en ont tiré une grande quantité de puis quelques années.

Telle eſt la maniere dont on fait le *ſafre* en Miſnie, où il y en a quatre manufactures qui ſont une ſource de richeſſes pour le pays. Les Saxons ont fait long-temps un très-grand myſtere de ce travail ; le célebre Kunckell eſt le premier qui en ait donné une deſcription dans ſes notes ſur l'*art de la Verrerie* d'Antoine Néri. Depuis, M. Zimmermann en a donné un détail très-circonſtancié dans un ouvrage allemand qu'il a intitulé, *Académie minéralogique de Saxe* ; ſon mémoire a été traduit en françois, & ſe trouve à la ſuite de l'*Art de la Verrerie* de Néri & de Kunchell, que j'ai publiée à Paris en 1752. Cependant il eſt certain que les Saxons ont toujours fait des efforts pour cacher leur procédé, & jamais ils n'ont communiqué au public les ordonnances & les réglemens de leurs manufactures de *ſafre* qui ſont de l'année 1617, non plus que les divers changemens qu'on y a fait depuis ce temps.

Quoi qu'il en ſoit, on fait du *ſafre* en Boheme, dans le duché de Wirtemberg, à Ste. Marie aux mines en Lorraine, *&c.* Il eſt vrai que l'on donne la préférence à celui des Saxons ; il y a lieu de croire que cela vient de leur grande expérience, de la bonté du cobalt qu'ils emploient, & du choix des matieres dont ils font le verre. Comme le cobalt eſt une ſubſtance minérale qui ſe trouve très-abondamment preſque par-tout où il y a des mines, il eſt à préſumer qu'on réuſſira auſſi-bien que les Saxons en apportant à ce travail la même attention qu'eux. 1°. Il faut bien choiſir les cailloux dont on fera la fritte du verre ; ſouvent des cailloux qui paroîtront parfaitement blancs & purs, contiennent des parties ferrugineuſes que l'action du feu développe, alors ces cailloux rougiront ou jauniront par la calcination, & ils pourront nuire à la beauté de la couleur du *ſafre* ; d'un autre côté, il y a des cailloux qui, quoique naturellement colorés, perdent cette couleur dans le feu, ceux-là pourront être employés avec ſuccès ; on voit par-là qu'il faut s'aſſurer par des expériences, de la qualité des cailloux qu'on employera ; au défaut de cailloux, on pourra ſe ſervir d'un ſable bien blanc & bien pur. 2°. Il faut que la potaſſe, la ſoude ou le ſel alkali fixe que l'on mêlera dans la fritte du verre, ſoit auſſi parfaitement pure. 3°. Il ne faut point négliger l'eau dans laquelle on éteint le verre bleu au ſortir du fourneau, afin de pouvoir le pulvériſer plus aiſément ; ſi cette eau étoit impure & mêlée de particules étrangeres, elle pourroit nuire à la beauté du *ſafre*. En général ce travail exige beaucoup de netteté & de précaution. (-)

SAGA, ſ. f. (*Gram. hiſt.*) anciennes hiſtoires du nord.

SAGACITÉ, ſ. f. (*Logique.*) Locke définit la *ſagacité*, une diſpoſition qu'a l'eſprit à trouver promptement les idées moyennes qui montrent la convenance ou la diſſonance de quelque autre idée, & en même temps à les appliquer comme il faut. (*D. J.*)

SAGAIE, ſ. f. *terme de relation*, eſpece de dard ou de javelot des inſulaires de Madagaſcar. Le bois en eſt long d'environ quatre piés ; il eſt fort ſouple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces *ſagaies* eſt ordinairement empoiſonné, ce qui fait que les bleſſures en ſont preſque toujours mortelles. (*D. J.*)

SAGALASSE, *Sagalaſſus* (*Géog. anc.*) ville de Piſidie, quoique Ptolomée l'ait miſe dans la Lycie ; ſon erreur eſt viſible, par le conſentement général de tous les anciens. Pline, *l. V, c. xxvij*, la nomme *Sagaleſſus*. Strabon compte une journée de chemin entre cette ville & Apamée ; il dit, *l. XII, p. 569*, qu'elle étoit du département de l'officier que les Romains avoient établi gouverneur du royaume d'Amyntas, & que pour aller de la citadelle à la ville il y avoit une deſcente de 30 ſtades.

Arrien, dans ſes guerres d'Alexandre, *l. IV*, donne *Sagalaſſus* à la Piſidie. C'étoit, dit-il, une aſſez grande ville habitée par les Piſidiens. Tite-Live, *l. XXXVIII, c. xv*, décrivant la route que ſuivit le conſul Manlius pour paſſer de la Pamphylie dans la Phrygie, dit : » En revenant de Pamphylie, » il campa au bord du fleuve Taurus le pre- » mier jour, & le lendemain à Xiline- » Comé ; de-là il alla, ſans s'arrêter, juſqu'à

» la ville de Cormasa. Celle de Darsa n'étoit » pas loin, les habitans s'en étoient enfuis, » il y trouva des vivres en abondance. Marchant ensuite le long des marais, il reçut » les soumissions de la ville de Lysinoé qui » lui envoyoit des députés. On arriva bientôt » dans le territoire de *Sagalassus*, où il y » avoit quantité de grains. Les habitans sont » des Pisidiens, les meilleurs soldats de tout » ce pays : ce qui, joint à la fécondité de la » terre, à la multitude d'un peuple nombreux, & à la situation de la ville extraordinairement fortifiée, enfle le courage ». (*D. J.*)

SAGAMITÉ, s. f. *terme de relation*, espece de mets dont se nourrissent les peuples du Canada. La *sagamité* se fait avec du blé d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles broient avec des pierres. Elles les cuisent dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la chair & du poisson. (*D. J.*)

SAGAN, s. m. (*Hiérarch. des Hébreux.*) le *sagan* chez les Hébreux étoit le lieutenant du grand-prêtre, & celui qui faisoit les fonctions en son absence. Ainsi Eléasar étoit le vicaire d'Aaron, souverain pontife. Il est parlé dans les livres des Rois de ces deux charges de prêtrise. (*D. J.*)

SAGAN, (*Géogr. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne en Siléfie, capitale de la principauté de même nom, au confluent du Bobert & de la Queifs, à 38 lieues de Prague, avec un château. Elle étoit autrefois bien peuplée, mais elle a souffert plusieurs malheurs consécutifs, qui l'ont réduite à une seule paroisse; elle appartient à présent au prince de Lobkowitz. *Long.* 32. 10'. *lat.* 61. 34'. (*D. J.*)

SAGAPENUM, s. m. (*Hist. des Drogues exot.*) suc qui tient le milieu entre la gomme & la résine; tantôt il est en grandes gouttes comme l'encens, tantôt en gros morceaux : il est rousâtre en-dehors, & intérieurement d'une certaine couleur de corne; il plie, blanchit sous la dent, & même entre les doigts; il est d'un goût âcre & mordicant, d'une odeur puante, forte, qui approche de celle du porreau, & qui tient comme le milieu entre l'assa-fœtida & le galbanum. Lorsqu'on l'approche de la chandelle, il s'enflamme, & quand il est cuit sur le feu, avec de l'eau, du vin & du vinaigre, il se résout entiérement; on en trouve dans les boutiques des morceaux sales, & comme fondus, d'une couleur obscure, mais qui ont le même goût & la même odeur que le plus pur.

On estime le *sagapenum* qui est transparent, roux en-dehors, qui paroît former intérieurement des gouttes blanches ou jaunâtres, qui lorsqu'on le brise, plie sous les doigts, & qui lorsqu'on le manie, répand une odeur également pénétrante & désagréable.

Charas fait mention d'un *sagapenum* blanc en-dedans & en-dehors, qu'il croit le meilleur; mais on en trouve rarement de tel dans les boutiques.

Les anciens Grecs connoissoient le *sagapenum* : Dioscoride dit que c'est le suc d'une plante férulacée qui croit dans la Médie; on nous l'apporte encore aujourd'hui de Perse & d'Orient.

La plante d'où il découle nous est inconnue : on conjecture avec assez de raison, par les parcelles de tiges, & les graines qui sont souvent mêlées avec ce suc, que c'est une espece de férule. (*D. J.*)

SAGARIE LE, ZAGARI, *ou* SACARIE, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Anatolie; son nom vient sans doute de *Sangarios*, fleuve assez célebre dans les anciens auteurs, lequel servoit de limites à la Bithynie. (*D J.*)

SAGARIS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe. Ovide, *de Ponto*, *l. IV*, *eleg. x*, *v. 45 & seq.* dit, en nommant divers fleuves qui avoient leurs embouchures dans la mer Noire :

Adde quod hic clauso miscentur flumina Ponto,
Vimque freum, multo perdit ab amne suam.
Hùc Lycus, hùc Sagaris, *Peniusque, Hypanisque, Cratesque,*
Influit, & crebro vortice torus Halys,
Partheniusque rapax & volvens saxa Cynapes
Labitur, & nullo tardior amne Tyrus.

Si Ovide n'avoit mis dans cette liste que des rivieres de la côte septentrionale, ce passage seroit décisif; mais il y en met, comme l'Halise, qui sont de la côte méridionale. Il est naturel de croire que le *Sagaris* du poëte, est la riviere dont l'embou-

chure en forme de golfe, eſt nommée *Sagaricus ſinus* par Pline, *l. IV, c. xij. Sagaris* s'appelle aujourd'hui le *Fabre.* (*D. J.*)

SAGARIUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) marchand de ſoie ou de couverture.

SAGATIO, ſ. f. (*Hiſt. rom.*) c'eſt ce que nous appellons *berner*, faire danſer ſur la couverture : l'empereur Othon s'amuſoit dans ſa jeuneſſe à *berner* les ivrognes qu'il trouvoit la nuit dans les rues ; ce fut auſſi l'amuſement de Néron.

SAGDU, ſ. m. (*Gramm.*) pain qui ſe fait avec la moëlle d'un arbre : on mange le *ſagdu* aux Moluques & en d'autres contrées de l'Orient.

SAGE LE, (*Philoſophie.*) le *ſage*, quelque part qu'il ſe trouve, eſt, comme dit Leibnitz, citoyen de toutes les républiques, mais il n'eſt pas le prêtre de tous les dieux ; il obſerve tous les devoirs de la ſociété que la raiſon lui preſcrit ; mais ſa maniere de penſer au-deſſus du vulgaire, ne dépend ni de l'air qu'il reſpire, ni des uſages établis dans chaque pays. Il met à profit l'inſtant qu'il tient, ſans trop regretter celui qui eſt paſſé, ni trop compter ſur celui qui s'approche. Il cultive ſur-tout ſon eſprit ; il s'attache au progrès des Arts ; il les tourne au bien public, & la palme de l'honneur eſt dans ſa main. Il ſait tirer un bon uſage des biens & des meaux de la vie, ſemblable à la terre qui s'abreuve utilement des pluies, & qui ſe pénetre des chaleurs vivifiantes dans les jours brillans & ſéreins. Il tend à de ſi grandes choſes, dit la Bruyere, qu'il ne porte point ſes deſirs à ce qu'on appelle des tréſors, des poſtes, la fortune & la faveur. Il ne voit rien dans de ſi foibles avantages, qui ſoit aſſez ſolide pour remplir ſon cœur, & pour mériter ſes ſoins. Le ſeul bien capable de le tenter, eſt cette ſorte de gloire qui devroit naître de la vertu toute pure & toute ſimple ; mais les hommes ne l'accordent guere, & il s'en paſſe.

Si vous avez quelque goût pour le *ſage*, & que vous aimiez à entrer dans les détails de ſa vie, & dans ſa façon de penſer, l'aimable peintre des ſaiſons va vous en faire le tableau.

Le *ſage*, dit-il, eſt celui qui dans les villes, ou loin du tumulte des villes, retiré dans quelque vallon fertile, goûte les plaiſirs purs que donne la vertu. Il ne voudroit pas habiter ces palais ſomptueux, dont la porte orgueilleuſe vomit tous les matins la foule rampante des vils flatteurs qui ſont à leur tour abuſés. Il ne ſe ſoucie nullement de cette robe brillante, où la lumiere fait réfléchir mille couleurs, qui flotte négligemment, ou qui ſe ſoutient par les bandes d'or, pour éviter la peine de la porter. Il n'eſt pas plus curieux de la délicateſſe des mets : un repas frugal, débarraſſé d'un vain luxe, ſuffit à ſes beſoins, & entretient ſa ſanté ; ſa taſſe ne pétille pas d'un jus rare & couteux ; il ne paſſe pas les nuits plongé dans un lit de duvet, & les jours dans un état d'oiſiveté : mais eſt-ce une privation pour celui qui ne connoît pas ces joies fantaſtiques & trompeuſes, qui promettent toujouss le plaiſir, & ne donnent que des peines ou des momens de trouble & d'ennui ?

Loin des traverſes & des folles eſpérances, le *ſage* eſt riche en contentement, autant qu'il l'eſt en herbes & en fruits : il s'aſſied tantôt auprès d'une haie odoriférante, & tantôt dans des boſquets & des grottes ſombres ; ce ſont les aſiles de l'innocence, de la beauté ſans art, de la jeuneſſe vigoureuſe, ſobre & patiente au travail. C'eſt là qu'habite la ſanté toujours fleurie, le travail ſans ambition, la contemplation calme & le repos philoſophique.

Que d'autres traverſant les mers courent après le gain ; qu'ils fendent la vague bouillonnante d'écume pendant de triſtes mois ; que ceux-ci trouvant de la gloire à verſer le ſang, à ruiner les pays & les campagnes, ſans pitié du malheur des veuves, de la déſolation des vierges, & des cris tremblans des enfans ; que ceux-là loin de leurs terres natales, endurcis par l'avarice, trouvent d'autres terres ſous d'autres cieux ; que quelques-uns aiment avec paſſion les grandes villes, où tout ſentiment ſociable eſt éteint, le vol autoriſé par la ruſe, & l'injuſtice légale établie ; qu'un autre excite en tumulte une foule ſéditieuſe, ou la réduiſe en eſclavage ; que ceux-ci enveloppent les malheureux dans des dédales de procès, fomentent la diſcorde, & embarraſſent les droits de la juſtice, Race de fer ! Que ceux-là avec un front plus ſerein, mais également dur, cher-

chent leurs plaiſirs dans la pompe des cours & dans les cabales trompeuſes ; qu'ils rampent baſſement en diſtribuant leurs ſouris perfides, & en ſuivant le pénible labyrinthe des intrigues d'état. Le *ſage* libre de toutes ces paſſions orageuſes, écoute, & n'entend que de loin & en ſûreté, rugir la tempête du monde, & n'en ſent que mieux la paix dont il eſt environné. La chûte des rois, la fureur des nations, le renverſement des états, n'agitent point celui qui, dans des retraites tranquilles & des ſolitudes fleuries, étudie la nature & ſuit ſa voix. Il l'admire, la contemple dans toutes ſes formes, accepte ce qu'elle donne libéralement, & ne deſire rien de plus.

Quand le printemps réveille les germes, & reçoit dans ſon ſein le ſouffle de la fécondité, ce *ſage* jouit abondamment de ſes heures délicieuſes ; dans l'été, ſous l'ombre animée, & telle qu'on la goûte dans le frais Tempé, ou ſur le tranquille Némus, il lit ce que les Muſes immortelles en ont chanté, ou écrit ce qu'elles lui dictent ; ſon œil découvre, & ſon eſpoir prévient la fertilité de l'année. Quand le luſtre de l'automne dore les campagnes, & invite la famille du laboureur, ſaiſi de la joie univerſelle, ſon cœur s'enfle d'un doux battement ; environné des rayons de la maturité, il médite profondément, & ſes chants trouvent plus que jamais à l'exercer. L'hiver ſauvage même eſt un temps de bonheur pour lui : la tempête formidable & le froid qui la ſuit, lui inſpirent des penſées majeſtueuſes : dans la nuit les cieux clairs & animés par la gelée qui purifie tout, verſent un nouvel éclat ſur ſon œil ſérein. Un ami, un livre, font couler tranquillement ſes heures utiles ; la vérité travaille d'une main divine ſur ſon eſprit, éleve ſon être & développe ſes facultés, les vertus héroïques brûlent dans ſon cœur.

Il ſent auſſi l'amour & l'amitié ; ſon œil modeſte exprime ſa joie ; les embraſſemens de ſes jeunes enfans qui lui ſautent au cou & qui deſirent de lui plaire, remuent ſon ame tendre & paternelle ; il ne mépriſe pas la gaiété, les amuſemens, les chants & les danſes ; car le bonheur & la vraie philoſophie ſont toujours ſociables, & d'une amitié ſouriante. C'eſt là ce que les vicieux n'ont jamais connu ; ce fut la vie de l'homme dans les premiers âges ſans corruption, quand les anges, & Dieu même ne dédaignoit pas d'habiter avec lui.

Ajouterai-je, pour terminer le tableau du *ſage*, la peinture qu'en a faite un de nos poëtes d'après ces vers d'Horace, *impavidum ferient ruinæ.*

Le ſage, grand comme les dieux,
Eſt maître de ſes deſtinées,
Et de la fortune & des cieux,
Tient les puiſſances enchaînées ;
Il regne abſolument ſur la terre & ſur l'onde ;
Il commande aux tyrans ; il commande
au trépas ;
Et s'il voyoit périr le monde,
Le monde en périſſant ne l'étonneroit pas.
(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAGES, (*Littérature.*) nom ſous lequel les Grecs déſignoient en général les Philoſophes, les Orateurs, les Hiſtoriens, & les autres ſavans de toute eſpece. Pythagore ſentit le premier que le titre de *ſage* étoit trop faſtueux ; il prit celui de *philoſophe*, qui ſignifie *ami de la ſageſſe.* La doctrine des *ſages*, ſi on en excepte Thalès, qui cultivoit déja la Phiſique & l'Aſtronomie, ſe bornoit à des ſentences ou maximes pour la conduite de la vie ; du reſte, ni ſyſtême, ni école formée, ni contradicteurs. (*D. J.*)

SAGES-GRANDS, (*Gouv. de Veniſe.*) il y a ſix *ſages-grands*, ainſi nommés à Veniſe, parce qu'ils manient les grandes affaires de la république, & que pour cela, on ſuppoſe qu'ils ont plus de ſageſſe & d'expérience que le commun des nobles. Ils examinent entre eux les affaires qui doivent être portées au ſénat, & les lui propoſent préparées & digérées ; leur pouvoir ne dure que ſix mois. On appelle *ſage* de la ſemaine, celui qui, chaque ſemaine, reçoit les mémoires & les requêtes qu'on préſente au college des *ſages-grands*, pour les propoſer au ſénat. Il y a encore cinq *ſages de terre-ferme* : leur fonction eſt d'aſſiſter aux recrues des gens de guerre, & de les payer. On les traite d'*excellence* comme les autres ; il y a de plus le conſeil des *dix ſages.* C'eſt un tribunal où l'on eſtime, & où l'on taxe le bien des particuliers, lorſqu'il ſe fait,

des levées extraordinaires. Enfin, il y a les *ſages* des ordres, qui ſont cinq jeunes hommes de la premiere qualité, à qui on donne entrée au college, où ſe traitent les affaires de la république, pour écouter & pour ſe former au gouvernement ſur l'exemple des autres *ſages*. *Amelot de la Houſſaye*. (*D. J.*)

SAGE, (*Maréchal.*) un cheval *ſage* eſt un cheval doux & ſans ardeur.

SAGE, tableau *ſage* ſe dit *en Peinture*, d'un tableau dans lequel il n'y a rien d'outré, & où l'on ne voit point de ces écarts d'imagination, qui à force d'être pittoreſques, tiennent de l'extravagant, & où les licences ne ſont portées, à tous égards, qu'aux termes convenables. Peintre *ſage* ſe dit auſſi de celui qui fait des tableaux de ce genre.

SAGES CHIENS, (*Venerie.*) ce ſont ceux qui conſervent le ſentiment des bêtes qui leur ont été données, & qui en gardent le change.

SAGE-FEMME, ſ. f. celle qui pratique l'art des accouchemens. Les *ſages-femmes* ont une maîtriſe, & ne forment point de communauté entr'elles. Elles ſont reçues maîtreſſes *ſages-femmes* par le corps des Chirurgiens, à la police duquel elles ſont ſoumiſes. Les lois pour les *ſages-femmes* de Paris ſont différentes que pour les *ſages-femmes* de province, tant des villes que des villages. A Paris on ne peut être reçu à la maîtriſe de *ſage-femme* avant l'âge de vingt ans; il faut avoir travaillé en qualité d'apprentiſſe pendant trois années chez une maîtreſſe *ſage-femme* de Paris, ou trois mois ſeulement à l'hôtel-dieu. Les brevets d'apprentiſſage chez les maîtreſſes *ſages-femmes* doivent avoir été enrégiſtrés au greffe du premier chirurgien du roi dans la quinzaine de leur paſſation, à peine de nullité; & les apprentiſſes de l'hôtel-dieu ſont tenues de rapporter un ſimple certificat des adminiſtrateurs, atteſté par la maîtreſſe & principale *ſage-femme* de l'hôtel-dieu.

L'aſpirante à la maîtriſe de *ſage-femme* eſt interrogée à S. Côme par le premier chirurgien du roi ou ſon lieutenant, par les quatre prévôts du college de Chirurgie, par les quatre chirurgiens ordinaires du roi en ſon châtelet, & par les quatre jurées *ſages-femmes* dudit châtelet, en préſence du doyen de la faculté de médecine, des deux médecins du châtelet, du doyen des Chirurgiens, & de huit autres maîtres en chirurgie. Si l'aſpirante eſt jugée capable, elle eſt reçue ſur le champ, & on lui fait prêter le ſerment ordinaire, dont les principaux points ſont de ne donner aucun médicament capable de cauſer l'avortement, & de demander du ſecours des maîtres de l'art, dans les cas épineux & embarraſſans.

Pour les *ſages-femmes* de village, on n'exige point d'apprentiſſage. Toute aſpirante à l'art des accouchemens eſt admiſe à l'examen pour la maîtriſe, en rapportant un certificat de bonnes vie & mœurs, délivré par ſon curé, qui ordinairement ne le donne qu'à celle dont les femmes de ſa paroiſſe ont pour agréable de ſe ſervir dans leurs accouchemens. Cette aſpirante eſt enſuite interrogée, moins pour donner des preuves de ſa capacité, que pour recevoir des inſtructions par le lieutenant du premier chirurgien du roi, les prévôts & deux maîtres, ſur les difficultés qui ſe préſentent aux fâcheux accouchemens.

M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, a fondé par ſon teſtament deux profeſſeurs & démonſtrateurs pour les accouchemens aux écoles de Chirurgie. Chaque année ils font, l'un un cours pour les *ſages-femmes* & leurs apprantiſſes, l'autre pour les éleves en chirurgie. Il étoit perſuadé qu'une partie auſſi eſſentielle de l'art devoit être enſeignée pour l'utilité publique par des hommes conſommés dans la théorie & dans la pratique des accouchemens.

Il y avoit une loi parmi les Athéniens qui défendoit aux femmes d'étudier la Médecine. Cette loi fut abrogée en faveur d'*Agnodice*, jeune fille qui ſe déguiſa en homme pour apprendre la Médecine, & qui ſous ce déguiſement pratiquoit les accouchemens; les Médecins la citerent devant l'aréopage; mais les ſollicitations des dames athéniennes qui intervinrent dans la cauſe, la firent triompher de ſes parties adverſes, & il fut dorénavant permis aux femmes libres d'apprendre cet art. *Voyez* le *dictionnaire* de Bayle, *au mot Hiérophile*, *remarque* A. (*Y*)

SAGEMENT, (*Maréchal.*) mener ſon cheval *ſagement*, c'eſt le mener ſans colere, & ſans le fatiguer.

SAGENE, ſ. f. (*meſure de longueur.*) meſure

meſure des Ruſſes équivalente à ſept piés d'Angleterre. Cinq cens *ſagènes* font un wert. *Tranſact. philoſ. n°. 445.* (*D. J.*)

SAGESSE, VERTU, (*Synonym.*) la *ſageſſe* conſiſte à ſe rendre attentif à ſes véritables & ſolides intérêts, à les démêler d'avec ce qui n'en a que l'apparence, à choiſir bien, & à ſe ſoutenir dans des choix éclairés. La *vertu* va plus loin; elle a à cœur le bien de la ſociété; elle lui ſacrifie dans le beſoin ſes propres avantages; elle ſent la beauté & le prix de ce ſacrifice, & par-là ne balance point de le faire, quand il le faut. (*D. J.*)

SAGESSE, (*Morale.*) la *ſageſſe* conſiſte à remplir avec exactitude ſes devoirs, tant envers la divinité qu'envers ſoi-même & les autres hommes. Mais où trouvera-t-elle des motifs pour y être fidelle, ſi ce n'eſt dans le ſentiment de notre immortalité? Ainſi l'homme véritablement ſage eſt un homme immortel, un homme qui ſe ſurvit à lui-même, & qui porte ſes eſpérances au-delà du trépas. Si nous nous renfermons dans le cercle étroit des objets de ce monde, la force que nous aurons pour nous empêcher d'être avares, conſiſtera dans la crainte de faire tort à notre honneur par les baſſeſſes de l'intérêt; la force que nous aurons pour nous empêcher d'être prodigues, conſiſtera dans la crainte de ruiner nos affaires, lorſque nous aſpirons à nous faire eſtimer des autres par nos libéralités. La crainte des maladies nous fera réſiſter aux tentations de la volupté: l'amour-propre nous rendra modérés & circonſpects, & par orgueil nous paroîtrons humbles & modeſtes. Mais ce n'eſt là que paſſer d'un vice à un autre. Pour donner à notre ame la force de s'élever au-deſſus d'une foibleſſe, ſans retomber dans une autre, il faut la faire agir par des motifs bien ſupérieurs. Les vues du temps pourront lui faire ſacrifier une paſſion à une autre paſſion; mais la vue de l'éternité ſeule enferme des motifs propres à l'élever au-deſſus de toutes les foibleſſes. On a vu des orateurs d'une ſublime éloquence ne faire aucun effet, parce qu'ils ne ſavoient point intéreſſer, comme il faut, la nature immortelle. On en a vu au contraire d'un talent fort médiocre, toucher tout le monde par des diſcours ſans art, parce qu'ils prenoient les hommes par les motifs de l'éternité. C'eſt du ſentiment de notre immortalité que nous voyons ſortir tout ce qui nous conſole, qui nous éleve & qui nous ſatisfait. Il n'y a que l'homme immortel qui puiſſe braver la mort: lui ſeul peut s'élever au-deſſus de tous les événemens de ce monde, ſe montrer indépendant des caprices du ſort, & plus grand que toutes les dignités du monde. Que cette inſenſibilité faſtueuſe, dont les Stoïciens paroient leur ſage, s'accorde mal avec leurs principes! Tandis que vous le renfermez dans l'enceinte des choſes fragiles & périſſables, qu'exigez-vous de lui? Quel motif lui fourniſſez-vous pour le rendre ſupérieur à des choſes qui lui procurent du plaiſir? L'homme étant né pour être heureux, & n'étant heureux que par les ſentimens délicieux qu'il éprouve, il ne peut renoncer à un plaiſir que par un plus grand plaiſir. S'il ſacrifie ſon plaiſir à une vertu ſtérile, vertu qui laiſſe l'ame dans une molle inaction, où ſon activité n'a rien à ſaiſir, ce n'eſt chez lui qu'une vaine oſtentation d'une grandeur chimérique. Placez le ſage vis-à-vis de lui-même, qu'il n'ait que lui pour témoin de ſes actions, que le murmure flatteur des louanges ne pénetre pas juſqu'à lui dans ſon déſert; réduiſez cet homme triſtement vertueux à s'envelopper dans ſon propre mérite, à vivre, pour ainſi dire, de ſon propre lui, vous reconnoîtrez bientôt que tout ce faſte de *ſageſſe* n'étoit qu'un orgueil impoſant qui tombe de lui-même, lorſqu'il n'a plus d'admirateur. Avec quel front voulez-vous qu'un tel ſage affronte les haſards? Qui peut le dédommager d'une mort, qui lui ôtant tout ſentiment, détruit cette *ſageſſe* même dont il ſe fait honneur? Mais ſuppoſez-vous l'homme immortel, il eſt plus grand que tout ce qui l'environne. Il n'eſtime dans l'homme que l'homme même. Les injuſtices des autres hommes le touchent peu. Elles ne peuvent nuire à ſon immortalité; ſa haine ſeule pourroit lui nuire. Elle éteint le flambeau. L'homme mortel peut affecter une conſtance qu'il n'a pas, pour faire croire qu'il eſt au-deſſus de l'adverſité. Ce ſentiment ne ſied pas bien à un homme qui renferme toutes ſes reſſources dans le temps. Mais il eſt bien placé dans un homme qui ſe ſent fait pour l'éternité. Sans ſe contrefaire, pour paroître ma-

gnanime, la nature & la religion l'élevent aſſez pour le faire ſouffrir ſans impatience, & le rendre content ſans affectation. Un tel homme peut remplir l'idée & le plan de la ſuprême valeur, lorſque ſon devoir l'oblige à s'expoſer aux dangers de la guerre. Le monde verra dans lui un homme brave par raiſon; ſa valeur ne devra point toute ſa force à la ſtupidité qui lui ferme les yeux ſur le précipice qui s'ouvre ſous ſes pas, à l'exemple qui l'oblige de ſuivre les autres dans les plus affreux périls, aux conſidérations du monde qui ne lui permettent pas de reculer où l'honneur l'appelle. L'homme immortel s'expoſe à la mort, parce qu'il ſait bien qu'il ne peut mourir. Il n'y a point de héros dans le monde, puiſqu'il n'y en a point qui ne craigne la mort, ou qui ne doive ſon intrépidité à ſa propre foibleſſe. Pour être brave, on ceſſe d'être homme, & pour aller à la mort, on commence à ſe perdre de vue; mais l'homme immortel s'expoſe, parce qu'il ſe connoît. L'héroïſme, dans les principes d'un homme qui renferme toutes ſes eſpérances dans le monde, eſt une extravagance. Les louanges de la poſtérité contre leſquelles il change ſa vie, ne ſont pas capables de l'en dédommager. Comment donc & par quel prodige des hommes qui ne paroiſſent avoir connu d'autre vie que la préſente, ont-ils pu conſentir à ceſſer d'être, pour être heureux? Cicéron a cru que le principe de cet héroïſme étoit toujours une eſpérance ſecrette de jouir de ſa réputation dans le ſein même du tombeau. Mais il y a quelque choſe de plus. Il ne ſeroit pas impoſſible que ces hommes célebres aient été plus heureux par leur mort, qu'ils ne l'euſſent été par leur vie. Admirés de leurs amis & de leurs compatriotes, perſuadés qu'ils le ſeroient de leurs ennemis mêmes & de la poſtérité, cette épaiſſe nuée de tant d'admirateurs a pu, pour des imaginations vives, former un ſpectacle dont le charme, quoique de peu de durée, fût pour eux d'un plus grand poids que leur propre vie. L'amour de nous-mêmes éclairé par la raiſon, ne conſentira jamais à un tel ſacrifice: ce n'eſt qu'à la faveur des accès d'une imagination ſéduite & enchantée, qu'il lui applaudira.

Il faut, obſerve Séneque, apprendre chaque jour à ſe quitter, il faut apprendre à mourir. Ce ſentiment qui eſt ſi noble & ſi relevé dans une bouche chrétienne, paroît tout-à-fait ridicule dans celle d'un ſtoïcien. Il n'avoit aucune crainte ni aucune eſpérance pour l'autre vie. Pourquoi donc s'impoſoit-il une peine ſi rigoureuſe? Pourquoi fuyoit-il les plaiſirs attirans, lui qui devoit à la mort rentrer dans le ſein de la divinité? Quel avantage avoit le philoſophe obſcur, toujours rempli de penſées funeſtes, toujours forcé à ſe contraindre! quel avantage avoit-il ſur le libertin aimable & aimé, ſatisfait de ſon bonheur, ingénieux dans la recherche de la volupté? Le même ſort les attendoit tous deux. La vie des hommes s'envole trop rapidement, pour être employée à la pourſuite d'une vertu farouche & opiniâtre. Nous ne pouvons trop chercher à être heureux; & le préſent eſt le ſeul moyen qui nous conduiſe à la félicité, du-moins à celle dont nous ſommes capables ici-bas. Dompter ſes paſſions, ſe gêner ſans ceſſe, renoncer à ſes plus cheres inclinations, corriger ſes erreurs, veiller ſcrupuleuſement ſur ſa conduite, c'eſt l'emploi d'un homme qui perce au-delà de cette vie, qui ſait par la révélation, qu'il ſurvivra à la perte de ſon corps. Mais les Stoïciens n'avoient pas les mêmes motifs de ſe flatter; jamais un avenir obſcur ne leur a tenu lieu du préſent, & le préſent étoit toute leur richeſſe, l'objet de tous leurs deſirs. Auſſi les philoſophes grecs, qui parloient ſuivant leur cœur, avoient-ils une morale douce, & accommodée aux différens beſoins de la ſociété. Le portique ſeul ſe diſtingua par une ſévérité déplacée; trop de confiance en la raiſon, l'abus de ſes forces, un courage mal entendu le perdirent entiérement.

SAGESSE, (*Critiq. ſacrée*) *ſapience*, σοφία, σωφροσύνη; ce mot qui, chez les Grecs & les Latins, ſe prend pour la ſcience de la philoſophie, a encore d'autres ſignifications dans l'écriture. Il déſigne par exemple, 1°. dans le Créateur, ſes œuvres divines; *pſ. l. 8.* 2°. l'habileté dans un art ou dans une ſcience; *Exod. xxxix. 3.* 3°. la prudence dans la conduite de la vie; *III Rois ij, 6.* 4°. la doctrine, l'expérience; *Job xij. 12.* 5°. l'aſſemblage des vertus: à meſure que Jeſus-Chriſt croiſſoit en âge, il donnoit de plus en plus

des preuves de ſa *ſageſſe*; *Luc. ij. 52.* 6°. la prudence préſomptueuſe des hommes du monde : je confondrai leur *ſageſſe* ; *I. Cor. j, 29.* 7°. enfin la *ſageſſe* éternelle eſt l'être ſuprême ; *Luc. xj. 49.* (*D. J.*)

SAGESSE, (*Mythol.*) il ne paroît pas que les Grecs aient jamais diviniſé la *ſageſſe*, qu'ils appelloient σοφία, mais ils l'ont du moins perſonnifiée, & le plus ſouvent ſous la figure de Minerve, déeſſe de la *ſageſſe* : ſon ſymbole ordinaire étoit la chouette, oiſeau qui voit dans les ténebres, & qui marque que la vraie *ſageſſe* n'eſt jamais endormie. Les lacédémoniens repréſentoient la *ſageſſe* ſous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains & quatre oreilles, un carquois à ſon côté, & dans ſa main droite une flûte ; ces quatre mains ſemblent déſigner que la vraie *ſageſſe* eſt toujours dans l'activité : les quatre oreilles qu'elle reçoit volontiers des conſeils ; la flûte & le carquois, qu'elle doit ſe trouver par-tout, au milieu des armées comme dans les plaiſirs ; c'eſt du moins là ce que penſent nos mythologues moraliſtes. (*D. J.*)

SAGESSE, *livre de la* (*Théol.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien teſtament, que les Grecs appellent *ſageſſe* de Salomon, σοφία σαλομωντος, & qui eſt cité par quelques anciens ſous le nom grec de παναρετος comme qui diroit recueil ou tréſor de toute vertu, ou inſtructions pour nous conduire à la vertu. En effet, le but principal que ſe propoſe l'auteur de cet ouvrage, eſt d'inſtruire les rois, les grands, les juges de la terre.

Le texte original de cet ouvrage eſt le grec, & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été écrit en hébreu ; on n'y voit point les hébraïſmes & les barbariſmes preſque inévitables à ceux qui traduiſent un livre ſur l'hébreu ; l'auteur écrivoit aſſez bien en grec, & avoit lu Platon & les poëtes grecs, dont il emprunte certaines expreſſions inconnues aux Hébreux, telles que l'*ambroiſie*, le *fleuve d'oubli*, le *royaume de Pluton* ou *d'Adès*, *&c.* il cite toujours l'écriture d'après les Septante, lors même qu'il s'éloigne de l'hébreu ; & enfin ſi les auteurs juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent eſt pris ſur le grec. Toutes ces preuves réunies démontrent que l'orginal eſt grec.

La traduction latine que nous en avons, n'eſt pas de S. Jérôme, c'eſt l'ancienne vulgate uſitée dans l'égliſe dès le commencement, & faite ſur le grec long-temps avant S. Jérôme ; elle eſt exacte & fidelle, mais le latin n'en eſt pas toujours fort pur. L'auteur de ce livre eſt entiérement inconnu ; quelques-uns l'attribuent à Salomon, & veulent que ce prince l'ait écrit en hébreu, qu'on le traduiſit en grec, & que le premier original s'étant perdu, le grec a depuis paſſé pour l'original ; mais quelle apparence que les juifs n'euſſent pas mis cet ouvrage au nombre de leurs livres canoniques, s'il eût été de Salomon ? D'où vient qu'il n'eſt point en hébreu, que perſonne ne l'a jamais vu en cette langue, que le traducteur n'en dit rien, & que ſon ſtyle ne ſe reſſent point de ſon original ?

D'autres l'ont attribué à Philon, mais on ne connoît point préciſément quel eſt ce Philon : car l'antiquité fait mention de trois auteurs de ce nom ; le premier vivoit du temps de Ptolomée Philadelphe ; le ſecond eſt Philon de Biblos, cité dans Euſebe & dans Joſephe ; le troiſieme eſt Philon le juif, aſſez connu : ce ne peut être le premier, de l'exiſtence duquel on a de bonnes raiſons de douter, ni le ſecond qui étoit payen, ni le troiſieme qui n'a jamais été reconnu pour un auteur inſpiré.

Grotius penſe que ce livre eſt d'un juif qui l'écrivit, dit-il, en hébreu depuis Eſdras & avant le pontificat du grand-prêtre Simon. Il ajoute qu'il fut traduit en grec avec aſſez de liberté, par un auteur chrétien qui y ajouta quelques traits & quelques ſentimens tirés du chriſtianiſme ; de là vient qu'on y remarque, ſelon cet auteur, le jugement univerſel, le bonheur des juſtes & le ſupplice des méchans, d'une maniere plus diſtincte que dans les autres livres des Hébreux ; mais Grotius avance tout cela ſans preuves. Grot. *præfat. in ſapient.*

Cornelius-à-lapide croit que le livre de la *ſageſſe* a été écrit en grec par un auteur juif, depuis la captivité de Babylone vers le temps de Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte ; & il ſoupçonne que ce pourroit bien être un des Septante interpretes, parce qu'au rapport d'Ariſtée, ce prince propoſa à chacun de ces interpretes une queſtion touchant le

bon gouvernement de ſon état; ce livre pourroit donc être un recueil de leurs réponſes, ou avoir été écrit par un ſeul d'entr'eux à cette occaſion.

Le *livre de la ſageſſe* n'a pas toujours été reçu pour canonique dans l'égliſe ; les juifs ne l'ont jamais reconnu ; pluſieurs peres & pluſieurs égliſes l'ont rejetté de leur canon. Lyran même, & Cajetan ne le reconnoiſſent pas comme inconteſtablement canonique; mais d'un autre côté, pluſieurs peres l'ont connu & cité comme écriture ſainte. Les auteurs ſacrés du nouveau teſtament, y font quelquefois allufion; les conciles de Carthage en 337, de Sardique en 347, de Conſtantinople, *in Trullo*, en 692, le xj de Tolede en 675, celui de Florence en 1438, & enfin celui de Trente, *ſeſ. 4*, l'ont expreſſément admis au nombre des livres canoniques.

Les muſulmans attribuent le *livre de la ſageſſe* à leur philoſophe Locman, qui n'étoit pas, diſent-ils, *nabi* ou *prophete*, mais ſeulement *hakim*, c'eſt-à-dire, *ſage*. Calmet, *Dictionn. de la Bibl. tome III. page 424, & ſuiv.* (*H*)

SAGGIO, ſ. m. (*Commerce.*) petit poids dont on ſe ſert à Veniſe. C'eſt la ſixieme partie de l'once de cette ville ; cette livre a onze onces, chaque once ſix *ſaggio*, & chaque *ſaggio* vingt carats. *Diction. de Com. & de Trév.*

SAGGONAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont les prêtres ou chefs d'une ſecte établie parmi les negres des parties intérieures de l'Afrique, & que l'on nomme *belli*. Cette ſecte ſe conſacre à l'éducation de la jeuneſſe ; il faut que les jeunes gens aient paſſé par cette école pour pouvoir être admis aux emplois civils & aux dignités eccléſiaſtiques. Ce ſont les rois qui ſont les ſupérieurs de ces ſortes de ſéminaires ; tout ce qu'on y apprend ſe borne à la danſe, à la lutte, la pêche, la chaſſe, & ſur-tout on y montre la maniere de chanter une hymne en l'honneur du dieu *Belli* ; elle eſt remplie d'expreſſions obſcenes, accompagnées de poſtures indécentes ; quand un jeune negre a acquis ces connoiſſances importantes, il a des privileges conſidérables, & il peut aſpirer à toutes les dignités de l'état. Les lieux où ſe tiennent ces écoles, ſont dans le fond des bois ; il n'eſt point permis aux femmes d'en approcher, & les étudians ne peuvent communiquer avec perſonne, ſi ce n'eſt avec leurs camarades, & les maîtres qui les enſeignent ; pour les diſtinguer, on leur fait, avec un fer chaud, des cicatrices depuis l'oreille juſqu'à l'épaule. Lorſque le temps de cette ſinguliere éducation eſt fini, chaque *ſaggona* remet ſon éleve à ſes parens; on célebre des fêtes, pendant leſquelles on forme des danſes qui ont été appriſes dans l'école ; ceux qui s'en acquittent bien, reçoivent les applaudiſſemens du public ; ceux au contraire qui danſent mal, ſont hués, ſur-tout par les femmes.

Le dieu *Belli*, ſi reſpecté par ces negres, eſt une idole faite par le grand-prêtre, qui lui donne telle forme qu'il juge convenable; c'eſt, ſuivant eux, un myſtere impénétrable que cette idole, auſſi n'en parle-t-on qu'avec le plus profond reſpect ; cependant ce dieu ne dérive ſon pouvoir que du roi ; d'où l'on voit que le ſouverain eſt parvenu dans ce pays, à ſoumettre la ſuperſtition à la politique.

SAGHALIEN, (*Géog. Mod.*) ville de la Tartarie chinoiſe orientale, dans le gouvernement de Teitcicar, ſur la rive droite du *Saghalien*, dans une plaine fertile. *Lat.* 50. 2. (*D. J.*)

SAGHED, adj. (*terme de Relation.*) titre que les rois d'Ethiopie ont pris dans le ſeizieme ſiecle, & qui, dans la langue du pays, veut dire *grand*, *auguſte*, *vénérable* ; & cependant ils n'ont aucune de ces qualités, car ils ſont petits, vilains & mépriſables. (*D. J.*)

SAGHMANDAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans la province d'Ouangara, ſur la rive ſeptentrionale du Niger. (*D. J.*)

SAGINA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres, ſuivant le ſyſtême de Linnæus. Le calice eſt à quatre feuilles qui ſubſiſtent après que la fleur eſt tombée. Ces feuilles ſont ovales, creuſes & déployées ; la fleur eſt compoſée de quatre pétales ovoïdes, obtus, plus courts que les feuilles du calice, mais également déployés ; les étamines ſont quatre filets capillaires, à boſſettes arrondies ; le germe du piſtil eſt de figure ſphérique ; les ſtiles ſont quatre, de

forme applatie & recourbée ; ils ſont couverts de duvets ; les ſtigma ſont ſimples ; le fruit eſt une capſule ovale contenant quatre loges ; les graines ſont nombreuſes, très-petites, & attachées au placenta. Linnæus, *gen. pl. pag. 55.* (*D. J.*)

SAGITTA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, vulgairement nommée *queue d'aronde*, & dont voici les caracteres. Sa racine eſt fibreuſe, épaiſſe, fongueuſe & rampante ; ſes feuilles prennent avec le temps la figure de l'extrémité empennée d'une fleche ; ſa fleur eſt tripétale comme celle du plantin aquatique ; ſon fruit eſt un amas de ſemences comme la fraiſe.

Toutes les eſpeces de *ſagitta* ont été rangées par Tournefort, *inter ranunculos paluſtres folio ſagittato*, c'eſt-à-dire parmi les renoncules de marais à feuilles faites en fleches. (*D. J.*)

SAGITTAIRE, ſ. m. (*Mythol. aſtron.*) conſtellation, ou neuvieme ſigne du zodiaque : les uns diſent que le *ſagittaire* eſt Chiron le centaure : d'autres, que c'eſt Procus, fils d'Euphème, nourrice des muſes ; qu'il demeuroit ſur le Parnaſſe, faiſoit ſon occupation de la chaſſe, & qu'après ſa mort, à la priere des muſes, il fut placé parmi les aſtres. (*D. J.*)

SAGITTANE, *ſagittalis ſutura*, (*Anatomie*) c'eſt la ſeconde des vraies futures du crâne. *Voyez Planc. d'Anat.* & SUTURE. Elle eſt placée le long de la partie moyenne & ſupérieure de la tête, & ſe continue quelquefois juſqu'à la racine du nez ; elle prend ce nom *ſagittane* du latin *ſagitta*, parce qu'elle reſſemble à une fleche.

M. Hunaul a fait voir à l'académie des Sciences le crâne d'un enfant de 7 ou 8 ans, où il ne paroiſſoit aucun veſtige de la *future ſagittale*, & de la coronale, ni en dehors ni en dedans ; par conſéquent l'os coronal & les pariétaux s'étoient réunis avant le temps, outre que leur réunion prématurée réſiſtoit à l'accroiſſement que le cerveau devoit encore prendre ; mais dans la ſurface concave du coronal & des pariétaux de cet enfant, il s'étoit creuſé des traces plus profondes qu'à l'ordinaire, des circonvolutions du cerveau qu'elles ſuivoient. *Académie des Sciences, année 1734.* (*D. J.*)

SAGITTARIA, ſ. f. (*Botan. exot.*) c'eſt la *canna indica, radice albâ, alexipharmaca*, Raii, hiſt. 3. 773. *Arundo indica, auguſtifolia, flore rutilo, pediculis donata*, Hiſt. Oxon 3. 250. Cette plante a la racine genouillée, de la groſſeur du pouce, blanche & de figure conique ; des intervalles que les nœuds laiſſent entre eux, il part de chaque jointure pluſieurs fibres par le moyen deſquels la plante ſe nourrit ; la racine pouſſe pluſieurs feuilles de trois pouces de long ; les feuilles extérieures embraſſent celles qui ſont au-dedans, & ſont environnées d'un anneau blanc dans l'endroit où elles ſe joignent, elles ſont minces, fibreuſes, herbacées, & d'un jaune verdâtre. M. Hans-Sloane a remarqué qu'on la cultivoit dans les jardins à la Jamaïque & aux îles Caraïbes. Elle a paſſé de la Jamaïque, dans l'île de S. Domingue ; on en a fait beaucoup de cas à cauſe de la propriété alexipharmaque qu'on lui attribue. (*D. J.*)

SAGMEN, ſ. m. (*uſage des Rom.*) ce mot, dans Tite-Live, déſigne une herbe que les ambaſſadeurs portoient avec eux. On croit que cette herbe étoit de la véracine, parce que Lucien dit que les Perſes en donnoient à leurs ambaſſadeurs. (*D. J.*)

SAGNAC, *ou* SAGANAC, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie au Turqueſtan, ſelon d'Herbelot, qui dit que le ſultan de Knuarezm prit cette ville ſur Tamerlan, l'an 547 de l'hégire. (*D. J.*)

SAGOCHLAMYS, (*Littérat.*) ſorte de vêtement qui tenoit en partie de la ſaie, *ſagum*, & en partie du ſurtout que portoient les gens de guerre & les voyageurs, & qu'on nommoit *chlamys*. *Voy.* PYTISCUS.

SAGONE, (*Géog. mod.*) *Sagona diſtructa*, ville entiérement ruinée de l'île de Corſe, dans ſa partie occidentale, entre Calvi au nord, & Ajazzo au midi. Elle conſerve toujours le titre d'évêché, dont l'évêque réſide au bourg de Vico, qui en eſt voiſin, & où on a transféré la cathédrale. Il eſt ſuffragant de Piſe. *Long. 26. 20. lat. 41. 58.* (*D. J.*)

SAGORA, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie, en Europe, ſur la mer Noire, entre les villes de Stagnara & Siſſopoli. Niger croit que c'eſt le *Thynias* des anciens, ville de Thrace ſur les bords du Pont-Euxin.

SAGOU, ſ. m. (*terme de relation.*) eſpece

de fécule desséchée qu'on tire dans les Indes orientales, de la moëlle d'une espece de palmier nommé *zagu*. *Voyez* ZAGU. Ces palmiers sont aussi communs dans les Indes que les *gramens* en Europe.

Les habitans, après avoir coupé l'arbre, le fendent par le milieu en cylindre, & en tirent toute la moëlle dont il est plein. Ils hachent cette moëlle jusqu'à ce qu'elle soit réduite en poudre dans un sas qu'ils posent sur une cuvette ; à mesure qu'il est plein, ils l'arrosent d'eau, & l'eau, en dégageant la moëlle farineuse d'avec l'écorce du bois, tombe dans la cuvette par une rigole où elle se dégorge en laissant son marc au fond. Ce marc étant sec, imite la farine, & c'en est effectivement. Les habitans en font une pâte avec de l'eau, & cuisent cette pâte dans des vases de terre pour leur nourriture. (*D. J.*)

Additions à l'article que l'on vient de lire.

C'est du tronc de certains palmiers que se tire le *sagou* ; c'est la moëlle de ces arbres, qui sont creux & remplis de cette grosse farine ; avec laquelle on fait le pain de *sagou*, & divers autres alimens.

Quand ces arbres paroissent avoir pris tout leur accroissement, qui est le temps où leur moëlle est la plus farineuse ; on en fait l'épreuve en perçant le corps de l'arbre, d'où l'on tire un peu de la moëlle, que l'on détrempe avec de l'eau dans la main ; si l'on voit qu'elle se dissolve en mucilage sans déposer de fécule blanche, on juge que la moëlle est plus gommeuse que farineuse, & qu'elle n'est pas encore dans sa maturité.

Si au contraire elle est pleine de filandres qui ne se dissolvent pas, c'est qu'elle se passe, c'est que l'arbre est trop vieux ; alors la moëlle contient peu de farine.

Enfin, on connoît que la moëlle est prise à propos, qu'elle contient bien de la farine, si la dissolution qu'on en fait est blanche, & s'il s'en dépose beaucoup de fécule dans la main : en un mot, il faut prendre cette moëlle la plus farineuse, & par conséquent la moins gommeuse, & sur-tout la moins filandreuse qu'il est possible.

Lorsqu'elle est dans cet état, on abat l'arbre en le coupant par le pié : puis on le fend en morceaux, & l'on en détache aussitôt la moëlle. Ensuite on en prépare le *sagou* en le battant dans l'eau ; on y verse peu-à-peu de l'eau, tant qu'elle en ressorte blanche. Enfin on coule cette dissolution en pressant.

Il se dépose au fond du vaisseau dans lequel on l'a reçu, une fécule qui est la farine du *sagou*, qu'on nomme *sagou menta*.

Ce qui reste est une espece de son, dont on nourrit les bestiaux ; on nomme *éla* ce son de *sagou*.

On verse à clair, l'eau qui surnage la fécule, & on la ramasse. Pour que ce *sagou* nouveau ne se gâte point en s'échauffant, on l'arrose quelquefois d'un peu d'eau froide, ou bien on le fait sécher pour le conserver.

Au contraire, on ne le fait point sécher, ni on ne l'arrose, lorsqu'on n'en veut point faire du pain ; on le laisse un peu fermenter avant de le faire cuire en pain.

C'est dans de petits vaisseaux de terre qu'on a coutume de les faire cuire, soit au four, soit dans le feu. Ces vaisseaux sont quarrés & de grandeurs différentes, selon les divers pays. Ils sont partagés en cases, ou ce sont des moules isolés & détachés les uns des autres.

On fait aussi cuire le pain de *sagou* sur des platines ou sur des pierres, comme l'on fait le pain de cassave. Le pain de *sagou* se nomme *sagou meruca* ; c'est la nourriture commune dans les Indes, comme le pain de blé l'est en Europe.

On varie de bien des façons différentes, dans les différens pays, la fabrication du pain de *sagou*. Dans quelques endroits, on fait sécher au soleil le *sagou menta* avant d'en composer du pain ; & après l'avoir fait sécher ainsi, on le met en farine, qu'on tamise jusqu'à trois fois.

Si l'on fait griller la moëlle de palmier telle qu'elle est, ou après l'avoir mouillée seulement avec de l'eau, elle est bonne à manger. Il y en a qui la réduisent en poudre, après l'avoir ainsi grillée ; & ils la mêlent en cet état avec le *sagou menta*, pour faire le pain ; ce qui donne au *sagou meruca*, ou pain de *sagou*, une couleur brune, & un petit goût de rôti qui n'est pas désagréable. Ou bien après avoir trempé dans de l'eau la moëlle du palmier, on la met sécher dans la cheminée. On la conserve après l'avoir ainsi fumée ; & dans le besoin, on la mange grillée, ou bien on la fait entrer dans la composition du pain de *sagou*.

Les Indiens font auſſi de la bouillie avec le *ſagou*; mais ils en emploient la plus grande partie à faire du pain. Le *ſagou* ſe conſerve très-long-temps en pain ſans ſe gâter.

Le pain de *ſagou* eſt meilleur lorſqu'il eſt chaud que lorſqu'il eſt froid; il devient ſi dur en le gardant, que ſouvent on ſe trouve plutôt fatigué que raſſaſié en le mangeant. Le pain de *ſagou* peut tenir lieu de biſcuit: les Hollandois en font uſage comme de biſcuit, ſur la mer pour les voyages de long cours, & pour les ſoldats dans leurs colonies.

Le pain de *ſagou*, quoique très-dur, mitonne aiſément, & il enfle en trempant.

Les Indiens compoſent avec le *ſagou* pluſieurs ſortes d'alimens, en les préparant de différentes manieres: ils y mettent divers aſſaiſonnemens. Ils le mangent auſſi en ſoupes, comme l'on mange ici des ſoupes au riz. Lorſqu'ils prennent le *ſagou* à l'eau, ils y ajoutent, quand il eſt cuit, du ſyrop de ſucre & de l'eau-roſe. J'ai appris de M. le marquis de Montmorency, qui a vu une partie des Indes, que les habitans de ce pays eſtiment en général que le *ſagou* eſt rafraîchiſſant, & qu'ils croient le ſalep échauffant. Communément ils prennent le *ſagou* pour la poitrine, & le ſalep pour l'eſtomac. Ils en font ordinairement leur ſouper, parce que c'eſt une nourriture très-légere, & parce que l'on eſt fort ſujet dans ce pays aux indigeſtions du ſouper; & les indigeſtions y ſont particuliérement dangereuſes.

Uſage du ſagou. Depuis que j'ai fait connoître l'uſage du *ſagou* en France, on m'a ſouvent demandé la maniere de le préparer & de s'en ſervir; c'eſt ce qui m'engage à l'expliquer ici en traitant du pain de *ſagou*.

Pour faire uſage du *ſagou* tranſporté en Europe, il faut d'abord l'époudrer & l'éplucher comme on épluche les lentilles, en choiſiſſant les grains les plus gros & les plus blancs. Enſuite on le lave dans de l'eau qui ſoit tiede ſeulement; ſi l'eau étoit trop chaude, elle amolliroit la ſurface des grains de *ſagou*, & la pouſſiere s'y colleroit.

Quand on veut faire cuire du *ſagou*, on en met, par exemple, plein une cuiller ordinaire dans une livre d'eau chaude, c'eſt-à-dire, dans un demi-ſetier, & on l'y laiſſe, ſans y toucher, tremper pendant une heure, à un feu égal, qui ne faſſe pas bouillir.

Enſuite l'on augmente le feu par degrés, juſqu'à faire bouillir l'eau, & on continue de faire bouillir doucement pendant une demi-heure. Durant cette demi-heure, on écraſe le *ſagou* avec une cuiller, afin de le bien délayer en une eſpece de gelée rougeâtre; & pour le diſſoudre entiérement, on le paſſe par un tamis en preſſant avec le bout de la cuiller, & en y verſant peu-à-peu de l'eau bouillante.

Enfin on remet au feu le *ſagou* ainſi délayé & paſſé, & l'on y ajoute peu-à-peu du lait, ſi on le prend au lait, il faut employer moins d'eau pour la préparation du *ſagou* lorſqu'on veut y mettre du lait que lorſqu'on veut le prendre à l'eau, & même on peut le faire cuire entiérement dans du lait ſans eau.

On peut, en cuiſant le *ſagou*, y mettre de la cannelle, ou du ſafran, ou de l'écorce de citron confit; & lorſqu'il eſt cuit, on y ajoute, avant de le retirer du feu, ou du ſucre, ou du miel. Lorſqu'il eſt hors de deſſus le feu, & que l'on eſt prêt à le manger, on pourra l'aromatiſer avec de l'eau de fleurs d'orange, ou avec de l'eau-roſe, qui convient ordinairement dans le cas où l'on donne le *ſagou*.

On peut auſſi faire cuire le *ſagou* dans de l'eau de veau ou de poulet, ou dans du bouillon ordinaire nouvellement fait, & qui n'ait pas même eu le temps de ſe refroidir. On fait cuire le *ſagou* avec du bouillon comme on fait cuire la ſemoule ou le riz au gras; on l'y fait bouillir pendant une demi-heure ou trois quarts-d'heure, en remuant doucement, & en y reverſant du bouillon bouillant, qu'on a tout prêt à verſer, à meſure qu'il s'en conſume.

Enſuite on ceſſe de le faire bouillir, en diminuant le feu, & on le laiſſe pendant encore une demi-heure à un feu doux ſans le remuer.

On fait auſſi le *ſagou* plus ou moins épais, ſelon le beſoin, & ſelon le goût de ceux pour leſquels on le prépare.

On peut faire une quantité de *ſagou* pour pluſieurs priſes à la fois, comme on fait dans un même pot du bouillon pour pluſieurs priſes; on met chauffer, dans le beſoin, du *ſagou* cuit, comme on met chauffer un bouillon, & même le *ſagou* à l'eau vaut mieux, lorſqu'il y a quelque temps qu'il eſt

fait ; il n'en eſt pas de même du bouillon.

Dans le cas où je fais prendre le *ſagou* froid, comme lorſque les fibres des vaiſſeaux du corps ſont trop lâches par les ſucs qui les entretiennent, je conſeille de mêler au *ſagou* un peu de vin, que l'on choiſit ſelon la circonſtance dans laquelle on prend le *ſagou*, & ſelon le tempérament & le goût de celui qui en uſe.

En général le *ſagou* eſt bon contre les maladies & les fluxions ſur quelque partie du corps que ſe faſſe la fluxion de l'humeur, depuis la poitrine d'où réſulte quelquefois la pulmonie, juſqu'aux piés où ſe forme ſouvent la goutte.

Le *ſagou* eſt un aliment & un médicament, préſervatifs de la phthiſie & de la goutte, comme eſt le lait, auquel il n'y a rien de ſupérieur contre ces maladies ; mais tout le monde n'a pas le bonheur de s'accommoder du lait, & il ne convient pas dans tous les états des maladies, au lieu que ces inconvéniens ne ſe trouvent point par rapport au *ſagou*.

J'ai vu des malades à l'extrémité, qui ne pouvant plus ſupporter ni le lait, ni le bouillon, ni la gelée la plus fine, ont été entretenus encore long-temps en vie, par le moyen ſeul du *ſagou*, cuit à l'eau & un peu ſucré.

M. Fitzes, médecin de M. le duc d'Orléans, m'a dit, & à MM. de Juſſieu, qu'ayant ſa mere décrépite & la poitrine très-affectée, il en a prolongé la vie pendant deux ans par l'uſage du *ſagou*, dont il lui faiſoit prendre trois priſes chaque jour.

Pour préparer le *ſagou*, ce médecin le faiſoit mettre dans l'eau bouillante, & il l'y laiſſoit pendant une demi-heure ; enſuite il retiroit le *ſagou* de cette eau, & enfin il le jettoit dans du bouillon, & l'y faiſoit bouillir doucement pendant deux heures. *Art. du Boulanger par M.* MALOUIN.

SAGOUIN, *voyez* SINGE.

SAGRA, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Grece, dans la Locride. Cette riviere, dit Pline, *liv. III, c. x*, eſt mémorable. Strabon en parle auſſi, & remarque que ce nom eſt du maſculin ; ce qui eſt en effet aſſez rare dans les noms de riviere. Sur le bord de cette riviere étoit un temple des deux freres Caſtor & Pollux, où dix mille locres, aſſiſtés des habitans de Rhegium, défirent cent trente mille crotonintes en bataille rangée. De-là vint le proverbe employé quand quelqu'un refuſoit de croire une choſe, *cela eſt plus vrai que la bataille de la Sagra.* Strabon ajoute : on fait un conte à ce ſujet ; on dit que le même jour la nouvelle en fut portée à ceux qui aſſiſtoient aux jeux olympiques. Cicéron répete ce conte dans ſon livre de *la nature des dieux* ; mais il l'accompagne auſſi d'un *on dit.* Le nom moderne de cette riviere eſt *Sagriano.*

SAGRE, LE (*Géog. mod.*) petite riviere de la Tartarie-Crimée ; c'eſt le *Sagaris* d'Ovide, & l'*Agaros* de Ptolomée.

SAGRES, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Algarve, à une lieue & demie du cap Saint-Vincent, *promontorium ſacrum*, & à 45 au midi de Liſbonne. Elle fut fondée au commencement du xv ſiecle par l'infant dom Henri, fils du roi Jean I. Elle a un port d'où ce prince envoya des flottes pour chercher de nouvelles routes vers les Indes orientales. Il y a toujours garniſon dans la forteresſe. *Long. 8. 42. lat. 36. 57.* (*D. J.*)

SAGUENAY, LE (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, au Canada proprement dit. Elle ſort du lac Saint-Jean, où ſe jettent pluſieurs rivieres, & ſe perd dans le grand fleuve de Saint-Laurent, à Tadouſſac. Elle eſt ſpacieuſe, & en certains endroits profonde, dit-on, de quarante braſſes.

SAGUINAM, (*Géog. mod.*) baie de la nouvelle France, dans l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte occidentale du lac Huron. Elle a ſept lieues d'ouverture & trente de profondeur. Le fond de cette baie préſente un beau pays. (*D. J.*)

SAGUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) vêtement des anciens Gaulois ; il s'attachoit au bas de la cuiraſſe ; il couvroit la cuiſſe, & ſoutenoit l'épée.

SAGUNTIA, (*Géog. anc.*) *ou Seguntia*, ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe, au pays des Arevaques, ſelon Pline, *l. III, ch. iij.* Ptolomée ne la connoît point ; mais Tite-Live la nomme *Seguntia Celtiberum.* Une inſcription de Gruter, *p. 324. n°. 2*, porte :

C. Atilio. C. F. Quir. Craſſo. Segontino.

Antonin

Antonin met cette *Segontia*, & encore une autre ville de même nom, ſur la route de Mérida à Sarragoſſe ; la premiere, qui eſt celle-ci, entre Complutum, Alcala de Henarès & Bilbili. (*D. J.*)

SAGUNTUM, (*Géog. anc.*) *Sagonte*, ancienne ville d'Eſpagne, au pays des Hédétains, ſelon Ptolomée, *liv. VI, ch. ij.* Elle étoit à près de trois milles de la mer, ſi l'on en croit Tite-Live, *liv. XXI, ch. vij* ; & à trois milles entiers, ſelon le calcul de Pline, *liv. III. c. iij.*

Rien de plus fameux que le ſiege & la priſe de *Sagonte* dans l'hiſtoire Romaine. Ce fut par ces hoſtilités qu'Annibal engagea la ſeconde guerre punique. Les Carthaginois la poſſéderent huit ans ; les Romains la reprirent ſur eux, & en firent une colonie romaine. C'eſt pourquoi elle eſt nommée par Pline, *liv. III, c. iij, Saguntum civium Romanorum oppidum, fide nobile.*

Sa ſituation près de la mer eſt marquée ſur une médaille de Tibere ; on y voit une galere avec ce mot *Sag.* & les noms des duumvirs ; & ſur une autre médaille du cabinet du roi, alléguée par le P. Hardouin, on lit *Sagunt.* avec une galere de même. Cette ville s'appelloit également *Saguntum* & *Saguntus.* La ville de Moviedro occupe à-peu-près la place de l'ancienne *Sagonte.*

On a découvert près de cette ville, ſur le grand chemin, au mois d'avril 1745, un pavé de moſaïque qu'on croit avoir ſervi au temple de Bacchus ; cette moſaïque, qui eſt inconteſtablement un ouvrage romain, ne paroît pas avoir été faite dans un ſiecle où les arts fuſſent en vigueur ; & quoiqu'ils ne fuſſent pas fort avancés dans le temps que la république ſubſiſtoit encore, on n'oſeroit aſſurer que cet ouvrage ait été fait par les premiers Romains qui s'y établirent après la priſe de cette ville par Scipion. (*D. J.*)

SAGILIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la Phazémonitide, petite contrée du Pont, au voiſinage du territoire d'Amaſa, ſelon Strabon, *l. XII, p. 560.* Cette ville étoit au haut d'une montagne fort eſcarpée, ſur le ſommet de laquelle il y avoit une citadelle qui fourniſſoit de l'eau en abondance.

SAHABI, (*Hiſt. du mahométiſme.*) les *ſahabi* ou *ſahaba*, ſont les compagnons de Mahomet ; mais il eſt impoſſible d'en déterminer le nombre, à cauſe que les ſentimens des écrivains arabes ſont fort partagés à ce ſujet.

Said, fils d'Al-Maſib, un des ſept grands docteurs & juriſconſultes qui vécurent dans les premiers temps après Mahomet, ſoutient que perſonne ne devoit être mis au rang des compagnons du prophete, à moins que d'avoir converſé du-moins un an ou plus avec lui, & de s'être trouvé ſous ſes drapeaux à quelque guerre ſainte contre les infideles. Quelques-uns accordent ce titre à tous ceux qui ont eu occaſion de parler au prophete, qui ont embraſſé l'Iſlamiſme pendant ſa vie, ou qui l'ont ſeulement vu & accompagné, ne fût-ce que durant une heure. D'autres enfin prétendent que cet honneur n'appartient qu'à ceux que Mahomet avoit reçus lui-même au nombre de ſes compagnons, en les enrôlant dans ſes troupes ; qui l'avoient conſtamment ſuivi, s'étoient inviolablement attachés à ſes intérêts, & l'avoient accompagné dans ſes expéditions. Il avoit avec lui dix mille compagnons de cet ordre quand il ſe rendit maître de la Mecque ; douze mille combattirent avec lui à la bataille de Honein, & plus de quarante mille l'accompagnerent au pélérinage d'Adieu ; enfin au temps de ſa mort, ſelon le dénombrement qui en fut fait, il ſe trouva cent vingt-quatre mille muſulmans effectifs.

Les Mohagériens, c'eſt-à-dire, ceux qui l'accompagnerent dans la fuite à Médine, tiennent ſans contredit le premier rang entre ſes compagnons. Les Anſariens ou auxiliaires qui ſe déclarerent pour lui, quand il fut chaſſé de la Mecque, les ſuivent en dignité, & ont le rang avant les autres Mohagériens ou réfugiés qui vinrent après que Mahomet fut établi à Médine. Les meilleurs hiſtoriens orientaux diſtribuent tous ces compagnons en treize claſſes.

Quelques-uns mettent encore au rang des *ſahabi*, de pauvres étrangers, qui n'ayant ni parens ni amis, & ſe trouvant deſtitués de tout, imploroient la protection de Mahomet ; mais on les a appellés plus communément *aſſeſſeurs* que *compagnons de Mahomet*, parce qu'ils étoient ordinairement aſſis ſur un banc autour de la moſquée. Le prophete en admettoit ſouvent pluſieurs à ſa propre table, & Abuſéda nomme les prin-

cipaux auxquels il donna affectueuſement ſa bénédiction. (*D. J.*)

SAHAGUN, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, ſur la riviere de Céa, à 8 lieues de Palencia, dans une plaine abondante en grains, vignes & gibier. Elle doit ſon origine à une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Alphonſe VI, dit le *vaillant*, lui donna des privileges en 1074, qui furent augmentés par Alphonſe XI. *Long.* 13. 15. *lat.* 42. 30.

SAHARA, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Sara*, *Zara* & *Zaara*. Ce nom, qui veut dire *déſert*, ſe donne à toute cette étendue de pays qui ſe trouve entre le Bilédulgerid au nord, & la Nigritie au midi. C'eſt la Lybie intérieure de Ptolomée, dans laquelle il comprend auſſi une partie de la Numidie & de la baſſe Ethiopie.

Ces vaſtes déſerts de Barbarie ne contiennent que des lieux arides, ſablonneux, inhabitables, où l'on fait quelquefois cinquante milles ſans trouver un verre d'eau; le ſoleil y darde ſes rayons brûlans; & les marchands qui partent de Barbarie pour aller dans la Nigritie, ne menent pas ſeulement des chameaux chargés de marchandiſes, mais ils en ont d'autres qui ne ſervent qu'à porter de l'eau. Indépendamment de cette précaution, ils ne font leurs voyages qu'après les pluies, pour trouver du lait & du beurre ſur la route. Ils ſouffrent encore quelquefois en chemin des coups de vent horribles, qui tranſportent avec eux des monts de ſable dont les hommes & les chameaux ſont ſuffoqués.

» Un vent étouffant ſouffle une chaleur » inſupportable de la fournaiſe dont il ſort, » & de la vaſte étendue du ſable brûlant. Le » voyageur eſt frappé d'une atteinte mortelle. Le chameau, fils du déſert, accoutumé à la ſoif & à la fatigue, ſent ſon » cœur deſſéché par ce ſouffle de feu. Tout-à-coup les ſables deviennent mouvans par » le tourbillon qui regne; ils s'amaſſent; » obſcurciſſent l'air; le déſert ſemble s'élever, juſqu'à ce que l'orage enveloppe tout. » Si le fatal tourbillon ſurprend pendant la » nuit les caravannes plongées dans le ſommeil, à l'abri de quelque colline, elles y » demeurent enſevelies. L'impatient marchand attend en vain dans les rues du » Caire; la Mecque s'afflige de ce long re- » tard, & Tombut en eſt déſolé ». (*D. J.*)

SAH-CHERAY, ſ. m. (*poids de Perſe.*) ce poids peſe onze cens ſoixante & dix derhem, à prendre le derhem pour la cinquieme partie de la livre, poids de marc de ſeize onces.

SAHIA, (*Géog. mod.*) petite ville de Syrie, à 12 lieues de Hama, & à 13 de Médiez. Elle eſt ſur un rocher eſcarpé de tous côtés, & a la riviere d'Aſſi qui en lave le pié.

SAHID, LE (*Géog. mod.*) ou *Saïd*, ou *Zaid*, (*le*) ce mot en arabe déſigne en général un lieu plus haut qu'un autre; on s'en ſert en Egypte, pour ſignifier *la haute Egypte*, autrement nommée *la Thébaïde*. La province de *Sahid* eſt d'une étendue conſidérable, mais inhabitée dans ſa plus grande partie. Les Turcs en ſont les maîtres, & y envoient, pour la gouverner, un ſangiac-bey. Il réſide à Girgé, capitale du pays. (*D. J.*)

SAHMI, ſ. m. (*Calendrier arménien.*) nom d'un mois des Arméniens. C'eſt, ſelon quelques ſavans, le premier de leur année, &, ſelon d'autres, le troiſieme. *Voyez la diſſertation* de Schroëder à la tête de ſon *Theſaurus ling. armen.* (*D. J.*)

SAHRAI-MOUCH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie, au Curdiſtan, à trois journées d'Eclat. *Long.* ſuivant les géographes orientaux, 74. 30. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

SAIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) c'eſt le même vêtement que le *ſagum*. *Voy.* SAGUM.

SAIE, ſ. f. *terme d'Orfévre*; petite poignée de ſoies de porc liées enſemble, & qui ſert aux orfévres à nettoyer leurs ouvrages. (*D. J.*)

SAIE, (*Manufacture en laine.*) petite ſerge de ſoie ou de laine qui a rapport aux ſerges de Caën. Certains religieux s'en font des chemiſes; les gens du monde des doublures d'habit. La *ſaie* ſe fabrique en Flandre.

SAIETTE, ſ. f. (*Manufacture en laine.*) autre petite ſerge de ſoie ou de laine; eſpece de ratine de Flandre ou d'Angleterre, qu'on appelle auſſi *reveſche*. *Voy. les art.* REVESCHE & MANUFACTURE *en laine.*

SAIGA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui, ſuivant M. Gmelin, reſſemble aſſez au chamoi, à l'exception que ſes cornes ne ſont point recourbées, mais ſont

toutes droites. Cet animal ne ſe trouve en Sibérie que dans les environs de Sempalatnaja Krepoſt ; car l'animal que l'on nomme *ſaiga* dans la province d'Irkursk eſt le muſc.

On mange celui dont nous parlons ; cependant entre cuir & chair il eſt rempli de petits vers blancs qui ſe terminent en pointe par les deux extrémités, & qui ont 8 ou 9 lignes de longueur ; on dit que ſa chair a le même goût que celle du daim. *Voyez* Gmelin, *voyage de Siberie*.

SAIGA, (*Monnoie.*) il eſt parlé dans les lois que Thierri donna aux Allemands, & que Clotaire confirma l'an 615, d'une monnoie, dite *ſaiga*, valant un denier, qui étoit la quatrième partie d'un tiers de ſol, & par conſéquent la douzieme partie d'un ſol, lequel valoit 12 deniers. Il paroît de-là que le ſol de 12 deniers avoit ſon tiers de ſol, auſſi-bien que le ſol de 40 deniers ; mais je crois que les monnoies dont il eſt fait mention dans les loix de Thierri, étoient particulieres aux Allemands ; car il en eſt ſouvent parlé dans les titres, dans les lois & dans les ordonnances des empereurs qui ont régné en Allemagne. (*D. J.*)

SAIGNÉE, ſ. f. (*Medecine thérapeutique.*) la *ſaignée* eſt une ouverture faite à un vaiſſeau ſanguin, pour en tirer le fluide qui y eſt contenu. C'eſt un des plus grands & des plus prompts moyens de guériſon que la Médecine connoiſſe.

Le vaiſſeau ouvert eſt artériel ou veineux, d'où naît la diviſion de la *ſaignée*, en artériotomie & en phlébotomie. *Voyez* ces deux *mots*.

On verra ci-après la maniere de pratiquer cette opération : nous allons en examiner l'hiſtoire, les effets & l'uſage.

Hiſtoire de la ſaignée. Laiſſant à part l'origine fabuleuſe que Pline attribue à la *ſaignée*, dont il dit qu'on eſt redevable à l'inſtinct de l'hypopotame, qui ſe frottoit les jambes contre les joncs du Nil, pour en faire ſortir le ſang ; nous dirons que les hommes dûrent appercevoir de bonne heure les avantages que procuroient les hémorragies excitées par les efforts critiques de la nature, ou même occaſionnées par des plaies accidentelles ; qu'il a dû néceſſairement tomber dans leur idée d'imiter la nature ou le haſard, dans les cas qui leur paroîtroient ſemblables. La *ſaignée* a donc été un des premiers ſecours que tous les peuples ont mis en uſage contre les maladies.

Le premier exemple que nous en ayons, remonte à la guerre de Troyes. Podalyre en revenant, fut jeté ſur les côtes de Carie, où il guérit Syrna, fille du roi Damæthus, tombée du haut d'une maiſon, en la ſaignant des deux bras ; elle l'épouſa en reconnoiſſance. Ce trait conſervé par Etienne de Byzance, eſt le ſeul que nous trouvions avant Hippocrate, qui vivoit environ 700 ans après la priſe de Troye.

Ce pere de la Médecine parle ſouvent de la *ſaignée*, & d'une maniere qui fait connoître que depuis très-long-temps on la pratiquoit non-ſeulement ſur la plupart des veines, mais encore ſur quelques arteres. Dans l'opinion où il étoit que chaque veine correſpondoit à un viſcere différent, il en faiſoit un très-grand choix : cependant en général, il ouvroit la plus voiſine du mal. Ce principe le déterminoit à ouvrir les veines ſupérieures dans les maladies au-deſſus du foie ; & les inférieures dans les maladies qui avoient leur ſiege au-deſſous. Il le conduiſoit à ſaigner ſous la langue & ſous les mammelles dans l'eſquinancie ; les veines du front & du nez, dans les douleurs de tête & les vertiges ; la baſilique du côté malade dans la pleuréſie. Il laiſſoit couler le ſang juſqu'à ce qu'il changeât de couleur. Il craignoit d'autant plus la ſaignée dans les femmes groſſes, qu'elles étoient plus avancées. Le printemps lui paroiſſoit la ſaiſon la plus favorable pour cette opération. Il croyoit que la *ſaignée* faite derriere les oreilles rendoit les hommes inféconds. Il la preſcrit dans les grandes douleurs, l'épilepſie, les inflammations, les fievres aiguës véhémentes, quand l'âge & les forces le permettent. Lorſque tout concouroit à la conſeiller, il attendoit une légere défaillance pour fermer la veine. Il n'en parle nulle part contre les hémorragies ; il paroît par les épidémiques qu'il en faiſoit très-peu d'uſage.

En recherchant dans tous les ouvrages attribués à Hippocrate, ce qu'il eſt dit ſur la *ſaignée*, & dont on s'eſt ſervi pour ſoutenir les plus groſſieres erreurs, on lit dans le livre des affections, que la *ſaignée* eſt utile contre l'hydropiſie. Mais lorſqu'on s'en tien

à ceux qui ſont reconnus pour légitimes, on voit une liaiſon dans tous les principes, dans les conſéquences, qui met le ſceau à ſa gloire. C'eſt dans ces livres que nous avons puiſé l'extrait que nous venons d'en donner.

Dioclès de Caryſte, chef de la ſecte dogmatique, qui mérite le titre de ſecond Hippocrate, ſuivit à-peu-près les maximes de ce grand homme. Il faiſoit uſage de la *ſaignée*, au rapport de Cælius Aurélianus, dans les inflammations de la poitrine, de la gorge & du bas-ventre, dans les hémorragies, l'épilepſie, la phrénéſie, pourvu que ce fût avant le ſept ou huitieme jour, que le ſujet fût jeune & robuſte, & que l'ivreſſe n'en fût pas cauſe. On ſera cependant ſurpris de voir qu'il la preſcrivoit contre les skirrhes du foie, & pour guérir ceux que Cælius appelle *lieneux*, dont les ſymptomes ne nous paroiſſent point différer de ceux du ſcorbut.

Chryſippe, médecin de Gnide, voulant ſe ſe frayer une nouvelle route qui pût illuſtrer ſon nom, chercha à renverſer ce que l'autorité & l'expérience des ſiecles précédens avoient appris en faveur de la *ſaignée*. Il ſoutint ſes maximes par une éloquence toujours ſéduiſante pour le peuple; il forma des diſciples qui prêcherent la même doctrine, entre leſquels on doit donner le premier rang à Eraſiſtrate. Ce médecin, fameux par la guériſon d'Antiochus, & par les découvertes qu'il fit en anatomie, proſcrivoit la *ſaignée* de ſa pratique (ſi on excepte les hémorragies), dans le cas même, où de tout temps on s'en étoit fait une loi. Il y ſuppléoit par les ligatures des extrémités, la ſévérité de la diete, & un grand nombre de relâchans & d'évacuans par les ſelles, ou par le vomiſſement. On connoît peu la pratique d'Hérophile ſon contemporain, & ſon émule en anatomie; mais on ſait que ſes principes pouſſés trop loin, porterent Sérapion & Philinus à croire que l'expérience ſeule devoit être la regle des médecins. Ils devinrent par-là les chefs de la ſecte des empiriques, qui ſaignoient leurs malades dans le cas d'inflammation, ſpécialement dans celle de la gorge. Ils étoient cependant en général avares de ſang; auſſi avoient-ils ſuccédé à Chryſippe & à Eraſiſtrate. Héraclide Tarentin, le plus recommandable des empiriques, s'éloigna encore plus que les précédens du ſentiment des fondateurs de ſa ſecte; non-ſeulement il faiſoit ſaigner les épileptiques, les cynanciques, les phrénétiques, &c. mais encore les goutteux, & ceux qui étoient en ſyncope (les cardiaques) ce que nous qui ne ſommes attachés à aucune ſecte n'oſerions faire. On voit par-là que la prétendue expérience peut conduire dans des excès bien oppoſés.

Les erreurs d'Aſclépiade, qui exerça la médecine à Rome avec un ſuccès exagéré, furent encore plus grandes au ſujet de la *ſaignée*. Ce médecin ne ſuivoit d'autre regle pour tirer du ſang, que la douleur, les convulſions & les hémorragies. Il s'interdiſoit la *ſaignée* dans la phrénéſie & la péripneumonie, lorſqu'il ne trouvoit que des douleurs foibles. En revanche, il la pratiquoit, à l'imitation d'Héraclide, dans ceux qui étoient en ſyncope. Il obſerva que la *ſaignée* étoit plus avantageuſe contre la pleuréſie dans l'Helleſpont & l'île de Paros, qu'à Rome & à Athènes. Ses principes conduiſirent Thémiſon ſon diſciple à être le chef de la ſecte des méthodiques. Ce médecin fatigué, ſans doute, de la multitude des cauſes de maladie, des remedes que les dogmatiques & les empiriques mettoient en pratique, voulut réduire la médecine à une ſimplicité plus dangereuſe que vraie. Toutes les maladies furent diviſées en trois claſſes; celles du genre reſſerré, celles du genre relâché, & celles du genre moyen. Il n'exiſtoit point, ſelon eux, de maladies de fluides. Les ſolides ſeuls par leur relâchement ou leur reſſerrement, produiſoient toutes les maladies. Le ſiege faiſoit la différence des ſymptomes. On ſent déja qu'ils ne ſaignoient que pour relâcher; c'étoit en effet leur unique vue: ces maximes trouverent des partiſans pendant trois ou quatre ſiecles; mais enfin leur inſuffiſance fit qu'on ne les admit plus que pour ce qu'elles valoient. Gariopontus fit des efforts inutiles en leur faveur au milieu du xj. ſiecle. On n'en parloit plus qu'hiſtoriquement, juſqu'à ce que Proſper Alpin voulut, mais inutilement, rétablir cette ancienne doctrine.

Pour juger de la pratique des anciens mé-

thodiques, par rapport à la *saignée*, il nous reſte le peu qu'en ont dit Celſe, Pline, Galien, & enfin l'ouvrage de Cælius Aurélianus, qui raſſemble ce que Thémiſon, Theſſalus, & ſur-tout Soranus ſon maître avoient dit. Il en fit un corps de doctrine eſtimable par la deſcription des maladies, & la critique qu'on y trouve des maximes de pluſieurs médecins, dont on cherchoit en vain des traces autre part. Cette ſecte, qui réprouvoit les purgatifs, les diurétiques, & en général les médicamens évacuans, quoiqu'elle mît ſouvent en uſage les vomitifs; qui accabloit les malades de ventouſes, de ſcarifications, de ſang-ſues, de fomentations, de bains, d'épiſpaſtiques, de linimens, de cataplaſmes; qui exténuoit d'abord ſes malades par un jeûne ſévere de trois ou au moins de deux jours; qui avoit par rapport à l'air, au ſommeil, à l'exercice, à la ſituation du malade, des attentions dignes d'être imitées; ſaignoit peu, jamais juſqu'à défaillance, rarement avant le troiſieme jour, & après le quatrieme, elle faiſoit toujours attention aux forces pour s'y décider: ſi elles étoient affoiblies, les ventouſes y ſuppléoient: du reſte, quoiqu'ils choiſiſſoient peu les veines, ils préféroient celles qui étoient oppoſées à la partie malade. Ils déſapprouvoient la *ſaignée* des ranines, &, ce qu'on doit louer, ils faiſoient moins d'attention à l'âge, qu'aux forces du malade. On voit auſſi avec ſurpriſe que peu amis de la *ſaignée*, ils l'accordoient contre la paralyſie & la cachexie.

Celſe qui vivoit à-peu-près dans le temps des premiers méthodiques, trouva la *ſaignée* ſi commune, qu'il étoit peu de maladies contre leſquelles on ne l'employât; en ſe conformant aux regles établies par Thémiſon, il en rendit l'uſage moins fréquent. Il ne veut pas qu'on la pratique lorſque les humeurs ſont émues, mais qu'on attende le ſecond ou le troiſieme jour, & qu'on s'en défende après le quatrieme, dans la crainte de la foibleſſe. Cette même crainte l'empêchoit de ſaigner juſqu'à défaillance. Il reconnoiſſoit que l'enfance, la groſſeſſe & la vieilleſſe étoient des contre-indications à la *ſaignée*, ſans qu'on dût ſe l'interdire entiérement dans ces cas. La douleur, les hémorragies, les convulſions, les inflammations, l'ardeur de la fievre, la cachexie & la paralyſie étoient auprès de lui, comme chez les méthodiques, les indications. C'étoit, ſelon lui, égorger un homme que de le ſaigner dans le redoublement. Il faiſoit fermer la veine lorſque le ſang ſortoit beau. Il reconnoiſſoit deux ſortes d'apoplexies, dans l'une deſquelles la *ſaignée* étoit mortelle, pendant qu'elle étoit ſalutaire dans l'autre, & cependant il ne donne aucune regle pour les diſtinguer.

Galien fut plus libéral que lui du ſang de ſes malades. Il ſaignoit quelquefois juſqu'à défaillance, ce qu'il regarde néanmoins comme dangereux. Il répétoit ſouvent la *ſaignée*, & il étoit peu de maladies où il ne la pratiquât pas. L'âge au-deſſus de quatorze, la force du pouls, la grandeur de la fievre, *&c.* étoient les guides qu'il ſuivoit pour la *ſaignée*. Toutes les vaines apparentes, & quelques arteres, étoient ſoumiſes à ſon cautere & à ſa lancette. Il choiſiſſoit le relâche que donne la fievre, les vaiſſeaux du côté malade, & ceux qu'il croyoit, ſelon la fauſſe théorie de ſon temps, correſpondre avec la partie affectée. Il eſt le premier, ſuivant la remarque de M. Leclerc, qui ait déterminé la quantité de ſang qu'il avoit tiré. Juſques à lui aucun des médecins dont les ouvrages nous ſont parvenus, n'avoit verſé le ſang avec autant de profuſion; c'eſt peut-être à cette époque que nous devons le funeſte changement qu'introduiſit dans la pratique de la médecine le raiſonnement pouſſé trop loin.

Arétée, contemporain de Galien, preſcrivoit la *ſaignée* preſque auſſi fréquemment. Il ſaignoit dans les inflammations des viſceres, les hémorragies, les douleurs, la mélancolie, l'épilepſie, l'éléphantiaſis, l'ulcere de la veſſie, la néphrétique, l'apoplexie? & dans les fievres ardentes pluſieurs fois, par une large ouverture, juſques au point d'affoiblir le pouls, mais non pas de faire évanouir le malade. Dans le choix des veines, il ſe conduiſoit comme Hippocrate & Galien, en préférant la plus voiſine du mal; c'eſt ainſi qu'il ouvroit les vaines du pubis dans les inflammations de la matrice, celles du front dans les douleurs de tête, les ranines dans les inflammations de la gorge; il pratiquoit auſſi l'artériotomie.

Oribaſe, compilateur de Galien, ſuivit à-peu-près les mêmes regles dans ſa pratique. Il interdiſoit, comme lui, la ſaignée avant la puberté. Il préféroit d'y revenir pluſieurs fois, à tirer tout le ſang néceſſaire dans une ſeule, ſur-tout lorſque le malade étoit foible. Il vouloit que le médecin tînt le pouls, pendant que le ſang couloit, crainte qu'il ne périt dans la défaillance que cauſeroit une trop grande évacuation. Il vouloit encore que l'on ſaignât pendant que l'humeur eſt mue. Il ſe ſervoit plus ſouvent qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, de la *ſaignée* prophylactique, dans ceux qui ſont ſujets aux maladies qui l'exigent; c'étoit ſur-tout à l'entrée du printemps que ces *ſaignées* avoient lieu. Il porta la quantité de ſang qu'on doit tirer la premiere fois à une hémine (dix ou douze onces) au plus; ſi les forces le permettent, on peut l'augmenter à la ſeconde. Il ne s'eſt cependant pas tellement attaché à ces meſures, qu'il ne recommande pluſieurs attentions très-ſages. Il ouvroit toutes les veines du corps; & quoiqu'il fît, comme Galien, certain choix des veines, dont notre théorie ne s'accommode pas, il commande expreſſément d'ouvrir la plus voiſine de la partie affectée, ou ſur la partie même. Spécialement dans les inflammations invétérées on peut, ſelon lui, ſaigner à toute heure du jour ou de la nuit, mais il faut attendre le déclin de la fievre; & ſi la *ſaignée* n'eſt que de précaution, on la fera le matin. Il parle de l'artériotomie en médecin, qui ne l'a jamais pratiquée ni vu faire. Antyllus, Hérodote, & ſur-tout Galien, ſont ſes guides dans tout ce qu'il dit au ſujet de la *ſaignée*; il n'a paru même à pluſieurs médecins, qu'un copiſte de ce dernier.

Aëtius a mérité, à plus juſte titre encore, d'être appellé le copiſte d'Oribaſe & des auteurs précédens. Nous n'avons pas trouvé dans les ouvrages de ce médecin, un ſeul mot au ſujet de la *ſaignée*, qui nous ait paru lui être propre; ce qui nous force de paſſer rapidement ſur ſa pratique.

Alexandre de Tralles employoit la *ſaignée* contre toutes les inflammations, & contre la ſyncope que produit dans les fievres, la plénitude d'humeurs crues, à-moins que cette humeur ne fût bilieuſe; car dans ce cas il préféroit la purgation. Il ſaignoit les veines les plus voiſines du mal, la jugulaire & les ranines dans l'eſquinancie. Il parle de la dérivation qu'il pratiquoit en ouvrant la ſaphene, pour procurer le flux menſtruel aux femmes.

Paul d'Ægine eſt le premier qui ait diviſé la pléthore en celle qui eſt *ad vires*, & celle qui eſt *ad vaſa*. Il donne les ſignes pour connoître l'une & l'autre, & veut qu'on ſaigne dans toutes les deux juſques après le ſeptieme jour. Avant de ſaigner, il faut vuider les premieres voies par un lavement, s'il y a de la pourriture dans les inteſtins. Quant au temps de la pratiquer, il préfere le matin, & défend, comme la plupart de ſes prédéceſſeurs, la *ſaignée* dans l'ardeur du redoublement. Il obſerve qu'elle eſt utile, non-ſeulement pour déſemplir les vaiſſeaux, mais encore pour diminuer la grandeur de la maladie. Si le malade tombe en défaillance, & que cependant il ſoit dans le cas de perdre beaucoup de ſang, on y reviendra pluſieurs fois, plutôt que de tout tirer dans une; tout ce qu'il dit d'ailleurs eſt copié, ou contient des préceptes ſur le choix des veines, & la maniere de pratiquer la *ſaignée* en différentes parties du corps.

Après Paul d'Ægine, la médecine paroît abandonée par les Grecs, pour paſſer entre les mains des Arabes, qui faiſoient plus d'une conquête ſur eux. Ils joignirent quelques remedes ou des méthodes qui leur étoient propres, à la doctrine des Grecs qu'ils compilerent. C'eſt ainſi qu'ils crurent reconnoître avec eux dans la veine céphalique une communication avec le cerveau; dans la baſilique, avec le bas-ventre. C'eſt ainſi qu'ils ouvrirent preſque toutes les veines extérieures du corps, dans les différentes affections; qu'ils ſaignoient au pié, pour exciter les regles & les hémorrhoïdes. Ils s'en écarterent cependant dans un point qui a paru eſſentiel à Briſſot & à Moreau. Loin de faire ſaigner comme les Grecs, le plus près du mal qu'il étoit poſſible, ils ſaignoient du côté oppoſé, dans l'idée où ils étoient qu'on n'ouvroit point une veine, ſans attirer ſur la partie ſaignée une plus grande quantité de ſang qu'il n'en ſortoit. Iſaac-Iſraélite, Avenzoar, Rhazis pen-

ſoient ainſi. Ce dernier s'autoriſoit de Galien qui, ſuivant la remarque de Jacchinus ſon commentateur, dit préciſément le contraire.

Avicenne, le prince des médecins arabes, avoit adopté ce ſentiment; il y avoit joint tant d'inconſéquences au ſujet de la *ſaignée*, qu'il recommande l'ouverture de la veine ſciatique (rameau de la ſaphene placé à côté du talon) contre les douleurs de la cuiſſe, celle de la veine, du front & du ſinciput, de l'artere temporal dans les peſanteurs de tête, les migraines, *&c.* qu'il défend la ſaignée dans l'hydropiſie, & qu'il ordonne l'ouverture de certaines vaines du bas-ventre contre l'aſcite. Pour compoſer ſon chapitre de la *ſaignée*, il avoit mis à contribution Hippocrate, Rhaſis & Galien; il mérite peu d'être lu.

Albucaſis compte trente veines ou arteres qui peuvent être ouvertes, il s'occupe principalement de la maniere de les ouvrir; attaché à la doctrine d'Avicenne, il ne paroît pas s'en écarter. Copiſte comme lui des grecs, il répete beaucoup de choſes que nous trouvons dans leurs ouvrages. Quoiqu'il paroiſſe dans l'opinion que la *ſaignée* attire toujours le ſang dans la veine ouverte, cependant il recommande ſouvent des *ſaignées* locales, contre les inflammations graves & les vives douleurs.

Pendant les quatre ſiecles qui ſuivirent Avicenne, ſa doctrine fut ſuivie dans la plus grande partie de l'Europe, où on cultivoit la médecine. Son nom étoit alors auſſi reſpectable, que l'eſt de nos jours celui d'Hippocrate. On le regardoit comme un homme qui avoit porté la ſcience médicinale beaucoup au-delà de ſes prédéceſſeurs; on tâchoit de méconnoître dans ſes ouvrages que, ſi on excepte la matiere médicale, il avoit preſque tout copié des Grecs. Le plus grand effort que purent faire Cordon, Guy de Chauliac, Valeſcus de Tarenta, Savonarole, *&c.* fut de chercher à concilier, dans le choix des veines, la doctrine des Arabes & celle des Grecs. Ces derniers ſaignoient en conſéquence du côté oppoſé, quand il y avoit pléthore, & du côté malade quand elle avoit diminué par les *ſaignées*, comme ſi le méchaniſme de l'économie animale, & les lois de l'hydraulique pouvoient changer. Ces médecins ſuivoient pour la quantité de ſang, le temps, les indications & les contre-indications, les maximes que nous avons trouvées dans Galien & ſes copiſtes Grecs & Arabes.

Les ouvrages des auteurs Grecs étant traduits & devenus communs au commencement du ſeizieme ſiecle, il étoit juſte que les peres de la médecine, ſes vrais légiſlateurs, rentraſſent dans leurs droits. Par la comparaiſon qu'on fit d'Hippocrate & de Galien avec les Arabes, on ſentit l'infériorité de ces derniers; bientôt leur étude fut négligée. Galien, plus facile à entendre, fut lu & enſeigné par-tout; les éditions s'en multiplierent avec une rapidité qui prouve que le bon goût & la ſaine philoſophie commençoient à naître.

Le choix des veines occupa alors les médecins avec une ardeur que leur zele rendoit louable, dans un temps où la circulation du ſang étoit ignorée; c'étoit ſpécialement dans les inflammations de poitrine qu'il paroiſſoit intéreſſant de décider la queſtion. Briſſot, célebre médecin de Paris, comparant le ſentiment des Grecs avec celui des Arabes, trouva le premier plus conforme à la raiſon, le ſuivit dans ſa pratique, le publia dans ſes leçons & dans ſes conſultations. Ses maximes furent goûtées & ſuivies de pluſieurs médecins. Etant allé en Portugal, il y ſouffrit une perſécution qu'il ne méritoit pas. Il y mourut, laiſſant une apologie de ſon ſentiment, à laquelle René Moreau a ajouté, cent ans après, un tableau chronologique des médecins, & un précis de leurs ſentimens à ce ſujet.

Ce ſiecle vit les médecins partagés en ſix opinions différentes, au ſujet de la *ſaignée* dans la pleuréſie. Les uns ſaignoient toujours du côté malade; les autres du côté oppoſé, les troiſiemes ſuivoient d'abord la ſeconde méthode, enſuite la premiere, & entre-mêloient les *ſaignées* du pié; les quatriemes ouvroient toujours la veine du pié. Veſale conclut de la ſituation de la veine azygos, qui ſortant du côté droit, fournit le ſang à toutes les côtes, ſi on excepte les trois ſupérieures gauches, qu'on devoit toujours ſaigner du bras droit, excepté dans le cas où ces dernieres ſeroient le ſiege de la douleur. Il eut pour ſectateurs Léonard

Fuchs & Cardan. Un très-petit nombre embraſſa le ſentiment de Nicolas le Florentin, qui vivoit au quatorzieme ſiecle; il crut qu'il étoit indifférent d'ouvrir l'une ou l'autre veine; l'évacuation ſeule lui paroiſſoit mériter l'attention des médecins.

L'étude des Grecs devenant toujours plus familiere, les Arabes tombant dans le diſcrédit, le plus grand nombre des médecins ſe rangea du parti des premiers. Briſſot remporta une victoire preſque complette après ſa mort. Rondelet, Craton, Valois, Argentier, Fernel, Houllier, Duret, toute l'école de Paris qui l'avoit perſécuté, lui rendit les armes. Il y eut même des partiſans outrés. Martin Akakia ſoutint dans la chaleur de l'enthouſiaſme, que l'opinion des Arabes avoit tué pluſieurs milliers d'hommes; celui-ci trouva cependant encore d'illuſtres défenſeurs.

Scaliger voulant parer les coups, accablants pour-lors, de l'autorité, chercha le premier à prouver, par les lois de l'hydraulique, qu'on devoit ſaigner du côté oppoſé à celui qui étoit affecté. Toutes ces ſectes montroient, comme il n'eſt que trop ordinaire aux diſciples des grands hommes, plus d'opiniâtreté dans le ſentiment de leurs maîtres, que de raiſon & de bonne foi. Jamais Hippocrate & Avicenne n'auroient diſputé avec tant de chaleur, ſur un point qui nous paroît à préſent peu important. Il étoit bien plus eſſentiel de déterminer les cas où on devoit tirer du ſang, & juſqu'à quel point.

L'ouvrage de Botal donna l'allarme à ce ſujet. Il pouſſa dans ſon traité, *de curatione per ſanguinis miſſionem*, imprimé pour la premiere fois en 1582, l'abus de la *ſaignée* à un excès qu'on ne peut ſe perſuader. En voulant trop prouver, il ne prouva qu'une choſe, c'eſt que l'eſprit & l'éloquence peuvent en impoſer à ceux qui, deſtitués de l'expérience, ne font pas un uſage aſſez grand de leur raiſon. Il avança que dans la cacochymie, l'hydropiſie, les fievres quartes invétérées, les indigeſtions, les diarrhées, les ſuppurations intérieures, *&c.* la *ſaignée* étoit le grand remede. Il oſa s'étayer des paſſages d'Hippocrate, tronqués, choiſis dans ſes œuvres ſuppoſées. Il comparoit les veines à un puits, dont l'eau étoit d'autant meilleure, qu'elle étoit plus ſouvent renouvellée. Bonaventure Grangier, médecin de la faculté de Paris, s'éleva avec un grand ſuccès contre Botal. Cette faculté le condamna authentiquement, lorſque ſon traité parut; & cependant il l'entraîna après ſa mort dans la plus grande partie de ſes idées. Elle oublia les lois qu'Hippocrate, que Celſe, Galien même, *&c.* avoient établies, auxquels les Fernel, les Houllier, les Duret s'étoient ſoumis. (Ce dernier diſoit familiérement qu'il étoit petit ſeigneur.) On la pratiqua avec une fureur qui n'eſt pas encore éteinte, contre laquelle on a vu ſucceſſivement s'élever de bons ouvrages, & faire des efforts impuiſſans. La *ſaignée* qu'on n'oſoit faire, au rapport de Paſquier, une ſeule fois qu'avec de grandes circonſpections, fut prodiguée. La ſaine partie a ſu conſerver ce milieu, qui eſt le ſiege de la vérité; mais pluſieurs ont été entraînés par le préjugé & le mauvais exemple.

La découverte de la circulation du ſang, publiée en 1628, par Harvée, ſembloit devoir apporter un nouveau jour ſur une matiere qui y avoit autant de rapport; mais elle ne ſervit qu'à aigrir, qu'à augmenter les diſputes. Il y eut de grands débats à ce ſujet, au milieu du ſiecle dernier, qui produiſirent une foule d'ouvrages, la plupart trop médiocres pour n'être pas tombés dans l'oubli: on donna des deux côtés dans des excès oppoſés. Il en fut qui ſoutinrent qu'on pouvoit perdre le ſang comme une liqueur inutile: tel fut Valerius Martinius; pendant que d'autres, tels que Vanhelmont, Bontekoë, Gehema & Vulpin, prétendoient qu'il n'étoit aucun cas où on dût *ſaigner*: thèſe renouvellée de nos jours.

Ces excès n'étoient point faits pour entraîner les vrais obſervateurs; Sennert, Piſon, Riviere, Bonnet, Sydenham ſuivirent l'ancienne méthode, & furent modérés; quoiqu'on puiſſe reprocher au dernier quelques choſes à cet égard, & notamment lorſqu'il conſeille la *ſaignée* dans l'aſthme, les fleurs blanches, la paſſion hyſtérique, la diarrhée en général & ſpécialement celle qui ſurvient après la rougeole, où il paroît la pratiquer plutôt par routine, que par raiſon ou par expérience.

On

On voit avec peine Willis, cet homme de génie fait pour preſcrire des lois en Médecine, fait pour découvrir, ſe ſoumettre aveuglément aux leçons de Botal, conſeiller la *ſaignée* contre preſque toutes les maladies : *fere totam Pathologiam, de phleb. pag. 173.* Il fut repris vivement peu de temps après ſa mort, par Luc-Antoine Portius, qui combattit à Rome, en 1682, ce ſentiment des galéniſtes, trop répandus dans cette ville, par quatre dialogues où il faiſoit entrer en lice Eraſiſtrate & Vanhelmon, contre Galien & Willis. Quoique ce genre d'ouvrage ſoit peu fait pour les ſavans, par le tas de mots dont on eſt forcé de noyer les choſes, ils méritent d'être lus par ceux en qui la fureur de verſer du ſang n'a pu être éteinte par l'obſervation & les malheurs. On y trouve beaucoup de jugement de la part de l'auteur, qui appuie ſon ſentiment par une apologie de Galien, dans laquelle il excuſe ingénieuſement ce grand homme, en combattant ſes ſectateurs avec des armes d'autant plus fortes, qu'il démontre que ceux-ci ont outré la doctrine de leur maître, & d'autant plus raiſonnables, qu'il prend pour ſon principe cette vérité appliquable à tous les moyens de guériſon, qu'il vaut beaucoup mieux pécher par défaut que par excès, & que ceux qui s'interdiſent abſolument la *ſaignée*, font une faute bien au-deſſous de celle que commettent ceux qui la pratiquent contre tous les maux.

On vit au milieu de ces diſputes, s'élever un homme ſavant, plein de génie, *Bellini*, qui voulant, à l'exemple de Scaliger, appliquer les mathématiques à la Médecine, tomba par des erreurs de calcul, ou de fauſſes ſuppoſitions, dans les paradoxes les plus étranges. Il mit au jour, en 1683, ſon *Traité de la ſaignée*, qui contient onze propoſitions, avec la réponſe & les preuves. Nous ferions tort à l'hiſtoire de la *ſaignée*, ſi nous paſſions ſous ſilence ces maximes qui ont entraîné le ſuffrage d'un grand nombre de ſavans médecins, & donné lieu aux diſputes les plus vives.

Le ſang, ſelon Bellini, coule avec plus de rapidité pendant la *ſaignée* dans l'artere qui correſpond à la veine ouverte, & en s'y portant, ce qu'il appelle *dérivation*, il quitte les vaiſſeaux éloignés, ce qu'il nomme *révulſion*. Après la *ſaignée*, la dérivation & la révulſion ſont moindres que pendant l'écoulement du ſang, & enfin s'évanouiſſent. On doit ſaigner dans les inflammations, les rameaux qui ont la communication la plus éloignée avec la partie malade, pour ne point attirer le ſang ſur celle-ci. La *ſaignée* rafraîchit & humecte par l'évacuation qu'elle produit ; elle échauffe & deſſeche au contraire, lorſqu'elle rend au ſang trop gêné un mouvement rapide. Elle doit être miſe en uſage dans toutes les maladies où le ſang eſt trop abondant, où il faut en augmenter la vélocité, rafraîchir, humecter réſoudre les obſtructions, ou changer la nature du ſang, la *ſaignée* en augmente la vélocité. Il ſeroit plus avantageux d'ouvrir les arteres, que les veines dans le cas où la *ſaignée* eſt indiquée ; la crainte des accidens doit y faire ſuppléer par tous les autres moyens que la Médecine a en ſon pouvoir, tels que les ſcarifications, les ſang-ſues, les ligatures, *&c.* les évacuans quelconques peuvent tenir lieu de la *ſaignée*. Le temps le plus sûr pour tirer du ſang eſt le déclin de la maladie. On voit dans tout cet ouvrage un grand homme, prévenu de certains ſentimens, qu'il ſoutient avec la vraiſemblance que le génie ſait donner aux maximes les plus fauſſes. Quelque erronnées que paroiſſent la plupart de ces propoſitions, elles ont eu, comme nous l'avons dit, d'illuſtres défenſeurs, parmi leſquels on doit compter Pircarn, ce célebre médecin, dont il ſeroit à ſouhaiter que les élémens de médecine fuſſent phyſico-pratiques, au lieu d'être phyſico-mathématiques : il étoit trop lié avec Bellini de cœur & de goût, pour ne pas l'être de ſentiment.

De Heyde fut un adverſaire redoutable de Bellini ; il oppoſa l'expérience aux calculs, il s'attacha ainſi à combattre ſa doctrine par les armes les plus fortes. Le recueil de ſes expériences parut trois ans après le traité de ce dernier, c'eſt-à-dire, en 1686, & fut ſans replique. M. de Haller a publié 70 ans après des expériences qui confirment celles de de Heyde.

L'hiſtoire du xviij ſiecle préſente des faits d'autant plus intéreſſans, qu'ils ſont le ter-

me auquel on eſt parvenu, que de grands hommes, ſe faiſant gloire de ſecouer tout préjugé, ont cherché la vérité par l'expérience ſur des animaux vivans, l'obſervation ſur les malades, le raiſonnement & le calcul; ce qui n'a point empêché un grand nombre de tomber dans des écarts entiérement ſemblables à ceux des ſiecles précédens: la circulation des ſentimens eſt un ſpectacle vraiment philoſophique. On voit dans la ſuite des temps les mêmes opinions tomber & renaître tour-à-tour, ſe faire place mutuellement, & accuſer, par cette révolution, le peu d'étendue & de certitude des connoiſſances humaines. La vérité, trop difficile à ſaiſir, ne préſente le plus ſouvent qu'un de ſes côtés; elle voile les autres, & ne marche jamais ſans l'erreur qui vient au-devant des hommes, pendant que celle-là ſemble les éviter. Toutes les anciennes diſputes ſur le choix des veines, la quantité de ſang qu'on devoit tirer, les cas où on devoit ſaigner, revinrent & repaſſerent dans l'eſpace de 30 ans, par les mains des plus ſavans médecins françois & étrangers. Celui qui y joua un des principaux rôles, fut M. Hecquet. Une thèſe à laquelle il préſida en 1704, dans laquelle il ſoutenoit que la *ſaignée* remédie au défaut de la tranſpiration inſenſible, fut le principe de la querelle. M. Andry en rendit compte dans le *journal des ſavans*, d'une maniere ironique, à laquelle le premier repliqua. Il le fit d'une maniere ſi aigre & ſi vive, qu'il ne put obtenir la permiſſion de faire imprimer ſon ouvrage. Ce fut ſecrétement qu'il parut, ſous le titre d'*explication phyſique & méchanique des effets de la* ſaignée, *& de la boiſſon dans la cure des maladies; avec une réponſe aux mauvaiſes plaiſanteries que le journaliſte de Paris a faites ſur cette explication de la ſaignée.* Il donna en même temps au public une traduction de ſa thèſe. M. Andry dupliqua en 1710, par des remarques de médecine ſur différens ſujets; ſpécialement ſur ce qui regarde la *ſaignée*, la purgation & la boiſſon. Par ce dernier ouvrage la querelle reſta éteinte.

Il n'avoit été queſtion entre MM. Hecquet & Andry, que des cas où on devoit pratiquer la *ſaignée*; le premier excita une nouvelle diſpute avec M. Sylva. Ils aimoient trop tous les deux à verſer du ſang, pour être en différend ſur la quantité; ils combattirent ſur le choix des veines. M. Hecquet publia en 1724, ſes obſervations ſur la *ſaignée* du pié, qu'il déſapprouvoit au commencement de la petite vérole, des fievres malignes, & des autres grandes maladies. M. Sylva voulant juſtifier cette pratique, & expliquer la doctrine de la dérivation & de la révulſion, entendues à ſa maniere, donna en 1727, ſon grand traité ſur l'uſage des *ſaignées*, muni des approbations les plus reſpectables. Le premier volume eſt dogmatique; l'auteur y développe ſon ſyſtême; & combat celui de M. Bianchi qui, huit années auparavant, avoit ſoutenu dans une lettre adreſſée à M. Bimi, ſur les obſtacles que le ſang trouve dans ſon cours: 1°. que la circulation du ſang étant empêchée dans une partie, toute la maſſe s'en reſſent: 2°. qu'on doit ſaigner dans la partie la plus éloignée du mal, à moins qu'il ne ſoit avantageux d'y exciter une inflammation plus forte; ce qui excuſe & explique le bon effet des *ſaignées* locales. L'autorité d'Hippocrate mal entendue, & de Tulpius; une pratique vague, l'expreſſion des propoſitions précédentes, étoient les preuves dont M. Bianchi ſe ſervoit. M. Sylva ſe montra par-tout un partiſan zélé de la *ſaignée* du pié, un ennemi déclaré des *ſaignées* faites ſur la partie malade, qu'il appelle *dérivatives*. Forcé de convenir des avantages de la *ſaignée* de la jugulaire, il fit les plus grands efforts pour la faire quadrer avec ſes calculs. Son ſecond volume répond à M. Hecquet, qui vivement attaqué, fit à ſon tour imprimer, trois années après, ſon *Traité de la digeſtion*, dont le diſcours préliminaire & trois lettres ſervent à défendre ſon ſentiment. Il compoſa dans ſa retraite une apologie de la *ſaignée* dans les maladies des yeux, & celles des vieillards, des femmes & des enfans. Il s'éleva de nouveau contre la *ſaignée* du pié, dans ſon *Brigandage de la médecine*. Il n'étoit pas homme à revenir de ſes idées; il les ſoutenoit dans ſa *Médecine naturelle*, qu'on imprimoit en 1736, lorſqu'il fut lui même la dupe de ſon goût, nous dirions volontiers de ſa fureur pour la *ſaignée*. On ne peut voir, ſans étonnement, qu'un homme de 76 ans, caſſé, affoibli par les travaux du corps & de

l'eſprit, autant que par une longue & pieuſe abſtinence, ayant des éblouiſſemens, dont ſa foibleſſe nous paroît avoir été la cauſe, fut ſaigné quatre fois, & notamment quatre heures avant ſa mort, dans une maladie d'un mois.

Pour en revenir à M. Sylva, nous dirons que s'il trouva des partiſans dans M. Winſlou, pluſieurs autres membres célebres de la faculté de Paris, & quelques médecins étrangers, M. Hecquet ne fut pas le ſeul à s'élever contre lui. M. Chevalier, dans ſes *Recherches ſur la ſaignée*; M. ſénac, dans ſes *Lettres ſur le choix des ſaignées*, qu'il donna ſous le nom de *Jullien Moriſſon*; dans les *eſſais phyſiques*, qu'il a ajoutés à l'anatomie d'Heiſter, & dans ſon *traité du cœur*; M. Queſnay, dans ſon excellent ouvrage ſur les effets & l'uſage de la *ſaignée*, qu'il publia d'abord en 1730, ſous le titre d'*obſervations*; M. Buttler, dans l'*Eſſai ſur la ſaignée*, imprimé en anglois; ainſi que la théorie & pratique de M. Langrish; M. Martin, dans ſon *traité de la Phlébotomie & de l'Artériotomie*; M. Jackſon, dans ſa *Théorie de la Phlébotomie*, le combattirent dans tous les points de ſa doctrine. M. Œder prouva en 1749, dans une thèſe inaugurale, que le ſang qui acquiert plus de viteſſe dans le vaiſſeau ouvert, entraîne dans ſon mouvement celui des vaiſſeaux voiſins, d'autant plus fortement qu'ils ſont plus près de lui; ce qui eſt directement oppoſé au ſentiment de Bellini & de ſes ſectateurs. M. Hamberger prétendit que les expériences qu'il avoit faites avec un tube, auquel il avoit donné à-peu-près la forme de l'aorte, démontroient la fauſſeté de la dérivation & de la révulſion. D'où il concluoit que le choix des veines étoit indifférent, & que l'effet des *ſaignées* ſe bornoit à l'évacuation. Il renouvella par-là les opinions de Nicolas Florentin, Botal, Pétronius, Pechlin & Bohnius. M. Wats ſe joignit aux adverſaires de M. Sylva, dans ſon *traité de la dérivation & de la révulſion*, imprimé en anglois. M. de Haller a publié en 1756, un recueil d'expériences ſur les effets de la *ſaignée*, qui confirment (comme nous l'avons dit) celles de de Heyde, qui contrediſent en pluſieurs points celles de M. Hamberger, les calculs de MM. Hecquet, Sylva, *&c.* Nous appuierons nos idées ſur l'effet de la *ſaignée*, par ces expériences mêmes, qui portent avec elles toute l'autorité dont elles ont jamais pu être revêtues.

M. Tralles écrivit en 1735, ſur la *ſaignée* à la jugulaire & à l'artere temporale, dont il rendit les avantages évidens. Il s'appuya par un *poſt-ſcriptum*, du ſentiment de M. Sylva, quoiqu'il en déſapprouvât les calculs, & pluſieurs des conſéquences qui excluoient l'Artériotomie.

M. Kloekof examina dans une diſſertation imprimée en 1747, cette queſtion intéreſſante : *quel doit être le terme de la* ſaignée *dans les fievres aiguës*. Quoique le plus grand nombre de médecins, dont il rapporte les maximes, l'interdiſe en général après le trois, quatre ou cinquieme jour, il conclut cependant avec raiſon, muni de leurs ſuffrages mêmes, qu'il eſt des cas (rares à la vérité), où on peut la pratiquer le dixieme jour.

Un anonyme a publié en 1759, un ouvrage ſur l'abus de la *ſaignée*, auquel on doit des éloges. S'appuyant ſur l'autorité des grands maîtres, il réduit l'uſage de ce remede dans les bornes où l'ont maintenu le plus grand nombre de ceux dont la gloire a couronné les ſuccès.

Il eſt temps que nous rendions compte de la doctrine des trois grandes lumieres de ce ſiecle : Stahl, Hoffman & Boerhaave. Aucun d'eux n'a traité *ex profeſſo* du choix de s veines; ils paroiſſent cependant avoir tous penſé que la *ſaignée* déterminoit le ſang à couler du côté de la veine ouverte. Ils ont au moins poſé ce ſyſtême, comme un principe dont ils tiroient des conſéquences.

On eſt ſurpris quand on voit Stahl, qui regardoit la plupart des maladies comme des efforts ſalutaires de l'ame, qui tend à ſe débarraſſer de la matiere morbifique; qui eſt, d'après ce principe, très-avare de remedes, preſcrire la *ſaignée* dans un grand nombre de cas, où les médecins la regardent comme dangereuſe & même nuiſible : telles ſont la phtiſie, la paſſion hypocondriaque, les fleurs blanches, la vomique, l'empyeme & quelques autres maladies chroniques; tandis qu'il en faiſoit un très-petit uſage dans la pluréſie, les convulſions & les maladies analogues, qu'il l'interdiſoit dans toutes les fievres aiguës où la pléthore n'eſt pas évi-

demment grave, ſur-tout après le 3 ou 4e. jour, & dans les fievres pétchiales; s'il l'abandonnoit dans ces cas, il s'en ſervoit au contraire fréquemment pour prévenir un grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, telles que la goutte, la colique néphrétique, le rhumatiſme, les hémorragies. La *ſaignée* du pié n'eſt point, ſelon lui, contre-indiquée par la groſſeſſe. Il s'éleve contre les médecins qui font trop d'attention à l'âge du malade. Il la défend au milieu de l'été, & veut qu'on ait égard aux phaſes de la lune. Il s'étoit ſoumis lui-même à cette loi. Il raconte (dans ſes commentaires ſur le traité de l'expectation de Gédéon Harvée) qu'à l'âge de ſoixante-neuf ans, il venoit d'éprouver la cent-deuxieme *ſaignée* depuis celui de dix-ſept, & qu'aucune d'elles n'avoit été faite ſans un ſoulagement évident.

Hoffman eſt encore plus prodigue de ſang que Sthal; il place la *ſaignée* au-deſſus de tous les autres remedes; il la reconnoît comme un grand préſervatif des maladies, qu'il conſeille preſque à tout le monde, deux, trois ou quatre fois par an, dans les ſolſtices & les équinoxes. A peine reconnoît-il qu'elle affoiblit l'eſtomac, & qu'elle ralentit la tranſpiration. Preſque toutes les maladies aiguës & chroniques exigent, ſelon lui, la *ſaignée*. L'hydropiſie même en reçoit, dans bien des cas, un grand ſoulagement; & à ce ſujet il appuie ſon expérience de l'autorité d'Hippocrate, d'Alexandre de Tralles, de Paul d'Œgine, & de Spon qui rapporte dans ſes nouveaux aphoriſmes d'Hippocrate, qu'il a vu un hydropique guéri par vingt *ſaignées*, auquel tous les diurétiques & les hydragogues avoient été nuiſibles. Il l'exclut à peine dans l'aſcite & la tympanite. Il ſeroit trop long de rapporter toutes les maladies où il la conſeille; il ſuffit de dire qu'il en fait une panacée, contre laquelle il trouve très-peu de contre-indications.

Nous voici parvenus au célebre auteur qui a ſu allier la théorie la plus ſaine & la plus lumineuſe, à l'expérience & aux ſuccès les plus décidés, la médecine moderne, à l'hippocratique. Boerhaave, ſans ſe prévenir pour aucun remede, les a tous connus, les a tous appréciés, & nous a laiſſé dans ſes aphoriſmes & ſes inſtituts, les regles les plus ſûres qu'on connoiſſe juſqu'à préſent, dans un art où nous venons de rencontrer autant de contradicteurs que d'auteurs. Ce grand homme met de ſages bornes à la *ſaignée*. La pléthore, l'épaiſſiſſement inflammatoire du ſang, ſa raréfaction, & toutes les maladies qui en ſont la ſuite, les inflammations tant internes qu'externes, les délires phrénétiques, les hémorragies qui ne viennent point de la diſſolution du ſang, la trop grande force, la roideur des ſolides, le mouvement accéléré des fluides, les douleurs vives, les contuſions, indiquent, ſelon lui, la *ſaignée*; tandis que le défaut du parti rouge dans le ſang, les édemes, les engorgemens ſéreux, l'âge trop ou trop peu avancé, les fievres intermittentes, la tranſpiration arrêtée, la foibleſſe du corps, la lenteur de la circulation, en ſont les principales contre-indications. Il veut qu'on ſaigne dans les grandes inflammations internes, avant la réſolution commencée, avant le troiſieme jour fini, par une large ouverture faite à un gros vaiſſeau; qu'on laiſſe couler le ſang juſqu'à une légere défaillance, & qu'on la répete juſqu'à ce que la croûte inflammatoire ſoit diſſipée. Il ſoupçonne que les *ſaignées* abondantes pourroient écarter la petite vérole, ou diſſiper la matiere varioleuſe ſous une forme plus avantageuſe que l'éruption. Quant au choix des veines, il conſeille la *ſaignée* du pié dans le délire fébrile & la phrénéſie, celle de la veine du front & de la jugulaire dans les mêmes maladies & dans l'apoplexie.

Ayant commencé ce précis des ſentimens que les célebres médecins ont eu ſur la *ſaignée* par Hippocrate, nous ne pouvions mieux le finir que par Boerhaave. L'accord qui ſe trouve entre ces grands hommes, prouve en même temps que la vérité n'eſt qu'une, & qu'ils l'ont tous les deux connue & enſeignée.

Effets de la ſaignée. Pour donner une idée exacte des effets de la *ſaignée*, il faut d'abord les conſidérer dans l'état le plus ſimple, dans un adulte ſain & bien conſtitué. Nous les examinerons enſuite dans les différentes maladies, lorſque nous parlerons de ſon uſage.

L'expérience faite ſur l'homme ou les animaux vivans, peut ſeule être notre guide; toute autre nous conduiroit à l'erreur. Nous voudrions en vain appliquer l'hydraulique au méchaniſme animal; l'erreur qui en naîtroit ſeroit d'autant plus dangereuſe, que

nous nous croirions fondés ſur le calcul ; que nous établirions peut-être, comme tant d'autres, notre édifice ſur de fauſſes ſuppoſitions ; que nous oublierions que tous les problêmes de cette ſcience n'ont pas été réſolus, & que la plupart des cauſes particulieres qui meuvent les fluides dans l'animal vivant, nous ſont inconnues.

Le long détail hiſtorique que nous avons donné, nous diſpenſe de l'ennui des citations ; après avoir vu les médecins perpétuellement en contradiction entr'eux, ou avec eux-mêmes, leur autorité toujours balancée ne ſauroit être pour nous d'aucun poids, lorſqu'ils n'apporteront pas des expériences claires, préciſes & concluantes. Nous faiſant gloire de ſecouer à cet égard tout préjugé, c'eſt à cette même expérience & au raiſonnement le plus ſimple à nous conduire, & à amener les conſéquences-pratiques que nous verrons dans la derniere partie.

Si j'ouvre un vaiſſeau ſanguin, veineux ou artériel, peu importe, dans lequel la circulation ne ſoit gênée par aucune ligature, le ſang qui (conformément au méchaniſme de tous les animaux) eſt reſſerré dans ſes vaiſſeaux, qui eſt toujours prêt à s'échapper, profite de ce nouveau paſſage, & s'écoule dans une quantité proportionnée à la preſſion, au mouvement qu'il eſſuie, à ſa fluidité, à l'ouverture & au calibre du vaiſſeau. Le jet ſera ſoutenu avec la même force, ou diminuera inſenſiblement, ſi le vaiſſeau eſt veineux : il ira par bonds, s'il eſt artériel. On conçoit aiſément, d'après les lois de la circulation, que l'un & l'autre jets ſuivent le mouvement imprimé par le cœur, immédiatement dans les arteres, & modifié par l'action des muſcles & des vaiſſeaux capillaires dans les veines ; on ſent auſſi que la plus grande partie du ſang qui ſort par l'ouverture, eſt fournie dans les arteres par le courant qui eſt entre cette ouverture & le cœur, dans les veines entre elle & les extrémités.

Lorſque le vaiſſeau ouvert eſt mince, juſqu'à un certain point, le ſang ne peut ſortir que goutte-à-goutte ; la même choſe arrivera à un gros vaiſſeau, ſi l'ouverture eſt très-petite ; mais ſi elle eſt auſſi grande que le calibre de ce gros vaiſſeau, la colonne de ſang qui ſe préſente à la circulation, ſe partagera en deux portions inégales ; l'une ſuivra le cours naturel, l'autre s'échappera par la plaie. Cette ſeconde ſera plus conſidérable que la premiere, parce que le ſang n'aura point à vaincre la réſiſtance que préſente la colonne de ſang contenue dans les veines entre le cœur & la plaie, dans les arteres, entre cette derniere & les extrémités. Si au contraire cette ouverture eſt plus grande que le calibre du vaiſſeau, le ſang reſſerré, comme nous l'avons vu, cherchant à s'échapper, ſe jettant avec précipitation dans l'endroit où il trouve le moins d'obſtacles, accourra des deux côtés de la veine ou de l'artere, les deux colonnes de ſang ſe heurteront par des mouvemens directs & rétrogrades, pour ſortir par la plaie. Quoique le mouvement direct ſoit toujours le plus fort, il n'empêchera pas que la colonne rétrograde ne fourniſſe à l'évacuation, plus ou moins, ſuivant la grandeur de l'ouverture. C'eſt cette expérience faite par de Heyde contre Bellini, que M. de Haller a répétée une multitude de fois, de différentes manieres, qui ſert de baſe à la théorie que ce dernier donne de la *ſaignée*.

Pendant que le ſang s'écoule, il arrive que la colonne de ſang qui vient immédiatement du cœur dans les arteres, qui eſt obligée de traverſer les vaiſſeaux capillaires pour remplir les veines, rencontrant moins d'obſtacles, à raiſon de l'augmentation des orifices par leſquels elle doit s'échapper, accélere ſon mouvement. Les vaiſſeaux collatéraux, en comprimant le ſang qu'ils contiennent, en cherchant à rétablir l'équilibre, envoient une partie de ce ſang dans le vaiſſeau où il éprouve le moins de réſiſtance. Mais (ce qu'il eſt très-important de remarquer) le vaiſſeau ouvert contient moins de ſang, ſes parois ſont plus rapprochés qu'ils n'étoient avant la *ſaignée* ; & quoique dans un temps donné, il s'écoule à travers le vaiſſeau, une plus grande quantité de ſang, l'augmentation, loin d'être ſupérieure à la perte, lui eſt toujours inférieure, par le frottement qui y met un obſtacle, la force d'inertie, & le temps néceſſaire pour qu'il parcoure l'eſpace compris entre le lieu d'où il part, & l'ouverture du vaiſſeau. Bientôt ce mouvement ſe communique des vaiſſeaux collatéraux, ſucceſſivement à tous ceux qui

parcourent le corps, ſanguins, ſéreux, bilieux, &c. mais d'autant plus foiblement, dans un eſpace de temps d'autant plus long, qu'ils ſont plus éloignés, plus petits, & plus hors du courant de la circulation du ſang contenu dans les vaiſſeaux qu'on évacue, ou dans ceux qui y correſpondent immédiatement.

Cet afflux de ſang augmenté pendant la *ſaignée* dans le vaiſſeau ouvert, a été appellé par les médecins, *dérivation*; cette diminution de la quantité de ſang contenu dans les vaiſſeaux les plus éloignés, qui vient ſe rendre au lieu ouvert, ou qui coule en moindre quantité dans cette partie éloignée, parce qu'il faut que le cœur fourniſſe davantage au vaiſſeau le plus vuide, parce que le ſang ſe jette toujours du côté de la moindre réſiſtance, s'appelle *révulſion*. Juſques-là tous les médecins ſont d'accord entr'eux de cet effet pendant la *ſaignée* ſans ligature; mais s'ils apprécient la quantité de la dérivation & celle de la révulſion, on les voit ſe partager. Les uns, avec Bellini & Sylva, prétendent que la vaiſſeau ouvert eſt plus plein pendant la *ſaignée* qu'il ne l'étoit avant; que la révulſion eſt d'autant plus grande que le vaiſſeau eſt plus éloigné. Les autres, avec MM. Senac & Queſnay, appellant à leur appui toutes les lois de l'hydraulique, toutes les lumieres de la raiſon & l'expérience médicinale, conviennent que dans un temps donné, il circule une plus grande quantité de ſang dans le vaiſſeau ouvert, pendant la *ſaignée*, qu'avant ou après; mais que le vaiſſeau reſſerré contient réellement une moindre quantité de ſang, qui circule plus vîte. Ils inſiſtent & prouvent que la révulſion eſt d'autant moindre, qu'elle ſe fait dans une partie plus éloignée. Ils ſe rient de ceux qui voulant ralentir & diminuer l'eau qui s'écoule par un canal qui répond à un baſſin commun, vont chercher le point le plus éloigné pour y faire une ouverture, & craignent qu'en doublant le diametre de ce canal, dont l'entrée ne varie point, ils n'y attirent un débordement.

Voilà (ſi nous ne nous trompons) le fond de ces diſputes vives & intéreſſantes, agitées entre de grands hommes armés de calculs les uns & les autres ſur la dérivation & la révulſion, dans leſquelles on eſt étonné que la préoccuppation ait étouffé la raiſon la plus ſimple & la plus naturelle, au point de voir des hommes reſpectables recourir à des explications forcées, admettre ſans ceſſe de fauſſes ſuppoſitions, pour accommoder & expliquer, par leurs ſyſtêmes, des expériences qu'ils ne pouvoient révoquer en doute, & qui les accabloient: tel que l'avantage de la *ſaignée* à la jugulaire dans les pléthores particulieres de la tête, qui cauſent des céphalalgies. Nous aurons lieu d'examiner cet objet plus en détail; paſſons aux autres effets de la *ſaignée*.

Si le ſang coule goutte-à-goutte, il ſe formera peu-à-peu ſur les bords de la plaie un caillot, par l'application & la coalition ſucceſſive de la partie rouge du ſang épaiſſi, deſſéché par le défaut du mouvement & le contact de l'air. Ce caillot, obſervé ſi conſtamment par M. de Haller, arrêtera l'hémorragie, collera les bords de la plaie, & enfin laiſſera voir la cicatrice par ſa chûte. Cette cicatrice reſſerrera le vaiſſeau, en diminuera le diametre dans l'endroit où elle ſe trouvera placée, à moins qu'il ne ſurvienne à l'artere un anévriſme auquel la force & l'inégalité du jet donneront lieu, en dilatant les membranes affoiblies par la plaie, en empêchant la réunion de la plus intérieure: ce qu'on peut prévenir par les moyens détaillés, lorſqu'il a été queſtion des accidens qui peuvent ſuivre la *ſaignée*. *Voy.* ANÉVRISME.

Si on enleve le caillot avant la réunion de la plaie, & que le vaiſſeau ſoit conſidérable, les ſymptomes précédens ſe renouvelleront, le ſaigné tombera en défaillance, la circulation ſera interrompue dans tout le corps, & l'hémorragie arrêtée par ce nouvel accident. Ce dernier effet ſera d'autant plus prompt, que le ſang coulera en plus grande quantité dans un temps donné. Il ſera dû à l'état des vaiſſeaux ſanguins & du cœur, qui n'étant pas remplis au point néceſſaire pour la propagation du mouvement, ſuſpendront leur action, juſqu'à ce que la nature effrayée ranimant ſes forces, faſſe reſſerrer le calibre de tous les vaiſſeaux, & ſoutienne cette compreſſion du ſang néceſſaire à la vie. Si alors le ſang s'échappe de nouveau, le caillot à la formation duquel la défaillance donne lieu, ne s'étant point

formé par la diſſolution du ſang, ou par la force avec laquelle il eſt pouſſé, la compreſſion étant détruite auſſi-tôt que formée, les défaillances répétées ameneront la mort.

Si au contraire l'hémorragie eſt arrêtée naturellement ou artificiellement, le reſſerrement général & proportionné de tous les vaiſſeaux, & la loi poſée que le ſang en mouvement ſe tourne toujours du côté où il trouve moins d'obſtacles, feront que l'équilibre ſe rétablira bientôt dans les vaiſſeaux ſanguins ; de maniere que chacun d'eux éprouvera une perte proportionnelle à ſon calibre. Cette perte ſe propagera ſucceſſivement dans les vaiſſeaux ſéreux, *&c.* qui enverront leurs ſucs remplacer en partie le ſang évacué, ou qui en ſépareront une moindre quantité.

Par l'augmentation de ces liqueurs blanches avec le ſang, & par la diminution des ſecrétions, il réſultera une proportion différente entre la partie rouge du ſang & ſa partie blanche : le trombus diminuera. *Voy.* SANG. Rien n'eſt plus conſtant que cet effet de la *ſaignée*, obſervé avec ſoin, & démontré avec clarté par M. Queſnay, ſous le nom de *ſpoliation*. Pour la rendre ſenſible, il ſuppoſe un homme bien conſtitué, peſant 120 livres ; il calcule qu'il contient environ 20 livres de ſolides & 100 livres de fluides, parmi leſquels il trouve 27 livres de ſang ; il évalue la partie rouge qui forme le trombus dans la palette, à 5 livres. Ces principes poſés, ſi on tire par la *ſaignée* une livre de ſang, on ôte $\frac{1}{27}$ des humeurs blanches ou ſéreuſes, pendant qu'on enleve $\frac{1}{27}$ de la partie rouge. Mais comme les humeurs blanches ſont bientôt réparées par la boiſſon & les alimens, en ſorte que le corps retourne à un poids égal, comme la partie rouge eſt la plus difficile à régénérer, on diminue évidemment la proportion de cette derniere par la *ſaignée*. Cet effet augmentera ſuivant la quantité du ſang évacué : ſi elle eſt grande, le ſang plus mobile, circulant plus aiſément, éprouvant moins de frottement, la nature étant affoiblie par les efforts qu'elle aura faits pour rétablir cet équilibre néceſſaire ; les forces, les ſecrétions, les couleurs, la chaleur, diminueront, pendant que la facilité à prendre la fievre, & la ſenſibilité croîtront.

Si on ſaigne un grand nombre de fois répétées coup ſur coup avant que la régénération du ſang ait pu ſe faire, l'homme le plus ſain & le plus vigoureux, on enleve une ſi grande quantité de cette partie rouge, que l'aſſimilation du chyle ne pouvant s'exécuter, les forces, les ſecrétions & les excrétions étant languiſſantes, tout ce qui étoit deſtiné à l'évacuation étant retenu dans les vaiſſeaux ſanguins, ſéreux, *&c.* des ſucs mal digérés ſtagnant dans le corps, ne pouvant être préparés, corrigés, nettoyés ; cet homme, dis-je, deviendra pâle, bouffi, hydropique, anaſargue ; il pourra même arriver que ces maux deviennent mortels ; ils influeront au moins ſur tout le reſte de ſa vie. Il faut une certaine quantité de partie rouge pour qu'elle puiſſe s'aſſimiler le chyle.

Le mal que produit une évacuation de quelques onces ſera bientôt réparé ; il aura été à peine ſenſible dans un homme robuſte & adulte. Il n'en eſt pas ainſi dans un enfant chez qui la *ſaignée* & les hémorragies enlevent l'élément des fibres néceſſaires à la bonne conformation intérieure & extérieure. Elles ſont donc en général nuiſibles, ou du-moins très-dangereuſes avant l'âge de puberté. Après ce temps, les hémorragies régulieres des femmes raſſurent un peu contre les maux que produit la *ſaignée* ; cependant la foibleſſe de leur corps, de leur ſanté, de leur eſprit ; le tiſſu lâche de leur peau, les infirmités, les vapeurs auxquelles elles ſont ſujettes, paroiſſent être la ſuite de ces évacuations, quelque naturelles & néceſſaires qu'elles ſoient.

Tel eſt le tableau des effets des hémorragies & de la *ſaignée* faite ſans ligature dans un adulte ſain ; paſſons à l'examen de ce que cette derniere produit dans le même homme avec une ligature telle qu'on la pratique communément.

La ligature qu'on applique au bras lorſqu'on veut ouvrir les veines du pli du coude, ſert, en arrêtant le cours du ſang dans ces veines, à les remplir davantage, à en faciliter l'ouverture & l'évacuation. La compreſſion ne ſe fait pas ſeulement ſentir aux veines extérieures, les arteres les plus profondes en ſentent communément l'effort ; mais d'autant moins qu'elles ſont plus cachées, fortes, élaſtiques & à l'abri, que le ſang y circule avec plus de vélocité. Le cours

du ſang n'étant jamais ſubitement & totalement arrêté par aucune ligature dans toutes les arteres d'un membre, il arrive toujours un engorgement ſanguin au-deſſous de la ligature qui, pour être bien faite, doit être ſerrée de maniere à interrompre la circulation dans les veines, à ne la ralentir que foiblement dans les arteres: dans cet état les veines s'enflent. Si alors on fait une ouverture plus large que le diametre du vaiſſeau, comme il eſt ordinaire, tout le ſang qui auroit dû retourner au cœur par la veine ouverte, s'écoule par la plaie, il s'y joint une partie de celui qui cherche inutilement un paſſage par les autres veines, & qui ſe débouche par l'endroit où il rencontre le moins d'obſtacles.

La quantité de ſang qui ſort dans un temps donné d'une veine du pli du coude, ouverte avec une ligature au-deſſus, eſt donc ſupérieure à celle qui couleroit pendant le même temps dans le vaiſſeau ouvert. On peut l'évaluer au double, ſi l'ouverture de la veine eſt égale à ſon diametre; mais elle eſt de beaucoup inférieure à celle du même ſang, qui s'écouleroit par la ſomme de toutes les veines du bras Il arrive donc alors qu'il circule moins de ſang dans les arteres brachiales, dont le diametre eſt diminué par la compreſſion de la ligature, dont le ſang rencontre plus d'obſtacles dans ſon cours, & moins d'écoulemens; ce qui eſt contraire à ce que nous avons obſervé dans l'effet des *ſaignées* ſans ligature. Le ſang ne viendra pas non plus par un mouvement rétrograde, ſe préſenter à l'écoulement; mais la veine ouverte recevant toujours du ſang, n'en renvoyant jamais au cœur, laiſſera déſemplir tous les vaiſſeaux veineux qui ſont placés entre la plaie & le cœur. La défaillance que produira leur affaiſſement, s'il eſt pouſſé trop loin, exigera de la nature & de l'art les mêmes efforts, que nous avons vu néceſſaires dans les *ſaignées* ſans ligature. Cette défaillance ſurvient communément après la perte de dix ou quinze onces de ſang. Quelquefois cependant la frayeur la produit plutôt. Si elle ſurvient aux premieres onces, ſans que les cauſes morales y aient aucune part, on peut aſſurer qu'elle a été faite mal-à-propos.

Par les regles que nous avons établies, que le ſeul bon-ſens nous paroîtroit démontrer, quand même le calcul & l'expérience ne s'y joindroient pas, il eſt aiſé de conclure que la *ſaignée* & la ligature produiſent deux effets oppoſés; que l'une accélere le cours du ſang, que l'autre le retarde; que la premiere détruit en partie l'engorgement auquel la derniere a donné lieu; & que comme les *ſaignées* ſe font preſque toutes avec une ligature, comme l'accélération du ſang produite par la *ſaignée*, eſt inférieure au retard que celle-ci y met, il en réſulte un effet oppoſé à celui que ſoutenoient Bellini & Sylva, que les arteres apportent moins de ſang pendant la *ſaignée* à l'avant-bras, & conſéquemment à toutes les parties voiſines avec leſquelles il eſt lié par la circulation, qu'elles n'en apportoient avant, qu'elles n'en apporteront, lorſque la ligature ôtée, le cours du ſang étant devenu libre & égal, chaque vaiſſeau verra paſſer une quantité de ſang proportionnée à ſon diametre, & aux forces qui le font circuler dans ſon centre.

Les effets de la *ſaignée* du pié ſont à-peu-près les mêmes par rapport à cette partie, que ceux de la *ſaignée* du bras, par rapport à la main & à l'avant-bras. Les arteres ont l'avantage d'être plus à l'abri de la compreſſion; mais le lave-pié en fait la plus grande différence. Ce lave-pié qui mérite une place diſtinguée parmi les remedes les plus efficaces, qui eſt néceſſaire dans quelques cas pour augmenter l'afflux du ſang dans les extrémités inférieures, en remplir les veines, & porter un relâchement humide dans tout le corps, ſouvent plus avantageux que la perte d'une livre de ſang, a fait attribuer à la révulſion l'utilité de la *ſaignée* du pié dans les maladies de la tête, & a été le principe de toutes les erreurs, de toutes les contradictions qui ont été publiées à ce ſujet. Nous avons vu ce lave-pié guérir dans un quart-d'heure, comme par enchantement, un homme robuſte, au milieu de ſon âge, ſanguin, accablé par une violente douleur de tête, ſans fievre, à qui on avoit tiré, ſans le moindre ſoulagement, une livre de ſang du bras; il lui ſurvint immédiatement après ce lave-pié, une multitude de furoncles aux jambes, l'épiderme de tout le corps ſe leva par écailles, & le malade fut guéri ſans autre remede, ſans rechûte. Si la ſaphéne

ſaphéne avoit été ouverte, on n'auroit pas manqué d'attribuer à la révulſion un effet auſſi prompt & avantageux.

La ligature qu'on applique au cou, lorſqu'on veut ſaigner la jugulaire externe, ne produit dans le cerveau qu'un engorgement léger, inſenſible, par la facilité que le ſang trouve à ſortir par la jugulaire externe oppoſée, & par les internes, parce que les carotides ſont preſque autant comprimées que ces veines, & parce qu'on n'interrompt jamais entiérement le cours du ſang dans la veine même qu'on veut ouvrir. Cet engorgement eſt bientôt détruit, & même ſurabondamment, par l'ouverture de la veine dans laquelle le ſang circule alors avec plus de vélocité, ſans en être retardé dans les autres veines du cou. La circulation devient donc par-là un peu plus rapide dans le cerveau; le ſang qui monte par les carotides & les vertébrales, rencontrant moins d'obſtacles; cependant la quantité du ſang qui monte eſt encore inférieure à celle qui eſt évacuée, par l'effet du frottement, de la force d'inertie, & par le temps néceſſaire pour que tout ſe répare, comme nous l'avons déjà prouvé. La *ſaignée* de la jugulaire diminuera donc plus promptement que celle des autres veines, la pléthore du cerveau, quoiqu'elle y accélere le cours du ſang. Cette accélération même ſera utile dans quelques occaſions pour entraîner le ſang épais, collé contre les parois des vaiſſeaux; de-là naîtront pluſieurs avantages qu'on éprouve dans les maladies du cerveau, où il y a des obſtacles particuliers à la circulation; ces obſtacles ſe préſentent aſſez ſouvent dans les différentes parties du corps: c'eſt alors que les *ſaignées* locales méritent la préférence, & réuſſiſſent ſouvent.

La *ſaignée* des narines a été abandonnée par la crainte des hémorragies difficiles à arrêter; celle de la veine frontale, ou préparate, par ſon peu d'efficacité. On revient rarement à celle des yeux & du nez, par la difficulté d'en ouvrir les veines; on doit cependant la ſurmonter dans les maladies de ces parties, où l'épaiſſiſſement du ſang en retarde la circulation, & attend pour être évacué un heureux effort de la nature, qui procurera une hémorragie que l'art doit accélérer. C'eſt ſur ce principe que l'ouverture des hémorrhoïdes eſt avantageuſe, lorſqu'elles ſont très-douloureuſes, enflammées, lorſque leur gonflement eſt conſidérable ou ancien.

On ſent aiſément combien peu de choix les veines du bras mériteroient, ſi elles étoient d'une égale groſſeur, ſi leur ſituation mettoit également le chirurgien à l'abri des accidens. On choiſira donc la céphalique, la médiane, la baſilique, la veine du poignet, la ſalvatelle, ſuivant qu'elles réuniront ces deux avantages, pour opérer plus ſûrement, & avec une moindre perte de ſang, une défaillance ſouvent ſalutaire. On renverra le choix trop ſcrupuleux des veines aux anciens, dont on excuſera les erreurs par l'ignorance dans laquelle ils étoient des lois de la circulation.

Nous avons vu l'artériotomie faite ſans ligature, produire conformément aux expériences de de Heyde & de M. de Haller, les mêmes effets que la phlébotomie dans un ſujet ſain, ſans ligature. Ces effets différeront, ſi l'artere eſt ouverte avec une ligature; dans ce dernier cas la partie, loin d'être engorgée, ſi la compreſſion ne porte que ſur l'artere, ſera évidemment moins pleine de ſang, puiſqu'elle en recevra moins, & qu'une partie de celui qui eſt contenu dans les veines s'écoulera, ſuivant ſon cours ordinaire, par l'impulſion qu'il aura déja reçue, par la contraction muſculaire & leur élaſticité. Mais cette différence de la phlébotomie à l'artériotomie ne ſera, eu égard à l'écoulement du ſang, que momentanée, peu conſidérable; puiſque, comme nous l'avons déjà dit, la *ſaignée* faite, tout ſe rétablit dans ſon cours naturel & proportionné.

La crainte des hémorragies difficiles à arrêter par le défaut d'une compreſſion aſſez forte, celle des anévriſmes, & la profondeur des arteres, empêchent les Médecins de les ouvrir, ſi ce n'eſt aux tempes, où la compreſſion eſt facile. Cette *ſaignée* a paru mériter à pluſieurs de très-grands éloges. Nous croyons qu'elle eſt inférieure en tout à celle de la jugulaire; auſſi eſt-elle preſque généralement abandonnée.

Nous venons de ſuivre les principaux

effets de la *ſaignée*, faite avec ou ſans ligature, à l'artere ou à la veine d'un homme ſain, par des ouvertures plus grandes que le diametre des vaiſſeaux, égales ou inférieures. Nous nous flattons de n'avoir ſuivi que l'expérience & le raiſonnement le plus naturel; il nous reſte à examiner ſes effets dans les différentes maladies. Pour ne point tomber dans des répétitions ennuyeuſes, nous ne nous en occuperons, qu'en parlant de l'uſage. Il nous paroît aiſé de tirer des principes précédens, les conſéquences qui doivent conduire dans la pratique de la médecine. Nous tâcherons de le faire avec auſſi peu de préjugés, & de comparer notre théorie avec l'obſervation-pratique, qui peut ſeule être notre code, & la pierre-de-touche propre à décider du vrai ou du faux de notre théorie; mais pour nous conduire & entraîner notre jugement, l'obſervation ne doit être, ni vague, ni rare; elle doit être conſtante, fixe & décidée; tâchons de la trouver telle.

Uſage de la ſaignée. Il eſt peu de remedes dont on faſſe un uſage auſſi grand, que de la *ſaignée*; il en eſt peu ſur leſquels les médecins aient autant varié, comme nous l'avons fait voir, en traçant le ſentiment de ceux mêmes qui ſe ſont le plus illuſtrés par leur ſcience. Leurs oppoſitions & leurs erreurs nous font craindre un ſort ſemblable, & de donner dans les écueils qui ſe préſentent de toutes parts ſur une mer fameuſe en naufrages. Nous eſſaierons de ſuppléer par notre bonne foi, aux lumieres de la plupart de ceux qui ont traité ce ſujet important.

Pour développer à fond l'uſage de la *ſaignée*, il faudroit deſcendre dans le détail de toutes les maladies, & même dans leurs différens états. Ce champ ſeroit trop vaſte: obligés de nous reſſerrer, nous verrons les maladies ſous un autre jour; nous rechercherons, 1°. les indications de la *ſaignée*; 2°. les contre-indications; 3°. le temps de la faire; 4°. le choix du vaiſſeau; 5°. la quantité de ſang; 6°. le nombre des *ſaignées* qu'on doit faire. Mais avant que de ſuivre ces points de vue, élevons-nous contre deux abus plus nuiſibles à l'humanité, que la *ſaignée* faite à propos n'a jamais pu lui être utile: abus d'autant plus répréhenſibles, que quoique très-communs, ils ne ſont fondés que ſur une aveugle routine, hors d'état de rendre raiſon de ſes démarches. Ces abus ſont les *ſaignées* prophilactiques ou de précaution, & celles qu'on ſe croit indiſpenſablement obligé de faire précéder les médicamens évacuans.

La plupart des bonnes femmes & quelques médecins, ignorant les efforts, les reſſources de la nature, pour conſerver l'économie animale, & en rétablir les dérangemens, ſe flattent de trouver dans la médecine des ſecours d'autant plus efficaces, qu'ils ſont appliqués plus promptement. Parmi ces ſecours, ils donnent le premier rang à la *ſaignée*. Croyant voir par-tout un ſang vicié ou trop abondant, qu'il faut évacuer au moindre ſignal, dans la crainte de je ne ſais quelles inflammations, putréfactions, *&c.* ils le verſent avec une profuſion qui prouve qu'ils ſont incapables de ſoupçonner qu'en enlevant le ſang, ils détruiſent les forces néceſſaires pour conſerver la ſanté, ils donnent lieu à des ſtaſes, des obſtructions, au défaut de coction, aux maladies chroniques, & à une vieilleſſe prématurée. *Saigner* eſt, ſelon eux, une affaire de peu de conſéquence, dont tout homme raiſonnable peut être juge par ſa propre ſenſation, dont il eſt difficile qu'il méſarrive. On diroit que, réformateurs de la nature, ils lui reprochent ſans ceſſe d'avoir trop rempli leurs vaiſſeaux de ſang. Tant que la *ſaignée*, par précaution, jouit de toutes les forces d'un âge moyen, il s'apperçoit peu de ces fautes; mais bientôt un âge plus avancé l'en fait repentir, & lui interdit un remede qu'il n'auroit peut-être jamais dû mettre en uſage ſur lui-même. Ces maux ſont encore plus évidens dans le bas-âge, ou lorſque l'enfant eſt contenu dans le ventre de ſa mere. On ne peut ſe diſſimuler qu'un grand nombre d'enfans dont la ſanté eſt foible, doivent leur mauvais état aux hémorragies, aux *ſaignées* ou autres remedes de précaution que leurs meres ont ſouffert dans leur groſſeſſe; & cependant une femme du monde croiroit faire tort à ſa poſtérité, ſi elle ne faiſoit pendant ce temps, à la plus légere indiſpoſition, ou ſans cela, une ſuite de remedes. Souvent on ne s'apperçoit pas des maux que ſemblables ſoins ont produits; nous croyons

même qu'ils ont été utiles & néceſſaires : mais il n'eſt que trop commun de voir un grand nombre de maladies, devenues plus terribles par l'abattement des forces, & des accouchemens prématurés, par l'enlévement du fluide qui donne le jeu à toute la machine. Et quand il n'y auroit d'autre inconvénient, que celui de faire quelque choſe d'inutile & de déſagréable, cette raiſon ne ſeroit-elle pas ſuffiſante pour en détourner ? Vainement entaſſeroit-on contre nous une foule d'autorités, nous les récuſons toutes ; & des raiſonnemens bien plus ſpécieux que ſolides, nous en appellons à cette nature, dont tous les médecins ſenſés ſe ſont toujours regardés comme les diſciples & les aides, à cette véritable mere, qu'on traite ſouvent en marâtre. Nous demandons qu'ou jette les yeux ſur cette multitude de peuples plus robuſtes que nous, quoiqu'ils habitent pour la plupart un climat qui ne réunit point les avantages du nôtre ; ſur ces hommes, ces femmes du peuple ou de la campagne, d'autant plus heureux, que ſouſtraits à des mains trop ſouvent ignorantes, & quelquefois meurtrieres, ils ne connoiſſent pour tout préſervatif des maladies, que l'inſtinct, qui redoute plus les *ſaignées*, que tous les autres remedes ; pour être convaincus par la comparaiſon, que l'homme eſt ſorti des mains du Créateur, en état de ſe conſerver en ſanté, par les ſeules lumieres du ſentiment bien entendu, par les ſeuls efforts de la nature, & que dans les maladies ils doivent être ſans ceſſe conſultés. Enfin, quand même on étendroit l'uſage de la médecine plus loin que nous ne penſons qu'on doive le faire, il n'en ſeroit pas moins vrai que jamais un homme en ſanté, quels que ſoient ſon tempérament & ſa ſituation, n'a beſoin de *ſaignées* pour la conſerver. D'ailleurs, c'eſt ici une affaire d'habitude : il eſt démontré que les *ſaignées* fréquentes ſont une des plus grandes cauſes de la pléthore.

Le ſecond abus ſe trouve dans les *ſaignées* qu'on fait précéder ſous le nom de *remedes généraux*, avec les purgatifs par le bas, les vomitifs, *&c.* aux remedes particuliers, lorſqu'il n'y a point de contre-indication grave. Abuſer ainſi de la facilité qu'on a d'ouvrir la veine, c'eſt regarder la *ſaignée* comme indifférente, & par conſéquent inutile ; c'eſt du moins être eſclave d'une mode ſi fort oppoſée à tous les principes de la médecine, qu'elle eſt ridicule. Une conduite auſſi erronée, fuit tous les raiſonnemens, parce qu'elle n'eſt appuyée ſur aucun ; & tout médecin ſenſé doit rougir d'avouer qu'il a fait *ſaigner* ſon malade, par cette ſeule raiſon qu'il vouloit le faire vomir, le purger, lui faire prendre des ſudorifiques, des bouillons, *&c.* & donner du large, du jeu à ces médicamens. De ſemblables maximes ne furent pas même enſeignées par Botal. Mais les jeunes médecins, trop dociles à ſuivre l'aveugle routine de leurs prédéceſſeurs, qui ſe ſont diſtingués dans la ville où ils exercent, les copient juſques dans leurs défauts, & s'épargnent la peine de réfléchir ſur les motifs de leur conduite. Ils ſe conforment en cela au goût des femmes qui, accoutumées à perdre un ſang ſuperflu hors de la groſſeſſe ou de l'alaitement, s'imaginent que la plupart des maux qui les attaquent, viennent d'une diminution dans cet écoulement, quelquefois plus avantageuſe que nuiſible, & le plus ſouvent, effet de la maladie, au au lieu d'en être la cauſe. Un retour ſur les maximes répandues dans tous les ouvrages de médecine qui ont mérité d'être lus, & le ſeul bon ſens, détournent d'une méthode meurtriere, qui en affoibliſſant les organes, précipite inévitablement, d'un temps plus ou moins long, la vieilleſſe ou la mort. Mais c'eſt trop diſcuter une pratique auſſi peu conſéquente ; tâchons d'établir ſur ſes ruines, des principes adoptés par la plus ſaine partie des médecins.

Indications de la ſaignée. Si nous cherchons dans les cauſes de maladies, les indications de la *ſaignée*, nous trouvons que la trop grande abondance de ſang, la pléthore générale ou particuliere, & ſa conſiſtance trop épaiſſe, coëneuſe, inflammatoire, ſont les deux ſeules qui exigent ce remede. La *ſaignée* agit dans le premier cas, par l'évacuation ; dans le ſecond, par la ſpoliation : les deux principaux effets qu'elle produit ; la dérivation & la révulſion devant être comptées pour des *minimum* momentanés, & par conſéquent négligés.

Quoique nous n'admettions que ces deux

indications générales pour la *ſaignée*, nous n'ignorons pas que la foule des Médecins enſeigne qu'une vive douleur, l'inſomnie, une fievre commençante ou trop forte, un excès de chaleur, les convulſions, les hémorragies, toute inflammation, ſont autant d'indications preſſantes pour la *ſaignée*; mais nous ſavons encore mieux, que ſi les maux doivent être guéris par leurs contraires, la *ſaignée* ne convient dans aucun de ces cas; à moins qu'il n'y ait en même-temps pléthore ou conſiſtance inflammatoire: qu'elle n'eſt là qu'un palliatif dangereux par ſes ſuites, qu'elle eſt le plus ſouvent inutile pour les guérir, & que ces différens ſymptomes doivent être appaiſés par les anodins, les narcotiques, les rafraîchiſſans, les relâchans, les aſtringens, les doux répercuſſifs & les délayans. Nous croyons que communément on juge mal des efforts de la nature, qu'on les croit exceſſifs, lorſqu'ils ſont proportionnés à l'obſtacle, & nous ſommes convaincus avec Celſe, que ces ſeuls efforts domptent ſouvent avec l'abſtinence & le repos, de très-grandes maladies, *multi magni morbi curantur abſtinentiâ & quiete*, Celſe après en avoir parcouru tous les temps, & effrayé mal-à-propos les aſſiſtans, & le médecin peu accoutumé à obſerver la marche de la nature, abandonnée à elle-même, ſans le ſecours de la *ſaignée*, qui, loin de ralentir le mouvement du ſang, l'accélere, à moins qu'on ne faſſe tomber le malade en défaillance, ainſi qu'il eſt aiſé de l'appercevoir dans les fievres intermittentes qui ſe changent en continues, ou bien ont des accès plus forts & plus longs après la *ſaignée*. Cette obſervation ſûre & conſtante, donnera peut-être la ſolution de ce problême: pourquoi les fievres intermittentes ſont-elles beaucoup plus communes à la campagne qu'à la ville?

Le plus grand nombre de ceux qui exercent la médecine, croiroit manquer aux lois les plus reſpectables, s'il s'abſtenoit d'ouvrir la veine, lorſqu'il eſt appellé au ſecours d'un malade en qui la fievre ſe déclare; & il accuſe la maladie des foibleſſes de la convaleſcence, tandis que les évacuations ſouffertes mal-à-propos n'y ont que trop ſouvent la plus grande part. Il croit reconnoître, ou du-moins il ſuppoſe alors des pléthores fauſſes, des raréfactions dans le ſang. A entendre ces médecins, on croit voir tous les vaiſſeaux prêts à ſe rompre par la dilatation que quelques degrés de chaleur de plus peuvent procurer au ſang; & qui, s'ils l'avoient ſoumiſe au calcul, n'équivaudroit pas à l'augmentation de maſſe & de volume, qu'un verre d'eau avalé produiroit. Le rouge animé qui colore preſque toujours la peau des fiévreux dans le commencement de leurs maladies, leur ſert de preuve. Ils ne voient pas dans l'intérieur la nature ſoulevée contre les obſtacles & les irritations; reſſerrant les vaiſſeaux intérieurs, & chaſſant ſans aucun danger dans les cutanés un ſang qui n'y eſt trop à l'étroit que pour quelque temps, qui l'eſt peut-être utilement, & qui ſera néceſſaire dans la ſuite de la maladie. Ils oublient que ces efforts ſont ſalutaires, s'ils ſont modérés, & que dans peu le ſang qu'on croit ſurabondant, ſe trouvera être en trop petite quantité. Les hémorragies critiques leur ſervent de preuve, & ne ſont que le principe de l'illuſion, parce qu'ils négligent de faire attention, que, pour que les évacuations ſoient ſalutaires, il faut qu'elles ſoient faites dans les lieux & dans les temps convenables; qu'elles ne doivent pas être eſtimées par leur quantité, mais par leur qualité; & qu'enfin les hémorragies ſurviennent ſouvent fort heureuſement, malgré les *ſaignées* répétées.

Tout ce que nous avançons ici, aura l'air paradoxe pour pluſieurs, juſqu'à ce qu'ils l'aient comparé avec la doctrine d'Hippocrate, & encore mieux avec l'obſervation qui nous doit tous juger.

Après avoir puiſé les indications de la *ſaignée* dans les cauſes, cherchons-les dans les ſymptomes qui annoncent la pléthore & la conſiſtance inflammatoire.

La nourriture abondante & recherchée, le peu d'exercice, auquel les hommes qu'on exclut du peuple, ſe livrent en général, donnent fréquemment lieu chez eux à la pléthore générale, qu'on reconnoît par la couleur haute des joues & de la peau, les douleurs gravatives de la tête, les éblouiſſemens, les vertiges, l'aſſoupiſſement, la force, la dureté & le gênement du pouls. La pléthore particuliere a pour ſignes, la

tumeur, la rougeur, la douleur gravative, quelquefois pulſative & fixe d'une partie. La conſiſtance inflammatoire doit être ſoupçonnée toutes les fois qu'avec une douleur fixe, le malade éprouve une fievre aiguë, ce qui nous paroît être un ſymptome commun à toutes les inflammations extérieures. On n'en doutera plus, ſi les ſymptomes ſont graves & le ſujet pléthorique. Dans ces deux cas, la partie rouge ſurabonde, la nature, lorſqu'il y a pléthore, ſe débarraſſe de la portion du ſang la plus ténue, du ſerum qui peut plus aiſément enfiler les couloirs excréteurs; pendant que la plus épaiſſe eſt continuellement fournie, accrue par les alimens trop nourriſſans, trop abondans, ou que faute d'exercice, elle n'eſt pas décompoſée & évacuée.

Lorſque la pléthore eſt légere, l'abſtinence, la nourriture végétale & l'exercice en ſont un remede bien préférable à la *ſaignée*; mais parvenue à un certain point, elle exige qu'on diminue ſubitement la trop grande proportion de la partie rouge avec la ſéroſité, dans la crainte de voir ſubvenir des hémorragies, des ſtaſes, des épanchemens mortels ou du-moins dangereux, des anévriſmes, des apoplexies & des inflammations ſe former dans les parties du corps dont les vaiſſeaux ſanguins ſont le moins perméables. Cette pléthore exige qu'on tire du ſang par une large ouverture; du bras ſi elle eſt générale, de la partie malade ſi elle eſt devenue particuliere. Cependant ſi on ne ſe précautionne pas contre les retours, en en évitant les cauſes, on la verra revenir d'autant plus vîte, d'autant plus fréquemment, qu'on aura davantage accoutumé le malade à la *ſaignée*. La nature ſe prête à tout, elle ſuit en général le mouvement qu'on lui imprime. Tirer ſouvent du ſang, c'eſt lui en demander une réparation plus prompte; mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a toujours à perdre; la quantité de ſang croîtra par la dilatation des orifices, des veines lactées par une moindre élaboration, par des excrétions diminuées; ce ſang ne ſera donc jamais auſſi pur qu'il eût été, ſi on en eût prévenu ou corrigé l'abondance par toute autre voie que par la *ſaignée*. Nous appellons à l'expérience de ceux qui ont eu trop de facilité à ſe ſoumettre à de fréquentes *ſaignées*; qu'ils diſent ſi le beſoin n'a pas crû avec le remede, & ſi une foibleſſe précipitée n'en a pas été la ſuite, ſur-tout ſi on leur a fait perdre ſans pitié un ſang trop précieux, dans l'âge où le corps ſe développoit, où les fibres attendoient l'addition de nouvelles fibres portées par le ſang, pour s'écarter & donner de l'accroiſſement. Ménageons donc une liqueur précieuſe à tout âge, mais ſpécialement dans le plus tendre & dans le plus avancé; n'ayons recours à la *ſaignée* que dans les cas où le mal eſt inguériſſable par tout autre remede, & dans ceux qui préſenteroient trop de danger à tenter d'autres moyens.

Lorſque la fievre ſe déclare avec la pléthore, ces dangers augmentent; & on doit alors, dans la crainte des inflammations, des hémorragies ſymptomatiques, *&c.* qui ne tarderoient pas d'arriver, tirer du ſang pour les prévenir. Mais ſans pléthore générale ou particuliere, ou ſans inflammation, on ne doit faire aucune *ſaignée*. C'eſt une maxime qui nous paroît démontrée par l'obſervation la plus groſſiere des maladies abandonnées à la nature, comparée avec celle des fievres qu'on croit ne pouvoir appaiſer qu'en verſant le ſang, comme ſi c'étoit une liqueur qui ne peut jamais pécher que par la quantité; comme ſi la ſouſtraction de ſa plus grande partie, & l'abattement des forces qu'elle procure, étoient des moyens plus ſûrs de le dépurer que la coction que la nature fait de ſa portion viciée. Nous aurons lieu d'examiner la pléthore particuliere, en parlant du choix des veines: paſſons au inflammations.

Il eſt tellement faux que toute inflammation exige des *ſaignées* répétées dans ſes différens temps, que, ſans parler de celles qui ſont légeres, ſuperficielles, nous avançons hardiment qu'elles nuiſent dans pluſieurs qui ſont graves & internes, & qu'il en eſt même dans leſquelles elle eſt interdite. Si vous refuſez de nous en croire; ſi vous croyez, qu'abandonnés à une hypotheſe, nous en ſuivons les conſéquences ſans prendre garde à l'expérience des grands médecins; conſultez les ouvrages de ceux qui n'ont pas été livrés, comme Botal, avec fureur à la *ſaignée*; ouvrez Baillou, praticien auſſi ſage qu'heureux & éclairé, qui

exerçoit la médecine dans le pays où la mode & les faux principes ont voulu que la *ſaignée*, répétée juſqu'à vingt fois, fût le remede des inflammations ; & vous verrez qu'il eſt un grand nombre de pleuréſies & de péripneumonies, (maladies qui exigent plus que toutes les autres la *ſaignée*) dans leſquelles elle eſt nuiſible. Vous apprendrez par-tout que, la pléthore & le temps de l'irritation paſſés, on doit fuir toute perte de ſang comme le poiſon le plus dangereux, qu'elle trouble la coction, qu'elle empêche la dépuration, & qu'elle eſt propre à jeter les malades dans des foibleſſes & des récidives, dont la convaleſcence la plus longue aura peine à les tirer. Conſultez les inflammations extérieures (leur marche peut plus aiſémennt être ſuivie) & vous verrez ſi les dartres, la gale, la petite vérole, le pourpre, la rage, les bubons peſtilentiels, les ulceres, les plaies enflammées peuvent être guéris par la ſeule *ſaignée* ; ſi elle n'aggrave pas ces maux, ſur-tout lorſqu'ils portent un caractere gangréneux. Vous verrez ſi la nature n'en eſt pas le véritable médecin ; & l'excrétion d'une petite portion de matiere viciée & élaborée, le remede. Vous verrez, en même temps, quels maux étranges peut produire la *ſaignée* en arrêtant la ſuppuration, en donnant lieu à des métaſtaſes, des rentrées du pus ; & vous ſerez convaincu de ces deux vérités, que toutes inflammations n'exigent pas la *ſaignée*, & que celles même qui l'indiquent, ne l'indiquent jamais dans tout leur cours. Mais dans les inflammations ſimples & graves, où il n'y a aucun vice particulier gangréneux, *&c.* où le malade jouit de toutes ſes forces, la *ſaignée* faite dans le principe de la maladie, eſt le plus puiſſant remede qui ſoit au pouvoir de la médecine, & l'encre dont un homme ſage ne doit pas s'écarter.

En effet, dans ces inflammations, on trouve en même temps la pléthore & la conſiſtance inflammatoire du ſang ; on trouve un reſſerrement ſpaſmodique de tous les vaiſſeaux, un embarras général dans la circulation, par la réſiſtance que le ſang oppoſe au cœur, particulier par l'engorgement, l'arrêt du ſang épaiſſi dans les vaiſſeaux capillaires de la partie affectée, collé fortement contre leurs parois, & interdiſant la circulation dans les plus tenus. Or, le vrai remede de tous ces maux eſt l'évacuation & la ſpoliation de ce ſang qui, devenu plus aqueux, moins abondant ; qui, pouſſé plus fréquemment, avec plus de vélocité, détruira, entraînera avec le temps & l'action oſcillatoire des vaiſſeaux ſanguins, ce fluide épais, collé contre ſes parois, qui peut-être n'auroit pu, ſans ces ſecours, ſe diſſiper que par la ſuppuration, ou qui interrompant entiérement le cours du ſang & de tous les autres fluides, auroit fait tomber la partie dans une gangrene mortelle, ſi le ſiege de la maladie eût été un viſcere. La *ſaignée* concourra alors à procurer la réſolution, cette heureuſe terminaiſon des tumeurs inflammatoires qu'on doit hâter par les autres moyens connus. Nous verrons dans les articles ſuivans quelle eſt la quantité de ſang qu'on doit tirer, dans quel temps, *&c.*

Nous avons avancé que les hémorragies, la vivacité des douleurs, les convulſions, le délire, l'excès de chaleur, une fievre trop forte n'étoient point par eux-mêmes des indications ſuffiſantes pour la *ſaignée* ; parce que chacun de ces maux avoit des ſpécifiques contraires à ſa nature. Retraçons-nous les effets de la *ſaignée* dans ces différens cas, pour nous en convaincre.

L'hémorragie eſt critique, ou ſymptomatique. Critique, elle ne doit être arrêtée par aucun moyen, elle ne doit être détournée par aucune voie ; la *ſaigée* ne ſauroit donc lui convenir. Symptomatique, elle eſt l'effet de la pléthore, de la diſſolution du ſang, de la foibleſſe ou de la rupture des vaiſſeaux. Dans le premier cas, on n'héſitera pas de ſaigner ; mais ce ſera à raiſon de la pléthore, & non point de l'hémorragie. Dans les autres, on portera du ſecours par les aſtringens, les roborans, les topiques répercuſſifs, abſorbans, tous très-différens de la *ſaignée*. La défaillance que procure une *ſaignée* faite par une large ouverture, facilite à la vérité quelquefois la formation du caillot qui doit former l'orifice des vaiſſeaux rompus ou dilatés ; mais ſi la prudence ne tient pas les rênes, ſi elle n'eſt pas éclairée par la raiſon, on en hâte

les progrès par la diſſolution du ſang que cauſe la ſpoliation.

Les douleurs modérées ſont ſouvent un remede, quoique triſte au mal. Telle eſt la théorie reçue dans la goutte, qui a paſſé en proverbe, telle elle doit être dans toutes les maladies, car tout ſe meut par les mêmes principes dans l'économie animale. Si elles ſont immodérées, elles demandent l'uſage des relâchans, des anodins & des narcotiques. La *ſaignée* procurera bien un relâchement, ſi on la pratique; mais lorſque nous avons ſans ceſſe ſous la main des remedes qui peuvent produire un effet plus sûr, plus durable, plus ſalutaire, plus local, qui n'emporte avec lui aucun des inconvéniens de la *ſaignée*, pourquoi n'y aurions-nous pas recours préférablement? Nous diſons de même des convulſions & du délire, en en appellant toujours ſur ces objets, à l'expérience de tous les vrais praticiens.

L'excès de chaleur trouvera bien plus de ſoulagement, s'il n'y a ni pléthore, ni inflammation, dans les rafraîchiſſans aciduleſ, aqueux, dans les bains généraux ou particuliers, le renouvellement de l'air, les vapeurs aqueuſes végétales, l'évaporation de l'eau, le froid réel, l'éloignement de la cauſe, que dans une *ſaignée* qui, comme nous l'avons déja prouvé, entraîne avec elle tant d'inconvéniens.

Si la *ſaignée* peut changer les fievres intermittentes en continues, par la vélocité que le ſang acquiert après qu'elle a été faite, en conſéquence de l'augmentation des forces reſpectives du cœur; on ſent déja qu'il n'eſt qu'une *ſaignée* juſqu'à défaillance qui puiſſe faire tomber la fievre, qui ſe renouvellera même bientôt; on ſent aiſément tous les maux que de ſemblables *ſaignées* peuvent cauſer; abſtenons-nous-en donc, juſqu'à ce que nous ne trouvions dans les remedes propoſés contre l'excès de chaleur, aucune reſſource ſuffiſante, ou que nous ayons reconnu la pléthore & l'inflammation. S'il reſtoit encore quelque ſcrupule ſur cet objet, nous demandons qu'on examine combien de médecins trompés par la regle qu'il faut ſaigner dans les fievres véhémentes, ont fait ſaigner leurs malades dans le paroxiſme qui devoit terminer leur vie, lorſque la nature faiſoit ſes derniers efforts, & en hâtant leur foibleſſe, en ont accéléré le terme fatal.

Après avoir parcouru les cas où on peut, où on doit s'abſtenir de la *ſaignée*, paſſons à ceux où elle eſt ſi nuiſible, qu'elle eſt ſouvent mortelle.

Contre-indication de la ſaignée. Si la *ſaignée* eſt indiquée dans la pléthore, & la conſiſtance inflammatoire du ſang, il eſt évident qu'elle doit être défendue dans les cas oppoſés, lorſque les forces ſont abattues, comme après de longs travaux de corps ou d'eſprit, un uſage immodéré du mariage, lorſque le ſang eſt diſſous, & la partie rouge dans une petite proportion avec la ſéroſité. C'eſt ainſi que l'âge trop ou trop peu avancé, les tempéramens bilieux ou phlegmatiques, la longueur de la maladie, la cachexie, l'œdeme & toutes les hydropiſies, les hémorragies qui ont précédé, les évacuations critiques quelconques, & toutes celles qui ſont trop abondantes, les vices gangréneux, ſontdes contre-indications pour la *ſaignée*.

Lorſqu'on admet un uſage immodéré de ce remede dans la plupart des maladies, on eſt forcé d'établir une longue ſuite de contre-indications pour en empêcher les triſtes effets dans un grand nombre de cas; mais lorſqu'on la réduit dans ſes vraies bornes, on ſe trouve bien moins embarraſſé par cette combinaiſon de cauſes & d'effets, d'indications & de contre-indications; qu'il eſt bien difficile d'apprécier.

La modération dans l'uſage des remedes, la crainte de tomber dans un abus trop commun, la confiance dans les efforts de la nature, feront que, indépendamment des contre-indications, ſi le mal eſt léger, ſi on peut raiſonnablement compter que la nature ſera victorieuſe, on la laiſſera agir, on exercera du moins le grand art de l'expectation, en ſe bornant aux ſoins & au régime, pour ne pas faire du mal, dans la fureur de vouloir agir, lorſqu'on devroit n'être que ſpectateur.

Temps de faire la ſaignée. Nous avons rejetté toutes les *ſaignées* prophylactiques, ainſi nous n'avons aucun égard aux phaſes de la lune, ni même au cours du ſoleil, pour conſeiller des *ſaignées* toujours nuiſibles, lorſqu'il n'y a pas dans le mal une raiſon ſuffiſante pour le faire; lorſqu'il y a pléthore,

ſans fievre, le temps le plus propre pour la *ſaignée* eſt le plus prochain, en ayant cependant le ſoin d'attendre que la digeſtion du repas précédent ſoit faite. Mais dans les fievres aiguës avec pléthore, ou dans les inflammatoires qui exigent la *ſaignée*, nous devons examiner dans quel jour de la maladie, ſon commencement, ſon milieu ou ſa fin, à quelle heure du jour, avant, pendant ou après le paroxyſme & l'accès, il eſt plus avantageux de faire la *ſaignée*.

Le temps de l'irritation, qui eſt celui de l'accroiſſement de la maladie, eſt le ſeul où la *ſaignée* doive être pratiquée; alors les efforts de la nature peuvent être extrêmes, les forces du malade n'ont point été épuiſées par l'abſtinence, les évacuations & la maladie; la circulation ſe fait avec force, les vaiſſeaux reſſerrés gênent le ſang de toutes parts, la conſiſtance inflammatoire, ſi elle exiſte, & l'obſtacle, croiſſent; la ſuppuration ſe fait craindre, & la réſolution peut être hâtée. S'il y a pléthore, on doit appréhender les hémorragies ſymptomatiques, la rupture des vaiſſeaux, les épanchemens ſanguins, ce ſont ces momens qu'il faut ſaiſir; mais lorſque la maladie eſt dans ſon état, que la coction s'opere (car quoique la nature commence à la faire dès le principe de la maladie, il eſt un temps où elle la fait avec plus de rapidité), elle ne convient plus: l'inflammation ne peut être réſoute alors que par une coction purulente, qui ſeroit troublée par la ſaignée; dans le temps du déclin ou de la dépuration, ôter du ſang, ce ſeroit détruire le peu de forces qui reſtent, ce ſeroit donner lieu à des métaſtaſes, ou tout au moins empêcher que cette matiere nuiſible, préparée pour l'évacuation, ſoit évacuée; ce ſeroit troubler des fonctions qu'il eſt important de conſerver dans toute leur intégrité; ces maximes ſont ſi vraies, les médecins les ont de tout temps tellement connues, que ſi quelqu'un d'eux s'eſt conduit différemment, aucun n'a oſé le publier comme principe; la ſeule difficulté a roulé ſur la fixation des jours où s'opéroit la coction; les uns ont cru la voir commencer au quatrieme, & ont interdit les *ſaignées* après le troiſieme; les autres ont été plus loin, mais aucun n'a paſſé le dixieme ou le douxieme. Il eſt mal-aiſé de fixer un terme précis, dans des maladies qui ſont de natures ſi différentes, dont les ſymptomes & les circonſtances ſont ſi variés, qui ſuivent leur cours dans un temps plus ou moins long; on ſent aiſément que plus la maladie eſt aiguë, plus le temps de l'irritation eſt court, plus on doit ſe hâter de faire les *ſaignées* néceſſaires, plutôt on doit s'arrêter; c'eſt au médecin à prévoir ſa durée. Nous pouvons ajouter que ce temps expire communément dans les fievres proprement dites & les inflammations au cinquieme jour; mais nous répéterons ſans ceſſe que le temps qui précede la coction, ou l'état de la maladie, eſt celui où on doit borner la *ſaignée*.

Les paroxyſmes ou les accès ayant toujours été conſidérés par les médecins, comme des branches de la maladie, qui, ſemblables au tronc, ont comme lui un cours régulier, un accroiſſement, un état & un déclin; ce que nous avons dit de l'un doit s'étendre aux autres; c'eſt après le friſſon, lorſque la fievre eſt dans ſon plus grand feu, qu'on doit ſaigner.

L'interdiction de la *ſaignée* dans le friſſon, nous conduit à remarquer qu'on tomberoit préciſément dans la même faute, ſi on ſaignoit dans le principe de la maladie, des inflammations, avant que la nature ſoit ſoulevée & ſes premiers efforts développés.

Choix du vaiſſeau. L'hiſtoire de la *ſaignée* nous a préſenté ſur le choix des vaiſſeaux, une multitude de ſentimens ſi oppoſés, que quoiqu'on puiſſe en général les réduire à trois, les révulſeurs, les locaux, & les indifférens, il eſt peu d'auteurs qui n'aient apporté quelques modifications à ces ſyſtêmes. Appliquons à l'uſage de la *ſaignée*, les maximes que nous avons établies en parlant de ſes effets.

La pléthore eſt générale ou particuliere; générale, elle ſuppoſe une égalité dans le cours de la circulation, un équilibre entre les vaiſſeaux & le ſang, qui ſera détruit ſi on ouvre une veine, pendant tout le temps que le ſang coulera, mais qui ſe rétablira bientôt lorſque le vaiſſeau ſera fermé; tous les révulſeurs conviennent de ce principe avec les indifférens & les locaux; il eſt donc égal, dans ce cas, d'ouvrir la veine du bras, du pié, du cou, *&c.* avec ou ſans ligature:

ligature : il n'eſt qu'une regle à obſerver ; c'eſt d'ouvrir la veine la plus groſſe & la plus facile à piquer ; la plus groſſe, parce qu'en fourniſſant dans un même eſpace de temps, une plus grande quantité de ſang, elle produira avec une moindre perte, l'effet ſouvent deſiré, de cauſer une légere défaillance.

Mais lorſque la pléthore eſt particuliere, il en eſt tout différemment, & nous nous hâtons en ce cas, de nous ranger du parti des locaux. Pour concevoir la pléthore particuliere, il faut connoître ou ſe rappeller qu'il peut ſe former dans les veines d'une partie, ou dans les artérioles, des obſtacles au cours de la circulation, qui ſeront l'effet d'une contraction ſpaſmodique de ces vaiſſeaux, ou des parties voiſines, d'une compreſſion extérieure ou interne, d'un épaiſſiſſement inflammatoire particulier du ſang, ou des autres humeurs ; d'un ſéjour trop long du ſang accumulé dans une partie relâchée, dans une ſuite de petits ſacs variqueux, qui circulant plus lentement, s'épaiſſira, ſe collera contre les parois des vaiſſeaux, ce qui forme une pléthore particuliere, dont l'exiſtence eſt démontrée par l'évacuation périodique des femmes, par les hémorragies critiques, certaines douleurs fixes, les hémorrhoïdes, les inflammations, les épanchemens, *&c.*

Dans tous ces cas la *ſaignée* doit être faite dans le ſiege du mal, ou du-moins auſſi près qu'il eſt poſſible, pour imiter la nature dans ſes hémorragies critiques, & pour ſe conformer aux lois de mouvement les plus ſimples ; c'eſt ainſi qu'on ouvre les hémorrhoïdes, & les varices quelconques, qu'on ſcarifie les yeux enflammés & les plaies engorgées, qu'on *ſaigne* au-deſſous d'une compreſſion forte qui eſt la cauſe d'un engorgement, qu'on ouvre les veines jugulaires dans pluſieurs maladies de la tête avec ſuccès, & qu'on éprouve continuellement par ces *ſaignées* locales des effets avantageux. Qui ne riroit d'un médecin qui ouvriroit la baſilique pour guérir des tumeurs hémorrhoïdales extérieures enflammées ? Ici l'expérience vient conſtamment à l'appui de la raiſon, l'une & l'autre veulent qu'on attaque le mal dans ſon ſiege, & qu'on vuide le canal, par une ouverture faite au canal lui-même, ſans recourir aux branches les plus éloignées.

Quantité du ſang. La quantité du ſang qu'on doit tirer, eſt bien inférieure à celle qu'on peut perdre ; les funeſtes expériences de ceux qui ont cru trouver dans la *ſaignée* le remede à tous les maux, & les hémorragies énormes que quelques malades ont eſſuyées, ont appris qu'un homme pouvoit perdre dans une ſeule maladie aiguë, vingt ou trente livres de ſang, s'il étoit évacué en différentes *ſaignées*, ou ſi l'hémorragie duroit pluſieurs jours. Cette quantité eſt bien plus conſidérable dans les maladies chroniques ; on a vu verſer dans un an, par des centaines de *ſaignées*, chacune au-moins de ſix ou huit onces, autant de ſang qu'il en faudroit pour rendre la vie à une douzaine d'hommes. Nous avons honte de rapporter de ſemblables obſervations, pour l'honneur de la médecine ; mais elles tendent à prouver toutes les reſſources que la nature a en ſon pouvoir contre les maladies & les fautes des médecins ; & nous ajoutons, pour détourner ceux qui ſeroient tentés de ſuivre de pareils exemples, que la foibleſſe de tous les organes & même de l'eſprit, quelquefois incurable, au-moins très-longue à ſe diſſiper, en eſt inévitablement la ſuite.

Lorſqu'on tire une grande quantité de ſang, le dépouillement de la partie rouge devient de plus en plus conſidérable, ſurtout ſi les *ſaignées* ont été copieuſes, ou ſe ſont ſuivies rapidement, parce qu'alors la perte de la partie rouge eſt plus grande proportionnellement ; bientôt on ne trouve plus que de la ſéroſité dans les veines, ce qu'on appelle *ſaigner juſqu'au blanc ;* dans cet état, le ſang eſt devenu ſi fluide, qu'il eſt preſque incapable de concourir à la coction, qu'il ne peut qu'à la longue aſſimiler le chyle qui lui eſt préſenté ; ce défaut de coction laiſſe ſubſiſter les engorgemens qui formoient la maladie ; ce qui arrive ſpécialement dans les fievres exacerbantes ou d'accès. On ſent déja qu'il eſt des bornes plus étroites qu'on ne le penſe vulgairement, à la quantité du ſang qu'on doit tirer.

Réduire les efforts de la nature dans leur vrai point de force, diſſiper la pléthore, rendre au ſang la fluidité qui lui eſt néceſ-

ſaire pour circuler librement, en lui conſervant la proportion de partie rouge néceſſaire à la coction, eſt l'art dont il faut qu'un praticien ſoit inſtruit pour atteindre avec préciſion la quantité de ſang qu'il doit répandre dans les maladies qui exigent la *ſaignée*.

L'affoibliſſement du jet du ſang eſt le terme auquel on doit s'arrêter dans chaque *ſaignée*. Lorſqu'il eſt produit par la défaillance que les malades puſillanimes éprouvent en voyant couler leur ſang, (défaillance quelquefois plus utile que la *ſaignée* même) & que le médecin juge qu'on doit continuer de le laiſſer couler, on mettra le doigt ſur la plaie, on lui laiſſera reprendre courage, on ranimera le mouvement du cœur par les ſecours ordinaires, pour donner après cela de nouveau cours au ſang qu'on doit évacuer.

Cet affoibliſſement du jet doit être attendu dans preſque toutes les *ſaignées*, ſurtout dans les maladies inflammatoires, & les hémorragies, à moins que deja la *ſaignée* ne paſſe ſeize ou dix-huit onces, que le tempérament du malade ſe refuſe à la *ſaignée*, ou que la nature de la maladie le mette dans le cas de n'éprouver que très-tard du ralentiſſement dans la circulation (comme dans les fous.) On doit s'arrêter alors; mais communément à la huitieme ou dixieme once, on voit le jet baiſſer; nous l'avons vu tomber entiérement à la ſeconde dans un jeune malade d'un tempérament ſanguin, accoutumé à la *ſaignée*, qui éprouvoit le ſecond jour d'une fievre bilieuſe, un redoublement violent, avec une douleur de tête très-vive, en qui une défaillance preſque ſyncopale ſurvint.

La quantité du ſang qu'on peut tirer par différentes *ſaignées*, ſans nuire au malade dans l'inflammation la plus grave, dans l'homme le plus robuſte, avec la pléthore la plus décidée, n'a jamais paru aux médecins éclairés, dont nous avons tâché de ſaiſir l'eſprit, devoir excéder ſoixante onces; ce qui fait environ un cinquieme de la maſſe totale du ſang. Dans les inflammations où la conſiſtance inflammatoire & la pléthore ne ſe préſentent pas avec des caracteres auſſi violens, lorſque l'âge ou quelques autres contre-indications viennent mettre des obſtacles, il faut teſter beaucoup au-deſſous; & douze, vingt, ou trente onces tirées en une ſeule ou différentes fois ſuffiſent dans les adultes, pour les cas courans.

Nombre des ſaignées. Nous avons vu qu'on ne doit ſaigner en général que dans les quatre ou cinq premiers jours de la maladie, jamais excéder ſoixante onces de ſang; que dans les cas ordinaires, il faut reſter beaucoup au-deſſous; qu'il faut fermer la veine dans chaque *ſaignée*, lorſque le pouls s'affoiblit; que le temps le plus favorable pour la faire, eſt après le friſſon, les accès ou redoublement. En ſuivant ces maximes, on ſe trouve borné à faire quatre ou cinq *ſaignées* dans les inflammations les plus rares; une ou deux dans les plus communes; c'eſt auſſi ce que nous voyons obſerver par les praticiens les plus judicieux, qui n'étouffent point l'expérience ſous les ſophiſmes & les hypotheſes dont nous avons fait tous nos efforts pour nous garantir.

SAIGNÉE, ſ. f. *terme de chirurgie*; c'eſt une opération qui conſiſte dans l'ouverture d'une veine ou d'une artere avec une lancette, afin de diminuer la quantité du ſang. L'ouverture de l'artere ſe nomme *artériotomie* (*voyez* ARTÉRIOTOMIE;) & celle de la veine ſe nomme *phlébotomie*. *V.* PHLÉBOTOMIE. Pluſieurs médecins regardent la *ſaignée* comme le meilleur & le plus ſûr évacuant; mais néanmoins ſon uſage étoit très-rare parmi les anciens, quoiqu'il ſoit devenu préſentement très-fréquent. *Voyez* EVACUANT & EVACUATION. On dit que l'hypopotame a appris le premier aux hommes l'uſage de la *ſaignée*. Car quand cet animal eſt trop rempli de ſang, il ſe frotte lui-même contre un jonc pointu, & s'ouvre une veine, juſqu'à ce que ſe ſentant déchargé, il ſe veautre dans la boue pour étancher ſon ſang.

Il eſt peu important de ſavoir à qui l'on doit l'invention d'une opération ſi utile, & dont les effets admirables étoient connus dès les premiers temps de la Médecine. Nous avons parlé de l'ouverture de l'artere à l'*article* ARTÉRIOTOMIE; & nous avons dit qu'elle n'étoit pratiquable qu'à l'artere temporale. Il n'en eſt pas de même de la phlébotomie; on peut ouvrir toutes les veines que l'on juge pouvoir fournir une ſuffiſante

quantité de ſang. Les anciens ſaignoient à la tête ; 1°. la veine frontale ou préparate, dont Hippocrate recommandoit l'ouverture dans les douleurs de la partie poſtérieure de la tête ; 2°. la veine temporale, dans les douleurs vives & chroniques de la tête ; 3°. l'angulaire, pour guérir les opthalmies ; 4°. la naſale, dans les maladies de la peau du viſage, comme dans la goutte-roſe ; 5°. enfin la ranule, dans l'eſquinancie.

Toutes ces veines portent le ſang dans les jugulaires ; ainſi en ouvrant la jugulaire, on produit le même effet qu'on produiroit en ouvrant une de ces autres veines, & on le produit plus facilement & plus promptement, parce que les jugulaires étant plus groſſes, elles fourniſſent, par l'ouverture qu'on y fait, une bien plus grande quantité de ſang. *Voyez* RANULE.

On ouvre au cou les veines jugulaires externes.

Au bras il y a quatre veines qu'on a coutume d'ouvrir ; ſavoir, la céphalique, la médiane, la baſilique & la cubitale : on pique ordinairement les veines au pli du bras ; mais on peut les ouvrir à l'avant-bras, au poignet & ſur le dos de la main, lorſqu'on ne peut le faire au pli du bras.

On peut ouvrir deux veines au pié ; la ſaphene interne & la ſaphene externe : on ouvre ces vaiſſeaux ſur la malléole interne ou externe ; & ſi on ne peut ouvrir ces veines ſur les malléoles, & ſur-tout l'interne qui eſt la plus conſidérable, on peut en ouvrir les rameaux qui s'étendent ſur le pié.

On ouvre les veines en-long, en-travers & obliquement ; les groſſes veines s'ouvrent en-long ; les petites & profondes, en-travers ; & les médiocres, obliquement.

On diſtingue deux temps dans l'ouverture des veines, celui de la ponction & celui de l'élévation ; le premier eſt celui qu'il faut pour faire le chemin de dehors en-dedans le vaiſſeau ; le ſecond eſt le temps qu'il faut employer pour faire le chemin de dedans en dehors, en retirant la lancette. Pendant le premier temps, on fait la ponction avec la pointe & les deux tranchans ; & pendant le ſecond, on agrandit l'ouverture du vaiſſeau & des tégumens avec le tranchant ſupérieur de la lancette.

Avant l'opération, il faut préparer toutes les choſes convenables pour la pratiquer, une bougie ou une chandelle allumée, en cas qu'on ne puiſſe pas profiter de la lumiere naturelle, une compreſſe ; une bande, & un vaiſſeau pour recevoir le ſang ; il faut en outre, pour la ſaignée du pié, avoir un chauderon, ou un ſeau de faïance plein d'eau d'une chaleur ſupportable, pour raréfier le ſang & gonfler les veines. On eſt quelquefois obligé de s'en ſervir lorſqu'on ſaigne au bras, & que les vaiſſeaux ne ſe manifeſtent pas aſſez. Le chirurgien doit avoir une perſonne au-moins pour éclairer, tenir le vaiſſeau qui eſt deſtiné à recevoir le ſang, & donner quelque ſecours au malade, en cas de foibleſſe ou d'autre accident.

Pendant l'opération, le malade doit être placé dans une ſituation commode ; il doit être couché, s'il eſt ſujet à ſe trouver mal. On cherche l'endroit où eſt l'artere & le tendon ; on poſe la ligature à la diſtance de trois ou quatre travers de doigt du lieu où l'on doit piquer. *Voyez* LIGATURE. On fait ſur l'avant-bras quelques frictions avec le doigt indice & du milieu. Après avoir choiſi le vaiſſeau qu'on doit ouvrir, on tire une lancette, on l'ouvre à angle droit, & on met à la bouche l'extrémité de la châſſe, de façon que la pointe de l'inſtrument ſoit tournée du côté du vaiſſeau qu'on doit ſaigner. On donne encore quelques frictions, & l'on aſſujettit le vaiſſeau en mettant le pouce deſſus, à la diſtance de trois ou quatre travers de doigt au-deſſous de l'endroit où l'on doit piquer. On prend enſuite la lancette par ſon talon, avec le doit indicateur & le pouce ; on fléchit ces deux doigts ; on poſe les extrémités des autres ſur la partie, pour s'aſſurer la main ; on porte la lancette doucement, & plus ou moins à-plomb, juſque dans le vaiſſeau ; on agrandit l'ouverture en retirant la lancette ; le ſang rejaillit auſſi-tôt. La perſonne chargée du vaiſſeau qui doit recevoir le ſang, le préſente, & on fait tourner le lancetier dans la main du bras piqué, pour faire paſſer plus vîte le ſang par le mouvement des muſcles. Pendant que le ſang ſort, on poſe la main deſſous l'avant-bras pour le ſoutenir. Quand le ſang ne ſort point en arcade, on lâche

médiocrement la ligature ; on met l'ouverture des tégumens vis-à-vis celle de la veine, où l'on fait prendre différentes ſituations à cette ouverture.

Après l'opération, quand on a tiré la quantité ſuffiſante de ſang, on ôte la ligature ; on approche les deux levres de la plaie, en tirant un peu les tégumens avec le doigt ; on nettoie les endroits que le ſang a tachés ; on met la compreſſe ſur l'ouverture, & on applique la bande. *Voyez* le bras droit de la *fig.* 2, *Pl. XXX.*

Outre ce qui vient d'être dit, il y a pluſieurs remarques à faire ſur cette opération, ſuivant le lieu où on la pratique.

Dans la *ſaignée* du bras ; 1°. le vaiſſeau qu'on doit ouvrir eſt quelquefois poſé directement ſur le tendon du muſcle biceps, qui fait dans certains ſujets une ſaillie. Il faut alors mettre en pronation le bras de la perſonne que l'on ſaigne ; & ce tendon qui a ſon attache derriere la petite apophyſe du *radius*, ſe cache, pour ainſi dire, & s'enfonce.

2°. Il ne faut jamais piquer à moins que le vaiſſeau ne ſoit ſenſible au tact, quand même quelques cicatrices l'indiqueroient ; car il ſeroit imprudent de piquer au haſard. Il y a des vaiſſeaux qui ne ſe ſont ſentir que quelque temps après que la ligature eſt faite, & d'autres qu'il eſt néceſſaire de faire gonfler en faiſant mettre le bras dans l'eau tiede.

3°. Si la proximité du tendon ou de l'artere jointe à la petiteſſe du vaiſſeau, fait entrevoir quelque riſque à ſaigner au pli du bras, il faut ouvrir la veine à l'avant-bras, au poignet, & même à la main.

4°. Quand les vaiſſeaux ſont roulans, il faut bien prendre ſes meſures pour les aſſujettir, en mettant le pouce deſſus, ou en embraſſant avec la main l'avant-bras par derriere : cette derniere méthode les contient avec plus de fermeté.

5°. Une des regles les plus importantes de l'art de ſaigner, eſt de porter la lancette plus ou moins perpendiculairement ſur la peau, à proportion que le vaiſſeau eſt plus ou moins enfoncé. S'il eſt très-enfoncé, il faut porter la pointe de la lancette preſque à-plomb ; ſi on la portoit obliquement, elle pourroit paſſer par-deſſus ; ſi le vaiſſeau eſt ſi enfoncé qu'on ne le puiſſe appercevoir que par le tact, il ne faut point perdre de vue l'endroit ſous lequel on l'a ſenti ; on peut le marquer avec le bout de l'ongle ; on y porte la pointe de la lancette, on l'enfonce doucement juſqu'à ce qu'elle ſoit entrée dans le vaiſſeau, ce qu'une légere réſiſtance & quelques gouttes de ſang font connoître ; alors on agrandit l'ouverture avec le tranchant ſupérieur de la lancette en la retirant. Comme ce ſont ordinairement les perſonnes graſſes qui ont les vaiſſeaux très-enfoncés, ils ſont preſque toujours entourés de beaucoup de graiſſe qui les éloigne de l'artere, du du tendon & de l'aponévroſe.

6°. Lorſque les vaiſſeaux ſont apparens, ils ſont quelquefois collés ſur le tendon, ſur l'aponévroſe ou ſur l'artere. Pour les ouvrir, il faut porter la pointe de la lancette preſque horizontalement : lorſqu'elle eſt dans la cavité du vaiſſeau, on éleve le poignet afin d'augmenter l'ouverture avec ſon tranchant. On évite d'atteindre des parties qu'il eſt dangereux de piquer, en portant ainſi ſa lancette horizontalement.

Pour la *ſaignée* de la jugulaire, on obſerve quelques particularités. On met le malade ſur ſon ſéant, & on lui garnit l'épaule & la poitrine avec une ſerviette en pluſieurs doubles. On poſe la ligature comme il a été dit au *mot* LIGATURE. On applique le pouce ſur la ligature, & l'autre ſur la veine pour l'aſſujettir ; on fait l'ouverture comme dans la *ſaignée* du bras. Si le ſang ne ſort pas bien, on fait mâcher au malade un morceau de papier ; & s'il coule le long de la peau, on ſe ſert d'une carte en forme de gouttiere, qui s'applique au-deſſous de l'ouverture par un bout, & qui de l'autre conduit le ſang dans la palette. Après l'opération, on applique une compreſſe & un bandage circulaire autour du cou.

Pour faire la *ſaignée* du pié, on fait tremper les deux piés dans l'eau chaude ; on en prend un qu'on poſe ſur un genou qu'on a garni de linge en pluſieurs doubles ; on applique la ligature au-deſſus des malléoles ; on remet le pié dans l'eau pendant qu'on prépare la lancette qu'on met à la bouche. On retire le pié, on en applique la plante contre le genou ; on cherche un vaiſſeau, on l'aſſujettit après avoir fait quelques frictions, & on l'ouvre en évitant de piquer le

périoſte ſur la malléole, ou les tendons ſur le pié. L'on remet le pié dans l'eau; & lorſqu'on juge avoir tiré la quantité ſuffiſante de ſang, on ôte la ligature, on eſſuie le pié, on applique la compreſſe, & on fait le bandage appellé *étrier*. *V.* ETRIER. On doit ſaigner de la main gauche au bras & au pié gauches, & de la main droite au bras & au pié droits.

Les accidens de la *ſaignée* ſont légers ou graves. Les légers ſont la *ſaignée* blanche, lorſqu'on manque d'ouvrir le vaiſſeau faute des attentions que nous avons preſcrites, ou parce que le malade retire ſon bras; le trombus (*voyez* TROMBUS); l'échymoſe (*voyez* ECHYMOSE); la douleur & l'engourdiſſement par la piquure de quelques nerfs (*voyez* PLAIES DES NERFS). Les accidens graves ſont les piquures de l'aponévroſe & du périoſte, qui ſont quelquefois ſuivis de douleurs & d'abcès (*voyez* PLAIES DES APONÉVROSES & DU PÉRIOSTE); la piquure du tendon (*voyez* PLAIES DES TENDONS); & enfin l'ouverture de l'artere. *Voyez* ANÉVRISME.

M. Queſnay a fait un excellent traité de Chirurgie, ſur l'*art de guérir par la ſaignée*. Il y a un traité particulier ſur l'*art de ſaigner* par Meuriſſe, chirurgien de Paris; & un autre qui eſt plus à la portée des éleves, dans les *Principes de Chirurgie*, par M. de la Faye. (*Y.*)

SAIGNÉE, ſ. f. (*Architect.*) petite rigole qu'on fait pour étancher l'eau d'une fondation ou d'un foſſé, quand le fond en eſt plus haut que le terrein le plus prochain, & que par conſéquent il y a de la pente. (*D. J.*)

SAIGNÉE DE SAUCISSON, (*Art milit.*) c'eſt dans les mines, la coupure que l'on fait au ſauciſſon pour mettre le feu à la mine. *Voy.* TRAÎNÉE DE POUDRE.

SAIGNÉE *d'un foſſé*, (*Art milit.*) c'eſt l'écoulement des eaux qui le rempliſſent. Quand on a ſaigné un foſſé, on jette ſur la bourbe qui y reſte des claies couvertes de terre ou des ponts de joncs, pour en affermir le paſſage. *Dict. milit.* (*D. J.*)

SAIGNER, v. act. & n. c'eſt verſer du ſang ou en tirer. *Voy. les art.* SAIGNÉE.

SAIGNER *un foſſé, en terme de fortification*, c'eſt en faire écouler l'eau.

Pour *ſaigner un foſſé*, on pratique des rigoles ou des eſpeces de petits canaux, de maniere que le fond ſe trouve plus bas que celui du foſſé. C'eſt ainſi qu'on en uſe pour l'écoulement des eaux des avant-foſſés lorſque le terrein le permet, & de même pour le foſſé du corps de la place. On occupe après cela le fond du foſſé, en plaçant ſur la vaſe ou le limon, des claies pour empêcher d'enfoncer dans la boue. *Voyez* PASSAGE DE FOSSÉ. (*Q.*)

SAIGNER ſe dit dans l'*Artillerie*, d'une piece, lorſqu'étant montée ſur ſon affût, la volée emporte la culaſſe, ce qui arrive lorſqu'on tire de haut-en-bas. (*Q.*)

SAIGNER DU NEZ ſe dit *dans l'Artillerie*, d'une piece de canon, dont la volée emporte la culaſſe lorſqu'elle eſt montée ſur ſon affût.

On dit encore qu'une piece de canon *ſaigne du nez* lorſque ſa volée devient courbe; ce qui arrive quand le métal ſe trouve fort échauffé par le trop grand nombre de coups tirés de ſuite. Dans cet état, la courbure de la volée faiſant baiſſer le bourlet, la bouche de la piece ſe trouve au-deſſous de la direction de l'axe, ce qui dérange la juſteſſe de ſes coups. (*Q.*)

SAIGNEUX, adj. (*Gram.*) ſanglant, ſouillé de ſang. On le dit d'une piece de chair; ce morceau eſt tout *ſaigneux*; le bout *ſaigneux*. *Voyez* BOUT-SAIGNEUX.

SAJI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de Thrace. Strabon, *liv. XII. p. 549*, dit: Certains Thraces ont été appellés *Sinthi*, & enſuite *Saji*. C'eſt chez eux qu'Archiloque dit qu'il jeta ſon bouclier: ce ſont à préſent, pourſuit Strabon, ceux que l'on appelle *Sapæ*; ils demeurent aux environs d'Abdere & des îles voiſines de Lemnos. Parlant, *liv. X, p. 457*, de l'île de Samothrace, il dit: Quelques-uns croient qu'elle a eu le nom de *Samo* des *Saji*, peuples de Thrace qui l'ont autrefois habitée, auſſi-bien que le continent. Il ſemble douter en cet endroit ſi ces *Saji* ſont le même peuple que les *Sapæi* & les *Sinthes* d'Homere, & il rapporte à cette occaſion les deux vers d'Archiloque. (*D. J.*)

SAIKAIDO, (*Géog. mod.*) grande contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'oueſt. *Saikaido* ſignifie la contrée des côtes de l'oueſt. Cette vaſte contrée eſt compoſée de neuf grandes provinces, qui ſont Tſikudſen Tſikungo, Budſen, Bungo, Fidſen, Figo,

Fingo, Odſumi & Satzuma. Le revenu annuel de ces neuf provinces monte à 344 mankokfs. (*D. J.*)

SAIKOKF, île, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, le *pays de l'oueſt*, grande île de l'Océan. Après l'île de Nipon, c'eſt la plus conſidérable en étendue des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle eſt ſituée au ſud-oueſt de l'île de Nipon, dont elle eſt ſéparée par un détroit plein de rochers & d'îles, qui ſont en partie déſertes & en partie habitées. On la diviſe en neuf grandes provinces; & on lui donne 148 milles d'Allemagne de circuit. (*D. J.*)

SAILLANT, adj. ou part. (*Gram.*) qui s'avance en-dehors; la partie *ſaillante* de cette façade; enfoncé eſt le corrélatif & le contraire de *ſaillant*. Il s'emploie au figuré; voilà un morceau de poéſie bien *ſaillant*: voilà une penſée *ſaillante*.

SAILLANT, *en termes de Fortification*, ſignifie ce qui avance. *Voyez* ANGLE SAILLANT.

On dit le *ſaillant* du chemin couvert, pour l'angle *ſaillant* formé par les branches qui ſe rencontrent vis-à-vis l'angle flanqué des baſtions, des demi-lunes, *&c.* (*Q.*)

SAILLANT, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une chevre, d'un mouton ou d'un bélier repréſenté avec les pattes de devant élevées comme pour ſauter.

Un lion *ſaillant* eſt celui qui eſt placé en bande, ayant la patte droite de devant à droite de l'écuſſon, & à gauche la patte gauche de derriere. C'eſt ce qui le diſtingue du lion rampant. *Voyez* RAMPANT.

De Cupis à Rome, d'argent au bout *ſaillant* d'azur, onglé & acorné d'or.

Capriol de Pechaſſaut en Languedoc, *d'azur à une chevre ſaillante d'or.*

Morlat de Doyx en Auvergne, *d'azur à une licorne ſaillante d'argent.* (*G. D. L. T.*)

SAILLANS, (*Géog. mod.*) petite ville de France au bas Dauphiné, dans le Diois, ſur la Drôme, entre Die & Creſt. On croit voir dans ſon nom un reſte de celui de *Sangalauni*, anciens peuples de cette contrée. (*D. J.*)

SAILLE, (*Marine.*) exclamation que font les matelots lorſqu'ils élevent ou pouſſent quelque fardeau.

SAILLIE, ſ. f. (*Art d'écrire.*) penſée vive qui paroît neuve, ingénieuſe, piquante, & qui n'eſt cependant pas réfléchie. Pour peu qu'on conſidere les choſes avec une certaine étendue, les *ſaillies* s'évanouiſſent, dit l'auteur de l'*Eſprit des lois*. Elles ne naiſſent d'ordinaire que parce que l'eſprit ſe jette tout d'un côté & abandonne les autres. Si l'on examine de près les *ſaillies* qu'on voit dans tant d'ouvrages qu'on aime & qu'on admire tant aujourd'hui, l'on verra qu'elles ne tiennent à rien, qu'elles ne vont à rien, & ne produiſent rien; elles ne doivent donc leur ſuccès qu'à la frivolité d'eſprit qui caractériſe ce ſiecle. (*D. J.*)

Avoir des *ſaillies*; c'eſt paſſer ſans gradation d'une idée à une autre, ce qui demande ſans doute de la vivacité & un eſprit agile. Ces tranſitions ſoudaines & inattendues cauſent toujours une grande ſurpriſe. Si elles ſe portent à quelque choſe de plaiſant, elles excitent à rire; ſi à quelque choſe de profond, elles étonnent; ſi à quelque choſe de grand, elles élevent: mais ceux qui ne ſont pas capables de s'élever ou de pénétrer d'un coup d'œil des rapports trop approfondis, n'admirent que ces rapports bizarres & ſenſibles, que les gens du monde ſaiſiſſent ſi bien. Et le philoſophe, qui rapproche par de lumineuſes ſentences les vérités en apparence les plus ſéparées, réclame inutilement contre cette injuſtice. Les hommes frivoles, qui ont beſoin de temps pour ſuivre ces grandes démarches de la réflexion, ſont dans une eſpece d'impuiſſance de les admirer, attendu que l'admiration ne ſe donne qu'à la ſurpriſe, & vient rarement par degrés.

Les *ſaillies* tiennent, en quelque ſorte, dans l'eſprit, le même rang que l'humeur peut avoir dans les paſſions. Elles ne ſuppoſent pas néceſſairement de grandes lumieres; elles peignent le caractere de l'eſprit. Ainſi ceux qui approfondiſſent vivement les choſes, ont des *ſaillies* de réflexion; les gens d'une imagination heureuſe, des *ſaillies* d'imagination; d'autres, des *ſaillies* de mémoire; les méchans, des méchancetés; les gens gais, de choſes plaiſantes, *&c.*

Les gens du monde, qui font leur étude de ce qui peut plaire, ont porté plus loin que les autres ce genre d'eſprit: mais, parce qu'il eſt difficile aux hommes de ne pas outrer ce qui eſt bien, ils ont fait, du plus naturel de tous les dons, un jargon plein

d'affectation. L'envie de briller leur a fait abandonner, par réflexion, le vrai & le ſolide, pour courir ſans ceſſe après les illuſions & les jeux d'imagination.

SAILLIE *ou* PROJECTURE, ſ. f. (*Arch.*) avance qu'ont les moulures & les membres d'architecture au-delà du nud du mur, & qui eſt proportionnée à leur hauteur. C'eſt auſſi toute avance portée par encorbellement au-delà du mur de face, comme fermes de pignon, balcons, ménianes, galeries de charpente, trompes, *&c.* Les *ſaillies* ſur les voies publiques ſont réglées par les ordonnances.

On doit regarder toute *ſaillie* comme la meſure ou la diſtance de laquelle une partie d'un ordre & de chaque membre en particulier, s'avance ſur l'autre, en comptant depuis l'axe. Les *ſaillies* des membres ſont proportionnées à leur hauteur, excepté dans les plates-bandes, auxquelles on donne pour *ſaillies* la hauteur du liteau, & excepté encore la plate-bande qui eſt une partie eſſentielle de la corniche, & qui a toujours une *ſaillie* extraordinaire. (*D. J.*)

SAILLIE, (*Danſe.*) ou *pas échappés de deux piés*; ce ſont des pas de danſe qui s'exécutent de la maniere ſuivante.

Il faut être élevé ſur les deux pointes, les piés à la quatrieme poſition, le corps également poſé. Je ſuppoſe que le pié droit ſoit devant vous : laiſſez échapper vos deux jambes comme ſi les forces vous manquoient, vous laiſſez gliſſer le pié droit derriere, & le gauche revient devant. En partant tous deux à-la-fois & en tombant les deux genoux pliés, vous vous relevez au même inſtant, & remettant le pié droit devant, le pié gauche revient derriere, ce qui vous remet à la même poſition où vous étiez en commençant. Comme vous êtes encore plié, vous vous relevez du même temps en rejetant le corps ſur le pié gauche, & aſſemblant par ce mouvement ſauté le pié droit auprès du gauche en vous poſant à la premiere poſition : vous faites enſuite un pas du pié gauche, ce qui s'appelle *dégager le pié*, ce qui vous met dans la liberté de faire les pas qui ſuivent. Cet enchaînement de pas ſe fait dans l'étendue de deux meſures à deux temps légers.

Ces pas ſe font encore en tournant. Ayant les deux piés à la premiere poſition, & étant élevé ſur la pointe, vous pliez en laiſſant échapper les deux piés à-la-fois à la diſtance de la ſeconde poſition en tombant plié; vous vous relevez, & vous rapprochez les deux piés l'un près de l'autre à la premiere poſition; vous dégagez enſuite l'un ou l'autre des deux piés pour faire tels autres pas que vous ſouhaitez.

SAILLIES, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Béarn, au dioceſe de Leſcar, à 12 lieues de Pau. Elle eſt remarquable par une fontaine ſalée qui s'y trouve, & qui fournit beaucoup de ſel au Béarn. (*D. J.*)

SAILLIR, v. n. (*Gram.*) c'eſt faire une éminence remarquable. Faites *ſaillir* cette partie, détachez-la du fond. Il ſe dit auſſi du mouvement rapide des eaux jailliſſantes; on voit *ſaillir* de cet endroit mille jets. *Saillir*, c'eſt la même choſe que *couvrir*. Cette jument n'a point encore été *ſaillie*.

SAIN, adj. (*Gram.*) qui jouit d'une bonne ſanté, qui n'a rien d'altéré, de corrompu, de contagieux. Cette femme eſt *ſaine*, on peut en approcher ſans danger. Il ſe dit auſſi de l'air; l'air de cette contrée eſt *ſain*. Des choſes qui contribuent à la ſanté; la promenade eſt *ſaine*; le métier des lettres eſt mal-*ſain*; les féves ſont lourdes & mal-*ſaines*. Il étoit *ſain* d'entendement. Il a les mœurs *ſaines*. Sa doctrine eſt *ſaine*. Il a le jugement *ſain*.

SAIN, (*Critique ſacrée.*) ὑγιὸς; ce mot, dans l'Ecriture, ſe prend au figuré pour ce qui eſt pur, vrai, conforme à la droite raiſon; un diſcours *ſain*, λογος ὑγιὸς, à Tite, *c. ij*, *8*, eſt une doctrine pure, honnête, ſolide, utile, véritable; ce mot ὑγιὸς a le même ſens dans les auteurs profanes. Archidamas, roi de Lacédémone, voyant un vieillard étranger qui teignoit ſes cheveux pour paroître plus jeune, ſe mit à dire : que nous propoſera de *ſain* un homme dont non-ſeulement l'eſprit eſt faux, mais la tête même. Elian. *Var. hiſt. lib. III. c. xx.* (*D. J.*)

SAIN, *île de*, *ou* SAYN, (*Géog.*) petite île ſituée ſur la côte méridionale de la Baſſe-Bretagne, vis-à-vis la province de Cornouailles. M. de Valois prétendoit que Mercure y étoit anciennement adoré. Pomponius-Méla, *l. III*, *c. vj*, qui parle de l'oracle de cette île, ne nomme pas la divinité qui le

rendoit ; mais dom Martin a donné tant de demi-preuves que c'étoit la Lune, qu'on ne peut pas se refuser au sentiment de ce savant Bénédictin. Au reste, c'étoit des druidesses qui rendoient l'oracle ; elles vouoient une chasteté inviolable à la déesse qu'elles servoient. Si l'on en croit les auteurs, ces vestales gauloises étoient souvent consultées pour la navigation. L'idée qu'on avoit qu'elles pouvoient s'élever dans les airs, disparoître à leur gré, & reparoître ensuite, ne contribuoit pas peu au grand crédit qu'elles avoient acquises. On les nommoit *Senæ*, soit parce qu'elles n'étoient d'abord qu'au nombre de six ; soit que ce nom fût celle d'origine, & signifiât *respectable* ; enfin c'est de ce nom que l'île où elles habitoient fut appellée l'*île de Sain*. (*D. J.*)

SAIN ET NET, (*Maréchall.*) un cheval *sain & net*, est celui qui n'a aucun défaut de conformation, ni aucun mal.

SAIN-DOUX, s. m. (*Charcuterie.*) sorte de graisse très-molle & très-blanche que les charcutiers tirent de la panne du porc, en la faisant fondre dans un poîle ou chaudiere ; les réglemens des manufactures de lainage défendent aux tondeurs de draps de se servir pour l'ensimage des étoffes, d'autres graisses que du *sain-doux*. (*D. J.*)

SAIN-DOUX, (*Diete, Pharm. Mat. Méd.*) *voyez* GRAISSE, *Chimie, &c.*

SAINFOIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *onobrychis*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique découpée comme une crête de coq, & hérissée de pointes dans quelques especes : cette silique renferme une semence qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs sont disposées en épi fort serré. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort en distingue six especes, dont la principale est à fleurs rouges, & à gousses taillées en crête de coq ; *onobrychis major foliis viciæ, fructu echymato* ; en anglois, *the great vetch leav' d cocks head, with an echinated fruit.*

Sa racine est longue, médiocrement grosse, dure, vivace, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, blanche en-dedans. Elle pousse plusieurs tiges longues d'environ un pié, droites, fermes, d'un verd rougeâtre ; ses feuilles sont assez semblables à celles de la vesce ou du dalega, mais plus petites, vertes en dessus, blanches & velues en-dessous, pointues, attachées par paires sur une côte, qui se termine par une seule feuille, d'un goût amer, & d'une odeur légérement bitumineuse. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épis longs & fort serrés, qui sortent des aisselles des feuilles ordinairement rouges, soutenues par des calices velus. Quand les fleurs sont passées, il leur succede de petites gousses taillées en crête de coq, hérissées de pointes rudes. Ces gousses renferment chacune une semence qui a la figure d'un petit rein, grosse comme une lentille, & d'assez bon goût dans sa verdeur. (*D. J.*)

SAINFOIN, (*Agricult.*) cette plante est nommée *onobrychis* par les Botanistes, *sainfoin* en françois, & de même en anglois *the wholesome hay*, parce qu'elle est fort saine, & qu'elle convient merveilleusement fraîche ou seche à tous les bestiaux. Quelques-uns l'appellent l'*herbe éternelle*, à cause qu'elle dure long-temps dans une même terre. Dans quelques provinces on l'appelle l'*esparcette*.

Si l'on cultive cette excellente plante suivant la nouvelle méthode de M. de Tull, on en aura des brins qui s'éleveront jusqu'à cinq piés de haut, avec des touffes de fleurs rouges, de trois, quatre & cinq pouces de long ; enfin par cette méthode un arpent de *sainfoin* vient à produire autant d'herbe que trente ou quarante arpens de prés ordinaires. Il est donc important d'entrer dans les détails de la culture de cette plante utile.

La grande fertilité du *sainfoin* procede principalement de la prodigieuse quantité de racines qu'il produit. Son pivot s'étend quelquefois à 15 ou 20 piés de profondeur en terre, & de plus il est pourvu de plusieurs racines latérales, qui s'étendent sur-tout vers la superficie de la bonne terre.

C'est une erreur de croire que pour que le *sainfoin* réussisse bien, il faut qu'il y ait, à une certaine profondeur, un banc de tuf de pierre ou de craie, qui arrête le progrès de ses racines. Au contraire, plus la terre a de fond, plus les racines s'étendent, & plus la plante est vigoureuse.

Comme assez souvent il y a une partie de la

la ſemence qui n'eſt pas propre à germer, il ne faut pas manquer d'en ſemer à part une petite quantité pour l'éprouver.

On ne doit pas ſemer cette graine à plus d'un demi-pouce de profondeur, ſur-tout dans les terres fortes; car comme les lobes de la ſemence, qui eſt groſſe, doivent percer la terre pour former les feuilles ſimilaires, que d'autres nomment *feuilles ſéminales*, il arrive ſouvent qu'ils ont trop de peine à ſe dégager de la terre. Alors il n'y a que la tige qui ſe montre en forme d'anneau, & la plante périt.

Comme le *ſainfoin* eſt pluſieurs années avant de donner un produit conſidérable, on a coutume, pour tirer un profit de la terre, de ſemer avec la graine de *ſainfoin*, du treſle, de l'orge, de l'avoine, *&c.* L'orge & l'avoine n'occupant pas long-temps la terre, ces grains font peu de tort au *ſainfoin*; mais les plantes vivaces, comme le treſle, lui en font beaucoup.

Dans les années ſeches, il arrive ſouvent que quand on a fauché l'orge ou l'avoine, on n'apperçoit pas de *ſainfoin*. Néanmoins en y regardant de près, on voit ordinairement des filets blancs qui indiquent que le *ſainfoin* a levé, mais que les feuilles qui étoient fort menues, ont été fauchées avec l'orge ou l'avoine.

Si les grains qu'on ſeme avec le *ſainfoin* ſont drus, s'ils ont pouſſé avec vigueur, & ſur-tout s'ils ont verſé, il arrive ordinairement que le *ſainfoin* eſt étouffé: mais cet accident arrivera rarement, ſi on le ſeme ſuivant la nouvelle méthode de Tull; car comme on ſeme le *ſainfoin* dans des rangées ſéparées de celle du blé, de l'orge, *&c.* il court moins de riſque d'être étouffé. Il faut cependant convenir qu'il réuſſit toujours mieux quand il eſt ſemé ſeul.

Quand M. Tull commença à cultiver du *ſainfoin*, ſuivant ſa méthode, il employoit deux gallons de ſemence, ou un peu plus de deux tiers de notre boiſſeau de Paris, pour un acre de terre. Mais étant arrivé par accident, que preſque toute la ſemence qu'il avoit miſe en terre étoit périe dans un acre ou deux de terrein, qu'il avoit ſemé trop tard, il fut agréablement ſurpris de voir, au bout de trois ans quelques piés de *ſainfoin* d'une groſſeur extraordinaire, qui étoient reſtés çà & là à une telle diſtance, qu'il n'y en avoit qu'environ quatre piés dans une verge de terre quarrée: de ſorte que cette partie de ſon champ lui fournit le double d'herbe que le reſte où la ſemence n'avoit pas péri, & où le *ſainfoin* étoit beaucoup meilleur que dans les terres qui avoient été ſemées à l'ordinaire.

M. Tull Conclut de-là, qu'il eſt avantageux de ſemer le *ſainfoin* fort clair, pour que les racines d'un pié ne nuiſent pas à celles d'un autre; & ils penſent que ceux-là ſe trompent qui ſement leur *ſainfoin* fort dru, dans l'eſpérance de ſe procurer une abondante récolte, puiſqu'ils réduiſent leur *ſainfoin* dans le même état où il eſt ſur les hauteurs de la Calabre auprès de Croto, où cette plante vient naturellement ſans aucune culture, mais où elle eſt ſi baſſe & ſi chétive, qu'on a peine à s'imaginer ce qui a pu déterminer à la cultiver.

M. Tull appuie ſon ſentiment ſur une obſervation qu'il eſt bon de rapporter. Il dit qu'un champ de *ſainfoin* aboutiſſant ſur une terre qu'on labouroit pour la mettre en blé, avoit été fort endommagé par les charrues, qui ayant ça & là entamé ſur le *ſainfoin*, en avoit beaucoup arraché; mais que le dommage n'étoit qu'apparent, puiſque cette partie du champ avoit dans la ſuite produit plus d'herbe que les autres.

Il paroît que notre auteur penſe qu'un gallon, ou très-peu plus du tiers de notre boiſſeau de Paris, de bonne ſemence ſuffit pour un acre de terre; mais il faut que cette ſemence ſoit bien également diſtribuée partout, de ſorte qu'il reſte entre chaque pié de *ſainfoin*, des eſpaces à-peu-près égaux: c'eſt ce qu'on peut faire avec le nouveau ſemoir de ſon invention, & non autrement. Il ne faut pas craindre de diminuer la récolte en diminuant le nombre des plantes; car le produit d'une ſeule plante bien cultivée paſſera une demi-livre. Ainſi lorſqu'il y aura 112 plantes dans une perche quarrée, quand on ſuppoſeroit que chaque plante, l'une portant l'autre, ne produiroit qu'un quart de livre de foin, on aura néanmoins 28 livres de foin par perche quarrée. On ne s'attendroit pas à une récolte auſſi conſidérable; quand les plantes ſont encore jeunes & petites, elles ne couvrent pas la terre, &

il ſemble que la plus grande partie du champ reſte inutile ; mais quand les plantes ſont parvenues à leur grandeur, elles couvrent toute la terre. Il y a encore un avantage qu'on ne ſauroit retirer de la nouvelle culture ; c'eſt que ſi le *ſainfoin* cultivé a été ſemé de bonne heure, il commencera dès la ſeconde année à fournir une petite récolte qui égale celle de la troiſieme année du *ſainfoin* ordinaire.

De plus, M. Tull aſſure que le *ſainfoin*, cultivé ſuivant ſes principes, plaît aux beſtiaux, parce que les beſtiaux mangent par préférence les herbes qui ſont crues avec plus de force & de vigueur. Il eſt pourtant avéré que les beſtiaux préferent l'herbe fine à celle qui eſt groſſe : or, le *ſainfoin* qui eſt cultivé ſuivant la nouvelle méthode, doit être fort gros.

Quoi qu'il en ſoit, l'auteur conclut de ſes expériences, 1°. que ſi l'on ſeme du *ſainfoin* dans le deſſein de le cultiver avec la nouvelle charrue, la façon la plus convenable eſt de le ſemer en deux rangées paralleles, qui ſont éloignées l'une de l'autre de 8 pouces, & de donner 30 ou 32 pouces de largeur aux plates-bandes ; de ſorte qu'il doit y avoir quatre piés du milieu d'un ſillon au milieu d'un autre.

2°. Si l'on ſeme du *ſainfoin* dans l'intention de le cultiver à main avec la houe, il convient de mettre 16 pouces d'intervalle entre les rangs, & qu'il y ait dans les rangs au moins 8 pouces de diſtance d'un pié à l'autre.

3°. Si lon ſeme du *ſainfoin* dans l'intention de ne point le labourer, il faut mettre les rangées à 8 pouces les unes des autres ; & faire en ſorte de ne pas employer plus de ſemence que quand on laiſſe 16 pouces entre les rangs ; car il faut que chaque pié de *ſainfoin* ait aſſez d'eſpace autour de lui pour étendre ſes racines, & tirer la ſubſtance qui lui eſt néceſſaire, ſans être incommodé par les piés voiſins.

Le *ſainfoin* s'accommode preſque toutes ſortes de terres, excepté des marécageuſes ; mais il vient mieux dans les bonnes terres que dans les maigres, & il ſe plaît ſingulierement dans les terres qui ont beaucoup de fond.

Quoique cette plante ne ſoit pas délicate, il ne faut pas s'imaginer qu'on ſoit diſpenſé de bien labourer la terre où on doit la ſemer. Au contraire, comme immédiatement après ſa germination elle jette quantité de racines en terre, il eſt bon qu'elle la trouve bien labourée, & le plus profondément qu'il eſt poſſible.

On peut ſemer le *ſainfoin* dans toutes les ſaiſons de l'année ; mais quand on le ſeme en automne, il y a à craindre qu'il ne ſoit endommagé par les gelées. Si on le ſeme l'été, il arrive ſouvent que la graine reſte long-temps en terre ſans germer ; ou ſi elle leve, la ſéchereſſe ordinaire dans cette ſaiſon, fait languir les jeunes plantes. Ainſi, le mieux eſt de ſemer le *ſainfoin* au printemps, quand les grandes gelées ne ſont plus à craindre.

Nous avons dit qu'il convenoit de ſemer le *ſainfoin* par rangées, deux à deux, qui ſoient écartées les unes des autres de 8 pouces, & de laiſſer 30 ou 32 pouces d'intervalle entre chaque deux rangées ; enfin qu'il convenoit de faire en ſorte que dans la longueur des rangées, les piés du *ſainfoin* fuſſent éloignés les uns des autres de huit pouces. Il ſeroit difficile de remplir toutes ces vues en grand, ſans le ſecours du nouveau ſemoir.

On peut encore, au moyen de cet inſtrument, placer les grains dans le fond des petits ſillons qui ſont ouverts par les ſocs du ſemoir, & ne les recouvrir que de la petite quantité de terre qu'on ſait être convenable. Par ce moyen la jeune plante ſe trouve au fond d'une petite rigole, ce qui eſt fort avantageux, non-ſeulement à cauſe de l'eau qui s'y ramaſſe ; mais encore, parce que cette rigole ſe rempliſſant dans la ſuite, la plante ſe trouve réhauſſée par de nouvelle terre.

Il ne ſera pas néceſſaire de labourer tous les intervalles à la fois, mais tantôt les uns, tantôt les autres ; de cette façon l'on ne laboureroit qu'une cinquieme partie de terrein, en ſorte que le *ſainfoin* pourra ſubſiſter trente ans dans une même terre, ce qui la rendra bien plus propre à recevoir les autres grains qu'on y voudra mettre dans la ſuite.

Le *ſainfoin* mérite bien qu'on donne des ſoins à ſa culture, car c'eſt aſſurément une

des plus profitables plantes qu'on puiſſe cultiver. La luzerne ne peut venir que dans les terres fraîches, humides & très-ſubſtantielles. Le trefle ne réuſſit que dans les bonnes terres; au lieu que le *ſainfoin* s'accommode de toutes ſortes de terres; & quoiqu'il vienne mieux dans les unes qus dans les autres, il ſubſiſte dans les plus mauvaiſes.

Le *ſainfoin* a cet avantage ſur les prés ordinaires, qu'il fournit beaucoup plus d'herbe. Outre cela, on parvient plus fréquemment à le faner à propos; car le pois de brebis, la veſce, la luzerne, le trefle, & même les foins ordinaires, doivent être fauchés, quand ces différentes plantes ſont parvenues à leur maturité; ſi l'on différoit, on courroit riſque de tout perdre: que le temps ſoit à la pluie ou non, il faut les faucher, au riſque de voir l'herbe pourrir ſur le champ, ſi la pluie continue. Il n'en eſt pas de même du *ſainfoin*; car on peut le faucher en différens états avec un profit preſque égal.

1°. On peut faucher le *ſainfoin* avant que les fleurs ſoient du tout épanouies. Alors on a un fourrage fin qui eſt admirable pour les bêtes à cornes; & ces *ſainfoins* fauchés de bonne heure, fourniſſent un beau regain qui dédommage amplement de ce qu'on a perdu, en ne laiſſant pas parvenir la plante à toute ſa longueur.

M. Tull prétend même que ce fourrage eſt ſi bon, qu'on peut ſe diſpenſer de donner de l'avoine aux chevaux, quand on leur fournit de cette nourriture. Il aſſure qu'il a entretenu pendant toute une année un attelage de chevaux en bon état, en ne leur donnant que de ce foin, quoiqu'ils fuſſent occupés à des travaux pénibles. Il ajoute qu'il a engraiſſé des moutons avec la même nourriture, plus promptement que ceux qu'on nourriſſoit avec du grain. Mais on ne peut avoir de ce bon foin, que quand on le cultive ſuivant ſa méthode: l'autre monte en fleur preſqu'au ſortir de terre.

2°. Si le temps eſt diſpoſé à la pluie, on peut différer à faucher le *ſainfoin* quand il eſt en fleur. Ce fourrage eſt encore fort bon pour les vaches, mais il faut prendre garde, en le fanant, de faire tomber la fleur, car les beſtiaux en ſont très-friands, & cette partie qui ſe détache aiſément, les engage à manger le reſte.

3°. Si la pluie continue, on peut laiſſer le *ſainfoin* ſur pié juſqu'à ce qu'il ſoit entre fleur & graine. Alors la récolte eſt plus abondante; non-ſeulement parce que la plante eſt parvenue à toute ſa grandeur, mais encore parce que l'herbe étant mieux formée, elle diminue moins en ſe ſéchant. Il eſt vrai que le fourrage n'eſt pas ſi délicat; mais les chevaux s'en accommodent bien, parce qu'ils aiment à trouver ſous la dent les graines de *ſainfoin* qui commencent à ſe former.

4°. Si le temps continue à être à la pluie, plutôt que de s'expoſer à voir pourrir ſur terre ſon *ſainfoin*, il vaut mieux le laiſſer ſur pié. Car la graine mûrit & dédommage en bonne partie de la perte du fourrage non-ſeulement parce que cette graine peut ſe vendre à ceux qui veulent ſemer du *ſainfoin*, mais encore parce que deux boiſſeaux de cette graine nourriſſent auſſi-bien les chevaux que trois boiſſeaux d'avoine: & généralement tous les beſtiaux en ſont très-friands, auſſi-bien que les volailles.

Lorſque la paille de ce *ſainfoin* qui a fourni de la graine a été ſerrée à propos, elle peut encore ſervir de fourrage au gros bétail. Ils la préferent au gros foin de prés bas, & à la paille du froment; mais pour qu'ils la mangent bien, il la faut hacher à peu-près comme on fait la paille en Eſpagne, ou la battre avec des maillets, comme on fait le jonc marin dans quelques provinces.

Il nous reſte à dire quelque choſe de la façon de faner le *ſainfoin*. La faux le range par des eſpeces de bandes, qu'on nomme des ondins, parce qu'on les compare aux ondes qui ſe forment ſur l'eau. Dans le temps de hâle, le deſſus des ondins eſt ſec, un ou deux jours après qu'il a été fauché. Lorſqu'il eſt en cet état, le matin après que la roſée a été diſſipée, on retourne les ondins l'un vers l'autre. Cette opération ſe fait aſſez vîte, en paſſant un bâton ſous les ondins pour les renverſer.

On les renverſe l'un vers l'autre, pour que les deux ondins ſe trouvent ſur la partie du champ qui n'a pas été labourée, & pour qu'il y ait moins de foin perdu;

parce que, quand on le ramaſſe, il ſuffit de faire paſſer le rateau, ou, pour parler comme les fermiers, le fauchet ſur les eſpaces.

Si-tôt que les ondins retournés ſont ſecs, on les ramaſſe avant la roſée du ſoir en petits meulons, qu'on appelle des *oiſons*, parce qu'étant ainſi diſpoſés, ils reſſemblent à un troupeau d'oies répandues dans un champ; & comme le *ſainfoin* eſt en plus groſſes maſſes, il craint moins la roſée, & même la pluie quand elle n'eſt pas abondante.

Si on laiſſoit le *ſainfoin* répandu fort mince ſur-tout le champ pendant une huitaine de jours, quand même il ne tomberoit point d'eau, il perdroit beaucoup de ſa qualité. C'eſt pourquoi, ſi-tôt qu'il eſt ſuffiſamment ſec, il faut le mettre en groſſes meules, ou le ſerrer dans les granges: & à cette occaſion, il eſt bon de remarquer, que ſuppoſant le *ſainfoin* & le foin ordinaire également ſecs, on peut faire les meules de *ſainfoin*, beaucoup plus groſſes que celles de foin, ſans craindre qu'il s'échauffe, parce que les brins ſe preſſant moins exactement les uns contre les autres, il paſſe entre-deux de l'air qui empêche la fermentation.

On a obſervé que le *ſainfoin* n'eſt jamais meilleur que quand il a été deſſéché par le vent, & ſans le ſecours du ſoleil. Outre cela, une pluie qui feroit noircir le foin ordinaire, le trefle, & même la luzerne, n'endommage pas le *ſainfoin*; il n'eſt véritablement altéré que quand il eſt pourri ſur le champ.

Quand le temps eſt diſpoſé à la pluie, ſi le *ſainfoin* n'eſt pas encore ſec, on peut le ramaſſer en petits meulons, & on ne craindra pas qu'il s'échauffe, ſi l'on met au milieu de chaque meulon une corbeille, ou un fagot qui permetre la circulation de l'air & l'évaporation des vapeurs; mais ſi-tôt que l'herbe eſt bien ſeche, il faut la ſerrer dans des granges, ou en former de groſſes meules, & les couvrir avec du chaume.

Parlons à préſent de la récolte du *ſainfoin* qu'on a laiſſé mûrir pour la graine. Comme toutes les fleurs du *ſainfoin* ne s'épanouiſſent que les unes après les autres, la graine ne mûrit pas non plus tout-à-la-fois. Si l'on coupoit le *ſainfoin* lorſque les graines d'en-bas ſont mûres, on perdroit celles de la pointe. Si l'on attendoit pour faucher les *ſainfoins*, que la graine de la pointe fût mûre, celle d'en-bas ſeroit tombée & perdue. Ainſi il faut choiſir un état moyen, & alors les graines qui ſont encore vertes achevent de mûrir, & au bout de quelque temps elles ſont auſſi bonnes que les autres.

Il faut bien ſe donner de garde de faucher, ni de ramaſſer ces ſortes de *ſainfoins* dans la chaleur du jour; la plus grande partie de la graine ſeroit perdue. Le vrai temps pour ce travail, eſt le matin ou le ſoir, quand la roſée ou le ſérein rendent la plante plus ſouple.

S'il fait beau, le *ſainfoin* ſe deſſeche aſſez en ondins, ſans qu'il ſoit beſoin de les retourner; mais s'il a plû, & qu'on ſoit obligé de retourner les ondins, le mieux eſt, pour ne point faire tomber la graine, de paſſer le bâton ſous les épis & de renverſer l'ondin de façon que les piés des *ſainfoins* ne faſſent que tourner comme ſur un axe. Il ne faut pas attendre que le *ſainfoin* ſoit fort ſec pour le mettre en meules, car on courroit riſque de perdre beaucoup de graines. Il y a des gens qui, pour ne point courir ce riſque, l'enlevent dans des draps; alors on le peut ſerrer ſi ſec qu'on veut, puiſque la graine ne peut ſe perdre.

Mais ſi l'on veut battre le *ſainfoin* dans le champ, il ne faut point faire de meules; il ſuffit de ramaſſer le *ſainfoin* en meulons, & pour lors il ne peut pas être trop ſec. On prépare une aire à un coin d'un champ, ou bien l'on étend un grand drap par terre; deux métiviers battent le *ſainfoin* avec des fléaux, pendant que deux perſonnes leur en apportent de nouveaux dans des draps, & deux autres nettoient groſſiérement avec un crible la graine qui eſt battue. La graine ainſi criblée, & miſe dans des ſacs, eſt portée à la maiſon. A l'égard de la paille, on la ramaſſe en groſſes meules pour la nourriture du bétail; mais il faut empêcher qu'elle ne ſoit mouillée, parce qu'elle ne ſeroit plus bonne à rien.

Un article très-important, & néanmoins très-difficile, eſt de conſerver la ſemence

qui a été battue dans le champ ; car il n'y a pas le même inconvénient pour celle qu'on engrange avec la paille ; elle ſe conſerve à merveille.

Celle qui eſt dépouillée de ſa paille a une diſpoſition très-grande à fermenter, de ſorte qu'un petit tas eſt aſſez conſidérable pour que la graine du centre s'échauffe. Inutilement l'étendroit-on dans un grenier à ſept ou huit pouces d'épaiſſeur ; ſi on ne la remuoit pas tous les jours, elle s'échaufferoit. Le meilleur moyen eſt de faire dans une grange un lit de paille, puis un lit fort mince de graine, un lit de paille & un lit de graine, & l'hiver on peut retirer cette graine, & la conſerver dans un grenier ; car, comme elle a perdu ſa chaleur, elle ne court plus le même riſque de ſe gâter.

Il faut terminer ce qui regarde le *ſainfoin*, par avertir que ſi on ne faiſoit pas paître les *ſainfoins* par les beſtiaux, ils ſeroient bien meilleurs qu'ils ne ſont. M. Tull recommande ſur-tout qu'on les défende du bétail la premiere & la ſeconde année, & tous les ans au printemps.

Enfin, il prétend qu'il a rajeuni des pieces de *ſainfoin* où le plant étoit languiſſant, en faiſant labourer des plates-bandes de trois piés de largeur, & laiſſant alternativement des planches de *ſainfoin* de même largeur. Il aſſure que ce *ſainfoin* ayant étendu ſes racines dans les plates-bandes labourées, avoit repris vigueur & fourni de très-bonne herbe. *Voyez* Tull, *Horſeboing Husbandry. p. 76 & ſuiv.* ou le *traité* de M. du Hamel, *de la culture des terres*, *t. I.* (*D. J.*)

SAINFOIN, SAIN-FOIN *ou* GROS-FOIN, (*Mat. méd.*) les anciens faiſoient de cette plante beaucoup plus d'uſage que nous. Dioſcoride, Galien, Pline, *&c.* en parlent comme d'un remede uſité, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils regardoient les feuilles de cette plante comme fortifiantes, réſolutives, diaphorétiques & diurétiques : mais encore une fois, les modernes ne l'emploient plus.

On a obſervé que les feuilles de *ſainfoin cueillies* immédiatement avant l'apparition de la fleur, & ſéchées avec ſoin, prenoient la forme extérieure & l'odeur du thé verd : il ne ſeroit pas étonnant qu'elles euſſent auſſi la même vertu. *Voyez* THÉ. (*b*)

SAINGOUR, (*Géogr. mod.*) riviere d'Aſie, dans d'Indouſtan, ſur la route d'Agra à Patna. Elle ſe perd dans le Géméné. (*D. J.*)

Saint, adj. (*Gramm. & Théolog.*) ce nom qui ſignifie *pur*, *innocent*, *parfait*, convient particuliérement à Dieu qui eſt *ſaint* par eſſence.

Il a été communiqué aux hommes célebres par leur vertu & leur piété, les premiers fideles l'ont donné généralement à tous les chrétiens qui vivoient conformément aux lois de J. C. Dans la ſuite le nom de *ſaint* & de *très-ſaint*, a été donné & ſe donne encore aux patriarches, aux évêques, aux prêtres, aux abbés, & autres perſonnes d'une éminente piété. Mais on a particuliérement affecté le nom de *ſaints*, à ceux qui ſont morts & que l'on croit jouir de la gloire éternelle. Les Grecs l'ont donné aux martyrs, à leurs patriarches, à leurs évêques morts dans la communion de l'égliſe catholique, & aux perſonnes qui avoient vécu & qui étoient mortes ſaintement. Dans l'égliſe latine ce nom a été donné autrefois aux martyrs, & à tous ceux dont la ſainteté étoit notoire. Depuis le xij ſiecle on l'a réſervé à ceux qui ont été canoniſés par les papes après les informations & cérémonies accoutumées. *Voyez* CANONISATION.

Un des points qui diviſent les proteſtans d'avec les catholiques, c'eſt que ceux-ci adreſſent aux *ſaints* des vœux & des prieres pour obtenir leur interceſſion auprès de Dieu ; ce que les proteſtans condamnent comme une idolâtrie, prétendant que c'eſt aſſez honorer les *ſaints*, que de propoſer leurs exemples à imiter. *Voyez* CULTE & INVOCATION.

Le nombre des *ſaints* reconnus pour tels eſt preſque infini ; le pere Papebrock en compte dix-ſept ou dix-huit cens pour le premier jour de juin ſeulement ; ce ne ſont pas ſeulement les proteſtans qui ont trouvé étrange cette multitude prodigieuſe de *ſaints*. Le ſavant pere Mabillon, écrivain très-catholique, dans ſa diſſertation ſur le culte des *ſaints* inconnus, obſerve qu'on rend des honneurs à des *ſaints* prétendus, qui peut-être n'étoient pas chrétiens, dont on ne ſait pas même les noms, ou auxquels on adreſſe des prieres ſans ſavoir, par aucun jugement

de l'égliſe, s'ils ſont dans le ciel. Mais l'égliſe, loin d'autoriſer les ſuperſtitions à cet égard, les condamne & veut qu'on ne reconnoiſſe pour *ſaints*, que ceux dont on a des actes authentiques. Bollandus, Roſweid, le pere Papebrock & autres jéſuites, ſe ſont attachés avec un zele infatigable à ce travail, & ont publié 24 volumes *in-fol.* pour les ſix premiers mois de l'année, & depuis la mort du pere Papebrock, ſes continuateurs en ont encore donné pluſieurs. *Voyez* ACTES & BOLLANDISTES.

SAINT LE, (*Hiſt. Jud.*) dans l'écriture, marque en particulier la partie de temple qui étoit entre le veſtibule & le ſanctuaire, & dans laquelle on voyoit le chandelier d'or, l'autel des parfums, & la table des pains de propoſition.

Le *ſaint*, ou les *ſaints*, *ſancta*, ſe prend pour tout le temple, ou même pour le ciel: *Le Seigneur a regardé du haut de ſon ſaint*, pſal. c. j. ℣. 20. *Louez le Seigneur dans ſon ſaint*, pſ. cl. ℣. 1.

Le *ſaint des ſaints*, ou le *ſanctuaire*, marque la partie la plus intérieure & la plus ſacrée du temple, où étoit l'arche d'alliance, & où perſonne n'entroit jamais, ſinon le grand-prêtre, une fois l'année, au jour de l'expiation ſolemnelle. *Voyez* EXPIATION & SANCTUAIRE.

SAINT, SAINTETÉ, (*Critique ſacrée.*) ἁγιὸς, ὁσιος, ἁγιότης, ὁσιότης; *ſainteté* ſignifie *la pureté d'ame*, Theſſ. iij, 13; *la piété envers Dieu*, Luc. j, 75. *La ſainteté*, dit Platon, eſt cette partie de la juſtice qui conſiſte dans le ſervice des dieux; & celle qui conſiſte dans les devoirs des hommes envers les hommes, eſt la ſeconde partie de la juſtice. Mais la *ſainteté du temple* dans l'exode, c'eſt le temple de Jéruſalem conſacré au culte de Dieu ſeul. Les *choſes ſaintes* ſont les myſteres de la religion, *Matt. vij, 6.* La qualification des *ſaints*, ſe donne dans le vieux teſtament aux anges, aux prophetes, aux patriarches, aux ſacrificateurs, au peuple juif; dans le nouveau teſtament les apôtres honorent de ce titre les fideles & les chrétiens, parce qu'ils doivent mener une vie pure & religieuſe. (*D. J.*)

SAINT, (*Géog. mod.*) les mots *ſaint* & *ſainte*, ont été impoſés en géographie à pluſieurs lieux où l'on a bâti des égliſes & des monaſteres, auxquels on a donné le nom des *ſaints* dont on y révéroit la mémoire.

Ces égliſes & ces monaſteres ont été avec le temps accompagnés de quelques maiſons, & ont vu ſe former à l'ombre de leurs clochers, des villages, des bourgs ou des villes, qui ont enſuite pris le nom du *ſaint*.

Des navigateurs ont trouvé des îles, des rivieres, des ports, dont ils ignoroient la dénomination, & ils leur ont donné celui du *ſaint* ou de la *ſainte* dont ils portoient eux-mêmes le nom, ou du *ſaint* dont l'égliſe célébroit la mémoire le jour de la découverte.

Il eſt arrivé de cette maniere, que les noms de *ſaint* & de *ſainte* ſont devenus aſſez ridiculement des noms géographiques; de plus, ces noms géographiques, en ſe multipliant prodigieuſement, ont jetté une grande confuſion dans cette ſcience; mais il n'y a point de moyen d'y remédier.

Les Italiens diſent *ſanto* pour *ſaint*; ſeulement au lieu de *ſanto*, ils diſent *ſant'* devant les mots qui commencent par une voyelle, & *ſan* devant ceux qui commencent par une conſonne: *ſant' Ambroſio*, *ſant' Agoſtino*, *ſan Paolo*. Cette regle eſt la même dans les noms des lieux impoſés par les Eſpagnols.

On ne trouvera guere dans ce Dictionnaire (& ſeulement ſous leurs noms propres) que les endroits un peu conſidérables, nommés par les François *ſaint*, par les Italiens & les Eſpagnols *ſanto*, *ſant'* ou *ſan*; *car les* détails minutieux ne conviennent point à cet ouvrage. (*D. J.*)

SAINTS *culte des*, (*Hiſt. eccl.*) ce n'eſt pas mon deſſein de faire méthodiquement l'hiſtoire de l'invocation & du *culte des ſaints*; mais le lecteur ſera peut-être bien-aiſe de trouver ici le morceau de M. Newton ſur cette matiere, & qui n'a point encore été traduit en françois.

Trois choſes, ſelon lui, donnerent occaſion à ce culte; 1°. les fêtes célébrées en mémoire des martyrs; 2°. la coutume de prier auprès de leurs ſépulcres; 3°. les prétendus miracles opérés par leurs reliques.

Grégoire de Nyſſe rapporte que Grégoire, évêque de Néocéſarée & de Pont, s'étant apperçu que les jeux & les fêtes payennes retenoient le commun peuple dans l'idolâtrie, permit qu'on célébrât des fêtes en mémoire des martyrs, & que le peuple s'y

divertit. On ſubſtitua bientôt après la fête de Noël aux bacchanales ; celle du premier mai aux jeux de Flora ; celles de la ſainte Vierge, de ſaint Jean-Baptiſte & des apôtres, aux fêtes marquées dans le vieux calendrier romain, les jours de l'entrée du ſoleil dans quelque ſigne du zodiaque. Cyprien ordonna de tenir un regiſtre exact des actes des martyrs, afin d'en célébrer la mémoire ; & Felix, évêque de Rome, jaloux de la gloire des martyrs, commanda d'offrir annuellement des ſacrifices en leur nom.

La coutume de s'aſſembler dans les cimetieres où étoient les ſépulcres des martyrs, laquelle commença à être en vogue du temps de la perſécution de Dioclétien, contribua encore à l'établiſſement du *culte des ſaints*. Le concile d'Eliberi ou d'Elvire en Eſpagne, tenu en 305, défendit d'allumer pendant le jour des cierges dans les cimetieres des martyrs, de peur de troubler leur repos. Celui de Laodicée, tenu l'an 314, condamna ceux qui abandonnant les cimetieres des vrais martyrs, alloient faire leurs prieres auprès des ſépulcres des martyrs hérétiques ; & l'an 324, un autre concile dénonça anathême à ceux qui, par arrogance, abandonneroient les congrégations des martyrs, les liturgies qu'on y liſoit, & la commémoration qu'on faiſoit de ces athletes du Seigneur.

Avant qu'on eut la liberté de bâtir des égliſes pour y célébrer le ſervice divin, on s'aſſembloit dans les cimetieres des martyrs ; on y faiſoit tous les ans une commémoration de leur martyre ; on allumoit des flambeaux en leur honneur, & on jettoit de l'eau bénite ſur ceux qui y venoient pour leurs dévotions. Lorſqu'enſuite la paix fut donnée à l'égliſe, & qu'on bâtit des temples magnifiques pour s'y aſſembler, on tranſporta les corps des *ſaints* & des martyrs dans ces temples. L'empereur Julien reprocha aux chrétiens cette coutume.

Dans la ſuite, on attribua aux os des martyrs la vertu de faire taire les oracles, de chaſſer les démons, de guérir les malades, d'opérer toutes ſortes de miracles ; c'eſt ce qu'on prouve par des témoignages de divers peres. On garda religieuſement leurs reliques ; on s'imagina que les *ſaints* après leur mort, devenoient les protecteurs & comme les dieux tutélaires des lieux où étoient leurs os.

Enfin on commença à leur rendre un culte religieux & à les invoquer, premiérement en Egypte & en Syrie, enſuite à Conſtantinople, & dans les égliſes d'occident. Grégoire de Nazianze adreſſe des prieres à Athanaſe & à Baſile ; & il rapporte que Juſtine fut protégée miraculeuſement parce qu'elle invoquoit la ſainte Vierge. Grégoire de Nyſſe implora le ſecours d'Ephrem & du martyr Théodore. A Conſtantinople, l'invocation des *ſaints* fut inconnue juſqu'à l'année 739, que Grégoire de Nazianze la leur enſeigna : ſaint Chryſoſtome l'appuya fortement ; mais l'empereur Théodoſe défendit quelque temps après, de déterrer les os des *ſaints* & des martyrs, ou de les tranſporter d'un lieu à un autre.

Sans adopter toutes les idées de M. Newton, on ne peut diſconvenir qu'il n'y ait dans ce petit morceau des vues très-juſtes ſur l'origine du culte des *ſaints* ; & d'ailleurs il faut obſerver que ce beau génie n'avoit fait que jeter ces remarques ſur le papier, ſans y mettre la derniere main. (*D. J.*)

SAINT-AMAND, (*Géog. Hiſt. eccl. Antiquités. Hiſt. natur.*) petite ville de la Flandre françoiſe, ſur la Scarpe, à 3 lieues de Valenciennes, 4 de Tournai, 6 de Douai, 8 de Lille : elle doit ſon origine à ſa fameuſe abbaye de Bénédictins, fondée en 639 par S. Amand, évêque de Maſtricht, & dotée par le roi Dagobert, dans un lieu nommé *Elnonenſe ad Scarpam*.

Ce monaſtere eſt magnifique & ſon égliſe d'une grandeur ſurprenante ; c'eſt l'un des plus rares monumens que nous ayons en Europe, conſtruit par l'abbé Dubois en 1648. En faiſant les fouilles néceſſaires dans la colline de Haute-Rive, où étoit bâti le premier oratoire de *Saint-Amand*, ſur les débris de l'idole de Mercure, on trouva des ſépultures romaines, des oſſemens brûlés, des cruches à cendres, fioles, bouteilles, plats de terre, miroirs d'acier poli, figures de coq, des médailles de Domitien, Veſpaſien, Néron, & de tous les empereurs romains qui ont réſidé à Tournai.

Louis XIV s'étant emparé de *Saint-*

Amand, l'a réuni à la France avec ſon territoire, ce qui a été confirmé à la paix d'Utrecht.

A trois quarts de lieue de cette abbaye ſe trouvent des ſources minérales connues ſous le nom *d'eaux & boues de Saint-Amand*: on les a rendues très-propres & commodes en 1765. Elles ſont précieuſes & véritablement efficaces pour pluſieurs ſortes de maladies: on peut voir l'hiſtoire de ces eaux & leurs propriétés dans l'excellent ouvrage de M. Deſmilleville, médecin à Lille, intitulé *Eſſai hiſtorique & analyſtique des eaux & boues de Saint-Amand, où l'on examine leurs principes, leurs vertus....* à Valenciennes 1767. M. Robert de Heſſeln en a publié un bon abrégé dans ſon VIe. volume du *Dictionnaire de la France, in-8°, 1771*, auquel nous renvoyons.

M. Morand a donné à l'académie des Sciences, en 1743, un mémoire ſur les propriétés de ces eaux, qui ſe trouve inſéré dans les volumes de cette académie. Il y eſt dit qu'on a trouvé un petit autel de bronze avec les principaux traits de l'hiſtoire de Remus & de Romulus, en relief, dont ce ſavant fit l'acquiſition; une petite ſtatue du dieu Pan, pluſieurs de Cupidon, quantité de fragmens de vaſes antiques faits d'une terre bolaire, fine & rougeâtre, telle que celle de Bucakos.

La découverte de ces monumens ſembleroit indiquer que les Romains avoient connu & fait uſage de ces eaux, & que ces figures pourroient avoir ſervi à la décoration de la fontaine.

Elles ont été en réputation depuis que l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, y fut parfaitement guéri en 1648, d'une colique néphrétique & du gravier, dont ce prince étoit attaqué. M. d'Heroguelle fit revivre la réputation de ces eaux par un traité qu'il publia en 1685 ſur leurs vertus curatives. On commença, par ordre du roi, en 1697, à entourer d'une bonne maçonnerie le baſſin de la premiere fontaine, afin d'en écarter les eaux étrangeres.

Les boues de *Saint-Amand* ont depuis 7 juſqu'à 10 degrés de chaleur au-deſſus du tempéré; mais le degré de leur ſurface eſt ſoumis aux variations de l'athmoſphere. (*C*)

SAINT-AMBROISE, (*Géog. hiſt. litt.*) petite ville du bas-Languedoc, ſur la Ceze, au dioceſe d'Uzès; c'eſt la patrie de Samuel Sorbieres, né de parens proteſtans, devenu principal du college d'Orange: il ſe fit catholique à Vaiſon en 1653; le pape Alexandre VII, Louis XIV, le cardinal Mazarin & le clergé de France, lui donnerent des marques publiques de leur eſtime, & lui accorderent quelques bénéfices. Clément IX (Roſpigliosi), avec lequel il étoit en relation de lettres, ne le traita jamais que comme ſon ami, ſans avoir ſoin de ſa fortune; Sorbieres s'en plaignoit plaiſamment, en diſant qu'il avoit plus beſoin d'une charretée de pains que d'un baſſin de confitures: *on envoie*, diſoit-il, *des manchettes à un homme qui n'a point de chemiſes*. Il n'étoit pas ſavant, mais il entretenoit liaiſon avec des ſavans, tels que Hobbes, Gaſſendi, *&c.* il appelloit les relations des voyageurs, les *romans des philoſophes*. Le *Sorberiana* n'eſt pas de lui, il a traduit l'*Utopie* de Thomas Morus, & eſt mort en 1670. *Voyez anecdotes littéraires, tome I, 1750.* (*C*)

SAINT-AMOUR, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) petite ville de la Franche-Comté, au bailliage d'Orgeler, ſur les frontieres de la Breſſe, avec un chapitre.

Guillaume de *Saint-Amour*, chanoine de Beauvais, un des premiers profeſſeurs du college de Sorbonne, célebre docteur, & défenſeur intrépide des privileges de l'univerſité, avoit été envoyé à Rome avec trois autres docteurs pour plaider la cauſe de l'univerſité contre les religieux mendians; après bien des vexations il eut une défenſe expreſſe du pape Alexandre IV, de revenir en France, avec priere au roi de ne l'y pas laiſſer entrer. Guillaume ſe retira à *Saint-Amour*, ſa ville natale, qui pour lors n'étoit pas du royaume de France: il avoit compoſé contre les mendians ſon livre du *péril des derniers temps*. Il mourut dans ſa patrie en 1272, très-regretté de l'univerſité & de tous les gens de bien. Un poëte contemporain parle de la perſécution qu'il ſouffrit comme d'une perſécution inique:

Etre

Etre banni de ce royaume,
A tort, com' fut maître Guillaume
De Saint-Amour, qu'hypocrisie
Fit exiler par envie.

Eloge de l'université 1770, pag. 49, in-4°. (*C.*)

SAINT-ANDÉOL, (*Géographie.*) petite ville du bas-Languedoc, très-peuplée, diocese de Viviers, au confluent de l'Ardrêche & du Rhône, a pris son nom de saint Andéol, compagnon de saint Bénigne & de saint Andoche, qui y fut martyrisé vers l'an 208; son tombeau est dans la principale église.

C'est la patrie de François de Paule Combalusier, médecin de Paris, mort en 1762, auteur de plusieurs ouvrages: ce lieu s'appelloit *Borgagiates*, *Burgagiates*, *Bergoiates*; dans un acte de 1108, il est encore nommé *Burgias*, d'où peut-être il a pris ensuite le nom de *bourg Saint-Andéol*: près de la ville est une fontaine appellée *tourne*, dont le bassin est vaste & fort profond; elle déborde quelquefois avec tant de violence, qu'elle emporte les moulins & les ponts qui sont à la chûte même de sa source: on y faisoit autrefois l'épreuve des ladres; à vingt pas est un rocher sur lequel est une figure humaine, montée sur un lion, avec une inscription presque indéchiffrable: on y apperçoit encore ces lettres.

Nu.... S. S..
Lvvm. N.... ntum.
T.. ivr.. D. S. P.

On entrevoit dans ces lettres *monumentum*; les dernieres *D. S. P.* ne sont autre chose que la formule usitée dans les inscriptions sépulcrales *de suo posuit.*

Le pere Guillemeau, provincial des barnabites, fit en 1724 une dissertation pour prouver que le monument représente le dieu *Mithras. Voyez Mém. Trév. février 1724, page 297.*

A la porte de l'église principale de *Saint-Andéol*, on lit cette inscription sur une pierre à moitié rompue:

Fabius Zoilus sibi &
On suaduliæ prim.
Cæ maritæ carif... M...
S. T. Haberemus Feci....

Hist. acad. des inscrip. tome IV, page 373, édit. in-12. (*C.*)

SAINT-ANTOINE (*ordre de*,) *Hist. mod.* ordre militaire, institué en Hainaut en 1382, par le comte Albert de Baviere, à l'occasion de la maladie appellée *feu Saint-Antoine*: ceux qui en étoient attaqués, allerent visiter une chapelle dédiée à ce *Saint*, dans le bois d'Havré, près de Mons. Cet ordre n'étoit composé que de gentilshommes ou de gens du premier mérite: on prétend que les premiers chevaliers se distinguerent par leur empressement à aller combattre les infideles dans la Prusse & dans l'Afrique; mais cet ordre ne subsista pas long-temps: il tenoit ses assemblées dans la chapelle d'Havré, où l'on établit en 1415 des religieux de *Saint-Antoine*, avec un hôpital pour recevoir les pélerins. La marque de l'ordre étoit un collier fait en forme de corde d'hermite, auquel pendoit un bâton à s'appuyer & une petite cloche.

SAINT-ANTOINE *de Vienne*, (*Hist. eccles.*) L'abbaye réguliere de *Saint-Antoine*, chef d'ordre, sous la regle de saint Augustin, à deux lieues de saint Marcellin, diocese de Vienne, fut fondée en 1090 pour des hospitaliers, par un gentilhomme, nommé *Gaston*: elle fut approuvée au concile de Clermont en 1095; l'église ne fut achevée que vers le milieu du XIVe. siecle: en 1242 le dauphin Guignes-André mit cette maison sous sa protection. Aymond de Montagny, dix-septieme grand-maître, qui fut le premier abbé de l'ordre, obtint l'union du prieuré de *Saint-Antoine* à la maîtrise, que le pape Boniface VIII érigea en abbaye en 1297, en la soumettant immédiatement au saint siege. Louis XI y fit plusieurs fondations pour les malades en 1478 & 1482; elle fut ruinée durant les guerres de religion en 1562 & 1567: on commença de la réparer en 1573, & c'est actuellement l'un des plus beaux monasteres du royaume. L'abbé général y réside, & sa maison est composée d'environ soixante personnes: cet

ordre a eu des établiſſemens en France, en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, en Angleterre, en Lorraine, en Piémont, même au-delà des mers, comme à ſaint Jean d'Acre, à Conſtantinople, en Chypre, dans la Morée, & juſques dans l'Afrique.

L'Europe étoit alors affligée d'un fléau terrible, incurable à la médecine, que ſaint Thomas appelle *ignis infernalis*, & qui eſt connu ſous le nom de *feu Saint-Antoine*, parce que le peuple crut que l'interceſſion de ce ſaint étoit le ſeul remede qui en arrêtât les funeſtes effets: on accouroit en foule à la *Mothe-Saint-Didier*, où furent dépoſées les reliques de ſaint Antoine, que Joſſelin, iſſu des comtes de Poitiers, de l'illuſtre maiſon de Touraine avoit apportées de la terre-ſainte; bientôt le nom de la *Mothe* fut changé en celui de *Saint-Antoine* qu'il porte encore aujourd'hui.

Les pourceaux de cette abbaye avoient le privilege d'aller, le 17 de janvier, avec une clochette au cou, dans les maiſons, où on les régaloit en l'honneur de *Saint-Antoine*, bien-loin d'oſer les chaſſer: de-là ces proverbes qui font alluſion aux paraſites, » aller comme le pourceau de *Saint-Antoine*, de porte en porte; faire comme » le cochon de *Saint-Antoine*, ſe fourrer » par-tout ».

L'ordre de Saint-Antoine, ſupprimé en 1777, a été réuni à celui de Malte.

SAINT-AUBIN DU CORMIER, (*Géograph. Hiſt.*) ville de Bretagne, dioceſe de Rennes, bâtie par Pierre Manclerc, duc de Bretagne, en 1222. Ce lieu eſt célebre par la victoire remportée ſur les Bretons & leurs alliés, par l'armée de Charles VIII, ſous le commandement du ſire de la Trémouille, en 1488: le duc d'Orléans, depuis Louis XII, y fut fait priſonnier.

Le général vainqueur, dit-on, invite à ſouper ce prince, celui d'Orange & tous les capitaines pris avec eux; à la fin du repas, on le voit donner des ordres ſecrets à un officier qui ſort auſſi-tôt, & qui, peu après, rentre avec deux cordeliers; à cet aſpect, les princes pâlirent & voulurent ſe lever de table: princes, leur dit la Trémouille, raſſurez-vous, il ne m'appartient pas de prononcer ſur votre deſtinée, elle eſt réſervée au roi; mais vous, dit-il, aux capitaines, qui avez été pris en combattant contre votre ſouverain & votre patrie, mettez ordre promptement aux affaires de votre conſcience. Les princes voulurent vainement intercéder pour les capitaines, la Trémouille fut inexorable: ce trait paroît injuſte & barbare; cette invitation, le ſouper, cet air de fête & d'amitié, ſont autant de circonſtances de perfidie, jointes à une violence atroce; & c'étoient autant d'inſultes pour le duc d'Orléans. Mais cette prétendue anecdote du ſouper, qu'on ne trouve que dans une vie latine du duc d'Orléans, compoſée par un prieur de Bonnes-Nouvelles, à Orléans, n'eſt qu'une fable mal conçue, & fondée ſur des rapports que l'auteur a mal arrangés; c'eſt ce que M. l'abbé Foucher a démontré dans un mémoire lu à l'académie des inſcriptions, où il venge la mémoire d'un des héros de notre nation. (*C.*)

SAINT-AUBINET, (*Marine.*) c'eſt un pont de cordes ſupporté par des bouts de mâts, poſés en-travers ſur le plat-bord, à l'avant des vaiſſeaux marchands. *Voyez encore* PONT DE CORDES.

SAINT-BRI, (*Géograph.*) petite ville de Bourgogne, à deux lieues d'Auxerre, ſur la route de Lyon à Paris, avec titre de marquiſat. S. Cot y fut arrêté lorſqu'il fuyoit la perſécution des miniſtres de l'empereur Aurélien, & il y fut martyriſé. S. Germain y trouva la tête de S. Prix, & y bâtit une égliſe dans le lieu même pour l'y mettre. S. Didier, autre évêque d'Auxerre, y découvrit le corps de S. Cot, & le plaça dans un cercueil de pierre, proche la tête de S. Prix. Les oſſemens de ce dernier ont été enfin mis dans une châſſe de bois en 1480, par l'évêque Jean Baillet. En 1059, Hugues, fils de Robert, premier duc de Bourgogne, conduiſant l'armée de ſon pere contre Guillaume, comte d'Auxerre, força *Saint-Bri*, le ruina & le brûla. La donation des égliſes de *Saint-Bri* au chapitre d'Auxerre, vient de la libéralité des évêques Hugues de Montaigu & Guillaume de Touci, qui vivoient au xij ſiecle; c'eſt un pays de vignoble. *Voyez* le Beuf, *priſe d'Auxerre*, *in-8°.* 1723. (*C.*)

SAINT-BRIEUC, (*Géogr.*) en latin *Oppidum Briocenſe* ou *Sancti-Brioci*, ville

épiſcopale de la haute Bretagne, doit ſon nom à *Saint-Brieuc*, irlandois, ſon premier évêque au vij ſiecle, ſelon Baillet. Cette origine eſt infiniment plus noble & plus illuſtre que celle de tant de villes célebres, qui ſe vantent d'avoir eu pour fondateurs, ou des héros fameux, ou d'illuſtres brigands. Le monaſtere fondé en l'honneur de *Saint-Brieuc* fut établi en évêché en 844, par Numenonius, prince Breton. Sanſon croit que le dioceſe de *Saint-Brieuc* répond au peuple *Auleni Diablintes*.

François Duaren, célebre profeſſeur en droit, à Bourges, où il mourut en 1559, étoit de *Saint-Brieuc*.

On a imprimé, en 1771, les *Annales Briochines*, ou abrégé de l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique civile & littéraire* du dioceſe de *Saint-Brieuc*, avec des notes, par M. Ruffelet, auxquelles on peut avoir recours.

L'inondation qui a cauſé tant de ravages le 19 août 1773 en cette ville & aux environs, a donné lieu à pluſieurs actes d'humanité & de bienfaiſance qu'il eſt bon de tranſmettre à la poſtérité. L'évêque s'eſt diſtingué par une activité courageuſe, qui décele & honore à la fois l'homme ſenſible & le paſteur zélé. Quatre malheureux alloient périr dans une papeterie à demi-renverſée: le généreux prélat vole à leur ſecours, & les rend en quelque ſorte à la vie. M. Péroud, ingénieur, quoique en proie à une maladie cruelle & dangereuſe, s'arrache des bras des médecins & d'une famille éplorée, & ſe fait tranſporter par-tout où ſon miniſtere eſt néceſſaire. (*C.*)

SAINT-CHAMAS, (*Géogr. Antiquités.*) village de Provence, à quelque diſtance de la petite riviere de Touloubre, ſur laquelle ſubſiſte encore en ſon entier un pont antique d'une conſtruction romaine, appellé par les gens du pays le *Pont-Surian*. Il eſt bâti en plein cintre entre deux rochers, & de niveau avec le chemin qui va d'Arles à Aix. Ce pont n'a qu'une ſeule arche de ſix toiſes de diametre, conſtruite de gros quatiers de pierre de trois piés. Le pont a onze toiſes de longueur. L'arc qui ſe préſente du côté d'Aix, a une friſe dont les ornemens occuppent les deux tiers, & ce qui reſte eſt rempli par cette inſcription:

L... DONNIUS C. F. FLAVOS
FLAMEN ROMÆ & AUGUSTI
TESTAMENTO FIERI JUSSIT
ARBITRATU C. DONNEI VENAL.
ET C. ATTEI RUFFI.

Vers les Pilaſtres, on voit des aigles, & la face intérieure de la friſe eſt couverte d'ornemens ſans inſcription.

Bergier & bouche qualifient les arcs du pont d'arc-de-triomphe, mais contre toute vraiſemblance: ce monument ne peut être qu'un de ces arcs que les anciens faiſoient ſervir de couronnement à des ponts & à d'autres ouvrages publics; tels ſont ceux qui ſe voient à Saintes ſur le pont de la Charente.

Il paroît aſſez ſingulier que le monument de Saintes & celui-ci ayant été élevés par des prêtres ou flamines de Rome & d'Auguſte; mais on ceſſe d'en être étonné, quand on conſidere d'un côté, que le ſacerdoce ne ſe confioit qu'à des perſonnes diſtinguées par leur naiſſance & leurs richeſſes; & de l'autre, que les citoyens opulens ſe portoient avec empreſſement à décorer leur patrie d'édifices utiles. Voyez *Hiſt. de l'acad. des Inſcript. tom. VI, p. 374, in-12*, où le monument eſt gravé. La Martiniere, qui n'en dit qu'un mot, l'attribue à Céſar. (*C.*)

SAINT-CHAUMONT, (*Géogr. Hiſt. nat.*) en latin *Oppidum Sancti-Anemundi*; ville du Lyonnois, ſur le Gier, à trois lieues de Saint-Etiennne, ſix de Lyon, avec un château fort & un chapitre. Elle eſt bien peuplée: le moulinage des ſoies, la fabrique des rubans, les fonderies, les manufactures d'étoffes, de coton, de teinture d'Andrinople, d'acier, de clous, rendent cette ville très-commerçante; c'eſt la ſeconde du Lyonnois avec titre de marquiſat.

M. de Juſſieu a trouvé aux environs de *Saint-Chaumont* une grande quantité de pierres écailleuſes ou feuilletées, dont preſque toutes les feuilles portoient ſur la ſuperficie l'empreinte ou d'un bout de tige, ou d'une feuille, ou d'un fragment de feuille de quelque plante; les repréſentations de feuilles étoient toujours exactement étendues, comme ſi on avoit collé ces feuilles ſur les pierres

avec la main, ce qui prouve qu'elles avoient été apportées par l'eau qui les avoit tenues en cet état ; elles étoient en différentes ſituations, & quelquefois deux ou trois ſe croiſoient : les deux lames ont l'empreinte de la même face de la feuille, l'une en relief, & l'autre en creux, phénomene obſervé par M. de Juſſieu.

Toutes les plantes gravées dans les pierres de *Saint-Chaumont*, ſont étrangeres ; non-ſeulement elles ne ſe trouvent point dans le Lyonnois ni dans le reſte de la France, mais elles ne ſont que dans les Indes orientales & dans les climats chauds de l'Amérique ; ce ſont la plupart des plantes capillaires, & ſouvent en particulier des fougeres, leur tiſſu, dur & ſerré, les a rendues plus propres à ſe graver & à ſe conſerver dans les moules autant de temps qu'il a fallu : quelques feuilles de plantes des Indes, imprimées dans des pierres d'Allemagne, ont paru étonnantes à M. Leibnitz. Voici la même merveille infiniment multipliée ; il ſemble même qu'il y ait à cela une certaine affectation de la nature dans toutes les pierres de *Saint-Chaumont* ; on ne trouve pas une ſeule plante du pays.

Ce qu'on ne peut expliquer qu'en ſuppoſant que la mer a couvert le globe, après même qu'une partie en a été découverte, & qu'il y a eu de grandes inondations qui ont tranſporté des plantes d'un pays dans d'autres fort éloignés.

Par quelqu'une de ces grandes révolutions, la mer des Indes, ſoit orientales, ſoit occidentales, aura été pouſſée juſqu'en Europe, & y aura apporté des plantes étrangeres flottantes ſur ſes eaux ; elle les avoit arrachées en chemin, & les alloit diſpoſer doucement dans les lieux où l'eau n'étoit qu'en petite quantité, & pouvoit s'évaporer. *Mémoires de l'académ. royale des Sciences de Paris, année 1718, p. 3.* (*C.*)

SAINT-CHEF, (*Géogr.*) bourg de France, *Caſtrum ſancti Theuderii*, doit ſon origine à une ancienne abbaye, fondée par S. Theudere, évêque de Vienne, dans une forêt juſqu'alors inhabitée, près Bourgoin en Dauphiné. Elle a ſubſiſté pluſieurs ſiecles en forme d'abbaye, dont les chanoines étoient liés par des vœux, & vivoient ſous la direction d'un abbé régulier. Barnoin, archevêque de Vienne, forma ce chapitre de quelques moines réfugiés dans ſon dioceſe. Le pape Formoſe confirma cet établiſſement en 892, & permit à ces moines de ſe choiſir un abbé. Louis, fils de Boſon, & ſon ſucceſſeur au royaume de Bourgogne, en autoriſa les privileges accordés par le pape & l'archevêque. Long-temps après Jean XXII, voulant réprimer les abus gliſſés dans pluſieurs chapitres, déclara par une bulle, l'archevêque de Vienne, chef & abbé perpétuel de l'abbaye de *Saint-Chef*, à la place de l'abbé régulier. François I, en 1531, leur accorda un brevet pour changer d'état, & confirma leurs privileges & ſtatuts ; Paul III, par une bulle de 1535, les exempta de l'obligation de faire des vœux, & les mit ſur le pié des chanoines des égliſes collégiales, avec cette diſtinction pour le corps, qu'on ne pourroit y être reçu qu'après avoir fait preuve de nobleſſe ancienne, tant du côté paternel que du côté maternel, ce qui s'obſerve encore aujourd'hui. Les dignitaires ſont les doyen, chamarier, ſacriſtain, ouvrier, réfecturier, infirmier, aumônier, hôtelier, chantres & dix chanoines, & un théologal, avec trois prêtres habitués. *Diction. Géogr.* de d'Expilly, *t. IV, p. 1050.* (*C.*)

SAINT-CLAIR, (*Géog. Hiſt. Littér.*) bourg du Languedoc, au dioceſe de Toulouſe, où naquit D. Raimodon de la Mothe, diſtingué dans la congrégation de S. Maur par ſon eſprit & ſa ſcience : il aida M. Sponde, évêque de Pamier, dans ſes *annales*. Il avoit entrepris de donner au public le martirologe de la France ; mais ayant ſu que M. du Sauſſai, alors curé de S. Leu à Paris, & depuis évêque de Tulles, avoit le même deſſein ; il lui confia ſes remarques ; ils travaillerent enſemble, & céda à M. du Sauſſai la gloire de le publier en ſon nom. Il travailla avec D. Mabillon les actes des ſaints. Ce ſavant religieux mourut au monaſtere de S. André d'Avignon en 1643, à 45 ans. *Voyez Bibl. de D. le Cerf.* (*C.*)

SAINT-CLAUDE, (*Géog.*) ville épiſcopale de la Franche-Comté, dans les monts Jura, entre Lyon, Salins & Geneve ; elle doit ſon origine à une célebre & ancienne

abbaye, fondée au ve. ſiecle par SS. Romain & Lupicin, freres Bugiſtes, dans un lieu affreux, nommé *Condate* ou *Condatiſcone*, depuis appellé *Saint-Oyant*, du nom du quatrieme abbé Eugende; enſuite *Saint-Claude*, parce que ce fut le lieu de la retraite & de la ſépulture de ce ſaint archevêque de Beſançon; on y poſſede ſes réliques derriere l'autel, qui attiroient autrefois un grand concours de peuples. Cette abbaye a été ſécularisée & érigée en évêché en 1742. Le chapitre noble eſt compoſé de 20 chanoines, qualifiés du titre de *comtes* : l'égliſe eſt belle & riche.

On eſt ſeulement fâché de ce qu'ils tiennent les malheureux habitans de ces montagnes dans la ſervitude. Touché de l'état miſérable de ces eſclaves, M. de Voltaire a fait une *Diſſertation ſur l'établiſſement de cette abbaye, ſes chroniques, ſes légendes, ſes chartres, ſes uſurpations, & ſur les droits des habitans de la terre de Saint-Claude*, imprimée à Neuchâtel en 1772, & un *Mémoire* préſenté au conſeil du roi par les habitans du mont Jura; le conſeil a déja rendu un arrêt qui renvoie cette affaire au parlement de Beſançon, pour la juger en dernier reſſort d'après les titres & chartres produits, & d'après la poſſeſſion, en tant qu'elle n'aura rien de contraire aux titres : cette clauſe de l'arrêt ſemble aſſurer d'avance la liberté naturelle à ces infortunés main-mortables. Ils éprouvent, en effet, l'eſclavage de la perſonne, celui des biens, & celui de la perſonne & des biens.

On voit dans le *mémoire* que quiconque occupe une maiſon dans l'empire de ces moines, & y demeure un an, devient leur ſerf pour jamais. Il eſt arrivé quelquefois qu'un négociant françois, pere de famille, attiré par ſes affaires dans ce pays barbare, y ayant pris une maiſon à loyer pendant une année, & étant mort enſuite en ſa patrie, dans une autre province de France, ſa veuve, ſes enfans ont été tous étonnés de voir les huiſſiers venir s'emparer de leurs meubles avec des *pareatis*, les vendre au nom de *Saint-Claude*, & chaſſer une famille entiere de la maiſon de leur pere. Les inconvéniens d'un pareil droit ſont établis avec chaleur dans ces *mémoires*, dit le *journal des ſavans*, *février 1773*.

Dans la premiere requête des habitans du mont Jura au roi, nous remarquons avec plaiſir, *page 12*, ce qui ſuit: » C'eſt dans le » pays de Lonchaumois & des Rouſſes que » Sa Majeſté bienfaiſante s'eſt propoſée » d'ouvrir un chemin à travers les plus » effrayantes montagnes, pour communi- » quer de Lyon, de la Breſſe, du Bugey, » du pays de Gex, à la Franche-Comté, » ſans paſſer par la Suiſſe. Les habitans de » ces montagnes, qui ſont tous laborieux & » commerçans, vont voir un nouveau ciel, » dès que ce grand projet, digne du meil- » leur des rois, ſera rempli. Mais ne le » verroient-ils qu'en eſclaves & eſclaves » des moines? Plus le roi les mettra à portée » de connoître d'autres humains, plus la » comparaiſon qu'ils feroient de ces autres » ſujets du roi, leur rendroit leur ſort inſup- » portable ».

On lit à la page 55 de la *Diſſertation ſur Saint-Claude*, de M. de Voltaire, que Boquet, juge de ces terres, auteur d'un livre ſur les ſorciers, imprimé à Lyon en 1609, ſe vante » d'avoir fait brûler en 10 ans 600 » ſorciers dans ce petit pays, & qu'il con- » ſeille à ſes confreres de faire pendre, par » proviſion, ceux qui ſeront prévenus de ce » crime, ſauf à leur faire enſuite le procès».

Les ouvrages de bouis ſont le principal commerce de cette ville, peuplée d'environ 10000 ames; pluſieurs fontaines publiques, avec de larges baſſins, ſont l'ornement des places. La promenade pratiquée dans le rocher eſt fort agréable, à cauſe de la riviere qui murmure au-bas : elle aboutit à deux grandes routes, dont l'une va à Beſançon, l'autre à Geneve.

A la bibliotheque du chapitre eſt une bible qui a bien 800 ans d'écriture, & un manuſcrit de ſaint Eucher qui a près de 1100 ans : dix-huit abbés reconnus pour ſaints ont gouverné ce monaſtere. Louis XI, qu'on ſait avoir été auſſi dévot que diſſimulé, vint deux fois à *Saint-Claude* en pélerinage. Le bon Philippe de Comines dit, *que lui-même ſouloit tous les ans viſiter monſeigneur Saint-Claude.*

Les Jaillot, Géographes à Paris, ſont de *Saint-Claude.*

La terre de *Saint-Claude*, qui rapporte 40000 écus de revenu au chapitre, eſt le

pays le plus pauvre, le plus affreux qu'il y ait en France : c'eſt le vrai tableau de la miſere. Il faut que l'induſtrie des habitans ſoit auſſi active qu'elle l'eſt pour qu'ils y puiſſent ſubſiſter. Les fromages qu'ils exportent dans les provinces, ſont preſque leur ſeule reſſource.

Il paroît qu'avant les moines le pays étoit habité, puiſqu'on a découvert au lac d'Autre, au pont des Arches, au grand Villars & Jeures, ſur la fin du ſiecle dernier, des médailles, des marbres, des ſtatues, des inſcriptions des portiques, des aqueducs, des ruines d'un théatre, des ſtatues du dieu Pan, dans les décombres d'un temple ; ces monumens prouvent qu'il y avoit dans ces cantons une colonie conſidérable ſous les empereurs Romains.

Saint-Claude, eſt au 23 degré 32′ 43″ de longitude, & au 46, 23′ 45″ de latit. *Mém. pris ſur les lieux.* (*C.*)

SAINT-CLOUD, (*Géogr.*) bourg de France, à 2 lieues de Paris, ſur la Seine, appellé autrefois *Novigentum*, *Novientum*, *Nogent.* Ce fut là que *Clodoald*, ou S. Cloud, troiſieme fils du roi Clodomir, roi d'Orléans, ayant vu égorger ſes deux freres par ſes oncles, ſe retira ſolitaire, pour éviter la mort. Au ſixieme ſiecle, l'abbé Dubos dit qu'il voudroit voir dans nos annales dix victoires de moins, & n'y pas voir, 1°. cette action horrible des enfans de Clovis qui ſe ſouillerent du ſang de leurs neveux ; 2°. les croiſades ; 3°. la S. Barthelemi. Il eût pu ajouter à ces atrocités, le meurtre affreux de notre bon Henri IV. Le double aſſaſſinat des Guiſes à Blois en produiſit un autre l'année ſuivante 1589, celui de Henri III à *Saint-Cloud* : & ce qu'il y eut alors de plus étrange, ce fut l'éloge même de l'aſſaſſin. Il faut qu'on ſache dans tous les ſiecles que ce Jacques Clément, Dominicain & parricide, fut loué publiquement dans Paris & dans Rome; le fanatiſme qui inſpira le meurtre, fit l'apothéoſe du meurtrier. *Saint-Cloud* eſt célebre aujourd'hui par une manufacture de porcelaine, fine & commune, & une autre de faïance ; il y a auſſi une verrerie, une tannerie & deux foires.

Le magnifique château du duc d'Orléans, ſa ſituation avantageuſe, le grand parc, le bon air qu'on y reſpire, ſa proximité de la capitale & les fêtes brillantes qu'y donne le prince, y attirent un grand concours de peuple, & font preſque oublier au public & aux étrangers qu'il y a d'autres maiſons de plaiſance dans les environs de Paris. (*C.*)

SAINT-DENYS-SUR-SARTON, près d'Alençon; (*Géogr.*) il s'y eſt formé un établiſſement utile : c'eſt un bureau de charité pour aider les pauvres de cette paroiſſe. Chacun an, on y prête du grain aux laboureurs pour les ſemences, dont on fait la remiſe entiere à ceux qui n'ont fait qu'une récolte modique. Pendant ſix mois, on diſtribue du pain aux pauvres. Le bureau envoie un chirurgien viſiter les malades, auxquels on diſpenſe gratuitement les remedes ; on prépare les bouillons au presbitere pour les indigens ; on fournit du linge à ceux qui en manquent. Par cet arrangement patriotique, tous les pauvres ſont ſecourus, & aucun d'eux ne mendie dans la paroiſſe, quoiqu'elle ſoit compoſée de 800 communians, & 130 familles de pauvres journaliers. Il eſt impoſſible de ne pas s'attendrir en voyant un bon ſeigneur & un digne curé au milieu de leur peuple, en aſſurer le bonheur & en faire d'honnêtes & bons citoyens.

C'eſt M. Columbel, curé, qui accorde les prix : le 22 novembre 1774, la ſociété d'agriculture d'Alençon adjugea le premier prix de 100 livres & le paiement de 4 ans de taille à deux laboureurs ; le ſecond de 40 livres & le paiement du quart des impoſitions ; un troiſieme pour celui qui a cueilli le plus bel orge, *&c.*

Il y a eu cinq prix. M. Dumeſnil, ſeigneur, & M. Salmon, maître des forges, contribuent auſſi à ces prix.

SAINT-DIEZ, *ou* DIEY, (*Géog.*) ville de Lorraine, dans les Voſges, ſur la Meurthe, à dix lieues de Luneville, neuf de Colmar, quinze de Nancy : elle doit ſon origine à l'abbaye du même nom. Ce lieu s'appelloit *Joncturæ*, les Jointures : c'étoit un affreux déſert, lorſque ſaint Déodat, ou Théodat, *Theodatus*, s'y retira & y fonda un monaſtere vers 670. Les moines ſe relâcherent ſi fort & devinrent ſi ſcandaleux, que le duc Ferri, ou Frédéric, mort en 984, les chaſſa, & mit en leur place des chanoines ou clercs ſéculiers. L'égliſe, avec la maiſon

& les titres ayant été brûlés au xje. ſiecle, les chanoines s'adreſſerent au pape Léon IX, qui avoit été évêque de Toul, & qui confirma en 1049 les privileges & exemptions de cette collégiale, avec les droits quaſi-épiſcopaux du grand-prévôt du chapitre, dans tout ſon territoire.

Cette égliſe vient d'être érigée en évêché, M. de la Galaiſiere, prévôt, en a été nommé premier évêque en 1774.

Cette égliſe fut encore conſumée par les flammes en 1554, auſſi-bien que celle de Notre-Dame. La ville ſouffrit beaucoup d'un incendie conſidérable arrivé en 1756 ou 1757. C'eſt le ſiege d'un grand bailliage où l'on ſuit la coutume générale de Lorraine. La vallée dans laquelle la ville eſt ſituée s'appelle, ſelon l'abbé de Longuerue, le *val-Galilée*. Matthieu, duc de Lorraine, fit commencer l'enceinte des murailles, qui furent achevées en 1282, ſous Ferri II.

Il croît beaucoup de lin dans la dépendance de la ville; on en fait des toiles qui s'y blanchiſſent aiſément par la pureté & l'abondance des eaux; on trouve des mines de cuivre à Luſſe, dans le val de *Saint-Diez*; & à Fraixe, à Chipal, une carriere de marbre de diverſes couleurs. La mine de Lubine fut concédée au ſieur Girard, françois, en 1715; dès la premiere & deuxieme année, il fondit 25 quintaux, tant en argent qu'en cuivre raffiné. Le bailliage renferme les abbayes de Moyenmoutier & d'Etival, avec le prieuré de Liepvre.

Catherine Batre, appellée *la mere Mechthilde*, inſtitutrice des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, naquit à *Saint-Diez* en 1619. Jean Herquel, dit *Herculanus*, chanoine & hiſtorien de l'égliſe de *Saint-Diez*, au xvje. ſiecle, étoit né à Pleinfaing, à deux lieues de cette ville, & ſa famille y ſubſiſte encore.

L'hiſtoire de l'égliſe de *Saint-Diez* a été publiée par J. Cl. Sommier, grand-prévôt, en 1726, *in-12*, ſur le manuſcrit qu'en avoit laiſſé ſon prédéceſſeur M. de Rignet, mort en 1699. (*C.*)

SAINTE BARBE, ſ. f. (*Marine.*) nom qu'on donne à la chambre des canoniers, parce qu'ils ont choiſi *ſainte Barbe* pour patrone. C'eſt un retranchement à l'arriere du vaiſſeau, au-deſſus de la ſoute, & au-deſſous de la chambre du capitaine. *Voy. la Marine, Pl. IV, fig. 1, la ſainte-barbe, cotée 107.* On l'appelle auſſi *gardiennerie*, parce que le maître canonnier y met une partie de ſes uſtenſiles. Il y a ordinairement deux ſabords pratiqués dans l'arcaſſe, pour battre par derriere, & le timon ou barre du gouvernail y paſſe.

SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS, (*Géog. Hiſt.*) bourg de la Touraine, à une lieue de Sainte-Maure, renommé pour les excellentes prunes de *Sainte-Catherine.* » En » l'égliſe de ce lieu ſe trouverent, dit Sa» varon, pluſieurs épées qui, là, avoient été » données le temps paſſé, parmi leſquelles » étoit cette épée fatale qui chaſſa les An» glois de France, & dont s'arma la pucelle » d'Orléans ». On l'a portée depuis au tréſor de Saint-Denis: on dit qu'elle la trouva dans le tombeau d'un ſoldat. (*C.*)

SAINTE-CROIX, L'ÎLE DE (*Géog. Mod.*) l'une des Antilles ſituée par les 17 degrés 36 minutes de *latitude*, au nord de l'équateur, à 15 ou 16 lieues dans l'eſt-ſud-eſt de Portorico; ſa longueur eſt d'environ 9 lieues ſur une largeur inégale; ſon terrein produit les plus beaux arbres du monde, dont le bois eſt propre à conſtruire de très-beaux meubles. Cette île, qui étoit ſous la domination de la France, depuis l'établiſſement des Antilles, fut cédée, vers le commencement du regne de Louis XV, aux Danois, qui y ont aujourd'hui une aſſez nombreuſe colonie, malgré l'intempérie du climat.

SAINTE-LUCIE, BOIS DE, (*Botan.*) eſpece de cériſier ſauvage. *Voy.* MAHALEB, (*Botan.*)

SAINTE-MAGDELEINE, (L'ORDRE DE) fut projetté par Jean Cheſnel, ſeigneur de la Chappronaye, gentilhomme Breton, qui le préſenta à Louis XIII & à la chambre de nobleſſe pendant la tenue des états-généraux (qui étoient aſſemblés à Paris le 27 octobre 1614): le roi en vit les ſtatuts, & dit peu de jours après, qu'il agréoit les deſſeins de ce gentilhomme; cependant cet ordre ne fut point inſtitué.

La fin qu'il ſe propoſoit, étoit d'empêcher les duels & les querelles parmi la nobleſſe; &, à l'exemple de ſainte Magdeleine, parfait modele de pénitence, faire revenir les

jeunes gentilshommes de leurs égaremens, & les conduire à la vertu.

Les ſtatuts de l'ordre de *ſainte Magdeleine*, dreſſés par Jean Cheſnel, ſe trouvent en vingt articles dans Favin, en ſon livre intitulé, *Théatre d'honneur*, *pages 872 & ſuiv.*

La marque de l'ordre étoit une croix grecque naiſſante d'un croiſſant, dont la branche d'en-haut, ainſi que les deux des côtés, ſe terminoient en fleurs-de-lis; elle étoit accompagnée de huit palmes, deux entre chaque branche poſées en cercle, les feuillages pendans intérieurement: au centre de cette croix, on voyoit l'image de la *Magdeleine* proſternée devant une croix.

Le collier étoit compoſé de lacs-d'amour divins, repréſentés par des fleches à têtes en forme de croix pattées; des chiffres faits des lettres L. A. M. étoient placés entre les lacs-d'amour, & repréſentoient les noms de *Ste. Magdeleine*, du roi louis XIII, & d'Anne d'Autriche ſa femme; le tout émaillé d'incarnat, de blanc & de bleu.

La deviſe de cet ordre étoit: *L'amour de dieu eſt pacifique.*

SAINTES *ou* SAINCTES, (*Géog. mod.*) on écrivoit anciennement *Xaintes*; ville de France, capitale de la Saintonge, ſur la Charente, qu'on y paſſe ſur un pont, à 16 lieues au ſud-eſt de la Rochelle, & à 25 au nord-eſt de Bourdeaux.

Cette ville qui, du temps d'Ammien Marcellin, étoit une des plus floriſſantes de l'Aquitaine, eſt aujourd'hui une petite & pauvre ville; ſes rues ſont étroites, & les maiſons mal bâties. Il y a cependant une ſénéchauſſée, un préſidial & une élection, qui eſt de la généralité de la Rochelle. Les Jéſuites y ont tenu un college, & les Lazariſtes y tiennent un ſéminaire.

L'évêché de *Saintes*, qui paſſe pour un des plus anciens des Gaules, eſt ſuffragant de Bourdeaux; il vaut douze à quinze mille livres de revenu, toutes les charges acquittées. Il eſt compoſé de 565 égliſes, tant paroiſſiales que ſuccurſales; ces dernieres ſont au nombre d'environ 60. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé d'un doyen & de vingt-quatre chanoines, dont les quatre qui ont les dignités, ſont nommés par l'évêque, quoique le chapitre ſoit indépendant de lui.

On a tenu divers conciles à *Saintes*; ſavoir, en 563, 1075, 1080, 1088 & 1096; c'eſt dans ce dernier que fut ordonné le jeûne des veilles des apôtres.

Il y a dans un fauxbourg de cette ville, une riche abbaye de bénédictines, fondée l'an 1047, ſous le titre de *Notre-Dame. Long. 37. 2. lat. 45. 39.*

La ville de *Saintes* s'appelloit anciennement *Mediolanum*, comme Milan dans la Gaule ciſalpine, & elle avoit un amphithéatre avec beaucoup d'autres marques de grandeur, lorſqu'elle étoit ſituée ſur une montagne. Cette ville, que les auteurs, juſqu'au cinquieme ſiecle, appellent *Mediolanum*, ayant été entiérement ruinée par le paſſage des Vandales, & des autres barbares qui traverſerent les Gaules pour aller en Eſpagne, fut rebâtie dans une ſituation plus commode que l'ancienne, car elle eſt ſur le bord de la Charente. Depuis ce temps-là le nom de *Mediolanum* n'a plus été en uſage, on ne s'eſt ſervi que de celui du peuple *Santones*, d'où eſt venu le mot de *Saintes*.

Amelotte (*Denys*), pere de l'Oratoire, naquit à *Saintes* en 1606, & ſe montra de bonne heure ennemi de MM. de Port-royal, dans l'eſpérance d'obtenir un évêché. Il a donné une verſion du nouveau teſtament en *4 volumes in*-8°., qu'il mit au jour en 1666, 1667 & 1668. Cette verſion n'eſt pas fort exacte, & l'on y a trouvé des fautes aſſez groſſieres, principalement pour ce qui regarde la critique. Le P. Amelotte mourut en 1678, âgé de 72 ans. (*D. J.*)

SAINTETÉ, ſ. f. (*Gram. & Théolog.*) qualité ou état d'un homme ſaint, ou exempt de péché. *Voyez* PÉCHÉ.

Sainteté ſe dit auſſi des perſonnes ſacrées, & des choſes deſtinées au ſervice de Dieu & aux uſages de la religion. *Voyez* SACRÉ & SAINT.

On dit dans ce ſens jours *ſaints*, ordonnances *ſaintes*, *ſainte* Bible, *ſaint* Evangile, guerre *ſainte*, *&c.* Les catholiques romains appellent l'inquiſition le *ſaint office*, & le ſiege de Rome, le *ſaint ſiege*. *Voyez* INQUISITION, *&c.*

Sainte huile, eau *ſainte*, &c. *Voy.* ONCTION, EAU, *&c.*

La Paleſtine eſt appellée par excellence la *Terre ſainte*, & Jéruſalem la *ſainte cité*. Tel prince

prince croyoit ſignaler ſa religion en allant combattre pour la conquête de la Terre-*ſainte*. *Voyez* CROISADE.

Dans les pays catholiques, un tiers de l'année eſt employé en fêtes ou jours *ſaints*. Il n'y a point d'autres jours *ſaints* en Ecoſſe que le dimanche.

Semaine *ſainte*, eſt la derniere ſemaine du carême, que l'on appelle auſſi *ſemaine de la paſſion*. *Voyez* CARÊME & PASSION.

On donne quelquefois le nom d'*année ſainte* à l'année du jubilé. *Voyez* JUBILÉ.

Il y avoit dans le tabernacle, & enſuite dans le temple de Salomon; deux lieux particuliers, dont l'un s'appelloit le lieu ſaint, *ſanctum*, & l'autre, qui étoit le plus reculé, le ſaint des ſaints, *ſanctum ſanctorum*, ou *le ſanctuaire*. *Voyez* SANCTUAIRE.

Le *ſaint* étoit ſéparé du *ſaint des ſaints* par un voile. L'arche d'alliance étoit dans ce dernier. *Voyez* ARCHE.

Sainteté eſt un titre de vénération que l'on donne au pape, comme celui de *majeſté* aux rois. *Voyez* TITRE, QUALITÉ.

Les rois même, quand ils écrivent au pape, lui donnent le titre de *ſainteté* ou de *ſaint pere*, en latin, *ſanctiſſime & beatiſſime pater*. *Voyez* PAPE.

On donnoit autrefois le titre de *ſainteté* à tous les évêques, comme on voit dans ſaint Auguſtin, Fortunat, Nicolas I, Caſſiodore, *&c.* Saint Grégoire même en a appellé quelque-uns, votre *béatitude* & votre *ſainteté*.

Les empereurs grecs de Conſtantinople portoient le titre de *ſaint* & de *ſainteté*, à cauſe de l'onction de leur ſacre. Du Cange ajoute qu'on a auſſi donné le nom de *ſainteté* à quelques rois d'Angleterre, & que les orientaux l'ont ſouvent refuſé au pape.

SAINTEUR, ſ. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot qui ſe trouve dans la coutume d'Haynaut, *ch. xxiij*, où il eſt traité du rachat de ſervage, pour lequel eſt due quelque redevance à celui par lequel la perſonne a été affranchie. Un *ſainteur* ou *ſaintier* étoit un ſerf de l'égliſe, un oblat, un homme qui, par dévotion, s'étoit fait ſerf d'un ſaint ou d'une ſainte, patrons de cette égliſe. Pour cet effet le *ſainteur* ſe paſſoit la corde des cloches au cou, & mettoit ſur ſa tête, & quelquefois ſur l'autel, quelques deniers de chevage; voilà une idée folle, & qui tient bien de la barbarie des anciens temps. Comme les ſervitudes étoient différentes, dit M. de Lauriere, tous ceux qui étoient *ſainteurs* ou *ſaintiers* des égliſes, n'étoient pas ſerfs main-mortables & mor-taillables, ni hommes de corps.

SAINT-FARGEAU *ou* FERGEAU, (*Géog.*) *Sancti Ferreoli oppidum*, petite ville du Gâtinois ſur le Louain (*Lupa amnis*), principale du pays de Puiſaye: c'eſt le *Feriolas ſuper fluvium Lupæ*, que l'évêque S. Didier donna à l'égliſe de S. Germain d'Auxerre. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, y fonda un chapitre ſous Louis XI.

Le château fut bâti par Jacques Cœur, argentier de Charles VII. Mais ce ſeigneur ayant été diſgracié, & ſes biens vendus par décret, la terre fut achetée par Antoine de Chabannes, ſous Louis XI. Son fils, J. de Chabannes, épouſa Suſanne de Bourbon, une des aïeules de mademoiſelle de Montpenſier, qui en parle avec éloge dans ſes *Mémoires*. Les armes de Chabannes ſont partout dans cette maiſon. (*C.*)

SAINT-GALMIER, (*Géog. Hiſt. Litt.*) en latin *Sancti Valdomeris oppidum*, petite ville du Forez, à 7 lieues de Lyon. Il y a des cordeliers, urſulines, un hôpital & un prieuré de religieuſes de Fontevraut. Elle tire ſon nom d'un ſaint diacre de l'égliſe de Lyon, qui y mourut au VIIe. ſiecle. De Waldemer on a fait *Galmier*, comme, dit M. de Valois, de Varnacaire & Warnaire on a dit *Garnier*, de Waifere *Gaifier*, de Waltere *Gautier*, de Waſton *Gaſton*.

Cette ville eſt la patrie de Clément Dupuy, aïeul des illuſtres freres Pierre & Jacques Dupuy, auxquels la littérature & l'hiſtoire de France ont tant d'obligations. (*C.*)

SAINT-GENGOUL *ou* GENGOUX-LE-ROYAL, (*Géog.*) *Sancti Gengulphi fanum, Gangulphenſe oppidum*, appellé dans les vieux titres *Jangon*, *Jengon*, *Jangoult*, *Jengoul*; petite ville du Mâconnois, ſituée dans les montagnes, ſur la grande route d'Autun à Mâcon & Tournus, dioceſe de Châlons. Ses vins ſont réputés les meilleurs du Mâconnois.

Le bailliage & ſiege principal du Mâconnois fut établi en cette ville, en 1166, avant que le comté de Mâcon fût réuni à la cou-

ronne par S. Louis, en 1238. Le comte de Mâcon & ſes ſujets reſſortiſſoient à la châtellenie royale de *Saint-Gengoux*, ou bailliage royal, auſſi-bien que l'évêque & le chapitre de Mâcon, l'archevêque de Lyon & ſon chapitre, l'évêque de Châlons, les abbayes de Tournus & de Cluny, de même que les ducs de Bourgogne, le comte de Forez, les ſires de Beaujeu. A la réunion du Mâconnois à la couronne par S. Louis, le bailliage de *Saint-Gengoux* fut transféré à Mâcon; mais le comté de Mâcon ayant été donné, en 1359, au comte de Poitiers, fils du roi Jean, le bailliage de *Saint-Gengoux* fut rétabli, & il ne reſta plus à Mâcon que ſon ancien reſſort. Le roi Jean, à ſon retour d'Angleterre, ayant fait Jean ſon fils, duc de Berry & d'Auvergne, celui-ci renonça au comté de Mâcon, dont le roi confirma les privileges & le bailliage.

Saint-Gengoux fut forcé & ſaccagé en 1566, par les Huguenots, commandés par Poncenax, & la ville réduite en cendres. On voit dans l'égliſe, qui eſt belle, une inſcription ſépulcrale de 1280.

Elle a pris ſon nom d'un ancien ſeigneur qui y reçut naiſſance, & qui fut, en 663, avoué ou protecteur de l'abbaye de Beze, par lettres de Clotaire III, qui l'appelle *vir illuſtris Gandulphus*. Il périt par les artifices de ſa femme, qui avoit profité de ſon abſence pour ſe livrer au déſordre. Deux villages du nom de *Varennes*, l'un en Barrois, l'autre en Bourgogne, ſe diſputent ſes reliques. L'inſigne collégiale de Toul eſt ſous le vocable de ce Saint. (*C*)

SAINT GERMAIN-EN-LAYE, (*Géog. Hiſt.*) ville agréable, marchande & bien peuplée, dont l'air eſt excellent, doit ſon commencement au roi Robert, qui y fonda, il y a plus de ſept cens ans, un prieuré, ſous le vocable de Saint-Germain d'Auxerre. La forêt, plus ancienne que la ville, porte le nom de *Laye*, de *Ledia* ou *Lida*.

Charles VI y bâtit un château où fut reléguée, en 1414, la dauphine ſa bru, fille de Jean, duc de Bourgogne, princeſſe aimable autant que vertueuſe.

Les Anglois s'en emparerent ſous le même roi: Charles VII ſe retira de leurs mains. Louis XI le donna à Jacques Coitier, ſon médecin, qui en fut dépouillé par arrêt du parlement (*Voyez* ROUVRE). François I releva l'ancien château: Henri IV éleva le nouveau vers la riviere; il étendit les jardins ſoutenus par de belles terraſſes: Louis XIII, qui l'habitoit ſouvent, l'embellit encore Louis XIV, qui y naquit le 5 ſeptembre 1638, ajouta les cinq grands pavillons qui flanquent les encoignures du vieux château.

Cette maiſon, où mourut Louis XIII, ſe glorifie d'avoir donné naiſſance à trois de nos rois, Henri II, Charles IX & à Louis-le-Grand (la ville a fondé un panégyrique qu'elle fait prononcer tous les ans en l'honneur de ce prince), & d'avoir ſervi de retraite à l'infortuné Jacques II qui y finit ſes jours agités en 1701; à Marie Stuart, ſa fille, décédée en 1712, & à Marie d'Eſt, ſa femme, morte en 1718. Madame de Caylus, dans ſes *Souvenirs*, dit que cette reine s'étoit fait haïr en Angleterre par ſa hauteur autant que par ſa religion, qu'elle profeſſoit en Italienne, c'eſt-à-dire, qu'elle y ajoutoit une infinité de petites pratiques, par-tout bien plus en Angleterre qu'ailleurs, mal placées. Cette princeſſe pourtant avoit de l'eſprit & de bonnes qualités qui lui attirerent une eſtime & un attachement de la part de madame de Maintenon, qui n'a fini qu'à leurs vies.

M. Deſmahis, dans ſon voyage charmant, parle ainſi du roi Jacques & d'Hamilton durant leur ſéjour à *Saint-Germain*.

C'eſt ici que Jacques ſecond,
Sans miniſtre & ſans maîtreſſe,
Le matin alloit à la meſſe
Et le ſoir au ſermon.
Cependant l'heureux Hamilton,
Plein d'enjouement & de fineſſe,
Savoit trouver dans ce canton
Tantôt les rives de Palerme
Et tantôt celles du Lignon.
Il joignit le goût au génie;
Il n'eut point la ſotte manie
D'écrire pour ſe faire un nom;
Et ne quitta jamais le ton
De la meilleure compagnie.
Sans doute qu'à l'ombre des bois,

Sur-tout dans ces routes ſecrettes ;
Sous ce tilleul que j'apperçois ,
Il venoit rêver quelquefois
Avec un livre & des tablettes. . . .

En effet Antoine Hamilton , Irlandois , a vécu long-temps , & eſt mort à *Saint-Germain-en-Laye* en 1720 , âgé de 72 ans. Il avoit ſuivi le roi Jacques en 1688 , étoit ami du duc de Nevers , de Boileau , de Malezieux & de Chapelle. Il a très-bien écrit en françois , en proſe & en vers , avec beaucoup de facilité. On a imprimé tous ſes ouvrages en ſix volumes *in-12*.

Il ſe tint en cette ville , en 1562 , une aſſemblée générale des députés de tous les parlemens du royaume , convoquée par le chancelier de l'Hôpital : c'eſt la ſeule fois qu'on ait ainſi réuni tous les magiſtrats de la France pour en appaiſer les troubles. Le fruit fut l'édit de janvier qui fixoit le ſort des proteſtans , & leur permettoit de s'aſſembler hors des villes. Cet édit excita un murmure général parmi les catholiques , & acheva de perdre le chancelier dans l'eſprit du pape.

Le clergé a tenu pluſieurs aſſemblées en cette ville ; la premiere en 1675 ; la deuxieme en 1680 ; la troiſieme en 1685 ; la quatrieme en 1690 ; la cinquieme en 1695 , & la ſixieme en 1700.

On ne voit plus à *Saint-Germain* les ſtatues qu'y avoit placées Henri IV , parmi leſquelles étoit le buſte du préſident Fauchet, ſavant dans les recherches & dans les antiquités de la nation, mais pauvre. Sur la promeſſe que le roi avoit faite au duc de Bouillon , de ſe reſſouvenir de ce préſident, Fauchet avoit fait faire ſon buſte en marbre : & n'ayant pu le payer au ſtatuaire , le roi , qui paſſa devant ſa boutique , l'acheta & le fit placer , avec d'autres figures , dans le jardin de *Saint-Germain*. Il répondit au duc , qui le ſupplioit de ſe ſouvenir de Fauchet : » Ventre-ſaint-gris je m'en ſuis ſouvenu ; » je l'ai fait mettre dans mon jardin ; » ſur quoi le préſident fit ces vers qui coururent la France :

J'ai reçu dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le ſalaire ;
Le roi de pierre m'a fait faire ,
Tant il eſt courtois & humain.
S'il peut garantir de la faim
Mon corps ainſi que mon image ,
J'atteſte le courteau Romain ,
Je ſerai plus heureux que ſage.
Viens , Tacite , Salluſte , & toi
Qui es tant loué dans Padoue ,
Venez ici faire la moue
Au coin du jardin comme moi.

C'eſt à *Saint-Germain* que la cour , le 5 janvier 1649 , ſe rendit en triſte équipage pour éviter les fureurs de la Fronde. Les premieres têtes de l'état s'échapperent de la capitale comme des fugitifs ; la cour arriva ſans officiers , ſans meuble , ſans linge & ſans argent. Le roi qui , dans la ſuite , étala tant de magnificence ; ne jouiſſoit pas des commodités d'un riche particulier. On vit des dames de la premiere qualité , des princeſſes , être obligées de coucher ſur la paille dans la ſaiſon la plus rigoureuſe. Condé ſeul , par ſa gaiété & ſa confiance , raſſura les eſprits ; & bientôt par le combat de Charenton , il fit rentrer le roi & la reine à Paris.

Il y a à *Saint-Germain* un hôpital royal. M. Ballet , curé d'If , a donné en 1761 , *in-12* , la *Vie* de la ſœur Françoiſe Bony , fille de la charité, & ſupérieure de cette maiſon , morte en 1759.

M. Garſaut , dans l'*Art du cordonnier* , publié en 1768 , remarque que le cuir de bœuf , préparé à la chaux ou à l'orge , ſervant à faire les ſemelles de ſouliers d'homme , ſe tire de *Saint-Germain-en-Laye*, de Sedan, de Namur, de Liege, & que le meilleur vient d'Irlande.

Madame de Gomez , ſi connue par ſes *Journées amuſantes*, ſes *Cent Nouvelles nouvelles*, &c. a vécu à *Saint-Germain* détachée du monde , & y a fait l'agrément de tous ceux qui la connoiſſoient. Elle avoit 85 ans quand je l'ai vue en 1768. Elle eſt fille de Paul Poiſſon , ancien comédien du roi , & ſœur de François Poiſſon qui jouoit les rôles de Criſpin avec tant de ſuccès. Elle avoit épouſé D. Gabriel de Gomez , gentilhomme Eſpa-

gnol, dont elle eſt reſtée veuve ſans enfans. Elle a gardé ce nom quoique mariée, en ſecondes noces, à un nommé *Bon-homme*, à l'exemple de madame de Villedieu.

Chiſtine-Antoinette Deſmares, une des plus célebres actrices de France, eſt morte à *Saint-Germain* le 12 ſeptembre 1763, âgée de 71 ans. Elle étoit petite-fille d'un préſident du parlement de Rouen, niece de la fameuſe Champmelé & tante de madame Dangeville. Elle joignoit aux talens du théatre le don de plaire, un caractere excellent & un cœur admirable. On lui attribue des actions d'une généroſité héroïque. Elle étoit retirée du théatre depuis 1721.

Le pieux & ſavant abbé François-Philippe de Mezenguy, ſi connu par ſes écrits ſur l'ancien & le nouveau teſtament, y eſt mort le 9 février 1763, âgé de 85 ans. Il s'étoit retiré en cette ville depuis 1749. Le roi même, connoiſſant ſon mérite, eut la bonté de s'informer pluſieurs fois de ſon état durant ſa derniere maladie.

Au bas de *Saint-Germain* eſt Maiſons, beau château ſur la Seine, avec un grand parc appartenant à la famille de MM. de Longueuil, dont on trouve les noms fameux ſous la fronde. Le préſident de Maiſons fut intendant des finances.

Le poëte Abraham a célébré ce château dans ſon *Mæſoneum*. Le dernier préſident de Longueuil a fait en ce château, bâti par Manſard, un jardin des plantes en 1731, & un laboratoire de chymie, dans lequel il a fait un bleu de Pruſſe parfait. De ce jardin eſt ſorti le ſeul café qui ſoit parvenu en maturité, & on aſſure qu'il étoit auſſi bon que celui de Moka. *Mémoires pris ſur les lieux.* (*C.*)

SAINT-GRAAL, (*Hiſt. des pierres précieuſes. Litholog.*) vaſe précieux fait, à ce qu'on dit, d'une ſeule émeraude. On a béni & ſanctifié ce vaſe ſous le nom ridicule de *ſaint-Graal*. Les chanoines de l'égliſe cathédrale de Gênes en ſont les dépoſitaires. Durant le ſéjour que Louis XII fit à Gênes, l'an 1502, les chanoines le lui firent voir.

Ce vaſe s'eſt toujours conſervé dans le tréſor de la métropole. Il eſt taillé en forme de plat d'un hexagone régulier. Il a ſept pouces de chaque côté, quatorze pouces de diametre, trois pouces & demi de creux; trois lignes d'épaiſſeur. On voit au-deſſous du vaſe deux anſes taillées dans la même pierre, & qui ont chacune trois pouces & demi de long, cinq lignes de diametre. Le vaſe peſe un marc & demi ou douze onces.

La couleur de cette pierre eſt, au jour, d'un verd qui ſurpaſſe celui des autres émeraudes. A la lumiere des flambeaux, elle eſt tranſparente, nette & brillante; on voit ſur une de ſes anſes une entaille faite par un lapidaire, en préſence de l'empereur Charles V, qui fut convaincu par cette épreuve, que c'étoit une vraie émeraude; mais il eſt fort permis d'en douter.

Ce vaſe fut trouvé, diſent les Génois, à la priſe de Céſarée. Les alliés partagerent le butin; les Vénitiens s'emparerent de l'argent; les Génois ſe contenterent de cette pierre. On lit dans un manuſcrit de la métropole, que c'eſt le plat dans lequel Jeſus-Chriſt mangea l'agneau paſcal à la derniere cêne qu'il fit avec ſes apôtres. La tradition de la république veut que ce ſoit le plat où fut préſentée la tête de S. Jean-Baptiſte.

Ces traditions ne demandent pas une réfutation ſérieuſe; mais cette émeraude, ſi elle étoit vraie, ſeroit une piece ſinguliere. On ne la montre, pour le perſuader au public, qu'avec de grandes formalités. Un prêtre en ſurplis & avec l'étole prend le vaſe, ayant paſſé au cou un cordon dont chaque bout eſt noué à chacune des anſes. On ne la montre encore qu'aux perſonnes de diſtinction, & par un décret du ſénat.

M. le chevalier de Creſnay, lieutenant général des armées navales, qui conduiſit à Gênes, par ordre du roi, madame infante, ducheſſe de Parme, ſur la fin de l'année 1753, demanda à voir ce vaſe, & le vit avec tous les officiers de ſon eſcadre. M. de la Condamine l'a examiné de ſon côté, & en a parlé dans un mémoire qu'il a lu à l'académie des Sciences. (*D. J.*)

SAINT-HIPPOLITE, CYCLE PASCHAL DE (*Chronol.*) cycle de ſeize ans, qui étant redoublé ſept fois, régloit la fête de pâque pour le terme de cent douze années. Ce cycle a pris ſon nom de ſon inventeur.

Comme nous n'avons rien de mieux ſur le canon paſchal de *ſaint-Hippolite*, que la diſſertation latine de Bianchini, imprimée

à Rome en 1703, *in-folio*, je vais donner l'analyſe de cette piece, & faire d'abord connoître au lecteur de quoi il s'agit.

Saint-Hippolite a fleuri au commencement du troiſieme ſiecle, vers l'an 228, ſous l'empire d'Alexandre Sévere. On ne ſait d'où il étoit, ni même de quelle ville il étoit évêque, Euſebe n'en ayant rien dit, & ſaint Jérôme ayant fait des recherches inutiles ſur ce ſujet, comme il nous l'apprend lui-même. M. de Tillemont, ſans pourtant rien décider, croit qu'il eſt plus probable qu'il a été évêque en orient; c'eſt ce qu'on pourroit conclure de ce qu'il a écrit en grec, & de ce que Euſebe le met immédiatement après Beryle, évêque de Boſtres, en Arabie.

Quoi qu'il en ſoit, Hippolite avoit compoſé un grand nombre d'ouvrages, entre leſquels Euſebe & ſaint Jérôme parlent de deux ſur la pâque. Ils ne diſent rien de particulier ſur le ſecond; mais pour le premier, Euſebe témoigne qu'Hippolite y faiſoit une chronologie qu'il conduiſoit juſqu'à la premiere année d'Alexandre, de Jeſus-Chriſt 222 ans, & qu'il y propoſoit un canon ou *cycle* de ſeize ans pour régler la fête de pâque. Il ne nous reſtoit que le nom de ce *cycle*, lorſqu'en 1551, en fouillant près de Rome, dans les maſures d'une ancienne égliſe de *ſaint-Hippolite*, reſtée dans les champs du côté de ſaint Laurent: & ſur le chemin de Tivoli, on y trouva une ſtatue de marbre dans une chaiſe, aux deux côtés de laquelle il y avoit, en lettres grecques, des *cycles* de ſeize ans qui commençoient à la premiere année d'Alexandre, 222 de Jeſus-Chriſt, & qui étant redoublés ſept fois, régloient la fête de pâque pour cent douze ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 333.

Perſonne ne douta que ce canon ne fût celui de *ſaint-Hippolite*, quoique ſon nom n'y fût pas. Gruter le publia en grec. Scaliger y fit des notes imprimées à Leide en 1595, & il en parle beaucoup dans ſon ſecond livre de *la Correction des temps*. Le pere Boucher, jéſuite, l'a mis en latin, & l'a auſſi expliqué dans ſon ouvrage des *cycles* de pâque. Le cardinal Marcel Cervini, qui depuis fut pape, fit tranſporter la ſtatue dans la bibliotheque du vatican, où elle eſt encore. C'eſt ce *cycle* de cent douze ans qui fait le ſujet de la diſſertation de M. Bianchini.

Le ſavant de Vérone, pour l'expliquer, prouve d'abord qu'il ne faut pas ſuppoſer qu'après cent douze ans échus, les mouvemens moyens du ſoleil & de la lune recommencent le même jour de la ſemaine de l'an civil; mais que le jour du renouvellement de la lune doit être renvoyé à la ſemaine ſuivante, & différé de huit jours; que les lettres du calendrier de Céſar le marquent très-commodément; que le *cycle* de *ſaint-Hippolite* fut d'autant plus volontiers reçu par les Latins, qu'il s'accommode fort bien avec le *cycle* italien, les olympiades & les octéatérides, que l'on employoit en ce temps-là; que la moindre période du même *cycle* de 112 ans s'accorde avec les mouvemens moyens de la lune; que ſept de ces périodes en font une plus grande de 784 ans, dans laquelle les phaſes de la lune retardent de deux jours; mais que cette grande période écoulée quatre fois, & jointe à une ſeule petite, en fait une très-grande de 3248 ans, qui rétablit les mouvemens conſtans de la lune en leurs temps; que le *cycle* diviſé par octéatérides, conformément aux guerres civiles des Grecs & des Romains, peut être illuſtré par les années que l'on nomme *grandes* & *ſéculaires*; que *Saint-Hippolite*, en adoptant le *cycle* de Céſar à l'uſage des chrétiens, & eu égard aux temps paſſés & à venir: il paroît de tout cela que Joſeph Scaliger a parlé avec trop de mépris de ce *cycle*.

M. Bianchini explique enſuite ce qu'il y a dans l'inſcription d'un des côtés de la chaiſe de *ſaint-Hippolite*, touchant la chronologie de l'ancien & du nouveau teſtament, depuis la premiere pâque de Moïſe juſqu'à celle de la mort de Jeſus-Chriſt; par où l'on peut voir l'uſage des trois périodes de ce canon. Il convient néanmoins qu'il y a quelque choſe de fautif dans ce côté de l'inſcription. Il explique enfin l'autre côté de l'inſcription, montre la liaiſon du *cycle* de *ſaint Hippolite* avec celui de Céſar, & enſeigne la méthode de s'en ſervir pour perfectionner les tables paſchales. (*D. J.*)

SAINT-JEAN, (HERBE DE LA) autrement *Armoiſe*, en latin *artemiſia*; en anglois *mug-wort*; en allemand *beyſus*. *Voyez* ARMOISE.

Linnæus a réuni les aurones & les ab-

ſynthes ſous le genre des *armoiſes* ; on en trouve le catalogue dans le *Traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel du Monceau.

On connoît les vertus médicinales de l'abſynthe ; parmi les aurones nous en diſtinguerons une appellée communément *grande citronnelle* : elle forme un arbriſſeau, ou plutôt une plante ligneuſe, qui s'éleve à la hauteur de quatre piés ; elle ne quitte pas entiérement ſes feuilles, mais elle fait une aſſez mauvaiſe figure en hiver ; elle pouſſe dès les premiers jours du printemps, & ſa verdure eſt alors fort agréable ; ainſi elle convient dans le boſquet d'avril : elle exhale même une odeur forte & neuritique, qui ne déplaît pas à pluſieurs perſonnes.

Parmi les abſynthes, il n'y en a qu'une qui ſoit ligneuſe & qui forme une ſorte d'arbriſſeau.

L'*armoiſe* des pharmacopoles croît d'elle-même au bord des haies & des chemins.

Les *armoiſes*, aurones & abſynthes ſe multiplient de graine, ou en partageant les vieux piés, lorſqu'on les replante. (*M. le Baron* DE TCHOUDI.)

SAINT-JEAN-DE-LAONE *ou* LÔNE, (*Géog. Hiſt. Litt.*) petite ville du duché de Bourgogne, ſur la Saône, dioceſe de Dijon, non de Châlons, comme le dit la Martiniere & tous ſes copiſtes, même R. de Heſſeln, en 1771 ; en latin *fanum ſancti Joannis de Ladonâ* : Frédegaire l'appelle *Latona*, d'un temple de Latone. Dagobert y tint ſon lit-de-juſtice en 629. Flaocat, maire de Bourgogne, y mourut en 642. Il s'y tint une célebre conférence en 1162, au ſujet du ſchiſme qui déſoloit l'égliſe. Louis VII & l'empereur Frédéric Barberouſſe s'y trouverent ; mais l'abſence du pape Alexandre III rendit ces conférences infructueuſes.

En 1522, les députés de François I & ceux de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, y arriverent. La neutralité entre les deux Bourgognes, époque glorieuſe pour la ville de *Saint-Jean-de-Lône*, devant laquelle vinrent échouer les infracteurs de cette treve qui avoit été religieuſement obſervée pendant cent quatorze ans. En effet, le général Galas aſſiégea en vain avec une armée de plus de ſoixante mille hommes & une nombreuſe artillerie, cette place, où il fit breche, & qui n'étoit défendue que par ſes habitans & une foible garniſon de cent cinquante ſoldats qui parloient de ſe rendre, la regardant comme incapable de défenſe : mais Pierre des Granges & Pierre Lapre, échevins, maîtres des clés & des portes, leurs déclarerent qu'ils pouvoient faire leur capitulation, & qu'eux ſeuls ſe défendroient.

Le ſiege commença le 25 octobre 1636 : la ville eſſuya deux rudes aſſauts, ſe défendit vaillamment, & força Galas à ſe retirer le 3 novembre.

Ce fait mémorable eſt trop peu célébré : on en auroit inſtruit notre enfance, s'il ſe fût paſſé, il y a deux mille ans, dans la Grece.

Jérôme Jolyclerc, l'un des capitaines de la ville, les Boiſot, Martenne, Vaudrey, Pouſſis, Thoulourge, Delettre, Robin, ſe diſtinguerent parmi les bourgeois. Louis XIII, touché de la bravoure des habitans, accorda à cette ville l'exemption des tailles & de franc-fief. Elle jouit encore de ces privileges.

Les lettres-patentes, dans leſquelles le roi donne lui-même la valeur & la fidélité des citoyens de *Saint-Jean-de-Lône* pour exemple à tous les François, furent préſentées au parlement par Charles Fevret, illuſtre auteur du *Traité de l'abus*.

L'hiſtoire du ſiege fut écrite par l'abbé de Clumos, citoyen de cette ville, preſque contemporain. Le grand Condé permit qu'elle lui fût dédiée. Elle alloit être imprimée, lorſque le feu prit dans la maiſon de l'imprimeur. Le manuſcrit autographe fut ſauvé, & ſe trouve dans le cabinet de M. Jolyclerc, avocat à Lyon, deſcendant du capitaine Jolyclerc dont on a parlé. Il a auſſi le plaidoyer de Charles Fevret, piece pleine de gravité, de généroſité & d'éloquence.

Le ſavant Philibert de la Mare a écrit l'hiſtoire de la guerre de Bourgogne de 1636, en latin, d'un ſtyle digne du ſiecle d'Auguſte. L'ouvrage eſt intitulé *Commentarius de bello Burgundico* ; le ſiege de *Saint-Jean-de-Lône* y tient une place très-honorable.

M. Boiſot, profeſſeur en l'univerſité de Dijon, & M. l'abbé Vaudrey, doyen des

familiers de *Saint-Jean-de-Lône*, qui joint à l'eſprit de ſon état le goût de la littérature, donnerent un abrégé court, mais bien écrit, de l'hiſtoire de ce ſiege, imprimé en 1736, à l'occaſion des fêtes de l'année ſéculaire de cet événement.

Don Edmond Martenne, ſavant bénédictin, né à *Saint-Jean-de-Lône* en 1654, a fait une mention diſtinguée de ce ſiege dans ſon *Voyage littéraire*, *t. I*, *pag. 193*. Ce religieux, plus recommendable encore par ſa modeſtie & ſa piété, que par ſon érudition, eſt mort à Saint-Germain dès-Prés en 1739.

M. Béguillet, notaire des états à Dijon, a publié, en 2 vol. 1772, l'*hiſtoire des guerres des deux Bourgognes*, & a écrit fort au long le ſiege de *Saint-Jean-de-Lône*. On attend la ſuite de cette hiſtoire promiſe en ſix volumes. Enfin M. Duſſieux vient de faire imprimer à Paris, *in-8°*. 1774, un drame en proſe, intitulé *les trois héros François, ou le ſiege de Saint-Jean-de-Lône*, *Voyez* ci-devant LA NIVELLE. (*C.*)

SAINT-JUST-DE-LUSSAC, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) paroiſſe près de Brouage en Saintonge, où naquit Jean Ogier de Gombaud, l'un des premiers de l'académie Françoiſe, très-eſtimé de la reine Marie de Médicis, qui lui fit une penſion de 1200 écus; mais les guerres civiles firent qu'il n'en fut pas payé long-temps: auſſi diſoit-il, dans ſon épitaphe de Malherbe:

Il eſt mort pauvre, & moi je vis comme il eſt mort.

Cependant le chevalier Séguier le gratifia d'une penſion ſur le ſceau.

Maynard fait bien de l'honneur à ce poëte dans ces deux vers d'un ſonnet qu'il lui adreſſe:

Gombaud, l'honneur du Pinde & le digne héritier
De ces illuſtres morts dont le ſavoir nous guide.

mais le ſévere Boileau en parle différemment en ſon *Art poétique*, *chant 4*:

Et Gombaud tant vanté garde encor les boutiques.

il mourut à Paris en 1666, âgé de près de cent ans. Ses épigrammes parurent en 1657. Voyez *Parn. Franç.* de M. du Tillet, *pag. 287*. (*C.*)

SAINT-LEGER DE FOUCHERET, (*Géogr.*) paroiſſe du Morvand, bailliage de Saulieu, dioceſe d'Autun, entre Saulieu & Avalon, dont 12 hameaux dépendent; ce qui peut former 185 feux & 700 communians.

On trouve dans cette paroiſſe une mine de mica ou poudre d'or, découverte, il y a 30 ans; exploitée & enſuite abandonnée. On débite beaucoup de cette poudre dans les villes voiſines, pour ſécher l'écriture.

Mais ce village eſt ſur-tout diſtingué pour avoir donné naiſſance au célebre Sebaſtien Lepretre de Vauban, ſi bien caractériſé par ce vers de la Henriade:

C'eſt Vauban, c'eſt l'ami des vertus & des arts.

Il fut élevé, comme Henri IV, parmi les payſans; prit chez M. de Fontaines, prieur de Saint-Jean à Semur, les premiers élémens de la géométrie, porta les armes à 17 ans dans le régiment de Condé, compagnie d'Arcenai, enſuite dans celui de la Ferté, & s'éleva de ſimple ſoldat au grade de maréchal de France.

C'eſt le ſeul homme de guerre, dit Fontenelle, pour qui la paix ait été auſſi laborieuſe que la guerre même; il a réparé 300 places anciennes, & en a fait 33 neuves; il a conduit 53 ſieges, dont 30 ſous les yeux du roi, & s'eſt trouvé à 140 actions de vigueur.

C'étoit un romain qu'il ſembloit que notre ſiecle eût dérobé aux plus heureux temps de la république; il acheva ſa glorieuſe carriere à Paris en 1707, honoré des regrets de Louis XIV, des officiers & des ſavans. Son corps fut porté en ſa terre de Bazoche en Nivernois, où il avoit placé 4 canons, donnés par le grand dauphin, après la priſe de Philisbourg en 1688; récompenſe vraiment militaire, privilege unique qui convenoit au pere de tant de places fortes.

Outre ſa *Dime royale*, imprimée *in-4°*. & *in-12*, nous avons de lui 12 volumes manuſcrits, intitulés *mes Oiſivetés*; s'il étoit poſſible que ſes idées s'exécutaſſent, ſes

Oiſivetés ſeroient plus utiles que ſes travaux.

La maiſon très-ſimple, qui fut le berceau de ce grand homme, ſubſiſte encore à *Saint-Leger*; elle eſt occupée par un ſabotier : en la voyant, tranſporté d'admiration, j'euſſe voulu, pour la diſtinguer des autres, graver ce vers ſur la porte :

Has magnus parvas coluit Vaubantius ædes. (*C.*)

SAINT-LOUIS, ORDRE DE, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis-le-Grand, pour honorer la valeur de ſes officiers militaires. Le roi en eſt le grand-maître ; & par l'édit de création, il a ſous lui 8 grands-croix, 24 commandeurs, & les autres ſimples chevaliers. Mais en 1719, le roi actuellement régnant, rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création d'officiers pour en adminiſtrer les affaires, augmentation de deux grands-croix, de cinq commandeurs, & de cinquante-trois penſions, nombre au reſte qui n'eſt pas tellement fixe qu'il ne puiſſe être augmenté à la volonté du roi, puiſqu'en 1740 on comptoit quatorze grands-croix & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galeres ſont chevaliers-nés. Pour y être admis, il faut avoir ſervi dix ans en qualité d'officier, & faire profeſſion de la religion catholique, apoſtolique & romaine ; cependant le temps du ſervice n'eſt pas une regle ſi invariable qu'elle n'ait ſes exceptions, le roi accordant quelquefois la croix à un jeune officier qui ſe ſera diſtingué par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuelle, qui ſont diſtribuées en penſions de 6000 livres à chacun des grands-croix ; de 4000 & de 3000 aux commandeurs ; de 200 livres à un certain nombre de chevaliers ; & enſuite depuis 1500 juſqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & ſous le bon plaiſir du roi. Ces fonds ſont aſſignés ſur l'excédent du revenu attaché à l'hôtel royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre eſt émaillée de blanc, cantonnée de fleurs-de-lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *ſaint Louis* cuiraſſé d'or & couvert de ſon manteau royal, tenant de ſa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épines & les clous, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus inſtituit 1693* ; & de l'autre côté, pour deviſe, une épée nue flamboyante, la pointe paſſée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, auſſi en champ de gueules, bordée d'azur comme l'autre, & pour légende ces mots : *Bellicæ virtutis præmium.* Les grands-croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu, paſſé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or ſur le juſte-au-corps & ſur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée ; & les chevaliers portent la croix attachée à la boutonniere, avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'eſt pas limité ; on en compte aujourd'hui plus de quatre mille.

Par édit de Louis XIV, donné au mois de mars 1694, il eſt ſtatué que » tous ceux qui » ſeront admis dans cet ordre, pourront » faire peindre ou graver dans leurs armoi» ries ces ornemens : ſavoir, les grands» croix, l'écuſſon accollé ſur une croix d'or » à huit pointes boutonnées par les bouts ; » & un ruban large couleur de feu autour » dudit écuſſon, avec ces mots, *Bellicæ* » *virtutis præmium*, écrits ſur ledit ruban, » auquel ſera attachée la croix dudit ordre ; » les commandeurs de même, à la réſerve » de la croix ſous l'écuſſon ; & quant aux » ſimples chevaliers ; il leur eſt permis de » faire peindre ou graver au bas de leur » écuſſon une croix dudit ordre, attachée » d'un petit ruban noué, auſſi de couleur » de feu ».

SAINT-MARTIN *du Puy*, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) paroiſſe de l'Autunois, ſur les confins de la Bourgogne & du Nivernois, où naquit Gabriel Madelenet ou Magdelenet : Ménage s'eſt trompé en le croyant champenois. Il fut reçu avocat à Paris, & le cardinal de Richelieu l'honora de la charge de ſon interprete royal en latin, avec une penſion de 1500 livres ; ſon poëme ſur la priſe de la Rochelle lui en valut une autre

tre de 700 livres. Balzac disoit qu'il faisoit des vers latins comme Horace, & des françois comme du Morein, poëte très-mépriſable. Selon Pierre Petit, auteur de ſon éloge, à la tête de ſon recueil de poéſies, il avoit plus d'art que de génie. Baillet aſſure qu'il avoit fait une heureuſe alliance des vertus morales & poétiques, ce qui eſt rare. Nicolas Bourbon, grand poëte & d'un goût difficile, s'écria la premiere fois qu'il vit de ſes vers, *ubi tandiu latuiſti*? Où avez vous été ſi long-temps caché? Son recueil de poéſies latines fut imprimé après ſa mort chez Cramoiſi en 1662, & depuis chez Barbou avec celles de Santel en 1725.

Ce poëte mourut en 1661, âgé de 71 ans, à Auxerre, dont M. Lebeuf le dit originaire, & fut inhumé à Notre-Dame La d'Hors, où Jean Madelenet, ſon neveu, lieutenant au préſidial d'Auxerre, lui fit ériger une épitaphe: on lit ces mots..... *Cardinalium Perronii, Richellii & Mazarini ſtudium fovit. Docti omnes coluere, quantus porro vir qui tantos habuit Muſarum ſuarum fautores!* &c. Voyez *Bibl. des auteurs de Bourgogne, tom. II, Parnaſſe françois de* M. du Tillet. (*C.*)

SAINT-MARTIN-LE-BEAU, (*Géogr.*) *S. Martinus à bello*; paroiſſe ſur le Cher, près de Tours, ainſi nommée, non de la bataille que Charles Martel y gagna contre les Sarrazins l'an 734, mais parce que les Normands repouſſés de Tours, le 12 mai 841, furent défaits en ce lieu.

On y bâtit une chapelle en l'honneur de ſaint Martin, auquel on attribuoit cette victoire. Il ſe donna encore une autre bataille à Noui, à la vue de *Saint-Martin-le-Beau*, le 12 août 1044, entre les Angevins & les Champenois: ceux-ci y furent défaits par Geofroi, comte d'Anjou.

On trouve aux environs de Nous beaucoup de tombeaux; cette maiſon & le château de la Bourdaiſiere étoient au marquis de Dangeau, l'ami de Boileau. (*C.*)

SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS, (*Géogr.*) *Hiſt. Antiquités.*) bourg près de Paris ſur la Marne, s'appelloit autrefois *Foſſa Cæſaris*, parce que Céſar y établit & fortifia ſon camp, lorſqu'il voulut mettre le ſiege devant Lutece. Il fut enſuite appellé *Caſtrum Bagaudarum*, parce que les Bagaudes, troupe de pâtres & de laboureurs Gaulois, forcés par la dureté des exactions à prendre les armes pour ſe délivrer de la tyrannie, en avoient fait leur place d'armes. Les ruſtres transformés en ſoldats imitoient par leurs ravages les fureurs des barbares, conduits par Alianus & Amandus qui avoient oſé prendre le titre d'Auguſtes; ils aſſiégerent Autun pendant ſept mois, ſous Claude II, & s'en rendirent maîtres. Ils ſoutinrent un ſiege dans leur forteresſe des foſſés contre Maximien; mais ils furent forcés, & leur château raſé, dont le vainqueur ne laiſſa ſubſiſter que les foſſés.

Ce lieu faiſoit partie d'abord de la forêt appellée *Vilcenia*, qui dans la ſuite a été coupée, & dont le nom s'eſt inſenſiblement changé en celui de Vincennes. On y éleva dans la ſuite un temple conſacré au dieu Silvain, & un édifice pour les officiers de ce temple, qui fut qualifié *college*. L'inſcription romaine trouvée dans le lieu eſt d'environ l'an 200 de J. C. On la voit dans le cabinet des antiques de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, & a mérité l'attention de D. Montfaucon, qui donna en 1734, à l'académie des inſcriptions, des remarques faites à ce ſujet: la voici telle que je l'ai lue en ſept lignes.

COLLEGIUM.
SILVANI. REST-
ITUERUNT. M.
AURELIUS AUG.
LIB. HILARUS
ET MAGNUS. CRYP-
TARIUS. CURATORES.

C'eſt-à-dire, ſelon cet antiquaire, *Marcus Aurelius, affranchi d'Auguſte, & ſurnommé Hilarus, & Magnus Cryptarius, curateurs, ont rétabli le college de Sylvain, ou la ſociété & confrairie du dieu Sylvain.* Ce mot rétabli annonce que le temple ſubſiſtoit anciennement.

Des chrétiens retirés en ce lieu y furent mis à mort par Attilla en 451. Uſuard, dans ſon *martyrologe*, ne nous a tranſmis que les noms de trois des ces martyrs, Félix, Agoard & Aglibat.

Blidegiſile, archidiacre de Paris, obtint de Clovis II, la preſqu'île nommée *Caſtellio le Fort*, à cauſe des foſſés; le reſte de la péninſule appellée la *Varenne*, où on a vu juſques dans le dernier ſiecle, la cave de S. Félix, y fut auſſi compriſe: il y bâtit un monaſtere ſous le titre de la Sainte Vierge, de S. Pierre & de S. Paul, ſous la regle de S. Benoît. La chartre de Clovis II eſt de la premiere année de ſon regne, & ſignée de lui & de la reine Nanthil, de ſa mere & tutrice. S. Babolen, religieux de Luxeu, en fut le premier abbé, & mourut en 661 après avoir gouverné les *foſſés* 22 ans.

Sous Louis le Débonnaire, ce monaſtere étoit compté au nombre de ceux qui ne devoient au roi que des prieres. L'abbé Benoît aſſiſté du comte Begon, réédifia au IXe. ſiecle l'égliſe & le monaſtere preſque entiérement détruits; Pépin, roi d'Aquitaine, dans une chartre, appelle cette maiſon *de Foſſatis* en 836, d'où depuis on a dit *Foſſatenſis*; mais la tranſlation des reliques de S. Maur, de l'abbaye de Glanteuil en Anjou, aux *Foſſés* en 868, pendant les ravages des Normands, fit prendre à ce monaſtere le nom de *Saint-Maur*. Les religieux, pour éviter la férocité des Normands, ſe réfugierent avec le corps de leur S. patron juſqu'en Bugey, dans la nouvelle abbaye de Seiſſel, fondée près du Rhône, par Aurélien, archevêque de Lyon. Ils ne revinrent aux *Foſſés* qu'après la paix faite avec Rollon, chef des Normands; & l'abbaye fut rebâtie en 912. S. Mayeul, abbé de Cluni, y mit enſuite la réforme, à la priere de Bouchard, comte de Melun & de Corbeil, dont Odon écrivit la vie en 1058, que Sebaſtien Bouillard a traduite & imprimée à la ſuite de ſon hiſtoire de Melun en 1628. La chapelle de S. Nicolas fut érigée en cure par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris en 1228. S. Louis vint deux fois loger en cette abbaye, en 1229 & 1259; & il en coûta pour ſon ſéjour ſix vingts livres. Le duc de Bourgogne ſoupa aux *Foſſés* avec la reine en 1363. Le roi Charles V & l'empereur Charles IV ſon oncle, vinrent en pélerinage à *Saint-Maur* en 1377. L'empereur, à la meſſe, donna à l'offrande 100 francs.

Sauval dit qu'il y eut à *Saint-Maur* un fort bâti & entretenu par les religieux durant les guerres des Anglois & des Navarrois contre la France.

Jean de Caſtel, abbé de *Saint-Maur*, fils de Chriſtine de Piſan, fut chroniqueur de Louis XI. Le fond de *la chronique ſcandaleuſe* eſt de lui. Le ſavant Budée avoit en 1520 une maiſon de campagne & une vigne *in Sammauritano pago*.

Enfin ce monaſtere, après avoir ſubſiſté 900 ans, eut un abbé commendataire au XVIe. ſiecle, en Etienne de Poncher, évêque de Paris, qui le remit à ſon neveu François de Poncher, ſon ſucceſſeur, mort en 1531.

Jean du Bellai, troiſieme abbé, obtint de Clément VII une bulle de ſécularisation en 1533, l'union des biens de l'abbaye à la menſe épiſcopale de Paris, & l'érection d'une collégiale. Le fameux François Rabelais, un des neuf religieux, fut fait chanoine, & Jean du Bellai devint doyen.

Philémon-Louis Savary, chanoine de l'égliſe royale de *Saint-Maur*, grand prédicateur, travailla pendant trente ans à rédiger les mémoires ſur le commerce que lui fourniſſoit ſon frere Jacques Savary des Brulons. Ce ſont ces mémoires qui ont formé *le Dictionnaire univerſel du commerce*, dont les deux premiers volumes *in-folio* parurent en 1723 par ſes ſoins, ſept ans après la mort de ſon frere. Il mourut lui même en 1727, âgé de 73 ans, laiſſant un troiſieme volume pour ſervir de ſupplément, lequel parut en 1730; il y en eut une deuxieme édition.

M. de Beaumont, archevêque de Paris, quatorzieme & dernier doyen de *Saint-Maur*, a réuni en 1549 cette collégiale à celle de Saint Louis-du-Louvre; & les reliques de Saint-Maur & de S. Babolen furent transférées à Saint-Germain-des-Prés, le 30 août 1750. *Voyez l'Hiſtoire de Saint-Maur, abbé*, par D. Anſar, *bénéd. 1772, in-12.*

Le prince de Condé a un magnifique château à *Saint-Maur-des-Foſſés*, dont les jardins ſont d'après les deſſeins de le Nôtre. (*C.*)

SAINT-MELOIR-DES-BOIS, (*Géogr. Antiq.*) abbaye de bénédictins, à quelques lieues de Saint-Malo, où a été tranſportée

une colonne militaire, trouvée dans les environs. D. Lobineau qui l'a publiée dans ſon *Hiſt. de Bretagne*, l'a priſe pour un autel. Voici ce qu'on lit deſſus :

IMP. CÆS.
AVONIO VICTORINO
P. F. PI.... SO..... O
LEUG.

Le nom entier de Victorin, qui fut reconnu pendant quelque temps dans la Gaule, eſt *Piavonius Victorinus.* (*C.*)

SAINTOIS, LE (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le diocèſe de Toul en Lorraine, entre le Toulois & le Chaumontois. Ce petit pays eſt appellé dans les titres *Segontenſis pagus*, ou *comitatus Segintenſis.* Frédegaire parle d'un de ſes comtes, & il y en eut d'autres que celui-là. Le *Saintois* changea ſon nom en celui de *Vaudemont* ſur la fin du xj. ſiecle, & l'empereur l'érigea en comté, ſéparé du duché de Lorraine; mais il y a été réuni par le duc René, l'an 1483. (*D. J.*) (*)

SAINTONGE, LA (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par le Poitou & l'Aunis, au midi par le Bourdelois, au levant par l'Angoumois & le Périgord, au couchant par l'Océan. Elle a environ 25 lieues de long & 12 de large. La Charente la partage en méridionale & ſeptentrionale. La premiere à Saintes, capitale, Marennes, Royan, Mortagne, *&c.* La ſeconde comprend Saint-Jean-d'Angeli, Tonnay-Charente, Taillebourg, *&c.*

Les *Saintongeois*, ainſi que Saintes, capitale du pays, ont tiré leur nom des peuples *Santones*, célebres dans les anciens auteurs, comme on le verra ſous ce mot. Ils furent du nombre des Celtes juſqu'à ce qu'Auguſte les joignit à la ſeconde Aquitaine. Céſar, dans ſes commentaires vante la fertilité de

(*) SAINTOIS, (LE) *Géog. du moyen âge. Pagus Segintenſes, Siguntenſis, Sanctenſis, Suenteſium.* M. de Cordemoy & autres ont pris le *Saintois* pour le pays de *Suntgau* : mais le pere Benoît fait voir que c'eſt un ancien canton du dioceſe de Toul, lequel a donné ſon nom à un doyenné ſous l'archidiaconé de *Vitel.* Ce doyenné comprend 60 paroiſſes & bon nombre d'annexes. Frédegaire parle d'un Aënovalans, comte du *Saintois.* Le partage de Charles le Chauve & de Louis. Le Germanique, fait en 870, en fait auſſi mention, auſſi-bien que les annales de S. Bertin, à l'an 834 Hugues II mari de la comteſſe Eve, étoit comte de Chaumontois & de *Saintois* ; & Riquin, pere de l'évêque Udon, jouiſſoit de ce dernier comté au commencement du xie. ſiecle.

Le *Saintois* changea ſon nom en celui de Vaudemont ſur la fin du xie ſiecle; car Théodoric, duc de Lorraine, ayant donné les terres du comté *Saintois* à Gérard ſon frere, l'empereur les érigea en titre de comté, & lui donna le nom de Vaudemont, à cauſe du château que le prince Gérard avoit fait bâtir ſur une montagne qui portoit déja ce nom : il y a encore une partie du comté de Vaudemont que l'on continue toujours d'appeller *Saintois.*

Vaudemont, *Vadami mons*, autrefois capitale de ce nom, fut défendu par un château & une tour bâtie par le comte Gérard : Henri III, comte de Vaudemont, y fonda en 1325, un chapitre qui ſubſiſte encore : René d'Anjou aſſiégea cette forteresſe, mais ſes troupes en leverent le ſiege après la bataille de Bulgneville en 1431.

Sous le regne de René II, duc de Lorraine, naquit en 1475, Pierre Gringore, ſelon la bibliotheque abrégée de Lorraine, par M. de Chevrier, en deux vol. 1754. Ce poëte eut la qualité de héraut d'armes du duc de Lorraine ; voici un quatrain de Gringore qui mérite des éloges ;

Qui bien ſe mire, bien ſe voit ;
Qui bien ſe voit, bien ſe congnoît ;
Qui bien ſe congnoît, peu ſe priſe ;
Qui peu ſe priſe, ſage eſt.

Le duc René fut un des plus grands & des meilleurs princes de ſon temps : Balthaſar d'Auſſonville lui liſoit un jour la vie de Titus, & lorſqu'il fut parvenu à cet endroit remarquable où ce prince adoré, ayant paſſé un jour ſans accorder quelque grace, s'écria : *amis, j'ai perdu la journée.* René interrompit le lecteur, en diſant avec cette bonne foi qui part du cœur : *A Dieu graces, je n'en aucune perdue.*

Vezelize ſur la riviere de Brenon, eſt devenu, depuis la ruine du château de Vaudemont, la capitale du comté de ce nom, avec un bailliage.

La montagne de Sion, *Semita*, que les Romains avoient fortifiée, où les religieux du tiers-ordre ont une égliſe qui ſert de paroiſſe à quelques villages, étoit du *Saintois.* Le P. Vincent Tiercelin à donné l'hiſtoire de Sion. Le prieuré de Vandelainville, & Pont-Saint-Vincent, étoient auſſi dans ce canton; on y voit encore Eſtreval, *Stricta vallis* ; Ormes, *Ulma* ; Ondreville, *Audriaca villa.* (*C.*)

la *Saintonge*, où le peuple helvétique qui quittoit ſon pays, vouloit aller s'établir.

Les François occuperent la *Saintonge* après la défaite & la mort d'Alaric. Eudes, duc d'Aquitaine, s'en rendit le maître abſolu. Eléonore de Guienne en étoit en poſſeſſion lorſqu'elle épouſa Henri, roi d'Angleterre; il arriva de-là que ce pays fut poſſédé par les Anglois en pleine ſouveraineté, juſqu'à ce que Charles V la leur enleva, & la réunit à la couronne, de laquelle elle n'a point été démembrée depuis; car on ne voit pas que le don que Charles VII en avoit fait à Jacques I, roi d'Ecoſſe, l'an 1428, ait eu lieu.

La *Saintonge* & l'Angoumois ſont enſemble le douzieme gouvernement de France; mais l'Angoumois eſt du parlement de Paris, & la *Saintonge* eſt du parlement de Bordeau. Ses finances ſont médiocres. Le domaine eſt preſque entiérement aliéné. Les douanes y ſont très-conſidérables, & rapportent beaucoup aux fermiers.

Le pays produit du blé & des vins; mais ſon principal commerce eſt le ſel, qui eſt le meilleur de l'Europe. Ce commerce n'eſt pas néanmoins d'une grande utilité à la province, à cauſe des droits prodigieux que levent les fermiers, qui emportent la plus grande partie du profit. Les marais même de la baſſe *Saintonge* ne ſervent plus à-préſent que de pâturages, qu'on appelle *marais-gatz*. Les principales rivieres qui traverſent cette province, ſont la Charente & la Boutonne.

Le Brouageais, petit pays, a été démembré de la *Saintonge*, & fait à-préſent partie du gouvernement d'Aunis.

Jean Ogier de Gombault, l'un des premiers membres de l'académie françoiſe, & en ſon temps, un poëte célebre, étoit un gentilhomme de *Saintonge*. Il s'acquit l'eſtime de Marie de Médicis, du chancelier Séguier, & des beaux eſprits de ſon temps. Ses ſonnets & ſes épigrammes ſont les meilleurs de ſes ouvrages. Il compoſa les épigrammes dans ſa vieilleſſe; &, ce qui paroît ſingulier, elles ſont en général ſupérieures à ſes ſonnets, parmi leſquels il y en a beaucoup de très-bons, quoique Deſpréaux diſe:

A peine dans Gombault, Maynard & Malleville,
En peut-on admirer deux ou trois entre mille.

Les vers de Gombault ont de la douceur, & ſont tournés avec art; ce qui caractériſe encore ce poëte, c'eſt beaucoup de délicateſſe. Il a fait des pieces de théatre dont la conſtitution eſt dans le goût de ſon ſiecle, mais dont les détails méritent quelque eſtime.

Le dictionnaire & le ſupplémment de Moreri ne font point mention de l'Amarente de Gombault: c'eſt une paſtorale en cinq actes, où l'auteur a mis à la vérité trop d'eſprit, mais où l'on trouve auſſi dans quelques endroits le naturel qui convient au genre bucolique. La verſification n'en eſt pas égale; c'eſt un défaut ordinaire à cet auteur dans tous ſes ouvrages un peu longs: il ne ſe ſoutient que dans ſes petites poéſies. Il étoit calviniſte, & mourut en 1666, âgé de près de 100 ans. (*D. J.*)

SAINT-OUEN *ſur Seine*, (*Géogr.*) paroiſſe à une lieue & demie de Paris, & maiſon royale, où mourut *ſaint-Ouen*, évêque de Rouen, en 683; ſous Charles Martel on y bâtit une égliſe, qui fut appellée *capella S. Audoeni*, & depuis *cella S. Audoeni*. Hilduin, abbé de Saint Denis, en fait mention à l'an 862: des moines de Marmoutier, auxquels le comte Bunhard avoit donné en 1004 cette chapelle, elle paſſa aux chanoines de Saint-Benoît de Paris, qui étoient patrons de la cure en 1210. La dédicace de l'égliſe fut faite en 1538, par Olivier, évêque d'Angers, avec la permiſſion du cardinal du Bellay, évêque de Paris.

Les religieux de Saint-Denis venoient autrefois en proceſſion à cette égliſe, aux fêtes de Paques & de Pentecôte.

Catherine de Courtenay, héritiere de l'empereur de Conſtantinople, femme de Charles de Valois, y mourut le 9 octobre 1307. Le roi Philippe-le-Bel, étant à *Saint-Ouen* en 1311, fit expédier aux Juifs l'ordre de ſortir du royaume.

Le comte de Valois, dans le partage de ſes biens, laiſſa à ſon fils aîné, Philippe de Valois, qui régna depuis, la maiſon de

Saint-Ouen, qui appartient aux rois de France ſes deſcendans : il y avoit fait conſtruire une chapelle de ſaint Georges, dont il ne reſte plus de véſtige qu'une croix de bois plantée proche les murs d'un jardin, le ſervice ayant été transféré à la paroiſſe ; le revenu en eſt de plus de 800 livres. M. le Tourneux, pieux auteur de l'*Année Chrétienne*, en a été titulaire.

Le roi Jean, en établiſſant l'*ordre de l'étoile* pour cinq cens chevaliers, voulut que le lieu de leur aſſemblée fût dans la *noble maiſon de Saint-Ouen*, à la mi-août. Dans la grande ſalle chacun avoit ſes armes & le timbre de ſa famille au-deſſus de ſa place : la premiere de leurs aſſemblées ſe tint en 1351 ; Charles, régent du royaume, agrandit cette maiſon en 1358. Le roi Jean, au ſortir de Londres, y vint ſéjourner en 1361. Charles V la donna au dauphin, depuis Charles VI, en 1374, *pour ſon esbatement*. La reine Iſabeau de Baviere avoit un hôtel à *Saint-Ouen*, qu'on appelloit l'*hôtel des bergeries*, & qu'elle légua à l'abbaye de Saint-Denis en 1431, à la charge d'un *obit* pour elle & ſon mari. Louis, duc de Guyenne, dauphin de Viennois, y avoit auſſi un hôtel, qu'il avoit acquis en 1410, & qui revint à la couronne, étant mort cinq ans après ſans poſtérité. Charles VIII, en 1482, fit don aux religieux de Saint-Denis de la *noble maiſon de Saint-Ouen*, qui, depuis ce temps, ont été ſeigneurs de la paroiſſe ; ce qui pouvoit reſter de ce palais fut détruit dans le temps de la ligue en 1590 ; cette terre fut échangée en 1640 par Maurice le Tellier, abbé de Saint-Denis, & cédée à Séraphin Mauroy, conſeiller d'état, intendant des finances. Le nouveau ſeigneur, deux ans après, y fit établir deux foires, & paver les rues du village ; il peut y avoir 130 feu & 600 habitans.

Les ſœurs de la charité y ſont établies depuis 1651, par les ſoins de Françoiſe de Launay, veuve de Pierre Clouet, garde-du-corps.

Le 11 octobre 1414, ſix champions, trois Portugais & trois Gaſcons s'y battirent en champ de bataille, en préſence de Charles VI, de toute la cour, dames, juges & autres ; les Gaſcons ſortirent victorieux du combat. *Voyez* le Beuf, *dioceſe de Paris*, *tome II*. (*C.*)

SAINT-PAPOUL, (*Géogr.*) *Pappulum*, *Pappolum*, *S. Papuli Fanum*, ville de France, en Languedoc, dans le Lauraguais ; doit ſon origine à une ancienne abbaye, qui fut érigée en évêché par Jean XXII, en 1317. Bernard de la Tour, abbé, en fut le premier évêque. Le chapitre ne fut ſécularisé qu'en 1670 par Clément X : ce ſiege a été rempli par ſept cardinaux.

L'abbaye tiroit ſon nom de celui de *Saint-Papoul*, martyr, compagnon de ſaint Saturnin. Le dioceſe ne comprend que 56 paroiſſes. (*C.*)

SAINT-PAULIEN, *ou* PAULIAN ; (*Géogr. Antiquités.*) petite ville d'Auvergne, dioceſe du Puy, élection de Brioude. M. l'abbé le Beuf croit que c'eſt l'ancienne *Rueſſio* ou *Reveſſio*, ou *Rueſſium*, capitale des peuples *Vellavi*, & ſiege de l'évêché de ce peuple. Saint Evode, évêque de *Rueſſium*, en transféra le ſiege au VIe. ſiecle à *Anis* ou *Anicium*, Puy en Velay : depuis on appella *Rueſſium Civitas Vetula*, pour la diſtinguer de la nouvelle ville d'*Anizy* ; enſuite elle prit le nom de *Saint-Paulien*, d'un de ſes anciens évêques, qui y eſt honoré comme l'apôtre du pays & qui y a été inhumé : comme le nombre de ſes habitans diminuoit à meſure que la ville du Puy s'augmentoit, on commença à la démolir, & à enlever les pierres & les marbres vers le IXe. ſiecle. Lorſque la nouvelle ville eut beſoin de ſe fortifier contre les Normands, on y tranſporta beaucoup de débris des temples, des tombeaux & des autres antiquités : Polignac, *Podemniacum*, qui n'en eſt qu'à une lieue, en aura eu ſa part ; de là peut-être l'inſcription qu'on y lit :

TI. CLAUDIUS CÆS. AUG. GERMANICUS.
PONT. MAX. TRIB. POTEST. V. IMP.
XI. P. P. COSS. IIII.

On découvre de temps en temps à *ſaint-Paulien* des médailles & des petites figures de bronze des anciennes divinités, & quelques inſcriptions. *Voyez le tome XII des Mémoires de l'acad. des inſcriptions*, *page 240*, *éd. in-12*, *1770*. (*C.*)

SAINT-PIERRE DE ROME, (*Architect. mod.*) De l'aveu de toutes les nations, ce temple principal de Rome moderne eſt le plus beau, le plus vaſte & le plus hardi qui ſoit dans le monde. Dix papes de ſuite contribuerent à l'achevement de la baſilique de *Saint-Pierre*.

Jules II, ſous qui la Peinture & l'Architecture commencerent à prendre de ſi nobles accroiſſemens, voulut que Rome eût un temple qui ſurpaſsât de beaucoup Sainte-Sophie de Conſtantinople. Il eut, dit M. de Voltaire, le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir. Léon X ſuivit ardemment ce beau projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ſes magnificences avoient épuiſé ſon tréſor. Il n'eſt point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent deſtiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adreſſe. Léon X eut recours, s'il eſt permis de ſe ſervir de cette expreſſion, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape; il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre des indulgences dans toute la chrétienté, à deſſein d'en employer le produit à la conſtruction de ſon nouveau temple.

Le plus ſingulier de cette baſilique, c'eſt qu'en y entrant on n'y trouve rien d'abord qui ſurprenne à un certain point; la ſymmétrie & les proportions y ſont ſi bien gardées, toutes les parties y ſont placées avec tant de juſteſſe, que cet arrangement laiſſe l'eſprit tranquille; mais quand on vient à détailler les beautés de cet admirable édifice, il paroît alors dans toute ſa magnificence. En voici ſeulement les principales dimenſions.

Sa longueur eſt de 594 piés, ſans compter le portique ni l'épaiſſeur des murs. La longueur de la croix eſt de 438 piés; le dôme a 143 piés de diametre en-dedans; la nef a 86 piés 8 pouces de largeur, & 144 de hauteur perpendiculaire; la façade à 400 piés de profil, du pavé de l'égliſe au haut de la croix qui ſurmonte la boule du dôme; on compte 432 piés d'Angleterre. Le portail eſt digne de la majeſté du temple.

Ce ſont d'abord pluſieurs gros piliers qui ſoutiennent une vaſte tribune; ces piliers forment ſept arcades qui ſont appuyées de marbre violet d'ordre ionique: le devant de la tribune eſt auſſi orné de colonnes, & d'une baluſtrade de marbre; au-deſſus ſont des fenêtres quarrées qui font un fort bel effet; & le tout eſt terminé par une baluſtrade ſur laquelle on a placé la ſtatue de Notre-Seigneur & celle des douze apôtres, qui ont 18 piés de haut.

La coupole eſt ſans doute l'objet de ce temple le plus digne de nos regards: il ne reſtoit dans le monde que trois monumens antiques de ce genre; une partie du dôme du temple de Minerve, dans Athénes, celui du Panthéon à Rome, & celui de la grande moſquée à Conſtantinople, autrefois Sainte-Sophie, ouvrage de Juſtinien. Mais ces coupoles aſſez élevées dans l'intérieur, étoient trop écraſées au-dehors. Le Brunceſchi, qui rétablit l'Architecture en Italie au xjv. ſiecle, remédia à ce défaut par un coup de l'art, en établiſſant deux coupoles, l'une ſur l'autre, dans la cathédrale de Florence; mais ces coupoles tenoient encore un peu du gothique, & n'étoient pas dans les nobles proportions. Michel-Ange Buonaroti donna le deſſein des deux dômes de *Saint-Pierre*, & Sixte-Quint exécuta en vingt-deux mois cet ouvrage dont rien n'approche.

Toute la voûte eſt peinte en moſaïque par les plus grands maîtres. Ce dôme eſt ſoutenu par quatre gros piliers, au bas deſquels on a placé quatre ſtatues de marbre blanc, plus grandes que nature.

Urbain VIII a fait conſtruire pour ſa part le grand autel de marbre de ce temple, dont les colonnes & les ornemens paroîtroient par-tout ailleurs des ouvrages immenſes, & qui n'ont là qu'une juſte proportion: c'eſt le chef-d'œuvre du Bernini, digne compatriote de Michel-Ange.

Le grand-autel dont nous parlons eſt directement ſous le dôme: quatre colonnes de bronze torſes, ornées de feſtons, ſoutiennent un baldaquin de métal; quatre anges de même matiere, plus grands que nature, poſés ſur chaque colonne; & pluſieurs petits anges diſtribués ſur la corniche, donnent une majeſté ſinguliere à cet autel.

La confeſſion de *Saint-Pierre*, qu'on ſuppoſe l'endroit où cet apôtre a été enterré, eſt directement deſſous : ce lieu, qui eſt interdit aux femmes, eſt tout revêtu de marbre, & magnifiquement décoré.

Tout reluit d'or & d'azur dans *S. Pierre de Rome* ; tous les piliers ſont revêtus du marbre le plus poli ; & toutes les voûtes ſont de ſtuc à compartimens dorés.

On trouve dans ce lieu des morceaux de peinture des plus grands maîtres. Le cavalier Lanfrant a peint la voûte de la premiere chapelle. On voit dans la ſeconde un ſaint Sébaſtien du Dominiquain. Dans la Chapelle du ſaint Sacrement eſt un tableau de la Trinité, de Pierre Cortone, *&c.*

Les morceaux de ſculpture ſurpaſſent peut-être tout le reſte : le plus conſidérable eſt la chaire de *Saint-Pierre*. Cette chaire, qui n'eſt que de bois, eſt enchâſſée dans une autre chaire de bronze doré, environnée de rayons, & ſoutenue par les quatre docteurs cardinaux de l'Egliſe, ſaint Ambroiſe, ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin & ſaint Grégoire, dont les ſtatues plus grandes que nature, ſont poſées ſur des piédeſtaux de marbre. Le deſſein de ce bel ouvrage eſt encore du cavalier Bernin. Aux deux côtés de la chaire de *S. Pierre* ſont deux ſuperbes mauſolées, l'un d'Urbain VIII, & l'autre de Paul III. (*D. J.*)

SAINT-POL-DE-LÉON, *ou* LÉON, (*Géog. Hiſt. Lit.*) *Legio*, ville épiſcopale de la baſſe Bretagne, capitale du *Léonois* ; une des premieres baronnies de la province, poſſédée depuis long-temps par les ducs de Rohan, qui, à cauſe de cette vicomté, ont droit de préſider alternativement aux états de Bretagne, avec le duc de la Tremouille, baron de Vitré.

Paul ou Pol Aurélien, dans le vj^e. ſiecle, fut le fondateur & le premier évêque de cette ville, ce qui l'a fait appeller depuis *Saint-Paul* ou *Pol-de-Léon* : il y établit le ſiege des Oſimiens, peuples de l'Armorique.

Equinard Baron, qui profeſſa le droit à Bourges avec beaucoup de réputation, & duquel nous avons un *Commentaire ſur les inſtituts de Juſtinien*, étoit natif de Léon, & mourut à Bourges en 1554, âgé de 55 ans. (*C.*)

SAINT-PONS DE TOMMIERES, (*Géog.*) ville épiſcopale du bas-Languedoc, doit ſon commencement à une abbaye de l'ordre de ſaint Benoît, fondée en 936, ſous le regne de Louis d'Outre-mer, par Raymond Pons, premier comte de Toulouſe : elle fut érigée en évêché par Jean XXII en 1318. Le chapitre ne fut ſéculariſé qu'en 1615 par Paul V.

Saint-Pons, eſt la douzieme ville qui envoie ſon premier conſul aux états de la province, outre un autre député.

Salvetat, Olargnes, Ceſſenon, Cruſy, Olonzac, la Liviniere & Angles, ſont les villes du dioceſe qui envoient par-tout un député diocéſain.

Ce dioceſe eſt couvert de montagnes où l'on nourrit des beſtiaux, & où l'on recueille très-peu de blé. (*C.*)

SAINT-REMI, (*Géogr. Antiq. Hiſt. Litt.*) *Caſtrum* ou *Fanum S. Remigii*, ville de Provence, dioceſe d'Avignon, parlement d'Aix, recette de Taraſcon. Honoré Bouche & pluſieurs autres auteurs ont cru que c'étoit l'ancien *Glanum*, ville des *Saliens*, dont Ptolomée fait mention, & qui ſe trouve nommée dans l'*Itinéraire* d'Antonin, dans la *Table* de Peutinger, dans Pline & dans Mela ; mais ce *Glanum* étoit ſitué plus haut, au pié de la montagne, à mille toiſes de *Saint-Remi*, & proche des monumens d'antiquité romaine qui ſubſiſtent encore aujourd'hui ; c'eſt un mauſolée, à huit toiſes trois piés un pouce de hauteur, bien conſervé : il eſt compoſé de trois parties ; la premiere, à rez-de-chauſſée, eſt une baſe quarrée, chargée de bas-reliefs, mais ſi effacés par les injures des temps, qu'on n'y apperçoit plus que des veſtiges de batailles, repréſentées légérement dans le deſſin.

Au-deſſus eſt un bâtiment quarré, beaucoup plus élevé, en maniere de portiques, & percé à jour des quatre côtés par autant d'arcades, dont les angles, en forme de pilaſtres d'ordre corinthien, ſont cannelés & chargés d'ornemens ; on y remarque même, à l'endroit de la clé, une tête ou eſpece de maſque, avec des guirlandes & des feuillages en bas-reliefs, ſur les cintres. Sur la premiere friſe, on lit une courte inſ-

cription en lettres majuſcules, la plupart initiales :

SEX. L. M. JULIÆ L. C. F.
PARENTIBUS. SUIS.

Pluſieurs ſavans ont cherché à l'expliquer: M. Moreau de Mautour en a donné en 1729 cette explication ; il attribue ce monument à un *Sextius*, de la famille de *Caius Sextius Calvinus*, le fondateur de la ville d'Aix en 630. Le *C. L.* par *Caius Lucius*, *L. M.* par Maritus : la voici entiere, ſelon ce ſavant. *Caius Sextius Lucius Maritus Juliæ incomparabilis curavit fieri parentibus ſuis. Voyez Mémoire de l'académie des inſcriptions, tome VII.*

Tout proche ſont les reſtes d'un bel arc de triomphe, compoſé d'une ſeule arcade, mais ſans inſcription, orné ſeulement au-dehors de figures en bas-reliefs qui repréſentent des priſonniers ou des captifs. Cet arc de triomphe eſt gravé dans les *antiquités* du Pere de Montfaucon, *tome IV du ſupplément, ch. 4, page 78. Voyez* auſſi le *tome V de l'Antiquité expliquée, premiere partie, page 132.*

La ville de *Saint-Remi* contient environ 600 maiſons & 4600 ames. La collégiale de Saint Martin a été fondée par le pape Jean XXII.

C'eſt la patrie de Michel Noſtradamus, auteur des *Centuries*, habile médecin & fameux aſtrologue, né en 1503, & mort à Salon en 1566: on ſait le cas que les roi Henri II & Charles IX faiſoient de cet homme ſingulier ; le premier voulut le voir ; lui donna 200 écus d'or, & l'envoya viſiter les princes ſes fils, à Blois. Charles IX, en paſſant par *Saint-Remi*, lui donna auſſi des marques publiques de ſon eſtime.

Jean Noſtradamus, frere de Michel, & auteur des *Vies des anciens poëtes Provençaux*, dits *Troubadours*, étoit né également à *ſaint Remi*.

Ces Noſtradamus étoient iſſus d'une famille autrefois Juive, & que Michel Noſtradamus prétendoit lui-même être de la tribu d'Iſſachar : c'eſt pour cela qu'il appliquoit ces paroles des Paralipomenes, *l. I, ch. 12, v. 32, de filiis quoque Iſſachar, viri eruditi qui noverant ſingula tempora.*

C'eſt encore la patrie du ſavant & laborieux abbé Expilli, tréſorier de Taraſcon, qui a enrichi la république des lettres de pluſieurs ouvrages géographiques : ſon *Manuel* eſt entre les mains de tout le monde ; ſon grand *Dict. des Gaules & de la France* lui fait beaucoup d'honneur ; il n'eſt pas exact en bien des articles, & il enfle trop la population. Le public jouit des deux derniers volumes, depuis 1777. (*C.*)

SAINT-RUF, (*Géogr. & Hiſt. eccléſ.*) abbaye réguliere, chef-d'ordre à Valence, ſous la regle de S. Auguſtin, fondée vers l'an 1038, d'abord hors des murs d'Avignon, par quatre chanoines de la métropole ; comme ils ſe retirerent dans l'égliſe de *ſaint-Ruf* ou *Roux*, près de la Durance, le nom leur en eſt reſté. Cette égliſe ayant été ruinée durant la guerre des Albigeois, les religieux vinrent s'établir près de Valence, dans l'île Eparviere, que Raimond avoit achetée de Eudes, évêque de Valence, où il fit bâtir un beau monaſtere. Il fut renverſé en 1562, pendant les guerres de religion : alors ils ſe réfugierent dans leur prieuré de Valence, qui eſt devenu chef-d'ordre. Henri IV approuva cette tranſlation en 1600. Quarante abbés généraux ont gouverné cette congrégation depuis ſon établiſſement. Les papes Anaſtaſe IV, Adrien IV, Jules II, ont été chanoines de *Saint-Ruf*. Les cardinaux Guillaume de Vergy, Amédée d'Albret, & Angélique de Grimoald de Griſac, fondateur du college de *Saint-Ruf*, à Montpellier, en 1365, avoient été de cette congrégation. *Mém. pris ſur les lieux.* Les biens de l'ordre de *ſaint-Ruf* viennent d'être réunis à l'ordre de Saint Lazare, & l'abbaye à l'évêché de Valence. (*C.*)

SAINT-SAULGE, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) petite ville du Nivernois, avec un prieuré de bénédictins, dépendant de l'abbaye de S. Martin d'Autun. C'eſt la patrie de Raviſius Textor ou Jean Tiſſier, ſeigneur de Raviſi en Nivernois. Il fut élevé au college de Navarre, dont il devint un grand ornement, ſelon M. de Launoi : Guy Coquille l'appelle en ſon *Hiſtoire du Nivernois Grammatique excellent en l'univerſité*, dont Tector devint recteur en 1500. Il mourut en 1522 à l'hôpital, ſelon M. de la Monnoye, &

& fut inhumé en la chapelle du college de Navarre. On lit ces vers à la fin de ſes lettres imprimées.

Quid tantis luges lacrymis ? Cur impia clamas
Numina ? Textorem ſic periiſſe putas ?
Num periit clauſâ refovent quem ſidera ſorte ?
Deſine, Textoris molliter oſſa cubant. (*C.*)

SAINT-SAUVEUR DE MONTRÉAL, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire d'Eſpagne qui fut établi vers l'an 1120, par Alphonſe VII, dit *le batailleur*, roi d'Arragon & de Caſtille. Ce prince qui avoit bâti la ville de *Montréal* contre les Maures de Valence, en avoit confié la défenſe aux Templiers; mais l'ordre de ceux-ci ayant été aboli par le concile de Vienne en 1311, on mit à *Montréal* des chevaliers tirés des plus nobles familles d'Arragon; ils portoient ſur la robe blanche une croix ancrée de gueules, & on les nommoit *chevaliers de ſaint-Sauveur*. Mais après la deſtruction des Maures, cet ordre devint inſenſiblement inutile, & tomba enfin dans l'oubli.

SAINT-SIGISMOND, (*Géogr. Hiſt.*) bourg & paroiſſe de l'Orléanois, où ce roi de Bourgogne, après avoir été défait & pris par Clodomir, Childebert & Clotaire, fils de Clotilde, fut jetté dans un puits en 524, malgré les prieres & les menaces de S. Avit, abbé de Micy ou S. Memin. Le lieu de la mort de Sigiſmond a été controverſé parmi les ſavans. Les uns ont placé le *Columna* de Grégoire de Tours, & depuis *Columnia*, d'Aimoin à Coulmiers, d'autres à Coulmelle; & M. Baillet à Saint-Pere-Avi-la-Colomne. Tous ces endroits ſont à quatre ou cinq lieues d'Orléans, vers le nord-oueſt.

En conſultant le local, on trouve dans le bourg de *ſaint-Sigiſmond* la chapelle du *Champ-Roſier*, regardée comme l'ancienne égliſe du lieu: cette chapelle, ſituée à 480 toiſes de l'égliſe paroiſſiale, eſt en ruines, mais dans le chœur on voit encore le puits, où, ſuivant la tradition, furent jettés les corps de Sigiſmond, de ſa femme & de ſes deux fils Giſelade & Gondebaud. Ce prince ayant été mis au nombre des ſaints, le puits devint l'objet de la dévotion des peuples. L'eau qui s'en tire encore aujourd'hui ne ſert qu'à l'eau-bénite: on la diſtribue aux malades de la fievre, qui s'y rendent des lieux voiſins. Au nord-eſt & à 1240 toiſes de *ſaint-Sigiſmond*, eſt l'égliſe de Saint-Pere-Avi-la-Colomne. Dans cette paroiſſe, à 800 toiſes, on trouve le lieu nommé *Coulmelle*; à deux lieues au-deſſous de *ſaint-Sigiſmond*, eſt la paroiſſe de Coulmiers, que les PP. le Cointre & Daniel prétendent être le *Columna* de Grégoire de Tours. Mais ce Coulmiers eſt nommé *de Columeriis* dans les actes, & Saint-Pere-Avi, *Sanctus Petrus ad vicum Columnæ*; la chapelle nommée *Puteus ſancti Sigiſmundi* eſt devenue depuis égliſe paroiſſiale, ſous le titre de *ſaint-Sigiſmond*, & depuis a été transférée plus au centre de la paroiſſe; mais l'ancienne ſubſiſte & eſt toujours fréquentée. C'eſt donc là le vrai *Columna* de Grégoire de Tours. Voy. *les Mémoires de l'acad. des Inſcript. t. XI, p. 448, édition in-12. 1770, & Not. Gaul.* ad Val. *p. 152.* (*C.*)

SAINT-THOMAS, ISLE DE (*Géog. mod.*) petite île au nord des Antilles, que l'on range au nombre des Vierges; ſa *latitude* eſt *18 degrés 22 minutes*. Cette île appartient aux Danois qui y ont bâti une eſpece de ville couverte du côté du port par un petit fort & quelques batteries de canon; ce lieu eſt fréquenté par les Hollandois de S. Euſtache, & par les bâtimens interlopes qui font la traite ſur la grande côte d'Eſpagne: il eſt d'ailleurs peu conſidérable.

SAINT-THOMÉ, ſ. m. (*Commerce, Monnoie étrangere.*) monnoie d'or que les Portugais ont fait battre à Goa; elle vaut deux piaſtres, un peu plus ou un peu moins. (*D. J.*)

SAINT-VANDRILLE, (*Géog. Hiſt. eccléſ.*) village d'environ quatre-vingt feux, dans la haute Normandie, près de Caudebec, à ſix lieues de Rouen. Il doit ſon origine à une célebre & riche abbaye de bénédictins, établie en 654, par ſaint Vandrille, né à Verdun, dans un lieu appellé *Fontenelle*, à huit cens pas de la Seine. Il y mourut en 689, à l'âge de 96 ans: elle devint ſi conſidérable que l'on y chantoit l'office jour & nuit. Saint Lambert, ſon deuxieme abbé, fut élu évêque de Lyon en 666; ſaint

Ambert, le troiſieme, fut nommé évêque de Rouen ; ſaint Crambert, de ſimple religieux, fut choiſi pour gouverner l'égliſe de Toulouſe, & revint mourir dans le monaſtere en 678. S. Volfranc, évêque de Sens, lui donna ſa terre de Milli, en Gâtinois, qui eſt revenue au ſeigneur du lieu, & y retourna finir ſes jours après ſa miſſion de Friſe. Saint Bain quitta ſon évêché de Terrouenne, & fut abbé de *ſaint-Vandrille* au VIII ſiecle.

C'étoit la terre des Saints, ſous le gouvernement des trente-quatre premiers abbés, dont trente-trois ſont dans nos ſacrées dyptiques. Théodoric ou Thierri, fils de Childeric III, auquel Pépin ſuccéda en 750, fut raſé & enfermé dans cette maiſon, & élevé dans l'obſcurité : ſon pere mourut à Sithieu, aujourd'hui Saint-Bertin, en 754, & ſa mere devint religieuſe du monaſtere de Conchiliac.

L'abbé Anſegiſe Picard eut beaucoup de part au renouvellement des études ſous Charlemagne, qui l'honora d'une amitié particuliere ; il jouit auſſi de la faveur de Louis le Débonnaire, en reconnoiſſance des bienfaits, qu'il avoit reçus de ces deux princes, il recueillit en un ſeul corps les capitulaires juſqu'alors connus de tous les rois de France : il mourut en 834.

Le célebre Eginbart, hiſtorien, ami & gendre de Charlemagne, le Mécene de ſon temps, quitta la cour & vint s'enſevelir à Fontenelle. Il s'y conſacra l'eſpace de ſept ans à la réforme de la diſcipline qui commençoit à ſe relâcher dans cette abbaye, & fut mourir à une des terres, dont l'empereur Louis avoit recompenſé ſes ſervices en 837.

Le moine Ansgrade écrivit la vie de S. Lambert de Lyon, mais qui n'eſt point parvenue à la poſtérité, & celle d'Ansbert de Rouen à été corrigée par une main étrangere : cette hiſtoire aſſez méthodique fait honneur à la piété de l'auteur, mais le ſtyle en eſt pitoyable. Il mourut en 709.

Le moine, auteur de la *Chronique de Fontenelle*, vivoit en 834 ; deux autres l'ont continué : le moins ancien des deux écrivoit en 1040. Ces moines, dit M. l'abbé le Gendre, *tom. I, pag. 24 de ſon hiſtoire de France, en 3 vol. in-folio*, n'écrivoit pas mal & parloit aſſez librement. Ils ne s'étendent que ſur ce qui regarde leur monaſtere, & ce n'eſt qu'en paſſant & par rapport à leurs affaires, qu'ils touchent quelque choſe de notre hiſtoire. Ils datent quelquefois par les années de Jeſus-Chriſt & le plus ſouvent par celles du regne des rois, ce qui peut faire embarras. A cela près, je leur pardonnerois, continue le Gendre, s'ils étoient plus exacts qu'ils ne le ſont en beaucoup d'endroits. Je ne ſais pourquoi ils affectent de traiter d'*Exarque* Charles Martel. Cette chronique commence par l'origine de ſaint Vandrille ; fils du duc Valchiſe & de la princeſſe Dode, ſœur d'Anſchiſe, aïeul de Charles Martel. Voyez *Spicil. tom. III, pag. 185*.

Cette abbaye éprouva, comme les autres, la fureur impie des Normands, & fut rétablie par le roi Richard. Guillaume le conquérant, au XI ſiecle, y fit beaucoup de bien. Sous ſon regne furent établies en Normandie douze abbayes de moines & ſix de filles : » ce ſont, diſoit-il, des ci-» tadelles dont j'ai pris plaiſir à munir la » Normandie ; ſi je ne les ai pas toutes fon-» dées, je les ai enrichies par mes libéra-» lités ».

Celle de *ſaint Vandrille* a la préſentation de ſoixante-ſeize cures, dont une à Rouen, celle de Caudebec, d'Arques, d'Argentan, *&c.*

Près de cette abbaye & de la Saine, étoit la forêt d'*Arelatenum*, aujourd'hui *Broſome*, nommée dans la chronique de Fontenelle *Arellauno ſylva*, *Arlauno foreſta*, *Arelaunenſis ſaltus* ; c'eſt là, ſelon les PP. Mabillon & Ruinard, & ſelon M. de Valois, que Clotaire, roi de Soiſſons, brouillé avec Childebert, roi de Paris, ſe voyant trop foible pour haſarder la bataille, ſe retrancha en faiſant abattre une grande quantité d'arbres autour de ſon camp : ſon frere, & ſon neveu Théodebert, roi de Metz, intimidés par un orage, firent la paix avec lui en 537, ſelon Grégoire de Tours, *livre III, ch. 28*.

Cette même forêt ſervit de retraite en 600 à Clotaire II, après avoir perdu une bataille ſur l'Ouaine en Sénonois, contre Thierri

& Théodebert, rois de Bourgogne & d'Auſtraſie, ſes neveux : il s'y retrancha par de grands abatis d'arbres, comme avoit fait ſon aïeul.

M. Polluche d'Orléans, dont l'érudition eſt connue, prétend contre ces ſavans, que ces deux événemens ſe ſont paſſés dans la forêt d'Orléans, parce que Aimoin dit, *confugiunt in Aurelienſi pago* ou *Aurilliano.*

Pendant les troubles du calviniſme, une ignorance profonde & le libertinage des mœurs avoient ſuccédé dans cette abbaye à la ſcience & à la piété qui y avoient fleuri avec tant d'éclat. Le ſacriſtain abandonnant ſon cloître en 1580, emporta avec lui les plus beaux manuſcrits qu'il vendit à vil prix ; une grande partie tomba entre les mains de MM. Bigot & Duchêne, qui ont ſu s'en ſervir à l'avantage de la république des lettres.

D. Charles-François Touſtain, Normand, bénédictin profès de Jumieges, a donné avec D. Taſſin, ſon ami, habile dans les langues, l'hiſtoire de l'abbaye de *ſaint-Vandrille* : il eſt mort à Saint-Denis en 1754. (*C.*)

SAINT-VINCENT, ISLE DE (*Géogr. mod.*) l'une des Antilles, ſituée par les *13 degrés 3 minutes de latitude*, au nord de l'équateur, entre Sainte-Alouſie & les Grenadins ; cette île qui peut avoir environ vingt lieues de tour, eſt poſſédée par deux ſortes de ſauvages diſtingués en caraïbes rouges & en caraïbes noirs ; les premiers ſont les plus anciens ; leur taille eſt moyenne ; ils ont la peau d'une couleur bronzée, le front aplati par art, & les cheveux très-longs & preſque droits ; les ſeconds, dont l'origine vient, ſelon toutes les apparences, des negres fugitifs de la Barbade, ſont grands, bien proportionnés ; leur couleur eſt d'un aſſez beau noir ; ils ont les cheveux crépus, & le front aplati à l'imitation des précédens dont le nombre eſt conſidérablement diminué. Ces ſauvages ont permis à quelques européens françois de s'établir parmi eux dans la partie occidentale du pays, après leur avoir fixé des limites au-delà deſquelles ils ne peuvent s'étendre.

Le terrein de *ſaint-Vincent* eſt fort montagneux, très-bien boiſé, & arroſé de petites rivieres ; il produit beaucoup de tabac, du café, du coton, du mahis, & des légumes en abondance. Vers l'extrémité ſeptentrionale de l'île eſt une groſſe montagne ſéparée des autres par des précipices & des ravines très-profondes, au milieu deſquelles on voit encore aujourd'hui des traces bien ſenſibles des torrens de ſoufre & de matieres fondues, qui, du ſommet de la montagne, coulerent juſqu'à la mer, lors de la fameuſe irruption de ſon volcan en l'année 1719. *Voyez* SOUFRIERE.

SAINTS, plus communément SAINTES, ISLES DES (*Géog. mod.*) ce ſont trois petites îles ſituées en Amérique, entre la pointe méridionale de la Guadeloupe & la partie ſeptentrionale de la Dominique, ſous le vent de Marie-Galande.

Ces îles ſont diſpoſées de telle ſorte, qu'elles forment au milieu d'elles un port fort commode ; leur terrein, quoique très-montagneux, produit du coton, du café, du tabac, du mahis & des légumes ; les habitans françois qui les occupent, élevent des beſtiaux, des volailles, des cabris, des moutons & des cochons dont ils font commerce avec la Guadeloupe & la Martinique. Le pays eſt ſain, à l'exception de quelques fievres annuelles ; & il manque d'eau courante.

SAINTS *ou* SAINTES, épithete qui précede ſouvent le nom de pluſieurs des îles Antilles, dont quelques-uns ont été omis dans les volumes précédens.

Sainte-Alouſie, *voyez* LUSSIE *ou* LUCIE.

Saint-Barthelemi, île appartenante aux François, qui y cultivent du tabac, du coton & des légumes ; elle eſt ſituée par les *17 degrés 45 minutes*, entre Saint-Martin & Saint-Chriſtophe.

Saint-Chriſtophe, cette île très-agréable, qui dans le commencement fut établie en commun par les François & les Anglois, eſt reſtée à ces derniers depuis l'année 1702. Son climat eſt fort ſain ; elle eſt ſituée par les *17 degrés 26 minutes* au nord de l'équateur, & peut avoir environ dix-huit lieues de tour.

Sainte-Croix, *voyez l'article* SAINTE-CROIX.

Saint-Euſtache, île hollandoiſe. *Voyez* EUSTACHE.

Saint-Jean, petite île, l'une des Vierges, appartenant aux Danois, voiſines de Saint Thomas. Cette île eſt très-médiocre.

Saint-Martin, l'une des Antilles, ſituée par les *18 degrés de latitude* au nord de l'équateur, entre l'Anguille & S. Barthelemi. Cette île eſt occupée en commun par les François & les Hollandois qui y cultivent du mahis, des feves & autres légumes, dont ils font commerce à la Martinique.

SAINTRE, droit de *ſaintre* ou de *chaintre*, ou de *chambre*; (*Juriſpr.*) les ſeigneurs ont ce droit ſur les lieux non cultivés, en chaume, en friche, en bruyeres, en buiſſons; il conſiſte à y faire paître leur bétail, à l'exception de tous autres qu'ils en peuvent éloigner.

SAIOUNAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, ſur la côte orientale, dans le Zanguebar, & au midi de la ville de Sofala. (*D. J.*)

SAIPAN *ou* SAYPAN, (*Géog. mod.*) autrement nommée *l'île de S. Joſeph*. Ile de l'Océan oriental, dans l'Archipel de Saint Lazare; c'eſt une des îles Mariannes, & qui eſt la plus peuplée après celle de Guahan. Elle a environ 20 lieues de tour, & eſt toute montagneuſe. *Latit.* ſelon le pere Gobien, *15. 20'*. (*D. J.*)

SAIPUBISTUH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dixieme mois des Géorgiens; il répond à notre mois d'octobre.

SAIQUE, ſ. f. (*Marine.*) ſorte de bâtiment grec, dont le corps eſt fort chargé de bois, qui porte un beaupré, un petit artimon & un grand mât, lequel s'éleve avec ſon mât de hune à une hauteur extraordinaire, étant ſoutenu par des galaubans & par un étai, qui répond à la pointe du mât de hune ſur le beaupré. Il n'a ni miſaine, ni perroquet, ni haubans, & ſon pachi porte une bonnette maillée. Les Turcs s'en ſervent, ſoit pour les voyages qu'ils font à la Mecque, ou pour le commerce du Levant.

SAIRE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en baſſe-Normandie, au Cotentin. Elle a ſes ſources dans la forêt de Brix, court d'orient en occident, & ſe jette dans la mer, proche la pointe de Reville. (*D. J.*)

SAIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la baſſe-Egypte, dans le nome qui en prenoit le nom de *Saïtès Nomos*, & dont elle étoit la métropole, à deux ſchoënes du Nil. La notice de Léon le Sage, la met au rang des villes épiſcopales de la baſſe-Egypte, qui reconnoiſſoient Alexandrie pour leur métropole.

Sa plus grande gloire eſt d'avoir donné la naiſſance à *Pſammitichus*. La victoire qu'il remporta ſur ſes ennemis l'an 670 avant Jeſus-Chriſt, le rendit maître de toute l'Egypte. Il donna des terres aux Grecs qui l'avoient ſoutenu, & ouvrit à leurs compatriotes l'accès de ſon pays. Il fit élever ſes ſujets dans la connoiſſance des arts & des ſciences, & protégea leur commerce. Il mourut 626 ans avant Jeſus-Chriſt, & fut enterré à *Saïs* dans le temple de Minerve. (*D. J.*)

SAISIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) en général eſt un exploit fait par un huiſſier ou ſergent, par lequel, au nom du roi & de la juſtice, il arrête, & met ſous la main du roi & de la juſtice, des biens ou effets auxquels le ſaiſiſſant prétend avoir droit, ou qu'il fait arrêter pour ſûreté de ſes droits & prétentions.

On ne peut procéder par voie de *ſaiſie* ſur les biens de quelqu'un, qu'en vertu d'une obligation ou condamnation, ou pour cauſe de délits, quaſi-délits, choſe privilégiée, ou qui ſoit équivalente.

Pour ſaiſir, il faut être créancier, ſoit de ſon chef, ſoit du chef de celui dont on eſt héritier.

Il y a diverſes eſpeces de *ſaiſies*; ſavoir, pour les meubles, la *ſaiſie* & arrêt, la *ſaiſie* & exécution, la *ſaiſie* gagerie; & pour les immeubles, la *ſaiſie* réelle.

Ces différentes ſortes de *ſaiſies*, & quelques autres qui ſont propres à certains cas, vont être expliquées dans les diviſions ſuivantes.

Il y a pluſieurs choſes qui ne ſont pas ſaiſiſſables, ſavoir:

L'habit dont le débiteur eſt vêtu, ni le lit dans lequel il couche.

On doit auſſi laiſſer au ſaiſi une vache, trois brebis ou deux chevres, à moins que la créance ne fût pour le prix de ces beſtiaux.

On ne peut pareillement ſaiſir les armes, chevaux & équipages de guerre des ſoldats & officiers.

Les perſonnes conſtituées aux ordres ſacrés ne peuvent être exécutées en leurs meubles deſtinés au ſervice divin, ou ſervans à leur uſage néceſſaire, de quelque valeur qu'ils puiſſent être, ni même en leurs livres qui leur ſeront laiſſés juſqu'à la ſomme de 150 livres.

Les chevaux, bœufs & autres bêtes de labourage, charrues, charrettes & uſtenſiles ſervans à labourer & cultiver les terres, vignes & prés, ne peuvent être ſaiſis, même pour les deniers du roi, à peine de nullité, ſi ce n'eſt pour fermages, ou pour le prix de la vente deſdites choſes.

Les diſtributions quotidiennes & manuelles des chanoines & prébendes, les oblations, les ſommes & penſions laiſſées pour alimens, les émolumens des profeſſeurs des univerſités, les bourſes des ſecretaires du roi, les gages des officiers de la maiſon du roi faiſant le ſervice ordinaire, les appointemens des commis des fermes, & autres ſommes qui ſont de même privilégiées, ne peuvent être ſaiſies. (*A.*)

SAISIE *plus ample* eſt une *ſaiſie* réelle, dans laquelle on a compris plus d'immeubles que dans une autre. Il eſt d'uſage que la *ſaiſie* réelle la plus ample prévaut ſur celles qui le ſont moins; c'eſt-à-dire, que le créancier qui a fait la *ſaiſie* la plus ample, eſt celui auquel on donne la pourſuite de la *ſaiſie* réelle. (*A.*)

SAISIE & ANNOTATION, eſt celle qui ſe fait ſur les biens des accuſés abſens. On l'appelle *ſaiſie & annotation*, parce qu'anciennement on mettoit des pannonceaux & autres marques aux héritages ſaiſis. (*A.*)

SAISIE & ARRÊT, eſt celle que le créancier fait ſur ſon débiteur entre les mains d'un tiers qui doit quelque choſe à ce même débiteur, à ce que ce tiers ait à ne ſe point deſſaiſir de ce qu'il a en ſes mains au préjudice du ſaiſiſſant.

La *ſaiſie & arrêt* ſe peut faire ſans titre paré, en vertu d'une ordonnance du juge ſur requête.

Elle contient ordinairement aſſignation au tiers ſaiſi pour confirmer ce qu'il doit, & pour être condamné à vuider ſes mains en celles du ſaiſiſſant. *Voyez* ARRÊT, CRÉANCIER, DÉBITEUR, OPPOSITION. (*A.*)

SAISIE & EXÉCUTION, eſt une *ſaiſie* de meubles meublans & autres effets mobiliers, tendante à enlever & à les faire vendre, pour, ſur le prix en provenant, être payé au ſaiſiſſant ce qui lui eſt dû.

On ne peut ſaiſir & exécuter ſans avoir un titre paré & exécutoire contre celui ſur lequel on ſaiſit.

Cette *ſaiſie* doit être précédée d'un commandement fait la veille.

Outre les formalités des ajournemens qui doivent être obſervés dans cette *ſaiſie*, il faut que l'exploit de *ſaiſie* contienne élection du domicile du ſaiſiſſant dans le lieu où l'on ſaiſit; & ſi c'eſt dans un lieu iſolé, il faut élire domicile dans la ville, bourg ou village plus prochain.

Les huiſſiers & ſergens doivent marquer ſi leur exploit a été fait devant ou après midi.

Il faut auſſi qu'ils ſoient aſſiſtés de deux recors, qui doivent ſigner avec eux l'original & la copie de l'exploit.

Avant d'entrer dans une maiſon pour ſaiſir, l'huiſſier doit appeller deux voiſins pour y être préſens, & leur faire ſigner ſon exploit; & en cas de refus de leur part de venir ou de ſigner, il doit en faire mention.

S'il n'y a point de proches voiſins, il faut, après la *ſaiſie*, faire parapher l'exploit par le juge le plus prochain.

Quand les portes de la maiſon ſont fermées, & qu'on fait refus de les ouvrir, l'huiſſier doit en dreſſer procès-verbal, & ſe retirer devant le juge du lieu pour ſe faire autoriſer à faire faire ouverture des portes en préſence de deux perſonnes que le juge nomme.

A Paris, on nomme un commiſſaire pour faire ouverture des portes.

La *ſaiſie* doit contenir le détail de tous les effets qu'elle comprend.

S'il y a des coffres & armoires fermés, & que le débiteur refuſe de les ouvrir, l'huiſſier peut ſe faire autoriſer à les faire ouvrir pour ſaiſir ce qui eſt dedans; comme l'huiſſier doit établir un gardien aux choſes ſaiſies ſi le débiteur n'en offre pas un ſolvable, l'huiſſier peut laiſſer un de ſes recors en garniſon, ou enlever les meubles & les mettre ailleurs,

à la garde de quelqu'un. *Voyez* COMMISSAIRE & GARDIEN.

Les meubles ſaiſis ne peuvent être vendus que huitaine après la *ſaiſie*.

S'il ſurvient des oppoſitions à la vente, le ſaiſiſſant doit les faire vuider dans un an, & faire vendre les meubles au plus tard dans deux mois, après les oppoſitions jugées ou ceſſées.

Quand les *ſaiſies* ſont faites pour choſes conſiſtantes en eſpeces, comme des grains, il faut ſurſeoir la vente des meubles ſaiſis, juſqu'à ce que l'on ait apprécié les choſes dues.

L'huiſſier doit ſignifier au ſaiſi le jour & l'heure de la vente, à ce qu'il ait à y faire trouver des enchériſſeurs ſi bon lui ſemble.

La vente doit ſe faire au plus prochain marché public, aux jours & heures ordinaires des marchés.

Le gardien doit être aſſigné pour repréſenter les meubles, afin que l'huiſſier les puiſſe faire enlever & porter au marché.

Les choſes ſaiſies doivent être adjugées au plus offrant & dernier enchériſſeur, & le prix payé comptant, ſinon l'huiſſier en eſt reſponſable.

Le procès-verbal de vente doit faire mention du nom de ceux auxquels les meubles ont été adjugés.

Les diamans, bijoux & vaiſſelle d'argent ne peuvent être vendus qu'après trois expoſitions à trois jours de marché différens.

Les deniers provenans de la vente doivent être délivrés par l'huiſſier au ſaiſiſſant, juſqu'à concurrence de ſon dû, & le ſurplus au ſaiſi, ou en cas d'oppoſition, à qui par juſtice ſera ordonné. *Voy. le titre XXXIII de l'ordonnance de 1667*, & les *mots* CRÉANCIER, DÉBITEUR, EXÉCUTION, EXÉCUTOIRE, TITRE PARÉ, VENTE. (*A.*)

SAISIE GAGERIE eſt une ſimple *ſaiſie* de meubles meublans qui ſe fait, ſoit par le ſeigneur cenſier pour les arrérages de cens à lui dus, ſoit par le propriétaire d'une maiſon pour ſes loyers, ſoit par le créancier d'une rente fonciere pour les arrérages de ſa rente. *Voyez ci-devant* GAGERIE. (*A.*)

SAISIE FÉODALE eſt celle que le ſeigneur dominant fait du fief mouvant de lui.

Cette *ſaiſie* ſe fait en pluſieurs cas, 1°. quand le fief eſt ouvert par ſucceſſion, donation, vente, échange ou autrement; & que le vaſſal ne ſe préſente pas pour faire la foi & hommage, & payer les droits. 2°. Lorſque le nouveau ſeigneur a fait aſſigner ſes vaſſaux pour lui venir faire la foi, & qu'ils ne font pas. 3°. Quand le vaſſal ne donne pas ſon aveu dans le temps de la coutume. 4°. Faute par le vaſſal de payer l'amende, pour n'avoir pas comparu aux plaids du ſeigneur.

Quand le vaſſal a été reçu en foi, le ſeigneur n'a plus qu'une ſimple action pour les droits.

La *ſaiſie féodale* doit comprendre le fond du fief, mais en ſaiſiſſant le fond, on peut auſſi ſaiſir les fruits.

En cas de *ſaiſie* réelle du fief, la *ſaiſie féodale* eſt préférée.

L'uſufruitier du fief dominant peut ſaiſir pour les droits à lui dus.

Les apanagiſtes peuvent auſſi ſaiſir en leur nom.

Mais les engagiſtes ne le peuvent faire qu'avec la jonction du procureur du roi.

Les temps après lequel le ſeigneur peut ſaiſir eſt différent, ſelon les coutumes. A Paris, le délai eſt de quarante jours, à compter de l'ouverture du fief.

Quant aux formalités de la *ſaiſie féodale*, il faut en général y obſerver celles qui ſont communes à tous les exploits, & en outre les formalités particulieres que la coutume du fief ſervant exige.

La *ſaiſie* ne peut être faite qu'en vertu d'une commiſſion ſpéciale du juge du ſeigneur; ou s'il n'a point de juſtice, il faut s'adreſſer au juge royal du fief ſervant.

L'huiſſier doit ſe tranſporter au principal manoir de ce fief.

L'exploit doit contenir élection de domicile au château du fief dominant, ou chez le procureur-fiſcal.

Quand la *ſaiſie* eſt faite faute de foi & hommage, il n'eſt pas beſoin d'établir commiſſaire; parce que comme elle emporte perte de fruits, le ſeigneur doit jouir par ſes mains; mais dans les autres cas où la *ſaiſie* n'emporte pas perte de fruits, il faut y établir un commiſſaire.

La *ſaiſie féodale* doit être ſignifiée au vaſſal en perſonne, ou domicile, ou au chef-lieu

du fief ſervant, ou procureur-fiſcal, receveur ou fermier.

On doit renouveller la *ſaiſie féodale* tous les trois ans, à moins que l'on ne ſoit en inſtance ſur la *ſaiſie*.

Si, pendant que la *ſaiſie* tient, il ſe trouve des arriere-fiefs ouverts, le ſeigneur ſuzerain les peut auſſi ſaiſir féodalement.

Le ſeigneur plaide toujours main-garnie pendant le procès, c'eſt-à-dire que, par proviſion, il jouit des fruits. *Voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, & notamment les commentateurs de la coutume de Paris ſur les *art.* 1, 2, 9, 28, 29, 30 & 31.

SAISIE MOBILIAIRE eſt celle par laquelle on n'arrête qu'un effet mobilier; telles ſont toutes les *ſaiſies* & arrêts de ſommes de deniers, de grains, fruits & revenus, & autres effets mobiliers, les *ſaiſies* gageries, les *ſaiſies* & exécutions de meubles, à la différence de la *ſaiſie* réelle, qui eſt une *ſaiſie* immobiliaire, parce qu'elle a pour objet le fond même d'un immeuble. *Voy.* SAISIE & ARRÊT, SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE GAGERIE, SAISIE RÉELLE. (*A.*)

SAISIE & OPPOSITION eſt la même choſe que *ſaiſie & arrêt*. *Voyez ci-devant* ARRÊT & SAISIE ET ARRÊT. (*A.*)

SAISIE RÉELLE eſt un exploit par lequel un huiſſier ſaiſit & met ſous la main de la juſtice un héritage ou autre immeuble fictif, tel que des cens & rentes foncieres ou conſtituées dans les pays où elles ſont réputées immeubles, offices, *&c.*

Il y a même certains meubles que l'on ſaiſit réellement, tels que les vaiſſeaux & moulins ſur bateaux.

On n'uſe point au contraire de *ſaiſie réelle* pour les biens qui ne ſont immeubles que par ſtipulation.

On appelle cette ſaiſie *réelle*, parce qu'elle a pour objet un fond, & pour la diſtinguer des *ſaiſies* mobiliaires qui n'attaquent que les meubles ou effets mobiliers ou les fruits.

On confond quelquefois la *ſaiſie réelle* avec les criées & le décret, quoique ce ſoient trois choſes différentes; la *ſaiſie réelle* eſt le premier acte pour parvenir à l'adjudication par décret; les criées ſont des formalités ſubſéquentes, & le décret eſt la fin de la *ſaiſie réelle*.

Quelquefois auſſi par le terme de *ſaiſie réelle* on entend toute la pourſuite; ſavoir, la *ſaiſie* même, les criées, le décret, & toute la procédure qui ſe fait pour y parvenir.

Chez les Romains, on uſoit des ſubhaſtations, qui reſſembloient aſſez à nos *ſaiſies réelles*. *Voyez* SUBHASTATIONS.

La *ſaiſie réelle* eſt donc le premier exploit que l'on fait pour parvenir à une vente par décret, ſoit volontaire ou forcée.

Toute *ſaiſie réelle* doit être précédée d'un commandement recordé, & doit être faite en vertu d'un titre paré.

Si celui ſur lequel on ſaiſit eſt mineur, il faut auparavant diſcuter ſes meubles.

Il faut auſſi avoir attention de faire la *ſaiſie réelle* ſur le véritable propriétaire, autrement elle ſeroit abſolument nulle.

Si l'on ſaiſit un fief, il ſuffit de déſigner le corps du fief que l'on ſaiſit; mais quand on ſaiſit les biens en roture, il faut détailler chaque corps d'héritage.

La *ſaiſie réelle* doit être portée devant le juge auquel l'exécution du titre appartient.

Les juges des ſeigneurs en peuvent connoître, mais les criées doivent être certifiées devant le juge royal, lorſque la juſtice ſeigneuriale n'eſt pas aſſez conſidérable pour y faire la certification des criées.

La pourſuite de la *ſaiſie réelle* appartient naturellement à celui qui a ſaiſi le premier.

Cependant ſi quelqu'autre créancier fait une *ſaiſie réelle* plus ample, il doit avoir la pourſuite.

Il en ſeroit de même, ſi le premier ſaiſiſſant étoit déſintéreſſé, ou qu'il négligeât de ſuivre ſa *ſaiſie*, un autre créancier pourroit ſe faire ſubroger à la pourſuite.

Le commiſſaire établi à la *ſaiſie réelle* doit faire enrégiſtrer la *ſaiſie*, afin qu'elle ſoit certaine & notoire.

Quand la *ſaiſie réelle* n'a pour objet que de parvenir à un décret volontaire, on ne fait point de bail judiciaire; mais dans le décret forcé, le commiſſaire à la *ſaiſie réelle* fait convertir le bail conventionnel en judiciaire, s'il y en a un; ou s'il n'y avoit point de bail, il établit un fermier judiciaire.

On doit enſuite procéder aux criées, & les faire certifier.

S'il ſurvient des oppoſitions à la *ſaiſie réelle*, ſoit à fin d'annuller, ſoit à fin de diſ-

traire ou à fin de charge, à fin de conſerver ou en ſous-ordre, on doit ſtatuer ſur les oppoſitions, avant de paſſer outre, à l'adjudication; & ſi la *ſaiſie réelle* eſt confirmée, on obtient le congé d'adjuger; c'eſt-à-dire, un jugement, portant que le bien ſaiſi ſera vendu & adjugé par décret au quarantieme jour, au plus offrant & dernier enchériſſeur; & qu'à cet effet les affiches ſeront appoſées aux lieux où l'on a coutume d'en mettre.

Le pourſuivant met au greffe une enchere du bien ſaiſi, appellée *enchere de quarantaine*, contenant le détail des biens ſaiſis & les conditions de l'adjudication.

Les quarante jours expirés depuis l'appoſition des affiches, on met une affiche qui annonce que l'on procédera un tel jour à l'adjudication, ſauf quinzaine.

Au jour indiqué, l'on reçoit les encheres; & après trois ou quatre remiſes, l'on adjuge le bien ſaiſi par décret au plus offrant & dernier enchériſſeur.

Quand le décret eſt forcé, l'adjudicataire doit conſigner le prix, après quoi l'on en fait l'ordre entre les créanciers.

Dans les décrets volontaires, les oppoſitions à fin de conſerver ſont converties en *ſaiſies* & arrêts ſur le prix. *Voyez* les *traités des criées* de le Maître, de Gouge, Bruneau; le *traité de la vente des immeubles par décret*, de M. d'Héricourt, & les *mots* CRIÉES, DÉCRET FORCÉ, DÉCRET VOLONTAIRE, OPPOSITION, POURSUIVANT, VENTE PAR DÉCRET. (*A.*)

SAISIE VERBALE étoit la *ſaiſie* féodale, que dans la coutume d'Angumois le ſimple ſeigneur du fief qui n'a point de ſergens, ni autres officiers, & n'a ſeulement que juſtice fonciere, faiſoit ſous ſon ſeing privé & le ſcel de ſes armes pour la faire ſignifier par un ſergent emprunté. *Voyez* la *coutume d'Angoumois, titre 1, article 2*; & Vigier, *ſur cet article.* (*A.*)

SAISIE, *dans le Commerce*, ſe dit lorſque l'on arrête, ou que l'on s'empare de quelque marchandiſe, meuble ou autre matiere, ſoit en conſéquence de quelque arrêt obtenu en juſtice, ou par quelque ordre exprès du ſouverain.

Les marchandiſes de contrebande, celles que l'on a fait entrer frauduleuſement, ou que l'on a débarquées ſans les faire entériner, ou que l'on a déchargées dans des endroits défendus, ſont ſujettes à la *ſaiſie*. *Voyez* CONTREBANDE.

Dans les *ſaiſies* en Angleterre, une moitié va à celui qui a déclaré, & l'autre moitié au roi. En France, lorſque l'on ſaiſiſſoit des toiles peintes, *&c.* on avoit coutume d'en brûler la moitié, & d'envoyer l'autre chez l'étranger; mais en 1715, il fut ordonné par un arrêt du conſeil, que le tout ſeroit brûlé.

SAISINE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) ſignifie *poſſeſſion*; ce terme eſt oppoſé à celui de *deſaiſine*, qui ſignifie *dévêtiſſement de poſſeſſion.*

Coutume de *ſaiſine*, *voyez* ci-devant au *mot* COUTUME.

Saiſine en cas de nouvelleté, eſt la poſſeſſion qui a été troublée nouvellement, c'eſt-à-dire, lorſque l'on eſt encore dans l'an & jour du trouble.

Simple ſaiſine, eſt lorſque le poſſeſſeur qui ſe plaint d'avoir été troublé, allegue ſeulement qu'il avoit la poſſeſſion depuis 10 ans; mais non pas qu'il l'eut pendant l'an & jour qui ont précédé le trouble. *Voyez* le *tit. 4. de la coutume de Paris*, & les *mots* COMPLAINTE, ENSAISINEMENT, NANTISSEMENS, MISE DE FAIT, VEST & DÉVEST. (*A.*)

SAISINE, (*Marine.*) petite corde qui ſert à en ſaiſir une autre.

SAISINE *de beaupré*, ou LIVRE, (*Marin.*) on appelle ainſi pluſieurs tours de corde qui tiennent l'aiguille de l'éperon avec le mât de beaupré.

SAISIR, v. act. (*Gramm.*) s'emparer, prendre, entrer en poſſeſſion, livrer. *Saiſiſſez* cette occaſion; *ſaiſiſſez*-vous de cet homme; je l'ai *ſaiſi* de cet objet; le mort *ſaiſit* le vif; il a été *ſaiſi* d'une colique; le froid le *ſaiſit*: l'ambition l'a *ſaiſi*; *ſaiſi* de colere, d'enthouſiaſme, de fanatiſme; il *ſaiſit* facilement les choſes les plus difficiles; faites *ſaiſir* ſes biens, pour aſſurer votre dette; le juge eſt *ſaiſi* de la connoiſſance de cette affaire. *Voyez* SAISIE.

SAISIR, ſignifie *arrêter*, *retenir* quelque choſe, comme marchandiſes, meubles, beſtiaux, ſoit par autorité de juſtice, ſoit en conſéquence des édits & déclarations du prince, ſoit enfin en vertu de ſes ordres,

ordres ; ou de ceux de ſes miniſtres. *Voyez* SAISIE.

SAISIR, (*Marine.*) c'eſt *amarrer*, *voyez* AMARRER.

SAISISSANT, adj. (*Juriſpr.*) eſt le créancier qui a fait une ſaiſie ſur ſon débiteur. Dans les ſaiſies mobiliaires, le premier *ſaiſiſſant* eſt préféré aux autres, à moins qu'il n'y ait déconfiture. *Voyez* CONTRIBUTION, CRÉANCIER, DETTE, SAISIE. (*A.*)

SAISISSEMENT, ſ. m. (*Gram.*) l'effet de quelque frayeur ſubite ſur les perſonnes foibles. Cette nouvelle lui cauſa un *ſaiſiſſement* mortel.

Saiſiſſement ſe dit auſſi de l'action de ſaiſir; le *ſaiſiſſement* de l'épée.

L'exécuteur de la haute-juſtice appelle *ſaiſiſſement*, les cordes dont il lie les mains & les bras du patient qui lui eſt abandonné.

SAISON, ſ. f. (*Coſmographie.*) on entend communément par *ſaiſons*, certaines portions de l'année qui ſont diſtinguées par les ſignes dans leſquels entre le ſoleil. Ainſi, ſelon l'opinion générale, les *ſaiſons* ſont occaſionnées par l'entrée & la durée du ſoleil dans certains ſignes de l'écliptique ; en ſorte qu'on appelle *printemps*, la *ſaiſon* où le ſoleil entre dans le premier degré du bélier, & cette *ſaiſon* dure juſqu'à ce que le ſoleil arrive au premier degré de l'écreviſſe. Enſuite l'été commence, & ſubſiſte juſqu'à ce que le ſoleil ſe trouve au premier degré de la balance. L'automne commence alors, & dure juſqu'à ce que le ſoleil ſe trouve au premier degré du capricorne. Enfin l'hiver regne depuis le degré du capricorne, juſqu'au premier degré du bélier.

Il eſt évident que cette hypotheſe des *ſaiſons* n'eſt point admiſſible, parce qu'elle n'eſt pas vraie dans tous les lieux ; mais ſeulement pour ceux qui ſont au nord de l'équateur. En effet, au ſud de l'équateur, le printemps dure tant que le ſoleil remplit ſon cours depuis le premier degré de la balance, juſqu'au premier degré du capricorne ; l'été, depuis celui-ci juſqu'au premier degré du bélier, & ainſi de ſuite, tout au contraire de ce qui arrive vers le nord.

De plus ; cette hypotheſe de *ſaiſons* ne convient point à la zone torride ; la preuve en eſt palpable ; car on doit avouer que quand le ſoleil paſſe par ces lieux, il y a été, à-moins que quelque cauſe n'y mette obſtacle. Par rapport aux cieux, & dans les lieux ſitués ſous l'équateur, il ne doit être ni printemps, ni automne, quand le ſoleil a paſſé le premier degré du bélier, mais plutôt l'été ; car alors le ſoleil paſſe ſur ces lieux, & ainſi y cauſe la plus grande chaleur. On ne peut donc pas y tranſporter l'été au premier degré de l'écreviſſe ou du capricorne.

On en peut dire autant des lieux ſitués entre l'équateur & les tropiques, parce que le ſoleil y paſſe auſſi, avant que d'arriver au premier degré de l'écreviſſe ou du capricorne. Le même inconvénient ſe rencontre par rapport au printemps & à l'automne ſous la zone torride, puiſqu'il paroît n'y avoir ni l'une ni l'autre de ces deux *ſaiſons*, ſur-tout ſous l'équateur.

D'autres auteurs déterminent les *ſaiſons* par le degré de chaleur ou de froid, ou par l'approche & l'éloignement du ſoleil. L'idée que les Européens ont communément des *ſaiſons*, renferme l'un ou l'autre de ces deux points, & ſur-tout le froid & le chaud ; quoique les Aſtronomes aient encore plus d'égard au lieu du ſoleil dans l'écliptique. Il eſt certain qu'en beaucoup d'endroits ſous la zone torride, les *ſaiſons* ne répondent point au temps que le ſoleil s'en approche ou s'en éloigne, car on y compte l'hiver qui eſt pluvieux & orageux, quand ce devroit être l'été, puiſque le ſoleil en eſt alors plus proche ; & tout au contraire, on y compte l'été quand le ſoleil s'en éloigne. En un mot, on y fait conſiſter l'été dans un ciel clair, & l'hiver dans un temps humide & pluvieux. Il eſt donc vrai que les idées des *ſaiſons* different conſidérablement ſuivant les lieux ; cependant voici ce qu'on peut établir de raiſonnable.

1°. Puiſque dans pluſieurs lieux, comme ſous la zone torride, & même dans quelques endroits de la zone tempérée, la chaleur & le froid ne ſuivent pas le mouvement du ſoleil, on ne doit pas penſer que ce ſoit la chaleur & le froid qui

ſont les *ſaiſons*, à-moins qu'on ne diſtingue entre les *ſaiſons* des cieux & celles de la terre. Je me ſers de ces termes faute de meilleurs. Ainſi la *ſaiſon* de l'été terreſtre d'un lieu, eſt le temps de l'année où il y a fait la plus grande chaleur. Mais l'été céleſte eſt le temps où l'on doit attendre la plus grande chaleur, à cauſe de la poſition du ſoleil : raiſonnons de même par rapport à l'hiver. Or, quoique l'été & l'hiver, tant terreſtre que céleſte, arrivent en pluſieurs lieux dans le même temps de l'année, il y a pourtant des endroits ſous la zone torride, où ils arrivent dans des temps différens. Il en faut dire autant du printemps & de l'automne, tant céleſte que terreſtre.

2°. Comme il n'y a que peu d'endroits où l'été & l'hiver terreſtre different du céleſte, par rapport au temps de l'année, & que le plus ſouvent ils arrivent dans le même temps : on doit donc appeller l'*été*, *l'hiver*, *&c.* céleſte, ſimplement *été*, *hiver*, *&c.* ſans y ajouter le mot de *céleſte* ; mais quand on veut parler des *ſaiſons* terreſtres, il faut ajouter, en les nommant, le mot *terreſtre*, pour les diſtinguer de celles qu'on nomme ſimplement *été*, *hiver*, quand il n'y a point de différence entre la terreſtre & la céleſte.

L'été céleſte d'un lieu eſt la *ſaiſon* dans laquelle le ſoleil approche le plus de ſon zénith, & l'hiver celle où il s'en éloigne le plus. Le printemps eſt la *ſaiſon* qui eſt entre la fin de l'hiver, & le commencement de l'été ; & l'automne ſe trouve entre la fin de l'été & le commencement de l'hiver. C'eſt ainſi qu'il faut entendre ces quatre *ſaiſons* dans tous les lieux ; mais nous nous contenterons de remarquer ici que, ſous la zone tempérée &. la zone glaciale, les quatre *ſaiſons* céleſtes ſont preſque de la même longueur ; & que ſous la zone torride elles ſont inégales, la même *ſaiſon* y étant différente ſelon les différens lieux.

La premiere partie de cette propoſition eſt claire, parce que le ſoleil parcourt trois ſignes dans chaque *ſaiſon* ; ainſi les temps ſeront à-peu-près égaux à quelques jours près, c'eſt-à-dire, que dans les lieux au nord, l'été eſt de 5 jours, & le printemps de 4 jours plus longs que l'automne & l'hiver ; au lieu que dans les lieux placés au ſud, l'automne & l'hiver l'emportent d'autant de jours ſur le printemps, à cauſe de l'excentricité du ſoleil.

3°. Dans les lieux placés ſous l'équateur, les *ſaiſons* ſont doubles ; les deux étés ſont fort courts, ainſi que les deux printemps qui n'ont que chacun 30 jours. Les deux étés & les deux printemps ont tout au plus 64 jours chacun, c'eſt-à-dire, 2 mois & 2 ou 4 jours. Mais l'automne & l'hiver ont chacun 55 jours ; c'eſt-à-dire, les deux automnes 110 jours, & les deux hivers autant, c'eſt-à-dire, près de quatre mois.

4°. Sous la zone torride, plus les lieux ſont proches de l'équateur, plus leur été eſt long & leur hiver court ; & l'automne & le printemps plus ou moins longs qu'à l'ordinaire. Si les lieux ont moins de 10 degrés de latitude, l'été ne dure pas moins de ſix mois ; & l'on peut calculer par les tables de déclinaiſon, la longueur de chaque *ſaiſon*.

Il ſeroit trop long de déterminer ici dans quel mois de l'année les quatre *ſaiſons* arrivent ſur la terre ſous la zone torride, ſous la zone glaciale & ſous la zone tempérée : Varenius vous en inſtruira complettement ; je me borne à trois obſervations.

1°. Sous la zone tempérée, l'approche ou la diſtance du ſoleil eſt ſi puiſſante, quand on la compare aux autres cauſes, que cette approche ou diſtance ſont preſque les ſeules choſes qui reglent les *ſaiſons*. En effet, dans la zone tempérée ſeptentrionale, il y a printemps & automne quand le ſoleil parcourt les ſignes depuis le bélier par le cancer, juſqu'à la balance ; car alors il eſt plus proche de ces lieux : enſuite allant de la balance au bélier par le capricorne, il forme l'automne & l'hiver ; mais ſous la zone tempérée méridionale, c'eſt tout le contraire, & les autres cauſes ne détruiſent jamais entiérement l'effet de celle-ci, comme elles ſont ſous la zone torride.

2°. Cependant les *ſaiſons* different dans les divers endroits, de maniere qu'il fait plus chaud ou plus froid, plus ſec ou plus

humide dans un lieu que dans un autre, quoique dans le même climat; mais elles ne different jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver : car il y a des pays pierreux, d'autres marécageux; les uns ſont proches, les autres ſont loin de la mer; il y a des terres ſablonneuſes, d'autres ſont argilleuſes.

3°. La plupart des lieux voiſins du tropique ſont fort chauds en été; quelques-uns ont une *ſaiſon* humide, à-peu-près ſemblable à celle de la zone torride. Ainſi dans la partie du Guzarate, qui eſt au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de ſéchereſſe & d'humidité qu'en-dedans du tropique, & l'été ſe change en un temps pluvieux : cependant il y fait plus chaud, à cauſe de la proximité du ſoleil, que dans la partie ſeche de l'année quand il y a un peu de froid. Chez nous, ne jugeons pas de l'hiver & de l'été, par la ſéchereſſe & par l'humidité, mais par le chaud & le froid.

On trouvera dans la lecture des voyages, quantité de pays où les *ſaiſons* ſont fort différentes, quoique ces pays ſoient à-peu-près ſous le même climat. Par exemple, l'air n'eſt pas ſi froid en Angleterre qu'en Hollande, ni qu'en Allemagne, & on n'y reſſerre point les beſtiaux dans les étables en hiver. Il y a un pays, entre la Sibérie & la Tartarie, vers la partie ſeptentrionale de la zone tempérée, où il y a des campagnes excellentes, des prairies agréables, & preſque point de froid en hiver. On y a bâti la ville de Toorne, qui eſt maintenant aſſez forte pour repouſſer les inſultes des Tartares.

C'en eſt aſſez ſur ce ſujet, & d'ailleurs le lecteur curieux d'entendre la cauſe des différentes *ſaiſons* qui regnent ſur notre globe, en trouvera l'explication claire & ſolide à *l'article* PARALLÉLISME *de l'axe de la terre.* (*D. J.*)

SAISONS, (*Myt. Iconol. Sculpt. Poéſie.*) les anciens avoient perſonnifié les *ſaiſons* : les Grecs les repréſentoient en femmes : parce que le mot grec ὥρα eſt du genre féminin. Les Romains qui appelloient les ſaiſons *anni tempora*, du genre neutre, les exprimoient ſouvent par de jeunes garçons qui avoient des ailes, ou par de très-petits enfans ſans ailes, avec les ſymboles particuliers à chaque *ſaiſon*. Le printemps eſt couronné de fleurs, tenant à la main un cabri, qui vient en cette *ſaiſon*, ou bien il trait une brebis; quelquefois il eſt accompagné d'un arbriſſeau, qui pouſſe des feuilles & des rameaux. L'été eſt couronné d'épis de blé, tenant d'une main un faiſceau d'épis, & de l'autre une faucille. L'automne a dans ſes mains un vaſe plein de fruit & une grappe, ou bien un panier de fruits ſur la tête. L'hiver bien vêtu, bien chauſſé, ayant la tête voilée ou couronnée de branches ſans feuilles, tient d'une main quelques fruits ſecs & ridés, & de l'autre des oiſeaux aquatiques. Les ailes qu'on donne quelquefois aux quatre *ſaiſons*, conviennent non-ſeulement au temps, mais auſſi à toutes ſes parties.

M. de Boze a décrit, dans les mémoires de littérature, un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes. Les quatre *ſaiſons* de l'année forment le ſujet de la friſe du couvercle de ce monument précieux. Elles y ſont repréſentées ſous autant de figures de femmes, que caractériſent la diverſité de leurs couronnes, l'agencement de leurs habits, les divers fruits qu'elles tiennent, & les enfans ou génies qui ſont devant elles. Le ſculpteur ne les a pas placées dans leur ordre naturel; mais dans un ordre réciproque de contraſtes, qui donne plus de force & plus de jeu à ſa compoſition. Ainſi l'été & l'hiver, *ſaiſons* diamétralement oppoſées par leur température, ſont déſignées par les figures des deux extrémités de la friſe, l'une couchée de droite à gauche, & l'autre de gauche à droite; entr'elles ſont le printemps & l'automne, comme participant également de l'été & de l'hiver; les quatre génies ſont rangés de même.

La premiere figure couchée de droite à gauche, repréſente l'été; elle eſt à demi-nue, elle eſt couronnée d'épis, & elle en touche d'autres qui ſont entaſſés dans ſa corne d'abondance; le génie qui eſt devant elle en touche auſſi, & tient de plus une faucille à la main.

L'hiver, qui eſt à l'autre extrémité couchée de gauche à droite, paroît ſous la figure d'une femme bien vêtue, & dont la tête

eſt même couverte avec un pan de ſa robe; les fruits ſur leſquels elle étend la main, ſont des fruits d'hiver; le génie qui eſt devant elle n'a point d'ailes, & au lieu d'être nud comme les autres, il eſt bien habillé; enfin il tient pour tout ſymbole un liévre, parce que la chaſſe eſt alors le ſeul exercice de la campagne.

L'automne eſt tournée du côté de l'été: elle eſt couronnée de pampre & de grappes de raiſin; elle touche encore de la main droite des fruits de vigne; & ſon petit génie en agence auſſi dans ſa corne d'abondance; enfin elle eſt découverte dans cette partie du corps qui touche à l'été, & vêtue dans celle qui répond à l'hiver.

Le printemps eſt adoſſé à l'automne ſous la figure d'une femme couronnée de fleurs; la corne d'abondance que ſon génie ſoutient en eſt pleine auſſi. Un pié qu'elle étend du côté de l'hiver, eſt encore avec ſa chauſſure; une partie de ſa gorge eſt cachée, & elle n'en découvre que ce qui eſt du côté de l'été.

Toutes ces idées de ſculpture ſont fort ingénieuſes; mais les deſcriptions que les Poëtes ont fait des *ſaiſons* ne ſont pas moins pittoreſques. Liſez ſeulement, pour vous en convaincre, celle d'Horace dans l'ode, *diffugere nives*; elle eſt peut-être moins enrichie d'images que la peinture du printemps qui eſt dans l'ode, *ſolvitur acris hiems*; mais elle eſt plus fournie de morale.

Frigora miteſcunt zephiris: ver proterit æſtas,
Interitura, ſimul
Pomifer autumnus fruges effuderit: & mox
Bruma recurret iners
Damna tamen celeres reparant cœleſtia lunæ.
Nos ubi decidimus
Quo pius Æneas, quo Tullus dives, & Ancus
Pulvis & umbra ſumus.

» Les zéphirs ſuccedent aux frimats; l'été » chaſſe le printemps pour finir lui-même, » ſi-tôt que l'automne viendra répandre ſes » fruits; & l'hiver tout pareſſeux qu'il eſt, » remplacera bientôt l'automne. Cependant les mois recommençant toujours » leur carriere, ſe hâtent de réparer ces » pertes, en ramenant tous les ans les » *ſaiſons* dans le même ordre. L'homme » ſeul périt pour ne plus renaître. Quand » une fois nous avons été joindre le pieux » Enée, le riche Tullus & le vaillant » Ancus, nous ne ſommes plus qu'ombre » & que pouſſiere, & nous le ſommes pour » toujours ».

Proterit æſtas interitura, ces expreſſions figurées ſont énergiques, & font un bel effet dans la poéſie lyrique, qui permet, qui demande cette hardieſſe. L'année eſt ici dépeinte comme un champ de bataille où le *ſaiſons* ſe pourſuivent, ſe combattent & ſe détruiſent. D'abord victorieuſes, enſuite vaincues, elles périſſent & renaiſſent tour-à-tour; l'homme ſeul périt pour ne plus renaître.

Chaque ſaiſon *lui dit*:
Nous ſommes revenues,
Vos beaux jours ne reviendront pas.

Enfin j'ai lu depuis peu un charmant poëme anglois ſur les *ſaiſons*, dont M. Thomſom eſt l'auteur. Le génie, l'imagination, les graces, le ſentiment regnent dans cet écrit, les horreurs de l'hiver même prennent des agrémens ſous ſon heureux pinceau; mais ce qui le caractériſe en particulier, c'eſt un fond d'humanité, & un amour pour la vertu, qui reſpirent dans tout ſon ouvrage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAISONS FIXES DE L'ANNÉE. (*Méd.*) ce ſont celles dont la temperature ne varie point, & qui ne promettent que des maladies d'une eſpece favorable & d'un pronoſtic aiſé; au contraire les *ſaiſons* variables ſont celles qui ſont inconſtantes, changeantes, & dont on ne peut porter un jugement aſſuré.

Les *ſaiſons* de l'année & leurs viciſſitudes occaſionnent de grands changemens dans les maladies, comme Hippocrate l'obſerve, ce qui fait que l'on doit avoir égard à leur température & à leurs altérations. Cela eſt ſi vrai que les praticiens les plus expérimentés s'attachent ſur-tout à bien remarquer la différence des *ſaiſons*, bien perſuadés qu'elles influent infiniment ſur le trai-

lement des maladies, comme ſur les tempéramens.

L'aſtronomie & la connoiſſance de l'air & des *ſaiſons* ſont donc utiles au médecin pour bien des raiſons; 1°. pour connoître les cauſes des maladies & des différens ſymptomes; 2°. pour ſe mettre plus au fait des différentes altérations que l'air peut produire ſur les tempéramens; 3°. pour ſavoir varier les remedes, & reconnoître l'altération même qui peut arriver aux médicamens dans certaine conſtitution de la température des années & des *ſaiſons*.

SAISON, (*Agricult.*) c'eſt une certaine portion de terre qu'on laboure chaque année, tandis qu'on laiſſe repoſer les autres, ou qu'on les ſeme de menus grains. Les terres de France ſe partagent d'ordinaire en trois *ſaiſons*; une année on y ſeme du bled; la deuxieme année on y ſeme des menus grains; la troiſieme on laiſſe repoſer la terre. (*D. J.*)

SAITES, (*Hiſt. des Egyptiens.*) on appelle *ſaites*, les rois d'Egypte qui ont régné à Saïs, ville du Delta, dans la baſſe Egypte; on en compte trois dynaſties. La premiere fut établie par Bochoris, l'an du monde 3265, & le 771 avant Jeſus-Chriſt, & ne dura que 44 ans. La ſeconde eut pour chef Pſammiticus, & commença l'an du monde 3308, & le 727 avant Jeſus-Chriſt; elle continua ſous cinq de ſes ſucceſſeurs, & finit ſous Pſamménitus, qui fut vaincu par les Perſes 525 ans avant Jeſus-Chriſt. La troiſieme fut renouvellée par Amyrtheus, l'an du monde 3626, & le 412 avant Jeſus-Chriſt, & ne dura que ſix ans, ſous ce prince ſeul. (*D. J.*)

SAKARA, (*Géogr. mod.*) village d'Egypte, appellé communément le *village des momies*. A l'endroit qui renferme ces momies eſt un grand champ ſablonneux, où étoit peut-être autrefois la ville de Memphis; du-moins Pline dit que les pyramides ſont entre le Delta d'Egypte & la ville de Memphis, du côté de l'Afrique. Or, le village de *Sakara* n'eſt éloigné des pyramides que d'environ trois lieues. Il n'y a que du ſable tout-à-l'entour, & ce ſable eſt d'une ſi grande profondeur, qu'on ne peut trouver le terrein ſolide en fouillant. Les momies ſont ſous deux des caves ſous-terreines. *Voy.* MOMIE. (*D. J.*)

SAKEA, ſ. f. (*Antiq. perſanes.*) fête conſidérable des Cappadociens, qui ſe célébroit à Zéla, & dans la Cappadoce avec grand appareil, en mémoire de l'expulſion des Sagues; c'eſt le nom que les Perſans donnoient aux Scythes. On ſolemniſoit la même fête en Perſe, dans tous les lieux où l'on avoit reçu le culte d'Anaïtis; on donnoit ce jour-là de grands repas, dans leſquels les hommes & les femmes croyoient honorer la déeſſe en buvant ſans ménagement. Ctéſias, *Hiſt. de Perſe, liv. II*, a parlé du *ſakéa* des Perſans, & Béroze appelle de même les ſaturnales qui ſe célébroient à Babylone le 16 du mois Loüs; dans cette fête on donnoit le nom de *zoquane* à l'eſclave qui y faiſoit le perſonnage de roi.

Dion Chryſoſtome, *ort. iv. de reg.* parle vriſemblablement de la même fête qu'il appelle la *fête des ſacs*: » Ne vous ſouvenez-vous pas, dit-il, de la fête des *Jacs* » que les Perſes célebrent, & dans laquelle » ils prennent un homme condamné à » mort, le mettent ſur le trône du roi, & » après lui avoir fait goûter toutes ſortes » de plaiſirs, le dépouillent de ſes habits » royaux, lui font donner le fouet & le » pendent ».

Mais Strabon eſt celui de tous les anciens qui paroît nous ramener à la véritable origine de cette fête, & nous apprendre en même temps à quelle divinité elle étoit conſacrée. Or, comme il devoit être très-inſtruit des coutumes & de la religion des peuples qui célébroient cette ſolemnité, étant né en Cappadoce, je vais rapporter ce qu'il en dit. » Parmi les Scythes qui occupoient » les environs de la mer Caſpienne, il y en » avoit que l'on nommoit *Sakéa* ou Saques; » ces Saques faiſoient des courſes dans la » Perſe, & pénétroient quelquefois ſi » avant dans le pays, qu'ils allerent juſ- » ques dans la Bactriane & dans l'Arménie, » & ſe rendirent maîtres d'une partie de » cette province, qu'ils appellerent de leur » nom *Sakaſene*, d'où enſuite ils s'avan- » cerent dans la Cappadoce, qui confine » le Pont-Euxin. Un jour qu'ils célébroient

» une fête, le roi de Perſe les ayant atta-
» qués, les défit à plate-couture. Pour éter-
» niſer la mémoire de cette victoire, les
» Perſes éleverent un monceau de terre ſur
» une pierre, dont ils formerent une pe-
» tite montagne, qu'ils environnerent de
» murailles, & bâtirent dans l'enceinte
» un temple, qu'ils conſacrerent à la
» déeſſe Anaïtis, & aux dieux Amanus &
» Anaudratus, qui ſont les génies des Per-
» ſes, & établirent en leur honneur une
» fête appellée *ſaka*, qui ſe célebre encore
» par ceux qui habitent le pays de *Zéla*,
» car c'eſt ainſi qu'ils nomment ce lieu.
» (*D. J.*) »

SAKINAC, (*Géog. mod.*) baie du Canada, qui a 15 ou 16 lieues de longueur & 6 d'ouverture. La riviere du même nom, & à laquelle on donne 50 lieues de cours, ſe décharge au fond de cette baie. (*D. J.*)

SAKIS, LES, (*Géog. mod.*) peuple ſauvage de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; ils ſont brutaux, voleurs & bons chaſſeurs. (*D. J.*)

SAL, ILHA DO ou ILHA DO SALE, (*Geogr. mod.*) en françois *île de ſel*, île d'Afrique, ſur la côte de Nigritie, & la plus orientale des îles du Cap-verd, entre leſquelles on la compte. Cette île s'étend huit ou neuf lieues du nord au ſud, & elle n'en a au plus que deux de largeur. Elle eſt toute pleine de marais ſalans, & on lui a donné le nom de *Salée*, de la quantité de ſel qui s'y congele naturellement. La ſtérilité de ſon terroir eſt ſi grande, qu'on n'y voit que quelques arbuſtes du côté de la mer, quelques chevres & des flamingos, qui ſont des oiſeaux ſauvages aſſez ſemblables aux hérons. *Latit.* 16. (*D. J.*)

SALA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a ſa ſource dans l'Eichtelberg en Franconie, où ſont auſſi les ſources du Meyn, de l'Egra & du Nab. Elle entre en Miſnie, arroſe le duché d'Altenbourg, Naumbourg, Weiſſenfels, Mersbourg, Halle, Bernebourg, & ſe perd enfin dans l'Elbe, entre Deſſau & Barbi, aux confins de la baſſe Saxe. (*D. J.*)

SALA, ſ. f. *terme de Relation*, nom d'une oraiſon des Muſulmans. Le vendredi, qui eſt le jour du repos des Turcs, ils font, ſur les neuf heures du matin, une oraiſon de plus que les autres jours, & cette oraiſon s'appelle *ſala*. Après cette oraiſon, les gens de condition s'amuſent aux exercices des chevaux, & les artiſans peuvent ouvrir les boutiques, & travailler pour gagner leur vie. *Duloir.* (*D. J.*)

SALACER, ſ. m. (*Mythol.*) les plus ſavans Mythologues ignorent quel dieu étoit *Salacer*. Varron, *de linguâ latinâ*, *lib. IV*, lui donne l'épithete de *divus pater*, & nous apprend ſeulement que ce dieu avoit un prêtre nommé *flamen Salacris*. (*D. J.*)

SALACIA, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom latin d'Amphitrite, ainſi nommé de l'eau ſalée; d'autres en font une Néréïde, & d'autres une divinité de la mer. (*D. J.*)

SALACIA, (*Géog. anc.*) 1°. ancienne ville de l'Eſpagne luſitanique, au pays des Turdétains, ſelon Ptolomée, *l. ij. c. 5.* Il la met auprès de l'embouchure du Calipus & de la ville de Cætobrix. Ses interpretes croient que c'eſt Sétubal, & Cluſius eſt de ce ſentiment, mais d'autres ſavans croient que Sétubal, ville nouvelle, tient à-peu-près la place de Cetobriga ou Cætobrix, & que *Salacia* eſt aujourd'hui *Alacer-do-ſal*. Une inſcription de Gruter, *p.* 23, *n°.* 16, montre que c'étoit un municipe; & Pline, *l. IV*, *c.* 22, l'appelle ville impériale, *Salacia*, *cognominata urbs imperatoria.*

2°. *Salacia*, ancien lieu de l'Eſpagne tarragonoiſe. Antonin la met ſur la route de Bragues à Aſtorga, à vingt mille pas de la premiere. (*D. J.*)

SALADE, ſ. f. (*Cuiſine & Méd.*) on donne ce nom à toutes les herbes qui ſe mangent avec le vinaigre, tant feuilles que racines. Les plus en uſage ſont la laitue, la chicorée blanche & ſauvage, le pourpier, la pimprenelle, le creſſon, le cochlearia, le cerfeuil, l'eſtragon, & toutes les plantes anti-ſcorbutiques.

Les *ſalades* en général ſont bonnes dans différentes maladies, & doivent être préférées aux remedes pris en décoction, en infuſion ou autrement, parce que le vinaigre & les aromates qui entrent dans la *ſalade*, redonnent de la vigueur à l'eſtomac, lu-

rendent ſon reſſort, & enfin ſervent à empêcher les irritations, les ſpaſmes & les mouvemens convulſifs de ce viſcere.

C'eſt pourquoi le vinaigre eſt ſi utile dans les hoquets, les affections nerveuſes de l'eſtomac, dans le relâchement & l'atonie de la tunique muſculeuſe. Mais il faut éviter de preſcrire ce remede dans l'aceſcence des humeurs, & lorſque l'eſtomac eſt gorgé d'acide.

La *ſalade* de creſſon, de chicorée ſauvage, de cochlearia eſt la meilleure, parce que les parties volatiles de ces plantes, tempérées par l'acide du vinaigre, forment un ſel neutre, très-utile pour les tempéramens ſanguins & humides.

SALADE, ſ. f. c'eſt, *dans l'art militaire*, une eſpece de caſque léger, aſſez ſemblable au pot en tête. On lui donne auſſi le nom de *Bourguignote*. La *ſalade* étoit appellée *marion* dans l'infanterie.

On voit, par les *commentaires* de Montluc, & les autres écrits militaires du même temps, qu'on donnoit le nom de *ſalades* aux gens de cheval qui en étoient armés. Ainſi, pour exprimer, par exemple, qu'on avoit envoyé deux cens cavaliers dans un poſte ou dans un détachement, on diſoit qu'on y avoit envoyé deux cens *ſalades*. (*Q.*)

SALADIER, ſ. m. (*Gram.*) plat de faïance ou de porcelaine, deſtiné à préparer & ſervir la *ſalade*.

SALADIER *à jour*, ſ. m. (*terme de Vanier.*) ſorte de petit panier à jour, haut d'un pié, avec une anſe & un petit couvercle. (*D. J.*)

SALADINE, adj. (*Juriſprud.*) *Voyez* ci-devant au *mot* DÎME, l'*article* DÎME SALADINE.

SALADO, EL RIO (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres d'Eſpagne, dans l'Andalouſie. L'une coule à une lieue de Xerès au midi, & ſe perd dans la baie de Cadix; l'autre ſe jette dans le Xenil, entre Grenade & Ecija. (*D. J.*)

SALAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) droit que quelques ſeigneurs ont de prendre une certaine quantité de ſel ſur chaque bateau qui paſſe chargé de ſel dans leur ſeigneurie. (*A.*)

SALAGOU, LA (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Languedoc. Elle a ſa ſource dans le dioceſe de Lodeve qu'elle arroſe, & ſe perd dans la riviere de Lergue. (*D. J.*)

SALAGRAMAM, (*Hiſt. nat. & ſuperſt.*) c'eſt le nom que les Indiens donnent à une pierre coquilliere ou remplie de coquilles foſſiles, que l'on trouve dans la riviere de Gandica, qui ſe jette dans le Gange, près de Patna. Cette pierre, qui eſt réputée ſacrée, eſt communément noire, quelquefois marbrée & de différentes couleurs, de forme ronde ou ovale. Les Indiens croient qu'elle a été rongée par un ver, & que le dieu Viſtnou, changé en ver, eſt cauſe de la figure qu'on y voit. Si l'on conſulte le deſſein qui nous eſt parvenu dans les lettres édifiantes, le *ſalagramam* n'eſt qu'une pierre qui porte l'empreinte d'une corne d'Ammon, & que l'on détache des roches de la riviere de Gandica. Les Indiens, plus ſuperſtitieux que phyſiciens, en diſtinguent différentes eſpeces conſacrées à des dieux différens, & auxquels ils donnent des noms divers. Les Brames offrent des ſacrifices de râclure de bois de ſantal à cette pierre divine, & lui font des libations. *Voyez les lettres édifiantes, tome XXVI, p. 399.*

Additions à l'article précédent. SALAGRAMAM, (*Hiſt. nat. Superſtition.*) eſpece de caillou vermoulu, de la riviere Gandica. Cette riviere de l'Indouſtan deſcend des montagnes au nord de Patna, & ſe jette dans le Gange près de cette ville. Le Gandica n'eſt pas moins ſacré pour les Indiens que le Gange; l'un & l'autre ont été l'objet de leur poéſie, & font le terme de leurs pélerinages. Ce qu'il y a de ſingulier dans le Gandica, ce ſont des cailloux qu'on dit être percés par un ver, lequel s'y loge, s'y roule, & forme en s'y roulant des figures orbiculaires qui ont quelque choſe de ſurprenant. Les Indiens en font grand cas, ils les achetent fort cher, & en font commerce d'un bout de l'Inde à l'autre. Les brames les conſervent dans des boîtes de cuivre ou d'argent, & leur font un ſacrifice tous les jours. Il s'agit de démêler ſur ce ſujet le naturel & le myſtique, le réel & la fable.

Le caillou percé de la riviere Gandica ſe nomme communément *ſalagramam*; ſes différentes eſpeces ont donné lieu à la quantité de noms différens qu'on lui donne: on en compte juſqu'à 60 qui ne ſont guere connus

que des ſavans, & qu'il ſeroit aſſez inutile de détailler. Tous ces noms ont rapport aux fables, & ſur-tout aux trois principales divinités de l'Inde. *Hiranniæ garbam*, matrice d'or, eſt une eſpece de *ſalagramam* qui a des veines d'or : elle appartient à Brama. *Chivanabam*, qui veut dire *nombril de Chivoudou*, eſt du reſſort du dieu de ce nom ; ces deux divinités n'en ont que quatre chacune qui leur ſoient attribués. Les autres *ſalagramams*, à la réſerve de deux, ont tous des noms de Vichnou & de ſes métamorphoſes.

Le *ſalagramam* eſt un caillou dur, poli, communément noir, quelquefois marbré, & de différentes couleurs, de figure ronde, oblongue, ovale, applati quelquefois d'un côté ou même des deux. Ces cailloux ſe forment dans la rocaille des rives ou caſcades du Gandica, d'où on eſt obligé de les extraire, en caſſant la pierre qui les enveloppe, du-moins en partie. Ils conſervent la marque de leur poſition par un médiocre applatiſſement d'un des côtés ; c'eſt dans l'eau ou à portée du flot qu'ils naiſſent. L'inſecte qu'on y trouve eſt appellé *ver* ; dans la langue des Indiens on lui donne trois noms : *ſouvarnakitam*, le ver d'or ; *vajirakitam*, le ver de diamant ; & *præſtarakitam*, le ver de pierre. Une fable qu'on débite vers le nord, porte que c'eſt une métamorphoſe du dieu Vichnou arrivée de la maniere ſuivante : Vichnou alla rendre viſite à la femme d'un pénitent & la ſuborna ; le pénitent déshonoré ſe vengea par une malédiction conçue en ces termes : *puiſſes-tu naître ver, & n'avoir à ronger que la pierre.* La malédiction eut ſon effet ; ainſi naquit Vichnou.

On rapporte ailleurs d'une autre maniere la métamorphoſe de Vichnou : les trois divinités, Brama, Vichnou, Chivoudou, qui forment la fauſſe trinité des Indiens, ayant oui parler d'une danſeuſe nommée *Gandica*, non moins fameuſe par ſa douceur que par ſa beauté, furent la voir, & mirent ſa patience à l'épreuve par des manieres inciviles, & tout-à-fait propres à la fâcher. N'ayant pu altérer ſa belle humeur, ils furent ſi contens de ſa politeſſe, qu'après s'être fait connoître, ils lui promirent de naître d'elle tous les trois ; & pour cet effet, ils la métamorphoſerent en riviere. C'eſt la riviere Gandica, où ces trois divinités renaiſſent ſous la forme du *ſalagramam*.

Ces deux fables conduiſent par divers chemins au même point, qui eſt de faire l'apothéoſe de l'inſecte, lequel ſe loge ou naît dans cette rocaille : faut-il le nommer ver ou poiſſon ? en s'écartant du ſyſtême des Indiens, on croiroit plus volontiers que c'eſt un poiſſon, ou plutôt un coquillage, un limaçon ; on le conjecture de ſa figure & de ſa poſition, telle qu'on la voit ſur les cailloux les plus diſtincts. La queue eſt au centre, le ventre dans la partie la plus évaſée de ſon lit, la tête au bord, où l'inſecte reçoit la nourriture que le flot lui apporte.

Dans l'eſpace qu'occupe le corps de l'inſecte, on voit à diſtances égales des lignes profondes, paralleles, & réguliérement tracées, comme ſi elles partoient du centre à la circonférence, coupées cependant ou interrompues d'un orbe à l'autre. Les lignes ſont la partie par laquelle l'animal tient à la pierre, & qui ſuppoſe que l'inſecte a divers plis, ainſi que le ver & la chenille. L'opinion qui a cours parmi les Indiens, eſt que c'eſt un ver qui ronge la pierre pour s'y faire une loge ou pour s'en nourrir.

L'admiration eſt la mere de l'idolâtrie ; l'Indien qui examine peu & qui n'eſt rien moins que phyſicien, ayant remarqué dans ces cailloux des loges artiſtement travaillées, a donné de l'eſprit à l'inſecte. Il n'en faut pas davantage pour fonder l'apothéoſe parmi des gens ſuperſtitieux à l'excès : il leur a plu de faire diſparoître le ver & d'y ſubſtituer leur idole. Quelques-uns parmi eux, ſur-tout vers le nord, placent même à diſtances réglées les dieux ſubalternes du ciel de Vichnou ; les *douarapala coulou* ou les portiers ſont à l'entrée, & ainſi des autres.

Je ne voudrois pas nier abſolument que la figure ou les cavités de certains cailloux qui paroiſſent rongés, ne fuſſent l'ouvrage de quelque ver ; mais ce ver doit être différent de l'inſecte qui fait les orbes dont j'ai parlé, encore peut-on, ce me ſemble, expliquer ainſi la plupart des cavités irrégulieres. Le *ſalagramam* étant uni étroitement au roc dans lequel il ſe forme, il eſt naturel

que

que les pointes du roc entrant ſans ordre dans le caillou qui croît avec lui, ces pointes concaſſées laiſſent le creux dont nous cherchons la cauſe.

Il y a auſſi une eſpece de *ſalagramam* appellé *chacrapani*, plat des deux côtés, qui a huit ou dix loges ſemblables ſur une des faces, à diſtance égale, & parfaitement régulieres. Je ne puis douter qu'il n'y ait eu un petit poiſſon, mais différent de ceux qui ſont diſpoſés en limaçon; ainſi le chacrapani ſera un coquillage pierreux ou pétrifié. Cependant il ne differe pas du marbre par la couleur & la dureté. Pourquoi les autres *ſalagramams* ne ſeroient-ils pas de même des coquillages?

J'ai vu ſur les rochers de l'île de France des coquillages qui, ſans reſſembler aux *ſalagramams*, peuvent nous aider à les faire connoître. C'eſt un aſſemblage de petites loges dans le creux ou ſur les pointes des rochers battus par la vague. Chaque loge eſt une coquille, & toutes enſemble, font un bloc qu'on appelle, ce me ſemble, *le bouquet de mer*. Le poiſſon s'y nourrit de la graiſſe de la mer, ou de l'eau filtrée au travers d'une peau qui couvre la ſurface, à peu-près comme les coquillages qui s'attachent au gouvernail du vaiſſeau: ce bloc de coquillages, qui n'en font qu'un, a quelque rapport au chacrapani décrit ci-deſſus; il eſt enchâſſé dans la pierre, qu'il faudroit caſſer pour l'en extraire. Se pétrifie-t-il avec le temps? c'eſt ce que je ne puis décider; mais s'il ſe pétrifioit, on pourroit en faire une nouvelle eſpece de *ſalagramam*.

Parmi les *ſalagramams*, celui qui eſt de la premiere grandeur, & appellé *anantemourti*, eſt rare & précieux; on le conſervoit dans une boîte d'argent. La figure du limaçon y eſt ſi diſtincte, tant au-deſſus qu'au-dedans, qu'il prouve ſeul l'explication que j'en ai donnée. Le gopalamourti, eſt le ſecond ou de la ſeconde grandeur; il n'a qu'une loge & n'avoit qu'un limaçon. Le chivanabam eſt le plus rond; il eſt diſtingué par une figure circulaire que les Indiens appellent *nombril*. Je n'en ai vu qu'un de cette eſpece & je ne puis l'expliquer; à moins de dire que c'eſt un caillou enchâſſé par la partie qu'ils appellent *nombril*, dans un creux circulaire du roc où il s'eſt formé. Ce qui paroît inégal & rongé tout autour, peut être l'effet des inégalités de la pierre qui l'environnoit. Je ne vois pas par quel art un ver formeroit un rond ſi régulier, & comment, en rongeant la pierre inégalement, il ſeroit attentif à ne pas endommager le cercle qui fait la rareté du caillou. Le quatrieme, ou le *ſalagramam* de la quatrieme grandeur, a ſur le côté plat la figure de limaçon fort bien gravée; on pourroit même croire, après avoir vu le caillou, que le limaçon marche en portant ſa maiſon ſur le dos. Le cinquieme, qui eſt le plus petit, eſt nommé *cocha mourti*; il a deux loges & un lien par lequel elles communiquent.

Le ſacrifice que les brames font au *ſalagramam*, conſiſte à y appliquer la raclure de bois de ſandal, dont ils ont coutume de s'orner eux-mêmes, à le remplir ou frotter d'huile, à le laver, à faire deſſus des libations, à lui donner une eſpece de repas d'une compoſition de beurre, de caillé de lait, de ſucre & de figues bananes, appellée *panchamroutam*, ou l'*ambroiſie des cinq mets*. Ils accompagnent la cérémonie des paroles du vedam à l'honneur de Vichnou, parmi leſquelles ils lui adreſſent celles-ci: *divinité à mille têtes, à mille yeux, à mille piés*, peut-être par alluſion à la quantité de loges, de trous & de lignes qu'on voit dans quelques *ſalagramams*. *Recueil des lettres curieuſes & édifiantes.*

SALAIRE, ſ. m. (*Gramm.*) eſt un paiement ou gage qu'on accorde à quelqu'un en conſidération de ſon induſtrie, ou en récompenſe de ſes peines & des ſervices qu'il a rendus en quelque occaſion. Il ſe dit principalement du prix qu'on donne aux journaliers & mercénaires pour leur travail.

SALAIRE, *porte*, (*Antiq. rom.*) *Salaria*; une des portes de l'ancienne Rome, ainſi nommée parce que c'étoit par-là que le ſel entroit dans la ville; on l'appelloit autrement *Quirinale*, *Agonale* & *Colline*. (*D. J.*)

SALAISON, (*Commerce.*) ce mot ſe dit des choſes propres à manger qui ſe ſalent avec du ſel pour les pouvoir garder, & empêcher qu'elles ne ſe corrompent; ainſi l'on dit faire la *ſalaiſon* des harengs,

des ſaumons, des morues, des maquereaux, des ſardines, des anchois. *Trévoux.* (*D. J.*)

SALAMANDRE, ſ. f. (*Zoologie.*) reptile aſſez ſemblable au léſard, & qui vit ſur terre, de même que dans l'eau.

Les reptiles, eſpeces d'animaux les plus accrédités en merveille chez le vulgaire toujours crédule, & les plus négligés par les gens du monde toujours légers ou toujours occupés de leurs plaiſirs, attirent au contraire les regards des Phyſiciens, avides de s'inſtruire juſques dans les plus petits ſujets de l'infinie variété du méchaniſme de la nature. Grace à leurs recherches, les *ſalamandres* qui tiennent les premiers rangs dans la claſſe des reptiles, ont été dépouillées des ſingulieres propriétés qu'elles ne devoient qu'à l'erreur, & ſont devenues en même-temps un objet de curioſité. Juſtifions ces deux vérités par les obſervations de MM. Duverney, Maupertuis, du Fay & Wurſbainius.

Diviſion des ſalamandres *en terreſtres & aquatiques.* Tous les auteurs ont rangé les *ſalamandres* ſous les deux claſſes générales de *terreſtres* & d'*aquatiques*; mais cette diſtinction paroît peu juſte, parce que ces animaux ſont réellement amphibies, & ne peuvent être appellés *aquatiques*, que parce qu'il s'en trouve un plus grand nombre dans l'eau que ſur terre; celles que l'on prend dans l'eau deviennent terreſtres, lorſqu'on les ôte de l'eau; & celles qu'on trouve ſur terre vivent communément dans l'eau, lorſqu'on les y met; mais les unes & les autres ſemblent encore aimer mieux la terre que l'eau.

On ne doit cependant pas nier qu'il ne puiſſe s'en rencontrer qui ſoient uniquement terreſtres; mais c'eſt ce dont aucun naturaliſte n'a donné juſqu'à ce jour des expériences déciſives. De plus, on eſt tombé dans deux excès oppoſés; de ne pas aſſez diſtinguer des eſpeces différentes ou de les trop multiplier. Il eſt vrai qu'il eſt difficile de ſtatuer le nombre des eſpeces de *ſalamandres*, parce que le ſexe & l'âge ſont de grandes variétés dans la même, & que pendant preſque toute l'année on en trouve de tous les âges. La diviſion faite par M. du Fay, des *ſalamandres* qu'on nomme *aquatiques* en trois eſpeces; cette diviſion, dis-je, peche en ce qu'elle n'eſt que particuliere à une certaine étendue de pays; c'eſt pourquoi ſans rien ſtatuer ſur une énumération dont la fixation nous manque encore, il nous ſuffira de décrire la *ſalamandre* commune, que tout le monde connoît & qui ſe trouve par-tout.

Deſcription générale de la ſalamandre *commune.* Elle eſt longue d'environ cinq pouces, & a la forme d'un léſard, ſi ce n'eſt que le corps eſt plus gros, & que la queue eſt plate; ſa peau n'eſt point écailleuſe comme celle du léſard, mais remplie de petits tubercules, & comme chagrinée, elle eſt brune ſur le dos, jaune ſous le ventre, & toute parſemée de bandelettes ou taches noires; ces taches ſont peu apparentes ſur le dos, mais très-diſtinctes ſur le ventre, à cauſe de ſon jaune orangé.

Sa tête eſt plate & large comme celle de la grenouille; ſa gueule eſt fort grande, garnie de petites dents; ſes yeux ſont aſſez gros & ſaillans. On voit au-deſſus de la mâchoire ſupérieure deux très-petites ouvertures, qui ſont les narines; ſes pattes ſont brunes par-deſſus, jaunes par-deſſous, & ſemées de taches noires comme le reſte du corps: les pattes de devant n'ont que quatre doigts; mais celles de derriere en ont cinq. Sa queue, qui eſt environ longue comme la moitié de ſon corps, reſſemble à celle du léſard, ſi ce n'eſt qu'elle eſt plus groſſe & plus charnue.

On en peut diſtinguer le ſexe à la vue. On ne peut pas facilement diſtinguer le ſexe par le parties extérieures de la génération; elles ſont pareilles dans l'un & dans l'autre, & à l'inſpection on les jugeroit toutes femelles; mais il y a dans d'autres parties du corps deux marques ſenſibles qui diſtinguent les mâles. La plupart des auteurs les ont priſes pour des marques caractériſtiques d'eſpeces différentes, & en ont ainſi multiplié le nombre par de faux ſignes.

Les mâles ont ſur le dos une membrane large de deux lignes ou environ, dentelée comme une ſcie, qui prend ſon origine vers le milieu de la tête, entre les deux yeux, & ſe termine à l'extrémité de la queue; elle eſt plus étroite, & rarement dentelée le long de la queue, mais elle

élargit tellement la queue, que les mâles paroiſſent l'avoir de moitié plus large que les femelles. L'autre marque qui déſigne les mâles, eſt une bande argentée qui eſt de chaque côté de la queue ; elle a deux à trois lignes de largeur ou environ, à l'origine de la queue, & va en diminuant juſqu'au bout. Cette bande eſt moins marquée lorſque les *ſalamandres* ſont jeunes ; mais elle devient plus ſenſible au bout de quelque temps, elle ne ſe voit jamais que dans les mâles, non plus que la membrane dentelée dont je viens de parler.

Du domicile des ſalamandres. On trouve par-tout des *ſalamandres*, en France, en Allemagne, en Italie, dans de petits ruiſſeaux clairs, de petites fontaines, dans des lieux froids & humides, aux piés des vieilles murailles, d'où elles ſortent quand il pleut, ſoit pour recevoir l'eau, ou pour chercher les inſectes dont elles vivent, & qu'elles ne pourroient guere attraper qu'à demi-noyés, *&c.* Au reſte il s'en faut bien qu'elles aient l'agileté du léſard ; elles ſont au contraire, pareſſeuſes & triſtes.

De la roſée & du lait qui ſuinte de leur peau. Quoique leur peau ſoit quelquefois ſeche comme celle du léſard, elle eſt le plus ſouvent enduite d'une eſpece de roſée qui la rend comme vernie, ſur-tout lorſqu'on la touche, elle paſſe dans un moment de l'un à l'autre état. Outre ce vernis extérieur, il ſe filtre ſous le cuir une eſpece de lait qui jaillit aſſez loin lorſqu'on preſſe l'animal.

Ce lait s'échappe par une infinité de trous, dont pluſieurs ſont ſenſibles à la vue ſans le ſecours de la loupe, ſur-tout ceux qui répondent aux mamelons de la peau. Quoique la premiere liqueur qui ſert à enduire la cuticule de l'animal, n'ait aucune couleur & ne paroiſſe qu'un vernis tranſparent, elle pourroit bien être la même que le lait dont nous parlons ; mais répandue en gouttes ſi fines & en ſi petite quantité, qu'il ne paroît point de ſa blancheur ordinaire.

Ce lait reſſemble aſſez au lait que quelques plantes jettent quand on les coupe ; il eſt d'une âcreté & d'une ſtipticité inſupportable ; & quoique mis ſur la langue, il ne cauſe aucun mal durable ; on croiroit voir une pliſſure à l'endroit qu'il a touché : certains poiſſons ont mérité le nom d'*orties*, par la reſſemblance qu'ils ont avec cette plante lorſqu'on la touche. Notre *ſalamandre* pourroit être regardée comme le tythymale des animaux, ſi ſon lait étoit auſſi corroſif, pris intérieurement ; cependant lorſqu'on écraſe ou qu'on preſſe ce reptile, il répand une ſinguliere & mauvaiſe odeur.

Deſcription anatomique de la ſalamandre. Mais ce ne ſeroit point connoître la *ſalamandre* que de s'en tenir à ces dehors extérieurs qui frappent la vue ; il faut pour s'inſtruire, entrer dans les détails anatomiques de la ſtructure des parties qui diſtinguent les deux ſexes. Quoique le myſtere de la génération ſoit des plus cachés chez ces ſortes d'animaux, cette obſcurité ne doit qu'exciter davantage les recherches des Phyſiciens, pour décider s'ils ſont vivipares, ovipares, ou l'un & l'autre.

On peut regarder comme épiderme, la pellicule dont la *ſalamandre* ſe dépouille tous le quatre ou cinq jours. Si on la diſſeque lorſqu'elle vient de s'en dépouiller, il eſt impoſſible de détacher de ſon corps une autre pellicule ; ſi elle eſt prête à la quitter, elle s'enleve très-facilement. Cette peau étant vue au microſcope, paroît n'être qu'un tiſſu de très-petites écailles, ou plutôt l'enveloppe des mamelons du cuir ; au-deſſous de cette peau on trouve le cuir qui eſt aſſez ſolide, & on le détache des muſcles auxquels il eſt adhérent par des fibres lâches.

Le bas-ventre a trois muſcles diſtincts ; l'un droit avec des digitations, couvre la région antérieure ; & les deux autres obliques, ſont les parties latérales ; ayant détaché ces muſcles, on découvre le péritoine qui eſt adhérent au foie par un petit ligament ; le péricarde ſemble être formé par une continuité de péritoine. le cœur eſt au-deſſus du foie, & appliqué immédiatement ſur l'œſophage.

Le foie eſt très-grand, & ſéparé en deux lobes ; ſous le lobe droit eſt la véſicule du fiel, qui n'eſt attachée que par ſon canal ; elle eſt tranſparente & remplie d'une liqueur verdâtre. Au-deſſous du foie on voit quelques replis des inteſtins ; les ſucs graiſſeux

qui ſont d'un jaune orangé, & les ovaires dans les femelles.

Dans l'hypogaſtre on trouve la veſſie adhérente au péritoine par un petit vaiſſeau; ſi on la ſouffle par l'anus ou le canal commun, on voit qu'elle eſt en forme de cœur. Il y a aux deux côtés du foie, deux eſpeces de veſſies remplies d'air; elles ſont très-minces, longues, & finiſſant en pointe. Voilà toutes les parties qui paroiſſent lorſqu'on a ouvert la capacité du ventre.

Voici maintenant celles qui ſont plus cachées; le foie & les inteſtins étant ôtés ou éloignés de leur place, on verra que les ſacs graiſſeux ſont ſéparés en pluſieurs lobes, & entourés d'une membrane très-déliée, parſemée de vaiſſeaux ſanguins qui les attachent aux ovaires & aux trompes dans les femelles; & aux enveloppes des teſticules & du canal déférent dans les mâles.

Des parties de la génération de la ſalamandre *mâle.* Pour ſuivre d'abord l'anatomie du mâle, on remarque le long de l'épine deux petits tuyaux blancs, qu'on peut appeller *caneaux déférens*, qui ſont pluſieurs plis & replis; ils ſe terminent en devenant à rien par leur partie ſupérieure, dans la membrane qui les attache, & aboutiſſent vers l'anus, à l'extrémité d'un petit faiſceau des filets blancs, qu'on peut regarder comme les véſicules ſéminales. Ce petit faiſceau remonte le long du canal déférent & les reins, & a environ ſix à ſept lignes de long.

On a trouvé beaucoup de variétés dans les teſticules de cet animal. Le plus ſouvent il n'y en a que deux, qui ſont d'un blanc jaunâtre, de la forme d'une petite feve, aſſez longs, & ayant chacun une eſpece de petite glande plus blanche, & preſque tranſparente, appliquée ſur la partie ſupérieure; en ſorte qu'elle ſemble ne faire qu'un corps avec le teſticule, & qu'elle n'en eſt diſtinguée que par la couleur. Quelquefois les teſticules ſont en forme de poire aſſez irréguliere, & dont la pointe eſt tournée vers le bas. Aſſez ſouvent ils ſont joints l'un à l'autre par une eſpece de petit corps glanduleux. Quelquefois on trouve diſtinctement quatre teſticules, dont les deux inférieurs ſont plus petits que les ſupérieurs. On remarque cette variété dans les différens âges & les différentes eſpeces de *ſalamandres* mâles.

Le partie ſupérieure de chaque teſticule eſt attachée au ſac pulmonaire vers le milieu de ſa longueur par un petit vaiſſeau ligamenteux; ou plutôt ce petit vaiſſeau ne fait que paſſer dans la membrane qui attache le ſac pulmonaire, & va ſe perdre dans la même membrane proche du canal déférent.

Le canal déférent ſe trouve vers l'anus; dans cet endroit eſt un corps cartilagineux, long d'environ deux lignes, en forme de mitre, qui, ſelon toutes les apparences, tient lieu de verge à cet animal; car il eſt vraiſemblable que la *ſalamandre* s'accouple réellement, quoiqu'aucun phyſicien n'ait peut-être pas encore vu cet accouplement; mais ce qui doit perſuader qu'il ſe fait, c'eſt que les *ſalamandres* ſont vivipares.

Wurſsbainius rapporte qu'il en a vu une faire trente-quatre petits tous vivans; & M. Maupertuis aſſure avoir vu une fois dans une *ſalamandre* quarante-deux petits, & dans une autre cinquante-quatre, preſque tous vivans, auſſi bien formés & plus agiles que les grandes *ſalamandres*. Celui qui feroit une diſtinction & qui diroit que les *ſalamandres* terreſtres ſont vivipares, & par conſéquent ſe doivent accoupler; mais que les aquatiques ſont ovipares, & frayent ſeulement à la maniere des poiſſons, on pourroit lui répondre que les organes paroiſſant les mêmes dans les unes que dans les autres, il y a apparence que la génération ſe doit faire de la même maniere.

Des parties de la génération de la ſalamandre femelle. On trouve dans les parties intérieures de la femelle, des différences très-ſenſibles, & les organes très-diſtingués; en ouvrant le capacité du ventre, on découvre les ovaires & les ſacs graiſſeux. Lorſqu'on a enlevé les ſacs graiſſeux, l'on voit que les ovaires ſont compoſés de pluſieurs lobes, renfermés par une même membrane, qui les ſépare entr'eux, & les attache aux ſacs graiſſeux, aux trompes, aux ſacs pulmonaires. Cette membrane eſt toute parſemée de vaiſſeaux ſanguins, qui ſe partagent en de très-petites branches, ſur la ſurface des ovaires. Les œufs ne ſont point flottans dans la capacité de l'ovaire, mais ils y adhé-

rent intérieurement, & vraiſemblement paſſent de-là dans la trompe.

Après avoir enlevé les ovaires, on découvre les trompes; elles prennent depuis le col, & faiſant pluſieurs plis & replis, elles ſe terminent à l'anus. M. Duverney a fait voir qu'elles avoient à leur extrémité ſupérieure, une eſpece d'ouverture ou de pavillon, par lequel entrent les œufs. Lorſqu'ils ſont entrés dans les trompes, ils acquiérent beaucoup plus de groſſeur qu'ils n'en avoient dans l'ovaire; & lorſqu'ils ſont arrivés à l'extrémité inférieure, ils ſortent par le canal commun.

Les trompes ſont remplies dans toute leur longueur d'une liqueur épaiſſe, trouble, jaunâtre, en aſſez grande quantité, & qui ne ſort point par le canal commun. Eſt-ce cette matiere viſqueuſe qui entoure les œufs, & qui ſert de premier aliment au petit germe qui doit éclore? Les trompes ſe terminent avec le rectum, & le col de la veſſie, dans un gros muſcle, auquel eſt attachée l'extrémité des reins qui adhérent aux trompes, dans preſque toute leur longueur; de ſorte qu'en enlevant ce muſcle, on enleve en même temps les reins, les trompes, l'inteſtin & la veſſie.

Il n'y a point de matrice dans cet animal, ce ſont les trompes qui en ſervent, puiſqu'on y trouve quelquefois des petits tout formés.

La ſalamandre n'eſt ni dangereuſe, ni vénimeuſe. Parlons maintenant des propriétés attribuées fauſſement à la *ſalamandre*, & de celles qu'elle poſſede réellement.

Les anciens, & pluſieurs naturaliſtes modernes, ont regardé la *ſalamandre* comme un animal des plus dangereux; ſi on les en croyoit, des familles entieres ſont mortes, pour avoir bu de l'eau d'un puits où une *ſalamandre* étoit tombée. Non-ſeulement, ajoutent-ils, ſa morſure eſt mortelle, comme celle des viperes, mais elle eſt même plus vénimeuſe, parce que ſa chair, réduite en poudre, eſt un poiſon, au lieu que celle de la vipere eſt un remede.

Tous ces préjugés ont été généralement reçus, juſqu'à ce que des phyſiciens de nos jours les aient détruits par des expériences expreſſes. Ils ont fait mordre divers animaux dans les parties les plus délicates, par des *ſalamandres* choiſies; ils leur ont fait avaler des *ſalamandres* entieres, coupées par morceaux, hachées, pulvériſées; ils leur ont donné à boire de l'eau dans laquelle on avoit jetté des *ſalamandres*. Ils les ont nourris des mets trempés dans le prétendu venin de ce reptile. Ils ont injecté de ſon poiſon dans des plaies faites à deſſein; & néanmoins aucun accident n'eſt ſurvenu de tous ces divers eſſais. En un mot, non-ſeulement la *ſalamandre* n'eſt plus un animal dangereux, de la morſure duquel on ne peut guérir, c'eſt au contraire l'animal du monde le moins nuiſible, le plus timide, le plus patient, le plus ſobre, & le plus incapable de mordre. Ses dents ſont petites & ſerrées, égales, plus propres à couper qu'à mordre, ſi la *ſalamandre* en avoit la force, & elle ne l'a point.

Elle ne vit point dans le feu. Tandis que cette pauvre bête inſpiroit jadis aux uns de l'horreur, par le venin redoutable qu'on lui ſuppoſoit, elle excitoit dans l'eſprit d'autres perſones une eſpece d'admiration, par la propriété ſinguliere dont on la croyoit douée, de vivre dans le feu. Voilà l'origine des deux célebres deviſes que tout le monde connoît; celle d'une *ſalamandre* dans le feu qu'avoit priſe Françoiſe I, avec ces mots, *nutrio & extinguo*, j'y vis & je l'éteints; & celle que l'on a faite pour une dame inſenſible à l'amour, avec ce mot eſpagnol, *mas yels que fugeo*, froide même au milieu des flammes.

On regardoit la *ſalamandre* comme l'amiante des animaux; & toute fabuleuſe qu'en paroiſſe l'hiſtoire, elle s'étoit ſi bien accréditée parmi les modernes, ſur des mauvaiſes expériences, qu'on a été obligé de les répéter en divers lieux, pour en détromper le public. En France, par exemple, M. de Maupertuis n'a pas dédaigné de vérifier ce conte; quelque honteux, dit-il lui-même, qu'il ſoit au phyſicien, de faire une expérience ridicule; c'eſt pourtant à ce prix qu'il doit acheter le droit de détruire certaines opinions conſacrées par des ſiecles: M. de Maupertuis a donc jetté pluſieurs *ſalamandres* au feu: la plupart y périrent ſur le champ; quelques-unes eurent la force d'en ſortir à demi-

brûlées, mais elles ne purent réſiſter à une ſeconde épreuve.

Cependant il arrive quelque choſe d'aſſez ſingulier lorſqu'on brûle la *ſalamandre*. A peine eſt-elle ſur le feu, qu'elle paroît couverte de ce lait dont nous avons parlé, qui ſe raréfiant à la chaleur, ne peut plus être contenu dans ſes petits réſervoirs; il s'échappe de tous côtés; mais en abondance ſur la tête & ſur tous les mamelons, & ſe durcit d'abord, quelquefois en forme de perles.

C'eſt cet écoulement qui a vraiſemblablement donné lieu à la fable de la *ſalamandre*; toutefois il s'en faut beaucoup que le lait dont il s'agit ici, ſorte en aſſez grande quantité pour éteindre le moindre feu; mais il y a eu des temps où il n'en falloit guere davantage, pour faire un animal incombuſtible. Ainſi, l'on auroit dû ſe diſpenſer de rapporter dans les *Tranſactions philoſophiques*, *n°. 22*, & dans l'abrégé de Lowthorp, *vol. II, p. 86*, la fauſſe expérience du chevalier Corvini, faite à Rome, ſur une *ſalamandre* d'Italie, qui ſe garantit, dit-on, de la violence du feu deux fois de ſuite; la ſeconde fois pendant deux heures, & vécut encore pendant neuf mois depuis ce temps-là. Les ouvrages des ſociétés, & ſur-tout des ſociétés de l'ordre de celles d'Angleterre, doivent avoir pour objet de nous préſerver des préjugés, bien-loin d'en étendre le cours.

Elle vit au contraire dans l'eau glacée. Non-ſeulement les *ſalamandres* ne vivent pas dans le feu, mais tout au contraire, elles vivent ordinairement, & pendant aſſez long-temps, dans l'eau qui s'eſt glacée par le froid. A meſure que l'eau dégele, on les voit expirer plus d'air que d'ordinaire, parce qu'elles en avoient fait une plus grande proviſion dans leurs poumons, tandis que l'eau ſe geloit. On dit qu'on a trouvé quelquefois en été dans des morceaux de glaces, tirées des glacieres, des grenouilles qui vivoient encore: on rapporte auſſi dans l'hiſtoire de *l'acad. des Sciences, année 1719*, qu'on a vu dans le tronc bien ſec d'un arbre, un crapaud très-vivant, & très-agile. Si ces deux derniers faits, qui ſont peut-être faux, ſe trouvent un jour confirmés, cette propriété ſeroit commune à ces différens animaux.

Elle ſubſiſte long-temps ſans manger. Les *ſalamandres* peuvent vivre plus de ſix mois ſans manger, comme M. du Fay l'a expérimenté. Ce n'eſt pas qu'il eût deſſein de les priver d'alimens, pour éprouver leur ſobriété, mais il ne ſavoit de quoi les nourrir. Tout-au-plus elles ſe ſont quelquefois accommodées ou de mouches à demi-mortes, ou de la plante nommée *lentille aquatique*, ou de ce frai de grenouille, dont naiſſent ces petits léſards noirs, auxquels on voit pouſſer les pattes dans le temps qu'ils ne ſont pas plus gros que des lentilles, mais tout cela, elles le prenoient ſans avidité, & s'en paſſoient bien.

Elle change fréquemment de peau. Les *ſalamandres* qui ſont dans l'eau, de quelqu'âge & de quelqu'eſpece qu'elles ſoient, changent de peau tous les quatre ou cinq jours au printemps & en été, & environ tous les 15 jours en hiver, ce qui eſt peut-être une choſe particuliere à cet animal; elles s'aident de leur gueule & de leurs pattes pour ſe dépouiller, & l'on trouve quelquefois de ces peaux entieres, qui ſont très-minces, flottantes ſur l'eau. Cette peau étendue ſur un verre plan, & vue au microſcope, paroît tranſparente, & toute formée de très-petites écailles.

Il arrive quelquefois aux *ſalamandres* un accident particulier: il leur reſte à l'extrémité d'une patte, un bout de l'ancienne peau, dont elles n'ont pu ſe défaire: ce bout ſe corrompt, leur pourrit cette patte, qui tombe enſuite, & elle ne s'en porte pas plus mal; tout indique qu'elles ont la vie très-dure.

Elle a des ouïes qui s'effacent au bout d'un certain temps. Dans un certain temps de l'âge d'une *ſalamandre*, on lui voit, lorſqu'elle eſt dans l'eau, deux petits pennaches, deux petites houpes frangées, qui ſe tiennent droites, placées des deux côtés de ſa tête, préciſément comme le ſont les ouïes des poiſſons; & ce ſont en effet des ouïes, des organes de la reſpiration; mais ce qui eſt très-ſingulier, au bout de trois ſemaines, ces organes s'effacent, diſparoiſſent, & n'ont par conſéquent plus de fonction. Il ſemble alors que les *ſalamandres* faſſent plus

d'effort pour ſortir de l'eau, qui ne leur eſt plus ſi propre, cependant elles y vivent toujours. M. du Fay en a conſervé pendant pluſieurs mois, après la perte de leurs ouïes, dans de l'eau où il les avoit miſes. Il eſt vrai qu'elles paroiſſent aimer mieux la terre, mais peut-être auſſi cette nouvelle eau leur convenoit-elle moins que celle où elles étoient nées. Le léſard eſt le ſeul animal que l'on ſache, qui perde ſes ouïes de poiſſon; mais il les perd pour devenir grenouille, & en ſe dépouillant d'une enveloppe générale, à laquelle ſes ouïes étoient attachées; ce qui eſt bien différent de la *ſalamandre*.

Elle périt ſi on lui jette du ſel ſur le corps. Quoiqu'elles aient la vie extrêmement dure, on a trouvé le poiſon qui leur eſt mortel, c'eſt du ſel en poudre. Wurſbainius l'a dit le premier, & M. du Fay en a vérifié l'expérience. Il n'y a, pour les tuer, qu'à leur jeter du ſel pulvériſé ſur le corps: on voit aſſez, par les mouvemens qu'elles ſe donnent, combien elles en ſont incommodées; il ſort de toute leur peau cette liqueur viſqueuſe, qu'on a cru qui les préſervoit du feu, & elles meurent en 3 minutes.

L'hiſtoire naturelle des ſalamandres demande de nouvelles recherches. La *ſalamandre* pourra ſans doute fournir encore un grand nombre d'obſervations, & il y en avoit pluſieurs dans les papiers de M. Duverney, trouvés après ſa mort, qui n'ont point été imprimées. Nous n'avons touché que quelques-unes des propriétés connues de ce reptile; mais combien y en a-t-il qui nous ſont inconnues? Combien de faits qui la concernent, qui méritent d'être approfondis? Tel eſt, par exemple, celui de ſa génération; s'il y a des *ſalamandres* vivipares, n'y en auroit-il pas auſſi d'ovipares? Des phyſiciens ont trouvé des petits formés dans leurs corps; d'autres diſent avoir vu des *ſalamandres* frayer à la maniere des poiſſons.

La ſalamandre a fourni de nouveaux termes inintelligibles à la ſcience hermétique. Au reſte, il n'étoit guere poſſible que la célébrité de cet animal ne vînt à fournir des termes au langage des alchimiſtes & des chimiſtes, & c'eſt ce qui eſt arrivé. Ainſi, dans la philoſophie hermétique, la *ſalamandre qui eſt conçue & qui vit dans le feu*, dénote ou le ſoufre incombuſtible, ou la pierre parfaite au rouge, qui ſont autant de mots inintelligibles. En chimie, le ſang de la *ſalamandre* déſigne les vapeurs rouges, qui, dans la diſtillation de l'eſprit de nitre, rempliſſent le récipient de nuées rouges; ce ſont les parties les plus fixes & les plus fortes de l'eſprit; mais ce terme offre une chimere; car le nitre ne donne point de vapeurs dans la diſtillation.

Elle n'a point de vertus médicinales. Entre les médecins qui ſe ſont imaginés que la *ſalamandre* n'étoit pas ſans quelque vertu médicinale, les uns l'ont miſe au nombre des dépilatoires en l'appliquant extérieurement. Les autres ont recommandé ſes cendres pour la cure des ulceres ſcrophuleux, en en ſoupoudrant les parties malades. D'autres encore en ont vanté la poudre, pour faciliter l'évulſion des dents; mais il eſt inutile de faire une liſte de puérilités.

Auteurs. Ce n'eſt pas Aldrovandi, Geſner, Rondelet, Charlton, Jonſton, *&c.* qu'il faut lire ſur la *ſalamandre*; c'eſt Wurſbainius (*Jok Pauli*) *ſalamandrologia*, *Norib. 1683*, *in-4°.* avec figures, & mieux encore les mémoires de MM. de Maupertuis & du Fay, qui ſont dans le *recueil de l'acad. des Sciences*, *années 1727 & 1729.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SALAMANDRE FOSSILE, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ſe ſont ſervis de ce nom pour déſigner l'*amiante*, à cauſe de la propriété qu'il a de ne ſouffrir aucune altération de la part du feu. Ils l'appellent en latin *ſalamandra lapidea*. *V.* LIN FOSSILE & AMIANTE.

SALAMANDRE *de pierre*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue ſous le nom d'*amiante* ou de *lin foſſile*.

SALAMANDRE, ſ. f. *ſalamandra*, *æ*, (*terme de Blaſon.*) eſpece de léſard qui a le dos arrondi, le cou long, la langue terminée en pointe de dard, quatre pattes aſſez ſemblables à celles du griffon.

La *ſalamandre* paroît de profil dans l'écu, poſée au milieu d'un feu ardent, & environnée de hautes flammes; elle a la tête contournée; ſa queue eſt levée ſur le dos.

On ne nomme les flammes que lorſqu'elles ſont d'un autre émail que la *ſalamandre*.

Ce qui a fait croire aux anciens que la *ſalamandre* vivoit dans les flammes, c'eſt qu'elle jette une écume ſi froide, qu'elle éteint le feu quand il n'eſt pas trop violent.

Deſpieres de Brécourt, à Paris ; *d'or à la ſalamandre de gueules, accompagnée de trois croiſettes de ſinople.*

De Jobelot en France-Comté ; *de ſable à la ſalamandre couronnée d'or dans des flammes de gueules.* (*G. D. L. T.*)

SALAMANQUE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne au royaume de Léon, ſur la riviere de Tormes, qu'on y paſſe ſur un ancien pont de pierre bâti par les Romains. elle eſt à 40 lieues au midi de Léon, & à 36 au nord-oueſt de Madrid. *Long.* ſuivant Harris, *18. 21. 45, lat. 41. 12.*

C'eſt une des plus anciennes villes d'Eſpagne, ornée d'égliſes magnifiques, & peuplée de religieux & d'écoliers nobles & roturiers, qui y jouiſſent de grands privileges. Les couvens y ſont nombreux & très-riches, ſur-tout ceux de Saint Dominique, de Saint François & de Saint Bernard.

On trouve hors de *Salamanque* un beau chemin, large & pavé, fait par les Romains, & qui conduiſoit à Mérida, & de là à Séville ; ce chemin fut réparé par l'empereur Adrien, comme il paroît par l'inſcription ſuivante qu'on y a découverte. *Imp. Cæſar. divi. Trajani parthici. F. divi Nervæ nepos Trajanus. Hadrianus aug. pontif. max. trib. pot. V. coſ. iij. reſtituit.*

L'évêché de *Salamanque*, fondé ſur la fin du vj ſiecle, & détruit ſous la domination des Maures, s'étend aujourd'hui ſur deux cens quarante paroiſſes, & l'évêque jouit de quatorze mille ducats de revenu.

L'univerſité de *Salamanque*, la plus fameuſe de toute l'Eſpagne, fut fondée par Ferdinand III, vers le milieu du xiij ſiecle, des débris de celle de Palencia. Elle eſt compoſée, dit-on, de quatre-vingt profeſſeurs, qui ont chacun mille écus de penſion. Le recteur de cette univerſité jouit de grands privileges, & eſt aſſis ſous un dais dans les aſſemblées publiques. Le maître des écoles crée tous les officiers de l'univerſité, eſt toujours eccléſiaſtique, & a huit mille ducats d'appointement. On dit que l'univerſité eſt riche de quatre-vingt mille écus de rente.

Malgré tant de richeſſes & de ſplendeur apparentes, il ne ſort pas de cette univerſité un ſeul ſavant connu dans le reſte de l'Europe ; toutes les ſciences qu'on y cultive, ſe bornent au droit canon, à la théologie, & à la philoſophie ſcholaſtique ; on enſeigne dans les deux principales chaires, la doctrine de S. Thomas d'Aquin, le docteur angélique, & celle de Jean Scot, le docteur ſubtil, qui établit le premier l'immaculée conception de la ſainte Vierge. La bibliotheque de cette univerſité eſt preſque vuide de livres, & ceux qui s'y trouvent ſont tout enchaînés.

Aguirre, (Joſeph Saëns de) cardinal, de l'ordre des bénédictins, naquit à *Salamanque* en 1630, & mourut à Rome en 1699. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. une hiſtoire des conciles d'Eſpagne ; 2°. une collection des conciles de la même nation ; 3°. une philoſophie ſcholaſtique, en *3 vol. in-folio* ; 4°. une défenſe de la chaire de S. Pierre, contre la déclaration de l'aſſemblée du clergé de France de 1682, touchant la puiſſance eccléſiaſtique & politique. C'eſt cette défenſe qui lui valut le chapeau que le pape Innocent lui donna en 1686. Dans ſa collection des conciles d'Eſpagne ; il y a joint pluſieurs diſſertations pour ſoutenir les fauſſes décrétales des papes, ou pour m'expliquer plus clairement, une cauſe inſoutenable. Il paroît qu'il avoit plus d'étude & de lecture, que de génie & de critique. (*D. J.*)

SALAMBO, ſ. f. (*Mythol.*) c'étoit la Vénus des Babyloniens, depuis qu'Alexandre eut établi l'empire des Macédoniens en Aſie, elle étoit adorée à Tyr & en Syrie, ſous le nom d'Aſtarté. *Voyez* Saumaiſe, ſur Lampridius. *cap. vij* de la vie d'Héliogabale, & Selden, *de diis Syriis Syntagam. II c. jv.* (*D. J.*)

SALAMIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Perſe, ſur la rive orientale du Tigre, à une journée de Moſal, en deſcendant le fleuve vers Bagdat. (*D. J.*)

SALAMINE, (*Géog. anc.*) en latin *Salamina* & *Salaminis*. 1°. Petite île de Grece, dans le golfe faronique, vis-à-vis d'Eleuſine ; Scylax dit, dans ſon périple : » Tout près de

» ce

» ce temple d'Eleuſine, eſt *Salamine*, île, » ville & port ». La longueur de cette île, ſelon Strabon, *l. IX*, étoit de ſoixante & dix ou quatre-vingt ſtades. Il y a eu une ville de même nom dans cette île, & cette ville a été double ; l'ancienne étoit au midi de l'île, du côté d'Engia, & la nouvelle étoit dans un golfe & ſur une preſqu'île du côté de l'Attique. Seneque, dans ſes *Troades*, *v. 844*, lui donne le ſurnom de *vera*, la *vraie Salamine*, pour la diſtinguer de celle de Cypre, bâtie enſuite par Teucer, ſur le modele de la *Salamine* de l'Attique.

Strabon, *l. VIII*, nous apprend que l'île de *Salamine* a été anciennement nommée *Sciras*, *Cichria* & *Pityuſa*. Les deux premiers noms étoient des noms de héros ; le troiſieme vient des pins qui y étoient en abondance. Aujourd'hui on la nomme *Colouri*.

Il n'eſt point de voyageur un peu curieux, qui ſe trouvant dans le parage de cette île, *ſinus Salaminiacus*, ne veuille la parcourir, parce qu'elle fut autrefois un royaume, dont Télamon & Ajax qui y naquirent, porterent la couronne ; parce qu'elle eſt fameuſe par la déroute de la nombreuſe flotte de Xerxès, victoire de Thémiſtocle à jamais mémorable ; & finalement pour avoir donné le jour au poëte Euripide, dans la ſoixante-quinzieme olympiade.

2°. *Salamine*, ville de l'Aſie-mineure dans l'île de Cypre ; c'eſt la même que celle que Teucer y fit bâtir. Horace lui fait dire, *ode 7, l. I* :

Nil deſperandum, obſide Teucro ;
Certus enim promiſit Apollo
Ambiguam tellure novâ Salamina *futuram.*

» Teucer eſt à votre tête, il eſt votre » garant ; ne déſeſpérez de rien. Apollon, » toujours infaillible dans ſes oracles, nous » offre une ſeconde patrie dans une terre » étrangere ; il nous y promet une autre *Sa-* » *lamine*, qui balancera un jour la gloire de » celle que nous quittons ».

Teucer, banni de ſon pays, prit ſon parti en homme de cœur, & il n'eut pas ſujet de s'en repentir. Sa bonne fortune le conduiſit en Cypre, grande île au fond de la Méditerranée ; Bélus, qui en étoit le maître, lui permit de s'y établir ; il y bâtit la nouvelle *Salamine*, qui fut capitale d'un petit royaume, où ſa poſtérité régna depuis pendant plus de huit cens ans juſqu'au court regne d'Evagoras, dont on lit l'éloge dans Iſocrate.

Scylax, dans ſon périple, donne à *Salamine* de Cypre un port fermé & commode pour hiverner. Diodore de Sicile dit qu'elle étoit à deux cens ſtades de *Citium*. Son égliſe étoit fort ancienne ; S. Paul y vint avec ſaint Barnabé, & y convertit Sergius, *act. xiij, v. 5* ; auſſi cette égliſe ſe vantoit-elle de poſſéder le corps entier de S. Barnabé, & de n'être pas moins apoſtolique qu'Antioche : elle gagna ſon procès ſur ce point au concile de Conſtantinople.

La ville fut enſuite nommée *Conſtantia* ; & c'eſt ſous ce nom qu'elle eſt qualifiée *métropole de l'île de Chypre* ; dans les notices d'Hiérocles & de Léon le ſage : le lieu où elle étoit garde encore le nom de *Conſtantia*, car il s'appelle *Porto-Conſtanza*.

Sozomene, (*Hermias*) ſavant hiſtorien eccléſiaſtique du cinquieme ſiecle, étoit natif de *Salamine* dans l'île de Cypre. Il fréquanta long-temps le barreau à Conſtantinople, & mourut vers l'an 450 de J. C. Il nous reſte de lui une hiſtoire eccléſiaſtique en grec, depuis l'an 324 juſqu'à l'an 449. On trouve dans cette hiſtoire, imprimée au Louvre, l'uſage & les particularités de la pénitence publique dans les premiers ſiecles de l'égliſe.

Mais c'eſt dans l'île de *Salamine* du golfe Saronique, qu'Euripide vit le jour l'an premier de la ſoixante-cinquieme olympiade, un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. Qu'importe de rechercher s'il étoit noble ou roturier, puiſque le génie annoblit tout ? Il apprit la rhétorique ſous Prodicus, la morale ſous Socrate ou ſous un autre philoſophe, & la phyſique, ſous Anaxagoras ; & quand il eut vu les perſécutions qu'Anaxagoras ſouffrit pour avoir dogmatiſé contre l'opinion populaire, il s'appliqua tout entier à la poéſie dramatique, & y excella. Il étoit alors âgé de dix-huit ans. Que ceci ne nous porte point à croire qu'il négligea dans la ſuite de ſa vie l'étude de la morale & de la phyſique : ſes ouvrages témoignent tout le contraire ; &

même il fit ſouvent paroître dans ſes pieces, qu'il ſuivoit les opinions de ſon maître Anaxagoras.

Il compoſa un grand nombre de tragédies qui furent fort eſtimées, & pendant ſa vie & après ſa mort; l'on peut citer de bons juges, qui le regardent comme le plus accompli de tous les poëtes tragiques. Il fut nommé le philoſophe du théatre par les Athéniens. Vitruve le dit poſitivement. Origene, Clément d'Alexandrie & Euſebe, le témoignent auſſi.

Je n'ignore pas que les critiques ſont fort partagés ſur la primauté d'Eſchyle, de Sophocle & d'Euripide. Chacun de ces poëtes a des partiſans qui lui donnent la premiere place; il ſe trouve auſſi des connoiſſeurs qui ne veulent rien décider : Quintilien ſemble choiſir ce parti : cependant il eſt aiſé de voir qu'à tout prendre, il donne le prix à Euripide. Des modernes ont dit aſſez bien, ſans juger ce grand procès, que Sophocle repréſente les hommes tels qu'ils devroient être, mais qu'Euripide les peint tels qu'ils ſont. Si le dernier n'a pas égalé Sophocle dans la majeſté & dans la grandeur, il a compenſé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aſpirer au premier rang.

Ceux qui croient que ſi les poëtes de Rome n'ont guere parlé d'Euripide, qui eſt à cauſe que les ſyllabes de ſon nom n'avoient pas la quantité qui pouvoit le rendre propre à entrer dans les vers latins, donnent une conjecture fort vraiſemblable. Le dieu même de la poéſie, l'Apollon de Delphes, fut contraint de céder aux lois de la quantité : il ne trouva point d'autre expédient que de renoncer au vers hexametre, & de répondre en vers iambiques, quand il fallut nommer Euripide; de ſorte que s'il n'eût ſu faire que des vers hexametres, il auroit fallu qu'il eût ſupprimé la ſentence définitive qui régla le rang entre trois illuſtres perſonnages. Voici cette ſentence célebre, que Suidas nous a conſervée, au mot σοφὸς :

Σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερος ὁ Εὐριπίδης,
Ἀνδρῶν ὅ ἅπαντων Σωκράτης σοφώτατος.

Ces deux vers iambiques ſignifient » Sophocle eſt ſage, Euripide l'eſt encore » plus; mais le plus ſage de tous les hom» mes c'eſt Socrate ». C'eſt ainſi que la prêtreſſe de Delphes ſe vit obligée de déroger à la coutume d'uſer de l'hexametre, parce que la néceſſité n'a point de loi. Euripide & Socrate ſont deux noms qui ne cadrent point au vers héroïque, les muſes en corps ne ſauroient les y ployer. Qu'on aille dire, après cela, qu'il importe peu d'avoir un tel nom plutôt qu'un autre. Voilà Euripide qui a eu peut-être plus de part à l'admiration de Virgile & à celle des autres poëtes de la cour d'Auguſte, que Sophocle; le voilà, dis-je, dépouillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer ſon nom dans leurs hexametres, & qu'à cauſe de cette impoſſibilité, il a fallu immortaliſer, à ſon préjudice, ceux qu'on croyoit au-deſſous de lui : mais les lois de la proſodie les gouvernoient. Voilà un de ces combats de la raiſon & de la rime, dont M. Deſpréaux a ſi bien parlé. Joignez-y cette exclamation de MM. de Port-Royal : » combien la rime a-t-elle engagé de gens à » mentir » !

Tout le monde ſait le ſervice ſingulier que les vers d'Euripide rendirent une fois aux ſoldats d'Athenes. L'armée des Athéniens, commandée par Nicias, éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaiſe fortune peut faire ſentir de plus funeſte. Les vainqueurs abuſerent de leur avantage avec la derniere cruauté; mais quelque durement qu'ils traitaſſent les ſoldats athéniens, ils firent cent honnêtetés à tous ceux qui pouvoient leur réciter des vers d'Euripide. Pluſieurs qui, après s'être ſauvés de la bataille, ne ſavoient que devenir & erroient de lieu en lieu, trouverent une reſſource en chantant les vers de ce poëte.

Ce fut ſans doute un très-grand plaiſir à Euripide, que de voir venir chez lui pluſieurs de ces malheureux, pour lui témoigner leur reconnoiſſance de ce que ſes vers leur avoient ſauvé la vie & la liberté.

Les Siciliens donnerent une autre marque bien éclatante de leur eſtime pour Euripide. Un bâtiment caunien, pourſuivi par des pirates, tâchoit de ſe ſauver dans quelque port de Sicile, & ne put en obtenir la permiſſion, qu'après qu'on eut ſu qu'il y avoit

des perſonnes ſur ce bâtiment qui ſavoient des vers d'Euripide : il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en ſavoient. Cette ſeule queſtion ſignifie plus que je ne ſaurois exprimer.

Euripide, dit M. le Fevre, devoit être touché d'un ſentiment de gloire bien doux, quand il voyoit chaque jour quelques-uns de ces miſérables qui le venoient remercier comme leur libérateur, & lui dire que ſes vers avoient changé leur mauvais deſtin, & leur avoient plus ſervi que s'ils avoient eu un paſſe-port ſigné de la main des cinq éphores & des deux rois de Lacédémone. C'étoit donc un grand & glorieux poëte qu'Euripide : mais que dirons-nous des Siciliens de ce temps-là ? N'étoit-ce pas d'honnêtes gens ? Le mal eſt qu'un ſi bel exemple n'a point eu de ſuite, & qu'aujourd'hui telles hiſtoires ne paſſeroient en France que pour des contes de la vieille Grece, que l'on a toujours appellée *menſongere*.

Quoique les pieces d'Euripide aient joui d'une approbation merveilleuſe, néanmoins elles remporterent le prix aſſez rarement. De 92 tragédies qu'il avoit faites, il n'y en eut que cinq de couronnées; la cabale & l'intrigue, dit Varron, décidoient alors du ſort des pieces. On peut voir dans Elien ; *var. hiſtor. l. II, ch. viij*, quelle eſt ſon indignation contre un certain Xénoclès qui fut préféré à Euripide dans un combat de quatre pieces contre quatre pieces, lorqu'on célébra la quatre-vingtieme olympiade.

L'émulation, & finalement l'inimitié, qui s'éleverent entre lui & le grand Sophocle, lui cauſerent peut-être moins de chagrin que les ſatyres & les railleries d'Ariſtophane, qui ſe plaiſoit à le mal-traiter dans ſes comédies ; mais Socrate n'aſſiſtoit qu'aux ſeules pieces d'Euripide.

S'il a introduit ſur la ſcene quelques femmes très-méchantes, il y a introduit auſſi des héroïnes, & il a parlé honorablement du ſexe en pluſieurs rencontres ; mais cela n'effaçoit point la note des médiſances d'Ariſtophane, qui faiſant ſemblant de prendre parti pour le beau ſexe contre Euripide, a lui-même plus outragé les femmes, que ne l'avoit fait le poëte de *Salamine*.

Quoi qu'il en ſoit, Euripide crut devoir quitter Athenes, & ſe retirer à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, où il fut très-accueilli. Ce prince aimoit les ſavans, & les attiroit par ſes libéralités. Si l'on en croit Solin, il éleva Euripide à de grands honneurs, & le fit premier miniſtre d'état. Il mourut au bout de trois ans à la cour de ce prince, à 75 ans, dans la quatre-vingt-treizieme olympiade. Archélaüs le fit enterrer magnifiquement. Vitruve dit que ſa tombe étoit en raſe campagne, ſur le confluent de deux petites rivieres. La foudre tomba dans la ſuite ſur le tombeau de ce poëte ; ce qui fut regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avoit eu que Lycurgue à qui une pareille choſe fut arrivée.

Les Athéniens envoyerent une embaſſade en Macédoine pour avoir ſes os, & ne purent les obtenir ; mais ils lui dreſſerent un ſuperbe cénotaphe, qui ſubſiſtoit encore du temps de Pauſanias, & toute la ville prit le deuil à la nouvelle de ſa mort. Un de ſes amis, nommé *Philémon*, en fut ſi touché, qu'il déclara que s'il croyoit que les morts conſervent le ſentiment, comme quelques-uns l'aſſuroient, il ſe pendroit pour aller jouir de la vue d'Euripide.

De quatre-vingt-douze tragédies qu'il avoit compoſées, il ne nous en reſte que dix-neuf, dont les éditions les plus eſtimées ſont celles d'Alde en 1503, *in-8°.* ; de Plantin, en 1571, *in-16* ; & de Paul Etienne, en 1604, *in-4°*. Mais toutes ces éditions ont été effacées par celle de Cambridge, qu'a publiée en 1694, *in-folio*, le docte Joſué Barnès. Il a joint dans cette édition des ſcholies ; il a éclairci pluſieurs choſes par des notes fort ſavantes, & il a mis à la tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition, & fort au-deſſus de celle de Thomas Magiſter.

Les pieces d'Euripide ſont pleines de ſentences d'une excellente morale : autant de vers, autant de maxime, ſelon Cicéron. Faut-il s'étonner, après cela, que cet illuſtre orateur eût toujours Euripide dans ſa poche? les aſſaſſins qui le pourſuivoient & qui le tuerent, le trouverent liſant dans ſa litiere, la Médée d'Euripide. On peut néanmoins condamner dans le poëte de *Salamine* l'uſage un peu trop fréquent des aphoriſmes philoſophiques : on n'a trouvé nommément

que ſon Hécube philoſophe juſqu'à l'excès & à contre-temps.

Il y a plus, toutes ſes maximes n'étoient pas bonnes : il en débita une ſur la religion du ſerment, qui parut ſi cavaliere, qu'on lui en fit un procès, dont il ne ſe tira que par un conflit de juriſdiction. Il introduit Hippolyte armé d'une reſtriction mentale, & qui, quand on lui remet en mémoire ſon ſerment, dit, *v.* 612 ;

J'ai juré de la langue, & non pas de l'eſprit.

Cependant M. Barnès obſerve entr'autres choſes, pour juſtifier le poëte, qu'Hippolyte aima mieux mourir que de violer ce ſerment verbal.

Euripide, dans une autre rencontre, dogmatiſa ſi gravement pour les avares, que tout le monde s'en émut. On auroit chaſſé l'acteur, ſi l'auteur ne fût venu prier le peuple de ſe donner un peu de patience, l'aſſurant qu'on verroit bientôt la fin malheureuſe de cet avare, dont les maximes choquoient tout le monde. L'équité veut que l'on ſoit content de cette ſorte d'apologie : le même poëte s'en ſervit pour ſon Ixion. Quelques perſonnes trouverent mauvais qu'il repréſentât ſur le théatre un homme auſſi impie & auſſi méchant que celui-là. » Prenez garde, » leur répondit-il, qu'avant que de le laiſ- » ſer diſparoître, je l'attache ſur une roue ».

Une autre fois, on s'offenſa tellement des deux premiers vers de ſa Ménalippe, qui ſembloient attaquer l'exiſtence du plus grand des dieux, qu'il fut obligé de les changer ; c'eſt ce que nous apprenons de Plutarque ; voici les deux vers dont il s'agit, ſuivant la traduction d'Amiot :

O Jupiter ! car de toi rien ſinon
Je ne connois ſeulement que le nom.

» Il ſe fioit fort de cette tragédie-là, » ajoute Plutarque, comme étant magnifi- » quement & exquiſement bien écrite ; mais » pour le tumulte & murmure qu'en fit le » peuple, il changea les deux premiers vers » ainſi, comme il ſe lit maintenant » :

O Jupiter ! combien en vérité,
Ce nom convient à ta divinité.

Au reſte, il ſeroit abſurde d'imputer à l'auteur d'une piece dramatique, les ſentimens qu'il met dans la bouche de ſes perſonnages. Il falloit bien, pour ſoutenir le caractere de Siſyphe, qu'Euripide le fît raiſonner comme un athée ; & Plutarque a eu tort de trouver dans le diſcours de Siſyphe une ruſe d'écrivain. Grotius a dit judicieuſement : *multa in tragediis ſunt ex poetæ ſenſu dicta, ſed congruenter perſonæ quæ loquens inducitur.* (*Le Chev.* DE JAUCOURT.)

SALAMINIUS, (*Mythol.*) Jupiter eſt quelquefois déſigné ſous ce nom, à cauſe du culte particulier qu'on rendoit à ce dieu dans cette île de la Grece, vis-à-vis d'Eléuſis. (*D. J.*)

SALANA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure qu'elle arroſe, elle ſe jette enſuite dans le phare de Meſſine, près du bourg de Siglio. (*D. J.*)

SALANCHES, (*Géog. mod.*) petite ville de Savoie, capitale du haut-Faucigny, à deux lieues au-deſſus de Cluſe, au ſud-eſt. Ce n'eſt proprement qu'un méchant bourg, au milieu duquel paſſent deux ruiſſeaux du même nom, qui vont ſe perdre dans l'Arve. *Long.* 24. 20 ; *lat.* 45. 58. (*D. J.*)

SALANDRA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, à trois lieues de Tricarico, ſur la petite riviere qu'on nomme *Salandra* & *Salandrella*. La bourgade eſt bâtie ſur les ruines d'*Acalandra* ; la riviere eſt l'*Acalandrum* de Pline, *l. I, c. xx* ; elle ſe jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Baſiento, *Camentum*, & celle d'Agry, *Acyris*. (*D. J.*)

SALANDRELLA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples ; elle ſe jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Baſiento & celle de l'Agri. (*D. J.*)

SALANGAN, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les habitans des îles Philippines donnent à l'oiſeau dont le nid eſt un manger ſi délicieux pour les Chinois ; il eſt de la groſſeur d'une hirondelle de mer, ou d'un martinet, & il attache ſon nid aux rochers. *Voyez* NIDS D'OISEAUX.

SALANKEMEN, (*Géog. mod.*) & par les Hongrois, *Zalonkemen*, qui eſt la bonne

orthographe; ville de la Hongrie, dans l'Eſclavonie, ſur le Danube, au confluent de la Teiſſe, à douze milles au nord-oueſt de Belgrade. On diſpute ſi l'*Acumentum* d'Ammien Marcellin, eſt *Salankemen*, Cametz, ou Péterwaradin. *Long.* 37. 43; *lat.* 45. 17.

Ce fut devant cette ville que ſe donna, en 1691, une fameuſe bataille entre les Turcs & les Impériaux, qui furent plus heureux que ſages. Les Turcs avoient à leur tête Muſtapha Cuprogli, fils, petit-fils de grand viſir, & parvenu lui-même à cette premiere dignité: il ne reſpiroit que la guerre, blâmant toute propoſition de paix. Il avoit commencé par réformer les abus d'une mauvaiſe adminiſtration de ſept ans, & par le rétabliſſement des finances. En ouvrant la campagne ſous le regne d'Achmet III, il employa la religion & la ſévérité des mœurs; toutes les moſquées de Conſtantinople & les pavillons du camp retentirent de prieres; une foule de jeunes garçons qui ſuivoient l'armée, affreux inſtrumens de débauche & de dépenſe, furent chaſſés ſous peine de mort, s'ils reparoiſſoient, il ne s'agiſſoit plus que de rendre le courage aux troupes; le viſir s'en chargeoit, en leur traçant la route de Vienne avec le ſabre de ſon pere Cuprogli.

Il avoit déja remporté une victoire complette ſur les Impériaux, ſoumis l'Albanie, la Bulgarie, & repris toute la Servie, Belgrade même, malgré une garniſon de ſix mille hommes; enfin l'année ſuivante il vint camper devant *Salankemen*, ſur les bords du Danube. Le prince Louis de Bade, général des Impériaux, fut à peine arrivé pour le combattre, qu'il ſembla n'avoir plus que le parti de la retraite. Les Turcs l'attaquerent avec tant de fureur & de conduite, que ſa perte paroiſſoit inévitable; le champ de bataille étoit déja couvert de chrétiens expirans; mais la fortune de Léopold voulut qu'un boulet emportât le viſir, qui n'avoit guere joui de ſa haute fortune; il périt dans le moment où il étoit le plus glorieux & le plus néceſſaire. L'aga des janiſſaires auroit pu le remplacer: un autre boulet l'étendit mort; & les infideles conſternés abandonnerent la victoire, qui n'eut cependant d'autre ſuite que la priſe de Lippa, ville infortunée, ſans ceſſe priſe & reprise, également maltraitée par les amis & par les ennemis. Les ſauvages dans les fortêts ſont plus heureux. (*L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

SALANT, adj. (*Gram.*) épithete que l'on donne aux fontaines dont les eaux ſont ſalées, & au marais où l'on fait du ſel. *Voyez* SEL & SALINES.

SALAPIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la Pouille d'aunienne, ſelon Pline, *l. III*, *c. xj*, qui ajoute qu'elle eſt fameuſe par l'amour qu'y fit Annibal, à une beauté de cette ville. Il y a eu deux villes de ce nom, ou plutôt la même ville a été en deux lieux différens. L'ancienne *Salapia*, dans ſa premiere ſituation, avoit été bâtie par Diomede, & fut abandonnée à cauſe de l'air mal-ſain; les habitans allerent s'établir en un lieu plus ſain, à quatre milles de là, vers la mer. La ville eſt détruite, & le lieu conſerve le nom de *Salpe.* (*D. J.*)

SALAPINA PALUS, (*Géog. anc.*) marais voiſin de la ville de *Salapia*, d'où il tiroit ſon nom; Lucain, *l. V*, *v. 377*, en parle à l'occaſion des barques que l'on amaſſa de tous les endroits:

Quâ recipit Salapina palus, *& ſubdita Sypûs Montibus.*

Vitruve, *l. I*, *c. iv*, dit que Marcus Hoſtilius, qui tranſporta les habitans d'un endroit à l'autre, après ce changement de lieu, ouvrit ce lac du côté de la mer, & en fit un port pour le municipe de *Salapia*. Cela s'accorde avec Strabon, *l. VI*, qui dit que *Salapia* étoit le port d'Argipine. (*D. J.*)

SALAPITIUM, (*Littérat.*) bouffonnerie; les uns prétendent qu'il faut dire *ſalaputium*, & d'autres encore *ſalicipium*. Voſſius s'eſt finalement déclaré pour *ſalapitium*; ſur cela, il nous apprend que *ſalapitta*, dans les meilleures gloſes, ſignifie *un ſoufflet*, & que de-là eſt venu que les bouffons, qui ſe laiſſoient donner cent coups ſur le viſage pour divertir le peuple, ont été appellés *ſalpitones*, du mot grec σαλπιττειν, qui veut dire, *ſonner de la trompette*, parce qu'à l'exemple des trompettes, ils enfloient les joues de leur mieux, afin que les ſoufflets qu'ils recevoient fiſſent plus de bruit, & divertiſſent davantage les aſſiſtans. En un mot, Voſſius tire de cette remarque l'origine du mot *bouffon*,

parce que *bouffer* & *enfler* ſignifient la même choſe. (*D. J.*)

SALARIA, (*Géog. anc.*) nom des deux villes de l'Eſpagne tarragonoiſe, l'une au pays des Baſtitains, dans les terres, l'autre au pays des Orétains, dans les terres ſemblablement; c'eſt Ptolomée qui les diſtingue ainſi : *Salaria in Baſtitanis, long. 13; latit. 39. 20*; *Salaria in Oretanis, long. 9. 24; lat. 40.*

La derniere eſt entre la Guadiana & le Tage; les Eſpagnols croient que c'eſt préſentement Cazorla. La premiere eſt aux environs du Xucar, ſelon les indices de Ptolomée. On a des inſcriptions où on lit *Col. Jul. Salarienſis*; & Pline, *l. III, c. iij*, parle d'une colonie nommée de même. (*D. J.*)

SALASSES, LES (*Géog. anc.*) *Salaſſi*, ancien peuple d'Italie, dans les Alpes. Strabon, *l. IV, p. 205*, en décrit auſſi le pays. Le canton des *Salaſſes*, dit-il, eſt grand, dans une profonde vallée, entre des montagnes qui l'enferment de tous côtés, quoiqu'en quelques endroits le terrein s'éleve un peu vers les montagnes au-deſſous deſquelles eſt cette vallée. Il dit encore que la Doria traverſe ce pays-là, & qu'elle eſt d'une grande utilité aux habitans pour laver l'or. C'eſt pour cela qu'en quelques endroits ils l'avoient partagée en quantité de coupures, qui réduiſoient preſqu'à rien cette riviere.

Lorſque les Romains furent une fois maîtres des Alpes, les *Salaſſes* perdirent leur or & la jouiſſance de leur pays; l'or fut affermé; & les *Salaſſes*, qui conſerverent encore les montagnes, furent réduits à vendre de l'eau au fermier, dont l'avarice donnoit lieu à de fréquentes chicanes.

De cette maniere, ils furent tantôt en paix, tantôt en guerre avec les Romains; & s'adonnant au brigandage, ils faiſoient beaucoup de mal à ceux qui traverſoient leur pays, qui eſt un paſſage des Alpes. Lorſque Decimus Brutus, s'enfuyant de Modene, faiſoit défiler ſon monde, ils lui firent payer tant par tête; & Meſſala, hivernant dans le voiſinage, fut obligé d'acheter d'eux du bois de chauffage, & des javelots de bois d'orme pour exercer ſes ſoldats.

Ils oſerent même piller la caiſſe militaire de Céſar, & arrêterent des armées auprès des précipices, faiſant ſemblant de raccommoder les chemins ou de bâtir des ponts ſur les rivieres. Enfin Céſar les ſubjugua, & les vendit tous à l'encan, après les avoir menés à Ivrée, où l'on avoit mis une colonie Romaine pour s'oppoſer aux courſes des *Salaſſes*. On compta entre ceux qui furent vendus, huit mille hommes propres à porter les armes, & trente-ſix mille en tout. Terentius Varron eut tout l'honneur de cette guerre.

Auguſte envoya trois mille hommes au lieu où Terentius Varron avoit eut ſon camp. Il s'y forma une ville qui fut nommée *Auguſta Prætoria*; c'eſt aujourd'hui *Aoſte* ou *Aouſte*, qui donne le nom à la vallée qui appartient à la maiſon de Savoie. (*D. J.*)

SALAT, LE (*Géog. mod.*) riviere de France, en Languedoc. Elle a ſa ſource au ſommet des Pirénées, dans la montagne de Salau, paſſage d'Eſpagne, court dans le comté de Conſerans, & ſe jette enfin dans la Garonne à Foure. Cette riviere, comme l'Ariege, roule quelques petites paillettes d'or, que de pauvres payſans d'autour de S. Girons s'occupent à ramaſſer, mais dont ils tirent à peine de quoi vivre. (*D. J.*)

SALATHIEL, *près de Dieu*, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Jéchonias & pere de Zorobabel, prince des Juifs, qui, après la captivité de Babylone, préſida au rétabliſſement de la ville & du temple de Jéruſalem. *Salathiel* mourut à Babylone. Son nom & celui de Zorobabel ſon fils, ſe trouvent dans ſaint Matthieu & dans ſaint Luc, à la ſuite des ancêtres de Jeſus-Chriſt, & ce dernier le fait fils de Néri, ce qui a fait douter à quelques-uns que le *Salathiel* de ſaint Luc fût le même que celui des Paralipomenes; mais on accorde cette contradiction, en diſant qu'il étoit fils de Jéchonias ſelon la chair, comme il eſt dit dans les Paralipomenes, & fils de Néri ſelon la loi, par adoption, ou comme ayant épouſé l'héritiere de Néri, ou comme étant ſorti de la veuve de Néri mort ſans enfans. Il y avoit encore de ce nom un des ancêtres de Judith. (+)

SALAVAT, (*Hiſt. mod.*) Ce mot s'entend de la confeſſion de foi preſcrite par l'Alcoran; & qu'aucun des Mahométans ne doit omettre ou négliger. C'eſt un des préceptes d'une néceſſité abſolue. Auſſi toutes les fois que les Muéſims ont convoqué le peuple à la

priere, chaque Muſulman ſe rend à la moſquée, & commence ſes actes d'adoration par le *ſalavat*. Celui, diſent les docteurs, qui manqueroit à un devoir auſſi ſaint, ſouffriroit dans l'aral, ou purgaroire, les peines dues à cette tranſgreſſion. (+)

SALAYASIR, ſ. m. (*Ornithol.*) nom que les habitans des Philippines donnoient à la plus petite eſpece de canards, connue, & qu'on trouve en quantité ſur leurs lacs & leurs marais; ces ſortes de canards ne ſont pas plus gros que le poing, & ont le plumage admirable.

SALBANDES, ſ.f.pl. (*Hiſt. nat. Minér.*) les minéralogiſtes allemands ſe ſervent de ce mot pour déſigner les parties de la roche d'une montagne, qui touchent immédiatement à un filon métallique, & qui ſéparent ou tranchent la mine d'avec ce qui n'en eſt point. On pourroit en françois rendre ce mot par *liſieres* ou *ailes*, parce que ces *ſalbandes* terminent les côtés du filon, comme la liſiere termine une étoffe. Chaque filon réglé a quatre *ſalbandes*; c'eſt-à-dire, quatre côtés par leſquels il ſe diſtingue de la roche qui l'environne; ſavoir, au-deſſus & au-deſſous de lui, & à ſes deux côtés. Dans ces parties, le filon eſt quelquefois tranché net, ou diſtingué de la roche, comme ſi on lui eût taillé un canal avec le ciſeau & le maillet; en un mot, les *ſalbandes* ſont les parois du conduit dans lequel un filon eſt renfermé. Quelquefois on trouve entre le filon & la roche qui lui ſert d'enveloppe, une terre fine, molle & onctueuſe, que les mineurs allemands nomment *beſteg* ou *beſtieg*; ils la regardent comme un ſigne favorable qui annonce la préſence d'une mine de bonne qualité. On regarde auſſi comme un bon ſigne lorſque les *ſalbandes*, ou la pierre qui ſert d'écorce & d'enveloppe au filon, eſt du ſparth ou du quartz, parce que les pierres ſont les matrices, ou les minieres les plus ordinaires des métaux. *Voyez* FILONS, MINIERES, MINE, *&c.* (—)

SALBERG, (*Géogr.*) ville de la Suede proprement dite, dans la Weſtmanie, ſur la riviere de Sag, & au voiſinage des mines d'argent, jadis très riches. Guſtave-Adolphe la fit bâtir en 1624, & lui conféra nombre de privileges. Elle eſt la quarante-ſixieme de celles qui ſiegent à la diete du royaume. (*D. G.*)

SALCA, HUILE DE (*Mat. méd. des anc.*) *ſalcæ oleum*, excellente huile qui ſe faiſoit à Alexandrie avec quantité de plantes aromatiques; on en compoſoit de pluſieurs eſpeces, dont Ætius Tetrab I, *ſerm. j*, a détaillé les préparations.

SALDAGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, au couchant d'Aquilar-del-Campo, & au pié de la montagne appellée *Pegua de ſan Roman*, ſur la riviere de Carrion.

SALDÆ, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Afrique. Ptolomée, *l. IV, ch. ij*, la nomme ainſi au pluriel, lui donne le titre de *colonie*, & la met dans la Mauritanie céſarienne. Pline, *l. V, c. ij*, nous apprend que c'étoit une colonie d'Auguſte, & l'appelle *Salde*; ce doit être *Saldæ* au pluriel. Martien écrit de même, & Antonin met *Saldis* à l'ablatif, à trente-cinq mille pas de Ruſazis. La notice épiſcopale d'Afrique met, entre les évêques de la Mauritanie & Sitifi, *Paſchaſus ſaldi-tanis*. Quelques-uns croient que c'eſt Bugie, d'autres, que c'eſt Alger. (*D. J.*)

SALDITS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante en forme d'arbriſſeau de l'île de Madagaſcar; il porte des fleurs de couleur de feu, en forme de panache. Sa graine a la groſſeur & le goût du pignon. C'eſt un vomitif très-violent, & qui peut paſſer pour un poiſon. On aſſure que ſa racine priſe en poudre, en eſt l'antidote.

SALDUBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne, dans la Bétique, ſur la côte. Pline, *liv. III, ch. j*, après avoir dit que *Barbeſula* eſt accompagnée d'une riviere de même nom, ajoute *item Salduba*; il en eſt de même de *Salduba*. On croit qu'aujourd'hui cette ville eſt Marbella, & que la riviere eſt Rio-Verde.

SALE, adj. (*Gram.*) mal-propre, couvert d'ordure. Cette ville eſt *ſale*. Du linge *ſale*; un habit *ſale*; du papier *ſale*; une couleur *ſale*. Il ſe dit auſſi au figuré. Des paroles *ſales*; des idées, des images *ſales*; une parole *ſale*.

SALÉ, adj. (*Gram.*) en qui l'on remarque le goût du ſel, ſoit qu'il en contienne ou non. De la viande *ſalée*, du pain *ſalé*, des eaux *ſalées*. *Voyez* SEL.

SALÉ, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, ſur la côte occidentale du royaume de Fez, & ſous l'autorité du roi de Maroc. Cette ville eſt remarquable par ſon antiquité; mais elle eſt encore plus connue par ſes corſaires nommés *Saletins*, & par ſon commerce, quoique ſon havre ne ſoit propre que pour de petits bâtimens. Elle a de bonnes fortereſſes pour ſa défenſe, & eſt diviſée comme Fez, en ville vieille & en ville nouvelle, qui ſont ſeulement ſéparées par la riviere de Garrou. Le roi de France a un conſul à *Salé*; mais ce caractere eſt aſſez infructueux, parce que celui qui en eſt revêtu n'eſt guere moins expoſé qu'un ſimple marchand aux caprices des habitans. On compte qu'ils ſont environ vingt mille. Ils ſe qualifient *Andalous*, comme ceux de Tétouan. *Salé* eſt ſitué à environ 45 lieues au couchant de Fez. *Long.* 11. 6; *lat.* 34. 2. (*D. J.*)

SALEBIM, *qui regarde le cœur*, (*Géog. ſacr.*) ville de la Paleſtine, dans la tribu de Dan, auprès d'Aïlon & de Haris: *Habitavitque in Aïlon & Salebim.* Jug. I, 45. (+)

SALECHA, *qui te foule aux piés*, (*Géog. ſacr.*) ville ſituée à l'extrémité ſeptentrionale du partage de Manaſſé, au-delà du Jourdain: *Univerſum Baſan uſque ad Salecha. Joſ. xiij*, 11. (+)

SALÉE, LA RIVIERE, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en amérique, l'une dans la Guadeloupe, qu'elle ſépare de la grande terre, l'autre dans la partie la plus méridionale de la Martinique.

SALEM, (*Géog. ſacr.*) nom commun à quelques villes ou lieux de la Paleſtine. Il y avoit une *Salem* qui appartenoit aux Sichémites; il y avoit un autre lieu de ce nom dans la campagne de Scytopolis; à 8 milles de cette ville, il y avoit une troiſieme *Salem* ou *Salim*, au bord du Jourdain, où S. Jean baptiſoit. Les Septante ont quelquefois appellé *Salem* la ville de Silo; enfin Jéruſalem, auſſi nommée quelquefois, par abréviation, *Salem*, dans l'Ecriture: par exemple, on lit au *pſeaume lxxv*, ſa demeure eſt dans *Salem* & ſon temple dans Sion. (*D. J.*)

SALEME, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, ſur une montagne, à 18 milles au nord-eſt de Mazara. *Long.* 50. 30; *lat.* 38. 5.

SALENÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île d'Albion, au pays des Catyeuchlani, ſelon Ptolomée, *l. II, ch. iij.* Ses interpretes croient que le nom moderne eſt *Saludy*.

SALENCY, (*Géog. Hiſt.*) *Salentiacum*, village de la haute Picardie, près de Noyon, remarquable pour avoir été la patrie de ſaint Godard & de ſaint Médard, freres, tous deux fils de Nectar, gentilhomme françois, ſeigneur du lieu, deſcendu d'une ancienne famille des Romains établie dans les Gaules. Godard fut élu archevêque de Rouen vers la fin du ve. ſiecle, aſſiſta au premier concile d'Orléans en 511, & mourut en 530. Une des paroiſſes de Rouen eſt ſous le vocable de ce ſaint. Médard ſon frere, évêque de Noyon, mourut en 560.

Ce bon évêque, ſeigneur de *Salency*, avoit imaginé de donner tous les ans, à celle des filles de ſa terre qui jouiroit de la plus grande vertu, une ſomme de 25 livres & une couronne ou chapeau de roſes. On dit qu'il donna lui-même le prix glorieux à ſa ſœur, que la voix publique avoit nommée pour être roſiere. On voit encore, au-deſſus de l'autel de la chapelle de ſaint Médard, ſituée à une des extrémités du village, un tableau où le ſaint prélat eſt repréſenté en habits pontificaux, mettant une couronne de roſes ſur la tête de ſa ſœur, qui eſt coëffée en cheveux & à genoux.

Cette récompenſe devint, pour les filles de *Salency*, un puiſſant motif de ſageſſe. Indépendamment de l'honneur qu'en retiroit la roſiere, elle trouvoit infailliblement à ſe marier dans l'année. S. Médard, frappé de ces avantages, perpétua cet établiſſement. Il détacha des domaines de ſa terre douze arpens, dont il affecta les revenus au paiement des 25 liv. & des frais acceſſoires de la cérémonie de la roſe.

Par le titre de fondation, il faut non-ſeulement que la roſiere ait une conduite irréprochable, mais que tous ſes parens, en remontant juſqu'à la quatrieme génération, ſoient eux-mêmes irrépréhenſibles. Le ſeigneur de *Salency* a toujours été en poſſeſſion de choiſir la roſiere entre trois filles natives du lieu, qu'on lui préſente un mois d'avance. Lorſqu'il l'a nommée, il eſt obligé de la faire annoncer au prône de la paroiſſe, afin que les autres filles, ſes rivales, aient le

le temps d'examiner ce choix & de le contredire, s'il n'étoit pas conforme à la juſtice la plus rigoureuſe. Ce n'eſt qu'après cette épreuve que le choix du ſeigneur eſt confirmé.

Le 8 juin, jour de la fête de ſaint Médard, vers les deux heures après midi, la roſiere, vêtue de blanc, les cheveux flottans en groſſes boucles ſur les épaules, accompagnée de ſa famille; & de douze filles auſſi vêtues de blanc, avec un large ruban bleu en baudrier, auxquelles douze garçons du village donnent la main, ſe rend au château de *Salency*, au ſon des tambours, des violons, des muſettes, *&c.* Le ſeigneur va la recevoir lui-même. Elle lui fait un petit compliment pour le remercier de ſon choix; enſuite le ſeigneur & ſon bailli lui donnent chacun la main; & précédés des inſtrumens, ſuivis d'un nombreux cortege, ils la menent à la paroiſſe, d'où après vêpres, on va proceſſionnellement à la chapelle de ſaint Médard. C'eſt là que le curé bénit la couronne ſur l'autel: elle eſt entourée d'un ruban bleu, & garni ſur le devant d'un anneau d'argent depuis le regne de Louis XIII. Ce prince ſe trouvant, il y a 160 ans, au château de Varennes, près de *Salency*, M. de Belloy, alors ſeigneur de ce dernier village, ſupplia le roi de donner en ſon nom cette récompenſe de la vertu. Louis y conſentit, & envoya le marquis de Gordes, premier capitaine de ſes gardes, qui fit la cérémonie de la roſe au nom de Sa Majeſté, & qui, par ſes ordres, ajouta aux fleurs une bague d'argent & un cordon bleu.

Le curé, après la bénédiction, poſe la couronne ſur la tête de la roſiere, & lui remet les 25 livres. Elle eſt enſuite reconduite par le ſeigneur & ſon fiſcal, à la paroiſſe, où l'on chante le *Te Deum*, au bruit de la mouſqueterie des jeunes gens.

On donne encore à la roſiere, après la collation fournie par les cenſitaires, par forme d'hommage, une fleche, deux balles de paume & un ſiffler de corne. De-là toute l'aſſemblée ſe rend à la cour du château, ſous un gros arbre, où le ſeigneur danſe le premier avec la roſiere. Ce bal champêtre finit au coucher du ſoleil. Le lendemain la roſiere donne la collation à toutes les filles du village.

C'eſt une choſe admirable combien cet établiſſement excite à *Salency* l'émulation des mœurs & de la ſageſſe. Tous les habitans de ce village, compoſé de 148 feux, ſont doux, honnêtes, ſobres, laborieux. Ils ſont environ cinq cens: ils n'ont point de charrue; chacun beche ſa portion de terre, & tout le monde y vit ſatisfait de ſon ſort. On aſſure qu'il n'y a pas un ſeul exemple, non-ſeulement d'un crime commis à *Salency* par un naturel du lieu, mais même d'un vice groſſier, encore moins d'une foibleſſe de la part du ſexe. Quel bien produit un ſeul établiſſement ſage! Eh que ne feroit-on pas des hommes, en attachant de l'honneur & de la gloire au mérite & à la vertu!

Nous devons ajouter que M. Pelletier de Morfontaine, intendant de Soiſſons, s'étant prêté avec plaiſir, en l'abſence du ſeigneur, à être le parrain de Marie Caué, qui a été la roſiere en 1766, a eu la généroſité de la doter de 40 écus de rente pour ſe marier, & y a ajouté une ſomme pour les frais des noces & pour l'acquiſition d'une maiſon. Après la mort de Marie Caué, qui toute ſa vie touchera les 40 écus par an, cette rente ſera réverſible aux filles roſieres qui en jouiront chacune pendant leur année. *Voyez le n°. 19 de l'année littéraire, 1766.*

Nous avons remarqué pareils traits dans un établiſſement ſemblable d'une médaille d'argent, fondé à Neuilly en Bourgogne en 1768, par M. Fyot de la Marche, compte de Neuilly. *Voyez ci-devant* NEUILLY dans le Dijonois.

Cet uſage ſi reſpectable a fourni à M. de Sauvigny le ſujet d'un roman fort agréable, à M. Favart le plan de la comédie de la Roſiere, qui a été jouée à Fontainebleau en 1768, & à M. le marquis de J ***, *la nouvelle Roſiere*, en quatre actes, en vers, mêlée d'ariettes, repréſentée à Paris, en févr. 1774, dont la muſique eſt de M. Grétry. (*C.*)

SALENTIA *ou* SALLENTIÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Grece, au pays des Meſſapiens, ſelon Etienne le géographe.

SALENTINS LES, (*Géog. anc.*) *Salentini*; ancien peuple de la grande Grece. Leur pays s'appelloit *Salentina regio.* Ptolomée n'y met au bord de la mer que le promontoire nommé *Sapygium* & *Salentinum promontorium.* Léandre croit que le pays des

Salentins répond à la terre d'Otrante ; cela n'eſt pas exactement vrai en tout. (*D. J.*)

SALEP, SALOP & SULAP, ſ. m. (*Diete & Mat. méd.*) racine ou bulbe farineuſe, ou, pour mieux dire, gommeuſe, dont la ſubſtance eſt entiérement ſoluble dans la ſalive & dans les liqueurs aqueuſes, qui eſt inodore, qui n'a d'autre ſaveur que celle des gommes & des mucilages, qui eſt fort en uſage chez les Turcs, & dont on commence à ſe ſervir auſſi à Paris. Voici ce qu'en dit M. Géoffroi le cadet dans un des *mémoires de l'académ. royale des Sciences pour l'année 1740.*

On a découvert, en examinant avec attention le *ſalep* des Turcs, que c'étoit la bulbe d'une eſpece d'orchis ou ſatyrion. C'eſt une racine blanche ou rouſſâtre, ſelon qu'elle eſt plus ou moins récente. Les Orientaux nous l'envoient tranſparente avec un fil de coton. Elle eſt en uſage pour rétablir les forces épuiſées ; c'eſt un reſtaurant pour les pthiſiques ; & on la donne avec ſuccès dans les diſſenteries bilieuſes, ſelon Degnerus, qui a publié deux diſſertations ſur cette maladie, & qui ſe ſervoit du *ſalep* des Turcs comme d'un remede, pour ainſi dire, ſpécifique. Le même académicien a réuſſi à mettre les bulbes de nos orchis dans le même état que le *ſalep*, à imiter parfaitement cette préparation, dont les moyens ſont inconnus. *Voyez à l'article* SATYRION, comme M. Géoffroi s'y eſt pris.

Quant à la maniere de ſe ſervir du *ſalep*, voici ce qui en eſt dit dans une lettre ſur cette drogue, que le ſieur Andri, droguiſte de Paris, à fait mettre au *journal de Médecine, Septembre 1759*. Suivant Albert Seba, les Chinois & les Perſans en prennent la poudre, à la doſe d'un gros, deux fois le jour dans du vin ou du chocolat.

Le pere Serici nous apprend que les Indiens en prennent une once le ſoir à l'eau & avec du ſucre ; mais la plus ſaine partie, ainſi que l'européen, le prend au lait, à la doſe d'une demi-once ; on le pulvériſe dans un mortier, & on fait bouillir cette farine dans du lait avec du ſucre pendant un demi-quart d'heure ; il en réſulte une bouillie agréable, avec laquelle on fait ſon déjeûner ; on peut y mettre quelques gouttes d'eau roſe ou de fleurs d'orange.

Degnerus a donné une préparation un peu plus détaillée de ce remede. On fait infuſer un gros de cette racine réduite en poudre très-fine, dans huit onces d'eau chaude ; on la fait diſſoudre à une douce chaleur, on la paſſe enſuite dans un linge pour la purifier des petites ordures qui pourroient s'y être jointes ; la colature reçue dans un vaſe, ſe congele, & forme une gelée mucilagineuſe très-agréable : on en donne au malade de deux heures en deux heures, & de trois heures en trois heures une demi-cuillerée, une cuillerée entiere, plus ou moins, ſuivant l'exigence des cas.

Cette préparation dictée par Degnerus paroît la meilleure, ſur-tout quand on ne veut point faire une bouillie, mais qu'on veut donner ce remede dans quelque véhicule liquide, comme dans l'eau ſimple, dans du vin, dans de la tiſane ; la gelée s'y étendra beaucoup mieux que la poudre : on prend, par exemple, le poids de vingt-quatre grains de cette poudre qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante ; la poudre s'y fond entiérement, & forme un mucilage qu'on étend par ébullition dans une chopine ou trois demi-ſetiers d'eau ; on eſt maître de rendre cette boiſſon plus agréable en y ajoutant du ſucre, ou quelques légers parfums, ou quelques ſirops convenables à la maladie, comme le ſirop de capillaire, de pavot, de citron, d'épine-vinette, *&c.* On peut auſſi couper cette boiſſon avec moitié de lait, ou en mêler la poudre, à la doſe d'un gros, dans un bouillon. (*b*)

SALER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mêler du ſel à quelque choſe. On *ſale* le pain, la viande, le beurre, le poiſſon.

SALER *les cuirs*, (*Tannerie.*) c'eſt les ſaupoudrer de ſel marin & d'alun, ou de natrum, après qu'ils ont été abattus ou levés de deſſus les animaux, pour empêcher qu'ils ne ſe corrompent, juſqu'à ce qu'on les porte chez les Tanneurs. *Savary.* (*D. J.*)

SALERAN, ſ. m. (*Papeterie.*) on nomme ainſi dans nos papeteries, une eſpece de maître-ouvrier ou d'inſpecteur, qui a ſoin de faire donner au papier tous ſes apprêts, comme de le coller, preſſer, ſécher, rogner, liſſer, plier, le mettre en mains & en rames. On l'appelle *ſaleran*, parce qu'il eſt le mai-

tre de la ſalle où l'on donne ces dernieres façons au papier. (*D. J.*)

SALERNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, aujourd'hui au royaume de Naples, ſur le bord de la mer, capitale de la principauté citérieure, au fond d'un golfe de même nom, à douze lieues au ſud-eſt de Naples, & à égale diſtance au midi de Bénévent. *Long.* 32. 20; *lat.* 40. 46.

Cette ville eſt ancienne, & faiſoit autrefois partie du petit pays des Picentins, dont Picentia étoit alors la capitale. Strabon dit que les Romains fortifierent *Salerne* pour y mettre garniſon; & qu'elle étoit un peu plus haute que le rivage. Tite-Live nous apprend *l.* XXXII, *c.* 29, que cette ville devint colonie romaine.

Après la ruine de l'empire d'Occident par les Barbares venus des pays ſeptentrionaux, les Lombards & les Goths ſe firent des établiſſemens aux dépens de l'empire grec, qui s'étoit reſſaiſi d'une partie de l'Italie, ſur-tout dans ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples. Mais il n'étoit pas en état de ſe ſoutenir contre tant d'ennemis qui l'attaquoient de tous les côtés. Les Lombards formerent des duchés & des principautés, comme Capoue, *Salerne*, & tant d'autres villes qui étoient alors les réſidences des ſouverains qui s'y maintinrent, moyennant quelques ſoumiſſions à l'empire grec.

Charlemagne, qui détruiſit le royaume des Lombards, ne toucha point à ces ſouverainetés, qui étoient ſubordonnées à l'empire d'Orient. Ainſi, au commencement de l'onzieme ſiecle, *Salerne* étoit capitale d'une principauté, dont le ſeigneur avoit un très-beau pays. Guaimare, prince de *Salerne*, régnoit de cette maniere, lorſqu'une centaine de gentilshommes normands délivrerent cette ville des Sarraſins qui étoient venus pour la piller.

» Ces François, partis en 983 des côtes » de Normandie pour aller à Jéruſalem, » paſſerent à leur retour ſur la mer de Na» ples, & arriverent à *Salerne* dans le temps » que cette ville venoit de ſe racheter à » prix d'argent. Ils trouverent les *Salertins* » occupés à reſſembler le prix de leur ran» çon, & les vainqueurs livrés dans leur » camp à la ſécurité d'une joie brutale & de » la débauche. Cette poignée d'étrangers, » reproche aux aſſiéges la lâcheté de leur » ſoumiſſions; & dans l'inſtant marchant » avec audace au milieu de la nuit, ſuivis de » quelques *Salertins* qui oſent les imiter, ils » fondent dans le camp de Sarraſins, les » étonnent, les mettent en fuite, les for» cent de remonter en déſordre ſur leurs » vaiſſeaux, & non-ſeulement ſauvent les » tréſors de *Salerne*, mais ils y ajoutent les » dépouilles des ennemis ».

Giſulphe, fils & ſucceſſeur de Guaimare, ſe trouva fort mal de n'avoir pas ménagé ces mêmes Normands. Ils l'aſſiégerent, prirent ſa ville, le chaſſerent du pays, & le réduiſirent à aller vivre à Rome des bienfaits du pape. Maîtres de *Salerne*, ils la fortifierent, & en formerent une nouvelle principauté, dont dix-neuf princes de la poſtérité de Tancrede jouirent ſucceſſivement.

Le port de cette ville étoit un des plus fréquentés de cette côte, avant que celui de Naples lui eut enlevé ſon commerce; ce port n'eſt plus rien aujourd'hui, qu'on a abattu le grand mole qui l'enveloppoit, & qui mettoit les vaiſſeaux à l'abri des orages. Il ne reſte plus à cette ville, que le commerce de terre pour la faire ſubſiſter. Ses rues ſont vilaines & fort étroites; mais elle a quelques palais aux environs de la place, au-deſſus de laquelle eſt le château.

Salerne fut honorée de la qualité d'archevêché l'an 974 par Boniface VII. Son univerſité, aujourd'hui très-mépriſée, a été autrefois fameuſe pour la médecine.

C'eſt à *Salerne* qu'eſt mort en 1085 le pape Grégoire VII, qui avoit été ſi fier & ſi terrible avec les empereurs & les rois. Il s'étoit aviſé d'excommunier Robert, prince de *Salerne*, & le fruit de l'excommunication, fut la conquête de tout le Bénéventin par le même Robert. Le pape lui donna l'abſolution, & accepta de lui la ville de Bénévent, qui, depuis ce temps-là, eſt toujours demeurée au ſaint ſiege.

Bientôt après éclaterent les grandes querelles entre l'empereur Henri IV & Grégoire VII. L'empereur s'étant rendu maître de Rome en 1484, aſſiégeoit le pape dans ce château, qu'on a depuis appellé le *château Saint-Ange*. Robert accourt alors de la

Dalmatie, où il faiſoit des conquêtes nouvelles, délivre le pape malgré les Allemands & les Romains réunis contre lui, ſe rend maître de ſa perſonne & l'emmene à *Salerne*, où ce pape, qui dépoſoit tant de rois, mourut le captif & le protégé d'un gentilhomme normand.

Maſuccio, auteur du xv ſiecle, peu connu, étoit de *Salerne*. On a de lui en italien *cinquante nouvelles*, dans le goût de celles de Boccace, c'eſt-à-dire, très-licencieuſes. Elles ont été imprimées pluſieurs fois, & pillées par des auteurs de même caractere; témoin les *contes du monde adventureux*, imprimés à Paris en 1555 *in-8°*. La premiere édition du livre de Maſuccio a pour titre *Il novellino*, & parut à Naples en 1476, *in-fol.* Elle fut ſuivie de pluſieurs autres, faites à Veniſe en 1484, en 1492, en 1503 avec figures; en 1522, en 1525, *in-8°*. en 1531, *in-8°*. en 1535, *in-8°*. en 1541, *in-8°*. &c. Malgré toutes ces éditions, un ſatyrique d'Italie (Franceſco Doni) a eu raiſon de ſe divertir de l'auteur, en lui attribuant ironiquement un ouvrage imaginaire, intitulé: *Maſuccio commento ſopra la prima giornata del Boccaccio.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SALERNE, *golfe de*, (*Géog. mod.*) golfe de la Méditerranée, ſur la côte orientale du royaume de Naples. C'eſt le *Pæſtanus ſinus* des anciens. (*D. J.*)

SALERON, ſ. m. (*Orfévrie.*) c'eſt la partie d'une ſaliere où l'on met le ſel. *Dict. de l'acad.* (*D. J.*)

SALERS, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade de France, dans la baſſe-Auvergne, à ſix lieues d'Autillac, dans les montagnes. On y commerce en bétail. (*D. J.*)

SALESO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, dans l'Anatolie; elle arroſe la partie orientale de la Caramanie, & ſe perd dans le golfe de Satalie, vis-à-vis de l'île de Chypre. (*D. J.*)

SALETÉ, ſ. f. (*Gram.*) ordure qui s'eſt attachée à quelque choſe, & dont il faut la nettoyer. La *ſaleté* d'une table, d'une chambre, d'un lit, du linge, des habits. Au figuré, il n'y a guere que les ignorans & les libertins qui diſent habituellement des *ſaletés*. Ce poëte n'a que ſa *ſalée*.

SALETIO, (*Géog. anc.*) & *Saliſſo* par Antonin; ancienne ville de la Germanie, ſur le Rhin, à ſept milles italiques de Strasbourg, en allant vers Saverne. Beatus Rhenanus croit que ſon nom moderne eſt *Selza*. (*D. J.*)

SALEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſale. Ce mot s'emploie dans la pêche des harengs & de la morue. Il y a des *ſaleurs* en titre.

On donnoit autrefois le même nom de *ſaleur*, à des eſpeces de devins qui prétendoient connoître l'avenir aux mouvemens de différentes parties du corps qu'ils ſaupoudroient de ſel. Cette eſpece de divination ſe déſignoit par le nom de ſaliſſation, *ſaliſſatio*.

SALFELD, (*Géog. mod.*) 1°. petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Miſnie, ſur la Sala, à environ ſept lieues au-deſſus d'Iéne, avec titre de principauté. Elle appartient à la maiſon de Saxe-Gotha. L'ordre de S. Benoît y poſſédoit une riche abbaye, qui a eté réunie au domaine par les électeurs de Saxe, dans le temps de la réformation. La principauté peut avoir douze lieues de long ſur trois de large. C'eſt un pays de montagnes, où ſe trouvent quelque mines de cuivre, de plomb & de vitriol.

2°. *Salfeld*, petite ville du royaume de Pruſſe, dans la Poméranie, à 5 lieues de la petite ville Holtaud, vers le midi. (*D. J.*)

SALGANÉE, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de Grece dans la Béotie, ſur l'Euripe, au paſſage pour aller dans l'Eubée. Etienne dit *Salganens*. Tite-Live la met auprès de l'Hermeus, qui doit avoir été une montagne ou une riviere. On la nomme à préſent *Salganico*; c'eſt une petite ville de la Livadie. (*D. J.*)

SALHBERG *ou* SALBERG, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suede en Weſtmanie, ſur la riviere de Salha, près d'une montagne, où ſont des mines d'argent, que les Ruſſes ruinerent dans la guerre qu'ils eurent avec les Suédois, terminée par la paix de Nydetat. (*D. J.*)

SALIA, (*Géogr. anc.*) riviere d'Eſpagne, dans l'Aſturie, aux confins de la Cantabrie. Elle donnoit le nom au peuple *Saleni*, qui étoit dans ces cantons, & que Ptolomée ſemble nommer *Seleni*; elle le donnoit auſſi au lieu *Salaniana*, dont parle Antonin dans

ſon itinéraire. Cette riviere eſt aujourd'hui la *Saïa*. C'eſt, au jugement de Pinto, la *Sauga* de Pline. (*D. J.*)

SALIÆ, ſ. f. pl. on ſous-entend *virgines*, (*Hiſt. Rom.*) filles qu'on prenoit à gage; elles ſervoient le pontife à l'autel; elles portoient l'*apex* & les *paludamenta*, & marchoient en danſant.

SALIAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Bréſil & de l'île de Maragnan; il eſt de la groſſeur d'un coc-d'Inde; il a le bec & les jambes d'une cicogne, & ſe ſert de ſes ailes avec auſſi peu de facilité que l'autruche, mais il eſt ſi prompt à la courſe, que les chiens les plus légers ne peuvent l'atteindre. On le prend ordinairement dans des piéges.

SALICAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſalicaria*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales, diſpoſés en rond dans les échancrures du calice qui eſt en forme de tuyau. Le piſtil s'éleve du fond du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une coque ovoïde, qui a deux capſules, & qui renferme des ſemences ordinairement petites, attachées au placenta, & enveloppées le plus ſouvent par le calice. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte dix eſpeces de *ſalicaire*, & nomme pour la premiere, celle qui porte des fleurs purpurines, *ſalicaria vulgaris purpurea, foliis oblongis. I. R. H. 253.*

Sa racine eſt groſſe comme le doigt, ligneuſe, blanche, vivace; elle pouſſe des tiges qui s'élevent quelquefois en bonne terre, juſqu'à la hauteur de cinq piés, roides, anguleuſes, rameuſes, rougeâtres. Ses feuilles ſont entieres, oblongues, pointues, ſemblables à celles de la lyſimachie, mais plus étroites, & d'un verd plus foncé; elles ſortent de chaque nœud des tiges deux à deux, trois à trois, & environnent enſemble la tige.

Ses fleurs ſont petites, verticillées au milieu des branches, ramaſſées en épis, purpurines, compoſées chacune de ſix pétales, diſpoſées en roſe, avec douze étamines d'un rouge pâle qui en occupent le milieu.

Après la chûte des fleurs, il leur ſuccede des capſules oblongues, pointues, couvertes & partagées en deux loges, remplies de ſemences menues. Cette plante croît abondamment aux lieux humides, marécageaux, & le long des eaux; elle fleurit en juin & juillet. On l'eſtime déterſive & rafraîchiſſante; mais elle eſt de peu d'uſage.

M. de Tournefort eſt le premier qui ait nommé cette plante ſalicaire, *ſalicaria*, ſoit parce qu'elle vient communément parmi les ſaules, *ſalices*, ou plutôt parce que ſes feuilles reſſemblent à celles du ſaule. (*D. J.*)

SALICITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre compoſée de petits corps marins ou de pierres lenticulaires, qui étant poſées ſur le tranchant, préſentent une figure ſemblable à celle des feuilles d'un ſaule. C'eſt la même pierre que l'on appelle auſſi pierre frumentaire, *lapis frumentarius helveticus.*

SALICOQUE. *Voyez* SQUILLE.

SALICORNIE, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres; elle n'a qu'une feuille liſſe, pleine de ſuc, ſemblable à un poireau, & compoſée d'écailles articulées comme le bouis. Sa fleur eſt à pétales, nue, & croît dans les endroits où les écailles s'uniſſent. Son fruit eſt une veſſie qui contient une ſemence. Linnæus caractériſe ainſi ce genre de plante: le calice eſt de forme tétragonale, ventrue, tronquée & ſubſiſte; il n'y a point de couronne à la fleur; l'étamine eſt un filet unique, ſimple & chevelu; la boſſette de l'étamine eſt arrondie; le germe du piſtil eſt de forme ovale, oblongue: le ſtile eſt placé ſous l'étamine; le ſtigma eſt fendu en deux; il n'y a point d'enveloppe particuliere au fruit, mais le calice devient plus gros & contient une ſeule graine.

On ne compte qu'une eſpece de *ſalicornie*, nommée par Tournefort *ſalicornia geniculata, annua*, coroll. 51. Ses cendres ſont d'un grand uſage dans les manufactures de ſavon & dans les verreries. (*D. J.*)

SALICOTS, *terme de pêche*, ſorte de poiſſons. *Deſcription de leur pêche.* La pêcherie du palais, lieu dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, ſur la côte de Ponant, dans laquelle on fait la pêche de ces poiſſons, qu'on appelle *la ſanté*, *ſalicots* ou *grand barbeau*, eſt particuliere à ce lieu. Pour établir cette pêcherie, on plante dans la roche de petits ſapins de vingt-deux à vingt-quatre piés de hauteur; on les range en quarré, on les enfonce environ de deux piés, & on les diſpoſe de maniere qu'ils ſe

trouvent placés un peu en talut, pour les écarter par le bas, & leur donner une aſſiette plus ferme ; enſuite à cinq piés environ du bout d'en-haut, on forme avec des traverſes une eſpece de plancher que l'on couvre de brouſſailles & de branches d'oſier ; on fait auſſi autour du quarré une enceinte de pareil clayonnage de la hauteur d'environ trois piés, la pêcherie eſt éloignée de la côte d'environ dix braſſes à la pleine mer.

Pour former un accès facile à ces pêcheries, qui ſont pluſieurs ſur différentes lignes, on plante à la côte d'autres perches au pié du rivage à la pêcherie : ces perches ont deux traverſes qui conduiſent au premier palais ; la traverſe d'en-bas ſert aux pêcheurs de marche-pié ; & celle d'en-haut de ſoutien & de guide, ce qu'on appelle *le chemin* ou *la galerie.*

Cette pêche ne ſe fait que de haute-mer, & ſeulement depuis le mois de mars & d'avril, juſqu'à la fin de juillet, ce ſont preſque les femmes ſeules qui s'employent à cette pêche ; elles ont pour cet effet quatre à cinq trullottes, ou petits trulles, formés de la même maniere que celles de pêcheurs des monarts ; elles mettent à côté de cet inſtrument deux pierres pour le faire caler, & pour appât dans le fond du ſac, des cancres ou crabes dont on ôte l'écaille ; la trullotte eſt amarrée par un bout de ligne paſſée au-travers du bout du bouſon qui eſt le morceau de bois, au-travers duquel paſſe la croiſée où eſt amarrée le ſac ; la femme qui pêche, releve de temps en temps & ſucceſſivement ſes trullotes, pour en retirer la ſanté qui s'y peut trouver.

Les gros vents, ſur-tout ceux d'oueſt & du ſud-oueſt, détruiſent ſouvent ces pêcheries, qui ſont libres, & dont on eſt obligé de renouveller tous les ans les ſapins ; cette précaution n'empêche pas qu'il n'y arrive ſouvent des accidens, ſoit que les vents faſſent tomber à la mer les femmes en allant dans leurs palais, ou que les pieux ſe caſſent quand elles y ſont à pêcher.

Il faut du beau temps & du calme pour faire cette pêche avec ſuccès ; elle ne dure que deux heures ſeulement toutes les marées ; ſavoir, une heure avant le plein de la mer, & une heure après le juſſant.

A. N. SALIENS, (*Hiſt. mod.*) Les *Saliens* étoient une eſpece de milice Franque, pour ne pas dire Françoiſe. Comme le mot de Salique vient de *Salien*, qui étoit une eſpece de milice Franque, pour ne pas dire Françoiſe, avant que la Gaule eut perdu ſon nom pour prendre celui de ſes conquérans, on a recherché l'origine de ce mot *Salien* ſur des rivieres, ſur des ruiſſeaux, & juſques dans des puits de ſel : quelques-uns même ont fait une allégorie favorable ſur les propriétés du ſel, pour louer les Francs d'une prudence ſinguliere : & je ne touche tout cela que légérement, parce qu'il ne mérite pas la moindre réflexion. Il eſt ſans aucun doute que le nom de loi Salique vient des *Saliens*, & il eſt certain encore que les *Saliens* étoient francs d'extraction ; toutes les hiſtoires en conviennent. Ce mot de Salien n'eſt emprunté d'aucune riviere, ni d'aucun terme Teutonique ; c'eſt une épithete donnée par les Romains, ſelon leur coutume, à une certaine milice Franque, qui étoit la fleur de la nobleſſe des Francs, laquelle impatiente de repos, & cherchant des aventures pour ſe ſignaler, ne gardoit pas ſeulement les limites d'entre l'ancienne France ou Allemagne & la Gaule, mais faiſoit des courſes continuelles ſur la Gaule même, lors ſujette de l'empire Romain. Il en eſt de même aujourd'hui des Coſaques, qui ſont plutôt une milice qu'un peuple, & que l'on a nommés ainſi du nom de Koſa qui ſignifie une fléche, à cauſe de leur célérité dans leurs irruptions. C'eſt pour la même raiſon qu'Amian Marcellin appelle *Saliens* ces Francs des rivages du Rhin, qui s'étoient jettés ſur les pays de Hollande ſous l'empire de Conſtans, & que Julien l'Apoſtat en chaſſa l'an trois cent cinquante-ſept. Ce n'eſt pas lui ſeul qui les appelle ainſi ; il en parle comme d'un nom qui les diſtinguoit déja d'avec les autres Francs, quand il dit de cette guerre de Julien : *petit primo omnium Francos, eos videlicet, quos conſuetudo Salios appellavit, auſos olim in Romano ſolo apud Toxandriam habitacula ſibi figere prælicenter.* Je ne crois pas qu'on puiſſe dire autre choſe après une autorité ſi conſidérable, ſinon que leurs courſes perpétuelles les ayant fait connoître avec diſtinction des autres Francs, les peuples de l'empire qu'ils vexoient, & qu'ils tenoient dans

une continuelle allarme depuis long-temps, leur avoient donné ce nom de la même maniere que nous avons appellé des coureurs, des chevaux-légers, des volontaires, des dragons & des enfans perdus qui ne ſont autre choſe que des noms de guerre aſſignés à certaines fonctions : auſſi ne leur aſſigne-t-on point, dans l'hiſtoire, aucun autre pays que celui qu'ils venoient d'occuper ; parce que c'étoit au ſujet de ces irruptions qu'on les appelloit *Saliens*, & que hors ces irruptions c'étoient des Francs comme les autres.

Julien lui-même, écrivant de ſon expédition aux Athéniens, dit : je reçus à compoſition un certain nombre de *Saliens*, & chaſſai les Chamaves. Libanius leur donne le même nom dans l'oraiſon funebre de Julien. Il dit encore qu'ils lui demanderent des terres pour habiter, & qu'il leur en accorda prudemment pour les acquérir, & pour oppoſer dorénavant les Barbares aux Barbares : ſi-bien que d'ennemis, il en fit des alliés ; c'eſt de-là ſans doute que l'on commença à avoir des cohortes Saliennes au ſervice de l'empire, diſtinguées par les noms de *Salii ſeniores* & de *Salii juniores*. Or, que le nom de *Saliens* leur ait été donné *à ſaliendo*, à cauſe de leurs courſes, cela paroît par ces vers de *Sidonius Appollinaris*, où je me contente de trouver *Salus pede*, ſans entrer trop avant dans le deſſein du poëte.

. . . . *Vincitur illic*
Curſu Herulus, *Chamus jaculis*, *Francuſque notatu*,
Sauromatæ clypeo, Salius *pede*, *falce Gelonus.*

Les voici appellés *Saliens* à cauſe de leurs irruptions, & voici une marque de ces irruptions dans le même Ammian Marcellin qui dit, ſous l'an trois cent cinquante-ſept, que Julien ayant appris que les *Saliens* s'étant prévalus de l'occaſion de l'abſence de ſes troupes, pour courir le pays d'Utrecht & de Juliers au nombre de ſix cens hommes, il marcha contre eux, & les tint aſſiégés l'eſpace de deux mois dans deux châteaux où ils s'étoient retirés : la faim & la miſere qu'ils ſouffrirent dans ces lieux mal munis de ce qui étoit néceſſaire à un ſiege, & la fatigue d'une défenſe continuelle, les ayant obligés à ſe rendre, il les envoya pour marque de ſa victoire à l'empereur Conſtance, lequel ſurpris de leur bonne mine, rompit les liens de leur captivité & les enrôla dans ſes troupes ; & je crois que ce ſont ceux-là qu'on appelle les vieux *Saliens*, parce qu'ils furent les premiers admis au ſervice de l'empire.

La réputation de ces *Saliens*, ainſi nommés par les Romains, en établit plutôt le nom que de l'éteindre parmi les autres Francs, qui continuerent ſous le même nom la garde des frontieres de leur pays, & dont la milice croiſſant toujours, ſelon les occaſions qui ſe préſentoient pour leur défenſe, ou pour faire de nouvelles entrepriſes ſur les Gaules, fit enfin dépendre le ſalut & l'honneur de la nation Franque de ces *Saliens*. On les eſtimoit ſi bien les plus nobles de tous les Francs, que c'eſt ce qui a fait dire à Othon évêque de Friſenguen, en ſa chronique, que les plus nobles des Francs étoient appellés Saliques, & que la loi ſalique étoit pour les nobles.

Tout cela eſt fort conſidérable pour la dignité de la nation Françoiſe : car il s'enſuit de-là néceſſairement que ce furent ces *Saliens*, les plus nobles des Francs, qui chaſſerent les Romains de la Gaule, & y établirent la loi, à cauſe d'eux appellée ſalique. En effet, ce ne fut point toute la nation Françoiſe qui entreprit cette conquête ; ce furent les ſeuls *Saliens*, que j'eſtime y avoir été invités par ceux que la notice de l'empire appelle *Salii Gallicani*, Saliens Gaulois, dont l'origine ne peut ſe rapporter qu'à cette partie des *Saliens* vaincus ou plutôt ſurpris en Hollande, l'an trois cent cinquante-ſept, & transférés par Julien ſur la rive des Pays-Bas, pour les oppoſer aux autres *Saliens*, par la néceſſité de garder les terres qu'il leur donna.

Les Romains en avoient déja uſé de même en faveur d'une précédente eſpece de *Saliens* parmi les Francs, auxquels ils avoient donné des terres à habiter dans la Flandres & ſur les frontieres de la Gaule, afin de les avoir pour amis, & pour ſe ſervir de leur valeur dans les cohortes qu'ils appelloient des alliés ; car c'étoit une nation courageuſe, qu'il falloit néceſſairement avoir pour amie ou pour ennemie, telle que fut depuis celle

des Normands, auxquels on jugea plus à propos de donner des terres en France, que de haſarder le royaume à la néceſſité de les exterminer. Pour cette raiſon-là même les Romains s'aviſerent de faire une légion de ces *Saliens*, afin de les accoutumer à envoyer leurs enfans à leur ſervice, & de profiter, plutôt que de pâtir, de l'inclination naturelle qu'ils avoient aux armes; & comme ſuivant l'humeur & la deſtination de leurs légions, ils leur donnoient des ſobriquets & des épithetes qui leur tournerent en ſurnom, ils appellerent celle-ci du nom de *Læti*, peut-être parce qu'ils n'avoient point de plus grande joie que de combattre.

De-là vint le nom de *terræ Læticæ*, terres Létiques, donné à celles qui leur furent diſtribuées, dont la ville de Tournai fut la capitale; mais parce qu'ils eurent ſoin de s'étendre plus avant & de faire divers cantons, c'eſt pour ce ſujet que nous les voyons diſtingués dans la notice de l'empire ſous les noms de *Læti Nervii*, *Læti Batavi*, *Læti Lingonenſes*, *&c.* mais tous compris ſous le nom de *Teutoniciani*, à cauſe de leur ancienne extraction d'Allemagne. De ces *Læti* fut Magnence, uſurpateur de l'empire, qu'Aurelius Victor, auteur contemporain, qualifie de race barbare, *gentis barbaræ*; & cela convient avec ce que dit Ammian Marcellin de ces vingt jeunes *Læti*, qu'il qualifie originaires de-de-là le Rhin, qui étoit la demeure des Francs: *Cis Rhenum editam barbarorum progeniem*: ſi bien que, ſi quelques auteurs traitent ces *Læti* ou *Letes* de Gaulois, c'eſt à raiſon de leur naiſſance dans les terres à cauſe d'eux appellées Létiques, & non par rapport à leur premiere extraction.

Ainſi la notice de l'empire diſtingue par le mot de *Salii Gallicani*, ces *Saliens* transférés en Gaule par Julien; & nous voyons par-là que les *Læti* & *Salii*, ou *Saliens*, étoient non-ſeulement originaires d'une même nation Franque, mais originairement la principale milice de cette nation. Par ce moyen les *Læti* devenus Gaulois ſervirent à défendre l'entrée de la Gaule contre les *Saliens* qui leur ſuccéderent, dans le deſſein de l'envahir & d'accroître leurs limites. Quelques-uns d'eux ayant été plutôt enlevés & ſurpris, que vaincus par Julien, il leur donna des terres dans les mêmes confins des *Læti*; & je ne doute nullement que ce ne ſoient ces *Læti*, leſquels, conjointement avec Julien, furent appellés Ripuaires, & auxquels on permit de garder les lois pareillement appellées Ripuaires, qui ſont conformes en beaucoup d'articles à celle des *Saliens*, pareillement appellée loi Salique, parce qu'ils garderent beaucoup de l'ancienne coutume des Francs dont ils étoient iſſus. Il eſt même très-vraiſemblable que ces Ripuaires, anciens Francs d'origine; & gardant les coutumes de leur nation, voyant l'empire Romain ſans défenſe dans les Gaules, auſſi-bien qu'en pluſieurs autres endroits, & expoſé à l'invaſion des peuples du nord qui accouroient en foule à ſa ruine, ne pouvant plus d'ailleurs ſoutenir les irruptions des Francs ou *Saliens*, aimerent mieux les appeller comme à leurs ſecours, en leur ouvrant les paſſages qui gardoient auparavant contre eux, que de courir le haſard d'être la conquête des autres nations barbares; car déja les Bourguignons poſſédoient en liberté une grande partie de la Gaule Celtique & Narbonnoiſe; l'Eſpagne étoit occupée par les Alains & les Vandales, leſquels avoient paſſé par les Gaules qu'ils avoient ravagées; & les Huns étoient prêts d'envahir tout le reſte. On peut croire même que les Romains ne déſapprouverent pas cette confédération, ou, pour mieux dire, cette protection, d'autant plus que les Francs, bien-loin de ſe prévaloir de l'occaſion; quand Stilicon appella toutes les nations du Nord, & leur favoriſa les entrées pour la déſolation de l'empire, n'entrerent en aucune ſociété d'armes avec eux; au contraire Godegiſile, roi des Vandales, voulant entrer en Gaule par leur pays, ils s'y oppoſerent ſi fortement, qu'ils le tuerent en bataille l'an 403 avec mille des ſiens; & il ne fût rien reſté de ſa grande armée ſans le ſecours de Reſpendial, roi des Alains, qui y accourut, ſelon Grégoire de Tours, & ſelon Oroſe auſſi, qui témoignent qu'il força le paſſage: nous voyons de même que Mérovée ſe joignit avec Aetius pour la défenſe des Gaules contre Attila.

Tout cela convient à nos *Saliens*, qui étoient la milice des Francs; parce que la profeſſion des armes eſt l'exercice ordinaire des nobles.

SALIENS,

SALIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit autrefois à des prêtres de Mars qui étoient au nombre de douze, inſtitués par Numa. Ils portoient des robes de différentes couleurs avec la toge bordée de pourpre, & des bonnets très-hauts faits en cône, à quoi quelques-uns ajoutent un plaſtron d'acier ſur la poitrine.

On les appelloit *ſalii*, du mot *ſaltare*, danſer, parce que ces prêtres, lorſqu'ils avoient fait leurs ſacrifices, alloient par les rues en danſant; ils tenoient à leur main gauche de petits boucliers nommés *ancilia*, & à la droite une lance ou bâton, avec lequel ils frappoient en cadence ſur les boucliers les uns des autres, en chantant des hymnes en l'honneur des dieux.

Il y avoit deux compagnies ou colleges de *Saliens*. Les anciens *Saliens* établis par Numa, s'appelloient *Palatini*: les autres inſtitués par Tullus Hoſtilius, ſe nommoient *ſollini* ou *agonales*. Servius dit cependant qu'il y avoit deux colleges de prêtres *ſaliens*, inſtitués par Numa; ſavoir, les *collini* & les *quirinales*: & des autres claſſes inſtituées par Tullus; ſavoir, les *pavorii* & les *pallorii*, c'eſt-à-dire, prêtres de la peur & de la pâleur, que les Romains adoroient auſſi-bien que la fievre. Il eſt aſſez douteux que ces derniers fuſſent véritablement du college des *ſaliens*, puiſque Plutarque aſſure que les véritables *ſaliens* étoient les prêtres des *dieux belliqueux*, & la peur & la pâleur ne ſont rien moins que des divinités guerrieres: à moins qu'on ne diſe que dans les combats elles ſont connues des vaincus, & en ce cas l'office des pavoriens & des palloriens auroit été de les détourner des armées Romaines.

Les *ſaliens* avoient coutume de chanter principalement une chanſon ancienne, appellée *ſaliare carmen*; & après la cérémonie, ils faiſoient entr'eux un grand feſtin, de là vint le mot de *ſaliares epulæ*, ou *ſaliares dapes*, pour ſignifier un bon repas.

Ces prêtres avoient un chef de leur corps, qu'on appelloit *præſul* ou *magiſter ſaliorum*. Il marchoit à la tête, & commençoit la danſe: les autres imitoient tous ſes pas & toutes ſes attitudes. Le corps entier de ces prêtres étoit appellé *collegium ſaliorum*.

Feſtus Pompeius fait mention de filles *ſaliennes*, *virgines ſaliares*, qui étoient gagées par les *ſaliens* pour ſe joindre avec eux dans leurs cérémonies. Ces filles avoient une eſpece d'habillement militaire, appellé *paludamentum*. Elles portoient de grands bonnets ronds comme les *ſaliens*, & faiſoient comme eux des ſacrifices avec des pontifes dans le palais des rois: mais Roſin, *l. III, des antiquités Romaines*, remarque que Feſtus eſt le ſeul auteur qui parle de ces prêtreſſes, & ne paroît pas adopter ce ſentiment comme quelque choſe de certain.

M. Patin prétend qu'on voit la figure d'un prêtre *ſalien* ſur une médaille de la famille Saquinia. Cette figure porte un bouclier d'une main, & un caducée de l'autre. Mais elle paroît avoir le regard trop grave & trop tranquille pour un perſonnage auſſi impétueux qu'étoient les *ſaliens* dans leurs cérémonies; de plus le bouclier qu'elle porte, ne paroît point être le même que celui qu'on appelloit *ancyle*: car le bouclier de la figure eſt entiérement rond, & n'eſt échancré nulle part. Enfin, peut-on ſuppoſer qu'un prêtre de Mars qui eſt le dieu de la guerre, eût été repréſenté ayant en main un caducée qui eſt le ſymbole de la paix? Il y a donc apparence que cette figure dont M. Patin parle, n'eſt point celle d'un prêtre *ſalien*.

Au reſte les *ſaliens* avoient été en uſage en d'autres villes d'Italie, avant que d'être établis à Rome, & Hercule avoit eu ſes *ſaliens* plus anciennement que Mars. Ceux de ce dernier devoient être de famille patricienne, & ils étoient reçus fort jeunes dans ce college, puiſque Marc Aurele y fut admis à l'âge de huit ans. On dit que leurs filles ne pouvoient être du nombre des veſtales. Outre les anciens *ſaliens*, fondés par les rois de Rome, on en trouve d'autres, nommés *Auguſtales*, *Hadrianales*, *Antonini*, qu'on croit avoir été des prêtres conſacrés au culte de ces empereurs après leur apothéoſe.

SALIERE, ſ. f. (*uſtenſile de ménage.*) ſorte de petit vaiſſeau de bois qu'on remplit de ſel, & qu'on pend au jambage de la cheminée pour le faire ſécher.

SALIERE, ſ. f. (*Gram.*) uſtenſile domeſtique, autre petit vaiſſeau plat de cryſtal, de verre, de faïance, d'or & d'argent,

qu'on remplit de ſel égrugé, & qu'on met ſur la table.

SALIERE, (*Littérat.*) *ſalillum*, *ſalinum*, *concha ſalis*; les anciens mettoient le ſel au rang des choſes qui devoient être conſacrées aux dieux; c'eſt dans ce ſens qu'Homere & Platon l'appellent divin. Vous croyez ſanctifier vos tables en y mettant les *ſalieres* & les ſtatues des dieux, dit Arnobe. Auſſi n'oublioit-on guere la *ſaliere* ſur la table; & ſi l'on avoit oublié de la ſervir, on regardoit cet oubli comme d'un mauvais préſage, auſſi-bien que ſi on la laiſſoit ſur la table, & qu'on s'endormît enſuite. Feſtus rapporte à ce ſujet l'hiſtoire d'un potier qui, à ce que croyoit le vulgaire, avoit été puni par les dieux de cette faute; s'étant mis à table avec ſes amis près de ſa fournaiſe toute allumée, & s'étant endormi pris de vin & accablé de ſommeil, un débauché qui couroit la nuit, vit la porte ouverte, entra, & jeta la *ſaliere* au milieu de la fournaiſe, ce qui cauſa un tel embraſement, que le potier fut brûlé avec la maiſon. Cette ſuperſtition n'eſt point encore éteinte dans l'eſprit de beaucoup de gens, qui ſont affligés ſi un laquais a oublié de mettre la *ſaliere* ſur la table, ou ſi quelqu'un vient à la renverſer. Les Romains avoient pris des Grecs ce ſcrupule ridicule qui a paſſé juſqu'à nous.

Feſtus nous apprend encore ſur l'uſage des *ſalieres* à Rome, qu'on mettoit toujours la *ſaliere* ſur la table, avec l'aſſiette dans laquelle on préſentoit aux dieux les prémices; ſa remarque nous procure l'intelligence de ce paſſage de Tite-Live, *l. XXVI, ch. xxxvj. Ut ſalinum, patellamque Deorum causâ habere poſſint.* » Qu'ils puiſſent rete-» nir une *ſaliere* & une aſſiette, à cauſe des » dieux ». C'eſt encore la même remarque qui ſert à éclaircir ces vers de Perſe, *ſatyre iij.*

Sed curi paterno
Eſt tibi far modicum, purum & ſine labe
ſalinum
Quid metuas? Cultrixque foci ſecura patella.

» Que craignez-vous? Vous avez un » joli revenu de votre patrimoine; votre » table n'eſt jamais ſans une *ſaliere* propre; » & ſans l'aſſiette qui ſert à préſenter aux » dieux les prémices ».

Souvent les *ſalieres* que les anciens mettoient ſur leurs tables, avoient la figure de quelque divinité. *Sacras facitis menſas* ſalinorum *appoſitu & ſimulacris Deorum.* Horace a dit de même.

Splendet menſa tenui ſalinum.

L'ancien commentateur a obſervé ſur ce vers que, *ſalinum propriè eſt patella, in quâ diis primitiæ cum ſale offerebantur*, Stace confirme cet uſage.

Et exiguo placuerunt farre ſalina.

Tite-Live, *l. XXVI, ut* ſalinum *patellamque deorum causâ habeant.* Valere-Maxime, en parlant de la pauvreté de Fabricius & d'Emilius: *uterque*, dit-il, *patellam Deorum, &* ſalinum *habuit.*

Ce fait préſuppoſé, il n'eſt plus ſurprenant que les Romains ſe ſoient imaginés que la divinité qui préſidoit à la table, ſe tînt offenſée, lorſque ſans reſpect on renverſoit le ſel; mais on doit s'étonner de ce que dans le chriſtianiſme, des perſonnes, d'ailleurs éclairées, ſoient encore dans ces idées ridicules, de craindre quelque malheur à cauſe du renverſement d'une *ſaliere.* (*D. J.*)

SALIERE, *en terme de diamantaire*, c'eſt un uſtenſile de bois, monté ſur une patte, & dont la partie ſupérieure un peu creuſée en forme de *ſaliere*, reçoit dans un autre trou fait à ſon centre & qui deſcend aſſez bas, la coquille ſur laquelle on monte le diamant en ſoudure. *Voyez* METTRE EN SOUDURE.

SALIERES, (*Maréchall.*) Les *ſalieres* du cheval ſont à un bon pouce au-deſſus de ſes yeux. Lorſque cet endroit eſt creux & enfoncé, il dénote un vieux cheval, ou un cheval engendré d'un vieil étalon. Les jeunes chevaux ont cet endroit ordinairement plein de graiſſe, laquelle s'affaiſſe en vieilliſſant, & devient creux à-peu-près comme celui d'une *ſaliere* où l'on met du ſel.

SALIES, (*Géogr. mod.*) bourgade de Gaſcogne, dans le Béarn; elle eſt remar-

quable par ſes deux ſources d'eau ſalée qui ſont très-abondantes. (*D. J.*)

SALIGNAC, (*Géogr. mod.*) autrefois petite ville, aujourd'hui petit bourg de France dans le haut Périgord, célebre pour avoir donné ſon nom à la maiſon dont étoit iſſu l'illuſtre Fénélon, archevêque de Cambrai. Son *Télémaque* immortaliſe ſa mémoire. *Long. 18, 56; lat. 45, 38.* (*D. J.*)

SALIGNI, MARBRE, (*Lithol.*) Le marbre nommé *ſaligni*, eſt un certain marbre d'Italie, qui reſſemble à une congellation. Il a le grain fort rude & fort gros, eſt un peu tranſparent, & jette un brillant ſemblable à celui qui paroît dans le ſel, d'où lui vient ſon nom. (*D. J.*)

SALIGNON, ſ. m. (*Salines.*) pain de ſel blanc qui ſe fait avec l'eau des fontaines ſalées, qu'on fait évaporer ſur le feu. Ces ſortes de pains ſe dreſſent dans des écliſſes comme des fromages, avant qu'ils aient pris entiérement leur conſiſtance; on en fait auſſi dans des ſebilles de bois. Le ſel de Franche-Comté & de Lorraine ſe fait en *ſalignon*. *Savary*. (*D. J.*)

SALIN, adj. (*Gram.*) où l'on remarque le goût du ſel, ou qui eſt de la nature du ſel. Cette ſubſtance eſt *ſaline*. On trouve au ſang un goût *ſalin*.

SALIN, ſ. m. (*terme de regratier de ſel.*) Dans le commerce de ſel à petite meſure, on appelle le *ſalin* une eſpece de baquet de figure ovale, dans lequel les vendeuſes renferment le ſel qu'elles débitent aux coins des rues de la ville de Paris. Quelques-unes l'appellent *ſaniere*. *Trévoux*. (*D. J.*)

SALINÆ, (*Géogr. anc.*) ville que Ptolomée donne aux *Guetri*. Spon rapporte cette inſcription: *Decc. civitatis Salin.* Seillans, dans la partie ſeptentrionale du dioceſe de Fréjus, peu loin de Fayence, paroît répondre à *Salinæ*. Bouche fixe ce lieu à Caſtellane, ſelon une colonne milliaire qu'il cite, mais qui ſe rapporteroit plutôt à Sénez qu'à Caſtellane. M. d'Anville penche auſſi à rapporter à Seillans le *Civitas Sollinenſium* de la notice des provinces de la Gaule, & rejette l'opinion de ceux qui franchiſſent les Alpes & ſortent des limites de la Gaule, pour placer *Salinæ* à Saluces. (*C.*)

SALINAS DE MENGRAVILLA, (*las*) (*Géogr. mod.*) ſalines d'Eſpagne dans le village de Mengravilla, près d'Avila. Ce ſont des mines de ſel fort ſingulieres. On y deſcend, dit-on, plus de cent degrés ſous terre, & l'on entre dans une vaſte caverne, ſoutenue par un pilier de ſel cryſtallin, d'une groſſeur étonnante. (*D. J.*)

SALINELLO, LE (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruze ultérieure. Elle a ſa ſource aux montagnes près d'Aſcoli, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, entre les embouchures de Vibrato & du Tordino. (*D. J.*)

SALINES, uſines où l'on fabrique le ſel. Il y a les marais ſalans où tout le travail tend à tirer le ſel des eaux de la mer; & les fontaines ſalantes, où tout le travail tend à tirer le ſel marin des fontaines qui le tiennent en diſſolution. Nous allons expoſer ce qui concerne ces différens travaux, & commencer par les marais ſalans.

Des marais ſalans. Pour la conſtruction de ces ſortes d'édifices, il faut une terre argilleuſe ou terre glaiſe qui ne ſoit nullement pierreuſe; ſi le fond de cette terre tire ſur le blanc, elle fera le ſel blanc: ce ſel eſt propre à la ſaliere: les Eſpagnols & les Baſques l'enlevent.

Si le fond ſe trouve rougeâtre, le ſel tirera ſur la même couleur; mais le fond du terrein ſera plus ferme: il eſt propre pour le commerce de la mer Baltique.

Si le ſel eſt verd, il vient d'un terrein verdâtre, il eſt propre à la ſalaiſon de la morue, du hareng & de toutes ſortes de viandes; le ſel gris que l'on nomme *ſel commun*, eſt le même ſel que le verdâtre, mais il eſt plus chargé de vaſe.

Il faut toujours tâcher d'établir ſes *marais* en un lieu autant uni que faire ſe pourra, & veiller à ce que les levées que l'on fera du côté de la mer empêchent l'eau de paſſer deſſus: il eſt très-important de faire cette obſervation avant que de conſtruire les marais, ſur-tout ceux qui ſont au bord de la mer, les autres n'en ont pas beſoin. Lorſque l'on a trouvé le terrein, comme on le deſire, il faut obſerver de ſituer, autant qu'il eſt poſſible, les marais, de maniere à recevoir les vents du N. E. & un peu du N. O. Car les vents les plus utiles

ſont depuis le N. O., paſſant par le N. juſqu'à l'E. N.: les autres vents ſont trop mous pour faire ſaler; il ne faut pas ignorer qu'un vent fort & un air chaud font ſaler avec promptitude.

Pour conſtruire un marais, l'on choiſit la ſaiſon de l'hiver; alors les laboureurs ſont moins occupés, leurs terres ſont enſemencées; mais on peut les conſtruire en tout temps, lorſqu'on a des ouvriers. Il eſt à propos d'avoir un entrepreneur dont le prix ſe regle par livre de marais; c'eſt l'entrepreneur qui paye ſes ouvriers, à moins qu'un particulier ne fît travailler à la journée. Pour la conduite du marais il faut un homme entendu à la planimétrie, & qui ait la connoiſſance du flux & reflux de la mer, afin de faire creuſer le jas, & de poſer la vareigne; ces deux points importent beaucoup à ce qu'un marais ne puiſſe manquer d'eau en aucun temps; c'eſt en quoi la plus grande partie des marais de la ſaline de Marenne peche, faute d'expérience des conſtructeurs. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les maîtres des marais fuſſent au fait de l'arpentage, & c'eſt ce qui n'eſt pas; ils ſe contentent pour la plupart de meſurer le tour d'une terre, & d'en prendre le quart, qu'ils multiplient par le même nombre pour avoir le quarré: cette méthode peut paſſer pour les terreins quarrés; mais elle devient inſuffiſante quand la terre a pluſieurs angles rentrans. On ſent combien il eſt important que celui qui a la conduite de l'ouvrage, connoiſſe le local du marais par pratique.

Chaque marais devroit avoir ſon jas à lui ſeul pour plus grande commodité; on peut cependant les accoupler; le marais en ſeroit toujours mieux, les ſauniers ſeroient moins pareſſeux à fermer la vareigne ou écluſe, & ne ſe remettroient pas de ce ſoin les uns aux autres, ce qui fait que bien ſouvent le marais manque d'eau. Il faut que la ſole du jas ne ſoit élevée que de ſix pouces au plus, au-deſſus du mort de l'eau; par ce moyen, lors même que l'eau monte le moins, le marais ne peut en manquer; il ne faut prendre que deux pieds d'eau au plus, quoiqu'on en puiſſe prendre juſqu'à ſix dans la plus forte maline, ou au plus gros de l'eau, voilà ſur quoi on doit ſe régler. Pour la vareigne, elle auroit huit pieds de haut ſur deux de large, qu'il ne faudroit pas de portillons, quoique les ſauniers en demandent toujours; ce portillon eſt ſujet à bien des inconvéniens, le ſaunier ſe fiant ſur ce que le portillon doit ſe refermer de lui-même quand la mer ſe retire, ne veille pas à ſon écluſe; cependant le portillon s'engage, le jas ſe vuide & devient hors d'état de ſaler, ſi c'eſt ſur la fin de la maline; lorſque la maline d'après vient, le ſaunier prend de l'eau de tous les côtés; cette eau eſt froide, elle échaude le marais qui par conſéquent devient bien ſouvent hors d'état de ſaler de plus d'un mois & par-delà; s'il avoit la précaution de mettre l'eau peu-à-peu, il ne tomberoit jamais dans cet inconvénient, le marais ne ſe refroidiroit pas.

Enſuite on fait les conches à même niveau, & on place le gourmas entre les conches & le jas. Le gourmas eſt une piece de bois percée d'un bout à l'autre, à laquelle on met un tampon du côté des conches; on l'ôte pour faire courir l'eau du jas aux conches avec vivacité; mais quand il y a 5 à 6 pouces d'eau ſur les conches, on le remet pour ſe ſervir enſuite des trous qui ſont deſſous le gourmas au nombre de 4 à 5, d'un pouce de diametre; le gourmas eſt ſous l'eau au niveau de la ſolle, du jas & des conches; on le referme avec des chevilles, quand le ſaunier prend de l'eau des conches pour entretenir les conchées & le maure, il ouvre une ou deux chevilles, & quelquefois les quatre, pour que l'eau vienne moins vîte que par ſa voie ordinaire, & par conſéquent elle refroidit moins l'eau des conches.

Le maure eſt un petit canal d'un pied environ de largeur, il fait le tour du marais un pouce plus bas que les conches; lorſqu'il eſt au bout, il entre dans la table & paſſe par divers pertuis; le pertuis eſt un morceau de planche percé de pluſieurs trous, qui ſont bouchés avec des chevilles, pour ménager l'eau néceſſaire dans les tables qui ont au plus 2 pouces à 2 pouces $\frac{1}{2}$ d'eau; de la table il va au muant où il conſerve la même hauteur d'eau; du muant il entre dans le braſſoir.

On fait au bout du braſſoir, avec une

cheville qui a un pied de long ſur huit lignes de diametre, de petits trous entre deux terres ; c'eſt par ces trous que l'on fait entrer un pouce d'eau au plus dans les aires pour faire le ſel ; l'aire eſt de deux pouces plus bas que le braſſour & le muant ; quand on voit qu'il y a aſſez d'eau dans les aires pour faire le ſel, on referme les trous, en frottant le dedans du braſſour avec une pelle ; on oblige les terres de ſe rapprocher, & de boucher la ſuperficie du trou, pour qu'il n'entre plus d'eau & le trou reſte fait.

Un bon marais doit avoir pour le muant 32 à 33 pieds de largeur ; la longueur n'eſt pas fixe ; les tables avec le maure 30 pieds. On met quelquefois une velle aux deux tiers de largeur du côté du marais, & un tiers du côté des boſſes ou morts. Les aires ont 18 à 19 pieds de longueur, ſur autant de largeur ; elles ſont inégales aux croiſures de la vie qui a 4 ou 5 pieds de longueur. Les velles des deux côtés des aires ſont de 18 pouces, & en dedans de 17 pieds. Ce ſont les beaux marais qui ſont faits ſur ces proportions. Les aires des croiſures qui ſont les chemins de traverſe qui ſervent à porter le ſel ſur la boſſe, ſont plus petites, attendu que leur largeur eſt priſe ſur les aires les plus proches de ces mêmes croiſures. Cet inconvénient ſe pourroit corriger ſi on vouloit y prêter attention : il y a de largeur 180 pieds. Celui des marais de Chatelars a dans ſon milieu 126 pieds de large, & au bout 162 ; c'eſt pourquoi il ne peut avoir que trois rangs d'aires, encore eſt-il gêné pour ſes vivres. Sa longueur eſt de 195 toiſes. Quand on fait des marais, la longueur n'eſt pas déterminée, on ſe conforme au terrein ; obſervant cependant que le plus long eſt le meilleur.

Dans les anciens marais, les jas n'ont pas de proportion, mais la grandeur de celui-ci eſt proportionnée au nombre de livres de marais : il a 19 toiſes. Les terres d'un jas de cette grandeur ſont commodes à faire à cauſe du charroi ; l'étendue n'en étant pas conſidérable, rend le tranſport des terres facile. Les boſſes entre jas & marais ont 8 toiſes ; elles ſeroient meilleures à 12 & même à 16, comme celles d'entre les deux jas, qui ont 15 toiſes & demie. La longueur s'en fait auſſi à proportion du marais. Les conches qui répondent aux jas par les gourmas ; ces conches, dis-je, ſont ſéparées par une petite velle au milieu, qui fait que quoique la vareigne ſoit commune aux deux jas, & que les jas aient communication l'une dans l'autre, les conches ſont ſéparées, elles ont leurs eaux à part ; ces conches ont 182 pieds de largeur, mais elles ont ſur le côté du marais une petite conche de ſix toiſes de large, la longueur en eſt indéterminée au moins, pour les marais que l'on voudroit conſtruire, car le jas, le marais & les conches ſont voir ce que l'on peut faire de livres de marais ſur un terrein de 64362 toiſes quarrées, dont 900 font le journal. Les marais faits ſuivant ce plan, tant les marais réguliers que ceux qui ne le ſont pas, font enſemble 38 livres une aire, ſavoir 20 carreau à la livre ; chaque livre a ſur les vivres du marais à proportion comme ſur les boſſes, tables, muants, conches, jas & ſarretieres, s'il s'en rencontre aux propriétés du marais. Il faut obſerver que beaucoup de jas ſervent à pluſieurs marais ; ils ont un nombre d'écluſes : celui qu'on nomme *jas de l'épée*, qui eſt devenu gaz, ou perdu, avoit, lorſqu'il ſervoit, 23 vareignes ; il fourniſſoit près de 200 livres de marais ; il n'étoit pas meilleur pour cela.

Les marais ſe mettent au coy au mois de mars. Pour vuider les eaux par le coy, on obſerve de boucher les conduits des tables pour qu'elles ne vuident pas ; on largue, on vuide l'eau du muant, enſuite avec le boguet, on commence à nettoyer celles des aires qui ſont au haut du marais, & l'on renvoie l'eau au muant, pour qu'il vuide toujours au coy : c'eſt ce que l'on appelle *limer un marais*. Quand les aires ſont nettoyées, on en fait autant au muant ; enſuite pour faire paſſer les eaux des tables au muant & par les braſſours, on garnit les aires pour qu'elles ne ſechent pas trop. On nettoye les tables, on fait venir l'eau des conches par le maure qui ſe rend aux tables, & le marais eſt prêt à ſaler. Le ſaunier devroit auſſi nettoyer les conches, les eaux en ſeroient plus nettes. On jette les boues ſur les boſſes avec un boguet ; il

commence quelquefois à ſaler au mois de mai, mais c'eſt ordinairement au mois de juin, ce qui dure juſqu'à la fin de ſeptembre, quelquefois même juſqu'au 10 ou au 15 octobre; mais cela eſt rare. Dans toutes les malines qui ſont ordinairement au plein & au renouvellement de la lune, on ſe ſert du gros de la mer qui eſt environ trois jours avant ou après le plein, pour recevoir de l'eau; les malines qui ſont faites de façon que les marées ſont à trois pieds & demi au-deſſus du mort de l'eau, manquent ordinairement au mois de juillet, tant par la faute des ſauniers, que par la mauvaiſe conſtruction des jas.

On connoît que le ſel ſe forme quand l'eau rougit; c'eſt en cet état qu'étant réchauffé par le ſoleil & par le vent, il ſe crême de l'épaiſſeur du verre: alors on le caſſe, il va au fond, & c'eſt ce qu'on nomme le *braſer*; il s'y forme en grains gros comme des pois, pour lors on l'approche de la vie avec le rouable qui ſert à nettoyer le marais; enſuite on prend l'outil qui ſe nomme le *ſervion*: il ne differe du rouable qu'en ce qu'il eſt un peu plus penché, & qu'il a le manche plus court. On s'en ſert pour mettre le ſel en pile ſur la vie; & lorſque le marais eſt tiré d'un bout à l'autre, on le porte ſur les piles ou pilots faits en cône; il y a auſſi des piles qui ſont ovales par le pied, & qui vont en diminuant par le haut, ces piles ſe nomment *vaches de ſel*. A meſure qu'on tire le ſel ſur la vie, on garnit les aires de nouvelle eau, pour la préparer à ſaler. Quand un marais commence à ſaler, il ne donne du ſel que tous les huit jours; & lorſqu'il s'échauffe, on en tire deux & trois fois par ſemaine: il s'en eſt vu même, mais cela eſt rare, d'où l'on en tiroit tous les jours.

Il eſt bon d'obſerver que quand un *marais* eſt en train de ſaler, ou trop échauffé à ſaler, & qu'il paſſe des nuages qui donnent un brouillard un peu fort, le *marais* en ſale beaucoup plus, parce qu'il anime la ſole du *marais*; & quand il ne mouille pas, on rafraîchit le *marais* par les faux gourmas, ce qui empêche que l'eau dans ſa courſe ne ſe refroidiſſe; on abrege en outre ſon chemin par de petits canaux qui viennent de la table au muant, ils ſont rangés de diſtance en diſtance, comme ceux que l'on nomme *faux gourmas*: on fait au muant comme on a fait aux aires, avec le piquet & la palette, pour mettre le ſel ſur la pile; on ſe ſert pour cela d'un ſac garni de paille; on le nomme *boureau*. Un homme le met ſur ſes épaules, un ſecond tenant deux morceaux de bois ou de planche, nommés *ſaugeoire*, longs de 8 pouces ſur 2 de large, avec une poignée, s'en ſert pour emplir le panier, & le met ſur le dos de celui qui a le ſac; celui-ci court toujours, & monte ſur la pile. Quand il ſale beaucoup, ces gens ſont tourmentés par un mal qui leur vient aux pieds, & que l'on nomme *ſeaunerons*; mais il n'eſt pas dangereux, quoiqu'il cauſe de vives douleurs; il leur ſurvient encore des crevaſſes en divers endroits des mains. Quand on veut avoir du ſel à l'uſage de la table, on leve la crême qui ſe forme ſur l'eau; ce ſel eſt d'un grain très-fin, & blanc comme de la neige.

Lorſqu'il ne ſale plus, on laboure & on enſemence les terres: cet ouvrage ſe fait à bras, parce qu'on ne peut le faire autrement. Dans l'uſage du *marais*, on ſe ſert d'un outil appellé *ferrée*, que le ſaunier nomme *la clé du marais*, parce qu'effectivement c'eſt l'inſtrument le plus utile à ſa conſtruction. Il eſt d'égale groſſeur d'un bout à l'autre, & de plus il a des pointes à l'un de ſes bouts qui vont en s'élargiſſant; voilà ſa vraie forme, & non celle que des auteurs différens de plans de *marais* lui ont donné. On doit remarquer encore qu'ils ont mis leur échelle de 200 toiſes, quoiqu'elle ne ſoit que de 33 toiſes 4 pieds: en outre, ſur le plan, ils prennent la foſſe du gourmas, pour le jas ou jars; ils poſent la vareigne où elle ne peut être; ils mettent un chenal à l'autre bout du *marais*, & c'eſt celui qui doit répondre à l'écluſe qui va au jas. Ces auteurs ont été mal inſtruits, d'ailleurs tout leur marais eſt fort bon en corrigeant ces fautes d'explication. De plus ils font encore voir le bout du braſſoir ouvert en correſpondance des aires, ce qui n'eſt pas; c'eſt avec le piquet que l'on communique l'eau, comme je l'ai dit ailleurs; ſa coupe ne doit avoir que 5 pouces au plus

d'élévation ; & ſa hauteur environ 5 pieds ; les piles de ſel doivent avoir 10 & 12 pieds pour les plus hautes ; la leur ſeroit de 25 pieds, ou ſuivant leur échelle de 25 toiſes ; ce qui ne peut être. Au *marais* de Chatelars, l'eau parcourt 2380 toiſes ſur un ſeul côté du *marais*, & autant, à quelque choſe près, de l'autre côté. Le jas contient 2406 toiſes 54 pieds cubes d'eau, ou environ, en ſuppoſant que le jas a deux pieds.

Explication des outils. Le rouable eſt un morceau de planche long de 2 pieds & large de 3 pouces & demi. Au milieu eſt une mortaiſe quarrée où l'on fait entrer de force un manche, nommé *queue du rouable*, long de 10 à 11 pieds ; on s'en ſert pour nettoyer le *marais*, & pour pouſſer les boues ou ſaignes au bord du *marais* : il ſert auſſi à braſſer le ſel quand il ſe forme, & à le pouſſer au bord de la vie.

Le ſervion eſt un morceau de planche, large de dix pouces, ſur un pied de haut mis en pente ; le manche a 4 pieds & demi ou 5 pieds de long ; il a de plus un ſupport qui le traverſe, & qui va aboutir par un bout à l'autre extrémité de la planche ; on s'en ſert à retirer le ſel du bord de la vie ; on met le ſel en pile deſſus pour égoutter ; c'eſt pour cela qu'il eſt percé de pluſieurs trous.

Le boguet eſt une pelle de deux morceaux, le manche a 4 à 4 pieds & demi de long ; on s'en ſert pour jeter ſur les côtés des boſſes les boues qui leur ſervent de fumier ; ces terres de *marais* étant graſſes ou argilleuſes, ſont auſſi très-légeres, & par conſéquent très-bonnes pour les ſemences.

Les ſaugeoires ſont deux petits morceaux de planche longs de 9 à 10 pouces, ſur 2 & demi de large ; ſur le milieu de l'extrémité du haut ſont cloués deux petits morceaux de bois, longs de 4 pouces ; ils ſervent de manche pour les prendre de plat en chaque main ; c'eſt avec quoi on met le ſel dans le panier.

Le panier eſt grand de deux pieds ; il en a un de largeur & ſept de profondeur ; on en a pluſieurs il ſert à prendre le ſel ſur la vie pour le porter ſur la pile, pilot, cône, ou vache de ſel.

Le boureau eſt un ſac où l'on met un peu de paille ; celui qui porte le ſel, le met ſur ſon épaule pour empêcher le panier de le bleſſer.

La ſerrée, que le ſaunier nomme *la clé du marais*, ſert à le conſtruire, à boucher & déboucher les pertuis, à raccommoder les velles lorſque l'eau les gâte, ou à raccommoder les trous que les cancres pourroient faire au chantier des claires ou levées.

Le piquet eſt un morceau de bois pointu, long de dix à onze pouces, ſur dix à onze lignes de diametre ; il ſert à faire les trous au bout du braſſoir, pour faire entrer l'eau aux aires.

La patelle ſert à reboucher la ſuperficie des trous du côté du braſſoir ; elle ſert auſſi à déboucher les lames d'eau qui prennent l'eau des tables au muant & ailleurs.

La bêche ſert à donner le premier labour aux boſſes, le vrai terme eſt *rompre les boſſes ;* on ſe ſert au ſecond labour d'un outil appellé *ſefour* ou *marre.*

La pelle eſt d'un ſeul morceau, longue de 3 pieds & $\frac{1}{2}$, le bas eſt large de 9 pouces ſur un pied de long ; elle eſt creuſe en-dedans & arrondie vers le manche ; elle ſert à prendre le ſel à la pile pour le mettre dans des ſacs, où ſe fait le charroi, & à bord à jeter le ſel de la barque à bord du navire, c'eſt ce que l'on nomme *lemper.* Il tombe ſur le pont, d'où on le met dans le boiſſeau pour le meſurer, avant de le laiſſer tomber dans le panneau du navire pour aller à fond de cale ; alors on ſe ſert de pelles pour le jeter également en avant & en arriere du navire pour faire ſon chargement.

Le boiſſeau eſt une meſure qui peut avoir en hauteur 17 pouces, ſur 11 & $\frac{1}{2}$ de large par en haut, & 11 pouces par en bas ; il tient, meſure de Brouage, 31 pintes $\frac{1}{2}$ d'eau ; il eſt fait de mairain & cerclé comme un tonneau ; il a de plus deux oreilles, où eſt attaché ou amarré un bout de corde long de 2 pieds, que deux hommes tiennent pour le renverſer en préſence d'un commis des fermes & du meſureur. Le meſureur eſt un homme qui a prêté ſerment à l'amirauté en préſence de deux négocians.

Les gaffes ſont de diverſes grandeurs ; il y en a de 20 à 25 pieds de long ; elles ſer-

vent au tranſport du ſel ; les barques, par exemple, qui le tranſportent, s'en ſervent pour pouſſer, quand elles veulent monter ou deſcendre d'un chenal ; on dit *monter* un chenal, pour dire y *entrer*, & *deſcendre* un chenal, pour en *ſortir* ; il y a une petite gaffe de 6 à 7 pieds de long, qui ſert au bateau de la barque ; la fourche ſert au même uſage.

Le ſalé ou trident eſt un inſtrument très-propre à prendre des anguilles au jas & aux conches.

Le ſard blanc eſt une herbe dont on nourrit les chevaux, c'eſt celle que l'on met ſur les huitres qu'on porte à Paris.

Sart ou ſelin eſt un ſart qui eſt rond, plein d'eau & de nœuds.

Autre eſpece qu'on appelle *ſart brandier* ; le ſaunier en fait des balais pour nettoyer les aires où il bat ſon grain.

Autre eſpece nommée *ſart liſop*, il eſt bon pour les douleurs & pour prendre les bains.

Le tamarin eſt une plante dont le bois brûle tout verd, il ſert aux ſauniers pour ſe chauffer ; ils en font auſſi des cercles pour les petits barils dans leſquels ils portent leur boiſſon à l'ouvrage.

Du charroi du ſel. Les piles de ſel ſont de diverſes formes ; les unes ſont rondes, les autres longues, arrondies ſur les bouts, & couvertes avec de la paille dont on a retiré le grain, ou avec une herbe qui vient dans le marais jas ou perdus que l'on nomme *ronche* ; on a ſoin de la tremper auparavant dans l'eau ſalée, pour empêcher les corbeaux ou groles de les découvrir l'hiver ; on ne découvre que le côté de la pile qu'on veut entamer, ce que l'on fait au nord de la pile, autant qu'on le peut, par ce moyen on perd moins de ſel, ſi on eſt ſurpris par le mauvais temps ; c'eſt une précaution que doit avoir le juré : le juré eſt le maître du charroi, c'eſt lui qui fait agir & qui paye ; il tient un livre coté & paraphé, qui ſe nomme *livre de retallement* ; il y écrit le jour qu'a commencé & fini le charroi, la quantité de muids, de boſſes ou ras, & les ſacs qui ſont de ſurplus du muid ; ce livre fait foi en juſtice, parce que le juré a prêté ſerment.

Le charroi ſe fait en préſence du commis des fermes qui en prend compte, pour être d'accord avec celui du bord du navire ; il met un homme à bêcher le ſel, un autre à remplir les ſacs, & un troiſieme pour les charger & les arranger ſur les chevaux dont le nombre eſt limité par le juré, ſuivant le chemin qu'il y a à faire, les chevaux ſont conduits par de jeunes gens de douze à treize ans, on les nomme *âniers* ; l'endroit où on prend le ſel ſe nomme l'*attelier* ; l'ânier à pied conduit les chevaux au bord de la barque ; là un homme exprès pour cela ouvre un peu le ſac & le laiſſe tomber dans une poche que lui préſente un autre homme, pour pouvoir prendre le ſac de deſſus le cheval, ſans qu'il ſoit lié ; cela fait, un troiſieme vient par derriere & renverſe le ſac ſur celui qu'on nomme le *déchargeur* ; celui qui renverſe ſe nomme le *pouſſe-cul*, & celui qui reçoit le ſel dans ſon pochon, le *porteur de gagne*. Le pouſſe-cul ſuit le déchargeur ſur la planche, & lorſqu'il eſt au bout, il ſaiſit les extrémités du ſac qu'il ſoutient ; alors le déchargeur largue ou lâche ſon bout, & tout le ſel tombe, auſſi-tôt le pouſſe-cul reporte le ſac à l'ânier, qui monte ſur le cheval & retourne en courant à l'attelier.

On ſe ſert d'une planche pour aller de la barque à terre & pour le charroi du ſel ; on la nomme *planche de charge*, elle a d'ordinaire 36 à 40 piés de long, ſur 18 à 20 pouces de large, & 3 à 3 pouces $\frac{1}{2}$ d'épaiſſeur. Une barque à charge eſt une barque vuide ou qui vient de vuider, qui a monté à la charge que le marchand lui a indiqué.

Il y a pluſieurs barques dans un ſeul chenal ; on eſt quelquefois obligé de les haler, ſoit parce que le vent eſt contraire, ſoit parce qu'il n'en fait pas du tout ; pour y ſuppléer, ces barques ont un petit bateau que le mouſſe mene pour paſſer celui qui hale, lorſque la mer eſt haute & qu'il ſe rencontre un ruiſſeau qu'il ne ſauroit paſſer ſans ce ſecours.

Un ruiſſeau eſt un petit chenal ou canal à l'uſage des marais, le chenal en fournit beaucoup de ſes deux côtés.

Quand les barques ſont chargées, elles mettent dehors du chenal ; ſi le vent eſt bon, elles appareillent, c'eſt-à-dire, qu'elles hiſſent

hiſſent ou hauſſent leurs voiles qui ne ſont que deux, la grande voile & un faux ſocq. Dès qu'elles ſont dehors du chenal, elles mouillent ſi le navire n'eſt pas prêt, & attendent qu'il ſoit arrivé pour vuider. Quelquefois les barques ſont chargées, & le navire eſt encore en Hollande; cela arrive lorſque le navire eſt obligé de relâcher pour quelque raiſon que ce ſoit. Le bourgeois ou marchand ayant reçu avis du départ de ſon navire ſitôt qu'il eſt hors du port, fait charger ſes barques; & comme le navire eſt retardé dans ſon cours, il faut qu'elles attendent ſon arrivée; les marchands s'entreaident en ces occaſions en ſe donnant les uns aux autres du ſel qu'ils ſe rendent enſuite.

Explication du marais jas & conches. Les boſſes ſont des terreins qui appartiennent au maître du marais, mais les grains, les potages, & tout ce qui s'y recueille appartient au ſaunier, le maître n'y prétend rien; il y en a cependant quelques-uns qui ont une eſpece de gabelles deſſus, par exemple, une ou deux meſures de poids ou de feves; cette meſure peſe environ 37 livres, d'autres ont 2 à $3\frac{1}{6}$ d'huîtres; mais il n'en eſt pas de même du ſel, le propriétaire en a les $\frac{2}{3}$, & eſt ſujet aux réparations des jas, conches & vareignes; le ſaunier a ſon $\frac{1}{3}$ quitte. Le maître a la liberté de vendre ſon ſel ſans conſulter le ſaunier, & le ſaunier ne peut en vendre ſans un ordre de ſon maître; mais avec un ordre, il peut vendre & paſſer police avec les marchands. Pluſieurs maîtres de marais laiſſent leur procuration à des perſonnes du lieu, qui ont ſoin de vendre le ſel, de veiller ſur les ſauniers, & de prendre leurs intérêts en tout.

Le jas eſt le plus grand réſervoir, on y met deux pieds d'eau, comme je l'ai dit ailleurs.

Les conches reçoivent l'eau du jas; on en modere la hauteur par les gourmans, en ne laiſſant entrer que 4 à 5 pouces d'eau qu'on entretient par les chevilles du gourmas.

Le mors eſt un petit canal qui reçoit l'eau, la conduit autour du marais, & retourne dans la table par un pertuis; ce pertuis eſt un morceau qui arrête l'eau du mors, & qui, au moyen des petits trous qui y ſont & qu'on bouche avec des chevilles, ne laiſſent entrer dans la table qu'autant d'eau que le ſaunier juge à propos. Quand il y a deux pouces d'eau dans la table qui élonge le marais d'un bout à l'autre, l'eau entre par les deux bouts dans le muant; le muant qui eſt au milieu du marais, fournit les petits canaux de 6 pouces de large, nommés *braſſour*, & les braſſours par le moyen d'un piquet en fourniſſent aux aires, l'aire eſt de deux pouces plus bas que le muant, & n'a que $\frac{1}{4}$ de pouce de hauteur d'eau.

La vie du marais eſt un chemin entre les deux grands rangs d'aires, élevé de 5 pouces au plus, & large de 4 à 5 pieds; c'eſt ſur la vie qu'on retire le ſel.

Les velles de marais ou de conches ſont celles qui entourent les aires, ou qui ſéparent les eaux de la table en divers endroits, comme aux conches; elles ont, comme la vie, 5 pouces de haut, font faire aux eaux tous les détours néceſſaires, & font qu'elles ne ſe communiquent que quand le ſaunier le juge à propos; au bout de ces velles, les eaux ſe détournent, c'eſt ce qu'on nomme les *aviraiſons*, ce qui ſignifie, en terme de ſaunier, *détourner l'eau*; elles ont depuis 11 juſqu'à 13 & 14 pouces de large.

Les anternons ſont des levées qui ſont à la traverſe des marais, elles ſont auſſi hautes que larges, c'eſt à ces paſſages qu'on met pluſieurs pertuis. Il y a de diſtance en diſtance des levées plus larges, qu'on nomme *croiſures*, elles ſont auſſi larges que les vies, on s'en ſert pour porter le ſel ſur les boſſes.

Le coy eſt un morceau de bois percé d'un bout à l'autre, il ſert à vuider le marais pour le nettoyer. Quand le marais manque d'eau & que la vareigne ne peut en prendre, on en prend par le coy; mais cette reſſource eſt mauvaiſe & déſavantageuſe pour le maître du marais, parce que cette eau eſt trop foible.

Les gourmas s'appellent *faux-gourmas*, parce qu'ils ne tirent pas l'eau du jas, mais des conches en droiture. On en met pluſieurs qui ſervent à rafraîchir le marais

quand il ſale trop, & que le ſel n'eſt pas de qualité requiſe.

Les clairées ou réſervoirs ſont ordinairement au bas des ſarretieres où le premier occupant les a faites; elle n'appartiennent pas au marais, à moins que le maître ne les ait fait faire à ſes dépens : le premier qui les a fait conſtruire en eſt propriétaire, on les fait ſans aucune meſure, elles couvrent un chantier élevé qui eſt entre les deux de chaque côté de 4 à 5 pieds de large, ſur 2 pieds à 2 pieds ½ de haut. Tous les terreins paroiſſent les mêmes, mais ils ne ſont pas tous les huîtres auſſi bonnes, elles ſont moins vertes dans une partie des ſarretieres que dans l'autre. Du côté de la Sendre, entre le chenal des faux & le chenal de Marennes, elles ſont très-inférieures; entre le chenal de Marennes & celui de Luſac un peu meilleures; entre celui de Luſac & celui de Recoulenne, elles ſont les meilleures de la ſaline : mais au deſſous de chenal des faux elles ne reverdiſſent pas. Pour élever de bonnes huîtres, il faut avoir au moins quatre clairées, dont on laiſſe une toujours vuide. On pêche les bonnes huîtres ſur les ſables & les rochers de daire, elles ſont de la grandeur d'un denier ou d'une piece de 24 ſous au plus, il ne faut pas qu'elles ſoient épaiſſes : on les porte dans une clairée où on les laiſſe deux ans; au bout de ce temps, on ſépare celles qui ſont en paquet, ce qui eſt commun, ſans bleſſer les tais ou écailles, & on les met dans une ſeconde clairée où on les range une à une ſans ſe toucher. Une choſe fort ſurprenante eſt que quand vous les mettriez ſans deſſus deſſous, vous les trouveriez droites le lendemain, elles ſe redreſſent au retour de la marée : à trois ans, elles ſont belles, on en emporte en cet état à Paris, mais elles ne ſont pas auſſi bonnes qu'à 4 & à 5 ans; c'eſt le temps où elles ſont dans toute leur bonté. Celui qui a des clairées doit veiller à toutes les malines ou gros de l'eau, voir ſi la mer n'a pas gâté les chantiers & ſi les cancres ne font point de trous, afin de les raccommoder ſur le champ, de peur qu'elles manquent d'eau, ſur-tout au mort de l'eau que la mer les couvre; elles ſupporteroient deux événemens dangereux, l'un dans le grand chaud, parce qu'étant à ſec elles mourroient ou crêveroient, comme diſent les ſauniers; l'autre dans le grand froid, où elles ſe gêleroient; mais quand elles ont 2 pieds ou 2 pieds & demi d'eau, elles ne courent pas ce riſque, parce que l'eau étant toujours agitée, ne ſe gêle pas. D'ailleurs la mer eſt moins ſujette à geler que l'eau douce. Les huîtres ſont ſujettes à une maladie quand elles reſtent trop long-temps dans une clairée, il s'y attache un limon qui les empoiſonne, & qu'il faut ôter en raclant les écailles & en les changeant de clairée. Il faut nettoyer la clairée & la mettre à ſec au mort de l'eau; il faut de plus empêcher la mer d'y entrer pendant cinq à ſix jours pour laiſſer ſécher ce limon; quand il eſt ſec, le ſaunier le détache, on y laiſſe entrer l'eau qui le porte au loin, & la clairée eſt en état d'en recevoir quand le ſaunier en aura de nouvelles; il n'y en mettra cependant pas de grandes la même année, crainte d'accident; il ſera plus ſûr d'en mettre de petites qui ne riſquent rien, parce que cette maladie ne les prend qu'à deux ou trois ans : les ſauniers mettent auſſi des huîtres qui viennent de Bretagne, mais elles ne deviennent jamais auſſi bonnes; les connoiſſeurs s'en apperçoivent bien; elles ſont aiſées à connoître par les écailles qui ſont épaiſſes & qui paroiſſent doubles; les bonnes, au contraire, ont les écailles fines & unies; les ſauniers nomment *tais* ce que nous appellons *écailles*.

Explication de l'écluſe ou vareigne. Le boyart de haut eſt compoſé de deux pieces de bois, à deux pieds de diſtance, ſéparés par quatre morceaux de bois, qu'on appelle *traverſes*.

Le boyart de bas ne differe de l'autre qu'en ce qu'il eſt plus grand.

Ces deux pieces ſe nomment *pieces droites*, quoiqu'elles ſoient courbes.

Les poteaux ſont à couliſſe en dedans, la porte gliſſe dans une mortaiſe qui y eſt pratiquée d'un pouce & demi de profondeur ſur autant de largeur.

Des traverſes ſont au tiers de haut en dedans, pour aſſujettir les pieces nommées *droites* & pour retenir les terres; les pieces droites ſont garnies de planches à cet effet.

La ſoubarbe eſt une traverſe qui eſt vis-

à-vis des deux poteaux, au ras de la chapeſolle, ou ſon ſurre de deſſous, elle a auſſi une rainure où entre le bas de la porte. La ſoubarbe eſt de la même groſſeur que les poteaux.

Le Bordeneau ou porte à couliſſe, eſt très-utile pour retenir les eaux qui entrent dans le jas, du-moins on eſt ſûr que le ſaunier ne ſauroit le négliger ſans beaucoup de malice; au lieu que le portillon qui bat contre les poteaux à couliſſe & contre la ſoubarbe, n'eſt d'aucune utilité, il rend le ſaunier pareſſeux.

Les vareignes ſont conſtruites ſans fer, toutes de bois, & garnies de gournables ou chevilles, au lieu de cloux. Le fer ne ſauroit durer, à cauſe du ſel contenu dans les eaux qui le rongeroit bientôt.

Deſcription abrégée de la maniere dont ſe font les ſels blancs artificiels dans les ſauneries *de la baſſe Normandie.* Les *ſauneries* doivent être établies ſur des bas fonds aux environs des vaſes & des embouchures des rivieres, pour que le rapport des terres que fait continuellement la marée, en puiſſe mieux ſaler les greves, & les rendre plus propres à la fabrique de cette ſorte de ſel, dont la préparation & la main-d'œuvre ſe font généralement par-tout de la maniere que nous allons l'expliquer; quelquefois une partie des greves eſt mouillée, pluſieurs fois toutes les grandes mers, plus ou moins, ſuivant que les *ſauneries* ſont placées; mais il faut que la marée couvre les greves au moins toutes les pleines mers, c'eſt-à-dire, tous les quinze jours.

Lorſque ceux qui veulent établir une *ſaunerie*, ont trouvé une place convenable, ils la briſent & la rendent la plus plate & horizontale qu'il eſt poſſible; ſoit que cette place ſoit ancienne ou nouvelle, on la laboure avec une charrue ordinaire, attelée de chevaux ou de bœufs, en commençant par le bord de la greve & finiſſant dans le centre, toujours en tournant; après quoi on la herſe comme une autre terre, en l'uniſſant le plus qu'il eſt poſſible avec un inſtrument qu'ils nomment *haveau*; on fait ordinairement cette préparation la veille de la grande mer de Mars, afin que la marée qui doit couvrir la greve, le gravois ou terroir de la *ſaline* puiſſe y mieux opérer en s'imbibant d'autant plus dans le fond qu'elle ſale davantage; & qu'elle unit d'autant plus qu'elle y rapporte beaucoup de ſable & de ſédiment; ce qu'elle a fait auſſi tout l'hiver qu'elle a couvert les greves des *ſalines* toutes les grandes mers. Quand la greve eſt ainſi préparée, & que les chaleurs l'ont deſſéchée, on voit aux beaux temps clairs & de ſoleil vif, la ſuperficie du ſable ou greve toute blanche de ſel, pour lors on releve cette ſuperficie environ quelques lignes d'épaiſſeur, ſuivant le degré de blancheur qu'on y remarque; on releve auſſi le ſable par ondées ou petits ſillons que les ſauniers nomment *havelées*; éloignées les unes des autres de ſix à ſept pieds au plus; on fait cette manœuvre que l'on appelle *haveler*, avec les haveaux dont on s'eſt déja ſervi pour unir le fond à la premiere préparation, il faut une perſonne pour conduire la tête du haveau, & une autre pour conduire & lever le haveau en mettant toujours les ramaſſées au bout des dernieres ondées.

Après les havelées finies, on les coupe par petits monceaux, que l'on appelle *mêlées*, éloignées les unes des autres de ſix à ſept pieds; après quoi on attele un petit tombereau qu'ils nomment *banneau*, d'une ou de deux bêtes, le plus ſouvent d'un ou deux bœufs, que l'on conduit entre les ételées; pour lors quatre perſonnes, deux avant & deux arriere, ramaſſent ou chargent le ſable des ételées dans le banneau, qu'un cinquieme conduit au gros monceau, qui eſt le magaſin des *ſauneries* ou des *ſalines*.

Près du grand monceau eſt le quin, le réſervoir ou baſſin dans lequel les ſauniers prennent l'eau dont ils lavent le ſable; cette eau du quin eſt celle que la marée y rapporte toutes les grandes mers, où elle couvre les greves & remplit le quin.

Lorſque les ételées ſont relevées, on repaſſe de nouveau le haveau ſur la greve, comme on l'a fait ci-devant à ſa premiere préparation, & on continue la même manœuvre autant de temps que le ſoleil & la chaleur en font ſortir le ſel; les heures les plus propres ſont de puis dix heures du matin juſqu'à deux ou trois heures après

midi; on ne peut être trop prompt à haveler ou relever les ételées.

Quand les ſauniers veulent faire leur eau de ſel, ils prennent au gros monceau le ſable que l'on met dans les foſſes, qui ſont de petits creux ronds d'environ deux pieds & demi de diametre, profonds de 12 à 14 pouces au plus; le fond de ces foſſes eſt cimenté de glaiſe & de foin haché, pour que l'eau qui coule deſſus ne ſe dévoie point, mais qu'elle tombe directement dans le tuyau qui conduit de chaque foſſe au canal du réſervoir, qui eſt la tonée de la ſaline; autour du fond il y a de petites jentes ou douvelles de hêtre, d'un pouce de haut, qui entourent le fond de la foſſe & ſur leſquels ſont placées des douves à deux chanteaux, éloignés l'un de l'autre au plus d'une ligne; on place ſur les douves du glu de l'épaiſſeur d'environ un pouce, ſur quoi on met le ſable que l'on repaſſe en l'uniſſant autant qu'il eſt poſſible.

Quand la foſſe eſt ainſi préparée & pleine de ſable, on prend dans un tonneau enfoui à portée des foſſes, de l'eau que l'on a tirée du ſable précédent de la ſeconde mouillée, c'eſt-à-dire, des ſables que l'on a rechargé après que la premiere, propre à faire le ſel, en a été tirée.

On charge les foſſes ordinairement deux fois par jour; la premiere eau, qui eſt la franche ſaumure, ou la bonne eau eſt quelquefois 4 à 6 heures à paſſer, ſuivant que le ſable eſt bien uni & fort preſſé, après quoi on appelle du relai la ſeconde eau que l'on fait paſſer ſur le même ſable des foſſes, & qui devient la bonne eau au ſaunier des premieres foſſes que l'on recharge enſuite; l'eau filtre ainſi au-travers du glu du fond des foſſes, autant de jour comme de nuit.

Il faut, pour faire toutes les préparations, un temps ſec & chaud; car on ne peut travailler aux greves & ramaſſer le ſable ſans ſoleil & ſans chaleur. Les ſauniers font du ſel toute l'année lorſqu'ils ont proviſion de ſable; mais on n'en ramaſſe ordinairement que depuis le commencement de mai juſqu'à la fin d'août, ſuivant que la ſaiſon eſt favorable.

On a dit que la premiere eau eſt la vraie ſaumure; elle coule directement par les canaux de chaque foſſe dans le tonneau de la ſaline, qui eſt placé à côté des fourneaux; quand on fait le relai ou la ſeconde eau, on perce le tuyau pour que cette eau ne tombe que dans le tonneau de relai voiſin des foſſes; les pluies, comme on le peut voir, font beaucoup de tort à cette manufacture; elles détruiſent auſſi les havelées & ételées des greves, qui ſont ainſi entiérement perdues.

Quand on a tiré la ſaumure & le relai des greves, qui ſont dans les foſſes, il ne reſte plus qu'une eſpece de vaſe que les ſauniers rejettent, & que la marée remporte.

Pour vérifier ſi la ſaumure eſt bonne & forte, on a une petite balle de plomb, groſſe au plus comme une poſſe à loup, couverte de cire, qui la rend groſſe comme une balle de mouſquet; il faut qu'elle ſurnage ſur cette eau ou premiere ſaumure; alors on la jette dans des plombs placés ſur des fourneaux dans la ſaline; les plombs ou chaudieres qui ſont au nombre de trois (& même le plus ſouvent quelques *fauneries* n'en ont que deux) ſont de forme parallélogramme; ayant 2 ½ pieds de long ſur deux pieds de large, & le rebord 2 pouces d'épaiſſeur, & le tout environ 6 lignes d'épaiſſeur; il ſont peu élevés au deſſus de l'âtre du fourneau qui eſt enfoncé, & dont l'ouverture eſt pardevant. Ils ont chacun deux évens par derriere: le feu eſt continuel depuis le lundi, ſoleil levant, juſqu'au dimanche ſoleil levant.

Lorſque les ſauniers font ſix jours de la ſemaine, ou au moins, ils ſont obligés d'avoir été préalablement avertir les commis aux quêtes le ſamedi de la ſemaine précédente.

Quand on commence la ſemaine, & que l'on a allumé le feu au fourneau, on remplit les plombs de ſaumure que l'on fait bouillir ſans diſcontinuer juſqu'à ce que le ſel ſoit achevé, ce qui dure environ deux heures & demie, à trois heures au plus; après que toute l'eau eſt évaporée, on ramaſſe promptement le ſel avec un rabot, & on l'enleve avec une petite pelle ſemblable à celles avec leſquelles on leve le ſable des havelées, & on jette le ſel dans des corbeilles, que l'on nomme *marvaux à égoutter*; ces mar-

vaux ſont faits en pointes comme les formes où l'on met égoutter les ſucres ; après que le ſel eſt égoutté, on le trouve en pierre que l'on met dans les colombiers, & que les ſauniers ne peuvent livrer qu'à ceux qui ſont porteurs de billets des commis ; les pierres ſont pluſieurs mois à ſe former ; un plomb n'en peut faire au plus que deux par an.

On laiſſe égoutter le ſel qu'on releve des plombs environ 5 ou 6 heures ; après quoi on le jette en grenier. Une erre ou relais de ſel des plombs ne peut emplir une de ces corbeilles, chaque erre ne formant qu'une carte de plus de boiſſeau.

Il faut relever les plombs tous les deux jours au-moins pour les rebattre & les repouſſer, parce que l'activité du feu & la craſſe qui ſe forme ſur les plombs les fait enfoncer, & qu'il faut les redreſſer & les nettoyer pour qu'ils bouillent plus aiſément. Les ſauniers appellent ce travail *corroyer les plombs* ; ce qui ſe fait au marteau.

Les fourneaux ne peuvent durer au plus que deux mois, après quoi on les démollit pour les rebâtir de nouveau, parce que les premiers ſe ſont engraiſſés des écumes du ſel ; on en briſe les matériaux le plus menu qu'il eſt poſſible, & on en met la valeur de deux corbeillées dans une mouquée ou relevée de ſable dans les foſſés, lorſque les ſauniers s'apperçoivent qu'elle n'eſt pas aſſez forte.

On brûle dans les fourneaux de petites bûches & des fagots. Le bois de hêtre pour les bûches, & de chêne pour les fagots ſont eſtimés les meilleurs bois ; dans les lieux où le bois eſt rare, on ſe ſert au même uſage de joncs marins.

Les ſauniers ſe relaient les uns les autres pour veiller ſur les fourneaux, & entretenir toujours le feu en état de faire bouillir également la ſaumure des différens plombs ; on écume le ſel quand il commence à bouillir avec le même rabot, avec lequel on le ramaſſe quand il eſt achevé.

L'uſage des propriétaires de ces ſalines & des ſauniers qui y travaillent eſt de partager ; de cette maniere le propriétaire fournit tous les uſtenſiles, inſtrumens & le ſable, & les ſauniers n'ont que la ſeptieme partie du prix de la vente ; il fournit en argent au receveur de la gabelle la valeur d'un boiſſeau & demi de ſel au prix qu'il eſt quêté ou fixé, en outre les 4 ſous pour livre du prix du boiſſeau & demi ; mais cet uſage eſt particulier à quelques ſalines.

Le ſel fabriqué, comme nous venons de dire, doit ſe conſommer dans les pays des environs, étant ailleurs défendu & de contrebande, il ne va guere que 4 à 5 lieues au plus. Il eſt de mauvaiſe qualité, ce qui ſe reconnoît ſur-tout dans les chairs qui en ſont préparées, & qui ne ſe peuvent bien conſerver ; c'eſt pourquoi quand on veut faire des ſalaiſons d'une bonne qualité, on ne ſe ſert, quand on le peut, que des ſels de brouage qui ſont bien plus doux, au lieu que ceux-ci ſont très-âcres & très-corroſifs.

Enumération des inſtrumens néceſſaires aux Sauniers, fabricateurs de ſel blanc ramaſſé des greves. Les charrues ſemblables à celles de terre ; les herſes ſemblables. Les haveaux ſont compoſés d'une planche d'environ 4 pieds de long, de 10 à 12 pouces de haut poſée de champ ou cant, le bas en droite ligne & le haut chantourné. Deux bâtons forment le brancart où on attelle la bête qui doit tirer cette machine. Il y a encore deux autres morceaux de bois qui ſervent de poignées pour gouverner cette machine.

Banneau ou tombereau, eſt un tombereau dont les côtés ou bords ſont fort bas ; le tombereau même eſt petit.

Les tonnes ſont de groſſes futailles qui ſont enterrées.

Rabot eſt une douve centrée du fond du tonneau qui eſt emmanché.

Les fourneaux ſont très-bas, & ſont preſque poſés à rez-de-chauſſée. Il y a un creux qui forme l'aire, enfoncé de 20 à 25 pouces.

Crochet de fer, ſorte de tiſard.

Les pics à démolir ſont les mêmes que ceux des maçons.

Le puchoir eſt un petit tonneau contenant 6 à 8 pintes, avec lequel les ſauniers puiſent de la ſaumure dans la tonnée pour en remplir les plombs ; il eſt pour cet effet emmanché un peu de côté, pour que le ſaunier prenne plus aiſément de la ſau-

mure ; le manche eſt long pour qu'il puiſſe la renverſer où il veut.

Eprouvette. Le petit puchoir d'épreuve eſt un petit baril de bois que l'on remplit de ſaumure, dont on fait l'épreuve avec la balle de plomb enduite de cire dont nous avons parlé ; une taſſée de ſaumure ſuffit pour cela.

Des fontaines ſalantes. On donne ce nom à des uſines où l'on ramaſſe les eaux des fontaines ſalantes, où on les fait évaporer, & où l'on obtient par ce moyen du ſel de la nature & de la qualité du ſel marin.

Il y a peu de royaumes qui ne ſoient pourvus de cette richeſſe naturelle. Le travail n'eſt pas le même par-tout. Nous allons parler des *ſalines* qui ſont les plus à notre portée, décrivant ſur quelques-unes toute la manœuvre, expoſant ſeulement de quelques autres, ce qui leur eſt particulier.

Voici ce que nous ſavons des *ſalines* de Moyenvic, de Salmes, de Baixvieux, d'Aigle, de Dieuze, de Roſiéres, & des bâtimens de graduation conſtruits en différens endroits. On peut compter ſur l'exactitude de tout ce que nous allons dire.

SALINE DE MOYENVIC. Moyenvic eſt ſitué ſur la riviere de Seille, à dix lieues de Metz, entre Ive & Marſal, à environ demi-lieue de l'un & de l'autre.

On ne découvre rien ſur la propriété de la *ſaline* avant l'an 1298, que Gerard 68e. évêque de Metz, acquit de quelques ſeigneurs particuliers les *ſalines* de Marſal & de Moyenvic, & les réunit à l'évêché. Raoul de Couy, 76e. évêque, engagea envron l'an 1390, le château de Moyenvic à Henri Gilleux, 60 muids de ſel à Robert, duc de Bar, & 10 muids à Philippe de Boisfremon. Conrard Bayer de Roppart, 77e. évêque, retira cet engagement l'an 1443. Mais lui & ſon frere Théodoric Bayer arrêtés priſonniers par l'ordre du duc René, roi de Naples & de Sicile, il en coûta pour ſa liberté à l'évêque pluſieurs ſeigneuries, & notamment les *ſalines*, que le duc lui reſtitua dans la ſuite. En 1571, le cardinal de Lorraine adminiſtrateur, & le cardinal de Guiſe, évêque, laiſſerent en fief au duc de Lorraine les *ſalines* de l'évêché, moyennant 4500 livres monnoie de Lorraine, & 400 muids de ſel. Les ducs devenus propriétaires des *ſalines*, étoient obligés, ſuivant le 70e. article du traité des Pyrénées, de fournir le ſel néceſſaire à la conſommation des évêchés, à raiſon de 16 l. 6 ſols le muid. Enfin, celle de Moyenvic fut cédée au roi par le 12e. article de celui de 1661, mais ruinée par les guerres ; le roi en ordonna le rétabliſſement en 1673. Depuis ces temps, les charges ſe ſont payées par moitié entre la France & la Lorraine, à des conditions que nous ne rapporterons pas, parce qu'elles ne ſont pas de notre objet.

Les eaux ſalées viennent de deux puits. Le ſel gemme, dont il y a pluſieurs montagnes & une infinité de carrieres dans la profondeur des terres, eſt en abondance dans le terrein de Lorraine. Les eaux en traverſant ces carrieres, ſe chargent de partie de ſel ; & plus le trajet eſt long, plus le degré de ſalure eſt conſidérable. Mais comme les amas de ſel ſont diſtribués par veines, par couches, par cantons, il arrive néceſſairement qu'une ſource d'eau douce ſe trouve à côté d'une ſource d'eau ſalée. Les ſources d'eau ſalée coulent par différentes embouchures, & donnent plus ou moins d'eau, ſelon que la ſaiſon eſt plus ou moins pluvieuſe. On a obſervé, dit l'auteur inſtruit des mémoires qu'on nous a communiqués ſur cette matiere, que plus les ſources ſont abondantes, plus leurs eaux ſont ſalées, ce qu'il faut attribuer à l'accroiſſement de viteſſe & de volume avec lequel elles battent alors les ſinuoſités qu'elles rencontrent dans les carrieres de ſel qu'elles traverſent.

Il y a pluſieurs ſources ſalées en différens endroits de la *ſaline* de Moyenvic. On les a raſſemblées dans deux puits dont les eaux mêlées portent environ quinze degrés & demi de ſalure. Le ſel s'en extrait par évaporation, comme nous allons l'expliquer.

Les eaux du grand puits ſortent de ſept ſources différentes en qualité & en quantité. Leur mélange porte 14 à 15 degrés de ſalure.

Pour connoître le degré de ſalure, on

prend cent livres d'eau qu'on fait évaporer par le feu juſqu'à ſiccité, & le degré de ſalure s'eſtime par le rapport du poids du ſel qui reſte dans la chaudiere après la cuite, au poids de l'eau qu'on a miſe en évaporation.

Autre moyen : c'eſt d'avoir un tube de verre qu'on remplit d'eau ſalée, & dans lequel on laiſſe enſuite deſcendre un bâton de demi-calibre. Il eſt clair que l'eau peſant plus ou moins ſous un pareil volume, qu'elle eſt plus ou moins chargée de parties ſalées, le bâton perd plus ou moins de ſon poids, & deſcend plus ou moins profondément.

Les ſept ſources du grand puits arrivent par différens rameaux qui occupent toute ſa circonférence & fourniſſent environ deux pouces quatre lignes d'eau ; c'eſt-à-dire, que ſi l'on formoit un ſolide de ces eaux ſortantes, elles formeroient un cylindre de deux pouces quatre lignes de diametre. Mais l'auteur exact après lequel nous parlons, nous avertit que cette eſtimation ne s'eſt pas faite avec beaucoup de préciſion ; & il n'eſt pas difficile de s'en appercevoir : car ce n'eſt pas aſſez d'avoir le volume d'un fluide en mouvement, il faut en avoir encore la vîteſſe.

Ce puits a 52 pieds de profondeur, ſur 18 de diametre par le bas & de 15 par le haut. Le dedans eſt revêtu d'un double rang de madriers, derriere leſquels il y a un lit de courroi qu'on prétend être de 18 à 20 pieds d'épaiſſeur, & dont l'uſage eſt d'empêcher l'enfiltration des eaux douces.

On éleve les eaux avec une chaîne ſans fin qui ſe meut ſur une poulie garnie de cornes de fer, appellée *bouc*. Elle eſt compoſée de 180 chaînons de 10 pouces de longueur chacun, garnis de 5 en 5 de morceaux de cuir appellés *bouteilles* qui rempliſſent le diametre d'un cylindre de bois creux dans toute ſa longueur, appellé *buſe*, & poſé perpendiculairement. Les cuirs forcent ſucceſſivement l'eau à s'élever dans une auge, d'où elle eſt conduite dans les baiſſoirs ou magaſins d'eau.

La poulie appellée *bouc*, eſt attachée à une piece de bois poſée horizontalement, ayant à ſon extrémité une lanterne dans laquelle une roue de 24 pieds de diametre & de 175 dents vient s'engrener ; ce rouage tourne ſur ſon pivot, & eſt mis en mouvement par huit chevaux attelés deux à deux à quatre branches ou leviers. Le pivot eſt poſé ſur ſa crapaudine, & arrêté en haut par un gros arbre placé horizontalement.

Le tirage ſe doit faire rapidement ; parce que les bouteilles ne rempliſſant pas exactement le diametre de la buſe, l'eau retomberoit, ſi le mouvement qui l'éleve n'étoit plus grand que celui qu'elle recevroit de ſa peſanteur, de ſorte que les chevaux vont toujours le galop. Cette machine eſt ſimple & fournit beaucoup : mais il eſt évident qu'elle peut être perfectionnée par un moyen qui empêcheroit l'eau élevée de monter en partie.

On peut réduire ce changement à deux points : le premier, à meſurer l'extrême vîteſſe avec laquelle on eſt contraint de faire mouvoir la machine.

Le ſecond, à éviter l'inconvénient dans lequel on eſt quand il ſurvient quelque accident à la machine, & qu'il faut approviſionner les baiſſoirs.

Les bouteilles dont on ſe ſert, ſont compoſées de quatre morceaux de cuir, entre leſquels il y a trois bouts de chapeaux, le tout forme une épaiſſeur de 8 lignes.

Pour fixer ces morceaux de cuir aux chaînons, il y a quatre chevilles de bois qui les traverſent ; mais quelque ſoin que l'on prenne pour les bien ajuſter, le mouvement eſt ſi rapide, le choc & les frottemens ſont ſi violens, que ces morceaux de feutre & de cuir n'étant maintenus par aucun corps ſolide, & d'ailleurs humectés par l'eau, cedent au poids de la colonne.

Pour remédier à cet inconvénient, on propoſe des patenotres de cuivre garnies de cuir. Ces patenotres ſeront compoſées de deux platines d'environ 2 lignes d'épaiſſeur aux extrêmités, revenant à un pouce dans le milieu, non compris une eſpece de bouton d'environ deux pouces de hauteur, dans lequel ſera un œillet pour recevoir le chaînon, tant à la platine de deſſus qu'à celle de deſſous. On laiſſera entre ces deux platines environ quatre lignes de vuide, pour recevoir

deux morceaux de cuir fort. Ces cuirs excéderont les platines de la patenotre d'environ 3 lignes ſeulement, pour empêcher le corps de la buſe d'être endommagé par le frottement du cuir des platines qui n'auront que 4 pouces 8 lignes de diametre. Ces cuirs ſeront percés carrément, afin que les deux platines puiſſent s'emboîter aiſément au moyen d'un fer qui les traverſera, & des deux ne fera qu'un corps. Le pied cube d'eau ſalée peſe environ 75 liv. ¼.

Les baiſſoirs chôment quand la machine ne peut travailler.

Pour prévenir les chomages, il faudroit conſtruire une ſeconde buſe en diſpoſant la roue horizontale, de façon qu'elle fît mouvoir les chaînes des deux buſes à la fois.

Le pivot de la roue horizontale eſt placé vis-à-vis le milieu des deux buſes; & on a joint au treuil de la lanterne, dans les fuſeaux de laquelle les dents de la roue horizontale s'engrenent, un rouet qui, au moyen des deux autres lanternes, fait mouvoir les boucs.

En 1723 on rechercha les ſources d'eaux ſalées qui pouvoient ſe trouver dans l'intérieur de la *ſaline*. Dans la fouille, on en découvrit une, dont l'épreuve réitérée indiqua que la ſalure étoit de 22 degrés. Le conſeil ordonna en 1724 la conſtruction d'un puits pour ſes eaux.

Ici l'élévation des eaux ſe fait par un équipage de pompes compoſé de deux corps, l'une foulante & l'autre aſpirante. C'eſt un homme qui fait mouvoir la roue en marchant dedans: cet homme s'appelle le *tireur*. Les eaux de ce puits ſe rendent dans les baiſſoirs, & fortifient celles du grand puits; de maniere que leur mélange eſt de 15 degrés ½ de ſalure.

On entend par *baiſſoirs*, des réſervoirs ou des magaſins d'eau; le bâtis en eſt de bois de chêne, & de madriers fort épais contenus par des pieces de chêne d'environ un pied d'équarriſſage, ſoutenus par de pareilles pieces de bois qui leur ſont adoſſées par le milieu. La ſuperficie de ces magaſins eſt garnie & liée de poutres, auſſi de chêne, d'un pied d'épaiſſeur, & placées à un pied de diſtance les unes des autres. Les planches & madriers qui les compoſent ſont garnis dans leurs joints des chantouilles de fer, de mouſſe & d'étoupes pouſſées à force & avec le ciſeau, & goudronnées.

Le bâtis eſt élevé au-deſſus du niveau des poëles. Ce magaſin d'eau eſt diviſé en deux baiſſoirs ou parties inégales; la plus grande a 82 pieds 4 pouces 8 lignes de longueur, ſur 21 pieds 6 pouces de largeur; la petite, 48 pieds 8 pouces de longueur, ſur 21 pieds 6 pouces de largeur: & l'une & l'autre 4 pieds 11 pouces de haut, qui ne peuvent donner que 4 pieds 6 pouces d'eau dans les poëles, parce qu'ils ſont percés à 5 pouces du fond. Le toiſé de ces baiſſoirs donne 13645 pieds cubes 6 pouces d'eau; comme ils communiquent par le moyen d'un échanal, l'eau y eſt toujours de niveau; ils abreuvent 5 poëles par dix conduits.

Ces poëles ſont ſéparées par des murs mitoyens, de maniere toutefois que la communication eſt facile d'une poële à une autre par le dedans du bâtiment. Il y en a quatre de 28 pieds de longueur, ſur 32, meſure de Lorraine, où le pied eſt de 10 pouces 5 lignes de roi.

Chaque poële eſt compoſée depuis 260 juſqu'à 290 platines de fer battu, chacune de 2 à 2 pieds & ½ de longueur, ſur 1 pied & ½ de largeur, & de 4 lignes d'épaiſſeur au milieu, & 2 lignes ½ ſur les bords: ces platines ſont couſues enſemble par de gros clous rivés par les deux bouts.

Chaque poële eſt garnie par-deſſous de pluſieurs anneaux de fer de 4 à 5 pouces de diametre, appellés *happes*, où paſſent des crocs de fer de 2 pieds & ½ de longueur ou environ. Le croc eſt recourbé par l'extrêmité de façon à entrer dans la happe qui lui ſert d'anneau, en ſorte qu'il eſt ſemi-circulaire. La pointe du haut, longue de 5 pouces ou environ, en eſt ſeulement abattue & tient à de groſſes pieces de ſapin qu'on appelle *bourbons*. Chaque bourbon a 30 pieds de longueur, ſur 6 pouces en carré; il y en a 16 ſur la longueur de la poële, eſpacés de 6 en 6 pouces, & appuyés ſur deux autres pieces de bois de chêne beaucoup plus groſſes, poſées ſur les faces de la longueur de la poële. Ces deux dernieres pieces ſe nomment *machines*.

Une poële ainſi armée eſt établie ſur quatre

quatre murs, à l'angle de chacun deſquels il y a un ſaumon de fonte de fer qui la ſoutient. Chaque ſaumon a environ un pied en carré & cinq pieds de long.

Ces quatre murs ont environ cinq pieds de hauteur, ſur deux d'épaiſſeur, & forment le même carré que la poële; ils ſont ſéparés en dedans par un autre mur, appellé *barange*, d'environ trois pieds de hauteur, & ouverts ſur le devant dans toute leur hauteur de deux entrées d'environ trois pieds de largeur, & ſur le derriere de deux trouées de même hauteur, mais d'un pied & demi ſeulement de large. Celles-ci ſervent de cheminées; c'eſt par les autres qu'on jette le bois, les faſcines, &c. & qu'on gouverne le feu. Les murs de refend ſervent à la ſéparation des bois & des braiſes; ils ſont faits de cailloutages & des pierres de ſel qui ſe forment par le grand feu, lorſqu'il ſe fait des gouttieres aux poëles, avec de la terre glaiſe, mêlée de cendres & de craſſe, provenant des cuites; cette compoſition réſiſte à la violence du feu pendant pluſieurs abattues.

Au derriere de chaque poële, & à l'ouverture des cheminées, il y a deux poëlons de 8 à 10 pieds de longueur, ſur 6 à 7 de largeur, & 10 à 11 de profondeur. Chacun eſt compoſé de 28 platines: c'eſt dans ces poëlons que les conduits ou échenaux amenent les eaux des baiſſoirs, d'où elles ſe rendent dans les poëles après avoir reçu un premier degré de chaleur.

Chaque poële eſt ſervie par une brigade de 14 ouvriers; ſavoir, deux maîtres, deux ſocqueurs, deux ſalineurs, quatre ſujets & quatre broetteurs.

On compte le travail des poëles par abattues, compoſées chacune de 18 tours, le tour eſt de 24 heures. Voilà le temps néceſſaire à la formation des ſels. Lorſqu'une abattue eſt finie, on laiſſe repoſer la poële pendant ſix jours qu'on emploie à la raccommoder. Une poële fournit ordinairement depuis 27, 28, juſqu'à 30 ou 31 abattues.

Avant que de mettre une poële en feu, les maîtres, ſocqueurs & ſalineurs l'établiſſent ſur ſon fourneau, & ſont dans l'uſage de lui donner deux pouces à deux pouces & demi de pente ſur le devant, parce que le feu de devant eſt toujours plus violent; enſuite ils ferment les joints des platines avec des étoupes, & enduiſent le fond de chaux détrempée: ce travail s'appelle *cliſtrer une poële.*

La poële cliſtrée, on paſſe les crocs dans les happes, on la place ſur les bourbons, on établit entre les bourbons & la poële des éperlans ou rouleaux de bois d'un pouce & demi de diametre ou environ, pour contenir la poële, & arrêter autant que faire ſe peut les efforts du feu: après quoi on ouvre les conduits des poëlons, & l'on charge la poële d'un pouce d'eau, pour empêcher que le feu d'environ 300 fagots qui ont été jetés deſſous, ne brûle les étoupes qui bouchent les joints des platines.

Ce premier travail s'appelle *échauffée*, & ſe commence entre onze heures & midi; enſuite les ſalineurs jettent du bois de corde dans le fourneau, & chargent la poële d'eau juſqu'à 15 à 16 pouces de hauteur; on diminue enſuite de moitié ou environ le volume d'eau que donnent les échenaux. Le ſalinage dure environ cinq heures, & conſume à peu près huit cordes de bois; pendant ce temps la poële bout toujours à grand feu, & eſt continuellement abreuvée de l'eau des poëlons. Quoique les poëlons fourniſſent ſans ceſſe, cependant la poële ſe trouve réduite après le temps du *ſalinage* à 13 ou 14 pouces d'eau, parce que l'évaporation, cauſée par l'ardeur d'un feu extraordinairement violent, eſt plus grande que le remplacement continuel qui ſe fait par le ſecours des poëlons.

Il paroît dans ce temps une crême luiſante ſur la ſuperficie de l'eau, à peu près comme il arrive ſur un baſſin de chaux fraîchement éteinte: alors on ferme entiérement les robinets; & les maîtres, les ſalineurs & les ſujets remettent la poële aux ſocqueurs. Ce paſſage, des uns aux autres, s'appelle *rendre la muire aux ſocqueurs.*

Les ſocqueurs, à qui les broueteurs ont fait proviſion de quatre cordes de gros bois, les jettent dans le fourneau à quatre repriſes différentes, dans l'intervalle d'environ trois heures; ils nomment ce travail la premiere, la ſeconde, la troiſieme & la quatrieme chaude; ces quatre chaudes donnent ordi-

nairement une diminution de quatre pouces d'eau dans la poële.

Sur les dix à onze heures du ſoir les ſocqueurs remuent d'heure en heure les braiſes du fourneau juſqu'à deux heures du matin, & plus ſouvent, lorſque les braiſes s'amortiſſent trop promptement. On donne à ce travail le nom de *raillées*, parce que l'inſtrument que l'on emploie, s'appelle *raille* : le raille n'eſt autre choſe qu'une longue perche de toute la longueur du fourneau, au bout de laquelle eſt un morceau de planche.

La chaleur de ces braiſes donne à la muire preſque le dernier degré de cuiſſon ; & ſur les deux heures, lorſque les braiſes ſont amorties, les ſocqueurs jettent dans le fourneau, en deux ou trois fois, ſeize chers de faſcines de 20 fagots chacun : après quoi ils remuent de nouveau ces braiſes juſqu'à quatre heures du matin, que ſe fait la briſée.

Quelquefois par des accidens, ſoit de vents contraires à cette opération, ſoit par la mauvaiſe qualité des bois, ou parce qu'ils ont été mal adminiſtrés dans l'intervalle du *ſalinage* ou du ſoccage, les ouvriers ſont forcés d'ajouter quatre à cinq cens fagots à la conſommation ordinaire, pour hâter cette cuiſſon, ſans quoi elle anticiperoit ſur le tour ſuivant. C'eſt ce que les ouvriers appellent entr'eux *courir à la paille*.

Lorſque le premier ſel eſt formé, les ſalineurs & les ſujets le retirent de la poële avec des pelles courbes, & le mettent égoutter ſur deux claies, appellées *chevres*, qui ſont poſées au milieu des deux côtés de la poële ; & à meſure que le monceau groſſit, on l'entoure avec des ſangles pour le ſoutenir & l'élever à la hauteur qu'exige la quantité du ſel formé.

Après que le premier ſel eſt tiré, les ſocqueurs jettent dans le fourneau environ 400 faſcines à trois temps, ce qu'ils appellent *donner trois chaudes* ; & cette opération conduit au dernier degré de cuiſſon, ce qui reſte dans la poële. Cette eau porte ordinairement 38 à 40 degrés de ſalure.

La formation de ce dernier ſel ne finit que ſur dix heures du matin : on le met comme le premier ſur les claies ou chevres, où ils reſtent l'un & l'autre pour ſe ſécher & s'égoutter pendant le temps du tour ſuivant.

Il y a toujours un de 14 ouvriers de la brigade qui veille ſur la poële à tour de rôle pendant la nuit ; ſes fonctions conſiſtent à avoir l'œil aux accidens imprévus, & à faire venir aux heures marquées les ouvriers de rechange au poſte & au travail qui leur eſt aſſigné.

Nous venons de parcourir les différentes manœuvres qui s'emploient à la fabrication du ſel ; ſuppoſons maintenant qu'une abattue ſoit finie, pour voir ce qui ſe paſſe juſqu'à ce qu'un autre recommence.

Nous avons dit que l'on donnoit ſix jours d'intervalle entre chaque abattue ; pendant ce temps les maîtres & les ſocqueurs ôtent les cendres du fourneau, & les portent au cendrier dans des civieres, appellées *banaſſes* : ces cendres appartiennent au fermier de l'ambauchure (*voyez* plus bas ce que c'eſt) ; il en retire environ 800 livres par an. Enſuite on laboure l'âtre du fourneau pour le remettre de niveau, en applaniſſant les boſſes qui ſe ſont faites par les gouttieres de la poële, & les craſſes qui en proviennent, ainſi que l'écume que la poële a rendue pendant le temps de la formation, ſont enlevées par les ſujets & les brouetteurs, & répandues dans l'intérieur de la *ſaline*, tant pour élever les endroits qui ſont encore inondés par les eaux de la ſeille, que pour empêcher que les habitans ne ſe ſervent des craſſes & écumes, dont ils tireroient une aſſez grande quantité de ſel en les faiſant recuire.

Pendant le temps de la cuiſſon, l'écume ſe tire avec ſix cuillers de fer, appellées *augelots*, placées ſéparément entre les bourbons ſur le derriere de la poële. On a fait l'épreuve d'en mettre au-devant, mais ils ne ſe chargeoient que de ſel, parce que le feu étant plus violent en cet endroit, & l'eau plus agitée par les bouillons, l'écume étoit chaſſée à l'arriere, comme il arrive à un pot au feu. L'augelot eſt à demeure appuyé ſur le fond de la poële, & le mouvement de l'eau y porte les craſſes, qui enſuite n'en ſortent plus par l'effet de la compoſition de cet inſtrument. C'eſt une platine de fer dont les bords ſont repliés de quatre pouces de haut ; le fond en eſt plat, & peut

avoir 18 pouces de long ſur 10 de large. Ce qui eſt une fois jeté dans ce réduit, ne recevant plus d'agitation par les bouillons, y reſte juſqu'à ce qu'on l'ôte; il a à cet effet une queue, ou plutôt une main de fer d'environ deux pieds de long. On le retire ordinairement, quand les dernieres chaudes du ſoccage ſont données.

Les ſix jours d'intervalle d'une abattue à l'autre ſont employés non-ſeulement aux différentes opérations dont nous venons de parler, mais ils ſont encore néceſſaires à laiſſer repoſer la poële, à la viſiter, à y réparer les crevaſſes & le dommage que le feu peut y avoir cauſés, à l'écailler, & à la préparer à une autre abattue.

L'abattue finie, les maîtres, les ſalineurs, aidés des ſocqueurs & des ſujets, étançonnent la poële par-deſſous, la détachent des crocs qui la ſoutiennent, ôtent les bourbons, à l'exception de trois, la nettoient, & en tirent les craſſes: ce travail s'appelle *ſocquement des poëles*.

L'écaillage ſuit le ſocquement. On commence par échauffer la poële à ſec, afin qu'elle réſiſte, ſans ſe fendre, à la violence des coups qu'il eſt néceſſaire de lui donner pour briſer & détacher les écailles qui ſont extrêmement adhérentes, & ont quelquefois 2 pouces d'épaiſſeur. Le tout s'enleve ordinairement en trois quarts d'heure de temps; mais il ne faut pas moins de trente ouvriers qui frappent tous à la fois en divers endroits, à grands coups de maſſue de fer. Cependant il y a des écailles ſi opiniâtres qu'il faut les enlever au ciſeau. Les maréchaux raſſurent enſuite les clous étonnés, en remettent de neufs où il eſt néceſſaire, & des pieces aux endroits défectueux.

Ces réparations faites, les directeurs, les contrôleurs des bancs & ceux des cuites en font la viſite, & vérifient le travail des maréchaux.

Voyons maintenant ce qu'une poële en feu peut produire de ſel, & à combien le muid revient au fermier.

La poële s'évalue à 240 muids par abattue; l'abattue eſt de 18 tours, & le tour de 24 heures: donc la poële fait 20 abattues par an, & ſon produit annuel eſt de 4800 muids.

Mais, il y a des accidens. Le froid, les vents, la vétuſté des poëles & les tours en ont. Les premiers ſont toujours moins abondans, & ne donnent ordinairement que 12 à 13 muids: les premiers de tous n'en donnent que quatre au plus, ſoit parce que la poële n'eſt pas échauffée, ſoit parce que les goutieres ne ſont pas encore étanchées; du 5e. au 14e. il ſe fait 15 à 16 muids; les derniers en donnent moins, parce que l'écaille de la poële qui eſt alors forte & épaiſſe, affoiblit l'action du feu: ce qui, bien combiné, réduit l'abattue à 220 muids, & le produit annuel de la poële à 4400; ſur quoi déduiſant le déchet à raiſon de 7 à 8 pour $\frac{0}{0}$, on peut aſſurer que la *ſaline* qui travaille à trois poëles bien ſoutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cens muids de ſel.

Mais les dépenſes en bois, en réparations, en poëles, poëlons, *&c.* ſe montent à 325369, 2, 7, ce qui diviſé par 27654, quantité de muids de ſel, fabriqués pendant les années 1727 & 8, de même que 325369, 2, 7, ſont les dépenſes de ces deux années, donne le muid de ſel à 11 liv. 5 ſ. 3 d. (au reſte tout a bien changé de prix depuis le temps que ces calculs ont été faits.

La chevre eſt une eſpece d'échafaudage, compoſée de deux pieces de bois de ſix pieds de longueur, liées par deux barres d'environ cinq pieds, poſées ſur les bourbons qui ſe trouvent au milieu de la poële. Cet échafaud a une pente très-droite, & forme un talut gliſſant, ſur lequel eſt poſée une claie ſoutenue à ſon extrêmité par un pivot haut de huit pouces, qui lui donne moins de pente qu'à l'échafaud.

Lorſqu'il eſt queſtion de procéder à la briſée, le contrôleur des cuites, celui qui eſt de ſemaine pour ouvrir les bancs, les ouvriers de la brigade ſe raſſemblent; on ouvre les bancs, & alors un des ouvriers détache la ſangle qui ſoutient la chevre, ôte les rouleaux; & faiſant ſauter le pivot d'un coup de maſſue, donne un mouvement à la chevre qui coule par ſon propre poids, & ſe renverſe ſur le ſeuil du banc. Cette opération ſe fait en même temps des deux côtés de la poële qui eſt chargée de deux chevres égales.

Le ſel demeure dans les bancs pendant dix-huit jours, au bout deſquels on le porte

dans les magaſins, & ce n'eſt que lorſqu'il y eſt, que les contrôleurs s'en chargent en recette.

Ce relévement ſe fait dans des eſpeces de hottes de ſapins, appellées *tandelins*, qui ſont étalonnées ſur la meſure de deux vaxels. Cet étalonnage n'eſt pas juridique ; il n'eſt que pour l'intérieur de la *ſaline*. Mais le vaxel eſt étalonné juridiquement en préſence des officiers de M. le duc de Lorraine, à Bar, où la matrice eſt dépoſée. Le vaxel eſt à peu-près de la figure d'un muid en largeur, mais il a moitié moins de profondeur. Il contient environ 41 livres de ſels ; ce qui fait autour de 650 livres par muid, ſel de magaſin ; car celui des bancs eſt plus léger, n'ayant point encore acquis ſon dépôt.

Droit de quatre francs deux gros. Ce droit ſe leve ſur tous les ſels qui ſortent de la *ſaline* pour le fourniſſement des magaſins, tant du département de Metz, que de celui de la *ſaline*, à raiſon de quatre francs deux gros pour chacun muid de ſel. Il n'eſt point exigible ſur les ſels deſtinés pour les greniers de Metz & Verdun, pour la gabelle d'Alſace, & ſur ceux qui ſe délivrent en vente étrangere.

L'ambauchure, c'eſt le fourniſſement général des uſtenſiles néceſſaires pour le chargement des ſels, l'entretien des poëles, *&c.* les dépenſes de réparation des murs, des fourneaux, des âtres, fourniture de bourbons, claies, chevres, vaxels, *&c.*

Les fonctions principales du directeur-receveur ſont de régir la *ſaline*, de recevoir les ſoumiſſions pour les traites à faire, en l'abſence des fermiers, ou de renouveller pour les voitures des ſels, faire exploiter les bois affectés à la *ſaline*, & tenir la main à ce que les employés faſſent leurs devoirs, diſtribuer le ſel pour les entrepôts, *&c.*

Il y a des contrôleurs des bancs, contrôleurs des cuites.

Les veintres ſont au nombre de quatre : deux réſident à la *ſaline*, les autres au dehors. Ils ont inſpection ſur les ouvriers boquillons, qu'ils mettent en nombre ſuffiſant dans les coupes, & qu'ils éveillent.

Il y a des portiers.

Sel en pain. Les rois de France & d'Eſpagne, devenus ſucceſſivement poſſeſſeurs de la Franche-Comté, ont conſervé l'uſage & les différentes formes du ſel en pain. Il s'en fabrique de neuf ſortes, dont huit pour la province, & un pour le canton de Fribourg.

Gros ſel d'ordinaire. Ce pain peſe 3 livres 8 onces, ce qui fait pour la charge, compoſée de 48 pains, 168 livres. Sa forme eſt ronde & un peu creuſe dans le milieu ; il eſt deſtiné aux communautés du bailliage d'Amant, à la ville & partie du bailliage de Salins.

Petit ſel d'ordinaire. Ce pain peſe environ deux livres & demie, & la charge de 120 livres. Il eſt marqué de deux cercles qui regnent autour. Il eſt deſtiné aux communautés du bailliage d'Aval.

Petit ſel de poſte d'ordinaire, peſe communément 2 livres 10 onces, & par conſéquent la charge eſt de 126 livres. C'eſt à l'uſage des communautés du bailliage de Salins.

Sel roture, ou d'extraordinaire, marchand dans toute la province, & deſtiné à ſubvenir aux beſoins de ceux qui n'ont pas aſſez de ſel d'ordinaire, doit peſer 3 livres, & la charge 144. Sa figure eſt comme celle du gros ſel d'ordinaire, il n'en differe que par le poids.

Sel marque de redevance. La diſtribution s'en fait ſuivant l'état du roi, aux parties qui y ſont employées. Il doit peſer 2 livres & $\frac{1}{2}$, & ſa charge 120 livres. Sa forme eſt celle du ſel de poſte.

Sel roſiere de redevance. Il ſe délivre pareillement, en conſéquence de l'état du roi ; le pain peſe 3 livres $\frac{1}{2}$, & la charge 144.

Gros ſalé de la grande ſaline, *à 8 pour charge.* Ces gros ſalés ſont affectés aux propriétaires d'états de la grande *ſaline*, & aux cours ſupérieures de Comté. Chacun de ces ſalés doit peſer 12 livres $\frac{1}{2}$, figuré comme le moule de la forme d'un chapeau.

Gros ſalé de la grande ſaline *à 12 pour charge.* Même deſtination que ceux à huit pour charge, dont ils ne different que de groſſeur & de poids ; peſe huit livres chacun.

Sel de Fribourg, ſe délivre au canton de Fribourg, en exécution d'un traité du roi. Il reſſemble au gros ſel d'ordinaire ; peſe chacun 2 livres 6 onces.

SALINES DE BEXVIEUX ET D'AIGLE, *appartenantes au canton de Berne, & celle*

de MOUTIERS *en Tarentaise, pays de Savoie, appartenante à sa majesté le roi de Sardaigne, où il y a des galeries, ou bâtimens de graduation.*

La *graduation* est une opération par laquelle on fait évaporer par le moyen de l'air & sans le secours du feu, plusieurs parties douces de l'eau salée, en l'élevant plusieurs fois au haut d'un bâtiment construit à cet effet, par le moyen de plusieurs corps de pompes qu'une eau courante met en mouvement, & la faisant retomber autant de fois de 20 à 25 pieds de haut sur plusieurs étages de fascines; d'où il résulte une grande diminution dans la consommation du bois, & dans les autres dépenses relatives à la fabrication du sel.

Plus la construction des bâtimens destinés à la graduation est parfaite, plus les différentes économies sont sensibles & utiles. Pour déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer l'eau d'une source salée, il en faut connoître avec précision le degré de salure. Un long usage a fait remarquer à MM. de Berne que les bâtimens de graduation à une seule colonne de fascines étoient sujets à perdre des portions de sel, en ce que quand il y a beaucoup d'agitation dans l'air, les particules d'eau salée dérivent de la perpendiculaire, & sont emportées lors de leurs divisions. Pour remédier à cet inconvénient, ils ont fait construire un bâtiment auquel ils ont donné 25 pieds de largeur au lieu de 18 qu'avoient seulement les anciens, & ils ont mis double colonne de fascines, qui n'ont que l'ancienne largeur par le haut, mais qui s'accroissant par le bas, prennent la forme d'une pyramide tronquée.

Le méchanisme de la graduation paroît très-simple, & quand on l'a vu pendant 24 heures, on croit le savoir & le posséder à fond; cependant il y a une infinité de particularités intéressantes qui ne se présentent que successivement; & sans toutes ces connoissances réunies, on court risque de tomber dans des erreurs qui coûtent cher.

La *saline* de *Bexvieux* & celle d'*Aigle* sont situées vis-à-vis S. Maurice, à l'entrée de la gorge du Valais, à deux lieues l'une de l'autre.

Il n'y a qu'une source à la *saline de Bexvieux*; elle sort d'une montagne appellée *le fondement*. On la découvrit en 1664, & l'on pénétra fort avant dans le roc pour en rassembler les filets; mais on n'est parvenu à la maintenir dans un haut degré de salure, qu'en y creusant de temps en temps; par la raison que les terres qu'elle parcourt ne contenant, selon toute apparence, que des portions & des rameaux de sel, ces rameaux s'épuisent par le mouvement continuel des eaux, qui ne reprennent une haute salure qu'en leur frayant une route nouvelle; en sorte que cette source est actuellement plus basse de 250 pieds que le niveau du terrein où on l'a trouvée originairement; ce qui a obligé de faire des galeries à différentes hauteurs pour en procurer l'écoulement.

Mais comme en approfondissant la source, le travail des galeries se multiplioit, & que la dépense croissoit à proportion, MM. de Berne prévoyant que cette entreprise deviendroit à la fin insoutenable, s'ils ne rencontroient quelque moyen plus simple, faisoient consulter par-tout les ingénieurs les plus habiles, mais inutilement, jusqu'à ce que M. le baron de Boëux, gentilhomme Saxon, leur inspira un vaste dessein, pour lequel il eut sept mille louis de récompense, & quinze cens pour son voyage sur les lieux.

Ce dessein consiste à introduire un gros ruisseau dans l'intérieur de la montagne, par la cime du rocher, pour faire mouvoir plusieurs corps de pompes, au moyen d'une grande roue de 36 pieds de diametre, posée à plus de 800 pieds de hauteur perpendiculaire de l'entrée du ruisseau dans le rocher; & ce rocher est en partie de marbre, en partie d'albâtre, & de pierre dure; un mineur n'en emportoit guere plus d'un pied cube en huit jours; cependant cette montagne est traversée à jour dans plusieurs endroits, & il y a cinq autres galeries, de 3 pieds de large & de 6 pieds de haut, qui font en tout plus de 3000 toises de longueur & de 7 millions 28000 pieds cubes. La nature de ce travail, le temps, la dépense, & la grandeur de l'entreprise, sont autant de sujets d'étonnement pour le voyageur, & autant de preuves du cas que l'état du

Berne fait de ſon tréſor, & du deſir qu'il a de ſe paſſer de l'étranger.

Le degré de la ſource eſt variable: quand elle eſt à ſa plus grande richeſſe, elle porte juſqu'à 20 ou 22 parties, épreuve du feu, ce qui feroit près de 28 à l'épreuve du tube; ſon plus bas a été à 8 degrés ou à 10, elle produit ordinairement 500 livres peſant d'eau par quart d'heure; ces eaux ſont conduites de la ſource par ſa pente naturelle, à la *ſaline* de Bexvieux, par des tuyaux de bois de ſapin, dans une diſtance de ¼ de lieue, où elle eſt reçue dans des réſervoirs & de là repriſe par un mouvement de pompes que l'eau fait agir, pour la porter dans de grandes galeries appellées *bâtimens de graduation*, qui peuvent la fortifier juſqu'à 27 degrés; de là elle paſſe par ſa pente naturelle dans les bernes ou bâtimens de cuite.

La même montagne fournit encore une autre ſource, foible, qu'on ſépare de la précédente, & qui s'étend par des canaux de ſapin, juſqu'à l'Aigle, lieu diſtant de là de deux lieues.

Cette ſource eſt fort chargée de ſoufre & de bitume; l'odeur en eſt forte, & l'on en voit ſortir l'exhalaiſon en tourbillon de fumée, même pendant l'été, à l'iſſue des galeries qui donnent entrée dans les montagnes. Les lampes des mineurs enflammoient quelquefois cette matiere, ſur-tout dans les galeries en cul-de-ſac, où il n'y a point d'air paſſant, alors elle chaſſoit avec impétuoſité tout ce qui lui reſtoit, brûloit, pénétroit les corps; il y avoit des ouvriers bleſſés & étouffés de la ſorte; pour éviter cet inconvénient, on établit de diſtance en diſtance de gros ſoufflets de forge, que l'on agitoit ſans ceſſe pour chaſſer cette vapeur. C'eſt ainſi qu'on en uſoit lorſque M. Dupin viſita ces travaux; cependant le ſel de cette ſource eſt beau, bon, ſain, criſtallin, & blanc comme la neige; le ſoufre contribue à lui donner cette blancheur, ſans lui laiſſer ſon odeur.

On aſſocie à cette derniere ſource, celle de la montagne de Panet, & leurs eaux vont mêlées, dans les réſervoirs ou bâtimens de graduations, prendre, de foibles qu'elles ſont, juſqu'à 25 à 27 degrés de ſalure; on pourroit les pouſſer plus loin, mais l'eau trop chargée de ſel devient gluante, pâteuſe, & ne coule plus aiſément par les petits robinets deſtinés à la répandre en forme de pluie, ſur différens étages de faſcines qu'elle doit traverſer pour arriver à ſon baſſin; elle s'y attache, ſe fige, empêche l'effet de l'air, & par conſéquent de l'évaporation, quand le temps eſt convenable, c'eſt-à-dire, gai & ſec; on pouſſe la graduation depuis un degré & demi juſqu'à dix, en 24 heures. Avant cette découverte il falloit 6 cordes & demie de bois, pour fournir 25 quintaux; maintenant 3 cordes & demie en donnent 80. Il eſt inutile d'inſiſter ſur l'importance d'économiſer le bois.

Comme ce n'eſt point ici un ſyſtême nouveau dont l'événement ſoit équivoque, ni de ces imaginations philoſophiques, tant de fois propoſées, ſouvent eſſayées, mais dont l'eſſai en grand a toujours trompé la promeſſe; que c'eſt au contraire une expérience confirmée par un grand nombre d'années, à la *ſaline* de Slutz en Alſace, dans les deux *ſalines* de Suiſſe, & dans celle de Savoie, c'eſt refuſer un avantage certain que de ne pas uſer d'une telle découverte.

Il y a des bâtimens de graduation à la *ſaline* de Moutiers en Tarentaiſe; ce ſont même les ſeuls dont nous ferons mention, les autres ne différant de ceux de nos *ſalines*, non plus que le reſte de la manœuvre, que par la différence des lieux. Le roi de Sardaigne ayant appris les ſervices que M. le baron de Boëux avoit rendu au canton de Berne, l'appella à la *ſaline* de Moutiers, où il fit conſtruire des bâtimens de graduation au nombre de cinq, dont deux ont 440 pas communs de longueur, & les trois autres 320 pas chacun. Ils ont tous 18 pieds de large ſur 25 de haut, à prendre du rez-de-chauſſée juſque ſous la fabliere. La maſſe d'épines par où les eaux ſe filtrent, a ſix pieds de large, occupe toute la longueur du bâtiment, & la hauteur depuis le baſſin ou cuve baſſe, juſqu'à la fabliere; ces cuves baſſes ſont fournies par le grand réſervoir, dont les eaux ſont relevées dans les auges de filtration autant de fois qu'il eſt néceſſaire, par pluſieurs corps de pompes qui jouent continuellement, auxquelles l'Izere donne

le mouvement ; les eaux ſont pouſſées par la graduation depuis 2 degrés, qui eſt leur état naturel, juſqu'à 25 & 27.

Le degré s'eſtime par la livre ſur le cent, ainſi la ſalure eſt à 20 degrés ſi l'évaporation étant faite ſur cent livres, il en reſte 20.

SALINE DE DIEUZE, il y auroit beaucoup à gagner, à perfectionner les fourneaux ; voici comme on pourroit s'y prendre. L'ouverture ſuperficielle ſeroit la même qu'aux anciens, c'eſt-à-dire, de 28 pieds ſur 24 ; les côtés en talut, dont la ligne de pente ſeroit le côté d'un triangle équilatéral, la diſtance de l'aire à la poële, inégale ; ſavoir de 4 pieds à l'embouchure, finiſſant à deux au plus, à l'endroit de la ſortie, il n'y auroit qu'une ouverture de 2 pieds de large, & de 4 pieds de haut, pour jeter le bois ; cette ouverture, avec un chaſſis ou huiſſerie de fer, à laquelle ſeroit ſuſpendue une porte briſée de même matiere que l'on ouvriroit ou fermeroit ſelon le beſoin ; on pratiqueroit aux côtés deux fenêtres, pour juger de l'état des feux & de la poële, tout ſon carré ſeroit exactement fermé pour concentrer la chaleur ; l'ouverture du derriere, ou la cheminée, auroit 2 pieds de haut, ſur 8 pieds de large ; ayant remarqué que la chaleur qui ſort par cette ouverture étoit fort conſidérable, on continueroit le fourneau de 9 à 10 pieds de large, ſur 12 de long, finiſſant à 7 pieds ; l'on appliqueroit deſſus un poëlon de même dimenſion ; l'ouverture ou cheminée de ce ſecond poëlon, donnant encore beaucoup de chaleur, on en ajouteroit un troiſieme, à 7 pieds de baſe, finiſſant à 4, ſur 7 à 8 pieds de long, en ſorte que l'un & l'autre de ces deux poëlons reſſembleroient à des cônes tronqués, l'ouverture du dernier poëlon, deſtiné pour laiſſer échapper l'air & la fumée, n'auroit qu'un pied de haut, ſur 18 pouces de large, & pourroit ſe fermer par un regitre. Dans les bâtimens qui auroient aſſez de profondeur, on pourroit multiplier les poëlons, pourvu qu'on proportionnât à leur nombre les pentes du fourneau.

Ce fourneau n'auroit pas les mouvemens des autres, le feu y ſeroit moins concentré, il agiroit avec plus de force, il ſe répandroit moins au-dehors, il ſeroit moins diminué au dedans par l'accès de l'air froid, *&c.*

On a exécuté ces idées à Dieuze & c'eſt tout ce qu'il y a de remarquable ; du reſte, le ſel s'y fabrique comme à Moyenvic & à Châteauſalin.

SALINE DE ROSIERE, *particularité des poëles de Roſiere.* Derriere les poëles il y a des poëlons qui ont 21 pieds de long ſur 5 de large, & derriere ces poëlons une table de plomb, à peu-près de même longueur & largeur, ſur laquelle ſont établies pluſieurs lames de plomb poſées de champ, de hauteur de 4 pouces, qui forment pluſieurs circonvallations. Toute cette machine s'appelle *exhalatoire* ; la deſtination de l'exhalatoire eſt d'évaporer quelques parties de l'eau douce, en profitant de la chaleur qui ſort par les tranchées ou cheminées de la grande poële, & de dégourdir l'eau, avant qu'elle tombe dans la grande chaudiere.

Particularité de la fabrication du ſel au même endroit. Lorſque les maréchaux ont mis la poële en état, les ouvriers, dès quatre heures du matin, mettent le feu ſous le poëlon, avec des éclats de bûches, & cependant ils donnent de l'eau aux exhalatoires, laquelle ſe rend dans le poëlon. Ce poëlon contient de la muire graſſe, autant qu'il a été poſſible d'en ramaſſer ; ce ſont les eaux les plus fortes que l'on ait dans le cours ordinaire de la formation du ſel, par le moyen du feu.

Si la muire retirée de l'abattue a été abondante, elle ſuffit ſeule à l'opération ; ſi on juge qu'il n'y en ait pas ſuffiſamment, on jette dans le poëlon du ſel de ſocquement : c'eſt ainſi que l'on appelle le dernier ſel qui reſte au fond de la poële, qui eſt d'un brun jaune, non loyal & marchand, & mêlé de corps étrangers.

Les ouvriers ont toujours de ce ſel en quantité, pour parer aux accidens contraires à la formation dont la foibleſſe des eaux eſt très-ſuſceptible : le mauvais temps, le grand vent, le bois d'une moindre qualité, *&c.* peuvent faire ceſſer & baiſſer la poële à un point que l'on ne pourroit la relever & la faire ſchelotter, tout ſe perdroit ſans former du ſel.

Lorſque l'eau, verſée des exhalatoires dans le poëlon où eſt la muire ou le ſel de ſocquement, ſe diſpoſe à bouillir, on remplit entiérement de bois le fourneau de la grande poële, en laiſſant des jours entre les bûches que l'on croiſe à cet effet; on allume ce bûcher, & ſi-tôt que la poële a pris chaleur, on l'arroſe avec la compoſition du poëlon, que l'on puiſe avec des vaiſſeaux appellés *ſcillotes*.

Quand le fer de la poële eſt bien chaud, & qu'il commence à être encroûté de ſel formé par l'arroſement ſuſdit, on y laiſſe entrer l'eau naturelle juſqu'à ce qu'elle ſoit à peu-près pleine; enſuite on donne quatre chaudes conſécutives, c'eſt-à-dire, qu'on charge quatre fois ce fourneau de bois; la derniere chaude finit à trois heures après midi; dans l'intervalle de ces chaudes, on leve les augelots, ou ces eſpeces de caiſſes de fer, avec une anſe, qui ſe poſent aux angles & le long des côtés de la poële, & dans leſquels le ſchlot ſe dépoſe.

Cette premiere opération ſe fait par le maître, le ſalineur & le bœuf; c'eſt ainſi que l'on nomme l'ouvrier qui décharge le bois des charrettes, le jette ſur la poële, & fait les autres menus ſervices.

A trois heures après midi le ſocqueur ſe charge de la poële, il donne la derniere chaude avec le ſalineur qui ſe retire à ſix heures; le ſocqueur rabat les braiſes, & laiſſe couler de nouvelle eau du poëlon dans la poële, ſuivant la force de ſa muire; on ne commence à tirer le ſel que le trois ou quatrieme jour, quelquefois en petite quantité, quelquefois aſſez abondamment, ſuivant les accidens ſurvenus pendant la cuiſſon.

On compte le ſalinage par abattues, les abattues par tour, le tour eſt de 24 heures, & il y en a 13 dans une abattue; chaque tour commence à quatre heures du matin: le produit en ſel eſt plus ou moins grand.

Il n'y a en cette *ſaline* que cinq ouvriers, parce qu'ils ne ſont pas obligés à travailler le bois.

L'été eſt la ſaiſon la plus favorable au ſalinage, il y en a bien des raiſons qui ſe préſenteront.

mois.	abattues.	cordes de bois.	muids de ſel.
Janv. 1737	15	2550	817
		5270	1097
	8	16 2720	580
Août	7	15 2550	
		5219	669
Mai	8	16 2669	1320
			661

On a choiſi pour cette comparaiſon, deux mois d'hiver, pendant leſquels le nombre des abattues & des cordes de bois a été à peu-près le même que dans deux mois d'été.

Lorſque la muire ou l'eau des ſources ſalées a ſenti le feu pendant quelque temps, elle devient trouble & elle commence à dépoſer un corps étranger, de couleur cendrée, gras de toucher, grumeleux; en continuant de le frotter entre les doigts, on le croiroit plein de ſablon aſſez fin; cette matiere ſe nomme *ſchlot*, ou *terre* & *craſſe de poële*; c'eſt cette matiere qui forme le corps de l'écaille ou équille; elle ſe durcit ſur le fond de la poële, devient auſſi ſolide que de la pierre commune, & lie le premier ſel qui tombe ſur fond; ſon dépôt progreſſif eſt fini lorſque le grain de ſel commence à paroître à la ſuperficie de la muire.

Pour diminuer l'épaiſſeur de l'écaille qui diminue l'action du feu & ruine les fers, on ſe ſert des augelots, le ſchlot s'y dépoſe; on le jette, parce qu'on ſait par expérience qu'il ne contient preſque point de ſel; il fait périr les arbres, s'il pénetre juſqu'à la racine; en le travaillant avec art & ſans mêlange, on en tire un ſel pareil à celui d'Epſon.

On en tire encore d'autres ſels; en l'examinant, il donne des cryſtaux depuis 6 juſqu'à 18 & 20 lignes de long, & depuis 1 juſqu'à 3 ½ lignes de largeur; ce ſont des priſmes à ſix pans irréguliérement réguliers; les deux ſurfaces du petit diametre ſont à peu-près doubles de largeur des deux ſurfaces qui terminent chaque extrêmité du grand diametre; chacun des deux bouts eſt terminé en pointe de diamans, par ſix triangles dont les baſes ſont égales aux deux

plus

plus larges ſuperficies, & aux quatres petites alternes.

Addition à ce qui a été dit des bâtimens de graduation. Pour former le ſel de mer, on diſpoſe des aires ou baſſins, qui ont beaucoup de ſuperficie & peu de profondeur, dans leſquels on introduit l'eau de la mer par des rigoles; le ſoleil & l'air agiſſent ſur cette eau, ils l'enlevent, l'évaporent dans un eſpace de temps plus ou moins long, ſuivant l'ardeur du ſoleil, la qualité & l'activité du vent, étant à obſerver que la ſaiſon de l'été la plus chaude eſt celle que l'on ſaiſit pour cette opération. Le ſel, comme plus peſant que les parties aqueuſes, demeure inébranlable aux chocs qu'il reçoit; l'action du ſoleil, les ſecouſſes & les ébranlemens de l'air l'élevent ſeulement juſqu'à une hauteur de quelques piés, mais il retombe après quelques pirouettemens; ſes parties ſe réuniſſent, ſe cryſtalliſent, & forment enfin un corps ſolide, dont la figure eſt communément cubique.

L'art a cherché à imiter la nature par les bâtimens de graduation; pour cela il n'a que changé la forme de l'évaporation; celle de la nature ſe fait dans une diſpoſition horizontale, celle de l'art dans une diſpoſition verticale.

Les bâtimens de graduation ſont à jour, élevés de 20 à 25 piés de la cuve à la ſabliere; on force l'eau que l'on veut graduer, à monter par des pompes juſqu'au haut de ces bâtimens, d'où elle ſe diſtribue dans des augets de 4 à 6 pouces de largeur & autant de profondeur, diſpoſés ſuivant la longueur du bâtiment, parſemés de petits robinets à ſix pouces de diſtance les uns des autres, qui ne laiſſent échapper l'eau que par gouttes, leſquelles rencontrant dans leur route une maſſe de faſcines de 20 à 25 piés de haut ſur 10 de large, ſe ſubdiviſent & multiplient leurs ſurfaces à l'infini; en ſorte que l'air auquel cette ſubdiviſion donne beaucoup de priſe, emporte dans l'eſpace comme une roſée, les parties douces de l'eau qui ſe ſont trouvées ſoumiſes à ſon action, pendant que les parties qui demeurent chargées de ſel, déterminées par le poids, décrivent conſtamment une perpendiculaire, & ſe précipitent dans le baſſin deſtiné à les recevoir; d'où elles ſont enſuite élevées par d'autres pompes qui les portent dans une autre diviſion d'augets, pour retomber, par la même manœuvre que ci-devant, dans une autre diviſion de baſſin, & ſucceſſivement juſqu'au dernier, le nombre étant proportionné au degré de la ſalure de l'eau. On donne aux plus foibles, telles que celles d'un degré & demi ou deux degrés, juſqu'à ſept diviſions, & l'on peut les pouſſer juſqu'à 30 degrés, en trois jours, dans la bonne ſaiſon.

Plus la diſpoſition des bâtimens eſt parfaite, plus les différentes économies ſont ſenſibles. Leur forme, leur expoſition, la maniere d'élever les eaux, l'attention au progrès de la ſalure pour éviter un travail inutile & ménager un temps précieux, le gouvernement des robinets qu'il faut conduire ſuivant les changemens & le caprice du vent, & mille autres détails que l'on croiroit indifférens, ſont d'une importance extrême.

Pour pouvoir déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens néceſſaires à graduer une ſource ſalée, il en faut connoître avec préciſion la poſſibilité & la qualité. Mais pour en donner une idée générale, de même que de l'économie qui en réſulte, on dira que pour faire le moyen de la graduation 7000 tonneaux de ſel de 650 peſant chacun, avec de l'eau à 4 degrés ou a 4 pour $\frac{0}{0}$, il faut 3000 piés de bâtiment & 5000 cordes de bois, & que ſans cela, il en coûteroit 32000 cordes pour pareille quantité.

On ne connoît point l'auteur de cette machine; mais il eſt à préſumer qu'elle eſt fort ancienne, & que la *ſaline* de Soultz en baſſe Alſace a fourni le modele de celles qu'on a établies dans la ſuite. C'eſt ſûrement la plus ancienne. Celles de Suiſſe, de Savoie & d'Allemagne ſont abſolument modernes, & il eſt étonnant que l'on n'ait pas plutôt fait attention à celle de Soultz, qui eſt ſur le grand chemin de Strasbourg à Maïence, & expoſée à la vue de tout le monde. Il n'y a perſonne à Soultz ni aux environs, qui ſache l'origine de cette *ſaline*; le plus ancien titre qui exiſte eſt un contrat d'acquiſition de 1665.

Elle ſubſiſtoit avant les guerres de Suede, pendant leſquelles elle fut ruinée. Rétablie à la paix, elle fut donnée à emphytéoſe par la maiſon de Fleckenſtein à celle de Krug, moyennant le dixieme du produit en ſel. Krug la rendit à Furſt, qui la répara de nouveau. Cette *ſaline* peut fournir

annuellement environ 140 muids, de 650 livres chacun.

Les eaux des fontaines ſalantes paſſent par des carrieres ſouterreines de ſel gemme, où elles ſe chargent de parties de ſel, & contractent un degré de ſalure plus ou moins fort, ſuivant qu'elles en parcourent ſans interruption un plus ou moins long eſpace, étant à obſerver que ces roches ſont par veines, par couches & par cantons; & c'eſt la raiſon pour laquelle on voit côte à côte une ſource d'eau douce & une autre d'eau ſalée; de ſorte que la terre étant extrêmement variée dans ſa compoſition, les eaux qui en ſortent participent de tous ſes différens modes, & elles ſe trouvent imprégnées de parties de ſel à proportion des différences de leurs poſitions.

La mer eſt trop éloignée pour s'imaginer qu'elle ſoit la cauſe de la ſalure de ces eaux; l'eau filtrée dans les terres pendant un ſi long trajet, ſe dépouilleroit néceſſairement de ſon ſel, à moins qu'on ne ſuppoſât que elles ſont apportées de la mer ici par un canal fort droit & fort large; ce qui s'oppoſe à la raiſon & à l'expérience, par laquelle nous remarquons que l'eau de ces ſources vient par différentes embouchures, & que elles croiſſent ou diminuent, ſuivant que la ſaiſon eſt ſeche ou pluvieuſe.

On remarque même que plus elles ſont abondantes, plus elles ſont ſalées; ce qui provient de ce qu'ayant alors plus de volume, de poids & de viteſſe, elles frappent avec plus de violence & émouſſent avec plus de facilité les angles des ſinuoſités qu'elles parcourent, & en entraînent auſſi les particules juſqu'où le niveau leur permet d'arriver.

Voilà ce qui nous reſtoit à ajouter à cet article, d'après lequel on aura, je crois, une connoiſſance ſuffiſante de ce que c'eſt que les *fontaines ſalantes*, & les uſines qu'on appelle *ſalines*. *Voy. encore les art.* SEL, SEL GEMINE, SEL MARIN, *& l'art. ſuiv.*

SALINES DE FRANCHE-COMTÉ; il y en a deux dont l'abondance des ſources, la qualité des eaux, & le produit en ſel ſont fort différens. La *Saline de Montmorot*, inférieure en tout à celle de *Salins*, n'a ſur elle que l'avantage de l'avoir précédée. Mais détruite par le feu, ou abandonnée pour quelque autre raiſon, elle a été oubliée pendant pluſieurs ſiecles, & c'eſt ſeulement vers le milieu de celui-ci que l'on a penſé à la relever. Au contraire depuis plus de douze cens ans que la *ſaline* de Salins ſubſiſte, elle a toujours été entretenue avec un ſoin particulier, & a paru mériter l'attention de tous les ſouverains à qui elle a appartenue. Elle eſt beaucoup plus conſidérable que l'autre, & c'eſt par elle que nous commencerons cet article.

SALINE DE SALINS (*a*); elle eſt diviſée en deux parties que l'on diſtingue par *grande* & *petite ſaline*. Il y a une voûte ſouterreine de 206 piés de longueur, 7 piés 5 pouces de haut & 5 piés de largeur, qui donne communication de l'une à l'autre, en ſorte que elles ne ſont enſemble qu'une ſeule & même maiſon. Elle eſt ſituée au centre de Salins, dans une gorge fort étroite. Le rempart la ſépare de la riviere de Furieuſe, & elle eſt fermée par un mur du côté de la ville, à qui elle a donné la naiſſance & le nom. Car Salins a commencé par quelques habitations conſtruites pour les ouvriers qui travailloient à la formation du ſel.

Les eaux précieuſes de cette *ſaline* en avoient fait un domaine d'un grand revenu, & ce fut un de ceux que S. Sigiſmond, roi de Bourgogne, donna au commencement du ſixieme ſiecle, pour doter le monaſtere d'Agaune. Ce monaſtere poſſéda dès-lors

(*a*) La ferme générale ſous-traitant depuis long-temps la *ſaline de Salins*, il y a deux régies dans cette *ſaline* : celle de l'entrepreneur, dont nous indiquerons les employés dans la ſuite de ces notes, & celle de la ferme générale, dont nous allons d'abord donner une idée, parce qu'elle n'a point de rapport à toutes les manœuvres que nous détaillerons, & qui regardent l'entrepreneur.

La régie de la ferme générale conſiſte à veiller à l'exécution du traité fait avec l'entrepreneur, à recevoir de lui les ſels formés, en faire faire les livraiſons, percevoir le prix des ſels ordinaires & Rozieres, des Salaigres, Bez & Pouſſets, & de payer des dépenſes aſſignées ſur le produit.

Ses employés ſont *un receveur-général-inſpecteur, un contrôleur des ſalines, un contrôleur à l'empliſſage des boſſes, un contrôleur au peſage, un contrôleur géometre, deux contrôleurs aux paſſavans, huit guettes*, faiſant les fonctions de portier, & chargés de fouiller les ouvriers & ouvrieres qui ſortent des *ſalines*; *deux gardes* attachés à la *ſaline*.

Salins en toute propriété jusques en 943, que Meinier, abbé d'Agaune, le donna en fief à Albéric, comte de Bourgogne & de Mâcon. Nous ne trouvons rien qui nous apprenne si l'établissement de cette *saline* est de beaucoup antérieur au sixieme siecle. Strabon assure qu'on faisoit grand cas à Rome des chairs salées dans le pays des Séquanois; mais ce passage ne peut pas s'appliquer à la *saline* de Salins plutôt qu'à celle de Lons-le-Saunier, qui est sûrement plus ancienne, & à laquelle par cette raison il semble mieux convenir.

La *grande saline* occupe un terrein irrégulier qui a 143 toises dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, & 50 toises dans sa plus grande largeur du levant au couchant. La *petite saline* placée au septentrion de la *grande*, & dans la même position, a 40 toises de longueur & 25 de largeur.

Cette derniere renferme un puits appellé *puits à muire*. Il est à 66 piés de profondeur, depuis la voûte supérieure jusqu'au fond du récipient qui reçoit les eaux salées, & il a 30 piés de largeur, de toutes faces, présentant la forme d'un carré. L'on y descend par un escalier, & l'on trouve au fond deux belles sources salées (*b*) qui, dans 24 heures, produisent 160 muids, mesure de Paris. L'eau claire, transparente, & à 17 degrés, est conduite par un tuyau de bois, dans le récipient des eaux salées. Il est à 5 piés de distance construit en pierre, & contient 47 muids. A côté de ce récipient, il en est un autre de la contenance de 61 muids, dans lequel se rassemblent les eaux de 4 sources (*c*) une fois plus abondantes que les deux premieres, mais qui étant seulement à 3 degrés, sont pour cela nommées *petites eaux*. On en éleve une partie pour des usages qui seront expliqués dans la suite.

En termes de *saline*, l'on entend par *degrés* la quantité de livres de sel renfermées dans cent livres d'eau; c'est-à-dire, que cent livres pesant d'eau des deux premieres sources qui sont à 17 degrés, rendront après l'évaporation 17 liv. de sel, & par la même raison, 100 liv. des quatre dernieres sources, ou petites eaux à 5 *degrés*, n'en rendront que 5 liv. La pinte de Paris des eaux à 17 *degrés*, contenant 48 pouces cubes, pese 35 onces $\frac{1}{4}$; & celle des eaux à 5 *degrés*, pese 32 onces $\frac{1}{8}$.

On connoît le *degré* des eaux, en réduisant à siccité, par le moyen du feu, une quantité d'eau d'un poids connu, & celui du sel formé donne le *degré*. Sur cette opération, on a établi une *éprouvette* qui démontre d'abord la quantité de sel contenu dans 100 liv. pesant d'eau. Cette *éprouvette* est un cylindre d'étain, d'argent, *&c.* que l'on introduit perpendiculairement dans un tube de même matiere rempli de l'eau qu'on veut éprouver. Au haut du cylindre sont gravées des lignes circulaires distantes l'une de l'autre, dans des proportions déterminées par l'épreuve du feu. Ce cylindre se soutenant plus ou moins dans l'eau, suivant qu'elle est plus ou moins salée, & par conséquent plus ou moins forte, en désigne les *degrés*, par le nombre des lignes qui s'apperçoivent au dessus du niveau de l'eau. Il ne faut pas que l'*éprouvette* soit en bois, parce que le sel s'y imbibant, donneroit ensuite à l'eau un *degré* de salure qu'elle n'auroit pas. D'ailleurs, le bois se gonflant ou se resserrant, suivant la sécheresse ou l'humidité de l'air, mettroit toujours un obstacle à la justesse de l'opération. L'étain paroît préférable à l'argent, parce qu'il ne se charge pas de verd-de-gris, & l'on doit toujours avoir soin de laver l'éprouvette avec de l'eau douce après qu'on en est servi, autrement elle cesse d'être juste.

Nous observerons ici qu'il n'y a que les matieres *salines* qui marquent à l'éprouvette; parce que le sel seul, pouvant se placer dans les petits interstices qui sont entre les globules de l'eau, la rend plus forte, plus difficile à céder, & s'y insinue même jusqu'à une

(*b*) Il y en a même trois: 1°. *la bonne source* a dix sept degrés; 2°. *le surcroît* a dix-huit degrés deux tiers; *le vieux puisoir*; mais cette derniere source n'a que deux tiers de degrés. Aussi ne la réunit-on avec les deux premieres, que lorsque l'on fait l'épreuve juridique des eaux. C'est un ancien usage qui n'en est pas plus raisonnable pour cela. Dès que l'épreuve est finie, on renvoie *le vieux puisoir* dans le puits des petites eaux.

(*c*) La premiere est le *vieux puisoir* dont on a parlé dans la note précédente: la seconde s'appelle *le durillon*; les autres sont sans nom, & aussi foibles en salure.

quantité assez considérable, sans la faire augmenter de volume ; mais l'on auroit beau charger une eau douce de boue, & d'autres parties étrangeres, si on la met à l'épreuvette, le cylindre restera à la marque de l'eau douce, sans indiquer le moindre degré de salure.

Il y avoit autrefois une ancienne épreuvette en usage à Salins, dont le degré étoit d'un tiers plus foible que celui de la nouvelle dont nous venons de parler ; c'est-à-dire, qu'au lieu d'indiquer une livre de sel renfermée dans 100 liv. d'eau, il n'en indiquoit que les deux tiers d'une livre ; c'est à quoi il faut faire attention, quand on lit quelques mémoires ou procès-verbaux sur cette *saline*, & les officiers qui font tous les mois la visite des sources pour en constater les degrés, les comptent encore au jourd'hui suivant l'ancien usage.

La *grande saline* renferme deux puits dans lesquels il se trouve beaucoup de sources salées & douces. Le premier est appellé *puits d'Amont* ; & le second, *puits à gray* ; & quoique l'un & l'autre soient désignés par le nom de *puits*, ils n'en ont point la forme. Ce sont de grandes & spacieuses voûtes souterreines bien travaillées, & construites solidement. Elles commencent au *puits d'Amont* ; on y descend par un escalier en forme de rampe, composé de 61 marches. On arrive sur un plancher de 21 piés de long, sur 15 piés de large, sous lequel se trouve un grand nombre de sources de différens produits. Elles sont toutes séparées, non par des peaux de bœufs, comme on le lit dans le *dictionnaire de commerce*, mais avec de la terre glaise préparée & battue, que l'on nomme *conroi* (*d*), & couverte par des trapes que l'on leve au besoin.

Il y a sept de ces sources (*e*) qui, par de petites rigoles faites avec le conroi dont on vient de parler, sont amenées dans deux récipiens ménagés dans un même bassin de bois attenant au plancher, & de la contenance de 37 muids, 2 quarts, 58 pintes, mesure de Salins (*f*). Elles fournissent par demi-heure 17 quarts, 12 pintes d'une eau à 10 *degrés*. Les autres, à l'exception de deux, nommées *les changeantes*, n'étant qu'à 1, 2 *degrés*, ou même la plupart totalement douces, elles sont rassemblées dans un récipient voisin, de même nature que le premier, & de la contenance de 15 muids, toujours mesure de Salins.

Les deux sources dites *premiere & seconde changeantes*, parce qu'elles ont souvent varié, ainsi que la troisieme changeante, sont à 2 degrés $\frac{2}{3}$, & fournissent par demi-heure 1 quart 50 pintes. Un cheneau de bois les amene dans le récipient des eaux salées, d'où elles sont élevées séparément (*g*) pour des usages dont nous parlerons dans la suite.

La voûte en cet endroit a 39 piés de haut,

(*d*) Les cinq premieres sources formées de différens filets, se réunissent dans le plus grand des deux récipiens, & y coulent sous les dénominations que nous allons rapporter.

La premiere, dite *les trois anciennes*, est à onze degrés de salure.

La seconde s'appelle *le corps de plomb* ; elle est au même degré que les trois anciennes.

La troisieme ou *la petite roue*, est à douze degrés.

La quatrieme est nommée *la nouvelle source* ; ses eaux sont à quatre degrés trois quarts.

La cinquieme dite *la troisieme changeante*, est à quatre degrés & demi.

(*e*) Il y a deux préposés pourvus d'office par le roi pour veiller à l'entretien du *conroi* qui sépare les sources salées & douces, & conduit leurs eaux dans les bassins qui leur sont destinés. Ils sont aussi chargés d'accompagner les officiers des *salines* lorsqu'il vont faire l'épreuve juridique des sources, d'y suivre le montier de garde dans sa visite hebdomadaire, & d'y conduire les étrangers. On les nomme *conducteurs conroyeurs des sources*. L'un est pour la grande saline, & l'autre pour la petite.

(*f*) La pinte de *Salins* contient 64 pouces cubes, & il faut 240 pintes pour le muid.

La pinte de Paris ne contient que 48 pouces cubes, & il en faut 288 pour le muid.

La différence de muid de Salins est donc de 1544 pouces cubes, dont il est plus grand que le muid de Paris, ou de 32 pintes mesure de Paris, qui ne valent que 24 pintes mesure de Salins.

(*g*) Quoique ces eaux soient élevées séparément, on les réunit aussi avec les premieres, lorsque l'on fait la reconnoissance juridique des sources. C'est à peu près comme si une femme, toutes les fois qu'elle visiteroit ses diamens, y mêloit des cailloux fangeux qui leur ôteroient de leur éclat & de leur prix, & qu'elle ne feroit entrer dans son écrin que les jours où elle en voudroit examiner la richesse. L'exemple d'une grand'mere imbécille seroit-il suffisant pour autoriser une conduite aussi ridicule !

à compter depuis le fond des récipiens, juſque ſous la clé des arcades, & 44 piés de largeur; le tout à une ſeule arcade & ſans piliers. Elle eſt conſtruite ainſi dans la longueur de 178 piés; de là elle n'a plus que 17 piés de haut ſous clé, ſur 20 de large & 148 de longueur; cette partie ſert à communiquer aux ſources dites *le puits à gray*. En cet endroit la voûte a 46 piés de large, ſur 34 de hauteur, & 176 de longueur. L'on trouve à l'extrémité un plancher de 13 piés de large ſur la longueur de 25; ſous lequel ſont ſept petites ſources ſalées à 13 degrés, couvertes par des trapes, comme au *puits d'Amont*, & conduites par des rigoles de terre glaiſe dans un petit baſſin de réunion où tombe encore un filet d'eau au même degré, dont l'on ignore la ſource. De ce baſſin, où elles prennent le nom de *grand coffre*, elles ſont envoyées par des tuyaux de bois de 18 toiſes de longueur au récipient des eaux ſalées, contenant 28 muids. A 18 pouces du fond de ce récipient, il ſort encore une ſource nommée *la chevre*; elle eſt à 10 degrés, & ſe mêle avec les autres. Leur produit total donne dans 24 heures, 145 muids à 12 degrés $\frac{3}{5}$.

L'on doit obſerver que dans le nombre des ſept premieres ſources, il y en a une, d'un produit peu conſidérable, qui tarit dans les temps de grande pluie & ne reparoit que dans les temps de ſéchereſſe. Autour du plancher qui les couvre, il ſe trouve encore huit ou dix petites ſources preſque douces, qui réunies par un cheneau, vont tomber enſemble dans leur récipient, contenant 78 muids.

Toutes les ſources ſalées des trois puits fourniſſent dans 24 heures 527 muids, dont le mélange dans la cuve *du tripot* eſt ordinairement à 14 degrés. Elles ſont méſurées le premier de chaque mois en préſence des officiers de la juriſdiction des *ſalines*, & des prépoſés des fermiers. Les quantités de muids rapportées ci-deſſus ont été calculées, de même que le degré des eaux, ſur le produit total de pluſieurs années dont on a tiré le commun. Ces ſources augmentent ou diminuent proportionnellement au plus ou moins de pluie qui tombe, & l'on a remarqué que les années qui étoient abondantes en neige étoient celles où les ſources produiſoient davantage. En général, plus le produit des ſources augmente, & plus elles ſont ſalées; elles paroiſſent toutes venir du couchant, & paſſer ſous la montagne ſur laquelle eſt bâti le fort Saint-André.

Les eaux ſalées & douces des deux *ſalines* ſont élevées (*h*) avec des pompes aſpirantes, au moyen d'une machine hydraulique établie à chaque puits. Les eaux ſalées ſont conduites par différens cheneaux dans le grand récipient appellé *tripot*; c'eſt une vaſte cuve toute en pierres de taille, aſphaltée, & garnie en dehors de terre glaiſe bien battue; elle contient 5568 muids, meſure de Paris. De là ces eaux ſont encore élevées avec des pompes, & diſtribuées par pluſieurs cheneaux dans les nauds ou réſervoirs, établis près des chaudieres où elles ſont bouillies; on les y fait couler par le moyen d'une échenée que l'on retire enſuite lorſque la chaudiere eſt remplie; les pompes qui élevent les eaux douces ou peu ſalées, & qui les jettent dans le canal dit de *Cicon*, jouent par les mêmes rouages qui font mouvoir celles des eaux ſalées.

Le canal de *Cicon* qui reçoit toutes les ſources douces de la grande *ſaline*, ainſi que les eaux qui ont ſervi aux machines hydrauliques, commence à l'extrémité de la voûte du *puits d'Amont*. A cet endroit élevé de 10 piés au-deſſus du niveau des ſources ſalées, on en voit une d'eau douce, abondante, claire & bonne à boire. De là le canal continue juſqu'à l'autre extrémité de la voûte dite *le puits à gray*, où il reçoit encore les eaux qui ont fait mouvoir la machine hydraulique conſtruite pour les pompes de la cuve du *tripot*; alors il eſt fait en voûte, & paſſe ſous la ville de Salins, à 25 piés de profondeur. Il a 332 toiſes de longueur, 4 piés de large, ſur 6 de hauteur commune, à compter depuis l'extrémité de la voûte du *puits à gray*, juſqu'à l'endroit où il jette ſes eaux dans la riviere de Furieuſe.

Les eaux douces ou peu ſalées du *puits amuré* à la *petite ſaline*, ainſi que celles qui font mouvoir les machines hydrauliques

(*h*) Quatre charpentiers attachés aux *ſalines* ſont chargés de l'entretien des rouages & des ouvrages qui ſont au compte de l'entrepreneur.

L'entretien des bâtimens, & toutes les groſſes réparations, ſont au compte du roi.

pour les pompes qui les élevent, ſont auſſi reçues dans un canal de 53 toiſes de longueur, du même nom & de la même conſtruction que celui de la *grande ſaline* auquel il ſe réunit.

Les voûtes ſouterreines qui renferment les ſources des puits *d'Amont* & *à gray*, regnent ſous le pavé de la *grande ſaline*, du ſeptentrion au midi; leur longueur totale eſt de 502 piés. On en attribue la conſtruction aux ſeigneurs de la maiſon de Salins, qui commencerent à régner vers l'an 941, en la perſonne d'Albéric de Narbonne, comte de Mâcon & de Bourgogne, ſire de Salins.

Nous avons dit que toutes les eaux ſalées de la *grande* & de la *petite ſaline* ſe raſſembloient dans la cuve du *tripot*, d'où elles étoient diſtribuées dans les réſervoirs établis près des chaudieres.

Ces *chaudieres* ou *poëles*, toutes déſignées par un nom particulier (*i*), ſont au nombre de neuf, avec chacune un *poëlon* qui les joint par-derriere. Il y en a deux à la *petite ſaline* & ſept à la *grande*. Chaque chaudiere avec ſon poëlon a un emplacement ſéparé, & un réſervoir ou *naud* fait de madriers de ſapin pour y dépoſer les eaux néceſſaires aux cuites. Cet emplacement s'appelle *berne* (*k*); il a 64 piés de long ſur 38 de large.

Toutes les poëles ſont de figure ovale, & les poëlons de celle d'un carré long, plus étroit dans le bout, oppoſé à celui qui touche la chaudiere. Les dimenſions communes d'une poële ſont de 27 piés 2 pouces de longueur, 22 piés 8 pouces de largeur, & 1 pié 5 pouces de profondeur; elle contient 90 muids d'eau: celles du poëlon ſont de 18 piés de long, 10 piés 6 pouces de large, & 1 pié 3 pouces de profondeur; elle contient 30 muids. L'une & l'autre ſont compoſées de platines (*l*) de fer couſues enſemble avec de gros clous rivés, & ſont ſuſpendus ſur un fourneau, la poële par 135 barres de fer de 4 piés de longueur, & le poëlon par 20 autres barres longues de 6 piés. Ces barres appellées *chaînes*, ſont rivées par-deſſous la chaudiere, & accrochées dans le deſſus à des anneaux de fer tenant à des pieces de bois de ſapin (*m*), qui traverſent la largeur de la poële, & ſont appuyées ſur deux groſſes poutres que ſoutiennent quatre dés de maçonnerie, appellés *piles*, qui s'élevent de 3 à 4 piés aux quatre angles des murs du fourneau.

Le fourneau eſt creuſé dans le terrein en même longueur & en même largeur que la poële & le poëlon. Le devant, fermé par un mur, forme une ouverture ou gorge de 4 piés 6 pouces de hauteur, ſur 15 à 16 pouces de largeur. C'eſt par-là que l'on jette le bois ſur une grille de 10 piés de long & de 4 piés de large, placée à 6 piés de diſtance de la gorge du fourneau, ſous le milieu de la poële dont elle eſt éloignée de 4 piés 6 pouces. Cette grille eſt compoſée de gros barreaux de fonte, diſtans de 3 pouces les uns des autres, pour que la braiſe puiſſe tomber dans un fondrier de 3 piés 6 pouces de profondeur & de 4 piés de largeur, creuſé depuis l'extrêmité de la grille juſqu'à l'ouverture de la gorge à laquelle il vient aboutir pour faciliter le tirage des braiſes. Depuis les bords du fondrier, le terrein s'éleve en talut juſqu'aux côtés de la poële (*n*); de façon qu'il n'en eſt plus qu'à 8 pouces de diſtance. Il s'éleve de même depuis le bout de la grille juſqu'à l'extrêmité du poëlon, dont alors il ne ſe trouve plus éloigné que de dix à onze pouces. Le fourneau eſt fermé tout autour avec de la terre (*o*), à l'exception de 4 ſoupiraux de quinze

(*i*) Les chaudieres de la grande *ſaline* ſont *beauregard*, *chatelain*, *compteſſe*, *glapin*, *grand-bief*, *martinet* & *petit bief*. Celles qui ſont à la petite *ſaline* s'appellent l'une chaudiere *du creux*, & l'autre chaudiere *de ſoupat*.

(*k*) Chaque berne eſt diſtinguée par le nom de la chaudiere qu'elle renferme.

(*l*) Les platines du fond s'appellent *rables*; celles des bords *verſats*, dont le haut eſt terminé par des cercles de fer nommés *bandes de toiſes*.

Les poëles ſont compoſées de 350 tables, de 100 verſats, de 135 chaînes & de 7500 clous.

(*m*) Le nom de ces pieces de bois eſt *traverſiers*. Elles ſont au nombre de 22, diſtantes de 10 pouces l'une de l'autre, & ayant chacune 9 à 10 pouces d'équarriſſage. Les deux poutres ſur leſquelles elles ſont appuyées, s'appellent *pannes* ou *peſnes*.

(*n*) Les murs des côtés de la poële ſe nomment *macelles*.

(*o*) Cette partie qui touche les bords de la poële s'appelle *rond*.

pouces de largeur, que l'on ouvre & ferme, ſuivant les beſoins.

L'activité du feu ſe trouve dans le centre de la poële : l'air fait couler la flamme ſous le poëlon (*p*), & la fumée s'échappe derriere par une ouverture de 6 à 7 piés de largeur, ſur 10 à 11 pouces de hauteur.

La formation du ſel ſe fait dans 3, 4 & quelquefois 5 bernes à la fois. Il faut 17 à 18 heures pour une cuite (*q*); en ſorte que les 16 cuites conſécutives, qu'on appelle une *remandure*, emportent 11 ou 12 jours, & autant de nuits d'un travail non interrompu à la même poële. On fait dans le même temps 16 cuites au poëlon, & le ſel s'y trouve ordinairement formé 3 ou 4 heures avant celui de la poële (*r*). La raiſon de cette différence eſt que l'on ne remplit jamais le poëlon déja beaucoup plus petit, afin que l'évaporation s'y faiſant plus vîte, ou puiſſe y remettre de l'eau pour la cuite ſuivante, pendant qu'il y a encore du feu ſous la chaudiere.

Avant de commencer une remandure, on prépare la chaudiere, 1°. en bridant les chaînes ou barres de fer qui ſoutiennent la poële & le poëlon, c'eſt-à-dire, en les aſſujettiſſant toutes à porter également; 2°. en nattant avec de la filaſſe les joints & les fiſſures qui auroient échappé à la vigilance des maréchaux; 3°. en enduiſant la ſurface de la poële & du poëlon avec de la chaux vive délayée fort claire dans de l'eau extrêmement ſalée, appellée *muire cuite*, parce quelle provient de l'égout du ſel en grains: ces trois opérations s'appellent *faire la remandure*. Enſuite & immédiatement avant de commencer la premiere cuite, on allume un petit feu ſous la poële pour faire ſécher lentement la chaux, & on l'arroſe avec cette même muire cuite; ce qui s'appelle *eſſaler*, pour que le tout forme un maſtic capable de boucher exactement les fiſſures, & d'empêcher la poële de couler (*s*).

(*p*) Les poëlons ne ſont pas anciens. Il n'y a pas trente ans qu'ils ſont en uſage dans la *ſaline* de Salins. C'eſt M. Dupin, fermier-général, qui les y a introduits. Il en réſulte une épargne en bois conſidérable, & relative à la quantité d'eau que l'on bouillit au poëlon, ſans augmenter ſenſiblement le feu de la poële.

(*q*) Autrefois la cuite ne duroit que douze heures; mais le ſel en étoit moins pur & moins beau, l'eau n'ayant pas le temps de ſcheloter aſſez, ni le ſel celui de ſe former. Auſſi étoit-il ſans conſiſtance, & comme de la pouſſiere.

(*r*) Les fevres ou maréchaux chargés de l'entretien des poëles, car on n'en fait jamais de neuf à Salins, étoient autrefois pourvus de leur office par le roi; ce qui les mettoit à l'abri de la révocation & étoit contre le bien du ſervice. On a ſupprimé ces charges, & les maréchaux ſont à préſent aux gages de l'entrepreneur qui, avec des appointemens fixes, leur accorde encore onze deniers par charge de toute eſpece de ſel formé, afin de les intéreſſer par-là à apporter tous leurs ſoins à l'entretien des chaudieres, & à prévenir les *coulées*.

Les maréchaux des *ſalines* ſont à préſent au nombre de neuf; il y a quatre maîtres & cinq compagnons.

(*s*) La vivacité du feu que l'on fait au fourneau ſe portant contre le fond de la poële, la tourmente, la boſſue, & quelquefois en perce les tables, ou les disjoint. Alors la muire paſſant par ces ouvertures tombe dans le fourneau, c'eſt ce que l'on nomme *coulée*. Pour y remédier, un ouvrier monte ſur les traverſes de la poële, rompt avec un outil tranchant à l'endroit qu'on lui indique, l'équille qui couvre la place où la chaudiere eſt percée, & y jette de la chaux vive détrempée. C'eſt pendant le temps des *coulées* que ſe forment les *ſalaigres*. La chaleur du fourneau faiſiſſant vivement l'eau qui s'échappe, en attache le ſel au fond de la poële, ou, lorſque la *coulée* eſt longue & conſidérable, il forme des eſpeces de ſtalactiques qui peſent juſqu'à 30 ou 40 livres; on ne peut les détacher qu'à la fin de la remandure, quand le fourneau eſt refroidi. Les petits morceaux de *ſalaigres* qui ſe trouvent dans les cendres des ouvroirs ou des fourneaux, ſe nomment *bey*. Il n'y a de différence que dans la groſſeur.

Il ſembleroit aux chymiſtes que ces matieres expoſées quelquefois pendant dix ou douze jours à une chaleur violente & continuelle, ne peuvent point conſerver de ſalure, parce que l'acide marin emporté par l'activité du feu doit ſe diſſiper entiérement, & laiſſer à nud la baſe alkaline dans laquelle il étoit engagé. Cependant les ſalaigres contiennent encore beaucoup de parties ſalines; les pigeons en ſont très-friands, & ceux qui ont des colombiers recherchent avec empreſſement cette eſpece de pétrification.

Le travail d'une cuite eſt diviſé en quatre opérations, connues ſous les noms d'*ébergémuire*, *les premieres heures*, *les ſecondes heures*, & *le mettre-prou*. On entend par le terme d'*ébergémuire*, l'opération de faire couler dans la poële les eaux de ſon réſervoir; elle dure quatre heures, pendant leſquelles on fait du feu ſous la chaudiere, en l'augmentant à proportion qu'elle ſe remplit. Lorſque elle eſt pleine, le ſervice des premieres heures commence; il dure quatre heures. Alors on fait un feu violent pour faire bouillir l'eau; de façon cependant qu'elle ne s'échappe point par-deſſus les bords; le ſervice des ſecondes heures dure auſſi quatre heures. Il conſiſte à entretenir un feu modéré, & à le diminuer peu à peu, afin que le ſel, qui commence alors à ſe déclarer, puiſſe ſe configurer plus favorablement. Le *mettre-prou*, derniere opération de la cuite, dure cinq heures, pendant leſquelles l'ouvrier jette peu de bois, ſeulement pour entretenir le feu, juſqu'à ce que le ſel ſoit entiérement formé, & qu'il ne reſte que très-peu d'eau dans la poële.

Alors l'on ne jette plus de bois, quatre femmes, nommées *tirari de ſel*, le tirent avec des rables de fer aux bords de la chaudiere, & d'autres ouvriers, appellés *aides*, l'enlevent dans des gruaux (*t*) de bois, & le portent partie dans les magaſins du ſel en grains, & partie dans l'ouvroir, dont nous parlerons plus bas, pour y être formé en pains. Lorſque tout le ſel eſt enlevé, on remplit la poële pour une ſeconde cuite, & ainſi des autres.

Quatre ouvriers & deux femmes ſont attachés au ſervice de chaque berne; les ouvriers que l'on nomme *ouvriers de berne* (*u*), travaillent enſemble à préparer la chaudiere; ce que l'on appelle *faire la remandure*. Enſuite ils ſe relevent pour le travail de la cuite, en ſorte que chacun d'eux faiſant une de ces 4 opérations, ſe trouve avoir fait quatre cuites à la fin de la remandure.

Les deux femmes s'appellent auſſi *femmes de berne*; l'une, dite *tirari de feu*, eſt occupée à tirer quatre fois par cuite les braiſes qui tombent de la grille dans le fondrier. Elle emploie à cet uſage une eſpece de pelle à feu, longue de 20 pouces, large de 14, & dont les bords dans le fond ont un pié d'élévation. Cette pelle eſt attachée à une grande perche de bois, on l'appelle *épit*. L'autre femme, dite *éteignari*, éteint la braiſe avec de l'eau, à meſure que la premiere la tire. Toutes les deux ſont encore chargées de tirer le ſel aux bords du poëlon, lorſqu'il y eſt formé; les *tirari de ſel* dont on a parlé, ne ſont que pour la chaudiere.

Les ſeize cuites conſécutives qui compoſent une remandure, produiſent communément 1200 quintaux de ſel, & conſomment environ 90 cordes de bois. Une corde a huit piés de couche ſur quatre piés de hauteur, & la bûche a trois piés & demi de longueur. On fait, année commune, dans les ſalines de Salins, 132 remandures, qui produiſent autour de 158000 quintaux de ſel blanc comme la neige, & agréable au goût, pour la formation deſquels on

---

Les ſoins que l'on apporte aujourd'hui aux poëles de Salins, empêchent preſque entiérement les *coulées*, & par conſéquent la formation des *ſalaigres*; les faïenciers qui en faiſoient grand uſage pour leur fabrication, prennent, pour y ſuppléer, des équilles des poëles. Ils les achetent à un prix plus bas, quoiquelles renferment beaucoup plus de ſel. On vendoit les *ſalaigres* 15 livres le quintal, ce qui étoit plus chair que le ſel, & les équilles leur ſont données pour 10 livres.

(*t*) Le portage des ſels enlevés de la chaudiere ſe fait dans des gruaux de la contenance d'environ trente livres. Les aides qui en ſont chargés ont chacun 13 ſous 4 den. par remandure de la grande *ſaline*, & 1 liv. 2 ſous 2 den. 2 tiers pour la petite *ſaline*.

Le montier de ſervice compte les gruaux de ſel ſortis de la chaudiere, ſur le pié de dix pour onze, qui ſont effectivement portés dans les magaſins. Le onzieme eſt retenu pour prévenir des déchets.

Il y a huit *montiers*, ſix à la grande *ſaline* & deux à la petite. Leurs fonctions ſont de veiller ſur toutes les parties du ſervice de la formation des ſels; ſuivre les opérations des cuites, la fabrication des pains, avoir l'œil ſur l'entretien des rouages, enfin, ſur-tout ce qui a rapport au bien du ſervice.

Ils ſe relevent à la grande *ſaline* par garde de trois à trois alternativement, pendant 24 heures, tant de jour que de nuit.

(*u*) Il y a trente-ſix ouvriers & dix-huit femmes de berne.

conſomme

consomme près de 11800 cordes de bois (*x*).

Après que la remandure est finie, on enleve le peu d'eau qui reste dans la poële (*y*), & l'on trouve au fond une croûte blanchâtre, appellée *équille*, depuis 1 jusqu'à 3 pouces d'épaisseur, & si dure qu'on ne peut la détacher qu'en la cassant avec des marteaux pointus. Elle est formée du premier sel qui, se précipitant au fond de la poële, s'y attache, s'y durcit, par la violente chaleur qu'il y éprouve : la pureté de l'eau salée à Salins fait que l'équille n'y renferme pas beaucoup de matieres étrangeres, elles sont presque toutes enlevées par les bassins que l'on met dans la poële, pour que l'ébullition de l'eau les y fasse déposer, & il s'y en mêle fort peu avec l'*équille*, dont 18 livres en rendent 17 d'un sel très-bon & très-pur. On la brise sous une meule; ensuite elle est fondue dans de grands bassins de bois avec les petites eaux du puits amuiré, qui se chargent des parties de sel qu'elle contient. On met assez d'*équilles*, pour que les eaux puissent acquérir quatorze degrés de salure, & alors elles sont aussi envoyées à la cuve du tripot.

Le sel en grains que l'on doit délivrer en cette nature est porté de la chaudiere dans des magasins nommés *étuaille de sel trié*. Il y en a neuf (*z*) dans la grande *saline* pour contenir ces sels, & leur faire acquérir le dépôt de six semaines convenu par les traités avec les Suisses, auxquels ils sont destinés. Le temps du dépôt se compte du jour où l'*étuaille* est remplie. Ces neufs magasins peuvent contenir ensemble 51000 quintaux. Il n'y en a point à la petite *saline*, où tout le sel en grains est ensuite formé en pains.

De ces neuf magasins, il y en a huit qui ont de grandes cuves au-dessous : l'une est construite en pierre, & les autres en bois; elles reçoivent l'égout du sel en grains. La plus petite de ces cuves contient 285 muids, & la plus grande 1700 muids. La neuvieme *étuaille* n'a, au lieu de cuve, qu'un cheneau qui conduit son égout au *tripot*. C'est cet égout des sels que l'on nomme *muire cuite*; elle est ordinairement à 30 degrés (*a*). On la conduit dans une cuve particuliere, où l'on amene aussi de *petites eaux* à 5 degrés du *puits à muire*, ainsi que *les changeantes* du *puits d'Amont*, jusqu'à ce que le mélange total ne soit plus qu'à 14 degrés, alors l'on envoie encore ces eaux dans la cuve du *tripot*.

Le sel en grains, que l'on destine à être formé en pains, est porté au sortir de la chaudiere, dans une grande salle appellée *ouvroir*. Chaque *berne* a le sien; l'*ouvroir* a environ 60 pieds de long sur 30 de large : dans un coin de chacun sont établies de longues tables de bois élevées à hauteur d'appui, dont une partie en plan incliné s'appelle *fille*, & sert à déposer les sels en grains que l'on apporte de la poële; l'autre partie, nommée *massou*, est faite avec des madriers creusés

(*x*) L'entrepreneur avec qui la ferme générale sous-traite pour la formation des sels, & toutes les opérations qui y sont relatives jusqu'à leur délivrance, est tenu, tant par son traité (*voyez* celui de 1756, avec Jean-Louis Soyer), que par les arrêts des 24 mars 1744 & 30 mars 1756, de réduire la consommation des bois nécessaires pour la cuite des sels, à la quantité de 15784 cordes, & de former par an 150773 quintaux 40 livres, ou 111684 charges en toute espece de sels; les charges évaluées sur le pied de 135 livres. Le prix lui en est payé à raison de 2 liv. 6 sous pour les sels en grains, & de 2 liv. 15 sous pour les sels en pains.

S'il excede la quantité de bois qui lui est accordée, il le paye à raison de 24 liv. la corde; & si la consommation est moindre, la ferme générale lui donne 3 liv. par corde de bois épargné.

Les bois que l'on amene dans la *saline*, pour la cuite des muires, y sont entassés en piles fort élevées, parce que l'emplacement est étroit. Ces piles se nomment *chales*; ceux qui les élevent *enchaleurs*, & leur manœuvre *enchalage*.

(*y*) Cette eau, qui est le résidu de 16 cuites, s'appelle *eau-mere*; elle est très-salée, mais chargée de parties grasses & huileuses. On la mêle avec des eaux foibles pour les fortifier.

(*z*) Les neuf étuailles des sels en grains ont chacune un nom particulier; *étuaille de Me. François*, *Pierre vers comteſſe*, *Pierre vers glapin*, *les Allemands vers comteſſe*, *les Allemands vers glapin*, *Beauregard*, *roziere*, *la poteſne & les biefs*.

Elles ont chacune deux serrures à clefs différentes, dont l'une est entre les mains du contrôleur à l'empliſſage des bosses, l'autre entre celles des moutiers.

(*a*) L'eau ne peut jamais avoir plus de 33 degrés de salure; lorsqu'on l'a portée à ce point, elle est saturée, & ne fond plus le sel qu'on lui présente.

d'environ 6 pouces & deſtinés pour y fabriquer les pains. Un petit baſſin reçoit les muires qui s'égouttent du ſel dépoſé ſur la *fille* ; il y eſt attenant, & on l'appelle l'*auge du maſſou*. Cette muire ſert pour pétrir le ſel dans le *maſſou*, & aider ſes parties à ſe ſerrer plus aiſément.

Quatre femmes (*b*) ſont chargées de former & de ſécher les pains de ſel. Elles ont chacune leurs fonctions particulieres : la premiere ſe nomme *mettari*, parce qu'elle remplit l'écuelle ou moule dans lequel elle forme le pain avec le ſel qu'elle a pétri.

La ſeconde ſe nomme *faſſari*. C'eſt elle qui donne la derniere forme au pain en paſſant les mains par-deſſus pour l'unir, & ôter le ſel qui excede l'écuelle ; enſuite elle la renverſe dans une autre plus grande, appellée *fiche*, qui eſt remplie de ſel épuré, détache le pain du moule, & le porte ſur le ſel en grains qui eſt uni ſur la *fille*.

C'eſt là que les deux autres femmes, nommées *ſécharis*, viennent le prendre chacune à leur tour, & le font ſécher ſur la braiſe (*c*) qui eſt allumée au milieu de l'*ouvroir*, & répandue dans toute ſa longueur.

Six rangs de pains de ſel arrangés les uns à côté des autres, forment ce que l'on appelle *un feu*. Il faut ordinairement dix heures pour faire ſécher un de ces *feux*. C'eſt à cet uſage que l'on emploie les braiſes tirées des fourneaux des bernes, mais elles ne ſuffiſent pas, & l'on eſt encore obligé d'en acheter (*d*).

Après que les pains ſont ſéchés, les *ſécharis* les enlevent de deſſus les braiſes, & les empilent de chaque côté de l'*ouvroir* : enſuite vient un ouvrier qui les range dans une eſpece de panier de la largeur du pain, & aſſez haut pour en contenir douze l'un ſur l'autre. Il eſt conſtruit avec deux baguettes courbées & entrelacées de filets d'écorce de tilleul. Cette opération s'appelle *enbenater*, celui qui l'a fait, *benatier* (*e*) ; le panier, *benaton*, & lorſqu'il eſt rempli de 12 pains de ſel, *benate*, dont quatre font une *charge*. Lorſque ces ſels ſont *enbenatés*, on les porte au-deſſus de l'*ouvroir* dans le magaſin, appellé *étuaille de ſel en pains*.

Tous les ſels formés dans les *ſalines* de Salins ſe délivrent tant aux cantons Suiſſes, qu'aux habitans de la province de Franche-Comté. Ceux-ci n'ont que du ſel en pains, & le ſel en grains, appellé *ſel trié*, eſt uniquement deſtiné pour les Suiſſes.

Il y a d'anciens traités entre le roi & les cantons catholiques du corps Helvétique, pour une fourniture au volume de 8250 *boſſes* de ſel en grains. La *boſſe* (*f*) eſt un tonneau

---

(*b*) Ces femmes ont pour les quatre 8 liv. 10 ſous de fixe par remandure, & 10 liv. 6 ſous 8 deniers par 400 champs de ſel de toute eſpece ; ce qui fait pour chaque ouvriere 2 deniers $\frac{27}{64}$ par 75 pains de ſel qu'elles forment.

Ces femmes, dites *femmes d'ouvroir*, ſont au nombre de 40, dont 28 à la grande *ſaline* & 12 à la petite.

(*c*) Lorſque les braiſes qui ont ſervi au deſſéchement des pains de ſel ſont conſumées, on en leſſive les cendres pour en extraire les parties ſalines que les pains de ſel y ont laiſſées. Cette opération a un inconvénient, c'eſt que ſi l'on retire le ſel marin, on extrait en même temps le ſel de cendre qui l'altere : on emploie à cet uſage les petites eaux du puits à muire.

(*d*) Avant d'employer les petites braiſes au deſſéchement des ſels en pain, on les met ſur un crible de fer, pour en ſéparer la pouſſiere & toutes les parties trop menues ; c'eſt cette criblure que l'on nomme *chanci*.

On en diſtingue de deux eſpeces dans la *ſaline* de Salins ; le *chanci noir* eſt la criblure des braiſes qui ſont amenées aux *ſalines*, & le *chanci blanc* eſt la criblure de celles que l'on tire des fourneaux des bernes. Cette ſeconde eſpece eſt beaucoup plus eſtimée & plus recherchée que la premiere : l'une & l'autre ſe donnent en forme de gratification : la délivrance s'en fait dans des *beſives* de bois.

(*e*) Le benatier eſt encore chargé de prendre les benates de ſel ſur la place, à meſure que les poulins les y apportent, & de les arranger ſur les voitures des ſauniers, après avoir vérifié le compte des charges des benates & des pains délivrés pour chacune.

(*f*) Il y a deux eſpeces de boſſes, les *longues* & les *courtes* : la dimenſion des premieres eſt fixée à 1 pied 6 pouces 8 lignes de diametre des fonds meſurés intérieurement à l'endroit des ſables ou traverſes : 6 pieds 2 pouces 6 lignes de circonférence extérieure du ventre, & 3 pieds 9 pouces 8 lignes de hauteur dans œuvre entre les deux fonds.

Les boſſes *courtes* doivent avoir 1 pied 9 pouces de diametre des fonds, 6 pieds 8 pouces de circonférence, & 3 pieds 1 pouce 10 lignes de hauteur meſurés de même que les longues.

La premiere eſpece de boſſes eſt la ſeule dont on ſe ſervoit précédemment ; mais la difficulté

de ſapin, qui a des mèſures fixes & déterminées. Elle eſt réputée contenir 560 livres de ſel; ainſi les 8250 *boſſes* forment la quantité de 46200 quintaux.

Ces ſels ſont fournis par préférence, & rendus aux frais du roi dans les magaſins de Grandſon & Yverdun en Suiſſe, où ils ſont livrés à chaque canton à un prix fort au-deſſous de ce qu'il en coûte pour la formation & pour la voiture (*g*).

On fournit de plus 4570 quintaux de ſel en 816 *boſſes* pour le rempliſſage, & pour les déchets que l'on ſuppoſe arriver dans la route. Cette quantité eſt délivrée *gratis*: ainſi le total des ſels en pains fournis aux cantons catholiques en exécution des traités du roi, eſt de 50770 quintaux.

Indépendamment du ſel en grain, on délivre encore chaque année au canton de Fribourg, en vertu des anciens traités du roi, 4300 charges de ſel en pain, du poids de 114 livres la charge; ce qui fait 4902 quintaux. Ce ſel eſt levé à Salins aux frais du canton, qui ne le paye non plus que fort au-deſſous du prix de la formation.

Outre ces traités ſur leſquels le roi donne

---

de trouver une quantité ſuffiſante de douves aſſez hautes, a obligé en 1745 d'en fabriquer d'une eſpece plus courte, en regagnant par la circonférence ce qu'on perdoit ſur la hauteur: ainſi les boſſes longues & les courtes contiennent la même quantité de ſel.

Le rempliſſage des boſſes ſe fait par les manœuvres-aides au *poulinage*: ils chargent le ſel du magaſin dans des gruaux, & l'apportent dans la ſalle, où ils le verſent dans la boſſe. Après les quatre premiers gruaux verſés, l'aide au poulinage, deſtiné à la manœuvre du foulage, entre dans la boſſe, foule le ſel avec ſes pieds, & continue enſuite la même choſe de quatre en quatre meſures: cette opération s'appelle *piétinage*.

Lorſque la boſſe eſt remplie, on la laiſſe pendant huit jours ſur ſon fond, après leſquels l'aide au poulinage monte de nouveau ſur la boſſe, la foule de 18 coups de pilon, & fait remplir de ſel le vuide qui s'eſt formé; ce qui s'appelle *fierlinage*. Ce mot vient de l'Allemand *vierling*, ou, en l'écrivant comme il ſe prononce, *fierling*, quart, meſure de Berne. La boſſe en doit contenir ſeize; enſuite elle eſt fermée, numérotée, marquée & miſe en rang pour entrer dans les premiers peſages, & être délivrée aux voituriers. Les *poulins* ont 16 deniers par boſſes, pour y apporter le ſel, les remplir & fierliner, ſuivant l'uſage que nous avons rapporté.

On appelle *envoi* l'expédition de trois ou quatre cens boſſes délivrées les jours indiqués pour les chargemens aux communautés qui les voiturent d'entrepôt en entrepôt juſqu'à Grandſon & Yverdun.

Lorſqu'elles y ſont arrivées, elles doivent encore y reſter trois ſemaines en dépôt; on les meſure de nouveau, & l'entrepreneur des voitures, à qui le fermier paſſe pour déchet 9 pour 100 en-dedans, c'eſt-à-dire, qu'il lui en livre 100 pour 91 qu'il lui compte, eſt tenu de les remplir de façon qu'il n'en revienne pas de plaintes.

Il y a deux ſalles pour le rempliſſage des boſſes; l'une appellée la *grande ſalle*, en contient environ 600 longues & 400 courtes; la deuxieme, dite *ſalle de l'ancienne forge*, contient 400 boſſes longues & 300 courtes.

Chaque ſalle a pour le peſage des boſſes deux balances, dont l'une ſe meut par un balancier, & l'autre par un cric; elle a auſſi deux portes oppoſées pour la commodité des voitures, qui entrant par l'une, afin de charger les boſſes, ſortent par l'autre: chaque porte a deux ſerrures à clefs différentes, qui ſont comme celles des étuailles partagées entre le contrôleur à l'empliſſage & le moutier.

On appelle *pouſſet*, le ſel qui ſe répand ſur le plancher pendant le rempliſſage des boſſes, & qui, foulé aux pieds par les ouvriers & les voituriers, reſſemble à un ſable noir & rempli d'ordures. Les habitans de la campagne le mêlent avec la nourriture de leurs beſtiaux, & ils l'achetent 10 liv. 10 ſ. le quintal: on en donne auſſi par gratification aux voituriers qui, les premiers, fraient les chemins fermés par l'abondance des neiges, & à ceux qui perdent des bœufs en voiturant les boſſes.

Quatorze ouvriers nommés *boſſiers* travaillent à la fabrication des boſſes dans un attelier qui eſt dans l'intérieur de la *ſaline*, & où on leur amene les douves, fonds & cercles néceſſaires.

(*g*) Les cantons de Lucerne, Ury, Schwitz, Underval, le haut & le bas, & de Zug, paient la boſſe de ſel 20 liv. 16 ſous 4 den.

Fribourg, qui, outre ſon ſel en pains, a encore 1500 boſſes de ſel trité, le paye 23 liv. 6 ſous 8 den. la boſſe.

Soleure n'en donne que 22 liv. 1 ſou 8 den.

Et le canton de Berne, ſur lequel on paſſe, & qui, pour raiſon de ſes péages, a 700 boſſes de ſel, les paye néanmoins beaucoup plus chers; il en donne 28 liv. 5 ſous.

Pour les 4300 charges de ſel en pains qui ſont fournis de plus à Fribourg, ce canton le paye à raiſon de 6 liv. la charge.

une indemnité considérable à ses fermiers, il est encore fait par ceux-ci, suivant la possibilité ou la convenance d'autres traités avec des cantons protestans (*h*) pour 35 à 40 mille bosses : en sorte que la formation en sel de Salins pour les différens cantons suisses peut être évaluée, année commune, à 90000 quintaux.

Nous avons dit que l'on ne délivroit que du sel en pains aux habitans de la province de Franche-Comté, & cela est vrai, à l'exception des 164 quintaux de sel en grains distribués par gratification, tant aux principaux officiers de la province & de la ville de Salins, qu'aux officiers & employés des *salines*.

Avant l'établissement de la *saline* de Montmorot, celle de Salins fournissoit toute la province ; mais aujourd'hui elle ne délivre plus, année commune, que 67000 quintaux de sel formé en pains.

Il y a neuf especes de sel en pains, & on les distingue par des marques particulieres à chacune par leur grosseur & par leur poids. Tous les pains sont de forme ronde ; le dessous est à-peu-près convexe, & le dessus contient les marques distinctives. Les moules de chacune de ces especes sont étalonnés sur des matrices qui restent au greffe des *salines*, & dont les originaux sont à la chambre des comptes de Dole.

La délivrance de ces sels est faite une partie par *charge* ; la *charge* est composée de quatre *benates*, & la *benate* de douze pains ; & l'autre partie en gros pains de 12 & de 18 livres : la destination & les prix en sont différens.

Des neuf especes de sel rapportées ci-dessus, les trois premieres, appellées *sel d'ordinaire* (*i*), sont accordées aux villes & communautés qui les font lever (*k*)

(*h*) La ferme générale a traité avec le canton de Zurich pour lui fournir annuellement quatre mille bosses au volume, & au prix de 36 liv. 10 sous par bosse.

Elle a encore traité avec le canton de Berne, pour lui fournir par an vingt-quatre mille quintaux de sel trié, au prix de 6 liv. 10 sous par quintal. Une partie de cette fourniture est faite par la *saline* de Salins, & l'autre par celle de Montmorot.

Ces deux traités, tant avec Zurich qu'avec Berne, sont de la même date. Ils sont faits également pour 24 ans, & ont commencé au premier octobre 1744.

(*i*) Les trois especes de sel d'ordinaire étant destinées à la fourniture de la Franche-Comté, comme il ne subsistoit anciennement dans cette province que trois bailliages, celui d'Amont, celui d'Aval & celui de Dole, toutes les villes & communautés ont été employées dans les rôles sous ces trois divisions, ainsi que les especes de sel qui leur sont affectées.

Le *gros ordinaire* se délivre aux bailliages d'Amont & de Dole.

Le *petit ordinaire* au bailliage d'Aval.

Et le *sel de porte* à quelques communautés du voisinage de Salins, probablement pour les attacher au service des *salines*.

Quoique ces bailliages aient été supprimés par la création de quatorze nouveaux bailliages, on n'a apporté aucun changement dans l'attribution des sels aux villes & communautés qui, pour cette délivrance, sont toujours réputées appartenir aux anciens bailliages dont elles faisoient partie.

(*k*) C'est dans les dix premiers jours de chaque mois que les communautés affectées à la *saline* de Salins, ainsi que les magasineurs, y envoient lever les premiers leur sel d'ordinaire, & les seconds, le sel roziere. Les voituriers qui viennent chercher ces sels, se nomment *sauniers*. Le receveur, après avoir vu leur procuration, leur donne un billet de délivrance, qu'ils vont porter à des employés établis sous le nom de *contrôleurs aux passavans*. Ces commis, au nombre de deux, enregistrent le billet, & expédient ensuite au nom de chaque communauté, avec celui du saunier, les *passavans* qui, le mois suivant, doivent être rapportés avec la décharge des échevins & des curés des lieux.

Les *passavans* sont donc des especes de sauf-conduits qui empêchent que ceux qui en sont munis, ne soient arrêtés par les gardes.

Les sauniers payent 13 deniers pour le chargement de chaque charge de sel levé à la grande saline, & 8 deniers seulement pour celui qu'ils levent à la petite. La ferme abandonne ce droit aux *poulins* qui portent les sels au-devant de la *saline* sur la place où l'on charge les voitures.

Le poulin auquel les sauniers donnent leurs billets de délivrance, les remet à mesure qu'il délivre la quantité de sel énoncée au guette, qui, à la porte de la *saline*, compte sur un chapelet les charges que l'on en sort, & vérifie si elles cadrent avec l'énoncé du billet.

On oblige les sauniers d'amener à Salins douze mesures de bled, en venant lever leur sel, faute de quoi il leur est refusé. Cette loi est très-sage pour prévenir les disettes auxquelles la ville seroit exposée sans cela.

chaque mois dans les *salines*. La quantité de ce sel fut fixée en 1657 ; mais étant devenue insuffisante par l'accroissement des habitans, on y a suppléé par une quatrieme espece, dite *sel rozière* ou d'*extraordinaire*. Il en est formé différens magasins où chaque particulier va, suivant ses besoins, en acheter aux prix fixé par un tarif.

La cinquieme espece de sel en pains est appellée *sel de Fribourg*. *Voyez ci-dessus*.

Les quatre dernieres, dont deux sont en gros pains, appellés pour cela *gros salés*, se délivrent sous le titre de *sel de redevance* : 1°. pour anciennes fondations faites en faveur des églises, communautés religieuses & hôpitaux de la province : 2°. pour une partie des *francs-salés* des anciens & des nouveaux officiers du parlement, de la chambre des comptes, des chancelleries, & d'autres officiers de la province ; on appelle *franc-salé* le droit qu'ils ont de lever, les uns *gratis*, & les autres à un prix très-modique, le sel qui leur est fixé : 3°. pour le rachat du *droit de muire* que différens particuliers avoient sur les *salines*.

Ce droit étoit fort ancien : il venoit de ce que divers particuliers, au temps que les *salines* appartenoient aux seigneurs de Salins, s'étoient associés pour travailler aux voûtes qui renferment les sources. Pendant ce travail, ils avoient aussi découvert d'autres sources salées, & ils en avoient séparé quelques-unes qui se mêloient avec les douces. Ce fut pour les récompenser que le prince leur accorda annuellement une certaine quantité d'eau salée qui se trouva divisée en 419 parts, lorsque les rois d'Espagne prirent possession de la Franche-Comté. Ces parts étoient appellées *quartiers*, & chaque *quartier* étoit de 30 seaux d'eau salée.

Les rois d'Espagne, devenus maîtres des *salines*, formerent le dessein de réunir ces *quartiers* à leur domaine. Ils n'y trouverent de difficulté que de la part des gens d'église qui en possédoient la plus grande partie, vraisemblablement ensuite des dons qu'on leur en avoit faits. L'affaire fut portée à Rome, où elle ne fut cependant pas décidée à l'avantage des ecclésiastiques. Leurs portions furent estimées, & l'on en créa des rentes & *redevances en sel*, comme l'on avoit fait pour l'achat des droits des autres particuliers qui s'étoient prêtés de bonne grace à cet arrangement. Ce sont ces rentes & redevances, qu'on appelle *rachat du droit de muire* (*l*).

Tous les bois qui se trouvent dans les quatre lieues autour de la ville de Salins, ont été affectés pour la fourniture des *salines*, par un réglement de la cour du 1er. avril 1727. Les forets compriſes dans ces quatre lieues, que l'on nomme *l'arrondissement des salines* (*m*), forment ensemble un total de 45340 arpens, dont environ les deux tiers sont au roi, & le reste appartient tant aux communautés qu'aux particuliers, qui ne sont pas les maîtres d'en disposer, & auxquels l'on n'accorde que

(*l*) L'entrepreneur des *salines* a, pour la partie des bois, grand nombre d'employés, dont voici les noms & les fonctions,

Deux *visiteurs des bois taillis*, chargés de suivre l'exploitation des forêts appartenantes tant au roi qu'aux communautés.

Trois *taxeurs*, dont deux à la *saline* & un au chantier de la ville. Ils sont établis à l'entrée des deux *salines* pour taxer aux voituriers le montant de leurs voitures : si le voiturier est mécontent, il fait mouler son bois.

Deux *buralistes* ; ils retirent des mains des voituriers les billets des taxeurs, & leur en donnent d'autres sur lesquels ils vont se faire payer du prix de leur voiture chez le *payeur des bois*.

Un *garde visiteur* ; il est chargé de faire des visites dans les maisons des villages, autour des forêts & des routes, d'empêcher le vol des bois, & remplacer au besoin les visiteurs & les taxeurs.

Trois *commis aux entrepôts* ; ils font les fonctions de buralistes & de taxeurs pour les bois qui arrivent à leurs entrepôts.

Cinq *commis tailleurs des futaies de sapin* ; ils sont préposés à l'exploitation des futaies & des bois taillis sous futaies, font façonner les douves & bois de construction, réduire ce qui n'y est pas propre en bois de corde, & les délivrent aux voituriers.

(*m*) Par arrêt du 4 août 1750, les bois situés dans les deux lieues excédantes les quatre premieres, furent encore mis sous la juriſdiction de la réformation, & affectés en cas de besoin au service des *salines*.

Mais cette nouvelle affectation n'a pas encore été exécutée, à cause des différens ordres que le ministre a donné pour y surseoir ; il y a même apparence que l'on pourra s'en passer toujours, si l'on continue à bien administrer les bois compris dans les quatre premieres lieues de l'arrondissement.

le bois néceſſaire à leurs uſages. On leur paye le ſurplus à un prix fixé par la cour.

Le roi a établi, par arrêt du 18 janvier 1724, un commiſſaire-général pour l'adminiſtration & la police des bois, ainſi que pour les chemins & rivieres de l'arrondiſſement. Cette adminiſtration eſt connue ſous le nom de *réformation des ſalines*. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, de toutes matieres concernant la police & l'adminiſtration des forêts.

La réformation eſt compoſée d'un commiſſaire-général, d'un ſubdélégué, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un ſubſtitut du procureur du roi, de deux gardes-marteaux, d'un ingénieur & directeur des ouvrages, d'un receveur des épices & amendes, de deux arpenteurs, d'un garde-général collecteur des amendes, de deux gardes généraux, & de trente-huit autres gardes particuliers.

Il y a encore dans cette *ſaline* une autre juriſdiction, à laquelle la maîtriſe des eaux & forêts de Salins a été réunie en 1692. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, & ſauf l'appel à la chambre des comptes de Dole, de tout ce qui concerne les gabelles, conformément aux édits de 1703 & 1705. Elle eſt en même temps établie pour faire la viſite des ſources, & connoître de la police intérieure des *ſalines*. Cette juriſdiction a pour chef un juge viſiteur des *ſalines* & maître particulier des eaux & forêts; ſes autres officiers ſont les mêmes qu'à la réformation.

Le revenu annuel des *ſalines* de Salins peut être évalué, tous frais faits, aux environs de ſept cent mille livres, dont quatre cent cinquante mille viennent de la Suiſſe. Il étoit plus conſidérable avant que la moitié de la Franche-Comté ſe fournît en ſel de Montmorot.

SALINE DE MONTMOROT. Cette *ſaline*, remarquable par ſes bâtimens de graduation, eſt ſituée à huit lieues ſud-oueſt de Salins, dans une petite plaine, entre la ville de Lons-le-Saunier, & le village dont elle porte le nom.

Il y a déjà eu autrefois à Lons-le-Saunier des *ſalines* qui ont long-temps été les ſeules de la Franche-Comté. On prétend qu'elles exiſtoient avant la venue des Romains dans les Gaules. La ville étoit connue ſous le nom Latin *Lædo*, tiré du Grec, qui veut dire *flux & reflux*. D'anciens mémoires aſſurent qu'on en obſervoit un dans les eaux ſalées du puits de Lons-le-Saunier, & que c'eſt de là que cette ville a pris ſon nom. D'autres ſoutiennent que le mot de *Lons*, ſon ancienne dénomination françoiſe, à laquelle on a ajouté *le-Saunier* depuis trois ſiecles ſeulement, ſignifioit un *vaiſſeau* de 24 muids qui recevoit les eaux ſalées, & duquel elles couloient dans les chaudieres. Mais l'une de ces opinions n'eſt pas plus certaine que l'autre; & elles pourroient bien n'être toutes les deux que le fruit de l'imagination échauffée de quelques étymologiſtes. Pendant les travaux que l'on a faits dans le puits de Lons-le-Saunier pour l'établiſſement de la nouvelle *ſaline*, on n'y a point remarqué ce flux & reflux dont il eſt parlé. D'ailleurs, le mot de *Lons* vient probablement de celui de *Lædo*, & c'eſt ſans raiſon qu'on lui va chercher une étymologie particuliere.

Si l'on ignore en quel temps les *ſalines* de Lons-le-Saunier furent établies, la cauſe & l'époque de leur deſtruction ne ſont pas moins inconnues. On a trouvé dans les creuſages qui ont été faits, une grande quantité de poulies, de rouages, d'arbres de roue à demi-brûlés, & l'on peut conjecturer de là que ces *ſalines* périrent par le feu.

La ville de Lons-le-Saunier, dans une requête préſentée en 1650 au conſeil des finances du roi d'Eſpagne, expoſa *que ſes anciennes* ſalines *avoient été détruites en 1290 pour mettre celles de Salins en plus grande valeur*; & qu'elle avoit obtenu ſur ces dernieres 96 charges de ſel par mois. Ce droit lui avoit été accordé en forme de dédommagement par Marie de Bourgogne & Charles V ſon petit-fils; elle en avoit joui juſqu'aux guerres & aux peſtes des années 1636 & 1637; elle demandoit à y être rétablie. Elle obtint ce qu'elle deſiroit; mais enfin cet ancien droit a été réduit en argent, & c'eſt pour l'acquitter que le roi lui accorde encore à préſent 1000 liv. par année pour les *ſalines* de Salins.

Cependant quoique la chûte de celles de Lons-le-Saunier ſoit fixée dans l'acte que nous venons de citer, à l'année 1290, il eſt certain qu'elle eſt poſtérieure à cette époque. Philippe de Vienne, en 1294, légua par ſon teſtament à Alaïs ſa fille, abbeſſe de l'abbaye de Lons-le-Saunier, 18 montées de muire à

prendre au puits de Lons-le-Saunier, pour elle & pour les abbeſſes qui lui ſuccéderoient.

C'eſt au commencement du xive. ſiecle qu'on peut vraiſemblablement rapporter la deſtruction de ces *ſalines*, & l'on ne trouve point de titre plus moderne qui en faſſe mention.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît certain que les eaux qu'on y bouilliſſoit étoient meilleures que celles dont la nouvelle *ſaline* fait uſage. Si elles n'euſſent été qu'à 2, 7 & 9 degrés, comme on les voit aujourd'hui, il eût fallu une dépenſe trop conſidérable pour en tirer le ſel; les bâtimens de graduation n'étoient pas connus alors. Quand ces anciennes *ſalines* furent abandonnées, on tâcha d'en perdre les ſources en les noyant dans les eaux douces; l'on n'a pu enſuite les en ſéparer entiérement; & c'eſt à ce mélange encore ſubſiſtant que nous devons attribuer la foibleſſe des eaux que Montmorot emploie à préſent.

Ce n'eſt qu'en 1744, que cette nouvelle *ſaline* a été établie, avec des bâtimens de graduation, dont les trois ailes forment un demi-cercle, qu'elle ferme en partie par le devant. Les puits dont elle tire ſes eaux ſalées, ſont ſitués à différentes diſtances hors de ſon enceinte, ainſi que les bâtimens de graduation. Ce ſont de véritables puits, dont les ſources failliſſent preſque toutes du fond. Ils n'ont rien de curieux; & ne méritent pas que l'on en donne ici la deſcription. Ils ſont, comme à Salins, au nombre de trois.

Le puits de Lons-le-Saunier, ainſi nommé parce qu'il ſe trouve dans cette ville, fournit dans 24 heures, depuis 1400 juſqu'à 1700 muids d'eau ſeulement à 2 degrés. Elle eſt un peu chaude, & le thermometre plongé dans ce puits monte de quatre degrés. Les eaux élevées par des pompes, ſont conduites dans des canaux ſouterreins à la diſtance d'un quart de lieue, juſqu'à l'aide de graduation, dite de *Lons-le-Saunier*.

Le puits Cornoz eſt éloigné de 34 toiſes de l'aile de graduation, à laquelle il donne ſon nom, & où ſes eaux vont ſe rendre. Il forme deux puits placés l'un à côté de l'autre, dans une même enceinte, pour recevoir deux différentes ſources. L'une à 7 degrés donne environ 200 muids d'eau par 24 heures; & l'autre à 3 degrés, n'en fournit que 12.

Le puits de l'étang du ſaloir renferme pluſieurs ſources ſalées, qui, par des canaux ſouterreins, ſont conduites à une demi-lieue, dans le bâtiment de graduation, dit *du puits Cornoz*. La principale à 9 degrés tombe dans le puits où elle ſe rend par un petit canal taillé dans le roc, & elle fournit 53 muids d'eau par 24 heures. Différentes autres ſources à 3 & 4 degrés ſortent du fond de ce même puits, & forment un mélange d'eaux de 6 à 7 degrés, dont le produit varie depuis 63 juſqu'en 73 muids par 24 heures.

On voyoit autrefois dans le même endroit un étang qui y avoit été formé pour ſubmerger les ſources ſalées, & c'eſt de là que ce puits a pris le nom de l'*étang du Saloir*. Il fut creuſé en 1733 à 57 pieds 4 pouces de profondeur, à laquelle on trouva le rocher d'où ſortoit la principale ſource ſalée; & dès ce temps on établit là une *ſaline*, qui fourniſſoit environ dix mille quintaux de ſel. Mais elle fut ſupprimée quand l'on conſtruiſit celle de Montmorot, où furent amenées les eaux du puits de l'étang du Saloir.

Ce puits, le plus important des trois par le degré de ſalure où ſont ſes eaux, fut mal conſtruit dans les commencemens. Il eſt tout entouré d'eaux douces, qu'on n'en détourna pas avec aſſez de ſoin; en ſorte qu'elles y pénétrerent, & affoiblirent de beaucoup les ſources ſalées. On leur a depuis creuſé un puiſard où elles vont ſe rendre près du puits à muire, & d'où elles ſont élevées par des pompes. Mais cet ouvrage néceſſaire n'a pas rendu aux ſources leur même degré, qui, en 1734, étoit à 11, & ſe trouve réduit à 8 ou à 9; encore n'eſt-on pas aſſuré qu'elles reſtent long-temps dans le même état; elles varient beaucoup. La principale ſource, qui étoit entiérement perchée dans le roc, eſt deſcendue en partie, & pouſſe plus de ſa moitié par le fond du puits. Plus bas eſt une ſource d'eau douce fort abondante, que l'on force à remonter ſur elle-même pour la conduire au puiſard. Il eſt fort à craindre que les ſources ſalées continuent à deſcendre, & s'enfonçant davantage, ne ſe perdent entiérement dans les eaux douces. Il faudroit donc chercher à parer cet accident qui ébranleroit la *ſaline*, & faire de nouvelles fouilles, pour tâcher de découvrir de nouvelles ſources.

Les bâtimens de graduation ont été inventés pour épargner la grande quantité de

bois que l'on conſommeroit en faiſant entiérement évaporer par le feu les eaux à un foible degré de ſalure ; car ſur 100 livres d'eau, il y en aura 98 à évaporer, ſi elles ne contiennent que 2 livres de ſel. Si au contraire elles en renferment 16, il n'y aura que 84 livres d'eau à évaporer. Par conſéquent, dans ce dernier cas on brûlera un ſeptieme de bois de moins que dans le premier, pour avoir 7 fois plus de ſel.

Ainſi, ſuppoſons qu'il faille 3 pieds de bois cubes pour évaporer un muid d'eau, on ne brûlera que 252 pieds de bois pour avoir 16 muids de ſel, ſi on ſe ſert d'une eau à 16 degrés. Si au contraire elle n'eſt qu'à 2 ſeulement, pour avoir la même quantité de ſel, il faudra brûler 2353 pieds de bois. La raiſon en eſt ſenſible. Dans le premier cas, 100 muids d'eau contenant 16 muids de ſel, il n'en reſte que 84 à évaporer ; mais dans le ſecond, il faut 800 muids d'eau pour en avoir 16 de ſel ; & l'on a par conſéquent 784 muids à évaporer. Voilà donc 700 muids de plus, pour leſquels il faut conſommer 2100 pieds de bois, que l'on eût épargnés dans la totalité en ſe ſervant d'une eau à 16 degrés.

Ce léger calcul ſuffit pour démontrer que ſi l'on bouilliſſoit des eaux à 2, 3 & 4 degrés, la dépenſe en bois excéderoit de beaucoup la valeur du ſel que l'on retireroit. Mais on a trouvé le moyen de les employer avantageuſement, en les faiſant paſſer par des bâtimens de graduation, ainſi nommés, parce que les eaux s'y graduent, c'eſt-à-dire, y acquierent de nouveaux degrés de ſalure, à meſure que l'air, emportant leurs parties douces, qui ſont les plus légeres, les fait diminuer en volume.

Les bâtimens de graduation de la ſaline de Montmorot ſont diviſés en trois ailes, ou corps ſéparés, étendus ſur quatre niveaux, & placés à différentes expoſitions.

L'aile de Lons-le-Saunier, alignée de l'eſt-ſud-eſt à l'oueſt-nord-oueſt, à 147 fermes, ou 1764 pieds de longueur. Elle ne reçoit uniquement que les eaux à 2 degrés, provenant de Lons-le-Saunier. On appelle *ferme* une étendue de 12 pieds renfermée entre deux piliers.

L'aile du puits Cornoz, alignée du ſud au nord, contient 78 fermes, ou 936 pieds. Elle reçoit les eaux des deux puits Cornoz & de l'étang du ſaloir.

L'aile de Montmorot, alignée du ſud-ſud-oueſt au nord-nord-eſt, a ſur deux différens niveaux 162 fermes ou 1944 pieds plus baſſe que les deux autres ailes, elle reçoit leurs eaux déjà graduées en partie, & acheve de leur faire acquérir le dernier degré de ſalure qu'elles doivent avoir, pour être de là renvoyées aux baiſoirs ou baſſins conſtruits près des poëles.

Ces trois ailes ont enſemble 1944 pieds de longueur, ſur la hauteur commune de 25 pieds, & communiquent l'une à l'autre par des canaux de bois qui conduiſent les eaux à proportion des beſoins & de la graduation plus ou moins favorable.

Dans toute la longueur de chaque bâtiment regne un baſſin ou réſervoir conſtruit en madriers de ſapin joints & ſerrés avec ſoin, pour recevoir & retenir les eaux ſalées. Il eſt poſé horizontalement ſur des piliers de pierre, & à 24 pieds de largeur dans œuvre, ſur un pied 6 pouces de profondeur : les trois contiennent enſemble 17688 muids d'eau.

Au-deſſus & dans le milieu des baſſins ſont élevées deux maſſes paralleles d'épines, diſtantes de trois pieds l'une de l'autre ; elles ont chacune 4 pieds 9 pouces de largeur dans le bas, & 3 pieds 3 pouces dans le haut, & forment une ligne de 22 pieds & demi de hauteur ſur la même longueur que les baſſins.

L'on a placé au ſommet de chaque colonne d'épines, des cheneaux de 10 pouces de profondeur, ſur un pied de largeur. Ils ſont percés des deux côtés de 3 en 3 pieds, & diſtribuent par des robinets les eaux qui coulent dans d'autres petits cheneaux creuſés de 6 lignes, longs de 3 pieds, ſur 2 à 3 pouces de large, & crénelés par les bords. C'eſt par ces petites entailles que ceux-ci partagent les eaux qu'ils reçoivent, & les étendent goutte à goutte ſur toute les ſurfaces d'épines, dont les pointes les ſubdiviſent encore & les atténuent à l'infini.

Au milieu de ces deux rangs de cheneaux, & ſur le vuide qui ſe trouve entre les deux maſſes d'épines, eſt un plancher pour faire le ſervice des *graduations*, ouvrir & fermer les robinets, ſuivant le vent plus ou moins fort, & le côté d'où il vient. Tout l'édifice eſt ſurmonté d'un couvert, pour empêcher les eaux pluviales de ſe mêler avec les ſalées.

Cinq roues de 28 pieds de diametre, que fait

fait mouvoir ſucceſſivement la petite riviere de Valiere, portent à leur axe des manivelles de fonte qui, en tournant, tirent & pouſſent des balanciers, dont le mouvement prolongé juſques dans les bâtimens, y fait jouer 40 pompes. Elles ſont dreſſées dans les baſſins, d'où elles élevent les eaux ſalées dans les cheneaux graduans, & leur en fourniſſent à proportion de ce qu'ils en diſtribuent ſur les épines.

L'art de *graduer* conſiſte donc à étendre les ſurfaces des eaux, & à les expoſer à l'air, pour les faire tomber en pluie à travers une longue maſſe d'épines. Par-là, les parties les plus légeres, qui ſont les douces, ſe volatiliſent & ſe diſſipent, tandis que les autres, plus peſantes par le ſel qu'elles contiennent, ſe précipitent dans le baſſin, d'où elles ſont remontées pour être de nouveau expoſées à l'air, juſqu'à ce qu'elles aient acquis le degré de ſalure que l'on ſe propoſe. Celui auquel on les bouillit communément à Montmorot, eſt de 12 à 13; lorſqu'on leur en fait acquérir davantage, elles n'ont pas le temps de ſe dégager entiérement des parties étrangeres, graſſes & terreuſes, qui doivent tomber au fond de la poële avant que le ſel ſe déclare.

Il entre ordinairement par jour aux bâtimens de *graduation* 1200 muids d'eau, & il s'en évapore 900; ce qui feroit par 100 pieds de bâtiment, une évaporation d'environ 18 muids d'eau: on a tiré ce jour commun ſur l'année entiere de 1759.

Il faut obſerver qu'il y a des temps, tels que ceux des fortes gelées, où l'on ne *gradue* point du tout, parce que l'eau ſe gelant dans les pompes & ſur les épines, feroit briſer toute la machine. Mais la violence même du froid, qui empêche l'évaporation des eaux, y ſupplée en les *graduant* par congélation. On perd alors en entier les eaux foibles du puits *de Lons-le-Saunier*, & l'on remplit les baſſins avec celles des puits *Cornoz* & *de l'étang du Saloir*, qui ſont à 6 & à 9 degrés. Il n'y a que le flegme, ou les parties douces qu'elles contiennent, qui ſe gelent. Quand elles le ſont, on caſſe la glace; & l'on renvoie aux *baiſoirs*, ou réſervoirs établis près des poëles, l'eau ſalée, qui dans les grands froids, acquiert ainſi par ſa ſeule congélation, juſqu'à 4 & 5 degrés de plus. Mais le degré n'eſt pas égal dans tous les baſſins; il eſt toujours relatif à la quantité des parties douces contenues dans l'eau, & qui ſont les ſeules ſuſceptibles de gelée: en ſorte que l'on acquiert quelquefois du degré ſur les eaux foiblement ſalées, tandis qu'on n'en acquiert point de ſenſibles ſur celles qui le ſont beaucoup.

Les temps les plus favorables pour la graduation, ſont les temps ſecs avec un air modéré. Les grands vents perdent beaucoup d'eau; ils la jettent hors des bâtimens, & emportent à la fois les parties ſalées & les douces. Lorſque l'air eſt très-humide, & pendant les brouillards fort épais, l'eau, loin d'acquérir de nouveaux degrés, perd quelquefois un peu de ceux qu'elle avoit déja. Elle ſe gradue, mais foiblement, par les temps preſque calmes. L'air, comme un corps ſpongieux, paſſant ſur les ſurfaces de l'eau, s'imbibe & ſe charge de leurs parties les plus légeres. Auſſi les grandes chaleurs ne produiſent-elles pas la graduation la plus avantageuſe, parce que l'air ſe trouvant alors condenſé par les exhalaiſons de la terre, perd de ſa poroſité, & conſéquemment de ſon effet.

Nous penſons qu'il y auroit un moyen de tirer encore un plus grand avantage des différentes températures de l'air, dont dépend abſolument la *graduation*. Il faudroit conſtruire un bâtiment à trois rangs paralleles d'épines, où les vents les plus violens graduëroient toutes les eaux, ſans les perdre. S'ils emportoient celles de la premiere & de la ſeconde ligne, ils les laiſſeroient tomber à la troiſieme, qui achevant de rompre leur impétuoſité déja affoiblie, ne leur laiſſeroit plus jeter au-dehors que les parties de l'eau les plus légeres. Un ſecond bâtiment à deux rangs d'épines, ſerviroit pour les temps où l'air eſt médiocrement agité. Enfin, il y en auroit un troiſieme à un ſeul rang, & c'eſt ſur celui-ci que l'on graduëroit les eaux, lorſque l'air, preſque tranquille, ne pouvant agir qu'à travers une ſeule maſſe d'épines, perdroit entiérement ſa force s'il en rencontroit une ſeconde, & y laiſſeroit retomber les parties douces qu'il auroit emportées de la premiere.

Les eaux, en coulant ſur les épines, y laiſſent une matiere terreuſe, ſans ſalure

& ſans goût, qui s'y durcit tellement au bout de ſept à huit ans, que l'air n'y pouvant plus paſſer, on eſt obligé de les renouveller. Les épines de leur côté rendent l'eau graiſſeuſe, & lui donnent une couleur rouſſe. C'eſt pour cette raiſon que, dans les *ſalines* où il y a des bâtimens de graduation, le ſel n'eſt jamais ſi blanc, que lorſqu'on bouillit les eaux telles qu'elles ſortent de leurs ſources.

Les eaux graduées au degré qu'on ſe propoſe, ou auquel l'on peut les amener, ſont conduites, par des tuyaux de ſapin, dans deux réſervoirs placés derriere les bernes, & de là, ſont diſtribuées aux poëles qui y répondent. Ces baſſins, que l'on nomme *baiſoirs*, forment un carré long de 44 pieds, ſur 10 de large & 5 de profondeur; ils contiennent chacun 262 muids d'eau.

Il y a ſix poëles à Montmorot, dont chacune forme auſſi un carré long de 26 pieds, ſur 22 de largeur & 18 pouces de profondeur, & contient environ 100 muids d'eau. C'eſt dans les angles, où l'eau ne bout jamais, que le *ſchelot* s'amaſſe en plus grande quantité. La premiere poële eſt la ſeule qui ait derriere elle un poëlon: encore le ſel que l'on y forme eſt-il ſi brun & ſi chargé de parties étrangeres, que l'on eſt ordinairement obligé de le refondre.

La cuite ne ſe diviſe dans cette *ſaline*, qu'en deux opérations; le *ſalinage* & le *foccage*.

On entend par *ſalinage*, tout le temps qui eſt employé à faire réduire l'eau ſalée, juſqu'à ce que le ſel commence à ſe déclarer à ſa ſurface. Il s'opere toujours par un feu vif, & dure plus ou moins; ce qui va de 16 à 24 heures, ſuivant le degré de ſalure qu'ont les eaux. C'eſt pendant ce temps que l'eau jette une écume qu'il faut enlever avec ſoin, & que le *ſchelot*, c'eſt-à-dire, que les matieres terreuſes, & autres parties étrangeres renfermées dans les eaux, s'en dégagent & ſe précipitent au fond de la poële. Mais il faut pour cela une forte ébullition: auſſi dans les poëlons, où l'eau ne bout point, l'on ne tire jamais de *ſchelot*. Il reſte mêlé avec le ſel qui, pour cette raiſon, eſt plus brun, plus peſant & bien moins pur que celui formé dans les poëles. On y amaſſe toujours la quantité de 16 pouces de *muire briſante*, c'eſt-à-dire, d'eau, dont le ſel commence à paroître; ce qui oblige de remplir la poële à pluſieurs repriſes, lorſque l'ébullition a diminué le volume d'eau ſalée que l'on y avoit miſe.

Le *ſchelot* que l'on tire des poëles dans de petits baſſins nommés *augelots*, que l'on met ſur les bords, & où il va ſe précipiter, parce que l'eau eſt plus tranquille, ſert à former à Montmorot les ſels purgatifs d'epſom & de glauber, & la potaſſe qui ſert à la fuſion des matieres dans les verreries. *Voyez* SEL D'EPSOM, DE GLAUBER & POTASSE.

Le *ſoccage* comprend tout le temps que le ſel reſte à ſe former. Il commence dès que l'eau, qui bout dans la poële, eſt parvenue à 24 ou 25 degrés. C'eſt alors de la *muire briſante*, au-deſſus de laquelle nagent de petites lames de ſel, qui s'accrochant les unes aux autres, en forme cubique, s'entraînent mutuellement au fond de la poële. Plus le feu eſt lent pendant le *ſoccage*, & plus le grain du ſel eſt gros. Sa qualité en eſt meilleure auſſi, parce qu'il ſe dégage plus exactement des graiſſes & des autres vices que l'eau renferme encore. Cette ſeconde & derniere opération dure 16 heures pour les ſels deſtinés à être mis en grains, 20 heures pour les ſels en grains ordinaires, & 70 heures pour ceux à gros grains. Ces trois différentes eſpeces de ſel ſont les ſeules que l'on forme à Montmorot.

Lorſque le ſel eſt formé, il reſte encore au fond de la poële des eaux qui n'ont pas été réduites, & que l'on nomme *eaux-meres*. Elles ſont ameres, pleines de graiſſe, de bitume, & fort chargées de ſel d'epſom & de glauber. Elles ſont très-difficiles à réduire, & il faut avoir grand ſoin de ne pas mettre la poële à ſiccité, pour qu'elles ne communiquent pas au ſel les vices qu'elles contiennent. Elles en ont plus ou moins, ſuivant que les eaux ſalées dont l'on ſe ſert ſont plus ou moins pures. Le ſel, au ſortir de la poële, eſt imbibé de ces eaux qu'il faut laiſſer égoutter. Lorſqu'elles ſont ſorties des ſels, elles prennent le nom d'*eaux-graſſes*; mais leur nature eſt toujours à peu-près la même que celle

des eaux-meres. L'une & l'autre ſont très-vicieuſes à Montmorot, & il ſeroit à deſirer qu'on n'en fît aucun uſage.

Neuf cuites font une remandure qui dure plus ou moins, ſuivant l'eſpece de ſel qu'on veut former.

L'on fait par année, à cette *ſaline*, environ 60 mille quintaux de ſel, dont la moitié eſt délivrée, en pains, à différens cantons Suiſſes, ſuivant des traités particuliers faits avec la ferme générale; & l'autre moitié, formée en pains, eſt vendue à différens bailliages de la province. Mais comme Salins fournit de plus aux Suiſſes les 38 mille quintaux que Montmorot donne pour lui à la province, il s'enſuit toujours que cette derniere *ſaline* fait entrer en France environ 350 mille liv. par année.

Le ſel que Montmorot délivre à la province, étoit ſéché ſur les braiſes, ainſi qu'on le pratique à Salins; mais il ſe trouvoit toujours une odeur fort déſagréable dans la partie inférieure des pains, qui d'ailleurs, brûlée par l'activité du feu, avoit la dureté du gypſe, beaucoup d'amertume & fort peu de ſalure. Ces défauts exciterent des réclamations de la part de la Franche-Comté, & donnerent lieu à pluſieurs remontrances de ſon parlement; le roi, en conſéquence, envoya dans la province, en 1760, un commiſſaire pour examiner ſi les plaintes étoient fondées, & pour faire l'analyſe des ſels de Montmorot.

On n'a trouvé dans cette *ſaline* aucune matiere pernicieuſe; les ſels en grains que l'on en tire, ſont très-bons; & les défauts dont l'on ſe plaignoit juſtement dans les ſels en pains, ne provenoient que du vice de leur formation.

Les *eaux graſſes* à Montmorot contiennent beaucoup de ſels d'epſom & de glauber, ſont ameres & chargées de graiſſe & de bitume. Cependant l'on s'en ſervoit pour pétrir les ſels deſtinés à être mis en pains. Quand l'on porte les pains de ſel ſur les braiſes, on les y poſe ſur le côté, en ſorte que les eaux graſſes dont ils étoient imprégnées, deſcendant de la partie ſupérieure à la partie baſſe qui touche le braſier, s'y trouvoient ſaiſies par la violence de la chaleur. Là, les graiſſes dont elles ſont chargées, ſe brûloient, &, par leur combuſtion, donnoient une odeur inſupportable d'urine de chat à cette partie toujours pleine de taches & de trous par les vuides qu'elles y laiſſoient, & les charbons qu'elles y formoient. Le ſel d'epſom s'y deſſéchoit auſſi; & au lieu de s'égoutter dans les cendres avec l'eau qui l'entraînoit, il reſtoit adhérent au-bas du pain, où il formoit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des eſpeces de grumeaux jaunâtres & d'une grande amertume.

L'on a eſſayé de former à Montmorot les pains de ſel avec de l'eau douce, & alors ils ont été beaucoup moins défectueux que quand ils étoient pétris avec l'eau graſſe; mais tant qu'ils ont été ſéchés ſur les braiſes, on leur a toujours trouvé un peu de l'odeur dont nous avons parlé; & l'on n'eſt parvenu à les en garantir entiérement que par le moyen des étuves faites pour leur deſſéchement. C'eſt un canal où l'on conduit la chaleur de la poële à côté de laquelle il eſt conſtruit. Il eſt couvert de plaques de fer qui s'échauffent par ce courant de feu, & ſur leſquelles on met les pains de ſel, après y avoir fait une légere couche de cendres pour que le ſel ne touche pas le fer.

Il y a à préſent à Montmorot deux étuves, diviſées chacune en deux corps, & ſéchant enſemble cent charges de ſel. Nous joignons ici le plan de celle qui eſt au deuxieme ouvroir. Les pains de ſel formés, non plus avec l'eau graſſe, mais avec l'eau qui ſort des bâtimens de graduation, & ſéchés doucement par la chaleur modérée des étuves, ſont très-beaux, & n'ont ni odeur ni amertume; mais il ne ſouffre pas ſi bien le tranſport, & tombe plutôt en déliqueſcence. Les plaintes de la province ont ceſſé, & le ſel en pains de Montmorot n'eſt plus actuellement fort inférieur à celui que Salins fournit. Il eſt beaucoup moins pénétrant; & en général, les fromages ſalés avec le ſel de Montmorot ne ſont pas ſi-tôt faits, & ont beſoin de plus de temps pour prendre le ſel, que ceux que l'on ſale avec celui de Salins. Au reſte, cette différence n'en apporte aucune dans leur qualité qui eſt également bonne. Mais le préjugé contraire eſt ſi fort univerſel, qu'il auroit peut-

être fallu le reſpecter, parce que les fromages ſont une branche conſidérable du commerce de la Franche-Comté.

Dans les nouvelles étuves établies aux ſalines de Montmorot. On trouve une poële à cuire des ſels ; un ouvroir où l'on forme les ſels en pains & où on les faiſoit deſſécher étendus ſur les braiſes ; deux corps d'étuve nouvellement conſtruits pour faire deſſécher les ſels en pains ; un fourneau où eſt une ouverture pour le paſſage de la fumée que l'on ferme par un empalement, pour ôter ou prendre la chaleur, la conduire aux étuves pour les échauffer ; des tranchées creuſées de 15 à 18 pouces, ſur la largeur de 5 pieds, couvertes de larges pierres, ſoutenues au milieu par un petit mur, laquelle, tranchée, conduit la chaleur aux étuves ; un petit mur de brique, conſtruit dans la partie inférieure de l'étuve, ſupporte les platines de fer, ſur leſquelles ſont placées ſept rangées de pains de ſels dans l'étuve du quatrieme ouvroir, & ſix ſeulement dans celle du deuxieme ouvroir ; dans lequel petit mur on a pratiqué de petits intervalles pour que la chaleur puiſſe s'étendre plus également dans chaque collatéral de l'étuve : des tuyaux conſtruits à l'extrémité de chaque corps d'étuve, laiſſent paſſer la fumée, le premier débouche dans la berne à travers le mur que l'on a percé à cet effet, & le ſecond eſt monté par-deſſus les combles : on a pratiqué un gliſſoir dans chaque tuyau de l'étuve du quatrieme, pour retenir la chaleur, & la renvoyer en entier alternativement dans un ſeul corps d'étuve, ſuivant que l'exige le ſervice.

Les terreins rapportés pour élever l'étuve quelques pouces au-deſſus du niveau du deſſous de la poële, donnent une légere montée à la fumée, & la font tirer plus rapidement au débouché.

De grands volets que l'on peut baiſſer ou élever, au moyen des poulies, ſuivant le degré d'évaporation qui ſe fait au commencement du deſſéchement, tiennent la chaleur concentrée, lorſque la grande évaporation eſt faite, & précipitent le deſſéchement des pains.

L'étuve, au deuxieme ouvroir, eſt couverte dans les temps néceſſaires, par des tables que l'on ôte lors du chargement de l'étuve, dont le ſervice ſe fait par les côtés ſans qu'il ſoit beſoin d'entrer dedans, n'ayant de largeur en tout, que ce qu'il en faut pour que les ſécharis puiſſent atteindre le milieu ; ce qui ne ſe pratique pas de même à l'étuve du quatrieme ouvroir, où il eſt néceſſaire d'entrer dans l'étuve ; ce qui en rend le ſervice moins prompt.

On ſe ſert de deux cuves ; l'une reçoit l'égout de la fille, dans l'autre, les formari ou faſſari, prennent l'eau néceſſaire lors de la formation.

La différence des deux étuves conſiſte en ce qu'au ſecond ouvroir, chaque corps d'étuve a ſon canal particulier qui y conduit la chaleur dès le fourneau de la poële, où chaque canal a ſon empalement ; au lieu qu'à l'étuve du quatrieme, le canal eſt commun pour les deux corps ; la premiere contient environ 40 charges, & l'autre 60. *Les deux derniers articles ſont de M. l'abbé* FENOUILLOT.

SALINES DES ILES ANTILLES, ce ſont des étangs d'eau de mer, ou grands réſervoirs formés par la nature, au milieu des ſables, dans des lieux arides, entourés de rochers & de petites montagnes dont la poſition ſe trouve ordinairement dans les parties méridionales de preſque toutes les îles Antilles ; ces étangs ſont ſouvent inondés par les pluies abondantes, & ce n'eſt que la ſaiſon ſeche, c'eſt-à-dire, vers les mois de janvier & de février, que le ſel ſe forme ; l'eau de la mer étant alors tres-baſſe, & celle des étangs n'étant plus renouvellée, il s'en fait une ſi prodigieuſe évaporation par l'exceſſive chaleur du ſoleil, que les parties ſalines n'ayant plus la quantité d'humidité néceſſaire pour les tenir en diſſolution, ſont contraintes de ſe précipiter au fond & ſur les bords des étangs, en beaux cryſtaux cubes, très-gros, un peu tranſparens & d'une grande blancheur. Il ſe rencontre des cantons dont l'atmoſphere qui les environne, eſt ſi chargée de molécules ſalines, qu'un bâton planté dans le ſable, à peu de diſtance des étangs, ſe trouve en vingt-quatre heures totalement couvert de petits cryſtaux brillans, fort adhérens ; c'eſt ce qui a fait imaginer à quel-

ques Eſpagnols du pays de former des croix de bois, des couronnes & d'autres petits ouvrages curieux.

Les îles de Saint-Jean-de-Portorico, de Saint-Chriſtophe, la grande terre de la Guadeloupe, la Martinique & la Grenade, ont de très-belles *ſalines*, dont quelques-unes pourroient fournir la garniſon de pluſieurs vaiſſeaux; le ſel qu'elles produiſent eſt d'un uſage journalier, mais il n'eſt pas propre aux ſalaiſons des viandes qu'on veut conſerver long-temps; on prétend qu'il eſt un peu corroſif. *M. le Romain.*

SALINE, (*Commerce.*) ce mot ſe dit ordinairement des poiſſons de mer que l'on a fait ſaler, pour les conſerver. Il ſe fait en France & dans les pays étrangers un négoce très-conſidérable de *ſaline*. Les poiſſons, qui en font le principal objet, ſont la morue, le ſaumon, le maquereau, le hareng, l'anchois & la ſardine.

SALINES, (*la vallée des*, (*Géog. ſacrée.*) vallée de la Paleſtine que les interpretes de l'écriture mettent communément au midi de la mer Morte, du côté de l'Idumée. M. Halifax, dans ſa relation de Palmyre, parle d'une grande plaine remplie de ſel, d'où l'on en tire pour tout le pays. Cette plaine eſt environ à une lieue de Palmyre, & elle s'étend vers l'Idumée orientale, dont la capitale étoit Bozza. Il eſt aſſez vraiſemblable que cette plaine de ſel eſt la *vallée* des *ſalines* de l'écriture. (*D. J.*)

SALINS, (*Géog. mod.*) ville de France en Franche-Comté, dans une vallée, entre deux montagnes, ſur le ruiſſeau de Forica, à ſix lieues au midi de Beſançon. Elle eſt défendue par le fort Saint-André. Il y a quatre paroiſſes & trois chapitres. Les peres de l'Oratoire y ont un college. Cette ville prend ſon nom du ſel qu'on y fait avec le feu, & dont on fournit la province & une partie de la Suiſſe. *Long.* 23; *lat.* 46. 57.

La ſituation de cette ville eſt peu agréable. Ses bâtimens ſont modeſtes, mais commodes: on y voit de belles places ornées de fontaines, & des rues larges & bien entretenues. Le commerce y fleurit; les ſources d'eau ſalée dont ſon terroir abonde, y ont fait élever des habitations & des machines, dont la ſtructure fait l'admiration des étrangers: le climat eſt doux & tempéré.

Le fort Bracon eſt fameux par la naiſſance de S. Claude, iſſu des comtes de *Salins*, au vje. ſiecle.

Salins fut pris par le duc de Luxembourg, en 1668, & repris par M. de la Feuillade, en 1674. Le parlement de la Provence, les états-généraux, ſous Louis XI, en 1484; ſous Louis XII, en 1506; les ſynodes diocéſains, en 1527, furent convoqués à *Salins*. Cette ville fut maintenue dans la poſſeſſion de la préſéance aux états-généraux ſur Dole, par arrêt proviſionnel, tenu à Dole même en 1658. Le college eſt régi par MM. de l'Oratoire, dont les Salinois demanderent la conſervation en ſe rendant à Louis XIV, à cauſe de leur mérite & de leur déſintéreſſement. La ville, en effet, ne leur donne depuis leur établiſſement, que 1000 livres pour ſept ou huit profeſſeurs. La maiſon tombant de vétuſté, les jéſuites établis à *Salins*, crurent le moment favorable pour leur enlever l'éducation de la jeuneſſe: ils firent bâtir une belle maiſon, qui devoit ſervir de college; elle n'étoit pas finie, qu'ils ont été expulſés de *Salins* en 1764, & que la ville & le parlement y ont placé les oratoriens.

Le puits à muire, ou d'eau graſſe & pleine de ſel, eſt une choſe curieuſe à voir; les détours longs & étroits, les ténebres épaiſſes de ce ſouterrein, les vapeurs condenſées que les flambeaux allumés ont peine à percer, le bruit éloigné des chûtes d'eau, celui des roues & des pompes ſemblable au gémiſſement, & au cri plaintif des perſonnes qui ſouffrent, ſont une image aſſez vive de ces deſcentes fabuleuſes aux enfers, qu'on trouve dans les poëtes. L'eau ſalée eſt rendue par des pompes foulantes dans les chaudieres où l'on fait le ſel; l'eau douce eſt rejetée dans un canal ſouterrein qui la rend à la riviere nommée *Furieuſe*, dont la ſource eſt dans la ville même.

M. l'Abbé d'Olivet, de l'académie françoiſe, naquit à *Salins* en 1682, & eſt mort à Paris en 1768; il a donné un petit poëme latin en 1738, intitulé: *Origo Salinarum Burgundiæ.*

Pierre Matthieu, né à *Salins* en 1563, fut principal du college de Verceil, en Piémont, avocat à Lyon, ligueur fort attaché aux Guiſes. Henri IV lui donna la place

d'hiſtoriographe de France après la mort de du Haillant: il ſuivit Louis XIII au ſiege de Montauban, où il tomba malade, & mourut à Toulouſe en 1621. Il cultiva auſſi la poéſie, & il a donné *Clytemneſtre*, *Eſther*, en cinq actes, en 1585; & la *Guiſiade* ou maſſacre du duc de Guiſe, en 1589, dont il dédia la troiſieme édition au prince Charles de Lorraine, protecteur, lieutenant-général du royaume pour le roi Charles X. Ces pieces ſont d'une verſification barbare, ridicule, & d'une longueur aſſommante. *Hiſtoire du théatre François*, *tom. I.*

M. l'abbé Guillaume a publié en 2 volumes *in-4°*. l'hiſtoire des ſires de *Salins*, ouvrage curieux & plein de recherches. (*C.*)

Liſolas, (François baron de) né à *Salins* en 1613, s'attacha aux intérêts de la maiſon d'Autriche, à laquelle il rendit de grands ſervices par ſes négociations & par ſes écrits. Il fut employé dans tous les traités les plus importans, & mourut en 1677, un peu avant les conférences de Nimegue. Son principal ouvrage eſt intitulé *Bouclier d'état & de juſtice*, dans lequel il entreprit de réfuter les droits que Louis XIV. prétendoit avoir ſur divers états de la monarchie d'Eſpagne. Cet ouvrage plut beaucoup à la maiſon d'Autriche, & fut d'autant plus déſagréable à la France, qu'elle étoit mal fondée dans ſes prétentions. (*D. J.*)

SALINS, *terme de pêche*; ſorte de pêcherie formée de filets que l'on peut rapporter à l'eſpece des hauts parcs. Les mailles de rets, qu'il nomment *ſalins*, ſont de deux ſortes; les plus larges mailles ont un pouce en carré, & les plus ſerrées ont ſeulement neuf lignes, auſſi en carré.

La pêche avec les rets, nommés *ſalins*, doit être regardée comme une eſpece de haut parc, de perches & de filets à queue ou fond de verveux; les pêcheurs qui s'en ſervent les tendent ordinairement à l'embouchure des canaux ou des echenaux; pour cet effet, ils plantent d'un bord & d'autre trois ou quatre perches hautes d'environ dix à douze piés, comme ſont les rets des hauts parcs; le bas du rets eſt aux deux côtés; ſur la perche qui eſt près de terre, eſt amarré un petit bout de ligne pour pouvoir lever le filet dans le premier inſtant que le juſſant commence à ſe déclarer; les pêcheurs, ſoit à pié, ſoit avec les filadieres, levent auſſitôt chaque bout du filet qu'ils amarrent au haut des perches; au pié deſquelles le rets eſt arrêté de maniere qu'ils arrêtent tout le poiſſon que la marée a fait monter; on y prend des mulles, des lubines, des aloſes, des galles & gaſts, & autres ſemblables poiſſons ronds & longs.

Cette ſorte de pêcherie ne ſe faiſant ordinairement que durant les chaleurs des mois de juin, juillet & août, eſt très-nuiſible à la multiplication du poiſſon, ſur-tout ſi on ſe ſert de mailles ſerrées, mais avec des rets d'un calibre de 15 à 18 lignes environ, & ſans enfouir le bas du filet. Cette eſpece de pêche pourroit être innocente, ce rets eſt de l'eſpece de ceux que les pêcheurs bas Normands placent entre les rochers.

On appelle auſſi *ſalins* des ſortes de fouanes qui ont ſept branches ou dents ébarbelées; celle du milieu l'eſt des deux côtés, & les ſix autres ſeulement du côté de dedans; elles ont une douille de fer, & ſont emmanchées d'une perche d'environ deux braſſes de long. *Voyez* FOUANNE, dont les *ſalins* ſont une eſpece.

SALINS, *cour des*, (*Hiſt. de la Rochelle.*) on nommoit autrefois à la Rochelle la *cour des ſalins*, une juriſdiction qui y fut établie vers l'année 1635, avec un impôt très-fort ſur les ſels de Brouage & de l'île de Ré. La *cour des ſalins* fut ſupprimée quelque temps après; mais le droit ſubſiſte encore preſque en entier.

SALIQUES, adj. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne communément à un recueil de loix des anciens François, par une deſquelles on prétend que les filles des rois de France ſont exclues de la couronne.

Pluſieurs auteurs ont écrit ſur les lois *ſaliques*; mais comme MM. de Vertot & de Foncemagne, de l'académie des inſcriptions, en ont traité d'une maniere plus intéreſſante, nous tirerons de leurs mémoires ſur ce ſujet ce que nous en allons dire; d'autant plus qu'ils ſe réuniſſent à penſer que ce n'eſt pas préciſément en vertu de la loi *ſalique*, que les filles de France ſont exclues de la couronne.

Selon M. l'abbé de Vertot, il n'eſt pas aiſé de décider quel eſt l'auteur des lois

ſaliques, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établiſſement. Quelques hiſtoriens prétendent que la loi *ſalique* tire cette dénomination *ſalique* d'un certain ſeigneur appellé *Salégaſt*, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillerent à la compilation de cette loi. C'eſt le ſentiment d'Othon de Friſingue, *liv. IV.* Avantin, dans le *IV liv.* de ſon hiſtoire de Baviere, rapporte l'étymologie de ce mot *ſalique*, au mot Latin *ſala*, comme ſi les premieres lois des Francs avoient été dreſſées dans les ſalles de quelques palais. D'autres auteurs le font venir d'une bourgade, appellée *Saleſtinie*, qu'ils placent, comme il leur plaît, ſur les rives de l'Yſſel ou du Sal. Enfin, on a eu recours juſqu'à des fontaines & des puits de ſel, & de là on n'a pas épargné les allégories ſur la prudence des premiers François.

Mais il eſt plus naturel de rapporter l'épithete de *ſalique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *Saliens : hac nobiliſſimi Francorum, qui ſalici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Friſingue.

Nous avons deux exemplaires de ces loix. Le plus ancien eſt tiré d'un manuſcrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557, par les ſoins de Jean-Baſile Herold. L'autre édition eſt faite ſur la réformation de Charlemagne ; & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions qu'on attribue aux rois Childebert & Clotaire. Mais l'un & l'autre exemplaires paroiſſent n'être qu'un abrégé d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces lois à Pharamond, & d'autres à Clovis.

Quoi qu'il en ſoit, on lit à l'article 62 de ces lois un paragraphe conçu en ces termes : *de terra verò ſalica nulla portio hæreditatis mulieri veniat, ſed ad ſexum virilem tota terræ hæreditas perveniat* ; c'eſt-à-dire, pour ce qui eſt de la terre *ſalique*, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille au mâle. C'eſt de ce fameux article dont on fait l'application au ſujet de la ſucceſſion à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une excluſion entiere pour les filles de nos rois.

Pour éclaircir cette queſtion, il eſt bon de remarquer que dans ce *chapitre lxij*, il s'agit de l'aleu, *de alode*, & qu'il y avoit dans la Gaule Françoiſe & dans les commencemens de notre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes ſuccédoient comme les mâles, & des terres *ſaliques*, c'eſt-à-dire, conquiſes par les Saliens, qui étoient comme des eſpeces de bénéfices & de commanderies affectés aux ſeuls mâles, & dont les filles étoient exclues comme incapables de porter les armes. Tel eſt le motif & l'eſprit de cet endroit de la loi *ſalique*, qui ſemble ne regarder que la ſucceſſion & le partage de ces terres *ſaliques* entre les enfans des particuliers.

Le vulgaire peu éclairé, dit M. de Foncemagne, entend par le mot de *ſalique*, une loi écrite qui exclut formellement les filles du trône. Ce préjugé qui n'a commencé à s'accréditer que ſur la fin du 15e. ſiecle, ſur la parole de Robert Guaguin & de Claude de Seyſſel, les premiers écrivains François qui aient cité la loi *ſalique* comme le fondement de la maſculinité de la ſucceſſion au royaume de France ; ce préjugé eſt auſſi mal appuyé qu'il eſt univerſel ; car, 1°. le paragraphe 6 de l'article 62 eſt le dernier d'un titre qui ne traite que des ſucceſſions entre les particuliers, & même des ſucceſſions en ligne collatérale. Rien ne nous autoriſe à le ſéparer des paragraphes qui le précedent pour lui attribuer un objet différent, rien ne fonde par conſéquent l'application que l'on en fait à la couronne. Peut-on croire, en effet, que les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre, deux eſpeces de biens ſi réellement diſtingués l'un de l'autre, ſoit par leur nature, ſoit par leurs prérogatives ; le royaume & le patrimoine des perſonnes privées ? Peut-on ſuppoſer qu'ils aient réglé par un même décret l'état des rois & l'état des ſujets ? Il y a plus, qu'ils aient renvoyé à la fin du décret l'article qui concerne les rois, comme un ſupplément ou comme un acceſſoire, & qu'ils ſe ſoient expliqués en deux lignes ſur une matiere de cette importance, tandis qu'ils s'étendoient aſſez au long ſur ce qui regarde les ſujets ? 2°. Le texte du code *ſalique* doit s'entendre privativement à toute autre choſe, des terres de conquête qui furent diſtribuées aux François à meſure qu'ils s'établiſſoient dans les Gaules,

en récompenſe du ſervice militaire, & ſous la condition qu'ils continueroient de porter les armes ; & la loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette eſpece de bien, parce qu'elles ne pouvoient acquitter la condition ſous laquelle leurs peres l'avoient reçu. Or, il eſt certain par les formules de Marculfe, que quoique les femmes n'euſſent aucun droit à la ſucceſſion des terres *ſaliques*, elles y pouvoient cependant être rappellées par un acte particulier de leur pere. Si le royaume avoit été compris ſous le nom de terre *ſalique*, pourquoi, au défaut de mâles, les princeſſes n'auroient-elles pas été également rappellées à la ſucceſſion à la couronne? Mais le contraire eſt démontré par un uſage conſtant depuis l'établiſſement de la monarchie, & dont l'origine ſe perd dans les ténebres de l'antiquité. Car, pour ne nous en tenir qu'à la premiere race de nos rois, Clotilde, fille de Clovis, ne fut point admiſe à partager avec ſes freres, & le roi des Wiſigoths, qu'elle avoit épouſé, ne réclama point la part de ſa femme. Théodechilde, fille du même Clovis, fut traitée comme ſa ſœur. Une autre Théodechilde, fille de Thierry I, ſelon Flodoar, & mariée au roi des Varnes ſelon Procope, ſubit le même ſort. Théodébalde ſuccéda ſeul à ſon pere Théodebert, au préjudice de ſes deux ſœurs, Ragintrude & Bertoare. Chrodſinde & Chrotberbe ſurvécurent à Childebert leur pere ; cependant Clotaire leur onele hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avoit épouſé Cloſinde, fille de Clotaire premier. Mais après la mort de ſon beau-pere, Albouin ne prit aucunes meſures pour faire valoir les droits de ſa femme. Ethelbert, roi de Kent, avoit épouſé la fille ainée de Caribert, qui ne laiſſa point de fils ; cependant le royaume de Paris échut aux collatéraux, ſans oppoſition de la part d'Ethelbert. Gontrant avoit deux filles, lorſque ſe plaignant d'être ſans enfans, il déſigna ſon neveu Childebert pour ſon ſucceſſeur. Chilpéric avoit perdu tous ſes fils ; Baſine & Rigunthe, lui reſtoient encore, lorſqu'il répondit aux ambaſſadeurs du même Childebert : » puiſque je n'ai point » de poſtérité maſculine, le roi votre maître, » fils de mon frere, doit être mon ſeul » héritier ». Tous ces divers exemples démontrent que les filles des rois étoient exclues de la couronne ; mais l'étoient-elles premiérement par la diſpoſition de la loi *ſalique* ?

M. de Foncemagne répond que le chapitre lxij du code *ſalique* peut avoir une application indirecte à la ſucceſſion au royaume. De ce que le droit commun des biens nobles, dit-il, étoit de ne pouvoir *tomber*, pour me ſervir d'une expreſſion conſacrée par ſon ancienneté, *de lance en quenouille*, il faut néceſſairement conclure que telle devoit être à plus forte raiſon la prérogative de la royauté, qui eſt le plus noble des biens, & la ſource d'où découle la nobleſſe de tous les autres. Mais la loi en queſtion renferme ſeulement cette conſéquence, elle ne la développe pas, & c'en eſt aſſez pour que nous puiſſions ſoutenir que les femmes ont toujours été exclues de la ſucceſſion au royaume de France par la ſeule coutume, mais coutume immémoriale, qui, ſans être fondée ſur aucune loi, a pu cependant être nommée *loi ſalique*, parce qu'elle tenoit lieu de loi, & qu'elle en avoit la force chez les François. Agathias qui écrivoit au ſixieme ſiecle, appelloit déja cette coutume la *loi du pays*, πάτριος νόμος, & dès-lors elle étoit ancienne, puiſque Clovis I, au préjudice de ſes ſœurs Alboflede & Lantilde, avoit ſuccédé ſeul à ſon pere Chilpéric. Les François l'avoient empruntée des Germains chez qui on la trouve établie dès le temps de Tacite, qui remarque comme une exception aux coutumes univerſellement établies parmi les Germains, que les Sitons qui faiſoient partie des Sueves, étoient gouvernés par une femme : *cætera ſimiles*, dit cet hiſtorien, *uno differunt, quod fœmina dominatur ; de morib. Germanor. in fine* ; ou pour parler plus exactement, dès le temps de Tacite elle étoit obſervée par les François, que l'on comprenoit alors ſous le nom de *Germains*, commun à toutes les nations Germaniques. Ils l'emporterent au-delà du Rhin, comme une maxime fondamentale de leur gouvernement, laquelle avoit peut-être commencé d'être uſitée parmi eux, avant même qu'ils euſſent connu l'uſage des lettres. C'eſt ce qui faiſoit dire au fameux Jérôme Bignon, *qu'il faut bien que*

ce

ce soit un droit de grande autorité, quand on l'a observé si étroitement, qu'il n'a point été nécessaire d'en rédiger une loi par écrit. De l'excellence des rois & du royaume de France, pag. 286.

Les recherches, également curieuses & solides, de ces deux académies, confondent pleinement l'opinion téméraire de l'historien Duhaillant, qui avance que le paragraphe 6 de l'art. 62, concernant la terre *salique*, avoit été interpolé dans le chapitre des aleuds par Philippe-le-Long, comte de Poitou, ou du moins qu'il fut le premier qui se servit de ce texte pour exclure sa niece, fille de Louis-le-Hutin, de la succession à la couronne, & qui fit, dit cet écrivain, croire au peuple François, ignorant des lettres & des titres de l'antiquité des Francs, que la loi qui privoit les filles de ce royaume, avoit été faite par Pharamond.

Que cette loi, dit M. l'abbé de Vertot, ait été établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquieme siecle, cela est assez indifférent. Mais l'existence des lois *saliques*, & plus encore, leur pratique sous nos rois de la premiere & de la seconde race est inconteſtable. Il ne se trouve aucun manuscrit ni aucun exemplaire, sans l'article 62, qui exclut de toute succession à la terre *salique*, preuve que ce n'est pas une interprétation. Le moine Marculpe, qui vivoit l'an 660, cite expressément cette loi dans ces formules; & enfin on étoit si persuadé, même dans le cas dont parle Duhaillant, que tel avoit toujours été l'usage du royaume, que, selon Papire Masson, les pairs & les barons, & selon Mézerai, les états assemblés à Paris, décideront que la loi *salique* & la coutume inviolable gardée parmi les François, excluoient les filles de la couronne : & de même quand, après la mort de Philippe-le-Long, Edouard III, roi d'Angleterre, descendu par sa mere Isabelle de Philippe-le-Bel, se porta pour prétendant au royaume de France » Les douze pairs de France & les » barons s'assemblerent à Paris, dit Froissart, *liv. I, chap. xxij*, au plutôt qu'ils » purent & donnerent le royaume, d'un » commun accord, à messire Philippe de » Valois, & en ôterent la reine d'Angleterre & le roi son fils, par la raison de ce » qu'ils dirent que le royaume de France est » de si grande noblesse, qu'il ne doit mie » par succession aller à femelle ». *Mém. de l'acad. des Inscriptions, tom. II. Dissert.* de M. l'abbé de Vertot, *sur l'origine des lois* saliques, *pag. 603 & suiv. pag. 610, 611, 615 & 617. & tom. VIII. Mém. hist.* de M. de Foncemagne, *pag. 490, 493, 495 & 496.*

SALIQUE, *terre* (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi chez les Francs des terres distinguées d'autres terres, en ce qu'elles étoient destinées aux militaires de la nation, & qu'elles passoient à leurs héritiers. On peut, dit M. le président Hainault, distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée par les Gaules, en *terres saliques*, & en bénéfices militaires. Les *terres saliques*, continue-t-il, étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires : les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie : il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques ; les Gaulois, de leur côté, réunis sous la même domination, continuerent à jouir, comme du temps des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des *terres saliques*, dont les Francs s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & au gouvernement, & étoient employés à la guerre sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. (*D. J.*)

SALIR, v. act. (*Gram.*) c'est rendre sale. *Voyez les articles* SALE & SALETÉ. On *salit* une étoffe ; on *salit* ses mains ; les discours déshonnêtes *salissent* l'imagination.

SALIS D'OR, se dit *en peinture* d'un fond d'or qu'on salit avec des couleurs plus ou moins brunes, dont on fait les ombres qui donnent la forme aux objets qu'on s'est proposé d'imiter. Les espaces d'or non *salis* sont les rehauts ou lumieres : ces sortes d'ouvrages ne different du réhaussé d'or que

par la manœuvre, & produiſent le même effet. *Voyez* REHAUT.

SALISBURY *ou* SARISBERY, NEWSARUM, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale de la province de Wilt, ſiege d'un évêque ſuffragant de Cantorbery, & comté particulier, dont le titre ſe porte par un lord de famille de Cecil. Les rivieres d'Avon, de Nadder & de Willis, ſe rencontrent ſous les murs de cette ville, & donnent à ſes rues des canaux très-commodes. Elle eſt généralement bien bâtie, fort commerçante & fort peuplée. L'on y compte au-delà de dix mille habitans : l'on y trouve de floriſſantes fabriques & manufactures de flanelles & de draps, dont les métiers occupent tous les pauvres de la ville, & dont le débit principal ſe fait en Turquie. Il y a une très-belle place de marchés publics, abondamment-fournie, deux fois la ſemaine, de toutes ſortes de denrées & de proviſion de bouche. Il y a un hôtel-de-ville de très-bonne architecture ; il y a trois grandes écoles gratuites, quatre égliſes paroiſſiales, & une cathédrale magnifique, environnées des cures prébendaires, & ſurmontées de l'une des plus hautes tours du royaume : l'on dit de cette cathédrale, élevée dans le treizieme ſiecle, & beaucoup plus frappante par ſon extérieur que par ſon intérieur, qu'elle a autant de portes qu'il y a de mois dans l'année, autant de fenêtres qu'il y a de jours, & autant de piliers qu'il y a d'heures : ſa tour a 410 pieds de hauteur, mais les murs en ſont ſi minces, que l'on n'a oſé y ſuſpendre qu'une ſeule cloche, laquelle encore eſt fort petite, & ne ſe ſonne que rarement ; celles qui ſervent à l'ordinaire étant placées dans une tour faite exprès, bâtie à côté de la cathédrale. Au reſte cette ville, qui eſt gouvernée par un maire & par des aldermans, n'exiſte que depuis le regne de Henri III, & n'envoie aucuns députés au parlement. Le privilege de cet envoi auſſi bien que l'honneur de l'ancienneté, appartiennent au vieux Sarum, le Sorbiodunum des anciens, nommé dans les chroniques Bretonnes *salisburia*, *sarerbiria*, *saerbiria*. C'eſt un bourg ſitué ſur une hauteur voiſine, & qui déjà du temps de Jules-Céſar paſſoit pour une des fortes places du pays. Sous l'heptarchie pluſieurs princes Saxons habiterent ce bourg, & ſous le roi Edgard en 960, il s'y tint une aſſemblée nationale qui s'occupa de pluſieurs réglemens relatifs à la couronne. L'an 1078 l'on y transféra le ſiege épiſcopal de Sherburn, & l'an 1116 Henri I y convoqua les ſeigneurs eccléſiaſtiques & laïques de ſon royaume, à peu-près, dit-on, de la même maniere qu'ils ont été dès-lors cités aux parlemens. Sous le roi Etienne, il y eut des brouilleries avec l'évêque, & la cour mit garniſon dans la place : alors, pour la premiere fois, les habitans parurent ſonger à ſortir du lieu, & à ſe fixer dans un endroit moins fort & mieux abreuvé que ne l'étoit le vieux Sarum ; ils ne porterent pas loin leurs vues ; le pied de leur colline leur offrit ce qu'ils deſiroient ; trois rivieres y joignoient leurs eaux ; & nulle fortification n'y pouvoit tenter l'ennemi ou gêner l'habitant. L'on commença donc ſous Richard I, à quitter le vieux Sarum, & à bâtir le nouveau ; mais les troubles de l'état firent languir l'entrepriſe, juſques après l'affermiſſement de Henri III ſur le trône : & tout anéanti, pour ainſi dire, qu'ait été dans la ſuite l'ancien Sarum, il a toujours conſervé le privilege de députer au parlement : ſes citoyens munis du droit d'élire, ſont à peine au nombre de dix, & ils éliſent ; tandis que les milliers qui font fleurir *Salisbury* n'éliſent pas. *Long.* 15. 40 ; *latit.* 51, 3. (*D. J.*)

Bennet (Thomas), célebre théologien du xviij^e^. ſiecle, y naquit en 1673, & mourut à Londres en 1728, âgé de 55 ans. Voici la liſte de ſes principaux ouvrages écrits en anglois. 1°. Réponſes aux raiſons des non-conformites ſur leur ſéparation de l'égliſe anglicane. 2°. Réfutation du papiſme. 3°. Traité du chiſme. 4°. Réfutation du quakériſme. 5°. Hiſtoire de l'uſage public des formulaires de prieres. 6°. Droits du clergé de l'égliſe chrétienne. 7°. Diſcours ſur la Trinité, ou examen des ſentimens du docteur Clarcke ſur cette matiere. 8°. Grammaire hébraïque.

Il s'eſt fait pluſieurs éditions de la plupart des ouvrages que nous venons de nommer, & ils ſont tous exempts des défauts qu'on trouve dans la plupart des livres polémiques. Celui contre le docteur Clarcke

eſt rempli de témoignages d'honnêteté & de politeſſe : » je me rappelle, dit-il, que quand » je vous témoignois par lettres, que je » déſapprouvois votre opinion, vous eûtes » la bonté de ſouffrir ma ſincérité, avec » cette patience, cette candeur, cette dou- » ceur qui éclatent conſtamment dans toute » votre conduite ».

Dilton (Honfroi), étoit auſſi natif de *Salisbury*. Il cultiva les mathématiques & la théologie. On a de lui un excellent ouvrage, intitulé, *démonſtration* de la religion chrétienne, où il ſe propoſe de raiſonner ſur ce ſujet, d'après la méthode des géometres. Il mourut en 1715, à l'âge de 40 ans.

Maſſinger (Philippe), poëte dramatique, naquit à *Salisbury*, vers l'an 1585. Il a compoſé pluſieurs comédies & tragédies, qui ont été jouées avec applaudiſſement. Langlaine en a rendu compte dans ſon livre intitulé : *account of the dramatics english poëts*, à Oxford 1681, *in*-8°. Maſſinger mourut en 1640, & fut enterré dans le même tombeau où repoſe Fletchers. (*D. J.*)

SALITO, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) exercice militaire, qui conſiſtoit à voltiger ſur un cheval de bois ; on ſautoit, tantôt à droite, tantôt à gauche, ayant une épée nue dans la main.

SALIVAIRE, adj. (*Anat.*) ce qui eſt relatif à la ſalive. *Voy.* NUKC, STENON, *&c.* La ſalive a pluſieurs ſources. La principale pour le volume eſt ſans doute la parotide. C'eſt une glande conglomerée, formée de grains glanduleux, liés par un tiſſu cellulaire, & couverte d'une enveloppe cellulaire, mais très-forte, & dont les fibres ont un luiſant preſque tendineux.

Cette glande remplit un grand eſpace irrégulier entre l'angle de la mâchoire inférieure, l'apophyſe maſtoïdienne & l'oreille: elle ſort de cette cavité pour ſe prolonger à la ſurface antérieure du maſſéter & de la branche de la mâchoire. Son terme ſupérieur eſt l'apophyſe zygomatique, l'inférieur eſt le muſcle digaſtrique.

Elle eſt comme deux apophyſes antérieures, dont la ſupérieure ſuit l'apophyſe zygomatique, & fait quelquefois une glande diſtincte. L'apophyſe inférieure eſt plus courte ; elle eſt placée un peu plus bas que la branche de la mâchoire ; elle paſſe devant la veine jugulaire, le muſcle digaſtrique & maſtoïdien, & finit par être contiguë à la glande maxillaire. Une veine ſépare les deux glandes.

Le corps de la glande n'a point d'autre figure que celle des parties, qui font comme un logement pour elles. Elle eſt plus étroite ſupérieurement ; elle eſt faite en croiſſant & embraſſe le conduit de l'oreille, auquel elle s'attache ; une autre face applatie remplit une cavité au-deſſus de l'apophyſe ſtyloïdienne ; elle eſt creuſée par un ſillon, qui loge l'artere temporale, & elle remplit également tout l'eſpace ſous le conduit de l'oreille, entre l'oreille, le condyle de la mâchoire autour de l'apophyſe que je viens de nommer, & celui qui eſt entre l'articulation de la mâchoire & le conduit. L'apophyſe ſtyloïde la termine poſtérieurement le bord inférieur ſe partage en pluſieurs cônes glanduleux.

Il ne faut pas lui attribuer pluſieurs glandes lymphatiques, placées autour d'elle. Elle a de nombreux vaiſſeaux ; ſes arteres naiſſent de l'artere temporale, de la tranſverſale du viſage. Pluſieurs nerfs de la portion dure de la ſeptieme paire, & de la cinquieme, le traverſent, ſans peut-être s'y arrêter. Ces nerfs rendent ſes gonflemens & ſes abcès douloureux.

Cette glande a un conduit excrétoire, qui porte le nom de *Stenon*. Il en fit la découverte n'étant qu'étudiant en médecine, logeant chez Blaſius, & s'y exerçant à diſſéquer des animaux. Ce canal eſt aſſez grand, il eſt blanc, & pluſieurs petits vaiſſeaux rampent ſur ſa ſurface. Il naît par de nombreuſes racines de tous les grains de la glande ; elles ſe réuniſſent peu à peu dans un canal, qui remonte le long de la glande par ſa ſurface poſtérieure, qui ſe contourne à ſa partie ſupérieure, en ſort avec l'apophyſe ſupérieure enveloppé de quelques nerfs, traverſe le maſſéter, reçoit le conduit de la glande dont nous avons déjà parlé, qui s'unit au conduit de Stenon ſous un angle fort aigu. Après s'être uni avec ce conduit, il abandonne le maſſéter, plonge dans la partie pharyngienne du buccinateur en deſcendant un peu en arriere,

paſſe entre les fibres de ce muſcle, & perce la membrane de la bouche par un orifice tronqué ſans mamelon; cet orifice eſt un peu plus étroit que le canal, & placé deſſus la dent molaire moyenne ſupérieure.

La glande maxillaire a été connue de tout temps avec ſon canal, du moins quant à ſa portion ſuperficielle, qu'on nomme proprement *maxillaire*. Elle eſt plus petite que la parotide, & cette partie ſuperficielle eſt placée dans un angle entre la mâchoire ſupérieure & le digaſtrique, & dans celui du premier & du ſecond ventre de ce muſcle, couverte en partie du myloïdien & le débordant en partie. Cette glande eſt arrondie, diviſée en lobes, réunis par de la celluloſité & des grains; un tiſſu cellulaire plus robuſte la recouvre extérieurement.

La partie profonde a été regardée comme une glande particuliere; on l'a appellée *ſublinguale*; mais elle commence conſtamment par une apophyſe de la maxillaire, qui eſt cachée par le mylohyoïdien, & placée le long du bord extérieur du geniohyoïdien.

La partie ſublinguale même eſt couverte par le mylohyoïdien, & en partie par le ceratogloſſe, plus extérieurement que le genioglosſe, plus intérieurement que le ſtylogloſſe, ſous la membrane qui ferme la cavité de la bouche. Elle eſt longue & devient plus étroite en tendant à ſa fin. Ses grains ſont plus fins; elle ſe termine près de l'orifice du canal de la maxillaire. Les nerfs qui la traverſent, viennent du nerf lingual de la cinquieme paire.

Le canal excrétoire principal de toute la glande maxillaire, & le canal unique de ſa partie cutanée, a été connu de Galien, des Arabes, de Berenger, & de pluſieurs autres modernes. Il fut cependant oublié dans la ſuite, & Wharton en ayant donné la deſcription d'après le veau, on lui en attribue la découverte.

Il ſort de la glande maxillaire en réuniſſant les petits conduits que produiſent les lobules & les grains; ils accompagnent l'apophyſe, & eſt un peu plus petit que le canal de la parotide. Il traverſe le ceratogloſſe entre ce muſcle & la glande ſublinguale; il atteint cette glande & l'accompagne ſupérieurement; il eſt plus extérieur que le génioglosſe; le mylohyoïdien & le digaſtrique le recouvrent; il avance vers la pointe de la langue, mais il trouve un peu en deçà de cette pointe un mamelon membraneux, fait en corne d'eſcargot, qui peut s'alonger & rentrer dans la membrane de la bouche, dont il eſt formé, & s'ouvre à l'extrêmité antérieure de ce mamelon à côté du frein de la langue.

Les canaux excrétoires de la glande ſublinguale ſont plus modernes. Le plus grand de ces canaux eſt une découverte de Duverney, publiée par Gaſpard Bartholin, le petit-fils. Les petits canaux ont été découverts par Rivinus.

Le grand canal, celui de Bartholin, eſt preſque auſſi long que la glande ſublinguale, & s'ouvre un peu en-deçà de celui de la partie maxillaire. Cela eſt rare cependant, & j'ai vu preſque toujours un, deux & trois canaux excrétoires naître de la glande ſublinguale, & s'ouvrir dans le canal de la maxillaire, à meſure qu'il ſuit la longueur de la glande ſublinguale.

Les petits conduits de la ſublinguale ſont courts, ont peu de racines, & ſont nombreux. Ils s'ouvrent dans la membrane de la bouche, le long d'une ligne, qui, du frein de la langue, va en arriere le long de la langue. J'en ai compté juſqu'à vingt. Ils s'ouvrent dans de petits mamelons.

Comme il y a le long de cette glande des grains détachés, qu'on peut preſque à ſon choix regarder comme appartenans à la glande, ou comme faiſant des grains ſéparés, ces grains produiſent auſſi des canaux excrétoires plus proches de la langue, & dans une ligne qui fait la limite de cette membrane & de la langue.

On peut regarder comme des glandes auxillaires des *ſalivaires*, des glandes très-nombreuſes, ovales & bien terminées, placées dans les joues & les levres, & dont les conduits percent la membrane de la bouche. Les plus groſſes de ces glandes ſont celles qui ſont placées à l'embouchure du canal de Stenon. On les a appellées *molaires*; elles ſont de Mery. D'autres glandes de la même claſſe occupent tout le palais oſſeux,

& leurs pores ſont faciles à découvrir. Il y en a de placées en étoiles.

Les glandes *ſalivaires* de Nuck, placées dans l'orbite, ne ſe trouvent pas dans l'homme, & celles de Cotſchwiz ſont des veines qui font une arcade entre l'épiglotte & la langue.

La liqueur exhalante artérielle de la bouche, augmente la quantité de la ſalive. L'injection en imite aiſément la ſecrétion.

La ſalive, dont je viens de décrire les ſources, fait une liqueur qui s'évapore à la chaleur; & qui cependant a quelque viſcoſité. Elle eſt ſans goût & ſans odeur, & plus peſante que l'eau. Elle eſt ſalée dans les animaux carnivores, & empoiſonnée dans la vipere & dans d'autres ſerpens, quoiqu'elle paroiſſe inſipide. Elle devient âcre dans l'homme par l'abſtinence, par la ſalivation mercurielle, & par pluſieurs maladies humorales, ſur-tout dans le ſcorbut. Elle n'eſt certainement pas acide dans un homme qui ſe porte bien & qui ne boit pas de vin.

Il n'y a point non plus d'alkali développé. En s'évaporant à l'air, elle laiſſe un peu de mucoſité & de ſel. Elle diſſout le baume de Pérou. Les acides minéraux la coagulent en partie auſſi bien que le ſublimé. Elle écume beaucoup ſur le feu & dans le vuide. Diſtillée, elle donne en petite quantité de l'huile & de l'eſprit volatil alkalin. Dans les cendres il y a un peu de ſel marin & de terre.

Il eſt difficile d'en déterminer la quantité, car la ſalivation en produit ſans doute pluſieurs livres par jour, mais cet état s'éloigne de celui de la nature.

La ſalive agit comme l'eau mêlée avec un peu de mucus. L'eau lui donne la fluidité, la facilité de pénétrer dans la celluloſité des alimens, celle de réſoudre les ſels, de ſe mêler avec l'huile par une trituration. La mucoſité la rend plus réſolutive; elle diſſout les gommes. On la croit capable d'accélérer la fermentation plus que l'eau ſimple.

Elle concourt eſſentiellement à la faculté de diſtinguer les ſaveurs. C'eſt à tort qu'on la rejette; on ſe prive d'une des menſtrues néceſſaires de la digeſtion qui a ſouffert viſiblement, quand la ſalive s'eſt perdue, ou par l'habitude de cracher, ou par une bleſſure d'un conduit ſalival. (*H. D. G.*)

SALIVANT, adj. (*Thérapeutique.*) remede ſalivant, ou ſialagogue; c'eſt-à-dire, remede excitant la ſalivation, ou l'excrétion, & l'évacuation abondantes de la ſalive.

Les remedes *ſalivans* ſont de deux eſpeces, ſavoir: 1°. Ceux qui étant appliqués immédiatement aux organes qui ſéparent la ſalive, ou du moins à l'extrêmité de leurs tuyaux excrétoires en déterminent abondamment l'écoulement. Ces remedes ſont connus dans l'art, ſous le nom de *maſticatoire*. *Voyez* MASTICATOIRE; & même l'action de mâcher à vuide, ou d'écarter & de rapprocher alternativement les mâchoires, eſt une cauſe très-efficace de l'écoulement de la ſalive, auquel une prétendue compreſſion des glandes parotides ne contribue en rien pour l'obſerver en paſſant. *Voyez l'art.* SECRÉTION.

2°. Les *ſalivans* ſont des remedes qui étant pris intérieurement, ou introduits par quelque voie que ce ſoit, dans les voies de la circulation, agiſſent par une détermination qui mérite éminemment le nom *d'élective* (*Voyez* REMEDE & MÉDICAMENS), ſur les organes excrétoires de la ſalive, & déterminent un flux abondant de cette humeur. La médecine ne poſſede qu'un remede qui ſoit doué de cette vertu; ſavoir, le mercure & ſes diverſes préparations. *Voyez* MERCURE, *matiere médicale*. *Voyez* SALIVATION. (*b*)

SALIVATION MERCURIELLE, (*Phyſiolog.*) Le mercure eſt de tous les corps celui qui produit la *ſalivation* la plus abondante. On demande avec curioſité pourquoi ce métal fluide, qui eſt entré par les pores de la peau, détermine les humeurs à couler par les glandes ſalivaires; voici les réponſes les plus plauſibles à cette queſtion embarraſſante.

D'abord, il faut obſerver que quoique le mercure agiſſe ſur les glandes ſalivaires, il ne ſe porte pas plutôt vers ces glandes que vers les inteſtins. 2°. Si le mercure ſe répand également par-tout, il faut chercher dans le ſeul tiſſu des glandes ſalivaires, la raiſon pour laquelle ce fluide fait une évacuation par ces glandes. 3°. Le tiſſu des glandes ſalivaires peut être forcé plus facile-

ment que celui des autres couloirs : ainſi le mercure dilate leurs conduits ; les parties mercurielles qui viennent enſuite, les dilatent toujours davantage ; cette dilatation étant faite, les humeurs ſe jettent en plus grande quantité vers les endroits dilatés ; ainſi il pourra s'y faire un grand écoulement, tandis qu'il ne s'en fera pas dans un autre, & cela par la même raiſon, que la tranſpiration étant extraordinaire, le ventre eſt fort reſſerré. 4°. Il y a un autre phénomene qui arrive dans l'uſage du mercure, & auquel il faut faire attention pour expliquer la *ſalivation* ; c'eſt qu'il ſurvient ſouvent des gonflemens à la tête ; or, ces gonflemens n'arrivent que par les obſtructions que le mercure cauſe dans les vaiſſeaux capillaires ; ces obſtructions ramaſſent le ſang, & le ſang ramaſſé pouſſe plus fortement & en plus grande quantité la *alive* dans les tuyaux ſecrétoires ; il faut ajouter à cela que le mercure fait une grande impreſſion ſur le tiſſu de la bouche & dans les parties voiſines ; & comme les ramifications des nerfs ſont très-nombreuſes & très-ſenſibles dans la bouche & ſur le viſage, l'irritation y deviendra plus aiſée & plus fréquente ; cette raiſon, jointe à celle que nous venons de donner, peut ſervir à expliquer la *ſalivation* cauſée par le mercure.

Il réſulte de toutes ces remarques, que ſelon toute apparence, la vertu & l'énergie qu'a le mercure à procurer la *ſalivation*, dépend des deux qualités principales ; ſavoir, ſa grande diviſibilité & ſa figure ſphérique qu'on trouve juſques dans ſes petites molécules.

De la grande diviſibilité & de la figure ſphérique du mercure, il s'enſuit qu'il peut être porté juſqu'aux extrêmités les plus reculées du corps ; qu'il peut pénétrer la maſſe du ſang & la lymphe, s'inſinuer entre les molécules le plus étroitement condenſées de ces liqueurs, & par conſéquent les diviſer. De plus, les molécules les plus groſſieres de la lymphe s'arrêtant un peu aux orifices des vaiſſeaux, & étant mêlées avec des globules de mercure, elles ſont briſées par la force de la contraction des vaiſſeaux, & par le mouvement continuel de protruſion des liqueurs, elles ſont diviſées, & acquierent enfin aſſez de fluidité pour pouvoir paſſer au-travers des plus petits tuyaux du corps.

Si nous faiſons attention aux émonctoires du corps par où peut paſſer la lymphe trop épaiſſe, nous n'en trouverons que de deux ſortes ; ſavoir, les glandes inteſtinales & les ſalivaires. Les couloirs des reins & de la peau, ne laiſſeront échapper que la lymphe la plus ténue, à cauſe de la petiteſſe des vaiſſeaux ; c'eſt pourquoi les ſudorifiques ſont de moindre utilité que le mercure dans les maux vénériens, parce qu'ils chaſſent ſeulement par les pores de la peau la lymphe fluide, & qu'ils ne peuvent diſſoudre celle qui eſt épaiſſe.

Mais les glandes ſalivaires & inteſtinales peuvent ſéparer les ſucs épais : ainſi lorſque l'on emploie le mercure, cette lymphe épaiſſe ſort ou par ces deux émonctoires, ou par l'un d'eux ſeulement, ſelon que la lymphe, qui eſt diſſoute, ſe répand dans le corps en plus ou moins grande quantité. Communément les glandes ſalivaires verſent cette lymphe, parce qu'ayant un ſentiment plus vif & plus exquis que celles des inteſtins, elles ſont ébranlées plus fortement par les picotemens que cauſe cette lymphe âcre, de ſorte qu'elles expriment les ſucs qu'elles contiennent, & en attirent d'autres ; cependant on comprend facilement que l'évacuation de cette lymphe ſe fait par les glandes ſalivaires ou inteſtinales, ſelon le différent degré d'irritation, parce qu'en excitant une plus violente irritation, par le moyen d'un purgatif, dans les glandes inteſtinales, on arrête la *ſalivation*, & l'humeur eſt portée hors du corps par les inteſtins. (*D. J.*)

SALIVE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) humeur claire, tranſparente, abondante, fluide, qui ne s'épaiſſit point au feu, qui n'a point d'odeur ni de goût, & qui eſt ſéparée par les glandes ſalivaires, d'un ſang pur artériel. Elle devient fort écumeuſe étant battue ou fouettée, âcre quand on a grand faim, pénétrante, déterſive, réſolutive quand on a long-temps jeûné. Elle augmente la fermentation dans les ſucs des végétaux & dans les ſyrops. Après une très-longue abſtinence elle purge quelquefois le goſier, l'œſophage, l'eſtomac & les entrailles ; les hommes & les animaux l'avalent dans l'état ſain, pendant le ſommeil, de même qu'en veillant.

De ces diverſes propriétés de la *ſalive*,

on peut déduire aiſément la nature de cette liqueur ; elle n'eſt à proprement parler qu'un ſavon fouetté ; les tuyaux qui la ſéparent ſont très-ſubtils, ils ne laiſſent point échapper de matiere groſſiere, mais ſeulement une matiere huileuſe fort atténuée, mêlée avec l'eau par le moyen des ſels & par le mouvement des arteres, & enfin extrêmement raréfiée ; après qu'elle a été dépoſée dans les cellules ſalivaires, elle eſt encore battue par le mouvement des arteres voiſines.

Il ſuit 1°. que la *ſalive* doit être fort délayée & fort tranſparente, car la diviſion & le mêlange produiſent cet effet.

2°. Qu'elle doit être écumeuſe, car comme elle eſt un peu viſqueuſe à cauſe de ſon huile, l'air y forme facilement de petites bulles dont l'aſſemblage fait l'écume.

3°. Elle ne doit pas s'épaſſir ſur le feu, car les parties huileuſes étant fort diviſées, elles s'élevent facilement quand la chaleur vient à les raréfier ; elles deviennent donc plus légeres que l'air ; au lieu que la lymphe, par exemple, a des parties huileuſes & épaiſſes, qui laiſſent d'abord échapper l'eau à la premiere chaleur, & alors ſes parties huileuſes ſont preſſées encore davantage l'une contre l'autre par la peſanteur de l'atmoſphere de l'air ; de plus, la *ſalive* contient beaucoup d'air qui ſe raréfie ſur le feu, & écarte les parties qui compoſent la *ſalive*.

4°. La *ſalive* n'a preſque ni goût ni odeur, car le ſel qui s'y trouve eſt abſorbé dans une matiere huileuſe & terreuſe ; mais cela ne ſe trouve ainſi que dans ceux qui ſe portent bien ; car dans ceux qui ſont malades, la chaleur alkaliſe, ou tend à alkaliſer les ſels ; alors la *ſalive* peut avoir divers goûts ; elle produira même divers effets, qui pourront marquer un acide ou un alkali. On ne doit donc pas prendre pour regle les opérations chymiques qu'on peut faire ſur la *ſalive* : outre que les matieres décompoſées formant avant la décompoſition un aſſemblage bien différent de celui qu'elles nous préſentent étant décompoſées, nous venons de voir que les maladies peuvent y cauſer des altérations.

5°. La *ſalive* dans ceux qui jeûnent, doit être âcre, déterſive & réſolutive ; alors la chaleur tend à alkaliſer les liqueurs du corps ; il faut en conſéquence que la *ſalive* contracte quelque âcreté ; comme on ſait que le ſavon eſt un compoſé de ſel & d'huile, il n'eſt pas ſurprenant que la *ſalive* qui eſt formée par les mêmes principes ſoit déterſive ; enfin elle doit être réſolutive ; car outre que par ſon action elle débouche les pores, elle agite en même temps les vaiſſeaux, & y fait couler les liqueurs par cette agitation.

6°. La *ſalive* peut contribuer à la fermentation ; car les ſels volatiliſés, peuvent ſe détacher facilement ; ainſi ils pourront alors exciter une fermentation dans les corps où il ſe trouvera des matieres propres à les décompoſer.

7°. Ce que le microſcope nous découvre dans la *ſalive*, n'eſt pas contraire à ce que nous venons d'établir ; il nous y fait voir des parties rameuſes qui nagent dans de l'eau ; or ces parties rameuſes ſont les parties de l'huile.

8°. Dans les maladies, le goût de la *ſalive* eſt mauvais ; comme les humeurs ſéjournent & s'échauffent, elles deviennent âcres, & par conſéquent la *ſalive* qui en eſt le produit, doit cauſer une impreſſion déſagréable ; quand on ne ſent plus de mauvais goût, c'eſt un ſigne que la ſanté renaît, car c'eſt une marque que les liqueurs coulent, & ne s'échauffent plus comme auparavant. C'eſt ſur ce principe que les médecins regardent ſouvent la langue, & ſont attentifs aux impreſſions qu'y laiſſent les maladies.

9°. La *ſalive* ayant un mauvais goût, les alimens nous paroiſſent déſagréables, parce que leurs molécules ſe mêlent avec celles de la *ſalive*.

Parlons à préſent des uſages de la *ſalive*. Mais pour les mieux comprendre, il faut ſe rappeller qu'elle eſt compoſée d'eau, & d'une aſſez grande quantité d'eſprits, d'un peu d'huile & de ſel, qui, mêlés enſemble, forment une matiere ſavonneuſe.

Les alimens étant atténués par le mouvement de la maſtication, la *ſalive* qui s'exprime par cette même action, & ſe mêle exactement avec eux, contribue, 1°. à les aſſimiler à la nature du corps, dont ils doivent être la nourriture ; 2°. marie les huiles avec les matieres aqueuſes ; 3°. produit la diſſolution des matieres ſali-

nes ; 4°. la fermentation ; 5°. un changement de goût & d'odeur ; 6°. un mouvement inteſtin ; 7°. une réfection momentanée ; 8°. quoiqu'inſipide, c'eſt par elle que s'appliquent à l'organe du goût les corps ſavoureux.

La *ſalive* étoit d'une abſolue néceſſité. 1°. Il étoit beſoin d'une liqueur qui humectât continuellement la bouche pour faciliter la parole, & oindre le goſier pour faire avaler les alimens qui, ſans cela, ne pourroient point gliſſer. 2°. Il falloit un fluide qui pût diſſoudre les ſels & les matieres huileuſes, & c'eſt ce que peut faire la *ſalive* par ſa partie aqueuſe ; par ſon ſel & par ſon huile ; ſi elle eût été entiérement huileuſe, elle n'auroit point diſſout les matieres ſalines ; & ſi elle n'eût été qu'une eau pure, elle n'auroit point eu d'ingrès dans les matieres graſſes. 3°. Il étoit néceſſaire qu'il coulât dans la bouche une liqueur qui pût mêler les matieres huileuſes & celles qui ſont aqueuſes ; une liqueur ſaline, aqueuſe & ſavonneuſe peut ſe faire parfaitement, parce que le ſavon s'unit avec ces deux matieres. 4°. Si la *ſalive* avoit eu quelque goût ou quelque odeur, il eût été impoſſible que nous euſſions apperçu le goût ou l'odeur des alimens. 5°. Les ſels n'agiſſent point qu'ils ne ſoient diſſous ; il a fallu un diſſolvant qui fût toujours prêt dans la bouche ; la *ſalive* paſſe encore dans la maſſe du ſang avec les alimens, & peut-être qu'elle ſe perfectionne toujours davantage pour venir reproduire les mêmes effets.

Puiſque la *ſalive* ne ſe ſépare d'un ſang artériel très-pur, qu'après y avoir été élaborée par un artifice merveilleux, ſe déchargeant dans la bouche, & ſe mêlant aux alimens, on a tort de la rejeter.

La trop grande excrétion de *ſalive* trouble la premiere digeſtion, & conſéquemment celles qui ſuivent, produit la ſoif, la ſéchereſſe, l'atrabile, la conſomption, l'atrophie. Mais ſi elle n'eſt point filtrée dans la bouche, ou du moins ſi elle l'eſt en bien plus petite quantité que de coutume, la manducation des alimens, le goût, la déglutition, la digeſtion ſont empêchés, & la ſoif eſt en même temps augmentée.

L'écoulement de la *ſalive* augmente ou diminue, ſelon la différente poſition du corps. 1°. Si on lie le nerf qui va à une glande ſalivaire, la filtration de la *ſalive* ne ceſſe pas d'abord, ſi elle ſe fait plus lentement. 2°. Si on lie les veines jugulaires à un chien, la *ſalive* coule en ſi grande abondance, que cet écoulement reſſemble au reflux de bouche que donne le mercure ; cela vient de ce que le ſang étant arrêté dans les veines jugulaires, les arteres qui ſont dans les glandes qui filtrent la *ſalive*, ſe gonflent, battent plus fortement, & pouſſent par-là plus de liqueur dans les filtres ſalivaires. 3°. La nuit il coule dans la bouche moins de *ſalive* que durant le jour, parce que durant le ſommeil les glandes ne ſont pas agitées par les muſcles & par la langue, comme elles ſont quand nous veillons ; d'ailleurs la tranſpiration qui augmente durant la nuit, diminue l'écoulement de la *ſalive* ; c'eſt pour la même raiſon que cet écoulement ceſſe durant les grandes diarrhées. 4°. Dans certaines maladies, comme la mélancolie, par exemple, la *ſalive* coule en grande quantité ; cela vient de ce que le ſang trouvant des obſtacles dans les vaiſſeaux méſentériques qui ſont alors gonflés & remplis d'un ſang épais, le ſang ſe jette en plus grande quantité vers les parties ſupérieures, & en commun il s'y filtre plus de liqueur. 5°. Dans l'eſquinancie la *ſalive* coule en grande quantité, parce que les vaiſſeaux qui vont aux glandes, s'engorgent à cauſe de l'inflammation ; ainſi l'irritation exprime plus de *ſalive*. 6°. Quand la mâchoire eſt luxée, on éprouve un grand écoulement de *ſalive* ; mais cet écoulement ne vient que de ce que les organes de la déglutition ſont dérangés. 7°. Dans les petites véroles confluentes, il arrive une grande ſuppuration, parce que la tranſpiration étant arrêtée, les glandes ſalivaires reçoivent plus de *ſalive*. Ajoutez à cela les puſtules qui ſe forment au goſier. 8°. Pour le crachement qui vient dans la phthiſie commençante, il eſt produit par des obſtacles qui empêchent le ſang de circuler librement ; on n'a qu'à ſe rappeller ce qui arrive par la ligature des veines jugulaires ; & on expliquera facilement tous les phénomenes de cette eſpece.

La

La ſalivation peut être cauſée par les matieres âcres ; l'uſage du tabac, par exemple, fait cracher beaucoup : ce que les purgatifs âcres produiſent dans les inteſtins, le tabac le produit ici ; il irrite les nerfs, il donne de l'action aux vaiſſeaux capillaires : tout cela cauſe un engorgement qui pouſſe la *ſalive* dans les couloirs avec plus de force & en plus grande quantité ; en un mot, le tabac agit comme les véſicatoires ; mais la matiere qui produit la ſalivation la plus abondante, c'eſt le mercure *V.* SALIVATION *mercurielle.* (*Phyſiol.*)

Non-ſeulement la *ſalive* peut être plus ou moins abondante ſuivant la diſpoſition des corps, comme on l'a remarqué : non-ſeulement le mercure peut en produire une évacuation prodigieuſe & contre nature, par les glandes ſalivaires, mais de plus, la *ſalive* peut être viciée ſinguliérement dans différentes maladies. Il eſt rapporté dans les journaux d'Allemagne, qu'une vieille femme malade, mit de ſa *ſalive* ſur la bouche d'un enfant, & qu'il ſurvint d'abord à cet enfant pluſieurs croûtes galeuſes ſur les levres. On lit dans les tranſactions philoſophiques qu'une jeune femme ayant négligé de ſe faire teter, rendoit une *ſalive* toute laiteuſe ; & quand cela lui arriva, ſes mamelles ſe déſenflerent. On lit encore dans les mémoires des curieux de la nature, qu'un particulier maladif & pituiteux crachoit une *ſalive* qui ſe coaguloit, & formoit une eſpece de chaux. (*D. J.*)

SALIVE, *maladies de la* (*Médec.*) I. La *ſalive* abonde en plus grande quantité dans la bouche, 1°. dans le temps de la maſtication, de la ſuccion & du bâillement, lorſqu'on ſe porte bien ; 2°. quand on fait uſage de quelques remedes, comme de mercure, de maſtich, de tabac, de jalap, de méchoacan, de remedes antimoniaux, on rejette encore davantage de *ſalive* ; & ſi cette évacuation ne procure pas la guériſon de quelque maladie, elle prive le corps de l'humeur ſavonneuſe qui lui eſt naturelle, & retarde l'élaboration du chyle ; 3°. lorſqu'au retour de la *ſalive* par les jugulaires, il ſe rencontre quelque obſtacle dans l'angine, dans le gouêtre & les autres tumeurs du goſier, ſi on rejette trop de *ſalive*, cet accident menace d'un danger qu'on ne peut prévenir, qu'en diſſipant la cauſe comprimante ; 4°. la *ſalive* qui vient à la ſuite de l'irritation de la bouche, de la dentition, de l'odontalgie, ſoulage rarement, & cauſe même d'autres maux qui naiſſent du défaut de ſecrétion ; 5°. dans le dégoût, la nauſée, les autres maladies de ventricule, l'abondance de *ſalive* eſt un ſigne de cacochylie, qu'il faut arrêter par le moyen des ſtomachiques, en évacuant cet amas de mauvaiſes humeurs ; 6° dans les maladies hypocondriaques, hyſtériques, convulſives, la grande ſalivation eſt ſouvent une marque d'un paroxime prochain ; 7°. dans le ſcorbut, dans le catharre, & les maladies qui viennent de l'acrimonie des humeurs, l'abondance de *ſalive* annonce d'ordinaire la colliquation, ſans qu'on en reſſente du ſoulagement ; 8°. cette ſecrétion eſt ſalutaire dans la petite vérole ; ſouvent enfin elle eſt ſymptomatique.

II. Quand la *ſalive* aborde dans la bouche en quantité, elle produit la ſéchereſſe & la malpropreté de la bouche, la ſoif & la difficulté de la déglutition ; l'uſage d'une boiſſon abondante acidulée diminue tous ces maux ; dans les maladies aiguës il faut y ajouter les remedes nitreux.

III. Une *ſalive* plus épaiſſe, plus tenace, plus glutineuſe, accompagnée d'écume, prouve que les humeurs ne ſont pas aſſez ténues ; il les faut diviſer à l'aide des réſolutifs, des délayans internes & d'une boiſſon abondante. La *ſalive* trop diviſée a rarement lieu dans les maladies, excepté dans celles qui viennent de la colliquation des humeurs.

IV. La *ſalive* âcre, corrompue, fétide, acide, amere, ſalée, douceâtre, exige un traitement tiré de ces boiſſons dont on vient de faire mention.

V. La *ſalive* mêlée de pus marque quelque réſervoir caché qu'il faut découvrir, ouvrir, vuider & déterger enſuite. (*D. J.*)

SALLAND, LE, (*Géog. mod.*) petite contré des Pays-bas, aux provinces-unies. Elle fait partie de la province d'Overiſſel. Elle eſt ſituée entre la Dwente & la Trente, qui font deux autres parties de la même province. Elle renferme pluſieurs bourgs conſidérables, & entr'autres villes, De-

venter, Zwol & Campen. Le nom de *Salland* eſt compoſé de *Sal* & *land*. *Sal* eſt la même riviere que l'Iſſel, & *land* veut dire *pays*. Ainſi *Salland* déſigne le *pays de l'Iſſel*, parce qu'en effet il eſt ſitué ſur cette riviere. (*D. J.*)

SALLE, ſ. f. (*Architect. antiq. & mod.*) c'eſt la premiere, la plus grande piece d'un appartement, & ordinairement la plus décorée. Les Italiens diſent *ſala*.

Il y a des *ſalles* au rez-de-chauſſée; il peut y en avoir à tous les étages où ſe trouvent de grands appartemens. Vitruve parle de trois ſortes de *ſalles* qu'il nomme *tétractiles*, *corinthiennes* & *égyptiennes*.

Les *ſalles tétractiles*, étoient des *ſalles* qui avoient quatre colonnes; on les faiſoit carrées, & les colonnes ſervoient non-ſeulement à proportionner la largeur avec la hauteur, mais auſſi à affermir l'étage de deſſus.

Les *ſalles corinthiennes*, c'eſt-à-dire, ſelon la maniere des Corinthiens, étoient de deux ſortes; les unes avoient leurs colonnes ſimplement poſées ſur le pavé, les autres étoient aſſiſes ſur des piédeſtaux; mais en ces deux manieres, les colonnes étoient toujours près du mur. Les entablemens ſe faiſoient de ſtuc ou de bois, & il n'y avoit jamais qu'un rang de colonnes; les voûtes étoient ou en plein ceintre, ou ſurbaiſſées; n'ayant de trait qu'un tiers de la largeur de la *ſalle*, & elles devoient être enrichies de compartimens de ſtuc & de peinture. La longueur de ces *ſalles* ſeroit celle d'un carré & deux tiers de leur largeur.

Les *ſalles égyptiennes*, aſſez ſemblables aux baſiliques, avoient un portique dans leur pourtour; car les colonnes étoient éloignées du mur, de même qu'aux baſiliques, & ſur ces colonnes il y avoit un entablement. L'eſpace d'entre les colonnes & le mur étoit couvert d'une plate-forme avec une baluſtrade tout autour. Deſſus ces mêmes colonnes il y avoit un mur continu, avec des demi-colonnes en-dedans moindres d'un quart que celles d'en-bas; aux entre-colonnes on pratiquoit des fenêtres pour donner du jour à la *ſalle*. Les *ſalles égyptiennes* devoient être magnifiques & d'une proportion admirable, tant à cauſe de l'ornement des colonnes, qu'à cauſe de leur hauteur, parce que le ſofite ou plafond étoit au-deſſus de la corniche du ſecond ordre; il eſt aiſé de juger combien ces *ſalles* étoient commodes & propres à faire des aſſemblées, & à donner toutes ſortes de divertiſſemens.

SALLE, ſe dit auſſi de certains lieux publics où les maîtres reçoivent leurs écoliers, & leur donnent des leçons à danſer, ou en fait d'armes; & c'eſt ce qu'on nomme *ſalle de danſe*, *ſalle d'eſcrime*, &c.

Salle d'aſſemblée, eſt celle que l'on deſtine dans une maiſon pour y recevoir la compagnie.

Salle des gardes, eſt chez les rois & princes, le lieu de leurs palais où ſont leurs gardes.

Salle d'audience, eſt une piece du grand appartement d'un prince, pour recevoir & donner audience à des miniſtres des princes étrangers, ou autres perſonnes.

Salle de bal, grande piece qui ſert pour les concerts & les danſes, avec tribunes élevées pour la muſique, comme celle du grand appartement du roi à Verſailles. Il y a auſſi des *ſalles* de ballets, des *ſalles* de comédie, des *ſalles* de machines, *&c.*

Salle à manger, piece au rez-de-chauſſée, près du grand eſcalier, & ſéparée de l'appartement: ces ſortes de *ſalles* étoient appellées *cyzicenes* chez les anciens.

Salle du commun, piece près de la cuiſine & de l'office où mangent les domeſtiques.

Salle de bain, c'eſt la principale piece de l'appartement du bain, où ſont la cuve & autres uſtenſiles néceſſaires pour le bain.

Salle d'eau, eſpece de fontaine plus baſſe que le rez-de-chauſſée, où l'on deſcend par quelques degrés, & qui eſt pavée de compartimens de marbre, avec divers jets d'eau, & entourée d'une baluſtrade, comme la *ſalle d'eau* de la vigne du pape Jules, à Rome.

Salle de jardin, c'eſt un grand eſpace de figure réguliere, bordé de treillage, & renfermé dans un boſquet, pour ſervir à donner des feſtins, ou à tenir bal dans la belle ſaiſon; comme la *ſalle* du bas du petit parc de Verſailles, qui eſt entourée d'un amphitéatre avec ſieges de gazon, & un eſpace ovale au milieu, un peu élevé & en maniere d'arene,

pour y pouvoir danſer la nuit à la lumiere des flambeaux.

Le mot de *ſalle*, ſelon Ménage, vient de l'Allemand *ſalh*, qui veut dire la même choſe. Ducange le dérive de *ſala*, qui, dans la baſſe Latinité, ſignifie une maiſon ; mais je crois l'étymologie de Ménage plus vraiſemblable. (*D. J.*)

SALLE, *terme de relation*, c'eſt le nom que nos voyageurs donnent aux poches qu'ont les ſinges aux deux côtés de la mâchoire, où ils ſerrent ce qu'il veulent garder. (*D. J.*)

SALLE-D'ARMES, (*Eſcrime.*) endroit où s'aſſemblent les écoliers pour apprendre l'art de l'eſcrime. Dans une *ſalle-d'armes* il doit y avoir des fleurets, *voyez* FLEURETS ; un plaſtron, *voyez* PLASTRON, & des ſandales : la ſandale eſt un ſoulier dont l'empeigne eſt coupée, au deſſous de la boucle, & laiſſe toute l'extrémité du pied découverte. Les eſcrimeurs mettent une de ces ſandales au pied droit, afin qu'en frappant du pied à terre, l'orteil ne ſe bleſſe point.

SALLE *de ſpectacle*, (*Architecture. Art dramat.*) Les ſpectacles dramatiques ſont ſans contredit un de nos plus grands amuſemens, & c'eſt peut-être le plus grand des avantages de la capitale ſur les villes du ſecond ordre, que d'avoir trois théatres ouverts toute l'année. Avec le goût de notre nation pour ce genre de plaiſir, & pour tous les arts qui concourent à le rendre plus piquant : il eſt ſingulier que parmi nous l'architecture théatrale ne ſoit pas encore ſortie du berceau. Dans le ſiecle précédent nous étions excuſables à cet égard ; juſqu'au temps de Louis XIII, on n'avoit pour ainſi dire joué la comédie que ſur des trétaux : on établiſſoit un théatre dans la plus grande piece d'une maiſon, & on appelloit avec raiſon cette piece la *ſalle* de la comédie. Quand on voulut s'étendre, on trouva commode de prendre un jeu de paume ; on n'eut point de murs à bâtir, mais ſeulement des cloiſons de bois & des planchers à faire pour établir un théatre, un orcheſtre, & des loges qu'on adoſſa carrément aux côtés & au fond de la *ſalle* ; à peine arrondit-on un peu les angles intérieurs & l'amphithéatre : c'eſt ainſi que furent conſtruites les *ſalles* des deux troupes de comédiens François du fauxbourg Saint-Germain & du marais, & celle des comédiens Italiens.

On conçoit que la *ſalle* du palais royal ; le premier bâtiment peut-être que dans ſa conſtruction on ait deſtiné parmi nous à des repréſentations théatrales, ait été conſtruite ſur les modeles qu'on avoit toujours ſuivis, & qu'elle ait conſervé la forme d'un carré long, à laquelle les yeux étoient accoutumés ; on ne ſoupçonna ſeulement pas qu'il y eût rien à changer dans la forme ; mais eſt-il poſſible que depuis un ſiecle on n'ait pas eut le temps de s'appercevoir que de toutes les formes, la moins avantageuſe pour un théatre, eſt celle d'une galerie ou corridor beaucoup plus long que large, où la meilleure place pour voir eſt la plus mauvaiſe pour entendre, & réciproquement ?

Il eſt d'autant plus étonnant que nos idées ne ſe ſoient pas étendues en ce genre, que les anciennes nous en ont laiſſé des modeles, qui même ont été imités en quelques endroits de l'Italie ; mais à peine a-t-on fait en France quelque tentative pour s'écarter de la forme qui ſemble conſacrée par l'uſage.

Quand Louis XIV. fit achever le palais des Tuileries, on deſtina une place pour les ſpectacles, & l'on déploya beaucoup de magnificence dans la décoration d'un carré long : qui fut appellé *ſalle des machines* : on étoit accoutumé à regarder tous les ouvrages de l'art, faits pour ce regne, comme des chef-d'œuvres ; auſſi la *ſalle* ordinaire de la comédie à Verſailles fut-elle conſtruite dans le même goût que celle des Tuileries : l'emplacement réſervé à l'extrémité de l'aile ſeptentrionale du château de Verſailles pour une *ſalle* d'opéra, eſt encore un carré long en forme de galerie. On n'a rien eu à changer aux proportions du manege pour en faire une *ſalle* de ſpectacle au mariage de M. le dauphin, en 1745 : toutes les *ſalles* de comédie des maiſons royales ſont faites ſur le même modele ; ce ſont des *ſalles*, comme le nom l'indique, qu'on a prétendu faire & qu'on a faites ; c'eſt-à-dire, des pieces plus longues

que larges ; mais ce ne ſont pas des théatres.

Combien de formes diverſes n'a-t-on pas données à nos voitures, depuis celles des anciens coches juſqu'à celles que nous voyons, & qui varient encore tous les jours ? Combien de métamorphoſes n'ont pas ſubi nos meubles les plus ordinaires, nos lits, nos tables, nos ſieges, nos tabatieres, nos montres, *&c.* ? La diſtribution de nos bâtimens modernes ne reſſemble nullement à celle des maiſons du dernier ſiecle. Le François, ſi changeant dans ſes modes, ſemble n'avoir réſervé ſa conſtance que pour l'architecture théatrale : la forme de ſes *ſalles* de ſpectacles lui eſt chere ; elle demeure invariable, comme s'il avoit atteint la perfection en ce genre. Tout ce que l'on peut dire de plus favorable à notre nation, quant à l'architecture théatrale, c'eſt ce que le problême ſuivant a été parfaitement bien réſolu en France. *Un jeu de paume, un manege ou une galerie étant donnés, en tirer le meilleur parti poſſible pour une ſalle de comédie ou d'opéra.* Quant à cet autre problême : *un eſpace libre & ſuffiſant étant donné, y conſtruire un théatre ou une ſalle de ſpectacle de la forme la plus avantageuſe* : il ne ſemble pas qu'on ait ſeulement tenté de le réſoudre ; ce problême a ſans doute ſa difficulté, mais les principes qui doivent conduire à ſa ſolution, ſont à la portée de tout le monde, & ſi clairs que je ne puis aſſez m'étonner qu'on n'en ait pas encore tiré les conſéquences.

Il eſt évident que toutes les *ſalles* de ſpectacles (je me ſers ici du terme reçu,) la place ſera celle qui, dans la même enceinte, contiendra le plus de monde, & où tous les ſpectateurs ſeront le plus également placés pour voir & pour entendre. Ces deux principes, l'un & l'autre évidens, ſuffiſent pour faire ſentir le défaut de toutes nos *ſalles* de théatre ; défaut qui va juſqu'au ridicule, tant leur conſtruction s'éloigne du but qu'on a dû s'y propoſer : elles ne contiennent pas à beaucoup près tout le monde qu'elles pourroient contenir ſans augmenter leur enceinte ; les ſpectateurs ſont fort inégalement placés. De l'amphithéatre & des loges du fond, où l'on voit bien, on entend mal ; des deux ou trois loges les plus voiſines du théatre, on entend bien, mais on voit les acteurs par le côté ; dans les ſuivantes, il faut ſe donner le torticolis pour voir l'acteur ; dans les dernieres on entend mal & on ne voit pas mieux ; dans le parterre, où l'on voit & où l'on entend bien, il faut reſter de bout ſur ſes pieds pendant trois heures.

Le remede à tous ces inconvéniens ſeroit la forme circulaire : premiérement il eſt démontré que le cercle eſt la figure qui contient le plus de place ſous une même enceinte ; auſſi tous les amphithéatres antiques ſont-ils circulaires ; deſtinés aux combats d'animaux ou de gladiateurs qui pouvoient être vus également de toutes parts ; ils étoient compoſés de gradins circulaires qui environnoient l'arene : il n'en eſt pas de même d'une ſcene de comédie, l'acteur doit être vu en face, & il ſeroit ridicule qu'il tournât le dos aux ſpectateurs ; il faut donc retrancher la moitié du cercle dans les théatres, & conſerver comme on fait les anciens, la forme demi-circulaire à l'eſpace que les ſpectateurs doivent occuper, c'eſt le moyen d'en contenir un plus grand nombre dans une enceinte d'une longueur déterminée : de plus, en augmentant l'eſpace deſtiné au parterre, on auroit plus de terrein pour y placer des ſieges, & remédier au-moins en partie à l'uſage incommode & barbare de tenir la moitié des ſpectateurs debout. Quant à la ſcene, elle peut reſter d'une forme carrée, mais ſa grande profondeur, au-delà de celle qu'exige le jeu des acteurs, eſt au-moins inutile ; & ſi l'on dit qu'elle aide à l'illuſion des décorations, je réponds que cette illuſion doit être réſervée pour la perſpective de la toile du fond, ſous peine de choquer la vraiſemblance d'une façon révoltante par le ſpectacle ridicule d'un acteur, dont la tête, quand il ſort du fond du théatre, eſt de niveau avec les chapiteaux d'une colonnade, & dont la taille ſemble décroître à vue d'œil, à meſure qu'il avance vers les ſpectateurs.

Outre le but de renfermer le plus de ſpectateurs qu'il eſt poſſible dans une moindre enceinte, on doit, en conſtruiſant une *ſalle* de théatre, ſe propoſer de les placer

tout le plus également qu'il ſe peut pour voir & pour entendre, & l'on ſent que la forme circulaire y eſt la plus propre, puiſque chacun s'y trouveroit à la même diſtance de l'acteur. (*Ces réflexions d'un excellent connoiſſeur avoient déja paru dans un ouvrage périodique. Nous nous ſommes crus d'autant plus autoriſés à les remettre ici ſous les yeux du lecteur, qu'elles le préparent à l'article* THÉATRE, *& au plan d'une nouvelle ſalle de ſpectacle que l'on trouve dans le ſupplément des planches.*

SALLIUS LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom d'une pierre blanche, fort peſante & friable, qui guériſſoit, dit-on, les vertiges; qui empêchoit d'avorter, & qui étoit un bon remede pour les maux d'yeux, lorſqu'on la broyoit avec du lait.

SALLON, ſ. m. (*Architect.*) grande piece ſituée au milieu du corps d'une maiſon, ou à la tête d'une galerie, ou d'un grand appartement. Sa forme ordinaire eſt celle d'un rectangle, dont la longueur eſt à la largeur comme 4 à 3, ou tout au plus comme 2 à 1. Ses faces doivent être en ſymmétrie; & comme ſa hauteur comprend ordinairement deux étages, & qu'il a deux rangs de croiſées, l'enfoncement de ſon plafond doit être ceintré, ainſi qu'on le pratique dans les palais d'Italie. Il y a des *ſallons* carrés comme celui de Clagny; de ronds & d'ovales, comme ceux de Vaux & du Rincy; d'octogones, comme celui de Marly, & d'autres figures. On décore les *ſallons* avec des colonnes corinthiennes qui bordent des glaces ou des tableaux; mais cette décoration qui comporte une grande richeſſe, eſt tout-à-fait arbitraire. On en peut voir un beau modele dans les *pl. VIII & IX* du *tome I du traité de la décoration des édifices*, par M. Jacques-François Blondel.

C'eſt dans les *ſallons* qu'on ſe repoſe lorſqu'on vient de la chaſſe ou de la promenade, qu'on joue & qu'on donne des repas de conſéquence. *Daviller.* (*D. J.*)

Deſcription du ſallon Spinola, à Gênes.

Le *ſallon* Spinola, exécuté à Gênes, ſur les deſſeins de M. de Wailly, architecte François, eſt ſans contredit un des plus beaux qu'il y ait en Europe. Avant d'en donner la deſcription, nous dirons un mot de l'illuſtre maiſon des Spinola.

La famille des Spinola eſt une des quatre plus anciennes de Gênes: ſon illuſtration remonte juſqu'aux premiers temps de la république; mais ce fut vers la fin du treizieme ſiecle qu'elle commença à ſe montrer avec plus d'éclat. Bientôt elle ſe forma une puiſſante faction, ſous prétexte d'embraſſer le parti de l'empereur Frédéric II, contre le pape Innocent IV, & contre les Guelfes de Gênes. S'uniſſant aux Doria, autre famille ancienne & illuſtre, elle ſe mit à la tête des Gibelins de cette république, elle y régna long-temps avec un pouvoir preſque deſpotique; & tant qu'elle fut en poſſeſſion de la ſouveraineté, Gênes fut heureuſe. Les Spinola, citoyens zélés pour l'honneur, les intérêts & la liberté de leur patrie, s'oppoſerent conſtamment aux efforts des Piſans, des Vénitiens, & de Charles premier (d'Anjou), roi de Naples, qui vouloit l'aſſervir, avec l'aide des Guelfes. Mais lorſque la faction contraire obligea les Spinola de quitter cette ville inconſtante, alors, citoyens redoutables, ils s'armerent contre elle, ou plutôt contre leurs ennemis qu'elle renfermoit dans ſon ſein; & comme ſi le deſtin de Gênes eût été attaché à leur puiſſance, elle ne put s'y ſouſtraire qu'en tombant ſous la domination d'un prince étranger, Robert, roi de Naples.

Ubert & Conrard Spinola, pere & fils, furent ſucceſſivement capitaines du peuple, vers la fin du XIIIe. ſiecle; & par une modération qu'on ne ſauroit trop exalter, ils ſe démirent volontairement de cette place, lorſqu'ils virent la liberté & la tranquillité de Gênes aſſurées par leurs ſoins. Conrard devint depuis amiral des flottes des rois de Sicile & d'Aragon.

Obizzo Spinola, fils de Conrard, fut auſſi revêtu de la dignité de capitaine du peuple en 1366, & porta ſa famille au plus haut degré de ſplendeur. Fameux par ſes ſuccès & ſes revers, alternativement vainqueur & vaincu, Obizzo domina long-temps dans Gênes, & paſſa pour le plus puiſſant & le plus riche particulier de toute l'Italie. Il maria ſa fille Argentine à Théodore Paleologue, fils d'Andronique, empe-

reur d'Orient ; &, ſuivant le témoignage de pluſieurs hiſtoriens, il mit ſon gendre en poſſeſſion du marquiſat de Monferrat. Lié particuliérement avec la plupart des princes de ſon temps, ſpécialement avec l'empereur Henri VII, il reçut un grand nombre de ſouverains dans ſon palais à Gênes, avec une magnificence vraiment royale.

Nicolas Spinola, autre fils d'Ubert, fameux par ſes exploits contre les Maures, fut amiral de l'empereur Frédéric II. Un autre Nicolas Spinola ſe diſtingua dans le même ſiecle, par ſes victoires ſur les Vénitiens.

Thomas Spinola fut amiral de l'infortuné roi Conradin.

Guido Spinola, commandant d'une flotte Génoiſe, eut la plus grande part à la priſe de Saint-Jean d'Acre ſur les Sarraſins.

Gerard Spinola, fameux chef des Gibelins, fut quelque temps ſouverain de Lucques.

François Spinola, ſurnommé le Maure, à cauſe de ſes exploits contre les Sarraſins, fut duc ou gouverneur de Breſcia.

Un autre François Spinola, ſe diſtingua beaucoup pendant la guerre des Génois contre Alphonſe VI, roi d'Aragon, & contribua à délivrer ſa patrie, en 1436, du joug de Philippe-Marie Viſconti, duc de Milan.

Je pourrois citer pluſieurs autres héros, dont l'hiſtoire a conſacré les noms & les actions ; mais Ambroiſe Spinola répand un nouveau luſtre ſur cette ſuite nombreuſe de nobles & glorieux ancêtres.

Frédéric, ſon frere, qui étoit général des galeres du roi d'Eſpagne, aux Pays-Bas, l'engagea à venir ſervir en Flandre, où bientôt il ſe ſignala à la tête de neuf mille Italiens. Le ſiege d'Oſtende traîne en longueur, on déſeſpere preſque du ſuccès ; & Frédéric eſt tué entre Oſtende & l'Ecluſe. Ambroiſe Spinola eſt chargé du commandement, & la place ſe rend l'an 1604 ; ſes ſervices le firent nommer général des troupes d'Eſpagne dans les Pays-Bas : il doit combattre avec Maurice de Naſſau, le héros de ſon ſiecle ; & il ſe montre auſſi bon capitaine que lui. Il a ordre d'entamer une treve avec les états-généraux, & il la conclut l'an 1608. A l'occaſion des troubles qui s'éleverent pour la ſucceſſion de Cleves & de Juliers, il reprend les armes & ſe rend maître d'Aix-la-Chapelle & de Weſel ; il s'empare enſuite d'Oppenheim, de Creunſach, & de plus de trente autres places : s'il échoue au ſiege de Berg-op-zoom, il emporte Breda l'an 1625, au grand étonnement de toute l'Europe. L'Eſpagne le rappelle l'an 1629, mais il paſſe en Italie l'année ſuivante, & il ſe ſignale de nouveau en s'emparant de Caſal. Ses opérations furent gênées par les ordres qu'il recevoit de Madrid ; & la citadelle demeura entre les mains des ennemis. Rempli de gloire il en meurt de chagrin & de déſeſpoir, en ſoupirant après l'honneur, & répétant juſqu'au dernier ſoupir : *ils m'ont ravi l'honneur.* Le prince Maurice étant interrogé, quel étoit le premier capitaine de ſon ſiecle, répondit, Spinola eſt le ſecond.

Aux héros de la guerre ſuccéderent les héros de la paix. Parmi le grand nombre des prélats & des cardinaux que cette illuſtre famille fournit en tout temps au ſacré college & à l'égliſe, on diſtingue le cardinal George, dit *Spinolone*, ſecretaire d'état de Clément XII. Dominique-Marie Spinola, renommé par ſa prudence & ſa ſageſſe, avec laquelle il gouverna la Corſe dans des temps très-difficiles, fut le grand oncle du marquis Chriſtophe Spinola, héritier des talens & des vertus de ſes ancêtres, qui a fait élever ce ſuperbe monument à la mémoire d'Ambroiſe Spinola, dans le *ſallon* de ſon palais à Gênes ; la courte deſcription que nous allons en faire, ſuffira pour donner une juſte idée d'une décoration magnifique dans le plus beau genre.

Ce *ſallon* a la forme d'un parallélogramme. (*Voyez planche I, Sallon, dans les planches d'Architecture*) & eſt compoſé d'un ordre Corinthien, richement orné ; l'attique qui, en vouſſure le couronne, eſt décoré d'ornemens analogues au ſujet, tels que des cariatides, que l'on peut ſuppoſer être les eſclaves vaincus par Ambroiſe Spinola. Son chiffre eſt gravé ſur un bouclier à une des extrémités du plafond ; & celui de Criſtophe Spinola eſt à l'autre.

La peinture du plafond (*Planche II.*) repréſente l'apothéoſe d'Ambroiſe. Ce héros y paroît accompagné de ſes vertus & d'un génie qui porte ſes armes ; Minerve le con-

duit à l'immortalité ; l'Envie s'oppoſe en vain à ſon paſſage ; la victoire publie ſes exploits. Sur le premier plan, au-bas de la bordure, eſt repréſenté un autel où ſont enchaînés deux eſclaves, l'un ſous la figure d'un ſoldat, & l'autre ſous l'habit d'un matelot, pour déſigner qu'il commanda avec ſuccès ſur terre & ſur mer. Un coup-d'œil jeté ſur cette ſuperbe décoration, en fera mieux ſentir les beautés que la deſcription la plus détaillée. *Voyez planches III & IV.*

SALLON DE TREILLAGE, (*Jardinage.*) eſpece de grand cabinet dans un jardin, rond ou à pans, fait de treillage de fer & de bois, & couvert de verdure. On trouvera des figures de *ſallon de treillage*, dans la théorie & la pratique du jardinage. (*D. J.*)

SALLUVIENS, LES *Salluvii*, *Salvii*, *Sallyes*, *Sallicus*, (*Géog. anc.*) *voyez* ce dernier *mot*. Les *Salluviens* étoient un peuple originaire de Ligurie, établi dans la contrée des Gaules, que nous appellons aujourd'hui la *Provence*. Les Marſeillois ayant réclamé le ſecours des Romains contre ces peuples, le conſul M. Fulvius Flaccus fut envoyé contre eux l'an de Rome 627 ; il les défit & en triompha. Ceſt le premier triomphe des Romains ſur les Gaulois tranſalpins. C. Sextius continua la guerre contre ces mêmes peuples, en qualité de proconſul, & il acheva de les ſoumettre en 629. Il bâtit en ce pays une ville qui, à cauſe de l'abondance de ſes eaux & du nom de ſon fondateur, fut appellée *Aquæ Sextiæ* ; c'eſt Aix, capitale de la Provence. (*D. J.*)

SALM, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, à trois lieues de Roche-en-Famine, avec titre de *comté*. *Long.* 23. 24'. *lat.* 50. 6. (*D. J.*)

SALM, LA (*Géogr. mod.*) en latin *Salmona*, petite riviere d'Allemagne, dans l'Eiſtel & dans l'électorat de Treves. Elle ſe jette dans la Moſelle, à 2 lieues au-deſſous de Treves. (*D. J.*)

SALMA, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de l'Arabie-heureuſe. *Long.* de l'une, ſelon Ptolomée, 70. 30. *lat.* 26. *long.* de l'autre, 63. 20 ; *lat.* 24. 20. (*D. J.*)

SALMACIS, (*Géogr. anc.*) fontaine d'Aſie dans la Carie. Elle ne doit pas être loin de la ville du même nom, & peut-être lui donnoit-elle ſon nom. Cette fontaine avoit, diſoit-on, la réputation de rendre mous & efféminés ceux qui buvoient de ſes eaux. Strabon, *l. XIV.* plus judicieux que le vulgaire, ne croit point qu'elle eût cette propriété ; mais, ſelon lui, ce défaut de ceux qui en buvoient venoit de leurs richeſſes & de leur intempérance.

Vitruve, *l. II. c. viij.* en donne une autre raiſon. Il y a, dit-il, tout auprès de la fontaine de *Salmacis* un temple de Vénus & de Mercure. On croit fauſſement qu'elle donne la maladie de l'amour à ceux qui en boivent ; mais il n'y aura point de mal à rapporter ce qui a donné lieu à ces faux bruits qui ſe ſont répandus par-tout. Il faut ſavoir, continue-t-il, que les Grecs qui s'établirent en cet endroit, charmés de la bonté de cette eau, y éleverent des cabanes, & qu'enſuite ils attirerent des montagnes les barbares, les engagerent à s'amollir ; c'eſt-à-dire, à adoucir la férocité de leurs mœurs, & à ſe policer en ſe ſoumettant aux lois, & en s'accoutumant à une vie moins ſauvage.

Feſtus en indique une raiſon bien différente ; il avoue que cette fontaine étoit très-funeſte à la pudicité, & ceux qui en alloient boire s'expoſoient à la perdre, non que l'eau eût par elle-même aucune qualité, mais parce que pour y aller il falloit paſſer entre des murs qui reſſerroient le chemin, & donnoient par-là occaſion aux débauchés de ſurprendre les jeunes filles qu'ils déshonoroient, ſans qu'elles puſſent leur échapper. Ovide, que l'opinion du peuple accommodoit mieux, l'a embraſſée.

Cui non audita eſt obſcenæ Salmacis *unda* ?

C'eſt ce qu'il dit dans le *XVe. liv.* de ſes métamorphoſes, *vers* 319. On peut voir comment il a traité la fable de la nymphe *Salmacis*, *liv. IV. fab.* 11. (*D. J.*)

SALMACIS, f. f. (*Mythol.*) nom d'une nymphe tellement amoureuſe d'Hermaphrodite, fils de Mercure & de Vénus, que l'ayant ſurpris comme il ſe baignoit dans une fontaine de Carie, elle ſe jeta

dedans & en l'embraſſant étroitement ; elle pria les dieux de les unir pour jamais. Sa priere fut exaucée, leurs deux corps n'en firent plus qu'un, où étoit néanmoins conſervé le ſexe de l'un & de l'autre. La fable ajoute que depuis, cette fontaine, ſituée près d'Halicarnaſſe, fut nommée *Salmacis*, & que tous ceux qui s'y baignoient devenoient efféminés. (*D. J.*)

SALMANASAR, (*Hiſt. des Aſſyriens.*) Ce roi des Aſſyriens n'eſt connu que par nos annales ſacrées. A ſon avénement à l'empire, il tourna ſes armes contre Oſée, roi de Samarie, pour le forcer de lui payer le tribut auquel tous les rois Iſraélites étoient aſſujettis. Oſée, fortifié de l'alliance des Égyptiens, ſe crut aſſez puiſſant pour ſe tirer d'une indépendance humiliante. *Salmanaſar* le fit bientôt repentir de ſa préſomption ; il marcha contre lui à la tête d'une nombreuſe armée, & ſe rendit maître de Samarie, après trois mois de ſiege. Oſée, chargé de chaînes, fut tranſplanté avec tous ſes ſujets dans la Médie. Le monarque vainqueur, pour les remplacer, peupla le pays de Samarie, de Babyloniens & de pluſieurs autres peuples, dont il avoit éprouvé la fidélité. Les Samaritains ne revirent plus leur ancienne patrie. On n'y renvoya qu'un prêtre pour y rétablir le culte primitif, dont l'abolition avoit attiré les vengences céleſtes ſur les nouveaux habitans ; des troupeaux de lions affamés portoient la déſolation dans la campagne & les bourgs. Tobie, qui avoit été mené en captivité avec ſa femme & ſon fils, s'inſinua dans la faveur du prince Aſſyrien, qui lui confia les plus importans emplois de l'état. *Salmanaſar*, enflé de ſes premiers ſuccès, pouſſa plus loin ſes conquêtes. Ses armes triomphantes détruiſirent le royaume d'Iſraël, qui avoit ſubſiſté deux cens cinquante années depuis ſa ſéparation de celui de Juda ; il enleva le veau d'or que Jéroboam avoit fait ériger en Bethel. Quoique la conquête des dix tribus euſſent rendu ſon nom redoutable, Ezéchias, roi de Jéruſalem, plein d'une confiance, peut-être préſomptueuſe, refuſa de lui payer le tribut auquel il étoit ſoumis. Les Tyriens, puiſſans par leurs richeſſes & leurs forces maritimes, embraſſerent ſa querelle. Leurs intérêts étoient communs. Ils étoient, comme lui, tributaires des Aſſyriens, qui leur diſputoient l'empire de la mer, & mettoient des entraves à leur commerce par terre. L'avantage de la ſituation de leur ville en aſſuroit l'indépendance ; mais avec leurs monceaux d'or qu'ils étaloient comme ſignes de leur puiſſance, ils ne pouvoient protéger leurs poſſeſſions éloignées ni leurs alliés. *Salmanaſar* leur fit bientôt éprouver ſa vengeance : le territoire de Samarie fut ravagé, la Phénicie & la Syrie eurent la même deſtinée. Sidon & pluſieurs autres villes, épouvantées d'un torrent prêt à ſe déborder ſur eux, s'en garantirent par une prompte ſoumiſſion, & en reconnoiſſant *Salmanaſar* pour ſouverain. Ce prince ne voulant laiſſer aucuns veſtiges de la puiſſance des Tyriens, équipa une flotte de ſoixante vaiſſeaux, dans l'eſpoir de ravir à ſes ennemis la ſouveraineté des mers ; mais tous ces vaiſſeaux furent coulés à fond. Il ſe flatta d'être plus heureux ſur terre : Tyr fut aſſiégée. Il crut s'en aſſurer la conquête, en détournant les eaux. L'induſtrie des aſſiégés leur fournit la reſſource des puits. Les Aſſyriens, après un ſiege de cinq ans, furent obligés de renoncer à leur entrepriſe. *Salmanaſar* mourut avant d'avoir terminé cette guerre. (*T-N.*)

SALMATICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Luſitanie, chez les Vettons, ſelon Ptolomée, *liv. XXI. c. v.* Plutarque l'appelle *Salmatica*, & dit que c'eſt une grande ville. Il eſt à croire que *Salamantica* ou *Salamatica* eſt Salamanque. (*D. J.*)

SALMANSWEIL, (*Géogr.*) état eccléſiaſtique & catholique d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, aux confins de l'évêché de Conſtance, du comté de Heiligenberg, & de la ville impériale d'Uberlingue. Il ne renferme aucune ville, mais il eſt compoſé de divers bailliages, remplis de villages, & d'un domaine propre aſſez étendu. Il obéit à un abbé de l'ordre de Citeaux, lequel eſt communément vicaire général de l'ordre, dans les provinces de la haute-Allemagne, & date ſa fondation du milieu du XIIe. ſiecle. Ce prélat prend place aux dietes, entre Elchingen & Weingarten, & il eſt taxé par la matricule à 76 florins pour les mois romains : la

la chambre impériale tire de lui 169 rixdallers 8 creutzers. (*D. G.*)

SALMASTRE, (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans la Perse, résidence d'un kan qui y commande, à quatre journées de Tauris, & à vingt-huit d'Alep. C'est, dit Tavernier, *l. III, c. iv*, une jolie ville sur les frontieres des anciens Assyriens & des Medes; & la premiere, de ce côté-là, des états du roi de Perse. Les guerres du dernier siecle & de celui-ci ont vraisemblablement ruiné cette ville. (*D. J.*)

SALME, s. m. (*Comm.*) en Italien *salma*, mesure des liquides, dont on se sert dans la Calabre & dans la Pouille, provinces du royaume de Naples. Le *salme* est de dix stars, & le star de 32 pignatolis ou pots, qui font à peu-près la pinte de Paris; ainsi le *salme* contient environ 320 pots ou pintes. *Salme* est aussi un poids de 25 livres. *Salme*, c'est encore une mesure de grains dont on se sert à Palerme. Le *salme* contient 16 tomolis, & le tomolis 4 mondels, 10 *salmes*. Deux septiemes font le last d'Amsterdam. *Voyez* LAST. *dict. de Comm. & de Trev.*

SALMERO, s. m. (*Ichtyol.*) espece de petit saumon de riviere ou de lac, qu'on trouve ordinairement près de la ville de Trente. Sa figure est longue & ovalaire; son museau est gros, sa bouche est garnie de dents, sa tête est ronde, son dos est noirâtre, ses côtés sont blanchâtres, son ventre est rouge. Ce poisson tient un peu de la truite. Sa chair a la couleur & le goût de celle du saumon ordinaire; elle est tendre, friable, nourrissante, excellente à manger, mais de peu de garde. (*D. J.*)

SALMES, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Salme*, petite ville ou bourg de Lorraine au pays de Vosge, sur les frontieres de la basse Alsace, près de la riviere de Brusch, à 8 lieues de Strasbourg, à 22 de Nancy & à 14 de Marsal, avec titre de *comté*. *Long.* 24. 56'; *lat.* 48. 35'. (*D. J.*)

SALMI. s. m. (*Cuisine.*) ragoût qu'on fait avec des bécasses, des alouettes, des grives, & autres pieces de gibier rôties à la broche, dépécées ensuite & cuites sur un réchaud avec du vin, de petits morceaux de pain, & autres ingrédiens propres à piquer le goût.

SALMIGONDI, s. m. (*Science étym.*) assaisonnement composé de différentes choses. On disoit, du temps de Rabelais, *salmigondin*; à présent on ne connoît plus que le mot vulgaire *salmigondi*, qui est la même chose que *pot pourri*. On dérive ce mot de *salgami conditum*. Les anciens ont appellé *salgamum* toute sorte de légumes, comme raves, choux, concombres, *&c.* que l'on mettoit dans un pot avec du sel pour les conserver; l'on s'est servi sur cet exemple du mot *salmigondi*, pour exprimer des ragoûts composés de plusieurs sortes de choses. (*D. J.*)

SALMONA, *l'ombre*, (*Géogr. sacrée.*) campemens des Israélites dans le désert, *Num. xxxiij, 41*. Quelques-uns prétendent que ce fut à *Salmona*, où le peuple, dégoûté de la manne, murmura contre le Seigneur, *Num. xxj, 5*, & que Dieu, irrité de leurs murmures, envoya contr'eux des serpens qui leur firent des morsures cruelles, dont ils ne purent être délivrés que par la vue du serpent d'érain, que Moïse éleva par l'ordre du Seigneur, *Num. xxj, 8*. D'autres placent cet événement à phunon. (+)

SALMONE, (*Géogr. anc.*) ville ancienne du Péloponnese, dans la Pisatide, selon Strabon, *l. VIII.* Il dit qu'il y avoit une source de même nom, d'où sort l'Enipe, nommé ensuite *Barnichius*, qui se va perdre dans l'Alphée. (*D. J.*)

SALMONÉE, s. m. (*Mythol.*) frere de Sisyphe, étoit fils d'Eole & petit-fils d'Hellen. Ayant conquis toute l'Elide jusqu'aux rives de l'Alphée, il eut la témérité de vouloir passer pour un dieu. Pour cet effet, il bâtit un pont d'airain, sur lequel il faisoit rouler un charriot qui imitoit le bruit du tonnerre, & de son char il lançoit des torches allumées sur quelques malheureux qu'il faisoit tuer à l'instant, pour inspirer plus de terreur à ses sujets. » J'ai vu, dit Enée, dans les horreurs d'un » cruel supplice, l'impie *Salmonée*, qui » eut l'audace de vouloir imiter le foudre » du maître du monde: armé de feux, » ce prince parcouroit sur son char la ville » d'Elis, exigeant de ses sujets les mêmes » honneurs qu'on rend aux immortels. » Insensé, qui, par le vain bruit de ses

» chevaux & de ſon pont d'érain, croyoit » contrefaire un bruit inimitable! » Mais Jupiter lança ſur lui la véritable foudre, l'inveſtit de flammes (ce n'étoient pas de vains flambeaux), & le précipita dans l'abîme du Tartare. (*D. J.*)

SALMUNTI, (*Géog. anc.*) Σαλμωνῖται ville maritime d'Aſie, où Alexandre aſſiſta à des jeux de théatre. Diodore de Sicile la met ſur la mer Erythrée; mais cette mer s'étendoit au-delà du ſein Perſique, & preſque juſqu'à l'Indus. Plutarque ſemble la mettre dans la Gédroſie, & Arrien dans la Caramanie. (*D. J.*)

SALNICH, LE (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie Européenne, en Albanie; elle a ſa ſource dans les montagnes de la Chimera, & ſe jette dans le golfe de Veniſe. Les anciens l'ont connue ſous les noms de *Celidnus* & de *Pepilychnus*. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. anc.*) génit. *anc. Salonis*, nom latin d'une riviere de l'Eſpagne Tarragonoiſe. C'eſt aujourd'hui le *Xalon*. Martial, né à Bilbilis, lieu ſitué ſur cette riviere, en fait mention, *l. X*, *épig. 103.*

Municipes, auguſta mihi quos Bilbilis acri
Monte creat, rapidis quos Salo *cingit aquis.*

Il met dans une autre épigramme, qui eſt la cent quatrieme, cinq relais de Tarragone à Bibilis & à *Salon*:

Illinc te rota tollet, & citatus
Altam Bilbilin & tuum Salonem
Quinto forſitan eſſendo videbis.

C'étoient les eaux de cette riviere qui donnoient une excellente trempe aux ouvrages d'acier que l'on faiſoit à Bilbilis. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, au Breſſan ſur le lac, & à quatre lieues au nord-oueſt de Gardes. Elle communique ſon nom à tout le canton, qu'on nomme en Italien *Riviera di Salo*; le mot de riviere ſe prend ici comme quand on dit la riviere du Levant, la riviere du Ponent, en parlant de la côte de Gênes. comme ce canton eſt à couvert des vents du nord, à cauſe des montagnes, il eſt fertile en olives, citrons, grenades, oranges, *&c.* Ce canton eſt compoſé de trente-ſix communautés, qui reglent par un conſeil toutes les affaires qui s'y rapportent. *Long.* de la ville, *28. 7*; *lat. 45. 36.*

Bonfadio, (Jacques) né dans cette ville, fut nommé hiſtoriographe de la république de Gênes, qui lui aſſigna une bonne penſion pour cette charge. Il mit au jour les cinq premiers livres des annales de cet état; mais il y parla ſi ſatiriquement de quelques illuſtres familles Génoiſes, qu'elles en furent vivement irritées. On fit des recherches ſur la vie de l'auteur, & on le trouva coupable d'un crime qu'il faut taire, & pour lequel il eut la tête tranchée en 1551. Manuce reconnoît que Bonfadio écrivoit également bien en latin & en italien, *romano eloquio & etruſco præcellens.* On a de lui des poéſies dans ces deux langues. (*D. J.*)

SALOBRENA, (*Géog. Mod.*) ou *Salobregna*, en latin *Selambina*, dans Ptolomée, *l. II*, *c. 6*, petite ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, ſur un rocher, proche la mer, à une lieue au couchant de Motril, avec un château fortifié, où on tient garniſon. *Longit. 13. 51*; *latit. 36. 16.* (*D. J.*)

SALOIR, ſ. m. (*Charcuterie.*) vaiſſeau de bois où l'on garde le ſel. Les charcutiers nomment auſſi *ſaloir*, le vaiſſeau où ils ſalent la chair de porc & les lards qu'ils coupent & débitent en fleches. Ces *ſaloirs* ſont ordinairement de bois, quelquefois ronds, & quelquefois longs en forme de coffres ou de cuves. Il y a auſſi des *ſaloirs* de terre cuite, dont l'ouverture eſt très-large. Les chairs ſalées ſe conſervent mieux dans ces derniers; mais outre qu'ils ſe caſſent aiſément, ils ne ſont pas capables de contenir beaucoup de chair. (*D. J.*)

SALOMÉ, *pacifique*, (*Hiſtoire ſacrée.*) c'eſt le nom que l'on donne à la danſeuſe, fille d'Hérodias, qui danſa un jour avec tant de graces devant Antipas, que ce prince, dans l'ivreſſe de ſa joie, lui promit de lui donner tout ce qu'elle demanderoit, fût-ce la moitié de ſon royaume, *Marc iv*, *23*. *Salomé*, conſeillée par ſa mere, demanda la tête de Jean-Baptiſte, qui ne ceſſoit de crier, avec raiſon, contre le mariage inceſtueux d'Hérodiade & d'Antipas; & le roi, qui avoit du reſpect pour le ſaint qui le

censuroit, fut fâché de cette demande ; mais comme il avoit donné sa parole, il se crut obligé de tenir un serment injuste, & il envoya couper la tête de Jean, *ibid.* 26. (+)

SALOMÉ, (*Hist. sacrée.*) femme de Zébédée, & mere de S. Jacques le majeur, & de S. Jean l'évangéliste, une des saintes femmes qui avoit coutume de suivre le Sauveur dans ses voyages, & de le servir. Ce fut elle qui demanda à Jesus-Christ que ses deux fils Jacques & Jean fussent assis, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, lorsqu'il seroit arrivé à son royaume, *Matt. xx, 21. Salomé* accompagna Jesus au calvaire, & ne l'abandonna pas même à la croix, *Marc, xv, 40.* Elle fut aussi du nombre de celles qui acheterent des parfums pour l'embaumer, & qui vinrent, pour cet effet, le dimanche dès le matin au sépulcre, *Marc, xvj, 1.* Quand elles furent arrivées, elles virent la pierre du tombeau qui étoit ôtée, & étant entrées dans l'intérieur du tombeau, elles y virent un ange qui leur apprit que Jesus-Christ étoit ressuscité ; & comme elles revenoient à Jérusalem, Jesus-Christ se fit voir à elles dans le chemin, & leur dit d'annoncer à ses freres de Galilée qu'ils le verroient, *Matt. xxviij, 10.* C'est tout ce que l'évangile nous apprend de *Salomé*, & tout ce que l'on ajoute de plus est apocryphe. (+)

SALOMON, LE CAP DE, (*Géogr. mod.*) en latin *Salmonium*, ou *Salmonium promontorium* ; il est à la pointe orientale de l'isle de Candie, vers l'orient, à onze lieues de Sitia, entre le cap Sidero, au nord, & le cap Sacro. (*D. J.*)

§. SALOMON (*les isles de*) *Géogr.* isles de la mer du sud, ainsi nommées par Alvaro de Mendagna, qui les découvrit en 1567 ; c'est un archipel considérable par le nombre & l'étendue des isles qui le composent. La navigation de Savedra, & un vaisseau, qui allant du Mexique aux Philippines, avoit rencontré des terres, où il avoit trouvé de l'or, donna occasion à la recherche de ces isles. Le marquis de Mendoze en reçut l'ordre de la cour d'Espagne. Il chargea Alvaro de Mendagna, son cousin, de l'expédition, qui partit de Callao en 1567, & eut pour premier pilote Gallego. Après avoir fait 16 à 1700 lieues, valant 95 à 100 degrés de longit. il atterra au nord de l'isle de Sainte-Elisabeth, dont la partie septentrionale doit être par les 6 degrés 30 min. de lat. sud. Il mouilla ensuite dans un port, qu'il trouva, en suivant ces côtes vers le sud-oueſt par les 7 degrés 30 min. & nomma le *port de l'Etoile*, d'où il envoya reconnoître jusqu'à l'extrémité méridionale, qu'on appella le *cap Prito* sous les 9 degrés 30 min. On estima sa longueur 95 lieues. Il découvrit plusieurs autres isles, entr'autres une très-grande qu'il nomma *Guadalcanar*, dont il ne vit que la partie voisine de Sainte-Elisabeth, avec un volcan par la latit. sud de 9 degrés 45 min. La foiblesse de l'équipage que des maladies avoient diminué beaucoup, força Mandagna de s'en retourner sans faire un établissement.

La crainte du fameux Drack qui, le premier, troubla la profonde tranquillité dont les Espagnols jouissoient dans la mer du sud, fit remettre des établissemens qu'on rejeta d'abord ; & des changemens fréquens de viceroi du Pérou, les troubles & les révoltes des Chiliens firent perdre enfin tout-à-fait de vue les Isles de *Salomon*. Ce ne fut que 28 ans après, 1595, que Mandagna obtint des vaisseaux sur lesquels il embarqua des femmes, & tout ce qu'il croyoit nécessaire pour établir une colonie : il eut Zviros pour premier pilote. Après avoir fait depuis Lima 1794 lieues de chemin, par les 10 à 11 degrés de latit. sud, il aborda à l'isle de Guadalcanar ou Sainte-Croix, qu'il trouva être environ de 60 lieues de longueur. Il y mourut ou se perdit avec le vaisseau amiral après s'y être arrêté 2 mois 8 jours. Sa mort rendit le second voyage aussi infructueux que le premier ; & depuis ce temps, la monarchie espagnole tomba dans un état de langueur, qui ne lui permit pas de penser à de nouvelles découvertes & à de nouveaux établissemens. La description de ces isles & de leurs habitans n'a jamais été rendue publique en entier. On envie aux autres un bien dont on ne peut pas jouir, & la foiblesse a toujours mis la plus grande sûreté dans le secret. On sait en général qu'elles ont l'air tempéré, qu'elles sont très-fertiles

& excellentes pour y faire des établiſſemens, abondantes en épiceries, bétail & toutes les ſortes de fruits. Le volcan qu'on y a trouvé prouve qu'elles ſont élevées & montueuſes, & qu'on doit y trouver toutes les choſes précieuſes que la nature produit dans les climats ſous leſquels elles ſont ſituées, & qui répondroient au nom faſtueux que les Eſpagnols leur ont donné.

Les habitans de ces iſles doivent être blancs, noirs, roux & blonds, fort doux & fort dociles. Je remarquerai à cette occaſion, qu'en général les habitans des terres de la mer du ſud ſont très-différens. On en trouve de toutes les couleurs, de fort doux & traitables, & d'autres plus ſauvages & farouches. Il paroît que cela dépend des colonies de différentes nations de Chinois, de Japonnois, de Molucquois, de Negres de la nouvelle Guinée, *&c.* dont le haſard les a peuplées. Tous ces peuples vivent encore dans l'état de la premiere nature & ſans défenſe, n'ayant d'autres armes que les bâtons & la premiere pierre qu'ils ramaſſent. Ces iſles ſont au nombre de 18, ſavoir Sainte-Iſabelle ou Eliſabeth, de 300 lieues de tour; Guadalcanar ou Sainte-Croix, un peu moins grande, au ſud-oueſt de la premiere; Saint-Marc & Saint-Nicolas de 10 lieues de tour au ſud-eſt de Sainte-Eliſabeth; Arracife de la même grandeur au ſud-eſt de Sainte-Eliſabeth; Saint-Jerôme à l'eſt de Sainte-Eliſabeth, de la même grandeur; Buena Viſta, Saint-Diemar & Floride, de 20 lieues chacune de tour; Malaita, Attregada & les trois Maries n'en ſont pas loin; Saint-Jacques, de 200 lieues de tour au ſud de Molata; Saint-Chriſtophe au ſud-eſt de la précédente, de la même grandeur; Sainte-Anne, Sainte-Catherine & nombre de Dios au nord, petites & éloignées de la mer. *Long.* 152. 204; *lat.* 7. 23. (+)

SALOMON, *les piſcines de* (*Géog. mod.*) ou les lavoirs de *Salomon*, comme Maundrel les nomme. La deſcription qu'il en a donnée, & celle du P. Nau, jéſuite, ne s'accordent pas enſemble. Ce dernier les met à deux lieues de la ville de Thécua. Ces deux voyageurs cependant ne comptent que trois *piſcines de Salomon*, dont une partie a été creuſée dans la roche vive. Elles reçoivent leur eau d'une fontaine ſcellée qui eſt plus haute. On ignore qui eſt l'auteur de ces ſortes de réſervoirs d'eau; mais c'eſt vraiſemblablement quelque calife. (*D.* J.)

SALOMON, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de David, & le fruit de ſon adultere avec Bethſabée, lui ſuccéda au trône d'Iſraël, & fit un des plus grands rois dont l'hiſtoire, même profane, faſſe mention.

David, accablé de vieilleſſe, étoit ſur le bord du tombeau. Adonias, l'un de ſes fils, jeune homme qui joignoit à une ambition déméſurée, des qualités brillantes & ſur-tout une figure ſéduiſante, réſolut de profiter de la foibleſſe de ſon pere pour s'emparer du trône. Il ſe faiſoit voir tous les jours au peuple, monté ſur un char qu'il conduiſoit avec adreſſe, & précédé de cinquante hommes qui couroient devant lui. Les graces de ſa perſonne, le feu de la jeuneſſe qui brilloit dans ſes yeux, lui gagnoient les cœurs de la multitude, qui ne juge que ſur les apparences. Il entretenoit en même temps une étroite liaiſon avec Joab, le plus grand capitaine des armées de David, & avec le grand-prêtre Abiathar. Lorſqu'il eut pris toutes ſes meſures, il raſſembla un jour ſes partiſans dans un certain endroit, immola un grand nombre de victimes au ſeigneur, & en fit enſuite un feſtin magnifique, dans lequel il fut proclamé roi par tous les convives. Le prophete Nathan en donna auſſi-tôt avis à Bethſabée, mere de *Salomon*, auquel le trône étoit deſtiné. Il lui conſeilla d'aller trouver le roi & de l'informer de tout ce qui ſe paſſoit. Bethſabée obéit, elle rappella à David le ſerment qu'il avoit fait de placer *Salomon* ſur le trône. David le confirma; &, indigné de l'audace d'Adonias, il fit venir le prêtre Sadoc, le prophête Nathan & le capitaine Banaïas, & leur dit: » Conduiſez mon fils *Salomon* ſur mes mules » à Gihon, qu'il y ſoit ſacré roi d'Iſraël » par les mains de Sadoc & de Nathan, » & que chacun crie: vive le roi *Salomon*. » Ramenez-le enſuite à Jéruſalem, faites-» le aſſeoir ſur mon trône; qu'il y regne » en ma place, je lui remets l'autorité ſouveraine. » Ses ordres furent promptement exécutés. *Salomon*, après avoir reçu l'onction ſainte, fut placé ſur le trône de David, aux acclamations de tout le peuple

qui le combla de bénédictions, & fit mille vœux pour la proſpérité de ſon regne. David voulut rendre lui-même ſes hommages à ſon fils, & s'écria : » Béni ſoit le » Seigneur qui me fait voir aujourd'hui » mon fils aſſis ſur le trône. » Adonias apprit, au milieu de la joie du feſtin, ce qui ſe paſſoit à Jéruſalem. La frayeur s'empara auſſi-tôt de tous les convives qui prirent la fuite. Se voyant ſeul, il ſe réfugia auprès de l'autel, & ne voulut point ſortir de cet aſyle que *Salomon* n'eût juré qu'il ne le feroit point mourir. Cependant David termina ſa carriere. Avant de mourir, il recommanda à *Salomon* de punir Joad, général de ſes armées, meurtrier d'Abner & d'Amaſias, & Séméi qu'il avoit autrefois maudit dans ſa fuite.

Salomon ayant pris poſſeſſion du royaume, commença par immoler l'ambitieux Adonias qui avoit voulu lui ravir la couronne. Ce prince ayant oſé demander pour femme Abiſag, cette jeune Sunamite qu'on avoit donné à David pour le réchauffer dans ſa vieilleſſe ; *Salomon* jugeant qu'une pareille demande couvroit des deſſeins pernicieux, envoya Banïas avec ordre de tuer Adonias ; ce qui fut exécuté. Il ſongea enſuite à exécuter les dernieres volontés de ſon pere, au ſujet de Joab & de Sémei. Le premier fut égorgé au pied de l'autel par la main de Banaïas. La punition du ſecond a quelque choſe de particulier. *Salomon* ayant fait venir Séméi, lui dit : » bâtiſſez-vous une maiſon à la ville, & » y demeurez ; je vous défends de ſortir » de Jéruſalem, & je vous déclare que le » jour même que vous paſſerez le torrent » de Cédron, vous ſerez puni de mort ». Séméi promit d'obéir, & demeura en effet trois ans à Jéruſalem ſans en ſortir. Mais ſes eſclaves, ayant un jour pris la fuite, & s'étant ſauvés chez Achis, roi de Geth, Séméi, ſans ſonger à la défenſe de *Salomon*, monta promptement ſur ſon âne, & alla chercher ſes eſclaves dans le pays de Geth. Le roi en fut informé, & ordonna en conſéquence à Banaïas de le faire mourir.

Ce prince, après avoir affermi ſon trône par le ſupplice des ennemis de ſon pere, épouſa la fille de Pharaon, roi d'Egypte ; & pour la proſpérité de cette union, il fit couler le ſang de mille victimes ſur un autel élevé à Gabaon. La nuit qui ſuivit ce jour ſolemnel, le Seigneur lui apparut en ſonge, & lui dit : *Demande-moi ce que tu voudras, je te l'accorderai. Salomon* demanda la ſageſſe & le diſcernement néceſſaire pour juger les peuples avec équité. Cette demande plut au ſeigneur. Non-ſeulement il accorda à *Salomon* la ſageſſe, mais encore il lui donna les autres biens qu'il n'avoit pas demandés, comme les richeſſes & la gloire. *Salomon* retourna le lendemain à Jéruſalem, & donna un grand feſtin, dans lequel il fit le premier eſſai de cette ſageſſe, dont il venoit d'être doué. Deux courtiſannes vinrent ſe préſenter devant lui. L'une d'elles prit la parole & dit : » Seigneur, nous demeurions, cette femme & moi, ſeules dans la même chambre ; nous y avons accouché, à trois » jours d'intervalles l'une de l'autre. Cette » femme a étouffé ſon enfant la nuit, en » dormant. Dès qu'elle s'eſt apperçue de » ce malheur, elle s'eſt levée tout doucement pendant que je dormois, elle a » pris mon enfant à mes côtés & y a ſubſtitué le ſien qui étoit mort. Le matin, » je me leve pour allaiter mon enfant, & » je le trouve mort ; mais en l'examinant » plus attentivement, j'ai découvert que » ce n'étoit pas le mien. — Cela eſt faux, » reprit l'autre femme ; votre enfant eſt » mort & le mien eſt vivant. — Vous » mentez, reprit vivement la premiere ; » c'eſt votre enfant qui eſt mort & le mien » eſt vivant. » *Salomon, pour terminer* cette conteſtation, fit apporter un glaive, & dit : *que l'on coupe en deux l'enfant que ces femmes ſe diſputent, & qu'on leur en donne à chacune la moitié.* .... A cet ordre, les entrailles de la véritable mere furent émues. » Je conſens, s'écria-t-elle, que ma » rivale ait l'enfant tout entier, plutôt » que de le voir périr .... L'autre femme » diſoit, au contraire que l'enfant ne ſoit » ni à toi, ni à moi, mais qu'on le par» tage. » Alors *Salomon* décida que la premiere femme étoit la véritable mere de l'enfant, & le lui fit donner.

Ce grand prince donna quantité d'autres exemples de ſa ſageſſe, particuliérement dans

l'économie & dans l'ordre admirable qu'il établit dans ſa maiſon. » La ſageſſe de *Salomon*, dit l'écriture, l'emportoit ſur » toute celle des Orientaux & des Egyptiens ». Il fut le plus ſage de tous les hommes. Il compoſa trois mille paraboles & cinq mille cantiques. Il écrivit des *traités* ſur toutes les plantes, depuis le cedre du Liban juſqu'à l'hyſope ; ſur tous les quadrupedes, les volatiles, les reptiles & les poiſſons.

L'ouvrage le plus glorieux & le plus important du regne de *Salomon* fut la conſtruction du fameux temple de Jéruſalem. Dieu l'avoit choiſi pour lui bâtir une demeure, préférablement à ſon pere David, parce que ſes mains ne devoient pas être trempées dans le ſang, & que ſon regne devoit être paiſible. Le trône de *Salomon* eſt encore un de ſes ouvrages le plus vanté dans l'écriture. Ce trône étoit d'ivoire, revêtu d'or. Il y avoit ſix degrés ; & des deux côtés de chaque degré, il y avoit un petit lion. Le ſiege étoit ſoutenu par deux mains ; & il y avoit deux lions auprès de chaque main.

L'écriture, pour donner une idée de la magnificence de *Salomon* & du bonheur de ſes peuples, dit que, pendant tout le temps de ſon regne, chaque Iſraélite demeuroit ſous ſa vigne & ſous ſon figuier ; que l'argent étoit en auſſi grande abondance à Jéruſalem que les pierres, & que les cedres y étoient auſſi communs que les ſycomores. La reine de Saba, ayant entendu vanter la ſageſſe de *Salomon*, vint le trouver, dans le deſſein de lui propoſer des énigmes & des paraboles. Elle entra dans Jéruſalem avec un train magnifique, ſuivie de pluſieurs chameaux chargés d'or, de pierres précieuſes & d'aromates, & ſe rendit au palais de *Salomon*, auquel elle propoſa ce qu'elle avoit médité. Le roi répondit à tout de la maniere la plus ſatisfaiſante. Il n'y eut aucune des queſtions de la reine qu'il n'éclaircit pleinement. Cette princeſſe, également ſurpriſe de la ſageſſe qui éclatoit dans les diſcours de *Salomon*, de la magnificence qui brilloit dans ſa cour, & de l'ordre admirable qu'elle voyoit régner dans ſon palais & parmi ſes officiers, s'écria, dans un tranſport d'admiration : » je ne voulois pas croire ce que diſoit la » renommée de votre ſageſſe & de votre » magnificence : je ne voulois m'en fier » qu'à mes propres yeux ; je ſuis venue ; » j'ai vu, & je reconnois que la renommée » eſt bien au-deſſous de la vérité. Heureux » vos ſerviteurs qui jouiſſent continuelle» ment de votre préſence ! » Elle s'en retourna enſuite dans ſon pays, chargée de riches préſens que lui avoit faits *Salomon*.

La ſageſſe de ce prince ſe briſa contre un écueil qui ſouvent a été funeſte à pluſieurs grands hommes. L'amour des femmes corrompit ce cœur juſques-là ſi droit ; &, ce qui doit étonner davantage, ce fut dans un âge où les paſſions refroidies & preſque éteintes, ſemblent faire place à la raiſon : ce fut dans la vieilleſſe que *Salomon* ſe laiſſa ſéduire par les femmes, au point de tomber dans l'idolâtrie la plus groſſiere & la plus honteuſe. Il eut juſqu'à trois cens concubines, ſans compter les femmes légitimes, qui portoient le nom de *reines*. Ces femmes choiſies, la plupart parmi les nations reprouvées du ſeigneur, avoient chacune leur culte & leurs idoles. L'une adoroit Aſtarté ; l'autre, Moloch, *&c.* *Salomon*, pour leur plaire, éleva des autels à toutes ces idoles ; & l'on vit ce monarque, le plus ſage des hommes, courber ſa tête blanchie devant ces vains ſimulacres ; &, d'une main tremblante, brûler de l'encens en leur honneur : grand & terrible exemple de la fragilité humaine ! L'écriture ne nous apprend point ſi *Salomon* ſe repentit, avant ſa mort, de ſes égaremens. Elle dit ſeulement qu'il s'endormit avec ſes peres, & nous laiſſe dans une triſte incertitude ſur le ſalut de ce grand prince.

Salomon eſt l'auteur du livre des *Proverbes*, du *Cantique des Cantiques*, & de l'*Eccléſiaſte*, qui font partie des livres de l'ancien teſtament, que l'on appelle *ſapientiaux*. On lui a auſſi attribué le livre de la *Sageſſe*, qui porte ſon nom dans la verſion Grecque de la bible ; mais on ne convient pas qu'il en ſoit l'auteur. (+)

SALON, (*Géogr. mod.*) petite ville de France en Provence, dans la viguerie d'Aix, & traverſée par un bras de la Durance, appellée la *Foſſe-Crapone*. *Salon* eſt à huit

lieues au nord-d'oueſt d'Aix, & dépend d'Arles pour le ſpirituel. On voit, dans l'égliſe des cordeliers, le tombeau de Michel Noſtradamus, qui eſt mort dans cette ville. *Long.* 22. 48; *lat.* 43. 40.

Crapone, (Adam de) gentilhomme natif de *Salon*, dans le xvj^e. ſiecle, ſe diſtingua ſinguliérement par ſes connoiſſances de la méchanique hydrolyque. Il exécuta en ce genre des ouvrages dignes de mémoire; il fit écouler les eaux croupiſſantes de Fréjus, ce qui rendit l'air de cette ville plus ſain. Il imagina & travailla en 1558 au canal de Provence, appellé de ſon nom le *canal Crapone*; c'eſt un canal de ſix lieues au-deſſus de l'embouchure de la Durance dans le Rhône, & qui porte l'abondance dans des campagnes ſtériles. Il avoit entrepris de joindre les deux mers en France, & le roi Henri II avoit même commencé à y faire travailler; mais la grande capacité de Crapone lui fut fatale: car ayant été envoyé à Nantes en Bretagne, pour y démolir les travaux d'une citadelle qu'on avoit exécutée ſur un méchant terrein, il fut empoiſonné dans la quarantieme année de ſon âge, par les premiers entrepreneurs de cette citadelle. (*D. J.*)

SALONA, (*Géog. mod.*) ville de Grece, dans la Livadie, près du Golfe du même nom, ſur une petite riviere, à 18 lieues au nord-eſt de Lépante. Elle eſt habitée en partie par les Turcs qui y ont ſept moſquées, & par les Grecs qui y ont ſix égliſes, avec un évêque ſuffragant d'Athenes.

Salona n'eſt point l'ancienne Delphes, ville de la Phocide; mais c'eſt *Amphiſa*, comme M. Spon l'a prouvé par une belle & grande inſcription latine, qu'il trouva dans une des égliſes de la ville; cette inſcription étoit un reſcrit du proconſul romain Decimius Secundinus, qu'il adreſſoit aux habitans d'Amphiſa. *Long.* 40. 35; *lat.* 38. 50. (*D. J.*)

SALONE, *Salona*, (*Géog. anc. & mod.*) ancienne ville maritime de la Dalmatie. Elle eſt nommée *Colonia-Martia, Julia Salona*, dans une inſcription rapportée par Gruter, *p.* 23, *n°.* 12.

Spon décrit ainſi les reſtes de cette ville. *Salone* étoit, dit-il, une ville fameuſe dans l'antiquité, mais nous n'y trouvâmes que des maſures, & il n'y a plus qu'une égliſe avec quatre ou cinq moulins. Les villes périſſent auſſi-bien que les hommes. Elle étoit dans une belle plaine, à deux milles de la montagne Morlaque qu'elle avoit au nord, & s'étendoit juſqu'à un petit golfe qui étoit ſon port, dans lequel va tomber la petite riviere qui paſſe au milieu & où l'on pêche des truites. Elle eſt dans une égale diſtance de Gliſſa & de Spalatro, environ à 4 milles de l'une & de l'autre. Elle pouvoit avoir 8 à 9 milles de tour; mais ceux du pays diſent qu'elle en avoit davantage.

Le chemin qui va de *Salone* à Cliſſa portoit anciennement le nom de *via Gabiniana*, comme on l'apprend d'une inſcription antique; Cliſſa a ſuccédé à l'*Andetrium* des anciens. Zonare rapporte que Dioclétien ſe retira à *Salone*, ἐν Σαλῶνι, ville de Dalmatie où il étoit né; auſſi un de nos poëtes fait-il dire à cet empereur, dans la tragédie de Gabinie,

Salone *m'a vu naître, & me verra mourir.*

On nous repréſente communément Dioclétien comme un ennemi mortel des chrétiens, & ſon regne, comme une ſaint Barthelemi continuelle. C'eſt néanmoins ce qui eſt entiérement contraire à la vérité. Les fideles jouirent de la plus grande liberté pendant vingt ans ſous cet empereur, & ne furent maltraités ſous lui que pendant deux années. Encore Lactance, Euſebe & l'empereur Conſtantin imputent ces violences au ſeul Galerius, & non à Dioclétien. Il n'eſt pas, en effet, vraiſemblable qu'un homme, aſſez philoſophe pour renoncer à l'empire, l'ait été aſſez peu pour être un perſécuteur fanatique. Concluons que l'ere des martyrs, qui commence à l'avénement de Dioclétien, n'auroit dû être datée que deux ans avant ſon abdication, puiſqu'il ne fit aucun martyr pendant vingt ans. C'eſt la réflexion de l'auteur de l'*Eſſai ſur l'Hiſtoire univerſelle*. (*D. J.*)

SALONIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Bithynie, ſelon Etienne le Géographe. Elle eſt nommée ſimplement *Salon*, Σαλὼν par Strabon, *liv. XII. page 565*, qui dit qu'aux environs il y avoit des pâturages

excellens, où l'on nourriſſoit des troupeaux de vaches, dont le lait ſervoit à faire un fromage renommé, que l'on appelloit *fromage ſalonite* (*D. J.*)

SALONICKI *ou* SALONICHI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, au fond d'un golfe de même nom, & capitale de la Macédoine, près de la riviere de Vardari, à 50 lieues ſud-oueſt de Sophie.

Cette ville, autrefois grande & magnifique, connue ſous le nom de *Theſſalonique*, eſt encore peuplée & marchande. Les Juifs font preſque tous le commerce qui conſiſte en ſoie, laine, coton, cuirs, *&c.* ils y ont pluſieurs ſynagogues; les Grecs y ont auſſi quelques égliſes, avec un archevêque. *Long.*, ſuivant le P. Feuillée, Lieutaud, Deſplaces & Caſſini, *40. 39'. 30"*; *lat. 40. 41'. 10.*

Le gouverneur de *Salonicki* porte le titre de *moula*, & ſa charge le met en haute conſidération à la porte. Dans le temps qu'Andronic voulut s'emparer de l'empire, *Salonicki* fut priſe par Guillaume, roi de Sicile. Elle revint enſuite ſous la domination d'Andronic Paléologue, empereur de Conſtantinople, qui, pour s'unir à la république de Veniſe, lui céda les droits qu'il avoit ſur *Salonicki*, mais Veniſe en jouit à peine deux ans. Le ſultan Turc profita du mauvais état des affaires de l'Italie & de la foibleſſe des habitans, qui n'étoient pas en état de lui réſiſter. Il envoya un de ſes généraux s'emparer de cette ville, dont il eſt reſté maître; il accorda la tolérance de religion aux Grecs & aux Juifs, & *Salonicki* redevint floriſſante. (*D. J.*)

SALONICKI, LE GOLFE DE, (*Géogr. mod.*) golfe de la Macédoine dans l'Archipel; c'eſt le golfe Therméen des anciens, en latin *Thermeus* ou *Thermaïcus ſinus*. Il prend aujourd'hui ſon nom de la ville *Salonicki*, la ſeule qui ſoit ſur ſes bords. Le P. Coronelli donne 140 milles de longueur à ce golfe, qui, par ſon expoſition aux vents, eſt périlleux pour ceux qui y naviguent. (*D. J.*)

SALONTA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar qui croît de la hauteur d'une toiſe. C'eſt une eſpece de tithimale qui n'a qu'une ſeule tige, qui porte à ſa cime douze ou quinze feuilles en bouquet, ſemblables à celles du lauréole. Ses fleurs ſont de couleur de chair.

SALOPIA, (*Géog. anc.*) 1°. nom latin de la ville de Shrewsburi. Quelques livres la nomment auſſi *Salop.* 2°. nom latin de Shropshire, que l'on appelle auſſi la *province de Salop.* Ainſi ce nom latin ſert également à cette province & à ſa capitale. *Voyez* SHREWSBURI. (*D. J.*)

SALORGE, ſ. f. (*Commerce de ſel.*) amas de ſel ou eſpeces des meules de ſel deſtinées pour en faire commerce. L'ordonnance des gabelles défend d'avoir des *ſalorges* plus près de cinq lieues des greniers de la ferme.

On nomme *ſalorges*, à Nantes, & dans pluſieurs autres lieux de la Bretagne, les magaſins où les marchands, qui font le commerce des ſels, ont coutume de mettre & conſerver leurs ſels. Il en eſt parlé dans la pancarte ou tarif de la prévôté de Nantes. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

SALPA, ſ. f. (*Ichthiolog.*) c'eſt un poiſſon de mer gros, long, & reſſemblant à la merluche: il vit d'algue & de mouſſe marine. On le fait ſécher juſqu'à le rendre auſſi dur que du bois, en ſorte que pour l'attendrir & le pouvoir manger, il faut le battre quelque temps à coups de maillets. (*D. J.*)

SALPE, *voyez* SAUPE.

SALPÊTRE, ſ. m. (*Chymie.*) *voy. l'art.* NITRE. Le *ſalpêtre* eſt un ſel moyen dont on tire par l'analyſe un alkali fixe aſſez ſemblable au ſel gemme, & un acide volatil qui en fait la principale partie, & d'où naiſſent les propriétés qui le diſtinguent d'un autre ſel.

Ces propriétés ſont de cryſtalliſer en aiguilles, d'exciter un ſentiment de fraîcheur ſur la langue, & de ſe décompoſer par le contact d'un phlogiſtique allumé, auquel ſon acide s'unit & ſe diſſipe avec bruit.

Ce ſel ſe forme ſur la ſuperficie de la terre, dans les caves, celliers, écuries, & autres lieux couverts imprégnés de ſubſtances végétales & animales, & où l'air a accès. Les vieux murs formés de matieres qui ont éprouvé l'action du feu, comme

comme le plâtre & la chaux, en contiennent auſſi beaucoup.

L'air, ſuivant le célebre M. Hellot, eſt l'agent principal qui forme ce ſel, non qu'il en contienne en ſoi, mais comme développant par une ſorte de fermentation qu'il excite dans ces matieres, les principes prochains du nitre qui y ſont renfermés; de même dans le ſuc des raiſins ce n'eſt point l'air qui y dépoſe le ſpiritueux inflammable, mais il développe & le fait en quelque façon éclorre par la fermentation; & aucun art n'auroit pu l'en tirer ſans ſon entrepriſe.

On peut augmenter la quantité du *ſalpêtre* que les terres produiſent naturellement, en les abreuvant d'eaux provenant de la putréfaction d'animaux & de plantes; mais il faut que ces terres ſoient à couvert, pour les garantir de la pluie, qui diſſoudroit & entraîneroit le *ſalpêtre* à meſure qu'il ſe formeroit, & que le lieu ſoit frais, pour le condenſer & lui faire prendre corps. Par la même raiſon les terres expoſées à la pluie ne donnent aucun *ſalpêtre*: on n'y trouve en les leſſivant & après l'évaporation, qu'une matiere graſſe & un peu de ſel approchant du ſel gemme.

Il faut auſſi remuer ſouvent les terres à la pelle, pour donner lieu à l'air de les pénétrer, & d'y développer les principes nitreux; plus elles ſeront remuées, plus elles produiront de *ſalpêtre*: dans celles qui ne le ſont point, il ne s'en forme qu'à la ſuperficie. On commence au bout de deux mois à y trouver du *ſalpêtre*, & elles en acquierent toujours juſqu'à ce qu'elles en ſoient entiérement raſſaſiées.

L'auteur de cet article vient de découvrir que le ſel commun avoit auſſi la propriété de produire du *ſalpêtre*: que ſon acide devenoit nitreux, & qu'il en acquéroit toutes les qualités par l'entremiſe de l'air, étant mêlé avec de la terre.

Pour s'en aſſurer par l'expérience, il a pris de la terre de jardin & en fait cinq tas égaux dans un lieu couvert.

Le premier a été exactement leſſivé à froid, & on n'y a ajouté aucune autre matiere qu'un peu d'eau pure dont on l'a arroſé, lorſque la terre a paru trop deſſéchée.

Le ſecond a été laiſſé tel qu'il étoit ſortant du jardin; on l'a ſeulement arroſé de temps en temps d'un peu d'eau pure comme le premier.

Le troiſieme a été différentes fois humecté d'urine.

Le quatrieme a été humecté par égale portion d'urine & d'eau, dans laquelle on avoit fait diſſoudre du ſel commun juſqu'à ſaturation.

Et le cinquieme a été ſeulement humecté d'eau ſalée.

On a remué ces terres à la pelle trois fois la ſemaine pendant ſix mois; & au bout de ce temps les ayant leſſivées, elles ont donné du *ſalpêtre* dans les proportions ci-après; ſavoir,

Le premier tas	1.
Le deuxieme, ...	2.
Le troiſieme, ...	3.
Le quatrieme, ...	6.
Et le cinquieme, ...	4.

Ces expériences, qui prouvent une ſorte de converſion du ſel commun en *ſalpêtre*, font préſumer que ces ſels pourroient bien être les mêmes dans leur principe, & qu'ils ne different entr'eux que par une plus grande quantité d'acide volatil qu'une fermentation plus parfaite fournit au *ſalpêtre*.

Deux obſervations paroiſſent encore appuyer cette conjecture; la premiere eſt que le *ſalpêtre* ſe rapproche du ſel commun à meſure qu'on le dépouille de ſon acide, & qu'il devient ſemblable à ce ſel lorſqu'il en eſt preſque entiérement dépouillé; & qu'au contraire le ſel commun ſe nitrifie à meſure que la fermentation lui fournit cet eſprit acide.

La ſeconde eſt qu'il ne ſe forme jamais de *ſalpêtre* ſans ſel commun, même dans la terre qui auroit été exactement leſſivée & dépouillée de l'un & de l'autre de ces ſels. Ces faits rendent aſſez probable l'opinion que le ſel commun n'eſt qu'un nitre imparfait.

Peut-être pourroit-on tirer parti de cette découverte, en établiſſant des halles ou angards, pour y former du *ſalpêtre* avec les matieres & par les moyens qui viennent d'être indiqués, ils coûteroit peu d'en faire l'expérience dans un ſeul angard; & en calculant d'après les épreuves que l'on y feroit,

on verroit quel ſeroit l'objet du produit du *ſalpêtre*, & de l'économie des frais de formation.

Si la choſe ſe trouvoit praticable, & qu'en multipliant les angards on pût ſe procurer à moins de frais la quantité de *ſalpêtre* que l'on voudroit, il en réſulteroit encore les avantages ci-après.

1°. De ne plus tirer de *ſalpêtre* de l'étranger.

2°. Que les payſans ne ſeroient plus expoſés à voir tous les lieux bas de leurs maiſons bouleverſés par les ſalpétriers, ou à leur donner de l'argent pour en être exemptés, ſous prétexte que les terres ne ſont pas bonnes.

3°. Que les terres ſalpétreuſes étant un excellent engrais, les payſans s'en ſerviroient très-utilement pour fertiliſer leurs champs, s'ils en connoiſſoient la propriété, & s'ils ſavoient que des nouvelles terres miſes à la place de celles-ci, auroient acquis au bout de deux ans pour les caves & celliers, & d'une année pour les étables & écuries, aſſez de nitre pour tenir lieu du meilleur fumier : mais ils ne le ſoupçonnent pas ; & ſi la choſe avoit lieu, il faudroit les en inſtruire, les ſeigneurs décimateurs y ſeroient intéreſſés.

Le *ſalpêtre* ſe tire des terres par le moyen d'une leſſive à froid ; pour faciliter l'écoulement des eaux, & empêcher que la terre ne bouche le trou du cuvier, on place dedans, au-devant du trou, une piece de fond de tonneau en-travers, & on remplit l'intervalle avec de petites pierres ou menus platras ; on y met des cendres à peu-près la ſixieme partie de ſa hauteur, en même temps qu'elles ſervent à dégraiſſer le *ſalpêtre*, elles fourniſſent à la partie acide l'alkali fixe dont elle pourroit manquer ; il n'en faut cependant pas trop mettre, une plus grande quantité l'abſorberoit ; on acheve de remplir le cuvier de terres ſalpétreuſes, ou de platras broyés & paſſés à la claie. Lorſque c'eſt de la terre, elle doit auparavant avoir été bien ameublie, & il faut la mettre très-légérement dans le cuvier ; car pour peu qu'elle fût preſſée, l'eau ne paſſeroit point, ou ne paſſeroit que très-lentement. On la couvre de paille pour empêcher que l'eau ne la comprime lorſqu'on la verſe deſſus ; on y coule peu-à-peu la quantité d'eau néceſſaire pour diſſoudre le *ſalpêtre*, & pour rendre cette eau plus chargée de nitre, on la paſſe ſur un ſecond cuvier à meſure qu'elle s'écoule du premier, de même du ſecond ſur un troiſieme, & du troiſieme ſur un quatrieme. Elle eſt alors chargée de *ſalpêtre* autant qu'elle le peut être ſi les terres ſont bonnes. De ce quatrieme cuvier on la porte dans une chaudiere ſur le feu, où on la fait bouillir en l'écumant avec ſoin, juſqu'à ce qu'elle ait pris aſſez de conſiſtance pour ſe congeler lorſqu'on en laiſſe tomber une goutte ſur une aſſiette, alors on la tranſvaſe dans un vaiſſeau appellé *rapuroir*, on l'y laiſſe une demi-heure pour qu'elle y dépoſe ſes impuretés. Du rapuroir, & avant qu'elle ſoit refroidie, on la verſe dans des baſſins où le *ſalpêtre* ſe forme en cryſtaux dès qu'il eſt froid. On met égoutter les baſſins le cinquieme jour, & l'eau qui en ſort, appellée *eau-mere*, eſt portée avec les écumes ſur les terres deſtinées à être leſſivées, qu'elles bonifient ; ce *ſalpêtre* eſt appellé *de la premiere cuite*.

Cette cuite produit toujours une certaine quantité de ſel commun, qui ſe forme au fond de la chaudiere, & que l'on en retire avec une écumoire avant de mettre la cuite dans le rapuroir.

Il eſt à remarquer que le ſel commun, lorſqu'il ſe trouve en grande quantité, comme dans la premiere cuite, ſe forme toujours avant le *ſalpêtre* ; & que lorſqu'il ſe trouve en petite quantité, comme dans la deuxieme & dans la troiſieme cuite, c'eſt le *ſalpêtre* qui ſe forme le premier, & le ſel commun reſte diſſous dans l'eau-mere de ces cuites, où alors il ſe formeroit le premier ſi on cuiſoit cette eau-mere, attendu qu'il y ſeroit en grande quantité, à proportion de l'eau & du *ſalpêtre*. S'il arrivoit que le ſel commun ſe formât conſtamment le premier, il y auroit à dire qu'il faut une plus grande quantité d'eau pour le tenir en diſſolution, que pour y tenir le *ſalpêtre*, par la raiſon que le ſel commun ne ſe diſſout pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante que dans l'eau froide, tandis que l'eau froide raſſaſiée de *ſalpêtre*, peut en diſſoudre deux fois plus en la faiſant chauffer. Mais pourquoi cette cauſe ayant

ſon effet en grand, ne l'a-t-elle pas en petit? Seroit-ce que la petite quantité de ſel commun étant répandue dans une grande quantité de *ſalpêtre*, les parties de ſel s'y trouvent trop éloignées & trop embarraſſées dans celles du *ſalpêtre* pour ſe réunir & ſe cryſtalliſer?

On purifie le *ſalpêtre* en le faiſant fondre dans de l'eau & le faiſant bouillir juſqu'à ce qu'il ſe forme une pellicule deſſus; un peu d'alun que l'on y jette pendant qu'il bout, tant à la premiere cuite qu'aux deux autres, y forme beaucoup d'écume que l'on ôte: c'eſt le meilleur procédé pour le dégraiſſer & le purifier. On y emploie auſſi la colle-forte, mais avec moins d'effet. La pellicule étant formée, on le verſe dans des baſſins où il ſe cryſtalliſe preſque auſſi-tôt: on le met égoutter le troiſieme jour, & l'eau qui en ſort eſt jetée ſur les terres.

La troiſieme cuite, ou ſeconde purification, ſe fait de même.

Avant que de décharger les cuviers pour y mettre de nouvelle terre, on y repaſſe de l'eau pure pour achever d'en enlever le *ſalpêtre*, & cette eau qu'on appelle *le lavage*, eſt employée pour le leſſivage, ſuivant que elle fortifie.

Les terres ſalpétreuſes donnent communément un gros de *ſalpêtre* par livre de terre, & les meilleures un gros & demi.

Les vaiſſeaux dans leſquels on forme & on purifie le *ſalpêtre*, doivent être plutôt profonds que larges; il s'en diſſipe beaucoup en bouillant, & l'on a remarqué que ce déchet ſe fait en raiſon de la ſurface de l'eau.

En raffinant le *ſalpêtre* on ſe propoſe d'en avoir un des plus purs, ou qui ait le moins qu'il eſt poſſible de ſubſtances étrangeres.

Le *ſalpêtre* brut, ou de la premiere cuite, tel qu'il ſort des plâtres, contient quatre ſubſtances différentes, du *ſalpêtre*, du ſel marin, une eau mere & une matiere graſſe.

De ces trois ſels il n'y a que le *ſalpêtre* qui ſoit inflammable, & conſéquemment il eſt auſſi le ſeul qui ſoit propre à faire la poudre à canon.

Le ſel, ou le ſel marin, n'étant point ſuſceptible d'inflammation, ne peut contribuer à celle de la poudre; au contraire il lui eſt très-préjudiciable, non-ſeulement parce qu'il diminue la quantité du *ſalpêtre* dans la poudre, mais ſur-tout parce qu'il attire l'humidité de l'air, & rend par-là la poudre humide & lui fait perdre ſon activité.

L'eau mere eſt une liqueur qui reſte à la fin de tous les différens travaux de l'affinage du *ſalpêtre*, & qui ne ſe congele, ou ne ſe cryſtalliſe point, comme ſont le *ſalpêtre* & le ſel. Cette eau contient en ſolution un vrai ſel moyen, tels que ſont le *ſalpêtre* & le ſel. Ce ſel de l'eau mere eſt formé par l'union des eſprits ou acides du *ſalpêtre*, & du ſel unis à une terre calcaire, ou telle que la craie. Elle peut être deſſéchée par des ébullitions ſuivies; mais auſſi-tôt qu'elle eſt expoſée au contact de l'air, elle en attire l'humidité, & ſe réſout entiérement. La poudre fabriquée avec un *ſalpêtre* qui contient de cette eau mere, devient humide très-facilement, ce qui eſt un défaut eſſentiel.

La matiere graſſe qui ſe trouve avec le *ſalpêtre*, quoique combuſtible, ne peut contribuer à l'inflammation du *ſalpêtre*: les huiles ou graiſſes ne l'enflamment point; il faut pour y parvenir que les charbons des végétaux ſoient parfaitement brûlés & privés d'huile. Cette matiere graſſe reſtant unie au *ſalpêtre*, l'empêche de s'égoutter & de ſe ſécher, & le rend propre à reprendre de l'humidité.

Si le *ſalpêtre* brut ou d'une premiere cuite, à la quantité de 3600 livres, eſt diſſous dans de l'eau, cuit & clarifié par la colle, & mis en cryſtalliſation ou congélation, le *ſalpêtre* qu'on obtiendra par cet affinage, s'appellera *ſalpêtre de deux cuites.*

Ce *ſalpêtre* d'une deuxieme cuite, diſſous de nouveau dans de l'eau, cuit & clarifié à la colle, & mis à criſtalliſer, donnera un nouveau *ſalpêtre* qu'on appellera *ſalpêtre de la troiſieme cuite*: tel que les ordonnances le demandent pour la fabrication de la poudre à canon; ce *ſalpêtre* ſera à la quantité de 1988 livres, & l'on employera ſix heures ou environ à faire ces deux cuites.

Si les liqueurs reſtantes de ces différens travaux, & que les ouvriers appellent *eaux*, ſont miſes enſemble à cuire, clarifiées à la

colle, & après avoir été congelées, ſi elles ſont égouttées, elles donneront un *ſalpêtre*, brut ou de la premiere cuite. Ce *ſalpêtre* de nouveau raffiné en donnera d'une ſeconde cuite. Enfin ce nitre de deux cuites pareillement affiné, fournira 392 livres d'un *ſalpêtre* de trois cuites.

A chaque cuite de ce deuxieme affinage, on aura en même temps que le *ſalpêtre*, 427 livres de ſel qui ſe cryſtalliſera au fond des chaudieres. Les eaux étant bouillantes, le ſel marin a la propriété de ſe congeler au fond des vaiſſeaux qui ſervent à l'évaporation ou cuite; au lieu que le *ſalpêtre* pour ſe congeler, demande le refroidiſſement : l'art a donc profité des différentes propriétés de ces ſels pour les partager.

Les eaux qui proviennent du dernier affinage donneront par la cuite, la clarification & la congélation, un nitre brut, qui raffiné encore deux fois, de même que dans les deux raffinages précédens, rendra un *ſalpêtre* de trois cuites, peſant 81 livres.

Si l'on cuit & congele encore toutes les eaux reſtantes des derniers affinages, elles donneront un pain de *ſalpêtre* brut de 67 livres. On pourroit pourſuivre le raffinage de ce *ſalpêtre* juſqu'à zéro.

La quantité de ſel provenu de ces derniers affinages ſera de 177 livres : & les écumes ſeront du poids de 171 livres.

La premiere obſervation que nous ayons à faire ſur la fabrication du *ſalpêtre* par ces moyens, c'eſt qu'il ſera bien préparé & fabriqué, les congélations en ſeront parfaites, les cryſtaux bien formés & très-gros, & donneront par conſéquent des pains durs & ſolides, ce qui fera qu'ils s'égoutteront parfaitement, & ne conſerveront preſque rien des eaux. Ce *ſalpêtre* ainſi fabriqué, pourra ſe garder long-temps, & ſera peu ſuſceptible des impreſſions de l'air.

Parmi pluſieurs moyens que la chymie fournit pour connoître la quantité du ſel marin contenue dans le *ſalpêtre*, il faut préférer la cryſtalliſation qui eſt la voie la plus ſimple, la plus facile & la plus vraie.

Toutes les expériences ſur les *ſalpêtres* de différens affinages, ſe réduiſent à les raffiner de nouveau en petit, pour en ſéparer le ſel & l'eau mere, de même qu'on fait dans les travaux en grand.

Si vous faites diſſoudre une quantité donnée de *ſalpêtre* dans l'eau, cuire ou évaporer, & mettre enſuite dans un lieu frais pour s'y congeler; la liqueur reſtante, ou la ſolution de *ſalpêtre* de nouveau évaporée, & de là miſe à congeler, & que vous répétiez ainſi la cryſtalliſation juſqu'à neuf fois, le *ſalpêtre* cryſtalliſant de la ſorte peu-à-peu, & en petite quantité chaque fois, le ſel ſe dégagera mieux d'avec lui, & ne paroîtra que dans les dernieres cryſtalliſations, ſuivant qu'il eſt plus ou moins abondant; car s'il y en a très-peu, il ne paroîtra avec l'eau mere qu'à la derniere cryſtalliſation. Tel eſt le moyen que l'on emploie en chymie pour avoir un *ſalpêtre* abſolument pur.

Le *ſalpêtre* de trois cuites du premier affinage, diſſous à une quantité comme dans l'eau, & cryſtalliſé neuf fois, ne donnera dans la derniere cryſtalliſation qu'un veſtige de ſel, c'eſt-à-dire, à peine quelques grains ſenſibles, avec un peu plus d'eau mere que ne le fait d'ordinaire le *ſalpêtre* qu'on vend à l'arſenal, où il y a ſouvent des cuites qui ne donnent aucun veſtige d'eau mere.

Si le *ſalpêtre* de trois cuites du deuxieme affinage eſt traité de même que celui du premier, le ſel paroîtra à la derniere ou neuvieme cryſtalliſation, en quantité un peu moindre que dans le *ſalpêtre* du premier affinage; ce ne ſera, pour ainſi dire, qu'une trace de ſel, l'eau mere ſera à peine ſenſible.

Le *ſalpêtre* de trois cuites du troiſieme affinage, cryſtalliſé comme les autres, le ſel ne paroîtra qu'à la derniere cryſtalliſation, à peu-près en même quantité que celui du *ſalpêtre* du premier affinage; il n'y aura preſque pas d'eau mere.

L'eau mere à la quantité de 7 livres, 5 onces, donnera à la faveur de l'évaporation, une demi-once de *ſalpêtre*, & preſque 6 onces de ſel; le reſte de la liqueur ſera ce qu'on appelle *l'eau mere*, qui ne cryſtalliſe point.

Le temps employé pour les trois affinages ſera de 4 jours & demi, & 25 minutes.

Le *salpêtre* de ces trois affinages ſera auſſi parfait qu'il le puiſſe être, & l'on aura conſommé 2638 livres de bois : employé 3600 livres d'eau, 9 livres 10 onces de colle : travaillé 108 heures 25 minutes, ou 4 jours 12 heures 25 minutes : & obtenu 2461 livres de *ſalpêtre* raffiné : de *ſalpêtre* brut, provenu des cuites d'eau, 67 livres : d'eaux meres reſtées des opérations, 28 livres 8 onces : de ſel produit net, 604 livres ; enfin, des écumes, 171 livres.

Le *ſalpêtre* doit être de la troiſieme cuite pour être employé à la compoſition de la poudre, & à celle des feux d'artifice ; pour ce dernier uſage on le pile dans un mortier, ou on le broie ſur une table de bois dur avec une molette, & on le paſſe au tamis de ſoie ; plus il eſt fin & ſec, & plus il a d'effet ; il eſt par lui-même incombuſtible, & lorſqu'il s'enflamme & fuſe, c'eſt à l'occaſion de la matiere à laquelle il touche, comme lorſqu'il eſt mis ſur une planche ou ſur des charbons, l'air ſubtil qu'il contient, ſe développant par l'action du feu, exalte les parties ſulfureuſes que ces matieres contiennent, dont il pénetre les pores ; elles ſe changent en flamme & emportent avec elles les parties du *ſalpêtre* que leur action a diviſées : ſi au contraire il eſt mis ſur quelque choſe d'incombuſtible & dénué de ce ſoufre, comme ſur une pelle ou ſur tuile rougie au feu, il fond ſimplement ſans s'enflammer & ſe réduit en liqueur ; il prend corps en refroidiſſant, & forme un ſel plus dur & plus ſolide qu'il n'étoit auparavant, & qui eſt également propre aux mêmes uſages, étant ce qu'on appelle *ſalpêtre* en roche, il ſe rafine même par cette fuſion, on en prépare en quelques endroits pour faire de la poudre de chaſſe en le faiſant fondre au feu & ſans eau, on jette un peu de ſoufre deſſus pendant qu'il eſt en fuſion pour achever de le dégraiſſer ; le ſoufre brûle avec ce qui peut y être reſté de graiſſe, ſans allumer le *ſalpêtre* ; cette opération ne pourroit ſe réitérer ſans l'affoiblir, attendu que n'y ayant plus rien d'onctueux, les eſprits auroient plus de facilité à s'en dégager, & qu'il s'en évaporeroit beaucoup.

SALPÉTRE, *à la monnoie* ; on appelle *affiner au ſalpêtre*, l'affinage de l'argent qui ſe fait avec ce ſel ou nitre ; l'affinage de l'argent par le *ſalpêtre* ſe fait ainſi. On ſe ſert d'un fourneau à vent ; on y met un creuſet ; on le charge d'environ 40 marcs de matiere d'argent, puis on le couvre, & on charge le fourneau de charbon. Quand la matiere eſt en bain, on jette deux ou trois onces de plomb dans le creuſet, on braſſe bien la matiere en bain, *voyez* BRASSOIR ; puis on retire le creuſet du feu, on verſe enſuite cette matiere par inclination dans un baquet plein d'eau commune, pour la réduire en grenaille. Après lui avoir donné trois feux, on laiſſe refroidir le creuſet ſans y toucher, on le retire, enfin on le caſſe, & on y trouve un culot dont le fond eſt d'argent fin, & le deſſus de craſſe de *ſalpêtre* avec l'alliage de l'argent.

SALPÊTRIERE, ſ. m. (*Architecture.*) grande ſalle d'un arſenal, au rez-de-chauſſée, où ſont ordinairement pluſieurs rangs de cuves & de fourneaux pour faire le ſalpêtre. Telle eſt la *ſalpêtriere* de l'arſenal de Paris. (*D. J.*)

SALPINATES, LES (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie. Ils s'unirent avec Vulfinius, pour faire la guerre aux Romains, ſelon Tite-Live, *liv. III.* (*D. J.*)

SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, épithete des muſcles qui s'attachent à la portion voiſine & cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & ſe terminent à la ligne blanche du pharinx ; c'eſt une portion du ſpheno-ſalpingo-pharingien. *Voyez* PHARINX & SPHENO-SALPINGO-PHARINGIEN.

SALPINGO-STAPHILIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles de la luette, qui viennent en partie de l'os ſphénoïde, & ſur-tout de la partie poſtérieure & cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & s'inſerent à la partie poſtérieure de la luette.

On les appelle auſſi *petro ſalpingo-ſtaphilins* ou *périſtaphilins internes*.

SALSEPAREILLE, ſ. f. *ſmilax*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil de cette fleur devient dans la ſuite un fruit mou ou une baie arrondie, & remplie d'une ſemence ordinairement

ronde ou ovoïde. Tournefort, *inſt. rei herb. app. Voyez* PLANTE.

SALSES, (*Géog. mod.*) en latin *Salſulæ*, forteresſe de France, dans le Rouſſillon, aux confins du Languedoc, ſur le grand chemin de Perpignan à Narbonne, entre les montagnes & un grand étang, qui prend quelquefois le nom de *Salſes* & quelquefois le nom de Leucate.

La forteresſe de *Salſes* a été bâtie par Charles-Quint, & il s'eſt formé dans ce lieu un village qui a le titre & les prérogatives de ville. Il eſt à quelque diſtance du fort; à deux lieues au-deçà de Perpignan, & à une lieue de la Méditerranée. Le prince de Condé prit le fort en 1639; les Eſpagnols le reprirent en 1640, mais il a été ſoumis à la France après la conquête de Perpignan. *Longitude 20, 34'; latitude 43. 36'.*

Salſes eſt célebre par ſa fontaine, qui porte le même nom, *fons ſalſulæ*. Ce nom exprime la qualité de ſes eaux. Elles étoient, ſelon Méla, plus ſalées que celles de la mer. Il ajoute qu'auprès de cette fontaine étoit une plaine couverte de roſeaux, qui formoit un marais, où on avoit reconnu par la nature de ce qu'on retiroit du fond, que la mer y pénétroit. De là, dit-il, quelques auteurs Grecs & Latins avoient imaginé que les poiſſons qu'on y prenoit par diverſes ouvertures, y croiſſoient dans la terre, idée abſurde, ajoute Méla.

L'exiſtence de ces ſortes de poiſſons eſt conſtatée, pour le Rouſſillon, par le témoignage des anciens. Athenée nous a conſervé un paſſage de Polybe, qui en faiſoit une mention particuliere: cet auteur diſoit qu'il y avoit auprès des Pyrénées une vaſte plaine, qui s'étendoit juſqu'à la riviere de Narbonne, c'eſt-à-dire, l'Ande, *Atax*, où l'on trouvoit des poiſſons; que le terroir en étoit léger, & couvert d'une grande quantité de chiendent; que l'eau des rivieres voiſines y pénétroit ſans peine; que les poiſſons attirés par l'appât de ce chiendent s'y inſinuoient, & que comme ils ſe répandoient dans toute la côte, on en faiſoit une pêche abondante. Strabon en dit auſſi quelque choſe. (*D. J.*)

SALSETTE, (*Géogr. mod.*) île de la mer des Indes, ſur la côte du royaume de Décan. Elle a, dit-on, vingt mille de longueur, quinze de largeur, & ſeptante de tour. Les Portugais, à qui elle appartient, l'appellent *l'île de Canarins*, à cauſe d'une célebre pagode de ce nom, qui y attire bien du monde; mais ce ſont les Jéſuites qui poſſedent la meilleure partie de cette île, dont ils retirent un grand profit par le commerce du ſucre & du riz qu'elle produit. (*D. J.*)

SALSIFI, ſ. m. *Voyez* CERCIFI.

SALSIFI *ou* SERSIFI, (*Diete & Mat. médic.*) cultivé, des jardins, ou d'Italie, & *ſalſifi* ſauvages ou de prés. Les racines de ces plantes ſont en uſage à titre d'alimens & à titre de remede. Elles ont la plus grande analogie avec la ſcorſonere, qui s'appelle auſſi *ſalſifi* d'Eſpagne. On n'a obſervé aucune différence entre les qualités diététiques des racines des deux *ſalſifi*, & celles de la racine de ſcorſonere. Quant à l'uſage pharmaceutique, les premieres peuvent très-bien être ſubſtituées aux dernieres, quoique elles paſſent pour un peu plus foibles. *Voyez* SCORSONERE, *Diete & Mat. méd.* (*b*)

SALSO, LE (*Géogr. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Sicile. L'une plus conſidérable, a ſa ſource dans la vallée de Démona, aux monts de Madonia, & va ſe perdre dans la mer au golfe d'Alicata. L'autre riviere, plus petite, a ſa ſource dans la vallée de Mazara, au mont de Melle, & ſe jette dans ſa Platané. La premiere eſt l'*Himera* des anciens.

SALSTAD, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suede, dans l'Uplande, au levant, & vis-à-vis les îles d'Eland, au midi d'Oregrund, & au N. E. d'Upſal.

SALSULÆ, (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Gaule. Antonin le met ſur la route d'Eſpagne, à trente mille pas de Narbonne, & à quarante-huit mille pas du lieu *ad Stabulum*. C'eſt aujourd'hui Salſes.

SALSUM FLUMEN, (*Géogr. anc.*) riviere d'Aſie, dans l'Arabie. Son embouchure doit ſe trouver entre celle de l'Euphrate, & le promontoire Chalboue, ſelon Pline, *liv. VI, ch. xxviij.* Le P. Hardouin obſerve que le mot *Salſum*, n'eſt pas un adjectif dérivé de la ſalure des eaux, mais plutôt un nom propre d'une origine barbare,

ainſi que celui du fleuve Salſos. Il prétend auſſi que cette riviere eſt le Gehon dont parle Moïſe dans ſa deſcription du paradis terreſtre. (*D. J.*)

SALTA, (*Géogr. mod.*) ville toute ouverte de l'Amérique méridionale, au Tucuman, ſur une petite riviere, au midi de S. Salvador, & à 15 lieues d'Eſtreco. Quoique cette ville ſoit petite, elle commerce beaucoup & avantageuſement avec le Pérou, en bled, en farine, en bétail, en vin, en chair ſalée, *&c. Latitude* méridionale *24. 56.* (*D. J.*)

SALTARELLA, (*Muſique italienne.*) les Italiens appellent ainſi une eſpece de mouvement qui va comme en ſautant, & qui ſe fait preſque toujours en triple, en pointant la premiere de chaque meſure. *Broſſard.*

SALTATESQUIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à des juges ou aux membres d'un tribunal ſupérieur, qui décide de toutes les affaires parmi les negres qui habitent le pays appellé *Sierra Leona*, en Afrique. Leur réception eſt des plus ſingulieres. Le candidat eſt aſſis ſur une ſellette de bois, là le préſident lui frappe, à pluſieurs répriſes, le viſage avec les inteſtins ſanglans d'un bouc qui a été tué pour la cérémonie; il lui en frotte enſuite tout le corps, après quoi il lui met un bonnet rouge ſur la tête, en prononçant le mot *ſaltateſqui*; il le revêtit d'une longue robbe garnie de plumes, & la fête finit par immoler un bœuf & par des réjouiſſances. Les avocats qui plaident devant la cour des *ſaltateſquis* ont des cliquets dans leurs mains, & des clochettes aux jambes qu'ils font ſonner afin de réveiller l'attention des juges aux endroits de leurs plaidoyers qui demandent le plus d'attention.

SALTAIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) étoit anciennement parmi les Romains une eſpece d'officier ou de domeſtique, chargé du ſoin des maiſons de campagne, des terres, des bois & de la conſervation des fruits, des remparts, *&c.* *Voyez* FOREST.

Dans le livre de Néhémie, *ch. ij*, *v. 8*, il eſt parlé d'un officier ſemblable, *cuſtos ſaltus regis*, que les traducteurs anglois rendent par ces mots, *keeper of the king foreſt*; *garde de la forêt du roi*, leur traduction paroît exacte: puiſque cet officier nommé *Aſaph*, devoit, par ordre d'Artaxexe, fournir à Néhémie les bois de charpente néceſſaires pour les tours, les portes de la ville & la conſtruction de ſa propre maiſon; matériaux qui ne ſe trouvent pas ordinairement dans un verger. Au reſte, il ſe peut faire que cet officier, outre la garde de la forêt, eût encore celle d'une maiſon: car *ſaltus* ſignifie proprement les *boſquets* ou les *jardins* qui ſont partie de l'ornement d'une maiſon de plaiſance.

Dans les lois des Lombards, *ſaltuarius* ſignifie un *officier* chargé de la garde des frontieres.

SALTIMBANQUE, ſ. m. (*Maladies.*) ſynonyme à *charlatan*, *empirique*. Voyez *l'un & l'autre*.

SALTO, (*Muſiq.*) c'étoit ci-devant le nom d'une figure du chant; il y avoit deux ſortes de *ſalti*, ou de ſauts.

Le *ſalto ſimplice* ou le ſaut ſimple, c'étoit un ſaut d'une note à une autre plus haute ou plus baſſe, mais éloignée au moins d'une tierce. Le *ſalto ſimplice* employé dans la muſique vocale, ſe faiſoit ſur une ſeule ſyllabe.

Les *ſalti compoſti*, les ſauts compoſés; c'étoit lorſque l'on paſſoit quatre notes de peu de valeur, & formant trois ſauts ſimples ſous une ſeule ſyllabe. (*F. D. C.*)

SALTUM, *Géogr. anc.*) il y a quatre ſieges épiſcopaux de ce nom. Le premier étoit dans la Paleſtine, ſous la métropole de Céſarée ſur la mer; le ſecond & le troiſieme étoient en Arabie, ſous deux métropoles différentes; le quatrieme étoit en Aſie, & reconnoiſſoit Amaſie pour métropole. (*D. J.*)

SALTUS, (*Géogr. anc.*) mot latin qui a pluſieurs ſignifications. Premiérement, il veut dire un *ſaut*, & vient de *ſalio*, ſauter. Outre cela, il ſignifie un *bois*, une *forêt*, ou bien une *montagne* couverte de bois: il ſe prend auſſi pour un détroit, un défilé, un paſſage étroit entre des montagnes: de là vient que dans les Hiſtoriens Latins, on trouve ce mot employé en quelqu'un de ces ſens-là. Nos ancêtres en ont fait *Sault*, & ont nommé le *comté de Sault*, un canton de France, que quelques auteurs ont exprimé

en latin par *Saltuoſa provincia* ; qui, en bonne latinité, ne veut dire qu'une *contrée couverte de bois.* (*D. J.*)

SALZ *ou* SALZACH, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'archevêché de Saltzbourg, & dans la Baviere. Elle a ſa ſource dans les montagnes, au voiſinage du Tirol, & finit par ſe perdre dans l'Inn. (*D. J.*)

SALTZA, (*Géographie moderne.*) ville d'Allemagne dans la baſſe-Saxe, au duché de Magdebourg, ſur l'Elbe, à deux milles de Calbe, & autant de Magdebourg; elle tire ſon nom des ſources ſalées qui s'y trouvent. Cette ville a été quelque temps libre, & Charlemagne y tint les états de l'empire en 803; mais elle a éprouvé de grands malheurs par la longue guerre civile d'Allemagne, & elle ne s'en eſt pas relevée. *Longitude 29, 35; latitude 52, 24.* (*D. J.*)

SALTZBERG, (*Géographie moderne.*) ville du royaume de Norwege, au gouvernement d'Aggerus, ſur le Drammen, à quatorze mille pas de Chriſtiania, vers le couchant. *Longitude 26, 6; latitude 59, 4.* (*D. J.*)

SALTZBOURG, (*Géograph. moderne.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baviere, ſiege archiépiſcopal, & capitale d'un état ſouverain, poſſédé par l'archevêque de *Saltzbourg.* Cette ville eſt ſur la riviere de Saltz ou Saltzag, qui la traverſe, & qu'on paſſe ſur un pont de bois couvert, à dix-huit lieues au midi de Paſſau, & à trente de Munick. *Longitude 30, 40; latitude 37, 42.*

Il paroît que *Saltzbourg*, en latin *Saliſburgum*, a pris ſon nom de la riviere de Saltz qui y paſſe. L'ancienne ville de *Jurava* ou *Juravum* des Romains, à laquelle elle a ſuccédé, avoit été ruinée l'an 448, par Attilla, roi des Huns. Elle fut enſuite rebâtie par les ducs de Baviere, à la recommandation de S. Rupert. Charlemagne l'a choiſie en 803 pour être le lieu du rendez-vous de ſes ambaſſadeurs, avec ceux de Nicephore, empereur de Conſtantinople, qui y traiterent des bornes des deux empires. Cette même ville fut preſque réduite en cendres vers l'an 1195, & rétablie peu de temps après, L'archevêque Paris de Lodron l'entoura de murailles.

Sa cathédrale eſt une des plus belles égliſes d'Allemagne, & le chapitre un des plus nobles; il conſiſte en vingt-quatre chanoines, qui font tous preuve de huit quartiers; ils ont tous une maiſon particuliere,

Et laiſſent, en leur lieu,
A des chantres gagés le ſoin de louer Dieu.

L'univerſité de *Saltzbourg* a été fondée par le même archevêque qui entoura la ville de murailles; cette univerſité a pour profeſſeurs des bénédictins, excepté pour le droit civil; le recteur eſt toujours un religieux.

L'état de l'archevêque de *Saltzbourg* eſt borné au nord, par la Baviere; au nord-eſt & à l'eſt, par l'Autriche; au midi, par la Carinthie & par le Tirol, qui, avec la Baviere, le déterminent à l'occident. Ce pays eſt plein de montagnes qui fourniſſent des eaux minérales; mais *Saltzbourg* eſt l'unique ville qui s'y trouve. (*D. J.*)

SALVADOR, SAN (*Géog. mod.*) nom commun à pluſieurs lieux.

1°. *San-Salvador*, ville d'Afrique, ſur la côte orientale de l'Ethiopie, capitale du Congo, ſur une montagne eſcarpée. Elle eſt le ſéjour du roi du pays, & s'appelloit *Congo*, avant que les Portugais euſſent changé ſon nom. Elle eſt aujourd'hui peuplée d'Européens. Les jéſuites & les capucins y ſont établis; l'évêque eſt ſuffragant de Lisbonne. *Latitude méridionale, 5.*

2°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique, au gouvernement de Guatimala, à 7 lieues de la mer du ſud, à 40 de San-Jago, de Guatimala, dans un terrein fertile en fruits, & dans un air aſſez tempéré. *Latit. ſeptentrionale, 13, 6.*

3°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique méridionale, au Bréſil, dont elle eſt la capitale. Elle eſt grande, bien bâtie, fort peuplée, très-commerçante, & ſituée ſur la baie de tous les Saints, Bahya de Todos los Sanctos; ſon aſſiette n'eſt pas avantageuſe, parce que elle eſt haute & baſſe, & qu'elle n'a preſque point de rue qui ſoit droite.

Comme

Comme on ne peut s'y ſervir d'aucunes voitures, les eſclaves y ſont la fonction de chevaux, & tranſportent d'un lieu à un autre, toutes les marchandiſes; ils portent auſſi les habitans ſur une eſpece de lit de coton à réſeau, ſuſpendu par les deux bouts; ce lit ou palanquin eſt couvert d'une impériale, d'où pendent des rideaux qui empêchent d'être vu, & qui garantiſſent du ſoleil. On eſt fort à ſon aiſe dans ce lit; la tête repoſe ſur un chevet, & le corps ſur un petit matelas proprement piqué; la chaleur violente du climat, & la molleſſe extrême des habitans, ont rendu ces hamacs très-communs, non-ſeulement pour faire les viſites, mais auſſi pour ſe rendre à l'égliſe.

San-Salvador, eſt la réſidence du vicerοi du Bréſil, le ſiege d'un archevêque, d'un conſeil ſouverain, & d'une cour des monnoies.

Les maiſons y ſont hautes, & preſque toutes de pierre de taille & de brique. Les égliſes ſont riches, & les communautés nombreuſes; les jéſuites ſeuls y ſont au nombre de près de deux cens, & les plus riches de tous les religieux. Ils y poſſedent une égliſe & un college magnifique, où ils entretiennent ſix régens pour enſeigner.

San-Salvador, eſt un lieu de grand abord pour les marchandiſes qui s'y trafiquent, telles que ſont les toiles, les baies, les ſerges & les perpétuanes; les chapeaux, les bas de ſoie & de fil, les biſcuits, les farines, le froment, les vins de port-à-port, *&c.* les huiles, le beurre, le fromage, les batteries de cuiſine, les eſclaves de Guinée, *&c.* Pour toutes ces choſes, on y reçoit en retour de l'or, du ſucre, du tabac, du bois de teinture de Bréſil & autres; des peaux, des huiles, des ſuifs, du baume de capahu, de l'ypécacuana, *&c.*

Cette ville ſi avantageuſe pour les Portugais, eſt ſur une hauteur de 80 toiſes, qui dépend de la côte orientale de la baie de tous les Saints. Cette hauteur eſt très-difficile à grimper, & on s'y ſert d'une eſpece de gruë pour monter & deſcendre les marchandiſes du port à la ville.

San-Salvador eſt en général bien fortifiée, mais la garniſon eſt auſſi débauchée que mal diſciplinée. Les autres habitans ne valent guere mieux; ils ſont voluptueux, ignorans, vains & bigots. Ils marchent ordinairement un roſaire à la main, un chapelet au cou, un S. Antoine ſur l'eſtomac, un poignard ſur le ſein, un piſtolet dans la poche, & une longue épée au côté, afin de ne pas perdre l'occaſion, en diſant leurs chapelets, de ſe venger d'un ennemi. *Lat. méridionale.* 12. (*D. J.*)

SALVAGE, ſ. m. (*Droit de naufrage.*) c'eſt un droit qui ſe paye à ceux qui ont aidé à ſauver des marchandiſes & autres choſes qui périſſoient dans un naufrage: ce droit eſt ordinairement le dixieme de ce qu'on a ſauvé. (*D. J.*)

SALVAGES, ISLES, (*Géogr. mod.*) on nomme ainſi deux petites iſles d'Afrique, dans l'Océan Atlantique, entre Madere au nord & les Canaries au midi; elles ſont incultes & inhabitées; on croit cependant que ce ſont les iſles de Junon, *Juniæ inſulæ.* (*D. J.*)

SALVATELLE, ſ. m. *terme d'Anatomie*, branche fameuſe de la veine auxillaire qui s'étend ſur la partie extérieure de la main, entre le doigt annulaire & le petit doigt. *Voyez* AUXILLAIRE & VEINE.

Pluſieurs médecins, à l'imitation des Arabes, recommandent la ſaignée de la *ſalvatelle*, comme très-propre dans les fievres tierces & quartes, & dans les maladies hypocondriaques.

SALVATIERRA, (*Géogr. mod.*) il y a deux à trois villes ou bourgs de ce nom en Eſpagne, & une en Portugal.

1°. *Salvatierra*, petite ville d'Eſpagne en Gallice, ſur le Minho, dont l'évêque eſt au nord-eſt de Tuy. *Long.* 10. 55; *lat.* 39. 45.

2°. *Salvatierra*, petite ville d'Eſpagne dans la Biſcaye, province d'Alava, au pied d'une montagne. *Long.* 15, 30; *lat.* 42. 48.

3°. *Salvatierra*, bourg d'Eſpagne, dans le comté d'Aragon, au confluent des petites rivieres d'Aragon & de Veral, & à quatre lieues de Java.

3°. *Salvatierra*, ou *Salvaterra*, eſt une ville forte de Portugal, dans la province de Béyra, ſur la riviere d'Elia, à l'orient de Ségura. *Long.* 9, 5; *latit.* 39, 34. (*D. J.*)

SALVATIONS, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*)

eſt un terme de pratique, par lequel on entend certaines écritures qui ſont faites en repliques à des réponſes à griefs, à des réponſes à cauſes & moyens d'appel, à des contredits de production, & à des contredits de production nouvelle.

On les appelle *ſalvations*, parce que l'objet de ces écritures eſt de ſauver les premieres écritures, c'eſt-à-dire, de ſoutenir les moyens qu'elles renferment. (*A.*)

SALUBRE, adj. (*Gramm.*) favorable à la ſanté, ſoit en guériſſant la maladie, ſoit en la prévenant; on dit la faculté *ſalubre*, les eaux *ſalubres*, des ſubſtances *ſalubres*.

SALUBRITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qualité qui rend une choſe ſaine & ſalubre: on dit la *ſalubrité* de l'air, des eaux, des lieux.

SALUCES, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Salutiæ*, ville d'Italie, dans le Piémont, marquiſat de même nom, au pied des Alpes, à un mille du Pô, à 10 de Foſſano au couchant, à pareille diſtance du Mont-Viſo, à 18 milles au ſud-eſt de Pignerol, & à 24 de Turin vers le midi; ſon évêché eſt ſuffragant de Turin, depuis l'an 1511. On croit qu'elle occupe les ruines de l'ancienne *Auguſta Vagiennorum*. C'eſt une place très-importante au roi de Sardaigne. *Long.* 25. 20; *latit.* 44. 27.

Blandrata (George) naquit à *Saluces* dans le xvj^e^. ſiecle; il vint à Geneve, & embraſſa le Calviniſme. De Geneve il ſe rendit en Pologne, où il combattit le myſtere de la Trinité, avec moins de crainte qu'ailleurs: il fut d'abord arien, & enſuite embraſſa les opinions de Paul de Samoſate; il eût bien mieux fait de ne s'attacher qu'à la médecine, qu'il pouvoit exercer avec d'autant plus de gloire, qu'il étoit médecin de Sigiſmond, d'Etienne & de Chriſtophe Battori, princes de Tranſylvanie. Il mourut vers l'an 1590, & s'aviſa ſur la fin de ſes jours, de théſauriſer, d'abandonner les intérêts des Unitaires, & de favoriſer les Jéſuites. (*D. J.*)

SALUCES, *le marquiſat de*, (*Géog. mod.*) petit pays d'Italie, où il fait une province du Piémont, près des Alpes. Il eſt borné au nord par le Dauphiné & le Piémont; au midi par le comté de Nice & de Coni; au levant par les provinces de Savillan & de Foſſano; au couchant par la vallée de Barcelonnette.

Ce pays a été autrefois plus grand qu'il n'eſt aujourd'hui; il avoit ſes marquis qui le tenoient en fief des Dauphins, de ſorte que par l'extinction de leur famille, François I réunit ce marquiſat à la couronne, comme un fief du Dauphiné. Henri IV. l'échangea en 1601 par le traité de Lyon avec le duc de Savoie, qui céda en échange la Breſſe, le Bugey, les pays de Val-Romey & de Gex qui ſont en-deça du Rhône. *Saluces* & Carmagnoles ſont les deux ſeules places importantes du *marquiſat de Saluces*. (*D. J.*)

SALVE, ſ. f. (*Fortification.*) ſalut militaire, qui ſe fait par la décharge d'un grand nombre d'armes à feu en même temps. *Voy.* SALUT.

Dans les tranſactions philoſophiques, M. Robert Clarke nous rend compte d'un effet ſurprenant que produiſit une *ſalve* ou quelques décharges de mouſqueterie.

A la proclamation de la paix en 1697, deux corps de cavalerie furent rangés de maniere que le centre ſe trouvoit vis-à-vis la porte d'un boucher qui avoit un chien le plus gros & le plus hardi qu'il y eût à Londres. A la premiere décharge le chien qui dormoit dans la maiſon, couché auprès du feu, courut en haut & ſe cacha ſous un lit qui étoit dans une chambre au premier étage: comme la ſervante le battoit pour le faire deſcendre, lui qui n'avoit jamais monté l'eſcalier, on fit une ſeconde décharge, à laquelle le chien ſe leva, ſortit de deſſous le lit, & fit pluſieurs tours de la chambre, tremblant & friſſonnant comme s'il étoit aux abois, & à la troiſieme décharge, le chien, après avoir fait encore un tour ou deux dans la chambre, tomba par terre & mourut ſur le champ, en jettant du ſang par le nez & par la gueule. *Chambers.*

Dans les *ſalves*, il eſt défendu en France par une ordonnance du premier août 1681, de charger les pieces d'une plus grande quantité de poudre que du poids du quart du boulet. (*q*)

SALVE, terme d'égliſe; c'eſt le premier

mot d'une priere latine qu'on fait à la Vierge dans l'égliſe catholique, & qu'on chante ſur le point de l'exécution des criminels. Durandus prétend que cette priere a été compoſée par Pierre, évêque de Compoſtelle; que les Dominiquains l'adopterent vers l'an 1237, & que ſaint Bernard en a fait la fin. Il eſt fort vraiſemblable que cette antienne doit ſon origine aux ſiecles d'ignorance; l'occaſion dans laquelle on la chante, & le *ſalut* à la Vierge dans cette occaſion, n'indiquent pas des ſiecles éclairés. (*D. J.*)

SALVETAT, LA, *ou* SAUVETAT, (*Géogr. mod.*) il y a deux bourgs ou petites villes de ce nom en France; l'une eſt dans le haut Languedoc, au dioceſe de Caſtres, ſur l'Agouſt, ce lieu n'a pour toute décoration qu'un prieuré de bénédictines.

L'autre *Salvetat* eſt dans l'Agénois, ſur la Seine, à cinq lieues à l'orient ſeptentrional de la ville d'Agen; ce n'eſt qu'un bourg, mais bien illuſtré pour avoir été la patrie du miniſtre Claude, & du philoſophe Régis.

Claude (*Jean*) l'un des plus habiles théologiens françois du dernier ſiecle, y naquit en 1619. Il fut miniſtre à Charenton depuis 1666 juſques à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, qu'il ſe réfugia en Hollande, où le prince d'Orange l'accueillit avec empreſſement, & commença par lui donner une penſion. Il mourut à la Haie en 1687, à 68 ans.

Il fut pendant ſa vie l'oracle de ſon parti, rival digne des Boſſuet, des Arnaud & des Nicole. Il l'a prouvé par ſa réponſe à la *conférence* de M. Boſſuet; par ſa défenſe de la réformation contre les *préjugés légitimes* de M. Nicole; par ſes réponſes au traité de la *perpétuité*; enfin, par ſes divers livres de théologie & de controverſe. Il joignoit à beaucoup d'eſprit & d'érudition, un ſtyle mâle, exact, éloquent & ſerré: M. de la Deveze a écrit ſa vie. *Voyez* SAUVETAT.

Régis (*Pierre-Silvain*), fut un des grands défenſeurs du Cartéſianiſme; c'étoit beaucoup dans un temps où la phyſique de Newton étoit inconnue. Les écrits de M. Régis, qu'on ne lit plus aujourd'hui, lui valurent une place à l'académie des ſciences en 1699; il mourut en 1707, âgé de 75 ans. (*D. J.*)

SALUER, v. act. (*Gramm.*) honorer quelqu'un par quelques démonſtrations extérieures convenues entre les peuples; chaque peuple a ſon *ſalut*: d'un magiſtrat ignorant, c'eſt la robe qu'on *ſalue*: on *ſalue* Dieu, la Vierge, les ſaints par des prieres & des génuflexions; les François ſe *ſaluent* en ſe découvrant la tête, & en s'inclinant; ou quand ils ont la tête découverte, en s'inclinant ſeulement; les Orientaux en poſant la main ſur la poitrine & s'inclinant auſſi: on va *ſaluer* un gouverneur, un ſeigneur; on a *ſalué* le roi, les enfans de France, les miniſtres; nous nous *ſaluons*, mais nous ne nous parlons pas.

SALUER, (*Critique ſacrée.*) nos traductions rendent le mot grec du nouveau Teſtament ἀσπάζειν, par *ſaluer*; c'eſt employer un terme trop foible; on croiroit qu'il ne s'agit que d'un coup de chapeau; au lieu que l'expreſſion grecque ſignifie *aimer*, *eſtimer*, *honorer*. Ainſi *ſaluer extérieurement*, c'eſt marquer de l'eſtime, de la conſidération, du reſpect; *intérieurement*, c'eſt en avoir. *Grotius. Beauſobre.* (*D. J.*)

SALUER, (*Art milit.*) *voyez* SALUT & SALVE.

SALUER, (*Marine.*) c'eſt faire hommage, ou rendre honneur à un vaiſſeau. *Voyez* SALUT.

Saluer à boulet, c'eſt tirer le canon avec un boulet; cela ne ſe pratique que pour les rois. *Voyez* SALUT, *article 11.*

Saluer de la mouſqueterie; c'eſt tirer une ou trois ſalves de mouſqueterie: ces ſalves n'ont lieu qu'à l'occaſion de quelques fêtes, & elles précédent le *ſalut* du canon.

Saluer de la voix; c'eſt crier une ou trois fois: *Vive le roi*; ce que fait tout l'équipage tête nue. On *ſalue* ainſi, après avoir *ſalué* du canon, ou lorſqu'on ne peut, ou qu'on ne veut pas tirer du canon. *Voyez* SALUT, *article 7.*

Saluer des voiles. C'eſt amener les huniers à un mât ou ſur le ton. *Voy.* SALUT, *article 7.*

Saluer du canon. C'eſt tirer un nombre

de coups de canon : cinq, ſept, neuf, *&c.* à boulet ou ſans boulet, ſelon que l'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on *ſalue*. Les vaiſſeaux de guerre *ſaluent* par nombre impair, & les galeres par nombre pair. C'eſt ici le *ſalut* ordinaire ; & j'ajoute, à cauſe de cela, que le vaiſſeau qui eſt ſous le vent d'un autre, doit *ſaluer* le premier.

Saluer du pavillon. C'eſt embraſſer le pavillon, & le tenir contre ſon bâton, en ſorte qu'il ne puiſſe voltiger ; ou l'amener & le cacher : cette maniere de *ſaluer* eſt la plus humble de toutes.

SALVETE, (*Littérat.*) Ce mot ſignifie *impertimini ſalutem*, quand on parle aux dieux. On diſoit : *eſtote ſalvi*, lorſqu'on ſaluoit les hommes ; & quelquefois on diſoit : *accipite* ſalutem *quam quis impertiiur*, en ſaluant les uns ou les autres. (*D. J.*)

SALVIA, *Géogr. anc.*) Σαλουία, ville de la Liburnie, dans les terres, ſelon Ptolomée. Ortelius ſoupçonne que c'eſt la *Salvia* d'Antonin, ſur la route de Sirmium à Salones, entre Sarnada & Pelvis, à vingt-quatre mille pas de la premiere, & à dix-huit mille pas de la ſeconde. (*D. J.*)

SALVINGTON, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) ville de la province de Suſſex en Angleterre, où naquit, en 1584, Jean Selden, qui ſe conſacra à l'étude du droit & de l'antiquité ſacrée & profane. Ce ſavant auroit pu être élevé aux plus grandes places d'Angleterre, s'il n'eût préféré ſon cabinet à tous les emplois. Après avoir mené une vie douce & appliquée, il mourut en 1654. La république des lettres le compte parmi ceux de ſes membres qui l'ont le plus enrichie.

Tous ſes ouvrages ont été imprimés à Londres en 1729, en trois vol. *in-fol.* On reproche ſeulement à l'auteur un ſtyle un peu obſcur. (*C.*)

SALUM, (*Géog. mod.*) nom commun à une riviere & à un royaume d'Afrique.

La riviere eſt dans la Nigritie ; c'eſt un bras de la riviere de Gambie, qui elle-même eſt une branche du Niger.

Le royaume de *Salum* n'eſt autre choſe que le pays ſitué ſur la riviere de ce nom. (*D. J.*)

SALURE, ſ. f. (*Gramm.*) qualité d'une choſe ſalée.

SALURE *de la mer*, (*Phyſiq.*) Cette *ſalure* amere & ſinguliere a donné lieu depuis long-temps à quelques queſtions curieuſes, qui méritent d'être réſolues dans cet ouvrage.

On demande d'abord d'où vient la *ſalure* de la mer. La cauſe la plus probable de la *ſalure* de l'Océan ſe trouve ainſi expliquée par le docteur Halley, dans les *Tranſact. philoſ. n°. 334.* J'ai remarqué, dit-il, que tous les lacs du monde, appellés proprement tels, ſe trouvent ſalés, les uns plus, d'autres moins que l'Océan qui, dans le cas préſent, peut auſſi être regardé comme un lac ; puiſque j'entends par le mot *lac*, des eaux dormantes, dans leſquelles ſe jettent perpétuellement des rivieres, & qui n'ont point d'iſſue.

Il y a très-peu de ces lacs dans la partie connue du globe ; & en effet, à le bien prendre, je ne crois pas, continue-t-il, qu'il y en ait en tout plus de quatre ou cinq : ſavoir, 1°. la mer Caſpienne : 2°. la mer Morte, ou le lac Aſphaltide : 3°. le lac ſur lequel eſt ſituée la ville de Mexique : 4°. un lac du Pérou, appellé *Titicaca*, qui, par un canal d'environ cinquante lieues, communique avec un cinquieme plus petit, appellé le *lac de Paria* ; aucun de ces lacs n'a d'iſſue. La mer Caſpienne, qui eſt le plus grand de tous, eſt, à ce qu'on prétend, un peu moins ſalée que la mer Océane. Le lac Aſphaltide l'eſt ſi prodigieuſement, que ſes eaux en ſont entiérement raſſaſiées, & ne peuvent diſſoudre preſque rien autre choſe ; auſſi ſes bords ſont incruſtés, pendant l'été, d'une grande abondance de ſel deſſéché, d'une nature un peu plus piquante que le ſel marin, & qui tient un peu du ſel armoniac.

Le lac du Mexique eſt, à proprement parler, un double lac diviſé par un grand chemin qui conduit à la ville, laquelle eſt conſtruite ſur des iſles au milieu du lac, ſans doute pour ſa ſûreté. Les premiers fondateurs ont vraiſemblablement tiré cette idée des caſtors qui conſtruiſent leurs cabanes ſur des écluſes qu'ils bâtiſſent dans les rivieres. La partie de ce lac, qui eſt au nord de la ville & des grands chemins,

reçoit une riviere conſidérable, qui étant un peu plus haute, fait un petit ſaut ou caſcade à ſon embouchure dans la partie méridionale du lac qui eſt plus bas. La partie la plus baſſe ſe trouve être ſalée: mais je n'ai pas encore pu apprendre à quel degré; cependant la partie plus élevée à ſes eaux douces.

Le lac de Titicaca a près de quatre-vingt lieues de circonférence, & reçoit pluſieurs rivieres fort grandes & douces. Cependant, au rapport de Herrera & d'Acoſta, les eaux ſont ſi ſaumaches, qu'on ne ſauroit en boire, quoiqu'elles ne ſoient pas tout-à-fait ſi ſalées que celles de l'Océan. On aſſure la même choſe du lac de Paria, dans lequel celui de Titicaca lui-même ſe décharge en partie.

Or, je conçois que comme tous les lacs dont j'ai parlé, reçoivent des rivieres, & n'ont aucune iſſue, il faut que leurs eaux s'élevent juſqu'à ce que leurs ſurfaces ſoient aſſez étendues pour perdre en vapeurs autant d'eau qu'ils en reçoivent par les rivieres; & par conſéquent ces lacs doivent être plus ou moins grands, ſelon la quantité d'eau douce qui s'y décharge. Mais les vapeurs ainſi exhalées ſont parfaitement douces; de ſorte que les particules ſalines apportées par les rivieres reſtent, tandis que les douces s'évaporent; d'où il eſt évident que le ſel des lacs augmente continuellement, ou que les eaux en deviennent de plus en plus ſalées. Mais dans les lacs qui ont une iſſue, comme celui de Généſareth, autrement appellé le *lac de Tibériade*, dans le lac ſupérieur de Mexique & dans la plupart des autres, l'eau étant perpétuellement courante, eſt remplacée par de nouvelle eau douce de riviere, dans laquelle il y a ſi peu de particules ſalines, qu'on ne s'en apperçoit point.

Or, ſi c'eſt là la véritable raiſon de la *ſalure* de ces lacs, il eſt aſſez probable que l'Océan n'eſt devenu ſalé lui-même que par la même cauſe.

2°. On demande d'où procede la différence de *ſalure de la mer*, qui eſt d'autant moins ſalée, qu'on approche des poles, & qui l'eſt le plus ſous l'équateur ou dans la zone torride. Pluſieurs raiſons concourent à cette différence de *ſalure*.

1°. Le ſoleil étant plus chaud ſous la zone torride, attire plus de vapeurs que dans les climats ſeptentrionaux, & ces vapeurs ſont toutes d'eaux douces; car les particules de ſel ne s'évaporent pas ſi facilement à cauſe de leur peſanteur; par conſéquent l'eau qui reſte dans l'Océan doit être plus ſalée ſous l'équateur que vers les poles, où il ne s'exhale pas tant d'eau douce, parce que la chaleur du ſoleil y eſt plus foible.

2°. La ſeconde cauſe eſt la chaleur & la fraîcheur de l'eau, car la même eau, le bœuf mariné, les mets ſalés, le ſont plus quand ils ſont chauds que quand ils ſont froids, comme chacun peut l'avoir expérimenté, parce que la chaleur ou les particules de feu agitent & aiguiſent les particules de ſel contenues dans ces viandes, & les ſéparent les unes des autres, de maniere qu'elles affectent & piquent plus fortement la langue. Donc comme l'eau de la mer eſt plus chaude vers l'équateur & plus froide vers les poles, il s'enſuit que quand on ſuppoſeroit toutes les parties de l'Océan également ſalées, elles doivent néanmoins le paroître davantage vers l'équateur, & plus douces vers les poles.

3°. La troiſieme cauſe eſt la qualité plus ou moins grande de ſel qui ſe trouve dans le baſſin de la mer; car comme on ne trouve pas par-tout des mines de ſel dans la terre, ni même une égale quantité de ſel dans les endroits où on en rencontre, on doit ſuppoſer la même choſe dans l'Océan où il y a des côtés dont le lit n'eſt pas ſi plein de ſel que d'autres. C'eſt pourquoi où il ſe rencontre une plus grande quantité de ſel au fond de l'Océan, l'eau doit y être plus ſalée, parce qu'elle eſt plus imprégnée de ce minéral, comme il eſt aiſé de le concevoir. Par cette raiſon l'eau de mer eſt extrêmement ſalée auprès de l'iſle d'Ormus, parce que cette iſle eſt toute de ſel. Mais y a-t-il une plus grande quantité de mines de ſel ſous l'eau, ſous la zone torride, que ſous les poles? C'eſt ce qu'on ne peut pas dire certainement, faute d'obſervations. Bien de gens penſent que cela eſt probable, à cauſe de la plus grande chaleur du ſoleil qui attire les particules

douces : quoi qu'il en ſoit, cette raiſon me paroît bien foible.

4°. Une quatrieme cauſe eſt la fréquence ou la rareté de la pluie & de la neige : l'une & l'autre tombent fort ſouvent dans les pays ſeptentrionaux ; mais ſous la zone torride, il n'y a point de pluie du tout dans certaines ſaiſons de l'année, & elles ſont continuelles dans les autres temps. Donc l'Océan, dans ces derniers endroits n'eſt pas ſi ſalé auprès des côtes dans les mois pluvieux que dans les ſaiſons ſeches. Il y a même différens endroits aux Indes ſur la côte de Malabar, où l'eau de la mer eſt aſſez douce dans la ſaiſon pluvieuſe, à cauſe de la grande quantité d'eau qui tombe du mont Gate, & qui ſe jette dans la mer. C'eſt la raiſon qui fait qu'en différens temps de l'année les mêmes parties de l'Océan ont différens degrés de *ſalure* ; mais comme il y a preſque toute l'année des pluies & des neiges dans les pays ſeptentrionaux, la mer y eſt moins ſalée que ſous la zone torride.

5°. La cinquieme cauſe eſt la différence de qualité que l'eau a de diſſoudre le ſel & l'incorporer avec elle, car l'eau chaude diſſout le ſel bien plus vîte que la froide ; & conſéquemment quand il y auroit la même quantité de ſel ſous l'eau dans le baſſin de la mer auprès des poles que vers l'équateur, l'eau qui y eſt plus froide ne peut pas ſi-tôt le diſſoudre en particules très-menues, & l'incorporer avec elles, que ſous la zone torride, où l'eau eſt plus chaude.

6°. La ſixieme cauſe eſt la quantité de rivieres conſidérables qui ſe déchargent dans la mer ; mais elles ne font de changement que ſur les côtes, car le milieu de l'Océan n'en eſt que médiocrement affecté. Les marins rapportent que ſur la côte du Bréſil, où Rio de la Plata ſe jette dans la mer, l'Océan perd ſon goût ſalé juſqu'à près de quinze lieues de diſtance de la côte. On peut en dire autant de l'Océan Africain ſur la côte de Congo, & dans pluſieurs autres lieux, comme vers Malabar dans l'inde, ainſi qu'on l'a obſervé ci-devant, *&c.* On peut ajouter à toutes ces cauſes les ſources d'eau douce qui ſortent en quelques endroits du fond de la mer.

Ces cauſes priſes ſéparément ou toutes enſemble, mettent une grande différence de *ſalure* dans les différentes parties de l'Océan, & c'eſt par elles qu'on eſt en état d'expliquer cette variété.

On peut en tirer la raiſon, pourquoi l'eau de l'Océan Germanique & de celui du nord ne donne pas tant de ſel quand on la fait bouillir, que celle de l'Océan occidental vers l'Eſpagne, les îles Canaries, & le cap Verd en Afrique, d'où les Hollandois tirent une grande quantité de ſel, qu'ils tranſportent dans pluſieurs pays ſeptentrionaux ? Parce que ces côtes ſont plus voiſines de la zone torride que les autres, quoique peut-être le baſſin de la mer y contienne une égale quantité de ſel.

L'eau de la mer dans l'Océan éthiopique, vis-à-vis la Guinée, donne, en la faiſant bouillir une ſeule fois, un ſel blanc auſſi fin que le ſucre, & tel que ni l'Océan Eſpagnol ni aucun autre en Europe, n'en peut produire d'une ſeule opération.

On demande ſi l'eau de la mer eſt plus douce au fond, & pourquoi on tire dans quelques endroits de l'eau douce du fond de la mer ?

On répond à ces queſtions que l'eau de la mer n'eſt pas plus douce au fond qu'à la ſurface, ſi ce n'eſt en quelques endroits particuliers où il ſe trouve apparemment des ſources d'eau douce ; car il eſt contre la nature que l'eau ſalée flotte au deſſus de l'eau douce, qui eſt moins peſante.

M. Hook a inventé un inſtrument pour découvrir quelle eſt la *ſalure* de la mer à quelque profondeur que ce ſoit. On le trouve décrit dans les *Tranſ. phil. n°. 9*, & *n°. 24*, ou dans l'abrégé de Lowthorp, *vol. 2. p. 260.*

On demande ſi l'on peut deſſaler l'eau de la mer ; je réponds que la choſe eſt poſſible.

M. Hanton a trouvé le premier le ſecret de rendre douce l'eau de la mer. Ce ſecret conſiſte d'abord dans une précipitation faite avec l'huile de tartre qu'il fait tirer à peu de frais ; enſuite il diſtille l'eau de la mer : ſon fourneau tient fort peu de place, & eſt conſtruit de maniere qu'avec un peu de bois ou de charbon, il peut diſtiller vingt-quatre pots d'eau, meſure de France, en un

jour ; & pour la rafraîchir, il a une nouvelle invention par laquelle au lieu de faire paſſer le tuyau par un vaſe plein d'eau, ſuivant la coutume, il le fait paſſer par un trou pratiqué exprès hors du vaiſſeau, & rentrer par un autre ; de ſorte que c'eſt l'eau de la mer qui fait l'office de réfrigérant. Par ce moyen on épargne la place qu'occupe ordinairement le réfrigérant, ainſi que l'embarras de changer l'eau quand le tuyau l'a échauffée. Mais en troiſieme lieu, il joint aux deux opérations précédentes la filtration, pour corriger la malignité de l'eau : cette filtration ſe fait au moyen d'une terre particuliere qu'il mêle & détrempe avec l'eau diſtillée, & enfin qu'il laiſſe ſe précipiter au fond.

Il prétend que cette eau de mer diſtillée eſt aſſez ſalubre, & il le prouve, 1°. par l'expérience, en ayant fait boire à des hommes & à des animaux, ſans qu'elle leur ait fait aucun mal ; 2°. par la raiſon fondée ſur ce que cette terre particuliere, mêlée avec l'eau diſtillée, émouſſe les pointes des eſprits volatils du ſel ; & leur ſervant pour ainſi-dire d'étui, emporte leur force & leur âpreté malfaiſante en ſe précipitant. *Tranſact. philoſ.* Par Lowthorp, *vol. II. p.* 297.

Cependant des marins expérimentés, & ſur-tout ceux qui avoient cette machine à bord, ont aſſuré le public que l'eau de la mer, rendue douce par la diſtillation, n'étanche point la ſoif ; mais qu'après en avoir bu autant qu'ils pouvoient, ils étoient auſſi altérés qu'auparavant, tant les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur paſſage ſur la terre, ſont néceſſaires pour la rendre nourriſſante.

Plus ces imprégnations ſont riches & ſulphureuſes, plus les eaux deviennent douces & bonnes : nous en avons un exemple dans la bonté & la ſalubrité de l'eau de la tamiſe, au deſſous de Londres ; ſans doute elle lui vient des imprégnations qu'elle éprouve de la part du ſol & des boues des ruiſſeaux de Londres.

D'où vient que l'eau de pluie ramaſſée au milieu de l'Océan, venant des vapeurs que la mer exhale, eſt douce, au lieu que l'eau qne l'on tire de l'eau de la mer, ſoit en la faiſant bouillir ou en la diſtillant, ſe trouve toujours ſalée ?

Ceux qui ont étudié avec ſoin les ſecrets de la nature, je veux dire les habiles chymiſtes, & non ces ignorans qui affectent de l'être, ont juſqu'ici travaillé inutilement pour trouver une méthode de diſtiller l'eau de mer, ou en extraire l'eau douce ; ce ſecret ſeroit pourtant fort beau & très-avantageux pour la navigation. Quoique dans la décoction & la diſtillation, qui reviennent en effet à la même opération, il reſte du ſel au fond du vaſe, l'eau ainſi ſéparée ne laiſſe pas que d'être ſalée, & n'eſt point potable, ce qui ſurprend ceux qui en ignorent la cauſe : on l'enſeigne en chymie, qui eſt la véritable philoſophie ; on trouve que dans tous les corps deux ſortes de ſels, quoique parfaitement ſemblables pour le goût, different beaucoup l'un de l'autre pour les autres qualités. Les artiſtes appellent l'un, ſel *fixe*, & l'autre, ſel *volatil*. Le ſel fixe, à cauſe de ſa peſanteur, ne s'évapore point dans la diſtillation, mais demeure au fond du vaiſſeau, au lieu que le ſel volatil eſt ſpiritueux. En effet, ce n'eſt rien qu'un eſprit très-ſubtil qui s'exhale aiſément ſur un feu doux, & qui par conſéquent, montant dans la diſtillation avec l'eau douce, ſe mêle avec elle à cauſe de la ſubtilité de ſes particules. Les Chymiſtes trouvent ce ſel fixe & ce ſel volatil, non-ſeulement dans l'eau de mer, mais encore dans preſque tous les corps, en plus ou moins grande quantité : les herbes qui ont un goût piquant en contiennent davantage ; les matieres huileuſes & inſipides en ont moins. Ainſi la difficulté eſt de ſéparer ce ſel volatil, ou l'eſprit de ſel d'avec l'eau ; c'eſt ce qui a réſiſté juſqu'à préſent à tous les efforts qu'on a faits pour y parvenir.

Mais pourquoi l'eau de pluie eſt-elle auſſi douce ſur l'Océan que ſur terre, puiſqu'elle eſt produite des exhalaiſons attirées de la mer par la chaleur du ſoleil, ou exhalées par la force d'un feu ſouterrein ; évaporations qui ne différent en rien de la diſtillation ? Il y en a, ce me ſemble, trois ou quatre raiſons.

1°. Une évaporation lente & douce, par laquelle il ne s'exhale de l'Océan que la partie la plus ſubtile, qui, à la vérité, con-

tient auſſi l'eſprit du ſel, mais en bien moindre quantité que quand l'évaporation ſe fait par un forte chaleur. 2°. Le long eſpace que cette vapeur parcourt avant d'arriver à la région de l'air, où elle ſe condenſe en pluie, pendant lequel paſſage il eſt bien poſſible que l'eſprit ſalin ſe détache petit à petit des particules aqueuſes. 3°. Le mélange des autres particules douces d'eau qui ſe trouvent dans l'air. 4°. Le refroidiſſement & la coagulation ou condenſation de la vapeur; car en montant de l'Océan, ces vapeurs deviennent par degrés plus froides, & ſe mêlent avec d'autres qu'elles trouvent en chemin, ſe condenſent & ſe changent en nuées. Dans le temps de cette réfrigération & condenſation, les eſprits ſalins s'échappent avec les particules ignées, & vont occuper le lieu le plus élevé de l'air.

Mais pourquoi la même choſe n'arrive-t-elle pas dans la diſtillation, où les vapeurs exhalées deviennent plus froides & ſe condenſent? En voici la raiſon. 1°. Dans ce court eſpace l'eſprit ſalin demeure étroitement uni avec les particules aqueuſes. 2°. La vapeur eſt conſervée dans un vaiſſeau qui ne laiſſe à l'eſprit aucun jour pour s'échapper. Varenius, *géographie phyſique*. (*D. J.*)

SALURN, (*Géog. mod.*) Les François écrivent *Salourne*, ce qui revient au même pour la prononciation; gros bourg aux confins de l'Allemagne & de l'Italie, dans le Tirol, auprès du Trentin, dont il fait la ſéparation. Ce lieu eſt nommé en latin du moyen âge, *Salurnum*, & *Salurnæ*, au génit. *arum*. (*D. J.*)

SALUS, déeſſe, (*Mythol.*) Les Romains avoient perſonnifié & déifié non-ſeulement les vertus morales, comme l'honneur, la piété, la foi, *&c.* mais auſſi toutes les choſes utiles, comme la concorde, la paix, la liberté, enfin la conſervation de l'empire, ſous le nom de la déeſſe *Salus*. *Ædes cæteris ſalutis, de cœlo tactæ*, comme dit Tite-Live. Son temple avoit été bâti ſur le mont Quirinal par C. Junius Bubuleus, dans le temps de ſa dictature, l'an 451 de Rome. (*D. J.*)

SALUT, ſ. m. (*Gramm.*) eſt l'action ou la cérémonie de ſaluer, & de rendre à quelqu'un le reſpect & la révérence. *Voyez* SALUER.

Il y a une grande variété dans les manieres de ſaluer: on *ſalue* Dieu par des adorations, des prieres, *&c.* En Angleterre on *ſalue* le roi par génuflexion; en Europe on ſe *ſalue* les uns les autres en ſe découvrant la tête & inclinant le corps. Les Orientaux ſaluent en découvrant leurs pieds & mettant les mains ſur la poitrine.

Le pape ne *ſalue* perſonne que l'empereur, & c'eſt une grace qu'il lui fait que de l'admettre à baiſer ſa bouche.

A l'armée les officiers ſaluent par de certains mouvemens de demi-pique ou d'eſponton. *Voyez* SALUT, *Art milit.*

Les anciens croyoient que la ſtatue de Memnon, qui étoit dans un temple d'Egypte, ſaluoit le ſoleil tous les matins à ſon lever.

Cette erreur venoit de ce que la ſtatue étant creuſe, la chaleur du ſoleil levant échauffoit l'air qu'elle contenoit, & cet air ſortoit par la bouche en faiſant un peu de bruit, que les prêtres diſoient être une ſalutation que la ſtatue faiſoit au ſoleil.

Le *ſalut* ſur la mer eſt une marque de civilité, de devoir ou de ſoumiſſion que les vaiſſeaux ſe rendent les uns aux autres, & aux fortereſſes devant leſquelles ils paſſent. *Voyez* SALUT, *Marine*.

SALUT, (*Critiq. ſacr.*) Ce mot ſe prend, 1°. pour la conſervation, la délivrance de quelque mal; 2°. pour la vie ou la ſanté du corps; 3°. pour la proſpérité, *Iſ. lx.*, *18*; 4°. pour la victoire *ſagitta ſalutis*, *IV. des rois*, *xiij*, *17*, la fleche de la victoire; 5°. la louange qu'on rend à Dieu. *Salus & gloria Deo noſtro*, *Apoc. xix*, *1*: louez & glorifiez le Seigneur; 6°. le *ſalut* de civilité, d'affection & d'eſtime. Les juifs de ces cantons *ſaluent* leurs freres qui ſont en Egypte, *ſalutem dicunt*, II. Macc. *j. 4*. Enfin le *ſalut éternel*; travaillez à votre *ſalut* avec crainte & tremblement. *Rom. xiij*, *12*. (*D. J.*)

SALUT, *terme d'égliſe*, partie de l'office divin qui ſe fait le ſoir après complies, chez les catholiques romains, en l'honneur de la vierge, ou pour quelque fête ſolemnelle. Déclarerai-je, dit la Bruyere, ce que je penſe de ce qu'on appelle dans le monde un beau *ſalut*: la décoration ſouvent profane;

phane ; les places retenues & payées ; des livres distribués comme au théatre ; les entrevues & les rendez-vous fréquens ; le murmure & les causeries étourdissantes ; quelqu'un monté sur une tribune qui y parle familiérement, sechement, & sans autre zele que de rassembler le peuple, l'amuser jusqu'à ce qu'un orchestre & des voix qui concertent depuis long-temps se fassent entendre. Est-ce à moi, continue-t-il, à m'écrier que le zele de la maison du Seigneur me consume, & à tirer le voile léger qui couvre les mysteres, témoin d'une telle indécence ? Quoi ! parce qu'on ne danse pas encore aux TT, me forcera-t-on d'appeller tout ce spectacle office divin ? (*D. J.*)

SALUT, LE *à la guerre*, ou *parmi les troupes*, est une marque de soumission & de respect, ou un honneur qu'elles rendent au souverain, aux princes & aux généraux.

Les gens de guerre, dit M. le maréchal de Puységur, dans son livre de *l'art de la guerre*, ne sauroient donner une plus grande marque de leur respect & de leur obéissance au roi, & à ceux qui le représentent dans les armées, quand ils sont à la tête des troupes, qu'en baissant les armes devant eux pour les saluer. Il ajoute que le *salut* le plus simple est le plus noble pour des troupes.

L'ancien *salut* de la cavalerie consistoit à abaisser la pointe de l'épée devant celui qu'on saluoit, & à la relever ensuite. L'ordonnance du 22 Juin 1755, sur l'exercice de la cavalerie, établit un nouveau *salut*, beaucoup plus composé que le précédent : il doit se faire en cinq temps, soit de pied ferme, ou en marchant.

» Au premier, lorsque la personne qu'on » doit saluer sera à cinq pas de distance, on » tournera le tranchant du sabre à gauche, » prenant la poignée à pleine main, & » étendant le pouce jusqu'à la garde, & » on élevera le sabre tout de suite, perpendiculaire, la pointe en haut, la garde » à hauteur & à un pied de distance de » la cravatte, le coude un demi-pied plus » bas que le poignet.

» Au deuxieme, à trois pas de distance, » on étendra le bras pour placer la main » au-dessus du milieu de la poche de » l'habit étant boutonné, & l'on baissera » la pointe du sabre à la hauteur du poignet, » observant que la lame soit parallele au » corps du cheval.

» Au troisieme, à un pas de distance, » élevant un peu le poignet, & le tournant » en-dehors, on baissera la pointe du sabre » fort doucement, & autant qu'il sera » possible, sans forcer le poignet, tenant » toujours la lame parallele au corps du » cheval, & l'on restera dans la même » position jusqu'à ce que la personne que » l'on salue soit éloignée de deux pas.

» Au quatrieme, baissant le pouce pour » contenir la poignée, on relevera le sabre » la pointe en haut, le tenant perpendiculaire, la garde vis-à-vis & à six pouces » de distance du teton droit, le coude à la » hauteur du poignet.

» Au cinquieme, on portera le sabre à » l'épaule, comme il est prescrit pour les » cavaliers ».

Quand les officiers doivent saluer de pied ferme ils le font l'un après l'autre, en observant de garder les distances ci-dessus indiquées ; de maniere que la pointe du sabre soit basse au moment du passage de la personne que l'on salue.

Le *salut* de l'étendard, dont l'ordonnance du 22 juin 1755, ne parle point, se fait en baissant la lame de l'étendard devant celui qu'on salue.

Si la simplicité du *salut* en fait la noblesse, comme le prétend M. le maréchal de Puységur, & comme il est difficile de ne pas en convenir, on peut juger aisément lequel des deux *saluts* précédens; savoir, de l'ancien ou du nouveau, mérite la préférence. Comme la forme du *salut* n'est que de convention, & que la maniere d'y procéder est assez indifférente en elle-même, nous ne ferons aucune observation particuliere sur ce sujet ; nous passerons au *salut* de l'infanterie, ou de l'esponton, auquel il est fort difficile de donner la même noblesse qu'avoit l'ancien *salut* de la cavalerie.

Pour le *salut* de l'esponton, lorsqu'il se fait de pied ferme, l'officier *étant reposé* sur cette arme, à la tête de sa troupe, doit faire le *salut* en quatre temps, suivant l'ordonnance du 14 mai 1754.

» Au premier, il fera à droite, portant

» l'eſponton de biais, le talon en avant, » élevé à deux pieds de terre ſeulement, » le bras tendu à la hauteur de l'épaule, & » la main gauche empoignera l'eſponton » environ trois pieds au-deſſus du talon.

» Au deuxieme, la main droite quittant » l'eſponton, la gauche le fera tourner » doucement juſqu'à ce que la lame ſoit » baiſſée en avant près de terre, & que » le talon vienne joindre la main droite, » qui ſera toujours à la hauteur de l'é- » paule.

» Au troiſieme, il ramenera l'eſponton » dans la même ſituation où il étoit à la fin » du premier temps.

» Au quatrieme, il ſe remettra par un à » gauche, comme il étoit avant de ſaluer.

» Il ôtera enſuite ſon chapeau de la main » gauche, & ne le remettra que quand » celui qui reçoit le *ſalut* l'aura dépaſſé de » quelques pas.

» L'officier qui ſalue doit avoir attention » de commencer ſes mouvemens aſſez à » temps pour que, lorſqu'il baiſſera la lame » de l'eſponton, la perſonne à laquelle il » rend le *ſalut* ſoit encore éloignée de trois » pas, afin que quand elle ſera vis-à-vis de » lui, il ſoit remis à ſa place ».

Pour ſaluer de l'eſponton en marchant; lorſque l'officier, portant l'eſponton ſur le bras gauche, ſera environ à trente pas de la perſonne à qui le *ſalut* eſt dû, il portera l'eſponton ſur l'épaule droite en trois temps.

» Au premier, il empoignera l'eſponton » de la main droite à la hauteur de l'œil.

» Au deuxieme, il le portera devant lui » ſur la droite, le tenant perpendiculaire, » le bras tendu en avant.

» Au troiſieme, il le mettra ſur l'épaule » droite, le tenant plat, le coude à la » hauteur de l'épaule ».

L'officier qui fait ces mouvemens, doit avoir attention de s'éloigner de trois pas du rang, afin qu'en renverſant l'eſponton ſur ſon épaule, la lame ne puiſſe pas bleſſer les ſoldats qui le ſuivent.

Il doit continuer à marcher dans cette poſition d'un pas égal, juſqu'à ce qu'il ſoit à neuf ou dix pas de la perſonne qui devra être ſaluée, & alors le *ſalut* ſe fera en ſix temps.

» Au premier, en avançant le pied gau- » che, & effaçant le corps comme ſi l'on » faiſoit à droite ſur le talon droit, on » portera l'eſponton devant ſoi, le tenant » plat à la hauteur des épaules, la main » gauche à trois pieds du talon.

» Aux deuxieme & troiſieme temps, en » avançant ſucceſſivement le pied droit & » le pied gauche, on fera tourner l'eſponton » de la main gauche, comme il a été dit » pour le *ſalut* de pied ferme, obſervant » que l'eſponton ſe trouve droit lorſque le » pied droit arrivera à ſa place, & que » la lance ſoit près de terre lorſque le pied » gauche arrivera à la ſienne.

» Aux quatrieme & cinquieme temps, » on fera les mouvemens contraires à ceux » qui auront été faits aux deuxieme & » troiſieme, obſervant de même que l'eſ- » ponton ſe trouve droit à la fin du pas » qui ſera fait du pied droit, & qu'il ſe » trouve plat après qu'on y aura joint » la main droite, le pied gauche arrivant » à terre.

» Au ſixieme temps, en avançant le pied » droit, on remettra l'eſponton ſur l'épaule » droite; enſuite avançant le pied gauche » on ôtera le chapeau que l'on portera à » la main, à côté de ſoi, juſqu'à ce qu'on » ait dépaſſé tous ceux à qui on fait honneur: » après quoi on le remettra ſur la tête, & » à quelques pas de là on ôtera l'eſponton » de deſſus l'épaule, pour le porter ſur le » bras gauche ».

Les capitaines & lieutenans de chaque diviſion ne forment qu'un rang, pour ſaluer enſemble en marchant.

Le *ſalut* du fuſil, dont les officiers ſont armés depuis l'ordonnance du 31 octobre 1758, doit ſe faire de la même maniere qu'il avoit été réglé par celle du 14 mai 1754, pour les officiers de grenadiers qui ont toujours eu des fuſils.

Le *ſalut* du fuſil de pied ferme ſe fait en quatre temps.

» Au premier; le fuſil étant porté ſur » le bras gauche à l'ordinaire, faiſant à » droite, on obſervera de bien empoigner » le fuſil de la main droite, derriere le » chien, tandis qu'on le quittera de la » main gauche, & on le portera ſur la

» droite, le bras tendu à la hauteur de » l'épaule.

» Au deuxieme, on baiſſera le bout du » fuſil à terre, le ſoutenant de la main » gauche qu'on aura portée en avant, & » ſur laquelle on l'appuiera à deux travers » de doigt de la ſou-garde.

» Au troiſieme, on ſe remettra comme » on étoit à la fin du premier temps.

» Au quatrieme, on ſe repoſera par un à » gauche, & on joindra la main au fuſil: » après quoi on ôtera le chapeau de la main » droite, & on le remettra comme il a été » dit au *ſalut* de l'eſponton ».

On doit avoir attention de commencer ces mouvemens aſſez tôt pour que le *ſalut* du fuſil ſe faſſe trois pas en avant de la perſonne qu'on ſalue; & ſi elle venoit par la gauche, de les faire précéder par un demi à gauche.

Le *ſalut* du fuſil ſe fait de la même maniere en marchant.

» Le premier temps ſe fera en avançant » le pied gauche, dix pas avant d'être vis- » à-vis de la perſonne qu'on devra ſa- » luer.

» Le deuxieme, en faiſant deux autres pas, » de façon que le bout du fuſil arrive près » de terre, en même-temps que le pied » gauche poſera en avant.

» Le troiſieme, en faiſant le quatrieme » & le cinquieme pas.

» Le Quatrieme, en avançant le pied » droit ».

Pour faire le *ſalut* du drapeau, les enſeignes doivent d'abord appuyer le talon de la lance ſur la hanche droite, le tenant un peu de biais, & lorſqu'ils doivent ſaluer, ils baiſſent doucement la lance juſqu'auprès de terre, la relevant de même, & ils ôtent enſuite leur chapeau de la main gauche.

Les enſeignes doivent s'arranger pour baiſſer & relever enſemble leurs drapeaux, avant que celui qu'ils doivent ſaluer ſoit tout-à-fait devant eux.

Le *ſalut* des ſergens conſiſte à ôter leur chapeau de la main gauche, étant repoſés ſur leur hallebarde.

M. le maréchal de Puyſégur obſerve ſur les différentes formalités preſcrites pour le *ſalut* de l'eſponton, qui rendent ce *ſalut* très-compoſé, que ſi l'on n'y cherche que de la juſteſſe, il y en a rarement; qu'à l'égard de l'utilité, il n'y en a aucune: & qu'ainſi le temps qu'on emploie à ſe former au *ſalut* de l'eſponton, eſt un temps perdu, ou employé fort inutilement.

Pour rectifier ce *ſalut*, lui donner plus d'aiſance & par conſéquent plus de grace & de nobleſſe, cet illuſtre maréchal penſoit qu'il falloit le rapprocher de l'ancien de la cavalerie, qui étoit en uſage de ſon temps.

Pour cela, ſon ſentiment étoit que lorſque le roi, les princes, ou les autres perſonnes que les troupes doivent ſaluer, paſſeroient à la tête d'un bataillon, les officiers ayant alors l'eſponton à la main, devroient au premier temps, ſans bouger de leur place, baiſſer le fer de l'eſponton de la main droite devant eux, juſqu'à ce qu'il fût à un demi-pied de terre ou environ; au ſecond temps, remettre l'eſponton comme il étoit d'abord; & au troiſieme, ôter leur chapeau de la main gauche. Ce *ſalut*, dit-il, approcheroit beaucoup de celui de la cavalerie, & il en auroit toute la nobleſſe. (*Q.*)

SALUT, LE eſt encore, parmi les troupes, une ou pluſieurs décharges de l'artillerie d'une place de guerre, qui ſe fait lorſqu'un prince du ſang, un maréchal de France, *&c.* paſſe ou entre dans la ville.

Quand un maréchal de France entre dans une ville de guerre, on le ſalue de pluſieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. *Voyez* MARÉCHAL DE FRANCE. (*Q.*)

SALUT, (*Marine.*) déférence ou honneur qu'on rend entre les vaiſſeaux de différentes nations, & parmi ceux de même nation qui ſont diſtingués par le rang des officiers qui les montent & qui y commandent. Cette déférence conſiſte à ſe mettre ſous le vent, à amener le pavillon, à l'embraſſer, à faire les premieres & les plus nombreuſes décharges de l'artillerie pour la ſalve; à ferler quelques voiles, & ſur-tout le grand-hunier; à envoyer quelques officiers à bord du plus conſidérable vaiſſeau, & à venir ſous ſon pavillon, ſuivant que la diverſité des occaſions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Voici ce qui eſt réglé à cet égard pour nos vaiſſeaux, tiré de l'ordonnance de la marine de 1689.

1°. Les vaiſſeaux du roi portant pavillon d'amiral, de vice-amiral, cornettes & flammes, ſalueront les places maritimes & principales fortereſſes des rois, le *ſalut* leur ſera rendu coup pour coup à l'amiral & au vice-amiral, & aux autres par un moindre nombre de coups, ſuivant la marque de commandement.

Les places & fortereſſes de tous autres princes & des républiques, ſalueront les premiers l'amiral & le vice-amiral, & le *ſalut* leur ſera rendu d'un moindre nombre de coups par l'amiral, & coup pour coup par le vice-amiral. Les autres pavillons inférieurs ſalueront les premiers. Mais les places de Corfou, Zante & Céphalonie, & celles de Nice & de Villefranche, en Savoie, ſeront ſaluées les premieres par le vice-amiral. Au reſte, nul vaiſſeau de guerre ne ſaluera une place maritime, qu'il ne ſoit aſſuré que le *ſalut* lui ſera rendu.

2°. Les vaiſſeaux du roi portant pavillon, & rencontrant ceux des autres rois, portant pavillons égaux au leur, exigeront le *ſalut* de ceux-ci en quelques mers & côtes que ſe faſſe la rencontre; ce qui ſe pratiquera auſſi dans les rencontres de vaiſſeau à vaiſſeau, à quoi les étrangers ſeront contraints par la force, s'ils refuſent de le faire.

3°. Le vice-amiral & le contre-amiral rencontrant le pavillon amiral de quelqu'autre roi, ou l'étendard royal des galeres d'Eſpagne, ſalueront les premiers. Le vaiſſeau portant pavillon amiral; rencontrant en mer ces galeres, ſe fera ſaluer le premier par celle qui portera l'étendard royal.

Les eſcadres des galeres de Naples, Sicile, Sardaigne & autres, appartenantes au roi d'Eſpagne, ne ſeront traitées que comme galeres patrones, quoiqu'elles portent l'étendard royal, & ſeront ſaluées les premieres par le contre-amiral; mais le vice-amiral exigera d'elles le *ſalut*, & les contraindra à cette déférence, ſi elles refuſent de la rendre; la même choſe aura lieu pour les galeres portant l'étendard de Malte & de tous autres princes & républiques. A l'égard de la galere patrone de Gênes, tous les vaiſſeaux de guerre François exigeront d'elle le *ſalut*.

4°. Les vaiſſeaux portant cornettes & flammes, ſalueront le pavillon de l'amiral & contre-amiral des autres rois, & ſe contenteront qu'on leur réponde, quoique par un moindre nombre de coup de canon.

5°. Les vaiſſeaux des moindres états portant pavillon d'amiral, & rencontrant celui de France, plieront leur pavillon, & ſalueront de 21 coups de canon; & l'amiral de France ayant rendu le *ſalut* ſeulement de 13 coups, les autres remettront leur pavillon.

Les vice-amiral & contre-amiral de France ſeront ſalués de la même maniere, par les moindres états. Leur amiral ſaluera de même le premier le vice-amiral & contre-amiral de France: mais il ne pliera ſon pavillon que pour l'amiral; en ſorte que cette déférence de plier le pavillon, ne ſera rendue par les moindres états, qu'aux pavillons égaux ou ſupérieurs.

Les vaiſſeaux du roi portant cornettes, ſalueront l'amiral des moindres états, & ſe feront ſaluer par tous les autres pavillons des mêmes états.

6°. Lorſqu'on arborera le pavillon amiral, ſoit dans les ports ou à la mer, il ſera ſalué par l'équipage du vaiſſeau ſur lequel il ſera arboré, de cinq cris de vive le roi, & les autres vaiſſeaux le ſalueront en pliant leur pavillon, ſans tirer du canon. Le pavillon du vice-amiral ſera ſeulement ſalué par trois cris de tout ſon équipage; le contre-amiral & les cornettes par un cri; & à l'égard des flammes, elles ne feront pas ſaluées.

7°. Les vaiſſeaux du roi portant pavillon de vice-amiral & contre-amiral, rencontrant en mer le pavillon amiral, le ſalueront de la voix, plieront leurs pavillons & abaiſſeront leurs hautes voiles.

8°. Le contre-amiral, les cornettes ou autres vaiſſeaux de guerre, abordant le vice-amiral, le ſalueront ſeulement de la voix, en paſſant à l'arriere pour arriver ſous le vent. Les vaiſſeaux de guerre qui ne porteront ni pavillons ni cornettes, ſe ren-

contrant à la mer, ne ſe demanderont aucun *ſalut*.

9°. Lorſqu'il y aura pluſieurs vaiſſeaux de guerre enſemble, il n'y aura que le ſeul commandant qui ſaluera.

10°. Il eſt défendu à tous commandans & capitaines François, de ſaluer les places des ports & rades du royaume, où ils entrent & mouillent ordinairement, comme auſſi de tirer du canon dans les occaſions de revues & de viſites particulieres, qui pourroient leur être faites ſur leurs bords.

11°. L'amiral, le vice-amiral, le gouverneur de la province, faiſant leur premiere entrée dans le port, ſeront ſeulement ſalués du canon. Le vaiſſeau portant pavillon amiral dans un port, rendra le *ſalut*. Le roi ſe trouvant en perſonne dans ſes ports ou ſur ſes vaiſſeaux, ſera ſalué de trois ſalves de toute l'artillerie, dont la premiere ſe fera à boulet.

Il y a encore dans l'ordonnance, d'où tout ceci eſt tiré, un article concernant les galeres.

Quoiqu'il n'y ait plus en France de corps de galeres, comme je l'ai déjà dit, *voyez* GÉNÉRAL DES GALERES, cependant j'ajouterai ici ce qui regarde ces bâtiments dans cette ordonnance, d'autant mieux qu'on en entretient actuellement dans les ports.

L'étendard royal des galeres ſaluera le premier le pavillon, qui rendra coup pour coup; & l'étendard ſera ſalué le premier par le vice-amiral.

Le vice-amiral ſera ſalué par la patrone des galeres, à laquelle il répondra coup pour coup; & elle ſera ſaluée par le contre-amiral, auquel elle répondra de même.

Les autres nations maritimes ont des ordonnances particulieres ſur le *ſalut*, qu'elles exigent ou qu'elles rendent: mais tout ceci n'eſt qu'une choſe de bienſéance ou de convention. Il eſt réglé qu'en général, les vaiſſeaux des républiques ſalueront les vaiſſeaux des têtes couronnées, s'ils ſont de la même qualité que ceux des républiques, d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre de coups, ſuivant ce qui leur eſt preſcrit par leur ſouverain. A l'égard des républiques, elles ſe ſont accordées à ſaluer les premieres les vaiſſeaux de la république de Veniſe, parce qu'elle eſt la plus ancienne, & à exiger le *ſalut* des ſouverains qui ſont au-deſſous des rois.

SALUT, (*Eſcrime.*) le *ſalut* d'armes eſt une politeſſe réciproque que ſe font deux eſcrimeurs avant de commencer un aſſaut.

Il s'exécute ainſi, 1°. on prend ſon chapeau avec la main gauche; 2°. on étend le bras gauche, on met ſon poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & l'on tourne le dedans du chapeau du côté de l'ennemi; 3°. on leve le bras droit & ſon poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & en même temps on frappe du pied droit dans la même place; 4°. on recule deux pas en arriere en commençant par faire paſſer le pied droit derriere le gauche, & enſuite le gauche devant le droit; 5°. on baiſſe la pointe de l'épée pour ſaluer les ſpectateurs qui ſe trouvent dans la ſalle, & on remet le bras droit dans ſa premiere poſition; 6°. on remet ſon chapeau ſur la tête; 7°. on frappe encore du pied droit dans la même place, & en même temps on met les poignets à hauteur du nœud d'épaule; 8°. on avance deux pas vers l'ennemi en commençant par le pied gauche que l'on fait paſſer devant le droit, & enſuite le droit derriere le gauche; 9°. on ſe remet en garde. *Nota* que tous ces mouvemens ſe font diſtinctement & ſans ſe preſſer.

SALUT, (*Monnoie.*) monnoie d'or de France. Charles VI fit faire cette monnoie l'an 1421, ſur la fin de ſon regne, & c'eſt le ſeul de nos rois qui en ait fabriqué; elle étoit d'or fin, du même poids que les francs à cheval, & valoit 1 liv. 5 ſous, ce qui feroit aujourd'hui environ 16 liv. Il y en avoit 63 au marc. Cette eſpece fut appellée *ſalut*, parce que la ſalutation angélique y étoit repréſentée. Henri VI, roi d'Angleterre, pendant qu'il poſſéda une partie de la France, fit fabriquer de *ſaluts* d'or, de même poids, de même valeur, & de même titre que ceux de Charles VI. (*D. J.*)

SALUTAIRE, adj. (*Gram.*) qui eſt utile, qui peut ſauver d'un dommage, d'un accident, d'un inconvénient. L'uſage de la raiſon eſt toujours *ſalutaire*. La connoiſſance de la vertu eſt toujours *ſalutaire*. Une réflexion, un conſeil *ſalutaire*.

SALUTARIS, (*Géog. anc.*) ce nom a été donné par diſtinction à quelques provinces, en partie à cauſe des eaux ſaines & bienfaiſantes qui s'y trouvoient.

Les principales provinces qui ont porté ce nom ſont la Galatie, la Macédoine, la Paleſtine, la Phrygie & la Syrie. La partie à laquelle ce nom étoit affecté dans chacune de ces provinces, faiſoit une province particuliere, que l'on diſtinguoit du reſte par ce ſurnom.

Les anciens géographes, comme Méla, Pline, *&c.* n'ont point connu ce nom diſtinctif: il eſt beaucoup plus moderne. On le trouve dans la notice de l'empire, & dans quelques notices eccléſiaſtiques. La notice de l'empire nomme la Paleſtine *ſalutaire*, & la Syrie *ſalutaire*, *ſect. ij.* la Galatie *ſalutaire*, *ſect. xvj.* la Phrygie *ſalutaire*, *ſect. xv.* & la Macédoine *ſalutaire*, *ſect. j.* (*D. J.*)

SALUTATION, ſ. f. (*Hiſt. des uſages.*) ſigne extérieur de civilité, d'amitié, d'égards, de déférence, de reſpect. Les Européens ſe ſaluent par des geſtes, des révérences, des coups de chapeaux; les Turcs ſe baiſſent & portent la main à leur turban: mais les Ethiopiens ou Abyſſins ont une maniere ſinguliere de ſaluer; ils ſe prennent la main droite les uns aux autres, & ſe la portent mutuellement à la bouche; ils prennent auſſi l'écharpe de celui qu'ils ſaluent, & ils ſe l'attachent autour du corps, de ſorte que ceux qu'on ſalue demeurent preſque nuds, car la plupart ne portent que cette écharpe avec un caleçon de coton. (*D. J.*)

SALUTATION ANGÉLIQUE, (*Théol.*) eſt la priere qu'on nomme autrement *ave Maria*, dans l'égliſe Romaine, & qui eſt en l'honneur de la vierge. Elle contient la formule de ſalut que l'ange lui adreſſa lorſqu'il vint lui annoncer le myſtere de l'incarnation. *Voy.* ANNONCIATION & *AVE MARIA*.

SALUTH, *voyez* SILURE.

SALYENS, (*Géogr. anc.*) en Latin *Sallyes*, ou *Salyes*, *Salyi*, *Salvii* & *Salluvii*; ancien peuple de la Provence, le long de la mer, entre le Rhône & le Var. Strabon, un peu après le commencement de ſon quatrieme livre, dit, la côte eſt occupée par les Maſſiliens & les *Salies* juſqu'à la Ligurie, & aux frontieres de l'Italie, & juſqu'au Var. Ils n'avoient pas ſeulement le rivage de la mer, car il dit enſuite: le pays montagneux des *Salyens* avance du couchant au nord, & ſe recule de la mer inſenſiblement.

Tite-Live, *liv. XXI*, *ch. xxvj*, parlant de P. Cornelius, dit qu'étant parti de la ville avec ſoixante barques longues, & cotoyant l'Etrurie, la Ligurie & enſuite les montagnes des *Salyens*, il arriva à Marſeille. Comme ils étoient contigus à la Ligurie, ils ont été appellés *Gallo-Liguri*, mot qui ſemble marquer qu'ils étoient Liguriens d'origine, quoique établis dans les gaules.

Ce peuple fut attaqué par les Romains alliés des Marſeillois qu'il incommodoit, ſelon Florus, , *liv. II*, *c. ij. Prima trans Alpes arma noſtra ſenſere* Salyii, *cum de incurſionibus eorum fidiſſima atque amiciſſima civitas Maſſilia quereretur.*

Ce fut la premiere guerre que les Romains firent au-delà des Alpes, en prenant ce mot au-delà par rapport à Rome. Pline, *liv. III*, *ch. xvij*, les nomme *Sallyi* en un endroit: il parle de la ville de Verſeil, poſſédée par les Libici, & fondée par les Saillyes: *Vercellæ Libicorum ex* Sallys *ortæ.* Mais le même auteur, *liv. III*, *ch. iv*, les nomme *Salluvii*, en parlant d'Aix leur capitale, *Aquæ ſectiæ* Salluviorum. Il les nomme, *ch. v*, les plus célebres des Liguriens au delà des Alpes, *Ligurum celeberrimi ultrà Alpes* Salluvii.

L'abbé de Longuerue, *deſcrip. de la France*, *part. I. p. 336*, croit que les *Salyes* étoient ſubdiviſées en pluſieurs peuples: les plus proches d'Antibes étoient les Décéates qui avoient pour voiſins les Védiantiens, les Néruſiens, les Sueltériens ou Seltériens dont il eſt impoſſible à préſent de donner les limites. Les Déciates ou Décéates étoient aux environs d'Antibes; les Oxybiens, aux environs de Fréjus; les Védiantiens avoient pour ville, ſelon Ptolomée, *Cemenelium*, aujourd'hui Cimiez, près de Nice. Les Néruſiens étoient autour de Vence; les Sueltériens autour de Brignoles & Draguignan. On pourroit y ajouter les *Avatici* & les *Anatilii*. Les derniers étoient dans le

territoire d'Arles, & les premiers plus près de la mer. (*D. J.*)

SALZTHAL, PIRRE DE *Hiſt. nat. Litholog.* (c'eſt une eſpece de marbre d'un gris de fer mêlé de brun, & rempli de cornes d'ammon de belemnites, & quelquefois de turbinites, dont l'intérieur eſt ſouvent rempli par un ſpath blanc ou jaunâtre tranſparent. Cette pierre ſe trouve par morceaux détachés par les champs, aux environs du palais de *Salzthal*, appartenant au duc de Brunſwick. Elle eſt très-dure au commencement; mais lorſqu'elle a été quelque temps expoſée à l'air, elle devient d'une couleur plus claire & plus tendre, parce qu'elle eſt parſemée de petits grains de pyrites qui ſe décompoſent. Cette pierre ne ſe trouve qu'en fragmens; ſouvent on y découvre des dendrites, ou des herboriſations ſingulieres.

SALZTHAL, *ou* SALZDALUM, (*Géog.*) bailliage & château d'Allemagne, dans le cercle de baſſe Saxe, & dans le duché de Brunſwick, principauté de Wolffenbutel. Le bailliage comprend quelques villages avec des ſalines conſidérables, déjà connues dans le XIIIe. ſiecle: & le château bâti à la moderne par le duc Antoine Ulric, eſt une des plus belles maiſons de plaiſance qui ſoient dans l'empire: ſes galeries entr'autres, ſont admirables, tant par leur conſtruction que par leurs ornemens: aucunes proportions dans l'étendue, ni aucunes commodités dans l'uſage, n'y ſont à deſirer, & les tableaux des plus grands maîtres les rempliſſent. L'on compte d'ailleurs par multitude, dans les divers cabinets de ce château, les pieces de porcelaine & les vaſes émaillés: il y en a plus de mille de ceux-ci, & plus de huit mille de celles-là; & le tout eſt dans l'ordre le mieux entendu pour l'agrément du coup d'œil. Aux portes de ce château, & par les ſoins pieux de la princeſſe Eliſabeth-Julie, épouſe du duc Antoine Ulric, eſt une fondation religieuſe de quinze filles, ſous la direction d'une dame de qualité, ſous l'inſpection d'un prévôt ou prieur, membre des états du pays; ces filles appellées, ſans vœux, à faire la priere deux fois par jour dans la chapelle du château, trouvent dans les avantages de cette fondation, ceux du logement, de l'habillement & de la nourriture. (*D. G.*)

SALZUNGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la Franconie, & dans la portion du comté de Henneberg, aſſignée aux ducs de Saxe Meinungen. La Werra baigne les murs de cette ville; de bonnes eaux ſalées y ſont miſes à profit; & un bailliage que les évêques de Fulde réclament, en dépend. (*D. G.*)

SALZWEDEL, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, & dans la vieille Marche de Brandebourg, au bord de la riviere de Jeeze. C'eſt la ſeconde des villes du pays, qui ne reſſortiſſant d'aucun bailliage, mais relevant directement du prince, ſont par cette raiſon appellées *immédiates*. Elle donne ſon nom à un cercle particulier, & elle partage, dans l'opinion des ſavans, avec un village qui n'en eſt pas éloigné, l'honneur d'avoir jadis ſervi à la réſidence de quelques margraves de Brandebourg. Elle eſt compoſée de deux parties, dont l'une eſt dite la *vieille ville* & l'autre la *nouvelle*: chacune a ſon enceinte, ſes portes, ſes rues & ſes temples à part; mais toutes deux ſont gouvernées par une ſeule & même magiſtrature. Il y a de même une grande école commune aux deux villes: mais il y en a deux autres qui ſont particulieres à la vieille, à raiſon de deux couvens qu'elle renfermoit autrefois, & qui avoient fondé ces écoles, les réformateurs de la contrée ayant eu le bon ſens de pourvoir à la conſervation des établiſſemens utiles. Dans le XIIIe. ſiecle, cette ville entra dans la hanſe ſous le nom de *Salzwedel*: dans les XVIe. XVIIe. & XVIIIe. elle a eſſuyé de cruels incendies. De nos jours elle fleurit par ſes fabriques & manufactures de draps, de bas, de toiles, de ſerges & de friſe. (*D. G.*)

SAMA *ou* AMAN, (*Géogr.*) ville de la Judée, à l'oueſt de la tribu de Juda & au ſud-eſt de celle de Siméon. Elle étoit près des montagnes qui ſéparoient la Paleſtine de l'Idumée & du pays d'Edam. *Long.* 67; *latit.* 30. 30.

SAMACA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbuſte des Indes orientales, qui croît abondamment dans l'Iſle de Java, & qui reſſemble au citronnier. Son fruit eſt aqueux & aigrelet; mais l'on eſtime ſur-tout ſes feuilles

que l'on confit dans le ſucre, & qui paſſent pour un grand remede dans les fievres chaudes, dans les maladies inflammatoires.

SAMACHI, (*Géog. mod.*) les Perſans & les Arméniens écrivent *Schamackhi*, ville de Perſe, capitale du Shirvan. Nos auteurs ne s'accordent point ſur l'ortographe de ce mot; car les uns écrivent *Samachi*, les autres, en plus grand nombre, *Schamachie*, d'autres, *Schumacki*, d'Herbelot *Schoumacki*; cette différente ortographe, fort commune en géographie, a trompé la mémoire de la Martiniere, qui conſéquemment, ſans en avertir, a fait trois articles différens de cette ville, dont nous parlerons ſous le ſeul *mot de* SCAMACHIE. (*D. J.*)

SAMAGENDAH, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la Nigritie, à l'orient, & à dix journées de Cougah.

SAMANA, (*Géog. mod.*) petite iſle de l'Amérique, entre les Lucayes, dans la mer du nord. Elle eſt poſſédée par ſes habitans naturels, & peu cultivée. On lui donne quatre lieues de long ſur une de large. Elle eſt ſituée par les 23. 20. *de latitude.*

SAMANDRACHI, (*Géogr. mod.*) iſle de l'Archipel, vers les côtes de la Romanie; elle a environ 10 lieues de tour; il s'y fait quelque trafic de miel & de marroquin. Les anciens la nommoient *Samothrace*, pour la diſtinguer de la Samos d'Ionie. *Latit.* 40. 30. (*D. J.*)

SAMANÉEN, ſ. m. (*Hiſt. des relig. oriental.*) les *Samanéens* étoient des philoſophes indiens, qui formoient une claſſe différente de celle des brachmanes, autre ſecte principale de la religion indienne. Ils n'ont point été inconnus des Européens. Strabon & Saint-Clément d'Alexandrie en ont fait quelque mention. Mgaſthene, qui avoit compoſé des mémoires ſur les Indiens, appelle les philoſophes dont il s'agit, *Germanés*; S. Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni*, & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec σεμνος, *vénérable*. Porphyre les nomme *Samanéens*, nom qui approche davantage de celui de *Schamman*, encore uſité dans les Indes, pour déſigner ces philoſophes.

Les *Samanéens*, au rapport de S. Clément d'Alexandrie & de S. Jérôme, embraſſerent la doctrine d'un certain Butta, que les Indiens ont placé au rang des dieux, & qu'ils croient être né d'une vierge.

Les brachmanes n'étoient originairement qu'une même tribu; tout Indien au contraire pouvoit être *Samanéen*. Mais quiconque deſiroit entrer dans cette claſſe de philoſophes, étoit obligé de le déclarer au chef de la ville, en préſence duquel il faiſoit l'abandon de tout ſon bien, même de ſa femme & de ſes enfans. Ces philoſophes faiſoient vœu de chaſteté, comme les brachmanes ou gymnoſophiſtes. Ils habitoient hors des villes, & logeoient dans des maiſons que le roi du pays avoit pris ſoin de faire conſtruire. Là, uniquement occupés des choſes céleſtes, ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes, & mangeoient ſéparément ſur un plat qui leur étoit préſenté par des perſonnes établies pour les ſervir.

Ces *Samnéens* & les brachmanes étoient en ſi grande vénération chez les Indiens, que les rois venoient ſouvent pour les conſulter ſur les affaires d'état, & pour les engager à implorer la divinité en leur faveur.

Ils ne craignoient point la deſtruction du corps, & quelques-uns d'entr'eux avoient le courage de ſe donner la mort en ſe précipitant dans les flammes, afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été ſouillée, pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir; & Saint-Clément d'Alexandrie dit qu'ils avoient beaucoup de reſpect pour une pyramide où l'on conſervoit les os d'un dieu.

Il y avoit pluſieurs branches de ces philoſophes, entr'autres, celle des *hylobii*, ainſi nommés parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux déſerts, où ils ne vivoient que de feuilles & des fruits ſauvages, n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbres, ne faiſoient jamais uſage du vin, & n'avoient aucun commerce avec les femmes. Celles-ci cependant avoient droit d'aſpirer au même degré de perfection, & pouvoient auſſi embraſſer un genre de vie auſtere.

Ce

Ce qui vient d'être rapporté, d'après les écrivains Grecs & Latins, eſt ce qui a déterminé à croire qu'il y a peu de différence entre les *Samanéens* & les Brachmanes, ou plutôt qu'ils ſont deux ſectes de la même religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de brachmanes qui paroiſſent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une parfaite reſſemblance avec ces anciens *Samanéens*, ſont les talapoins de Siam: comme eux, retirés dans de riches cloîtres, ils ne poſſedent rien en propre, & jouiſſent d'un grand crédit à la cour; mais quelques-uns plus auſteres, ne vivent que dans les bois & dans les forêts: il y a auſſi des femmes qui les imitent.

La doctrine des *Samanéens* ſe trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pégu, & dans les autres lieux voiſins, où les prêtres portent le nom de *talapoins*. Mais le plus commun, & celui ſous lequel ils ſont connus à la Chine & au Japon, eſt celui des *bonzes*; dans le Tibet ils ſont appellés lamas.

L'Inde eſt le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'eſt établie: il y a apparence qu'elle a même pénétré juſque chez les barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *ſchammans*, qui ſont les prêtres des Tungouſes; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces différens pays. Plus les *Samanéens* ſe ſont éloignés du lieu de leur origine, plus ils ſemblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enſeigné leur religion, y ont apporté quelques changemens, parce que les *Samanéens* ſe ſont attachés plus particuliérement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuſes qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractere de ceux chez leſquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion Indienne.

M. de la Croze, qui a beaucoup parlé des *Samanéens*, dit qu'il n'en reſte plus de traces ſur les côtes de Malabar & de Coromandel; que le culte des brachmes a ſuccédé à celui des *Samanéens*; que ceux-ci, ſelon le témoignage des brachmes, ont été détruits par le dieu *Viſchnou*, qui, dans ſa ſixieme manifeſtation, prit le nom de *Vegouddova avatarum*; qui les traita ainſi, parce qu'ils blaſphémoient ouvertement contre ſa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverſes tribus ou caſtes, déteſtoient les livres théologiques des brachmes, & vouloient que tout le monde fût ſoumis à leur loi. M. de la Croze croit que cet événement eſt arrivé il y a plus de ſix cens ans. Mais toutes ces traditions des Malabares ſont détruites par le témoignage des écrivains Grecs, qui font mention des brachmes établis de tout temps dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à peu-près ſemblable à celle des *Samanéens*: c'eſt une remarque que M. de la Croze n'a pu s'empêcher de faire.

Si le nom de *Samanéen* ne paroît plus ſubſiſter dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les joghis; les vanapraſtas, les ſanjaſſis & les avadoutas, connus ſous le nom général de *brachmes*, & qui, comme les *Samanéens*, n'admettent aucune différence entre les caſtes ou tribus, & ſuivent encore les préceptes de Budda, le fondateur des *Samanéens*. Pluſieurs hiſtoriens Arabes qui ont eu connoiſſance de ce perſonnage, le nomment *Boudaſp* ou *Bondaſp*. Beidawi, célebre hiſtorien Perſan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou ſimplement *Schekmouni*; les Chinois *Tche-kia* ou *Chekiameouni*, qui eſt le même nom que Schekemouni de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Foteou* ou *Foto*, qui eſt une altération de *phutta* ou *butta*. Mais le nom ſous lequel il eſt plus connu dans tous les ouvrages des Chinois, eſt celui de *Fo*, diminutif de *Foto*. Les Siamois le nomment *Prachpoudi-tchaou*, c'eſt-à-dire, le ſaint d'une haute origine, *ſammana-khutama*, l'homme ſans paſſion, & *phutta*. M. Hyde dérive ce nom du mot Perſan *butt*, idole, & M. Leibnitz a cru que ce légiſlateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* ſignifie *Mercure*.

Il n'eſt pas aiſé de diſſiper les ténebres qui obſcurciſſent l'hiſtoire de ce fondateur de la religion Indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables qui nous obligent

d'avoir recours à des hiſtoriens étrangers ; & ceux-ci ne nous fourniſſent point aſſez de détails pour que nous puiſſions parvenir à une exacte connoiſſance du temps & du lieu de la naiſſance de ce philoſophe.

Quoi qu'il en ſoit, *Fo* ou *Boudha*, après s'être marié à l'âge de 17 ans, & avoir eu de ce mariage un fils, ſe retira dans les déſerts, ſous la conduite de cinq philoſophes. Il y reſta juſqu'à l'âge de 30 ans, qu'il commença à publier ſa doctrine, prêchant le culte des idoles, & la tranſmigration des ames. Il mourut âgé de 79 ans. Pour exprimer ſa mort, on rapporte qu'il eſt paſſé dans le *nipon* ou *nireupan*, c'eſt-à-dire, *qu'il eſt anéanti, & devenu comme un dieu.* En mourant il dit à ceux de ſes diſciples qui lui étoient le plus attachés, que juſques-là il ne s'étoit ſervi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la vérité ſous des expreſſions figurées & métaphoriques ; mais que ſon ſentiment véritable étoit qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vuide & le néant, que tout étoit ſorti du néant, & que tout y retournoit.

Les dernieres paroles de Fo produiſirent deux ſectes différentes. Le plus grand nombre embraſſa ce que l'on appelle la *doctrine extérieure*, qui conſiſte dans le culte des idoles ; les autres choiſirent la *doctrine intérieure*, c'eſt-à-dire, qu'ils s'attacherent à ce vuide & à ce néant, dont Fo les avoit entretenus en mourant.

Les ſectateurs de la doctrine extérieure ſont ceux que nous connoiſſons plus communément ſous le nom de *brachmes*, de *bonzes*, de *lamas* & de *talapoins*, qui toujours proſternés aux pieds de leurs dieux, font conſiſter leur bonheur à tenir la queue d'une vache, adorent Brahma, Viſchnou, Eſwara & trois cens trente millions de divinités inférieures ; font conſtruire des temples en leur honneur, ont une ſinguliere vénération pour l'eau du Gange, & croient qu'après la mort leur ame va recevoir en enfer la punition de ſes crimes, ou dans le paradis la récompenſe de ſes vertus, d'où elle ſort enſuite pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes mêmes, ce qui devient encore une punition ou une récompenſe juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection, auquel toutes ces différentes tranſmigrations la conduiſent inſenſiblement ; ce n'eſt qu'après avoir parcouru ainſi les corps de pluſieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un *Samanéen*. Ceux-ci regardent le reſte des hommes comme autant de malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de *Samanéen* qu'après avoir paſſé par tous les degrés de la métempſycoſe.

Ainſi le vrai *Samanéen*, ou le ſectateur de la doctrine intérieure, étant cenſé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus beſoin d'expier des fautes qui ont été lavées par les tranſmigrations antérieures ; il n'eſt plus obligé d'aller ſe proſterner dans un temple ni d'adreſſer ſes prieres aux dieux que le peuple adore, dieux qui ne ſont que les miniſtres du grand dieu de l'univers. Dégagé de toutes ſes paſſions, exempt de tout crime, le *Samanéen* ne meurt que pour aller rejoindre cette unique divinité dont ſon ame étoit une partie détachée ; car ils penſent que toutes les ames forment enſemble l'Etre ſuprême, qu'elles exiſtent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui ; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues auſſi pures qu'elles l'étoient lorſqu'elles en ont été ſéparées.

Suivant leurs principes, cet être ſuprême eſt de toute éternité ; il n'a aucune forme ; il eſt inviſible, incompréhenſible ; tout tire ſon origine de lui ; il eſt la puiſſance, la ſageſſe, la ſcience, la ſainteté, la vérité même ; il eſt infiniment bon, juſte & miſéricordieux ; il a créé tous les êtres, & il les conſerve tous : il ne peut être repréſenté par des idoles ; mais on peut dépeindre ſes attributs, auxquels il ne déſapprouve point que l'on rende un culte ; car pour lui il eſt au-deſſus de toute adoration : c'eſt pour cela que le *Samanéen*, toujours occupé à le contempler dans ſes méditations, ne donne aucunes marques extérieures de culte ; mais il n'eſt pas en même temps athée, comme le prétendent les miſſionnaires, puiſqu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les paſſions pour être en état d'aller rejoindre ſon Dieu. Ainſi le vuide & le néant, principe des *Samanéens*, ne ſignifient point la deſtruction de l'ame, mais ils déſignent que nous devons anéantir tous nos ſens, nous anéantir nous-mêmes, pour aller nous perdre

en quelque façon dans le ſein de la divinité, qui a tiré toutes choſes du néant, & qui elle-même n'eſt point matiere.

Cet être ſuprême des philoſophes de l'Inde eſt l'origine de tous les êtres, & il renferme en lui les principes de toutes choſes : ainſi lorſqu'il a voulu créer la matiere, comme il eſt un pur eſprit qui n'a aucun rapport avec un être corporel, par un effet de ſa toute-puiſſance, il s'eſt donné à lui-même une forme matérielle, & a fait une ſéparation des vertus maſculines & feminines, qui, juſqu'alors, avoientété concentrées en lui ; par la réunion de ces deux principes, la création de l'univers devient poſſible. Le *linguam* ſi reſpecté dans l'Inde, eſt le ſymbole de ce premier acte de la divinité ; & tous enſemble, c'eſt-à-dire, ces cinq principes, compoſent l'Etre ſuprême, qui ſe ſert de leur miniſtere pour gouverner le monde ; mais il viendra un temps qu'il les fera rentrer dans ſon ſein.

Tels ſont les principes des *Samanéens* ſur la Divinité. On paſſera ſous ſilence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premieres émanations de l'être ſuprême, & le reſte de la religion Indienne, qui n'eſt plus celle des *Samanéens*, mais celle du peuple, moins ſuſceptible de ces grandes idées, & de méditations profondes qui ſont tout le culte des diſciples de Budda. On n'entrera pas non plus dans le détail des différentes ſectes qui ont pu s'élever parmi eux. On fera ſeulement remarquer qu'il ſe trouve une grande conformité entre la doctrine des *Samanéens* & celle des Manichéens. (*D. J.*)

SAMANIDES, (*Hiſtoire orientale.*) on appelle *Samanides*, la dynaſtie des califes, fondée pat Saman, qui, de conducteur de chameaux, devint chef d'Arabes ; ſon fils rendit ſes enfans dignes des premiers emplois militaires de l'état des califes. Al-Mamom les avança, & Motamed donna à Naſſer, petit-fils d'Aſſad-Ben-Saman, l'an 261 de l'hégire, le gouvernement de la province de Mawaralnahar, ou Tranſoxane. Enfin, l'an 279, Iſmaël, frere de Naſſer, ſe rendit le maître abſolu de cette province, en conquit d'autres, & fonda un puiſſant empire, qui a porté le nom de *Samanides*. (*D. J.*)

SAMAR, (*Géogr. mod.*) & *Sumal* dans les lettrés édifiantes ; île de l'Océan oriental, entre les Philippines, au ſud-eſt de celle de Luçon, dont elle eſt ſéparée par le détroit de S. Bernardin. Son circuit eſt d'environ 130 lieues ; elle a dans cette enceinte pluſieurs montagnes eſcarpées, & des plaines aſſez fertiles. *Latitude* ſeptentrionale, 11 degrés, juſqu'au 13, 30. (*D. J.*)

SAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Tartarie, au royaume de Caſſan, & dans le duché de Bulgar, à la gauche, c'eſt-à-dire, à l'orient du Wolga, ſur le penchant & ſur le haut d'un monticule, à 350 werſtes de Caſan. Ses maiſons ſont toutes de bois, & fort chétives.

SAMARA, *la* (*Géogr. mod.*) riviere d'Aſie, en Tartarie, au duché de Bulgar, dans l'empire Ruſſien. Elle a ſon cours d'orient en occident, paſſe au midi de la ville Samara, & tombe dans le Wolga.

SAMARA, ſ. m. (*Hiſt. de l'inquiſition.*) autrement dit, *ſambenito* & *ſamiretta*, noms dignes de leur origine. Eſpece de ſcapulaire ou dalmatique que les inquiſiteurs font porter à ceux qu'ils condamnent à être brûlés. Le fond du *ſamara* eſt gris, avec la repréſentation d'une figure d'homme, poſé ſur des tiſons allumés, avec des flammes qui s'élevent, & des démons qui l'environnent pleins de joie. Ce rafinement de barbarie, imaginé pour accoutumer le peuple à voir ſans peine brûler des malheureux, eſt peut-être encore plus exécrable que le tribunal même de l'inquiſition, tout odieux, tout horrible qu'il eſt dans ſon principe. (*D. J.*)

SAMARACAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, dans la partie orientale de l'île de Java, à 7 lieues au ſud-oueſt de Japara, avec laquelle elle trafique.

Paul Lucas parle d'une autre *Samaran*, grande ville ruinée, en Aſie, aſſez près des frontieres de la Turquie & de la Perſe, en allant d'Iſpahan à Alep par Amadam. Tout ce que ce voyageur raconte de la magnificence des ruines de cette ville, ne doit paſſer que pour un roman de ſon invention. (*D. J.*)

SAMARATH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de Benjans dans les Indes, qui croient que leur dieu qu'ils nomment *Per-*

miſéer, gouverne le monde par trois lieutenans. *Brama*, c'eſt le premier, a le ſoin d'envoyer les ames dans les corps que *Permiſéer* lui déſigne. Le ſecond, nommé *Buffina*, enſeigne aux hommes à vivre ſelon les commandemens de Dieu, que ces benjans conſervent écrits en quatre livres. Il a auſſi le ſoin des vivres & de faire croître le bled, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troiſieme s'appelle *Maïs*, ſon pouvoir s'étend ſur les morts, dont il examine les actions paſſées pour envoyer leurs ames dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuſe, ſuivant les vertus qu'elles ont pratiquées, ou les crimes qu'elles ont commis dans leur premiere vie. Lorſque leur expiation eſt achevée, *Maïs* renvoie ces ames ainſi purifiées à *Permiſéer*, qui les reçoit au nombre de ſes ſerviteurs. Les femmes de cette ſecte, perſuadées que dans l'autre monde elles vivent ſept fois autant, & ont ſept fois plus de plaiſir qu'elles n'en ont goûté ici bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de ſe jeter gaiement dans le bûcher. Dès que les femmes ſont accouchées, on met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que Buffina veut écrire dans l'entendement du nouveau né la loi de *Permiſéer*. Si c'eſt un garçon, on y ajoute un arc & des fleches, comme un préſage de ſa valeur future, & de ſon bonheur à la guerre. Olearius, *tome II.*

SAMARCANDE, (*Géog. mod.*) grande ville d'Aſie, au pays des Usbecks, dans la province de Maweralnahr, ſur la riviere de Sogde, à ſept journées au nord de la ville de Bockhara. *Long.* ſuivant Ptolomée, *89, 30*; *lat. 47, 30*. *Long.* ſelon Naſſir-Eddein, *98, 20*; *latit. 40*. Cette prodigieuſe différence entre ces deux géographes, doit provenir de quelque erreur de chifre. Gréaves établit la *latit.* de *Samarcande*, *39, 37, 22*.

L'auteur de *l'hiſtoire des Tartares*, met la *longitude* à *95*, & la *latit.* à *41, 20*. M. de Liſle ne met la *latitude* qu'à *39, 30*. Ulug-Beg, qui eſt exact, à *39, 37*.

Samarcande eſt la Maraganda de Pline, de Strabon & des autres anciens. Elle avoit du temps d'Alexandre, 70 ſtades de circuit, c'eſt-à-dire, environ 3 lieues de France; mais elle avoit trois fois cette étendue, lorſque les Mogols l'aſſiégerent. Il ne faut pas s'en étonner, parce que cette ville renfermoit dans ſon enceinte, non-ſeulement des champs labourables, des prés & une infinité de jardins, mais encore des montagnes & des vallées. Elle avoit douze portes éloignées d'un mille l'une de l'autre. Ses murailles étoient revêtues de tourelles, & entourées d'un foſſé profond, ſur lequel paſſoit un aqueduc qui conduiſoit les eaux de la riviere en divers quartiers de la ville.

Ginzis-Kan, premier empereur des anciens Mogols & Tartares, forma le ſiege de cette ville en 1220, & la prit par la méſintelligence qui régnoit entre tant de différens peuples qui l'habitoient. Le ſultan Méhemet ne put la défendre avec une armée de cent dix mille hommes.

» Tamerlan deſcendant de Ginzis-Kan » par les femmes, & qui ſubjuga autant » de pays que ce prince, établit *Samarcande* pour la capitale de ſes vaſtes états. » Ce fut là qu'il reçut, à l'exemple de Ginzis, » l'hommage de pluſieurs princes de l'Aſie, » & la députation de pluſieurs ſouverains. » Non-ſeulement l'empereur grec Manuel » y envoya des ambaſſadeurs, mais il en » vint de la part de Henri III. roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à celles des premiers rois de » Perſes. Tous les ordres de l'état, tous » les artiſans paſſerent en revue, chacun » avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous ſes petits-fils, & toutes ſes petites-filles le même jour. Enfin il mourut » en 1406, dans une extrême vieilleſſe, après » avoir régné 36 ans, plus heureux par ſa » longue vie, & par le bonheur de ſes petits-fils, qu'Alexandre le grand, auquel les » orientaux le comparent.

» Il n'étoit pas ſavant comme Alexandre, mais il fit élever ſes petits-fils dans » les ſciences. Le fameux Oulougbeg, qui » lui ſuccéda dans les états de la Tranſoxane, fonda dans *Samarcande* la premiere » académie des ſciences, fit méſurer la » terre, & eut part à la compoſition des » tables aſtronomiques qui portent ſon » nom, ſemblable en cela au roi Alphonſe

» de Caſtille, qui l'avoit précédé de plus » de cent années. Aujourd'hui la grandeur » de *Samarcande* eſt tombée avec les ſcien- » ces ; & ce pays, occupé par les tartares » Usbecks, eſt redevenu barbare, pour » refleurir peut-être un jour.

Tout même nous porte à l'imaginer. *Samarcande* eſt encore une ville conſidérable, dont la poſition eſt des plus heureuſes, pour faire le commerce de la grande Tartarie, des indes & de la perſe. Elle ne manque de rien pour ſa ſubſiſtance ; enfin, elle a autour d'elle, à dix lieues à la ronde, un grand nombre de bourgades, dont les jardins délicieux font paſſer la fameuſe vallée, dans laquelle elle eſt ſituée, pour un des quatre paradis terreſtres que les Orientaux mettent en Aſie. (*D. J.*)

SAMARIA, SUMAREIN, SCHOMORIN, (*Géogr.*) ville de la baſſe Hongrie, dans le comté de Presbourg, & dans le diſtrict ſupérieur de l'île de Schutt ; c'eſt la plus conſidérable de l'île en entier : elle eſt ancienne & encore bâtie à l'antique ; l'on y fait beaucoup de commerce & l'on y tient une cour de juſtice provinciale. Elle eſt du nombre des villes à privileges, mais en même temps elle eſt de celles où, par défaut de police, l'on compte le plus d'incendies. (*D. G.*)

SAMARIE, (*Géog. anc.*) ville de la Paleſtine, capitale d'un petit royaume de même nom, qui comprenoit les dix tribus. Elle fut bâtie par Amri, qui acheta deux talens d'argent, d'un nommé *Somer*, la montagne de Someron. Amri éleva ſa ville ſur cette montagne, qui étoit agréable, fertile, ayant des eaux en abondance, & ſituée à une journée de Jéruſalem. Achab bâtit dans cette ville un palais d'ivoire, c'eſt-à-dire, où il y avoit beaucoup d'ornemens d'ivoire, *III. Reg. ch. xiij.* Salmanazar, roi d'Aſſyrie, prit cette ville l'an 720 avant J. C. & la détruiſit.

Il paroît qu'elle ſe rétablit dans la ſuite, puiſque Eſdras, *l. I. c. iv.* & *l. II. c. iv.* parle déjà des habitans de *Samarie*, & que les Samaritains, jaloux des faveurs qu'Alexandre le Grand avoit accordées aux Juifs, ſe révolterent ; ce prince, dit Quint-Curce, *l. IV. c. xxj.* marcha contre eux, prit *Samarie*, & y mit des Macédoniens ; il donna le pays des environs aux Juifs pour le cultiver, & leur accorda l'exemption du tribut.

Jean Hircan prit dans la ſuite *Samarie*, & la ruina de nouveau ; mais quand Gabinius fut fait préſident de Syrie, il entreprit de rebâtir *Samarie*. De-là vient, dit Syncelle, qu'on l'appelle quelquefois la *ville des Gabiniens*, c'eſt-à-dire, la colonie de Gabinius ; cependant *Samarie* n'étoit encore qu'un village. Hérode fut le premier qui en refit une ville dans les formes, & qui la remit en honneur.

Comme Auguſte lui avoit accordé cette place en propriété, il lui donna le nom grec de *Sebaſte*, qui revient au nom latin *Auguſta*, la ville d'Auguſte. Il y attira ſix mille nouveaux habitans, & leur diſtribua les terres des environs, qui étant extrêmement fertiles, produiſirent en ſi grande abondance, que la ville ſe trouva bientôt riche & peuplée. Il mit une bonne garniſon dans la tour de Straton, qui dans la ſuite, par compliment pour le même Auguſte, porta le nom de Céſarée.

Le nom de *Samarie* étoit commun à la ville & au pays des environs ; de ſorte qu'il y avoit *Samarie* ville, & *Samarie* qui étoit le pays de *Samarie*. Les auteurs ſacrés du nouveau Teſtament, parlent aſſez peu de *Samarie* ville, & lorſqu'ils emploient ce mot, ils expriment ſous ce nom plutôt le pays que la ville dont nous parlons. Par exemple, quand on lit, Luc, *c. xvij*, que *Jeſus paſſoit par le milieu de la Samarie*, cela veut dire, par le pays de *Samarie*. Et dans S. Jean, *c. iv. Jeſus étant venu dans une ville de la Samarie, nommée Sichar* : c'eſt là qu'il eut un entretien avec une femme de *Samarie*, c'eſt-à-dire, une Samaritaine de la ville de Sichar.

Après la mort de S. Etienne, les diſciples s'étant diſperſés dans les villes de la Judée & de *Samarie*, *act. c. viij.* le diacre S. Philippe vint dans la ville de *Samarie*, où il fit pluſieurs converſions. Les apôtres ayant appris que cette ville avoit reçu la parole de Dieu, y envoyerent Pierre & Jean, pour donner le S. Eſprit à ceux qui avoient été baptiſés. C'eſt là qu'étoit Simon le magicien, qui offrit de l'argent aux apôtres, afin qu'ils lui communiquaſſent le pouvoir de donner le S. Eſprit. *Samarie* n'eſt ja-

mais nommée *Sabeſte* dans les livres du nouveau Teſtament, quoique les étrangers ne la connuſſent guere que ſous ce nom-là. (*D. J.*)

SAMARITAINS, (*Hiſt. Critiq. ſacrée.*) les *Samaritains* étoient des colonies de Babyloniens, de Cuthéens & d'autres peuples, qu'Aſſaradon envoya pour repeupler la province de Samarie, dont Salmanaſar avoit tranſporté le plus grand nombre des habitans au-delà de l'Euphrate du temps de la captivité des dix tribus.

Les *Samaritains* étoient païens, & ils continuerent à adorer leurs idoles, juſqu'à ce que, pour ſe délivrer des lions, qui les incommodoient beaucoup, ils ſouhaiterent d'être inſtruits de la maniere de ſervir le Dieu d'Iſraël, eſpérant d'appaiſer par ce moyen la colere du dieu du pays. Ils joignirent donc le culte du Dieu d'Iſraël à celui de leurs idoles; & de là vient qu'il eſt dit dans l'hiſtoire des rois, *ch. xvij. v. 33*, qu'ils craignoient Dieu, mais qu'ils adoroient en même temps leurs propres divinités.

Lorſque la tribu de Juda fut de retour de la captivité de Babylone, & que le temple eut été rebâti, tous les juifs s'engagerent par un accord ſolemnel, à renvoyer les femmes païennes qu'il y avoit parmi eux. Il ſe trouva que Manaſſé, ſacrificateur juif, avoit épouſé la fille de Sanballac, *Samaritain*, & que n'étant pas d'humeur à ſe défaire de ſa femme, Sanballac pouſſa les *Samaritains* à bâtir ſur la montagne de Garizim, près de la ville de Samarie, un temple qui fût oppoſé à celui de Jéruſalem, & il y établit pour ſacrificateur Manaſſé ſon gendre.

La fondation de ce nouveau temple excita entre les Juifs & les *Samaritains* une grande diſſenſion, qui s'accrut avec le temps, & dégénéra en une haine ſi furieuſe, qu'ils ſe refuſoient même de ſe rendre les uns aux autres les ſervices de l'humanité la plus commune. Voilà pourquoi les *Samaritains* ne voulurent pas donner retraite à Notre-Seigneur, quand ils s'apperçurent qu'il alloit adorer à Jéruſalem; deux de ſes diſciples, ſavoir Jacques & Jean, extrêmement piqués de cette incivilité, prirent feu, & par un zele de bonne-foi pour l'honneur de leur maître & pour la ſainteté de Jéruſalem, ils vouloient ſe défaire inceſſamment de ces ennemis de Dieu & de Jeſus-Chriſt, de ces adverſaires de la vraie religion, de ces ſchiſmatiques; car c'eſt ainſi qu'ils ſe traiterent les uns & les autres. Dans le trouble de leur colere, ils ſouhaitent que Notre-Seigneur leur accorde le pouvoir de faire deſcendre le feu du ciel, pour conſumer les *Samaritains*; comme avoit fait Elie autrefois en pareil cas, & même pas fort loin de l'endroit où ils ſe trouvoient alors.

Malgré l'injuſtice du procédé des *Samaritains*, & le grand exemple du prophete Elie, dont les deux apôtres ſe croyoient autoriſés, Notre Seigneur cenſure paiſiblement, mais d'une maniere auſſi vive que forte, le zele deſtructeur de ces deux apôtres: *vous ne ſavez*, leur dit-il, *de quel eſprit vous êtes, car le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les ames, mais pour les ſauver. Luc. IX. 55.* Paroles admirables, qu'il ne faut jamais perdre de vue, parce qu'elles ſappent de fond en comble toute intolérance dans le chriſtianiſme. Le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les ames, mais pour les ſauver.

La religion des *Samaritains*, comme nous l'avons dit, fut d'abord la païenne; ils adoroient chacun la divinité de leur pays; l'écriture cite un grand nombre de ces divinités, comme Nerger, Nébahas, Thartac, Rampham; ils mêlerent enſuite à ce culte prophane, celui du vrai Dieu, que le prêtre de Bétel leur apprit; mais quand ils eurent tout-à-fait renoncé à l'idolâtrie, pour embraſſer la loi du Seigneur, alors ils ne furent plus diſtingués des Juifs, que par trois articles ſur leſquels ils différoient d'eux.

1°. Ils ne reconnoiſſoient que les cinq livres de Moïſe pour vraiment canoniques. 2°. Ils rejettoient toutes ſortes de traditions, & s'en tenoient à la parole écrite. 3°. Ils ſoutenoient qu'il falloit ſervir Dieu ſur le mont Garizim, où les patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des ſacrifices que dans le temple de Jéruſalem. C'eſt principalement ſur cette élévation d'autel contre autel, & de temple contre temple, qu'étoit

fondé l'antipathie de ces deux peuples. Les Juifs n'avoient point de plus forte injure à dire à un homme, que de l'appeller *Samaritain*. Jean, *VIII*, *xlviij*. Ceux-ci, de leur côté, avoient tant de répugnance pour les Juifs, que nous avons vu qu'ils refuſerent un jour de recevoir Jeſus-Chriſt, parce qu'il paroiſſoit diriger ſes pas du côté du temple de Jéruſalem.

Les Juifs accuſent les *Samaritains* de deux ſortes d'idolâtrie ſur le mont Garizim. L'une d'y avoir adoré l'image d'une colombe, & l'autre des théraphins, ou des idoles cachées dans cette montagne; il eſt vrai que les Aſſyriens adoroient une de ces divinités, qui, ſelon Diodore, étoit Sémiramis, ſous la figure d'une colombe; & vraiſemblablement les *Samaritains* mêlerent autrefois le culte de cette idole avec le culte du Dieu d'Iſraël; mais ils ne l'ont jamais fait depuis.

Quant au ſecond chef d'accuſation des Juifs, il eſt encore vrai que Jacob ayant trouvé les théraphins ou les idoles que Rachel avoit volées à ſon pere, les lui ôta, & les cacha ſous un chêne à Sichem, & que Sichem eſt au pied du mont Garizim; mais les *Samaritains* n'adoroient que Dieu ſur cette montagne; & depuis que Manaſſé leur eut apporté la loi de Moïſe, ils ont toujours été juſqu'à nos jours des adorateurs du vrai Dieu.

Ils adoroient le vrai Dieu du temps de Jeſus-Chriſt; ils avoient en vénération les livres de Moïſe qu'ils ont précieuſement conſervés; ils en obſervoient exactement les lois, & attendoient le Meſſie comme les Juifs. C'eſt ſans fondement qu'on leur a reprochés de donner dans des erreurs groſſieres ſur la nature de Dieu, quoique peut-être il ſe trouvât du temps de Jeſus-Chriſt quelque mélange d'idolâtrie dans leur culte; on peut du moins le conjecturer, ſur ce que notre Sauveur leur reproche d'adorer ce qu'ils ne connoiſſoient pas *Jean*, *iv*, 22.

Quoi qu'il en ſoit, les *Samaritains* d'aujourd'hui ſont dans les mêmes ſentimens que leurs peres, comme il paroît par les lettres écrites dans le dernier ſiecle à Scaliger, par les *Samaritains* d'Egypte & de Naplouſe, & par celles qu'ils écrivirent depuis à leurs freres prétendus d'Angleterre.

Ceux qui ſeront curieux de plus grands détails ſur la confeſſion de foi des *Samaritains* modernes, les trouveront dans l'hiſtoire des Juifs de M. Baſnage, *tom. II. part. j.*

Pour ce qui concerne leur pentateuque & leurs caracteres, *Voyez* PENTATEUQUE, SAMARITAIN & SAMARITAINS, *Caracteres*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMARITAINS, *caracteres*, (*Crit. ſacr.*) ce ſont les vieux caracteres Hébreux, avec leſquels les *Samaritains* écrivirent autrefois le *pentateuque*, & dont ils ſe ſervent encore aujourd'hui; ces ſortes de caracteres ſont affreux, & les plus incapables d'agrément de tous ceux qui nous ſont connus. C'étoient les lettres des Phéniciens, de qui les Grecs ont pris les leurs; le vieil alphabet Ionien fait aſſez voir cette reſſemblance, comme le montre Scaliger dans des notes ſur la chronique d'Euſebe. Ce furent de ces vieilles lettres que ſe ſervirent les prophetes, pour écrire leurs ouvrages, & ce fut avec ces mêmes caracteres que le décalogue fut gravé ſur les deux tables de pierre; le nombre de vieux ſicles juifs que nous avons encore, avec l'inſcription Samaritaine, *Jéruſalem la ſainte*, prouve aſſez l'antiquité de ces ſortes de caracteres, auxquels les caracteres Hébreux d'aujourd'hui ſuccéderent après la captivité de Babylone; ces derniers étoient les ſeuls que le peuple ſavoit lire alors; & cette raiſon engagea Eſdras à les employer. Tous les anciens le reconnoiſſent, Euſebe, S. Jérôme, les deux tamulds le diſent; en un mot, c'eſt l'opinion de tous les ſavans juifs, & Cappel a fait un livre contre Buxtof le fils, pour la confirmer. (*D. J.*)

SAMARITAINE, LA f. f. (*Fonderie.*) ce qu'on nomme à Paris la *Samaritaine*, eſt un groupe de figures de bronze, placé ſur la face d'un château ou réſervoir des eaux, qui eſt conſtruit ſur le bord occidental du pont-neuf. Ce groupe repréſente un vaſe où tombe une nappe d'eau qui vient du réſervoir; d'un côté, eſt Jeſus-Chriſt, & de l'autre, la *Samaritaine*, qui ſemblent s'entretenir. (*D. J.*)

SAMAROBRIVA, (*Géog. anc.*) *briva* & *briga* eſt une diction celtique & gauloiſe, qui ſignifie *pont*, comme il ſe voit en *briva Iſuræ*, ou *Briviſura*, ou *pons Iſuræ*, pont-Oiſe, ou pont-d'Oiſe, & en cent places

ailleurs : *Samarobriva* ſignifie donc *Samaræ pons*, que nous pourrions dire *Somme-pont* ou *pont-ſur-Somme*, aujourd'hui *Amiens*, ſon ancien nom ayant été changé en celui qui a été commun au temple & à la ville *Ambiani*, d'où eſt tiré le nom d'*Amiens*.

De cette démonſtration, que *Samarobriva* ſignifie *Samarat-pont*, il s'enſuit que l'ancien nom de la riviere de Somme, qui paſſe à Amiens, eſt *Samara*, & que la riviere de Phrudis, dont Ptolomée fait mention en ces quartiers-là, n'eſt autre que la ſomme. Quoique tous les ſavans conviennent que *Sammarobriva* eſt Amiens, Ortélius a du penchant à croire que c'eſt Bray-ſur-Somme. La reſſemblance des mots ſemble le favoriſer. (*D. J.*)

SAMBAIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, qui eſt de la groſſeur d'un gland. On s'en ſert dans diverſes maladies, & ſur-tout contre la morſure des ſerpens & des autres bêtes vénimeuſes. Il eſt très-rare.

SAMBAL, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, dans la province de Becar, au Mogol, ſur le Gange. (*D. J.*)

SAMBALLES, LES ISLES (*Géogr. mod.*) ou les îles *Samballos*; petites îles de l'Amérique, ſur la côte ſeptentrionale de l'Iſthme, qui joint l'Amérique ſeptentrionale avec la méridionale. Ces îles s'étendent juſqu'à la pointe de Samballas, & ſont en très-grand nombre, mais fort petites; le terrein de la plupart eſt plat, bas, ſablonneux, & couvert de mammées, de ſapadillos, de manchenilliers & autres arbres. Outre le poiſſon à coquille, elles fourniſſent des rafraîchiſſemens aux armateurs. Les plus voiſines de la haute mer, ſont couvertes de rochers. *Voyez* la *Relation* de Wafer. (*D. J.*)

SAMBA-PONGO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que les habitans du royaume de Loango en Afrique, donnent à leur roi, qu'ils regardent non-ſeulement comme l'image de la divinité, mais encore comme un dieu véritable; dans cette idée ridicule, ils lui attribuent la toute puiſſance; ils croient que les pluies, les vents & les orages, ſont à ſes ordres; c'eſt pourquoi ils ont recours à lui dans les temps de ſéchereſſe & de ſtérilité, & à force de préſens & de prieres, le déterminent à leur rendre le ciel favorable. Lorſque le roi conſent aux vœux de ſes ſujets, il ne fait que tirer une fleche contre le ciel, mais il y a lieu de croire qu'il ne s'y détermine que lorſqu'il voit le temps chargé, ſur-tout quand c'eſt de la pluie qu'on lui demande. En un mot, ces peuples croient qu'il n'y a rien d'impoſſible pour leur monarque, & lui rendent en conſéquence les honneurs divins. Malgré cette haute opinion, ils ne laiſſent pas de croire que ſa vie ne puiſſe être miſe en danger par les ſortileges & les maléfices; c'eſt ſur ce préjugé qu'eſt fondée une loi irrévocable, qui décerne la peine de mort contre quiconque a vu le roi de Loango boire ou manger; cet ordre s'étend même ſur les animaux. Des voyageurs rapportent qu'un fils du roi, encore enfant, étant entré par haſard dans l'appartement de ſon pere, au moment où il buvoit, fut maſſacré ſur le champ par ordre du grand prêtre, qu'il prit auſſi-tôt de ſon ſang, & en frotta le bras de ſa majeſté, pour détourner les maux dont elle étoit menacée; ainſi la ſuperſtition vient par-tout à l'appui des deſpotes & des tyrans, qui ſont quelquefois eux-mêmes les victimes du pouvoir qu'ils lui ont accordé.

SAMBLANCEAUX, (*Géog. Hiſt.*) ou *Sablonceaux*; abbaye à trois lieues & demie de Saintes, ſur un terrein ſablonneux, d'où ſortent pluſieurs ſources d'une eau la plus limpide, la plus légere & la meilleure du royaume : elle tire ſon nom de *ſablons* & d'*eaux*. Elle fut fondée par Guillaume d'Aquitaine, mort en 1137.

Les religieux ſuivent la regle de S. Auguſtin; leur premier abbé régulier fut Gaufredus, & le quinzieme & dernier Martel. M. de Sourdis, un des premiers abbés commandataires, y introduiſit la réforme de chancelade, faite par le pieux abbé Alain de Solminac, depuis célebre évêque de Cahors.

Cette abbaye a été pillée pendant les guerres de religion, en 1559 & en 1621, par le prince de Soubiſe, qui, avec 2000 hommes & trois pieces de canon, l'aſſiégea, la prit, & y commit toute ſorte de dégradations.

Il paroît que les ducs d'Aquitaine faiſoient, de temps en temps, leur réſidence dans ce canton. On voit encore à l'abbaye la *ſalle des pages*; & à un quart de lieue

on trouve des masures que les habitans ont toujours appellées le *Château Guillaume*.

On voit encore près de *Samblanceaux* un camp Romain, qui passe dans le pays pour un camp de César. M. le chevalier de la Sauvagere a donné une description détaillée & exacte de ses monumens dans le recueil in-4°. des antiquités de Saintes.

Messieurs de Sourdis, archevêque de Bordeaux ; de Perefixe, archevêque de Paris, & de la Hoquette, archevêque de Sens, ont été dans le dernier siecle abbés de *Samblanceaux*. *Mémoire pris sur les lieux*. (*C.*)

SAMBRACITANUS-SINUS, (*Géogr. anc.*) golfe de la Gaule narbonnoise, près de Fréjus, (*) c'est à ce qu'on croit, aujourd'hui le golfe de Grimaut. (*D. J.*)

Il fut inféodé vers 900 par Guillaume premier, comte de provence, à un Grimaldi, fils du Seigneur de Monaco, comme on peut le voir dans Honoré Bouche, *not. gaul.* d'Anville.

SAMBOUC, s. m. (*Commerce.*) bois de senteur, que les nations de l'Europe qui négocient sur les côtes de Guinée, ont coutume d'y porter, non pas pour aucun commerce avec les negres, mais pour en donner aux rois du pays qui en font grand cas ; on y joint ordinairement de l'iris de Florence & autres choses semblables, afin que le présent soit mieux reçu. (*D. J.*)

SAMBOULA, s. m. sorte de panier des sauvages caraïbes, fait en forme de sac ouvert, travaillé fort proprement à jours avec des brins de latanier très-minces, & tissus à peu-près comme nos chaises de canne ; ces paniers ont une ance pour les passer au bras & pour les suspendre dans la maison, où ils servent aux sauvages à mettte des fruits, des racines, de la cassave, ou ce qu'ils veulent exposer à l'air libre.

SAMBRACATE, (*Géogr. anc.*) île de l'Arabie heureuse, dans la mer des Indes, selon Pline, *l. VI, c. xxviij* ; cet auteur dit qu'il y avoit aussi en terre ferme, une ville de même nom. Parlant ailleurs, *l. XII, c. xv*, des diverses sortes de myrrhes, il met au cinquieme rang *Sambracena myrrha*, ainsi nommée, dit-il, d'une ville du royaume des Sabéens, & voisine de la mer. Le P. Hardouin croit qu'il s'agit là de la ville de *Sambracate*, en terre ferme. (*D. J.*)

SAMBRE, LA (*Géogr. mod.*) par les anciens Romains *Sabis* ; riviere de France & des pays-bas. Elle a sa source en Picardie, au-dessus du village de Novion, arrose plusieurs lieux dans son cours, & arrive à Namur pour se perdre dans la Meuse. (*D. J.*)

SAMBRES, LES (*Géogr. anc.*) *Sambri* ; ancien peuple de l'Ethiopie, sous l'Egypte, selon Pline. Il ajoute que chez eux il n'y avoit point de bêtes à quatre pieds qui eussent des oreilles ; ce n'est pas à dire que les animaux naquissent ainsi, c'étoit apparemment la mode chez ce peuple de les leur couper ; peut-être croyoient-ils que le droit de porter des oreilles, n'appartenoit qu'à l'homme. (*D. J.*)

SAMBROCA, (*Géog. anc.*) riviere de l'Espagne tarragonoise. On croit que c'est la Fer, riviere de Catalogne. (*D. J.*)

SAMBUCA, (*Géogr. mod.*) ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, à dix milles de la côte de la mer d'Afrique. (*D. J.*)

SAMBULOS, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, vers la Mésopotamie. Elle étoit célebre par un temple dédié à Hercule. Tacite, *annal. liv. XII, chap. xiij*, en rapporte une particularité. Il dit que ce dieu avertissoit en un certain temps les prêtres de son temple, de préparer des chevaux chargés de fleches, afin d'aller à la chasse : que ces chevaux couroient vers un bois, d'où ils revenoient le soir fort fatigués & sans fleches ; que la nuit ce même dieu montroit à ses prêtres pendant le sommeil, les endroits de la forêt où ces chevaux avoient couru, & qu'on les trouvoit le lendemain couverts de gibier étendu par terre. En donnant à l'industrie des prêtres, ce que l'on attribue ici à Hercule, il n'y a rien de fort difficile à exécuter. (*D. J.*)

SAMBUQUE, s. f. *Musiq. des Hébreux.*) ancien instrument du musique à cordes, usité en Chaldée, & dont on se servit à la dédicace & à l'adoration de la statue de Na-

(*) L'itinéraire maritime indique ce golfe entre Forum Julii Fréjus, & la position d'un Héraclée, surnommée *Caccabaria* : c'est le golfe de Grimaut. Il est nommé dans les titres de l'église de Fréjus *Gambracitanus*. (*C.*)

bucodonoſor. Les uns croient que cet inſtrument étoit triangulaire, (*) & à cordes inégales, & d'autres penſent que c'étoit une eſpece de flûte. (*D. J.*)

SAMBUQUE, ſ. f. (*Art milit. des anc.*) *ſambuccus*, échelles des anciens, de la largeur de quatre pieds, laquelle dreſſée, étoit auſſi haute que les murailles qu'on vouloit attaquer. De l'un & de l'autre côté de cette échelle, régnoit une baluſtrade, ſur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de ſon long ſur les côtés des deux galeres jointes enſemble (**), de ſorte qu'elle paſſoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces galeres, on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit agir, on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine, & des gens de deſſus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres ſur la proue aidoient auſſi à l'élever avec des leviers. Enſuite les galeres étant pouſſées à terre, on appliquoit ces machines à la muraille.

Au haut de l'échelle étoit un petit plancher bordé de trois côtés de claies, ſur lequel quatre hommes repouſſoient, en combattant, ceux qui, des murailles, empêchoient qu'on appliquât la *ſambuque*. Quand elle étoit appliquée, & qu'on étoit arrivée ſur la muraille, on jetoit bas les claies, & à droite & à gauche les attaquans ſe répandoient dans les forts ou dans les tours. Ce reſte des troupes les ſuivoit, & ſans crainte que la machine leur manquât, parce qu'elle étoit fortement attachée aux deux galeres.

Voilà le détail de Polybe ſur *la ſambuque*; il ajoute qu'on appella cette machine de ce nom, parce que l'échelle étant dreſſée, il ſe faiſoit d'elle & du vaiſſeau joints enſemble, une figure qui reſſembloit à l'inſtrument de muſique, nommé *ſambuque*. *Voyez* la figure que M. Folard en donne, & ſes remarques. (*D. J.*)

SAME, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer qui eſt une eſpece de muge.

(*) Muſonius, dans ſon traité *De luxu Græcor.*, dit que, ſuivant Maſurius, la *ſambuque*, qu'il nomme *ſambyce*, étoit un inſtrument qui rendoit un ſon aigu. Il ajoute qu'Euphorion rapporte que les Parthes & les Troglodytes faiſoient uſage des *ſambuques* à quatre cordes. Plus bas le même auteur nous aſſure, d'après Suidas, que les *ſambuques* étoient des inſtrumens de muſique triangulaires, au ſon deſquels on chantoit des vers ïambes.

Enfin Muſonius nous apprend encore que la *ſambuque*, eſpece de cythare triangulaire, fut inventée par Ibycus, & que, ſuivant Semus de Délos, la ſybille fut la premiere à ſe ſervir de cet inſtrument, appellé *ſambyce* du nom de ſon inventeur. (*F. D. C.*)

(**) Lorſque Marcellus attaqua l'Achradine de Syracuſe, ſa flotte étoit compoſée de ſoixante galeres à cinq rangs de rames, qui étoient pleines d'hommes armés d'arcs, de frondes & de dards pour nettoyer les murailles. Il avoit encore huit galeres à cinq rangs, d'un côté deſquelles on avoit ôté les bancs, aux unes à droite, aux autres à gauche, & que l'on avoit jointes enſemble par les côtés où il n'y avoit pas de bancs. C'étoient ces galeres qui, pouſſées par les rameurs de l'autre côté, approchoient des murailles, & qu'on appelloit des *ſambuques*, dont voici la conſtruction. C'étoit une échelle *A B*; *fig.* 4, *pl. XII*, *Art milit.*, *Armes & Machines de guerre*, *Sup. des Planch.* Nous ne nous permettrons ici que les répétitions indiſpenſables pour l'explication de la figure que nous en donnons. On la couchoit de tout ſon long ſur les côtés des deux galeres *CD* jointes enſemble, de ſorte qu'elle paſſoit de beaucoup les éperons. Au haut des mâts de ces galeres étoient des poulies & des cordes *EF*. Le jeu & l'uſage en ſont ſuffiſamment expliqués.

Le chevalier de Folard propoſa, en 1712, une *ſambuque*, *fig.* 3, de ſon invention pour l'eſcalade du fort de la Kénoque. Elle étoit compoſée d'une échelle *A* de près de 30 pieds de largeur, & dont la hauteur étoit proportionnée à celle de la muraille. Elle étoit poſée debout & ſur le milieu d'une delandre *B*. L'échelle étoit attachée à deux mâts & aux deux extrémités de la delandre par deux cordages *D* qui paſſoient chacun par deux poulies *E*. Lorſqu'on étoit arrivé au pied du mur, on lâchoit les deux cordages, & l'échelle tomboit ſur le haut du parapet. Les deux extrémités étoient armées d'agraffes de fer ou de pattes d'ancre *F* qui empêchoient que le poids des hommes qui devoient monter deſſus, ne repouſſât le bâtiment en arriere.

Cette *ſambuque* avoit cet avantage ſur celle des anciens, que les aſſaillans ſe préſentoient ſur un plus grand front, & qu'il étoit difficile de réſiſter à l'impétuoſité de leur choc. (*V.*)

Voyez MUGE. Il ne differe du mulet, qu'en ce qu'il a la tête plus petite & plus pointue, & que les traits qui s'étendent ſur les côtés du corps, ſont moins longs: il a auſſi la chair moins blanche, plus molle & moins graſſe; on l'a ſurnommé *poiſſon innocent*, parce qu'il ne mange aucun poiſſon; il cherche ſa nourriture dans la boue. Le *ſame* pond ſes œufs en hiver, à l'embouchure des fleuves; il aime l'eau douce, il remonte les rivieres: on en pêche dans la Garonne, dans le Rhône, la Loire, *&c.* Rondelet, *hiſtoire naturelle des poiſſons. I. part. liv. IX, chap. xj. Voyez* MULET & POISSON.

SAMEDI, ſ. m. (*Chron.*) eſt le dernier jour de la ſemaine; il étoit conſacré autrefois par les Payens à Saturne, & s'appelloit *dies Saturni*; aujourd'hui encore les Anglois l'appellent *Saturday*, jour de Saturne. C'étoit le jour du ſabbat chez les Juifs. Il eſt encore appellé dans le bréviaire *dies ſabati*; & parmi les chrétiens catholiques, il eſt conſacré à la Ste. Vierge. Le roi Louis XI, qui y avoit beaucoup de dévotion, voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort par les prieres de S. François de Paule, lui demanda au-moins d'obtenir de la ſainte Vierge qu'il mourût un *ſamedi*. Ce qui arriva en effet. (*O.*)

SAMEQUIN, ſ. m. (*Marine.*) ſorte de vaiſſeau marchand Turc, dont on ne ſert que pour aller à terre.

SAMIARII, ſ. m. (*Littérature.*) on nommoit ainſi les armuriers qui poliſſoient avec la terre de Samos, les armes des ſoldats prétoriens & des gardes du corps des empereurs. *Voyez Pitiſcus.* (*D. J.*)

SAMICUM, (*Géogr. anc*) village du Péloponneſe, dans l'Elide, près de la mer, & aux confins de la Triphylie, ſelon Pauſanias. Il rapporte que ce lieu fut donné à Polyſperchon étolien, pour en faire un lieu de défenſe contre les Arcadiens. Il ajoute: perſonne d'entre les Meſſéniens ni d'entre les Eléens ne m'a paru ſavoir où étoient les ruines d'Arene; ceux qui ont tâché de les trouver n'ont dit que des conjectures. L'opinion qui paroît plus vraiſemblable eſt celle de ceux qui prétendent que, dans les temps héroïques, *ſamicum* étoit appellée *Arene*. (*D. J.*)

SAMIENNE, adj. (*Mythолog.*) épithete de Junon, à cauſe de la grande vénération qu'on lui portoit à Samos: les habitans du lieu ſe vantoient que la ſœur & la femme de Jupiter étoient nées dans leur île, ſur le bord du fleuve Imbraſus, & ſous un ſaule qu'ils montroient dans l'enceinte du temple conſacré à cette divinité. Ce temple avoit été bâti par les Argonautes, qui y avoient tranſporté d'Argos la ſtatue de cette déeſſe. (*D. J.*)

SAMIS, ſ. m. (*Soierie.*) étoffe très-riche, lamée ou tramée de lames d'or; cette étoffe eſt de manufacture vénitienne, mais peu connue préſentement; il s'en trouve pourtant encore à Conſtantinople. (*D. J.*)

SAMMATHAN, (*Géogr. mod.*) ville de France dans le comté de Comminges, au-bas d'un vallon, ſur la riviere de Save ou de Seve, à une lieue au nord-eſt de Lombez. C'étoit autrefois la plus forte place de tout le pays; mais les guerres des François contre la Gaſcogne, & enſuite celles des Anglois & des comtes de Foix l'ont ruinée. *Long. 18, 36'; latit. 43, 35'.*

Belleforeſte (François de) né dans cette ville, a fait une Coſmographie des annales de France, une hiſtoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de *Charles*, & divers autres ouvrages qui prouvent qu'il ſongeoit plutôt à vivre par ſa plume., qu'à mériter l'eſtime du public. Il mourut à Paris en 1583 à 35 ans. (*D. J.*)

SAMNITES, LES (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie, dont le pays s'appelloit le *Samnium*; on liſoit en Latin *Samnis* au ſingulier, pour dire un *Samnite*, & au pluriel *Samnites*. Ce nom eſt employé dans les auteurs en deux ſens fort différens l'un de l'autre. Tantôt les *Samnites* ſe prennent pour un nom général à pluſieurs peuples qui étoient diſtingués les uns des autres par un nom particulier, & qui néanmoins avoient tous une même origine, parce qu'ils venoient tous également des Sabins. Ces peuples étoient:

1°. *Picentes*, dont le pays, nommé *Picenum*, comprenoit une partie de la marche d'Ancone, & une partie de l'Abruzze. On y ajoute l'*ager Palmenſis*, le pays au-

tour d'Aſcoli ; le *Prætutianus ager*, le pays autour de Téramo ; & l'*Adrianus ager*, le pays autour d'Atri.

2°. *Veſtini*, dont le pays répondoit à cette partie de l'Abruzze ultérieure, entre le fleuve de la Piomba & la Peſcara.

3°. *Marrucini* ; leur pays eſt aujourd'hui le territoire de Chiéti, dans l'Abruzze citérieure.

4°. *Trentani*, leur pays eſt aujourd'hui une partie de l'Abruzze citérieure & une partie de la Capitanate. Leurs rivieres étoient le Sangro, le Triguo, le Tiferno & le Fortore.

5°. *Peligini*, dont le pays répondoit à la partie de l'Abruzze citérieure, qui eſt autour de Sermona, entre la Peſcara & le Sangro.

6°. *Marſi*, les Marſes, dont le pays comprenoit une partie de l'Abruzze ultérieure, autour du lac de Célano, le *Fucinus lacus* des anciens.

7°. *Hirpini*, dont le pays répondoit à la principauté ultérieure.

8°. Enfin les *Samnites* proprement dits, dont nous allons parler.

Les *Samnites* proprement dits, ou les vrais *Samnites*, occupoient la partie de l'Abruzze ſupérieure, tout le comté de Moliſſe, avec des parties de la Capitanate & de la terre de Labour. Ils avoient les *Pelini* & les *Trentani* au nord, la Pouille daunienne au levant, les *Hirpini* & la Campanie au midi, & les *Marſi* au couchant.

Le pays ſitué entre ces peuples étoit le vrai *Samnium*, & étoit partagé entre les *Caraceni*, à qui Ptolomée, *l. III. c. j.* attribue la ville d'*Auſidenæ* & les *Pentri* au midi, dont parle Tite-Live, qui dit que leur capitale étoit nommée *Bovianum*, l. IX. c. xxxj. *indè victor exercitus Bovianum ductus ; caput hoc erat Pentrorum* Samnitium, *longè ditiſſimum atque opulentiſſimum armis, virisque.*

Les *Samnites* furent nommés *Sabelli* ; & Strabon dit formellement que les Picentes & les *Samnites* tiroient leur origine des Sabins : le corps de ceux-ci fut partagé en deux : la partie établie à l'occident garda le nom de *Sabins* : celle qui s'étendit à l'orient s'appella d'abord Σαβῖται, enſuite Σαυνῖται, dont les Grecs firent Σαυνῖται ; ſur quoi les Romains les ont appellés *Samnites*. Le nom de *Sabelli* a été employé par Tite-Live, par Virgile, par Horace, & par d'autres écrivains de la bonne latinité, qui ont tous entendu par ce mot les *Samnites*.

Ce peuple étoit extrêmement belliqueux, & l'un des plus braves d'Italie. Il défendit ſa liberté contre les Romains avec le plus grand courage, & fit plus de réſiſtance que les plus grands rois. Rome fut cinquante ans (Tite-live dit ſoixante-dix) à les ſubjuguer ; mais elle fit un ſi grand ravage dans leur pays, & elle leur démolit tant de villes, que le *Samnitum*, ſi puiſſant autrefois, n'étoit plus reconnoiſſable du temps de Florus. Il fournit aux généraux de Rome la matiere de vingt-quatre triomphes.

Les *Samnites* deſcendoient des Lacédémoniens, & reſpiroient, comme eux, la liberté. Entre leurs uſages particuliers, je ne puis m'empêcher d'en citer un qui, dans une petite république, & ſur-tout dans la ſituation où étoit la leur, devoit produire d'admirables effets. On aſſembloit tous les jeunes gens, & on les jugeoit. Celui qui étoit déclaré le meilleur de tous, prenoit pour ſa femme la fille qu'il vouloit : celui qui avoit les ſuffrages après lui, choiſiſſoit encore, & ainſi de ſuite. Il étoit admirable de ne regarder entre les biens des garçons que les belles qualités & les ſervices rendus à la patrie. Celui qui étoit le plus riche de ces ſortes de biens, choiſiſſoit une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chaſteté, la vertu, la naiſſance, les richeſſes même, toute cela étoit, pour ainſi dire, la dot de la vertu. Il ſeroit difficile d'imaginer une récompenſe plus noble, plus grande, moins à charge à un petit état, plus capable d'agir ſur l'un & l'autre ſexe. C'eſt une réflexion de l'auteur de l'*Eſprit des lois*.

Les villes des *Samnites*, ſelon le P. Briet, étoient *Beneventum*, aujourd'hui Benevent ; *Auſidena*, aujourd'hui Alfidena. *Triventinum*, aujourd'hui Trivento. *Bovianum*, aujourd'hui Boiano ; *Triventum*, aujourd'hui Moliſſe ; *Æſernia*, colonie, aujourd'hui Iſernia ; *Aliſæ*, aujourd'hui Aliſi ; *Teleſia*, colonie, aujourd'hui Teleſe ; *Cla-*

vium, aujourd'hui Acrola, ſelon les uns, ou le village d'Arpain, ſelon les autres.

Leurs montagnes étoient *Tubernus*, aujourd'hui Tabor ; *Furcæ caudinæ* entre Acrola & Ste. Agathe.

Leurs rivieres étoient *Sabatus*, aujourd'hui le Sabato ; *Calor*, aujourd'hui le Calore, *Tamarus*, aujourd'hui le Tamaro. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMNITES, ſ. m. plur. (*Littérature.*) ſortes de gladiateurs, ainſi nommés à cauſe de leurs armes, & que les Romains emploient d'ordinaire à la fin de leur feſtin pour amuſer leurs convives ; *quod ſpectaculum inter epulas erat*, dit Tite-Live. C'étoit un divertiſſement domeſtique des Romains de faire battre alors aux flambeaux des gladiateurs équipés en guerre, comme les anciens *Samnites* ; mais comme ils n'avoient pour armes offenſives que des fleurets, ils ne pouvoient pas ſe faire grand mal, & ils ſe diſputoient long-temps la victoire. C'eſt pourquoi Horace, *epiſt. II, l. II, verſ. 98*, appelle cet exercice militaire *lentum duellum*. Il compare fort plaiſamment les fauſſes louanges que les poëtes ſe donnoient à l'envi, aux coups ſans effet que ſe portoient les gladiateurs *Samnites*. (*D. J.*)

SAMOGITIE, LA (*Géogr. mod.*) en latin *samogitia*, province de Pologne. Elle eſt bornée au nord, par la Curlande ; au midi, par la Pruſſe royale ; à l'orient, par la Lituanie ; & à l'occident, par la mer Baltique. Elle a 70 lieues de longueur & environ 50 de largeur.

La *samogitie* étoit anciennement habitée par les Æſtiens, partagés en diverſes nations idolâtres. Jagellan étant devenu roi de Pologne, ramena une partie de ce peuple au chriſtianiſme, & établit en 1413 un ſiege épiſcopal à Midnick. Après ſa mort, les chevaliers teutons acquirent la *Samogitie* du roi Caſimir en 1446. Enfin Albert de Brandebourg, grand-maître de leur ordre, s'étant emparé de la Pruſſe, cette province fut incorporée au royaume de Pologne. La façon de vivre des *Samogitiens* a tenu de celle des Tartares juſqu'au regne de Sigiſmond-Auguſte, qui eut peine à leur perſuader de bâtir des maiſons & de vivre en ſociété. Ces maiſons ſont un méchant toit de terre, de paille & de claie. Le feu ſe fait au milieu, & la fumée ſort par une ouverture qui eſt en-haut.

La *Samogitie* eſt un pays de bois & de montagnes preſque inacceſſibles, où on nourrit beaucoup de bétail & d'excellens chevaux. On y recueille du miel en abondance, & on trouve dans les forêts toutes ſortes de bêtes fauves.

La province eſt diviſée en trois gouvernemens, qui tirent leur nom des villes de Roſienne, capitale du pays, de Midnick ſur Wiwits, & de Ponicwiefs. Elle a un ſtaroſte pour le temporel & pour le ſpirituel, un évêque qui réſide à Midnick, autrement Womie ; cet évêque eſt ſuffragant de l'archevêque de Gneſne. (*D. J.*)

SAMOJEDES, LES (*Géog. mod.*) *Voy.* SAMOYEDES.

SAMOLOIDES, ſ. f. (*Boton. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Sa fleur eſt d'une ſeule piece, diviſée en quatre parties preſque juſqu'au fond, & en forme d'étoile. De ſon centre s'éleve un piſtil dont la baſe eſt entourée de filets déliés, accompagnés de quatre étamines. Ce piſtil ſe change en un fruit de figure oblongue à deux panneaux, qui contient des ſemences applaties. Cette plante eſt commune à la Jamaïque & dans pluſieurs autres endroits des Indes occidentales, où les chevres la broutent avec délices. (*D. J.*)

SAMOLUS, ſ. m. (*Botan.*) cette plante ſe nomme communément en François le *mouron d'eau*, *voyez-en l'article* au *mot* MOURON, *Botan.* (*D. J.*)

SAMOLUS, ſ. m. (*Botan.*) ſelon Pline, *l. XXIV, c. xj* ; il y avoit une herbe, appellée par les Gaulois, *Samolus*, qui naiſſoit dans des lieux humides, qu'ils faiſoient cueillir de la main gauche par des gens qui fuſſent à jeun ; celui qui la cueilloit ne devoit point la regarder ; il ne lui étoit pas permis de la mettre autre part que dans les canaux où les animaux alloient boire, & il la broyoit en l'y mettant. Moyennant toutes ces ſuperſticieuſes précautions, ils croyoient que cette herbe avoit de grandes vertus contre les maladies des animaux, ſur-tout celles des bœufs & des cochons. (*D. J.*)

SAMONIUM PROMUNTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Crete

dans ſa partie orientale, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xvij*, qui met de ce côté-là deux promontoires *Samonium* & *Zephyrium*, Σαμώνιον ἄκρον. Dans les voyages de S. Paul, il eſt fait mention de ce cap au ſujet de ſa navigation à Rome, & il paſſa tout auprès. Les actes des apôtres le nomment ſimplement *Salmone*. (*D. J.*)

SAMOREUX, ſ. m. (*Marine*) bâtiment extrêmement long & plat, qui n'a qu'un mât très-long, formé de deux pieces, que des cordages tiennent à l'arriere & aux côtés, & qui navige ſur le Rhin & ſur les eaux internes de Hollande.

SAMORIEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie, au comté de Comore, dans la grande île de Schit. Elle eſt entourée de murailles. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne Crumerum, & d'autres pour le lieu qu'on appelloit *Ad-Muros*. (*D. J.*)

SAMORIN, *ou* ZAMORIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne à un ſouverain de l'Indoſtan, dont les états ſont placés ſur la côte de Malabare, & qui étoit autrefois le prince le plus puiſſant de cette côte. Sa réſidence ordinaire eſt à Calecut ou Calicut. Autrefois le *ſamorin* ne pouvoit occuper le trône au-delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce temps fût accompli, il étoit diſpenſé d'une cérémonie auſſi ſinguliere que cruelle; elle conſiſtoit à ſe couper la gorge en public; on dreſſoit un échafaud pour cet effet, le *ſamarin* y montoit, après avoir donné un grand feſtin à ſa nobleſſe & à ſes courtiſans: immédiatement après ſa mort ces derniers éliſoient un nouveau *ſamorin*. Les ſouverains ſe ſont actuellement délivré en grande partie d'une coutume ſi incommode; lorſque les douze années ſont révolues, les *ſamorins* ſe contentent de donner ſous une tente dreſſée dans une pleine, un repas ſomptueux pendant douze jours de ſuite, aux grands du royaume; au bout de ce temps de réjouiſſances, ſi quelqu'un des convives a aſſez de courage pour aller tuer le *ſamorin* dans ſa tente, où il eſt entouré de pluſieurs milliers de gardes, la couronne eſt à lui, & il eſt reconnu *ſamorin* en la place de celui à qui il a ôté la vie.

Lorſque le *ſamorin* ſe marie, il ne lui eſt point permis d'habiter avec ſa femme juſqu'à ce que le nambouri ou grand-prêtre en ait eut les prémices; ce dernier peut même, s'il veut, la garder trois jours. Les principaux de la nobleſſe ont la complaiſance d'accorder au clergé le même droit ſur leurs épouſes: quant au peuple, il eſt obligé de ſe paſſer des ſervices des prêtres, & de remplir lui-même ſes devoirs.

SAMOS, (*Géogr. anc.*) les anciens géographes parlent de plus d'une ville de ce nom.

I. Strabon diſtingue trois villes ainſi nommées, 1°. la capitale de l'île de *Samos*; 2°. une *Samos* du Péloponneſe en Meſſénie; 3°. une *Samos* du Péloponneſe en Elide, qui depuis long-temps étoit détruite.

II. Les martyrologes d'Adon & d'Uſuard, font mention d'une *Samos* d'Aſie dans la Lycie; ce n'étoit apparemment qu'un bourg ou un village.

III. S. Thomas d'Aquint, fort mal-habile en géographie, met une *Samos* en Calabre, où, dit-il, Pythagore prit naiſſance. Mais aucun géographe n'a connu cette *Samos* de Calabre; & ſi Pythagore eſt né à *Samos*, comme nous le croyons ſur le témoignage de Diogene Laërce & d'autres écrivains, c'eſt dans l'île de *Samos* en Ionie, que ce philoſophe vit le jour. (*D. J.*)

SAMOS, *l'île de* (*Géogr. anc.*) île de la mer Méditerranée, ſur la côte de l'Aſie mineure, entre l'Ionie à l'orient, & l'île d'Icaria, aujourd'hui Nicarie, au couchant, au midi du golfe d'Epheſe. Elle eſt ſéparée de l'Anatolie par le détroit de Mycale, qui prend ce nom de l'ancienne ville de Mycaleſſus, ou de la montagne Mycale, qui eſt en terre ferme, le long de ce détroit, auquel on donne environ trois lieues de large.

L'île de Samos avoit été premiérement appellée *Parthenia*, enſuite *Driuſa*, puis *Anthemuſa*; on l'a auſſi nommée *Cyparifſia*, *Parthenoaruſa* & *Stephane*. Pline lui donne 87 milles de circuit, & Iſidore, pour faire le compte rond, en met 100.

Cette île eſt toute eſcarpée, & c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *Samos*; car, ſelon Conſtantin Porphirogenete, les anciens grecs appelloient *Samos* les lieux fort élevés. La grande chaîne de montagnes

qui traverſent *Samos* dans ſa longueur, ſe nommoit Ampelos. Sa partie occidentale qui fond dans la mer du côté d'Icaria, retenoit le même nom; elle s'appelloit auſſi *Cantharium* & *Cerceteus*, au rapport de Strabon, *l. XIV.* & *l. X*, c'eſt cette roche qui fait le cap de *Samos*, & que les grecs modernes nomment *Kerki*.

Du temps que la Grece fleuriſſoit, l'île de *Samos* étoit fort peuplée, cultivée, riche, brillante, & d'une fertilité que les anciens ne ſe laſſoient point d'admirer. On lui applique ce proverbe: les poules y ont du lait: φῆρές καὶ ὄρνιθων γάλα. C'eſt dans ce charmant ſéjour qu'Antoine ſe rendit d'Epheſe avec Cléopatre pour y prendre part aux divertiſſemens de cette île voluptueuſe, pendant que leurs armées ſur terre & ſur mer acheveroient de ſe former contre celle d'Octave, avant la bataille d'Actium. Cléopatre ne pouvoit choiſir un lieu plus propre à diſtraire Antoine & à l'amuſer. *Samos* étoit alors le centre des plaiſirs; tout y reſpiroit la molle oiſiveté; les richeſſes de la nature y refleuriſſoient deux fois chaque année; les figues & les raiſins, les roſes & les plus belles fleurs y renaiſſoient preſque auſſi-tôt qu'on les cueilloit. *In eâ inſulâ*, dit Athenée, *bis anno ficos, uvas, mala, roſas, naſci narrat Æthlius.* Pline parle des grenades de cette île, dont les unes avoient les grains rouges & les autres blancs; le gibier étoit meilleur que dans aucun autre pays. Les routes publiques & les rues des villes étoient ombragées de ces ſaules de l'Ombrie, auſſi agréables par leur feuillage que par leur verdure.

Tous les jours ſe paſſoient à *Samos* en fêtes galantes; les inſulaires alloient enſemble au temple de Junon, & s'y rendoient en habillemens pompeux, ayant par-deſſous des tuniques blanches, comme la neige, & traînantes juſqu'à terre; leurs cheveux ajuſtés, & négligemment épars ſur leurs épaules, noués avec des treſſes d'or, voltigeoient au gré des zéphirs. Couronnés de fleurs, & parés de tous les ornemens les mieux aſſortis, ils formoient une marche ſolemnelle, terminée par une milice revêtue de boucliers reſplendiſſans: *ut nexi fuerunt, contendebant in Junonis templum, ſpecioſis veſtibus amicti, terræque latè niveis tunicis ſolum radebant; comæ cincinni inſidebant crinibus quos vittis aureis nexos, ventus quatiebat; pompam claudebant ſcutati bellatores.*

Il ſeroit difficile d'exprimer quel étoit dans cette île l'excès du luxe & le déréglement des mœurs. Plutarque dit qu'il y avoit un lieu nommé les *jardins de Samos*, *Samiorum flores*, où les habitans ſe rendoient pour y goûter tous les plaiſirs que pouvoit imaginer l'obſcénité la plus outrée: *Samoſos pluſquàm credibile eſt luxu corruptos*?

Ces inſulaires voluptueux ravis de voir Antoine & Cléopatre applaudir à leurs fêtes, à leurs jeux & à leurs plaiſirs, auroient ſouhaité qu'ils ne les quittaſſent jamais, & méditoient tous les jours de nouveaux moyens de les retenir. Les rois & les peuples des environs, comme tributaires de l'empire, envoyoient à *Samos* les choſes néceſſaires pour le ſervice de la guerre prochaine, & en même temps pour contribuer à divertir le triumvir de Rome & la reine d'Alexandrie, tout ce qu'ils croyoient de plus propre à produire cet effet. Antoine ne recevoit pas ſeulement toutes ſortes de ſecours & de munitions; mais tout ce qu'il y avoit de plus célebre en comédiens, en muſiciens & en danſeurs, venoient s'offrir à ſes deſirs: ainſi pendant que par toute la terre on gémiſſoit à la vue des préparatifs d'une guerre ſanglante, on ne parloit dans *Samos* que de théatres, que de fêtes brillantes; & l'on diſoit hautement: *que feront-ils après la victoire, puiſqu'ils en font tant avant le combat*?

Telle étoit alors l'*île de Samos*; elle avoit pluſieurs excellens ports, & entre autres celui qu'on nomme aujourd'hui le *port de Vati*, qui peut contenir une armée navale, & ſur lequel on avoit bâti une ville, dont les ruines paroiſſent d'une grande étendue. La capitale de l'île tenoit depuis le port de Tigani, qui eſt à trois milles de Cora, juſqu'à la riviere Imbraſus, qui coule à cinq cens pas des ruines du temple de Junon. Vitruve prétend que cette capitale & les treize villes d'Ionie, étoient l'ouvrage d'Ion l'Athénien.

Quoique *Samos* ſoit entiérement détruite, M. de Tournefort dit qu'on peut encore la diviſer en haute & baſſe. La ville

haute occupoit la montagne au nord, & la baſſe regnoit depuis le port Tigani juſque au cap Junon. Ce port célebre eſt en croiſant, & ſa corne gauche eſt cette fameuſe jetée, qu'Hérodote, *liv. III.* comptoit parmi les trois merveilles de *samos*. Cette jetée étoit haute de 20 toiſes, & avançoit plus de 250 pas dans la mer. Un ouvrage ſi rare dans ce temps-là, prouve l'application des Samiens à la marine : auſſi reçurent-ils à bras ouverts Aminoclès corinthien, le plus habile conſtructeur de vaiſſeaux, qui leur en fit quatre, environ trois cens ans avant la fin de la guerre du Péloponneſe. Ce furent les Samiens qui conduiſirent Batus à Cyrene, plus de 600 ans avant Jeſus-Chriſt; enfin ſi nous croyons Pline, ils inventerent des vaiſſeaux propres à tranſporter la cavalerie.

A l'égard de la largeur de la ville, elle occupoit une partie de cette belle plaine, qui vient depuis Cora juſqu'à la mer, & du côté du midi, & du côté du couchant, juſqu'à la riviere.

La montagne étoit autrefois percée par des cavernes taillées au marteau, ouvrage d'Eupaline, architecte de Mégare, & qui paſſoit pour une des merveilles de la Grece. » Les Samiens, dit Hérodote, percerent » une montagne de 150 toiſes de haut, & » pratiquerent dans cette ouverture, qui » avoit 875 pas de longueur, un canal de » 20 coudées de profondeur, ſur trois » pieds de largeur, pour conduire à leur » ville l'eau d'une belle ſource ». On voit encore l'entrée de cette ouverture; le reſte s'eſt comblé depuis ce temps-là. Au ſortir de ce merveilleux canal, l'eau paſſoit ſur l'aqueduc qui traverſe le vallon, & ſe rendoit à la ville par un conduit.

Les mines de fer ne manquoient pas dans *samos*, car la plupart des terres ſont d'une couleur de rouille. Selon Aulugelle, les Samiens furent les inventeurs de la poterie, & celle de cette île étoit recherchée par les Romains: *samnia vaſa etiamnùm in eſculentis laudantur*, dit Pline; *samos* fourniſſoit en médecine deux ſortes de terre blanche, outre la pierre Samienne, qui ſervoit encore à polir l'or.

Toutes les montagnes de l'île étoient remplies de marbre blanc, & leurs tombeaux n'étoient que de marbre. Une partie des murailles de la ville qui avoient dix pieds d'épaiſſeur & même douze en quelques endroits, étoient auſſi bâties de gros quartiers de marbre, taillés la plupart à tablettes ou facettes, comme l'on taille les diamans. Nous n'avons rien vu de plus ſuperbe dans tout le Levant, dit Tournefort: l'entre-deux étoit de maçonnerie; mais les tours qui les défendoient étoient toutes de marbre, & avoient leurs fauſſes-portes pour y jeter des ſoldats dans le beſoin.

Les maiſons de la ville de *samos*, bâties auſſi de marbre, en amphitéatre, du côté de la mer, offroient le coup d'œil d'une ville agréable & opulente; de-là vient qu'Horace l'appelle *Concinna*. Les portiques étoient magnifiques, & ſon théatre encore davantage. Quoiqu'on en ait emporté les matériaux pour bâtir Cora, on trouve encore dans les environs des colonnes de marbre abattues, les unes rondes & les autres à pans.

En deſcendant de la place du théatre vers la mer, on ne voit, dit Tournefort, dans les champs que colonnes caſſées & quartiers de marbre: la plupart des colonnes ſont ou cannelées ou à pans; quelques-unes rondes, d'autres cannelées ſur les côtés, avec une plate-bande ſur le devant & ſur le derriere, comme celles du frontiſpice du temple d'Apollon à Delos. Il y a auſſi pluſieurs autres colonnes à différens profils ſur quelques terres voiſines; elles ſont encore diſpoſées en rond ou en carré, ce qui fait conjecturer qu'elles ont ſervi à des temples ou à des portiques. On en voit de même en pluſieurs endroits de l'île.

Enfin Junon, protectrice de *samos*, y avoit un temple rempli de tant de richeſſes, que dans peu de temps, il ne s'y trouva plus de place pour les tableaux & pour les ſtatues. Hérodote Samien, cité dans Athenée, *Deipn. liv. XV*, comme l'auteur d'un livre qui traitoit de toutes les curioſités de *samos*, aſſure que ce temple étoit l'ouvrage des Cariens & des nymphes, car les Cariens ont été poſſeſſeurs de cette île. Nous parlerons de ce magnifique édifice, à l'article des temples de la Grece.

Junon

Junon eſt repréſentée dans quelques médailles de *Samos*, avec des eſpeces de bracelets, ou des broches, comme l'a conjecturé M. Spanheim, chargées d'un croiſſant. Triſtan a donné le type d'une médaille des Samiens, repréſentant cette déeſſe ayant la gorge aſſez découverte. Elle eſt vêtue d'une tunique qui deſcend ſur ſes pieds, avec une ceinture aſſez ſerrée; & le repli que la tunique fait ſur elle-même, forme une eſpece de tablier; le voile prend du haut de la tête, & tombe juſqu'au-bas de la tunique, comme font les écharpes de nos dames. Le revers d'une médaille, qui eſt dans le cabinet du roi, repréſente ce voile tout déployé, qui fait des angles ſur les mains, un angle ſur la tête, & un autre angle ſur les talons.

On a d'autres médailles de *Samos*, où Junon a la gorge couverte d'une eſpece de camail, ſous lequel pend une tunique, dont la ceinture eſt poſée en ſautoir, comme ſi l'on vouloit marquer qu'elle eût été déliée. La tête de ces dernieres médailles eſt couronnée d'un cerceau qui s'appuie ſur les deux épaules, & qui ſoutient au bout de ſon arc une maniere d'ornement pointu par le bas, évaſé par le haut comme une pyramide renverſée.

Sur d'autres médailles de *Samos*, on voit une eſpece de panier qui ſert de coëffure à la déeſſe vêtue du reſte à-peu-près, comme nos religieux bénédictins. La coëffure des femmes Turques approche fort de celle de Junon, & les fait paroître de belle taille; cette déeſſe avoit ſans doute inventé ces ornemens de tête ſi avantageux, & que les fontanges ont depuis imités.

M. l'abbé de Camps avoit un beau médaillon de Maximin, au revers duquel eſt le temple de *Samos*, avec Junon en habit de noces, & deux paons à ſes pieds, parce qu'on les élevoit autour du temple de cette déeſſe, comme des oiſeaux qui lui étoient conſacrés.

De toutes les antiquités de *Samos*, il ne nous reſte que des médailles, & les noms de pluſieurs hommes célebres dont elle a été la patrie; mais je ne parlerai que d'Ariſtarque, de Chœrile, de Pytagore, de Meliſſus & de Conon.

Ariſtarque a fleuri un peu avant le temps d'Archimede qui, comme on ſait, perdit la vie, lorſque Syracuſe fut priſe par les Romains, l'an premier de la cent quarante-deuxieme olympiade. Vitruve nous apprend qu'il inventa l'une des eſpeces d'horloge ſolaire. Il eſt auſſi un des premiers qui ont ſoutenu que la terre tourne ſur ſon centre, & qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du ſoleil. Il fut à ce ſujet accuſé juridiquement d'impiété par Cléanthe, diſciple & ſucceſſeur de Zénon, pour avoir violé le reſpect dû à Veſta, & pour avoir troublé ſon repos; c'eſt-à-dire, comme l'explique Plutarque, pour avoir ôté la terre du centre de l'univers, & pour l'avoir fait tourner autour du ſoleil.

Le zele de Cléanthe auroit dû être ſuſpect à ceux qui connoiſſoient le fond du ſyſtême ſtoïcien; car ce ſyſtême ramenoit tout à une fatalité, & à une eſpece d'ylozoïſme ou de matérialiſme, peu différent du dogme de Spinoſa.

Au reſte, l'accuſation d'Ariſtarque doit moins nous étonner, que le traitement fait dans le dernier ſiecle au célebre Galilée: cet homme reſpectable, auquel l'aſtronomie, la phyſique & la géométrie ont tant d'obligations, ſe vit contraint d'aſſurer publiquement comme une héréſie, l'opinion du mouvement de la terre: on le condamna même à la priſon pour un temps illimité; & ce fait eſt un de ceux qui nous montrent qu'en vieilliſſant, le monde ne devient pas plus ſage.

L'attachement des Athéniens au dogme de l'immobilité de la terre, étoit une ſuite de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'univers, dans le temps qu'ils étoient encore à demi-barbares; incapables de concevoir que la terre pût ſe ſoutenir à la même place ſans un point d'appui, ils ſe l'étoient repréſentée comme une montagne, dont le pied ou les racines s'étendent à l'infini dans l'immenſité de l'eſpace. Le ſommet de cette montagne arrondi en forme de borne, étoit le lieu de la demeure des hommes: les aſtres faiſoient leur évolution au-deſſus & autour de ce ſommet: il étoit nuit lorſque la partie la plus élevée nous cachoit le ſoleil. Xénophane, Anaximene, & quelques autres philoſophes, qui feignoient d'être ſcrupuleuſement attachés à

l'opinion populaire, avoient grand ſoin de faire obſerver que dans leur ſyſtême, les aſtres tournoient autour, mais non au deſſous de la terre.

Il ne nous reſte des ouvrages d'Ariſtarque, que le *traité de la grandeur & de la diſtance du ſoleil & de la lune*, traduit en latin & commenté par Frideric Commandin; il parut avec les explications de Pappus, l'an 1572. M. Wallis le publia en Grec, avec la verſion de Commandin, l'an 1688, & il l'a inſéré au III. tome des œuvres mathématiques, imprimées à Oxford l'an 1699. Au reſte, il ne faut pas confondre le philoſophe Ariſtarque, natif de *Samos*, avec Ariſtarque grammairien, qui naquit dans l'iſle de Samothrace, & dont nous parlerons ſous ce mot.

Chærile, poëte de *Samos*, étoit contemporain de Panyaſis & d'Hérodote, avec lequel il fut en étroite liaiſon; il écrivit en vers la victoire des Grecs ſur Xerxès. Son poëme plut ſi fort aux Athéniens, qu'ils donnerent au poëte un ſtatere d'or pour chaque vers, (douze livres de notre monnoie), & qu'ils ordonnerent de plus que cet ouvrage ſeroit chanté publiquement, ainſi que l'on chantoit les poëmes d'Homere: il mourut chez Archelaüs, roi de Macédoine. Il ne faut pas confondre le Chærile de *Samos*, avec le Chærile Athénien, qui floriſſoit vers la ſoixante-quatrieme olympiade, & à qui quelques-uns attribuent l'invention des maſques & des habits de théatre. L'hiſtoire parle encore d'un troiſieme Chærile, aſſez mauvais poëte, qui ſuivit Alexandre en Aſie, & qui chanta ſes conquêtes; ce prince avoit coutume de dire qu'il aimeroit mieux être le Terſite d'Homere, que l'Achille de Chærilus:

Cependant au milieu des palmes les plus belles
Le vainqueur généreux de Granique & d'Arbelles,
Cultivant les talens, honorant le ſavoir,
Et de Chærile même excuſant la manie,
Au défaut du génie,
Récompenſoit en lui le deſir d'en avoir.

Le premier des anciens ſages qui ait pris le nom de philoſophe eſt le célebre Pythagoras, fils de Mnéſarque. Il ſe rendit tellement illuſtre par ſa ſcience & par ſa vertu, que pluſieurs pays ſe ſont attribué l'honneur de ſon lieu natal. Mais la plus commune opinion lui donne pour patrie l'iſle de *Samos*. Il eſt encore plus difficile de concilier enſemble les ſavans ſur l'époque de ſa naiſſance & la durée de ſa vie; & la multiplicité des ſentimens eſt trop grande, & leur oppoſition eſt trop marquée.

Il floriſſoit du temps du roi Numa, à ſuivre une ancienne tradition adoptée par quelques écrivains poſtérieurs, & rejetée par la plupart des autres: tradition qui ſembloit pourtant avoir pour elle, & des témoignages d'auteurs de la premiere antiquité, & des monumens découverts ſous le janicule, dans le tombeau même de Numa. Pytagore, au contraire, ne vint en Italie que ſous le regne de Servius Tullius, ſelon Tite-Live; ou ſous le regne de Tarquin le Superbe, au rapport de Cicéron; ou même après l'expulſion des rois & ſous les premiers conſuls, ſi l'on en croit Solin.

Pline a placé le temps de ce philoſophe vers la quarante-deuxieme olympiade; Denis d'Halicarnaſſe après la cinquantieme; la chronique paſcale d'Alexandrie à la cinquante-quatrieme; Diogene de Laërce à la ſoixantieme; Didiore de Sicile à la ſoixante-unieme; Tacien, Clément d'Alexandrie & quelques autres à la ſoixante-deuxieme. Il ſeroit inutile de groſſir davantage la liſte des contrariétés des anciens auteurs ſur ce point de chronologie: contrariétés qui ſe trouvent encore augmentées plutôt qu'éclaircies par quatre vies que nous avons de Pytagore, écrites dans la baſſe antiquité; l'une par Diogene Laërce; l'autre par Porphyre; la troiſieme par Jamblique; & la quatrieme par un anonyme, dont Photius nous a laiſſé l'extrait dans ſa bibliotheque.

On a pourtant vu dans ces derniers temps quelques doctes Anglois, Stanley, Dodwel, Sloyd & Bentley, entreprendre de déterminer les années préciſes du philoſophe Pythagore. Ils ont marqué l'année d'avant l'ere chrétienne qu'ils ont cru répondre à ſa naiſſance; Stanley l'an 566, Dodwel l'an 569, Sloyd l'an 586, & Bentley l'an

605. De ces quatre opinions, la derniere eſt celle qui fait remonter le plus haut l'âge de Pythagore, & il y a des chronologiſtes qui lui donnent une antiquité encore plus grande.

Selon M. Freret, la naiſſance de Pithagore n'a pas pu précéder l'an 600, quoiqu'elle puiſſe avoir été moins ancienne. C'eſt entre les années 573 & 532 que Cicéron, Diodore de Sicile, Denis d'Harlicarnaſſe, Tite-Live, Aulugelle, Clément Alexandrin, Diogene Laërce, Porphyre, Jamblique, *&c.* placent le temps auquel Pythagore a fleuri, celui de ſes voyages dans l'Orient & dans l'Egypte, & celui de ſa retraite en Italie. On prétend qu'il mourut à Métaponte; du-moins Cicéron n'eut point de ſoin plus preſſant que d'y viſiter le lieu où l'on croyoit de ſon temps que ce philoſophe avoit fini ſa vie.

On lui attribue pluſieurs belles découvertes en aſtronomie, en géométrie, & dans les autres parties des mathématiques. Plutarque lui donne l'honneur d'avoir obſervé le premier l'obliquité du zodiaque; honneur que d'autres prétendent devoir être dû à Anaximandre. Selon Pline, Pythagore de *Samos* eſt le premier qui s'apperçut que la planete de Vénus eſt la même que l'étoile du matin, appellée *Lucifer*, & que l'étoile du ſoir, nommée *Heſperus* ou *Veſper*. On prétend auſſi qu'il a trouvé la propriété du triangle en général, & celle du triangle rectangle. Que ces deux découvertes lui ſoient dues ou non, on ſait qu'il n'eſt pas poſſible, ſans elles, d'avancer d'un pas aſſuré dans les mathématiques, ou du-moins dans les parties de cette ſcience qui ont l'étendue pour objet.

Il rejetoit le ſentiment en muſique, & ne conſidéroit que la proportion harmonique. Ayant en vue d'établir une conſtance invariable dans les arts en général, & dans la muſique en particulier; il eſſaya d'en ſouſtraire les préceptes aux témoignages & aux rapports infideles des ſens pour les aſſujettir aux ſeuls jugemens de la raiſon.

Ce philoſophe, conformément à ce deſſein, voulut que les conſonnances muſicales, loin d'être ſoumiſes au jugement de l'oreille (qu'il regardoit comme une meſure arbitraire & trop peu certaine), ne ſe réglaſſent qu'en vertu des ſeules proportions des nombres qui ſont toujours les mêmes. Ainſi, comme dans l'octave le nombre des vibrations de la corde la plus aigue étoit préciſément le double de celles de la plus grave, il en concluoit que cette conſonnance étoit en raiſon double, ou de 2 à 1; &, en ſuivant toujours le même principe, que la quinte étoit en raiſon ſeſquialtere, ou de 3 à 2; la quarte, en raiſon ſeſquitierce, ou de 4 à 3; & le ton, en raiſon ſeſquioctave, ou de 9 à 8. Ainſi, dans ſon ſyſtême, le ton qui faiſoit la différence de la quarte à la quinte, ne pouvoit ſe partager en deux demi-tons égaux; & par conſéquent la quarte avoit d'étendue un peu moins de deux tons & demi, la quinte, moins de trois tons & demi; l'octave, moins de ſix tons, & ainſi des autres accords, contre ce qu'établiſſoient là-deſſus les Ariſtoxéniens, en ſuivant le ſeul rapport des ſens.

Il eſt étonnant que ce grand perſonnage ait propoſé ſes préceptes de morale ſous le voile des énigmes. Ce voile étoit ſi épais, que les interpretes y ont trouvé autant de ſens myſtiques qu'il leur a plu.

Quant à ce qui regarde ſa philoſophie, *voyez* ITALIQUE, *ſecte*, & PYTHAGORICIENS.

Meliſſus vivoit vers la quatre-vingt-quatrieme olympiade, c'eſt-à-dire, vers l'an 444 avant Jeſus-Chriſt, diſciple de Parmenide d'Elée, il en ſuivit les principes; mais, à la philoſophie, il joignit la connoiſſance de la marine, & obtint dans ſa patrie la charge d'amiral, avec des privileges particuliers.

Conon, mathématicien & aſtronome, fleuriſſoit vers la cent trentieme olympiade. Il mourut avant Archimede ſon ami, qui l'eſtimoit beaucoup, lui communiquoit ſes écrits & lui envoyoit des problêmes. Il inventa une ſorte de volute qui différoit de celle de Dinoſtrate; mais comme Archimede en expoſa plus clairement les propriétés, il fit oublier le nom de l'inventeur, car on l'a nommée non pas la *volute* de Conon, mais la *volute* d'Archimede. Nous ne devons pas douter des connoiſſances aſtronomiques de Conon; Catulle lui-même, *épigr. 67*, les a décrites en beaux vers à l'entrée,

son poëme sur la chevelure de Bérénice, sœur & femme de Ptolomée Evergetes; voici le commencement de sa description poétique.

Omnia qui magni dispexit lumina mundi,
Qui stellarum ortus comperit, atque obitus:
Flammeus ut rapidi solis nitor obscuretur,
Ut cedant certis sidera temporibus,
Ut triviam furtim sub Latmia Saxa relegans
Dulcis amor gyro devocet aereo:
Idem me ille Conon *cœlesti lumine vidit*
E Bereniceo vertice cæsariem
Fulgentem clarè.....
(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *l'isle de* (*Géogr. mod.*) isle de l'Archipel, sur la côte de l'Anatolie, au midi du golfe d'Ephese. Il ne s'agira dans cet article que de décrire cette isle d'après Tournefort, c'est-à-dire, qu'elle est de nos jours. Ce savant voyageur en a donné le plan.

L'isle de *Samos* est éloignée de Nicaria de 18 milles de cap en cap, & de 25 milles de Scalanova. On ne compte aujourd'hui dans cette isle que dix à douze mille habitans presque tous Grecs (*); ils ont un évêque qui l'est aussi de Nicaria, & qui réside à Cora. Les Turcs y tiennent seulement un cadi & un vaïvode, pour exiger la taille réelle.

Les Samiens ne ressemblent pas à ceux qui vivoient du temps de Cléopatre; car ils n'ont plus de fêtes, de théatres & de jeux pour les amuser. Les femmes sont mal-propres, & ne prennent de linge blanc qu'une fois le mois. Leur habit consiste en un doliman à la Turque, avec une coëffe rouge, bordée d'une fesse jaune ou blanche qui leur tombe sur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus souvent sont partagés en deux tresses, au bout desquelles pend quelquefois un trousseau de petites plaques de cuivre blanchi ou d'argent bas, car on n'en trouve guere de bon aloi dans ce pays-là. On y recueille néanmoins beaucoup de grains & de fruits; les raisins muscats y sont admirables, & le vin en seroit délicieux, si l'on savoit le faire; les figues y sont blanches, trois ou quatre fois plus grosses que celles de Marseille, mais moins délicates; la soie de cette isle est fort belle, ainsi que le miel & la cire. Pour la scammonée de *Samos*, elle ne vaut guere, & il est surprenant que du temps de Dioscoride on la préférât à celle de Syrie. L'isle est pleine de gibier excellent, & les perdrix y sont en prodigieuse quantité.

La ville de *Samos*, autrefois capitale de l'isle, est entiérement détruite. Environ à cinq cens pas de la mer, & presque à pareille distance de la riviere Imbrasus vers le cap de Cora, sont les ruines du fameux temple de Junon la Samienne, ou la protectrice de *Samos*.

A onze milles des ruines de ce temple est un grand couvent de la Vierge, situé à mi-côte, de montagnes agréables, couvertes de chênes verds, de pins à pignons, de pins sauvages, de philaria & d'adrachné.

Samos ayant été saccagée & dépeuplée après la paix de Constantinople, fut donnée par l'empereur Selim au capitan Bacha Ochialt, lequel y fit passer divers peuples de Grece pour en cultiver les terres. Depuis la mort de cet amiral, le revenu de *Samos* a été affecté à une mosquée qu'il avoit fait bâtir à Topana, l'un des fauxbourgs de Constantinople.

Voilà l'histoire de cette isle. J'en dirois

(*) Cette isle appartient aux Turcs, & n'a guere plus de douze mille habitans, tous du rit Grec. Il y a peu de maisons de Turcs. Le vice-consul de France demeure à Carlovassi.

Les Samiens vivent heureusement, & ne sont pas maltraités des Turcs. On recueille environ 3000 barils de muscat à *Samos*. On y charge ordinairement tous les ans trois barques de froment pour la France. Les pins donnent 3 ou 400 quintaux de poix. La soie, le miel, la cire y sont admirables.

Hérodote a célébré les trois merveilles de Samos : l'une étoit une jetée haute de 20 toises, & qui avançoit plus de 250 pas dans la mer; la deuxieme étoit le temple de Junon; la troisieme un canal pratiqué à travers les montagnes, dans l'espace d'un demi-mille, pour conduire à la ville l'eau d'une riviere. Il reste du temple de Junon quelques bases, des piédestaux & des parties de colonnes enterrées.

Toutes les montagnes de l'isle sont de marbre blanc. (*C.*)

davantage, si j'avois pu trouver la description que Joseph Géorgirene, évêque de *Samos*, en a faite en Grec vulgaire, & qui a été traduite en Anglois; mais je n'ai pu en découvrir aucun exemplaire; & cet ouvrage manque à la bibliotheque du roi. *Latid.* 37d. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *terre de*, (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est une terre ou marne très-blanche qui se trouvoit dans l'isle de *Samos*; on la regardoit comme un grand remede contre les hémorrhagies, les diarrhées, & extérieurement contre les inflammations. On formoit aussi des vases avec une *terre de Samos*, mais il y a apparence que ce n'étoit point avec celle qui vient d'être décrite, puisqu'une marne n'est point propre à faire de la poterie; M. Tournefort croit que c'étoit avec une terre bolaire, d'un rouge foncé, qui se trouve dans la même isle, & sur-tout près de Bavonda.

Il y avoit encore une terre que Dioscoride a appellée *aster samius*, que M. Hill croit être une marne, d'un gris de cendre mêlée de talc. *Voyez* d'*Acosta natural hystory of fossils*.

SAMOSATE, (*Géog. anc.*) *Samosata*, au pluriel génitif, *orum*; ancienne ville d'Asie sur l'Euphrate, dans la Commagene, dont elle fut la capitale, aux confins de la grande Arménie, & peu loin de la Mésopotamie.

Pline, *l. V, ch. xxiv*, dit, *Samosate*, capitale de la Commagene. Cette ville étoit en effet la résidence d'Antiochus, à qui Pompée avoit accordé la Commagene, dont ses successeurs jouirent jusqu'à Tibere, qui la réduisit en province Romaine. Caligula & Claudius la rendirent à ses rois, mais elle redevint province sous Vespasien.

Cette ville a dans quelques médailles le prénom de *Flavia* qu'avoient aussi d'autres villes de l'Orient. Une médaille d'Adrien porte, Φλα Σαμο μητρο κομ, c'est-à-dire, *Flavia Samosata, Metropolis Commagenes.* Une autre de Sévere, μητρ κομ. *&c.* Ainsi elle étoit métropole avant la nouvelle division des provinces; car au temps de cette division, Hiérapolis devint nouvelle métropole de l'Euphratense, province qui répondoit à l'ancienne Commagene.

Quoique *Samosate* fut une ville épiscopale, & même métropole pour le gouvernement civil, elle ne fut jamais métropole ecclésiastique, & son évêque fut toujours suffragant ou d'Hiérapolis ou d'Edesse.

Le temps de la fondation de *Samosate* est inconnu, suivant Strabon; Artemidore, Eratosthene & Polybe en ont parlé comme d'une ville subsistante de leur temps. Nous connoissons des médailles de cette ville qui sont très-anciennes, d'un travail grossier, & dont les légendes se lisent difficilement à cause du renversement des lettres: on y voit d'un côté, le génie de la ville, représenté par une femme couronnée de tours, assise sur des rochers, & tenant de la main droite une branche de palmier ou des épis, avec la légende Σαμοσα πολεως. *de la ville de Samosate*; le type du revers de ces médailles est un lion passant, qui étoit probablement le symbole distinctif de la ville. Ce type se voit sur plusieurs médailles du cabinet de M. Pellerin, dont quelques-unes donnent le nom de la ville Σαμοσατεων. & sont d'un travail moins grossier que les médailles plus anciennes.

Le type des anciennes médailles de *Samosate*, le *lion passant*, se voit sur une autre médaille du cabinet de M. Pelerin, au revers de la tête d'un roi qui porte une tiare haute, semblable à celle qu'on voit sur quelques médailles de Tigrane, roi d'Arménie: au revers on lit au-dessus du lion Βασιλεως, au-dessous Αντιοχου, du roi Antiochus. Cette tête ne ressemble à aucune des têtes des rois Antiochus qui ont régné en Syrie, ni des Antiochus, rois de Commagene. Cette médaille ayant été frappée à *Samosate*, il y a lieu d'inférer que ce roi Antiochus étoit prince d'une dynastie établie en cette ville, différente de la dynastie des Séleucides qui régnerent dans la Syrie & ensuite dans la Commagene.

M. l'abbé Belley nous donne, dans les *mémoires de l'académie des inscriptions*, l'explication d'une médaille frappée à *Samosate*, où l'on voit d'un côté, la tête du soleil couronnée de rayons, & au revers une victoire passante, tenant de la main droite une couronne de lauriers, & de l'autre, une palme, avec cette inscription: Βασιλεως Σαμοσ θεουσου και ὁπαιου, & à l'exergue iv. Par la

lecture de cette médaille, M. l'abbé Belley suppose qu'entre les princes que l'histoire nous apprend s'être soulevés contre Antiochus III, dit le *Grand*, roi de Syrie, il y en eut un nommé *Samos*, qui s'établit dans la Commagene, qui y prit le titre de *roi*, qui y bâtit une grande ville, laquelle en devint la capitale, parce qu'il y fixa son séjour; que de son nom elle fut appellée *Samosate*, & que la médaille en question y a été frappée la trente-troisieme année de son regne, ou de l'établissement de cette nouvelle dynastie.

Mais cette supposition, qui dément absolument ce que l'histoire nous apprend de la succession des rois de Commagene, est entiérement détruite dans un mémoire que M. de Boze a fait en conséquence de celui de M. l'abbé Belley; & cet académicien prouve que tout concourt à persuader que le Samos de la médaille n'est autre que le Σοαιμος, roi d'Emese, dont Joseph & Dion font mention, & qui prêta la main à Césennius Pétus lors de l'exclusion d'Antiochus IV du nom, dernier roi de Commagene.

Le nom moderne du lieu qui a pris la place de *Samosate*, est *Scempsat*; mais il n'y a plus de ville, ce ne sont que des ruines.

Lucien, littérateur grec, plein d'esprit, naquit à *Samosate*, de parens obscurs, sous le regne de Trajan. Son pere en voulut faire un sculpteur; mais ayant été maltraité pour avoir rompu une table en la polissant, il quitta la sculpture, & devint un homme supérieur dans les belles-lettres; il mourut fort âgé, sous le regne de Marc-Aurele. Il a su réunir, dans ses écrits l'utile & l'agréable, l'instruction à la satyre & l'érudition à l'éloquence. On y trouve par-tout ces railleries fines & délicates qui caractérisent le goût attique. Il jette tant de ridicule sur la théologie du paganisme, qu'il a dû passer pour le plus grand impie de son siecle; cependant, en se moquant des faux dieux, il inspire par-tout du mépris pour le vice. Ses ouvrages ont été publiés en grec & latin, par M. Bourdelot, à Paris en 1615, *in-fol.* & M. d'Ablancourt en a donné une traduction françoise. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOSATIENS, *ou* SAMOSATÉNIENS, s. m. plur. (*Hist. eccléf.*) secte d'Antitrinitaires qui parurent dans le troisieme siecle, & prirent ce nom de leur chef Paul, évêque d'Antioche, & natif de Samosate, qui vivoit sous les empereurs Aurélien & Probus.

On les appelloit aussi *Pauliniens* ou *Paulianiſans*, ainsi que les nomment les peres du concile de Nicée. Παυλιανιζαντες.

La doctrine de Paul de Samosate rouloit principalement sur ce fondement, que le fils de Dieu n'étoit point avant Marie; mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il usoit de ce sophisme. Si Jesus-Christ n'est pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au pere, & il faut de nécessité qu'il y ait trois substances: une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce sophisme, les peres du concile d'Antioche dirent que Jesus-Christ n'étoit pas consubstantiel au pere, prenant le mot *consubstantiel* au sens de Paul, c'est-à-dire, corporellement. Mais ils ne prirent pas ce terme dans sa signification exacte. Ils s'attacherent seulement à montrer que le fils étoit avant toutes choses; qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes, mais qu'étant Dieu il s'étoit revêtu de la forme d'esclave; & qu'étant verbe, il s'étoit fait chair. Fleury, *Hist. eccléſiaſt. tome II, livre viij, n°. 2.*

Les *Samosatiens* renouvelloient par conséquent les erreurs d'Artémonius, & ils s'accordoient aussi en plusieurs points avec Sabellius, quoiqu'ils ne s'expliquassent pas de la même maniere. Ils enseignoient bien que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit étoient un seul Dieu; mais ils nioient que le Fils & le Saint-Esprit fussent des substances réelles. Selon eux, ces personnes divines subsistoient dans le pere, comme le nom d'*homme* subsiste dans son entendement.

Saint Epiphane croit que les *Samosatiens* étoient des Juifs qui n'avoient que le nom de *chrétiens*, & ajoute qu'ils se servoient des mêmes argumens que les premiers contre le mystere de la Trinité, & qu'ils s'accordoient avec eux en maintenant l'unité

d'un Dieu, sans cependant observer les cérémonies du Judaïsme. Paul de Samosate fut condamné & déposé dans un concile tenu à Antioche, même par plus de soixante-dix évêques d'Orient, l'an de Jesus-Christ 269, mais ses sectateurs subsistoient encore dans le siecle suivant, sous le nom de *Paulianistes*. *Voyez* PAULIANISTES.

SAMOTHRACE, ISLE DE (*Géog. anc.*) en grec Σαμοθράκη, en latin *Samothraca*; île de l'Archipel, à l'embouchure de l'Hebre. La capitale de cette île portoit le même nom, & est fameuse par un temple dont les mysteres n'étoient pas moins respectés que ceux d'Eleusis. C'étoit un asyle si sacré, qu'Octave, lieutenant du consul, n'osa en enlever Persès, comme le remarquent Tite-Live, *liv. XLIV, ch. xxv*, & Plutarque, dans la *Vie de Paul Emile*.

Diodore de Sicile, *liv. V, ch. xlvii*, nous dit que l'île de *Samothrace* fut appellée autrefois *Samos*, & qu'elle ne prit le nom de *Samothrace*, qu'après que Samos eut été bâtie, & pour en être distinguée. Ses premiers habitans furent des Aborigenes; & de là vient qu'il n'est rien parvenu de certain à la postérité, touchant leur religion & leurs magistrats.

Les *Samothraces*, continue Diodore, rapportent qu'ils ont eu chez eux une très-grande inondation, au sujet de laquelle ils firent des vœux aux dieux de la patrie; & après avoir été sauvés du danger, ils marquerent dans leur île différentes bornes, & y éleverent des autels où ils faisoient encore des sacrifices du temps que Diodore écrivoit.

Les dieux cabires étoient adorés dans cette île, & ce culte tiroit son origine de Phénicie. Les dieux cabires étoient ceux que les Romains appelloient *divos potentes*, les dieux puissans. Ces dieux étoient, Axioros, c'est-à-dire, *Cérès*; Axiokersa, *Proserpine*; Axiokerse, *Pluton*; & Casmillus, *Mercure*, qui étoit comme leur ministre. On avoit une très-grande vénération pour les mysteres institués en l'honneur de ces dieux; car on étoit persuadé que ceux qui y étoient initiés, devenoient plus justes & plus saints; que les dieux cabires les assistoient dans tous les périls; & que par leur secours, ils étoient sur-tout préservés du naufrage. C'est pourquoi les plus grands personnages étrangers étoient fort soigneux de se faire initier dans leur culte.

L'île de *Samothrace* conserva sa liberté sous les Romains. Pline, après avoir dit que de l'île de Thasos au mont Athos, il y a soixante-douze mille pas, ajoute: il y en a autant à l'île de *Samothrace*, qui est libre devant l'Hebre, à trente-deux milles d'Imbros, à vingt-deux milles cinq cens de Lemnos, & à trente-huit milles de la côte de Thrace. Elle a trente-deux milles de tour. Elle a une montagne nommée *Sarce*, qui a dix mille pas de hauteur. C'est de toutes les îles de ce canton celle qui a le moins de havres. Callimarque la nomme *Dardanie*, de son ancien nom. Son nom moderne est *Samandrachi*.

Aristarque, célebre grammairien d'Alexandrie, étoit originaire de *Samothrace*. Il fut précepteur du fils de Ptolomée Philométor, roi d'Egypte. Cicéron & Elien rapportent que sa critique étoit si fine, si sûre & si judicieuse, qu'un vers ne passoit pas communément pour être d'Homere, si cet habile grammairien ne l'avoit pas reconnu pour tel. Il mourut dans l'île de Cypre, d'une abstinence volontaire, à l'âge de soixante-douze ans, ne pouvant plus supporter les douleurs d'une hydropisie dont il étoit cruellement tourmenté. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Aristarque* à tous les censeurs judicieux des ouvrages d'esprit.

L'édition qu'Aristarque fit des poésies d'Homere, quoique fort estimée par le plus grand nombre, ne laissa pas que de trouver des censeurs. Suidas nous apprend que le grammairien Ptolomée d'Ascolo publia un livre *de Aristarchi correctione in Odissea*, & que Zénodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la révision de *la critique* d'Aristarque. Cependant la sagacité du grammairien de *Samothrace* continua de passer en proverbe.

On rapporte de lui un bon mot, qu'il ne faut pas omettre ici: » Je ne puis pas, » dit-il, écrire ce que je voudrois, &

» je ne veux pas écrire ce que je pourrois». Mais Ariſtarque n'eſt pas le premier ni le ſeul qui ait tenu ce diſcours. Nous liſons dans les *recueils* de Stobée, que Théocrite, interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, répondit: » parce que je ne pourrois le faire » comme je voudrois, & que je ne veux » pas le faire comme je pourrois ». Plutarque rapporte dans la *vie d'Iſocrate*, que cet orateur étant à la table de Nicoréon, roi de Cypre, fut prié de diſcourir, & qu'il s'en excuſa en diſant: » Ce que je ſais n'eſt pas de » ſaiſon; & ce qui ſeroit de ſaiſon, je ne le » ſais pas ». Combien de gens de lettres ſont dans le cas d'Iſocrate! (*D. J.*)

SAMOTHRACES, (*Géog. anc.*) habitans de l'île de Samothrace. Il y avoit auſſi des *Samothraces* dans le continent de la Thrace, au nord de l'île, au couchant de l'embouchure de l'Hebre, au bord de la mer; & Hérodote, *liv. VII n°. 108*, nomme *murs de Samothrace* un lieu de la Thrace même. (*D. J.*)

SAMOUR, ſ. m. (*terme de Relation.*) On nomme ainſi à Conſtantinople & dans les autres échelles du levant, l'animal dont la fourrure s'appelle en France *martre-zibeline*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SAMOYEDES, LES *ou* SAMOIEDES, (*Géog. mod.*) peuples de l'empire Ruſſien, dans ſa partie ſeptentrionale, entre la Tartarie Aſiatique & Archangel, étendus le long de la mer juſqu'en Sibérie.

Quoique ces peuples paroiſſent ſemblables aux Lapons, ils ne ſont point de la même race. Ils ignorent, comme eux, l'uſage du pain; ils ont comme eux, le ſecours des rugiferes ou rennes qu'ils attelent à leurs traîneaux. Ils vivent dans des cavernes, dans des huttes au milieu des neiges: mais d'ailleurs, la nature a mis entre cette eſpece d'hommes & celle des Lapons des différences très-marquées. Leur mâchoire ſupérieure plus avancée, eſt au niveau de leur nez; & leurs oreilles ſont plus réhauſſées. Les hommes & les femmes n'ont de poil que ſur la tête; le mamelon eſt d'un noir d'ébene. Les Lapons & les Laponnes ne ſont marqués à aucuns de ces ſignes.

Les races des *Samoyedes* & des Hottentots paroiſſent les deux extrêmes de notre continent. Et ſi l'on fait attention aux mamelles noires des femmes *Samoyedes*, & au tablier que la nature a donné aux Hottentots, & qui deſcend à la moitié de leurs cuiſſes, on aura quelque idée des variétés de notre eſpece animale; variétés ignorées dans nos villes, où preſque tout eſt inconnu, hors ce qui nous environne.

Les *Samoyedes* ont, dans leur morale, des ſingularités auſſi grandes qu'en phyſique. Ils ne rendent aucun culte à l'Etre ſuprême; ils approchent du manichéiſme, ou plutôt de l'ancienne religion des mages, en ce ſeul point, qu'ils reconnoiſſent un bon & un mauvais principe. Le climat horrible qu'ils habitent, ſemble en quelque maniere excuſer cette croyance ſi ancienne chez tant de peuples, & ſi naturelle aux ignorans & aux infortunés.

On n'entend parler chez eux, ni de larcins, ni de meurtres; étant preſque ſans paſſions, ils ſont ſans injuſtice. Il n'y a aucun terme dans leur langue, pour exprimer le vice & la vertu. Leur extrême ſimplicité ne leur a pas encore permis de former des notions abſtraites; le ſentiment ſeul les dirige; & c'eſt peut-être une preuve inconteſtable, que les hommes aiment la juſtice par inſtinct, quand leurs paſſions funeſtes ne les aveuglent pas.

On perſuada quelques-uns de ces ſauvages, de ſe laiſſer conduire à Moskow. Tout les y frappa d'admiration. Ils regarderent l'empereur comme leur dieu, & ſe ſoumirent à lui donner tous les ans une offrande de deux martres-zibelines par habitant. On établit bientôt quelques colonies au-delà de l'Obi & de l'Irtis; on y bâtit même des fortereſſes. Un coſaque fut envoyé dans le pays en 1595, & le conquit pour les czars avec quelques ſoldats & quelque artillerie, comme Corter ſubjugua le Mexique; mais il ne conquit que des déſerts. *Hiſt. de Ruſſie*, par M. de Voltaire.

Les *Samoyedes* s'étendent le long de la mer juſqu'en Sibérie. Ils s'établiſſent au nombre de ſept ou huit hommes & femmes, en quatre ou cinq tentes différentes. Ils s'occupent à faire des chaiſes, des rames, des machines à vuider l'eau des bateaux, *&c.* Ils ſont habillés de peaux de rennes,

rennes, qui leur pendent depuis le cou jusqu'aux genoux, le poil en-dehors. Leurs cheveux sont noirs, épais comme ceux des sauvages, & ils les coupent de temps en temps par floccons. Les femmes en tressent une partie, & y ajoutent pour ornement, de petites pieces de cuivre, avec une bandelette de drap rouge ou bleu : elles portent par-dessus un bonnet fourré. Leur chaussure consiste en bottines. Leur fil est fait de nerfs d'animaux ; leurs mouchoirs sont de nervures de bouleau fort délié, cousues ensemble.

Leurs tentes sont formées d'écorces d'arbres, cousues par bandes, & soutenues avec des perches. Elles sont ouvertes par le haut, pour en laisser sortir la fumée ; l'entrée a environ quatre pieds d'élévation, & est couverte d'une grande piece de la même écorce, qu'ils soulevent pour y entrer & pour en sortir ; leur foyer est au milieu de cette tente.

Leurs traîneaux ont ordinairement huit pieds de long, sur trois pieds quatre pouces de large, s'élevant sur le devant comme des patins. Le conducteur est assis sur le derriere, les jambes croisées, en en laissant pendre quelquefois une par-dehors. Il a devant lui une petite planche arrondie par le haut, & une semblable, mais un peu élevée par-derriere, & tient à la main un grand bâton garni d'un bouton par le bout, dont il se sert pour pousser & faire avancer les rennes qui les tirent.

Ils ont chez eux des magiciens qui leur prédisent le bien & le mal qui leur peut arriver. Ils ont aussi des gens qui vendent les vents à ceux qui navigent. Pour cet effet, ils donnent à ceux qui entreprennent quelque voyage, une corde nouée de trois nœuds, en les avertissant qu'en dénouant le premier, ils auront un vent médiocre ; que s'ils dénouent le second, le vent sera fort ; & que s'ils délient le troisieme, il s'élevera une tempête qui les mettra en danger.

Les *Samoyedes* prennent à la chasse les chiens marins, lorsqu'ils viennent s'accoupler sur la glace. Ils s'habillent de la peau, vivent de la chair, & emploient l'huile à différens usages. Lorsque leurs enfans meurent à la mammelle, ils les enveloppent d'un drap & les pendent à un arbre dans le bois ; mais ils enterrent les autres.

Ce peuple est répandu de différens côtés, jusqu'aux principales rivieres de la Sibérie, comme l'Oby, le Jénicéa, le Léna & l'Amur, qui vont toutes se décharger dans le grand océan. En un mot, les *Samoyedes* occupent une vaste étendue de pays, des deux côtés de l'Oby, au nord-est de la Moscovie, depuis le tropique jusqu'à l'Océan septentrional. Ils parlent des langues différentes ; car ceux qui habitent la côte de la mer, & ceux qui demeurent aux environs d'Archangel, sur la Dwina, n'ont pas le même langage.

Quoique leur maniere de vivre paroisse triste aux Moscovites, ils la goûtent par préférence à toute autre ; & leurs députés dirent au czar, que si sa majesté impériale connoissoit les charmes de leur climat, il viendroit sans doute l'habiter par préférence à Moskow.

C'est en vain que les czars ont établi la religion chrétienne chez les *Samoyedes* qui leur sont soumis ; ils n'ont pu détruire les superstitions de ces peuples qui mêlent toujours dans leurs enchantemens, les noms de leurs idoles, avec ce que le christianisme a de plus respectable. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMPIT, s. m. (*Hist. mod.*) arme dont se servent les habitans de l'isle de Bornéo ; il leur sert tantôt comme d'un arc pour tirer des fleches empoisonnées, tantôt comme d'un javelot, & quelquefois comme d'une baïonnette qu'ils mettent au bout de leurs fusils.

SAMPSÉENS, s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) anciens hérétiques que S. Epiphane croit être les mêmes que les Elcésaïtes. *Voyez* ELCÉSAÏTES.

On ne peut pas mettre absolument les *Sampséens* au rang des Juifs, des chrétiens ou des païens. Leurs dogmes paroissent avoir été un mélange de toutes ces religions. Leur nom vient de l'Hébreu *femes*, *soleil*, parce qu'on prétend qu'ils adoroient cet astre.

D'un autre côté, ils admettoient l'unité de Dieu, ils usoient d'ablutions, & pratiquoient beaucoup d'autres points de la

religion judaïque. Plusieurs d'entr'eux ne mangeoient point de chair.

Scaliger, après S. Epiphane, croit que les *Sampséens* étoient les mêmes que les Esséniens. En effet, ces mots *Elcésaites*, *Sampséens*, *Massaliens*, *Essséniens*, semblent être différens noms attribués à une même secte, à moins que l'on n'entende par *Elcésaites*, *Sampséens & Massaliens*, des hérétiques qui ajouterent diverses erreurs aux opinions des Esséniens. *Voyez* ESSÉNIENS.

SAMPSUCHUM, s. m. (*Botan. anc.*) σαμψουχον, cette plante des Grecs que l'on prend ordinairement pour notre marjolaine, étoit appellée, selon plusieurs savans, *amaracum* par les Cizicéniens & les Siciliens, chez qui elle croissoit en abondance, & d'où on tiroit la meilleure & la plus estimée. En d'autres endroits de la Grece, ce nom *amaracum* se donnoit à une plante fort différente de la marjolaine, savoir, à la matricaire; il se donnoit aussi à la pariétaire. Saumaise croit que le véritable *sampsuchum* venoit d'Egypte, & que c'est un nom Egyptien; enfin, il estime que l'*amaracum* des Grecs ne différoit du *sampsuchum* des Egyptiens, qu'à l'égard du plus ou du moins de force, en quoi ce dernier l'emportoit. Mais ce qui est plus certain, c'est que dans Dioscoride & d'autres anciens auteurs, *amaracum* & *sampsuchum* sont des noms de différentes plantes. Dioscoride, en parlant des huiles, distingue *oleum sampsuchinum* & *oleum amaracinum*. Méléagre, dans un de ses poëmes où il passe en revue différens poëtes anciens & modernes, compare l'un à la plante qu'on nommoit *amaracum*, & l'autre au *sampsuchum*. (*D. J.*)

SAMSCHE, (*Géog. mod.*) province de la Géorgie, dans les terres, & la plus avancée au midi, vers l'Arménie qui la borne de ce côté-là, ainsi que le Guriel à l'occident, l'Immirete au nord, & le Caket à l'orient. Elle a son prince particulier qui est tributaire des Turcs. (*D. J.*)

SAMSOE, (*Géogr. mod.*) petite isle de Danemarck, sur la mer Baltique, entre l'isle de Funen au midi, & le nord-Jutland au septentrion. Sa longueur du nord au sud n'est que d'environ dix mille pas, & cependant il y a cinq paroisses. (*D. J.*)

SAMSON, *petit soleil.* (*Hist. sacrée.*) étoit fils de Manué, de la tribu de Dan, & naquit d'une maniere miraculeuse, d'une mere qui d'abord étoit stérile. L'ange du Seigneur apparut à cette femme, lui promit qu'elle deviendroit enceinte & qu'elle auroit un fils. Il lui défendit de rien boire de ce qui pourroit enivrer, parce que l'enfant dont elle seroit mere seroit Nazaréen, c'est-à-dire, consacré à Dieu, & obligé à la vie des Nazaréens. C'est lui, ajouta l'ange, qui commencera à délivrer Israël de l'oppression des Philistins. *Jug. xiij. 5.* Un an après cette apparition, la femme de Manué mit au monde un fils qu'elle nomma *Samson*, & l'esprit de Dieu parut bientôt en lui par la force extraordinaire dont il fut doué. Il n'avoit que dix-huit ans, lorsqu'étant allé à Thamnata, il vit une fille qui lui plut, & il pria son pere de lui permettre de l'épouser. Manué & sa femme s'y opposerent d'abord, & lui demanderent s'il n'y avoit point de femmes parmi ses freres les Israélites, pour vouloir prendre une femme étrangere d'entre les Philistins, qui étoient incirconcis. Mais *Samson*, qui agissoit par le mouvement de l'esprit de Dieu en demandant une femme infidelle, contre la défense de la loi, persista à la vouloir sans s'expliquer davantage, & ses parens allerent avec lui en faire la demande. Dans la route, *Samson*, qui étoit un peu éloigné d'eux, vit venir à lui un lion furieux qu'il saisit, quoiqu'il fût sans armes, & le mit en pieces. Il obtint la fille qu'il souhaitoit; & quelque temps après, retournant à Thamnata pour célébrer son mariage, il voulut voir le corps du lion qu'il avoit tué, & il y trouva un essaim d'abeilles & un rayon de miel. Il tira de cette découverte le sujet d'une énigme qu'il proposa aux trente jeunes hommes que les habitans de Thamnata donnerent au nouvel époux pour lui faire honneur, à condition que s'ils pouvoient venir à bout de l'expliquer, pendant les sept jours du festin, il leur donneroit trente robes & trente tuniques; mais que s'ils ne pouvoient l'expliquer, ils seroient tenus de lui en donner

autant. Or, voici quelle étoit l'énigme : *la nourriture eſt ſortie de celui qui mangeoit, & la douceur eſt ſortie du fort.* Ils ſe tourmenterent en vain, juſqu'au ſeptieme jour, à chercher le ſens de ce problème ; & déſeſpérant d'y parvenir, ils s'adreſſerent à la femme de *Samſon*, qu'ils preſſerent par prieres & par menaces de tirer de lui le mot de l'énigme. *Samſon* ſe défendit d'abord des importunités de ſa femme ; mais enfin, vaincu par ſes larmes, il lui apprit le ſens de l'énigme ; que cette femme infidelle alla ſur le champ découvrir aux jeunes gens. Alors ceux-ci, vers la fin du ſeptieme jour, vinrent lui dire qu'il n'y avoit rien de plus doux que le miel, & de plus fort que le lion. *Samſon* leur répondit que s'ils n'euſſent pas labouré avec ſa géniſſe, ils n'auroient jamais trouvé le ſens de ſon énigme ; leur faiſant entendre, par cette façon de parler figurée, qu'ils avoient agi de mauvaiſe foi avec lui, en engageant ſa femme à le trahir & à leur révéler ſon ſecret ; & il vint à Aſcalon, ville des Philiſtins, où il tua trente hommes, dont il donna les habits à ceux qui avoient expliqué l'énigme. Enſuite il ſe retira chez ſon pere, laiſſant ſa femme dont il étoit mécontent, & qui fut donnée à l'un des jeunes gens qui l'avoient accompagné dans la cérémonie de ſes noces. Quand il eut appris ce nouvel outrage de la part des Philiſtins, il réſolut de les punir. Il trouva trois cens renards, il les lia par la queue, deux à deux, y attacha des flambeaux, & les lâcha au milieu des terres des Philiſtins ; dont les bled, les oliviers & les vignes furent réduits en cendres. Ceux-ci, déſeſpérés de ce dégât & en ayant appris le cauſe, prirent la femme de *Samſon* & ſon beau-pere, & les brûlerent tous deux ; ils aſſemblerent enſuite une armée, fondirent ſur la tribu de Juda, & demanderent qu'on leur livrât *Samſon*. Trois mille hommes de cette tribu furent envoyés dans la caverne d'Etham, où *Samſon* s'étoit retiré, & lui dirent l'ordre qu'ils avoient de l'arrêter. *Samſon*, après leur avoir fait promettre avec ſerment qu'ils ne le tueroient point, ſe laiſſa prendre. Ils le lierent avec deux groſſes cordes, & l'emmenerent hors de la caverne. Les Philiſtins l'appercevant, pouſſerent des cris de joie ; mais *Samſon* rompant ſes liens, tomba ſur ſes ennemis, & avec la mâchoire d'un âne qu'il trouva par terre, il tua mille Philiſtins & mit les autres en fuite. Après cette victoire, il jeta la mâchoire, & donna à ce lieu le nom de *Ramat-Lechi* ou l'élévation de la mâchoire ; enſuite preſſé de la ſoif, il cria vers le Seigneur qui fit ſortir une ſource d'eau d'une des groſſes dents de la mâchoire. Quelques-uns prétendent que le mot Hébreu *machtès*, rendu par *dentem molarem* en Latin, eſt le nom d'un rocher qui ſe trouvoit au lieu nommé *Lechi*. Après cela, *Samſon* cherchant encore quelque occaſion de faire du mal aux Philiſtins, alla à Gaza, & ſe logea chez une courtiſanne, chez laquelle il dormoit tranquillement, quoiqu'il ſût que ſes ennemis avoient fait fermer les portes, & veilloient pour le tuer le lendemain ; mais s'étant levé vers le milieu de la nuit, il arracha les portes de la ville avec les ferrures & les poteaux, les chargea ſur ſes épaules, & les porta juſque ſur la montagne voiſine. Les Philiſtins ne ſachant comment ſe délivrer de ce terrible ennemi qui ſeul leur faiſoit plus de maux que tous les iſraélites enſemble, gagnerent Dalila que *Samſon* avoit épouſée, ſelon quelques-uns : ils promirent une grande ſomme d'argent à cette femme avide, ſi elle pouvoit leur découvrir la cauſe de cette force extraordinaire de *Samſon*. Dalila mit tout en œuvre pour tirer ce ſecret ; elle employa les reproches, les larmes & les careſſes : elle fatigua, elle importuna tant *Samſon*, que celui-ci, après l'avoir trompée trois fois & avoir ſoutenu trois attaques, ſuccomba enfin à la quatrieme. *Son ame tomba dans une angoiſſe mortelle*, dit l'Ecriture ; & il avoua à Dalila, que le principe de ſa force conſiſtoit dans ſes cheveux ; parce qu'il étoit Nazaréen dès le ventre de ſa mere, & que ſi on lui coupoit la chevelure, il deviendroit foible comme un autre homme. Dalila tenant le ſecret de *Samſon*, l'endormit ſur ſes genoux, & lui ayant fait couper ſes cheveux, elle fit avertir les Philiſtins. Quand ils furent venus, elle éveilla *Samſon* en criant que les Philiſtins alloient tomber ſur lui. *Samſon*

crut d'abord se débarrasser de ses ennemis comme à l'ordinaire ; mais il ne savoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui. Les Philistins le prirent donc, & lui ayant arraché les yeux, ils le chargerent de chaînes & l'enfermerent dans une prison où ils lui firent tourner la meule. Quelque temps après, les princes des Philistins firent une grande fête en l'honneur de leur dieu Dagon, & il y eut un festin de réjouissance dans une grande salle où le peuple s'assembla jusqu'au nombre de trois mille. On y fit venir *Samson* pour divertir l'assemblée. Ses cheveux avoient eu le temps de croître, & sa force commençoit à revenir. Il se fit donc conduire vers les deux colonnes qui soutenoient tout l'édifice, sous prétexte de s'y reposer ; & invoquant le nom du Seigneur, il le pria de se souvenir de lui ; de lui rendre sa premiere force, afin qu'il pût se venger des Philistins pour la perte de ses yeux. Alors saisissant les colonnes, il s'écria : *que je meure avec les Philistins*, & les secouant de toutes ses forces, il fit tomber la maison & mourut en faisant périr plus d'ennemis qu'il n'en avoit tué pendant sa vie. C'est ainsi que ce grand homme, après avoir cherché pendant toute sa vie les occasions d'affoiblir les ennemis des Juifs, en fit encore le sacrifice volontaire, non par un desir aveugle de vengeance, mais pour concourir au dessein de Dieu sur son peuple & sur ceux qui l'opprimoient. L'Ecriture nous offre dans l'histoire de cet homme extraordinaire, non-seulement des actions d'une force surnaturelle & divine, mais encore un mélange apparent de bien & de mal qui pourroit blesser, si l'on s'arrêtoit à la surface. Il y a certains traits, dans la vie de *Samson*, qui paroissent ne pouvoir se concilier avec la présence de l'esprit de Dieu, que l'Ecriture nous dit avoir toujours été en lui. Il faut donc, pour fixer le jugement qu'on doit en porter, savoir, 1°. que plusieurs saints de l'ancien testament & du nouveau ont fait, par un mouvement de l'esprit de Dieu, plusieurs actions qu'on ne pourroit justifier par les regles communes, mais que l'on ne peut blâmer sans témérité ; 2°. que *Samson* a été un des saints de l'ancien testament, puisque Dieu le prévint de ses bénédictions dès sa plus tendre jeunesse, & que saint Paul le met au nombre de ces grands saints qui doivent recevoir avec nous la récompense dans l'éternité ; que tout ce que nous voyons d'extraordinaire dans la vie de *Samson* est un secret & un mystere, selon les paroles même de l'Ecriture, & qu'il n'a marché dans une route nouvelle & singuliere, que par les ordres de Dieu qui est souverainement libre dans ses voies. C'est ainsi qu'en suivant le sens historique & immédiat, on peut justifier tout ce qui paroît d'irrégulier dans la vie de ce saint homme.

Cependant les incrédules sont fort révoltés de ce que *Samson* tua trente Philistins, pour en donner les robes à ceux qui avoient expliqué ses énigmes. Mais ils ne font pas attention qu'il est dit dans l'Ecriture, qu'il fut saisi d'une impulsion surnaturelle qui le poussoit à faire des choses extraordinaires. *Samson*, considéré comme un particulier, n'auroit pas eu droit de le faire ; mais l'esprit de Dieu l'ayant saisi, il en eut le droit & le pouvoir. D'ailleurs, 1°. les Philistins étoient censés dans un état de guerre avec les Israélites ; ils étoient leurs oppresseurs, leurs tyrans. 2°. *Samson* étoit actuellement le général d'Israël, choisi du ciel pour punir les Philistins. 3°. Il ne fut, dans cette rencontre, que l'instrument dont Dieu se servit pour châtier les coupables.

L'aventure des trois cens renards, rassemblés par *Samson* pour brûler les bleds des Philistins, choque encore plus nos petits raisonneurs. Mais il faut être bien incrédule pour douter d'un fait qui n'est pas aussi dénué de vraisemblance qu'on pourroit le croire.

1°. Il est certain que les renards étoient & sont encore très-communs dans la Palestine, où l'on en trouve en très-grand nombre jusque dans les haies & dans les ruines des bâtimens.

2°. L'écriture en parle sur ce pied-là. On y trouve que divers lieux, dans le pays de Canaan, y prenoient leur nom des renards qui y abondoient.

3°. Ajoutez que sous le nom de *renards*, on comprenoit encore les *thoas*, animal qui tient du renard & du loup, & qui est si

commun dans la Paleſtine, ſur-tout vers Céſarée, qu'on y en voit quelquefois des troupes de deux cens.

4°. Qu'y a-t-il de ſi incroyable à voir trois cens renards raſſemblés par *Samſon*, quand on a lu dans l'hiſtoire Romaine que Sylla produiſit, dans les ſpectacles qu'il donna au peuple Romain, cent lions; Céſar quatre cens, dont trois cens quinze avec leurs crinieres; Probus mille autruches, & une infinité d'autres animaux? Qu'on liſe ſur tout cela les vaſtes *recueils* de Bochart.

Si l'hiſtorien ſacré diſoit que *Samſon* raſſembla ces trois cens renards dans un jour ou dans une nuit, on pourroit ſe récrier. Mais qui l'empêcha d'y mettre quelques ſemaines, d'y employer pluſieurs mains, des pieges, des filets & toutes les ruſes de la chaſſe? Enfin, ſi l'on demande pourquoi il employa des renards plutôt que des chiens ou des chats au deſſein qu'il ſe propoſoit, il eſt bien aiſé de ſatisfaire ceux qui propoſent cette queſtion. Car, outre que la longue queue des renards favoriſoit ſon deſſein, que cet animal eſt fort vîte, qu'il craint extrêmement le feu, & que ſon inſtinct le porte à gagner la campagne & à ſe jeter dans les bleds, plutôt que les animaux domeſtiques; outre cela, dis-je, *Samſon* opéroit deux biens à la fois. Il délivroit ſon pays de trois cens animaux incommodes & nuiſibles, & il les jetoit dans le pays ennemi.

La mâchoire d'âne, dont le héros Iſraélite s'arma pour défaire les Philiſtins, a été une ſource de plaiſanteries pour les mêmes incrédules; mais leurs railleries ſont bien déplacées. Il eſt aiſé de concevoir comment *Samſon*, animé de l'eſprit de Dieu, rendit cette arme fatale à la vie de ſes ennemis. Les Philiſtins, étonnés à l'aſpect du héros qui briſoit ſes chaînes, étoient encore dans toute l'émotion de la ſurpriſe, lorſque fondant ſur eux, comme un lion, il profita de leur trouble pour leur porter des coups aſſurés. Une terreur panique s'empara d'eux. Ils crurent voir apparemment ceux de Juda ſeconder leur redoutable ennemi; & aucun n'oſant réſiſter, il ne porta ſur eux que des coups mortels. Ainſi, pour n'alléguer qu'un ſeul exemple d'une valeur extraordinaire, l'empereur Aurélien, dans la guerre qu'il fit aux Sarmates, leur tua dans un jour, de ſa propre main, quarante-huit hommes, & en divers autres jours, juſqu'à neuf cens cinquante.

Nous dirons néanmoins, il y a ici plus que d'une valeur humaine. C'étoit celui qui ôte le courage aux forts, & qui fortifie les mains des foibles, qui aſſiſtoit *Samſon* dans cette rencontre. C'étoit l'eſprit de Dieu qui accompliſſoit en lui la promeſſe que Dieu avoit faite autrefois aux Iſraélites: *perſonne ne pourra ſubſiſter devant vous, & un ſeul de vous en pourſuivra mille. Lévit. xxvj, 8.* L'incrédule qui doute que le Tout-Puiſſant commande à la nature juſque-là, n'eſt digne que de mépris.

Comment, diſent nos nouveaux philoſophes, *Samſon* a-t-il pu, en ſecouant deux colonnes, faire tomber un temple, & écraſer tous ceux qu'il renfermoit? Pour répondre à cette difficulté, il faut être inſtruit des uſages antiques, & nos raiſonneurs ſuperficiels les ignorent. La maiſon dont il s'agit, étoit, ſuivant l'opinion la plus probable, conſtruite de bois, à la maniere des temples égyptiens. C'étoit proprement une rotonde, une vaſte ſalle bâtie en rond, & de maniere qu'elle repoſoit ſur deux colonnes. De grands portiques lui ſervoient d'entrée; ſon toit étoit en plate-forme avec une large ouverture au milieu, par où l'on voyoit dans le temple. *Samſon*, après avoir ſervi de ſpectacle au peuple, qui étoit deſſus & deſſous les galeries dans les portiques, fut apparemment mené dans le temple, où les principaux des Philiſtins avoient, ſelon la coutume, mangé en préſence de Dagon, leur dieu.

Le toit étoit chargé de ſpectateurs. Et comme ſans doute l'édifice étoit bien connu de *Samſon*, il n'eut pas beſoin de deviner pour ſouhaiter d'être conduit vers les deux colonnes qui le ſoutenoient. On remarque, au reſte, que le fameux temple d'Hercule, à Tyr, & un autre auſſi d'Hercule, en Afrique, avoient deux colonnes comme celui de Dagon. Mais, quand il ne ſeroit pas certain que les temples fuſſent conſtruits en Egypte, comme on le ſuppoſe ici, & que le temple du fameux Dagon fût ſur ce modele, on peut ſuppoſer, avec la foule

des interpretes, que la maiſon en queſtion étoit une ſorte de théatre de bois, appuyé ſur des piliers de matiere, fait à la hâte, mais apparemment conſtruit à-peu-près comme ceux que les Romains bâtirent dans la ſuite. Au milieu de l'édifice, devoient régner deux larges poutres ſur leſquelles preſque tout le reſte portoit, & qui repoſoient elles-mêmes par une de leurs extrémités, ſur deux colonnes preſque contiguës, en ſorte que ces colonnes ne pouvoient pas être ébranlées ſans que l'édifice croulât. On dira peut-être qu'il eſt inconcevable qu'un pareil édifice eût été aſſez ſolide pour ſoutenir plus de trois mille ames? Mais, qu'on liſe ce qu'atteſte Pline, des deux théatres que C. Curion avoit fait conſtruire à Rome, & qui, aſſez vaſtes, comme parle cet auteur, pour contenir tout le peuple romain, étoient d'une ſtructure ſi ſinguliere, qu'ils portoient chacun ſur un ſeul pivot. Il y a pourtant une grande difficulté dans ce ſentiment; c'eſt que l'édifice de Gaza avoit un toit capable de porter juſqu'à trois mille perſonnes. Il faut donc que ce fût un édifice d'une ſtructure ſinguliere, comme la ſalle Egyptienne de Vitruve, & nullement ſemblable aux théatres des anciens Grecs & Romains.

M. Shaw, ce voyageur ſi éclairé & ſi digne de croyance, croit avoir pris en Afrique une juſte idée de la ſtructure du temple de Dagon.

» Il y a, dit-il, dans ce pays-ci, pluſieurs » palais & dou-wanas (comme ils appellent » les cours de juſtice) qui ſont bâtis » comme ces anciens enclos qui étoient » entourés les uns en partie ſeulement, » les autres tout-à-fait, de bâtimens avec » des cloîtres par-deſſous. Les jours de fê- » tes, on couvre la place de ſable, afin que » les pello-wan, ou lutteurs, ne ſe faſſent » pas de mal en tombant, pendant que les » toits des cloîtres d'alentour fourmillent » de ſpectateurs. J'ai ſouvent vu à Alger, » pluſieurs centaines de perſonnes dans ces » ſortes d'occaſions, ſur le toit du palais » du dey, qui, de même que pluſieurs » autres grands édifices, a un cloître avancé » qui reſſemble à un grand appentis, n'étant » ſoutenu dans le milieu ou ſur le devant, » que par un ou deux piliers. C'eſt dans » de ſemblables bâtimens ouverts, que les » bachas, les cadis, & autres grands offi- » ciers s'aſſemblent & s'aſſeyent au milieu » de leurs gardes & de leurs conſeillers, » pour adminiſtrer la juſtice, & pour régler » les affaires publiques de leur province. Ils » y font auſſi des feſtins, comme les prin- » cipaux d'entre les Philiſtins en faiſoient » dans le temple de Dagon. De ſorte qu'en » ſuppoſant que ce temple étoit conſtruit » comme les bâtimens dont je viens de » parler, il eſt aiſé de concevoir comment » *Samſon*, en faiſant tomber les piliers qui » ſoutenoient ce cloître, le renverſa, & » tua plus de Philiſtins par ſa mort, qu'il » n'en avoit fait mourir pendant ſa vie ».

Samſon dit, en invoquant le Seigneur pour l'écroulement du temple de Dagon: *que je meure avec les Philiſtins.* On demande ſi ce ſouhait étoit innocent. Sa conduite ne favoriſoit-elle point le ſuicide? Nous ne croyons point que ces queſtions puiſſent embarraſſer les perſonnes pieuſes & éclairées. 1°. La priere que *Samſon* venoit d'adreſſer à Dieu, priſe dans ſon vrai ſens, ne laiſſe aucun doute ſur la droiture de ſes intentions. Ce n'eſt ni le dégoût de ſa vie, ni l'impatience, ni le déſeſpoir, ni rien de ſemblable qui le pouſſe à demander à Dieu qu'il lui permette de s'immoler. 2°. Nous répétons de nouveau, que *Samſon* étoit animé d'une façon ſinguliere de l'eſprit du Seigneur, qui l'avoit fait naître pour des actions héroïques & extraordinaires. 3°. Dès qu'on le conſidere comme le chef & le libérateur d'Iſraël, on ne doit plus voir dans le vœu qu'il forme, & dans l'action qu'il commet, qu'un effort d'héroïſme & de vertu.

Ce qui nous interdit d'attenter ſur nos jours; ſavoir, le bon uſage que nous pouvons toujours en faire pour notre propre ſalut, & l'obligation où nous ſommes de les conſerver, tant qu'ils peuvent être de quelque utilité pour notre patrie, à l'état, à l'égliſe & à nos familles: ces raiſons-là même doivent diſpoſer un général vaillant & fidele à ſe dévouer à la mort, dès qu'il peut, par ce moyen, rendre un ſervice eſſentiel au public, & contribuer à la gloire de Dieu. La premiere intention de notre héros fut de

vênger la gloire du Seigneur; & la seconde, de donner sa vie pour cela, s'il ne pouvoit remplir autrement sa vocation. C'est un guerrier intrépide qui préfere de s'immoler, plutôt que de manquer l'occasion de porter un funeste coup à l'ennemi. (+)

SAMUEL, LIVRES DE (*Critiq. sacrée.*) le plus grand nombre des critiques donne à *Samuel* le livre des juges, celui de Ruth, & le premier livre des Rois; cependant ce ne sont que des conjectures fort douteuses. Il est plus vraisemblable que le livre des juges a été composé sur des mémoires de ce prophete d'Israël que par lui-même. On ne connoit guere l'auteur du livre de Ruth, & on n'a point de preuves que ce soit *Samuel*. Ceux qui lui attribuent le premier livre des rois, ne peuvent le lui donner tout entier; car indépendamment de plusieurs additions qui paroissent y avoir été insérées après coup, la mort de *Samuel* est marquée dans les derniers chapitres de cet ouvrage. Ce qu'on sait de plus sûr, c'est qu'il commence la chaîne des prophetes, qui a fini à Zacharie & à Malachie, *act. iij. 24.* Son histoire se trouve dans le premier livre des rois. Fils d'Alcanna & d'Anne de la tribu de Lévi, & de la famille de Caath, il passa les quarante premieres années de sa vie au service du tabernacle, les vingt suivantes dans le gouvernement de l'état, les trente-huit dernieres dans la retraite, & mourut âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, dans une maison qu'il avoit à Ramatha sa patrie. Son éloge est dans l'ecclésiastiq. *xlvj, 16, 23.* Nous invitons le lecteur à le lire. (*D. J.*)

*SAMUM, (*Physiq. Hist. des météores.*) Il regne dans la Syrie, & quelquefois dans l'Arabie heureuse, des vents si brûlans, que ceux qui les respirent, au moment qu'ils frappent le visage, tombent morts sur le champ. M. Michaelis, dans ses questions aux savans envoyés en Arabie par ordre de sa majesté Danoise, a demandé des éclaircissemens sur ce vent; la mort qui a enlevé presque tous ceux qui ont entrepris ce voyage, ne laisse guere espérer de réponses à ces questions. M. Bousching, dans la cinquieme partie de sa *nouvelle géographie*, a cru devoir y suppléer: quant au *samum*, voici ce qu'il dit à ce sujet.

Les Arabes appellent le vent brûlant, *samum*; les Turcs lui donnent le nom de *sam-yeli* & de *regne*; M. Russel le nomme *samiel*: il souffle dans les mois de juin, de juillet & d'août, & sur-tout dans les contrées situées sur les bords du Tigre, quoiqu'il ne se fasse pas sentir sur le fleuve même. Thevenot rapporte qu'en quatre jours ce vent a fait périr quatre mille hommes. Tous ceux à qui ce voyageur en a parlé, lui ont dit que quiconque respire ce vent, tombe mort, quoique quelques-uns aient le temps de dire qu'ils se sentent consumés par un feu intérieur. Cependant Boullaye-le-Gouz rapporte que les personnes qui respirent ce vent, restent bouche béante, & meurent comme enragées. Selon Thevenot, ceux que ce vent tue, deviennent noirs comme du charbon; & quand on les touche, la chair se sépare des os. On prétend qu'il y a dans ce vent un feu très-délié, & qu'il n'y a que ceux qui l'avalent, qui périssent: ce feu volant vient des vapeurs sulfureuses enflammées, dont ce vent s'impregne, en balayant les montagnes sulfureuses qui sont sous Mosul, dans le voisinage du Tigre. On dit que ce vent forme une espece de tourbillon, & dure peu de temps. Lorsque les Arabes l'apperçoivent de loin, ils se jettent le ventre contre terre, s'enfoncent le visage dans le sable, & s'en couvrent le mieux qu'ils peuvent.

Ce vent ne tue pas les animaux à poil, il leur cause seulement un grand tremblement & une grande sueur. Tout cela, dit M. Bousching, pourroit suffire pour répondre aux questions de M. Michaelis; il demande, 1°. en quoi differe le *samum* du vent d'est, aussi très-ardent & très-sec. Selon M. Russel, ces deux vents sont de même nature, & ne different qu'en ce que celui d'est n'est pas chargé de vapeurs sulfureuses, du moins en si grande quantité que le *samum*, & que par conséquent il n'a pas de feu volant; c'est peut-être parce que Thevenot n'a pas fait attention à cette différence, qu'il a cru observer le *samum* sur le Tigre, quoiqu'il dise que le vent qu'il a senti sur ce fleuve, n'étoit que chaud, & qu'il déclare ailleurs que la *samum* ne souffle que sur la terre ferme.

M. Michaëlis demande ensuite de quelle

région il vient. M. Bouſching répond qu'il vient du nord-oueſt, quoiqu'il ſoit plus probable que c'eſt un vent d'eſt, comme le dit M. Ruſſel, & l'écriture, qui lui donne le nom de *kadiſre*. M. Bouſching ſe fonde ſur ce que dit Thevenot, en parlant du vent qu'il a obſervé ſur le fleuve.

M. Michaëlis demande, 3°. ſi le *ſamum* ſouffle auſſi dans l'Arabie heureuſe. Cela ne paroît pas probable, parce que le vent d'eſt ne paſſe pas ſur des montagnes ſulfureuſes pour venir dans ces pays, & qu'il ſe charge plutôt d'exhalaiſons aqueuſes, en traverſant l'atmoſphere de la mer, que de particules ignées.

Le ſujet de la quatrieme queſtion eſt de ſavoir ſi le récit de Chardin eſt fondé. Cet auteur rapporte que les hommes que le *ſamum* a tués, paroiſſent long-temps vivans, & comme plongés dans un profond ſommeil; & que, lorſqu'on croit les éveiller, les membres ſe détachent du reſte du corps, à cauſe du feu intérieur qui a conſumé leurs cadavres; on peut répondre à cela que le feu avalé diſſout les corps dans l'intérieur. Il ſe peut donc que les victimes de ce vent ne perdent pas leur couleur naturelle, quoique par la ſuite ils deviennent noirs; & comme ce feu ne les réduit pas en cendres, la partie touchée ne tombe pas en pouſſiere, mais elle ſe détache du corps, ſi on la tire à ſoi. L'effet du *ſamum* differe en cela du vent d'eſt ordinaire, qu'il ne deſſeche pas les corps comme celui-ci, mais qu'il les diſſout & les fond, pour ainſi dire; cet effet vient des vapeurs ſulfureuſes qui ſe rencontrent dans le *ſamum*. Comme nous ne nous propoſons pas de réfuter les opinions de M. Bouſching, nous nous contenterons d'obſerver, en paſſant, que ſon explication eſt encore plus obſcure que la queſtion.

Dans la cinquieme queſtion, M. Michaëlis demande ſi le *ſamum* ne tue que les hommes, ou s'il fait également périr les beſtiaux. Les bêtes à poil n'en perdent point la vie; & c'eſt peut-être parce que la chair de ces animaux ne ſe diſſout pas ſi facilement, & que les effets du *ſamum* ſe bornent à exciter en eux une forte ſueur.

La réponſe à la ſixieme queſtion eſt renfermée dans ce que nous venons de dire.

De quelle maniere tue le *ſamum*, & quel eſt ſon venin, demande 1°. M. Michaëlis? M. Bouſching répond que le venin eſt ce feu, ces vapeurs ſulfureuſes qui étant reſpirées, diſſolvent du dedans au dehors les parties du corps humain, & donnent par conſéquent la mort; mais quelle preuve a-t-on de l'exiſtence de ce feu, de ces exhalaiſons ſulfureuſes? Comme un feu avalé peut-il diſſoudre toutes les parties ſolides?

SAMIDA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par le pere Plumier, ſous le nom de *guldonia*; en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt très-gros, compoſé d'une ſeule feuille diviſée en cinq ſegmens étendus de toutes parts en forme ovale, & qui ſubſiſtent quand la fleur eſt tombée. La fleur eſt de la forme d'un cône tronqué; elle eſt de la longueur du calice, ſillonnée, & dentelée dans les bords. Il n'y a point d'étamines, mais ſeulement de petits ſommets arrondis placés au milieu de la fleur; le germe du piſtil eſt ovale; le ſtile eſt de la longueur de la fleur & pointu. Le ſtile du piſtil eſt au contraire obtus; le fruit eſt une baie ovale, à quatre ſillons profonds; il eſt diviſé en quatre loges, & contient pluſieurs graines faites en forme de rein. Plumier, xxiv, *Linnæi, gen. plant. p. 520.* (*D. J.*)

SAN, LE (*Géogr. mod.*) riviere de la petite Pologne. Elle a ſa ſource aux monts Crapack, vers les confins de la Hongrie, & après un long cours, elle ſe perd dans la Viſtule, preſque vis-à-vis Sendomir. (*D. J.*)

SANAA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Arabie heureuſe, dans l'Iémen, à 15 lieues de Moab, à 36 au levant d'Aden, & à 140 de Moka. C'étoit autrefois la réſidence des rois d'Iémen; l'air y eſt tempéré, & les jours preſque égaux dans toutes les ſaiſons. Abulféda vante la quantité de ſes eaux, la beauté de ſes vergers, le nombre de ſes habitans & leurs richeſſes; mais il faut rabattre beaucoup des exagérations du ſtyle oriental. *Long.* ſuivant les tables du même Abulféda, 67, 20; *latit.* 14, 30. (*D. J.*)

SANAGENSES, (*Géogr. anc.*) ancien

ancien peuple de la Gaule Narbonnoiſe, ſelon Pline, *liv. III, c. iv.* Le P. Hardouin remarque que ce peuple a été nommé dans les ſiecles ſuivans *Sanicienſes*, de *Sanicium*, ville des Alpes, ſur la côte de la mer aujourd'hui *Senez*. (*D. J.*)

SANAMARI, LE (*Géog. mod.*) par M. de Liſle *Sinamari*; riviere de l'Amérique méridionale, dans la Guianne. Elle coule entre le Maroni & l'île de Cayenne. Le vaſte terrein qui eſt entre ces deux dernieres rivieres, offre d'agréables collines, dont les revers ſont en pente douce; dix mille habitans y ſeroient à l'aiſe, & y feroient des ſucreries d'un grand rapport, outre que, ſans culture, les cacaotiers, les cotonniers, les rocouyers y viennent d'eux-mêmes; mais ce n'eſt pas le terroir qui manque aux hommes, ce ſont les hommes, qui manquent à la culture du terroir. (*D. J.*)

SANAMUNDA, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt un arbriſſeau nommé, par Tournefort, *thymelæa, foliis chamælææ minoribus ſubhirſutis.* I. R. H. 594. Cet arbriſſeau s'éleve à la hauteur d'une coudée, & eſt très-branchu. Sa racine s'enfonce très-profondément en terre; elle eſt couverte d'une écorce pliante, viſqueuſe, & qui ſe diviſe en un grand nombre de petits filets, & en flocons qu'on prendroit pour de la laine. Ses branches ſont couvertes de la même écorce; mais cette écorce porte ſur elle une ſubſtance denſe, blanchâtre & argentée. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du myrte de Tarente; elles ſont ſeulement un peu plus larges vers le bout, & ſe terminent en une pointe plus arrondie; elles ſont tout-à-fait couvertes de duvet, douces au toucher, blanchâtres ou argentées, & luiſantes. Ses fleurs ſont placées au milieu de ſes feuilles; elles reſſemblent à celles de l'olivier, ſont jaunes, oblongues & tétrapétales.

Nous liſons dans Cluſius, que ſon fruit eſt aſſez ſemblable à celui du garou, mais qu'il eſt noirâtre. Le même auteur dit que ſes feuilles ſont charnues, gommeuſes, d'abord ameres au goût, mais enſuite acrimonieuſes & brûlantes.

Cette plante croît aux environs de Marſeille. Ses feuilles purgent violemment. *Ray.* (*D. J.*)

SANAS, ſ. m. (*toile de coton.*) on appelle ainſi des toiles de coton blanches ou bleues, qui ne ſont ni fines ni groſſes, que l'on tire des Indes orientales, particuliérement de Bengale. Les blanches ont à la piece neuf aunes un tiers ſur trois quarts à cinq ſixiemes de large; & les bleues onze aunes un quart à douze aunes, ſur ſept huitiemes de large. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

SANATES, ſ. f. (*Hiſt. Rom.*) nom que les Romains donnoient à leurs voiſins qui, après une révolte, ſe ſoumettoient auſſitôt; cette prompte ſoumiſſion leur procuroit les mêmes privileges qu'à tous les autres citoyens, en vertu d'une loi des douze tables, qui portoit, *ut idem juris ſanatibus quod foretibus ſit.* (*D. J.*)

SANBENITO ou *SACOBENITO*, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte d'habillement de toile jaune, que l'on fait porter à ceux que l'inquiſition a condamnés, comme une marque de leur condamnation.

Le *ſan benito* eſt fait en forme de ſcapulaire; il eſt compoſé d'une large piece qui pend pardevant, & d'une autre qui pend par-derriere; il y a ſur chacune de ces pieces une croix de S. André; cet habit eſt de couleur jaune, & tout rempli de diables & de flammes qui y ſont peints.

Il eſt regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de ſac que portoient les pénitens dans la primitive égliſe. *Voyez* PÉNITENT. *Voyez auſſi* INQUISITION.

SANCERRE, (*Géogr. mod.*) ville de France, en Berry, aux frontieres du Nivernois, ſur une colline, à la gauche & à une portée de canon de la Loire, à 9 lieues au nord-oueſt de Nevers, à 10 de Bourges, à 4 de la Charité, en deſcendant vers Briare & Gien, & à 46 au midi de Paris, avec titre de comté. *Longit.* 20. 31; *latit.* 47. 18.

Cette ville a été nommée en latin du moyen âge, *Saxia, Saxiacum, Saxiacus vicus, Sancerra, Sancerrium, Santodorum*; & même par quelques-uns *Sacrum Cæſaris*; dans l'idée que *Sancerre* avoit été bâtie par

Jules César ; mais ce conquérant n'en dit pas un seul mot, & après lui aucun auteur, ni aucune chartre n'en font mention avant Charlemagne ; c'est peut-être ce prince même qui l'a bâtie, & qui la peupla d'une colonie de Saxons : du-moins ne connoît-on pas d'autre origine de ses noms, *Saxia*, *Saxiacum* & *Saxiacus vicus*.

Quoi qu'il en soit, elle étoit possédée dans le dixieme siecle par Thibaut, premier comte propriétaire de Chartres, qui avoit une partie du Berry. Elle passa à ses descendans, ensuite à Beraud, comte de Clermont & dauphin d'Auvergne. Sa fille épousa Jean de Beuil, & par ce mariage, ce comté entra & demeura dans cette maison jusqu'en 1640, que René de Beuil le rendit à Henri de Bourbon, prince de Condé ; de là vient que la maison de Bourbon-Condé en jouit aujourd'hui.

La ville de *Sancerre* étoit autrefois une des places fortes des Calvinistes. Charles IX, après le massacre de la S. Barthelemi, résolut de la leur enlever, & la fit assiéger le 13 janvier 1573. Ce siege est bien mémorable. Les troupes du roi furent repoussées à tous les assauts, & singuliérement à l'assaut général qu'elles donnerent le 11 mars suivant. Il fallut convertir le siege en blocus, & prendre par la famine une place où l'on ne pouvoit entrer de force.

Les historiens rapportent que les réformés souffrirent, pendant ce blocus, les mêmes extrémités que les juifs au siege de Jérusalem. Un pere & une mere réduits au désespoir, y mangerent leur propre fils, âgé de trois ans, & qui venoit de mourir de faim. On ne se nourrissoit plus dans la ville que des bêtes mortes, de peaux, de cornes de piés de bœufs & de vaches, *&c.* Enfin, on fut obligé de capituler le 25 août de la même année. Le roi fit abattre le château, & démolir toutes les fortifications. *Sancerre* ne s'est pas relevée depuis ; ce n'est plus qu'une seigneurie d'environ 20000 livres de rente, en y comprenant la baronnie de Vailly. (*D. J.*)

SANCIAN *ou* SANCHOAN, (*Géogr. mod.*) petite île de l'Océan oriental, sur la côte de la Chine, près du golfe de Quanton, à dix-huit lieues au couchant de Macao. Son circuit est d'environ quinze lieues, où l'on ne trouve que trois ou quatre villages dépeuplés : on dit que S. François Xavier y a terminé sa carriere, l'an 1552, & qu'il y a été enterré ; mais quoiqu'on ignore le lieu de sa sépulture, on a imaginé qu'on l'avoit découvert ; les missionnaires jésuites y bâtirent un autel qui n'a pas subsisté longtemps. (*D. J.*)

SANCIR, v. n. (*Marine.*) c'est couler & descendre à fond. On dit qu'un vaisseau a *sanci* sous ses amarres, lorsqu'il a coulé bas, & qu'il s'est perdu tandis qu'il étoit à l'ancre.

SANÇOINS, (*Géog. anc.*) on écrit aussi *Xançoins* ; petite ville, ou plutôt bourg de France dans le Berry, aux confins du Nivernois, & à 6 lieues de Nevers, sur le ruisseau d'Argent. (*D. J.*

SANCRAT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans le royaume de Siam les chefs ou supérieurs-généraux des talapoins ou prêtres du pays. Celui qui préside au couvent du palais royal est le plus considéré ; cependant les *sancrats*, dont la dignité ressemble à celle de nos évêques, n'ont aucunes jurisdictions les uns sur les autres ; mais chacun d'eux a au-dessous de lui un supérieur de couvent. Il n'y a que les *sancrats* qui aient droit de consacrer les talapoins ; ces derniers ont pour eux le plus grand respect, après qu'ils les ont élus pour remplir cette place. Leur choix tombe communément sur le plus vieux talapoin du couvent.

SANCTIFIANT, adj. (*Gramm.*) qui sanctifie. On dit l'esprit *sanctifiant*, la grace *sanctifiante*. Nous avons vu de nos jours des femmes qui prétendoient avoir la grace des merveilles, sans avoir la grace *sanctifiante* ; par ce moyen, elles faisoient, sans conséquence, des actions très-profanes, & des miracles ; & elles avoient trouvé le secret de se livrer à leurs passions sans nuire à la dignité de leur caractere.

SANCTIFICATION, s. f. *terme de théologie*, se prend quelquefois pour la *justification*, c'est-à-dire, pour la grace qui opere en nous le mérite de la justice chrétienne. *Voyez* JUSTIFICATION.

Le mot *sanctification* désigne plus communément les exercices de piété prescrits par l'église, pour solemniser les dimanches & les fêtes ; c'est dans cette acception ordi-

naire que nous le conſidérons : il paroît que la *ſanctification*, priſe dans ce dernier ſens, étoit un peu différente chez les Hébreux. Ce terme, dans leur langue, déſigne moins les idées modernes de la piété, que l'idée plus ſimple de célébration, de conſécration, deſtination, *&c.* En un mot, on le voit par les circonſtances & par l'emploi des termes : *ſanctifier* ſignifie proprement, dans le ſtyle de Moïſe, *réſerver*, *choiſir*, *conſacrer*, *deſtiner* ; & par une légere extenſion, il ſignifie encore *célébrer*, *diſtinguer*, *honorer*, *&c.* Ces divers ſens, qui reviennent à peu-près à la même idée, ſe remarqueront ſans peine dans les paſſages ſuivans :

Aaron & filios ejus unges, ſanctificabiſque eos ut ſacerdotio fungantur mihi ; filiis quoque Iſraël dices hoc oleum unctionis ſanctum erit mihi in generationes veſtras. Caro hominis non ungetur ex eo, & juxta compoſitionem ejus non faciatis aliud, quia ſanctificatum eſt & ſanctum erit vobis. Exod. XXX. xxx. 31.

Omnes decimæ terræ.... Domini ſunt & illi ſanctificantur. Levit. xxvij, 30.

Populus ſanctus es Domino Deo tuo, & te elegit, ut ſis ei in populum peculiarem de cunctis gentibus. Deut. xiv. 2.

Quidquid erit ſexus maſculini ſanctificabis Domino. Ibid. xv. 19.

Abſtuli quod ſanctificatum eſt de domo mea, & dedi illud levitæ & advenæ, pupillo & viduæ. Ibid. xxiv. 13.

Ne polluatis nomen meum ſanctum, ut ſanctificer in medio filiorum Iſrael, ego Dominus qui ſanctifico vos. Levit. xxij. 23.

Sanctificabiſque annum quinquageſimum, & vocabis remiſſionem cunctis habitatoribus terræ tuæ, ipſe eſt enim jubilæus. Ibid. xxv. 10.

Sanctificetur nomen tuum. Matt. vj. 9.

Je croirois faire tort à l'habileté de mes lecteurs, ſi je préſentois l'explication de ces paſſages ; rien de plus facile à entendre, & rien ne montre mieux auſſi que le précepte, *ſanctification*, exprimé en ces mots *memento ut diem ſabbati ſanctifices*, marque ſimplement l'ordre de conſacrer, d'honorer, de célébrer le ſabbat par la ceſſation des œuvres ſerviles ; c'eſt dans ce ſens qu'il eſt dit au même endroit, *benedixit Dominus diei ſabbati, & ſanctificavit eum.* Dieu bénit le jour du ſabbat, & le conſacra pour ſon repos ; c'eſt-à-dire, qu'il en fit un jour ſolemnel deſtiné au délaſſement, & même à la joie, comme nous verrons tout à l'heure. *Sanctificabis annum quinquageſimum, ipſe eſt enim jubilæus.* Ex. 25. Vous célébrerez la cinquantieme année, temps de joie & d'abolition qui doit opérer la remiſe des dettes, & rendre aux anicens poſſeſſeurs les terres aliénées.

La même deſtination du ſabbat eſt encore mieux prouvée par ces paroles de l'Exode xxxij. 12. *Sex diebus operaberis, ſeptimo die ceſſabis ut requieſcat bos & aſinus tuus & refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Vous emploierez ſix jours à vos différens travaux, mais vous les ceſſerez le ſeptieme, afin que votre bœuf & votre âne ſe repoſent, & que le fils de votre eſclave & l'étranger qui eſt parmi vous, puiſſent prendre quelque relâche, & même quelque divertiſſement. J'obſerve ici, comme on l'a vu à l'article DIMANCHE, que le *refrigeretur* de la vulgate n'a pas d'autre ſens. Cette idée de réjouiſſance, d'amuſemens honnêtes, entroit eſſentiellement dans la *ſanctification* des fêtes en général ; auſſi eſt-ce dans le même ſens que le Sauveur dit en S. Marc, *ſabbatum propter hominem factum eſt, & non homo propter ſabbatum*, Marc, ij, 27.

Conſéquemment à ce principe de police & de religion, les Iſraélites célébroient les plus grandes ſolemnités, par des inſtructions, des ſacrifices, des prieres, & ſur-tout par des feſtins de parens, de voiſins & d'amis, où les plus aiſés devoient admettre non-ſeulement tous ceux qui compoſoient leur famille, mais encore les prêtres, les pauvres, & même les eſclaves & les étrangers ; l'on voit que Dieu, par ces obſervances, dont il avoit fait un précepte, vouloit accoutumer ſon peuple à des procédés de bienveillance & de fraternité. On le voit de même dans Iſaïe : uniquement touché des œuvres de juſtice & de bienfaiſance, le Seigneur rejette ces ſacrifices & ces cérémonies légales, que des hommes pervers oſoient ſubſtituer à la vraie piété.

» Ne m'offrez plus, dit Dieu, par ſon

» prophete, ne m'offrez plus de ſacrifices » inutilement; je ne puis plus ſouffrir vos » nouvelles lunes, vos ſabbats & vos autres » fêtes; l'iniquité regne dans vos aſſem- » blées... Ceſſez de faire le mal; appre- » nez à faire le bien; examinez tout avant » que de juger; aſſiſtez l'opprimé; faites » juſtice à l'orphelin; défendez la veuve ». Iſaïe, *l. XIII, 16, &c.*

On retrouve le même eſprit dans les paſſages ſuivans, que je copie encore d'après Sacy: » Vous célébrerez la fête des ſemai- » nes en l'honneur du Seigneur votre Dieu, » en lui préſentant l'oblation volontaire du » travail de vos mains, que vous lui offri- » rez ſelon la bénédiction que vous aurez » reçue du Seigneur votre dieu; & vous » ferez des feſtins de réjouiſſances, vous, » votre fils & votre fille, votre ſerviteur » & votre ſervante, le lévite qui eſt dans » l'enceinte de vos murailles, l'étranger, » l'orphelin & la veuve qui demeurent » avec vous... Vous célébrerez auſſi la fête » ſolemnelle des tabernacles pendant ſept » jours, lorſque vous aurez cueilli de l'aire » & du preſſoir les fruits de vos champs, » & vous ferez des feſtins de réjouiſſances, » vous, votre fils & votre fille, votre ſer- » viteur & votre ſervante, le lévite, l'étran- » ger, l'orphelin & la veuve qui ſont dans » vos villes ». *Deut. ib. X, xj, 13, &c.*

Telles étoient les patiques religieuſes ordonnées aux Hébreux; pratiques encore ſuivies de nos jours par leurs deſcendans, & qui furent de même fidellement obſervées par les premiers chrétiens. Dans la ſuite des temps cette charité ſi touchante, qui communique avec des freres pauvres & affligés, qui les fait aſſeoir à ſa table, qui s'attache à les conſoler; cette charité, dis-je, fut remplacée par un ſurcroît d'offices & de prieres, par des fondations, ou par des legs peu coûteux à des mourans; mais l'eſprit de fraternité, l'eſprit de commiſération & de bienfaiſance alla toujours en s'affoibliſſant. Chacun, occupé de ſon bien être, ne ſongea plus qu'à écarter les malheureux, & l'inſenſibilité pour les pauvres devint preſque générale. On ſe donna bien garde de les accueillir; on eut honte de les approcher; à peine trouverent-ils de foibles ſecours pour traîner une vie languiſſante, loin du commerce & de la ſociété. Les plus religieux enfin crurent ſatisfaire au précepte de l'aumône & remplir tous les devoirs de la charité chrétienne, en diſtribuant les débris du réfectoire à des mendians vagabonds; pratique au-moins plus raiſonnable que l'indifférence vicieuſe, & trop commune dans les maiſons des grands, où il ſe perd d'ordinaire plus de bien qu'il n'en faudroit pour nourrir pluſieurs miſérables.

La *ſanctification* des fêtes, comme nous l'avons vu, tenoit beaucoup plus de la fraternité chez les Hébreux. Rappellez-vous, dit le Seigneur, que vous fûtes autrefois eſclaves en Egypte, & que cette penſée vous rende compatiſſans pour les infortunés; célébrez vos fêtes par des feſtins, où vous recevrez dans le ſein de votre famille les étrangers mêmes & les eſclaves: *recordaberis quoniam ſervus fueris in Ægypto... & epulaberis in feſtivitate tua, tu, filius tuus & filia, ſervus tuus & ancilla, levites quoque & advena, pupillus ac vidua... benedicetque tibi Dominus Deus tuus in cunctis frugibus tuis, & in omni opere manuum tuarum, eriſque in lætitia.* Deut. ibid. xiv. 15. Dieu, comme l'on voit ici, attachoit des récompenſes à ces pratiques ſi pleines d'humanité; le Seigneur, dit l'écriture, bénira vos travaux & vos récoltes, & vous ſerez dans l'abondance & dans la joie.

Tout cela prouve bien, ſi je ne me trompe, qu'un peu de bonne chere, quelques amuſemens innocens propres à charmer nos ſoucis, ne doivent pas être conſidérés comme une profanation de nos fêtes: *bibant*, dit le ſage, *& doloris ſui non recordentur ampliùs.* Prov. xxxj, 7. Nous adorons aujourd'hui le Dieu d'Abraham & le Dieu de Moïſe. La loi qu'il leur preſcrivit pour le bonheur de ſon peuple, eſt au fond invariable; & Jeſus-Chriſt enfin, qui eſt venu pour la perfectionner, nous aſſure, comme on l'a vu, que *le ſabbat eſt fait pour l'homme, & non l'homme pour le ſabbat.*

Il faut l'avouer néanmoins, nous ſommes conſtamment dans la dépendance du créateur, nous tenons de lui l'être, & tous les avantages de la vie; nous devons donc, comme créatures, lui rendre nos hommages, & reconnoître ſes bienfaits. D'ailleurs, les rap-

ports de société que nous avons avec les autres hommes nous assujettissent à d'autres devoirs également indispensables. C'est même sur quoi la loi divine insiste davantage ; sans doute parce que ces rapports sont plus multipliés. Or, pour remplir ces différentes obligations, & sur-tout pour s'en instruire, il n'est pas de temps plus favorable que le dimanche ; aussi est-ce là, parmi nous, comme chez les Juifs, l'une des grandes destinations du repos sabbatique. Il est donc vrai que les instructions & les prieres entrent dans l'idée de la *sanctification*, & qu'elles font partie essentielle de notre culte ; mais toujours pourtant, qu'on ne l'oublie jamais, toujours d'une maniere subordonnée au délassement récréatif si bien exprimé dans les passages allégués ci-devant. Ces instructions & ces prieres nécessaires pour nous rapprocher de Dieu, servent au réglement de nos mœurs, & contribuent même au bien temporel de la société ; mais elles doivent se renfermer en de justes bornes ; elles n'exigent d'ailleurs ni dépenses, ni fatigues ; sans quoi elles deviendroient incompatibles avec le repos du dimanche. Qu'on me permette ici une comparaison qui peut répandre du jour sur la question présente. Que deux ou trois amis aillent passer un jour à la campagne avec leur famille : tout ce qu'il y a de jeunes gens, après avoir bien repu, ne songent qu'à jouer, qu'à se divertir, & chacun s'en acquitte de son mieux, le tout sans que les parens y trouvent à redire ; c'est au contraire ce qui les réjouit davantage, tant qu'ils ne voient rien contre la décence ; & si quelqu'un dans la troupe paroit moins sensible à la joie, ils l'excitent eux-mêmes à s'y livrer comme les autres. Pourquoi Dieu, qui se compare en mille endroits à un pere de famille, seroit-il irrité des plaisirs honnêtes que les fêtes procurent à ses enfans ?

Il résulte de tout ceci, que des offices & des cérémonies qui ne finissent point, que des discours instructifs à la vérité, mais ordinairement trop étendus, que de longues assistances à l'église, & qui deviennent coûteuses ou fatigantes, ne cadrent guere avec la destination d'un jour, qui promet à tous la quiétude & le rafraîchissement. *Non facies in eo quidquam operis.... ut requiescat servus tuus & ancilla tua sicut & tu.* Deut. v. 14. *Ut refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Exod. xxiij, 14. *Sabbatum propter hominem factum est, &c.* Marc, ij, 27.

Concluons que la *sanctification* du dimanche admet aujourd'hui, comme autrefois, d'honnêtes délassemens pour tous les citoyens, même pour les esclaves ; ce qui n'exclut sans doute ni les instructions, ni les prieres, qui font, comme on l'a dit, une partie essentielle du culte religieux ; instructions & prieres, en un mot, qui, renfermées en de justes bornes, & supposées sans peine & sans fatigue, n'ont rien d'incompatible avec le repos sabbatique des chrétiens. *Art de M.* FAIGUET.

SANCTIFIER, v. act. *voyez l'article* SANCTIFICATION.

SANCTIFIER, (*Critique sacrée.*) ἁγιάζειν ; ce verbe signifie *rendre pur*, d'une pureté légale ; ce qui se pratiquoit dans l'ancienne loi par certaines cérémonies ; 2°. ce verbe veut dire, honorer, glorifier, *sanctificetur nomen tuum* ; que vous soyez honoré & loué de toutes les créatures ; 3°. *vouer, consacrer*, ou par le ministere, comme la tribu de Lévi, *Exode, xxviij, 41* ; ou par la prophétie, comme Jérémie, *Exod. j, 5* ; ou par l'usage, comme le jour du sabbat, *Exod. xvj, 23.* C'est ainsi que le temple, l'autel & les vases furent *sanctifiés* au Seigneur ; c'est-à-dire, furent destinés aux usages de son culte ; ou enfin par l'oblation, comme les premiers nés ; 4°. *sanctifier*, veut dire, dans saint Luc, *chap. x, 36*, donner, conférer un ministere sacré. La sanctification de Jesus-Christ a été sa mission, sa vocation à la charge du Messie ; 5°. *sanctifier*, se prend pour préparer, disposer, *sanctifices*, sanctifiez-les pour le jour de la mort, dit Jérémie, *xij, 13* ; c'est-à-dire, préparez-les comme des victimes pour le jour du sacrifice ; 6°. ce mot signifie, *dénoncer*, déclarer, *sanctificate jejunium*, Joël, *j, 14*, ordonnez-leur un jour de jeûne : 7°. rendre légitime l'usage de quelque chose. Le mari infidele est *sanctifié* par la femme fidelle, *I. Cor. vij, 14* ; cela signifie, que le commerce qu'ils ont ensemble, n'a rien d'illégitime ; il suffit pour cela que l'une des parties soit fidelle. Ἁγιάζω, se prend ici comme dans

le ſens des viandes ſanctifiées, *1, Thimoth. iv, 4,* c'eſt-à-dire, dont l'uſage eſt permis. De là vient que le mot *ne pas ſanctifier*, ſignifie profaner; *ſacerdotes non ſanctificabunt populum in veſtibus ſuis*; les prêtres ne profaneront point leurs habits ſacerdotaux, en les portant dans la compagnie du peuple. (*D. J.*)

SANCTION, ſ. f. (*Lois civiles & naturelles.*) la *ſanction* eſt cette partie de la loi qui renferme la peine établie contre ceux qui la violeront.

La peine eſt un mal dont le ſouverain menace ceux de ſes ſujets qui entreprendroient de violer ſes lois; il leur inflige effectivement cette peine lorſqu'ils les violent; & cela dans la vue de procurer du bien à l'état, comme de corriger le coupable, de donner une leçon aux autres, & de rendre la ſociété ſûre, tranquille & heureuſe.

Toute loi a donc deux parties eſſentielles: la premiere, c'eſt la diſpoſition de la loi, qui exprime le commandement & la défenſe; la ſeconde eſt la *ſanction*, qui prononce le châtiment; & c'eſt la *ſanction* qui fait la force propre & particuliere de la loi; car ſi le ſouverain ſe contentoit d'ordonner ſimplement, ou de défendre certaines choſes, ſans y joindre aucune menace, ce ne ſeroit plus une loi preſcrite avec autorité; ce ne ſeroit qu'un ſage conſeil.

L'on demande ſi la *ſanction* des lois ne peut pas conſiſter auſſi-bien dans la promeſſe d'une récompenſe, que dans la menace de quelque peine. Je réponds d'abord qu'en général je ne vois rien dans la *ſanction* des lois qui s'oppoſe à la promeſſe d'une récompenſe; parce que le ſouverain peut, ſuivant ſa prudence, prendre l'une ou l'autre de ces voies, ou même les employer toutes deux.

Mais comme il s'agit ici de ſavoir quel eſt le moyen le plus efficace dont le ſouverain ſe puiſſe ſervir pour procurer l'obſervation de ſes lois, & qu'il eſt certain que l'homme eſt naturellement plus ſenſible au mal qu'au bien; il paroît auſſi plus convenable d'établir la *ſanction* de la loi dans la menace de quelque peine, que dans la promeſſe d'une récompenſe. L'on ne ſe porte guere à violer les lois, que dans l'eſpérance de ſe procurer quelque bien apparent qui nous ſéduit. Ainſi le meilleur moyen d'empêcher la ſéduction, c'eſt d'ôter cette amorce, & d'attacher au contraire à la déſobéiſſance un mal réel & inévitable.

Si l'on ſuppoſe donc que deux légiſlateurs voulant établir une même loi, propoſent l'un de grandes récompenſes, & l'autre des peines rigoureuſes, il eſt certain que le dernier portera plus efficacement les hommes à l'obéiſſance, que ne feroit le premier. Les plus belles promeſſes ne déterminent pas toujours la volonté; mais la vue d'un ſupplice ébranle, intimide. Que ſi pourtant le ſouverain, par un effet particulier de ſa bonté & de ſa ſageſſe, veut réunir ces deux moyens, & attacher à ſa loi un double motif d'obſervation, il ne reſtera rien à deſirer de tout ce qui peut y donner de la force; ce ſera la *ſanction* la plus complete. Voilà pour les lois civiles; mais il importe de rechercher s'il y a une *ſanction* des lois naturelles, c'eſt-à-dire, ſi elles ſont accompagnées de menaces & de promeſſes, de peines & de récompenſes.

La premiere réflexion qui s'offre là-deſſus à l'eſprit, eſt que ces regles de conduite que l'on appelle *lois naturelles*, ſont tellement proportionnées à notre nature, aux diſpoſitions primitives & aux deſirs naturels de notre ame, à notre conſtitution, à nos beſoins, & à l'état où nous nous trouvons dans ce monde, qu'il paroît manifeſtement qu'elles ſont faites pour nous. En général, & tout bien compté, l'obſervation de ces lois eſt le ſeul moyen de procurer, & aux particuliers & au public, un bonheur réel & durable; au lieu que leur violation jette les hommes dans un déſordre également préjudiciable aux individus & à toute l'eſpece. C'eſt là comme une premiere *ſanction* des lois naturelles; mais ſi cette premiere *ſanction* ne paroît pas ſuffiſante pour donner aux conſeils de la raiſon, tout le poids & toute l'autorité que doivent avoir de véritables lois, rien n'empêche de dire que par l'immortalité de l'ame, ce qui manque dans l'état préſent à cette *ſanction* des lois naturelles, s'exécutera dans la ſuite, ſi la ſageſſe divine le trouve à propos. (*D. J.*)

SANCTORIENNE, TABLE (*Médec.*)

Depuis que Sanctorius a mis au jour la connoiſſance de la tranſpiration inſenſible, on a été curieux de calculer la quantité de cette évacuation, proportionnellement à celle des excrémens, de l'urine, *&c.* & l'on en a formé des tables indicatives; mais les plus curieuſes, ſont celles que le docteur Lininga, faites d'après ſes obſervations à Charles-Town, ville de la Caroline méridionale. *Voyez les tranſactions philoſophiques, n°. 470 & 475.* (*D. J.*)

SANCTUAIRE, ſ. m. (*Gramm. & Théologie.*) c'étoit chez les Juifs la partie la plus ſecrete, la plus intime & la plus ſainte du temple, dans laquelle étoit l'arche d'alliance, & où nul autre que le grand-prêtre n'entroit; encore n'étoit-ce qu'une fois l'année au jour de l'expiation ſolemnelle.

Ce *ſanctuaire*, qui eſt auſſi appellé le ſaint des ſaints, *ſancta ſanctorum*, étoit la figure du ciel, & le grand-prêtre, celle de Jeſus-Chriſt, le véritable pontife qui a pénétré les cieux pour être notre médiateur auprès de ſon pere.

On donnoit le même nom de *ſanctuaire*, à la partie la plus ſacrée du tabernacle qui fut dreſſé dans le déſert, & qui ſubſiſta encore quelque temps après la conſtruction du temple.

Quelquefois le nom de *ſanctuaire* ſe prend en général pour le temple ou pour le lieu ſaint, pour le lieu deſtiné au culte public du Seigneur; ce qui a fait penſer à quelques auteurs, que le temple entier étoit appellé *ſanctuaire*, & que le ſaint des ſaints étoit une chapelle ou oratoire placé dans le temple.

Peſer quelque choſe au poids du *ſanctuaire*, eſt une expreſſion uſitée qui ſignifie *examiner* quelque choſe avec la derniere équité; parce que chez les Juifs, les prêtres avoient des poids & des meſures de pierre qui ſervoient à régler toutes les autres. *Voy* POIDS DU SANCTUAIRE.

Sanctuaire, parmi les catholiques, ſignifie la partie du chœur la plus voiſine de l'autel dans laquelle le célébrant & les miniſtres ſe tiennent pendant la meſſe; elle eſt même ordinairement ſéparée du chœur par une baluſtrade, & les laïques ne doivent jamais s'y placer.

Sanctuaire a été employé dans un ſens particulier, ſur-tout chez les Anglois, pour ſignifier les égliſes qui ſervoient d'aſyles aux malfaiteurs, ainſi que cela s'eſt pratiqué juſqu'au regne de Henri VIII. Les coupables étoient à l'abri de la recherche de leurs crimes, ſi retirés dans ces aſyles; ils reconnoiſſent leur faute dans l'eſpace de quarante jours, & ſe ſoumettoient eux-mêmes au banniſſement. Si, pendant ces quarante jours, un laïque les chaſſoit de l'aſyle, il étoit excommunié; un eccléſiaſtique encouroit, pour le même fait, la peine d'irrégularité.

Du nombre de ces aſyles ou *ſanctuaires*, étoient les égliſes de Saint-Jean de Béverley, dans la province d'Yorck; celle de S. Martin le grand à Londres; la cathédrale de Ripon auſſi en Yorckshire, érigée en aſyle par Withlafe, roi de Mercie; celle de Saint-Burien dans la Cornouaille, en vertu du privilege accordé par le roi Athelſtan, en 936; & celle de Weſtminſter, érigée en aſyle par ſaint Edouard. *Voyez* ASYLE & FRANCHISES.

SANCTUS, SACER, (*Lang. Lat.*) ce ne ſont pas deux termes ſynonymes dans la langue latine; & nous les traduiſons ordinairement au rebours en françois. *Propriè ſancta decimus, quæ ſanctione quâdam confirmata, ut leges ſanctæ ſunt; ſanctione enim quâdam ſunt ſubnixæ. Dig. leg. 9. §. 3.* Le ſens du mot *ſanctus* répond donc à ce que nous appellons *ſacré* ou *inviolable* dans notre langue; & *ſaint*, au contraire, répond au ſens du mot *ſacer*, quoique ces deux mots viennent viſiblement du latin. (*D. J.*)

SANCUS, ſ. m. (*Mythol.*) nom du dieu que les Romains honoroient ſous le nom de *dius fidius*, dieu de la foi, & qui étoit reconnu des Grecs pour Hercule, comme l'enſeigne Varron. Caſtalion penſe que ce n'étoit point un nom plus particulier d'Hercule, que des autres dieux. On a trouvé pluſieurs inſcriptions où on lit, *Sanctus, ſanctus, deus fidius*; on cite entr'autres une pierre qu'on voit à Tibur, ſur laquelle ces paroles ſont gravées, *Sanco, ſancto, deo fidio, ſacrum.*

Sancus eſt un mot Sabin, le même que Sabus, pere de Sabinus, qui donna ſon nom

aux Sabins. Ces peuples le reconnoiſſent pour dieu ; quand ils furent admis dans Rome, ils y tranſporterent leur dieu *Sancus*, & les Romains lui bâtirent un temple auprès de celui de Quirinus. Outre ce nom, on l'appella *Sangus*, *Sanctus* & *Fidius*, Tite-Live le nomme ſimplement *Sancus*, & le met au nombre des *ſemones*, c'eſt-à-dire, des demi-hommes. C'étoit ainſi que les Romains appelloient certains dieux, qu'ils ne croyoient pas dignes du ciel, mais qu'ils regardoient au-deſſus des hommes ordinaires. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre cet endroit de Tite-Live, *bona* Semoni Sanco *conſuerunt conſecranda* : Ovide, dans ſes faſtes, fait mention de tous ces détails :

Quærebam nonas Sanco Fidiove, *referrem*
An tibi Semo *pater ; tunc mihi ſanctus ait*, &c.

(*D. J.*)

SAND, *terme de Géographie* ; ce mot veut dire *ſable*, en allemand, en flamand, en anglois, & dans les autres langues dérivées de la langue teutonique. Il entre très-ſouvent dans la compoſition des mots géographiques de ces langues, & toujours dans la ſignification de *ſable*. (*D. J.*)

SANDALARIUS-VICUS, (*Géog. anc.*) quartier & rue de l'ancienne ville de Rome; cette rue s'appelloit auſſi *Sandalaris-Vicus* ; Galien en fait mention. Une ancienne inſcription porte, *D. M. M. Afrani, Heliodori, Magiſtri, Vici-Sandaliarii, M. Afranius, Itumol, patrono, Fec.* Une autre inſcription fait connoître que cette rue étoit dans le quatrieme quartier de la ville : *Sext. Fonteius, O L. Rophinius, C N. Pompeius, C N. L. Nicephor. Mag. Vici--Sandaiari, Reg. IV. anni* XVIII. D. D.

Cela eſt conforme à Publius Victor, qui met le temple d'Apollon ſurnommé *Sandaliarius*, dans le quatrieme quartier de Rome ; Apollon prenoit ce ſurnom de cette rue, & Suétone marque que le temple avoit été bâti par Auguſte. Il acheta, dit-il, les plus précieuſes ſtatues des dieux, & les dédia par quartiers, comme l'Apollon *Sandaliarius*, le Jupiter Fragédus, *&c.* Cette rue étoit le quartier des libraires ; Aulugelle dit, *liv. XVIII, chap. iv, in Sandalario apud librarios fuimus.* (*D. J.*)

SANDALE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*) ſorte de chauſſure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de ſoie, ou d'autres étoffes précieuſes, & que portoient autrefois les dames Grecques & Romaines ; elle conſiſtoit en une ſemelle, dont l'extrémité poſtérieure étoit creuſée pour recevoir la cheville du pié, la partie ſupérieure du pié reſtant découverte.

Térence dit, en parlant de cette ſorte de chauſſure :

Utinam tibi committigari videam ſandalis caput.

Plût à Dieu qu'elle vous caſſât la tête avec ſa ſandale !

Apollon étoit quelquefois nommé *Sandaliarius*, faiſeur de ſandales. Les critiques ont été fort embarraſſés ſur la raiſon pour laquelle on lui donnoit ce nom ; quelques auteurs le font venir d'une rue appellée *Vicus Sandaliarius*, qui étoit habitée principalement par des faiſeurs de *ſandales*, & où ce dieu avoit un temple ; mais d'autres font venir, avec plus de vraiſemblance le nom de la rue, de celui du dieu, & croient qu'Apollon avoit été appellé ainſi, à cauſe de ſa parure efféminée, comme s'il portoit des *ſandales* de femme.

M. Burette, dans ſes diſſertations ſur la muſique des anciens, dit qu'ils ſe ſervoient de *ſandales* de bois ou de fer, pour battre la meſure, afin de rendre la percuſſion rithmique plus éclatante.

Sandale ſignifie auſſi une eſpece de ſoulier ou de pantoufle que portent le pape & les autres prélats quand ils officient, & qui, à ce qu'on croit, eſt ſemblable à la chauſſure que portoit S. Barthelemi.

Alcuin dit qu'il y avoit quelque différence entre les *ſandales* des évêques & celles des prêtres & des diacres.

Il n'étoit permis aux moines de porter des *ſandales*, que quand ils voyageoient, ſelon la remarque de du Cange, de Saumaiſe, *&c.*

Sandale eſt encore le nom d'une eſpece de pantoufle ou ſoulier découpé par-deſſus, que portent aujourd'hui les religieux réformés

més de différentes congrégations ; elle consiſte en une ſimple ſemelle de cuir, liée avec des courroies ou des boucles par-deſſus le haut du pied, qui eſt preſque entiérement à nud, à peu-près comme les peintres peignent le bas du brodequin des anciens. Les capucins portent des *ſandales*, & les récollets des ſocles ; les *ſandales* ſont toutes de cuir, au lieu que la ſemelle des ſocles n'eſt que de bois.

SANDALE, ſ. f. *terme de maître d'eſcrime*; ce mot ſe dit parmi les maîtres d'armes, d'un ſoulier qui n'a qu'une demi-empeigne, & qui n'a point de talon. On le met ordinairement au pied droit. (*D. J.*)

SANDALE, (*Marine.*) ſorte de bâtiment du levant, qui ſert d'allege aux gros vaiſſeaux. *Voyez* ALLEGE.

SANDALINE, ſ. f. (*Gramm. & Com.*) petite étoffe qui ſe fabrique à Veniſe, & qui ſe commerce aux Indes occidentales.

SANDALION, ou *SANDALIUM*, (*Géog. anc.*) île d'Aſie, ſur la côte d'Ionie ; σανδάλιον ; veut dire une eſpece de ſoulier & de chauſſure de femme, & cette île étoit ainſi nommée, parce qu'elle en avoit la figure. C'étoit une des trois îles que Pline, *liv. V*, *chap. xxxj*, nomme *Trogilies*, auprès de Mycale. Cet auteur remarque, *liv. III*, *chap. vij*, que Timée appelloit l'île de Sardaigne *Sandaliotis*, ſans doute par la même raiſon, à cauſe de ſa figure en forme de *ſandale*. (*D. J.*)

SANDANUS, (*Géographie ancienne.*) riviere de la Thrace, priſe en général, qui comprenoit tout le mont Athos, & s'étendoit juſqu'à la Paraxis. C'eſt ſur le bord de cette riviere que Philippe fut atteint d'une fleche tirée par Aſtere, Olynthien, qui écrivit ſur la fleche ces paroles : *Aſtère envoie à Philippe cette fleche mortelle.* En effet, ce prince repaſſa le *Sandanus* à la nage, ayant perdu un œil de cette bleſſure. (*D. J.*)

SANDAPILA, (*Littérar.*) ce mot déſigne chez les Romains, une biere, un cercueil fait pour porter en terre les pauvres gens, *popularis ſandapila.* Ce même mot s'appliquoit aux bieres des criminels exécutés à mort. On appelloit ceux qui portoient en terre les cadavres des uns & des autres, *ſandapilarii.* (*D. J.*)

SANDARACURGIUM, (*Géogr. ancienne.*) montagne de l'Aſie mineure, aux environs de Pompéiopolis, ville de la Galatie, ſelon Strabon, *l. XII*, *pag. 562.*, Ce nom veut dire un lieu où l'on travailloit le *ſandarac* ; auſſi Strabon ajoute que cette montagne étoit creuſe, par les ſouterreins qu'on y avoit percés en y travaillant ; on y employoit des malheureux qui avoient été vendus à cauſe de leurs mauvaiſes actions ; car outre que ce travail eſt fort pénible, pourſuit le géographe grec, on dit que l'air de ces mines eſt mortel à cauſe des fortes exhalaiſons des matieres qu'on y remue ; c'eſt pourquoi on a interrompu ce travail dont on tiroit peu de fruit, & les ouvriers y périſſoient par centaines. (*D. J.*)

SANDARAQUE, ſ. f. (*Hiſt. des drog. exot.*) on a donné ce nom à trois différentes ſubſtances, qu'il eſt important de diſtinguer avec M. Géoffroi. 1°. A une eſpece d'arſenic rouge, que les Grecs nomment σανδαράκη ; c'eſt pourquoi on l'appelle *ſandaraque des Grecs*, pour la diſtinguer des autres eſpeces : 2°. à la réſine de genevrier, que les Arabes nomment *ſandarach* ou *ſandarax*, & que leurs interpretes ont appellés *ſandaraque des Arabes* : 3°. à une ſubſtance qui tient le milieu entre le miel & la cire, que l'on trouve ſouvent à part dans les endroits vuides des ruches, & c'eſt la nourriture des abeilles lorſqu'elles travaillent ; on appelle cette troiſieme ſorte de ſandaraque, *ſandaracha*, *erithace*, & *cærithus*, comme Pline le rapporte. Cette derniere eſpece n'eſt ni d'uſage, ni connue dans les boutiques.

La *ſandaraque* des Grecs eſt nommée par les Arabes, *zarnich-alimer*, *réalgar*, qui ſignifie poiſon ; en effet, c'eſt notre orpiment ou notre arſenic rouge, qui eſt un très-grand poiſon, ſur lequel *Voyez* ORPIMENT, *ou* RÉALGAR, car c'eſt la même choſe.

Il nous reſte donc ſeulement à parler ici de la *ſandaraque* des Arabes, qui eſt le vernis, la gomme, ou la réſine des genevriers ; on l'appelle dans les boutiques, *ſandaracha*, *vernix*, *gummi juniperinum.* κομμὶ ἀρκευθίνη, grec. *Sandarax* arab. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, inflammable, tranſparente, d'un jaune pâle ou citrin, en

gouttes ſemblables au maſtic, d'un goût réſineux, d'une odeur pénétrante & ſuave quand on la brûle ; elle ne ſe diſſout pas dans l'eau, mais ſeulement dans l'huile, ou l'eſprit-de-vin. On eſtime celle qui eſt brillante, tranſparente, jaunâtre ; on nous l'apporte des côtes d'Afrique par Marſeille.

Cette réſine découle d'elle-même dans les pays chauds, ou par les inciſions que l'on fait à l'écorce du genevrier en arbre, & du cedre baccifère à feuilles de cyprès. La *ſandaraque* qui découle de ce cedre, a une odeur plus ſuave quand on la brûle, & eſt par cette raiſon plus eſtimée ; mais on en trouve très-rarement dans des boutiques. La *ſandaraque* du genevrier eſt employée extérieurement pour la guériſon des ulceres, & en fumigation pour les catharres ; elle ſert à faire une poudre dont on frotte le papier pour l'empêcher de boire ; on l'emploie ſurtout pour en préparer un vernis liquide, en la faiſant diſſoudre dans l'huile de lin, de térébenthine, de ſpic, ou dans de l'eſprit-de-vin. (*D. J.*)

SANDARESUS, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lit.*) pierre dont parle Pline, & qu'il dit être tranſparente, & d'un jaune d'or.

SANDAU, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de baſſe-Saxe, & dans le duché de Magdebourg, au bord de l'Elbe. Elle eſt habitée de luthériens & de réformés. Elle préſide à une juriſdiction de ſix villages, & elle fait partie du cercle de Jéricho. (*D. G.*)

SANDERSLEBEN, (*Géogr.*) château, bourg & bailliage d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la principauté d'Anhalt-Deſſau, ſur la riviere de Wiper. Ce château eſt fort ancien ; mais dans les temps modernes on l'a réparé, & il eſt aſſigné pour réſidence aux princeſſes douairieres du pays. (*D. G.*)

SANDAVA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Dacie, ſelon Ptolomée, *livre III. chap. viij.* ſes interpretes croyent que c'eſt Schesburg. Ils ont pris cette opinion de Lazius, *de republicâ Romanâ, livre XII.* (*D. J.*)

SANDECZ, (*Géogr. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Cracovie, près du mont Krapack, ſur les frontieres de la Hongrie, à dix milles au ſud-eſt de Cracovie, & à huit des ſalines de Vieliſca. Elle a dans ſes environs des mines de cuivre. *Longitude 38, 55 ; latitude 49, 52.* (*D. J.*)

SANDIE, ſ. f. (*Botaniq.*) melon d'eau du Pérou & du Breſil. Les *ſandies* ſont rondes & groſſes comme des potirons, leur chair eſt ſemée de pepins arrondis, les uns rouges, les autres noirs, & d'autres jaunes. (*D. J.*)

SANDI-SIMODISINO, (*Hiſtoire moderne ſuperſtitieuſe.*) c'eſt le nom que les negres du royaume de Quoja, dans les parties intérieures de l'Afrique, donnent à de jeunes filles, qui ſont pendant quatre mois ſéparées du reſte des humains, & qui vivent en communauté ſous des cabanes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation ; la ſupérieure de cette eſpece de communauté, s'appelle *ſoguilli* ; c'eſt une matrone reſpectable par ſon âge ; les jeunes filles qui doivent être élevées dans cette retraite, ſont toutes nues, pendant le temps de leur ſéjour dans cette école ; on les conduit à un ruiſſeau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la cérémonie de la circonciſion, qui conſiſte à leur couper le clitoris, opération très-douloureuſe, mais qui eſt bientôt guérie ; l'éducation conſiſte à leur apprendre des danſes fort laſcives, & à chanter des hymnes très-indécens, en l'honneur de l'idole *ſandi* ; quand le temps du noviciat eſt expiré, la dame ſupérieure conduit ſes éleves au palais du roi, au milieu des acclamations du peuple, elles font devant ſa majeſté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs parens qui ſont charmés des talens que leurs filles ont acquis.

SANDRAHA, ſ. m. (*Hiſtoire naturelle Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, qui s'éleve fort haut & fort droit. Son bois eſt plus noir que l'ébene, & prend un poli auſſi brillant que la corne ; les plus gros de ces arbres n'ont que ſix à ſept pouces de diametre.

SANDWICH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, au comté de Kent, avec titre de comté, à 18 lieues au ſud-eſt de Londres. C'eſt un des cinq ports du royaume, & dont

les députés au parlement ſont appellés *barons de cinq-ports.*

Nous avons dit au mot *Rutupiæ*, que le port d'Angleterre, qui, du temps des Romains, ſe nommoit *portus Ritupenſis*, ou *portus Ritupæ*, étoit extrêmement célebre, & c'eſt, ſelon quelques ſavans, ſur les ruines de *Rutupiæ*, qu'on a bâti *Sandwich.*

Quoi qu'il en ſoit, la ville ſituée ſur ce port, fut ruinée par les Danois, rétablie depuis, & incendiée ſous le roi Jean; on la releva de ſes cendres; mais ſous le regne de la reine Marie, l'entrée de ſon havre fut tellement bouchée dans une nuit, par un gros navire qui y coula à fond à l'inſu de tout le monde, qu'on n'a jamais pu depuis y rémédier.

M. Moore, avant qu'on eut connu la cauſe de cet événement ſingulier, fut envoyé ſur les lieux par la reine Marie, pour la découvrir; les habitans peu capables de l'éclairer, lui députerent un vieillard qui ſe flattoit d'avoir là-deſſus plus de lumieres que ſes compatriotes. » Je ſuis bien âgé, dit-il, » & je me rappelle d'avoir vu bâtir le clo» cher de Tinterton; il n'étoit queſtion » alors ni des bancs de ſables, ni de bas » fonds, qui empêchaſſent l'entrée du havre » de *Sandwich*; ainſi je penſe que le clo» cher de Tinterton en eſt la cauſe ». M. Moore rit beaucoup de cette idée, & depuis lors elle eſt devenue un proverbe anglois, qui s'emploie quand quelqu'un rend une raiſon abſurde d'un fait dont on demande l'explication. (*D. J.*)

SANDIX, (*Hiſtoire natur. Peinture.*) on ne connoît point quelle eſt la ſubſtance que les Grecs appelloient *ſandix.* Quelques-uns ont cru qu'ils déſignoient ſous ce nom une couleur d'un rouge éclatant, dont on ſe ſervoit dans la peinture; d'autres ont dit que c'étoit un verd tirant ſur le bleuâtre. Strabon dit que les peintres de ſon temps faiſoient uſage d'une couleur appellée *Armenium pictorium*; & que quelques autres donnoient à cette même couleur le nom de *ſandyx cis metallum*: elle étoit d'un bleu tirant ſur le verd. On croit que la couleur appellée *zarnich*, par les Arabes, eſt le *ſandyx* des anciens: Avicenne dit qu'elle étoit ou jaune, ou rouge, ou verte. On préſume que par celui qui étoit jaune ou rouge, il a voulu déſigner l'orpiment, & par celui qui étoit verd, le *lapis Armenus.*

SANE, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, entre le mont Athos & la preſqu'île de Pallene, ſelon Hortelius. Hérodote, *lib. VII, c. xxij*, la met dans l'iſthme du mont Athos, auprès du foſſé creuſé par Xerxès. Thucydide parlant des villes du mont Athos, met au bord du foſſé même *Sane*, qu'il dit être une colonie de l'île d'Andros. Etienne, le géographe, l'abréviateur de Strabon, & Plutarque, *quæſt. græc.* en font auſſi mention. (*D. J.*)

SANED, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indoſtan, à des patentes ou privileges accordés par le grand-mogol, à certaines provinces ou diſtricts.

SANG, ſ. m. (*Anat. & Phyſiol.*) eſt le nom que l'on donne à la liqueur renfermée dans les arteres qui battent, & dans les veines correſpondantes à ces arteres. *Voyez* ARTERE & VEINE.

Le *ſang* paroît à la premiere inſpection, homogene, rouge & ſuſceptible de coagulation dans toutes les parties du corps; mais différentes expériences nous ont appris qu'il a différens caracteres.

L'hydroſtatique nous fait découvrir qu'il y a dans le *ſang* quelque choſe de volatil, qui s'exhale continuellement du *ſang* en forme de vapeur, & dont l'odeur tient le milieu entre la mauvaiſe odeur de l'urine, & celle de la ſueur. Cette vapeur contenue dans ſes propres vaiſſeaux, paroît aqueuſe, & comme chargée d'une couleur qui tire ſur l'alkali.

Le *ſang* de l'homme le plus ſain ſe coagule en une maſſe tremblante, facile à rompre: il s'épaiſſit davantage ſi on l'expoſe à une chaleur moindre que celle de l'eau bouillante, & même de 150 degrés. On l'a vu ſe réunir en forme de gélée dans les veines pendant la vie, & dans ceux qui mouroient des fievres violentes. La partie rouge du *ſang* conſtitue la partie principale de ce coagulement, auquel cette couleur rouge eſt propre, & qui la communique à toutes les autres parties du ſang. Cette même partie du *ſang*, qui peut ſe réunir en une maſſe confuſe lorſqu'elle eſt en

repos, expoſée à un petit froid, à une chaleur de 150 degrés, & mêlée avec l'eſprit-de-vin, avec les acides minéraux eſt cependant molle, à moins qu'elle ne ſoit endurcie par une trituration pareille à celle qu'elle ſupporte pendant la vie, ou par quelques ſecouſſes ſemblables. Elle eſt peſante, & preſque plus d'un onzieme qu'un pareil volume d'eau; elle eſt toute inflammable lorſqu'elle eſt dépouillée de ſon phlegme: la partie rouge fait la moitié & plus de la maſſe du *ſang* dans les tempéramens ſanguins, & le ſéreux un tiers de la maſſe; dans la fievre il ſe réduit à la quatrieme ou la cinquieme partie.

Ce qui ſe préſente enſuite, c'eſt la partie blanchâtre & jaunâtre du *ſang*; & quoique elle paroiſſe auſſi homogene, elle ne l'eſt cependant pas. Elle eſt en général plus peſante d'un trente-huitieme qu'un égal volume d'eau; plus légere d'un douzieme que le *coagulum*. Elle ſe coagule ſi on l'expoſe à une chaleur de cent cinquante degrés qu'on la mêle avec les acides & l'eſprit-de-vin, & qu'on l'agite, ſes caillots ſont plus durs que ceux de la partie rouge du *ſang*. Ils ſont ſi glutineux, qu'on ne peut les réſoudre en membrane, & enfin en un corps auſſi ſolide que de la corne. C'eſt cette humeur qui produit la couënne que l'on remarque dans le *ſang* des pleurétiques, les polypes & les membranes artificielles. On découvre dans ce ſéreux, outre la partie albumineuſe qui peut ſe coaguler, une eau ſimple qui en conſtitue la plus grande portion, & quelque choſe de muqueux qui file, & qui néanmoins, ne ſe coagule pas comme la partie albumineuſe, par le feu, ni par les acides.

Il n'eſt que la pourriture & la force de l'air échauffé à 96 degrés, qui puiſſent occaſionner une diſſolution fétide dans toute la maſſe du *ſang*, & ſur-tout dans le *ſerum*; car la partie ſéreuſe en eſt la plus ſuſceptible: la partie rouge l'eſt moins. A la longue, la partie rouge & la lymphe ſe changent enfin en une exhalaiſon fétide & volatile, & dépoſent un ſédiment au fond du vaſe dans lequel elles ſe ſont corrompues.

Le *ſang* une fois diſſous par la pourriture ne peut plus ſe coaguler; & lorſque une fois il y a été coagulé par l'eſprit-de-vin, il ne peut plus ſe diſſoudre.

Outre toutes ces parties que l'on découvre avec facilité dans le *ſang*, il eſt encore chargé d'une aſſez grande quantité de ſel marin, que l'on diſtingue par ſa ſaveur légérement ſalée, & quelquefois avec le microſcope. La nutrition, de même que l'analyſe chymique, font voir qu'il eſt auſſi chargé de terre, mêlée avec les parties les plus fluides, & ſur-tout avec l'huile. Enfin il y a dans le *ſang* un air non élaſtique qui eſt en aſſez grande quantité, & on s'en aſſure par la pourriture du *ſang* & du *ſerum*, & en pompant l'air qui l'environne. Il ne s'enſuit pas de là que les globules ſoient des bulles aériennes, puiſqu'elles ſont ſpécifiquement plus peſantes que le *ſerum*.

La chymie nous a fourni différens moyens pour découvrir la nature du *ſang*. Si on expoſe le *ſang* que l'on a tiré d'un homme ſain à un petit feu, il s'en évapore avec grande quantité d'eau qui faiſoit plus des $\frac{5}{6}$ de toute la maſſe, elle eſt preſque inſipide, & cependant empreinte d'une huile fétide qui ſe fait ſentir de plus en plus, à meſure que la diſtillation approche plus de ſa fin. En expoſant le reſte à un feu plus fort, il fournit des liqueurs alkalines de différentes eſpeces; dont la premiere eſt fétide, âcre, rouſſe & formée d'un ſel volatil diſſous dans de l'eau, fait environ la douzieme partie de tout le *ſang*.

Il s'éleve avant, & pendant que l'huile s'en d'étache, une ſel volatil ſec, qui s'attache par flocons rameux aux parois du ballon: il eſt en petite quantité; & ne fait pas moins de la cinquantieme partie du *ſang*.

L'autre liqueur qui s'éleve plus lentement eſt plus peſante, & d'abord jaunâtre, puis noire, enſuite auſſi tenace que de la poix, âcre & inflammable; c'eſt l'huile du *ſang* humain, elle eſt en petite quantité, & en fait environ la cinquantieme partie.

Il reſte au fond le charbon du *ſang*, tout poreux, inflammable, qui détonne lorſqu'on l'enflamme & ſe réduit en cendres. L'on retire de cette cendre, après la leſſive, un ſel mêlé de ſel marin & d'un alkali fixe, & un peu de terre; le ſel fixe fait à peine la quatre-vingtieme partie du *ſang*, dont preſque la quatrieme eſt alkaline. On

tire, au moyen d'un feu violent, de cet alkali, quelque chose d'acide, qui tire en partie sur celui de l'esprit du *sang*, & qui a en même temps quelque rapport avec les alimens tirés des végétaux, dont le caractere n'est pas encore totalement détruit ; c'est ce qui fait qu'on le trouve dans les animaux qui vivent des végétaux, de même que dans l'homme. La terre qui est la cent cinquantieme partie environ, est chargée de quelques particules que l'aimant attire. Le *serum* distillé donne les mêmes principes que tout le *sang* ; il fournit cependant moins d'huile & beaucoup plus d'eau.

Cette analyse fait voir qu'il y a dans le *sang* des liquides plus pesans & plus tenaces les uns que les autres ; qu'il y en a d'aqueux, d'inflammables, & qu'une très-grande partie du *sang* tend plus à la pourriture & à la nature alkaline : car tant que le *sang* n'est pas altéré, & qu'il est à couvert de la pourriture & d'une trop grande chaleur, il ne s'alkalise, ni ne s'aigrit, il est au contraire doux & peu salé ; il est cependant âcre dans certaines maladies, & très-disposé à la pourriture. Par exemple, dans le scorbut dans lequel il ronge les vaisseaux qui le renferment ; dans l'hydropisie où l'eau devient presque alkaline. On trouve dans celui des insectes une chaux alkaline, qui fait effervescence avec les acides.

Les acides violens & l'esprit-de-vin coagulent le *sang*. Les acides doux, les sels alkalis, même fixes, & sur-tout les volatils, les acides végétaux & le nitre, le dissolvent ; il ne fait effervescence avec aucun sel. Le mouvement violent, une trop grande chaleur extérieure, fait tomber le *sang* en pourriture.

Si l'on examine le *sang* nouvellement tiré dans un tuyau de verre, ou dans les veines des animaux vivans, à travers le microscope, on y distingue des globules rouges, mous, de figure variable, & qui constituent ce qu'on appelle proprement *le cruor*, ou la partie du *sang* renfermée dans les arteres & les veines sanguines.

Ces globules nagent dans un fluide moins dense, dans lequel on distingue avec le microscope, des globules jaunes, plus petits que les rouges, qui ont été auparavant de cette couleur ; & qui, par la chaleur & le frottement, se changent en de plus petits semblables. De grands hommes, après bien des expériences, ont évalué le diametre d'un globule rouge de *sang* $\frac{1}{324}$ pouce.

On observe, après un examen le plus recherché à travers le microscope, dans l'eau pâle qui reste & dans laquelle les premiers globules nageoient, des globules aussi transparens que l'eau, & quelques petites pointes de sel.

C'est de ces expériences, comparées les unes avec les autres, que l'on a tiré toutes ces connoissances que l'on a sur le *sang*. On sait donc que le *sang* est composé de globules qui se réunissent en une masse confuse, lorsque la vapeur qui les tenoit en dissolution s'en exhale, & parce qu'alors leur force d'attraction est plus grande. La partie rouge du *sang* desséchée & qui s'enflamme, nous fait voir la nature inflammable de ces globules si on la jette dans le feu : c'est ce que prouve aussi le pyrophore qu'on tire du *sang* humain ; & il est très-vraisemblable que l'huile poisseuse que l'on retire du *sang* par un feu violent, vient encore de là.

Le *serum* jaunâtre qui paroît aussi composé de globules nageant dans l'eau, est tel que nous l'avons décrit ci-dessus. Il se trouve dans une espece de *liquamen* aqueux & plus fin, dont on ne peut distinguer les particules de l'eau des autres principes, mais en plus petite quantité, dont il est composé ; principes que le feu fait dégénérer en sels alkalis. Les distillations de la salive, du mucus, de l'humeur de l'insensible transpiration, en fournissent autant de preuves.

On ne peut déterminer au juste la quantité du *sang* ; il est constant que le poids des humeurs surpasse de beaucoup celui des parties solides ; mais plusieurs de ces humeurs ne circulent point, telles sont la graisse & le suc glutineux qui unissent les différentes parties. Si on en peut juger par les grandes hémorrhagies qui n'ont cependant pas fait perdre la vie, par les expériences faites sur les animaux, desquels on a tiré tout le *sang*, par la capacité des arteres & des veines, les humeurs qui circulent peuvent s'évaluer au moins à cinquante livres, dont la cinquieme partie constitue ce qu'on appelle le *vrai*

ſang ; les arteres en contiennent environ la cinquieme partie, & les veines les quatre autres.

La proportion de ces élémens n'eſt pas toujours telle que nous l'avons dit juſqu'à préſent : l'exercice, l'âge viril augmentent le *ſang* renfermé dans les vaiſſeaux ſanguins, ſa rougeur, ſa force, ſa denſité, la cohéſion de ſes parties, la dureté du *ſerum* coagulé, ſon poids & ſes principes alkalis ; au contraire, ſi on eſt jeune, oiſif, qu'on ne boive que de l'eau, & qu'on ne vive que de végétaux, toutes ces cauſes diminuent le volume du *ſang* des vaiſſeaux ſanguins, rendent les parties aqueuſes plus abondantes, & augmentent à proportion le *ſerum* & le mucus qu'il contient ; la veilleſſe en augmente la partie rouge, & diminue la partie gélatineuſe.

La partie rouge du *ſang* paroît ſur-tout propre à produire la chaleur, puiſque la chaleur eſt toujours proportionnée à cette partie : elle l'arrête dans les vaiſſeaux du premier genre, parce que la groſſeur de ſes globules l'empêche de paſſer outre ; & comme ils reçoivent du cœur un mouvement commun à toutes les autres parties, elles ont plus de vîteſſe qu'elles, à raiſon de leur plus grande denſité ; de là ils impriment par cette raiſon le mouvement aux liqueurs des genres inférieurs ; c'eſt là pourquoi la partie rouge du *ſang* étant trop diminuée par de fréquentes ſaignées, le ſang ſéjourne dans les plus petits vaiſſeaux ; on devient gros, hydropique, & ainſi le renouvellement de la maſſe du ſang paroît dépendre de la préſence de la quantité convenable de cette partie rouge ; en effet, les hémorrhagies font dégénérer le *ſang*, qui, de ſa nature, eſt rouge & épais, en une humeur pâle & ſéreuſe.

Le *ſerum*, principalement celui qui ſe coagule, eſt ſur-tout deſtiné à la nutrition des parties, à la diſſolution des alimens, à arroſer la ſurface externe & interne des cavités du corps humain, à entretenir la ſoupleſſe dans les ſolides, au mouvement des nerfs, à la vue, *&c.* M. Haller, *Phyſiol.*

Les globules rouges du *ſang* ne different de ceux qu'on trouve dans le chyle, qu'en ce qu'ils ſont compoſés de pluſieurs ; leur couleur ne dépend que de cet aſſemblage, car quand on les ſépare, ils reprennent leur blancheur ; de là vient que tout ce qui paroît rouge dans un ſang qu'on expoſe à l'air, ſe convertit enfin en ſéroſité, car les petits globules qui ſe ſéparent les uns des autres recouvrent leur blancheur. La même choſe arrive dans le ſang lorſqu'il eſt renfermé dans le corps, car lorſqu'il a roulé un certain temps dans ces vaiſſeaux, il change de nature ; ſes globules ſont fouettés continuellement par les vaiſſeaux, qui étant aidés de l'action de la chaleur qui ſurvient, diviſent les parties du ſang, & les réduiſent enfin en une ſéroſité, laquelle ſe filtre par les couloirs des viſceres, ou s'exhale par les pores des poumons & de la peau.

La cauſe de cette rougeur a fait former bien des ſyſtêmes ; celle qui a été reçue le plus généralement eſt le mêlange du nitre de l'air avec le *ſang* dans les poumons ; quelques expériences chymiques paroiſſent confirmer cette idée. Mais 1°. avec des ſels alkalis on donne de la rougeur au lait : quelle raiſon aura-t-on donc d'attribuer la couleur du *ſang* au nitre plutôt qu'à des ſels alkalis ? l'on peut dire avec autant de vraiſemblance qu'un ſel lixiviel, ſorti de la terre ou mêlé avec les alimens, produit la couleur rouge, quand il vient à s'alkaliſer par la chaleur du corps : d'ailleurs ne pourra-t-on pas trouver dans l'air quelque miniere de ſel alkali, de même qu'on y trouve du nitre ? 2°. On ne ſauroit prouver qu'il y ait du nitre dans l'air ; du-moins n'eſt-il pas convenable qu'il ſe trouve dans ce fluide une ſi grande quantité de ce ſel.

Je ne parlerai pas ici de ceux qui ont autrefois attribué au foie la rougeur du *ſang* ; on ſait que Bartholin l'a dépouillé de cette faculté ; mais je crois qu'on peut lui rendre en partie les fonctions qu'on lui a refuſées : il n'eſt pas prouvé que le chyle ne paſſe pas des veines méſentériques dans le foie ; au contraire, nous ſavons que cela arrive dans les oiſeaux : des expériences mêmes ſemblent prouver que la même choſe ſe trouve dans l'homme.

Mais comment eſt-ce que les globules unis peuvent prendre la couleur rouge par cette union préciſément ? On a dit que les

couleurs consistoient dans les modifications de la lumiere ; mais par des expériences réitérées, on s'est convaincu que les couleurs étoient particulieres à certains rayons de lumiere.

Les globules dans les gros vaisseaux teignent en rouge toutes les liqueurs qui s'y trouvent ; il ne faut pas pour cela qu'ils soient en une quantité extraordinaire ; on voit qu'il ne faut que peu de vin rouge pour teindre un grand verre d'eau.

La petite quantité des globules rouges fait que les extrêmités capillaires des arteres ne sont pas colorées : car comme ces globules ne peuvent passer que l'un après l'autre dans les filieres, il s'ensuit que pour un globule rouge il y aura une grande quantité d'eau & de lymphe, & par-là la couleur rouge doit se trouver absorbée ; de plus, ces petits globules se trouvant comprimés, leur figure doit changer, ainsi la couleur doit souffrir quelque changement : aussi a-t-on remarqué que les globules en passant par les extrêmités artérielles, s'applatissent & prennent une couleur jaunâtre ; on apperçoit de petits globules blancs & diaphanes, qui ne sont autre chose que les parties huileuses de la limphe, qui n'ont encore ni assez de mouvement, ni assez de pression pour changer de couleur.

La rougeur du *sang* est-elle absolument nécessaire ? On trouve des insectes qui n'ont dans leurs vaisseaux qu'une liqueur blanchâtre & diaphane ; avec ce fluide ils vivent, ils font tous les mouvemens dont leurs petits muscles sont capables.

Le *sang* n'a pas la même couleur dans tous ses vaisseaux : si l'on ouvre un chien d'abord après qu'il a mangé, on verra qu'il se trouve dans les arteres pulmonaires une matiere blanchâtre mêlée avec le *sang* ; mais dans les veines le *sang* est plus rouge ; cela s'ensuit évidemment de ce que nous avons dit. La rougeur du *sang* dépend de la cohésion des globules du chyle ; ces globules, par la pression qu'ils ont soufferte, ont été unis dans les arteres capillaires ; il est donc nécessaire que le *sang* soit plus rouge dans la veine pulmonaire que dans l'artere.

Il y a encore une autre différence de couleur dans le sang qui se trouve en divers vaisseaux ; le sang artériel est fort rouge, mais le *sang* veineux est noirâtre ; cela s'ensuit de même de ce que nous avons établi. La rougeur du *sang* dépend du mouvement qui se trouvant moins fort dans les veines, doit aussi produire moins d'effet ; mais il y a une raison qui prouve mieux que cette différence doit arriver : c'est que le sang artériel est rempli de lymphe, au lieu que le *sang* veineux en est privé ; par conséquent les globules rouges se trouvent en plus grande quantité à proportion dans les veines, & le *sang* doit y paroître d'une rougeur plus foncée & approchant du noir.

Quand on tire du *sang* des veines & des arteres du même animal, on y remarque une différence : le *sang* des arteres a à peu-près la même couleur dans sa surface & dans le fond ; mais le sang veineux est fort noirâtre au fond ; je suppose au reste que l'on mette ce *sang* dans un vaisseau un peu profond : la différence de couleur ne vient que de ce que le *sang* artériel est beaucoup plus raréfié & plus mêlé que le *sang* veineux ; le mouvement qui se trouve dans les arteres & qui manque dans les veines, doit nécessairement produire cet effet.

Outre la partie rouge dont nous venons de parler, y a-t-il dans le *sang* des parties fibreuses ? Il s'est trouvé des anatomistes qui, avec raison, ont nié l'existence de ces parties ; mais il s'est trouvé des physiciens qui leur ont fait diverses réponses, pour prouver qu'il y avoit dans le *sang* de ces sortes de parties. *Voyez* M. Senac, *eff. de Physique.*

Toutes ces matieres qui composent le *sang* sont agitées de deux mouvemens ; l'un est le mouvement de circulation dont nous avons parlé, & l'autre le mouvement intestin, c'est-à-dire, le mouvement des parties sanguines en tout sens. *Voyez* CIRCULATION.

Le mouvement intestin n'est point prouvé comme le mouvement circulaire, au contraire il souffre beaucoup de difficulté ; on ne nie pas que les parties qui composent le sang n'aient des mouvemens différens dans leurs vaisseaux, leurs diverses réflexions, l'élasticité de l'air, l'action des vaisseaux ; tout cela doit imprimer divers mouvemens aux diverses parties qui composent le *sang* ; mais ce qu'on nie, c'est que le mouvement

inteſtin ſoit eſſentiel à ſa fluidité, c'eſt-à-dire, que le *ſang* ne ſoit fluide que parce que ſes parties ſont diverſement agitées : une matiere peut être très-fluide quoique toutes ces parties ſoient dans un repos parfait ; il ſuffit ſeulement que ces parties puiſſent céder à la moindre impulſion ; or cela arrivera néceſſairement dès qu'elles ne ſeront pas unies. Je crois qu'il n'y a perſonne qui puiſſe ſoutenir que la déſunion ou la non-adhérence des parties de la matiere, ne puiſſe exiſter ſans mouvement ; ce ſentiment ne ſouffre pas tant de difficulté que l'autre, on s'épargne par-là la peine de chercher une cauſe de cette agitation, qu'on a cru trouver dans la matiere ſubtile, mais que rien ne ſauroit prouver ; on ne peut concevoir dans ce fluide un mouvement continuel qui porte ces parties de tous côtés, la raiſon en eſt évidente ; car ſi l'on veut établir un mouvement en tous ſens, il faut qu'on diſe qu'il n'y a pas d'endroit vers lequel quelque partie de ce fluide ne ſe meuve ; or ſi cela eſt, il n'y aura point de partie en mouvement qui n'en trouve quelqu'une qui aura autant de force qu'elle dans ſon chemin ; elle ne pourra donc pas ſe mouvoir, ni par conſéquent aucune des autres. Enfin nous nions qu'il y ait dans le *ſang* un principe qui, par lui-même, donne la fluidité, laquelle ne dépend abſolument que du mouvement des vaiſſeaux ; car les grumeaux qu'on voit dans les vaiſſeaux de la grenouille qui a été expoſée à un froid vif, ne peuvent pas diſſoudre par la chaleur qu'on leur communique en approchant la grenouille du feu ; mais dès que le mouvement du cœur augmente, les grumeaux ſe diviſent dans un inſtant. Les mouvemens de circulation & de fluidité ne ſont pas les ſeuls qu'on a attribués au *ſang* ; on lui a encore voulu donner un mouvement de fermentation : le ſang, dit-on, a des principes acides & alkalis qui, heurtant continuellement les uns contre les autres, doivent néceſſairement produire le mouvement que l'on nomme *fermentation*, comme cela arrive aux liqueurs qui ont ces principes ; mais comme ces principes ſont mêlés de parties ſulphureuſes qui les ſéparent, il s'enſuit que la fermentation ne doit ſe faire que peu à peu ; au premier inſtant quelques parties ſulphureuſes ſortiront de l'entre-deux de quelques acides & de quelques alkalis ; au ſecond inſtant la même choſe arrivera à d'autres parties ; ainſi la fermentation ſe fera ſucceſſivement : on apporte encore pluſieurs autres raiſons pour prouver qu'il y a dans le *ſang* un tel mouvement fermentatif. 1°. Dit-on, le chyle ſe change en *ſang* ; or, dans le *ſang* les parties ſont changées, & la proportion des principes qui le compoſent n'eſt pas la même que dans les parties du chyle ; tout cela, ſelon pluſieurs, ne peut ſe faire ſans fermentation. 2°. Le *ſang* ſe change en diverſes humeurs, & dans ce changement il y a un changement de ſubſtance qui ne peut ſe faire ſans fermentation. 3°. Dans le foin & l'avoine, on ne trouve pas de ſel urineux ; cependant les animaux qui ſe nourriſſent de ces matieres donnent beaucoup de ce ſel par l'analyſe ; or, ce ſel ne ſauroit ſe former ſans la fermentation, non plus que le ſel ſalé ; toutes ces raiſons ſont ſoutenues de l'analyſe de toutes les liqueurs du corps humain, que l'on peut voir à leurs *articles particuliers*, SALIVE, SUC PANCRÉATIQUE, SEMENCE, URINE, *&c.*

Quelque choſe que l'on diſe, on ne ſauroit établir de fermentation dans le *ſang* ; les matieres qui le compoſent ſont fort huileuſes : or, on ſait par la chymie que l'huile empêche les fermentations ; les acides du vinaigre qui ont diſſout le plomb, & qui ſont mêlés avec beaucoup d'huile, comme l'analyſe nous l'apprend, ne bouillonnent point avec les alkalis : il y a pluſieurs autres exemples que je ne rapporterai pas. 2°. Jamais il n'y a eu de fermentation ſans repos ; or, comment trouver ce repos dans le *ſang* qui eſt porté par tout le corps avec une grande rapidité.

3°. Mais, objectera-t-on, comment ſe peut former du ſel ſalé du *ſang*, s'il n'y a pas de fermentation ? A cela je réponds que les acides du vinaigre qui a diſſout le plomb, formeront le ſel ſalé avec des alkalis ; cependant on n'y remarque pas de fermentation : d'ailleurs la preſſion du cœur & des vaiſſeaux, & la chaleur du *ſang*, feront entrer les acides dans les alkalis, & cela ſuffira pour former un ſel ſalé, *&c.*

Toutes ces raiſons étant ſuppoſées, on peut

peut prouver qu'il n'eſt pas beſoin de fermentation pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 1°. Les parties ſolides du corps humain ſont très-propres à s'échauffer par les frottemens : on l'expérimente à chaque moment par l'action des mains ou de quelque autre partie. 2°. Dès que le cœur viendra à agir par ſes mouvemens alternatifs, il pouſſera les parois artérielles, qui par leurs vibrations fréquentes s'échaufferont peu-à-peu. 3°. Les vibrations des arteres ayant fort échauffé les autres parties ſolides, il arrivera que cette chaleur ſe communiquera aux fluides, ainſi les ſolides ſeront la ſeule cauſe de la chaleur dans le corps humain. 4°. Les parties fluides qui ſont dans les vaiſſeaux, ſont très-propres à s'échauffer, puiſqu'elles ſont fort huileuſes; ainſi elles pourront s'échauffer beaucoup. 5°. Parce que nous venons de dire, on ſe débarraſſe facilement de la difficulté qu'on fait d'ordinaire contre ce ſentiment; ſavoir, comment il ſe peut faire que les fluides s'échauffent beaucoup dans notre corps ſans fermentation, puiſque l'eau qu'on bat ne s'échauffe jamais. On en trouve aiſément la raiſon dans ce que nous venons de dire; s'il n'y avoit que de l'eau dans le corps, la chaleur ſeroit ſuffoquée, mais il y a d'autres matieres : d'ailleurs ſi les parois des vaiſſeaux étoient bien fortes, & que l'eau n'empêchât pas l'eſprit animal de couler dans les nerfs, la chaleur pourroit ſe faire ſentir. On n'a qu'à imbiber d'eau des pieces de bois qui s'échauffent facilement, on verra que ſi on les frotte long-temps l'une contre l'autre, elles s'échaufferont : or cela ne peut ſe faire qu'il ne ſurvienne quelque chaleur dans l'eau contenue dans les pores; de plus, s'il y avoit un principe d'élaſticité dans l'eau comme dans le ſang, la chaleur ſurviendroit de même par les mouvemens de ce fluide, comme par le mouvement du *ſang*. 6°. Il y a une expérience qui prouve que la cauſe primitive de la circulation & de la chaleur, eſt l'action des vaiſſeaux. Qu'on prenne une grenouille, qu'on l'ouvre & qu'on l'expoſe au froid, on verra que le *ſang* qui eſt dans le méſentere ſe coagulera & ſe réduira en grumeaux. Si l'on préſente ces vaiſſeaux au feu, les grumeaux ſubſiſtent toujours, l'action des parties ignées ne les réſout point; mais dès qu'on préſente le cœur de la grenouille au feu, & qu'il commence à battre, dès-lors tous les grumeaux diſparoiſſent, & la circulation ſe revivifie, comme nous avons déjà dit. De là il s'enſuit évidemment que ce n'eſt pas la chaleur qui donne la fluidité au ſang, que ce n'eſt que l'action des parties ſolides qui le diviſe; que ſa chaleur eſt un effet du mouvement des vaiſſeaux, & qu'elle n'eſt pas même abſolument néceſſaire; puiſqu'elle n'eſt qu'une ſuite du reſſort des fibres. S'il arrivoit que ces fibres puſſent avoir aſſez de force pour diviſer le *ſang*, mais qu'elles n'en euſſent pas aſſez pour s'échauffer, le *ſang* ne ſeroit nullement chaud, quoiqu'il fût fluide. 7°. On peut voir par tout cela que le *ſang* qui ſera trop agité par les parties ſolides, s'échauffera davantage, tendra à s'alkaliſier, deviendra plus âcre. 8°. On peut expliquer pourquoi la chaleur devient plus forte quand la circulation trouve quelque obſtacle : les arteres ſe trouvant plus dilatées, agiſſent avec plus de force; ainſi la chaleur doit ſe faire ſentir plus fortement. *Voyez* M. Senac, *eſſai phyſ.*

On peut concilier tout ce que nous venons de dire du *ſang*, avec les différentes eſpeces de tempéramens que les anciens ont établies. Si le *ſang* abonde en globules rouges ou du premier genre, cet état ſera celui que les anciens appelloient *tempérament ſanguin*; & on rendra raiſon par-là des ſymptomes particuliers à ce tempérament. Si les globules rouges ſont en petite quantité dans le *ſang*, & que celui-ci ſoit fluide & ſéreux, ce ſera ce qu'ils appelloient *tempérament phlegmatique*. S'il arrive, par quelque cauſe que ce ſoit, que le *ſang* ſe trouve ſurchargé de parties groſſieres, épaiſſes, & difficiles à mettre en mouvement, parties que les anciens ont regardées comme les principaux ingrédiens de l'attrabile, ce ſera pour lors cette conſtitution qu'ils ont appellée mélancolique, *temperamentum melancolicum*. Nos alimens en général ſont d'une matiere acide, ou participent de cette qualité; mais par les altérations qu'ils ont à ſouffrir dans notre corps, ils paſſent bientôt dans un état neutre : la ſtructure du corps des animaux eſt telle, que la circulation par

ſa force en atténuant de plus en plus les parties du ſang, corrige leur acidité, & les animaliſe pour ainſi dire ; elle les rend volatils & en état de paſſer par la voie de la tranſpiration : c'eſt cette même force qui les diſpoſe enfin à devenir *alkalins* ; ſi rien ne s'oppoſe à cette transformation, l'haleine devient forte & le ſang ſe corrompt. On voit que la bile avant que de ſe ſéparer du reſte de la maſſe dn *ſang*, a ſubi une longue circulation : c'eſt une des liqueurs animales les plus parfaites, & qui s'éloignent le plus de la nature des acides ; elle eſt abondante & bien conditionnée dans ceux en qui les liqueurs circulent avec force, & en qui toutes les fonctions s'exécutent bien. C'eſt cette conſtitution portée à un degré trop fort, qui mérite à juſte titre d'être appellée avec les anciens, *tempérament colérique*, ou *chaud* & *bilieux* ; la conſtitution directement contraire à celle-là, dans laquelle la circulation ſe fait d'une maniere foible & irréguliere, & où le mouvement n'eſt point aſſez fort pour changer la qualité de nos alimens, paroît convenir avec la *cachexie* des anciens, que l'on peut en quelque façon regarder comme une ſorte de tempérament, & comme une diſpoſition différente de l'état naturel & régulier. Elle n'eſt pas, à proprement parler, une maladie particuliere, telle que le ſeroit une diſpoſition du corps propre à donner lieu à un grand nombre d'incommodités ; cette conſtitution ſe trouve communément confondue avec le tempérament phlegmatique, de même les tempéramens ſanguins & bilieux ſe trouvent ſouvent réunis dans un même ſujet. On trouve encore dans le corps humain d'autres diſpoſitions générales & différentes de l'état moyen ; & ces différentes diſpoſitions peuvent être déſignées par les noms du tempérament *ſulphureux*, *ſalin*, *chaud*, *froid*, &c. ſelon la maniere dont on conſidera les diverſes parties qui entrent dans la compoſition du *ſang*, leur combinaiſon, & les différentes opérations du corps. *Voyez* CŒUR.

Quant à la dépuration du *ſang*, & à la maniere dont les différentes liqueurs ſont ſéparées, *voyez* SECRÉTION.

Pour ce qui eſt de la tranſfuſion du *ſang* d'un animal dans les veines d'un autre ; *voyez* TRANSFUSION.

Nous avons dans les *Tranſactions philoſophiques* pluſieurs exemples extraordinaires d'hémorrhagies volontaires ; il eſt fait mention ſur-tout d'un enfant qui rendit le *ſang* par le nez, les oreilles & le derriere de la tête pendant trois jours. Depuis ce temps juſqu'au ſixieme, il rendit le *ſang* par les ſueurs de la tête : au ſixieme jour il le rendit par la tête, les épaules & le milieu du corps pendant trois jours. Il continua à ſaigner des orteils, des jointures des bras, & des doigts de chaque main, & de l'extrémité des doigts, ce qui dura juſqu'à ſa mort. Dans l'ouverture que l'on en fit, on trouva dans les endroits d'où le *ſang* ſortoit de petits trous ſemblables à une piquure d'aiguille. *Voyez* HÉMORRHAGIE.

Pour la maniere d'étancher le ſang, *voyez* STYPTIQUE.

Pierre de ſang, *voyez* SANGUINE & HÉMATITES.

Mains ſanglantes (*avoir les*) c'eſt une des quatre ſortes de délits que l'on peut commettre ſur les pays de chaſſe du roi d'Angleterre. Si on trouve un homme ayant les mains ou une autre partie ſanglante, il eſt condamné comme ayant tué une bête fauve, quand même on ne l'auroit point trouvé chaſſant. *Voyez* FOREST.

Pluie de ſang, *voyez* PLUIE.

Flux de ſang, *voyez* FLUX & DYSSENTERIE.

Urine de ſang, c'eſt une maladie dans laquelle l'urine ſort mêlée avec du *ſang*, en quantité plus ou moins grande. *Voyez* URINE.

Le *ſang* qui ſort ainſi vient des reins, quelquefois auſſi de la veſſie & des ureteres. Cette maladie eſt cauſée quelquefois par une émotion violente, ou par une chûte en arriere qui cauſe la rupture de quelques-uns des vaiſſeaux urinaires : quelquefois auſſi elle ſe trouve à la ſuite des ſuppreſſions ſubites des hémorrhoïdes ou des regles. La pierre ſur-tout dans les reins occaſionne auſſi de fréquens paroxiſmes de cette maladie ; & les cantharides priſes intérieurement, ou même appliquées extérieurement ſans acides produiſent le même effet. L'urine de *ſang* eſt un très-mauvais ſymptome dans la

petite vérole & les fievres malignes, quoique dans quelques occasions elle ait paru servir de crise, & être un indice de la fin de la maladie.

Supplément à l'article sang, par M. le Baron de HALLER.

On appelle du nom de *sang* la liqueur rouge qui se trouve dans les arteres & dans les veines des quadrupedes, des oiseaux & des poissons. Cette liqueur, dont naissent toutes les autres humeurs du corps humain, fait un des objets principaux de la physiologie.

Sa quantité n'est pas aisée à déterminer: quand on égorge un animal, le *sang* n'en sort pas entiérement, une grande partie en reste dans les petits vaisseaux. Les arteres & les veines s'en déchargent un peu mieux par des hémorrhagies partiales & réitérées; les gros vaisseaux étant vuides, les petits vaisseaux s'y déchargent, & les humeurs de tout le système animal remplacent le *sang* perdu. Dans un nombre d'observations tirées des meilleurs auteurs, je crois avoir trouvé que le plus grand poids de *sang* perdu en 24 heures a été de 36 livres. C'est aussi de 30 à 36 livres que je mettrois en gros la quantité de *sang* d'un homme, car un calcul exact est impossible. L'enfant en a davantage à proportion, & l'homme maigre plus que celui qui est chargé d'embonpoint. Les animaux à *sang* froid en ont fort peu: les poissons & les serpens en ont cinq fois moins que les quadrupedes à *sang* chaud.

Le *sang* de l'animal me paroît être uniforme, & je ne trouve pas des différences constantes entre celui des arteres & des veines. Le sentiment reçu des écoles, & qui a pris naissance d'Erasistrate, portoit que le *sang* des arteres étoit plus chargé d'esprits que celui des veines, plus chaud par conséquent, plus atténué & plus rouge.

Les modernes, par une suite de leur hypothese sur l'usage des poumons, ont cru le *sang* artériel plus dense & plus pesant, & un auteur moderne croit avoir trouvé qu'il est plus froid, ce qui à la vérité répugne à l'opinion générale. Il y a cependant des expériences qui le font plus aqueux & plus léger.

Dans les vaisseaux on croit distinguer la couleur violette du *sang* veineux d'avec la vive couleur d'écarlate du *sang* artériel.

Harvée avoit raison d'abandonner les écoles sur cette différence du *sang* artériel d'avec celui des veines: la circulation est si rapide, qu'il ne paroît pas qu'il puisse y avoir de différence permanente. Le *sang*, du-moins un poids de *sang* égal à celui d'un animal, passe treize fois par heure par le cœur, autant de fois chaque parcelle de ce *sang* a été alternativement artérielle & veineuse; & il est impossible de croire, que malgré cette alternative perpétuelle, il puisse y avoir une différence essentielle & permanente de l'un à l'autre.

Dans les expériences que j'ai faites, je conviens que j'ai cru voir quelquefois plus de rougeur au *sang* artériel. Dans les vaisseaux cette différence ne prouve rien, elle étoit uniquement l'effet du plus grand nombre de globules, entassés dans les veines. La rougeur devient foncée, comme nous allons le voir, à proportion que les couches des globules se multiplient. D'ailleurs le poumon a si peu de part à cette diversité de couleur, qu'on la retrouve dans le poulet qui ne respire pas, & dans la grenouille qui ne respire que par intervalles, & dont le poumon ne peut agir que sur une petite partie de la masse du *sang*.

Les écrivains les plus dignes de foi n'ont pu voir de différence dans la couleur, & n'ont pas trouvé le *sang* artériel plus pesant. Une différence dans la couleur du *sang* se rencontre assez souvent dans le *sang* tiré des mêmes vaisseaux, dont une partie est plus haute en couleur & une autre plus morte.

J'ai encore moins de foi à la différence du *sang* de la carotide à celui de la splénique. Il y auroit plus de vraisemblance dans celle de deux veines: le *sang* de la veine-porte pourroit être plus chargé de graisse que celui de la jugulaire, parce que la graisse des épiploons & des mésanteres est repompée dans la premiere de ces veines, & que la jugulaire n'a point de graisse à rendre à la veine-cave. Dans l'expérience même, cette différence n'a pas paru bien assurée, & il

faudroit la vérifier bien des fois pour s'assurer d'une différence constante & démontrée.

La couleur ordinaire du *sang* est rouge; dans les Negres, on la dit noirâtre; mais on n'est pas d'accord de ce fait.

Cette rougeur paroît être au fond du jaune exalté. Les globules du *sang* paroissent jaunâtres dans l'animal encore jeune, surtout dans les animaux à *sang* froid, avant leur grande transformation. Ils sont jaunes encore dans les animaux, après qu'ils ont été mal nourris.

Dans l'animal bien portant, bien nourri & adulte, ils sont rouges, les globules solitaires même, qui marchent à la file, & un à un, dans les petits vaisseaux, sont d'un rouge moins foncé, mais véritable.

Dans le poulet la couleur jaune se conserve lorsque l'incubation va mal, & que le poulet n'est pas suffisamment échauffé par la poule: le rouge est très-vif, lorsque l'animal est vigoureux.

Je n'ignore pas que l'on a voulu attribuer ces phénomenes, ou au jaune qui paroissoit à travers les globules, ou à la lumiere réfractée; aucune de ces excuses ne sauroit être admise. La même lumiere réfractée montre un globule solitaire très-rouge, & en montre des monceaux très-jaunes, suivant que l'animal est robuste ou languissant; & la transparence du jaune jauniroit également les globules du poulet échauffé, si la couleur jaune des globules refroidis dépendoit du jaune de l'œuf.

Le *sang* reprend la couleur jaune en se desséchant dans les échymoses; on l'a vu jaune après une grande hémorrhagie, & M. Davies a retrouvé la couleur jaune dans les caillots de sang, qui se précipitent au fond d'un vase.

Entre les couleurs du *sang* il faut compter la blancheur; elle est assez ordinaire, quand on ouvre une veine peu d'heures après un bon repas. C'est le chyle qui nage avec le *sang*. On a voulu faire passer ce chyle pour une sérosité; mais certainement le serum n'a pas la blancheur laiteuse & opaque du chyle, & je ne vois pas ce qui empêcheroit le chyle d'être visible, après l'avoir vu nager par ondées dans la veine-cave d'un animal que j'avois ouvert en vie.

Toute la masse du *sang*, qui sort fluide de la veine ouverte, ou qui vient de quelques arteres des narrines dilatées, & qui tombe goutte à goutte, se prend en fort peu de temps, & en d'autant moins de temps que l'homme est plus sain & plus robuste. Il forme dans un demi-quart d'heure un caillot rouge, également dans les chaleurs de l'été & dans le froid de l'hiver, lorsqu'il n'a que l'air à parcourir. Si le *sang* tombe dans l'eau, il faut pour le cailler, qu'elle ait un certain degré de chaleur, & même considérable, comme de 80 & de 100 degrés de Fahrenheit. Dans la veine liée d'un animal vivant, il se prend également sans le secours de l'air, & on en découvre le méchanisme dans les animaux à *sang* froid, les globules s'attirent & s'amoncellent; il est vrai que leurs amas ne sont attachés que par un foible lien, & qu'il est aisé de les séparer, en faisant couler dans les vaisseaux une nouvelle onde de *sang*.

La partie blanche séparée des globules forme un brouillard, dont la consistance augmente, & a plus de ténacité que le caillot rouge.

Le *sang* de tous les animaux se change en masse solide & tremblante, depuis l'homme jusqu'aux poissons: il est vrai que ce coagulum est plus tendre dans les animaux à *sang* froid, comme il est plus lent à se former, & plus solide dans un homme d'une santé peu ferme. Il est plus prompt à se former & plus solide encore dans les maladies inflammatoires, il y a même des exemples que le *sang* s'est pris dans des vaisseaux même. Cela arrive constamment dans les anévrismes, où le mouvement du *sang* est retardé, & après les blessures des arteres, qui se ferment par le caillot naturel. Dans des cas plus rares on a vu des croûtes membraneuses & filamenteuses remplir les grands vaisseaux, & occuper même tout le calibre de la veine-cave, de la jugulaire & des arteres carotides.

Les polypes sont des caillots, ou du *sang* en masse, ou du-moins de la lymphe. Je ne les crois pas aussi communs qu'on l'a cru dans le siecle précédent, & même de nos jours, que plusieurs médecins les ont regardés comme la cause de plusieurs

morts ſubites. Il y en a cependant de véritables ; on les reconnoît par les alongemens qu'ils produiſent dans le cœur, dont ils dilatent les cavités, & par les ſymptomes qu'ils occaſionnent, les palpitations, les anxiétés, les pouls intermittens & interrompus.

Après ces phénomenes fort ſuperficiels, qui ſe préſentent d'eux-mêmes dans le *ſang*, nous allons entrer dans la recherche des élémens dont il eſt compoſé.

Celui qui s'échappe le premier, c'eſt la chaleur. Le *ſang* eſt naturellement chaud dans l'homme, dans l'oiſeau & dans les poiſſons cétacés. Sa chaleur a une meſure aſſez conſtante dans ces claſſes, elle eſt de 96 degrés de Fahrenheit dans l'homme, & elle n'a pas beaucoup de latitude, elle ne tombe guere qu'à 88, & monte à 110 ; au-delà de ce degré l'animal périt. L'oiſeau eſt de quelques degrés plus chaud que l'homme.

Les animaux à *ſang* froid ont dans le *ſang* une chaleur de très-peu ſupérieure à celle de l'atmoſphere, elle la ſurpaſſe depuis un degré juſqu'à huit. Les animaux à *ſang* chaud, dans leur aſſoupiſſement d'hiver, ont le *ſang* auſſi froid que l'athmoſphere ; tels ſont l'hirondelle, le hériſſon. Les inſectes ne paroiſſent pas avoir de la chaleur, pas même ceux qui ſont d'une grandeur ſupérieure à celle de pluſieurs animaux à *ſang* chaud, comme les homars. Un mouvement foible de quelques inſectes amoncelés produit cependant une chaleur très-conſidérable, comme celui d'une ruche d'abeilles ; cette chaleur égale & ſurpaſſe même celle du *ſang* humain. Les guêpes n'en produiſent point.

La chaleur du *ſang* eſt aſſez généralement ſupérieure à celle de l'athmoſphere, on a cru même qu'elle ne tomboit jamais au-deſſous de ce degré, & que l'animal ne pourroit reſter en vie dans un air, dont la chaleur ſeroit égale à celle du *ſang*. C'eſt une erreur, la chaleur de la Caroline a été de 126 degrés, de 140 au Sénégal, de 167 même à un mur ſur lequel donnoient les rayons du ſoleil. Je l'ai vu de 150 degrés à Roche dans une ſituation pareille, & expoſée au ſoleil. Dans ces énormes chaleurs, il périt chaque année des perſonnes, mais le peuple ſurvit ; il travaille & voyage. MM. Duhamel & Tillet ont vu une fille ſoutenir une chaleur ſupérieure à celle de l'eau bouillante, & les étuves Ruſſes vont à 202 degrés.

C'eſt une conſtance qui a étonné. Le même homme peut vivre & dans le Sénégal & à Jéniſeisk, où le froid a été de 120 degrés de Fahrenheit au-deſſous du zéro, ce qui fait une échelle de 250 degrés, dans laquelle la vie humaine peut ſubſiſter, & qui paſſe de beaucoup la chaleur de l'eau bouillante. Et l'on ſe plaint que la machine animale eſt foible & facile à déranger !

Un autre élément volatil du *ſang*, c'eſt une vapeur qui monte du *ſang* nouvellement répandu, & qui eſt viſible même en été, mais bien plus en hiver. Cette vapeur a de la chaleur, elle eſt aqueuſe, mais avec une petite odeur fétide, qui approche de la claſſe urineuſe ; elle eſt plus forte dans le *ſang* des animaux carnivores, & plus douce dans les herbivores. Quelques animaux répandent une vapeur fort âcre, & qui enflamme les yeux, & celle du ſang acquiert de la putridité dans les fievres malignes. Elle n'eſt cependant pas alkaline. Quand elle s'eſt diſſipée, le reſte du *ſang* devient plus peſant.

Nous avons vu que le *ſang* tiré d'une veine ſe prend en peu de temps ; il paroît alors ſolide, mais mou, il reçoit l'impreſſion du doigt, & l'efface bientôt après ; mais cette maſſe ne tarde pas à ſe ſéparer ; elle ſue des gouttes d'eau jaunâtre, qui s'amaſſent & forment une liqueur, dans laquelle la partie rouge ſe meut. On ſait par des expériences exactes, que cette partie rouge du *ſang* eſt plus peſante que l'eau jaunâtre, & conſidérablement plus peſante que l'eau, à peu-près dans la raiſon de 12 à 11.

Quand cette partie rouge eſt en petite quantité, elle forme dans le vaiſſeau des lames rouges gélatineuſes ; quand il y en a une quantité conſidérable, elle forme un gâteau qui s'évapore peu-à-peu, & dont il ne reſte qu'une croûte de peu d'épaiſſeur, rouge-noire, ſeche & friable.

La partie rouge du *ſang* ne forme jamais que des caillots tendres, moins fermes que ceux qui proviennent de la lymphe. Dans

les faux germes, le *ſang* forme des membranes molles, dont l'œuf eſt enveloppé. Dans les anévriſmes & dans les ecchymoſes, il devient comme des fibres. La chaleur rend la maſſe plus dure, celle même de la fievre ſuffit pour lui donner de la ſolidité.

Expoſée à l'air, la partie rouge du *ſang*, ſe diſſout continuellement, & il ne reſte de tout le gâteau que la croûte noirâtre que j'ai citée. Dans les ecchymoſes, le *ſang* ſe caille à la vérité, & forme des caillots, mais ces mêmes caillots ſe fondent, & paſſent par différens degrés de brun, de verd & de jaune, pour reprendre entiérement une conſiſtance fluide; elle eſt repompée alors dans les veines. J'ai vu d'énormes ecchymoſes rendre le viſage tout noir, & former ſur la tête une tumeur d'un volume très-conſidérable, & tout ce *ſang* épanché jaunir & diſparoître dans peu de jours. Cette diſſolution naturelle au *ſang* épanché arrive dans le *ſang*, qui circule par la force de la fievre. C'eſt une remarque très-commune, que le *ſang* des fievres intermittentes devient d'une fluidité exceſſive, & qu'il perd entiérement ſa conſiſtance; j'ai vu ce phénomene. Dans les maladies aiguës, il n'eſt point rare de voir le *ſang* couvert dans les premiers jours du mal d'une croûte tenace, devenir fluide au bout de quelques jours, & perdre preſque la faculté de ſe coaguler. Dans les fievres putrides, pétéchiales ou varioleuſes, le *ſang* devient quelquefois aſſez fluide pour ſortir par les gencives, le nez, les inteſtins, le vomiſſement, les cellulofités du corps, & c'eſt ſur-tout dans la fievre jaune des Anglois, connue des François ſous le nom de *mal de Siam*, que cette dégénération du *ſang* eſt eſſentielle. On a même cru remarquer que la ſimple chaleur de l'été diſſout le *ſang*, qui reprend ſa denſité en hiver. Plus un pays eſt chaud, & plus le ſang s'y diſſout avec facilité.

La proportion de la partie rouge du ſang à la partie jaunâtre, eſt différente ſuivant l'âge & le tempérament. Dans les ſujets les plus robuſtes, le gâteau de *ſang* eſt plus rouge & plus ſolide, & ſe forme plus vîte: il en eſt de même des grands animaux, comme du cheval, & des animaux carnivores; comme du chien, dont le *ſang* eſt beaucoup plus compact que celui de l'homme.

Dans l'homme affoibli, la proportion de la ſérofité devient plus grande, il en arrive de même dans les animaux qu'on nourrrit mal; les arteres y paroiſſent arides; elles ne le ſont pas, mais il n'y a qu'une liqueur tranſparente. On a vu le même événement dans l'homme. L'enfance augmente la proportion du ſerum, & la vieilleſſe celle de la partie rouge.

Cette partie rouge eſt compoſée de globules, que le microſcope a démontrés, j'en crois la découverte due à Malpigni; Leeuwenhoeck les a ſuivis davantage, mais il les a contemplés principalement dans les tuyaux capillaires; cette méthode eſt mauvaiſe; il faut les obſerver dans les vaiſſeaux même de l'animal vivant; cela eſt très-aiſé dans les animaux à *ſang* froid, cela n'eſt pas difficile dans le poulet & dans les vaiſſeaux des membranes de l'œuf. Car les animaux à *ſang* chaud, qui ont vu le jour, ont les membranes trop épaiſſes, & on y diſtingue mal les globules.

Ces globules ſont des parties eſſentielles du *ſang*, leur figure eſt conſtante; ce ne ſont pas de ſimples amas de graiſſe, ni des globules comme ceux du mercure, ils ſont circonſcrits, terminés & ſolides, ils ne ſe trouvent que dans la proportion rouge du *ſang*, & peut-être dans le lait.

La figure des globules a été diſputée. Dans l'homme, dans les animaux à *ſang* chaud, dans l'oiſeau, comme dans le poulet encore enfermé dans l'œuf, leur figure eſt certainement ſphérique, les diametres de longueur & de largeur ſont égaux: & quoiqu'on ne puiſſe pas auſſi exactement y comparer l'épaiſſeur, il eſt ſûr qu'ils ſont très-épais & nullement planes.

Dans les animaux à *ſang* froid, Leeuwenhoeck lui-même les a appellés *particules plan-ovales*; il en a cependant décrit des phénomenes qui ne peuvent être vrais que dans des particules épaiſſes & ſolides: telle eſt la compoſition de ſix globules pétris en un ſeul, qu'il croit avoir vus dans les écreviſſes. D'autres auteurs ont cru voir des globules oblongs, quoique ſans être

planes, & d'autres encore des globules à queue. Je les ai vus mille fois dans les poiſſons & dans les grenouilles; je n'ai jamais rien vu qui m'engageât à les croire ovales ou applatis, & les meilleurs obſervateurs modernes en ont parlé ſur le même pied. Je traiterai bientôt de leur changement de figure.

Dans les animaux que j'ai ſoumis au microſcope, ils m'ont paru être de la même grandeur, & la plus grande partie des obſervateurs en parle de même. M. Spalanzani eſt le ſeul qui dans les lézards aquatiques a cru voir deux eſpeces de globules, les uns oblongs & ventrus, les autres ronds & de la moitié plus petits. Ce fait a beſoin d'être vérifié.

On a évalué leur diametre à $\frac{1}{2000}$ de pouces, & même à $\frac{1}{3000}$. Je les ai comparés aux plumes des papillons, je les ai trouvés de beaucoup plus petits. Le microſcope groſſiſſant les diametres 2500 fois, ils ne m'ont pas paru plus grands que d'un vingtieme de pouce. Ils ne paroiſſent donc être à ce diametre d'un pouce, que comme l'unité à environ 5000.

Leur couleur eſt rouge dans un animal parfait & robuſte: un ſeul globule dans les vaiſſeaux trop étroits pour en laiſſer paſſer deux de front, eſt cependant rouge, vu ſous un certain jour, quoiqu'il paroiſſe d'autres fois blanc & luiſant. Sa rougeur eſt pâle, elle ſe renforce dans des vaiſſeaux un peu plus gros; elle eſt du plus beau pourpre dans les grandes arteres de la membrane ombilicale du poulet.

Dans un animal exténué, les globules ſont pâles & jaunes, ils le ſont encore dans les premiers commencemens du poulet.

Dans les vaiſſeaux des animaux vivans, il y a quelquefois une liqueur inviſible qui cependant tombe ſous les ſens. Quand on ouvre le vaiſſeau, la liqueur en ſort & forme un brouillard ſous la plaie qui s'épaiſſit & qui la ferme bientôt après.

Dans cet état, les parois des arteres ſont plus épaiſſes & la lumiere en eſt plus étroite. On trouve quelquefois dans les arteres de petits amas de globules iſolés environnés de ce qui paroît un vuide.

Dans les petits vaiſſeaux, il eſt fort ordinaire de voir les globules avancer à la file, avec de grands intervalles, qui ſuivant toutes les apparences, ſont remplis par un fluide inviſible, car on voit les globules arrêtés ſe remettre en mouvement par une ſecouſſe du cœur, ce qui paroît ne pouvoir être attribué qu'à l'impulſion du fluide qui communique à des globules iſolés l'action du cœur.

On peut rétablir le nombre des globules dans ces arteres, preſque vuides, par une bleſſure faite à un tronc qui communique avec l'artere abandonnée. La force de la dérivation, dont nous aurons occaſion de parler, y amenera de tous côtés des globules rouges; l'artere externe ne changera pas de diametre, mais le calibre intérieur s'élargira & ſe remplira de globules, & les parois perdront de leur épaiſſeur.

Dans l'état d'une parfaite ſanté, les arteres & les veines des animaux à *ſang* froid, comme de ceux à *ſang* chaud, ſont entiérement remplies de globules qui occupent, à en juger à l'œil, toute la capacité du vaiſſeau, & qui ſe meuvent ſur pluſieurs files. De là la haute couleur de ces vaiſſeaux.

Sont-ils élaſtiques ces globules, & changent-ils de figure? Leeuwenhoeck, & un grand nombre d'auteurs, ſont pour l'affirmative. Ils ont vu, diſent-ils, du-moins dans le poumon du lézard aquatique, les globules avancer à la file dans les petits vaiſſeaux, dont le calibre n'admet qu'un globule. Ils ont vu ces globules de ronds devenir oblongs en heurtant contre les angles des diviſions; ils les ont vus devenir oblongs pour ſurmonter ce petit détroit des vaiſſeaux; ils les ont même vus ſe plier & faire comme un croc.

J'avoue que j'ai de la peine à me prêter à ces idées. J'ai vu conſtamment la figure ſphérique des globules ſe ſoutenir contre l'action des ſels les plus âcres. J'ai vu le *ſang* paroître coagulé & changé dans une eſpece d'huile viſqueuſe; un courant de *ſang* admis dans le vaiſſeau même, où la figure des globules paroiſſoit détruite, en a ſéparé les globules, & a fait voir qu'ils avoient conſervé leur ſphéricité. D'un autre côté j'ai vu à peu-près comme les autres obſervateurs.

J'ai vu des particules luiſantes enfiler les

angles des flexions des vaiſſeaux, & j'ai cru même voir ces globules s'alonger & ſe courber. Mais je n'ai jamais pu me ſatisfaire entiérement ſur ce changement de figure, qui ne m'a paru qu'une illuſion d'optique. C'eſt à de nouvelles recherches qu'il faudra donner ſa confiance, d'autant plus qu'il paroît très-peu vraiſemblable que la ſalamandre ſoit le ſeul animal, & que ſon poumon ſoit la ſeule place où l'on ait vu les globules changer de figure.

On ne s'eſt pas contenté de donner de l'élaſticité aux globules, on les a remplis d'air, ce ſeroit un moyen ſûr de les rendre élaſtiques. Mais cette hypotheſe eſt inſoutenable. Les globules ſont plus peſans que l'eau, & ces globules ne ſe condenſent par aucun degré de froid.

Une autre hypotheſe, qui a étendu ſes ſuites ſur la phyſiologie & ſur la pathologie, c'eſt la compoſition & la décompoſition des globules. Leeuwenhoeck a cru voir, & dans les animaux à *ſang* froid auſſi-bien, que dans ceux dont le *ſang* a de la chaleur, que chaque globule eſt compoſé de ſix petits globules, que chacun de ces petits globules l'eſt encore de ſix autres, que chaque globule rouge étoit donc compoſé de 36 globules pêtris enſemble, de maniere à ne former qu'un ſeul globule. Il a cru le balottement du *ſang* ſuffiſant pour former ces groſſes pilules; d'un autre côté il les a vus ſe décompoſer, & en ſix, & en 36 globules; le ſel volatil, a-t-il ajouté, aide cette décompoſition.

Boerrhaave a travaillé ſur ces expériences. Il a trouvé des globules jaunes plus petits que les rouges; & des globules tranſparens encore plus petits que les globules jaunes. Il a donc enſeigné que les vaiſſeaux rouges étoient faits pour les grands globules, que d'autres vaiſſeaux jaunes reçoivent des globules jaunes, dans leſquels les rouges ſe décompoſent, & un troiſieme ordre de vaiſſeaux, les globules, dont il faut 36 pour compoſer un globule rouge. Il a ajouté, que peut-être cette ſuite de vaiſſeaux plus petits les uns que les autres, & percés pour des globules toujours plus fins, alloient beaucoup plus loin par des décompoſitions ſucceſſives, dont les eſprits animaux étoient le terme. La théorie de l'inflammation ſe fondoit ſur cette ſérie de vaiſſeaux & de globules; il y avoit inflammation ſanguine quand les globules rouges étoient fourrés dans l'embouchure des vaiſſeaux jaunes; inflammation jaune ou éréſipele, quand les globules jaunes paſſoient dans les vaiſſeaux lymphatiques, *&c.*

Je crois avoir vu ce qui aura autoriſé Leeuwenhoeck à admettre des globules ſimples, jaunes & compoſés. Les globules d'un animal peu nourri & languiſſant paroiſſent certainement jaunes; quand ils ne le ſeroient pas effectivement, cette apparence auroit ſuffi à Leeuwenhoeck & à Boerrhaave. Ces mêmes globules s'amaſſent aſſez ſouvent, & forment des pelotons, quand le mouvement du *ſang* eſt arrêté: il eſt vrai qu'ils forment un amas irrégulier, & non pas un globule diſtingué par ſon volume; mais ce ſera encore ce que Leeuwenhoeck aura vu.

Dans toute cette hypotheſe, il n'y a rien au reſte qui puiſſe ſatisfaire un examen exact. Il n'y a point de globules jaunes; les obſervateurs les plus modernes, en multipliant les obſervations, n'ont jamais apperçu que les globules rouges & ceux qui paroiſſent jaunes, fuſſent de la même grandeur, de la même figure en toute maniere, que les globules rouges d'un animal bien nourri.

Les amas qu'on a vus, ne ſont pas un globule pêtri & réuni de ſix globules: ils ſe réſolvent à la vérité & deviennent des globules ſimples par l'impulſion du *ſang*; mais ces globules ſimples n'avoient jamais perdu leur rondeur, ils étoient ſphériques dans l'amas, comme ils le ſont dans leur état ſolitaire, & ces globules déſunis ne ſont pas dans leur volume différens des globules rouges.

Un élément du *ſang* reçu généralement par les anciens, ſur-tout par Ariſtote, ce ſont les fibres, que les écoles ont cru être le fondement de la nature coagulable du *ſang*. On les a vues dans le gâteau, que le *ſang* abandonné à lui-même ne manque jamais de former, & qui paroît être effectivement une eſpece de réſeau fait par de petites membranes, que l'on peut ſéparer de ce qu'il a de fluide, & que l'on voit alors à découvert.

Il

Il se forme encore du *sang* d'une saignée du pied, des fibres transparentes; dans l'eau froide où l'on laisse jaillir ce *sang*, elles s'amassent, s'attachent les unes aux autres & vont au fond du vase. On obtient des fibres & des membranes du *sang* agité dans l'eau; il y a même des auteurs qui ont cru voir les fibres dans le *sang* qui n'avoit pas changé.

Borelli, le mathématicien, a le premier refusé d'admettre les fibres entre les élémens du *sang*. Boerrhaave & de grands hommes l'ont suivi.

Si les auteurs ont voulu nous dire qu'il y a des fibres dans le *sang*, comme il y a des globules, ils ont certainement tort, car les globules sont constamment visibles dans tous les animaux, & après mille observations microscopiques, on ne sera que plus convaincu que ces fibres n'existent pas sous une apparence visible dans un *sang* qui circule. Il paroît même au simple raisonnement, que des fibres visibles à l'œil désarmé, plus grosses donc de beaucoup que des globules ne pourroient jamais enfiler de petits vaisseaux, qui évidemment ne sont percés que pour un globule seul; que ses fibres qui ne recevroient le mouvement du cœur que par leurs pointes & qui seroient comprimées & pressées dans toute leur longueur, ne pourroient jamais acquérir une direction stable, & parcourir les petits calibres des vaisseaux, sans se plier & se pelotonner.

Si les auteurs ont voulu dire qu'il naît dans le *sang*, sous de certaines circonstances, des filets & des lames, je n'ai rien à objecter, & je me contente de remarquer que ces fibres & ces lames me paroissent plutôt naître de la lymphe que de la partie rouge du *sang*.

Nous avons parlé des élémens visibles du *sang*; il y en a d'autres que l'œil & le microscope ne découvrent jamais, & que les analyses chymiques seules peuvent nous faire connoître. Il est vrai que Leeuwenhoeck a cru voir, dans le *sang* de plusieurs animaux, des cristaux de sel. Rien de pareil ne s'est jamais offert à mes yeux, ni à ceux des plus nouveaux auteurs sur le *sang*.

Pour connoître les élémens visibles du *sang*, un des premiers moyens, c'est de le mêler avec des sels de différente espece. Les sels moyens agissent presque uniformément sur le *sang*, ils en réhaussent la couleur, & en augmentent plutôt la fluidité qu'ils ne la diminuent. Le nitre est celui de tous les sels, qui donne la plus belle couleur au *sang*. Il est remarquable que les solutions de ces sels, si propres à embellir le *sang*, tuent les animaux quand on les injecte dans les veines.

Les alkalis fixes dissolvent le *sang*, & en haussent la couleur, du-moins dans mes expériences. L'huile de tartre m'a paru y faire naître des caillots membraneux & laminés.

Les alkalis volatils n'agissent pas de même. L'esprit de sel ammoniac conserve la couleur & la fluidité du *sang*, mais l'esprit de corne de cerf le noircit, & produit des caillots peu durables, semblables à des nuages & à des membranes.

L'acide végétal, comme le vinaigre, donne au *sang* une couleur brune très-désagréable sans le coaguler; le sel essentiel de l'alléluia produit à peu-près la même couleur. La crême de tartre a causé une précipitation, & la partie inférieure s'est coagulée.

Des acides minéraux, l'alun conserve la couleur rouge, qu'il réhausse généralement dans les sucs des végétaux: à grande dose la poudre d'alun coagule le *sang*. La solution de vitriol & le sel de mars le coagulent. Des esprits acides l'effet est différent, selon qu'ils sont plus ou moins délayés. Lorsqu'ils le sont dans beaucoup d'eau, ils ne coagulent pas le *sang*, quoiqu'ils tuent les animaux, mais ils lui donnent une couleur terreuse & une apparence de boue.

Les esprits acides concentrés le coagulent & tuent l'animal quand on les injecte dans une veine.

Les esprits inflammables causent le même épaississement; ils font du *sang* une espece de parenchyme pareil au foie d'un jeune animal. L'huile de térébenthine fait le même effet, aussi-bien que l'huile de genievre.

Par ces expériences, nous n'apprenons pas encore, si le *sang* penche à la nature acide, ou bien à l'alkaline; il ne fait effervescence

ni avec les acides, ni avec les alkalis ; car l'huile de vitriol fait à peu-près le même effet sur l'eau qu'elle fait sur le *sang* ; elle y cause de la chaleur.

Il y a des animaux qui, sans le secours de l'art & sans celui de la pourriture, trahissent ce penchant à l'alkali. Les sucs de certains animaux vivans, sont d'une âcreté corrosive & brûlent la peau ; tel est le suc que sue la salamandre & le lézard gecko, & le suc dont plusieurs chenilles sont pénétrées. L'urine du tigre a l'odeur des cantharides ; le bouillon des écrevisses verdit le sirop violat. Il y a le long de la moëlle de l'épine dorsale des grenouilles, de petits amas d'une espece de chaux, qui fait effervescence avec l'acide.

S'il y a des animaux où l'alkali est presque développé, il y en a d'autres où l'acide l'est encore davantage ; telle est la fourmi, qui donne une quantité prodigieuse, & presque deux tiers de son poids d'acide acéteux, ce que d'autres insectes ne font pas.

Les humeurs des animaux, & sur-tout de ceux qui ne sont pas sortis de l'état de jeunesse, portent l'empreinte évidente de l'acide. Le bouillon de veau s'aigrit. La graisse, la moëlle, le beurre sont entiérement acides, & donnent au feu des principes de la même nature. Il en est de même de la matiere purulente. La chair fermente avec du pain & de l'eau. La transpiration des enfans sent souvent l'aigre, & cette odeur passe dans la sueur. Le *sang* même distillé, donne une liqueur rousse & acide.

Il y a donc dans les animaux des élémens qui penchent à l'acide, il y en a qui se rapprochent de la nature de l'alkali. Ces élémens se développent par les maladies & par la putréfaction.

Tous les médecins ont parlé des sueurs acides, qui précedent l'éruption des miliaires, de l'acidité de la sueur ou de l'eau abdominale, des sujets, dont les os s'étoient ramollis, effet que l'on attribue à l'acide prédominant qui a dissous la terre absorbante des os. Dans les maladies, & sur-tout dans celles des enfans, l'aigreur est souvent remarquable, on la retrouve dans la galle, dans le cancer même.

La putréfaction commence par le développement de l'acide. Je me souviens encore que dans ma jeunesse, les cadavres que je disséquois, & sur lesquels j'étois obligé de travailler pendant plusieurs semaines, commençoient par sentir l'aigre ; cette odeur gagnoit le cœur & les muscles. On a vu encore l'acidité subsister, en même temps que la putridité, dans la chair mise en macération. Mais la preuve la plus surprenante de la part que l'aigreur peut avoir à la pourriture, c'est la relation d'une observation que M. Cadet a eu le courage de faire. Il a fait déterrer un cadavre, qui avoit été mis dans le plomb cent cinquante ans auparavant. Le plomb avoit été rongé, & il s'étoit formé du sel de saturne. Une liqueur épanchée avoit le goût de ce sel, & en même temps de l'acide marin : le sel volatil étoit caché sous cette acidité prédominante, & il fallut recourir au sel de tartre pour le mettre en liberté.

Cette disposition des animaux à l'acide n'est cependant pas de durée ; elle cede en peu de temps & généralement à la putridité, dont les commencemens sont accompagnés de l'alkalescence.

Les propriétés qui marquent la domination de l'alkali, ne tardent pas à suivre l'acidité : elles se montrent même assez souvent sans qu'elles aient été annoncées par une acidité bien marquée. L'alkalescence differe de la putridité : les corps alkalins font effervescence avec les acides, ils verdissent le sirop de violettes & répandent une odeur piquante & singuliere, très-différente de l'odeur de la putridité. L'air se développe en même temps, il s'éleve des bulles, & le corps où la putridité a commencé, surnage à l'eau ; car l'air se développe avant que la putridité ait fait des progrès. Dans un vaisseau fermé, cette nature alkaline se conserve assez long-temps ; mais à l'air ouvert, elle se dissipe bientôt, & dès que l'effervescence avec les acides est à son plus haut degré, elle se dissipe, elle diminue & la puanteur y succede. L'odeur de la putridité est insupportable, elle fait vomir, elle est même un poison mortel, lorsqu'elle est bien concentrée ; les alkalis ne font rien de pareil. La putridité détruit peu à peu le corps sur

lequel elle agit, ſon odeur même diminue ; l'air épuiſé permet au corps putréfié de retomber au fond de l'eau, & il n'en reſte qu'un peu de terre friable.

Ce ne ſont pas les animalcules qui cauſent la pourriture, leur préſence n'empêche pas certaines infuſions d'être antiſeptiques ; la putridité ſe fait dans des vaiſſeaux fermés, lors même que les petits animaux n'y ont point d'accès.

L'humidité & la chaleur favoriſent la putréfaction. Dans les corps ſolides, ce ſont les degrés de 90 à 100, & dans les fluides de 100 à 110 qui l'accélerent le plus puiſſamment. Elle eſt bien différente de la fermentation qui ſe fait à une chaleur beaucoup plus foible. J'ai fait dans les grandes chaleurs de l'été des expériences ſur la putréfaction des cadavres que je m'obſtinois à vouloir diſſéquer ; je ne ſaurois en donner le détail ſans inſpirer au lecteur le dégoût que j'ai reſſenti. En vingt-quatre heures le *ſang* eſt alkaleſcent, & toutes les graiſſes ſont devenues une huile fluide.

Les maladies produiſent dans l'homme vivant un très-grand degré d'âcreté & d'alkaleſcence. Des chevaux attaqués de la morve ont donné un *ſang* fétide qui teignoit en verd le ſirop de violettes, & où l'on voyoit ſur des bulles d'air les couleurs du priſme. La ſalivation produit dans toutes les humeurs un degré d'alkaleſcence conſidérable ; la bave de ces infortunés verdit le ſirop de violettes, & fait efferveſcence avec les acides. On a vu dans les fievres putrides malignes, le *ſang* de mauvaiſe odeur & l'urine faire efferveſcence avec les acides. Dans les fievres malignes, on a vu l'alkali volatil ſe développer, quand on lavoit les mains avec du ſavon, ou bien avec une ſolution d'alkali fixe. On a vu l'urine retenue décolorer l'argent, & faire efferveſcence avec les acides. Les eaux des hydropiques donnent ſouvent des marques évidentes d'alkaleſcence. Le poiſon du cancer a teint de verd le ſirop de violettes.

La putridité ſe produit encore plus viſiblement par les fievres. Une odeur de cadavre tranſpiroit d'un homme robuſte, malade d'une fievre miliaire : il en tira lui-même un préſage mortel, que je vis accompli, après avoir fait la même obſervation. Le *ſang* tiré à des malades de cette claſſe, ſe putréfie plus vîte que le *ſang* d'un homme ſain ; il en eſt de même de la bile, de l'urine, des excrémens & des chairs en général. Rien n'eſt plus pénétrant que l'odeur de la petite vérole confluente & maligne, elle m'a paru réunir le piquant de l'alkali volatil avec le nauſéeux de la pourriture.

Les corps des perſonnes qui ont été enlevées par une fievre maligne ou par la peſte, ſe corrompent très-vîte. La vapeur de la matiere d'un bubon peſtilentiel, ſoumiſe à l'expérience & diſtillée, a renverſé le médecin audacieux qui a oſé s'expoſer à ce danger. La même choſe eſt arrivée à des chirurgiens qui ont ouvert des charbons.

Le mouvement muſculaire qui accélere la circulation à peu-près comme la fievre, produit les mêmes effets. Les baleines, qui fuient avec une rapidité extrême devant le fer des harponneurs, répandent une mauvaiſe odeur, même pendant leur vie ; & le *ſang* des cerfs, pourſuivis par des chaſſeurs, qui ſortoit de la plaie, étoit d'une très-mauvaiſe odeur. On ſait, dans les offices même, que la chair d'un animal forcé à la chaſſe devient molle, qu'elle ſe déchire ſous les doigts, & qu'elle décolore l'argent. La faim fait le même effet ſur nos humeurs.

Le *ſang* devient alkaleſcent, & paſſe juſqu'à la pourriture, par l'abus des ſels alkalis ou fixes. Les remedes de Mlle. Stephens ont rendu quelquefois le ſang aſſez âcre pour élever des veſſies.

On connoît l'horrible odeur de l'haleine de pluſieurs perſonnes ſcorbutiques, rachitiques, phthyſiques ; elle approche ſouvent de celle du cadavre.

Toutes ces expériences rapprochées paroiſſent prouver qu'il y a dans le *ſang* de la diſpoſition à s'aigrir, & des parties qui paſſent à une acidité acéteuſe ; que généralement cependant cette acidité n'eſt pas durable, & qu'elle fait place en peu de temps à l'alkaleſcence : que la putridité ſuit de près ; qu'elle ſubſiſte bientôt ſeule après avoir détruit l'alkaleſcence ; qu'elle eſt le dernier

période de la corruption des humeurs & des parties animales.

Nous nous arrêterons moins à l'analyſe qui ſe fait avec le feu : elle change trop rapidement & trop violemment le *ſang* & les humeurs ; & nous ne ſaurions admettre, ſans erreur, qu'il y a dans le ſang des ſels & des huiles, tels que la diſtillation en fait naître. Ces mêmes ſels & ces mêmes huiles, & tous les élémens qu'on aura retirés du *ſang* par la force du feu, mêlés enſemble, ne feront jamais qu'une liqueur âcre, très-différente de la nature bénigne & tempérée du ſang.

L'élément du *ſang* qui en compoſe la plus grande partie, c'eſt l'eau qui s'éleve dès le cent-dixieme degré de Farenheit : elle n'eſt pas pure, mais ſon goût & ſon odeur ſont foibles. La proportion de cette eau augmente dans les maladies dans leſquelles le *ſang* eſt diſſous, comme dans la chloroſe, dans les longues fievres intermittentes : elle diminue dans le ſcorbut, dans la fievre.

Après l'eau & à la chaleur de l'eau bouillante & au-deſſous, s'élevent des vapeurs qui, réunies, forment ce qu'on appelle *eſprit-de-ſang*, liqueur mêlée d'eau, d'huile & de ſel volatil, dont l'apparence eſt huileuſe, qui eſt amere, rouſſe & alkaline. Ce même eſprit ne laiſſe pas de retenir des veſtiges d'une nature acide : il teint en rouge le papier bleu, & l'acidité ſe développe par l'évaporation, quand on a donné à l'alkali volatil le temps d'exhaler en partie. Cet acide paroît être de la claſſe végétale : il ſe détruit quand on mêle de la chaux au *ſang*, & l'eſprit qui monte dans cet état eſt tout de feu.

Le ſel volatil du *ſang* monte avec lui & après lui ; il eſt en forme d'arbriſſeaux, & d'une odeur extrêmement pénétrante. C'eſt un alkali volatil un peu différent des autres.

Il s'éleve deux huiles du *ſang*. La premiere accompagne les dernieres portions de ſel volatil ; il eſt jaune, & plus fluide & plus léger ; l'huile noire, ténace, ſemblable à de la poix, monte la derniere. Elles ſont alkalines l'une à l'autre ; il y a cependant encore quelques veſtiges d'acidité. Elle paroît naître en grande partie des globules rouges qui ſont inflammables quand elles ſont ſeches.

Ce qui ne s'éleve pas au feu devient ſpongieux, ſe bourſouffle, & fait une maſſe noire, poreuſe, légere, friable, ſalée, alkaline & inflammable.

Dans ce charbon on trouve, en le calcinant, un ſel fixe, en partie alkalin & mêlé de ſel marin. Ce ſel, préparé ſur de grandes quantités de *ſang*, & pêtri avec du bol & même avec du ſable pilé, donne un eſprit acide qui paroît être mêlé d'un acide végétal & de celui du ſel marin.

La terre eſt abſorbante, elle bouillonne avec l'acide, & peut ſe changer en craie.

La terre du fer eſt mêlée avec elle ; je l'ai vue bien des fois. On calcine le charbon du *ſang* humain ; on approche l'aimant de la chaux, il en attire un nombre de miettes, qui réunies, en y ajoutant du phlogiſtique, & ſoufflées à la lampe ſur un charbon, donnent un véritable globule de fer. La terre du fer tirée du *ſang* fait de l'encre avec les galles, & on peut s'en ſervir pour faire le bleu de Pruſſe, ſans employer d'autre vitriol.

On ne doit pas mettre en doute l'exiſtence de cette terre ferrugineuſe qui ſe trouve dans la partie rouge du *ſang* de tous les animaux, quoique plus abondamment dans l'homme, & en plus petite quantité dans les poiſſons. Elle eſt uniquement fournie par les globules, & les liqueurs albumineuſes n'en donnent pas.

Cette propriété particuliere des globules a donné lieu de conjecturer que leur rougeur pourroit bien venir du fer, dont la couleur rouge paroît dans la pierre hématite, dans le colcothar, dans les tuiles & en pluſieurs autres occaſions.

Il eſt preſque inutile de rappeller encore une fois que dans l'homme vivant il n'exiſte dans le *ſang* ni eſprit, ni huile, ni ſel volatil, & que tous ces élémens ſont l'effet de l'action du feu ſur des élémens beaucoup moins âcres, beaucoup moins décidément huileux. On ne doit donc pas chercher les différens tempéramens dans la proportion de ces ſels & de ces huiles.

Tout ce qu'on peut dire là-deſſus de probable, c'eſt que la quantité de globules rouges, & leur proportion aux liqueurs

albumineuſes, augmentée au-deſſus de la médiocrité, paroît faire ce qu'on appelloit un tempérament athlétique. Plus un animal eſt robuſte & mieux nourri, & plus ſon *ſang* paroît n'être compoſé que de globules rouges. Dans cet état les parois des vaiſſeaux ſont extrêmement minces, & leur lumiere très-conſidérable.

Dans les animaux foibles, dans les filles délicates, le *ſang* tombe dans un défaut oppoſé, & bien plus à craindre; c'eſt le petit nombre de globules & la ſurabondance de la ſéroſité; c'eſt une ſuite des grands épuiſemens & des hémorrhagies. Il paroît qu'il faut une certaine proportion dans les globules pour en former d'autres; car on a vu des perſonnes ne jamais recouvrer leur couleur naturelle, après avoir perdu beaucoup de *ſang*. La foibleſſe & le relâchement de tous les ſolides, & une grande diſpoſition aux œdêmes & à l'hydropiſie, ſont les effets de cette diminution du nombre des globules.

Sans être alkalines ni putrides encore, il peut y avoir dans le *ſang* des particules diſpoſées à l'alkaleſcence & à l'acrimonie. L'urine, les excrémens, le lait même des animaux carnivores, ſont des preuves évidentes de cette diſpoſition; & il y a des hommes qui, en ſe nourriſſant de chair, & en ſe donnant beaucoup d'exercice, peuvent, avec le ſecours des ſolides élaſtiques, acquérir une diſpoſition aſſez analogue dans leurs humeurs: la forte odeur de la ſueur, de l'urine & des excrémens, eſt preſque la même: c'eſt le tempérament colérique.

Dans l'excès oppoſé le *ſang* trop aqueux eſt dépourvu de ces particules diſpoſées à devenir des ſels par la force du feu. Telles ſont les humeurs des animaux herbivores & des benjanes. Ils ſont foibles & ſujets à la peur; leur urine eſt pâle, leur peau porte l'empreinte de l'abondance des parties aqueuſes.

Les anciens ont travaillé ſur des idées que je n'ai fait qu'ébaucher; ils ont cru trouver quatre tempéramens, dont j'ai nommé trois: ils ont ajouté le quatrieme, apparemment pour aſſortir un à chaque élément de la matiere, & à chaque qualité primitive un tempérament particulier. Ils ont appellé un de ces tempéramens *mélancoliques*, du nom d'une humeur qui n'exiſte pas dans l'homme, & ils l'ont attribué à l'abondance de la terre. C'eſt cependant la fermeté & le ton qui manquent aux ſolides des mélancoliques, dont les nerfs ſont trop facilement ébranlés, & dont le mouvement périſtaltique affoibli contient mal la force expanſive de l'air.

Les humeurs ſont variables, les ſolides le ſont beaucoup moins; c'étoit chez eux qu'il auroit fallu chercher les tempéramens. L'irritabilité augmentée, alliée à la dureté des ſolides, donne le colérique: affoiblie, elle cauſeroit le tempérament phlegmatique: combinée avec trop de ſenſibilité des ſolides, elle deviendroit le tempérament mélancolique: le ſanguin ſeroit un tempérament heureux & ſans excès. Mais je ne jette qu'une idée en paſſant.

Chaque élément du *ſang* a ſans doute ſon utilité. Une ſecte puiſſante a voulu, dans le ſiecle paſſé, réduire la perfection de la ſanté à une fluidité & à une ténuité ſupérieure des humeurs. De là l'uſage du thé, des alkalis. Les auteurs étoient bien éloignés du vrai. Il faut de la denſité au *ſang* pour donner de la force à l'homme. Le plus vigoureux des mortels deviendra d'une foibleſſe étonnante. Quand des hémorrhagies réitérées, des ſaignées déplacées même, auront épuiſé la partie rouge du *ſang*, & que les vaiſſeaux ne ſeront preſque remplis que de *ſang* albumineux, le même homme reprendra des forces avec le *ſang*.

Il paroît que les particules ſphériques préſentent moins de ſurface à la friction, & aux cauſes qui troubleroient la direction de leur mouvement, & qu'elles reçoivent du cœur une force que des particules plus légeres, plus volumineuſes & d'une figure moins réguliere, ſont incapables de recevoir. Un fuſil fait partir une balle de plomb; elle perce une planche: un morceau de liege, pouſſé par le même fuſil avec la même charge de poudre, ne feroit aucune impreſſion ſur le bois. Il eſt probable auſſi qu'une liqueur plus denſe irrite mieux le cœur, & c'eſt une obſervation conſtante des praticiens, que le pouls eſt foible lorſque le *ſang* eſt diſſous. Il eſt probable en-

core que les globules figurés & denſes produiſent plus de chaleur par le frottement, & que les globules ſont néceſſaires pour conſerver le calibre des petites arteres & des petites veines ouvertes, & pour y reſter; au lieu que l'eau s'échapperoit par tous les pores, & laiſſeroit les vaiſſeaux s'affaiſſer. Une injection ſolide conſerve la rondeur des vaiſſeaux : une injection de colle s'échappe en exhalant, & le vaiſſeau qu'elle rempliſſoit s'affaiſſe & ſe ride.

Le fer donne ſans doute aux globules plus de denſité & plus de diſpoſition à s'échauffer. Le métal du fer, pris en médecine, ajoute viſiblement aux forces du corps animal, au ton des ſolides & à la couleur du *ſang*.

L'huile eſt néceſſaire pour la formation de différentes humeurs animales ; c'eſt elle qui fait ſans doute le principal élément des globules : elle compoſe avec l'eau la colle qui unit les élémens terreux de la fibre animale, & qui lui donne de la ſolidité.

L'eau & les liqueurs albumineuſes ne ſont pas moins néceſſaires. La fluidité de toutes les humeurs, la ſecrétion de liqueurs fines, la ténuité néceſſaire pour couler par les vaiſſeaux les plus étroits, exigent l'élément même de l'eau, & la nature albumineuſe eſt requiſe pour ajouter à la denſité des humeurs, & pour les empêcher de ſuinter par la peau, & d'abandonner les vaiſſeaux. La lymphe ne paſſe jamais dans l'urine : la néceſſité du mucus eſt des plus ſenſibles ; il défend les nerfs contre l'action de l'air & des parties ſalées & âcres de l'urine, des alimens, de l'air même.

La terre donne aux ſolides du corps humain la conſiſtance & la ſolidité. Les particules diſpoſées à devenir des ſels, ſont néceſſaires pour entrer dans la compoſition de pluſieurs liqueurs qui exigent un degré d'acrimonie, de la bile, du cerumen, de la liqueur fécondante, qui doit apparemment à ces particules la prérogative particuliere de pouvoir mettre en jeu le cœur aſſoupi de l'embryon.

Le feu entretient la fluidité, & concourt puiſſamment à la formation des liqueurs âcres.

Mouvement du ſang. Nous parlons ici, non pas de la circulation du *ſang*, ni des mouvemens évidens du *ſang* qui coule dans les arteres & dans les veines, mais des mouvemens plus cachés que l'on ne découvre que par des expériences & par le microſcope, & qui ſont le réſultat des travaux de quelques modernes.

Dans les animaux à *ſang* chaud, comme dans ceux dont le *ſang* eſt naturellement froid, les globules du *ſang*, comme nous l'avons dit ci-deſſus, ſe meuvent avec beaucoup de rapidité & d'un mouvement uniforme & réglé ; ils avancent par l'axe des vaiſſeaux & par des lignes paralleles à l'axe. La vîteſſe de ce mouvement eſt conſidérable ; l'œil a peine à le ſuivre quand on ſe ſert de la loupe. On a tenté de l'évaluer. Sans prétendre fixer les véritables nombres, il paroît cependant que cette vîteſſe va à 50 pieds environ dans la minute au ſortir du cœur.

Elle n'eſt pas égale dans toute la colonne du *ſang* qui coule par une artere ou par une veine : elle eſt viſiblement plus grande dans l'axe du vaiſſeau. On diſtingue cette ſupériorité dans les animaux vivans des deux claſſes ſoumis au microſcope.

La vîteſſe du *ſang* eſt ſans doute la plus grande poſſible à la ſortie du cœur, & elle ne peut que diminuer dans les petites arteres. Comme les lumieres jointes de deux branches ſont toujours plus grandes que la lumiere du tronc dont ces branches ſont nées, & comme une artere, avant que de ſe réfléchir pour devenir veine, ſe diviſe plus de vingt fois, le ſyſtême entier des arteres, produit par l'aorte, peut être regardé comme un cône dont la baſe eſt la ſomme des lumieres de toutes les branches artérielles, & dont la pointe eſt la lumiere de l'aorte à ſa ſortie du cœur. Cette ſeule cauſe paroît devoir retarder très-conſidérablement le *ſang* dans les dernieres diviſions. On eſt allé juſqu'à ne laiſſer aux petites branches qu'une vîteſſe qui ſeroit à celle de l'aorte naiſſante comme 1 à 5000 & au-delà. C'eſt trop, ſans doute, attribuer à la dilatation des arteres. Il eſt sûr cependant que le *ſang* ne peut pas conſerver dans un canal immenſe, la vîteſſe avec laquelle il a coulé dans un très-petit canal : le petit nombre des globules ſortis du cœur,

diſtribue la vîteſſe qu'il a reçue de cet organe, ſur un nombre très-ſupérieur de globules qui coulent par les branches, & le tout ſe réduit à une livre qui doit mettre en mouvement mille livres, & qui ne ſauroit certainement donner à chaque livre de ces mille, la même viteſſe avec laquelle elle a été animée elle-même.

La loi dydroſtatique s'étend du-moins juſqu'à un certain degré ſur le *ſang* des animaux. J'ai vu, d'autres obſervateurs ont vu, le *ſang* couler avec plus de vîteſſe dans la partie d'une artere rétrecie, & ſe retarder viſiblement dans un anévriſme qu'il eſt aiſé de produire, en détachant l'artere du tiſſu cellulaire qui l'environne. De-là les membranes muqueuſes qui doublent la tunique des arteres dans les anévriſmes : de-là les polypes qu'on y trouve.

La friction doit avoir ſon effet. Toute liqueur qui ſe meut par un canal quelconque, diminue de vîteſſe par la friction de la liqueur contre les parois des tuyaux qui ne donnent jamais dans les eaux jailliſſantes ou coulantes la quantité d'eau que demande le calcul fondé ſur la largeur du réſervoir & ſur la vîteſſe acquiſe par la chûte. Deux tuyaux, dont la ſomme des calibres eſt égale au calice d'un tuyau plus ample, donnent le double moins d'eau. Cette obſervation, étant avérée dans des tuyaux très-amples, doit être encore plus vraie quand le *ſang* doit parcourir des vaiſſeaux dont le calibre eſt à peu-près le même que celui du globule. Cette retardation paroît devoir être très-conſidérable ; ce ſont auſſi les plus petits vaiſſeaux capillaires dont le *ſang* perd le premier le mouvement, pendant qu'il continue de traverſer les troncs. En s'arrêtant dans ces petits vaiſſeaux, le *ſang*, qui n'y trouve pas un paſſage facile, force le *ſang* des vaiſſeaux médiocres à aller & venir ; & cette oſcillation gagne peu à peu les plus gros troncs.

La longueur des vaiſſeaux augmente la friction. M. Bryan Robinſon a reconnu cette vérité dans des ſyſtêmes de tuyaux artificiels ; les écoulemens augmentent en raccourciſſant les tuyaux, & diminuent en les allongeant. Dans le ſyſtême animal, ce ſont les plus petits vaiſſeaux & les plus éloignés du cœur, dans leſquels le *ſang* s'arrête le premier. Les grands animaux, les géans, ont le nombre de pouls plus petit que les petits animaux & que les hommes ordinaires.

On a cru pouvoir adopter encore ſans crainte, la retardation qui naît des plis des vaiſſeaux : il eſt sûr que j'ai vu dans l'injection, la matiere très-conſidérablement retardée dans les arteres du bras, par un ſimple pli que je faiſois faire au bras, en le ramenant ſur le corps. Quiconque a injecté l'épididyme, connoît la réſiſtance que les plis multipliés de ces vaiſſeaux font éprouver au mercure, tout éminemment fluide qu'il eſt.

La figure conique de chaque artere en particulier, doit diminuer la vîteſſe du *ſang*, parce qu'une grande partie des colonnes de ce *ſang* choquent contre les parois, les dilatent & conſument une partie de leur vîteſſe dans la friction que cauſe ce changement de figure.

Les grands angles & les angles rétrogrades des arteres, paroiſſent devoir diminuer la vîteſſe que le *ſang* a reçu du cœur. Son mouvement peut être conſidéré comme un compoſé de deux mouvemens, l'un parallele à l'axe, & l'autre qui s'éloigne de l'axe à proportion que l'angle de la diviſion de l'artere s'agrandit : ce dernier mouvement eſt perdu pour la viteſſe du tronc au-deſſous de la diviſion.

Les anaſtomoſes oppoſent au torrent naturel du *ſang*, un courant oppoſé ; ce choc paroît devoir détruire une partie de la vîteſſe du *ſang*. Comme cette humeur eſt des plus diſpoſées à ſe prendre par le repos, le mouvement ſeul paroît ſoutenir cette fluidité, en détachant les globules les uns des autres & en détruiſant leur attraction, dont nous donnerons des preuves. La vîteſſe qui détruit cette attraction, eſt perdue pour la vîteſſe générale avec laquelle le *ſang* fait du chemin.

Tout ce que je viens d'expoſer paroît ſi vraiſemblable, qu'il eſt difficile de ſe perſuader de la contradiction où la nature ſe trouve avec des raiſonnemens preſque géométriques. Il eſt avéré cependant par un grand nombre d'expériences, que le *ſang* ne perd que peu de ſa vîteſſe en paſſant des troncs dans les branches, & des branches

dans les vaiſſeaux capillaires. Je fus bien ſurpris après les expériences de Keil & de Hales, ſur la hauteur où s'éleve le *ſang* qui jaillit d'une artere ouverte, de voir de très-petites arteres, telles que les branches muſculaires de la mamaire qui ſe portent à la peau, vaiſſeaux d'à-peu-près un quart de ligne de diametre, fournir cependant un jet de ſix pieds & demi de haut, auſſi haut que celui qu'on a aſſigné au *ſang* de la carotide à Montpellier, & plus que double de celui que Keil dit avoir meſuré dans le *ſang* de l'artere iliaque.

Je fus bien plus ſurpris encore de voir la viteſſe avec laquelle le *ſang* traverſe les vaiſſeaux capillaires, dans leſquels les globules ſe ſuivent un à un & à la file, & même à quelque diſtance les uns des autres : à peine pouvois-je remarquer un peu de ſupériorité dans la viteſſe des troncs. Les petites veines capillaires d'un ſeul globule pliées & diviſées à de grands angles, font un réſeau que le *ſang* parcourt avec une rapidité que l'œil a peine à ſuivre. Le mouvement dans les veines médiocres ne me paroît guere moins vif, & M. Spalanzani a jugé la viteſſe du *ſang* des veines égale à celle du *ſang* des arteres.

Il falloit trouver un paralogiſme dans les calculs qui paroiſſent démontrer la retardation du *ſang*. La premiere de mes remarques fut, que le plus grand nombre des vaiſſeaux que parcourt le ſang, appartient à la claſſe des vaiſſeaux capillaires, dont les branches ne paroiſſent pas être plus amples que le tronc, que d'ailleurs les diviſions des troncs étoient compoſées par la réunion de deux branches en un ſeul tronc, qui plie dans un réſeau autant de fois que la diviſion.

Malgré la probabilité que nous trouvons en faveur du pouvoir des plis & des angles, il eſt sûr encore, que dans les animaux vivans, le microſcope ne nous a fait voir aucun effet des uns ou des autres ſur la circulation.

Y auroit-il quelque cauſe ſécrette, qui remplaçât la viteſſe que le *ſang* a perdue par les cauſes que nous avons expoſées ? La peſanteur a certainement du pouvoir ſur cette viteſſe & ſur la direction du *ſang*. On a vu un bras perdre le mouvement & la gangrene y naître, parce qu'on l'avoit laiſſé pendre perpendiculairement pendant le ſommeil. La tête tenue droite ſur un cou perpendiculaire, reçoit certainement le *ſang* avec moins de force, que lorſque le corps eſt à peu-près horizontal.

Au microſcope la peſanteur opere plus ſur le *ſang*, quand il a perdu de ſa viteſſe, & ſur le *ſang* veineux elle fait moins d'effet que ſur les arteres, dans leſquelles le *ſang* ſe meut rapidemment, & ſur les vaiſſeaux capillaires, qui ne laiſſent paſſer qu'un globule à la fois. Le poids retarde conſidérablement la force de la dérivation.

Mais la force de la peſanteur ne peut pas être regardée comme un moyen d'accélérer le *ſang* ; ſi elle aide au *ſang* veineux à revenir de la tête, elle s'oppoſe à celui qui revient des pieds ; de là les œdemes & les varices ; l'avantage eſt à peu-près égal au déſavantage.

On a eu recours aux nerfs, on a allégué l'altération indubitable de la circulation, qui eſt l'effet des paſſions de l'ame, l'accélération que produit la colere, la retardation qui ſuit la peur, l'augmentation des pouls qui ſuivent la douleur, l'inflammation qui eſt une ſuite d'une irritation méchanique, & dans laquelle la pulſation eſt ſenſible dans des arteres qui, dans l'état naturel, ne paroiſſent pas avoir de pouls. On a même cru découvrir une des cauſes méchaniques de l'influence des nerfs. Les arteres paſſent preſque par-tout par des lacs formés par des nerfs. On a ſuppoſé que ces nerfs irrités ſe contractent ; on expliquoit aiſément comment le *ſang* peut être accéléré dans l'inflammation ou dans l'enthouſiaſme amoureux, ou retardé par la peur & par la triſteſſe.

Les expériences ne nous permettent pas d'admettre cette puiſſance dans les nerfs : le mouvement du *ſang* dépend du cœur, & cet organe paroît à peu près indépendant de l'influence nerveuſe. L'irritation des nerfs qui vont au cœur, celle de la moëlle de l'épine, le retranchement de la tête ne changent pas le mouvement du cœur, ne le détruiſent pas & ne le réveillent pas quand il a ceſſé d'agir. Il arrive quelquefois que l'irritation de la moëlle de l'épine cauſe une ſecouſſe dans les muſcles,

cles, qui, pour un moment, trouble la circulation; mais cette ſecouſſe ne dure pas, & le mouvement du *ſang* reprend bientôt ſa régularité.

J'ai ſouvent vu des femmes hyſtériques, dans les convulſions les plus affreuſes, le pouls n'étoit ni dur, ni fréquent, ni fort. Dans de très-grandes douleurs, il eſt commun de voir le pouls naturel. L'artere d'un bras paralytique bat, comme ſa compagne bat dans le bras qui a conſervé ſa force nerveuſe. Les lacs nerveux ne peuvent pas agir ſur les arteres, puiſque les nerfs ne ſont point irritables, & qu'ils ne ſe contractent pas, lors même qu'ils produiſent dans les muſcles les mouvemens les plus violens.

La force contractive des arteres & l'oſcillation, comme on a voulu l'appeller, des petits vaiſſeaux, a été employée comme une puiſſance auxiliaire de celle du cœur. Nous ne nous refuſons point à la contraction des arteres dont nous allons bientôt donner des preuves. Mais il eſt ſûr, ſi elle peut ajouter pendant la diaſtole du cœur à la viteſſe du *ſang*, que d'un autre côté, elle réſiſte à ce mouvement du cœur pendant ſa ſyſtole, & qu'une partie de la viteſſe imprimée au *ſang* par le cœur, ſe perd à dilater l'artere. Il y a plus: dans la contraction, l'artere repouſſe également le *ſang* contre le cœur, comme elle l'achemine vers les vaiſſeaux capillaires.

Dans la circulation réglée, le mouvement du *ſang* eſt uniforme, & la viteſſe eſt la même pendant la contraction du cœur, & pendant ſa dilatation. Mais dans le mouvement languiſſant de l'animal affoibli, l'accélération du *ſang* ſe fait ſentir à chaque ſyſtole du cœur & dans les arteres capillaires, & même dans les veines. Qu'on réfléchiſſe ſur ce phénomene, on ſentira que l'action des arteres devant être la même dans l'animal affoibli que dans l'état de ſanté, puiſqu'elle eſt ou l'effet de l'élaſticité ou celui d'une force innée, la langueur du cœur ne devroit pas opérer, ce que cependant l'obſervation nous fait voir. Dans cette langueur du cœur, la force artérielle devroit ſe manifeſter avec plus d'avantage, & l'accélération du cœur devroit être moins ſenſible. La viteſſe du *ſang* devroit être affoiblie dans la ſyſtole du cœur, parce que le cœur a perdu de ſa force; & cet affoibliſſement devroit rendre moins ſenſible l'élévation de l'artere, qui certainement ne ſe dilate que par l'excès avec lequel la force du cœur ſurpaſſe ſa réſiſtance.

L'oſcillation des petits vaiſſeaux eſt une chymere; ils ne ſe dilatent & ne ſe contractent pas; la fente la plus fine d'une artere du méſentere de la grenouille ne ſe dilate pas comme elle devroit le faire, ſi la ſubſtance de l'artere ſe contractoit.

Une puiſſance fort ſinguliere, & qui agit puiſſamment & ſur le *ſang* des veines & ſur celui des arteres, c'eſt celle qui naît de la dérivation.

J'ouvre une artere dans le méſentere de la grenouille; il ſe forme ſur le champ deux torrens de directions oppoſées, & le *ſang* vient, & depuis le tronc de l'artere, & depuis les branches, ſe précipiter dans la bleſſure. Dans le confluent des deux torrens il ſe fait une ligne mitoyenne, dans laquelle le *ſang* de l'une & de l'autre ſe précipite.

Si le *ſang* avoit ceſſé de ſe mouvoir, l'ouvertute de l'artere réveille le mouvement, & le *ſang* vient avec une viteſſe nouvelle ſe jeter dans la plaie. Le même phénomene a lieu quand le cœur a été arraché, ou que le tronc de l'aorte a été lié de maniere que le cœur ne peut avoir de part à ce mouvement.

La force de la dérivation eſt aſſez grande pour ſurmonter celle de la peſanteur, & le *ſang* remonte perpendiculairement pour ſortir par la plaie.

Quand au lieu de l'artere on ouvre une veine, le même phénomene a lieu, & le *ſang* vient ſe précipiter des deux côtés du tronc & des branches, dans la bleſſure. Il ſurmonte de même la réſiſtance de la peſanteur, quoique quelquefois avec un peu de peine.

Après bien des expériences, il a été vérifié que la ſaignée de la veine n'accelere pas uniquement le ſang dans toutes les veines qui communiquent avec la veine ouverte; mais dans les arteres mêmes, dont les troncs répondent aux racines de la veine bleſſée. Cette obſervation eſt de la derniere impor-

tance pour expliquer l'effet de la ſaignée qui bien ſûrement produit une dérivation très-conſidérable de toutes les veines d'une partie. C'eſt ainſi que la ſaignée de la jugulaire doit déſemplir puiſſamment les veines du cerveau.

Quand on retranche le cœur d'un animal en vie, le *ſang* reprend de même le mouvement quand il l'a perdu, & vient ſe verſer dans la bleſſure, non-ſeulement par les veines, mais auſſi par les arteres & l'aorte.

L'expérience ne nous apprend pas la cauſe de cette puiſſance motrice : je n'ai jamais apperçu de contraction ſenſible dans l'artere que j'avois ouverte ; il paroît cependant qu'il ne peut y avoir d'autre cauſe.

Je ne puis me diſpenſer d'ajouter que tout ce dérangement de la circulation ne dure que peu d'inſtans dans l'animal vivant ; des globules rouges s'amaſſent dans la fente de l'artere, elle eſt enveloppée par-dehors par un nuage formé par la lymphe coagulée ; elle ſe ferme, & la circulation reprend ſon train ordinaire ; ce qui en reſte, c'eſt le mouvement, lorſque la ſaignée l'a réveillé, après que le *ſang* l'avoit perdu.

Comme la ſaignée n'opere qu'en enlevant la réſiſtance d'une partie de l'artere & de la veine ; d'autres moyens, qui affoibliſſent une partie du corps humain, doivent produire le même effet. Tel eſt le bain de pied, qui relâche les vaiſſeaux de l'extrémité inférieure, & qui décharge ſouvent très-promptement la tête & la poitrine ; tel eſt encore le jeu des ventouſes : on prive une partie de la peau de la compreſſion de l'athmoſphere, dans le temps que cette compreſſion ſubſiſte pour le reſte de la ſurface du corps. La force du cœur agiſſant avec la même force, à la place privée du poids de l'athmoſphere, il n'y trouve pas la même réſiſtance, remplit bientôt de *ſang* les vaiſſeaux de cette partie de la peau.

Par une raiſon analogue, quoique tirée d'une puiſſance contraire au relâchement, le *ſang* fuit une partie comprimée ou reſſerrée par le froid, & ſe jette dans les vaiſſeaux libres ou dans les parties du corps qui ont conſervé leur chaleur. Tel eſt l'action du froid ſur la peau qui ſe ride, ſe durcit & blanchit à la fin, & dont le *ſang* eſt repouſſé vers le cœur, & par les veines, & par les arteres.

Le mouvement des muſcles eſt une cauſe ſecondaire du mouvement du *ſang*, que la nature emploie le plus ſouvent, & le plus innocemment. Il eſt aſſez indifférent quels muſcles on faſſe agir ; mais l'action réunie de toutes les chairs du corps animal fait le plus grand effet. La danſe, le ſaut, la courſe accélerent viſiblement le mouvement du *ſang*, redoublent le nombre des pulſations, échauffent le corps, & font aſſez ſouvent crever des vaiſſeaux qui ne ſe prêtent pas avec aſſez de promptitude à cette nouvelle vîteſſe. Le vomiſſement, & même à quelques égards, la ſimple indigeſtion des alimens produiſent un effet analogue : un émétique eſt un des moyens les plus ſûrs & des plus prompts, dont la médecine puiſſe ſe prévaloir, pour rendre le mouvement preſque éteint à des malades épuiſés.

Fauté de mouvement, le *ſang* veineux ne reflue qu'avec peine, les pieds deviennent œdémateux, la tranſpiration diminue, & le cœur ſeul ne ſuffit pas pour entretenir dans la circulation du *ſang* la vigueur néceſſaire.

Cette puiſſance du mouvement muſculaire ne vient pas de l'impulſion du *ſang* & de la pâleur des muſcles qui ſe contractent ; car ils ne pâliſſent point, & le microſcope ne découvre aucune différence dans la vîteſſe des vaiſſeaux du muſcle qui agit, & du muſcle qui eſt en repos. C'eſt apparemment la compreſſion des troncs veineux & artériels qui opere cette nouvelle vîteſſe : placés dans les intervalles cellulaires des muſcles, ils ſont comprimés dans toute leur longueur, & le *ſang* en eſt pouſſé contre les parties ſur leſquelles aucun muſcle n'a de pouvoir, ce ſont les troncs veineux. Les arteres ſouffrent moins de cette preſſion, parce qu'elles ſont plus fortes & placées plus profondément.

Avant que de prendre le mouvement, le mouvement du *ſang* ſe déregle peu à peu. Il commence à devenir plus lent, & c'eſt principalement alors que les ſecouſſes du cœur ſe diſtinguent le mieux. Le *ſang* ſe meut un moment avec lenteur, & ce mouvement redevient plus actif par l'effort que fait le

cœur irrité par le *ſang*, dont il ne peut pas ſe décharger.

Un mouvement contraire à celui de la nature ſe mêle à la direction naturelle. Le *ſang* reflue ſouvent des arteres contre le cœur, c'eſt apparemment ce qui arrive dans les mourans lorſqu'ils pâliſſent, & que les veines perdent la chaleur naturelle.

Après cette rétrogradation, ſouvent obſervée par Leeuwenhoeck, ſuit l'oſcillation, eſpece de mouvement très-ordinaire dans les animaux affoiblis. Le *ſang* reflue vers le cœur par une artere, un moment après le cœur le repouſſe & lui rend ſa direction naturelle. Dans quelque veine, qui unira deux troncs, le *ſang* balancera, il ira un moment du tronc droit au tronc gauche, & il reviendra un moment après de gauche à droite.

Le repos ſuccede à l'oſcillation; il commence par les petits vaiſſeaux, & les extrémités de l'artere perdent le mouvement, enſuite celles du méſentere pendant que l'aorte bat encore. Le repos gagne peu à peu les troncs, pendant que d'autres vaiſſeaux ont conſervé du mouvement, mais le nombre des arteres immobiles augmente peu à peu, le cœur par un effort redoublé lui rend quelquefois le mouvement, mais le repos gagne bientôt le deſſus.

Avec le repos les vaiſſeaux ſe déſempliſſent, le nombre des globules diminue, ils ſe vuident tout-à-fait, & après la mort les vaiſſeaux ſont entiérement vuides.

Un auteur reſpectable refuſe de croire à ces déréglemens dans le mouvement du *ſang*; il n'a rien obſervé, dit-il, que le ralentiſſement ſucceſſif du mouvement. Et cependant ſes propres expériences ſont pleines d'exemples de la rétrogadation, de l'oſcillation, du mouvement ranimé.

Nous avons dit ailleurs que le cœur eſt l'unique moteur du *ſang*. Quoiqu'il puiſſe recevoir quelques ſecours de quelques cauſes ſecondaires, il s'en paſſe, & ces cauſes n'agiſſent pas conſtamment comme lui. Il y en a qui impriment au *ſang* quelque mouvement après la deſtruction même du cœur. La force de la dérivation agit plus d'une demi-heure après cette terrible opération, à laquelle l'animal à *ſang* froid ſurvit quelquefois un jour entier.

La force de la dérivation agit puiſſamment après la deſtruction du cœur, elle porte vers la plaie le *ſang* des troncs artériels & veineux, celui même des arteres capillaires.

La force de la peſanteur n'agit jamais plus ſenſiblement qu'après la deſtruction du cœur, & le *ſang* ſuit ſa direction & dans les grandes arteres, & même dans les arteres médiocres, car les vaiſſeaux capillaires ne ſont pas affectés.

Le froid agit de même, c'eſt lui qui en partie repouſſe le *ſang* de la peau & des parties extérieures vers le cœur, où il s'eſt conſervé une grande chaleur.

L'attraction des globules entr'eux eſt un phénomene ſuffiſamment vérifié. Par-tout où il y a une maſſe de globules, comme dans un anévriſme, ou même dans le tiſſu cellulaire, les globules des vaiſſeaux du voiſinage y accourent. Il eſt vrai que cette force agit avec moins de vîteſſe que la dérivation, mais elle dure autant qu'elle.

Je n'ai pas vu dans les animaux la force de l'air fixe développé, mais je l'ai ſouvent vu cet air dans les animaux à *ſang* chaud; c'eſt lui, ſans doute, qui a ſouvent preſſé le *ſang*, après la mort par les petits vaiſſeaux du nez, de la bouche, des reins, de l'utérus, & cauſé des hémorrhagies longtemps après le repos du cœur. C'eſt encore à cet air que j'attribue le phénomene célebre des vampires: ce qu'il y a de vrai dans une obſervation qu'on a trop ornée, c'eſt qu'on a trouvé la bouche pleine de *ſang* fluide dans des ſujets morts de quelque fievre maligne.

J'ai parlé juſqu'ici du mouvement progreſſif du *ſang*, je viens à celui qu'on appelle *preſſion latérale*.

Les arteres ſont toujours pleines dans l'homme vivant, elles le ſont dans les animaux ſoumis au microſcope, pendant que leur *ſang* ſe meut avec un peu de force. Il eſt vrai que dans les animaux épuiſés & mourans, ces vaiſſeaux ſe déſempliſſent, & qu'ils y ſont, ou vuides, ou mal remplis. Mais dans ces animaux mêmes ce ne ſont que les globules qui manquent, & il reſte dans les plus petits vaiſſeaux un fluide indiviſible à la vérité, parce qu'il eſt tranſparent, mais dont l'exiſtence ne peut être

révoquée en doute. On y voit des globules se mouvoir avec rapidité sans qu'ils se touchent; un vuide paroît les séparer. Comme leur mouvement vient du cœur, il ne sauroit leur être communiqué s'il n'y avoit entre les deux globules isolés une liqueur qui ait reçu l'impulsion du cœur par le premier globule, & qui l'ait transmise au second.

Je trouve une autre raison de ne pas admettre de vuide dans les arteres, où on seroit tenté d'en supposer. C'est l'épaississement des parois de l'artere qui accompagne la diminution du calibre ou celle de la colonne des globules. Les parois de l'artere sont très-minces dans l'artere bien pleine, elles deviennent fort épaisses dans les animaux qui ont perdu une grande partie de leur *sang*.

Le phénomene dont je vais parler n'est pas sensible dans les animaux en vie. La vitesse avec laquelle leur sang se meut est si grande, que l'œil n'en sent pas les petites diminutions. On ne peut pas se convaincre dans un animal robuste de la vîtesse supérieure du *sang* qui part du cœur, & qui surpasse celle avec laquelle il se meut dans les extrémités, le mouvement paroît uniforme, & la vîtesse égale dans toute la longueur de l'artere.

La raison cependant nous porte à croire que l'onde qui la derniere est sortie du cœur, coule avec plus de vîtesse que ne coulent les ondes qui ont quitté le cœur avant elle. Quoique le *sang* ne perde pas autant de sa vîtesse originaire que l'ont calculé les meilleurs auteurs, il est certain qu'il doit en perdre. Toute la vîtesse dont le *sang* est susceptible, est certainement dans l'onde qui vient de sortir du ventricule gauche, s'il ne gagne pas de nouvelle vîtesse; s'il perd quelque chose de la sienne, les ondes qui précedent la derniere sortie du cœur, doivent se mouvoir avec un peu plus de lenteur.

Quoique le raisonnement soit plus juste, il est encore plus concluant par le concours de l'expérience. Nous l'avons dit, le *sang* perd une partie de son mouvement dans les petits vaisseaux capillaires, il le perd tout-à-fait, au risque de périr: c'est plus tard qu'il le perd dans les autres médiocres, & ce mouvement se soutient le plus longtemps dans les troncs voisins du cœur: cette expérience facile prouve que le *sang* se ralentit en s'éloignant du cœur.

Il y a plus, dans l'animal vigoureux, on ne distingue pas la vîtesse supérieure du *sang* qui arrive nouvellement dans le cœur; une artere paroît un fleuve, dont tout le courant est uniforme; mais dès que l'animal s'affoiblit, cette égalité disparoît, & on voit alors très-distinctement la vîtesse supérieure de la nouvelle onde qui arrive la derniere du cœur dans l'artere. La secousse qu'elle donne au *sang* qui la précede, n'est plus douteuse alors.

Si le *sang* nouvellement arrivé du cœur, coule plus vîte que celui qui le précede, ce dernier *sang* oppose donc une résistance au *sang* nouvellement arrivé, & cette résistance est égale à la différence des vîtesses: elle seroit parfaite, c'est-à-dire, que le *sang* qui précede recevroit tout son mouvement de l'onde nouvelle, si le *sang* des extrémités avoit été en repos; elle est moins grande, plus cette onde voisine des extrémités a conservé de sa vîtesse originaire; mais enfin elle existe.

L'artere recevant plus de *sang* dans sa partie la plus voisine du cœur, qu'il ne s'en échappe par l'extrémité qui regarde les veines, ne peut manquer d'être plus remplie qu'elle ne l'étoit: le premier effet de cette plénitude, c'est qu'elle s'alonge. C'est un phénomene aisé à appercevoir, plus sensible dans les arteres évidemment coniques, & plus encore dans les flexions & les plis que font les arteres, & dont les angles deviennent visiblement plus aigus dans une artere plus remplie. Une artere droite s'alonge, quoique moins sensiblement; & lorsqu'elle ne peut pas s'étendre par ses extrémités, elle se replie & serpente; l'injection imite cette action de la nature. Les arteres cylindriques s'alongent aussi, quoique moins visiblement, parce que leur extrémité veineuse ne donnant plus au *sang* un écoulement aussi prompt que ne l'est la nouvelle surcharge du *sang* fournie par le cœur, elle peut être regardée comme une artere, dont l'extrémité éloignée du cœur est plus étroite.

Mais le changement le plus visible de l'artere, c'est sa dilatation ou la pression

perpendiculaire, que le *ſang* exerce de l'axe à tous les points de la circonférence. Elle eſt, comme l'alongement, plus ſenſible dans les coudes & dans les plis des arteres, on l'y apperçoit dans le temps qu'elle n'eſt pas ſenſible dans le reſte de l'artere. Elle eſt très-conſidérable. On a voulu depuis quelque temps la rejeter ou en tout, ou en partie. D'un côté, on calculoit que le peu de *ſang* qu'à chaque pulſation le cœur pouſſoit dans l'aorte, ne ſuffiſoit pas pour produire une dilatation ſenſible dans le ſyſtême des arteres infiniment plus ample. Et de l'autre, on a nié que dans l'animal vivant l'artere ſe dilate de tous côtés, & on a ſoutenu qu'environnée d'un anneau, qui ne la ſerre point dans la ſyſtole, elle n'en eſt pas preſſée de tous côtés dans ſa dilatation.

Il eſt vrai que la pulſation n'eſt pas viſible dans toutes les arteres. Dans le même animal elle eſt évidente dans les vaiſſeaux du méſentere, & nulle dans l'axillaire; dans la brebis on ne l'a apperçue diſtinctement que dans les flexions, & généralement les petites arteres n'ont pas de pulſation viſible, quoiqu'on y apperçoive la ſecouſſe que produit la nouvelle onde dernierement arrivée depuis le cœur. Cette remarque diminue de beaucoup la difficulté qu'on a tirée du calcul, puiſqu'en effet il n'y a que les arteres d'un certain calibre qui ſe dilatent.

Le pouls des arteres eſt cette même alternative de la dilatation produite par le *ſang* qu'y envoie le cœur, & de la conſtriction qui eſt l'ouvrage de la force muſculaire des arteres, aſſiſtée par l'élaſticité naturelle de leur tiſſu.

Comme nous vivons dans un ſiecle où les opinions les plus généralement reçues ne trouvent aucune ſûreté contre la critique, il eſt bon de dire que l'on voit à l'œil & dans une très-grande artere, cette action du cœur: c'eſt dans l'artere ombilicale, qu'elle n'eſt pas difficile à voir dans les animaux ſoumis au microſcope; que la dilatation de l'artere eſt toujours la ſuite d'une nouvelle onde du *ſang*; que la ligature détruit efficacement le pouls; que l'artere liée continue de battre entre le cœur & la ligature, & rentre dans le repos entre la ligature & l'extrémité de l'artere; qu'en ôtant la ligature ou la compreſſion, on rend à la portion de l'artere inférieure à la ligature la faculté de battre.

Le pouls rentre dans les mouvemens manifeſtes du *ſang*, & qui s'obſervent ſans microſcope & ſans expériences; je n'en parlerai pas.

Un autre changement qui accompagne la dilatation de l'artere, c'eſt la diminution de l'epaiſſeur & l'augmentation de la denſité des membranes. Elle eſt très-viſible au microſcope. Seroit-ce une conjecture déraiſonnable, ſi l'on ſuppoſoit que l'élaſticité du tiſſu cellulaire, forcé par cette compreſſion, eſt une des cauſes qui rétreciſſent l'artere, dès que l'impulſion du cœur a ceſſé d'agir? Le tiſſu cellulaire que le *ſang* avoit comprimé, reprend alors ſon état naturel, & acquiert du calibre qui ne peut que ſe prendre ſur la lumiere de l'artere entiere.

Il nous reſte à conſidérer les effets du mouvement du *ſang* artériel. Le premier qui s'offre, c'eſt la friction des globules les uns contre les autres, la friction de ces mêmes globules contre les parois, & la friction des parois contractées contre les globules.

Il faut avouer que rien de tout cela n'eſt viſible au microſcope. Les globules y paroiſſent couler comme des boules jetées dans une riviere tranquille; elles avancent en lignes droites paralleles à l'axe, ſans s'arrêter ni ſe mêler les unes aux autres, & ſans ſe choquer. On n'apperçoit pas non plus de choc entre les éperons de l'artere diviſée, ni contre les parois.

Il eſt difficile cependant de ſe refuſer à l'idée d'une friction, du-moins des globules contre les parois. Dans l'artere dilatée la paroi cede au *ſang*; & comme l'artere reſte pleine, les globules la ſuivent pour conſerver cette plénitude.

Les parois de l'artere ne ſe dilatent qu'après l'impulſion du *ſang*; & cette impulſion, outre la dilatation totale, rétreciſſant l'épaiſſeur des membranes, on ne peut ſe diſpenſer d'admettre un frottement conſidérable entre les globules qui choquent, & les parois qui réſiſtent.

Dans la contraction de l'artere, les mem-

branes retournent vers l'axe, & chaſſent devant elles les globules; c'eſt un ſecond frottement plus conſidérable peut-être que le premier, parce que les globules ont moins de facilité pour céder au choc des parois.

Si effectivement les globules changent de figure dans les vaiſſeaux capillaires, ce ſera une preuve déciſive en faveur d'une friction très-conſidérable.

Les courbures fréquentes de l'artere ne paroiſſent pas permettre aux globules de conſerver leur ligne droite, elles repouſſent les globules de la ligne la plus voiſine des parois contre les lignes les plus voiſines de l'axe; les globules doivent ſe mêler & ſe frotter.

Dans les anaſtomoſes, comme dans les deux torrens oppoſés qui naiſſent de la dérivation des courans contraires, des globules ſe choquent, & ce frottement doit être conſidérable; il eſt des plus communs: toutes les arteres au-deſſous d'une certaine grandeur communiquent entr'elles par mille anaſtomoſes. Les réſeaux célébrés par Bellini ne ſont que des anaſtomoſes multipliées entre de petits vaiſſeaux.

Ces frictions doivent diminuer le mouvement progreſſif, tout le ſang a pour moteur le cœur, & la viteſſe que les frictions conſument, ſe perd aux dépens de la viteſſe générale.

Les frictions peuvent en même temps entretenir la fluidité, en empêchant les globules d'exercer les uns contre les autres leur force d'attraction, en rendant la figure ſphérique réguliere, & en détruiſant les inégalités qui augmenteroient les points de cohéſion, en mêlant les particules graiſſeuſes aux aqueuſes, & en réſiſtant à l'attraction naturelle des particules homogenes.

Il eſt aſſez probable que ces mêmes frottemens cauſent la chaleur. Elle dépend abſolument du mouvement, elle ceſſe avec lui dans le cadavre, elle revient avec lui dans l'homme noyé qu'on appelle à la vie, en remettant la circulation dans ſon jeu ordinaire.

Je n'ignore pas qu'on préfere de nos jours d'attribuer la chaleur animale à une eſpece de fermentation ou de putréfaction. Mais on n'explique pas pourquoi le mouvement progreſſif, très-utile à la conſervation de l'un ou de l'autre de ces changemens chymiques, eſt d'une néceſſité ſi parfaite pour l'entretien de la chaleur animale.

Les cadavres deviennent froids dans le climat le plus chaud, ils reſtent froids dans la pourriture la plus parfaite. Les baleines ſavent rechauffer leur *ſang* dans des climats glacés, où aucun cadavre ne pourrit, où aucune liqueur ne fermente. D'ailleurs ces fermentations & ces pourritures commencées du *ſang* des animaux, ne devroient produire qu'un effet auſſi foible qu'elles le ſont elles-mêmes: & cependant la chaleur des animaux eſt ſupérieure à celle de la fermentation, & même à celle de la putréfaction, le ſeul cas excepté, dans lequel de grandes maſſes de matiere putreſcible ſont amoncelées.

La fermentation ne produiroit jamais ni de la graiſſe ni du *ſang*: la putréfaction ne feroit pas du chyle. Le frottement produit de la chaleur dans toute la nature.

C'eſt une conjecture aſſez probable, que d'attribuer la figure ſphérique des globules aux moules qu'une matiere flexible eſt forcée de parcourir; ce ſont les vaiſſeaux capillaires, dont le diametre n'excede preſque pas celui des globules.

Nous avons dit ci-deſſus que nous n'étions pas perſuadés encore que la couleur rouge du *ſang* ſoit due à l'air: ſeroit-elle l'effet du mouvement vital? Il eſt ſûr qu'elle périt avec la vie, qu'elle ſe perd de même dans le *ſang* épanché, quoique l'air y conſerve de l'accès: qu'elle diminue dans les perſonnes foibles & délicates, qui font peu d'exercice, & qu'elle devient parfaite par l'exercice continuel du corps. Il eſt ſûr encore que l'embryon eſt blanc, & qu'il reſte blanc tant que ſon cœur reſte dans un état de langueur; mais que ce *ſang* devient rouge après que le cœur a battu avec quelque force pendant quelques jours. Je comprends encore qu'une particule fort mince du *ſang* pourroit être pâle, & n'avoir que les premiers commencemens du rouge, mais que cette même matiere accumulée & pétrie en forme de globules, pourroit devenir d'un rouge vif par la ſimple multiplication des plans colorés.

Cette rougeur foible & naiſſante ſeroit

elle l'effet du fer mêlé avec la graiſſe animale ? Il eſt ſûr du-moins que la couleur rouge & le fer ſont intimément unis, & que dans tout quadrupede, il n'y a ni globule rouge ſans fer, ni fer ſans globule rouge.

Le *ſang* eſt plus denſe que l'eau, que le lait dont il eſt originairement formé, & que la graiſſe. La cauſe de cette denſité nouvelle paroît être due à la formation & à l'abondance des globules, qui ſont ſans contredit la partie la plus denſe & la plus peſante de nos humeurs.

On comprend qu'en pêtriſſant la terre de fer avec la graiſſe animale, en en ſéparant, par des compreſſions réitérées, l'eau & les matieres plus légeres, en ramaſſant cette matiere dans une figure ſphérique, on peut lui donner une denſité ſupérieure. Plus il y aura de terre de fer, plus elle ſera intimément liée avec la graiſſe animale; plus elle ſera nettoyée de la ſéroſité ſuperflue, & plus il y aura de denſité dans chaque globule; plus il y aura de globules dans une once de *ſang*, plus leur proportion ſera grande à celle de la ſéroſité, plus le *ſang* en général ſera denſe. Il l'eſt en effet dans les corps robuſtes qui font beaucoup d'exercice, & la denſité ſe rétablit après des hémorrhagies ou des ſueurs qui auront appauvri le *ſang* par ces mêmes exercices joints à l'uſage du fer. On appelle *appauvri*, le *ſang* dont les globules ſont en petit nombre.

On oublie généralement dans les phyſiologies le mouvement veineux du *ſang*. Il a cependant ſes attributs & ſes effets, & ſi la puiſſance motrice eſt moins grande dans les veines, la maſſe du ſang qui l'éprouve eſt plus grande dans la même proportion, la généralité des veines étant beaucoup plus grande que la ſomme des calibres des arteres.

Les veines d'un ſeul globule ſont fort apparentes dans les animaux à *ſang* froid; on voit dans le méſentere de la grenouille, un réſeau très-conſidérable de ces veines, parmi leſquelles il n'y a pas une ſeule artere de mêlée, puiſqu'en les ſuivant des yeux, on les voit toutes ſe terminer dans des veines médiocres. Dans ces veines, les globules vont comme dans les petites arteres à la file & à quelque diſtance les unes des autres. Ils coulent avec rapidité, & ſe tirent ſans difficulté de toutes les courbures & des angles de ces petites veines : je ne dirai pas que le ſang y coule plus vîte que dans les petites arteres, ni que ſa viteſſe ſoit égale à celle des troncs veineux; mais ce mouvement eſt fort éloigné d'être lent.

Dans les veines médiocres, & dans les grandes veines, le mouvement eſt à-peu-près le même que dans les arteres, très-régulier & très-uniforme : les globules y marchent en files qu'ils n'interrompent, & dont ils ne ſortent point, & il n'y a aucun frottement viſible contre les parois des veines, ni contre les éperons des diviſions.

A meſure que les troncs veineux grandiſſent, le mouvement acquiert une nouvelle viteſſe, ce qui répond parfaitement aux principes de l'hydraulique, puiſque les troncs ſont plus étroits que la ſomme des calibres des branches. Cette viteſſe augmente en approchant du cœur, & elle eſt la plus grande dans la veine-cave.

Le mouvement du *ſang* veineux eſt puiſſamment accéléré par l'action des remedes. On ſait que les animaux qui paſſent l'hiver dans un état d'aſſoupiſſement & ſans aucun exercice, deviennent froids, que leur cœur bat très-rarement, & que leur état ne differe preſque pas de celui de la mort. Réveillés par une violente irritation quelconque, les animaux faiſant uſage de leurs muſcles, reprennent bientôt leur chaleur naturelle, le nombre des pulſations & la viteſſe du *ſang*.

La dérivation agit ſur les veines comme ſur les arteres.

Je ne parle pas ici de l'influence de la reſpiration ſur le mouvement du *ſang* veineux.

L'oreillette trouble le mouvement veineux par ſa contraction, elle repouſſe dans la veine-cave l'onde la plus proche du cœur; la veine-cave prête à s'ouvrir dans l'oreillette, fait refouler une partie de ſon *ſang* dans ſa partie plus éloignée du cœur.

Les arteres peuvent comprimer les veines voiſines, & en troubler la viteſſe.

L'effet des anaſtomoſes eſt le même dans les veines que dans les arteres.

La perturbation du mouvement du *ſang* veineux eſt plus fréquente que celle du *ſang* artériel ; j'y ai vu conſtamment, avant la mort de l'animal, le ralentiſſement, la rétrogradation, le balancement.

Pour comparer la vîteſſe du *ſang* des gros troncs veineux avec celle des arteres, il ne faut que comparer leurs lumieres ; comme celles-ci ſont inégales, & que cependant les arteres n'ont de *ſang* que celui que les veines leur rapportent, il eſt évident que les vîteſſes doivent être en raiſon réciproque des lumieres : c'eſt le ſeul moyen de fournir une quantité conſtante de *ſang* au cœur & aux arteres, qui ne reçoivent que le *ſang* que les veines ont ramené au corps.

La peſanteur agit puiſſamment ſur le *ſang* veineux. Quoiqu'il n'y ait pas de pulſation viſible dans les veines, il y a cependant une preſſion latérale, puiſque les branches ſont plus amples que les troncs, & que la veine-cave eſt plus étroite que la ſomme des lumieres, des veines qui la compoſent.

Il y a dans les veines une preſſion latérale, puiſque dans bien de circonſtances on y apperçoit la ſecouſſe produite par le *ſang* nouvellement arrivé depuis le cœur.

On a beaucoup diſſerté ſur la cauſe de cette nonpulſation des veines ; on a voulu l'attribuer à la vélocité conſtante imprimée au *ſang* veineux dans la diaſtole par le cœur, & dans la ſyſtole par la force contractive naturelle des arteres. Ces deux puiſſances reçues comme vraies & comme égales, devroient également empêcher les arteres de pulſer.

Je n'y trouve d'autre raiſon que l'évanouiſſement de la ſupériorité qu'avoit la vîteſſe de l'onde nouvellement chaſſée du cœur par-deſſus les ondes qui la précédoient. Cette ſupériorité faiſoit le pouls ; elle s'évanouit dans les arteres capillaires, où la vélocité des ondes antérieures ne diminue plus.

Les arteres ſont cylindriques ; la lumiere des troncs eſt à-peu-près égale à la ſomme des lumieres des branches ; & la décharge aiſée de ces arteres y facilite le mouvement du *ſang* : comme elles tranſmettent leur *ſang* à des veines beaucoup plus dilatables, le *ſang* a paſſé avec une facilité qui détruit les cauſes de retardation qui pouvoient encore agir ſur le *ſang* des arteres.

On a vu quelquefois battre les jugulaires. Cette eſpece de pulſation peut dépendre de la reſpiration, & ſur-tout du *ſang*, que la veine-cave rejette dans les veines voiſines, lorſqu'il trouve de la réſiſtance dans le cœur. (*H. D. G.*)

SANG-FROID, (*Métaph.*) On prend ſouvent, pour du *ſang-froid*, une paſſion ſérieuſe & concentrée qui fixe toutes les penſées d'un eſprit ardent, & le rend inſenſible aux autres choſes.

Le véritable *ſang-froid* vient d'un ſang doux, tempéré, & peu fertile en eſprit. S'il coule avec trop de lenteur, il peut rendre l'eſprit peſant ; mais lorſqu'il eſt reçu par des organes faciles & bien conformés, la juſteſſe, la réflexion, & une ſingularité aimable, ſouvent l'accompagnent. Nul eſprit n'eſt plus deſirable.

On parle encore d'un autre *ſang-froid* que donne la force d'eſprit, ſoutenue par l'expérience & de longues réflexions ; ſans doute c'eſt là le plus rare.

SANG DE BOUC, (*Pharmacie.*) la préparation conſiſte à le faire ſécher pour le garder & le réduire en poudre quand on voudra.

On fera nourrir à la maiſon un chevreau avec la pimprenelle, le perſil, la mauve, la ſaxifrage ; on lui ouvrira les arteres, & on ramaſſera le ſang qui en découlera ; on le laiſſera raſſeoir ; on en ſéparera la ſérosité, & enſuite on le fera ſécher au ſoleil, ou à une chaleur douce de feu.

Ses vertus ſont d'être ſudorifique, alexipharmaque ; on l'ordonne dans la pleuréſie, à la doſe d'un ſcrupule. *Voyez* BOUC. C'eſt ainſi que l'on prépare le *ſang* humain.

SANG, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, dans l'écriture, marque *la vie* ; de là ces expreſſions figurées, *teindre ſon pied*, *ſes habits de ſang*, pour dire faire un grand carnage de ſes ennemis ; *porter ſur quelqu'un le ſang d'un autre*, c'eſt charger quelqu'un du meurtre d'un autre. *Sang* ſe prend auſſi pour *parenté*, *alliance*. Je vous livrerai à ceux

ceux de votre *ſang* qui vous pourſuivront, *Ezech. xxxv, 6.* Ce mot déſigne encore la nature corrompue par le péché, *Matth. xvj, 17.* Il ſignifie quelquefois *le jus du raiſin.* Judas lavera ſon manteau dans le vin, *in ſanguine uvæ*, Geneſe. *xix, 11.* C'eſt une expreſſion figurée pour peindre la fertilité des vignobles de la tribu de Juda. *Malheur à celui qui bâtit une ville dans le ſang*, Habac. *ij, 12*, c'eſt-à-dire, *par l'oppreſſion des malheureux.* O Dieu, délivrez-moi *des ſangs*, dit David, *pſ. l. 16*, c'eſt-à-dire, des peines que je mérite par le *ſang* que j'ai répandu. Ce devroit être la priere de tous les rois qui ont aimé la guerre. (*D. J.*)

SANG, *pureté de*, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) en Eſpagne on fait preuve de *pureté de ſang*, comme on fait preuve en France de nobleſſe pour être chevalier de Malte ou du Saint-Eſprit, *&c.* Tous les officiers de l'inquiſition, ceux du conſeil ſuprême & des autres tribunaux doivent prouver leur *pureté de ſang*, c'eſt-à-dire, qu'il n'y a jamais eu dans leur famille ni juifs, ni maures, ni hérétiques. Les chevaliers des ordres militaires, & quelques chanoines ſont pareillement obligés de joindre cette preuve aux autres, qu'on exige d'eux. On les diſpenſe de la *pureté de ſang* au propre, la figurative en tient lieu. (*D. J.*)

SANG (*l'ordre militaire du* PRÉCIEUX,) inſtitué par Vincent de Gonzague IV, duc de Mantoue, en 1608, à l'honneur de trois gouttes de *ſang* de Jeſus-Chriſt, qui, ſuivant le rapport de quelques hiſtoriens, ſont dans la cathédrale de S. André de Mantoue, & que l'on dit avoir été trouvées dans cette ville du temps du pape Léon XI, en avril 1605.

Le collier de l'ordre eſt compoſé d'ovales droits & couchés alternativement, entrelacés par des chaînons, le tout d'or. Les ovales ſont émaillés de blanc, les couchés ſe trouvent chargés du mot *Domine*, dont un ſur la médaille eſt chargé du mot *probaſti*, les autres ovales levés ſont chargés chacun d'un creuſet, environné de flammes ardentes de gueules, au-deſſous du mot, *probaſti*, eſt une médaille attachée par trois chaînons, ſur laquelle ſont repréſentés en émail deux anges de carnation avec leurs robes, tenant un ciboire couronné, terminé par une petite croix, avec ces mots à l'entour : *Nihil hoc triſte recepto*, qui veulent dire qu'il n'arrive rien de fâcheux, quand on eſt décoré de cet ordre.

Les chevaliers portent la médaille ſur l'eſtomac journellement, & ne prennent le collier de leur ordre que les jours de cérémonies : ces jours ils ont une robe de ſoie cramoiſie, ſemée de creuſets d'or en broderie, traînant à terre, ouverte pardevant, & brodée tout autour d'ornemens ſymboliques à l'ordre ; ſous cette robe, ils ont un pourpoint de toile d'argent à bandes brodées d'or ; leur bas ſont auſſi de ſoie cramoiſie. On peut lire, ſur cet ordre, Dormemundi dans ſon hiſtoire de Mantoue, le Mire, Farin, Juſtiniani & le P. Héliot. (*G. D. L. T.*)

SANG, *conſeil de* (*Hiſt. mod.*) eſt un tribunal, qui fut établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou juſtification de ceux qui étoient ſoupçonnés de s'oppoſer aux volontés du roi d'Eſpagne Philippe II. Ce conſeil étoit compoſé de douze perſonnes.

SANG-DRAGON, ſ. m. (*Hiſt. des drog. exot.*) ſorte de réſine connue de Dioſcoride, ſous le nom de κυνάβαρις, & des Arabes, ſous celui de *alachnem* ; on l'appelle *ſanguis draconis* dans les boutiques. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, friable & inflammable, qui ſe fond aiſément au feu, d'un rouge foncé, de couleur de *ſang* lorſqu'elle eſt pilée, tranſparente quand elle eſt étendue en lames minces, ſans goût & ſans odeur, ſi ce n'eſt lorſqu'on l'a brûlée ; car alors elle répand une odeur qui approche beaucoup de celle du ſtorax liquide.

On trouve dans les boutiques des droguiſtes deux ſortes de *ſang-dragon* ; le dur eſt formé en grumeaux, ou en petites maſſes de la longueur d'un pouce & de la largeur d'un demi-pouce, enveloppé dans des feuilles longues, étroites preſque comme celle du jonc ou du palmier : c'eſt ce que l'on appelle chez les apothicaires *larmes* ou *gouttes de ſang-dragon.* Il y en a auſſi en maſſes, ou en pains qui eſt moins pur, & mêlé d'écorces de bois, de terre ou d'autres corps hétérogenes. L'autre *ſang-dragon*, que l'on rencontre quelquefois dans les boutiques, eſt

fluide, mou, tenace, réfineux, inflammable; il approche de l'odeur de celui qui eſt ſolide; il eſt cependant moins agréable: il ſeche avec le temps, & devient ſemblable à celui qui eſt ſolide.

On trouve auſſi très-ſouvent chez les droguiſtes un faux *ſang-dragon*, qu'il eſt très-facile de diſtinguer du véritable. Ce ſont des maſſes gommeuſes, rondes, applaties, d'une couleur rouge brune & ſale, compoſée de différentes eſpeces de gommes, auxquelles on donne la teinture avec du vrai *ſang-dragon*, ou avec le bois du Bréſil. Ces maſſes ne s'enflamment point, mais elles font des bulles, elles pétillent, elles s'amolliſſent & ſe diſſolvent dans l'eau qu'elles rendent mucilagineuſe comme les gommes. On doit les rejeter entiérement. On eſtime le *ſang-dragon* que l'on apporte en gouttes pures, brillantes, d'un rouge-brun, inflammables, enveloppées dans des feuilles, & qui étant pulvériſées, font paroître une couleur d'écarlate brillante.

Les anciens Grecs connoiſſoient ce ſuc réſineux, ſous le nom de *cinnabre*, dénomination qui depuis a été tranſportée par abus à notre cinnabre minéral, que les Grecs appelloient *minium*; c'eſt par le même abus que l'on a donné peu-à-peu le nom de *minium* à la chaux rouge du plomb.

Dans le temps de Dioſcoride, quelques-uns penſoient que le ſuc, dont nous parlons, étoit le *ſang* deſſéché de quelque dragon. Dioſcoride, à la vérité, rejette cette idée; mais il ne dit pas ce que c'eſt que le ſuc: cependant il y a long-temps que ceux qui ont écrit ſur la matiere médicale, conviennent que ce ſuc découle d'un arbre.

Monard aſſure que cet arbre s'appelle *dragon*, à cauſe de la figure d'un dragon que la nature a imprimé ſur ſon fruit; mais ne peut-on pas dire que c'eſt à cauſe du nom de l'arbre que l'on a cherché & imaginé cette figure de dragon dans ſon fruit? Quoi qu'il en ſoit, les botaniſtes font mention de quatre eſpeces de plantes qui portent le nom de *ſang-dragon* des boutiques. Décrivons-les, M. Geoffroy nous dirigera.

La premiere eſpece s'appelle *draco arbor*, Cluſ. *Hiſt. I. C. B. P. 505*, *palma pruniſera, foliis yuccæ, è quâ* ſanguis draconis. *Commuel. hort. Amſtæl.* C'eſt un grand arbre qui reſſemble de loin au pin par l'égalité & la verdure de ſes branches. Son tronc eſt gros, haut de huit ou neuf coudées, partagé en différens rameaux, nuds vers le bas, & chargés à leur extrêmité d'un grand nombre de feuilles, longues d'une coudée, larges d'abord d'un pouce, diminuant inſenſiblement de largeur, & ſe terminant en pointe; elles ſont partagées dans leur milieu par une côte ſaillante, comme les feuilles d'iris. Ses fruits ſont ſphériques, de quatre lignes de diametre, jaunâtres, & un peu acides; ils contiennent un noyau ſemblable à celui du petit palmier. Son tronc, qui eſt raboteux, ſe fend en pluſieurs endroits, & répand dans le temps de la canicule, une liqueur qui ſe condenſe en une larme rouge, molle d'abord, enſuite ſeche & friable; & c'eſt là le vrai *ſang-dragon* des boutiques. Cet arbre croît dans les iſles Canaries, ſurtout près de Madere.

La ſeconde eſpece de *ſang-dragon* eſt appellée *palma ambeoinenſis* ſanguinem draconis *fundens altera*, *foliis & caudice*, *undique ſpinis longis*, *acutiſſimis*, *nigris*, *armata*, Sherad. *Arundo ſaxeta Indiæ orientalis*, ſanguinem draconis *manans*, Hiſt. Uxon, *Palma pinus*, *ſive conifera*, *J. B. 2*, *398*. *Arundo rotang.* Bont. *Palma conifera ſpinoſa*, Kæmpfer. *Amœn. exot. 552*. Cet arbre eſt haut de trois toiſes, hériſſé de toutes parts d'épines, d'un brun foncé, droites, applaties, longues preſque d'un pouce.

Son tronc s'éleve juſqu'à la hauteur de trois aunes; il eſt de la groſſeur de la jambe, ſimple, droit, jaunâtre, garni d'épines horizontales; il eſt noueux de lieu en lieu, & ſes nœuds ſont entourés de branches feuillées; elles forment un tuyau par leur baſe, de maniere que la branche feuillée inférieure embraſſe toujours celle qui eſt au-deſſus, ce qui fait que ſes nœuds ne paroiſſent pas, à moins qu'on n'en ôte les enveloppes.

Ces baſes de branches feuillées, ou ces eſpeces de tuyaux, forment la plus grande partie de la ſurface extérieure du tronc;

car lorſqu'elles ont été enlevées, on voit la partie médullaire du tronc dont la ſurface eſt luiſante, de couleur brune, d'une ſubſtance blanche, mollaſſe, fibrée, charnue & bonne à manger. Ses branches feuillées ſont clair-ſemées ſur le tronc, & rapprochées vers le ſommet.

Elles ſont garnies de feuilles rangées par paires de chaque côté, & nues à leur partie inférieure. La côte de ſes branches feuillées eſt liſſe, verte en-deſſus, pâle & jaunâtre au-deſſous, creuſée en gouttiere de chaque côté, d'où partent les feuilles; elle eſt hériſſée d'épines, courtes, rares, recourbées, jointes de deux à deux comme des cornes.

Les feuilles que les botaniſtes appellent ordinairement *des ailes*, ſont comme celles du roſeau, vertes, longues d'une coudée, larges de ſix lignes, pointues, menues, pendantes, ayant quelques épines en-deſſous, & trois nervures qui s'étendent dans toute la longueur.

Les fruits naiſſent d'une façon ſinguliere, ramaſſés en grappes, ſur une tige qui vient de l'aiſſelle des branches feuillées. Ces grappes ſont renfermées dans une gaîne, compoſées de deux feuillets oppoſés, minces cannelés, bruns, qui forment une longue pointe aigue.

La grappe a neuf pouces de longueur, & eſt compoſée de quatre, cinq ou ſix petites grappes qui accompagnent la tige. Ces grappes ſe diviſent en pédicules courts, gros, courbés & poſés près l'un de l'autre; ils portent chacun un fruit dont la baſe eſt formée de ſix petits feuillets minces, membraneux, de couleur brune, qui ſervoient de calice à la fleur.

Le fruit eſt arrondi, ovoïde, plus gros qu'une aveline, couvert d'écailles luiſantes, rangées de façon qu'il repréſente un cône de ſapin renverſé, car les pointes des écailles ſupérieures couvrent les intervalles qui ſe trouvent entre les inférieures, d'où il réſulte un arrangement régulier en échiquier. Le ſommet de ce fruit eſt chargé de trois ſtiles grêles, ſecs & recourbés en-dehors.

Les petites écailles ſont menues, un peu dures, collées fortement enſemble, de couleur pourpre, à bords bruns terminées en angles droits par leurs pointes: ſous ces écailles on trouve une membrane blanchâtre qui enveloppe un globule charnu, d'un verd pâle avant ſa maturité, pulpeux, plein de ſuc, d'un goût légumineux & fort aſtringent, qui ſe répand promptement de la langue à toute la bouche, mais qui diſparoît auſſi-tôt.

Les Orientaux, les Malayes & les peuples de l'iſle de Java, tirent le ſuc réſineux du fruit de cet arbre de la maniere ſuivante, ſelon le rapport de Kæmpfer. On place les fruits ſur une claie poſée ſur un grand vaiſſeau de terre, lequel eſt rempli d'eau juſqu'à moitié; on met ſur le feu ce vaiſſeau légérement couvert, afin que la vapeur de l'eau bouillante amolliſſe le fruit & le rende flaſque; par ce moyen la matiere ſanguine, qui ne paroiſſoit pas dans ce fruit coupé, en ſort par cette vapeur chaude, & ſe répand ſur la ſuperficie des fruits. On l'enleve avec de petits bâtons, & on la renferme dans des follicules faites de feuilles de roſeau pliées, qu'on lie enſuite avec un fil, & que l'on expoſe à l'air, juſqu'à ce qu'elle ſoit deſſéchée.

D'autres obtiennent ce ſuc réſineux par la ſimple décoction du fruit; ils le cuiſent juſqu'à ce que l'eau en ait tiré tout le ſuc rouge; ils jetent enſuite le fruit, & ils font évaporer cette eau juſqu'à ce qu'il ne reſte plus qu'un ſuc épais qu'ils renferment dans des follicules.

La troiſieme eſpece de *ſang-dragon* eſt nommée, dans Hermandiez, 59, *ezqua-hailt, ſeu ſanguinis arbor*; c'eſt un arbre qui a les feuilles de bouillon blanc, grandes & anguleuſes; il en découle par inciſion une liqueur rouge, dite *ſang-dragon*.

La quatrieme eſpece s'appelle *draco arbor, indica, filiquoſa, populi folio, angſana Java nenſibus*, comme le *Hort. Amſt. rarior. 213*. C'eſt un grand arbre qui croît dans Java, & même dans la ville de Batavia; ſon bois eſt dur & ſon écorce rougeâtre. Ses feuilles ſont placées ſans ordre, portées par des queues longues & grêles; elles ſont ſemblables aux feuilles du peuplier, mais plus petites, longues de deux pouces, larges à peine d'un pouce & demi, pointues, molles, liſſes, luiſantes, d'un verd-gai qui tire ſur le jaune; d'un goût inſipi-

de. Ses fleurs sont petites, jaunâtres, odorantes, un peu ameres ; ses fruits portés par de longs pédicules, sont d'une couleur cendrée, durs, ronds, applatis, cependant convexes des deux côtés dans leur milieu ; membraneux à leur bord, garnis de petites côtes saillantes. Chaque fruit contient deux ou trois graines oblongues, recourbées, rougeâtres, lisses, luisantes, ressemblantes un peu de figure à de petits haricots. Quand on fait une incision au tronc, ou aux branches de cet arbre, il en découle une liqueur qui se condense aussi-tôt en des larmes rouges, que l'on nous apporte en globules enveloppées dans du jonc.

Il seroit bien difficile de dire en quoi consiste la différence des sucs que l'on tire de ces différentes plantes, si toutefois il y a quelque différence ; car on ne distingue point la variété de ces sucs dans les résines seches qu'on nous envoie ; ce qu'il y a de sûr, c'est que le vrai *sang-dragon* ne se dissout point dans l'eau, mais dans l'esprit-de-vin & dans les substances huileuses. La fumée qu'il répand, lorsqu'on le brûle, est un peu acide, comme celle du benjoin ; c'est une résine composée de beaucoup d'huile grossiere, & d'un sel acide mêlés ensemble ; elle contient peu de parties volatiles, huileuses, comme on peut le conclure de ce qu'elle n'a ni goût, ni odeur. On donne au *sang-dragon* une vertu incrassante & dessicative, & on l'emploie intérieurement, à la dose d'un drachme, pour la dyssenterie, les hémorrhagies, les flux de ventre & les ulceres internes. On s'en sert extérieurement pour dessécher les ulceres, agglutiner les levres des plaies, & fortifier les gencives. Les peintres le font entrer dans le vernis rouge, dont ils colorent les boîtes & coffres de la Chine. (*D. J.*)

SANGAMI *ou* SOOSIN, (*Géog. mod.*) une des provinces de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Elle a trois journées de long ; c'est un pays plat & stérile, qui ne fournit presque d'autre subsistance que des tortues, du poisson & des écrevisses de mer ; mais on tire une grande quantité de bois de ses forêts, ce pays est divisé en huit districts. (*D. J.*)

SANGAR, s. m. (*Mythol.*) fleuve de Phrygie, pere de la belle Sangaride, qui fit oublier au jeune Attis les engagemens qu'il avoit avec Cybele, & fut cause de la mort de son amant. Pausanias fait Sangaride, mere d'Attis, au lieu de son amante ; & rapporte un conte que l'on débitoit à Pessinunte sur Sangaride. Cette nymphe ayant vu le premier amandier que la terre eut produit, y cueillit des amandes, & les mit dans son sein. Aussi-tôt les amandes disparurent, & Sangaride se sentit grosse ; elle accoucha d'un fils que l'on exposa dans les bois, & qui fut nourri par une chevre, il eut nom *Attis*. (*D. J.*)

SANGAR, (*Géog. anc. & mod.*) *Sangari*, *Sacari*, ou *Zacari*, ou *Zagari* ; riviere de la Turquie, en Asie, dans la partie septentrionale de la Natolie. Elle vient de la province de Germian, & passant dans celle de Begsangil, elle s'y rend dans la mer noire. Le nom latin est *Sangarius*, selon Ptolomée, *liv. V. ch. i.*, & Arrien, *liv. I, de Alex.* Hesychius dit *Sagarius*, & l'attribue à la Lydie & à la Phrygie. Elle est nommée *Sagaris*, Σαγαρις, dans une médaille de Julia-Pia Augusta. Stuckius remarque, que le scholiaste d'Apollonius l'appelle *Sanga*, Σάγγα, & Solin *Sangaris*.

Plutarque le géographe dit, *Sagaris*, fleuve de Phrygie ; il ajoute qu'il étoit auparavant nommé Xerabates, par la raison que dans les grandes chaleurs de l'été, il est la plupart du temps à sec ; on l'appella *Sagaris*, dit cet auteur, parce que *Sagaris*, fils de Myndon & d'Alexirhoé, ayant méprisé les mysteres de Cybele, injuria les prêtres de cette déesse : Cybele pour le punir lui envoya une manie, dans les accès de laquelle il se jeta dans le fleuve de Xerabate, qui changea alors de nom, pour prendre celui de cet homme.

M. de Tournefort, *lettre XVII, tom. II, p. 84*, nomme cette riviere *Ava* ou *Ayala*. Il est surprenant, dit-il, que les Turcs aient reçu l'ancien nom de la riviere d'Ava, car ils l'appellent *Sigari* ou *Sacari*, & ce nom vient sans doute de *Sangaris*, fleuve assez célebre dans les anciens auteurs, lequel servoit de limites à la Bithynie. Strabon assure qu'on l'avoit rendu navigable, & que ses sources sortoient d'un village appellé *Sangias*, auprès de Pessinunte, ville

de Phrygie, connue par le temple de la mere des dieux ; Lucullus étoit campé sur les bords, lorsqu'il apprit la perte de la bataille de Chalcédoine. (*D. J.*)

SANGENON, s. m. (*Hist. nat. Minér.*) nom que les Indiens donnent à une espece d'opale qui paroit d'une couleur olivâtre, quand on l'a considérée à l'ordinaire, mais paroît d'un rouge comme un rubis, & transparente, lorsqu'on regarde le jour au-travers.

SANGERHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute Saxe & dans la Thuringe, vers la forêt du Hartz. Elle appartient à l'électeur de Saxe ; elle préside à un bailliage fort étendu, & elle a séance & voix dans l'assemblée des états du pays. C'est une des plus anciennes villes de la contrée : des ducs de Brunswich, des marcgraves de Brandebourg, des landgraves de Thuringe & des seigneurs particuliers l'ont successivement possédée, avant qu'elle parvînt à la maison de Misnie, & cette maison la tient déjà dès l'an 1372. Cette même année elle fut à-peu-près détruite par un parti de forcenés, membres de la société des étoiles, *stelligeri*, & dès-lors elle s'est encore vue trois fois incendiée. Elle renferme aujourd'hui près de 700 maisons, avec un vieux château, deux églises paroissiales, trois hôpitaux, avec chacun leur temple, & une école latine, de réputation : elle est aussi le siege d'une surintendance ecclésiastique. (*D. C.*)

SANG-GRIS, s. m. *terme de relation* ; c'est ainsi que les François nomment en Amérique, une boisson que les Anglois ont inventée, & qui est fort à la mode aux isles Antilles Françoises. Cette boisson se fait avec du vin de Madere, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle, de muscade, & une croûte de pain rôtie ; on passe cette liqueur par un linge fin, & elle est une des plus agréables à boire. (*D. J.*)

SANGHIRA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'isle de Madagascar, qui est, dit-on, une espece d'indigo. Les habitans la regardent comme un spécifique & un préservatif contre les maladies contagieuses.

SANGLANT, adj. (*Gram.*) qui rend du sang, qui en est taché. Un sacrifice *sanglant*, une robe *sanglante*, une action *sanglante*, les mains *sanglantes* ; il se prend dans un sens très-différent, lorsqu'on dit un affront *sanglant*, une raillerie *sanglante*, un tour *sanglant*, un reproche *sanglant*. Je crois qu'alors ces choses sont comparées à un coup violent qui blesse jusqu'au sang.

SANGLES, s. f. pl. (*Corderie*) les *sangles* sont des especes de tissus grossiers, plus ou moins larges & longs, composés de plusieurs gros fils de chanvre, entrelacés les uns dans les autres, qui se fabriquent par les cordiers. Les *sangles* font partie du négoce des marchands de fer & des quincailliers, qui sont du corps de la mercerie. Elles se distinguent en *sangles* pour chevaux de selle ; en *sangles* pour chevaux de bâts ou autres bêtes de somme, & en *sangles* à tapissiers ou pour meubles. (*D. J.*)

SANGLES *de chevaux de bâts*, (*Bourreliers.*) elles sont étroites, longues, fortes & grossieres. Ces *sangles* qui s'emploient par les bourreliers, se vendent par pieces plus ou moins longues, suivant que les cordiers qui les ont fabriquées ont jugé à propos de les faire, n'y ayant rien de réglé là-dessus ; elles se tirent pour l'ordinaire des mêmes endroits que celles destinées pour les chevaux de selle. Il faut remarquer que tant que les *sangles* pour chevaux de bâts sont en pieces, elles s'appellent du *tissu*, & qu'elles ne perdent ce nom pour prendre celui de *sangles*, que lorsqu'elles sont coupées par morceaux de longueur proportionnée à leur usage. *Savary.* (*D. J.*)

SANGLES *de chevaux de selle*, (*Ouvrage de Selliers.*) elles s'emploient par les selliers, & sont communément blanches ou grises, rayées de rouge ou de bleu, ou grises sans raie, ou grises rayées de rouge ; les unes & les autres ont une aune mesure de Paris. (*D. J.*)

SANGLES *de Tapissier*, (*Tapisserie.*) elles sont inférieures en qualité à toutes autres, & viennent la plupart de Châlons en Champagne. Celles qui ont environ 4 pouces de large & qui servent à sangler des chaises, des fauteuils, des sophas, des canapés,

des lits, &c. ſe vendent à la groſſe ; chaque groſſe eſt compoſée de douze pieces, & la piece contient 7 à 8 aunes de Paris. Il s'en fait quelques-unes plus étroites de ſemblable qualité, qui ſe vendent de même ; leur principal uſage eſt pour attacher aux métiers des tapiſſiers, brodeurs, &c. Celles de 20 à 24 lignes de large, qui ſervent à border les tentes & les tapiſſeries, qu'on appelle *bordures*, ſe vendent auſſi à la groſſe, chaque groſſe contient vingt-quatre pieces de 6 à 7 aunes chacune. *Savary*. (*D. J.*)

SANGLE, *en terme d'Orfevre*, c'eſt une bande de cuir ou de petite corde nattée, environ de la largeur de 4 pouces, au bout de laquelle il y a un anneau de fer ; pour recevoir le crochet des tenailles ; on ſe ſert auſſi quelquefois de corde pour tirer. Elle a même cet avantage ſur la *ſangle*, qu'elle n'augmente point le diametre de l'arbre, en ſe ſoutenant deſſus.

SANGLE, (*Rubanier.*) eſt un morceau de *ſangle*, véritablement attaché à demeure au côté gauche du métier, & qui ſert à ſoutenir les reins de l'ouvrier, & à lui donner de la force pour enfoncer les marches lorſqu'il eſt aſſis ſur le ſiege ; il attache l'autre bout terminé par un anneau à l'autre côté du métier, après qu'il s'eſt entouré le corps avec ladite *ſangle* ; cette *ſangle*, outre la force dont on vient de parler, ſert encore à l'ouvrier de point d'appui en l'empêchant de reculer de deſſus le ſiege pendant le travail, on peut ſe paſſer de cette *ſangle* dans les ouvrages légers.

SANGLES, ſ. f. (*Marine.*) on appelle ainſi des entrelacemens de menues cordes à deux fils, qu'on nomme *biſtord* ; que l'on met en différens endroits du vaiſſeau, comme ſur les cercles des hunes, ſur les premiers des grands haubans & ailleurs, pour empêcher que les manœuvres ne ſe coupent.

SANGLES-BLANCS, (*Comm. de fil.*) on donne ce nom à des ſortes de fils qui viennent de Hollande ; ils ſervent aux ouvriers en points à picoter leurs ouvrages, c'eſt-à-dire, à faire cette bordure en forme de petites dents, qu'on appelle des *picots*, dont on termine les points faits à l'aiguille, du côté oppoſé à celui de l'engrelure. (*D. J.*)

SANGLES-BLEUS, (*Comm. du fil.*) eſpece de fil teint en bleu, qui ſert à faire les linteaux du linge de table, particuliérement aux ſerviettes & aux napes. Ces fils ſe fabriquent & ſe mettent en teinture à Troies en Champagne, d'où les tifferands qui travaillent à cette ſorte de lingerie, & les marchands merciers de Paris, qui font le commerce des fils, ont coutume de les tirer. (*D. J.*)

SANGLÉ, participe paſſif, (*Gramm.*) *Voyez* SANGLE & SANGLER.

SANGLÉ, *terme de Blaſon*, il ſe dit du cheval, des pourceaux, & des ſangliers qui ont par le milieu du corps une eſpece de ceinture d'un autre émail.

Die Glaubitzer en Siléſie, d'azur au poiſſon d'argent en face, *ſanglé* de gueules.

SANGLER UN CHEVAL, (*Maréch.*) c'eſt ſerrer les ſangles de la ſelle pour qu'elle ſoit plus ferme ſur ſon dos.

SANGLER LE FROMAGE, (*Fromagerie.*) c'eſt le ſerrer bien fort tout autour avec une ſangle de peau ou une légere écorce de ſapin, pour en conſerver la forme pendant qu'on lui donne le ſel. Il ne ſe dit que des fromages de Gruyeres & de Berne. (*D. J.*)

SANGLIER, ſ. m. *aper*, (*Hiſt. nat. Ichiolog.*) poiſſon de mer couvert d'écailles, & dont le corps eſt fort dur, preſque rond & applati ; il a une couleur rougeâtre ; les yeux ſont grands, le muſeau eſt long & mouſſe ; il a ſur le dos des piquans fort pointus, durs, longs & droits ; les premiers ſont courts, ceux du milieu ont le plus de longueur, & les derniers ſont un peu plus grands que les premiers. Ce poiſſon a deux nageoires aux ouies & deux au ventre ; celles-ci ſont garnies de forts aiguillons : il y a auſſi au-deſſous de l'anus trois aiguillons courts & pointus. Le *ſanglier* differe principalement du porc, en ce qu'il n'a point de dents & que ſa chair eſt bonne à manger ; au lieu que celle du porc a une très-mauvaiſe odeur, & qu'elle eſt toujours dure. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *part. I*, *liv. V*, *chap. xxvij.* *Voyez* POISSON.

SANGLIER, *aper*, (*Hiſt. nat. Zoolog.*

animal quadrupede de même espece que le cochon domestique & le cochon de Siam. Quoique ces animaux n'aient à chaque pied que deux doigts qui touchent la terre, & que ces doigts soient terminés par un sabot, ils different beaucoup des animaux à pied fourchu, non-seulement par la conformation des jambes & des pieds, mais encore en ce qu'ils n'ont point de cornes, qu'ils ne manquent pas de dents incisives à la mâchoire supérieure qu'ils ont des dents canines très-longues, connues sous le nom de *défenses* & de *crochets*, qu'ils ne ruminent pas, qu'ils n'ont qu'un estomac, *&c.* La partie du grouin du *sanglier* & des cochons, à laquelle on donne le nom de *boutoir*, est formée par un cartilage rond qui renferme un petit os. Le boutoir est percé par les narines & placé au-devant de la mâchoire supérieure. Cette partie, qui est le nez, a beaucoup de force; ces animaux s'en servent pour fouiller dans la terre. Le *sanglier* a la tête plus longue, la partie inférieure du chanfrein plus arquée, & les défenses plus grandes & plus tranchantes que les crochets des autres cochons. Sa queue est courte & droite. Il est couvert, comme les cochons, de grosses soies dures & pliantes; mais il a de plus un poil doux & frisé, à-peu-près comme de la laine; ce poil est entre les soies & a une couleur jaunâtre, cendrée, ou noirâtre sur différentes parties du corps de l'animal, ou à ses différens âges. Tant que le *sanglier* est dans son premier âge, on le nomme *marcassin*; alors il a des couleurs qu'il perd dans la suite, c'est ce que l'on appelle la *livrée*: elle est marquée sur le fœtus dès qu'il a du poil; elles forment des bandes qui s'étendent le long du corps depuis la tête jusqu'à la queue, & qui sont alternativement de couleur de fauve clair & de couleur mêlée de fauve & de brun; celle qui se trouve sur le garrot & le long du dos est noirâtre. Il y a sur le reste de l'animal un mélange de blanc, de fauve & de brun. Lorsque le *sanglier* est adulte, il a le grouin & les oreilles noirs, & le reste de la tête de couleur mêlée de blanc, de jaune & de noir dans quelques endroits. La gorge est roussâtre; les soies du dos sont les plus longues, couchées en arriere, & si serrées que l'on ne voit que la couleur brune roussâtre qu'elles ont à la pointe, quoiqu'elles aient aussi du blanc sale & du noir, dans le reste de leur étendue. Les soies des côtés du corps & du ventre ont les mêmes couleurs que celles du dos; mais comme elles sont moins serrées, le blanc y paroît avec le brun? les soies des aisselles & des aines sont roussâtres; celles du ventre & de la face intérieure des cuisses sont blanches en entier, à l'exception de la pointe qui est rousse; la tête & le bout de la queue & le bas des jambes sont noirs.

Quoique les *sangliers* soient fort gourmands, ils n'attaquent ni ne dévorent pas les loups; cependant ils mangent quelquefois de la chair corrompue, mais c'est par nécessité. On ne peut nier que les cochons ne soient avides de sang & de chair sanguinolente & fraîche, puisqu'ils mangent leurs petits & même des enfans au berceau. Le *sanglier* & les cochons aiment beaucoup les vers de terre & certaines racines, comme celles de la carotte sauvage; c'est pour trouver ces vers & pour couper ces racines qu'ils fouillent la terre avec leur boutoir. Le *sanglier*, dont la hure est plus longue & plus forte que celle du cochon, fouille plus profondément & presque toujours en ligne droite dans le même sillon; au lieu que le cochon fouille çà & là, & plus légérement. Pendant le jour le *sanglier* reste ordinairement dans sa bauge au plus fort du bois; il en sort le soir à la nuit pour chercher sa nourriture: en été, lorsque les grains sont mûrs, il fréquente toutes les nuits dans les bleds ou dans les avoines. Il est rare d'entendre le *sanglier* jeter un cri, si ce n'est lorsqu'il se bat & qu'un autre le blesse: la laie crie plus souvent. Quand ils sont surpris & effrayés subitement, ils soufflent avec tant de violence qu'on les entend à une grande distance.

Dans le temps du rut, le mâle demeure ordinairement trente jours avec la femelle dans les bois les plus solitaires; il est alors plus farouche que jamais; il devient même furieux, lorsqu'un autre vient occuper sa place; ils se battent & se tuent quelquefois. La laie ne se met en fureur que lorsqu'on attaque ses petits; elle ne porte qu'une

fois l'an. Elle reçoit le mâle aux mois de janvier & de février, & met bas aux mois de mai ou juin. Elle allaite ses petits pendant trois ou quatre mois ; elle les conduit jusqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans. Il n'est pas rare de voir des laies accompagnées de leurs petits de l'année & de ceux de l'année précédente. La vie du *sanglier* peut s'étendre jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. Il n'y a que la hure qui soit bonne à manger dans un vieux sanglier ; au lieu que toute la chair du marcassin, & celle du jeune *sanglier* qui n'a pas encore un an est délicate & même assez fine. Les anciens étoient dans l'usage de faire la castration aux marcassins qu'on pouvoit enlever à leur mère. Après quoi, on les reportoit dans les bois, où ils grossissoient plus que les autres ; & leur chair étoit meilleure que celle des cochons domestiques. *Hist. nat. gen. & partic. tom. V.* VOYEZ QUADRUPEDE.

SANGLIER (*Chasse du.*) Sa manière de vivre & ses inclinations ressemblent beaucoup à celles des cochons domestiques. D'ailleurs les *sangliers* s'accouplent, multiplient avec les pourceaux, & le produit en est fécond. Mais une vie plus agreste, la nécessité de se défendre souvent, & sur-tout la liberté, donnent au *sanglier* des mœurs mieux caractérisées, dans lesquelles on reconnoît plus distinctement les inclinations de l'espece.

Le *sanglier* est plutôt frugivore que carnassier ; cependant il est l'un & l'autre. Il vit de graines, de racines, de fruits ; mais il se nourrit aussi volontiers de chair. Il fouille avec son boutoir les terriers de lapins qui ne sont pas à une grande profondeur. Il détruit les rabouilleres, dévore les lapereaux & les levrauts, sur-tout lorsqu'ils sont encore petits. Il éventre les nids de perdrix, &c. mange les œufs, & souvent réussit à surprendre la couveuse.

On donne différens noms aux *sangliers*, en raison de leur âge. Les femelles sont toujours appellées *laies* ; elles entrent en rut dans le mois de décembre, portent pendant quatre mois & quelques jours, & mettent bas depuis trois jusqu'à huit ou neuf petits : ces petits portent jusqu'à six mois le nom de *marcassins* ; & depuis cet âge jusqu'à deux ans, celui de *bêtes rousses* & de *bêtes de compagnie*. On donne le nom de *ragot* aux mâles entre deux & trois ans ; après cela, ils sont appellés *sangliers à leur tiers-an*, puis à leur *quart-an*, après quoi on ne les connoît plus que sous le nom de *grands vieux sangliers*. C'est depuis trois jusqu'à cinq ans que les *sangliers* sont le plus à craindre, parce qu'alors leurs défenses sont extrêmement tranchantes. Après cela ils deviennent *mirés*, c'est-à-dire, que leurs défenses se courbent & sont moins incisives ; mais la force & la hardiesse des vieux *sangliers* les rendent toujours fort redoutables.

Les *sangliers*, lorsqu'ils ont atteint trois ans, ne vivent plus en compagnie ; ils sont alors pourvus d'armes qui les rassurent, la sécurité les mène à la solitude, ils vont seuls chercher leurs mangeures, se rafraîchir au fouillard, (c'est-à-dire, se vautrer dans la boue) & se mettre à la bauge ; ils y dorment une partie du jour ; & vu la confiance qu'ils ont en leurs forces, il arrive souvent qu'on ne les en fait sortir qu'avec beaucoup de peine. Ce n'est que dans le temps du rut que la nécessité de chercher des femelles remet ces mâles en compagnie. Quant aux laies, elles vivent toujours en société ; elles s'attroupent plusieurs ensemble avec leurs marcassins & les jeunes mâles, dont les défenses ne sont pas encore au point de leur rendre l'association inutile. Tous les *sangliers* qui composent ces troupes ont l'esprit de la défense commune. Non-seulement les laies chargent avec fureur les hommes & les chiens qui attaquent leurs marcassins ; mais encore les jeunes mâles s'animent au combat, la troupe se range en cercle, & présente par-tout un front hérissé de boutoirs.

Les *sangliers* ne sont point, comme les cerfs, les daims, les chevreuils, habitans presque sédentaires des pays où ils sont nés. Ils voyagent souvent, pour aller chercher des forêts où les vivres soient plus abondans ; ces émigrations se font ordinairement en automne, lorsque le gland ou la châtaigne commencent à tomber ; & on cherche alors avec raison à se défaire de ces nouveaux hôtes. Le *sanglier* est très-propre à faire un objet de chasse, parce que, sur-tout lorsqu'il est jeune, la chair en est bonne à manger,

manger, & que d'ailleurs ce animal eſt fort à redouter pour les récoltes. Tous les chiens le chaſſent avec beaucoup d'ardeur, & ſouvent cette ardeur leur eſt funeſte. Le *ſanglier*, lorſqu'il eſt chaſſé, & que la fuite commence à lui devenir pénible, va chercher d'épais halliers où il s'arrête. Alors, malheur aux chiens trop hardis qui veulent l'aborder; l'animal furieux ſe précipite ſur tout ſe qui ſe trouve devant lui. Il faut donc s'attendre à perdre beaucoup de chiens, lorſqu'on veut prendre à force ouverte de vieux *ſangliers* mâles; il faut du-moins être très-prompt à les ſecourir, & chercher à tuer le *ſanglier* lorſqu'il tient. Ce ſecours ne ſe donne pas ſans danger pour les hommes; mais l'habitude & l'adreſſe à tirer diminuent beaucoup le péril, & ce péril même ajoute à l'intérêt, il rend la chaſſe du *ſanglier* plus piquante qu'une autre. D'ailleurs, il eſt toujours poſſible d'éviter ceux de ces animaux, qui ſont ſi dangereux pour une meute. On va en quête avec le limier, pour détourner le *ſanglier*; & il y a des connoiſſances par leſquelles les véneurs peuvent diſtinguer ſûrement la bête qu'ils mettront devant leurs chiens. Premiérement, nous avons dit que les *ſangliers* ſe rembuchent ſeuls, lorſqu'ils ont atteint l'âge où ils deviennent dangereux; & cette ſolitude eſt toujours une forte préſomption, excepté dans le temps où les laies ſont prêtes à mettre bas: alors elles ſe ſéparent auſſi pour faire leurs marcaſſins, & on a beſoin de marques diſtinctives pour les reconnoître. L'habitude fait appercevoir des différences ſenſibles entre la trace du *ſanglier* & celle de la laie. Le *ſanglier* a les pinces plus groſſes, la ſole, les gardes & le talon plus larges, les allures plus longues & plus aſſurées. On ſait donc ſûrement ſi la bête qu'on a détournée eſt une laie ou un *ſanglier*; & dans ce dernier cas, il eſt aiſé d'aller, avec l'aide du limier, le tuer à la bauge.

Lorſque les chiens n'ont devant eux qu'une troupe de laies & de jeunes bêtes, il n'y a pas beaucoup de danger pour eux, & on tâche d'en ſéparer une, pour y faire tourner le gros de la meute. Cette chaſſe devient alors très-vive, parce que le ſentiment de l'animal eſt fort, & qu'il ne multiplie pas les ruſes ni les retours, comme font les animaux foibles. Si on chaſſe en pleine forêt, & ſur-tout ſous des futaies, on peut s'aider de mâtins vigoureux & exercés, qu'on place à portée des refuites du *ſanglier*, & qui le coëffent. S'il y a des plaines à traverſer, on joint à ces mâtins des leſſes de levriers qui amuſent l'animal, & donnent aux autres chiens le temps d'arriver. On peut attaquer de cette maniere les plus grands *ſangliers* même, preſque ſans aucun danger.

Il y a une autre maniere de chaſſer ces animaux, mais qui exige trop d'appareil & de dépenſe pour être fort ordinaire. On environne de toiles une partie de la forêt où l'on s'eſt aſſuré qu'il y a des *ſangliers*; peu à peu on raccourcit l'enceinte, & on parvient enfin à reſſerrer aſſez étroitement les animaux qui s'y trouvent: alors on les attaque à coups de dards, d'épieu ou d'épée. En Allemagne, où cette chaſſe eſt plus commune, les véneurs exercés, ſe commettent ainſi avec les plus grands *ſangliers*; mais en France, lorſqu'on donne cette eſpece de fête, on a ſoin de ne laiſſer dans l'enceinte que ceux qui ſont un peu plus traitables: ſans cette précaution, la fête pourroit être triſtement enſanglantée, parce qu'il faut que les chaſſeurs ſoient habitués de longue main à cette eſpece de combat, pour qu'ils puiſſent le riſquer ſans trop de déſavantage. (*M.* LE ROI.)

SANGLIER, (*Diete & Matiere médic.*) la chair du *ſanglier*, & ſur-tout du *ſanglier* fait, mais qui pourtant n'eſt pas vieux & qui eſt gras, eſt aſſez tendre, quoique ferme, & il eſt facile, par une courte infuſion dans le vinaigre, de la dépouiller abſolument du goût qu'on appelle *ſauvage* ou de *venaiſon*; elle ne differe, à cet égard, du bon bœuf ou de veau un peu fait, que parce qu'elle eſt un peu plus ſeche. Dans cet état, elle n'eſt point difficile à digérer, elle convient aux hommes de tous les états, mais ſur-tout à ceux qui menent une vie exercée, & il n'y a que les eſtomacs très-délicats qui s'en accommodent difficilement; elle ne reſſemble en rien à la chair du cochon domeſtique: la graiſſe abondante dont cette derniere eſt pénétrée, & la fadeur de ſon ſuc, établiſſent manifeſtement cette différence.

Le jeune *sanglier* ou marcassin qu'on trouve assez généralement plus délicat, peut être regardé, avec raison, comme moins salutaire que le *sanglier* dont nous venons de parler.

Les chasseurs ont coutume d'enlever les testicules au *sanglier* dès le moment qu'ils l'ont tué ; sans cette précaution, tout l'animal contracteroit une odeur de bouquin qui le rendroit insupportable au goût.

Les dents de *sangliers*, ou défenses de *sangliers*, sont mises au rang des absorbans, mais sans qu'on puisse assigner aucune raison valable de la préférence qu'on leur donne sur celle de plusieurs autres animaux ; on leur attribue aussi les vertus imaginaires d'exciter les urines & les sueurs.

Les testicules, la graisse, le fiel de *sanglier*, &c. (car cette énumération revient toujours) ont aussi grossi la liste des médicamens, mais sont aujourd'hui absolument hors d'usage. (*b*)

SANGLIER DES INDES ORIENTALES, *babyroussa*. Cet animal ressemble au cerf par sa grandeur, & au cochon par sa figure; il a le museau alongé, la tête oblongue & étroite, les oreilles petites & pointues, les yeux petits; la queue longue, frisée & terminée par un bouquet de poils, & les jambes longues & déliées. Les poils du corps sont courts & laineux & doux, à l'exception de ceux du dos, qui sont plus rudes & soyeux ; ils ont tous une couleur blanchâtre ou brune mêlée de gris. Les dents canines de la mâchoire du dessus sont dirigées en haut à leur origine ; elles se recourbent en arrière, de façon que dans le dernier âge de l'animal, leur extrémité aboutit au-dessous des yeux & perce la peau. Les dents canines de la mâchoire du dessous ressemblent à celles des sangliers. *Regn. animal, page 110.*

SANGLIER DU MEXIQUE, *Voyez* TAJACU.

SANGLIER, s. m. *aper. ri.* (*terme de Blason.*) porc sauvage, qui paroît de profil & passant dans l'écu ; s'il est debout, on le dit *rampant.*

On dit *défendu* de sa dent ou défense *allumée* de son œil, lorsqu'ils sont d'un autre émail que son corps.

Boutoir se dit du bout du nez du *sanglier*, soit qu'il se trouve d'un émail différent ou tourné vers le haut de l'écu.

La tête se nomme *hure*, & est souvent détachée du corps de l'animal.

Le *sanglier* est l'emblême du courage & de l'intrépidité, parce qu'au lieu de s'enfuir comme le cerf, le daim & autres animaux sauvages, il se présente devant les chasseurs pour le défendre.

Cujas & Ménage font venir le mot *sanglier* du Latin *singularis*, qui est unique, seul en son espece ; le *sanglier* ayant cela de particulier, que dès qu'il a atteint l'âge de deux ans, il marche seul jusqu'à la fin de ses jours.

Lamotte de Pont-Roger en Normandie; *d'argent au sanglier de sable.*

Nogent de la Peiriere en la même province, *d'argent au sanglier rampant de sable.* (*G. D. L. T.*)

SANGLONS, s. m. pl. (*Charpent.*) ce sont des pieces de bois comme de fausses côtes, qu'on met aux bateaux pour les fortifier. (*D. J.*)

SANGLONS, (*Marine.*) *Voyez* FOURCATS.

SANGLOT, s. m. *en Médecine*, est un mouvement convulsif du diaphragme qu'on appelle communément *hocquet. Voy.* HOCQUET.

SANGLOT, (*Sellerie.*) petite courroie qu'on attache à la selle d'un cheval ou au bât des bêtes de somme, pour y attacher les sangles.

SANGRO, LE (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle tire sa source de l'Apennin, aux confins de la terre de Labour, & se perd dans le golfe de Venise, à 6 milles au-dessous de Lanicano ; son nom latin est *Sagrus* & *Sarus.* (*D. J.*)

SANGSUE, (*Zoolog.*) *hirudo* ou *sanguisuga* par les naturalistes ; petit animal oblong, noirâtre, sans piés, vivant dans les lieux aquatiques, marqueté sur le corps de taches & de raies, & ayant dans l'ouverture de la bouche un instrument à trois tranchans, avec lequel il entame la peau pour en sucer le sang.

Les eaux croupissantes fournissent deux especes de *sangsues*, une grande & une petite. La grande, nommée *sangsue de*

cheval, en latin *bdella seu hirudo equina*, croît jusqu'à 5 pouces de longueur ; elle est, comme le ver de terre, divisée par anneaux au nombre d'une centaine ; on la regarde comme venimeuse dans ses blessures ; la petite espece en differe, non-seulement par la taille, mais par la couleur de son ventre, qui est noirâtre, avec une teinte de verd.

C'est de cette petite espece dont il s'agira dans cet article ; mais pour abréger sa description, déja donnée fort au long par plusieurs naturalistes, comme par Loupart, dans le *journal des savans, année 1697*, par Dilleninius, dans les *éphémérides des curieux de la nature, année 1718*, & par d'autres ; je crois que nous pouvons omettre ici tout ce que l'on sait communément de la *sangsue*, & ce qu'il est facile à chacun d'appercevoir ; 1°. par la simple inspection, comme les anneaux cutanés de son fourreau, l'arrangement & les couleurs des raies, des pyramides, des points, dont ce même fourreau est orné, l'avidité des *sangsues* à sucer la chair des animaux, la façon dont elles appliquent leur bouche en forme de ventouse pour s'y attacher, une sorte de mouvement qu'on voit à travers leur peau quand elles sucent, & qui semble répondre aux mouvemens de la déglutition : 2°. par des expériences faciles, comme le temps qu'elles vivent dans l'eau, sans autre nourriture que l'eau même, la faculté qui leur est commune avec plusieurs autres especes d'animaux de se mouvoir, quoique coupés par morceaux ; toutes ces choses sont suffisamment connues ; il vaut mieux nous arrêter à l'examen de ces parties, par lesquelles la *sangsue* a la propriété d'entamer la peau d'un autre animal, & de sucer son sang.

Il y a cinq parties différentes qui y concourent ; savoir, deux levres, une cavité, qui est proprement la bouche, des instrumens pour entamer, d'autres pour sucer, & un gosier pour la déglutition.

Lorsque la *sangsue* est en repos, sa levre supérieure fait un demi-cercle assez régulier, & l'inférieure une portion d'un plus grand cercle. Quand la *sangsue* alonge sa tête pour avancer, le demi-cercle de la levre supérieure se change en deux lignes obliques, dont la jonction fait un angle saillant, que la *sangsue* applique d'abord où elle veut s'attacher, & qui est marqué par un petit point très-noir au bord extérieur du milieu de la levre.

La souplesse des fibres de cette partie, lui donne la facilité de prendre la figure dont l'animal a besoin pour tâtonner les endroits où il veut s'appliquer, afin de cheminer, ou pour développer les parties avec lesquelles il doit entamer la peau de quelqu'autre animal. Dans ces deux cas, ses deux levres toutes ouvertes se changent en une espece de pavillon, exactement rond par les bords. Enfin, quand la *sangsue* est tout à fait fixée, par exemple, aux parois inférieurs d'une phiole, sa tête & sa queue sont tout-à-fait applaties, & exactement appliquées à la surface qu'elles couvrent.

L'ouverture qui est entre les deux levres de la *sangsue*, est proprement sa bouche ; lorsqu'on a tenu ces deux levres dilatées un peu de temps par quelque corps dur, on en voit aisément la cavité. Cette bouche est comme les levres, composée de fibres très-souples, moyennant quoi elle perd toutes les formes convenables au besoin de l'animal ; de façon que quand la *sangsue* veut s'attacher quelque part, elle ouvre d'abord les levres ; ensuite elle retourne sa bouche de dedans en dehors, elle en applique les parois intérieurs, & de toute la cavité de sa bouche, on ne distingue plus qu'une petite ouverture dans le milieu, où la *sangsue* doit faire avancer l'organe destiné à entamer.

Cette derniere partie paroît avoir donné bien de la peine aux naturalistes, & tous ne sont pas absolument d'accord sur la forme. Il n'étoit pas raisonnable de croire que la *sangsue* n'avoit qu'un aiguillon comme le poulin ; on savoit bien qu'elle ne se bornoit pas à faire une piquure, dont il n'auroit résulté qu'une ampoule, une élévation à la peau ; on devoit sentir qu'il falloit nécessairement qu'elle fît une plaie, pour sucer le sang avec autant d'avidité, & en aussi grande quantité qu'elle le fait, & qu'un aiguillon ne suffisoit pas pour cela. Aussi trouve-t-on peu d'auteurs de ce sentiment.

L'ouverture que la *sangsue* laisse apper-

cevoir du milieu de la bouche, appliquée pour entamer, eſt triangulaire; par conſéquent on a dû imaginer que l'inſtrument qu'elle lance au-travers de cette ouverture pour entamer étoit triple, auſſi cet inſtrument eſt-il à trois tranchans.

La découverte pourroit bien en être due à la ſimple obſervation de la plaie faite par la *fangſue*. En effet, ſi l'on examine cette petite plaie, elle repréſente ſenſiblement trois traits ou rayons qui s'uniſſent dans un centre commun, & qui ſont entr'eux trois angles égaux; & l'on voit que ce ne ſont point trois piquures, mais trois plaies. On ne le remarquera pas après avoir appliqué les *fangſues* à des hémorrhoïdes; mais ſi elles l'ont été à d'autres endroits de la peau, & ſur-tout d'une peau blanche, on voit le jour même de l'opération, un peu de ſang coagulé qui recouvre la plaie, le lendemain le petit caillot tombe, mais un léger gonflement confond tout. Enfin, le troiſieme ou quatrieme jour, on voit diſtinctement les trois plaies marquées.

L'organe pour entamer eſt placé, comme on l'a déja dit, entre l'ouverture faite par les deux levres & le fond de la bouche. Après avoir ouvert des *fangſues* par le ventre, & ſuivant la longueur de l'animal, & avoir cherché cet organe dans l'endroit déſigné, c'eſt le tact qui en a d'abord découvert quelque choſe. On obſerve qu'en paſſant le doigt ſur l'endroit où eſt cet organe, l'on ſent une impreſſion pareille à celle que fait une lime douce ſur le doigt; ce qui ſuppoſe déja des parties, qui ſont non-ſeulement raboteuſes, mais ſolides & de la nature de l'os, ou tout au-moins de la corne.

Conſidérant enſuite cette partie avec une groſſe loupe, on voit que la membrane interne de la bouche vers ſon fond eſt hériſſée de petites pointes capables, étant ſi près les unes des autres, de faire des lames dentées. Sur cette ſimple expoſition, on concevra aiſément, que ſi par quelque mouvement particulier, ces lames s'avancent enſemble, & dans le ſens de l'ouverture triangulaire vers la partie à laquelle la *fangſue* applique ſa bouche, elles doivent faire une plaie telle qu'elle a été décrite.

Mais dom Allou a été bien plus loin; il y a découvert trois rangées de dents, ou trois petits rateliers, dont il a décrit la diſpoſition & la ſtructure.

Au delà des rateliers, dans l'endroit où la bouche rétrecie de la *fangſue* commence à prendre la forme du canal, & où l'on ſe repréſenteroit la luette dans l'homme, il y a un mamelon très-apparent, & d'une chair aſſez ferme. Ce mamelon eſt un peu flottant dans la bouche, & il paroît aſſez naturel de lui aſſigner l'office d'une langue. Lorſque les organes dont nous avons d'abord parlé, ſont appliqués où la *fangſue* cherche ſa pâture, lorſque les rateliers ont fait plaie, & que l'ouverture qui eſt à leur centre eſt parallele au milieu de la triple plaie faite par les rateliers, il doit être facile au mamelon lancé au-travers de cette ouverture de faire le piſton, & de ſervir à ſucer le ſang qui ſort de l'entamure, pendant que la partie de la bouche continue aux levres, fait le corps de pompe.

Enfin ſe préſente la cinquieme partie de la bouche. L'on voit entre la racine du mamelon, que l'on appelle la *langue*, & le commencement de l'eſtomac, un eſpace long d'environ deux lignes, garni de fibres blanchâtres, dont on diſtingue deux plans, l'un circulaire & l'autre longitudinal. Celles-ci ſe contractent apparemment pour élargir & raccourcir la cavité de la pompe; les circulaires reſſerrent le canal, & déterminent vers l'eſtomac le ſang qui vient d'être ſucé.

Ce ſang entre alors dans une poche membraneuſe qui ſert d'eſtomac & d'inteſtins à la *fangſue*, & qui occupe intérieurement une grande partie du reſte de ſon corps. Si on introduit de l'air dans cette partie par la bouche de la *fangſue*, l'air entre dans un tuyau droit qui eſt au centre, & qui s'ouvre des deux côtés dans des ſacs ou cellules bien plus larges que le tuyau principal. Ces ſacs ſont faits d'une membrane mince juſque vers la queue de l'animal, où la membrane eſt fortifiée de quelques fibres circulaires fort diſtinctes. Si on fait de ces ſacs autant d'eſtomacs, on en pourra compter juſqu'à vingt-quatre dans une *fangſue* aſſez groſſe.

Il y a apparence que le ſang ſucé par la *fangſue* ſéjourne long-temps dans les réſer-

voirs, comme une provision de nourriture. M. Morand assure avoir la preuve, qu'il y est resté quelques mois presqu'entiérement caillé, plus noir que dans l'état naturel, & sans aucune mauvaise odeur; & comme le sang d'un animal quelconque est le résultat de la nourriture qu'il a digérée, on pourroit croire que la *sangsue* ne vivant que du sang, n'a pas besoin d'une grande dépuration de la matiere qui lui sert de nourriture. Au-moins est-il vrai qu'on ne connoît point d'anus ou d'ouverture qui en fasse la fonction; & s'il est absolument nécessaire que quelques parties hétérogenes s'en séparent, apparemment que cela se fait par une transpiration perpétuelle au-travers de sa peau, sur laquelle il s'amasse une matiere gluante qui s'épaissit par degrés, & se sépare par filamens dans l'eau où l'on conserve des *sangsues*.

Comme cette matiere, en se délayant dans l'eau, ne forme que de petits lambeaux déchiquetés, M. Morand, pour rendre cette dépouille plus sensible, a mis des *sangsues* dans de l'huile, & les y a laissées plusieurs jours: elles y ont vécu, & lorsqu'il les a remises dans l'eau, elles ont quitté cette pellicule qui représentoit alors une dépouille entiere de l'animal, comme feroit la peau d'une anguille.

On voit, à l'occasion de cette expérience, qu'il n'en est pas des *sangsues* comme des vers terrestres, & qu'elles n'ont pas leurs trachées à la surface extérieure du corps. Il est vraisemblable qu'elles respirent par la bouche; mais de savoir quelle partie leur sert de poumons, c'est ce qui n'est pas encore connu, non plus que d'autres singularités, qui les regardent. On ne sait de leur génération que ce qu'en rapporte Rai, qui dit qu'on trouve quelquefois de jeunes *sangsues* fort petites, attachées ensemble par le ventre, en maniere de grappes. (*D. J.*)

Découverte d'un barometre singulier dans la sangsue.

Le hasard vient de faire découvrir à un curé de campagne des environs de Tours une espece de barometre vivant dans une *sangsue*, enfermée dans un bocal de verre à plus de moitié plein d'eau, qu'il plaça sur la fenêtre de sa chambre. Le curé allant tous les matins visiter sa prisonniere, observa qu'elle changeoit de position à chaque variation de l'atmosphere; & en redoublant son attention sur ce phénomene singulier, il parvint à connoître, 1°. que par un temps serein & beau, la *sangsue* restoit au fond du bocal, sans mouvement & roulée en ligne spirale; 2°. que s'il devoit pleuvoir avant ou après midi, cet insecte montoit jusqu'à la surface de l'eau, & y restoit jusqu'à ce que le temps se remît au beau; 3°. que lorsqu'il devoit venter, la *sangsue* parcouroit sa prison liquide avec une vîtesse surprenante, & ne cessoit de se mouvoir, que lorsque le vent commençoit à souffler; 4°. que lorsqu'il devoit survenir quelque tempête avec tonnerre & pluie, elle restoit presque continuellement hors de l'eau pendant plusieurs jours; qu'elle paroissoit mal à l'aise, & éprouvoit des agitations & des convulsions violentes; 5°. qu'elle restoit constamment au fond du bocal pendant la gelée, & dans la même forme qu'elle prenoit en été, dans un temps clair & serein, c'est-à-dire, qu'elle se roulloit en spirale; 6°. enfin, que dans les temps de neige ou de pluie, elle fixoit son habitation à l'embouchure même du bocal. En été, le curé changeoit l'eau une fois la semaine, & dans les autres saisons, tous les quinze jours seulement. Le bocal qui a servi à faire cette expérience est de verre ordinaire & du poids d'environ huit onces; il étoit rempli d'eau aux trois quarts, & l'entrée étoit couverte d'un linge. *An. Litt. Fév. 1774.* (*C.*)

SANGSUE (*Médecine thérapeutique.*) on se sert des *sangsues* en médecine pour faire dans certaines parties du corps des saignées peu abondantes.

Ce moyen de tirer du sang paroit avoir été inconnu à Hippocrate & aux médecins qui l'ont suivi, jusqu'à Thémison. Depuis ce dernier auteur, on s'en est servi dans plusieurs maladies, plus ou moins, suivant les sectes & les pays. Les méthodiques en faisoient un très-grand usage, les Italiens s'en servent plus souvent que nous.

Lorsqu'on veut appliquer les *sangsues*, on choisit les plus petites de celles qui sont

rayées sur le dos, & qui naissent dans l'eau la moins bourbeuse. On les affame en les tenant pendant quelques heures hors de l'eau. On excite, par cette diete, leur besoin de prendre de la nourriture; on frotte doucement en lavant la partie à laquelle on veut qu'elles s'attachent. Alors on prend une *sangsue*, avec un linge, par la queue, & on la porte sur l'endroit frotté, ou on la fait descendre par une bouteille à cou étroit, un tube, un roseau de cette partie. Si elle refuse de s'y attacher, on y verse quelques gouttes de sang de poulet, de pigeon, *&c.* ou de lait, on pique légérement la partie avec une épingle, pour en faire sortir un peu de sang; & enfin, à son nouveau refus, on passe à d'autres, ou on attend qu'un jeûne plus long lui ait rendu le goût pour le sang qu'on veut qu'elle suce. Lorsque la *sangsue* est rassasiée, elle tombe d'elle-même. On l'engagera à tirer une plus grande quantité de sang en lui coupant la queue; elle perdra, par cette plaie, une partie de celui qu'elle vient de sucer, & elle cherchera à réparer cette perte. On répete cette application de *sangsues*, jusqu'à ce que l'indication soit satisfaite. Si elles tardoient trop de se détacher, on ne l'arracheroit pas avec violence, crainte d'attirer une inflammation, mais on jeteroit une petite quantité d'eau salée, de salive, d'huile de tartre, de cendres, *&c.* sur la tête. Il reste, après la sortie des *sangsues*, une petite plaie que leur trompe a causée, qui fournit quelquefois une hémorrhagie, qu'on entretient par le vapeur de l'eau chaude, par le bain d'eau tiede, qu'on guérit communément par les astringens vulnéraires les plus doux, par la charpie rapée, l'esprit-de-vin. On s'est vu cependant quelquefois obligé d'employer les plus forts.

L'application des *sangsues* doit être recommandée toutes les fois qu'on veut faire de petites saignées locales, dans une partie où il y a une pléthore particuliere (*voyez* SAIGNÉE, PLÉTHORE), & où la situation des vaisseaux, l'état foible & cachétique du malade, la longueur de la maladie ne permettent pas d'ouvrir de gros vaisseaux. C'est ainsi qu'elles sont utiles aux tempes & derriere les oreilles, dans les délires, douleurs de tête, qu'elles réussissent contre les maladies inflammatoires des yeux, étant appliquées au grand angle; qu'elles sont un excellent remede contre les maux multipliés que la suppression du flux hémorroïdal peut produire, en les présentant aux tumeurs que forment ces varices. Elles ont même un avantage dans tous ces cas au-delà de la saignée, c'est d'attirer les humeurs sur la partie où on les applique, par l'irritation qu'elles causent. On se sert également des *sangsues* pour tirer du sang du bras, du pié des enfans, & de ceux qui craignent la saignée, ou dont les vaisseaux sont difficiles à ouvrir, on les applique au haut de la cuisse, pour procurer le cours des regles, au cou pour guérir de l'esquinancie, mais ces derniers usages sont assez généralement abandonnés en France.

SANGSUE, (*Chirurg.*) Les chirurgiens, dans l'application des *sangsues*, préferent les plus petites aux grosses, en ce que leur piquure est moins douloureuse; & entre les petites, on choisit celles qui sont marquetées de lignes sur le dos.

Il n'est pas impossible que les anciens aient appris à saigner de ces insectes; car tout le monde sait que lorsque les chevaux sont attirés au printemps par l'herbe verte dans les étangs & dans les rivieres, de grosses *sangsues*, qu'on appelle *sangsues de chevaux*, s'attachent à leurs jambes & à leurs flancs, leurs percent une veine, leur procurent une hémorrhagie abondante, & qu'ils en deviennent plus sains & plus vigoureux.

Si, contre toute vraisemblance, Thémison n'est pas le premier qui se soit servi de *sangsue*, il est du-moins le premier qui en fait mention; Hippocrate n'en a point parlé; & Cœlius Aurelianus n'en dit rien dans les extraits qu'il a faits des écrits de ceux qui ont pratiqué la médecine depuis Hippocrate jusqu'à Thémison. Les disciples de Thémison se servoient de *sangsues* en plusieurs occasions; ils appliquoient quelquefois les ventouses à la partie d'où les *sangsues* s'étoient détachées, pour en tirer une plus grande quantité de sang. Galien ne fait aucune mention de ce remede, apparemment parce qu'il étoit particulier à la secte méthodique qu'il mépriſoit. J'avoue qu'il en est parlé dans un petit traité imparfait

intitulé, *de cucurbitulis*, *de scarificatione*, *de sanguisugis*, &c. qu'on attribue à Galien, mais sans aucun fondement; car Oribase, qui a écrit des *sangsues*, *liv. VII*, dit avoir tiré ce qu'il en rapporte, d'Antille & de Ménemaque, l'un & l'autre de la secte méthodique, ou du-moins ce dernier. Il y a apparence que l'on doit aux paysans la découverte de ce remede.

La *sangsue* est, comme on sait, une espece d'insecte ou de ver aquatique, qui, appliqué au corps, perce la peau, tire le sang des veines, & procure quelquefois la santé par cette évacuation. C'est par cette raison que les médecins Grecs & Romains les ont employés de très-bonne heure. Comme il y en a de plusieurs especes, il ne sera pas hors de propos d'établir ici quelques regles qui puissent en fixer le choix.

On prendra d'abord celles qu'on aura pêchées dans des ruisseaux, & dans des rivieres dont les eaux sont claires: ce sont les meilleures; celles qu'on trouve dans les lacs, dans les étangs & dans les eaux croupissantes, sont impures, & excitent quelquefois des douleurs violentes, des inflammations & des tumeurs. Les chirurgiens les plus expérimentés préferent encore aux autres, celles qui ont la tête petite & pointue, dont le dos est marqueté de lignes verdâtres & jaunâtres, & qui ont le ventre d'un jaune rougeâtre; car lorsqu'elles ont la tête large, & tout le corps d'un bleu tirant sur le noir, on les tient pour être d'une espece maligne. Mais une précaution qu'il est absolument nécessaire de prendre, c'est ne jamais appliquer des *sangsues* récemment pêchées dans des rivieres ou dans des eaux troubles; il faut les tenir auparavant dans un vaisseau d'eau pure, & changer de temps en temps cette eau dans laquelle elles se purgeront de ce qu'elles pourroient avoir de sale & de venimeux. Lorsqu'elles auront vécu pendant un ou deux mois de cette maniere, on pourra s'en servir en sûreté.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on la tirera de l'eau, & on la tiendra pendant quelque temps dans un verre ou dans un vaisseau vuide, afin qu'étant altérée, elle s'attache ardemment à la peau, & tire des veines une plus grande quantité de sang. Quant à la partie qu'il faut faire piquer, ce sont ordinairement les tempes ou le derriere des oreilles; si la tête ou les yeux sont affectés par une trop grande abondance de sang, & sur-tout si le malade est dans une fievre accompagnée de délire. On les applique aussi quelquefois très-convenablement aux veines du rectum, dans les cas d'hémorrhoïdes aveugles & douloureuses: les *sangsues* ne seront pas moins bienfaisantes dans les hémorrhagies du nez & dans les vomissemens & crachemens de sang, elles sont très-propres à procurer une révulsion, sur-tout lorsque l'hémorrhagie provient de l'obstruction des hémorrhoïdes.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on commence par frotter la partie jusqu'à ce qu'elle soit chaude & rouge. On prend ensuite l'animal par la queue, avec un linge sec, on l'éleve, on le tient à moitié sorti du vaisseau, & on le dirige vers l'endroit où l'on veut qu'il s'attache, ce qu'il fait avec beaucoup d'ardeur. S'il est à propos d'appliquer plusieurs *sangsues*, on s'y prendra successivement ainsi que nous venons de l'indiquer. Lorsqu'elles refusent de prendre, ce qui arrive quelquefois, on humectera la partie avec de l'eau chaude ou avec du sang de pigeon ou de poulet: si cela ne suffit point, il en faut choisir d'autres. L'application des *sangsues* à la caroncule dans le grand angle de l'œil après la phlébotomie, se fait avec beaucoup de succès dans les maladies inflammatoires de cet organe. La crême & le sucre inviteront les *sangsues* à s'attacher à la partie qu'on en aura frottée.

Aussi-tôt que les *sangsues* sont pleines de sang, elles se détachent d'elles-mêmes; s'il étoit à propos de faire une plus grande évacuation, on en appliqueroit de nouvelles, ou l'on couperoit la queue à celles qui sont déja attachées; car elles tirent du sang à mesure qu'elles en perdent. Si, lorsqu'on aura tiré une quantité suffisante de sang, elles ne lâchent point prise d'elles-mêmes, on n'aura qu'à jeter sur elles un peu de sel ou de cendres, & elles tomberont sur le champ. Cette méthode nous paroît la meilleure; car lorsqu'on les détache de

force, elles cauſent quelquefois une inflammation ou une tumeur. On remettra dans de l'eau claire celles à qui on n'aura point coupé la queue, & on les gardera pour une autre occaſion; quant à celles qu'on a bleſſées, elles meurent toujours. On lavera les ouvertures qu'elles auront faites, avec de l'eau chaude, & on les panſera avec une emplâtre vulnéraire; mais ces petites bleſſures guériſſent ordinairement ſans remede.

Ceux qui deſireront en ſavoir davantage ſur ces inſectes, n'ont qu'à lire Aldovrandus, Geſner, Botallus, Petrus Magnus, Sebizius, Heurnius, Cranſius, Schroder & Schal qui en ont traité plus au long.

L'hémorrhagie continue ordinairement pendant quelque temps, quelquefois pendant deux heures, & même davantage, après que les *ſangſues* ſont tombées. Comme on ne reçoit point alors le ſang dans des vaiſſeaux, & qu'il eſt entiérement abſorbé par le linge, il paroît être en beaucoup plus grande quantité qu'il n'eſt en effet. Cela ſuffit quelquefois pour allarmer le malade, & jeter dans une vaine conſternation les aſſiſtans qui ne manquent pas d'imaginer que l'hémorrhagie eſt très-abondante, & de craindre qu'il ne s'enſuive une foibleſſe & la mort.

On préviendra ces terreurs paniques, & l'on arrêtera en peu de temps l'effuſion de ſang, ſoit par la compreſſion, ſoit par l'application d'un ſtyptique, comme de l'eau-de-vie avec un peu de colcothar mis en poudre. Mais un fait plus ordinaire, c'eſt qu'on ſoit obligé de baigner avec de l'eau chaude la partie piquée pour en faire ſortir le ſang plus librement, lorſqu'il n'en vient point une quantité qui réponde au deſſein qu'on avoit, en appliquant les *ſangſues*. *Heiſter.* (*D. J.*)

SANGSUE DE MER, *hirudo marina*, inſecte de mer qui reſſemble beaucoup à la *ſangſue* d'eau douce; il eſt de la longueur du doigt, & plus mince à la partie antérieure qu'à la partie poſtérieure; il a deux petites cavités rondes ſemblables aux ſuçoirs des polypes, par le moyen deſquels cet inſecte s'attache aux corps qu'il rencontre: ces ſuçoirs ſont placés l'un à côté de la tête, & l'autre à la queue; le corps eſt diviſé en pluſieurs anneaux, & la peau eſt dure: ce qui fait que cet inſecte ne peut pas ſe mettre en boule; cependant il peut ſe rapetiſſer en retirant la tête & la queue dans ſon corps; il vit dans la boue, & il ſent mauvais. Rondelet, *hiſt. des zoophites*, *ch. vij.* *Voyez* POISSON.

SANGSUE DE MER, (*Hiſt. nat. du Chily.*) Les *ſangſues de mer* du Chily ſont de pluſieurs couleurs; les unes entiérement rouges de couleur de feu, d'autres d'un verd bleuâtre, & d'autres d'un verd-griſâtre. Elles ſont articulées de bandes annulaires en grand. Chaque bande eſt relevée ſur les flancs de deux petits mamelons qui leur ſervent d'autant de jambes pour ramper, de la même maniere que rampent nos chenilles. A l'extrémité de chaque mamelon, on voit une ſorte de nageoire compoſée d'une infinité de petites épines blanches, qui ſont ſi ſubtiles & ſi aiguës, que pour peu qu'on touche cet animal, elles entrent dans les doigts, & pénetrent avec autant de facilité que les piquans imperceptibles des opontia. Les nageoires des mamelons ſupérieurs ou du dos ſont toutes accompagnées d'un pennache verd-gris; & elles ſont compoſées de quantité de très-petites fibres branchues, que l'on n'apperçoit que dans le temps que l'animal nage ou marche au fond de l'eau; ces pennaches s'abattent ſur ſon dos, & ne paroiſſent que comme un tas de petits vers entrelacés les uns dans les autres, ſemblables à la mouſſe des rochers, lorſqu'elle ne ſurnage pas au-deſſus de l'eau. Le P. Feuillée a deſſiné quelques-unes de ces *ſangſues marines*, dans ſon hiſtoire des animaux du Chily. (*D. J.*)

SANGSUES TERRESTRES, (*Hiſt. nat.*) Des voyageurs nous apprennent que l'île de Ceylan produit une eſpece de *ſangſues* fort incommodes pour ceux qui vont à pié. Elles n'ont d'abord que la groſſeur d'un crin de cheval, mais elles ſe gonflent au point de devenir de la groſſeur d'une plume d'oie, & longues de deux ou trois pouces. Ce n'eſt guere que dans les ſaiſons pluvieuſes qu'on les voit; alors elles montent aux jambes des voyageurs, & les ſucent avec une promptitude qui empêche de s'en garantir. On ſouffre patiemment leurs morſures,

sares ; parce qu'on les regarde comme fort saines.

SANGUEHAR *ou* SANQUEHAR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Écosse, dans la province de Nithsdale, proche la source de la Nith, à 18 lieues au sud-ouest d'Edimbourg. *Long.* 13, 28 ; *lat.* 55, 42. (*D. J.*)

SANGUENARES, LES (*Géog. mod.*) ce sont deux petites îles adjacentes à la Sardaigne, sur la côte aurientale du cap de Cagliari, & à 22 milles de la ville de Cagliari, vers l'orient. On les nommoit autrefois *Cuniculariæ insulæ*. (*D. J.*)

SANGUESA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Navarre, sur les frontieres de l'Aragon, & sur la riviere d'Aragon, à huit lieues de Pampelune & à 11 de Calahora. Elle est la capitale d'une mérindade de son nom, qui comprend quelques bourgs & plusieurs villages. C'est peut-être la Jurissa (ou Turisia, selon les divers exemplaires) d'Antonin. *Long.* 16, 30 ; *latit.* 42, 25. (*D. J.*)

SANGUI-CYA, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie dans la Perse. Elle sort d'un lac, est profonde, rapide, poissonneuse, & se décharge dans l'Araxe, à trois lieues au sud d'Erivan. (*D. J.*)

SANGUIFICATION, s. f. (*Physiolog.*) c'est l'acte par lequel le chyle est changé en sang. *Voyez* CHYLE, SANG. La *sanguification* succede à la chylification, & est suivie de la nutrition. *Voyez ces articles.*

La *sanguification* se fait ainsi. Après que le chyle a passé par les différentes sortes de veines lactées, & qu'il est parvenu dans le canal thorachique, il est porté de là dans la souclaviere où il se mêle avec le sang avec lequel il descend dans le ventricule droit du cœur, & s'y mêlant plus intimement, ils circulent ensemble dans toute l'habitude du corps, jusqu'à ce qu'après plusieurs circulations, & après plusieurs dépurations qui se font dans les différens couloirs & dans les différens canaux du corps, ils soient intimement unis, ou, comme disent les chymistes, cohobés, de sorte qu'ils ne font plus qu'un tout uniforme qui ne paroît être autre chose que le chyle altéré par l'artifice de la nature & exalté en sang. En effet, il ne paroît pas qu'il se mêle aucun corps étranger que le chyle avec la liqueur qui circule, excepté ce qui en a été séparé auparavant pour des cas particuliers, à moins que l'air ne se mêle avec elle dans les poumons : ce qui n'est pas hors de doute & de contestation. *Voyez* AIR, SANG.

Il est vrai qu'il y a une certaine quantité d'air qui est mêlée avec le sang, & qui circule avec lui ; mais il est douteux si c'est un nouvel air qui vienne se joindre à celui qui étoit contenu en premier dans les matieres dont le chyle a été formé. Les principaux argumens dont on se sert pour appuyer cette opinion, sont la nécessité de la respiration & de la couleur écarlate que le sang acquiert dans les poumons, & qui paroît d'abord dans les veines pulmonaires. Le premier est fondé sur une explication assez satisfaisante, sous l'*article* RESPIRATION.

L'autre est appuyé sur les changemens qui arrivent au sang coagulé après la saignée ; si on expose à l'air la partie de ce sang qui étoit dans le fond du vase, & qui avoit commencé de contracter une couleur noirâtre, cette partie mise à l'air acquerra une couleur d'un rouge éclatant : ce que nous remarquons s'exécuter de même dans la veine pulmonaire.

Les anciens étoient très-embarrassés pour connoître le siege de la *sanguification*, de même que pour savoir le lieu & l'instrument par lequel elle s'effectuoit ; si c'étoit dans le cœur, dans le foie, ou dans les poumons ; mais selon la doctrine des modernes, le cœur, le foie, les vaisseaux, &c. ne contribuent pas plus à changer le chyle en sang, que le soleil contribue à changer le moût en vin. *Voyez* CŒUR, FOIE.

Les anciens rapportoient la *sanguification* à la faculté formatrice. Dans le dernier siecle, quand la chymie fut introduite, on croyoit que la *sanguification* & plusieurs autres choses se faisoient par un ferment, & les médecins de ces temps recherchoient quel étoit le lieu particulier où ce ferment étoit préparé & conservé ; les uns disoient que c'étoit le foie, d'autres la rate, *&c.* mais ces opinions sont rejetées par les modernes.

On doit admettre deux degrés de *sanguification* ; le premier qui se réduit seule-

ment à la confusion & à l'intimation des parties, comme étant suffisante pour confondre les différentes couleurs des liqueurs, en sorte que la blancheur du chyle soit perdue & changée en la rougeur du sang; de sorte qu'elle ne paroîtra plus dans sa premiere figure, ni sous sa propre couleur. Il faut supposer que cela se fait seulement par les circulations répétées; mais on ne peut pas déterminer le nombre de ces circulations. Le second degré est quand les parties du chyle sont si exaltées ou subtilisées, qu'elles perdent toute tendance à la séparation coagulatoire, comme elles l'ont dans le chyle & dans le lait. On peut ajouter un troisieme degré dans lequel les parties du sang qui ne sont pas digérées, sont si brisées & si mêlangées avec le *ferum*, qu'elles ne sont plus capables de séparation. Cette *sanguification* est morbide, & se fait dans les fievres accompagnées de sueurs de sang, de taches de pourpre, *&c.*

Le docteur Drake ne doute aucunement que tous ces degrés de *sanguification* ne soient causés par les circulations réitérées dans lesquelles l'intestin & le mouvement progressif conspirent à mêler & à diviser les parties accessoires. Elles ont sans doute leur période déterminé dans lequel elles arrivent à leur perfection; mais nous ne connoissons pas précisément où il doit être fixé.

SANGUIN, (*Botan.*) arbrisseau qui est du même genre que les cornouillers, à l'article duquel on a fait la description détaillée de plusieurs especes de *sanguins*. *Voyez* CORNOUILLER.

SANGUIN, adj. se dit *en pratique de médecine*, d'un homme qui a beaucoup de sang, où le sang & la chaleur prédominent, & qui a enfin tous les signes du tempérament *sanguin*. En général, dans ce tempérament, le sang est bien conditionné & en grande quantité, les vaisseaux sont fort remplis; les humeurs sont âcres, la couleur est vermeille, les maladies inflammatoires sont ordinaires; les personnes *sanguines* doivent se faire saigner souvent, autrement les vaisseaux surchargés attireroient différentes maladies aigues & chroniques: cependant il faut avoir soin d'être ménagé & discret dans l'administration des saignées; l'habitude de la saignée est pernicieuse, & fait naître la nécessité de la rendre plus fréquente, ce qui détermine plus promptement la pléthore à se former.

La meilleure façon de prévenir le trop de sang dans les gens qui sont nés *sanguins*, c'est de leur ordonner un grand régime, un exercice modéré, & enfin des alimens peu nourrissans qui ne fournissent qu'un suc nourricier léger & peu solide.

Les gens *sanguins* se reconnoissent plus à la maigreur qu'à l'embonpoint, à la grandeur des vaisseaux, à la couleur du visage, qui est d'un rouge tantôt fleuri, tantôt brun, tantôt livide. Le rouge livide marque le trop de sang & son épaississement; il présage une évacuation & demande la saignée, si l'évacuation indiquée n'arrive pas au temps marqué & indiqué.

SANGUINAIRE, adj. (*Gram.*) qui se plaît à répandre le sang: c'est le plus affreux de tous les caracteres. On y incline les hommes par des combats publics, des spectacles de gladiateurs, des scenes de tragédies ensanglantées.

SANGUINAIRES, s. m. plur. (*Histoire ecclésiast.*) surnom de quelques anabatistes, qui, dans le seizieme siecle, buvoient du sang humain en faisant leurs sermens. *Lindan.*

SANGUINALIS LAPIS, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au jaspe sanguin, soit parce qu'il est rempli de petites taches rouges comme du sang, soit parce qu'on étoit dans l'idée que cette pierre avoit la vertu d'arrêter les hémorrhagies; d'autres ont donné ce nom à la pierre nommée *héliotrope*.

SANGUINARIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante décrite par Dillenius, *Hort. eltham. page 262.* Le spatha ou l'enveloppe qui renferme la fleur en guise de calice est composée de deux feuilles; cette enveloppe est ovale, concave, & plus courte que la fleur qui est formée à huit pétales oblongs, obtus, & étendus de toutes parts; les étamines sont plusieurs filets simples, plus courts que la fleur; le germe du pistil est oblong & applati; il n'y a point de stile. Le stigma est sillonné profondément de cannelures dans toute sa longueur; le fruit est une capsule oblongue, composée de deux loges qui contiennent plusieurs grai-

nes rondes. Linn. *gen. plan. page* 227. (*D. J.*)

SANGUINARIUS PONS, (*Géogr. anc.*) pont d'Italie aux environs d'Otricoli, de Narni & de Spolette, entre ces villes & celle de Rome. Aurelius Victor, *epitom. chap. xlv.* dit qu'il fut nommé le *Pont-ſanguinaire* après qu'Emilien eut été aſſaſſiné, ayant à peine regné quatre mois. (*D. J.*)

SANGUINE, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne à l'*hématite*. Voy. *cet article*.

SANGUINOLENT, adj. (*Gram.*) qui eſt mêlé de ſang. On dit des crachats *ſanguinolens*, du pus *ſanguinolent*.

SANGUINUS, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens au bouleau à cauſe de la couleur rougeâtre foncée de ſes verges; Pline appelle auſſi cet arbuſte *ſanguineus frutex*, & il l'oublie peu après; les Italiens nomment encore aujourd'hui le bouleau *ſanguino*. (*D. J.*)

SANGUISORBA, ſ. f. (*Botan.*) genre diſtinct de plante que Linnæus caractériſe ainſi. Le calice particulier eſt compoſé de deux feuilles très-courtes, oppoſées l'une à l'autre, & qui tombent avec la fleur. La fleur eſt une ſeule feuille diviſée en quatre ſegmens, de forme ovale pointue, & qui ſe touchent ſeulement à leur extrêmité inférieure. Les étamines ſont quatre filets larges dans leur partie ſupérieure, & de la même longueur que la fleur. Les boſſettes des étamines ſont petites & arrondies. Le germe du piſtil eſt carré & ſitué entre le calice & la fleur; le ſtile eſt fort court & fort menu; le ſtigma eſt obtus; le fruit eſt une capſule contenant deux loges remplies de fort petites graines. Linnæus *gen. plan. pag.* 46. (*D. J.*)

SANHÉDRIN, (*Critiq. ſacrée.*) mot qui vient du Grec *ſynédrion*, aſſemblée; c'étoit un tribunal chez les Hébreux, dont on fait remonter l'inſtitution juſqu'à Moïſe, qui, par l'avis de Jethro ſon beau-pere, choiſit ſoixante & dix des anciens d'Iſraël, pour lui aider à porter le poids du gouvernement, Nombre *ij*, *16*. On éliſoit les membres de ce conſeil dans chaque tribu. Le chef s'appelloit *hanaſee*, préſident; le ſecond *ab*, pere du conſeil; & le troiſieme *hacam*, ſage; mais il y avoit encore chez les Juifs d'autres cours de juſtice ſubalterne, qu'on appelloit *ſanhédrins*.

Pour donner au lecteur une idée de ces divers tribunaux tels qu'ils étoient quelque temps avant Jeſus-Chriſt, il faut ſavoir que Gabinius ayant rétabli Hircan dans la ſouveraine ſacrificature, fit de grands changemens dans le gouvernement civil, car il le rendit Ariſtocratique, de monarchique qu'il étoit. Juſques-là le prince avoit gouverné la nation par le miniſtere de deux eſpeces de conſeils ou cours de juſtice; l'une de 23 perſonnes, appellée le *petit ſanhédrin*; & l'autre de ſoixante-douze, qui étoit le *grand ſanhédrin*. De la premiere eſpece, il y en avoit un dans chaque ville: Jéruſalem ſeulement, à cauſe de ſa grandeur & de la quantité d'affaires qui y ſurvenoient, en avoit deux, qui ſe tenoient en deux ſalles ſéparées.

Quant au grand *ſanhédrin*, il n'y en avoit qu'un pour toute la nation; il tenoit ſes aſſemblées dans le temple, & les y avoit toujours tenues juſqu'alors. Les petits *ſanhédrins* prenoient connoiſſance de toutes les affaires qui regardoient la juſtice pour la ville, & le territoire dans lequel ils ſe tenoient. Le grand *ſanhédrin* préſidoit ſur les affaires de la nation en général, recevoit les appels des cours inférieures, interprêtoit les lois, & de temps en temps faiſoit de nouveaux réglemens pour le mieux faire exécuter. Gabinius caſſa tous ces tribunaux, & à leur place introduiſit cinq différentes cours ou *ſanhédrins*, dont chacune étoit indépendante des autres & ſouveraine dans ſon reſſort. La premiere fut miſe à Jéruſalem; la ſeconde, à Jéricho; la troiſieme, à Gadara; la quatrieme, à Amathus; & la cinquieme, à Séphoris. Tout le pays fut partagé en cinq provinces ou départemens, & chaque province obligée de s'adreſſer pour la juſtice à une des cours qu'il venoit d'établir, c'eſt-à-dire, à celle qu'il lui avoit aſſignée, & les affaires s'y terminoient ſans appel.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du gouvernement monarchique. Ils s'étoient adreſſés à Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la diſcuſſion du démêlé des deux freres à Damas. Ce fut pour le contenter qu'il ôta le dia-

dême & le nom de roi à Hircan, en lui rendant pourtant la souveraineté sous un autre nom, car il lui laissa toute sa puissance; mais dans cette rencontre ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom; & il le fit par le changement dont je viens de parler. En effet, son réglement transportoit tout le gouvernement des mains du prince entre celles des grands qui entroient dans ces cinq cours souveraines; la monarchie se trouvoit par-là changée en aristocratie. Dans la suite Jules-César, en passant par la Syrie, redonna la souveraineté à Hircan, & remit les choses sur l'ancien pied.

Hérode étant monté sur le trône, trente-sept ans avant Jesus-Christ, versa le sang de ceux de la faction qui lui étoit opposée, dont il avoit le plus à craindre le crédit & l'activité. Tous les membres du grand *sanhédrin* se trouverent de ce nombre, à la réserve de Pollion & de Saméas, que Joseph appelle *Hillel* & *Shammaï*; & de tous leurs docteurs de la mishna, ce sont ceux dont il est le plus parlé. Les descendans d'Hillel furent présidens du *sanhédrin* pendant dix générations. Siméon son fils est celui qui prit l'enfant Jesus entre ses bras, quand on le présenta à Dieu dans le temple, & qui prononça le *Nunc dimittis* en le voyant. Luc *ij*. Gamaliel, fils de Siméon, présidoit au *sanhédrin*, quand S. Pierre & les autres apôtres y comparurent; *Actes*, *v. 34*. C'est aussi le maître, aux pieds de qui S. Paul fut élevé dans la secte & dans la justice des pharisiens, *Actes*, *xxij*, *3*. Il vécut jusqu'en l'an 18 avant la destruction de Jérusalem, & son fils qui lui succéda périt au sac de cette ville par les Romains.

Il me reste à dire un mot d'une troisieme espece de *sanhédrin* établi par les Juifs, à laquelle les vicissitudes dont nous avons parlé ne toucherent point, & qui se soutint toujours la même. C'étoit la *cour* des *trois* qui décidoit tous les différends entre particuliers, concernant des marchés, des ventes, des contrats & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choisissoit un arbitre pour juge; l'autre en choisissoit un second; & ces deux arbitres convenoient d'un troisieme. Ces trois personnes ensemble faisoient une *cour* qui, après avoir entendu les parties, décidoit en dernier ressort.

Ces généralités peuvent suffire pour se faire quelque idée des *sanhédrins* des anciens Juifs; mais les lecteurs plus curieux en trouveront des détails circonstanciés dans la Mishna, dans la Gémare, dans Maimonides, dans Selden, Lighfoot, Cock, & quelques autres qui ont traité ce sujet à fond. (*D. J.*)

SANJAK *ou* SANGIAK, s. m. (*Hist. mod.*) c'étoit anciennement chez les Turcs le titre qu'ils donnoient à tous les gouverneurs; aujourd'hui ils sont inférieurs aux bachas & beglerbegs, & ne sont que des intendans ou directeurs des provinces, qui ont droit de faire porter devant eux un étendard appellé *sanjak*, sans queue de cheval.

SANICLE, s. f. *sanicula*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, repliés ordinairement vers le centre de la fleur, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences, elles sont convexes d'un côté, hérissées de pointes, & plates de l'autre. Plusieurs de ces fleurs sont stériles & ne rapportent aucun fruit. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SANICLE, (*Mat. méd.*) *sanicle* commune ou mâle. Cette plante est généralement regardée comme un vulnéraire éprouvé. La haute opinion qu'en a le peuple est consignée dans ce proverbe en rime: *Qui a la bulle & la* sanicle (que les Parisiens prononcent *sanique*), *fait aux Chirurgiens la nique.*

Les feuilles de cette plante sont très-communément employées dans les apozemes, les bouillons, les tisanes destinées au traitement de toutes les especes d'hémorrhagie, des chûtes, des coups, *&c.* contre les cours de ventre, la dyssenterie, *&c.* le suc exprimé de ses feuilles est aussi employé dans le même cas. On emploie tous ces remedes sous forme de gargarisme dans les maux de gorges qui dépendent du relâchement; on emploie aussi le suc & la décoction sous forme d'injection ou de lotion dans le pensement des plaies; l'infusion

théiforme des feuilles de *ſanicle* eſt auſſi uſitée pour l'uſage intérieur, mais cette infuſion ne pouvant être que très-légérement chargée du principe médicamenteux de la plante, doit être regardée comme un remede très-foible.

On conſerve dans les boutiques une eau diſtillée de *ſanicle*, qu'on regarde aſſez communément comme empreinte des principes vulnéraires aſtringens de la plante ; mais ces principes ne ſont point volatils, & l'eau de *ſanicle* n'eſt certainement point aſtringente. Nous avons obſervé ailleurs la même choſe, en parlant de l'eau de plantin & de celle de renouée, *&c. Voyez ces articles.*

Les feuilles de *ſanicle* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire & le baume oppodeltoch, & ſon ſuc dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

SANIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie la matiere claire & ſéreuſe, qui coule des plaies & des ulceres : les Grecs l'appellent *ichor.*

Elle differe du pus qui eſt épais, & plus blanc. *Voyez* PUS.

La ſuppuration des plaies des aponévroſes, des ligamens, des articulations, eſt toujours ſanieuſe : les ulceres de ces parties ne doivent pas être traités par des remedes gras & onctueux, mais avec des baumes qui s'oppoſent à la pourriture. *Voyez* PLAIES DES NERFS, DES TENDONS, DES APONEVROSES *& autres parties exanguines.* (*Y*)

SANJENÉ-LAHÈ, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois a l'odeur du cumin. Son écorce reſſemble à celle du ſureau & eſt très-aromatique ; on dit qu'elle eſt un remede dans les brûlures.

SANIEUX, adj. qui eſt chargé de ſanie. *Voyez* SANIE.

SANINDO, (*Géogr. mod.*) c'eſt le nom d'une des ſept grandes contrées de de l'empire du Japon. *Sanindo* ſignifie la *contrée montagneuſe du Nord*, ou la *contrée froide.* Elle comprend huit provinces qui ſont, Tanba, Tango, Taſima, Imaba, Fooki, Idſumo, Iwami & Oki. Tout le revenu annuel de ces huit provinces, monte à 123 mankokfs. (*D. J.*)

SANJODO, (*Géogr. mod.*) une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. Le mot *ſanjodo*, veut dire la *contrée montagneuſe méridionale*, ou la *contrée chaude.* Elle renferme huit provinces, qui ſont Farima, Mimaſaki, Bidſen, Bitsju, Bingo, Aki, Suwo & Nagata. Leur revenu annuel monte en total à deux cens ſeptante mankokfs. (*D. J.*)

SANIS, ſ. m. (*Hiſt. grecq.*) *cavis* ; genre de punition chez les Grecs, qui conſiſtoit à attacher un malfaiteur à un poteau, & à le laiſſer dans cet état plus ou moins long-temps, ſuivant ſon crime. Potter. *Archæol. Græc. t. I. p. 131.* (*D. J.*)

SANITIUM (*Géog. anc.*) ancienne ville des Alpes maritimes, ſelon Ptolomée, *liv. III, c. j*, qui étend ſon Italie juſques-là. C'eſt à préſent la ville de Sénez : les habitans de ce canton ſont nommés par Pline *Sanagenſes*, & la ville même eſt appellée *Sanicienſium civitas*, dans la notice des provinces. (*D. J.*)

SANKIRA, (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Japon ; dont la racine fameuſe par ſes vertus, eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, garnie de longues fibres, rouge ou noire en-dehors, blanche au-dedans, & d'un goût fade. Cette plante, quand elle ne trouve rien qui la ſoutienne, ne s'éleve que d'une ou deux coudées ; mais lorſqu'elle rencontre des buiſſons, elle devient beaucoup plus haute. Ses branches ſont ligneuſes, de la groſſeur d'un tuyau d'orge, d'un rouge brun près de terre, garnies de nœuds de deux en deux pouces, & changeant de direction après chaque nœud, d'où ſortent deux tendons ſemblables à ceux de la vigne, par leſquels la plante s'attache à tout ce qu'elle rencontre. Les feuilles, qui n'ont preſque point de pédicules, ſont rondes, terminées, par une pointe courte, de trois pouces de diametre, minces, ſans découpures, & d'un verd clair des deux côtés. Sur un pédicule très-mince, long d'un pouce, ſont diſpoſées en ombelle, environ dix petites fleurs, de couleur jaunâtre, de la groſſeur d'un grain de coriande, à ſix pétales & ſix étamines, dont la pointe eſt d'un blanc qui tire ſur le jaune. Le ſommet du piſtil qui occupe le milieu de la fleur, eſt couleur de verd de mer. Après la fleur, il vient un fruit, qui a peu de

chair, & qui reſſemble à la ceriſe par ſa figure, ſa groſſeur & ſa couleur ; mais il eſt ſec, farineux & d'un goût auſtere. Les ſemences ſont au nombre de quatre, cinq ou ſix, de la groſſeur d'une lentille, en forme de croiſſant ; noirâtres en-dehors lorſqu'elles ſont ſeches, blanches en-dedans, d'une ſubſtance très-dure. Cette plante croît abondamment parmi les ronces & les fougeres.

SANKITS, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un petit *chame-ceraſus*, à feuilles de ceriſier ſauvage du Japon, leſquelles ſont diſpoſées en rond. Ses fleurs ſont pentapétales, & reſſemblent à celles du muguet ; ſont fruit eſt un peu rouge, plus gros qu'un pois, d'un goût doux & ſtyptique, avec un noyau blanc, dur & tranſparent.

SANNE, LA (*Géog. mod.*) ou la *Seine*, petite riviere de France, en Normandie, au pays de Caux. Elle a ſa ſource à ſix lieues de Rouen, & ſe jette dans la mer à une lieue de Dieppe & à ſix de ſon origine. (*D. J.*)

SANNES, *terme du jeu de trictrac*, qui ſignifie deux fois ſix, que les dés amenent d'un même coup.

SANNI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Aſie, aſſez près de la petite Arménie. Strabon, *l. XII*, dit : au-deſſus de Trébizonde & de Pharnacie, ſont les Tibaréniens, les Chaldéens & les *Sanni*, qu'on appelloit autrefois *Macrones*, & la petite Arménie.

2. Les *Sanni Heniochi*, ſont un autre peuple différent dans la Cochilde. Pline, *l. VI*, *c. iv & v*, en fait mention, & les diſtingue des Heniochi proprement dit (*D. J.*)

SANOCK, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, vers les montagnes, ſur la riviere de San. (*D. J.*)

SAN-SA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon, dont le tronc eſt court & l'écorce d'un verd brun. Ses feuilles reſſemblent à celles du ceriſier ; de leurs aiſſelles, il naît en automne, un ou deux boutons écailleux, de la groſſeur d'une balle de fuſil, qui, venant à s'ouvrir, font éclorre une fleur à ſix ou ſept grands pétales rouges, en forme de roſe de la Chine ; une eſpece de couronne, qui ſort du fond de la fleur, produit plus de cent étamines d'un blanc incarnat, courtes & diviſées en deux, avec des pointes jaunes. Cette plante a un grand nombre de variétés dans la couleur & dans la forme double ou ſimple de ſes fleurs, qui lui font donner des noms différens. Celle qu'on nomme *ſaſanqua*, produit un fruit de la groſſeur d'une piſtache. Ses feuilles préparées ſe mêlent avec celles du thé, pour en rendre l'odeur plus agréable ; & leur décoction ſert aux femmes pour ſe laver les cheveux.

SANSCRIT *ou* SAMSKRET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne parmi les idolâtres de l'Indoſtan à une langue fort ancienne qui n'eſt connue que des bramines ou prêtres, & dans laquelle eſt écrit le *vedam*, qui contient les dogmes de la religion des Indiens. *Voyez* VEDAM. Cette langue ſacrée ſe trouve auſſi nommée *Hanſcrit* & *Samskrotam* ; il n'y a que la tribu des prêtres, & celle des kutteris ou nobles à qui il ſoit permis de l'apprendre.

SANSJU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon dans l'île de Nipon. C'eſt un pays fort étendu, très-fertile, & qu'on diviſe en huit diſtricts. Sa longueur du ſud au nord, eſt de cent milles du Japon. Il contient pluſieurs bonnes villes & autres places conſidérables. (*D. J.*)

SANSONNET, *Voyez* ETOURNEAU.

SANS-PAIS, adj. (*Anal.*) *Voyez* AZYGOS.

SANS-PRENDRE, ſ. m. *terme d'hombre, de quadrille, de médiateur, de trì.* Il ſe dit lorſqu'on fait jouer ſans écarter. *Voyez ces jeux à leurs articles.*

SANT, (*Géog. mod.*) les Eſpagnols & les Italiens diſent *ſanto* au maſculin, & *ſanta* au féminin, lorſqu'il s'agit de joindre ce nom adjectif à un nom propre géographique ; alors ils retranchent l'*o* devant une voyelle, & devant une conſonne ; les Italiens écrivent ſimplement *ſan*, en retranchant le *t*, auſſi-bien que l'*o*, parce qu'en effet il ne ſe prononce point, pour éviter la dureté de la prononciation. Rien n'eſt plus commun que *ſan*, *ſanto* & *ſanta*, devant des noms géographiques de lieux, de villes,

de rivieres, d'îles, de montagnes, *&c.*; mais comme tous ces noms chargeroient extrêmement la lettre *f*, dans un dictionnaire, qui n'eſt pas deſtiné à la ſeule géographie, nous en renvoyons tous les articles ſous les mots propres, peu curieux de l'épithete ridicule *ſaint ſainte, ſan, ſancto* & *ſancta*. (*D. J.*)

SANTA, ſ. m. (*Monnoie de compte.*) On appelle ainſi à Bantam, & dans toute l'île de Java, auſſi-bien que dans quelques îles voiſines, un certain nombre de *caxas*, petite monnoie du pays, enfilés enſemble avec un cordon de paille. (*D. J.*)

SANTAL, ſ. m. (*Botan. exot.*) bois des Indes orientales, dont nous connoiſſons trois eſpeces : le jaune ou le citrin, le blanc & le rouge.

Le *ſantal* citrin, *ſantalum citrinum* J. B. eſt un bois peſant, ſolide, ayant des fibres droites ; ce qui fait qu'on peut le fendre aiſément en de petites planches, d'un roux pâle ou jaunâtre, tirant ſur le citrin, d'un goût aromatique un peu amer, d'une acrimonie qui remplit toute la bouche, mais cependant qui n'eſt pas déſagréable, d'une bonne odeur qui approche un peu de celle du muſc & des roſes.

Le *ſantal* blanc, *ſantalum odoratum candidum*, Cæſalp. differe du citrin par ſa couleur qui eſt plus pâle, & par ſon odeur qui eſt plus foible : au reſte ſa ſubſtance eſt la même, auſſi-bien que ſa tiſſure.

Garzias avoue qu'il y a une ſi grande affinité entre les arbres du *ſantal* citrin & du *ſantal* blanc, que l'on a bien de la peine à les diſtinguer l'un de l'autre, & qu'il n'y a que les habitans qui les vendent aux marchands, qui ſachent en faire la différence ; mais le ſavant botaniſte pere Herman nous aſſure que l'un & l'autre viennent du même arbre, que l'écorce, ou l'aubier s'appelle *ſantal blanc*, & que la moëlle ou la ſubſtance intérieure, ſéparée de l'écorce & de l'aubier, eſt le *ſantal citrin*.

Cet arbre qui s'appelle *ſarcanda* dans le pays, s'éleve à la hauteur d'un noyer ; ſes feuilles ſont ailées, vertes, imitant celles du lentiſque ; ſes fleurs ſont d'un bleu noirâtre, ſes fruits ou ſes baies ſont de la groſſeur d'une ceriſe, elles ſont vertes d'abord, enſuite elles noirciſſent en mûriſſant ; elles ſont inſipides & tombent aiſément. Il y a certains oiſeaux, dit Bontius, preſque ſemblables aux grives, qui mangent ces fruits avec avidité, & qui les rendant enſuite avec leurs excrémens, ſement les montagnes ou les champs de nouveaux arbres. Le *ſantal* vient dans les Indes orientales, & ſur-tout dans le royaume de Siam, & dans les îles de Timor & de Solor ; le même Bontius raconte que l'odeur de ces arbres nouvellement coupés, répand je ne ſais quoi de peſtilentiel, qui eſt très-ennemi du cerveau.

Le *ſantal* rouge, *ſantalum rubrum*, C. B. P. eſt un bois ſolide, compacte, peſant, dont les fibres ſont tantôt droites, tantôt ondées ; le bois du milieu de l'arbre, dont on apporte de grands morceaux ſéparés de l'écorce & de la ſuperficie ligneuſe, eſt à l'extérieur d'un rouge brun & preſque noir, & intérieurement d'un rouge foncé ; il a un goût légérement aſtringent & acide, mais aucune odeur manifeſte ; l'arbre du *ſantal* rouge, s'appelle *pantaga* ; il eſt ſiliqueux & croît dans le Coromandel.

On ſubſtitue quelquefois au *ſantal* citrin, un certain bois compacte, peſant, réſineux, de couleur d'un roux pâle ou jaunâtre, d'une odeur pénétrante, qui approche de l'odeur du citron, & que l'on appelle communément *bois de citron*, *bois de coco*, *bois de jaſmin*. L'arbre dont on tire ce bois, eſt le *nerium arboreum altiſſimum*, *folio anguſto*, *flore albo*, de Sloane, Cat. plant. jus. jam. *nerium americanum lacteſcens*, *longiſſimo folio*, *flore albo*, *odoratiſſimo*, H. Beaumont. Quoique cet arbre approche un peu du *ſantal* citrin pour la couleur, il en differe cependant beaucoup, par l'odeur, par les fibres qui ſont courtes & inégales, & par la ſubſtance réſineuſe dont il eſt rempli, par le moyen de laquelle il s'enflamme aiſément & s'éteint difficilement.

On trouve auſſi fréquemment chez les droguiſtes, deux bois rouges qu'on donne pour du *ſantal* rouge. Ces deux bois viennent des Indes & de l'Amérique. L'un s'appelle *lignum braſiliano ſimile, ſeu lignum ſapou, lanis tingendis percommodum* C. B. P.

L'autre ſe nomme *Braſilium lignum*, J. B. *Erythroxylum braſilianum, ſpinoſum foliis acaciæ*, Parad. Bat. Prod. mais il eſt facile de diſtinguer le *ſantal* rouge de ces deux bois, ſoit par l'odeur, ſoit par le goût, car le *ſantal* rouge eſt de couleur de ſang obſcur, & un peu auſtere au goût, & le bois du Bréſil eſt d'une couleur rouge, entremêlée d'un peu de jaune & d'un goût douceâtre.

Il eſt vraiſemblable que les anciens Grecs & Latins n'ont pas connu les différentes ſortes de *ſantaux*. Les Arabes ſont les premiers qui en faſſent expreſſément mention, ſous le nom de *ſantal*. Les nouveaux Grecs, qui ont marché ſur les traces des Arabes, en ont auſſi parlé; cependant Saumaiſe, dans les exercitations ſur Pline, croit que les bois appellés *ligna ſagalina*, dont fait mention l'auteur du voyage autour du monde, dans le livre qui a pour titre *periplus*, ſont les *ſantaux*, & que par conſéquent ils n'ont pas été inconnus aux Grecs. Le profond ſilence que Dioſcoride & Galien gardent ſur ces bois, dont ils ne diſent pas un mot, ſuffit pour détruire l'opinion de Saumaiſe.

Les *ſantaux* contiennent un ſel eſſentiel, acide, une huile épaiſſe, plus peſante que l'eau, & une petite portion de ſel volatil avec beaucoup de terre. L'huile que contient le *ſantal* citrin, eſt plus ſubtile & plus abondante; elle eſt moins ſubtile dans le *ſantal* blanc, & plus épaiſſe encore dans le *ſantal* rouge. On attribue aux *ſantaux* la vertu inciſive, atténuante & aſtringente; on en prépare la décoction comme celle du gayac, & on la donne de la même maniere. (*D. J.*)

SANTALUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres dans le ſyſtême de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt poſé ſur le germe du piſtil, & ſe partage en quatre quartiers; la fleur eſt monopétale, en cloche, dont la bordure eſt fendue en cinq ſegmens aigus; les étamines ſont au nombre de huit filets, alternativement plus courts les uns que les autres, & poſés ſur la partie ſupérieure du tuyau de la fleur; le germe du piſtil eſt turbiné, le ſtyle eſt de la longueur des étamines, le ſtigma eſt ſimple, le fruit eſt une baye. Linnæi, *gen. plant. p. 164.* (*D. J.*)

SANTAREN, (*Géogr. mod.*) nom corrompu de S. Irenée, dont la fête ſe célebre le 20 octobre; ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une montagne près du Tage, à 8 lieues au midi de Leiria, à 9 au ſud-oueſt de Tomar, & à 15 au nord-eſt de Lisbonne. Cette ville eſt très-ancienne; on la connoît ſous le nom de *Scalobis* & de *præſidium Julium*; elle contient aujourd'hui environ trois mille habitans, diviſés en douze paroiſſes; ſon terroir eſt d'une fertilité admirable en froment, en vin & en olives. Don Alphonſe Henriquez prit cette ville ſur les Maures, en 1147, & lui accorda des grands privileges, confirmés par Alphonſe III, en 1254. *Long.* 6. 4; *latit.* 39, 11.

Sauza, (Louis de) chevalier de Malte, étoit natif de *Santaren*. Il a écrit l'hiſtoire de S. Dominique en Portugais; mais il eût bien mieux fait de donner celle de l'ordre de Malte. Il eſt mort en 1632. (*D. J.*)

SANTÉ, ſ. f. (*œcon. anim.*) ὑγιεια, *hygieia*, *ſanitas*, *valetudo*. C'eſt l'état le plus parfait de la vie; l'on peut par conſéquent le définir, l'accord naturel, la diſpoſition convenable des parties du corps vivant, d'où s'enſuit que l'exercice de toutes ſes fonctions ſe fait, ou peut ſe faire d'une maniere durable, avec la facilité, la liberté, & dans toute l'étendue dont eſt ſuſceptible chacun de ſes organes, ſelon ſa deſtination, & relativement à la ſituation actuelle, aux différens beſoins, à l'âge, au ſexe, au tempérament de l'individu qui eſt dans cette diſpoſition, & au climat dans lequel il vit. *Voyez* VIE, FONCTION, AGE, SEXE, TEMPÉRAMENT & CLIMAT.

Il réſulte de cette idée conſtanciée de la *ſanté*, que quiconque eſt dans cet état, jouit par conſéquent de la vie; mais que l'on peut vivre ſans être en ſanté; ainſi l'idée de ce dernier état en particulier, eſt plus étendue, renferme plus de conditions que celui de la vie en général.

En effet, 1°. il ſuffit, pour l'exiſtence de la vie, que le corps animé ſoit ſuſceptible d'un petit nombre de fonctions, mais ſur-tout que le mouvement du cœur & de la

la reſpiration ſe faſſe ſans une interruption conſidérable ; au lieu que l'état de *ſanté* ſuppoſe abſolument l'exercice ou l'intégrité des facultés pour toutes les fonctions. 2°. Il ne faut, pour que la vie ſe ſoutienne par l'exercice des fonctions indiſpenſables pour cet état, que la continuation de cet exercice, quelque imparfaitement qu'il puiſſe ſe faire, & même ſeulement par rapport au mouvement du cœur, quelque peu que ce puiſſe être, ſans celui de la reſpiration : au-lieu que pour une *ſanté* bien établie, non-ſeulement il faut que toutes les fonctions vitales s'exercent, & que l'exercice des autres ſe faſſe, ou puiſſe ſe faire conſtamment, reſpectivement à l'utilité dont elles ſont dans l'économie animale ; mais encore, que l'exercice s'en faſſe de la maniere la plus parfaite dont l'individu ſoit ſuſceptible de ſa nature.

Il s'enſuit donc que quoique la *ſanté* exige l'exercice de toutes les fonctions, il ſuffit que celles d'où dépend la vie, ſe ſoutiennent inceſſamment & dans toute la perfection poſſible ; il n'eſt pas néceſſaire que les autres ſe faſſent continuellement ni toutes à la fois, il ſuffit qu'elles puiſſent ſe faire convenablement à chaque organe, lorſque la diſpoſition, les beſoins de la machine animale, ou la volonté l'exigent, & que cette faculté ſoit commune à tous les organes ſans exception ; parce que la perfection eſt le complément de toutes les conditions.

Ainſi, parmi les actions du corps humain, il en eſt qui ont lieu néceſſairement dans tous les temps de la vie, pour qu'elle ſe conſerve ; tel eſt l'exercice des principaux organes de la circulation du ſang, même dans le fœtus ; de ceux de la reſpiration après la naiſſance : l'action des premiers doit ſe répéter chaque ſeconde d'heure environ ; celle des autres doit avoir lieu pluſieurs fois dans une minute : il eſt des organes qui ne ſont en action que pendant un certain temps, dans l'eſpace d'un jour naturel, comme ceux de la digeſtion, des mouvemens des membres, de l'exercice de l'eſprit ; en ſorte que le ſommeil ſuccede à la veille, comme le repos au travail, la nuit au jour ; d'autres organes ont des fonctions réglées pour tous les mois, comme ceux qui ſervent à l'évacuation périodique des femmes : il eſt des fonctions qui ſont particulieres à chacun des ſexes ; comme aux hommes d'engendrer, aux femmes de concevoir ; & ces fonctions ne peuvent avoir lieu qu'à un certain âge, & n'ont qu'un exercice limité ; elles regardent les adultes, non pas les enfans, ni communément les vieillards, ſur-tout par rapport aux femmes.

Ainſi on ne peut pas regarder comme en *ſanté*, quiconque ne peut pas exercer les fonctions convenables à ſon ſexe, à ſon âge & à la circonſtance ; tels ſont les eunuques, les mutilés en tout genre ; de même que c'eſt auſſi contraire à l'idée de la *ſanté*, d'exercer des fonctions qui ne conviennent pas, qui ſont déplacées, comme ſi une femme décrépite eſt encore ſujette à l'évacuation menſtruale, ou le redevient, ou ſi quelqu'un eſt porté au ſommeil extraordinairement hors le temps qui lui eſt deſtiné ; par conſéquent, la même fonction, qui étant exercée convenablement, eſt un effet de la bonne *ſanté*, devient un ſigne, un ſymptome de maladie, lorſqu'elle ſe fait à contre-temps.

La perfection de la *ſanté* ne ſuppoſe donc pas une même maniere d'être, dans les différens individus qui en jouiſſent ; l'exercice des fonctions dans chaque ſujet, a quelque choſe de commun, à la vérité, pour chaque action en particulier, mais il eſt ſuſceptible auſſi de bien des différences, non-ſeulement par rapport à l'âge, au ſexe, au tempérament, comme on vient de le dire, mais encore par rapport aux ſujets de même âge, de même ſexe, de même tempérament, ſelon les différentes ſituations, les différentes circonſtances où ils ſe trouvent ; ainſi chacun a ſa maniere de manger, de digérer, quoique chacun ait les mêmes organes pour ces fonctions.

La *ſanté* ne conſiſte donc pas dans un point précis de perfection commune à tous les ſujets, dans l'exercice de toutes leurs fonctions ; mais elle admet une ſorte de latitude d'extenſion, qui renferme un nombre très-conſidérable & indéterminé de combinaiſons, qui établiſſent bien des variétés dans la maniere d'être en bonne *ſanté*,

compriſes entre l'état robuſte de l'athlete le plus éloigné de celui de maladie, & l'état qui approche le plus de la diſpoſition où la *ſanté* ceſſe par la léſion de quelque fonction.

Il ſuit de là qu'il n'exiſte point d'état de *ſanté* qui puiſſe convenir à tout le monde; chacun a ſa maniere de ſe bien porter, parce que cet état dépend d'une certaine proportion dans les ſolides & les fluides, dans leurs actions & leurs mouvemens, qui eſt propre à chaque individu. Comme l'on ne peut pas trouver deux viſages parfaitement ſemblables, dit à ce ſujet Boerrhaave, *inſtitut. med. ſemeiot. comment.* §. *889.* de même il y a toujours des différences entre le cœur, le poumon d'un homme, & le cœur, le poumon d'un autre homme.

Que l'on ſe repréſente deux perſonnes en parfaite *ſanté*; ſi l'on eſſaie de faire paſſer les humeurs, c'eſt-à-dire, la maſſe du ſang de l'un de ces ſujets, dans le corps de l'autre & réciproquement, même ſans leur faire éprouver aucune altération, comme par le moyen de la tranſfuſion, ſi fameuſe dans le ſiecle dernier, ils ſeront ſur le champ tous les deux malades, dès que chacun d'eux ſera dans le cas d'avoir dans ſes vaiſſeaux, du fluide qui lui eſt étranger; mais ſi l'on pouvoit tout de ſuite rendre à chacun ce qui lui appartient, ſans aucun changement, ils recouvreroient chacun la *ſanté* dont ils jouiſſoient avant l'échange.

C'eſt le concours des qualités dans les organes & les humeurs propres à chaque individu, qui rend cet échange impraticable, (*Voyez* TRANSFUSION); c'eſt cette proportion particuliere entre les parties dans chaque ſujet, qui conſtitue ce que les anciens entendoient par *idioſyncraſie*, & ce que nous appellons *tempérament* (*Voyez* IDIOSYNCRASIE, TEMPÉRAMENT), qui fait que l'exercice des fonctions d'un homme differe ſenſiblement de ce qui ſe paſſe au même égard dans un autre homme, quoiqu'ils ſoient tous les deux dans un état de *ſanté* bien décidée.

Les mêmes organes operent cependant dans l'un & dans l'autre le changement des matieres deſtinées à la nourriture, en humeurs d'une nature propre à cet effet. Cependant des mêmes élémens, il ne réſulte pas des humeurs abſolument ſemblables, lorſqu'ils ſont travaillés & digérés dans deux corps différens.

Tel homme vit de plantes & de fruits avec de l'eau, & ſe porte bien; tel autre ſe nourrit de viande & de toutes ſortes d'autres alimens, avec des liqueurs ſpiritueuſes, & ſe porte bien auſſi: donnez à celui-ci qui eſt habitué à ſon genre de vie des végétaux pour toute nourriture, il deviendra bientôt malade; comme celui qui eſt accoutumé à vivre frugalement, s'il paſſe à l'uſage de tous les genres d'alimens qui conſtituent ce qu'on appelle *la bonne chere.*

Ainſi on ne peut dire en général d'aucune eſpece de nourriture, qu'elle convient pour la *ſanté* préférablement à toute autre, parce que chacun a une façon de vivre, de ſe nourrir qui lui eſt propre, & qui differe plus ou moins de celle d'un autre. *Voyez* RÉGIME.

La différence des conſtitutions des tempéramens, n'empêche pas cependant qu'il n'y ait des ſignes généraux, auxquels on peut connoître une bonne *ſanté*, parce que dans l'économie animale la variété des moyens ne laiſſe pas de produire des effets qui paroiſſent ſemblables, dont la différence réelle n'eſt pas aſſez caractériſée pour ſe rendre ſenſible: c'eſt le réſultat de pluſieurs effets dont les modifications ne ſont pas ſuſceptibles d'être apperçues, d'être ſaiſies, qui forment ces ſignes viſibles, par le moyen deſquels on ne peut & on ne fait que juger en gros de l'état des choſes.

Ainſi c'eſt par la facilité avec laquelle l'on ſent que ſe fait l'exercice des fonctions du corps & de l'ame; par la ſatisfaction que l'on a de ſon exiſtence phyſique & morale; par la convenance & la conſtance de cet exercice; par le témoignage que l'on rend de ce ſentiment, & le rapport de ces effets, que l'on peut faire connoître que l'on jouit d'une vie auſſi ſaine, auſſi parfaite qu'il eſt poſſible. Les trois premieres de ces conditions ſont aiſées à établir, par l'examen de l'état actuel dans lequel on ſe trouve; mais il n'en eſt pas de même

de la derniere, qui ne peut être que preſſentie pour l'avenir, à en juger par la paſſé; en tant que l'on connoît la bonne diſpoſition du ſujet & la force de ſon tempérament, qui le rend propre à réſiſter aux fatigues, aux injures de l'air, à la faim, à la ſoif, par conſéquent aux différentes cauſes qui peuvent altérer, détruire la *ſanté*: d'où l'on peut inférer que puiſque dans ce ſujet les choſes non-naturelles tendent conſtamment à devenir & deviennent naturelles, c'eſt-à-dire, que l'uſage des choſes dont l'influence eſt inévitable ou néceſſaire, ne ceſſe de tourner au profit de la *ſanté*, à l'avantage de l'individu, pour ſa conſervation, & pour celle des diſpoſitions à contribuer à la propagation de l'eſpece; cet état ſe ſoutiendra long-temps.

Il ſuit de là que les ſignes par leſquels on peut préſager une vie ſaine & longue, ſont auſſi ordinairement les marques d'une *ſanté* actuelle bien ſolide, bien affermie. Les hommes d'une complexion maigre, mais charnue, ſont les plus diſpoſés à une bonne *ſanté*: les perſonnes qui avec aſſez d'embonpoint en apparence, ſont d'une complexion délicate, ont des muſcles grêles, peu compactes, perdent aiſément, par de très-petites indiſpoſitions, cette apparence de *ſanté*, qui ne dépend que de la graiſſe qui ſe ramaſſe ſous les tégumens. Dans cette diſpoſition on eſt très-ſuſceptible de maladie, ce qui forme une conſtitution très-éloignée d'être parfaite, lors même qu'elle ſemble accompagnée des ſignes de la *ſanté*.

La force de la faculté qui conſtitue la vie, c'eſt-à-dire, de la nature, ſe diſſipe chaque jour plus ou moins par l'exercice des fonctions; mais dans la *ſanté* la nourriture & le ſommeil réparent cette perte par la formation & le nouvel approviſionnement qui ſe fait du fluide nerveux: la vie ſe ſoutient tant que la nature a des forces ſuffiſantes pour ſurmonter les réſiſtances de la machine animale, par conſéquent celles qu'oppoſent au mouvement les ſolides & les fluides qui la compoſent. Plus les forces ſont ſupérieures aux réſiſtances, avec une plus grande maſſe à mouvoir, plus les forces vitales ſont conſidérables & propres au maintien de la *ſanté*; & au contraire à proportion qu'elles ſurpaſſent moins les réſiſtances, avec une moindre maſſe à mouvoir, la *ſanté* eſt plus foible, plus délicate, plus ſujette à ſe déranger.

Plus la nature a de forces, & moins elle en dépenſe, plus la *ſanté* eſt ferme & durable; parce que la proviſion des forces eſt plus conſidérable. C'eſt de là que dépend 1°. la facilité, l'agilité, la promptitude dans l'exercice des fonctions; 2°. le contentement intime, la joie de l'ame, qui ſont l'effet du ſentiment qu'elle éprouve de la conſcience qu'elle a de cette diſpoſition, de cette faculté; 3°. & l'ordre bien réglé, tranquille & durable des différentes actions de l'individu. Trois conditions qui ſont eſſentiellement néceſſaires pour le maintien de la bonne *ſanté*.

C'eſt un très-bon ſigne en ſa faveur, lorſque, chaque jour à la même heure à peu-près on ſe ſent porté à ſatisfaire aux principaux beſoins de la vie; que l'on ſe ſent de l'appétit pour manger & pour boire; que l'on le ſatisfait convenablement; que la digeſtion, ainſi que l'excrétion des matieres fécales & de l'urine ont auſſi chacune leur temps réglé; & que le ſommeil revient à ſa même heure environ, & dure de ſuite environ le même temps.

C'eſt auſſi une marque de bon tempérament & d'une diſpoſition certaine à une ſanté durable, lorſque l'on peut ſe livrer à un exercice aſſez fort, à un travail du corps aſſez conſidérable, ſans qu'il ſe faſſe de battement, de pulſation, de palpitation extraordinaire dans aucune partie du corps; ſans que l'on reſſente aucune douleur, qu'il ſe forme aucune tumeur, qu'il paroiſſe aucune rougeur ſur la ſurface du corps. C'eſt une preuve que la diſtribution des humeurs ſe fait avec une égalité bien conſtante, même lorſqu'il ſe fait des mouvemens forcés qui pourroient la troubler.

Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes, qui ſont d'une *ſanté* robuſte, ſont rarement des gens d'eſprit; & au contraire avec de l'eſprit on n'a pas ordinairement une bonne *ſanté*, parce que l'exercice de l'eſprit exige une grande mobilité dans le phyſique de l'entendement, dans le genre nerveux, laquelle contribue beaucoup à l'affoibliſſement du corps, à établir

une débilité dominante : au lieu que la roideur des fibres en général qui conſtitue la diſpoſition à la force du corps, à la vigueur de la *ſanté*, s'étend à l'organiſation du cerveau & des nerfs ; ce qui les rend moins propres à la vibratilité, qui eſt néceſſaire pour l'exercice des ſenſations, des fonctions de l'eſprit. On ne peut pas réunir dans ce monde toutes les conditions qui peuvent rendre heureux à tous égards : ainſi celui qui a la ſageſſe (c'eſt-à-dire le ſavoir) de Salomon, ne peut pas ſe promettre la longue vie de Mathuſalem. On ne ſait autre choſe, dit Boerrhaave, *inſt. med.* §. *885*, de l'Anglois fameux pour avoir pouſſé la vie beaucoup au-delà d'un ſiecle, ſinon qu'il aimoit beaucoup le fromage, & qu'il commit un adultere ayant près de cent ans. On n'a jamais parlé d'aucune production ni autre preuve de ſon eſprit. M. de Fontenelle qui n'a fini ſa carrière qu'au bout d'un ſiecle, quoiqu'il ait joué un grand rôle dans la république des Lettres, peut être regardé comme un phénomene d'autant plus rare en ce genre.

Les moyens propres à conſerver la *ſanté*, conſiſtent dans le bon uſage des choſes non naturelles, que l'on doit obſerver pour cet effet le plus qu'il eſt poſſible ; de la maniere preſcrite dans les *articles* HYGIENE, NON-NATURELLES, *choſes*, RÉGIME.

Pour ce qui regarde le rétabliſſement de la *ſanté*, c'eſt auſſi au régime & au ſecours de l'art qu'il faut avoir recours, ſelon les indications qui ſe préſentent. *Voyez* MÉDECINE, *Thérapeutique*, DIETE, RÉGIME, CURATION, TRAITEMENT, REMEDE, *Chirurgie*, MÉDICAMENT, *Pharmacie*, *Chymie*. (*M. D'AUMONT.*)

SANTÉ, (*Bain de*) ou de propreté, (*Médecine.*) Les médecins, toujours attentifs à chercher des ſecours contre les maladies, remarquerent les bons effets qu'ils produiſoit, & le mirent au nombre de leurs remedes.

On ordonna le bain de différentes façons, c'eſt-à-dire, qu'il y en eut de chauds & de froids, de généraux & de particuliers.

Dans les bains généraux, ſoit chauds ou froids, le corps eſt plongé juſqu'au deſſus des épaules ; dans les particuliers, on ne trempe que la moitié du corps, ce qui s'appelle *demi-bain* ; celui où on ne trempe que les pieds & une partie des jambes s'appelle *pédiluve*. On peut auſſi rapporter aux bains particuliers les diverſes eſpeces de fomentation, & les douches. *Voyez* FOMENTATION & DOUCHES.

Les différentes qualités de l'eau que l'on emploie pour le bain, en changent la propriété. Dans les cas où on a intention de ramollir les fibres, & de procurer quelques relâchemens dans toute l'habitude du corps, le bain chaud d'eau douce ſimple, ou mêlangée avec des médicamens émolliens, ſatisfera à cette indication.

Quand il eſt queſtion de reſſerrer la texture des fibres, de leur rendre le reſſort qu'elles auront perdu, rien de plus convenable que le bain d'eau froide : je déduirai, par la ſuite, des raiſons de cette diverſité.

On a encore diviſé les bains en domeſtiques, qui ſont ceux que l'on prend chez ſoi ou chez les baigneurs, & que l'on compoſe de pluſieurs façons ; il y en a de lait, de décoctions de plantes émollientes, d'eau, de ſon, *&c.* en bains d'eaux minérales, qui ſont ou thermales ou acidules, dont les effets ſont différens, ſelon les principes que ces eaux contiennent : en bains d'eau de riviere, de fleuve ou de mer ; & en bains ſecs, tels que ceux d'eſprit-de-vin, ceux de vapeurs du cinabre, que l'on nomme *fumigation*. *Voyez* FUMIGATION. Ceux de marc de raiſins, de cendres, de ſels, de ſable, *&c.* auxquels on peut encore joindre l'application des boues ou bourbes ſur tout le corps, qui ſe pratique en quelques endroits.

Pour expliquer l'action des bains, il faut d'abord poſer pour principe que l'eau qui en fait la baſe, pénetre par ſa fluidité preſque tous les corps ; & ſur-tout ceux dont la texture eſt aſſez lâche pour que l'eau puiſſe trouver entre les fibres dont ils ſont compoſés des interſtices que l'on appelle *pores*. *Voyez* PORE, & l'excellent article de M. Maret ſur les *Bains*, dans notre volume IV, page 222.

Le corps humain eſt un de ceux dans leſquels on remarque un plus grand nombre de pores. La déperdition de ſubſtance à

laquelle il eſt ſujet par la tranſpiration, prouve aſſez ce que j'avance. Lorſque le corps ſe trouve expoſé à un certain volume d'eau capable de le preſſer de tous les côtés, & dont chaque goutte a une peſanteur naturelle, elle s'inſinue dans chacun de ces interſtices, dont elle augmente la capacité par le relâchement que procure ſon humidité : parvenue après un certain temps juſqu'à l'intérieur du corps, elle ſe mêle avec le ſang ; aidée d'ailleurs par les contractions réitérées du cœur, qui augmentent à proportion de la preſſion, elle détruit la cohéſion trop forte des molécules du ſang, le fait circuler avec plus de facilité, & le rend plus propre aux ſecrétions ; augmente celle des eſprits animaux, ſi néceſſaire pour l'entretien des forces & l'exécution de toutes les fonctions, en même temps qu'elle met le ſang en état de ſe dépouiller des parties nuiſibles que ſon trop grand épaiſſiſſement ou ſa trop grande lenteur à circuler y avoient amaſſées.

Ces principes poſés, il ne ſera pas difficile de déduire les raiſons des phénomenes qu'on obſerve, ſelon le degré de chaleur ou de froid des eaux qu'on emploie, & la différence des matieres dont elles ſont imprégnées. En augmentant la chaleur de l'eau ſimple, on lui donne un degré d'élaſticité dont elle eſt redevable aux parties ignées qu'elle contient, & qui la rendent plus pénétrante Lorſqu'elle ſe trouve chargée de parties ferrugineuſes & chaudes en même temps, ſon reſſort & ſon poids ſont augmentés en raiſon réciproque de ſa chaleur & de la quantité de fer dont elle eſt chargée, & qui la rend propre à guérir pluſieurs maladies qui ont pour cauſe l'embarras du ſang dans ſes couloirs. Si, au contraire, on emploie l'eau froide, les effets en ſeront différens ; car quoique la fluidité & l'humidité ſoient la même, le froid, loin de dilater les pores de la peau, les reſſerre en quelque ſorte, empêche une trop grande évacuation par la tranſpiration, porte le calme dans la circulation du ſang, lorſqu'elle eſt déréglée, & détruit, par ce moyen, les cauſes des maladies occaſionnées par ce dérangement. Wiilis nous en donne un exemple dans ſon *traité de la Phrénéſie*, à l'occaſion d'une fille qui fut guérie de cette maladie par un ſeul bain froid que l'on lui fit prendre : cette malade étoit dans cet état depuis pluſieurs jours ; les ſaignées, les délayans, les amples boiſſons émulſionnées, *&c.* n'avoient pu diminuer la fievre violente dont elle étoit attaquée, & la ſoif qui la dévoroit. Le bain d'eau ſimple, pris dans la riviere pendant un quart-d'heure, calma tous les accidens, lui procura un ſommeil tranquille, & elle fut guérie ſans avoir beſoin d'autres remedes. On trouve dans la pratique pluſieurs exemples de ces guériſons miraculeuſes arrivées par haſard, car ſouvent des gens attaqués de phrénéſie ſe ſont jetés d'eux-mêmes dans des fontaines ou baſſins, & ont été guéris.

Ce que l'on peut encore aſſurer, c'eſt que l'uſage des bains de riviere, pendant les chaleurs de l'été, eſt un ſûr préſervatif contre les maladies qui regnent ordinairement dans cette ſaiſon.

Il reſte à préſent à chercher la raiſon des effets du bain de mer, que l'on regarde comme le remede le plus ſalutaire contre la rage, & que je tâcherai de déduire des mêmes principes : ce qui ne ſera pas impoſſible, en faiſant attention d'abord, que la fluidité & l'humidité que nous trouvons dans l'eau commune, ſe rencontrent dans l'eau de mer, que ſa peſanteur eſt augmentée par le ſel qu'elle contient, & qui lui donne une qualité beaucoup plus pénétrante ; enfin, que la terreur du malade, née de l'appareil & du danger où il ſe trouve lorſqu'on le plonge, fait un contraſte capable de rétablir le déréglement de l'imagination, qui eſt auſſi dérangée dans ce cas, que dans la phrénéſie la plus violente.

D'ailleurs, on prend la précaution d'aller à la mer pour y être plongé, lorſque l'on a le ſoupçon d'être attaqué de la rage, ſans en avoir de certitude. *Voyez* RAGE.

On conçoit aiſément que les bains de vapeurs pénetrent la texture de la peau, & parviennent par les pores juſqu'à l'intérieur, où elles occaſionnent à peu-près les mêmes effets que ſi l'on avoit appliqué les médicamens dont on les tire ; c'eſt ce que l'on éprouve de la part de l'eſprit-de-vin de celui de vapeurs de cinabre, qui excitent même quelquefois la ſalivation,

effet que produisent les frictions mercurielles ; enfin, celui de marc de raisin, en pénétrant, soit par sa chaleur, soit par les parties spiritueuses qu'il contient, donne de nouveau aux fibres le ressort qu'elles avoient perdu, & les rétablit dans leur état naturel.

On doit prendre les précautions suivantes pour tirer quelques fruits de l'usage du bain ; de quelque espece que ce soit : il faut se faire saigner & purger, le prendre le matin à jeun, ou, si c'est le soir, quatre heures après le repas, afin que la digestion des alimens soit entiérement finie ; se reposer, ou ne faire qu'un exercice très-modéré après que l'on est sorti du bain ; enfin, ne se livrer à aucun excès pendant tout le temps que l'on le prendra ; &, dans quelque saison que ce soit, ne point se baigner lorsque l'on est fatigué par quelque exercice violent. *Voyez* EAUX, EAUX THERMALES, EAUX ACIDULES, *ou* FROIDES. (*N.*)

SANTÉ, (*Mythol. & Littérat.*) La *santé* a été personnifiée ou déifiée chez les anciens. Pausanias rapporte que son culte étoit commun dans la Grece : *Posita sunt deorum signa Hygiæ, quam filiam Æsculapii fuisse dicunt ; & Minervæ, cui itidem Hygiæ, id est sospitæ cognomentum.* La premiere étoit apparemment la *santé* du corps, & la seconde celle de l'esprit. Il dit ailleurs que dans le temple d'Amphyarus il y avoit un autel pour Jaso, pour Vénus, pour Panacée, pour la *Santé*, pour Minerve : Jaso vient de ιασις, *guérison*. On la fait aussi fille d'Esculape. Pline remarque fort bien que le nom de *Panacée* promet la guérison de toutes les maladies. Les payens ne prétendirent révérer que la divinité qui donne ce qui conserve la *santé*.

Les Romains adoroient cette déité sur le mont Quirinal. Elle nous est représentée comme une dame Romaine couronnée d'herbes médicinales, & tenant dans sa main droite un serpent. Elle étoit toute couverte des cheveux que les femmes se coupoient en son honneur.

Son temple, selon Publius-Victor, étoit dans le sixieme quartier de la ville de Rome ; mais Domitien, après s'être tiré du péril qu'il avoit couru à l'avénement de Vitellius à Rome, fit élever un second temple à la déesse de la *Santé*, avec cette inscription : *SALUTI Augusti.*

Il y a un médaillon de Marc-Aurele, où l'on voit un sacrifice fait au dieu de la *santé* par Minerve, & devant elle paroît la Victoire, qui tient un panier plein de fruit. (*D. J.*)

SANTÉ, *pierre de*, (*Hist. nat. Minéral.*) C'est ainsi qu'on nomme à Geneve & en Savoie une espece de pyrite martiale très-dure, & susceptible d'un beau poli. On taille ces pyrites en facettes, comme le crystal, ou comme les pierres précieuses, & l'on en fait des bagues, des boucles & d'autres ornemens.

La couleur de cette pierre ou pyrite, lorsqu'elle a été polie, est à peu-près la même que celle de l'acier bien poli. On lui donne le nom de *pierre de santé*, d'après le préjugé où l'on est qu'elle change de couleur & devient pâle lorsque la *santé* de la personne qui la porte est sur le point de s'altérer. Cette pyrite est précisément de la même espece que celle que l'on appelle *pierre des Incas*. Voyez *cet article*, & *Voyez* PYRITE.

SANTEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Cleves, au cercle de Westphalie, à demi-lieue du Rhin, à 2 milles au dessous de Wesel, & à pareille distance de Gueldres, entre des montagnes. Cette ville, selon Cluvier, occupe la place de l'ancienne Vetera. *Long. 24, 10 ; lat. 51, 36.*

S. Nobert, fondateur des Prémontrés, naquit à *Santen* en 1082, d'une illustre maison. Il aima mieux prêcher de ville en ville que d'avoir des bénéfices. S. Bernard lui donna un vallon solitaire appellé *Prémontré*, où il fonda l'ordre des chanoines réguliers de ce nom. Il fut nommé en 1127 à l'archevêché de Magdebourg, & mourut dans cette ville en 1134. Le pape Grégoire XIII le canonisa en 1582. (*D. J.*)

SANTEO, s. m. (*Botan.*) nom donné par le peuple de Guinée à une plante dont ils font grand cas pour les maladies des yeux ; ils se servent de ses feuilles qui sont noirâtres, de la grandeur & de la figure de celles du laurier. *Voyez les transactions philosophiques, n°. 202.*

SANT-ERINI, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, que les anciens ont connue sous le nom de *Thera*. *Voyez* THERA.

Ceux qui nommerent autrefois cette île *Callisté*, c'est-à-dire, *très-belle*, ne la reconnoîtroient pas aujourd'hui. Elle n'est couverte que de pierre-ponce, ou pour mieux dire, cette île n'est qu'une carriere de pierre-ponce, où l'on peut la tailler par gros quartier, comme on coupe les autres pierres dans leurs carrieres. Les côtes de l'île sont si affreuses, qu'on ne sait de quel côté les aborder. Peut-être que ce sont les tremblemens de terre qui les ont rendues inaccessibles, elles ne l'étoient point autrefois.

Nous marquerons au mot *Thera*, l'ancien état de cette île, & les changemens qu'elle a subis; il s'agit ici du moderne. Après la prise de Constantinople par les François & les Vénitiens, l'île de *Sant-Erini*, ou *Santorien*, comme disent les François, fut jointe au duché de Naxie, & dans la suite se rendit à Barberousse, sous Soliman II. Il n'est guere possible de savoir en quel temps elle prit le nom de *Sant-Erini*; mais il y a beaucoup d'apparence que ce nom lui est venu de sainte Irene, patrone de l'île. Cette sainte étoit de Thessalonique, & y subit le martyre en 304, sous le neuvieme consulat de Dioclétien.

Quoique le terrein de cette île soit sec & aride, les habitans cependant le rendent fructueux par leur travail & leur industrie; ils y recueillent beaucoup d'orge, de coton & du vin. Ce vin a la couleur de celui du Rhin, mais il est violent & plein d'esprit; c'est le principal commerce des habitans, ainsi que le coton dont ils font de belles toiles. Ils sont au nombre d'environ dix mille, presque tous Grecs, répandus dans cinq villages, & dans deux ou trois bourgs, dont le principal se nomme *Scaro* ou *Castro*. *Pyrgos* a le titre de ville, & est la plus jolie du pays, bâtie sur un terrein d'où l'on découvre les deux mers. Le pere Richard a donné la description de toute l'île, & de ses écueils qui sont sortis du fond de la mer à diverses fois par des volcans: cette relation est curieuse.

L'île *Sant-Erini* peut avoir 50 milles de tour. Elle est à deux lieues au nord de celle de Candie, & au sud-oueſt de Namsio. *Longitude* 44, 5; *latitude* 37, 50. (*D. J.*)

SANTERNO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle a sa source dans l'Apennin, en Toscane, au pays de Magello; se partage en deux branches au terroir d'Imola, & toutes deux portent leurs eaux dans le Pô. On prend cette riviere pour le *Vaternus* des anciens.

SANTERRE, LE, (*Géog. mod.*) *Santerienſis pagus*, en Latin du moyen âge; petit pays de France en Picardie, borné au nord, par l'Artois, au midi, par l'île de France, au levant, par le Vermandois, & au couchant, par l'Amiénois. Il a 20 lieues du midi au nord, & 10 du levant au couchant. Charles V, céda toutes les prétentions qu'il estimoit avoir sur ce pays à François I, par les traités de Cambrai & de Crépy. Il comprend les trois bailliages de Péronne, de Mondidier & de Roye. Péronne en est la capitale; son terroir est gras & assez fertile. (*D. J.*)

SANTIA *ou* SANTA-AGATA, (*Géog. moderne.*) petite ville d'Italie, au Piémont, à quatorze milles de Verceil & à vingt d'Yvrées. François II, duc de Modene, y est mort en 1658.

SANTICUM, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Norique. Antonin le met sur la route d'Aquilée à Lorch, entre Larix & Virunum, à 27 mille pas de la premiere, & 30 mille pas de la seconde. Cluvier dit que c'est Saameck. Lazius *R. R. liv. XII, cap. iij*, prétend que les ruines de *Santicum* sont au lieu que les habitans nomment aujourd'hui *Altembourg* & *Gradneck*. (*D. J.*)

SANTILLANE, (*Géograph. moderne.*) en latin du moyen âge, *Sanctæ Julianæ fanum* ou *oppidum*; petite ville d'Espagne, dans l'Asturie, dont une partie en prend le surnom d'*Asturie de Santillane*, à cinq lieues de S. Ander, proche la mer, avec titre de marquisat. On croit que c'est la *Concana* de Ptolomée, *liv. II, ch. vj. Longit.* 13, 45; *latit.* 43, 28.

§ SANTOLINE, (*Jard. Bot.*) en Latin

ſantolina, en allemand *eypreſſencraut*, en anglois *female ſouthernwood*. (*)

Caractere générique.

La fleur de la claſſe de celles à fleurons, porte un calice écailleux hémiſphérique : les fleurons ſont formés en entonnoir, plus longs que le calice, & découpés par le bout en cinq ſegmens qui ſe renverſent, ils ont les deux ſexes ; ils contiennent cinq étamines capillaires très-courtes, terminées par des ſommets cylindriques ; au fond eſt ſitué un embryon oblong à quatre cornes, que ſupporte un ſtyle délié, couronné par deux ſtigmates oblongs, abaiſſés & déchirés ; l'embryon ſe change en une ſemence oblong-quadrangulaire qui, tantôt eſt nue, tantôt couverte d'un duvet très-court ; cette ſemence mûrit dans le calice commun.

Eſpeces.

1. *Santoline* à fleurs ſolitaires, dont les feuilles ſont dentées de quatre manieres.

Santolina pedunculis unifloris, foliis quadrifariam dentatis. Hort. Cliff.

Common lavender-cotton.

2. *Santoline* à fleurs ſolitaires, à calices globuleux, dont les feuilles dentées de quatre manieres ſont velues.

Santolina pedunculis unifloris, calicibus globoſis, foliis quadrifariam dentatis tomentoſis. Mill.

Woolly lavender-cotton.

3. *Santoline* à fleurs ſolitaires, à tiges tombantes, à feuilles étroites dentées de quatre manieres.

Santolina pedunculis unifloris, caulibus decumbentibus, foliis linearibus quadrifariam dentatis. Mill.

Lavender-cotton with declining ſtalks.

4. *Santoline* à fleurs ſolitaires, à feuilles étroites très-longues, dentelées de deux façons.

Santolina pedunculis unifloris foliis linearibus longiſſimis bifariam dentatis. Mill.

Lavender-cotton with very long linear leaves which are two ways indented.

5. *Santoline* à fleurs ſolitaires, à têtes globuleuſes, à feuilles étroites & entieres.

Santolina pedunculis unifloris, capitatis globoſis, foliis linearibus integerrimis. Mill.

Lavender-cotton with linear entire leaves.

6. *Santoline* à une ſeule fleur ſur un pédicule, à feuilles étroites, obtuſes & grouppées.

Santolina pedunculis unifloris foliis linearibus confertis obtuſis. Mill.

Lavender-cotton with linear obtuſe leaves growing in cluſter.

7. *Santoline* à une fleur, ſur un pédicule, à feuilles plus longues & velues, dentées & ſurdentées.

Santolina pedunculis unifloris, foliis longioribus tomentoſis, duplicato-dentatis. Mill.

Lavender-cotton with longer woolly leaves which are twice indented.

8. *Santoline* à corymbes ſimples, fermées par le bout, à feuilles formées en pointe d'ailes & dentées.

Santolina corymbis ſimplicibus coarctatis foliis pinnatifidis dentatis. Linn. *Sp. pl.*

Lavender-cotton with ſimple corymbuſes of flowers which are cloſed together at the top and wing-pointed indented leaves.

9. *Santoline* à corymbes ſimples fermées par le bout, à feuilles à trois lobes formés comme des coins.

Santolina corymbis ſimplicibus faſtigiatis foliis trilobis cuneiformibus. Linn. *Sp. pl.*

Lavender-cotton whoſe leaves have three wedge ſhaped lobes.

10. *Santoline* à corymbes ſimples fermées

(*) Tournefort compte quatorze eſpeces de ce genre de plante, dont on peut voir les caracteres au *mot* GARDE-ROBE ; c'eſt le nom vulgaire de la *ſantoline*.

La plus commune eſpece eſt la *ſantolina foliis terreſtibus I. R. H.* 460. C'eſt une plante qui pouſſe comme un petit arbriſſeau à la hauteur d'environ deux pieds, des verges grêles, couvertes d'un léger duvet blanc. Ses feuilles ſont crénelées, blanchâtres ; ſes rameaux ont chacun au ſommet une fleur, qui eſt un bouquet de pluſieurs fleurons jaunes, ramaſſés en boules, évaſés en étoiles, portés ſur un embryon, ſéparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & ſoutenus par un calice écailleux : lorſque la fleur eſt paſſée, chaque embryon devient une graine un peu longue rayée & de couleur obſcure ; toute la plante a une odeur forte, aſſez agréable, & un goût âcre tirant ſur l'amer. On la cultive dans les jardins. *Voyez* GARDE-ROBE.

par le bout, à feuilles étroites, à moitié découpées en trois pointes.

Santolina corymbis simplicibus fastigiatis, foliis semi-trifidis linearibus. Linn. *Sp. pl.*

Lavender-cotton with linear leaves half divided into three points.

11. *Santoline* à corymbes composés, rassemblés par le bout, dont les feuilles inférieures sont étroites & dentées, & les supérieures ovales, dentées en scie.

Santolina corymbis compositis fastigiatis, foliis inferioribus linearibus dentatis, superioribus ovatis serratis.

Lavender-cotton with compouond corymbuses, &c.

La premiere espece s'éleve à deux ou trois pieds sur plusieurs tiges ligneuses; ses feuilles consistent dans un court filet charnu qui a de quatre côtés des pointes formées en demi-échelons. C'est en donner une idée partielle que de dire qu'elles sont dentées de quatre côtés; elles sont d'un verd terne & grisâtre, & exhalent une odeur forte & singuliere; la fleur est de couleur de soufre, & paroît en juillet & en août; cet arbrisseau est alors d'un effet fort agréable, il peut servir à la décoration des bosquets d'été; mais il demande une terre seche, & veut être abrité entre les plus grands vents & le froid le plus âpre; il se multiplie très-facilement de marcottes, qu'on peut faire au printemps ou au mois de juillet; les boutures se plantent au mois d'août dans un pot sur une couche récente & ombragée; & si on les arrose convenablement, elles seront enracinées au bout de six semaines: cette *santoline* est originaire de l'Europe méridionale.

La seconde espece est naturelle d'Espagne, elle s'éleve moins haut que la premiere; ses feuilles sont plus courtes; les dents en sont plus rapprochées; le verd en est plus grisâtre; les fleurs sont d'une couleur de soufre plus animée.

Le *n°. 3* ne s'éleve guere qu'à quinze ou seize pouces; ses branches s'étendent horizontalement près de terre; les feuilles sont plus courtes que celles de l'espece précédente; les dents en sont fines, leur verd est blanchâtre; les fleurs plus larges sont d'un grand brillant.

La quatrieme espece s'éleve plus haut qu'aucune des précédentes; ses branches unies & déliées sont plus étendues; les feuilles sont longues, minces, d'un verd obscur, & dentées seulement de deux côtés; les tiges sont nues vers le bout; les fleurs sont de couleur d'or.

Le *n°. 5* s'éleve à environ trois pieds; les feuilles sont des filets simples; les fleurs sont d'une couleur de soufre pâle.

La sixieme espece ressemble à la premiere, à cela près que les branches sont plus courtes, plus épaisses & plus garnies de feuilles qui naissent par bouquets; les fleurs sont petites & jaunes.

Le *n°. 7* a trois pieds; les feuilles sont plus larges qu'aucunes de celles des especes précédentes; les dents sont plus éloignées & à double rang, elles sont blanchâtres & exhalent une odeur analogue à celle de la camomille; les tiges à fleurs-feuilles par le bout se divisent en deux ou trois pédicules, dont chacun soutient une assez grande fleur de couleur de soufre.

L'espece *n°. 8* n'est qu'une plante annuelle qui croit sur les bords de la Méditerranée.

La neuvieme est indigene du cap de Bonne-Espérance, elle s'éleve sur une tige ligneuse, à cinq ou six pieds, les fleurs sont disposées en un corymbe très-serré, & naissent au bout des branches.

Le *n°. 10* est de la même contrée; les feuilles sont étroites & coupées à la moitié de leur longueur en trois, & quelquefois en cinq pointes.

Le *n°. 11* croît spontané dans cette même contrée de l'Afrique; sa tige est basse & forme le buisson; ces dernieres especes se multiplient aisément par les boutures dans tous les mois de l'été; elles ne demandent l'hiver que l'abri d'une serre ordinaire, & l'admission d'autant d'air que l'on pourra.

Les sept premieres especes sont des plantes assez dures, elles doivent être employées sur le devant des massifs des bosquets d'été & d'hiver, où elles seront d'un effet fort agréable, sur-tout si la terre est maigre; quand le sol est trop riche, elles poussent irrégulierement; leurs branches deviennent vagabondes, & les plantes n'ont pas un aspect si agréable; il faut les tailler

deux fois l'été, & leur donner un contour agréable : on les tranſplante en ſeptembre avec ſuccès, toutes ſe multiplient comme le *n°. 1.* Miller nous a fourni une partie des détails de cet article. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

SANTOLINE, (*Mat. méd.*) *petit cyprès, garde-robe, aurone femelle ;* on fait rarement uſage de cette plante en médecine ; c'eſt pourtant un très-puiſſant fébrifuge capable de chaſſer les vers & les autres inſectes par la ſeule odeur. C'eſt à cauſe de cette derniere propriété qu'on met ſes feuilles parmi les étoffes de laine pour les préſerver des teignes ; & c'eſt cet uſage qui lui a fait donner le nom de *garde-robe.*

On convient d'ailleurs aſſez généralement que la *ſantoline* poſſede les mêmes vertus que l'aurone mâle. *Voyez* AURONE. (*b*)

SANTOLINE, (*Hiſt. des drog. exot.*) poudre qu'on nomme encore *poudre aux vers, barbotine & ſementine :* on l'appelle dans les boutiques *ſantolina ſementina, ſemen contra vermes.* C'eſt une poudre groſſiere, compoſée de petites têtes oblongues, écailleuſes, d'un verd jaunâtre ; d'un goût déſagréable, amer, mêlé d'acrimonie ; d'une odeur aromatique, dégoûtante, & qui cauſe des nauſées. Cette poudre nous parvient avec de petites feuilles, de petits rejetons, ou de petites branches cannelées.

Quoiqu'elle ſoit d'uſage, ſon origine nous eſt inconnue. On doute ſi c'eſt une graine, ou une capſule ſéminale, ou des germes de feuilles & de fleurs. On ignore quelle eſt la plante qui la porte, ſi c'eſt la zédoaire ou l'abſynthe, ou une eſpece d'aurone, ou le petit cyprès ; on eſt incertain ſi elle vient dans la Paleſtine, dans l'Egypte, dans la Perſe, ou ſeulement dans le royaume de Boutan, à l'extrémité des Indes orientales. Rauwolf, qui a parcouru les pays orientaux, dit que c'eſt une eſpece d'abſynthe, que les Arabes appellent *ſchelia*, qui croît auprès de Bethléem, & qui eſt ſemblable à notre abſynthe ; mais les feuilles que l'on trouve parmi cette graine, ſont toutes différentes de celles de notre abſynthe. De plus, il n'eſt pas vraiſemblable que Proſper Alpin & Weſſingius, qui ont recherché avec tant de ſoin les plantes d'Egypte, & qui ont demeuré l'un & l'autre quelques années dans ce pays, n'en euſſent fait aucune mention ; eux qui ſavoient mieux que perſonne, qu'on étoit fort curieux en Europe de connoître l'origine de cette graine, auroient-ils oublié de nous l'apprendre ?

P. Herman croit que c'eſt une eſpece d'aurone qui ſe trouve dans la Perſe, & dans quelques pays de l'Orient ; il prétend que ce ne ſont pas tant de vraies graines, que des enveloppes écailleuſes de graines qui ne ſont pas encore parfaites ; Tavernier confirme le ſentiment de ce ſavant botaniſte, car il raconte que la *ſantoline* croît dans le royaume de Boutan, ſitué ſur le bord ſeptentrional du Mogol, d'où l'on nous apporte auſſi le muſc & la rhubarbe avec cette graine. Il ajoute qu'elle croît encore dans la Caramanie, province ſeptentrionale de la Perſe, mais en ſi petite quantité, qu'à peine ſuffit-elle pour l'uſage des habitans du lieu ; enfin, il raconte que cette graine eſt emportée par le vent : les peuples du pays, ajoute-t-il, ſe ſont mis dans la tête que cette graine ſe corrompt lorſqu'on la touche avec les doigts ; de ſorte que, pour en avoir, ils portent des gants à leurs mains ; dans les prairies où cette plante abonde, ſa graine étant mûre, ils agitent leurs vans de tous côtés pour en attraper les ſommités qui en ſont remplies, & qui s'en détachent par l'agitation de l'air. Il ne faut pas faire beaucoup de fond ſur ce récit d'un voyageur qui ne parle que par oui-dire ; car aucun Européen n'a pénétré dans ces contrées reculées de la Perſe.

Au reſte, l'ignorance où l'on eſt du pays natal de cette graine, n'empêche point que l'on ne l'emploie quelquefois contre les lombrics ; elle eſt utile dans cette maladie quand on la donne avec l'*aquila alba*, ou quelqu'autre préparation de mercure ; mais c'eſt qu'alors la vertu du remede dépend du mercure bien plus que de la *ſantoline :* auſſi les bons médecins ne connoiſſent point de meilleurs vermifuges que les préparations mercurielles. (*D. J.*)

SANTOLINOIDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſantolinoides ;* genre de plante qui ne differe de la ſantoline, qu'en ce que ſa

ſubſtance eſt herbacée, & que ſes feuilles ſont découpées en très-petites parties, comme celles de l'anthemis. *Nova plant. gen. &c.* par M. Micheli.

SANTONES, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule. Céſar les met entre les Celtes, parce que de ſon temps l'Aquitaine étoit bornée par l'Océan, les Pyrénées & la Garonne; mais ſous Auguſte, l'Aquitaine fut étendue juſqu'à la Loire: alors les *Santones* furent cenſés un peuple de l'Aquitaine. De là vient la différente maniere de les placer dans la Celtique & dans l'Aquitaine. Leur pays eſt aujourd'hui la Saintonge. Les anciens ont dit *Santones* & *Santoni*. Pline, *liv. IV, ch. xix*, leur donne le nom de libres, *Santones liberi*. Ptolomée, *l. II, ch. vij*, leur donne pour ville *Mediolanum*, aujourd'hui *Saintes*. L'auteur de la Pharſale, *liv. I, v. 422*, dit *Santonus* au ſingulier:

Gaudetque amoto Santonus *hoſte.*

(*D. J.*)

SANTONS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de religieux mahométans, vagabonds & libertins. On regarde les *ſantons* comme une ſecte d'épicuriens qui adoptent entre eux cette maxime, *aujourd'hui eſt à nous, demain eſt à lui, qui en jouira?* Auſſi prennent-ils pour ſe ſauver, une voie toute oppoſée à celle des autres religieux Turcs, & ne ſe refuſent aucun des plaiſirs dont ils peuvent jouir. Ils paſſent leur vie dans les pélerinages de Jéruſalem, de Bagdad, de Damas, du mont Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus ſaints y ſont enterrés. Mais dans ces courſes ils ne manquent jamais de détrouſſer les voyageurs lorſqu'ils en trouvent l'occaſion; auſſi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, ſi ce n'eſt pour recevoir l'aumône.

La ſainteté de quelques-uns d'entr'eux conſiſte à faire les imbécilles & les extravagans, afin d'attirer ſur eux les yeux du peuple; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Preſque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau de quelque bête ſauvage, avec une ceinture de peau autour des reins, d'où pend une eſpece de gibeciere; quelquefois au lieu de ceinture, ils portent un ſerpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur ſavoir; ils portent à la main une eſpece de maſſue.

Les *ſantons* des Indes qui paſſent en Turquie pour le pélerinage de la Mecque & de Jéruſalem, demandent l'aumône avec un certain ris mépriſant. Ils marchent à pas lents; le peu d'habillement qui les couvre eſt un tiſſu de pieces de toutes couleurs, mal aſſorties & mal couſues.

Dandini, dans ſon voyage du Mont-Liban, prétend que le titre de *ſanton* eſt un nom générique & commun à pluſieurs eſpeces de religieux Turcs, dont les uns s'aſtreignent par vœu à garder la continence, la pauvreté, *&c.* & d'autres menent une vie ordinaire. Il diſtingue encore les méditatifs, qu'on reconnoît aux plumes qu'ils portent ſur la tête, & les extatiques, qui portent des chaînes au cou & aux bras pour marquer la véhémence de l'eſprit qui les anime; quelques-uns qui ſont mendians; d'autres ſe conſacrent au ſervice des hôpitaux: mais en général les *ſantons* ſont charlatans, & ſe mêlent de vendre au peuple des ſecrets & des reliques telles que des cheveux de Mahomet, *&c.* Preſque tous ſont mendians, & font leurs prieres dans les rues, y prennent leur repas, & n'ont ſouvent point d'autre aſyle. Lorſqu'ils n'ont point fait de vœux, ſi ce genre de vie leur déplaît, il leur ſuffit, pour y renoncer, de s'habiller comme le peuple; mais la fainéantiſe & l'oiſiveté à laquelle ils ſont accoutumés, ſont de puiſſans attraits pour les retenir dans leur ancien état: d'autant plus que l'imbécillité des peuples eſt un fond aſſuré pour leur ſubſiſtance. Guer. *mœurs des Turcs, tome I.* Dandini, *voyage du Liban.*

SANTONUM-PORTUS, (*Géog. anc.*) port des Saintongeois, ſelon Ptolomée, *lib. II, ch. vij.* On ne convient pas du nom moderne. Il le met entre la Garonne & la Charente, preſque à diſtance égale, ce qui convient mieux à Brouage où le place M. de Valois, qu'à Blaye, ville ſur la

Garonne, même fort avant dans cette riviere, au lieu que le *Santonum-Portus* de Ptolomée doit être ſur l'Océan. (*D. J.*)

SANTORIN, (*Géogr. mod.*) *Voyez* SANT-ERINI.

SANTSI, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Chinois à une plante célebre chez eux contre les hémorrhagies. Nos miſſionnaires rapportent que cette plante croît ſans culture ſur les montagnes; ſa principale racine eſt épaiſſe de 4 doigts, & fournit pluſieurs radicules moins groſſes, mais qui ſont les ſeules d'uſage: elles ont l'écorce rude & brune en-dehors, liſſe & jaune en-dedans; la principale racine jette huit tiges, dont celle du milieu élevée beaucoup au-deſſus des autres, porte des bouquets de fleurs. On multiplie le *ſantſi* en coupant tranſverſalement la maîtreſſe racine en diverſes tranches, qu'on met en terre à la profondeur d'un pouce, & en 3 ans la plante acquiert toute ſa perfection. (*D. J.*)

SANTVLIET, (*Géogr. mod.*) forteresſe des Pays-Bas, dans le Brabant, ſur la droite de l'Eſcaut, entre Lille & Berg-op-zoom. Cette forteresſe appartient aux Provinces-unies, & leur eſt d'une grande importance. (*D. J.*)

SANUKI, (*Géog. anc.*) une des ſix provinces de l'empire du Japon, dans le Nankaido, c'eſt-à-dire, dans la contrée des côtes du ſud. Cette province a 3 journées de longueur de l'eſt à l'oueſt, & eſt diviſée en 11 diſtricts. C'eſt un pays médiocrement fertile, où il y a beaucoup de montagnes, de rivieres & de champs qui produiſent du riz, du bled & des légumes: la mer le fournit de poiſſon. Cette province eſt fameuſe par le grand nombre de perſonnes célebres qui y ſont nées. (*D. J.*)

SANUT, *Voyez* CANUS.

SAOCES, (*Géogr. anc.*) haute montagne de l'iſle de Samothrace, ſelon Pline, *lib. IV, ch. xij*; c'eſt aujourd'hui *Monte-Nettuno*, dans l'iſle de Samandrachi. Il lui donne 1000 pas de hauteur, ce qu'il ne faut pas entendre de ſa hauteur perpendiculaire, mais ſeulement du chemin qu'il faut faire en montant, depuis le pied de cette montagne juſqu'au ſommet. (*D. J.*)

SAONE, LA (*Géog. mod.*) prononcez *Sône*; riviere de France, l'une de celles qui groſſiſſent le Rhône. Elle prend ſa ſource au mont de Voſge, traverſe la Franche-Comté, la Bourgogne, le Beaujolois, coule le long de la principauté de Dombes, & enfin ſe rend à Lyon qu'elle coupe en deux parties inégales, & s'y jette dans le Rhône, à l'extrémité de cette grande ville. Son nom Latin eſt *Arar*, au génitif *Araris*. On appelloit déjà cette riviere *Sauconna* du temps d'Ammien Marcellin, qui dit, *lib. XV*, *Ararim quem Sauconnam appellant*; & c'eſt de ce mot *Sauconna* qu'eſt venu le nom François.

Il ne faut pas confondre la *Saone* avec la *Saona*, en Latin *Savo*, riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Cette derniere prend ſa ſource vers Tiano, & ſe rend dans le golfe de Naples, entre la roche de Montdragron & la bouche du Voltorno. (*D. J.*)

SAORRE *ou* QUINTILLAGE, ſ. f. (*Marine.*) ces termes ſur la Méditerranée ſignifient *leſt*. *Voyez* LEST.

SAOULE, ſ. f. (*Jeu d'exercice.*) c'eſt le nom d'un jeu que les ſeigneurs de paroiſſe propoſent en Bretagne à leurs vaſſaux, dans les jours de réjouiſſance, *&c.* Ce jeu ſe fait avec un balon bien huilé en-dehors pour le rendre plus gliſſant. On le jette à l'aventure, & chacun cherche à s'en ſaiſir & à ſe l'entr'arracher; enfin celui qui le peut porter ſur une autre paroiſſe que celle où ſe fait le jeu, gagne le prix propoſé; ce jeu ſe nomme en Normandie *la pelote* ou *l'éteuf*. (*D. J.*)

SAOULE, SOU *ou* SATURÉ, (*Chymie.*) *Voyez* SATURATION.

SAOULER, (*Jardin.*) quelques auteurs modernes ſe ſont ſervis de ce terme en parlant d'une terre qu'on avoit trop fumée ou arroſée.

SAPÆI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Thrace, ſelon Etienne le géographe; Appien, *civil. lib. V.* en fait auſſi mention. Leur pays eſt nommé *Sapæica præfectura* par Ptolomée, *lib. III, ch. xj.* Leurs villes étoient Ænos, Cypſela, Byſanthe, *&c.* ſelon le P. Hardouin, *in Plin. l. IV, c. ij.*

2. *Sapæi*, ancien peuple de l'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Ptolomée, *liv. IV, ch. viij*; il les met au midi du peuple *Memnones*, qui étoit entre le Nil & l'Aſtapus, près de Méroé. (*D. J.*)

SAPAJOU, *voyez* SINGE.

SAPAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans du Pégu donnent à leurs principales fêtes ou ſolemnités qui ſe célebrent avec beaucoup de pompe. La premiere eſt la fête des *fuſées*: les gens riches lancent des fuſées en l'air, & ils jugent du degré de faveur qu'ils obtiennent auprès de la divinité, par la hauteur à laquelle leur fuſée s'éleve: ceux dont la fuſée ne s'éleve point, s'ils en ont les moyens, font bâtir un temple à leurs dépens, pour expier les fautes qui leur ont attiré le déplaiſir du ciel. La ſeconde fête s'appelle *kollok*; on choiſit des femmes du peuple, & ſur-tout des hermaphrodites qui ſont communs au Pégu, qui forment une danſe en l'honneur des dieux de la terre. Lorſque la danſe eſt finie, les acteurs ou actrices entrent en convulſion, & prétendent enſuite avoir converſé avec les dieux, & ſe mêlent de prédire ſi l'année ſera bonne ou mauvaiſe, s'il y aura des épidémies, *&c.* La fête appellée *ſapankatena*, conſiſte à faire de grandes illuminations, & à promener dans les rues de grandes pyramides ou colonnes. Celle que l'on nomme *ſapan-dayka*, ou *la fête des eaux*, ſe célebre en ſe baignant, & en ſe jetant les uns aux autres une grande quantité d'eau. La fête appellée *ſapan-donon*, ſe célebre par des joutes ou courſes ſur l'eau. Le maître ou conducteur de la barque qui arrive la premiere au palais du roi, obtient un prix; celui qui arrive le dernier reçoit par dériſion un habit de veuve: cette fête dure pendant un mois entier.

SAPHAR, (*Géogr. anc.*) ou *Sapphar* & *Saphara* par Ptolomée, *lib. VI, ch. vij.* ville de l'Arabie heureuſe dans les terres, ſelon Pline, *lib. ch. xxiij*; c'étoit du temps d'Arrien la métropole du roi des Hémérites & des Sabaïtes leurs voiſins. Le P. Hardouin dit que le nom moderne eſt *Sacada*. (*D. J.*)

SAPHENE, ſ. f. (*Anatomie.*) cette veine eſt la plus groſſe & la plus longue des ſix qui forment la crurale. Elle commence par quelques rameaux qui viennent du gros orteil & de deſſus le pied, & montant par la malléole interne le long de la jambe, & par la partie intérieure de la cuiſſe, entre la peau & la membrane charnue, elle va ſe perdre vers les glandes de l'aîne dans la crurale, à l'oppoſite de la ſciatique mineure qui s'y inſere à la partie externe; elle reçoit pluſieurs branches dans ſon chemin, & c'eſt elle qu'on a coutume d'ouvrir dans la ſaignée du pied.

Galien, *de curat. per venæ ſectionem*, a le premier établi que l'ouverture de cette veine eſt efficace pour exciter les regles, parce qu'après l'ouverture le ſang ſe porte abondamment, non-ſeulement à la veine ſur laquelle on a opéré, mais encore à tous les vaiſſeaux qui en dépendent, à cauſe que le ſang trouve moins de réſiſtance à l'endroit où la veine eſt ouverte, que par-tout ailleurs. Lors donc qu'on a fait la ſaignée au pied, il ſe porte plus de ſang aux vaiſſeaux de la matrice qui viennent de la veine-cave, auſſi-bien que de la *ſaphene*. Et comme le fluide qui s'y porte en plus grande abondance, diſtend conſidérablement les vaiſſeaux, le flux menſtruel doit trouver une iſſue plus facile. Auſſi lorſque le ſang ſuperflu, ſans être viſqueux, ſe trouve retenu par le vice des vaiſſeaux, on n'a pas plutôt ouvert la *ſaphene* que les humeurs ſe jettent en plus grande quantité vers la matrice, au moyen de quoi le cours du ſang vers les vaiſſeaux de l'uretere eſt plus libre, & procure l'écoulement des regles. (*D. J.*)

SAPHIR, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, bleue; elle eſt tranſparente & d'une dureté qui ne le cede qu'au diamant & au rubis. Sa couleur ſe diſſipe au feu, ſans que pour cela la pierre entre en fuſion.

Relativement à la couleur, on compte quatre différentes eſpeces de *ſaphirs*: 1°. Le *ſaphir* d'un bleu céleſte, ou d'un bleu d'azur; c'eſt celui que l'on regarde comme le plus beau. C'eſt ce *ſaphir* que quelques auteurs appellent *ſaphir mâle*; on le nomme auſſi *cyanus*, parce qu'il eſt de la couleur des barbots. 2°. Le *ſaphir* d'un bleu foncé; il eſt moins eſtimé que le précédent. 3°. Le *ſaphir* d'un bleu clair, tirant un peu ſur le

verd d'eau ; quelques auteurs le nomment *ſaphirus praſitis*. 4°. Le *ſaphir* très-clair, dans lequel la teinte bleue eſt preſqu'entiérement imperceptible. Il n'y a, pour ainſi dire, que la dureté qui mette de la différence entre lui & le diamant ; ce dernier a quelquefois été appellé *ſaphir femelle* : d'autres l'ont appellé *leuco-ſaphirus*.

Wallerius dit que les *ſaphirs* ſont ordinairement d'une forme octogone, ou d'un plus grand nombre de côtés ; mais les relations des voyageurs nous apprennent qu'on les trouve communément ſous la forme de petits caillous roulés dans quelques rivieres des Indes orientales, de même que preſque toutes les autres pierres précieuſes. Les plus beaux *ſaphirs* viennent des royaumes de Pégu, de Biſnagar, de Cambaye & de l'iſle de Ceylan. Ceux qui ſe trouvent en Boheme, en Siléſie, en Saxe, *&c.* n'ont ni la dureté, ni la vivacité de la couleur des *ſaphirs* d'orient.

Il y a tout lieu de croire que la couleur du *ſaphir* eſt due au cuivre. Quand on veut priver cette pierre de ſa couleur & en faire un diamant, on la met dans un creuſet après l'avoir bien entourée de ſable fin, parfaitement lavé pour le dégager de toute ſaleté ; lorſque le *ſaphir* aura été ainſi environné de ſable, on couvrira le creuſet d'un couvercle qu'on luttera bien exactement ; on expoſera le creuſet au fourneau de verrerie pendant douze heures ; au bout de ce temps on le retirera peu-à-peu, & le *ſaphir* aura perdu toute ſa couleur ; mais il faudra le faire retailler.

Pour contrefaire le *ſaphir*, il n'y aura qu'à joindre du ſaffre, ou du bleu des Emailleurs, à la compoſition du verre ; on fera des eſſais pour ſavoir la quantité de cette matiere qu'il conviendra de joindre au verre.

Le *ſaphirus* des anciens n'étoit point la pierre dont on vient de parler, c'étoit le *lapis lazuli* ; quant au *ſaphir*, ils l'appelloient *cyanus*. (—)

SAPHIR, (*Mat. médic.*) *Voyez* FRAGMENT PRÉCIEUX.

SAPHORIN D'OZON, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade à trois lieues de Lyon.

Guypape, en Latin *Guidopapa*, naquit dans ce bourg au commencement du quinzieme ſiecle. Il étudia la Juriſprudence en France & en Italie, & fut employé par le dauphin Louis, depuis Louis XI, en pluſieurs affaires importantes, & entr'autres auprès de Charles VII, ſon pere, dont il s'agiſſoit d'appaiſer la colere. Le roi fut content de la conduite de Pape, & l'employa même dans la ſuite. Il mourut à Grenoble, vers l'an 1476. Il a compoſé divers ouvrages qui ſont aſſez rares. Le plus important eſt intitulé : *Deciſiones Gratianopolitanæ*, Grenoble, 1490, *in-fol.* cette édition a été ſuivie de pluſieurs autres. Les raiſonnemens de cet ouvrage ſont judicieux, les preuves ſolides, & les lois bien employées dans leur vrai ſens ; mais le ſtyle n'eſt ni pur ni Latin. Chorier en a donné une traduction qui vaut beaucoup mieux que l'original, & qui eſt intitulée : *la Juriſprudence de Guy-Pape, dans ſes déciſions, avec des remarques & la vie de l'auteur*, Lyon 1692, *in-4°*. (*D. J.*)

SAPHYLETOME, ſ. m. (*Chirurgie.*) inſtrument propre à couper la luette. Les maladies de la luette exigent, dans certaines occaſions, que l'on faſſe l'extraction de cette partie. Lorſqu'elle eſt ſimplement gonflée par un engorgement pituiteux, qui en rend le volume embarraſſant & préjudiciable à la déglutition ; lorſqu'elle eſt ſquirrheuſe, chancreuſe ou menacée de gangrene, cette opération eſt abſolument néceſſaire. On ne peut pas dire qu'elle ſe faſſe toujours aiſément : la luette, quoique peu ſenſible par elle-même, excite des nauſées au moindre attouchement rude qu'on lui fait par l'irritation convulſive qu'elle communique au voile du palais. D'un autre côté, la langue inclinée à ſe voûter peut empêcher le chirurgien d'agir avec liberté, & l'opération devient ſouvent très-difficile, quelquefois même impoſſible par les méthodes ordinaires. Il y a des cas où les ciſeaux & la ligature n'ont aucun pouvoir ſur elle, & où l'uſage du biſtouri eſt dangereux. L'obſervation ſuivante fournit la preuve de ces vérités ; elle enſeigne le moyen ſimple de réuſſir avec facilité.

En l'année 1762, un homme de 40 ans eut, entre pluſieurs ſymptomes d'une vérole confirmée à la ſuite d'une gonorrhée, un

endurciſſement ſquirrheux de la luette. Il ne me fut pas poſſible de la couper avec les inſtrumens ordinaires. La ligature fut un moyen également inutile. M. Lapeyre, chirurgien à Londres, fut témoin que les ciſeaux gliſſoient deſſus, comme ils auroient fait ſur un morceau de bois. Le biſtouri courbe & boutonné me parut l'inſtrument le plus convenable; je voulus m'en ſervir, mais mes tentatives devinrent inutiles. Le chatouillement, que cet inſtrument & les pincettes cauſerent au goſier, excita un mouvement convulſif ſi conſidérable, que je manquai de faire une très-grande plaie à la langue. Je me promis de ne jamais employer ce moyen dangereux: je tentai la ligature; mais après bien des peines, elle devint inutile; la luette étoit trop dure pour qu'elle pût céder à la preſſion du lien.

Je conſultai M. Middleton; quand il ſe fut aſſuré de la ſingularité du cas, il convint qu'aucun des moyens ordinaires ne pouvoit avoir lieu. Cependant le malade étoit dans un état qui exigeoit un prompt ſecours; il étoit près de ſuffoquer toutes les fois qu'il étoit obligé d'avaler les alimens même les moins ſolides: il n'y avoit que les plus liquides qui pouvoient paſſer, & encore avec beaucoup de peine: la plus grande partie revenoit par le nez. L'organe de la voix en étoit ſi altéré, qu'on ne pouvoit qu'avec difficulté entendre ce que diſoit le malade.

Je penſai à l'inſtrument décrit par Scultet; mais outre qu'il eſt trop compoſé, il eſt trop difficile à exécuter, parce que le méchaniſme n'en eſt pas expoſé d'une maniere aſſez claire. J'imaginai l'inſtrument ſuivant, dont la ſimplicité favoriſe ſon exécution, elle ne demande que fort peu de temps.

Cet inſtrument, vu en ſon entier, *pl. I. fig. 4 de nos planches de Chirurgie, Suppl. des planches*, eſt compoſé de deux parties principales, une lame & une gaîne.

La lame, *fig. 5*, a 5 pouces 5 lignes de longueur & 11 lignes de largeur. Elle n'eſt tranchante que par ſon extrémité *a*, qui eſt fort arrondie. Elle eſt un peu concave dans toute ſa longueur en-deſſous, & un peu convexe en-deſſus, pour mieux s'approprier à la forme de la langue, à la voûte du palais & à l'arche du voile qui ſoutient l'uvule. Elle porte dans le milieu de ſa partie concave une paillette d'acier *c*, qui la tient fixée dans ſa gaîne à une diſtance convenable de l'ouverture *a*, de ſa gaîne, *fig. 6*. Cette lame, à ſon extrémité *b*, eſt coupée carrément & d'équerre avec ſa gaîne. Cette extrémité *b*, entre dans un manche *d*, par une ſoie pareille à celle qui ſoutient la lame d'un couteau.

Le manche *d*, n'a qu'un pouce de longueur, & ſe termine par une ſurface plate *e*, dont l'uſage eſt de ſervir à appuyer le pouce pour faire agir l'inſtrument; ainſi je nomme cette partie *piece de pouce*.

La gaîne ou fourreau eſt d'argent: elle eſt conſtruite de façon que la lame puiſſe la remplir entiérement, mais d'une maniere aiſée pour qu'elle gliſſe facilement, & aſſez juſte pour qu'elle ne vacille ni d'un côté ni de l'autre; elle a par conſéquent la même forme que la lame; elle eſt un peu concave en-deſſous, & un peu convexe en-deſſus. Sa longueur eſt égale à celle de la lame, excepté à ſon extrémité *c*, où elle a deux lignes de plus que la lame, pour que le tranchant n'en ſoit pas émouſſé; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, s'il touchoit au fond de la gaîne.

Un anneau *c*, *fig. 6*, fixé verticalement deſſous & près de l'entrée de la gaîne, ſuivant ſa longueur, ſert à paſſer le doigt medius dans ſon centre, conſéquemment par-deſſous l'inſtrument, tandis que l'index poſe deſſus. L'inſtrument ainſi aſſuré entre ces doigts, eſt porté avec aiſance & ſûreté dans la bouche, en le gliſſant ſur la langue qu'il force de s'applatir.

L'extrémité *a*, de la gaîne *fig. 6*, eſt percée par une ouverture ronde *a* de huit lignes de diametre, pour laiſſer paſſer la luette. Lorſqu'on veut ſe ſervir de l'inſtrument, on retire la lame derriere le bord poſtérieur de cette ouverture, de façon qu'elle reſte entiérement libre. On conduit le *ſaphyletome* dans la bouche, & lorſque ſon ouverture eſt parvenue à la luette, on éleve un peu la main pour faire baiſſer la partie de l'inſtrument où ſe trouve ſon ouverture, afin d'y faire rencontrer l'uvule. Lorſqu'elle eſt exactement perpendiculaire à l'ouverture

re, on leve horizontalement l'inſtrument pour y faire entrer la luette, & de façon que le dos de l'inſtrument touche & éleve le voile du palais. Alors, en appuyant le pouce ſur le talon *e*, du manche, on le pouſſe avec force, & le plus vîte qu'il eſt poſſible, pour amputer la luette d'un ſeul coup. Si l'on faiſoit ce mouvement mollement & lentement, on ſeroit obligé de le faire à pluſieurs repriſes, parce que la lame ne feroit que mâcher la partie, ce qui rendroit l'opération auſſi déſagréable pour le malade, que décréditable pour le chirurgien.

Cet inſtrument a pluſieurs avantages; le premier eſt qu'étant fort ſimple, il peut être exécuté en deux heures de temps; ſecondement, c'eſt qu'il eſt aiſé à manier; en troiſieme lieu, c'eſt qu'il ne donne aucun embarras au chirurgien, qu'avec lui ſeul il abaiſſe la langue, & qu'il peut ſe paſſer de pincettes pour aſſujettir la luette; quatriémement, c'eſt que le malade ne ſe méfie de rien, ſi, comme je fis à celui mentionné ci-deſſus, on lui dit que l'on veut examiner l'état de ſa maladie, & que cet inſtrument eſt fait pour mieux aſſujettir la langue que tout autre. Alors on fait agir l'inſtrument ſans que le malade s'en apperçoive, & par ce moyen on lui épargne la frayeur & les inquiétudes qui cauſent plus de mal que l'opération même, car la luette eſt fort inſenſible; de plus, la luette reſte priſe dans la rainure de la gaîne, & elle ſort de la bouche avec l'inſtrument.

Pour m'aſſurer du ſuccès de ce *ſaphyletome*, je l'eſſayai ſur un morceau de porc ſalé, fort maigre & deſſéché, qui fut coupé avec la plus grande facilité.

Le tranchant de la lame doit être extrêmement fin, lorſque la luette eſt gonflée par un engorgement pituiteux qui la rend mollaſſe & ſpongieuſe.

J'ai trouvé que les avantages de cet inſtrument ne ſe bornent pas à la réſection de la luette; il peut ſervir également à celle des glandes amygdales, en donnant à ſon ouverture une étendue proportionnée à leur groſſeur.

Il eſt encore d'une utilité ſupérieure à tout autre inſtrument, pour emporter certains corps étrangers qui végetent quelquefois dans le vagin & dans le rectum.

Je m'en ſuis ſervi pour couper un condylôme qui prenoit ſon origine dans le fondement à deux travers de doigt au-deſſus de la marge.

La malade étoit une jeune fille, âgée de ſeize ans; elle avoit un condylôme qui ſortoit par l'anus, de la longueur d'un pouce; il en avoit un demi de largeur & avoit trois lignes d'épaiſſeur: je l'avois coupé trois fois à fleur de l'anus, dans l'eſpace de deux mois que j'avois tenu la malade dans l'uſage du mercure; mais il ſe trouva, dix-huit ou vingt jours après l'avoir coupé, auſſi gros & auſſi long qu'auparavant; il me fut impoſſible de porter les ciſeaux dans le rectum pour en faire la réſection à ſa racine; la ligature fut également impoſſible, mais je parvins à le détruire par le moyen du *ſaphyletome*; l'opération en fut fort aiſée.

Le corps étranger étoit iſolé, & ne tenoit à la partie antérieure du rectum que par un pédicule de la groſſeur d'une plume à écrire juſqu'à la marge de l'anus, où il commençoit à ſe gonfler pour prendre la forme d'une petite figure applatie. Je prévins la malade que je lui introduirois cet inſtrument dans le fondement, ſous quelqu'autre prétexte que celui de couper dans cette partie; comme elle n'en vit pas le tranchant, elle conſentit à ſon introduction. Je fis uſage de l'inſtrument dans la direction contraire à celle dont je m'étois ſervi pour la luette: je tournai ſa partie concave en-deſſus, & la partie convexe en-deſſous; j'introduiſis le condylôme dans l'ouverture de l'inſtrument de deſſous en deſſus; & tenant avec les doigts ce corps étranger au-deſſus du trou, je gliſſai dans le fondement le *ſaphyletome*, bien graiſſé d'huile, juſqu'à ce que je fuſſe parvenu à la racine de ce corps: je m'en aſſurai avec le doigt, je coupai le corps étranger, & il reſta pris dans la rainure de la gaîne lorſque je retirai l'inſtrument; il n'y eut aucune effuſion de ſang, & je n'eus pas la peine d'y faire de panſement. Je portai le doigt quelques jours après dans le fondement ſans y appercevoir la moindre marque de végétation: la malade n'en a jamais été incommodée depuis.

Je

Je viens de couper avec cet inſtrument, une hémorroïde conſidérable d'un ſeul coup, & preſque ſans douleur, ce que je n'aurois pû faire avec les ciſeaux, en moins de trois coups, & ſans exciter beaucoup de peines. (*Mém. de Chirurgie*, par M. George Arnaud, *membre de la ſociété des chirurgiens de Londres.*)

SAPIENCE, ſ. f. (*Gram.*) ſe dit quelquefois pour *ſageſſe*, *prudence*. La Fontaine a appellé la Normandie le pays de *ſapience*.

SAPIENCE DE JESUS, FILS DE SIRACH, (*Crit. ſacrée.*) c'eſt le titre Grec ordinaire du livre communément appellé l'*Eccléſiaſtique*, mis par les uns au rang des livres canoniques de l'écriture, & par les autres au rang des apocryphes; nous ne répéterons pas ici ce qui en a été dit au *mot* ECCLÉSIASTIQUE, pour ne point faire de doubles emplois.

L'an 132 avant Jeſus-Chriſt, & la trente-huitieme de Ptolomée Evergete II, plus connu ſous le nom de Phyſeon, Jeſus, fils de Sirach, juif de Jéruſalem, vint s'établir en Egypte, & y traduiſit en Grec pour l'uſage des Juifs hellénites, le livre que Jeſus ſon grand-pere avoit compoſé en Hébreu, & qui eſt intitulé dans nos bibles l'*Eccléſiaſtique*. Les anciens l'appellent *Panareton*, mot Grec qui ſignifie le *tréſor de toutes les vertus*, parce qu'ils le regardoient comme un recueil de maximes les plus vertueuſes. Jeſus l'avoit écrit en Hébreu vers le temps du pontificat d'Onias II, & un autre Jeſus ſon petit fils le mit en Grec. Ce dernier eſt diſtingué du grand-pere qui en étoit l'auteur, par le titre de *fils de Sirach*. L'original hébreu eſt perdu; on l'avoit encore du temps de ſaint Jérôme; car il déclare dans ſa préface aux livres de Salomon, & dans ſon épît. 115. qu'il l'avoit vu ſous le titre de *paraboles*.

Il eſt vraiſemblable qu'il y a dans la traduction grecque, des choſes qui n'étoient pas dans l'original. La concluſion du *ch. l. v. 27, & ſuiv.* & la priere du dernier chapitre, ſont ſans doute des additions du traducteur; car ce que l'auteur y dit du danger qu'il a couru de perdre la vie par une fauſſe accuſation portée au roi contre lui, appartient au regne barbare de Ptolomée Phyſeon, & ne peut pas regarder le grand-pere de Jeſus qui demeuroit à Jéruſalem, trois générations auparavant, lorſqu'il n'y avoit point de tyrannie exercée ſur le pays.

La verſion latine de ce livre de l'Eccléſiaſtique contient auſſi pluſieurs choſes qui ne ſont pas dans le grec. Il faut qu'elles y aient été inſérées par celui qui l'a traduit en latin. A préſent que l'hébreu, qui étoit l'orignal, eſt perdu; le grec, qui eſt la traduction du petit-fils de l'auteur, en doit tenir lieu, & les verſions devroient toutes être faites ſur le grec, & non ſur le latin.

Les juifs modernes ont un livre qu'ils appellent le *livre de Ben-Sira*, ou *du fils de Sira*. Comme ce livre eſt auſſi un recueil de ſentences de morale, quelques critiques ont penſé que ce Ben-Sira, ou fils de Sira, étoit le même que Ben-Sirach, ou fils de Sirach; & que ſon livre eſt le même que notre Eccléſiaſtique; mais c'eſt une erreur facile à connoître par la confrontation des deux ouvrages. Celui des Juifs modernes a été imprimé pluſieurs fois. *Voyez la Bibliotheque rabinique* de Buxtorf, *pag. 324.* (*D. J.*)

SAPIENTIAUX, adj. (*Théolog.*) nom que les interpretes & les théologiens donnent à quelques livres de l'Ecriture, qui ſont deſtinés ſpécialement à l'inſtruction des hommes, & à leur donner des leçons de morale & de ſageſſe; on les appelle ainſi pour les diſtinguer des livres hiſtoriques ou prophétiques.

Les livres *ſapientiaux* ſont les proverbes, le cantique des cantiques, l'eccléſiaſte, l'eccléſiaſtique, la ſageſſe, & ſelon quelques-uns, les pſeaumes & le livre de Job, quoique la plupart regardent ce dernier comme un livre hiſtorique. *Voyez* HAGIOGRAPHE.

SAPIENZA, MARE DIO, (*Géogr. mod.*) on appelle ainſi en Italie cette partie de la Méditerranée qui bat les côtes de la Morée, entre la mer Ionienne au couchant, & l'Archipel à l'orient; les golfes de Coron & de Colochine en ſont partie. (*D. J.*)

SAPIENZE, LE (*Géogr. mod.*) on nomme *le Sapienze*, trois petites iſles de la

Grece, qui ſont ſur la côte occidentale de la Morée; ce ſont les *Œnuſæ* de Pauſanias. Quelques auteurs ont nommé la premiere *Sphagia* ou *Sfragia*; la ſeconde eſt appellée par Ptolomée *Tiganuſa*; la troiſieme anciennement nommée *Baccantia*, aujourd'hui *ſan Venatio*, eſt ſans habitans, quoiqu'elle ait un bon port. (*D. J.*)

SAPIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *abies*, genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs ſommets, & ſtérile. Les embryons naiſſent ſéparément des fleurs, entre les écailles ou les feuilles d'un épi, & qui deviennent dans la ſuite une ſemence garnie d'une aile membraneuſe, & cachée auſſi entre les écailles qui ſont attachées à l'axe, & qui conſtituent le fruit des plantes de ce genre; ce fruit n'eſt autre choſe que l'épi qui eſt devenu plus gros. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent ſeules le long des branches, & non pas par paires comme celles du *pin*. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAPIN, *abies*, très-grand arbre, toujours verd, qui ſe trouve ſur les plus hautes montagnes de l'Europe, de l'Aſie, & dans l'Amérique ſeptentrionale. On peut admirer dans le *ſapin*, la direction extrêmement droite & uniforme de ſa tige, la poſition horizontale de ſes branches, dont chaque étage marque la croiſſance d'une année, la régularité de ſon accroiſſement, la forme pyramidale de ſa tête, & ſa grande élévation, qui va quelquefois juſqu'à plus de cent pieds. Son écorce eſt cendrée, aſſez unie, fort ſeche & très-caſſante. Cet arbre fait beaucoup de racines qui font rarement le pivot; mais elles s'étendent pour la plupart, ſe diviſent en quantité de ramifications. Ses jeunes branches ſe garniſſent d'un grand nombre de feuilles petites & étroites, d'un verd tendre & brillant en-deſſus & blanchâtre en-deſſous; elles ſont placées fort près & à pluſieurs rangs de chaque côté des branches en maniere de peigne, & à-peu-près comme la feuille de l'if. Ses fleurs femelles ou chatons paroiſſent au commencement de mai; elles ſont d'un aſſez beau rouge, mais dont l'apparence n'eſt ſenſible que de près. Les fruits que produit le *ſapin* ſont des cônes qui different de ceux du pin par leur forme qui eſt cilindrique, au lieu que le cône du pin eſt de figure pyramidale. Sa graine ailée comme celle du pin eſt plus molaſſe, & les écailles qui la couvrent ſont moins ligneuſes. Il faut s'y prendre à temps pour cueillir les cônes du *ſapin*, proprement dit, ou *ſapin* à feuille d'if, car ils ne tombent point en entier; dès que leur maturité eſt parfaite, ce qui arrive de bonne heure en automne, les écailles & les graines qui forment le cône, ſe détachent des filets qui les ſoutiennent, elles tombent & ſe diſperſent de façon qu'il n'eſt guere poſſible de les retrouver: les cônes du *ſapin*, proprement dit, ont la pointe tournée en haut, à la différence de ceux de l'épicea qui pendent en-bas.

Le *ſapin*, par rapport au volume & à l'utilité de ſon bois, ſe met au nombre des arbres foreſtiers du premier rang. Il a de plus le mérite de croître dans des endroits où les arbres d'un bois de meilleure eſſence ſe refuſent abſolument. Il ſe plaît dans les pays froids & élevés, dans les gorges ténébreuſes & ſur le revers des montagnes expoſées au nord, dans les lieux frais & humides, & dans les terres fortes & profondes: cependant on le voit réuſſir auſſi dans les terreins ſablonneux, maigres & graveleux, pourvu qu'ils aient beaucoup de fond. Le *ſapin* pénetre dans les joints des rochers, & juſque dans les fentes qui en ſéparent les lits; c'eſt même dans cette poſition que cet arbre réuſſit le mieux; il profite également dans le gravier humide, dans les terres rouges, limonneuſes, & généralement par-tout où le hêtre réuſſit. Il peut venir auſſi dans la glaiſe pure & dans un ſol fort & groſſier, mais il ne réuſſit pas ſi bien lorſque les terres ſont engraiſſées de fumier ou qu'elles ſont en culture. Il peut ſe ſoutenir encore dans les terres ſeches, pauvres & ſtériles, à moins qu'elles ne ſoient extrêmement ſablonneuſes & légeres, trop ſuperficielles & ſans aucun mélange; on l'a vu venir enfin ſur des voûtes d'anciens bâtimens fort élevés, où ſes racines perçoient à travers la maçonnerie. Cependant il n'y avoit ſur ces voûtes qu'une épaiſſeur d'un ou deux pieds de terre fort légere. Cet arbre ne ſe refuſe preſqu'à aucun terrein, ſi ce n'eſt à l'aridité de la craie, à la dureté du tuf & au ſable vif.

Il ne craint jamais le froid, mais il ne fait que languir dans les pays chauds, il ne réuſſit même ſur les montagnes froides & élevées que quand les plants ſont fort près les uns des autres; c'eſt auſſi le meilleur moyen d'en accélérer l'accroiſſement dans toutes ſortes de terreins.

Dans les pays où il y a de vieux *ſapins*, ces arbres ſe multiplient fort aiſément d'eux-mêmes; mais quand on veut faire de nouvelles plantations, il n'eſt pas ſi facile d'y réuſſir. Quoiqu'à proprement parler cet arbre puiſſe venir de bouture & de branches couchées, ce ſont des moyens trop longs, qui ne peuvent guere ſervir que pour la multiplication de quelques eſpeces rares de *ſapins*, & qui ne conviennent nullement pour faire des plantations en grand. Ce n'eſt qu'en ſemant qu'on peut bien remplir cet objet. Il y a deux façons d'y procéder; l'une, qui eſt la moins ſûre & la plus diſpendieuſe, eſt de mettre le terrein en bonne culture par pluſieurs labours, comme ſi on vouloit lui faire porter du bled; de le herſer ſoigneuſement ſur le dernier labourage au printemps; d'y ſemer enſuite la graine à plein champ comme on répand le bled, & de la recouvrir fort légérement en faiſant traîner par un cheval des branchages ſur le terrein, car cette graine ne leve point lorſqu'elle eſt trop enterrée. Ordinairement ces ſemis levent à merveille dans les terreins qui ne ſont pas trop expoſés au ſoleil; mais on court le riſque de les voir dépeuplés, ſoit par les chaleurs de l'été ou par les gelées d'hiver. On peut parer le premier inconvénient en ſemant de l'avoine avec la graine de *ſapin*. Cette avoine entretient une fraîcheur qui garantit les jeunes plants de l'ardeur du ſoleil; on peut la couper ou faucher ſans endommager le ſemis, mais l'inconvénient de la gelée reſte, & c'eſt le plus à craindre; car ſi le ſemis a été fait dans une bonne terre, les mauvaiſes herbes envahiſſent le terrein les années ſuivantes & étouffent les jeunes plants, à moins d'y donner des ſoins de culture qui iroient à grands frais dans un eſpace un peu conſidérable. Le *ſapin* d'ailleurs ne peut ſouffrir la culture, les ſoins qui lui viennent de main d'homme lui ſont contraires, il ne veut être garanti que par les ſecours de la nature. Une autre maniere de faire des ſemis du *ſapin*, qui, quoique moins expéditive que la précédente, eſt plus aſſurée & preſque de nulle dépenſe; c'eſt de répandre la graine auſſi-tôt qu'elle eſt recueillie, parmi les brouſſailles, les bruyeres, les genevriers, les ronces, les épines, *&c.* Plus le terrein ſera couvert d'arbriſſeaux, plus le ſemis proſpérera. Il pourra ſembler que ceci eſt en contrariété avec ce que j'ai dit ſur les herbes qui étouffent les jeunes plants de *ſapin* venus dans une terre cultivée; mais il faut conſidérer que la culture prêtant faveur à la crue des mauvaiſes herbes, elles deviennent folles & couvrent le terrein, au lieu que les arbriſſeaux laiſſent peu d'herbes à leur pied, & forment un abri naturel aux jeunes plants qui levent; c'eſt ainſi que ſeme la nature; il eſt vrai que ſes progrès ſont lents dans les commencemens. Le temps n'eſt rien pour elle; le ſuccès eſt l'unique but qu'elle ſe propoſe. Auſſi arrive-t-il que les ſemis faits de cette façon ne commencent à ſe montrer qu'au bout de quatre ou cinq ans. Cependant on eſt dédommagé par la ſuite des progrès que font ces arbres lorſqu'ils ſont dans leur force; on peut s'attendre que s'ils ſont dans un terrein convenable, ils s'éleveront à plus de 30 pieds en trente ans, & la plupart auront juſqu'à deux pieds de diametre à l'âge de quarante ans; & on remarque en Angleterre que des *ſapins* âgés d'environ quatre-vingt ans avoient auſſi quatre-vingt pieds de hauteur ſur dix à onze de circonférence dans une terre argilleuſe & forte; mais ſi l'on ne veut faire que de petites plantations, on pourra ſemer les graines au mois d'avril, dans des caiſſes plates ou des terrines, ou même dans des planches de terre à potager, qui ſoit meuble & légere, que l'on aura mêlée d'une moitié de vieux décombres.

Il faudra arroſer bien légérement dans les temps de hâle & de ſéchereſſe, ſoit le ſemis, ſoit les jeunes plants lorſqu'ils ſeront levés; les ſarcler au beſoin, les garantir de la grande ardeur du ſoleil avec des branchages feuillus, & ſerrer les caiſſes ou terrines pendant l'hiver. A l'égard des planches, il ſera à propos de leur faire de l'abri avec de la paille hachée, ou telle autre

choſe que l'on imaginera pouvoir les ſauver des grandes gelées. Il faudra les tranſplanter au bout de deux ou trois ans ſans différer davantage ; car ces arbres ne reprennent pas lorſqu'ils ſont âgés, à moins qu'on ne les enleve avec la motte de terre. Les jeunes plants que l'on mettra dans les endroits où l'on voudra qu'ils ſoient à demeure, ſeront plantés à trois ou quatre pieds de diſtance, parmi les brouſſailles & les épines qui s'y trouveront, & qu'il faudra laiſſer, en faiſant ſeulement un trou ſuffiſant pour recevoir le *ſapin*, mais peu profond, & on recouvrira les racines avec de la bonne terre que l'on aura réduite en bouillie dans un baquet. A l'égard des plants auxquels on voudra faire prendre de la hauteur avant de les placer à demeure, il faudra les mettre en pépiniere à trois pieds de diſtance, mais il faudra avoir grand ſoin de concentrer leurs racines, en faiſant bêcher à leur pied tous les ans à deux différentes fois, pour couper les fibres qui cherchent à s'étendre ; car la culture de ces arbres dans la pépiniere ne doit avoir pour objet que le moyen de pouvoir les enlever avec la motte de terre, ſans quoi nul ſuccès pour la tranſplantation, qui doit dans tous les cas ſe faire au mois d'avril, par un temps doux & couvert ; mais il faut toujours avoir pour principe de ne leur donner que le moins de culture qu'il eſt poſſible. Si on plante les *ſapins* trop près, les branches inférieures perdent leurs feuilles & ſe deſſechent, ce qui fait un aſpect déſagréable ; la diſtance de douze pieds eſt la moindre qu'on puiſſe leur donner, lorſque la ligne où on les plante eſt iſolée ; mais ſi l'on veut former pluſieurs lignes de ces arbres, il faut les eſpacer de dix-huit à vingt pieds.

On peut tailler ces arbres ſans inconvénient dans toutes les ſaiſons, ſi ce n'eſt dans le temps qu'ils ſont en pleine ſeve, & qu'ils pouſſent ; pourvu cependant qu'on ne leur faſſe pas tout-à-la-fois un retranchement trop conſidérable. On doit conſidérer auſſi que le mois de ſeptembre eſt le temps le plus propre à cette opération ; on peut même les arrêter à la cime, quand, pour de certains arrangemens on ne veut pas qu'ils montent ſi vite. Mais il ne faut pas croire que le retranchement des branches du pied puiſſe contribuer à leur accroiſſement ; jamais il n'eſt plus prompt que quand on laiſſe aller ces arbres à leur gré, & le retranchement des rameaux inférieurs ne leur profite que quands ils ſe deſſéchent & tombent d'eux-mêmes, lorſque les arbres ſont plantés près les uns des autres. Il ne faut donc les élaguer que peu-à-peu & autant qu'il eſt beſoin, pour leur former une tête à la hauteur que l'on deſire.

Comme les forêts de *ſapins* ſont ordinairement ſur le replat des montagnes, fort élevées & dans des terreins légers qui ont peu de profondeur, que d'ailleurs ces arbres pivotent rarement, qu'ils ont une grande hauteur & qu'ils donnent beaucoup de priſe au vent ; il arrive ſouvent que dans des temps orageux il y a un nombre d'arpens dont tous les *ſapins* ſont renverſés. Dans ces cas, comme il ne croît aucunes plantes ſous les *ſapins*, le terrein paroît entiérement dénué de végétaux & ſans reſſource. Mais bientôt il vient des framboiſiers, des fougeres, *&c.* qui, par leur ombrage & leur fraîcheur, favoriſent la germination des graines de *ſapin*, dont la ſurface du terrein eſt toujours ſuffiſamment garnie ; cependant leur ſuccès dépendra ſur-tout du ſoin que l'on aura d'empêcher le parcours du bétail, qui, en détruiſant l'herbe, laiſſeroit la terre expoſée au deſſéchement ; d'où il arriveroit que les graines ne leveroient pas.

Il ne faut rien attendre des *ſapins* qui ont été coupés ; ils ne donnent jamais de rejetons. Ce ſont autant d'arbres ſupprimés pour toujours, & qui ne peuvent être remplacés que par les jeunes plants qui ont levé aux environs. Cet inconvénient doit engager à exploiter les forêts de *ſapins* différemment des arbres qui ne ſont pas réſineux ; on doit donc laiſſer dans le temps des coupes beaucoup plus d'arbres en réſerve que les ordonnances ne le preſcrivent en général ; non-ſeulement pour répandre des graines dans le canton exploité, mais ſur-tout pour procurer l'ombre & la fraîcheur qui ſont abſolument néceſſaires pour les faire lever.

On ne fait nul uſage du vrai *ſapin* ou *ſapin* à feuille d'if pour l'ornement des grands jardins & des parcs, malgré la beauté

de ſon feuillage qui eſt d'un verd tendre, brillant & ſtable. Chacun s'étonne de ce qu'on lui préfere l'épicea que l'on trouve par-tout, & qui n'a pas, à beaucoup près, autant d'agrément. Mais la raiſon en eſt ſimple; c'eſt que l'épicea eſt plus commun, qu'il ſe multiplie plus aiſément que le *ſapin*, qu'il ſouffre mieux la tranſplantation, & qu'il ſe contente d'un terrein plus médiocre.

On tire de grands ſervices du *ſapin* pour différens arts: le *ſapin* proprement dit que l'on nomme *ſapin à feuille d'if*, donne une réſine liquide & tranſparente, connue ſous le nom de *térébenthine*; c'eſt ſur-tout dans les montagnes de la Suiſſe où il y a beaucoup de *ſapins*, d'où l'on tire cette réſine. Sur la façon de la tirer, de l'épurer & de la mettre en état de vente, *voyez* le *traité des arbres de* M. Duhamel, *à l'article abies*.

Le bois du *ſapin* eſt blanc, tendre, léger, & il fend aiſément; cependant il eſt ferme & ne plie pas ſous le faix. Il ſert à quantité d'uſages; on en fait la mâture des plus grands vaiſſeaux; on en tire des pieces de charpente de toute ſorte d'échantillons. Après le chêne & le châtaignier, c'eſt le bois le plus convenable pour cet objet. Il en eſt de même pour la menuiſerie, où l'on fait très-grand uſage des planches de ce bois; il eſt excellent pour tous les ouvrages du dedans. Sa durée eſt très-longue, s'il n'eſt pas poſé à l'humidité ou couvert de plâtre; cependant il reſte long-temps dans la terre ſans pourrir, & il n'y noircit pas comme le chêne; on en fait auſſi les tables des inſtrumens à cordes. Enfin, ce bois eſt bon pour le chauffage, & on en peut faire du charbon. Si l'on ferme entiérement une chambre avec des volets de *ſapin*, amenuiſé au point de n'avoir qu'une ligne d'épaiſſeur, ils laiſſent paſſer autant de jour que les fermetures que l'on nomme *fultanes*, mais le *ſapin* paroît rouge, & rend le même effet que ſi la lumiere paſſoit à travers un rideau d'étoffe cramoiſie. Le bois du *ſapin* eſt de meilleure qualité que celui de l'épicea, avec lequel on le confond ſouvent. Le *ſapin* propre à la mâture des vaiſſeaux ſe tire ordinairement des pays du nord, & c'eſt le plus eſtimé. Cependant on en tire beaucoup du Dauphiné, de la Franche-Comté, de l'Auvergne, & des environs de Bordeaux; mais tout le *ſapin* que l'on emploie à Paris vient de l'Auvergne. On peut donner en hiver aux moutons, les jeunes rejetons & les feuilles du *ſapin*; cette nourriture leur eſt fort ſaine. On fait auſſi quelque uſage en médecine des plus tendres rameaux de cet arbre.

Voici les eſpeces ou variétés que l'on connoît à préſent dans le genre du *ſapin*: je déſignerai ſous le nom de *ſapin*, toutes les eſpeces de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée en-haut; & ſous le nom d'*épicea*, toutes les autres ſortes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée vers la terre.

1. Le *vrai* ſapin *ou le* ſapin *à feuille d'if*, *ou le* ſapin *blanc*; c'eſt à cette eſpece qu'il faut particuliérement appliquer ce qui a été dit ci-deſſus. Il veut un meilleur terrein que l'épicea, il faut plus de ſoins pour l'élever & le tranſplanter, & les graines tombent dès le mois d'octobre avec les écailles qui compoſent le cône; en ſorte que ſi l'on veut avoir des cônes entiers pour conſerver la graine & l'envoyer au loin, il faut les faire cueillir bien à temps. Son accroiſſement n'eſt pas ſi prompt que celui de l'épicea; il n'eſt ſi vivace, ni ſi agreſte, mais il a plus de beauté, & ſon bois eſt plus eſtimé; les plus beaux *ſapins* de cette eſpece ſe trouvent ſur le mont Olympe, où ils donnent des cônes d'environ un pied de longueur.

2. *Le petit* ſapin *de Virginie*; c'eſt un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles ſont diſpoſées en maniere de peigne, comme celles du vrai *ſapin*. Quoiqu'il en ſoit extrêmement robuſte, il ne réuſſit bien que dans un terrein humide. On prétend que cet arbre n'a pas autant d'agrément que le vrai *ſapin*, parce qu'il étend ſes branches horizontalement & à une grande diſtance, ce qui, au moyen du peu d'élévation de la maîtreſſe tige, lui donne la forme d'un cône écraſé: mais la ſingularité même de cette forme peut avoir ſon mérite dans l'ordonnance d'un grand jardin.

3. *Le* ſapin *odorant*, *ou le* baume de gilead; c'eſt le plus beau de tous les *ſapins*. Aucun auteur n'a encore parlé de ſa

ſtature, ſes feuilles, quoique de la même forme & de la même nuance de verdure que celles du vrai *ſapin*, ſont néanmoins diſpoſées comme celles de l'épicea, & c'eſt en quoi on fait conſiſter ſur-tout la beauté du beaume de gilead. Ses cônes ſont longs & ſe terminent inſenſiblement en pointe : ils viennent au bout des branches, la pointe tournée en haut comme ceux du vrai *ſapin*. Les graines & les écailles dont ils ſont formés, tombent & ſe diſperſent de bonne heure en automne ; en ſorte que ſi l'on veut avoir de ces cônes pour en conſerver la graine, il faut les ſurveiller au temps de la maturité. M. Miller, auteur anglois, aſſure que dans quelque terrein qu'on ait planté cet arbre en Angleterre, ſa beauté ne s'y eſt pas ſoutenue pendant plus de dix ou douze ans ; que quand ces arbres ont paſſé leur jeuneſſe, on les voit décheoir ; que leur dépériſſement ſe manifeſte par la grande quantité de chatons & de cônes qu'ils rapportent ; qu'enſuite ils ne pouſſent que de petites branches crochues ; qu'il tranſude de leur tronc une grande quantité de térébenthine ; qu'alors leurs feuilles tombent, & qu'enfin les arbres meurent au bout d'un an. Cependant le même auteur ajoute qu'il y a un grand nombre de plants âgés de cette eſpece de *ſapin* qui ſont vigoureux & d'une belle venue, dans les jardins du duc de Bedford, dont le ſol eſt un ſable profond ; d'où on peut conclure que le baume de gilead ne peut proſpérer que dans un terrein de cette qualité. On tire de cet arbre une réſine claire & odorante, que l'on fait paſſer pour le baume de gilead, quoique l'arbre qui donne le vrai baume de ce nom ſoit une eſpece de térébenthine.

4. *Le grand* ſapin *de la Chine* ; ſes feuilles ſont bleuâtres en-deſſous, & diſpoſées ſur les branches en maniere de peigne. Ses cônes ſont plus gros & plus longs que ceux des *ſapins* d'Europe, ils ont ſur l'arbre la pointe tournée en haut ; leurs écailles, ainſi que les feuilles ſont terminées par un filet épineux.

5. *Le très-grand* ſapin *de la Chine* ; c'eſt une variété qui ne differe de l'arbre précédent, que parce qu'elle prend encore plus d'élévation & que les écailles de ſes cônes ne ſont pas épineuſes. Mais ces deux ſortes de *ſapins* de la Chine, n'ayant point encore paſſé en Europe, on n'en peut parler que fort ſuperficiellement.

6. *L'épicea* ; c'eſt l'eſpece de *ſapin* la plus commune en Europe, celle qui atteint une plus grande hauteur, qui ſe ſoutient le mieux dans un terrein médiocre, que l'on cultive le plus pour l'agrément, quoique ce ſoit l'eſpece de *ſapin* qui en ait le moins. Il a l'écorce rougeâtre & moins caſſante que celle du vrai *ſapin*. Ses feuilles ſont plus courtes, plus étroites, d'un verd plus mat & plus brun, & elles ſont placées autour des nouvelles branches ſans aucun ordre diſtinct. Ses cônes ſont plus liſſes & plus longs ; ils tombent de l'arbre tout entiers, & peu à peu pendant la ſeconde année, & le plus grand nombre durant la troiſieme ; mais ſi on veut les cueillir pour avoir de la graine, il faut s'y prendre avant le hâle du printemps de la ſeconde année ; car alors les cônes s'ouvrent & laiſſent tomber la graine qui eſt fort petite, & que les vents répandent au loin. Il tranſude de cet arbre une ſubſtance réſineuſe qui ſe durcit à l'air, & dont on fait la poix blanche & la poix noire, qui ſervent à différens uſages. *Voyez* à ce ſujet le *traité des arbres*, de M. Duhamel.

L'épicea ſe multiplie plus aiſément que le vrai *ſapin*. Les branches de cet arbre que l'on marcotte, ont au bout de deux ans des racines ſuffiſantes pour la tranſplantation, & mêmes les jeunes rameaux qui touchent contre terre dans un lieu frais font racines d'eux-mêmes. Il réuſſit aſſez bien de boutures ; ſi on les fait au commencement de juillet, elles ſeront propres à tranſplanter en pépiniere au bout de quatorze mois. Par ces deux moyens de multiplication, la croiſſance s'accélere plus qu'en ſemant. L'épicea eſt l'un des derniers arbres que l'on trouve aux extrêmités du nord avec le pin, le ſaule & le bouleau. Il fait le principal fond des forêts de ces climats froids où il s'éleve à une très-grande hauteur dans la terre forte & profonde des vallées, quoiqu'il y ſoit entiérement couvert de neige pendant ſix mois de l'année. Les ſuédois, dans la diſette des fourrages, donnent aux chevaux de jeunes

branches d'épicea hachées & mêlées avec l'avoine. Le bois de cet arbre ſert aux mêmes uſages que celui du vrai *ſapin* : il eſt vrai que la qualité en eſt inférieure, mais il eſt moins noueux, & il ſe travaille plus aiſément.

7. *L'épicea dont les cônes ſont très-longs* ; ce n'eſt pas ici une ſimple variété, ſeulement établie ſur la plus grande longueur des cônes ; car cet épicea, qui eſt originaire de l'Amérique ſeptentrionale, eſt très-différent de celui d'Europe. Il fait un très-grand arbre, bien ſupérieur en beauté à notre épicea, par l'élégance de ſa forme & l'agrément de ſes feuilles, qui ſont blanchâtres en-deſſous, & d'un verd de mer en-deſſus.

8. *L'épinette de Canada* ; c'eſt une ſorte d'épicea que les botaniſtes ſpécifient par de courtes feuilles & de très-petits cônes. Cette épinette a en effet les feuilles plus minces & moins longues que celles de l'épicea commun, & ſes cônes ne ſont guere plus gros qu'une noiſette. On prétend que cet arbre s'éleve dans ſon pays natal à 20 ou 30 pieds ; mais en Angleterre où on le cultive depuis du temps, on ne l'a pas vu paſſer 8 ou 10 pieds de hauteur. On croit que ce qui déprime ſa croiſſance en Europe, c'eſt la trop grande quantité de cônes dont il ſe charge de très-bonne heure. En broyant entre les doigts des jeunes branches de cet arbre, elles rendent en tout temps une odeur balſamique aſſez forte, & qui n'eſt point déſagréable. On fait en Canada, avec les rameaux de l'épinette, une liqueur très-rafraîchiſſante & fort ſaine, que l'on boit avec plaiſir, ſur-tout pendant l'été, quand on y eſt habitué.

9. *L'épinette de la nouvelle Angleterre* ; c'eſt encore une ſorte d'épicea d'auſſi petite ſtature que la précédente, dont les botaniſtes la diſtinguent par ſes feuilles qui ſont plus courtes & par ſes cônes, dont les écailles ſont entr'ouvertes ; du reſte cet arbre a les mêmes propriétés & autant d'agrément.

10. *L'épicea du levant* ; ſes feuilles ſont courtes & quadrangulaires, ſes cônes ſont très-petits & ont la pointe tournée en-bas. Cet arbre eſt du nombre des nouvelles plantes, dont M. Tournefort a fait la découverte dans ſon voyage au Levant ; on le trouve auſſi dans l'iſtrie & dans la Dalmatie.

11. *L'épicea à feuille de pin* ; les feuilles de cet arbre ſont beaucoup plus longues que celles d'aucune autre eſpece de *ſapin* ou d'*épicea* ; c'eſt tout ce qu'on en ſait, tant il eſt encore peu connu. *M. d'Aubenton le ſubdélégué.*

SAPIN, (*Botan. Agricult.*) cet arbre porte ſa tête altiere juſqu'à la premiere région de l'air, *æthereas ad auras vertice tendit* ; c'eſt ſur les plus hautes montagnes, & ſur-tout dans les forêts du nord, que la terre raſſemble.

Ces chênes, ces ſapins qui s'élevent enſemble,
Un ſuc toujours égal eſt préparé pour eux ;
Leur pied touche aux enfers, leur crime eſt dans les cieux ;
Leur tronc inébranlable & leur pompeuſe tête
Réſiſte en ſe touchant aux coups de la tempête ;
Ils vivent l'un par l'autre, & triomphent du temps.

Tournefort compte quatre eſpeces de *ſapin* ; la principale eſt le *ſapin* à feuilles d'if, dont le fruit taillé en cône ſe tourne en haut, *abies taxi folio, fructu ſurſùm ſpectante* ; en Anglois, *the yewſir-tree with the fruit pointing upwards*, en François le *vrai ſapin*. C'eſt un grand & bel arbre, fort haut, fort droit, toujours verd : ſon bois eſt blanc, couvert d'une écorce liſſe, blanchâtre & réſineuſe ; ſes branches ſont garnies de feuilles oblongues, étroites, dures, naiſſant ſeules le long de leurs côtes. Elles portent des chatons à pluſieurs bourſes membraneuſes qui s'ouvrent tranſverſalement en deux parties, & ſe diviſent dans leur longueur en deux loges remplies d'une pouſſiere menue. Ces chatons ne laiſſent rien après eux ; les fruits naiſſent ſur le même pied de *ſapin* formé en pluſieurs écailles en cône, ou pomme de pin tournés en haut ; les latins les nomment *ſtrobili* : on trouve ordinairement ſous chacune de leurs écailles deux ſemences, *&c.*

Le *ſapin* ou *ſapinette* du Canada, *abies minor pectinatis foliis, virginiana, conis*

parvis subrotundis, Pluk. Phytogr. *tab.* 121, *fig.* 1, eſt aſſez ſemblable à la peſſe par ſon port; ſes feuilles ſont cependant plus menues, plus courtes, & rangées en maniere de dents de peigne. Cet arbre eſt originaire du Canada, où l'on en tire une térébenthine qui eſt d'une odeur & d'un goût plus agréable que la térébenthine ordinaire; & comme on donne de beaux noms à toutes les drogues, on appelle communément cette térébenthine, *baume de Canada.*

Le *ſapin* eſt d'un grand uſage pour la mâture des vaiſſeaux; on l'éleve de graines, & on en fait des forêts entieres dans les pays ſeptentrionaux. Les Anglois en élevent pluſieurs eſpeces, & particuliérement le *ſapin* d'Ecoſſe, le *ſapin* argenté, le *ſapin* de Norwege, & le *ſapin* à poix; mais nous ne connoiſſons en France que le *ſapin* décrit ci-deſſus, & la peſſe, encore les confond-on d'ordinaire.

Obſervations ſur le même objet, par M. le Baron de TSCHOUDI.

§. SAPIN, (*Bot. Jard.*) en latin *abies*, en Anglois *firtree*, en Allemand *tannenbaum.*

Caractere générique.

Le même arbre porte des fleurs femelles & des fleurs mâles. Les dernieres ont un calice de quatre feuilles ſans pétales, & pluſieurs étamines à ſommets nus; les fleurs femelles ſont grouppées ſur un cône écailleux; chaque écaille couvre deux fleurs dépourvues de pétales & d'étamines, & ne conſiſtant qu'en un embryon ſurmonté d'un ſtile court, qui devient une ſemence ailée. La différence la plus eſſentielle des *ſapins* d'avec les pins, c'eſt que les feuilles des premiers naiſſent une à une, & que celles des pins ſont au-moins à deux réunies par leur baſe.

Eſpeces.

1. *Sapin* à feuilles glauques par-deſſous, à cônes droits & aſſis; *ſapin* proprement dit à feuilles d'if.

Abies foliis ſubtùs glaucis, ſtrobilis erectis ſeſſilibus. Hort. Colomb. Abies taxi-folio; fructu ſurſum ſpectante.

The ſilver or yew leav'd fir.

2. *Sapin* à feuilles en forme d'aléne pointue, entourant les branches à cônes pendans. *Sapin* de Norwege; *ſapin* peſſe; épicea; épinette.

Abies foliis ſubulatis, mucronatis utrinque diſpoſitis, ſtrobilis pendentibus. Mill.

The ſpruce or noway fir or pitch. tree.

3. *Sapin* à feuilles formées en aléne glauques par-deſſous, entourant les branches à cônes. *Sapin* noir d'Amérique.

Abies foliis ſubulatis, ſubtùs glaucis, utrinque diſpoſitis, ſtrobilis uncialibus laxis, utrinque diſpoſitis. Mill.

The ſmall coned American ſpruce-fir.

4. *Sapin* à feuilles courtes glauques par-deſſous, entourant les branches à cône. *Sapin* blanc de la nouvelle Angleterre.

Abies foliis brevibus, ſubtùs glaucis, utrinque diſpoſitis, ſtrobilis uncialibus laxis. Mill.

The white ſpruce fir of north America, called new foundland ſpruce.

5. *Sapin* à feuilles diſpoſées aux deux côtés des branches, à cônes arrondis, à rameaux grêles. Hemlock. Petit *ſapin* à feuilles d'if.

Abies foliis bifariam diſpoſitis, ſtrobilis ſubrotundis, ramis tenuioribus. Hort. Colomb.

The American hemlock fir.

6. *Sapin* à feuilles d'if à odeur de baume de gilead.

Abies taxi folio, odore balſami gileadenſis.

Il ſe trouve dans la premiere & grande édition de Miller, un *ſapin* reſſemblant à ce dernier, qu'il regardoit comme une autre eſpece, & qui eſt tranſcrite dans un catalogue Hollandois, ſous cette phraſe: *abies Virginiana folio tenuiore odorato.* Je ne ſais pourquoi Miller l'a retranché dans ſa derniere édition; il n'y fait pas mention non plus de notre *n°. 6*; c'eſt une eſpece différente des autres, & que nous avons ſous les yeux. A l'égard des *ſapins* de la Chine & d'Orient, qu'on trouve tranſcrits dans certains auteurs, perſonne ne les poſſede en Europe; ne ſeroit-ce pas des êtres de raiſon; Cependant Tournefort dit avoir rencontré ſur le Mont-Olympe un *ſapin* à feuilles d'if, & rangées comme les dents d'un

d'un peigne, dont les cônes ſont pendans, ce qui caractériſeroit une eſpece véritable. A l'égard du *ſapin* reſſemblant au pin qui ſe trouve tranſcrit par-tout, je l'ai cherché en vain par toute la terre. Après bien des conjectures & des comparaiſons, j'ai imaginé que ce devoit être le pin d'Amérique à cinq feuilles, pin du lord Weymouth, dont les cônes ſont longs & à écailles lâches & corriacées comme celles des *ſapins*.

Les *ſapins* croiſſent ſur les montagnes expoſées au nord, on en trouve cependant plus par-delà de la Norwège. Les *n°. 1* & *2* parviennent à une hauteur prodigieuſe ſur des troncs parfaitement droits, qui portent une tête cônique terminée par une fleche: ces arbres croiſſent très-près les uns des autres, & bravent par leur réunion les coups de la tempête. J'ai vu un bois de *ſapins*, en Suiſſe, dont les branches naturellement entrelacées formoient un toit que couvroit une épaiſſeur conſidérable de neige: il n'en étoit point tombé au-deſſous: on y reſpiroit une douce chaleur; c'étoit au mois de janvier: on y voyoit la terre garnie, bien verte, & parée de quelques fleurs. C'eſt dans ces bois ſombres, au loin ſolitaires, où l'on reſpire l'encens des réſines, qu'un ſaint frémiſſement avertit de la préſence de la divinité, & que la penſée affranchie des liens des ſens s'éleve juſqu'à elle.

Le *ſapin n°. 1* eſt le plus commun dans les montagnes de la Voge, & le plus rare en Suiſſe & au Nord: il eſt plus beau que le *n°. 2*, & ſon bois eſt préférable; il aime les terres fortes & ne croît guere que ſur les pentes rapides.

Le *n°. 2* croît dans des terres aſſez légeres, aime l'humidité & ſe trouve quelquefois dans les marais; tous deux veulent un ſol profond: on ſait combien ces arbres ſont utiles pour l'architecture navale; la charpenterie & la menuiſerie. C'eſt du *n°. 1* qu'on tire la térébenthine de Strasbourg, le *n°. 2* fournit la poix graſſe. *Voyez* dans le *traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel, les procédés par leſquels on tire & l'on prépare ces ſubſtances réſineuſes.

Les *ſapins* d'Amérique, donnant du fruit de très-bonne heure, ne paroiſſent pas devoir atteindre à la hauteur des nôtres, Les *n°. 3* & *4* forment de très-jolis arbres, dont le verd bleuâtre diverſifie agréablement les ſpectacles de l'hiver. Leurs jeunes cônes d'un pourpre violet qui paroiſſent au mois d'avril & qui entourent les branches, font un aſſez bel effet; c'eſt des bourgeons de ces *ſapins* que les ſauvages de l'Amérique compoſent une ſorte de biere.

Le *n°. 4* ſe diſtingue de tous les autres au premier coup-d'œil, par ſes rameaux ſouples & inclinés; il paroît être de petite ſtature; il craint les terres fumées, ainſi que le *n°. 5*; il faut l'élever & le planter dans des terres franches & pures.

Le *n°. 5* forme un arbre charmant; ſes feuilles ſont marquées par-deſſous de ſtries d'un verd d'œillet plus brillantes que dans les autres eſpeces; elles ſont formées comme celles de l'if, mais elles ne ſont pas obtuſes comme celles du *n°. 1*, & leur bout eſt incliné; elles ſont très-rapprochées & diſpoſées par quatre ou cinq rangs de chaque côté des rameaux; les boutons ſont gros, obtus, jaunâtres & couverts d'un vernis de réſine, dont l'odeur reſſemble à celle du beaume de giléad que donne un arbre qui habite la Judée. Les boutons qui terminent ſa fleche forment une étoile. Ce *ſapin* craint auſſi les terres fumées & les terreaux; il eſt très-lent dans ſa croiſſance les premieres années, mais enſuite il pouſſe très-vîte, ſur-tout dans les terres qui ont beaucoup de fonds.

Tout ce que nous avons dit de la multiplication, des ſemis & du régime des meleſes, ſoit en petit, ſoit en grand, convient aux *ſapins*. (Voyez MELESE.) J'ai fait reprendre des *ſapins* de marcottes; on eſt parvenu en Angleterre à les élever de boutures, mais je ne l'ai pas eſſayé.

Jetons encore un moment les yeux ſur le *ſapin n°. 2*; on en peut faire divers uſages pour la décoration des jardins & boſquets d'hiver: ainſi que l'if, il prendra ſous le ciſeau toutes les formes imaginables, mais le bon goût bannit toutes celles qui ſont trop contournées, ou qui préſentent des figures d'hommes ou d'animaux. L'obéliſque & la pyramide me paroiſſent toutefois produire un bon effet, ſi on les place avec entente; mais rien n'eſt plus ſomptueux qu'une haute paliſſade d'épicea;

il s'en trouve une double de près d'une lieue de long sur la chaussée qui va de Berne à Fribourg, qui fait l'admiration de tous les étrangers ; autour des bosquets d'hiver, ces murs verds feront d'un très-bel effet, & diminueront le froid en brisant les vents ; placés au nord & au nord-est, non loin des jardins & des vignes, ils les pareroient de l'effet de la gelée, & y adouciroient la température ; ce qui mettroit à portée d'élever dans des bosquets des arbres verds délicats, dont on seroit contraint de les priver, faute d'un pareil abri.

Ces palissades se plantent au mois d'avril avec des *sapins* hauts de deux ou trois pieds enlevés en motte. On en formera deux rangs, en les mettant en échiquier, à huit pouces en tout sens les uns des autres ; la seconde année, au mois d'octobre, on les taillera au ciseau, ce que l'on continuera d'année en année. Lorsque la palissade aura acquis la hauteur qu'on veut lui donner, on l'arrêtera en la coupant également par le haut. J'en ai une plantée depuis trois ans, qui a déjà huit pieds d'élévation. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

SAPIN, (*Mat. Méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale, comme lui fournissant une espece de térébenthine, connue dans les boutiques sous le nom *de térébenthine de Strasbourg*, ou *de térébenthine de sapin*, & plusieurs autres matieres résineuses, soit naturelles, soit altérées, par l'art, dont il a été fait mention à l'*article* PIN, & dont on parlera à l'*article* TÉRÉBENTHINE, *Voyez ces articles.* (*b*)

SAPINES, s. f. plur. (*Charpent.*) solives de bois de sapin, qu'on scelle de niveau sur des tasseaux quand on veut tendre des corbeaux pour ouvrir les terres & dresser les murs. On fait des planchers de longues *sapines*, & on s'en sert aussi dans les échafaudages. (*D. J.*)

SAPINETTES, s. f. (*Marin.*) petits coquillages qui s'attachent à la carene du vaisseau.

SAPINETTE, (*Commerce.*) c'est une espece de liqueur ou de biere en usage dans le Canada, la Virginie & les autres parties septentrionales de l'Amérique. On la fait avec une espece de sapin que les François nomment *épinette blanche*, & les Anglois *spruce* : les botanistes nomment ce sapin *abies foliis brevibus, conis minimis.* Cet arbre est très-commun en Canada ; il est assez rare dans les colonies Angloises, où le climat est moins froid, & on ne le trouve plus vers le midi, à moins que ce ne soit sur les hautes montagnes qui sont presque toujours couvertes de neige.

Voici la maniere de faire la *sapinette* : on fait bouillir de l'eau dans une chaudiere, que l'on n'emplit qu'aux trois quarts ; lorsque cette eau commence à bouillir, on y met un paquet de branches de sapin ou d'épinette blanche rompues. On continue la cuisson jusqu'à ce que l'écorce se détache avec facilité des branches, ce qui demande environ une heure. Pendant ce temps on fait griller dans une poële ou du froment, ou de l'avoine, ou de l'orge, ou du maïs, de la même maniere que l'on brûle le café, & l'on jete l'un de ces grains grillés dans la chaudiere où cuisent les branches de l'épinette ; on y met aussi quelques tranches de pain grillé ; ce qui se fait pour donner de la couleur à la liqueur. Alors on retire du feu la chaudiere ; on enleve les branches & les feuilles qui ont été cuites ; on passe la liqueur au-travers d'un linge ; l'on y mêle de la melasse ou du syrop de sucre grossier ; on met le tout dans un tonneau ; on y joint une petite quantité de levure de biere que l'on bat dans la liqueur, pour l'y incorporer ; après quoi on laisse fermenter ce mélange dans le tonneau dont le bondon reste ouvert, & que l'on a soin de remplir à mesure que la liqueur diminue : la fermentation fait qu'il s'en dégage beaucoup de saletés. Si l'on veut que cette liqueur ait un goût piquant, on n'aura qu'à la tirer en bouteilles avant que la fermentation soit achevée : si on la veut plus douce, on attendra que la fermentation soit entiérement achevée.

Cette liqueur est brune ou jaunâtre comme de la biere ; elle est fort agréable pour ceux qui y sont accoutumés, au point que quelques particuliers qui avoient vécu en Canada, en ont fait venir en Europe. Elle passe pour rafraîchissante, pour un très-bon remede dans les affections scorbutiques, & est très-diurétique. Cette liqueur est la

boiſſon la plus ordinaire dans le Canada, dans la Nouvelle-Yorck & dans l'Albanie. Il paroît qu'on pourroit l'imiter dans nos pays, où elle pourroit être d'une grande reſſource dans les temps où la diſette des grains rend la biere ordinaire trop chere pour les pauvres gens. Ce détail eſt dû à M. Pierre Kalm, qui l'a inſéré dans les *Mém. de l'académie de Suede, année 1751*: Il eſt auſſi parlé de cette liqueur & de la maniere de la faire dans le *Traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel du Monceau, *tom. I, pag.* 17. (—)

SAPINIA TRIBUS, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie, dans l'Ombrie; Tite-Live en fait mention, *l. XXXII, c. ij.* Ce peuple tiroit ſon nom du *Sapis*, (le Savio) riviere auprès de laquelle il habitoit. (*D. J.*)

SAPINIERE, ſ. f. *terme de batelier*, bateau conſtruit de ſapin dont on ſe ſert ſur la riviere de Loire pour le tranſport des marchandiſes. La *ſapiniere* eſt moins longue, mais plus large qu'un chalant. (*D. J.*)

SAPINOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) les anciens donnoient ce nom à une améthyſte très-claire, & fort peu chargée de couleur.

SAPIS, (*Géogr. anc.*) riviere d'Italie dans le *Picenum*, auprès de la ville d'Iſaurum. Son nom moderne eſt le *Savio*; & comme cette riviere paſſe à Céſena, on la nomme auſſi *rio-di-Ceſena*. (*D. J.*)

SAPONAIRE, ſ. f. (*Botan.*) cette plante eſt l'eſpece de lychnis que Tournefort & Ray nomment lychnis ſauvage, *lychnis ſylveſtris. I. R. H.* 336. Ray, *hiſt. plant.*

Sa racine eſt longue, rougeâtre, noueuſe, rampante, fibrée, vivace; elle pouſſe pluſieurs tiges hautes d'un pied & demi ou de deux pieds, rondes, ſans poils pour l'ordinaire, noueuſes, rougeâtres, moëlleuſes, qui ſe ſoutiennent à peine. Ses feuilles ſont larges, nerveuſes, ſemblables à celles du plantain, mais plus petites, oppoſées, glabres, attachées à des queues très-courtes, d'un goût nitreux.

Ses fleurs naiſſent comme en ombelles aux ſommités des tiges, compoſées chacune de cinq pétales ou feuilles diſpoſées en œillet, ordinairement d'une belle couleur pourprée, quelquefois d'un rouge pâle, quelquefois blanches, odorantes, avec dix étamines blanches à ſommet oblong dans le milieu. A cette fleur ſuccede un fruit de figure cónique, qui n'a qu'une cavité, remplie de ſemences menues, preſque rondes & rougeâtres.

Cette plante qui, comme je l'ai dit, eſt une lychnis ſauvage, croît proche des ruiſſeaux, des rivieres, des étangs, dans les bois & prés humides, & dans les lieux ſablonneux; on la cultive auſſi dans les jardins, où elle dure long-temps, en ſe rendant néanmoins odieuſe aux jardiniers par ſa maniere de ſerpenter; elle fleurit en juin, & reſte en fleur juſqu'au mois de ſeptembre. Non-ſeulement ſa fleur ſe joue pour les couleurs, mais elle devient auſſi quelquefois double, & s'emploie dans les bouquets à cauſe de ſa beauté & de ſon odeur agréable; on donne en médecine, à la plante qui les porte, des vertus atténuantes & détergentes. (*D. J.*)

SAPOTILLE, (*Mat. méd.*) c'eſt le fruit d'un arbre de l'Amérique, nommé communément *ſapotillier* par les habitans du pays, que les Européens appellent auſſi *poirier* ou *pommier* d'Amérique, & que Linnæus a déſigné par le nom de *achrus Plumieri*.

Les pepins, ou plutôt les noyaux de ces fruits, ſont employés depuis long-temps en Amérique comme un remede ſouverain contre la colique néphrétique; & leur uſage s'eſt communiqué depuis dix à douze ans dans pluſieurs provinces maritimes de France. On trouve un mémoire à ce ſujet dans le journal de médecine pour le mois de mars 1760, par M. Ranſon, médecin du roi à Saint-Jean d'Angely.

Les Noyaux de *ſapotille* ſont, ſelon la deſcription qu'en donne cet auteur, d'une forme qui approche en gros de celle des pepins de nos poires bien mûres. On les emploie mondés de leur coque & de leur écorce; ils ne ſont point émulſifs, quoiqu'ils ſoient très-huileux, au point même d'être inflammables; ils ont un goût très-amer. On fait prendre ce remede ſous deux formes; on en pile un ou deux gros dans un mortier de marbre, & on les délaye dans cinq ou ſix onces d'eau pour une doſe qu'on réitere de quatre en quatre heures, ou de ſix

en six heures, selon l'exigence des cas & selon que l'estomac soutient ce remede. On l'édulcore aussi quelquefois pour les sujets délicats, avec le sucre ou un sirop approprié; ou bien on le donne en substance ou incorporé dans un véhicule solide convenable à la dose d'un gros, tout au plus. On ne doit pas continuer pendant plus de quatre ou cinq jours l'usage consécutif de ce remede. Il provoque si efficacement dans les coliques néphrétiques *curables*, le cours des urines & la sortie des glaires & des graviers, que ces corps, dont la présence occasionnoit l'accès de colique, sont communément chassés au bout de ces temps; & que si on continuoit le remede plus longtemps, il attaqueroit le corps même des reins, l'irriteroit, l'enflammeroit; ce qui n'empêcheroit cependant point de revenir à l'usage de ce remede, en saisissant quelques momens plus favorables. (*b*)

SAPOTILLER, s. m. (*Hist. nat. bot.*) *sapota*; genre de plante: quoique ses caracteres soient les mêmes que ceux de guanabane (*voyez* GUANABANE), il en differe cependant entiérement par la nature des fleurs & des fruits, & par le port même de la plante. Le *sapotillier* est donc un genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit presque de la forme d'une toupie ou ovoïde; ce fruit est mou, charnu, & contient une ou deux semences qui sont arrondies, applaties, dures, polies, & qui ont une espece de bec. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SAPADILLE, s. f. (*Botan. exot.*) arbre des Indes occidentales, qui est fort cultivé à la Jamaïque & aux Barbades, à cause de son fruit, dont on fait beaucoup de cas dans ces contrées. Cet arbre est nommé par le chevalier Hans-Sloane, dans son cat. plant. Jam. *anona foliis laurinis, glabris, viridi-fuscis, fructu minore, rotundo, viridi-flavo scabro, feminibus fuscis, splendentibus, fissurâ albâ notatis.*

La *sappadille* est l'espece d'*anona* la plus estimée: cet arbre croît à la hauteur d'un pommier; ses feuilles sont semblables à celles du laurier, lisses, vertes-brunes; ses fleurs sont composées de trois pétales, soutenus sur un pédicule. Après qu'elles sont tombées il leur succede un fruit couvert d'une écorce, & dont la chair environne les cellules, dans lesquelles sont renfermées des graines brunes, luisantes, marquées d'un sillon blanc. Le fruit de cet arbre est plus petit que celui des autres especes d'*anona*; sa forme est ronde, & sa couleur jaunit dans la maturité. (*D. J.*)

SAPPE, LA (*dans l'art militaire*), est une espece de tranchée que font les soldats à couvert du feu de la place par un *mantelet* ou un *gabion farci* qu'ils font rouler devant eux. Cet ouvrage differe particuliérement de la tranchée, en ce que celle-ci se fait à découvert, & que la *sappe* se construit avec plus de précaution, parce qu'elle se fait plus près de la place.

La *sappe* a moins de largeur que la tranchée, mais on l'élargit ensuite; elle n'en differe plus alors, & elle perd son nom de *sappe* pour prendre celui de *tranchée*.

Il y a plusieurs sortes de *sappes*:

La *simple* qui n'a qu'un seul parapet.

La *sappe double* qui en a deux.

La *sappe volante* qui se fait avec des gabions que l'on ne remplit pas d'abord. On trace avec ces gabions l'ouvrage qu'on veut former, & l'on y fait aller ensuite les travailleurs de la tranchée pour les remplir de terre. Cette sorte de *sappe* ne peut guere se pratiquer que la nuit, lorsqu'on est encore loin de la place, & dans les endroits où le feu de l'ennemi n'est pas fort considérable.

La *demi-sappe* est celle dans laquelle on pose à découvert plusieurs gabions sur un alignement donné, qu'on travaille ensuite à remplir, après avoir fermé les entre-deux des gabions avec des sacs à terre ou des fagots de *sappe*.

Enfin la *sappe couverte* est un chemin qu'on fait sous terre pour mettre les sappeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laisse par-dessus que deux pieds de terre, qu'on soutient, s'il en est besoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *sappe* qu'on ne met guere en pratique, peut être utile dans plusieurs occasions pour cacher son travail à l'ennemi.

La *sappe ordinaire* ou la *simple sappe* ; n'eſt autre choſe qu'une tranchée pouſſée pied à pied, qui chemine jour & nuit également. Quoiqu'elle avance peu en apparence, elle fait beaucoup de chemin en effet, parce qu'elle marche toujours. C'eſt un métier qui demande une eſpece d'apprentiſſage pour s'y rendre habile, auquel on eſt bientôt fait quand le courage & le deſir du gain ſont de la partie.

Voici comment elle ſe conduit.

L'ouvrage étant tracé, & les ſappeurs inſtruits du chemin qu'ils doivent tenir, on commence par faire garnir la tête de gabions, faſcines, ſacs à terre, fourches de fer, crocs, maillets, mantelets, *&c.*

Cela fait, on perce la tranchée par une ouverture que les ſappeurs font dans l'épaiſſeur de ſon parapet, à l'endroit qui leur eſt montré ; après quoi le ſappeur qui mene la tête, commence de faire place pour ſon premier gabion, qu'il poſe ſur ſon plan, & l'arrange de la main du croc & de la fourche du mieux qu'il peut, poſant le deſſus deſſous, afin que la pointe des piquets des gabions débordant le ſommet, puiſſe ſervir à tenir les faſcines dont on les charge. Cela fait, il les remplit de terre, en la jettant de biais en avant, & ſe tenant un peu en arriere pour ne pas ſe découvrir : à meſure qu'il remplit le premier gabion, il frappe de temps en temps de ſon maillet ou de ſa pioche contre, pour faire entaſſer la terre.

Ce premier gabion rempli, il en poſe un ſecond ſur le même alignement, qu'il arrange & remplit de même ; après ce troiſieme un quatrieme, ſe tenant toujours à couvert & courbé derriere ceux qui ſont remplis ; ce qu'il continue toujours de la ſorte : mais parce que les joints des gabions ſont fort dangereux avant que la *ſappe* ſoit achevée, il les faudra fermer de deux ou trois ſacs à terre, poſés bout ſur bout ſur chaque joint, que le deuxieme ſappeur arrange, après que les troiſieme & quatrieme les lui ont fait paſſer.

Au vingtieme ou trentieme gabion poſé & rempli, on reprend les ſacs de la queue pour les rapporter en avant, afin de les épargner ; de ſorte qu'une centaine de ſacs à terre bien ménagés, peuvent ſuffire à conduire une *ſappe* depuis le commencement du ſiege juſqu'à la fin.

A l'égard de l'exécution de la *ſappe*, voici comme elle ſe doit conduire.

Le premier ſappeur creuſe 1 pied & demi de large ſur autant de profondeur, laiſſant une berne de 6 pouces au pied du gabion, & taluant un peu du même côté.

Le ſecond élargit de 6 pouces, & approfondit d'autant, ce qui fait 2 pieds de large & autant de profondeur.

Le troiſieme & le quatrieme creuſent encore chacun d'un demi-pied, & élargiſſent d'autant, font les talus, & réduiſent les *ſappes* à 3 pieds de profondeur & autant de largeur par le haut, revenant à deux pieds & demi ſur le fond, les talus parés ; ce qui eſt la meſure que nous demandons pour la rendre parfaite. Il reſte quatre hommes à employer de la même eſcouade, qui ſe tenant en repos derriere les autres, font rouler les gabions & faſcines aux quatre de la tête, afin que les premiers ſappeurs les trouvent ſous la main ; ils leur font auſſi gliſſer des faſcines pour garnir le deſſus des gabions quand ils ſont pleins ; ſavoir, deux ſur les bords, & un dans le milieu, qu'on a ſoin de faire entrer dans les piquets pointus des gabions qui ſurmontent le ſommet, afin de les tenir fermes ; après quoi on les charge de terre.

L'excavation de ces 3 pieds de profondeur fournit les terres néceſſaires à remplir les gabions, & une maſſe de parapet formant un talus à terre courante du côté de la place, rempli de haut en bas, qui ne peut être percé que par le canon.

Quand les quatre premiers ſappeurs ſont las, & qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force, ils appellent les quatre autres, leſquels prenant la place des premiers, ils travailleront de même force juſqu'à ce que la laſſitude les oblige à rappeller les autres, obſervant que celui qui a mené la tête prend la queue des quatre, à la premiere reprife du travail ; car chacun d'eux doit mener la tête à ſon tour, & poſer une pareille quantité de gabions, afin d'égaler le péril & le travail. De cette façon on fait une grande diligence, quand la *ſappe* eſt bien fournie.

Au ſurplus, on fait marcher la *ſappe* non-

ſeulement en avant, mais auſſi à côté, ſur les prolongemens de la droite & de la gauche ; & pour l'ordinaire on voit des quatre, cinq & ſix *ſappes* dans une ſeule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Dans le même temps, celui qui dirige les ſappeurs doit avoir ſoin de faire ſervir des gabions & des faſcines à la tête des *ſappes* ; ce qui ſe fait par l'intervention de celui qui commande la tranchée, qui lui fait fournir le monde dont il a beſoin.

Le moyen d'être bien ſervi ſeroit de donner ſix deniers de chaque faſcine, portée de la queue des tranchées à la tête des *ſappes*, payés ſur le champ à la fin des voyages, ou d'une certaine quantité. Chaque ſoldat en peut porter aiſément trois, & faire trois ou quatre voyages; il faudroit pour la même raiſon, donner un ſou des gabions : en obſervant cette petite libéralité, les *ſappes* ſeroient toujours bien & aiſément ſervies.

Il eſt encore à remarquer que quand on a affaire à des ennemis un peu éveillés, ils canonnent la tête des *ſappes* avant que votre canon tire, de maniere que ſouvent on eſt obligé de les abandonner ; mais ſi on y eſt forcé de jour, on s'en dédommage pendant la nuit.

A meſure que la *ſappe* avance, on fait garnir celle qui eſt faite par les travailleurs qui l'élargiſſent juſqu'à ce qu'elle ait 10 ou 12 pieds de large, ſur 3 de profondeur ; pour lors elle change de nom, & s'appelle *tranchée*, ſi elle ſert de chemin pour aller à la place ; mais on la nomme *place d'armes*, ſi elle lui fait face, & qu'elle ſoit diſpoſée pour y placer des troupes.

Ces ſortes d'ouvrages qui ſuppoſent de l'adreſſe & de l'intelligence, & qui ſe font avec danger, doivent être bien payés, ſi l'on veut être bien ſervi.

Le prix le plus raiſonnable de la *ſappe* doit être 40 ſous la toiſe courante au commencement ; ſavoir, tout le long du travers de la ſeconde place d'armes, & ce qui ſe trouve entre elle & la troiſieme.

2 livres 10 ſous pour la troiſieme place d'armes & le travail juſqu'au pied du glacis.

3 livres pour celle qui ſe fait ſur le glacis.

3 livres 10 ſous pour celle qui ſe fait ſur le haut du chemin couvert.

5 livres pour celle qui entre dans ledit chemin couvert.

10 livres pour celle qu'on fait aux paſſages des foſſés ſecs.

20 liv. s'ils ſont pleins d'eau ; & quand elle ſera double, comme cela arrive quelquefois, il la faudra payer au double, ſelon les endroits où on la fera.

A l'égard de celle qui ſe fera dans les breches des baſtions & demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle eſt expoſée à tout ce que la place a de plus dangereux ; c'eſt pourquoi, ſelon le péril auquel ils ſeront expoſés, il faudra donner ce qu'on jugera à propos.

Le toiſé ſe doit faire par un ſeul ingénieur, prépoſé pour cela à chacune des attaques ; le même fait le compte des brigades, en préſence des officiers & ſergens, qui ont ſoin après de faire diſtribuer aux eſcouades ce qui leur revient ; c'eſt pourquoi ils doivent contrôler tous les jours ce que chacun aura fait d'ouvrage, de concert avec l'ingénieur qui fera le toiſé, ſur le prix deſquels on pourroit retenir un dixieme pour les officiers & ſergens, afin de les rendre plus exacts à relever & faire ſervir les *ſappes*.

En obſervant cet ordre, comme tous ſont intéreſſés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne ſe pouſſe avec toute la diligence poſſible, & l'on peut eſtimer qu'ils feront 80 toiſes en 24 heures.

Au ſurplus l'ingénieur qui les toiſera, le doit faire toutes les 24 heures, & toujours laiſſer des marques ſenſibles à la fin de chaque toiſé, & tenir regiſtre de tout, afin que quand on voudra le vérifier on le puiſſe faire ſans confuſion.

Or, 80 toiſes à 2 livres la toiſe, font 160 livres, dont ôtant le dixieme qui eſt 16 liv., il reſte pour les *ſappeurs* 144 livres, qui, diſtribuées à 24 hommes, font 16 livres pour chacun, ce qui eſt un gain raiſonnable. Ils ne gagneront pas davantage dans le courant du ſiege, quoique le prix de la *ſappe* augmente à meſure qu'ils approchent de la place, parce que le péril augmentant auſſi, il eſt ſûr que plus ils en approcheront, & moins ils feront d'ouvrage.

On a accoutumé de leur payer quelque chose de plus que le prix de la toise courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raison qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs; cela se peut réduire à doubler le prix de la toise & rien de plus.

Au reste, il y a une chose à quoi les officiers doivent bien prendre garde; c'est que souvent les *sappeurs* s'énivrent à la tête de leur *sappe*, après quoi ils se font tuer comme des bêtes, sans prendre garde à ce qu'ils font; c'est de quoi il faut les empêcher, en ne leur permettant pas d'y porter du vin qui ne soit mêlé de beaucoup d'eau.

Comme rien n'est plus convenable à la sûreté, diligence & bonne façon des tranchées, que cette maniere d'en conduire les têtes, & de les ébaucher, rien n'est aussi plus nécessaire que d'en régler la conduite; car outre que la diligence s'y trouvera, il est certain qu'on préviendra beaucoup de friponneries, qui s'y font par la précipitation confuse avec laquelle elles se conduisent, qui font qu'il y a toujours de l'embrouillement, & quelqu'un qui en profite. *Attaque des places*, *par* M. le maréchal de Vauban. *Voyez Pl. XVI*, *de fortification*, *figur.* 2, *n°. 1*, le plan d'une *sappe*, sa vue du côté intérieur, *n°. 2*, & du côté extérieur, *n°. 3*, le profil d'une *sappe* achevée, *n°. 4*, & le profil représentant l'excavation des quatre sappeurs, *n°. 5*, de la même *Planche*.

SAPPER *une muraille*, (*fortification.*) C'est creuser la terre qui est au pied d'un mur, afin de la renverser tout d'un coup; faute de soutien. *Sapper*, selon Daviler, c'est ruiner un ouvrage avec des marteaux, des pioches, des bêches, *&c.* en étayant la partie supérieure, & en creusant par-dessous, & alors on met le feu aux étais, ou si c'est un rocher, en creusant une mine sous lui.

Pour démolir des murailles fortes & épaisses, de vieilles citadelles, *&c.*, on a coutume de se servir de la *sappe*. Chambers.

SAPPEUR, (*Fortification.* (soldat du régiment de Royal artillerie, destiné à travailler dans les sappes.

On instruit dans les écoles d'artillerie les sappeurs à poser les gabions avec adresse, & en s'exposant le moins qu'il est possible; on dresse les gabions avec la fourche & le crochet de sappe, & l'on fait à genou un boyau de deux pieds de profondeur; le *sappeur* doit laisser un grand pied de relai entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive assez souvent. *Voyez* SAPE. (*Q.*)

SAPHIQUE, adj. (*Littérat.*) nom d'un vers fort usité dans la poésie Grecque & latine, ainsi appellé de Sapho, à qui l'on attribue l'invention.

Le vers *saphique* consiste en onze syllabes, ou cinq pieds, dont le premier, le quatrieme & le cinquieme sont des trochées, le second un spondée, & le troisieme un dactyle.

Vivitur parvo bene, qui paternum
Splendet in mensa tenui salinum:
Nec leves somnos, timor, aut cupido
Sordidus aufert.

Horat.

Ce dernier vers se nomme *adonique*, & on le joint ordinairement à trois vers *saphiques*, pour en former une strophe.

Cependant on trouve dans les anciens poëtes tragiques, des chœurs composés d'un grand nombre de vers *saphiques* qui se suivent immédiatement; en général, un vers *saphique* est dur quand il n'y a pas une césure après le second pied. On a tenté, mais sans succès, de faire des vers *saphiques* en François.

SAPRA PALUS, (*Géogr. anc.*) lac dans l'isthme de la Chersonnese Taurique, selon Strabon, *l. VII.*, *pag. 308*, ce mot σάπρα, féminin de σαπρος, veut dire *pourri*, *corrompu*. Le lac que Casaubon croit être le même que Byce, est au nord de la Chersonnese, à l'orient de l'isthme qui la joint à la terre-ferme, & qui, comme dit Strabon, le sépare de la mer; c'est-à-dire, du Pont-Euxin, ou, ce qui revient au même, du golfe Carcinite. Il étoit plus enfermé qu'il n'est présentement par une

langue de terre qui s'avance vers le nord, au couchant de ce lac, & qui ne l'empêchoit pas de communiquer avec le Palus Méotide. Cette langue de terre, qui peut bien avoir été anciennement un isthme entier, est encore présentement assez considérable pour marquer l'ancienne étendue du lac *Sapra*.

2°. *Sapra Palus*, lac de l'Asie mineure, vers la Troade, auprès d'Astyra, il se décharge dans la mer, en un endroit où le rivage est bordé de rochers. (*D. J.*)

Fin du XXIXe. Volume.